



LYON AU XIX^e SIECLE: LES ESPACES D'UNE CITE

Pierre Yves Saunier

► To cite this version:

Pierre Yves Saunier. LYON AU XIX^e SIECLE: LES ESPACES D'UNE CITE. Histoire. Université Lumière - Lyon II, 1992. Français. NNT : . tel-00008880

HAL Id: tel-00008880

<https://theses.hal.science/tel-00008880>

Submitted on 30 Mar 2005

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITE LUMIERE-LYON II
FACULTE DE GEOGRAPHIE, HISTOIRE, HISTOIRE DE L'ART ET TOURISME

LYON AU XIX^e SIECLE:

LES ESPACES D'UNE CITE

Thèse pour l'obtention du doctorat de l'Université Lumière-Lyon II en histoire

soutenue par Pierre-Yves SAUNIER le

Directeur de thèse: M.Yves LEQUIN

Jury: Mme Commerçon, MM Garden, Lepetit et Roncayolo

Un grand merci à tous, tous ceux avec qui j'ai parlé de ce travail. Merci aussi, et plus encore, à tous ceux avec qui nous avons parlé d'autre chose.

Cette thèse a pu être réalisée grâce à une allocation du Ministère de la Recherche (1986-1988).

INTRODUCTION GENERALE

On peut sans doute hésiter à classer un travail dont la dimension chronologique indique une appartenance historique et dont le parfum évoque la géographie, non sans qu'un pluriel étrange vienne jeter l'ombre d'un trouble dans un titre opaque. Mon souci majeur n'est heureusement pas de batailler pour une classification plus ou moins heureuse, aussi laisserai-je de côté ce petit jeu trop nominaliste pour être satisfaisant. Tenter d'exposer avec clarté la problématique qui m'a guidée mérite plus d'efforts. Que signifie, que recouvre ce titre qui s'il n'a pas la prétention d'être énigmatique, a bel et bien le défaut d'être vague? Et pourquoi "les espaces"? Ces quelques pages introductives tenteront d'abord de répondre à ces questions.

Mais parlons en premier lieu des passions et des curiosités, avant d'atteindre les sphères plus froides de la problématique et des définitions. Je crois qu'il s'agit tout simplement d'une tentative d'atteindre à ce que tous ceux qui s'intéressent au passé essayent à un moment ou à un autre de toucher: retrouver les manières de sentir et de comprendre de ceux qui, sans cet effort de sympathie, risquent de ne rester que des ombres s'agitant sur des vieux papiers. Qu'il s'agisse d'un leurre je l'accorde volontiers, car pas plus qu'un autre l'historien ne peut échapper à ses coordonnées temporelles ou sociales. Mais cette volonté doit subsister au delà de ce constat d'échec personnel, comme condition sine qua non à toute histoire qui veut éviter les pièges de l'anachronisme ou du finalisme. Car si l'historien, ou l'amateur du temps qui passe, ne saurait arriver à cette communion d'esprit avec les personnages ou groupes auxquels il s'intéresse, il peut retrouver à travers les sources cet "outillage mental" que constituent ces manières de voir, d'entendre, de penser, d'imaginer, d'agir, qui lui disent ce qui a fait la vie d'une société.

C'est à ce genre de quête que j'ai voulu utiliser le temps de ma thèse, en me donnant comme but de retrouver comment était vécue, comprise, gérée, appréhendée une grande ville française du XIX^e siècle. D'une certaine manière, il s'agissait d'inverser le sens narratif de l'histoire urbaine et de faire en sorte que les hommes parlent de la ville plutôt que la ville ne nous parle des hommes. Passer par la dimension spatiale semblait alors une manière pertinente de procéder. D'abord parce que c'est là que la ville se développe, s'étend et que le phénomène

urbain lui-même est identifié. Mais aussi parce que passer par l'espace permet d'appréhender un ensemble de phénomènes très différents, tant la société humaine se pense, se modifie et s'ordonne à travers cette dimension. L'entrée par l'espace me semble donc capable d'ordonner une approche pertinente des sociétés urbaines qui n'aboutisse pas à émietter l'histoire, mais qui contribue au contraire à tenir ensemble les différentes dimensions de la vie d'une cité. L'histoire de l'espace n'est donc pas l'équivalent d'une histoire de la petite cuillère, du bec de gaz ou du mur en plâtre: il est vrai que sans se forcer, l'espace est un "fait social total" puisque toute société s'y déploie et s'y affronte, contrairement à la petite cuillère.

C'est en tout cas ce que ce travail se propose de suggérer ⁽¹⁾. Il aurait pu prendre pour lieu et temps d'autres objets que Lyon et que ce large XIX^e siècle que j'ai choisi. Les choix de ce terrain et de ce moment sont les résultats de données plutôt que de conçus: un cursus universitaire lyonnais et un intérêt plus particulier pour le "sombre XIX^e siècle" les ont déterminé bien plus qu'une réflexion préalable sur la qualité de ces temps et lieux. Mais ils ne sont que les supports d'une volonté de retrouver les logiques qui ordonnent l'appréhension (la saisie) de l'espace en général, de l'espace urbain en particulier, de l'espace de Lyon enfin. J'emploie ce mot de "logiques" non que cette saisie soit toujours ordonnée et reposant sur des modèles suivis ou imposés, mais parce que c'est la raison d'être des travaux sur l'outillage mental et les dispositifs affectifs que de regrouper des "*faisceaux de représentations*" ⁽²⁾. Sans cet effort de mise en cohérence, de tels travaux se heurtent aux écueils du lexique ou catalogue des manières de voir ou de penser: énumération, description à plat, cas individuels. Il faut, sans les présupposer ou les transposer par anachronisme, retrouver les cohésions sociales qui modèlent les représentations et les perceptions, de sorte que leur étude et leur histoire puissent ajouter à nos connaissances sur les sociétés urbaines contemporaines.

C'est pour ces raisons que tout au long de ce travail j'emploierai le terme de "représentation sociale" de préférence à ceux qui parsèment les lignes ci dessus: image, outillage mental, perception, dispositif affectif,.... Au delà du concept ⁽³⁾, la signification même

1 Et seulement suggérer, puisque pour bien mériter de son objet il aurait dû faire entrer en jeu tous les usages et manifestations de l'espace, notamment en termes économiques (prix des terrains, des loyers), ou en matière d'usage de l'appartement, de division espace public/espace privé, etc.

² Alain CORBIN: Le territoire du vide, Paris, Aubier, 1988, p.11.

³ Qui porte l'empreinte de la sociologie et de l'anthropologie française du début du XX^e siècle, la question des "représentations collectives" étant particulièrement présente dans les oeuvres de Mauss, Durkheim ou Lévy-Bruhl. Les psychologues sociaux ont retravaillé le concept dans les années 1960, en particulier Serge Moscovici, et on le voit aujourd'hui faire un retour en force dans les sciences humaines, retour qui hélas tient parfois de la forfaiture. Pour un tour d'horizon récent, voir L'étude des représentations sociales,

des mots me semble avoir valeur de contrat. L'employer, c'est s'engager, se contraindre à ne jamais perdre de vue le caractère de constructions sociales que revêtent ces "versions" de ville qu'on va rencontrer tout au long des pages à suivre. C'est faire de l'histoire de ces constructions le sujet même de la thèse. Le concept de représentation sociale en lui-même permet de travailler dans le même sens. Au delà de la variété des définitions données depuis vingt ans, au delà des incertitudes, se dégage une idée forte: les représentations sociales sont des modèles simplifiés de la "réalité", liés aux conditions d'insertion dans la société et aux contacts permanents avec celle-ci, qui servent de base aux prises de positions dans cette société. Lien interactif entre l'idéal et le matériel, elles dictent les cadres du possible et du pensable concernant l'objet représenté. Issues elles-mêmes des informations reçues, elles conditionnent ensuite l'accès à d'autres informations (les "*informations liées*" de Moscovici), leur donnent sens et se modifient sans cesse avec l'expérience. La psychologie sociale ne prétend certes pas avoir élucidé toutes les modalités du fonctionnement ⁽⁴⁾ des représentations sociales, mais la qualité des travaux effectués à partir de cette idée ⁽⁵⁾ appelle l'attention des autres sciences humaines. Comme l'écrit Paul Claval "*Les objets dont traitent les sciences sociales existent toujours deux fois: dans le monde et dans la tête des gens qui en ont besoin, qui les utilisent, qui les modèlent ou qui en rêvent*"⁽⁶⁾. C'est cette double existence, ce Lyon rêvé, revendiqué ou quotidiennement utilisé qu'il s'agit ici de saisir.

Le postulat de considérer l'espace comme objet ordinaire, et en tant que tel soumis à et régi par des représentations sociales, pouvait il y a quelques années encore être taxé d'hérésie. Pour les géographes comme pour les historiens (le temps long de Braudel?) l'espace restait bien souvent une donnée immuable qui échappait au temps et déterminait étroitement les cadres de l'action humaine. Puis, notamment par l'effet de travaux sur l'espace urbain, les années 60 ont vu naître une école critique sur le statut même de l'espace. Ce qui a été vivement remis en question alors, c'est l'utilisation de l'espace comme essence, comme structure

sous la direction de W.DOISE et A.PALMONARI, Neuchatel, Delachaux et Niestlé, 1986, ou encore JODELET (Denise) (dir.): Les représentations sociales, Paris, PUF, 1989.

⁴ La conclusion de Stéphane Ehrlich dans le numéro spécial de Psychologie Française de novembre 1985 est malicieuse et lucide: "*Bref la représentation est comme la météorologie. Délicatement éthérée, elle est source d'espérance inquiète et de quelques satisfactions. Elle rend des services sans être vraiment fiable. On entrevoit vaguement comment elle se construit. On ne voit pas du tout comment elle fonctionne. Et on est presque certain qu'elle existe vraiment*" (op.cit., p.229). Plus qu'un concept opératoire, c'est une démarche de recherche que fournit la réflexion sur les représentations sociales.

⁵ Les plus achevés demeurent peut-être ceux de Claudine HERZLICH, Santé et maladie, analyse d'une représentation sociale (Paris, Mouton, 1969) et de Serge MOSCOVICI: La psychanalyse, son image, son public (Paris, PUF, 1976, éd.or. 1961).

d'intelligibilité utilisée pour exprimer des rapports de situation immuables ou pour figurer des mondes fragmentés. Le livre-clé de cet effort est à mon sens La production de l'espace de Henri Lefebvre ⁽⁷⁾: son titre /outrage/manifeste résume toute la volonté déconstructrice de son analyse, qui m'a été précieuse tout au long de ce travail. Il demeure irremplaçable et irremplacé. C'est dans ces années 1960-70 que la géographie dite "sociale" a pris son essor et a ouvert l'éventail du questionnement sur l'espace: les interrogations sur les thèmes du "paysage", de "l'espace perçu", de "l'espace vécu" se bousculent en 1974-75 dans les numéros de la revue L'espace géographique. La position de cette géographie sociale pourrait se résumer en une phrase simple: plutôt que de penser "classiquement" que les hommes ne sont rien sans l'espace, elle préfère tenter de montrer que l'espace n'est rien sans les hommes, l'utilisation qu'ils en font et les sens qu'ils lui donnent. Par la suite, le bouillonnement d'idées s'assagit, et la thèse d'Antoine Bailly ⁽⁸⁾ semble marquer la fin de la période "rebelle" de la géographie sociale et son intégration (hommes et thèmes) dans la discipline et ses institutions. D'une esquisse de formation de géographe, c'est cette volonté de questionner l'espace que j'ai conservé et que je tente d'appliquer ici.

Il est bien sûr artificiel de séparer ainsi la réflexion des géographes de celle des sociologues, des urbanistes, des historiens ou d'autres. Mais ce n'est pas ici le but que de se livrer à une anthologie épistémologique sur le thème de l'espace ⁽⁹⁾. Aussi me contenterai-je de mentionner quelques jalons qui dans diverses disciplines marquent le renouveau de l'interrogation sur l'espace. Si des revues au titre parlant comme L'espace géographique cité plus haut ou Espaces et sociétés furent et demeurent des foyers de cette interrogation, on peut retenir aussi quelques dates et titres d'ouvrages marquants. Au livre d'Henri Lefebvre précédemment cité s'ajoutent ainsi des ouvrages majeurs comme ceux de Kevin Lynch, Claude Lévi-Strauss (avec l'exemple du camp Bororo) ou Paul Claval ⁽¹⁰⁾. Ce questionnement est aussi sensible dans de multiples colloques de géographie, de sémiotique, d'architecture et de sémiotique architecturale, pour le meilleur comme pour le pire. Des échos s'en font sentir jusque dans la fiction avec les Espèces d'espaces de Georges Pérec en 1974. Il serait facile d'ajouter à

⁶ Géographie historique des villes d'Europe Occidentale, tome 1: Espaces sociaux et paysages urbains, Paris, Université de Paris I, 1981.

⁷ Paris, Anthropos, 1974.

⁸ La perception de l'espace urbain: les concepts, les méthodes, leur utilisation dans la recherche géographique, Thèse d'Etat en géographie, Université de Paris IV, 1980.

⁹ D'autres l'ont fait, et bien fait, surtout Françoise PAUL-LEVY et Marion SEGAUD dans leur Anthropologie de l'espace (Paris, Centre Georges Pompidou/CCI, 1983), ou encore tous les auteurs des textes rassemblés par AURIAC (Franck) & BRUNET (Roger) dans Espaces, jeux et enjeux, Paris, Fayard, 1986.

¹⁰ Kevin LYNCH: L'image de la cité, Paris, Dunod, 1969; Paul CLAVAL: Espace et pouvoir, Paris, PUF, 1978.

cette liste, et on peut encore mentionner la toute récente entrée en force de l'espace dans la science politique par les chemins de l'identité locale et du territoire ⁽¹¹⁾.

Quid de l'histoire dans ce renouvellement de l'approche de l'espace? A-t-elle aussi fait la part belle à ce renversement d'une tendance de long terme qui éludait le "social" en le rabattant sur le "spatial"? Disons tout de suite qu'il ne me semble pas utile de perdre temps et place à déterminer si oui ou non les historiens ont été à la pointe du renouvellement ou à la remorque d'autres disciplines: les considérations stratégiques sur la primauté de telle science humaine sur telle autre sont de toutes façons déplacées dans une recherche qui, sans le vouloir mais tout simplement parce que c'est la manière la plus sensée d'aborder un problème complexe, s'avère emprunter à plusieurs d'entre elles. Il ne saurait être question non plus de prétendre que l'espace a longtemps été ignoré des historiens: la recherche historique s'est trop souvent inscrite dans un lieu géographique pour que cela soit soutenu. Les grandes thèses Labroussiennes des années 50 sont sans doute le symbole le plus marquant de cet enracinement de l'histoire dans l'espace. Mais elles montrent aussi le rôle limité qu'a joué l'espace dans la réflexion sur le temps à laquelle se livre l'historien. Espace prétexte, espace alibi, espace d'étude tout simplement, l'espace reste le lieu de la recherche et n'intervient que rarement comme lieu de l'analyse, si ce n'est parfois comme *deus ex machina*, ou à l'inverse comme réduit inexpugnable du résidu d'incertitude que cette analyse a dû se résoudre à laisser subsister. Tout se passe comme si l'historien ne se résignait pas à démonter l'ultime dimension solide qui lui reste: sans pitié pour les hommes, les idées, les produits, les faits sociaux et le temps, il s'est bien souvent accroché à l'espace et a refusé de le faire lui aussi passer à la moulinette du questionnement historique. Le "temps long" ne serait-il pas en quelque sorte l'ultime refuge d'un déterminisme spatial vidalien? Sans doute aussi ce dernier atome de certitude et d'infini avait-il quelque chose de rassurant pour ceux qui se lançaient dans des travaux de long terme aux alentours des années 1940-50, et mettaient l'accent sur la durée. L'histoire d'aujourd'hui, si elle est en miettes (dit-on), a pourtant largement conservé ce scrupule et ce respect de l'espace. Quelques travaux se sont pourtant attaqués sans respect à ce monument.

C'est sans doute à l'histoire dite des mentalités et à l'histoire dite urbaine que l'espace doit d'être devenu à son tour sujet d'histoire ⁽¹²⁾. De nouvelles interrogations se sont imposées,

¹¹ Le numéro 43/44 de la revue Espaces-Temps "Pouvoir, l'esprit des lieux, visiter l'espace du politique", publié en juin 1990, dresse le tableau de cette nouvelle perspective.

¹² Outre les grandes thèses d'histoire urbaine que sont celles de Jean-Claude Perrot ou de Gérard Jacquemet, il faut souligner la réintroduction de l'espace par le biais de l'interrogation sur le quartier. Voir entre autres DESCIMON R. et NAGLE J. "Espaces et fonctions sociales: les quartiers de Paris du Moyen-Age au XVIII^e siècle", Annales ESC, avril-septembre 1980 et GARDEN M. "Le quartier nouvel objet de l'histoire?" Economie et humanisme, n°261, Sept.Oct. 1981.

de nouveaux thèmes se sont affirmés, qui nous intéressent ici. Et bien que Bernard Lepetit et Patrice Bourdelais aient pu constater que "*l'analyse des représentations passées de l'espace constitue sinon un courant, du moins un filet de l'historiographie actuelle*" ⁽¹³⁾, on peut noter que ce genre mineur a déjà donné lieu à des travaux notables: le livre de Gérard Labrot L'image de Rome ⁽¹⁴⁾, la thèse de Marie-Vic Ozouf-Marignier ⁽¹⁵⁾ ou les travaux de Marcel Roncayolo ⁽¹⁶⁾ illustrent avec vigueur ce "filet". L'historiographie anglo-saxonne n'est pas en reste, et on peut citer rapidement les travaux d'Andrew Lees ⁽¹⁷⁾ ou de William R. Taylor ⁽¹⁸⁾ qui participent de ce registre de recherche, bien plus classique chez les anglo-saxons comme l'illustre l'intérêt porté aux inscriptions spatiales des phénomènes sociaux dont font preuve entre autres les travaux de John Merriman ⁽¹⁹⁾.

Si le lecteur se remet en mémoire le contenu des ouvrages mentionnés ci-dessus, il aura constaté la variété des problématiques qui les gouvernent. Aucun modèle, aucune méthode ne règnent en effet sur ce que par facilité on peut se convenir d'appeler "l'histoire de l'espace". L'unité de recherche regroupant pratiques, symboliques et théories, qu'Henri Lefebvre appelait de ses vœux pour contrebalancer la fragmentation des travaux sur l'espace est à vrai dire bien difficile à atteindre. Aussi M.V Ozouf-Marignier s'intéresse-t-elle aux représentations du territoire national, aux liens entre espace et politique, alors que G.Labrot montre comment l'image d'une ville peut être un instrument dans les mains d'un pouvoir, en s'attachant tout particulièrement aux canaux de diffusion et aux modalités de production de cette image. Celui qui se lance dans cette voie qui sans être nouvelle est peu fréquentée se doit donc de préciser ce qu'il va mettre sous ce grand chapeau de "représentations de l'espace" ou d'"histoire de l'espace". Repères à la fois pour le lecteur et pour l'auteur, les lignes qui vont suivre aborderont (enfin!) le corps de ce travail.

¹³ Dans Espaces, jeux et enjeux, sous la direction de F.AURIAC et R.BRUNET, Paris, Fayard, 1986, p.22.

¹⁴ Seyssel, Champvallon, 1987.

¹⁵ La représentation du territoire français à la fin du XVIII^e siècle d'après les travaux sur la formation des départements, thèse de troisième cycle d'histoire, E.H.E.S.S., 1983. Cette thèse a été publiée récemment sous le titre La formation des départements. La représentation du territoire français à la fin du XVIII^e siècle, Paris, Editions de l'E.H.E.S.S., 1989.

¹⁶ Dont Croissance et division sociale de l'espace urbain, thèse d'état, Université Paris I, 1981, et l'article "Territoire" de l'Encyclopedia Einaudi repris dans le n°1 de la revue Territoires, 1983.

¹⁷ Cities perceived, Manchester, Manchester University Press, 1985. Livre qui recèle autant de données intéressantes et de perspectives comparatistes stimulantes que d'interrogations sur la manière dont la recherche concernant les visions françaises de la ville a été menée. Que le plus récent travail d'histoire urbaine cité soit celui de Louis Chevalier publié en 1958 (Classes laborieuses...) est un peu inquiétant.

¹⁸ "New-York et l'origine du skyline: la cité moderne comme forme et symbole", Urbi, vol.III, 1980.

Pour saisir les représentations passées d'un espace urbain, plusieurs voies étaient possibles. Celles que j'ai décidé d'emprunter ne sont que des options prises au sein d'un champ de possibles largement ouvert, et ce travail ne s'achèvera pas sans que j'ai maintes fois mentionné d'autres questions, d'autres sources, d'autres chemins. Mais précisons d'abord ce qui a été fait, selon une répartition en trois phases: affaires de temps, de problématique et de sources.

Le temps d'abord, puisqu'il est précieux. Choisir de travailler sur un XIX^e siècle long (1789-1914, si l'on veut être faussement précis) semble logique au premier coup d'oeil lorsqu'on cherche à cerner une société urbaine. En effet, c'est pendant ces 120 années que vont se produire en France les bouleversements de l'industrialisation mais aussi de l'urbanisation. Lyon n'en est pas tenu à l'écart, et les chiffres de population totale comme de population ouvrière y connaissent des croissances importantes. De 150 000 habitants environ en 1789, Lyon passe à 460 000 en 1914, en un rythme soutenu à partir du début du XIX^e siècle ⁽²⁰⁾. C'est aussi dans ce laps de temps que se modifient les grandes conceptions de "la ville". D'abord comme phénomène social, puisqu'apparaît une véritable pensée pro-urbaine comme l'a montré Andrew Lees, mais aussi comme phénomène économique et spatial avec l'éviction des modèles de la ville fermée ou de la ville parasite. Mis à mal au XVIII^e siècle par d'autres configurations logiques où les thèmes de la fluidité des communications tenaient un rôle majeur, le XIX^e siècle semble leur assèner le coup de grâce ⁽²¹⁾. A Lyon aussi, des actions d'aménagement urbain viennent manifester ce changement dont les justifications croisées (hygiène, déplacements, sécurité, défense des intérêts immobiliers) ne laissent pas que d'interroger celui qui les étudie. Car, si l'on connaît relativement bien les conceptions urbaines et spatiales des grands aménageurs et leurs bases théoriques ⁽²²⁾, il semble qu'on en sache beaucoup moins sur la manière dont ces grands

¹⁹ The red city: Limoges and the French 19th century, Oxford, Oxford University Press, 1985 et The margins of city life. Explorations on the French urban frontier 1815-51, Oxford, Oxford University Press, 1991.

²⁰ Pour une comparaison avec les autres grandes villes françaises, voir le premier chapitre du tome 4 de l'Histoire de la France urbaine (sous la direction de Georges Duby), Paris, Seuil, 1982-1985.

²¹ Voir le chapitre consacré aux "pensées sur la ville" dans ce même tome 4 de l'Histoire de la France urbaine.

²² Voir les ouvrages d'ensemble de LAVEDAN (Pierre): Histoire de l'urbanisme (Paris, H.Laurens, 1926-1952) et CHOAY (Françoise): L'urbanisme, utopie et réalités (Paris, Seuil, 1965) et le chapitre consacré à l'aménagement du territoire par Marcel RONCAYOLO dans l'Histoire de la France (sous la direction d'A.BURGUIERE et de J.REVEL), tome 2 L'espace français, Paris, Seuil, 1989.

modèles ont été reçus et utilisés (ou pas) au sein des populations locales, ou encore sur le calendrier de cette diffusion ou de ce décalage.

Mais le choix de ce créneau temporel n'est pas uniquement motivé par des mouvements généraux. La ville de Lyon aussi dicte ses raisons : on a déjà évoqué plus haut les accroissements démographiques, mais d'autres bouleversements secouent la ville. Tout d'abord, le territoire communal s'étend, que ce soit par création de quartiers nouveaux à l'intérieur de son enceinte (la presqu'île Perrache conquise sur le Rhône) ou par annexion de ses faubourgs puisque La Guillotière, La Croix-Rousse et Vaise sont rattachés à Lyon en 1852. La surface de la commune fait plus que doubler entre les bornes temporelles de ce travail: ce sont autant de nouveaux éléments qui s'offrent au regard, au souci et au jugement de ceux qui gèrent la ville comme de ceux qui y vivent. Le grand Lyon qui naît de ce temps d'extension est plein de nouveautés: espaces, populations, monuments, paysages physiques et humains, autant d'éléments qui apparaissent ou disparaissent. L'organisation qui régit ce territoire communal subit elle-même de nombreux changements au cours du siècle: modifications du type de suffrage, du type de scrutin, du mode de désignation des maires et des conseillers, et enfin du mode même d'administration de la ville. Etroitement liées à ces modifications, les circonscriptions administratives diverses se posent sur la ville à partir de 1790 dans le but d'optimiser les fonctions qu'elles sont chargées d'assurer. Espaces de la vie, espaces de l'administration, tout change pendant ces 120 années.

Mais ce qui sans doute fait le plus date est du domaine de l'histoire politique, voire militaire: c'est en effet au moment de la Révolution Française que la cité reparaît sur la scène de la grande histoire, de l'histoire politique nationale. Les annales de celle-ci avaient peu mentionné le nom de Lyon depuis les splendeurs de la Lugdunum romaine, le rattachement à la couronne de France en 1320 ou les séjours royaux du XVI^e siècle. Elle y surgit avec éclats, ceux des obus du siège de 1793. Il n'est pas injuste de considérer cet événement comme une sorte d'acte fondateur lorsque l'on s'aperçoit de son importance dans les écrits sur Lyon qui sont diffusés au siècle suivant. Ce poids symbolique se comprend mieux lorsqu'on sait les conséquences qu'aurait dû avoir cet événement sur l'avenir de la ville, en dehors même des objectifs propres à ceux qui vont écrire ou dire l'histoire de Lyon. "*Lyon n'est plus*", annonçait en effet le décret de la Convention du 12 octobre 1793: que la ville ait réchappé de cette condamnation équivaut quasiment à une seconde naissance, à une nouvelle année zéro. Ils sont dès lors nombreux au XIX^e siècle à évoquer, invoquer, convoquer cette année 1793 comme la source de tous les malheurs, le facteur explicatif moteur de l'évolution de la cité ou le signe de l'incontournable personnalité autonomiste de la ville. Le poids de ces années est primordial dans l'image

extérieure de Lyon, notamment pour celle qui sert de référence à l'action de la structure étatique: le thème de la ville rebelle et centrifuge naît à ce moment, nous disent les historiens de Lyon. Il n'est d'ailleurs pas vain de noter que ce poids symbolique se maintient bien après la période délimitée ci-dessus: le livre d'Edouard Herriot ⁽²³⁾ écrit en 1937 ou quelques déclarations de la campagne électorale des municipales de 1989 en attestent. D'autres dates majeures jalonnent au XIX^e siècle cette renaissance à l'histoire nationale: 1831 et 1834 sont de ces moments où les yeux d'un pays tout entier sont braqués sur une ville, la jaugent et la jugent. Si elles sont moins souvent mises en avant, les "insurrections" d'avril 1817, de juin 1849 ou d'avril 1870 contribuent elles aussi à façonner une certaine image de Lyon dans l'opinion. A cette image concourent encore des événements moins tragiques mais tout aussi lourds de conséquences tels que la montée en puissance de l'industrie lyonnaise (et pas seulement de la soierie) ou la fidélité de la ville à la République dans les crises de la fin de siècle. Bref, la ville change, Lyon change et l'image qu'elle donne d'elle se modifie aussi.

C'est de ce bouleversement des paysages que naît la problématique de ce travail. Les questions qui la dominent sont simples. Comment une société vit-elle, comprend-elle, maîtrise-t-elle l'espace dans lequel elle se déploie? Quelles étaient les représentations sociales qui permettaient de saisir la ville de Lyon et ses composantes (lieux et espaces, monuments et quartiers) et comment ont-elles réagi à ces modifications radicales brièvement évoquées ci-dessus? Sans se contenter de ce fort utile catalogue, il faut aussi identifier dans la mesure du possible les diffuseurs (hommes et groupes) de ces représentations et leurs vecteurs de diffusion. Ces questions se déploient autour de deux grandes préoccupations que j'ai tentée de garder à l'esprit.

Lyon est d'abord un terrain d'étude pour élucider les termes du rapport à l'espace urbain. Mais la cité est aussi un cas à étudier pour elle-même, parce qu'elle a été l'objet d'un important travail symbolique fortement lié à la dimension spatiale et physique. Malgré le manque d'études sur ce thème en d'autres lieux, il semble que peu de villes aient donné lieu à autant de formules que Lyon. Voyez la "*ville des aumônes*", la "*ville de la soie*", la "*ville de la Vierge Marie*", la "*seconde Rome*", la "*rebelle girondine*", la "*ville de la gastronomie*", et j'en passe. Ce travail d'imagerie porte aussi sur des parties ou des lieux de la ville: La Croix-Rousse devient "*l'acropole de la soie*" ou "*l'Aventin de la démocratie*", Fourvière la "*sainte colline*" et l'église qui la surmonte un "*phare*" ou une "*colonne triomphale*", La Guillotière le "*Belleville*" de Lyon alors

²³ Lyon n'est plus, Lyon, Hachette, 1937.

que Bellecour en est le "*Faubourg Saint-Germain*" et les Brotteaux la "*Chaussée d'Antin*". Le tout culmine dans le fameux "*caractère lyonnais*", dont la seule évocation devrait, selon ceux qui brandissent cette arme ultime, pétrifier sur place les tentatives d'explication ou d'analyse pour laisser la place au "génie des lieux" ⁽²⁴⁾. Deux grands axes apparaissent donc: à un niveau "général", s'interroger sur les existences, circonstances et consistances locales de modèles d'appréhension de l'espace plus largement répandus: thèmes de la centralité, des rapports avec la périphérie, de la mise en ordre de la ville, de sa nature de lieu d'échange, de production ou de pouvoir par exemple. Mais il s'agit aussi, sous un angle d'approche plus "local" (mais pas localiste), de cerner les représentations sociales de la ville de Lyon en tant que telle (dans son tout et dans ses parties), en insistant sur les genèses de ces représentations, leurs modes de diffusion et leurs fonctions. Le "genre" de cette thèse participerait ainsi à la fois des ambitions de l'étude de cas et de la monographie locale. Ce sont ces deux approches qui sont menées dans la perspective de long terme et de mouvement induite par les dates limites de cette recherche, dates qui, précisons le, n'interdisent pas à l'auteur quelques dépassements vers l'aval ou vers l'amont afin de mieux être à même de réaliser cette archéologie des représentations sociales, cette restitution des modèles qui permettraient aux hommes du siècle passé de vivre et d'agir dans la ville.

Cette problématique à deux étages laisserait à penser qu'il a été nécessaire d'utiliser deux types de source bien différents. Ainsi on aurait d'un côté le corpus bien ordonné des sources qui parleraient de l'espace "conçu", dans lesquelles s'exprimeraient en termes normatifs et théoriques ceux qui, ingénieurs des Ponts ou grands commis de l'Etat, maires ou architectes-urbanistes visionnaires, ont à gérer la ville et à agir sur elle très concrètement. De l'autre côté se trouverait le fatras du "vécu", dont émergeraient quelques littérateurs de génie qui auraient alimenté le marché des stéréotypes locaux par des trouvailles, des mots d'auteur et des traits de clairvoyance inouïe. Il n'en est pas ainsi. D'abord parce que les deux domaines ne sont pas cloisonnés: le rapport administratif utilise les clichés du littérateur, de la même manière que le littérateur doit en passer par les grands modèles de compréhension issus du raisonnement savant, ou par les formes de la pratique quotidienne l'espace. Ainsi, pour reprendre ici une

²⁴ Encore aujourd'hui, il suffit d'évoquer ce "caractère", si possible avec une mine contrite, pour faire comprendre à son interlocuteur qu'il atteint le point de non-retour, au-delà duquel les explications échappent à la sphère du raisonnable pour se réfugier dans le monde mystérieux d'une essence, d'une nature dont on se doit simplement d'admettre les conséquences.

partie de la terminologie d'Henri Lefebvre, il ne suffit pas de s'attacher aux "*représentations de l'espace*" (modélisations diverses) et aux "*espaces de représentations*" (images et symboles bâtis sur des espaces et des lieux) pour faire l'histoire de l'espace. Outre ces formations intellectuelles et imaginaires, il existe une "*pratique spatiale*", une expérience quotidienne de l'espace qui vient compléter le triptyque. Ces trois dimensions ne cessent de s'influencer mutuellement, et il s'avère difficile de comprendre l'une sans avoir saisi l'autre. Là encore, c'est cette dimension de construction permanente que le concept de représentation sociale porte en lui, et qui peut protéger des dérives formalistes possibles autour des thèmes du "conçu", du "perçu" ou du "vécu".

Au delà de cette unité nécessaire pour mener à bien une histoire de l'espace, il n'en reste pas moins des différences de nature entre certains types de sources. Sans vouloir les constituer en domaines clos qui détermineraient des champs d'interrogation et de connaissance tout aussi clos, on ne peut que constater ce qui sépare les sources de type "administratif" et celles de type "littéraire". Les données de base de ce travail peuvent être classées dans ces deux cadres majeurs qui recoupent à peu près l'ancienne distinction entre sources manuscrites et sources imprimées. C'est là bien sûr un travail de classement a posteriori, car la recherche de ces sources a été menée sans privilège en faveur de l'un ou l'autre de ces types. Cette recherche est d'ailleurs particulière. Partir à la poursuite des représentations passées d'une ville ne définit pas immédiatement ni le genre, ni la localisation des sources à consulter. Cela peut être le cas pour des travaux dont les sources incontournables et privilégiées apparaissent dès l'énoncé du sujet: les recensements pour les études de population, les registres d'entrées et de sorties pour l'histoire des salariés d'une entreprise, les mercuriales pour un suivi des prix agricoles, etc. Même si l'histoire ne se fait pas aussi simplement et nécessite des croisements de sources multiples quelle que soit la simplicité apparente du sujet, on peut quand même reconnaître que la plupart des objets d'histoire dictent l'emploi de sources assez bien définies au départ. Mais où trouver les traces des représentations de la ville, passées de surcroît? Les sociologues, géographes ou ethnologues qui travaillent sur ce thème pour la période contemporaine ont certes élaboré tout un arsenal de méthodes (questionnaires, dessins de cartes, réactions à des photographies, analyses de parcours), mais toutes ont la fâcheuse manie d'exiger la présence d'un être vivant ⁽²⁵⁾. Ces procédures d'enquête orale ne peuvent

²⁵ Pour une vue d'ensemble, voir la thèse d'Antoine BAILLY: La perception de l'espace urbain: les concepts, les méthodes, leur utilisation dans la recherche géographique, thèse d'état en géographie, Université de Paris IV, 1980. Quelques exemples: LEDRUT (Raymond), Les images de la ville, Paris, Anthropos, 1973; PAILHOUS (Jean), La représentation de l'espace urbain: l'exemple du chauffeur de taxi, Paris, PUF, 1970; DONALDSON (B.) et JOHNSTON (R.J.), "Interurban sectoral maps: further evidence from an extended methodology", Geographical analysis, n° 1, 1973.

donc être appliquées à des époques éloignées. Il ne s'agit pas en effet de traquer le souvenir d'un fait ou d'une société, comme l'on fait en leur temps de si captivante façon Philippe Joutard ou Françoise Zonabend, mais de retrouver des pratiques plus diffuses que l'art de tuer le cochon à Minot. J'ai pourtant tenté de mener semblable enquête avec le concours de personnes assez âgées pour avoir connu dans leur enfance le Lyon d'avant 1914 ⁽²⁶⁾. Outre la difficulté à établir un échantillon satisfaisant (en termes de représentativité géographique, professionnelle ou sociale), on se heurte surtout au problème du souvenir. Le temps a fait s'estomper celui d'une pratique spatiale qui semble avoir été du domaine de l'immédiat et de l'automatique. Je n'en ai trouvé que peu de traces. De plus, ces éventuels souvenirs remontent à une petite enfance (vu l'âge des personnes encore en vie, de 5 à 9 ans) dont seuls quelques faits marquants émergent sans qu'on puisse leur accoler une date ou un moment: une promenade, un soir de fête, une visite chez des amis, la merveilleuse vitrine d'un magasin de jouets. Bref, ce sont là des matériaux d'appoint souvent touchants, parfois intéressants, mais jamais très précis ⁽²⁷⁾. En dehors de ces quelques éléments, la démarche des chercheurs contemporains donne donc surtout des pistes à l'historien, et lui disent de s'intéresser aux parcours (de flânerie, de consommation ou de travail), aux points de repère des déplacements, aux manières de concevoir ces déplacements et en général à tout ce qui est du domaine des frontières, des limites.

C'est donc ailleurs, et chez les historiens, qu'il faut chercher une méthodologie possible et des sources auxquelles l'appliquer. Les quelques travaux entrepris en la matière indiquent des pistes intéressantes: Gérard Labrot, Pierre Monzani et G. Chabaud ont démontré la richesse de ce qu'on pouvait tirer des guides de voyages, l'un traitant de Rome et les autres de Paris ⁽²⁸⁾. Pour une autre ville légendaire, Constantinople, Gilbert Dagron a montré à travers des recueils de coutumes et des descriptions comment le discours sur l'espace témoignait pour des logiques sociales beaucoup plus vastes ⁽²⁹⁾. Bernard Lepetit, qui recherchait dans les descriptions de la France les signes de la mutation de la notion de ville ⁽³⁰⁾ a de son côté mis en évidence la richesse des dictionnaires statistiques ou géographiques quant à la définition normée de la ville et aux modalités de description des différentes cités du pays. Enfin Marie-Vic Ozouf-Marignier a dévoilé une source très riche en renseignements sur les modélisations de l'espace avec les

²⁶ D'où une quinzaine d'entretiens menés entre 1986 et 1988.

²⁷ Ce n'est pourtant pas la qualité de ces entrevues qui m'a fait renoncer à leur emploi massif, mais bel et bien la quantité des autres types de source.

²⁸ LABROT (Gérard): *L'image de Rome*, op.cit; CHABAUD (G.) & MONZANI (P.): *Les guides de Paris au 17^e et 18^e siècle. Images de la ville*, mémoire de maîtrise d'histoire, Université de Paris I, 1979.

²⁹ *Constantinople imaginaire, études sur le recueil des "Patria"*, Paris, PUF, 1984.

archives du comité de division au moment du découpage de la France en départements en 1790⁽³¹⁾, rappelant au passage que l'histoire administrative n'était pas qu'une dépouille positiviste.

En plus de ces pistes, on peut égrener quasiment à l'infini la litanie des supports dans lesquels se trouvent, explicites ou enfouies, les sources d'une histoire de l'espace. En fait, tous les textes sur Lyon contiennent implicitement ou explicitement un modèle de référence, un ensemble d'attitudes vis à vis de cette cité qui guident leur énoncé, bref une représentation de la ville. Ces discours sur la ville forment une catégorie où entrent aussi bien guides de voyage et rapports administratifs que romans, nouvelles et souvenirs. On imagine aisément la masse que peut couvrir une telle définition: l'abondance de la littérature de fiction, le foisonnement des documents d'archives sur tous les thèmes de la vie urbaine, le grouillement des articles de la presse périodique évoquent irrésistiblement la submersion du chercheur. Faut-il alors parler aussi des sources où l'on peut lire les effets de ces représentations: réalisations d'urbanisme, mesures administratives, budgets municipaux, séries de prix de terrains ou de loyers⁽³²⁾? Peut-on sans un sadisme outrancier convoquer encore la masse des images qui représentent la ville au sens propre du terme, c'est à dire l'amènent, en tout ou en partie, devant les yeux d'un spectateur? Il est bien cruel de terrasser l'apprenti-historien sous la masse des plans, estampes, photographies, cartes postales⁽³³⁾ ou films⁽³⁴⁾. Pourtant, comme le faisait remarquer Roland Barthes⁽³⁵⁾, l'image est discours. Mais trop parler nuit, et il devient impossible de convoquer toute ces sources pour les mettre au service d'un travail de thèse d'université.

Il était donc nécessaire de faire un tri dans cette abondance de documents de toutes sortes et de toutes provenances. Certains ont été immédiatement écartés en raison même de leur importance, parfois proportionnelle à la méconnaissance qu'on en a. Comment pourrait-on par exemple travailler sur un corpus de cartes postales dont on ne connaît qu'à peine le tiers (collections privées classées, conservations publiques)? Encore ces cartes connues ne nous sont-elles parvenues que par le truchement de nombreux collectionneurs qui les ont triées,

³⁰ "L'évolution de la notion de ville dans les tableaux et descriptions de la France, 1650-1850", *Urbi*, n°II, 1979.

³¹ *La formation des départements...*, op. cit.

³² Lesquels sont tributaires de la demande, laquelle demande est aussi fonction des aspirations que l'image de ces lieux peut satisfaire en termes de statut social.

³³ Dont on estime le nombre de vues commercialisées à 30 000 de 1899 à 1914! Le vidéo-disque édité par les Archives Municipales et la Bibliothèque Municipale de Lyon en 1989 en regroupe déjà quelques milliers.

³⁴ Ceux des frères Lumière qui, comble de malchance ou excès de fortune pour le chercheur, ont inventé le cinéma à Lyon.

³⁵ *"On entendra donc ici, désormais, par langage, parole, discours, parole, etc., toute unité ou toute synthèse significative, qu'elle soit verbale ou visuelle: une photographie sera pour nous parole au même titre qu'un article de journal. Les objets eux-mêmes pourront devenir parole s'ils signifient quelque chose". "Le mythe aujourd'hui", *Mythologies*, Paris, Seuil, 1985, p.195.*

choisies ou abandonnées selon leur coût, leur état mais aussi selon leurs goûts personnels. Imaginons alors qu'une collection recèle un nombre de vues de la place Bellecour trois fois supérieur au nombre de cartes montrant Notre Dame de Fourvière. Cela ne prouve pas que la place ait été trois fois plus en faveur auprès des photographes, éditeurs et clients de l'époque où ces cartes furent lancées sur le marché. La composition de la collection serait par contre simplement représentative des goûts de celui qui l'a composée, de sa sensibilité esthétique ou de son indifférence au symbole religieux que constitue la Basilique. Le document nous est en fait parvenu à travers trop de filtres pour tirer des conclusions rigoureuses à partir d'un corpus dont la composition actuelle n'est qu'épave et résidu de son état originel. Ce serait une faute impardonnable que de confondre les préférences d'un ou de plusieurs collectionneurs de notre temps avec la sensibilité d'une époque antérieure. Il ne s'agit pas pourtant du seul danger encouru par celui qui serait trop vite séduit par ces merveilles. Que sait-on en effet des conditions dans lesquelles ces cartes ont été fabriquées et diffusées? Il ne faudrait pas oublier qu'avant que d'être des documents dit "historiques", elles furent des produits destinés à être vendues, soumis à des impératifs techniques et commerciaux. Que sait-on de l'industrie de la carte postale? Qui étaient ses éditeurs, de quel matériel de prise de vue et d'impression disposaient-ils, travaillaient-ils avec des officines de photographie locales ou avec des équipes itinérantes, comment se composaient leurs réseaux de distribution, quelle était leur politique commerciale? Ce sont là des questions fondamentales qui demeurent sans réponse⁽³⁶⁾. Devant les lacunes du corpus disponible et dans l'ignorance des conditions de productions de la source, ce qui en empêche une critique et une estimation correcte, il faut se résoudre à ne pas considérer ce témoin important et cette source si attirante autrement que comme un appoint, une illustration de thèmes repérés ailleurs avec plus de garanties.

J'ai aussi écarté, par ce que trop énorme, le dépouillement systématique de la presse sur une période aussi longue, où se succèdent et s'additionnent tant de quotidiens ou d'hebdomadaires, de la feuille éphémère comme la Semaine Lyonnaise (octobre 1819 à janvier 1820) à ce monument local qu'est Le Progrès depuis sa création en 1859. Là encore c'est trop, je l'avoue, d'autant plus qu'on ne sait pas grand chose sur les journaux moins connus que le Nouvelliste ou le Progrès. D'autres pans entiers de la recherche sont pareillement en attente si on veut se pencher sur le Lyon contemporain. La thèse en cours d'Anne Sophie Clemençon sur les contraintes de l'urbanisation à La Guillotière au XIX^e siècle nous en dira bientôt plus sur la fabrication matérielle de la ville dans sa dimension "ordinaire", en dehors des grandes

³⁶ Le livre de Claude Frère et d'Aline Petit publié sur cette question aux PUL en 1984 donne quelques cadres, quelques exemples, mais les auteurs dressent avant tout le panorama d'un grand manque en

opérations de rénovation et d'aménagement urbain ⁽³⁷⁾. Mais bien des interrogations subsistent encore sur les évolutions des prix des terrains en l'absence de séries reconstituées, sur le monde de l'édition ou de l'imprimerie à Lyon, sur la vie littéraire de la cité au XIX^e siècle. Ces manques rendent plus difficile la tâche de l'historien des représentations, qui manque souvent de points d'appui pour mettre en perspective certaines de ses sources et les enseignements qu'elles lui délivrent. Face à ces abondances comme à ces carences, il faut définir une approche "stratégique" des sources.

Il est banal de constater que c'est la problématique qui règle l'emploi et le choix des sources. En fonction des priorités d'interrogation qui ont été exposées plus haut, certaines des sources possibles ont été explorées plus particulièrement. Convenons ici pour les présenter d'accepter la division déjà citée entre sources manuscrites et sources imprimées, pour sa simplicité.

Un type de documents d'archives s'avère primordial pour cerner les manifestations locales des grands schémas de définition et d'organisation de la ville. A l'instar de M.V. Ozouf-Marignier, j'ai pensé que les opérations de découpage de l'espace étaient autant d'occasions pour saisir les conceptions en matière d'organisation de l'espace. Son travail sur les départements a montré la richesse des renseignements disponibles sur la perception de ce terrain que les "découpeurs" s'attachent à éclater en zones bien délimitées, dans ces occasions où le concept même d'espace se projette du monde de la conception intellectuelle au monde matériel. Il est facile d'établir une liste conséquente des fonctions et activités pour lesquelles une telle partition de l'espace a eu lieu à Lyon dans la période qui nous occupe. Qu'on s'attache aux comités de fêtes de quartier du 14 Juillet, à l'organisation des sapeurs-pompiers, du bureau de bienfaisance, des oeuvres de charité, on s'aperçoit vite qu'un des maîtres-mots commun est "circonscription". Dans tous ces cas, la définition de limites destinées à spatialiser l'action dans un ressort précis est un gage d'efficacité. Mais toutes ces circonscriptions ne sont pas également documentées, ni importantes, ce second terme expliquant bien souvent le premier. S'il lui est possible de passer toute sa vie au travers des mailles du filet spatial que certaines associations tendent sur la ville pour localiser leur recrutement, il est rare que le citoyen puisse échapper aux divisions administratives de l'espace qui ont des effets beaucoup plus évidents

travaux de première main.

³⁷ les premiers résultats de l'enquête lancée par l'équipe du Centre Pierre Léon à partir de ces permis sont disponibles dans le rapport du Centre de la recherche historique/Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales: La Guillotière et Saint Germain Des Prés, construction et différenciation de deux espaces urbains, contrat de recherche du ministère de l'urbanisme et du logement, 1982. Voir aussi GARDEN M. et LEQUIN Y. (dir.): Construire la ville, Lyon, PUL, 1983.

sur sa vie quotidienne. C'est en fonction de ces divisions qu'il paie des taxes variables (différence entre deux zones d'octroi municipal) ou que tel citoyen plutôt que tel autre est proposé à ses suffrages (circonscriptions électorales). C'est aussi à cause de leur importance qu'ont été conservés les documents concernant la mise en place de certains de ces découpages spatiaux, alors que d'autres ont disparu. Il semble ainsi impossible de retrouver autre chose que les tracés des limites des circonscriptions des bureaux de poste de la ville de Lyon au cours du XIX^e siècle. Je conviens néanmoins, avec le lecteur peut-être, que ce manque n'est point trop déchirant. On a donc choisi quelques types de découpage bien documentés qui concernent des dimensions importantes de la vie urbaine par les fonctions qu'ils remplissent et les quantités de personnes concernées. Les partitions de la ville en paroisses, en arrondissements de police, en arrondissements municipaux ou en cantons de justice de paix fournissent les plus beaux documents de ce point de vue. Ils ne sont pourtant pas exempt de lacunes, et les "séries" de rapports administratifs, d'enquêtes publiques ou de pétitions s'estompent à quelques moments de la vie de ces circonscriptions. Les Archives Nationales, pas plus que leurs cousines Départementales ou Municipales, ne fournissent par exemple aucun document sur les créations des 6^e et 7^e arrondissements municipaux en 1867 et 1912. A ces découpages intra-urbains s'ajoute le dossier volumineux du découpage interurbain. Les questions d'annexion, de création ou de délimitation des communes dans l'agglomération lyonnaise sont une cause importante de débat tout au long du XIX^e siècle. Elles donnent lieu à des échanges, des délibérations, des libelles où se lisent des définitions concurrentes de ce qu'est ou doit être une ville.

Outre ces dimensions majeures que sont l'organisation communale, la vie religieuse, la sécurité des personnes et des biens et la vie politique, les archives publiques conservent aussi des renseignements sur d'autres découpages, moins serrés mais tout aussi important pour la vie de la cité. Certains sont bien matériels comme la division entre l'intra et l'extra-muros créée par les fortifications de Lyon de leur construction en 1832 jusqu'à leur déclassement en 1884 et leur destruction qui s'achève en 1914. D'autres sont plus éphémères, à l'image du classement en catégories des voies publiques dans l'optique de la perception des droits de voirie. Tous nous révèlent pourtant une manière de penser la ville et son espace.

Il est plus qu'important de souligner que tous ces documents ne nous renseignent pas uniquement sur les projets de découpage (et donc les modèles d'organisation de l'espace) qu'ils concernent directement. Dans leurs argumentations ou leurs tentatives de justification, ils font la part belle aux témoignages, aux opinions des habitants en matière de découpage, aux enjeux et aux conflits d'intérêts que la question du passage de limites discriminantes (entre deux zones

d'impôt par exemple) ne peut manquer de soulever. Avec d'autres documents du même type (rapports de préfets, de procureurs de la République), ils permettent aussi de comprendre sur quelle image globale de la ville de Lyon le pouvoir gouvernemental s'appuie pour prendre ses décisions. C'est enfin un ensemble de données utilisables pour y chercher les images qui concernent certaines parties de la ville. Il est notamment possible de voir dans quelle mesure ces imageries influent sur l'action concrète: pour en rester dans le domaine de choses bien connues, il n'est pas indifférent de savoir si le discours alarmiste tenu par les autorités au sujet de La Croix-Rousse des années 1830-40 influe ou non sur le quadrillage policier dans ce secteur. Enfin, la recherche sur les quadrillages administratifs n'apporte pas seulement des enseignements en matière de conception de l'espace urbain ou d'imagerie urbaine. Ce thème est aussi intimement lié à une pratique spatiale, qui doit tenir compte de ces limites immatérielles posées sur la ville. Ce peut être en les ignorant ou en les considérant comme une base d'organisation sociale ou politique ⁽³⁸⁾, mais ce jeu de la reconnaissance renseigne de toutes façons sur les effets de ces cadres que l'historien considère trop souvent comme artificiels sans s'être interrogé sur les conditions de leur construction, et encore moins sur celles de leur perception.

Pour compléter le versant consacré aux "pensées de la ville", une foule de documents d'archives moins circonstanciés est disponible. Au-delà de l'abondance évoquée plus haut, quelques noyaux durs s'individualisent. D'abord la série des documents administratifs, qui va des procès-verbaux du conseil municipal de Lyon aux divers rapports et dossiers sur des projets d'urbanisme. Pour cette thèse, on a dépouillé les premiers de 1870 (date du début de leur tenue précise) jusqu'en 1914. On y trouve tout d'abord d'utiles compléments sur les différentes divisions administratives dont il a été question plus haut, avec cet avantage que les enjeux y sont souvent exprimés plus directement, et surtout que ces expressions s'affrontent par la parole ⁽³⁹⁾. Mais c'est surtout au hasard des discussions du conseil, sur l'installation d'une borne-fontaine, la dénomination d'une rue ou l'emplacement d'un édifice public ou d'une statue, qu'apparaissent et se combattent les grands modèles d'organisation, de conception ou de perception de la ville: débats sur l'opportunité de la préférence accordée au centre-ville, contestations des sommes importantes accordées aux quartiers estimés "en devenir",

³⁸ Ainsi des sections électorales municipales de 1871 qui servent de base, notamment en banlieue, à des comités électoraux socialistes ou aux premières associations de défense des quartiers, et ce jusqu'à la fin du siècle. Voir JOLIVEAU (Thierry): Associations d'habitants, urbanisation et politiques urbaines. Comités de quartiers et associations de défense du cadre de vie dans l'agglomération lyonnaise 1890-1983, thèse de 3^e cycle géographie et aménagement, Université Lyon II, 1983.

³⁹ Cet avantage est cependant souvent annulé par la tenue de séances du conseil dites "*en commissions réunies*" (à huis-clos) pour toutes les décisions importantes, séances qui n'ont laissé aucune trace.

interrogations sur la nécessité de "l'embellissement" de la cité. Là aussi les grands modèles de la ville sont en action, comme ils le sont dans les rapports et pièces de dossiers piqués au hasard des inventaires d'archives concernant certains domaines sensibles comme ceux de l'hygiène, de la sécurité (police), de la voirie ou de l'urbanisme. Prenons par exemple le rapport de l'ingénieur Bonnet en date du 3 septembre 1858 sur le projet de rue de l'Impératrice. En quelques pages, c'est tout un modèle d'organisation de la cité de l'époque industrielle qui est exposé: au centre le quartier des affaires et du commerce sur le modèle de la City londonienne, plus loin sur l'autre rive du Rhône les quartiers résidentiels auprès des parcs et promenades, etc. Si toutes les pièces ne sont pas aussi explicites que ce rapport, elles n'en laissent pas moins transparaître les grands principes de la conception urbaine. Ce que doit être une ville se déchiffre aisément au travers du jeu des justifications et des revendications qui balisent tous les projets ou rapports qui traitent de la gestion des choses de la ville.

En dehors de cette armature que constituent les sources tenant aux divisions administratives, à l'organisation communale, à l'urbanisme, à la sécurité publique ou aux rapports entre gouvernement et ville, une foule de pièces d'archives peuvent être utilisées pour traquer les représentations de la ville. Les trajets des cortèges officiels, les mesures d'ordre prises à l'occasion des fêtes publiques témoignent par exemple de valorisations différentielles de l'espace dans des phases particulières de son utilisation, que ces valorisations consistent à ignorer certaines parties de la ville dans une déambulation ⁽⁴⁰⁾ ou à focaliser l'attention policière sur des points précis à l'occasion de mouvements importants de population. Pleins d'indices aussi, les dossiers des archives municipales concernant les noms de rues ⁽⁴¹⁾ ou les monuments publics: au travers de ces gestes commémoratifs, il s'agit aussi d'honorer ou de montrer du doigt un quartier, comme en témoignent les luttes entre arrondissements dont ces objets de mémoire sont la cause. Je clos ici la liste, mais on verra au cours de ce travail comment de multiples types d'archives manuscrites interviennent à des degrés variables.

C'est peut être surtout dans la masse des sources littéraires qu'on trouve non seulement les compléments aux points exposés ci-dessus, mais aussi les échos d'une pratique sociale. C'est aussi dans ces romans, souvenirs, articles de journaux ou de revues, guides touristiques,

⁴⁰ Les articles de Mona OZOUF "Les cortèges révolutionnaires", *Annales ESC*, janvier-mars 1971 ou de Marc VENARD "Itinéraires de procession en Avignon" dans le numéro 7 de la revue *Ethnologie Française* en 1977 consacré aux parcours montrent l'intérêt des conduites d'évitement ou de rencontre que révèlent les différents types de déambulations urbaines. La thèse de Vincent Robert sur la naissance de la manifestation contient des pages clés sur ce point (*Cortèges et manifestations à Lyon, 1848-1914*, thèse de doctorat d'histoire, Université Lumière Lyon II, 1990).

descriptions de la cité et recueils "archéologiques" que vont se révéler les dimensions affectives et sociales des lieux et des espaces. Comment repérer les documents qui peuvent les fournir, comment sélectionner les plus propices à cette quête, voilà les deux questions auxquelles le chercheur doit répondre assez vite sous peine de dispersion et de submersion. Il ne faut pourtant pas se leurrer: ni l'exhaustivité ni le choix rigoureux des sources ne sont possibles, à moins qu'on ne puisse lire la totalité des ouvrages concernant Lyon à quelque titre et degré que ce soit. Le hasard, ou plutôt la loi des renvois, a donc conditionné toute une partie de la recherche des sources imprimées.

Cela ne veut pas dire que la détection des sources d'information ait été totalement aléatoire. Des volontés d'exhaustivité régissent globalement la constitution du corpus des sources littéraires. D'abord par une attention particulière portée à quelques types: guides touristiques, romans situés à Lyon, récits de voyages, souvenirs et mémoires, ouvrages de prestige sur la ville. Ce sont là des types dont des travaux existants avaient déjà montré la richesse. L'essentiel de ces ouvrages a été recensé grâce aux fichiers matières de la Bibliothèque Municipale de Lyon ou de la Bibliothèque Nationale. Mais les fichiers matières, aussi bien confectionnés qu'ils soient, ne mentionnent pas d'entrée "Lyon" pour chaque ouvrage qui consacre une ou quelques pages à Lyon. Cette carence est surtout sensible pour les récits de voyage ou les recueils de souvenirs. Par exemple, s'il est connu que les écrivains lyonnais les plus fameux ont écrit des souvenirs concernant en grande partie Lyon (Henri Béraud, Marcel Grancher, Claude Farrère), c'est la recherche systématique à partir d'un indice (citation dans un autre ouvrage le plus souvent, ou dans la presse) ou d'une intuition qui permet de découvrir les souvenirs des obscurs tels qu'Emile Baumann, Edouard Deléage, Régis-Leroi ou Jean Robert. De même, il est connu que les récits de voyage de Stendhal, Alexandre Dumas ou Prosper Mérimée comportent des passages sur Lyon, ne serait-ce que par les polémiques acerbes que ces pages déclenchèrent en leur temps. Mais les séjours de Thomas Gray, du père Sirmond, de Milady Craven ou de J.F Reichardt ne sont pas habituellement mentionnés dans les florilèges de citations d'écrivains ou de voyageurs concernant la ville. Un grand nombre de ces lectures sont donc dues au hasard. Le cas est encore plus flagrant en ce qui concerne la littérature de fiction ou la poésie. Seuls quelques romans, du réputé Calixte au touchant Petit chose, sont répertoriés comme se déroulant à Lyon en partie ou en totalité. Le parcours est plus complexe pour connaître et consulter Le mercier de Lyon d'H.Escoffier ou Le lieutenant Vandeins de Noël Mayeul. Pour certains, c'est la mention dans la rubrique littéraire d'un journal qui met la puce à

⁴¹ Voir SAUNIER (Pierre-Yves): "Tempêtes dans une petite plaque d'email bleu: les noms de rues à Lyon au XIX^e siècle", Cahiers d'histoire, 1990, n°4.

l'oreille, ou les listes dressées par d'autres chercheurs ou spécialistes de la littérature lyonnaise ⁽⁴²⁾. Mais pour d'autres, jamais cités ni indexés, c'est le dépouillement hasardeux de certains fonds particuliers de nos bibliothèques qui peut seul les révéler. A l'issue de conjectures croisées sur le titre, le lieu et la date d'édition, on peut ainsi dénicher dans le fonds Galle (Archives départementales du Rhône) les oeuvres justement oubliées d'Alexis Rousset, du Vicomte Berbier du Metz ou de Félix de Chazournes. Pour ces découvertes de piètre apparence, il faut lire un grand nombre de romans ou nouvelles qui n'apportent rien, en espérant que surgisse, au milieu du récit des amours d'un berger orphelin et d'une jeune châtelaine, quelques lignes décrivant un séjour à Lyon ou un paysage lyonnais. Même si cet espoir est souvent vain, le jeu en vaut parfois la chandelle. On pourrait penser que l'obscurité de ces oeuvres littéraires rend incongrue leur présence dans un corpus d'étude, d'autant plus que les auteurs obscurs posent souvent des problèmes insolubles d'identification. Mais la qualité littéraire ou la réputation d'un ouvrage a-t-elle partie mêlée avec la richesse d'évocation qu'on recherche ici? A la limite, plus une oeuvre est dénigrée par les critiques contemporains, plus elle intéresse l'historien d'aujourd'hui qui peut penser qu'il y trouvera une qualité de témoignage et des méthodes d'exposition ou de description éloignées des canons littéraires, et donc susceptibles de lui apporter des renseignements nouveaux.

La littérature "érudite et descriptive" est un autre genre de production littéraire qu'on a exploré le plus souvent possible. On y trouve une grosse quantité d'ouvrages dont la caractéristique commune est de décrire, souvent dans une perspective historique, une partie, un monument ou la totalité de la ville. Cette catégorie englobe aussi bien des ouvrages du type "beaux livres" ornés de gravures comme le Lyon pittoresque d'Auguste Bleton ou les Vieilles pierres lyonnaises d'Emmanuel Vingtrinier, que les brochures à mince couverture en papier comme le Panorama de l'Observatoire de Fourvière ou les fascicules de la France illustrée de V.A. Malte-Brun. Cette sélection-ci est bien plus exhaustive, et correspond à peu de choses près au corpus répertorié dans nos bibliothèques. Les Catalogues de l'histoire de France de la Bibliothèque Nationale (et notamment la série Lk⁷) ou les classiques fichiers matières habituels n'ont pas ici les mêmes carences que celles constatées pour les récits de voyage ou les romans. La logique de la littérature descriptive veut que le nom du lieu décrit figure dans le titre de l'ouvrage, qui de ce fait n'échappe pas à l'indexation quelque soit son humilité typographique ou littéraire. Cependant, là comme ailleurs, la sélection peut avoir quelques lacunes, d'autant plus fâcheuses qu'elles sont insoupçonnables! Cette dernière remarque s'applique aussi aux

⁴² Notamment les travaux d'André Billy, De Jules Troccon ou plus récemment l'ouvrage de Bernard Poche (Lyon tel qu'il s'écrit, Lyon, PUL, 1991).

guides de voyage consacrés à Lyon, quoique le corpus de soixante et onze titres ici rassemblé me semble assez complet.

Ces défauts relatifs à l'exhaustivité sont encore plus sensibles si l'on s'attache à la grande diversité des brochures, pétitions, essais, ouvrages didactiques, topographies médicales, dictionnaires ou livres d'écoles qui font apparaître à un moment ou à un autre le nom de Lyon entre leurs lignes. Ces productions que l'on peut ranger dans une vaste catégorie "divers" concernent parfois des questions très localisées (une brochure sur Les moustiques à Lyon ou une Note au sujet des odeurs infectieuses de la Mouche et de Perrache), mais elles peuvent aussi concerner la ville toute entière comme la Statistique générale des grandes maladies infectieuses à Lyon pendant la période quinquennale 1881-1886 du Docteur Teissier. Il est possible enfin qu'elles ne consacrent à Lyon qu'une section de leur sommaire, au sein d'une oeuvre d'envergure nationale. C'est le cas par exemple des enquêtes ouvrières de Villermé, de Louis Reybaud, de Michel Chevalier ou de Jacques Valdour.

A l'image de ce qui avait été fait pour la consultation des archives publiques, des thèmes jugés sensibles ont été privilégiés dans cette vaste masse dont je ne crois pas qu'il soit nécessaire de prouver qu'elle est inconsultable dans sa totalité, au moins dans le délai imparti à une thèse, le cachet de la poste faisant foi. Les domaines de l'hygiène, de la salubrité et de l'urbanisme ⁽⁴³⁾ ont donc été l'objet d'une attention plus soutenue, traduite par une lecture systématique de tout titre évocateur en ce domaine. Ce qui a aussi été recherché en particulier, ce sont les publications où il était question de ces traits qui constituent les stéréotypes de la description de la ville et du fameux "*caractère lyonnais*": notices ou livres entiers sur le climat, les brouillards, le tempérament des habitants, la gastronomie, Guignol, la soie, le culte marial (souvent traité dans les ouvrages relatifs à Fourvière), les aspects opposés du Rhône et de la Saône, etc.

Si j'ai jusqu'ici réussi à esquiver le problème de la presse, quotidiens ou périodiques divers, il est nécessaire de préciser un peu plus le sort réservé à l'incalculable masse d'informations qu'elle contient. L'objectif de ce travail n'est pas de donner un "Lyon tel qu'il était vu à travers la presse au XIX^e siècle". En dehors de l'intérêt tout relatif de ce type d'enquête, une telle ambition devrait d'ailleurs répondre aux problèmes de définition des organes à prendre en compte (presse nationale? Presse locale? Quotidiens? Revues? Journaux illustrés? Presse littéraire ou d'information?), et surtout faire face au volume de l'information à traiter. En fait, je pense que l'approche de la ville par la presse quotidienne, à travers des articles courts, basés

sur une communication rapide avec un public vaste, utilise et réutilise des modèles, des clichés et des stéréotypes bien plus qu'elle ne contribue à leur formation. Son rôle est donc fondamental dans la diffusion des représentations sociales de la ville en direction d'un large public. L'emploi qu'elle fait de certaines formules-chocs en détermine le succès, sa diffusion de certains thèmes en favorise la reconnaissance, surtout dans la deuxième moitié du siècle où la presse bon marché fait son apparition. Or, c'est justement à cette formation des représentations que je veux avant tout m'attacher ici: peut-on d'ailleurs penser correctement la diffusion d'un objet, qu'il soit industriel ou culturel, sans avoir au préalable défini avec le maximum de précision ses conditions de production?

Pour toutes ces raisons la littérature périodique n'a pas la meilleure place dans cette étude. Le plus souvent, elle est convoquée au titre d'un article ou d'une série d'articles sur des points particuliers (notamment sur les thèmes sensibles de la sécurité, de l'hygiène ou de l'urbanisme) ou des événements exceptionnels (14 juillet, 8 décembre). On ne saurait pourtant laisser échapper quelques publications clés, soit par les témoignages irremplaçables qu'elles apportent, soit parce qu'elles jouent un rôle fondamental dans le processus même de formation des représentations sociales. Entrent dans le premier cas de figure des publications éphémères centrées sur un quartier et dont la durée de vie permet le dépouillement sans grand efforts: La Rive Gauche, "organe de défense de la commune de Villeurbanne" ne dure qu'un jour, La banlieue de Lyon ne vit qu'un an, Le Réveil de La Croix-Rousse se rendort au bout de quatre numéros. La Construction Lyonnaise ou Le Tout Lyon font partie de cette même catégorie. Parce qu'ils témoignent de représentations de la ville bien particulières, je les ai dépouillés totalement, pour le premier de sa création en 1879 jusqu'à la guerre, pour le second de 1895 à 1914. La Construction Lyonnaise, comme son nom l'indique, se préoccupe de tout ce qui touche à l'architecture et au bâtiment: on y trouve des présentations de techniques nouvelles, des compilations des adjudications de travaux à Lyon, des commentaires sur les travaux d'aménagement menés dans la commune et des articles de fond sur "l'embellissement des villes" ou "les réseaux de chemin de fer urbain à Lyon". Son intérêt corporatiste pour la ville justifie notre attention. Même si ses rédacteurs sont pour la plupart inconnus (pseudonymes), on a affaire de toute évidence à des spécialistes de la ville qui défendent des "pensées" de ville bien particulières. Quant au Tout Lyon, qui se positionne comme journal "artistique et littéraire" sous la houlette de son rédacteur Paul Duvivier, une figure lyonnaise des années 1900, il ne

⁴³ Pour tout ce qui concerne l'urbanisme ou l'architecture, on dispose d'une remarquable base de départ avec la bibliographie réunie par Gilbert GARDES dans Lyon, l'art et la ville, Paris, Editions du CNRS, 1988.

néglige aucun des événements de la "high life" lyonnaise. Il projette sur la ville l'oeil du chic et du flâneur désœuvré, ce qui ne manque pas d'intérêt.

Les Archives statistiques et historiques du département du Rhône, La Revue du Lyonnais ou encore la Revue d'Histoire de Lyon ont assurément une toute autre place dans ce travail. Elles font partie de ce deuxième type de périodiques que j'évoquais plus haut. C'est dans ces revues qu'a lieu en partie la fabrication des stéréotypes de la localité qui vont durablement constituer une "personnalité" à la ville. Tribunes du mouvement littéraire et érudit lyonnais de 1830 à 1914, leur lecture exhaustive était capitale. Elle ne s'est pas avérée vaine, et la Revue du Lyonnais a en particulier justifié ce qu'en disait André Latreille dans l'Histoire de Lyon et du Lyonnais en 1975, lui qui écrivait alors *"les historiens locaux sont loin encore d'avoir tiré de cette revue tout ce qu'elle offre de renseignements sur le mouvement intellectuel à Lyon"* ⁽⁴⁴⁾. Cela reste vrai.

De l'exposition de ces sources et de la problématique qui gouverne leur exploitation, on aura compris que cette thèse va largement se confiner au monde des discours, pour découvrir la définition et la formulation des représentations sociales de l'espace urbain lyonnais. On a déjà précisé plus haut que ces discours sur l'espace ne sont pas antithétiques d'une pratique spatiale ni déconnectés de celle-ci. Au travers de ces discours, ce sont des pratiques qui se révèlent et s'affirment par le jeu des explications et des justifications, des projets et des constats. Il n'est pas question d'affirmer qu'il n'existe pas de faits sociaux, et que seuls subsistent et sont dignes du questionnement historique les discours sur ces faits: adopter uniquement le point de vue des acteurs conduit à un relativisme absolu dont rien ne se dégage. On veut ici, plus modestement et sans doute plus lucidement, considérer ces discours comme le lieu de sédimentation des normes, des dispositifs de pensée et de référence qui sont une dimension fondamentale de ces faits sociaux. Le postulat de base est que les événements discursifs sont le lieu où l'on peut saisir les "cadres du possible" qui définissent pour les hommes et les groupes d'hommes la place, le rôle et le poids d'un fait social. Certes, la tentation est grande de se laisser aller à une énumération des codes qui donnent sens aux faits et informations dans l'univers exploré, ou au mieux à une interprétation superficielle de ces codes. Pourtant, le danger me semble en partie conjuré par le parti pris ici de restituer la genèse de ces codes dans le long terme et de rendre intelligible leur élaboration et leur fonction.

⁴⁴ Toulouse, Privat, 1975, p.348.

Un autre risque serait de se laisser prendre au piège des discours et de confondre leur présentation de la réalité avec des "témoignages" qu'il conviendrait de juger selon leur conformité avec la "réalité". C'est en partie sur cette erreur que repose le malentendu qui oppose souvent l'historien et les sources littéraires: dès lors que le premier juge que les secondes ne peuvent lui servir de référence pour la connaissance descriptive des faits et des milieux, les voilà disqualifiées au nom d'un rapport au réel déficient. Ce rejet me semble trop hâtif et vicié à la base. Les brillantes utilisations qui ont été faites des sources dites "littéraires" ne sont certes pas exemptes de reproches, mais elles justifient l'intérêt qu'on peut porter à ces documents ⁽⁴⁵⁾. A condition toutefois qu'on veuille bien ne plus les considérer comme des preuves, à juger sous l'angle de la véracité, mais comme des signes, à juger sous l'angle de la lisibilité. Hormis ce soupçon, les rapports entre l'historien et les sources littéraires sont parfois marqués par le dédain mêlé de candeur qu'affiche le premier à l'égard des secondes. Trop souvent les sources du type récits, descriptions ou romans sont considérées comme des actes sans conséquence sur l'objet concerné, à plus forte raison quand il s'agit d'un concept comme dans le cas de textes portant sur l'espace ⁽⁴⁶⁾. On doit remarquer que ces "actes gratuits" peuvent au contraire être des lieux privilégiés, et cela par la volonté même de leurs auteurs, où se révèlent mieux qu'ailleurs des modes particuliers de description et de perception de l'espace ⁽⁴⁷⁾. On peut ajouter aussi que c'est par le truchement de ces sources gratuites que se propagent les nouvelles manières de voyager et d'apprécier les spectacles naturels ⁽⁴⁸⁾ ou plus généralement une part importante de ces faits culturels que sont les manières de penser, de voir, de se voir, de s'habiller ⁽⁴⁹⁾, etc. Comment l'acte de création littéraire pourrait-il d'ailleurs se concevoir sans une puissante volonté d'agir sur son environnement à travers le sujet choisi? Isoler le littéraire dans une sphère éthérée à part de celle du "monde réel" et de celle de l'action serait bien mutilant pour la réflexion sur ce monde.

⁴⁵ Les travaux de Louis Chevalier, Classes laborieuses, classes dangereuses et Les Parisiens, restent encore les meilleurs exemples de cette utilisation, tant par leurs qualités que par leurs excès.

⁴⁶ M.V. Ozouf-Marignier dans sa présentation de sources oppose les archives de la division de la France en départements aux récits, descriptions ou romans. Les unes traduisent des représentations, des volontés, des actions, car elles sont situées au coeur de la pratique gestionnaire de l'espace. Les autres sont "*gratuits*", sans conséquence et donc moins riches en informations sur le rapport à l'espace.

⁴⁷ L'ouvrage de Alexander M. ROSS, The imprint of the picturesque on 19th century British fiction, Waterloo, Wilfrid Laurier University Press, montre comment des écrivains comme Walter Scott, Charles Dickens ou Charlotte Brontë ont utilisé les théories et les clichés du pittoresque tel que ce mode d'appréhension des paysages avait été défini au cours du XVIII^e siècle et aux débuts du XIX^e, notamment par les théoriciens anglais (W. Gilpin, etc.).

⁴⁸ Voir les chapitres "la fraîcheur de l'émerveillement" et "le parcours éphémère" du Territoire du vide d'Alain Corbin, op.cit.

⁴⁹ Voir par exemple le chapitre intitulé "Les vêtements du roman" dans La culture des apparences de Daniel Roche (Paris, Fayard, 1989).

Il est par contre nécessaire de prendre des précautions dans l'analyse de ces discours. La lexicale de Michel Foucault ⁽⁵⁰⁾ me semble une bonne illustration du premier déplacement nécessaire de l'analyse. Au terme de "*discours*" il préfère celui de "*pratique discursive*". La richesse d'analyse potentielle que le vocable de "pratique" introduit dans l'expression n'est rien moins qu'une déclaration de principes. C'est à un véritable changement de statut que sont en fait conviés nos discours. Ce ne sont plus seulement les lieux où l'historien va aller chercher des illustrations à une analyse menée à partir de sources plus nobles ou plus solides, comme dans une sorte de commode bibliothèque d'images où l'on puise à son gré. La pratique discursive est aussi lieu d'analyse, permettant d'en savoir plus sur celui qui parle et sa société par l'interrogation sur les conditions de possibilité et de formation de cette pratique, sur son intentionnalité et sa fonction. Si l'on ajoute avec Roger Chartier que l'on souhaite ici considérer ces faits de discours comme des efforts de "construction du sens", comme des témoignages de représentations collectives qui construisent le monde sans cesser d'être construites par lui, on a résumé le rôle que nous prêtons ici à ces "discours" ⁽⁵¹⁾. Comme le dit R.Chartier, parler de "discours" en ces termes, c'est se tenir à la croisée des pratiques et des idées, dans le monde des représentations, et peut-être mettre un terme à la mauvaise querelle qui oppose en histoire "*l'objectivité des structures*" (la tentative de reconstruire objectivement les sociétés telles qu'elles étaient par le maniement des documents massifs et quantifiables) à "*la subjectivité des représentations*" (le suivi des discours qui reconstruit des sociétés artificielles) ⁽⁵²⁾. Le travail mené par les psychologues autour de la notion de "représentation sociale", que Roger Chartier ne mentionne d'ailleurs pas, permet je crois de tenter ce pari avec quelque chance de réussite.

Il y a en effet nécessité de prêter attention aux nombreux risques toujours présents: exagérer le caractère normatif et exécutoire des discours, oublier la distorsion d'avec le "concret" qu'ils génèrent, dénoncer le discours comme préjugé, illusion ou manipulation mystificatrice. La plupart de ceux qui se sont attachés à l'étude des représentations sociales ont déclaré rejeter ces deux tendances comme abusives et réductrices ⁽⁵³⁾, qu'il s'agisse de ne considérer le discours que comme un pur reflet de la "réalité" (encore faudrait-il préciser quelle

⁵⁰ Pour une exposition claire de ces principes, voir Michel FOUCAULT, L'ordre du discours, Paris, Gallimard, 1971. Même si certains de ses épigones ont oublié les conditions critiques à mettre en oeuvre dans ce déplacement épistémologique, et ont créé une nouvelle hégémonie bâtie cette fois autour de la pratique discursive.

⁵¹ Je renvoie ici à l'article capital de Roger CHARTIER "Le monde comme représentation", Annales ESC, novembre-décembre 1989.

⁵² Idem, p.1513.

⁵³ Voir par exemple les introductions de Serge Moscovici dans son ouvrage déjà cité sur la psychanalyse et son public, ou celles de Maurice Godelier dans L'idéal et le matériel (Paris, Fayard, 1984) et de E.M Lipianski dans L'âme française ou le national-libéralisme (Paris, Anthropos, 1979).

est-elle) ou comme un écran de fumée idéologique. Sans prêter une confiance absolue à la force des concepts, il faut néanmoins constater que celui de représentation sociale semble apte à servir de garde-fou aux dérives du faux débat dont Roger Chartier nous a parlé plus haut. Et cela pour une raison assez simple, puisqu'il place la représentation comme médiation, interaction entre l'idéal et le matériel, à la fois modelée et informante pour chacun des deux domaines, et refuse la simplification linéaire du schéma causal (behaviourisme ou déterminisme) qui sous-tend cette mauvaise alternative.

C'est ce dialogue entre images et pratiques, discours et faits, qu'une histoire de l'espace doit entretenir pour dépasser les fragmentations de l'objet "espace" qu'Henri Lefebvre dénonçait à juste titre dans La production de l'espace. On retrouve d'ailleurs dans le sujet même de ce travail cette tension entre la fragmentation et l'unité sous la forme d'un binôme d'opposition et de complémentarité omniprésent dans l'étude de la ville. Précisons le tout de suite, de peur que cela ne soit clairement lisible dans les pages qui vont suivre: les thèmes de la diversité et de l'unité traversent tout ce travail. Est-ce vraiment étonnant d'ailleurs, si l'on veut bien constater que les considérations spatiales sont sans cesse utilisées pour justifier, infirmer, prouver ou fabriquer indifféremment la différence ou la similitude, l'autre et le semblable? Sur la seule évocation rapide de quelques éléments qui caractérisent la ville, on retrouve ces tensions: l'union (affirmation de l'entité Lyon, dotée d'une identité pérenne, existence d'un objet administratif communal) et la division (quadrillages administratifs, affirmation de spécificités de quartier, existence de hauts-lieux et de polarités).

Au delà de la contradiction entre le diviser et l'unir, c'est à un constat de complémentarité qu'une brève évocation rhétorique doit inviter. La maxime "diviser pour régner" illustre finalement cette relation réciproque qui se joue dans le dialogue entre un processus de fragmentation, outil de connaissance de la complexité par l'éclatement de la difficulté en unités de problèmes simples (tradition cartésienne), et une volonté de synthèse explicative indispensable à ce même savoir, et plus encore au pouvoir et à l'action. Ce lien entre les deux procédés rhétoriques, on le retrouve exprimé autrement dans la métaphore organique du corps et des membres. Les membres incarnent les parties du corps social considéré et leurs différences. La reconnaissance des antagonismes (intérêts, sociaux, géographiques) reste au bout du compte mesurée, et en tout cas est finalement subordonnée à une harmonie générale, à la communauté d'intérêts qui unit les membres au corps et les soumet à une volonté unique. L'utopie harmonieuse l'emporte là encore sur le constat de division. Pour ce qui nous concerne, affirmer l'unité et proclamer la diversité sinon la division, c'est aussi une tactique cohérente de saisie globale de l'espace urbain, même si parfois les conséquences semblent furieusement en

combattre l'objectif ⁽⁵⁴⁾. Car en dernier recours, les parties sont toujours subsumées au tout, l'affirmation de la totalité l'emporte sur le constat des oppositions, le pouvoir prime sur la connaissance. C'est aussi cette tension qu'il faut tenter de maîtriser pour ne pas se perdre dans le labyrinthe de la division de la ville en parties distinctes, ou dans le piège de sa stratification en espaces différents (économique, politique,...).

L'enjeu de cette tension entre l'union et la division spatiale, c'est la construction et l'enracinement d'une logique sociale qui pour être efficace et recevable doit prendre les formes du Naturel, du donné, du physique, et attribuer à chacun sa place indiscutable dans l'utopie harmonieuse qu'est censée former le groupe en transcendant les antagonismes. L'espace, lieu de référence et de vie, dimension incontournable de la vie humaine, doté du prestige de l'éternel et du séculaire, est un terrain privilégié de cette lutte pour déterminer les rôles et donner une matérialité aux cadres du possible. C'est bien là la "fonction" ultime de ces représentations de la ville que je vous convie maintenant à rencontrer: l'enracinement des visions du monde à travers les visions de l'espace urbain.

Que le thème soit "marginal et fragile" avec tout ce qui tourne autour des "images de la ville", comme l'indique Maurice Agulhon dans sa conclusion au tome 4 de *Histoire de la France urbaine* ⁽⁵⁵⁾, j'aurais mauvaise foi à ne pas le concéder. Peut-il vraiment en être autrement lorsqu'on travaille dans le monde fragile des formations mentales? Comment ne pas avouer la fragilité des raisonnements quand, à partir de bribes et de brocs on s'efforce de travailler sur la variété des manières dont la ville existe? Quand, plutôt que de s'interroger sur la véracité, la conformité à la situation matériellement observable, on a choisi de privilégier la manière dont cette situation est appréhendée? Quand, finalement, on s'interroge sur la construction du sens plutôt que sur ses effets? Tirons nous en donc par une pirouette. Dans *Les bas fonds* de Gorki filmés par Jean Renoir, un personnage dit: *"Toute chose existe à laquelle tu crois"*. C'est à la capture de ces "croyances" sur l'espace et plus particulièrement sur celui de Lyon que cette thèse veut aboutir. Plus qu'à la reconstitution du "Réel", elle vise à la restitution des réels, avec un "r" minuscule, comme doit l'être le "h" d'histoire, celle qu'on raconte.

Cette tentative d'histoire de l'espace va se dérouler en trois temps. Après un chapitre de présentation qui est aussi une esquisse de la manière dont on peut mener une telle histoire, l'espace se déclinera sous les figures du "milieu", du "terrain" et du "territoire". A chaque fois, c'est bien évidemment du même espace qu'il s'agit, tant matériellement (celui de la "bonne ville"

⁵⁴ Problèmes de rivalités inter quartiers dans le cas d'une ville par exemple.

de Lyon) que conceptuellement, puisque l'on verra que ces différentes "dimensions" de l'espace ne sont pas comprises comme des mondes clos dans lesquels s'incarneraient le "perçu", le "conçu" et le "vécu". Chaque moment de ce voyage dans l'espace est simplement un prétexte à aller plus loin dans des dimensions fondamentales. Une cité, des espaces: le titre de ce travail serait-il alors un mensonge? Non, c'est justement parce que l'espace existe à travers les hommes qui font la "cité", c'est à dire l'entité sociale qui ne se résume pas à la "ville", qu'il est pluriel: de l'espace, dimension incontournable, nous faisons les espaces, ceux dans lesquels nous vivons.

⁵⁵ Histoire de la France urbaine, (sous la direction de Georges Duby), tome 4 La ville de l'âge industriel, Paris, Seuil, 1983, p.640.

chapitre 1: A LA DECOUVERTE DE LYON

I. Introduction

Il est d'usage d'ouvrir un travail historique sur la présentation de la ville, de la région ou du pays qui sert de support aux recherches. Plutôt que de refaire ici un chapitre de présentation de Lyon au XIX^e siècle, longue reprise de travaux existants, j'ai choisi de faire entrer le lecteur au coeur même du sujet, c'est à dire Lyon et son espace. Ce premier chapitre doit lui permettre de mieux connaître la cité du confluent du Rhône et de la Saône, de se familiariser avec ses lieux, ses éléments physiques, ses lieux-dits, ses monuments, bref tout ce qu'était le Lyon des pierres et des pavés entre la fin du XVIII^e siècle et le début du XX^e. Pour cette sorte de visite, un guide s'impose. Plusieurs précautions valant mieux qu'une, j'ai décidé d'en recruter plusieurs dizaines, et des plus compétents pour ce qui nous intéresse puisqu'il s'agit des guides de Lyon édités au XIX^e siècle.

Le guide touristique est le compagnon contemporain du découvreur de cités. Les collections s'en multiplient, au fur et à mesure que les clientèles sont mieux ciblées: les présentations, la teneur des textes, la manière de parler de la ville se modifie selon que l'on s'adresse aux jeunes, aux aventuriers, aux hommes d'affaires, aux gastronomes ou aux amateurs d'art. Le guide du XIX^e siècle est l'ancêtre encore proche de ces ouvrages d'aujourd'hui. Dans leurs livrées traditionnelles de nos années 1990 (robes bleues et vertes du Michelin), les guides touristiques présentent une des formes les plus poussées de l'éclatement d'un espace en une sélection de points, de lignes et de sous-espaces. Les monuments et les panoramas, les itinéraires conseillés et les quartiers historiques éclatent la campagne comme la ville en endroits distincts, non contigus, et valorisés par la répartition des étoiles, des "recommandés", des "à ne manquer sous aucun prétexte". Si le contexte touristique est fort différent de celui du XIX^e siècle avec l'avènement d'un tourisme dit "de masse" ⁽⁵⁶⁾, les méthodes de présentation sont directement issues de cette période, où on les voit se mettre en place. Le but de ces guides n'a d'ailleurs pas changé fondamentalement: il s'agit toujours de donner au touriste une liste des lieux à visiter agrémentée d'un appareil pratique (hébergement, restauration, transport) d'importance variable mais toujours présent. Deux impératifs majeurs s'entremêlent en ce qui concerne plus particulièrement le séjour dans une ville: la volonté de

⁵⁶ Sur ces questions, voir Marc BOYER, Le tourisme, Paris, Seuil, 1972.

description de cette cité dans son histoire et sa matérialité, et la nécessité de présenter une image organisée de cette cité de façon à ce que dans un temps donné le visiteur puisse contempler tout ce qui est digne de l'être. En effet, le guide se veut à la fois cicérone disert et érudit, et "tour opérateur" efficace et concis.

C'est au sein de ce débat que s'écrit l'histoire des guides touristiques au XIX^e siècle. La forme littéraire du "guide" est alors encore récente, et toutes les règles n'en sont pas fixées. G.Chabaud et P.Monzani, dans leur travail sur les guides de Paris aux XVII^e et XVIII^e siècles⁽⁵⁷⁾, décrivent ces hésitations de la forme et établissent les circonstances de l'apparition du genre. Le guide est alors la relève toute fraîche du cicérone vivant, avec lequel il reste en concurrence serrée aussi longtemps que le voyage demeure l'affaire des seuls "gens de qualité". Les 49 ouvrages qu'examinent les deux auteurs manifestent par leur hétérogénéité la variété des chemins empruntés. En termes de titres, de formats, de structures, les types de guides sont nombreux, et l'évolution vers une certaine uniformité n'est sensible qu'à très long terme. Encore ne se fait-elle pas sentir également sur tous ces points. Ce qui est par contre commun à tous, c'est le but revendiqué: être utile, répondre à une demande d'information formulée par le voyageur et lui proposer une ville à voir et à vivre. Lentement mais sûrement, le guide sort alors du genre de l'éloge pour entrer dans celui de l'information. Au XIX^e siècle, il va achever cette longue mutation en perdant ses derniers aspects littéraires pour devenir utilitaire. Si on peut encore au milieu du siècle lire un guide comme on l'aurait fait d'un récit de voyage ou d'un recueil d'anecdotes historiques⁽⁵⁸⁾, cela n'est plus possible dans les années 1890-1900 où la tâche prend un caractère de punition.

Notre but ici n'est pourtant pas de dresser une typologie évolutive des guides de Lyon au XIX^e siècle, ni de parler de ces guides pour eux-mêmes. Ils sont plutôt là comme manifestations d'une forme particulière de représentation à usage externe (en principe) de la ville de Lyon, et c'est en tant qu'acteurs et témoins de cette procédure que nous nous attacherons à suivre les itinéraires qu'ils décrivent au sein de la ville. Quels codes de perception et d'appréhension de l'espace lyonnais déploient-ils, quels lieux mettent ils en valeur, bref quels "Lyons" ont-ils proposé au regard du "*touriste*", du "*voyageur*" et de "*l'étranger*" que leurs titres désignent et convoitent?

⁵⁷ Les guides de Paris aux 17^e et 18^e siècles, images de la ville, mémoire de maîtrise, Université de Paris 1, 1979.

⁵⁸ On retrouve là un peu de cette évolution que Roger Chartier a mise en évidence à propos des "Secrétaires", ces manuels d'écriture qui pouvaient se lire comme des romans avant d'évoluer vers une forme plus fonctionnelle. La correspondance. Les usages de la lettre au XIX^e siècle, Paris, Fayard, 1991.

Voilà les questions qu'on se posera ici à partir d'un corpus de 71 ouvrages connus comme "Guides de Lyon" et consacrés uniquement ou en très grande partie à cette ville ⁽⁵⁹⁾. Ces 71 ouvrages, soit 50 titres si on tient compte des rééditions, couvrent une période qui va de 1807 à 1914, où chaque décennie fournit ses cinq ou six titres sans qu'il y ait de véritable explosion de la production. Tout au plus peut on noter un plus grand nombre d'ouvrages au tournant du XIX^e siècle, à cause de la réédition annuelle des livrets guides du Syndicat d'Initiative de Lyon à partir de 1902 ⁽⁶⁰⁾. Si l'on part de 1807, c'est parce que l'année de la "boucherie d'Eylau" peinte par Gros a aussi vu l'édition d'un des tout premiers ouvrages à se réclamer du statut d'ouvrage utile et destiné à faire découvrir la ville. Le livre de l'Abbé Aimé Guillon ⁽⁶¹⁾ publié à cette date par un libraire éditeur lyonnais n'a guère comme antécédents que les ouvrages de Jean De Bombourg ou d'André Clapasson, qui datent de la première moitié du XVIII^e siècle. Cent sept ans plus tard, les derniers ouvrages pris en compte sont explicitement des guides touristiques, édités par des institutions officielles ou semi officielles comme le Syndicat d'Initiative ou le comité de parrainage de l'Exposition Internationale Urbaine de 1914. On peut penser que beaucoup de choses ont changé entre ces deux dates.

II. Archéologie des formes

A. Les aspects extérieurs

Se saisir d'un guide touristique c'est d'abord en appréhender les contours et les allures. Avec ses yeux en lire le titre, avec ses mains en sentir le format, avec ses bras en estimer le

⁵⁹ Voir leur liste complète en bibliographie.

⁶⁰ Une initiative privée à laquelle la municipalité refuse longtemps l'assistance des fonds publics, même si le maire et des membres du Conseil Municipal y participent très tôt à titre personnel.

⁶¹ Lyon tel qu'il était et tel qu'il est, un tableau historique de sa splendeur passée, suivi de l'histoire pittoresque de ses malheurs et de ses ruines, Lyon, Maire, 1807.

poids. Ces formes extérieures ne sont pas plus immuables que d'autres données moins prosaïques, et ont, elles aussi, leurs enseignements à délivrer.

1. Le titre

Le titre ne permet jamais, quelle que soit l'année considérée, de se tromper sur le lieu dont il est question: le nom de Lyon est bien présent dans tous les titres, et plus on s'avance dans le temps, plus il en constitue l'essentiel, surtout chez les gros producteurs de guides comme la maison Hachette ou le Syndicat d'Initiative de Lyon. Autant les titres les plus récents sont ramassés et centrés autour du nom de la localité, autant les titres des premiers guides sont bavards et s'étalent sur toute la couverture. C.J Chambet en 1836 titre ainsi Guide pittoresque de l'étranger à Lyon ou panorama de la ville, de ses faubourgs et d'une partie de ses environs, suivi d'un tableau de ses places, quais et rues, de ses établissements utiles et industriels etc... Le titre de l'ouvrage fonctionne alors comme une table des matières, dont il reprend d'ailleurs les rubriques principales. Cette inflation verbale ne semble maîtrisée qu'à partir des années 1860. C'est aussi à partir de cette date que les règles du genre sont plus fermes et plus reconnues, comme on le verra. Peut-être n'est-il plus dès lors nécessaire de détailler à l'acheteur éventuel le contenu de l'opuscule, dans le but de lui souligner tout à la fois son utilité et sa supériorité sur les ouvrages concurrents. Le guide cesse alors de ressembler par son titre à ces papiers vendus au vol au XVIII^e siècle, ces canards qui racontaient des événements mémorables ou formidables et dont le titre ronflant était à lui seul une histoire. Il est devenu un véritable type, et le terme de "guide" évoque désormais un contenu précis.

D'ailleurs, au même moment, le genre se donne un nom. G.Chabaud et P.Monzani soulignent qu'aux XVII^e et XVIII^e siècle les titres les plus fréquents sont "*Almanach..*", "*Etat...*", "*Tableau...*" et "*Description...*". C'est bien ce dernier terme qui est employé dans le premier ouvrage qui s'était donné pour but de présenter Lyon à l'étranger et de lui montrer tout ce qu'elle contient "*de remarquable dans le rapport des arts*", à savoir l'ouvrage d'André Clapasson en 1741. C'est aussi celui qui revient le plus souvent dans les trente premières années du XIX^e siècle, mêlé à d'autres noms génériques comme "*Voyage...*", "*Parcours..*" ou "*Lettres*" qui évoquent plus l'éloignement et le mouvement que la découverte statique d'une ville. C'est sans doute aussi que le tourisme demeure conçu comme une itinérance, sur le modèle du Grand

Tour anglais. Sur ce cheminement, Lyon n'est alors qu'un point, un passage, comme le soulignent nombre d'auteurs.

Lorsque le terme de "*Guide*" apparaît dans les premières années du XIX^e siècle, ce n'est qu'associé avec l'adjectif "*descriptif*". Lentement pourtant l'intitulé "*guide*" va prendre le dessus, jusqu'à l'hégémonie. Si après le tournant du siècle apparaissent encore quelques "*Parcours*", "*Voyage*" ou "*Itinéraire*", après 1860 on ne rencontre que 6 ouvrages sur 43 dont le titre ne contienne pas le mot "*guide*". Encore faut-il mentionner que ce nombre contient deux Manuel du voyageur de la célèbre maison Baedeker et un Itinéraire général de la France du non moins célèbre tandem Hachette-Joanne ⁽⁶²⁾: ce sont là des marques de fabrique qu'on ne peut changer. Cette transformation d'intitulé est une des manifestations de la définition des règles du cicérone écrit: plus encore que de mettre la ville à plat devant le lecteur et de lui décrire, il se doit de plus en plus de mettre en relief certains lieux dignes d'attention, et de guider le lecteur entre ces lieux en négligeant tout ce qui ne ressort pas des critères de distinction choisis.

Quelle que soit le procédé, c'est au même public que l'on s'adresse: les titres des ouvrages invitent "*l'étranger*", "*le voyageur*" et plus rarement "*le visiteur*" à les acquérir. Ces trois mots sont utilisés comme synonymes, et une seule fois sur les 71 ouvrages considérés on verra "*l'amateur*" convié au banquet en même temps que "*l'étranger*" ⁽⁶³⁾. Le guide touristique est bel et bien né pour le touriste, celui qui vient d'ailleurs, même si de nombreuses préfaces invitent les Lyonnais à utiliser ces ouvrages pour mieux connaître leur ville. Cela n'est certes pas une surprise, mais reflète bien les nouvelles intentions que ce type d'ouvrage affiche par rapport aux descriptions "classiques" de la ville, qu'elles soient antérieures ou postérieures, de la Description des principaux lieux de France de Dulaure en 1789 aux ouvrages bellement illustrés d'Emmanuel Vingtrinier au début du XX^e siècle. Montrer la ville sous son meilleur visage à celui qui ne la connaît pas, lui rendre le séjour plus agréable et commode, voilà les buts que se fixent nos auteurs.

Pour remplir cette gageure, il semble aujourd'hui que plusieurs conditions s'avèrent nécessaires, notamment en ce qui concerne la facilité de manipuler ce qui se veut un compagnon de tous les instants à l'instar du cicérone. Le format et le nombre de pages sont les données les plus accessibles de toutes celles qui ordonnent ces conditions de préhension. On aurait pu par exemple y adjoindre des considérations sur la solidité des couvertures ou des

⁶² Voir l'article de Daniel NORDMAN "Les Guides Joanne" dans le tome II, vol.III de Les lieux de mémoire, Paris, Gallimard, 1986.

⁶³ PELADAN (Adrien): Guide de l'amateur et de l'étranger à Lyon et dans les environs, Paris, Duprat, 1864.

reliures, mais celles d'origine ont trop rarement été conservées pour pouvoir en parler. Aussi on se contente-t-on ici des données concernant la pagination et les dimensions des ouvrages.

2. Le volume

Commençons par le volume (en pages) de ces 71 ouvrages. Le nombre de pages varie de 24 à 957, ce qui traduit la variété de ces ouvrages. Le Voyage pittoresque et historique à Lyon, aux environs et sur les rives de la Saône et du Rhône du Comte de Fortis (1821) compte ainsi quarante quatre fois plus de pages que le Guide sommaire de l'étranger à Lyon de Louis Accarias (1865). Ces deux extrêmes nous emmènent tout droit aux dates-clés de cette analyse des volumes.

Un rapide coup d'oeil au graphique ci-dessus montre en effet que l'année 1865 se situe au début d'une période où le nombre de pages est en moyenne de 127, alors que la période précédente accuse une moyenne plus de deux fois supérieure. Il est vrai que cette stabilisation à un niveau très inférieur est en partie due à un phénomène de masse causé par les éditions successives des guides Joanne ou des livrets-guides du Syndicat d'Initiative, tous ouvrages concis et réduits. Mais le graphique montre aussi que les plus hautes valeurs sont situées pour la plupart dans la période précédente où la moyenne arithmétique de la série (231 pages) est

dépassée à quinze reprises alors que le fait ne se produit que trois fois de 1865 à 1914 ⁽⁶⁴⁾. Les années 1860-70 marquent donc bien un tournant décisif dans l'évolution du volume des guides, et ceux-ci sont désormais des ouvrages aux volumes réduits. Les dinosaures du début du siècle, ces ouvrages de Fortis (957 p.), de Mazade d'Avèze (684 p.) ou de Cochard (637 p.), n'ont plus leur place dans ce qui semble être le concert désormais réglé du guide touristique. Le nombre de pages moyen diminue, ainsi que l'écart entre les volumes des différents ouvrages: on assiste à une standardisation dans l'absolu (sur l'ensemble du genre) comme dans le relatif (les guides entre eux).

3. Le format

Cette standardisation qu'on décèle sur la question du volume est bien plus précoce en ce qui concerne le format des ouvrages examinés. G.Chabaud et P.Monzani avaient déjà noté que la moitié de leurs guides de Paris étaient d'un format portable. C'est ici le cas pour tous les ouvrages pris en compte. Aucun ne dépasse le format de 20 par 15 cm, facile à glisser dans les vastes poches des manteaux ou redingotes. L'évolution est ici moins aisément discernable que pour les formes précédentes: sur les 107 années que couvre notre fichier, il n'y a pas de diminution ou d'augmentation des formats qui dessinerait un trend de long terme. On constate plutôt un regroupement autour de formats dominants et la rareté des formats "atypiques". Les tout petits formats sont rares et le plus petit de nos guides, à juste titre intitulé Le petit guide de l'étranger à Lyon de Ch.P.D. en 1865, reste bien au-delà des formats lilliputiens de certains dictionnaires avec 10 cm de long sur 5 de large. En fait, le regroupement se fait autour des deux formats que sont le 15 X 9 et le 20 X 11, chacun d'entre eux dominant à son tour. Le 15 X 9 fait la loi jusqu'au milieu des années 1880, puis cède la place au 20 X 11 à partir de la fin des années 1890. Là encore, c'est l'effet de masse des rééditions des guides Joanne (qui adoptent le 20 X 11 à partir de 1900) ou des livrets guides du Syndicat d'Initiative (qui dès leur origine en 1902 se déclinent annuellement sur ce dernier format) qui explique ce glissement. Que ces modifications somme toutes assez réduites ⁽⁶⁵⁾ proviennent plus d'une modification des

⁶⁴ Etant entendu qu'on a exclu de ces calculs les deux éditions du Baedeker et L'itinéraire général de la France: de Paris à Lyon de Joanne, qui concernent tous les deux des zones bien plus vastes que la seule ville de Lyon.

conditions techniques (méthodes et machines d'impression), que d'une volonté d'agir sur le potentiel de "portativité" de ces ouvrages, j'en conviendrais volontiers. Il faut cependant remarquer qu'elles ne sont pas déconnectées des modifications de fond qui agitent le genre du guide. Les unes tiennent au contenu des guides, et les livrets du Syndicat d'Initiative sont par exemple ceux qui contiennent le plus de photographies; les autres sont à rattacher aux conditions de production des ouvrages, puisque le "nouveau" format est imposé par les titres des forces d'édition importantes qui s'imposent sur le marché du guide à partir du dernier tiers du siècle.

B. Les conditions de production

C'est d'abord à ces conditions de production que nous allons nous attacher. Comme il est très difficile de connaître les tirages, les ventes ou les politiques d'édition des maisons concernées, par faute de sources ⁽⁶⁶⁾ ou par manque de travaux existants, cette approche se fera sur les auteurs et les éditeurs. La collecte des renseignements en la matière se fait essentiellement à partir des renseignements mentionnés sur la jaquette ou dans la préface de l'ouvrage, complétés par quelques recherches biographiques.

1. Les auteurs

Dans ces conditions, il n'est guère étonnant qu'on en sache plus sur les auteurs que sur les éditeurs. Plus exposés, directement impliqués dans le procédé de création littéraire, ils ont plus attiré l'attention de leurs contemporains: critiques à la parution de l'ouvrage et notices nécrologiques sont autant d'éléments annexes qui permettent de mieux les situer. D'autre part, l'habitude de citer en couverture les titres de l'auteur (notamment ses appartenances à des sociétés savantes) donne des renseignements certes très secs dans leur énoncé, mais riches

⁶⁵ On passe d'un format Guide bleu à un format Guide du routard, pour donner des références contemporaines.

⁶⁶ Pour les guides locaux, on peut noter que les déclarations des imprimeurs à la Préfecture du Rhône (série T) n'ont pas été conservées, alors qu'elles contiennent souvent des indications sur le tirage prévu.

dans leur signification. La constitution d'une série sur un peu plus d'un siècle permet en outre de compléter ces informations au gré des publications et de faire un petit suivi de ces auteurs.

On est tout d'abord surpris de constater que nos 71 ouvrages (50 titres) ne comportent que vingt deux noms d'auteurs pour vingt huit auteurs anonymes. Une constatation immédiate s'impose pourtant: l'anonymat se concentre après 1870, et concerne essentiellement les titres de grande série (ceux de Hachette-Joanne ou du Syndicat d'Initiative). Il semble donc qu'on soit en face de deux temps très différents. L'un où l'auteur s'affiche et où son nom sert de caution au guide, alors que le guide est encore une oeuvre littéraire, un travail d'auteur à proprement parler; l'autre où la collection et l'éditeur suffisent à qualifier l'ouvrage. Si on ne peut dire grand chose des auteurs anonymes, et pour cause ⁽⁶⁷⁾, on peut dire quelques mots de ceux dont on connaît le nom.

On ne connaît quelques détails que sur quatorze de nos auteurs, détails sommaires il faut bien l'avouer. Les plus nombreux sont des publicistes, qui dominent à partir des années 1860. Ces hommes sont bien différents: on rencontre parmi eux un journaliste très mondain comme Paul Duvivier (animateur du journal Hebdomadaire Le Tout-Lyon de 1895 à 1914), un érudit local comme Félix Desvernay (un des piliers du Progrès) ou des hommes de lettre aux écrits plus divers comme Joseph Bard (très actif dans la Revue du Lyonnais de 1840 à 1860) ou Adrien Péladan ⁽⁶⁸⁾. Mais tous vivent de leur plume, le guide étant un des multiples moyens d'exercer leur talent. Si les spécialistes du guide touristique que sont les Joanne, Paul le père et Adolphe le fils sont assez proches de ces hommes, il faut néanmoins noter à leur propos une évolution de cette fin de siècle: le guide touristique est pour eux un véritable apostolat dans lequel ils se spécialisent et qui leur fournit leurs moyens d'existence. La littérature touristique peut alors faire vivre de véritables professionnels.

Ce sont ces professionnels de la plume qui forment la relève de ceux qui dans la première moitié du siècle semblaient contrôler l'écriture des guides: on remarquait alors la présence des libraires-éditeurs (trois), des nobles érudits (deux), d'un avocat et d'un abbé.

⁶⁷ On sait pourtant qu'ils peuvent être illustres. Ainsi Elisée RECLUS fit-il partie de l'équipe de collaborateurs qui entourait Adolphe JOANNE, comme le raconte Daniel NORDMAN dans l'article sus-cité. Mais on ne sait que très rarement lequel de ces collaborateurs a écrit un volume particulier de la collection. Et lorsque d'aventure on connaît l'identité précise de l'anonyme, (par exemple à la faveur d'un don de l'auteur à une bibliothèque comme dans le cas de Maurice PAILLON auteur du guide Joanne sur Lyon de 1905) il est trop obscur pour qu'on arrive à en savoir plus sur son compte.

⁶⁸ Son père, Adrien, célèbre écrivain provincialiste, écrivit à L'Univers, avant de réunir à La France Littéraire les écrivains spiritualistes lyonnais du milieu du siècle et de conclure sa carrière en un virage mystique qui le voit fondateur des Annales du surnaturel. Adrien fils écrit dans La semaine religieuse à

Beaucoup de ces hommes étaient liés au mouvement des sociétés savantes. C'est déjà ce type d'hommes qu'avaient rencontré Chabaud et Monzani pour les XVII^e et XVIII^e siècles, et qui s'effacent au tournant des années 60. La mise en forme du guide touristique semble alors devenue une affaire de professionnels de l'écriture, voir même du tourisme, dans laquelle n'ont plus leur place les amateurs éclairés. Les professionnels de l'édition locale disparaissent aussi, à l'image de ces petits libraires-auteurs lyonnais qu'ont été Lions, Charavay ou Chambet. Ce mouvement vers la standardisation et l'uniformisation de ce qui devient un produit est confirmé par l'anonymisation croissante du guide: la personnalisation est désormais moins importante que le label du savoir-faire spécialisé. Quelques regards sur le cercle des éditeurs aident à préciser ces impressions.

2. Les éditeurs

Trois types de renseignements peuvent être saisis à partir de la simple consultation des couvertures de nos guides: le lieu d'édition, le rang de l'édition compulsée (premier tirage ou n^o de réédition) et bien sûr le nom de l'éditeur. Sur 71 ouvrages, la majeure partie est éditée à Lyon (79%), les quinze ouvrages "externes" se répartissant inégalement autour de la période des années 1860 (un seulement avant 1860, quatorze après). Ces lieux d'édition extérieurs ne sont pas très variés, puisque deux ouvrages sont édités à Valence et que tout le reste vient de Paris⁽⁶⁹⁾. L'"influence" de l'édition parisienne n'est pourtant pas un flux qui croît régulièrement et inexorablement: on n'assiste pas à une augmentation des titres parisiens au fur et à mesure de l'avancée dans le temps, mais plus simplement à une parution régulière de titres édités à Paris, dans laquelle s'affirme au fil du temps le poids de la maison Hachette, editrice de la collection des guides Joanne depuis 1855 et dont les rééditions pèsent là encore sur ces observations. Ce jeu de la réédition n'est pas nouveau, pas plus qu'il n'est parisien par essence: le libraire-auteur-éditeur lyonnais Chambet ne livre-t-il pas de son côté douze éditions au public entre 1815 et 1867? Pourtant, à plus y regarder, la démarche n'est pas tout à fait identique. Les "rééditions" de Chambet sont dûment mentionnées en couverture, comme autant d'efforts méritants de mise

Lyon mais aussi dans d'autres journaux du crû. Son frère n'est autre que Joséphin PELADAN dit "Le Sâr", personnage étonnant de la fin du XIX^e siècle, rosicrucien et écrivain grandiloquent.

⁶⁹ Si l'on veut bien omettre l'exception du Baedeker de 1895 édité à Leipzig.

à jour et d'édition ⁽⁷⁰⁾. Les "rééditions" des guides Joanne (13 en tout pour deux titres, de 1888 à 1914) ou plus nettement encore celles des livrets-guides du Syndicat d'Initiative consistent plutôt en un procédé systématique de retraitage destiné à remplir les stocks qui traduit une politique de renouvellement périodique de l'ouvrage dans sa forme plus que dans son fond. Ainsi les livrets guides du Syndicat d'Initiative sont-ils changés tous les ans sans qu'on puisse noter de modifications ou de réactualisations de leur texte. Pour ces grosses machines éditoriales "de communication" ou de publicité que sont Hachette, le Syndicat d'Initiative ou encore la Publicité Lyonnaise ⁽⁷¹⁾, il s'agit plus de fournir régulièrement à un marché stable un support renouvelé périodiquement, ou de faire bonne impression au visiteur en fournissant un produit propre et daté de la veille, que de procurer un ouvrage qui suivrait scrupuleusement les modifications survenues depuis la précédente édition ⁽⁷²⁾. Si on retrouve ici un manque de suivi déjà constaté pour les guides du XVII^e ou du XVIII^e siècles, il est cette fois un symptôme de la systématisation du produit et non plus comme alors de l'amateurisme des éditeurs.

C. Formes intérieures

Le guide a d'autres formes que celles de l'aspect ou de la production. Il contient (ou ne contient pas) des objets qui sont autant d'indices sur son évolution. Ainsi en est-il des cartes, index et illustrations.

⁷⁰ Mise à jour sérieuse mais avec plus ou moins d'application. Les opinions légitimistes de Chambet donnent aux guides de l'après-1830 un parfum de nostalgie et de contestation: usage des noms de rue en vigueur sous les Bourbons, descriptions de monuments oubliés....

⁷¹ La firme édite des guides de Lyon, mais aussi les annuaires Fournier dans les années 1870.

⁷² Un autre titre à tendances périodiques, Le petit guide annuel de l'étranger à Lyon, conserve le même texte dans son édition de 1880 (Lyon, Fournier) et dans celle de 1914 (Lyon, Jevain)!

1. Les plans

De façon assez remarquable, le premier ouvrage intitulé "*Guide...*", à savoir un titre de Chambet en 1818, est aussi un des tout premiers à inclure un plan de Lyon. Malgré cette apparition précoce ⁽⁷³⁾, la présence du plan n'est pas de règle absolue jusqu'au début des années 1890. Il est vrai que de nombreux plans de ville étaient vendus séparément, souvent édités par le même libraire que nos guides: Chambet commercialisait ainsi des plans "*de diverses tailles*" de la ville, comme il ne manque pas de le signaler au dos de ses guides. Ces documents séparés étaient certainement utiles, car la qualité des plans joints aux guides est très variable.

Sans là encore avoir affaire à une évolution strictement chronologique, on va du petit plan de la presqu'île, sans noms de rues et avec une légende réduite, au plan qui couvre toute l'étendue du territoire communal avec une centaine de lieux légendés. Il faut même signaler de très beaux spécimens comme le plan qui accompagne le Guide universel de l'étranger à Lyon fournissant tous les renseignements nécessaires au voyageur par un Lyonnais édité chez Storck en 1872: on y remarque les arrondissements individualisés en couleurs différentes, des légendes pour les rues, églises, ponts ou barrières d'octroi et même quelques monuments dessinés en relief. Mentionnons encore le Lyon, guide historique et artistique de 1914 qui entrecoupe le cours de son texte de sept plans d'arrondissements en plus de son grand et beau plan général qui comporte les lignes de tramways et les principaux monuments.

La taille de ces plans varie selon leur précision: les plans réduits tiennent sur une feuille de même format que le guide, les plus complets nécessitent des pliages complexes ⁽⁷⁴⁾. Dès que l'on se propose explicitement de "guider" l'étranger dans la ville, et non plus simplement de la lui décrire, le plan devient l'outil de ce guidage ⁽⁷⁵⁾. C'est dans les années 1880-90 qu'il colle définitivement au guide, abandonnant son statut d'objet acheté à part. On comprendra plus loin qu'il est alors devenu le complément indispensable du guide qui a définitivement choisi l'itinéraire comme procédé privilégié de description.

⁷³ La présence du plan est déjà répandue dans les guides parisiens des siècles précédents.

⁷⁴ Ce ne sont d'ailleurs pas les plus petits éditeurs qui renoncent à ces ornements coûteux et compliqués.

2. L'index alphabétique

L'index alphabétique est un autre de ces outils qui permettent au visiteur de se repérer rapidement, à l'intérieur même du guide cette fois. L'apparition progressive de l'index observée par G.Chabaud et P.Monzani pour les guides de Paris ne se retrouve pas à Lyon. La présence d'un index alphabétique des lieux et sujets abordés semble au contraire se raréfier au fur et à mesure qu'on s'avance dans le siècle. Très tôt présent comme dans le livre de l'Abbé Guillon en 1807, ou dans toutes les éditions (sauf la première) des guides Chambet, l'index alphabétique est ignoré des guides Joanne, et n'est adopté qu'à partir de 1912 par le Syndicat d'Initiative. On peut penser avec raison que Lyon se prête moins que Paris à la confection d'un index. Dans la capitale, l'étranger recherche quelques monuments ou lieux mythiques qui constituent un but de promenade, voir même l'objet de son voyage. Ce n'est pas le cas à Lyon. Mais cette défaveur est aussi la conséquence du développement de ce nouveau mode de présentation de la ville qu'est l'itinéraire. C'est d'ailleurs dans les guides dont cette structuration est absente que l'index se manifeste, car il est alors nécessaire au lecteur pour organiser sa promenade. Dès lors que celle-ci est préfabriquée, l'index devient superflu.

3. L'illustration

L'illustration est par contre un attrait dont le guide touristique se pare de plus en plus volontiers. Chambet est le premier à la faire apparaître dans les guides de Lyon en 1829, date à laquelle son Panorama de la ville de Lyon, de ses faubourgs et d'une partie de ses environs compte 7 illustrations dont deux gravures. Dans ces années pionnières et dans ce contexte éditorial de petite importance, l'illustration reste d'un coût notable, et peut justifier des différences de prix à la vente: le Guide pittoresque de l'étranger à Lyon du même Chambet (cuvée 1839) est vendu quatre francs avec gravures et trois sans. Chambet est d'ailleurs le seul jusqu'en 1864 à saisir l'intérêt du procédé de l'illustration, ou peut être à disposer des capacités financières nécessaires à son emploi ⁽⁷⁶⁾.

⁷⁵ Ce qui rappelle qu'on s'adresse à un public qui maîtrise la projection en deux dimensions et les données de la géométrie. Le déplacement à l'aide d'un plan n'est pas exempt de l'apprentissage de certaines notions.

⁷⁶ Le seul autre exemple de publication illustrée est à cette date l'album de gravures qui accompagne le Voyage pittoresque... de M.De Fortis (1821), mais le volume de cet ouvrage (957p.) et la séparation en deux volumes du texte et des images indiquent bien que les deux titres ne jouent pas dans la même division, celle du guide ramassé et concis.

On ne peut guère, faute de chiffres de tirage, estimer l'impact de l'illustration en termes de ventes. Mais une constatation s'impose: à l'orée des années 1880, l'illustration devient la règle pour les guides, d'abord sous la forme de la gravure puis, baisse des coûts de reproductions aidant, de la photographie. Dans les années 1890, les titres d'ouvrages mentionnent fréquemment la caractéristique de guide "*illustré*" pour montrer qu'ils sont au goût du jour. La profusion qui s'installe fait vite de l'illustration photographique un accessoire obligé, massivement prodigué dans les grosses publications: les livrets-guides du Syndicat d'Initiative comportent au moins une photo toutes les deux pages. La photo seconde alors le regard à un tel point qu'on peut se demander si le visiteur a encore besoin de lever les yeux de son guide pour découvrir la ville! Il est vrai que les livrets du Syndicat d'Initiative ont aussi une mission de promotion, ce qui explique cette illustration plus qu'abondante. Le procédé a d'ailleurs des faiblesses qui tendent à prouver qu'il n'est pas totalement maîtrisé: la photographie est bien souvent décalée d'une ou deux pages du texte qu'elle concerne. On peut alors évoquer les limites de son utilisation: pris dans une certaine fascination de l'image, les concepteurs des ouvrages du Syndicat d'Initiative l'utilisent à part, sans la lier au texte pour qu'ensemble ils donnent plus de force au propos. La réduction des textes consacrés à chaque élément urbain rend difficile pareille opération. C'est donc dans les formes de l'énonciation du genre que se situent les clés de cette carence, comme de bien d'autres caractéristiques de ces guides.

III. L'énonciation

Après les formes extérieures et physiques du guide, il s'agit ici de s'intéresser de plus près à ses formes intérieures, celles de l'écriture comme celles de l'organisation. Pour ne pas trop quitter notre sujet, nous ne parlerons ici que de celles qui touchent directement à la présentation de l'espace urbain lyonnais. On abordera ce point sous trois angles: l'organisation interne des guides, les règles du discours qu'ils tiennent et leur manière de saisir l'espace, dimension principale dans laquelle s'exerce leur action .

A. L'organisation d'une découverte

1. Typologie de la découverte

Même si la Description de la ville de Lyon d'André Clapasson est organisée selon une boucle à travers la ville (début et fin place Bellecour) qui comporte des étapes successives, à l'instar du guide parisien de Brice (1684) dont il se réclame, cette mise en itinéraire de la ville est un mode d'organisation longtemps négligé ⁽⁷⁷⁾. Le principe en avait pourtant été repris par Mazade d'Avèze en 1810, qui structurait alors son gros livre de 684 pages en "*promenades*" décrites successivement sous un prétexte épistolier ⁽⁷⁸⁾. Mais le concept d'itinéraire et le travail autour de cette forme n'y sont guère développés, et Mazade semble plutôt l'avoir retenu comme un principe d'écriture et de narration commode. Les publications suivantes oublient totalement l'itinéraire. Cochard ou Chambet, les pionniers du guide de Lyon dans ces années 1810-20, se plaisent alors dans des structures bien différentes.

Dès 1815 ⁽⁷⁹⁾ Chambet met en place ce qui constitue le plan de la quasi totalité de ses ouvrages: le lecteur se trouve en face d'une organisation plus implicite qu'explicite, tant dans la mise en page que dans la conception, qui découpe le texte en rubriques du type "*origines de Lyon, situation moeurs, savants*", "*places*", "*ponts*", "*quais*", "*églises*", "*divers bâtiments publics et curiosités*", "*faubourgs*", "*renseignements divers*". Dès la première édition, on a déjà du mal à trouver les critères qui ordonnent cet inventaire: est-ce la nature des bâtiments, leur fonction, la situation topographique des lieux? Les éditions suivantes rendent encore plus confuse cette organisation. En 1818 s'ajoutent les rubriques "*promenades intérieures*" et "*monuments et promenades extérieures*", en 1839 "*rues de Lyon*", en 1853 "*voitures publiques*" et ainsi de

⁷⁷ Pour une comparaison avec une ville et une époque toute différente, voir le chapitre "inventorier Rome" du livre de Gérard LABROT L'image de Rome, une arme pour la Contre Réforme, 1534-1677, Seyssel, Champvallon, 1987. Les formes de l'inventaire sériel, du catalogue alphabétique, de l'organisation topographique et de l'itinéraire hiérarchisé sont présentes. Deux remarques à propos de cette comparaison: l'absence à Lyon de ces itinéraires mono-sériels comme celui du pèlerinage des Sept Eglise ou celui du Carême à Rome -dont LABROT avertit d'ailleurs qu'il "*ne peut exister qu'à Rome*", et la plus grande précision du vocabulaire de liaison dans nos guides du XIX^e. En effet là où LABROT trouve le vide total entre les monuments de Rome, les guides de Lyon le remplissent avec la description du paysage qui défile, puis dans la période où l'itinéraire est roi avec des indications de déplacement très précises. Là où ceux qui écrivent Rome peuvent faire planer le mystère, celui qui décrit Lyon s'efforce de combler le vide.

⁷⁸ Lettres à ma fille, Lyon, Yvernault et Cabin, 1810.

suite. Mais jamais on ne trouve d'indications précises sur les cheminements à suivre pour atteindre les lieux ou édifices cités, au milieu d'un fouillis typographique où les titres de rubriques ne figurent parfois même plus, alors qu'on s'égare entre les "*appendices*" de mise à jour (qui peuvent contenir jusqu'à 72 pages, placées en tête d'ouvrage) ou les présentations "*statistiques*" de la ville en fin d'ouvrage. C'est en fait un véritable plan d'inorganisation qui marque les guides de Chambet, ce fleuron du guide de Lyon en cette première moitié de siècle.

L'organisation employée par Cochard, si elle a pour l'historien le mérite d'être plus nette, n'en est pas forcément plus utile pour le voyageur. Dans ses quatre ouvrages sur Lyon, qu'ils aient ou non le titre et l'objectif explicite de guider le touriste, Cochard conserve peu ou prou le même plan. Après le précis historique ("*fondation de cette ville, sa situation, ses avantages, son commerce*") et les rubriques consacrées aux faubourgs et aux ponts de la ville (ces deux dernières n'apparaissant que dans les Guide du voyageur à Lyon), il subdivise son texte en quatre grandes parties: "*monuments antiques*", "*monuments consacrés au culte*", "*monuments monastères et communautés religieuses*" et "*établissements publics*", à l'intérieur desquelles les articles sont rangés par ordre alphabétique. La classification est donc purement chronologique, basée sur l'âge des constructions ou des objets ⁽⁸⁰⁾, sans aucune considération d'ordre pratique destinée au voyageur. Ses ouvrages qui contiennent pourtant une excellente table des voies publiques, un plan où elles figurent quasiment toutes et une bonne liste de renseignements divers et pratiques, ne manifestent finalement guère, autrement que dans le discours de préface, le souci d'"*épargner des recherches et des démarches infructueuses*" au voyageur. Ce membre de l'Académie des Beaux-Arts et Belles-Lettres de Lyon, appelé autrefois à participer à l'entreprise de statistique descriptive menée par l'Etat napoléonien, en reste finalement à l'inventaire érudit, sans chercher à inventer un énoncé qui corresponde aux fonctions qu'il prête à ses ouvrages. On mesure là encore combien le genre du guide est loin de s'être totalement affirmé.

⁷⁹ Le conducteur de l'étranger à Lyon ou description des curiosités, des monuments et des antiquités que cette ville renferme, Lyon, Chambet, 1815.

⁸⁰ Par monument, Cochard entend aussi bien les aqueducs romains que les tessons et vieilles pierres des collections particulières d'antiquités.

2. Les débuts de l'organisation spatiale

A partir des années 1840, les auteurs font des efforts pour adapter la structure de leurs ouvrages à leur objet. Si le Guide du voyageur à Lyon de J.Lions est encore marqué par le fatras des rubriques à la Chambet (ponts, places, promenades...), ce désordre voisine avec une répartition des curiosités selon les grandes divisions topographiques que donnent les deux cours d'eau qui traversent la ville. Peu après, le Guide de l'étranger à Lyon de Combe et Charavay marque une nette évolution dans la conception du plan des guides. Dès la préface, les auteurs prônent l'usage de la division topographique qui permet à l'étranger de voir tout ce qu'il faut voir dans un espace fixé sans revenir sans cesse sur ses pas comme c'est le cas lorsque la description est faite par "genre" de curiosités. Ils choisissent donc de consacrer un chapitre à chacun des arrondissements de justice de paix que compte la ville ⁽⁸¹⁾, tout en gardant quelques rubriques spéciales où sont repris certains objets (quais, ponts, fortifications, fabriques d'étoffes). En dépit de cet effort, il faut noter qu'il n'y a pas de définition précise et ordonnée du parcours du voyageur à l'intérieur de ces espaces bien circonscrits : si on suit le texte des auteurs, on s'expose à des allées et venues qu'un touriste pressé (mais y en avait-il alors?) qualifierait d'inutiles.

C'est en fait en 1852 que ce touriste pressé reçoit satisfaction, dans un guide anonyme intitulé Voyage de Châlon à Lyon en bateau à vapeur. Est-ce pour donner une image moderne à ce moyen de transport en butte à l'emprise croissante du chemin de fer? Ou plus prosaïquement parce qu'il s'agit d'un "voyage" dont il faut faire sentir la durée? Toujours est-il que l'auteur décrit deux itinéraires pour un séjour de deux jours à Lyon, durant lesquels le voyageur peut s'adonner à un parcours qui fait intervenir les divers monuments et curiosités de la ville, selon des moments précis. Ainsi le visiteur respectueux du texte doit-il se trouver le soir au bout du pont du Palais de Justice à contempler les lumières sur les coteaux de la ville: la gestion du temps, de l'espace et des émotions se va de pair pour donner plus d'intensité au voyage.

⁸¹ Une pratique qui renoue avec des méthodes inaugurées par certains guides parisiens du XVII^e siècle qui dans leur présentation générale de la ville examinaient un à un les quartiers de police. Plus largement, on peut observer que le guide est une mise en ordre de l'espace urbain, au même titre que le découpage administratif. G.Chabaud et P.Monzani notent à ce sujet que le guide de Colletet en 1677 est dédié à La Reynie, le grand réformateur des quartiers de police parisiens.

3. L'itinéraire

Un tel type d'organisation reste pourtant sans équivalent jusqu'en 1864, quand Adrien Péladan et surtout Chambet adoptent cette configuration. Le Guide de l'amateur et de l'étranger à Lyon et dans les environs d'Adrien Péladan organise sa description à l'intérieur des trois ensembles dessinés par les cours d'eau ⁽⁸²⁾, en présentant pour chacun un itinéraire qui mène de curiosité en curiosité. Cependant cet itinéraire n'est à aucun moment explicite: on n'indique pas au promeneur le nom des rues qu'il doit prendre, et il doit se livrer lui même au complexe travail de repérage. L'Itinéraire, Lyon vu en trois jours de Chambet est beaucoup plus novateur. Certes, Chambet n'a pas abandonné dans cet ouvrage sa non-organisation habituelle ("*les plus belles places*", "*manière de vivre pour les voyageurs*"...) et n'omet pas d'inclure son traditionnel "*appendice*" cette fois consacré aux "*prétendus journalistes*" qui calomnient Lyon dans les journaux parisiens. La nouveauté se met en fait en place à côté de ces structures classiques. Dans cet ouvrage compact de 102 pages (60 de textes, 42 de publicité), quinze pages décrivent un itinéraire en trois jours, construit pour le voyageur qui loge "*dans l'intérieur de la ville*" entre L'Hotel de Ville et Bellecour. Dans un style très sec et souvent proche de l'énumération, un circuit bien précis indique au voyageur ce qu'il faut voir, la direction dans laquelle il faut regarder et parfois même l'impression qu'il est censé éprouver. Chaque jour, chaque soirée sont ainsi employés à la découverte d'un Lyon balisé à l'extrême. Cette fois, les indications quant au cheminement du voyageur sont en effet très précises: quelles rues prendre, où bifurquer, tout est précisé. L'Itinéraire est remarquable par cette manière de rationaliser l'emploi du temps et de l'espace. A sa lecture, on ne peut parfois s'empêcher de penser à ces caricatures de voyages organisés dressées par nos écrivains ou nos auteurs de bandes dessinées contemporains.

Cette performance reste longtemps isolée. On remarque quand même que les guides des années 1870 sont plus souvent organisés par "quartiers" ou par arrondissements municipaux, même s'ils sont encore nombreux à conserver un plan organisé en rubriques du type "ponts et quais". Mais les itinéraires ne réapparaissent pas avant 1882. A cette date, l'Itinéraire général de la France: de Paris à Lyon place en début de son guide un "itinéraire rapide en deux jours" qui énumère les lieux à visiter. C'est alors que se généralise le procédé. A partir des années 1880, tous les guides font de l'itinéraire le pivot de leur description. Les uns juxtaposent des rubriques "traditionnelles" à des itinéraires rapides et peu détaillés, certains ne donnent que peu d'indications précises sur les déplacements dans des itinéraires fantaisistes, d'autres plaçant l'ensemble de leur propos dans le cadre d'un circuit précis qui mêle les

⁸² Rive droite de la Saône, partie située entre les fleuves, rive gauche du Rhône.

indications de déplacement aux phases descriptives. Mais tous utilisent peu ou prou cette mise en trajets de la ville que provoque l'itinéraire.

Il est juste de relativiser le rôle des grands guides dans cette marche vers la standardisation de la visite. Le guide Joanne, tout en donnant des itinéraires rapides, ne renonce jamais à utiliser les quartiers ou les types de monuments (églises, ponts...) comme formes principales d'organisation. Ce sont en fait les guides d'origine locale qui poussent le plus loin la nouvelle forme. Une semaine à Lyon (1894) donne ainsi, pour un temps de séjour "idéal", un itinéraire quotidien qui permet "*de visiter la ville dans tout ce qu'elle a d'intéressant*". Le Plan guide de Lyon et de ses environs de Paul Duvivier fournit de son côté une estimation en heures et minutes des six itinéraires qu'il dessine à travers la ville. La série des guides Pol se remarque tout particulièrement par ses efforts pour calibrer ceux du voyageur puisque dans le Guide pratique de Lyon (1909), chacune des six promenades décrites se voit attribuer une note qui va de "*sans intérêt*" à "*très recommandé*". Quant aux livrets-guides du Syndicat d'Initiative, ils adoptent dès leur avènement la forme itinérante et la déclinent selon la durée du séjour: en un jour, en trois jours, en une semaine, chaque temps a son espace. Dans la description générale elle-même, les quartiers sont décrits sous la forme d'une promenade bien claire où l'énumération l'emporte largement sur la description.

En fait, chaque guide a désormais son "*itinéraire conseillé*", son parcours pour "*ceux qui n'ont que quelques jours à passer dans cette ville*". Le temps et l'espace sont devenues les dimensions à gérer conjointement pour assurer la satisfaction d'un voyageur qui peut ou qui doit aller de plus en plus vite. La modification du voyage et du tourisme touche ainsi le guide dans sa manière de présenter la ville. On peut se demander si l'écriture de ces guides a traversé sans dommage ces modifications des formes de l'organisation, qui sont aussi celles de la découverte de la ville par son visiteur. En lui faisant découvrir la ville d'une autre manière, lui en parle-t-on de la même manière? Il faut s'arrêter un instant sur ces manières de dire la ville.

B. Les modes d'écriture

1. Le primat de l'anecdote historique

Si les guides de décrivent toujours la même ville, les modalités et les qualités de cette description changent dans le temps. La coupure est assez nette, et se produit là encore autour

des années 1860. Auparavant, dans des ouvrages plus gros, la description est riche et précise, notamment lorsqu'elle s'attache aux bâtiments ou aux oeuvres d'art. Elle utilise alors des figures particulières et subit le règne de l'anecdote et de l'homme illustre. Dans tous nos guides, les mêmes traits reviennent invariablement lorsqu'on aborde certains lieux, monuments ou institutions. Avec l'abbaye d'Ainay vient l'évocation du premier tournoi de Bayard, et le récit de l'habile manière qu'il employa pour soutirer de l'argent à son oncle l'abbé d'Ainay; le pont de la Guillotière fait inmanquablement surgir l'accident de 1711 avec ses dizaines de victimes; la Montée du Gourguillon conduit inexorablement à l'éboulement qui eut lieu au passage du pape Clément V après son élection. C'est un même corps d'anecdotes, puisé à l'origine dans les écrits des historiens du Lyonnais ⁽⁸³⁾ par les premiers auteurs de guides comme Cochard, Guillon ou plus encore Mazade d'Avèze, qui est repris sans aucun contrôle par tous les ouvrages de la première moitié du siècle.

Ces anecdotes, si elles portent parfois sur des faits collectifs (fêtes d'antan, drames) se rattachent le plus souvent à un individu. Certains lieux ne sont d'ailleurs mis en évidence que pour leur rapport à ces individualités: la maison où est mort le cardinal d'Amboise, celle où Saint François de Sales vécut ses derniers jours, le château qui abrita la nuit de noces de Henri IV et Catherine de Médicis, etc. Cete évocation des illustres ⁽⁸⁴⁾ compose l'essentiel du paysage historique des guides touristiques. Des listes d'illustres figurent d'ailleurs en tête des ouvrages, en conclusion des notices topographiques et historiques de la ville qui ouvrent le guide. Souvent classées par ordre alphabétique, elles donnent une litanie des grands hommes, présentés comme des produits du sol de la cité. Dans cette première moitié du siècle, ces listes sont assez longues et font apparaître aussi bien des empereurs romains que des artistes, avec parfois une courte biographie. Autour d'un lieu, la présence des illustres et le récit d'une anecdote fournissent à eux seuls une grande partie de la matière du guide de ce temps.

⁸³ Rubys, Paradin, Menestrier, Colonia sont les plus pillés, ainsi que leurs plus importants compilateurs, notamment Delandine qui écrivit à la fin du XVIII^e siècle plusieurs précis d'histoire de Lyon.

⁸⁴ Ce phénomène se rattache à l'effort de commémoration des grands hommes que des institutions comme les Académies mènent depuis le début du XVII^e siècle. Voir l'article de J.C BONNET "Les morts illustres" dans Les lieux de mémoire, volume II, tome 3, Paris, Gallimard, 1987. Un des premiers auteurs de guides, N.F Cochard, était d'ailleurs membre de l'Académie de Lyon, et les membres des sociétés savantes sont nombreux parmi nos auteurs de la première moitié du siècle.

2. L'assèchement de la narration

Ce paysage va changer progressivement à partir des années 1860. On a évoqué tout à l'heure l'Itinéraire, Lyon vu en trois jours de Chambet à propos de son adoption du procédé de l'itinéraire. C'est à cette occasion aussi que Chambet abandonne la quasi-totalité de ces anecdotes qu'il recopiait jusque là sans en manquer une seule. Elles laissent la place à l'énumération des lieux et des monuments dans un style télégraphique des plus sommaires. Le lien entre les nouvelles formes d'organisation (l'itinéraire), la diminution du volume des ouvrages et la disparition de cet environnement historique et narratif que constituait l'anecdote illustrissime semble établi. C'est en effet à partir des mêmes années et souvent dans les mêmes ouvrages que ces phénomènes se produisent.

On assiste ainsi de guide en guide à la fonte du corpus d'anecdotes constitué au début du XIX^e siècle. Dans les guides Joanne, dans les livrets-guides du Syndicat d'Initiative, elles ont quasiment disparu au début du siècle suivant. Les listes "d'illustres" diminuent elles aussi dans de larges proportions, pour ne plus retenir que des noms de premier plan: le livret-guide du Syndicat d'Initiative édition 1906 élimine de ses listes les peintres de l'école lyonnaise de la première moitié du XIX^e siècle, les érudits, les écrivains des années 1830, et ne conserve que des noms d'une renommée plus nationale (Jacquard, Ballanche...). La place de ces formules et de ces figures est désormais ailleurs, dans ces ouvrages de "lyonnaiseries" qui fleurissent à partir des années 1880. Ce mouvement de resserrement est plus général.

C'est dans ces livrets-guides qu'on peut observer l'aboutissement d'un mouvement qui a commencé dans les années charnières de la décennie 1860. Au début de notre période, les descriptions de monuments ou d'oeuvres d'art étaient détaillées, peu formelles et longues. Des pages entières pouvaient être consacrées à des peintures, comme c'était par exemple le cas pour celle de Victor Orcel placée en ex-voto à la chapelle de Fourvière après le choléra de 1832. Peu à peu les traits de la description se figent en figures de styles, en catégories d'une histoire de l'art classificatoire. Telle chapelle est "*romane*", telle autre "*latine*": les genres tiennent désormais lieu de description, dans le même temps que les adjectifs qualificatifs s'étiolent et laissent la place aux adverbes. C'est la mort lente de la description que cette énumération par Adrien Péladan des oeuvres exposées au Musée des Beaux-Arts en 1864, ces 62 pages où un numéro d'oeuvre, un titre et un nom d'auteur forment l'apanage de chaque pièce, sauf les plus connues qui ont droit à une datation et à un rappel stéréotypé de la renommée "*universelle*" ou "*bien établie*" de leur auteur. L'étape suivante de cet assèchement descriptif nous ramène aux livrets-guides du Syndicat d'Initiative évoqués plus haut. Dans la première édition de 1902, la description comporte une impressionnante partie chiffrée (hauteurs, poids, nombres de marches

pour monter à l'Observatoire de Fourvière, nombre de colonnes du Palais de Justice, etc.), qui tient lieu de seule description pour tous les monuments mineurs, complétée par la date de construction et (éventuellement) par une référence au style architectural. Si les livrets suivants atténuent un peu cette sécheresse du premier ouvrage de la série, ils n'en gardent pas moins cette coloration très "calculatrice". Celle-ci fait indéniablement partie du désir localiste de prouver qu'à Lyon aussi on a du grand, du lourd, du haut ⁽⁸⁵⁾, mais surtout d'un appauvrissement général du discours descriptif des guides.

Le résultat de cette nouvelle manière d'écrire la découverte, c'est la réduction des promenades proposées à des énumérations de lieux et de points reliés entre eux par la liste des rues à emprunter. La profondeur affective ou historique de ces points se limite désormais le plus souvent à quelques chiffres, un nom et un adjectif conventionnel d'admiration: "*remarquable*", "*magnifique*", "*superbe*". L'émotion contemplative elle même est devenue plate, sans accentuation. Les stéréotypes et les listes ont remplacé la répétition des historiètes, comme une nouvelle étape dans le processus de standardisation du guide touristique.

3. Légitimités touristiques

La manière dont on justifie les avis sur ces lieux et ces monuments n'a par contre pas bougé d'un pouce. La force de l'assertion tient le plus souvent lieu de seule justification aux jugements avancés au sujet des oeuvres d'art, des monuments ou des paysages. Quand on s'essaie à expliquer ces jugements, il est alors fait appel au sens commun ("*on dit que ...*") ou mieux encore à la citation d'un homme illustre dont la célébrité et le rang servent de caution.

Ainsi de nombreux guides rapportent les mots de l'Empereur Joseph II d'Autriche-Hongrie ⁽⁸⁶⁾, les vers de Voltaire sur la ville ou encore les lignes de Jean-Jacques Rousseau racontant sa nuit dans la grotte du quai des Etroits. Quand il s'agit de juger un bâtiment important ou un site, les auteurs emploient volontiers le superlatif. Le panorama de Fourvière est ainsi désigné comme "*un des plus beaux de France*", voir comme "*le plus beau de France*" ou mieux encore "*le plus beau du monde*". Même traitement pour les quais de Lyon, le site des collines, l'Hôtel-Dieu ou l'Hôtel de Ville. Pour ce dernier cependant les narrateurs s'accordent

⁸⁵ Les plaidoyers appuyés des préfaces pour un Lyon "capitale" trouvent là une part de justification, bien dérisoire, mais qui semble bel et bien voulue dans l'optique d'une comparaison avec Paris ou Marseille.

dans l'ensemble à lui reconnaître un rival supérieur en beauté en celui d'Amsterdam ⁽⁸⁷⁾. Mais jamais, jusqu'à la fin de notre période où cette comparaison est encore évoquée très occasionnellement, on ne parle des édifices municipaux construits plus récemment, alors que les grands City Hall britanniques et les Rathaus de Prusse comptent parmi les fleurons de l'architecture municipale. Quant à comparer avec d'autres édifices plus anciens, italiens ou flamands (hôtels de ville de Gand, Bruges, Anvers, Lille) il n'en est pas question. Cette comparaison sans cesse répétée avec Amsterdam a sa fonction: face à un édifice réputé, celui d'une grande cité marchande, il s'agit de prouver que Lyon a le second rang, celui d'une grande ville à l'échelle européenne ⁽⁸⁸⁾. On obtient ainsi une sorte de superlatif en mode mineur d'où toute l'interrogation et l'ouverture que contient d'ordinaire la comparaison sont exclues. Le guide de Lyon n'admet guère la relativisation.

Le passage des descriptions narratives à des descriptions réduites à des mesures (de hauteur, de poids etc.), relève finalement de ce même procédé de fermeture de l'évaluation "objective" de la qualité des curiosités locales. En effet, en dépit de ses dehors neutres, le chiffre ne rend-il pas en fait la comparaison plus difficile? Il exigerait en effet la connaissance exacte des deux mesures en présence pour les comparer. Or le guide n'en donne qu'une, qui par manque du référent de comparaison ne peut que frapper le lecteur par son seul énoncé et le convaincre sans combat de la supériorité du site ou du monument local ainsi qualifié. Ainsi, par des mouvements convergents qui touchent à ses formes extérieures, aux modifications de ses conditions de production, de ses structures d'organisations, de ses procédés rhétoriques et stylistiques, le guide touristique assèche t-il de plus en plus son propos, en tendant vers une efficacité maximale, en tout cas vers une forme épurée qui se présente sous forme d'itinéraires très secs où tout est beau, très beau, voir plus beau que partout ailleurs. Il est notable que cette évolution se fasse sans discordance majeure entre les guides, qu'ils soient d'origine locale ou extérieure. Soumis aux mêmes mutations générales, les guides partagent aussi une absence de regard critique sur leur objet, et une vision commune de celui-ci.

Dans ces caractéristiques nouvelles où l'espace est en apparence roi, puisqu'il donne au guide sa trame aussi bien que la matière de son propos (avec les descriptions des monuments

⁸⁶ Lors d'un séjour à Lyon dans les années 1770, celui-ci aurait eu du mal à croire que des négociants pussent loger dans les somptueux palais du quai Saint Clair

⁸⁷ La comparaison semble apparaître pour la première fois en 1700, dans un écrit de Duche de Vancy, membre de la suite de Philippe d'Anjou de passage à Lyon. Le manuscrit, retrouvé à Marseille, est publié dans la Revue du Lyonnais en 1838, tome 7.

en terme de taille ou de volumes), qu'en est-il vraiment de la manière dont cette dimension spatiale est appréhendée? Qu'en avait-il été avant ces modifications? C'est cette importance apparente de l'espace dans la structuration et l'usage des guides qui rend nécessaire de se pencher sur son statut exact dans le guide. C'est en effet à travers cette dimension spatiale, cette épaisseur du terrain, que le voyageur découvre Lyon alors que semble s'effacer la profondeur chronologique de cette découverte.

C. Montrer, démonter, sentir l'espace

1. Ce que le plan donne à voir

Préciser les conditions dans lesquelles l'espace lyonnais est découpé, tracé et représenté sur les plans accessibles au voyageur semble une démarche préalable raisonnable. Ces plans, inclus dans le guide ou achetés à part, ne sont pas de qualités égales, on l'a dit. Nombreux de ceux qui ont été repérés ne permettaient pas un repérage facile dans l'espace urbain proposé à la promenade. L'existence de plans si petits qu'ils en deviennent illisibles accrédiète l'idée que leur présence reste longtemps du domaine de l'illustration, valable dans le cadre d'une pratique touristique particulière (utilisation du fiacre). Il est intéressant à cet égard de noter l'initiative de Cochard et de son éditeur qui proposent en 1815 un plan quadrillé à la manière de nos plans actuels, à la seule différence que des lettres y figurent aussi bien en abscisses qu'en ordonnées. La portée de cette innovation semble néanmoins réduite par le fait qu'aucun lieu n'est référencé par rapport à ce quadrillage, ni dans le texte ni dans la légende du plan. C'est donc encore sur des supports plats et sans repères que le dessin de la ville est posé. Pourtant, le quadrillage des plans est une procédure déjà ancienne. Depuis 1676 et le plan de Jouvin de Rochefort, le quadrillage et la liste alphabétique de rues et de lieux qui l'accompagnent se sont multipliés dans les guides parisiens ⁽⁸⁹⁾, et la formule est connue à Lyon puisqu'on la retrouve employée dans le plan officiel des nouveaux pennonages en 1746-47 ⁽⁹⁰⁾.

⁸⁸ Discours rebattu depuis.

⁸⁹ Voir LEPETIT (Bernard): Les villes dans la France moderne (1740-1840), Paris, Albin Michel, 1988, p.64-67.

Elle ne s'impose pourtant pas dès les débuts du guide de Lyon, à l'instar de ces autres formes de rationalisation que sont l'itinéraire ou le plan lui-même.

Ces plans, lorsqu'ils existent, sont fidèles à la réalité en ce sens qu'ils ne déforment ni les volumes ni les lignes. Plans géométriques, ils ont évacués les scories du plan scénographique (personnages, objets...) qui marquent encore les plans du XVIII^e siècle. On note néanmoins la longue survivance de l'orientation horizontale (selon l'axe des fleuves), qui est celle qui assurait le meilleur développement aux vues perspectives. Ce n'est que tardivement que l'orientation cardinale s'impose au plan du guide ⁽⁹¹⁾, aidée en cela par les mutations d'une ville qui se développe sur la rive gauche du Rhône. Le plus souvent, le voyageur du XIX^e siècle se trouve donc en face d'un plan qui ne prend sens que rapporté à un élément réel (la situation des fleuves), ce qui revient à priver ce mode de contrôle de l'espace et des déplacements d'une grande partie de son pouvoir, qui réside dans sa structure cardinale abstraite.

Mais le plan ne donne pas toute la ville au voyageur. Les contraintes du format, de la lisibilité (quand elles sont respectées) et la présence de légendes plus ou moins volumineuses font disparaître une partie de Lyon au regard du lecteur. Les confins de la ville, dans toutes les directions cardinales, font en général les frais de cette première opération de cadrage. Le centre des affaires et du commerce, qui s'étend entre Rhône et Saône, se retrouve ainsi invariablement au centre géométrique de nos plans. Comme il contient aussi la plupart des monuments qui intéressent le guide, il est vrai qu'il ne saurait guère être évincé, pas plus d'ailleurs que la rive droite de la Saône où trône Notre Dame de Fourvière, ou que les pentes de la colline de La Croix-Rousse où se niche la richesse commerciale et productive de Lyon. L'ignorance de certaines zones par les plans de nos guides est aussi (outre les contraintes matérielles citée plus haut et qui sont sans doute primordiales) liée à l'absence de "*monuments*" ou de "*curiosités*" répondant aux intérêts des guides.

Mais elle n'est pas non plus exempte d'une réelle volonté de dissimulation: est-il en effet souhaitable de montrer au voyageur où se trouvent ces quartiers industriels sordides qu'on qualifie "*d'inintéressants*"? La ville de Lyon doit-elle se vanter de sa presque île Perrache remplie de ce que les guides appellent dans un habile euphémisme souvent des "*établissements utiles*" (prisons, abattoirs, entrepôts...)? Comment pourrait on faire figurer à côté de somptueux monuments l'industriel faubourg de Vaise? Il est finalement bien agréable de pouvoir un instant rayer de la carte le quartier sordide de La Guillotière où s'accumulent les filles publiques

⁹⁰ Archives Municipales de Lyon, 3S 693.

⁹¹ Comme d'ailleurs à tous les plans de Lyon, puisque c'est dans les années 1880 que l'orientation à l'Ouest est supprimée au profit de l'orientation au Nord.

et les repris de justice, additionnés d'ouvriers "*très dangereux en temps d'émeute*" ⁽⁹²⁾. Dans un contexte qui reste globalement celui de la description enchantée des curiosités locales, ces points négatifs n'ont pas leur place dans le guide. Ainsi nombre de plans hésitent-ils à s'aventurer sur la rive gauche du Rhône, et s'arrêtent sur ses quais, sur l'avenue de Saxe ou au mieux sur la ligne des fortifications. Le franchissement successif de ces limites, sans rapport exact avec les rythmes de l'acroissement urbain, reste à tout jamais étranger à la mystérieuse banlieue. C'est que le guide n'a pas pour fonction de restituer la ville telle qu'elle est, mais bel et bien de la mettre en scène sous son meilleur jour. C'est dans cette opération que l'espace est utilisé, soit dans la manière dont on joue des partitions spatiales, soit dans les systèmes de perception mis en oeuvre.

2. Diviser l'espace

Dans leur présentation de la ville, ou dans le cours de leur texte, la quasi totalité des auteurs partagent la ville en morceaux. Cette partition, qui sert autant à orienter le visiteur qu'à ordonner la description de l'auteur, fait aussi partie d'une stratégie qui consiste à diviser la ville en quartiers repérables de sorte que le visiteur "*en fixe mieux le souvenir*" ⁽⁹³⁾, l'auteur du guide affirmant par là sa vocation "stratège de la mémoire". Restent à saisir les critères de cette division. Si la partition "physique" de la ville revient sous la plume de tous les écrivains, le découpage en quartiers aux différentes "physionomies" sociales ou professionnelles n'est pas ignoré. Ces divisions établies sur différents critères nous décrivent un Lyon éclaté en entités finalement assez peu surprenantes.

La division "physique" de la ville est la plus souvent utilisée, et on la retrouve en général dès les premières lignes du guide. Elle utilise de préférence ces éléments naturels que sont les cours d'eau et le relief, avec une préférence pour le premier de ces éléments. La division verticale en trois parties calquée sur le Rhône et la Saône surdétermine ainsi le binôme plaines-collines qui stratifie la ville en deux couches. Cette préférence est liée avec la manière dont les guides présentent la ville à l'oeil du visiteur: sur un plan, ou dans un texte, les grandes coupures des fleuves ⁽⁹⁴⁾ se rendent plus aisément et se délimitent mieux que des courbes de niveaux ou

⁹² Guide universel de l'étranger à Lyon fournissant tous les renseignements..., Paris, Garnier, 1872, p.59

⁹³ Lyon (pittoresque, artistique, archéologique et ses environs), Lyon, Syndicat d'Initiative, 1902

des altitudes. Mais cette attention portée aux fleuves vient plus sûrement encore de leur importance. Par leur place dans l'activité commerciale de Lyon, par leur situation au milieu du tissu urbain autant que par leurs colères périodiques, ils lui sont en effet depuis longtemps source de recettes et de dépenses, prétextes à joies et à douleurs.

La Saône et le Rhône sont des personnages de la vie quotidienne urbaine qu'il est impossible de contourner, pas plus physiquement que moralement. Les acteurs d'une partition en relief de la ville ont peut-être moins de consistance. La colline de Fourvière est occupée depuis trop longtemps (ville romaine) pour être ressentie comme un obstacle à la circulation ou comme une coupure, et elle est située à la périphérie de la ville tout comme celle de la Croix-Rousse. Malgré les phénomènes d'une importance capitale qui marquent les deux collines au XIX^e siècle (le développement du culte marial pour l'une, l'implantation des ouvriers en soie pour l'autre), la délimitation par les voies d'eau, plus sensible et plus commode, reste prédominante. Même lorsque la partition d'altitude est invoquée, elle reste subordonnée à la coupure par les fleuves. Ainsi le Petit guide de l'étranger à Lyon de 1865 mentionne-t-il que la zone située entre les deux fleuves est répartie entre la colline et la plaine du delta, de même que certains guides subdivisent la rive droite entre les quartiers de bord de Saône et les coteaux de Fourvière. Ce primat de l'horizontal trouve-il est vrai des justifications propres au propos même du guide. Comme le développement de la ville s'est fait en franchissant successivement la Saône puis le Rhône, la partition par les cours d'eau rend clair non seulement l'état actuel de la ville, mais aussi son histoire. Ainsi les fleuves fournissent-ils une intelligibilité presque totale.

A l'autre bout de l'échelle qui irait des déterminismes physiques aux déterminismes humains se place la description de la ville par "quartiers". L'individuation de ces quartiers n'est pas un procédé datable, puisqu'on le retrouve aussi bien dans le livre de l'abbé Guillon en 1807 que dans les livrets guides du Syndicat d'Initiative au début du XX^e siècle. Mais le procédé de découpage lui-même n'est pas aussi parfait à tous ces moments. La partition de Lyon intra muros en huit quartiers par l'abbé Guillon ne précise pas leurs limites, la division en six quartiers de Cochard dans sa Description historique de 1817 reste bien floue. Plus on avance dans le temps, plus ces limites sont précisées, marquées par des rues ou des obstacles physiques: on a vu plus haut que les quartiers servent de plus en plus de schéma d'organisation aux guides qui y insèrent le procédé de l'itinéraire. Dans ces conditions, le découpage en quartiers doit alors couvrir toute la ville, sans angle mort, que ce soit pour l'offrir toute entière à la déambulation calibrée du voyageur de la fin du siècle ou pour lui en interdire certaines parties. Dès lors les

⁹⁴ Certes la Saône est une rivière, mais il semble plus agréable pour le lecteur de réunir les deux cours d'eau sous l'appellation de "fleuves", évitant ainsi de dire à chaque fois "le fleuve et la rivière". Je

limites du quartier deviennent précises, tracées, contigües et ne permettent plus la confusion de l'un à l'autre.

Alors aussi les espaces de ces quartiers touristiques se figent et on voit leur nom se répéter d'un guide à l'autre. Guillon pouvait encore aux débuts du XIX^e siècle diviser la presque île entre "*Perrache*" "*Confort*" "*Saint Nizier*" et "*Terreaux*" alors que Cochard presque en même temps parlait de "*Bellecour*", "*Cordeliers*" et "*Terreaux*" pour désigner les mêmes espaces. A la fin du siècle, une trilogie incontournable Perrache-Bellecour-Terreaux règne sur la presque île: il ne s'agit plus alors de faire des livres d'auteurs où l'on choisit ses noms et ses quartiers, où l'on se réfère à l'histoire des pennons ou des paroisses, mais de faire des ouvrages rapides et précis où les trajets du visiteur ne doivent plus comporter de doute, ce père de toutes les errances et pertes de temps. Ces précisions supplémentaires dans le découpage doivent quelque chose aux modifications subies par la presque île au XIX^e siècle. Les travaux successifs de la rue Centrale, de la rue Impériale, de la rue Impératrice et du quartier Grôlée ont modifié les tracés des voies et les répartitions socio-professionnelles qui structurent le plus souvent le découpage des quartiers ⁽⁹⁵⁾, et incitent peut-être les auteurs à réfléchir sur les limites qu'ils proposent.

Les critères du découpage restent donc longtemps hermétiques. Les quartiers que définissent les guides du début du siècle sont aussi incertains sur les critères de leur délimitation que sur leurs limites ou leur nom. Si on croit y reconnaître des éléments hétéroclites provenant de découpages institutionnels (paroisses, commissariats de police), on ne peut l'affirmer devant le mutisme des auteurs. Vu les variations qu'on constate entre les guides, il ne semble pas qu'on puisse invoquer un respect du "sens commun" des découpages de la ville, mais plutôt une délimitation arbitraire qui n'a souvent de sens que pour et par le guide touristique. En ce début de siècle, la différence entre La Guillotière et Les Brotteaux est la seule à être justifiée en termes clairs et imputée explicitement à la différence des activités (roulage d'un côté, guinguettes et jeux de l'autre). C'est encore Chambet qui le premier ⁽⁹⁶⁾ explicite sa partition dans son guide de 1839. Même si sa grille ne porte pas sur toute la ville, il cerne trois quartiers

procéderai ainsi tout au long de" ce travail.

⁹⁵ Seuls les guides de COMBE et CHARAVAY en 1847 et le Guide complet des étrangers à Lyon de 1874 reprennent des divisions administratives, arrondissements de justices de paix ou arrondissements municipaux. La division entre communes est par contre très présente, et les communes suburbaines sont traitées en bloc comme des "quartiers" bien longtemps après l'annexion de 1852.

⁹⁶ MAZADE D'AVEZE en 1810 avait insisté sur les différences entre Bellecour, quartier de la noblesse et des propriétaires, la Rue Mercière, quartier du commerce et Les Terreaux celui de la banque. Vie, langage, habitudes, la démarcation se fait sentir "*dans l'air même qu'on respire*" disait alors l'auteur. Mais il en restait là.

pour leurs "*occupations particulières*". Selon un schéma classique à Lyon ⁽⁹⁷⁾, il décrit les trois quartiers du commerce (Saint-Clair et les Capucins) de la noblesse (Bellecour) et des hommes de loi à Saint-Jean, et ajoute à ce tryptique une division plus fine par voies publiques avec les toiliers de la rue Longue, les drapiers de la rue des Trois Carreaux etc.. Ainsi voisinent une répartition par rues, selon un modèle médiéval et corporatif, et une répartition par espaces et groupes sociaux selon un modèle urbain plus contemporain.

Ces trois quartiers dont l'existence est déterminée par des considérations sociales se retrouvent tout au long du siècle. D'autres vont s'y ajouter. La Guillotière et Les Brotteaux, désormais définis (à partir des années 1830) comme l'un bourgeois et l'autre populaire; la Croix-Rousse des tisseurs; le Perrache industriel; Vaise "*industrielle et commerçante*"; Serin le "*Bercy de Lyon*", etc. Lentement, le voyageur découvre la ville économique et sociale. Malgré la standardisation de cette découverte, sensible à travers le retour régulier des adjectifs accolés à ces noms qui reviennent périodiquement, une petite place est laissée pour l'ajustement aux réalités observées sur le terrain. Ainsi nos guides enregistrent-ils les changements du quartier Saint-Jean qui devient un quartier de petits rentiers et de religieux lorsque le barreau l'abandonne pour des murs plus confortables. Les Brotteaux quant à eux reçoivent de plus en plus le qualificatif de "*Chaussée d'Antin*", au fur et à mesure que les riches négociants et industriels y émigrent. Les aspects d'un événementiel mouvementé ne sont pas non plus oubliés. L'émeute du 30 Avril 1871 à La Guillotière transforme ce quartier en un repaire de classes dangereuses pour le Guide universel de l'étranger à Lyon... de 1872 et en un "*Belleville*" ⁽⁹⁸⁾ lyonnais pour le Guide complet de l'étranger à Lyon de 1874. C'est donc bien d'une vie sociale au sens large que s'inspirent nos auteurs pour découper la ville en entités structurellement ou conjoncturellement homogènes, sans vouloir à tout prix coller aux répartitions sociologiques ou administratives. Ce respect reste cependant bien souvent celui du stéréotype, et les ajustements eux-mêmes sont lents. Les velléités de découverte du tissu social sont bornées il est vrai par les contraintes du genre, qu'il s'agisse du coût des rééditions ou de la finalité ultime de l'ouvrage.

Ces divisions basées sur l'appartenance professionnelle, l'activité industrielle du quartier ou le statut social de ses habitants se recoupent avec les découpages physiques. Il ne saurait être question de s'étonner de cette évidence: les obstacles physiques tels que fleuves, cours

⁹⁷ On le retrouve en 1833 dans Lyon vu de Fourvières, qui est une publication clé de la littérature lyonnaise du XIX^e siècle.

⁹⁸ Belleville, Faubourg Saint Honoré mais aussi Chaussée d'Antin, Faubourg Saint Germain, Bois de Boulogne, rue de Rivoli, Bercy.... On remarque que l'étalon est largement parisien.

d'eau, pentes accentuées, voies de chemin de fer et fortifications sont les supports habituels de la délimitation de "quartiers" au sein d'une ville, y compris par ses habitants ⁽⁹⁹⁾. Pas plus que les autres, les auteurs de nos guides ne sauraient échapper à ces règles de la perception commune, et même moins que les autres, puisqu'ils sont à la recherche de découpes cohérentes qui leur permettent d'assurer leur emprise et celle de leurs lecteurs sur la ville. Cette emprise passe par l'imposition d'un découpage qui survive à l'observation du voyageur. La partition sociale de l'espace, tout en satisfaisant aux exigences minimales de la véracité, aboutit ainsi à l'individualisation de quartiers qui sont finalement aussi figés et aussi monolithiques que ceux qui sont basés sur la configuration géographique, et leur convergence est finalement sans surprise. Le guide peut-il d'ailleurs se permettre une reconnaissance des diversités urbaines qui dépasse une sociologie des essences, dans laquelle le stéréotype annihile la retranscription des nuances? C'est, semble-t-il, la règle de ce type d'ouvrages ⁽¹⁰⁰⁾, placé sous le double signe de l'ethnocentrisme lettré et de la simplification didactique.

Il faudrait mieux connaître d'autres guides dans d'autres villes pour l'affirmer, mais ce souci croissant de préciser l'environnement social de chacun des quartiers constitués procède aussi d'une certaine ségrégation du tourisme. Le touriste aisé est systématiquement éloigné des quartiers occupés par les groupes populaires. Ainsi lui est-il déconseillé d'aller à Vaise ou à La Guillotière, aussi bien dans l'intérêt de leur voyage (aucun objet digne d'intérêt dans ces quartiers ⁽¹⁰¹⁾) que dans leur intérêt personnel. La description de La Guillotière par le Guide universel de l'étranger à Lyon... de 1872 a bien de quoi faire trembler l'étranger, menacé d'être pris en chasse par les repris de justice, les bohèmes et des ouvriers "*toujours prêts au désordre*" si jamais il traverse le Rhône. Le guide ne se contente pas d'indiquer ce qui est visitable en termes d'art, d'esthétique ou de curiosité, il déconseille ou incite à fréquenter des environnements sociaux et spatiaux en fonction de leur adéquation au statut du visiteur. Cette démarche se retrouve aussi bien pour les quartiers que pour les établissements que le voyageur est amené à fréquenter: lui sont recommandés les cafés, les restaurants, les cercles et les lieux de distraction bien fréquentés. L'attrait pour les lieux d'"encanaillement", si présent dans les guides de Paris examinés par G.Chabaud et P.Monzani, n'est que peu développé dans les

⁹⁹ Voir chapitre 2, "Esquisse d'une cartographie mentale".

¹⁰⁰ Voir par exemple le numéro consacré aux "Récits de voyage et perception du territoire: la Provence (XVIII^e siècle-XX^e siècle)" de la revue Territoires, n°2, 1985.

¹⁰¹ La description de plus en plus centrée sur les monuments et les oeuvres d'art favorise cette ignorance. Les guides de la première moitié du siècle, dans leur profusion confuse, citaient de nombreux établissements industriels ou utilitaires situés dans ces quartiers oubliés par la suite.

guides de Lyon du début du XIX^e siècle, et totalement absent par la suite. "*Le voyageur*" auquel s'adressent les guides n'est pas un pauvre hère, mais un homme aisé et posé qu'il convient de diriger pour que dans toutes les dimensions de sa visite il retrouve un reflet rassurant de son monde. Le temps n'est pas encore au dépaysement, et le code de perception soumis aux règles de l'exotisme qui fait aujourd'hui référence n'est alors qu'un fait littéraire et romanesque et non une expérience personnelle. Le touriste du XIX^e siècle à Lyon n'est pas un observateur social, pas plus qu'il n'est un ethnologue amateur ou un passionné des milieux interlopes.

3. Les modes d'appréhension de l'espace

Cet espace qui est le sujet et l'objet de la relation entre guide et voyageur est perçu par ce dernier selon des modèles particuliers. Pour atteindre à la connivence et plus simplement à la communication, les guides se glissent donc dans des systèmes d'appréhension ou d'utilisation de l'espace dont l'origine et la portée dépassent le seul genre du guide. Dans notre période, on voit ainsi se succéder deux codes majeurs de lecture et d'écriture de l'espace. Le premier est basé sur cette notion de "pittoresque" née au XVIII^e, qui privilégie une relation sentimentale à l'espace; le deuxième utilise plus sèchement l'espace à des fins précises comme un support, une trame, un outil.

a) *Le c`de pitt`resque*

L'adjectif le plus répandu dans nos guides est sans doute celui de "*pittoresque*". Le libraire Chambet et le Syndicat d'Initiative l'utilisent dans leurs titres à 70 ans d'écart, montrant ainsi sa longévité. Il est surtout présent dans les textes où il vient qualifier des sites, des monuments, des scènes de la vie urbaine ou des panoramas. Mais au delà de l'emploi général du mot (¹⁰²), c'est l'utilisation d'un véritable code du pittoresque qui nous intéresse ici. Car c'est bien un code de lecture de l'espace qu'ont élaboré les Anglais William Gilpin, R. Payne-Knight et Lord Uvedale-Price qui le mettent en formules à la fin du XVIII^e siècle (¹⁰³). Ce code, issu de la

¹⁰² Lequel, s'il a été employé dès 1726 par Charles Coynel, peintre du roi, comme définissant "un choix piquant et singulier des effets de la nature", fut enregistré par l'Académie en 1732 comme qualifiant tout ce qui pourrait donner lieu à un beau tableau. Pour l'histoire du mot au XVIII^e siècle dans différents pays européens, voir Annelise LINDHARD, "Pittoresco= Picturesque", *Noter og Kommentater fra Romansk Institut*, novembre 1982.

peinture (celle de Claude Lorrain, de Salvator Rosa, de Poussin, de Rubens), se répercute en échos sur l'architecture paysagiste et la littérature ⁽¹⁰⁴⁾ et met en place une manière de percevoir l'environnement. Au paysagiste comme au peintre ou à l'auteur de fiction, le pittoresque fournit un ensemble de références, de procédés et de clichés qui lui permettent de communiquer rapidement des émotions à celui qui les regarde ou les écoute, selon un code d'écriture basé sur la sélection et la mise en scène du détail parlant, impressionnant, le tout dans le respect du "bon goût".

On ne saurait mieux commencer notre propos qu'en soulignant que William Gilpin fut aussi l'auteur réputé de guides de voyages où il a mis en application ses théories pittoresques, aussi bien dans la description textuelle des paysages que dans leur dessin. Dans la première partie du siècle, la plupart de nos guides réutilisent le code et les clichés du pittoresque, à commencer par le premier d'entre eux, celui de l'abbé Guillon qui s'attarde souvent sur les paysages et les décrit en tant que "*tableaux*" en insistant sur leur animation, sur leur richesse de détail et tous autres traits qui sont ceux du bon "pittoresque". Son évocation du "*Lyon tel qu'il était*" rejoint d'ailleurs dans son ensemble un des principaux clichés du code, celui de la rêverie devant les ruines, de l'évocation du passé et de la réflexion sur la décadence. Tous les auteurs de guide se plient à ces règles. Mazade d'Avèze, qui se promène "*Gessner, Young ou Sterne à la main*" pour retrouver les "*tableaux*" autrefois dressés par ces écrivains et se laisser aller à ses sentiments, réunit ainsi les démarches du voyage pittoresque et du voyage classique tel que l'a décrit Alain Corbin ⁽¹⁰⁵⁾. Mais c'est le Voyage pittoresque et historique à Lyon et dans les environs du comte De Fortis en 1821 qui est le plus proche du modèle. Tout d'abord dans sa présentation, puisqu'il est accompagné d'un recueil de gravures afin de "*combiner les arts de l'écrivain et du peintre*", mais surtout dans le texte où De Fortis se rattache explicitement aux thèmes du pittoresque. Cela est clair dès la préface dans laquelle il développe un parallèle entre peinture et littérature qui dit en substance que la description littéraire est bien faible à côté de la puissance émotionnelle des tableaux de Poussin ou Lorrain (qui sont justement les références du

¹⁰³ Les Trois essais sur le beau pittoresque de GILPIN sont publiés en 1792, l'Essay on the picturesque de UVEDALE-PRICE et Landscape de R. PAYNE KNIGHT deux ans plus tard.

¹⁰⁴ Pour une bonne mise au point sur la théorisation du pittoresque et surtout pour une remarquable histoire de ses échos sur les littérateurs, il faut lire Alexander M. ROSS: The imprint of the picturesque on 19th century British fiction, Waterloo, Wilfried Laurier University Press, 1986.

¹⁰⁵ Le territoire du vide, Paris, Aubier-Montaigne, 1988. pp.54-71. Sur cette mise en scène des références littéraires dans le voyage, voir l'analyse que fait Marcel Proust des *Pierres de Venise* de Ruskin dans Pastiches et mélanges. Pierre BOURDIEU dans La distinction rappelle que ce culte de l'allusion, de la référence (dans la lecture), ne se réduit pas à la simple recherche des profits de distinction (ce qu'elle est

pittoresque). Ce dialogue avec la peinture se poursuit tout au long de l'ouvrage. On le retrouve sous une forme narrative, avec la discussion de deux peintres en paysages qui discutent de leur art au confluent du Rhône et de la Saône, et plus souvent dans la description des paysages, menée en termes picturaux avec une abondance de commentaires sur les oppositions de lignes et de lumière, sur la succession des plans, sur l'animation et la variété des "*tableaux*". On retrouve là encore toutes les bases du code pittoresque. Citons aussi pour mémoire ses rêveries sur les ruines des aqueducs, ses reconstitutions des scènes du passé ou l'importance qu'il accorde aux jardins et à leur décoration ⁽¹⁰⁶⁾. Sans atteindre à cet accomplissement quasi-professionnel ⁽¹⁰⁷⁾, les autres ouvrages de la première moitié du siècle adhèrent aux grandes lignes du code pittoresque. On a dit plus haut combien l'anecdote, les scènes du passé et de la vie des grands hommes y occupaient une place importante. Ce sont ces mêmes procédés qu'emploie Gilpin dans ses récits de voyage. On a vu aussi combien ils s'attachaient à la description: cet amour du trait, du détail, est partagé par les maîtres du pittoresque.

Terminons cette revue avec une rapide évocation de la course aux "points de vue" des débuts du XIX^e siècle, mise en évidence par Alain Corbin ⁽¹⁰⁸⁾. Si Lyon ne fait pas partie de sa rapide évocation d'un "réseau" de points de vue, ce n'est certes pas la faute des auteurs de guides sur Lyon. Ceux-ci multiplient au contraire les lieux de contemplation, tous plus "*pittoresques*" et "*splendides*" les uns que les autres. La vue sur et à partir du confluent, celle des quais de la rive droite du Rhône sur la plaine du Dauphiné et les Alpes ⁽¹⁰⁹⁾, celle de la rive gauche sur les coteaux de la rive droite de la Saône, celle du quai des Célestins sur les collines, celles de Fourvière, de Sainte-Foy, de la tour Pitrat ou des coteaux de la Croix-Rousse sur la ville et ses alentours sont quelques uns des panoramas qui appellent le touriste. La moindre échappée, la moindre perspective, le moindre promontoire sont impitoyablement cités. Pour chacun d'eux on retrouve une même attention soutenue, une même description attentive du paysage: si De Fortis consacre huit pages à la description du panorama depuis Fourvière, il en

dans la discussion ou l'écrit), mais constitue aussi une expérience émotionnelle (*La distinction*, Paris, Editions de minuit, 1979, p.584).

¹⁰⁶ Le thème du premier ouvrage de Gilpin en 1748: la décoration des jardins de Lord Cobham.

¹⁰⁷ De FORTIS écrit en 1830 un autre *Voyage pittoresque et statistique*, cette fois à Aix-les-Bains.

¹⁰⁸ *Le territoire du vide*, Paris, Aubier-Montaigne, 1988. pp. 54-71

¹⁰⁹ Chambet dit qu'on voit les Alpes et le Mont Blanc depuis la terrasse de la bibliothèque placée dans le Lycée en bordure du Rhône. Ce privilège de la vue sur le plus haut sommet de l'Europe deviendra avec le temps l'apanage du panorama de Fourvière. Les constructions de la rive gauche du Rhône et la prise d'importance de la vue de Fourvière supprimèrent ainsi un spectacle d'élévation riche de symboles pour les visiteurs de la bibliothèque.

dédie autant à celui de Sainte-Foy et s'attarde sur tous les détails piquants qu'ils révèlent. Jusqu'aux années 1860, c'est ce code émotionnel du pittoresque qui régit dans le guide la perception et le rendu des paysages humains et physiques de la ville.

b) L'espace instrumental

Ces années marquent en effet la fin de l'âge pittoresque des guides touristiques. Ce qui ne signifie pas, loin de là, que toutes ses manifestations disparaissent. C'est le code de lecture de l'espace qui est progressivement évacué, pas le mot ni certains des procédés que le code a introduit. On a déjà décrit plus haut la raréfaction puis la disparition de l'anecdote comme procédé descriptif. Cette connivence avec le passé qu'introduisait l'anecdote, le récit, la reconstitution historique, était une des assises principales du code pittoresque écrit. On a aussi évoqué l'assèchement des descriptions, la dépersonnalisation des textes. Dans un guide au volume réduit, le pittoresque n'a de toute évidence plus sa place, et plus simplement plus de place. Les formes descriptives qu'il a créées sont en conséquence profondément modifiées. La référence aux ruines et aux siècles passés se réduit à une date, la contemplation des panoramas se concentre sur quelques points. Comme pour symboliser ce changement, le nombre des points de vue se réduit à deux. Un panorama intérieur, celui qu'on découvre depuis le quai des Célestins et surtout celui de Fourvière ouvert sur la campagne sont les points de vue désormais offerts par les guides. Celui de Fourvière fait d'ailleurs l'objet d'une double mise en scène, dans le guide et sur le terrain. Le panorama, contemplé depuis le début du siècle à partir de la terrasse qui jouxte la chapelle de Notre Dame de Fourvière, peut de 1831 à 1858 être contemplé du haut de l'observatoire de Fourvière, édifice construit à côté de ladite chapelle par des entrepreneurs privés, puis à partir de la tour métallique de Fourvière et de l'observatoire panoramique de la basilique de Fourvière dès 1894. Tous ces lieux sont équipés de lunettes, et l'observatoire de la basilique est doté d'une table d'orientation très complète qui marque les directions des grandes villes de France et du monde ⁽¹¹⁰⁾. Les guides se font l'écho de ces équipements ⁽¹¹¹⁾ qui font autant que le prestige du sanctuaire marial pour propulser Fourvière

¹¹⁰ Cette table, toujours en place, est décrite avec détail dans Observatoire panoramique de la basilique de Fourvière, Lyon, Vitte, 1896.

¹¹¹ Chambet en 1836 insiste sur la puissance des lunettes de l'Observatoire qui permettent de voir "*dans un réduit que l'on croyait impénétrable*", et appelle les dames dont les fenêtres sont situées en vue de l'Observatoire à faire attention. On ne saurait mieux mener une campagne de publicité destinée à attirer un public masculin aux lunettes de Fourvière! Du "teasing" au sens propre du terme.

au rang de panorama "*qu'on ne saurait manquer si l'on veut pouvoir dire qu'on a vu Lyon*", comme se plaisent désormais à le dire tous nos guides. A peine surgit dans quelques uns d'entre eux, peu nombreux, la mention du panorama de Lyon pris de La Croix-Rousse. Il est vrai que la découverte de la ville depuis la place Bellevue (et oui!) se réduit essentiellement à la rive gauche du Rhône, et que ce point de vue est situé dans un quartier ouvrier moins prestigieux. Fourvière devient ainsi le lieu d'où l'on voit la ville ⁽¹¹²⁾. Les guides participent activement à cette mise en scène de la découverte. Tous les guides de la deuxième moitié du siècle précisent qu'il est nécessaire de monter là-haut pour voir et comprendre la ville, que ce soit pour saisir sa topographie, son histoire ou son caractère ⁽¹¹³⁾. La découverte de Lyon depuis sa sainte colline est devenue une condition sine qua non de la réussite du voyage. Mieux même, cette contemplation s'affirme comme une propédeutique à la ville. A peine le voyageur est-il descendu de son train que son cicérone de papier l'entraîne sur la colline pour l'épreuve initiatique (Devert en 1860, les Joanne à partir de 1882, le Baedeker de 1885). Ce n'est donc pas seulement une vérité religieuse qui est révélée à Fourvière ⁽¹¹⁴⁾, mais la vérité de la ville. Le panorama est désormais un outil didactique ⁽¹¹⁵⁾, fer de lance de la stratégie du guide, et plus seulement un lieu où le coeur et l'oeil s'émerveillent et s'abandonnent à des impressions déclenchées selon les canons du pittoresque.

Le statut de l'espace, qu'il soit celui décrit du panorama, celui mis à plat de l'itinéraire ou celui mis en carte des plans, a désormais changé. Dans le cadre du code pittoresque il était le lieu de la communication, de la connivence entre le lecteur et l'auteur, un prétexte et un support aux émotions doté d'une profondeur affective et historique. A partir des années 1860, il devient

¹¹² Rappelons que les premières vues de la ville, au XVI^e siècle, sont prises depuis la rive gauche du Rhône ou du haut de la colline Saint Sébastien. Les premiers plans de Lyon en perspective placent aussi le lecteur sur la rive gauche: plan scénographique (circa 1550), plan de Maupin (1659) ou plan Lebeau (1607). Ces quelques constatations issues de la lecture de la Bibliographie iconographique du Lyonnais de Marius AUDIN édité à Lyon chez Rey en 1910, vont dans le sens d'une "invention" tardive de la vue de Lyon depuis Fourvière.

¹¹³ L'idée est alors sensible ailleurs. Le titre du Lyon vu de Fourvières de 1833 annonce cette compréhension du lieu comme point d'où peut être comprise et décrite la ville. En 1855, Théodore Ogier commence sa description depuis la terrasse de Fourvière et le panorama qu'il décrit est aussi l'annonce du plan de son texte (La France par cantons, et par communes, géographique, statistique, historique, commerciale et agricole).

¹¹⁴ Même si les deux peuvent se rejoindre: la description physique et morale de Lyon vu de Fourvière peut fournir l'occasion de mettre en évidence la nature profondément religieuse de cette ville que le voyageur découvre à l'ombre de la statue de la Vierge érigée en 1852.

¹¹⁵ Renforcé par la présence de photos de Lyon vu de Fourvière, parfois la seule illustration présente comme dans le Guide universel de l'étranger à Lyon... de 1872.

un espace opératoire, servant à se repérer dans une ville, à aller d'un monument à un autre, à comprendre des vérités supérieures. Là même où il semble avoir gagné en épaisseur sociale, avec l'attention nouvelle portée à la délimitation de quartiers "sociaux", la touche de vécu sert principalement pour éviter à notre voyageur des fourvoiements dans des mondes qui ne seraient pas les siens. L'espace des guides est bel et bien devenu un espace utilitaire, découpé pour être maîtrisé, dans le cadre d'une stratégie qui ne vise plus à faire naître la satisfaction des sens en décrivant, mais à donner des indications "objectives" en guidant. Sensible dans l'évolution du titre, dans lesquels le terme de "*guide*" se généralise, une mutation de forme et de fond affecte le guide touristique de Lyon. Le reflet de ville qu'il présente au voyageur a-t-il pour autant changé?

IV. La ville reflet

Si l'espace de la ville est de plus en plus découpé, il n'est pas également montré au regard du voyageur. On a déjà effleuré cette sélection qui commence avec le cadrage des plans de ville contenus dans les guides. On va la retrouver plus évidente et plus explicite dans leur texte. Certaines parties, certains lieux de Lyon sont privilégiés et fournissent l'essentiel de l'image proposée au visiteur. Cette mise en scène contrastée a ses raisons et ses critères. La définition du digne et de l'indigne se joue en un débat qui met aux prises le souci d'exhaustivité de l'outil rationnel et utilitaire que devient le guide et la nécessité de donner le meilleur éclairage possible à la cité présentée. Les règles du genre interdisant la critique ou l'ironie cette tension pèse sur les guides tout au long de notre période.

A. Zones d'ombre

Les guides livrent en effet une image de Lyon qui, si on la cartographie, laisse de larges zones d'ombre et des espaces faiblement éclairés. Par un de ces retours de bâton comme en permet l'écriture de l'histoire, laissons pour l'instant de côté ceux qui ont été parés de mille feux pour nous intéresser en premier lieu aux obscurs.

La rive gauche du Rhône est la mal aimée des guides de Lyon. Son tracé est souvent gommé des cartes qui permettent au visiteur de se déplacer et peu de lignes lui sont consacrées, reléguées évasivement à la fin de la description. Si son statut de laissée pour compte est incontestable, il faut néanmoins reconnaître qu'il est gradué de nuances subtiles dans le temps et dans l'espace. Rappelons avant d'aller plus loin que cette partie essentielle du Lyon actuel n'a pas toujours fait partie de la ville d'un point de vue strictement administratif et que la commune de La Guillotière n'a été annexée à Lyon qu'en 1852. Rappelons aussi que les communications avec ce qui fut la commune de La Guillotière demeurèrent réduites au seul pont de La Guillotière jusqu'en 1776, date à laquelle est ouvert le Pont Morand qui reste payant jusque dans les années 1860. Cela explique en partie l'oubli dans lequel beaucoup de nos guides laissent cette partie de la ville: il est juste qu'un guide de Lyon s'en tienne à la commune elle-même, se bornant à mentionner La Guillotière ou Les Brotteaux dans sa rubrique "promenades à l'extérieur de la ville" sans beaucoup de détails ⁽¹¹⁶⁾. Mais d'autres facteurs, plus humains, expliquent aussi la négligence relative dont souffre la rive gauche du Rhône. Au début du siècle, la plaine des Brotteaux (partie Nord de La Guillotière) demeure un lieu d'épouvante: là ont été fusillés et canonnés les Lyonnais condamnés à mort par les envoyés de la Convention après le siège de Lyon (août-octobre 1793). Ces antécédents jettent un voile d'horreur sur cette partie de la rive gauche et les rubriques consacrées aux Brotteaux sous la Restauration font une large place à l'évocation de la cruauté des bourreaux et de la barbarie des exécutions. On pourrait à l'inverse penser que ces souvenirs forts dotent le lieu d'un pouvoir d'attraction lié à la commémoration, d'autant plus qu'il bénéficie d'un marquage matériel et monumental avec l'érection (1814-1819) du monument aux victimes du siège qui abrite à partir de 1821 la tombe du général commandant les troupes lyonnaises, et à partir de 1823 les ossements exhumés des victimes des exécutions. Il est difficile d'estimer le poids touristique de ce monument qui ne se fait pas remarquer par une activité commémorative très extravertie, puisqu'une messe annuelle constitue l'essentiel de son calendrier. En tout état de causes, cela ne suffit pas à compenser l'absence de lieux ayant abrités des événements importants ou reçus des personnages illustres, qui pèse lourd dans le sort réservé à la rive gauche du Rhône. Nos auteurs, friands de cette matière, n'ont guère à se mettre sous la dent que quelques nuits passées par divers rois de France au château de la Mothe ou quelques évocations des fêtes de la cavalcade Saint Denis ou de la promenade des Brandons. L'anecdote, qui fait longtemps l'essentiel du propos historique de nos guides, fait cruellement défaut à la rive gauche du Rhône.

Les activités récréatives installées dans sa partie septentrionale contribuent pourtant à sa présence dans nos guides du début du XIX^e siècle. Depuis l'installation des premiers bacs à traille reliant les rives du bois de la Tête d'Or à la ville dans les années 1750, Les Brotteaux sont devenus le lieu de divertissement des Lyonnais les dimanches et jours de fête, ⁽¹¹⁷⁾. Certains ouvrages font une large place à la description de ces établissements de plaisir et de divertissement qui se pressent dans les allées tracées par les Hospices de Lyon et par Morand à la fin du XVIII^e siècle, ou plus loin dans la plaine autour du hameau des Charpennes. Mazade d'Avèze, qui constate avec délice que *"Bacchus et les Satyres ont transporté là les débris de leur temple"*, énumère les restaurants, jeux de quilles et de boules, danses, bains, promenades et cafés qui occupent cette partie de La Guillotière. Pour en savoir un peu plus, suivons Fournier qui trace en 1817 un portrait précis de ces activités ludiques. A gauche de la grande allée, les beaux cafés, les enclos de marionnettes, de danseurs de cordes, les balançoires et les bals de la classe populaire jouxtent l'établissement du fameux traiteur Rivière et le cirque olympique de Mr. Delorme avec ses merveilleux chevaux dressés. A droite les joueurs de boules, entre lesquels il vaut mieux ne pas s'aventurer si l'on souhaite rester indemne ⁽¹¹⁸⁾, qui se livrent à leur distraction favorite au milieu des salles de brasserie et des restaurants toujours plein à craquer. L'habile Chambet, qu'on peut soupçonner vu sa propension à citer les noms propres d'être autant un homme de "réclames" qu'un cicérone, suit avec une attention toute particulière les établissements des Brotteaux. Ses éditions successives épousent le mouvement des nouveaux établissements et des lieux à la mode. A partir de 1824, sa volumineuse rubrique sur Les Brotteaux est toujours là pour indiquer au voyageur les extraordinaires numéros du cirque Franconi, ou le mettre en garde contre les divertissements du Jardin Montausier *"où sont divers amusements pour le peuple, mais tout y est d'un mauvais goût et d'un mauvais ton; ils ne sont pas dignes de la visite d'un étranger"* ⁽¹¹⁹⁾. A côté de cette description des Brotteaux ludiques, les guides notent l'essor de la construction dans la *"ville Morand"* comme l'appellent certains et à La Guillotière en général. C'est précisément cette construction résidentielle et industrielle qui va

¹¹⁶ Ainsi font Guillon en 1807, Cochard dans ses quatre ouvrages mentionnés ou Chambet en 1815 et 1818.

¹¹⁷ Succès croissant, qu'aurait toutefois enrayé, selon C.J.N. Fournier en 1817 et Cochard en 1821, le souvenir des exécutions de 93.

¹¹⁸ Deux arrêtés municipaux de 1824 interdisent ces jeux de boules dans les allées du Cours Bourbon, puis dans le périmètre délimité par les rues d'Enghien, de Sèze, et les avenues Vendôme, des Martyrs, de Saxe et Duguesclin. Du fait des accidents occasionnés par le jeu, les fermiers qui auraient voulu conserver ces jeux dans ce périmètre devaient aux termes de l'arrêté creuser un fossé de un mètre de profondeur pour arrêter les boules. Archives Municipales de Lyon, Guill I15.

petit à petit manger l'espace qu'occupaient les lieux de distraction sur la rive gauche du Rhône. Dans les années 40-50, la rubrique "Brotteaux" des guides fond à vue d'oeil. La politique de surveillance de l'Empire à l'égard des lieux publics, puiset la création du parc de la Tête d'Or achèvent de faire disparaître les installations de jeux et de spectacles. Les cafés, brasseries et restaurants se maintiennent un peu plus longtemps, mais l'endroit a cessé d'être cette sorte de Luna Park qu'il était jusque là.

Que va t-il dès lors rester de la rive gauche du Rhône dans les guides touristiques? Ou plus exactement que va t-il rester de ses deux parties, La Guillotière et Les Brotteaux, qui ont été progressivement individualisées sur la base de leur différence d'activité. Cette différenciation va perdurer et se durcir dans cette deuxième moitié de siècle, en répondant sans la résumer totalement à une différenciation observable sur le terrain. Le clivage est désormais présenté en termes d'appartenance sociale des habitants de chacune des parties. D'un côté le 6^e arrondissement (Brotteaux), déjà décrit par Combe et Charavay en 1847 comme un *"quartier de bourgeois"*, le *"Bellecour de l'aristocratie d'argent"* du Guide complet des étrangers à Lyon de 1874 ou en tout cas, comme le dit le Joanne de 1905, le lieu de résidence des riches négociants et des employés aisés. De l'autre le 3^e arrondissement (Guillotière), le quartier ouvrier *"par excellence"* comme le décrit le Joanne de 1905. Cette assignation sociale est un lourd handicap: *"Il existe à La Guillotière et dans ses environs une très grande quantité de fabriques et d'usines en tous genres, qui y attirent toute une population d'ouvriers d'autant plus dangereuse en temps d'émeute qu'elle trouve dans les repris de justice, dans les bohèmes de toute sorte qui se cachent dans ce faubourg, des hommes qui la poussent et l'excitent. Aussi La Guillotière est elle beaucoup plus que La Croix-Rousse -qui ne mérite plus sa réputation- un centre populeux toujours près au désordre. C'est à La Guillotière qu'a eu lieu au mois de Mars 1871 une insurrection qu'il a fallu réprimer par les armes. Toutes les fois qu'une émeute a éclaté à Lyon, La Guillotière y a pris sa large part, et on peut voir à l'entrée de la Grande Rue une enseigne dont la tôle a été criblée de balles en 1834, et qui a été rafraîchie de quelques nouveaux trous en 1871"*, avertit un guide de 1872 ⁽¹²⁰⁾.

En ajoutant ces nouvelles qualifications aux décalages entre les deux quartiers déjà mis en valeur dans la première moitié du siècle, les guides dessinent alors un portrait où se cumulent les différences sociales, les différences d'activités et les différences d'esthétique qui

¹¹⁹ CHAMBET: Guide pittoresque de l'étranger à Lyon, Lyon, Chambet, 1836. p.102.

¹²⁰ Guide universel de l'étranger à Lyon fournissant..., Paris, Garnier, 1872, p.59. L'insurrection dont il est question a eu lieu le 30 Avril 1871.

en découlent. Les Brotteaux: un quartier de gens aisés, un lieu de promenades, une ville moderne "*à l'américaine*" avec ses splendides maisons "*de millionnaires*" sur l'avenue de Noailles et aux alentours du Parc. La Guillotière: "*une ville populeuse, laide et malpropre*" comme le résumait laconiquement les guides Joanne. Le laconisme de ce dernier jugement illustre l'oubli dans lequel est tenu le Sud de la rive gauche du Rhône, accentué par des lacunes esthétiques et touristiques. Si la rive gauche toute entière manque en général de souvenirs historiques et de monuments, une certaine qualité de décor compense ces carences pour Les Brotteaux. Le 6^e arrondissement bénéficie à la fois d'une monumentalisation plus précoce (monument aux victimes du Siècle dès 1819, fontaine de la place Morand en 1865, monument des Enfants du Rhône en 1887), des dépouilles luxueuses de la fonction festive des anciens Brotteaux (cafés, grandes salles comme le Colisée ou le Jardin d'Hiver, Parc de la Tête d'Or), et du bel aspect des immeubles de ses grandes artères. Aussi les guides, tout en reconnaissant que le quartier est trop neuf pour contenir des monuments historiques, incitent le visiteur à parcourir ses splendides et larges avenues ⁽¹²¹⁾. A La Guillotière par contre, comme le dit Joanne jusqu'en 1905, "*les étrangers n'ont rien à voir si ce n'est la ligne que l'inondation de 1856 a tracé sur toutes les maisons, et quelques églises nouvelles*". Maigres perspectives en vérité. Seuls les guides du Syndicat d'Initiative viennent rendre un peu de crédit à La Guillotière-3^e arrondissement à partir de 1902, en insistant sur ses rues d'une largeur exceptionnelle pour un quartier ouvrier ou en présentant le "*Quartier des Ecoles*" lyonnais formé en bordure du Rhône par les Facultés, l'Ecole de Santé Militaire et autres établissements d'éducation. Ce début de siècle voit par ailleurs relativisées les différences entre Brotteaux et Guillotière: les publications du Syndicat d'Initiative mettent en évidence les différenciations internes aux Brotteaux entre les rues principales, larges et bâties de belles maisons, et les rues secondaires plus étroites qui accueillent des occupants plus modestes et de nombreux locaux industriels. Les étiquettes accolées depuis le début du XIX^e siècle continuent néanmoins de guider la description de ces deux quartiers.

Les itinéraires qui sont suggérés par nos guides à travers cette rive gauche du Rhône illustrent ce privilège du 6^e arrondissement. Le trajet du voyageur-type lui fait contempler le monument aux Enfants du Rhône, guide ses pas sur l'avenue de Noailles ou le quai Castellane et finit par l'emmener visiter le Parc de la Tête d'Or, équipement de promenade mais aussi de connaissance avec ses serres et la proximité du musée Guimet. De l'autre côté, les incursions à La Guillotière se limitent aux établissements publics (casernes de la Part Dieu, Préfecture,

¹²¹ Même si le Guide illustré de Lyon édité par Storck en 1894 fait remarquer que la trop grande régularité des rues donne aux Brotteaux un "*cachet d'uniformité*" assez regrettable, et qui les distingue de la "*vraie*

Facultés) ou à ces monuments mineurs que sont les bustes de Benjamin Raspail et de Gustave Thiers: il n'y a pas à proprement parler d'itinéraire consacré à La Guillotière, tout juste quelques pointes ponctuelles et non reliées entre elles.

Encore n'avons nous évoqué que la partie intra-muros de cette rive gauche, car le large espace qui va des fortifications jusqu'aux limites communales est le véritable *no man's land* des guides touristiques. Quelques points en surgissent parfois, au gré des auteurs et des événements. Dans les premières années qui suivent sa création (1856), la chapelle de la cité de l'Enfant Jésus fondée par l'abbé Rambaud est souvent placée dans la liste des églises à visiter, alors qu'on mentionne parfois les "*jolis quartiers aérés*" de Montchat et de Monplaisir. Ainsi Chambet dans son édition de 1860 fait-il une large place à l'opération de lotissement menée par la famille Richard-Vitton à Montchat, et décrit avec allégresse ce charmant quartier de villégiature "*tout peuplé de cottages entourés de verdure et de fleurs*". Mais ce ne sont là que quelques exceptions. La banlieue Est de Lyon, si elle a accueilli des lieux de plaisir avec Les Charpennes du début du XIX^e siècle ou La Mouche dans les années 1850-60, est devenue au fil du temps une véritable banlieue industrielle. Le Guide de la banlieue de Lyon de 1897 ⁽¹²²⁾ en est réduit à quelques comparaisons stéréotypées (le Cours Gambetta est présenté comme le futur "*Prado*" lyonnais) pour dire quelque chose de cette banlieue qui fait pâle figure face aux coteaux de Caluire et Sain- Clair tout plantés de villas ou aux paysages révélés par les promenades dans les quartiers des confins Ouest comme Le Point du Jour ou Les Massues;. Comment en effet faire évoluer le touriste au milieu des bidonvilles de La Mouche du début du XX^e siècle ou parmi les marchands de bric à brac du cours Lafayette, au-delà des voies du chemin de fer? La plupart de nos guides préfèrent ignorer ce qui, pour eux aussi, est "le mauvais côté des rails".

La marginalisation globale de la rive gauche du Rhône est donc à nuancer, et comporte des "zones d'indifférence" d'intensité variable, voir même des angles morts, selon une grille qui prend racine dans les caractéristiques de ces sous-espaces. Fortement amortie pour les Brotteaux, elle est accentuée pour La Guillotière et définitive pour les espaces qui s'étendent au-delà des fortifications. Pour des raisons souvent similaires, les guides font bon marché d'autres

ville".

¹²² Dans sa description des banlieues, le guide englobe aussi bien des parties de Lyon (Montchat, Monplaisir et même Vaise) que des communes périphériques comme La Mulatière, Oullins, Bron ou Vénissieux. On sent qu'on se situe en cette période de glissement de sens du terme de banlieue que décrit Pierre BONNOURE dans La Revue de Géographie de Lyon en 1950. Le guide emploie le terme à la fois pour désigner un espace géographique (ce qui entoure la ville, ce qui en dépend au sens moyen-âgeux de la ban-lieue) et pour qualifier un espace social (là où habitent les gens qui viennent travailler en ville, les banlieusards, avec un paysage et un mode de vie spécifique).

zones qui réunissent pareillement une carence historique et une marginalisation géographique ou administrative. Vaise et La Croix-Rousse les anciens faubourgs, Perrache le polder conquis sur les fleuves à la fin du XVIII^e siècle sont ainsi parcourus rapidement et décrits en termes lapidaires. Perrache est le "*Birmingham Lyonnais*", Vaise "*industrieux et commerçant*", et La Croix-Rousse ne cesse d'être un riant faubourg à l'air pur que pour devenir la montagne de la soie et le quartier des ouvriers. Ces quartiers restent eux aussi à l'écart du regard du guide qui n'y trouve ni ses matières premières, anecdotes ou monuments, ni la conformité sociale requise pour le voyageur.

Si on soustrait d'un plan de Lyon les zones que nous venons d'évoquer, on constate aisément que nous restons en présence du Lyon intra-muros tel qu'il était défini à la fin du XVIII^e siècle. A l'Ouest la vieille ligne de fortifications du XVI^e siècle, au Sud le confluent à hauteur de la rue des Remparts d'Ainay actuelle, à l'Est le cours du Rhône et au Nord les bastions de La Croix-Rousse. Le cercle des déplacements conseillés à notre visiteur est en fait beaucoup plus restreint: comme le soulignent la plupart des guides, la "ville proprement dite" est située entre les deux fleuves. En dépit de quelques sites exceptionnels (Fourvière, son panorama et son église par exemple) ou de quelques monuments majeurs (cathédrale Saint Jean, Loge du Change), la rive droite de la Saône est moins décrite et parcourue que ce que le Lyonnais d'aujourd'hui a coutume d'appeler la presqu'île. Siège de la ville romaine (hauteurs de Saint-Just et de Fourvière) et de la ville médiévale (bande riveraine de la Saône), son histoire est plus lointaine que celle du Lyon des XVII^e et XVIII^e siècles, qui se développe dans la presqu'île. Mais c'est surtout l'ancienneté de son bâti, qui lui confère aujourd'hui son importance touristique, qui est longtemps connotée de façon négative: Cochard dans sa *Description historique...* de 1812 décrit ainsi l'une de ces maisons, qui "*tient encore un peu du gothique, mais qui cependant est agréable*". La plupart des guides ignorent ces hôtels particuliers des XV^e et XVI^e siècles qui bordent les rues Juiverie ou Saint-Jean, et quelques uns seulement mentionnent l'Hôtel de Gadagne ou la maison Henri IV. Ce n'est qu'à partir des années 1870 que les listes de maisons médiévales s'étoffent et que les guides en offrent des gravures ou des photographies. Encore faut-il remarquer que si les allusions se font plus fréquentes, le passage n'en est pas pour autant obligé comme le montrent les guides Joanne qui ne mentionnent pas ces vieux quartiers dans leurs itinéraires rapides de découverte de 1882, 88 ou 94. La réhabilitation du Moyen-Age et la montée continue de l'idéal de préservation monumental vont confluer au début du XX^e siècle pour donner au "*Vieux Lyon*" ⁽¹²³⁾ une place plus importante dans les guides touristiques,

notamment dans ceux du Syndicat d'Initiative. Plus d'une trentaine de maisons anciennes y sont alors citées, dont plusieurs sont décrites avec détail et photographiées.

C'est ce même Syndicat d'Initiative qui édite en 1912 Lyon ancien, guide du touriste dans le Vieux Lyon, guide spécial qui fait de cette partie de la ville un des pivots de l'image tendue au touriste. Le signe du passé apposé sur cette partie de la ville subit alors une mutation de sens. Jusqu'alors, la rive droite de la Saône figurait l'ancien Lyon, celui des premiers âges, désormais déchu et sans gloire. Ses rues et ses places n'étaient évoquées que pour regretter ou dénoncer leur étroitesse, leur sinuosité, leur obscurité. Ses maisons n'étaient citées qu'en bloc, symbole ultime de la décadence des quartiers de Saint-Jean ou de Saint-Paul: là où habitaient autrefois les riches banquiers italiens, là où retentissaient les bruits des fêtes, des tournois et les bruissements des riches toilettes, règnent désormais le bruit des métiers à tisser et le claquement des sabots de bois des humbles sur le pavé (ainsi parlait Fortis). Cette ville qui a été, ces quartiers déclassés étaient donc peu cotés par nos guides de la première moitié du siècle. On aurait pourtant pu penser que sous le règne du pittoresque et de l'anecdote illustre, la rive droite devait avoir une place de choix. Il n'en a rien été: une relative ignorance documentaire, une inclination marquée pour la ville monumentale et classique l'ont alors cantonnée dans un second rôle. Par la suite, les couches sociales qui l'occupent, sa vétusté, son caractère insalubre et sa carence en éléments de décors tels que statues, bustes ou fontaines la condamnent à une sorte de périphérisation à l'intérieur même de la ville moderne née du Second Empire. Dans un cas comme dans l'autre, le voyageur n'est invité à la parcourir que sur les courts espaces nécessaires pour aller vers quelques uns des monuments majeurs qui la parsèment: lieu de passage vers Fourvière, espace de transit de la Loge du Change à la cathédrale Saint Jean, la ville médiévale ne vaut pas pour elle même. Le voyageur ne devait guère être attiré par la description rapide de ses rues étroites, tranchées obscures et odorantes, à laquelle sacrifient la plupart de nos guides. C'est toute cette image négative qui disparaît au début du XX^e siècle.

En cela, les guides touristiques suivent ce mouvement plus vaste qui aboutit à une nouvelle manière de voir la ville médiévale, et qui inclut les efforts de conservationnisme monumental ou les réflexions d'un Camillo Sitte sur l'art de bâtir les villes en passant par la création à Lyon en 1902 de la commission du Vieux Lyon. Le guide ne néglige ni cette nouvelle sensibilité, ni le nouvel objet de curiosité touristique qui semble se former. De marque de honte

¹²³ Le livret guide du Syndicat d'Initiative de 1902 est le premier guide dans lequel l'expression est employée pour désigner les quartiers riverains de la Saône sur sa rive droite, avec une connotation positive.

ou de déchéance, le Vieux Lyon devient dans ses pages un objet de mémoire digne d'attentions et d'honneurs. Mais il lui a fallu rester longtemps dans l'ombre avant de devenir une zone privilégiée, et de rejoindre ces lieux qui n'ont pas cessé de briller aux yeux du voyageur.

B. Zones privilégiées

A la faveur de ces dévalorisations dont souffrent les autres parties de la ville, c'est cette bande de terre entre les deux fleuves, de Perrache aux Terreaux, qui concentre l'essentiel des attentions des guides tout au long de notre période. C'est ce Lyon historique (c'est à dire qui a une histoire) qui focalise l'intérêt de nos ouvrages. C'est là que les siècles ont accumulé les faits et les gestes des illustres, aussi bien que les monuments. Cette partie de la ville est la seule à fournir en abondance les historiettes du passé qui structurent la description pittoresque de la ville, mais aussi les hauts-lieux artistiques et monumentaux sur lesquels s'appuie l'itinéraire. Sa prédominance n'est donc pas remise en cause par les modifications des procédés d'exposition ou des codes de perception. C'est encore cet espace qui contient les éléments plus discrets qui placent le voyageur au sein d'un monde conforme à son profil social: cabinets particuliers de curiosités et de peintures du début du siècle (qui s'ouvrent de bonne grâce aux gens du monde), cercles de bon ton plus tard, et toujours ces cafés, restaurants et hôtels où le voyageur d'un certain rang doit trouver gîte et couvert. La répartition des sommaires des guides telle que l'on peut l'observer dans le Lyon, guide artistique et historique de Desvernay en 1914 montre bien les dénivellations sensibles dans la présentation de la ville. 85 pages y sont consacrées à cette partie centrale, contre 65 au reste de la ville: c'est dans cet ordre de rapport qu'il faut situer la prépondérance de la zone Perrache-Terreaux tout au long du siècle.

Cette écrasante hégémonie est donc le résultat d'un impressionnant cumul de qualités, propre à encercler le touriste dans toutes les dimensions de sa "touristicité". D'abord en ce qui concerne sa visite de la ville, puisque c'est là que sont situées la plupart des curiosités qu'il est appelé à contempler. Si l'on se borne aux églises, on constate qu'avec Saint-Martin d'Ainay et Saint-Nizier, ce que nous appellerons improprement mais commodément la presqu'île ⁽¹²⁴⁾, regroupe deux des trois églises les plus souvent retenues par les guides. La domination est

¹²⁴ Au XIX^e, le terme est parfois employé pour la zone conquise sur les fleuves à l'issue des travaux menés par Perrache et ses successeurs: on parle dans ce cas de "presqu'île Perrache". On parle de

plus manifeste encore si l'on veut bien inventorier rapidement les grands monuments civils qui peuplent la ville; l'Hôtel Dieu, l'Hôtel de Ville, le Palais Saint Pierre sont tous bâtis entre Perrache et les Terreaux. Ce sont sans conteste les principaux édifices de Lyon, même si l'on veut prendre en compte quelques constructions tardives sur la rive gauche du Rhône en fin de siècle (Préfecture, Universités) qui n'ont pas le même statut historique que les hauts-lieux lyonnais cités ci-dessus. Descendre à un niveau plus bas de beauté architecturale ou d'importance historique, comme cela était de règle dans la nomenclature monumentale des guides d'avant 1860, ne remet pas en cause cette répartition. A part quelques monuments utilitaires situés sur la rive droite de la Saône, les nécessités de la communication conjuguées aux effets accumulateurs de l'histoire ont concentré entre Perrache et Bellecour tout ce qui peut être susceptible d'accrocher le regard curieux du voyageur: Boucherie des Terreaux puis abattoirs de Perrache, Mont de Piété, Grenier à Sel, prisons, Hôtel du gouverneur militaire, casernes, tout est là ou presque. Et lorsque dans un second temps le regard (provoqué par le guide) se fait moins descriptif et plus énumérateur, moins curieux et plus "artistique", c'est encore le centre de la ville qui offre ses musées (le Palais des Arts et ses musées de peinture, de sculpture ou de botanique, le musée de l'Industrie au Palais du Commerce), ses statues, ses fontaines et toujours ses églises. C'est encore lui qui encombre les rubriques consacrées aux *"plus belles rues"*, de la rue Grenette à la rue Impériale en passant par la rue Bourbon. Est-il besoin d'ajouter à cet inventaire de la beauté urbaine telle qu'elle est dressée par les guides que les plus belles places (Bellecour, Terreaux, Jacobins), les plus belles fontaines, les plus beaux quais cités par les guides sont ceux et celles du centre de la ville? Faut-il encore surenchérir en notant que les monuments commémoratifs (statues, bustes, plaques) sont eux aussi dressés sur les places, nichés dans les façades, boulonnés sur les murs de la presqu'île?

Si la visite le tient captif de la presqu'île, ce ne sont pas les aspects secondaires de son séjour qui vont inviter l'étranger à transgresser les frontières du Rhône, de la Saône et de la place des Terreaux. Comme on l'a dit plus haut, ses hôtels, ses cafés, ses restaurants, ses cercles, les magasins bien fournis sont tous situés dans ce périmètre de même que ces points de ralliement obligés du voyageur que sont le poste de diligences, le débarcadère des bateaux à vapeur ou la gare principale de chemin de fer. Il n'est en fait que deux échappatoires à cette claustration: les guinguettes de Perrache, des Brotteaux ou de La Croix-Rousse pendant les premières décennies du siècle, et le site de Fourvière. Mais les cafés et les bateleurs de la périphérie cèdent la place aux usines ou aux maisons, et les lieux de distraction reviennent au

presqu'île tout court pour désigner l'espace borné par le confluent au Sud et la place des Terreaux au Nord.

centre dont ils n'ont jamais été absents. Qu'il s'agisse des cafés-chantants de la place des Célestins dont Fournier décrit la vie tapageuse avec précision ou des spectacles plus fréquentables du théâtre des Célestins et surtout du Grand Théâtre sis place de La Comédie, les principales institutions de spectacle et de divertissement n'ont pas quitté le centre de la cité. Quant au panorama, n'oublions pas qu'une de ses fonctions primordiales est de faire découvrir le spectacle de la ville au voyageur et de lui permettre de localiser ces monuments qu'il va découvrir. C'est donc vers la ville, et plus encore vers cet espace Perrache-Terreaux qui contient la plus grosse part de ces monuments que le panorama ramène le visiteur.

La présence dans la presqu'île des classes de population dont le voyageur est le plus proche socialement renforce encore ce statut privilégié. La noblesse, le barreau et les propriétaires de Bellecour ou les riches négociants des Capucins et de Saint-Clair lui procurent un environnement d'autant plus accueillant que les opérations immobilières des années 1845-65 procèdent à une sorte d'affinage social du centre de Lyon en éloignant de la presqu'île un grand nombre d'ouvriers et d'artisans, ainsi que les locaux dans lesquels ils exerçaient leur activité. Ainsi les poids conjugués de l'histoire, de l'occupation sociale et économique des sols font-ils de la presqu'île l'espace quasi-exclusif où se meut le touriste. Celui-ci, malgré les transformations que le guide subit dans sa manière de présenter et de voir la ville, évolue toujours dans la même portion de Lyon, ce centre où se déroule donc non seulement le spectacle dans lequel s'interdéfinissent les groupes sociaux locaux, mais aussi celui que la ville toute entière présente à l'oeil extérieur.

C. La logique monumentale

L'étude des mécanismes qui favorisent la prépondérance ou l'effacement de certaines parties de Lyon met en évidence le rôle des "monuments". Le monument représente la cellule de base du parcours touristique urbain, qu'on le considère dans l'acception large qu'en font les Chambet ou Cochard, qui désignent par là tout bâtiment d'importance ou dans l'entendement restreint des livrets-guides du Syndicat d'Initiative qui bornent l'usage du mot aux bâtiments dignes de considération artistique et aux objets commémoratifs. Monuments et sites, est-il d'ailleurs plus juste de dire, tant la construction et son lieu/environnement d'installation sont liés. Lieu privilégié de la description et de l'évocation ou jalon perdu dans l'énumération d'un

itinéraire, le monument émerge tant par la masse de son bâti que par la longueur des rubriques qui lui sont consacrées. Ce jeu sur le volume des notices définit une hiérarchie, affinée par la manière dont l'apparition du monument est mise en scène dans l'organisation intérieure du guide et par le contenu même de la description. Si cette hiérarchie peut se modifier au gré des auteurs, des modifications matérielles de la ville et des changements du contexte, leur évaluation en terme de "visitable" présente de nombreuses régularités.

1. Un tri` majeur

Quelques lieux planent sur le siècle par l'importance qui leur est sans cesse accordée. La diversité de leur nature illustre la variété des possibilités de "monumentalisation". Avec l'Hôtel de Ville, c'est la construction, son histoire et sa signification qui déterminent l'importance du monument. Pour Fourvière, la conjugaison d'un site et d'un bâtiment. Pour les quais de Lyon, même si leur caractère de construction joue un rôle important dans leur mise en valeur, le site est essentiel.

a) L'Hôtel de Ville

L'Hôtel de Ville, "*le plus beau d'Europe après celui d'Amsterdam*" comme le rappellent inlassablement les guides ⁽¹²⁵⁾, est présenté comme exceptionnel. Le bâtiment, construit par Simon Maupin en 1646-1658 et restauré par J.Hardouin-Mansart et R.de Cotte au tout début du XVIII° siècle après l'incendie de 1674, est considéré comme le joyau architectural de la ville. C'est invariablement le bâtiment public qui bénéficie de la plus longue des notices. A l'apparition des premières illustrations dans le Panorama de la ville de Lyon... de Chambet en 1829, deux gravures sur sept) présentent au lecteur ses deux façades. La description élogieuse qui les accompagne emmène à l'intérieur comme à l'extérieur du bâtiment, conformément à un modèle qui se fait plus détaillé après la restauration décidée par Vaïsse en 1858. Les appartements destinés à l'Empereur font dans les guides des années 1860 l'objet d'une attention toute

¹²⁵ Avant Duche de Vancy dont on a déjà parlé, Sébastien Chappuzeau avait inauguré la série des comparaison flatteuses en 1656, date à laquelle il écrivait dans Lyon dans son lustre (dédié aux prévôts et échevins de la ville) que l'Hôtel de Ville était "*une des sept merveilles du monde actuel, assurément*".

spéciale et l'étranger trouve dans nos guides une description détaillée des matériaux, des meubles et des objets qui en font la splendeur.

Mais l'Hôtel de Ville est plus qu'un bel objet: il reste le lieu où s'est exercé le pouvoir indépendant du Consulat lyonnais. Tous les auteurs incluent dans leur description de l'Hôtel de Ville sinon l'histoire des institutions municipales d'Ancien Régime, du moins une explication de leur fonctionnement. Lorsque le guide se fait officiel, comme pour le Lyon, guide artistique et historique qu'édite le comité de patronage de l'Exposition de 1914, cet aspect est particulièrement développé. Dans la préface qu'il donne alors à ce guide, Edouard Herriot insiste particulièrement sur ce bâtiment " qui jusque dans son style architectural marque la vigueur des influences locales et exprime *l'âme de la cité*".

C'est dans cette exaltation de la localité qu'il faut chercher les raisons de la valorisation de l'Hôtel de Ville. Lieu du pouvoir municipal, il incarne le particularisme lyonnais, ce lieu commun des notices de présentation historique, et l'ancre dans le passé. Il est assez amusant que cela se fasse en dépit de l'histoire du bâtiment: par son trajet architectural (Hardouin Mansart est l'architecte de Versailles), par la période dont il est issu (le XVIII^e siècle est aussi le siècle triomphe de l'absolutisme) et par son décor (les portraits de Louis XIV, puis de Henri IV figurent sur sa façade) ⁽¹²⁶⁾, le monument est aussi un objet de l'absolutisme royal. Même dans les quelques guides où ces données historiques (notamment l'effritement du pouvoir municipal aux XVII^e-XVIII^e siècles) sont relevées, l'Hôtel de Ville, siège d'un pouvoir municipal qui sut conserver sinon les actes du moins les apparences de l'indépendance, reste le symbole des franchises municipales dont la perte aurait été causée par la Révolution Française. Incarnation du mythe d'un âge d'or du gouvernement local auquel les auteurs lyonnais se montrent particulièrement sensibles, édifice aux qualités architecturales attestées par son origine (le grand siècle, l'architecte de Versailles) et approuvées par la patine du temps, l'Hôtel de Ville bénéficie d'un consensus sur le fond et la forme qui le propulsent au premier rang des monuments publics lyonnais.

b) Saint-Jean

¹²⁶ C'est en 1829 que le Béarnais succède au Roi Soleil sur la façade de l'Hôtel de Ville, où il figure encore aujourd'hui. Lorsqu'on sait qu'Henri IV a donné quelques uns des coups les plus importants au régime du consulat lyonnais (en 1595 et 1601 par la restriction du nombre des échevins, un contrôle de la nomination de deux échevins sur les quatre restants et surtout la désignation du prévôt des marchands par lettre de cachet), cette iconographie prête à sourire.

Passons maintenant à une autre de ces catégories que les premiers auteurs de nos guides aimaient à établir en distinguant les monuments selon leur époque ou selon leur usage. Ils sont alors nombreux à consacrer une rubrique spéciale aux "*monuments religieux*" ou aux "*édifices sacrés*". Deux de nos lieux phares ressortent de cette catégorie. Cependant si la cathédrale Saint-Jean est toujours traitée dans cette rubrique lorsqu'elle existe, il n'en est pas de même pour Notre Dame de Fourvière qui est souvent placée à part. Cette différence de traitement est à la fois volontaire (à cause du rôle de Fourvière dans la présentation et la compréhension de la ville) et forcée. Alors que la cathédrale n'est qu'un bâtiment, Fourvière est aussi le point culminant de la ville, "*belvédère incomparable*" comme l'appelle Chambet, couronnement de cette ville de la religion dont Saint-Jean fait par ailleurs partie.

Saint-Jean est souvent le monument qui se voit consacrer le plus de pages dans nos guides, monuments "non sacrés" y compris. Ainsi dans le guide de Péladan (1864), où ses 29 pages surclassent largement les 7 pages consacrées à l'Hôtel-Dieu, les 12 de l'Hôtel de Ville ou les 9 du palais Saint-Pierre. S'il est vrai que le guide du jeune journaliste de La semaine religieuse fait une place de choix aux églises et aux institutions catholiques, Saint-Jean se retrouve aussi bien traitée sous d'autres plumes que la sienne. Il faut dire qu'elle possède d'autres atouts que son simple statut de métropole.

Historiquement, la cathédrale est le monument qui permet d'évoquer tout un pan de l'histoire de Lyon, de ce temps où la ville était placée sous le pouvoir des chanoines comtes de Saint-Jean. C'est aussi le pivot de la lutte entre ce pouvoir religieux et les bourgeois de Lyon, qui aboutit en 1320 au rattachement de la ville au royaume de France. La cathédrale a abrité des cérémonies importantes, conclaves ou mariages royaux, dont nos auteurs raffolent dans le cadre de leur quête de l'anecdote, illustre de préférence. Saint-Jean leur fournit ce matériau, mais aussi les considérations artistiques que les guides ne négligent jamais. Les notices font donc une large place à la description architecturale, ou à celle des diverses oeuvres d'art contenues par l'église, et en particulier de son horloge astronomique.

La description détaillée de la décoration intérieure et de l'organisation de l'espace de l'église sert aussi de prétexte à de nombreux auteurs (Péladan et Bard notamment) pour développer un discours sur la religiosité lyonnaise. Dans le cours de la notice sur Saint-Jean, la description de la liturgie lyonnaise au cérémonial "*inchangé depuis des siècles*" vient accentuer le cachet de sobriété et de pureté originelle que l'examen architectural a préalablement mis en valeur. Saint-Jean, c'est en quelque sorte la quintessence de l'originalité lyonnaise, en termes religieux cette fois. Sa description et son analyse permettent à des auteurs comme Joseph Bard d'étayer toute sa cosmogonie lyonnaise, qui fonde en partie le "type" lyonnais sur un rapport

particulier à la religion. Le maintien de la vieille liturgie vient signifier toute la force de l'idée traditionnaliste chez les Lyonnais et leur résistance à tous les charlatanismes, alors que la sobriété élégante des lignes de la nef illustre la force éternelle des idées de règle et d'ordre à Lyon, mais aussi la conjonction à Lyon des influences du Nord et du Midi sur laquelle Bard base sa définition du Lyonnais. Le monument se pose ainsi comme un raccourci saisissant de la ville.

Si tous nos auteurs n'ont pas la faconde, l'enthousiasme ou la rhétorique de Joseph Bard, ils s'accordent tous en revanche sur cette originalité du style de Saint-Jean qui unit les élévations importantes du gothique à la simplicité des lignes romanes, ou sur la particularité du rite lyonnais. Ces constats, peu prisés des guides parisiens (les Joanne en font peu de cas), sont fortement soulignés par les auteurs lyonnais qui les utilisent comme preuves de la force du particularisme local. Les épisodes de la lutte entre l'archevêque et les bourgeois de Lyon servent cette même cause et mettent en évidence la pérennité du combat lyonnais pour l'indépendance municipale, expression d'un tempérament local qui transcenderait les siècles. Cela nous renvoie à l'Hôtel de Ville, le monument symbole de cette indépendance. Si on doit prendre en compte les critères architecturaux ou artistiques qui fondent la prééminence de ces deux monuments, on se rend compte que ce ne sont pas dans ces seuls ordres de dignité que s'enracinent les raisons de leur importance. C'est aussi dans leur capacité à délivrer un message sur la ville que ces deux monuments s'imposent comme des hauts-lieux.

c) Fourvière

Fourvière est le troisième lieu que les guides font particulièrement ressortir. Son importance apparaît comme un composé de deux natures. Le Fourvière de nos guides est un site pittoresque et un lieu religieux. Il demeure même longtemps un site pittoresque, et l'accentuation de sa qualité religieuse n'intervient que tardivement.

Les auteurs des premières décennies du siècle, si friands de panoramas et de points de vue, sont en premier lieu touchés par cette facette du site. L'abbé Guillon, qui reconnaît dès le début de sa présentation du site que ce n'est pas seulement la dévotion à la Sainte Vierge qui emmène sur le sommet de la colline, fait finalement une description bien plus serrée du panorama que des modalités du culte marial. C.J.N Fournier en 1818 accorde deux pages à la description enchanteuse de la vue depuis la terrasse ou le sommet de l'église, sans même s'arrêter sur la chapelle dans sa rubrique "*monuments religieux*". A vrai dire, la variété des paysages proposés alors au voyageur relativise fortement l'importance de Fourvière en ces temps où sa qualité religieuse n'est pas particulièrement soulignée. Ainsi chez Chambet, qui

pour sa part préfère le panorama de la plaine du Dauphiné depuis la bibliothèque, Fourvière est expédiée en deux lignes, pèlerinages, miracles et vue comprise, jusqu'au guide de 1836 qui prête un peu plus d'attention au site! C'est la montée en puissance de la vue de Fourvière qui donne au lieu sa place dans les guides, à partir de ces années 1830 où le site s'équipe (tour de l'observatoire, lunettes...) et prend l'ascendant sur ses concurrents. La faveur du site s'accroît définitivement dans le cours des années 50. Dès lors, les guides louent sans réserve le panorama. Ch P.D en 1865 dit *"on ne peut aller à Lyon sans aller à Fourvière"*, et Adolphe Joanne lui répond en écho dans le Lyon et ses environs de 1872 *"le panorama de Fourvière vaut à lui seul le déplacement de Paris à Lyon"*. Le Guide illustré de Lyon édité par Storck en 1894 affirme avec confiance que *"rien, dans ce qu'on va chercher au loin ne saurait lui être comparé"*. On a vu plus haut comment la généralisation de l'itinéraire appuie l'habitude qui se développe de placer la description de la ville vue de Fourvière en tête du guide comme le font Chambet, les Joanne (à partir de 1882) et bien d'autres encore. Même dans les guides qui ne mettent pas ainsi le panorama en valeur, il est toujours loué, décrit, et surtout mis en évidence comme le seul qui permette de voir la ville, de repérer ses quartiers et de la comprendre.

Cette montée en puissance du site panoramique s'appuie sur l'importance nouvelle prise par le site religieux. Il n'est pas excessif de parler de l'indifférence de nos guides vis à vis de cette dimension religieuse jusqu'aux années 1850 ⁽¹²⁷⁾. On a vu comment Guillon et Chambet traitaient cavalièrement le site religieux, la chapelle de Notre Dame de Fourvière et le culte marial. Cochard ne lui accorde guère plus d'attention en évoquant rapidement l'affluence des pèlerins et l'indulgence *"pléniaire, quotidienne et individuelle"* dont le pape Pie VII l'a dotée en 1805. Le Guide pittoresque du voyageur en France: route de Paris à Chambéry va jusqu'à soupçonner le plus grand nombre de ceux qui viennent à Fourvière d'être plus attiré par le panorama que par le pieux pèlerinage. EN 1847, Combe et Charavay sont en fait les premiers à évoquer le vœu des échevins de Lyon en 1643 ⁽¹²⁸⁾, cet élément essentiel de l'histoire mariale de Lyon. Le culte marial, en plein essor depuis 1832, se manifeste désormais avec éclat, à l'image de la fête qui marque l'inauguration de la statue de la Vierge placée sur le clocher de la chapelle de Fourvière le 8 décembre 1852. Les guides enregistrent cette évolution. Une fois de plus Chambet est un des pionniers de la nouvelle ère, puisqu'il est le premier à s'attarder

¹²⁷ Mentionnons qu'il existe depuis les années 1830 des guides spéciaux pour Fourvière, comme on le verra dans un chapitre ultérieur.

¹²⁸ Cinq ans après que Louis XIII a voué le royaume à la Vierge, ils placent la ville sous la protection de la Vierge face à la peste et s'engagent à monter en procession à la chapelle de Notre Dame de Fourvière pour les anniversaires de sa nativité (le 8 septembre).

longuement (1853) sur les tableaux ex-voto de Martin-Daussigny (inondations de 1840) et de Victor Orsel ("Lyon sauvé du choléra"), après avoir raconté avec enthousiasme les illuminations du 8 décembre 1852. Dans la foulée du renouveau national du culte marial (apparition de la Salette en 1845), les guides suivent alors la rénovation menée par l'archevêque de Bonald (renouvellement du vœu des échevins, remise en fonction et en honneur de la confrérie de Notre Dame de Fourvière, reconstruction de la chapelle, construction de la statue monumentale de la Vierge) et accordent une large part de leur attention à la facette religieuse du site.

Cette nouvelle dimension transforme Fourvière de point de vue en point à voir. Le renforcement constant du culte marial dans cette deuxième moitié du XIX^e siècle ⁽¹²⁹⁾ élève le traitement religieux du site au niveau de son importance panoramique. Sur la base d'un matériel architectural plus "artistique" depuis la reconstruction de la chapelle en 1850, la plupart de nos guides s'attardent sur l'image de la cité mariale. Si tous n'atteignent pas les sommets inexpugnables où trône Joseph Bard qui dans son Parcours général de Lyon à la Méditerranée de 1856 décrit la colline comme "*le premier gradin du ciel, reposoir de la Foi, ancre de l'Espérance*" et l'appelle tour à tour "*autel*", "*corbeille de fleurs*", "*boussole*" puis "*baromètre*" de la ville, ils ne négligent plus la description de la chapelle, de ses ex-voto et de son histoire. Péladan, l'un des plus portés sur la chose religieuse, fait l'exposé de toutes les calamités dont Marie a sauvé la ville, depuis la peste de 1643 jusqu'aux choléras et aux émeutes des années 1830. Comme Chambet, il achève son exposé en affirmant que la statue qui couronne la chapelle, phare protecteur de la ville, doit être le centre des regards et des sentiments de celui qui visite Lyon comme du Lyonnais qui quitte ou regagne sa cité chérie. Parler de Fourvière comporte désormais au moins une allusion à la Vierge patronne de la cité. Ce qui n'empêche pas quelques réticences comme celles du Guide illustré de Lyon de la maison d'édition lyonnaise Storck, qui réussit à ne jamais parler du culte marial tout en consacrant une page entière à la description de la nouvelle basilique en 1894. Le Lyon. Guide historique et artistique, édité par le comité de patronage de l'Exposition de 1914 reste lui aussi discret quant à cet aspect de la ville. Ces performances restent néanmoins très isolées, d'autant plus que l'apparition de la nouvelle basilique qui sort de terre à partir de 1872 renforce encore le signal marial qui trône sur le point culminant de la ville. En dépit d'une certaine gêne face à l'architecture de Bossan, tous nos ouvrages signalent alors le caractère "*grandiose*" du monument qui domine la ville et attire le regard.

¹²⁹ Proclamation du dogme de l'Immaculée Conception le 8 décembre 1854, apparition de Lourdes, etc.

Les liens qui existent entre les deux facettes du lieu peuvent s'exprimer autrement qu'en terme de concurrence ou de soutien ⁽¹³⁰⁾. Dans les guides se lit une profonde connivence entre ces "activités" qui font la gloire croissante du lieu. Cette connivence est au service de l'émotion, par laquelle le profane sert le religieux. Dans cette perspective, la contemplation du panorama est une sorte de prière: *"Il excite l'admiration et porte l'âme à la reconnaissance envers l'Eternel pour tant de bienfaits"* dit Cochard dans ses Guides du voyageur de 1826 et 1829. Pour nos auteurs, la description des splendeurs du point de vue ⁽¹³¹⁾ est une louange au Créateur à laquelle s'ajoute le prodige qu'un tel panorama soit dévoilé depuis un lieu saint. Le paysage est ainsi utilisé par quelques auteurs comme un outil de prosélytisme, une manière de provoquer l'émotion propice au saisissement par la grâce: *"il est impossible de visiter cette colline sans éprouver un véritable plaisir"*, lance comme un avertissement aux sceptiques le très catholique Nouveau guide de l'étranger à Lyon édité par P.N Josserand en 1874. Ce n'est d'ailleurs pas sans raison que l'on retrouve sans cesse dans ou à côté des monuments successifs du culte à Marie des lieux d'où l'on peut contempler le panorama, ce résumé de l'ensemble des créations divines. Ajoutons pour en finir avec cette subordination opératoire du pittoresque au religieux que, comme toute mansuétude divine, le panorama se mérite par une montée pénible, empruntée par les pèlerins qui montent à la chapelle pour implorer le pardon ou l'aide divine ⁽¹³²⁾.

Les deux visages de Fourvière donnent en fait ensemble sa force au site en lui permettant d'agir dans toutes les dimensions. Si le panorama projette le visiteur à l'horizontale à la découverte des quartiers et des montagnes, si le culte marial élève l'étranger vers le ciel, l'évocation du passé plonge le voyageur dans le sous-sol. La colline de Fourvière toute entière est un lieu de suture avec le passé lointain de Lyon, avec ses fondateurs romains, avec sa gloire sous Auguste ou sous Claude. Elle est aussi, selon quelques guides des premières années du

¹³⁰ A partir de la construction d'une Tour Métallique en 1894, les guides séparent fréquemment les deux fonctions du site quant à leur lieu d'exercice. Ainsi, et malgré l'ouverture en 1894 de l'observatoire astronomique de la basilique, situé en haut d'une de ses tours, les livrets-guides du Syndicat d'Initiative décrivent toujours la ville à partir de la tour métallique, malgré le remarquable équipement de l'observatoire basilical.

¹³¹ Fortis insiste d'autre part sur le fait que, sur ces hauteurs, *"un air pur et subtil facilite la respiration, et donnant de la légèreté au corps, de la sérénité à l'esprit, il élève l'âme et dispose à la méditation"*. La contemplation du paysage où les oeuvres humaines sont si minuscules, où l'on lit la succession des grandeurs déchues de la ville terrestre, procure alors le sujet de ces méditations, et les emmène tout naturellement à la reconnaissance du grand oeuvre divin (Voyage pittoresque..., op.cit.).

¹³² Cette liaison entre ascension difficile-prière reconfortante-vue gratifiante est plus nettement formulée dans les ouvrages spécialement consacrés au culte de Notre Dame de Fourvière, comme on le verra dans un chapitre ultérieur.

siècle, le lieu du martyre des 19 000 chrétiens massacrés en 177 ap. J.C, l'endroit où périrent Blandine et ses compagnons. Nos premiers auteurs identifient fréquemment l'amphithéâtre du martyre comme l'actuel cimetière de Loyasse situé sur la colline à l'ouest de la chapelle de Notre Dame de Fourvière. C'est donc dans ce terreau de chrétienté que la chapelle plante ses racines, et ce à l'endroit même où se dressait l'orgueilleux forum de Trajan comme le soulignent de nombreux guides. Certains comme Combe et Charavay vont encore plus loin dans la récupération en écrivant que le site était précédemment occupé par le temple de Vénus. On retrouve ici cette démarche si fréquente dans les guides de Rome des XVI^e et XVII^e siècles ⁽¹³³⁾, qui enracinent dans les temps du christianisme primitif les monuments phares de la ville éternelle pour les rendre encore plus forts et plus marquants. Cette stratégie, à peine ébauchée dans quelques uns de nos guides généraux, est employée à fond dans les ouvrages qui se vouent à la glorification de Notre Dame de Fourvière. On y reviendra.

Si Fourvière a une place légèrement inférieure en volume à l'Hôtel de Ville ou à la cathédrale Saint-Jean, son rôle dans les guides est pourtant beaucoup plus complexe. Par sa situation surplombant la ville, par la combinaison des fonctions pittoresques et religieuses, par un enracinement qui le fait dépositaire de la légitimité chrétienne de Lyon (n'oublions pas que l'archevêché porte le titre de Primat des Gaules), le site a un rôle clé dans la découverte de la ville par le touriste. Une question d'altitude, mais aussi d'attitudes, de mise en scène soigneusement réglée, en fait le lieu clé de la cité, non seulement pour ceux qui mettent son identité religieuse et catholique en avant, mais aussi pour ceux qui l'utilisent comme une propédeutique à une ville dite compliquée et secrète, dans laquelle le repérage physique et social est capital.

2. Les p`ids m`yens

Ce trio majeur des guides du XIX^e siècle, toujours bien présent dans les activités touristiques de la ville d'aujourd'hui ⁽¹³⁴⁾, ne suffit bien évidemment pas à remplir nos guides. En dépit d'une sélection parfois inexistante, que ce soit chez Fournier (1817) qui cite dans sa

¹³³ Les deux chapitres "Les enjeux du vertical" et "Le point de suture" du livre de Gérard LABROT, L'image de Rome, (Seyssel, Champvallon, 1987), montrent la force de cet appel au monde souterrain. Le jeu sur cette dimension verticale est d'ailleurs réel, avec l'exploitation des sites préchrétiens pour construire les monuments du culte nouveau, à Rome comme ailleurs.

¹³⁴ RENUCCI (Janine): "Tourisme et produit touristique à Lyon", Revue de géographie de Lyon, vol.63, n°4, 1988.

rubrique "*places*" 61 places de Lyon (on peut douter qu'il y en ait seulement une qui lui aurait échappé) ou dans les itinéraires litaniques des livrets-guides du Syndicat d'Initiative une centaine d'années plus tard, quelques lieux sont mis en évidence comme des "pôles secondaires de tourisme". Quelques uns ont une carrière assez brève. On a vu par exemple comment s'estompait la fonction récréative des Brotteaux qui faisait leur réputation dans les guides. L'histoire touristique du confluent du Rhône et de la Saône se rapproche de cet exemple, en tout cas par les causes de sa disparition du paysage des guides. Vanté par Mazade d'Avèze, Fournier ou De Fortis pour les échappées qu'il procure sur les coteaux de Sainte Foy et la plaine du Dauphiné autant que pour le spectacle des deux fleuves qui se mélangent (ou plutôt s'épousent, selon l'imagerie traditionnelle du Rhône et de la Saône), le confluent n'est plus un point touristique dès la fin des années 1820. L'aménagement définitif de la presqu'île de Perrache et l'occupation de ses terrains par diverses industries et bâtiments peu flatteurs (prisons, arsenal...) ont lentement chassé les distractions qui s'étaient installées là depuis le début du siècle. Alors l'allée Perrache formait une longue promenade ombragée de peupliers dont le confluent était l'aboutissement sublime, présentant l'affrontement des éléments dans le décor d'une nature encore sauvage. Souvent oublié désormais dès ce premier tiers du siècle, il n'est plus cité qu'occasionnellement (Chambet 1865 par exemple ou Guide universel de l'étranger à Lyon... de 1872). D'autres spectacles que le choc des éléments cher à l'esthétique du sublime ⁽¹³⁵⁾ attirent désormais le voyageur. On perd aussi de vue cet examen des maisons de campagnes et de leurs jardins, si cher à Mazade d'Avèze ou à Fortis. Cela ne manque d'ailleurs pas de logique puisqu'on sait que cette attention aux jardins aménagés tenait en droite ligne des théories de Gilpin et consorts sur le pittoresque. La description de ces lieux disparaît avec le code qui les avait promus. Le site du Calvaire de Saint Irénée, toujours évoqué dans les premiers guides, s'efface pareillement à partir des années 1830 dans la plupart des cas ⁽¹³⁶⁾, même si des guides plus attentifs aux choses religieuses ne manquent pas de le mentionner (Péladan 1864). Le cimetière de Loyasse suit une trajectoire semblable. Mazade d'Avèze s'y promenait avec ravissement pour méditant sur la mort et la séparation en décrivant quelques monuments funéraires et quelques épitaphes à moitié effacées, alors que Chambet le cite comme "promenade extérieure" pendant longtemps et Combe et Charavay en 1847 lui consacrent sans ciller 11 pages alors que la cathédrale est décrite en 8 pages, et l'Hôtel de Ville

¹³⁵ A ce propos, voir l'article de Francis D.KLINGENDER, "Le sublime et le pittoresque", Actes de la recherche en sciences sociales, novembre 1788, n°5.

¹³⁶ Un affaiblissement de la pratique du pèlerinage de Carême au calvaire de Saint-Irénée, très assidue au XVIII° selon Clapasson, y serait-elle pour quelque chose?

en 7 ⁽¹³⁷⁾! Cette apogée est aussi son chant du cygne. Le pouvoir évocateur des pierres tombales s'affaïsse avec le déclin du pittoresque, auquel s'ajoute celui d'une certaine fascination du champ des morts remise en faveur par le romantisme littéraire ⁽¹³⁸⁾.

D'autres lieux apparaissent et disparaissent au gré de la conjoncture et des auteurs. Les années 40 sont marquées par la description des passages couverts (passage de l'Hôpital, passage Thiaffait, passage de l'Argue) "*à l'instar de Paris*", mais cet engouement ne dépasse pas 1850 ⁽¹³⁹⁾. Autre cas, celui des antiquités (ruines ou pseudo ruines de palais romains, mosaïques, aqueducs) toujours en bonne place, mais au sujet desquelles tous les auteurs ne mentionnent pas l'affleurement de ce qui est longtemps décrit comme un amphithéâtre dans le clos des Minimes. Sa situation dans une propriété privée (dont Mazade d'Avèze ne réussit pas à se faire ouvrir les portes), justifie cet oubli. La masse des églises "anonymes" fournirait une longue liste de ces apparitions intermittentes. Citées sans exception par Péladan avec une notice d'une demi page au moins, les édifices dédiés à Saint-Eucher, Saint-Pothin, Saint-Pierre et en général les nouveaux lieux de culte élevés au XIX^e siècle sont négligés par la plupart de nos auteurs qui arrêtent leur énumération d'un méprisant "*les autres églises ne méritent pas d'être citées*". Victimes tout à la fois ou séparément d'un manque d'intérêt artistique (absence de tableaux ou de sculptures signés de noms connus), d'une carence en vécu imputable à une histoire récente, du rejet dont sont victimes certaines parties de la ville et du déclin relatif de la présence du religieux dans les guides, leur parcours est aussi celui de divers lieux plus ou moins rattachés au culte catholique. Les cryptes (ossuaire de Saint-Irénée, crypte de l'Antiquaille), les couvents et les croix ne s'éclairent plus que par intermittences sur notre carte des lieux cités.

Les guides ne sont pourtant pas remplis que de hauts lieux au brillant jamais terni, d'étoiles filantes et d'ampoules clignotantes. Outre ces extrêmes, y figurent aussi une quantité raisonnable de monuments et sites qui, non sans quelques fluctuations quant à leur importance relative, occupent toujours une place de choix sans jamais prétendre aux premiers rôles. L'inventaire en serait long et sans doute monotone. Réduisons le ici à quelques unités choisies comme illustrations. Suivons en quatre, ce nombre donnant au lecteur l'impression (trompeuse)

¹³⁷ Il ne faut pas oublier non plus le guide entier que lui consacre Pierre BOEUF en 1834, où sont repris les textes des épitaphes, avec croquis des principaux monuments funéraires et notices des défunts.

¹³⁸ En tout cas dans la pratique touristique. les travaux de Philippe Ariès ont montré la profonde implantation du cimetière dans les pratiques familiales à cette même date (*L'homme devant la mort*, Paris, Seuil, 1977).

¹³⁹ Une fois de plus, il est surtout marqué chez Chambet, le spécialiste du "publi-reportage".

que l'auteur n'a négligé aucun des coins de la ville. La place Bellecour, les quais de Lyon, les églises de Saint Martin d'Ainay et celle de Saint Nizier sont des éléments importants, que le lecteur retrouvera plus loin dans cette thèse.

a) Bellecour

Parler de Bellecour peut racheter de bien des oublis. Le lieu est en effet d'importance chez tous nos auteurs. Ceux qui choisissent l'itinéraire pour dérouler leur tableau de la ville le prennent souvent comme point de départ, à l'instar de Clapasson en 1741; ceux qui préfèrent le catalogue par thèmes monumentaux ou par quartiers ne manquent pas de le citer en bonne place. Son étendue est une qualité unanimement reconnue. Ce quasi rectangle de près de 300 mètres sur 100 est à maintes reprises couronné comme la plus grande place d'Europe (voir même du monde, comme ne craint pas de l'affirmer l'auteur du Voyage de Châlon à Lyon en bateau à vapeur en 1852). Cette étendue et cette forme font aussi sa beauté, que celle-ci soit exceptionnelle dans la ville resserrée des quarante premières années du siècle, ou prise comme un modèle dans la ville en restructuration des années 1850-60. Plus tard, lorsque la tendance associant ligne droite et beauté s'efface puis se renverse, l'irrégularité qui marque la façade Sud de la place lui assigne un cachet qui lui évite des critiques trop vives ⁽¹⁴⁰⁾. La beauté de Bellecour disent les guides, est aussi due à son ornementation: statue équestre de Louis XIV, à l'histoire mouvementée, jets d'eau, façades Ouest et Est. Cette beauté architecturale est néanmoins plus sujette à caution que sa beauté formelle. Cochard note en 1817 que les façades reconstruites sous l'Empire sont loin d'égaler celle qui existaient avant le Siècle de 1793 ⁽¹⁴¹⁾. De Fortis quant à lui préfère les décrire dans leur état d'avant 93 vu le mépris dans lequel il tient ces "casernes", comme l'aurait déclaré Napoléon lui même en voyant le résultat des travaux dont il avait posé la première pierre le 29 juin 1800. Les souvenirs s'estompant, et l'amour de la localité étant le plus fort, Lions déclare posément en 1838 que les nouvelles façades sont encore plus belles que les anciennes! Mais le jugement général des guides suit celui de l'Empereur. D'ailleurs on cesse après 1860 d'évoquer les façades comme un atout pour Bellecour, et c'est alors le thème de la "promenade" qui l'emporte. Cet élément, en retrait ou absent dans nos

¹⁴⁰ Qui n'est pas perpendiculaire aux petits côtés du rectangle.

¹⁴¹ Notons à la charge de Cochard qu'il préfèrerait s'abstenir de ces critiques dans ses éditions de 1810 ou 1812, . Ses plaidoyers d'alors en faveur de l'érection de la statue de l'Empereur sur la place à laquelle il avait rendu sa splendeur montrent qu'il savait accorder son jugement à l'air du temps.

premiers guides, apparaît dans l'ouvrage de Fournier en 1817, mais n'atteint à une certaine régularité qu'à partir du Chambet cuvée 1824. Celui-ci fait miroiter au visiteur l'attrait de la promenade des Tilleuls (allée plantée le long du côté sud de la place), ce rendez-vous de la bonne société auquel le voyageur doit se rendre pour rencontrer ses égaux. A cet effet, Chambet lui précise qu'elle en est surtout fréquentée *"en été, de midi à trois heures"*. En 1838, Lions ajoute au plaisir des yeux et de la conversation le plaisir de l'ouïe: tous les soirs d'été, on joue de la musique sur la place, apprend le voyageur qui sait aussi que le marché aux fleurs et ses senteurs peut porter à son comble la satisfaction de ses sens. Bref, les guides ne se privent jamais d'évoquer cette *"promenade à la mode"*, comme la dénomme le Voyage de Châlon à Lyon en bateau à vapeur. Les activités militaires (revues et musique) que le maréchal de Castellane installe à demeure sur la place, relevées par plusieurs publications contemporaines, ajoutent encore à ses attraits. Rares sont les piques envoyées à cette promenade reine. Si Le nouveau guide de l'étranger à Lyon de 1872 la décrit comme *"une succursale du Sahara"* en été à cause de son manque d'ombre, si les Joanne de 1888 à 93 font du Parc de la Tête d'Or *"la véritable promenade de Lyon"*, l'image dominante est bien celle *"d'un lieu charmant de repos ou de promenade"* comme les livrets guides du Syndicat d'Initiative le répètent d'année en année.

Le poids de Bellecour dans les guides touristiques ne se limite pourtant pas à cet agréable ensemble de sensations. Le fait que la place se situe au milieu du Lyon aristocratique en même temps qu'au centre de la ville en fait un lieu de spectacle, de parade et de rencontre pour le visiteur désireux de se mêler à la meilleure société lyonnaise, le tout dans l'ambiance rassurante d'un quartier de bon aloi ⁽¹⁴²⁾ dont les rues droites, larges et pavées tranchent avec le reste de la ville jusqu'aux premiers travaux de la fin des années 1840. Mais les notices de Bellecour sont aussi l'occasion, notamment au début du siècle, d'évoquer les crimes de 1793. Si les Brotteaux sont le lieu du martyre des Lyonnais, Bellecour est celui du martyre de la ville. Les pages consacrées à Bellecour évoquent les exécutions, les destructions des façades, de la statue de Louis XIV érigée en 1713, des jets d'eau et parterres qui décoraient alors la place, le tout avec l'appareil anecdotique adéquat. La description de Couthon assis dans sa chaise roulante et venant frapper le premier les façades aristocratiques est la plus fréquente. De Fortis, une trentaine d'années après les faits résume ainsi les événements: *"le génie du mal sortant des ténèbres pour frapper les monuments élevés par les hommes"*. Si ces rappels se

¹⁴² Fournier en 1817 est le seul à fournir une description plus détaillée de Bellecour. Il cite bien sûr *"la grande affluence de beau monde"* à la belle saison, mais note aussi qu'elle est le rendez-vous des escamoteurs, des charlatans, des chapardeurs et que les ouvriers viennent le dimanche y passer *"au moins deux ou trois heures"*.

font plus légers avec la succession des régimes, ils gardent néanmoins toujours à la place Bellecour ce dessin de cicatrice jamais totalement refermée, blessure faite par la main d'un régime brutal et de ses créatures parisiennes. Et il ne s'agit pas là d'une sinécure quand un des leitmotifs des guides est l'exaltation de l'indépendance lyonnaise. Bellecour a elle aussi charge d'âme, celle de la cité.

b) Quais de Lyon

Les quais de Lyon vont nous permettre d'évoluer dans un registre plus "léger". Ils ont pourtant un point commun avec la place Bellecour, puisque comme elle ils sont utilisés comme promenade. Comme elle aussi ils bénéficient des superlatifs les plus forts: ce sont les plus beaux quais du monde, d'Europe, de partout. Plusieurs éléments concourent à l'élaboration de ce concert de louanges que jamais une fausse note ne vient troubler. Le spectacle des fleuves et de leur vie (transports, animation des bas-ports, des platges ⁽¹⁴³⁾, colère des crues), celui des maisons et des monuments bâtis le long des quais (l'Hôtel-Dieu, le Lycée, les maisons du quai Saint-Clair, les Facultés pour le Rhône, Saint-Jean, Saint-Georges, le conservatoire de musique pour la Saône), les échappées sur les coteaux voisins (Fourvière, Croix-Rousse, Sainte-Foy) ou sur la plaine du Dauphiné et l'horizon des Alpes en sont les éléments essentiels de cette immense promenade. Une dimension commune à tous ces points: le spectacle. Même si certains éléments de ce spectacle s'estompent peu à peu (paysages cachés par les constructions nouvelles, diminution de la vie des fleuves avec le déclin du transport fluvial), d'autres facteurs soutiennent la constante qualité de ce tableau des quais. C'est tout d'abord l'admiration provoquée par les formidables ouvrages d'art ⁽¹⁴⁴⁾ quasiment neufs de la rive droite du Rhône (les quais y sont bâtis de 1745 à 1778), avant que la reconnaissance ne s'ajoute à l'admiration devant les quais qui protègent la rive gauche du Rhône des inondations à partir des années 1850. Les guides s'attardent volontiers sur la qualité de ces grands travaux urbains (larges, ombragés de plantations, pavés) qui jusqu'à l'ouverture des percées du Second Empire, sont la voie privilégiée car unique d'une circulation Nord-Sud très importante à Lyon. Ils soulignent aussi la qualité sociale de ces voies, qu'elle provienne de l'habitation (les riches

¹⁴³ Bateaux où l'on lavait le linge.

¹⁴⁴ On retrouve cette importance de l'ouvrage d'art dans l'importance accordée aux ponts par les guides. Une importance qui ne diminue pas avec la banalisation des ponts, à Lyon comme ailleurs. Une attention

négociants du quai Saint Clair) ou de la promenade ⁽¹⁴⁵⁾ où se déroule le spectacle des élites. Mais plus encore que cette qualité, c'est la quantité ⁽¹⁴⁶⁾ qui fascine les guides. "*Trois rangées de quai*" constate avec stupéfaction le Guide pittoresque du voyageur en France... de 1834. "*Cinq lieues*" s'ébaubit Chambet en 1839. "*Trente kilomètres*" concluent victorieusement les guides du Syndicat d'Initiative au début du XX^e siècle. Tous soulignent leur étendue et leur développement, qui en font les plus beaux des quais.

Ce succès permanent doit néanmoins être un petit peu nuancé. Les quais sont en effet beaucoup plus mis en valeur dans les guides organisés selon le schéma de l'inventaire, où ils apparaissent en bloc dans la rubrique qui leur est réservée. Leur présence est plus diluée dans ceux qui s'organisent selon une division topographique, où selon un itinéraire. Mais cette dispersion est compensée et peut être dépassée par des mises en scène textuelles qui font ressortir les quais en tête de chaque quartier, comme le fait Péladan en 1864, ou par la création d'un itinéraire spécialisé, une "promenade des quais", tel que la met en place le livret-guide du Syndicat d'Initiative en 1910. Leur site, leur histoire, leur prestige et leur fonction (circulation, promenade et protection) les recommandent ainsi à l'attention particulière du guide. Mais ce qui fait avant tout leur succès, n'est ce pas finalement ce statut "théâtral" évoqué plus haut? Quelle promenade donne t-elle mieux la ville à voir, en la parcourant toute entière sans détour, en la livrant à la vue dans les grandes envolées du regard au fil des fleuves ou dans les coups d'oeil furtifs le long des rues transversales? Et surtout quelle promenade tient elle aussi étroitement enserré dans ses circonvolutions et offert au regard le coeur même de la ville, cette presqu'île où se concentre l'attention des guides? Les quais sont en fait indispensables au guide d'une manière intime mais fonctionnelle, sans cette épaisseur qui fait la force des hauts lieux de la troïka Hôtel de Ville-Saint Jean-Fourvière.

c) Un duo d'églises

Les églises de Saint-Martin d'Ainay et de Saint-Nizier ont cette épaisseur apportée par l'histoire et l'esthétique, dont on sait qu'elle s'accommode si bien des règles du guide. Laissons

minutieuse est apportée à l'histoire de ces ponts, mais aussi à leurs caractéristiques de construction, à leur type, à leurs matériaux, et dans la deuxième moitié du siècle à leurs dimensions.

¹⁴⁵ Chambet en 1836 parle du quai Saint-Clair comme du rendez vous "*d'une partie de la bonne société... à la chute des jours d'été et les dimanches d'hiver de midi à trois heures*".

pourtant ici de côté les détails architecturaux qui ont leur part dans l'importance donnée à ces deux églises. Oublions le clocher à section carrée de Saint-Martin d'Ainay, le portail de Philibert Delorme à Saint-Nizier, ainsi que les différents tableaux et oeuvres d'art qui ornent leurs murs. On retrouve en fait dans leur présentation par les guides ces éléments qui faisaient la force de Fourvière ou de l'Hôtel de Ville. L'importance donnée à ces deux églises, au milieu de tant d'autres, provient en droite ligne de leur histoire et de leur rapport à l'image de la cité que véhiculent les guides. C'est cela qui les fait ressortir de l'énumération des lieux de culte qu'on retrouve dans tous nos guides.

Voyons d'abord Saint-Martin d'Ainay. Les guides déclinent son identité en trois temps, où l'on retrouve beaucoup de ce qui fait la gloire de Fourvière. Son âge tout d'abord: c'est celui du plus ancien édifice de Lyon (¹⁴⁷). Sa qualité historique ensuite, celle d'une abbaye illustre ayant abrité de nombreux souverains de passage à Lyon. Son enracinement dans un sol riche en émotions chrétiennes enfin puisque de 1830 à 1860 il est entendu dans nos guides (¹⁴⁸) qu'elle est située sur l'emplacement de ce qui fut l'emplacement du temple d'Auguste, à proximité du cirque où furent massacrés les 19 000 chrétiens de 177 ap. J.C. Tous ces titres nous ramènent vers Fourvière, et à un moindre degré vers Saint-Jean car Saint-Martin d'Ainay incarne aussi la simplicité architecturale, manifestation d'une foi pure venue en droite ligne du christianisme des origines. On retrouve à Saint-Martin d'Ainay ce qui est le plus accentué à Notre Dame de Fourvière: la situation de l'église sur un sol sanctifié du sang des martyrs et la superposition à un site païen. L'importance de Saint-Martin d'Ainay repose elle aussi sur ce sous-sol qui la légitimise. C'est d'ailleurs dans ce sous-sol qu'elle a enfoui sa crypte de Sainte Blandine, martyre emblématique de 177. Saint-Martin d'Ainay est ainsi le second lieu où s'effectue la suture entre le Lyon citadelle catholique du XIX^e, et le Lugdunum où Pothin apporta la parole du Christ.

Saint-Nizier, on le verra, résonne aussi de l'écho de ces premiers temps du christianisme. Mais il faut tout d'abord examiner une autre raison qui fonde son importance, à savoir sa place dans l'histoire du pouvoir municipal. C'est en effet là, soulignent les guides, que

¹⁴⁶ Là encore, on peut faire la même observation pour les ponts. L'insistance sur leur nombre montre à la fois le pouvoir symbolique de cet organe de franchissement, création humaine qui se joue des obstacles de la nature, mais aussi son importance pratique dans une ville traversée par deux fleuves.

¹⁴⁷ Les auteurs oublient (à escient?) la manécanterie, située à côté de la cathédrale, et qui est le plus ancien édifice lyonnais.

¹⁴⁸ Pas chez Chambet, fidèle à l'option Fourvière avancée notamment par les historiens du XVIII^e. A l'appui de cette thèse, on trouve entre autres arguments bien troublants l'étymologie du nom de la montée du Gourguillon, qui proviendrait du bruit qu'y ont fait les ruisseaux du sang des martyrs se précipitant à la Saône.

s'assemblaient les grandes assemblées communales qui procédaient aux élections des magistrats du Consulat. A plusieurs reprises, on parle même de Saint-Nizier comme du "*premier Hôtel de ville*" de Lyon. Saint-Nizier est donc un des lieux identifiés à l'essor de ces franchises municipales qui symbolisent l'esprit d'indépendance glorifié par nos guides. Sa proximité avec l'Hôtel de Ville, avec lequel elle est souvent regroupée au sein d'un même quartier, où qu'elle suit de près dans les itinéraires, l'érige d'ailleurs comme un pôle secondaire d'un ensemble qui est présenté au touriste comme un condensé spatial de l'histoire de l'indépendance lyonnaise.

La présence de Saint-Nizier dans ces opuscules fébrilement ou négligemment feuilletés par le voyageur qui aurait visité Lyon dans le courant de la décennie 1860 ne se limite pas à cette dimension laïque. Il ne faut pas oublier que Saint-Nizier est une église, un lieu de culte. Elle aussi possède ses reliques et sa crypte. Or cette crypte est celle de Saint-Pothin, premier évêque de Lyon, qui y apporta le premier la parole du Christ et une image de Marie à la gloire de laquelle il aurait établi un oratoire, à cet endroit précis où s'élève l'église de Saint-Nizier (je reprends là les présentations des guides). Saint Pothin, figure de l'hagiologium lyonnais a été martyrisé en 177 ap. J.C, en même temps que ...Sainte Blandine, "cryptisée" en Ainay. On mesure par là le débat de préséance qui oppose les deux sanctuaires. La lutte entre les deux églises en termes de reliques, de privilèges spirituels et de combats d'influence fait justement irruption dans le monde des guides en 1864, par le truchement de l'ouvrage de Péladan. On discute en effet ferme aux alentours de cette date dans les milieux archéologiques et religieux lyonnais. Une thèse archéologique iconoclaste, déjà soutenue par Auguste Bernard dans les années 1840, revient en effet au premier plan à ce moment sous la plume de Martin-Daussigny, peintre lyonnais et directeur du Musée des Beaux Arts. Son opinion est que le confluent des deux fleuves était situé du temps des romains aux pieds de la colline Saint Sébastien (La Croix-Rousse). Cette hypothèse hydrologique anodine modifie aussi l'emplacement supposé du temple d'Auguste et du cirque/amphithéâtre où furent tués les martyrs de 177, que tous les textes situent à côté du confluent. N'entrons pas ici dans les détails de la thèse, ni dans ceux de la bataille qui s'ensuivit. Ce qu'il faut retenir, c'est qu'il en découle que Saint-Martin d'Ainay n'est pas construite sur l'emplacement du principal lieu de culte du Lyon romain, et que son sol est vierge du précieux sang versé en 177. La vraie dépositaire de ce site et de ce terreau de notoriété religieuse" serait donc Saint-Nizier. C'est contre ce "*bouleversement de l'histoire de l'Eglise de Lyon pendant les quatre premiers siècles*" que s'élève Péladan qui s'insurge à plusieurs reprises contre ces enseignements archéologiques. "*Vieille basilique d'Ainay, tu peux reposer dans ta gloire*", conclut-il,

visiblement pas mécontent de lui. Ce petit détour anecdotique qui montre encore une fois l'importance de la légitimation par le sous-sol fait de Saint-Nizier un troisième lieu où communiquent les temps de la chrétienté lyonnaise. La ville s'en trouve encore renforcée dans cette image de ville de foi que les guides touristiques, dans leur majorité ⁽¹⁴⁹⁾, cherchent à transmettre au touriste.

V. Conclusion

Outre qu'il permet de présenter Lyon, le guide touristique semble être une sorte de système expert d'éclatement d'un espace urbain, dont les différentes versions et mises à jour peuvent être suivies assez longtemps et en assez grand nombre pour permettre d'en tirer des enseignements sur les procédures de "gestion" d'un espace urbain dont l'objectif est de présenter une ville au public. On a vu ainsi comment l'espace était découpé et utilisé pour parvenir à guider les regards et les pas du voyageur, et comment certaines parties et certains lieux de la ville sont privilégiés à cause des significations qu'ils sont capables de transmettre. Mettre en évidence des espaces, créer une hiérarchie des lieux est une préoccupation constante du guide. L'impression de différenciation doit en effet être donnée au voyageur tant pour son confort (lui éviter certains lieux inadaptés à son statut social) que pour sa satisfaction (marquer des graduations, éliminer ce qui est "indigne du regard du visiteur", donner l'impression d'avoir vu des choses hors du commun). Ce confort et cette satisfaction contribuent à composer une image positive de la ville visitée, dont le territoire a été habilement balisé d'adjectifs élogieux et de superlatifs à l'échelle du continent ou de la planète, mais aussi de dédains affichés. Cette hiérarchie, qui ne peut se résoudre à la dithyrambe si elle veut être admise par le lecteur et réussir à valoriser les éléments placés à son sommet, comporte ainsi des lieux phares, des pôles secondaires, des objets mineurs, et sait même conserver une marge d'adaptation à la conjoncture, à l'évolution de la ville, de la mode ou des sensibilités perceptives qui règlent l'appréhension d'un paysage. Cette hiérarchie est structurée par les thèmes qui résument l'image globale de la ville, les traits de ce "caractère" qui l'individualise comme une personne totale. Ces thèmes s'incarnent en des séries d'espaces et de points, de

¹⁴⁹ Les auteurs qui regrettent cette dimension sont beaucoup plus nombreux que ceux qui la nient, et surtout de loin minoritaires par rapport à ceux qui l'exaltent.

quartiers ou de bâtiments, dans une adéquation habile entre les valeurs et les pierres de la cité. Ces lieux ne sont pas mis en valeur par le seul texte: l'illustration, la cartographie, la typographie (le caractère **gras** des publications du Syndicat d'Initiative par exemple), la mise en forme et les structures d'organisation du guide, l'utilisation des codes perceptifs en vigueur viennent appuyer le travail de l'énoncé. A leur lecture, on se sent pris dans cette image qu'ils veulent donner, chaque monument, chaque lieu venant apporter à cette signification globale. Le guide s'avère un redoutable outil de manipulation de l'espace et de ses significations.

Il est difficile de dire si l'évolution progressive du guide, parachevée mais non impulsée par les gros éditeurs de guides, a constitué ou non un progrès dans l'imposition d'une image favorable de Lyon. C'est en effet cela qui est recherché par tous nos auteurs, au-delà des divergences de détail, ou de celles plus profondes sur la signification globale de la cité (ville de tradition ou de progrès, de religion ou de libre pensée). Ces réserves étant faites quant à la réception, on peut néanmoins répondre à cette question en ce qui concerne l'émission de cette image. Dans sa forme plus compacte, plus légère, avec un texte asséché et réduit à des itinéraires-inventaires où le stéréotype tient lieu de description, tiré à un plus grand nombre d'exemplaires par des maisons spécialisées, le guide de la période 1860-1914 diffuse avec force et ampleur une image idéalisée de Lyon.

La maîtrise de cette image a été acquise en grande partie par les manipulations de l'espace qui tendent à un éclatement de l'entité matérielle de la ville tout en conservant intacte son unité "idéelle". Ces manipulations sont caractérisées par une maîtrise de plus en plus importante de la dimension spatiale, dépecée, divisée, pliée pour servir les exigences de l'auteur et du touriste. Il faut d'ailleurs rapporter cette nouvelle manière de visiter mutations dans la manière de voyager. Erwin Strauss a montré comment l'espace du paysage devient un espace géographique, un "*espace systématisé*" ⁽¹⁵⁰⁾ avec le développement du voyage en train au XIX^e siècle. On peut constater que, toutes proportions gardées, les mêmes exigences de rapidité et de commodité ont produit les mêmes effets sur le guide: de même que désormais on va d'un lieu à un autre en esquivant l'espace intermédiaire par la voie ferrée, le guide touristique de la ville esquivé les descriptions générales, les annotations sur les étendues qui séparent les lieux "à voir". Cette systématisation de l'espace est aussi sensible dans les modes d'énonciation choisis par le guide touristique. W.Schivelbusch a dit comment le train sonnait le

¹⁵⁰ Erwin STRAUSS, *Vom Sinn der Sinne*, Berlin 1956, p.409, cité d'après SCHIVELBUSCH (Wolfgang): *Histoire des voyages en train*, Paris, Le promeneur/Quai Voltaire, 1990, note 63 p.42.

glas d'une certaine forme de convivialité du voyage et de son pendant littéraire le roman de voyage ⁽¹⁵¹⁾. Entre le début du siècle et les années 1860, le guide touristique, produit des mêmes sociétés industrielles, et dont le développement est lié à l'essor des voyages en trains ⁽¹⁵²⁾, s'affine lui aussi dans ses formes et son énonciation. Lui qui recevait souvent autrefois le titre de "*description*", "*curiosité*", "*voyage*" devient désormais le simple et efficace "*guide*", lui qui prenait des formes littéraires dont les plus achevées sont sans doute ici les Lettres à ma fille de Mazade D'Avèze ou le Voyage pittoresque de Fortis se contente d'énoncés secs et efficaces, de l'indication et de la mesure. Finalement, là où était encore le cicérone est demeuré le guide, et la forme écrite a définitivement rompu ses attaches avec la production des siècles antérieurs, en tout cas en ce domaine. Le renversement du statut de l'espace, ici lisible au niveau d'une utilisation de "loisir", s'inscrit profondément dans les mutations sociales et scientifiques. C'est aussi ce renversement que nous allons continuer à traquer sur d'autres terrains.

Outre cette introduction à une histoire de l'espace, on peut avancer ici quelques remarques plus précises sur le guide touristique, même si ce chapitre ne se veut pas une "histoire sommaire du guide de Lyon". Il faut d'abord poser comme postulat à ces considérations que le guide se doit de présenter Lyon sous un beau jour. La littérature des guides est unanime à ce sujet: Lyon mérite d'être vu. Le concert de louanges est d'ailleurs bien naturel car le guide ne peut guère être que l'instrument de propagation d'une image positive du lieu qu'il décrit ⁽¹⁵³⁾. C'est d'ailleurs une des conditions de son existence: il ne peut pas à la fois décrire un pays, une région ou une ville sous un jour horrible et être acheté par des voyageurs désireux de visiter ces endroits affreux. Cette race des "conquérants de la déception" n'est en tout cas pas assez développée pour faire le succès d'un titre. L'éditeur (celui qui engage les risques de la publication) et l'auteur (celui qui espère en recevoir rétribution matérielle et symbolique) sont donc des fabricants potentiels d'une image globalement positive et attirante de la ville. Quand ces auteurs, ou ces éditeurs, sont natifs du lieu qu'ils décrivent, ils n'en mettent que plus de cœur à leur ouvrage, destiné à faire contempler aux étrangers les beautés de leur ville chérie. Mazade d'Avèze dit dans sa préface son désir d'être utile à sa ville, De

¹⁵¹ Op.cit., notamment les chapitres "le voyage panoramique" et "le compartiment".

¹⁵² Le fait qu'Hachette devienne à la fois le premier gros éditeur de guides et le concessionnaire des kiosques de librairies dans les gares françaises en est une illustration.

¹⁵³ Marcel RONCAYOLO note à propos des guides de Marseille au XIX^e siècle que l'image véhiculée par les guides ne va pas contre l'image véhiculée par la bonne société locale, même lorsque l'auteur lui est extérieur, puisque c'est d'elle que proviennent les informations (Croissance et division sociale de l'espace urbain, thèse d'Etat, Université de Paris I, 1981).

Fortis insiste sur sa résolution à mettre en valeur les charmes des paysages de Lyon. Ces nécessités matérielles et l'engagement affectif personnel des auteurs font des guides de véritables apologues de la ville, à peine teintés de critiques bien vite atténuées. C'est d'ailleurs la forme que revêtait leur illustre ancêtre, la Description de Lyon de Clapasson, lue en séance de l'Académie de Lyon, dont un des objectifs était l'exaltation de la localité, selon les règles du mouvement académique provincial ⁽¹⁵⁴⁾. D'abord fidèle au modèle de l'éloge par ses auteurs et ses procédés (anecdotes, superlatifs), le guide en reste proche sur ce point par la suite, malgré toutes ses modifications, faute d'être capable d'introduire une véritable relation critique avec son objet.

Encore faut-il, à côté de cette propagande de l'estomac et du cœur, tenir compte de celle de la raison. La création du Syndicat d'Initiative en 1902 systématise cette stratégie de mise en valeur de Lyon. Les buts du Syndicat d'Initiative sont en effet *"de développer la prospérité de Lyon et de la région lyonnaise, notamment en en faisant connaître aux étrangers les beautés et les richesses industrielles et commerciales"* ⁽¹⁵⁵⁾. *"Son oeuvre est désintéressée"*, continue le texte qui figure dans l'édition 1902 du livret-guide en regard de la page qui comporte la liste éloquente du conseil d'administration du Syndicat d'Initiative. Outre les représentants du Lyon officiel (professeurs d'Université, conseillers municipaux, membres de l'Académie), on y trouve aux postes de commande Achille Lignon, président du tribunal de commerce et membre de la chambre de commerce de Lyon (futur fondateur de la foire de Lyon), Michallet, ancien président de la chambre syndicale des limonadiers, restaurateurs et hôteliers, Duplessy, actuel président de ladite chambre syndicale, Larue administrateur délégué de la Compagnie Générale de Navigation, Perrin, le président du syndicat du cuir et des peaux, et divers industriels (un banquier, un négociant en soieries,...). On comprend que c'est le Syndicat d'Initiative en tant qu'institution qui est "désintéressé", c'est à dire non lucratif, et non pas ses membres. Ceux qui le composent développent une stratégie qui vise à accroître la prospérité de la ville, et donc la leur (comme en atteste la place des professions d'accueil, de couvert et de gîte), en *"attirant les étrangers à Lyon par une publicité incessante"* et en essayant *"de les y retenir en leur donnant tous les renseignements nécessaires pour la visite de la ville, et en rendant leur séjour agréable"*. Les livrets-guides gratuits, distribués au bureau du Syndicat d'Initiative au 4, Place Le Viste (à côté de la place Bellecour) ou envoyés par correspondance, sont un des fers de lance de cette campagne de relations publiques et de promotion de l'image

¹⁵⁴ Cf. les travaux de Daniel ROCHE, Le siècle des Lumières en Province, Paris, Mouton, 1977.

¹⁵⁵ Avant-propos du livret guide de 1902, qui sera repris dans chaque édition.

de Lyon. C'est en systématisant les pratiques des guides précédents que le Syndicat va tenter d'atteindre son but. Sous une présentation impeccable, l'argument se fait plus présent, mais aussi plus subtil. Tout en vantant les mérites de Lyon, les livrets-guides du Syndicat d'Initiative délivrent en effet un message qui ne se contente pas de dire qu'il y a moins de brouillard à Lyon qu'à Paris, que le climat y est sain et le panorama somptueux. Ils revendiquent un statut de grande métropole et de "seconde capitale" pour un Lyon qu'ils comparent à Moscou, réclament la décentralisation, soulignent les atouts économiques de la ville. La guide a alors changé de dimension: il n'est plus seulement un outil de propagande touristique, mais aussi un outil de communication, de promotion de la cité.

VOLUME I:LE MILIEU

introduction du volume

Tout autant qu'au voyageur, l'espace de la ville s'offre à ceux qui l'habitent. S'ils dotent de sens les points et les étendues qui le composent, ils en font aussi un usage beaucoup plus prosaïque. Car cet espace urbain est avant tout le milieu dans lequel ils vivent. La maîtrise de ce milieu n'est pas sans conséquence sur les modalités de cette existence, puisque leurs activités (travail, loisir, habitat) sont spatialement localisées, et qu'il faut pour les accomplir posséder les chemins y qui mènent. Le repérage et la capacité à s'orienter sont primordiales. "Savoir où l'on va" est une nécessité vitale. Ce sera l'objet de la première partie de ce volume de reconstituer les modalités de ce repérage, à travers certaines des procédures qui pouvaient permettre au Lyonnais du XIX^e siècle de maîtriser l'espace de sa ville.

Ces questions d'orientation portent en elles les conditions de l'accès à la ville; ceux qui la possèdent en tant qu'espace physique auront plus de facilité que les autres à se mouvoir dans son espace social, car les deux dimensions sont intimement liées, à travers le marquage des hommes par les quartiers et des quartiers par les hommes. A partir d'un ou deux exemples, c'est cette qualification des espaces urbains, cette recherche des "couleurs de la ville" accordées aux milieux spatiaux et sociaux par les hommes qui les habitent ou les considèrent qu'on tentera de restituer dans la deuxième moitié de ce volume. A l'intérieur de la ville existent en effet de ces "*régions morales*" comme les appelait Robert Ezra Park en 1925 ⁽¹⁵⁶⁾, qui ne sont pas seulement des espaces délimités par les répartitions de catégories professionnelles ou sociales, mais aussi des phénomènes de représentation qui ordonnent le comportement humain dans et hors de ces espaces.

Une telle recherche s'apparente à ce que les géographes américains ont popularisé sous l'appellation de "carte mentale" ⁽¹⁵⁷⁾. Sans répudier cette parenté, je crois qu'il faut veiller à ne pas y rester trop fidèle. Plus exactement, il convient de faire intervenir les éléments qui font de la carte mentale autre chose qu'un simple atlas qu'on feuilletait de temps en temps pour répondre à des demandes ponctuelles de déplacement. La carte mentale ne "sert" pas seulement à résoudre des problèmes spatiaux, mais elle participe aussi de cette "*histoire ample*"

¹⁵⁶ The City, Chicago, Chicago University Press, 1925, p.51.

¹⁵⁷ Voir l'ouvrage pionnier de P.GOULD & R.WHITE, Mental maps, Harmondsworth, Pelikan books, 1974.

de la ville ⁽¹⁵⁸⁾, de ces structures qui préexistent aux citadins sans leur échapper complètement. La carte mentale contient des informations qui permettent de juger moralement les espaces délimités (avec les individus et les événements qu'ils contiennent), et d'ajuster les déplacements individuels ou collectifs à ces jugements. Structure cognitive autant sinon plus que structure opérationnelle, elle accueille (en les filtrant) et classe les informations que l'individu peut recueillir sur son environnement. Toujours en mouvement mais longue à se modifier, lieu de l'interaction entre l'individu et sa société d'accueil, on peut la considérer comme le résumé synthétique de ce que l'individu sait de sa ville, comme un modèle de référence qui ordonne son comportement, bref comme une représentation sociale qu'il convient d'approcher comme un fait de société, et non comme une simple manifestation de comportement, de *behaviour*.

¹⁵⁸ C'est l'expression qu'emploie Antoine PROST dans sa communication intitulée "Les ouvriers orléanais dans leur quartier en 1911" parue dans Maurice GARDEN et Yves LEQUIN (dir.): Habiter la ville, XV°-XX° siècle, Lyon, PUL, 1985, p.218. Jean-Claude ROBERT dans le même ouvrage évoque (p.212) "*des éléments de stabilité qui au-delà de l'anarchie apparente, sous tendent l'organisation et la vie de la société urbaine*" en identifiant ces éléments aux conditions d'habitation, aux professions, aux structures de la propriété foncière des différents quartiers. Sans remettre en cause la justesse de ces explications finales, je pense que l'image qui colle aux différents quartiers véhicule elle aussi des informations accessibles aux habitants en quête d'un nouveau logement, ou à l'artisan à la recherche d'un atelier, informations qui les guident dans leur choix et organisent ainsi la répartition socio-professionnelle.

CHAPITRE 2: ESQUISSE D'UNE CARTOGRAPHIE MENTALE

I. Introduction

Le repérage matériel implique trois actions majeures, que Downs et Stea ⁽¹⁵⁹⁾ énoncent en ces termes: nommer, situer, limiter. Tout cela est nécessaire pour fournir "*les références du mouvement*". Il est bien sûr impossible de dresser les "cartes mentales" de ceux qui ont vu ou vécu Lyon au XIX^e siècle avec la précision des géographes ou des sociologues qui travaillent aujourd'hui sur les thèmes de "*l'espace perçu*" ⁽¹⁶⁰⁾. Mais se trouver dans l'impossibilité de faire dessiner des cartes, des croquis ou de demander des compte rendus de déplacement n'empêche pas d'aborder cette question. C'est de ses sources habituelles que l'historien doit solliciter les renseignements sur le nom des lieux, les modalités de l'orientation, les frontières visibles ou invisibles qui traversent la ville. Peut-être est ce là d'ailleurs un avantage, en cela que ce recours à des sources indirectes, qui ne sont pas des réponses à des questions formulées, peuvent permettre d'éviter certains écueils que n'évitent pas toutes les entreprises de cartographie mentale. Pour reprendre les critiques que formule à leur égard Denise Jodelet, il s'agit essentiellement d'un trop grand primat accordé aux conditions physiques de la perception et à l'oubli que ces représentations de l'espace ne sont pas seulement un traitement mécanique de l'information, mais une construction active menée dans une perspective **de** connaissance ⁽¹⁶¹⁾.

¹⁵⁹ R.M. DOWNS et B.D. STEA: Essai sur la cartographie mentale: des cartes plein la tête, Sainte Hyacinthe, Edisem, 1980.

¹⁶⁰ Par exemple Jean PAILHOUS: La représentation de l'espace urbain: l'exemple du chauffeur de taxi, Paris, PUF, 1970; Kevin LYNCH: L'image de la cité, Paris, Dunod, 1960; B. MARCHAND: Le rabattement piétonnier autour d'une station TCSP, le parc Saint Maur, rapport de recherche pour le ministère de l'équipement et des transports, Institut de recherche des transports, 1973. Voir aussi tous les travaux de M.J BERTRAND ou A.METTON cités en bibliographie, et pour une approche générale la thèse d'Antoine BAILLY, La perception de l'espace urbain, Lille, Université Paris III, 1980, qui passe en revue toute cette littérature dans son chapitre "Perception de la ville et déplacements".

¹⁶¹ Denise JODELET "Les représentations socio-spatiales de la ville", in P.H. DERYCKE (textes rassemblés par): Conceptions de l'espace, colloque de 1981, Paris, Université de Paris X Nanterre, 1981.

Ici, peut être plus que partout ailleurs dans cette thèse, les documents doivent être croisés pour reconstituer un vécu disparu. Un recueil de souvenirs délivre le récit d'un migrant égaré dans la ville inconnue, un roman dévide les promenades d'une héroïne, les procès verbaux du conseil de guerre de l'émeute du 30 avril 1871 contraignent un prévenu à décliner ses itinéraires et ses cheminements dans la ville pour justifier sa présence sur la place du Pont au moment des combats. Ici plus que partout ailleurs on aura l'impression d'un montage fait de pièces hétéroclites. Mais c'est aussi ici, dans ces modalités utilitaires d'appréhension de l'espace urbain, que se joue une des parties les plus serrées du rapport entre l'homme et la ville. Dans la quotidienneté des déplacements, dans les mouvements que requiert une ville où les espaces de travail, de logement, de loisir, de citoyenneté (localisation des bâtiments administratifs) se disjoignent peu à peu, l'habitant ne saurait survivre sans une carte mentale qui lui permette de répondre à des questions aussi essentielles qu'"Où est ce?" et "Comment y aller?".

II. Situer, nommer

A. Le repérage

Dans quelque milieu qu'il s'opère, notre déplacement pose comme condition nécessaire à son efficacité le fait de pouvoir se situer dans l'espace considéré. Cette mise en situation se fait autant à l'aide d'éléments "naturels" (particularités physiques du milieu, constructions humaines) que d'outils inventés à cet effet. Ces outils peuvent prendre la forme du plan, de panneaux indicateurs, etc.. Si le XIX^e siècle ne connaissait pas un fourmillement d'outils équivalent à celui de notre période contemporaine, le passant qui se déplaçait dans Lyon n'était pourtant pas livré à lui même. C'est cet ensemble d'objets, d'outils d'orientation, qui doit être identifié, tant en termes de forme qu'en termes d'usage.

1. La vectorisation de l'espace lyonnais: fleuves et collines

La quasi-totalité des ouvrages qui concernent Lyon mentionnent que la ville est marquée, tant symboliquement que physiquement, par la présence de ses deux fleuves et de ses deux collines. L'importance et la situation de ces éléments font les axes horizontaux et verticaux du système de repérage du XIX^e siècle. Il est en effet difficile de les éviter, que ce soit dans le parcours des pas ou dans celui des regards. A quelque endroit de la ville qu'on se trouve, les yeux trouvent dans l'enfilade des rues, ou à leur croisement, les silhouettes des deux collines, celle de Fourvière ou celle de La Croix-Rousse. La confusion n'est guère possible, entre la ligne que rehaussent (ensemble, successivement ou séparément selon l'époque à laquelle on se place) la chapelle de Fourvière, l'Observatoire, Notre Dame de Fourvière ou la tour métallique, et le coteau couvert des hautes maisons qui abritent les métiers de la fabrique de soie. Pour le Lyonnais de naissance, comme Emile Baumann, une connaissance intime et ancienne la rend tout simplement impossible. Né rue Martin en 1869, le coteau de Fourvière lui "*fermait l'horizon*" et la statue de la vierge fut "*un des premiers objets qui sollicitèrent ses yeux d'enfants*" ⁽¹⁶²⁾. Le visiteur ne peut guère non plus échapper à l'emprise de Fourvière, surtout à partir du milieu du siècle. Les guides, tant par leur textes que par leurs illustrations, lui en donnent alors une image précise. Quand les guides spécialement consacrés à la sainte colline et à ses ornements comparent le sanctuaire de la Vierge (l'ancienne chapelle ou la moderne basilique) à un fanal, à un phare, quand ils la décrivent comme le premier objet découvert par le voyageur (ou le dernier pour celui qui quitte la ville), ils font bien sûr allusion avant tout au sens religieux de cette présence. Mais ils comprennent bien aussi, comme le dit Cahour, qu'elle attire l'attention de par sa situation, et qu'on l'aperçoit de partout dès qu'on lève les yeux vers le ciel. Ce geste d'invocation est autant celui de l'homme qui prie que du promeneur qui chercherait sa voie dans d'hypothétiques étoiles. Alors lui apparaît Fourvière, ses églises ou sa statue, qu'il peut utiliser comme une Croix du Sud qui serait perpétuellement présente au firmament. Si les sources ne nous décrivent pas d'errances épuisées ou de courses folles abrégées par l'utilisation de l'une ou l'autre de nos deux collines (selon l'axe, Nord-Sud ou Est-Ouest dans lequel on se trouve) comme un repère sur lequel on puisse tirer un cap, elles y font souvent allusion, et notamment à celle de Fourvière. Cela est particulièrement net dans les romans, où les collines apparaissent souvent dès les premières lignes. Quand Melle Dax ramène en fiacre sa nouvelle femme de chambre de la gare de Perrache aux Brotteaux, en lui donnant les éléments essentiels pour qu'elle puisse se repérer dans sa nouvelle ville, elle conclut sa description rapide de la ville

¹⁶² Emile BAUMANN: Mon frère le dominicain, Paris, Grasset, 1927.

ainsi: "*et, après la Saône, sur le coteau, Fourvière*" ⁽¹⁶³⁾. La jeune religieuse de L'isolée de René Bazin souligne, dans le passage où la ville est décrite au lecteur, que la basilique est un point central pour les croyants, vers lequel on regarde tous les jours ⁽¹⁶⁴⁾. Plus prosaïquement, le clocher de Notre Dame de Fourvière (chapelle ou basilique), était et est encore un repère pour les marinières des deux fleuves, et Frédéric Mistral raconte dans Le chant du Rhône leur "*circonspection*" quand le brouillard voile la colline.

Les fleuves, qui coupent la ville dans son axe Nord-Sud, forment un deuxième système d'orientation. On peut penser qu'il est plus délicat d'en saisir les modalités d'usage. En effet, pour se situer par rapport à ces fleuves, qu'on soit sur leurs bords ou qu'on en aperçoive le cours au bout d'une rue, il faut peu ou prou posséder la capacité de se figurer l'espace géométrique en deux dimensions, à la manière cartographique. C'est d'ailleurs à ces mêmes capacités que font appel les outils de repérage mis en place autour de ce système fluvial. Sous le municipalat de Fay de Sathonay (1805-1812), lorsqu'est instauré en 1811 un système uniforme de numérotation des maisons ⁽¹⁶⁵⁾, il est décidé que la forme des plaques du nom de rues permettrait un repérage basé sur les fleuves. Les plaques qui portent le nom des rues sont donc ovales pour les rues parallèles aux fleuves, et carrées pour celles qui leur sont perpendiculaires ⁽¹⁶⁶⁾. Encore faut-il, pour utiliser efficacement ces indications de situations, posséder les notions géométriques de parallélisme et de perpendicularité, et surtout être capable de se projeter en esprit un véritable plan de la ville. Cette manière de se représenter la ville n'est pas naturelle, et la fabrication d'une telle projection de l'espace, tout comme l'utilisation d'un plan commercial, nécessite un apprentissage aux mécanismes géométriques. Cette culture qu'on peut qualifier de mathématique n'est pas, aujourd'hui encore, assimilée par tous ⁽¹⁶⁷⁾.

¹⁶³ Claude FARRERE: Mademoiselle Dax jeune fille, Paris, Société d'Éditions Littéraires et Artistiques, 1908, p.2.

¹⁶⁴ René BAZIN: L'isolée, Paris, Calmann-Lévy, 1905.

¹⁶⁵ Dont le sens est lui-même déterminé par rapport aux fleuves. Le système de numérotation mis en place jusqu'alors à Lyon restait approximatif: effectuée à l'intérieur des sections municipales en 1791, la numérotation sautait de rue en rue et était difficile à utiliser.

¹⁶⁶ La couleur dans laquelle sont peints les numéros des maisons varie également selon les mêmes critères.

¹⁶⁷ Les travaux de Mohamed BOUGHALLI: La représentation de l'espace chez le Marocain illettré, Paris, Anthropos, 1974 et de Azouz BEGAG: L'immigré et sa ville, Lyon, PUL, 1984, en contiennent de nombreux exemples.

Ce qu'il convient de souligner pour différencier ces deux systèmes majeurs d'orientation que sont les fleuves et les collines, c'est que l'utilisation de l'un ou de l'autre induit une certaine façon de se mouvoir dans la ville et de posséder son terrain. Se situer par rapport à un élément saillant du milieu comme une colline, c'est avant tout se fixer un cap pour aller d'un point à un autre, c'est raisonner en termes de trajet. Se référer au contraire à ces vecteurs horizontaux que constituent les fleuves, c'est ordonner sa carte mentale en réseaux, dont l'utilisation permet de joindre indifféremment tous les lieux souhaités, préalablement situés en fonctions de ces deux axes que sont les fleuves. L'avantage de ce deuxième mode de repérage, c'est qu'il est possible d'accomplir un trajet sans en avoir l'expérience préalable et pratique. Le réseau permet de penser la ville comme un tout, ou chaque terme est relié aux autres en référence à des axes primordiaux. Il autorise ainsi à s'échapper de la logique contraignante du trajet, ou toute erreur devient irrécupérable dès lors qu'on a perdu le cap à tenir, ou l'itinéraire habituel.

Nos sources ne sont à vrai dire pas très loquaces sur tous ces points, et il peut paraître hasardeux de s'attarder sur ce terrain peu sûr. Cependant, il semble lorsqu'on considère la totalité des allusions à des déplacements, que le système le plus utilisé soit celui du trajet. La fréquence des allusions à Fourvière lors des descriptions d'itinéraires, l'absence totale de références aux représentations cartographiques dans les récits qui mettent en scène une découverte de la ville, laissent à penser qu'on se trouve à un stade du repérage urbain éloigné de notre époque actuelle. Celle-ci voit se répandre l'emploi courant du plan de ville, et le repérage par rapport aux multiples axes horizontaux (fleuves, voies de circulation) qui sillonnent les villes, dont nous nous servons comme des deux axes d'abscisses et d'ordonnées d'une représentation mathématique.

2. Logiques et maîtrise du déplacement

Ce primat du repérage-trajet semble particulièrement important dans les groupes populaires. Les procès-verbaux d'interrogatoire des personnes appréhendées place du Pont à l'occasion des troubles du 30 avril 1871 ⁽¹⁶⁸⁾ contiennent quelques témoignages en la matière.

¹⁶⁸ Archives départementales du Rhône, "Premier Conseil de guerre, 8^e division, émeute de La Guillotière", huit cartons, sans cote.

Les prévenus, interrogés sur les raisons de leur présence sur les lieux de l'émeute (¹⁶⁹), doivent justifier cette présence. Cette justification se solde pour nous par une description des occupations de la journée et des déplacements correspondants. Dans cette description, il est frappant que les prévenus fassent toujours référence à "*l'habitude*" qu'ils ont d'emprunter certains trajets. Ainsi le sieur Chapuis, qui a l'habitude de passer devant la mairie pour rentrer chez lui, ou Emile Vernet, qui passe invariablement par le pont de La Guillotière pour regagner la rive gauche du Rhône. Ces habitudes, qui ancrent le déplacement dans des terrains connus et minimisent les possibilités d'égarement, sont en partie étrangères au magistrat qui les interroge, qu'on voit s'étonner à chaque réponse. "*Pourquoi n'avez vous pas suivi pour aller chez vous la voie la plus courte?*", demande t-on à Chapuis qui pour aller de l'avenue de Saxe (où il était au bal) à la rue D'Aguesseau (son domicile), fait effectivement un bien grand détour. Idem à Emile Vernet, qui revient de la brasserie Fritz (sise à côté de la gare de Perrache) en passant par la rue de Bourbon et le pont de La Guillotière, alors que pour rentrer chez lui place Saint Louis, il est plus court de passer par le pont du Midi. Deux manières de lire l'espace semblent se heurter, et de leur incompréhension mutuelle naît la méfiance de l'interrogateur qui dans ce refus de la ligne droite, du plus court chemin, de la rationalisation des déplacements, lit le mensonge et la duplicité qui doivent selon lui trahir l'insurgé. D'un côté, le Lyonnais ordinaire, artisan de La Guillotière qui va jouer aux boules le dimanche, et se déplace sur des trajets répétitifs et bien balisés, de l'autre le policier, le militaire ou le magistrat, qui possède la carte et raisonne en termes de géométrie, de réseaux. Mais il est vrai que ces indices sont bien fragiles. Plus d'indications pourraient sans doute être amassées en utilisant des documents d'un type approchant, comme les interrogatoires de témoins et de prévenus dans les affaires criminelles. Là en effet les personnes doivent justifier de la même manière leurs itinéraires, raconter leurs parcours. Cependant la résonnance de ces indices ténus avec ceux précédemment invoqués me semble probante, en tout cas pour confirmer l'existence de ces deux niveaux d'appréhension de l'espace que sont le trajet et le réseau.

Pourtant, la géométrisation du repérage urbain n'est déjà plus une inconnue au XIX^e siècle. La morphologie des plaques de noms de rues évoquée plus haut en est un petit signe, mais il faut surtout évoquer la diffusion du plan de ville, tel qu'on l'a rencontré dans les guides touristiques. Si on doit attendre jusqu'aux années 1870 pour le voir quasi inévitablement inclus dans le guide, on sait que dès le début du siècle il est présenté à côté de lui sur les rayons des librairies lyonnaises. D'autres signes permettent de dire que c'est entre autres par le guide et les

groupes sociaux auxquels il s'adresse que l'on entre progressivement dans l'âge de la carte et de la géométrie en matière de repérage urbain. On a déjà parlé de l'expérience du libraire-éditeur Périsset en 1815, qui joint à la Description des curiosités de Lyon de N.F. Cochand un plan quadrillé, portant en marge des lettres qui permettent de situer les lieux selon le système abscisses-ordonnées utilisé dans nos plans de ville contemporains. Ce sont encore les guides, et notamment ceux de Chambet ⁽¹⁷⁰⁾, qui se font l'écho de l'outil de repérage mis en place à l'aide des places de nom de rues et soulignent que grâce à ce système on peut se diriger dans la ville sans la connaître. Le plan est pour le guide, qui s'adresse à des personnes en principe démunies de toute expérience de l'espace lyonnais, un moyen de les affranchir des contingences de la pratique, en leur donnant un système de repérage universel basé sur les règles de la géométrie. C'est dans le même sens qu'on peut interpréter l'habitude prise par les guides d'ouvrir leur description par la vue de Lyon depuis Fourvière. Souvent accompagnée d'une photographie, la description du paysage que le visiteur contemple depuis la colline doit lui permettre de penser la ville en réseau, et ainsi de lui rendre le mouvement plus facile. A l'apprentissage pratique d'une ville, caractéristique des premiers guides du siècle, succède l'apprentissage théorique de l'espace en général, qui doit permettre de s'orienter n'importe où et dont le plan est l'outil privilégié. Pour remplir sa tâche, le guide utilise ce système à vocation universelle, qui fait succéder à des appartenances géographiques (être d'une ville, d'un endroit pour être capable de s'y déplacer) des appartenances sociales et culturelles (avoir reçu une éducation de type géométrique et mathématique), lesquelles deviennent les facteurs déterminants de la capacité à posséder l'espace urbain. Au moment où se développe la cartographie urbaine ⁽¹⁷¹⁾, le guide reproduit ce mouvement vers une plus grande maîtrise de l'espace de la ville.

Malgré ces prémices de "l'âge du plan", le mode de repérage dominant reste celui des repères verticaux et des trajets. Les guides eux mêmes en témoignent, qui affinent de plus en plus ce mode de trajet qu'est l'itinéraire. Il est vrai que leur rôle et leur fonction reste de définir

¹⁶⁹ Il ne s'agit pas dans nos exemples de personnes saisies les armes à la main, ou arrêtées à la suite d'une enquête de police, mais de personnes interpellées autour des lieux de l'insurrection.

¹⁷⁰ Par exemple dans l'édition 1824 du Guide de l'étranger à Lyon, ou description des curiosités, des monuments et des antiquités que cette ville renferme.

¹⁷¹ Voir pour Lyon AUDIN (Marius): Bibliographie iconographique du Lyonnais, Lyon, Rey, 1910. Bernard LEPETIT donne les références de quelques travaux analogues sur d'autres villes françaises dans Les villes dans la France moderne, Paris, Albin Michel, p.411, note 23. Voir aussi le numéro spécial de la revue Urbanisme: "Plans de ville, le pouvoir de l'image", n°215, août-septembre 1986.

précisément les points et les espaces que le voyageur doit contempler, plus que de lui donner les moyens de se déplacer librement: l'espace touristique, on l'a vu, ne recouvre pas tout l'espace urbain. On retrouve ailleurs d'autres signes de cette domination du trajet. Le malaise que ressent le "vieux Lyonnais" qui s'aventure sur la rive gauche du Rhône et qu'évoque Vidal de La Blache dans le tome I de L'histoire de France d'Ernest Lavisse n'a pas que des causes sociales et culturelles liées à l'histoire de la ville. C'est aussi une profonde incompréhension du système d'orientation à adopter dans le réseau en damier des rues des Brotteaux ou de La Guillotière, comme en témoignent les récriminations de Sined dans La Construction Lyonnaise de mars 1891. L'auteur est un contempteur de la rive gauche du Rhône, certes, mais ses remarques sur l'orientation, qui ne sont que des arguments secondaires de son article, sonnent vrai: *"je défie n'importe quel Lyonnais, transporté avec un bandeau sur les yeux, de reconnaître seulement le nom de la rue où il se trouve"* ⁽¹⁷²⁾. A la difficulté de repérage et à la monotonie des rues vient s'ajouter pour Sined la morosité de la promenade, dont les itinéraires ne peuvent déroger du détour par l'angle droit ou du zig-zag pour joindre deux points. L'automobiliste lyonnais d'aujourd'hui, qui se dirige facilement (s'il a quelques notions de l'espace euclidien) dans ces rues malgré les pièges du sens unique, notera ces différences de fond sur la manière de s'orienter.

3. Points de repère: entre l'idéal et le matériel

La prédominance du système d'orientation basé sur le repérage est soulignée par l'importance des points de repère présents dans les différentes sources. Les récits de promenades, les descriptions de la ville, les textes des guides touristiques présentent de multiples objets sur lesquels le regard ou l'attention butent, et qui sont susceptibles de diriger les pas. Que sont ces références ponctuelles, envisagées dans leur nature, leur situation, leur signification? Dans une civilisation qui n'est pas celle de la voiture automobile individuelle, qui devient lentement celle du transport en commun (première lignes d'omnibus dans la décennie 1830), et qui reste pour la majorité de ses membres celle du déplacement piéton, quels sont les lieux qui permettent le repérage?

¹⁷² SINED: "Une nouvelle avenue: le prolongement du cours de la Liberté", La Construction Lyonnaise,

a) Les collines

Le cas des collines, et des constructions qu'elles supportent a été assez développé plus haut pour qu'on s'attarde encore sur leur rôle de points de repère principaux. Soulignons simplement au passage cette phrase extraite de l'ouvrage d'André Georges, Les madones des rues de Lyon, qui met particulièrement en valeur l'omniprésence de Notre Dame de Fourvière. Même à distance en effet, la basilique ordonne toujours le regard du Lyonnais: "*Le vieux Lyonnais se croit en exil, lorsqu'il est loin de Fourvière. Il détermine soigneusement sa position dans l'espace, et ses yeux se dirigent toujours vers ce côté*" ⁽¹⁷³⁾. Quant à la puissance du lieu pour les catholiques en général, il n'est que de citer cette réaction de la catholique et néanmoins anglaise Rose Kingsley pour l'entrevoir. Arrivée en pleine nuit dans une ville qu'elle ne connaît pas, R. Kingsley passe la nuit à l'hôtel, en se demandant où elle est vraiment: "*Où pouvais-je être à l'intérieur de la deuxième ville de France? Où était le Rhône? Et surtout, où était Fourvières?*" ⁽¹⁷⁴⁾. Autant que la situation du monument et de la colline mariale, c'est son importance affective, sa dimension "idéelle", qui attire les regards et le pose en repère.

b) Les fleuves

On peut par contre revenir un peu plus longuement sur le cas des fleuves, qui ne sont pas seulement les axes d'un système d'orientation complexe et encore peu familier à la grande majorité des individus, mais aussi de simples points de repère. Traversant toute la ville du Nord au Sud, ils peuvent facilement servir de fil rouge à l'étranger perdu ou au Lyonnais un instant égaré. Aisément identifiables par leur largeur ou la vitesse de leur cours, on ne risque pas de les confondre. De César à Herriot on a assez souligné les différences entre la Saône languide et le tumultueux Rhône, et ce n'est peut être qu'avec l'avènement de l'autoroute qui cache les perspectives et accélère le passage qu'on peut prendre l'une pour l'un et l'un pour l'autre.

Ajoutons que les quais qui les bordent forment, jusqu'aux années 1840 (la rue de Bourbon, actuellement Victor Hugo, n'est percée qu'en 1841), la voie de circulation Nord-Sud la plus simple et la plus rapide, employée tant par les voitures de place que par les cortèges

mars 1891.

¹⁷³ GEORGE (André): Les madones des rues de Lyon, Lyon, Lardanchet, 1913, p.205.

¹⁷⁴ Rose E.KINGSLEY: In the Rhone Country, London, 1911. Merci à Kevin Passmore de la bibliographie de guides et de récits de voyage britanniques qu'il a dressé pour moi et que je n'ai pu exploiter que trop sporadiquement.

officiels ⁽¹⁷⁵⁾. En fait, au travers des fastes officiels ⁽¹⁷⁶⁾, des utilisations quotidiennes qu'appellent les marchés des quais, la platte ⁽¹⁷⁷⁾, la bêche ⁽¹⁷⁸⁾, les jeux des bas-ports (enfants qui jouent au quinquet ⁽¹⁷⁹⁾, boulistes), ou du trafic qu'ils supportent (marchandises, puis voyageurs, avec toutes les activités qui en découlent), les fleuves sont incontournables pour celui qui se déplace dans Lyon. Cela est d'autant plus vrai dans la première moitié du siècle, lorsque la ville d'avant l'annexion des faubourgs est bornée à l'Est par le Rhône.

c) De quelques `bjets utiles

En dehors de ces lieux majeurs, d'autres objets permettent un repérage plus fin, mais aussi plus discret. Au premier plan de ces seconds couteaux, invariablement évoqués avec lyrisme dans les descriptions du paysage de la ville, on retrouve les clochers, dômes ou beffrois qui pointent dans son ciel. Si le clocher de Saint-Georges s'est effondré en 1792, si celui de Saint-Paul a été abattu en 1818, les séquelles de la Révolution n'empêchent pas la première moitié du XIX^e siècle d'être une période bénie pour ces traits d'union avec le ciel. L'église de Saint-François de Sales en est dotée en 1823, Saint-Nizier complète sa seconde flèche, Saint-Georges en voit renaître une plus orgueilleuse alors qu'un nouveau clocher couronne la chapelle de Fourvière en 1850. Moins chanceuses et moins opulentes que leurs illustres aînées, les églises des paroisses nouvelles tiennent à ces ornements de prestige. Mais si Sainte-Blandine est comblée en 1861 par la construction de son clocher, si l'église du Bon Pasteur se voit elle aussi surmontée de la flèche tant souhaitée, les efforts du conseil de fabrique de Saint-Polycarpe ne font jamais aboutir le projet qui existe depuis 1805 ⁽¹⁸⁰⁾. La paroisse du Saint-

¹⁷⁵ Lors des visites du prince-président en 1850, puis de l'empereur en 1853, les déplacements comme les revues de troupes ont lieu sur les quais des fleuves. Le Récit historique et circonstancié de tout ce qui s'est passé à Lyon pendant le séjour du prince Louis-Napoléon-Bonaparte, président de la République, 15, 16 et 17 août 1850 (Lyon, Chanoine, 1850) décrit précisément les itinéraires empruntés par les cortèges officiels pendant ces trois journées.

¹⁷⁶ Défilés militaires, processions de la Fête-Dieu, fêtes nautiques de la Saône, tant pour les 15 août de l'Empire que pour les 14 juillet de la République.

¹⁷⁷ Bateau-lavoir.

¹⁷⁸ Bateau-piscine.

¹⁷⁹ Dans La gerbe d'or, Henri Béraud décrit longuement ces jeux des enfants de la rue Ferrandière dont il était.

Sacrement, sise sur la rive gauche du Rhône offre encore aujourd'hui au passant le spectacle de sa tourelle tronquée, en attente séculaire de clocher. Ce manque est une carence importante dans le rayonnement de la paroisse. Car le clocher n'est pas seulement un réceptacle pour les cloches, un symbole de l'élévation des âmes croyantes vers le ciel ⁽¹⁸¹⁾ ou une manière de signifier une supériorité financière à la paroisse voisine. Il est aussi un objet destiné à captiver le regard du croyant pour affermir sa foi, et à capturer celui du mécréant pour lui asséner la force de l'Eglise. Pour ce qui nous occupe ici, son insertion dans le réseau des points de repère urbains affirme la présence de l'institution dans la ville, en même temps qu'elle la consolide par une intrication intime avec la vie de ses habitants. Les cloches s'adressent à l'ouïe, le clocher s'adresse à la vue, et interpelle régulièrement celui qui vit à son ombre ⁽¹⁸²⁾ ou celui qui y passe, en devenant un instant sa boussole, son étoile polaire. Le dôme, qui orne l'Hôtel-Dieu et l'église Saint-Bruno, marque pareillement la silhouette de la cité, de même que le beffroi de l'Hôtel de Ville. Si ces objets n'ont pas tous la même signification ⁽¹⁸³⁾, ni la même forme architecturale, ils marquent également le firmament lyonnais de leur présence bienfaisante et douce à l'égaré.

d) Les l'giques du repérage

Il est tentant de relier ce statut de points de repère à la seule qualité physique des objets architecturaux sus-cités, qui se distinguent par leur silhouettes nettes et dégagées. Ces qualités formelles sont bien évidemment importantes. Mais ce n'est pas cette seule verticalité saillante qui donne à un lieu le pouvoir de devenir ce centre du monde qu'est pour un instant le point de repère. Il est quelques lieux qui ne doivent cet état qu'à ces qualités, comme la colonne des eaux de Montessuy, construite en 1868 et dont Pétrus Sambardier faisait sa boussole ⁽¹⁸⁴⁾.

¹⁸⁰ Manuel de Saint Polycarpe, Lyon, Paquet, 1896. Le manuel, qui est conservé dans le dossier de la paroisse aux Archives diocésaines de Lyon (4C2), regrette cette absence avec amertume.

¹⁸¹ Sans sortir des références locales, citons cette phrase de Emile BAUMANN: "*Sur cette moisson de cheminées, les flèches de Saint-Nizier haussent l'essor d'une délivrance*" (Mémoires, Lyon, La Nouvelle Edition, 1943). Essor vers Dieu, délivrance du paysage vaseux, stagnant et lourd que Baumann vient d'esquisser, le clocher emmène le catholique vers le ciel.

¹⁸² "*Mon pays c'est Lyon, mais mon village c'est Saint-Nizier, le sombre et sinueux lacis des rues qui serpente au bord de la Saône, entre les flèches de ma vieille église et la fontaine des Jacobins*" dit Henri BERAUD (Vous ne connaissez pas mon pays, Lyon, les Tables Claudiennes, 1944, p.80).

¹⁸³ Dans le cas de l'Hôtel de Ville On signale le pouvoir temporel et non plus le pouvoir spirituel, on s'adresse à la ville entière et non plus à une paroisse.

¹⁸⁴ La vie à Lyon de 1900 à 1937, Lyon, s.d, s.e, p.178.

Pourtant ces lieux ont bien souvent un autre pouvoir, celui que leur donne une pratique (pour les églises), un respect (l'Hôtel-Dieu), un attachement (l'Hôtel de Ville) ou une dévotion (Notre Dame de Fourvière). Présents affectivement et culturellement dans l'imaginaire urbain, on ne peut pas réduire leur rôle de repère à leur matérialité.

D'ailleurs, d'autres lieux structurent la carte de repérage des Lyonnais sans posséder cette verticalité qui marque nos clochers et autres poinçons célestes. Sans nous perdre dans la multitude de ces points de repère étroitement liés à la vie des individus (une enseigne, une porte, la couleur d'un mur), il est plus que nécessaire d'évoquer les places, ces grandes étendues vides et planes, mais qui par leur vacuité même permettent le repérage. Encore faut-il ajouter que leur vacuité physique ne présume en rien de leur absence de sens. Un point de repère doit être connu, ou mémorisable facilement. Un lieu de poids comme la place Bellecour est indéniablement un de ces points de repère. Là aussi joue son usage: c'est le lieu de la promenade, de la revue militaire, du concert au kiosque les soirs d'été. Son étendue la rend identifiable facilement, et ne permet pas de la confondre avec une autre place de la ville. Son rôle dans le tissu urbain, où elle unit la partie Sud de la ville à sa partie Nord et assure un des points de contact Rhône-Saône dans l'axe des ponts de La Guillotière et Tilsit ⁽¹⁸⁵⁾, en fait pour tous un lieu où l'on passe et d'où l'on vient. Son histoire enfin (et notamment le fait qu'elle soit un des lieux-mémoires du siège de 1793) la dote d'une forte signification, que celle-ci soit attachement ou répulsion. Si toutes les places importantes de la ville ne disposent pas de tous ces atouts, leurs particularités leur prêtent à chacune une figure qui en fait de possibles points de repère. La place des Célestins, lieu festif des années 1820-50 ou la place des Cordeliers, plaque tournante du réseau de tramways à la fin du XIX^e siècle ⁽¹⁸⁶⁾, sont de celles-là. Ce contre-exemple au primat de la verticalité nous ramène à une conception du point de repère plus "culturelle", comme en réponse aux lieux communs du discours des urbanistes-architectes sur les points de repère urbains et les "signaux", des hauteurs de la Très Grande Bibliothèque à la tour de la Cité Internationale de Lyon. Concluons en rappelant que nos clochers et autres

¹⁸⁵ Sachant que le pont de La Guillotière est jusqu'à la fin du XVIII^e siècle le seul pont du Rhône et qu'il demeure longtemps le seul pont gratuit (jusqu'à l'affranchissement des ponts du Rhône en 1856), sachant que c'est par là que le passage entre les deux fleuves est le plus direct au moins jusqu'en 1838 (date de l'alignement des rues Constantine et d'Algérie après la destruction de la Boucherie des Terreaux) et sans doute jusqu'au percement et à l'élargissement de la rue Grenette sous le Second Empire, on peut penser que la place est un carrefour important du trafic intra-urbain.

¹⁸⁶ Centre névralgique du réseau de la Compagnie Lyonnaise de Transports, elle est aussi un lieu de passage pour beaucoup des lignes de la principale des compagnies de transports lyonnaises, l'O.T.L.. Cf. Jean ARRIVETZ, Histoire des transports à Lyon, Lyon, Réalisations, 1966.

dômes font partie de monuments, et que ces monuments ⁽¹⁸⁷⁾ sont des hauts-lieux de l'histoire ou de l'identité de la ville tout autant que des objets remarquables par leur masse ou leur qualité esthétique.

Une relecture rapide du paragraphe précédent permet de se rendre compte que les points de repère qui ont été identifiés se trouvent en grande majorité dans les limites du Lyon d'avant 1852. L'histoire y a vu s'accumuler et les oeuvres de la nature et celles de l'homme, les reliefs et les monuments. Ce n'est que lentement que la rive gauche du Rhône se couvre de monuments, se peuple de lieux aux qualités physiques ou morales suffisantes pour devenir des points de repère assez universels pour apparaître dans nos sources. Car c'est bien dans l'absence d'universalité des repères de cette partie de la ville que résident en partie les causes de cette longue absence. Il serait bien hâtif de penser que les habitants de cette partie de la ville vivent dans un monde sans repère, dans une ville sans qualité. Les qualités "objectives" de l'espace n'ont que peu à voir avec l'existence de points de repère. Le si monotone et si banal paysage des autoroutes qui traversent Los Angeles fourmille de points de repère (affiches, perspectives, panneaux, ponts) pour ceux qui le traversent quotidiennement ⁽¹⁸⁸⁾. Ceux qui au XIX^e siècle vilipendent la rive gauche du Rhône sont en partie victimes de cette extériorité de leur pratique. Ainsi Emmanuel Vingtrinier, qui critique la monotonie de la *"ville américaine"* de la rive gauche du Rhône ou Ardouin-Dumazet qui évoque les paysages qui s'étendent au delà de la voie ferrée, banlieue éternellement informe, *"déserts"*, *"interminables files de maisons"*, *"masse confuse de quartiers nés spontanément"* ⁽¹⁸⁹⁾. Dans *A travers Lyon*, d'Auguste Bleton, l'auteur avoue son égarement dans ces mêmes lieux *"un pays vague qui n'est pas ni le faubourg, ni la campagne et qui échappe au classement <...>. C'est un peu comme ces territoires mal connus et imparfaitement délimités du Nouveau-Monde, que la civilisation envahit pied à pied"* ⁽¹⁹⁰⁾. Ce sont là les témoignages d'hommes propulsés dans des espaces étrangers à tous les sens du terme. Ce sont, comme d'ailleurs la plupart de ceux qui témoignent aujourd'hui pour l'historien, des hommes attachés à un autre Lyon (par leur histoire individuelle,

¹⁸⁷ C'est à dire des éléments exceptionnels. Les méthodes d'analyse proposées par Jean Castex et son équipe sont intéressantes sur le statut du monument, fait d'exception et de banalité. Voir par exemple Jean CASTEX et Philippe PANERAY, "Notes sur la structure de l'espace urbain", *L'architecture d'aujourd'hui*, n°153, 1971.

¹⁸⁸ Voir le travail déjà cité de Kevin LYNCH (*L'image de la cité*) qui comporte de nombreux exemples concernant des villes aussi différentes que Los Angeles, Boston ou Jersey City.

¹⁸⁹ Emmanuel VINGTRINIER, *Vieilles pierres lyonnaises*, Lyon, Cumin et Masson, 1911, p.5. ARDOUIN-DUMAZET, *Voyage en France: la région lyonnaise*, Paris, Berger-Levrault, 1896, p.97.

par leur patrimoine culturel ou par leurs jugements socio-politiques), qui ignorent et méprisent ces nouveaux espaces conquis par l'urbanisation récente. La rive gauche du Rhône elle aussi était peuplée de ces lieux qui permettent de savoir qu'on n'était pas perdu, que la maison ou l'atelier était à deux pas, au coin de la rue. Aux yeux de ceux qui la parcouraient du pas du travailleur, de la ménagère ou de l'enfant qui joue, elle n'était certainement pas cet espace illisible, uniforme et sans individualité qu'on vient de nous décrire. Les souvenirs d'enfance de Marcel Grancher, gamin de la rue du Parfait Silence dans le 6^e arrondissement, gardent des traces de ces points forts: la gare des Brotteaux, le passage à niveau du Cours Vitton, les terrains pourtant vagues du quartier, tout ces lieux sont dans la mémoire de ceux qui l'habitent ⁽¹⁹¹⁾. Le repérage est automatique dans les lieux qu'on habite, qu'on parcourt fréquemment. La jeune fille de Cusset (un quartier de Villeurbanne) que le Tonin raccompagne chez elle dans un des contes de Mgr Lavarenne est perdue au beau milieu de la presqu'île, et le jeune homme lui fait découvrir pour la première fois la place Bellecour et la statue de Louis XIV, l'Hôtel de Ville et la place des Jacobins. C'est à partir des Brotteaux, lorsque le Tonin perd pied, qu'elle reconnaît les lieux, et se repère de nouveau ⁽¹⁹²⁾.

En fait cet espace sans qualité est lui aussi lisible, mais avant tout pour ceux qui le pratiquent, sur la base de points de repère plus intimes, plus ténus, qui ne franchissent que rarement le barrage de la source littéraire à cause de sa nature ou des coordonnées socio-spatiales de ses auteurs. Mais si cette partie de la ville, comme d'autres qu'on n'a pas citées ici (la banlieue Ouest de Lyon, plus résidentielle, La Croix-Rousse), possède ses points de repère, ce statut leur est peut-être donné selon d'autres procédures que celles entrevues pour les objets phares de la presqu'île ou de la rive droite de la Saône. Leur dimension historique semble notablement plus réduite. En effet, ils ne s'apprennent que par des pratiques, des trajets, des itinéraires, et demandent un apprentissage de ces cheminements pour pouvoir être utilisés et mémorisés. En outre, ils ne reprennent pas les mêmes valeurs (celles de la singularité architecturale, de l'attachement culturel ou identitaire) et ne sont ni connus ni reconnus en dehors même de la ville. Deux ordres de points de repère coïncident ainsi dans les pratiques des habitants, les repères personnels (qui prennent source dans l'ordre de l'intime, du quotidien) et les repères généraux (qui s'inscrivent dans l'histoire de la cité, dans l'exceptionnel). Cet ordre

¹⁹⁰ Monsieur JOSSE (pseudonyme d'Auguste BLETON): A travers Lyon, Lyon, Dizain et Richard, 1889, p.273.

¹⁹¹ Marcel E.GRANCHER: Lyon de mon coeur, Lyon, Gutenberg, 1946.

¹⁹² Benoît LEREGENT (pseudonyme de Mgr Lavarenne): Gandoises et gognandises, contes et récits lyonnais, Lyon, Jean Honoré, 1981.

de la généralité n'est pas accessible à tous de la même façon. D'abord parce que les objets qui le composent sont concentrés dans un espace restreint, et n'entrent pas dans les chemins quotidiens de tous (et donc dans l'ordre des repères personnels), mais surtout car leur reconnaissance dépend parfois d'un certain niveau d'éducation, de connaissance de l'histoire locale, d'attachement à la cité.

Il serait dérisoire d'établir un diagnostic sur la lisibilité globale du Lyon du XIX^e siècle à partir des sources dont peut disposer l'historien. Celui-ci doit se contenter de suivre les pistes des géographes de la cartographie mentale sans en poursuivre les finalités. Par contre, il peut tenter de préciser les différences dans les capacités des groupes à se repérer dans la ville, selon leur appartenance sociale ou géographique. La capacité à penser en termes de réseau, avec les bases théoriques qu'elle suppose, paraît ainsi limitée à certains groupes sociaux, plus familiers de la culture mathématique ou du maniement des outils liés à l'espace géométrique. Même si la prégnance d'une éducation littéraire réduit en apparence ces groupes à quelques secteurs socio-professionnels utilisant les instruments de la géométrie (architectes, ingénieurs, mais peut être aussi artisans du bâtiment) ou les supports cartographiés (militaires, policiers), on peut penser que l'apprentissage de l'abstraction spatiale, et la conceptualisation de l'espace comme un tout dans lequel l'individu peut se mouvoir à volonté est peut être avant tout l'apanage de ceux qui ont subi une formation qui leur a donné la conscience de cet espace (par des truchements variables, du récit de voyage à l'initiation à l'astronomie). C'est cette conceptualisation de l'espace systématisé, à l'instar de l'utilisation de la carte qui en est le support et la manifestation, qui se répand lentement.

Les différences jouent encore au sein de cette grande majorité qui vit le repérage dans la ville à l'aide des points de repère. D'abord parce que l'espace où sont réunis nos points de repère généraux n'est pas pratiqué par tous, et notamment de moins en moins par les classes populaires évincées du centre au rythme des opérations de rénovation urbaine (¹⁹³), mais surtout parce que tout cet arrière plan historique et culturel qui fait la qualité et l'efficacité du point de repère n'est pas connu de tous. Si les férus d'histoire et d'archéologie lyonnaise que sont nos Vingtrinier ou nos Baumann sont les détenteurs de tout un univers culturel dans lequel viennent prendre sens Bellecour ou Notre Dame de Fourvière, il n'en est pas forcément de même du tisseur de La Croix-Rousse ou de l'ouvrier métallurgiste de La Guillotière. La durée du séjour à Lyon joue aussi certainement. Terminons cette rapide évocation des aptitudes à

¹⁹³ C'est en tout cas ce que disent les contemporains de ces travaux.

dominer les conditions du déplacement dans l'espace urbain en évoquant le cas du migrant, celui là même qui est le grand responsable de la croissance de la population lyonnaise au XIX^e siècle. Lyon n'est pas, comme Rome, présente dans l'esprit ou le cœur d'une large collectivité ⁽¹⁹⁴⁾ par le truchement de livres qui créent une véritable cartographie mentale bien longtemps avant le voyage en utilisant le texte, le plan ou les *veduti*: lorsque le pèlerin arrive dans la ville sainte, il reconnaît immédiatement ses églises, ses monuments et ne se sent pas perdu. Le migrant qui arrive à Lyon est comme les trois voyageurs du Tour de France par deux enfants lorsqu'ils arrivent dans cette ville. Les hautes collines et l'église de Fourvière, voilà ce qu'il perçoit d'abord, par les seules informations que ses yeux lui donnent ⁽¹⁹⁵⁾. Il ne connaît rien de ces autres lieux qui parsèment le territoire de Lyon et qui pourraient lui servir dans ses déplacements. Il lui faut du temps pour acquérir l'expérience spatiale qui corrigera ce manque, se créer des points de repère correspondant à ses déplacements ou faire entrer les points de repère de l'ordre du général dans son horizon personnel. En fait, dépourvu de toute expérience de l'espace lyonnais, mais aussi de toute culture de cette espace (qui aurait pu lui donner une pseudo-expérience) le migrant est totalement perdu. Et si le héros du Calixte de Jean Dufourt assimile l'espace urbain dans le temps d'une visite grâce aux conseils judicieux et avisés de son hôte, qui est le mentor du paysan de l'Ardèche ou de la Saône-et-Loire? Même s'il faudrait évoquer le rôle possible des compatriotes dans cette initiation à la ville, ce jeune savoyard des Promenades en Bellecour semble bien factice, lui qui sortant pour la première fois de ses vallées où il n'entendait "*que le bruit des avalanches et le cri des loups*" se précipite à Bellecour dont on lui avait tant parlé, au milieu de cette ville dont il rêvait depuis l'enfance ⁽¹⁹⁶⁾. Qui que l'on soit, il faut apprendre à se déplacer dans la ville. C'est cet apprentissage qui peut-être facilité par l'origine spatiale ou sociale, et les outils de connaissance de l'espace que nous avons évoqué: modélisation de l'espace en général, pratique spatiale, connaissance de Lyon et de son histoire (par le livre ou la voix d'un initié) ⁽¹⁹⁷⁾. De tout cela, le migrant manque peut-être

¹⁹⁴ Voir notamment le chapitre "Préparer à Rome" du livre de Gérard LABROT, L'image de Rome, Seyssel, Champvallon, 1987.

¹⁹⁵ G. BRUNO: Le tour de France de deux enfants, Paris, Belin, 1977, p.147. L'édition originale est de 1877.

¹⁹⁶ Promenades en Bellecour, Lyon, s.e, 1843. L'ouvrage, composé de six lettres au père par un jeune migrant savoyard, utilise le principe des Lettres persanes pour décrire quelques traits lyonnais.

¹⁹⁷ Jean Luc PINOL, dans Mobilité et immobilisme dans une grande ville, Lyon de la fin du XIX^e siècle à la seconde guerre mondiale, Thèse d'état en histoire, Université Lumière-Lyon II, 1989, souligne les différences entre migrants selon leur milieu de provenance. Plus précisément p.454 il évoque la différence entre le migrant d'origine rurale, qui connaît une ville, et le migrant d'origine urbaine qui connaît la ville.

cruellement, et c'est peut-être là une raison supplémentaire à l'existence de ces quartiers "régionaux" des villes du XIX^e, la méconnaissance de la ville favorisant le cloisonnement dans la ville ⁽¹⁹⁸⁾.

B. Nommer

Ce n'est pas dans le but d'ajouter quelques lignes à ces débats toponymiques qui hantent les colonnes de la Revue du Lyonnais de l'époque que l'on s'intéressera ici au nom des lieux. On ne tentera donc pas de trouver des racines celtiques, grecques ou romaines, ni de déterminer qui a tort et qui a raison dans le débat qui opposa longtemps les érudits sur l'étymologie de La Guillotière. Le choix semble d'ailleurs bien malaisé entre ceux qui prétendent que le nom de La Guillotière vient de l'utilisation du lieu par les druides gaulois pour y déposer le gui, ceux qui y voient une survivance du nom du propriétaire de la grange-restaurant située à la descente du pont de La Guillotière (le sieur Grillot), et enfin ceux qui devinent son origine dans les patronymes des deux aubergistes associés Guillot et Tière ⁽¹⁹⁹⁾. Cet échantillon de la science étymologique telle qu'on la pratiquait alors suffit, je pense, à atténuer le regret du lecteur de ne pas s'y aventurer plus avant. Il y a plus à glaner ailleurs. Le nom n'a pas seulement une histoire comme forme, mais il est le résultat d'une action humaine, celle de la dénomination, qui donne leur individualité et leur existence aux objets, aux hommes et aux lieux ⁽²⁰⁰⁾. La chose sans nom, l'homme sans nom sont des figures littéraires d'horreur, de méfiance. Le "sans nom", c'est l'indéfini, le vague, l'inexistant. Dans notre optique, on peut s'intéresser à la manière dont des noms sont donnés, utilisés, rejetés par les institutions qui ont le pouvoir de nommer, et par les usagers de l'espace urbain. Noms de rues, noms de "quartiers", noms de lieux, quels sont

¹⁹⁸ Voir par exemple CORBIN (Alain): "Les paysans de Paris. Histoire des Limousins du bâtiment au XIX^e siècle", Ethnologie Française, tome 10, n°1, 1980.

¹⁹⁹ Le livre de F.MEIFRED, Histoire de La Guillotière et des Brotteaux, Lyon, Giraud, 1846 présente toutes les étymologies disponibles. C'est là un souci constant: il n'est pas un guide touristique, une description ou un ouvrage consacré à Lyon qui ne débute sans allusion à l'étymologie du nom de la ville.

²⁰⁰ Les travaux des anthropologues insistent souvent sur cette importance du nom. Le numéro spécial de la revue L'homme consacré à la dénomination (1980, n°4) et un numéro des Actes de la recherche en sciences sociales (n°78, 1989, "L'amour des noms") permettent une première approche de ces questions onomastiques.

les noms qui s'inscrivent dans la cartographie mentale des habitants ou des visiteurs, mais aussi sur les plans de la ville, et qui leur permettent de se déplacer, de dire "où ils vont"?

Regarder un plan de Lyon, ou lire un roman, c'est voir défiler sous ses yeux une foule de noms propres, attachés à des espaces de différentes échelles: rues, lieux-dits, quartiers. Entre ces différents témoignages, il y a souvent discordance. Celle-ci peut être temporelle, comme entre ces deux plans de Lyon de 1846 et 1893 qui mentionnent au même endroit l'un le lieu-dit "Saint Clair", l'autre le lieu-dit "La Boucle", ou encore l'un "La Corne de Cerf" et l'autre "La Villette" ⁽²⁰¹⁾. Elle peut aussi être personnelle: l'espace situé entre la place Bellecour et la gare de Perrache peut être appelé "Perrache", "Bellecour" ou "Ainay" selon les écrivains qui le décrivent, sans qu'on puisse déceler une quelconque évolution chronologique. Disparitions et désaccords sont donc nombreux. Il est difficile de faire la part de ce qui est erreur, omission de copie d'un fond de plan et actualisation d'une légende dans les divergences entre plans. Il est de la même manière malaisé de faire la part entre ce qui est du caprice de l'auteur ⁽²⁰²⁾ et ce qui est un enregistrement des termes du langage commun pour un texte. Il est encore plus délicat de savoir de quelles dénominations l'auteur se fait parfois l'écho: quartiers de police, appellations populaires ou paroissiales lui proposent leurs listes variées. Dans ces conditions, se prononcer sur certaines évolutions et leur donner un sens semble difficile. Heureusement, l'objectif n'est pas de traiter de la dénomination pour elle-même, mais de sa relation avec le système de repérage et de partition de la ville. C'est donc dans la comparaison entre une activité dénominatrice, celle des institutions locales ou nationales, et l'utilisation de ces noms par les usagers, que nous essayerons de trouver nos indices. Les sources permettent cette comparaison plus ou moins facilement, le premier terme de la comparaison étant en général le plus accessible.

Les dossiers "noms de rue" des archives municipales de Lyon constituent une série sur près de cent ans (1815-1914) qui regroupe des pièces diverses qui vont de la lettre d'un habitant irascible aux rapports de l'ingénieur de la voirie ⁽²⁰³⁾. De la même manière, les noms

²⁰¹ La comparaison en question est faite entre le Plan topographique et historique de la ville de Lyon de 1846 par J.B. Noellat et le Nouveau plan topographique de la ville de Lyon de 1892.

²⁰² A.COMBE et G.CHARAVAY désignent du nom de "Colbert" l'espace entre la rue des Fantasques, les remparts de La Croix-Rousse, la Grande Côte et la rue Vieille-Monnaie, et s'en expliquent ainsi: "*Cet immense quartier n'ayant point de nom consacré par l'usage, nous lui donnerons celui de la nouvelle place qui en est le centre*" (Guide de l'étranger à Lyon, Lyon, Charavay, 1847,p.101).

²⁰³ Archives Municipales de Lyon, série O1.

des divisions administratives diverses (quartiers de police, arrondissements fiscaux, sections municipales) sont présentés aussi bien dans les séries d'archives les concernant que dans les pages des Annuaires et autres Indicateurs qui couvrent tout le siècle. Bien plus ténus sont les témoignages concernant les pratiques "communes" liées au nom. Ils sont disséminés entre les sources littéraires, les lettres rencontrées au hasard des cartons d'archives, les échos des journaux. Ils nous arrivent tous par hasard ou presque. Seules les lettres d'habitants contenues dans ces dossiers "noms de rues" évoqués plus haut sont conçues en fonction d'une action dénommatrice, en ce sens qu'elles proposent un nom ou demandent un changement. Sans doute eut-il été possible d'extraire une masse importante de renseignement sur ces usages des sources judiciaires qui retranscrivent les témoignages ou les interrogatoires. Les intervenants y citent nombre de noms de lieux, comme on l'a vu plus haut avec l'utilisation des dossiers d'une procédure de conseil de guerre ⁽²⁰⁴⁾. Mais cette utilisation a aussi montré la lourdeur du dépouillement à entreprendre, dans des archives souvent incomplètes ⁽²⁰⁵⁾. Aussi ai-je préféré utiliser les sources habituelles, en les croisant pour obtenir quelques témoignages intéressants. Moins directs peut-être, ils n'en sont pas moins signifiants de l'utilisation de certains noms, du refus de certains autres et des raisons de ces sélections.

1. Noms de rues

L'histoire des noms de rues illustre parfaitement le lien entre dénomination et repérage. Si les noms de rues sont déjà présents sur des plans bien plus anciens que ceux de notre XIX^e siècle, leur existence était alors instable, souvent dénuée de sanctions officielles. Une enseigne, une récluserie ou un établissement religieux prêtaient leur nom aux rues, dans une procédure de dénomination qui reste indéterminée, noyée au milieu d'une pratique que faute de mieux on appellera "populaire". Comme le dit Daniel Milo, on semble en face d'un système "*naturel*" ⁽²⁰⁶⁾, basé sur des éléments qui permettent aux usagers, aux habitants ordinaires, de repérer ces

²⁰⁴ Archives Départementales du Rhône, série 4M, "premier conseil de guerre, 8^e division", émeute du 30 avril 1871.

²⁰⁵ A cause de la destruction fréquente des pièces liées à l'instruction, il ne subsiste bien souvent que l'acte d'accusation et le jugement dans les dossiers de la série U des Archives départementales.

²⁰⁶ "Les noms de rues", in Les lieux de mémoire (sous la direction de P.NORA), tome II La Nation, volume 3, Paris, Hachette, 1985.

rues sans se tromper. Petit à petit se fait néanmoins jour l'idée de l'utilisation du réseau viaire comme d'un réseau de coordonnées qui permettrait de situer choses et gens dans l'espace de plus en plus vaste de la ville. Cette idée se manifeste notamment sous la forme de la numérotation des maisons qui bordent ces rues.

Le siècle des Lumières voit se développer la pratique de la numérotation des maisons. Après les premières tentatives à titre de "statistique" sur les ponts Notre-Dame au XVI^e siècle ⁽²⁰⁷⁾, après l'ordonnance royale de 1768 qui prescrit la numérotation des maisons des villes de province pour faciliter le logement des troupes de passage, des projets voient le jour qui ont pour but de repérer les individus grâce à leur adresse précise à des fins fiscales ⁽²⁰⁸⁾. Le décret impérial de 1805 établit l'obligation de la numérotation des rues de Paris. A Lyon, c'est en 1811 qu'est mis en place le système officiel, après quelques esquisses au XVII^e ⁽²⁰⁹⁾ et lors de la Révolution. Dès lors, les quartiers naissants et les anciens sont numérotés, plus ou moins rapidement et d'une manière plus ou moins efficace, imperfections dont témoignent de nombreuses pétitions et décisions municipales. Ce n'est pourtant que plus de 70 années plus tard que le système de numérotation de la ville de Lyon est officiellement uniformisé et vectorisé, par une délibération du Conseil Municipal ⁽²¹⁰⁾.

La dénomination des rues est l'autre facette de cette mise en coordonnées de l'espace urbain. Entre la demande de noms qui se fait jour et l'élaboration d'un système de dénomination

²⁰⁷ La ville de Paris emploie alors ce moyen pour recenser les immeubles dont elle est propriétaire. Le livre de Jeanne PRONTEAU, Les numérotations des maisons de Paris du XV^e siècle à nos jours (Paris, Ville de Paris, 1966) fait un tour très complet de la question. J'en tire la plupart de mes références.

²⁰⁸ A Caen par exemple, c'est en 1778 que les trésoriers des Finances font graver les noms des rues en leurs angles, et en 1782 qu'un arrêté municipal prescrit la numérotation des édifices (Cf. PERROT (Jean-Claude): Genèse d'une ville moderne, Caen au XVIII^e siècle, Thèse d'état en histoire, Université de Paris I, 1973). On peut remarquer l'ampleur du décalage entre les décisions royales et les applications municipales, alors que Caen est une des premières cités à appliquer la mesure. Le même J.C Perrot rappelle aussi le décret du 29 mars 1793 de la Convention, prescrivant que les propriétaires inscrivent sur les façades des maisons les noms, âges et professions des habitants.

²⁰⁹ Annuaire départemental pour l'année 1849, Lyon, Mougins-Rusand 1849. L'article "Noms de rues" semble être de la plume de J.B. MONFALCON.

²¹⁰ Procès-verbaux du Conseil Municipal, 12 novembre 1880. Celle-ci sanctionne l'état existant en préservant les directions de numérotation de chacune des anciennes communes annexées en 1852. Ainsi les rues transversales de La Croix-Rousse sont elles numérotées à partir de la Grande Rue (son axe Nord-Sud), alors que les rues transversales du Lyon de la Presqu'île sont numérotées d'Ouest en Est à partir de la Saône, et celles de La Guillotière à partir du Rhône, etc. L'ingénieur en chef de la voirie, suivi par le Conseil Municipal, propose de ne rien changer à ces directions de numérotation différentes, sous peine d'égarer les habitants.

(par les autorités responsables), c'est un élément fondamental du repérage qui se crée et se solidifie.

A Lyon, c'est le système "naturel" de dénomination qui prédomine longtemps. Le Consulat d'Ancien Régime, qui a la charge des voies publiques, se contente d'entériner les noms usités, ou en accorde de nouveaux sans prêter aucune importance à cette action. Le XIX^e siècle révèle en ces matières une constance et une attention inédites de la part des autorités dénominatrices. Il est vrai qu'on exige alors de tous côtés que rues nouvelles et rues inommées soient au plus vite dotées d'un nom. Ces demandes viennent avant tout des services de l'Etat. Comme l'écrit le directeur du bureau des contributions directes *"La raison qui motive cette création de noms est fondée sur la nécessité d'inscrire ces rues sur la matrice foncière sous une dénomination quelconque; puisqu'elles vont y figurer comme offrant déjà des maisons construites, en construction, et des divisions de terrain qui comportent des valeurs pour le sol"* ⁽²¹¹⁾. D'autres administrations souffrent également de ces indéterminations spatiales causées par la non dénomination des voies publiques et la non numérotation des édifices. Le Conseil Municipal en reçoit les plaintes, et le rapport de la commission des intérêts publics du 18 juin 1829 montre que les pressions sont nombreuses. *"L'action de la police, l'assiette et la perception des contributions, la confection soit des recensements soit des rôles militaires, enfin la statistique manufacturière"*, sont autant d'éléments cités pour qu'il soit rapidement mis fin aux incertitudes et aux confusions générées par l'absence de nom ⁽²¹²⁾ dans le nouveau quartier de Perrache. Ces incertitudes qui pèsent sur l'exercice de diverses activités de l'Etat (finances, police, conscription), ne préoccupent pourtant pas outre mesure la municipalité de Lyon, qui prend trois longues années pour dénommer les rues de la presqu'île Perrache (arrêté du 16 juillet 1830). Les administrations qui gèrent les activités du pays et de ses citoyens ne sont pas les seules à demander une désignation précise et officielle des espaces d'habitations. Les usagers veulent de leur côté pouvoir être atteints par les services qui nécessitent l'existence d'une adresse, au premier rang desquels les transports et le courrier. Industriels et commerçants sont logiquement les plus pressants en ce sens. En 1855, le voyer de la partie nord de la ville se fait l'écho des demandes concernant le quartier du Mont Sauvage (pentes de La Croix-Rousse) pour que les rues nouvelles y reçoivent des noms, car cette absence entrave

²¹¹ Archives Municipales de Lyon, série O1, dossiers "Dénominations de rues", liasse Perrache

²¹² Archives Municipales de Lyon, série O1, dossiers "dénominations de rues", liasse Perrache.

les relations du quartier avec le reste de la cité "*et surtout les incessantes communications des maisons de fabrique avec les ateliers de tissage*" ⁽²¹³⁾.

L'absence d'adresse signifie en effet retard dans les livraisons, troubles dans le courrier, bref manque à gagner. Avant même de s'installer, les plus prévoyants de ces industriels ou commerçants écrivent même au maire, comme ce papetier qui s'enquiert en 1910 de l'adresse qu'il doit donner à ses clients pour son usine en voie d'installation dans une rue tout juste percée et non dénommée⁽²¹⁴⁾. Les commerçants et les industriels s'impatientent aussi pour savoir quelle adresse inscrire sur leurs papiers commerciaux à en-têtes, auxquels il est de plus en plus fait allusion au fur et à mesure de l'avancée du siècle. L'élargissement des relations commerciales, la spécialisation des entreprises (d'où livraisons, multiplications des échanges) et la modernisation des formes de gestion et de présentation (d'où factures, papier à lettres) jouent donc tous ensemble pour nécessiter la mise en place d'un solide système d'adresse.

Ce sont aussi bientôt les habitants "ordinaires" qui rentrent dans le cycle du courrier, de l'écriture ⁽²¹⁵⁾ et donc dans celui de l'adresse. On note dans cette entrée des décalages liés aux positions sociales ou professionnelles. Les habitants de cet immeuble du centre-ville qui pétitionnent en novembre 1856 afin d'avoir un nom officiel "*pour pouvoir faire imprimer leurs adresses*" ⁽²¹⁶⁾ n'ont pas la même utilisation de l'adresse que ces habitants d'un immeuble populaire près des casernes de la Part-Dieu, qui se plaignent simplement à leur propriétaire de ne pas avoir d'adresse pour recevoir leur courrier et leurs visites, et brandissent la menace de leur départ ⁽²¹⁷⁾. Mais partout, une adresse précise est désormais ressentie comme une nécessité pour rester en communication avec famille, amis, collègues, communication tant physique qu'épistolaire, dans une ville qui grandit et multiplie les distances. Il n'est pourtant pas si loin ce temps où un père écrivait ainsi à son fils qui avait quitté son village pour travailler à Lyon: "*Chez Mr Lafard, chauxfournier à La Guillotière, entrée de La Mouche, domaine de*

²¹³ Archives Municipales de Lyon, série O1, dossiers "Dénominations de rues", lettre du voyer des 1°, 2° et 5° arrondissement du 23 juillet 1855.

²¹⁴ Archives Municipales de Lyon, série O1, dossiers "Dénominations de rues", lettre du papetier Provent, 14 mars 1910.

²¹⁵ Dans La correspondance. Les usages de la lettre au XIX^e siècle (Paris, Fayard, 1991), Roger CHARTIER et ses co-auteurs analysent cette "*entrée en écriture*" de la société française.

²¹⁶ Archives Municipales de Lyon, série O1, dossiers "Dénominations de rues", lettre de Bissuel, propriétaire d'une maison sise dans l'impasse qui donne rue Gentil.

²¹⁷ A.M, série O1, dossiers "dénominations de rues", lettres de Mr Bellemain, propriétaire, mars et mai 1905.

Paradis, Carré de Saint André" ⁽²¹⁸⁾. Les pièces des dossiers des Archives Municipales montrent que le souci de l'adressage (numéro + dénomination), souci d'Etat en premier lieu, devient dans la deuxième moitié du XIX^e siècle une préoccupation des citoyens. De manière significative, on écrit d'ailleurs de plus en plus à la voirie municipale pour signaler les manques et les incohérences de l'adressage.

Mais les demandes de la société ne consistent pas seulement à exiger que des dénominations soient données aux rues nouvelles. Les lettres et courriers d'habitants, de patrons, de commerçants ou de corps constitués demandent aussi une meilleure efficacité du système de repérage qu'est le nom de rue. Leurs demandes se regroupent sur deux points, la stabilité et la clarté. Il est en effet primordial que le système remplisse ces deux conditions permettre de retrouver sans coup férir personnes, entreprises ou terrains. Les noms des rues doivent donc rester les mêmes pour permettre une adéquation constante entre une rue et un nom, et un nom ne doit être porté que par une seule rue.

Ceux qui utilisent les adresses dans leur vie professionnelle sont les plus fervents promoteurs de ces exigences qualitatives. C'est par exemple le cas des notaires, qui rédigent les actes de vente des terrains et des immeubles et qu'on découvre particulièrement sensibles à ces questions. Le président de leur Chambre ne manque pas d'écrire aux maires de Lyon et de La Guillotière en 1849 pour demander des renseignements sur les nouveaux noms mis en place à la suite de la Révolution de Février ⁽²¹⁹⁾. Ont-ils reçu l'approbation gouvernementale ⁽²²⁰⁾? Peut-on les utiliser pour les documents officiels? Serait-il possible d'avoir une liste complète de ces modifications alors que les plaques nouvelles ne sont même pas posées? Autant de questions qui montrent l'anxiété de la corporation. Son inquiétude est à la mesure de celle de ces conservateurs des hypothèques, souvent étrangers à Lyon, dont le président de la Chambre des notaires dit qu'ils ne s'y retrouvent plus. La déstabilisation du repérage met ainsi à mal tout l'édifice de la propriété privée.

²¹⁸ Cité par Anne Sophie CLEMENCON dans *Lyon au fil des fleuves* (coll.), catalogue de l'exposition à l'Espace Lyonnais d'Art Contemporain, E.L.A.C., 1982.

²¹⁹ Archives Municipales de Lyon, série O1, dossiers "Dénominations de rues", lettres du président de la chambre des notaires au maire de de La Guillotière, 11 janvier 1849. Le rapport du conseiller municipal de Lyon Ducarre sur les noms de rues, daté du 19 novembre 1849, fait lui aussi état d'une lettre du président de cette chambre professionnelle.

²²⁰ L'ordonnance royale du 10 juillet 1816 rend obligatoire l'approbation par le gouvernement de tout hommage public rendu à des personnages vivants ou morts par les municipalités. Noms de rues, monuments, épées d'honneur, médailles rentrent dans cette catégorie.

Il ne faut pas négliger, il est vrai, d'éventuelles options politiques de la chambre des notaires qui pourraient expliquer leur hostilité aux noms institués le 26 avril 1848 par le Comité Central Exécutif Provisoire: rue des Barricades, rue du Niveau, quai de la Révolution, rue du Peuple, tout cela est autrement dangereux pour ce même édifice de la propriété privée. Mais la protestation notariale fait partie de tout un ensemble de protestations auxquelles se livrent les commerçants et autres usagers ayant pignon sur une rue dont on veut changer le nom ⁽²²¹⁾. Ainsi se plaignent successivement ceux de la rue Grenette (1865), du Cours Bourbon (1878), de l'Avenue de Saxe (1890), de la rue Royale (1902) ou du quai de l'Archevêché (1909). Les noms ainsi défendus pourraient là encore laisser à penser qu'il puisse s'agir des manifestations d'un refus d'ordre politique. Cela peut être vrai en quelques occasions. La pétition des *"manufacturiers, négociants chefs de petites maisons du Cours Bourbon"*, qui proteste contre la suppression de ce nom *"véritable marque de fabrique"* pour l'industrie du meuble et du vêtement, ne compte que 8 signatures des 16 fripiers et des 25 marchands ou fabricants de meubles qui figurent dans L'annuaire de Lyon pour l'année 1878. La mobilisation y semble donc plus politique que professionnelle. Mais les préoccupations les plus souvent invoquées sont celles que reprend le conseil central de l'Union des Chambres Syndicales dans sa séance du 28 juin 1907, dont la délibération est envoyée au maire. Il y est question des coûts entraînés par la réimpression des en-têtes commerciaux et des troubles induits dans la distribution des colis et des lettres par les changements de nom. Face aux 300 propositions de changements que le conseiller municipal Laurent Chat a proposé dans son rapport du 29 avril 1907, le conseil central de l'Union est en effet très inquiet: *"Il serait d'une sage administration de ne pas faire de changements sans motifs sérieux, afin de ne pas imposer des frais frustratoires aux patentés et de ne pas occasionner la perturbation <celle des courriers et des colis> que nous avons signalée. <...> Nous ne pourrions admettre que pour des considérations diverses n'ayant que des rapports fort éloignés avec l'intérêt général de la ville, le nom de nos rues soit sous le coup d'un perpétuel changement"* ⁽²²²⁾. La stabilité de l'adressage, demandée par les acteurs du

²²¹ La chambre réintervient d'ailleurs à d'autres occasions. Et notamment lorsque le président de la chambre des notaires demande le 27 juillet 1888 une entrevue au maire de Lyon pour l'entretenir des inconvénients des changements de noms de rues projetés par l'administration municipale (il s'agit du rapport de la commission des noms de rue de 1887, prévoyant 120 changements). Le premier adjoint lui écrit tout de suite pour l'assurer que ce projet, émis par le précédent conseil municipal, doit être réexaminé par le nouveau et *"modifié au besoin pour ne léser aucun intérêt sérieux"*. Archives Municipales de Lyon, série O1, dossiers "Dénominations de rues", lettre du 27 juillet 1888.

²²² Archives Municipales de Lyon, série O1, dossiers "dénominations de rues", lettre du conseil central de l'U.C.S., 29 juin 1907.

marché économique ou les garants du marché des biens, s'impose ainsi comme une condition mineure du bon fonctionnement des sociétés contemporaines.

Commerçants, industriels et particuliers se retrouvent ensemble sur le terrain de la clarification de la carte dénommatrice de la ville. Doubles emplois, incongruités topographiques, noms trop compliqués sont des causes de retard ou d'égarement des courriers et des colis. Les habitants du Chemin des Maisons Neuves à Monplaisir subissent ainsi les conséquences de l'existence d'un chemin du même nom sur le territoire de la commune de Villeurbanne ⁽²²³⁾. Les industriels des cours Perrache et Rambaud souffrent du fait qu'on les recherche sur de grandes voies au centre de la presqu'île alors que leurs "cours" sont en fait des quais situés sur les rives des fleuves ⁽²²⁴⁾. Quant aux locataires et propriétaires du chemin de la Ruche aux Feuillants, ils constatent que le nom de leur rue sonne "*si drôlement*" que l'on y reçoit des lettres adressées "*rue Chauffeuillant*" ou encore "*rue Chou Feuillant*". De plus, souligne le sieur Jaillon "*pour les télégrammes, cela fait deux mots de plus à payer qui sont tout à fait inutiles*" ⁽²²⁵⁾. Tout se soutient pour exiger la fin de ces noms qui prêtent à confusion.

Cette exigence de stabilité et de clarté n'est pas uniquement le fait des usagers. Le commissaire de police du 4^e arrondissement, qui écrit au sénateur Vaïsse le 20 mai 1853, se félicite de l'effort fait sur la numérotation des maisons, et signale aussi de nombreux noms en double exemplaire dont il demande la suppression ⁽²²⁶⁾. Le directeur des Postes dans une lettre de 1889 fulmine de son côté contre les retards auxquels les changements du nom des rues exposent le courrier et notamment les télégrammes, la poste n'ayant pas immédiatement connaissance de ces changements ⁽²²⁷⁾. Les services municipaux de la voirie, indifférents à ces questions jusque là, prêtent beaucoup plus d'attention aux questions de double emploi dans la deuxième moitié du siècle. Il est vrai que les conseils municipaux des années 1800-1850 n'avaient manifesté à aucun moment le souci de supprimer ces confusions dont les nomenclatures urbaines étaient remplies. C'est le sénateur Vaïsse et son ingénieur Bonnet qui

²²³ Archives Municipales de Lyon, série O1, dossiers "Dénominations de rues", lettre du 15 mai 1890.

²²⁴ Archives Municipales de Lyon, série O1, dossiers "Dénominations de rues", lettres de février 1883.

²²⁵ Archives Municipales de Lyon, série O1, dossiers "Dénominations de rues", lettre du 4 août 1908. Sur le même ton, on peut rapporter une pétition des habitants du 3^e arrondissement (novembre 1859) qui se plaint que le nom de Reichstadt donné à une des places de La Guillotière soit trop difficile à dire et à écrire.

²²⁶ Archives Municipales de Lyon, série O1, dossiers "Dénominations de rues".

²²⁷ Archives Municipales de Lyon, série O1, dossiers "Dénominations de rues", lettre du 26 juillet 1889.

lèvent ce lièvre, en un temps où Lyon n'est plus dirigée par un maire et son Conseil Municipal, mais par un administrateur d'Etat au pouvoir absolu, dont une des tâches prioritaires est le remodelage de la ville.

Il est vrai que le contexte est propice à de telles réflexions. L'annexion des communes environnantes, prononcée par le décret de mars 1852, a multiplié les voies portant le même nom sur le nouveau territoire communal de Lyon. Il ne s'agit plus seulement de double, mais parfois de triple ou de quadruple emploi. L'arrêté préfectoral du 17 février 1855, qui modifie plus d'une centaine de noms, supprime de nombreuses sources de confusion, tout en manifestant un désir de regrouper sous un même nom les voies situées dans un même alignement. Ce dernier point, important dans une optique de clarification des dénominations, avait été abordé à plusieurs reprises par les conseils municipaux lyonnais depuis 1824, mais ces discussions n'avaient été suivies d'aucun effet. Les préfets du Second Empire ont eue le souci d'une ville claire, dont le territoire puisse être aussi transparent au regard du pouvoir qu'à celui du livreur ou du client. La rationalisation de l'adressage est un pas en direction de cet idéal. Même après l'Empire, ce souci reste toujours présent dans les discours de la voirie municipale dont il devient un des credos. A partir de 1855, on trouve des rapports réguliers sur les noms de rue qui font doublon, sur les voies trop longues aux numérotations indéfinies, sur les rues qui ne changent pas de nom en traversant les grands axes. Pourtant, tous ces efforts pour assurer la clarté de l'adressage et toutes ces pressions pour obtenir sa stabilité sont en porte-à-faux face aux considérations qui régissent la pratique dénominatrice pratiquée par les conseils municipaux. Les volontés techniques qui ont gagné les services de la voirie s'effacent alors devant les choix culturels ou politiques.

"En attachant à une rue ou à une place le nom des hommes qui ont servi leur pays, nous voulons éterniser leur mémoire et porter à la postérité le souvenir de leurs belles actions. C'est là une intention noble et utile à la fois, c'est là un témoignage de reconnaissance accordé au passé et un encouragement offert à l'avenir" ⁽²²⁸⁾. C'est en ces termes que J.Terme, conseiller municipal, demande en 1841 que la commémoration des Lyonnais illustres fournisse le principe de la dénomination des rues de la ville. Cette démarche s'inscrit dans la continuité d'un mouvement amorcé à la fin du XVIII^e siècle. Il est bien loin en effet le temps où le Consulat lyonnais considérait comme mineure la question de la dénomination des rues. Une nouvelle ère

²²⁸ proposition du conseiller municipal Terme au conseil municipal en 1841. Cité dans A travers les rues de Lyon de l'abbé Adolphe VACHET, Marseille, Laffite reprints, 1982. Edition originale 1902.

s'est ouverte avec l'utilisation du nom des rues pour la célébration de la royauté et de ses pouvoirs. Sully, qui occupait entre autres la fonction de grand voyer du royaume, avait donné le signal en décernant des noms de provinces aux rues qui allaient converger vers la place royale bâtie à la gloire d'Henri IV (l'actuelle place des Victoires) ⁽²²⁹⁾. Au XVIII^e siècle, ce mouvement de célébration s'étend aux hommes de renom du royaume qui commencent eux aussi à voir leur nom fleurir sur les murs des villes de France. Cet élargissement s'insère dans tout un ensemble de pratiques qui ont pour objet la mise en valeur des hommes illustres, desquelles se distinguent notamment l'éloge académique et la constitution des "panthéons" ⁽²³⁰⁾. Il n'est donc pas surprenant que ce soit les académiciens lyonnais qui demandent les premiers aux conseils municipaux de la Restauration l'utilisation des noms des "*Lyonnais dignes de mémoire*" pour nommer les rues de la ville, ou que ces mêmes conseils s'adressent à eux pour dresser les listes de noms adéquats.

Leur influence est donc primordiale dans la systématisation de l'utilisation des noms de rue comme outil commémoratif. Celle-ci se développe surtout au XIX^e siècle, durant lequel des noms de bataille, mais surtout des patronymes d'écrivains, d'hommes politiques ou de héros militaires vont chasser les appellations anciennes désormais décrites comme "*insignifiantes*", "*ridicules*" ou "*obscènes*". Le nom de rue est devenu l'un des instruments capables de forger une conscience nationale, une conscience politique; il montre l'exemple et incite à le suivre pour mériter la même consécration. D'autre part, comme pour suivre cet axiome énoncé par le premier préfet de la III^e république Challemel-Lacour, "*attendu que tout ce qui parle aux yeux du peuple parle aussi à leur pensée*" ⁽²³¹⁾, les noms changent avec les régimes politiques. Les changements de noms qui surviennent à chaque soubresaut politique du XIX^e siècle montrent combien les partisans de chaque régime considèrent les plaques de rues comme un support politique qu'il convient de mettre au goût du jour en même temps que le drapeau ou les emblèmes nationaux ⁽²³²⁾.

²²⁹ Janine GARISSON: "Henri IV, le roi parisien", L'Histoire, n°49, 1982.

²³⁰ Sur ces points, voir J.C BONNET, "Les morts illustres", in Les lieux de mémoire, (sous la direction de Pierre NORA), volume II La Nation, tome 3 et Mona OZOUF, "Le Panthéon", in idem, volume I La République (Paris, Gallimard, 1983-1985).

²³¹ Archives Municipales de Lyon, série O1, dossiers "Dénominations de rues", lettre du préfet au maire de Lyon le 21 octobre 1870, pour le presser de supprimer les noms de rues touchant au régime impérial honni.

La conséquence de ce changement de statut du nom de rue, pour ce qui nous intéresse ici, c'est la disparition progressive des anciennes dénominations à base topographique. Si les conseils municipaux de la Restauration se refusent encore à tout changement de nom existant en vertu du respect de la tradition ⁽²³³⁾, leurs successeurs n'ont pas les mêmes scrupules. Le processus commence pendant la monarchie de Juillet avec cette proposition de Terme dont l'extrait cité plus haut ne reflétait qu'une partie des objectifs. Son rapport comportait notamment cette phrase définitive: "*Nous jetons cette absurde et fastidieuse nomenclature de rues, dont les noms ne rappellent que des enseignes, des bas reliefs*". A peine cet appel à l'éradication était-il lancé que commençait cette vague de suppression qui allait emporter nombre de vieux noms des rues de Lyon, dirigée contre tous les noms "*indécents*", "*disgracieux*" ou simplement "*ridicules*" que visait Terme. J.B. Monfalcon ⁽²³⁴⁾développa tout particulièrement la nouvelle théorie dans L'annuaire départemental pour 1849 en expliquant que les noms issus des "*circonstances locales ou fortuites*" n'avaient pas leur place sur les murs d'une cité civilisée. On doit noter que sous ce chef d'accusation le médecin-érudit place les noms qui renvoient à des corps de métiers, ceux qui se sont construits à partir d'enseignes ou d'événements de la petite vie locale aussi bien que ceux basés sur des références topographiques (la rue Centrale est tout particulièrement l'objet de ses foudres). De 1841 à 1870, c'est une grosse partie des noms associés à une particularité de l'espace de la rue qui disparaissent. L'arrêté préfectoral du 17 février 1855 est le plus dévastateur. Disparues les rues de l'Arsenal, de la Plume, des Quatre-Chapeaux, de la Cage, des Souffletiers, des Auges; au panier les places de la Boucherie des Terreaux, de l'Ours; rayés de la nomenclature officielle les quais de la Baleine, Puits de Sel. La politique de ville claire que mène le préfet Vaisse s'ajoute alors au désir des lettrés pour effacer tous ces indésirables. La Troisième République, qui mène longtemps la chasse aux noms à consonance religieuse ou dynastique, parachève ce travail en supprimant de nombreux noms rappelant l'existence de recluseries, d'églises ou de couvents. Le parc nominatif s'effrite ainsi

²³² Sur ces questions de dénomination, et en particulier sur cet aspect politique, voir SAUNIER (Pierre-Yves): "Tempêtes dans une petite plaque d'émail bleu: les noms de rues à Lyon au XIX^e siècle", Cahiers d'histoire, 1990, n°4.

²³³ "*Quelques bizarres paraissent quelques unes des dénominations de rues de Lyon, il est un système dont il est sage que les administrateurs ne s'écartent point, c'est de respecter la singularité même que semblent présenter certains actes des administrations qui les ont précédées, surtout quand ces singularités sont consacrées par la plus haute antiquité*". Archives Municipales de Lyon, série O1, dossiers "Dénominations de rues", délibération du conseil municipal le 1er mars 1822.

²³⁴ Bibliothécaire de la ville depuis 1847.

continuellement, face à cette volonté des assemblées municipales d'utiliser les petites plaques bleues aux fins de la commémoration.

Cette volonté n'est d'ailleurs pas uniquement le fait des autorités. Il y a une réelle pression des usagers pour le changement du nom des rues. Celle-ci peut être le fait des propriétaires, comme quand ceux de la rue de la rue Pisse-Truie dénoncent ce nom "*incivil, grossier <...qui> ne convient plus à la délicatesse du langage français*". Ou quand ceux de la rue du Petit Soulier demandent le changement du nom de cette rue autrefois remplie de prostituées. Il ne suffit pas que les "créatures" aient quitté les lieux, il faut aussi effacer ce nom auquel se rattache le souvenir de la prostitution, car "*le public hésite à croire qu'il ait été possible de purger ce foyer du libertinage et du crime*" ⁽²³⁵⁾. Dans ces cas comme dans bien d'autres il s'agit de détruire le souvenir d'une population autrefois liée à la rue, et dont la présence est perpétuée par le nom qu'elle porte. C'est ce souvenir, peu propre à attirer les locataires "honnêtes", qui porte préjudice à la valeur des propriétés et qu'il convient de supprimer. On comprend que commerçants et propriétaires, qui sont les plus touchés par ces manques à gagner onomastiques, soient souvent à la tête des mouvements pétitionnaires qui demandent ces changements.

Mais les habitants eux-mêmes sont touchés jusque dans leur vie quotidienne par le nom de leur rue, et notamment par les rapprochements malvenus qu'il suggère entre le présent et un passé dont on souhaiterait s'émanciper. Les habitants de la rue Mercière en 1895 disent ne plus supporter les remarques sur la mauvaise réputation de leur rue, due à son passé prostitutionnel ⁽²³⁶⁾. Les habitants de la rue de l'Ours en 1909 souffrent beaucoup plus directement encore du souvenir d'une maison de tolérance autrefois installée dans leur rue. En effet, des groupes de jeunes gens souvent étrangers à la ville, viennent parfois rechercher l'établissement "*indiqué sans doute par leurs aînés*". Comme l'indique la pétition, ces demandes se produisent à des heures "*qui ne sont pas précisément celles où les esprits sont de sang froid*", et les quémandeurs déçus se croyant trompés ou éconduits font force tapage dans tout le quartier

²³⁵ Archives Municipales de Lyon, série O1, dossiers "Dénominations de rues", lettre du 15 septembre 1844. Les propriétaires de la rue Champfleury en 1899 et 1902, ceux de la rue Moncey en 1912 se plaignent pareillement de la réputation nuisible "*aux commerces et aux propriétés*". Le brouillon du rapport du maire au conseil municipal pour l'affaire de la rue Moncey est particulièrement clair. "*Ces pétitionnaires exposent que cette dénomination donnera une impression plus heureuse du nouveau quartier en enlevant, pour cette partie au moins, toute nouvellement construite, l'idée plutôt désavantageuse que les habitants de notre ville et même les étrangers ont à l'encontre de la rue Moncey*".

²³⁶ Archives Municipales de Lyon, série O1, dossiers "Dénominations de rues", lettre du 29 novembre 1895.

(²³⁷). Sans même envisager ces cas de survivance, le sens même du nom peut faire naître des envies de changements. Joanny Pieron, entrepositaire de bière rue Corne de Cerf, dans le 3^e arrondissement, ne supporte plus ces réflexions sur la moralité de son épouse qu'il provoque à chaque fois qu'il doit donner son adresse (²³⁸). Un habitant de la rue du Gosier-Sec en 1879, un groupe d'habitants du Chemin de Monplaisir à l'Asile d'Aliénés en 1907 (couramment appelé "chemin des Aliénés") et d'autres encore semblent souffrir de semblable préjudice moral. On comprend aussi que les habitants de la rue Misère, "*précisément parce que la plupart sont malheureux*" puissent être blessés par le nom de leur rue, même si la pétition est rédigée par les propriétaires des immeubles qui redoutent que cette atteinte à l'amour propre de leurs locataires ne soit aussi un désavantage pour leurs propriétés (²³⁹).

Ces nombreuses demandes "usagères" pour le changement d'une dénomination comportent souvent une proposition quant au nouveau nom. Ce sont ces propositions qui montrent que la logique commémorative qui régit la pratique officielle est partagée. Sections de républicains qui demandent la consécration d'un chef de file disparu, individus qui proposent les noms de leurs écrivains préférés, groupements professionnels qui souhaitent voir honorer la mémoire d'un inventeur, de véritables groupes de pression poussent à la roue pour voir aboutir leurs demandes. A partir des années 1860, on voit même apparaître des lettres qui demandent le bénéfice d'une rue pour un ancêtre ou un être cher. Ces demandes sont souvent les plus âprement défendues et les plus difficiles à satisfaire. Les descendants de l'ancien chirurgien de l'Hôtel-Dieu Bonnet, dont une des rues du domaine des Hospices de Lyon porte déjà le nom, n'écrivent pas moins de trois lettres en trois ans pour demander une rue plus proche des facultés de médecine, ou plus près du centre de la ville (²⁴⁰). Mais aucune demande n'est simple. De sourdes luttes d'influence ont par exemple lieu entre groupes socio-spatiaux afin d'obtenir le droit de manifester leur "reconnaissance" aux hommes illustres. Ainsi les rancunes et la recherche des légitimations historiques se mêlent-elles dans cette réclamation du curé de Saint-Bruno (pentes de La Croix-Rousse) contre la demande des habitants du quartier du Bon Pasteur qui souhaitent décerner à une de leur rues le nom du cardinal Fesch (²⁴¹). Le curé de

²³⁷ Archives Municipales de Lyon, série O1, dossiers "Dénominations de rues", pétition de novembre 1909.

²³⁸ Archives Municipales de Lyon, série O1, dossiers "Dénominations de rues", lettre du 24 octobre 1904.

²³⁹ Archives Municipales de Lyon, série O1, dossiers "Dénominations de rues", pétition du 1er avril 1844.

²⁴⁰ Archives Municipales de Lyon, série O1, dossiers "Dénominations de rues". La lettre du 1er décembre 1895 est particulièrement impérieuse.

Saint-Bruno remarque avec une rigueur toute érudite que le cardinal ignorait tout de ce quartier neuf qu'il n'avait pu connaître que couvert "*de clos et de balmes*"; c'est par contre le quartier des Chartreux que le cardinal a couvert de ses bienfaits, en y installant une communauté religieuse et l'église Saint-Bruno. Lui rendre ailleurs l'hommage du nom de rue serait une offense à sa mémoire et aux légitimes sentiments de reconnaissance des habitants de la paroisse de Saint-Bruno, comme le dit notre bon père sûr de son droit. L'histoire du découpage paroissial nous indique cependant que tout ne se résume pas à une touchante concurrence de coeurs impatients de rendre hommage à un bienfaiteur aimé. On sait en effet que la paroisse du Bon Pasteur vient juste d'être fondée (1855) par scission de la paroisse de Saint Bruno, malgré la vigoureuse opposition du curé de cette dernière paroisse ⁽²⁴²⁾. Le nom d'une rue peut ainsi devenir un enjeu entre deux communautés ⁽²⁴³⁾.

Plus généralement, les demandes de ces noms illustres n'ont pas toujours un caractère désintéressé. Les huit habitants du quartier de la Buanderie qui demandent en 1902 que le nom d'Emile Zola soit donné à la rue Sainte Geneviève "*au milieu de cette population ouvrière qu'il a aimée sincèrement et où son nom sera le mieux respecté*" ⁽²⁴⁴⁾ ne semblent mus que par l'admiration. Ce n'est pas le cas de certaines personnes plus avisées. Francois Vibert droguiste quai de La Guillotière est un de ceux là. Il expose donc au maire son désir de voir changer le nom de l'avenue des Ponts "*qui ne dit rien à personne, qui est d'une banalité parfaite*" en avenue de Russie, ou avenue de Cronstadt. Il faut préciser qu'on est alors en pleine ferveur russophile, juste après cette tournée triomphale des marins russes en France, marquée d'explosions de liesse populaire dont Lyon ne fut pas exempté. Il faut surtout dire, ce qu'avoue Vibert avec une franchise désarmante, qu'il est "*à la veille de transporter sa maison de commerce Avenue des Ponts*" ⁽²⁴⁵⁾! Il n'est pas le premier à avoir perçu les vertus "magiques" du nom illustre. A Lyon en 1816, une querelle avait déjà opposé la société des Travaux Perrache à la municipalité de La Guillotière au sujet d'une place Louis XVI ⁽²⁴⁶⁾. Saisi d'une

²⁴¹ Archives Municipales de Lyon, série O1, dossiers "Dénominations de rues", lettre d'octobre 1857.

²⁴² Sur ces questions, voir le chapitre "Les découpages du terrain" dans le volume II.

²⁴³ Pareil cas se produit par exemple en 1895, les 1° et 6° arrondissements municipaux se disputant l'attribution de la rue Hénon (maire de Lyon en 1870-72).

²⁴⁴ A.M, série O1, dossiers "dénominations de rues", pétition d'octobre 1902.

²⁴⁵ Archives Municipales de Lyon, série O1, dossiers "Dénominations de rues", lettre du 13 novembre 1893. Vibert réaffirme en 1896 cette même passion pour les poupées russes et la taïga lorsqu'il a vent de l'intention du Conseil Municipal de donner à une rue de Lyon le nom d'Alexandre III.

²⁴⁶ Archives Nationales, F1cl 99.

demande faite par cette municipalité, le rapport du ministère de l'Intérieur ⁽²⁴⁷⁾ avait alors souligné *"qu'on espère que le nom auguste et révérend accélérera la construction autour de cette place"*. Quatre mois plus tard, le représentant des associés des Travaux Perrache écrivait au ministre de l'Intérieur pour protester de l'antécédent de sa société quant à ladite dénomination, puisque le plan de distribution des masses de la presqu'île de 1782, *"plan consenti par l'auguste monarque lui-même"*, mentionnait déjà ce nom. Un compromis semble bientôt trouvé, mais les joutes sont âpres dans les couloirs ministériel. Qu'on se rassure, Louis XVI n'a jamais été le saint patron des spéculateurs immobiliers, pas plus que les Rameau, Berlioz ou autres Littré dont les noms trônent aux frontons des ensembles "de standing" de nos bâtisseurs contemporains. Mais le poids de leurs noms est assez fort pour contribuer à attirer ceux qui veulent s'y reconnaître, tant politiquement que socialement.

A une échelle moindre, c'est cet effet d'identification que recherchent les nombreux pétitionnaires de la banlieue Est qui au début du XX^e siècle réclament des changements de noms. De ces changements, qui portent autant sur la typologie des voies (passer de "chemin" à "rue", ou de "rue" à "avenue") que sur la nomenclature (passer d'une référence topographique à un patronyme illustre), les pétitionnaires attendent la reconnaissance de leur intégration à la ville. Ils allèguent d'ailleurs souvent de leur participation aux finances communes pour obtenir un nom de voie *"digne"*, qui reconnaisse leur statut urbain, selon des modalités qu'on retrouve lorsqu'il s'agit d'obtenir des améliorations de l'équipement et des services (bornes à eau, éclairage, bureau de poste, école) ⁽²⁴⁸⁾. C'est aussi dans ce sens qu'en 1857 les habitants du quartier du Mont Sauvage réclamaient au préfet *"une nomenclature convenable"* ⁽²⁴⁹⁾. Au moment où le quartier devient *"plus accessible et moins indigne du reste de la ville"*, il convient de changer les noms des places et des rues dont la plupart *"ont été empruntés à la localité matérielle"* ⁽²⁵⁰⁾. La cité ne manque pas d'hommes illustres, ni notre pays de noms de victoire, conclut la pétition du 26 juillet 1857 en proposant entre autres possibilités une montée de l'Alma et une rue du Prince Impérial. La lettre conjointe du Dr Passet montre bien l'enchaînement des revendications et l'utilisation du nom de rue pour atteindre à l'intégration symbolique symbolique

²⁴⁷ Entrepris conformément aux termes de l'ordonnance de juillet 1816 sur les hommages publics.

²⁴⁸ Comme l'a mis en évidence JOLIVEAU (Thierry): Associations d'habitants, urbanisation et politiques urbaines. Comités de quartier et associations de la défense du cadre de vie dans l'agglomération lyonnaise 1880-1983, Université Lyon II, Thèse de 3^e cycle "Géographie et environnement", 1983.

²⁴⁹ Archives Municipales de Lyon, série O1, "Dénominations de rues", lettre de février 1857.

²⁵⁰ Les pétitionnaires disent par ailleurs ne plus s'y retrouver entre ces rues "du clos Flandrin", "du Clos Riondel", "du Midi", "du Couchant", etc.

du quartier à la ville. Maintenant que le quartier est construit de belles maisons, que ses voies de communications sont pavées et bordées de trottoirs, que le gaz a été installé, que des écoles ont été ouvertes, il ne manque qu'une nomenclature "*convenable*" bâtie sur le même modèle que les autres quartiers de la cité pour faire de ce quartier neuf un élément indistinct de la grande cité, comme le demande le docteur.

Aussi n'est-il guère étonnant de voir disparaître toutes les appellations qui font allusion à des particularités du milieu physique ou humain. Les volontés des autorités et les pressions des administrés se conjuguent pour les bannir de la nomenclature existante et des dénominations des nouvelles voies. En face de ce système, les déclarations de principe en faveur d'un système topographique semblent dérisoires. A la "note à M.Hodieu" qui recommandait que le nom de rue "*rappelle autant que possible un nom, un monument ou un événement connu et particulier à l'endroit désigné*"⁽²⁵¹⁾ font écho les noms de personnes choisis par les conseils municipaux de la Restauration sans égard à cette pétition de principe ⁽²⁵²⁾. La déclaration de la commission des intérêts publics au conseil municipal du 26 mars 1846 n'est pas plus appliquée: les conseillers municipaux de cette fin de monarchie censitaire ne se préoccupent guère "*d'adopter de préférence les noms qui indiquent les édifices publics ou les places auxquelles ces voies aboutissent et n'employer à défaut que des noms propres dont l'illustration soit devenue en quelque sorte populaire*". Les habitants résistent de surcroît aux rares élans municipaux de ce type: lorsqu'Edouard Herriot momentanément à court de noms propres demande aux services de la voirie de lui proposer "*un nom ayant un sens topographique*", les habitants du chemin de Villeurbanne à Vénissieux lui font savoir par la voie de leur conseiller municipal qu'ils préfèrent l'appellation de boulevard Pinel à celle de chemin du Réservoir de Bron⁽²⁵³⁾.

Cependant, d'autres manières de rattacher la dénomination à l'espace voient le jour à partir du milieu du siècle, en reprenant quelques systèmes déjà ébauchés auparavant ⁽²⁵⁴⁾. Sous

²⁵¹ Archives Municipales de Lyon, série O1, dossiers "Dénominations de rues", "note à Mr Hodieu sur les rues à dénommer", sans date. Hodieu était le secrétaire de la mairie de 1815 à 1830.

²⁵² Et en particulier ceux de la presqu'île Perrache, avec l'ordonnance autour de la place royale des noms des individus et groupes sociaux serviteurs de la monarchie.

²⁵³ Archives Municipales de Lyon, série O1, dossiers "Dénominations de rues", 1908.

²⁵⁴ A Paris en 1779, les rues autour de l'Odéon reçoivent les noms d'auteurs de théâtre. A La Guillotière, dans les années 1820, le maire Vitton regroupe des auteurs dramatiques et des militaires dans les rues du quartier des Brotteaux, etc. Souci déjà présent dans les projets que l'abbé Grégoire proposa au Comité d'Instruction Publique, qui à chaque fois dégageaient "*un fil*" capable de diriger les hommes de l'administration, le visiteur ou l'étranger, en leur proposant une logique. Sur la base d'une organisation

l'administration du sénateur Vaïsse, l'ingénieur municipal Bonnet regroupe à La Croix-Rousse les noms d'hommes ayant oeuvré à la gloire de la soierie lyonnaise: le chimiste teinturier Raymond, le mécanicien Belly, le chef d'atelier Roussy, le fabricant et dessinateur Bony sont ainsi mis à l'honneur dans le quartier de la soie. Les commissions de la III^e République adoptent le même procédé en regroupant des peintres (Meissonier, Chenavard) autour du Palais des Arts, ou des médecins et des biologistes autour des facultés (Pasteur, Chevreul, Ollier). Respecter certaines règles dictées par la situation géométrique et l'importance de voies plus larges ou par les limites administratives est une autre manière de prendre en compte l'espace de la ville. Ainsi les décisions de la deuxième moitié du siècle manifestent-elles le souci de regrouper sous un même nom des voies participant de la même ligne, de changer la dénomination d'une voie qui traverse une large avenue ou une limite d'arrondissement ou de modifier l'appellation d'une rue interrompue par un bâtiment important. Sans même tenter d'estimer le degré d'efficacité de ces principes, on doit constater que le rapport "organique" entre l'espace et le nom n'en est pas moins rompu: il ne s'agit au mieux que d'adapter la nomenclature à des fonctions spatialement localisées ou à des espaces abstraits d'ordre géométrique ou administratif. Là encore, le lien qui unit l'usager au nom ne passe plus par la pratique spatiale, mais par la possession des secrets de la culture ou de la géométrie.

Le résultat de cette évolution est important sur le rapport qui, à travers le nom des rues, unissait le Lyonnais à l'espace de sa ville. Ressenti comme un indicateur d'urbanité, utilisé comme une enseigne commerciale (les paysans parlaient "*d'aller à la Grenette*" lorsqu'ils venaient à Lyon faire leurs achats ⁽²⁵⁵⁾), le nom de rue est surtout le canal par lequel on donne son adresse. C'est par son intermédiaire que l'on se situe dans la ville au regard des autres. Au début du XIX^e siècle, ce nom se réfère encore largement à des éléments spatiaux (particularités du bâti, incidents physiques, monuments, situation topographique), pour s'en détacher de plus en plus par la suite. Son utilisation comme instrument de commémoration aboutit à la fabrication d'une nomenclature basée sur les noms de personnes qui n'ont plus qu'exceptionnellement des rapports avec l'espace auquel ils sont attribués ⁽²⁵⁶⁾. Considérée dans son ensemble, cette liste

arborescente, l'abbé proposait alors de regrouper des thèmes: industrie, science, musique. Sur la place de l'Agriculture auraient ainsi pu aboutir la rue de la Gerbe, la rue de la Charrue, etc.. De tels idées étaient systématisées déjà présentes dans Méropolis, la ville utopique du marquis de Luchet en 1784: la ville de l'utopie en tirait une partie de son aspect harmonieux.

²⁵⁵ Archives Municipales de Lyon, série O1, dossiers "Dénominations de rues", lettre du maire du deuxième arrondissement au préfet le 25 mai 1865.

de noms comprend certains noms connus: chefs historiques du mouvement républicain (Gambetta, Ferry), littérateurs illustres (Molière, Zola, Renan), savants populaires (Pasteur). Mais ils comptent surtout, et de plus en plus, les épigones locaux de ces grandes figures nationales: conseillers municipaux, bienfaiteurs de la ville ou des Hospices Civils, érudits des sociétés savantes. On peut s'interroger sur le rapport que peut entretenir la majorité des usagers avec ces patronymes. Sans épiloguer sur la notoriété des personnages en cause, on peut remarquer que la familiarité avec tous ces noms provient d'un savoir, d'une instruction, alors que les anciens noms était de ceux dont la mémorisation se faisait par l'apprentissage spatial, lié à la pratique, à la portée immédiate de chacun. La nomenclature ne parle plus à la mémoire de l'espace, à la tradition d'histoires liés à une enseigne ou à un fait divers, mais bien souvent à une culture lettrée.

2. Noms d'espaces

Des ensembles plus vastes que la rue ont aussi un nom. Le littérateur ou le témoin délimitent des espaces et les nomment, l'administration crée des circonscriptions et les baptise. Pour l'essentiel, ce sont ces noms écrits qui nous sont parvenus, au détriment peut-être de ceux qui auraient pu être employés dans le langage parlé. Ces derniers ne sont pourtant pas totalement oubliés, et on connaît encore aujourd'hui ces noms de lieux qui ne sont écrits sur aucune carte mais qu'on emploie couramment: "La Guille", "Le Plateau" et "Derrière les voûtes" remplacent La Guillotière, La Croix-Rousse et Perrache. Ce ne sont pourtant pas ces noms vécus qui nous intéressent le plus ici, mais ceux qui sont utilisés sur les cartes, dans les livres, sur les documents officiels. La vie de ces noms (apparition, disparition), les modalités de leur utilisation, les causes qui ont présidé à leur adoption en font les témoins des formes de rapport à l'espace, à travers la procédure de repérage des lieux et des espaces par les hommes et les institutions. Pas plus que pour les noms de rues, il n'est question de se livrer à un travail étymologique: il s'agit encore ici de suivre une pratique dénommatrice. Les sources de l'histoire de ces noms ne sont pas aisées à constituer. Ils ne font pas l'objet, comme les noms de rues,

²⁵⁶ Les noms des propriétaires du terrain sont exclus à partir du Second Empire comme "*ne rapportant aucun souvenir digne d'être conservé*", Archives Municipales de Lyon, série O1, dossiers "Dénominations de rues", rapport de la commission spéciale chargée de la dénomination des rues du quartier dit du Mont Sauvage, 13 décembre 1857.

d'une procédure officielle. Issus de l'histoire ou produits par les modifications de la pratique administrative, les témoignages de leur évolution sont perdus dans les annuaires énumérant les circonscriptions fiscales, sur les en-têtes de lettres des mairies d'arrondissement, dans les pages des descriptions et témoignages sur la ville ou sur les fonds des cartes de Lyon.

a) Les cartes

Les noms officiels ne sont pas les plus faciles à piéger. Des décalages peuvent exister entre l'adoption officielle d'une nomenclature et son inscription sur les documents appelés à la supporter. C'est avec amertume que le conseiller municipal Ducruet écrit au sénateur Vaïsse pour lui signaler des carences de cet ordre. Cinq ans après l'annexion des communes suburbaines, il vient de constater que le plan tout juste gravé sous la direction de l'Ingénieur en chef mentionne encore les communes de Vaise, de La Guillotière et de La Croix-Rousse ⁽²⁵⁷⁾. Les cartes, fussent-elles établies sous le contrôle des autorités dénominatrices, ne semblent donc pas être des outils sûrs pour repérer les mutations que peuvent subir les noms des différents espaces de la ville. Cette carence est fortement liée aux conditions techniques de l'impression, puisque la gravure des plaques minérales à partir desquelles ces cartes sont imprimés est longue et coûteuse ⁽²⁵⁸⁾. De surcroît, le souci des noms de lieux ne semble pas une des préoccupations majeures des graveurs, pour lesquels la recopie fidèle des noms du plan précédent est une simplification bienvenue. Ce détachement est partagé par les techniciens de la cartographie urbaine, puisque les courriers qu'échangent l'ingénieur Bonnet et les cartographes Dignoscyo lors de la levée du plan de Lyon sous le Second Empire ne font aucune place à ce genre de considérations ⁽²⁵⁹⁾.

²⁵⁷ Archives Municipales de Lyon, série O1, dossiers "Dénominations de rues", lettre du 12 décembre 1857.

²⁵⁸ En février 1893, le maire indique que le changement des pierres d'établissement des plans de Lyon est trop coûteux pour accéder à la demande du conseiller Masson, qui demande la modification de l'orientation des plans de Lyon de façon à en placer le Nord en haut et le Sud en bas "*conformément aux lois de l'école primaire*".

²⁵⁹ Les carnets de correspondance de l'ingénieur municipal Bonnet conservés aux Archives Municipales de Lyon contiennent ce courrier avec MM. de Dignoscyo père et fils, chargés de l'établissement d'un plan de Lyon. Sur ce point comme sur bien d'autres, ces 15 gros tomes écrits sur papier pelure auraient beaucoup à nous apprendre, à condition qu'on les dépouille de façon exhaustive.

Une rapide comparaison de divers fonds de carte permet néanmoins quelques constatations. C'est avant tout une grande impression de stabilité qui se dégage. Entre le Nouveau plan topographique et historique de la ville de Lyon de 1846 et le plan dressé par le service municipal de la voirie en 1898, on constate bien peu de différences. Ce sont quasiment les mêmes noms qui estampillent ces deux plans. Les quelques différences qu'on peut remarquer semblent plutôt venir d'omissions ou de retranchements accidentels que d'une actualisation résolue, comme le confirme l'examen de plans intermédiaires. Certains versants des collines de l'Ouest e Lyon sont tantôt appelés "Choulans", tantôt ne portent pas de nom; à l'Est de La Croix-Rousse, cette absence d'appellation alterne avec les noms de "La Boucle" ou "Faubourg Saint Clair". Les questions de fabrication des plans, tant dans les procédés techniques de gravure et de reproduction, que dans les méthodes de relevé, restent cependant trop obscures pour extrapoler à partir de ces quelques traits. Retenons donc seulement ce trait principal: les noms qui y figurent semblent pour la plupart provenir d'une particularité physique: couleur d'une maison ("Grange Rouge"), objet saillant ("Croix Morlon"), fait de relief ou d'hydrographie ("Les Brotteaux", "La Mouche", "les Rivières"), bâtiment spécial ("Les Granges", "La Blanchisserie", "La Vitriolerie").

Complétons cette observation par une simple constatation de long terme: les lieux-dits de la périphérie s'effacent au fur et à mesure de l'avancée de l'urbanisation. Il demeure difficile de faire la part entre la volonté du dessinateur de rendre plus clair son fond de carte et la disparition des noms par suite de la démolition des éléments qui les inspiraient. Mais il semble bien que deux logiques de dénomination soient présentes dans le procédé cartographique. L'une est réservée à la zone peu agglomérée, souvent située en dehors des enceintes, et se traduit par un foisonnement de noms qui se chevauchent presque sur nos cartes. Tout se passe comme s'il fallait préciser au maximum la dénomination dans cet espace encore indéterminé et peu repéré ⁽²⁶⁰⁾. Dans les parties densément construites, et surtout dans la presqu'île, aucun nom particulier n'est au contraire mentionné. La connaissance que chacun est supposé avoir du centre de la ville explique t-elle cette carence? Savoir situer Ainay semble en effet plus facile que de préciser la localisation des Cures ou de Grange Blanche. Ici, rien de particulier à part

²⁶⁰ D'autant plus que dans ces quartiers les noms de rues sont particulièrement incertains et similaires, du type "chemin départemental de Gerland au Moulin à Vent" ou "chemin n°15 de la Croix-Morlon au chemin de Gerland au Moulin à Vent", etc. Les pétitions diverses rapportent aussi les demandes de numérotation des maisons, et on peut noter à titre d'exemple que ce n'est que le 22 février 1875 que le conseil municipal décide la numérotation des maisons de Monplaisir, alors que le lotissement existe depuis plus de 15 ans.

une conjoncture physique particulière ⁽²⁶¹⁾ qui explique le nom. Là-bas, un ensemble d'équipements (église, commerces, écoles) et une forte image (celle du quartier aristocrate) qui assurent la connaissance et surtout la reconnaissance. Ce n'est qu'en se dotant de ces équipements, de ce pouvoir à suggérer que certains noms arrivent à cette existence qui dépasse le simple fait de l'inscription sur les cartes: Grange Blanche ou Gerland n'apparaissent sur les cartes et dans les textes qu'avec la construction d'un hôpital, des abattoirs ou d'un stade. C'est à cette occasion qu'ils éclipsent d'autres termes qui les dominaient comme Les Cures ou La Mouche.

De la même manière, c'est à la force de son histoire que le nom de La Croix-Rousse supplante celui de colline Saint Sébastien que porta longtemps l'éminence qui surplombe Lyon au Nord. On pourrait à ce propos invoquer une logique qui ferait qu'en milieu urbain le nom d'une agglomération humaine (La Croix-Rousse est successivement faubourg, ville puis quartier) l'emporte logiquement sur celui d'un élément géographique. La chronologie de cette succession fait pourtant envisager d'autres mouvements moins mécaniques, liés aux événements qui prennent place en ces lieux. Si son toponyme affleure encore souvent dans les toutes premières décennies du XIX^e siècle, dans les guides ou les descriptions, la colline Saint Sébastien devient définitivement colline de La Croix-Rousse après les événements de 1831 et 1834. On peut par ailleurs penser que l'inscription sur les cartes est en certaines occasions la sanction de la faiblesse d'un nom, de sa "difficulté à exister" en dehors de la pratique de ses habitants: c'est alors qu'il doit être imprimé, rappelé, souligné, comme ces lieux-dits de banlieue. Le travail sur les cartes ne permet guère d'aller plus loin.

b) Les appellations administratives et leur logique

Tout au long de la période qui nous intéresse, les dénominations des diverses circonscriptions gardent une coloration topographique. Le système commémoratif et didactique qui régit au XIX^e siècle la dénomination des voies publiques n'a pas droit de citer dans les autres domaines de la nomenclature officielle, même s'il faut mentionner quelques tentatives en ce sens en 1793. Après la prise de Lyon par les troupes de la Convention, les sections municipales et les cantons de justice de paix avaient en effet subi des changements de noms

²⁶¹ Elle peut en fait être très commune. Combien de granges de couleur rouge à Lyon au XIX^e siècle? Il existe d'ailleurs deux lieux-dits "Grange Rouge", l'un à l'Est et l'autre à l'Ouest de Lyon, plusieurs

destinés à les mettre en accord avec les lois de la République et à éradiquer du langage et du sol le souvenir d'une ville rebelle, au même titre que les rues et la ville elle-même. Les cantons de Commune Affranchie s'appellent alors Marat, Convention, Raison, Chalier, Liberté.... Mais ils retrouvent après Thermidor les noms initiaux que leur avait donné l'arrêté du Directoire du District de Lyon le 8 janvier 1791: Fédération, Hôtel-Dieu, Halle Aux Blés, Hôtel Commun, Nord-Est, Nord-Ouest, Montagne, Métropole et Ancienne Ville.

Le moment révolutionnaire est une des premières occasions où des quartiers administratifs reçoivent une dénomination officielle. Les anciens pennonages lyonnais, comme d'ailleurs les quartiers parisiens, étaient jusqu'au XVIII^e siècle plus souvent désignés par le nom de leurs capitaines pennons (l'équivalent du quartenier parisien) que par toute autre appellation ⁽²⁶²⁾. O.Zeller remarque d'ailleurs les grandes variations des appellations quand celles-ci différaient du nom du capitaine pennon: il a ainsi rencontré les noms de "Saint Pierre", "La Platière", "l'Enfant qui Pisse" et "La Vieille Boucherie pour une même circonscription ⁽²⁶³⁾. Il semble néanmoins se dessiner dans la période qu'il étudie un mouvement vers une onomastique de plus en plus liée aux formes urbaines. Le Plan des vingt-huit quartiers de la ville de Lyon fait par ordre du Consulat en 1746 ⁽²⁶⁴⁾ semble le confirmer, puisque tous les noms des pennonages portés sur ce plan sont aussi ceux de rues, de chapelles, d'églises ou de places. Christophe Aubert a montré que ces noms s'imposent aux appellations "personnelles" qui répercutaient le nom du capitaine pennon, et demeurent employés jusqu'à la disparition des pennonages ⁽²⁶⁵⁾.

"Brotteaux", etc. Peut-on même imaginer que le propriétaire de la grange rouge qui a donné son nom au lieu-dit la repeigne régulièrement, si tant est qu'elle existe tout au long de l'existence de ce nom?

²⁶² Pour les pennons, voir Olivier ZELLER: Les recensements lyonnais de 1597 et 1636, Lyon, PUL, 1983, p.72 et suivantes. Voir aussi le mémoire de maîtrise de Christophe AUBERT: L'institution militaire municipale et le problème du maintien de l'ordre à Lyon au XVIII^e siècle (1697-1790), Maîtrise d'histoire, Université Lumière-Lyon II, 1989. En ce qui concerne les quartiers parisiens, consulter l'article de R.DESIMON et J.NAGLE "Espaces et fonctions sociales, les quartiers de Paris du Moyen-Age au XVIII^e siècle", Annales ESC, sept.-oct. 1979.

²⁶³ Olivier ZELLER: Les recensements lyonnais de 1597 et 1636, op.cit.,p.74. L'auteur dresse p.272 une table de la diversité des dénominations des pennonages telle qu'il a pu la constater au cours de ses recherches en archives. Il n'est pas rare de rencontrer trois ou quatre appellations pour un même pennon.

²⁶⁴ Archives Municipales de Lyon, 3S 693.

²⁶⁵ AUBERT (Christophe): L'institution militaire municipale et le problème du maintien de l'ordre à Lyon au XVIII^e siècle (1697-1790), Maîtrise d'histoire, Université Lumière-Lyon II, 1989, p.197.

Ce mouvement de rationalisation des dénominations administratives se poursuit pendant la Révolution Française, où il participe du vaste mouvement de refonte des circonscriptions administratives. Le système topographique est alors bien souvent employé comme un élément de clarification et de rationalisation. C'est le cas notamment lors du choix des noms des départements, ces nouvelles divisions du territoire créées par la Constituante et la Législative ⁽²⁶⁶⁾. C'est aussi ce qui arrive quand on rebaptise d'anciennes divisions urbaines: si en 1790 les nouvelles entités que sont les sections municipales portent le même nom -et ont les mêmes limites- que les anciens pennons ⁽²⁶⁷⁾, leur nomenclature de 1797 se réfère exclusivement à des faits géographiques ("Rhône et Saône", "Midi") ou à des bâtiments ou institutions importantes qu'ils contiennent en leur sein ("Monnaie", "Bibliothèque", "Marché aux Toiles"...) ⁽²⁶⁸⁾. Dans cette réactualisation, le souci d'écarter les anciennes dénominations par trop liées aux appellations religieuses se conjugue à merveille avec la quête de rationalité: ne relèvent-elles pas après tout, selon la logique révolutionnaire du même combat contre l'obscurantisme et ses conséquences? Les toutes nouvelles divisions administratives de l'espace lyonnais participent du même mouvement. Les appellations des neuf cantons de justice de paix de 1790 ont toutes des référents spatiaux: voies publiques, bâtiments civils importants, et, pour les zones peu urbanisées (pentes de La Croix-Rousse), utilisation des points cardinaux.

En l'an X, à l'occasion de la refonte des cantons de la ville, ces dénominations sont pourtant abandonnées au profit des chiffres. Dans les textes comme sur les plans, les cantons sont désormais désignés par des numéros, la modification de leurs délimitations ou de leur nombre se soldant par un simple ajout à la série chiffrée ⁽²⁶⁹⁾. Il serait cependant imprudent d'affirmer que ce sont ces qualités de nomenclature intarissable et facilement mise à jour qui ont déterminé le choix de la série numérique pour désigner les cantons de justice de paix. Si la volonté de mieux administrer le pays est un des moteurs de la refonte des divisions administratives ⁽²⁷⁰⁾, on y discerne aussi le rêve de circonscriptions optimales, regroupant sous

²⁶⁶ Cf. OZOUF-MARIGNIER (Marie-Vic): La représentation du territoire français à la fin du XVIII^e siècle d'après les travaux sur la formation des départements, Thèse de 3^e cycle d'histoire, E.H.E.S.S., 1983.

²⁶⁷ Liste dans l'Almanach astronomique et historique de la ville de Lyon pour l'année 1790, Lyon, Aimé de la Roche, 1790.

²⁶⁸ Liste dans l'Almanach civil, politique et littéraire de Lyon et du Département du Rhône pour l'an VI, Lyon, Daval, 1797.

²⁶⁹ Cette série numérique est orientée à l'origine du Sud à l'ouest en passant par le Nord, en escargot, respectant l'ordre de citation appliqué depuis la fondation des cantons de justice de paix, tant dans les textes législatifs que dans les descriptions de L'annuaire départemental.

les mêmes limites immuables toutes les fonctions administratives (justice, police, fiscalité, culte,...). Tout autant que la souplesse d'adaptation de la nomenclature numérique, c'est peut être sa rigueur mathématique et sa froide rationalité qui se sont avérées déterminantes .

On retrouve dans bien d'autres cas ce mouvement qui mène d'une nomenclature spatiale à une nomenclature numérique. Il est très net par exemple dans le cas des appellations des unités de la Garde Nationale, dont les légions sont numérotées en 1830 alors qu'elles s'appelaient "du Centre", "du Rhône", "de l'Ouest", "du Midi", "du Nord" et "de la Saône" aux termes de l'arrêté préfectoral du premier janvier 1814 ⁽²⁷¹⁾. L'évolution des appellations des circonscriptions municipales présente le même profil. Lorsqu'en 1795 ⁽²⁷²⁾ la ville de Lyon est partagée en trois municipalités, celles ci sont dénommées "du Sud", "du Midi" et "de l'Ouest". Malgré le retour à la mairie unique en 1800, cette répartition va structurer longtemps de nombreux services administratifs: voirie municipale, sapeurs pompiers, direction générale de l'enregistrement et des domaines, etc.... Mais en 1852, à l'occasion de l'annexion des communes suburbaines, la commune de Lyon est redécoupée en cinq "*arrondissements municipaux*" désignés par un numéro ⁽²⁷³⁾. Outre les aspects pratiques de la nomenclature numérique, déjà évoqués, elle a ici d'autres raisons d'être: après les obstacles rencontrés par les projets d'annexion, le gouvernement ne tient sans doute pas à donner aux fiertés locales à s'afficher ouvertement en baptisant les nouveaux arrondissements du nom des anciennes communes. La nomenclature numérique supprime ainsi une des manifestations de l'attachement au territoire. Par la simple répercussion de cette mesure concernant les arrondissements municipaux, c'est toute une série de circonscriptions dont le cadre était la division municipale qui rentrent successivement dans le ressort de la nomenclature numérique. On peut d'ailleurs parler d'un mouvement généralisé vers la numérisation des appellations au regard des procédés adoptés pour les nomenclatures de diverses divisions administratives: circonscriptions d'inspection primaire de la ville de Lyon ⁽²⁷⁴⁾, circonscriptions postales ⁽²⁷⁵⁾, etc., toutes se plient aux lois du nombre.

²⁷⁰ Ce qui suppose une certaine souplesse d'emploi des circonscriptions, et la possibilité de les changer selon les besoins.

²⁷¹ Annuaire départemental, Lyon, Mougin-Rusand, pour 1815 et 1831.

²⁷² Décret du 15 fructidor an III qui établit le fractionnement municipal des des villes de plus de 100 000 habitants, selon la Constitution de l'an III.

²⁷³ L'orientation de la série numérotée est toujours la même: sud-nord-ouest, c'est l'escargot fatidique.

Le mouvement du topographique au numérique, s'il se fait ressentir partout, n'est pourtant pas linéaire. Si on considère les quartiers de police, les divisions des divers services fiscaux (contributions directes, recettes de la ville de Lyon) ou les circonscriptions électorales, la situation n'est pas si tranchée. Malgré le mouvement d'appellation numérique qui se généralise à partir des années 1850 (et plus particulièrement durant le Second Empire), les appellations numériques seront longtemps, voir toujours, doublées d'une nomenclature à référence spatiale.

Le cas des quartiers de police, où exercent les commissaires, est l'exemple achevé de ce doublonnement ⁽²⁷⁶⁾. Les dénominations de l'an VIII, attestées par L'annuaire départemental, sont calquées sur celles des justices de paix telles qu'elles ont été définies en 1790, et gardent leurs dénominations malgré le passage des justices de paix à une nomenclature numérique. Si quelques appellations disparaissent ou apparaissent au gré des bouleversements politiques ⁽²⁷⁷⁾ ou des nombreuses re-délimitations des circonscriptions policières, leur base reste toujours la même: les noms donnés sont ceux de monuments, de paroisses, de voies. Les différents arrêtés qui modifient les limites des quartiers de police, s'ils mentionnent de plus en plus souvent (à partir de 1810) leur nomenclature numérique qui se développe au sein des arrondissements municipaux (arrêté préfectoral du 17 avril 1852) ou de la ville toute entière (sous la III^e République), mentionnent toujours leurs noms. Et ce sont ces noms qui figurent seuls sur les en-têtes du papier à lettre de ces commissariats. Les résolutions rationalisantes qui ont présidé à la rénovation des circonscriptions administratives n'ont pas plus bouleversé le système d'appellation que les décisions "techniciennes" des spécialistes de la remise en ordre urbaine du Second Empire. Les nécessité de la fonction policière y sont sans doute pour beaucoup: le citoyen doit savoir où s'adresser plus vite que dans d'autres cas (fiscalité, justice), et les agents mieux localiser leur ressort pour agir le plus rapidement possible. La

²⁷⁴ Archives Nationales, T5¹, les arrêtés ministériels de 1887 ou 1888 appellent 1^{ere}, 2^{eme} et 3^{eme} les divisions qu'ils délimitent.

²⁷⁵ A travers L'annuaire départemental, on suit le découpage en six, cinq, puis six "circonscriptions", avant de passer en 1853 à 10 "arrondissements", et enfin en 1862 à un découpage qui colle celui des arrondissements municipaux. Il faut dire que le mode de découpage des "circonscriptions" des années 1840 ne facilitait pas la dénomination, puisqu'il unissait au sein de mêmes divisions des boîtes postales situées de part et d'autre des fleuves.

²⁷⁶ Qu'on retrouve dans d'autres occasions, comme par exemple dans la nomenclature des sections électorales de Lyon, délimitées par décret présidentiel du 30 avril 1873, où les noms (inspirés de ceux des paroisses, des établissements publics, des voies) sont accompagnés d'un numéro.

²⁷⁷ l'arrondissement de police "du Nord-Ouest" deviendra ainsi en 1808 "du jardin de S.M. l'Impératrice", puis en 1815 "du Jardin des Plantes". Sur tout le siècle cette fois, il y aussi une navette des appellations "Bellecour" et "Louis Le Grand", au gré des changements de noms de l'actuelle place Bellecour qui donne son nom à la division de police dans laquelle elle se situe.

reconnaissance spatiale que peut assurer la dénomination à base topographique assure peut-être sa survivance, même si cette extrapolation ne trouve aucun argument explicite en ce sens dans les sources.

La survie d'une dénomination topographique des divisions administratives ne se comprend pas par le simple rapport de proximité et d'usage que les habitants pourraient entretenir avec les dites divisions. La part de la décision de la puissance administrative et dénommatrice est décisive. Cependant il ne semble pas faux, à la lumière d'autres exemples, de penser que l'appellation topographique, qui relie clairement la circonscription à son espace, est mieux acceptée par les groupes qui l'utilisent, et par conséquent dispose d'une crédibilité empruntée à l'usage qui lui autorise la durée. Le cas des pennons, circonscriptions de base de la milice et de la fiscalité lyonnaise sous l'Ancien Régime, montre l'exemple de cette survivance au delà de l'existence légale de la circonscription administrative. A la Révolution, ces pennonnages cèdent la place aux sections, ces cadres électoraux qui servent aussi à l'organisation de la Garde Nationale. Ces sections gardent les mêmes noms et les mêmes limites que les défunts pennons, comme on peut s'en apercevoir à la lecture de la liste qu'en donne L'Almanach astronomique et littéraire de la ville de Lyon pour l'année 1790 ⁽²⁷⁸⁾. Là aussi, les années qui suivent le siège de Lyon connaissent plusieurs ruptures. Aux lendemains du siège, la Convention chahute les noms des sections, comme ceux des rues ou des cantons, avant que le Directoire adopte cette nomenclature exclusivement basée sur les monuments publics que nous avons déjà évoquée. Mais en 1821, dans la division de la ville en 25 sections pour les besoins du recensement (voir l'Almanach de l'année), on retrouve 14 des noms des circonscriptions disparues de 1746. Pourtant, comme l'atteste la carte des sections du recensement fiscal que produit Robert Bezucha pour le recensement de 1834, les limites de ces sections n'ont rien à voir avec celles des anciens pennonnages ⁽²⁷⁹⁾. Il serait pourtant hasardeux d'affirmer que les habitants ou les administrateurs continuaient de penser en termes de pennon, et on préférera ici en appeler aux volontés des municipalités de la Restauration, qui cherchent à renouer avec les apparences et les privilèges du régime municipal de l'Ancien Régime ⁽²⁸⁰⁾. Le maintien des appellations sous la Monarchie de Juillet semble pourtant marquer leur prégnance,

²⁷⁸ Lyon, Aimé de la Roche, 1790.

²⁷⁹ BEZUCHA (Robert J.): The Lyon uprising of 1834, Cambridge, Harvard University Press, 1974, p.28. La carte des pennonnages de 1746 est disponible aux Archives Municipales de Lyon, et Olivier ZELLER dans Les recensements lyonnais de 1597 à 1636, démographie historique et géographie sociale (Lyon, PUL, 1983) donne une carte-synthèse pour le XVII^e siècle, p.249.

122 Voir les pages consacrées aux "franchises municipales" dans les volumes II et III.

au delà du simple rappel nostalgique des noms du Lyon d'avant, celui qui vivait heureux avec ses franchises. Ces divisions, les plus petites de l'éventail administratif, restent dans le champ du topographique. C'est peut-être dans cette proximité que réside l'explication. Il en va en effet de même avec la nomenclature des sections municipales sous la III^e République: plus les circonscriptions envisagées sont "près" des citoyens, par leur fonction ou leur taille, plus leurs noms restent inspirés de faits topographiques couramment connus.

c) Des dénominations "populaires"

Il n'y a pas que les espaces administratifs qui reçoivent un nom. Nommer, on l'a dit, est un acte essentiel pour posséder le milieu dans lequel on se meut. A travers des témoignages aussi divers que romans, descriptions, guides, pétitions ou souvenirs, on voit surgir des noms différents de ceux qui s'inscrivent sur les cartes et dans les nomenclatures officielles. Une différence sensible se fait jour aussi dans la localisation de ces noms de lieux. Là où cartes et administrations ne mentionnent rien, la vie quotidienne fait surgir une foule de noms qui recouvrent des entités de sociabilité, d'activité ou de promenade. Les concordances sont bien sûr nombreuses entre ces noms et ceux de la nomenclature officielle des rues ou des quartiers. On n'échappe pas à Bellecour, Perrache, La Croix-Rousse ou à La Guillotière. Les noms de quartiers employés dans nos sources littéraires sont d'ailleurs souvent ceux d'entités institutionnelles, par exemple ceux des paroisses ⁽²⁸¹⁾. Plus généralement, on note néanmoins une plus grande division de l'espace en entités nommées, et donc désignées par les habitants ou les passants comme dotées d'une existence propre. Le Vieux Lyon éclate ainsi entre la Quarantaine, Saint-Georges, Saint-Paul, Saint-Jean et les pentes de Fourvière lorsque c'est Gabriel Chevallier qui le décrit ⁽²⁸²⁾, là où d'autres ne voient que "la rive droite de la Saône" ou une partie du 5^e arrondissement. Il n'est guère étonnant que la vie fasse surgir plusieurs de ces espaces nommés au milieu de zones homogénéisées par le regard administratif, qui se détermine avant tout selon ses propres objectifs, liés aux fonctions à accomplir. Il est tout aussi logique que ces espaces portent des noms que la nomenclature officielle n'ignore pas. Les circonscriptions administratives pèsent sur la manière commune de dire les lieux par la force des choses. On les utilise sans cesse pour dire où l'on habite, d'où l'on est.... De la commune

²⁸¹ Rappelons nous de Béraud qui disait que Lyon était son pays, Saint-Nizier son village.

²⁸² Chemins de solitude, Lyon, Lugdunum, 1935.

(en particulier avec l'utilisation des noms des anciens faubourgs) à la paroisse, les divisions institutionnelles sont aussi des réseaux de sociabilité, de partage des responsabilités, d'exercice des droits du citoyen ou des devoirs du sujet.

La discordance entre l'officiel et le populaire, quand elle existe, porte plutôt sur des subtilités de sens, et à ce titre elle se manifeste aussi bien entre nom "vécus" et noms "subits" (ceux donnés par les institutions) qu'entre les sources qui nous rapportent ces noms "vécus". C'est d'ailleurs dans cette dimension-ci qu'elle est la plus facile à expliquer. N'oublions pas que beaucoup de nos témoins sont des hommes de la Presqu'île ou de la rive droite de la Saône, et qu'ils ignorent pour la plupart la rive gauche du Rhône. Or c'est de la pratique, de l'insertion par l'habitation ou la fréquentation que dérive l'aptitude à diviser et à désigner des espaces réduits. Mais tout ne se résume pas en cette brutale approximation entre connaissance et désignation.

Il est, entre nos témoins "communs" eux-mêmes, des jeux sémantiques facilement compréhensibles. Parler de Bellecour ou d'Ainay, de La Guillotière ou du 3^e arrondissement n'éveille pas les mêmes résonnances dans l'oreille de l'interlocuteur, ou du lecteur. Si les commentateurs et descripteurs de Lyon, surtout dans la première moitié du siècle, emploient surtout le terme de "Bellecour" pour désigner le quartier de résidence de "*l'aristocratie lyonnaise*", ceux qui y résident, ou qui souhaitent mettre en avant certains de ses aspects, emploient plus volontiers le nom d'"Ainay". Henri d'Hennezel ou Jean Dufourt utilisent "Ainay" dans leurs romans pour dire plus nettement le conservatisme, les mœurs routinières voire rétrogrades, mais aussi les qualités morales des habitants du quartier, et notamment leur fidélité à la religion catholique ⁽²⁸³⁾. Il n'est bien sûr pas indifférent à cet égard qu'Ainay soit le nom de la paroisse qui regroupe ceux qui incarnent ce mode de vie. Toute l'histoire de la paroisse vient d'ailleurs appuyer cette fidélité, comme le souligne Emile Baumann qui écrit, en parlant de son église et de son quartier, "*Par Ainay nous touchions le christianisme des origines*" ⁽²⁸⁴⁾. Ces colorations particulières ne signifient pas que le nom de Bellecour manque de sens. Identifié à la société "aristocrate" de la ville d'une manière définitive à la suite des destructions ordonnées après la chute de la ville en 1793 (façades de la place, hôtels particuliers des alentours), le nom incarne cette société, surtout aux yeux de l'observateur extérieur. Les guides touristiques l'emploient d'ailleurs exclusivement, à la préférence d'Ainay, parce qu'il est plus à même de

²⁸³ DUFOUT (Jean): *Marielle, roman d'un lyonnaise*, Paris, Plon, 1919; *Calixte ou introduction à la vie lyonnaise*, Paris, Plon, 1924; HENNEZEL (Henri d'): *La seconde faute*, Paris, Stock, 1904.

²⁸⁴ Emile BAUMANN: *Mon frère le dominicain*, Paris, Grasset, 1927. Dans ces années 1880 qu'évoque ici Emile, les Baumann habitaient rue Henri IV, face au couvent des Réparatrices et à quelques pas de l'église d'Ainay.

suggérer ces significations sociales et historiques à un plus vaste public. L'utilisation d'un nom ou d'un autre est en fait bien réfléchie, et lorsqu'on choisit l'un plutôt que l'autre, c'est pour attirer avec lui tout son champ de connotations, qu'il tient de l'histoire, du profil social de ses habitants ou de l'aspect de son bâti ⁽²⁸⁵⁾. Parler du "Griffon" pour évoquer le quartier des marchands-fabricants de la soierie lyonnaise (comme le fait Henri Beraud dans *Ciel de suie*), c'est évoquer ces rues étroites, sombres, ce "*gluant labyrinthe*" et servir cette atmosphère lourde et oppressante de secret que l'auteur s'efforce de tisser. Parler des Capucins, ou du quartier Saint-Clair, comme on le fait souvent dans les guides eût été bien moins évocateur.

Mais les discordances les plus importantes se jouent sur l'étendue recouverte par ces noms de lieux. On a dit plus haut que la nomenclature courante s'avérait plus riche que la nomenclature officielle. Si cela se vérifie pour les parties les plus anciennes de la ville (la Presqu'île, la rive droite de la Saône ...), on assiste au phénomène inverse pour les parties les plus récemment agglomérées à la ville. Alors que Vaise, La Guillotière, La Croix-Rousse sont scindés en plusieurs paroisses, quartiers de police ou sections électorales, les sources littéraires narratives ou descriptives ne retiennent que peu de noms. La Croix-Rousse est assez souvent divisée entre Saint-Clair, Serin et Plateau, conditions topographiques obligent, mais les mentions d'entités nommées sur le Plateau sont rarissimes. Sur la rive gauche du Rhône, pour l'immense territoire inclus dans les fortifications, on ignore le plus souvent tout autre nom que La Guillotière ou les Brotteaux. Cette absence ne peut pas être seulement imputée à la méconnaissance dont des auteurs "Presqu'île" feraient preuve vis-à-vis de quartiers historiquement et socialement différents. Lorsque Grancher, natif de cette rive gauche, raconte ses souvenirs d'enfance, il parle "des Brotteaux" ⁽²⁸⁶⁾. Et s'il s'y situe précisément, (les Grancher habitaient rue du Parfait Silence au début du XIX^e siècle), il ne se livre pas aux définitions territoriales et dénominatrices d'un Folliet ou d'un Lavarenne sur les pentes de La Croix-Rousse. Pas un instant non plus il n'emprunte le ton fougueux de Béraud qui clame que Lyon est son pays, et Saint-Nizier son village. Pourtant, il raconte les mêmes luttes d'influence entre bandes de gosses que ces auteurs. Jean Serverin, qui évoque ces combats d'enfants dans les Brotteaux de l'immédiat avant-guerre est par contre aussi précis que ses compères de la presqu'île, et dépeint le combat farouche de la bande de la rue de la Tête d'or contre celles du boulevard des Brotteaux et de la rue Bellecombe pour la possession du "*désert urbain*" qui

²⁸⁵ On reviendra plus en détail dans le chapitre 3 sur les significations de certains quartiers.

²⁸⁶ *Lyon de mon coeur*, Lyon, Gutenberg, 1946.

s'étend alors devant la nouvelle gare des Brotteaux ⁽²⁸⁷⁾. On connaît par ailleurs les combats territoriaux que se livrent les paroisses des Brotteaux ⁽²⁸⁸⁾, et on sait qu'il existe de nombreuses micro sociétés qui se manifestent par exemple à l'occasion de la formation en comités pour fêter le 14 juillet ⁽²⁸⁹⁾. Malgré un brassage continu des populations dans ces rues de la rive gauche du Rhône qui accueillent sans cesse des populations nouvelles ⁽²⁹⁰⁾, il existe des microcosmes d'échelles différentes, de la rue à la paroisse, et des ensembles plus réduits que les immenses Brotteaux ou Guillotière.

L'absence de noms dans ces nouveaux morceaux de ville semble en fait tenir à deux facteurs principaux. Le premier s'attache à la logique de la dénomination des quartiers. Dans la nomenclature officielle ou courante, les espaces prennent souvent leur nom d'une voie publique ("le quartier de la place..."), d'un monument ("le quartier de l'Hôtel de Ville"), à moins qu'ils n'aient une surface historique, un passé, une existence sociale suffisant pour devenir des quartiers que T.Joliveau appelle "nominaux" (Bellecour, les Terreaux, Saint-Nizier, les Capucins, etc.). Pendant longtemps, ces monuments manquent aux espaces de la rive gauche du Rhône ou de La Croix-Rousse, aussi bien que cette surface idéale. L'analyse que le même T.Joliveau fait des noms de quartiers qui apparaissent dans 311 pétitions de 1890 à 1911 confirme cette disparité spatiale. Les quartiers "nominaux" sont beaucoup plus nombreux dans la Presqu'île et sur la rive droite de la Saône ⁽²⁹¹⁾. La Croix-Rousse ou le 3^e arrondissement (rive gauche du Rhône) se caractérisent de leur côté par l'abondance des quartiers polarisés autour de rues ou de places. Les quelques témoignages à ce sujet (Grancher pour les Brotteaux), ainsi que la fréquence des quartiers rues dans les comités des fêtes du 14 juillet pour la rive gauche du Rhône semblent indiquer qu'on y raisonne plus qu'ailleurs à l'échelle de la voie publique. Les

²⁸⁷ Jean SERVERIN: Les ombrelles du quai Pierre Scize, Lyon, Jean Honoré, 1979. Il s'agit là d'un roman, situé en 1913-1914, mais comme Jean-Luc PINOL dans sa thèse je crois qu'il est fortement autobiographique. L'auteur est né au début du siècle.

²⁸⁸ Voir le volume II.

²⁸⁹ Voir la carte de ces quartiers pour la fête nationale de 1903, telle qu'elle est dressée par JOLIVEAU (Thierry): Associations d'habitants, urbanisation et politiques urbaines. Comités de quartier et associations de la défense du cadre de vie dans l'agglomération lyonnaise 1880-1983, Université Lyon II, Thèse de 3^e cycle "Géographie et environnement, 1983, p.406.

²⁹⁰ Voir les mémoires de maîtrise cités en bibliographie de Brigitte DRURE (sur la rue Dunoir) et de Corinne LECLERE (sur l'avenue de Noailles), ainsi que les maisons suivies de 1896 à 1936 par J.L PINOL dans Mobilités et immobilisme d'une grande ville..... J.L PINOL dépeint notamment l'immeuble du 62 de la rue de la Part-Dieu, "*degré zéro de la stabilité*".

²⁹¹ Et aussi dans la banlieue où le sentiment de mise à l'écart et le phénomène du lotissement champignon bien individualisé favorisent cette émergence.

problèmes rencontrés dans ce cadre (nettoyage, viabilisation, entretien) tiennent d'ailleurs une place prépondérante dans les pétitions que révèle la lecture des procès verbaux du Conseil Municipal de 1870 à 1914, ce qui peut expliquer cela. Ces quartiers sont donc difficiles à appréhender et à restituer pour les auteurs de nos sources littéraires. Essayer de retracer la multitude des quartiers-rues serait fastidieux pour l'auteur d'une description de la ville et inutile pour le rédacteur d'un guide touristique qui cherchent tout à la fois des cadres évocateurs et un plan d'exposition. Il est d'ailleurs remarquable que les premiers noms "internes" aux grands ensembles de La Guillotière ou des Brotteaux soient directement inspirés des monuments qui se construisent lentement: peu à peu les guides parlent des quartiers "des Facultés", "de la Préfecture", "de la Part-Dieu" (caserne construite en 1864). Aussi, la carence provient peut-être plus des règles qui déterminent l'énonciation des sources qu'utilise l'historien, que de la non existence des formes qu'il recherche.

Il y a d'autres raisons "objectives" à cet évincement des noms d'espaces dans certaines parties de la ville. Cette carence se localise, on l'a dit, sur les territoires de ce qui jusqu'en 1852 étaient encore des communes indépendantes. La manière de se dire d'un lieu, qui finalement est ce qui apparaît à l'historien à travers ses sources et qui ne préjuge pas du fait qu'on se pense de ce lieu, fait avant tout référence à cette nomenclature que les autorités annexionistes ont voulu effacer. Dans Le roman d'un vieux Grôléen en 1919, Georges Champeaux décrit ainsi son héros: "*le père Chatard était un Vaisois*" ⁽²⁹²⁾. Et il ajoute "*Vaise, qu'on pourrait prendre sur la foi du Larrousse pour un simple faubourg de Lyon, est en réalité une petite ville aux confins de la grande*" ⁽²⁹³⁾. A Vaise, à La Guillotière, à La Croix-Rousse, on continue souvent de se référer aux cadres et aux noms des anciennes communes pour se situer. Dans la mesure où les Brotteaux ont dès leur origine été individualisés de la commune mère de La Guillotière, et ont cherché à plusieurs reprises à s'en séparer, leur cas est semblable. On peut ajouter que dès lors qu'il s'agit de se présenter, le pouvoir du nom de l'ancien faubourg est bien plus fort que celui du nom de l'espace qu'on fréquente quotidiennement. Se dire de La Guillotière ou de La Croix-Rousse, c'est se définir socialement (ou définir une situation, un objet, pour le romancier ou le descripteur) d'une manière aussi efficace que de se dire de Bellecour ou de Saint-Clair. Cela est accentué encore par les fortes connotations qu'ont acquises les faubourgs par leur histoire révolutionnaire et les images de peur sociale ou de résistance ouvrière qu'ils ont fixées. Cette surface détermine leur prééminence sur d'autres appellations bien vagues et dont l'identité

²⁹² Le roman d'un vieux Grôléen, Lyon, Editions du Guignol, 1919.

²⁹³ idem, p.16.

reste douteuse, car insignifiante: dans les lettres de demande d'alignement des immeubles compulsées par Vincent Feroldi, les habitants se mentionnent du quartier "*Thibaudière*", "*Prado*" mais aussi et tout simplement "*Guillotière*" ⁽²⁹⁴⁾. Il semble bien qu'au regard des autres, on soit de Vaise, de La Croix-Rousse ou de La Guillotière avant que d'être de Rochechardon ou de l'Industrie, des Tapis ou du Clos Bissardon, de Saint-Amour ou du Prado. Utiliser ces noms-clés, c'est aussi permettre à l'interlocuteur de savoir d'où l'on est, au lecteur de comprendre ce que l'on veut dire. On ne saurait atteindre à ces connivences quotidiennes ou littéraires avec les noms du second registre, qui restent obscurs et ignorés. Conclure de cette "*présentation de soi*" qu'on touche aux mécanismes profonds de l'appartenance semble alors un peu rapide ⁽²⁹⁵⁾.

La nomenclature courante ⁽²⁹⁶⁾ n'est en définitive pas plus figée ou immuable que la nomenclature administrative. Des noms de lieux ou de quartiers apparaissent et disparaissent au gré des événements, indépendamment du jeu des auteurs qui dépend de leur connaissance des lieux et de leur habileté à utiliser le champ de signification de leurs noms. Ces mouvements peuvent concerner un lieu-dit, qui tire son origine d'une particularité nouvelle du terrain. Ainsi le Gros Cailloux, qui tire son nom du bloc erratique scellé au sol de l'extrémité Est du boulevard de La Croix-Rousse apparaît-il pour la première fois dans le guide édité par le comité de patronage de l'exposition internationale urbaine de 1914, alors qu'il est présent depuis 1891 sur le sol du Plateau. Il est devenu depuis un des symboles du plateau, mais aussi le centre symbolique et dénominateur d'un quartier, et il me souvient d'amis lyonnais de mes parents que nous désignons toujours comme "ceux du Gros Cailloux". Il peut s'agir aussi d'un nom surgi de l'évolution urbaine. C'est à l'occasion d'une opération immobilière que le quartier Grôlée apparaît dans la nomenclature courante. Avant qu'il ne soit question de l'opération d'urbanisme qui aboutit au percement de la rue du Président Carnot, on n'aperçoit nulle part de "quartier Grôlée". Cela ne signifie pas, je l'ai déjà dit, qu'il n'ait pas existé un sentiment de communauté, des

²⁹⁴ Vincent FEROLDI: le quartier Saint Louis de La Guillotière, 1851-1876, thèse de troisième cycle en histoire de l'Université Lyon II, 1981.

²⁹⁵ Les travaux d'Erving Goffman, et notamment La mise en scène de la vie quotidienne et Les rites d'interaction, montrent la subtilité des "rôles" qu'on peut chercher à tenir en modulant l'énonciation de ses références socio-spatiales, selon les interlocuteurs, les lieux ou encore les objectifs poursuivis.

²⁹⁶ Le terme de "vécu" serait ici bien discutable. Seule une recherche plus fouillée dans les sources judiciaires, dans des archives privées (courriers) permettrait d'être plus précis quant aux noms banalement employés par les habitants pour se définir. Peut être alors s'apercevrait-on, ce qu'on voit parfois apparaître en filigrane, qu'on est "de la rue ..." avant que d'être de La Guillotière ou de La Croix-Rousse. Le système d'appartenance emboîtée, qui va du plus vaste espace au plus petit ne s'arrête pas au "quartier" tel que le cernent nos vastes entités que sont Bellecour, les Brotteaux etc.. La rue, ou

pratiques de solidarité ou des attitudes communes chez les habitants de ces îlots de vieilles maisons entre Rhône et rue de la République, communiquant avec la place des Cordeliers par une voûte. Ce n'est pas ce que nous recherchons ici, ni ce que les sources que nous employons peuvent nous dire. Ce qui nous est accessible, c'est le fait que le projet (et les remous qui l'accompagnèrent), puis sa réalisation dans un style architectural homogène (forme des bâtiments, gabarits, balcons filants), donnent un nom à un espace qui n'en avait pas, le fasse surgir d'un coup dans les guides ou les descriptions de la ville, et le dote d'un aspect pittoresque (voituriers, comptoirs louches) et d'un cachet de "quartier" qui n'apparaissent que dans des publications postérieures à sa démolition. Comme beaucoup d'autres "quartiers", assemblages d'îlots qui arrivent à une existence nominale par la grâce d'un projet de rénovation urbaine, il prend alors le nom de sa voie centrale, ou d'un monument qu'il contient. L'amélioration du quartier du Mont de Piété, brochure de 1887, l'Aperçu sur les améliorations à faire au quartier des Célestins à Lyon en 1842, le Projet de transformation du quartier de la Charité de 1891 sont sous cet angle les alter ego inachevés du quartier Grôlée. Ils sont de ces espaces qui n'ont de nom que le temps d'un projet, lequel tire en retour une partie de sa cohérence de celle qu'il suppose à cet espace que lui seul a défini et nommé.

C. Une dépossession?

Tout au long de cette partie consacrée aux noms, ceux des rues et des lieux, l'argumentation a souvent voulu aiguiller le lecteur vers un constat de "dépossession" de l'espace, dépossession qui frapperait la majorité de ceux qui le pratiquent. Revenons-y en ajoutant quelques remarques, à partir d'indications qui nous disent comment ces noms officiels pouvaient être utilisés par celui qui vivait ou se déplaçait dans la cité, et parfois nous renseignent sur les termes que ce passant utilisait pour dire où il était, où il allait.

Quelques indices ténus relevés ça et là, semblent en effet confirmer qu'on ne parle pas le même langage côté population et côté "dénominateurs". On connaît ainsi des refus d'emploi de nom officiels. Dans sa thèse, Jean-Luc Pinol rapporte par exemple que *"Dans les annuaires du Tout-Lyon, des membres de la société utilisent assez systématiquement les anciennes appellations. Certains disent encore habiter place Louis-Le-Grand ou rue Saint-Joseph, devenue*

l'immeuble, notamment dans des milieux populaires, semblent pouvoir avec plus de justesse être

Auguste Comte, bien après le changement d'appellation." ⁽²⁹⁷⁾. Ce refus d'appellation joue d'ailleurs dans les deux sens de l'échiquier politique, comme on peut le voir dans les procès-verbaux d'interrogatoire dressés lors de heurts à La Croix-Rousse en août 1870 : alors que les enquêteurs ne manquent pas de donner au boulevard construit sur le tracé des anciennes fortifications le nom de "boulevard de l'Empereur", les prévenus emploient obstinément l'appellation de "boulevard de La Croix-Rousse" ⁽²⁹⁸⁾. Ces menus faits restent cependant de l'ordre du politique, et basculent selon les conjonctures ⁽²⁹⁹⁾. La résistance à la nomenclature officielle sait aussi se faire plus massive et plus quotidienne.

Jusqu'à une date récente, Lyon ne semble pas en effet avoir adopté sa nomenclature chiffrée des arrondissements municipaux. Contrairement à Paris où être du XVI^e ou du XX^e semble vite signifier quelque chose, et constitue une étiquette revendiquée, à Lyon on continue de se nommer d'après les anciens faubourgs ⁽³⁰⁰⁾. Alors que dans le Paris des années 1880 les journaux de Belleville n'hésitent plus à s'intituler L'Avenir du XIX^e arrondissement, L'Echo du XX^e arrondissement, Le Fanal du XIX^e arrondissement, ou Le journal des Quatre Arrondissements X^e, XI^e, XIX^e et XX^e, les feuilles de La Croix-Rousse se nomment Le Journal de La Croix-Rousse, Le Réveil de La Croix-Rousse, Le Clairon de La Croix-Rousse ⁽³⁰¹⁾. Si au même moment les associations n'hésitent pas à se dénommer "Amicale Trompette du 3^e arrondissement", "Fanfare indépendante du 1^e arrondissement", "La Tutélaire du 1^e arrondissement de Lyon" ou "l'Oeuvre philanthropique à l'usage des enfants du 1^{er}

considérés comme "quartiers vécus". Evitons donc ici les pièges du "vécu" faute de pouvoir les détendre.

²⁹⁷ Jean Luc PINOL, Mobilité et immobilisme dans une grande ville, Lyon de la fin du XIX^e siècle à la seconde guerre mondiale, Thèse d'état en histoire, Université Lumière-Lyon II, p.227.

²⁹⁸ Le 13 août 1870, le sieur Lentillon, notaire à Thurins (30 km de Lyon), proclame seul la République, juché sur un tabouret place de La Croix-Rousse. La foule s'échauffe, les sergents de ville interviennent, l'un d'eux est tué. Archives départementales du Rhône, "Conseil de guerre. Révolte de La Croix-Rousse le 13 août 1870".

²⁹⁹ On va parfois plus loin dans le refus des nouveaux noms dictés par un changement politique, comme dans cette nuit du 19 au 20 septembre 1875, lorsque des "*gens malintentionnés*" remplacent les inscriptions de place Perrache et cours du Midi par place Napoléon et cours Napoléon. Archives Municipales de Lyon, série O1, dossiers "Dénominations de rues", rapport de l'ingénieur de la voirie municipale de septembre 1875.

³⁰⁰ Bernard ROULEAU dit bien que la nomenclature est peu appréciée des habitants des communes annexées en 1860, mais il ne donne pas de précisions (Villages et faubourgs de l'ancien Paris, histoire d'un espace urbain, Paris, Seuil, 1985).

³⁰¹ Je me suis servi de la liste des journaux de Belleville que donne Gérard JACQUEMET dans Belleville au XIX^e siècle, du faubourg à la ville, Paris, Editions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 1984, p.426.

arrondissement de Lyon", certaines associations sont plus habiles. Le Denier des Ecoles de La Guillotière fondé en 1891 emploie ainsi le vocable de "Denier des écoles du III^e" arrondissement dans les lettres aux autorités et se sert du terme de "La Guillotière" dans les autres documents ⁽³⁰²⁾.

Dans les premières années de son existence, la nomenclature des arrondissements a d'ailleurs suscité quelques remarques acerbes. Du côté républicain, on s'en doute, elle est le symbole d'un régime honni qui a privé de sa mairie une cité républicaine et supprimé des communes. A l'autre extrémité de l'éventail politique, chez les légitimistes de la Gazette de Lyon, on n'est pas moins mécontent de cette manifestation "*matérialiste*" d'un gouvernement qui foule aux pieds la dimension spirituelle des lieux et des espaces, les "*souvenirs et le langage populaire*" et les souvenirs locaux. La dépossession est ainsi ressentie au niveau de l'usage peut-être, au niveau politique sans doute, mais surtout en termes idéologiques. Pour Mayery, journaliste de la Gazette, fervent défenseur de la religion contre les attaques de l'Université, des rêveurs socialistes ou des hérétiques de Genève, la nomenclature numérique est une véritable attaque symbolique. "*Notre siècle est positif; la science des mathématiques a le pas sur toutes les autres et dispose de l'autorité souveraine. On en vient à étiqueter par numéros tout être moral comme on le fait des régiments ou des pierres d'un viaduc. C'est le signe le plus explicite, le plus vigoureux du matérialisme, qui écarte systématiquement l'âme ou l'idée et ne voit partout et dans tout que des pièces de machine appelées à prendre rang et fonction dans le corps social comme dans un corps de rouages*" ⁽³⁰³⁾. L'acte de nommer se voit ici donner toute son importance symbolique, celle qui confère au nom le pouvoir de faire entrer l'objet dans la dimension humaine et morale. Pourtant, ce type de résistance "morale" à la nouvelle nomenclature pèse certainement peu dans la pérennité des noms anciens qu'elle est venue supplanter.

On doit d'ailleurs constater que la coïncidence entre la nomenclature et les appellations courantes (La Croix-Rousse = le 4^e arrondissement) enracinent la nouvelle nomenclature petit à petit, au même titre que l'adoption de l'arrondissement par des républicains qui n'aimaient guère cette création impériale. L'emploi des noms anciens se retrouve souvent dans la plupart des documents que nous avons consultés. Les en-têtes de commerçants portent volontiers une adresse qui mentionne "LYON-GUILLOTIERE", et il est exceptionnel de rencontrer dans les sources littéraires l'emploi de la nomenclature chiffrée des arrondissements. On emploie plutôt

³⁰² Archives départementales du Rhône, 4M 579, chemise "Denier des Ecoles de La Guillotière".

³⁰³ Mayery, "Les nouveaux quartiers", Gazette de Lyon, 3 octobre 1858.

des noms de quartiers qui fragmentent ces arrondissements, ou des noms d'ensemble physique qui les regroupent ("la Rive Gauche", "La presqu'île"). Dans le cas des arrondissements qui coïncident avec des anciens faubourgs, on utilise de préférence "Les Brotteaux", "La Guillotière", "La Croix-Rousse", à cause de leur richesse évocatrice. Lorsque Jean Dufourt met en scène l'affrontement entre les sociétés d'Ainay et des Brotteaux, il n'utilise jamais les termes de 2° ou de 6° arrondissement ⁽³⁰⁴⁾. Mais il n'y pas forcément là un refus. La lourdeur des pratiques passées est fondamentale dans cette survivance des appellations des anciens faubourgs, qu'ils correspondent ou non à un nouvel arrondissement. Dans les documents officiels eux-mêmes (rapports, lettres...), les noms de Vaise ou de La Croix-Rousse sont employés au détriment des numéros des arrondissements qui contiennent ces anciennes communes. Dans les procès-verbaux des conseils de guerre que nous avons déjà plusieurs fois mentionné, les interrogateurs utilisent les noms de La Guillotière ou de La Croix-Rousse comme le font aussi les préfets ou les commissaires de police.

Mais ces usages ne préjugent en rien du sens de ces appellations. Au Conseil Municipal même, malgré l'importance qu'y revêt la division en arrondissements ⁽³⁰⁵⁾, les vieilles divisions communales sont toujours bien présentes. Dès que le ton monte, La Croix-Rousse perce sous le 4° arrondissement, La Guillotière sous le 3°. Formes officielles de l'expression, les numéros d'arrondissement sont évacués dès qu'il s'agit de parler d'ensembles humains. L'emploi des noms des communes annexées en 1852 peut parfois prendre le sens d'une contestation larvée de cette annexion. Lorsque, dans la période d'incertitude qui suit le 4 septembre 1870, le Dr Crestin s'intitule sur ses lettres au maire de Lyon "maire de La Guillotière" plutôt que maire du 3° arrondissement de Lyon, il vise à remettre en question les attributions de la mairie centrale sur les mairies d'arrondissements ⁽³⁰⁶⁾ et cherche à attirer l'attention sur son arrondissement qu'il estime avoir été négligé sous le Second Empire. Le papier à lettre de la mairie du 3° porte d'ailleurs toujours cet en-tête en 1872:

³⁰⁴ Dans Calixte en 1926, mais aussi et d'abord dans Marielle, roman d'une Lyonnaise, Paris, Plon, 1919.

³⁰⁵ Les conseillers sont élus dans le cadre de l'arrondissement à partir de 1881, et tout le travail municipal se fait sur la base des arrondissements.

³⁰⁶ Avant les élections municipales, il existe d'ailleurs un "Comité Révolutionnaire de La Guillotière", parallèle semble-t-il du Comité de Salut Public de Lyon, qui juge les petits délits, traite avec l'autorité militaire de l'abandon des postes de gardes et de la fourniture des fusils à la Garde nationale, etc. Jean Paul DONNE: Une société en crise, la Commune à Lyon 1870-1871, D.E.S de la faculté des lettres de Lyon, 1966.

MAIRIE du 3 ^e arrondissement (La Guillotière)

Au-delà de ces quelques réserves sur la dépossession, on se trouve bel et bien en face d'un détachement progressif des systèmes de dénomination de leur substrat spatial. Que ce soit dans le cas de la logique commémorative qui régit désormais la dénomination des rues, ou dans celui de la perspective opératoire qui détermine l'appellation officielle d'espaces plus vastes à l'aide de la série numérique, le détachement des situations spatiales s'accomplit petit à petit. Ces noms par lesquels on se dit, on se situe, on se définit au regard de l'autre, deviennent petit à petit étrangers. Ce mouvement ne se fait pas sans résistances: s'y opposent ces commerçants qui refusent le changement d'une appellation qui leur est comme une marque de fabrique ⁽³⁰⁷⁾, ces habitants qui méprisent certaines nouvelles appellations et surtout cette formidable inertie des habitudes qui maintient le pouvoir des appellations consacrées par le temps.

Au regard de ces deux opérations essentielles pour la constitution d'une carte mentale que sont les actions de situer et de nommer, il semble que la maîtrise de l'espace devienne de plus en plus une spécialité, qui s'acquiert par un savoir qui n'est plus seulement celui que dictent les pratiques spatiales. Pour se déplacer au mieux dans la ville, il faut désormais posséder ensemble les subtilités de la géométrie, les arcanes de l'histoire ou les méandres des dénominations administratives. Les pratiques de défense ou de sauvegarde de l'ancienne "légende" qui ornait les cartes mentales du début du siècle ne suffisent pas à empêcher le balisage de la ville selon de nouvelles démarches. Lorsque les noms de rues sont devenus un outil commémoratif, lorsque la nomenclature administrative se préoccupe de son efficacité opératoire, lorsque l'espace lui-même passe de trois en deux dimensions sous la forme du plan,

³⁰⁷ Le phénomène, déjà évoqué pour la rue Grenette ou le cours Bourbon, prend une autre figure dans le cas de la place du Griffon, ainsi dénommée en 1866. La rue du Griffon était alors, comme elle le resta longtemps, le centre emblématique du commerce de la soie. Il semble que certains fabricants et propriétaires aient été très sensibles à ce marquage qui permettait aux clients d'identifier un nom et une activité, et aux industriels et négociants de se doter d'une adresse prestigieuse. Après avoir contribué pour 35000 francs à la création d'une place, le groupe des propriétaires riverains (dont de nombreux fabricants et commissionnaires en soieries) demande que celle-ci soit dénommée place du Griffon, une des appellations "*les plus anciennes et les plus connues de Lyon*". Cela leur est accordé le 24 août 1866. Archives Municipales de Lyon, série O1, dossiers "Dénominations de rues", juillet 1866.

il y a une perte de sa maîtrise par ceux qui ont plus de difficultés à acquérir les savoirs inhérents à ces nouvelles manières de marquer l'espace. Il devient alors de plus en plus difficile de se constituer une carte mentale en adéquation avec les appellations officielles. Pour reprendre les termes de Downs et Stea, l'arrivant, ou l'ancien habitant en difficulté au regard de ces nouveaux savoirs, a de plus en plus de mal à se constituer cette carte qui lui permettra de "*savoir où sont les quoi dont il a besoin et comment les joindre*". La ville en est peut-être plus difficile à comprendre et à vivre, d'autant plus qu'elle grandit.

III. Délimiter, limiter

Pour maîtriser l'espace et organiser ses déplacements, l'usager de la ville ne se contente pas de la parsemer de points de repère, il la divise aussi en espaces d'une moindre étendue qui par leur jeu (en articulation ou en séparation) lui permettent de fragmenter et de simplifier les problèmes qu'il affronte. On a commencé d'aborder cette fragmentation en traitant du nom des lieux. Mais le citoyen ne se contente pas de nommer, et il pose sur la ville des limites qui définissent plus ou moins précisément des sous-espaces dans le tissu complexe des pierres et des hommes.

Dans les lignes qui vont suivre, il s'agit donc de dresser un inventaire des frontières qui entourent et traversent la ville, que ce soient celles des terrains de jeux des enfants ou des zones d'activité des adultes. De la nette perception et de la connaissance de ces limites découle une partie de la capacité des hommes à se déplacer dans l'espace urbain, mais aussi à ajuster leur comportement aux différents "territoires" qu'il contient. Car la limite contient aussi la notion d'interdit, et ne laisse pas d'autre alternative que la transgression à celui qui ne sait pas, ou ne veut pas, la respecter. Ce n'est pas en vain que les bouchers de Limoges respectent soigneusement certaines frontières dans leurs processions religieuses ou que les porcelainiers n'aventurent pas leurs manifestations socialistes au-delà d'une certaine place ⁽³⁰⁸⁾. La transgression de la limite peut en effet se payer cher. Ce coût peut prendre la forme du regard

³⁰⁸ John M. MERRIMAN: The Red City: Limoges and the French nineteenth century, Oxford University Press, New-York/Oxford, 1985 (l'ouvrage a été traduit en 1991 chez Belin, sous le titre Limoges la ville rouge).

hostile si l'on a franchi la frontière d'un territoire qui n'est pas socialement sien, celle du horizon généreusement accordé par la bande de la rue d'à côté pour punir d'une présence dans son terrain de jeu ou plus subtilement celle du paiement d'une taxe au franchissement des barrières de l'octroi. Eviter ce genre d'inconvénients est un impératif pour qui veut glisser sans heurt dans la ville. Mais il faut aussi connaître ces limites pour provoquer l'affrontement, si c'est là le but que l'on recherche: dans les luttes entre "blancs" de Saint Jacques et "rouges" de Saint Mathieu que décrit John M. Merriman à Perpignan, il faut connaître le territoire de l'ennemi pour aller le provoquer en chantant dans ses rues, ou en paradant dans ses cabarets ⁽³⁰⁹⁾. Ces limites sont un élément essentiel des pratiques spatiales.

A. les modalités de la partition

Ces limites, si on les perçoit le plus souvent à l'occasion de pratiques particulières, ne sont pas seulement le résultat d'un processus de définition qui tiendrait avant tout à une action précise, à une pratique individuelle et ses déterminants. Des pesanteurs de tous ordres pèsent sur certains espaces et dictent des limites qui peu ou prou s'imposent à tous. Au premier rang de ces pesanteurs, se trouvent des manières de diviser la ville en morceaux, selon des mécanismes qui peuvent avoir des fondements et des règles précis. Pour mieux comprendre les présences de certaines limites, ce sont les modalités des diverses procédures de partition qu'il faut d'abord examiner.

Dans leur présentation de la ville, on a vu que les guides touristiques la découpaient souvent en morceaux, selon plusieurs logiques entremêlées: entités physiques, entités professionnelles, espaces fréquentables et déconseillés, ville du passé et de l'avenir. Si on s'adresse cette fois à l'ensemble de nos sources, on retrouve cette intrication de critères et de soucis. L'Annuaire départemental de 1848 dans sa section "*Lyon ancien et moderne*" partage la ville selon trois critères différents, à quelques pages d'écart: la situation au regard des points cardinaux, le relief (plateaux, versants de collines et plaine), l'âge et l'aspect du bâti viennent chacun définir des zones plus ou moins précises. D'autres divisions apparaissent, au gré de la

³⁰⁹ John M. MERRIMAN "Quartier blanc, quartier rouge, neighborhood, everyday life and popular political culture in Perpignan 1815-1851", in M. GARDEN et Y. LEQUIN (dir.): Habiter la ville, XV^e-XX^e siècle, Lyon, PUL, 1985.

consultation de nos témoins et des sujets qui les intéressent. Henry Béraud dans ses Voyages autour du cheval de bronze de 1912 s'attache aux diversités de l'architecture aussi bien qu'aux variations de l'accent lyonnais selon les quartiers ⁽³¹⁰⁾; Auguste Bleton et Emmanuel Vingtrinier tentent de définir des ensembles susceptibles de retenir la curiosité de "l'archéologue", de l'amateur de vieilles pierres et de pittoresque ⁽³¹¹⁾. Plus avant dans le siècle, dans Lyon vu de Fourvières, E. de Lamerlière isolait trois grandes divisions sociales et spatiales, personnifiées par "*Bellecour, Saint Clair et la rue Mercière*", comme l'annonçait le titre de son article ⁽³¹²⁾. Autant d'exemples, autant de découpes différentes.

On peut néanmoins discerner quelques grands modes d'organisation au sein de cette confusion. Il est d'ailleurs nécessaire de procéder à des regroupements pour ne pas se perdre dans la multiplicité des perceptions. Le dédale des témoignages conduit en effet à une fragmentation de l'espace urbain en de multiples micro-espaces délimités par la pratique individuelle. Écoutons juste quelques uns de ces échos personnels avant de refermer la boîte à souvenirs. Joseph Lavarenne (alias Benoît Lerégent) nous décrit ⁽³¹³⁾ le territoire des gosses de la rue des Capucins (pentes de la Croix-Rousse) vers 1895: celui-ci s'étend entre la rue Burdeau, la place Croix-Paquet, la rue Romarin, la rue Sainte-Catherine, la place des Capucins et la rue Terme, c'est à dire une bande de 100 mètres par 300 composée de quelques îlots. Le Jardin des Plantes, un tout petit peu plus à l'Ouest, est un terrain neutre pour tous les "*gones des Pentes*" ⁽³¹⁴⁾. P.Folliet raconte de la même manière son passé de "*gone de la place Sathonay*" entre le Rhône, la Saône et la place des Terreaux. La limite nord de son "territoire", dans les années 1870 de son enfance, est plus incertaine car le Jardin des Plantes était alors "*une zone contestée, dans laquelle les mamis de la place Sathonay ne s'aventuraient qu'en corps constitué, parce qu'ils risquaient d'y rencontrer les gones de la place Morel, ou ceux de la rue du Commerce, ou ceux de la Grande Côte avec lesquels ils n'entretenaient pas toujours des relations particulièrement cordiales*" ⁽³¹⁵⁾. On peut ainsi flotter de témoignage en témoignage,

³¹⁰ Lyon, Tadier, 1912.

³¹¹ BLETON (Auguste): Lyon pittoresque, Lyon, Bernoux et Cumin, 1896; VINGTRINIER (Emmanuel): Vieilles pierres lyonnaise, Lyon, Cumin et Masson, 1911.

³¹² E. de LAMERLIÈRE, "*Bellecour, Saint Clair et la rue Mercière*", in Lyon vu de Fourvières (sous la direction de Léon BOITEL), Lyon, Boitel, 1833.

³¹³ Nous autres les gones, Lyon, Jean Honoré, 1981.

³¹⁴ C'est à dire les gamins habitant sur le versant Sud de la colline de La Croix-Rousse.

non sans constater que le micro découpage des lieux varie selon le rapport entretenu avec eux par l'auteur. Si Mgr Lavarenne, natif des pentes de La Croix-Rousse, les découpe en lanières qui suivent les courbes de niveaux, ceux qui n'en sont pas issus n'en font qu'une seule unité. De même là où Gabriel Chevallier distingue soigneusement Saint-Georges, Saint-Jean et la Quarantaine ⁽³¹⁶⁾, beaucoup ne voient que "la rive droite de la Saône". Les pratiques et l'histoire personnelle déterminent donc des entités certes très fortes, mais qui ne nous en apprennent pas plus sur la cartographie mentale générale, moyenne, celle qui révèle des concepts, des schémas de l'espace particuliers et le découpe en grandes zones ou en petites entités cohérentes qui sont largement reconnues. Or, ce sont ces grands schémas que nous devons rechercher ici pour ne pas renoncer à appréhender la ville comme un tout: les perceptions individuelles soulignent des points importants, mais ne répondent pas à nos questions. Quittons donc cette échelle de l'individu, qui prend par ailleurs tout son sens dès lors qu'il s'agit de traiter d'un sous-espace, d'un "quartier" particulier ⁽³¹⁷⁾.

Les systèmes de partition que nous avons rencontrés peuvent être regroupés grossièrement en deux catégories: les uns utilisent les caractéristiques du milieu physique pour établir leur division de la ville, les autres les traits du milieu humain avec ses activités de tous ordres (profession, aspect architectural, caractéristiques morales,...). Ces modèles ne s'excluent pas mutuellement, mais nos sources témoignent de préférences marquées pour l'une ou l'autre de ces catégories de faits. On se retrouve ainsi face à une géographie physique ou face à une géographie humaine de la ville.

1. Une géographie physique

a) Les éléments naturels

³¹⁵ Histoires de mamis, Lyon, Les Amis de Guignol, 1929. Dans la rubrique "Souvenirs Croix-Roussiens" du Journal de La Croix-Rousse du 10 mai 1914 qui porte sur les années 1860, le conteur donne quelques précisions sur les règles de délimitation des bandes qui s'opposent: "*Quelle école? Quel quartier? C'étaient les questions que deux gosses se posaient en se rencontrant*".

³¹⁶ Chemins de solitude, Lyon, Cartier, 1946.

³¹⁷ Renvoyons ici à l'article de Daniel JALLA "Les barrières ouvrières de Turin" dans Le mouvement social, 1982, n°118, qui se sert de ces témoignages individuels pour questionner l'existence spatiale des "quartiers" ouvriers de la banlieue turinoise.

La première partition qu'évoquent la plupart de nos témoignages imprimés recoupe bien souvent les grandes zones de sa morphologie naturelle. Le primat accordé au site dans la géographie du XIX^e siècle ⁽³¹⁸⁾, la place que les collines et les fleuves occupent dans l'espace comme dans l'imaginaire de la ville semblent expliquer cette priorité. On retrouve donc la partition déjà rencontrée dans les guides touristiques. Les fleuves y jouent les premiers rôles, et la ville se trouve ainsi divisée en plusieurs "rives". Tous se heurtent à ces divisions: les habitants ont "un autre côté des ponts", les auteurs deux "rive gauche" et deux "rive droite". Ce cernier point n'est pas sans poser problème, car la rive droite du Rhône est en fait la rive gauche de la Saône: si Mazade d'Avèze ⁽³¹⁹⁾ réussit en fait à distinguer les deux pour les besoins de son texte, organisé par promenades, il est le seul à réaliser cette prouesse. Le schéma rive droite (de la Saône)-presqu'île-rive gauche (du Rhône) est donc utilisé dans la plupart des cas.

la présence des partitions dictées par le relief est beaucoup plus forte sur l'ensemble de nos sources qu'elle ne l'était dans le corpus particulier des guides touristiques. La division entre plaines, versants et plateaux est soulignée presque partout. La sensibilité aux modifications des gestes quotidiens qu'induisent les variations d'altitude n'est pas étrangère à cette faveur. J'en veux pour preuve que l'attention est surtout marquée dans les ouvrages de souvenirs ou de descriptions écrits par des Lyonnais. Pour Béraud, La Croix-Rousse, c'est "*là-haut*" ⁽³²⁰⁾, alors que les pentes de Fourvière offrent aux jeux de l'enfant Gabriel Chevallier mille replis, retranchements et enchantements ⁽³²¹⁾. Ces attentions portées aux collines ne sont pas que la reconnaissance émue ou fatiguée d'une rupture de pente. Elles sont aussi la conséquence de la prise en compte par les auteurs romanesques ou localistes du poids des groupes humains qui peuplent ces entités physiques, et de leur histoire. Si les collines de Lyon ne recoupaient pas les divisions d'une ville qui prie ou d'une ville qui travaille, on peut gager qu'elles ne seraient pas les points forts d'une partition physique de la ville. De tous les monts romains, on ne distingue après tout que les sept collines qui servirent de théâtre au déploiement de la splendeur républicaine et impériale. En fait, les dimensions humaines et physiques s'épaulent: l'altitude de La Croix-

³¹⁸ Sur les notions de "site" et de "situation", voir les contributions de Guy BURGEL, "Espace et pouvoir" et de Jean-François DENEUX "Les conceptions de l'espace dans la géographie française", dans P.H. DERYCKE (textes rassemblés par): Conceptions de l'espace, colloque de 1981, Paris, Université de Paris X-Nanterre, 1981.

³¹⁹ Lettres à ma fille sur mes promenades à Lyon, Lyon, Yvernault et Cabin, 1810 .

³²⁰ La gerbe d'or, Paris, Editions de France, 1928, p.196.

³²¹ Chemins de solitude, Lyon, Cartier, 1946.

Rousse, c'est aussi la "*menace d'avalanche suspendue au dessus du Griffon* <le quartier des fabricants>" dont parle Béraud ⁽³²²⁾, ou le "*vautour incessamment prêt à fondre sur sa proie*" de Monfalcon ⁽³²³⁾. Le relief permet de sortir un instant des complexités humaines pour fixer une image forte, pour appuyer une idée, mais il n'est pas pris au pied de la lettre.

D'ailleurs, lorsque nos sources s'attardent sur la plaine, ce sont très vite des caractéristiques humaines et sociales qui y définissent des entités particulières. La diversité humaine l'emporte bien vite sur une quelconque homogénéité physique (communauté d'altitude, exposition aux inondations). La division en types morphologiques est avant tout un procédé d'exposition, au mieux un instrument heuristique, plutôt qu'une introduction aux réalités urbaines.

b) Le système "climat`-m`rph`l`gique"

Il existe pourtant, largement admise, une partition de la ville qui combine divers éléments du milieu physique pour donner des clés infaillibles à la cité. Ce système "climato-morphologique", qui dans la droite ligne de la médecine hippocratique affirme que "*tout ce que la terre produit est conforme à la terre*", est particulièrement développé dans les topographies médicales qui s'efforcent de cerner les "constitutions épidémiques et médicales" de la ville. Mais il envahit aussi d'autres types littéraires, dans lesquels il tient lieu de système d'explication de la ville et de ses parties.

La Société Royale de Médecine, fondée en 1776, avait parmi ses tâches prioritaires la constitution d'une cartographie des pathologies dans tout le royaume. Aux préoccupations hippocratiques sur l'eau, le vent, l'altitude, l'exposition ⁽³²⁴⁾, les instructions qu'elle donnait à ses correspondants pour l'établissement de ces topographies médicales ajoutaient aussi le souci pour les mesures et les statistiques de ces éléments naturels tel que Sydenham l'avait introduit ⁽³²⁵⁾. Petit à petit, les formes urbaines (hôpitaux, prisons, industrie, bâti) interviennent dans les définitions de la "constitution médicale" des villes, sans remettre pourtant en cause le primat de

³²² Ciel de suie, Paris, éditions de France, 1933.

³²³ J.B. MONFALCON: La révolte des canuts, Toulouse, Eché, 1979, p.125. Ed. or. 1835.

³²⁴ Voir le traité De aeribus, aquis et locis, notamment le tome II, p.53 et suivantes (Paris, Littré).

³²⁵ Cette présentation est pour l'essentiel tirée de l'article de Bruno FORTIER "La politique de l'espace parisien", dans le rapport de recherche publié sous sa direction La politique de l'espace parisien à la fin de l'Ancien Régime, CORDA, multigraphié, 1975.

l'explication par les causes spatiales ou climatiques. Dans le corpus lyonnais, de la Topographie médicale de Berthelet De Barbot en 1783 ⁽³²⁶⁾ jusqu'au tout début du XX^e siècle, les causes primordiales des maladies décrites restent le manque d'air, de lumière et d'eau, et les solutions proposées sont essentiellement des variations autour de ces thèmes. Malgré la lente prise en compte des facteurs sociaux ⁽³²⁷⁾, ce n'est guère avant la Topographie de la tuberculose à Lyon en 1905 que la constitution médicale des quartiers est explicitement liée à la misère ⁽³²⁸⁾. C'est dans ce cadre théorique que les médecins lyonnais proposent leur division de la ville, qui est aussi une tentative d'expliquer ce corps étrange et pathogène qu'est la ville.

Le sol

Dans le système médical de Lyon, le sol tient le rôle d'un *deus ex machina*, d'un procédé miraculeux qui vient sauver la ville de la destruction, à l'image de cette immunité cholérique que le professeur Vinay lui attribue ⁽³²⁹⁾. Couramment accordée à l'intercession mariale par les chantres des gloires de Notre Dame de Fourvière, cette immunité viendrait selon lui de la nature du sol: la sécheresse constante du sol dans les parties élevées de la ville, due à l'imperméabilité de la base granitique, empêche les "*contages cholériques*" d'y pénétrer, tandis que la composition des parties basses permet le lavage constant du sous-sol par les eaux des fleuves. Le rôle du sol dépasse, dans la pensée hippocratique, ces simples effets conjoncturels. Par sa nature géologique, il définit toute une "*constitution médicale*" particulière. Dans le cas lyonnais, ce point n'est développé somme toute que tardivement, car cet état géologique reste assez méconnu comme l'avouait Dubouchet en 1821 ⁽³³⁰⁾. Aussi on se contente longtemps de considérations superficielles, en particulier sur le revêtement urbain de ces sols, en critiquant dans la première moitié du siècle le pavage en cailloux pointus entre lesquels s'amasse et se

³²⁶ Un résumé de ce texte, disponible au fonds ancien de la bibliothèque municipale de Lyon, est fait par FAVRE (Robert): "Du "médico-topographique" à Lyon en 1783", XVIII^e siècle, n°9, 1977.

³²⁷ Par le biais des "genres de vie" comme le prescrivait Hippocrate lui-même, ce que les topographies traduisent en termes de "*moeurs*" qu'elles apprécient le plus souvent à l'aune de la morale.

³²⁸ L. LACOMME et P. DUPIN: Topographie de la tuberculose à Lyon, Paris, Maloine, 1905.

³²⁹ C. VINAY: Le choléra et l'immunité de la ville de Lyon, Lyon, Georg, 1883.

³³⁰ L.DUBOUCHET: Essai sur la topographie physique et médicale de la ville de Lyon, Paris, Disdot, 1821. L'ouvrage en question est une thèse de la faculté de médecine de Paris, et Dubouchet est alors chirurgien interne à l'Hôtel-Dieu de Lyon. On notera la phrase d'Hippocrate placée en exergue: "*La première chose que doit faire un médecin en arrivant dans une ville, c'est d'examiner avec soin son*

putréfiée une boue fétide. Au fur et à mesure néanmoins, on voit s'affirmer l'opposition entre les plaines alluviales et les collines cristallines. Un demi-siècle après Dubouchet, le docteur Clément peut être plus précis. Il souligne alors que *"le sol est, bien plus souvent que l'air, le point de départ du principe nuisible des maladies"* ⁽³³¹⁾. C'est armé de ce postulat qu'il affine la division géologique de l'espace lyonnais. Les collines de Lyon (Fourvière, La Croix-Rousse, Sainte-Foy, Saint-Just) sont dépeintes comme chargées de matières organiques et de germes, à cause de la couche de terre mal ventilée et humide qui les recouvre. Quand aux régions basses de la ville, Clément distingue les alluvions de la presqu'île, bien lavés par les fleuves et donc pauvres en matières organiques, et ceux de la rive gauche du Rhône autrefois marécageuse, et pour cette raison remplis *"de matières organiques paludéennes"* qui causent les nombreuses fièvres qui ravagent périodiquement cette partie de la ville. Le rôle moteur qu'il accorde au sol est justifiée par l'action tous azimuts des éléments contenus dans ce sol, aussi bien sur l'air et l'eau que sur le logement et tous les objets en contact direct avec lui. Le thème des *"effluves telluriques"* est d'ailleurs omniprésent dans son ouvrage ⁽³³²⁾. Aussi l'exploration hygiénique de la ville par Clément est-elle marquée par l'attention particulière qu'il prête aux zones proches des collines, et surtout aux coteaux, là où les maisons s'adossent au roc et reçoivent largement ces fameuses *"effluves telluriques"*. Pas plus que ses collègues pourtant le docteur Clément n'omet les autres conditions hippocratiques, et tout d'abord l'air.

L'air

En général, deux données sont citées en priorité par nos topographes quand ils parlent de l'air: sa température et ses mouvements. Jacques Léonard ⁽³³³⁾ a écrit le poids de l'aérisme néo-hippocratique dans les traités d'hygiènes, les topographies médicales et les proverbes, dans lesquels il s'affirme sans s'effaroucher des contradictions. A Lyon en 1846, les docteurs Monfalcon et De Polinière confirment avec aplomb ce primat absolu de l'air dans l'évolution de la santé humaine: *"L'air est encore plus nécessaire à la vie de l'homme que la nourriture"* ⁽³³⁴⁾

exposition, la qualité de l'air et de l'eau, le genre de vie et le régime auxquels les habitants se plaisent davantage".

³³¹ E.CLEMENT: Lyon Lyon, H.Georg, 1889.

³³² Cette attention portée au sol est encore plus aigüe dans les années 1880, au moment du débat sur le tout à l'égout lyonnais.

³³³ Jacques LEONARD: Archives du corps, la santé au XIX^e siècle, Ouest France, 1986. Chapitre II: "L'air respiré", et plus particulièrement les pages consacrées aux "doctrines et croyances" (p.53-58).

écrivent les deux praticiens. La microbiologie pastorienne, qui fait de l'air le vecteur des germes putréfacteurs, augmente encore son importance, même si ses démonstrations ne se placent pas dans la continuité des théories aéristes. La ville, où s'amassent les respirations, les transpirations, les émanations diverses des hommes et des choses, est un des lieux par excellence de l'atmosphère insalubre. Cependant il y subsiste des lieux "de bon air". A Paris, Belleville a cette réputation en 1830 ⁽³³⁵⁾. Coïncidence de la topographie plutôt que de l'histoire révolutionnaire, le coteau de La Croix-Rousse jouit aussi de ce préjugé avec son confrère de Fourvière ⁽³³⁶⁾. Leur ventilation, qui empêche la stagnation et les extrêmes de température, est soulignée avec effusion par nos topographies médicales.

Vue sous l'angle du mouvement, l'atmosphère lyonnaise est décrite comme éminemment favorable. Les courants d'air dus à la présence des fleuves, et surtout du Rhône, s'opposent en effet à la stagnation de l'air. Hélas, comme le souligne dès 1821 Dubouchet, le voisinage insalubre de Perrache encore empli de marais compromet souvent la pureté de l'air dans la partie Sud de la ville, alors que le reste de la cité n'est guère ventilé du fait de la mauvaise orientation des rues et de l'insuffisance du nombre des places publiques. En prenant en compte les vents dominants (Nord et Nord-Ouest), les températures (variations selon la proximité des cours d'eau, avec des différences entre les deux) et la nébulosité (les brouillards qui épargnent les montagnes ⁽³³⁷⁾), Dubouchet définit alors trois "*sections hygiéniques*". D'abord les deux collines, puis les quais du Rhône, et enfin le centre et les quais de la Saône. Ainsi hiérarchisées, on s'aperçoit de l'importance déterminante de l'altitude, puis de l'action des fleuves. Celle-ci peut néanmoins être à double tranchant, comme pour les coteaux de la Saône dont elle accentue

³³⁴ Traité de la salubrité dans les grandes villes, suivi de l'hygiène de Lyon, par les docteurs J.B Monfalcon et A.P.I De Polinière, Paris, Baillière, 1846, p.41.

³³⁵ Extra Muros du 15 avril 1830, cité par Gérard JACQUEMET p.112 de Belleville au XIX^e siècle, du faubourg à la ville, Paris, Editions de l'E.H.E.S.S., 1984.

³³⁶ Outre le rappel fréquent du fait que la peste de 1628 n'a jamais atteint le plateau de La Croix-Rousse, cette réputation s'appuie sur la situation contemporaine de ces coteaux. Voir les notices de divers pensionnats ou maisons de santé insérées dans les Annuaires du début du XIX^e siècle. Les annonceurs ne s'embarrassent pourtant pas de détails, et lorsque le pensionnat d'Aynes et Sauvignet, petite rue des Gloriettes à La Croix-Rousse est transféré route de Grenoble sur la rive gauche du Rhône, la notice souligne encore l'air pur qui l'entourne, notoriété oblige. Notons au passage que les qualités d'air pur et de panorama sont vantées concomitamment pour ces maisons des coteaux. Voir à ce sujet LEFAIVRE (Liane) & TZONIS (Alexander): "La géométrie du sentiment et le paysage thérapeutique", XVIII^e siècle, n°9, 1977

³³⁷ Ce qui en fait un lieu privilégié pour les instituteurs, car les enfants peuvent y grandir avec plus de vigueur, sans ce relâchement des tissus provoqué par l'air humide qui rend le corps plus perméable aux maladies, comme le dit Dubouchet. Les notices publicitaires citées ci dessus nous montrent que ces opinions sont répandues.

l'humidité. Avec le temps, nos auteurs prêtent de plus en plus d'attention au bâti et à ses influences sur la ventilation. Le souci des règles de la respiration en appartement s'ajoute alors aux préoccupations sur la mise en mouvement de l'atmosphère urbaine.

Durant les années 1830 et 40, les hygiénistes "préparent" le terrain aux travaux de rénovation urbaine qui marquent les décennies suivantes. Etienne Sainte-Marie critique les maisons trop hautes, les rues mal percées, les cours intérieures trop petites ⁽³³⁸⁾. Le docteur Chapeau dans son "Esquisse de la topographie médicale de Lyon" publiée dans l'Annuaire de Lyon de 1839, n'est pas plus tendre pour la cité où il exerce: Lyon, dit-il, est "*la pire des villes*" quant aux conditions sanitaires. Soulignant encore une fois l'importance en termes de salubrité de la division entre parties hautes et basses, il constate lui aussi les torts causés par les hautes maisons, les rues tortueuses construites sans souci des vents dominants. Mais il remet surtout en cause les conditions naturelles: la ville, privée des vents du Nord et de l'Est par les collines ⁽³³⁹⁾, ne reçoit que rarement la visite du plus bénéfique des souffles, celui d'Orient, et est la plupart du temps sous l'emprise du vent du Midi "*dont Hippocrate signale l'influence comme la plus funeste*". Les vapeurs d'humidité qui l'encombrent en toute saison ne font qu'ajouter à ces mauvaises conditions, et Chapeau ne peut que conclure de façon sinistre: "*la dégénérescence lyonnaise fait de rapides progrès*".

Après les premiers travaux du Second Empire, le conseil d'hygiène et de salubrité publique se réjouit des diverses modifications qui améliorent la circulation de l'air, mais aussi sa qualité grâce aux plantations faites sur les quais ou dans les parcs ⁽³⁴⁰⁾. Marmy et Duquesnoy expriment la même satisfaction en 1866, lorsqu'ils exposent leur opinion sur les qualités de chaque quartier. Eux aussi mettent en évidence la distinction entre partie haute et partie basse de la ville, l'une parfaitement ventilée ⁽³⁴¹⁾ et l'autre trop souvent encaissée dans des rues mal tracées. Les coteaux de La Croix-Rousse comme ceux de Fourvière sont les plus décriés car ils cumulent le double handicap des rues sinueuses et des infiltrations humides des pentes ruisselantes. Les quais forment une zone privilégiée, surtout ceux du Rhône au cours moins

³³⁸ Lectures relatives à la police médicale faites au conseil de salubrité de Lyon et du département du Rhône pendant les années 1826, 1827 et 1829, Paris, Baillière, 1829.

³³⁹ Ce vent du Nord que Dubouchet disait dominant...

³⁴⁰ Hygiène de Lyon, compte-rendu des travaux du conseil d'hygiène publique et de salubrité, 1851-1859, Lyon, Vingtrinier, 1860.

³⁴¹ Nos auteurs rappellent eux aussi l'attention qu'il faut prêter aux qualités des différents vents, la différence fondamentale se situant entre les vents du Nord, qui rendent les mouvements du corps et de l'intelligence plus faciles, et ceux du Sud, qui donnent la tête lourde, et une "*lassitude de tout l'être*".

encaissé et au débit plus rapide. Un peu plus tard, le docteur Clément reprend ces distinctions essentielles et accorde le même privilège aux zones élevées et à celles proches des cours d'eau. Cependant, toujours fidèle aux principes hippocratiques, Clément n'omet pas de citer le dernier facteur primordial dans l'appréciation des sites, à savoir leur rapport avec la lumière.

La lumière

Le thème de la lumière est omniprésent dans la pensée sur la ville du XIX^e siècle. Son invocation est souvent conjointe à celle de l'air dans les textes d'"urbanistes" ⁽³⁴²⁾ ou dans les rapports qui précèdent les grands travaux du milieu du siècle. Si Hippocrate évoquait déjà l'insolation comme un des facteurs à prendre en compte, le XIX^e siècle met ce thème en avant avec insistance, face à l'encombrement de la ville industrielle et aux figures étiolées des habitants des courées de Lille ou des mesures d'Anfield à Manchester ⁽³⁴³⁾.

Ce souci dépasse alors la question de la seule insolation, de l'exposition des rues et maisons aux rayons du soleil, pour faire place à la notion de lumière. La clarté, signe de pureté, l'emporte sur la chaleur. Les formes des villes contemporaines (rues étroites, maisons hautes en tout cas dans le cas lyonnais) contribuent peut-être à cette modification des vues sur la lumière. C'est d'ailleurs à ce titre plus large que Dubouchet, notre premier intervenant, la fait entrer en jeu dans son texte. Parlant des rues du centre, il accuse la trop grande hauteur des maisons de garder perpétuellement les rez-de-chaussée dans une obscurité malsaine, multipliant les effets de l'humidité. Il ne néglige pas pour autant les classiques analyses d'exposition, au vu desquelles il accorde sa faveur aux plateaux des collines, exposés tout au long du jour aux rayons solaires, et aux quais du Rhône rive droite ⁽³⁴⁴⁾ qui reçoivent l'hommage des rayons du levant. Sainte-Marie et Chapeau font les mêmes constatations. L'ouvrage de Monfalcon et De Polinière est lui aussi un hymne continu à l'air et à la lumière, dont ils décrivent les influences

³⁴² L'exemple donné ici, tiré de la *Description du phalanstère et considérations sociales sur l'architecture* de Victor CONSIDÉRANT, pourrait être multiplié presque autant de fois qu'il y a de textes qui décrivent les villes du XIX^e siècle et dessinent ce que devrait être la ville idéale. Considérant y décrit le Paris "*sans air ni lumière*", les cours "*sombres et visqueuses*", le tout face aux galeries vitrées et à la lumière intérieure qui inonde le Phalanstère.

³⁴³ Ou des quartiers anciens de Lyon: "*C'est surtout dans les quartiers sombres et humides, au centre de la presqu'île, sur la rive droite de la Saône, chez les boutiquiers, chez les ouvriers entassés <...> que la dégénérescence lyonnaise fait des progrès rapides*", A. CHAPEAU, "Esquisse de la topographie médicale de la ville de Lyon", *Annuaire de Lyon*, Lyon, Pelagaud et Lerne, 1839.

³⁴⁴ La rive gauche du Rhône ne fait pas encore partie du territoire communal de Lyon, et n'entre donc pas dans son champ d'investigation.

bénéfiques à partir de l'exemple des premiers travaux effectués à Lyon (rue Bourbon, quai Fulchiron, destruction de la Boucherie des Terreaux). Les différents travaux du conseil d'hygiène sous le Second Empire clament aussi la victoire de l'air et de la lumière sur les ténèbres et l'étouffement, ce qui permet au passage quelques métaphores flatteuses pour le pouvoir impérial. Dans le tour des arrondissements que mènent Marmy et Duquesnoy en 1866, ils ne manquent pas de souligner les caractéristiques lumineuses de chacun ⁽³⁴⁵⁾. Les plateaux des collines une fois de plus, mais aussi le versant Est de la colline de La Croix-Rousse, la rue Impériale et les quais du Rhône sont les mieux lotis à leurs yeux. Les auteurs soulignent aussi les bonnes conditions d'insolation des coteaux des collines, en regrettant les mauvaises conditions générales qui y prévalent encore en matière d'humidité, d'entassement et de conception des rues, trop peu larges et mal pavées. Une fois de plus, c'est le docteur Clément qui va le plus loin, en analysant finement les conditions d'insolations au sein de la vingtaine de quartiers hygiéniques qu'il délimite. Dans *La nouvelle rue Grôlée*, il insiste sur le rôle capital de la lumière pour la santé de l'homme, rôle trop souvent méconnu dira t-il ⁽³⁴⁶⁾. Ses développements sur la lumière dépassent largement les seules considérations sur l'insolation, et il écrit alors *"La plupart des rues de Vaise, la Grande Rue de La Guillotière, celles mêmes de La Croix-Rousse si on fait abstraction du luxe des magasins et de l'état de la voirie, sont infiniment plus gaies que les grandes artères du centre. Les maisons étant basses, l'oeil du promeneur y découvre une grande étendue du ciel, dont la lumière réagit sur son moral et le porte à l'entrain"*. Ajoutons à cela les effets de la lumière sur la peau, sur la composition sanguine, sur la vue et sur la santé des enfants en pleine croissance. En fait, dit le praticien, le manque de lumière, trop fréquent à Lyon, est la cause de la froideur et de la mélancolie lyonnaise, l'explication ultime du tempérament local!

Mise en forme du système

Ajoutées aux effets de la conception et de l'état des maisons, de l'humidité, de la salubrité des rues, de l'alimentation en eau, les conséquences des qualités du sol, de l'air et de la lumière aboutissent à une cartographie de la ville qui devient de plus en plus fine. Si Dubouchet recommandait ainsi de construire de préférence à La Croix-Rousse qu'aux

³⁴⁵ *Topographie et statistique médicale du département du Rhône et de la ville de Lyon*, Lyon, Vingtrinier, 1866.

³⁴⁶ Une fois de plus serait on tenté de dire, puisque dans son précédent ouvrage, *Lyon*, Clément poussait en avant les causes telluriques, elles aussi *"trop souvent oubliées"* à son sens.

Brotteaux, si tous nos auteurs favorisaient les zones élevées de la ville ⁽³⁴⁷⁾ et les quais du Rhône, Clément construit en 1889 une division en vingt cinq zones décrites comme homogènes au regard des conditions de salubrité et qui offrent des conditions plus ou moins favorables à l'installation humaine, selon les variations des conditions objectives de mortalité. La prégnance de ces considérations est confirmée par la reprise des quartiers découpés par Clément dans ce qui est, plus de soixante dix ans après, la mise en forme achevée du système climato-morphologique.

C'est en effet dans Le climat de Lyon et de la région lyonnaise, ouvrage de 1946 dirigé par le professeur Piéry que cette partition hygiénique prend toute sa force, parce qu'elle est alors incluse dans un système d'explication à vocation globale. Le professeur Piéry enseigne à la faculté de médecine de Lyon "*l'hydrologie thérapeutique et la climatologie*". Son livre, préfacé par Edouard Herriot, étend l'étude du climat "*à l'étude de l'influence du climat sur le psychisme, l'âme humaine, la race, la civilisation elle-même*" comme il l'annonce dans son introduction. Qu'il définisse son terrain d'action comme celui de la "*climatologie biologique*" ou de la "*psychoclimatologie*", il vise à l'explication des faits de tous ordres par les conditions naturelles et surtout climatiques. Invoquant tour à tour Hippocrate, Montesquieu, Taine et André Siegfried, il utilise le climat comme un schéma d'explication total de la ville et de ses habitants. Une citation assez longue permettra au lecteur de comprendre la force qu'il donne à ce système: "A sa suite <celle d'André Siegfried dans Le tableau politique de la France de l'Ouest sous la troisième République paru en 1913> *peut on ainsi faire intervenir la composition géologique des terrains primitifs, le Massif Central, sur lesquels est assise la ville de la prière [Fourvière]? Par contre pour La Croix-Rousse juchée sur son émergence de terrains tertiaires, pour Les Brotteaux, Villeurbanne et La Guillotière développés sur une plaine d'alluvion, peut on évoquer la fréquence des émeutes et des révolutions pour la première, et pour les seconds le développement des idées démocratiques et socialistes?*" ⁽³⁴⁸⁾. Le livre tout entier est fait de ces allers-retours entre le "milieu" comme disait Taine, et la société lyonnaise. Le chapitre "Topographie climatique et microclimats des principaux quartiers de Lyon", entièrement repris

³⁴⁷ Les échos de ces études hygiéniques sont nombreux dans toutes nos sources. A titre d'exemple je citerai ici la description des collines de Lyon par BAILLEUX DE MARISY dans Transformation des villes de France, Paris, Hachette, 1867, p. 135: "*Il sera donc de plus en plus vrai de dire qu'à Lyon c'est surtout aux pauvres, aux habitants de La Croix-Rousse et de Fourvières, que la nature et le ciel sourient. Avec l'air et le soleil, ils ont l'eau, l'espace, les grands aspects du ciel et de la terre, et l'on doit reconnaître que dans cette métropole industrielle dont aucune ville au monde ne possède la situation pittoresque, le travail a été doté par la Providence de tous les dons qui peuvent le fortifier et l'embellir*"

³⁴⁸ M.PIÉRY (dir.): Le climat de Lyon et de la région lyonnaise, Lyon, s.e, 1946, p.281.

de Clément et agrémenté de quelques observations personnelles, va jusqu'à se poser comme un schéma directeur "*pour les architectes et les urbanistes*". Si toutes les partitions de la ville se font dans l'optique d'une appréhension et d'une compréhension plus aisée des phénomènes urbains, la partition "climato-morphologique" est sans doute celle qui pousse l'explication aux confins du déterminisme le plus sommaire, celui de l'espace. Evoquant le risque de ces outrances mécanistes (!), Piéry, dans son chapitre "Psychologie des divers quartiers de Lyon", semble s'interroger: "*Nous pourrions nous demander si les microclimats de ces divers quartiers de la cité lyonnaise <dont il vient de définir les "psychologies"> n'interviennent pas dans la formation de ces mentalités un peu particulières. Malheureusement les données climatiques locales sont incertaines ou font défaut, que nous poserions à la base d'une pareille différenciation*" ⁽³⁴⁹⁾. Ces préoccupations de rigueur ne remettent pourtant jamais en cause l'adéquation climat naturel-climat social à travers la "*psychologie*", qui est la base même de tout l'ouvrage. Celui-ci reste un monument d'une école déterministe locale dont on peut peut-être se demander ce qu'elle doit aux perspectives introduites avant et pendant la 2^e guerre mondiale par Alexis Carrel ⁽³⁵⁰⁾.

2. Une géographie humaine

Dans le langage quotidien, on emploie le terme de "quartier" pour désigner des parties de la ville. Dans son emploi banal lui-même le mot a ce double sens de "partie de l'espace urbain" et de "lieu de vie privilégié", ce double sens descriptif et qualificatif. De nom commun dans le premier cas, le mot devient presque adjectif épithète dans le deuxième. Ces connotations qui lui donnent ses reflets de communauté harmonieuse et de communauté protégée (le thème du "village urbain") en font un terme difficile à manier ⁽³⁵¹⁾. Le projet de recherche sur la vie de quartier lancé à Lyon par Maurice Garden à la fin des années 80 ⁽³⁵²⁾

³⁴⁹ idem, p.282.

³⁵⁰ Auteur de L'homme, cet inconnu, Prix Nobel et fondateur de l'institut Alexis Carrel sous l'Occupation.

³⁵¹ Comme l'ont bien montré LEIGHTON (Barry) & WELLMAN (Barry): "Réseau, quartier et communauté, préliminaire à l'étude de la question communautaire", Espaces et sociétés, n°38-39, Juillet-Décembre 1981, p.111-133

³⁵² Maurice GARDEN: "La vie de quartier", Bulletin du centre d'histoire économique et sociale de la région lyonnaise, 1977, n°3.

constatait déjà ces difficultés et mettait en évidence les risques du "quartier". Les nombreux travaux des sociologues et des géographes ont montré les ramifications du thème, les décalages entre ses emplois (quartiers administratifs et quartiers "vécus"), sa part de réalité objective (divisions socio-économiques, activités professionnelles, comportements démographiques, institutions communes) et de réalité subjective (question de l'identité de quartier, perceptions quotidiennes, constitutions des réseaux de connaissance informelle au gré des rencontres dans la rue et les magasins) ⁽³⁵³⁾. Une étude plus attentive montre que ces enseignements donnés par les autres sciences humaines n'ont guère éveillé d'échos parmi les historiens français ⁽³⁵⁴⁾. Néanmoins, la problématique de l'espace s'est trouvée enrichie par ces interrogations sur "l'espace vécu", "l'espace perçu", "l'espace social" ⁽³⁵⁵⁾. Après vingt années de travaux divers, il n'en reste pas moins que ni les travaux "behaviouristes" de Moles et Rohmer qui font du quartier "*la cinquième coquille*" de l'homme ⁽³⁵⁶⁾, ni les analyses socio économiques d'André Vant ⁽³⁵⁷⁾ ne rendent la totalité de la signification du quartier. Mais peut-être le concept, si tant est qu'il en soit un, est piégé à l'origine: le quartier ferait-il trop partie de notre vie de citadins pour devenir un bon outil d'analyse?

Aussi ne chercherai-je pas, un peu lâchement sans doute, à entrer dans cette problématique du quartier-espace de vie. J'ai préféré essayer de suivre le quartier comme "morceau de ville", comme entité spatiale, tel que les contemporains de la période étudiée pouvaient l'utiliser, en m'attachant à suivre la variété des critères de ces délimitations, d'abord sur les bases "naturelles", et dans les pages qui vont suivre sous l'angle humain. On peut déjà deviner qu'au terme d'une telle démarche, on va se trouver face à une ville éclatée en de

³⁵³ Voir par exemple l'article d'Alain METTON: "Le quartier, étude géographique et socio-psychologique", The Canadian Geographer, 1969, vol. XIII, n°4. Plus généralement, on peut consulter à titre d'exemple des résultats de la problématique du "quartier" toutes les études lancées dans le cadre de l'opération de l'Observation du Changement Social, qui comptent notamment un volume sur La Croix-Rousse.

³⁵⁴ Pour la discussion de ce point, voir les actes à paraître de la table-ronde internationale "Le quartier urbain. Approches et réalités XVI°-XX° siècles", Ecole Française de Rome, septembre 1991. La question est plus spécialement abordée dans la présentation de la table-ronde par Marcel RONCAYOLO et les papiers d'Alain FAURE "Ambiguïtés du quartier populaire parisien XIX°-XX° siècles" et de Pierre-Yves SAUNIER "La ville et ses découpages".

³⁵⁵ BERTRAND, CHEVALLIER, FREMONT, GALLOIS & METTON: Espaces vécus et civilisations, Paris, éditions du CNRS, 1982. Voir aussi toute la série d'articles parus sur ces thèmes dans L'espace géographique, notamment dans les numéros 2 et 3 de l'année 1974.

³⁵⁶ A.MOHLES et E.ROHMER: Psychologie de l'espace, Paris, Casterman, 1972.

multiples portions, qui se chevauchent et s'entremêlent. Tel quartier considéré comme indubitable éclate en multiples aires de jeu, de fête ou de revendication, telle circonscription administrative se révèle une référence de la vie collective et une tentative de cerner certaines réalités sociales. Pour tel autre "quartier" si évident, si connu, les limites varient d'un document à l'autre, alors qu'on observe que des entités reconnues ici ne le sont plus là. Faut-il alors renoncer à identifier des quartiers dans la ville? Ou plutôt modifier l'idée que nous nous faisons de la division spatiale des villes, à savoir une fixation d'espaces différenciés qui ont leurs limites et leurs noms quoiqu'on fasse? Que l'on veuille bien considérer que l'opération de délimitation de quartiers est avant tout, et quelle qu'en soit l'origine, une procédure de classification "banale", un effort de mise en ordre, une tentative de compréhension et de gestion de la complexité ⁽³⁵⁸⁾. On doit dès lors l'admettre dans toute sa variété. C'est ce postulat qui est choisi ici, et les pages qui suivent vont tenter d'en suggérer l'intérêt.

Le Plassans de Zola reste un cas d'école. Elle est en effet très claire cette ville (Aix-en-Provence) où selon les mots mêmes de Zola, la distinction des classes est recoupée par la division des quartiers, au nombre de trois, *"qui forment chacun comme un bourg particulier, ayant ses églises, ses promenades, ses moeurs, ses horizons"* ⁽³⁵⁹⁾. Lyon ne nous est jamais décrite comme la juxtaposition de trois quartiers qui couvriraient tout son espace et regrouperaient l'un les nobles, l'autre les ouvriers et commerçants et le troisième la bourgeoisie. Lorsqu'Eugène de Lamerlière développe en 1833 sa trilogie Bellecour-Saint Clair-Rue Mercière ⁽³⁶⁰⁾, il utilise ces indications spatiales plus pour indiquer la partition du monde social que la division de l'espace en zones hermétiques, homogènes et contigües. L'ensemble est une métaphore de la société lyonnaise, et chacun des lieux cités apporte sa pierre à cette division sociale. En général, les descriptions de la ville sont beaucoup plus pragmatiques, et surtout plus incertaines que la vision de Zola sur son Plassans. Des facteurs sociaux, des critères tirés de

³⁵⁷ André VANT: *Imagerie et urbanisation, recherches sur l'exemple stéphanois*, Saint-Etienne, Centre d'Etudes Foréziennes, 1981. Voir notamment le très convaincant chapitre VIII "Les vieux quartiers stéphanois, mythes et réalités".

³⁵⁸ Sur le thème du découpage, signalons ici les travaux en voie de publication du séminaire organisé par Philippe Dujardin et Paul Bacot sur le thème "sociologie du découpage" à l'I.E.P de Lyon. P.Dujardin y rappelle notamment les travaux des historiens de la Grèce antique, et l'intérêt de suivre les procédures de découpage de la cité, à la fois par ce qu'ils nous disent de la conception de la *polis*, mais aussi pour leur rapports avec d'autre découpages, ceux du sacrifice notamment (la note critique de J.SVENBRO "A Mégara hyblaea: le corps géomètre" dans *Annales ESC*, septembre-décembre 1982, illustre l'intérêt d'une telle réflexion).

³⁵⁹ *La fortune des Rougon*, Paris, Seuil, 1969, p.92.

³⁶⁰ "Bellecour, Saint Clair et la rue Mercière", dans *Lyon vu de Fourvières*, Lyon, Boitel, 1833.

l'activité économique, des éléments qui tiennent à l'évolution propre de la ville définissent au cours du siècle des manières différentes de morceler Lyon en unités cohérentes et signifiantes.

a) Espaces sociaux

Dans les descriptions de Lyon au début du XIX^e siècle, c'est à dire celles des guides touristiques puisque le type littéraire de la "description de Lyon" n'apparaît qu'au tournant des années 1830, la division socio-spatiale de la ville n'est pas ignorée. Si on en reste le plus souvent à des qualifications sommaires du type "*quartier bien habité*", "*quartier des plus riches*", "*faubourg populeux*", certains espaces n'en sont pas moins qualifiés précisément. Bellecour le quartier de la noblesse, des propriétaires et des rentiers, les Terreaux et leur annexe de Saint-Clair qui regroupent les comptoirs et les domiciles des banquiers, des négociants et des fabricants, la rue Mercière et son petit commerce se détachent du lot dès le début du siècle et les Lettres à ma fille... de Mazade D'Avèze en 1814. On retrouve un schéma encore plus simple dans les rapports préfectoraux, soucieux de donner une image claire de la société urbaine. Le préfet de Brosses, écrivant au ministre de l'Intérieur le 12 novembre 1825, établit la classification spatiale suivante: dans l'arrondissement du Nord "*le commerce vivifie tout*", dans celui du Sud "*la fortune et la considération appartiennent aux notabilités territoriales*" et dans celui de l'Ouest "*des hommes laborieux, voués aux fonctions de la magistrature, du barreau, aux études du cabinet, forment avec les propriétaires de second ordre une population vivant d'une médiocrité paisible*" ⁽³⁶¹⁾.

On le voit, il n'est pas alors question des populations ouvrières, ni même de la masse des artisans. Les hommes de lettres aussi bien que les hauts fonctionnaires se préoccupent avant tout de situer les forces sociales et politiques importantes. Cochard, Fortis ou Chambet pour ne citer qu'eux reprennent ces partitions majeures. Ce n'est que lentement que sont désignés d'autres espaces typés. Ainsi Fortis est le premier en 1821 à souligner la coloration ouvrière des quartiers Saint-Paul et Saint-Georges de la rive droite de la Saône. Il y va en partie de la chronologie de la formation des espaces ouvriers: les ouvriers en soie ne se concentrent à La Croix-Rousse qu'à partir des années 1820. Mais ce sont surtout les mouvements sociaux des années 1830 qui font surgir les quartiers ouvriers sur ces cartes en textes que nous délivrent nos auteurs. C'est bien sûr le cas chez ceux qui comme Villermé, Reybaud ou Audiganne, viennent enquêter sur les classes laborieuses. Mais c'est aussi chez tous ceux qui parlent de

Lyon que La Croix-Rousse, "*acropole de la soie*", devient incontournable. Les concentrations ouvrières de Vaise ou de La Guillotière, moins imposantes tant en nombre qu'en leurs manifestations, apparaissent aussi petit à petit. Les nouvelles secousses de 1848 et 1849 contribuent à la présence accrue de ces quartiers ouvriers dans les divers textes consultés, avec un basculement progressif en faveur de La Guillotière. La partie Sud de celle-ci (3^e arrondissement) est désormais décrite comme le quartier ouvrier par excellence, selon une évolution qui correspond à la place croissante qu'elle occupe, tant dans la localisation des implantations industrielles que dans le mouvement politique ouvrier (lieux de réunion, grèves...). Sur la même rive, le quartier des Brotteaux prend lui aussi un relais, celui de quartier phare de "*l'aristocratie d'argent*" ⁽³⁶²⁾, en lieu et place de celui de Saint-Clair. Petit à petit, c'est une cartographie du riche et du pauvre qui s'impose, cette typologie quartiers chics/quartiers pauvres qui oriente encore aujourd'hui notre regard sur la ville.

Les groupes intermédiaires, moins concentrés peut-être, mais surtout moins présents dans l'histoire de la ville, n'apparaissent qu'occasionnellement. Alors que les guides touristiques des trois premières décennies s'efforçaient d'associer à chaque espace délimité une activité professionnelle dominante (à Serin le commerce des vins, à Saint Jean le barreau, à la rue Longue les toiliers, etc.), ce souci s'estompe. Le petit commerce de la rue Mercière disparaît des textes en même temps que la rue perd son rôle d'artère commerçante principale ⁽³⁶³⁾, la population d'employés et d'ouvriers qui peuple une partie des Brotteaux (dans les rues autres que les grands axes) n'est évoquée que rarement. A la répartition professionnelle succède la répartition sociale, au métier la classe.

La polarisation spatiale du regard observateur suit ainsi les grandes interrogations sociales qui traversent le siècle. Il laisse donc de nombreux angles morts dans l'espace urbain, ignorant les espaces dont la coloration ne ressort pas à ces grands conflits qui le préoccupent, entre bourgeoisie et aristocratie d'abord, entre nantis et démunis ensuite. La rive droite de la Saône dans son ensemble, le centre ville même après sa rénovation et la banlieue qui n'est pas encore rouge échappent le plus souvent à ces partitions sociales de l'espace. La ville se résume alors en Bellecour, Croix-Rousse, Brotteaux et Guillotière. Petites gens, employés, artisans, c'est tout ce monde de "*la médiocrité physique et morale*" (dixit de Lamerlière) qui s'estompe.

³⁶¹ Archives Nationales, F1bII Rhône 13.

³⁶² Comme le dit Emmanuel VINGTRINIER en 1898, en parlant des cochers de fiacres, "*Avenue de Noailles*!" ou "*Place Bellecour*" sont deux annonces de courses qui font miroiter la perspective d'un bon pourboire (*La vie lyonnaise*, Lyon, Editions du Lyon, 1983, éd. or. 1898).

b) Espaces p`litiques

Ces mêmes points forts, ces mêmes carences se retrouvent lorsque d'autres témoins s'attachent à décrire ce qu'ils considèrent comme un avatar de ces divisions sociales, à savoir les partitions politiques de la ville. Lorsque Pressavin, représentant du Rhône au conseil des 500, écrit aux Directeurs le 19 germinal an VII, les factions royalistes qu'il désigne du doigt ont leur nid dans les arrondissements du Midi et de l'Ouest (c'est à dire le quartier de Bellecour et la rive droite de la Saône), là où *"il se trouve peu d'hommes près à seconder le Directoire"* ⁽³⁶⁴⁾. Les notes des préfets de la Restauration révèlent les antagonismes profonds entre Bellecour et les Terreaux, et les tentatives des hommes du Roi pour utiliser ces rivalités. *"Les petites altercations de la partie Bellecour et des Terreaux sont au dessus de toute description"*, rapporte le gouverneur militaire de Lyon dans son rapport du 6 janvier 1814, qui explique qu'en conséquence il s'efforce de les traiter de la même façon (réunions, affaires, réceptions) pour en atténuer les dissensions ⁽³⁶⁵⁾. Tout juste le quartier Saint-Jean, lieu de résidence du barreau réputé libéral ⁽³⁶⁶⁾ est-il mentionné en plus des deux susnommés. Ce n'est là encore que lentement que les espaces ouvriers émergent à la description politique. Après avoir longtemps affirmé que les ouvriers de Lyon sont *"naturellement calmes et tranquilles"* ⁽³⁶⁷⁾, *"laborieux et généralement dociles envers le négociant ou le manufacturier qui les fait vivre"* ⁽³⁶⁸⁾, l'inquiétude se fait peu à peu jour devant le nombre croissant des ouvriers et des fabriques qui font de Lyon un foyer d'intrigues *"naturel"* ⁽³⁶⁹⁾.

³⁶³ Son déclin commence dans les années 1840 avec divers travaux de percement de rues, et notamment celui de la rue Centrale qui selon les témoins porte un coup fatal à la vieille rue Mercière.

³⁶⁴ Archives Nationales, F1bII Rhône 12. La chemise "an VII-1811" est particulièrement bien remplie, et raconte les difficultés du Directoire à trouver des administrateurs dévoués, surtout dans les arrondissements cités par Pressavin.

³⁶⁵ Archives Nationales, F1bII Rhône 13.

³⁶⁶ Archives Nationales, BB3 172, lettre du procureur du roi au ministère de la Justice de 1820. Les libéraux du barreau y sont décrits comme *"la partie de la population la plus difficile et la plus fâcheuse"*.

³⁶⁷ Archives Nationales, F7 9696, rapport du préfet au ministère de l'Intérieur du 1er mars 1823

³⁶⁸ Archives Nationales, BB3 172, lettre du procureur du Roi de 1820.

³⁶⁹ Archives Nationales, F7 9696, lettre du ministre de l'Intérieur au préfet, 8 mars 1825. Il faut noter que l'attention aux classes ouvrières provient d'une requête du pouvoir central.

C'est encore une fois les insurrections de 1831 et 1834 qui vont faire apparaître l'image de La Croix-Rousse, foyer d'agitation politique. Constamment épiée par les mouchards et les fonctionnaires de tous ordres, elle est plus qu'à son tour dépeinte comme "*le nid de l'émeute*", "*le foyer du communisme*", tant dans les rapports administratifs que dans divers textes littéraires, et ce jusqu'aux années 1860. Ce n'est qu'avec les changements structurels qui marquent l'histoire de l'industrie lyonnaise ⁽³⁷⁰⁾ et l'avènement d'un nouveau régime que La Croix-Rousse devient cet "*ardent foyer de la démocratie lyonnaise*" que *Le Progrès* ne manque pas de décrire lors de ses comptes-rendus de 14 juillet. La colline laisse alors La Guillotière tenir le rôle d'épouvantail politique. A la même époque, le deuxième arrondissement (Ainay-Bellecour), incarne les forces conservatrices tant dans la presse que dans les déclarations des républicains du Conseil Municipal. En dehors de ces trois points forts, on ne trouve que peu de points de repère sur la carte politique de Lyon à la fin du XX^e siècle. Il est vrai que ces éléments suffisent à rendre les clivages majeurs du paysage politique lyonnais au XIX^e siècle, aussi bien entre les héritiers de la Révolution Française et les partisans de l'Ancien Régime qu'entre les partisans de la république sociale et ceux d'une république modérée, ou encore entre ceux du combat contre l'église et ceux de la défense religieuse. La partition que nous avons observée propose donc une structure permanente d'intelligibilité qui correspond à ce que cherchent nos témoins. Plus que de coller à une réalité observée de façon précise, il s'agit en délimitant l'espace de répondre à des questions que se pose le supérieur hiérarchique ou le lecteur. Le découpage spatial est là encore mise en ordre, procédé de classification. Articulés sur la dimension sociale ou politique des espaces considérés, il est avant tout heuristique, à tout le moins symbolique. Ce sont là des caractéristiques que l'on retrouve dans d'autres découpages issus d'autres préoccupations.

c) Espaces symboliques

Les observateurs ne se contentent pas de définir des espaces marqués par les répartitions de phénomènes sociaux ou d'opinions politiques. Ils s'efforcent aussi, et surtout les littérateurs, de suggérer des différences plus profondes, des antagonismes fondamentaux, en tentant là encore d'appuyer ces démonstrations par un appel aux formes spatiales.

³⁷⁰ LEQUIN (Yves): *Les ouvriers de la région lyonnaise*, Lyon, PUL, 1977 et CAYEZ (Pierre): *Métiers Jacquard et hauts-fourneaux*, Lyon, PUL, 1978.

Science et foi

Ce clivage est celui qui sépare la rive droite de la Saône, citadelle de l'église coiffée par Notre Dame de Fourvière, et la rive gauche du Rhône, foyer de la libre-pensée et de la science conquérante, installée en ses Facultés. Le roman de Jean Vermorel illustre cette partition en racontant la conversion du Dr Ternaz aux idées matérialistes. En même temps que le docteur abandonne sa foi catholique, il déménage sur la rive gauche du Rhône où les voix du destin clament "*la vie, la force de l'humanité <...> l'ardent désir de travailler et d'agir*". Le titre du roman, L'autre rive, est suffisamment clair pour ne pas s'étendre plus. On remarquera au passage avec cet exemple limpide comment les particularités physiques servent d'appui, d'ancrage, d'images solides aux métaphores sociales ou idéologiques. Après les "deux collines", où les thèmes opposés de la foi et de la République structurent l'opposition des éminences de Fourvière et de La Croix-Rousse ⁽³⁷¹⁾, nous voici avec les "deux rives".

Passé et avenir

La plus prégnante de ces partitions symboliques est sans doute celle qui oppose deux villes à l'intérieur de la ville, celle du passé et celle de l'avenir. J'ai déjà évoqué plus haut ce modèle qui apparaît assez tôt dans les guides touristiques et oppose une ville ancienne (celle des sinuosités de la rive droite de la Saône et de la presqu'île) à une ville nouvelle (celle des rues droites de La Croix-Rousse ou du polder de Perrache). Mais le thème ne prend toute son expansion qu'avec l'annexion des communes suburbaines et les travaux du centre de Lyon. Désormais, comme l'écrit Chambet, il y a un Lyon "*moderne*" et un Lyon "*Moyen-Age*" ⁽³⁷²⁾.

Les positions du sénateur-administrateur de la ville Vaïsse consacrent officiellement cette division au moment même où la ville est percée de part en part. Son rapport au Conseil Municipal du 7 janvier 1860 est très clair sur ce point. "*Le vieux Lyon du Moyen-Age a une physionomie, une destination à part auxquelles il sera sage de ne pas porter une atteinte trop radicale. Sa situation retirée, sans être éloignée, je ne sais quel air du passé qu'y ont conservé les rues et les maisons en ont fait le séjour préféré des professions studieuses et d'une population dont les industries modestes et les habitudes paisibles s'accommoderaient mal de l'agitation et du bruit. Il ne faut ni troubler cette population ni la déplacer.*" ⁽³⁷³⁾. Il ne faut pas

³⁷¹ Le chapitre suivant revient en détail sur ce duo.

³⁷² Ce sont ces termes qu'il utilise Dans son Itinéraire, Lyon vu en trois jours de 1864.

³⁷³ Exécution de la rue de l'Impératrice et divers travaux d'utilité publique. Rapport de M. le Sénateur au Conseil Municipal, le 7 janvier 1860, Lyon, Ville de Lyon, 1860, p.7.

idéaler cette attitude: le sénateur ne s'engage pas dans une politique de sauvegarde architecturale et sociale des quartiers anciens, pas plus qu'il ne reconnaît les bienfaits du maintien de signes du passé urbain ⁽³⁷⁴⁾. Plus simplement, à un moment où il projette un nouvel ensemble de travaux coûteux, le sénateur définit des priorités d'aménagement.

L'aménagement du centre d'abord, les communications avec les périphéries Nord et Est d'abord, dit-il d'ailleurs dans le rapport suscité. Malgré l'état de la rive droite de la Saône, malgré les récriminations des hygiénistes qui demandent "*que le marteau du progrès vienne frapper ces vieux quartiers et y amener l'air et la lumière*" ⁽³⁷⁵⁾, le sénateur préfère l'épargner. Sa population est paisible et sa situation écartée et étroite ne lui prédit pas un futur doré. Vaïsse sait bien qu'il lui serait difficile de trouver les partenaires financiers qui rénoveraient la vieille ville, d'autant plus que des travaux prendraient très vite beaucoup d'ampleur. Quelques années plus tard, les docteurs Marmy et Duquesnoy se demandent d'ailleurs si pour améliorer l'état de ces quartiers il ne serait pas "*nécessaire de détruire tout ce qui reste*" ⁽³⁷⁶⁾. Le temps donne raison à Vaïsse, puisqu'aucune compagnie immobilière ne s'est jusqu'à ce jour lancée dans la rénovation des quartiers de la rive droite de la Saône. La seule opération immobilière engagée sur ce point laisse, il est vrai, augurer du pire. Les conseils municipaux de la III^e République ont en effet un mal fou pour faire aboutir le programme lancé dans les îlots de Saint-Paul qui entourent l'actuelle salle Molière (le Conservatoire, construit en 1904). L'aventure se termine par l'attribution des terrains à un groupe scolaire, après de longues années marquées par les plaintes des riverains devant des îlots désespérément vides ⁽³⁷⁷⁾. C'est seulement notre période contemporaine qui a remis à l'honneur ce quartier et en a fait un des premiers secteurs sauvegardés de France, mais aussi un des terrains de choix de la rénovation immobilière haut de gamme. Dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, la rive droite de la Saône demeure le quartier chéri des "archéologues" qui vantent les mérites d'un puits ou d'une imposte de Philibert Delorme que ses cours crasseuses dissimulent. Elle est avant tout le symbole du passé de la

³⁷⁴ Gilbert Gardes dans Lyon, l'art et la ville est peut-être un peu trop candide sur ce point.

³⁷⁵ MARMY & DUQUESNOY, Topographie et statistique médicale du département du Rhône et de la ville de Lyon, 1866, p.429.

³⁷⁶ Topographie et statistique médicale du département du Rhône et de la ville de Lyon, 1866, p.429.

³⁷⁷ L'article de Ravazée de Coulon "De la construction du quartier Saint-Paul" dans le Salut Public du 23 février 1888 exprime des doutes devant le succès d'une opération immobilière dans le quartier. Celui-ci n'est plus situé dans l'axe de développement de la ville et la bourgeoisie visée n'y viendra pas, dit l'auteur. Préviction qui ne semble pas dénuée de sens puisque en mai 1905 le Lyon-Républicain peut décrire les environs de la gare de Saint Paul comme "*une ville au lendemain d'un bombardement*" avec murailles nues et logements éventrés depuis deux ans faute d'investisseurs.

ville, et pour certains de sa décadence (les palais des marchands italiens occupés par des pauvres en sabots).

Comme le dit Jean-Luc Pinol, l'avenir est à l'Est en cette deuxième moitié de XIX^e siècle. Avec une régularité remarquable, la rive gauche du Rhône se voit accolée le mot "avenir". Déjà présente dans les projets de Morand, appuyée par les données physiques (terrain plats et libres, en opposition aux collines du Nord ou de l'Ouest lyonnais), cette conviction ne peut être que renforcée par les mesures qui font de la rive gauche du Rhône une partie de ville comme les autres (annexion de La Guillotière, affranchissement des ponts, construction des digues et quais). La politique urbaine de Vaïsse et de son ingénieur Bonnet inscrit définitivement la partition rive droite de la Saône /passé et rive gauche du Rhône/avenir dans les imaginations. Dans les guides, au conseil municipal, dans les descriptions de la ville, dans les romans de la deuxième moitié du siècle le thème s'impose sans coup férir. L'évocation des lointaines métropoles d'outre-Atlantique (on parle de la "*ville américaine*" de la rive gauche du Rhône) témoigne de ce miroitement de promesses qui accompagne la présentation de l'outre-Rhône. Dans le roman de Vermorel cité plus haut, on retrouve d'ailleurs cette dimension. Quand la jeune Fernande "convertit" le Dr Ternaz à la religion de la science, elle lui dit que les Facultés sont "*les églises de demain*", que "*l'autre rive*" est celle du futur. En un même mouvement, d'une rive à l'autre, le docteur change d'appartement, de conviction, mais aussi d'époque.

d) Espaces éc`n`miques

Cette répartition entre ville de l'avenir et ville du passé voit ses termes appuyés par un découpage économique qui se fait jour petit à petit. Sous l'effet des injonctions des hygiénistes et des "spécialistes" de la ville, un zoning des activités se met en place. La séparation des fonctions urbaines (travail, habitation...) est un des axes des préoccupations des urbanistes utopistes du début du siècle, puis des ingénieurs saint-simoniens, et enfin des reconSTRUCTEURS du Second Empire.

A Lyon, après l'échec du projet municipal de créer à Perrache une véritable zone pluri-industrielle dans le but de diversifier l'activité économique locale, un "*Birmingham*" ou un "*Manchester lyonnais*" comme on le dit alors ⁽³⁷⁸⁾, les divers projets urbains s'efforcent

³⁷⁸ Les actes de vente faits par la commune au début des années 1820 stipulent que pendant 25 ans on ne peut couvrir le sol d'autres établissements qu'industriels. Le maire de Lyon confirme cette vocation par sa lettre du 1er février 1827 au ministre de l'Intérieur, dans laquelle il expose son projet de créer une "*ville de feu*" au sud de la presqu'île. Il s'agit, dit-il, d'attirer non seulement la soierie mécanique pour faire face à la concurrence étrangère, mais aussi les "*métaux, verre, mouture des grains, filatures de laine*" pour

d'assigner des espaces précis à l'industrie. Dans le projet de Christophe Crépet pour La Guillotière, l'architecte-voyer de la commune (formé à l'école des Beaux-Arts de Paris) concentre les activités insalubres aux extrémités Sud et Nord de son plan (abattoirs, pompes à feu) et assigne une zone située au-delà de ses larges boulevards extérieurs aux entrepôts et aux usines. Les projets de Vaïsse et de Bonnet participent aussi de cette volonté de cantonnement spatial. L'ingénieur polytechnicien de la voirie municipale de Lyon y est fidèle aux idées du "modèle progressiste" proposé en France par Cabet, Fourier et les ingénieurs saints-simoniens des années 1830, et développe l'idée que les différentes fonctions urbaines doivent être séparées dans l'aménagement des grandes villes. Ainsi le centre ne doit plus être le siège des industries, mais celui de l'autorité. Un quartier pour l'administration, un quartier pour les grands commerces, les autres pour l'habitation et les industries, ce sont là les "*lois naturelles de l'aménagement des grandes villes*" ⁽³⁷⁹⁾ qu'expose le sénateur Vaïsse à son Conseil Municipal.

Ces conceptions ont cependant du mal à faire leur chemin. A la même époque, Vaise et les bords de Saône sont un lieu privilégié de l'installation des établissements insalubres (abattoirs, fonderies de suif, ateliers de construction navale, teintureries), et les médecins du Conseil de Salubrité ont le plus grand mal à vaincre la volonté de certains propriétaires "*d'en faire le Botany Bay pour la déportation des industries désagréables*" ⁽³⁸⁰⁾. C'est donc dans la douleur que se dessinent les lignes du zoning industriel. Dans son compte-rendu de travaux pour les années 1851-1859, le Conseil de Salubrité insiste à de nombreuses reprises sur la vocation de la rive gauche du Rhône à être "*le véritable champ de l'industrie*", à cause de son exposition au vent et de ses vastes terrains plats ⁽³⁸¹⁾. Le Conseil avoue même qu'il aurait

éviter l'émigration des ouvriers de la soie lors des périodes de morte. Cependant, précise-t-il, les établissements insalubres de première catégorie ne seront pas tolérés dans cet espace. Cette volonté d'industrialisation a ses limites, comme le prouve la délibération du Conseil Municipal deux mois plus tard (le 6 avril 1827). A la demande du Conseil Général des Ponts et Chaussées pour que le traité entre la mairie et ses locataires (entre autres Marc Seguin pour ses installations ferroviaires diverses) stipule qu'on interdise sur les terrains cédés la construction d'établissements "*qui n'ajouteraient rien à l'industrie manufacturière*", le maire rétorque que son administration n'a jamais eu cette pensée, et que les Seguin peuvent utiliser leurs excédents de terrains librement, notamment pour créer une multitude d'établissements commerciaux et en particulier des entrepôts. S'il est bien question de privilégier l'implantation industrielle, c'est plus largement que la seule activité de fabrique, et sans exclure les opérations classiques de spéculation foncière.

³⁷⁹ Rapport au Conseil Municipal sur un projet de traité entre la ville de Lyon et la Banque Générale Suisse de Crédit International pour l'exécution d'une rue nouvelle allant de la place des Terreaux à la place Bellecour le 29 octobre 1858, Lyon, Ville de Lyon, 1858.

³⁸⁰ Rapport du 3 novembre 1859, cité dans Hygiène de Lyon, compte-rendu des travaux du conseil d'hygiène publique et de salubrité du département du Rhône, 1851-1859, Lyon, Vingtrinier, 1860.

³⁸¹ idem

préférée voir l'exclusivité des implantations industrielles laissée au quartier des Rivières, à Feyzin ou à Saint-Fons tout au sud de cet espace ⁽³⁸²⁾, mais il doit concéder aux intérêts économiques l'installation des établissements industriels au coeur même de La Guillotière. Il ne renonce pas pour autant à une politique très stricte de surveillance des établissements insalubres, et surtout à un traitement différentiel des espaces de la rive gauche du Rhône qui écarte ces établissements du quartier résidentiel des Brotteaux (6^e arrondissement), et les tolère dans celui de La Guillotière (3^e arrondissement) ⁽³⁸³⁾.

Ces volontés prennent peu à peu forme. A la fin des années 1860, 33 établissements insalubres de première classe sur 36 se situent désormais sur la rive gauche du Rhône, avec une forte concentration dans le quartier Gerland-Rivières (14 établissements). La même évolution est sensible pour les établissements de deuxième classe, ce qui permet aux docteurs Marmy et Duquesnoy qui nous rapportent cette évolution de s'en féliciter et d'espérer qu'on puisse "*réserver à la plaine des Charpennes, de Vénissieux, de Saint-Fons, tous les établissements insalubres de première classe*" ⁽³⁸⁴⁾. Avec le temps, cette partition économique entre les deux rives du Rhône se confirme, même si certaines activités importantes se maintiennent dans l'Ouest de Lyon, avec notamment la croissance de la firme Gillet (teinture, chimie). La balance de l'implantation industrielle s'infléchit de plus en plus du côté des terrains libres et relativement peu coûteux de la rive gauche du Rhône, malgré les résistances des groupes de pression vaisois ⁽³⁸⁵⁾. Cette prédestination hygiénique (proximité du fleuve, situation en amont de la ville, bonne exposition aux vents) et immobilière (terrains longtemps inondables, à l'écart du noyau d'urbanisation et donc peu coûteux), accentuée par la politique d'implantation du Conseil de Salubrité et la politique foncière des Hospices Civils de Lyon, consacre la localisation de l'industrie lourde et "polluante" sur la rive gauche du Rhône, et plus

³⁸² C'est à dire aux endroits où sont aujourd'hui implantés les grandes usines de la chimie et de la pétrochimie.

³⁸³ Voir à ce sujet la thèse à venir d'Anne-Sophie Clemençon, qui montre que cette politique est au diapason de l'attitude adoptée par les Hospices de Lyon quant au devenir de leurs vastes propriétés de la rive gauche du Rhône, mais aussi les travaux d'Olivier FAURE et Olivier BALLAY sur les établissements insalubres dans le cadre de leur enquête sur les bruits industriels (Lyon au XIX^e siècle, l'environnement sonore et la ville, CNRS, Programme Pluriannuel en Sciences Humaines, rapport intermédiaire, 1991).

³⁸⁴ MARMY (M.J) et DUQUESNOY (Ferdinand): Topographie et statistique médicale du département du Rhône et de la ville de Lyon, Lyon, Vingtrinier, 1866.

³⁸⁵ On verra dans le volume II les batailles féroces qui opposent les conseillers du 5^e arrondissement -la rive droite de la Saône - et ceux du 3^e -la rive gauche du Rhône- pour la localisation des nouveaux abattoirs de Lyon, en une discussion qui dure de 1880 à 1910!

particulièrement au Sud (Guillotière, plaine de Saint-Fons, Gerland, Rivières). A l'âge industriel, l'avenir économique est lui aussi à l'Est.

Les enjeux de la partition

Il ne semble pas y avoir à Lyon une lutte aussi dure qu'à Saint Etienne pour le zoning intra-industriel. André Vant nous a décrit les différentes phases de la lutte pour le cantonnement des activités nouvelles qui se déroule pendant toute la première moitié du siècle dans la capitale du Forez ⁽³⁸⁶⁾. Les rubanniers stéphanois, par l'intermédiaire du Conseil Municipal et de la Chambre de Commerce qu'ils contrôlent, s'efforcent alors d'imposer une assignation spatiale aux activités industrielles, en arguant de l'incompatibilité technique entre le textile, la métallurgie et la mine. *"Comment le tissu léger, frais et délicat qui pare le bonnet ou le chapeau des élégantes de toutes les capitales pourra t-il sortir vierge du voisinage des hauts fourneaux, des affineries de fer, de la pompe à feu ou de l'atelier de grosse ferronnerie?"*, s'interroge avec une fausse ingénuité le Conseil Municipal de Saint Etienne dans une délibération du 14 juillet 1825. Les projets en auréoles concentriques de 1825, 1832 et 1840 ne bénéficient pourtant jamais de la reconnaissance légale tant espérée, mais les pressions (pétitions, avis du Conseil Municipal) aboutissent à la reconnaissance et à l'établissement d'un cantonnement de fait, appuyé par l'action du Conseil d'hygiène et de salubrité de la Loire sur la localisation des établissements insalubres. L'étude menée par André Vant montre que les fondements de la politique du cantonnement dépassent largement les seules considérations "techniques" invoquées ci-dessus. Le combat a bel et bien lieu dans le champ économique, entre les acteurs et les intérêts locaux (rubanniers, mais aussi propriétaires fonciers et industriels) qui font face aux capitaux extérieurs investis dans des activités nouvelles et performantes, menaçantes pour le marché de la main-d'oeuvre, la rente foncière et les débouchés.

A Lyon, capitale de la soierie, un tel conflit n'aurait pas été surprenant. La répartition spatiale des industries, ne semble pourtant pas être sujette à débat, alors qu'elle aurait pu dégénérer en lutte, notamment avec la montée en puissance de l'appareil industriel extra-textile dans la seconde moitié du XIX^e siècle (de la verrerie à la chimie en passant par la construction mécanique). Le thème du "noircissement" textile, si important à Saint-Etienne, n'apparaît qu'accidentellement, comme par exemple lors de cette rixe entre les tisseurs de la place Rouville et les teinturiers et apprêteurs du quai Saint-Vincent, les canuts faisant pleuvoir des pierres sur leurs auxiliaires du textile depuis la place Rouville, qui surplombe la Saône et les

usines ⁽³⁸⁷⁾. Mais cela n'est que querelle au sein d'une même industrie, et le fait reste unique. Il est d'ailleurs notable que La Croix-Rousse (plateau et pentes), haut-lieu du tissage jusqu'aux années 1880, demeure absolument préservé des implantations industrielles qui auraient pu mettre en danger sa vocation. Dans le débat sur l'installation à Vaise des abattoirs (d'abord dans les années 1850 pour leur création, puis dans les années 1880-1900 pour leur suppression), on voit aussi parfois évoquée la question de la pureté des eaux de la Saône, si nécessaire pour les opérations de teinture qui se déroulent en aval dans les petits ateliers puis les grosses unités du quai Saint-Vincent. Mais cela reste secondaire. On peut s'interroger sur les raisons qui concourent à l'absence d'un débat qui fait des ravages dans la cité stéphanoise.

Il faut sans doute chercher la raison première de ce calme dans le mouvement de long terme de la soierie lyonnaise. Les métiers de la Fabrique quittent en effet la ville à partir des années 1820, sous l'effet des bouleversements techniques et de la concurrence, en un mouvement qui s'accélère après les insurrections de 1831 et 1834 qui posent avec une acuité particulière le problème du contrôle de la main-d'œuvre (salaires et comportement) ⁽³⁸⁸⁾. Ce mouvement croise plutôt qu'il ne concurrence l'implantation industrielle extra-textile à Lyon. Ce croisement ne concerne pas seulement l'implantation de l'outil de production, mais aussi les hommes et les capitaux. Si le textile ne perd sa place de premier secteur d'emploi de la ville qu'à la fin des années 1880, il ne doit cette longévité qu'à la vivacité des activités autres que le tissage: la teinturerie et l'apprêt restent en effet à Lyon, et même s'y renforcent. En 1914, les premiers secteurs d'emploi sont désormais la métallurgie et la chimie, cette chimie qui s'est souvent développée à partir d'activités liées au textile comme l'illustre l'histoire des entreprises de teinturerie Gillet, aux origines de Rhône-Poulenc. En vertu de tous ces éléments, il semble plus juste de parler de complémentarité que de rivalité. Dans un milieu investisseur local plus volontiers diversifié que son homologue stéphanois (André Vant signale d'ailleurs la présence du capital lyonnais "conquérant" dans les implantations métallurgiques stéphanoises), les problèmes de zoning sont moins cruciaux, car ils ne se posent pas en termes de conflit, mais

³⁸⁶ André VANT: Imagerie et urbanisation, recherches sur l'exemple stéphanois, Saint-Etienne, Centre d'Etudes Foréziennes, 1981, p.55-70.

³⁸⁷ Procès-verbaux du Conseil Municipal, 10 novembre 1881. Le rapporteur de la commission des intérêts publics souligne que la rivalité et les incidents durent depuis longtemps. Mais, alors que les équipements fumivores ont remédié au noircissement des tissus, les pierres continuent de pleuvoir: cela indiquerait-il avant tout que le malentendu existe entre deux groupes plutôt qu'entre deux activités?

³⁸⁸ Pour ces questions industrielles, voir notamment la thèse de Pierre CAYEZ (L'industrialisation lyonnaise au XIX^e siècle, thèse d'état en histoire, Université Lyon II, 1979). Dans Les ouvriers de la région lyonnaise (1849-1914) (Lyon, PUL, 1977), Yves LEQUIN donne les chiffres suivants: En 1820, Lyon

d'organisation. Solutions de rechange des milieux économique lyonnais, la métallurgie puis la chimie sont l'objet d'un cantonnement de fait, par les effets conjugués des politiques municipales et préfectorales. On peut se servir de l'exemple des projets de la presqu'île Perrache pour illustrer ces propos.

Lorsqu'au début du siècle, les municipalités de la Restauration veulent faire de la Presqu'île Perrache une "*ville de feu*" consacrée à l'industrie, le projet se veut à la fois un barrage aux risques d'émigration de la main d'oeuvre qualifiée de la soierie vers l'étranger par l'implantation d'autres industries ⁽³⁸⁹⁾, et un terrain privilégié d'installation des ateliers de soierie mécanique pour stopper le mouvement naissant de la fuite des métiers hors de la ville. S'il propose une alternative à la monoactivité soyeuse, celle-ci reste donc parfaitement complémentaire de ce point fort de l'activité lyonnaise. Sur un plan plus strictement spatial, notons que ce Birmingham lyonnais est soigneusement isolé du reste de la ville par une large avenue transversale plantée d'arbres (le cours Bayard). Le projet de diversification se fait donc dans l'ordre.

Cela ne signifie pas qu'il n'y ait aucune opposition. Une petite brochure de 1836 les résume mieux que tout. L'anonymat de cette brochure intitulée Lyon et ses faubourgs mis en presqu'île ne permet pas d'aller bien loin quant à l'occupation de l'auteur ⁽³⁹⁰⁾. Mais ses prises de position antérieures et postérieures sur les projets de fortification de Lyon, dans lesquels il se pose comme le champion de l'industrie et du commerce de la ville ⁽³⁹¹⁾, permettent de mieux le situer dans les milieux économiques "traditionnels". Ses déclarations dans Lyon et ses faubourgs... éclairent ses opinions. Il y expose de vastes projets de dérivation de la Saône et du Rhône, qui assureraient à la ville la protection contre les inondations ou l'ennemi (et ainsi rendraient inutiles les fortifications), mais qui constitueraient surtout un formidable port fluvial qui ferait de Lyon une "*nouvelle Venise*" d'aspect et de prospérité. Ce projet sert aussi des soucis sociaux variés tels qu'assurer "*la subordination de la classe laborieuse*", diminuer les contacts entre soldats et population, empêcher les artisans de quitter leur travail pour aller voir

regroupait 80% des métiers que fait battre la fabrique lyonnaise, en 1840 50%, en 1876 25%, en 1910 10%.

³⁸⁹ Une des hantises des fabricants comme l'illustre la lettre du maire au ministre de l'Intérieur, le 14 février 1827. Archives Nationales, F3bII Rhône 13.

³⁹⁰ C.C: Lyon et ses faubourgs mis en presqu'île, Lyon, Pezieux, 1826.

³⁹¹ De l'importance industrielle de la ville de Lyon ou réponse d'un bourgeois de Lyon à un officier d'état-major, Lyon, s.e, 1825.

manoeuvrer les soldats ou rendre la place Bellecour à la population (au lieu qu'elle soit occupée par les militaires).

Un appendice d'une trentaine de pages est plus spécialement consacré à Perrache. L'auteur y élève une virulente protestation contre le "*système carbonico-vaporeux*", c'est à dire le couple charbon-vapeur, coupable de "*métamorphoser en albinos des milliers de cultivateurs*"⁽³⁹²⁾, de vider les campagnes des paysans, d'attirer trop de monde en ville par le goût du luxe, d'augmenter les salaires des manouvriers ou les gages des domestiques de façon exorbitante. Toutes ces préoccupations semblent concerner un propriétaire terrien, vivant à la ville et doté d'une domesticité, qui donnerait du travail en milieu rural: cela pourrait bien être un fabricant. Le portrait se précise lorsqu'il évoque les ravages que les spéculateurs veulent accomplir dans les murs mêmes de Lyon. Leurs projets d'immenses établissements à Perrache videront nos sols du charbon, feront monter son prix et empêcheront les indigents de se chauffer; la fumée de leurs établissements (dont il indique qu'elle est sans conséquences physiques, mais provoque de graves dangers "*moralement*"), rabattue par les vents du Sud, noircira la ville, l'empuantira, et "*ternira les couleurs*" des étoffes sur les métiers⁽³⁹³⁾. On retrouve là les peurs exprimées par la municipalité de Saint-Etienne à la même époque au nom des rubanniers. L'auteur fait d'ailleurs référence à la cité minière, puisqu'il précise que l'industrialisation de Perrache "*en un mot fera de Lyon un second saint-Etienne*", sans les avantages que peut en tirer cette dernière. Ces similitudes, et le côté phantasmatique des craintes exprimées (les albinos, la fumée dangereuse "*moralement*") semblent attester de l'existence à Lyon d'un courant qui tente d'empêcher la pénétration de nouveaux secteurs industriels pour préserver le quasi-monopole soyeux et la hiérarchie sociale qui en découle⁽³⁹⁴⁾. Les dangers du luxe et de l'enrichissement des ouvriers semblent dans cet ordre d'idée aussi redoutés que l'écroulement de la société rurale.

Les positions de notre auteur anonyme se rattachent aux diverses oppositions qui ont été exprimées face au projet Perrache depuis l'époque de sa conception, telles que Félix Rivet les a recensées dans son travail sur le quartier Perrache⁽³⁹⁵⁾. On y retrouve d'abord les réticences à

³⁹² De l'importance industrielle de la ville de Lyon... p. 112.

³⁹³ Dans Examen du système de défense adopté et suivi par le gouvernement français pour la ville de Lyon en 1831..., le même auteur expose les avantages de La Croix-Rousse pour la fabrique de soie "*qui y courut car le tissu y était blanc et éclatant*", loin des ateliers de chapellerie, de mégisserie ou de teinture.

³⁹⁴ On retrouve dans ce texte quelques uns des thèmes qui composent l'attitude anti-urbaine classique: les allusions aux sans ressources qui encombrant la ville, au goût du luxe qui y corrompt les classes rurales, la fumée, etc.

accepter le projet de Michel Perrache, puis les obstacles divers placés sur sa route par le Consulat de la ville, qui refusait alors toute atteinte au monopole soyeux. L'enjeu est bel et bien économique, comme l'atteste cette réponse du Consulat en 1779 au sieur Bélanger, qui souhaite acquérir un terrain dans la Presqu'île pour y bâtir une manufacture de toiles peintes: "*Il n'est pas possible que nous puissions voir avec plaisir un semblable établissement, nous désirerions qu'il nous fut possible d'y mettre obstacle et de le faire échouer, parce que la quantité d'indiennes et de toiles peintes qui se fabrique dans le royaume porte un préjudice considérable à nos manufactures de soierie*" ⁽³⁹⁶⁾. Si les autorités municipales changent leur vision des choses pour en arriver aux projets de "*ville de feu*" de 1826, c'est à la fois parce que la ville a entre-temps récupéré la propriété des terrains (d'où l'existence d'un patrimoine à mettre en valeur) et parce que les effets de la concurrence ont fait toucher du doigt la relative fragilité de la monoactivité soyeuse.

Il est difficile de savoir si l'échec final de la "*ville de feu*" peut être attribué aux pressions de ce courant traditionnaliste qui refuse la diversification et la concurrence. On peut plus simplement évoquer une modification des orientations municipales, qui privilégient la valorisation foncière des propriétés communales en encourageant finalement la construction d'habitations (exonérations diverses), puis le revirement des municipalités de Juillet qui condamnent ce projet trop "légitimiste", et plus sûrement encore la fermeture du quartier (à la fin des années 1850) par ce remblais du chemin de fer qui le cloisonne encore de nos jours. La raison principale de cet échec tient plus largement aux modèles qui régissent l'aménagement urbain. La création d'un nouveau quartier à Perrache pose en fait le problème de la croissance et de la concurrence en divers domaines. La brochure intitulée La presqu'île Perrache et la ville de Lyon (1832), dans laquelle un autre auteur anonyme évoque la ruine possible des propriétaires lyonnais par les manoeuvres accomplies pour faire de Perrache un nouveau centre ville, illustre la dimension foncière du problème. Ce thème du "déplacement des intérêts", omniprésent dans toutes les grandes décisions urbaines du XIX^e siècle ⁽³⁹⁷⁾ avait déjà été traité par divers mémoires de la fin du siècle précédent. Celui du sieur Rongnard de 1786, que cite F. Rivet, emploie les mêmes arguments que La presqu'île Perrache et la ville de Lyon cinquante ans plus tard ⁽³⁹⁸⁾: ruine de l'ancienne ville, spéculateurs éhontés, etc.. Qu'il s'agisse d'intérêts

³⁹⁵ RIVET (Félix): Le quartier Perrache, Lyon, Audin, 1951.

³⁹⁶ Archives Municipales, AA 133, F°111, 25 février 1779, cité par F.RIVET p.15.

³⁹⁷ Et sur lequel on revient en détails dans le volume II.

fonciers ou industriels, il s'agit partout de défendre un ordre de choses ancien (intérêts fonciers, commerciaux, industriels et sociaux) contre les menaces de nouvelle donne que suggère tout mouvement, tout déplacement, toute concurrence. Dans les deux cas, la discussion se traduit par une argumentation sur la dimension spatiale, tant parce que c'est là que les choses se traduisent matériellement que par l'effet d'un rabattement de la sphère du social sur un support plus propre à supporter des légitimations placés sous le couvert "*de la raison*" comme le rappelle le mémoire de 1832. L'assignation spatiale, la définition de limites, l'aménagement de l'espace deviennent alors les formes visibles de ces débats qui les dépassent.

Dans le cas lyonnais, les concordances déjà signalées entre les groupes sociaux et économiques participant à ces débats spatio-industriels semblent les avoir atténués, même si une étude particulière sur les problèmes posés par la vocation industrielle de Perrache révélerait sans doute des tiraillements de l'ordre de celui que nous finissons d'évoquer. Cette vision consensuelle du cantonnement industriel semble d'ailleurs s'imposer puisque dans la seconde moitié du siècle la politique d'implantation des établissements insalubres consacre leur concentration dans la partie sud de la rive gauche du Rhône, comme nous l'avons déjà dit plus haut. Les cartes dressées par Yves Lequin des implantations industrielles à la fin du XIX^e siècle montrent l'achèvement sans heurts de ce cantonnement spatio-économique.

B. Le jeu des limites

Après le contenu, voyons maintenant le contenant, ces limites qui séparent ces différents espaces sociaux, physiques ou autres. Leur nature, leur fonction, leur envergure permet de préciser les modalités du jeu entre les individus et le milieu. On laissera de côté les limites administratives, traitées dans le volume suivant. Les limites recherchées ici sont celles qui apparaissent dans la pratique spatiale des habitants ou des acteurs de la vie urbaine, celles qu'ils nous rapportent dans leurs récits, celles qu'ils inventent pour leur vie quotidienne. Par sa nature, la question des limites est de celles qui révèlent les enjeux qui peuvent traverser une entité sociale. La limite est une ligne qui partage l'espace en zones soumises à des régimes divers, et détermine ainsi des dénivellations. Ainsi de part et d'autre de la ligne d'octroi les

³⁹⁸ Archives départementales du Rhône, C 98, cité par F.RIVET P.17. Le sieur Rongnart, conseiller en la sénéchaussée et au siège présidial, était propriétaire de terrains sis à La Quarantaine, sur la rive droite de la Saône.

produits sont-ils taxés ou au contraire vendus au prix du marché. Mais la limite est aussi le plan de séparation (et de contact) entre des espaces isonomiques, l'enveloppe d'ensembles cohérents tels que nous les avons discernés plus haut. Dans un certain sens, elle crée même cette cohésion, puisque la délimitation fabrique un "dedans" et l'amène à la reconnaissance. Ce qui, dans le cas des frontières nationales notamment, a pu lui donner un caractère sacré. Michel Foucher note à ce sujet que délimiter le territoire de la cité grecque, c'est *"avec l'aide des dieux créer le sens et la chose, séparer le chaos du cosmos"*, d'où la présence sur certaines de ces frontières de statues d'Hermès qui servent tout à la fois de borne, d'hommage et de garantie ⁽³⁹⁹⁾. Indéniablement plus profane dans sa définition, la limite intra-urbaine tient pourtant de cela.

La limite oppose un dehors et un dedans, et c'est en ce sens qu'elle nous intéresse pour lire la structuration des territoires, la délimitation des entités fondamentales qui, dans le cadre de la vie urbaine, servent aux usagers de l'espace pour bâtir leurs stratégies spatiales et sociales. Sans ces concepts, sans la définition d'un "ici" et d'un "ailleurs", d'un "nous" et d'un "eux", l'espace urbain serait privé de toute orientation, inaccessible à tout jugement. Ne pas reconstituer ce contexte, c'est aussi pour l'historien perdre le sens de nombreuses actions qui s'y déroulent. C'est dans cette perspective qu'on peut tenter de rendre quelques unes de ses limites à la société urbaine.

1. Les limites de la ville

Et d'abord celles de la ville elle-même. Dans le sens administratif du terme, tout semble clair: les limites sont indiquées sur les cartes, et elles ne varient guère qu'à deux reprises au cours du siècle. En 1852 avec l'annexion de La Guillotière, de La Croix-Rousse et de Vaise, et en 1894 avec le rachat par Lyon à Villeurbanne d'une parcelle de terrain située sur le parc de la Tête d'Or. Les pages consacrées aux limites administratives dans le volume II montreront que cette stabilité dissimule une histoire très agitée, mais gardons cela pour plus tard s'il vous plaît. Ce qui nous intéresse maintenant, c'est de voir quelles limites nos témoignages donnent à la ville, et comment elles peuvent différer de ces marquages administratifs.

³⁹⁹ Michel FOUCHER: *L'invention des frontières*, Paris, Fondation pour les études de défense nationale, 1986.

a) *La n`ti`n de ville*

Il est d'abord important de préciser de quelle "ville" on parle, car la définition des limites passe par le contenu de cette notion de "ville". En effet, au-delà des diverses expressions englobantes censées résumer la ville en largeur et en longueur comme "*de La Claire à la Quarantaine et de la Motte à Saint Irénée*" ⁽⁴⁰⁰⁾, ou "*des Brotteaux à la Mulatière, de Vaise à La Guillotière*" ⁽⁴⁰¹⁾, les définitions explicites de la ville sont dans la plupart des cas bien plus restreintes. Si Ardouin-Dumazet affirme que Villeurbanne, Bron, Caluire, Saint-Rambert, Ecully, La Mulatière et Oullins font partie de la ville, il nuance très vite cette définition extensive. Ainsi au Sud, "*la ville commence au delà du chemin de fer, devant la gare de Perrache*" ⁽⁴⁰²⁾. De même la banlieue Est, "*au-delà de la voie ferrée*" ne mérite pas le nom de ville, mais celui de "désert", au mieux de "faubourg". Joséphin Péladan est plus catégorique: "*Encaissée entre ses deux ondes, la presque île lyonnaise, qui commence au pied de La Croix-Rousse et finit au confluent, contient la vraie ville*" ⁽⁴⁰³⁾. Désiré Boitaplésir, dans son conte "la metteuse en mains", est tout aussi définitif, et réserve l'appellation de "ville" au "centre", c'est à dire à la presque île ⁽⁴⁰⁴⁾. D'autres sont plus généreux, comme Auguste Canneva qui faisant allusion à l'imperfection des équipements des Brotteaux concluait "*De ce côté, la civilisation s'arrête au bout des arbres du Cours Morand*" ⁽⁴⁰⁵⁾. Chez tous ces auteurs et chez bien d'autres la ville s'entend effectivement ainsi, comme une "civilisation", un niveau de confort dans les équipements, un stade de beauté dans l'architecture, un état d'animation et de mouvement, voire un ensemble d'attitudes humaines. Les faubourgs populaires, sales et ternes, ne sont pas plus dignes d'être inclus dans cette définition de l'urbanité qui fait appel aux formes esthétiques et sociales que les quartiers décatés de la rive droite de la Saône.

On retrouve dans ces ébauches de définition, qui datent toutes de la deuxième moitié du siècle, le mélange des critères culturalistes (ancienneté du site, aspect esthétique) et des critères fonctionnalistes (lieu d'échanges, qualité d'équipements) que M.V. Ozouf-Marignier a vu

⁴⁰⁰ CHAPPUZEAU, *Lyon dans son lustre*, Lyon, Scipion lasserme, 1656.

⁴⁰¹ Jean BROSSOLETTE: "Les statues lyonnaises" dans *Pour dire à table*, Lyon, Waltener, 1901.

⁴⁰² ARDOUIN-DUMAZET, *Voyage en France, 1896*, p.36.

⁴⁰³ *La décadence latine*, tome V, Istar, Paris, G.Edinger, 1888, p.125.

⁴⁰⁴ *La fanfare de Monron, les contes de Désiré Boitaplésir*, Lyon, s.e, 1879, p.167.

⁴⁰⁵ "Présent et avenir des Brotteaux", *Le Monde Illustré*, 1863, p.4.

s'entremêler dans les lettres reçues par le Comité de Division de l'Assemblée Constituante ⁽⁴⁰⁶⁾. Cette distinction recoupe celle que Bernard Lepetit constate en ce qui concerne les manières de définir la ville entre XVII^e et XVIII^e siècles ⁽⁴⁰⁷⁾, lorsqu'on évolue d'une définition en termes d'état à une définition en termes de fonction. Nos sources retransmettent ce passage de l'une à l'autre, qui se continue au XIX^e siècle. Elles révèlent aussi qu'il est lent.

Nombreuses sont les descriptions de la ville de Lyon qui utilisent encore de préférence le vocabulaire et les critères que M.V Ozouf-Marignier appelle "*culturalistes*". Noellat, sur son Nouveau plan topographique et historique de la ville de Lyon précise par exemple les dates auxquelles les faubourgs ont reçu le **titre** de ville. La plupart des descriptions insistent aussi sur la **morphologie urbaine**, le degré de rectitude des rues ⁽⁴⁰⁸⁾, leur nombre, celui des places, des impasses ou des quais. Les présentations du **site** (ville confluente, haut de la vallée du Rhône, lieu de contact Nord-Sud, collines) demeurent en fait omniprésentes, y compris dans les textes du début du XX^e siècle. Les considérations sur l'**ancienneté de la ville** et son **histoire** sont les plus présentes dans les introductions des guides touristiques. Le travail de **généalogie mythique** lui-même, que J.C Perrot voit disparaître des descriptions de Caen au XVIII^e siècle, reste un sujet fort prisé des érudits locaux, comme on le verra dans le troisième volume de cette thèse. Les considérations plus "*fonctionnalistes*" s'installent pourtant peu à peu. Une définition plus dynamique de la ville est ainsi donnée par le chiffre de sa population ou par le rappel de ses fonctions administratives (on rappelle que Lyon est préfecture, archevêché, chef-lieu de région militaire, siège de différentes circonscriptions judiciaires et fiscales). Mais cette concession aux nouvelles définitions masque une allégeance continue aux critères anciens de l'**histoire**, puisque l'énoncé du rang archiepiscopal de Lyon ne va pas sans le rappel de la fondation de son Eglise, ou du **titre** puisque donner le chiffre de la population ne se conçoit pas sans affirmer que Lyon est la deuxième ville de France, ou mieux "*la première après Paris*" ⁽⁴⁰⁹⁾, une "*seconde capitale*".

⁴⁰⁶ Voir le chapitre "Les représentations de la ville" de sa thèse La représentation du territoire français à la fin du XVIII^e siècle d'après les travaux sur la formation des départements, op.cit.

⁴⁰⁷ "L'évolution de la notion de ville d'après les tableaux et descriptions géographiques de la France", Urbj, 1979, n° II.

⁴⁰⁸ Dans sa description de la ville de Lyon de 1746, Clapasson donnait un grand prix aux "*justes alignements*" (c'est à dire en ligne droite), facteurs déterminants de la beauté des rues. Dans l'article "ville" de l'Encyclopédie, Diderot met lui aussi en avant la rectilignité du percement et de l'alignement des voies.

⁴⁰⁹ C.L GRANDPERRET: Lyon, Lyon, Brun, 1852.

En fait, les descriptions vraiment nouvelles, qui mettent au premier plan les définitions de la ville par ses fonctions économiques ou par son rayonnement structurant sur un vaste hinterland sont assez tardives, bien que malgré que Lyon soit une ville de commerce et de fabrication textile depuis des siècles. De la Notice topographique sur la ville de Lyon de Breghot Du Lut et Péricaud en 1828 à la présentation de la ville par C.L. Grandperret en 1852, la place consacrée à l'industrie de la soie est révélatrice. Elle est évoquée en fin de volume, avec le reste des activités économiques de la ville, selon une ligne descriptive qui reste celle de la beauté des produits et de leur renommée. Dans la Géographie du Rhône d'Adolphe Joanne en 1876, la liste des activités industrielles de la ville ne vient encore qu'en fin de sa présentation de Lyon, après la rubrique "*grands hommes*" ⁽⁴¹⁰⁾. Ce livre scolaire est, il est vrai, en retard sur un changement qui s'est fait jour dans les années 1860. C'est avec le développement des enquêtes sur la situation industrielle (Villermé, Reybaud, Chevallier, Audigane) qui suit les explosions sociales de la période 1830-1850 que la dimension industrielle de Lyon reçoit une place plus avantageuse. Les descriptions de la ville que font Bailleux De Marisy, Victor Cambon ou Ardouin-Dumazet entre la fin des années 1860 et les débuts du siècle suivant sont bien plus axées sur les fonctions de la ville et en particulier sur sa dimension économique. Bailleux De Marisy décrit "*la vieille métropole industrielle*", le livre de Cambon La France au travail insiste tout naturellement dans sa description sur les moyens industriels, et notamment ceux du transport (port fluvial de La Mulatière, réseau de voies ferrées). Mais ce sont véritablement les géographes de la fin du XIX^e siècle ⁽⁴¹¹⁾ qui mettent en évidence les fonctions rayonnantes de la ville en définissant une "*région lyonnaise*" comme "*le pays dont Lyon est le centre, que toutes ses relations rattachent à notre ville, qui vit d'elle en partie, et qui la fait vivre*" ⁽⁴¹²⁾. Les publications-compilations de 1889 ou 1906, réalisées à l'occasion d'Expositions ou de Congrès ⁽⁴¹³⁾, mettent largement l'accent sur les fonctions économiques de la cité. A la fin du XIX^e siècle,

⁴¹⁰ Adolphe JOANNE: Géographie du Rhône, Paris, Hachette, 1876.

⁴¹¹ Elysée RECLUS, souvent décrit comme l'un des ancêtres de la géographie moderne, décrit pourtant Lyon (Nouvelle géographie universelle de la terre et des hommes, Paris, Hachette, 1876, tome II, p. 396-404) selon les méthodes classiques que Jean-Luc PIVETEAU a mis en évidence dans "Le fait urbain en Suisse depuis le milieu du XIX^e siècle" (dans CLAVAL (Paul), textes rassemblés par: Géographie historique des villes d'Europe Occidentale, tome II, colloque de 1981, Espaces sociaux et paysages urbains, Paris, Département de géographie de Paris-Sorbonne, 1981). La recherche du trait symbolique, le processus énumératif et descriptif dominant dans le texte de Reclus. Le rôle d'animation des alentours et le rayonnement de la ville n'apparaissent pas.

⁴¹² Société lyonnaise de géographie: Lyon et la région lyonnaise, Lyon, Vitte, 1894.

la description de la ville semble ainsi renouer avec des fils de la pensée économique coupés au cours du siècle: la ville redevient une catégorie économique pertinente.

Pour comprendre ces évolutions, il faut en effet les mettre en parallèle avec les modifications de la pensée sur l'espace sensibles au long du XIX^e siècle, peut-être parce que c'est dans un rapport spécifique à l'espace (sensible à travers l'importance prêtée à l'étendue, à l'utilisation de l'espace, à la densité du peuplement,...) que la ville reste conçue. Comme le note Jean Pierre Derycke, la dimension spatiale, après avoir été très présente chez les mercantilistes tels que Cantillon ou Petty (avec une importante réflexion sur le territoire des nations comme espaces économiques, sur la concentration des activités dans les bourgs et les villes) est occultée chez les classiques qui ignorent les territoires pour se consacrer aux questions de l'industrie, de la concurrence, des prix ou des équilibres ⁽⁴¹⁴⁾. Le travail de M.V Ozouf-Marignier sur les lettres envoyées en 1790 par les communes de France pour réclamer un chef-lieu de canton ou obtenir un rattachement à tel ou tel département montre que la conceptualisation et l'expression des phénomènes de rayonnement commercial, d'influence industrielle ou de bassins économiques restent assez rares ⁽⁴¹⁵⁾. Ces considérations s'expriment le plus souvent de façon implicite sous les références aux "*habitudes*", quand elles ne sont pas habillées de légitimations tenant aux déterminismes physiques. Quant au Comité de Division, il ignore plus encore que ses interlocuteurs ces questions de réseaux ou de centralité urbaine. En témoignent ses positions sur la question des communications, qu'il ramène le plus souvent à de simples problèmes d'accessibilité, alors que les intervenants locaux l'élargissent aux faits économiques. Le travail de Jack Thomas sur les marchés dans le Sud-Ouest confirme cette absence relative de pensée de l'espace économique en décrivant les attermoissements et l'absence de prise de position cohérente des Assemblées révolutionnaires sur le problème des marchés et foires ⁽⁴¹⁶⁾. Les travaux de Von Thünen en 1826 restant ignorés, il faut longtemps pour que la réflexion économique rencontre l'espace, et vice-versa. Certes, les Saint-Simoniens et les ingénieurs utopistes de la première moitié du siècle effectuent un pas important en problématisant les rapports entre espace et industrie, notamment par le traitement de la question des transports

⁴¹³ Lyon en 1889, Lyon, Mougin-Rusand, 1889 et Lyon en 1906 par le Comité local d'organisation du 35^e congrès de l'association française pour l'avancement des sciences, Lyon, Rey, 1906.

⁴¹⁴ "Emergence et conceptualisation de l'espace dans l'analyse socio-économique" in DERYCKE (Pierre-Henri), textes rassemblés par: Conceptions de l'espace, colloque de 1981, Paris, Recherches Pluridisciplinaires de l'Université Paris X-Nanterre, 1981.

⁴¹⁵ Mais néanmoins présentes dans certains cas particuliers comme celui des villes portuaires.

⁴¹⁶ Jack THOMAS, communication orale au séminaire du Centre Pierre Léon à Lyon le 21 octobre 1989: "Foires et marchés en région toulousaine pendant la Révolution: libertés et contraintes".

(Michel Chevalier avec Des intérêts matériels de la France). Mais ce n'est qu'avec les travaux d'Alfred Weber ou de Christaller, et plus encore après la Deuxième Guerre Mondiale que se produit la conjonction entre espace et économie. La lenteur de ce passage entre une conception de l'espace "point" et une conception de l'espace "réseaux", marquée par une forte hiérarchisation des points, correspond à la lente évolution de l'appréhension de l'espace par la géographie. C'est aussi avec difficulté que se fait le mouvement conceptuel entre les termes de **site** et de **situation**, ce dernier faisant appel à des notions de flux, d'itinéraires, d'étendues. Les descriptions de Lyon que nous avons consultées et citées témoignent de ce passage tourmenté et progressif d'une définition des espaces urbains en termes d'état, de statique, à une définition en termes de dynamique. Les critères et rubriques de description issus de l'une ou l'autre de ces manières de voir la ville (deux manières qui recoupent souvent les catégories "culturalistes" et "fonctionnalistes" de M.V Ozouf-Marignier) coexistent longtemps. Il est vrai que nos sources semblent à la fois plus descriptives, plus locales et surtout moins "théoriques" et à vocation moins normatives que celles employées par Bernard Lepetit, ce qui peut expliquer que le mouvement qu'il perçoit au XVIII^e siècle semble encore en plein développement au XIX^e. Le genre "littéraire" dont elles participent les empêche peut-être aussi de coller aux modifications de l'objet qu'elles décrivent, aussi bien que de transmettre fidèlement celles des réflexions sur cet objet. Tentons donc d'aller un peu plus loin.

L'archétype "*grande, belle, riche et bien peuplée*" dont Bernard Lepetit suit la disparition est toujours largement représenté pour le cas lyonnais au milieu du XIX^e, et survit par parcelles jusqu'à nos jours dans les brochures touristiques. Nous examinerons ici plus en détail le thème de la "grandeur", parce qu'il pose directement le problème des limites. Celles de nos sources qui sont des descriptions de la ville, guides ou autres, bien souvent décidées à faire l'éloge de Lyon, doivent justifier de l'importance de la ville dès leurs premières pages. C'est notamment le rôle des notices topographiques qui ouvrent les guides touristiques ou qui sont publiées à part. Cette importance de la grandeur est mise en évidence dès les premiers pas du genre. Le Lyon dans son lustre de Chappuzeau (publié en 1656) accordait une grande importance à la grandeur de la ville "*qualité qui porte le plus loin le bruit d'une ville*", et c'est le sujet qu'il abordait en premier lieu.

Chappuzeau établissait cette étendue par une pérégrination précise et minutée autour des murailles de la ville. Cinq heures lui furent nécessaires, en marchant vite, pour accomplir ce périple, ce qui lui permet d'affirmer qu'en raison de la hauteur des maisons Lyon contient "*trois Caire ou trois Constantinople l'une sur l'autre*", puisque là-bas les maisons n'ont pas plus d'un étage. Les limites de la ville sont ainsi bornées à sa muraille, et laissent soigneusement en

dehors les "*faubourgs*" (Vaise, Saint-Irénée, Saint-Just) même lorsque ceux-ci, comme Saint-Just, sont rattachés à la ville de manière officielle. Le thème de l'enceinte est alors omniprésent dans les descriptions de la ville, y compris dans les plus sommaires, celles qui figurent dans les cartouches qui ornent des vues ou des plans de la ville. Ainsi en est-il par exemple sur l'estampe de Jacques Androuet du Cerceau (circa 1550 selon J.J Grisard) qui précise que "*Chacun peut considérer cette antique cité avec ses limites et les édifices qu'elle renferme*". Les estampes elles-mêmes, que ce soit celle qui figure dans La chronique de Nuremberg (1493, la plus ancienne vue de Lyon connue), celle de Du Cerceau, celle qui figure dans La cosmographie universelle de Sébastien Munster en 1544 ou d'autres montrent abondamment ces "*murailles, remparts, fossés et boulevards*" que vante Le grand théâtre des différentes cités du monde de Georges Braun en 1572 ⁽⁴¹⁷⁾. Cédons donc à cette insistance pour examiner comment évolue cette limite incontournable, ce signe d'urbanité qui nous servira à traquer la modification de la notion de ville.

b) La muraille, devenir d'une ancienne limite

La lecture des descriptions de la ville du début du XIX^e siècle montre que cette importance de l'enceinte s'est fortement atténuée. Il est vrai que sa matérialité elle-même s'est estompée, avec la disparition des remparts de la rive droite du Rhône qui cèdent la place aux quais, ou la démolition des remparts d'Ainay par Perrache pour la réalisation de sa presque île (1777). Jusque là, les remparts d'Ainay accueillaien les promeneurs qui y goûtaient les joies décrites par Clapasson et divers voyageurs du XVIII^e siècle. Ces tableaux champêtres sont inconnus du siècle suivant, même si la fortification de Lyon sous Juillet entoure de nouveau la ville d'une circonvallation, jusqu'à son déclassement progressif dans les années 1880 ⁽⁴¹⁸⁾. La démolition de ces fortifications fut particulièrement lente, puisque ce n'est qu'au début du XX^e siècle que disparaissent les dernières traces des murs d'enceinte sur la rive gauche du Rhône, et qu'il en subsiste encore aujourd'hui sur les versants de Fourvière.

⁴¹⁷ Les reproductions des vues et tous les renseignements sur leur datation et leurs auteurs figurent dans le bel ouvrage de l'ingénieur-topographe J.J GRISARD: Notice sur les plans et vues de la ville de Lyon de la fin du XV^e siècle au début du XVIII^e siècle, Lyon, Mougins-Rusand, 1891.

⁴¹⁸ Envisagée dès 1818, cette fortification est réalisée à partir de 1832 sous la conjonction des nécessités intérieures (les émeutes de novembre 31) et extérieures (arrêter un ennemi, potentiellement Sarde, pénétrant en France par Genève).

Cette fortification du siècle dernier reste pourtant comme étrangère à la ville. Elle n'est que rarement évoquée et décrite. Les textes descriptifs qui s'attardent sur sa circonférence, sur le nombre de forts qui la jalonnent, le font plus pour souligner la prouesse technique des ouvrages d'art ou leur rôle quant au maintien de l'ordre urbain ⁽⁴¹⁹⁾ que pour en faire le pivot d'une louange à la cité lyonnaise. Le thème de la muraille s'estompe lentement comme critère de qualité d'une ville (il est encore en bonne place dans les descriptions du milieu du siècle), et elle devient un monument parmi tant d'autres. Sa prépondérance en tant que ligne de frontière, que J.C. Perrot établissait pour le Caen du XVIII^e siècle, dans lequel elle était supposée à tort marquer la limite des privilèges et territoires de la cité, s'efface d'ailleurs d'une manière générale avec la lente déchéance du principe militaire ⁽⁴²⁰⁾. Mais cette mutation d'ensemble ne suffit pas à expliquer la disparition de la muraille du thème urbain, et surtout de la perception quotidienne.

Il est en fait surprenant que, malgré les ruptures qu'ils sont supposer créer ⁽⁴²¹⁾, les murs d'enceinte ne soient jamais invoqués comme limites par les sources "subjectives". Pourtant, les fortifications ont le don de déchaîner la colère des propriétaires riverains. Leurs protestations amènent l'administration du ministère de la Guerre à limiter les servitudes et à autoriser de nombreuses exonérations. Les règles en matières de servitudes sont les suivantes: la 1^o zone, jusqu'à 250 mètres de l'enceinte est *non aedificandi* et doit donc en théorie ne supporter aucune construction; la 2^o, jusqu'à 487 mètres, ne peut comporter que des bâtiments en terre et en bois, destructibles aux premières réquisitions militaires; la 3^o s'étend à 974 mètres de l'enceinte, à l'intérieur desquels on ne peut faire de fossés ou de levées sans l'autorisation des autorités militaires. Les plaintes sont telles à Lyon que les dérogations à ces normes sont la règle ⁽⁴²²⁾. Les enceintes de La Croix-Rousse et de la rive gauche du Rhône ne sont ainsi frappées d'aucune servitude (seuls les forts en déterminent), alors que celle de la rive droite de la Saône n'en comporte bien souvent que la première zone. Il est aussi stipulé que sur la rive gauche du

⁴¹⁹ Comme le fait Elisée RECLUS dans sa Nouvelle géographie universelle, tome II, La terre et les hommes, Paris, Hachette, 1876.

⁴²⁰ J.C PERROT: Genèse d'une ville moderne. Caen au XVIII^e siècle, thèse d'état en histoire, Université de paris I, 1973, p.27.

⁴²¹ Dans les flux de circulation, canalisés par les portes; dans l'aspect architectural, avec les constructions des alentours soumises aux servitudes militaires; dans le paysage avec leur intrusion sur l'horizon.

⁴²² Voir par exemple les protestations des propriétaires et habitants contenues dans les cartons non classés des versement du Génie aux Archives Départementales, à l'article 7₁, année 1851, carton n°3. La procédure enclenchée dans ce cas aboutit à l'autorisation de construire en matériaux légers dans la deuxième zone de servitudes, et à la délimitation de polygones exceptionnels autour des centres de population de la rive gauche du Rhône, par décision ministérielle du 24 janvier 1853.

Rhône les servitudes des forts vers l'intérieur de la ville ne prennent effet que sur une bande de 100 mètres *non aedificandi*, c'est à dire le minimum pour assurer leurs "vues". Dès 1853, la créations de "*polygones d'exception*" autour des centres de population ajoute encore à ces allègements, voulus dès le départ par les autorités. Les premiers projets de délimitation des zones de servitudes mentionnent avec insistance la nécessité "*de ménager autant que possible les propriétés bâties*", ce qu'enregistrent les modifications de 1853 ⁽⁴²³⁾. L'hostilité générale des Lyonnais aux fortifications, même au sein de milieux possédants et commerciaux qui s'y étaient ralliés momentanément après les tumultes des années 1830, explique sans doute ces choix.

En vertu de tous ces allègements, les ruptures évoquées plus haut sont bien moindres qu'à Paris (par exemple). Les nombreuses atténuations aux servitudes militaires n'ont pas permis la création d'une bande déserte aux environs de l'enceinte, cette "zone" que le conseiller d'Etat Delangle juge si utile à Paris pour faciliter la surveillance de l'octroi et empêcher la construction de nouveaux faubourgs ⁽⁴²⁴⁾. Notons en passant que ce souci de garder des limites solides à l'octroi ne peut expliquer la lenteur de la procédure lyonnaise de déclassement des fortifications. Il ne semble pas se poser, puisque lorsqu'en juin 1882 le président de l'octroi demande la construction d'un mur de 3,50 m. de haut, 50 cm de large et 27 km de long pour servir de mur d'octroi à la place des fortifications, le Conseil Municipal se lance dans un débat général sur l'octroi sans jamais plus parler de ce mur. L'octroi lyonnais, supprimé en 1901 par l'équipe municipale du socialiste Augagneur, est en fait déjà contesté pour son manque d'efficacité, et l'idée même de clore la ville par un mur est ressentie comme un gaspillage d'argent. Les fortifications lyonnaises sont donc frappées doublement par ce dénigrement de l'octroi et de la clôture.

Il faut aussi dire que le volume physique des fortifications lyonnaises est bien moins important que celui de l'enceinte parisienne. On s'en rend vite compte en regardant les photographies de l'époque ⁽⁴²⁵⁾. En dehors des forts qui entourent la ville, l'enceinte manque de masse. Le Lieutenant Baligand, qui en fait le cinq août 1850 une revue détaillée, n'a pas besoin de beaucoup de lignes pour décrire l'enceinte de la rive gauche du Rhône: des fossés remplis d'eau et bordés de digues en terre relie le Fort des Brotteaux au Fort de Villeurbanne, alors

⁴²³ Archives départementales du Rhône, versement du Génie, article 7¹, 1840, n°1, "Projet de délimitation de la zone de servitude" par le lieutenant colonel du Génie Mangin, le 16 octobre 1840; article 7¹, 1851, projet du lieutenant colonel du Génie Faure, 5 novembre 1851.

⁴²⁴ Cité par GAILLARD (Jeanne): Paris la ville, thèse de doctorat d'état, Paris, Paris X, 1976, p.106.

⁴²⁵ Notamment celles du fonds Sylvestre à la Bibliothèque Municipale de Lyon.

que sur le reste du parcours il n'y a qu'un simple terrassement d'effectué ⁽⁴²⁶⁾. Le projet de loi du 19 décembre 1882 pour leur déclassement dit de l'enceinte de la rive gauche du Rhône qu'elle est un "*parapet en terre avec fossé plein d'eau*". Les commentaires sur les autres lignes fortifiées ne sont guère plus impressionnants. En 1852, le capitaine G. de Sachy juge que la ligne bastionnée de La Croix-Rousse, amélioration de la vieille enceinte de 1512, est "*plutôt un mur d'octroi qu'un véritable obstacle à la marche de l'ennemi*" ⁽⁴²⁷⁾. L'enceinte bastionnée qui boucle la ville sur son côté Ouest n'est pas non plus un ouvrage très imposant. Seuls les ouvrages fortifiés sont en fait définitifs, et les enceintes sont plus conçues comme des lignes d'attente, qui devraient recevoir en cas de danger des redoutes et des casemates ⁽⁴²⁸⁾.

Même si les rapports du génie qui préparent le déclassement des fortifications de la rive gauche du Rhône notent l'existence d'une zone non bâtie d'environ 500 mètres autour des fortifications (le terrain des fortifications elles-mêmes plus la première zone), il semble juste de penser que ce phénomène ne concerne que les environs des forts. En effet, nous l'avons dit, l'enceinte elle-même n'est grevée d'aucune servitude. Les quartiers qui l'entourent n'ont certes pas, et les cartes qui figurent dans tous ces dossiers en attestent, une densité comparable à celle du reste de la ville intra-muros. Mais, comme les autorités militaires l'ont constaté depuis 1865 et surtout 1870, les fortifications de la rive gauche du Rhône sont débordées par les faubourgs et rendues inefficaces par leur ensevelissement dans le tissu urbain ⁽⁴²⁹⁾. Cette relative "urbanité" concourt pour une grande part à l'intégration des fortifications à la ville, qui sont plus un prétexte à limites (l'objet qui peut les matérialiser) qu'une coupure marquée et remarquée.

Aussi, malgré le fait que la ligne d'enceinte serve aussi de ligne d'octroi, malgré la présence de quelques quartiers de mauvaise réputation au dehors (La Villette sur la rive gauche du Rhône), il n'y a pas à Lyon de folklore des "fortifs" qui leur donne une vie et une individualité. L'absence de cette légende, mélange du rire des fêtes de barrière et des cris des assassinats,

⁴²⁶ "Reconnaissance du fort de Villeurbanne", Archives du Ministère de la Guerre, Vincennes, Mr 1209.

⁴²⁷ "Considérations sur l'ensemble des fortifications de la ville de Lyon", 22 novembre 1852, Archives du ministère de la Guerre, Vincennes, Mr 1209.

⁴²⁸ Comme le fait remarquer le chef du génie Sornais qui commente un vœu du Conseil Municipal pour la suppression des fossés remplis d'eau de la rive gauche du Rhône. "*Il s'agit du seul obstacle capable d'arrêter une attaque de vive force. En supprimant les fossés, on annulerait la valeur de cette enceinte*". Archives départementales du Rhône, versement du génie, article 7₁, 1880, n°104/1.

⁴²⁹ Voir notamment un rapport de Duval, Directeur des Fortifications le 14 août 1871, (Archives du ministère de la Guerre, Vincennes, Génie, Direction de Lyon, article 8¹, "Rapport sur la destination à assigner aux ouvrages de fortifications construits à Lyon pendant la guerre de l'invasion").

efface l'enceinte lyonnaise du paysage subjectif des habitants. Le thème des barrières et de la zone, si présent dans la littérature parisienne (Les misérables d'Hugo, les dernières pages de Ferragus de Balzac, pour reprendre les exemples cités par Louis Chevalier dans Classes laborieuses, classes dangereuses) n'apparaît jamais à notre connaissance dans les textes lyonnais de fiction. A peine rencontre-t-on les fortifications évoquées pour le pique-nique du dimanche ou comme lieux de bombances bon marché ⁽⁴³⁰⁾. Il est significatif que Les mystères de Lyon de F.Linossier (1852), cette saga de crimes et d'intrigues qui se déroule à travers la ville des années 1830-40, ne fassent se dérouler aucune scène en ces lieux si appréciés des romans-feuilletons parisiens.

Dans ce tableau de l'absence de personnalité des fortifications lyonnaise, il faut pourtant mettre à part le cas de l'enceinte de La Croix-Rousse. L'ancienne muraille de François 1er, réinsérée dans le plan général de fortification de Lyon dès 1830, et relevée à partir de 1832 pour faire obstacle aux turbulences de La Croix-Rousse, est une coupure voulue et ressentie dans le tissu urbain. Pour l'autorité, et notamment l'autorité militaire, elle a la précieuse vertu "*d'isoler les principaux foyers de l'émeute et d'assurer à l'autorité légale le moyen permanent de maintenir le bon ordre*" ⁽⁴³¹⁾. Les divers rapports qui la concernent, notamment sous le Second Empire, rapportent des travaux explicitement entrepris pour lutter contre d'éventuels rassemblements hostiles de la population du quartier. Elle est constamment entretenue jusqu'à sa destruction en 1869, soit dix-sept ans après que La Croix-Rousse eût été annexée à Lyon. Pendant ces trente-neuf années de vie, cette muraille fut en butte aux attaques des habitants de La Croix-Rousse, qui la subissaient comme une gêne (elle ne comptait que trois portes), une humiliation et une menace. C'est à ces trois titres que la population de la commune menée par les Voraces ⁽⁴³²⁾ en demande la démolition en février 1848. A peine l'arrêté ordonnant cette démolition était-il pris par le commissaire du gouvernement Arago que les habitants de La Croix-Rousse commençaient le travail, sans attendre les détachements du Génie. Napoléon III comprit bien le poids symbolique de cette enceinte, et ordonna finalement sa démolition définitive en 1865 pour signifier la fin du temps de la méfiance. Le vieux mur est alors remplacé par un boulevard qui

⁴³⁰ Les petits restaurants pas chers du chemin de ronde près de la Tête d'Or dans Histoire d'André de Clair Tisseur (autour de 1860).

⁴³¹ "Apostilles du Directeur des Fortifications, enceinte de La Croix-Rousse", Archives de la Direction des Travaux du Génie de Lyon, article 2, 1850, n°633.

⁴³² Société révolutionnaire lyonnaise. Pour en savoir plus, voir "Le maintien de l'ordre à Lyon, février-juillet 48", par Claude LATTA, in Maintien de l'ordre et polices en France et en Europe au XIX^e siècle, Paris, Créaphis, 1988 et J. LOVIE: "Qui étaient les Voraces?", Annales du Centre d'enseignement supérieur de Chambéry, 1966.

ouvre le quartier sur la ville ⁽⁴³³⁾. Mais le poids symbolique qu'avait pris l'enceinte, joint au fait que son tracé suivait la limite administrative de l'ancienne commune (ce qui n'est pas le cas des autres tronçons des remparts de Lyon), continuèrent à peser sur la structure urbaine, et le boulevard ("de l'Empereur", puis "de La Croix-Rousse") est souvent présenté comme la limite du quartier de La Croix-Rousse.

A un degré moindre et d'une manière différente, l'enceinte de la rive gauche du Rhône possède aussi cette "existence sociale". Les pétitions que citent régulièrement les procès-verbaux des séances du Conseil Municipal témoignent d'une conscience de "l'extra-muros" comme d'un ensemble particulier, uni par les conditions défavorables qu'il subit. Les combats menés pour une amélioration de l'alimentation en eau, de la viabilité des rues, de l'éclairage ou de la sécurité publique sont particulièrement organisés et actifs dans cette zone située en dehors des fortifications, comme le montre Thierry Joliveau dans sa thèse sur les comités de quartier et les associations de défense du cadre de vie ⁽⁴³⁴⁾. Dans cette action des propriétaires et habitants de la banlieue pour une plus grande intégration à Lyon (mise à niveau des équipements), les fortifications sont à la fois un symbole et un outil de définition. Symboles comme pour ces habitants du 3^e arrondissement qui se plaignent dans une pétition de 1876 que la municipalité se soucie trop peu de ceux qui habitent derrière les fortifications et en sont comme cachés à son regard et à son action ⁽⁴³⁵⁾. Mais surtout manière de se définir et de se défendre comme en atteste la pétition faite en 1879 contre le projet de révision du tarif de l'impôt des portes et fenêtres⁽⁴³⁶⁾. La véritable limite de la banlieue, plaident les pétitionnaires, ce sont les fortifications: en-deçà il y a une population agglomérée, et au-delà une population éparse,

⁴³³ Les résultats produits par la lettre de l'Empereur à ce sujet produisent un effet considérable selon la lettre du Procureur Général au Garde des Sceaux le 7 mars 1865. *"Le spectacle offert par La Croix-Rousse depuis trois jours est touchant. Cette ancienne ville, berceau de toutes les émeutes, illumine spontanément, les groupes se forment sur les places, les fanfares célèbrent les fêtes improvisées et les cris de "Vive l'Empereur!" traduisent l'enthousiasme"*. Le maréchal de Castellane lui-même, qui avait lutté jusqu'au bout pour conserver les remparts, reconnaît désormais *"l'excellent effet de la mesure politique qui les détruit"*, conclut le Procureur. Archives Nationales, BB18 1710, dr 2572.

⁴³⁴ JOLIVEAU (Thierry): Associations d'habitants, urbanisation et politiques urbaines. Comités de quartier et associations de la défense du cadre de vie dans l'agglomération lyonnaise 1880-1983, Université Lyon II, Thèse de 3^e cycle "Géographie et environnement", 1983.

⁴³⁵ Cité d'après le résumé de cette pétition que fait dans son rapport du 30 septembre 1877 le Directeur supérieur du Génie. La pétition originale ne figure pas au dossier. Archives départementales du Rhône, versement du Génie, article 7, 1877, n°98/2.

⁴³⁶ Archives Municipales de Lyon, II36, dossier du comité de défense des intérêts de la banlieue.

selon les données du recensement. On voit que les mêmes habitants savent se servir de la ligne des fortifications pour la présenter comme un handicap ou comme un avantage.

Cette précision, que nos pétitionnaires apportent pour s'opposer au projet d'extension de la zone urbaine du paiement de l'impôt des portes et fenêtres jusqu'à la limite du second rayon de l'octroi, renvoie à toutes les fonctions administratives de l'enceinte. C'est elle qui sert de limite dans toutes les opérations de circonscription, qu'il s'agisse des commissariats de police, du premier rayon de l'octroi, des cantons ou des sections électorales municipales. Au sein de ces diverses entités administratives, les frontières communales ont même bien souvent été transcendées au bénéfice de la limite des fortifications. Ainsi en est-il par exemple du commissariat de Villeurbanne créé le 5 décembre 1872, qui englobe la partie extra-muros de Lyon, ou du canton de Villeurbanne qui jusqu'en 1914 réunit les "*parties rurales des 3^e et 6^e arrondissements de Lyon*" aux communes rurales de Villeurbanne, Vénissieux et Bron. C'est en conséquence cette limite qui est revendiquée comme celle de la banlieue lorsqu'il s'agit d'argumenter contre une pratique administrative qui agglomérerait ces espaces à la ville pour les charges, sans l'y intégrer pour les avantages (travaux, équipements). En ce sens, la "muraille" garde son rôle traditionnel qui est de séparer ville et banlieue. Mais alors qu'autrefois il était reconnu par tous, ce rôle n'est plus désormais ressenti que par ceux de l'extra-muros, là où faute d'équipements et d'intégration réelle aux systèmes urbains (eaux, éducation, voies, police) la ville ne peut encore se concevoir autrement qu'en un sentiment du "dehors", et dans des circonstances bien particulières. La relative discrétion des propriétaires de la rive gauche du Rhône lors des négociations sur le déclassement de l'enceinte est un signe de la complexité de la question: la disparition de l'enceinte signifie certes une augmentation potentielle de la valeur des terrains qu'elle séparait de la ville, mais elle annonce aussi l'intégration de la banlieue à la ville en termes d'octroi, de taxes mobilières et immobilières, et la fin d'une rente de situation enviable. La perception des fortifications comme une limite socialisée reste ainsi conjoncturelle et opératoire. Si la ligne de fortification reste la solution idéale pour les découpeurs de l'administration parce qu'elle constitue la seule limite nette en des espaces où les rues restent rares ⁽⁴³⁷⁾, elle n'est plus omniprésente, et semble cantonnée dans ce statut de recours maîtrisé et instrumental, y compris pour ceux qui en font stratégiquement un rempart contre l'extension

⁴³⁷ Elle l'est encore en 1903, puisque le projet d'annexion de la mairie de Lyon des communes de l'Est lyonnais donne pour limites au Grand Lyon la face interne du mur d'enceinte construit dans les années 1885.

fiscale de la ville, à savoir les banlieusards de la rive gauche du Rhône ⁽⁴³⁸⁾. Mais en dehors de ces exceptions bien circonstanciées, les fortifications de Lyon ne jouent pas un rôle essentiel dans la structuration de l'espace "mental" des Lyonnais, par manque de poids tant physique qu'affectif. Cette absence s'explique aussi en partie par les préférences de nos témoins "littéraires" qui évoquent rarement ces confins de la ville, et leur préfèrent le charme de son intérieur.

Cette non-perception de l'enceinte en tant que limite de la ville doit finalement être rattachée au contenu de la notion de ville. L'attitude du Conseil Municipal de Lyon au moment des négociations sur le déclassement des fortifications de la rive gauche du Rhône fournit un premier élément d'appréciation. La question du "déplacement des intérêts", si importante à Lyon pour comprendre les attermoissements de la politique municipale d'aménagement n'est pas étrangère à cette lenteur, même si ce thème n'apparaît jamais dans les différents documents officiels sur le déclassement de l'enceinte ⁽⁴³⁹⁾. Mais c'est surtout dans les positions du Conseil Municipal sur l'aménagement des espaces ainsi libérés qu'on repère les causes de ces longueurs. Contrairement à Paris où le conseiller d'Etat Delangle, cité par Jeanne Gaillard, assigne aux fortifications et à la "zone" le rôle de limiter la ville pour restreindre la croissance urbaine, à l'inverse des autorités lilloises qui bataillent ferme de 1880 à 1919 pour obtenir le démantèlement des remparts de Lille afin de donner à leur cité des espaces nouveaux pour le développement industriel et la croissance urbaine ⁽⁴⁴⁰⁾, le Conseil Municipal lyonnais se révèle bien loin de toutes ces considérations d'aménagement de l'espace urbain.

L'argumentation principale des vœux municipaux en faveur du déclassement, comme de ceux du Conseil Général du Rhône, c'est l'insalubrité des fossés qui relient les forts. Il peut s'agir là d'un argument habile, puisque les fièvres ainsi dénoncées coûtent cher à l'armée qui

⁴³⁸ On se retrouve finalement dans la situation inverse de celle que J.C Perrot décrivait pour Caen au XVIII^e siècle. Alors qu'en Normandie on trouvait souvent affirmé que divers privilèges ou territoires (paroisses) étaient limités par la muraille alors que cela était faux (Genèse d'une ville moderne, Caen au XVIII^e siècle, Thèse d'état en histoire, Université de Paris I, 1973, p.27), le Lyon du XIX^e donne l'image inversée, où la muraille est limite administrative, mais dénoncée comme pis-aller, ou ignorée. Cette inversion sanctionne tout à la fois la disparition du principe militaire, le renforcement de l'exigence de rationalité administrative et la perte de signification générale de la circonvallation.

⁴³⁹ Le cas de Cambrai à la même époque fait ressortir clairement les peurs suscitées par les déplacements des valeurs immobilières que provoquerait une démolition des fortifications. Voir Roger KAIN "Le développement des politiques de restauration du patrimoine architectural des villes d'Europe Occidentale", in CLAVAL (Paul), textes rassemblés par : Géographie historique des villes d'Europe Occidentale, tome II, colloque de 1981, Espaces sociaux et paysages urbains, Paris, Département de géographie de Paris-Sorbonne, 1981.

⁴⁴⁰ MENAGER (Bernard): "Une longue bataille, le démantèlement des remparts de Lille (1899-1923)", Revue du Nord, avril-septembre 1984.

doit soigner ses soldats. C'est sans doute aussi une position logique pour une municipalité dirigée par un médecin (le docteur Gailleton). C'est en tout cas un des soucis majeurs de tous les conseillers de Lyon, qui jusqu'au comblement définitif des fossés en 1889 demandent sans arrêt qu'on éradique "*les foyers miasmatiques*". Mais alors que les rapports du Génie soulignent les ruptures entre les villes intra et extra-muros, insistent sur les questions de nivellement et d'alignement des voies et tentent de prévoir les problèmes d'organisation des réseaux qui se poseront après le déclassement, les administrations municipales pratiquent une politique d'attente, en essayant avant tout de réduire les coûts du déclassement pour le budget communal. Ainsi elles laissent dormir la question de 1878 à 1882 ⁽⁴⁴¹⁾. La régularité des vœux exprimés chaque mois par le Conseil Municipal pour la suppression des servitudes militaires donne l'impression d'un rite factice, et ne donne d'ailleurs plus lieu à aucune discussion. Ce manque d'attention, outre qu'il nous éclaire sur la notion d'aménagement urbain des édiles lyonnais, incite à penser encore une fois que cette enceinte n'est pas perçue comme une limite de la ville, ni même peut-être comme un obstacle.

Le fait qu'elle ne délimite plus le territoire administratif et l'étendue de la ville (comme c'était le cas jusqu'au XVIII^e siècle), est sans doute pour beaucoup dans cet oubli. Mais il faut aussi rappeler que la ceinture fortifiée mise en place à partir de 1831 doit son existence à des conditions ponctuelles qui sont la défense de la ville et surtout sa surveillance. Il ne s'agit pas comme dans le cas du Mur des Fermiers Généraux de Paris d'une tentative visant à la fois à assurer la perception d'un droit d'octroi et à limiter une ville qui se révèle une insatiable dévoreuse d'espace. Les fortifications lyonnaises du XIX^e siècle n'ont jamais entouré réellement le fait urbain, pas plus qu'elles n'ont suivi le fait communal. Elles en ont au contraire toujours laissé échapper des parties (sur la rive droite de la Saône) en même temps qu'elles englobaient des éléments exogènes (puisque La Guillotière en 1831 était encore une commune indépendante). Dès leur érection en fait, à l'image de l'enceinte de La Croix-Rousse, elles traversent le tissu urbain et y sont intégrées. Elles ne furent donc jamais une ligne lointaine vers laquelle l'urbanisation se serait avancée progressivement jusqu'à en lécher les contreforts puis à en submerger les crêtes. Nées d'un compromis entre le besoin d'un dispositif anti-émeute et les nécessités de la défense nationale, ces origines leur déniaient tout l'aura que peut avoir une

⁴⁴¹ voir la note du Ministère de la Guerre envoyée en 1877 au Génie de Lyon, Archives départementales du Rhône, article 7¹, 1877, n° 98/6. "*La Ville entend ne pas bouger jusqu'à ce que, de guerre lasse, le département de la Guerre fasse les frais de la nouvelle enceinte et opère des cessions partielles de terrain à l'occasion d'opérations ponctuelles*".

enceinte coquille, une enceinte qui protège, qui défend. Un bref retour sur leur histoire nous le rappelle.

Ce dédain du thème de la muraille comme limite de la ville témoigne aussi très profondément des modifications de la définition même de la ville, qui se joue au milieu des survivances précédemment évoquées. L'opposition des milieux du commerce ou de la propriété foncière lyonnaise aux projets de fortification des années 1820 était forte. A peine prend-on connaissance des projets d'Haxo pour les fortifications de Lyon par une brochure de 1825 qui expose les projets ministériels sur un ton bienveillant ⁽⁴⁴²⁾, que paraît aussitôt une réplique cinglante, De l'importance industrielle de la ville de Lyon, ou réponse d'un bourgeois de Lyon à un capitaine d'état-major ⁽⁴⁴³⁾. L'auteur anonyme de ce second mémoire ⁽⁴⁴⁴⁾ reprend les arguments de la brochure ministérielle pour démontrer les contradictions de son raisonnement. Après avoir posé comme base que ce ne sont plus les remparts qui défendent "*les notions avancées de civilisation*", mais la prospérité et le patriotisme qui en naît, il expose ses craintes des conséquences de l'entreprise. Lyon fortifiée et dotée d'importants dépôts de matériel serait en cas de guerre la victime désignée d'un siège qui la ruinerait et la détruirait. Les nombreux exemples tirés du Siège de 1793 et le souvenir sans cesse invoqué de celui-ci donnent tout son poids à cette menace ⁽⁴⁴⁵⁾. Quant aux effets en temps de paix d'un pareil appareil, ils ne seraient pas moins catastrophiques: "*l'industrie s'épouvante et se resserre au moindre contact des appareils de guerre*", dit l'auteur en s'appuyant sur les exemples de Metz, Strasbourg ou Lille qui n'ont guère pris part aux récents mouvements de prospérité. Fortifier Lyon serait donc causer le départ de ses industries et la perte de sa force productrice. L'auteur n'hésite pas à ce propos à invoquer la possibilité d'un complot anti-industriel, sans doute mené par l'étranger. Le "*resserrement*" de la ville n'est pas seulement nuisible, mais inutile, conclut l'auteur qui revient alors dans nos brisées: "*A quoi bon tracer des lignes autour de notre cité qui grandit sans arrêt, grimpe les montagnes, assèche les marais, franchit les fleuves?*". Le thème de la croissance urbaine l'emporte là sur celui de la nécessité de la circonscrire, qui domine dans la pensée

⁴⁴² De l'importance militaire de la ville de Lyon par un capitaine d'état-major, Paris, Gratiot, 1825. La Commission de défense du royaume venait de reconnaître la nécessité de fortifier Lyon, en même temps qu'elle se penchait sur la question de Paris.

⁴⁴³ Lyon, s.e., 1825.

⁴⁴⁴ Qui est aussi celui de Lyon et ses faubourgs mis en presqu'île de 1826, que nous avons déjà cité.

⁴⁴⁵ La mémoire du Siège plane sur tous les textes de cet auteur, qui dit avoir combattu dans les rangs lyonnais à cette époque.

administrative traditionnelle des circonvallations ⁽⁴⁴⁶⁾, et traduit ce mouvement de la ville fermée vers la ville ouverte qu'ont constaté tous les historiens du fait urbain ⁽⁴⁴⁷⁾. Encore faut-il noter que la disqualification de l'enceinte que nous venons d'apercevoir, outre ses considérations très prosaïques sur les destructions possibles en cas de siège que redoutent les bâtisseurs et les industriels, se fait plus au nom d'une théorie de la valeur des terrains et d'une psychopathie de l'appareil militaire qu'en celui d'une réflexion sur la fluidité des circulations ou plus généralement des nouvelles images urbaines (malléabilité de l'espace urbain, propension à la croissance, nature économique de la ville). Pour tout dire, l'évocation de la ville qui grimpe les montagnes et assèche les marais semble plus tenir d'une soumission à quelque fatalité naturelle que d'une reconnaissance des facteurs de croissance contenus dans la ville industrielle: les voies qui mènent à la fin de la ville fermée peuvent aussi être tortueuses.

Le nouvel élan donné aux projets de fortifications de Paris et de Lyon par le nouveau Comité des Fortifications ranime le débat ⁽⁴⁴⁸⁾ après ce vif échange de brochures. Lorsque le général Fleury, directeur supérieur des travaux de défense, séjourne à Lyon en décembre 1830 et qu'il commence de faire relever les fortifications de La Croix-Rousse, il se heurte aux résistances des maires de cette commune et de Lyon. Celui-ci souhaite que l'enceinte soit plus loin de la ville pour qu'elle ne souffre pas en cas de siège, celui-là refuse de céder la propriété de l'ancien mur de François 1er qui sert de mur d'octroi à sa commune. Ce n'est qu'avec les événements de novembre 1831 que le conflit se résout. Le Maréchal Soult en saisit habilement l'occasion pour écrire le 7 décembre aux deux maires, et leur exposer que les "*événements déplorables de novembre*" ont fait sentir la nécessité d'augmenter la garnison de la ville et de compléter son système de défense, en leur faisant sentir l'urgence de la question ⁽⁴⁴⁹⁾. Le traité entre les trois parties est signé en avril 1832, et les terrains nécessaires remis au département

⁴⁴⁶ Souvenons nous par exemple des tentatives de stopper la croissance parisienne que Daniel Roche rappelle dans le premier chapitre du Peuple de Paris (Paris, Aubier, 1981).

⁴⁴⁷ Pour une exposition récente de ce glissement, voir les pages qu'y consacre Bernard LEPETIT dans Les villes dans la France moderne (1740-1840), pp.60-80.

⁴⁴⁸ Le débat parisien, qui oppose de 1830 à 1840 les partisans de l'enceinte continue aux tenants des forts détachés, semble se dérouler sur des bases étroitement politico-militaires, sans doute parce qu'il s'agit de la capitale. les passages qu'y consacre Bernard ROULEAU dans Villages et faubourgs de l'ancien Paris, histoire d'un espace urbain (Paris, Seuil, 1985) décrivent une dispute qui met aux prises d'un côté les personnalités et journaux d'opposition en faveur de l'enceinte continue permet une défense de la ville par la Garde Nationale, de l'autre les militaires et les gouvernementaux, préoccupés du contrôle de l'émeute par les troupes régulières qui occuperaient les forts en permanence.

⁴⁴⁹ Archives Municipales de Lyon, II28 fonds Grisard, "notice sur les fortifications".

de la Guerre moyennant quelques aménagements d'usage (entretien des chemins par l'armée, utilisation comme mur d'octroi, conservation des portes, etc.).

Cette peur sociale qui a aidé les municipalités à franchir le pas n'a pas infléchi les positions de tous les opposants des fortifications. L'anonyme de 1825 reprend la plume en 1831 pour nous donner l'Examen du système de défense adopté et suivi par le gouvernement français pour la ville de Lyon en 1831, par l'auteur d'un projet précédent ⁽⁴⁵⁰⁾. Selon lui, les enceintes prévues par Fleury, même si elles englobent la rive gauche du Rhône contrairement au projet d'Haxo, sont encore trop proches de la ville. 1/7 de la population de Lyon et de ses faubourgs vivrait en dehors de cette enceinte, qui ne protégerait donc pas tous les biens de la ville et en condamnerait un certain nombre à la destruction en cas de siège (à La Croix-Rousse et sur la rive gauche du Rhône). De plus, souligne l'auteur, les vieux murs qu'on se propose de rénover ne sont plus adaptés aux progrès de l'artillerie, et leur protection est bien illusoire. Quant au rôle des forts et de l'enceinte pour la répression d'éventuelles émeutes anarchiques, l'auteur y voit plutôt un danger, celui *"de faire réfléchir sur nos maisons, nos établissements industriels, par le feu du canon, tous les torts que pourraient avoir envers le gouvernement quelques misérables prolétaires aigris par l'urgence des besoins, l'égoïsme ou la brutalité des mauvais riches, ou séduits par de criminelles suggestions "* ⁽⁴⁵¹⁾.

Notre témoin ne manque pas de donner d'autres arguments à son hostilité. Tout en reprenant le fond de son propos de 1825 (opposition aux fortifications qui causeraient la ruine de Lyon en cas de siège) amendé par ses écrits de 1826 (dans lesquels il reconnaît la nécessité de mettre la ville en défense en vertu de l'adage "si vis pacem, para bellum" qu'il place en exergue, mais dans le respect des intérêts urbains), il développe une autre face de la question des fortifications ⁽⁴⁵²⁾. Il avait déjà abordé la question de l'indépendance de la ville en 1826, rappelant sans sourire que la charte de 1320 donnait aux Lyonnais le privilège de s'administrer et de se défendre seuls. Si sa menace de *"briser le contrat passé pour le rattachement au Trône"* pour cause de non-respect de ces clauses prête à sourire, son argumentation se rattache à tout un ensemble très sérieux, qu'on ne fera qu'esquisser ici pour mieux le traiter plus

⁴⁵⁰ Lyon, Brunet, 1831.

⁴⁵¹ idem, p.45

⁴⁵² Notons aussi que ce débat doit être situé dans la question de la constitution de l'agglomération lyonnaise. L'insistance de notre vieux Lyonnais sur la nécessité croissante d'intégrer les faubourgs dans l'enceinte fortifiée montre l'imbrication croissante des intérêts de Lyon et des faubourgs, qui renouvelle les débats sur les questions d'annexions en ces début de décennie 1830. Voir sur ce point Pierre-Yves SAUNIER "Les logiques de l'aggrégation: l'agglomération lyonnaise au XIX^e siècle", Bulletin du Centre Pierre Léon, à paraître.

loin. La question des fortifications a en effet un écho dans le débat sur la décentralisation, car leur construction est ressentie dans le cas lyonnais comme une atteinte à ces prérogatives anciennes aux résonnances féodales que sont les "*privilèges et franchises municipales*". Cette invocation recouvre en fait des éléments divers: le combat que mène notre auteur est aussi celui que mène une importante fraction des milieux dirigeants lyonnais pour être "maître chez soi" dans différents domaines, de la régulation des conflits sociaux (oppositions aux initiatives préfectorales sur l'organisation des prud'hommes de la soierie) jusqu'à ces initiatives littéraires qui défendent le territoire lyonnais des incursions parisiennes ⁽⁴⁵³⁾. Notre auteur conclut d'ailleurs sur ce thème essentiel: "*Voilà le vrai, le seul but probable des constructions que l'on entreprend aux Brotteaux : la défense de la cité n'est qu'un but spécieux, sa compression est le but réel et cet état conduit à la servitude*" ⁽⁴⁵⁴⁾. Elites ou ouvriers de La Croix-Rousse, les fortifications sont pour tous une menace et une injure.

Il pourrait dès lors être paradoxal de constater la lenteur du déclassement de l'enceinte lyonnaise plus d'un demi-siècle plus tard. L'utilité anti-émeutes de l'enceinte, réaffirmée par l'écrasement des mouvements de 1834 ou 1849, l'intégration progressive de la circonvallation dans le système urbain (notamment grâce à la réduction des servitudes qui tempère les plaintes des propriétaires ⁽⁴⁵⁵⁾), la destruction en 1865 de l'enceinte de La Croix-Rousse qui était la plus discriminante, la faible masse physique de la construction et enfin la politique attentiste de la municipalité radicale de la III^e République expliquent ce paradoxe. Avec le temps, la muraille perd à la fois son importance, sa valeur de frontière et sa singularité négative auprès des diverses couches de la population lyonnaise. Les fortifications des années 1870-80 n'ont plus le même sens que celles des années 1830 ou 60. Le déclin de la notion même de "limites de la ville" soutient et dérive tout à la fois de cet effacement de la muraille.

c) Les limites de la ville, devenir d'une ancienne n`ti`n

Ce dédain de la muraille correspond à celui qu'on peut identifier pour la notion de "limites de la ville": dénuées de marquage physique, celles-ci n'ont pas non plus de place dans

⁴⁵³ On reparlera de cela dans le volume III.

⁴⁵⁴ Examen du système de défense..., p.73.

⁴⁵⁵ Plaintes qu'on retrouve exprimées dès le début du XX^e siècle au sujet de la nouvelle enceinte de la rive gauche du Rhône. Des publications comme La Construction Lyonnaise ou La banlieue de Lyon (organe de défense des intérêts des communes suburbaines, fondé en 1899) font alors campagne contre la nouvelle enceinte. Celle-ci ne sera détruite qu'après la Seconde Guerre Mondiale.

l'imaginaire, la culture spatiale lyonnaise. En fait, dans la perception quotidienne comme dans les visions savantes ou techniques de la ville, on semble passer sur le long terme d'une ville fermée par ses murailles, bien distincte de la campagne, à une ville diffuse, sans limites stables ou durables, qui s'étend sous la forme confuse et indécise de la banlieue. Il n'en reste pas moins remarquable que ce glissement se fasse très progressivement, à l'intérieur même de certains cadres de l'ancienne notion de la ville (définition par l'ancienneté, le titre, le caractère) qui continuent d'imprégner le discours de la description. Ces discours, peut-être prisonniers des canons qui dictent les formes du genre où ils exercent, semblent un peu en retard sur les faits. Mais peut-être aussi que ces "faits" ne sont pas encore analysés avec recul et reliés à la connaissance de la ville. Et n'est-il pas normal après tout que les anciens modèles soient dans un premier temps utilisés pour exprimer les idées nouvelles, leur sens se trouvant subverti par elles, et leur rôle se bornant à contenir et à transmettre les nouvelles notions? Voilà sans doute qui restitue leur juste place à ces permanences et à ces modifications que nous avons suivies. Les débats autour de l'extension du territoire communal lyonnais nous permettront plus loin de préciser la chronologie ou en tout cas les modalités de ce changement.

Retenons néanmoins pour l'instant l'hypothèse selon laquelle les limites de la ville ne sont plus spatiales, parce que ses critères de définition eux-mêmes ne font plus appel à cette inscription dans le sol. Ses limites deviennent lentement celles de son bassin d'emploi, de sa zone d'attraction commerciale, du rayonnement de ses équipements culturels. La diffusion dans les campagnes de l'appareil productif de la soierie à partir des années 1830 ⁽⁴⁵⁶⁾, le développement des transports et des promenades vers la campagne (du train à l'omnibus), la croissance des banlieues et la formation d'une "agglomération urbaine" concourent tous ensemble à enlever de sa pertinence à la notion de limite. A cela il faut ajouter les dénivellations internes de l'espace urbain, qui en lui enlevant de sa cohérence intérieure constituent des obstacles sérieux à la perception de ses limites. Dans le XIX^e siècle finissant, les divisions internes de la ville, les frontières multiples qui la parcourent, ses mutations matérielles et sociales, l'emprise croissante de son réseau économique concourent ensemble à rendre aléatoire toute tentative de définition englobante, tout essai d'accord sur des limites externes.

Les limites de la ville comme les entendent nos témoins, ce ne sont ni le tracé cartographié de son ressort administratif, ni la ligne que dessine l'enceinte, pour la simple raison que la "ville" est de moins en moins définie comme un espace borné, mais comme un fait social et fonctionnel, analysable en termes d'activité, d'animation, d'esthétique. La question de

l'étendue a en conséquence perdu de son importance dans le même temps. Les limites de ce qui constitue la "vraie ville" varient ainsi avec l'évolution à la fois de la notion de ville, mais aussi avec les changements matériels du paysage urbain. Ce qui est un temps considéré comme une limite de la ville (le Rhône, l'avenue de Saxe, la voie de chemin de fer pour la rive gauche du Rhône) devient une limite dans la ville. Ce sont elles qui marquent réellement la carte mentale de nos témoins de tous horizons.

2. Limites dans la ville

Arrêtons nous un temps sur ces frontières qui traversent la ville. Le Plassans de Zola est encore une fois exemplaire et unique: de grandes voies y séparent les trois "bourgs" sociaux, et la plus importante sépare la ville "noble" des deux autres. La hiérarchie sociale s'y reflète jusque dans la qualité des limites: on pense bien que toutes les villes ne poussent pas la délicatesse jusqu'à s'offrir aussi clairement au regard de l'observateur. Elles sont pourtant toutes marquées de ces limites. Voies de communication, fleuves, voies ferrées, voyons ce qui fonde leur pouvoir à délimiter. Et intéressons-nous aussi à ce qu'elles délimitent: entités physiques, entités humaines, portions de ville, espèces d'espaces dans lesquels on ne s'introduit peut-être pas impunément. Dans cette optique, la tentation est là encore présente de se perdre dans le dédale des témoignages individuels, qui nous conduisent vers une fragmentation de l'espace urbain qui empêche la compréhension de ses significations les plus répandues, celles qui, sous formes de normes et de représentations, ordonnent des pratiques et des actions. Aussi pour s'en tenir à notre recherche de "faisceaux de cohérence" faut-il chercher ce qui dans la ville, pour beaucoup sinon pour tous, fait limite, marque une différence entre des espaces.

Il semble sans surprise de retrouver le plus souvent invoqués des éléments dont on penserait à priori qu'ils sont des coupures majeures de l'espace: éléments naturels (cours d'eau, relief), voies de chemin de fer, grande voirie urbaine. Ces suprématies ont pourtant d'autres arguments que la simple importance matérielle.

a) Des limites naturelles?

⁴⁵⁶ Le nombre des métiers installés à Lyon et dans les faubourgs est dépassé par les métiers "hors Lyon" entre 1835 et 1845.

Les cours d'eau, axes du système d'orientation et points de repère importants, sont ressentis comme des limites très fortes par les habitants de la ville. C'est là somme toute un rôle que l'histoire institutionnelle leur a longtemps donné, faisant de la Saône la limite entre la ville romaine et l'ensemble Condate-Canabae, puis entre la ville de l'archevêque et la ville des bourgeois en lutte contre son pouvoir. Le Rhône n'était pas non plus départi de ces fonctions, lui qui fut limite entre le Royaume et l'Empire, entre les provinces du Lyonnais et du Dauphiné, entre les communes de Lyon et de La Guillotière. Pendant un bref moment, il lui fut même dévolu d'assumer une nouvelle fois ce rôle entre les tous nouveaux départements du Rhône et de l'Isère, puisque le décret du 28 janvier 1790 établissait que la limite départementale devait reprendre la limite provinciale. Mais à titre d'exception tenant à "*l'importance de la ville de Lyon et de son commerce*", le comité de division décida finalement de repousser cette limite aux confins du bourg de La Guillotière ⁽⁴⁵⁷⁾. Le fleuve alpin reste néanmoins confondu avec la limite de la ville jusqu'en 1852.

Des expressions toujours d'actualité au XIX^e siècle témoignent du souvenir de tous ces antécédents. "*De l'autre côté de l'eau*", dit on pour parler de la rive droite de la Saône, alors que les mariniers du Rhône désignent les rives du fleuve par les termes de "*royaume*" pour sa rive droite et d'"*empire*" pour sa rive gauche. Mais il y a plus que ces réminiscences d'un autre temps. Il faut parler de l'obstacle matériel et financier que les cours d'eau dressent aux bords de la ville. Jusqu'en 1640 environ, il n'existe qu'un pont sur chaque fleuve: on les appelle simplement "le pont de la Saône" et "le pont du Rhône", sans qu'il y ait là risque de se tromper. Et si à la fin du XVIII^e siècle la Saône compte cinq ponts, il faut attendre 1774 pour que le Rhône puisse être franchi en deux endroits autrement que par un bac. De 1830 à 1855 ce sont huit ponts qui sont jetés sur la Saône et cinq sur le Rhône ⁽⁴⁵⁸⁾, mais il n'y en a toujours qu'un gratuit sur le Rhône, le doyen de la Guillotière. Les ponts du Rhône sont affranchis (rachat par la ville) en 1860, ceux de la Saône en 1865. Jusqu'à ces dates, il faut donc souvent faire un détour si l'on veut épargner les précieux sous que coûte le péage (cinq centimes pour le pont Morand juste avant le rachat des ponts) ⁽⁴⁵⁹⁾. Sébastien Commissaire est bien heureux en 1836 de gagner à 14 ans ses deux sous par dimanche en tissant de la peluche. Ils lui permettent "*d'aller*

⁴⁵⁷ L'épisode est exposé par Marie-Vic Ozouf-Marignier dans sa thèse.

⁴⁵⁸ Pour le détail de l'histoire des ponts de Lyon, voir *Lyon, l'art et la ville* de Gilbert GARDES (op.cit.), p.10-14 du tome II, et le livre qu'André PELLETIER leur a consacré en 1990.

⁴⁵⁹ Ainsi que s'en plaint un des personnages de la revue *Gare la chaleur* de 1859. Voir aussi *Lyon au fil des fleuves*, le catalogue collectif de l'exposition réalisée à l'E.L.A.C. en 1983.

aux Brotteaux sans être obligé de faire le tour par le pont de la Guillotière", en payant le péage du pont Morand ⁽⁴⁶⁰⁾.

Les cours d'eau ne tiennent pourtant pas leur pouvoir limitant de leur seule présence physique. Les significations des espaces qu'elles séparent, la signification de cette séparation et son actualité sont à mon sens plus déterminantes. J'en prendrai pour témoin cette disparition progressive de la Saône en tant que coupure du tissu urbain, dont attestent divers signes. Pourtant, la rivière sépare des espaces dotés de sens différents: sur sa rive droite une ville qui se calfeutre dans le passé (par son architecture, son rôle religieux, les groupes sociaux qui la peuplent), de l'autre côté une ville qui se rénove, qui s'industrialise, qui s'étend, qui accueille les nouveaux monuments publics, et notamment ceux qui symbolisent un nouvel âge: le palais du Commerce, la Bourse du Travail ou les Facultés. Cette séparation est parfois invoquée, pour séparer le Vieux Lyon de la ville créée ou remaniée au XIX^e siècle. Cette rive droite reste cependant intégrée dans le système de la ville autant qu'elle l'est dans son histoire. La rivière elle-même, associée depuis longtemps à la prospérité de la ville (depuis le XVII^e sa représentation allégorique brandit la corne d'abondance) peut sembler, comme pour Emile Baumann *"traîner dans ses plis l'âme de la ville"* ⁽⁴⁶¹⁾. Tous les "archéologues" soulignent que passer les ponts de la Saône, c'est faire un voyage dans le passé. En 1852, F. Linossier exprime à merveille ce sentiment en écrivant de Saint Jean, cette *"seconde ville sous le plâtre"*, qu'il est un livre dans lequel on lit l'histoire de Lyon, livre certes usé mais ô combien précieux ⁽⁴⁶²⁾. Les souvenirs peuvent-ils être étrangers? L'image du livre évoque ce compagnon silencieux, docte mais chaleureux, intime mais effacé. Dans le même registre, on peut noter que l'ambiance silencieuse du quartier enveloppe plus qu'elle n'entoure. Sans aller jusqu'à y voir la sensation du retour au ventre maternel (songeons cependant que c'est là un des premiers point urbanisés de la ville), et sans plus anticiper sur la suite de notre texte, constatons que le lieu est plein d'échos, de voix et d'images qui accueillent le passant, qu'il soit lettré ou non.

Cette plongée en eaux somme toute familières que constitue le passage de la Saône n'a rien à voir avec la véritable transgression que constitue l'acte de passer le Rhône. Henry Béraud a montré quelle épopée il pouvait représenter dans un très beau passage où il évoque ses aventures d'enfant à travers la ville: *"On défrichait la ville inconnue, rue par rue. Les gones des*

⁴⁶⁰ Mémoires et souvenirs, Lyon, Meton, 1888.

⁴⁶¹ Emile BAUMANN: L'immolé, Paris, Grasset, 1925. Dans Mon frère le dominicain, Baumann précise que le roman a été élaboré lentement, et que les premières notes ont été prises à partir de l'été 1900.

⁴⁶² F.LINOSSIER: Les mystères de Lyon, Lyon, le Salut Public, 1856.

lointains faubourgs, de l'autre côté des ponts, nous semblaient d'une autre race. On les approchait comme des peuplades indigènes, avec une hardiesse prudente. Souvent on échangeait des présents de paix. Ou bien alors c'était la bataille, et les explorateurs, n'étant pas en nombre, devaient se replier sur leur rive" ⁽⁴⁶³⁾. Nos témoins, et notamment ceux qui affichent le plus volontiers leur qualité de "Lyonnais" se sentent bien souvent étranger au-delà du fleuve. Leur vie personnelle, leur implantation géographique mérite une fois de plus d'être soulignée. L'étrangeté des pays d'outre-Rhône provient en partie de cette absence de souvenirs personnels à y rattacher: *"l'autre rive me serait trop déplaisante. A quoi bon expliquer pourquoi? Ici, ma mémoire enregistre des sensations accumulées depuis ma plus petite enfance jusqu'à l'âge mûr; tandis que sur le quai d'en face, c'est le néant"* ⁽⁴⁶⁴⁾, dit Baumann. Cependant, ce n'est pas cette seule non familiarité qui détermine l'étrangeté. Chez ceux qui l'expriment, elle a aussi un tout autre contenu. Quelques pages auparavant, le même Baumann l'a ancrée dans une définition sociale, elle même dépendante du passé et du milieu dans une théorie des "racines" qui se rapproche d'une conception du "Blut und Boden". Son dédain mérite explication, et en dépit du *"à quoi bon expliquer pourquoi"* qu'il a laissé échapper dans la citation précédente, il s'attache à en préciser les raisons. *"Et pourtant ce Lyon nouveau m'est étranger. Des rues quelconques après d'autres rues, ce n'est plus une ville, tout au moins ce n'est plus la ville assise sur les substructions d'un magnifique passé, forte par une continuité où les vivants, déjà riches du travail des morts, l'amplifient sans le détruire <...> la ville d'aujourd'hui et de demain peut s'accroître en densité de population, s'emplir de métèques, pomper au loin la vie rurale. La qualité lyonnaise [c'est l'auteur qui souligne] des gens qui ont là leur domicile n'ira pas en se perfectionnant"* ⁽⁴⁶⁵⁾. Le mot est lâché: ni par son aspect, ni par ses habitants la ville de la rive gauche du Rhône ne participe de *"l'âme lyonnaise"* dont Baumann se fait un des fougueux défenseurs dans ce livre. Il n'en est ni *"l'inventeur"*, ni le premier à en inférer ces conclusions quant au statut des quartiers de la rive gauche du Rhône comme on le verra dans le troisième volume de ce travail. Mais ses remarques valent pour tous ceux qui, rejoignant ses préoccupations patriotiques et nationalistes, considèrent l'outre-Rhône comme une terre étrangère, parce qu'ils fondent la communauté sur *"le sang et les morts"* ou simplement parce qu'ils déplorent le bon vieux temps passé. De l'autre côté du fleuve règne un nouvel urbanisme,

⁴⁶³ Henri BERAUD: *la gerbe d'or*, Paris, Editions de France, 1928.p.131. L'auteur évoque les années 90, celles où enfant il jouait dans les débris du quartier Grôlée alors en construction.

⁴⁶⁴ Emile BAUMANN: *Lyon et le Lyonnais*, Paris, De Gigord, 1934, p.63.

⁴⁶⁵ idem, p.9.

de nouvelles manières industrielles, des populations nouvelles dangereuses (les voyous de La Guillotière) ou déviantes (la bourgeoisie lancée des Brotteaux). Bref, c'est un espace autre.

Les caractères respectivement prêtés aux fleuves depuis le Moyen-Age renforcent ces différences de perception. L'identification de la Saône (dans les sculptures comme dans les textes) à une femme lascive soumise à un Rhône mâle et barbu en donne une image domestiquée ⁽⁴⁶⁶⁾. Sans rentrer dans le jeu de cette imagerie aux multiples usages, on peut s'attarder un peu sur l'image des deux cours d'eau. Depuis César, il n'est plus nécessaire de rappeler que la Saône coule plus lentement que le Rhône. Le rappel perpétuel de cet illustre jugement par une multitude d'auteurs montre par ailleurs la force de la référence latine ou classique qui prédomine souvent sur le simple constat que pourrait dresser en son nom propre celui qui évoque cette différence. Admettons donc pour un moment cette supériorité du célèbre conquérant en matières hydrographiques pour voir un peu plus loin dans les différences entre les deux fleuves.

Si au XIX^e siècle les inondations de la Saône sont toujours aussi redoutables et terribles (l'ampleur des dégâts de 1840 ou de 1856 s'explique par la crue conjuguée des deux fleuves), il n'en est moins pas moins vrai que sous divers aspects elle est moins "sauvage" que son compère le Rhône. La rapidité moindre de son cours, la plus grande douceur de ses eaux (rappelée par les topographies médicales), les marchés qui la bordent, les plongeurs qui la bravent depuis le Pont du Change, l'animation de la batellerie et surtout une familiarité séculaire avec les citadins lui donnent un aspect domestique. Aussi est ce vers le Rhône que se tournent les amateurs de sensations. C'est là que le petit Alphonse Daudet va braver en barque les courants ⁽⁴⁶⁷⁾, c'est là que se plaît à jouer le jeune Béraud. Le Rhône, explique t-il dans La gerbe d'or, est plus attirant: on court sur les passerelles, on joue aux robinsons suisses sur les îles de gravier. Les bas-ports du Rhône ont leur population particulière, rôdeurs mais aussi tailleurs de pierre, cardeurs de laine. Et si on y joue aux boules, il n'en gardent pas moins une atmosphère et une lumière bizarre faite de plaisir et de drame (noyades). Le tout est affronté avec délice, malgré les recommandations des parents ⁽⁴⁶⁸⁾. C'est encore dans le Rhône que subsistent le plus longtemps les traditions de la nage en rivière, alors que les bûches (bateaux-piscines) sont

⁴⁶⁶ Gilbert GARDES dans Lyon. l'art et la ville, Lyon, Editions du CNRS, 1988, p. 137-140, étudie les manifestations de cette allégorie dans la statuaire urbaine.

⁴⁶⁷ Dans Le petit Chose.

⁴⁶⁸ Daudet raconte cet épisode dans lequel il canote longtemps sur les eaux tumultueuses du Rhône, et invente une histoire rocambolesque pour faire oublier leur colère à ses parents: "*Le pape est mort!*" leur crie t-il.

de préférence amarrées aux berges de la Saône qui charrie moins d'objets dangereux pour la santé de ces bateaux. C'est aussi dans ses eaux que peut s'exercer vraiment le noble art de la pêche: selon Le Tout Lyon du 22 juin 1913, les poissons y sont plus habiles, et les chevaliers de la gaule disent de la Saône: "*Autant pêcher dans un bachut*", c'est à dire un abreuvoir. Les qualités de l'air y sont elles aussi différentes: en 1810, Mazade d'Avèze note que l'air du Rhône est "*pur, vif et balsamique*", mais moins salubre que celui de la Saône ⁽⁴⁶⁹⁾. Cette opinion est partagée par la plupart des auteurs de guides ou de descriptions, notamment les pionniers (De Fortis, Cochard): l'air et l'eau du Rhône sont purs et exaltants, mais ceux de la Saône plus curatifs et bénéfiques. Il est facile de remarquer que toutes ces conditions naturelles appuient les imageries attachées aux fleuves. Ce qui ne veut pas dire qu'elles en sont la cause, mais plutôt que ces faits sont sélectionnés à travers le filtre de l'imagerie existante.

C'est la conjonction de toutes ces données, dans un faisceau dont il n'est pas primordial de détacher des causes plus importantes que d'autres, qui préserve au Rhône son rôle de frontière alors que la Saône le perd lentement. Au risque de me répéter, je rappellerai encore la trop grande simplicité d'une démarche qui consisterait à ne relier ces faits qu'à la seule différence physique (celle du débit ou de la largeur) entre les deux fleuves. Marcel Fauteux dans une enquête sur la perception géographique de Montréal menée entre 1969 et 1972 souligne que la rivière Saint François joue le rôle de coupure nette de l'espace urbain, alors que la rivière Magog, pourtant bien plus large et qui traverse le tissu urbain sur une plus longue distance, n'est pas ressentie comme une coupure ⁽⁴⁷⁰⁾. Plus que les caractéristiques physiques, c'est l'utilisation symbolique de celles-ci qui entre en jeu pour définir certains éléments urbains comme limites. C'est ainsi que la Saône peut disparaître comme limite incontournable.

On a de nombreux signes de cette disparition, répartis en plusieurs sphères. Celle du symbolique d'abord: le roman de Paul Vermorel, Vers l'autre rive, a déjà été évoqué ici. Le simple énoncé de son titre nous fait comprendre que pour deux fleuves il n'y a que deux rives. Le développement de l'intrigue tend aussi à prouver qu'il n'y a qu'un fleuve, qui sert de limite entre la ville de la religion et celle de la science: ce fleuve, c'est le Rhône ⁽⁴⁷¹⁾. Sphère de

⁴⁶⁹ Lettres à ma fille sur mes promenades à Lyon, Lyon, Yvernault et Cabin, 1810.

⁴⁷⁰ FAUTEUX (Martial): "Représentation de la ville", Cahiers de géographie du Québec, vol.21, n°52, 1977.

⁴⁷¹ Dans L'aube grise en 1911, Marcel Rogniat commet la même métaphore, et dans un raccourci assez semblable puisqu'après avoir évoqué les rues lépreuses du quartier bigot de Saint-Jean, il passe au personnage d'Albert, qui habite "*sur l'autre rive du fleuve, un quartier réputé avancé*", à savoir les Brotteaux qui comme on le sait sont sur la rive gauche du Rhône (p.194).

l'administratif ensuite: alors que le Rhône reste une limite longtemps infranchissable (voir l'attitude indécise du comité de division lors du découpage des départements, ou les argumentations contre l'annexion de La Guillotière par Lyon), la Saône est franchie en 1846 par une circonscription paroissiale qui réunit à la paroisse de la cathédrale une fraction de la presqu'île, autour de la place des Célestins. Le curé de Saint Georges dans les années 1860 n'hésite pas non plus à proposer ce franchissement, et demande le rattachement à sa paroisse de quelques riches îlots du quai Tilsit qui lui font face de l'autre côté de la rivière. Dans la sphère géopolitique encore: la Saône n'est plus ce point de rencontre de deux espaces sociaux, cet endroit où l'on célèbre les fêtes communes du Moyen-Age, cette frontière où s'exaltaient les communautés qu'elle séparait, que ce soit en guise de défi ou de réconciliation, puisque le Chapitre cathédral et l'institution municipale avaient chacun leur célébration et leur feu de joie. Le feu d'artifice du Consulat pour la Saint Jean se tirait alors du Pont de Saône, c'est à dire en un lieu qui symbolisait la lutte contre le pouvoir épiscopal ⁽⁴⁷²⁾, situé sur la ligne qui séparait le "*costé Fourvières*" du "*costé Saint Nizier*" -ancienne terre du royaume et terre d'Empire-, qui séparait la ville des archevêques de la ville des bourgeois lyonnais. A la fin du XIX^e et aux débuts du XX^e siècle, les clivages ne se manifestent plus à cet endroit, et lorsqu'il est question de choisir l'emplacement des feux d'artifice pour le 14 juillet républicain, c'est lentement mais sûrement que la localisation sur les ponts du Rhône (pont de l'Université, pont Lafayette) va s'imposer pour donner satisfaction aux conseillers, aux commerçants mais aussi aux populations de la rive gauche du Rhône. Enfin, et moyennant un bond dans le présent, la disparition du fleuve se produit aussi dans la sphère des sensations, à l'image de l'automobiliste qui aborde Lyon par l'autoroute de Paris, bien souvent persuadé de n'avoir franchi qu'un seul fleuve, le Rhône, calfeutré qu'il était derrière les parapets du viaduc autoroutier de la Saône.

b) les v`ies ferrées

Consacrer quelques pages à étudier le rôle de limites joué par les voies ferrées dans une ville au XIX^e siècle semble relever du truisme quand on sait le poids de ces éléments urbains, illustré par une expression telle que "né du mauvais côté des rails". Même si celle-ci est d'origine anglo-saxonne, des études comme celle de Jean-Luc Pinol sur Lyon ont montré qu'elle peut s'appliquer aussi à des villes européennes, avec sans doute cette différence qui vient du fait que le chemin de fer s'insère en Europe dans des villes existantes. Encore faut-il se garder

de la falsification qui consisterait à affirmer à l'avance que ce rôle de frontière entre des "espaces de destinées individuelles" était perçu par ceux qu'on étudie. Comme pour le cas des fleuves, il faut rechercher d'abord les modalités de la perception des différences, en retraçant l'apparition des voies ferrées et les effets qu'on leur attribue, le tout sur le long terme et à partir de sources diverses qui mettent en jeu aussi bien des perceptions individuelles que des représentations collectives. Si l'installation du chemin de fer à Lyon remonte au début des années 1830 avec la ligne Lyon-Saint-Etienne, ce n'est qu'avec l'achèvement du réseau Sud-Est que s'opère "l'encerclement" de la ville par les voies ferrées. La ligne Paris-Lyon-Marseille entoure Lyon par l'Ouest, avec un passage en tunnel sous Fourvière et la ligne Lyon-Genève par l'Est. Cette dernière ligne rejoint la première au Sud de la ville au niveau de la route de Vienne, achevant ainsi de décrire la boucle qui entoure Lyon de la Saône au Haut-Rhône. Les autres lignes (celle de Montbrison ou celle de la Bresse) dessinent plutôt des pénétrantes au Nord de la ville qui aboutissent aux gares de Saint-Paul et de La Croix-Rousse. Le choix des emplacements des gares et celui du tracé des voies donna lieu dans les années 1840 à des luttes qui mirent aux prises des groupes divers, dans des conflits qui ressortaient à différents niveaux. Le plus manifeste fut peut-être celui qui opposa les gens de la batellerie et du roulage à l'entreprise même du chemin de fer ⁽⁴⁷³⁾. Mais le conflit "spatial" qui portait sur le ou les lieux de construction des gares fut tout aussi agité, et d'une importance capitale pour le développement de certaines parties de la ville ⁽⁴⁷⁴⁾. De 1840 à 1850, municipalités et groupes de pressions de La Guillotière et de Lyon firent tout leur possible sous forme de pétitions, brochures et délibérations pour obtenir la gare de la ligne Lyon-Avignon (qui allait devenir le Paris-Lyon-Marseille) ⁽⁴⁷⁵⁾. L'adoption finale de l'emplacement de Perrache est une sorte de compromis à l'avantage des diverses parties lyonnaises de l'affaire: ce choix consolide les intérêts des propriétaires fonciers de Lyon en même temps qu'il obtient le consensus de ceux de la Presqu'île Perrache (qui y voient le possible déclic de la croissance de leur quartier), qu'il retient les suffrages d'une partie de la batellerie lyonnaise (la proximité des fleuves laisse espérer une possible synergie) et qu'il reste à proximité de la rive gauche du Rhône, que les adversaires d'une gare centrale à La Guillotière considèrent néanmoins comme le terrain de la ville de

⁴⁷² C'est d'ailleurs ce pont qui figure sur le premier sceau connu de la Commune de Lyon.

⁴⁷³ RIVET (Félix): La navigation à vapeur sur la Saône et le Rhône (1783-1863), Paris, PUF, 1963, et plus spécialement les pages 211 à 367.

⁴⁷⁴ RIVET (Félix): Le quartier Perrache, Lyon, Audin, 1951.

⁴⁷⁵ La encore, voir le volume II, qui détaille l'épisode.

l'avenir; c'est ce choix qui va déterminer le tracé des voies dans ce qui va devenir l'agglomération lyonnaise.

Le cas de Perrache est sans doute le plus exemplaire des effets créés par les voies de chemin de fer; lorsqu'Edouard Aynard dans une conférence de 1907 appelle la voie ferrée et la gare de Perrache "*Muraille de la Chine*", il reprend un cliché familier depuis le milieu du siècle, et qui encore aujourd'hui apparaît régulièrement à l'occasion des tournées électorales, dans les propos des responsables d'unions commerciales ou dans les journaux de quartier ⁽⁴⁷⁶⁾. Cette conjonction entre des voies ferrées aériennes et une gare se reproduit à la Mouche sur la rive gauche du Rhône, et le thème du "quartier cloître" y est aussi très présent ⁽⁴⁷⁷⁾. Mais la différence de taille des deux sites ferroviaires (la gare de La Mouche est une gare de marchandises, le nombre des voies y est moins important), la moindre densité humaine des quartiers de La Mouche, leur plus grand éloignement du centre et surtout les moins grandes espérances des propriétaires fonciers ont longtemps rendu le problème moins sensible ⁽⁴⁷⁸⁾.

Il est vrai que la ligne qui barre la Presqu'île Perrache est particulièrement hermétique. On ne peut la franchir, sur ses 600 mètres, que par deux passages d'une cinquantaine de mètres de long sous les voies (les "Voûtes") ou en la contournant par les quais de la Saône ou du Rhône. Cette masse imposante n'est pas seulement imputable aux décisions de la compagnie P.L.M. Un document militaire du début du XX^e siècle montre que cette "muraille" méritait bien son nom puisque elle était aussi destinée à jouer le rôle de fortification. *"On admettait que la Presqu'île Perrache n'avait pas grand chose à craindre. Dans le cas cependant où l'ennemi parviendrait à y prendre pied, les terrassements de la voie P.L.M et de la gare étaient organisés de manière à former une véritable enceinte avec revêtement de 6,50 m. qui seraient facilement couronnés par un parapet défensif"* ⁽⁴⁷⁹⁾. Dans les discussions autour du choix de l'emplacement du "débarcadère" à la fin de la décennie 1840, on avait conscience des conséquences qu'aurait un éventuel choix de Perrache. Le rapport de l'ingénieur en chef du

⁴⁷⁶ "La beauté de notre ville", conférence à l'Oeuvre de l'Hospitalité de la Nuit le 30 décembre 1906, reprise dans La Construction Lyonnaise du 16 janvier 1907.

⁴⁷⁷ Voir par exemple la pétition retranscrite dans La dépêche de Lyon du 4 octobre 1912.

⁴⁷⁸ F. RIVET dans Le quartier Perrache dit que les achats de terrains se sont accélérés après la décision de 1850 qui localise la gare à Perrache. Les pressions et les espoirs des propriétaires étaient à la mesure d'un premier projet qui prévoyait une gare à l'extrémité sud de la Presqu'île. Leur réaction est aussi forte que ces espoirs furent grands, puisqu'ils poursuivent en justice la ville de Lyon et le P.L.M, dans une procédure qui dure de 1851 à 1864!

⁴⁷⁹ Archives départementales du Rhône, versement du génie, non inventorié, "Etude des centres de résistance", anonyme, entre 1906 et 1908.

département cernait toute l'ampleur de ces conséquences dès 1845: "<en choisissant l'emplacement de Perrache> *on ferme toute la presqu'île, en n'y laissant d'issue que le long des deux quais*" ⁽⁴⁸⁰⁾. Et de fait, on a l'impression en parcourant les différents dossiers et imprimés sur le sujet que le choix de Perrache se fait avec la conscience que le développement urbain de ce quartier en sera sacrifié, tant à cause de la barrière formée que des nuisances apportées par le chemin de fer et les activités qui doivent s'y agglomérer. En fait, seuls les propriétaires privés des terrains situés au sud de la future gare ne le réalisent pas ⁽⁴⁸¹⁾. De toutes façons, très vite, la ligne ainsi constituée est lue comme une barrière. Le Conseil Municipal donne une illustration de l'équation qui fait de Perrache un quartier sacrifié en 1875, date à laquelle un rapport de la Commission des Intérêts Publics demande le fractionnement des masses possédées par la ville dans le quartier Perrache pour le rendre accessible aux petites entreprises et aux petites fortunes; "*L'avenir désormais réservé à ce quartier est en effet très modeste*" vu le barrage créé par la gare et ses installations, argumente le rapporteur ⁽⁴⁸²⁾. Les projets et réalisations du préfet Vaïsse sous le Second Empire avaient d'ailleurs laissés Perrache de côté.

La raréfaction des voies de communication est un élément essentiel pour expliquer la perception du remblais de Perrache comme une muraille. La métaphore organique souvent employé pour décrire et expliquer la ville fait des rues les veines qui irriguent le corps urbain: ce sont celles-ci qui manquent à Perrache, et causent l'apathie d'un quartier mal irrigué. D'autres traits viennent renforcer cette image. D'abord et comme le souligne un rapport de la voirie de 1880, les voies publiques de Perrache sont négligées, sans plantations sans arrosage régulier ⁽⁴⁸³⁾. Ce même jour, la commission des intérêts publics parle de "*l'état d'abandon*" du quartier. Elle évoque aussi le manque de sécurité des Voûtes la nuit, un thème qui demeure présent de nos jours. Immoralité et insalubrité y seront pourchassées par l'action commune du bec à gaz et de l'urinoir, décide le Conseil Municipal le 4 janvier 1881 ⁽⁴⁸⁴⁾. C'est l'époque où le Conseil Municipal souhaite faire de Perrache un quartier ouvrier, pour valoriser les terrains de la ville autant que pour donner à ces couches sociales une résidence proche du centre-ville et équilibrer électoralement le foyer "réactionnaire" du 2^e arrondissement. Le mauvais état des

⁴⁸⁰ Archives Nationales, F14 9015, rapport du 6 octobre 1845.

⁴⁸¹ RIVET (Félix): Le quartier Perrache, Lyon, Audin, 1951, pp. 83-85.

⁴⁸² Procès-verbaux du Conseil Municipal, 15 janvier 1875.

⁴⁸³ Procès-verbaux du Conseil Municipal, 5 février 1880.

⁴⁸⁴ Des décisions sur l'établissement de borne fontaines sous les Voûtes, puis sur le pavage des voies, suivent ces premières mesures.

Voûtes est alors cerné par les rapports municipaux comme une des causes principales de la stagnation de Perrache, et choisi comme cheval de bataille: la mauvaise circulation expliquerait ainsi les problèmes du quartier ⁽⁴⁸⁵⁾.

La politique d'extension menée par le P.L.M avec la protection de l'Etat réduit à néant ces efforts du Conseil Municipal. En 1883, décision est prise d'agrandir la gare de voyageurs de Perrache: le passage de la Rue Delandine, c'est à dire les Voûtes-Est, est porté de 22 à 73 m de long, malgré les protestations du Conseil Municipal ⁽⁴⁸⁶⁾. Celui-ci cesse alors de s'intéresser aux voûtes et à Perrache pour longtemps. La barrière semble trop forte et inamovible. "Derrière les voûtes" devient un lieu dérisoire, comme en témoigne cette réflexion du conseiller municipal Affre qui, face aux querelles byzantines qui marquent le choix du parcours des marins russes en 1893 ajoute dans un tonnerre de rires *"Je propose de le faire passer aussi derrière les voûtes de Perrache"* ⁽⁴⁸⁷⁾. Lors des différentes attributions de lanternes qui prennent place chaque année, les voûtes ne voient plus leur matériel amélioré. Entre les années 1880 et 1910, le quartier devient un lieu privilégié pour les déversements d'ordures, et c'est avec colère que les conseillers du 2^e arrondissement accueillent en 1907 le projet d'installation d'un dépôt de la Compagnie Industrielle des Pétroles à Perrache: *"Il y a Saint-Fons", "Qu'ils aillent dans les îles de Robinson ou de Pierre-Benite"* s'exclament-ils ⁽⁴⁸⁸⁾. Ce n'est qu'en 1909 que le quartier réapparaît dans les délibérations, à l'occasion d'un rapport d'Herriot qui présente Perrache comme le lieu idéal pour construire des logements ouvriers, à proximité de ces centres d'emploi que sont les postes, les tramways, les arsenaux et l'usine à gaz ⁽⁴⁸⁹⁾. En même temps apparaissent les premiers projets de port fluvial au Sud de la Presqu'île. Un véritable renouveau d'intérêt se manifeste, que des crédits pour l'amélioration du service des eaux viennent matérialiser. Cependant, les conseillers sortants du 2^e arrondissement peuvent encore en 1912

⁴⁸⁵ Les décisions prises par le Conseil Municipal montrent que le quartier souffrait aussi d'un cruel manque d'équipements urbains et de travaux de viabilité. D'autre part, on sait que de l'autre côté se trouvent un nombre impressionnant de lieux "réprouvés" ou en tout cas particuliers: les prisons, les abattoirs, le marché aux chevaux, l'Arsenal, une caserne. Les *"femmes de mauvaise vie"* dont le Conseil Municipal résilie les baux le 1er juin 1882 semblaient d'ailleurs y faire de bonnes affaires.

⁴⁸⁶ Procès-verbaux du Conseil Municipal, 16 octobre 1883.

⁴⁸⁷ Procès-verbaux du Conseil Municipal, 1er octobre 1893.

⁴⁸⁸ Procès-verbaux du Conseil Municipal, 16 septembre 1907.

⁴⁸⁹ Procès-verbaux du Conseil Municipal, 28 juin 1909.

parler à leurs électeurs d'un quartier *"littéralement exilé au-delà des voûtes par le rempart énorme et artificiel de la gare"* ⁽⁴⁹⁰⁾.

Dans les descriptions de la ville, on retrouve cette mise à l'écart. Dans ces lieux où les guides touristiques des premières décennies du siècle s'attardaient pour décrire les promenades du Cours Perrache ou les diverses attractions (Hippodrome, attractions comme les Montagnes Françaises), ceux de la deuxième moitié du siècle ne hasardent plus le voyageur. Le Joanne de 1905 souligne que le quartier, fermé par la voie ferrée, *"sert en quelque sorte de remise"*. Il rejoint l'affirmation du Baron Raverat, amateur de vieilles choses et de nature, qui en 1878 n'y voyait *"qu'un vaste entrepôt de charbons"* ⁽⁴⁹¹⁾. Ardouin-Dumazet dans sa série d'articles du *Temps* publiés en 1896 sous forme de recueil semble résumer le sentiment général en écrivant: *"Depuis que le chemin de fer de Paris à Marseille l'a coupée en deux par les hauts talus sur lesquels est édifiée la gare principale, la conception de Perrache est condamnée à rester un quartier populaire"* ⁽⁴⁹²⁾. Le regard que jettent sur la ville ceux qui la décrivent ou ceux qui en font le terrain d'une fiction ne dépasse que rarement le remblai et les Voûtes. Et lorsqu'ils y font allusion, c'est pour évoquer un monde de bas-fonds qui s'annonce dès le franchissement des Voûtes *"ce sinistre passage"* comme les appelle Emile Baumann en rappelant une scène de l'enfance de son héros qui tout jeune y rencontra un portefaix ivre *"qui lui fit des gestes ignobles"* ⁽⁴⁹³⁾. Henri Béraud, notamment dans la nouvelle intitulée *"La spaventosa storia di Signore Ramol"*, n'hésite pas à faire la peinture d'un quartier haut en couleurs dont les ruelles et les bars abondent en voyous divers ⁽⁴⁹⁴⁾, mais où ses héros bon vivants et farouches défenseurs de Wagner n'hésitent pas à aller boire un verre tard le soir ⁽⁴⁹⁵⁾. Ce qui prévaut par dessus tout, c'est le sentiment, exprimé par Auguste Bleton en 1887 que le quartier est *"a perpétuité situé extra-muros"* par la coupure de la voie du chemin de fer ⁽⁴⁹⁶⁾. C'est bien là être du mauvais côté des rails.

⁴⁹⁰ Aux électeurs du 2^e arrondissement de Lyon. L'oeuvre des conseillers municipaux 1908-1912, Lyon, s.e, 1912, p.38.

⁴⁹¹ Almanach de la Petite Presse de Lyon, année 1878, "Lyon à vol d'oiseau", p. 47-69.

⁴⁹² ARDOUIN-DUMAZET: Voyage en France, 7^e série: la région lyonnaise, Paris, Berger-Levrault, 1896.

⁴⁹³ L'immolé, Paris, Grasset, 1905, p.203.

⁴⁹⁴ Voyage autour du cheval de bronze, Lyon, Tadier, 1912.

⁴⁹⁵ Le mémorial de la rue Sainte-Hélène, Lyon, Editions de Guignol, 1919.

L'expérience de Perrache, celle d'un quartier qui s'avère "perdu" dès les années 1860, sert de leçon et de repoussoir dès lors qu'il s'agit d'estimer les effets de nouvelles implantations ferroviaires. Ainsi le Conseil Municipal refuse en 1880 le projet d'agrandissement de la gare de la Part-Dieu pour ne pas isoler complètement une partie du 3^e arrondissement où se développent des quartiers actifs ⁽⁴⁹⁷⁾. Lorsque La Construction Lyonnaise, qui se définit en janvier 1891 comme "*l'organe officiel des chambres syndicales des entrepreneurs de bâtiments*" aborde la question de la suppression des passages à niveaux de la voie ferrée à l'est des Brotteaux et de La Guillotière, elle insiste toujours sur la nécessité d'éviter "*le partage de la ville comme à Perrache*" par un remblai de surélévation trop conséquent ⁽⁴⁹⁸⁾, et prône longtemps le passage de la voie en fossés. Si la leçon n'est pas perdue pour ceux qui essaient de dresser des projets cohérents à l'échelle de la ville, elle ne l'est pas non plus pour les propriétaires riverains des voies ferrées, et en particulier pour ceux de la Mouche. Dans leurs pétitions de 1902 ou de 1912 contre les projets du P.L.M de doubler les voies et d'augmenter les emprises des installations, les signataires disent clairement qu'ils ne veulent pas devenir un "*nouveau Perrache*" ⁽⁴⁹⁹⁾ et refusent "*l'établissement d'une vaste muraille, d'un immense plateau qui séparera notre quartier du reste de la ville*" ⁽⁵⁰⁰⁾. Il est pourtant déjà trop tard pour la Mouche, comme pour Vaise également traversée par une voie en viaduc, et qui sont les deux exemples repoussoirs que le conseiller municipal Pichot donne lors du conseil municipal du 7 août 1896 qui débat des projets de suppression des passages à niveaux et du déplacement de la gare des Brotteaux. La municipalité semble en fait bien impuissante contre la Compagnie, et la diatribe d'Herriot au conseil du 29 janvier 1908 contre "*l'audace et le cynisme*" du P.L.M est surtout un aveu d'impuissance.

Les deux affaires de la suppression des passages à niveaux (à l'Est) et du doublement des voies (au Sud-Est) permettent de préciser le contenu de la notion de "limite" pour les voies ferrées. Contrairement aux fortifications pour lesquelles les conséquences sur les alentours (servitudes) étaient mises en avant, c'est l'effet de ligne qui est ici primordial. Ce souci est très marqué dans les articles de La Construction Lyonnaise. Le souci majeur de Comberousse,

⁴⁹⁶ Monsieur JOSSE: A travers Lyon, Lyon, Dizain et Richard, 1889, p. 240. C'est l'édition originale qui est de 1887.

⁴⁹⁷ Procès-verbaux du Conseil Municipal, 14 décembre 1880.

⁴⁹⁸ La Construction Lyonnaise, décembre 1889, "La transformation de la gare des Brotteaux" par Comberousse.

⁴⁹⁹ Pétition déposée au Conseil Municipal, et mentionnée à la séance du 4 mars 1902.

⁵⁰⁰ La Dépêche de Lyon, 4 septembre 1912.

l'auteur de la plupart de ces papiers de 1889 à 1900, c'est de reporter à l'Est ces voies qui "enserrent" l'agglomération, et de supprimer les passages à niveaux qui entravent les communications en bloquant les flux lors du passage des trains. Son souci primordial est de ne pas compromettre l'élan industriel et démographique vers l'Est de la ville: n'oublions pas que La Construction Lyonnaise est l'organe des entrepreneurs.

L'attitude municipale dans ces deux affaires est basée sur le refus de l'établissement d'une ligne continue qui brise les communications et les circulations. Les négociations avec le P.L.M, puisqu'il n'est pas question d'aller contre les vues de la puissante compagnie, portent en conséquence sur l'ampleur et le nombre des brèches à ouvrir dans le tracé ferroviaire. De 1889 à 1897 où une convention est signée avec la compagnie pour le reculement de la voie (ce qui entraîne la construction de l'actuelle gare des Brotteaux), le Conseil Municipal obtient ainsi la suppression des passages à niveaux sur cinq artères urbaines supplémentaires, alors que le projet initial de la compagnie ne prévoyait ces solutions que pour les seuls cours Vitton et Lafayette ⁽⁵⁰¹⁾. En ce qui concerne la procédure de doublement des voies du P.L.M de Lyon à Chasse-sur-Rhône, qui impliquent l'augmentation du remblai existant au Sud de la rive gauche du Rhône, le Conseil Municipal ne cède qu'en 1912, après avoir obtenu de la compagnie un projet assurant le débouché de nombreuses voies venant de La Guillotière par des ponts ou des passages souterrains qui devront être recouverts de céramique et bien éclairés ⁽⁵⁰²⁾. La position de la Chambre de Commerce de Lyon, qui s'exprime en 1898 sur le déplacement de la voie ferrée de l'Est, confirme ce primat donné à la continuité des flux de circulation ou d'expansion urbaine, laquelle est définie comme un phénomène aréolaire et contigu ⁽⁵⁰³⁾. A cette occasion, la Chambre regrette que la nouvelle voie ne soit pas enterrée sur tout son tracé, car un talus additionné d'une gare ne peut que créer "une muraille", un "rempart" qui coupera la ville en deux. Cette préférence pour la coupure en creux plutôt qu'en relief semble là encore une conséquence directe des expériences de Perrache et de la Mouche. Peut-être aussi l'expérience pratique est elle redoublée d'une donnée symbolique: la fonction de franchissement, de transgression de la coupure ferrée semble mieux accomplie par la figure du pont, figure de la transparence, que par le tunnel, obscur, sale et d'essence tellurique. En tout cas, on remarque partout la même attention aux ruptures de flux, aux atteintes à la circulation.

⁵⁰¹ Procès-verbaux du Conseil Municipal, 22 juin 1897. Le conseil a obtenu la suppression des passages sur les voies secondaires mais importantes que sont les rues Paul Bert, du Château (actuelle Félix Faure), Montgolfier, Moncey et Vauban.

⁵⁰² Procès-verbaux du Conseil Municipal, 23 décembre 1912.

3. *Limites et circulati`n*

Pour en conclure avec cet examen des limites qui traversent la ville, arrêtons nous un instant sur le vocabulaire qui est employé pour les décrire. On peut en parcourant rapidement les paragraphes précédents constater à quel point les mots employés pour décrire le rôle de barrage joué par les voies ferrées emprunte la terminologie des fortifications: il n'est question que de "*remparts*" et de "*murailles*". Tout en mentionnant que les voies ferrées, création du siècle, n'ont pas encore généré leur vocabulaire particulier, et que les limites sont pensées dans le cadre du thème familier et ancien des fortifications, l'usage de ces termes pour qualifier une limite qui n'a pas les mêmes caractéristiques que les fortifications suscite deux remarques.

L'une sur les manières de penser la ville et ses limites, manières qui semblent rester dans la problématique d'une ville fermée, dont les limites sont ses murailles. Cette continuité semble en décalage avec l'évolution qui se dessine et s'affirme vers une compréhension plus ouverte de la ville. L'autre remarque vient tout à la fois compléter la première et "expliquer" ses conclusions. L'emploi de ce vocabulaire, tout comme les craintes qu'il sert à exprimer (celles de l'enfermement, du "cloître", de l'enclavement) traduit une pensée qui accorde une place primordiale à l'espace dans la pensée des continuités. Ainsi, on n'imagine pas de développement ni de richesse pour les quartiers séparés spatialement du reste de la ville. Les flux de la croissance sont pensés en termes circulatoires, et identifiés à des déplacements matériels d'hommes et de marchandises. L'obstacle matériel à cette circulation semble donc interdire la croissance. Le poids des métaphores organiques, si utilisées pour décrire la ville, et qui traduisent généralement une manière de penser l'entité urbaine calquée sur le modèle physiologique (et en particulier sur le modèle de la circulation sanguine), n'est pas étranger à cette conception. Elle aboutit à mésestimer la fonction de la limite considérée en la réduisant à son simple effet de barrière, c'est à dire à son emprise physique. Ce rôle fondamental accordé aux questions spatiales relativise le mouvement qui se produit dans l'ordre des représentations et des manières de penser la ville, entre le modèle de ville "fermée" et celui de ville "ouverte". La mutation reste en effet comprise dans le cercle d'un déterminisme spatial. La pensée sur les flux, si elle introduit un élément dynamique, le borne à sa dimension horizontale, en insistant sur les phénomènes de rupture ou de continuité spatiale. Si plus que pour les barrières extérieures

⁵⁰³ La Construction Lyonnaise, 16 décembre 1898.

(muraille) les limites internes (chemin de fer) semblent combattues au nom du paradigme de la mobilité, cette pensée-là de la mobilité recèle encore des archaïsmes, dont le fort attachement aux faits spatiaux n'est pas le moindre.

Fortifications, cours d'eau ou voies ferrées, ce sont là trois types de limites qui par leur structure physique et/ou légale sont d'un franchissement délicat. Toutes les frontières intérieures à la ville n'ont pas cette consistance, notamment en ce qui concerne les voies publiques qui nous apparaissent jouer ce rôle au fil des sources. Certaines de ces voies sont remarquables par leur largeur, ou leur longueur, mais elles n'en sont pas moins des espaces qui ne sont défendus par aucun interdit, que l'on peut franchir sans autorisation ni matériel spécial. Sans penser que le XIX^e siècle était exempt d'accidents dits "de la circulation", les photographies de ce siècle montrent avec quelle désinvolture les piétons s'aventurent sur des voies pourtant sillonnées par des tramways, des chariots ou des fiacres ⁽⁵⁰⁴⁾. Ces constatations élémentaires doivent nuancer encore une fois tout lien de causalité trop facile entre des phénomènes de taille ou de volume et des effets de limite. François Loyer souligne avec raison que les boulevards parisiens, par leur largeur exceptionnelle et par les plantations d'arbres qui les ornent, sont une césure dans l'espace urbain, et qu'ils sont souvent perçus comme des bordures, des limites ⁽⁵⁰⁵⁾. Mais il rappelle aussi que par d'autres caractéristiques comme l'animation de leurs trottoirs, leur fonction de promenade, la facilité de la circulation, ils sont de puissants éléments de mélange, de passage, de contact. Les études de perception menées par urbanistes, ethnologues, géographes ou sociologues démontrent à l'envie que la dimension des voies-limites n'est pas un élément sine qua non de leur utilisation comme frontières ⁽⁵⁰⁶⁾. Pour ne prendre qu'un exemple lyonnais, c'est le cas de la rue Prunelle, une petite rue qui vient partager en deux la rue Rivet, sur les pentes de La Croix-Rousse, dans laquelle habitent les M., cette famille qui est le personnage principal du tome 2 de *L'invention du quotidien* de Michel de Certeaux, Luce Giard et Pierre Mayol ⁽⁵⁰⁷⁾. *"Le croisement est une sorte de frontière: pour tous ses habitants, la rue Rivet se divise en deux "côtés" s'opposant nettement l'un à l'autre"* ⁽⁵⁰⁸⁾.

⁵⁰⁴ Voir là encore le vidéodisque coédité par la Bibliothèque Municipale de Lyon et ses cartes postales.

⁵⁰⁵ LOYER (François): *Paris XIX^e siècle, l'immeuble et la rue*, Paris, Hazan, 1987.

⁵⁰⁶ Voir les cas présentés dans *Paris et l'agglomération parisienne* par l'équipe de P.H Chombart de Lauwe (Paris, PUF, 1956), qui voisinent avec quelques propositions plus déterministes.

⁵⁰⁷ DE CERTEAUX (Michel), GIARD (Luce) et MAYOL (Pierre): *L'invention du quotidien*, Paris, Union Générale d'Editions, 1980.

Cette opposition est formulée en termes d'équipements commerciaux, de perspectives paysagères, de pratiques, voir même de climats (la partie délaissée est décrite comme plus ventée). Ces exemples doivent permettre de garder à l'esprit la fonction essentielle de la frontière: celle de séparer deux espaces homogènes, où règne l'isonomie intérieure en termes de fiscalité, de citoyenneté ou de régime politique, comme le précise Michel Foucher ⁽⁵⁰⁹⁾. C'est le sens des zones qu'elle délimite qui fait la frontière, et non les caractéristiques de la ligne elle-même, qui sert finalement de lieu-prétexte à la délimitation.

C. Les espaces délimités

Ces différences de sens se manifestent sur plusieurs tableaux. Il peut s'agir d'un sens immédiatement social, celui des lieux qu'on fréquente ou qu'on ne fréquente pas, comme l'expliquait cette dame interrogée par Jean-Luc Pinol: *"Là [l'avenue de Saxe], ce sont des quartiers qui sont bien, mais sitôt que vous alliez derrière, la rue de Vendôme ça allait encore, rue de Créqui c'était déjà moins bien et alors rue Duguesclin on n'en parlait plus"* ⁽⁵¹⁰⁾. Chacun de nos témoins pourrait nous décrire de telles limites, dictées par ses positions et pratiques spatiales, sociales ou professionnelles. Mais il est aussi des limites qui apparaissent plus souvent, dans des sources moins personnelles, et qui précisent les limites spatiales des entités que nous avons rencontrées au cours de notre exploration des géographies humaines de la ville, et surtout les sens de ces espaces, leur poids dans les esprits et les comportements.

1. Des espaces flous?

On retrouve sans surprise les voies qui délimitent les quartiers les plus importants de Lyon: le boulevard de La Croix-Rousse, le cours Lafayette (entre La Guillotière et les Brotteaux), la place Bellecour. Les limites des quartiers concernés ne sont pas pour autant contestées:

⁵⁰⁸ idem, p.103.

⁵⁰⁹ Michel FOUCHER: L'invention des frontières, Paris, Fondation pour les études de défense nationale, 1986.

⁵¹⁰ PINOL (Jean-Luc): Mobilités et immobilismes d'une grande ville, Lyon de la fin du XIX^e siècle à la seconde Guerre Mondiale, Thèse d'état en histoire, Université Lumière-Lyon II, 1989, p.159-160.

Félix Mangini, qui s'efforce en 1891 de décrire le "*Nouveau Lyon*" de la rive gauche du Rhône, qu'il appelle par moments "La Guillotière", mentionne ses limites au Sud, à l'Est et à l'Ouest ⁽⁵¹¹⁾. Mais il ne précise pas de frontière Nord, et se contente d'un vague "*il englobe l'ancienne Guillotière*" qui ne nous en apprend pas beaucoup puisque l'ancienne Guillotière contenait aussi les Brotteaux, auxquels il oppose justement le Nouveau Lyon. De même certains font commencer La Croix-Rousse au bas des pentes qui y mènent, regroupant ainsi tout l'ensemble consacré au travail de la soie ⁽⁵¹²⁾. Il est clair que cette fixation des limites couramment admises est un enjeu, comme l'est toute taxinomie. En 1897, les conseillers municipaux des 1^o et 4^o arrondissements se querellent ainsi pour savoir à qui doit aller la somme offerte par les forains qui demandent la prolongation de la vogue de La Croix-Rousse ⁽⁵¹³⁾. Le texte de la pétition mentionne en effet que la somme sera offerte "*aux pauvres de La Croix-Rousse*". Le conseiller Serin, du premier arrondissement, appuyé par Gourju du 2^o, demande que la somme aille autant aux pauvres du 1^o qu'à ceux du 4^o. Selon eux "*les pétitionnaires, en disant "pauvres de La Croix-Rousse", l'entendent sans doute ainsi, le nom de La Croix-Rousse concernant une partie du premier arrondissement"*. Thèvenet, conseiller du 4^o, répond que "*notre arrondissement, notre quartier*" ont trop besoin de cet argent, et que La Croix-Rousse s'arrête au Boulevard. Il se confirme peu après que ces limites sont à géométrie variable, lorsqu'on discute de la concession de la ligne de tramway Perrache-La Croix-Rousse ⁽⁵¹⁴⁾. A ce moment, et pour éviter que la concession ne soit scindée en deux parties à cause des difficultés du projet, le conseiller Bischoff (4^o arrondissement), lance un émouvant appel à l'union "*Nous sommes tous des habitants du Plateau, que nous soyons sur le versant de la côte ou en haut*". En dehors de ces variations ponctuelles et tactiques de la délimitation, il semble que l'on aille vers une acception plus large de la délimitation de La Croix-Rousse, le souvenir de la structure communale s'estompant pour laisser place à la mémoire de la communauté artisanale et professionnelle (le travail de la soie). Les "Pentes", jusqu'à la rue des Capucins, feraient alors partie de La Croix-Rousse. C'est ce qu'écrit plus près de nous Guitte Jirrollet qui vitupère contre les excès technocratiques qui considèrent une bête limite administrative (le boulevard) comme une limite

⁵¹¹ Félix MANGINI: Les petits logements dans les grandes villes, Lyon, Storck, 1891.

⁵¹² L'entité appelée "Pentes", consacrée aujourd'hui par des rubriques portant cet intitulé dans la presse locale, n'apparaît que dans l'entre-deux guerres, avec ses limites topographiques du Boulevard de La Croix-Rousse en haut et de la rue des Capucins en bas.

⁵¹³ Procès-verbaux du Conseil Municipal, 28 septembre 1897.

⁵¹⁴ Procès-verbaux du Conseil Municipal, 22 mars 1898.

au quartier ⁽⁵¹⁵⁾. Il suffit, nous dit l'auteur dans cet ouvrage qui est un recueil des stéréotypes croix-roussiens, de considérer le style des maisons, le métier des habitants, leur parler, pour voir qu'ils sont unis "*dans le même esprit et le même caractère*" croix-roussien. Il ne semble pas par ailleurs douteux qu'une certaine communauté de métier ait contribué à faire entendre le terme de "Croix-Rousse" dans une extension spatiale bien plus étendue que la seule ancienne commune de La Croix-Rousse. Mais il ne faut pas oublier que des distinctions subtiles existent chez les habitants du quartier y compris sous cet angle "soyeux", comme par exemple celle entre les métiers de préparation (ourdisage, dévidage...) et le tissage proprement qui fournit à l'habitué du métier les cadres d'une géographie symbolique qui oppose avec intransigeance les deux espaces qui regroupent ces étapes du processus de fabrication de l'étoffe de soie ⁽⁵¹⁶⁾. Cela nous renvoie à la subjectivité du "percevant", et plus généralement à sa situation en termes d'occupation professionnelle ou de groupe social, et souligne encore plus avec quelle précaution il faut accueillir les définitions des "quartiers".

Les définitions (en termes de limites) les plus stables sont celles du quartier Bellecour, qu'aucune de nos sources ne s'avise de mentionner au delà des Cours du Midi et de la place Bellecour. L'ancienneté de l'entité à délimiter et sa cohérence sociale sont peut-être déterminantes quant à la précision et l'universalité des délimitations. Dans des quartiers qui restent des quartiers de mélange social, comme sur la rive gauche du Rhône où les Brotteaux et La Guillotière comptent au XIX^e siècle de larges parts de couches populaires ⁽⁵¹⁷⁾, tracer une limite spatiale reste hasardeux. Si le cours Lafayette est le plus souvent utilisé comme limite, et notamment par les habitants des Brotteaux lorsqu'en 1832 ils demandent leur séparation d'avec la commune de La Guillotière ⁽⁵¹⁸⁾, cela ne va pas sans hésitation. Une pétition rédigée à cette occasion montre la difficulté de trouver une limite "sûre", puisque les "*propriétaires et habitants de la partie des Brotteaux située entre le Cours Lafayette et la rue Mazenod*" demandent à être

⁵¹⁵ Caractère croix-roussien et contes de la Guitte, Lyon, Audin, 1968.

⁵¹⁶ Cf. Florence CHARPIGNY: "Bistanclaque et fenêtre à quatre vitres", 3^e rencontres internationales d'histoire textile, Tourcoing, 1986. La dite géographie est rencontrée à travers les entretiens oraux menés par Pierre R., lui-même tisseur, en 1963. C'est à dire en un temps où La Croix-Rousse n'est plus qu'un centre mineur de production. .

⁵¹⁷ Dans l'avenue de Noailles, que les auteurs de guides, de descriptions ou de romans qualifient régulièrement d'"aristocratique", Corinne LECLERE constate que la part du "menu peuple" (journaliers, ouvrières du textile,...) ne descend jamais en dessous du tiers, et que les groupes de la haute bourgeoisie et de la noblesse atteignent leur maximum en 1856 avec 22%. L'avenue de Noailles, une avenue bourgeoise de la rive gauche du Rhône, sa place dans le tissu urbain des Brotteaux-Nord, mémoire de maîtrise d'histoire de l'Université Lumière-Lyon II, 1985.

rattachés aux Brotteaux et non à La Guillotière, argumentant qu'ils font partie du quartier ⁽⁵¹⁹⁾, et que sa "vraie" limite est la rue Mazenod. Le choix du cours Lafayette comme limite du 6° créé en 1866 renforce certainement son "pouvoir limitant", mais comme en témoigne Mangini cité plus haut, il n'est pas universel. Le trécé de la limite entre Brotteaux et La Guillotière varie selon les critères de délimitation des ensembles que la limite est censée séparer. Lorsque Jules Lermina, soucieux de rendre tangible la réprobation dont souffre La Guillotière, veut rendre la disparité entre elle et les Brotteaux, il choisit une autre limite: *"Le cours de Brosses a été percé un jour d'énergie: les Brotteaux avaient honte et peur à la fois du voisinage de La Guillotière, et un beau matin ils ont imaginé de se séparer d'elle en traçant un cordon sanitaire"* ⁽⁵²⁰⁾. Le choix de cette voie large pour illustrer le mépris dans lequel les classes bourgeoises tiennent La Guillotière selon Lermina s'inscrit dans toute une série de ruptures qu'elle incarne: maisons plus luxueuses et plus hautes, artère droite dans le tissu confus de l'ancien bourg de La Guillotière, fin du quadrillage en damier institué par le plan Morand, basculement de l'orientation des rues à cause du coude décrit par le Rhône. Ces ruptures physiques permettent d'incarner la rupture sociale que Lermina présente. Notons que les choix de limites ne sont pas toujours aussi raisonnés: il est hasardeux de s'essayer à déterminer pourquoi Marcel Grancher détermine ainsi les limites de La Guillotière bien des années plus tard: *"pour le vrai Lyonnais, celui qui méprise les démarcations administratives, La Guillotière commence tout de suite après la Préfecture en direction du Sud"* ⁽⁵²¹⁾.

Lorsque les limites existent sans être matérialisées, où sans l'être de façon aussi forte que par des rivières ou des avenues, on comprend mieux ce que ces délimitations ont d'opérateur et donc de fragile, car variable selon la finalité de l'opération de découpage. Pour le confirmer, les sources nous donnent quelques exemples de lieux publics marqués par des appropriations partielles de l'espace qui traduisent des différences de nature sociale (appartenance sociale, professionnelle...). Sur des surfaces physiquement unies, la dénivellation se produit en dehors des caractéristiques matérielles du lieu. Les lieux de la vie publique, ceux

⁵¹⁸ Archives départementales du Rhône, 1M 95, chemise "Les Brotteaux 1832".

⁵¹⁹ Archives départementales du Rhône, 1M 95, chemise "Les Brotteaux 1832".

⁵²⁰ Jules LERMINA: *Le tour de France*, tome I, s.d, s.e, 1880. Lyon est décrite des pages 65 à 160. Lermina, républicain anticlérical et socialisant, joue souvent des délimitations spatiales basées sur des voies pour donner au lecteur l'image précise des divisions sociales de la ville. C'est ainsi notamment qu'il délimite le Lyon "oisif" du "vrai Lyon travailleur", séparés par la rue du Puits-Gaillot, au bas des pentes de La Croix-Rousse. Au Sud, ce sont les cafés de luxe, les restaurants, les théâtres, et au Nord le travail, le commerce.

⁵²¹ M.E GRANCHER: *Quartiers de Lyon*, Lyon, Rabelais, 1949, p.195.

où se joue la mise en scène sociale, où l'on s'expose à l'oeil des autres tout en promenant son regard sur eux, sont particulièrement riches en partitions de ce type. La promenade, un de ces nouveaux lieux de la sociabilité bourgeoise du début du XIX^e siècle, est un des principaux lieux d'exercice de ces démarcations immatérielles, que l'ethnologue des temps actuels lit indifféremment dans les stades de football ou dans les processions villageoises ⁽⁵²²⁾.

2. Des marquages fluctuants: sur les lieux de la promenade

Suivons une dernière fois Zola jusqu'au cours Sauvaire, là où la population de Plassans se promène le dimanche. Dans l'allée Sud, exposée au soleil et longeant les plus beaux immeubles, la noblesse de la petite ville se montre et déambule. Le long de l'allée Nord, que bordent les cafés et les hôtels, c'est le peuple qui goûte lui aussi aux rayons du soleil provençal. A Lyon, la place des Célestins, les Allées des Brotteaux et surtout la place Bellecour permettent d'assister à de semblables découpages. Les auteurs des guides et des descriptions nous dressent ainsi le tableau des différents rythmes d'un lieu, car la partition spatiale se combine avec la partition temporelle ⁽⁵²³⁾. La place des Célestins voit ainsi se succéder les commis et les employés qui partent au travail le matin, puis les jeunes gens qui y ont donné rendez-vous, *"les parasites qui attendent l'heure de dîner chez leur protecteurs, et qui se promènent pour gagner de l'appétit"*, les habitués des traiteurs du quartier, puis les prostituées à l'heure des cafés-chantants, au moment où *"les nuances disparaissent, tout est confondu; vous ne voyez qu'hommes et femmes de tous les états; c'est une Macédoine... cette confusion générale dure jusqu'à la fin du spectacle"* ⁽⁵²⁴⁾. La description des Brotteaux par le même auteur, déjà citée dans un chapitre précédent, est plus attentive à la dimension spatiale de cette différenciation.

⁵²² La communication de U.JOST au colloque "les représentations de la ville" à Genève le 3 juin 1988 décrit l'avènement de la promenade dans les villes suisses de la fin du XVIII^e. A à la fois lieu d'exposition sociale, morceau de nature dans la ville et lieu de brassage social, la promenade est une des scènes où se lit la transformation sociale dans l'émergence de nouvelles formes de sociabilité et de regards sur la ville. Elles sont d'ailleurs souvent créées (par dons ou sociétés d'actionnaires) par des membres de la bourgeoisie locale. Dans le même ordre d'idée (l'analyse des lieux et des spectacles publics), voir les travaux de l'ethnologue Dominique Bromberger sur le football et son public.

⁵²³ C.J.N FOURNIER: Nouvel indicateur des monuments et curiosités de Lyon, Lyon, s.e, 1818. Les pages 80-84 donnent une description très détaillée d'une journée de la place des Célestins, les pages 86-88 de la promenade des Brotteaux. MAZADE D'AVEZE dans les Lettres à ma fille de 1810 et le Voyage pittoresque et historique de FORTIS en 1821 donnent aussi des descriptions intéressantes des Brotteaux.

Au-delà de leur caractère récréatif général, les Brotteaux sont aussi faits de morceaux différents, la grande allée séparant des "genres" de distractions. A gauche les joueurs de boule et les restaurants et cafés pleins à craquer, à droite les enclos de marionnettes, les jeux, les danseurs de corde, le bal "*qui fait danser la classe ouvrière, les cuisinières, les bonnes et leurs admirateurs*". Plus loin, aux Charpennes, des cabarets, des bals pour les gens du peuple: "*Dans ces endroits, il règne une joie plus vive et amusante que fine et délicate, et où ces sortes de gens font meilleure contenance qu'aux promenades distinguées*". Fortis et Mazade d'Avèze, tout en mettant en avant le côté populaire des distractions des Brotteaux ⁽⁵²⁵⁾, présentent une division plus fine de l'espace. Ils soulignent notamment l'utilisation qui est faite de l'allée centrale comme promenade par une société plus choisie. Là, souligne Fortis, "*la scène change*": la grande allée est "*la promenade d'une ville riche et commerçante*", où cette société se donne en spectacle. Le dimanche, la grande allée voit défiler les "*personnes bien mises*", la belle lyonnaise et les "*toilettes*", en 1810 comme en 1821. En 1833, Victor Denouvion insiste sur le caractère populaire de cette "*vallée des plaisirs*" qu'est la rive gauche du Rhône: pour les tisseurs en congé, c'est la terre promise. "*Ici au moins ils sont maîtres à leur tour*" et commandent ce qu'ils veulent pourvu qu'ils payent: objets aux bonimenteurs, jeux, nourriture, boisson et amour ⁽⁵²⁶⁾. Les Brotteaux resteraient donc la promenade privilégiée du peuple et le théâtre social d'une bourgeoisie active ⁽⁵²⁷⁾, ce que les descriptions de Bellecour confirment.

Là, ce sont "*les rentiers qui habitent ce quartier*" ⁽⁵²⁸⁾ qui dominent: noblesse, bourgeois anoblis par l'échevinage et retirés des affaires, propriétaires terriens. L'ambiance n'est plus tant celle du spectacle de la richesse et de la parade des toilettes ⁽⁵²⁹⁾ que celle du contrôle incessant des origines et de la moralité. Dans les lentes déambulations entrecoupées de longues pauses sur les chaises de location, c'est une classe anxieuse d'elle-même et de sa

⁵²⁴ C.J.N FOURNIER: Nouvel indicateur des monuments et curiosités de Lyon, Lyon, s.e, 1818, p.82.

⁵²⁵ Fortis parle de "populace".

⁵²⁶ Victor DENOUVION: "Une heure de flânerie", in Lyon vu de Fourvières, esquisses physiques, morales et historiques, Lyon, Boitel, 1833.

⁵²⁷ Un autre lieu apprécié dans les années 20: la promenade du Cours d'Herbouville, avec la somptueuse brasserie Gayet qu'honorent les hôtes illustres de la ville comme Lafayette ou le comte d'Artois (Edmond DELAYE: Une promenade lyonnaise célèbre sous la Restauration, le cours d'Herbouville, Lyon, Provincia, 1931).

⁵²⁸ C.J.N FOURNIER: Nouvel indicateur des monuments et curiosités de Lyon, Lyon, s.e, 1818.

⁵²⁹ Le parc de la Tête d'Or (ouvert en 1857), sillonné par les riches équipages, relaie les allées des Brotteaux comme lieu d'exercice de cette ostentation. Au début du XX^e siècle, c'est là qu'on se promène

survivance qui se regarde et se déchire ⁽⁵³⁰⁾. Le discours parlé semble l'emporter sur le discours des signes, et l'on parle des autres avant de se montrer.

Les autres groupes sociaux n'en sont pourtant pas absents, parfois au grand dam de ceux qui considèrent Bellecour comme leur propriété. La présence de ces étrangers est néanmoins limitée dans le temps: selon Fournier, c'est le matin que les "désoeuvrés" y viennent déambuler en cherchant les moyens de trouver de l'argent pour la journée, et le dimanche que les ouvriers s'y retrouvent pendant deux ou trois heures. Mais ces intrusions ne se font pas n'importe où. Les indésirables ne poussent pas l'audace jusqu'à aller du côté des Tilleuls, bien exposés au soleil, face au Rhône et à son panorama. Des témoignages plus récents précisent les modalités de cette répartition de l'espace. Francis Linossier en 1867 met surtout en avant les clivages sociaux de la société féminine de Bellecour qui se regroupe à cinq heures au moment du concert militaire. Sur les chaises (entre les rangs de chaises se presse une foule "*bigarrée*", dans laquelle "*le populaire et les hommes*" sont en majorité), on distingue les femmes "*de la colonie*" (les épouses des fonctionnaires), celles des officiers supérieurs, celles de la société juive, les petites rentières ragoteuses et les cocottes ⁽⁵³¹⁾. Toutes se tiennent entre elles, et ne discutent qu'ensemble. On notera l'absence des femmes du monde, qui sont à la campagne selon Linossier: les concerts décrits par l'auteur ayant lieu en été, cela est en effet fort probable ⁽⁵³²⁾.

L'anecdote rapportée par Linossier dans son "croquis" suivant montre toute la puissance de la ségrégation spatiale qui se resserre un peu au moment du concert. La scène décrit les jeux des enfants de la haute société, soigneusement séparés par sexe et surveillés par leur bonnes. Une petite fille d'ouvrière s'approche d'un groupe de petites filles élégantes qui font une ronde. L'une d'elles lui rétorque: "*Vous ne pouvez pas vous amuser avec nous, vous n'avez pas de robe de soie*". Gabriel Chevallier, qui habitait sur le quai de Saône (rive droite) venait lui aussi avec sa mère à Bellecour ⁽⁵³³⁾. Ses parents, d'un milieu familial aisé mais ruiné par une

en automobile comme l'explique Bordaret qui narre dans *Le Tout Lyon* du 13 janvier 1903 ses tentatives désespérées pour s'y faire voir des jeunes femmes de sa connaissance dans la luxueuse voiture d'un ami.

⁵³⁰ L'article de Léon BOITEL, "Les tilleuls de Bellecour" in *Lyon vu de Fourvières...*, évoque l'examen subit quand on passe "*devant les chaises*": votre mise, votre conduite et celle de vos parents, les origines de votre richesse et de votre situation, tout y passe. L'étalage des bijoux et des toilettes vient après.

⁵³¹ Francis LINOSSIER: *Bluettes et croquis*, Paris, Garnier, 1867.

⁵³² Dans le monde de Bellecour ou de Saint-Clair, on rentre de sa campagne, qu'on a rejoint en mai, pour la saison d'hiver en fin octobre.

⁵³³ Gabriel CHEVALLIER: *Chemins de solitude*, Lyon, Cartier, 1946. L'auteur est né dans la dernière décennie du XIX^e.

faillite (d'où leur repli sur la rive droite de la Saône), refusent en effet qu'il se mêle "*aux enfants des rues*" et participe à ces jeux de quais dont Béraud nous a dressé un tableau lumineux. Sa mère l'emmène donc jouer à Bellecour: "*là de jeunes êtres pouvaient déceimment se fréquenter, après que les mères s'étaient observées, jaugées et saluées*" ⁽⁵³⁴⁾. Dans cette sociabilité enfantine modelée sur celle des adultes, les enfants qui jouent sous la surveillance des mères rangées sous les marronniers (qui ont succédé aux tilleuls) du côté Sud de la place doivent faire attention à certaines règles, et notamment à celle qui édictait de ne pas se mêler aux garnements guenilleux qui jouent "*du côté des platanes et des bancs de pierre*" ⁽⁵³⁵⁾. Ces assignations ne sont pas éternelles, et se modifient avec les aménagements de la place. L'installation d'un café en 1829, celle du kiosque à musique en 1872 ont déterminé de nouvelles stratégies d'occupation de l'espace de Bellecour. Dans ses Fantaisies lyonnaises, le journaliste du Lyon-Républicain Rémi Thal décrit les positions lors des concerts d'été dans les années 1890 ⁽⁵³⁶⁾. Aux tables en vue de la Maison Dorée (un café situé dans le pavillon qui abrite actuellement la Maison du Tourisme), les "*horizontales*" très cotées. Au pourtour du kiosque, les familles, les gens sérieux et connus. Dans les allées (et exceptionnellement sous les marronniers), la classe ouvrière et "*quelques bohèmes*". Les familles avec bébé, pour éviter la "*presse*", se placent du côté de la place de la Charité. L'impression dominante est celle d'une population très mêlée, mais où l'identité des groupes est assurée par le respect de limites entre eux. Comme le dit encore Jean Robert au sujet des années 1910, si la place était le rendez-vous des "*rentiers, des oisifs, des touristes, de la fashion masculine, de l'élégance féminine, des retraités, des étudiants autour du kiosque et dans l'allée, le côté Sud était le lieu d'assemblée des aminches chers à Carco*" ⁽⁵³⁷⁾.

La possession de ces espaces est souvent l'objet de combats qui traduisent des débats plus larges. C'est le cas en 1886 lorsque l'administration municipale autorise les concerts Luigini à élargir leur enceinte de barrières pour admettre plus de spectateurs payants. Le soir même de l'installation, les spectateurs non-payants bousculent le nouveau périmètre pour le ramener aux

⁵³⁴ op. cit., p.51.

⁵³⁵ idem. On notera au passage les différences entre les façades Nord et Sud, qui se redoublent sous plusieurs critères: la nature des arbres (marronniers ou platanes, aux ombres et qualités différentes), le mobilier proposé (chaises ou bancs).

⁵³⁶ Remi THAL: Fantaisies lyonnaises: de Perrache aux Brotteaux, Lyon, s.e, 1891.

⁵³⁷ Jean ROBERT: "Causeries sur la vie lyonnaise", Les Amis de Guignol, décembre 1931, p.127-165. Les "aminches" de Carco (Francis) sont sans doutes les apaches et proxénètes.

anciennes limites ⁽⁵³⁸⁾, aux cris de "*Les barrières n'en faut pas*". Le chef d'orchestre et concessionnaire Luigini fait dès le lendemain paraître une lettre dans la presse où il annonce qu'il revient aux anciennes délimitations. C'est là un épisode dans une série d'événements qui mettent en jeu l'appropriation de la place dans son ensemble.

Sur ce point, deux opinions s'opposent: l'une qui dit que Bellecour, centre et fleuron de la ville, appartient à tous ses habitants, l'autre que c'est le lieu de sociabilité publique d'une certaine couche de la société qu'il convient de préserver des diverses atteintes au mode de vie de ces groupes. Entre cette conception "de ville" et cette conception "de quartier", les tensions sont nombreuses, notamment dans les dernières décennies du XIX^e siècle où les groupes de la société de Bellecour manquent de liens avec les pouvoirs administratifs locaux ou nationaux. Les conflits se manifestent alors par des événements de divers ordres: politiques quand quelques jeunes gens "*des classes aisées*" sifflent *La Marseillaise* qu'un orchestre tzigane joue au concert Bellecour le 12 Août 1879 ⁽⁵³⁹⁾, culturels quand une pétition des habitants de Bellecour se plaint de la "*musique de vogue*" qui retentit sous ses fenêtres. Les réactions contre les occupations "publiques" de la place sont nombreuses: c'est en 1879 un article qui demande la fin de l'utilisation militaire de Bellecour, obstacle à son ornement et à sa plantation ⁽⁵⁴⁰⁾, ce sont en 1898 et 1899 les plaintes contre les projets d'élargissement de la gare de tramways de l'O.T.L ou contre les occupations "*intempestives*" de la place Bellecour par les baraques des salons, fêtes ou concours divers, plaintes qui donnent lieu à des pétitions au Conseil Municipal appuyées par des articles du journal de centre droit *Le Salut Public* ⁽⁵⁴¹⁾. Ledit Conseil Municipal ignore résolument ces récriminations. On mesure mieux la nature de ce combat "d'environnement" lorsqu'on écoute Herriot répondre en 1910 au conseiller Antoine Salles du 2^e arrondissement que les habitants de Bellecour ne doivent pas trop souffrir du bruit des

⁵³⁸ *Le Petit Lyonnais*, 2 juin 1886. Voir aussi Archives départementales du Rhône, 4M 481, "Fêtes et concerts 1886".

⁵³⁹ Archives départementales du Rhône, série T, non inventoriée, cartons "Théâtres et cafés-concerts n°2", rapport du commissaire de police du quartier Bellecour au secrétaire général de la Préfecture, 13 août 1879.

⁵⁴⁰ 18 mai 1879 "Bellecour Square" par Jean Guillaume. L'article, retrouvé dans les compilations d'articles sur Lyon, ses monuments et ses quartiers faites par le bibliophile Léon Galle (Archives départementales du Rhône, fond Galle), n'est pas référencé.

⁵⁴¹ 16 mai 1898: "La place Bellecour et les abus", 15 décembre 1899: "La place Bellecour et les tramways", 16 décembre 1899: "La mutilation de la place Bellecour". L'argumentation joue sur l'esthétisme (fin de l'harmonie et de la belle perspective), mais aussi sur l'utilisation de la place par les pauvres gens du 2^e arrondissement, les malades et les enfants. L'auteur de l'article du 16 mai 1898 fait

manifestations qu'ils dénoncent, puisqu'ils sont tous dans leur villas et châteaux en cette période de l'année ⁽⁵⁴²⁾. Pour Herriot, il s'agit d'encourager ceux qui organisent les manifestations qui attirent des étrangers à Lyon. Or la place Bellecour est le lieu où elles réussissent le mieux, et en priver les gens de bonne volonté serait compromettre leurs chances de succès et celles de la ville par la même occasion. Il tranche ainsi pour l'utilisation publique au détriment de l'utilisation privée par un groupe social et politique qui n'a pas toute la considération de la municipalité radicale.

IV. Conclusion

Celui qui connaît la configuration topographique de la ville de Lyon aura sans doute lu ces pages d'esquisse d'une cartographie mentale sans surprise. Il aura aussi relevé les nombreuses correspondances entre ce temps passé et sa propre vision de la ville. Certes, de nouveaux points de repère sont apparus (la tour de la Part-Dieu), de nouveaux noms ont vu le jour, mais les grandes entités que nous avons délimitées sont toujours bien présentes aujourd'hui. De cette pérennité formelle, et des constats dressés au cours de ce chapitre, il est possible de tirer des enseignements sur les manières dont la ville était alors partagée et maîtrisée.

Il me semble d'ailleurs qu'il faille se méfier de cette pérennité. Le constat des diversités de la perception individuelle, si variable selon les coordonnées des locuteurs, donne déjà un premier argument pour mettre en doute, par les multiplicités mises en évidence, l'existence d'espaces communément perçus et dotés de sens. Plus encore, c'est peut-être cette diversité qui est la cause de cette pérennité apparente. Les grands espaces "éternels" qui coupent Lyon (sans être rigoureusement définis à l'identique par tous), me semblent comme les éléments d'un "métalangage" spatial qui seul permet, en dépassant l'éclatement des découpages individuels, d'échanger les informations vitales qui mènent les existences. Formulés dans des perspectives opératoires (administration, opérations d'urbanisme, appréciation des conditions sociales de la ville), retransmis en priorité par les discours d'apprentissage ou de dramatisation (guides,

plus référence lui aux voisins: *"Ce n'est ni gai, ni agréable pour les malades et les agonisants d'avoir cela sous ses fenêtres, pas plus que pour ceux qui travaillent sérieusement"*.

⁵⁴² Procès-verbaux du Conseil Municipal, 1er août 1910.

descriptions, romans), c'est parce qu'ils sont seuls capables de structurer un espace où la vie se fait en commun qu'on les retrouve partout. Mais cette communauté est celle de l'imagination, puisque la plupart des parcelles de cet espace commun sont étrangères à celui qui vit dans la grande ville. Les pratiques spatiales semblent en effet étriquées, les trajets cloîtrés dans des espaces réduits. La longue proximité des lieux du travail, du loisir, de la sociabilité et de la résidence y est sans doute pour beaucoup. Il est en effet frappant de constater la régularité des trajets. La flânerie urbaine est au XIX^e siècle un art ignoré en dehors de quelques écrivains, journalistes "archéologues" ou oisifs lyonnais ⁽⁵⁴³⁾. Les quelques récits qui nous restituent des trajets urbains nous rappellent immanquablement le célèbre exemple de la jeune fille du XVI^e arrondissement dont Paul Chombart De Lauwe traça autrefois les trajets urbains ⁽⁵⁴⁴⁾. Dans un ouvrage de souvenirs ⁽⁵⁴⁵⁾ l'écrivain Claude Farrère, domicilié dans sa tendre enfance rue Mulet (1^{er} arrondissement), raconte les sempiternelles promenades de la fin des années 1870 qui le menaient avec sa bonne de la place Bellecour à la place des Jacobins par la rue Centrale et la rue Impériale. Les promenades des adultes, en dimanche ou en soirée, suivent aussi des règles strictes. Monsieur R., né au début du siècle et dont les parents étaient domiciliés quai Saint-Clair, se rappelle encore les promenades quotidiennes qui réunissaient invariablement la famille les jours de beau temps sur le quai de la rive droite du Rhône, du Pont Morand à l'extrémité du quai Saint-Clair, ⁽⁵⁴⁶⁾. Jamais, dit-il encore, on n'allait se promener ailleurs sans raison valable (visite). La promenade de rue de la République, qu'on remontait jusqu'à l'Opéra par le trottoir Ouest, avant de la redescendre par le trottoir Est, donne un exemple collectif de ces parcours immuables. Les soirs de 16 à 18 heures ou le dimanche, cette déambulation est devenue à la fin du siècle une règle de conduite qui en irrite certains, à l'image d'un Paul Duvivier qui s'empporte contre ce comportement moutonnier dans le Tout Lyon du 5 mars 1899. En dehors de ces parcours de promenade très stéréotypés (auxquels il faudrait ajouter aussi la visite au Parc de la Tête d'or, ou la montée à Fourvière par le Chemin Neuf), les déplacements quotidiens semblent marqués d'un même sceau de régularité intangible ⁽⁵⁴⁷⁾.

⁵⁴³ "Une heure de flânerie" de Victor DENOUVION dans Lyon vu de Fourvières en 1833, rubrique "Carnets d'un flâneur" dans le Tout Lyon du début du XX^e siècle, journal du monde et du loisir. Rien d'un Walter Benjamin cependant.

⁵⁴⁴ Paris et la région parisienne, Paris, PUF, 1952, tome I, p.106.

⁵⁴⁵ La porte dérobée, Paris, Flammarion, 1930.

⁵⁴⁶ Entretien oral, 1987.

En fait, ce qui me semble frappant, c'est l'apparente étroitesse des espaces connus directement. Pour les groupes populaires elle ressort souvent de la nécessité et des contingences, comme pour Mme B. qui domiciliée rue Sébastopol dans le 3^e arrondissement n'avait jamais dépassé l'Avenue de Saxe avant l'âge de 14 ans, lorsqu'elle fit sa première communion à Notre Dame de Fourvière ⁽⁵⁴⁸⁾. Mais pour certains elle tient de la vertu. Il y a bien sûr des "quartiers interdits" comme cette rue Mercière livrée à la prostitution que les enfants du début de notre siècle se voyaient défendre, ou ces quartiers louches près de la place du Pont, domaine des "apaches" lyonnais avant la guerre de 1914 ⁽⁵⁴⁹⁾. Mais il y a aussi tous ces espaces ignorés avec et par conviction, rejetés comme indignes de l'idée qu'on se fait du monde et de la cité. Jean Dufourt dans Marielle, roman d'une lyonnaise dépeint les jeunes gens des milieux aisés d'Ainay, ne dépassant pas les frontières du quartier, voire de la maison: dehors est le pêché. Comment ne pas rappeler aussi André Steyert, polémiste et historien lyonnais qui pouvait se vanter à sa mort de n'avoir jamais mis les pieds sur la rive gauche du Rhône, cet espace qu'il jugeait étranger à la ville. En fait la ville de chacun semble parsemée de larges zones d'ombre, restées étrangères à la connaissance directe, non seulement du fait des contraintes (éloignement, manque de temps pour la promenade, situation à l'écart des trajets de travail), mais encore par le jeu de la volonté, dans une procédure de mise à l'écart pour des raisons qu'on qualifiera de "cosmogoniques" ⁽⁵⁵⁰⁾. C'est sur ces espaces ignorés que l'information se fait par le jeu des réputations, des ragots, des conversations de rue, des échos de journaux qui constituent un ensemble de traits et d'images qui permettent de situer moralement des quartiers jamais parcourus. Lorsque l'étrangeté mystérieuse se double de la rumeur pesante que jamais ne vient contester l'expérience, on peut penser qu'il existe là une

⁵⁴⁷ Il faudrait bien sûr mener l'enquête sur les déplacements de travail pour en savoir plus, une enquête qui ne pourrait plus porter que sur les années 1920-30 vu l'âge des témoins potentiels.

⁵⁴⁸ Entretien oral, 1986.

⁵⁴⁹ Edmond LOCARD: Contes apaches, Lyon, Lugdunum, 1933.

⁵⁵⁰ Ce que disait Maurice HALBWACHS dans Morphologie sociale (Paris, Armand Colin, 1970, p.44): "*En fait, comme les membres d'une même classe se fréquentent, et vont les uns chez les autres, on peut dire qu'à chacune d'elles correspond une partie de l'espace, qui comprend l'ensemble des locaux où ils habitent, ensemble mal défini dans la pensée de leurs membres, mais qui n'en est pas moins une réalité. Autrefois, sans doute plus qu'aujourd'hui il fallait y ajouter des lieux plus ou moins publics, magasins, salles de spectacle, jardins et parcs, stations estivales, hôtels où ils avaient plus de chance de se rencontrer avec des hommes de leur classe que d'autres. En tout cas, aujourd'hui encore, il y a des régions et des villes nettement caractérisées à cet égard, quartiers et rues de luxe, ville et quartiers et faubourgs ouvriers. Ces distinctions s'obscurcissent parfois, mais elles existent. Il y a des riches, des enfants de riches, qui ignorent totalement ces lieux habités par les pauvres, et des pauvres qui ne sont jamais aventurés dans les quartiers riches*". J'ajouterais qu'il entre encore en jeu d'autres distinctions que celle entre "chic" et "pauvre".

autre ville, derrière la ville des pierres de taille et des pavés et peut-être plus solide encore. Plus peut-être que certaines répétitions paresseuses des imprimés (recopie des guides touristiques par exemple), c'est cette permanence orale de la réputation qui fonde cette permanence des représentations de certains lieux, d'autant plus peut-être qu'ils sont étrangers l'un à l'autre par les groupes qui les habitent. Pour l'ouvrier de La Guillotière qui n'y pose pas le pied, Saint-Jean peut rester indéfiniment un quartier où se glissent furtivement les robes noires des bigotes et des chanoines, alors que pour l'homme d'Ainay les quartiers de derrière l'Avenue de Saxe ne pourront jamais être décrits qu'avec des sursauts de dégoût, sous les couleurs des bas-fonds. Les représentations de la société l'emportent alors et de loin sur l'observation du terrain, et la distance sociale en sort renforcée.

Il ne semble pas exagéré après cette peinture des espaces méprisés et ignorés de rappeler ce que Daniel Roche disait de Jacques Ménétra. *"Jacques Ménétra naît dans une maison où son père tient boutique rue du cloître Saint-Germain l'Auxerrois, toute son enfance se déroule entre la rue de la Grande Truanderie près des Halles, l'église Saint-Germain, les quais de la Seine et le Pont Neuf. La maison paternelle, le domicile de sa grand-mère, la salle de la petite école paroissiale, les échoppes de plein vent dans les rues, les bateaux de la rivière sont les lieux où il apprend avec les gamins de son âge les réalités et les joies de l'existence populaire. A vingt ans, il n'a pas vraiment franchi la Seine deux fois, il lui est plus facile de partir faire son tour de France que d'aller au faubourg Saint-Marceau"* ⁽⁵⁵¹⁾. Cette méconnaissance des espaces situés en dehors de la zone de familiarité que constitue le "quartier" pour chaque individu me semble encore être la règle pour les Lyonnais du XIX^e siècle. Et s'il existe bel et bien une inégalité sociale dans la manière de se déplacer ou de s'orienter, dans la maîtrise de l'espace comme catégorie abstraite et comme dimension de la vie, elle s'estompe peut-être en partie dans la méconnaissance générale de l'espace urbain, dont de larges parties restent opaques à la plupart de ceux qui le parcourent. Cependant, et c'est peut-être là que réside l'évolution dans le temps, tous sont sans doute plus largement informés que Jacques Ménétra sur l'existence d'autres lieux, d'autres quartiers, et une "idée d'espace" préexiste à toute connaissance réelle. C'est cette idée qui, solidifiée en stéréotypes, renforce encore l'altérité spatiale de ces espaces par une altérité sociale. La ville reste ainsi touffue malgré les progrès des moyens de déplacement. Cette étrangeté s'estompe t-elle avec le développement des

⁵⁵¹ Daniel ROCHE: Le peuple de Paris, Paris, Aubier-Montaigne, 1981, p.255.

trajets et des moyens de transports collectifs ou individuels ⁽⁵⁵²⁾? Les travaux de Kevin Lynch et d'autres chercheurs montrent que ce développement crée des zones de connaissance de l'espace qui se solidifient très vite autour de trajets stéréotypés. On peut néanmoins penser que la ville tend à être plus parcourue et mieux connue.

Mais ce diagnostic d'opacité immédiate de l'espace urbain (selon des clivages sociaux, professionnels, idéologiques, pratiques) ne doit pas masquer que la grossièreté de la connaissance et du découpage de l'espace permet l'échange, la discussion, l'appréciation, bref l'interaction sociale. C'est précisément la structuration en grosses plaques de l'espace qui permet le dialogue dans la société, par le passage de l'individuel au collectif qu'elle introduit. Découpage de compréhension et d'information, facilement connu car fondé non pas sur la connaissance mais sur l'évidence de quelques masses individualisées par l'espace et le temps (partitions physiques des fleuves, autonomies communales ou faubouriennes), ces grands découpages en quatre ou cinq zones de la ville sont quasiment universels. C'est en les utilisant que se fait la circulation des informations, l'attribution du sens et les repérages moraux qui en découlent. Ils sont le premier échelon, indispensable car commun, de la cartographie mentale de l'espace lyonnais. Ensuite vient la référence à des espaces de dimension plus restreinte, dans des évocations plus personnelles, intimistes. On en voit l'application dans les textes littéraires: lorsqu'il s'agit de situer ces petits espaces de la vie quotidienne, de communiquer un renseignement précis au lecteur sur une ambiance ou un personnage, les auteurs font de nouveau appel aux grands ensembles communs.

Que Lyon soit pour ses habitants du XIX^e siècle une entité vague, il est possible de le penser. Leur vision ne semble se préciser, dans sa rigueur (limites) et son détail (mœurs, particularités du décor), que dans ces zones qu'on pourrait désigner comme celles qui composent "l'espace vécu" des géographes, où l'interconnaissance des personnes renforce la familiarité avec les lieux. Au-delà, c'est un espace qui ressort d'une connaissance indirecte, factice, à peine éclairé de quelques points mieux connus et dans lequel il faut faire effort pour se diriger ou se faire connaître. Cet "espace perçu", plus vaste et plus variable, est appréhendé sous la forme de grands ensembles: Bellecour, La Guillotière, La Croix-Rousse, les Brotteaux, le Vieux Lyon. Ceux-ci sont les éléments d'une grammaire qui permet la transaction, l'échange entre les citoyens. Le quartier est *"une porte d'entrée et de sortie entre les espaces qualifiés et les espaces quantifiés"* selon Henri Lefebvre ⁽⁵⁵³⁾. Grammaire ou algèbre, ce sont en effet des

⁵⁵² Cf. Claudine FONTANON "la mobilité" des citoyens 1850-1914", Annales de la recherche urbaine, 1982, n°14.

systèmes de combinaisons d'éléments codifiés qui régissent la représentation de l'espace en dehors des lieux familiers.

Au-delà de cette continuité, les sens prêtés aux lieux changent pourtant. Les jugements de valeur dont ils ont pu être l'objet ont pu se modifier, parfois en même temps que les populations qui les habitaient ou que les activités qui les animaient. Lieu de plaisir et de vice en 1830, image de la tentation diabolique pour le jeune religieux du roman de Jules Janin Le chemin de traverse en 1836, la place des Célestins est à la fin du siècle un lieu paisible, au théâtre bien famé. Quartiers redoutés de leur commissaire de police dans les premières décennies du siècle, les vieux quartiers de la Presqu'île prennent après leur reconstruction de 1840 à 1860 les traits d'un centre ville luxueux. Cependant, ces représentations sociales dont les espaces sont le lieu peuvent perdurer en dépit de changements profonds dans les structures sociales et économiques qui les animent. L'Avenue de Noailles, nonobstant les profondes modifications qui marquent son aspect et la composition sociale de ses habitants, reste de sa création jusqu'en 1914 une "*artère luxueuse*", une "*Chaussée d'Antin*" lyonnaise. Plus formidable encore La Croix-Rousse, dépouillée de ses tisseurs mais marquée par leur histoire. De tels décalages me semblent indiquer que ce qu'on a coutume d'appeler aujourd'hui "l'âme d'un quartier", et qui n'est bien souvent que la synthèse des traits que le locuteur lui prête pour la faire entrer dans une démonstration de portée générale (le "manque d'âme" des quartiers neufs, "l'âme" des villages...) doit être suivie scrupuleusement. Dans les jeux de discours qui la définissent et l'amènent à l'existence, qui lui donnent le pouvoir de définir un espace et ses habitants aux regards extérieurs et à leur propre regard, tout ne part pas de conditions réelles (stratification sociale, appartenances professionnelles) pour aboutir à la construction d'une personnalité culturelle. Le propos même du discours, qui est d'affirmer l'originalité comme telle, et non de la définir, donne son autonomie à la représentation. Autonomie relative sans doute, puisque pour être reçue il lui faut s'appuyer sur des éléments recevables. Mais enquête sans preuves, où l'assertion suffit bien souvent à l'explication. Car la construction de la représentation sociale d'un espace donné, cette mise en scène du discours, est par la suite considérée comme la "personnalité" du quartier. Bien souvent pourtant elle trouve ses auteurs en dehors du cercle des habitants du quartier ⁽⁵⁵⁴⁾, et ses attendus et ses considérants en dehors même des

⁵⁵³ Cité dans la préface de FOURCAUT (Annie), dir.: Un siècle de banlieue parisienne (1859-1964), un guide de recherche, Paris, Harmattan, 1989.

⁵⁵⁴ Le fait que les auteurs appartiennent au quartier ne serait pas pour autant un gage de connaissance "profonde" de cet état d'esprit. Engagés dans un débat pour établir, louer ou réhabiliter leur espace quotidien, (c'est à dire leur qualité de vie, leurs propriétés, leurs commerces...), les constructeurs

conditions locales. Le quartier et sa vie sont des métaphores de la communauté, de l'ordre social, et l'espace est le terrain rhétorique du développement de propos qui ne visent pas à sa seule description ou à sa qualification. Evoquer La Croix-Rousse en 1840, c'est traiter de la question sociale, décrire Fourvière en 1880 c'est lutter contre l'anticléricalisme. Au delà des formes, des limites, c'est donc de cette production de sens qu'il faut parler pour comprendre la ville. C'est ce que je me propose de faire dans la deuxième partie de ce volume.

CHAPITRE 3: D'UNE MONTAGNE A L'AUTRE, LE SENS DES LIEUX

I. introduction

Si dans le chapitre précédent j'ai plus volontiers employé le terme de "cartographie mentale" que celui de "représentation sociale", c'est parce que les variables évoquées se jouaient pour l'essentiel autour des questions de maîtrise de l'espace. Mais ces questions pratiques n'étaient jamais indifférentes aux positions sociales de ceux qui les tenaient ou ces repères imperméables aux sens qui leur étaient donnés, pas plus que ces limites n'étaient tracées sans les interventions des groupes composant la cité. Par dessus tout, il y avait cette nécessité de regrouper les témoignages et les significations en faisceaux, pour atteindre à la signification sociale des monuments ou des morceaux de ville (c'est en ce sens qu'est employé ici le mot de "quartier"), aux représentations collectives et donc sociales, au delà des simples expériences personnelles de perception de la ville.

On l'a dit, la carte mentale telle qu'on tente de la présenter ici n'est pas un simple atlas consultable à volonté qui rend possible le déplacement et la vie matérielle. Elle est aussi un recueil de codes qui donnent signification aux actes et aux paroles de celui qui la possède, mais aussi aux actes, paroles, événements qui parviennent à ce dernier comme autant d'informations sur son environnement. Nous utilisons quotidiennement ces codes dès lors que nous nous créons une opinion de quelqu'un, d'un groupe ou d'un événement selon le lieu dont il est issu. Les équipes sportives des "quartiers chauds" en font l'expérience tous les dimanches dans les salles et sur les terrains de sports ⁽⁵⁵⁵⁾. C'est leur réputation, c'est à dire celle du quartier d'où ils viennent, qui va déclencher de la part de l'adversaire une réaction spécifique: la peur, la provocation, le mépris.... De cette réputation, ceux qui la portent en jouent aussi, précisément pour ces réactions qu'elle peut susciter, en accentuant certains traits si cette réaction peut être avantageuse. Le code qui unit les lieux à des messages est un code de communication, où des sens sont échangés, avec comme particularité qu'il ne repose que rarement sur des objets, qu'il

⁵⁵⁵ Les exemples quotidiens que chacun peut tirer de son expérience suffisent à illustrer cela. Cependant, pour apporter une caution plus scientifique, citons ici "Les fouteux de Voutré", cet article qui expose les conséquences du marquage social de l'équipe de football d'une petite ville minière dans les Actes de la recherche en science sociales 1989, n°80.

soient mots ou choses, mais sur la seule logique de l'appartenance spatiale. Les espaces sont qualifiés socialement, et leurs occupants aussi.

Ces réputations, ces images, ces significations dont certains espaces sont porteurs, essayons ici d'en décortiquer quelques unes. Elles ne sont pas seulement responsables de comportements individuels ou collectifs ponctuels, mais déterminent ces "cadres du possible" qui entrent en jeu à chaque fois qu'il s'agit de se livrer à une action qui prend lieu sur le territoire de la ville. C'est sur la base de cette réputation, de cette image qu'on va tenter de régler le degré l'adéquation entre l'action et le lieu ou l'on projette de l'effectuer. Choisir d'habiter aux Brotteaux si l'on est un individu, choisir d'ériger un monument au centre de la ville si l'on est un Conseil Municipal, décider d'annexer les faubourgs d'une ville si l'on est en charge de responsabilités étatiques sont autant d'actions qui ne se comprennent pas sans se référer à l'image dont jouissent ces espaces chez ceux qui les utilisent.

Pour atteindre cet objectif de compréhension, il faut aller plus loin que la tautologie qui consisterait à s'arrêter à la "réputation" comme explication ultime: "La Croix-Rousse fait peur parce que c'est La Croix-Rousse". Un tel énoncé atteste d'ailleurs à la fois du simplisme de la rhétorique en question, mais aussi du pouvoir évocateur de l'espace concerné. Le cœur de la réflexion doit porter sur la construction de cette réputation, sur ses racines, les milieux dont elle est issue, la manière dont elle se diffuse, les rapports qu'elle entretient avec des indicateurs "objectifs" ou censés l'être (délinquance, conditions sociales des habitants, histoire événementielle) ⁽⁵⁵⁶⁾.

Il est tentant lorsqu'on manie une documentation abondante de se laisser aller au florilège. Il n'est d'ailleurs ni déplaisant ni inutile de dérouler un instant la litanie des citations qui à un espace associent une qualité ou une carence morale, une particularité de moeurs, une "couleur" particulière.

"Cherches tu femme fidèle et douce

Prends la ficelle pour La Croix-Rousse,

Si tu la veux vive et gentille

Prends le tramvet de la Guille,

Si tu l'espères sage et pas fière

Grimpe de pied jusqu'à Fourvière⁽⁵⁵⁷⁾". Ainsi parle un des "académiciens" d'une

⁵⁵⁶ Ces rapports dépassent de loin la simple causalité mécanique qui à conditions socio-spatio-économiques égales donnerait à deux quartiers des réputations identiques.

assemblée qui se veut le conservatoire de "l'esprit lyonnais". Les pièces tardives (fin XIX^e) du répertoire de Guignol sont remplies de ces expressions destinés à faire "couleur locale": "*Y sont encore plus bêtes qu'à la Quarantaine!*" s'exclame par exemple le héros d'une de ces pièces ⁽⁵⁵⁸⁾. Des expressions telles que "*malheureux comme les pavés de la Grand'Côte*", "*sérieux comme l'homme de la Roche*" ou "*solide comme la Tour Métallique*" sont autant de métaphores qui s'attachent à des lieux pour appuyer leur comparaison par l'évocation d'une image physique, de la hiératique d'une statue à la pente d'une rue. D'autres textes se gaussent d'un quartier: ainsi les nombreuses plaisanteries sur Vénissieux, où les chariots de l'U.M.D.P vont déverser les contenus des fosses septiques de la ville, ou encore ces quelques vers sur La Mouche:

*"Toujours à droite c'est la Mouche
Ta productrice de parfum
Sitôt qu'un imprudent la touche
Il est défunt"* ⁽⁵⁵⁹⁾.

Certains sont plus sombres :

*"Entre la Saône et le chemin de fer
Entre la ville et la douce campagne
Comme un lépreux dépouillé de son pagne*

Végète et meurt ce quartier, cet enfer" écrit Amédée Matagrín en parlant du quartier de l'Industrie, aux confins de Vaise ⁽⁵⁶⁰⁾. C'est le même auteur qui évoque encore La Mouche:

*"La Mouche où fume et geint le douloureux effort
Des esclaves livrés à la noire industrie
Aux sels rongeurs, aux feux des sombres verreries
Disperse dans la plaine un sinistre décor"* ⁽⁵⁶¹⁾. Il n'est pas abusif de dire que

⁵⁵⁷ Catherin Bugnard: *La plaisante sagesse lyonnaise*, Lyon, s.e, s.d, p.64. Il semble que certains des vers soient issus de textes plus anciens. Dans le *Littre de la Grand'Côte*, Nizier Du Puitspelu (article "canut") cite une chanson de Depassio écrite en 1832-33, à un moment où il était fortement question du mariage du duc d'Orléans: "*La veux tu vertueuse et douce, viens la prendre à La Croix-Rousse ; Crois moi, Rosolin, fais toi républicain*". Catherin Bugnard était le pseudonyme du député Justin Godart, un des membres fondateurs de la Société des Amis de Guignol en 1912 et de l'Académie des Pierres Plantées en 1920.

⁵⁵⁸ *Les malins du Gourguillon*, par Athanase Duroquet.

⁵⁵⁹ Théodore NOYEL: *Lyon méconnu*, Lyon, Nouvelles annales, 1911.

⁵⁶⁰ Amédée MATAGRIN: *Lyon la cité des brumes*, Lyon, Georg, 1910, p.34.

⁵⁶¹ idem, p.74.

tous les lieux de Lyon ont été l'objet d'une "mise en image" de cette nature. Le procédé révèle une même propension à partir de l'espace pour aller vers des qualités morales prêtées à ceux qui le fréquentent ou l'habitent.

Cependant, quelques lieux et espaces sont plus "écrits" que d'autres. On a déjà dit que tous les quartiers de Lyon n'affleurent pas dans les paysages des guides touristiques, aussi bien que dans les romans ou même dans les rapports officiels, sans préjuger de la "qualité" de ces lieux et quartiers "oubliés" et du sens qu'ils peuvent avoir pour leurs habitants (celui de la convivialité, de l'espace familial). La fonction du regard que nos sources portent sur la ville, et l'effet recherché dans sa restitution écrite, détermine une sélection de ces espaces. Il ne sera donc pas surprenant de retrouver parmi les plus riches quartiers (en matière de discours) ceux que nous avons déjà rencontrés en position privilégiée: La Croix-Rousse, La Guillotière, Bellecour, Les Brotteaux, Fourvière. Il serait possible de faire pour chacun de ces espaces une histoire de la manière dont ils sont perçus par divers acteurs (autorités, habitants...). Possible mais long. Pour rendre les procédés de construction plus sensibles, pour être à même de restituer finement les nuances de cette construction, j'ai choisi de ne m'intéresser qu'à deux d'entre eux. Les deux collines de Lyon, puissamment présentes dans le paysage, remarquées par les amateurs de pittoresque, immortalisées par le lyrisme de Michelet m'ont semblées propices à être l'objet de cette tentative. De ce berceau de la ville et de cet ancien faubourg annexé en 1852, les observateurs font deux symboles qui incarnent les grands traits de l'âme locale (foi et travail), et personnifient les contradictions et les antagonismes qui agitent la société urbaine.

La formule de Michelet, qu'on reprend le plus souvent sous la forme "colline qui prie-colline qui travaille", marque une étape sans être fondatrice. Lorsqu'elle est livrée au grand public en 1879 lors de la publication posthume du Banquet par la veuve de l'auteur, qui travaille sur les brouillons de son époux écrits en 1854 ⁽⁵⁶²⁾, elle n'est d'ailleurs pas exprimée sous la forme que retient la postérité. Le premier chapitre du Livre II du Banquet s'intitule en effet "*Fourvières et La Croix-Rousse, le duel des deux montagnes*", et présente l'opposition des deux montagnes, "*de la montagne mystique, de celle du travail*", dont les voix se disputent le cœur des voyageurs et des migrants. D'un côté la charité, l'aumône, les vœux éternels, la grâce; de l'autre, la justice, la liberté.

C'est en effet à cette formalisation, beaucoup plus richement exprimée dans ses notes de travail, que Michelet était arrivé. C'était la dernière expression d'une opposition qu'il avait

⁵⁶² MICHELET (Jules): "Le banquet", in Oeuvres complètes, tome XVI, Paris, Flammarion, 1980 .

d'abord en 1839 ⁽⁵⁶³⁾ exprimée comme séparant *"d'un côté Fourvières et Saint-Jean, la spiritualité, mais spiritualité encore matérielle comme il convient à cette ville matérielle. De l'autre, sur l'autre montagne, le jardin des Plantes, le Musée, l'école des coloristes et des imitateurs, c'est à dire la matérialité spiritualisée par l'art, la fantaisie"* ⁽⁵⁶⁴⁾. Outre qu'il ne s'agisse pas encore d'un antagonisme entre foi et travail, on notera que les espaces où se matérialisent ces deux caractères sont d'un côté Fourvières et Saint-Jean et de l'autre des lieux qui ne se situent pas sur la colline de La Croix-Rousse (le Musée et l'école des Beaux-Arts sont placés dans le palais Saint-Pierre, place des Terreaux). Les voyages suivants de Michelet, les nombreux contacts de l'écrivain avec des Lyonnais (Lortet, Arlès-Dufour, l'abbé Noirot) et ses réflexions sur les turbulences des insurrections de 1831 et 34 lui font préciser sa formule. En 1843, après son troisième séjour, il souligne dans ses notes l'opposition entre le peuple religieux et le peuple travailleur. Enfin en 1856 il conçoit la "dispute des deux montagnes", prélude à une réflexion sur Lyon comme le lieu *"où l'on sent le mieux le grand combat <entre Révolution et réaction>"* comme il l'écrit en 1869 ⁽⁵⁶⁵⁾.

Il n'est pas alors le premier à tenter de formuler le "tempérament local" en ces termes. Les génies du travail et de la foi sont des stéréotypes de la description de la population de la ville qui remontent à plusieurs siècles dans cette ville dont les titres de gloire appartiennent à l'histoire de la chrétienté, du commerce et de la manufacture. Mais ces citations anciennes ne cherchent pas à fixer une essence, ce qui est le cas des textes du XIX^e siècle. En effet, cette association est au coeur de la formalisation de "l'âme lyonnaise" qui marque le siècle, bien avant que la formule de Michelet ne soit connue ⁽⁵⁶⁶⁾.

Peut-être faudrait-il aussi rendre sa place à E.Quinet dans l'élaboration de la réflexion de Michelet. Nommé à la nouvelle faculté des Lettres de Lyon en 1839, Quinet prononce en effet un discours d'ouverture où il rend hommage à la cité, et à ses deux génies de l'industrie et de la

⁵⁶³ Lors de son deuxième passage à Lyon. Sa première visite en 1830 datait de la préparation du Tableau de la France (publié en 1833) dans lequel il souligne le côté mystique de Lyon, et son activité industrielle. Mais à ce moment, il ne place pas ces deux traits en opposition, mais au contraire en souligne l'union. L'article de Jean-Marie CARRE dans la Revue du Lyonnais en 1924, "Michelet à Lyon", d'après les papiers Michelet déposés au musée Carnavalet, présente tous les éléments des rapports entre l'écrivain et Lyon (visites, rencontres...).

⁵⁶⁴ CARRE (Jean-Marie): "Michelet à Lyon", Revue du Lyonnais, 1924, p. 60, cité d'après le journal de MICHELET.

⁵⁶⁵ Oeuvres complètes, tome XVI, Paris, Flammarion, 1980, p.645.

⁵⁶⁶ Voir le volume III.

spiritualité ⁽⁵⁶⁷⁾: nous voilà au plus près des formules que Michelet élabore en 1839 lors de son deuxième séjour à Lyon. Or, c'est chez Quinet que Michelet loge lors de ce deuxième séjour, un Quinet qui lui présente les sommités littéraires locales. Les premières notes sur Lyon de l'auteur du Peuple et de l'Histoire de la Révolution Française montrent clairement qu'il doit beaucoup aux discussions qu'il eut alors avec Quinet, et ses brouillons du Banquet sont pleins d'allusions à ce dernier.

Si Michelet n'est pas à proprement parler l'inventeur de cette alchimie lyonnaise, il n'en reste pas moins que sa formulation fait date. Il y a dès lors une sorte d'"effet Michelet" analogue à "*l'effet Montesquieu*" que P.Bourdieu a mis en évidence en ce qui concerne le clivage entre Nord et Sud ⁽⁵⁶⁸⁾. La formule michelésienne, transfiguration littéraire et savante d'un mythe social, s'impose en effet comme référence unique après la publication du Banquet en 1879. Pas parce qu'elle met face à face les deux collines, en spatialisant les deux composantes reconnues de l'âme lyonnaise: cela plane dans les lignes de nombreux textes où est évoqué le face à face de ces deux mondes ⁽⁵⁶⁹⁾. Pas non plus parce que l'auteur innove en utilisant cette opposition spatiale pour structurer toute sa réflexion: c'est le procédé classique que suivent nombre de discours sur le caractère local. Michelet n'est en fait pas responsable de cette postérité immense de sa citation. On ne compte plus, pas plus aujourd'hui qu'alors, les références et citations des lignes du Banquet. Tous ceux qui parlent de Lyon semblent comme attirés irrésistiblement par la formule michelésienne ⁽⁵⁷⁰⁾. C'est qu'elle a pour elle tous les atouts du résumé, à savoir la concision contenue dans un degré tolérable de véracité. Mais elle sert surtout à mobiliser la stature de l'illustre écrivain, à invoquer son autorité. Ainsi la peinture des contrastes lyonnais se trouve légitimée du sceau de la grande pensée, du souffle du chantre de la Révolution Française. Très vite, elle s'impose avec tant de force que ceux qui parlent de la ville doivent s'expliquer s'ils n'en ont pas repris les thèmes et les termes. Ainsi fait Alphonse Daudet dans Trente ans de Paris, histoire de mes livres, où il affirme avoir bien compris l'opposition de La Croix-Rousse "*avec ses cent mille métiers bourdonnants* " et de Fourvière

⁵⁶⁷ Le discours d'ouverture de Quinet est retranscrit dans la Revue du Lyonnais, 1839, tome 9. Les journaux en donnèrent aussi de larges extraits.

⁵⁶⁸ BOURDIEU (Pierre): "Le Nord et le Midi, contribution à une analyse de l'effet Montesquieu", Actes de la Recherche en Sciences Sociales, n°35, novembre 1980.

⁵⁶⁹ Voir par exemple les "Lettres sur Lyon" publiées dans Le Temps en 1871.

⁵⁷⁰ Pour un seul exemple contemporain, voir Géo de novembre 1983, qui consacre plusieurs pages à Lyon.

"*carillonnant et processionnant*" bien qu'il ne l'ait pas mise en scène dans Le petit chose ⁽⁵⁷¹⁾. Elle est en quelque sort devenue la formule officielle, l'équation de la société locale. Ceux qui, à partir de 1879 décrivent Lyon pour le louer (Edouard Aynard dans Lyon en 1889) ou pour le critiquer (Marcel Rogniat dans son roman L'aube grise en 1911), utilisent quasi-immanquablement la formule michelésienne. Cela est vrai tant pour les Lyonnais que pour les auteurs extérieurs.

Cela ne veut pas dire que la formule magique ne soit pas contestée. Et tout d'abord par ceux qui expliquent que les temps ont changé depuis les années 1856, et que La Croix-Rousse ne travaille plus guère. C'est ce que fait Ardouin-Dumazet dans ses Voyages en France. La formulation "*développée avec magnificence par le génie de Michelet*" y est décrite comme obsolète. Le brassage des populations (migrations), les mutations économiques sont selon Ardouin-Dumazet les causes de cette perte de pertinence. Cette révocation de la formule michelésienne doit être remplacée dans les perspectives de l'auteur, qui s'efforce de montrer l'intégration croissante à la région et au pays: la disparition des originalités est un des signes de cette intégration. D'autres contradicteurs sont soucieux de montrer que le contraste mis en évidence par Michelet n'est pas réel et qu'il existe une parfaite homogénéité qui fonde la grandeur de la ville et assure sa pérennité. Cette attitude semble naître au début du XX^e, dans un contexte politique particulier, où l'unité lyonnaise semble faire problème stratégiquement. En effet, les évocations antérieures des antagonismes, contradictions et contrastes de l'âme lyonnaise étaient résolus sans questionnement par l'affirmation de l'unité de cette âme : pour les conservateurs qu'étaient les Molliere, Sauzet, comme pour les libéraux Aynard ou Tisseur et les républicains comme Bleton ou Godart, les oppositions se résolvaient sans qu'il soit nécessaire de l'expliquer, par la soumission du génie du labeur à l'esprit de foi, ou vice-versa, dans une synthèse bienfaisante qui est au cœur de la définition de l'âme lyonnaise. La formule du maître Michelet était alors une belle exergue. Pour Edouard Herriot au contraire, il semble que les traits qu'elle souligne soient une menace. Dans la perspective d'un Lyon réconcilié, uni, celui qui dirigera la ville pendant plus de cinquante ans refuse la citation consacrée. Il est notable qu'il la bannisse de ses textes sur l'âme lyonnaise, que ce soit dans la préface de l'ouvrage de Justin Godart, Travailleurs et métiers Lyonnais en 1909, dans la préface du Guide historique et artistique édité à l'occasion de l'Exposition Internationale Urbaine de 1914 ou dans l'introduction de Lyon n'est plus en 1937. Lorsqu'il cite la formule magique dans le texte de 1914, c'est pour la disqualifier comme "*superficielle*". Cette disqualification du diagnostic michelésien prend place

⁵⁷¹ Cité dans BATON (Antoine): La patrie lyonnaise, Lyon, Legendre, 1914.

dans un passage où Herriot souligne l'originalité de Lyon parmi les villes de France, due à son unité parfaite dans le présent comme dans le passé. *"Il n'y a pas d'antinomie irréductible entre ces deux parties de la cité <s'exclame Herriot en commentant l'erreur de Michelet>. A Lyon, le travail, qui est la loi de tous, riches ou pauvres, garde la silencieuse gravité d'une prière. Nos concitoyens, qu'ils soient tournés vers la méditation du passé ou l'espérance de l'avenir, y mettent la dignité qui donne aux cités la force de traverser les siècles"* ⁽⁵⁷²⁾. C'est contre une menace à cette unité et cette particularité, contre une atteinte potentielle à la grandeur revendiquée de sa ville, que le maire de Lyon se dresse. Le texte en question est en effet édité à l'occasion d'une manifestation où il s'agit justement de donner le spectacle au monde d'une ville moderne, forte de son passé et unie vers l'avenir. Mais il prend surtout sa place dans l'ensemble des réflexions d'un maire radical-socialiste qui insiste sur la fraternité des classes sociales et qui tente de plus en plus de "gouverner au centre", en faisant l'unanimité sur sa personne.

C'est pour toutes ces raisons, pour ses capacités à générer l'adhésion, la contradiction, pour la richesse qu'elle recèle dans le cadre d'une enquête sur l'âme lyonnaise comme pour son ancrage dans l'espace de la cité ou pour les diversités humaines des espaces qu'elle cite, qu'il m'a semblé souhaitable d'aller plus loin dans les coulisses du stéréotype, de suivre l'histoire des représentations de chacun des deux blocs mis en scène. Les deux collines lyonnaises semblent être de bons terrains pour une tentative d'anthropologie rétrospective des lieux.

Les pages qui seront consacrées à cette "géographie rétrospective des représentations" ne veulent pas refaire l'histoire de ces espaces et de leurs populations, mais donner les conditions contemporaines de leur appréhension, tenter de rendre compte de leur rôle et de leur sens dans la, dans les cartographies mentales qui se chevauchent sur le territoire de Lyon. Il ne conviendrait pas non plus à un travail de déconstruction de se borner à enregistrer des réputations. Le propos n'est pas de substituer à une vérité quantitative des espaces et des lieux une vérité qualitative "plus vraie", issue de la retranscription des images de ces espaces et de ces lieux à partir des discours contemporains. Cette démarche rejoindrait en fait des pratiques dont les limites me semblent vite atteintes et qui consistent à ne traiter les témoignages, descriptions et discours sur la ville que comme des apports descriptifs, à ne juger que sous l'angle de la "véracité". Qu'ils corroborent les autres données, les autres sources, et ils sont alors recevables pour appuyer une démonstration, forcer un trait. Qu'ils en divergent, et on les

⁵⁷² Lyon guide artistique et pittoresque, Lyon, Comité de patronage de l'Exposition de 1914, 1914, p.VIII.

oublie en les classant dans la catégorie des "peu fiables", obscurcis par l'esprit de parti, de classe ou de localité, biaisés par l'incompétence, l'absence d'observation ou les carences de l'enquête. S'intéresser aux représentations d'un objet, aux conditions de son appréhension, c'est justement donner de l'importance à ces biais, à ces carences ⁽⁵⁷³⁾, c'est en finir avec cette utilisation superficielle d'une littérature dite "pittoresque". Louis Chevalier, dans Classes laborieuses et classes dangereuses ou dans Les Parisiens, a fait preuve d'une grande sensibilité à la fois aux sources littéraires et aux "couleurs" des quartiers. Nonobstant quelques remarques sur sa conception du "*témoignage littéraire*" et sur son utilisation des oeuvres de fiction en général, il y a là une piste qui n'a guère été explorée. Pour l'historien, s'intéresser à "l'imaginaire" d'un quartier, à sa place dans le paysage symbolique de la ville consiste trop souvent à amasser quelques citations, généralement choisies selon une certaine idée, parfois anachronique, de la "personnalité" de ce quartier (quartier chic, quartier chaud, quartier populaire, etc.). Ces notations sont par la suite utilisées pour illustrer plaisamment, pour donner de la chair à un exposé où le quartier est décrit en termes d'activités économiques ou d'occupations professionnelles. La logique de tels procédés place l'étude de l'image des quartiers dans une perspective quasi-hippocratique où chaque quartier aurait son "tempérament" naturel traduit en termes de physique, de caractère. Sans préjuger de l'existence ou de l'absence de telles caractéristiques, on peut penser qu'il y a plus à glaner de l'analyse de la genèse de ces images de quartiers ⁽⁵⁷⁴⁾. Les travaux entrepris à d'autres échelles sur la construction des identités nationales ou régionales montrent ici la voie à suivre ⁽⁵⁷⁵⁾. Tentons donc de l'emprunter.

⁵⁷³ Je ne peux que renvoyer à l'article de Roger CHARTIER, "Le monde comme représentation", Annales ESC, novembre-décembre 1989, qui exprime bien plus clairement ces idées.

⁵⁷⁴ Gérard Jacquemet avait commencé d'explorer cette voie dans "Belleville dans la littérature au XIX^e siècle et au début du XX^e siècle", Etudes de la Région Parisienne, avril et mai 1969.

⁵⁷⁵ Outre les travaux de Catherine Bertho sur la Bretagne (notamment "L'invention de la Bretagne, genèse sociale d'un stéréotype", Actes de la recherche en sciences sociales, n°35, novembre 1980), on peut citer ici les ouvrages de CARO-BAROJA (Julio): Le mythe du caractère national et son élaboration pour l'Espagne, Lyon, Federops, 1975; LIPIANSKI (Edmond-Marc): L'âme française ou le national-libéralisme, Paris, Anthropos, 1979 ou encore COLLS (Robert) et DODD (Philipp) (ed.): Englishness. Politics and culture 1880-1920, Dover, Croom Helm, 1986.

II. De Fourvière à Saint Jean, l'autre montagne

Si l'on considère les pratiques touristiques contemporaines, on ne peut manquer de constater l'écrasante prépondérance de deux lieux, ou mieux de deux constellations, dans les formules de visite que proposent les diverses organisations touristiques lyonnaises ⁽⁵⁷⁶⁾. Deux lieux, deux noms, Fourvière et le "Vieux Lyon", qui se retrouvent dans 60% des formules considérées. Parfois même, dans certaines formules rapides, ce sont les seuls lieux de la ville qui sont présentés aux touristes. En haut de la colline, l'entité "Fourvière" unit le site religieux et le panorama aux vestiges archéologiques, pendant que le quartier situé en contrebas prodigue au touriste ses musées, ses magasins, ses restaurants, ses maisons Renaissance... et sa fraîcheur aux lourdes journées d'août. Il est remarquable que ces éléments primordiaux des pratiques touristiques soient situées dans un espace réduit, en une contiguïté spatiale qui les renforce mutuellement. La montagne de Fourvière toute entière, sommet, versant et jusqu'à son pied, fournit ainsi à beaucoup de visiteurs leurs seuls souvenirs lyonnais.

Cette prépondérance n'a rien de bien étonnant: il s'agit des plus vieux quartiers de la ville, du plateau de Fourvière où elle a pris son essor dans les premiers siècles de son existence à ces bords de Saône où elle s'est étendue au Moyen-Age. Ces vestiges de temps révolus suffisent à assurer une rente de situation confortable sous le règne de pratiques touristiques qui font encore des "vieilles pierres" un but pour les visiteurs et un filon pour les agences de voyage. Ce n'est pas ce qui nous intéresse le plus ici. Cette surfréquentation exogène vient en effet s'ajouter en ces lieux à une "topophilie" qui leur confère aux yeux des indigènes (les Lyonnais) une sorte de "plus value affective". L'attachement à la dimension religieuse pour les uns, une affection pour le pittoresque des autres, le pétilllement d'un lieu de vie nocturne pour les moins rêveurs sont autant de raisons qui, séparément ou ensemble, poussent les Lyonnais d'aujourd'hui à aimer les quartiers de la colline. Ce chapitre, sans chercher à comprendre les mécanismes et les modalités de ces préférences, va pourtant les éclairer un peu en s'efforçant de voir comment, il y a un siècle, ces mêmes espaces étaient interprétés par Lyonnais et touristes d'alors.

"L'autre montagne", puisque qu'elle est souvent définie en opposition avec la colline de La Croix-Rousse, est un lieu complexe. C'est d'abord un ensemble physique, qui borde la Saône depuis sa boucle à l'entrée Nord de Lyon jusqu'à la butte de Saint Just. Une colline, ses pentes

⁵⁷⁶ RENUCCI (Janine): "Tourisme et produit touristique à Lyon", *Revue de géographie de Lyon*, vol.63, n°4, 1988. L'enquête porte sur huit "agences" qui organisent des visites de Lyon, pour l'année 1987-88.

et son pied, inclus dans un ensemble qu'on peut désigner comme "rive droite de la Saône". A l'intérieur de cette "rive", les limites de Fourvière sont assez claires, sans pour autant qu'elles soient physiques. Si par exemple Saint-Just et Saint-Irénée, anciens faubourgs jusque sous Henri II, ne sont que rarement contenus sous ce vocable de Fourvière, tel n'est pas le cas des quartiers du pied de la colline. Saint-Paul, Saint-Georges, Saint-Jean, participent à la même description de "Fourvière", englobés qu'ils sont dans un ensemble que certains qualifient de "*Lyon religieux*" ⁽⁵⁷⁷⁾, d'autres de "*sainte colline*". C'est leur sens qui les unit, dans un ensemble de pratiques aussi bien que de discours.

Ces pratiques et ces discours ont une histoire, car cet ensemble est aussi une entité historique: avec quelques siècles de décalage, aujourd'hui amenuisés par la distance, ils sont considérés comme le berceau de la ville. Unis dans le premier espace physique jamais rempli par la cité (la rive droite), la transgression qui a fait passer la ville de l'autre côté de la Saône à partir des XI^e-XII^e siècles leur a donné la figure de la matrice. L'ensemble est aussi uni sous d'autres auspices: du haut en bas, de Saint-Just à Saint-Jean, la colline est territoire de l'Eglise de Lyon, c'est la cité du Comte Archevêque en lutte ouverte avec la bourgeoisie commerçante après 1208 (formation d'une commune jurée). Les batailles font alors rage autour des cloîtres fortifiés de Saint-Just et de Saint-Jean, et la Saône est une barrière que la commune lyonnaise a pris soin de verrouiller par la construction d'une tour sur le pont qui la traverse. Le combat, avec de nombreuses phases d'accalmie, dure jusqu'en 1320. Alors, après plus d'un siècle de heurts, l'archevêque reconnaît les "*libertés, usages et coutumes*" des citoyens lyonnais. Mais c'est contre les hommes de la colline qu'elles ont été conquises.

Il serait pourtant hâtif d'en conclure à l'homogénéité de l'ensemble de notre montagne. Des entités précises la cisailent, de leurs frontières physiques (plateau, pentes, pied) ou administratives (paroisses), et de réelles différences existent entre ces parties. Différences dans l'utilisation de l'espace, avec un sommet et des pentes peu habitées qui portent couvents et institutions religieuses (que ce soit au début ou à la fin de notre XIX^e siècle), et un pied où se pressent des populations qui changent. Différence dans les polarisations symboliques qu'ils arborent, entre un sommet qui supporte la présence de plus en plus envahissante du sanctuaire marial de Notre Dame de Fourvière, et des quartiers en contrebas qui vivent à l'ombre de Saint-Jean, mais qui ne se réduisent pas à la fonction religieuse.

Ces coupures et ces différences restent à préciser, et le seront autant que possible dans les pages qui vont suivre. Mais nous les verrons aussi souvent dépassées dans la communion

⁵⁷⁷ LERMINA (Jules): Lyon, Lyon, Editions du Bastion, 1876.

d'une même image, celle du Lyon de la foi, du Lyon de la tradition. Entre le destin du haut lieu qui trône au dessus de la colline et celui des quartiers d'en dessous, une profonde unité existe: celle qu'ils manifestent aux yeux de ceux qui les contemplent. L'histoire du culte de Marie comme elle est écrite par les apologistes de Notre Dame de Fourvière ou la description des populations pauvres et retirées des quartiers du bord de Saône participent à l'édification d'une représentation sociale globale, qui dote de sens "l'autre montagne". En arrêtant mon attention sur le sommet de la montagne d'abord, puis sur les quartiers qui s'étendent à son pied, c'est à mieux cerner ce sens que je veux m'attacher.

A. Histoire d'un haut lieu, Fourvière

Une comparaison rapide entre les quantités de lignes consacrées par les guides touristiques aux éléments du haut de la montagne, entre le début et la fin du siècle, montre à l'évidence que le lieu a changé de statut. Sa place nouvelle dans les descriptions de la ville montre qu'il ne s'agit pas seulement d'un gain de potentiel touristique, mais que le site a acquis une nouvelle place dans l'univers symbolique de la cité aux yeux des Lyonnais eux-mêmes. Dès la deuxième moitié du siècle, il devient incontournable dans les différentes sources littéraires que nous avons pu consulter. Il suffit d'ailleurs de mentionner qu'il s'agit du site lyonnais auquel on consacre le plus grand nombre de brochures et de livres spécialisés. A partir de 1830 environ et avec une forte accentuation après 1870, des publications spéciales le décrivent et en écrivent l'histoire ⁽⁵⁷⁸⁾.

Toutes ces descriptions ou presque, mentionnent, ensemble ou séparément, ces deux éléments majeurs que sont le panorama d'une part et le sanctuaire religieux d'autre part. Ce sont ces deux composantes, en apparence opposées, qui font la grandeur et l'importance du site. Contemplation profane et sacrée ne sont pourtant pas étrangères l'une à l'autre, que ce soit par les rivalités qui les mettent aux prises ou plus sûrement par la complémentarité qui les unit. Dans l'histoire du haut lieu, se mêlent les aventures particulières du point de vue et de l'église qui surplombent la ville.

1. La contemplation, épisode 1: le profane

Ce n'est pas naturellement que le haut du coteau de Fourvière devient l'endroit d'où il faut contempler la ville et ses alentours. D'autres belvédères naturels existent à Lyon, qui permettent ce même exercice visuel. Le coteau de Sainte-Foy ou les hauteurs de Saint-Just, ouvrent sur des panoramas de qualité. Le fait qu'ils soient concurremment évoqués au début du siècle sert d'ailleurs de mise en garde contre une tentation déterministe qui attribuerait naturellement la fonction panoramique au point le plus élevé. Sans négliger la part des modifications physiques des lieux considérés (dégagement des vues, évolution des constructions, environnement), il faut considérer tout le travail social qui fait de la vue de Fourvière la vue de Lyon. S'il est évident qu'on ne saurait faire d'un lieu aux perspectives bouchées un belvédère, il faut aussi considérer que ce ne sont pas les seules qualités physiques qui fondent le point de vue, mais aussi les fonctions prêtées à l'acte de contempler le paysage, et les qualités que se voit reconnaître le site en question pour l'accomplissement de ces fonctions.

a) Une pratique t`uristique?

Comme l'écrit Alain Corbin, les codes esthétiques de lecture du paysage nés dans le courant du XVIII^e siècle déclenchent une "*passion pour les points de vue*" ⁽⁵⁷⁹⁾. La "vue pittoresque" scande désormais les itinéraires du Grand Tour des aristocrates anglais, mais aussi les promenades dans l'intérieur du pays. Non d'ailleurs qu'auparavant les délices de la contemplation fussent négligés, mais les modes d'appréhension d'un paysage tels qu'ils sont promulgués par William Gilpin et ses confrères réglementent cette contemplation et en font une pratique digne et légitime ⁽⁵⁸⁰⁾. D'autres pratiques, d'autres valeurs, comme le primat donné au

⁵⁷⁸ Leur liste complète est donnée en bibliographie.

⁵⁷⁹ CORBIN (Alain): Le territoire du vide, Paris, Aubier-Montaigne, 1988, p. 165-170.

⁵⁸⁰ Sur la formulation du code pittoresque, on peut se reporter aux pages qu'y consacre le premier chapitre de cette thèse. Outre les ouvrages cités en bibliographie, on peut consulter sur ces points les travaux de Carl Paul Barbier (William Gilpin, his drawings, teaching and theory of picturesque, Oxford, Clarendon Press, 1963), de John Barrell (The ideas of landscape and The sense of place, 1730-1840. An approach to The poetry of John Clare, Cambridge, 1977) et le plus ancien (ed.or. 1927) ouvrage de Christopher Hussey (The picturesque. Studies in a point of view, London, Frank Cass, 1967).

sens visuel ou l'importance accordée à l'environnement ⁽⁵⁸¹⁾ dans le façonnement des états de l'âme viennent renforcer le "désir du point de vue". Le développement, notamment par Rousseau de l'idée du "paysage thérapeutique" donne à ce désir un large épanouissement ⁽⁵⁸²⁾.

Ainsi, si dans des descriptions bien antérieures aux oeuvres de Gilpin, de Price ou de Knight la vue de Fourvière n'est pas absente, elle ne prend son poids que progressivement. En 1656 dans Lyon dans son lustre, Chappuzeau se borne à signaler que les riches plaines offrent à la vue depuis le coteau de Fourvière "*un très riche objet*". Clapasson dans le premier "guide" de Lyon ne fait pas grande part aux points de vue et ignore en particulier celui de Fourvière. Racontant sa visite de Lyon en 1739, Thomas Gray ne mentionne que les vestiges archéologiques rencontrés sur le "*Mont Fourvière*" qu'il a passé la matinée à graver, ⁽⁵⁸³⁾. Les lettres de Milady Craven, voyageuse et dame de lettres anglaise, de passage à Lyon en 1785 sur le chemin de l'Orient, permettent de mesurer une part du chemin parcouru ⁽⁵⁸⁴⁾. C'est deux jours après son arrivée "*qu'on m'appelle pour me conduire à la tour de Fourvières, d'où l'on découvre toute la ville*" ⁽⁵⁸⁵⁾. Elle a alors déjà vu le confluent (dès le premier jour et malgré sa fatigue), les peintures de Blanchet à l'Hôtel de Ville, les tables de Claude et d'autres antiquités, puis visité l'île Barbe et quelques églises et chapelles lyonnaises. Qu'importe, elle nous montre que sans être un souci premier, la vue depuis Fourvière peut sembler à un cicérone lyonnais (celui qui vient la chercher) un événement touristique digne d'être présenté à l'étranger. Ce cicérone n'est à vrai dire pas récompensé de son dévouement, mais les impressions de Milady Craven méritent d'être citées, car elles viennent nuancer la qualité du point de vue de Fourvière tout en confirmant la prise d'importance du paysage et de sa contemplation. "*Le coup d'oeil dont on jouit du haut de la tour est tel qu'on me l'avait promis. Les paysages sont si variés, les objets si vastes et en si grand nombre que l'oeil cherche en vain une place pour se reposer. Je ne sais pas si vous êtes de mon avis, mais j'aime que ma vie ainsi que mon esprit s'unissent, pour jouir en même temps d'un objet agréable; variez la scène aussi souvent qu'il vous plaira, mais je hais si fort la confusion que si j'avais à choisir d'une maison située sur une hauteur qui domine une*

⁵⁸¹ Helvetius, dans De l'esprit en 1758, assure déjà "*nous sommes uniquement ce que font de nous les objets qui nous environnent*".

⁵⁸² LEFAIVRE (Liane) & TZONIS (Alexander): "La géométrie du sentiment et le paysage thérapeutique", XVIII^e siècle, n°9, 1977.

⁵⁸³ "Passage de Thomas Gray à Lyon", la Revue du Lyonnais, 1835, tome I.

⁵⁸⁴ "Milady Craven à Lyon", la Revue du Lyonnais, 1921, n°4.

grande ville, d'où l'on aperçoit tous les circuits d'une rivière, et un immense horizon, ou d'une autre maison bâtie sur le penchant de la montagne avec une vue bornée par un petit jardin, je préférerais cette dernière habitation. Je sais qu'un tel goût peut paraître singulier, mais je n'ai jamais pu comprendre le plaisir de ce qu'on appelle d'ordinaire une belle vue, où l'on ne peut trouver qu'à l'aide d'un télescope des objets sensibles qui reposent votre regard".

Ce refus du "labeur visuel" procuré par la contemplation de l'infini s'inscrit en opposition des recommandations formulées par Burke et son esthétique du sublime ⁽⁵⁸⁶⁾. D'une certaine manière, par son rejet de la "belle vue", Milady Craven conteste aussi le code pittoresque de l'appréciation des paysages. Mais elle entérine surtout l'importance de la contemplation, l'action du paysage sur les sens et l'état de l'âme, et souhaite sans le dire un paysage borné, composé et apte à satisfaire *"la vue et l'esprit dans la contemplation d'un objet agréable"*, tous impératifs qui sont aussi des lois du pittoresque à la Gilpin (sensibles dans ses pages sur le dessin, et plus encore sur la composition des jardins). Prêt à accueillir par son infini et sa variété les adeptes du sublime (avec l'atout supplémentaire des Alpes terrifiantes en fond de vision), le coup d'oeil de Fourvière semble devoir attendre encore un peu pour recueillir les suffrages des amateurs du pittoresque. La nouvelle dimension prise par le point de vue, qui de lieu de contemplation devient lieu didactique, va lui permettre dans la première partie du XIX^e siècle d'attirer, puis de monopoliser les suffrages de ces guides qui se réclament du "pittoresque" jusque dans leurs titres.

Comme on l'a lu plus haut, ce n'est que lentement que monte en puissance la "vue de Fourvière". D'autres panoramas lui tiennent longtemps la dragée haute. Le coteau de Sainte-Foy pour les sites en altitude, le quai des Célestins ou la terrasse de la Bibliothèque pour les vues "à plat" se partagent longtemps les suffrages des écrivains cicéroniques. C'est finalement un double mouvement intellectuel et matériel qui assure le succès de Fourvière.

Un mouvement matériel d'abord, comme celui de la construction des immeubles sur la rive gauche du Rhône, qui bouchent l'horizon depuis la rive opposée et condamnent ainsi la vue de la Bibliothèque. Mouvement matériel encore que l'équipement du site de Fourvière en tant que panorama. Si Artaud dans son Lyon souterrain de 1846 parle d'une "Tour des Vents" construite sur les pentes de Fourvière en 1815 et dotée d'instruments astronomiques, les premières constructions lyonnaises ouvertes au public pour lui faire contempler le paysage

⁵⁸⁵ Il s'agit vraisemblablement du clocher de la chapelle de Fourvière. Il servait alors encore de tour de guet (Cf. Emile Vial, Gens et choses de Lyon, 1945).

⁵⁸⁶ Sur ce point, voir Francis D.KLINGENDER, "le sublime et le pittoresque", Actes de la recherche en sciences sociales, n°75, novembre 1988.

datent de la fin des années 1820. C'est d'abord la Tour Pitrat sur les pentes de La Croix-Rousse, qui s'écroule inachevée le 27 août 1828 alors qu'Auguste Blanqui vient juste d'en achever la visite ⁽⁵⁸⁷⁾. Elle ensevelit ainsi les projets et les espoirs de son constructeur, qui prétendait l'élever jusqu'à une hauteur de 300 pieds, de sorte qu'avec une "*bonne lunette*" (!), on aurait pu voir les vaisseaux dans le port de Marseille ⁽⁵⁸⁸⁾. Reconstituée avec moins d'ambition, elle fonctionne comme observatoire jusqu'en 1845, où elle est rachetée par "un américain" (il semble que ce soit un français de retour des îles). Son grand projet qui prévoit de joindre à l'observatoire astronomique un restaurant, une salle de bal, un jardin d'hiver et d'autres accessoires ne voit pas le jour. Les bâtiments sont rachetés par une communauté religieuse en 1854 ⁽⁵⁸⁹⁾, et la tour détruite en 1874. Le site de Fourvière s'est lui aussi équipé pendant toutes ces années. Au début du siècle, le panorama se contemple depuis le clocher de l'église (Fournier 1818) ou encore depuis la terrasse qui la jouxte (Guillon 1807, Cochard, Chambet). Est ce le projet de Pitrat qui donne l'idée à M.Gouhenant de faire élever, à côté de la chapelle, un édifice de 40 mètres de haut? C'est en tout cas chose faite en 1831. Y voisinent tableaux, instruments de physique, objets d'histoire naturelle, à côté d'un restaurant, d'une lunette et du belvédère ⁽⁵⁹⁰⁾. Malgré cela, et jusqu'en 1858 (date à laquelle l'observatoire est racheté par la Commission de Fourvière), on ne trouve que deux guides qui recommandent explicitement la contemplation depuis le belvédère qui coiffe la tour. A partir de ces années 1830, on ne précise plus en fait de lieu privilégié pour apprécier le coup d'oeil de Fourvière. Clocher de l'église, terrasse, observatoire, peu importe désormais pour les guides: le panorama l'emporte sur le lieu précis de sa contemplation. Il s'impose, sans qu'on ait besoin de vanter les qualités de confort qu'il peut offrir au visiteur comme le faisait Chambet en 1836, qui s'attardait sur le restaurant et son billard.

D'autres causes moins palpables viennent relayer les effets de l'équipement pour expliquer le succès du site. Dans le domaine de la pratique touristique, on constate des changements qui favorisent l'affirmation de la vue de Fourvière. En premier lieu dans la fonction

⁵⁸⁷ Il expose le projet du constructeur dans ses Voyages dans le midi de la France.

⁵⁸⁸ Cité par GARDES (Gilbert): Lyon. l'art et la ville, Lyon, Editions du CNRS, 1988, p.61. L'histoire ne dit pas si l'on aurait aussi pu voir la sardine qui bouche le dit port.

⁵⁸⁹ SAINT-OLIVE (Paul): Mélanges historiques sur Lyon, Lyon, Vingtrinier, 1864. Dans Lyon, l'art et la ville, G.GARDES présente ces projets comme menés à bien. Saint-Olive précise bien que l'établissement, qui devait s'appeler "Les délices de Beauregard", ne vit jamais le jour. Mais un tel projet montre comment le panorama pouvait constituer le pivot de tout un ensemble de loisir.

qui est prêtée au point de vue: comme l'écrit A. Corbin, la vue pittoresque devient "*le centre d'un complexe réseau de sensations, de souvenirs, de connaissances*" ⁽⁵⁹¹⁾. Cette fonction didactique du point de vue est confirmée par les efforts que font Pitrat ou Gouhenant pour répondre au désir de science de leurs visiteurs: aux instruments d'optique et de contemplation se joignent en effet les rudiments du cabinet d'histoire naturelle et du laboratoire de physique. La manière dont les guides décrivent le paysage au voyageur attestent de cette modification lente: si Guillon ou Cochard au début du siècle insistent sur les émotions, "*l'excitation*" que produit le spectacle, leurs successeurs de la décennie 1830-40 décrivent le cours des fleuves, les ruines, les villages, les cultures ou la ville qui s'étend aux pieds de la colline ⁽⁵⁹²⁾. Ils s'attardent alors volontiers sur les richesses apportées par les fleuves, l'activité qui règne dans la cité, l'histoire des monuments aperçus. Le site en surplomb permet plus que la vue à plat ce regard curieux. Comme le dit Fournier dans son Nouvel indicateur des monuments et curiosités de Lyon en 1817, on y découvre la ville "*comme sur un plan scénographique*". La comparaison peut sembler archaïque à nos yeux, nous qui associons le plan scénographique avec une ancienne manière de voir la ville, par rapport au plan géométrique signe de modernité. Cependant il y a là le signe d'une curiosité de l'objet urbain de la part du voyageur, d'une sensibilité tournée vers la connaissance, attentive au spectacle de la ville ⁽⁵⁹³⁾. C'est cette curiosité nouvelle qui est sanctionnée par la publication en 1844 d'un Panorama de l'Observatoire de Fourvières à Lyon ⁽⁵⁹⁴⁾, qui reprend les descriptions générales de Guillon, Cochard ou Fortis et y ajoute des descriptions détaillées, agrémentées de courtes notices historiques des divers monuments que l'oeil rencontre dans son tour d'horizon depuis la terrasse du belvédère. On notera au sujet de cet opuscule que, recopiant les lignes de Guillon, il

⁵⁹⁰ M. BONJOUR: "L'observatoire de Fourvières", Nouvelles archives du département du Rhône, 1832, tome 1.

⁵⁹¹ Le territoire du vide, op. cit, p.166.

⁵⁹² Une ville que certains se refusaient jusque là décrire, en se bornant à signaler qu'elle est là (ainsi procède Fortis). Cette attitude, souvent liée à une adhésion résolue aux codes esthétiques du pittoresque, qui s'attachent plus volontiers aux paysages ruraux, diminue en même temps qu'augmente la place et l'importance de la vue de Fourvière. Le spectacle de la ville finit par l'emporter sur celui de la campagne.

⁵⁹³ Sans doute aussi la comparaison indique t-elle une certaine lenteur dans les modifications des représentations urbaines, en proposant le plan scénographique comme référence. Sur la mutation des plans, voir J.BOUTIER et L.TEYSSERE-SALLMANN: "Du plan cavalier au plan géométrique. Les mutations de la cartographie urbaine en Europe Occidentale du XVI^e au XVIII^e siècle", Colloque du groupe de travail international d'histoire urbaine, Paris, 1984, multigraphié. Dans Les villes dans la France moderne, Bernard LEPETIT résume les principaux changements en la matière, p.64-66. Voir aussi Urbanisme: "Plans de ville, le pouvoir de l'image", n°215, août-septembre 1986.

⁵⁹⁴ Edité à Lyon.

remplace l'expression "*comme sur un plan scénographique*" par "*comme sur un plan photographique*". Il s'agit aussi pour attirer le curieux de lui suggérer la possibilité de sensations nouvelles, issues des découvertes techniques les plus récentes.

Il faut aussi évoquer une certaine mutation des qualités esthétiques attribuées au point de vue de Fourvière. Alors que Milady Craven semblait le trouver trop "sublime" pour son goût, les auteurs de guides du siècle suivant insistent plutôt, comme le fait C.J Fournier (1817), sur la variété bienfaisante qu'il propose à son contemplateur par les objets entrevus et les sentiments suscités. Les détails pittoresques (ruines aperçues au télescope, scènes de rues, lignes d'horizon) sont alors plus volontiers mis en évidence que l'immensité de la perspective qui terrorisait Milady Craven. C'est encore Fournier qui insiste sur la "*bordure digne de lui*" que les Alpes font à ce tableau enchanteur, le coulant en quelque sorte dans le cadre rassurant de la représentation picturale. Après lui, Bonjour et Chambet louent pareillement la modération du paysage: "*Il n'est point trop grand pour offrir la monotonie d'une vaporeuse immensité, il n'est point assez borné pour qu'on regrette de ne pouvoir s'élancer par la pensée derrière des obstacles inanimés*". Bref, il combine l'infini et le détail, et s'adapte pour le mieux aux esthétiques et aux sensibilités concurrentes du sublime et du pittoresque. Cette universalité l'impose dans les textes comme dans la pratique. Les visiteurs illustres, qui sont les seuls à nous avoir laissé témoignage, font tous l'étape de Fourvière. Stendhal, Michelet, Flora Tristan racontent dans leurs ouvrages respectifs leur passage à l'Observatoire, sur la tour ou la terrasse de l'église ⁽⁵⁹⁵⁾. Si l'on en croit les lignes de C.Gab sur l'album de l'Observatoire de Fourvière, dans lequel les visiteurs étaient invités à écrire quelques mots, Lamennais, Lamartine ou Hugo suivirent le même chemin ⁽⁵⁹⁶⁾. Devant ce succès incontestable dès les années 1830, il faut peut-être envisager que l'insistance des guides à faire du panorama de Fourvière le panorama lyonnais puisse être une adaptation à ce qui se révèle un des lieux préférés par les visiteurs. La primatie du point de vue de Fourvière n'est pas seulement une production des guides, elle est aussi une mutation du goût, suivie par les guides. La faveur pour les panoramas artificiels, dont la mode est au plus haut à Paris en 1840 mais qui connaissent encore la faveur du public

⁵⁹⁵ Michelet raconte dans son journal personnel sa montée à Fourvière et son expérience du panorama lors de sa deuxième visite à Lyon en 1839. Cf. CARRE (Jean-Marie): "Michelet à Lyon", Revue du Lyonnais, 1924. Flora Tristan le fait dans son Tour de France et Stendhal dans ses Mémoires d'un touriste. On pourrait en ajouter d'autres, comme Dumas dans ses Impressions de voyage, etc..

⁵⁹⁶ Souvenirs de Fourvières, Lyon, s.e, 1843. Il semble cependant qu'il faille se méfier des phrases prêtées aux hommes célèbres dans les livres d'or d'auberges ou les albums de monuments. Aimé Vingtrinier raconte dans une brochure de la fin du siècle comment deux Lyonnais en voyage signèrent "Victor Hugo" en dessous de quelques vers de leur composition. Plusieurs années plus tard, l'aubergiste refusait de croire l'auteur de la plaisanterie quand il tenta de lui révéler la vérité.

lyonnais dans les années 1880-1910, rappelle combien la contemplation est devenue une pratique valorisée, notamment pour ses consonances didactiques puisque de nombreux panoramas retracent de grandes scènes historiques ⁽⁵⁹⁷⁾.

Faut-il devant cette conjonction de facteurs positifs s'étonner que le panorama de Fourvière devienne un lieu commun des guides touristiques, pour finir par y tenir à partir de 1860 environ le rôle capital de faire découvrir la ville au voyageur? Les sensibilités esthétiques, les méthodes touristiques (l'itinéraire, qu'on dévoile depuis le sommet de la colline), la fonction du point de vue ont donné à la vue de Fourvière cette place primordiale. Du moins en est-il ainsi pour le visiteur. Mais le Lyonnais n'est pas étranger à la vue de Fourvière.

b) Une attitude indigène ?

Il est difficile de penser la contemplation touristique comme indépendante des pratiques autochtones. L'exemple de Milady Craven ou de Thomas Gray au XVIII^e siècle montre que l'initiative de faire monter l'étranger à Fourvière vient des cicérones locaux ⁽⁵⁹⁸⁾. Ce sont aussi leurs contacts locaux qui font monter Michelet ou F.Tristan au sommet de la colline. Le rôle fondamental que les libraires et érudits lyonnais jouent dans la rédaction et la diffusion des guides jusqu'en 1860 montre que la promotion du coup d'oeil de Fourvière leur est en partie due. Ce sont eux qui l'imposent comme le panorama de Lyon, et qui ordonnent le concert de louanges que les guides postérieurs mènent crescendo. C'est aussi un des leurs, notre bon ami Chambet, qui, le premier, a fait de la montée à Fourvière le prélude à toute visite de la ville ⁽⁵⁹⁹⁾. Il semble donc juste de chercher comment s'articulent l'utilisation locale et l'utilisation touristique de la "vue de Fourvière".

S'il semble probable que ce n'est pas à la suite des touristes que les Lyonnais friands de contempler leur ville soient montés à Fourvière, il n'en reste pas moins que certains effets de miroir perceptibles dans nos sources indiquent comment les deux pratiques se renforcent. Lorsque M.Jal, originaire de Lyon mais qui a quitté la ville, la parcourt lors d'un voyage son passage, il ne manque pas de monter à Fourvière, comme il l'a déjà fait "*bien des fois*". Son

⁵⁹⁷ Pour plus de détails, voir Heinz BUDDEMEIER, Panorama, Diorama, Photographie. Entstehung und Wirkung neuer Medium in 19.Jahrhundert, Munich, 1971. Cité par W.SCHIVELBUSCH dans Histoire des promenades en train, Paris, Le Promeneur/Quai Voltaire, 1990.

⁵⁹⁸ Mais cela n'était pas un événement incontournable. Il ne semble pas par exemple que Young ait gravi la colline. YOUNG (Arthur): Voyages en France en 1787, 1788 et 1789 tome I, Paris, Armand Colin, 1931, p.451-454.

⁵⁹⁹ Cf.Chapitre 1.

origine lyonnaise lui permet d'adresser au voyageur qui doit lire son De Paris à Naples cette recommandation frappée du sceau de l'expérience: "*Le pèlerinage à la chapelle de Notre Dame de Fourvière est obligé pour tout voyageur qui a plus de vingt-quatre heures à passer à Lyon*"⁽⁶⁰⁰⁾. Le texte montre que ce pèlerinage est plus celui qui mène au belvédère qu'à la chapelle qui le jouxte. Si à l'évidence les guides et les récits de voyages formalisent une pratique ancienne qui consiste à montrer à son invité la ville depuis le sommet de la colline, les écrivains locaux n'hésitent pas à emprunter aux auteurs étrangers les formules qui leur paraîtront les plus réussies.

La description de la vue de la ville depuis Fourvière par le comte de Fortis connaît ainsi un succès jamais démenti sur le siècle entier. C'est en 1821 que Fortis a décrit la vue de Lyon en termes d'opposition: "*Là sont réunis l'excès de la misère et de la grande opulence, les vertus les plus rares à côté des vices les plus hideux*"⁽⁶⁰¹⁾. L'auteur du Voyage pittoresque... continue en évoquant le voisinage de la stupidité et du génie et d'autres contrastes forts, pour faire part au lecteur des méditations que lui suggèrent cette vue sur la ville. C'est là l'occasion pour nous de découvrir le versant "philosophique" du panorama. S'il est un lieu d'émotion, de sensation et de connaissance, il est aussi le promontoire reculé d'où le sage, loin des bruits de ce monde, peut méditer sur la destinée de l'homme. De là-haut, et plus particulièrement de Fourvière, il contemple la fuite du temps, matérialisée dans les auréoles architecturales qui s'éloignent de la colline et lui donnent à lire les âges de la ville. Ce thème du "sage sur la colline", où le lieu haut est prétexte à méditer sur la vanité de l'instant, est livré dans une première version par Fortis. La situation de Fourvière, en surplomb abrupt face à la ville, favorise cette "mise en abîme". Les effets de cette situation sur les perceptions visuelles ou sonores du sage méditatif sont en conséquence particulièrement développés⁽⁶⁰²⁾. Tout cela est repris dans un texte de F.Z Collombet vingt ans plus tard⁽⁶⁰³⁾. Voici dans quelles circonstances l'auteur expose sa visite au sommet de la colline: "*Souvent, le coeur flétri par un présent qui dégoûte, je me suis rejeté dans le passé pour interroger les annales des peuples que la main de la Providence a pour jamais effacé de la surface de la terre*". C'est donc bien sur cette colline de Fourvière qui fut le berceau

⁶⁰⁰ M. JAL, cité dans la Revue du Lyonnais, 1836, tome 3.

⁶⁰¹ FORTIS (F.M.): Voyage pittoresque et historique à Lyon, aux environs et sur les rives de la Saône et du Rhône, Paris, Bessange, 1821.

⁶⁰² L'écoute de la rumeur et du bruit étouffé de l'activité de la ville apparaissent comme des dimensions importantes de la méditation sur la vanité des choses matérielles et sur la fragilité de l'action humaine.

⁶⁰³ "Notre Dame de Fourvière", Archives historiques et statistiques du département du Rhône, 1831, tome XIV.

de la ville qu'il faut méditer sur la vanité et l'éphémère de nos agitations, là où se sont dressées les splendeurs de l'empire romain, là d'où l'on contemple la ville agitée et ses contrastes. Le titre de l'article où apparaissent ces considérations indique au lecteur qu'il y a plus encore à chercher dans cet attachement de Collombet au lieu, puisque le texte est consacré à Notre Dame de Fourvière ⁽⁶⁰⁴⁾. La dimension religieuse de sa méditation, qui prend place sur les lieux d'un culte ancestral, lui donne en effet tout son sens. Cela nous indique déjà comment contemplation profane et sacrée peuvent se réunir.

C'est ce même F.Z Collombet qui participe avec beaucoup d'autres jeunes écrivains lyonnais à Lyon vu de Fourvières, cet ouvrage collectif de 1833 qui marque l'entrée dans la carrière d'une nouvelle génération soucieuse de défendre sa cité. Le titre que choisissent Léon Boitel et ses amis pour ce manifeste de la décentralisation intellectuelle nous intéresse directement, puisque'il implique l'idée que cette découverte de la vivacité littéraire de la ville doit se faire du haut de notre colline. Si Collombet s'y fait une nouvelle fois le chantre de Notre Dame de Fourvière dans le premier article du volume, les deux suivants intitulés "Lyon vu de Fourvières" et "Fourvières vu de Lyon" ont des consonances nettement moins favorables à la religiosité du site. Ernest Falconnet, critique littéraire incroyant et L.A Berthaut qui ironise sur les miracles de Fourvière, sont pourtant aux côtés de Collombet pour reprendre en chœur le thème de la méditation sur les destinées du monde qui doit prendre place dans ce lieu poétique, au dessus de la mêlée. Et si Falconnet voit dans ces *"échafaudages de maisons qui posent mutuellement leurs pieds sur la tête de leurs inférieures l'image des classes et des générations humaines"*, il n'en emploie pas moins les mêmes citations (empruntées à Fortis) et surtout la même démarche que Collombet. Pour l'un comme pour l'autre, pour le catholique et le libéral, la vue de Fourvière est lieu de réflexion. Et si pour l'un le sens religieux donne une dimension supplémentaire à la contemplation en orientant la réflexion sur le thème de l'évanescence des empires humains face aux permanences divines, il n'est pas pour l'autre un obstacle à la poésie du lieu et à son utilisation comme révélateur des maux de la cité. Dans ces années 1830, libéral ou catholique, poète ou moraliste, l'écrivain lyonnais contemple sa cité depuis Fourvière.

Il demeure pourtant qu'il s'avère difficile d'en dire plus sur les modalités de la fréquentation locale du panorama. Peu de témoignages, de récits, de souvenirs, s'attardent sur

⁶⁰⁴ On le comprend mieux à la lecture de sa biographie, qu'on peut par exemple consulter dans la Revue du Lyonnais, 1853, tome VII. François-Zénon Collombet, qui meurt en 1853, a quitté en 1830 la robe du prêtre endossée au séminaire de Saint Irénée. Correspondant lyonnais de Chateaubriand et Sainte-Beuve, il est un des champions locaux du catholicisme dans les querelles des années 40. Il critique alors vivement Quinet et Michelet, qu'il avait pourtant appréciés lors de leur passage à Lyon dans les années 30.

ces pratiques contemplatives. Qui dira si le Lyonnais, en revenant du cimetière de Loyasse ou sur le chemin de la chapelle, est habitué à un regard plus ou moins long sur sa cité et ses alentours? En l'absence de traces qui attesteraient d'une sorte de "quotidienneté" de la contemplation, force nous est de prendre en compte toute l'importance qu'une pratique extérieure donne au panorama de la "sainte colline". Il semble bien que le goût pour la vue en surplomb de la ville, et tout particulièrement celle qu'on peut avoir depuis l'église de Fourvière et ses alentours, s'impose dans la première partie du siècle en réponse au goût touristique du "point de vue". Pour les auteurs de guides à l'usage du voyageur, il s'agit de répondre à cette soif de points de vue pittoresques que manifestent les voyageurs épris de sensations et de curiosités. Après une période d'inflation des lieux de panorama, où Fourvière est noyée dans une masse de possibilités, les conditions matérielles et les mutations esthétiques imposent la vue de Fourvière. Et pas seulement dans ces guides à l'usage de l'étranger, mais aussi dans le milieu local. Ou au moins dans ces groupes, familiers peut-être des codes esthétiques en vigueur, familiers sinon des voyages du moins de la lecture des récits qui en sont faits, et porteurs des mêmes goûts de curiosité et de découverte que nos voyageurs. Il est en effet tentant d'imaginer que pour nos érudits lyonnais, le lieu est propice à l'évocation de l'histoire de la cité qu'ils chérissent, à la contemplation de ses richesses et à une meilleure connaissance de ses arcanes. Nos quelques témoignages indiquent que cela semble le cas, et qu'autour de 1830 l'indigène et l'étranger se retrouvent accoudés ensemble à la balustrade du clocher de Fourvière, à dévorer le paysage de leurs yeux impatients.

c) Le temps de l'hégémonie

Il n'est à vrai dire pas terminé. Une rapide réflexion sur ses propres habitudes, ou si le temps s'y prête une rapide promenade autour de la basilique, voilà qui convaincra vite le lecteur lyonnais. Présente dans nos pratiques actuelles, la vue de Fourvière se fait inévitable dans tous les textes qui nous parlent de Lyon, de 1850 à 1914. Aux équipements existants viennent alors s'en adjoindre d'autres, qui tentent de tirer profit de ce potentiel: le pavillon observatoire du passage Gay ouvert en 1861 sur le versant Nord de la colline, la tour métallique et l'observatoire installé en haut d'une des tours de la nouvelle basilique en 1896. Ensemble ou séparément, ils viennent convier le touriste lecteur des guides à les visiter. Le voyageur, ou le Lyonnais curieux de panorama, peut désormais trouver plusieurs brochures entièrement consacrées au paysage vu de Fourvière, depuis la parution en 1844 du premier ouvrage du genre qui marquait une certaine autonomisation du fait panoramique par rapport au reste de la pratique touristique. Par

ses 32 pages descriptives, le Panorama de l'Observatoire de Fourvières à Lyon ⁽⁶⁰⁵⁾ semblait en effet extraire le point de vue du système de la visite de la ville pour en faire un événement en soi. Il convient toutefois d'être prudent: l'ouvrage anonyme est peut-être tout simplement une publication du propriétaire de l'Observatoire, vendue ou offerte dans ses murs pour permettre au visiteur une contemplation didactique. Ce que l'on voit de Fourvière ⁽⁶⁰⁶⁾, édité en 1873, est à priori plus détaché des contingences commerciales. Description du paysage, et surtout des Alpes et des formes du relief, il confirme que le belvédère a définitivement accédé à un statut de lieu de connaissance. Le splendide Observatoire panoramique de Fourvière ⁽⁶⁰⁷⁾ publié en 1896 va aussi dans ce sens, mais dans une perspective plus subtile comme on le verra plus loin.

La prise de pouvoir de Fourvière dans les rubriques "panoramas" des guides s'est accompagnée de sa montée en puissance dans des sources dégagées de la pratique touristique. Les romans et les descriptions de ville s'en font l'écho. Il est vrai que les nécessités descriptives de ces types littéraires favorisent l'évocation du point de vue. Mais la suprématie de Fourvière ne se manifeste pas uniquement dans les ouvrages de ce genre, et elle ne s'y borne pas à un rôle introductif dans la présentation de la ville au lecteur. C'est aussi le lieu d'où l'on prend de la hauteur, dans un effort de compréhension et de classement. Stendhal et Michelet font des émules, sans que l'effet de copie puisse être ici invoqué. Là où l'auteur des Mémoires d'un touriste avouait être monté "*pour classer mes souvenirs de Lyon*", celui qui prend des notes pour son Banquet va méditer sur le passé et l'avenir de la ville, comme ses notes en portent témoignage ⁽⁶⁰⁸⁾. Dans une procédure qui prolonge celle qui a donné sa force au point de vue touristique, le point de vue, et en l'occurrence celui de Fourvière, envahit peu à peu les discours sur la ville et se pose comme lieu de sa connaissance. Si elle organise les guides jusque dans leur plan, et inaugure la découverte de Lyon par le voyageur de la deuxième moitié du XIX^e siècle, la vue de Fourvière s'insère dans des saisies de l'espace peut-être moins opératoires, notamment littéraires, mais qui l'ancrent dans des manières de voir la ville qui ne sont pas seulement celles du touriste.

⁶⁰⁵ Lyon, Dumoulin, 1844.

⁶⁰⁶ Lyon, Josserand, 1873. L'auteur en est Emile Charveriat, membre du Club Alpin Français. L'ouvrage sera refondu et augmenté par son auteur en 1884.

⁶⁰⁷ Lyon, Vitte, 1896.

⁶⁰⁸ MICHELET (Jules): "Le banquet", in Oeuvres complètes, tome XVI, Paris, Flammarion, 1980.

Le Lyon vu de Fourvières en a le premier fait un lieu privilégié pour l'ouverture de toute description de la cité. Peu après, Joseph Bard dans son Gloire à Lyon ⁽⁶⁰⁹⁾ choisit de faire contempler Lyon depuis la terrasse pour énumérer toutes les qualités qui fondent cette gloire. De même Malte-Brun dans sa France illustrée de 1852 ⁽⁶¹⁰⁾, qui affirme que pour comprendre les choses "*C'est sur le coteau de Fourvière qu'il faut commencer et finir son étude de Lyon*". Ce n'est pourtant qu'après le tournant du siècle que le procédé est régulièrement employé. La filiation avec les guides mériterait d'ailleurs d'être affirmée comme fondamentale si l'on n'était retenu par la minceur des indices. C'est en effet dans le Département du Rhône réalisé par A.Joanne ⁽⁶¹¹⁾ à destination des élèves des écoles qu'il est fait appel pour la première fois à la vue de Fourvière pour donner au lecteur les clés de la ville. "*C'est de là qu'on distingue le mieux l'aspect pittoresque de Lyon et des différents groupes qui la composent*" dit le livre de géographie en reprenant exactement la formule employée par le Guide du même auteur. De même, lorsque le Grand dictionnaire encyclopédique de Pierre Larousse commence son article "Lyon" par la description de la vue de Fourvière pour mieux énumérer les monuments et les quartiers de la ville, c'est mot pour mot la description des Guides Joanne qu'il recopie. C'est peut-être dans la droite ligne de sa pratique touristique que s'affirme le pouvoir rhétorique et heuristique de la vue de Fourvière.

Ce pouvoir atteint son apogée dès la fin du XIX^e siècle. En 1891 dans La semaine des constructeurs, F.Monmory procède à toute sa description de la ville depuis une tour de Notre Dame de Fourvière pour "*saisir les trois grandes divisions de la ville*" ⁽⁶¹²⁾. Victor Cambon dans sa France au travail ne procède pas autrement: dès la dixième ligne, il monte hardiment à Fourvière pour démontrer à son lecteur les mécanismes du Lyon industriel. Autre auteur, autre genre: dans ses Vieilles pierres lyonnaises de 1911, Emmanuel Vingtrinier affirme que c'est de Fourvière qu'il faut voir la cité, et ordonne sa description en ondes qui se resserrent autour de la colline et de ses "vieilles pierres". Encore plus tard dans les années 1930, Emile Baumann renchérit après bien d'autres: c'est de Fourvière qu'on voit le mieux le "*grand corps en*

⁶⁰⁹ BARD (Joseph): Gloire à Lyon, Lyon, Ainé, 1836.

⁶¹⁰ MALTE-BRUN (Victor A.): La France illustrée: Rhône, Paris, Barba, 1852.

⁶¹¹ A la demande de Hachette, Joanne va produire, en grande partie à partir de ses Guides et autres Itinéraire, toute une série qui décrit un par un les départements français. Ce pour satisfaire aux exigences du programme de l'enseignement secondaire de 1866 (voir la critique de la première édition dans la Revue du Lyonnais, 1870, tome 9).

⁶¹² MONMORY (F.): "Notes de voyage: Lyon", La semaine des constructeurs, repris dans La Construction Lyonnaise du 1er janvier 1891.

perpétuelle croissance de la ville", qu'on saisit ses articulations et sa structure. Journalistes, érudits locaux, géographes, ils sont ainsi de plus en plus nombreux à faire de la description du panorama la structure de leur description de la cité. On peut d'ailleurs imaginer que le procédé a leur faveur non seulement pour la qualité évocatrice et la sensation de proximité et de compréhension qu'il procure au lecteur, mais aussi pour les facilités de construction et de transition qu'il permet dans la rédaction.

Les avantages du procédé sont aussi goûtés des romanciers. Qu'il leur permette de planter le décor de leur action ⁽⁶¹³⁾, de décrire sommairement un paysage capital pour l'histoire ⁽⁶¹⁴⁾ ou de révéler les secrets de la vie locale ⁽⁶¹⁵⁾, ils l'apprécient et l'utilisent. Tous n'adoptent pas la méthode de Claude Farrère, qui fait monter son héroïne vers la chapelle au tout début de *Melle Dax jeune fille*. C'est pour lui l'occasion non pas tant d'une description de la cité, puisqu'il a mis à profit le trajet d'Alice pour ce faire, mais plutôt d'une mise en place des grandes forces qui vont parcourir son roman. Lorsque Melle Dax contemple cette ville dont les règles du jeu vont bientôt la forcer à un mariage sans amour, elle s'écrit "*Quelle horrible ville toute grise*", à l'image de cette vie qu'elle redoute sans le savoir encore. Et quand à sa suite l'abbé Buire son confesseur vient regarder la ville grondante et énorme, dont le bruit lui parvient "*comme un assaut moderne battant le pied de la basilique*", le regard sans aménité qu'il porte à ce paysage "*corrompu*" annonce la lutte qui va arracher Alice au rythme des confessions et des commandements paternels. Dans la contemplation même du paysage se perçoit la lutte entre le rêve d'absolu d'Alice, la rigueur morale de l'abbé et la réalité bassement matérielle des conventions qui régissent la vie de la cité marchande et industrielle. Le panorama de Fourvière devient alors un véritable acteur de l'intrigue romanesque.

Ainsi se répand au XIX^e siècle cette fonction "révélatrice" du point de vue de Fourvière, sur la matérialité de la ville, son histoire ou sa "topographie morale". A la fin du XIX^e siècle, c'est une clameur unie qui ressort de la lecture de nos sources. Ce que disaient les guides depuis quelque temps, "*pour bien voir Lyon, il faut monter sur la colline de Fourvière*" ⁽⁶¹⁶⁾, on l'entend désormais partout. C'est ce que déclarent Vermorel dans son roman *Vers l'autre rive* en 1904, ou encore Herriot en 1909 dans sa préface aux *Travailleurs et métiers lyonnais* de Justin

⁶¹³ *Istar* de Joséphine Péladan, 1888.

⁶¹⁴ Esquirol dans *A mi-côte*, 1891.

⁶¹⁵ Vermorel dans *L'autre rive*, 1904.

Godart: c'est l'âme de la ville qu'on perçoit depuis Fourvière, "*là-haut sur la terrasse*". A parler ainsi d'âme, on comprendra aisément que je glisse lentement vers cette deuxième composante majeure de notre lieu haut, à savoir la dimension religieuse. Si jusque là nous nous sommes fréquemment approchés de la chapelle, ou de la basilique, nous n'avons pas encore foulé son sol. Sa terrasse, son clocher ou sa tour, j'en ai déjà dit quelques mots. Il est temps maintenant de pénétrer à l'intérieur du sanctuaire. Après tout, ce lieu de la compréhension qu'est devenu le site par sa fonction panoramique n'est pas si étranger qu'il y paraît au lieu de la révélation.

2. La contemplation, épisode 2: le sacré

Il s'agit cette fois de contemplation spirituelle, dévote, et non plus de cette contemplation esthétique profane qui a été évoquée plus haut. Quoique. Les deux sont, on l'a entrevu, autant complémentaires que concurrentes. La dimension religieuse du lieu a indiscutablement l'antériorité sur sa facette esthétique. L'histoire des martyrs de Lyon, dans sa double déclinaison ⁽⁶¹⁷⁾, est à la base de la renommée du siège épiscopal de Lyon. Elle scelle en quelque sorte le pacte de la ville avec la foi chrétienne, et vient appuyer tout le discours sur Lyon "primat des Gaules" ⁽⁶¹⁸⁾, dans une rhétorique où la logique du précédent et du sang versé est toujours mobilisée à point nommé pour rappeler la place du diocèse dans l'histoire de l'Eglise de France.

Ce mythe fondateur enveloppe la colline de Fourvière, puisque c'est là que le XIX^e siècle localise les scènes de la lapidation de Pothin par la foule, le jugement des chrétiens de 177 puis leur martyr dans ce qui est appelé "l'amphithéâtre des Minimes", ou encore le massacre de milliers de croyants en 199. C'est cette histoire et la symbolique originelle qu'elle peut prêter aux lieux qui donne au débat archéologique du XIX^e siècle toute son importance. Que l'amphithéâtre

⁶¹⁶ Guide complet des étrangers à Lyon, Lyon, Association typographique, 1874, p.91.

⁶¹⁷ 177 ap. J.C: martyre de Blandine, Attale, Sanctus et de leurs compagnons. Pothin, premier évêque de Lyon, meurt dans son cachot de l'Antiquaille. 199 ou 202 ap.J.C: martyre d'Irénée et de milliers de chrétiens. C'est du moins ainsi, avec des variations sur la date du deuxième martyr, que les faits apparaissent au XIX^e siècle. Les historiens actuels (GADILLE (Jacques) (dir): Histoire du diocèse de Lyon, Paris, Beauchêne, 1983) sont plus prudents, notamment sur le deuxième martyr. Dans cet ouvrage, Bernard de Vregille conclut respectueusement et sur la défensive qu'à défaut de la certitude sur le martyr de Saint Irénée, "*l'auréole de pontife et de docteur suffit amplement à la gloire de Saint Irénée de Lyon*" (op. cit., p.18). La plupart des renseignements ultérieurs sur l'histoire du diocèse de Lyon sont, sauf mention, tirés de cet ouvrage.

⁶¹⁸ Le prélat lyonnais porte le titre de Primat des Gaules à partir de 1079, quand Grégoire VII le lui attribue pour briser la puissance détenue par l'évêque de Sens, tout dévoué au capétien Philippe 1er.

des martyrs de 177 soit situé sur les pentes de Fourvière, sur la presqu'île à Ainay ou sur les pentes de la colline Saint Sébastien (La Croix-Rousse) est en effet loin d'être dénué d'importance. La localisation du lieu peut en effet avoir des conséquences graves sur les actes de piété qui prennent lieu dans les différentes paroisses qui contiennent ces lieux saints. En termes de donations, de privilèges spirituels (indulgences, autels votifs), de fondations de messes, c'est toute l'économie ecclésiastique qui peut en être bouleversée. Sans compter avec les bouleversements de la hiérarchie des paroisses qui pourrait en découler: prérogatives, cérémonial, ce sont beaucoup de procédures qui reposent sur la référence aux temps glorieux de l'Eglise de Lyon.

Mais avant le temps des controverses qui marquent le XIX^e siècle, rien ou presque ne vient troubler la sérénité du site de Fourvière. L'interprétation des textes des Pères de l'église, malgré quelques contradictions, lui demeurerait plus favorable que l'exhumation des restes archéologiques. Appuyée notamment sur la "Lettre des chrétiens de Vienne et de Lyon" qu'Eusèbe de Césarée écrivit un siècle après le martyr de 177, l'église de Lyon a fait du coteau de Fourvière "*la sainte colline*" ⁽⁶¹⁹⁾. Si ce n'est pas là la première apparition de ce titre, l'emploi de l'expression est en tout cas attesté par une brochure de 1753 intitulée De la montagne sainte de Lyon. La colline toute entière foisonne alors de lieux saints. Outre l'amphithéâtre des martyrs que les historiens des 17^e et 18^e siècles y localisent, la crypte de Saint Pothin à l'Antiquaille, c'est plus largement tout l'espace du coteau qui est sanctifié par les pas et le sang des pères fondateurs de l'Eglise lyonnaise. C'est sur ce terrain, et à son sommet pour être exact, que va se développer au XIX^e siècle le culte marial.

Car c'est bien à ce moment que la dévotion à Marie prend tout son essor, et plus particulièrement à Fourvière. C'est alors que tout le poids symbolique de la "sainte colline" se ramasse dans les édifices qui se succèdent à son sommet. C'est à ce moment là que naît la "colline qui prie", et que toute la dimension religieuse de la cité se concentre sur son point culminant. Non pas que le culte marial n'ait pas existé auparavant. C'est précisément à son ancienneté qu'il doit une part de son succès, et c'est en tout cas dans ce passé de dévotion que les chantres de Notre Dame de Fourvière vont aller chercher leur argumentaire. Mais c'est lentement au cours de ce siècle, en relation étroite avec les plus larges évolutions de la foi catholique, qu'est produit le haut-lieu. Il convient en effet, à mes yeux en tout cas, de parler de

⁶¹⁹ Patrimoine qu'elle considère lui appartenir bien matériellement, puisque les chanoines comtes de Saint Jean (et de nombreux érudits du XIX^e à leur suite), consignent dans leurs actes que la colline de Fourvière leur avait été cédée par l'empereur Lothaire. Ce qui ne semble d'ailleurs pas impossible vu l'engagement de l'évêque de Lyon Agobard aux côtés de cet empereur dans sa lutte contre Louis le Pieux.

production. Dans le concert de louanges qui monte vers la chapelle et le culte qu'elle abrite, on repère sans grand effort ces effets de construction qui, par des procédures pratiques autant que symboliques, vont mettre en scène le lieu pour en faire un lieu phare, un lieu symbole, un élément incontournable de la géographie symbolique de Lyon.

a) La lente m`ntée du culte marial

Le culte marial n'est pas, on le sait, une création contemporaine. Il prend racine dans les premiers temps du christianisme, et se développe de façon particulièrement intense au Moyen-Age et au XVII^e siècle ⁽⁶²⁰⁾. Ses traditions sont mises à rude épreuve par le jansénisme, puis par la Révolution Française qui ébranle plus largement l'édifice catholique. Le début du XIX^e siècle enregistre un renouveau de la dévotion mariale, marqué par quelques signes comme le développement des congrégations placées sous l'invocation de la Vierge. Les efforts de la papauté pour le développement du culte de la mère de Dieu sont remarquables dès ce moment: officialisation du mois de Marie (1815), privilèges spirituels aux églises qui honorent la Vierge, etc.. Cette Vierge consolatrice et miséricordieuse est en effet une figure centrale du renouveau théologique de la première moitié du siècle. L'essor de la dévotion mariale illustre assez bien l'évolution qui se fait jour vers moins de rigorisme envers le croyant, et plus de compréhension envers ses faiblesses ⁽⁶²¹⁾. Il est d'ailleurs notable que Saint Alphonse de Liguori, père spirituel de la nouvelle théologie, ait aussi été l'auteur au XVII^e siècle d'un ouvrage traitant spécifiquement de la dévotion mariale.

C'est surtout au début du deuxième tiers du siècle que la piété mariale se développe fortement ⁽⁶²²⁾, profitant des effets incitatifs des vagues de choléra, puis de la popularité des apparitions de la Vierge qui se multiplient dans les années 1840 ⁽⁶²³⁾. Après le milieu du siècle,

⁶²⁰ Les considérations générales sur le culte marial sont extraites de l'article "Marie", rédigé par René LAURENTIN dans le Dictionnaire de spiritualité, Paris, Beauchêne, 1936-1986, et du tome 1 de l'Histoire religieuse de la France contemporaine de CHOLVY (Gérard) et HILAIRE (Yves-Marie), (Toulouse, Privat, 1984), et plus spécialement des pages que les auteurs consacrent à la piété mariale (p. 176-186).

⁶²¹ Dans l'absolution des péchés par la confession, dans les règles du jeûne....

⁶²² Même si l'exemple ne suffit pas à la démonstration, citons ici le développement de la pratique du mois de Marie dans le diocèse d'Arras où, prescrit en 1836, cette forme de dévotion est suivie dans 153 paroisses dès 1839. CHOLVY et HILAIRE, op. cit., p. 180.

⁶²³ La première étant celle de la rue du Bac en 1830. La décennie est aussi marquée par la floraison des ouvrages de piété mariale. Pour prendre deux exemples extérieurs à Lyon, c'est en 1845 qu'est édité Le

on peut dire que le culte s'enracine, avec la création ou l'extension des sanctuaires mariaux: la première pierre de la nouvelle Notre Dame de la Garde est posée en 1853, La vierge de La Salette est dressée autour de 1850, celle de Lourdes est érigée en 1863. A partir du tournant du siècle, il semble bien que les autorités de l'Eglise abandonnent leur attitude méfiante vis-à-vis des "excès" de la dévotion mariale, semblable en cela à leurs réactions face à d'autres manifestations de la dévotion populaire ⁽⁶²⁴⁾. Le développement matériel du culte marial dans sa dimension la moins intellectuelle et la plus sensible (apparitions, pèlerinages...) devient un moyen important dans la poursuite de cette "reconquête" catholique menée depuis le début du siècle en direction de la population française. Avec le temps et la montée des périls, le culte marial deviendra aussi un des moyens de la défense religieuse. A Lyon, la colline de Fourvière est au centre de tout ces soucis, de toutes ces préventions, de tous ces désirs.

(1) Le cas lyonnais avant le XIX^e siècle

Nous ne reviendrons que brièvement sur l'antiquité du culte marial à Lyon. Non que la chose ait été étudiée en soi ⁽⁶²⁵⁾, mais parce que ces pages n'ont pas vocation de dresser un panorama qui serait bien incomplet sans études spéciales sur le thème. La part de l'évocation du passé dans les textes du XIX^e siècle sur Notre Dame de Fourvière est de toute façon trop importante pour qu'on puisse l'oublier. Qu'elle ait été ou non introduite par Pothin, initié aux mystères du culte marial par Polycarpe disciple de l'apôtre Jean "*fils adoptif*" de Marie ⁽⁶²⁶⁾, la dévotion mariale s'est manifestée dans de nombreux lieux religieux du Lyon médiéval et

guide des âmes pieuses aux sanctuaires de Marie de J.M.B Vianney, curé d'Ars, et en 1842 qu'est réédité le Traité de la vraie dévotion à la Sainte Vierge que Louis Marie Grignon de Montfort avait rédigé en 1712.

⁶²⁴ Comme le montre bien C.Flachère dans La dévotion à la Vierge dans la littérature catholique au commencement du XVII^e siècle (Paris, 1916), le XVII^e est marqué par la défiance des "intellectuels" de l'Eglise face aux pratiques mariales excessives, aux faux miracles, aux dévotions indiscrettes. La fin du siècle est marquée dans ce domaine par la grande offensive lancée pour purifier le culte marial face aux attaques protestantes, et pour assurer sa "subordination" au culte de Dieu. La polémique autour des Monita salutaria B.V. Mariae ad cultores suos indiscretos de 1673 voit ainsi s'affronter les tenants de la foi savante et de la dévotion populaire. Au XIX^e siècle, G. CHOLVY et Y.M HILAIRE (Histoire religieuse..., op.cit.) rapportent la suspicion entachée de mépris que les notables catholiques laïcs, mais surtout la hiérarchie cléricale, affichent face au culte des saints guérisseurs, aux processions votives, et en général à toutes ces manifestations qui marquent une trop grande familiarité avec les choses de la religion.

⁶²⁵ L'absence de tout travail centré sur la piété mariale, ses manifestations, ses formes et ses normes est regrettable. Surtout à Lyon, où la Vierge est la sainte patronne de la cité. On peut noter quelques jalons, notamment la thèse de 3^e cycle d'histoire de Bernard Bouchez, Le culte marial dans la province de Cambrai 1850-1914, Université de Lille III, 1984, ou encore la thèse de 3^e cycle en sociologie de Rupert Muller-Rensmann, Trois grands pôles du miracle en France: la médaille miraculeuse, Lourdes, Thérèse de Lisieux, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 1986.

moderne. Au monastère de l'Île-Barbe, dans la crypte de Pothin à l'église Saint-Nizier, dans la chapelle de Saint Martin d'Ainay on vénèrait alors la mère de Jésus avec ferveur. Encore est ce sans compter avec les oratoires disséminés ça et là, comme celui qui accueille la statue de Notre Dame de Bèchevelin à La Guillotière. Mais ce n'est qu'au XVII^e siècle que le sanctuaire de Fourvière, érigé en 1192 sous le double patronage de "Notre Dame et Saint Thomas de Fourvières" prend toute son importance. Severt dans sa *Chronica Historia* de 1628 ne mentionne d'ailleurs pas encore Notre Dame comme patronne principale ⁽⁶²⁷⁾. Le vœu de 1643, par lequel le consulat lyonnais consacre la cité à la Vierge pour obtenir son intercession et l'éloignement de la peste, marque incontestablement un seuil. Comme le note Henri Hours dans *l'Histoire du diocèse de Lyon*, c'est à la Vierge du Puy que le consulat s'était adressé en 1564 pour repousser la même épidémie, et à celle de Lorette qu'il avait adressé ses prières dans les mêmes circonstances en 1581 et en 1628 ⁽⁶²⁸⁾. Il serait dès lors intéressant de rechercher comment le recours à Notre Dame de Fourvière s'impose. Quel a été le rôle des structures ecclésiastiques (chapitre de Fourvière, chapitre de Saint Jean, archevêché) des autorités civiles (Consulat) et des attitudes populaires dans cette nouvelle fortune? Les jésuites, très présents à Lyon, jouèrent-ils un rôle dans ce retournement ⁽⁶²⁹⁾? Des modifications théologiques interviennent-elles pour l'expliquer en partie? Le lieu semble-t-il propice à développer une forme de dévotion apte à combattre les derniers feux de l'hérésie et les premières manifestations du jansénisme, dans une recherche de l'effet visuel cher à l'Eglise post-tridentine ⁽⁶³⁰⁾? Voilà une piste qui nous éloignerait bien de notre sujet. Réservez la pour une recherche ultérieure et

⁶²⁶ On notera la "filiation" directe qui va de Marie à Lyon, si prisée par les marialistes lyonnais.

⁶²⁷ Lorsqu'en 1900 Longin essaye de démêler les origines de l'église, il procède à un comptage des dénominations dans les actes capitulaires de la chapelle. Jusqu'au début du XVI^e siècle, ces pièces, dans l'écrasante majorité des cas, désignant la chapelle comme "Saint Thomas de Fourvières". Ce n'est que dans la période finale de son comptage, (1566-1594) que le double patronage d'origine, "Notre Dame et de Saint Thomas de Fourvières" est cité avec une fréquence quasi égale. La dénomination "Notre Dame de Fourvière" n'apparaît jamais de 1371 à 1594. La présence (à partir de 1394 au moins) de la tête du saint évêque de Cantorbéry, pourrait expliquer la prédominance du "patron à reliques".

⁶²⁸ in GADILLE (Jacques) (dir): *Histoire du diocèse de Lyon*, Paris, Beauchêne, 1983, p.141.

⁶²⁹ René Laurentin souligne l'importance des publications mariales dans les bibliographies des jésuites, de Loyola à Suarez, de Casinius à Bellarmin. Et cela qu'il s'agisse de théologie, de catéchisme ou de musique (*Dictionnaire de spiritualité*, op.cit., p.457).

⁶³⁰ Selon C. Flachère (*La dévotion à la Vierge dans la littérature catholique au commencement du XVII^e siècle*, op.cit., p.1-2), le culte marial, entretenu par une forte vague de publications, est après les guerres de religion "un des éléments actifs de la Contre-Réformation catholique, et c'est surtout autour de lui que se ranime et se raffermir la foi traditionnelle".

restons en aux constats. Sans affirmer que le voeu des recteurs de la Charité en 1638 ⁽⁶³¹⁾ soit le premier à la mettre en évidence, il marque le renversement des faveurs et la montée en puissance de Notre Dame de Fourvière au détriment des autres sites de la dévotion mariale, et notamment de l'Ile-Barbe. Dans le jeu croisé de la montée de la dévotion mariale nationale (Louis XIII voue le royaume à Marie en 1638) et locale, c'est la chapelle du coteau qui tire son épingle du jeu.

Elle avait d'ailleurs été en quelque sorte le lieu matériel du croisement des trajectoires de ces deux échelles de dévotion, puisque l'épouse du roi y vint prier en 1630, avant que le Consulat n'y processionne en corps en 1643, puis tous les ans le jour de la nativité de la Vierge. Pour la chapelle commence alors une "bonne période". Aux bonheurs spirituels (fondation de la confrérie de la Très Sainte Vierge en 1681) se joignent les grâces matérielles (pyramide commémorative offerte en 1661 par le Consulat, agrandissement de la chapelle en 1751). Là encore, il est possible qu'il y ait eu une "politique" mariale, dans le cadre générale de la lutte contre les hérésies diverses. Il est significatif à cet égard que les messes du samedi de la confrérie de la Très Sainte Vierge soient marquées par l'exposition du Très Saint Sacrement de l'Eucharistie, ce procédé qui est au coeur de la liturgie post-tridentine ⁽⁶³²⁾.

Lorsque la Révolution arrive, le culte marial semble fort à Lyon, appuyé sur une longue tradition, et concentré désormais en la chapelle de Notre Dame de Fourvière. Mais tout cela est néanmoins fragile et relatif. On peut d'abord s'interroger sur la réputation extra-lyonnaise de la chapelle. Seule une étude plus précise, à partir de sources qui permettraient de repérer les pèlerins, pourrait répondre. Qu'au XVIII^e siècle le chapitre de Fourvière fasse augmenter le nombre de messes et se plaigne de l'exiguïté de la chapelle n'est guère étonnant vu sa petitesse. Cela ne certifie pas que Fourvière soit une halte majeure du pèlerin. On peut enfin s'interroger sur la fragilité de la qualité symbolique de la chapelle. Après sa réouverture en 1805 par le pape Pie VII, le sanctuaire ne réapparaît pas instantanément dans les différentes sources qui nous décrivent la cité. Si Clapasson au milieu du XVIII^e évoquait l'extraordinaire concours de dévotion qui entourait la chapelle, les témoins du début du XIX^e sont bien peu diserts, et

⁶³¹ Lui aussi pour obtenir l'éloignement de la peste. Ce sont les recteurs d'une des principales institutions lyonnaises, cette structure caritativo-hospitalière de la Charité dont le rectorat est un marche-pied vers le Consulat, qui prennent cette initiative. Les orphelins de l'hospice montèrent en procession à Fourvière pour marquer ce voeu, dans lequel on peut voir la préfiguration de celui de 1643.

⁶³² Référence incontournable de ce chapitre, c'est G.Labrot qui montre comment le maître autel est mis en valeur dans les guides et les église romaines au temps de la Contre-Réforme. L'image de Rome, Seyssel, Champvallon, p.241-242).

certaines affichent un mutisme surprenant. La lente réapparition de Notre Dame de Fourvière dans les itinéraires et les images a de toute évidence une histoire.

(2) Rythmes et symptômes de la résurgence

Ne nous méprenons pas pourtant. Nous n'allons pas examiner ici les étapes du renouveau du culte marial lui-même. Je n'essaierai pas de compter les messes, les communions, les confessions ou les ex-voto. Au centre de mon approche, il y aura d'abord les discours et les procédures qui ramènent Notre Dame de Fourvière au premier plan, leur contenu et leur rhétorique. Bien sûr, les formes de la dévotion, la quantité et la qualité de la pratique apparaîtront sans arrêt en filigrane de ces pages. Mais sous condition. Il faudra qu'elles puissent m'apprendre quelques chose sur l'histoire du lieu, et expliquer une variation de sa puissance symbolique, de sa place dans l'imaginaire religieux et urbain.

Dans nos guides touristiques du début du siècle, Notre Dame de Fourvière se manifeste surtout par sa discrétion. Lorsqu'elle est évoquée, c'est certes avec respect pour l'antiquité de son culte et la dévotion qu'elle attire ("*antique pèlerinage*"...), mais sans détail précis sur ces points. Des événements récents de son histoire, comme sa réouverture solennelle par le pape où l'indulgence plénière dont elle se voit dotée à cette occasion, sont partout évoqués. Mais pas plus chez Fournier, Cochard, Chambet ou Mazade d'Avèze on ne trouve écrite l'histoire du culte marial. Le simple mot de "Marie" n'apparaît seulement jamais. Le traitement peut encore être pire, et dans le Chambet de 1818, la chapelle n'est même pas placée dans la rubrique "édifices religieux", mais sous le chapeau "édifices publics". Et si Fortis en 1821 s'attarde un peu plus pour donner quelques dates (fondation, destruction par les protestants, fermeture en 1793...), il ne mentionne pas ces dates du XVII^e siècle qui font le lien entre la cité et sa protectrice. L'église, dont Chambet en 1824 signale l'insignifiance extérieure et intérieure, n'apparaît pas dans les listes des monuments importants, et les notices qui lui sont consacrées sont caractérisées par leur concision, et par la part du lion que s'y taille la description du point de vue. Ce n'est en fait qu'en 1847 que Combe et Charavay lui accordent trois pages ⁽⁶³³⁾, et s'attardent plus longuement sur le voeu de 1643 et la protection dont la Vierge a dès lors honoré la cité. Par la suite, le touriste n'échappe plus à la description et à la visite de Fourvière, entièrement placée sous le signe de Marie. Si les modifications architecturales (réfection du

⁶³³ Il ne faut pas non plus oublier que dans le même temps ils en donnent sept à l'Hôtel de Ville et huit à la primatiale Saint-Jean. COMBE (A.) et CHARAVAY: Guide de l'étranger à Lyon, Lyon, Charavay, 1847.

clocher et érection de la statue en 1852, nouvelle basilique visible à partir de la fin des années 1870) sont pour beaucoup dans cet accès au "digne d'être vu", qui se mesure aussi en termes d'esthétique et de qualité artistique, on se rend bien compte que ce ne sont pas ces modifications qui expliquent la promotion de la chapelle. Dans ce cas, cette mise en avant aurait eu lieu bien plus tard qu'en 1847, date à laquelle la chapelle est surtout remarquable pour son délabrement. C'est dans le nouveau poids religieux du lieu, ignoré jusqu'alors du guide touristique, qu'il faut chercher les motifs du changement.

On constate alors le formidable retard que la présentation de la ville au regard du voyageur a pris sur l'évolution du culte marial à Fourvière. Il est tel qu'on peut se demander si ce décalage n'est pas une des manifestations de ce soupçon que les élites jettent sur les pratiques par trop populaires de la dévotion mariale. C'est d'ailleurs au moment où l'Eglise abandonne sa réserve que les modalités du culte marial sont exposées au voyageur, et que la chapelle avec ses ex-votos lui est proposée comme un objet pittoresque. L'ombre dans laquelle sont laissés ces traits par nos auteurs de guides touristiques, dans des contextes religieux ou politiques aussi différents que l'Empire, la Restauration ou la monarchie de Juillet me semble confirmer cette hypothèse. Avant que la dévotion mariale ne devienne totalement honorable, digne de la participation ou au moins de l'attention de l'homme de bien qui voyage, les guides se bornent à évoquer les parcelles de l'histoire de la chapelle qui la rattachent aux catégories bien typées de l'inventaire religieux: fondation, grandes heures et visites pontificales, indulgences. Ce n'est qu'après 1847 que, copiant les ouvrages spécialement consacrés au culte marial, ils convient le voyageur à d'autres évocations, où l'appel aux formes de la dévotion populaire est très affirmé (illuminations, ex-votos, prières). C'est d'ailleurs seulement dans l'ouvrage d'E.Jouy aux préoccupations "folkloristes", L'Hermite en province, observations sur les moeurs et les usages français au commencement du XIX^e siècle ⁽⁶³⁴⁾, qu'on trouve la seule description de ce genre avant le milieu du siècle. Ailleurs, les annotations sur les pratiques populaires de dévotion n'ont pas leur place.

C'est donc en recopiant les ouvrages spécialement consacrés à la chapelle que Combe et Charavay, et bien d'autres après eux, construisent la notice qu'ils lui consacrent. Sans être anciens, ces ouvrages les précèdent d'une bonne dizaine d'années. Un des tout premiers, et le plus copié, est celui de l'abbé Cahour en 1838 ⁽⁶³⁵⁾. L'auteur reprend et poursuit le travail publié

⁶³⁴ Paris, Pillet, 1825.

⁶³⁵ CAHOUR (Abbé A.M): Notre-Dame de Fourvière ou recherches historiques sur l'autel tutélaire des Lyonnais, Lyon, Pélagaud, 1838.

par l'abbé Hilaire deux années auparavant, à l'aide des notes que ce dernier lui a léguées à sa mort ⁽⁶³⁶⁾. Les années qui précèdent sont néanmoins marquées par un fourmillement qui annonce le développement de la littérature consacrée à la chapelle de Fourvière, lequel s'amplifie à partir de 1838. Là encore pourtant il y a un décalage temporel entre la réouverture du culte en 1805 et ce bouillonnement éditorial des années 1830, où apparaissent successivement le premier manuel du pèlerinage et le premier ouvrage historique sur la chapelle. Sans présumer de l'extension de la dévotion mariale des années 1805-1830, dont les modalités nous sont sans doute cachées par les refus des observateurs, il semble bien que, s'il y eût une ferveur mariale née dans les pas du pape à la suite de la réouverture de la chapelle en 1805, elle ait vite rencontré ses limites.

Le cardinal Fesch, archevêque de Lyon, avait alors incité ses fidèles à ne pas "*dégénérer*" à la dévotion ancienne de l'Eglise de Lyon à la Reine des Cieux ⁽⁶³⁷⁾. Le jeune Ballanche nous a laissé un souvenir impressionné de ces cérémonies qui virent le pape bénir la ville et la foule depuis la terrasse de la maison Caille ⁽⁶³⁸⁾. A cette occasion, l'évêque a invité toutes les paroisses de la ville à processionner jusqu'à Notre Dame de Fourvière, avec une messe votive à la Sainte Vierge pour conclure la procession. Il inaugure là un modèle qu'on voit reproduit à divers moments du siècle. Cependant, et malgré quelques faits marquants, la dévotion mariale semble marquer le pas jusqu'en 1832. L'ex-voto offert par les dames de Lyon en 1815 pour protéger la ville de la guerre ou celui des curés du diocèse en 1817 sont certes accompagnés de nombreux ex-votos populaires, comme celui de ce marinier sauvé des eaux de la Saône à l'hiver 1820. Mais les processions massives à Fourvière ne se reproduisent pas, en dépit de tentatives officielles celle de 1816, lorsque l'Archevêque demande aux fidèles de processionner à Fourvière pour obtenir une bonne récolte.

Il faudrait bien sûr en savoir plus sur les pratiques de la dévotion mariale en dehors de Notre Dame de Fourvière pour se prononcer sur son ampleur. Il serait par exemple utile de savoir comment se diffuse à Lyon le mois de Marie, inauguré en 1822 à Saint-Nizier. Incontestablement, la dévotion mariale est plus précoce à Lyon qu'ailleurs. Mais la discrétion

⁶³⁶ C'est ce que nous apprend A.M.D.G: Le pèlerin de Fourvières, ou manuel pour le pèlerinage de Notre Dame de Fourvières, Lyon, Pélagaud, 1836.

⁶³⁷ "Mandement de S.E le cardinal Fesch pour l'ouverture de l'église de Notre Dame et de Saint Thomas de Fourvières", 18 avril 1805. Noter alors la présence de Saint Thomas, qu'on ne retrouvera plus de si tôt à pareille fête.

⁶³⁸ C'est à cette occasion qu'il publie un de ses premiers ouvrages, Lettres d'un jeune Lyonnais sur le passage de Pie VII à Lyon.

dont font preuve les mémorialistes de Fourvière et de Marie eux-mêmes quant à ces premières décennies du siècle tend à prouver qu'il faut, faute d'en savoir plus, la considérer comme modérée. C'est encore une fois le fléau, en l'occurrence le choléra, qui va placer la chapelle et sa protectrice au premier plan. En 1832, alors que le choléra commence ses ravages, les fidèles lyonnais suivent une attitude courante en se vouant une fois de plus à la Vierge. A Lille, au même moment, on prie dans les rues autour des statues de la Madone, alors que des bruits de miracle courent autour de Notre Dame de Loos ⁽⁶³⁹⁾. Des prières publiques et neuvaines à la Vierge sont ordonnées par l'Archevêque de Lyon (le 9 avril) et des processions sont organisées à partir du 29 avril. Parallèlement à ces manifestations officielles, une commission de vœu se met en place, connue sous le nom de Commission des Dames, qui promet un tableau à la Vierge pour son intercession ⁽⁶⁴⁰⁾. En octobre 1832, Frédéric Ozanam peut écrire à un ami que la dévotion à la Vierge a pris un vaste développement, que des paroisses entières montent à Fourvière, et que les petites médailles de la Vierge se répandent dans la cité à une vitesse incroyable ⁽⁶⁴¹⁾. Cette dévotion renouvelée se traduit par l'écrit une fois le danger cholérique écarté, ce qui est mis par les nouveaux panégyristes de Marie au crédit de sa protection. Après le passage du choléra, une première vague de publications apparaît. Elles oscillent entre le lyrisme reconnaissant de Joseph Bard et de son poème Notre Dame de Fourvière, inspiration lyrique et les textes plus érudits et distanciés de Collombet qui reprend dans Lyon vu de Fourvières l'article édité dans les Archives historiques et statistiques du département du Rhône dès 1831 ⁽⁶⁴²⁾. Le choléra de 1832 est en fait le premier d'une série d'événements graves qui

⁶³⁹ HILAIRE & CHOLVY, Histoire religieuse..., op.cit.

⁶⁴⁰ Tous les vœux mariaux lyonnais du XIX^e siècle sont d'ailleurs portés par des commissions de vœu dans lesquelles les femmes ont une place capitale: les mères des hommes en appellent à la mère de Dieu, tel est le message théologique. C'est aussi un message pratique: au XVII^e siècle, ce n'étaient pas les épouses des échevins ou des notables lyonnais qui suppliaient la Vierge. Il faudrait évoquer à ce propos le mouvement de la religion entre sphère publique et sphère privée, et la place des femmes dans ce mouvement. Ce pourrait être un des intérêts d'un travail sur le culte marial. A suivre.

⁶⁴¹ Cité dans l'ouvrage de Cholvy et Hilaire, Histoire religieuse..., op.cit., p.182. Il s'agit sans doute des médailles miraculeuses frappées par les mariophanies de la rue du Bac à Paris, juste après l'apparition de 1830. Ce sont les mêmes adorateurs de Marie qui donnent naissance à la Confrérie de Notre Dame des Victoires peu après.

⁶⁴² Dans lequel tout en s'attardant sur l'histoire de la chapelle, il ne mentionne nul part les épisodes mariaux du XVII^e siècle. Son évocation des douceurs consolantes de la Vierge et son intérêt pour l'histoire du sanctuaire marquent néanmoins un certain renouveau pour le site, précédant les événements de 1832 dus au choléra. L'ensemble de son texte prouve pourtant que cette redécouverte est largement tributaire d'une démarche plus intellectuelle que dévote, le panorama lui servant de prétexte à méditer sur les destinées des civilisations. L'histoire de la chapelle, bâtie avec les ruines du Forum romain, lui sert en fait d'illustration .

vont redonner à la Vierge son rôle de protectrice revendiquée de la cité. La nouvelle attaque du choléra en 1835, les inondations de 1840 sont autant de moments où la piété mariale s'affiche. Ces inondations de 1840 sont l'occasion pour une nouvelle "*réunion de dames pieuses*" de se placer sous la protection de la Vierge pour obtenir son aide. Leur souhait exaucé au neuvième jour de prière ⁽⁶⁴³⁾, elles lancent une souscription pour un tableau votif. Réalisé par le peintre lyonnais Martin-Daussigny et payé par le produit de la souscription (7 963 francs), il est placé dans la chapelle le 20 avril 1843.

C'est à la suite de ce premier groupe de catastrophes que se multiplient les ouvrages spécialisés dans l'histoire du sanctuaire et dans les pratiques de la dévotion mariale. C'est aussi à ce moment qu'apparaissent les premières initiatives officielles pour modifier les caractéristiques matérielles du sanctuaire. On peut penser que l'extraordinaire pouvoir de mobilisation populaire qu'a manifesté le culte marial dans la décennie a achevé de vaincre certaines réticences. Du côté des autorités épiscopales et de la hiérarchie cléricale, on se fait l'écho, par mandements et livres interposés, des miracles et prodiges mariaux, et on reçoit avec plaisir les manifestations de la piété mariale, ex-votos du peuple ou tableaux votifs de la bourgeoisie ⁽⁶⁴⁴⁾. Sans les annihiler complètement, ce potentiel d'enthousiasme révélé au cours des années 1830 modère les critiques des laïcs partisans d'un catholicisme plus ascétique. Le compte-rendu du livre de l'abbé Cahour par F.Z Collombet dans la *Revue du Lyonnais* en témoigne. Une phrase en particulier, qui conclut l'article, permet de saisir les "oui mais" qu'une fraction de l'opinion catholique oppose encore à certaines formes de la dévotion mariale ⁽⁶⁴⁵⁾. Tout en suivant Cahour sur les chemins de la dévotion mariale, "*culte le plus tendre et le plus*

⁶⁴³ Compte rendu de la souscription du tableau votif de l'inondation de 1840, s.l, s.e, 1843. L'indication du neuvième jour correspond à la pratique de la neuvaine de prières à la Vierge, déjà mentionnée en 1832, et formalisée depuis dans des manuels de dévotion à Notre Dame de Fourvière. La coïncidence entre la procédure de prière et l'exaucement du vœu souligne dans ce texte l'efficacité de la prière, et l'attention portée par la Vierge aux voix de ses enfants.

⁶⁴⁴ Qu'on n'hésite pas à conseiller dans l'iconographie à adopter. Ainsi le Cardinal Bonald reçoit-il la commission du tableau votif des inondations de 1840 pour examiner l'esquisse réalisée par Martin-Daussigny et lui donner "*de précieux conseils*".

⁶⁴⁵ La position de Collombet peut aussi être imputée à son gallicanisme, lequel peut renforcer ses critiques vis à vis de la dévotion mariale, dont le développement fait partie de la panoplie ultramontaine. Mais on retrouve aussi cette réticence aux côtés "familiers" de la dévotion dans la position des membres de la Commission de Fourvière des années 1870-90, qui font tout pour écarter de la nouvelle basilique les ex-votos populaires et les cierges votifs. Pourtant, on a affaire ici à des ultramontains convaincus. Côté officiel, E.Hardouin-Fugier cite une lettre du Cardinal de Bonald où celui-ci réproche une feuille imprimée qui raconte des miracles de Notre Dame de Fourvière que lui-même ne peut croire. Il impute cette feuille aux marchands de chapelets et d'images, et redoute le mal que ce genre de publications peut causer à la

doux qui puisse exister", Collombet termine néanmoins par cette phrase assassine, qui cloue au pilori une des plus récentes et spectaculaires manifestations de la dévotion mariale. "En ces dernières années, une piété mal entendue a mis sur la porte principale de Fourvières une table de marbre destinée à rappeler que Lyon fut préservée du choléra par la médiation puissante de Marie. Certes, nous avons une grande foi en sa miséricordieuse bonté pour nous, pauvres humains, et nous connaissons l'étendue de sa noble prérogative, mais nous comprenons autrement le respect qui lui est dû, et nous ne voudrions pas voir le ciel si légèrement mêlé à de mesquines idées de certains esprits, plus honnêtes qu'ils ne sont éclairés. Que Marie ait secoué son manteau contre l'affreuse peste, et l'ait ainsi dissipée, oh! cela se peut; néanmoins Dieu seul le sait, et rien le prouve à l'oeil mortel. Genève aussi a échappé au fléau. Que voudriez-vous en conclure? Une foi maladroite nuit presque autant à la religion que l'incroyance déclarée, et appelle bien gratuitement le sourire sur des lèvres incrédules." ⁽⁶⁴⁶⁾.

b) Une mise en scène de Marie à F`urvière, `u de F`urvière à travers Marie?

Les années 1830-40 marquent donc le début de l'ascension qui va faire de la chapelle le sommet religieux de la ville, et lui donner un sens qui dépassera même cette seule dimension. Effets de discours, formalisation spirituelle et travail sur la matérialité du site et du sanctuaire vont dès lors être agis ensemble par les autorités épiscopales et par certains laïcs catholiques. Dans un mouvement de soutien mutuel, ce travail pluridimensionnel va placer la chapelle de Fourvière, sous ses avatars successifs, à un rang symbolique qu'elle n'avait jamais occupé auparavant. Cette véritable mise en scène joue à un tel point des possibilités physiques qu'elle offre le site de Fourvière, et des fonctions de signal qui peuvent lui être attribuées, qu'on ne peut s'empêcher de poser cette question des liens entre le lieu et la dévotion qu'il accueille. Si le site sert de faire valoir à la dévotion mariale, celle-ci vient en retour conforter toute une série de fonctions déjà assumées par la chapelle. C'est à un va et vient perpétuel entre la matérialité spatiale et l'immatérialité spirituelle que convie l'histoire des opérations qui vont conjointement

religion. L'auteur ne cite hélas ni la date de cette lettre, ni sa localisation (Voir, revoir Fourvière, Lyon, s.e, p.63).

⁶⁴⁶ F.Z Collombet "M.l'abbé A.Cahour", la Revue du Lyonnais, tome 9, 1839. Reprise de l'article paru sitôt après la publication de l'ouvrage de Cahour dans le Courrier du 8 août 1838. Il est notable que F.Z Collombet, dans ses articles sur Notre Dame de Fourvière (dans BOITEL (Léon) & altri: Lyon vu de Fourvières. esquisses physiques morales et historiques, Lyon, Boitel, 1833-34 ou dans BOITEL (Léon) et altri: Lyon ancien et moderne, Lyon, Boitel, 1838), ne fasse aucune allusion aux événements récents de l'histoire miraculeuse de la chapelle. Il est vrai qu'il ne pouvait qu'être effrayé de ce rapprochement qu'ils pouvaient induire entre Lyon et l'hérétique Genève.

ancrer dans le paysage symbolique et physique lyonnais les gloires de Marie et de Fourvière. Si Fourvière, et Marie existent indéniablement à Lyon avant le XIX^e siècle, c'est bien celui ci qui va donner toute son importance à Notre Dame de Fourvière.

(1) Une relecture de l'histoire

De 1836 à 1914, ce sont au moins 16 ouvrages qui sont consacrés, entièrement ou partiellement, à écrire l'histoire de la chapelle de Fourvière. Destinées au pèlerin et à l'érudit ⁽⁶⁴⁷⁾, ces publications ont un rythme qui leur est propre. Une première concentration est sensible dans les années qui sont celles de la renaissance et de la confirmation du culte marial, de 1836 jusqu'à 1841 environ, dates entre lesquelles paraissent 4 de ces ouvrages. Une deuxième période intense se dessine dans les années 1890, c'est à dire au moment où le site est en plein renouveau matériel avec la fin de la construction de la nouvelle basilique, avec trois ouvrages. C'est aussi un remaniement physique (nouveau clocher, érection d'une statue monumentale) qui entraîne dans les années 1850 la publication de deux ouvrages majeurs sur les origines et le développement du culte marial à Fourvière. Mais cette concentration du discours sur Fourvière est alors plus sensible sous d'autres formes (passages dans des ouvrages plus généraux, articles de revues). Deux facteurs expliquent donc les rythmes des publications: la volonté de faire le point sur la configuration matérielle du sanctuaire à certains moments de sa modification, et le souci de diffuser les nouvelles formes de la dévotion mariale au fur et à mesure de leur apparition ⁽⁶⁴⁸⁾.

En ce qui concerne les auteurs, la configuration est simple. Notons tout d'abord que 6 de ces 16 ouvrages sont écrits par des ecclésiastiques ⁽⁶⁴⁹⁾. Il est remarquable que ce soit l'abbé Cahour, un membre de cet ordre des Jésuites qui au début du siècle a réanimé les

⁶⁴⁷ Ce qui peut se traduire par une différence dans la forme: on a affaire soit à la partie "historique" d'un manuel de pèlerinage ou d'un ouvrage général sur le culte marial, soit à un volume entièrement consacré à une "archéologie" de la chapelle. De la première espèce, l'ouvrage de l'abbé Hilaire, Le pèlerin de Fourvières ou manuel pour le pèlerinage de Notre Dame de Fourvière donne l'exemple dès 1836. Mais la genèse du deuxième genre en est contemporaine, puisque son modèle est le livre de l'abbé Cahour en 1838. Et l'on sait que le second est rédigé grâce aux notes laissées par l'auteur du premier. Les deux genres tendent néanmoins à s'autonomiser progressivement.

⁶⁴⁸ Pour les ouvrages des années 1850, les deux dimensions sont liées: l'érection de la statue crée des formes nouvelles à l'expression et aux pratiques de la dévotion mariale, qu'il s'agisse des illuminations du 8 décembre ou de l'indulgence attachée à la dite statue.

⁶⁴⁹ 1 jésuite, 1 capucin et trois membres du clergé paroissial lyonnais sont identifiables.

congrégations mariales ⁽⁶⁵⁰⁾, qui publie en 1838 le texte fondateur. On peut aussi noter que deux des auteurs sont directement liés à la chapelle elle-même, puisque l'abbé Peyronnet en est chapelain, et l'abbé Chatelus un ancien recteur. Pour compléter cette constellation liée aux sphères ecclésiastiques, il faut ajouter que trois autres volumes portent l'imprimatur (sans qu'on puisse en identifier l'auteur, anonyme ou non), qu'un autre est édité par La Croix, et qu'un dernier est l'émanation de la Commission de Fourvière, l'organisme qui gère le domaine et qui s'occupe de la construction de la nouvelle basilique. Pour onze d'entre eux, la relation aux institutions du catholicisme est donc évidente. Le contenu des cinq autres achève de peindre le tableau d'une historiographie monopolisée par des auteurs dévoués au culte qu'il dépeignent. Le discours qu'ils délivrent est fortement marqué de cette homogénéité confessionnelle. L'iconoclastie est rare, tardive, et la recopie entre ouvrages est une règle qui assure la continuité des thèmes abordés et des préoccupations. Lorsqu'on adjoint à ce corpus solide les ouvrages qui traitent plus largement de la dévotion mariale à Lyon ou qui rappellent des souvenirs de pèlerinage, on rencontre sans surprise le même type d'auteurs, les mêmes idées, et souvent les mêmes phrases. Le discours fait ici série, où les effets de miroirs et les ruptures sont aisément perceptibles. L'analyse de cette série de discours laisse apparaître trois axes importants: la dimension "verticale" du site, la relecture de l'histoire des liens entre Marie et Lyon et la longue litanie cumulative de prodiges qui s'allonge sans cesse de nouveaux articles. Ensemble, tous trois assurent la légitimité, la continuité et la reproduction du pouvoir du lieu, par leurs effets induits et plus encore par leur concordance.

(a) La "dimension verticale": le sang des martyrs et les pierres des païens

Lyon n'est pas Rome, certes, et le formidable travail sur le vertical, le souterrain et l'enfoui que Gérard Labrot a mis en évidence à partir de textes de la période moderne n'y est pas aussi ancien et important que dans la Ville éternelle ⁽⁶⁵¹⁾. Le rapprochement entre les deux villes est pourtant fréquemment opéré dans nos sources littéraires, comme on le verra dans le volume III. Ce rapprochement est inscrit dans le titre même de l'Eglise de Lyon, et nous ramène à notre quête du vertical. Ce terme de Primat des Gaules, par lequel Lyon devient une petite Rome en France, ne se conçoit pas sans une mise en évidence des signes d'une antériorité

⁶⁵⁰ Cf. CHOLVY et HILAIRE, op. cit. .

⁶⁵¹ Gérard Dagron retrouve les mêmes effets de discours (continuités d'emplacement, réutilisation des pierres) dans les Patria de Constantinople au IX^e siècle. La préoccupation religieuse est pourtant bien

dans la foi censée se transformer en autorité pour les temps présents. On l'a dit, les épisodes du martyrologue lyonnais sont sans cesse présents dans les prises de positions qui tendent à poser la particularité lyonnaise au sein de l'Eglise de France ⁽⁶⁵²⁾. Leurs vestiges épigraphiques, paléographiques puis archéologiques ont été et demeurent des sujets brûlants ⁽⁶⁵³⁾.

Là où "*l'épaisseur et l'étendue de la couche mère chrétienne*" ⁽⁶⁵⁴⁾ sont des enjeux pour l'avenir de la foi catholique toute entière qui se joue sur l'image de Rome, les strates du sous-sol lyonnais sont donc un enjeu national. A une autre échelle, elles sont aussi des lieux du débat de primatie qui se joue dans la ville même, entre églises, entre paroisses, entre chapitres. A Lyon comme à Rome et à bien d'autres endroits, la dérision, l'exorcisme et la vengeance ont fait s'élever des sanctuaires chrétiens sur les restes païens. Il en a été de même pour la commémoration et le prestige qui, sur la tombe ou le lieu du martyr du saint, ont fait bâtir la basilique qui lui est dédiée. Aux cycles verticaux romains ⁽⁶⁵⁵⁾ répondent donc les continuités lyonnaises: Saint-Nizier et sa crypte de Saint Pothin, Saint-Martin d'Ainay et sa crypte à Sainte Blandine, Saint-Irénée et sa crypte des martyrs. Les chantres de Fourvière ne vont pas manquer à la recherche du mystère des origines. Dans son large sous-sol, dans son site immédiat, dans ses pierres, on cherche et on trouve les signes qui la dressent comme un édifice surgi des temps glorieux du premier christianisme.

Un site religieux ancien

Que le site de la chapelle soit celui d'un temple romain relève d'une tradition érudite bien antérieure au XIX^e siècle. La ville romaine de la colline avait d'ailleurs bel et bien bâti son centre sur le faite du coteau de Fourvière. Mais la nouveauté contemporaine est dans la systématisation des hypothèses émises jusque là. Bullioud avait été le premier au XVII^e siècle à dire qu'il était "*très probable*" que la chapelle ait été construite sur les ruines d'un temple païen

seconde dans ces textes d'anecdotes et de description (Constantinople imaginaire, étude sur le recueil des Patria, Paris, PUF, 1984, notamment p.92 et suivantes).

⁶⁵² L'Histoire du diocèse de Lyon déjà citée, placée sous la direction de J.Gadille, si elle se donne pour objet d'expliquer la particularité du christianisme lyonnais, est aussi une longue justification contemporaine de la primatie lyonnaise.

⁶⁵³ Pour une saisie rapide de l'écho de ces enjeux, j'invite le lecteur à passer quelques temps dans les salles fraîches du musée gallo-romain de Fourvière. La référence aux martyrs y est omniprésente dans les affichettes de présentation des diverses salles. La prise en compte des réflexions que ne pourront manquer de lui suggérer ces moments agréables et instructifs me permettent de lui épargner quelques lignes supplémentaires sur l'actualité de ces questions archéologiques.

⁶⁵⁴ LABROT (Gérard): L'image de Rome, Seyssel, Champvallon, 1987, p.267.

⁽⁶⁵⁶⁾. Il est copié et complété par de nombreux érudits des XVII^e et XVIII^e siècle, qui, à l'image de Ménestrier, De La Mure, Brosette ou Mathon De La Tour, font de ce "*probable*" un "*sans doute*".

C'est le XIX^e siècle qui sonne l'âge de la certitude. Le flou que laissaient encore planer un Cochard ou un Fortis dans leurs guides touristiques se transforment en certitudes datées chez Hilaire. Le doute est dès lors renvoyé après l'affirmation, celle-ci se parant du manteau de la tradition ou de la pieuse certitude. Pour Hilaire, donc, pas de doutes: c'est au moment où Théodose proscriit l'idolâtrie en 423 ⁽⁶⁵⁷⁾ que commence le pèlerinage vers Fourvière, en direction d'un oratoire qui remplace le temple à Vénus ⁽⁶⁵⁸⁾. Il est reconstruit en 850 lorsque s'écroule le Forum, avec les débris de la puissance romaine, et c'est cette antique construction qui subsiste aujourd'hui, conclut Hilaire. L'enseignement est double: d'une part le message transmis à travers les pierres, avec la réutilisation des blocs du Forum déchu, d'autre part celui que glisse la continuité du site et qu'Hilaire affirme avec force. "*Contraste frappant! C'est donc à un culte infâme autant qu'impie qu'a succédé le culte de la plus pure des vierges. Grand et imposant souvenir, qui nous montre Marie élevant et affermissant son trône au lieu même où régnaient le vice et l'horreur*". Enseignement double mais simple: c'est la victoire du christianisme sur le paganisme et sa civilisation.

Ce rapport de subversion qu'entretient le site avec le paganisme ne change pas par la suite. Seules quelques modifications sont sensibles, traductions de débats d'une autre échelle, d'échos d'un autre lieu ou de sensibilités particulières. Les variantes tournent autour de deux questions: la date de fondation et les occupations antérieures. Sur la date de fondation, les références au V^e siècle ou au IX^e alternent. Si Collombet ou Bouillard s'en tiennent à 850 ⁽⁶⁵⁹⁾, l'abbé Peyronnet ou le Manuel de dévotion à Notre Dame de Fourvière ⁽⁶⁶⁰⁾ s'accrochent à l'édit de Théodose comme date fondatrice. Ce qui est bien compréhensible dans le cas de Peyronnet,

⁶⁵⁵ développés dans l'ouvrage sus-cité de G.Labrot p.269-277.

⁶⁵⁶ L'ouvrage du père Longin, Recherches sur Fourvière, (Lyon, Louis Brun, 1900) s'attache à examiner comment s'est diffusée l'idée selon laquelle la chapelle a été fondée au IX^e siècle, sur l'emplacement d'un oratoire encore plus ancien. Il réfute cette hypothèse pour établir que c'est en 1192 seulement, lorsqu'est fondée la collégiale de Fourvière, qu'est construite la chapelle. Tout ce qui concerne ici les auteurs antérieurs au XIX^e siècle provient de cet ouvrage et de sa démonstration rigoureuse et astucieuse. C'est le premier véritable travail d'historien sur Fourvière.

⁶⁵⁷ Le dit édit est en fait promulgué en 389.

⁶⁵⁸ C'est Mathon De La Tour, une sommité académique locale, qui présentait pour la première fois par écrit cette version dans un almanach de 1755.

⁶⁵⁹ C'est à dire la date à laquelle l'empereur Lothaire aurait cédé la colline entière à l'Eglise de Lyon. Tout s'accorde.

chapelain de Fourvière, dont le principal souci est de montrer que *"le sanctuaire de Notre Dame de Fourvière est réellement de tous les monuments religieux de Lyon, le plus ancien que possède cette ville"* ⁽⁶⁶¹⁾.

Cependant, au fur et à mesure, et peut-être en proportion de la nouvelle position de force qu'acquiert la chapelle dans le paysage religieux lyonnais, le souci de reculer le plus possible la date de fondation se fait moins sensible. A partir des années 1870, l'oratoire "théodosien" n'est plus évoqué, et tous ou presque s'en tiennent à la date de 850. Lentement même elle s'estompe, et la fondation se réfugie dans des brumes incertaines, enveloppées d'antiquité et de mystère ⁽⁶⁶²⁾. Ce mystère est en effet plein de promesses, lui qui fait échapper le culte marial à la servitude des commencements certains comme l'avait perçu Peyronnet dès 1841. Il affirmait alors, en dépit de toute la superbe précision dont il avait fait preuve auparavant *"Si donc nous ne pouvons pas trouver, comme nous le désirerions, des commencements certains de la dévotion des Lyonnais pour Notre Dame de Fourvière, n'en soyons pas surpris; elle se perd dans l'espace immense des siècles"* ⁽⁶⁶³⁾. Autre variante sur le thème des origines, celle qui se préoccupe de l'occupation antérieure du site. C'est encore Peyronnet, suivant en cela Cahour, qui rejette la thèse du temple à Vénus. Ils divergent cependant. Cahour, pour "épurer" les soubassements de Fourvière, s'efforçait de démontrer que la sulfureuse Vénus ne pouvait s'être vu dédié le point le plus haut de la cité, qui avait inmanquablement dû être réservé à Mercure, protecteur du commerce et divinité tutélaire *"inévitabile"* pour ce centre du négoce qu'était l'antique Lugdunum. Peyronnet, chapelain de la chapelle, qui se veut dépositaire tout autant de l'antiquité que de la pureté des lieux, est plus catégorique encore: *"Notre sainte montagne n'a point été souillée par des sacrifices offerts aux divinités du paganisme"*, affirme choqué le chapelain ⁽⁶⁶⁴⁾. Mais nos deux abbés sont les seuls à reculer devant ces horreurs païennes. On préfère en chœur affirmer que le sang des martyrs, puis la grâce mariale, ont lavé la colline de ses souillures qui l'ont marquée aux âges pré-chrétiens.

Tout l'imaginaire victorieux que recouvre le thème de la succession verticale reste en effet un thème essentiel de l'exaltation de la victoire du christianisme sur le paganisme. Cela

⁶⁶⁰ Lyon, Lambert-Gentot, 1839.

⁶⁶¹ Notre Dame de Fourvière et ses environs, Lyon, Guyot, 1841 (extrait de la table des matières).

⁶⁶² D'autant plus après la publication du travail de Longin qui met à mal toutes les mythologies du continuum.

⁶⁶³ Notre Dame de Fourvière et ses environs, Lyon, Guyot, 1841, p.69.

⁶⁶⁴ Notre Dame de Fourvière et ses environs, Lyon, Guyot, 1841, p.63.

n'est pas sans provoquer quelques hypertrophies: pour L.Recoulet entre autres, c'est là que trônaient les divinités ségusiaves avant même les temples romains ⁽⁶⁶⁵⁾. Il est vrai que, comme en atteste la lecture de la *Revue du Lyonnais* des années 1860, le thème ségusiave est alors très à l'honneur. L'auteur des *Souvenirs de pèlerinage*, 44 ans plus tard, se choisit un autre univers de référence, en plaçant la chapelle "*sur l'emplacement même du temple de Jupiter Capitolin*" ⁽⁶⁶⁶⁾. Il est probable que le cas romain, où l'église de l'Ara Coeli a succédé à ce temple sur les hauteurs du Capitole, lui serve ici de modèle. Une confusion de pèlerin somme toute bien logique: deux points culminants, deux édifices-clés du discours religieux de chacune de ces deux villes, une divinité tutélaire succédant à une autre. Comme Rome encore, Lyon a ses empilages plein de surprises.

Un sous-sol riche de grâces

Comme Rome aussi Lyon a ses martyrs. Le rapport aux victimes de 177 ou 199-202 est fondamental pour la gloire des édifices religieux lyonnais. Les premiers auteurs à avoir écrit la gloire de la chapelle ne l'ont pas oublié. Le souvenir des martyrs est d'ailleurs lié au culte marial puisque, rappelons le, c'est Pothin qui est supposé avoir apporté pour la première fois en Gaule l'image de la Sainte Mère de Dieu, qu'il installa dans son modeste oratoire au milieu des joncs la Presqu'île. Pothin est donc de toutes façons lié à Fourvière par Marie, et la chapelle est en quelque sorte l'ultime réceptacle du culte qu'il a fondé. Sans négliger ce lien originel et spirituel, les historiographes de Notre Dame de Fourvière lui préfèrent le souvenir du sang versé, qui "*cimente*" l'alliance "*nouée*" par Pothin.

L'abbé Hilaire est le premier à insister sur la manière dont tout le martyr de 177 a tourné autour de Fourvière: jugement sur le Forum, emprisonnement dans les prisons qui le bordaient, martyr dans l'amphithéâtre localisé clos des Minimes (que nous savons aujourd'hui être un théâtre). Quelques lignes plus loin, c'est au spectacle du ruissellement d'un sang "*qui allait féconder le champ de l'Eglise*", celui des martyrs de 202, que le lecteur est convié. Ces jours glorieux fondent à tout jamais la sainteté de la colline, conclut Hilaire.

⁶⁶⁵ RECOULET (Louis-Léopold): *La sainte colline de Fourvière, histoire de son sanctuaire vénéré*, Lyon, Perisse, 1861, p.90. Dès 1833, Collombet dans son article "Notre Dame de Fourvière" du *Lyon vu de Fourvières*, avait évoqué le "*temple de la déesse Segusiana*". Il y a dans cette remontée vers le passé quelque chose qui tient de la mécanique intellectuelle: pour nos auteurs, il est impossible que ce lieu n'ait pas de tout temps été utilisé pour mettre en évidence une présence divine quelconque. Un anachronisme (l'utilisation contemporaine du lieu et du signal-clocher) aussi bien qu'un fort déterminisme spatial (qu'on retrouve en lisant les récits de fondation de la ville) sont les moteurs de ce mécanisme.

⁶⁶⁶ *Souvenirs de pèlerinage*, Rennes, Riou-Reuzé, 1905.

Plus encore que sur le thème du recouvrement de la couche païenne, Hilaire donne ici le ton à tout le siècle. Certains le recopient sans vergogne (lui ou son alter ego Cahour), d'autres vont comme lui chercher dans Menétrier, Colonia ou Grégoire De Tours les éléments de la glorification de la Sainte Colline. Et si sur ce point capital du lieu du martyr de 177 il y a débat ⁽⁶⁶⁷⁾, il n'interfère pas avec le contenu des ouvrages dédiés à la gloire de Fourvière. La longueur même de ce débat sert finalement le discours de légitimation de la chapelle ⁽⁶⁶⁸⁾. Mais quoiqu'il en soit du lieu de souffrance d'Attale et Blandine, c'est bel et bien à Fourvière qu'ils furent jugés, et là aussi que Pothin s'éteignit dans son caveau de l'Antiquaille: de nombreux ouvrages se replient prudemment sur ces faits au fur et à mesure que monte la controverse. La colline sainte a de toutes façons d'autres références que les seuls martyrs de qualité de 177: les 19 000, 20 000 ou 40 000 co-martyrs d'Irénée en 199-202 assurent par leur quantité de la légitimité de la colline. Si jamais ceux-ci venaient à être menacés à leur tour, l'érudition des auteurs des guides de pèlerinage peut de toute façon répondre de la sanctification de la colline par la promotion de lieux et victimes inédits: ainsi l'abbé Huguet dans son Pèlerin de Fourvière de 1898 met-il à l'honneur les 36 chrétiens décapités en 178 place des Minimes, qu'aucun de ses prédécesseurs n'avait jamais mentionnés. Là encore le message est clair: c'est sur le sol imprégné du sang des martyrs que l'oratoire, puis la chapelle mariale ont été élevés. Mieux encore, c'est là que la Vierge a voulu qu'ils s'élèvent, afin de rendre hommage éternel aux hommes morts pour l'amour de son fils ⁽⁶⁶⁹⁾. Cette affirmation de la proximité entre Vierge et martyrs se retrouve ailleurs, et notamment dans les traitements picturaux des interventions mariales. Le tableau d'Orcel, ex-voto du choléra de 1832, fait intervenir Pothin qui présente la ville à la Vierge et demande son secours, alors que Blandine et Irénée l'assistent par leur prière. Le tableau votif de l'inondation de 1840, peint par Martin-Daussigny, reprend les mêmes codes allégoriques.

⁶⁶⁷ Un débat ancien, mais que relance l'entreprise de glorification de Notre Dame de Fourvière. La critique du livre de Cahour dans la Revue du Lyonnais se charge de rappeler immédiatement au lecteur que le martyr de Pothin et de ses compagnons eut lieu à côté de l'autel d'Auguste, qui n'était pas sur la montagne de Fourvière mais à proximité d'Ainay ("Bibliographie lyonnaise", la Revue du Lyonnais, 1838, tome 8). Cf. le premier chapitre de cette thèse et les pages consacrées à Saint-Nizier et Saint-Martin d'Ainay.

⁶⁶⁸ En 1911 pour sa première campagne de fouilles à Fourvière, Germain De Montauzan tient encore pour acquis que les ruines de la propriété du sieur Lafon soient celles de l'amphithéâtre des premiers martyrs. Voir pour ces derniers éléments MONTAUZAN (Germain de): "Les fouilles de Fourvière en 1911", Annales de l'Université de Lyon, fascicules 25 et 26, 1912 et LAFONT: Amphithéâtre de Fourvière, Lyon, s.e, 1896.

⁶⁶⁹ C'est ce que nous disent Bouillard en 1858, Lebon en 1843, les Souvenirs de Fourvières en 1847, Vieille en 1909, etc..

Ainsi est possible la double invocation des martyrs et de Marie. C'est ce que réalise Chrysostome en 1867, qui évoque la construction de la première chapelle avec les pierres du forum, des pierres "*peut-être teintées du sang des martyrs, ou en tout cas au moins <qui> avaient été témoins de leur courage*" ⁽⁶⁷⁰⁾. Le sang des martyrs et les pierres des païens se retrouvent ici pour affirmer toute la gloire de Notre Dame de Fourvière, et lui conférer la marque de noblesse des premiers temps du christianisme. Ainsi elle s'élève au même rang, voire au dessus, des églises de Saint-Martin d'Ainay ou Saint-Nizier qui puisent leur force dans ce même appel aux martyrs; prouver que Notre Dame de Fourvière les égale est aussi une des fonctions de l'appel aux aurores de la foi. On cherche ainsi à inscrire la chapelle dans la continuité de l'histoire du Lyon religieux, comme un trait de piété continu qui réunit les siècles en les dressant vers le ciel, leur destination finale.

(b) L'histoire de Lyon et de la chapelle à l'épreuve mariale

Si l'imposition de la gloire de Notre Dame de Fourvière implique le détour par l'âge fondateur de la chrétienté et de l'église lyonnaise, on s'attarde aussi sur les temps écoulés depuis. Les textes concernés, qui touchent aussi bien à l'histoire de la ville qu'à celle de la chapelle de Fourvière, montrent que l'intensité mariale du XIX^e siècle est projetée avec force vers le passé. Le thème de Marie protectrice de la cité organise des lectures du passé que marquent la foi, l'érudition et l'inventivité.

i) *Lyon et les prodiges mariaux*

Un des soucis permanents des ouvrages qui s'y intéressent est de présenter la continuité du culte marial à Lyon. Après 1854, une nouvelle dimension s'ajoute à ce souci, et on recentre l'attention vers le culte particulier de l'Immaculée Conception, dont on s'efforce pareillement de montrer qu'il a toujours existé ⁽⁶⁷¹⁾. Il n'est pas question ici de mettre en cause cette continuité. Comme je l'ai déjà dit, je n'ai ni les moyens ni le temps d'estimer ou de critiquer cette présentation. Le culte marial, associé au souvenir des martyrs, semble en tout cas être une des constantes autour desquelles s'articule la définition identitaire de l'Eglise de Lyon, d'où l'intérêt porté à la démonstration de son histoire longue. Ce qui m'intéresse, ce sont les modes de

⁶⁷⁰ CHRYSOSTOME (R.P.J): Manuel du pèlerin à Notre Dame de Fourvière, Lyon, Perrin, 1867, p.26.

⁶⁷¹ Le dogme de l'Immaculée Conception de la Vierge a été proclamé le 8 décembre 1854 à Rome.

présentation de cette longue durée. Les ouvrages consacrés à Notre Dame de Fourvière n'en font pas l'économie, on a pu l'entrevoir. Mais cette mise en évidence de l'atemporalité de la dévotion à Marie est plus forte encore dans les ouvrages qui sont voués à l'histoire du culte marial à Lyon. J'en connais pour ma part quatre ⁽⁶⁷²⁾. Si l'ouvrage de Rollet est totalement axé sur Notre Dame de Fourvière, les trois autres, marqués du sceau de l'Eglise de Lyon ⁽⁶⁷³⁾, s'efforcent de dépasser l'histoire de la chapelle. Contentons nous ici de résumer leur propos: apporté par Pothin à Lyon pour la première fois en Gaule, le culte de Marie s'y épanouit dès la légalisation du culte chrétien; le Moyen-Age le confirme en de multiples lieux (chapelles, autels, statuettes à travers la ville) et le XVII^e siècle le consacre avec la consécration de Lyon à Marie. Une histoire sans histoires, en quelque sorte. Quant au culte particulier de l'Immaculée Conception, auquel la thèse de l'abbé Bernard est consacrée, il remonte lui aussi aux origines, puisque Pothin *"ne pouvait ignorer"* la conception sans tache de la Vierge, comme le dit Bernard en bonne logique théologique. C'est là en quelque sorte la "position de thèse" de notre abbé. L'autel consacré à l'Immaculée Conception à Saint Martin d'Ainay depuis le début du XII^e siècle atteste là aussi de son antiquité, et de sa solidité malgré les troubles divers qui secouent la ville (pillage huguenot notamment) sans le remettre en cause, à l'image de ce tableau de l'Immaculée Conception à Saint-Martin d'Ainay qui traverse intact la mise à sac de l'église ⁽⁶⁷⁴⁾. Je laisse la conclusion au chanoine James Condamin: Lyon est la ville de Marie, qui lui appartient depuis 17 siècles, 17 siècles d'une histoire *"qu'on n'écrira jamais bien qu'à genoux tant elle est divinement belle"*. Cette histoire est de surcroît jalonnée de prodiges, sanctions de cet attachement ineffaçable entre Marie et Lyon.

Prodiges pour Lyon

Présenté comme un élément intemporel, le lien entre Marie et Lyon prend valeur de symbole du christianisme vainqueur des siècles, et donne au culte marial en expansion une filiation qui lui donne la force et le poids de la continuité. L'affirmation péremptoire de la continuité de la protection mariale, nouée dès l'arrivée de Pothin et cimentée dans le sang des

⁶⁷² ROLLET (B.A): Origine du culte de Marie à Lyon, Lyon, s.e, 1852.; MEYNIS (D.): Histoire du culte de la Sainte Vierge à Lyon depuis Saint Pothin jusqu'à nos jours, Lyon, Pélagaud, 1865; BERNARD (Abbé M.): L'église de Lyon et l'Immaculée Conception, Thèse pour le doctorat, Lyon, Pitrat, 1877; CONDAMIN (Chanoine James): Le culte de marie à Lyon de Saint Pothin à la fin du XIX^e siècle, Lyon, Vitte, 1900.

⁶⁷³ Meynis, spécialiste du livre d'histoire religieuse, a soumis son travail à l'imprimatur du vicaire général Pagnon et les deux autres auteurs sont des ecclésiastiques.

⁶⁷⁴ BERNARD (Abbé M.): L'église de Lyon et l'Immaculée Conception, Thèse pour le doctorat, Lyon, Pitrat, 1877.

martyrs, suffit le plus souvent à nos auteurs. Il est effectivement difficile de trouver des points d'appui événementiels à cette histoire. Entre le temps des martyrs et le XIX^e siècle, il n'est qu'un élément incontournable: le voeu de 1643 et la victoire sur la peste. Mais les autres "interventions explicites" de Marie pour Lyon sont alors rares. Aussi la protection mariale est plutôt dépeinte comme une protection générale, une présence qui attend l'occasion de se manifester avec éclat jusqu'en 1643 où cette alliance informelle datant de l'aube du christianisme est consacrée publiquement par la consécration de la ville à Marie. Les effets de la protection mariale sont finalement plutôt dans l'état d'esprit qu'elle communique aux Lyonnais: leur charité, leur vertu, leur sagesse affirmée tout le long des siècles viennent d'elle ⁽⁶⁷⁵⁾. C'est finalement la prospérité même de la ville qui est le résultat de la protection mariale depuis Pothin jusqu'au XVII^e siècle. Diluée dans le non événementiel, la bienveillance de la Sainte Vierge pour sa ville recèle finalement une puissance infinie car indéterminée. A charge aux prodiges dont Lyon est le lieu de la rendre plus sensible aux fidèles.

Prodiges à Lyon

Là encore l'indétermination est souvent la règle. L'évocation des "*innombrables prodiges*", des "*prodiges et faveurs extraordinaires*" ou de la "*multiplication des miracles*" tient lieu de compte et d'exemple. Leur nombre écrasant car imprécis est d'ailleurs en permanence, et notamment dans les tout premiers ouvrages, présenté comme un défi à la malveillance des ennemis de la religion qui pourraient penser à les mettre en doute. Les prodiges sont en premier lieu personnels, domestiques. Familles réunies, éplorés consolés, souffrances guéries sont les prodiges quotidiens de Notre Dame de Fourvière. Car ce que soulignent invariablement nos témoins, c'est que la chapelle est "*l'oratoire de famille*" des Lyonnais. Ses miracles se réalisent donc avant tout dans le secret de l'âme, du corps ou du foyer, et dans la banalité du quotidien. Toutes choses qui en appellent au lecteur tout en ne réclamant pas de "preuves" éclatantes.

On ne renonce cependant pas au pouvoir de l'exempla. Celui ci est donné par les illustres. Ce sont leurs prières et leur accomplissement qui sont offerts au lecteur. Plus encore que les papes ou les souverains étrangers, conviés pêle-mêle au festin prodigieux, ce sont les rois de France qui illustrent les grands miracles de Fourvière. A vrai dire, ils ne sont que deux à avoir reçu les faveurs de la protectrice de Lyon, mais ils sont présents dans tous les ouvrages dédiés à Notre Dame de Fourvière et à sa patronne. Louis XI en 1476 et Louis XIII en 1630

⁶⁷⁵ "on trouve dans le culte de Marie une source intarissable de toutes les vertus qui font le bonheur du chrétien comme celui d'une cité". RECOULET (Louis-Léopold): La sainte colline de Fourvière, histoire de son sanctuaire vénéré, Lyon, Perisse, 1861, p.xv.

figurent les cas exemplaires de ces foules de souverains et de pontifes venus solliciter et obtenir les grâces de Notre Dame de Fourvière. Le premier y prie pour obtenir la victoire sur Charles le Téméraire. L'auteur de *L'ancienne chapelle de Fourvière* en 1894 souligne que Charles est défait trois semaines après le pèlerinage, un samedi ⁽⁶⁷⁶⁾. Louis XIII avait pour sa part d'autres soucis, et d'abord la maladie dont il souffrait lors de son passage à Lyon: si tous les guides n'imputent pas sa guérison à Notre Dame de Fourvière, quelques uns n'hésitent pas à lui attribuer ce prodige que les deux reines (l'épouse et la mère) étaient en fait allées demander... à Notre Dame de l'Île Barbe. Les auteurs sont par contre unanimes à accorder à Notre Dame de Fourvière l'influence décisive quant à la guérison de la stérilité d'Anne d'Autriche et à la naissance de Louis XIV. Seul Rollet note que l'enfant royal est né huit ans après le pèlerinage de la reine à Fourvière. Mais il s'empresse d'ajouter "*un peu plus tôt, un peu plus tard, elle devint mère, ce qui même au sceptique, démontre clairement que son vœu fut entendu et ses souhaits exaucés*" ⁽⁶⁷⁷⁾. Aussi bien qu'aux humbles, Notre Dame de Fourvière sourit donc aux illustres qui savent l'honorer. Louis XI lors de sa visite dote son chapitre de revenus suffisants pour pourvoir aux messes qu'il y fonde, et Louis XIII voue le royaume à la Vierge. L'exempla des grands est e, effet une incitation à la reconnaissance autant qu'une exaltation des prodiges.

ii) Le culte dans ses murs: histoire de la chapelle

Au travail sur les origines exposé ci dessus se joint une exposition de l'histoire de la chapelle dans sa relation avec Marie. On peut la résumer en trois points.

La protection des murs

Signe secondaire dans l'exposition des prodiges mariaux à Lyon, la traversée du temps par les murs de la chapelle de Fourvière est le signe principal de son élection par Marie. Plus la date de la fondation est placée loin et plus le prodige est grand, puisque les murs de la chapelle de Notre Dame sont censés être là depuis son origine. Mais c'est surtout dans la manière dont la chapelle traverse les épreuves de l'histoire qu'est donnée à voir cette protection miraculeuse. Le saccage des église par les réformés en 1562 et la période révolutionnaire sont les temps forts de cette résistance à la dévastation. Ce sont là deux des moments où la foi catholique est

⁶⁷⁶ le jour est d'importance, car c'est le "jour" de la dévotion à Marie à Lyon. C'est notamment le jour où est dite la messe à Marie avec bénédiction de la ville. L'auteur ne donne donc pas cette précision par hasard.

⁶⁷⁷ ROLLET (B.A): *Origine du culte de Marie à Lyon*, Lyon, s.e, 1852, p.63.

gravement remise en question. Montrer que Notre Dame de Fourvière traverse ces tourments, c'est affirmer tout ensemble la solidité de la foi, de sa matérialisation à Fourvière, et par là même le rôle de la chapelle comme gardienne de la foi. Dans un cas comme dans l'autre, les outrages sont décrits comme de simples péripéties d'une histoire qui les dépasse par son ampleur. On insiste sur la pérennité des murs, des objets de dévotion ⁽⁶⁷⁸⁾, sur le relèvement rapide une fois l'orage passé, toutes choses qui attestent de l'attention perpétuelle portée par Marie à sa chapelle ⁽⁶⁷⁹⁾. Que la chapelle et la statue traversent intactes les épreuves, *"l'incrédulité la plus outrée ne saurait en ceci méconnaître une protection plus qu'humaine"* ⁽⁶⁸⁰⁾. La pérennité des murs est donc preuve, effet et symbole de la protection mariale. Ce rôle des murs dans la diffusion de la piété mariale et le succès du sanctuaire pèse par la suite les discussions sur la reconstruction de la chapelle.

Le cas Saint Thomas

Il existe en effet un problème Saint Thomas. Comme on a pu le lire plus haut, Saint Thomas était associé à Notre Dame dans le patronage de la collégiale fondée en 1192. Or, les auteurs sont bien obligés d'avouer qu'au cours du Moyen-Age, le culte de l'évêque martyr l'emporte sur celui de la Vierge. La durée de cette prééminence varie avec les ouvrages: jusqu'à la fin du XV^e siècle, jusqu'au début du XVII^e... Mais chez tous on sent un embarras certain lorsqu'il s'agit d'expliquer cet effacement de la Très Sainte Vierge dans un lieu où elle est supposée s'être installée depuis des siècles et qu'on a décrit comme protégé par sa grâce. Chatelus en 1902, qui reconnaît que la collégiale de 1192 avait comme patron principal Saint Thomas, qualifie la prépondérance de son culte comme *"une anomalie singulière"*. Car comment éviter l'explication, fut-elle brève, pour ce retrait marial qui ne peut paraître qu'extraordinaire? Face à ce cas Saint Thomas, chaque auteur est appelé à se prononcer. Certaines procédures peuvent être mises à jour, employées ensemble ou séparément.

Pour tous ceux qui placent la fondation de la chapelle avant l'an 1000, le problème est déjà bien simplifié. Dans ce cas, Saint Thomas qui intervient plusieurs siècles après les débuts de l'histoire du sanctuaire n'est qu'un patron "adjoint" à tous les sens du terme. Comme cette date de 1192 ne s'impose pas avant que Longin ait publié ses iconoclastes Recherches sur

⁶⁷⁸ Avec toujours quelques lignes sur la manière dont la statue de Notre Dame a traversé les orages de la Révolution Française.

⁶⁷⁹ Attention qui se manifesterait aussi en dehors des heures graves. Pour Hilaire, c'est sous l'inspiration de Marie qu'Olivier de Chavanne fait rénover et agrandir la chapelle en 1192.

Fourvière en 1900, le patronage marial bénéficie longtemps de la primatie accordée par le temps. Saint Thomas est donc présenté comme un "patron secondaire". L'anecdote (citée par Colonia au XVIII^e siècle) qui rapporte que le futur martyr vit la nouvelle église en construction et confia sa dévotion envers Marie à son maître d'oeuvre Olivier de Chavannes est complaisamment rapportée. Elle permet d'affirmer que le patronage de Saint Thomas n'était pas envisagé au départ, et que c'est suite à son martyr qu'il est introduit dans la dédicace de la chapelle. De toutes façons, comme l'a écrit en 1838 un Cahour agacé, la prédominance reste momentanée, et donc normale: le culte de la Vierge mère de Dieu traverse les siècles, alors que les martyrs "*occupent tour à tour la confiance des peuples*". Le conflit de dévotion se résout ainsi sur le long terme. Cette subordination du martyr de Cantorbery est souvent complétée par la présentation de son "séjour" à Fourvière comme le résultat d'une faveur mariale.

"La Sainte Vierge chercha, ce semble, à s'effacer pour laisser paraître avec plus d'éclat celui qu'elle venait d'associer à la possession de son sanctuaire. On dirait de sa part une sorte de maternelle reconnaissance" ⁽⁶⁸¹⁾. Cette phrase de l'abbé Bouillard montre comment le retournement est possible. Plus qu'ailleurs dans ces procès de travail sur l'histoire que nous avons évoqués, on comprend comment l'auteur lui-même subit ce travail. Par le poids de la tradition, il considère Saint Thomas comme un patron de circonstances, arrivé sur le tard et greffé sur le sanctuaire marial. Cette hypothèse s'accorde parfaitement avec son but, qui est d'exalter Marie et Fourvière. Confronté dès lors à la nécessité d'expliquer la prédominance du culte de Saint Thomas, transformer ce fait de dévotion en une faveur mariale est une voie naturelle. L'idée de l'hommage marial à Saint Thomas connaît une belle fortune. En 1894, dans le livre publié par la Commission de Fourvière, son origine devient irréfutable, par la bouche même du saint. N'est-il pas normal en effet que Marie ait voulu récompenser un prélat chéri d'elle et qui s'écria sous le fer des assassins "*A Dieu, à Marie, je recommande la cause de l'Eglise*" ⁽⁶⁸²⁾?

Outre l'adjonction et la récompense, il est une autre solution à la gêne de nos auteurs. C'est tout simplement l'oubli de Saint Thomas et de la dévotion qu'il a pu suggérer. Elle est moins goûtée, car finalement cette dévotion à Saint Thomas est un fleuron de plus à la gloire de Notre Dame de Fourvière et de Marie. Avec le traitement par l'adjonction ou la récompense, c'est finalement en accord avec les lois de la foi et pour le plus grand bénéfice de la Vierge que

⁶⁸⁰ A.M.D.G: Le pèlerin de Fourvières, Lyon, Pélagaud, 1836, p.lij..

⁶⁸¹ BOUILLARD (Abbé A.): Notre-Dame de Fourvière , son histoire, son culte et son influence, Lyon, Girard et Josserand, 1858, p.41.

⁶⁸² M.T.G: L'ancienne chapelle de Fourvière, Lyon, Jevain, 1894, p.17.

Saint Thomas peut être intégré à l'histoire de la chapelle. Moins habiles peut-être, ou plus obnubilés par les louanges de Notre Dame, quelques auteurs choisissent néanmoins d'oublier Saint Thomas ou de l'expédier d'un revers de phrase. Dans le premier cas on trouve par exemple Peyronnet ou Rollet, tous deux de véritables afficionados mariaux, et encore le révérend père jésuite Chrysostome. Plus précis mais aussi leste Dominique Meynis, qui se défait de Saint Thomas comme d'un patron secondaire "de complaisance", en une phrase. A Fourvière, tout doit converger vers Marie.

(c) L'explication de l'histoire du sanctuaire

Ils sont rares ceux qui présentent l'histoire de la dévotion mariale à Fourvière comme un long fleuve tranquille. Même si cette idée sous-tend tout leur discours, ils définissent des périodes ternes et des âges de célébrité, des temps de gloire et des moments d'oubli relatif. Mais leur force est de présenter ces flux et reflux comme des mouvements finalisés et explicables, et non pas de les subir comme des détachements de la piété. La force de leur discours est finalement d'identifier totalement culte marial et Notre Dame de Fourvière. Dominique Meynis en est sans doute l'exemple accompli. Historiographe des églises et martyrs de Lyon, membre de la confrérie des Saints Martyrs, secrétaire de l'Oeuvre de la Propagation de la Foi et membre de la commission de Fourvière de 1850, il entreprend son Histoire du culte de la Sainte Vierge... avec le souci évident de montrer que la dévotion à Marie est une constante de la foi lyonnaise. D'où son énumération minutieuse des autels, chapelles, églises qui furent vouées au culte de Notre Dame à Lyon à travers les siècles. Au fil de cette énumération exhaustive, on lit son objectif: montrer que Notre Dame de Fourvière est l'accomplissement parfait et ultime de tous ces siècles de piété. Cette mise en scène n'est jamais plus sensible que lorsque Meynis traite de ce moment-clé qu'est la consécration de 1643. Alors que le texte du vœu des échevins, que Meynis cite en entier, place la ville "*sous la protection toute puissante de la Très Sainte et Immaculée Vierge Marie*", et s'engage à trois vœux (une statue place du Change, une statue sur le Pont de Saône, et le pèlerinage en corps chaque 8 septembre), il titre son chapitre "*Acte par lequel les magistrats lyonnais mettent la ville sous la protection de Notre Dame de Fourvière*" ⁽⁶⁸³⁾. L'acte principal de la dévotion lyonnaise est ainsi tiré vers Notre Dame de Fourvière, et Meynis pris en flagrant délit de reconstruction historique. C'est ce genre de petit fait mineur, mais répété sans arrêt sous des formes moins

⁶⁸³ MEYNIS (D.): Histoire du culte de la Sainte Vierge à Lyon depuis Saint Pothin jusqu'à nos jours, Lyon, Pélagaud, 1865.

visibles, qui fait de Notre Dame de Fourvière cet accomplissement "prédestiné" que se plaît à dépeindre Meynis.

Toujours, en même temps que sont présentés les succès des autres lieux de dévotion mariale, ce ne sont que foudrades, passions momentanées, moments d'une dévotion bien plus vaste dont le siège marqué est à Fourvière. Cette marque, c'est bien sûr celle des origines et de la fondation, mais c'est aussi celle de l'évolution déterminée, par le milieu pour les uns (le lieu marial ne pouvant se situer que sur le point culminant de la cité), par l'évolution de la cité pour les autres (Saint-Nizier devenait trop bruyant), par la grâce et la volonté mariale pour les plus hardis. Les hauts et les bas de l'histoire de Notre Dame de Fourvière sont toujours replacés dans une logique, dans un mouvement pluri-séculaire qui tend vers la situation contemporaine. A la montée de la ferveur mariale au cours des siècles qui aboutit à la consécration de 1643, correspond ainsi l'ascension du sanctuaire vers le point d'où la Vierge peut contempler sa cité, ancrée dans les souvenirs des martyrs. Cette présentation en boucle est d'ailleurs celle de M.T.G dans l'ouvrage de la Commission en 1894: *"Après avoir fait éclater sa gloire pendant plus de dix siècles dans le lieu où elle avait reçu les premiers hommages de ses martyrs <Saint-Nizier>, la Sainte Vierge transporta ses faveurs au lieu consacré par leur triomphe"* ⁽⁶⁸⁴⁾. Qu'imaginer de plus continu et de plus irréfutable que cette volonté divine? Des martyrs au XVIII^e siècle, c'est tout Notre Dame de Fourvière qui se tend ainsi vers le XIX^e siècle, d'où nos auteurs écrivent.

(d) La litanie miraculeuse

Plus que tout autre, le XIX^e siècle est le moment des miracles et des prodiges mariaux. Les premiers ouvrages dédiés à Notre Dame de Fourvière vivent sur le stock des événements du début de la décennie 1830, et des quelques manifestations antérieures. Mais par la suite, chaque nouveau livre ajoute à la liste, et assure ainsi de la protection sans cesse renouvelée de Marie. Siècle des apparitions, siècle de la construction des grands sanctuaires mariaux, siècle d'extension de la dévotion mariale, le XIX^e est sans doute le siècle de Marie, comme le dit le R.P Chatelus au congrès marial de 1900. La litanie miraculeuse des guides et des ouvrages de piété pose Lyon et Notre Dame de Fourvière au centre de ce tourbillon de foi. Avec une singularité digne d'être rappelée: si les miracles de Lourdes ou de La Salette sont personnels ou démonstratifs (guérisons), ceux de Notre Dame de Fourvière sont collectifs ou discrets. Expression d'une réticence face à des prodiges fragiles, positionnement stratégique face au

monopole lourdaï sur les corps, esprit de la petite patrie ou respect de la tradition, il est difficile de dire ici comment se mêlent les facteurs explicatifs. La Vierge de Fourvière soigne parfois les corps, mais elle guérit surtout les âmes, et protège sa ville et ses enfants. Et alors que les ex-votos qui garnissent ses murs racontent comme ailleurs sa miraculeuse intervention sur les souffrances de l'enveloppe charnelle, les auteurs, approuvés par les autorités ecclésiastiques pour la plupart, déroulent le grand livre des intercessions spirituelles et de la protection diffuse. Cette tendance à diluer l'intervention, déjà signalée plus haut, se fait plus sensible après la période intense de 1830-50, marquée de coups d'éclat incessants.

1830-50: vingt ans de prodiges ininterrompus

Dès 1836 et le premier ouvrage voué aux louanges de la Vierge de la colline, l'abbé Hilaire peut énumérer quatre hauts faits de Marie dans ce siècle. Sa double victoire de 1832 et 1835 sur le choléra fait écho à la protection de 1643 face à la peste, et ressort du type ancien de l'intercession sur les corps. La protection dont Marie a gratifié la ville pendant les "*guerres civiles*" de 1831 et 34 est différente. Selon Hilaire, c'est en effet son influence bénéfique sur l'esprit des insurgés, jointe à son action sur les faits, qui a épargné à Lyon les horreurs du pillage et du massacre.

Hilaire fait par ailleurs le récit de trois miracles plus classiques, trois guérisons en l'occurrence. Cette concession au genre classique des prodiges de guérison est à peu près la seule que nous ayons rencontrée. Là encore, on préfère renvoyer à leur trop grande abondance pour justifier leur omission. Celle-ci me semble plutôt la conséquence d'un choix délibéré, où la volonté de ne pas prêter le flanc aux attaques des incrédules et des enquêteurs joue un rôle considérable ⁽⁶⁸⁵⁾. Surtout, il y a là une convergence avec cette insistance sur le "détachement" de la Vierge de Fourvière des réalités matérielles du suppliant, qu'on retrouve très souvent. La composition des listes de prières à Notre Dame de Fourvière que contiennent l'ouvrage de l'abbé Hilaire ou le Manuel de dévotion à Notre Dame de Fourvières de 1839 me paraît à cet égard significative, puisque les prières finalisées ⁽⁶⁸⁶⁾ qu'ils contiennent s'orientent vers des fins essentiellement spirituelles. Les textes fournis au pèlerin lui font demander la conversion, la grâce, l'humilité, la chasteté, une conversion, etc. La seule concession matérielle est celle de la

⁶⁸⁴ M.T.G.: L'ancienne chapelle de Fourvière, Lyon, Jevain, 1894, p.25.

⁶⁸⁵ Voir par exemple ce qu'en dit le Manuel de dévotion à Notre Dame de Fourvières, Lyon, Lambert Gentot, 1839.

⁶⁸⁶ J'exclus donc les oraisons classiques comme le Salve Regina, le Regina Coeli, etc.

prière "pour demander une bonne mort" ⁽⁶⁸⁷⁾. Si les neuvaines ne sont pas oubliées, la Vierge est invoquée comme "Mère", "Reine", "Maîtresse", "Avocate", "Bienfaitrice", "Libératrice", "Consolatrice": il n'est guère possible de la confondre avec un saint guérisseur ⁽⁶⁸⁸⁾. Le pèlerin est d'ailleurs invité à ajouter à sa prière personnelle la prière pour la ville de Lyon, ce qui l'emmène vers la communauté plus que vers l'individu.

En 1852, un opusculé intitulé Fourvière au XIX^e siècle, édité par la librairie Pélagaud ⁽⁶⁸⁹⁾ se propose de réunir en un volume les marques de la protection mariale ainsi que les événements tenant à l'histoire de la chapelle. L'auteur anonyme y définit dès le début les cadres de l'intervention mariale: "*Dans certains cas, l'intervention de la Providence est manifeste. Dans d'autres elle est moins visible et il semble que les hommes aient décidé de tout, mais nous savons que sa main est intervenue. Notre cœur nous le dit.*". La preuve ultime de ces interventions mariales, nous disent nos auteurs, c'est bien finalement la dévotion accrue à l'égard de Notre Dame de Fourvière qui suit chacun de ces prodiges. La liste de ceux-ci est longue, et se constitue autour de deux types principaux: les fléaux naturels et les fléaux politiques. Aux épidémies cholériques de 1831 et 35 se sont ajoutés l'épidémie de 1849 ⁽⁶⁹⁰⁾ et l'inondation de 1840. La liste des fléaux sociaux contenus par la puissance mariale s'est elle aussi bien augmentée: aux insurrections de 1831 et 34 se sont ajoutés les signes manifestés en 1848, 49 et 51. A chaque fois, l'intervention mariale sous diverses formes (action sur les éléments, les esprits) a préservé Lyon de la Terreur. Complétée par les marques de l'extension de la piété mariale (bicentenaire de 1843, bénédiction de la ville les 8 septembre à partir de 1848, rénovation du clocher en 1852), la liste que dressent les publications de la période 1830-

⁶⁸⁷ Dont la destinataire est plus spécialement la Vierge des Sept Douleurs.

⁶⁸⁸ Le culte marial est pourtant vécu comme un culte guérisseur. Il serait intéressant de comprendre comment l'Eglise catholique tente d'utiliser ce potentiel de dévotion, tout en contrôlant cette exubérance familière que marquent entre autres les ex-votos. Quelques signes laissent présager de modalités différentes au sein même de l'Eglise. Le journal personnel de Paul Brac de la Perrière rapporte en effet un prêche de Jean-Marie Vianney en 1845, où le curé d'Ars raconte un miracle à Fourvière. Le cardinal de Bonald était-il d'accord avec cette place importante faite au miracle?

⁶⁸⁹ Qui est un peu la maison-mère de l'édition mariale en cette première phase, puisqu'elle a aussi édité les deux ouvrages de Cahour et de A.M.D.G (=Hilaire). Elle mène d'ailleurs d'habiles campagnes d'annonces dans les années 1850: ses placards apparaissent dans la Gazette de Lyon autour de chaque fête mariale.

⁶⁹⁰ Durant laquelle la protection particulière de la Vierge envers les Lyonnais s'est manifestée de façon particulièrement éclatante selon nos auteurs. Seuls en effet des soldats de la garnison, étrangers à la ville, ont été touchés. Dans un hôpital contigu, les enfants et les vieillards de la cité sont épargnés! L'ouvrage ajoute bien plus loin que deux Lyonnais meurent dans cette reprise cholérique, mais cet ajout

50 propose à peu de choses près une faveur mariale par an, attestant ainsi de la permanence de l'intercession de Notre Dame de Fourvière. Ces miracles collectifs l'emportent de loin sur les exemples individuels. Ce n'est qu'en dernier lieu que sont évoqués quelques ex-votos plus personnels (un marinier sauvé des eaux en 1820, une maison de La Croix-Rousse épargnée des canons en 1834).

Ainsi sont prolongés dans le temps contemporain les modèles mis en valeur pour les époques antérieures (protection des épidémies, sauvegarde de la ville, mais aussi cette protection des murs de la chapelle qu'on évoque pour 1834). On constate néanmoins l'irruption d'une nouvelle rubrique, qui pourrait s'intituler "Notre Dame de Fourvière contre la guerre civile". Son irruption (elle n'avait jamais été évoquée par exemple à propos des luttes de la Révolution) semble répondre aux inquiétudes spirituelles et sociales qu'une période particulièrement agitée a suscité à Lyon comme ailleurs, mais aussi à une dimension particulière de la dévotion à la Vierge. Cette dévotion est remarquable par l'accent qu'elle met sur les notions de tendresse, de consolation et d'humilité. Par son sacrifice, sa pureté et sa douceur, la Vierge est un exemple qui incite à la réconciliation et à l'union des hommes. Cette dimension est particulièrement employée par l'épiscopat lyonnais dans sa symbolique, et notamment en direction des ouvriers. Qu'elle s'affirme dans ces manuels mariaux n'est donc pas surprenant. Elle marque l'entrée de la dévotion mariale dans l'ère contemporaine, celle du conflit social, si présent à Lyon en ces années 1830-50.

1850-1914: une protection diffuse

Les publications qui se succèdent alors ne sont plus marquées par l'inflation miraculeuse qui caractérisait les ouvrages de la période 1830-50. C'est sans doute un signe que la gloire de Fourvière n'est plus à faire. C'est aussi une conséquence du "ralentissement" de l'actualité des fléaux. On ne peut trouver que deux grandes épreuves pour ces 64 années, à savoir les inondations de 1856 et la guerre de 1870 (avec ses suites de l'année terrible). Toutes deux trouvent leur place dans l'évocation des prodiges de Notre Dame de Fourvière, et viennent s'ajouter à la liste déjà longue. Si le premier événement est traité légèrement, on consacre plus de place au second. Il est vrai qu'il marque une étape dans la modification matérielle du site de Fourvière. C'est en effet à l'occasion des combats de 1870 qu'est émis le vœu de construire une magnifique église à Notre Dame de Fourvière, pourvu qu'elle préserve Lyon de l'invasion prussienne. Ce prodige marial réalisé, et le début de la construction du sanctuaire monumental

n'annule pas l'effet produit. L'exemple du choléra de 49 est souvent convoqué par la suite comme preuve ultime de la protection particulière dont jouit Lyon, puisque dans ce cas Marie reconnaît les siens.

que nous connaissons font donc de 1870 une date majeure de l'histoire de Notre Dame de Fourvière, son apothéose ⁽⁶⁹¹⁾.

Le vœu de 1870 et la construction qui s'ensuit sont à la fois des prodiges et des signes de la dévotion mariale. C'est ce qui est retenu aussi de la deuxième nouveauté que les ouvrages de ces 70 années ajoutent à leur énumération. Le 8 décembre 1852 présente en effet des caractéristiques qui sont aussi celle de 1870. A la modification matérielle du sanctuaire (inauguration de la statue monumentale de Marie), il joint la manifestation de la dévotion mariale, à savoir l'illumination de la cité. Arrêtons nous un instant sur les récits qui restituent au lecteur cet événement capital.

Ce n'est pas en vain que le maître mot de la description des illuminations du 8 décembre 1852 est "*spontanéité*". Dans les ouvrages consacrés à Notre Dame de Fourvière jusqu'à 1914 (et encore aujourd'hui), c'est ce caractère qui est principalement souligné. Dès les lendemains de l'événement, une lettre publique de l'Archevêque et les comptes-rendus de la presse religieuse viennent insister sur ce point ⁽⁶⁹²⁾. Tout en montrant dans leur texte comment l'événement a été préparé, ils font néanmoins le récit de "*quelque chose d'inattendu, d'inouï*" ⁽⁶⁹³⁾. On rend par exemple compte à la fois de l'affiche appelant à illuminer au signal parti de la statue, de la mobilisation des autorités civiles, du contre-ordre archiépiscopal diffusé le matin même par voie d'affichage (conditions météorologiques détestables), puis on décrit une illumination simultanée de la ville qui se produit "*par enchantement*". La joie des catholiques (illustrée par la lettre du Cardinal de Bonald le 9 décembre, dans laquelle le prélat confie l'émotion éprouvée la veille) explique certainement ces contradictions qui laissent aujourd'hui perplexe. L'illumination est en effet un signe inespéré de la solidité de la foi, qui survient après une période troublée ⁽⁶⁹⁴⁾.

Le contre-ordre des autorités épiscopales (signe le plus évident du caractère organisé de la soirée) devient finalement un élément qui grandit le caractère spontané de l'illumination:

⁶⁹¹ Mgr Geay, évêque de Laval, expose ainsi l'histoire du culte de Marie à Lyon, dans son discours pour la consécration de la nouvelle basilique. La dévotion à Marie y aurait grandi "*au contact des quatre grandes douleurs*" que furent la peste, la Révolution Française, le choléra et la guerre de 1870. L'Université catholique, "Fourvière", n° spécial, juin 1896.

⁶⁹² Voir par exemple Le Salut Public ou la Gazette de Lyon du 9 décembre 1852.

⁶⁹³ Le Salut Public du 9 décembre 1852.

⁶⁹⁴ Nos ouvrages rapportent souvent certaines craintes quant au succès de l'illumination: on aurait redouté son échec, et son effet démoralisant pour les fidèles. Par la suite, c'est le triomphe: quelle différence avec la ville d'il y a quatre ans, où les passions mauvaises "*vociféraient dans les rues*", s'exclame notre auteur de 1854 en parlant du huit décembre 1852.

contrariée par les éléments, annulée par les autorités, elle a lieu quand même. Ce contraste, en dépit des paradoxes qu'il induit, amène vite à parler de prodige. Si les journaux du lendemain comme Le Salut Public évoquent un événement "*qui tient du miracle*", les documents ultérieurs franchissent le pas. Elles gomment plus franchement les préparatifs pour affirmer la spontanéité. "*Ce qu'il y avait de merveilleux, dans cette première journée, c'est que rien n'était préparé ni concerté à l'avance; tout y était inattendu: c'était la plus grandiose, la plus sublime improvisation*" écrit l'auteur du Notre Dame de Fourvière, patronne de la ville de Lyon, avant de citer maladroitement l'article du Salut Public où sont exposés les aléas des préparatifs de l'illumination! Dominique Meynis résume tout cela en 1865, et écrit alors que seule Marie peut avoir inspiré cette illumination massive, simultanée et spontanée: il n'y a pas d'explication naturelle, affirme-t-il ⁽⁶⁹⁵⁾.

Cette affirmation de la spontanéité est en fait un véritable message d'espoir envoyé aux croyants, au pèlerin de Fourvière et à tous les catholiques qui lisent les ouvrages dédiés à Notre Dame de Fourvière. J'en veux pour preuve la narration à deux vitesses que pratique D. Meynis. Si dans ses Grandes heures de l'Eglise de Lyon, ouvrage de prestige destiné à un public choisi de souscripteurs, il mentionne l'annulation de l'illumination décidée le matin à la suite des conditions météorologiques ⁽⁶⁹⁶⁾, il écrit dans son Histoire du culte de la Sainte Vierge à Lyon dirigée vers un public plus vaste que "*la fête du 8 décembre avait été improvisée*" ⁽⁶⁹⁷⁾. Rappelons que D.Meynis est tout à la fois membre de la commission nommée par l'archevêque en 1850 pour présider à la rénovation du sanctuaire et secrétaire de la Propagation de la Foi. Parfaitement au fait des arcanes de l'histoire de la statue et de la cérémonie d'inauguration, il poursuit ici son objectif habituel de glorification mariale. Manifester la puissance de Marie, de Notre Dame de Fourvière et la gloire de la religion est désormais possible par la seule évocation de la fête du 8 décembre, ce miracle qui se renouvelle chaque année pour manifester la constance de la dévotion mariale. Tout cela ne reste pas lettre morte, et ces objectifs informulés

⁶⁹⁵ Histoire du culte de la Sainte Vierge à Lyon depuis Saint Pothin jusqu'à nos jours.

⁶⁹⁶ MEYNIS (D.): Grands souvenirs de l'Eglise de Lyon, Lyon, Vitte, 1886, p.489.

⁶⁹⁷ MEYNIS (D.): Histoire du culte de la Sainte Vierge à Lyon depuis Saint Pothin jusqu'à nos jours, Lyon, Pélagaud, 1865, p.149. Dans le même ouvrage, Meynis présente aussi le choix de la date comme un "*pieux pressentiment*" à deux ans exactement de la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception. Or on sait que l'inauguration aurait du avoir lieu le 8 septembre, jour de la Nativité de la Vierge, mais que l'inondation des ateliers du sculpteur l'a fait reporter à la première fête mariale suivante, soit le 8 décembre. D.Meynis, encore une fois, nous donne les preuves de sa dévotion sans borne à la gloire de Notre Dame de Fourvière.

règlent toujours les évocations des illuminations dans les ouvrages mariaux, comme leurs comptes-rendus dans les journaux catholiques.

La litanie miraculeuse confirme donc en cette deuxième moitié du siècle son caractère dématérialisé entrevu dans le récit des prodiges antérieurs et dans celui des années 1830-50. Loin des récits miraculeux traditionnels, elle dresse le portrait d'une protection large et omniprésente, aux manifestations silencieuses mais efficaces, agissant toujours au plus profond des esprits ou des éléments pour infléchir le cours de l'histoire de la cité. Nos auteurs insistent aussi sur le fait que cette protection s'attache exclusivement à une cité et ses habitants: *"oratoire de famille des Lyonnais", "autel tutélaire"*, Notre Dame de Fourvière et Marie protègent Lyon avant tout. C'est d'ailleurs bien ce qu'on lui demande: les Dames de 1815 ou celles de 1870 demandent que l'invasion épargne la ville, pas le pays. Cette protection exclusive n'est sans doute pas pour rien dans la constance de la dévotion lyonnaise, qui redisons le encore, est bien réelle.

Notre Dame de Fourvière s'impose au XIX^e siècle comme la sainte patronne de la ville, plus encore peut-être qu'aux XVII^e et XVIII^e. Le travail de relecture exercé sur son histoire et celle de son sanctuaire montre qu'il résume en fait tous les cultes: celui des martyrs par ses racines, de Jésus-Christ par les liens filiaux, et bien sûr de Marie. Il montre aussi que le sanctuaire est parfaitement intégré à l'histoire de l'Eglise de Lyon, depuis son aurore jusqu'au XIX^e siècle. L'abbé Chatelus résume tous ces éléments dans son discours au congrès marial de Lyon en 1900. Le sanctuaire y occupe le sommet de la pyramide rhétorique dans laquelle le recteur de Fourvière a placé de bas en haut *"le siècle de Marie"* (le XIX^e), *"le pays de Marie"* (la France) et *"la ville de Marie"* (Lyon). Fourvière est alors, bien évidemment, la chapelle de Marie. De tous les autels de Lyon, conclut-il *"il en est un dans lequel finalement s'est incarnée l'expression vivante de la dévotion lyonnaise envers Marie. C'est l'autel, c'est le sanctuaire de Fourvière! Fourvière, bâti sur les ruines du vieux forum romain. Fourvière, dont les racines plongent dans le sol trempé par le sang de martyrs! Fourvière, visité par les papes et les rois, et enrichi par eux des faveurs les plus insignes. Fourvière, l'arche sainte de la cité, où les populations sont venues tour à tour supplier dans les angoisses, remercier dans la joie, demander à Notre Dame de Fourvière le bon conseil, la mettre de moitié dans tous les événements de leur vie. Fourvière, à l'ombre duquel sont nées des oeuvres, des congrégations importantes. Fourvière, d'où sont parties des légions de religieux, de prêtres, de missionnaires, de martyrs! Fourvière enfin, en qui se personnifie depuis des siècles l'action vivante, la présence habituelle de Marie au milieu de nous"* ⁽⁶⁹⁸⁾.

C'est là recueillir les fruits de plus de soixante ans de relecture de l'histoire, patiemment menée par des hommes dévoués à Marie, à Lyon et à Notre Dame de Fourvière. Pour achever de comprendre comment s'est faite cette captation de gloire, il faut maintenant saisir des éléments plus éthérés. A la manipulation symbolique du passé et du présent se combine, souvent dans les mêmes ouvrages, une stratégie spirituelle pour faire de Notre Dame de Fourvière ce lieu de grâce divine que le recteur Chatelus vient de nous décrire.

(2) Une stratégie spirituelle

Une étude plus poussée des formes et pratiques de la dévotion mariale serait là encore nécessaire pour situer Fourvière dans tout un ensemble. Il faudrait suivre à la trace les manifestations de cette dévotion dans les paroisses, les congrégations, les confréries. Comment prie-t-on aux autels de Notre Dame des Grâces à Saint-Nizier, de Notre Dame de Consolation à Saint-Georges, de Notre Dame des Sept Douleurs à Saint-Denis? Qui sont les membres des confréries de l'Archiconfrérie du Très Saint Sacrement et de l'Immaculé Coeur de Marie (fondée en 1838 à Notre Dame de Fourvière), de l'Archiconfrérie de Notre Dame de Fourvière (1848) ou de Notre Dame de Compassion (1897)? Sans parler des ordres religieux ou des oeuvres placés sous l'invocation de la Reine des Cieux. Faute de travaux existants, on en peut répondre ici à ces questions.

Mais, on le sait, notre propos n'est pas d'analyser la dévotion mariale, ou la liturgie mariale, ou la théologie mariale. A l'évidence, la figure mariale est une de celle que mobilise le plus souvent l'épiscopat lyonnais dans ses discours liturgiques ou politiques. J'en retiendrai ici une seule apparence, qui s'ajoute aux importantes manifestations mariales connues par ailleurs (8 décembre, congrès...). En 1914, ce ne sont pas moins de 11 paroisses sur 37 qui sont placées sous l'invocation de la Vierge. En 1802, on n'en comptait que deux sur 7 ⁽⁶⁹⁹⁾. Les dédications mariales commencent en 1855 avec l'Immaculée Conception sur la rive gauche du Rhône, et se terminent en 1907 avec Notre Dame de l'Assomption dans cette même partie de la ville. C'est surtout en direction d'une population ouvrière, dans une terre de mission, que se développe à partir du milieu du siècle l'invocation à Marie, l'appel à un patronage qui semble pouvoir constituer une référence tangible et un exemple utile pour les futurs paroissiens, à cause de ce message d'humilité, de soumission et de consolation que transmet le culte marial.

⁶⁹⁸ CHATELUS (Abbé P.): Notre Dame de Fourvière et la piété lyonnaise, Lyon, Vitte, 1902, p.12 de l'annexe qui retranscrit le discours de Chatelus le 5 septembre 1900.

⁶⁹⁹ Et 2 sur 14 avant 1789 sur le territoire du Lyon de 1914.

De tout cet ensemble marial, Notre Dame de Fourvière serait donc le couronnement, selon la démarche qui sous-tend l'historiographie de la chapelle. Jusqu'au travers des pratiques religieuses, le fidèle est en tout cas amené invariablement à y poser ses yeux, son esprit et ses pas. On l'y exhorte, on l'y incite. Promesses de félicités célestes, suggestions de dévotion et imposition de normes spatiales et temporelles, le croyant est avec insistance porté vers la chapelle ou la basilique du coteau.

(a) Félicités et rémissions: le jeu des indulgences et des oraisons

Tout en occupant les espaces d'une piété plus diffuse et en prodiguant des gratifications plus collectives, la dévotion à Notre Dame de Fourvière s'accompagne de réelles satisfactions individuelles pour le catholique. Les prières à Marie qu'enseignent les manuels de dévotion lui font entrevoir un moment de grâce, les moyens de bonifier son âme ou celle de ses proches, de remédier à ses défauts. Si cela améliore ses chances de salut, Marie n'en fait pas pour autant un être sans tache. Heureusement, les indulgences attachées au sanctuaire, fidèlement rapportées par les manuels, les guides et autres ouvrages de piété, lui annoncent un au-delà plus facile. Ensemble, ces promesses et ces certitudes veulent tracer sa route vers le sommet de la colline.

"Délices de Fourvière"

C'est le titre que porte un ouvrage publié en 1843 par Hubert Lebon. Un homme dévoué aux louanges de Marie, puisqu'à cette date de 1847 il a déjà publié outre les Délices... trois autres ouvrages à la gloire de la Vierge, dont un, Parfums de Fourvières, est lui aussi consacré à Notre Dame de Fourvière ⁽⁷⁰⁰⁾. Ces deux oeuvres diffèrent des autres ouvrages qui chantent les louanges du sanctuaire lyonnais par l'adoption d'une forme très littéraire. Pas, ou très peu, de rappels de l'histoire de la chapelle et des prodiges de sa protectrice ⁽⁷⁰¹⁾, mais une louange continuelle, adressée à Notre Dame de Fourvière sous diverses formes. *"Les sentiers de Fourvière"*, *"Lyon au pied de Fourvière"*, *"Parfums de Fourvière"*, *"Echos de Fourvière"*, *"Un regard vers Fourvière"*, *"Les secrets de Fourvière"* sont autant de "chapitres" des Délices... ou le pèlerin se voit annoncer un ravissement total de ses sens, de son âme et de ses prières.

⁷⁰⁰ Outre Marie je vous aime et Couronne à la Vierge, Lebon publie aussi aux éditions Lecoffre de Saint Etienne L'artisan de Nazareth ou motifs de dévotion à Saint Joseph, et Le noviciat des cieux ou le bonheur de communier ici-bas pour communier un jour dans les cieux. Ce proluxe publiciste catholique est donc particulièrement trouné vers la propagande mariale.

Ces prières ne sont pas oubliées, et on les retrouve à la fin de l'opuscule des Parfums.... Comme dans les autres ouvrages qui en contiennent (dont le livre de l'abbé Hilaire est une fois de plus le prototype), on retrouve le mélange des chants et prières mariales classiques ("Veni creator", "Salve Regina", "Sub tuum praesidium"...) et des prières circonstanciées. Celles-ci sont marquées par les fins qu'elles proposent. Dans le Manuel de dévotion à Notre Dame de Fourvières de 1839, comme dans les Souvenirs de Fourvières de 1847, ou le Manuel... du R.P Chrysostome en 1867, ce sont des prières "*pour obtenir*", "*pour demander*". Ce qui est ainsi demandé à Notre Dame de Fourvière demeure essentiellement du domaine de la "morale chrétienne": on demande l'obtention de vertus mariales (chasteté, humilité), la consolation des douleurs, la protection matérielle ou morale d'un proche ⁽⁷⁰²⁾, on prie contre le découragement, on demande la force.

Notre Dame de Fourvière, à travers ces prières qui viennent faire redondance avec la présentation de son sanctuaire comme "*oratoire de famille*", se présente ainsi comme la protectrice quotidienne, agissant sur les douleurs du foyer et de la personne, à la tête d'un vaste répertoire de grâces morales qui lui confèrent un champ d'intervention sans égal. Un fils ou un fiancé qui part à la guerre, une âme inquiète, un cœur blessé, ce sont là les exemples le plus souvent cités dans les descriptions de la piété quotidienne à Fourvière ⁽⁷⁰³⁾. On peut aussi, comme le rappelle Peyronnet en 1841, lui recommander "*ses entreprises, ses affaires, ses projets et son état de vie*". Si ces motifs bien prosaïques ne sont pas souvent mentionnés dans les prières préfabriquées des manuels, la toute puissance prêtée à Notre Dame de Fourvière a sans doute contribué à les rendre bien présents dans les sollicitations des pèlerins. Soulignons enfin que la prière à Notre Dame de Fourvière peut se plier aux degrés de gravité du cas de chacun: les neuvaines à la Vierge, prière privilégiée des calamités publiques, sont là pour ajuster la qualité et la quantité de la prière aux soucis du pèlerin. Pour les manuels de pèlerinage et de dévotion, il n'est pas de peine que Notre Dame de Fourvière n'ignore et ne puisse guérir. Cela ajoute encore à son originalité par rapport aux autres autels et chapelles mariales lyonnaises, où c'est d'une des "épithètes cultuelles" de la Vierge qu'on sollicite une

⁷⁰¹ Lebon (Hubert): Délices de Fourvière, Lyon, Périsset, 1843; Parfums de Fourvières, Lyon, Rey, 1843.

⁷⁰² La formulation de ces prières dessine le contour du public concerné, ou qu'on veut concerner. Il est particulièrement net dans le manuel du père Chrysostome que les prières qui concernent la conversion visent à celle "*d'un époux*", "*d'un frère*" ou "*d'un mari*": c'est aux femmes qu'on s'adresse, et c'est à elles de s'adresser à la Vierge. Intercesseurs privilégiés, elles sont aussi considérées comme la base de l'Eglise. Le différentiel sexuel de déchristianisation a-t-il pu jouer un rôle dans cette mise en avant du culte de Marie, mère et épouse, par l'Eglise catholique? Là encore, c'est une question à traiter.

⁷⁰³ Dans Le lieutenant Vandeins de Noël Mayeul (Paris, Bliet, 1900), c'est à Notre Dame de Fourvière que la fiancée du héros va recommander son bien-aimé en partance pour l'Afrique.

grâce particulière (par exemple N.D des Sept Douleurs à Saint-Denis pour une "*bonne mort*"). Notre Dame de Fourvière reprend et concentre toutes ces grâces éparses dans la ville.

Les indulgences de la chapelle

Pas plus que les guides de Rome étudiés par G.Labrot au XVI^e-XVII^e siècles, le guide de Fourvière ne se conçoit sans son énumération d'indulgences ⁽⁷⁰⁴⁾. Même si la place consacrée à l'énumération des possibilités de rémission des péchés du pèlerin diminue au cours de notre période, les longues pages qu'y consacre en 1902 l'abbé Chatelus, ancien recteur de la basilique, montrent qu'elles sont encore considérées comme un attrait et une des gloires du sanctuaire.

L'histoire des indulgences attachées au sanctuaire de Notre Dame de Fourvière est scandée selon quatre temps. En 1805, à la réouverture de la chapelle le pape procède à la conversion de toutes les indulgences anciennes. Elles sont alors transformées en une indulgence plénière et quotidienne qui se gagne en visitant la basilique et en priant pour l'Eglise, l'Etat et le diocèse; deux indulgences de cent jours sanctionnent en outre certaines prières à certaines heures (leur répétition pendant un mois peut donner l'indulgence plénière); de surcroît, l'église est dotée d'un autel privilégié, celui de la Sainte Vierge ⁽⁷⁰⁵⁾. Ce sont là des faveurs importantes par leur qualité et la facilité de leur obtention (la visite et la prière suffisent pour l'indulgence plénière). Le bref de Grégoire XVI du 15 septembre 1837 va augmenter et modifier ces privilèges, aux lendemains des premières gloires de Fourvière. Augmenter d'abord, puisqu'il accorde à l'église de Fourvière, sanctionnant ainsi l'extension de sa renommée, toutes les indulgences, rémission de péchés et autres grâces spirituelles dont bénéficiait Notre Dame de Lorette ⁽⁷⁰⁶⁾. C'est une semblable reconnaissance de la nouvelle dimension du sanctuaire lyonnais qui provoque la modification de l'indulgence plénière accordée en 1805. Il faut désormais pour l'obtenir joindre à la visite de la chapelle et à la prière la communion et la confession. Le succès de la dévotion à Notre Dame de Fourvière est ici mis à profit pour assurer la continuité de ces pratiques.

⁷⁰⁴ Voir plus spécialement les pages 121-138 de l'ouvrage de G. Labrot. L'absence des reliques, cet autre élément déterminant de l'attrait pour la ville éternelle, est partiellement compensée par les continuités spatiales que ménagent les guides du pèlerin entre Notre Dame de Fourvière et les sites de martyre.

⁷⁰⁵ A l'autel privilégié est attachée une indulgence plénière pour le défunt à la mémoire duquel une messe y est dite.

⁷⁰⁶ Avec par exemple une indulgence plénière pendant l'octave de la fête patronale de la chapelle.

En 1852 vient s'ajouter une indulgence supplémentaire. Elle est d'importance, car elle articule explicitement l'indulgence et la stratégie de mise en valeur de Notre Dame de Fourvière. Au lendemain du 8 décembre 1852, le cardinal de Bonald conclut son mandement de remerciement par l'accord de 40 jours d'indulgence, à gagner trois fois par jour, à ceux qui réciteront la salutation angélique en regardant la statue qui vient d'être inaugurée. Cette indulgence, incitatrice à la prière hors sanctuaire, vient tout à la fois sanctionner et renforcer le rôle de "signal" joué par la chapelle, rôle qui sera évoqué plus bas. En 1896 enfin, avec la consécration de la nouvelle basilique de Bossan, les indulgences anciennes y sont déplacées. Quelques modifications marquent ce transfert: le jour de l'Immaculée Conception remplace celui de l'Assomption comme fête patronale du sanctuaire, de nouveaux autels privilégiés sont accordés. Les brefs de la Sacré Congrégation des Indulgences des 5 et 12 mars règlent minutieusement ces nouvelles prérogatives. A ces indulgences majeures attachées au monument lui-même ⁽⁷⁰⁷⁾ se joignent celles qui concernent des éléments proches ou joints. Ainsi en est-il de l'indulgence du Chemin de Croix de la chapelle de Saint Thomas (1896), de l'indulgence de la Statue du Sacré Coeur de Jésus placée au bas de la montée du Rosaire qui mène à la basilique ou des indulgences à appliquer par le chapelain (attachées au chapelet ou au Rosaire). Privilèges spirituels encore que les quelques 70 expositions et bénédictions extraordinaires du Très Saint Sacrement qui rythment une année de Notre Dame de Fourvière ⁽⁷⁰⁸⁾. Dès le début du siècle, Notre Dame de Fourvière était un réceptacle de privilèges: ceux-ci deviennent innombrables à partir de 1837.

La mise en valeur de ces indulgences commence bien avant l'âge d'or du sanctuaire. L'indulgence plénière quotidienne donnée en 1805 est par exemple signalée dans les guides touristiques ordinaires du début du siècle (ce qui pourrait indiquer qu'elle est la seule de ce type à Lyon). Et lorsque les références de ce type disparaissent des guides touristiques, qui proposent d'autres motivations à la visite des sanctuaires, elles prennent bien vite leur place dans les manuels et guides du pèlerin à Fourvière. Un pèlerin dont les guides assurent la venue à Notre Dame de Fourvière tant par les trésors de salut que recèle le sanctuaire que par l'itinéraire qui lui est proposé.

(b) Le pèlerin à Fourvière

⁷⁰⁷ Auxquelles il ne faut pas omettre d'ajouter les indulgences de la Portioncule qui se gagnent par une visite le 2 août.

⁷⁰⁸ Sans compter celle, hebdomadaire, de la messe du samedi de l'Archiconfrérie de Notre Dame de Fourvière, réactivée à partir de 1848.

En apparence, il est plusieurs manières d'appréhender la manière dont se comporte le pèlerin à Fourvière. D'abord sous l'aspect normatif, en analysant les prescriptions des guides et manuels *"du pèlerin"*. Puis sous un aspect pratique, en lisant des récits et souvenirs de pèlerinage. La distinction est peut-être trompeuse: la narration du pèlerinage peut n'être qu'un guide camouflé sous le prétexte du récit. Si le subterfuge est évident dans le cas des Souvenirs de Fourvières de 1847, dont le sous-titre et l'organisation interne révèlent immédiatement la nature ⁽⁷⁰⁹⁾, l'exemple n'en invite pas moins à la méfiance. Le récit de voyage est d'ailleurs classiquement appelé à devenir un guide pour ses lecteurs. Si le récit de pèlerinage ne contient pas les mêmes indications pratiques que le récit de voyage, il faut néanmoins penser qu'il puisse en aller de même pour lui. Lyon n'étant pas Rome ni un haut-lieu se suffisant à soi-même, cette forme du récit-guide semble pourtant à écarter. La minceur des ouvrages de ce type montre en outre qu'il s'agit vraiment d'ouvrages à compte d'auteur, publiés au retour par le pèlerin désireux de faire partager sa ferveur mariale. Les manuels et guides nous révèlent l'existence d'une préparation au sanctuaire très précise, en même temps que sa prééminence croissante dans la visite du Lyon religieux. A travers les itinéraires que certains décrivent à la fin du siècle, on sent comment le lieu est devenu à la fois le résumé et le sommet de cette visite.

Presque tous les ouvrages adoptent une découpe du temps et de la prière aussi rigoureuse que celle inaugurée par le Pèlerin de Fourvières de 1836. Celui-ci prescrit en effet diverses pratiques dévotes dont la succession se règle sur la proximité spatiale de l'autel marial. Avant de partir pour le pèlerinage, le fervent serviteur de Marie commence par lire le chapitre intitulé *"Motifs de confiance en la Sainte Vierge"*, une lecture qui renforce son désir de pèlerinage. Le matin de sa montée à Fourvière, une autre prière lui est proposée, à laquelle succède pendant l'ascension vers la chapelle une autre prière. A moins bien sûr que le pèlerin ne préfère chanter un cantique, réciter son chapelet, ou relire les *"motifs de confiance..."*. A son arrivée devant la chapelle, il peut de nouveau chanter:

*"Du haut de la colline sainte
où nous conduit la piété
d'un regard j'embrasse l'enceinte
de l'antique ou noble cité.
Quelle majesté l'entourne;*

⁷⁰⁹ MERMIER (C.): Souvenirs de Fourvières ou visites à l'auguste sanctuaire de Marie pour tous les samedis de l'année et les fêtes de la Sainte Vierge, Lyon, Lecoffre, 1847.

que de grandeurs et d'attraits" ⁽⁷¹⁰⁾. Mais bien vite des préoccupations plus graves accaparent son attention. Il entonne un nouveau cantique à l'entrée du sanctuaire, murmure une prière lorsqu'il arrive devant l'autel de la Vierge. Quoiqu'il se passe ensuite, le bon abbé Hilaire lui a prévu un texte de circonstance. Qu'il assiste à une messe, et il peut lire une prière avant, pendant et après la cérémonie. Qu'il communie et se confesse et il en va de même. Son départ du sanctuaire est marqué par de nouveau par les cantiques et prières nées de l'inventive plume de l'abbé.

Les manuels de 1839 et de 1867 ne procèdent pas autrement. Avec d'autres mots, ils proposent des prières et oraisons pour tous les moments qui marquent la visite du sanctuaire. Apogée d'une période d'intense concentration religieuse, le pèlerinage, la visite est isolée du temps ordinaire par ces prières d'avant et d'après Fourvière. Qu'il me soit permis de retrouver dans cette fine manipulation conjointe du lieu et du temps cette inspiration de l'ignace de Loyola des Exercices qu'évoque G.Labrot dans "*la fine composition du lieu, précise, maniaque, afin de mieux asseoir la méditation, de lui conférer saveur et durée*" qu'il rencontre dans les guides de Rome ⁽⁷¹¹⁾. C'est là un patronage qu'il me semble juste d'indiquer ici: l'abbé Hilaire, fondateur de tout le cérémonial pérégrinatoire, est sans doute proche des Jésuites puisqu'il laisse la poursuite de sa tâche au jésuite Cahour.

Il est vrai qu'outre la nécessité de chasser les pensées étrangères au pèlerinage, des facteurs endogènes de trouble nécessitent ce traitement spirituel du trajet vers Fourvière. A une cinquantaine d'années d'écart, Flora Tristan et Emile Baumann se répondent pour décrire la montée vers Fourvière ⁽⁷¹²⁾. Mendians et marchands d'objets dévots, surtout aux moments des grandes fêtes de Marie ou au mois de mai, occupent les deux côtés de l'ultime montée vers la chapelle. Cette animation n'est pas forcément propice au recueillement que requiert la visite à Notre Dame de Fourvière. Divers raccourcis puis la promenade du Rosaire viennent à partir du milieu du siècle court-circuiter ces chemins périlleux ⁽⁷¹³⁾. Le jardin du Rosaire, terminé en 1871

⁷¹⁰ A.M.D.G: Le pèlerin de Fourvières, Lyon, Pélagaud, 1836, p.279.

⁷¹¹ L'image de Rome..., op.cit., p.134.

⁷¹² TRISTAN (Flora): Le tour de France, Paris, Tête de Feuilles, 1973, p.88. (montée à Fourvière en 1844) Emile Baumann (Mon frère le dominicain, Paris, Grasset, 1927) se rappelle ses pèlerinages d'enfant dans les années 1870-80. La concentration de mendiants à Notre Dame de Fourvière est notable dès les années 1810. Jouy, de passage à Lyon en 1819, y rencontre "*les pauvres les plus déguenillés et les plus dévots qui se puissent voir*" (JOUY (E.): L'Hermite en province, observations sur les moeurs et les usages français au commencement du XIX^e siècle, Paris, Pillet, 1825, p.174).

⁷¹³ Dans Voir, revoir Fourvière, (Lyon, s.e, 1988) Elisabeth Hardouin-Fugier établit la chronologie de ces passages, et les démêlés auxquels ils donnent lieu, p.90-95. Les marialistes sont sensibles à ce travail

sous les auspices de la Commission de Fourvière, est justement conçu dans cette perspective de concentration religieuse: "*l'âme s'élève comme le corps au dessus des vains bruits de la ville*" mentionne le rapport de la Commission de cette année là⁽⁷¹⁴⁾.

Visiter Lyon religieux

La mise en valeur du "moment de Marie" a son équivalent dans la mise en valeur de son site, lui aussi extrait de l'espace "ordinaire" du Lyon religieux. A cause de l'apparition tardive des guides qui organisent la découverte des églises de la ville de Pothin et de Marie, il faut bien considérer que ceux-ci retranscrivent la situation dominante de Notre Dame de Fourvière dans le paysage lyonnais plutôt qu'ils ne la fondent. Le pèlerin de Fourvière, de l'abbé Huguet est en 1898 le premier ouvrage à proposer trois itinéraires dans le Lyon religieux ⁽⁷¹⁵⁾. L'abbé va droit au but: "*Tout bon catholique qui vient à Lyon a pour premier objectif Fourvière*" ⁽⁷¹⁶⁾. Le premier itinéraire se déroule en effet sur la colline. Les visites de l'ancienne chapelle et de la nouvelle basilique précèdent les visites au cachot de Saint Pothin, à l'Eglise Saint-Just, à la crypte des Martyrs de Saint-Irénée, à la primatiale Saint-Jean ⁽⁷¹⁷⁾. Elles ouvrent ainsi l'itinéraire qui va parcourir la plupart des hauts lieux du Lyon religieux, comme une sublime introduction. Le nouveau pèlerin de Fourvière à Lyon de Victor Vieille en 1909, qui ne retient que 9 lieux à visiter, commence lui aussi la visite des caveaux et des cryptes par celle de Notre Dame de Fourvière, dont la colline est le "*Thabor*". Les deux récits de pèlerinage arrivés à ma connaissance, contemporains de ces deux guides, semblent les suivre à la lettre ⁽⁷¹⁸⁾. Pour

autour du recueillement, et Joseph Bard peut en 1859 féliciter chaleureusement la Commission de Fourvière pour ce passage du Rosaire par lequel on peut désormais monter à la chapelle "*en se préparant à la prière par les émotions que fait naître la vue d'un ravissant paysage*", "XIX° bulletin monumental de Lyon", la Revue du Lyonnais, 1859, tome XIX. Paul Saint Olive avait déjà rendu semblable hommage en 1857.

⁷¹⁴ Cité par E. Hardouin-Fugier, Voir, revoir Fourvière, op.cit., p.95.

⁷¹⁵ Le guide général d'Adrien Péladan en 1865, très préoccupé de religion mais au propos plus touristique, commençait lui aussi par Notre Dame de Fourvière. Il est d'ailleurs notable que le guide d'Huguet, tout en égrenant le chapelet des église et des lieux religieux, mentionne aussi les monuments civils de Lyon.

⁷¹⁶ Le pèlerin de Fourvière, itinéraire du catholique à travers Lyon religieux, Lyon, Société de publicité artistique, 1898, p.3.

⁷¹⁷ Ceci pour les formes permanentes. D'autres visites plus éphémères, mais pas forcément moins pieuses, pouvaient sans doute se greffer sur le parcours, et enraciner encore plus Notre Dame de Fourvière dans le souvenir des saints martyrs. Ainsi en advint-il peut-être du panorama permanent "L'Amphithéâtre rougi par le sang des martyrs" que la Société des Panoramas faisait donner en 1883 dans l'ancien pavillon Gay, à deux pas de la chapelle (cité par Gilbert Gardes dans Lyon. l'art et la ville, Lyon, Editions du CNRS, 1988, tome II, p.62).

l'auteur breton (un prêtre?) des Souvenirs de pèlerinage, qui pèlerine à Tours, Lyon, Notre Dame de la Salette, la Grande Chartreuse, Le Puy, Paray le Monial et Ars, on sent une certaine jubilation à gravir les pentes de la colline: "*Montons le plus vite possible à Notre Dame de Fourvière, que nous avons hâte de visiter*". Le membre de l'A.C.J.F., sur la route des Saintes Maries de la Mer, de Lourdes, de Toulouse, D'Aigues Mortes et d'Avignon est peut-être plus pratique: "*Il serait infini de nous arrêter à chacune des basiliques écloses à travers les âges sur le sol lyonnais, sous les pas de la mère de Dieu; rendons nous de suite à Fourvières*". Tous deux retiennent en fait une image de Lyon: Notre Dame de Fourvière. C'est ce que fait bien comprendre l'auteur des Souvenirs... en racontant sa promenade dans la ville: "*Tout cela c'est froid. En parcourant les rues principales avec quelques unes de nos pèlerines, nos yeux cherchent irrésistiblement les tours de Fourvières. C'est là, pour nous, le vrai Lyon*" ⁽⁷¹⁹⁾.

S'il est difficile faute de témoignages antérieurs, de réfléchir sur la place de Notre Dame de Fourvière dans la carte religieuse des pèlerins, il semble juste de penser qu'elle est importante. Quelques signes disséminés dans les archives policières paraissent indiquer que le contact pègrinatoire avec Lyon se résume à Notre Dame de Fourvière. Les 600 pèlerins du Jura qui arrivent par le train à Perrache le 6 juin 1876 se forment en procession à Saint-Martin d'Ainay et partent pour Fourvière, qui est aussi le lieu unique visité par les Italiens qui arrivent le 28 août 1883 ⁽⁷²⁰⁾. Notre Dame de Fourvière est devenue le site majeur de la visite pègrinatoire, que celle-ci ait été conçue comme purement mariale ou comme un hommage aux martyrs de la foi. Par son enracinement, Notre Dame de Fourvière répond de toute façon à cette double exigence. Les fréquentes manifestations de dévotion qui y prennent place la renforcent encore dans ce statut de haut-lieu religieux.

(c) La rythmique mariale

Notre Dame de Fourvière connaissait déjà des cortèges et des "grandes heures" avant 1789. La procession en corps du Consulat le jour de la Nativité (le 8 septembre) en était la cérémonie la plus régulière et la plus prestigieuse. Ce cycle annuel fut brisé par la Révolution. La réouverture de la chapelle en 1805, outre la vague processionnelle qu'elle entraîne, remet en vigueur les différentes fêtes mariales célébrées à la chapelle. Les semaines, les mois, les

⁷¹⁸ Souvenirs de pèlerinage, Rennes, Riou-Reuzé, 1905 et Pèlerinage au pays des amis de Jésus par un membre de l'ACJF, s.l, s.e, 1912.

⁷¹⁹ Souvenirs de pèlerinage, Rennes, Riou-Reuzé, 1905, p.51. Que l'auteur évoque "ses pèlerines" suggère deux possibilités. Soit il est très frileux, soit il est prêtre. Je penche pour la seconde.

années sont scandés par ces fêtes dont les listes sont codifiées au moment de l'explosion mariale des années 1830. En même temps, se met en place une véritable politique de commémoration, qui fait prendre aux fêtes et célébrations une amplitude séculaire et élargit encore le pouvoir de Notre Dame de Fourvière sur le temps.

Des fêtes fréquentes

Les fêtes générales de l'Eglise catholique et les fêtes particulières à l'Eglise de Lyon se rejoignent pour faire de Notre Dame de Fourvière un lieu où se portent fréquemment les pas du catholique. Dans son "précis des principales fêtes de la Sainte Vierge" du Pèlerin de Fourvières, l'abbé Hilaire indiquait tant de fêtes qu'il s'en trouvait au moins une chaque mois ⁽⁷²¹⁾. Le calendrier va s'épurer au cours du siècle, et Chatelus en 1902 ne conserve que cinq fêtes: l'Adoration Perpétuelle le 1er janvier, la fête de Notre Dame de Fourvière le 19 avril, l'Assomption le 15 août, la Nativité de la Vierge le 8 septembre et l'Immaculée Conception le 8 décembre. Chacune de ces fêtes majeures est accompagnée d'un octave, durant lequel le rythme des prières et des messes s'intensifie. Cette clarification n'est pas le seul résultat de la lente épuration d'un calendrier trop fourni. Il est aussi le fruit des modifications du dogme (ainsi le Manuel de dévotion de 1839 ignore-t-il totalement le 8 décembre), et d'un mélange de fêtes locales et générales. Outre la fête de Notre Dame de Fourvière, ce sont bien des cérémonies particulières à Lyon, comme la bénédiction de la ville ou les illuminations qui donnent tous leur poids à certaines de ces fêtes.

A ces dates ponctuelles, il faut ajouter d'autres séquences. D'abord, tous les ans, le mois de Marie invite en mai à des dévotions particulières, au foyer ou à l'église. Le Manuel de dévotion... de 1839, au moment où l'Eglise fait des efforts pour répandre cette "nouvelle" pratique mariale, insiste fortement sur l'avantage de visiter Notre Dame de Fourvière pendant la durée de ce mois. Il y a aussi, toutes les semaines, le retour du samedi, jour traditionnel de dévotion à la Vierge à Lyon. Depuis le XVII^e siècle, une messe est dite chaque samedi à Fourvière pour la protection de la cité, messe qui comprend la bénédiction de la ville depuis l'autel ⁽⁷²²⁾. Cette dévotion du samedi se perpétue au début du XIX^e siècle, et E.Jouy en 1819 note même que ce jour est celui où les personnes de distinction se portent à Fourvière. Elle est entretenue et renforcée par des mesures épiscopales: les confréries fondées ou restaurées par

⁷²⁰ Archives départementales du Rhône, V14¹.

⁷²¹ Avec par exemple les fêtes de la Purification, de la Compassion, de la Visitation,... .

⁷²² Pour les détails sur les messes et bénédiction, voir Notre Dame de Fourvière de l'abbé Sachet, Lyon, s.e, 1924.

Mgrs Pins et Bonald en 1839 et 1848 ont toutes deux messes et prières le samedi ⁽⁷²³⁾. Celle de l'archiconfrérie de Notre Dame de Fourvière s'accompagne d'une bénédiction de la ville, par laquelle le souvenir du rôle protecteur de la Vierge est renouvelé chaque semaine dans l'intimité de la chapelle, comme il l'est chaque année publiquement le jour du 8 septembre. Ces cérémonies, disparues lors de la Révolution, ne reparaissent qu'en 1848.

Une volonté de commémoration

L'épiscopat du cardinal de Bonald marque de plusieurs manières l'histoire de la dévotion mariale à Lyon. Pour ce qui nous intéresse ici, il faut remarquer qu'il est le premier à se lancer dans une politique de commémoration des grandes dates de l'histoire de Notre Dame de Fourvière. Cette volonté perdure jusque dans notre siècle, qui a vu le tricentenaire de la guérison des enfants de l'Aumône Générale en 1938, le tricentenaire de la consécration à la Vierge en 1943, le cinquantenaire de la consécration de la basilique en 1946 et le centenaire des illuminations du huit décembre en 1952, toutes occasions marquées par des cérémonies particulières ⁽⁷²⁴⁾.

Selon l'abbé Sachet, Mgr Bonald aurait tout d'abord eu l'idée de commémorer le bicentenaire du vœu de 1643. Le précédent édifiant fourni par les cérémonies du transfert des reliques de Saint Exupère en 1838 est peut-être une des raisons qui lui font renoncer à une cérémonie qui ne pourrait prendre les proportions souhaitables ⁽⁷²⁵⁾. C'est en 1848 que la volonté archiépiscopale de rappeler les hauts faits de l'histoire mariale de Lyon peut pleinement s'exprimer. En novembre, lorsque la situation politique s'est calmée, une ordonnance de Mgr de Bonald rétablit à la fois l'ancienne confrérie de Notre Dame de Fourvière et la bénédiction publique de la ville depuis la terrasse de Fourvière chaque 8 septembre. Il renouvelle ainsi le vœu de 1643, et affirme publiquement que la ville est sous protection mariale. C'est à la fois redonner officiellement au culte marial toute sa dimension locale, et tenter à travers Marie

⁷²³ Mgr de Pins fonde à Lyon la Confrérie du Très Saint Sacrement et Immaculé Coeur de Marie, dont le "siège" est à Notre Dame des Victoires à Paris. Mgr de Bonald rétablit quant à lui l'ancienne confrérie de Notre Dame de Fourvière.

⁷²⁴ En 1938, il était question de faire coïncider tricentenaire et congrès marial. Déjà prévu ailleurs, ce dernier eut lieu à Lyon l'année suivante. Voir S.NATON et F.DEBOUT: le congrès marial de Lyon, I.E.P de Lyon, mémoire de séminaire, 1898-90. Merci à Philippe Dujardin pour la communication de ces travaux qu'il a dirigés.

⁷²⁵ Lors du transfert des reliques du Saint en 1838, le préfet avait refusé à la procession le droit de faire le tour de la place Bellecour, en arguant du fait que ces cérémonies n'étaient point prévues par le Concordat. Voir Vincent ROBERT: Cortèges et manifestations à Lyon, 1848-1914, Thèse de doctorat d'histoire, Université Lumière Lyon II, 1990, p.97-98.

d'accéder au coeur des populations ouvrières dont Mgr Bonald se préoccupe vivement tout au long de son épiscopat ⁽⁷²⁶⁾. La Vierge consolatrice et libératrice est en effet susceptible de se gagner la confiance du peuple. Si le rituel met un peu de temps à s'imposer ⁽⁷²⁷⁾, son existence est un élément important pour ceux qui affirment conjointement la ferveur mariale lyonnaise et le respect des traditions ⁽⁷²⁸⁾. Tous les ans, il ancre un peu plus la ferveur mariale dans le temps et dans l'espace.

Le début du XX^e siècle, dans la tourmente de la Séparation, est un autre moment d'intense commémoration. Marquées par des messes, des discours de dignitaires catholiques ⁽⁷²⁹⁾ et surtout par une célébration intense dans la presse de défense catholique (ces événements sont abondamment décrits par Le Nouvelliste), les dates de 1902, 1904, 1905 sont les moments de l'exaltation de la tradition mariale lyonnaise ⁽⁷³⁰⁾. En saisissant les prétextes du cinquantenaire du clocher, du cinquantenaire de la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception ou du centenaire de la réouverture de la chapelle, on rappelle que le culte marial s'enracine dans le temps. Dans une période où l'anticléricalisme est une doctrine d'Etat, ancrer ce culte dans l'immémorial peut en effet apparaître comme une des conditions de sa survie, surtout quand ce travail de la mémoire vient s'articuler sur un espace savamment travaillé depuis plus d'un siècle.

(3) Une action sur la matérialité du lieu

Modeler matériellement le sommet de la colline n'est certes pas une entreprise nouvelle au XIX^e siècle. Dès 1661 le Consulat avait contribué à la monumentalisation (c'est à dire à la mise en évidence) du lieu en y transportant la pyramide des Terreaux. En 1751, c'est le

⁷²⁶ Voir sur ce point les pages consacrées à Mgr de Bonald dans l'Histoire du diocèse de Lyon (Jacques Gadille dir.) et la bibliographie attenante.

⁷²⁷ Vincent Robert mentionne que les rapports de police ne commencent à parler d'une "*foule considérable*" à la cérémonie du 8 septembre qu'à partir de 1860. C'est aussi à partir de cette date que la bénédiction apparaît plus fréquemment dans les descriptions de la ville. Elle n'atteint cependant jamais la notoriété et la popularité du 8 décembre. Pourtant, les rapports de police (Archives départementales du Rhône, V14²), mentionnent toujours la présence de près de 10 000 personnes sur les quais de la Saône pour recevoir la bénédiction dans les années 1880. Pour cause de lente disparition, de baisse d'attention ou de pertes d'archives, on ne trouve plus de rapports sur le 8 septembre après 1895.

⁷²⁸ Voir par exemple le compte-rendu de Paul Saint-Olive dans la Revue du Lyonnais en 1872.

⁷²⁹ P.DADOLLE (recteur des Facultés Catholiques): Discours pour le centenaire de la réouverture de la chapelle de Fourvière 1805-1905, Lyon, Vitte, 1905.

sanctuaire lui-même qui avait été agrandi. Encore une fois, c'est par l'intensité et la conscience de ce travail autour des conditions matérielles du lieu que le XIX^e siècle se singularise. Le jeu sur les formes, dans le but de leur donner toute leur puissance persuasive, est ici poussé à une puissance que les grands théologiens de la Contre-Réforme n'auraient pas désavoué. Dans un contexte qui est encore une fois celui de la défense de la foi, le message que transmet Notre Dame de Fourvière se fait plus explicite. Le discours sur les formes et leur rôle pour la promotion de la foi sort alors des cercles restreints de la théologie et de l'art religieux. Dans les guides ou les manuels du pèlerin, dans les prises de parole des grandes cérémonies, le discours sur les formes s'adresse désormais à tous, et ne se contente plus de s'en remettre à l'effet visuel. Celui-ci est souligné, appuyé, martelé par un discours écrit, qui ne décompose la symbolique et le codage des matériaux ou des formes que pour mieux imposer leur message. Le livre que Sainte Marie Perrin publie en 1912 sur Notre Dame de Fourvière, où il décrypte toute la symbolique de l'architecture et du décor de la nouvelle basilique, me semble constituer le dernier aboutissement d'une entreprise de scénographie qui en appelle aussi à la raison et à la réflexion pour assurer son succès ⁽⁷³¹⁾.

Ce message qu'il s'agit de faire passer à travers le site, les bâtiments et l'animation "théâtrale" du lieu (processions, illuminations), c'est d'abord la vigueur et la gloire de la foi catholique face aux attaques du matérialisme et de l'athéisme, mais aussi la gloire de Fourvière. Celle-ci, située sur un axe important du renouveau catholique (la dévotion mariale), est une des conditions nécessaires à celle-là. Ainsi, au cours du XIX^e siècle et non sans heurt, les grandes heures de l'Eglise de Lyon prennent de plus en plus place à Notre Dame de Fourvière, et non plus à la Primatiale Saint Jean. La défense de la foi passe par le culte marial. Au début du XX^e siècle, le déménagement de l'Archevêché à l'ombre de la nouvelle basilique vient entériner symboliquement cette évolution. A travers ces actions conjointes, c'est toutes ces caractéristiques que nous avons déjà reconnues qui se retrouvent. De ces traitements matériels, la légitimité et la force symbolique de Notre Dame de Fourvière sortent bien sûr accrues.

(a) Autour du site

La position de la chapelle, perchée sur sa colline surplombant la ville, a sans doute été mise en valeur depuis longtemps quand les habiles marialistes des années 1830 s'attachent à écrire la gloire du sanctuaire de la Vierge. Il n'est pas possible, faute de preuve, d'affirmer que

⁷³⁰ M.P HENTZIEN et altri: Le huit décembre de 1852 à 1918, I.E.P de Lyon, mémoire de séminaire, 1989-90. (Etude de presse).

c'est là un des arguments de la décision du Consulat d'y faire pèlerinage annuel à partir de 1643, la chapelle se trouvant dans une position "naturelle" de protection. Mais on peut penser qu'un clergé habile a pu insister sur cette dimension physique, plus propice à rendre la protection mariale et la dévotion du corps de ville que les sanctuaires "plats" de Saint-Nizier, de l'Île Barbe ou d'Ainay.

Cette dimension "protectrice" du site était en quelque sorte attestée à l'époque médiévale par l'existence d'une tour de guet, placée juste à côté de la chapelle. Sans aller aussi loin que nos marialistes qui affirment que cette proximité montre que Marie protégeait déjà la ville, il me semble que le site de Fourvière est, bien avant la pleine extension de la piété mariale, un signal reconnu des habitants de la cité et des voyageurs. Signal d'après lequel le paysan estime la distance qui le sépare encore de la ville, qui annonce au voyageur qu'il rentre "à la maison" ⁽⁷³²⁾, qui permet au promeneur et au citadin de s'orienter (Voir le chapitre précédent), mais aussi instrument de prévisions météorologiques ⁽⁷³³⁾, les regards s'y tournent d'une façon logique ⁽⁷³⁴⁾. Indéniablement, la situation physique de la chapelle lui donne une lisibilité extraordinaire. Mais ce n'est pas cette position donnée une fois pour toutes qui en fait le sommet du Lyon religieux et une des pointes symboliques de la ville. C'est la réinterprétation de cette position en surplomb le long de lignes théologiques établies et le travail d'utilisation matérielle et intellectuelle de ces caractéristiques physiques qui donnent une dimension supplémentaire à la chapelle, et un sens spécifique aux regards qui se tournent vers elle.

Un site religieux

Comme on s'en est rendu compte à plusieurs reprises déjà, la comparaison de la colline avec d'autres montagnes sacrées a fait recette au XIX^e siècle. Les correspondances bibliques ou évangéliques sont en effet riches: lieux élevés où le Dieu de l'Ancien Testament a dicté ses

⁷³¹ SAINTÉ MARIE PERRIN: La basilique de Fourvière, Lyon, Vitte, 1912.

⁷³² Alors que son récit ne mentionne plus jamais la chapelle ou la Vierge, Jacques Cogniat commence ainsi la description de son retour à Lyon en 1837 par le Rhône: "*J'aperçus un coteau verdoyant et une humble chapelle, et bientôt devant moi...*". "Retour en France", la Revue du Lyonnais, 1837, tome 5.

⁷³³ Chapeau dans sa topographie médicale de 1839 rapporte cette "expression populaire" qui dit que lorsque "*Notre Dame de Fourvière prend son manteau*" et que "*la traverse règne*" -c'est à dire le vent d'Ouest), alors la pluie est imminente. Chapeau (A.): "Esquisse de la topographie médicale de Lyon", Annuaire de Lyon, Lyon, Pélagaud et Lesne, 1839.

⁷³⁴ Le cas de Flora Tristan montre comment, tout en tenant en horreur le sanctuaire religieux "*ignoble fétiche vénéré dans deux ou trois départements à la ronde*", on peut utiliser le signal urbain qu'il constitue. Ainsi lorsque F.Tristan revient de Saint-Etienne, "*horrible ville*", par le chemin de fer: "*Ma joie lorsque j'ai*

lois et délivré ses enseignements, éminences où le Christ a manifesté sa puissance, il est facile d'entourer Fourvière d'illustres compagnons. Le Révérend Père Chrysostome en 1867 énumère une vingtaine d'exemples, et utilise la quasi-totalité des comparaisons employées tout au long du siècle. Le Mont Ararat, la montagne de la Vision, le Sinaï sont parmi ces exemples qui attestent que les lieux élevés sont l'objet de la prédilection divine. Une prédilection que partage forcément Marie, et dont Chrysostome donne les raisons mieux que tout autre. *"Dieu donc, et Marie, en choisissant le faite de montagnes pour établir leurs sanctuaires, ont voulu détacher nos coeurs des affections d'ici-bas pour les élever jusqu'au ciel. Cette ascension matérielle si pénible nous figure l'ascension plus pénible encore de l'âme jusqu'à Dieu. La paix, le silence qui règnent sur ces hauteurs nous font songer au silence et à la paix de l'éternité où rien ne passe, où tout demeure. Le vaste horizon qui se déroule au regard rappelle l'immensité de l'être infini, et les créatures qui disparaissent dans la distance font sentir combien l'homme est peu de chose en face de Dieu"* (735). Tout est dit dans ce passage des efforts de formalisation du pèlerinage et de l'utilisation habile du milieu dans le cadre de cet effort. Autour de deux moments, l'ascension vers le sanctuaire et le moment où le pèlerin atteint au lieu haut qui lui fait découvrir le paysage, le milieu est à la fois métaphore et instrument de la dévotion.

Au lyrisme naturaliste de Joseph Bard qui parle dans son Gloire à Lyon de 1836 du *"débarcadère des célestes religions, placé entre le Christ et les hommes"*, je préférerai ici d'autres métaphores. Toutes pourtant se produisent sur les mêmes schémas. Monter à Fourvière, c'est à la fois accompagner et incarner l'effort de la prière, mais aussi ressentir le plaisir intense de l'élévation de l'âme vers le ciel. Le temps de la montée, le pèlerin est invité par les manuels et livres pieux à se laisser submerger par deux sentiments. Cette notion de durée est d'ailleurs elle-même importante, comme le dit H.Lebon: *"C'est alors que cette bonne mère a*

aperçu Notre Dame de Fourvière" écrit-elle. TRISTAN (Flora): Le tour de France, Paris, Tête de Feuilles, 1973.

⁷³⁵ CHRYSOSTOME (R.P.J): Manuel du pèlerin à Notre Dame de Fourvière, Lyon, Perrin, 1867, p.6-7. Joannès Blanchon développe aussi brillamment cette rhétorique du lieu haut dans le Compte-rendu par la commission de Fourvière de toutes les opérations concernant l'oeuvre de Notre Dame de Fourvière du 31 juillet 1862 au 31 décembre 1865, en parlant de *"ces sommets où Dieu se plaît à résider, d'où il dicte sa loi, où il se transfigure aux yeux de ses disciples, où ses anges conduisent Loth loin des villes coupables: "in monte salvum te fac, ne et tu simul pereas"* (Genèse, XIX, 17) (Ici, mes souvenirs de latin et mon vieux Gaffiot me laissent muets quant à la traduction de ce verset, où il est question de faire son salut dans les montagnes et de disparaître en même temps...). Plus généralement, on retrouve pour Fourvière toutes les composantes du thème de la Montagne Sacrée tels que les a développés Mircea Eliade (entre autres dans Le mythe de l'éternel retour et les pages consacrées au "Symbolisme du centre"): rencontre du Ciel et de la Terre, Axis Mundi, centre du monde, tout cela apparaît à un moment ou à un autre, notamment dans les propos de Blanchon, habile à utiliser les références de l'Ancien Testament.

plus de temps pour élaborer les coeurs, car souvent son travail s'opère pendant le trajet, et lorsque le pèlerin touche la cime, déjà l'oeuvre de grâce est accomplie" ⁽⁷³⁶⁾. Pendant ce temps de la montée, c'est d'abord l'émotion qui envahit le coeur à la pensée des bienfaits mariaux et de la rencontre si proche avec l'image miraculeuse de la Vierge, là-haut. Cette émotion est bien sûr soutenue par la prière, qui met en scène l'émotion, favorisée par une concentration intense. Chrysostome prescrit d'ailleurs expressément la montée en prières, rosaire en main, yeux baissés. L'imposition de cette émotion dévote se fait même plus volontaire à partir de 1870 avec l'achèvement des Jardins du Rosaire par la Commission de Fourvière et le chemin de croix qui le jalonne. La Commission donne d'ailleurs toutes les clés symboliques de l'ascension et du jardin dans ses comptes-rendus successifs ⁽⁷³⁷⁾. L'émotion s'accompagne d'un sentiment d'effort. Si C.Mermier dans ses Souvenirs de Fourvières... présente la montée pieds nus, ses confrères sont moins exigeants. Plutôt que d'ajouter aux difficultés naturelles de la pente par une mortification quelconque, ils exagèrent un peu sa raideur. Chrysostome évoque les pas accomplis et les gouttes de sueur comme de précieux présents à Marie, De Fogeres raconte son périple par des chemins "*rudes et escarpés*" sur lesquels "*la Bonne Vierge consolatrice s'est placée comme une étape au milieu des sentiers de la vie*" ⁽⁷³⁸⁾. Sans parvenir tous à cette adéquation entre les vertus théologiques de la Vierge et la situation de son sanctuaire, nos auteurs soulignent donc les dimensions traditionnelles de l'action pérégrinatrice que sont le recueillement et l'effort.

C'est d'ailleurs en relation avec ces éléments qu'il faut comprendre les protestations de Paul Saint-Olive et de Morel de Voleine face aux projets de reconstruction de la vieille chapelle. Tous deux, à dix ans de décalage, critiquent cette "*manie du confortable*" qui briserait le pèlerinage ⁽⁷³⁹⁾. Face aux suggestions de réaménagement des voies d'accès, de chemin de fer, ils s'effrayent bien sûr du possible envahissement de la colline par la "*spéculation*". Mais c'est surtout une autre conséquence que redoute Saint-Olive, et que reprend Morel de Voleine: si la montée à Fourvière devient facile, il n'y a plus d'effort sur soi-même, donc plus de vertu, donc plus de pèlerinage. Ce sont là les limites qu'on retrouve toujours posées à l'aménagement du

⁷³⁶ LEBON (Hubert): Délices de Fourvière, Lyon, Périsse, 1843, p.13.

⁷³⁷ Voir notamment le compte-rendu pour 1866-1871.

⁷³⁸ DE FOGERES (Ludovic): Une visite à Fourvière, Lyon, Josserand, 1874, p.17.

⁷³⁹ De Paul Saint-Olive, on citera les deux articles "Les nouvelles constructions de Fourvières", la Revue du Lyonnais, 1853, tome VIII et "Fourvières en 1858", tome XIII. Louis Morel De Voleine édite son Saint Pothin et la chapelle de Fourvières en 1866, à l'occasion de la discussion autour des projets de Bossan .

site par les tenants de la tradition lyonnaise. De 1830 à la fin du siècle, on les voit intervenir autour de questions diverses, aménagement du site, érection de la statue, démolition de la vieille chapelle. Leur crainte est finalement unique dans toutes ces occurrences: au-delà de la mise à mal du "pittoresque", au-delà des atteintes à la tradition qu'ils réprouvent comme autant d'atteintes à l'ordre sagement établi, ils redoutent surtout la destruction de formes de dévotion qui ont fait leurs preuves, en des temps où rien ne garantit le succès des nouvelles formes créées. Nous en reparlerons plus loin. Avec la mise à mal de la montée vers Notre Dame de Fourvière, c'est aussi la montée des âmes vers le ciel qui est remise en cause.

Le ciel. C'est finalement la métaphore ultime de ce panorama que le pèlerin peut découvrir en arrivant en haut de la montée. Après le sevrage sensoriel qui a dû marquer sa montée, s'il a prié comme il se doit, yeux baissés et concentré, après les souffrances endurées, la vision qu'il découvre sur Lyon et ses alentours est tout à la fois récompense et apaisement ⁽⁷⁴⁰⁾, appel à la méditation et révélation de la perfection de la création divine. Si l'évocation de l'Eden n'est jamais explicite dans la peinture de l'infini et de la richesse du paysage telle que la font nos marialistes, la référence au firmament est bien présente. L'abbé Bouillard, vicaire de la paroisse de Saint-François de Sales, décrit ainsi Lyon vu de Notre Dame de Fourvière le soir: *"grâce au prestige des illuminations, grâce aux longues colonnades de feu qui se reflètent dans l'eau frémissante des fleuves, vous vous demandez si vous ne devez pas chercher le firmament ailleurs que sur votre tête"* ⁽⁷⁴¹⁾. Si on veut bien se rappeler avec Gérard Labrot que plus de trois siècles auparavant le théologien jésuite Saint Robert Bellarmin faisait de la contemplation du ciel le couronnement de *"l'ascensio mentis in Deo"*, et que son *De ascensione mentis in deum per scalas rerum creaturarum* de 1615 identifiait la Vierge à la lune, on mesure que la référence dépasse peut être la simple métaphore esthétique ⁽⁷⁴²⁾. Si la finesse de cette référence particulière peut être mise en doute, il n'en est pas de même de la contemplation du paysage à laquelle appellent constamment les guides et les manuels à la gloire de Notre Dame de Fourvière. Le pèlerin est toujours requis de regarder le panorama, depuis les montagnes et les

⁷⁴⁰ La prise de connaissance du panorama s'accompagne d'ailleurs d'une conscience de l'immensité par tous les sens: l'oreille perçoit l'éloignement des bruits du quotidien, l'olfaction a rendez-vous avec *"cette bonne odeur de sainteté que porte avec elle la piété la plus fervente"* (nous dit Hubert Lebon dans les *Délices de Fourvière*, lequel écrit en la même année 1843 ses *Parfums de Fourvières*. Le titre même des "Délices" fait d'ailleurs appel à des impressions qui dépassent de loin le seul plaisir pieux).

⁷⁴¹ BOUILLARD (Abbé A.): *Notre-Dame de Fourvière, son histoire, son culte et son influence*, Lyon, Girard et Josserand, 1858, p.101.

⁷⁴² *L'image de Rome*, op.cit., p.283-284.

campagnes qui attestent par leur beauté de la pureté de la création, jusqu'à la ville dont les bruits et les agitations paraissent à la fois vains et lointains ⁽⁷⁴³⁾. Ce sentiment, comme on l'a vu, est partagé par quelques uns de nos amoureux du point de vue, pour qui la contemplation est aussi méditation, recul sur le temps présent, sur soi. Collombet, qui dès 1834 présente à la fois le versant méditatif de la vue de Fourvière et son rôle "mystique" en est le prototype ⁽⁷⁴⁴⁾.

Seul de tous nos témoins amoureux de Notre Dame de Fourvière, Jules Janin se montre réticent face au plaisir tiré du point de vue. Loin d'exalter la grandeur divine et de provoquer l'humilité du visiteur, la splendeur de la vue le pousserait selon lui à l'orgueil, et l'empêcherait de s'agenouiller devant la Vierge dans son humble chapelle ⁽⁷⁴⁵⁾. Mais il est bien le seul à craindre, en ces années de développement de la dévotion mariale, que le "*curieux ne l'emporte sur le pèlerin*". les autorités ecclésiastiques elles-mêmes, à l'image des guides qu'elles approuvent, font plutôt le pari d'utiliser le goût pour le panorama pour servir la foi. L'effet produit sur les sens et l'esprit par la contemplation peut, pense-t-on, donner lieu à une recherche de soi-même qui mènerait le curieux venu pour le panorama aux autels de la chapelle ⁽⁷⁴⁶⁾. Que le clocher de la chapelle serve de premier belvédère dès les années 1810 en témoigne. Ce n'est là que le début de la recherche habile d'une synergie entre le regard du corps et le regard de l'âme.

Mise en valeur par tous les auteurs catholiques, louée par les visiteurs, la contemplation du point de vue fait en effet l'objet d'un traitement spécial dans l'aménagement du site d'abord, puis des constructions religieuses elles-mêmes. Le nouveau clocher érigé en 1852 conserve ses fonctions de belvédère, et est aménagé en conséquence. Au pied de la statue, le pèlerin et le curieux peuvent ensemble se livrer au plaisir panoramique. Ce d'autant plus que, par suite du rachat par la Commission de Fourvière de l'Observatoire de Gouhenant, le clocher est le seul lieu abrité à permettre cet exercice. Si, comme on le verra plus bas, ce rachat et le rabaissement de l'Observatoire sont motivés par une politique générale de préservation du site et de suprématie du signal marial, ce souci de réserver la contemplation paysagère à l'édifice religieux n'est peut-être pas exclu de leurs préoccupations. D'autant plus que, comme le rappelle

⁷⁴³ La mise en valeur de l'agitation urbaine produit en retour une série de contrastes qui servent Marie. Là-bas le bruit, ici le calme; là-bas l'agitation éternelle, ici la sérénité; là-bas le danger et l'injustice, ici la douceur, la paix et la consolation, etc.

⁷⁴⁴ Les guides touristiques du début du siècle, qui présentaient le pèlerinage sans préciser sa nature mariale et tutélaire, utilisaient déjà ce lien. Ainsi Cochard en 1829: "*Rien n'est aussi magnifique que le tableau immense dont on a l'aspect, il excite l'admiration, et porte l'âme à la reconnaissance envers l'Eternel, auteur de tant de bienfaits*".

⁷⁴⁵ Article du Journal des Débats, mai 1838, repris dans la Revue du Lyonnais, 1838, tome 7.

Blanchon quelques années plus tard, la forme même du panorama (vision circulaire), prête elle aussi à toute une interprétation symbolique. De tout ce spectacle en effet, *"le sanctuaire de Marie est le centre, de même que dans l'oeuvre de notre rédemption, elle est devenue le pivot du plan divin"* ⁽⁷⁴⁷⁾. Là encore, comment mieux dire cet effort pour placer le sanctuaire au centre des choses?

L'aboutissement de ce long traitement par le discours et de ces essais matériels, c'est 1894 et l'ouverture, dans une tour de la nouvelle basilique à peine achevée, de l'Observatoire Panoramique de Fourvière. La brochure intitulée Observatoire panoramique de Fourvière, publiée dès l'installation chez le très catholique éditeur Vitte, spécialiste des ouvrages de piété, permet de prendre la mesure du traitement religieux auquel est soumis la contemplation du point de vue ⁽⁷⁴⁸⁾. Parler de mise en scène est-il alors seulement assez fort? Qu'on en juge. Le propos, avoué depuis les premières lignes de l'ouvrage, est de donner à la Science sa place sur les tours de cette basilique *"dans ce concert où toutes les harmonies du Beau chantent l'hymne de la reconnaissance et de l'amour"*. Ainsi Notre Dame de Fourvière *"deviendra un monument sans rival dans le monde, où la religion aura su réunir sous son égide ce que les arts ont de plus riche et la Science de plus élevé"* ⁽⁷⁴⁹⁾. Tel était en effet le projet exposé par J. Blanchon dans le compte-rendu des activités de la Commission de Fourvière pour 1882-83, dans lequel il annonce que la tour Nord-Est de la nouvelle basilique est destinée à un observatoire scientifique *"affecté spécialement aux expériences et aux investigations sidérales et météorologiques du cours d'astronomie de la Faculté catholique de Lyon"* ⁽⁷⁵⁰⁾. Lorsque l'outillage scientifique (jumelles, lunettes) permet d'accéder au Beau, ne devient-il pas en effet un auxiliaire du Vrai, en tout cas selon les canons des membres de la Commission? Ainsi est pris le pari de mettre la science au service de la foi.

⁷⁴⁶ Voir par exemple Hubert LEBON dans son chapitre "Parfums de Fourvière" des Délices...

⁷⁴⁷ Affirmation que Blanchon ne manque pas d'appuyer de sa citation biblique: *"Leva in circuito oculos tuos et vide... Tunc videbis, et afflues et mirabitur et dilatabitur cor tuum"*, (Isaïe, LX, 4 et 5). (= Regarde autour de toi et vois.... Quand tu aura vu, tu t'embrasera, et ton coeur sera agrandi et étonné) Compte-rendu des activités de la Commission de Fourvière du 1er novembre 1872 au 31 décembre 1872, p.10.

⁷⁴⁸ L'observatoire panoramique de la basilique de Fourvière, Lyon, Vitte, 1896. Il s'agit là de la brochure rédigée en 1894 par le père Ardoin, trappiste d'Aiguebelle, qui en fait don en novembre 1895 à la Commission de Fourvière. C'est elle qui en fait tirer 5000 exemplaires chez Vitte (Procès-verbaux de la sous-commission de l'oeuvre de Fourvière 1895-1896, manuscrit, archives de la Commission de Fourvière).

⁷⁴⁹ op.cit., p.2.

C'est dans ce jeu ordinaire sur le paysage que la Commission, avec sans doute l'accord des plus hautes autorités religieuses lyonnaises, ouvre dès 1894 un belvédère au sommet de la même tour Nord-Est (150 000 entrées à l'occasion de l'Exposition Universelle, selon la brochure éditée chez Vitte). Tous ont alors pu contempler les horizons qu'on y découvre, avec certains soirs d'été cette vue des Alpes, spectacle grandiose *"qui saisit l'âme, l'élève jusqu'à l'auteur de toutes les merveilles"*. Pour parfaire l'équipement et les effets produits, la Commission de Fourvière décide d'équiper le lieu d'une lunette de vision, de jumelles et d'une table d'orientation. Cet équipement est alors rare ⁽⁷⁵¹⁾, et celui de Fourvière, même si notre auteur peut exagérer en le désignant comme le plus beau de France, semble de bonne qualité. Peint et émaillé, il indique les principaux monuments de la ville, les formes du relief et leurs altitudes, mais aussi les directions et distances des grandes villes du monde. Dans la salle située sous la plate-forme d'observation, on peut consulter des cartes, des plans et des photographies des alentours.

Si ces équipements permettent de satisfaire à la passion de connaissance et au désir curieux du voyageur, la manière dont il y accède lui rappelle la signification profonde de ce qu'il va voir. En effet, dans l'escalier qui mène à la plate-forme *"on peut lire, inscrits en mosaïques dans un gracieux encadrement de palmes bleues, sur la frise dont on fait le tour en spirale, quelques versets du cantique de Daniel qui rappellent à la fois les grands phénomènes de la nature, et la toute puissance de Dieu qui en a posé les lois...heureuse inspiration, d'avoir transporté dans les airs l'hymne des éléments, dont la science cherche à pénétrer les mystères; il semble qu'à cette hauteur, en face du splendide spectacle qu'on va contempler, on sente mieux la majesté des oeuvres divines: c'est le sursum corda, c'est l'âme qui monte avec le corps"* ⁽⁷⁵²⁾. Joannès Blanchon, secrétaire de la Commission, cheville ouvrière de la construction de la nouvelle basilique et inépuisable acteur de tout ce travail symbolique, avait dès 1884 consacré quelques pages à cette tour-belvédère dans le compte rendu de la Commission. Il concluait ainsi, après avoir cité Daniel: *"Il semble que cet appel enthousiaste, à toute la nature, à tous les éléments puisse comprendre ici jusqu'aux appareils scientifiques qui mettent l'homme*

⁷⁵⁰ Compte-rendu des activités de la Commission de Fourvière du 1er mars 1882 au 28 février 1883, Lyon, s.e, 1883. Paul Brac de la Perrière, membre de la Commission, est particulièrement actif dans cette Faculté Catholique.

⁷⁵¹ La brochure mentionne celui du Revard à Aix-les-bains, de l'église d'Illiers à Chartre, du Ballon d'Alsace et du Drummond, ces deux derniers créés en 1892 et 93.

⁷⁵² L'observatoire de la basilique de Fourvière, op.cit., p.8. Celui qui monte aujourd'hui à la tour nord-est de la basilique peut encore apercevoir cette frise de mosaïques tout en haut du petit escalier en colimaçon qui mène à la plate-forme et déchiffrer l'inscription à demi-effacée: *"Benedicite Domino, colles et montes; benedicite Domino, fulgura et nubes; Benedicite Domino, frigus et aestus; Benedicite Domino, omnis imber et ros"* (Daniel, III).

à l'abri de la foudre ou lui rendent plus prochaines et plus visibles les merveilles dont il est entouré, de même que l'intuition lumineuse de la foi lui rend plus sensibles les vérités dont sa seule raison ne peut sonder ni mesurer les profondeurs. Ainsi, dans sa crypte jusqu'à son sommet, notre monument est un hymne à la majesté et la grandeur d'un Dieu admirable dans ses oeuvres matérielles, plus admirable encore par les voies providentielles par lesquelles il élève jusqu'à lui l'homme, chef-d'oeuvre de ses mains" (753)

Par l'esprit et par le corps, on convie donc le futur spectateur à l'élévation. Textes bibliques à l'appui, on lui montre que cette nature qu'il va contempler est soumise à des lois divines. La leçon vaut aussi pour tous ces instruments scientifiques qui doivent être installés dans la salle d'études: baromètre, thermomètre, cartes célestes ne doivent être pour lui que les instruments commodes de l'appréhension de la création divine. L'Observatoire est le lieu idéal pour attirer, grâce à un équipement de qualité, le savant, l'homme d'étude, le touriste, le curieux, l'artiste et leur suggérer les grandeurs de la Création. Que les instruments et les travaux de la science servent ici la religion, ce qui est une affirmation réitérée plusieurs fois dans ce texte, participe aussi de cette démarche de séduction. Mais cet asservissement, cette affirmation de la "bonne science", prend aussi tout son sens dans le contexte du débat ouvert où des hommes d'église et de foi s'efforcent de prouver que la Science, pratiquée "honnêtement", ne peut que corroborer les enseignements de la Religion (754). Ce point semble ici secondaire, et tous les efforts sont tournés en priorité vers l'utilisation de la contemplation esthétique ou didactique dans une perspective religieuse. L'expérience de l'Observatoire de la nouvelle basilique donne toute sa dimension au thème du panorama-révélation.

(b) La maîtrise du signal

Comme on a pu le dire plus haut, le clocher de la chapelle, tout en haut de la colline, est un signal de la cité qui participe quotidiennement à la vie de ses habitants. Ce lieu d'où l'on voit est aussi un lieu qu'on voit. Le développement de la dévotion mariale dans les années 1830 donne l'idée d'amplifier cette fonction de marquage, dans le sens d'une identification toujours plus marquée entre la ville et cette dévotion. De 1834 jusqu'aux années 1880, de nombreux projets se succèdent pour exploiter la visibilité du site et la connotation de protection que lui confère sa situation en surplomb. Le résultat de ces projets est sur la colline encore aujourd'hui: Notre

⁷⁵³ Compte-rendu de la Commission de Fourvière du 1er mars 1884 au 28 février 1885, s.e, s.l, s.d, p.5.

Dame de Fourvière surplombe Lyon de toute sa masse, et la statue de Marie étend ses bras sur la ville. Dans des conditions physiques semblables à celles qui donnent lieu à toutes les métaphores "périlleuses" de La Croix-Rousse dans les années 1830-50, se développent des images de protection, de sauvegarde.

Penser le signal

En 1833, l'archevêché lance une première campagne de souscription pour l'agrandissement de la chapelle, dont l'élan de dévotion de l'automne 1832 a mis en évidence l'exiguïté. Le projet qu'A.M Chenavard ébaucha alors ne vit jamais le jour, les fonds s'étant avérés bien trop difficiles à réunir. Mais le débat sur la reconstruction prit naissance pour ne plus cesser jusqu'à la fin du siècle. Les opposants au projet manifestent alors leurs craintes que la démolition de la vieille chapelle ne brise les liens d'affection, d'émotion et d'habitude qui caractérisent ses relations avec le pèlerin. Ils sont pourtant pour la plupart partisans d'une amélioration de la situation du sanctuaire, afin de manifester de façon plus grandiose la reconnaissance lyonnaise envers la Vierge. M.F Ponchon est de ceux-là ⁽⁷⁵⁵⁾. Il faut à la fois marquer notre reconnaissance et la puissance de notre foi, dit-il. Il présente alors le projet d'une croix monumentale, placée au Sud de la chapelle comme un signe de Rédemption surplombant la cité. Cela *"ne signifierait point assez votre jubilation, ne convoquerait point assez fortement les populations voisines à partager votre reconnaissance et votre foi?"* demande-t-il à ses concitoyens ⁽⁷⁵⁶⁾. Il s'agit, comme il le dit *"d'étaler"* la croix sur le point le plus apparent du territoire, de l'y ériger en triomphe, pour marquer dans une ère d'incrédulité la piété lyonnaise. A cette place, son rôle serait capital, continue Ponchon. Elle y ferait office de marque de notre reconnaissance, d'appel aux pèlerins, mais aussi de *"leçon pour nos frères perdus dans l'industrialisme, le saint-simonisme, l'aisance, le savoir et tous ces songes"*. L'ombre qu'elle porterait sur les rues de la cité serait dans les tempêtes politiques une précieuse inspiration qui répèterait sans cesse *"résignation, prudence, courage"*: on voit que le souvenir des troubles de 1830, 31 et 34 n'est pas loin. Enfin, les soirs de fête mariale, l'illumination au gaz de cette croix monumentale en augmenterait encore l'effet. Ainsi se fait jour l'idée qu'il faille utiliser à plein tout ce que le site recèle de possibilités et de symboles.

⁷⁵⁴ Voir entre autres les articles de Mgr de Broglie dans Le Correspondant des années 1890.

⁷⁵⁵ PONCHON (M.F): Du pèlerinage de Fourvières, Lyon, Chambet, 1834.

⁷⁵⁶ idem, p.32.

Nos premiers marialistes sont conscients de cette "dimension-signal" de la chapelle. Cahour en use de façon particulièrement avertie. Il insiste sur le fait qu'on l'aperçoit de partout, qu'elle est le premier objet découvert par le nouveau-né, le dernier vu par les morts sur la route du cimetière de Loyasse et qu'elle annonce la ville de loin. Tout cela lui sert d'ailleurs à montrer et à expliquer cette dévotion continue à Notre Dame de Fourvière qu'il s'attache à décrire. *"Elle devait donc, par sa situation, fixer davantage l'attention, entretenir de longues traditions de piété et de confiance"* ⁽⁷⁵⁷⁾. C'est une fois de plus présenter comme logique la concentration de la dévotion mariale sur le sanctuaire de la colline. Cette légitimation était sans doute logique pour notre jésuite, qui dans la tradition de l'Ordre souligne que le peuple doit *"voir pour entretenir sa foi"* puisque l'esprit ne lui suffit pas. Le signal n'en est que plus important. Sur les pas de Cahour, dont l'ouvrage reste une référence jusqu'en 1914, provoquant des copies nombreuses et des emprunts innombrables, cette présence permanente de la chapelle dans la vie sensorielle du Lyonnais est sans cesse relevée. Tous nos auteurs sont conscients de la qualité formelle du site, et de la nécessité de profiter de ses effets induits et bénéfiques, tant pour l'extension de la dévotion mariale que pour sa concentration en Notre Dame de Fourvière.

La mise en valeur du signal

Dès les premiers beaux jours de l'après-choléra, on a donc pensé à rénover le sanctuaire, pour signifier la reconnaissance lyonnaise à Marie et pour en accroître le rayonnement. Les opposants au projet, à l'image de Ponchon, n'ont pas comme objectif de laisser le site en l'état. Mais, fidèle au poids qu'il accorde à ce *"colosse moral"* qu'est la chapelle, Ponchon entend la mettre en valeur sans la modifier. Dans son projet de croix monumentale, il propose donc la création d'une vaste terrasse demi-circulaire, ouverte sur l'horizon à l'Ouest et limitée par une grille ⁽⁷⁵⁸⁾. Cette grille devrait être la plus ouvragée et la plus riche possible, garnie de statues d'anges. Avec, au milieu de cette *"enceinte mystérieuse, seule isolée, sans ornement aucun, la maison de Marie"*. Ainsi la chapelle n'aurait été que candeur et pauvreté au milieu d'un diadème, dans un isolement et un contraste qui devaient la mettre en valeur. Adeptes du travail sur les formes visuelles, Ponchon souligne bien que plus le contraste sera fort, *"plus l'effet sera puissant sur les âmes"*. Il demeure le seul de tous ceux qui parlent du site à avoir

⁷⁵⁷ CAHOUR (Abbé A.M): Notre-Dame de Fourvière ou recherches historiques sur l'autel tutélaire des Lyonnais, Lyon, Pélagaud, 1838, p.137.

⁷⁵⁸ Dans Voir, revoir Fourvière, E. Hardouin-Fugier attribue le projet à Martin-Daussigny, qui pris position pour protester contre le projet de démolition de la vieille chapelle. C'est le même Martin-Daussigny qui a peint le tableau votif de l'inondation de 1840.

envisagé en même temps ces deux modes de la mise en valeur que sont l'isolement de l'existant et l'établissement d'un nouveau monument. Car si les deux procédés, et les pratiques qui les servent (achat de terrains et de bâtiments) vont longtemps de pair, il ne font pas du tout appel aux mêmes justifications, comme le montrent les années qui vont s'écouler entre 1850 et 1860.

L'idée de travailler à l'isolement de la chapelle n'est peut-être pas "née" en 1832, puisqu'Elisabeth Hardouin-Fugier rapporte que dès les années 1810 l'archevêché avait procédé à quelques acquisitions de terrains et de maisons sur les sommets de la colline ⁽⁷⁵⁹⁾. Mais ce n'est qu'avec le développement de la dévotion mariale des années 1830 que le projet se fait explicite. La construction de l'Observatoire de Gouhenant, à quelques mètres de la chapelle, est sans doute décisive. Sa présence, qui enlève au clocher de la chapelle le monopole de la singularité verticale et la suprématie des airs, est ressentie comme une atteinte à la gloire mariale par quelques catholiques. Dans *Lyon vu de Fourvières*, L.A Berthaut résume bien leur émotion et leur crainte: "*la chapelle de la Vierge touchait au ciel, la tour Gouhenant l'a refoulée vers la terre*" ⁽⁷⁶⁰⁾. L'idée va lentement s'imposer de la nécessité de débarrasser la chapelle de cette concurrence, et plus largement de la garantir de toutes les attaques possibles. Les projets gouvernementaux de fortifications sur Fourvière en 1834 enclenchent un mouvement pétitionnaire qui marque la prise de conscience de la nécessité de protéger le site des diverses atteintes qui pourraient briser son rayonnement. Des particuliers font alors campagne pour la protection du vieux sanctuaire et certains, comme la famille Jaricot, rachètent à leurs frais de nombreux terrains sur la colline autour de la chapelle ⁽⁷⁶¹⁾. Beaucoup, à l'image de Jules Janin en 1838, pensent que "*La Sainte Vierge a été vaincue par le spéculateur son voisin, la tour massive a remplacé le clocher, le curieux a remplacé le croyant*" ⁽⁷⁶²⁾. Ce n'est pourtant qu'en

⁷⁵⁹ Voir, revoir Fourvière, op.cit.

⁷⁶⁰ BOITEL (Léon) & altri: *Lyon vu de Fourvières, esquisses physiques morales et historiques*, Lyon, Boitel, 1833-34, p.31. Joannès Blanchon, futur secrétaire de la Commission de Fourvière, rapporte qu'enfant il eut "*une douloureuse impression*" lors de la construction de l'Observatoire (BLANCHON (Pierre-Joannès): *Histoire de la constitution du domaine de Fourvière*, Lyon, Jevain, 1897, p.7).

⁷⁶¹ Les signatures à la pétition, qui proclame que défendre la chapelle c'est défendre la patrie et la religion, sont recueillies dans les bureaux du journal légitimiste *Le Réparateur*. En décembre 1834, lorsque courent les rumeurs sur le projet de fortification, Pauline Jaricot s'adresse ainsi aux membres de son Rosaire Vivant: "*Lyon est menacé d'un fléau mille fois plus terrible que ceux qui l'avaient menacé jusqu'à présent. On va, dit-on, abattre la chapelle de Fourvière*". Cité dans *Voir, revoir Fourvière* d'E.Hardouin-Fugier, p.63.

septembre 1852 que démarre une campagne publique pour l'isolement de la chapelle, alors qu'on se prépare à inaugurer le nouveau clocher et la statue qu'il supporte. Les avis se succèdent: la Revue du Lyonnais rapporte une lettre qui demande le rachat de l'Observatoire de Fourvière et autres constructions "*qui défigurent la sainte montagne*"; Delestang, directeur des Théâtres de Lyon, lance une souscription pour le dégagement du sanctuaire vénéré ⁽⁷⁶³⁾. Aux lendemains du 8 décembre 1852, après l'inauguration de la statue monumentale de la Vierge et les premières illuminations, la campagne prend une autre envergure avec l'entrée en lice des bataillons lourds du catholicisme lyonnais: Auguste Genin (président d'une conférence Saint Vincent de Paul, A. de Boissieu et l'archevêque apportent leur soutien au projet dans les colonnes de la Gazette de Lyon, qui commence à recueillir de l'argent. Le mouvement continue en 1853, à coup d'images, de souscriptions et d'articles dans La Gazette de Lyon ou la Revue du Lyonnais ⁽⁷⁶⁴⁾. Son objectif majeur: mettre à bas l'Observatoire qui concurrence la toute nouvelle statue de Marie.

C'est à ce moment que l'avocat Pérouse, auteur de diverses lettres en langage "lyonnais" publie son Epître à mon cousin Greppo sur l'inauguration du clocher de Fourvières, vendue au profit de la souscription pour la démolition de l'Observatoire, qui se conclut sur ces vers:

*"Voilà t-il pas, cousin, qu'on s'est mis dans l'idée
Et la ville en entier s'y montre décidée
Que la colline sainte, avec juste raison,
Ne peut dégénérer en un nouveau Couzon;
Que de Marie elle est le trône et le domaine,
Et ne doit relever que de sa seule Souveraine.
Les gros ont donc ouvert une souscription
Que facilitera la démolition
Et de l'Observatoire et des couchons de pierre
Que, de tous les côtés, déshonorent Fourvières.
Lyon veut effacer ces taches de son front,
Il veut de sa Patronne éloigner cet affront;
Et, dans sa piété que l'art ici seconde,*

⁷⁶² Article du Journal des débats de mai 1838, cité dans la Revue du Lyonnais, 1838, tome 7.

⁷⁶³ la Revue du Lyonnais, 1852, tome V, p.424 et 516..

⁷⁶⁴ Pour le détail de ces premières initiatives, voir l'ouvrage de Joannès Blanchon sus-cité (Histoire de la constitution du domaine de Fourvière, Lyon, Jevain, 1897).

Lyon saura trouver une mine féconde.

Grâce aux dons de chacun, puisse notre cité,

fière de son coteau si justement cité,

Fière d'un monument digne enfin de Marie,

De tous ses maux passés voir la source tarie!" ⁽⁷⁶⁵⁾. Les buts qui rassemblent les souscripteurs sont clairement résumés par l'article d'Hyvernât dans La Gazette de Lyon du 15 décembre 1852: on souscrit "*pour dégager de plus en plus l'aspect de la chapelle de la Sainte Vierge, chapelle si chère à tous les Lyonnais, et dont la vue sert admirablement à provoquer et à entretenir la piété des populations envers la mère auguste du Sauveur*". Comment dire mieux cette conscience aigüe du rôle et du statut de signal et d'emblème que partagent les hommes qui animent la souscription? Décidément, nos témoins facilitent bien la tâche de l'historien en exposant aussi clairement leurs objectifs.

Le mouvement pour le dégagement va se poursuivre, en dépit de certains points de méthode qui divisent les partisans du dégagement, avec d'un côté Genin, L'Univers et le Salut Public, et de l'autre Boissieu, Blanchon et la Gazette de Lyon ⁽⁷⁶⁶⁾. L'initiative et l'action des laïcs est déterminante dès ce moment, comme elle ne cesse de l'être en ce qui concerne tout l'élan de construction qui se manifeste autour du sanctuaire de 1850 à 1870. De toute évidence, le cardinal de Bonald n'a pas voulu impliquer la responsabilité de l'institution épiscopale dans une entreprise dont les débuts difficiles annonçaient le coût en temps, en argent et en difficultés. Cela explique qu'après avoir plusieurs fois tenté de tempérer des projets de construction qui lui étaient proposés, il laisse une commission laïque se charger de toutes les affaires liées à l'achat des terrains, à la modification des bâtiments religieux des alentours, et à l'éventuelle construction d'une nouvelle église. Tout cela s'annonce en effet bien délicat, et la première vague de souscription ne récolte en tout que de quoi modifier le bâtiment des Jésuites, objet d'attaques particulièrement acerbes pour son esthétique utilitaire ⁽⁷⁶⁷⁾. Ce n'est qu'après un temps d'attente, qu'il faut attribuer aussi bien au sommeil du dossier d'autorisation dans les tiroirs du ministère qu'aux volontés de calmer certaines passions locales que la nouvelle Commission de Fourvière lance une loterie en janvier 1855. Son tirage le huit décembre 1857

⁷⁶⁵ Lyon, s.e, 1853, p.11.

⁷⁶⁶ Voir BLANCHON (Pierre-Joannès): Histoire de la constitution du domaine de Fourvière, Lyon, Jevain, 1897, p.29 à 38.

⁷⁶⁷ Notamment par Paul Saint-Olive "Fourvières en présence du progrès matériel", la Revue du Lyonnais 1853, tome VII. Sur ce point, les hommes de la Commission de Fourvière sont en accord avec l'érudit traditionaliste.

rapporte 216 000 francs, qui vont servir entre autres à acquérir l'Observatoire. Le dégagement de la colline commence alors véritablement. C'est alors aussi que commencent les véritables débats sur les travaux à accomplir.

A l'image de Paul Saint-Olive ⁽⁷⁶⁸⁾, tout le monde se réjouit de l'achat des propriétés autour de la chapelle, si propre à lui ménager une couronne de verdure et à la préserver des exploits des maçons de l'utilitaire. Divers projets surgissent alors quant aux bâtiments acquis, qui vont jusqu'à une proposition de tout raser pour laisser la chapelle seule à se détacher sur l'horizon. C'est au sujet de l'Observatoire que les divergences vont commencer à s'exprimer. Là Commission de Fourvière clame d'abord sa volonté de le raser. Saint-Olive se fait alors le porte parole des "*artistes*", qui rédigent une pétition pour qu'il soit conservé au nom du pittoresque du site et de la transition harmonieuse qu'il établit entre la statue et les maisons alentours ⁽⁷⁶⁹⁾. Cette position déjà prise en 1853 face aux attaques contre l'Observatoire ne peut manquer d'être mise en relation avec la farouche opposition de Saint-Olive et d'autres catholiques à toute atteinte à l'ancienne chapelle de Fourvière. C'est déjà la question de la reconstruction de celle-ci qui est en cause.

Très pratiquement d'abord, le combat pour l'Observatoire est une manière d'affirmer un attachement au site ancien et à l'harmonie de la colline. Il va sans dire que le projet Bossan, connu depuis fin 1856 ⁽⁷⁷⁰⁾, est violemment dénoncé par Saint-Olive au nom de l'esthétique et du pittoresque. Qu'il s'agisse de lutter contre la destruction de l'Observatoire ou contre ce dernier projet, l'expression de l'opposition en termes esthétiques est seconde: le fond de la question est éminemment religieux. Les arguments pittoresques et artistiques ne viennent qu'à l'appui du combat pour la conservation de l'Observatoire et plus largement contre la construction de la nouvelle basilique. C'est pour ces motifs que Saint-Olive s'oppose à ce premier stade de la reconstruction qu'il pressent être la destruction de l'Observatoire. D'abord parce qu'il est conscient de l'importance des symboles et des lieux: "*Les populations sentent plus qu'elles ne pensent*" écrivait-il sur le même sujet en 1853 ⁽⁷⁷¹⁾. Mais aussi parce qu'il est un farouche partisan d'une adéquation platonicienne du beau et du bien, et des qualités morales des formes.

⁷⁶⁸ "Revue de Fourvière en 1857", la Revue du Lyonnais, 1857, tome X.

⁷⁶⁹ idem.

⁷⁷⁰ Et publié sous forme de gravure en 1857 pour préparer le tirage de la loterie organisée par la Commission de Fourvière.

⁷⁷¹ "Fourvières en présence du progrès matériel", la Revue du Lyonnais 1853, tome VII.

"Le bon goût, le sentiment de l'art, l'amour du beau sont, plus qu'on ne le pense généralement, des auxiliaires de la morale et de la religion" ⁽⁷⁷²⁾ écrit-il comme une adresse rageuse aux membres de la Commission de Fourvière. Son refus de voir s'élever un nouveau sanctuaire spectaculaire et "facile" tient aussi d'une esthétique du goût pur, qui refuse les compromissions du joli et de l'attrayant, impuissants à déclencher les effets moraux que doit provoquer le beau ⁽⁷⁷³⁾. Pour toutes ces raisons, son raisonnement sur le pouvoir des formes ne va pas jusqu'à penser leur évolution en fonction des nécessités, soumises qu'elles sont tant à la nécessité de conserver le pouvoir à elles accordées par le temps et la tradition (nécessité établie vis à vis de son public populaire), qu'à celle de respecter les règles d'une esthétique capable de susciter plus que l'émotion, la méditation (vis-à-vis de son public cultivé). C'est ce pouvoir qui interdit qu'on change les formes du sanctuaire, dit Saint-Olive, alors que ses adversaires pensent que c'est ce pouvoir qui nécessite qu'on les change, pour l'utiliser encore plus à fond.

L'isolement de la chapelle comme le conçoit Saint-Olive, c'est donc sa préservation. Mais une partie de la commission de Fourvière en place depuis décembre 1852 ne l'entend pas ainsi. Pour eux, l'isolement de la chapelle est le préalable à la construction d'un grandiose monument. C'est d'ailleurs sur ce conflit d'objectif que se produit en mars 1853 la dissolution de la première commission, formée de 46 membres ⁽⁷⁷⁴⁾, et la nomination du groupe plus réduit connu sous le nom de "Commission de Fourvière" qui, renouvelé par cooptation (avec approbation de l'archevêque), existe encore aujourd'hui. Sous la houlette de cette deuxième commission, le grand projet de reconstruction devait bientôt prendre une forme, et un nom: celui de Bossan, dont les plans sont présentés à la Commission en 1856. On peut parler d'un aboutissement, les travaux de réhabilitation effectués en 1850 n'ayant jamais eu la faveur des membres de la Commission: Paul Brac de la Perrière écrivait dans son journal en octobre 1852, à propos de la construction du nouveau clocher et de sa statue "*Ces travaux sentent l'ignorance, la bêtise, l'entêtement*" ⁽⁷⁷⁵⁾. En 1857, le temps n'est plus en effet où l'on se querellait autour d'un simple projet de remodelage du vieux sanctuaire. Les efforts de la Commission, soutenue par le

⁷⁷² "Les nouvelles constructions de Fourvières", la Revue du Lyonnais, 1853, tome VIII, p.376.

⁷⁷³ On peut être tenté d'évoquer ici le Kant de La critique du jugement qui dit notamment "*Penser qu'on peut augmenter par l'attrait la beauté attribuée à l'objet pour sa forme, c'est là une erreur très vulgaire et très nuisible pour le goût authentique, intègre et sérieux*". Cependant, outre que les réflexions de Kant se portent plus sur le contenu du "goût" que sur ses effets, il n'est pas certain que la référence kantienne soit un des fondements de la philosophie chère à Paul Saint-Olive.

⁷⁷⁴ Liste complète dans BLANCHON (Pierre-Joannès): Histoire de la constitution du domaine de Fourvière, Lyon, Jevain, 1897, p.33.

Cardinal mais laissée à sa seule initiative et volonté, tendent ouvertement vers le grand oeuvre de la construction de l'édifice dont Bossan a tracé les plans. Ce groupe réduit et décidé de catholiques lyonnais a alors réussi à faire passer le débat autour du site religieux à un autre stade: désormais, et grâce à leurs efforts, le projet de dégagement et d'isolement du site est définitivement devenu un projet de construction d'une nouvelle église monumentale. Il ne s'agit plus d'isoler le signal, mais de le créer.

En ces temps de renouveau de la dévotion mariale que furent les années 1830, on a remarqué ce souci général de manifester à la fois la reconnaissance lyonnaise à Marie et la puissance de la foi dans la cité de Pothin. Lors même qu'il s'élevait contre les premiers projets de reconstruction de la chapelle, Ponchon prônait tout un travail d'artifice pour mettre en valeur la vieille chapelle, et préconisait l'érection d'un nouveau signal monumental. Ce sont là autant de conjonctures et d'idées qui se retrouvent en 1850.

C'est dans une de ces nouvelles institutions mariales nées entre 1830 et 1850, la Confrérie de Notre Dame de Fourvière, qu'on discute de la réfection du clocher de la chapelle qui menace alors de s'écrouler. Le cardinal, en fin d'année 1849, a désigné l'architecte Duboys à fin de remédier à ces problèmes. Ce projet en appelle d'autres: les réflexions se multiplient sur la nécessité de faire disparaître la suprématie d'altitude de l'Observatoire, sur la petitesse du sanctuaire, etc.. François Desgeorge (négociant en soierie) émet alors au cours d'une réunion de la Confrérie ⁽⁷⁷⁶⁾ l'idée de placer au sommet du nouveau clocher "*la statue de la Sainte Vierge colossale et dorée, dont l'éclat rayonnerait aux quatre points cardinaux, et que pourrait saluer de loin l'étranger qui a entendu parler des merveilles de ce sanctuaire vénéré*" ⁽⁷⁷⁷⁾. Relayée et amplifiée par plusieurs dignitaires catholiques lyonnais (Meynis, secrétaire de la Confrérie de Notre Dame de Fourvière, M. Terret, Blanchon dans la Gazette de Lyon, le baron de Jessé président du Conseil de la Propagation de la Foi, Laurent Dugas), le projet est soumis à l'archevêque qui nomme peu après la Pâques de 1850 une commission chargée d'étudier la question de la statue. Après discussions, il est finalement décidé de conserver le vieux sanctuaire, comme le cardinal l'avait d'ailleurs annoncé dans sa lettre lue en chaire par les prêtres à la Pâques. L'opinion modérée l'emporte sur les partisans de la construction d'un nouveau sanctuaire, qui déjà piaffent d'impatience ⁽⁷⁷⁸⁾. On a vu que leur succès n'était que

⁷⁷⁵ Cité par E.Hardouin-Fugier, in Voir, revoir Fourvière, p.85.

⁷⁷⁶ du moins selon J.Blanchon, seule source possible d'information sur ces débats confidentiels.

⁷⁷⁷ J.BLANCHON, Histoire de la constitution du domaine de Fourvière, op.cit., p.81.

retardé. Cependant, la décision du cardinal (juin 1850) d'ériger sur le nouveau clocher une statue monumentale à la Vierge choque une partie de l'opinion catholique. La querelle sur la forme que doit prendre la statue (vierge à l'enfant? Immaculée Conception? ⁽⁷⁷⁹⁾) vient parfois appuyer les considérations plus graves où l'on rencontre déjà ces clivages qui se retrouvent en 1857 autour de la destruction de l'Observatoire. Un tour d'horizon effectué sur les écrits de 1852 met en évidence les trois grands groupes en présence.

Il y a d'abord ceux qui sont très satisfaits de la réalisation. Joseph Bard est de ceux-là. Dérogeant pour l'occasion à sa farouche politique de défense des traditions lyonnaises, il se livre ici à l'éloge de la statue, et en rajoute quant à la qualité signalétique du projet: *"j'aimerais cette statue en bronze doré, éclairée la nuit par quatre fanaux, indiquant à la fois et le port spirituel à la population lyonnaise, et le port matériel pour les nautoniers de la Saône "* ⁽⁷⁸⁰⁾. Nos marialistes se réjouissent aussi: Rollet applaudit à l'idée de cette statue que l'on verra de partout ⁽⁷⁸¹⁾, l'auteur de Fourvière au XIX^e siècle note qu'elle dominera la cité, qu'elle brillera sur le ciel, frappée des premiers et derniers rayons du soleil ⁽⁷⁸²⁾. De son côté, la très catholique et légitimiste Gazette de Lyon ne manque pas non plus de souligner la valeur exemplaire et symbolique du monument: *"La statue de la Vierge brillera au point culminant de la ville qu'elle a prise sous sa protection particulière, réveillera dans les coeurs, à chaque instant du jour, la foi qui inspire au pauvre une douce résignation, et au riche l'ardent amour des pauvres. Ce sera le drapeau de la véritable solution; le phare de salut de la société, le gage certain de l'union entre les diverses classes de notre population qui ne peuvent vivre qu'à la condition de se prêter un mutuel et cordial appui "* ⁽⁷⁸³⁾. A beaucoup donc, la statue paraît un objet capable de diffuser à

⁷⁷⁸ Si Brac de la Perrière écrit en 1850 en parlant du clocher de Duboys que ce sont là des "essais déplorables", l'article anonyme qui paraît dans la Revue du Lyonnais (1850, tome 1) prône la construction d'un édifice digne du culte de Marie, qui prouve la foi et le patriotisme de l'époque. La statue est critiquée pour son aspect disgracieux (ou trop grosse pour le clocher, ou trop petite pour être vue de la ville), mais plus encore pour son côté spectaculaire: une statue dorée, illuminée la nuit, cela tient plus du théâtre que de la majesté du culte, conclut notre auteur. Qu'il évoque pour un monument religieux la nécessité de provoquer des sentiments graves et austères et ne critique le clocher que pour appeler de ses vœux la reconstruction totale du sanctuaire semble indiquer qu'il fait partie du même groupe que Brac.

⁷⁷⁹ Voir par exemple les articles de Joseph Bard dans la Revue du Lyonnais, ou celui de l'abbé Roux "De la statue et du clocher de Notre Dame de Fourvière", la Revue du Lyonnais, 1853, tome VI.

⁷⁸⁰ "XIV^e bulletin monumental de la ville de Lyon", la Revue du Lyonnais, 1852, tome IV, p.166.

⁷⁸¹ ROLLET (B.A): Origine du culte de Marie à Lyon, Lyon, s.e, 1852.

⁷⁸² Une fois de plus, le site est prédéterminé par la volonté divine, puisqu'il est dit dans l'écriture, au dire de l'auteur, que le soleil est l'habit de Marie. Fourvière au XIX^e siècle, Lyon, Pélagaud, 1852.

Lyon et alentours cet enseignement religieux, moral, social et politique de Marie, toutes dimensions qu'envisageait déjà Ponchon en 1834.

A l'image de Paul Brac de la Perrière, d'autres sont déçus de la tournure réduite prise par les modifications au sanctuaire. L'abbé Roux exprime assez bien leur sentiment dans son article de la Revue du Lyonnais en 1853. S'il semble rechercher des prétextes secondaires en dénonçant l'absence d'unité de style de la chapelle ou sa rupture avec la silhouette de la colline, son idée est bien celle-ci: "*on ne travaille pas ainsi pour les siècles*". C'est donc un monument plus marquant qu'il appelle de ses vœux. C'est là la tâche de la deuxième Commission de Fourvière, nommée le 7 mars 1853. Son but premier: modifier les constructions "*de manière à laisser au dôme et à la sainte chapelle de Fourvière la prédominance exclusive qui lui appartient*" et "*préserver à perpétuité le versant du coteau qui regarde Lyon*" ⁽⁷⁸⁴⁾. Mais son but ultime est bien, comme en atteste sa composition, de transformer la chapelle en une église monumentale. La mise en place de la statue a ainsi donné le départ de la transformation totale de la colline.

Toute autre a été l'attitude de Paul Saint-Olive: pour lui, la statue est une première atteinte à l'intégrité du site, dont toute la puissance tient à l'antiquité et aux souvenirs qu'il incarne dans le cœur des familles lyonnaises. Sans doute perçoit-il dans cette remise en question le premier pas vers la reconstruction. Mais il reste le seul à nier toute valeur à la nouvelle statue, lui déniait même tout rôle de signal: "*On peut presque dire que ce lien, représenté par un signe sensible, qui unissait au loin les environs à la ville de Lyon, n'existe plus, et je ne sais même pas si l'influence religieuse de Fourvière n'en sera pas affaiblie*" ⁽⁷⁸⁵⁾.

Comme les objections des amis de Saint-Olive, les griefs des partisans de la reconstruction totale sont balayés par le succès de l'inauguration. Ainsi l'abbé Bouillard, fervent partisan du vieux sanctuaire, est conquis par la fête de l'inauguration et le renouvellement des illuminations chaque année. Pour lui, la construction de la statue a rendu à Marie sa prééminence dans le ciel lyonnais, et a abouti à l'essentiel qui est d'assurer la domination du symbole marial ⁽⁷⁸⁶⁾. De leur côté, les partisans d'une reconstruction totale du sanctuaire

⁷⁸³ Cité dans Notre Dame de Fourvière, patronne de la ville de Lyon, Lyon, Couvat, 1854, p.80. On retrouve clairement ce thème de l'union des classes que nous avons déjà mentionné à plusieurs reprises en parlant de l'essor du culte marial.

⁷⁸⁴ La Gazette de Lyon, 7 mars 1853.

⁷⁸⁵ "Les nouvelles constructions de Fourvières", la Revue du Lyonnais, 1853, tome VIII, p.376.

⁷⁸⁶ L'observatoire écrasait le vieux clocher, dit Bouillard: "*Il convenait de faire disparaître cet abaissement de Marie et cette douleur de la piété, en élevant le couronnement de la chapelle assez haut pour qu'elle put dominer comme autrefois les édifices qui l'entourent, et se présenter nettement aux regards de ceux*

intègrent bien vite la statue dans leur projet face au poids symbolique qu'elle acquiert (8 décembre, repère quotidien): les insistances de Joannès Blanchon pour conserver à la statue une situation dominante par rapport à la nouvelle basilique en témoignent ⁽⁷⁸⁷⁾.

La statue juchée sur son clocher se détache seule sur le ciel jusqu'aux années 1880, lorsque poignent les tours de la nouvelle basilique. Il serait bien trop long de présenter ici toutes les occasions où elle est citée, décrite, évoquée comme le symbole de la puissance de la foi à Lyon. Cela est d'ailleurs autant le fait des anticléricaux que des catholiques. Bien sûr, là où les uns voient une ombre pesante, qui incarne le poids de l'opinion cléricale, les autres lisent une protection bénéfique et la propagation de leurs opinions. Lors de la consécration de la nouvelle basilique en 1896, l'un des participants a ces mots sur la statue: *"Il lui semble <à celui qui contemple la statue> que ces deux mains de femme étendues sur la ville sont comme un toit d'airain qui la protège contre la colère du ciel, et qu'à l'abri de ce bouclier vivant il n'a rien à craindre des secousses volcaniques de nos révolutions"* ⁽⁷⁸⁸⁾. Les républicains ont bien compris l'importance de cette hégémonie catholique sur les hauteurs de la ville. Jules Lermina en 1876 souligne l'habile utilisation par le clergé d'un site qui parle au corps et à l'âme ⁽⁷⁸⁹⁾. Le signal est donc clair pour tous.

L'observateur de la silhouette actuelle de la colline pourrait avoir l'impression qu'un combat pour ces hauteurs a dû avoir lieu à la fin du XIX^e siècle, qui aurait opposé les signaux minéraux religieux (statue, nouvelle basilique) à l'incarnation métallique de la République, une réplique de la Tour Eiffel qui se dresse un peu plus au Nord. C'est pour cette raison que j'en dirai quelques mots. Conçue comme son modèle pour une Exposition Universelle (Lyon 1894), gérée par une société anonyme, la Tour Métallique crée un hiatus dans le profil religieux de la colline, dont elle devient de surcroît le point culminant. Les guides touristiques s'empressent en conséquence d'ajouter sa terrasse à la liste des lieux de panorama ⁽⁷⁹⁰⁾. Le Lyon-Républicain et le modéré Courrier de Lyon soutiennent le projet, et décernent des louanges à ce nouveau

qui se tourneraient vers elle des profondeurs de l'espace ". BOUILLARD (Abbé A.): Notre-Dame de Fourvière, son histoire, son culte et son influence, Lyon, Girard et Josserand, 1858, p.129.

⁷⁸⁷ Cf. E.Hardouin-Fugier, Voir, revoir Fourvière, chapitre "La cinquième tour".

⁷⁸⁸ L'Université Catholique, juin 1896, p.50.

⁷⁸⁹ LERMINA (Jules): Lyon, Lyon, Editions du Bastion, 1876.

⁷⁹⁰ En 1902, on y monte pour un franc. Certaines cartes postales et publicités semblent montrer qu'elle était un lieu fréquemment visité par les jeunes mariés.

monument lyonnais ⁽⁷⁹¹⁾. Cependant, et malgré le sentiment qu'ont certains de perdre la bataille des hauteurs ⁽⁷⁹²⁾, la tour métallique ne semble pas avoir été uniquement perçue comme un défi aux monuments religieux qui l'entourent. La Commission de Fourvière perçoit certes le danger symbolique qu'elle présente. Mais elle ne le croit pas très important, refusant ainsi en 1891 l'achat du terrain concerné malgré sa connaissance de projets pour la construction d'un observatoire. Même après que le projet ait pris corps et matière, elle ne considère pas que ce nouvel élément soit de nature à remettre en cause le rôle de signal universel joué par la statue et la basilique. Un peu avant l'ouverture au public, L'écho de Fourvière dirigé par Joannès Blanchon qui est aussi l'âme de la Commission, se contente de publier un article virulent, qui se gausse de cette tentative de ravir à l'ensemble religieux le rôle de signal qu'il joue depuis longtemps. *"Sur le versant septentrional de la colline de Fourvière, au sommet du passage Gay, se dresse comme une énigme une construction bizarre que l'on prend de loin pour une cheminée d'usine. Ce monument n'a pas de nom, quelques uns l'ont appelé la tour de Fourvière, mais cette appellation n'a pas eu de succès; les vrais tours de Fourvière l'écrasent de leur masse et de leur majesté"* conclut l'article qui qualifie la tour de *"laid tuyau métallique"* ⁽⁷⁹³⁾.

Joannès Blanchon n'a pas tort. Il semble en effet que la tour mette du temps à s'intégrer dans le paysage lyonnais. Pas dans le paysage physique, où sa présence est forte, retransmise par les cartes postales où les diverses silhouettes de la colline dont nous témoigne la publicité de ce temps ⁽⁷⁹⁴⁾. C'est dans le paysage symbolique de Lyon qu'elle met du temps à pénétrer. La Tour est ainsi rarement évoquée dans les romans, les récits de souvenirs ou les poèmes, c'est à dire dans ces formes d'expression littéraire qui utilisent le lieu comme support à des émotions, des évocations. Cela peut expliquer que qu'une éventuelle connotation anti religieuse soit très vite écartée, au point que l'abbé J.Huguet dans son Pèlerin de Fourvière de 1898 en recommande même la visite. La présence côte à côte de la chapelle et de la nouvelle basilique

⁷⁹¹ Voir par exemple le Courrier du 3 mai 1892. Nul doute que les rédacteurs du Lyon-Républicain y voient une manière de contrer les "curés". Quant au Courrier, il a peu d'affection pour le catholicisme ultramontain et crispé dont témoigne la Commission de Fourvière. Depuis 1881, il s'est toujours fait l'écho des critiques concernant la nouvelle basilique.

⁷⁹² E. Hardouin-Fugier cite dans Voir, revoir Fourvière, une lettre anonyme de décembre 1892 qui reproche à la Commission de Fourvière de ne pas avoir surélevé la statue de Marie, et par ses atermoiements sur ce point d'avoir donné aux anticléricaux l'idée de dresser un monument la surpassant.

⁷⁹³ "La tour sans nom", L'écho de Fourvière, 31 mars 1894. Le papier dément aussi certains bruits qui courent selon lesquels la Commission aurait des intérêts dans cette entreprise. Cette rumeur montre que l'attribution d'une signification anticléricale à cette construction serait par trop mécaniste.

semble en effet renforcer et assurer la pérennité de la domination matérielle et symbolique de Marie sur la colline. Cette certitude a sans doute été en partie la cause de l'abandon de certains éléments des projets de construction de la nouvelle basilique. Oubliés en effet les quatre étendards géants qui devaient dans la mouture de 1864 surmonter comme un appel les quatre tours de Notre Dame. Oubliée aussi l'idée de la cinquième tour qui aurait porté encore plus haut la statue mariale, ou celle qui aurait placé la statue au sommet de la Basilique. Toutes les descriptions de la ville, les récits et autres impressions de voyage en témoignent: il n'est plus besoin de penser à améliorer encore la visibilité du sanctuaire. Elle s'impose à tous, à ceux qui respectent le message qu'il envoie comme à ceux qui le combattent. La simple masse de la nouvelle basilique suffit à le rendre encore plus présent.

3. Conclusion: l'enracinement d'un haut lieu

L'histoire de la construction de la nouvelle basilique a été faite par E.Hardouin-Fugier⁽⁷⁹⁵⁾. Les clés de sa symbolique sont clairement exprimées dans l'ouvrage que son bâtisseur, Sainte Marie Perrin, a rédigé en 1912⁽⁷⁹⁶⁾. Les motivations des catholiques de combat qui en imposent le projet sont connues. Les Lucien Brun, Brac de la Perrière, Blanchon et Boissieu qui animent la commission de Fourvière (et s'y succèdent en dynasties), se retrouvent aussi dans les oeuvres de la défense catholique, aux facultés catholiques et à la Congrégation. La coloration légitimiste de l'ensemble est forte, et l'iconographie de la basilique s'en ressent⁽⁷⁹⁷⁾.

Il n'est pas exagéré de dire que ces hommes imposent leur vision du culte marial à l'évêché lyonnais et aux autres catholiques. Depuis 1852, date à laquelle le cardinal de Bonald a désigné la deuxième Commission de Fourvière, chargée de gérer l'achat des terrains pour préserver le sanctuaire, les membres poursuivent une idée fixe, celle de bâtir une grande église. La résistance à ce projet, cristallisée autour du refus de voir détruit le vieux sanctuaire (toujours à cause de cette force morale et de cette masse de souvenirs qu'il représente), les en empêche longtemps, malgré l'appui de Rome. L'année 1870 réunit toutes les opportunités pour le faire

⁷⁹⁴ Le profil de la colline avec les trois saillants de la statue, de Notre Dame de Fourvière et de la Tour Métallique sert ainsi d'enseigne à la Grande Pharmacie Lyonnaise au moins depuis 1910.

⁷⁹⁵ Outre Voir, revoir Fourvière déjà abondamment cité, il faut aussi mentionner son article "Qui a renversé l'éléphant? Constructeurs et détracteurs de la basilique de Fourvière, 1870-1896", Cahiers d'histoire, 1982, n°2.

⁷⁹⁶ SAINTÉ MARIE PERRIN: La basilique de Fourvière, Lyon, Vitte, 1912.

⁷⁹⁷ Voir, revoir Fourvière, p.283.

enfin aboutir: la mort du Cardinal de Bonald opposé au projet qu'il juge trop grandiose, une récompense pour le plan de Bossan à l'Exposition d'art sacré de Rome et la situation tragique du pays fournissent l'opportunité d'enclencher la phase ultime du projet. C'est donc la Commission, bientôt relayée dans la plus pure tradition des vœux lyonnais par une délégation de dames, qui lance l'idée de bâtir une vaste église à Notre Dame de Fourvière si Lyon se voit épargner l'invasion prussienne. Le nouvel archevêque accepte, et le vœu, rédigé par Paul Brac de la Perrière lui-même, est officiellement prononcé par le cardinal Ginoulhiac le 8 septembre 1870. Par la suite, la Commission fait tout ce qui est en son possible pour mener son projet à bien. Son projet, dis-je, car les querelles avec les archevêques lyonnais ⁽⁷⁹⁸⁾ sont nombreuses, notamment sur les questions d'iconographie. Mais les grands traits du projet se maintiennent, et sont aisément perceptibles.

Forteresse de la foi, la nouvelle basilique l'est immédiatement par sa masse et son aspect. Ses quatre tours qui incarnent la Force, la Tempérance, la Justice et la Prudence, l'archange Saint Michel terrassant le mal qui orne son faîte, la mise en scène du combat marial contre les hérésies (de l'arianisme au matérialisme) qui dicte son iconographie, tout y donne à lire un catholicisme de combat. C'est d'ailleurs ce que lui reprochent les catholiques libéraux, qui y voient la manifestation d'un catholicisme politisé et agressif. Mais la nouvelle basilique s'impose par ces excès mêmes dans le paysage symbolique lyonnais. Le nombre même de ceux qui déplorent la manière dont elle "écrase" la colline le prouve. Ce n'est pas seulement contre un écrasement esthétique qu'ils protestent, mais contre un écrasement symbolique. Même ceux qui en soulignent le mauvais goût ou les excès, et ils sont nombreux, doivent citer et décrire ce monument qui s'impose par sa masse et sa splendeur intérieure. Les censeurs artistiques que deviennent les guides touristiques doivent décrire toutes ses curiosités, à l'image du Baedeker de 1885 qui décrit la basilique en cours d'achèvement en dépit du qualificatif "*de goût douteux* " qu'il lui décerne. Rares en effet sont ceux qui, à l'instar d'Emile Baumann, se laissent emporter en une diatribe enflammée contre cette "*apothéose d'une ville de marchands*" où "*Dieu habite malgré lui*" ⁽⁷⁹⁹⁾. Et si on souligne souvent que Lyonnaises et Lyonnais préfèrent prier dans l'ancienne chapelle ⁽⁸⁰⁰⁾, où tant de souvenirs les retiennent, la grande basilique est

⁷⁹⁸ Caverot succède à Ginoulhiac en 1875, puis Foulon s'installe sur le siège épiscopal en 1883.

⁷⁹⁹ *L'immolée*, Paris, Grasset, 1925. L'ouvrage est écrit en 1905-06. Dans son *Lyon et le Lyonnais* de 1934, le même auteur n'a par contre que des éloges pour la nouvelle basilique.

⁸⁰⁰ Ainsi dans la poésie que consacre Théodore Noyel à la rive droite de la Saône :
*"La ferveur se sent mieux dans cette vieille église
 Qu'à côté, car dans l'or la piété s'enlise*

toujours présentée dans sa grandeur et ses pompes, malgré les qualificatifs qui lui sont accolés: "*lourde*", "*chargée*" etc. .

Il faut aussi dire que de nombreuses occasions donnent vie à la construction, et en font le centre des pérégrinations des catholiques lyonnais. Les cérémonies traditionnelles sont d'abord recentrées sur le nouveau monument: la bénédiction du 8 septembre est donnée depuis sa galerie, le monument est illuminée pour le 8 décembre. Les nouvelles formes de ces fêtes majeures, comme les processions qui à partir de 1870 ont lieu à l'occasion des fêtes de l'Immaculée Conception, mènent aussi le croyant vers la nouvelle basilique. Les grands rassemblements de l'Assomption ou du mois de Marie poussent aussi les foules de pèlerins vers la basilique, où ont été transportées les indulgences de la vieille chapelle. C'est aussi à Fourvière que se tiennent les événements qui fondent la gloire et attestent de la puissance de l'Eglise de Lyon, et le congrès marial de 1900 qui s'y tient est un véritable hymne à la nouvelle basilique ⁽⁸⁰¹⁾. L'événement est l'occasion pour les membres de la Commission de Fourvière et pour le clergé de l'église consacrée en 1896 de marquer définitivement son entrée dans le cercle des grands sites mariaux et sa consécration comme sommet du Lyon religieux. En 1902, l'abbé Chatelus, ancien recteur de la basilique, peut écrire à propos des Lyonnais: "*Fourvière est leur centre religieux, l'arche sainte de la cité*" ⁽⁸⁰²⁾. C'est d'ailleurs à l'occasion de ce congrès marial de 1900 que le même abbé Chatelus peut résumer en un long discours tous les éléments qui fondent la gloire de Notre Dame de Fourvière, et où on retrouve, mis au service de la nouvelle basilique, tous les thèmes qui ont fait au long du siècle l'objet du patient travail des marialistes lyonnais ⁽⁸⁰³⁾

Qu'il y ait eu, et on s'est efforcé de le montrer, une mise en scène de la dévotion mariale pour la rendre plus attrayante, pour asseoir son pouvoir sur les âmes, pour la faire pénétrer dans les recoins de la quotidienneté et dans l'extraordinaire des jours de fête ne signifie pas que

Et malgré la splendeur du monument voisin

On vient au vieux donjon dont le thème est plus sain" (Lyon méconnu, Lyon, Nouvelles annales, 1911, p.278). Romans ou souvenirs contiennent souvent l'expression de cette préférence. Elle est confirmée par les entretiens que j'ai pu avoir avec des personnes âgées: Mme B..., née en 1891, et qui montait souvent prier et assister aux messes à Fourvière en semaine, faisait ses dévotions dans l'ancienne chapelle: moins de distractions, une piété différente les y amenaient elle et sa mère.

⁸⁰¹ Le premier congrès marial a lieu à Livorno en 1895, et de tels rassemblements ont lieu tous les ans. C'est au congrès marial de Lyon de 1900 qu'est lancée la pétition pour la définition du dogme de l'Assomption (il faudra attendre jusqu'en 1950). L'Eglise de Lyon, qui se pose déjà comme pionnière dans le culte de l'Immaculée Conception, s'impose ainsi comme le lieu de la dogmatique mariale.

⁸⁰² CHATELUS (Abbé P.): *Notre Dame de Fourvière et la piété lyonnaise*, Lyon, Vitte, 1902, p.314.

⁸⁰³ Idem, annexe, discours du 5 septembre 1900.

tout se résume à une formidable opération de communication qui aurait fait un puissant médium d'un objet vide de toute signification. Le culte marial a de toute façon une histoire locale et générale qui empêche de se représenter ainsi les événements le concernant. De même, le site de Fourvière a dès avant le XIX^e siècle une fonction symbolique qui le place au coeur de l'histoire de Lyon, puisque c'est là qu'a eu lieu la fondation de la ville. Les références aux martyrs assurent ce même statut originel dans l'histoire religieuse de la ville. Jouant avec foi et savoir de cette histoire, l'historiographie et la liturgie mariale ont fait de Marie la "*protectrice tutélaire*" de la cité, et de son sanctuaire "*l'oratoire de famille*" des Lyonnais. Grâce à une action tant idéelle que matérielle, Notre Dame de Fourvière est devenue le haut-lieu du Lyon religieux, mais aussi dans une certaine mesure (souvent contestée), le signal de reconnaissance de la ville toute entière, jouant en quelque sorte le rôle symbolique du clocher du village. C'était là, ni plus ni moins, le but que s'étaient fixés ceux qui à partir de 1830 se sont efforcés de donner de l'importance à la chapelle et à son culte.

"*Il est des lieux où souffle l'esprit*" écrivait en 1913 Maurice Barrès, à l'ouverture du premier chapitre de La colline inspirée. Si les lieux qu'il cite (la prairie de Lourdes, les Saintes-Maries, Vézelay, Le Puy-de-Dôme, la forêt de Brocéliande entre autres) ne sont pas tous des lieux élevés, c'est le cas du promontoire de Vaudemont près de Nancy, où se déroule son roman. Pour Barrès, c'est le lieu de la continuité de la race lorraine et du sentiment religieux, le lieu le plus favorable pour percevoir "*l'âme profonde de la Lorraine*". Là se sont succédés les âges de l'humanité, les cultes de ses dieux. De cette continuité, de cet enracinement naît une énergie qui envahit celui qui aperçoit puis foule ces lieux: Sion est un lieu inspiré, un "*coteau d'éternité*" où se mêlent indissociablement le religieux et le profane, le pèlerinage (Notre Dame de Sion, haut lieu de la Lorraine annexée depuis 1873) et le point de vue d'où l'on découvre les horizons et les champs dans le silence et la solitude qui ramènent sur soi. Pour Barrès, tout est lié: "*L'horizon qui cerne cette plaine, c'est celui qui cerne toute notre vie; il donne une place d'honneur à notre soif d'infini, en même temps qu'il nous rappelle nos limites*" ⁽⁸⁰⁴⁾. C'est d'ailleurs un des épitaphes gravés sur le monument à Barrès qui marque une des extrémités de la butte de Sion.

Si personne ne se livre à cette explication précise de la qualité de la colline de Fourvière, faute de talent ou de fougue, tout ce que Barrès dit de Sion se retrouve dans les textes sur notre butte lyonnaise et citadine. Lieu privilégié de la compréhension de la ville et de

son tempérament, site rempli d'une solitude et d'un silence qui le rendent propice à la méditation sur la petitesse et la vanité de l'homme et de ses oeuvres, point de suture avec le passé, paysage métaphore de la vie humaine, moment éternel de religion. Tout est là. Les notes que prend Michelet sur Fourvière lors de son travail d'écriture du Banquet sont pleines de points communs avec les lignes de Barrès, et les mêmes traits marquent de nombreuses oeuvres de fiction ou de description, sans véritable prépondérance des auteurs catholiques. Pour tous ceux là, pas de doute: l'esprit souffle à Fourvière, et c'est de là qu'on perçoit l'âme de la cité, comme le dit Edouard Herriot en 1909 ⁽⁸⁰⁵⁾.

B. Aux pieds du haut-lieu: les vieux quartiers de Lyon

Que le sanctuaire marial situé au sommet de la colline ait "déteint" sur les quartiers qu'il surplombe, c'est certain. Toutes les procédures étudiées plus haut vont dans ce sens. Les descriptions de la rive droite de la Saône la placent à partir du milieu du siècle sous l'égide de Notre Dame de Fourvière, et c'est tout l'ensemble de la colline qui prend figure de "*Lyon religieux*". Cependant, les quartiers du pied de la colline ne sont pas une simple extension symbolique de la basilique mariale. S'ils sont inclus dans le même ensemble, celui de la colline de Fourvière, de la Saône à son sommet et de Saint-Paul à Saint-Georges, ils y ont une place particulière. Ville oubliée au milieu du siècle, le "Vieux Lyon" des années 1870-1900 est pour certains Lyonnais le "Vrai Lyon". L'histoire et la physionomie contemporaine des lieux, de leur bâti, de leur population, de leur utilisation, ont été retravaillés par tout un ensemble de discours et de pratiques, analogues à ceux que l'on a suivi pour le sommet de la colline. Ce retour en faveur n'est pas simplement la conséquence de ce renouveau du médiéval sensible dans l'architecture (Viollet Le Duc) ou dans les guides touristiques. Les quartiers du pied de la colline sont les objets d'un traitement spécifique, d'un travail symbolique qui les présente comme quartier-cœur, quartier-berceau, quartier-âme de la ville. Cette dernière dimension est aussi, on

⁸⁰⁴ Maurice BARRES: La colline inspirée, édition critique par Joseph BARBIER, Nancy, Berger-levrault, 1962, p.41.

⁸⁰⁵ Dans la préface de Travailleurs et métiers lyonnais de Justin Godart.

le verra, au coeur des discours sur La Croix-Rousse à partir des années 1870. Les constructeurs de cette représentation sociale de ces espaces semblent d'ailleurs assez différents de ceux qui chantent la gloire de la colline qui travaille. C'est une autre incarnation de Lyon qu'ils proposent à travers la magnification de la rive droite de la Saône, fondée par d'autres postulats intellectuels et idéologiques. La formule de Michelet n'est pas qu'une trouvaille conjoncturelle, elle anticipe aussi sur des débats identitaires structurels. Les quartiers du pied de la colline viennent là compléter le sens de Notre Dame de Fourvière. Mieux encore, ils l'achèvent. Car là où Notre Dame de Fourvière planait sur la ville, la manifestait au regard, révélait son caractère au spectateur du panorama, elle restait aussi un peu extra-territoriale, entre la terre et le ciel. Plus habités, plus solides, les quartiers du pied de la colline viennent donner plus de chair à la facette mystique de "l'âme lyonnaise" que se plaisent à citer tant de commentateurs.

1. Le chemin de l'oubli

Au moins durant toute la première moitié du siècle, la description des quartiers du Lyon de la rive droite de la Saône se fait au passé. Dans les guides, on l'a vu, ni leurs rues ni leur maisons ne trouvent grâce aux yeux des cicérones qui se chargent de présenter la ville au voyageur. Bâtiments "*gothiques*", rues tortueuses et sales, population indigente, tout incite le voyageur à en écarter ses pas, en dehors d'une visite à la cathédrale ou à la Loge du Change. Cochard reproduit l'indifférence de Clapasson au XVIII^e siècle pour les constructions médiévales, une indifférence qui pouvait aussi se muer en aversion, à l'image de celle manifestée par les ancêtres illustres que sont Voltaire ou le président de Brosse. Ce rapide constat devient constatation lorsque l'on consulte d'autres sources moins normatives et sèches que les seuls guides.

Récits de voyage et descriptions de ville présentent en effet un tableau bien semblable. Pas un mot des quartiers de la rive droite de la Saône chez Jouy, Stendhal ou Dumas. Seule la cathédrale Saint-Jean a immanquablement droit à quelques lignes. Les descriptions de la ville, même si elles s'essayaient à l'éloge, font pareillement l'impasse sur ce qu'il est alors convenu d'appeler "*la ville du Moyen-Age*". Pour Théodore Ogier, l'auteur de La France par cantons et par communes: département du Rhône, le 5^e arrondissement n'est pas digne d'être décrit ⁽⁸⁰⁶⁾,

et il y consacre 2 pages sur 220. Ces deux pages, plus qu'une énumération rapide, sont l'énumération des absences de qualités de toute cette partie de Lyon: les monuments y sont cités en vrac et sans précision, le quartier n'a ni fabrique ni commerce spécifique, et Ogier ne trouve aucune maison ni aucune rue digne d'être citée: "*Tout sent l'ancienne ville*" explique t-il avec dépit. Un an après lui, c'est C.L Grandperret, archiviste de la ville et membre de l'Académie et de la Société Littéraire de Lyon, qui prend la plume pour écrire Lyon, ouvrage qui contient à la fois un tableau général et une histoire de Lyon ⁽⁸⁰⁷⁾. Plus disert sur la rive droite de la Saône, il présente surtout ses églises, ses antiquités, ses monuments. Là encore, les rues du bas de la colline sont marquées négativement par leur nature "*étroite et obscure*", leur pavé pointu et leurs maisons malpropres. Elles représentent l'antithèse de cette rénovation qui se dessine au centre de la ville et dont Grandperret se réjouit. C'est "*la ville du Moyen-Age*", d'un Moyen-Age sombre et peu valorisé.

On peut d'ailleurs penser que le Lyonnais lui-même vit le plus souvent à l'écart de ces vieux quartiers. Rarement convié à les visiter pour satisfaire à de quelconques démarches administratives (seul le Palais de Justice s'y est maintenu mais il est situé en bordure de Saône), appelé vers d'autres lieux pour ses distractions ou son commerce, les quartiers du pied de la colline sont alors essentiellement parcourus par leurs habitants. Ceux ci sont d'ailleurs décrits à l'image du quartier: là demeurent "*le rentier au revenu modeste, le jeune avocat attendant dans son cabinet désert le client qui ne vient pas, le vieux juge asthmatique et goutteux, le vieux chanoine de la cathédrale, l'ouvrier en soie*" ⁽⁸⁰⁸⁾. Les délaissés des divers états sociaux ou professionnels se voient ainsi désignés un "milieu naturel". On sait que c'était effectivement dans le quartier de Saint-Georges que vivaient et travaillaient les moins aisés des canuts, et qu'on y trouvait bien moins de métiers Jacquard qu'à La Croix-Rousse ⁽⁸⁰⁹⁾. Il ne me semble pas improbable que les mêmes dénivellations s'observent pour d'autres professions. Si en 1847 la moitié des avocats inscrits au barreau de Lyon vivent encore sur la rive droite de la Saône ⁽⁸¹⁰⁾, il se pourrait qu'ils soient nombreux à être des avocats sans cause. Lorsqu'il s'agit

⁸⁰⁶ OGIER (Théodore): La France par cantons et par communes, département du Rhône, s.l, Bajat, s.d. Fascicules "Lyon" (1851) et "Vaise et La Croix-Rousse".

⁸⁰⁷ GRANDPERRET (C.L): Lyon, Lyon, Brun, 1852.

⁸⁰⁸ Francis LINOSSIER: Mystères de Lyon, 1856, p.123.

⁸⁰⁹ Cf BEZUCHA (Robert J.): The Lyon uprising of 1834, Cambridge, Harvard University Press, 1974, p.30 et suivantes.

en 1831 d'établir des listes des "*principaux notables*" afin de désigner des "*notables commissaires*" pour faire partie des commissions de salubrité publique, les notables de l'arrondissement du Palais de Justice sont des teinturiers, des bouchers et des épiciers alors que magistrats et avocats sont bien présents dans l'arrondissement de Perrache ⁽⁸¹¹⁾. Un tel constat de "déclassement" est d'ailleurs fait en haut lieu lors des grands travaux de l'Empire. Il semble que l'on retrouve là cette fonction d'habitat de repli que J.L Pinol rencontre à la fin du siècle pour ces quartiers, qui sont alors des quartiers "*finistère*", où les nouveaux arrivants s'installent comme en bout de course pour ne plus en repartir ⁽⁸¹²⁾. Il faudrait bien sûr chercher à collecter des renseignements sur les trajectoires sociales individuelles et familiales pour voir si l'on retrouve des mouvements analogues à ceux décrits dans l'autobiographie ou le souvenir, dans lesquels le déclassement statutaire et le déménagement vers le Vieux Lyon se correspondent souvent ⁽⁸¹³⁾. Ce rôle est en tout cas reconnu par les autorités, et en 1860, le sénateur Vaïsse peut évoquer les populations "*modestes et paisibles*" qui habitent la rive droite de la Saône.

La critique de la salubrité de cette partie de la ville vient s'ajouter à son passif. L'Essai sur la topographie physique et médicale de la ville de Lyon de Dubouchet en 1821 la décrit déjà comme celle qui laisse le plus à désirer tant sous les critères de la configuration physique et urbaine qu'en ce qui concerne l'état des maisons. A. Chapeau quelques années plus tard dit que la rive droite de la Saône est un des quartiers où "*la dégénérescence lyonnaise fait de rapides progrès*" ⁽⁸¹⁴⁾. C'est encore là que les docteurs Martin et Monfalcon prennent leurs portraits du canut hagar, blême et abruti ⁽⁸¹⁵⁾. Et lorsque Villermé parcourt Saint Georges en 1835, ce sont les mêmes impressions de saleté, de pénombre et de misère qui réapparaissent ⁽⁸¹⁶⁾. En

⁸¹⁰ ROBERT (Vincent): Cortèges et manifestations à Lyon, 1848-1914, thèse de doctorat d'histoire, Université Lumière Lyon II, 1990, p.31.

⁸¹¹ Archives Municipales de Lyon, I⁵ 1 et 2. Listes dressées par les commissaires de police.

⁸¹² PINOL (Jean-Luc): Mobilités et immobilismes d'une grande ville, Lyon de la fin du XIX^e siècle à la seconde Guerre Mondiale, Thèse d'état en histoire, Université Lumière-Lyon II, 1989.

⁸¹³ Dans son autobiographie Chemins de solitude, Gabriel Chevallier raconte comment sa famille, d'une origine bourgeoise et fortunée, se retrouve en déclin après une faillite, ce qui emmène ses parents vers le quartier Saint-Georges. C'est aussi le trajet que suivent Mme Rovère et son fils Daniel dans L'immolé d'Emile Baumann, après le suicide de Mr Rovère.

⁸¹⁴ CHAPEAU (A.): "Esquisse de la topographie médicale de Lyon", Annuaire de Lyon, Lyon, Pélagaud et Lesne, 1839.

⁸¹⁵ J.B MONFALCON: La révolte des canuts, Toulouse, Echo, 1979.

conséquence, les traitements préconisés à partir de 1850 sont simples: raser et reconstruire, disent les membres du conseil de salubrité et certains auteurs de topographies médicales ⁽⁸¹⁷⁾. Là encore, l'état physique du quartier va de pair avec celui de la population qui l'habite: espace, gens et maisons suivent les mêmes trajectoires.

En même temps que se développent ces habitudes d'oubli ou de rejet, il est frappant que les lieux soient traités avec un certain dédain par ces groupes lettrés qui quelques années plus tard les porteront aux nues. En effet, les érudits lyonnais de cette première moitié du siècle, s'ils ne négligent pas totalement les quartiers de la rive droite dans leurs articles ou leurs évocations, n'en ont pas fait, loin de là, un lieu privilégié. Dans les Archives historiques et statistiques du département du Rhône par exemple, on se préoccupe plus volontiers d'autres quartiers ou d'autres monuments que ceux liés à la rive droite de la Saône. La Revue du Lyonnais, dans laquelle on retrouve tout ou presque de ce que la ville compte d'érudits, n'y attache pas non plus une importance particulière. Les articles consacrés à des lieux de ces quartiers dans le Lyon vu de Fourvières, où l'on retrouve tous les acteurs principaux des premiers âges de la Revue du Lyonnais, témoigne de l'état des lieux symbolique de toute cette première moitié de siècle. Si Hyppolite Leymarie semble y être le premier à employer l'expression de "*Vieux Lyon*" pour désigner cet ensemble qui va du pont d'Ainay au pont du Change ⁽⁸¹⁸⁾, si Jane Dubuisson rappelle les fastes du XVI^e siècle lorsque François 1^{er} tenait sa Cour dans la cité, ces évocations restent contenues dans les limites fixées par cette phrase de Léon Boitel qui écrit alors: "*c'est un quartier mort*" ⁽⁸¹⁹⁾. Dans le Lyon ancien et moderne que le même groupe commet en 1838, et qui consacre des notices aux monuments lyonnais notables, rien n'est

⁸¹⁶ M.VILLERME: Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie, Paris, Renouard, 1840.

⁸¹⁷ Opinion du conseil de salubrité de Lyon sur la nécessité d'une loi relative aux conditions sanitaires des maisons dans les grandes villes, Lyon, Nigon, 1850; DUQUESNOY (Ferdinand) & MARMY (M.J.): Topographie et statistiques médicales du département du Rhône et de la ville de Lyon, Lyon, Vingtrinier, 1866.

⁸¹⁸ Jusqu'à la régénération des années 1850-60, le terme désigne surtout les quartiers du centre de la ville. C'est par exemple pour désigner ces derniers que les différents rapports préparant ces projets de régénération parlent de "vieux Lyon". Au fur et à mesure de leur disparition, le terme se cantonne sur la rive droite de la Saône, et se dote de la double majuscule: Vieux Lyon, écrit-on alors. Aujourd'hui, le Lyonnais a du mal à imaginer qu'il y a un vieux Lyon entre Rhône et Saône, autour de la rue Mercière.

⁸¹⁹ BOITEL (Léon) & altri: Lyon vu de Fourvières, esquisses physiques morales et historiques, Lyon, Boitel, 1833-34. "Lyon au XV^e et XVI^e siècles" par H.Leymarie, "La rue Juiverie" par Jane Dubuisson et "Le quartier Saint-Jean, le Pont de Pierre et la place des Célestins" par Léon Boitel.

consacré aux maisons ou au quartier ⁽⁸²⁰⁾, et les inévitables mentions aux églises, à la loge du Change ou à la Manécanterie sont faites en dehors de toute référence au tissu urbain environnant. Cependant, on perçoit dans ces travaux les prémices de ce qui constituera les grandes lignes de l'évocation du Vieux Lyon et de sa signification. Une époque de référence se dessine, celle de la Renaissance, et les quartiers de "l'autre côté de l'eau" sortent progressivement de la noirceur médiévale où ils avaient longtemps été plongés pour atteindre à la splendeur de l'Age d'Or lyonnais.

Ils témoignent alors de la splendeur d'une cité qui rivalisait avec Paris, à un tel point que les souverains en avaient fait un temps leur véritable capitale lors des guerres d'Italie. L'évocation de ce temps passé s'accompagne de la description d'une époque de pureté où se mêlaient le Vrai, le Beau et le Bon. "*Oh le bon vieux temps*" s'exclame H. Leymarie dans son article du Lyon vu de Fourvières, parlant ainsi d'une époque où l'architecture suivait des principes de beauté dont témoignent les immeubles anciens, où les corporations géraient de bonne manière les conflits du travail et où l'on ne jouait aux dés dans les auberges qu'en dehors des heures des offices! C'est à la recherche de ce bon vieux temps que l'auteur dit aller se "*réfugier*" dans ce vieux Lyon pour fuir la décadence moderne. C'est tout ce répertoire du refuge, de la sauvegarde des traditions, de la sauvegarde de l'histoire, qui va être plus systématiquement exploré à partir des années 1850-60.

2. La redécouverte de la "ville sous le plâtre"

"*Une seconde ville sous le plâtre*", c'est ainsi que Francis Linossier présente les vieux quartiers de la rive droite de la Saône, qu'il regroupe sous l'appellation de "Saint-Jean", dans ses Mystères de Lyon de 1852. C'est sous ce plâtre, dit l'auteur, que dorment des splendeurs architecturales. Mais l'écran du badigeon n'est pas le plus opaque, et Linossier semble fondé à écrire que cette ville est surtout "*enfouie sous les cendres de l'indifférence*" ⁽⁸²¹⁾. C'est précisément ce voile qu'il commence à lever, en décrivant quelques unes des maisons du Vieux Lyon. C'est à peu près au même moment que paraissent les Recherches sur l'architecture, la

⁸²⁰ BOITEL (Léon) et altri: Lyon ancien et moderne, Lyon, Boitel, 1838.

⁸²¹ Les mystères de Lyon, Lyon, s.e, 1856, p.123.

sculpture etc., dans les maisons du Moyen-Age et de la Renaissance à Lyon de M.Martin ⁽⁸²²⁾. Si depuis le début du siècle quelques artistes comme Pierre Revoil ou Fleury Richard avaient posé à Lyon les premiers jalons d'un retour en faveur de la période médiévale, le Moyen-Age ne semble revenir à la mode que dans les années 1830-40, à la faveur notamment de l'essor de la littérature romantique ⁽⁸²³⁾. Plus encore que ce contexte général, il faut remarquer que cette nouvelle préoccupation pour les vieux quartiers de la rive droite de la Saône se manifeste au moment où se concluent les premières opérations de rénovation du vieux centre de la presqu'île (achèvement de la rue Centrale). On retrouve ce lien entre la disparition des formes du passé urbain et leur exaltation au début des années 1870, lorsque la destruction du quartier Saint-Paul (construction de la gare du chemin de fer de Montbrison) déclenche toute une série d'articles de Paul Saint-Olive sur les bâtiments disparus. Mais cette amorce de redécouverte esthétique n'annonce pas totalement la renaissance au regard de cette partie de la ville. Les connotations symboliques et idéologiques en sont encore largement absentes. Cela va vite cesser d'être le cas. Dans un contexte de changement urbain et politique, les vieux quartiers de la rive droite de la Saône vont devenir l'incarnation d'un Lyon immobile, d'une société stable, et être présenté comme le recueil des valeurs de la tradition. Sur les pas des érudits archéologues, de nouveaux visiteurs parcourent alors les rues du vieux Lyon, qui y cherchent les signes d'une société balayée par ce "*siècle des progrès*" dont se plaint la très légitimiste Gazette de Lyon. Un semblant d'accaparement du sens de cet espace se dessine, qui est néanmoins peu à peu remis en cause, tant par la prise de conscience de la richesse potentielle du patrimoine que par la volonté d'éviter le monopole de son interprétation par un "parti".

a) Les ressorts d'une redécouverte

⁸²² Ouvrage que la très catholique et légitimiste Gazette de Lyon accueille le 11 décembre en saluant l'initiative qui sauvegarde nombre de détails exquis de la pioche des démolisseurs, et réhabilite un "*travail merveilleux qui semble un défi porté au siècle des progrès*" (sic souligné).

⁸²³ Les peintres lyonnais Revoil et Richard, assidus visiteurs du Musée des Monuments Français d'Alexandre Lenoir autour de 1800, furent parmi les maîtres du "style troubadour". De plus, Revoil amassa une collection unique d'objets médiévaux qui fut acquise en 1828 par l'Etat. Voir GARNIER (Jean-François): "Le goût du Moyen-Age chez les collectionneurs lyonnais du XIX^e siècle" et TERNOIS (Daniel): "La peinture lyonnaise au XIX^e siècle: état des travaux et bibliographie", tous deux dans Revue de l'art, n° 47, 1980. Et surtout les excellentes biographies de Revoil et Richard réalisées par Marie-Claude Chardonneret et publiées récemment.

Il serait injuste d'oublier de mentionner le renouveau des études historiques qui redonnent aux quartiers de la rive droite de la Saône leurs lettres de noblesse ⁽⁸²⁴⁾. La fondation de la Revue du Lyonnais en 1834 donne un lieu de publication et un milieu d'échange aux érudits qui restent étrangers aux cénacles restreints de l'Académie. Si les Archives historiques et statistiques du département du Rhône avaient dans les années 20 ouvert la voie à l'essor des recherches en histoire locale, la Revue du Lyonnais assure la pérennité du processus, notamment par la multiplicité des auteurs qu'elle accueille. Ceux qui écrivent les grandes histoires de Lyon du XIX^e (Clerjon, Morin, Monfalcon, Steyert) ont tous plus ou moins participé à l'histoire de la revue. A travers elle et à travers eux, l'histoire locale connaît un renouveau certain. Cette restitution d'une continuité temporelle par la mise en évidence d'une "histoire de Lyon" rend aux quartiers de la rive droite de la Saône leur rôle dans l'évolution urbaine, et rappelle qu'ils furent longtemps le coeur de la ville. L'importance prêtée aux XV^e et XVI^e siècles, périodes privilégiées du rayonnement de Lyon, marque ce renouveau historique qui dégage les figures illustres des imprimeurs lyonnais, des artistes (Philibert de l'Orme), des écrivains locaux (Maurice Sève, Louise Labbé) ou de passage (Marot, Rabelais). Les combats menés dans le cadre de la décentralisation intellectuelle chère aux hommes de la Revue du Lyonnais comme aux académiciens érigent ces figures et ces temps en images de l'intemporel génie local. Les XV^e et XVI^e siècles lyonnais sont alors constamment jetés à la face de celui qui critique Lyon et les Lyonnais pour leur béotisme. Parallèlement, les éclaircissements archéologiques sur la nature de leur bâti contribuent aussi à tirer les quartiers de la rive droite de la Saône hors d'un Moyen-Age glauque pour les projeter dans la lumière de ces siècles dorés. Avec la démolition des quartiers anciens de la Presqu'île, à partir des années 1850, le Vieux Lyon devient l'unique quartier-mémoire de cette période phare de l'histoire de la ville. C'est donc par la redécouverte de son milieu temporel qu'il s'installe, à la faveur de la disparition des autres témoins de cette époque, dans le cercle du souci "archéologique" des érudits.

Le statut nouveau prêté à son décor et à ses maisons n'est bien sûr pas étranger au mouvement national qui accorde plus d'importance aux vestiges des temps passés. Balzac ou le Victor Hugo de Notre-Dame de Paris avaient bien auparavant posé les prestigieux jalons d'une redécouverte de la ville ancienne et particulièrement médiévale. Cette année 1850 dont j'ai bien prétentieusement voulu faire un "tournant", c'est d'ailleurs l'année où Arcisse de Caumont publie son Abécédaire ou rudiment d'archéologie, qui remet le gothique en honneur. C'est aussi au tournant du demi-siècle que le combat mené par Viollet Le Duc et la Revue Générale

⁸²⁴ Tous les éléments ci-dessous sont repris et développés dans le volume III.

d'Architecture pour la défense des styles médiévaux atteint son paroxysme. C'est aussi dans ces années que s'achève la constitution de ce "*musée imaginaire*" que les architectes français s'attachent à constituer depuis Hittorf au début du siècle ⁽⁸²⁵⁾. L'intérêt savant pour le quartier estampillé "Renaissance" de la rive droite de la Saône profite de cette vague. La place importante que prennent très longtemps les architectes dans les diverses associations ou institutions de protection de cet espace attesteront longtemps du rôle de la science-discipline architecture dans cette redécouverte de la ville ancienne.

Les transformations urbaines qui marquent Lyon entre 1854 et 1870 sont elles aussi au coeur de la revalorisation des quartiers de la rive droite de la Saône. Déjà les années 1830-40 avaient connu quelques travaux importants dans le tissu ancien de la Presqu'île: percement de la rue Centrale, de la rue de la Préfecture, destruction de la Boucherie des Terreaux. Les grands travaux menés sous la direction de Vaïsse, grâce notamment aux expropriations qu'ils entraînent (application de la loi du 26 mars 1852 sur les travaux de Paris), mettent à bas plusieurs centaines de maisons antérieures au XVIII^e siècle ⁽⁸²⁶⁾. Cette réduction du parc immobilier ancien alerte certains érudits locaux. En 1848, alors que commencent les travaux de la rue Centrale, première percée à travers le tissu urbain ancien, Joseph Bard avait chanté les louanges des rues de la rive droite de la Saône . "*Belles et historiques rues des Trois Maries, Palais Grillet, Tupin, Saint-Jean, Juiverie, du Boeuf, Tramassac, continuez à servir de jalons au glorieux passé de cette antique métropole*" écrivait-il alors, faisant de ces voies les témoins du passé, au milieu de la ville du XIX^e qui se mettait en place ⁽⁸²⁷⁾. C'est ce même Bard qui en 1851 regrette les vieilles rues tortueuses "*autant de boulevards contre le parisianisme, l'irrégion, les idées nouvelles si infécondes et si mobiles*" ⁽⁸²⁸⁾. Les grands thèmes de l'évocation du Vieux Lyon sont déjà là: témoin du passé et refuge des traditions. Cependant le jeu reste ici troublé par certains paradoxes propres à l'auteur, qui en même temps qu'il déplore la disparition des vieilles rues et des vieilles traditions qu'elles abritaient, demande toujours plus de splendeur

⁸²⁵ Cf. le chapitre "pensées sur la ville, arts de la ville" écrit par Françoise Choay dans le tome 4 de l'Histoire de la France urbaine, Paris, Seuil, 1984 (sous la direction de Georges Duby).

⁸²⁶ Voir BERTIN (Dominique): Les transformations de Lyon sous le Préfet Vaïsse, étude de la régénération du centre de la presqu'île, 1853-1864, doctorat d'Université en histoire de l'art, Université Lumière Lyon II, 1987 et LEONARD (Charlene): Lyon transformed, public works of The Second Empire (1853-1864), Berkeley, University of California Press, 1961, qui font le point sur les grands travaux menés par le préfet Vaïsse, tant en termes économiques et matériels qu'esthétiques.

⁸²⁷ "XI^e bulletin monumental et liturgique de la ville de Lyon", la Revue du Lyonnais, 1848, tome 27.

⁸²⁸ "XIII^e bulletin monumental et liturgique de la ville de Lyon", la Revue du Lyonnais, 1851, tome 2.

pour Lyon, la transformation de ses vieux quartiers, etc. Les grands travaux de Vaïsse et les écrits de Paul Saint-Olive rendent les choses plus claires.

La définition des rôles telle que la fait Paul Saint-Olive est en effet parfaitement nette. D'un côté, les affairistes, soucieux d'utile et de profit qui font disparaître le passé, niant l'esprit des choses pour se fier à leur seule matérialité. De l'autre, les amis des choses anciennes, qui savent voir ce qu'elles ont d'utilité sociale et de beauté. Dans ce contexte, la destruction des vieilles maisons et rues pittoresques n'est qu'un volet de la victoire du Veau d'Or, qui se manifeste dans tous les domaines par l'abaissement du Beau ⁽⁸²⁹⁾. Il n'y a d'ailleurs de la part de Saint-Olive et de ses amis aucune référence à une quelconque volonté de protection ou de sauvegarde des bâtiments menacés. La première liste de monuments historiques a pourtant été promulguée en 1840, dix ans après la création du Département des Monuments historiques ⁽⁸³⁰⁾. Le culte dû aux vieilles choses, et plus particulièrement aux vieilles maisons est alors simplement une défense des principes d'un Beau et d'un Bien immuables contre les attaques qu'ils subissent.

Ces principes dépassent donc de loin le seul domaine architectural et esthétique. Il est notable à ce sujet que les érudits archéologues lyonnais ne prennent pas la même voie que celle qu'emprunte à peu près au même moment John Ruskin en Ecosse. Car si dans ses Lectures on architecture and painting ⁽⁸³¹⁾, dont la première est plus connue en français sous le titre "Eloge du gothique", il vante comme Saint-Olive les mérites de la diversité, de la beauté des sites et de l'asymétrie et chante les louanges des rues médiévales, il faut attendre quelques années pour que ce souci esthétique se traduise dans l'élaboration d'une idéologie conservatrice. C'est l'esthétique urbaine qui mène Ruskin à l'idéologique. Chez le Lyonnais, toutes proportions gardées, la réflexion politique est première. La réflexion esthétique est secondaire, la réflexion urbanistique absente. En 1858, dans une des nombreuses querelles qu'il entretient avec le Courrier de Lyon qui se pose en partisan résolu des améliorations urbaines, Saint-Olive résume les raisons de son attitude (et celle d'une grande partie des

⁸²⁹ Les premiers articles de Saint-Olive dans la Revue du Lyonnais sont très explicites là dessus. "Le Gourguillon au XIII^e siècle" (1854, tome IX) et "Les charlatans" (1856, tome XII) mettent en place les thèmes que l'auteur reprendra sans cesse tout au long de ses articles "d'archéologie".

⁸³⁰ Pour un vaste tour d'horizon, voir "Le développement des politiques de restauration du patrimoine de villes d'Europe Occidentale", par Roger KAIN, in CLAVAL (Paul), textes rassemblés par: Géographie historique des villes d'Europe Occidentale, tome II, colloque de 1981, Espaces sociaux et paysages urbains, Paris, Département de géographie de Paris-Sorbonne, 1981.

auteurs de la Revue du Lyonnais d'alors) sur les différents terrains où il combat, de la reconstruction de la chapelle de Fourvière à la défense des vieux quartiers de Lyon. Tout en reconnaissant la part à faire au progrès moderne, il souligne l'importance de la sauvegarde du passé: *"il ne faut pas que le culte des souvenirs pittoresques devienne une manie incommode; mais tous les hommes qui ont une certaine portée dans l'esprit, comprendront que ce culte entretient une courant d'idées saines et conservatrices, et qu'il n'est pas entièrement à dédaigner"* ⁽⁸³²⁾. C'est dans ce cadre idéologique qu'il faut comprendre le renouveau de l'intérêt pour le Lyon médiéval au tournant du demi-siècle.

b) Les l'ngues manifestati`ns d'un attachement

A partir des années 1860, il n'est pas exagéré de dire qu'un indéfectible attachement unit les érudits lyonnais conservateurs aux vieux quartiers de Lyon. Et plus particulièrement à la rive droite de la Saône qui va vite rester le seul grand espace ancien (avec les îlots situés autour de la rue Mercière), du fait des destructions entraînées par la percée de la rue Impératrice (1860) et la restructuration des quartier Grôlée (1893) ou Saint-Vincent (1902). Les menaces qui continuent de peser sur ces quartiers par la voix des hygiénistes ⁽⁸³³⁾ ou des architectes ⁽⁸³⁴⁾, et qui parfois se matérialisent (quartier Saint-Paul en 1872), renforcent sans doute leur amour pour ce Lyon qui risque de disparaître.

De conservateurs, ils vont d'ailleurs en devenir conservationnistes, en même temps que s'enrichit le discours de légitimation de leur amour des vieilles pierres. Aimé Vingtrinier, directeur de la Revue du Lyonnais, propose ainsi en 1860 au comité d'histoire et d'archéologie de l'Académie de Lyon de sauver par la photographie ou le dessin les monuments menacés de disparition. Il lance en même temps dans sa revue un appel au public pour que soient photographiées toutes les curiosités architecturales lyonnaises. De telles initiatives sont relayés par d'autres groupes, comme par exemple la Société Académique d'Architecture qui en 1861 lance un concours de dessin pour fixer le souvenir des monuments et fragments d'art que

⁸³¹ Londres, 1854. Les idées de l'auteur, "en germe" dans The poetry of architecture selon Françoise CHOAY (L'urbanisme, utopies et réalités, Paris, Seuil, 1965), sont développées à la même époque dans Les sept lampes de l'architecture (1849) ou Les pierres de Venise (1851-53).

⁸³² la Revue du Lyonnais, 1858, tome XVI, p.429.

⁸³³ Par exemple le docteur Clément qui prône l'ouverture d'une large rue longitudinale à travers Saint Jean. CLEMENT (Dr E.): Lyon, Lyon, Georg, 1889.

⁸³⁴ La Construction Lyonnaise, 16 janvier 1909, "Le quartier Saint Jean", par Valrose.

"l'incurie, la vétusté ou les constructions nouvelles menacent de détruire" ⁽⁸³⁵⁾. Plus tard, le même Vingtrinier accueille avec enthousiasme les premières esquisses de musée historique lyonnais proposées par une commission d'études sur les archives en 1874 ⁽⁸³⁶⁾, et ouvre toutes grandes ses colonnes à Léopold Niepce pour qu'il y expose ces projets. L'idée de conserver les restes architecturaux du Vieux Lyon, et plus largement celle d'exalter l'histoire de la ville, ne peut qu'être attirante pour l'équipe de la Revue du Lyonnais.

En même temps, les écrivains de la Revue continuent leur combat d'escarmouches contre les destructeurs. Saint-Olive, fidèle à lui-même, ne manque pas une occasion de faire l'histoire de maisons détruites par les "*ennemis de l'esprit*" ⁽⁸³⁷⁾. Chacun de ses articles archéologiques contient invariablement de vives attaques contre les matérialistes, l'utilitarisme et la spéculation. La Revue du Lyonnais semble d'ailleurs se ranger sous cette bannière à partir des années 1860. Sans toutefois être aussi incisif que son ami Saint-Olive, son directeur Aimé Vingtrinier célèbre à maintes occasions le Lyon ancien, et appelle à sa protection, soutenu par quelques collaborateurs aussi hardis que Saint-Olive ⁽⁸³⁸⁾. Toutes ces protestations trouvent parfois des échos dans la presse quotidienne conservatrice des années 1870, où l'on reprend cette critique de l'utilitarisme comme destructeur "*du Beau*" ⁽⁸³⁹⁾.

Cependant, ce n'est qu'à la fin du siècle que sont érigés ces monuments au Lyon d'antan que sont les ouvrages d'Emmanuel Vingtrinier, neveu d'Aimé et rédacteur en chef de L'Express, un quotidien lyonnais qui surprend par son mélange de modération et d'opinions réactionnaires ⁽⁸⁴⁰⁾. Dans ces évocations des siècles passés que sont le Lyon de nos pères (1901) ou les

⁸³⁵ la Revue du Lyonnais, 1861, tome XXIII.

⁸³⁶ Léopold NIEPCE: Rapport au ministre sur les archives de la ville de Lyon, 1874.

⁸³⁷ Par exemple l'article sur la maison du jeu de Paume quai de Bondy dans la Revue du Lyonnais de 1861, tome XXII, ou celui sur l'hôtel de Luxembourg à Vaise dans le même numéro. En 1872 et 74, Saint-Olive fait une grande série d'articles sur les maisons du quartier Saint-Paul qui sont détruites par la construction de la gare du chemin de fer de Montbrison.

⁸³⁸ Voir "Esquisse à propos des gravures de la bibliothèque Coste" (la Revue du Lyonnais, 1861, tome XXIII), "La guerre des archéologues et de ceux qui ne le sont pas" (la Revue du Lyonnais, 1868, tome VI) d'Aimé Vingtrinier et plusieurs de ses "Chroniques locales" des années 60. André Steyert, polémiste républicain et érudit, ou Morel De Voleine, royaliste et non moins érudit, viennent aussi s'élever contre la disparition des monuments anciens.

⁸³⁹ Ce que fait Louis Accarias dans le Salut Public du 25 juillet 1873, contre la construction de la gare Saint-Paul. Dans son article, la destruction des vieux quartiers n'est que la facette urbaine des manifestations nocives de la locomotive.

⁸⁴⁰ Cf. Delpech (François): "L'opinion publique, la presse et les partis à Lyon à l'avènement des républicains", Cahiers d'histoire des universités de Clermont-Lyon-Grenoble, tome XVI, n°1, 1967.

Vieilles pierres lyonnaises (1911), la référence aux quartiers de la rive droite de la Saône est omniprésente. Qu'il s'agisse de l'iconographie ou du texte, ce sont essentiellement les quartiers de Saint-Jean et Saint-Paul qui fournissent la chair du propos ⁽⁸⁴¹⁾. A cause de la disparition des autres parties du Lyon ancien, les quartiers du pied de la colline sont devenus définitivement le lieu où se déploie l'historiographie conservatrice de Lyon. Dans ce chant d'amour à la petite patrie que sont les ouvrages d'Emmanuel, on retrouve les thèmes exprimés par son oncle Aimé Vingtrinier et ses compagnons de la Revue du Lyonnais ⁽⁸⁴²⁾: un passé idéalisé, ou le Beau régnait, assuré de son intangibilité par un ordre social stable et idyllique, voilà ce que rappellent les vieux quartiers de Lyon.

Cependant l'approche de ces thèmes est désormais accompagnée par deux caractéristiques qui distinguent ce moment particulier de l'historiographie conservatrice du Vieux Lyon que constituent les ouvrages de Vingtrinier. Par rapport aux soucis généraux des Saint-Olive et consorts une quarantaine d'années auparavant, les positions de E.Vingtrinier sont beaucoup plus locales. L'évocation du passé à travers les sites des quartiers de la rive droite de la Saône sert avant tout à évoquer la "*physionomie morale, physique et pittoresque*" de la ville, à comprendre l'âme lyonnaise qui résulte de cette histoire longue. C'est donc avant tout à l'exaltation des racines lyonnaises que se consacre E.Vingtrinier. Cela ne signifie pas qu'il renonce à atteindre aux buts de préservation des idées "*saines et conservatrices*" chères à Saint-Olive. Bien au contraire, il souligne à maintes reprises qu'écouter la voie des pierres c'est aussi apprendre à respecter les traditions d'antan, et les sains principes de l'intemporel caractère lyonnais. Cependant, l'expression de cette référence au passé passe par la référence à la patrie, grande et petite. C'est là une valeur relativement consensuelle, ce qui reflète finalement le choix de Vingtrinier qui ne s'engage pas comme ses prédécesseurs sur le chemin de la polémique avec les partisans de ce progrès que Saint-Olive et ses amis couvraient d'invectives. Mieux encore, il intervient franchement dans les débats de l'urbanisme contemporain, là où les écrivains de la Revue du Lyonnais des années 1850-80 se contentaient de faire barrage. La conclusion des Vieilles pierres... est à cette égard exemplaire. Citant

⁸⁴¹ Dans les Vieilles pierres lyonnaises, 20 des trente illustrations concernent des lieux (monuments, paysages) de la rive droite de la Saône. 5 d'entre elles représentent des vieilles maisons des rues Laineries, Saint-Jean et autres.

⁸⁴² Il ne semble d'ailleurs pas impossible que l'idée du Lyon de nos pères vienne tout droit de l'aïeul. En effet, on retrouve dans cet ouvrage et dans "L'étranger à Lyon", lecture faite par Emmanuel à la Société Littéraire en 1897 (Mémoires de la Société Littéraire, 1897), les mêmes sources et procédés que ceux qu'Aimé avait employé dans son "Esquisse à propos des gravures de la bibliothèque Coste" (la Revue du Lyonnais, 1861, tome XXIII).

Camillo Sitte et John Ruskin, Emmanuel Vingtrinier y plaide pour le respect des vieux quartiers et le développement des villes selon des schémas prévus à l'avance par des plans d'extension. Bien sûr, là encore la référence idéologique n'est pas loin. Sitte, dans son Der Städtebau... se réfère constamment à "*l'idéal*" et aux "*principes*" pour justifier ses choix et ses aversions ⁽⁸⁴³⁾. Mais cette référence à un urbanisme plus humain qui s'adresse à tous, ces louanges à la diversité et à l'originalité architecturale et ce prêche constant pour la patrie ⁽⁸⁴⁴⁾ favorisent un rapprochement avec d'autres sensibilités politiques. En attendant, on peut constater que lentement, l'utilisation du Vieux Lyon pour magnifier des principes philosophiques et idéologiques décroît, jusqu'à en faire lentement un lieu de consensus, sur la base de l'esprit de localité et du particularisme lyonnais.

Un tel mouvement est sensible aussi dans des branches de la création littéraire autres que l'érudition. Dans la fiction, on retrouve les grands traits qui ont été successivement évoqués ci-dessus, avec peut-être quelques décalages. L'identification idéologique du quartier aux sains principes est très marquée dans le courant des années 1890 et au début du vingtième siècle. C'est à ce moment que l'écrivain lyonnais Joseph Berthet, plus connu sous son pseudonyme d'Esquirol, peut dans A mi-côte parler de son amour pour Lyon, "*non pour l'affreux Lyon "rue de la République", qui sans avoir le chic de Paris ou l'animation joyeuse de Marseille reproduit toutes les banalités de l'un ou de l'autre, mais pour le Lyon "vieux quartiers", pour le Lyon "place Saint-Jean, colline de Fourvière", pour le Lyon "ville mystique"*" ⁽⁸⁴⁵⁾. Dans ce roman et dans ses autres publications (Cherchons l'hérétique, Petits et gros bourgeois), les vieux quartiers de la rive droite de la Saône font partie d'un grand ensemble mystique et religieux, qui s'étend du haut de la colline jusqu'aux berges de la Saône et où la poésie le dispute à l'impression mystique. Noël Mayeul dans Le lieutenant Vandeins en 1900 est tout aussi explicite. Le héros, de retour d'Afrique où il a su garder l'âme pure, se promène avec délice dans les rues de Saint-Jean où il a été élevé. Il constate que le quartier respire toujours l'atmosphère mystique d'autrefois: "*tout y parlait de dévotion à l'âme*", du silence, des niches de statues, des pas feutrés aux frontons des églises en passant par la patine des façades des maisons. Si c'est bien sûr le site religieux du sommet de la colline qui emporte la palme de la personnalisation de cette facette mystique de la

⁸⁴³ Der Städtebau nach seinen künstlerischen Grundsätzen. L'édition originale autrichienne date de 1899.

⁸⁴⁴ les Vieilles pierres... se concluent d'ailleurs par une phrase de Ruskin qui proclame que plus la patrie sera belle, plus on l'aimera.

⁸⁴⁵ J.ESQUIROL, A mi-côte, Paris, Stock, 1891. L'auteur, un fortuné rentier lyonnais célibataire qui réside dans ses appartements de Saint-Jean ou de Bellecour quand ce n'est pas dans son château du Beaujolais, est patronné par Huysmans, qui vient d'écrire son Là-bas dont l'action se passe à Lyon.

ville chez des auteurs comme René Bazin (L'isolée, 1905) ou Emile Baumann (L'immolé, 1925 mais écrit en 1905), les quartiers qui à ses pieds semblent l'adorer sont eux aussi étroitement attachés à cette symbolique.

Que se produise un peu avant la guerre un adoucissement de cet "engagement" des vieilles pierres au service d'une cause idéologico-philosophique n'occulte jamais la permanence de cette incarnation par le Vieux Lyon de ces qualités de tradition, de foi, de Beau. A travers l'évocation des quartiers de la rive droite de la Saône par des hommes dont on connaît les engagements politiques et religieux, c'est à la défense d'une immanence et d'une pérennité de la foi lyonnaise que le lecteur est convié. Il est d'ailleurs une absence troublante dans les oeuvres des hommes que nous venons d'évoquer: celle de La Croix-Rousse, de la colline qui travaille. Cette omission de l'histoire économique et productive de la cité, effacée par le privilège donné à l'histoire des arts et des lettres, à l'histoire de cette élite locale lettrée dont la Renaissance est la grande époque, est confirmée par le traitement infligé aux quartiers ouvriers de ce Vieux Lyon dans lequel est mise en scène cette histoire. Les quelques références fugitives aux teinturiers de Saint-Georges ou aux vieux tisseurs du Gourguillon auxquelles procède le seul Emmanuel Vingtrinier ne suffisent pas à masquer ce choix. Pour les chantres conservateurs et conservationnistes du Vieux Lyon, et c'est là où le pied de la colline s'unit au sanctuaire du sommet, l'histoire et l'âme de Lyon sont avant tout un fait de religion.

c) Le refus d'un m`n`p`le

C'est en partie pour réagir à cette esquisse de monopole du sens de l'évocation des vieux quartiers de la rive droite de la Saône dans une perspective conservatrice que les érudits libéraux s'attachent aussi à l'évocation des richesses artistiques du Vieux Lyon. C'est aussi et bien sûr parce qu'il est sensible à la place dans l'histoire lyonnaise de ces espaces qu'Auguste Bleton, républicain modéré, fait la part belle aux quartiers de la rive droite de la Saône dans A travers Lyon de 1887 et plus encore dans son Lyon pittoresque de 1896 ⁽⁸⁴⁶⁾. Un tiers des pages de ce dernier ouvrage leur est consacré. "*Faire une promenade sur la rive droite de la Saône c'est voyager dans le passé*", dit Bleton. Mais c'est sans nostalgie excessive qu'il se livre lui aussi à l'évocation des riches heures de Saint-Jean et Saint-Paul, et dresse un nouveau portrait d'un Lyon qui s'en va. "*Chaque génération obéit à des conceptions et à des besoins différents*" écrit dans la préface du Lyon pittoresque Jules Coste-Labaume, conseiller municipal

du 1er arrondissement de Lyon sur la liste Gailleton et collaborateur du Lyon-Républicain dont Bleton est rédacteur depuis 1888 ⁽⁸⁴⁷⁾. C'est dans une perspective de célébration de la localité qu'un homme comme Bleton aborde la description historique du Vieux Lyon de la rive droite de la Saône. Mais si l'amour de Lyon, l'exaltation de la particularité locale et la dévotion à une "âme lyonnaise" existent chez lui comme chez Bard, Saint-Olive ou les Vingtrinier, c'est surtout au travail que cette âme lui semble dévolue ⁽⁸⁴⁸⁾. Aussi ses évocations des vieux quartiers ne se font pas sans rappeler le passé industriel de Saint-Georges, illustré par la présence des vieux canuts du Gourguillon. De ceux-ci, il écrit même qu'ils ont gardés des traditions plus pures qu'ailleurs, parce que leur quartier délaissé est resté à l'écart des influences extérieures.

Autre différence majeure, les ressorts de la mise en valeur des quartiers du Lyon de la Renaissance. Il est d'abord à souligner qu'elle se fait sur les qualités esthétiques du lieu. Les allusions à sa dimension religieuse sont absentes. Chez Bleton, le silence du quartier est un signe de sa décrépitude, et non pas une incitation au recueillement. Le Lyon pittoresque évite aussi soigneusement toute référence à la basilique qui surplombe le Vieux Lyon ⁽⁸⁴⁹⁾. A travers le Vieux Lyon de la rive droite de la Saône, c'est l'idéologie républicaine (par l'exaltation d'une ville de travail, la louange à l'esprit local tourné vers le gouvernement démocratique) qui reprend pied dans le "*Lyon religieux*" comme l'avait appelé Jules Lermina. Cela est particulièrement sensible dans l'esprit qui préside à la mise en place par le Conseil Municipal de la Commission du Vieux Lyon, dans laquelle figure justement Auguste Bleton.

L'idée de créer un musée historique à Lyon, à l'instar de celui dont Paris s'est doté avec le musée Carnavalet, est dans l'air depuis les années 1870 (voir volume III). L'idée de créer une commission permanente apte à conseiller l'exécutif local sur les destructions de bâti ou les modifications de paysage est elle aussi ancienne, puisque Paul Saint-Olive l'avait évoquée dans les années 1850 au cours de la discussion sur la destruction de l'Observatoire de Fourvière. C'est tout ce courant d'idées et de projets qui se transforme en actions au tournant du siècle. En mars 1898, 21 conseillers municipaux de toutes opinions déposent une proposition "*pour la*

⁸⁴⁶ Il a alors déjà écrit une Petite histoire populaire de Lyon (Lyon, Palud, 1875).

⁸⁴⁷ BLETON (Auguste): Lyon pittoresque, Lyon, Bernoux et Cumin, 1896.

⁸⁴⁸ Voir par exemple p.293 d'A travers Lyon son évocation du "*génie du travail et de la ténacité*".

⁸⁴⁹ Dans A travers Lyon en 1887, le même auteur décriait la nouvelle basilique, et critiquait même le panorama sur la ville pris depuis Fourvière. Il insistait d'autre part sur le fait qu'il existait deux Fourvières, celui du pèlerin et celui de l'archéologue, comme pour se permettre de présenter le second en délaissant le premier. Enfin on peut remarquer que Coste-Labaume s'essaye dans sa préface à modifier une des formules types de l'attachement à la localité pour en gommer la référence à Fourvière. De nombreux

nomination d'une commission qui serait chargée de recueillir les vestiges du Vieux Lyon, d'en dresser l'inventaire, de vérifier leur état actuel, de les maintenir ou de les améliorer, de recueillir enfin, par la photographie ou d'autres moyens, ceux qui sont appelés à disparaître sous l'action du temps, ou par suite des grands travaux qui seront entrepris prochainement" ⁽⁸⁵⁰⁾. C'est chose faite le 3 mai 1898, lorsque dix conseillers municipaux et douze personnalités extérieures sont appelées par un arrêté du maire à faire partie de la "*Commission archéologique du Vieux Lyon*". Si les deux conseillers conservateurs Gourju et Piaton en font partie, les personnalités extérieures sont marquées par leurs liens avec l'administration républicaine (Dissard et Giraud, conservateurs aux musées de Lyon, l'archiviste du département Guigue, Hirsch l'architecte en chef de la ville) ou leur modération politique (Auguste Bleton, l'académicien Raoul de Cazenove). L'absence des érudits ouvertement "conservateurs" que sont les Vingtrinier, André Steyert ou Léon Galle est notable, ainsi que la forte part des architectes (3 dans la première commission, 5 dans la deuxième). Cette coloration ne se dément pas jusqu'en 1914; ainsi Félix Desvernay, auteur des guides du Vieux Lyon du Syndicat d'Initiative et animateur de revues locales à la fin du siècle, vice-président de la commission en 1914, est-il aussi un des fidèles collaborateurs de ce pilier radical qu'est le journal le Progrès. Le premier compte-rendu de travaux dressé par la Commission du Vieux Lyon en 1902 permet de saisir les différences entre l'entreprise municipale et républicaine de mise en valeur des vieux quartiers et les écrits analogues des érudits conservateurs ⁽⁸⁵¹⁾. L'architecte Jamot, qui rédige ce rapport, cerne les limites de cette action municipale en faveur des vestiges artistiques: "*l'art a le droit et le devoir d'être démocratique, c'est à dire de s'adresser au plus de monde possible, car l'art a besoin de plein air, et qu'en dehors des musées il est bon de multiplier les peintures, sculptures et enseignes, sur les maisons ou jardins publics. En un mot, l'art doit être mis à la portée du grand nombre*" ⁽⁸⁵²⁾. C'est dans une perspective démocratique, d'éducation et d'élévation de la population que se fait cette sauvegarde, c'est à dire en opposition aux rêves nostalgiques et élitistes des érudits conservateurs lyonnais. L'auteur du rapport souligne d'ailleurs cette opposition, en se félicitant que les efforts du Conseil Municipal pour la sauvegarde de tous ces vestiges se fassent "*sans songer à faire revivre un passé à jamais disparu*". Pour les

auteurs se plaisent en effet à dire que le Lyonnais peine à s'éloigner "*du clocher de Fourvière*". Coste-Labaume reprend la formule ainsi: "*s'éloigner du dôme de l'Hôtel de Ville ou du clocher de Saint-Jean*".

⁸⁵⁰ Procès-verbaux du Conseil Municipal, 22 mars 1898.

⁸⁵¹ Commission municipale du Vieux Lyon, compte rendu de ses travaux depuis sa création, Lyon, Imprimerie nouvelle, 1902.

⁸⁵² op.cit., p.8.

républicains, et plus particulièrement les socialistes de Victor Augagneur, victorieux en 1901, la sauvegarde du Vieux Lyon est une promesse d'avenir, non pas un souffle de nostalgie.

Il ne faudrait pourtant pas oublier la puissante convergence des démarches des deux "camps", sur le thème de l'exaltation de la localité et du particularisme lyonnais. Emmanuel Vingtrinier ou Auguste Bleton ont souvent des expressions bien proches sur ce thème. On a vu aussi que les écrits du neveu d'Aimé Vingtrinier marquaient une évolution dans le discours, avec l'abandon du ton très polémique qui était celui de ses prédécesseurs. Cette convergence ne suffit pourtant pas avant 1914 à masquer les oppositions qui existent sur l'attitude par rapport aux restes du Vieux Lyon. Et si elle permet traditionnellement aux hommes de cohabiter dans les institutions savantes ou lors des événements sociaux de la communauté érudite ⁽⁸⁵³⁾, elles laisse la place aux clivages dans certaines occasions. Emmanuel Vingtrinier lui-même ne manque d'égratigner la Commission du Vieux Lyon dans ses Vieilles pierres..., tout en feignant d'ignorer son existence et ses actions. Ce n'est qu'après guerre que la Commission devient, sans doute avec l'inflexion de la politique d'Herriot lui-même, un lieu où se retrouvent côte à côte le radical socialiste Paul Cuminal et le conservateur Emile Leroudier. Alors les érudits lyonnais "classiques" sont présents en force, et la commission prend de plus en plus l'allure d'une société savante. Les interprétations esthétiques du Vieux Lyon et les lignes politiques peuvent alors cohabiter. Les vieux quartiers de la rive droite de la Saône, et en partie sans doute la colline de Fourvière toute entière semblent alors avoir perdu cette dimension symbolique par laquelle ils jouaient le rôle d'une "réification spatiale" de la religion, de la tradition et de la réaction. Comme signe de cette évolution, on peut mentionner l'éclairage de la Basilique pendant les Foires de Lyon, ou encore l'utilisation de la terrasse qui la jouxte dans les grandes occasions festives municipales ⁽⁸⁵⁴⁾. Que ce haut lieu se range ainsi aux côtés du Lyon profane et prosaïque indique comment peuvent évoluer les représentations sociales attachées aux différentes parties de l'espace lyonnais.

⁸⁵³ Sans remonter ici au principe académique du "ni religion ni politique" mis en évidence par Daniel Roche, ou aux premières heures de la Revue du Lyonnais, la liste des présents aux obsèques d'Aimé Vingtrinier en 1903, et les notices nécrologiques alors rédigées sont un exemple parlant de cet oecuménisme et de cette cohabitation. Voir Notes et documents sur Aimé Vingtrinier, Lyon, Rey, 1903. On revient sur ce point du "consensus" dans le volume III.

C. Conclusion

De son sommet à ses pieds en passant par ses pentes couvertes de couvents et d'institutions religieuses, la colline de la rive droite de la Saône constitue l'espace où s'incarne tout un esprit philosophique et politique marqué par le respect des formes du passé. Il est d'ailleurs identifié comme tel par ses adversaires qui utilisent ce marquage pour procéder sur le terrain à leurs attaques contre cet esprit, sous forme de tentatives de transgression: les anarchistes des années 1880 se plaisent à évoquer le projet de faire sauter la basilique à peine achevée ⁽⁸⁵⁵⁾, le conseil municipal d'Augagneur menace de faire fermer la basilique ⁽⁸⁵⁶⁾, les libres-penseurs lyonnais caressent le projet d'érection d'une statue d'Etienne Dolet en face de la même basilique ⁽⁸⁵⁷⁾. C'est aussi à Saint-Jean et sur les pentes de la colline que les manifestants anticléricaux vont provoquer leurs adversaires le 8 décembre 1903 ⁽⁸⁵⁸⁾.

En même temps qu'on menace l'adversaire de ces transgressions, on lui reconnaît forcément un territoire. Ainsi en 1896, lorsque la municipalité Gailleton interdit les processions et manifestations à caractère politique, l'arrêté stipule que la mesure ne concerne ni les fêtes du 8 septembre et 8 décembre, ni les quartiers de Fourvière et Saint-Jean ⁽⁸⁵⁹⁾. Le maire est d'ailleurs explicite à ce sujet dans la discussion qui précède: "*je ne vise pas ici les fidèles qui montent sentimentalement de Saint-Jean à Fourvière, ils sont dans leur quartier* <souligné par moi>, *on ne leur a jamais rien dit*" ⁽⁸⁶⁰⁾. Le Peuple, journal socialiste, se scandalise au même moment de la prétention des cléricaux à venir manifester au centre de la ville ⁽⁸⁶¹⁾. Mais il révèle

⁸⁵⁴ Archives de la Commission de Fourvière, Procès-verbaux des séances, carnet 1934-43.

⁸⁵⁵ Archives Nationales, F⁷ 12516, rapport du 25 décembre 1887 sur la base des rapports des indicateurs.

⁸⁵⁶ Procès-verbaux du Conseil Municipal, 14 juillet 1903, vœu du conseiller Jacquet pour la fermeture de Notre Dame de Fourvière, "*citadelle de la superstition et de l'exploitation religieuse...elle se dresse sur le point culminant de notre ville comme pour jeter un insolent défi à la démocratie lyonnaise et à la philosophie de la raison et de la vérité*".

⁸⁵⁷ Imprimeur lyonnais mené au bûcher au XVI^e siècle. L'affaire et la réaction des opposants est rapportée par Une infamie, la statue d'Etienne Dolet en face de la Basilique de Fourvière, par un docteur ès-lettres (Lyon, Le Nouvelliste, 1912). Comble de la provocation, la souscription est lancée dans le Lyon-Républicain le 8 décembre 1912! On peut suivre un bel échange sur le sujet au Conseil Municipal du 4 novembre 1913, où Herriot tout en défendant le projet dit qu'il n'a jamais été question de le placer devant un monument religieux.

⁸⁵⁸ Archives départementales du Rhône, V14¹.

⁸⁵⁹ Arrêté du 2 septembre 1896, qui ne concerne explicitement pas les pèlerinages des 8 septembre et décembre "*sous réserve toutefois que l'itinéraire de ces cortèges restent circonscrits dans les limites des quartiers Saint-Jean et Fourvière*".

⁸⁶⁰ Procès-verbaux du Conseil Municipal, 1er juillet 1896.

par là-même qu'il existe pour lui une carte mentale politique de la cité, qui définit la rive droite de la Saône comme le territoire des cléricaux, un territoire qu'on respecte tacitement en dehors des périodes d'agitation. Le Peuple reconnaît d'ailleurs cela explicitement en 1902, peu après le 8 septembre: "*les cléricaux y sont chez eux, dira-t-on, Fourvière leur appartient. D'accord.*" ⁽⁸⁶²⁾. Les efforts de la "droite" lyonnaise pour se construire un espace au milieu de la ville, espace symbolique mais aussi espace pratique, sont donc couronnés de succès, au terme d'un processus commencé dans les années 1870 pour reprendre pied dans l'espace public, comme l'a mis en évidence Vincent Robert dans son travail sur les manifestations.

III. La Croix-Rousse: de l'autre au semblable

A. introduction: La Croix-Rousse et La Guillotière, images des quartiers laborieux

La Guillotière et La Croix-Rousse: telle serait peut-être les réponses les plus nombreuses que feraient les Lyonnais si on leur demandait en 1992 de citer deux quartiers de Lyon. Ces deux morceaux de ville ont indéniablement de très grosses "personnalités". Encore aujourd'hui, leur nom évoque des faits, des sentiments et des images. Leurs habitants, au travers de leur discours quotidien ⁽⁸⁶³⁾, de leurs écrits ⁽⁸⁶⁴⁾ ou de leurs associations ⁽⁸⁶⁵⁾ utilisent ces images

⁸⁶¹ Le Peuple, 24 juin 1896. Le 21 juin, pour la consécration de la basilique de Fourvière, un millier de personnes menés par les jeunes rédacteurs de la France Libre, ont fait le tour de la statue de Louis XIV place Bellecour en chantant des cantiques. C'est cet événement qui a provoqué l'arrêté municipal sus-cité.

⁸⁶² Le Peuple, 14 septembre 1902.

⁸⁶³ Voir par exemple le témoignage de Mme Marie dans habiter, cuisiner, le deuxième tome de L'invention du quotidien de Michel DE CERTEAUX.

⁸⁶⁴ Guitte JIROLLET: Caractère croix-roussien et contes de la Guitte, Lyon, Audin, 1968.

⁸⁶⁵ La Société d'histoire de Lyon rive gauche du Rhône fondée en 1954 et sa revue Rive gauche fondée en 1962.

faites d'histoire, d'anecdotes, de traits de "caractère" qui leur sont autant de signes de reconnaissance, de référents identitaires. Cette richesse de sens est d'ailleurs un élément essentiel pour comprendre le devenir actuel de ces espaces. C'est à la recherche des forces symboliques du passé (les insurrections canuses, les coopératives et les mutuelles) que des groupes de jeunes sont venus s'établir à La Croix-Rousse et sur les Pentes dans les années 1970 ⁽⁸⁶⁶⁾. C'est à la recherche de ces mêmes forces symboliques qui donnent au quartier un cachet que les promoteurs immobiliers sont à leur tour venus sur ces mêmes lieux depuis le milieu des années 1980. Argument marketing ou référent idéologique, les images ancrées dans le quartier ne sont pas que des illustrations figées, des souvenirs d'un autre âge, mais bel et bien des représentations sociales qui agissent encore le milieu sur lequel elles se sont élevées. Dans le rapport rédigé à l'occasion du programme de l'Observation du Changement Social ⁽⁸⁶⁷⁾, les auteurs s'interrogent: images ou mythes? Quelle est la nature de ces discours qui circulent sur La Croix-Rousse? Retrouver ces discours dans le temps et le milieu où ils ont été formulés nous donnera peut-être la réponse.

Si on s'en tient à un foisonnement d'images spontanées, la comparaison qui vient immédiatement à l'esprit pour ces deux quartiers est celle de Belleville. La Guillotière et La Croix-Rousse, comme Belleville, ont été des communes dans l'ombre d'une grande ville qui les a annexé dans la décennie 1850 (1852 à Lyon, 1859 à Paris), et vivent au cours du XIX^e siècle le passage du rural à l'urbain et de l'agriculture à l'industrie (même si celle-ci prend place à La Croix-Rousse dans le cadre de l'atelier familial du maître tisseur). Cette comparaison était plus volontiers faites sur d'autres points par les hommes du XIX^e siècle. Les trois traits majeurs prêtés à Belleville par la littérature du XIX^e et du début du XX^e siècle se retrouvent si on considère La Guillotière ou La Croix-Rousse à travers le discours des écrivains, des publicistes, mais aussi des historiens, politiciens ou fonctionnaires. Les thèmes de l'originalité, du crime et de la révolution que Gérard Jacquemet a mis en évidence pour le faubourg parisien se retrouvent dans la "fortune critique" de nos faubourgs lyonnais, selon une répartition qui placerait la révolution et l'originalité à La Croix-Rousse, le crime et la révolution à La Guillotière ⁽⁸⁶⁸⁾. On peut d'ailleurs, sans vouloir en tirer orgueil, souligner que La Croix-Rousse était un Belleville avant Belleville, puisque le quartier parisien ne signale ses "qualités révolutionnaires" à l'attention du public qu'en 1848 et plus sûrement encore lors de la Commune, alors que la

⁸⁶⁶ A.BELBAHRI (et al.): La Croix-Rousse, Lyon, C.N.R.S, 1980. Voir notamment p.70-72.

⁸⁶⁷ idem.

⁸⁶⁸ JACQUEMET (Gérard): "Belleville dans la littérature au XIX^e siècle et au début du XX^e siècle", Etudes de la Région Parisienne, avril et mai 1969.

réputation de La Croix-Rousse naît en 1831 et 34, comme nous le verrons. Plus généralement, dans la chronologie révolutionnaire comme dans la composition sociale et l'activité économique, La Guillotière est plus proche de Belleville que La Croix-Rousse. Mais la représentation est une construction cognitive et sociale active, qui ne se contente pas d'enregistrer des données matérielles, mais fait partie d'un ensemble de stratégies, de jugements sur le déroulement des événements et la matérialité des faits sociaux: les similitudes objectives sont-elles alors si importantes?.

Tout cela pour dire qu'au même titre que La Croix-Rousse, La Guillotière pourrait être le sujet d'un tel travail. Il montrerait la lente émergence d'un lieu redouté, où la tranquille figure du village paysan et maraîcher cède la place au faubourg miséreux, ouvrier, dans lequel les miasmes de la prostitution et du crime le disputent aux contagions de la révolution politique. Là où les guides du début du XIX^e siècle comptent les aubergistes et les cabaretiers, les hommes du début du XX^e redoutent "*la tourbe socialiste de La Guillotière*" ⁽⁸⁶⁹⁾. Cette dévalorisation touche en priorité certaines zones de l'ancienne commune de La Guillotière, puisque le quartier des Brotteaux s'en différencie nettement, à la fois dans l'image qui en est perçue, mais aussi par des volontés de différenciation, avec notamment toutes les tentatives des habitants les plus aisés pour faire sécession et quitter la commune de La Guillotière. Cette différenciation se produit dans le cadre d'un espace (la rive gauche du Rhône) globalement mal intégré à la ville en termes d'imaginaire représentations. L'altérité peut aussi avoir des graduations, c'est ce que montrerait l'exemple de la rive gauche du Rhône que je souhaitais juste esquisser ici comme une piste non suivie. Ce n'est donc pas vers cette rive gauche que nous allons nous tourner, mais vers ce quartier qui jusqu'au tournant des années 60-70 précède La Guillotière dans l'iconographie mentale de la révolte et de la peur: La Croix-Rousse.

B. Les légendes de La Croix-Rousse

A l'évidence, et ainsi les résumant moult publications concernant Lyon et son passé, les images de La Croix-Rousse sont simples à décrypter: d'un côté la légende noire, celle où la colline ouvrière, armée de ses maisons aux mille fenêtres, effraie la ville des possédants, de

⁸⁶⁹ Voir Le Nouvelliste de juin 1899 sur les heurts qui suivent les manifestations de protestation contre l'incident d'Auteuil du début du mois (agression du président Loubet).

l'autre son contrepoint, la "*légende dorée du socialisme*" comme l'appelle Fernand Rude ⁽⁸⁷⁰⁾, dans laquelle La Croix-Rousse est promesse de grand soir, haut-lieu de l'histoire ouvrière. Un balancement entre une version "dominants" et une version "dominés" en quelque sorte, une version négative et une version positive. A la lecture des ouvrages consacrés aux insurrections ou à l'histoire lyonnaise en général, à l'examen des guides de voyage, des descriptions de ville, des souvenirs, cette dichotomie sociale des représentations semble tout à la fois juste, mais aussi incomplète et trop rapide. En examinant les textes qui les fondent, leurs auteurs et leur public, je voudrais aller plus loin pour démonter ces deux visions et leur succès, avant de mettre en évidence le thème du quartier-village, de la communauté harmonieuse, qui fournit encore aujourd'hui les traits mis en avant par les habitants de La Croix-Rousse, la presse ou les autorités municipales dès que l'on parle du quartier.

Si elle n'est guère originale, l'image du Janus aux deux visages est tout au moins éloquente pour dire comment les limites entre la version négative et la version positive peuvent se brouiller. Un même homme permet d'illustrer cette ambivalence. En 1835 dans La révolte des canuts, Jean-Baptiste Monfalcon, journaliste ⁽⁸⁷¹⁾ et médecin ⁽⁸⁷²⁾, dépeint la population de La Croix-Rousse sous les traits d'un vautour prêt à fondre sur la ville ⁽⁸⁷³⁾. Dans les Annuaires de 1849 et 1850 le même Monfalcon décrit le faubourg comme le quartier général de la révolte, des "*communistes*", le territoire des clubs et des Voraces. Mais en 1866 dans son Histoire monumentale de la ville de Lyon en six tomes, c'est le même homme qui se réjouit de la disparition de l'enceinte de La Croix-Rousse et conclut: "*On peut se fier en toute sécurité à la*

⁸⁷⁰ L'insurrection lyonnaise de novembre 1831. Le mouvement ouvrier à Lyon de 1827 à 1832, Paris, Anthropos, 1969.

⁸⁷¹ Rédacteur en chef du Précurseur en 1831, il le quitte à cause de son glissement vers les républicains (après les émeutes de juin 32 à Paris) et devient rédacteur en chef du conservateur et constitutionnel Courrier de Lyon (qui reçoit les subsides du ministère de l'intérieur, comme le note Robert Bezucha dans son travail sur l'insurrection de 1834). Ces détails biographiques sont livrés par Monfalcon lui-même qui en 1874 veut faire éditer un ouvrage intitulé Etats de service d'un médecin bibliothécaire. Mais son fils, sous le nom duquel le livre devait paraître, refuse cette responsabilité, et ce sont les épreuves d'imprimerie destinées aux corrections qui figurent dans le fonds Monfalcon conservé aux Archives Municipales de Lyon sous la cote II 26.

⁸⁷² Membre du conseil d'Hygiène et de salubrité du département, membre du jury médical du département, médecin de la prison de Perrache, médecin suppléant de l'Hôtel-Dieu, médecin en chef de la Charité, inspecteur des eaux minérales, tels sont les postes médicaux que Jean-Baptiste Monfalcon a occupé successivement ou simultanément au cours de sa carrière.

⁸⁷³ J.B MONFALCON: La révolte des Canuts, Toulouse, Echo, 1979 (éd. or. 1834). Ses lettres et notes qui figurent dans le fonds Gasparin des Archives Municipales de Lyon et que cite Robert Bezucha montrent que l'ouvrage est en partie un ouvrage de commande, destiné à fournir la version officielle des émeutes de 1831 et 1834.

population ouvrière, si intéressée au maintien de l'ordre" ⁽⁸⁷⁴⁾. Il y a plus à dire de ce retournement que d'accuser l'inconséquence ou le manque de lucidité de notre auteur. Le croisement avec d'autres sources, d'autres auteurs, montre que ces modifications se produisent aussi dans un champ plus large que celui du discours d'un homme. Les volte-faces d'un Monfalcon font pressentir l'intérêt de suivre les représentations qui circulent sur La Croix-Rousse, pour en saisir les tenants et les aboutissants.

1. Guinguettes et riant faubourg

Clapasson dans sa description de 1743 dressait sensiblement le même portrait de La Croix-Rousse que Mazade d'Avèze au début du XIX^e siècle: un faubourg où fourmillent les guinguettes, les auberges qui accueillent les gens du roulage et les maisons de plaisance. L'auteur des Lettres à ma fille... vante l'air pur de la hauteur, qui en fait selon lui le lieu idéal pour l'installation du Lycée Impérial. Les premiers guides touristiques du XIX^e ignorent plus généralement le faubourg ou recopient Clapasson. Fournier est le seul à y mettre un brin de vie en observant que l'enceinte en ruines depuis le Siègne de 1793 est utilisée par les voleurs et les libertins. Comme on l'a dit plus haut, le faubourg est une zone d'ombre des descriptions de la cité. Une vive animation le parcourt pourtant. L'ouverture de rues nouvelles et le lotissements de terrains sur les pentes de la colline, commencés avec la vente des biens nationaux, s'accélèrent dans la décennie 1820 ⁽⁸⁷⁵⁾. Les ouvriers des diverses professions liées à la soie, présents dès le XVIII^e siècle le long de la Grande Côte, s'installent dans ces maisons nouvelles, surtout sur le plateau de La Croix-Rousse de l'autre côté du mur de l'octroi, à la recherche de locaux plus sains et mieux adaptés, de loyers moins chers, de vivres moins coûteuses ⁽⁸⁷⁶⁾ et d'une certaine proximité des fabricants qui se sont concentrés autour des places Tholozan et Croix-Paquet. La

⁸⁷⁴ Histoire monumentale de la Ville de Lyon, Paris, Firmin Didot, 1866, p.113.

⁸⁷⁵ Yves ABENSOUR: Essai d'analyse typo-morphologique d'un tissu anciennement urbanisé: les pentes de La Croix-Rousse à Lyon, T.P.T.C, Unité Pédagogique d'architecture de Lyon, 1980.

⁸⁷⁶ Un rapport du préfet Gasparin au ministère de l'Intérieur précise ces données pour les années 1830. Pour un litre de vin et une livre de viande, l'habitant de la ville paie 13 centimes, alors que celui des faubourgs n'a que 8 centimes à déboursier. Les loyers "*d'une chambre propre à contenir deux métiers*" diffèrent d'une vingtaine de francs entre ville et faubourgs, même s'ils sont à peu près semblables entre le quartier de Saint-Georges et ces mêmes faubourgs. Archives Municipales de Lyon, fonds Gasparin, t.1, "rapport sur la situation de Lyon et les changements éventuels", 27 novembre 1833.

population communale passe de 3800 habitants en 1815 à 5500 en 1821 et 9200 en 1831 ⁽⁸⁷⁷⁾. Ce triplement en quinze ans ne passe pas inaperçu des observateurs, mais Cochard reste le seul auteur de guides touristiques à mentionner l'installation des ateliers de tissage dans son édition de 1826. Il est vrai que La Croix-Rousse est alors loin d'être le principal lieu d'implantation du tissage, disséminé sur toute la ville avec une concentration marquée dans les quartiers de la rive droite de la Saône, et notamment à Saint-Georges ⁽⁸⁷⁸⁾.

2. La légende noire

a) *Décennie 1830: naissance de la légende noire*

Le surgissement de La Croix-Rousse dans l'histoire, comme dans les témoignages littéraires se produit avec les insurrections de la décennie 1830. Cette irruption se matérialise dans des images fortes. M.E.V Delesgallery ⁽⁸⁷⁹⁾, dans une étrange allégorie inachevée de l'histoire lyonnaise publiée en 1831, décrit le paysage que voient "*l'Esprit d'Erreur et l'Esprit de Vérité*" depuis Fourvière. Sous leurs yeux, un volcan s'ouvre au nord (c'est à dire à La Croix-Rousse) et des monstres en sortent au milieu de vapeurs noires, "*agitant un drapeau dégoulinant du sang des hommes*" ⁽⁸⁸⁰⁾. La célèbre sentence sur les barbares qui campent aux portes de nos villes dans les faubourgs manufacturiers, née sous la plume de Saint-Marc Girardin dans Le Journal des Débats, est elle aussi fille de l'insurrection lyonnaise de novembre. Ne rappelons que pour mémoire que c'est aussi l'insurrection de Lyon qui met en évidence pour

⁸⁷⁷ Dans le rapport sus cité, le préfet donne un chiffre de 16779 habitants pour 1831. Le chiffre de 9200 est celui cité dans Paroisses et communes de France, dictionnaire d'histoire administrative et démographique. Rhône, Paris, CNRS, 1978 (sous la direction de Maurice GARDEN). Sur la répartition des métiers, voir BEZUCHA (Robert J.): The Lyon uprising of 1834, Cambridge, Harvard University Press, 1974, p.29 à 40.

⁸⁷⁸ En 1821, selon les résultats du recensement publiés dans les Annuaires, la rue Saint-Georges est d'ailleurs celle qui compte le plus de métiers, soit 1300, devant la Grande Côte (1096) et les quais Bourgneuf (600) et quai Saint Benoît (700), tous deux sur la rive droite de la Saône.

⁸⁸⁰ L'apocalypse civil, politique et religieux de la ville de Lyon, Lyon, s.e, 1831. Le seul chapitre édité (sur les quatre prévus) est une métaphore de l'histoire de Lyon ("=*Babylone, la ville foudroyée, l'affranchie de Satan*") depuis la Révolution, et de sa punition pour avoir osé toucher à la couronne des rois. Le style "biblique" (allusions à Babylone, à Elie...) obscurcit bien souvent la narration, et on regrette que les notes promises par l'auteur et "*devant servir à l'intelligence du texte*" n'aient pas été éditées, ou conservées.

beaucoup la question sociale, de Metternich à Guizot ⁽⁸⁸¹⁾. De cette question sociale, La Croix-Rousse est pour un temps le symbole. Comme l'écrivent les bonapartistes Barthelémy et Rémy, cités par Fernand Rude, *"Explorons les cités, chacune à sa Croix-Rousse, des affamés partout, voilà le genre humain, ils sont mille contre un et nous tendent la main"* ⁽⁸⁸²⁾. L'éclat de l'événement fait de La Croix-Rousse la référence de tous ceux qui tentent de réfléchir aux problèmes de l'âge industriel, et la commune devient une étape obligée des grandes enquêtes sur la classe ouvrière. Villermé en 1835 et 36, Chevalier en 1841, Reybaud en 1859, Audiganne en 1860 lui accordent un nombre de pages plus ou moins long, mais une place toujours importante ⁽⁸⁸³⁾.

(1) la figure de l'insurrection

Lors du premier mouvement de 1831, les journaux prêtent un rôle moteur à La Croix-Rousse, à l'image du Constitutionnel des 27 et 28 novembre qui décrit une commune fortifiée à l'instar d'une position militaire en reprenant les articles des journaux lyonnais comme Le Précurseur, Le Journal du Commerce ou Le Courrier de l'Ain. Certains événements majeurs de ces journées, comme la fusillade du 21 novembre en haut de la Grande Côte ou les combats de barricades se sont en effet déroulés sur la colline. C'est elle qui va concentrer une partie des regards dans les deux années qui vont suivre. Cela ne signifie pas que toutes les tentatives de solution du problème social, y compris les plus modestes d'apparence, y convergent. Certaines initiatives prennent aussi en compte des réalités plus larges qui dépassent le cadre de La Croix-Rousse: les premières salles d'asile ouvertes sous l'égide de Mme Gasparin, l'épouse du préfet, le sont sur la rive droite de la Saône, là où se concentrent les tisseurs les plus pauvres. Les soucis de son mari, comme en attestent ses rapports favorables à l'annexion des faubourgs, sont eux aussi plus larges ⁽⁸⁸⁴⁾. Mais la colline du Nord de Lyon n'en attire pas moins l'essentiel

⁸⁸¹ Dans son dernier chapitre intitulé "La "résonnance" des journées de novembre", Fernand Rude montre l'ampleur des réactions dans les villes et campagnes de France, au sein des grands courants politiques ou chez des individualités célèbres. L'insurrection lyonnaise de novembre 1831. Le mouvement ouvrier à Lyon de 1827 à 1832, Paris, Anthropos, 1969.

⁸⁸² L'insurrection lyonnaise de novembre 1831. Le mouvement ouvrier à Lyon de 1827 à 1832, Paris, Anthropos, 1969, p.682.

⁸⁸³ A l'exception de Chevalier qui parle de Lyon surtout pour l'institution prud'homale.

⁸⁸⁴ Gasparin considère La Croix-Rousse et ses pentes comme le terrain de bataille, mais pas comme le terreau de l'émeute. C'est ce que semble indiquer cet extrait de son rapport du 25 mars 1833: *"Qui ne*

des regards policiers et gouvernementaux: en juin 1832, c'est de La Croix-Rousse qu'est censée descendre une colonne émeutière selon les rapports du commissaire central au préfet ⁽⁸⁸⁵⁾. La rumeur s'avère fausse, et le ministre de l'Intérieur Montalivet peut se gausser à peu de frais de la police secrète du commissaire central Prat. Mais le préfet Gasparin reçoit régulièrement les échos de l'inquiétude gouvernementale au sujet du faubourg, et les lettres incendiaires que le croix-roussien Mollard-Lefevre envoie à la famille royale sont répercutées avec anxiété au préfet qui enregistre les déclarations alarmistes du bonhomme ⁽⁸⁸⁶⁾.

(2) La Croix-Rousse incarnation de la peur sociale et politique

L'insurrection de 1831 a prêté un corps à l'inquiétude politique et sociale qui pèse sur Lyon "clé du Midi". Dans une lettre de 1817 du Procureur du Roi au ministère de l'Intérieur, après le soulèvement factice du 1er juillet ⁽⁸⁸⁷⁾, le magistrat parlait indifféremment des 80 000 ouvriers de Lyon, *"presque sans travail aujourd'hui, sans patrie car ils sont de tous les pays, plus révolutionnaires que partout ailleurs"* ⁽⁸⁸⁸⁾. Les nombreux rapports sur le "mauvais esprit de la population ouvrière" que cite Fernand Rude ⁽⁸⁸⁹⁾, les soucis exprimés par le préfet dans ses courriers au ministère de l'Intérieur conservés dans la série F7 des Archives Nationales, ou les inquiétudes sur l'indiscipline et la dépravation des classes populaires dont les commissaires de

sait en effet que l'hostilité déclarée des faubourgs a produit cette armée insurgée qui concentrée de tous les points de la circonférence sur les pentes de La Croix-Rousse est venue envahir la ville pendant les événements de novembre". Archives Municipales de Lyon, fonds Gasparin, tome 1.

⁸⁸⁵ Archives Municipales de Lyon, fonds Gasparin, tome 2.

⁸⁸⁶ L'individu est d'ailleurs bien étrange: qu'il dénonce des complots carlo-bonaparto-républicains ou qu'il demande de l'argent pour ne pas lancer un journal anti-gouvernemental intitulé Le Prolétaire de Lyon, il semble qu'il cherche surtout à émarger au budget de la police secrète. L'homme était pourtant dans les années 1820 un ardent et réel contestataire. Ancien officier de l'armée impériale, reconverti négociant en toile, c'est lui qui fonde alors le "bataillon sacré" pour renverser les Bourbons. Fernand Rude le dépeint comme un agitateur isolé, les ouvriers le tenant à l'écart comme trop agité. Arrêté après les événements de novembre (on l'accuse d'avoir posé quelques placards enflammés), il se pourrait qu'il ait été "retourné" à cette occasion.

⁸⁸⁷ L'affaire, complexe, semble en grande partie avoir été organisée par le lieutenant de police Saint Rousset dans le but de procéder à un vaste coup de filet dans les milieux libéraux et bonapartistes.

⁸⁸⁸ Archives Nationales, BB 18 1018, dr 363 A5.

⁸⁸⁹ Fernand RUDE: L'insurrection lyonnaise de novembre 1831. Le mouvement ouvrier à Lyon de 1827 à 1832, Paris, Anthropos, 1969, p. 92 et suivantes. Les rapports de la période difficile de 1822, avec la grève des ouvriers chapeliers qui ont alors la réputation d'être les ouvriers les plus remuants de Lyon, sont particulièrement riches en annotations de ce genre.

police se font régulièrement l'écho ⁽⁸⁹⁰⁾ restaient eux aussi évasifs quant au lieu du péril. C'est l'insurrection de novembre qui donne un signifiant à ce vaste signifié des "classes dangereuses". Désormais, pour beaucoup d'observateurs Lyon et La Croix-Rousse sont "*le centre d'une inévitable future explosion*" ⁽⁸⁹¹⁾. Les activités des mutualistes, des ferrandiniers, la propagande républicaine en direction des milieux ouvriers, la continuité du prêche saint simonien ⁽⁸⁹²⁾ et le travail de divers autres utopistes (partisans de Cabet ou de Fourier), la déférence des différentes organisations d'opposition pour leurs antennes lyonnaises ⁽⁸⁹³⁾ et surtout les faits mettent La Croix-Rousse en avant en ces années qui suivent la première insurrection lyonnaise.

(3) 1834: de confirmation en confirmation

Les émeutes d'avril 1834 vont encore plus ancrer La Croix-Rousse dans son image de citadelle insurrectionnelle. Pourtant et paradoxalement, l'insurrection est plus diffuse spatialement que lors des journées de novembre. Les combats sont violents et sanglants à Vaise, à La Guillotière, sur la place des Cordeliers (dans le centre ville) plus encore qu'à La Croix-Rousse, même si c'est là que les derniers combats ont lieu le 14 avril. La plupart des insurgés interpellés sont d'ailleurs arrêtés dans leurs quartiers, et combattent dans les rues même où ils habitent. C'est pourtant La Croix-Rousse qui va "bénéficier" du retentissement national des événements, tant au moment des événements qu'à celui du procès des insurgés. Les insurrections d'avril et de novembre lèguent La Croix-Rousse au regard et au discours de tous dans la ville, dans le pays et peut-être même en Europe. Le résultat de cette attention, c'est un foisonnement de discours dont il est possible de regrouper les thèmes et les milieux

⁸⁹⁰ Comme par exemple dans cette série de rapports de septembre 1826 qui répondent par commissariat aux questions du préfet sur les effectifs, la nature et l'état d'esprit des populations du quartier, etc.. Archives départementales du Rhône, 4M 2.

⁸⁹¹ Jules Favre à Armand Carrel (éditeur du National), le 5 juillet 1833. Cité par BEZUCHA (Robert J.): The Lyon uprising of 1834, Cambridge, Harvard University Press, 1974.

⁸⁹² Une mission était arrivée à Lyon en avril 1831, y laissant une "Eglise". La décision annoncée le 23 novembre 1832 par Michel Chevalier de faire de Lyon la capitale des Saints-Simoniens marque le début de l'âge de la "*politique pratique*" pour les disciples de Saint-Simon.

⁸⁹³ Robert BEZUCHA cite par exemple une circulaire de la direction nationale de la société des Droits de l'Homme à sa section lyonnaise: "*Lyon devra être considérée comme le centre des prolétaires français et une école pour l'application des nouvelles théories sur la réforme sociale. Elle doit former des hommes intelligents à la future république*".

d'origine, en dénouant les mythes qu'ils ont successivement ou concomitamment établi entre un concept (l'émeute, la révolution, le village) et une forme, spatiale en l'occurrence, La Croix-Rousse.

b) La version officielle: l'irréductible quartier de l'émeute

(1) Le schéma officiel: Monfalcon

Dans son livre qui donne le "La" officiel des événements de 1831 et de 1834, J.B Monfalcon inaugure un schéma d'intelligibilité des mouvements insurrectionnels qui va longtemps prévaloir. Dans sa vision, fidèle à l'interprétation gouvernementale, 1831 résulte d'une explosion sociale, 1834 d'une manipulation politique. La répression qui suit ce dernier mouvement, de même que l'argumentaire du procès -notamment dans le rapport de Girod de l'Ain, s'attache particulièrement à dénoncer les manoeuvres des républicains et des carlistes, qui auraient abusé de la crédulité des canuts pour faire de la ville leur champ de bataille. Les instructions données par Thiers à Gasparin insistent tout particulièrement sur cet aspect des choses. Dans le même temps, le travail de Monfalcon met en place les éléments essentiels de l'imagerie révolutionnaire du quartier. Sa métaphore du "*vautour incessamment prêt à fondre sur sa proie*" ⁽⁸⁹⁴⁾ illustre la menace désormais suspendue au dessus de la ville. Les images de l'oiseau qui pique, du torrent qui déboule, de la population qui "descend" sont en partie inscrites dans la situation physique de la colline, mais tentent surtout de suggérer la violence et la sauvagerie de l'irruption des canuts arrivés à Lyon par la montée Saint-Sébastien, la montée des Carmélites ou la Grande Côte (qui restera dans la mémoire comme la voie de l'insurrection ⁽⁸⁹⁵⁾).

⁸⁹⁴ J.B MONFALCON: La révolte des canuts, Toulouse, Echo, 1979, p.115.

⁸⁹⁵ En témoigne cet extrait des poèmes de Jean Sarrazin, dit "le poète aux olives" car il vendait celles-ci dans la rue, enveloppées avec ceux-là. Il s'agit de la rencontre en ville de Mme la Grande Côte et de Mr le Gourguillon:

"Vous ne m'attendiez pas, Mme la Grande Côte?

-Pas de si bon matin, Mr le Gourguillon.

Est ce que nos canuts descendent à Lyon

Pour mettre Bellecour et La Guille en compote?

-Toujours la noire idée en votre cerveau trotte!

Au lieu de sang, ce soir..." (Le Petit Lyonnais, 26 février 1888, pour présenter un jour voué aux solennités publiques). La Grande Côte ne fut pourtant pas la seule voie empruntée par les canuts lors des événements de 31 ou 34. Le 9 avril 34, c'est par la côte des Carmélites que les insurgés descendent

L'auteur dessine aussi le portrait de la population des tisseurs: dépensière, d'intelligence bornée ⁽⁸⁹⁶⁾, de mœurs libres et d'une ingratitude sans borne. En effet, *"son logement n'est plus un noir taudis dans une rue étroite et infecte: des maisons vastes, bien éclairées, et bien aérées ont été construites pour lui dans de très beaux quartiers"* ⁽⁸⁹⁷⁾. La peinture de négociants probes, exposés aux risques de l'aventure industrielle, noircit encore le portrait d'un canut dont le comportement au combat est fait de lâcheté et de sourniserie. Cette vision d'une Croix-Rousse quartier général d'une émeute toujours en ébullition est aussi celle des autorités parisiennes. Lorsqu'en 1840 le roi reçoit une pétition pour l'établissement d'un théâtre à La Croix-Rousse, le ministère de l'Intérieur retransmet la lettre au préfet accompagnée de ces mots: *"Vous aurez à apprécier s'il convient d'établir un centre de réunion et d'agitation tel qu'un théâtre dans un des quartiers de la ville de Lyon presque exclusivement peuplé par la classe ouvrière et qui a toujours été le foyer des insurrections qui ont éclaté dans cette ville"* ⁽⁸⁹⁸⁾. Pour dompter ce foyer permanent, une des solutions est le relèvement de l'enceinte bastionnée qui sépare La Croix-Rousse de Lyon, dont le chef du génie assure dans ses apostilles de 1836 *"qu'elle a tué l'insurrection"* ⁽⁸⁹⁹⁾. Le discours du "quartier de l'émeute" est le modèle de réalité qui guide les actes des autorités, mais c'est aussi une construction idéologique rassurante, qui laisse à croire que le danger social et politique est circonscrit dans un lieu, presque un sol, qu'il suffit dès lors de contrôler pour tout résoudre.

(2) Un regard permanent

vers Lyon. Son poids semble dû d'abord à son ancienneté (elle est peuplée de tisseurs dès le XVIII^e siècle) et au fait que ce soit par là que descendit le premier groupe de canuts le 21 novembre 1831, ceux qui portaient le drapeau noir, descente à l'issue de laquelle on releva les premiers morts (voir les détails de l'insurrection dans RUDE (Fernand): *C'est nous les canuts...*, Paris, Maspero, 1977, p.33).

⁸⁹⁶ *"L'habitant des contrées sauvages possédait un plus grand nombre d'idées que lui et savait les combiner plus habilement que lui"*, *La révolte des canuts*, op.cit., p.27.

⁸⁹⁷ *La révolte des canuts*, op. cit., p. 36. On remarquera que l'auteur ne tient pas compte du fait que la majeure partie des tisseurs habite encore dans les conditions infectes des ruelles de la rive droite de la Saône. En 1846, dans le *Traité de la salubrité dans les grandes villes suivi de l'Hygiène de Lyon* qu'il rédige en compagnie de A.P de Polinière, Monfalcon reprend ce thème et parle de *"villes nouvelles"* bâties pour les tisseurs qui vivent désormais dans l'aisance et la salubrité, mangeant de la viande plusieurs fois par jour.

⁸⁹⁸ Archives départementales du Rhône, cartons non inventoriés, "théâtres et cafés-concerts, 5", lettre du 13 mai 1840.

⁸⁹⁹ Archives de la direction régionale des Travaux du Génie, article 2, 1836, n°180.

Les événements de 1848 et 1849 vont achever d'écrire la légende révolutionnaire du quartier, sans devenir des scissions majeures de l'histoire de La Croix-Rousse telle qu'elle sera racontée ⁽⁹⁰⁰⁾. Dans ses "Annales de la Ville de Lyon ou histoire de notre temps" éditées dans l'Annuaire de 1849, Monfalcon qui commence son texte par "*la France a eu peur*" fait de Lyon le centre de l'agitation nationale, placé sous la malfaisante influence parisienne. Les populations des faubourgs, et surtout "*les communistes de La Croix-Rousse, le troisième pouvoir de la ville*", sont celles qui ont menacé la société. Il est vrai que les républicains de La Croix-Rousse se sont mis tout particulièrement en évidence pendant les journées de Février et jusqu'en juin 1848. Dès le 25 février, des manifestations s'emparent des forts et de l'enceinte de La Croix-Rousse, dont la démolition commence aussitôt (rappelons la campagne que le journal La Glaneuse mène en 1834 contre les fortifications de Lyon, "*ces 13 Bastilles*" ⁽⁹⁰¹⁾). C'est aussi à La Croix-Rousse et sur ses pentes qu'ont lieu certaines mises à sac de Providences et de divers établissements religieux. C'est encore à La Croix-Rousse que les Voraces, une société d'ouvriers organisée sur le mode militaire, font régner à la fois l'ordre et la tension révolutionnaire ⁽⁹⁰²⁾. Plusieurs fois, les représentants du gouvernement durent monter sur le Plateau, pour chercher l'apaisement, solliciter des libérations ou réclamer simplement du temps pour agir. Les lettres que s'envoient les frères Bernard (Martin le préfet, Henry qui le seconde à Lyon et Auguste resté à Paris) témoignent de cette tension extrême, concentrée sur un lieu devenu incontournable: le plateau de La Croix-Rousse ⁽⁹⁰³⁾.

Restée silencieuse en juin 1848 car bien quadrillée par les troupes, La Croix-Rousse ressurgit une troisième fois dans l'histoire des insurrections lyonnaise en juin 1849. L'édition 1850 de l'Annuaire de la maison Mougin-Rusand contient un nouveau texte de Monfalcon, plus dur que jamais pour la population de La Croix-Rousse. "*L'ordre serait rétabli depuis dix ans qu'il y aurait encore des communistes à La Croix-Rousse*", ce quartier qui donne une image déplorable de Lyon à travers toute l'Europe, ce quartier où le "*crétinisme politique et socialiste*" a d'inextricables racines. L'émeute de juin, encore plus déraisonnable que les précédentes,

⁹⁰⁰ Ils sont d'ailleurs souvent oubliés dans les énumérations des événements qui ont secoué le quartier.

⁹⁰¹ Cité par BEZUCHA (Robert J.): The Lyon uprising of 1834, Cambridge, Harvard University Press, 1974.

⁹⁰² Ils entravent de nombreuses tentatives de pillage mais enlèvent et séquestrent des armes ou des fonctionnaires (notamment le substitut Tabouret, enlevé à deux reprises en mai 48).

⁹⁰³ Correspondance déposée à la Bibliothèque Municipale de Saint Etienne, dont l'article de Claude LATTA, "Le maintien de l'ordre à Lyon (février-juillet 1848)" (dans SOCIETE D'HISTOIRE DE LA

confirme s'il en était besoin cet atavisme révolutionnaire aux yeux de Monfalcon. La vie politique ordinaire désespère tout autant notre docteur-journaliste lorsqu'en août 1848, deux mois après la réduction de l'émeute du 14 juin, le faubourg élit un conseil municipal *"rouge et socialiste"*. *"Il n'y a rien à espérer du faubourg, et aucun enseignement ne peut lui profiter"*, note alors Monfalcon dans son éphéméride de L'Annuaire.

Une image officielle

Cette image du quartier irréductiblement et incorrigiblement attaché à la cause des *"communistes"* est celle des autorités centrales de 1830 à la fin des années 1860. Outre les mesures ponctuelles de surveillance et d'attention, c'est une hostilité générale que le quartier suscite chez ceux qui sont chargés du maintien de l'ordre. Les projets d'annexion des faubourgs et de réforme de la police lyonnaise, qui se succèdent depuis le début du siècle, ne sont jamais plus d'actualité qu'au lendemain de chaque mouvement populaire (1831, 1834 et 1849). Les discussions de la commission interministérielle qui examine ces diverses questions en juin 1850 montrent cette obsession de *"La Croix-Rousse et ses Voraces"*, sensible au-delà du souci général pour les faubourgs ⁽⁹⁰⁴⁾. La restauration de l'enceinte de La Croix-Rousse, mise à mal par les destructions populaires de 1848, est chaudement recommandée par les autorités militaires pour lesquelles la rapide répression du soulèvement de juin 49 est la preuve de leur utilité. Là où Bugeaud parlait de brûler La Croix-Rousse (dixit Monfalcon dans son article de L'Annuaire de 1850), les combats du 14 juin 1849 avaient prouvé que l'émeute, sous le feu des canons des murailles, était désormais "sous clé". Le directeur des Fortifications conclut ainsi son rapport de 1850 sur l'enceinte Nord de Lyon: *"Sur le point de vue de la politique intérieure, au milieu des mouvements populaires auxquels la forme de notre gouvernement nous expose, mouvements d'ailleurs si fréquents à Lyon il y a bien des siècles depuis que cette population a présenté une agglomération suffisante pour lutter contre l'autorité supérieure quelle qu'elle soit, sur ce point l'enceinte de La Croix-Rousse jouit d'une propriété non moins précieuse, c'est d'isoler les foyers principaux de l'émeute et d'assurer à l'autorité légale le moyen permanent de maintenir le bon ordre"* ⁽⁹⁰⁵⁾.

REVOLUTION DE 1848 ET DES REVOLUTIONS DU XIX^e SIECLE: Maintien de l'ordre et polices en France et en Europe au XIX^e siècle, Paris, Créaphis, 1987) cite de nombreux passages.

⁹⁰⁴ Archives Nationales, C 999, dr 1130.

⁹⁰⁵ Archives de la direction régionale des Travaux du Génie, article 2, 1850, n°633/2, apostilles du Directeur des Fortifications de Lyon sur l'enceinte de La Croix-Rousse .

L'ombre de La Croix-Rousse va planer sur la pratique policière et le maintien de l'ordre tout au long du Second Empire. Le sénateur Vaïsse, à peine arrivé à Lyon, avait sollicité de l'architecte Dardel un ensemble de projets pour régénérer la ville. Parmi ces projets, certains concernent le 4^e arrondissement et figurent dans un rapport daté du 10 novembre 1853 intitulé "Avant-projet d'une rue partant de la place des Terreaux et aboutissant à la place des Bernardines" ⁽⁹⁰⁶⁾. La préoccupation majeure de l'architecte Dardel y est de rendre possible une circulation piétonne rapide entre le centre de fabrication de la soie et le quartier des comptoirs des soyeux, afin de retenir au centre de la ville une activité qui menace de passer de l'autre côté du fleuve. Mais il ne manque pas de souligner à la rubrique "avantages du projet" que *"cette communication offrirait un avantage immense pour la stratégie en ce sens que son extrémité serait facilement commandée par le Palais Saint-Pierre, et son extrémité septentrionale par les casernes des Bernardines"*. Ce projet n'est pas retenu par Vaïsse dans son entreprise de régénération lyonnaise, mais il s'inscrit dans une lignée de suggestions qui tentent de briser le tissu urbain de La Croix-Rousse, comme par exemple cette proposition d'un officier pour la construction d'un palais impérial sur les pentes de la colline, entre La Grande Côte et la Montée Saint-Sébastien ⁽⁹⁰⁷⁾. L'argument sécuritaire est d'ailleurs omniprésent dans les travaux entrepris sous l'égide du sénateur Vaïsse, qui sait à merveille jouer du spectre insurrectionnel pour convaincre ses interlocuteurs parisiens. On doit admirer par exemple son habileté à utiliser un rapport commandé à Castellanne pour gagner le soutien de Persigny ⁽⁹⁰⁸⁾: dans son rapport du 21 novembre 1853, l'administrateur de la ville utilise les conclusions du maréchal pour obtenir la subvention gouvernementale en mettant en avant les qualités de la nouvelle rue Impériale capable de *"chasser l'émeute de ses retranchements"*.

Cette habile utilisation de l'émeute n'empêche pas les autorités préfectorales de partager le souci général de surveillance de La Croix-Rousse. Celui-ci est omniprésent dans les rapports de tous niveaux. Qu'une bande descende en chantant de La Croix-Rousse par la Grande Côte, comme c'est le cas le 14 janvier 1851, et le commissaire central transmet immédiatement une note au commissaire de La Croix-Rousse, lui notifiant qu'il aurait du procéder à des arrestations

⁹⁰⁶ Archives Municipales de Lyon, O1 124 "Rue de la République dossier général 1854-1905".

⁹⁰⁷ cité par Yves ABENSOUR: Essai d'analyse typo-morphologique d'un tissu anciennement urbanisé: les pentes de La Croix-Rousse à Lyon, Unité Pédagogique d'Architecture de Lyon, T.P.T.C., 1980, p.104.

⁹⁰⁸ Archives Municipales de Lyon, O1 124, rapport du Maréchal Castellanne, 6 octobre 1853. Le sénateur est à ce point habile que dans ses mémoires, le maréchal s'attribuera le beau rôle dans la réalisation du projet.

même si la démonstration n'avait aucun caractère d'hostilité politique ⁽⁹⁰⁹⁾. Qu'une lettre anonyme parvienne au maréchal Castellanne, dénonçant l'élaboration à La Croix-Rousse d'une machine infernale pour tuer Louis-Napoléon-Bonaparte, et le préfet demande aussitôt des renseignements ⁽⁹¹⁰⁾. Les rapports journaliers que le commissaire spécial Bergeret fait quotidiennement au préfet fourmillent de remarques et annotations sur le quartier: "*La Croix-Rousse s'inquiète...*", "*La Croix-Rousse se préoccupe...*", "*Les Croix-Roussiens disent...*" ⁽⁹¹¹⁾. Les rumeurs scrupuleusement notées par les indicateurs de la police à la Bourse de Lyon mentionnent l'effroi que fait épisodiquement courir le bruit "*d'une descente des ouvriers de La Croix-Rousse*".

Le préfet ne manque pas de répercuter ces inquiétudes vers Paris où elles renforcent la sollicitude gouvernementale, comme en témoignent ses courriers au ministère de l'Intérieur contenus dans les dossiers de la série F1 CIII des Archives Nationales. Le nom du quartier du plateau y revient bien plus souvent encore que dans nos autres documents: avec l'éloignement, les yeux de l'autorité se focalisent de plus en plus sur les points particulièrement "chauds". Dans une certaine mesure, les préfets ne font que satisfaire une demande venue de l'autorité centrale qui a identifié un lieu, La Croix-Rousse, à l'agitation sociale lyonnaise. En transmettant sans faillir les informations sur le quartier, en le privilégiant dans leurs rapports, ils font paradoxalement preuve de compétence et de discernement, en tout cas aux yeux de leur autorité de tutelle.

Cette attention particulière n'est bien sûr pas seulement la conséquence d'un phantasme gratuit. L'histoire insurrectionnelle en témoigne et l'activité politique du quartier concourt aussi à en faire un lieu d'anxiété. Sous l'Empire, un attachement continu de l'électorat à l'opposition met en évidence le problème qu'il pose. Au plébiscite de mars 1852, le 4^e arrondissement municipal de Lyon est le seul de la ville à dégager une majorité de "Non" et aux élections de juin 1858 (conseils d'arrondissement et généraux), La Croix-Rousse est le seul canton du département où l'opposition s'impose. L'activité économique, dont La Croix-Rousse est alors le centre principal, est une autre de ces causes qui fait du quartier le lieu privilégié d'un pouvoir anxieux d'anticiper les mouvements de fond. Les rapports préfectoraux sont marqués par le souci d'estimer le nombre de métiers battant ou ne battant pas: le degré d'activité économique dans le domaine du tissage, qui reste encore le principal secteur d'emploi, est ainsi le baromètre du risque politique

⁹⁰⁹ Archives Municipales de Lyon, I2 41, lettre du 15 janvier 1851.

⁹¹⁰ Archives Municipales de Lyon, I2 41, lettre du 5 août 1852.

⁹¹¹ Archives Municipales de Lyon, I2 42, rapports du 2/12/1858 au 30/11/1859.

et social à Lyon. Or le plus grand nombre des métiers à tisser se situe encore à La Croix-Rousse.... Finalement, ce n'est pas dans l'attention qui lui est portée que le quartier révèle la force de son image: cette attention est logique. C'est par contre dans le monopole des soucis et des inquiétudes qu'il détient que se perçoit sa dimension phantasmatique, et que se mesure tout le poids de la représentation qui en fait l'irréductible quartier de l'émeute. C'est précisément dans la définition de cette "irréductibilité" que l'image du quartier sort du monde de l'observation pour entrer dans celui du mythe.

Le poids d'une réputation: l'épreuve de la visite à La Croix-Rousse sous le Second Empire

L'épreuve que constitue La Croix-Rousse sur les trajets des diverses personnalités officielles qui viennent visiter Lyon au cours du Second Empire confirme tout cela. Elle montre comment joue ce brevet de fleuron du danger social qui est décerné à La Croix-Rousse par divers acteurs nationaux, des gouvernants à la presse.

Le préfet semble ainsi particulièrement fier d'annoncer au Ministre de l'Intérieur que lors de la visite du Maréchal Saint-Arnaud en 1853, "*sur aucun point, même à La Croix-Rousse, il n'y a eu l'ombre d'une manifestation inconvenante*" ⁽⁹¹²⁾. Il est vrai qu'il y a des précédents fâcheux. Lors de la première visite du prince-président Louis-Napoléon Bonaparte en 1850, l'attitude de la population du quartier est un sujet de polémique dans la presse ⁽⁹¹³⁾. Le passage à La Croix-Rousse effectué par le futur empereur le 17 août 1850 semble considéré par tous comme un examen de passage: les journaux favorables au président, ainsi que la brochure écrite à l'occasion par le conseiller municipal Hodieux ou l'introduction hagiographique de l'Annuaire de la maison Mougin-Rusand pour 1852 décrivent un "passage de Croix-Rousse" marqué par un accueil cordial et affectueux, au milieu d'une population "avide *de le voir*". Ces descriptions idylliques déchaînent l'indignation de la très légitimiste Gazette de Lyon qui montre un président quittant le plateau sous les huées face à une agitation croissante ⁽⁹¹⁴⁾. Au même moment, deux bruits révélateurs courent à Paris: l'un dit que l'empereur a été assassiné à Lyon, l'autre qu'il a été acclamé par les Voraces de La Croix-Rousse. Dans les deux cas, on exalte finalement la même image terrifiante de La Croix-Rousse "*le sanctuaire de la république rouge, le mont*

⁹¹² Archives Nationales, F1 CIII Rhône 10, lettre du 5 août 1853.

⁹¹³ Beaucoup des renseignements ci-dessous sont extraits de F. DUTACQ, "Une visite présidentielle à Lyon en 1850", Bulletin de la Société littéraire de Lyon, 1912-13.

Aventin du socialisme lyonnais" ⁽⁹¹⁵⁾. La variété des versions montre que cette retraite précipitée constitue un camouflet important pour le président si elle a eu lieu, et qu'en tout cas la sanction de La Croix-Rousse est pour la presse un élément digne d'intérêt et de déformation. En tout cas, il n'y a pas d'excursion à La Croix-Rousse au cours de la visite suivante du président-monarque en 1852. Lors d'une nouvelle visite à Lyon, cette éventualité est d'ailleurs déconseillée par la police locale: le commissaire de La Croix-Rousse écrit en ce sens au commissaire spécial Bergeret le 31 juillet 1860: une visite aux ateliers des tisseurs est impossible, les rues sont trop étroites et "*l'entourage trop mauvais*" ⁽⁹¹⁶⁾. Si l'Empereur brave cet avertissement en 1860, il semble que ce ne soit pas avec grand fruit: Norbert Truquin dans ses Mémoires d'un prolétaire décrit un accueil glacial, marqué par l'absence totale de cris de "Vive l'Empereur" ce qui selon lui "*parut attrister les augustes époux*". Truquin insiste aussi sur l'indifférence des hommes de La Croix-Rousse absents d'une foule composée surtout de femmes, d'enfants et de jeunes gens. "*La plupart des Croix-Roussiens n'avaient pas daigné se déranger*", conclut-il avec mépris ⁽⁹¹⁷⁾. Après les huées, l'indifférence? La venue de l'Impératrice et du prince Impérial en 1869 est l'occasion de remonter sur le plateau et d'emprunter le tout nouveau boulevard de l'Empereur. L'accueil fait à la petite famille impériale semble cette fois aussi bon que dans le reste de la ville, en tout cas d'après les rapports des indicateurs payés pour applaudir sur son passage, noter les divers commentaires et rapporter la qualité de l'enthousiasme populaire ⁽⁹¹⁸⁾.

Cela est sans doute vrai, tant les rapports entre l'Empereur et la population soyeuse du plateau semblent s'être singulièrement améliorés à ce moment. La politique de soutien au mouvement coopératif menée par l'Empereur depuis 1866 ou encore la démolition des murailles qui séparaient le faubourg annexé depuis 15 ans du reste de la ville de Lyon lui ont donné un certain crédit. Cette dernière mesure semble particulièrement judicieuse. Elle donna lieu, en tous cas selon les rapports de police, à d'étonnantes manifestations de la part de la farouche population de La Croix-Rousse : "*le spectacle offert par La Croix-Rousse depuis trois jours est touchant. Cette ancienne ville, berceau de toutes les émeutes, illumine spontanément, les*

⁹¹⁴ F. DUTACQ, art.cit., montre qu'en général les journaux lyonnais rendirent mieux cette hostilité de La Croix-Rousse que les journaux parisiens.

⁹¹⁵ Le Salut Public du 17 août 1852. Les mêmes termes seront repris par le conseiller Hodieux dans sa brochure plus tardive.

⁹¹⁶ Archives Municipales de Lyon, I2 42, lettre du 31 juillet 1860. L'empereur vient à Lyon à l'occasion des fêtes du 15 août.

⁹¹⁷ Norbert TRUQUIN: Mémoires et aventures d'un prolétaire à travers la révolution, Paris, Maspero, 1977, p. 144.

groupes se forment sur les places, les fanfares célèbrent une fête improvisée, et les cris de "Vive l'empereur" traduisent l'enthousiasme" ⁽⁹¹⁹⁾ rapporte le Procureur qui n'en croit pas ses yeux. C'est là le début du déclin de la légende noire du quartier.

c) Le déclin de la légende noire

Petit à petit, La Croix-Rousse quitte la chronique de l'émeute et du désordre. Il est significatif que l'assassinat d'un sergent de ville le 13 août 1870 et celui d'un officier de la Garde Nationale quelques mois plus tard ne ressuscitent qu'en partie les vieilles peurs. L'absence d'échos populaires au début d'insurrection qui a lieu en avril 1871 semble bien marquer la fin d'une période. Au matin du 1er mai, alors qu'on s'est battu la veille à La Guillotière, ni le son du tocsin ni le battement du tambour que font résonner les délégués de la Commune de Paris Dumont et Caulet de Taylac ne font sortir la population du Plateau dans la rue ⁽⁹²⁰⁾. Ce hiatus insurrectionnel marque la fin de la légende noire de La Croix-Rousse.

Cette modification d'image doit être mise en parallèle avec la mutation des structures intimes du quartier, qui sanctionnent des modifications en cours depuis le deuxième quart du siècle. Mutations économiques d'abord: c'est l'accentuation de la fuite des métiers à tisser à la campagne ⁽⁹²¹⁾, l'absence des industries nouvelles à La Croix-Rousse ⁽⁹²²⁾ et le déclin de la Fabrique après les difficultés de 1877. Les 35 000 métiers qui battaient à Lyon en 1870 ne sont plus que 25 000 en 1882, 8500 en 1900, 6 831 à la veille de la guerre ⁽⁹²³⁾. La Croix-Rousse, qui concentrait la plupart de ces métiers urbains, subit plus que tout autre quartier cette diminution. La mécanisation des métiers, très lente, ne remplace pas les métiers à bras qui disparaissent.

⁹¹⁸ Archives Municipales de Lyon, I1 166, "visite de l'Impératrice en août 1869".

⁹¹⁹ Archives Nationales, BB 18 dr 2572. Les rapports des commissaires de quartier confirment ces impressions. Archives Municipales de Lyon, I2 43 "Événements et troubles politiques 1865".

⁹²⁰ Voir MOISSONIER (Maurice): La première Internationale et la Commune de Lyon, Paris, Editions Sociales, 1972.

⁹²¹ Si le nombre de métiers à Lyon à la fin du Second Empire est aux alentours de 35 000 comme depuis 1860, ainsi que le dit Y. Lequin, la part de la ville dans la répartition régionale de ces métiers est passée de la moitié au quart entre 1850 et 1870. La désertion s'amplifie aux lendemains de la crise de 1877 (LEQUIN (Yves): Les ouvriers de la région lyonnaise (1848-1914), Lyon, PUL, 1977, tome I, p 65-66 et 87-88).

⁹²² En 1866, ce sont les 3^e et 6^e arrondissements qui concentrent de façon écrasante les populations ouvrières et les usines de la métallurgie, de la chimie ou de la "fabrication des moyens de transport" (selon les termes d'alors). idem., p.171.

Les usines de tissage s'ouvrent ailleurs qu'à Lyon, et surtout ailleurs qu'à La Croix-Rousse. Le dénombrement de 1866 exploité par Yves Lequin montrait la prééminence de la colline de La Croix-Rousse et de ses abords quant à la localisation de la population ouvrière. Les recensements de 1891 et 1911 dessinent une autre ville ouvrière, où la rive gauche du Rhône est devenue le foyer principal de vie et de travail de cette population.

Avec les métiers à tisser, c'est aussi son image de quartier général de l'émeute qui a quitté le quartier. La situation lyonnaise ne se mesure plus désormais à l'aune des métiers qui battent, au pouls de La Croix-Rousse. D'autres lieux, d'autres populations et d'autres pratiques (les grèves des salariés notamment) accaparent désormais le regard attentif du pouvoir. Avec les métiers à bras sont partis aussi ceux qui étaient souvent désignés comme les fauteurs de troubles par les commentateurs et les accusateurs (le député de Lyon Fulchiron à la Chambre par exemple), ces compagnons étrangers, sans famille ni bien, sans pays ni foyer, "*que l'incapacité ou leur défaut de conduite a empêché de réunir le petit capital nécessaire pour être chef d'atelier*" ⁽⁹²⁴⁾. De Louis Reybaud à E. Pariset on affirme qu'ils étaient l'élément principal et le ferment des sociétés secrètes et des troubles ⁽⁹²⁵⁾. Les lignes que Robert Bezucha consacre à la description des personnes arrêtées à la suite de l'insurrection de 1834 confirment en partie ces dires: dans la part de 37% constituée par les travailleurs de la soie, il y a beaucoup plus de compagnons que de maîtres ⁽⁹²⁶⁾. L'historien américain montre aussi que le profil général de la population arrêtée est celui d'un groupe de célibataires (2/3 d'entre eux⁽⁹²⁷⁾), et plus exactement de jeunes célibataires (90% de moins de 40 ans, 20% de moins de 20 ans). Le reproche insurrectionnel fait aux compagnons par les auteurs du XIX^e siècle ne manque pas de fondements. Mais il paraît à la fois stratégique (accuser ceux qui ne sont pas la force vive de la soierie, diviser les forces qui s'opposent aux fabricants) et commun, en ce qu'il relève de la dénonciation traditionnelle du jeune étranger turbulent parce que sans famille ni responsabilités,

⁹²³ *ibid.*, p.87.

⁹²⁴ J.B MONFALCON: La révolte des canuts, Toulouse, Echo, 1979.

⁹²⁵ E. PARiset: Histoire de la fabrique lyonnaise, étude sur le régime social et économique de l'industrie de la soie à Lyon depuis le XVI^e siècle, Lyon, 1901; Louis REYBAUD: Etudes sur le régime des manufactures: condition des ouvriers en soie, Paris, Lery, 1859.

⁹²⁶ BEZUCHA (Robert J.): The Lyon uprising of 1834, Cambridge, Harvard University Press, 1974.

⁹²⁷ Maurice Carrez montre que le célibat à La Croix-Rousse frappait surtout les ouvriers salariés, indépendamment d'ailleurs du secteur d'activité de ceux-ci. CARREZ (Maurice): Structures et liens familiaux à La Croix-Rousse de Lyon sous le Second Empire, mémoire de maîtrise d'histoire, Université Lyon II, 1978.

et de fait non intégré à la société locale ⁽⁹²⁸⁾. Il y a loin de ces constatations à affirmer que la seule disparition des compagnons par suite de celle des métiers à bras entraînerait la fin des troubles sociaux à La Croix-Rousse ⁽⁹²⁹⁾. L'activité des Mutualistes ou d'autres groupes de chefs d'ateliers est là pour rappeler que les compagnons n'étaient pas les seuls à participer aux mouvements sociaux et politiques. Tout ne se réduit donc pas à la modification d'une image en fonction des modifications structurelles du quartier.

Le déplacement spatial des images du péril social et politique se produit dans le cours des années 1860 et suivantes. Il est lent, mais régulier. Il ne va pas sans quelques réminiscences, des moments où le poids des images-clés des années 40-50 réapparaissent. Comme par exemple dans cet article alarmé de La Gazette de France du 17 octobre 1866 qui mentionne une manifestation de 8 à 10 000 ouvriers "*avec des rouleaux*" à La Croix-Rousse ⁽⁹³⁰⁾. A l'occasion des troubles de l'avènement de la République, et autour d'événements comme l'affaire Lentillon ou l'assassinat du commandant Arnaud, certains thèmes vont pareillement ressurgir, et certaines mesures d'ordre avec eux. La Croix-Rousse reste donc sous haute surveillance pendant la période d'ordre moral du début des années 1870: les yeux policiers se dardent sur les enterrements civils ⁽⁹³¹⁾ et les "châteaux des canuts", ces cabanes et cabarets de la campagne de Caluire où se retrouvent les ouvriers en soie le dimanche et que la police soupçonne d'être un lieu de recrutement et de complot de l'Internationale ⁽⁹³²⁾. Dans le rapport que Sugny dresse au nom de la Commission d'enquête parlementaire sur les actes du gouvernement de la défense nationale, La Croix-Rousse est encore bien souvent mise en avant:

⁹²⁸ Francis LINOSSIER dans Les mystères de Lyon en 1852 présente ainsi la situation (tome II, p. 24): "*Il y a deux populations [à La Croix-Rousse]; la première se compose d'ouvriers laborieux, honnêtes, ayant leur famille, leur maison, leur intérieur; la deuxième est cette population flottante d'étrangers venus de la Savoie, du Piémont et de la Suisse, espèce de bohème n'ayant ni feu ni lieu*". Voir LEQUIN (Yves): Les ouvriers de la région lyonnaise (1848-1914), Lyon, PUL, 1977, tome 1, p. 208-209 "La question du prolétariat flottant".

⁹²⁹ Ce que fait MARITCH (Streten): Histoire du mouvement social sous le Second Empire à Lyon, Paris, Rousseau, 1930.

⁹³⁰ Le préfet, à qui l'Intérieur transmet la coupure, lui répond que c'est une exagération, que la manifestation prévue n'a pas eu lieu, et que le rassemblement sur la place des Terreaux n'a pas été suffisant pour entraver la circulation ne fût qu'un instant!

⁹³¹ Archives de la Préfecture de Police de Paris, B A/494. Voir aussi les pages qu'y consacre ROBERT (Vincent): Cortèges et manifestations à Lyon, 1848-1914, thèse de doctorat d'histoire, Université Lumière Lyon II, 1990.

⁹³² Archives de la Préfecture de Police de Paris, B A/395, pièce 373, 1872. Le très bonapartiste Paris-Journal du 19 novembre 1873, racontant la découverte d'un de ces lieux par un commissaire lyonnais, décrit cette "*officine de conspiration*" avec une maestria et un sens de la dramatisation remarquable.

"La Croix-Rousse et les faubourgs de Lyon, comme Belleville et Montmartre, restèrent les citadelles de la Révolution, et une sourde fermentation ne cessera d'y régner" ⁽⁹³³⁾. Mais lentement la surveillance et le soupçon se relâchent: l'émeute, pour ceux qui la guettent, germe ailleurs....

On peut d'ailleurs s'interroger sur la prégnance de cette légende noire dans les groupes de la population lyonnaise. Les départs à la campagne sont fréquents dans les rangs de la bourgeoisie lyonnaise lors des soubresauts insurrectionnels de la colline. Quelques témoignages individuels nous sont restés de ces moments où la vie quotidienne bascule dans l'inquiétude. Clair Tisseur, alias Nizier du Puitspelu, raconte ainsi le séjour à Sainte-Foy dans la "*campagne*" (propriété) qu'y possède la famille. Aux premiers coups de feu de novembre 1831, c'est le départ avec l'argenterie, puis lorsque les insurgés occupent le fort Saint-Irénée un nouvel exil dans un lieu moins exposé. Là, les volets clos, la famille se tient muette quand les insurgés poursuivis par les dragons font résonner la rue de leurs cris ⁽⁹³⁴⁾. De telles attitudes ne sont pas isolées, et d'autres témoignages en attestent la répétition, version réduite de la fuite en Suisse que certains riches Lyonnais prévoyaient au moment du Front Populaire ⁽⁹³⁵⁾. Mais en dehors de ces peurs immédiates, existe-t-il une peur de cette Croix-Rousse terrible au sein de la bourgeoisie lyonnaise? Le Journal d'un bourgeois de Lyon en 1848 est rempli de rumeurs de questions, d'inquiétudes: les ouvriers vont descendre, ils ont des armes plus qu'il n'en faut, etc. ⁽⁹³⁶⁾. Mais on est alors dans la fièvre des événements de l'après Février, quand les Voraces tiennent les autorités républicaines en défi. Dans le même temps, les comptes-rendus journaliers de la police rapportent que "*les bruits courent toujours par la ville que les ouvriers de La Croix-Rousse vont descendre pour mettre le feu dans le quartier des Capucins [le quartier des fabricants]*" ⁽⁹³⁷⁾. Bien sûr, des rumeurs courent à la Bourse sous le Second Empire, quelques lettres inquiètes sont adressées au préfet, mais la vie et les contacts journaliers semblent reprendre très vite un cours normal après les insurrections. Il serait bien sûr hâtif

⁹³³ M. DE SUGNY: La révolution lyonnaise du 4 septembre 1870 au 8 février 1871, Paris, Lachaud, 1873.

⁹³⁴ NIZIER DU PUITSPELU: Les oisivetés du sieur de Puitspelu, lyonnais, Lyon, Pierre Masson, 1928, article initialement publié dans Lyon-Revue en 1880.

⁹³⁵ Henry Morel-Journal donne son itinéraire idéal dans son Journal en deux volumes, ouvrage riche en informations de tout genre, consultable à la Bibliothèque Municipale de Lyon.

⁹³⁶ Le journal d'un bourgeois de Lyon en 1848, édité par Justin GODART, Paris, PUF, 1924.

⁹³⁷ Archives départementales du Rhône, 4M 96, compte journalier du 18 mars 1848.

d'inférer son inexistence de cette absence dans nos sources d'une "angoisse croix-roussienne". Sans doute faudrait-il simplement chercher ailleurs cette angoisse, dans des lettres ou des journaux personnels. Mais si journaux ou mémorialistes évoquent parfois une Croix-Rousse émeutière, le souvenir de 1831 ou 1834 s'estompe au moins avec le temps. A partir de 1875, la famille Baumann qui vit rue du Palais Grillet n'hésite pas à louer pour l'été une petite maisonnette avec jardin à La Croix-Rousse ⁽⁹³⁸⁾. Les émeutes du XIX^e siècle, au moins dans une large frange du milieu local, se rangent parmi des déclinaisons émeutières dont l'archétype est 1793, qui demeure la date de référence en matière de guerre civile. Comparées à cet étalon, les secousses de 1831 et 1834 sont des redites. On les y compare d'ailleurs, à l'image de l'auteur des "Fragments pour servir à l'histoire de Lyon pendant les événements du mois d'avril 1834" ⁽⁹³⁹⁾ qui dit avoir cru revenir aux pires jours de 1793 "*les mêmes figures, le même costume, le même langage*". Intégrés dans cette perspective plus longue, les troubles du XIX^e siècle semblent moins pesants dans la mémoire locale que dans les préoccupations quotidiennes du maintien de l'ordre qu'ont à assumer préfets et ministères.

Cependant, et alors que le siège de 93 constitue un "événement fondateur" de l'histoire de Lyon et de l'histoire de ses habitants, les mouvements de 31 et 34 sont plutôt voués à l'oubli ou à la dénégation. Il est sans doute vrai que pour les témoins, narrateurs et mémorialistes, il y a guerre civile et guerre civile. Celle de 93, qui oppose dans sa version idéale Lyon à Paris, délimite un dedans et un dehors, qui se traduit dans une logique centre-périphérie comme un conflit de deux blocs. Mais les affrontements de 31 et 34, et notamment le premier qui voit des combats se dérouler entre citoyens lyonnais ⁽⁹⁴⁰⁾, révèlent des fractures bien plus importantes au sein même de la société locale. L'enjeu de leur souvenir n'en est peut-être que plus important, comme on le verra avec l'important travail d'oubli qui les concerne, cet oubli qui est une dimension de la mémoire.

Lorsque Bruand compose sa chanson fameuse "*C'est nous les canuts, nous n'irons plus nus...*", c'est en 1885, au moment des dernières colères de La Croix-Rousse ⁽⁹⁴¹⁾. La Guillotière va désormais concentrer seule le regard et les peurs du pouvoir ou des nantis lyonnais, et La Croix-Rousse devenir comme nous le verrons plus bas le "plus lyonnais des quartiers", pour

⁹³⁸ Emile BAUMANN: Mon frère le dominicain, Paris, Grasset, 1875.

⁹³⁹ la Revue du Lyonnais, 1836, t.3, pp.215-232.

⁹⁴⁰ Le bataillon de la Garde Nationale des Capucins (quartier des fabricants) est le premier à combattre les insurgés.

⁹⁴¹ Fernand RUDE: "le mouvement ouvrier à Lyon", Revue de Psychologie des Peuples, n°2, 1958.

repandre en la transposant l'expression que Gérard Jacquemet a employé à propos de Belleville. C'est justement dans ce même Belleville que Jacques Valdour travaille au début du siècle, alors que ce n'est pas à La Croix-Rousse qu'il s'installe lorsqu'il vient à Lyon en 1909 pour enquêter sur la vie ouvrière. Il visite cette Croix-Rousse le dimanche, fréquente ses jeux de boules et déjeune avec des familles ouvrières bien paisibles. En ce début de XX^e siècle, La Croix-Rousse n'effraye plus personne. Il n'est sans doute même plus possible, comme le faisait F. Linossier en 1852, de se moquer ainsi du voyageur ou de l'étranger : *"La Croix-Rousse... quel nom plein de menaces et de terreur. Parlez en à un Parisien et vous le verrez pâlir d'effroi, il vous interrogera curieusement sur les moeurs de ses habitants, qu'il considère comme des anthropophages, se nourrissant de chair humaine, et des vampires s'abreuvant de sang"* ⁽⁹⁴²⁾. L'inquiétante figure de l'Autre, mi-homme mi-bête, a déserté La Croix-Rousse.

3. *"La légende d'rée du s'cialisme"*

"La révolte des canuts est entrée dans la légende dorée du socialisme". C'est ainsi que Fernand Rude commençait les pages qu'il consacrait au florilège des citations de La Croix-Rousse et de ses insurrections, de Marx à Lénine, d'Engels à Proudhon. Cette légende dorée ne provient pas à vrai dire du seul courant socialiste. Dès le lendemain des événements de 1831 et 1834, en réponse aux descriptions de la presse gouvernementale et pour des motifs qui ne répondent pas strictement à la défense de la cause ouvrière, se mettent en place les thèmes du quartier martyr, de la cité exsangue, du travail exploité... . La brochure anonyme intitulée La vérité sur les événements de Lyon au mois d'avril 34 que publie en 1834 le libraire Chambet montre comment le parti légitimiste soutient stratégiquement la cause ouvrière ⁽⁹⁴³⁾. Rappelons à ce sujet avec Fernand Rude que le mutualisme né en 1827 sous l'égide de Pierre Charnier (royaliste de conviction) était à l'origine un mouvement destiné à réconcilier toutes les classes

⁹⁴² F. LINOSSIER: Les mystères de Lyon, Lyon, Storck, 1857, p.60. Ed.or. 1852.

⁹⁴³ Fernand Rude dans les pages qu'il consacre à la "résonnance" de l'événement de 31, a montré comment La Gazette de France avait insisté sur la responsabilité de la Monarchie de Juillet dans la misère du peuple, et donc dans son soulèvement. Chambet n'hésite pas quant à lui à incriminer tous les ennemis du légitimisme, comme l'indique le titre d'une autre de ses brochures, Lyon et Paris en 1834, précédé d'un précis sur Robespierre, sa doctrine et ses actes considérés comme cause des insurrections de Lyon et de Paris, et d'une notice historique sur Lyon et le siège qu'il a soutenu en 1793, Lyon, Chambet, 1834.

de la société. Rappelons aussi que Chambet a participé à de nombreuses aventures de la presse ultra des années 1815-20 à Lyon ⁽⁹⁴⁴⁾. Peut-être est il d'ailleurs lui-même l'auteur de cette brochure qui se propose de défendre la ville défigurée par le pouvoir et ses amis dans les livres déjà sortis ⁽⁹⁴⁵⁾. Le propos du texte est simple: tous les torts viennent des libéraux qui ont volé sa révolution à l'ouvrier pour prendre le pouvoir en 1830 et qui continuent de l'exploiter, économiquement pour s'enrichir et politiquement pour provoquer des émeutes prétextes à mater le mouvement républicain. Dans cette vision à rebours de celle de Monfalcon, on n'a plus affaire à des lâches qui tirent cachés sur des militaires isolés, mais à *"l'égorgement d'un peuple par les mains d'une soldatesque dont une partie joint à l'ivresse du combat l'ivresse encore plus hideuse encore du vin et des liqueurs fortes"* ⁽⁹⁴⁶⁾. C'est peu de dire qu'on assiste au retournement du thème classique de l'émeutier aviné. Les premiers chantres du martyr de 1834 ne sont donc pas seulement des républicains, ni même des socialistes.

La gloire et le martyr de La Croix-Rousse que l'opposition toute entière célèbre en 1834 comme en 1831 ⁽⁹⁴⁷⁾ passent très vite dans la fiction littéraire, avec une forte coloration politique. Déjà dans le Lyon vu de Fourvières que Léon Boitel édite en 1833 ⁽⁹⁴⁸⁾, la nouvelle de Joannès Cherpin intitulé "Un canut" est encadrée d'un texte de Jules Favre qui dépeint la misère du tisseur ⁽⁹⁴⁹⁾. Cette courte nouvelle reprend des éléments déjà exploités par la presse d'opposition dans ses articles sur Lyon, en décrivant le sort du canut, exploité par le fabricant et spolié jusque dans sa vie privée. Albert, chef d'une section de mutuellistes, se lance ainsi dans l'insurrection parce que sa femme a été séduite par un jeune fabricant. Ce thème de la séduction des femmes de la classe ouvrière et ce procédé formel d'encadrement du texte de fiction par des textes politiques se retrouvent dans d'autres ouvrages. En 1835 paraît La révolte de Lyon en 1834 ou la fille du prolétaire, dont l'histoire sert d'illustration et de prétexte à

⁹⁴⁴ Voir la série d'article sur l'histoire des journaux de Lyon de 1814 à 1830 dans la Revue du Lyonnais, 1857, t. XV.

⁹⁴⁵ Il est probable que l'allusion soit destinée à l'oeuvre de J.B Monfalcon.

⁹⁴⁶ La vérité sur les événements d'avril 1834, Lyon, Chambet, 1834, p. 10.

⁹⁴⁷ Je renvoie encore à Fernand Rude qui dépeint les bonapartistes Barthélemy et Mery aux côtés des légitimistes, du Jules Favre de La coalition des chefs d'atelier de Lyon ou des journalistes de La Voix du Peuple pour décrire la misère de La Croix-Rousse. L'insurrection lyonnaise de novembre 1831. Le mouvement ouvrier à Lyon de 1827 à 1832, Paris, Anthropos, 1969, p. 670-682.

⁹⁴⁸ La préface est rédigée par Petetin, un journaliste emprisonné après novembre pour ses articles dans Le Précurseur. Boitel lui-même a des sympathies républicaines, et a soutenu les tisseurs en 1831.

⁹⁴⁹ Lyon vu de Fourvières, esquisses physiques, morales et historiques, Lyon, Boitel, 1833.

quelques formules chocs ⁽⁹⁵⁰⁾. Dès le début, le contraste est clair entre La Croix-Rousse, "ces tristes lieux où presque sous chaque toit une famille gémit", et les somptuosités du quai Saint-Clair. De même qu'il est démesuré entre la pure et jeune Angelina, qui trime dur pour soigner son père malade, et l'ignoble Durand, un négociant qui a mis la ville à ses pieds grâce au meurtre et au vol. L'exploitation sous toutes ses formes (économique et sexuelle) est mise en scène dans ce roman, pour aboutir à cette maxime : "*La révolte, c'est la justice en habits de guerre*" ⁽⁹⁵¹⁾. Cette conclusion fait écho aux divers textes placés au début du livre qui décrivent la situation des ouvriers exploités et affamés de La Croix-Rousse ⁽⁹⁵²⁾. Notons à ce propos que la mise en situation de toute cette intrigue aurait sans doute été plus proche de la vérité si elle s'était déroulée dans les rues tortueuses habitées par les tisseurs d'unis de la rive droite de la Saône, puisque ces quartiers regroupent les tisseurs les plus misérables. Mais c'est le nom de La Croix-Rousse qui est connu et qui suscite la connivence avec le lecteur: lui parler de Saint-Georges ne déclencherait sans doute pas la même réaction, faite de connaissance et d'admiration. En quelque sorte, des canuts qui ne descendraient pas sur Lyon par la Grand'Côte ne seraient pas des canuts ⁽⁹⁵³⁾. Cela n'enlève rien à l'ouvrage qui participe de cette mise en place de la belle légende du quartier, en insistant sur la morale de l'ouvrier tisseur, son exploitation par le fabricant et sa vocation révolutionnaire. Cette vocation est d'ailleurs reconnue par les nombreux militants qui visitent la la Croix-Rousse en ces années 1830-40.

a) Un lieu privilégié du prêche révolutionnaire

L'aura révolutionnaire dont jouit La Croix-Rousse dans ces années qui suivent les insurrections est immense. A cause d'elle, Lyon a la réputation d'une ville où tout peut arriver. D'elle doit venir l'étincelle qui pour les républicains amènera au pouvoir le régime qu'ils chérissent, pour les légitimistes ramènera celui qu'ils regrettent et pour les utopistes de tous bords, des Saint-Simoniens ⁽⁹⁵⁴⁾ aux proudhoniens, sonnera le début d'une nouvelle ère. Tous

⁹⁵⁰ La révolte de Lyon ou la fille du prolétaire, Paris, Moutardier, 1835.

⁹⁵¹ op. cit., p. 301.

⁹⁵² Fernand Rude attribue le plus important d'entre eux à un "*ancien Saint-Simonien*", peut-être Louis Simon.

⁹⁵³ Finalement, nos historiens contemporains en sont resté à la même focalisation, puisque leurs études et leurs exemples privilégient La Croix-Rousse ou d'autres "quartiers-bastions" de la mémoire ouvrière.

se pressent sur la colline. C'est là que Sébastien Commissaire, tisseur et futur député de Lyon en 1848 entend Cabet, le Saint-Simonien Louis Reynaud, Proudhon et Flora Tristan ⁽⁹⁵⁵⁾. Lorsque les préfets ou Monfalcon décrivent Lyon comme le champ de bataille choisi par les partis politiques contestataires, et dénoncent la main des agitateurs, ils n'ont pas tout à fait tort ⁽⁹⁵⁶⁾. C'est en effet de Lyon que tous attendent beaucoup. Le récit de sa visite à Lyon par Flora Tristan permet de saisir toute l'ampleur de cette réputation ⁽⁹⁵⁷⁾. Elle séjourne à Lyon du 2 mai au 14 juin puis du 28 juin au 7 juillet 1844, lors d'un tour de France entrepris pour collecter les fonds de son Union Ouvrière. Pour elle, Lyon est "*la ville aux ouvriers intelligents*" dans laquelle elle place ses espoirs car "*du sein de cette grande misère surgira l'organisation vraie, équitable, fraternelle du monde régénéré*" ⁽⁹⁵⁸⁾. Dans cette ville dont elle attendait tant, elle est littéralement fascinée par les travailleurs de la soie. Non pas par leur aspect physique qu'au contraire de Villermé quatre années avant, elle décrit comme pitoyable, "*caractéristique du dépérissement de la race*" ⁽⁹⁵⁹⁾, ni par leur ardeur révolutionnaire, puisqu'elle les trouve si calmes et obtus d'apparence qu'elle se demande "*comment ces gens là ont pu faire deux révolutions?*". C'est par leurs connaissances, leur goût de la lecture et de la discussion qu'ils la séduisent: "*Quels hommes! Voilà des ouvriers solides, raisonnables et hardis... tous ces chefs d'atelier...hommes intelligents et instruits*" ⁽⁹⁶⁰⁾. C'est à la recherche de ces hommes que tous les soirs elle monte "*à cette maudite Croix- Rousse, vraie croix! Où le pauvre prolétaire est crucifié 24 heures sur 24*" ⁽⁹⁶¹⁾. F. Tristan est le témoin de cette contre-image de La Croix-Rousse révolutionnaire, de cette légende dorée qui admet mais retourne l'imagerie officielle du "faubourg de l'émeute" par la désignation des responsables: les fabricants et leur exploitation éhontée des tisseurs.

⁹⁵⁴ Qui ont déplacé leur siège de Paris à Lyon en novembre 1832, un an après la première insurrection.

⁹⁵⁵ Mémoires et souvenirs, Lyon, Meton, 1888.

⁹⁵⁶ Voir par exemple le texte de Monfalcon dans l'Annuaire de 1850, p.90.

⁹⁵⁷ Flora TRISTAN: Le tour de France, Paris, Tête de feuilles, 1973.

⁹⁵⁸ idem, p. 285.

⁹⁵⁹ Mais Villermé, qui dit que le portrait du canut d'il y a cinquante ans tel que reproduit par Monfalcon dans son Histoire des insurrections n'est plus valable, se borne à un constat de l'égale condition physique des canuts avec les autres ouvriers qui travaillent enfermés dans d'autres grandes villes. Ni plus déformés ni plus pâles que ceux-ci, ils ne sont pas pour autant en parfaite santé.

⁹⁶⁰ ibid., p.71

⁹⁶¹ Cet exclusivisme lui est d'ailleurs reproché lors des rares séances qu'elle tient à Vaise, aux Brotteaux , à La Guillotière, à Saint-Georges.

La postérité de La Croix-Rousse dans les oeuvres de nombreux maîtres à penser de la réforme sociale et politique est riche. Marx, Engels, Lénine, Proudhon, Fourier entre autres figurent dans le florilège dressé par Fernand Rude. Mais notre propos n'est pas ici de savoir si la place qui est accordée aux soulèvements lyonnais est justifiée ou non. Il est plutôt d'examiner sommairement, car cette enquête nécessiterait une exploitation plus particulière des discours de meetings, des professions de foi électorales ou des articles de journaux (notamment autour des dates anniversaires), quelle fut cette place dans la mémoire ouvrière lyonnaise, et comment a évolué la légende révolutionnaire de La Croix-Rousse.

b) Un lent crépuscule

Même si notre époque a vu un ministre d'un Parti Socialiste de retour au pouvoir venir commémorer le cent-cinquantième de l'insurrection de novembre ⁽⁹⁶²⁾, il ne faut pas pour autant diagnostiquer une stabilité linéaire de cette image glorieuse. D'autres faits d'armes sont intervenus depuis dans l'histoire de la classe ouvrière: les journées de juin 48, la Commune ou la fusillade de Fourmies pour ne prendre que des exemples français. Au XIX^e siècle, le souvenir des hauts-faits croix-roussiens reste présent dans les mémoires militantes, cela semble certain. Quand Bastelica (patron de la section marseillaise de L'Internationale à Marseille) écrit à Albert Richard (patron de la section lyonnaise) en 1869, en lui disant qu'"entre vous et elle [la bourgeoisie de Lyon], il y a les massacres de La Croix-Rousse <qui rendent toute conciliation impossible>" ⁽⁹⁶³⁾, il se fait l'écho de cette mémoire, mais d'une mémoire déjà fanée. Cette mémoire semble en effet être vivante pendant un certain temps, avant de devenir ce souvenir fondateur et mobilisateur qui peut être évoqué au détour d'une lettre ou d'un discours. Si en 1848 on commémore le souvenir des combattants de 1834 ⁽⁹⁶⁴⁾, au scandale des partisans de l'ordre ⁽⁹⁶⁵⁾, la tâche s'avère plus difficile avec le temps.

⁹⁶² Visite d'Yvette Roudy, secrétaire d'Etat à la condition féminine à La Croix-Rousse en 1981.

⁹⁶³ MOISSONIER (Maurice): La première Internationale et la Commune de Lyon, Paris, Editions Sociales, 1972, p. 126.

⁹⁶⁴ Les postérités des deux insurrections me semblent d'ailleurs différentes. Selon leurs doctrines ou leur stratégie les organisations de gauche mettent plus l'accent sur l'une ou l'autre, en suivant le schéma traditionnel qui fait de la première une insurrection sociale, et de la deuxième une insurrection politique.

⁹⁶⁵ Au premier plan desquels Monfalcon qui parle ainsi de la journée du 9 avril, commémoration-anniversaire de l'insurrection de 1834: "*journée néfaste, solennité immorale*" (Annuaire de 1849). Vincent Robert précise dans sa thèse les circonstances, aspects et itinéraires de cette cérémonie (Cortèges et

Une commémoration difficile et sans lendemain: le premier mai 1891

En 1891, la Commission exécutive du premier mai émet à plusieurs reprises le vœu de se rendre sur les tombes des victimes de 1831 et 1834. Il s'agit alors de donner un but à ce premier Premier Mai: il est plus révolutionnaire de rendre hommage aux victimes du capitalisme que d'aller porter aux représentants des pouvoirs publics des pétitions inutiles, entend-on dire dans ces réunions ⁽⁹⁶⁶⁾. L'idée, selon un rapport du commissaire spécial, est apparue dans L'Action, et prend tout son sens dans le cadre de la stratégie du Parti Ouvrier pour obtenir l'adhésion des tisseurs de La Croix-Rousse. Le commissaire ajoute, en fin analyste, que l'idée a rencontré une large adhésion car elle est "*propre à exalter les foules et à faire briller les meneurs*" ⁽⁹⁶⁷⁾. L'intention stratégique semble effectivement indéniable et soutenue: L'Action remplace alors son feuilleton quotidien par le récit des luttes de 1831 et 1834 ⁽⁹⁶⁸⁾. Les résultats sont plus incertains : le 29 avril, dans une réunion tenue à La Croix-Rousse, l'idée de manifester sur les tombes des victimes est rejetée. Il vaut mieux s'occuper des vivants que des morts, estiment les présents. La décision finalement prise de terminer la manifestation sur les tombes des victimes ⁽⁹⁶⁹⁾ laisse quelques problèmes difficiles à résoudre. Si le souvenir des événements semble toujours présent et capable de susciter la mobilisation populaire, les procès-verbaux dressés par les commissaires et indicateurs assistant aux diverses réunions témoignent de la perplexité des responsables quant à la localisation des tombes puisque les cimetières de Vaise, de Loyasse et de La Guillotière sont passés au crible par des délégués afin de les localiser. Charpentier, conseiller municipal, résout la question à sa manière en proclamant à la réunion du 12 avril: "*Nous ne savons pas au juste où se trouvent les tombes des combattants de 1831-34, mais cela ne fait rien, le tout est de faire une manifestation*". La décision finale confirme l'artifice

manifestations à Lyon, 1848-1914, thèse de doctorat d'histoire, Université Lumière-Lyon II, 1990, pp.126-128). L'idée, lancée par un ancien condamné de 34, est reprise par Arago et la municipalité. Le catafalque qui parcourt la ville, dédié aux "martyrs de la liberté", porte les dates de juillet 1830, novembre 1831, juin 1832, mai 1839 et février 1848.

⁹⁶⁶ Pour une vue complète des premier mai lyonnais, et plus largement du phénomène de la manifestation comme expression commune de l'opinion, voir la thèse de Vincent ROBERT, Cortèges et manifestations à Lyon, 1848-1914, op.cit.

⁹⁶⁷ Archives départementales du Rhône, 10 MP C136, rapport du commissaire spécial au ministère du 17 mars 1891.

⁹⁶⁸ Même si par la suite les directives venues de Paris incitent le Parti Ouvrier à faire marche arrière et à insister sur la visite aux pouvoirs publics, puisque la consigne donnée est de faire campagne pour la journée de huit heures.

⁹⁶⁹ Réunion du 9 avril 1891, dont le procès verbal figure dans le dossier 10MP C 136.

de la démarche: si lors de la réunion de la Commission exécutive du 24 avril les délégués-explorateurs de cimetière estiment que la majeure partie des tombes est localisée dans l'enceinte de celui de Vaise, la commission préfère choisir le champ des morts de La Guillotière comme but de la manifestation, parce qu'on peut trouver à proximité un terrain pour tenir un meeting en cas de fermeture du cimetière par les autorités.

Au-delà de ces péripéties, il faut surtout retenir que la manifestation ⁽⁹⁷⁰⁾ n'a pas de postérité. Pas de défilés annuels analogues à ceux du 18 mars qui dans la capitale réunissent au Mur des Fédérés les chefs des partis ouvriers (même s'ils viennent chacun leur tour) ⁽⁹⁷¹⁾, pas non plus de ces pèlerinages réguliers comme ceux qui mènent au chemin de Brûlé les ouvriers stéphanois, viennois et lyonnais qui commémorent les fusillades de La Ricamarie en 1869 ⁽⁹⁷²⁾. Mieux encore, La Croix-Rousse reste ignorée des itinéraires de ces manifestations ouvrières qui vont parcourir les rues de la ville à partir du dernier quart du XIX^e siècle, notamment à l'occasion du premier mai ⁽⁹⁷³⁾.

Une activité politique en baisse

Le mouvement ouvrier, si vivant à Belleville ⁽⁹⁷⁴⁾, est-il aussi vigoureux à La Croix-Rousse? Il est à cet égard notable que les fondateurs de la Section Lyonnaise de l'Internationale habitent en écrasante majorité à La Guillotière ⁽⁹⁷⁵⁾. La tradition anarchiste, vivace à Belleville à la fin du siècle semble elle aussi bien moins marquée dans notre Croix-Rousse. En 1893, sur 760 anarchistes dont l'adresse est précisée dans les dossiers de la Préfecture de Paris, Gérard Jacquemet en trouve 72 qui habitent à Belleville. C'est aussi en 1890 que la police considère le groupe anarchiste de la Courtille comme le plus actif de Paris. La Croix-Rousse n'est pas la "forteresse lyonnaise de l'anarchie". Lors de l'enquête sur la situation des commissariats que

⁹⁷⁰ Qui comprend aussi le dépôt d'une gerbe à l'église des Cordeliers où ont eu lieu les derniers combats en 1834.

⁹⁷¹ JACQUEMET (Gérard): Belleville au XIX^e siècle, du faubourg à la ville, Paris, Editions de l'E.H.E.S.S., 1984, p. 374.

⁹⁷² LEQUIN (Yves): Les ouvriers de la région lyonnaise (1848-1914), op.cit., tome 2, p.284.

⁹⁷³ Communication de Vincent ROBERT au séminaire du Centre Pierre Léon en 1986: "Les premier Mai à Lyon, 1890-1914".

⁹⁷⁴ JACQUEMET (Gérard): Belleville au XIX^e siècle, du faubourg à la ville, op.cit., p. 361-379 sous le titre "Un bastion du socialisme".

⁹⁷⁵ MOISSONIER (Maurice): La première Internationale et la Commune de Lyon, Paris, Editions Sociales, 1972.

mène le secrétaire général à la police de Lyon en janvier 1899, une question s'enquiert du nombre d'anarchistes résidant dans les ressorts des dits commissariats ⁽⁹⁷⁶⁾. Sur 36 anarchistes de la liste 2, 3 seulement habitent sur le Plateau (4^e arrondissement), ce qui place le quartier loin derrière les Brotteaux (7 anarchistes), la Part-Dieu (5) ou Villeurbanne (5), et à égalité avec le quartier de Vaise.

Le dernier quart du siècle voit s'éloigner de plus en plus ce temps des années 1850 où la plupart des lettres qui dénonçaient les membres des sociétés secrètes concernaient des habitants de La Croix-Rousse ⁽⁹⁷⁷⁾. Les fiches personnelles des "révolutionnaires" établies en 1873 à partir des listes de membres des comités socialistes et républicains de 1870, de l'Internationale, des signataires de pétitions aux écoles laïques etc., nous présentent 65 habitants de la rive gauche du Rhône contre 45 personnes domiciliées sur le territoire du 4^e arrondissement ⁽⁹⁷⁸⁾. A la veille de la 1^{ère} guerre mondiale, il n'y a plus qu'une poignée de Croix-Roussiens à figurer dans le carnet B. Ces éléments de déclin ne veulent pas dire que le quartier a été délaissé totalement par les organisations ouvrières et révolutionnaires de la III^e République. A parcourir les pages de la thèse d'Yves Lequin, on rencontre souvent son nom. C'est à La Croix-Rousse qu'on parle fin 1875 d'une éventuelle candidature ouvrière face aux radicaux ⁽⁹⁷⁹⁾, c'est à La Croix-Rousse que sont implantés deux des groupes les plus vivants du Parti Ouvrier naissant ⁽⁹⁸⁰⁾. C'est aussi là que sont présentes en plus grand nombre les organisations blanquistes en 1888, trois ans après la formation du Comité Central Révolutionnaire, et là encore que vient s'installer L'Union socialiste révolutionnaire de la jeunesse en 1898 ⁽⁹⁸¹⁾.

Pourtant, le constat d'un détachement pratique semble s'imposer au delà de toutes ces preuves d'un attachement sentimental. Comme le note encore Yves Lequin, ce "langage de l'émotion" qui fait pencher les anarchistes et les guesdistes vers l'idée d'une manifestation sur les tombes des victimes de 31-34 en 1891 est partagé par toutes les écoles socialistes ⁽⁹⁸²⁾.

⁹⁷⁶ Archives départementales du Rhône, 4M .

⁹⁷⁷ Archives Municipales de Lyon, I2 41.

⁹⁷⁸ Archives départementales du Rhône, 4M 299.

⁹⁷⁹ LEQUIN (Yves): Les ouvriers de la région lyonnaise (1848-1914), op.cit., tome 2, p.224.

⁹⁸⁰ idem, p.226.

⁹⁸¹ ibidem, p.300.

⁹⁸² ibidem, p.284

Mais ce poids symbolique n'empêche pas le mouvement ouvrier, et plus particulièrement sa branche révolutionnaire, de se choisir une autre géographie plus proche des nouvelles concentrations des groupes salariés et des travailleurs de l'industrie. Les membres fondateurs de la section lyonnaise de l'Internationale, on l'a déjà dit, sont des hommes de La Guillotière (Schettel, Chapitet), comme l'a montré Maurice Moissonier ⁽⁹⁸³⁾. Et c'est rue Basse du Port au Bois, dans cette même Guillotière, que s'installe la Fédération des Travailleurs Lyonnais le 8 juillet 1870. C'est encore sur cette rive gauche du Rhône que se bâtit la Bourse du Travail, d'abord sur le Cours Morand (en plein quartier "chic" des Brotteaux), puis sur la place Guichard. Petit à petit, le socialisme s'échappe de la Croix-Rousse.

Manifestations électorales

La mutation socio-économique du quartier fournit les cadres de l'explication de ce déplacement du centre de l'agitation ouvrière. Elle est d'ailleurs reflétée dans les résultats des votes du quartier. Malgré la campagne qu'Auguste Blanqui est venu mener en sa faveur, le Dr Fontan candidat de "l'Alliance républicaine radicale socialiste" dans la 29^e section (sur le Plateau) aux municipales complémentaires de 1879, est battu à plate couture par le représentant du Comité de la rue Grôlée, c'est à dire des radicaux lyonnais majoritaires. Certes, aux municipales de mai 1881, le seul élu de la liste socialiste l'est à La Croix-Rousse. Mais c'est là semble-t-il le chant du cygne du vieux quartier révolutionnaire: les élections législatives d'août 1881 donnent la victoire (avec près de 70% des suffrages exprimés) au sortant Ballue face à l'ancien communard Felix Pyat ⁽⁹⁸⁴⁾ et La Croix-Rousse élit désormais à diverses occasions les représentants d'une république bon teint, de Millaud à Chepié. L'élection du "pâle collectiviste" qu'est le guesdiste F. Krauss en 1898 ne doit pas faire illusion. Au tout début du XX^e siècle, ce sont les représentants du Bloc qui sont élus. Les candidats de la S.F.I.O, tant en 1906 qu'en 1914, sur le Plateau que sur les Pentes, sont battus assez nettement.

Un lieu de mémoire

En fait, et sur ces quelques apparences que nous avons recueillies, il semblerait que La Croix-Rousse soit désormais plus présente dans la légende que dans la pratique socialiste. Le journal guesdiste Le Peuple peut encore donner sous la plume de Tony Revillon un "grand

⁹⁸³ MOISSONIER (Maurice): La première Internationale et la Commune de Lyon, op.cit.

⁹⁸⁴ Archives Nationales, C 3510.

roman lyonnais" intitulé L'agent provocateur dont l'action se déroule en 1834 ⁽⁹⁸⁵⁾. La capacité de La Croix-Rousse à susciter des images existe toujours, et c'est dans la droite ligne des images des années 30-40 (autrefois émises par les milieux conservateurs) que l'auteur peut évoquer la "*maison de la République*" au milieu des pentes de la colline : "*elle semblait se dresser au dessus des quartiers riches comme une menace des quartiers pauvres <...> menace muette d'une Bastille remplie d'un peuple de misérables et de désespérés*". Mais reste-il à ces lieux autre chose que ces métaphores? Les évocations se figent en des formules stéréotypées dès les années 70. Lorsque Jules Lermine, républicain, anti-clérical et sympathisant communard ⁽⁹⁸⁶⁾ décrit Lyon en 1880 dans son Tour de France, il évoque "*La Croix-Rousse, le travail, la gloire lyonnaise*" ou "*l'Aventin de Lyon*" avec ses "*yeux de félin braqués sur la ville basse*", comme on se débarrasse d'une figure obligée ⁽⁹⁸⁷⁾. Mais ses regards d'enquêteur se tournent ailleurs, vers La Guillotière qu'il décrit non plus (ou non plus seulement) à coups de clichés, mais avec des mots et des phrases qui sont autre chose que les incantations d'un mythe. Les compte-rendu de 14 juillet du Progrès montrent la même pétrification, avec leurs formules qui se répètent de 1882 à 1914: "*l'Aventin lyonnais*" est chaque année un "*des foyers ardents de la démocratie lyonnaise*". La légende dorée balbutie.

Cette réputation de "l'Aventin" lyonnais n'était d'ailleurs pas sans faille. A partir des années 1860-1870, les déclarations qui la remettent en cause se multiplient. Peut-être les souvenirs de Norbert Truquin écrits quand les espoirs de révolution sont éteints sont-ils empreints d'une certaine désillusion, mais leur discours sur La Croix-Rousse et ses "révolutionnaires" semble lucide ⁽⁹⁸⁸⁾. Comme un écho lointain de Pierre Charnier ⁽⁹⁸⁹⁾, il note les différences sociales au sein de ce monde des tisseurs, entre ceux qui ont peu et ceux qui ont plus de métiers, entre ceux qui font l'uni et ceux qui font les nouveautés, entre les compagnons et les chefs d'atelier, entre les compagnons eux-mêmes: le tableau qu'il dresse n'est pas celui d'un quartier entier prêt à se soulever, mais d'une société locale divisée en segments aux intérêts différents. Il relativise la fougue des habitants de ce quartier "*que l'on croit bien à tort*

⁹⁸⁵ Le Peuple, à partir du 4 août 1895.

⁹⁸⁶ Dans son livre Vive la République, histoire d'un gamin de Paris, 1848-1851-1871, publié en 1883, il décrit la sortie de Büzenval en janvier 1871 comme un massacre organisé du peuple parisien. Cette évocation clôt l'ouvrage comme pour annoncer la Commune, revanche du peuple de Paris .

⁹⁸⁷ Jules LERMINA: Le tour de France, tome I, s.l, s.e, 1880.

⁹⁸⁸ Norbert TRUQUIN: Mémoires et aventures d'un prolétaire à travers la révolution, Paris, Maspero, 1977.

⁹⁸⁹ Fondateur du "Devoir Mutuel" à la fin des années 1820.

constituer un foyer révolutionnaire", et les montre soucieux de ne pas déplaire aux fabricants, de ne point perdre le débouché du luxe en supprimant l'aristocratie, dociles aux manipulations des représentants de la bourgeoisie républicaine. Son tableau de la Garde Nationale de La Croix-Rousse est de la même teneur: un peuple "*amolli par l'industrie*", malhabile avec son fusil et incapable de travailler aux fortifications pour la défense de Lyon en 1870. Pour sa part, Jules Vallès n'avait-il pas déclaré "*Ca pue la famille*" après sa visite au Plateau en 1869? Des observateurs plus intégrés ou plus lucides que les lointains ou fascinés metteurs en scène de la légende rouge de La Croix-Rousse relativisent ainsi le poids du lieu, en même temps que les événements s'en chargent, en procurant aux historiographes de la révolution d'autres hauts-lieux à chanter.

Pour résumer ces éléments divers, une formule semble s'imposer: de l'histoire, celle du faubourg remuant et rouge, acteur de la révolution, on passe au stade du mythe avec les modifications globales de la structure économique et ses conséquences locales. Après le tournant décisif de l'année terrible, où La Croix-Rousse ne bouge pas, son évocation relève de l'appel au sentiment, aux morts d'antan, comme un drapeau ou un signe qu'on brandit. Seul la forme extérieure, le signifiant pourrait-on dire, subsiste.

C. "Le plus lyonnais des quartiers"

Les légendes noire et rouge de La Croix-Rousse s'éteignant lentement à partir des années 1860-70, comment "dit-on" désormais La Croix-Rousse? La fin du siècle voit s'élaborer, à partir d'éléments déjà existants, une image qui perdure jusqu'à nos jours, et qui revient le plus souvent lorsqu'on sonde la mémoire des anciens du quartier: celle du quartier-village, conservatoire des vertus lyonnaises, magnifié dans la figure emblématique du canut Guignol. Comme le remarquent les auteurs du volume de l'enquête sur le changement social consacré à La Croix-Rousse, c'est au fur et mesure que disparaissent les canuts et la soierie que ces traits se solidifient, comme pour occulter la disparition d'une activité qui avait réglé la vie pendant des années ⁽⁹⁹⁰⁾. Dans le même sens, on peut remarquer que les ouvrages de fiction ou de description qui mentionnent La Croix-Rousse ne parlent jamais autant du bruit des métiers (le caractéristique "*bistanclaque-pan*" du métier à bras) que lorsque celui-ci s'éteint! Dans

Haudequin de Lyon, écrit en 1927, La Croix-Rousse, c'est "*l'acropole de la soie*", la "*forteresse des soldats du travail*". L'auteur dit pourtant quelques pages plus loin que cette forteresse ne contient plus qu'une poignée de ces tisseurs et de ces "*vieux battandiers*" si pittoresques ⁽⁹⁹¹⁾. Selon Kleinclausz, les employés y représentent 37% de la population dès 1911, alors que les métiers disparaissent lentement et sûrement en un mouvement qui continue le cycle enclenché depuis les années 1830 (déclin en nombre relatif) et démultiplié depuis les années 1870 (déclin en nombre absolu). Ajoutons à ce bref dossier le constat que dresse J.L Pinol au sujet du vocabulaire socio-professionnel: "*Il est frappant que dans les années 1900, alors que la fabrique est en train de mourir, une multitude d'observateurs utilisent le terme canut bien qu'aucun tisseur ne l'emploie*" ⁽⁹⁹²⁾. Il semble utile vu ce décalage apparent entre les conditions matérielles et les représentations qui s'y greffent de revenir en quelques lignes sur l'évolution des conditions du quartier.

On a dit plus haut et ailleurs que le rôle de chef-lieu de la Fabrique que jouait La Croix-Rousse s'était lentement effrité. Les observateurs contemporains et les enquêtes parlementaires constatent cette décadence, et la part des tisseurs dans le nombre de mariages qu'Yves Lequin enregistre sur le Plateau entérine cette lente extinction: ils sont 15 sur 100 mariés en 1911, là où ils étaient 72 en 1852 ⁽⁹⁹³⁾. Les résultats du recensement de cette même année 1911 appuient encore le trait: le 4^e arrondissement ne compte plus que 42,7% d'ouvriers contre 89% en 1852. Si La Croix-Rousse reste le principal lieu de la concentration des métiers à tisser urbains, le nombre des métiers mécaniques y est inférieur à ce qu'il est à Villeurbanne et aux Charpennes: une nouvelle hiérarchie se crée, reproduisant le mouvement qui dans les années 1820 avait donné la prééminence à La Croix-Rousse sur la rive droite de la Saône dans l'installation des métiers Jacquard. Il est un autre trait qu'il convient de rappeler ici, à savoir comme le note encore une fois J.L Pinol, le rôle du Plateau comme "conservatoire démographique" ⁽⁹⁹⁴⁾ dans l'entre-deux guerres. La population, à l'image de celle d'un immeuble d'une des rues de ce 4^e arrondissement, vieillit sur place et reste très stable. Ce vieillissement sur place se vérifie après comme avant la 1^{ère} guerre mondiale, avant que dans les années 30 le 4^e arrondissement ne

⁹⁹⁰ A BELBAHRI (et al.): La Croix-Rousse, Lyon, Editions du CNRS, 1980, p.44-49 "l'esprit croix roussien".

⁹⁹¹ Colette YVER: Haudequin de Lyon, Paris, Calmann-Lévy, 1927.

⁹⁹² PINOL (Jean-Luc): Mobilités et immobilismes d'une grande ville, Lyon de la fin du XIX^e siècle à la seconde Guerre Mondiale, Thèse d'état en histoire, Université Lumière-Lyon II, 1989, p.373.

⁹⁹³ LEQUIN (Yves): Les ouvriers de la région lyonnaise (1848-1914), Lyon, PUL, 1977, tome 1, p.189-192.

⁹⁹⁴ PINOL (Jean-Luc): Mobilités et immobilismes d'une grande ville, Lyon de la fin du XIX^e siècle à la seconde Guerre Mondiale, Thèse d'état en histoire, Université Lumière-Lyon II, 1989.

devienne définitivement un quartier conservatoire, un de ceux où personne n'arrive et d'où personne ne part. Cet état concrétise l'évolution d'une population qui stagne depuis 1860, et qui enregistre un recul en chiffres absolus à partir de 1896.

Ces constats de déclin sont valables à la fin du XIX^e siècle, et s'amplifient dans l'entre-deux guerres: il serait dès lors tentant de corrélérer cette évolution structurelle avec la naissance d'une imagerie conservatrice, dont la finalité serait de masquer le déclin, d'assurer une identité sociale à un quartier qui la perd. Une telle évolution favorise sans doute la réception de cette image. Cependant, la mise en place et la diffusion de la représentation du "quartier-village" n'est pas simplement un leurre ou une parade nostalgique à la disparition d'un âge d'or idéalisé. Elle ne me semble pas d'ailleurs dater de ce moment où le déclin de la Fabrique et du système de l'atelier urbain est une évidence irrémédiable. C'est bien avant que se renversent les images du faubourg dangereux pour faire place à celles du "plus lyonnais des quartiers" ⁽⁹⁹⁵⁾, dans le cadre d'une redéfinition des représentations. Le thème du quartier-village se pose très tôt en opposition à la double légende du quartier révolutionnaire. De la figure de l'Autre, La Croix-Rousse passe à celle de l'Identique.

1. La rassurante figure du semblable

Le dessin de ce nouveau visage passe par de nouvelles explications de l'insurrection. Elles apparaissent progressivement. Venues de milieux politiques et sociaux divers, toutes aboutissent aux mêmes constats, qui se regroupent sous deux chefs principaux: la diminution de la responsabilité locale et la minimisation des causes sociales. Nous nous en tiendrons d'abord au premier pour montrer la rapidité avec laquelle il surgit dans le champ de l'explication, dès les années 1830-40, au moment où La Croix-Rousse est au zénith de sa course révolutionnaire

⁹⁹⁵ Ce titre n'est d'ailleurs pas une usurpation. Si pour être "lyonnissime" un quartier se devait de rencontrer certaines conditions "objectives" tenant à ses caractéristiques sociales ou démographiques, La Croix-Rousse pourrait y prétendre comme d'autres. Avec ses habitants occupés à la soie et de plus en plus originaires de Lyon, elle serait effectivement en bonne position pour recevoir une éventuelle distinction. Il n'en est rien de ces considérations, puisque le caractère éminemment lyonnais accordé à La Croix-Rousse s'exprime essentiellement en fonction de critères "moraux" et "subjectifs".

a) Limitation du rôle joué par les tisseurs

La main de l'étranger

Les apparitions du thème sont peu fréquentes au départ. Monfalcon lui-même en décrivant le groupe des ouvriers en soie mentionnait "*qu'autrefois*" un grand nombre de compagnons venaient de la Savoie ou du Piémont comme si ce n'était plus le cas. Mais l'étranger n'est pas seulement celui qui vient d'un autre pays. C'est avant tout celui qui n'a pas de résidence stable et permanente dans la ville, de foyer, cette "population flottante" qui fait les beaux jours des observateurs contemporains ⁽⁹⁹⁶⁾ et de nombreux commentateurs du siècle, de Le Play aux autorités préfectorales. Cette population d'étrangers est au premier rang des accusés lors des relectures des événements de 1831 et 34. Non sans fondement d'ailleurs, puisque des constats comme ceux dressés par Yves Lequin ⁽⁹⁹⁷⁾ ou Robert Bezucha ⁽⁹⁹⁸⁾ montrent respectivement que la population jeune et salariée de La Croix-Rousse est largement célibataire et d'origine extra-lyonnaise et que ces caractéristiques sont celles des hommes arrêtés à l'occasion des événements de 1834. Mais chez nos auteurs la mise en avant de ces traits ne relève ni du constat, ni de l'explication sociologique, mais d'une volonté de disculper la population "de souche". Le libraire Lions dans son *Guide du voyageur à Lyon* de 1838 souligne que les ouvriers lyonnais en 1831 ont empêché les "*aventuriers*" qui les avaient rejoint de mettre la ville au pillage, l'archiviste de la ville Grandperret en 1858 attribue les explosions qui ont secoué la ville à quelques exaltés "*presque toujours étrangers à la bonne, polie et généreuse population de Lyon*" ⁽⁹⁹⁹⁾. L'étranger prend aussi la figure de l'agitateur politique. Chambet dans son *Guide descriptif et monumental...* de 1860 désigne clairement les responsables des faits qui ont donné sa mauvaise réputation à La Croix-Rousse, faits qui résultaient "*d'une excitation étrangère, d'une tourbe venue du dehors*" ⁽¹⁰⁰⁰⁾. La main de l'étranger, celle qui excite et agite, c'est celle du parti politique, considéré comme un élément exogène à la population, comme un

⁹⁹⁶ LEQUIN (Yves): *Les ouvriers de la région lyonnaise (1848-1914)*, op.cit., tome 1, p.208-210.

⁹⁹⁷ LEQUIN (Yves): *Les ouvriers de la région lyonnaise (1848-1914)*, op.cit., tome 1, p.209 pour le célibat et p.227 pour les origines. Maurice Carrez montre que la situation est la même dans les années 1860. Et pourtant l'émeute ne règne pas alors en permanence sur le plateau... (*Structures et liens familiaux à La Croix-Rousse de Lyon sous le Second Empire*, mémoire de maîtrise d'histoire, Université Lyon II, 1978).

⁹⁹⁸ BEZUCHA (Robert J.): *The Lyon uprising of 1834*, Cambridge, Harvard University Press, 1974.

⁹⁹⁹ C.L GRANDPERRET: *Lyon*, Lyon, Brun, 1858.

¹⁰⁰⁰ CHAMBET Aîné: *Guide descriptif, monumental et industriel de la ville de Lyon*, Lyon, Storck, 1860, p.322.

élément localement inconnu et importé de Paris. Que cette main soit celle des carlistes (pour Monfalcon les instigateurs de 1831) ou des républicains (pour le même les pousse-au-crime de 1834) n'y change rien. Les historiens lyonnais du XIX^e siècle sont coutumiers de cette allusion à la "main invisible" et étrangère pour expliquer les mouvements insurrectionnels de leur période, mais aussi les événements lyonnais de la Révolution, massacres de septembre 1792 ou exactions jacobines de 93. Le cas de La Croix-Rousse rejoint ici la tendance localiste générale qui établit que tous les moments noirs de l'histoire de la ville ont été le fait d'éléments étrangers.

La manipulation par les partis

Cette démarche s'inscrit dans la ligne de l'interprétation officielle: l'insurrection de 34 étant politique, les canuts y sont "forcément" moins impliqués que dans celle de 31. Cependant, le lien n'est ni automatique ni immédiat: la forte identification entre Croix-Rousse et insurrection posée par le pouvoir comme l'équation de la situation lyonnaise interdit en partie la "disculpation" des tisseurs. L'attitude de Monfalcon témoigne de cette ambiguïté. Dans La révolte des canuts, l'historiographe officiel, tout en soulignant que les événements d'avril ont des racines politiques, affirme pourtant que les ouvriers en soie y sont autant impliqués qu'en 31. Il décrit donc longuement l'organisation des "*ouvriers en soie comme parti*" avec leurs objectifs et leur appareil. En même temps il invoque la responsabilité des partis politiques (au premier rang desquels figure le "*parti royaliste religieux*"), ces "*détestables conseillers*", "*perfides amis*" des ouvriers en soie et détaille leurs forces et organes dans un chapitre entier. Quelques années plus tard, l'ambiguïté est totale dans ses propos sur les troubles de juin 49 : Monfalcon dénonce alors à la fois les "étrangers", ces meneurs parisiens responsables des troubles de toujours, mais aussi le "*crétinisme politique et socialiste*" ancré à La Croix-Rousse. Son texte est tout à la fois une vitupération contre les factions socialistes exogènes qui auraient conquis les "éléments étrangers" internes à la population croix-roussienne ("*des étrangers, des apprentis, des compagnons, des hommes dangerereux qui ne veulent pas vivre d'un travail honnête*"), mais aussi contre le faubourg ouvrier incorrigiblement rouge ⁽¹⁰⁰¹⁾. Ce n'est qu'en 1866 dans L'Histoire monumentale de la ville de Lyon que Monfalcon présente les menées des partis comme les causes uniques de l'agitation d'une population méritante, trompée et abusée par leurs menées indignes. Les lauriers qu'il tresse dans ce même ouvrage à la population laborieuse de La Croix-Rousse vont de pair avec cette nouvelle explication des insurrections qui

¹⁰⁰¹ Annuaire, op.cit.

la décharge de la paternité des émeutes et met fin à une vision "atavique" de l'émeute à croix-roussienne. Le revirement est plus rapide ailleurs, sans doute parce qu'on est moins prisonnier d'écrits antérieurs. A Villermé qui vient enquêter à Lyon en 1835 et 36, on répond qu'en 1834, les canuts ne jouèrent pas le rôle principal. Le coupable, c'est "la politique"; considérée comme l'élément qui vient pervertir une situation saine. Cela est facilité selon nos auteurs par les caractéristiques "psychologiques" des tisseurs.

La naïveté et l'ignorance de la population locale

Unne telle proposition est en effet le corollaire de la thèse de l'agitation politique. Ce succès des partis, puisqu'on en fait la cause première des insurrections, doit être expliqué. Les réponses avancées pour rendre compte de cette conquête politique font largement état de la "naïveté", de la "simplicité" ou de "l'ignorance" des ouvriers en soie de La Croix-Rousse. Chambet parle en 1860 de "*cette population laborieuse et facile à tromper*" ⁽¹⁰⁰²⁾, Péladan en 1864 de tisseurs "*faciles à influencer*" tout comme Audiganne en 1860. Les causes de cette malléabilité des tisseurs tiendraient à leur illettrisme, diagnostique un peu plus tard Monfalcon dans son Histoire monumentale..., qui attribue cette naïveté au "*manque d'éducation*". Sa peinture du canut stupide et borné dans L'histoire des insurrections de Lyon en 1834 et ses diatribes contre le "*crétinisme*" de La Croix-Rousse dans ses textes de l'Annuaire aux temps de la révolution de 48 contenaient déjà le même soupçon ⁽¹⁰⁰³⁾. La tentative de simplification de l'histoire des insurrections est peut-être ici encore plus flagrante que dans les autres éléments d'explication présentés par Monfalcon. En effet, les pseudo-diagnostics de notre médecin vont à l'envers de tout ce qu'on sait du degré d'instruction de la population des tisseurs. Dans Lyon et les Lyonnais au XVIII^e siècle, Maurice Garden dresse le portrait d'un groupe qui sait signer son dans sa grande majorité nom, que ce soit au bas des contrats de mariage ou des contrats d'apprentissage, qui mentionne souvent les sommes consacrées à l'éducation des enfants dans ses budgets et qui n'ignore pas le livre ⁽¹⁰⁰⁴⁾. Les travaux menés par F.Dutacq sur les conscrits de 1827 et 28 ou ceux d'Y.Lequin sur ceux de 1848, montrent qu'il n'a pas cessé d'en être ainsi

¹⁰⁰² CHAMBET Aîné: Guide descriptif, monumental et industriel de la ville de Lyon, Lyon, Storck, 1860, p.323.

¹⁰⁰³ Alors que dans l'ouvrage qu'il signe avec son confrère A.P.I DE POLINIERE en 1846, le Traité de la salubrité dans les grandes villes suivi de l'hygiène de Lyon, il insiste au contraire sur l'augmentation de l'instruction et de l'intelligence des canuts depuis 1815!

¹⁰⁰⁴ Maurice GARDEN: Lyon et les Lyonnais, Paris, Flammarion, 1975, p.239-242.

au XIX^e siècle, et que le milieu des ouvriers en soie est largement alphabétisé ⁽¹⁰⁰⁵⁾. Le travail de Dominique Dessertine sur les signatures des actes de mariage à Lyon entre 1816 et 1820 confirme largement cette alphabétisation des ouvriers de la fabrique, particulièrement nette à La Croix-Rousse ⁽¹⁰⁰⁶⁾.

Une telle constatation n'est pas un acquis de la recherche historique contemporaine, puisque les observateurs du XIX^e siècle s'accordaient à souligner ce fait d'éducation. Villermé comptait de nombreux enfants sachant lire, et considérait leurs pères comme des hommes instruits, intelligents "*plus avancés dans la véritable civilisation que ne le sont la plupart des ouvriers de Paris*" ⁽¹⁰⁰⁷⁾. A sa suite, Louis Reybaud décrit l'ouvrier en soie raisonneur, passionné d'idées ⁽¹⁰⁰⁸⁾, et fait finalement un portrait conforme à celui que dressait Flora Tristan dans la décennie précédente lorsqu'elle tressait la louange du canut lecteur d'économie sociale ⁽¹⁰⁰⁹⁾. Le travail d'éducation par la "*bonne lecture*" est même, selon Reybaud ou A.Péladan, le moyen de transformer le tisseur ⁽¹⁰¹⁰⁾. Les souvenirs de Sébastien Commissaire nous le montrent achetant des livres, partageant ses loisirs de jeune tisseur de dix-sept ans avec d'autres "*ouvriers qui aiment l'étude*" ⁽¹⁰¹¹⁾. Considérer, ou simplement dépeindre ces hommes comme des illettrés facilement en proie aux délictueuses harangues des agitateurs professionnels semble relever du procédé, d'une relecture de l'histoire au service d'un pouvoir qui s'efforcerait de minimiser les faits et leurs racines. On sait justement que c'est là le travail de Monfalcon. Cependant, il ne faudrait pas en conclure qu'il pourrait exister un clivage entre une version locale et officielle (incarnée par Monfalcon) qui viserait à la mystification et une version "extérieure" plus soucieuse

¹⁰⁰⁵ F.DUTACQ in KLEINCLAUSZ: Histoire de Lyon, Paris, Masson, 1952, p.52. Y.LEQUIN: Les ouvriers de la région lyonnaise (1848-1914), op.cit., tome 2, p.106-110.

¹⁰⁰⁶ "L'alphabétisation dans le Rhône au début du XIX^e siècle (1816-1820)", Bulletin du centre d'histoire économique et sociale de la région lyonnaise, 1980, n°2-3, et notamment les tableaux 23 et 25.

¹⁰⁰⁷ Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie, Paris, Renouard, 1840, tome 1, p.269.

¹⁰⁰⁸ Etudes sur le régime des manufactures: condition des ouvriers en soie, Paris, Levy, 1859.

¹⁰⁰⁹ Le tour de France-Journal de 1843-1844, Paris, Maspero, 1980, p.132.

¹⁰¹⁰ A. PELADAN: Guide de l'amateur et de l'étranger à Lyon et dans les environs, Paris, Duprat, 1864, p.455. L'instruction de la classe des tisseurs, et sa propension à lire les "*romans dépravés de funeste influence*", est pour l'auteur une des raisons de sa propension à l'agitation. Sur les thèmes de la bonne lecture, l'exemple manchesterien est particulièrement intéressant, exposé par Margaret BEETHAM, "Healthy reading, the periodical press in late Victorian Manchester", in KIDD and ROBERTS: City, class, and culture, Manchester, Manchester University Press, 1985.

¹⁰¹¹ Sébastien COMMISSAIRE: Mémoires et souvenirs, Lyon, Meton, 1888.

de réalisme. Outre que cela préjugerait de l'honnêteté avec laquelle un Monfalcon a pu tenter d'écrire l'histoire des insurrections, cette tentation doit s'effacer lorsqu'on considère les autres systèmes d'explication qui s'attachent à l'histoire des insurrections lyonnaises.

b) Entre le naturel et le matériel

Le canut et son métier

A lire certains des enquêteurs et témoins du XIX^e siècle, le lien entre la manière dont les canuts travaillent et leurs agissements révolutionnaires est évident. Michelet en 1833 dans Le tableau de la France nous présente le cadre général de cette interprétation ⁽¹⁰¹²⁾. La vie sédentaire de l'artisan, assis à son métier, favorise "*la fermentation intérieure de l'âme*" et conduit le tisserand de Lyon, comme celui des Flandres, à se "*créer un monde*" de méditation fortement teinté de mysticisme, d'où selon Michelet sont issus des mouvements comme celui de Jean Valdo ⁽¹⁰¹³⁾. Une vingtaine d'années plus tard, Louis Reybaud applique le même schéma à l'explication des insurrections lyonnaises: le travail des bras laisse la tête inoccupée, et le tisseur instruit et raisonneur, fait tourner dans sa tête "*ses mauvais rêves*" à propos "*des systèmes issus de cerveaux malades*" ⁽¹⁰¹⁴⁾. Entre ces deux auteurs, il existe d'ailleurs un trait d'union: c'est le négociant Saint-Simonien Arlès-Dufour qui les guide tous deux à travers la ville. Cet homme, qui a soutenu les revendications des tisseurs entre 1831 et 1834 ⁽¹⁰¹⁵⁾, leur a-t-il fait part de quelques réflexions personnelles? Leurs conclusions, qui pour Michelet s'inscrivent dans la définition de tout un système lyonnais mêlant travail et mysticisme, sont-elles inspirées d'une vision saint-simonienne de cette ville de Lyon où le mouvement est venu en 1832 chercher un nouveau souffle auprès de cette population de tisseurs? On serait tenté d'y voir un prolongement des réflexions saint-simoniennes sur les liens entre l'industrie et la religion, entre le travail et la spiritualité. Mais elles font surtout partie d'une représentation de la vie sociale, et spécialement de ses crises violentes, qui privilégie la causalité psychologique: Armand

¹⁰¹² Jules MICHELET: Le tableau de la France, Paris, Les Belles Lettres, 1949. Edition originale 1833.

¹⁰¹³ Cette explication du mouvement vaudois par le travail de la soie qui ne s'installe à Lyon que trois siècles plus tard reste bien sûr discutable.

¹⁰¹⁴ Etudes sur le régime des manufactures: condition des ouvriers en soie, Paris, Levy, 1859.

¹⁰¹⁵ Il a écrit alors plusieurs articles dans L'écho de la Fabrique.

Audiganne en 1860, un an après Reybaud, parle du goût de la "*chimère*" et de l'idéal particuliers à l'ouvrier tisseur "*pour échapper à l'ennui du labeur*", et explique ainsi une partie de l'attraction du canut vers "*les idées fausses*" et "*les mots d'ordre*" ⁽¹⁰¹⁶⁾. C'est le métier et le "caractère" qu'il donne à ses membres qui est finalement responsable, non pas le travail de réflexion que peut mener le tisseur.

Le caractère du canut et ses fondements climatiques

On a vu plus haut comment, dans la lignée d'André Siegfried, la "climato-psychologie" du Dr Piéry donnait une importance primordiale aux données naturelles du climat et du sol pour expliquer les productions littéraires, sociales, psychologiques et politiques du milieu lyonnais ⁽¹⁰¹⁷⁾. Dans cette explication, La Croix-Rousse, assise sur des terrains tertiaires, au plateau "*balayé par tous les vents et exposé au soleil ardent du Midi*", bénéficiait d'une conjonction de facteurs naturels qui déterminent un penchant naturel pour "*les émeutes et les révolutions*" ⁽¹⁰¹⁸⁾. Sans atteindre à cette formulation "scientifique", les auteurs du XIX^e siècle ne répugnent pas à naturaliser les explications qu'ils donnent à l'histoire agitée de La Croix-Rousse, notamment grâce à l'explication climatique. Le clivage Nord-Sud est au cœur de l'explication du caractère lyonnais tel qu'il se formalise à partir des années 1830 en mettant en évidence l'opposition travail/mysticisme ⁽¹⁰¹⁹⁾. Ces deux oppositions se retrouvent dans le discours sur La Croix-Rousse, ce qui nous rappelle que le canut est de plus en plus décrit comme l'incarnation de ce caractère. Mais elles se retrouvent aussi dans l'effort que mène chaque auteur pour expliquer les soubresauts révolutionnaires du faubourg.

Pour Louis Reybaud, il y a ainsi deux causes qui expliquent la propension du canut à s'enflammer "*devant les slogans pompeux*", à "*s'enivrer de quelques mots*": d'abord comme on l'a dit plus haut son travail qui lui laisse la tête libre pour trop penser, puis le fameux "*tempérament du midi*" ⁽¹⁰²⁰⁾. Ses révoltes s'en trouvent ainsi réduites à un abus de réflexion mal dirigée et à quelques accès organiques de colère, suggérés par un tempérament

¹⁰¹⁶ Armand AUDIGANNE: Les populations ouvrières et les industries de la France, Paris, Capelle, 1860, volume 2.

¹⁰¹⁷ M. PIÉRY: Le climat de Lyon et de la région lyonnaise, Lyon, Cartier, 1946.

¹⁰¹⁸ op. cit., p.280.

¹⁰¹⁹ Voir volume III.

¹⁰²⁰ Études sur le régime des manufactures: condition des ouvriers en soie, Paris, Levy, 1859.

géographiquement sujet à l'excès. Peu importe au passage que les tisseurs soient majoritairement originaires de la Savoie, du Dauphiné ou du Bugey, comme le remarquait Villermé. Aussi l'adjectif "*ardente*" se retrouve-t-il régulièrement accolé à "*population de La Croix-Rousse*" dans de nombreux textes. Avec cette propension méridionale à s'emporter vont de pair la bravoure enthousiaste au combat (souvent louée, par Stendhal ou Villermé) et le comportement de masse. Tout s'enchaîne. Un des plus ardents défenseur de La Croix-Rousse dans les années 1870, le curé de Saint-Augustin A.Deflotrière, ne s'exprime pas autrement pour expliquer les excès électoraux d'ouvriers tisseurs qu'il trouve bien trop "*rouges*" à son goût au moment des élections de juin 1876: ils se laissent trop facilement tourner la tête par "*le premier clubard qui montera de La Guillotière*", constate-t-il dépité ⁽¹⁰²¹⁾. Toute cette propension naturelle à l'emportement vient assurer qu'il ne faut pas trop prendre au sérieux les revendications parfois violentes du tisseur croix-roussien: celui-ci s'échauffe un peu de temps en temps, voilà tout.

De son côté, Audiganne note que le "*naturel métaphysique*" de la population de La Croix-Rousse, à l'instar du caractère lyonnais, la porte vers l'idéal et la chimère. Son analyse reste cependant d'un écho limité, alors que la doctrine "climatique" fait de nombreux émules. Elle présente des points communs avec certains propos des Saint-Simoniens: leur prédilection pour Lyon telle que la révèle la décision de partir pour la capitale rhodanienne en 1833 semble liée à l'idée d'un peuple ouvrier particulièrement livré aux tourments de l'âme et de la réflexion. Comme le dit Arlès-Dufour, négociant lyonnais et Saint-Simonien, au prince royal en visite à Lyon, le peuple lyonnais est "*une race supérieure qui vibre et s'agite à toutes les grandes phases que traverse la patrie*" ⁽¹⁰²²⁾. L'opinion d'Audiganne se rattache plus généralement aux traits de caractère les plus souvent prêtés aux habitants de Lyon, à la fois mystiques et travailleurs ⁽¹⁰²³⁾. L'ouvrier tisseur en serait ainsi le type achevé, et ses agitations l'expression de cette quête d'un absolu chimérique. Quelques années plus tard, Edouard Aynard exprime plus

¹⁰²¹ Abbé A. DE DEFLOTRIERE: Lettres d'un tisseur, Lyon, Jevain, 1891, p.167. Curé de la paroisse de Saint-Augustin sur le plateau de La Croix-Rousse de 1880 à 1891 après y avoir longtemps été vicaire, il publie régulièrement dans Le Télégraphe et L'Eclair des années 1870-80 des articles qui réunissent dans la critique les rouges, les francs-maçons, les grévistes et les catholiques libéraux (en tout cas trop à son goût) du Salut Public.

¹⁰²² Cité par Michel CHEVALIER, De l'industrie manufacturière en France, Paris, Renouard, 1841, p.15. C'est d'ailleurs le même Michel Chevalier qui avait signé la brochure A Lyon en 1833, celle qui appelle tous les frères à venir prêcher dans la cité aux deux fleuves.

¹⁰²³ Cf. volume III.

nettement cette adéquation du lyonnais au canut, dans un texte resté fameux ⁽¹⁰²⁴⁾. Le visage de l'Autre, si présent dans les "légendes", noire ou dorée, prend désormais la rassurante figure du semblable.

2. La Croix-Rousse au pinacle

"Race supérieure", "population vertueuse", les qualificatifs donnés aux tisseurs lyonnais alors que la légende noire de La Croix-Rousse est encore bien vigoureuse contrastent avec les images du cannibale et du primitif qui sous-tendent alors les visions du peuple insurgé ⁽¹⁰²⁵⁾. Ces mises en oeuvre de la distanciation sociale sont pourtant présentes dans les premiers écrits de Monfalcon, à travers quelques thèmes comme celui des tireurs embusqués et avides de tuer ou celui des femmes sanguinaires qui achèvent les soldats blessés. Il est vrai que Monfalcon a un rôle d'historiographe officiel et qu'il reprend là des éléments devenus habituels dans l'évocation des sauvages des faubourgs. Ces images semblent pourtant être assez vite évacuées par la communauté locale. En 1854, lorsque F.Linossier écrit Les Mystères de Lyon, il se moque du parisien et de ses visions d'inceste alimentaire ⁽¹⁰²⁶⁾. Une représentation sociale du peuple croix-roussien à contre-courant des représentations tératologiques est dès lors en place, dont il nous faut connaître les principaux éléments. C'est à cette riche thématique du "quartier-village" que nous allons désormais nous attaquer. Là où les décennies précédentes avaient dépeint La Croix-Rousse comme le chaudron où bouillaient ensemble misère et révolution, la fin du siècle va exalter ses vertus: montagne de la soie, quartier édenique, forteresse du labeur et de la vertu, les éloges ne manquent pas. Ils ne datent d'ailleurs pas tous de ce XIX^e finissant, et on identifie leurs amorces dans ces discours "déculpabilisateurs" qu'on a vu se développer dès les années 1840.

La longue histoire mono-professionnelle du plateau, sa situation physique qui renforce la prise de conscience de "l'entre-soi", les solidarités économiques établies par les réseaux qui unissent ses habitants (coopératives de consommation et de production, sociétés mutuelles), tous ces éléments sont de prime abord des conditions susceptibles de dégager, sans tomber

¹⁰²⁴ "Lyon en 1889".

¹⁰²⁵ je renvoie là à Alain CORBIN, Le village des cannibales, Paris, Aubier, 1990, p.135 et suivantes.

¹⁰²⁶ Les mystères de Lyon, op. cit., p. 81.

dans un mécanisme outrancier, une forte identité de quartier. Notre propos ne sera pas de savoir si celle-ci existait ou non dans La Croix-Rousse du XIX^e siècle, ni d'essayer d'évaluer son poids sur les conduites individuelles. Une telle tâche nécessiterait d'autres recherches et d'autres perspectives ⁽¹⁰²⁷⁾. En prenant comme titre de ces pages le quartier-village, dont les connotations communautaires et nostalgiques sont connues ⁽¹⁰²⁸⁾, on ne fait que suivre les discours les plus répandus sur La Croix-Rousse. C'est à l'analyse de ces discours que nous travaillerons, en essayant tout à la fois de cerner les caractères qui les structurent et d'arriver à la compréhension de leurs origines et de leurs finalités.

a) La relecture de l'histoire

Les stratégies à l'oeuvre dans les différents écrits qui écrivent l'histoire des insurrections de l'ancien faubourg lyonnais ne relèvent pas des mêmes soucis et n'empruntent pas les mêmes voies, si elles arrivent finalement aux mêmes conclusions. De Monfalcon à Steyert, on suit la disculpation croissante du tisseur lyonnais, chef d'atelier laborieux et courageux, dépassé par les compagnons nomades et trompé par les menées partisans parisiennes ou les provocations de l'oligarchie. Dans les travaux "extérieurs", comme ceux d'Audiganne ou de Reybaud, l'exemple lyonnais est au centre du débat sur l'organisation sociale et morale du travail, autour de la question de la primauté de l'atelier familial ou de l'usine. Les partisans de l'atelier familial sont par conséquent portés à présenter les tisseurs de La Croix-Rousse comme une aristocratie ouvrière à la conduite louable. On ne saurait cependant réduire le champ à cette confluence de deux débats et de deux groupes précis. Les acteurs lyonnais sont eux aussi engagés dans le débat autour des formes de la fabrique, et les intervenants extérieurs ne peuvent rester insensibles à des événements de renommée internationale, qui sollicitent leur attention et leur jugement.

Jugements économiques et moraux confluent ainsi en une attitude qui défend à la fois l'atelier et le tisseur croix-roussien. Cette défense peut prendre un aspect très localiste, comme celui qu'elle revêt dans le Tableau historique, administratif et industriel de la ville de La Croix-

¹⁰²⁷ Voir les différentes communications du colloque Quartiers urbains en Europe (XVIII^e-XX^e siècles). Approches et réalités, Ecole Française de Rome, à paraître.

¹⁰²⁸ Voir l'excellent article de LEIGHTON (Barry) & WELLMAN (Barry): "réseau, quartier et communauté, préliminaire à l'étude de la question communautaire", Espaces et sociétés, n°38-39, Juillet-Décembre 1981, p.111-133.

Rousse de J.F. Bunet, ancien officier de l'armée impériale fixé sur le Plateau ⁽¹⁰²⁹⁾. Il y consacre un chapitre aux "*Calomnies répandues sur le caractère et les habitudes des ouvriers en soie de Lyon et de La Croix-Rousse*". Ni turbulente ni mutine, ni débauchée ni abâtardie, cette population ouvrière est selon Bunet tranquille, douce, laborieuse et intelligente. Ce n'est pas dans un fait de nature qu'il va chercher les justifications à ces louanges, mais dans l'organisation du travail. Tout viendrait du fait que l'ouvrier lyonnais travaille en famille, en des réunions non forcées, dans des ateliers propres et aérés où règnent l'émulation et le désir de bien faire. C'est à dire tout le contraire des concentrations ouvrières du coton ou de la coutellerie, où plusieurs centaines d'ouvriers sont réunis sous un même toit, travaillant comme des automates au son de la cloche et passant le dimanche au cabaret. En conséquence de ces "*douces habitudes de travail*", "*l'ouvrier en soie de la fabrique lyonnaise ne peut avoir et n'a pas en effet les vices qu'on lui reproche*" ⁽¹⁰³⁰⁾. C.Q.F.D. Moins orienté vers la défense de la localité, Villermé avait dès 1840 emprunté les chemins suivis par Bunet: sa description de la Fabrique lyonnaise est elle aussi bâtie sur le rejet des opinions "*partisanes*" concernant les ouvriers en soie, sur l'éloge de leur instruction et de leur moralité, et sur la défense du système de l'atelier familial ⁽¹⁰³¹⁾. Quelques vingt années plus tard, Louis Reybaud puis Armand Audiganne ne partagent plus la même opinion. Leur plaidoyer pour la "*manufacture*" influe sur la description de l'atelier familial lyonnais et sur le jugement du groupe des tisseurs croix-roussiens. Tous deux critiquent le système de la Fabrique, qu'ils estiment avoir fait son temps et ne plus garantir ni le succès économique de la soierie française, ni l'ordre, ni la morale. L'usine, par la discipline qu'elle impose, par la distance qu'elle crée entre ouvrier et patron, par la production de masse qu'elle fournit, peut seule répondre aux carences et aux échecs du système patriarcal, sanctionnés par les insurrections de 1831 et 1834 ⁽¹⁰³²⁾. La condamnation du système passe par une critique des chefs d'ateliers autant que des compagnons: si Reybaud dépeint des compagnons nomades, désobéissants, extrémistes et gaspilleurs, il n'épargne pas le chef d'atelier hautain, indépendant et dépensier. Tout comme Audiganne, il s'en tient néanmoins à une critique mesurée. Reybaud, tout en montrant du doigt les compagnons, assure que ces gens de la campagne ont en général

¹⁰²⁹ La Croix-Rousse, Lepagnez, 1842.

¹⁰³⁰ op.cit., p.22.

¹⁰³¹ Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie, Paris, Renouard, 1840.

¹⁰³² Etudes sur le régime des manufactures, op.cit. Les raisons que Reybaud donne de son inclination vers la manufacture sont exposées dans les premières pages de l'ouvrage. Ce sont les pages 117-196 qui concernent Lyon.

gardé bons sentiments et loyauté. Audiganne, comme lui et comme Villermé avant eux, insiste sur la sobriété de l'ouvrier de La Croix-Rousse, son instruction, ses plaisirs qui tranchent avec ceux de l'ouvrier parisien ou anglais. Tous, ils assurent que l'ouvrier en soie vaut mieux que sa renommée.

Ce n'est pas là une simple reconnaissance de faits constatés par l'enquête. Comme le dit Audiganne en conclusion, il ne serait "*ni juste, ni politique*", de représenter les ouvriers en soie lyonnais comme d'incurables émeutiers. De concert avec Reybaud, il demande au contraire de travailler à la réconciliation, en utilisant les traits particuliers du tisseur lyonnais: propagande par le théâtre, la lecture, utilisation de la fierté du canut et de son désir de reconnaissance. La longue énumération que Reybaud fait des oeuvres de charité, d'instruction, des sociétés de secours mutuel et des caisses d'épargne va dans ce sens, en louant ces institutions qui unissent les classes sociales. Audiganne va jusqu'à établir le lien entre cette entreprise de conciliation et le souvenir des insurrections: il faut défendre l'ouvrier contre ce souvenir (notamment par le sentiment chrétien dit-il) qui lui donne encore en 1860 du ressentiment vis à vis des fabricants et de la méfiance envers le gouvernement.

(1) De la légende à l'oubli

Cet appel ne semble pas vain, puisqu'on se trouve en face d'un véritable travail de deuil qui a pour fonction d'occulter la scission sociale du monde de la soierie ⁽¹⁰³³⁾. Là où Monfalcon, dans la foulée des mouvements de 31 et 34, demandait l'augmentation de la surveillance policière comme remède pour éviter le retour de ces jours fatals de 1831 où les émeutiers furent les maîtres de la ville, Audiganne prône l'éducation par l'oubli. C'est cette volonté qui se généralise, et Monfalcon lui-même s'y range en 1849 lorsqu'il s'emporte contre la commémoration aux victimes de 31 et 34 sur la place des Cordeliers ⁽¹⁰³⁴⁾: les querelles et les passions doivent être effacées. Alors est déjà en cours un travail d'oubli et de dénégation de l'événement. L'absence de toute publication notable sur les insurrections, en dehors du travail de Monfalcon, sanctionne cette orientation. Elle est aussi sensible dans les systèmes

¹⁰³³ Scission qui répète la cicatrice initiale de la guerre civile de la Révolution et de 1793. A ce titre, les efforts de réconciliation incarnés tant par les efforts de Pierre Charnier pour le mutuellisme que par les discours palingénésiques d'un Ballanche, connaissent une nouvelle vigueur après les déchirements des années 1830. Année 1830 dont il est dit d'ailleurs par maints auteurs qu'elle a semé les passions dans le coeur des ouvriers paisibles. Juillet, pour ses adversaires aussi, jouait 89.

¹⁰³⁴ Annuaire..., 1849.

d'explication des insurrections qui disculpent les chefs d'ateliers, les tisseurs, et plus généralement la population lyonnaise. Un tel travail se mène sur plusieurs plans, sans qu'il soit vraiment possible d'en dresser une chronologie précise.

La conviction exprimée par les députés Prunelle et Fulchiron à la tribune de la Chambre en 1834 (la fabrique a besoin de calme pour prospérer) n'est que la répétition d'une maxime maintes fois proclamée par le Consulat lyonnais sous l'Ancien Régime. Les insurrections de novembre et d'avril lui donnent peut-être une autre coloration. Après une période de reprise en main, où la surveillance policière et la circonvallation militaire sont les solutions choisies ⁽¹⁰³⁵⁾, il semble y avoir une prise de conscience de l'importance du travail de réconciliation à accomplir, selon des formes qui nécessitent l'abandon des positions de classe. Là encore il faudrait suivre plus précisément les attitudes individuelles et collectives des élites économiques et sociales pour être plus précis ⁽¹⁰³⁶⁾. Dans le cadre d'une évolution nationale dont les événements de 1848 ont donné le signal, les notables envahissent les Sociétés Mutuelles, les industriels se déclarent favorables à ces mêmes organismes et aux caisses de secours, tous outils dont l'action sur le corps et l'âme vise à la régénération de l'ouvrier ⁽¹⁰³⁷⁾. Dans le cas lyonnais, ce travail de réconciliation semble cependant limité. Les résistances rencontrées par le pouvoir impérial dans sa politique d'appui aux sociétés coopératives de la soierie en 1866 montrent que les fabricants ne sont pas prêts à abdiquer leur position économique en admettant une concurrence et une remise en cause de leur pouvoir, même si cela pouvait favoriser un rapprochement avec les chefs d'ateliers ⁽¹⁰³⁸⁾. Les séquelles des insurrections sont peut-être même assez vivaces pour envenimer longtemps les rapports entre fabricants et chefs d'atelier et contribuer à modifier les pratiques industrielles des premiers nommés. L'exode des métiers vers la campagne, qui s'accélère après les mouvements des années 1830, en est une des manifestations même s'il s'explique aussi par des causes strictement économiques.

¹⁰³⁵ Cela est très sensible entre 31 et 34, périodes à laquelle les outils de conciliation, tribunal des prud'hommes, caisse de prêts aux tisseurs sont des lieux et des prétextes de heurts plutôt que de rencontres et de réconciliation entre tisseurs et fabricants, comme le décrit R.Bezucha.

¹⁰³⁶ Au sein des institutions qui les mettent en contact avec les groupes populaires comme dans les comportements quotidiens. S'est-on ainsi assez préoccupé des lendemains de révolution ou d'insurrection, de ces jours où tout recommence sans être semblable, et de l'évolution des comportements et des relations en ces occasions?

¹⁰³⁷ Cf. FAURE (Olivier): La médicalisation de la société dans la région lyonnaise au XIX^e siècle, 1800-1914 (thèse d'Etat en histoire, Université Lumière-Lyon II, 1989) qui rend compte de ce mouvement.

¹⁰³⁸ Archives Nationales, F1cIII Rhône 5, rapports du préfet durant l'année 1866.

L'action amnésique prend essentiellement place dans le discours. J'écrivais plus haut qu'elle commençait finalement très tôt, après que la version définitive et officielle des événements ait été donnée par Monfalcon. En effet, à part dans cette oeuvre de commande, on ne retrouve pas ce portrait au vitriol du tisseur cruel et acharné au combat, si ce n'est dans les moments de grande tension en 1848-52 où le même Monfalcon et quelques journalistes de la presse de l'ordre moral trouvent des accents encore plus accusateurs et se servent des insurrections de la décennie 1830 comme d'autant de légitimations aux répressions que mènent la république de l'ordre et l'homme du coup d'état de décembre 1852. En dehors de ces moments où la description d'un peuple haineux s'accorde avec les heurts et les fusillades qui ont lieu dans les rues de Paris ou de Lyon, c'est plutôt à l'oubli que sont voués les heures de novembre et d'avril, comme dans un exorcisme de ces paroxysmes de la peur sociale. L'écrasement du mouvement du 14 juin 1849 à La Croix-Rousse, sans que la ville et les autres faubourgs se soient enflammés, semble clore définitivement l'ère du précédent toujours invoqué avec effroi. La disparition que beaucoup estiment définitive ⁽¹⁰³⁹⁾ de La Croix-Rousse comme lieu d'émeute assure encore plus d'efficacité à un travail d'oubli déjà commencé.

En témoigne le travail de Villermé (1840), qui évacue la geste des insurrections et leur événementiel pour n'en retenir que ce qui dans une certaine mesure concourt à la gloire des tisseurs, et notamment la preuve de leur courage. Il est vrai que ce n'est pas son propos que d'écrire cette histoire, mais il est encore plus vrai qu'il ne souhaite pas accroître ce sentiment "*d'humiliation*" causé par la défaite de 34 chez les tisseurs, ni celui de "*jalousie*" vis-à-vis des fabricants, deux traits qu'il souligne avec anxiété. Ce n'est pourtant vraiment que sous le Second Empire que le travail de deuil prend son ampleur. Sous un régime qui place une importance particulière dans les procédures visant à désigner un "bon peuple", le discours nouveau sur La Croix-Rousse se développe et les ombres du passé s'estompent ⁽¹⁰⁴⁰⁾. L'action concrète du pouvoir impérial va elle aussi dans le sens de l'oubli. La lettre de l'Empereur au Conseil Municipal (6 mars 1865) qui propose la destruction des fortifications qui séparent l'ancien faubourg du reste de Lyon est claire: le temps de la méfiance est terminé, le souvenir doit s'en estomper par la disparition de sa marque la plus concrète, ce barrage de pierre qui tient La Croix-Rousse sous la gueule des canons et des fusils. Le soutien au développement des coopératives de production que l'empereur affiche à l'été 1866, même s'il s'agit en partie de

¹⁰³⁹ Par exemple Monfalcon dans L'annuaire... de 1850, et tous ceux qui affirment avec lui que l'émeute est désormais "sous clef".

¹⁰⁴⁰ Sur cette recherche du "bon peuple", voir Pierre MICHEL, Un mythe romantique: les Barbares, Lyon, PUL, 1981.

répondre ponctuellement à une agitation croissante dans les rangs des tisseurs, tient de cette même volonté.

Les figures de l'oubli nous sont surtout perceptibles dans l'écrit, descriptif ou romanesque, qui élude ou masque le souvenir. Plusieurs modalités en sont repérables. Citons d'abord l'ellipse du guide touristique, qui énumère un à un les moments importants de l'histoire de la ville, et qui au fur et à mesure du temps peut aller jusqu'à ne plus mentionner que 1831⁽¹⁰⁴¹⁾ ou à ne plus mentionner du tout les insurrections (Chambet en 1834, 36, 39, 44, 53). Notons quand même que certains auteurs plus républicains, dont par exemple Charles Devert en 1860, consacrent de longues descriptions aux journées de novembre comme à celles d'avril. L'omission du témoin ethnographique est plus manifeste, comme celle que commet Nizier Du Puitspelu dans son Litré de la Grand'Côte: à l'article "*canut*", comme le fait remarquer J.L Pinol⁽¹⁰⁴²⁾, on ne trouve aucune allusion aux soulèvements de la monarchie de Juillet. Citons enfin la discrétion de l'historien, comme celle de Monfalcon qui dans son Histoire monumentale de Lyon de 1866 décrit rapidement les troubles d'un temps passé en leur déniaient leur importance. Invariablement, au-delà de ces modalités différentes de l'oubli, c'est la dimension sociale des événements qui est niée, celle-là même qui est revendiquée par les héritiers de la "légende dorée". Les problèmes sociaux posés par les insurrections échappent ainsi au souci et aux questions, chassés dans une sphère lointaine et inaccessible.

C'est grâce à ce travail de deuil, à cet effort de relecture de l'histoire des insurrections que peut naître, à la conjonction de la description ethnographique, de la mise en scène du "peuple sain" et de l'exaltation des particularismes locaux, le thème du quartier-village, de l'espace unique et particulier.

(2) Du semblable au singulier

Des préoccupations distinctes conditionnent, on l'a dit, la mise en place des discours qui placent La Croix-Rousse à part. Le travail de deuil des hommes de la réconciliation sociale, le souci de l'Empire de se gagner les franges supérieures du groupe des ouvriers-artisans,

¹⁰⁴¹ CHAMBET: Guide descriptif..., Lyon, Chambet, 1860, PELADAN: Guide de l'amateur..., 1864.

¹⁰⁴² PINOL (Jean-Luc): Mobilités et immobilismes d'une grande ville, Lyon de la fin du XIX^e siècle à la seconde Guerre Mondiale, op.cit.

l'érection du quartier comme autel de la démocratie par le parti républicain y participent. Le chemin déjà parcouru à l'avènement de la III^e République est considérable. Lorsque le commandant de la garde Nationale Victor Arnaud est fusillé le 20 décembre au Clos Jouve par une foule qui compte une écrasante majorité de Croix-Roussiens, il est remarquable que les journaux lyonnais ne se livrent pas à l'évocation des jours sinistres traversés autrefois par le faubourg. Pas un mot sur un quelconque atavisme émeutier, tant de la part du Progrès radical que du côté du conservateur Courrier de Lyon. Le premier assure ses lecteurs de l'innocence de la population du faubourg dans l'affaire, et en donne pour preuve que "*nombre*" des inculpés n'y résident pas. L'attitude adoptée par le second montre tout à la fois le chemin parcouru et celui qui sépare encore l'image du quartier et de sa population de ce qu'elle deviendra. Le numéro du 27 décembre 1870 parle du "*foyer d'agitation*" que s'avère demeurer le plateau, et décrit la "*scène de cannibales*" de l'exécution, la populace furieuse qui a mené V.Arnaud jusqu'au lieu de son exécution et ces femmes "*dignes des tricoteuses de 1793*". L'article mentionne aussi le "*corps mutilé*" du cadavre du commandant du 11^e bataillon de la Garde nationale, alors que la fusillade n'a pas été précédée de scènes de foulage, d'écartèlement ou d'aucune de ces pratiques qui déclinent les modalités de la mise à mort publique notamment dans la période révolutionnaire ⁽¹⁰⁴³⁾. Ce télescopage montre que l'angoisse n'a pas disparu. Cependant, l'insistance avec laquelle le même article du Courrier dépeint l'ardeur et la conviction de la Garde Nationale de La Croix-Rousse dans l'arrestation des coupables au lendemain de l'affaire, et son empressement à montrer la réaction de la "*partie saine*" de la population montre que le renversement achève de s'accomplir. La voie est libre pour que se mette définitivement en place l'essentiel des traits d'une représentation sociale de La Croix-Rousse largement diffusée et partagée, qui est arrivée jusqu'à nous: celle du peuple sain, de la colline du labeur, du quartier-village harmonieux, de l'espace clos où chacun se connaît, du haut-lieu de la "lyonnaiseté". L'histoire du "faubourg" s'arrête en 1870, celle du "quartier" peut commencer ⁽¹⁰⁴⁴⁾.

b) La naissance du peuple sain (1840-70)

Le développement de cette image du peuple sain de La Croix-Rousse ne date pas d'un temps où le souvenir des insurrections se serait éteint naturellement et par suite de la disparition des témoins, dans le cadre d'une disparition "naturelle" du souvenir. L'actif travail de deuil mené

¹⁰⁴³ Alain CORBIN: Le village des cannibales, paris, Aubier, 1990, p.128-129.

¹⁰⁴⁴ Sur le thème du "faubourg" et de toutes ses connotations, voir le livre récent de John MERRIMAN, margins of city life. Explorations on the French urban frontier 1815-51, Oxford, Oxford University Press, 1991.

sur cette mémoire lui donne très tôt passage, comme pour conjurer ces images d'un peuple mutin ou insoumis que répandent les légendes noire et dorée. Ce qui ne signifie pas pour autant qu'on cesse de s'en méfier. Le passage du statut de "population gangrenée" à celui de "bon peuple" mérite d'être détaillé, documenté et explicité.

Faisons d'abord un détour du côté des observateurs sociaux qui sont le fer de lance de cette quête du "peuple sain" ⁽¹⁰⁴⁵⁾. Par comparaison avec les attitudes morales et sociales des ouvriers parisiens (Villermé) et de ceux de l'usine (Bunet), les ouvriers tisseurs ont d'abord été loués, notamment au nom du système patriarcal qui régissait l'organisation de leurs ateliers. Dans une seconde phase, alors que ces avantages sont remis en cause par les tenants de la grande industrie, ceux-ci, à l'image de Reybaud ou Audiganne, insistent sur les qualités de travail, de probité et d'instruction du chef d'atelier. Comme le dit Reybaud, ses défauts eux-mêmes sont de ceux qui le distinguent des "*classes salariées*": esprit d'indépendance, sens de la dignité, désir d'être reconnu et considéré, goût de plaisirs qu'on peut déplorer comme luxueux (théâtre) mais qui ont l'avantage de ne pas être grossiers. Le chef d'atelier peut être convaincu, le fabricant peut le raisonner, s'en faire aimer, en utilisant tout cet ensemble de traits qui le rapprochent de la petite bourgeoisie artisanale. Les traits prêtés au compagnon par Reybaud le rattachent a contrario aux classes dangereuses: célibataire, nomade, désobéissant, gaspilleur, coureur de cabarets, extrémiste politique. Audiganne en convient. Le peuple sain se dessine.

Cette distinction chefs d'ateliers-compagnons, qui est aussi une distinction quant à la part prise dans le mouvement insurrectionnel, avait déjà été amorcée par Monfalcon, dans La révolte des canuts... en 1835. Il l'avait d'ailleurs poursuivie dans ses textes des années 1849-50, en appuyant sa dénonciation "*des étrangers, des apprentis, des compagnons, des hommes dangereux qui ne veulent pas vivre d'un travail honnête*" qui constitueraient le terreau du socialisme ⁽¹⁰⁴⁶⁾. Dès son origine, le discours sur les insurrections passe par une distinction qui sépare le groupe croix-roussien et professionnel en deux. D'un côté les apprentis et les compagnons, une fraction coupable dans son essence, faite de nomadisme et d'incapacité, de l'autre celle des chefs d'atelier, innocente par essence, mais pervertie par ses sens, les déterminismes naturels ou l'intervention extérieure ⁽¹⁰⁴⁷⁾. Dans cette distribution du groupe

¹⁰⁴⁵ CHEVALIER (Louis): Classes laborieuses et classes dangereuses, Paris, Hachette, 1984, notamment p.90-109 et 227-259.

¹⁰⁴⁶ Annuaire..., 1850.

¹⁰⁴⁷ Il faut remarquer à ce sujet que ce clivage interprétatif recoupe celui que marchands-fabricants, préfet et gouvernement tentent d'établir sur le terrain en attisant la perception des différences sensibles dans les conditions "objectives" d'existence des deux fractions (possession du métier, détention de l'autorité...) afin

professionnel entre bons et mauvais se lit le refus de blâmer trop avant ceux qui tiennent dans leurs mains la richesse d'une industrie et d'une ville, mais plus encore ceux qui sont, par leurs caractéristiques économiques, culturelles et sociales autant que par les traits moraux qu'on leur prête, l'incarnation d'un "peuple sain" auquel les régimes de Juillet, de l'Empire et de la III^e République accordent leur attention. Pour l'Empire parlementaire par exemple, la population de La Croix-Rousse (et tout particulièrement le groupe des chefs d'atelier) est de celles qu'il convient de gagner à la dynastie. En dépit de ses manifestations électorales de rejet, on la juge potentiellement capable de se ranger du côté du pouvoir, comme l'indiquaient Reybaud et Audiganne. Bailleux De Marisy, ancien préfet de l'Empire, abonde en ce sens en 1867: prenant acte de l'existence de la démocratie, il déclare dans sa préface qu'il faut dès lors éclairer et moraliser ceux qui sont appelés à se prononcer par le vote ⁽¹⁰⁴⁸⁾. Grâce à l'instruction, à l'éducation, certain ouvriers peuvent devenir de fermes défenseurs des principes conservateurs, dit Bailleux. Aussi, quand il compte les forces d'ordre et de régularité sur lesquelles pourrait s'appuyer un conseil municipal élu, il n'hésite pas à y inclure les 12000 chefs d'ateliers aux côtés des bourgeois, du clergé et des professions libérales. C'est sous l'Empire qu'est esquissée l'appartenance du groupe des chefs d'atelier à ce bon peuple "*laborieux, sain, moral et généreux*" dont on s'efforce de délimiter les contours et qu'on tente de civiliser depuis bien plus longtemps ⁽¹⁰⁴⁹⁾.

Le même retournement se fait jour entre 1835 et 1870 dans le discours moins confidentiel des guides touristiques, des descriptions de ville, voire de la littérature de fiction, textes toujours tournés vers une classe aisée si elle n'est pas aussi savante comme ces membres de l'Académie des Sciences Morales auxquels s'adressaient d'abord Villermé ou Reybaud.

Parlons d'abord des guides touristiques, dont nous avons déjà montré le rôle dans les procédures de l'oubli. Si l'importance du guide dans ce processus doit être considérée avec les limites que supposent la nature du guide, adressé avant tout à des personnes extérieures à la ville qu'il convient de ne pas effrayer pour les attirer à Lyon, ce qu'ils contiennent sur le peuple croix-roussien est important pour les mêmes raisons. Qu'est ce qui est diffusé en direction du dehors au sujet des insurrections des tisseurs et du quartier qu'ils habitent, voilà la question à

de diviser l'opposition aux marchands-fabricants. Robert BEZUCHA met bien en évidence ces tentatives dans *The Lyon uprising of 1834* (Cambridge, Harvard University Press, 1974).

¹⁰⁴⁸ A. BAILLEUX DE MARISY: *Transformation des grandes villes de France*, Paris, Hachette, 1867.

¹⁰⁴⁹ Alain CORBIN: *Le village des cannibales*, op.cit., p.137.

laquelle les guides permettent de répondre en partie. Le premier à nous apporter une réponse est le libraire Lions dans son ouvrage de 1836. S'il passe rapidement sur les insurrections "*de sombre mémoire*", il ne manque pas de souligner que les ouvriers en soie ont empêché les aventuriers qui les avaient rejoint de mettre la ville au pillage. En 1847, Combe & Charavay sont plus élogieux, et les lignes qu'ils consacrent aux ouvriers en soie de La Croix-Rousse rappellent certains passages de Villermé, notamment cette assertion: "*les ouvriers en soie sont aussi au dessus des autres artisans par leur intelligence qu'ils leur étaient inférieurs [autrefois] sous le même rapport*" ⁽¹⁰⁵⁰⁾. C'est pourtant encore une fois de la dynastie Chambet que le lecteur des guides reçoit la nouveauté. Chambet Aîné, parlant de La Croix-Rousse, écrit ceci: "*depuis cette époque [1849], la population n'a pas cessé un instant de donner le spectacle d'une vie d'ordre, de travail, de famille et de tranquillité*" ⁽¹⁰⁵¹⁾. Comme Combe et Charavay, et avec une grande satisfaction, Chambet constate que le bruit des métiers domine tous les autres, que la vie est à l'intérieur des maisons où l'on travaille ferme ⁽¹⁰⁵²⁾. Il y a une sorte de soulagement dans cette constatation d'une vie laborieuse, où la "*grande voix du travail*" semble l'avoir emporté sur celle de l'émeute. Dans l'*Itinéraire, Lyon vu en trois jours* de 1864, Chambet juge même possible de recommander au voyageur "*d'entrer à La Croix-Rousse, visiter un des ateliers de soierie pour voir travailler nos belles étoffes*", à l'instar des pratiques que les visites officielles mettent en place plus difficilement. Joséphin Péladan suit la même voie, jusqu'à recopier des phrases entières sur Chambet. Là aussi, ce ne sont qu'ordre, tranquillité, famille, bruit des métiers et chants, toute une ambiance bon enfant dans laquelle l'étranger est invité à pénétrer. Pour Péladan, La Croix-Rousse est désormais le "*faubourg le plus laborieusement actif <sic> de Lyon, le centre des travaux en soierie, la fortune et la gloire commerciale de notre ville*" ⁽¹⁰⁵³⁾. Lieu honni, elle devient une image d'Epinal qu'on tend à l'étranger, sur laquelle un peuple tranquille prend les postures du labeur.

¹⁰⁵⁰ *Guide de l'étranger à Lyon*, Lyon, Charavay, 1847.

¹⁰⁵¹ CHAMBET Aîné: *Guide descriptif, monumental et industriel de la ville de Lyon*, Lyon, Storck, 1860, p.319. Il s'agit aussi de la première édition où sont mentionnées les insurrections.

¹⁰⁵² C'est à partir de ces années 1850 qu'on voit de plus en plus souvent apparaître le thème du bruit des métiers qui inonde les rues de la colline. Il est signe de calme social et politique (si les métiers ne battent pas, c'est que règne "la morte", et que tout peut basculer) et au voyageur ces lieux où se fabrique la prospérité de la ville, comme le dit Victor Malte Brun dans son fascicule "Rhône" de *La France illustrée* en 1852.

¹⁰⁵³ *Guide de l'amateur...*, Paris, Duprat, 1864, p.455.

Si l'on se tourne vers d'autres sources imprimées, en sachant bien qu'il serait utile de les compléter par des dépouillements de la presse nationale pour voir si et comment ces thèmes se diffusent, un nom semble dominer tous les autres. N'est ce pas en effet Jules Michelet qui a immortalisé la "*montagne du travail*" dans son Banquet? Le thème et l'expression, extraites de la relation d'opposition que Michelet lui attribue avec la "*montagne mystique*", eurent une répercussion et une postérité exceptionnelle, qu'on a déjà évoquées. Mais ce serait faire bon marché de la marche du temps que de considérer Jules comme un de ceux qui retourneraient l'image de La Croix-Rousse à la fin de la première moitié du XIX^e siècle. En effet, Le banquet n'est publié qu'en 1879. Ce n'est donc pas dans cette illustre ascendance qu'il faut chercher nos traces de l'image rassurante de la citadelle du travail. Cependant, les notes que Michelet avait prises en 1854 et qui servent à son épouse pour donner la version éditée du Banquet, sont représentatives de cette illustration que le quartier pouvait prêter à ce que l'historien concevait comme une "*religion*" du travail avec sa souffrance, sa foi et son espérance. Chez les essayistes ou les historiens, le symbole de ce renversement des valeurs, de la redéfinition des représentations, est en fait Monfalcon avec son Histoire monumentale de la ville de Lyon. Commentant la démolition de l'enceinte de La Croix-Rousse, il s'en réjouit sans exprimer aucune peur: "*On peut se fier en toute sécurité à la population ouvrière, si intéressée au maintien de l'ordre*" ⁽¹⁰⁵⁴⁾. Il est significatif que ce soit lui qui clame ainsi sa confiance, lui qui a autrefois cloué avec tant d'application le quartier et ses habitants au pilori de la suspicion.

Les mêmes traits se trouvent encore plus tôt dans la fiction, comme dans ce roman-feuilleton de F.Linossier les mystères de Lyon (1852) que nous avons déjà cité. L'auteur y reprenait toutes les composantes du nouveau discours sur La Croix-Rousse. Au sujet des émeutes, il établissait la distinction entre les ouvriers laborieux et honnêtes "*ayant leur famille, leur maison, leur intérieur*", et le compagnon venu du Piémont, de la Savoie et de la Suisse "*la lèpre de La Croix-Rousse, l'esprit mauvais, le conseiller infernal prêchant l'émeute*". S'il évoquait la légende noire de l'insurrection, c'est, on l'a vu, pour se moquer du Parisien qui cherche encore les "*anthropophages*" et "*vampires*" sous les traits bonhommes des Croix-Roussiens. Lui aussi, comme les guides touristiques, célébrait le bruit des métiers et utilisait la métaphore de la ruche pour évoquer un monde bruisant de labeur ⁽¹⁰⁵⁵⁾.

¹⁰⁵⁴ Histoire monumentale de la ville de Lyon, op.cit., p.112.

¹⁰⁵⁵ S'il est le premier à l'employer pour qualifier La Croix-Rousse dans les descriptions que je connais, il n'est pas indifférent qu'il marche dans les traces de Fourier qui utilisait la ruche et le guêpier comme les emblèmes de l'Harmonie et de la Civilisation dans son système de symbolisation. Rappelons que Fourier vivait à Lyon au début du siècle (Oeuvres, tome I pp.44-47, cité dans Judith SCHLANGER: Les

Sensible dans ces lignes, la minceur des commentaires sur la Croix-Rousse dans les sources dites descriptives ou littéraires est en elle-même un indice. Pour certains types (description de ville par exemple), une logique interne peut contribuer à expliquer cette faiblesse, puisque l'absence de monuments et d'édifices importants sur le Plateau n'incite pas l'amateur de pittoresque à s'y aventurer. La rapidité avec laquelle le fascicule "Vaise et La Croix-Rousse" de La France par cantons et par communes de Théodore Ogier ⁽¹⁰⁵⁶⁾ passe sur le lieu et son histoire sans même en ressortir les événements insurrectionnels peut ainsi en être expliquée. L'explication peut aussi valoir pour le Lyon de C.L Grandperret, l'archiviste de la ville ⁽¹⁰⁵⁷⁾. Les guides touristiques, eux aussi préoccupés de lieux historiques et artistiques, sont pourtant plus fournis en annotations sur la population et le labeur croix-roussien. Ce sont là, je crois, des indices qui peuvent nous permettre d'affiner les considérations tenues plus haut sur le travail de deuil et la redéfinition de la représentation de La Croix-Rousse. En effet, il faut considérer les auteurs et les publics des oeuvres et des genres dont on parle. Le guide touristique d'avant 1870 est encore majoritairement écrit et édité par des Lyonnais, pour des étrangers. Les descriptions de ville, les notices topographiques, les romans qui mettent Lyon en scène, sont en général rédigés, édités, et lus par des Lyonnais. C'est dans ces guides que sont reprises le plus largement les considérations déculpabilisantes et rassurantes sur La Croix-Rousse et sa population. La redéfinition de l'image de La Croix-Rousse est d'abord orientée vers l'extérieur, vers ces voyageurs auxquels le guide touristique doit donner une image rassurante de la ville (on a vu que le guide pouvait aussi choisir la solution de l'oubli pour cela), mais aussi vers l'étranger en général, dont on ne souhaite pas qu'il identifie l'image de Lyon et de ses soieries à celle de l'émeute et de l'insécurité. Avant 1870, c'est avant tout vers le dehors que se déploie la représentation lénifiante d'une Croix-Rousse vouée au labeur, d'où le bruit du métier a évincé le sifflement des balles. Dans la littérature locale, de fiction ou d'érudition, le travail de deuil est mené à son terme. Si la redéfinition du peuple sain est commencée, c'est le plus souvent par l'oubli de son histoire. La conscience qu'il existe encore un risque fait aussi peut-être que les insurrections tardent à être naturalisées comme des scènes ordinaires de l'histoire

métaphores de l'organisme, Paris, Vrin, 1971). La métaphore de Linossier semble plus s'attacher à la dimension sonore et laborieuse du quartier, mais l'évocation de la ruche pour parler de La Croix-Rousse, qui devient fréquente à la fin du XIX^e, se répand sans doute par analogie à l'organisation sociale solidaire que symbolise la ruche, à cause des coopératives, sociétés mutuelles et autres associations que compte le quartier.

¹⁰⁵⁶ Lyon, Bajat, s.d (la date de 1851 est donnée dans le texte).

¹⁰⁵⁷ Lyon, Brun, 1852.

d'un Lyon éternel, de la même manière qu'elles ne donnent pas encore prétexte à des fictions localistes à vocation apolitique.

Les débuts du retournement restent donc relativement discrets, caractérisés par une modération quantitative et qualitative du discours. Mais la volonté de faire oublier les cicatrices sociales ou "réputationnelles" de la période agitée de 1831-49 est affirmée et sensible. L'explication des modalités de cette volonté (le silence ou le travail d'interprétation des événements) semble passer par un clivage dedans-dehors qui différencierait des discours destinés à l'étranger ou au lecteur local. Pour l'affirmer, il faudrait pouvoir aller plus loin, chercher les pratiques qu'engendrerait ce discours d'oubli à Lyon, pour savoir si le travail d'amnésie transparaît dans la vie sociale, dans les rapports tisseurs-fabricants par exemple. L'inspiration de ces deux modalités reste toutefois identique: il s'agit, par prudence politique, par crainte, par espoir de régénération sociale ou par lucidité électorale d'ancrer le groupe des chefs d'ateliers, des tisseurs établis et stables, dans les groupes sains de la classe ouvrière.

Pour cela, les intervenants de cette redéfinition de l'image et du sens de La Croix-Rousse s'opposent explicitement aux "légendes", qu'elles soient rouges ou noires. Pour Villermé, Linossier ou Chambet, il s'agit de réfuter des images inspirées "*par l'esprit de parti*", et de présenter une vision qu'ils peuvent revendiquer comme objective grâce à ce refus du jugement politique. Ce rejet ne signifie pas que la nouvelle image se construise sans emprunts aux autres. Ainsi le thème saint-simonien de la ville d'où doit surgir le nouvel ordre social se transforme et prend les traits de la "*race supérieure*", aux "*qualités qui n'existent point partout*" dont le Saint-Simonien Arlès-Dufour entretient l'héritier du trône ⁽¹⁰⁵⁸⁾; le courage des canuts, que les publications d'opposition avaient glorifié aux lendemains des insurrections est lui aussi repris comme un des attributs moraux positifs de la population de cette "nouvelle" Croix-Rousse. Tout cela est encore plus net après 1870. Le spectre de la Commune s'est levé, il n'a pas visité La Croix-Rousse: après cette preuve d'innocence aux yeux de ceux qui définissent le partage des classes dangereuses et du peuple sain, les contraintes disparaissent pour donner aux thèmes et aux pratiques entrevues leur pleine extension. Derrière la moquerie de Linossier aux dépens du Parisien rempli d'effroi, thème que reprend l'auteur des "Lettres sur Lyon" dans Le Temps en 1873, se tient désormais la conviction rassurante que le tisseur est humain, profondément semblable à l'homme d'ordre qui en 1831, 34 ou 49, approuvait la répression de l'émeute.

¹⁰⁵⁸ Cité par Michel CHEVALIER De l'industrie manufacturière en France, Paris, Renouard, 1841, p.15.

c) La Croix-Rousse quintessence lyonnaise (1870-1914)

J'aurai l'occasion dans ces pages d'aborder de nombreux thèmes avec lesquels le lecteur lyonnais d'aujourd'hui est familier. Guignol, les traboules, le langage canut, la convivialité et l'ambiance villageoise du Plateau, autant d'éléments forts qui balisent les discours sur La Croix-Rousse, et sur Lyon en général. Aujourd'hui encore, pas une campagne électorale sans son tract "guignolant", pas une année sans sa brochure ou son livre sur La Croix-Rousse d'antan, pas un numéro du Progrès sans ses nouvelles de la "République des Canuts". Nous ne nous attarderons pas ici sur ces productions du XX^e siècle, parce que nous sommes attendus ailleurs. Mais en parlant de la fin du XIX^e, on se rendra compte que c'est alors que se mettent en place tous les thèmes qui ne cessent d'être exploités depuis. Une différence fondamentale pourtant, dans la mesure où cette récurrence est désormais le plus souvent consciente et pensée comme telle. Il s'agit de nos jours d'aller ouvertement à la rencontre du passé et de traits de moeurs ou de morale, pour servir une action très contemporaine. Dans le cadre de cette démarche de "communication", la rhétorique de la légitimation par le précédent, par l'histoire, prend sa force et son efficacité. En s'intéressant à la période 1870-1914, on assiste à l'apparition ou au développement de ces légitimations d'aujourd'hui, à la fabrication de ce que nous appelons dans les années 1990 des stéréotypes. Ce qu'ils n'étaient pas encore. Ces traits, ces thèmes, ces mots prenaient alors leur origine et leur force en tant que réponses, questions, idées en un moment où un quartier, et avec lui une ville entière, changeaient de visage.

Alors que le tisseur quitte La Croix-Rousse, que les métiers arrêtent de battre, que Lyon n'est plus seulement la cité de la soie, le canut et La Croix-Rousse envahissent le Lyon des textes et des livres. Les modalités de cette prise de pouvoir continuent des processus amorcés aux lendemains des insurrections, mais prennent aussi de nouveaux tours. Le principal est sans doute que le discours sur le canut et sur son espace La Croix-Rousse devienne de plus en plus un discours sur Lyon. Alors, et vraiment, le canut et son faubourg sont intégrés à la ville, et deviennent ensemble des "hauts-lieux" de la "lyonnaiseté".

Restons en ici à La Croix-Rousse. En 1914, prononcer ce nom n'éveille plus les mêmes sensations, les mêmes impressions qu'en 1870. Pendant 44 ans en effet, des hommes et des institutions vont travailler par leurs discours la manière dont leurs contemporains peuvent penser et juger ce quartier et ses habitants. Dès le début de la décennie 1870, le ton était donné dans cet avis aux visiteurs de l'Exposition de 1872: *"La Croix-Rousse mérite d'être visitée et étudiée par l'étranger; nulle part on ne trouve mieux conservé le véritable caractère lyonnais. Ici, tout est resté local: habitudes, langage, moeurs, etc.. Population vaillante et honnête, qui a beaucoup*

souffert et qui, quoiqu'en disent les gens intéressés à la montrer sous un jour factice, conserve bien des qualités qui feraient honneur aux ouvriers de maintes grandes villes" ⁽¹⁰⁵⁹⁾. Il devient de plus en plus difficile après 1870 de trouver un ouvrage sur Lyon qui ne consacre pas quelques lignes à La Croix-Rousse. Leur quantité dépend de la nature de l'ouvrage. Les guides touristiques n'y trouvent par exemple pas les curiosités artistiques ou historiques qu'ils s'efforcent de proposer à leurs utilisateurs, mais y font un détour obligé et flatteur. Les beaux livres consacrés à Lyon à la fin du siècle, ceux de Bleton ou Vingtrinier, même s'ils sont moins prolixes sur le quartier que sur la Presqu'île ou la rive droite de la Saône, se donnent pour tâche de faire découvrir à l'amateur de "*pittoresque*" ce lieu trop souvent négligé par "*l'artiste et l'historien*". Les érudits lyonnais, dans leur quête de l'identité lyonnaise, s'intéressent de plus en plus au passé et au présent du Plateau. Dans la littérature de fiction, les allusions à La Croix-Rousse deviennent plus fréquentes, de même que les scènes qui s'y déroulent. Aussi ceux qui vont nous parler de La Croix-Rousse dans ces années 1870-1914 ne sont plus seulement des observateurs sociaux, ou des polémistes politiques. Si les enjeux de ces discours antérieurs ne sont pas absents des nouvelles formes, ils ne sont plus aussi apparents. Les chemins de l'érudition, de la description ethnographique, du roman ou des souvenirs font appels à d'autres manières, à d'autres groupes, à d'autres hommes. Ils prolongent cependant quelques lignes qui nous sont déjà familières.

(1) L'émeute et l'insurrection (suite)

Le travail social sur les interprétations des insurrections croix-roussiennes, commencé dès les années 1830, se continue toujours. Comme le remarquait J.L. Pinol, aucune allusion au passé tumultueux de La Croix-Rousse ne figure à l'article "*Canuts*" du Littré de la Grand' Côte. L'article "*Voraces*" est tout aussi exemplaire. Cette société politique tant redoutée de Monfalcon en 1850 y est décrite sous les traits d'un groupe bon enfant fondé sur des bases prosaïques (faire pression sur les marchands de vin pour qu'ils le vendent au litre), qui se soumet sans tarder à l'autorité républicaine après avoir fait basculer les autorités en février 48. La conclusion de l'article montre comment le peuple canut est désormais compté dans les rangs du peuple sain, et combien la population de La Croix-Rousse est identifiée à la population lyonnaise: "*Telle est, en résumé, l'histoire de ce mouvement ouvrier, qui fut révolutionnaire, mais qui reste bien*

¹⁰⁵⁹ FERRAND (A.) et GODARD jeune: Guide du visiteur à l'Exposition Universelle et internationale de Lyon, Lyon, Vingtrinier, 1872, p.163.

lyonnais par son caractère idyllique. Qu'ont de commun, en effet, une révolte de ce genre, où il n'y eut ni massacres ni incendies, et la sanglante et lugubre tragédie de 1871" ⁽¹⁰⁶⁰⁾.

Dès 1873, l'auteur des "Lettres de Lyon" publiées dans Le Temps, en informait ses lecteurs: La Croix-Rousse des insurrections de la première moitié du siècle n'est plus qu'un mauvais souvenir, *"avec sa population sédentaire d'ouvriers âpres au travail, avides de spiritisme, révolutionnaires en parole qui ne descendent plus la montée de la Grande Côte comme au temps des Voraces"* ⁽¹⁰⁶¹⁾. Les auteurs lyonnais minimisent tout à la fois le passé et le devenir révolutionnaire du quartier, qui incarne toujours le danger à des yeux plus lointains. Ainsi Le rapporteur de la Commission d'enquête parlementaire sur les actes du gouvernement de la défense nationale en fait-il un quartier phare des troubles de l'année terrible: *"La Croix-Rousse et les faubourgs de Lyon, comme Belleville ou Montmartre, restèrent les citadelles de la Révolution, et une sourde fermentation ne cessa d'y régner"* ⁽¹⁰⁶²⁾. Le contraste est frappant lorsqu'on place ce texte face à ceux de l'anonyme auteur ⁽¹⁰⁶³⁾ des "Lettres sur Lyon" du Temps, qui s'efforce de persuader le lecteur parisien que *"le quartier de La Croix-Rousse où sont encore les plus anciens métiers a cessé depuis longtemps d'être le Belleville des insurrections lyonnaises"*. Alors que le lieu sert encore, grâce à la trace qu'il a laissé dans l'histoire du XIX^e siècle, de repoussoir aux ennemis de la jeune république ⁽¹⁰⁶⁴⁾, les républicains lyonnais modérés accentuent leur travail de gommage de l'histoire insurrectionnelle de La Croix-Rousse. Les différences d'approche varient ainsi non seulement selon la situation spatiale et politique de l'observateur (Paris ou Lyon, réaction ou république), mais aussi selon la tension du moment. Si les journaux de la droite modérée lyonnaise (Salut Public, Courrier de Lyon) n'hésitent pas à lancer les hauts cris sur les méfaits des "faubourgs" dans les temps difficiles de 1871, ils sont

¹⁰⁶⁰ NIZIER DU PUITSPÉLU: Le Littre de la Grand'Côte, Lyon, Prolibra, 1988, éd.or.1894.

¹⁰⁶¹ On peut admirer au passage l'habile rhétorique qui tempère des adjectifs alarmistes (âpres, avides, révolutionnaires) par une association avec des noms plus rassurants. Le Temps, 11 avril 1873. Ces articles paraissent au plus fort de la campagne contre le maintien d'une mairie centrale à Lyon, et alors que la commission de décentralisation de l'Assemblée nationale discute des modalités de cette suppression, d'où leur ton apaisant.

¹⁰⁶² M. de SUGNY: La révolution lyonnaise du 4 septembre 1870 au 8 février 1871, Paris, Lachaud, 1873.

¹⁰⁶³ Mais que je soupçonne d'être Ducarre, membre du premier Conseil Municipal de Lyon en 1870, député du Rhône et membre de la commission de décentralisation en 1873. C'est notamment à cause de la connaissance par l'auteur des "Lettres" du déroulement des séances de cette dernière commission que j'attribue la paternité de ces articles à Ducarre.

¹⁰⁶⁴ Voir les bruits alarmants sur La Croix-Rousse que rapportent fréquemment Le Gaulois, L'Ordre, ou Le Français dans ces années 1870-73.

aussi les chantres de la nouvelle image croix-roussienne. Celle-ci, comme dans la période précédente, passe par l'explication des insurrections.

Lorsqu'on aborde ce thème entre 1870 et 1914, c'est d'emblée sous le signe de l'apaisement. Il n'est pas indifférent que ce soit Emmanuel Vingtrinier ⁽¹⁰⁶⁵⁾, le futur rédacteur de L'Express, journal de centre-droit, qui donne aux insurrections leur version romancée avec Les canuts en 1887. Si Vingtrinier est républicain, et la description respectueuse qu'il donne des derniers insurgés de 1834 tend à le prouver, il n'en reprend pas moins le schéma officiel développé autrefois par Monfalcon. Après un récit des événements de novembre 1831, durant lesquelles le tarif est le seul objectif des tisseurs malgré les tentatives des agitateurs de tous bords, 1834 est décrite comme une émeute politique. Dans le roman, si le premier mouvement est celui de tout un corps de métier, le second ne fait pas l'unanimité. Les vieux canuts, combattants de 1831, sont dans cette perspective les critiques d'un mouvement impulsé du dehors par la propagande républicaine l'auteur. Les portraits tranchés qui parsèment le récit prêtent leurs traits à ce schéma: l'agitateur révolutionnaire sans scrupule, ancien commis de fabrique aigri par un amour déçu (celui de la fille d'un fabricant), le cabaretier âpre au gain qui prêche l'émeute parce qu'elle remplit son café, le fabricant issu des rangs de la canuserie qui tient la dragée haute à ses confrères endurcis et cupides.

Dans ce cadre, le héros, le vrai canut de La Croix-Rousse incarné par Marius ⁽¹⁰⁶⁶⁾, refuse de tirer sur les soldats en 1831 (et lorsque finalement il le fait, c'est pour se précipiter immédiatement au secours de sa victime). Et s'il participe activement aux journées de 1834 ⁽¹⁰⁶⁷⁾, c'est là une conséquence d'un emportement de caractère qui le livre à ses passions (celles de la fête, du cabaret, ou celles de l'esprit qui le font fabuler sur le Contrat social). Encore une fois, la participation du tisseur aux événements insurrectionnels est placée sous le signe de l'emportement, de la passion et de l'exaltation mystique. Les souhaits du tisseur sont simples selon les Vingtrinier: le tarif et l'équité entre le fabricant et le tisseur. Ce sont dès lors les excès des fabricants, leur égoïsme et leur aveuglement qui ont poussé les canuts à la politisation, comme l'explique le fabricant (mais ex-chef d'atelier) Jacquemin dans une discussion animée au café Grand. Cette conception "juste-milieu" des insurrections conditionne l'interprétation du

¹⁰⁶⁵ (1849-1931). Neveu d'Aimé Vingtrinier, repenseur de la Revue du Lyonnais et imprimeur réputé, Emmanuel est l'auteur de plusieurs ouvrages sur Lyon. Il est aussi le rédacteur de L'Express jusqu'en 1906. Le roman est écrit en compagnie de son cousin (?) Joseph Vingtrinier.

¹⁰⁶⁶ Son père, figure respectée des canuts et négociateur du tarif en 1831, a trois métiers.

¹⁰⁶⁷ Membre de la société des Droits de l'Homme, il combat jusqu'aux derniers moments dans l'église de Saint-Bonaventure, et est sauvé par le soldat qu'il avait épargné en 1831.

déroulement de celles-ci. En évoquant les scènes les plus fameuses, celles qui font partie du légendaire des émeutes croix-roussiennes, les auteurs s'efforcent de mettre en évidence le rôle joué par des éléments extérieurs à la communauté tisseuse comme le cafetier Benazair ou par des "éléments étrangers" au quartier. Ainsi, lorsque dans le cours du récit on voit apparaître le drapeau noir orné de la devise "Vivre en travaillant ou mourir en combattant", un personnage remarque que beaucoup des gens qui le portent *"n'étaient pas là hier. Ce ne sont pas des tisseurs, pour sûr, ils ont trop mauvaise mine"* ⁽¹⁰⁶⁸⁾.

On retrouve là des procédés (l'invocation de l'étranger, de la passion, de l'aveuglement) et une trame (une insurrection sociale, l'autre politique) que les travaux de Monfalcon nous avaient rendus familiers. Cependant, la perspective est changée. Les responsabilités entre tisseurs et fabricants sont mieux réparties, les républicains ne sont pas que des rebelles sans cause (Pelegri, le commis aigri et crapuleux, fait même preuve d'une belle bravoure à sa mort). Dans Les canuts, l'habitant de La Croix-Rousse incarné par Marius n'est plus un monstre assoiffé de sang mais un être lucide, charitable et épris de justice.

La pente suivie par Les canuts, celle de la fiction retraçant l'événement saisi dans son déroulement et sa chronologie précise, au jour le jour, reste une exception dans la masse des documents qui mentionnent les insurrections. Le gros du travail social qui s'accomplit sur l'histoire des insurrections tend plus à les noyer dans des grandes fresques de l'histoire lyonnaise qu'à les isoler comme événements singuliers. Après la phase de l'oubli, jusqu'en 1870 environ, vient donc celle de l'assimilation. Assimilation à l'histoire de la ville, à son identité, à son caractère. Désormais, les insurrections des tisseurs de La Croix-Rousse sont présentées comme des insurrections lyonnaises, non plus comme les égarements d'un groupe socio-spatial à part. Au cœur de ce procédé de banalisation, de naturalisation, on retrouve les procédés désormais classiques d'explication des insurrections

Les thèses tempéramentalistes sont toujours là. La chambre de commerce de Lyon elle-même, dans son rapport pour l'Exposition Universelle de 1889, présente l'*"incomparable tisseur de La Croix-Rousse"*, cet homme susceptible de s'enflammer pour les utopies sociales *"qui charment, dans son isolement, le bruit monotone des métiers"* ⁽¹⁰⁶⁹⁾. Le désormais ancien stéréotype du canut poussé aux chimères mystiques par la monotonie de son travail reste un

¹⁰⁶⁸ E & J. VINGTRINIER: Les canuts, Paris, Dentu, 1887, p.102.

¹⁰⁶⁹ La fabrique lyonnaise de soieries, Lyon, Pitrat, 1889, p.34.

classique de la description du tisseur croix-roussien, comme chez Bleton en 1887 ⁽¹⁰⁷⁰⁾. Cette passion utopiste, que le tisseur manifeste aussi envers certaines formes de mysticisme (le spiritisme) selon ce même rapport de la Chambre de Commerce, n'est finalement que l'expression de la configuration du "caractère lyonnais" tel qu'il a été défini depuis le début du siècle: voilà notre tisseur croix-roussien fondu dans le creuset lyonnais. Emmanuel Vingtrinier dans ses Vieilles pierres lyonnaises (1906) formule comme tant d'autres, mais avec plus de précision, les traits de ce tempérament qui autrefois a poussé le canut à la révolte. On retrouve alors les traits que le même Vingtrinier avait esquissé dans Les canuts, et notamment l'évocation de ce feu intérieur qui couve sous les dehors placides et timides du canut croix-roussien, et le poussent à l'action en 1831 et 34. Selon Vingtrinier, c'est cette même abdication de la raison dans l'emportement qui anime tous les Lyonnais, et qui les meut lors des fêtes religieuses, des visites officielles, des bouleversements de la Révolution ou des émeutes du XIX^e siècle. Expressions d'un caractère local que Vingtrinier dépeint avec amour, les insurrections s'insèrent dans la longue liste de ses manifestations.

C'est effectivement en s'inscrivant dans les lignes du "tempérament lyonnais" que l'histoire des insurrections et de La Croix-Rousse s'intègre à l'histoire de Lyon. Le député Edouard Aynard en 1889 ⁽¹⁰⁷¹⁾ est un des premiers à évoquer les révoltes de 31 et 34 dans la perspective du long combat lyonnais pour l'indépendance face au pouvoir central. Il met ainsi les insurrections des années 1830 sur le même plan que le siège de 1793 ou la proclamation précoce de la république en 1870, des événements considérés comme des manifestations du vieil esprit particulariste de la "*république municipale*" que constituait la ville sous la monarchie d'avant Richelieu. C'est aussi la position de Sébastien Charlety dans son Histoire de Lyon de 1903, qui analyse les secousses de 1793, 1831, 34, 48, 49, et 1870 comme des mouvements "*fortement marqués d'une tendance à réagir contre un pouvoir central trop absorbant*" ⁽¹⁰⁷²⁾. C'est toujours dans cette perspective de long terme qu'un autre responsable politique lyonnais, Edouard Herriot, écrit en 1914 que les émeutiers de 1831 et 34 étaient avant tout des hommes libres et soucieux de leur indépendance ⁽¹⁰⁷³⁾. Cette assimilation par le caractère et l'histoire n'est pas faite que par des hommes de "progrès" (Herriot, Aynard). Le très conservateur et très catholique

¹⁰⁷⁰ A travers Lyon, op.cit.

¹⁰⁷¹ "Lyon en 1889", préface à Lyon à l'Exposition Universelle de 1889, Lyon, Mougins-Rusand, 1889.

¹⁰⁷² Lyon, Rey, 1903, p.298.

¹⁰⁷³ Lyon. Guide historique et artistique, Lyon, comité de patronage de l'Exposition de 1914, 1914, préface d'Edouard Herriot.

André Georges n'hésite pas à reprendre les lignes d'Aynard sur le tisseur croix-roussien et son caractère mystique ⁽¹⁰⁷⁴⁾. La référence au "caractère lyonnais" est en effet une des qualités les mieux réparties dans les divers camps politiques ou sociaux, comme on le verra dans le troisième volume de ce travail.

Le traitement par l'esquive subsiste pourtant. On le rencontre fréquemment dans les guides touristiques, ou dans des publications destinées à un large public comme la Petite histoire populaire de Lyon d'Auguste Bleton en 1885. Dans le Lyon pittoresque du même auteur ⁽¹⁰⁷⁵⁾, qui fait parcourir la ville au promeneur amoureux du pittoresque, il ne mentionne que l'insurrection de 1834 comme "*événement de quelque importance*" à avoir marqué l'histoire du faubourg. Auguste Bleton, par ailleurs mutuelliste très actif (il devient membre du conseil supérieur de la mutualité), semble décidé à ne pas donner trop d'importance aux soubresauts du faubourg lyonnais, et plus particulièrement à l'épisode "social" de 1831, alors qu'il retient et cite l'insurrection "républicaine" de 1834. Ajoutons qu'il ne s'agit pas ici de la position d'un acteur externe, puisque Bleton lui-même est un enfant du Plateau .

C'est d'ailleurs cette origine croix-roussienne qui lui fait choisir le nom de "Mami Duplateau" (= enfant du Plateau) comme pseudonyme lors de son intronisation à l'Académie du Gourguillon en 1886. Il partage avec le fondateur de cette confrérie son goût prononcé pour la mise entre parenthèses de l'histoire mouvementée de La Croix-Rousse, puisque ce dernier n'est autre que l'architecte Clair Tisseur, plus connu sous le nom de Nizier du Puitspelu. C'est ce dernier qui dans son Littre... présente les Voraces comme une aimable coopérative de consommation (ce que Bleton dans A travers Lyon dit du reste avant lui) et ne mentionne jamais dans cette véritable anthologie de la vie canuse le souvenir des insurrections des années 30. La convergence semble révélatrice, d'autant plus qu'elle prend place dans le cadre de cette "institution" qu'est l'académie du Gourguillon, dont le but premier est de "*conserver les traditions lyonnaises*". Le passé idéal que décrivent souvent ses membres supporterait en effet difficilement l'évocation de la guerre civile, à moins qu'elle ne soit replacée dans la filiation d'une tradition lyonnaise, comme le fait E. Aynard qui devient lui aussi membre de la dite académie en 1894 sous le surnom de Paterfamiliasse (car il avait une nombreuse progéniture). Ainsi l'assimilation, comme l'oubli, se livrent en fait au même travail: celui de mettre à mal la charge subversive contenue dans le souvenir des événements de la décennie 1830. Les textes qui

¹⁰⁷⁴ Les madones des rues de Lyon, Lyon, Lardanchet, 1913.

¹⁰⁷⁵ BLETON (Auguste) sous le pseudonyme de Monsieur JOSSE: A travers Lyon, Lyon, Dizain et Richard, 1889, éd. or. 1887.

parlent de La Croix-Rousse sans mentionner son passé bouillant sont nombreux, nous l'avons déjà vu, mais pas plus que ceux qui les minimisent en les mentionnant. Ceux-ci plaident la réputation non méritée, l'exagération journalistique ou politique. En plaçant en face de ces images de bruit et de fureur le spectacle que le visiteur ou le promeneur peut avoir sous les yeux en cette fin de XIX^e siècle, il est facile de conclure comme Auguste Bleton: *"pays, de labeur, aux moeurs quasi-patriarcales, qu'on s'est plu à gratifier de je ne sais quel renom bruyant et redoutable, il n'est pas un étranger, visitant La Croix-Rousse, qui ne s'étonne à parcourir ces rues où le travail seul fait tapage et où ne circulent que d'honnêtes et rassurants visages"* ⁽¹⁰⁷⁶⁾.

(2) Le quartier et les moeurs du peuple sain

Ces quelques lignes extraites de l'ouvrage d'Auguste Bleton montrent tout ce qui change encore en ce dernier quart de siècle. Elles pourraient aussi à elles seules résumer tous les attributs que le quartier et sa population se voient désormais attribués. Moeurs idéales, travail attesté par le bruit rassurant des métiers, visages respirant l'honnêteté, etc. Il faut cependant suivre d'autres oeuvres et d'autres sources pour constater toute l'importance prise par le thème du peuple et du quartier sain. On s'aperçoit alors de la force du dessein et de la variété des domaines d'application du thème.

Les années qui suivent 1870 voient se définir l'archétype croix-roussien. De tous les côtés affluent les louanges et les éloges. Au conseil municipal, on ne parle de La Croix-Rousse qu'en termes respectueux. Les radicaux lyonnais ont dans un premier temps le souci de manifester leur sollicitude vis-à-vis d'un quartier qui les a élu sous l'Empire, qui a voté non aux plébiscites et qui reste en ce début de décennie 1870 le *"centre ouvrier le plus important de Lyon"* ⁽¹⁰⁷⁷⁾. A son propos, les conseillers municipaux ne tarissent pas de compliments: *"classe laborieuse et active"*, *"population si active et si patriotique"* sont les termes qui reviennent le plus souvent. Cela n'est pas sans susciter quelques jalousies, comme par exemple en 1881 lorsque le conseiller Bouffier (élu du 6^e arrondissement) fait remarquer que les ouvriers du 4^e arrondissement comptent plus que les autres sur les secours publics. La rumeur semble à ce point persistante qu'en 1888 le conseiller Grinand (du 4^e arrondissement) communique au

¹⁰⁷⁶ BLETON (Auguste) sous le pseudonyme de Monsieur JOSSE: *A travers Lyon*, Lyon, Dizain et Richard, 1889, p.157.

¹⁰⁷⁷ Procès-verbaux du Conseil Municipal, rapport de la commission des intérêts publics du 27 juillet 1877.

conseil un rapport détaillé sur la répartition des fonds et travaux municipaux entre les arrondissements ⁽¹⁰⁷⁸⁾. Dans sa présentation, il insiste particulièrement sur la nécessité *"d'en finir avec cette légende représentant les tisseurs comme des mendiants toujours prêts à tendre la main"*, des quémendeurs-nés songeant plus à esquiver l'impôt qu'à travailler à leur sauvegarde. Ces "légendes" dénoncées par les conseillers du 4° semblent à vrai dire déjà loin, mais leurs traits peuvent ressortir comme en 1891 où les conseillers des 4° et du 3° arrondissements, Croix-Rousse contre Guillotière, se traitent mutuellement de *"nomades"* et de *"mendiants"* ⁽¹⁰⁷⁹⁾. En dehors de ces conflits marqués où se querellent à la fois des fractions de ville et des fractions du groupe ouvrier, la tonalité reste à la louange, notamment sur cette question si sensible de l'assistance. Les comptes moraux du bureau de bienfaisance, communiqués au Conseil Municipal en 1881, rendent ainsi compte de l'échec d'un "fourneau économique" (assistance alimentaire) créé dans le 4° arrondissement: *"Etabli par le Bureau de Bienfaisance, il avait aux yeux de la population ouvrière une tache originelle; cette honnête population de La Croix-Rousse, qui aime à devoir tout à son travail, n'a pas voulue être confondue avec les indigents qui figurent au contrôle de l'assistance publique. Respectons cette honorable fierté, et si jamais le bureau de Bienfaisance tente un nouvel essai du même genre, que ce soit dans un autre quartier, et pour cette partie de la population qui, composée principalement d'étrangers à la ville de Lyon, est moins soucieuse de sa dignité"* ⁽¹⁰⁸⁰⁾.

La citation contient encore une fois les éléments essentiels de l'archétype qui se met en place. Une population fière, digne, laborieuse, honnête. Mais retenons surtout la définition par opposition qui se fait jour ici. L'image positive de La Croix-Rousse se construit effectivement en miroir contre ces quartiers peuplés *"d'étrangers à la ville"*, peu soucieux de leur *"dignité"*. L'article "Lyon" du Grand dictionnaire universel du XIX° siècle de Larousse est bien plus clair en ce sens: *"Certes à Lyon, comme dans toutes les grandes agglomérations, il existe des éléments mauvais et corrompus. Mais ce n'est point parmi la laborieuse population de La Croix-Rousse qu'il faut les chercher <...> les repris de justice, les gens sans aveux, les paresseux qui ne veulent pas demander au travail les moyens d'existence, les hommes impurs <...> cherchent généralement refuge à La Guillotière"* ⁽¹⁰⁸¹⁾. L'insurrection du 30 avril 1871, et toutes les années

¹⁰⁷⁸ Procès-verbaux du Conseil Municipal, 31 juillet 1888.

¹⁰⁷⁹ Procès-verbaux du Conseil Municipal, 17 mars 1891.

¹⁰⁸⁰ Comptes moraux du Bureau de Bienfaisance, 1881. Archives Municipales de Lyon, dossier "Bureau de bienfaisance" chemise "affaires diverses 1889-1933".

de la fin du Second Empire, qui ont fait de La Guillotière un lieu privilégié des meetings politiques républicains, ont en effet donné à l'ancien faubourg de la rive gauche du Rhône la coloration de quartier de l'émeute qu'avait La Croix-Rousse en ses "belles heures" des années 30-40. Dans le Guide universel de l'étranger à Lyon fournissant tous les renseignements nécessaires au voyageur par un Lyonnais ⁽¹⁰⁸²⁾, on ne manque pas de rappeler cette nouvelle "répartition" au voyageur, en soulignant bien que La Croix-Rousse "*ne mérite plus sa réputation*". Ainsi se diffuse vers l'extérieur la nouvelle figure du péril pour l'ordre social. Figure qui est aussi celle qui régit les mesures d'ordre et de police et de contrôle social ⁽¹⁰⁸³⁾: le danger est à l'Est.

Dans une certaine mesure, cette nouvelle image de La Croix-Rousse s'impose avant même que soient mises en place les structures qui vont la diffuser, avant que l'exaltation des moeurs croix-roussiennes ait fleuri sous la plume des Puitspelu et autres Bleton. D'abord parce que la définition implicite et consciente du peuple sain est déjà en place, ensuite parce que cette image "colle" en grande partie aux contours du caractère lyonnais tel qu'il a été lentement défini depuis le début du siècle et dont l'exposé arrive à maturité et enfin parce que les années de l'après-70 ont confirmé que La Croix-Rousse n'était plus un lieu majeur de la chronologie "insurrectionnelle". Par contre, les années qui mènent de 1870 à 1914 vont préciser les contours de ce peuple sain, ses moeurs, ses caractéristiques, et les modalités précises de ce caractère lyonnais qu'il est supposé incarner, en même temps que toutes ces précisions vont se diffuser.

(a) Les contours du peuple sain

Parler du bon peuple croix-roussien ne se conçoit pas sans en avoir auparavant posé les contours, les limites à la fois physiques et humaines, spatiales et sociales. Entre ces deux termes de la définition se noue d'ailleurs un jeu de complémentarité et de renforcement mutuel. La particularité spatiale du plateau (et de plus en plus de la colline toute entière), vient renforcer la cohérence de l'ensemble dans la rhétorique et peut-être dans la pratique. On est "du Plateau", c'est là une réalité qui est éprouvée chaque jour par des cheminements quotidiens, des rencontres fréquentes. Comme le dit le "Vieux Croix-Roussien" dans ses souvenirs publiés

¹⁰⁸¹ LAROUSSE (Pierre): article "Lyon" dans le tome X du Grand dictionnaire encyclopédique du XIX^e siècle, Paris, Larousse, 1873, p.829.

¹⁰⁸² Paris, Garnier, 1872, p.59.

¹⁰⁸³ Cf. volume II.

par le Journal de La Croix-Rousse en 1914: "*Nous remontons encore ensemble aujourd'hui par les ficelles et par les trams aux mêmes heures*" ⁽¹⁰⁸⁴⁾. On peut même penser que cette cohérence spatiale vient suppléer à la cohérence professionnelle qui disparaît dans la réalité. En effet, de plus en plus ce sont les employés ou les ouvriers de divers secteurs qui viennent remplacer les tisseurs à La Croix-Rousse. Cette évolution n'est pas masquée dans les pièces "officielles" qui s'attachent à décrire l'état du tissage lyonnais. Ainsi le texte produit par la Chambre de Commerce de Lyon pour l'exposition universelle de 1889 constate-t-il le lent et inexorable déclin de La Croix-Rousse face à l'expansion des métiers d'implantation rurale ⁽¹⁰⁸⁵⁾. Le texte simultanée d'Edouard Aynard note avec quelque regret cette évolution, en souhaitant qu'on trouve des remèdes à cet effacement du tissage urbain, considéré comme une perte, particulièrement en termes de savoir-faire ⁽¹⁰⁸⁶⁾. De son côté, le Conseil Municipal revient assez fréquemment sur la diminution du nombre des ouvriers du tissage et du textile en général à La Croix-Rousse. Le problème se pose avec d'autant plus d'acuité qu'il va de pair avec la diminution de la population des 1^{er} et 4^{er} arrondissements, ce qui pose à terme la question politique du nombre des conseillers à élire dans ces arrondissements ⁽¹⁰⁸⁷⁾. Autour du tournant du siècle, tous les constats se font plus pressants, en même temps que se développent les initiatives pour garder le tissage à Lyon ⁽¹⁰⁸⁸⁾. En 1900, le conseiller socialiste du 4^{er}

¹⁰⁸⁴ 15 février 1914.

¹⁰⁸⁵ CHAMBRE DE COMMERCE DE LYON: La fabrique lyonnaise de soieries, Lyon, Pitrat, 1889. Les implantations des métiers hors de Lyon ont commencé, comme le notait Pierre Cayez, dès les dernières années du Premier Empire. Cette diffusion naît alors de la recherche d'une main d'oeuvre abondante. Elle s'amplifie ensuite dans un contexte de concurrence renouvelée. L'essor du tissage hors de Lyon est ainsi lié (qu'il s'agisse de sa forme domestique, ou de sa forme usinière) à des considérations économiques, que les insurrections du début des années 1830 appuient du poids des considérations sociales (sur tout cela, voir Pierre CAYEZ, L'industrialisation lyonnaise au XIX^e siècle, Thèse d'état en histoire, Université Lyon II, 1977, 211-221). Expliquer, comme Edouard Aynard le fait en 1889, que l'exode de la Fabrique est né de 1831 et 34, c'est dédouaner les fabricants de toute responsabilité quant à la disparition du tissage urbain, mais aussi en même temps faire bien peu de cas de leurs capacités en matière de calcul des prix de revient.

¹⁰⁸⁶ Ce que la Chambre de Commerce reconnaît, sans aller jusqu'à prôner un retour même modéré au tissage urbain, tout en soutenant les initiatives de soutien à la modernisation des ateliers croix-roussiens.

¹⁰⁸⁷ Voir par exemple la discussion à ce sujet du 24 avril 1900, juste avant les élections municipales.

¹⁰⁸⁸ Le Conseil Municipal soutient certaines initiatives qui vont dans ce sens, comme lorsqu'en avril 1889 il accorde à la Société Lyonnaise de l'air comprimé le droit de poser des conduites à La Croix-Rousse. Edouard Aynard est par ailleurs un des fondateurs de la Société de Crédit pour les petits ateliers de tissage mécanique fondée en 1881 qui prend position la première pour le maintien des métiers à Lyon et à La Croix-Rousse. Avec la création en 1895 de la "Société pour le développement du tissage", un nouvel élan est donné à ces entreprises. Voir Ernest Pariset, qui dans son Histoire de la fabrique lyonnaise donne les étapes et la bibliographie des efforts de cette Société qui fusionne en 1898 avec la Caisse de

arrondissement Victor Fort affirme au cours d'une discussion sur les pensions des vieillards que La Croix-Rousse est un quartier qui se meurt, dont les hommes valides partent et où seuls demeurent les vieillards "*qui mourront à côté de leurs métiers devenus inutiles*" ⁽¹⁰⁸⁹⁾. Ce constat lucide de déclin se change parfois en un fol espoir, comme dans la bouche du même conseiller qui déclare en 1908 à ses collègues qu'il faut entreprendre des travaux sur le Plateau, "*La Croix-Rousse étant appelée à se développer d'une façon prodigieuse*". Plus froid, le rapport de la sous-commission lyonnaise sur la situation de la soierie en France constate que les tisseurs sont chassés de La Croix-Rousse, et que les propriétaires d'immeubles, profitant des nouveaux moyens d'accès au Plateau (tramways, chemin de fer de la rue Terme), transforment les ateliers en appartements pour en tirer des loyers supérieurs ⁽¹⁰⁹⁰⁾. Evolution que constate aussi Justin Godart, dans son Travailleurs et métiers lyonnais. Pour rendre plus sensible son diagnostic, Godart se sert de la désormais classique métaphore sonore: "*La Croix-Rousse d'antan, si bruyante et si animée, devient silencieuse et morne. Les vieux tisseurs voient, avec mélancolie, les hautes bâtisses construites pour les ateliers peu à peu se transformer en maisons bourgeoises <...> des rues entières ignorent le claquement rythmé de la mécanique, alors qu'autrefois il assourdissait les passants. On ne l'entend même plus qu'avec surprise, de loin en loin dans certains quartiers, et on lève la tête avec curiosité vers la fenêtre derrière laquelle le métier s'agite, oiseau rare dont le chant évoque une bien antique tradition*" ⁽¹⁰⁹¹⁾.

Cette appréciation sonore réaliste de la situation du tissage croix-roussien n'est pas de mise dans des textes moins "sérieux". Dans les descriptions, guides, récits de voyage, le bruit des métiers à tisser augmente en raison inverse de leur nombre réel. Et je ne parle pas là de la façon dont les littérateurs exagèrent la réalité dans des formules types comme celle de Daudet qui parlait de "*La Croix-Rousse avec ses 100 000 métiers bourdonnants*" ⁽¹⁰⁹²⁾, mais plutôt de cette règle non-écrite du début du XX^e siècle, selon laquelle toutes lignes consacrées à La Croix-Rousse doivent obligatoirement mentionner le bruit incessant du "*bistanclaque-pan*" ⁽¹⁰⁹³⁾.

Prêts aux tisseurs fondée en 1832. Les livres de J. Godart, député de La Croix-Rousse, et notamment Travailleurs et métiers lyonnais, fourmillent d'exhortations à faire vivre, revivre ou survivre le tissage croix-roussien.

¹⁰⁸⁹ Procès-verbaux du Conseil Municipal, 27 novembre 1900.

¹⁰⁹⁰ Situation déjà mise en évidence par le rapport du Comité départemental pour l'Exposition Universelle de 1900, L'économie sociale et l'histoire du travail à Lyon, Lyon, Rey, 1900.

¹⁰⁹¹ GODART (Justin): Travailleurs et métiers Lyonnais, Marseille, Laffite Reprints, 1979, p.185. Edition originale Lyon, Cumin et Masson, 1909.

¹⁰⁹² Trente ans de Paris, Histoire de mes livres.

Voyez René Bazin en 1905, qui ne manque pas de souligner que le quartier est une "*cité bourdonnante*" jusqu'à 9 heures du soir ⁽¹⁰⁹⁴⁾. Voyez Ardouin-Dumazet en 1896, qui tout en soulignant que le tissage fuit La Croix-Rousse, se plaît à plusieurs reprises à mentionner le bruit incessant et unique des métiers ⁽¹⁰⁹⁵⁾. Les guides touristiques ne sont pas en reste. Comme l'écrit l'auteur anonyme d'Une semaine à Lyon à l'intention du visiteur de l'Exposition Universelle de 1894, "*On entend partout le bruit régulier du battant et le chant monotone des tisseurs*". Ce mensonge sonore va de pair avec l'omission des mutations du quartier. La description sommaire de La Croix-Rousse se fige en un stéréotype qui fait fi des modifications de la structure démographique et sociale des 1^o et 4^o arrondissements. Pour les divers guides Joanne, comme pour le Guide illustré de Lyon édité par l'imprimeur lyonnais Storck (1896) ou Une semaine à Lyon de 1894, La Croix-Rousse c'est la "*vieille cité ouvrière*", "*le quartier des ouvriers*". Et si les guides du Syndicat d'Initiative soulignent que de moins en moins de métiers battent dans une Croix-Rousse qui n'est plus que l'ombre de ce qu'elle fut, ils ne constituent qu'un mince contre-courant dans le courant d'imagerie qui fait de La Croix-Rousse le lieu où abondent les canuts et où chantent les métiers. Dans d'autres publications, le Syndicat d'Initiative ou ses dirigeants ne manquent d'ailleurs pas d'abandonner cette lucidité peu attractive. Dans le mensuel Lyon-Touriste publié par le même Syndicat d'Initiative, La Croix-Rousse redevient en 1906 la "*vrai cité du travail qui a donné et qui maintient dans le monde la renommée de Lyon*", la ville de la soie où "*s'étagent dans les rues étroites les ateliers et les maisons des canuts*" ⁽¹⁰⁹⁶⁾. Ce décalage entre l'évolution socio-économique du quartier et les images littéraires qu'il génère ne fait que s'accroître dans l'entre deux guerres. Pour ne citer que des exemples peu connus, voyons d'abord Mme Regis-Leroi qui n'hésite pas à décrire le bruit des métiers, la "*chanson de la soie*", sur les pentes et le Plateau en 1933 ⁽¹⁰⁹⁷⁾. Mais il faudrait pas oublier non plus cet article du numéro spécial "Lyon et le Rhône" que publie en 1924 L'Illustration économique et financière. Le président du Syndicat d'Initiative Rivoire qui écrit l'article "Lyon et ses monuments" ne

¹⁰⁹³ Selon le Littre de la Grande Côte: "*Bruit que fait le métier de façonné*". On dit quelquefois *bistanclaque* seul. "*Hélas, c'est la meurte, on n'entend plus le bistanclaque*". Onomatopée. *Pan représente le coup de battant*".

¹⁰⁹⁴ René BAZIN: L'isolée, Paris, Calmann-Lévy, 1905.

¹⁰⁹⁵ ARDOUIN-DUMAZET: Voyage en France, 7^e série, Lyon et la région lyonnaise, Paris, Berger-Levrault, 1896.

¹⁰⁹⁶ n° 12, 1^{er} décembre 1906.

¹⁰⁹⁷ REGIS-LEROI: Lyon ma grande ville, Paris, Editions du Portique, 1933.

manque pas de décrire La Croix-Rousse où les métiers chantent leur "*chanson*" ⁽¹⁰⁹⁸⁾. Ces petits manquements de littérateurs sont un signe supplémentaire de la banalisation d'une Croix-Rousse devenue définitivement un élément malléable du pittoresque et de la couleur locale.

L'attachement à ces traits d'ambiance sociale ou sonore n'est pas seulement l'expression d'une nostalgie de la jeunesse des auteurs, ni même une facilité de publicistes qui utilisent des formules toutes faites. Pas plus que les regrets exprimés par le Conseil Municipal, par des hommes politiques lyonnais importants (Aynard, Godart) ou par les hommes de la Chambre de Commerce ne sont les simples conséquences d'intérêts électoraux ou économiques bien compris. Toutes ces procédures qui figent La Croix-Rousse en un lieu immobile dans le temps et l'évolution sociale partent de ce même postulat selon lequel cet espace est le cadre de vie d'une classe d'hommes hautement estimable pour la collection de traits qu'elle présente. Les tisseurs, les canuts de La Croix-Rousse sont pour les écrivains de l'Académie du Gourguillon, pour les chantres de la "lyonnaiseté", pour les folkloristes lyonnais et pour de nombreux hommes politiques des modèles, des exemples à ne pas perdre de vue.

Les observateurs sociaux l'affirmaient dès les années 1840: le tisseur croix-roussien était digne d'intérêt par ses caractéristiques professionnelles et sociales qui le plaçaient au dessus de l'ouvrier d'usine, et notamment de l'ouvrier parisien. On vante de plus en plus ces qualités, alors même que ce groupe des chefs d'ateliers croix-roussien diminue. A une vingtaine d'années de distance les voix de la Chambre de Commerce et du Conseil Municipal se rejoignent sur ces thèmes. Dans son rapport de 1889, la Chambre de Commerce salue ces "*incomparables tisseurs de La Croix-Rousse attachés à leur industrie comme le paysan à ses montagnes, jaloux de leur indépendance mais poussant au suprême degré l'amour propre de leur travail*" ⁽¹⁰⁹⁹⁾. E.Pariset, historien de la Chambre, reprend les mêmes thèmes avec d'autres mots dans son Histoire de la fabrique lyonnaise, en insistant plus particulièrement sur la perte de savoir-faire, de souplesse de production et de vertus laborieuses que signifierait la disparition du tissage croix-roussien. En 1912, le Conseil Municipal mené par Herriot souligne à son tour l'intérêt moral à rénover le tissage urbain en petit atelier, qui pousse à l'amour du foyer, à l'esprit de famille et au goût de l'ordre, de l'économie ou encore de l'accession à la petite propriété ⁽¹¹⁰⁰⁾. C'est sans doute Edouard Aynard, qui fut d'ailleurs membre de ces deux institutions, qui explique le mieux ce qui fait du tisseur lyonnais "*le dernier représentant des anciennes races ouvrières*

¹⁰⁹⁸ supplément au n° du 8 mars 1924.

¹⁰⁹⁹ CHAMBRE DE COMMERCE DE LYON: La fabrique lyonnaise de soieries, Lyon, Pitrat, 1889, p.33.

¹¹⁰⁰ Procès-verbaux du Conseil Municipal, 22 avril 1912.

françaises". En fait, s'empresse de préciser Aynard, "*nous ne devrions plus nous servir de ce mot d'ouvrier, qui n'est que partiellement juste*". Le chef d'atelier lyonnais est à la fois un entrepreneur et un ouvrier, ce qui le constitue "*comme une sorte d'aristocratie ouvrière*". "*C'est une sorte d'artiste*" dit encore plus loin le banquier et député lyonnais, associé aux créations des fabricants par ses perfectionnements et ses inventions, soumis aux caprices de la conjoncture mais libre de la discipline qui pèse sur l'ouvrier d'usine. Aussi tout en constatant l'irréversible déclin du métier à bras et du tissage urbain l'auteur souligne-t-il les "*merveilleux côtés*" de l'organisation traditionnelle de la Fabrique lyonnaise, avantages économiques (peu de risques pour le fabricant, souplesse de l'appareil productif...) et moraux (indépendance ouvrière, vie familiale, esprit d'invention). Aussi, conclut Aynard, ce serait une faute d'intelligence industrielle que de laisser s'éteindre cet "*actif foyer de création industrielle qui s'appelle La Croix-Rousse*", mais aussi une "*faute morale*". Il faut conserver ces "*classes ouvrières sédentaires*", "*qui ont un fond de moralité auquel on peut toujours faire appel*". Voilà, conclut Aynard, ce qui serait "*de la bonne économie sociale*". Là encore, quel changement avec les diatribes de la légende noire, ou même avec les critiques des contempteurs de l'atelier familial.

Ainsi les tisseurs croix-roussiens sont-ils posés en modèle d'une organisation du travail basée sur le lien moral qui unit employeur et employé, par opposition à cette exploitation excessive de l'ouvrier d'usine dans laquelle tout cède à "*cette fièvre de production incohérente qui nous dévore tous*" comme l'écrit encore Edouard Aynard ⁽¹¹⁰¹⁾. Entre corporations et système capitaliste industriel, l'exemple de la Fabrique fournit un modèle intermédiaire cher à certains républicains, radicaux comme Godart ou catholiques comme Aynard. Cette admiration, systématisée après les années 1870 sans être nouvelle, se porte aussi vers le lieu où vivent les derniers éléments de cette population, cette Croix-Rousse qui surplombe Lyon. A peuple sain, quartier sain. Dans cette adéquation recherchée par tous les écrivains qui posent le tisseur en parangon de vertu, tous les signes de la salubrité du sont utilisés. Ainsi cette réputation ancienne de La Croix-Rousse et de son bon air imperméable aux contagions cholériques ou pestiférées, qui vient jouer son rôle. La plaque gravée du milieu de la Grande Côte qui rappelait au passant la peste n'était pas montée plus haut en 1648, est signalée par les auteurs bien après sa disparition comme une des manifestations de la vigueur naturelle de l'endroit. C'est indissociablement de cette population et de cet espace que le dernier quart du siècle précise le portrait.

¹¹⁰¹ Qui note au passage que cette exploitation n'offre pas de garanties sur la morale et la conduite de l'ouvrier, car en oubliant ses droits elle ne lui apprend pas "*à reconnaître et à pratiquer les devoirs sociaux*".

(b) Les traits caractéristiques du peuple sain

Le trait majeur de l'entreprise de description de cet "intérieur" du peuple sain que sont ses moeurs et son caractère, c'est cette propension de tous les observateurs à le traiter comme un bloc. On ne rencontre même plus cette distinction plus ou moins poussée que faisaient avant 1870 les Villermé et autres Reybaud entre les strates sociales du tissage (chefs d'ateliers, compagnons, tisseurs d'unis ou de façonnés...). Il est vrai que la disparition des métiers à bras et la naturalisation de l'histoire des insurrections prive de leur sens toutes ces subtilités. Totalement absente aussi la division professionnelle du monde soyeux, dont les tisseurs ne forment qu'une partie. Ourdisseuses, plieuses, dévideuses, navetiers, metteuses en main, tous et toutes sont fondus dans le grand tout de la "canuserie". "Les canuts" devient un terme générique qui englobe tous ceux qui vivent du travail textile, et plus généralement tous ceux qui vivent sur le Plateau et ses pentes. Dans ses Lettres d'un tisseur qu'il publie dans la presse des années 1870-80, l'abbé Deflotrière (curé de Saint-Augustin), emploie d'ailleurs indifféremment les termes de canuts ou de Croix-Roussiens ⁽¹¹⁰²⁾. Outre les causes actives de cette confusion, une certaine "paresse de la distinction" semble jouer, dont le noeud serait la confusion créée par l'histoire dans le regard de l'observateur: les insurrections et la diffusion du nom de La Croix-Rousse qui s'en est suivi pourraient en effet avoir assuré cette fusion en un bloc indissociable de tous ceux qui partagent cet espace physique et historique. Il faudrait sans doute invoquer aussi la manière dont "le peuple" est pensé en bloc par des observateurs étrangers ou indifférents aux strates qui le composent. Mais ici, il ne faut surtout pas oublier que cette homogénéité est voulue, recherchée, affirmée, revendiquée. Cette négation des différences dans la société croix-roussienne est au coeur de la définition du "quartier-village", communauté harmonieuse ignorant les clivages sociaux ou professionnels. Cela est sensible aussi bien chez les observateurs extérieurs que chez les quelques "habitants" qui commencent à prendre la parole. A la lecture de ces textes, on est particulièrement sensible à l'insistance avec laquelle la langue, les moeurs, le caractère, tous ces éléments qui sanctionnent l'existence d'une communauté, sont présentés comme les attributs également répartis d'une "race croix-roussienne" ⁽¹¹⁰³⁾. L'ensemble de traits et de caractéristiques qui sont donnés à la population de

¹¹⁰² DEFLOTRIERE (Abbé A.): Lettres d'un tisseur, Lyon, Jevain, 1891. Le livre reprend des articles publiés dans Le Télégraphe et L'Eclair. L'abbé A. Deflotrière (1840-91), est devenu en 1880 curé de Saint-Augustin, dont il était déjà le vicaire.

La Croix-Rousse en cette fin de siècle correspondent bien à la description d'une ethnie à part, presque exotique mais si proche, survivante de temps heureux révolus. L'image du "primitif" n'est pas loin.

Particularités "ethnologiques"

Lorsque Villermé écrivait en 1840 sa bonne opinion des tisseurs croix-roussiens, une affirmation tenait le centre de son raisonnement: le canut n'est plus un être à part, reconnaissable entre cent à son aspect physique, ses habits et son langage. Cette affirmation du "même", qu'il faut mettre en opposition avec les peintures de la singularité croix-roussienne que dressait la légende noire ou dorée, on la retrouvait aussi ailleurs. Le docteur A. Chapeau, dans son "esquisse de la topographie médicale de Lyon" publiée en 1839, ne manque pas de montrer que le canut n'est plus cette "*race abâtardie, ridicule et particulière qu'on nous décrivait il y a 20 ans*". Monfalcon, qui avait largement contribué en 1835 à répandre le portrait du canut mi-demeuré, mi-difforme, tient les mêmes propos dans le Traité de la salubrité des grandes villes qu'il rédige avec son confrère De Polinière. Tous les traits qui faisaient des tisseurs une "*classe confinée*", à savoir leur habillement, leur accent et leurs difformités physiques y sont datés de l'"*avant 1815*". La migration des tisseurs à La Croix-Rousse, dans des maisons construites "*tout exprès pour lui*" a sonné le début d'un nouvel âge, dans lequel le tisseur se mélange au reste de la population lyonnaise. Face à ces affirmations, les chiffres de moyenne de taille ou de pourcentage de réformés que donnent les Docteurs Marmy et Duquesnoy en 1866, où le 4^e arrondissement occupe respectivement le dernier et le premier rang du département montrent qu'au moins sur l'aspect physique des différences se font sentir ⁽¹¹⁰⁴⁾. Passons pourtant, puisque notre propos n'est pas de donner tort ou raison aux commentateurs du temps, mais de saisir les basculements et les évolutions de leur perception. Notons donc cette insistance des auteurs des années 1840 à remarquer les similitudes, à appuyer les ressemblances.

Dans le dernier tiers du siècle, cette affirmation du "même" s'intensifie, au moment où s'efface à jamais la terrifiante figure du peuple rouge du Plateau. Cela passe singulièrement par

¹¹⁰³ L'expression phantasmatique de cette "race" et de sa généalogie ne viennent que bien plus tard. C'est en effet en 1968 que Guitte Jirrollet décrit une "*race obtenue du mélange de la puissance culturelle et artistique des Grecs, de l'élégance d'esprit des Latins*" et explique les qualités et défauts de la souche croix roussienne par le croisement des "*deux races fondamentales*" que sont les Gaulois et les Grecs. Pour cette énième mouture des origines, voir Guitte JIROLLET: Caractère croix-roussien et contes de la Guitte, Lyon, Audin, 1968.

un retour sur les particularités ethnologiques niées au lendemain des insurrections en réaction contre les utilisations partisans de la singularité par les légendes noires ou dorées de La Croix-Rousse (le canut bestial ou le canut bête de somme). Ces particularités, portées au statut de quartiers de noblesse, font désormais partie des traits que toute une littérature érudite, folkloriste et journalistique mettent en avant.

Le langage canut

La langue occupe le premier rang des particularités croix-roussiennes, ou canuses puisque il y a identification entre l'espace et le groupe social. Les littérateurs du milieu du siècle, attachés à gommer les différences entre le tisseur et le reste de la population, lui reconnaissaient bien un accent traînant, une manière particulière de s'exprimer, mais ne s'attardaient pas sur les modalités de cette particularité. Certains, particulièrement soucieux d'abolir les différences entre cette population marquée du sceau des insurrections et le reste de la ville, n'hésitaient pas à affirmer que la langue du tisseur, si particulière avant 1793, avait désormais disparu ⁽¹¹⁰⁵⁾. Mais en cette fin de siècle, il s'avère décidément que l'affirmation de la similitude puisse emprunter d'autres chemins que ceux de l'uniformité.

Si des érudits ou des grammairiens s'étaient déjà penchés sur quelques particularités linguistiques du Lyonnais à la fin du XVIII^e et au début du XIX^e, ni leurs entreprises ni leurs conclusions ne se résumaient alors en un pieux recueil de ces particularités. Au contraire, les publications d'Etienne Molard, professeur de grammaire et de latin à Lyon, visaient avant tout à combattre les incorrections locales, comme l'indique leur titre ⁽¹¹⁰⁶⁾. Les réponses lyonnaises au questionnaire de l'abbé Grégoire avaient en effet constaté l'existence de nombreux "*patois ou jargons*", selon les faubourgs et les professions ⁽¹¹⁰⁷⁾. A ce moment, le patois des ouvriers en soie est présenté comme une forme de langage parmi tant d'autres, au milieu des idiomes des gens de rivière, des bouchers ou des marchands d'herbe. Il en est de même lorsque le conseiller de préfecture N.F. Cochard entreprend ses recherches sur le patois lyonnais, en réponse à l'enquête commandée en 1807 par le Bureau de Statistique du ministère de l'Intérieur

¹¹⁰⁴ DUQUESNOY (Ferdinand) & MARMY (M.J.): Topographie et statistiques médicales du département du Rhône et de la ville de Lyon, Lyon, Vingtrinier, 1866.

¹¹⁰⁵ Par exemple F. Linossier dans ses Mystères de Lyon.

¹¹⁰⁶ Lyonnaisismes ou recueil d'expressions vicieuses usitées à Lyon. L'ouvrage, édité pour la première fois en 1792, est réédité au moins cinq fois jusqu'en 1810. L'auteur fut l'un des fondateurs du Cercle Littéraire de Lyon.

¹¹⁰⁷ Voir les réponses à cette enquête en annexe de DE CERTEAUX (Michel), JULIA (Dominique), et REVEL (Jacques): Une politique de la langue, Paris, Gallimard, 1975.

sur les traductions de la parabole de l'Enfant Prodigue, dans la continuation de la grande entreprise de statistique descriptive menée sous l'Empire ⁽¹¹⁰⁸⁾. Qu'y-a-t-il de commun entre ces entreprises normatives et les glossaires et autres dictionnaires de la deuxième moitié du XIX^e siècle, qui s'efforcent de recueillir les restes d'une langue en voie de disparition, identifiée comme celle des tisseurs? Peu de choses sans doute, même si l'objet commun de leur étude fait des premières les ancêtres revendiqués par les seconds.

Précisons dès maintenant que le lieu dans lequel est situé ce langage de l'ancien temps est le monde des tisseurs, pentes et plateau de La Croix-Rousse, même si à un degré bien moindre sont mentionnées aussi les rues de Saint-Georges et les hauteurs de Saint-Just. Que Nizier Du Puitspelu écrive en 1881 que les bateliers du Rhône parlaient "*un patois tout latin, et qui, bien plus que le langage canut, représente le vrai dialecte lyonnais*" ⁽¹¹⁰⁹⁾, qu'il distingue soigneusement dans le Dictionnaire étymologique du patois lyonnais ⁽¹¹¹⁰⁾ le "*langage canut*" du "*patois lyonnais*" ne l'empêche pas en 1894 d'intituler son dictionnaire lyonnais le Littre de la Grand'Côte ⁽¹¹¹¹⁾. Dans la préface et dans les articles de cet ouvrage qui reste aujourd'hui une des bibles de la "lyonnaiserie", l'auteur fait constamment référence au monde de la soie, donne une place très importante aux termes usités par le tisseur et décrit le langage rapporté comme celui que parle "*la voix discrète d'un de nos bons canuts*". En 1907, l'abbé Vachet fait pareillement paraître son Glossaire des gones de Lyon et mentionne dans son sous-titre "*d'après M. Toulmonde et les meilleurs auteurs du Gourguillon et de la Grand'Côte*", les origines croix-roussiennes et canuses servant de véritables sceaux d'authenticité ⁽¹¹¹²⁾. Là encore, La Croix-Rousse est identifiée à Lyon qu'elle porte à son plus haut degré, en matière de langage cette fois. Cela va de pair avec d'autres vertus, comme le précise après tant d'autres Vachet. Quinze ans après Puitspelu, il présente son glossaire comme une collection du parler spécifique des travailleurs de la soie qui disparaît. Cet idiome spécial, dit encore Vachet, "*c'est l'expression*

¹¹⁰⁸ Voir à ce sujet BOURGUET (Marie-Noëlle): Déchiffrer la France, la statistique départementale à l'époque napoléonienne, Paris, Editions des archives contemporaines, 1988, notamment p.271-272.

¹¹⁰⁹ NIZIER DU PUITSPELU: Les oisivetés du sieur de Puitspelu, lyonnais, Lyon, Pierre Masson, 1928. Ed.or. 1883, p.158.

¹¹¹⁰ NIZIER DU PUITSPELU: Dictionnaire étymologique du patois lyonnais, Lyon, Georg, 1887-90.

¹¹¹¹ NIZIER DU PUITSPELU: Le Littre de la Grand' Côte, Lyon, Prolibra, 1988. Ed.or 1894.

¹¹¹² VACHET (Ad.): Glossaire des gones de Lyon, Marseille, Laffite reprints, 1983. Ed. or. 1907.

de la bonhomie spirituelle, de la franche gaieté. Rien de malsonnant, rien de révolté; il est honnête, franc, simpliste, un peu gouailleur, comme l'ouvrier qui le parle" ⁽¹¹¹³⁾.

Ainsi la langue du tisseur, qui est comme le rappellent les linguistes du XIX^e siècle "l'expression du caractère d'un peuple" ⁽¹¹¹⁴⁾, garantit son caractère sain. Elle le garantit même doublement, à la fois par ses caractéristiques internes (accent, expressions), mais aussi parce que le français "correct" est souvent considéré comme un vecteur de la "démoralisation". C'est en tout cas ce que rappellent à près d'un siècle d'écart l'informateur de l'abbé Grégoire à Lyon et le Dr F.Monin, auteur en 1873 d'une Etude sur la genèse des patois et en particulier du patois lyonnais ⁽¹¹¹⁵⁾. Dans ce cadre, affirmer la prégnance d'un idiome particulier chez les tisseurs Croix-Roussiens donne un argument supplémentaire pour affirmer leurs qualités morales. Quand Béraud au début du XX^e évoque la "*population goguenarde du Plateau*" (par opposition avec la "*population sordide de La Guillotière*"), cela va de pair avec la célébration de l'accent nasillard de ses habitants et du "*dialecte canut*" ⁽¹¹¹⁶⁾. Vingtrinier et Bleton, les auteurs des livres qui sont encore aujourd'hui des piliers de la "lyonnaiserie", ne manquent pas non plus de souligner "*l'inimitable parler des habitants de La Croix-Rousse*" ⁽¹¹¹⁷⁾.

Emmanuel Vingtrinier est un des rares à insister sur ces autres particularités extérieures du canut que sont le vêtement ou l'aspect physique. Pour la plupart des auteurs, ces marques semblent rester dégradantes. Il décrit ainsi le type physique général: "*petit, maigre, avec le visage pâle, le cou long et tendu, le dos voûté, le corps grêle, les bras osseux, les mains grosses, les jambes cagneuses, les genoux saillants et les pieds plats*" ⁽¹¹¹⁸⁾. Mais son constat général diagnostique la disparition de ces caractéristiques, qui ne subsisteraient plus que chez des vieux canuts de la Grande Côte ou des "*spécimens immortels*" des alentours du Gourguillon. En revanche, si son apparence se fond de plus en plus dans l'aspect général de la

¹¹¹³ op.cit, p.XII.

¹¹¹⁴ J.B.Onofrio rappelle en 1861 à l'Académie de Lyon que, comme le dit le Dictionnaire de l'Académie Française de 1835, la langue est "*la forme apparente et visible de l'esprit d'un peuple*". "Essai d'un glossaire des patois de Lyonnais, Forez et Beaujolais", lu en séance publique à l'Académie de Lyon le 22 janvier 1861, la Revue du Lyonnais, 1861, tome XXII.

¹¹¹⁵ MONIN (Dr F.): Etude sur la genèse des patois et en particulier du roman ou patois lyonnais, Paris, Dumoulin, 1873, introduction.

¹¹¹⁶ BERAUD (Henri) et FENESTRIER (Charles): Marrons de Lyon, Paris, Grasset, 1912, et BERAUD: Voyages autour du cheval de bronze, Lyon, Tadier, 1912.

¹¹¹⁷ Monsieur JOSSE: La boucle d'or, Lyon, Mougin-Rusand, 1887; Emmanuel VINGTRINIER: La vie lyonnaise, Lyon, éditions du Lyon, 1983. Ed.or. 1898.

population lyonnaise, c'est par ses traits moraux que l'habitant de La Croix-Rousse continue de se singulariser.

Le "caractère" du Croix-Roussien

On se sera déjà rendu compte à travers maintes citations ci-dessus que le Croix-Roussien est pétri de qualités. Qu'on me permette pourtant de rajouter encore une citation élogieuse, peut-être la plus célèbre. Voici donc ce qu'Edouard Aynard écrivait en 1889 du *"petit chef d'atelier tisseur de La Croix-Rousse"*. *"Qu'on regarde ce travailleur ingénieux, actif et probe, qui tisse mélancoliquement des choses brillantes, à l'air sombre et doux, aux yeux pensifs, toujours entre la résignation et la violence, raisonneur et raisonnable, au fond très sensé et poursuivant volontiers la chimère, ne se croyant plus religieux dans sa généralité et restant sectaire, attaché profondément à son sol, s'assistant et empêchant ceux de sa classe de s'élever, acceptant tout avec l'ironie sournoise de Guignol"* ⁽¹¹¹⁹⁾. Ces lignes, qui résument tout ce qui a pu être dit auparavant de la psychologie du tisseur croix-roussien et annoncent tout ce qui en sera affirmé plus tard, permettent d'organiser l'exposition de ses traits caractéristiques.

Deux définitions structurent en effet la présentation d'E.Aynard. D'une part, une présentation du tisseur croix-roussien (sous les traits du chef d'atelier, bien sûr) en similitude, selon les traits désormais codifiés du "Lyonnais". D'autre part une définition en opposition, inscrite en filigrane de toute cette présentation: opposition au mauvais ouvrier, à l'ouvrier d'usine, à celui de Paris, ou, plus proche, à celui de La Guillotière. C'est en suivant cette partition que je ferai les présentations.

Des qualités "absolues"

Les contrastes sous le règne desquels Aynard place le caractère du tisseur de La Croix-Rousse correspondent en effet à ceux qui régissent la définition du "caractère lyonnais": mystique et réaliste, chimérique et lucide.... Lyonnaises aussi sont les qualités du tisseur d'Aynard: la probité, le sens du travail, l'ironie. Lyonnaise encore la figure par laquelle il le représente: Guignol est devenu depuis les années 1860-70 la figure emblématique du Lyonnais ⁽¹¹²⁰⁾. Autour d'Aynard, on renchérit sur les belles qualités du tisseur.

¹¹¹⁸ La vie lyonnaise, op.cit., p.209.

¹¹¹⁹ AYNARD (Edouard): "Lyon en 1889", in Lyon à l'Exposition Universelle de 1889, Lyon, Mougini-Rusand, 1889, p.38.

¹¹²⁰ Tout cela est développé dans le volume III.

Une montagne de travail

On a déjà vu comment la chambre de commerce lyonnaise soulignait l'attachement du tisseur à son métier ⁽¹¹²¹⁾. L'amour de la tâche, le goût du travail bien fait sont pour nos commentateurs les corollaires de cet attachement. Justin Godart, radical lyonnais, évoque en 1909 dans son Travailleurs et métiers Lyonnais La Croix-Rousse et son "*admirable phalange de travailleurs, toujours prêts à faire effort, habiles, consciencieux, tenaces dans la recherche, persévérants, fiers de leur métier, véritable noblesse du labeur, plus dignes du respect que n'importe quelle autre noblesse*" ⁽¹¹²²⁾. Ce dévouement au travail est largement dépeint et commenté dans les diverses littératures qui décrivent La Croix-Rousse. L'abbé Deflotrière en fait la principale qualité du tisseur croix-roussien, et c'est avec fierté qu'il affirme cet amour du travail, comme un drapeau face à certaines pratiques du monde "*d'en bas*": "*A La Croix-Rousse, il y a plus de gens qui gagnent honnêtement leur pain que dans certains beaux quartiers*" ⁽¹¹²³⁾. Depuis que les événements de 1831 ont amené La Croix-Rousse sous la plume des publicistes, le travail long et pénible du canut a presque toujours été valorisé, aussi bien par ceux qui voulaient montrer sa dureté que par ceux qui cherchaient à prouver sa nécessité. Tout juste note-t-on que ce travail est cantonné dans le domaine manuel, et on ne met guère en valeur les qualités "artistiques" du tisseur. Toutes les remarques sur le canut occupé des bras mais vaquant à ses chimères avec son esprit libre témoignent de ces positions. En ce domaine, de Nizier Du Puitspelu aux Vingtrinier, la fin du siècle ne fait qu'ajouter à une liste déjà longue d'admirateurs du travail pénible qu'accomplit le tisseur. Mais ces derniers panégyristes donnent incontestablement à cette admiration une touche de grandeur supplémentaire, par les descriptions minutieuses que contiennent des ouvrages comme Les Canuts ou Le Littré..., aussi bien que par la familiarité que certains ont avec les gestes et les problèmes du tisseur, comme Puitspelu qui adolescent a fait sa "*pratique*" (il a été apprenti-tisseur). Puitspelu reste le véritable chantre de la difficulté du métier, de l'attention toujours maintenue qu'il nécessite, des sensations d'artiste qu'il requiert. Les rares témoignages directs que nous connaissons (les souvenirs de Commissaire ou de Truquin) soulignent eux aussi tout à la fois la dureté de la

¹¹²¹ Au début du XIX^e siècle, comme auparavant, c'était le constat inverse qui s'imposait. Alors, le départ des tisseurs vers d'autres lieux avec leur savoir-faire était une cause régulière de l'émoi des marchands-fabricants.

¹¹²² GODART (Justin): Travailleurs et métiers Lyonnais, Marseille, Laffite Reprints, 1979. Edition originale Lyon, Cumin et Masson, 1909, p.189.

¹¹²³ Lettres d'un tisseur, p.25.

tâche (horaires, position de travail...) et l'acharnement du tisseur à la remplir. Les autres observateurs, plus lointains ou moins compétents, se contentent de participer à l'hymne au travail: "*Pays de labeur*" écrit Auguste Bleton ⁽¹¹²⁴⁾, "*population essentiellement laborieuse*" approuve Mahb dans un roman feuilleton du *Peuple* ⁽¹¹²⁵⁾, "*forteresse renfermant les soldats du travail*" renchérit en 1927 Colette Yver dans *Haudequin de Lyon*.

Ceux qui, rares, continuent de décrier La Croix-Rousse aux lendemains de 1870 s'inclinent eux-mêmes devant ce nouveau monument du travail. Ainsi M. De Sugny dans son ouvrage *La révolution lyonnaise du 4 septembre 1870 au 8 février 1871* doit reconnaître que le canut est "*laborieux, économe*" et "*aimant sa famille*", malgré qu'il en ait contre La Croix-Rousse "*citadelle de la Révolution*". Les visiteurs adhèrent dans leur immense majorité à ce culte du travail. Victor Cambon présente à ses lecteurs le "*laborieux faubourg*" ⁽¹¹²⁶⁾, comme Jules Lermine trente ans avant lui qui dépeignait le métier-idole trônant au milieu de l'atelier croix-roussien, reflétant la place du travail à Lyon où il est "*le fait dominant*" ⁽¹¹²⁷⁾. "*Je les aime, ces hommes francs, joyeux, chantant en travaillant et ne demandant que la possibilité de vivre*" concluait Lermine. Et puis, peut-être au dessus de toutes ces formules, de toutes ces images, plane à partir de 1879 la formule de Michelet: "*la montagne du travail*". Cette formule a du succès auprès des observateurs de toutes provenances (influencés par Michelet ou non): Horatius Bonard, évangéliste anglais venu répandre la bonne parole en France, parle en ces termes de La Croix-Rousse, opposée à Fourvière l'hérétique: "*Fortress of infidelity it is indeed, but also mountain of labour <...> intelligent, honest and laborious population*" ⁽¹¹²⁸⁾. Pour tous ceux qui parlent, et d'où qu'ils parlent, de la bourgeoisie lyonnaise ou des rangs canuts ⁽¹¹²⁹⁾,

¹¹²⁴ BLETON (Auguste) sous le pseudonyme de Monsieur JOSSE: *A travers Lyon*, Lyon, Dizain et Richard, 1889, p.157. Ed.or. 1887

¹¹²⁵ "Le crime de La Croix-Rousse", du 26 décembre 1892 au 15 mars 1893. *Le Peuple* est un journal guesdiste lyonnais.

¹¹²⁶ CAMBON (Victor): *La France au travail: Lyon, Saint Etienne, Grenoble, Dijon*, Paris, Pierre Roger, s.d., (environ 1910).

¹¹²⁷ LERMINA (Jules): *Lyon*, Lyon, Editions du Bastion, 1876.

¹¹²⁸ "*C'est vraiment la forteresse de l'incroyance, mais aussi la montagne du travail <...>, intelligente, honnête et laborieuse population*". BONAR (Horatius): *The white fields of France*, London, Nisbet & Co, 1881. Noter que pour le protestant de souche qu'est Bonar, La Croix-Rousse et Fourvière, bien identifiée comme "*la forteresse de l'ultramontanisme et de la superstition*", sont "*deux citadelles de Satan*".

¹¹²⁹ Ce type d'ouvrage est plus largement répandu dans l'entre-deux guerres avec la disparition quasi totale du métier. Mais les quelques ouvrages "autochtones" du XIX^e siècle, comme par exemple les

des rangs des journalistes parisiens ou des visiteurs étrangers, une vérité est incontournable: le canut aime son métier, et le travail est sa loi. Et cela, comme le dit Aynard à la fin de son rapide portrait cité plus haut *"N'est ce point encore là le Lyonnais?"*.

La colline de toutes les qualités

Cette qualité primordiale en entraîne une foule d'autres, plus ou moins abondamment mentionnées et commentées par nos témoins. Edouard Aynard, encore lui, en énumère quelques-unes depuis la tribune de l'Assemblée Nationale où il prononce un discours pour les subventions aux associations ouvrières. C'est là l'occasion de souligner pour nous que ces traits de caractère ne sont pas de simples images littéraires, écrites au gré des auteurs en direction de lecteurs indifférents. Leur présence au coeur d'un discours politique montre comment ils sous-tendent et fondent la légitimité d'un discours sur le "problème social". Voici ce que dit Aynard du tisseur lyonnais en 1899 à la Chambre, dans la droite ligne de ses écrits de 1889. *"L'ouvrier tisseur lyonnais forme l'élite de la famille ouvrière. Il n'y en a pas de plus ancienne dans la haute industrie française. Il y a cinq siècles qu'il travaille à Lyon; il y a cinq siècles qu'il produit ces étoffes qui sont l'honneur de notre industrie nationale <...> l'ouvrier lyonnais est très fier <...> il n'acceptera pas de subventions, mais un crédit <...> ouvriers incomparables, les plus dignes par leur patience, par leur intelligence et par leur sentiments d'honneur, d'être aidés par la nation"* ⁽¹¹³⁰⁾.

Fierté, honneur, patience. On a déjà rencontré l'allusion aux deux premières de ces qualités, notamment dans ce compte moral du bureau de bienfaisance cité plus haut. Elles faisaient aussi partie des caractéristiques soulignées par Reybaud ou Audiganne quelques décennies plus tôt, mais elles étaient alors rangées au rang des défauts et portaient un autre nom: hauteur, morgue. Mais désormais, l'esprit d'indépendance du canut est considéré positivement, comme vestige de l'âge pré-industriel: alors morgue et hauteur deviennent honneur et fierté. Quant à la patience, il s'agit bien là d'une nouvelle vertu découverte en ce dernier quart de siècle si l'on se reporte aux critiques que portaient les commentateurs du milieu du XIX^e quant au manque de résignation des tisseurs, à leur propension à se rebeller contre l'évidence ou contre la loi du marché. Il est intéressant de remarquer que l'éloge de cette patience se développe en même temps que la reconnaissance aux canuts des vertus d'économie, d'épargne, elles aussi singulièrement contestées à cette classe par Villermé ou

Mémoires et souvenirs de Sébastien Commissaire né en 1822, ne remettent pas en cause ces appréciations.

¹¹³⁰ Discours prononcés à la Chambre des Députés, 1893-1913, Paris, s.e, s.d, p.392 et suivantes..

Reybaud qui les accusaient de céder aux plaisirs faciles et luxueux du cabaret, du théâtre, de l'habit bourgeois. Patience et goût de l'épargne vont de pair pour montrer les progrès d'un groupe ouvrier qui a su se rapprocher des valeurs et des visions bourgeoises de l'existence. Dans son "Lyon en 1889", Aynard insiste d'ailleurs tout particulièrement sur la Caisse d'Epargne de La Croix-Rousse dans la rubrique "Institutions de prévoyance". Dans le même ordre d'idées, on souligne souvent le nombre important d'immeubles de La Croix-Rousse possédés par des tisseurs ⁽¹¹³¹⁾. Prévoyance, épargne et patience sont le fruit du dévouement au travail si flagrant chez le tisseur, et se manifestent aussi par diverses pratiques de solidarité économique et de gestion de l'avenir. Aynard ne manque pas non plus d'évoquer les prospères sociétés coopératives de La Croix-Rousse dont les avantages font comprendre à l'ouvrier que les solutions à ses problèmes ne résident pas dans "*des augmentations de salaires ruineuses pour l'industrie*", mais dans des pratiques aptes à ne lui faire payer les choses que ce qu'elles valent. Les sociétés de secours mutuels voient elles aussi leur place soulignée par Aynard, qui met en exergue leur puissante action en faveur des retraites ouvrières. C'est dans ce contexte qu'il faut rappeler qu' A.Bleton, dit "Mami Duplateau", est tout à la fois celui qui présente les Voraces de 1848 comme "*une simple association de consommation*" et un des membres du Conseil Supérieur de la Mutualité. Pour lui, les raisons du succès des institutions basées sur l'épargne et la prévoyance à La Croix-Rousse sont à rechercher dans les traits de caractère du croix-roussien, qui "*réalise au plus haut degré cette tendance du Lyonnais, d'attacher plus d'importance aux questions économiques qu'aux questions de pure politique*" ⁽¹¹³²⁾. C'est en partie cet intérêt pour la mutualité qui porte Bleton à s'intéresser à La Croix-Rousse, de la même manière qu'il explore le passé de Lyon à la recherche des institutions proches dans leur objectif des sociétés du XIX^e siècle ⁽¹¹³³⁾. C'est ainsi que dans son "Histoire du travail et économie sociale" écrite pour le comité départemental du Rhône à l'occasion de l'Exposition universelle de 1900, il présente La Croix-Rousse des tisseurs comme le milieu "*naturel*" de l'association, à cause du caractère du tisseur ⁽¹¹³⁴⁾. C'est aussi lui qui en 1906 publie, à la demande de la

¹¹³¹ Par exemple Bleton dans A travers Lyon, précisément comme conséquence du fort esprit d'épargne des Croix-Roussiens.

¹¹³² A travers Lyon, p.163.

¹¹³³ Voir par exemple le Rapport sur les anciennes corporations et confréries lyonnaises prononcé à la première des "Conférences d'Economie Populaire" en 1885.

¹¹³⁴ C'est là une démarche que suit Justin Godart, en évoquant dans Travailleurs et métiers lyonnais "les origines de la coopération lyonnaise", autour des L'Ange, Fourier, Charnier, Reynier. C'est aussi le sujet d'une conférence qu'il donne à l'Ecole des Hautes Etudes Sociales en 1903.

Chambre de Commerce, le Guide du prévoyant qui doit fournir à l'ouvrier les adresses et les fonctions des institutions qui lui permettront de remplir son "*devoir*" de prévoyance ⁽¹¹³⁵⁾. Le tisseur, par son exemplarité, se trouve ainsi au centre de stratégies tendant à "civiliser" l'ouvrier, dans lesquelles il joue le rôle du modèle.

Aimer son travail, c'est aussi prendre la vie d'un certain côté, avec bonne humeur. Nos textes ne sont pas avares de démonstrations sur la joie de vivre du tisseur, qui la manifeste notamment en chantant au travail ⁽¹¹³⁶⁾, mais surtout par son ironie et ses aspects "*goguenards*" dont parle Béraud dans Marrons de Lyon. Le magistrat Auguste Vettard dans sa chanson "la Croix-roussienne" peint le portrait du Croix-Roussien qui supporte avec bonhomie le mauvais sort, aime la boisson et l'amour, et se montre envers et par dessus tout "*joyeux drille*" ⁽¹¹³⁷⁾. René Bazin reprend le fil en 1905 en décrivant l'enfant de La Croix-Rousse: insouciant, gai, ardent, vif, avec du franc-parler ⁽¹¹³⁸⁾. Toutes ces évocations ne peuvent mieux être coiffées que par le personnage de Guignol, incarnation du Lyonnais, qui à partir de la décennie 1870 prend ses quartiers à La Croix-Rousse, tant dans les pièces que dans les commentaires sur le personnage. A l'image de celui qui est donné pour son emblème, l'ironie du tisseur a pourtant ses limites, commandées par son bon sens naturel: c'est le "*vieux canut, simple et bonhomme de La Croix-Rousse*" dont parle Puitspelu dans ses Oisivetés. Et encore, le temps n'est pas encore venu de l'après-guerre, où le portrait du gone de La Croix-Rousse s'affinera sous la plume de P.Folliet ou de Benoît Lerégent (pseudonyme de Mgr Lavarenne), dessinant un visage rond, curieux et par dessus tout "*pétillant de malice*" conformément aux canons croix-roussiens définis en cette fin de XIX^e siècle, en même temps que se feront plus pressantes l'analogie guignolesque et les références au "bon sens".

A la base de toutes ces qualités, outre l'ardeur au travail, on retrouve l'organisation de ce travail qui réunit les qualités de la cellule familiale et du petit atelier. Le point est plus développé chez ceux de nos témoins qui ont affaire, par leur fonction, aux affaires politiques et économiques de Lyon. Sans remettre en cause les acquis de l'usine, que Pariset loue d'avoir résolu les problèmes économiques du secteur soyeux (rapidité d'exécution, abaissement des coûts de production et de main-d'oeuvre), nos écrivains s'accordent à penser que l'atelier familial résolvait en grande partie les problèmes sociaux par une surveillance rapprochée des

¹¹³⁵ Guide du Prévoyant, Lyon, Chambre de Commerce de Lyon, 1906.

¹¹³⁶ Voir par exemple le poème "La Croix-Rousse" in Henri TURPIN: Lyon, Sancerre, H.Turpin, 1891.

¹¹³⁷ VETTARD (Auguste): Grains de folie, Lyon, Dizain, 1896.

membres de la cellule économique-familiale et par une manière douce et paternelle de régler les conflits. Bleton souligne les mœurs "*patriarcales*" du quartier et Justin Godart dans Guignol et l'esprit lyonnais, place les schémas d'organisation du travail en tête de la chaîne des causalités: "*En effet, toute notre industrie de la soie fut organisée en petits ateliers de famille: à cette organisation, les tisseurs de Lyon durent leurs qualités éminentes, amour de la famille, de l'intérieur, liberté de leur profession, curiosité intellectuelle*" ⁽¹¹³⁹⁾. C'est là un constat auquel se seraient opposés un Audiganne ou un Reybaud, mais qu'auraient approuvé Villermé ou le Croix-Roussien Bunet. Cet éloge du petit atelier familial, modèle économique dépassé, n'est plus comme dans les années 40-50 l'objet d'un combat entre tenants de la manufacture et partisans de l'artisanat. C'est justement ce qui le transforme en objet "mythique", dont le succès se comprend mieux si l'on regarde la manière dont les qualités prêtées au canut dessinent son contraire, l'ouvrier de l'usine, des nouveaux secteurs industriels et pour tout dire, de la rive gauche du Rhône. C'est aussi en opposition à l'accroissement du nombre et de l'importance des couches ouvrières nouvelles que se développe l'exposition du "type" canut.

Des qualités "relatives"

Le portrait du canut que trace notre guide Edouard Aynard, que je prendrai encore une fois pour fil conducteur, dessine en creux celui de l'autre ouvrier, de celui dont on redoute le désordre privé et public. Nizier Du Puitspelu le dit implicitement en d'autres termes: "*une population nomade, cosmopolite, sans passé, ne vaudra jamais une population fixe, attachée au sol, autochtone, ayant, par la force même des choses de ce qu'a la famille*" ⁽¹¹⁴⁰⁾. L'opposition est latente dans les grands livres de Bleton ou de Vingtrinier, où le contraste entre les populations de La Guillotière et de La Croix-Rousse est toujours rendu en termes de nomade/autochtone, délinquant/respectueux des lois, cosmopolite/"vrai Lyonnais". Elle sait aussi se faire explicite: l'abbé Deflotrière évoque le "*clubard de La Guillotière*" qui vient tourner la tête à la population "*honnête, bonne et laborieuse*" de sa paroisse de Saint-Augustin au moment des élections, Béraud et Fenestrier distinguent soigneusement "*la population sordide*

¹¹³⁸ René BAZIN: L'isolée, Paris, Calmann-Lévy, 1905.

¹¹³⁹ Justin GODART: "Guignol et l'esprit lyonnais", Revue d'Histoire de Lyon, 1909. En 1876, Elisée Reclus, qui dépeignaient les "*mœurs spéciales*" des tisseurs Croix-Roussiens, faites de "*plus de tenue, de réflexion, un caractère plus solide*" que celles des autres ouvriers, attribuait ces caractéristiques au travail à domicile et à la possession de l'outil de production (Nouvelle géographie universelle, la terre et les hommes, tome II, Paris, Hachette, 1876).

¹¹⁴⁰ NIZIER DU PUITSPELU (pseudonyme de Clair Tisseur): Vieilleries lyonnaises, Lyon, Storck, 3^e édition, éd.or. 1879, p.366.

de *La Guillotière*" de la "*population goguenarde du Plateau*" (¹¹⁴¹). Le Larousse ou les guides que nous avons déjà cités sont tout aussi affirmatifs: il ne faut pas confondre le laborieux et paisible habitant de La Croix-Rousse avec le repris de justice paresseux qui cherche refuge à La Guillotière (¹¹⁴²). Dans cette différenciation qui s'opère jusque dans les manières "d'être au sol" (là on "habite", ici on "cherche refuge") se lit aussi le rôle primordial prêté à l'enracinement, à l'attachement à la famille, à un foyer. L'absence des qualités attribuées au tisseur Croix-Roussien dans la présentation de La Guillotière par les mêmes auteurs renforce encore le poids de leur portrait de l'habitant du Plateau. Dans l'absolu des valeurs morales qu'ils lui prêtent, mais aussi dans le déséquilibre de la comparaison qu'ils effectuent avec d'autres groupes ouvriers, le tisseur croix-roussien est l'incarnation du peuple sain. C'est dans cette comparaison que peuvent se renverser définitivement les mécanismes de la description du canut tels qu'on les a observés dans les années 1840-70, où l'affirmation de la similitude entre le canut et le reste de la population était nécessaire à la fois pour briser son particularisme considéré comme dangereux, et pour rassurer la peur sociale née de l'irruption de "l'autre", du barbare sur la scène politique et sociale. Désormais, le canut croix-roussien n'a plus cette place de barbare que l'histoire lui a ravie au profit d'autres groupes et d'autres lieux, et ses singularités peuvent au contraire être exaltées, car elles sont devenues des modèles de référence. Sa singularité devient un atout alors même qu'il revêt pour toujours la figure du semblable.

La légitimation par le passé s'impose dans ce cadre, car ce peuple ouvrier digne et droit est celui qu'on dit avoir existé avant que tout ne change, que l'industrie ne soit régie par "*la fièvre de production*", et que l'ouvrier ne soit habité par une averse convoitise (¹¹⁴³). A ce titre, le canut est, abstraction faite de ses manifestations insurrectionnelles (¹¹⁴⁴), le "*dernier*

¹¹⁴¹ BERAUD (Henri) et FENESTRIER (Charles): Marrons de Lyon, Paris, Grasset, 1912, p.277.

¹¹⁴² Peut être faudrait-il réfléchir aussi sur les significations de ces modes d'habiter que sont la maison de La Guillotière et l'immeuble collectif de La Croix-Rousse, avec les différences de pratique qu'ils entraînent, mais aussi avec les différences dans la manière dont ils se prêtent à la thématique du toit protecteur de la communauté, selon qu'elle se développe sur un objet favorisant la communauté (les immeubles de La Croix-Rousse ?) ou sur des formes moins "collectives" comme les maisons à deux étages de La Guillotière des années 1830-60. L'évocation de "la maison de la République" dans le roman-feuilleton "L'agent provocateur, grand roman lyonnais", qui paraît dans Le Peuple en 1895 illustre ce modèle du grand immeuble des pentes de La Croix-Rousse où prend place une vie communautaire intense. La maison adopte des enfants dont le père est tombé sur une barricade de novembre 31, etc..... Si le déterminisme des formes d'habitat sur les formes de la vie sociale est outré, l'utilisation abusive (et parfois "scientifisée") qui en est faite est abondante et digne d'intérêt.

¹¹⁴³ Ce monde ancien, c'est aussi celui dépeint par Aynard ou Bleton dans lequel les tisseurs connaissaient des ascensions sociales lentes mais régulières vers le monde des marchands.

représentant des anciennes races ouvrières françaises", comme l'écrit Aynard. Un des traits capitaux de cette race est son ignorance de la politique, ce mal ouvrier du siècle. Les manifestations politiques du canut du XIX^e siècle sont en conséquence réduites à des phénomènes importés, ne correspondant pas à son "caractère" qui rejetterait les excès de la politique politicienne ⁽¹¹⁴⁵⁾. Mieux encore, on les ramène à l'expression maladroite et surtout mal interprétée par les "mauvais" historiens, de qualités louables et typiques comme la propension à l'union, au mutualisme, à la solidarité. Ainsi traité, le canut peut figurer dans les discours qui nous sont parvenus le vestige d'un âge où le travail était la valeur maîtresse et où les conflits se résolvaient grâce à la bienveillance mâtinée de charité chrétienne des fabricants et à la modestie humble des chefs d'ateliers et des compagnons. En famille en quelque sorte. C'est toute la nostalgie d'un univers social et économique ancien et l'espoir d'un modèle nouveau que porte en lui le portrait du canut croix-roussien.

(c) L'entre-soi Croix-Roussien

Il n'est pas question de se prononcer ici sur la réalité de cette vie de village, faite de liens étroits et d'interconnaissance affectueuse qu'aujourd'hui encore on se plaît à rappeler (lire la rubrique "quartiers de Lyon" de la presse lyonnaise peut suffire à en évidence cette insistance). Un des copains de Jacques Valdour, qui enquête au début du siècle sur la vie ouvrière à Lyon, lui tient textuellement ce langage de l'interconnaissance et de l'insularité: "*La Croix-Rousse c'est un milieu tout à fait à part; on se connaît tous; on vit tous entre soi*" ⁽¹¹⁴⁶⁾. Il pourrait être tentant de vérifier ce genre d'assertions et de mener l'enquête. C'est là une tentation qu'il vaut mieux éloigner si l'on n'a pas le temps ou la vocation de mener des investigations profondes sur des pratiques qui aujourd'hui encore sont difficilement saisissables ⁽¹¹⁴⁷⁾. Un tel travail devrait notamment traiter massivement certaines sources d'ordre judiciaire, et en particulier celles des justices de paix (conflits de voisinages, problèmes de commerçants impayés, conflits familiaux), sans oublier de mener l'enquête sur le terrain de la propriété, de l'habitat, des structures

¹¹⁴⁴ Ce qui est facile grâce à l'oubli dans lequel on les plonge ou par l'effet de la relecture de l'histoire qui les situent dans des cadres qui dépassent la question industrielle (manifestations de l'esprit d'indépendance locale par exemple).

¹¹⁴⁵ A.BLETON, *A travers Lyon*, op.cit., p.165.

¹¹⁴⁶ VALDOUR (Jacques): *La vie ouvrière*, Paris, Giard et Bresse, 1909, p.192.

¹¹⁴⁷ Voir les interrogations et les impasses que ne manquent pas de souligner tous les travaux voués à la "vie de quartier".

familiales et de sociabilité (du café au jeu de boules). Jean-Paul Burdy, entre autres, a montré récemment l'intérêt d'une telle approche à partir de l'exemple du Soleil à Saint-Etienne ⁽¹¹⁴⁸⁾. Ce n'est pas là ma volonté, question de temps, de problématique mais aussi de choix "théorique". Le but de ce chapitre, et de cette thèse, n'est pas d'essayer de diagnostiquer ou de mettre à jour un décalage entre des "représentations" qui seraient de pures constructions mentales sans conséquence et une "réalité" qui serait seule à devoir être prise en compte. Ce discours sur le quartier-village est une réalité, puisqu'il existe en tant que discours d'abord, mais surtout comme structure qui justifie, qualifie, informe et légitime des pratiques. Dans cette optique, l'intérêt se situe dans l'examen de la constitution de ce discours, des acteurs et des vecteurs qui le diffusent, des valeurs qui le fondent et de sa mise en scène.

La vie à part

L'idée de quartier-village implique le plus souvent la description d'une communauté unie, parfaite, dont la caractéristique première est peut-être d'être protégée des influences externes susceptibles de troubler son harmonie et son unanimité. La Croix-Rousse n'est pas la seule à être l'objet de cette insistance de tous les instants qui l'érige en un quartier dont l'on sort peu, où l'on vit ensemble et à l'écart des autres. Le quartier Montchat à Lyon sur la rive gauche du Rhône ⁽¹¹⁴⁹⁾, Belleville à Paris, le Borgo San Paolo de Turin ⁽¹¹⁵⁰⁾ font l'objet de semblables descriptions. Là encore, il n'est pas de notre propos d'essayer de vérifier une quelconque réalité de cette image du quartier-village. Je suis même persuadé que La Croix-Rousse du XIX^e siècle est un de ces "villages urbains" dont parle Herbert Gans ⁽¹¹⁵¹⁾, un de ces espaces où si tout le monde ne se connaît pas tout le monde sait quelque chose de l'autre et où s'inscrit une large part des relations sociales et familiales ⁽¹¹⁵²⁾. Mais le passage d'une éventuelle réalité objective

¹¹⁴⁸ BURDY (Jean-Paul): Le Soleil Noir, Thèse de 3^e cycle d'histoire, Lyon, Université Lyon II, 1986.

¹¹⁴⁹ ROHART (Michel): Montchat un quartier lyonnais 1858-1914, mémoire de maîtrise d'histoire, Université Lyon II, 1980. Voir aussi les pages consacrées au quartier et à son Comité d'Intérêt local très actif par JOLIVEAU (Thierry): Associations d'habitants, urbanisation et politiques urbaines. Comités de quartier et associations de la défense du cadre de vie dans l'agglomération lyonnaise 1880-1983, Université Lyon II, Thèse de 3^e cycle "Géographie et environnement", 1983.

¹¹⁵⁰ Entre autres travaux de Maurizio Gribaudi sur le Borgo San Paolo, citons ici "Identité individuelle et identité de quartier à Turin entre les deux guerres", in GARDEN (Maurice) & LEQUIN (Yves) (dir.) : Habiter la ville XV^e-XX^e siècle, Lyon, PUL., 1985.

¹¹⁵¹ The urban villagers, New-York Free Press, 1962.

de la vie quotidienne du quartier au statut de leitmotiv littéraire et identitaire ne se fait pas sans qu'y concourent des hommes et des discours qui prennent place dans des institutions, des oeuvres, des réseaux. Ce sont ces démarches qui fondent le pouvoir et la prégnance de l'image du quartier à part qui seront plus particulièrement étudiées ici. La première composante de "l'être à part" semble physique. C'est celle de la colline, séparée de la ville de Lyon par des pentes qui se couvrent progressivement de constructions ⁽¹¹⁵³⁾. Comme le constate Audiganne, les diverses parties de la ville sont séparées par des barrières naturelles. Mais au-delà de ces structures physiques ou administratives (La Croix-Rousse reste une commune indépendante jusqu'en 1852), les guides ou les descriptions n'insistent pas sur une quelconque vie intérieure de La Croix-Rousse jusqu'à une date tardive. C'est encore une fois après 1870, en même temps que La Croix-Rousse devient un haut lieu de la lyonnaiseté, qu'on insiste sur sa situation "à part". Il est d'ailleurs remarquable que ce discours du quartier-village soit quasi-exclusivement d'origine lyonnaise, au même titre que tout ce mouvement qui s'attache à décrire La Croix-Rousse et à la porter au pinacle en cette fin de XIX^e siècle, et ce contrairement aux textes qui concernaient le faubourg des années 1850-60. Dans le même ordre d'idées, on peut remarquer que les publications qui participent de cette évocation du "plus lyonnais des quartiers" sont essentiellement des objets littéraires conçus et diffusés sur le marché local.

Le thème fondamental de ce qu'on peut appeler une production identitaire, dans la mesure où cette vie à l'écart sert de référent à certains des habitants du quartier, c'est la mise en scène du cloisonnement des habitants dans leur quartier qui leur fournirait tout ce dont ils ont besoin, reproduisant ainsi le mythe de la communauté autarcique ⁽¹¹⁵⁴⁾. Cloisonnement dans leurs pratiques spatiales: sans être une constante, il n'est pas rare que la description littéraire du canut soit accompagnée de quelques illustrations destinées à pointer son côté casanier ⁽¹¹⁵⁵⁾.

¹¹⁵² Les débuts d'une enquête plus approfondie pourraient s'inspirer du travail de Georges Carrez, qui dans sa maîtrise sur quelques rues du Plateau des années 1860 rencontre souvent des réseaux familiaux vivant dans un même immeuble, ou dans des habitations très proches (Structures et liens familiaux à La Croix-Rousse de Lyon sous le Second Empire, mémoire de maîtrise d'histoire, Université Lyon II, 1978). Sans servir de preuve, les témoignages qui figurent dans les dossiers des conseils de guerre de l'affaire Lentillon ou de l'affaire Arnaud en 1870 montrent une grande interconnaissance entre voisins, qui va jusqu'aux menus faits d'espionnage. Ce qui nous rappelle que le "village" est aussi une structure très contrôlée et très contraignante.

¹¹⁵³ Pour plus de détails sur ce développement, voir Yves ABENSOUR: Essai d'analyse typomorphologique d'un tissu anciennement urbanisé: les pentes de La Croix-Rousse à Lyon, Unité Pédagogique d'Architecture de Lyon, T.P.T.C., 1980.

¹¹⁵⁴ GIRARDET (Raoul): Mythes et mythologies politiques, Paris, Seuil, 1989, chapitre "l'âge d'or", p.127.

Sont ainsi évoqués de "*vieux canuts qui ne descendent de La Croix-Rousse que trois ou quatre fois par ans*" ⁽¹¹⁵⁶⁾, ou des tisseurs qui ne sont pas allés en ville depuis trente ans ⁽¹¹⁵⁷⁾. Le Plateau est ainsi présenté comme se suffisant à lui-même, sauf à de très rares moments: l'auteur de la chanson "Je remonte au Plateau", chantée au Caveau Lyonnais au début des années 1900, explique qu'en bon habitant du Plateau, il ne redescend que rarement en ville. Sauf bien sûr pour de bonnes raisons, comme à la Pentecôte pour voir si le parc de la Tête d'Or est bien fleuri ⁽¹¹⁵⁸⁾! Cet aspect du repliement sur le quartier n'est pourtant que rarement mis en valeur. Il semble d'ailleurs difficile d'écrire que le tisseur reste confiné sur son Plateau de La Croix-Rousse quand on sait qu'il doit fréquemment aller au bas de la colline pour voir son fabricant. Par ailleurs, ses loisirs ne manquent pas de l'emmener dans d'autres lieux, aux Brotteaux par exemple, à l'image de Sébastien Commissaire ⁽¹¹⁵⁹⁾. Des contradictions se font d'ailleurs jour au sein même des écrits qui insistent sur ce cloisonnement des pratiques. Dans cette même nouvelle qui dit que M. Poulenoire, vieux canut aisé, n'était pas allé en ville depuis 25 ans, l'auteur présente une "*famille de canuts aisée*" qui passe plus qu'à son tour ses soirées au Parc de Tête d'Or ⁽¹¹⁶⁰⁾. Bleton, qui met en scène la vie à part du Croix-Roussien, dont il déclare qu'il ne va "*en ville*" que pour ses affaires avec les négociants, l'évoque quant à lui sur le mode du souvenir, et dresse le constat de la disparition progressive de ce mode de vie.

Plus généralisée, la présentation d'une vie quotidienne paisible centrée sur le quartier atteste vigoureusement de cette mise en scène de l'insularité. Scènes de promenade en famille le soir dans Les Canuts ou dans A travers Lyon, description de la Vogue annuelle dans le même roman, évocation des promeneurs du Boulevard dans le Journal de La Croix-Rousse en 1914: c'est le quartier où il fait bon vivre, d'où l'on souhaiterait ne pas sortir parce que l'on y est bien. C'est l'évocation, qui correspond sans doute à la réalité du quartier, mais de celui-là comme de

¹¹⁵⁵ Evoquant les tribulations de la statue de Jacquard qui fut déplacée à deux reprises, le Journal de La Croix-Rousse du 9 novembre 1913 se moque un peu de ces déplacements: "*en allant de ce pas, tu pourrais faire le tour du monde, mais tu es par trop Croix-Roussien pour cela*".

¹¹⁵⁶ S.B BLANDY: Bénédicte Winiefka, s.d, s.l, s.e. Dans ses Vieilleseries lyonnaises, Clair Tisseur (alias Puitspelu), dit que le roman date de 1874.

¹¹⁵⁷ La fanfare de Monron. Les contes de Désiré Boitaplésir, Lyon, s.e, 1879.

¹¹⁵⁸ La Chanson, tome 3, p.208. La Chanson est le mensuel édité à partir de 1901 par le Caveau Lyonnais. Cette antenne locale de l'association nationale a été fondée en 1888.

¹¹⁵⁹ Lieu traditionnel de la distraction du dimanche (et parfois du lundi...) des Lyonnais, la rive gauche du Rhône joue aussi ce rôle pour le tisseur. Voir par exemple "Une heure de flânerie" de Victor DENOUVION, Lyon vu de Fourvières, Lyon, Boitel, 1833..

¹¹⁶⁰ "La metteuse en mains", in La fanfare de Monron....

tant d'autres, de la communauté sans cesse en retrouvailles "*aux mêmes cafés, aux mêmes cercles, aux mêmes jeux de boules, et dans les mêmes oeuvres philanthropiques et sociales*" à laquelle se livre l'auteur des "Souvenirs croix-roussiens" que publie Le Journal de La Croix-Rousse en 1914. Ces constatations servent généralement de prémices et de preuves à l'affirmation de la particularité du caractère croix-roussien, que fonde cette communauté spatiale incessante.

la dernière dimension de l'insularité est en effet celle de l'espace. C'est elle qui vient paraphraser la description de cette vie à l'écart en lui donnant une matérialité. C'est aussi dans les manières d'en rendre compte qu'on peut relever les valeurs de l'insularité. La distance spatiale entre le Plateau et la ville est souvent soulignée. En termes de distance verticale s'entend, car c'est le relief qui fonde la coupure physique entre les deux ensembles que nos auteurs aiment à mettre en valeur, en évoquant la situation du canut sur sa colline, au bon air, à la lumière ⁽¹¹⁶¹⁾, au-dessus de ces gens de la ville "*qu'on voit comme des fourmis en trouvant leur morgue stérile*" ⁽¹¹⁶²⁾. Cette délimitation d'un "en-haut" et d'un "en-bas" correspond à celle d'un "nous" et d'un "eux". "*Là-bas chez vous*", "*le grand monde d'en bas*" dit l'abbé Deflotrière pour parler de Lyon. C'est d'ailleurs dans ces années 70-80 que le terme de "Plateau" semble devenir un synonyme commun de "La Croix-Rousse". La distance verticale est coupure, délimitation qui isole un espace protégé où seuls les initiés parviennent après la rude ascension des côtes.

C'est aussi cet espace protégé que peint Auguste Bleton dans son chapitre "Croix-Rousse et Croix-Roussiens" d'A travers Lyon. La encore, la limite salvatrice est physique puisque c'est celle des remparts. Mais elle est aussi fragile puisque la muraille est désormais détruite. Pour Bleton, c'est de son existence que tenait la coloration si particulière de La Croix-Rousse. C'est la séparation qu'elle dressait entre Lyon et La Croix-Rousse qui faisaient vivre le Croix-Roussien à part, c'est ce cordon sanitaire qui protégeait le quartier de la criminalité de la grande ville, de l'invasion de l'esprit grossier de l'ouvrier ordinaire ⁽¹¹⁶³⁾. C'est autour de la disparition de cette ligne Maginot de la morale que tournent les trente pages que Bleton

¹¹⁶¹ Henri Béraud prête une attention particulière à cette abondance de lumière, qu'il décrit comme une revanche du tisseur sur le fabricant, cloîtré dans ses bureaux du noir Griffon.

¹¹⁶² A. VETTARD: Grains de folie, Lyon, Dizain, 1896.

¹¹⁶³ Remarquons au passage que les remparts, conçus comme un cordon sanitaire certes, mais pour protéger la ville des excès de "*l'incorrigible faubourg*", deviennent avec l'inversion des valeurs attribuées à La Croix-Rousse un cordon sanitaire dans l'autre sens, dont il convient de regretter la disparition. La comparaison entre ce texte de Bleton et celui de Paul Saint-Olive vingt ans plus tôt est éloquent. Dans celui-ci, Saint-Olive espère que le gouvernement, au fait de "*l'histoire mouvementée du pays des*

consacre au Plateau. L'évocation de "*tout un âge de simplicité des mœurs*" décrit à travers la vogue, les processions de la Fête-Dieu, les visites officielles, les promenades du soir sur Les Tapis, les discussions sur le pas de la porte, s'achève sur le constat de la disparition de cet âge heureux. Tout a disparu avec les remparts, "*dont la destruction a entamé l'esprit sui generis du quartier*". Désormais, conclut Bleton avec tristesse, on chante dans les brasseries de La Croix-Rousse les insanités de Paris, et le quartier est déserté tous les soirs au profit de Lyon. C'est ce dépit, qu'il faut mettre en regard des autres témoignages sur le "caractère Croix-Roussien" qui nous donne les clés de la mise en scène de l'insularité: là encore, c'est la délimitation du peuple sain qui conditionne cette description d'un espace clos imperméable aux mouvements extérieurs et à leurs influences pernicieuses. L'insularité et la description du "village" (même si le terme n'est jamais employé, alors qu'on retrouve souvent celui de "campagne", notamment dans l'évocation de ces promenades du soir le long des Tapis ou des Chartreux ⁽¹¹⁶⁴⁾) sont ainsi explicitement liée à un trait fondamental du peuple sain que nous n'avons pas encore évoqué: le respect de l'ordre, tant public que social.

Le Croix-Roussien et l'ordre

"Rien ne sert de courir, il faut partir à point". Telle pourrait être la morale de la trajectoire du rapport entre Croix-Rousse et ordre. En effet, d'une population et d'un lieu d'où venaient l'émeute et la subversion, les années ont fait le temple du culte de la loi et de la "hiérarchie consentie", de l'ordre public et de l'ordre social.

Les canuts ont certes rarement été montrés sous un jour criminel. Au plus fort de la légende noire, ni Monfalcon ni les organes gouvernementaux ne présentent la population de La Croix-Rousse comme un groupe criminogène dans son ensemble. Cependant, l'historiographe des insurrections accuse les apprentis et surtout les compagnons: coureurs de cabaret,

Voraces", ne donnera pas suite aux projets de destruction des remparts si utile pour protéger Lyon de leurs excès (*Revue du Lyonnais*, 1864, tome X, p.156).

¹¹⁶⁴ Outre les textes de Bleton ou de Vingtrinier, voir *Le journal de La Croix-Rousse* du 22 février 1914, dans un article sur le boulevard de La Croix-Rousse. "*Notre parole, on se croirait à la campagne et on est heureux d'habiter par là*". Thierry JOLIVEAU (in *Associations d'habitants, urbanisation et politiques urbaines. Comités de quartier et associations de la défense du cadre de vie dans l'agglomération lyonnaise 1880-1983*, op.cit.) montre à propos du quartier Montchat que le thème du quartier-village n'est pas présent dans les discours des comités de quartier de la fin du XIX^e siècle. Il faut attendre les années 1950 pour voir apparaître le terme de "village" dans les discours des associations d'habitants. Les thèmes même que le terme véhicule (inter-connaissance, particularisme) sont jusque là plutôt niés dans une logique de l'intégration à l'ensemble lyonnais, au moment même où ils sanctionnent à La Croix-Rousse une adéquation entre l'ancien faubourg et la ville.

buveurs, insoumis, tout suggère qu'ils sont une population potentiellement délinquante. Ceux qui soutiennent l'organisation du travail de la Fabrique avaient d'ailleurs élevé la voix: Bunet montrait à son lecteur que l'organisation du tissage en atelier familial empêchait toute délinquance par le contrôle ⁽¹¹⁶⁵⁾, Villermé mettait en évidence la sobriété du tisseur. La démonstration était même minutieuse, et Villermé notait qu'il avait passé toute la journée du 15 mars 1835 dans les rues et les cafés de La Croix-Rousse sans voir un seul homme ivre, et qu'on ne buvait du vin que dans les cafés des compagnons sans que cela compromît les parties de billard ⁽¹¹⁶⁶⁾. Face à eux, on retrouvait nos auteurs favorables à la manufacture. D'abord Reybaud, qui tout en accordant au chef d'atelier des vertus publiques dignes d'intérêt décrit le compagnon comme un célibataire nomade, désobéissant, gaspilleur et coureur de cabaret où il sème la rixe. Puis Audigane, qui évoque quelques années plus tard les "désordres du soir" qui annoncent ceux, plus graves de l'émeute. La criminalité du compagnon, née du déclin de l'efficacité du lien compagnon-chef d'atelier, est pour eux tout à la fois le signe de l'obsolescence du système de la fabrique et le moyen de décharger le chef d'atelier de la responsabilité des mouvements de 31 et 34. Jamais pourtant toutes ces descriptions n'atteignent les paroxysmes de criminalité prêtés aux quartiers parisiens de l'île de la Cité ou des barrières méridionales de Paris ⁽¹¹⁶⁷⁾. Lorsque F. Linossier donne au public lyonnais en 1852 ses Mystères de Lyon, qui reprennent des thèmes chers au Balzac de Histoire des treize plus qu'au Sue des Mystères de Paris, La Croix-Rousse n'a qu'une maigre place dans sa description du Lyon criminel des bas-fonds. Ses lanceurs de canettes (= des apprentis), gosses fumant et jouant au billard, font pâle figure à côté du monde du vice et du crime qui siège en permanence dans la rue du Bessard ou dans les bouges de La Guillotière.

C'est bien peu à vrai dire, et cela facilite la tâche de nos auteurs de la fin du siècle. La distorsion trop grande entre l'évidence de la criminalité et cette description du compagnon fauteur de troubles était à l'évidence trop forte pour se maintenir. Les rapports des commissaires de police comme ceux des juges du tribunal de simple police s'accordent quelle que soit la période envisagée pour dire que La Croix-Rousse ne leur cause guère de soucis, ni d'activité. Le poste de commissaire de police de La Croix-Rousse est même présenté comme une

¹¹⁶⁵ BUNET (J.F.): Tableau historique, administratif et industriel de la ville de La Croix-Rousse, La Croix-Rousse, Lepagnez, 1842.

¹¹⁶⁶ VILLERME (M.): Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie, Paris, Renouard, 1840, tome I, p.250 et suivantes.

¹¹⁶⁷ Cf. Jules JANIN, Un hiver à Paris, 1845, cité par CHEVALIER (Louis): Classes laborieuses et classes dangereuses, Paris, Hachette, 1984, p.130.

sinécure par le préfet Gasparin! L'étude menée par André Chassin sur la délinquance à Lyon dans les années 1845, 46 et 47 permet de saisir d'un peu plus près ces données ⁽¹¹⁶⁸⁾. Si l'imprécision des nomenclatures ("ouvrier en soie" sans précision) ne permet pas de préciser la répartition entre maîtres et compagnons dans les délits traités par le tribunal correctionnel ⁽¹¹⁶⁹⁾, il est en revanche notable que la proportion de délinquants habitant à La Croix-Rousse soit la plus faible de tous les faubourgs de Lyon. Plus généralement, les tisseurs sont sous-représentés dans la population criminelle étudiée par A.Chassin. Une lecture plus approfondie des délinquants croix-roussiens révèle une délinquance conforme à la moyenne (entre coups et blessures, rébellion, outrage aux mœurs, ...), sauf en ce qui concerne les délits de coalition et d'association.

Il est remarquable que ces quelques données, qui nécessiteraient des enquêtes complémentaires dans d'autres niveaux de juridictions, se posent en opposition aussi bien aux remarques sur la criminalité des compagnons tisseurs des années 40-50 qu'au monument dressé à la gloire de l'honnêteté croix-roussienne après 1870. C'est en effet dans le passé, dans ces années de l'avant 1865, que Bleton décrit un quartier ignorant les atteintes aux lois ⁽¹¹⁷⁰⁾: chose remarquable, dit-il, les crimes dont regorge à l'ordinaire la chronique des faubourgs populaires y ont été inconnus "*jusqu'à ces derniers temps*". Il a fallu la démolition du mur qui séparait La Croix-Rousse de Lyon pour faire cesser cette "*immunité dont jouissait le faubourg en matière criminelle*". C'est donc la disparition de l'insularité, du cordon sanitaire, qui provoque en même temps l'invasion par les modes vicieuses de Paris (les chants dans les brasseries), l'effacement des mœurs patriarcales et communautaires et l'apparition du crime, comme une sanction à cette corruption morale apportée du dehors. On pourrait souscrire à ce diagnostic qui associe la dissolution des solidarités et des réseaux (familiaux, économiques et relationnels) à la montée de la criminalité s'il n'était de toute évidence marqué par cette relecture du passé qui vise à donner l'image d'un peuple idéal et particulier. Car c'est bien toujours ce même processus qui entraîne cette reconstruction d'un passé d'ordre public parfait, à l'image de la communauté qui le secrèterait.

¹¹⁶⁸ CHASSIN (André): La délinquance à Lyon à la fin de la Monarchie de Juillet, D.E.S d'histoire, faculté des lettres de Lyon, 1971.

¹¹⁶⁹ Par contre, André Chassin note l'augmentation de la délinquance dans les rangs des 10-16 ans. Comme là encore la nomenclature est imprécise, il ne peut que s'interroger sur l'exactitude du portrait littéraire du lanceur délinquant.

¹¹⁷⁰ A travers Lyon, op.cit..

Bleton n'est pas le seul, loin de là, à prêter un caractère foncièrement honnête au canut. Mais il est l'un des rares à douter de sa survivance. Pour la plupart de ceux qui prennent plaisir à décrire La Croix-Rousse de la fin du siècle, c'est bel et bien au présent qu'ils décrivent cette immunité criminelle qui est une des preuves de la moralité absolue du Croix-Roussien. Cette honnêteté, comme le sens du labeur avec lequel elle s'accorde si bien dans tant de maximes, est mise en avant par des intervenants de provenances diverses. Sentences rassurantes du conseil municipal, louanges d'Aynard ou de Vingtrinier participent à ce florilège auquel le Peuple, journal guesdiste, apporte sa pierre. "Le crime de La Croix-Rousse", roman-feuilleton qui paraît dans ce quotidien du 26 décembre au 15 mars 1893, affirme dès ses premières lignes que la population du plateau est "*essentiellement laborieuse et foncièrement honnête*". C'est d'ailleurs ce qui fait l'intérêt de l'intrigue, comme l'explique l'auteur qui souligne l'ébahissement que provoque un crime dans ce quartier qui ne connaît que rarement le vol. "Le crime de La Croix-Rousse", c'est l'histoire d'un fait unique et c'est aussi "le" crime de La Croix-Rousse.

Le succès du stéréotype, et par conséquent de la représentation du peuple croix-roussien qui l'a fondé, doit sans doute quelque chose à la "réalité restituée" du quartier. Si la description criminogène du compagnon a échoué face à "l'état du crime" qu'étaient à même de dresser les contemporains des années 1830, la description criminofuge de l'après 70 réussit pour les mêmes raisons. Encore une fois, rapports de police et statistiques criminelles s'unissent pour dessiner les contours d'un quartier tranquille. Aux dires du commissaire de La Croix-Rousse en 1895, la rareté des établissements nocturnes et l'absence d'endroits où les voleurs puissent se réfugier font du quartier un espace où il n'est pas nécessaire de faire des rondes de nuits ⁽¹¹⁷¹⁾. Là encore, les quelques données générales facilement accessibles donnent raison à ces touches optimistes. Les rues de La Croix-Rousse ne figurent pas en bonne place dans le palmarès des "*rues criminelles*" que dresse Nicole Savey à partir des affaires traitées en assises et en correctionnelle ⁽¹¹⁷²⁾. L'enquête préfectorale de 1899 dessine elle aussi un quartier relativement paisible ⁽¹¹⁷³⁾. L'année 1898 ne livre en effet que 131 procès-verbaux pour délits et

¹¹⁷¹ Archives départementales du Rhône, 4M19, lettre du 1er février 1895 en réponse à une question du préfet sur l'opportunité de procéder à des "razzias" pour nettoyer la ville des vagabonds et des malfaiteurs.

¹¹⁷² SAVEY (Nicole): La criminalité à Lyon de 1870 à 1914, mémoire de D.E.S, Université de Lyon, faculté des lettres, 1965.

¹¹⁷³ Archives départementales du Rhône, 4M6, chemise "Affaires générales organisation 1899".

34 pour crimes, soit, rapporté au nombre d'ouvriers ⁽¹¹⁷⁴⁾, une proportion bien inférieure à celles de Vaise, Perrache, les Brotteaux ou Saint-Pothin. On n'y compte qu'une maison de tolérance autorisée, deux maisons clandestines et aucun établissement de nuit: nulle part à Lyon le peuple n'est aussi sain, semble-t-il. Cette conception policière de la sécurité d'un quartier n'est pas réservée aux seuls praticiens du maintien de l'ordre public. Ces images professionnelles de la sécurité ou de l'insécurité des quartiers nourrissent les images qui ont cours dans la société locale. La Croix-Rousse est singulièrement absente de ces chroniques du crime que les journaux vont recopier sur les mains-courantes des commissariats. De même, La Croix-Rousse ne figure pas dans les collections d'affaires crapuleuses dressés par des policiers en mal de souvenirs. Point de Croix-Rousse dans les Contes apaches d'Edmond Locard, ni dans les Mémoires d'un policier de A. Degoutte, deux ouvrages qui alimentent aujourd'hui encore les chroniques "Lyon en 1900" des quotidiens lyonnais ⁽¹¹⁷⁵⁾. Ainsi le quartier est-il absent de ces listes de lieux "malsains" que le citoyen tient à jour pour guider ses pas à la nuit tombée.

Avec La Croix-Rousse, on est bien loin de la légende du crime qui marque Belleville depuis la fin du Second Empire ⁽¹¹⁷⁶⁾. Les deux vieux quartiers insurrectionnels se croisent pourtant une fois sur ce terrain au début du XX^e siècle, en un éclair qui en dit long sur le chemin parcouru. En 1900-02, comme le détaille Gérard Jacquemet, Belleville reparaît dans la presse parisienne comme port d'attache des "apaches" qui terrorisent Paris. L'ombre de la Commune plane sur la manière dont les journaux de la capitale insistent alors sur le thème du Belleville criminel, qu'il décrivent finalement comme le territoire naturel de ces bandes brutales comme il l'a été des bandes pétroleuses. Rien de tel à La Croix-Rousse, où les "apaches" surgissent aussi au début du siècle ⁽¹¹⁷⁷⁾: les journaux n'évoquent aucun atavisme, et les apaches disparaissent comme ils étaient venus. Le genre du souvenir policier, comme nous l'avons vu ci-

¹¹⁷⁴ C'est là l'étalon apparent du questionnaire. Une des questions que pose l'enquête demande aussi à nos commissaires de préciser la population des usines ou ateliers répartie entre hommes, femmes et enfants.

¹¹⁷⁵ Edmond LOCARD: Contes apaches, Lyon, Lugdunum, 1933; A.DEGOUTTE: Lyon la Ténébreuse, souvenirs d'un policier, Villefranche, Editions du Cuvier, 1945.

¹¹⁷⁶ JACQUEMET (Gérard): Belleville au XIX^e siècle, du faubourg à la ville, op.cit., p. 344-346. L'auteur y montre notamment comment la légende du quartier pèse sur l'interprétation des chiffres de la criminalité, puisque ceux-ci baissent en valeur relative alors que se développe le thème du quartier criminel.

¹¹⁷⁷ Voir notamment Le Progrès du 30 avril 1907, article "Les apaches de La Croix-Rousse", sur une bande de jeunes de 18-20 ans qui insultent et attaquent les habitants place Saint-Clair et Grande rue de La Croix-Rousse.

dessus, n'en garde d'ailleurs aucun souvenir. La manière dont réagit à des événements équivalents Le journal de La Croix-Rousse, qui se donne pour mission de défendre les intérêts du quartier, montre comment il est possible pour l'ancien faubourg incorrigible de s'appuyer désormais sur un faisceau d'images qui en fait un haut-lieu de la sécurité publique. C'est en effet sur le ton du scandale que la présence des souteneurs et des "*marmites*" est dénoncée aux débuts de l'année 1914. "*Le sommet de notre Grand'Côte deviendrait-il le repaire de ces demoiselles?*", "*Notre boulevard menacerait-il de devenir le Quartier général de l'amour aux enchères?*"⁽¹¹⁷⁸⁾. Cet article, comme celui du 1er février sur le même problème, se termine par un même appel à l'image saine du Plateau: on ne peut laisser "*des mineures, quelques unes mal lavées*" narguer les gens honnêtes et donner un si mauvais exemple à la jeunesse du quartier. Il faut agir, conclut l'auteur, au nom des valeurs croix-roussiennes: "*Et toi, La Croix-Rousse dont la vie est réputée si tranquille, vas-tu laisser grandir le mal?*". Le traitement de ces épisodes crapuleux montrent combien est désormais différente la nature de ces deux lieux qu'on aimait encore à comparer en 1870. Il faut ajouter que La Croix-Rousse est désormais présentée comme un des piliers de l'ordre social, ce qui l'ancre encore plus dans son image de quartier respectueux de l'ordre public. Sphère privée et sphère publique se rejoignent ainsi dans le discours de nos metteurs en scène du peuple sain, chacun de ces deux dimensions répondant à l'autre et la renforçant.

"*L'incorrigible faubourg*", écrivait Monfalcon. Est-il seulement encore possible d'imaginer cela lorsqu'on écrit sur La Croix-Rousse en cette fin de XIX^e siècle? Même les allusions à la morgue et à la hauteur du tisseur croix-roussien telles que les pratiquaient encore les observateurs sociaux du Second Empire n'ont plus cours. On l'a vu, la fierté du chef d'atelier est désormais une garantie de sa dignité et de ses vertus laborieuses, et non l'indicateur d'un ressentiment larvé contre le fabricant. La Croix-Rousse n'est plus le lieu où monte jour après jour une marée susceptible de renverser l'ordre social. Que la "légende noire" soit éteinte en ce début de décennie 1870, on l'a déjà montré, n'explique pas qu'une image inverse se soit mise en place comme pour répondre à un vide. Contenue dans les premières caractérisations du "peuple sain" des années 50-60, mais maintenue dans les limites autorisées par la proximité dans le temps d'événements "embarrassants", ce n'est que dans le dernier tiers du siècle que la thématique de "l'ordre" prend toute son ampleur, en phase avec les autres caractéristiques du peuple sain. Dans les descriptions ou les invocations, le "*goût de l'ordre*" va désormais de pair

¹¹⁷⁸ Le Journal de La Croix-Rousse, 18 janvier 1914.

avec le caractère laborieux, l'honnêteté et la dignité, l'amour du foyer et l'accession à la petite propriété. Il les commande même dans une certaine mesure, et c'est souvent vers ce thème du respect de l'ordre social que guigne la démonstration des vertus croix-roussiennes.

Sans vouloir compiler ici toutes les allusions aux "*mœurs patriarcales*" ou autres expressions qui amènent ou contiennent cette référence au "*goût de l'ordre*" dans sa dimension d'ordre social, on peut revenir sur un des aspects les plus fréquemment évoqué des mœurs croix-roussiennes pour montrer comment toute une description ethnographique est mise au service de la démonstration du caractère ordonné des croix-roussiens. Peut-être n'est-il là encore ni désagréable ni inutile de dévider un peu l'écheveau des citations. En le commençant par un rappel, au sujet de l'acuité de la perception des différences sociales au sein même du groupe des tisseurs de la soie, dont témoignèrent en leur temps aussi bien Charnier que Villermé ou Truquin. C'est précisément cette conscience des stratifications et le jeu des différenciations sociales (par le choix du café, l'échange des saluts...) que nient les observateurs de La Croix-Rousse à partir des années 1870. Cette négation prend tout d'abord place au sein du monde du tissage: les mêmes auteurs qui déplorent la disparition des mœurs patriarcales et de l'atelier familial continuent de décrire la cellule de production comme une famille où les possibles conflits sociaux sont neutralisés par la paternelle autorité du chef d'atelier. Au sein de cette unité de production idyllique, point de différence entre le chef d'atelier et le compagnon, qui partagent tout ensemble, qu'il s'agisse du travail, du toit ou du loisir. Sociétés mutuelles et coopératives diverses viennent, notamment dans les textes de A.Bleton ou J. Godart, compléter le dessin d'une solidarité qui unit le monde du tissage croix-roussien au mépris de ses clivages de revenus ou de statuts. Ce qui est vrai du groupe des tisseurs l'est pour toute la population du quartier, laquelle y est identifiée en dépit du déclin numérique des tisseurs et des travailleurs de la soie. Dans une conjonction de traits qui unit les thèmes de l'isolat spatial et des mœurs particulières, La Croix-Rousse est de plus en plus fréquemment décrite comme un espace privilégié où les clivages sociaux ne viennent pas comme ailleurs perturber le fonctionnement de la communauté. C'est un lieu où l'interconnaissance permet de "*vivre en amis*" ⁽¹¹⁷⁹⁾, où l'esprit de quartier l'emporte sur les autres déterminants de l'individu. Si tous ces traits sont plus appuyés dans les descriptions de La Croix-Rousse d'après 1914, la trame en est en place dès la fin du siècle précédent. En ce sens, l'article de notre "*vieux Croix-Roussien*" anonyme du Journal de La Croix-Rousse en 1914 annonce tous les développements ultérieurs de la thématique du quartier-village, avec toutes ses connotations idylliques et conservatrices. "*Nous*

¹¹⁷⁹ Auguste VETTARD: Grains de folie, Lyon, Dizain, 1896.

remontons encore ensemble aujourd'hui par les ficelles et les trams, à peu près aux mêmes heures, nous nous retrouvons aux mêmes cafés, aux mêmes cercles, aux mêmes jeux de boules, et dans les mêmes oeuvres philanthropiques ou sociales. Comment n'aurions nous pas une mentalité spéciale, et nulle part, malgré les divisions politiques ou sociales, on ne voit plus de cordialité entre les hommes" (1180). Ainsi les "vrais" croix-roussiens, même après une discussion vive, se quittent-ils bons amis. Protégée de ces déchirements intérieurs, La Croix-Rousse nous est une fois de plus décrite comme une société idéale, à la fois promesse et survivance d'un âge d'or où la règle de la société est celle de la communauté organique (1181), qui ignore conflits et divisions.

Ce statut d'idéal tout à la fois passé et à venir oblige encore une fois la peinture du peuple sain doté du "*goût de l'ordre*" (1182) à se tourner vers un passé plus proche que celui des corporations médiévales (Bleton) et de l'ouvrier français "*d'autrefois*" (Aynard). L'histoire insurrectionnelle de La Croix-Rousse reste incontournable. En témoignent ces efforts que nous avons suivis pour réintégrer les insurrections dans la trame intemporelle de la quête lyonnaise d'indépendance, ou l'insistance avec laquelle on nous présente des émeutes qui respectent la propriété privée. Quand le thème du "*goût de l'ordre*" se développe, il peut moins que tout autre se passer de cette réécriture de l'histoire du quartier dans la période 1830-50. Les insurrections sont alors une recherche de la juste rémunération, une poursuite d'intérêts économiques immédiats (le tarif), qui se déroulent dans une ambiance presque bon enfant. Ainsi, chez Puitspelu, Aynard, Bleton ou Godart, le fond et la forme de l'histoire insurrectionnelle de La Croix-Rousse se voient-elles dénier leurs aspects sociaux et politiques) Là où les modérés de la monarchie de Juillet voyaient des "*barbares*" mettant à mal l'ordre social, ceux de la III^e République cherchent, dans un élan qui tient à la fois de l'exorcisme et de l'exhortation à l'exemple, un peuple sain qui soit le garant de l'ordre social.

Personne mieux qu'Auguste Bleton ne résume ensemble tous ces caractères qui font du tisseur croix-roussien un modèle, et de son quartier un pays de cocagne possible: "*Puissent les contacts qui résultent nécessairement de l'organisation sociale actuelle et les influences venues*

¹¹⁸⁰ Journal de La Croix-Rousse, 15 février 1914.

¹¹⁸¹ Voir Raoul GIRARDET, Mythes et mythologies politiques, Paris, Le Seuil, 1989, cette fois pour les pages qu'il consacre au mythe politique de l'âge d'or.

¹¹⁸² Procès-verbaux du Conseil Municipal, 22 avril 1912.

de l'extérieur ne point altérer cet esprit de pondération, grâce auquel l'ouvrier lyonnais a si longtemps allié un amour persistant de la liberté et une foi inaltérable dans l'avenir, avec le respect de l'ordre, de la justice et des lois éternelles qui gouvernent l'humanité" ⁽¹¹⁸³⁾. On voit comment, sous la plume de celui qui est tout à la fois un enfant de La Croix-Rousse, un maître ès-lyonnaises, un journaliste républicain de centre droit, un professeur d'économie politique et un haut responsable de la Mutualité française, tous les traits que nous avons abordés se retrouvent côte à côte pour tracer le portrait du travailleur idéal, celui de Lyon, celui de La Croix-Rousse. Un travailleur qui échapperait aux défauts, carences et autres mauvais penchants prêtés à l'ouvrier contemporain. Le travailleur de l'Age d'Or est Croix-Roussien.

D. 1914: une conclusion en forme d'état des lieux

Lorsque La Croix-Rousse naît à l'histoire en 1831, elle est dotée d'une figure effrayante, celle du barbare des faubourgs qui menace Lyon du haut de sa colline. En 1914, nous la retrouvons sous les rassurants traits de l'honnête ouvrier, symbole des mœurs du Lyonnais et haut-lieu de l'identité locale. A travers ce mouvement de sens, c'est toute l'approche du quartier qui a changé, jusque dans les procédés littéraires employés. Les descriptions du quartier empruntent de plus en plus volontiers les procédés et le vocabulaire du pittoresque. A l'article du Monde illustré de 1857 qui dépeignait la Grande Côte comme une sorte de Cour des Miracles sur le ton de l'enquête sociale ⁽¹¹⁸⁴⁾ répondent les descriptions de Mahb et de Théodore Noyel quelques décennies plus tard. Écoutons les, elles montrent le chemin parcouru dans la description d'une voie clé de la mémoire des insurrections. Voici d'abord la Grande Côte dans le roman feuilleton de Mahb: *"vrai sentier de chèvres, inaccessible aux cochers les plus hardis, à la chaussée pavée de cailloux aigus, meurtriers aux pieds délicats, aux étroits trottoirs d'asphalte bordés de masures lépreuses et de boutiques poudreuses, où pendent des amas de ferrailles rouillées et de friperies, et dont le pittoresque grouillement serait digne d'inspirer le burin d'un Callot ou d'un Rembrandt"* ⁽¹¹⁸⁵⁾. Et puis ces quelques vers de Noyel en 1911:

¹¹⁸³ BLETON (Auguste): Histoire du travail, sociétés de secours mutuels et de retraite, extrait des volumes publiés par le comité départemental du Rhône à l'occasion de l'Exposition Universelle de 1900, p.20.

¹¹⁸⁴ Cité par Pétrus SAMBARDIER: La vie à Lyon de 1900 à 1937, par un grand journaliste, Lyon, Archat, s.d, p.162.

¹¹⁸⁵ "Le crime de La Croix-Rousse" dans Le Peuple du 26 décembre 1892 au 15 mars 1893.

"Aussi j'admire la Grand'Côte
 Mais d'en bas n'osant y monter
 De crainte d'effrayer son hôte

Le bonheur qui doit l'habiter" ⁽¹¹⁸⁶⁾. Quoi de commun entre ces deux univers de références pour un même endroit? Pourtant cette profonde mutation, saisie ici sur un point particulier, retranscrit ce mouvement plus général qui modifie totalement l'horizon dans lequel La Croix-Rousse et les gens qu'elle abrite sont perçus. En 1914, l'ancien faubourg émeutier est devenu le conservatoire des vertus et des traditions lyonnaises. Les membres de l'"Académie des Pierres Plantées" et les spécialistes des lyonnaiseries lui ont conservé ce rôle jusqu'à nos jours.

Tous les thèmes d'aujourd'hui sont en place, et bien en place, en 1914. Un bref retour sur une autre académie, celle du Gourguillon, dont nous avons rencontré les membres plus d'une fois dans nos investigations, va nous permettre de revenir rapidement sur la manière dont La Croix-Rousse et les Croix-Roussiens deviennent les incarnations de Lyon et du Lyonnais ⁽¹¹⁸⁷⁾. Ladite académie prend, lors de son apparition en 1879, le nom d'académie du Gourguillon, que son fondateur et alors membre unique Clair Tisseur (Nizier du Puitspelu) choisit pour son passé prestigieux, riche d'anecdotes, et pour son statut de relique de l'ancienne soierie lyonnaise ⁽¹¹⁸⁸⁾. Malgré cette dénomination initiale, l'Académie effectue très tôt ce glissement qui place à La Croix-Rousse le lieu de ces traditions lyonnaises qu'elle s'est donnée pour mission de sauvegarder. Quelques faits de la vie de l'Académie sont significatifs à cet égard, comme lorsqu'en 1886 elle accueille en ses rangs A. Bleton dit Mami Duplateau qui écrira plus tard: *"cette admission de Mami Duplateau avait une haute signification: c'était le Gourguillon tendant une main à La Croix-Rousse, l'aîné de la famille accueillant une soeur cadette et la ralliant à l'antique giron"* ⁽¹¹⁸⁹⁾. Plus encore, ce sont les ouvrages des membres de l'honorable compagnie qui montrent cette évolution. Ainsi la collection inédite de mots lyonnais commencée par Puitspelu est-elle désignée par un de ses confrères comme un Littre du

¹¹⁸⁶ Théodore NOYEL: Lyon méconnu, Lyon, Nouvelles Annales, 1911.

¹¹⁸⁷ Les renseignements sur l'académie du Gourguillon sont extraits de DUPLATEAU (Mami) pseudonyme de Auguste BLETON: Véridique histoire de l'académie du Gourguillon, Lyon, Mougin-Rusand, 1898 qui reprend et complète l'article de Nizier du PUITSPÉLU dans les Vieilles lyonnaises; et dans PORTENOTE (Epipoy) pseudonyme de TRICOU (Jean) : "Notes pour servir à l'histoire de l'Académie du Gourguillon et des Pierres Plantées", Albums du Crocodile, juillet-août 1956. On reviendra dans le volume III sur ce cénacle bien peu académique.

¹¹⁸⁸ Voir à ce sujet "La montée du Gourguillon" de Paul Saint Olive, dans ses Mélanges historiques sur Lyon (Lyon, Vingtrinier, 1864).

¹¹⁸⁹ Mami DUPLATEAU: Véritable histoire de l'Académie du Gourguillon, op.cit., p.12.

Gourguillon en 1887 ⁽¹¹⁹⁰⁾, avant de recevoir à sa parution en 1894 le titre de Littre de la Grand'Côte. Significatifs aussi ces quelques éléments des pièces de Guignol écrites par les membres de l'Académie. Si comme dans Guignol député de Claudius Canard (= E.Coste-Labaume), Guignol clame haut et fort qu'il est né à Saint-Georges et qu'il habite "*au Gorguillon* (sic)", la marionnette vedette des Malins du Gourguillon d'Athanase Duroquet (= Eugène André) tire fierté de sa naissance à la Grande Côte. Les clins d'oeils spatiaux (métaphores sur la toponymie) et les lieux où se déroulent les scènes glissent pareillement vers La Croix-Rousse et jouent abondamment de ces deux lieux primordiaux que sont "le Plateau" et "la Grand'Côte". A travers ces quelques illustrations, complétées par tous les textes que nous avons déjà cités et où les membres de l'Académie se taillent la part du lion ⁽¹¹⁹¹⁾, on voit comment le lieu et sa population sont devenus centraux pour toute entreprise de "conservation des traditions".

Si le rôle de l'Académie du Gourguillon est primordial dans la diffusion de la nouvelle représentation croix-roussienne par les personnalités, professions et réputations de ses membres les plus importants, celle-ci ne se réduit pas à l'action d'un petit cénacle d'érudits désireux de marquer les traces d'un passé qui s'efface. On a vu qu'ils n'étaient pas seuls à intervenir dans l'élaboration du portrait du peuple sain, et que cette caractérisation allait chercher ses racines jusqu'au milieu du siècle. La diversité de nos témoins illustre l'ampleur du consensus que suscite à Lyon cette nouvelle figure de La Croix-Rousse. De même que voisaient à l'Académie du Gourguillon le catholique libéral et républicain Edouard Aynard, le très catholique et légitimiste Morel de Voleine et le radical Coste-labaume, les textes nous laissent l'image d'un vaste accord sur les caractéristiques du Croix-Roussien et sur toute la symbolique qu'entraîne l'utilisation du thème de la Croix-Rousse dans le discours social et politique en cette fin de XIX^e siècle. Le Progrès, journal radical lyonnais, ne la désigne pas autrement que comme "*foyer lumineux et ardent de la démocratie lyonnaise*" dans ses comptes-rendus de 14 juillet où il ne tarit pas d'éloges sur "*nos braves tisseurs*" et "*leur foi inébranlable dans les destinées de la République*" ⁽¹¹⁹²⁾. Le Conseil Municipal radical lui non plus ne manque pas aux hommages et

¹¹⁹⁰ Gérome COQUARD (pseudonyme d'Eugène COSTE-LABAUME): "Une réception à l'Académie du Gourguillon", Revue du Gourguillonnais archéologique, artistique et littéraire, n°2, 1er octobre 1887.

¹¹⁹¹ Aynard, Bleton, Tisseur (= Puitspelu), ce sont trois des principaux chantres de La Croix-Rousse qui en sont membres.

¹¹⁹² Voir par exemple Le Progrès du 15 juillet 1884. Mais les mêmes formules sont employées jusqu'en 1914. Citons encore au hasard des années "*le Plateau si laborieux*", "*la vieille population du Plateau*", "*la vaillante et républicaine population croix-roussienne*", "*le tisseur gardien du régime*" (cette dernière en 1910) ou encore "*la Grande Côte où s'il ne restait plus de républicains en France les derniers se réfugieraient*".

compliments, que ce soit sous Gailleton, Augagneur ou Herriot. Dans le même temps, le Peuple guesdiste se plie dans les romans soumis à ses lecteurs, à tous les stéréotypes croix-roussiens de Guignol au quartier criminofuge. C'est comme en conclusion à ce concert harmonieux que les tenants d'une droite modérée ou très catholique affirment les qualités du peuple croix-roussien. Comme l'écrit André Georges dans son livre Les madones des rues de Lyon: "*La Croix-Rousse ne se borne pas à travailler. A l'exemple de sa soeur Fourvière, elle prie*" ⁽¹¹⁹³⁾.

Ainsi, il semble tenir du défi de trouver quelques lignes ou quelque raisonnement qui vienne contrarier toute cette rhétorique du quartier sain, tour à tour exemple d'une république vertueuse, modèle d'une organisation sociale traditionnelle ou lieu de mémoire et de solidarité ouvrière. Un examen plus poussé de la presse, une traque de ces moments où La Croix-Rousse intervient sur la scène du discours politique, dans les discours électoraux et les réunions publiques, les articles et les entrefilets de la presse, laisserait sans doute à voir des différences dans cette acception apparemment unanime de la nouvelle Croix-Rousse. Cela ne mettrait pourtant pas à mal, je le crois, cette conjonction décrite dans les pages précédentes. Celle-ci a d'ailleurs été assez solide pour persister jusqu'à nos jours. Entre les deux guerres, l'Académie des Pierres Plantées ou la Société des Amis de Guignol ont pareillement regroupé des personnalités aussi diverses que Justin Godart, Mgr Lavarenne, Henri Béraud ou Joseph Folliet. Et même si cette fois l'institution "para-académique" est nettement plus conservatrice dans sa structure et son discours que son aînée du Gourguillon, la thématique et la symbolique croix-roussienne continuent d'être largement employées. Plus récemment encore, on peut constater que le guignol frondeur et ironique, le canut croix-roussien, a fait les beaux jours des tracts du Front National, en même temps qu'il est toujours présent dans le discours des derniers des "alternatifs" venus peupler La Croix-Rousse au début des années 1970.

Une fois encore, il faut faire intervenir toute l'histoire de La Croix-Rousse pour comprendre cette permanence et cette généralité. Les échos du coup de tonnerre qu'ont produit les événements qui s'y sont déroulés en 1831 se sont éteints depuis bien longtemps et la révolte des canuts a cessé d'être une référence majeure de l'histoire des périls sociaux ou de la saga de la mobilisation ouvrière, au moins depuis la Commune. Cependant, ces années où elle fut à la fois un lieu d'observation de la question sociale et un thème de l'une ou l'autre des légendes "noire" et "dorée" ont marqué le lieu. Elles en ont fait un lieu de mémoire et à ce titre un enjeu. En 1908, le journaliste du Progrès, qui pour une fois dans son compte rendu de 14 juillet dépose en son attirail répétitif de métaphores, montre bien tout ce qui gît derrière le nom

¹¹⁹³ GEORGE (André): Les madones des rues de Lyon, Lyon, Lardanchet, 1913, p.124..

de La Croix-Rousse, à portée de main. Cette Croix-Rousse "*dont le nom évoque tout un passé de lutttes au service de l'idéal républicain*", avec une devise du canut qui serait "*ordre, travail, république*", c'est toute l'histoire entremêlée des crises du tissage et des insurrections républicaines, de la conquête "*des libertés ouvrières, du droit à la vie*" (¹¹⁹⁴). Que la réalité du devenir politique du quartier soit toute autre au moment où l'on parle ne change rien à l'affaire: La Croix-Rousse fait partie de la mémoire longue de la "gauche" française. Mais elle est aussi un lieu de mémoire pour la "droite", dans une perspective un peu différente et au prix d'une révision historique que nous avons mentionnée: c'est le souvenir d'insurrections matées, de révolutionnaires mis en ordre. Affirmer la piété de la "colline qui travaille", comme en ces lendemains de 8 décembre où L'Echo de Fourvière place avec délectation La Croix-Rousse dans l'énumération des quartiers illuminés, ou souligner les moeurs ordonnées de sa population, c'est affirmer la victoire de la foi sur la mécréance, de l'ordre sur l'anarchie, et ce sur le terrain de l'ennemi.

Les valeurs que chacune des grandes tendances politiques peut prêter à la structure sociale et économique croix-roussienne convainquent de l'importance du contrôle symbolique sur le lieu et expliquent la convergence des images positives. Le petit atelier familial est prisé par les radicaux pour le statut de producteur indépendant qu'il donne au chef d'atelier, par les hommes de droite pour les moeurs patriarcales qu'il induit. Au centre de toute ces affections, le travail. C'est lui qui donne sa physionomie au quartier, c'est lui aussi qui forge les caractéristiques morales de ses habitants. Il n'est à ce propos pas indifférent que les grands acteurs du retournement de l'image de La Croix-Rousse soient des hommes proches du monde du travail ou de l'activité économique (le banquier Aynard, le mutualiste Bleton). C'est aux problèmes du monde du travail qu'ils cherchent des solutions, au travers de leur passion localiste. Finalement, tous se retrouvent dans la louange d'un métier et des conditions de son exercice qui favorisent l'indépendance, le goût de l'ordre, du foyer, du travail et de la dignité. "Classes laborieuses=classes sûres". A défaut d'une rime riche, ce pourrait être là l'équation qui explique la richesse de cette archéologie des représentations sociales dont ces pages ont parcouru les strates. Une richesse qui n'est finalement qu'à la hauteur de l'enjeu: il s'agit d'affirmer, sur le terrain qui donna naissance à une autre équation célèbre, celle des barbares, que le temps des dangers est clos, qu'un message d'entente et de respect se fait entendre, que la classe ouvrière idéale existe, à La Croix-Rousse. Le problème, car il y en a un, c'est qu'elle

¹¹⁹⁴ Le Progrès, 15 juillet 1908.

est menacée, ce qui provoque tout à la fois la nostalgie d'un âge d'or et les espérances d'une renaissance.

Terminons sur une ultime comparaison avec Belleville, pour en revenir au jeu qui finit par unir La Croix-Rousse à Lyon en faisant de celle-ci un haut-lieu de celui-là. C'est là, dans ces jeux d'appropriation et de définition identitaire, que les deux quartiers diffèrent profondément. J'ai déjà insisté sur les parallèles de certains thèmes dans l'histoire des deux quartiers: la citadelle révolutionnaire, quelques connotations apaches. Rappelons-en encore quelques unes: là-bas, comme ici, une main d'oeuvre très qualifiée, là-bas comme ici un quartier dont la population se stabilise dans le dernier tiers du XIX^e, un quartier qui devient un conservatoire démographique. Si Belleville est "*le quartier le plus parisien de Paris*" comme l'écrit joliment Gérard Jacquemet, je n'ai pas hésité à la plagier pour dire que La Croix-Rousse est le plus lyonnais des quartiers de Lyon. Cependant, Belleville ne semble pas être l'objet de cet investissement identitaire mené par les élites locales de tous bords qui en ferait l'équivalent de ce pivot de l'univers symbolique et rhétorique lyonnais qu'est La Croix-Rousse. Le rôle joué lors de la Commune, stigmatisé par l'intensité de la répression de la Semaine Sanglante, des différences dans les structures économiques, le statut de capitale et la nature "extra locale" des élites qui y sont concentrées expliquent à des degrés divers cette ultime divergence de destinée. Mais ce serait faire l'histoire de la production de l'identité parisienne que d'aller plus loin, et tel n'est pas notre propos.

IV. Conclusion

Cette étude de cas d'un exemple d'appropriation symbolique de l'espace pourrait être renouvelée. On a déjà dit comment La Guillotière était elle aussi l'objet de toute une construction imaginaire, mais on pourrait par exemple s'intéresser à un autre couple d'opposition, celui qui à travers la fiction, la littérature de description ou l'analyse sociale fait la peinture des sociétés et quartiers de Bellecour/Ainay et de Saint-Clair/les Terreaux/les Brotteaux ⁽¹¹⁹⁵⁾. Comme le dit

¹¹⁹⁵ Le déplacement de la résidence des négociants ou fabricants, et plus largement celui de la bourgeoisie d'affaires lyonnaise (les magasins et bureaux de la Fabrique restant pour leur part à Saint

Bernard Poche, l'opposition des deux quartiers riches de Lyon se pose comme un "*code de la modernité*" ⁽¹¹⁹⁶⁾ en ce sens où les auteurs qui s'attachent à décrire ces deux mondes les identifient l'un au progrès (technique, social) et l'autre au conservatisme (des moeurs, des attitudes politiques...). Si les connotations attachées à ces identités changent selon les auteurs et les points de vue envisagés, cette assignation globale ne change pas. Ces deux espaces sociaux sont ainsi chargés de sens par des auteurs qui s'en servent pour comprendre et expliquer les mutations et les tensions de la société lyonnaise. Le couple La Croix-Rousse-Fourvière fonctionne de la même manière ⁽¹¹⁹⁷⁾.

L'opposition qu'il manifeste est peut-être encore plus essentielle: il s'agit finalement de déterminer ce qui fonde l'identité lyonnaise. En effet, si ceux qui émettent et construisent les significations sociales de La Croix-Rousse et de Fourvière partagent le même discours essentialiste de la ville qui prie et qui travaille, ou de la cité de la mystique et de la pratique, de l'idéal et du matériel, ils divergent sur les fondements de "l'âme lyonnaise". Sans qu'il y ait chez les uns ou les autres la négation des dilections du parti adverse (on ne situe donc pas dans la logique de dichotomie travail-religion que suggérerait la formule michelésienne), le débat est latent sans être ouvert. Plus peut-être que par un clivage religieux ou politique, la distinction se fait ici sur des bases sociales. D'un côté en effet, on voit des érudits rentiers ou oisifs, des Leymarie, des Saint-Olive, magnifier un espace urbain marqué par l'histoire passée, avec une emphase particulière sur l'esthétique du lieu (du panorama de Fourvière aux louanges des maisons de la Renaissance). Ceux-ci font de la dimension religieuse le ressort de l'histoire lyonnaise et du caractère local. De l'autre, on trouve des hommes actifs (de l'architecte Tisseur au banquier Aynard) ou au rôle social accompli (députés comme Godart, mutualistes comme Bleton) qui chantent les louanges du labeur, en centrant leur discours sur les moeurs, le langage, l'occupation humaine. La dimension de l'action, de la pratique, du métier, leur semble un facteur déterminant dans la nature de l'âme lyonnaise.

Clair et autour de la rue du Griffon), s'opère progressivement au XIX^e siècle, avec quelques points culminants dans la décennie 1830 (suite aux insurrections), dans les années qui suivent la réunion des faubourgs, et au début du XX^e siècle (le déménagement des Aynard vers les hôtels particuliers de l'Avenue du Nord serait le symbole de ce dernier mouvement). Il s'achève dans l'entre-deux guerres. Néanmoins, le sens social affecté à ces espaces successifs ne change pas: l'anonyme qui parle des Terreaux en 1815, Lamerlière qui décrit la société de Saint-Clair en 1833 ou Jean Dufourt qui dépeint le monde des Brotteaux en 1919 reprennent le même schéma. D'un côté une société bourgeoise, active, de l'autre les groupes rentiers et aristocratiques de Bellecour.

¹¹⁹⁶ Lyon tel qu'il s'écrit, Lyon, PUL, 1990, p.171.

¹¹⁹⁷ Quoiqu'en dise le même Bernard Poche, qui y voit une formule d'origine extérieure aux groupes locaux, dont le succès est celui d'un simple "*jeu de langage*" (op.cit., p.171-172).

Au-delà de l'attribution symbolique des espaces considérés, et donc de tout le travail "immédiat" sur la société lyonnaise, aspect qui a été développé dans le corps de ce chapitre, c'est au plus profond des choses la nature de l'identité locale qui est en question, la façon dont on peut penser la société locale. En localiser le coeur à La Croix-Rousse ou à Fourvière, ce n'est pas lui donner le même sens, même si les locuteurs de nos deux groupes se retrouvent sur l'essentiel pour reconnaître l'existence et les caractéristiques globales du caractère local. Cette confluence s'illustre par un investissement en partie commun du "Vieux Lyon": la Commission du Vieux Lyon devient ainsi un lieu où se retrouvent aussi bien les érudits de l'ancienne école, spiritualistes et esthétiques que les hommes du Lyon du travail et de la soie. Ils se trouvent là comme un terrain commun, sous l'égide symbolique de la cathédrale Saint-Jean et des demeures des marchands italiens. Coiffant cette opposition, il y a donc une référence commune à l'identité locale, autant qu'une même passion pour l'histoire de la cité ou un même respect pour son patrimoine. Ce thème sera plus particulièrement développé dans la dernière partie de cette thèse, aussi ne s'y attardera-t-on pas plus longtemps ici. Mais retenons d'ores et déjà que c'est par le truchement de l'espace que se fait non seulement le règlement des situations sociales du moment, mais aussi la définition d'une identité locale présentée comme atemporelle, et donc le règlement des situations du passé et de l'avenir.

CONCLUSION DU VOLUME

Cette conclusion peut tenir en quelques lignes. Ces deux chapitres ont voulu montrer comment l'espace, ce milieu dans lequel vivaient et se déplaçaient les Lyonnais, était doté de significations qui dépassaient ses manifestations immédiates de la taille, de l'étendue ou de la situation naturelle. Il y est parvenu sans trop de peine. Mais il faut surtout, je crois, s'attarder sur la place à faire à ces significations attachées à des lieux, monuments ou morceaux de ville appelés "quartiers". Ces significations ne doivent pas seulement être considérées pour elles-mêmes, mais rapportée à l'ensemble du contexte urbain, dans lequel elles prennent tout leur sens. Pour l'historien, s'intéresser à "l'imaginaire" d'un quartier, à sa place dans le paysage symbolique de la ville consiste trop souvent à amasser quelques citations, généralement choisies selon une certaine idée anachronique et typée de la "personnalité" de ce quartier (quartier chic, quartier chaud, quartier populaire, etc.), et restituer ainsi une ville éclatée en de

multiples entités. Les exemples de Fourvière et de la Croix-Rousse montrent au contraire comment ces "identités" qui collent au quartier sont liés aux opinions sur la ville et sa société en général. C'est bien dans la confrontation entre les différentes partitions spatiales de la ville, dans les liens entre les espaces ainsi rencontrés et la cité dans sa totalité, que se révèlent la diversité et la nature du quartier. Partir à la recherche d'un quartier, c'est peut-être inévitablement en simplifier les contours et les fonctions. Cette perspective générale incite en outre à réfléchir sur la pertinence des stéréotypes du quartier clos, de l'identité, de l'appartenance. C'est sur cet appel à considérer la ville dans son ensemble qu'il m'est agréable de terminer ce volume.

VOLUME II: LE TERRAIN

introduction du volume

Que l'espace urbain ne soit pas seulement celui où se meuvent les citadins ou les personnes de passage, ou celui que les individus et les groupes s'approprient symboliquement et matériellement, on en conviendra aisément. La dimension spatiale est aussi celle où s'exercent des pouvoirs, où se matérialisent des enjeux, où s'engrènent des mécanismes qui ne sont pas ceux de la vie quotidienne. L'histoire urbaine est familière des voies qui mènent aux occupations sociales et économiques des terrains des villes et de leurs faubourgs, aux politiques et aux initiatives foncières et immobilières qui étendent le bâti, aux mouvements du territoire administratif, aux pensées de la ville. Il n'est que de regarder la bibliographie des cinq tomes de l'Histoire de la France urbaine pour s'en convaincre. Nous évoluons donc là en terrain connu, dans des cadres généraux qui ont en grande partie été déjà décrits.

En ce qui concerne l'histoire locale, on s'est plusieurs fois préoccupé de thèmes semblables, et ce depuis le souci des universitaires lyonnais du début du siècle de faire l'histoire matérielle de la ville. Cet intérêt a évolué selon les déplacements des problématiques, suivant en cela le mouvement national des diverses disciplines à dimension historique. Là où François Dutacq faisait au début du siècle une histoire de l'annexion "*inélucltable*" des faubourgs ⁽¹¹⁹⁸⁾, Bernard Meuret ou Marc Bonneville s'efforcent soixante ans plus tard de saisir les réalités sociales d'une de ces banlieues menacées de réunion ⁽¹¹⁹⁹⁾. Et si dans les années 1950 Félix Rivet retraçait le devenir urbain des quartiers Perrache ou Grôlée, en précisant les enjeux immobiliers de leur aménagement ⁽¹²⁰⁰⁾, ce n'est que plus récemment que Charlene Leonard, Michel Bruston ou Dominique Bertin se sont penchés sur les tenants et aboutissants de la restructuration du centre de la ville par les autorités du Second Empire ⁽¹²⁰¹⁾. D'autres chantiers se sont ouverts récemment: l'étude menée par le Centre Pierre Léon sur les permis de

¹¹⁹⁸ DUTACQ (F.): L'extension du cadre administratif et territorial de la cité lyonnaise de 1789 à 1852, Lyon, Audin, 1923.

¹¹⁹⁹ BONNEVILLE (Marc): Naissance et métamorphose d'une banlieue ouvrière, Villeurbanne, Lyon, PUL, 1980; MEURET (Bernard): Le socialisme municipal, Villeurbanne 1880-1982. Histoire d'une différenciation, Lyon, PUL, 1982.

¹²⁰⁰ RIVET (Félix): Le quartier Perrache, Lyon, Audin, 1951; Une réalisation d'urbanisme à Lyon, le quartier Grôlée, Lyon, Institut d'études rhodaniennes, 1955.

¹²⁰¹ BERTIN (Dominique): Les transformations de Lyon sous le Préfet Vaisse, étude de la régénération du centre de la presqu'île, 1853-1864, doctorat d'Université en histoire de l'art, Université Lumière Lyon II,

construire du XIX^e siècle ⁽¹²⁰²⁾, la thèse de l'historien d'art René Charre sur les projets d'urbanisme du début du XX^e siècle ⁽¹²⁰³⁾ ou encore les travaux sur les règlements d'urbanisme menés par une équipe pluridisciplinaire ⁽¹²⁰⁴⁾ ont amené des éléments essentiels sur l'évolution urbaine de Lyon au XIX^e siècle.

Ce n'est pas sur ce chantier toujours en cours que j'ai souhaité faire porter l'interrogation sur l'espace urbain et son devenir. C'est plutôt à partir de ces quelques acquis qu'il m'a semblé possible de commencer ici une enquête sur la manière dont l'espace d'une grande ville, concentration humaine et centre économique, pouvait se trouver conçu, pensé et géré. En effet, et ce à travers des opérations quotidiennes ou exceptionnelles, les décisions prises pour organiser et aménager ce terrain mettent en jeu des idées de ville qui ne sont pas seulement les reflets des débats théoriques auxquels se livrent ailleurs les maîtres de l'administration communale ou les ingénieurs des grandes écoles parisiennes. Des considérations de localité, liées aux positions et aux intérêts des groupes locaux aussi bien qu'aux attentions particulières de l'administration centrale, font plus qu'animer l'histoire des formes urbaines, si l'on veut bien entendre ici qu'elles ne sont pas seulement physiques comme l'entend Pierre Lavedant, mais aussi administratives ou techniques.

C'est en privilégiant l'étude de ces formes par lesquelles diverses institutions organisent l'espace urbain qu'il a semblé utile de mener l'enquête sur les "pensées de ville". Cela comprend une approche devenue classique, celle qui s'attache à reconstituer les schémas d'intelligence des mécanismes de la ville, à suivre les conceptions qui mènent les aménagements, à comprendre les modèles qui structurent et légitiment les opérations d'aménagement urbain. Oui, l'on parlera de réseaux, de centralité, de circulation. Mais il me semble aussi que toutes ces procédures par lesquelles l'Etat français, la Mairie de Lyon ou l'Eglise catholique tracent leurs limites institutionnelles dans et autour de Lyon sont autant de moments où peuvent se saisir des

1987; LEONARD (Charlene): Lyon transformed, public works of the Second Empire (1853-1864), Berkeley, University of California Press, 1961.

¹²⁰² La Guillotière et Saint Germain des Prés, construction et différenciation de deux espaces urbains (C.R.H./E.H.E.S.S., Ministère de l'urbanisme et du logement, rapport final, 1982) en contient les premiers éléments. Les thèses en cours de Martine Chevalier-Delassise et de Anne-Sophie Clemençon permettront de bien mieux connaître le tissu parcellaire, son aménagement, les constructeurs et les propriétaires de la rive gauche du Rhône.

¹²⁰³ CHARRE (Alain): L'organisation esthétique des villes et les projets d'urbanisme à Lyon 1905-1914, thèse de 3^e cycle d'histoire de l'art, Université Lyon II, 1983.

¹²⁰⁴ BERTIN (Dominique), CLEMENCON (Anne-Sophie) et al.: Villes et architecture, croissance, plan d'extension, travaux urbains, CNRS, Programme Pluriannuel en Sciences Humaines Rhône-Alpes,

pensées de ville et d'espace qui sont dignes d'attention. Marie-Vic Ozouf-Marignier l'a montré à une autre échelle: les procédures de découpage révèlent comment l'espace qu'elles concernent est appréhendé par ceux qui ont la charge de le gérer ⁽¹²⁰⁵⁾. Elles apparaissent finalement comme des procédures de classification, de mise en ordre, qu'il convient d'étudier pour ce qu'elle nous disent de l'objet classé, mais aussi de ceux qui le classent et de leurs règles de classement.

Ici donc, l'espace devient terrain, où se déploient des politiques d'aménagement et d'urbanisme, où se mettent en place et s'organisent des pouvoirs. De cet "espace-terrain", on traitera en deux temps. J'ai choisi de suivre d'abord ces formes urbaines administratives que j'évoquais plus haut, qui ont plus à nous apprendre que ce que leur dédain par l'histoire laisse à penser, puis de m'attacher aux modèles qui ordonnent l'appréhension de la ville par ceux qui la gèrent, l'aménagent et tentent d'en comprendre le fonctionnement. Les découpes du terrain d'abord, les pensées du terrain ensuite.

rapport intermédiaire, 1987; Ville, plan, architecture. L'art urbain en Rhône-Alpes, Grenoble, Lyon, Saint-Etienne, CNRS, Programme Pluriannuel en Sciences Humaines Rhône-Alpes, rapport final, 1990.

¹²⁰⁵ La représentation du territoire français à la fin du XVIII^e siècle d'après les travaux sur la formation des départements, Thèse de 3^e cycle en histoire, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 1983.

CHAPITRE 4 :LES DECOUPES DU TERRAIN

I. introduction

Si les manières de découper l'espace à des fins administratives ont en général peu intéressé l'historien, les récents travaux de M.V. Ozouf-Marignier sur la division du territoire national en départements ont manifesté un renouveau d'intérêt en ce sens ⁽¹²⁰⁶⁾. Si en 1983 l'article "Territoire" écrit par Marcel Roncayolo pour l'Encyclopédia Einaudi pouvait servir de base à un échange rempli de perspectives nouvelles ⁽¹²⁰⁷⁾, les notes de lecture que les Annales ESC ont consacré en avril 1990 au thème "Espaces, territoires" montrent que depuis ce moment une telle interrogation a produit des travaux et des résultats ⁽¹²⁰⁸⁾. On a abordé récemment les processus de formation de divers territoires politiques, comme la nation ⁽¹²⁰⁹⁾, la région ⁽¹²¹⁰⁾ ou le département, mais aussi les processus de délimitation de ceux-ci, notamment par le biais du thème de la frontière ⁽¹²¹¹⁾.

¹²⁰⁶ C'est plutôt le terme de "territoire" qu'emploient les géographes ou les historiens pour désigner les ressorts de diverses institutions. On a ainsi le territoire national, urbain, communal etc., conformément d'ailleurs à la définition du Littré. Si j'emploierai parfois dans le texte ce mot dans cette acception, au sens de "ressort", "étendue", "surface", il ne me semble pas tout à fait adéquat. Le terme de "territoire" est plus adapté pour désigner, par une sorte de dérive de l'éthologie animale, les phénomènes de marquage, de défense, de définition, d'appropriation d'un espace. Ce mouvement sémantique est d'ailleurs sensible dans les sciences humaines (voir l'article "Territoire" de Marcel Roncayolo dans l'encyclopédie Einaudi, repris dans la ville et ses territoires du même auteur -Paris, Gallimard, 1990) et relié à toutes les interrogations ayant trait à l'identité. Aussi ce terme de territoire me semble-t-il mieux venu pour servir de thème central à la troisième partie de ce travail, où il sera question de la fabrication de l'identité locale, et de la définition d'un espace spécifique et exclusif, c'est à dire d'un territoire.

¹²⁰⁷ Cet article, repris dans la revue Territoire, n°1, 1983, et suivi d'une discussion pleine d'intérêt à laquelle participent entre autres J.L. Fabiani, J.C. Chamboredon, et P. Boutry.

¹²⁰⁸ Annales ESC, mars-avril 1990, n°2. Citons notamment Fabienne CARDOT: L'espace et le pouvoir, étude sur l'Austrasie mérovingienne Publications de la Sorbonne, 1987; et Claude NICOLET: L'inventaire du monde, géographie et politique aux origines de l'Empire romain, Paris, Fayard, 1986.

¹²⁰⁹ Voir le chapitre "La formation de l'espace français" (rédigé par Daniel Nordman et Jacques Revel), de L'espace français, deuxième volume de l'Histoire de la France dirigée par A. BURGUIERE et J. REVEL, Paris, Seuil, 1989.

¹²¹⁰ Plus que des ouvrages d'historiens, il faut mentionner l'ouvrage collectif dirigé par Yves Lacoste Géopolitique des régions françaises, Paris, Fayard, 1986, qui vient nous rappeler que c'est peut-être la géographie et ses crises qui ont ramené l'espace dans le champ de l'histoire.

On peut également recenser quelques tentatives relatives à la ville, assez rares finalement car l'histoire urbaine reste encore celle des groupes sociaux, des activités industrielles ou des aménagements. Les travaux consacrés aux "pensées de la ville", pour reprendre une expression de Françoise Choay, ont mis l'accent sur les manières de penser la ville et son extension, ou sur les concepts (réseaux, centralité) qui tentent d'ordonner un urbanisme qui se cherche au XIX^e siècle ⁽¹²¹²⁾. Mais ils ne se sont guère préoccupés des formes administratives de ces pensées de la ville. En ce qui concerne la "fabrication" des territoires urbains (c'est à dire des communes) ou la gestion intra-urbaine de ce territoire communal, les approches restent très classiques, ou à défaut trop précises dans le temps ou dans le lieu ⁽¹²¹³⁾. L'extension territoriale des communes est le plus souvent présentée comme une conséquence simple des rapports de domination économique entre centre et périphérie, ou comme un épisode de l'histoire politique locale. En ce qui concerne la gestion intra-urbaine, on doit considérer comme d'heureuses exceptions les travaux de Robert Descimon et Jean Nagle, ou les contributions rassemblées en 1985 par le Centre de Recherches et d'Etudes sur Paris et l'Ile-de-France ⁽¹²¹⁴⁾. En règle générale, l'historien affecte un dédain marqué pour ces circonscriptions administratives qualifiées d'"artificielles", ou encore un respect aveugle de leurs contours supposés neutres, dans lesquels il situe confortablement sa quête. Dans les deux cas, l'histoire de ces découpages et de leur prégnance sociale n'est pas considérée comme digne

¹²¹¹ La Frontière, actes du colloque franco-italien d'études alpines, Grenoble, Centre de recherche d'histoire de l'Italie et des pays alpins, 1989. Là encore, les travaux du géographe Michel Foucher sur la frontière (L'invention des frontières, Presses de la Fondation pour la Défense Nationale, 1986) soulignent la place de la géographie dans ce renouveau d'intérêt.

¹²¹² COSTE (Michel): "Peyrremond, un théoricien des quartiers et de la restructuration", Annales de la Recherche Urbaine, n°22, 1984, et plus généralement le chapitre "l'aménagement du territoire XVIII^e-XX^e siècle" (rédigé par Marcel Roncayolo) du volume "L'espace français" de l'Histoire de la France dirigée par A.BURGUIERE et J.REVEL, Paris, Seuil, 1989.

¹²¹³ A titre d'exemple, voir le chapitre "l'annexion, sept ans de patience pour Haussmann", de Villages et faubourgs de l'ancien Paris, histoire d'un espace urbain par Bernard ROULEAU (Paris, Seuil, 1985), où encore Louis-Marie COYAUD, "La signification des limites géographiques de Tours", dans Espaces sociaux et paysages urbains, (sous la direction de Paul CLAVAL) Paris, Département de géographie de l'Université de Paris-Sorbonne, 1986. Tout en retraçant parfaitement le fil chronologique de l'extension de Tours ou de Paris, ces publications restent très discrètes sur les rapports de pouvoir ou sur les systèmes d'idées et de représentations de l'espace qui se manifestent à ces occasions.

¹²¹⁴ DESCIMON (R.) & NAGLE (J.): "Espaces et fonctions sociales: les quartiers de Paris du Moyen-Age au XVIII^e siècle", Annales ESC, avril-septembre 1984; Cahiers du Centre de Recherches et d'Etudes sur Paris et l'Ile-de-France, n°spécial "Les circonscriptions administratives dans Paris et l'Ile-de-France", n°110, mars 1985. Citons encore l'attention particulière que porte Philippe BOUTRY à l'organisation territoriale des paroisses dans Prêtres et paroisses au pays du curé d'Ars, Paris, Cerf, 1986. Les travaux en cours de Brigitte Marin sur Naples aux XVII^e-XVIII^e siècles très attentifs à cette gestion de la ville que traduit la découpe administrative.

d'intérêt. L'artifice existe bel et bien, puisque le découpage administratif est fabriqué, mais il doit intéresser justement l'historien par les conditions de cette fabrication, par sa mise en place et les systèmes d'idées qui y président. Quant à la neutralité, le tracé de telles limites discriminantes (puisqu'elles déterminent l'appartenance des individus à un seul ensemble) ne peut aller sans un débat sur ce tracé, débat dont les traces démentent l'idée selon laquelle le tracé serait totalement arbitraire, guidé par la géométrie ou l'arithmétique et donc "neutre".

C'est là encore en deux temps que nous aborderons ces découpes de la ville. D'abord en reconstituant l'histoire du territoire communal, puis les histoires de ces découpages intra-urbains particulièrement importants que sont la paroisse, l'arrondissement de justice de paix, le commissariat de police et l'arrondissement municipal.

II. Faire la commune: du faubourg à l'arrondissement

A. Introduction

Si l'on veut bien se placer successivement aux dernières heures de l'Ancien Régime, puis à la veille de la Première Guerre Mondiale, les changements de la forme administrative et juridique de Lyon sont évidents. D'une ville privilégiée par décision royale ⁽¹²¹⁵⁾, habilitée à se garder elle-même, exemptée de taille et autorisée à désigner des échevins ⁽¹²¹⁶⁾, on est passé à une commune semblable en droit à toutes les communes du territoire national, soumise aux mêmes devoirs, et qui élit un conseil municipal au suffrage universel. La forme communale est née en 1789, avec le décret du 14 décembre qui crée les "*municipalités*" et parle de "*commune*" pour désigner l'ensemble des habitants d'une municipalité ⁽¹²¹⁷⁾. Le décret du 10 brumaire an II (31 octobre 1793) lui donne son sens actuel en baptisant de ce nom tout ce qui avait été appelé ville, bourg ou village sous l'Ancien Régime: le mot désigne désormais un des niveaux de l'organisation administrative de la République. Pourtant, si le mot et la notion ne disparaissent pas un instant du paysage français jusqu'à nos jours ⁽¹²¹⁸⁾, leur manifestation à Lyon va connaître plusieurs modifications, tant en termes d'inscription spatiale que d'organisation ou de gestion.

C'est autour de deux grandes questions que se déroule l'histoire de la commune lyonnaise de la fin du XVIII^e au début du XX^e siècle. D'une part, le mouvement de réunion à Lyon des communes environnantes: c'est la grande question de "*l'aggrégation*" des faubourgs jusqu'au milieu du XIX^e siècle, puis de l'annexion des communes suburbaines. D'autre part, le débat lancinant sur la manière d'administrer la ville: en mairies distinctes ou avec une mairie

¹²¹⁵ Mais qui n'est pas une commune, comme le rappelle à juste titre Charles PETIT-DUTAILLIS dans Les communes françaises. Caractères et évolution des origines au XVIII^e siècle, Paris, Albin Michel, 1970, p.113-114.

¹²¹⁶ Même si le pouvoir royal a de plus en plus de pouvoir sur la désignation des hommes qui composent le Consulat lyonnais.

¹²¹⁷ La loi du 22 décembre qui suit ce décret calque ces municipalités sur les paroisses.

¹²¹⁸ Nonobstant d'importants changements de statut sur lesquels nous reviendrons plus tard et que précise l'ouvrage de M.BOURJOL, La réforme municipale, Paris, Berger-Levrault, 1975.

centrale, avec un maire élu ou désigné, avec un conseil municipal ou pas. Ces deux questions traversent en se jouant le temps et les changements de régime politique. On les retrouve la plupart du temps posées ensemble et étroitement dépendantes, l'avancée de l'une jouant de l'état de l'autre, la situation de l'autre justifiant le status quo sur l'une. C'est qu'autour de ces questions rôde indéfiniment le même couple infernal, le même duo de concepts qui suscite la perplexité: espace et pouvoir. C'est bien sûr ce "et" qui donne les clés de cette continuité de l'interrogation, du débat et des soubresauts de l'histoire que je vais évoquer.

La conception instrumentale de l'espace comme lieu et outil de pouvoir n'est pas simplement un des thèmes du renouveau de l'intérêt que certaines sciences humaines affichent pour la dimension spatiale ⁽¹²¹⁹⁾. Le thème est bien souvent au coeur de la plupart des réflexions sur la ville, et notamment de ces utopies urbaines qui portent à la dimension matérielle de la ville qu'elles imaginent l'attention aigüe qu'exige le lien qu'elles établissent entre le spatial et le social. L'Amaurote de Thomas More est décrite avec précision parce que son organisation spatiale est la structure des nouveaux mécanismes de pouvoir imaginés par More. Plus près de nous, le philosophe lyonnais Pierre-Simon Ballanche attache aussi une grande importance à l'hypergéométrie de sa Cité des Expiations, celle-ci étant une des bases de sa "*palin-génésie*". Mais les liens entre le pouvoir et l'espace dépassent le seul champ de l'imagination urbaine et politique.

Le travail de Marie-Vic Ozouf-Marignier sur la formation des départements français montre combien la réflexion sur l'espace et son découpage est inséparable des questions de pouvoir, tant en termes de formation de celui-ci (les départements sont des territoires de représentation politique qui désignent des députés) que de son exercice (ils sont des territoires à gérer). Les précurseurs du nouveau découpage (Fenelon, Diderot, D'Argenson, Le Trosne, Necker, Turgot) et les Constituants qui le mettent en place (Thouret, Sieyès) établissent tous le lien entre la taille des circonscriptions et la facilité à gouverner, entre la proximité et l'efficacité de l'administration. D'autre part, l'émiettement en petits espaces est pensé comme la condition première de "*l'adunation*", de la soumission des parties au tout, de la reconnaissance du pouvoir d'Etat. M.V Ozouf-Marignier ne cesse tout au long de son parcours à travers lettres, débats et rapports, de retrouver cette importance des thèmes spatiaux, comme si l'espace devait régler tous les jeux du politique. C'est aussi sous le signe du déterminisme spatial que se placent les

¹²¹⁹ Citons ici l'ouvrage fondateur de Pierre CLAVAL, *Espace et pouvoir*, PUF, Paris, 1978, et les interrogations que traduisent les numéros spéciaux de revues comme *Espaces-Temps* (n°43/44, 1990) ou les *Annales ESC* (mars-avril 1990, n°2).

débats sur les rapports à établir entre le pouvoir municipal et le pouvoir d'Etat, dont la réunion des faubourgs et la forme de la municipalité ne sont qu'une des facettes.

Avant 1789, le ressort de la ville de Lyon se présente à peu près comme l'ont connu les siècles qui viennent de s'écouler. Bien limité au Nord par les remparts du haut des pentes de la colline Saint-Sébastien qui séparent la ville du Franc-Lyonnais et font frontière avec le faubourg de La Croix-Rousse, dessiné à l'Est et au Sud par le Rhône, ce n'est qu'à l'Ouest qu'il s'étend un peu dans la campagne, au delà des noyaux de population qui se rassemblent autour des églises de Saint-Irénée et de Saint-Just ⁽¹²²⁰⁾. Mais si ces bornes marquent les limites de la "bonne ville" de Lyon et déterminent une frontière au-delà de laquelle on n'est plus citoyen lyonnais, exempt de taille et autres privilèges, d'autres territoires juridiques la transgressent, qui tracent d'autres lignes.

Ainsi en est-il de la ligne de l'octroi, que l'on retrouvera ultérieurement au centre de nos débats. Tout au long du XVIII^e siècle, le Consulat est aux prises avec une situation financière plus que délicate, créée tant par ses dépenses somptuaires que par les exigences du pouvoir royal en matière de rachat d'offices ⁽¹²²¹⁾. C'est sur ses instances et avec son soutien que les régisseurs des aides et les fermiers de divers droits lyonnais tentent d'étendre leur périmètre de perception aux territoires voisins en arguant qu'il ne s'agit que de faubourgs, excroissances de la cité lyonnaise. Commencée dès le début du siècle en ce qui concerne La Guillotière, l'affaire aboutit en 1722. Mais lorsque les fermiers des octrois de Lyon essayent de rééditer la même manoeuvre en 1776 pour les territoires situés au nord de la ville, l'autorité royale leur refuse ce qu'elle avait jadis concédé, et l'arrêt du Conseil d'Etat du 4 août entérine l'indépendance du bourg de Cuire-La Croix-Rousse vis à vis de Lyon. On comprend les enjeux financiers de ces tentatives: en soumettant des faubourgs actifs (roulage, cabarets) aux droits de la cité, il s'agit d'augmenter ses ressources tant directement qu'indirectement, en supprimant aux divers commerçants la possibilité d'une installation proche des centres de population mais exempte des droits perçus intra-muros. C'est toujours dans ce souci que le Consulat lyonnais entreprend sa première démarche officielle en 1788 pour demander la réunion à Lyon de La Guillotière, le

¹²²⁰ Ces deux bourgs sont réunis à Lyon depuis l'ordonnance royale du 18 septembre 1585 (Cf. Paul SAINT-OLIVE "Le quartier du Massu", la Revue du Lyonnais, 1864, tome XXIX). L'ordonnance donne aux habitants les mêmes privilèges que ceux dont jouissaient les habitants de Lyon. C'était là une faveur réclamée depuis longtemps par les habitants des bourgs susdits, qui payaient les divers droits et taxes lyonnaises.

¹²²¹ Sur ces points, voir CUER (Georges): Lyon et le pouvoir central 1685-1715, thèse pour l'obtention du diplôme d'archiviste-paléographe, école nationale des Chartes, 1983.

plus peuplé de ses faubourgs. Mais à ce moment là se sont ajoutés pour les membres du gouvernement municipal d'autres soucis que la simple perte de droits et taxes divers.

En effet, le nouveau quartier créé sur l'autre rive du Rhône par l'architecte Morand et livré à la vente en 1781 par le Parlement de Paris commence à inquiéter le Consulat lyonnais. Même si à la veille de 1789 on ne compte que six lots de terrain vendus aux Brotteaux, propriétaires et administrateurs lyonnais s'aperçoivent vite que ces terrains peuvent prendre un attrait susceptible de mettre en péril la carte des rentes foncières et immobilières, et de concurrencer le projet "indigène" de la Presqu'île Perrache, qui prend de plus en plus de retard ⁽¹²²²⁾. En 1786, le Consulat a par exemple proclamé qu'il ne saurait être question de favoriser le développement de nouveaux quartiers qui amoindriraient les valeurs des immeubles de la ville. Cette déclaration visait alors les Hospices qui souhaitaient le développement du quartier neuf, dans l'optique de donner de la valeur à leurs vastes propriétés de la rive gauche du Rhône ⁽¹²²³⁾. La faveur dont jouissent les guinguettes des Brotteaux et des Charpennes, la prospérité apportée par le roulage à La Guillotière, quelques problèmes de maintien de l'ordre, la menace d'avenir des Brotteaux, tout cela fait passer le Consulat lyonnais à l'assaut direct et à la demande de réunion en 1788. Là-dessus, la Révolution Française survient, qui modifie toutes les données du problème et le place sur le devant de la scène jusqu'à la fin de notre période. De 1788 aux débuts du XX^e siècle, les débats ne cessent pour ainsi dire plus sur ces questions qui sont d'abord celle de la "*réunion*" (des faubourgs), puis de "*l'annexion*" (des communes suburbaines). Ils sont alors singulièrement compliqués par l'entrée en jeu de nouveaux acteurs, notamment un préfet, les élus de diverses circonscriptions emboîtées (conseil général, conseil d'arrondissement) et un Etat soucieux d'imposer une souveraineté qui ne tolère plus de privilèges.

Au XIX^e siècle en effet, les organes de l'administration nationale manifestent un intérêt nouveau pour la question de l'extension du territoire communal de Lyon, en lien avec le classique souci du contrôle de la seconde ville du pays. Ce souci là n'est pas nouveau. Bien souvent l'histoire du Consulat lyonnais "*se résume en une lente mais incessante sujétion au pouvoir royal*" comme le dit Maurice Garden ⁽¹²²⁴⁾, même si l'on manque d'un travail tel que celui

¹²²² Cf. RIVET (Félix): Le quartier Perrache, Lyon, Audin, 1951.

¹²²³ Cette mise au point du Consulat est d'ailleurs faite à l'occasion de la demande des recteurs des Hospices pour obtenir la réouverture du Pont Morand, qui dessert le quartier des Brotteaux, jusqu'à onze heures du soir (voir AUBERT (Christophe): L'institution militaire municipale et le problème du maintien de l'ordre à Lyon au XVIII^e siècle (1697-1790), Maîtrise d'histoire, Université Lumière-Lyon II, 1989).

¹²²⁴ Lyon et les Lyonnais au XVIII^e siècle, Paris, Flammarion, 1975, p.282.

de Philippe Guignet sur les villes du Nord pour préciser les modalités et les degrés de cette sujétion ⁽¹²²⁵⁾. Cela ne signifie pas que le Consulat lyonnais n'ait plus aucun pouvoir ni aucun rôle dans la gestion des affaires de la ville, certes non. Mais on sait en tout cas qu'il n'a plus d'indépendance politique, au moins depuis l'édit de Chauny ⁽¹²²⁶⁾ qui sanctionne l'intervention du roi dans le choix des prévôts des marchands. Les XVII^e et XVIII^e siècles sont marqués par la montée en puissance des intendants royaux, que ce soit face au Consulat, aux archevêques ou aux gouverneurs de Lyon. C'est aussi à ce moment là que la revendication des "*franchises*" commence d'apparaître dans le discours des notables lyonnais, comme en réaction à un amoindrissement des privilèges de leur "bonne ville" que le projet de réforme imaginé par Laverdy vient confirmer. Prost de Royer, avocat, futur recteur de la Charité et de l'Aumône générale et futur échevin, publie anonymement en 1765 De l'administration municipale, ou lettre d'un citoyen de Lyon sur l'administration de cette ville ⁽¹²²⁷⁾. La brochure, où l'auteur revendique le droit de Lyon à s'administrer elle-même tout en critiquant les excès consulaires, dresse un inventaire des franchises "*immémoriales*" à travers le tableau d'un haut Moyen-Age idyllique où le souci de la communauté aurait été le seul guide de la municipalité lyonnaise. L'ouvrage est interdit peu après par la Sénéchaussée de Lyon, puis réimprimé illégalement. Si les hommes du XIX^e siècle se plaisent à présenter l'Ancien Régime comme le temps des franchises, en feignant d'ignorer tous ces débats, on voit que la question de l'organisation municipale de Lyon était déjà agitée sous l'Ancien Régime.

La sollicitude du pouvoir royal vis-à-vis des affaires lyonnaises tient naturellement à la place qu'occupe la ville dans le royaume, eu égard à sa taille et à l'importance de son commerce et de son activité manufacturière. Là où le XVI^e siècle et la Ligue avaient montré la nécessité de contrôler les grandes cités, là où le XVII^e avait fait entrevoir tout le potentiel fiscal et financier de Lyon ⁽¹²²⁸⁾, le XVIII^e siècle a ajouté le nouveau souci de l'ordre public. Certes, l'autorité royale

¹²²⁵ le pouvoir dans la ville au XVIII^e siècle, Paris, Editions de l'E.H.E.S.S., 1990.

¹²²⁶ 1595. L'édit est complété par les lettres patentes du 19 février 1603.

¹²²⁷ Des extraits dans l'article d'Ernest NIEPCE "Prost de Royer, sa vie, son oeuvre", la Revue du Lyonnais, 1875, tome 19. Le texte de Prost de Royer fait partie de ces réactions aux divers édits de la réforme municipale menée par Laverdy en 1764-65. Voir à ce sujet les réactions des villes de la Flandre et du Hainaut, dans l'ouvrage de P.GUIGNET, Le pouvoir dans la ville au XVIII^e siècle, Paris, Editions de l'EHESS, 1990, p.128-133, et plus largement l'ouvrage ancien de Maurice BORDES, La réforme municipale du contrôleur général Laverdy et son application (1764-1771), Toulouse, 1968.

¹²²⁸ Que le pouvoir royal allait exploiter jusqu'en 1789 en créant forces offices que le Consulat rachetait pour sauver les restes de son autonomie. Cf. Georges CUER, Lyon et le pouvoir central 1685-1715, op. cit.

s'était déjà préoccupée peu ou prou de la question du maintien de l'ordre dans la cité rhônalpine, et c'est sur initiative royale qu'avait été créée en 1565 la Compagnie du Guet. Les conflits de juridiction qui se produisaient régulièrement entre la Sénéchaussée et le Consulat avaient eux aussi éveillé l'attention de Paris ou de Versailles. Mais c'est la révolte de 1744 qui attire l'attention du pouvoir royal sur les affaires de police. C'est d'ailleurs la seule du XVIII^e siècle que le roi ait considéré comme séditeuse, comme le montre Christophe Aubert ⁽¹²²⁹⁾. La ville est alors punie par le roi qui nomme un commandant militaire, contraint la ville à caserner et accueillir des troupes (ce dont elle était exemptée par franchise municipale) et désarme la milice bourgeoise. Ce mouvement de 1744, enclenché autour de la question des statuts des marchands de la Grande Fabrique de soie, avait rebondi dans les autres branches de l'artisanat lyonnais, et notamment chez les crocheteurs et les chapeliers. Les grèves, cortèges et assemblées qui firent reculer le Consulat et les représentants royaux en août de cette année là ont montré les insuffisances de la police lyonnaise. Les émeutes de 1786 et de 1789, et plus encore les années troubles qui précèdent et suivent le siège de Lyon en 1793, esquissent la figure d'une ville aux tendances centrifuges, agitée de problèmes politiques et sociaux internes. A partir de 1789, les questions que pose le maintien de l'ordre à Lyon ne cessent de marquer les correspondances gouvernementales, et de plus en plus alors que les troubles divers scandent la vie de la nation et de la cité: 1817, 1831, 1834, 1848, 1849, 1870 sont autant de moments qui déclenchent une réflexion accrue sur ces points ⁽¹²³⁰⁾. Or, qui dit maintien de l'ordre et police s'interroge aussi sur les modalités du contrôle de cette police et l'étendue de son ressort: l'extension territoriale et l'organisation municipale sont donc au premier plan de ce nouveau souci gouvernemental.

Tout au long de notre période, les débats sur les formes et pouvoirs de l'administration de Lyon et son ressort territorial connaissent des périodes de débat public. Ainsi en est-il en particulier en 1790, lors du remodelage des circonscriptions administratives du pays, ou en 1849 quand un projet de loi est déposé à la Chambre des Députés. Mais entre ces périodes de débat agité, ils ne cessent de courir à l'abri du regard, dans les correspondances ministérielles ou les procès-verbaux des conseils municipaux. Les études de l'universitaire lyonnais F. Dutacq nous ont depuis longtemps renseigné sur la chronologie de ces questions pour la première moitié du

¹²²⁹ L'institution militaire municipale..., op. cit., pp.336-351.

¹²³⁰ Sur les questions de police, l'article que Philippe Paillard a publié en 1979 présente bien le problème comme ce qu'il est, c'est à dire un débat de souveraineté entre les autorités locales et gouvernementales. "L'organisation de la police lyonnaise. Divergences entre le Préfet du Rhône et le Maire de Lyon, 1800-1852", Annales de l'Université Jean Moulin, tome 2, février 1979.

siècle ⁽¹²³¹⁾. Le travail de G.Meuret sur Villeurbanne permet de compléter le dossier en ce qui concerne les tentatives d'annexion de cette commune et d'autres au début du XX^e siècle ⁽¹²³²⁾. Cependant, la reprise des pièces utilisées dans ces ouvrages et le recours aux pièces inédites des Archives Nationales permettent de compléter les temps forts de cette histoire, et surtout de mieux comprendre la partie compliquée qui se joue entre les ambitions de la mairie lyonnaise et les visées du ministère de l'Intérieur. Il permet aussi de se défaire d'une vision "évolutionniste" de l'histoire des grandes villes telle que la présente Dutacq. Son ouvrage de 1923 sonne parfois comme un libelle au service de l'extension du territoire de Lyon. L'auteur y parle notamment de "*l'extension naturelle*" des villes comme d'une "*loi*" que les anciens faubourgs ne pouvaient transgresser. En racontant l'histoire de Vaise, La Croix-Rousse et La Guillotière, Dutacq pense à Villeurbanne, Vénissieux et Oullins. Sa conclusion précise d'ailleurs que des débats analogues ne peuvent manquer de survenir au XX^e siècle, pour aboutir à des solutions identiques, "*les petits intérêts locaux ne suffisant pas à prévaloir contre la loi inéluctable de l'extension des grandes villes*" ⁽¹²³³⁾. Enfin, les questions d'extension du territoire communal n'ont jamais été étudiées en terme de rapports de pouvoir. Les pages qui vont suivre ne constituent donc pas une synthèse de travaux existants, mais résultent d'une reprise totale d'un dossier partiellement et partialement traité.

B. Les bouleversements: la Révolution et l'Empire

Entre 1789 et 1815, la situation administrative et territoriale de la commune de Lyon est bouleversée à plusieurs reprises, dans un chamboulement qu'elle ne connaît guère plus, dans de moindres mesures, qu'en 1851-52. Mais en ces premières années des temps contemporains, c'est surtout le mouvement national de refonte des institutions qui cause ces bouleversements.

1. La refonte administrative

Les années 1790-91 sont marquées par la mise en place de cette hiérarchie à trois niveaux (canton-district-département) dont M.V Ozouf-Marignier a mis en évidence le cadre

¹²³¹ L'extension du cadre administratif et territorial..., op.cit.

¹²³² Le socialisme municipal..., op.cit.

conceptuel et les enjeux. Le cas de Lyon et de ses faubourgs ajoute un niveau inférieur à cette hiérarchie, celui de la commune, mais les trois autres sont bien présents, qui s'entrecroisent autour et à l'intérieur de Lyon.

Allons en effet de la plus grande à la plus petite de ces différentes circonscriptions. Le Comité de division de l'Assemblée, malgré son désir de briser les anciennes provinces, dut bien souvent composer avec leurs limites sous la pression des pétitionnaires locaux. C'est le cas notamment en ce qui concerne l'ancienne généralité du Lyonnais qui regroupait les provinces de Lyonnais, Forez et Beaujolais. Ses députés demandèrent le 9 janvier 1790 que leur généralité ne forme qu'un seul département de six districts, malgré les réticences de certains députés du Forez à se trouver sous la dominance de Lyon ⁽¹²³⁴⁾. Or la limite de la généralité se trouvait être le Rhône, avec de l'autre côté le seul faubourg de La Guillotière, partie du mandement de Béchevelin et du Dauphiné jusqu'en 1734 où il avait été rattaché au Lyonnais. Que faire alors de La Guillotière? De même, la question du district pose indirectement le problème des faubourgs du nord de Lyon. Cuire-la-Croix-Rousse et Vaise sont incluses dans le district de la ville de Lyon par la loi du 4 mars 1790. Mais cette circonscription semble à beaucoup poser les jalons d'une réunion à venir ⁽¹²³⁵⁾, et les habitants du hameau de Cuire se débattent des années durant pour éviter de se trouver amalgamés avec une Croix-Rousse dont le sort leur paraît bien incertain ⁽¹²³⁶⁾. A la fin de l'année 1790, la délimitation des cantons de justice de paix (loi du 1er décembre 1790) qui établit des juges de paix dans chacun des trois faubourgs de la ville, vient cependant rappeler que l'Assemblée Constituante redoute ce qu'elle appelle "*l'aristocratie*" exercée par les villes sur les campagnes. Pour rester fidèles à une volonté de ne pas donner trop de force aux grandes cités, autant que pour respecter les nouvelles municipalités qu'ils viennent de créer, les Constituants ne procèdent pas à la réunion de Lyon et de ses faubourgs dans une seule commune. Seule La Guillotière est "sacrifiée" par le décret du 13 février 1790

¹²³³ L'extension du cadre administratif...., op. cit., p.126.

¹²³⁴ Auguste BERNARD "Histoire du département de Rhône-et-Loire", la Revue du Lyonnais, 1864, tome XXIX et 1865, tome XXX. On remarquera que cette monographie précède nettement le grand courant de recherche sur les départements qui a lieu pour leur centenaire, autour des années 1889-90. Voir leur inventaire dans OZOUF-MARIGNIER (Marie-Vic): Les monographies sur la formation des départements français, étude critique, D.E.A d'histoire, E.H.E.S.S., 1979.

¹²³⁵ Archives Municipales de Lyon, II 21, Fonds Franc-Lyonnnais, lettre du sieur Chavanne venu à Paris en octobre 1790 défendre la cause de La Croix-Rousse auprès du Comité de division: "*je suis fâché de partir sans avoir fait décider notre séparation de Lyon...Convenez que c'est une cruelle fatalité que d'être près d'une grande ville. Les petits seront toujours dévorés par les gros*".

¹²³⁶ Archives Nationales, F²II Rhône 1. La controverse dure de 1790 à 1812.

qui la réunit à Lyon, conformément à la décision du Comité de Division du 6 février 1790 ⁽¹²³⁷⁾. Ce Comité, qui dans de nombreuses affaires semblables avait refusé les réunions, accepte celle-ci comme "*nécessaire pour l'importance de la ville de Lyon et de son commerce*", sous la pression des représentants de Lyon ⁽¹²³⁸⁾. Les premiers temps de la nouvelle organisation territoriale sont ainsi marqués d'une incertitude dans la définition de "l'aire naturelle" de Lyon. Sous l'effet conjugué des peurs des députés des provinces voisines, qui auraient souhaité que Lyon soit confinée avec ses faubourgs en un seul département, des pressions des représentants lyonnais pour la réunion, des protestations des communautés des faubourgs face à une réunion redoutée, des principes adunateurs du Comité de Division et de l'hostilité aux grandes villes de l'Assemblée Constituante, l'ensemble qui comprend Lyon, Vaise, La Croix-Rousse et La Guillotière est uni dans le territoire du département et du district, séparé en termes de cantons de justice de paix, et à la fois uni et morcelé sous le rapport communal. Telle est la situation à la fin de l'année 1790.

Mais tout peut basculer très vite. D'abord parce que les nouvelles institutions n'ont pas trouvé leur stabilité: la suppression de l'alternat des chefs-lieux en 1791, la réduction du nombre des districts dès l'automne 1790 puis leur suppression en août 1794 sont quelques uns des signes qui montrent que le système est à la recherche de son équilibre institutionnel et financier. Les coups de boutoir d'un événementiel politique saccadé se chargent aussi de modifier la situation initiale.

Il faut en premier lieu mentionner le siège de Lyon, d'août à octobre 1793, qui installe pour des décennies la méfiance entre Lyon et la capitale. Survenant après plusieurs épisodes et rumeurs qui mettent Lyon au centre des complots de l'hydre contre-révolutionnaire ⁽¹²³⁹⁾, le siège a des conséquences immédiates sur l'organisation administrative des communes lyonnaises. Par une série d'arrêtés, les représentants en mission de la Convention scindent en deux le département de Rhône-et-Loire pour former celui de la Loire et isoler le Rhône où se trouve Lyon, séparent le bourg de Cuire de La Croix-Rousse, et surtout enlèvent La Guillotière à la municipalité de Lyon et au département du Rhône pour la replacer dans l'Isère ⁽¹²⁴⁰⁾. On en

¹²³⁷ Mais ce n'est que par la loi du 17 février 1791 que sera supprimée la municipalité de La Guillotière.

¹²³⁸ M.V OZOUF-MARIGNIER, La représentation du territoire français..., op. cit., p.337.

¹²³⁹ Complot de Lyon à l'automne 90 autour de l'ancien échevin Imbert Colomès, succès des monarchistes constitutionnels aux élections du district et du département, etc.. En l'absence de synthèses récentes sur le Lyon de la Révolution, c'est toujours le tome II de la vieille Histoire de Lyon (1948) dirigée par A.Kleinclausz qui présente le mieux cette période, avec le Lyon n'est plus d'Edouard Herriot (1937).

¹²⁴⁰ Arrêtés des 12 août et 22 septembre 1793.

est donc revenu à la situation territoriale pré-révolutionnaire, même si un nouvel arrêté du 22 novembre 1795 replace La Guillotière dans le département du Rhône.

Ce qui change aussi avec le siège, c'est le statut administratif de la ville de Lyon. Jusqu'à là, elle était dotée d'un corps municipal élu au suffrage censitaire comme toutes les municipalités de la République. Déjà suspendu pendant les mois qui suivent le siège, le droit commun ne se réinstalle pas à Lyon avec la réhabilitation de la ville. Les troubles qui marquent la fin de l'année 1794 et le début de 1795 conduisent la Convention, qui voit toujours en Lyon (et parfois avec raison) un foyer contre-révolutionnaire, à suspendre toutes les autorités locales et à confier la police au commandant de la place. C'est là une préfiguration de ce que devient l'administration municipale lyonnaise après le vote le 22 octobre 1795 de la constitution de l'an III. Celle-ci décide en effet que les villes de Lyon, Marseille et Bordeaux doivent désormais être partagées en plusieurs divisions municipales, étroitement contrôlées par des représentants du pouvoir exécutif et privées des pouvoirs de police ⁽¹²⁴¹⁾. Pour sa part, Paris est divisé en 12 municipalités, directement placées sous la surveillance des membres du Directoire. En agissant ainsi, la Convention accède à l'aversion des députés pour les grandes villes parasites et à leur défiance pour ces corps remuants qui ont agité les premières années de la République. Dans cette optique, Lyon a même droit à un traitement spécial, puisque ses trois premières administrations municipales sont nommées par le Directoire au lieu d'être élues. Ce n'est pourtant là que le premier épisode de l'histoire des dérogations de Lyon au droit commun municipal.

Le deuxième acte de cette fresque pluri-décennale ne se fait pas attendre longtemps. Le système des trois administrations municipales, installé en novembre 1795, n'a pas fait cesser l'agitation à Lyon. Les dossiers des Archives Nationales témoignent de l'impatience du ministère de l'Intérieur vis-à-vis des trois administrations des divisions municipales lyonnaises, sans cesse révoquées, dissoutes ou démissionnaires. Le système municipal morcelé s'avère donc très complexe à gérer, et le Directoire y trouve de moins en moins de satisfactions. En janvier 1798 l'état de siège est de nouveau proclamé à Lyon. Deux ans plus tard, dans une situation toujours aussi troublée, la loi du 25 janvier 1800 modifie le schéma en vigueur. Lyon retrouve un conseil municipal unique, dirigé par un "*président*", mais les trois divisions municipales subsistent, avec leurs "*maires*" chargés des formalités (état-civil, établissement des passeports). Le maintien de l'ordre et la police continuent d'être du ressort de l'administration d'Etat, puisque au Bureau Central de trois personnes désignées par le Directoire selon la Constitution de l'an III

¹²⁴¹ L'article 183, titre 7, touche toutes les communes de plus de 100 000 habitants.

succède un Commissaire Général qui s'occupe aussi bien de la police de sûreté que de la police des marchés ou de la voirie. Face à cette situation, le Conseil Municipal à peine reconstitué élève un peu la voix pour regretter le temps où les prévôts des marchands étaient les "*commandants de la force armée*" ⁽¹²⁴²⁾. De leur côté, les maires des divisions municipales se plaignent de leur rôle de commis d'administration, indignes descendants du Consulat de l'Ancien Régime.

La loi du 15 ventôse an XIII (février 1805) donne apparemment satisfaction à ces plaintes. L'Empereur Napoléon Ier, tant par intérêt pour la puissante cité manufacturière que parce qu'il mène une politique de réconciliation avec les victimes de la Terreur ⁽¹²⁴³⁾, va rendre son maire à Lyon. Mais le conseil municipal et ce maire sont toujours nommés par le pouvoir national, lequel contrôle aussi la police. Lorsque la nouvelle municipalité est installée le 23 septembre 1805, le nouveau maire Fay de Sathonay se retrouve en fait plus démuné que son père, prévôt des marchands du Consulat lyonnais de 1779 à 1785. Le Commissaire Général de police continue en effet à monopoliser des pouvoirs de police que le maire ne manque pas de chercher à lui ravir ⁽¹²⁴⁴⁾. La mairie de Lyon reste donc sous la tutelle étroite du pouvoir, et notamment sur cette question de police, qui est au cœur des conflits nombreux entre maire et préfet jusqu'en 1848. C'est dans ce cadre administratif très mobile qu'ont lieu les premières discussions sur la réunion des faubourgs.

2. La question des faubourgs

Ces années d'instabilité institutionnelle sont des moments où jouent toutes les pressions. Libelles, projets, intentions vont bon train. Les multiples imperfections et discordances que présentent les divers découpages entre eux prêtent le flanc aux argumentaires basés sur la cohérence et la rationalité administrative qui masquent mal la poursuite de fins qui dépassent la seule recherche de l'harmonie territoriale. Dans le désordre et parfois dans l'opposition, les autorités locales et le pouvoir gouvernemental cherchent la réunion, mais osent à peine le dire. Car la réunion entraîne la disparition de communes, dont la formation est une des conquêtes de

¹²⁴² KLEINCLAUSZ (A.): Histoire de Lyon, tome II, Lyon, Pierre Masson, 1948, p.302.

¹²⁴³ Cf. J.C MARTIN, La Vendée de la mémoire, 1800-1900 Paris, Seuil, 1989, pp.11-19.

la Révolution qui a fait de ce privilège un droit. Arc-boutées sur ce droit, les municipalités des faubourgs font front.

a) Le jeu des réunis

Du côté de Lyon

On a vu qu'au début de 1790 les pressions lyonnaises avaient réussi à obtenir l'annexion de La Guillotière, en persuadant le Comité de Division de l'importance de ce faubourg pour l'industrie de la ville. Des pressions analogues se poursuivent après cette sentence favorable, comme en atteste *"l'adresse des maire et officiers municipaux de Lyon aux représentants de la Nation Française"*, rédigée sous la mairie de Ludovic Vittet pour demander que Cuire-La Croix-Rousse et Vaise rejoignent La Guillotière dans le giron lyonnais ⁽¹²⁴⁵⁾. Les troubles qui agitent Lyon presque sans cesse jusqu'au début du XIX^e siècle et puis la suppression de la mairie lyonnaise de 1795 à 1805 entravent la continuité de ces démarches. On peut néanmoins retrouver les traces de leur éternel retour.

Dans un premier temps, c'est par l'administration du département que sont exprimées les ambitions de réunion. Dès le 20 juin 1795 les administrateurs du département du Rhône prononcent le rattachement de La Guillotière à Lyon, que le commissaire général du gouvernement refuse ⁽¹²⁴⁶⁾. Lorsqu'il s'agit de présenter un plan de division de la ville en trois arrondissements pour satisfaire aux exigences de la Constitution de l'an III, les administrateurs en profitent en effet pour présenter un projet de vœu au Corps Législatif qui demande le rattachement de chaque faubourg à une des divisions municipales projetées ⁽¹²⁴⁷⁾. En l'absence de pouvoir municipal à Lyon, chaque occasion est donc utilisée pour présenter les demandes de

¹²⁴⁴ Cf. PAILLARD (Philippe): "L'organisation de la police lyonnaise. Divergences entre le Préfet du Rhône et le Maire de Lyon, 1800-1852", *Annales de l'Université Jean Moulin*, tome 2, février 1979.

¹²⁴⁵ Archives Nationales, F¹cIII Rhône 6. En même temps, la manoeuvre est dirigée contre l'administration du district de Lyon, tenue par les monarchistes constitutionnels. La municipalité patriote de Lyon fait d'ailleurs remarquer que s'il y a réunion, le district n'aura dès lors plus lieu d'être, n'étant constitué que de Lyon et ses faubourgs!

¹²⁴⁶ Archives Nationales, F²I 551. Chemise "Rhône, germinal an 5; réunion de la police des cantons de Vaise, La Croix-Rousse et La Guillotière, au bureau central du canton de Lyon", Administration du département du Rhône, séance du 2 messidor an III.

¹²⁴⁷ idem, courrier des administrateurs du département du Rhône au Comité de Division, 9 brumaire an IV.

rattachement. La restauration d'une municipalité et d'un maire donne à l'affaire un tour plus officiel.

La mairie centrale de Lyon est à peine rétablie depuis 6 mois que le maire présente à son conseil un projet de réunion des trois faubourgs (mars 1806). Approuvé par le conseil et dans un premier temps par le préfet, ce projet n'échoue que devant le Conseil d'Etat en 1808 ⁽¹²⁴⁸⁾. Cela ne décourage pas Fay de Sathonay qui en 1810 entretient une nouvelle fois le ministre de l'Intérieur et celui de la Police de la nécessité de la réunion des faubourgs ⁽¹²⁴⁹⁾. Au premier plan des raisons de police qu'il présente à l'appui de sa demande, il place la surveillance des compagnons "*de toutes les professions industrielles ou mécaniques (sic)*" qui se donnent rendez-vous à La Guillotière "*pour concerter leurs demandes en augmentation de salaire ou la suspension de leurs travaux*". On retrouvait déjà en 1806 ce souci de contrôle qui semble une motivation importante des demandes lyonnaises. Ces deux échecs successifs amènent à s'interroger sur les intentions du gouvernement et de son représentant préfectoral.

Un Etat réunionniste?

Les assemblées parlementaires de la Révolution restent fidèles à la fois à leur hostilité aux grandes villes et à leur respect de la nouvelle structure politique en contrant les premières tentatives lyonnaises de réunion. Ce sont elles en effet qui résistent aux demandes formulées par les municipalités de l'avant 1790. Comme elles, le Conseil des Cinq-Cents se pose en protecteur des libertés communales, comme en l'an V (1797) où les autorités municipales de Vaise en appellent à son arbitrage dans le conflit les opposant au représentant Reverchon qui souhaite déléguer les droits de police des maires des faubourgs à l'administrateur provisoire de Lyon ⁽¹²⁵⁰⁾. Sauf en 1851, on retrouve d'ailleurs toujours cette constante de l'opposition des assemblées parlementaires à la réunion des communes lyonnaises.

¹²⁴⁸ Toute la procédure est facile à suivre dans le dossier des Archives Nationales F²II Rhône 2. Ce dossier est autrement plus complet que celui formé en 1M 95 aux Archives départementales du Rhône. Ce dernier ne permet pas de saisir la préparation préfectorale à cette initiative municipale, préparation amorcée avant même l'installation des nouvelles institutions municipales.

¹²⁴⁹ Archives Nationales, F²II Rhône 2, lettre du 22 septembre 1810..

¹²⁵⁰ F²I 551, chemise "Rhône, 8 germinal an V, réunion de la police des cantons de Vaise, La Guillotière, La Croix-Rousse au bureau central du canton de Lyon", lettre de l'administration municipale de Vaise du 7 ventose an V.

Cette réticence s'avère d'autant plus déterminante que les autorités gouvernementales se montrent de plus en plus favorables à de telles mesures. Si dans les premiers temps la méfiance vis-à-vis de la métropole lyonnaise conduit les représentants gouvernementaux à rejeter les projets locaux de réunion ⁽¹²⁵¹⁾, les problèmes du terrain imposent une réflexion sur la réunion des quatre organismes communaux voisins. Le représentant Reverchon, qui en 1797 aurait souhaité confier la police des faubourgs au Bureau Central de Lyon, reçoit ainsi le support du ministère de l'Intérieur et n'échoue que devant l'opposition des 500 ⁽¹²⁵²⁾. On en reste cependant encore à la question de l'extension de la seule police, et non du territoire communal de Lyon. C'est là par contre une des préoccupations des premiers préfets de l'Empire. Au fur et à mesure que se reconstitue le pouvoir municipal lyonnais, l'attitude des organes administratifs du pouvoir central penche de plus en plus en faveur de cette réunion. C'est semble-t-il par le biais des préfets (donc à partir de 1800) que se développe le souci de contrer les affirmations particularistes des municipalités lyonnaises et leur velléités d'exercice d'une souveraineté indépendante. La réunion des faubourgs semble alors un atout pour faire échec à ces songes centrifuges, par les mesures d'exception qu'elle permettrait d'imposer. La réunion de la police des faubourgs à celle de Lyon, qui prend acte par l'arrêté du 11 germinal an 9 (1er avril 1801) vient symboliser le nouveau stade qu'a franchi l'organisation administrative avec la création de la fonction préfectorale, dont le détenteur est désormais capable d'imposer des décisions techniques face aux volontés politiques locales ⁽¹²⁵³⁾.

C'est le préfet d'Herbouville, celui qui doit le premier faire face au maire unique de Lyon, qui lie étroitement les deux points de l'extension territoriale et de l'organisation du maintien de l'ordre en une problématique qui perdure tout au long du siècle. En effet, et contrairement à ce qu'en dit François Dutacq dans son travail sur l'extension du cadre territorial de Lyon, c'est bel et bien lui qui prend l'initiative dans la procédure que le maire de Lyon rend publique en mars 1806 ⁽¹²⁵⁴⁾. Les Archives Nationales ont conservé le courrier qu'il envoie au ministère de l'Intérieur dès

¹²⁵¹ Avec par exemple l'arrêté du Commissaire du gouvernement du 1er frimaire an III qui refuse de prendre en compte les souhaits exprimés par l'administration départementale lors de la procédure de découpage entraînée par la Constitution de l'an III (projet de rattachement de chaque faubourg à une division municipale).

¹²⁵² F²I 551, chemise "Rhône, 8 germinal an V...".

¹²⁵³ Sur ces préfets, voir J.SAVANT, Les préfets de Napoléon, Paris, Hachette, 1958. Sur le corps préfectoral dans une période plus tardive, voir l'ouvrage de Bernard LE CLERE et Vincent WRIGHT, Les préfets du Second Empire, Paris, Armand Colin, 1973. Pour une vue d'ensemble de l'histoire du corps, voir le collectif Les préfets en France (1800-1940), Genève, Droz, 1968.

le 4 septembre 1805. Feignant d'interpréter quelques indices ténus d'une hypothétique intention gouvernementale, le préfet y demande la réunion des trois faubourgs pour atteindre à la cohérence des divers ressorts de l'administration et plus encore pour unifier l'action de la police dont il tient alors les rênes. Il insiste encore sur ce point en janvier 1806, alors que les maires des faubourgs tentent de se démarquer de la tutelle préfectorale et lyonnaise en matière de police. La bonne volonté avec laquelle il réagit au vœu formulé par le Conseil Municipal de Lyon le 12 mars 1806 tend à montrer qu'il n'est pas étranger au projet de Fay de Sathonay. En effet, il expédie illico au ministère de l'Intérieur un projet d'arrêté, accompagné d'une lettre où il rappelle les arguments qu'il présente depuis six mois. Il en profite d'ailleurs pour ajouter à la requête municipale une demande purement préfectorale, en sollicitant le rattachement au Rhône de quelques communes de l'Isère limitrophes à Lyon, mais situées en dehors de sa juridiction. On retrouve d'ailleurs cette conjonction (réunion des faubourgs et réunion des cantons limitrophes au Rhône) dans tous les projets préfectoraux jusqu'en 1852, comme un signe des préoccupations de maintien de l'ordre qui leur donnent naissance.

Il semble bien que le préfet d'Herbouville n'ait pas alors gagné le gouvernement à sa cause, puisque le ministre de l'Intérieur le tance pour son zèle et lui inflige le camouflet de faire marche arrière. Le préfet se voit donc ordonner de consulter les conseils municipaux *"car sa Majesté veut être juste envers toutes les communes en même temps qu'elle désire établir un ordre de choses plus utiles à l'administration"* ⁽¹²⁵⁵⁾. Grandeur et servitude de l'administration. Devant la forte opposition que les communes suburbaines manifestent lors de cette consultation, le ministère de l'Intérieur fait parvenir un rapport défavorable à l'Empereur en 1808. L'affaire suivant lentement son cours, le Conseil d'Etat rejette définitivement le projet le 23 août 1808, comme inutile pour Lyon et onéreux pour les communes à réunir.

On sent dans ce refus que les autorités gouvernementales n'ont pas encore mesuré les problèmes d'administration que pose une grande ville, tels que les préfets les éprouvent quotidiennement. Les motifs de refus évoqués par le ministre de l'Intérieur ou par le Conseil d'Etat montrent d'ailleurs clairement qu'on estime la mesure en terme de droit des communes, de conséquences sur les existences des citoyens ou de respect de l'Empereur envers chacun des rouages de la Nation. Il n'est nulle part question de rationalisation de l'administration ou de raison d'Etat. Sans doute y-a-t-il aussi un problème lié à l'organigramme gouvernemental. Les ministères de la Police et de l'Intérieur sont en effet alors séparés. Les arguments du préfet

¹²⁵⁴ Les pièces citées ci-dessous sont extraites de F²II Rhône 2, "Lyon, réunion des faubourgs 1806-1808", Archives Nationales.

¹²⁵⁵ Archives Nationales, F² II Rhône 2, Lettre du ministre du 1er mai 1806.

faisant la part belle aux nécessités policières de la mesure de réunion, il semble probable que le ministère de l'Intérieur chargé des questions d'administration communale et garant des libertés des communautés territoriales n'y soit guère réceptif. Le maire de Lyon semble d'ailleurs avoir bien compris ce problème d'adresse, et c'est au ministre de la Police qu'il envoie sa plainte lorsqu'il relance sa campagne pour la réunion en 1810. Le ministère de la Police appuie en effet le projet, qu'il juge très intéressant sous l'angle du maintien de l'ordre. Mais le ministère de l'Intérieur renvoie à l'arrêté du Conseil d'Etat de 1808, ce qui met un terme à la nouvelle tentative municipale. Cet arrêté, pris au nom du droit des communes, bloque pour longtemps les mesures de réunion. Les impératifs du maintien de l'ordre et de l'imposition de la souveraineté uniforme de l'Etat tardent à s'imposer nettement dans les sphères gouvernementales malgré l'impulsion des préfets. Il est vrai que le gouvernement impérial est assez fort pour se passer des formes, mais il est exact aussi que les résistances locales sont vigoureuses.

b) Les résistances

Outre les résistances internes au système de gouvernement que constituent les assemblées ou les logiques ministérielles, ce sont celles des localités concernées qui font bien souvent pencher la balance. Souvent appuyées par des conseils juridiques (la commune de Cuire fait rédiger ses mémoires par un avocat), les communes des faubourgs n'hésitent pas à inonder les assemblée de libelles, notices, précis et autres pétitions. Parfois même, leurs représentants vont à Paris appuyer ces écrits de leur parole et présence. Lorsque la situation leur semble compromise, ces municipalités n'hésitent pas à en appeler à l'arbitrage des députés, comme Vaise le fait avec les 500 en l'an V. Il faut mentionner aussi des procédures plus discrètes mais sans doute efficaces. Lorsque le 20 janvier 1797 la municipalité de La Croix-Rousse fait parvenir son mémoire au ministère de l'Intérieur, c'est par le canal personnel du Sieur Morel qui l'adresse à son neveu Champagneux, chef de la 1ère division du ministère de l'Intérieur, en lui recommandant de ne rien négliger pour faire rendre justice à La Croix-Rousse ⁽¹²⁵⁶⁾. Tout est donc mis en jeu pour parer aux tentatives réunionnistes.

En règle générale, les municipalités des faubourgs semblent toujours à l'affût des moindres bruits de réunion pour être à même de les contrer rapidement. Ainsi, pendant que le Comité de Division de la Convention examine le projet de division municipale de Lyon qui inclut un vœu de réunion des faubourgs, une pétition croix-roussienne survient à point pour protester

contre toute éventuelle réunion à une des municipalités lyonnaises. L'attitude bienveillante du pouvoir à leur égard les dispense pourtant souvent de cette vigilance. Quand le préfet d'Herbouville présente son projet de réunion en 1806, c'est le gouvernement qui demande que les communes concernées soient consultées. En juin 1806, les communes peuvent donc exposer leur opposition dans des délibérations très longues qui concluent toutes au rejet absolu du projet de réunion ⁽¹²⁵⁷⁾. En l'absence de loi qui prescrive la procédure à suivre dans les cas de demande de réunion, ce qui témoigne que la commune est alors un objet intouchable, la bienveillance du gouvernement leur assure encore la possibilité de se faire entendre, et avec profit. Mais pour combien de temps encore?

C. Des pensées aux projets, 1815-1848

L'unité de cette période peut sembler artificielle. Non pas qu'elle unisse deux régimes politiques différents, ni qu'elle englobe des ères différentes de l'organisation municipale avec d'un côté un conseil municipal désigné et de l'autre un conseil élu. La disparité réside plutôt dans l'état de l'objet qui nous occupe: l'absence de toute tentative officielle de réunion des faubourgs entre 1815 et 1830 fait ressortir l'intense activité en la matière des années 1830. Cependant, la première partie de cette tranche de siècle me semble être comme le laboratoire dans lequel se préparent les expériences qui ont lieu in vivo dans la deuxième. Ainsi, alors même qu'il y a discontinuité politique entre deux régimes, on croit rencontrer une sorte de "mémoire des bureaux" qui, au ministère de l'Intérieur comme à la Préfecture de Lyon, permet à des réflexions de fond sur la police ou sur les rapports entre pouvoir d'Etat et pouvoir local de se prolonger. La coupure est par contre plus nette sur le terrain local entre les pouvoirs municipaux de l'avant et de l'après 1830. Le premier est nettement plus préoccupé du contenu de la souveraineté municipale que de son extension territoriale, alors que les municipalités de Juillet se révèlent très sensibles à ce point.

¹²⁵⁶ Archives Nationales, F² II Rhône 1.

¹²⁵⁷ On les retrouve dans F² II Rhône 2 des Archives Nationales.

1. La montée des conflits Maire-Préfet et le péril lyonnais

a) *Une relation tendue*

En 1815, au beau milieu de l'agonie impériale, le commissaire de la région militaire écrit au ministre de l'Intérieur pour lui détailler la situation lyonnaise. Pour lui, il ne fait pas de doute qu'*"un seul maire pour une ville comme la ville de Lyon est une puissance dangereuse"*, puissance qui s'affirme dans une *"lutte perpétuelle avec le préfet"* depuis que Lyon a retrouvé son maire unique ⁽¹²⁵⁸⁾. Pour mater ce maire qui oublie qu'il n'est qu'un fonctionnaire de l'Etat, qui croit qu'il a le droit de juger les ordres qu'il reçoit et de les éluder au besoin pour ménager sa cité, le commissaire a une solution effectivement idéale: supprimer le maire unique et revenir à la situation d'avant 1805 avec trois municipalités à Lyon. Le préfet servirait alors d'instance supérieure à ces trois maires pour toutes les affaires d'intérêt commun. Ainsi le gouvernement serait obéi et à l'abri des mauvaises surprises: *"on est plus sûr de trois hommes que d'un seul"*, conclut le correspondant du ministre.

Notre commissaire résume à sa manière les années de conflit vécues depuis huit ans. Mais il annonce aussi ce qui est le quotidien des relations entre le maire de Lyon et le préfet du Rhône jusqu'en 1851. La question de la police est au centre de ce conflit. Philippe Paillard montre bien comment préfet et Conseil Municipal se querellent autour de la procédure de nomination des commissaires, de leur nombre, de l'organisation du service ⁽¹²⁵⁹⁾. Mais il ne s'agit pas d'une simple querelle de prérogatives. La question qui se pose est celle du monopole de l'usage de la force publique et de sa destination. Que cet attribut soit traditionnellement un de ceux qui fonde la souveraineté met l'historien sur le droit chemin ⁽¹²⁶⁰⁾: la partie qui se joue est bel et bien une partie pour le pouvoir. La permanence de l'attitude du Conseil Municipal lyonnais confirme cette impression, qu'il soit nommé et légitimiste sous la Restauration ou élu et sans opinion sous Juillet.

¹²⁵⁸ Archives Nationales, F¹bII Rhône 13, lettre du 31 mars 1814.

¹²⁵⁹ Outre les pièces mentionnées par l'auteur, il faut aussi consulter les documents contenus dans le carton 4M 2 des Archives départementales du Rhône, notamment l'échange maire-préfet de mai 1815 dans lequel le maire de Lyon réclame l'extension de son pouvoir de police dans les faubourgs et le superbe rapport préfectoral du 22 janvier 1829 sur la police de sûreté.

¹²⁶⁰ Pour une version ultérieure du même débat, voir l'article de Jean-François TANGUY: "Autorité de l'Etat et libertés locales: le commissaire central de Rennes face au maire et au préfet (1870-1914) in SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION DE 1848 ET DES RÉVOLUTIONS DU XIX^e SIÈCLE: Maintien de l'ordre et polices en France et en Europe au XIX^e siècle, Paris, Créaphis, 1987.

Sur tous les plans et à tous les propos en effet, le Conseil Municipal de Lyon et son maire ⁽¹²⁶¹⁾ cherchent à renouer avec une indépendance qu'il estiment être un droit, en tout cas un élément légué par le passé. Les municipalités de la Restauration insistent plus sur le "privilège" des franchises municipales, et accordent une grande importance aux questions de titre ou d'apparence ⁽¹²⁶²⁾. Celles de Juillet insistent sur la revendication des "*franchises municipales*" dans le contexte de l'héritage de 89, en indiquant que c'est de leur existence que dépend celle d'un gouvernement vraiment libre ⁽¹²⁶³⁾. Les unes comme les autres mènent un combat de harcèlement incessant contre le préfet. Dans le dilemme qui se pose à des maires choisis par le chef de l'Etat, ceux de Lyon ont choisi leur voie: ils seront les "pères" de leur ville plutôt que les fonctionnaires du gouvernement, les successeurs des prévôts des marchands plutôt que les "maires sous-préfets" que fabriquent les lois municipales de cette première moitié de siècle.

Outre le terrain privilégié de la police, qui regroupe des attributions allant de la surveillance de la voirie et des marchés jusqu'aux tâches de sûreté générale, le conflit se joue sur plusieurs dossiers. Un des terrains les plus classiques pour ce genre de conflit de suprématie est celui du protocole. Les maires de Lyon n'hésitent pas à y porter le fer, comme cela est le cas à l'occasion de la visite de la duchesse d'Angoulême à Lyon sous la première Restauration. Sur le thème "Qui fera les honneurs de la ville à la duchesse?", le maire et le préfet s'affrontent durement pour avoir le droit de caracoler autour du carosse royal ⁽¹²⁶⁴⁾.

Mais tout cela donne surtout lieu à des disputes plus sérieuses, où l'on voit le maire s'inquiéter non plus seulement d'une rivalité avec le préfet, mais de la nature de son autorité et

¹²⁶¹ Sous la monarchie de Juillet, le maire est toujours nommé par le gouvernement, mais il doit désormais être choisi parmi les membres du conseil municipal élu.

¹²⁶² Archives Nationales, F¹bII Rhône 13, lettre du Comte d'Albon maire de Lyon au Roi du 22 juin 1814. Le maire demande d'abord à retrouver les institutions consulaires telles qu'Henri IV les avait établies (un prévôt des marchands, 4 échevins, un conseil des notables, des fonctions qui confèrent la noblesse,...), en expliquant que cela est un facteur de prospérité pour la ville, et excite le zèle des citoyens lyonnais pour le service communal. Mais il demande aussi "*en tout cas*" l'autorisation de reprendre les noms et costumes du Consulat, ce qui crée là encore l'émulation civique et contribue au prestige de la cité en Europe. Il n'y a pas de trace de réponse à cette suggestion d'un tel retour à l'Ancien Régime.

¹²⁶³ Le discours prononcé par Prunelle à l'occasion de son installation au poste de maire le 1er octobre 1830 est un long plaidoyer pour la liberté de l'administration communale, appuyé en partie sur les "principes" de 1789.

¹²⁶⁴ Archives Nationales, F¹bII Rhône 13, lettre du préfet au ministre de l'Intérieur du 26 août 1814. Sur un terrain semblable, rappelons aussi la demande du Conseil Municipal en 1820 pour que la députation de Lyon marche en deuxième position du corps des villes au baptême du Duc de Bordeaux, conformément

de sa capacité à la faire appliquer. La lettre que Jean de Lacroix-Laval, maire de Lyon depuis deux ans, envoie au ministère de la Justice en 1828 illustre bien la nature du débat. En effet, ce dont le maire s'inquiète, c'est bien de son "droit" à sanctionner les manquements à ses arrêtés et à faire exécuter ces sanctions. La nécessité de passer par une autre autorité, dit le maire, nuit à son administration et le place dans une situation humiliante ⁽¹²⁶⁵⁾. Les notes que les spécialistes du ministère de la Justice établissent pour le ministre nous éclairent plus précisément sur la nature de cette "humiliation". L'autorité municipale de Lyon faisait exécuter ses arrêtés et leurs sanctions par voie de police municipale jusqu'en 1826, date à laquelle une décision du ministère de l'Intérieur a rendu cette fonction au pouvoir judiciaire (tribunal de simple police) qui doit agir à la requête de l'administration municipale. Le maire de Lyon avait aussitôt interprété ce glissement juridictionnel comme une atteinte à son pouvoir, et l'avait dénoncé comme illégal et destructeur de son autorité. Il l'avait fait avec d'autant plus de vigueur que quelques malheureux renvois à des autorités inférieures avaient laissé des contraventions impunies ⁽¹²⁶⁶⁾, et que la loi ne laissait pas au maire de Lyon le droit d'intervenir comme partie civile en une juridiction supérieure. Ce glissement de souveraineté (droit de punir) est donc interprété par les autorités municipales comme une spoliation, que dénonce le maire en 1828 sous des formes plus legalistes, arguant de son impossibilité à faire respecter ses arrêtés en matière de voirie urbaine. Cette fois-ci, c'est au nom du pouvoir judiciaire que l'autorité gouvernementale se heurte au maire de Lyon. En fait, c'est sur tous les sujets que le Conseil Municipal revendique une indépendance et une liberté qu'il dit détenir de droit (allusions au Consulat), mais que les nouveaux modèles administratifs et le droit né de la Révolution ne tolèrent plus. C'est cette revendication constante que les préfets doivent affronter au jour le jour, et qui met à rude épreuve leur sens de l'Etat. *"En lisant les délibérations du conseil municipal, on ne se douterait pas qu'elles émanent d'une ville du royaume, on croirait lire les actes du Conseil de Genève"* écrit rageusement Lezay en 1820. Il demande en conséquence au ministère de l'Intérieur de faire rentrer l'administration municipale de la cité dans le rang et de lui faire sentir la tutelle gouvernementale que Lyon doit admettre comme toutes les autres communes ⁽¹²⁶⁷⁾.

au rang du Consulat d'Ancien Régime (Archives Nationales, F1cIII Rhône 10, délibération du Conseil Municipal du 5 décembre 1820).

¹²⁶⁵ Archives Nationales, BB 30 212, note 1.

¹²⁶⁶ Voir par exemple l'affaire dont la lettre du 28 juillet 1827 de la Direction de l'Administration Départementale instruit le Garde des Sceaux (Archives Nationales, BB 30 212).

¹²⁶⁷ Archives départementales du Rhône, 4M2, chemise "Affaires générales organisation 1820".

Face à des contestations fréquentes de leur autorité, les préfets du Rhône demandent bien souvent que de telles mesures soient prises pour aller dans le sens de la soumission du maire aux requêtes du représentant du pouvoir royal. Les gouvernements emploient pour cela des solutions diverses, qui toutes cherchent à ne pas heurter de front la mairie de Lyon. Ce n'est pas sans surprise qu'on s'aperçoit qu'une des règles de désignation du maire de Lyon sous la Restauration consistait à choisir une personnalité médiocre. En écrivant au ministre de l'Intérieur le 13 avril 1816, le préfet de Chabrol ne se doutait peut-être pas qu'il édictait une maxime d'administration lyonnaise: *"Je dirais que s'il se trouvait à Lyon un administrateur à grandes vues, et à caractère déterminé, il faudrait bien se garder dans l'intérêt du gouvernement de lui confier la direction des affaires de la municipalité, parce que l'esprit municipal qui règne à Lyon au plus haut degré donnerait au maire les moyens de lutter contre le gouvernement lui-même, avec l'immense avantage de l'opinion publique"* ⁽¹²⁶⁸⁾. En conséquence, les préfets choisissent ouvertement des hommes sans envergure: Chabrol conseille de choisir le comte de Fargues pour son *"ignorance des affaires publiques"*, le préfet De Brosse désigne Jean de Lacroix-Laval pour ses *"qualités médiocres"*. Mais les préfets tentent aussi d'aménager les structures du pouvoir local, notamment en matière de police, laquelle se confirme être au cœur de ce conflit de pouvoir. De Lezay et De Brosse réclament la mise en place d'une Préfecture de Police, tous les préfets demandent que leur soit soumises les nominations de commissaires et d'agents ⁽¹²⁶⁹⁾. Enfin, comme Chabrol en 1814, les préfets demandent la modification du régime municipal, selon le principe du "Diviser pour régner". De Lezay en 1818, De Brosse en 1825 réclament d'une seule voix le retour à la division en trois municipalités, avec ou sans Conseil Municipal unique. Ce jeu sur l'étendue spatiale du territoire municipal amène les préfets à formuler de nouveaux projets de réunion des faubourgs, avec d'autant plus d'ardeur qu'ils souhaitent l'unification de la police dans un ensemble de plus en plus peuplé où le maintien de l'ordre se fait de plus en plus délicat ⁽¹²⁷⁰⁾. Ainsi l'espace est-il sommé de répondre au problème de fond de la répartition des pouvoirs.

Le préfet de Brosse, homme habile et plein de ressources, comprend dès 1825 que la réunion peut être un instrument utile pour briser le pouvoir du maire de Lyon. Sûr de son fait, il

¹²⁶⁸ Archives Nationales, F¹bIII Rhône 13, lettre du 13 avril 1816.

¹²⁶⁹ Voir les courriers échangés en 1817-18 entre préfecture et ministère sur ce point, Archives Nationales, F¹bIII Rhône 13.

¹²⁷⁰ Voir le remarquable rapport du préfet De Brosse en 1829. Archives Nationales, F⁷9696.

propose au ministre de l'Intérieur d'attendre le renouvellement du Conseil Municipal de 1831. *"A la fin de cette époque, les communes de Vaise, de La Croix-Rousse, de La Guillotière qui étaient autrefois séparées de Lyon par d'assez grands intervalles, et qui la touchent aujourd'hui sur plusieurs points, ne feront qu'un avec elle. Cet accroissement et cette adhérence nécessiteront leur réunion en une seule administration.... Il est bien impossible de laisser dans une seule main l'administration d'une ville de 200 000 âmes, foyer actif de commerce et d'industrie, où tant d'intérêts et de contacts multiplient à l'infini les affaires et le recours à l'autorité"* ⁽¹²⁷¹⁾. Si les événements de 1830 ne lui permettent pas de mener à bien son projet, le procédé fait date, et les préfets de Juillet tentent de le mettre en marche, aidés en cela par les soubresauts qui agitent Lyon en 1831.

b) Le péril lyonnais

Il est certain que les insurrections lyonnaises de 1831 et 34 rendent capital le contrôle de la ville pour un gouvernement désormais sensible à l'existence d'un conflit entre classes dont Lyon est un lieu témoin. Pour tous les utopistes qui viennent prêcher à La Croix-Rousse, comme pour les gouvernants, Lyon devient la ville où tout peut arriver, d'où tout peut surgir. En cela, les événements de ces années 1830 apportent une touche finale au tableau déjà chargé qui dépeint Lyon comme un centre de troubles. Sous l'Ancien Régime, la ville était déjà l'une des clés de l'Etat de par sa richesse, son activité et l'importance de sa population. On a vu comment l'émeute de 1744 avait attiré les sanctions royales sur la cité, illustrant ainsi l'importance qu'il y avait pour le royaume à ce que le calme règne à Lyon. Au XIX^e siècle, ces conditions n'ont pas changé: les liens que la Fabrique tisse avec un large arrière-pays, la croissance de la population urbaine et la prospérité de l'industrie de la soie donnent encore plus d'importance au maintien de l'ordre public dans l'ancienne Lugdunum, d'autant plus que la ville ne cesse de se signaler comme un lieu de complots, d'émeutes et de rébellions. Face à ces crises plus ou moins graves qui surviennent sous chaque régime politique ou presque, on sent que se consolide dans la mémoire des bureaux des ministères et chez ces hommes d'Etat que sont les hauts fonctionnaires l'image d'une ville à la "nature" rebelle. J'ai déjà évoqué le siège de 1793, les chasses aux jacobins de 1794-96. Il faut y ajouter l'affaire du complot jacobin de juin 1817, certes plus ou moins fabriqué, mais qui perturbe un pouvoir royal qui s'interroge sur le

¹²⁷¹ Archives Nationales, lettre du préfet au ministère de l'Intérieur du 12 novembre 1825.

comportement de la population lyonnaise, martyrisée par la Révolution, enthousiaste pour Napoléon, enflammée par le retour des Bourbons et qui complotait maintenant contre le souverain retrouvé ⁽¹²⁷²⁾. Bien sûr, on trouve aussi à la même époque des déclarations rassurantes de préfets ou de procureurs qui assurent leurs ministres respectifs de la parfaite tranquillité de la population de Lyon, *"la plus paisible qui soit"* ⁽¹²⁷³⁾. Mais l'opinion de leurs ministres de tutelle, basée peut-être sur cette mémoire des bureaux qui traverse les régimes, ne cesse elle de recommander la vigilance aux fonctionnaires trop nouveaux ou trop flatteurs. *"Il est positif que Lyon est un des centres d'activité des factieux et que le nombre toujours croissant des ouvriers et des fabriques, comme son voisinage de la Suisse, de l'Italie et de l'Espagne, en font naturellement un des foyers d'intrigue des ennemis de la tranquillité publique"*, rappelle ainsi le ministre de l'Intérieur à un de ces fonctionnaires trop tranquilles ⁽¹²⁷⁴⁾.

Pour la plupart des préfets, le fait est d'ailleurs bien entendu, comme le résume ce qu'écrivait l'un d'eux: *"Le grand mouvement des voyageurs, les relations malveillantes au dehors, l'accumulation des ouvriers de toute nationalité, tout ce qui tient enfin à la situation géographique de la ville de Lyon et qui constitue son influence sur les départements du Midi et de l'Ouest contribue à en faire le point le plus véritablement politique du royaume et celui sur lequel il est le plus nécessaire de porter sans cesse un oeil surveillant et attentif"* ⁽¹²⁷⁵⁾. On peut prendre pour preuve de cette attention le fait qu'ils demandent pour Lyon des mesures d'exception. C'est pour éviter toute surprise dans *"certaines conjonctures"* comme l'écrivait Lezay, qu'il faut assurer au magistrat chargé d'y représenter le gouvernement *"un ascendant et une influence contre laquelle aucune autre ne puisse lutter"*, comme l'ajoutait Chabrol. A cette insistance de ses représentants, et malgré sa réelle conscience de la nécessité de contrôler la remuante cité lyonnaise et de tenir en main sa capricieuse municipalité, les ministres de l'Intérieur restent longtemps sourds. Les notes qu'on retrouve en marge des rapports des préfets autant que les réponses à leurs requêtes permettent de comprendre l'absence de toute mesure concrète. Les ministres s'arrêtent en fait devant la dimension politique de telles mesures. La

¹²⁷² En plus des sources locales, on trouve aux Archives Nationales dans le dossier BB 18 1018, dr 363 A5, des pièces intéressantes et des résumés complets sur cette affaire de 1817. Voir aussi l'ouvrage du Colonel Fabvier, Lyon en 1817, Lyon, s.e, 1821.

¹²⁷³ Voir par exemple dans BB 3 172 les rapports du procureur du Roi au ministre de la Justice de 1820 à 1821, ou le rapport du préfet débutant De Brosses en mars 1823 en F⁷ 9696.

¹²⁷⁴ Lettre du ministre de l'Intérieur au préfet du Rhône, 8 mars 1825. Archives Nationales, F⁷ 9696.

¹²⁷⁵ Archives Nationales, F⁷ 9696, rapport du préfet au ministre de l'Intérieur sur la police de sûreté dans le Rhône.

Charte précise en effet qu'il est besoin d'une loi pour étendre les pouvoirs préfectoraux, et la préparation de celle-ci ne pourrait manquer de provoquer des discussions locales qu'il est sage de prévenir, note-t-on par exemple en marge des rapports de Lezay en 1818. Si les insurrections de 1831 et 34 vont fournir à un préfet rusé l'occasion de passer à l'action, elles ne suffisent pas à passer outre à ces craintes d'aller contre les intérêts locaux qui marquent le pouvoir de la Restauration comme celui de Juillet. A la volonté napoléonienne d'être "juste" avec les communes s'ajoute la crainte de régimes qui ne se sentent pas à l'abri de la contestation. Au moment où le péril lyonnais s'impose avec une nouvelle acuité, on tarde à mettre en oeuvre les solutions administratives que les préfets appellent de leurs voeux depuis longtemps.

c) Les pr`jets Gasparin

Lorsque le préfet Gasparin est nommé dans le Rhône au lendemain de l'insurrection de novembre 1831, le sort de ses prédécesseurs peut lui indiquer où est le salut, même si ses instructions avaient dû le lui préciser. L'avant-dernier, Paulze d'Ivoy, a perdu son poste après des démêlés avec le député maire de Lyon sur des questions de police. Le dernier, Bouvier-Dumolart, a été cassé après une insurrection qu'il n'avait su ni prévoir ni réprimer. Gasparin ne s'y trompe pas. A peine arrivé, il envoie immédiatement au ministère de l'Intérieur un projet de modification de la police lyonnaise, dans lequel les restructurations (mise en conformité du nombre des commissaires de police) le disputent aux nouveautés (création d'une police d'ouvriers organisée en brigades), et les actes officiels (établissement de sergents de ville) aux actions secrètes (gratifications aux journaux et aux journalistes influents) ⁽¹²⁷⁶⁾. Il y prêche surtout pour l'unification de la police et la centralisation de sa direction entre les mains du préfet. C'est là le leitmotiv des préfets depuis 1815, que Bouvier-Dumolart lui-même n'avait pas manqué de réitérer dans un rapport au ministre de l'Intérieur ⁽¹²⁷⁷⁾. Les événements de 1831 et l'espèce d'incapacité à les prévoir et les gérer dont avait fait preuve la police de Lyon donnent de nouvelles cartes au nouveau préfet. Le ministre de l'Intérieur l'appuie, et le président du Conseil lui-même écrit au maire de Lyon pour lui demander que soient écartées les questions de

¹²⁷⁶ Voir les réponses du ministre les 11 et 21 décembre 1832, Archives Municipales de Lyon, fonds Gasparin, tome 2. Gasparin est entré en fonctions le 6 décembre, son rapport date du 8!

¹²⁷⁷ Archives Municipales de Lyon, fonds Gasparin, tome 2, lettre du 17 octobre 1831.

convenance et d'attribution afin de donner à la police une direction uniforme ⁽¹²⁷⁸⁾. Gasparin, fort de ces encouragements officiels, va travailler librement.

Son premier objectif est de centraliser et de rendre plus efficace le maintien de l'ordre à Lyon, même si les directives du ministère s'en tiennent encore à la vieille distinction entre police de sûreté et police municipale, et ne lui demandent de s'assurer que de la première. Cette recherche d'une efficacité accrue passe par le contrôle des faubourgs puisque l'insurrection de novembre a confirmé que c'est là qu'agissent les auteurs de trouble, tout en soulignant l'incompétence des polices municipales de ces communes: la réunion des faubourgs s'impose donc comme une mesure policière urgente, un premier pas vers la si nécessaire amélioration de la police lyonnaise. Mais ces questions de police amènent vite Gasparin à s'attaquer au pouvoir de la municipalité de Lyon. Pour centraliser la police de manière efficace, c'est à dire dans les mains du préfet, il faut en effet briser la mairie lyonnaise, qui revendiquait depuis 1806 le droit de police et le fait avec une force nouvelle depuis la nomination de Prunelle au poste de maire, lequel conçoit la police comme un des éléments de droit de la souveraineté communale en régime libéral ⁽¹²⁷⁹⁾. Pour briser cette puissance, Gasparin reprend la double idée que le préfet De Brosse avait exprimée en 1825: d'abord la réunion des faubourgs, puis le morcellement territorial et administratif de la nouvelle commune. La réunion des faubourgs est aussi une solution aux problèmes politiques.

Il ne faut sans doute pas voir les demandes de séparation en communes distinctes qui fleurissent dans les faubourgs au début de l'année 1832 comme de simples conséquences des manoeuvres du préfet. Elles répondent aussi aux clivages qui parcourent certains de ses faubourgs, à l'image de cette rivalité entre les Brotteaux et le bourg de La Guillotière qui court depuis plusieurs années. Mais la simultanéité de ces demandes, et surtout les aveux du préfet, laissent à penser qu'il fut le jardinier inspiré de cette poussée de bourgeons séparatistes. Si on ne peut rien présumer de la première pétition des habitants des Brotteaux qui en octobre 1831 demandent leur séparation d'avec La Guillotière, le renouvellement de leur pétition en janvier 1832, au moment où de semblables pétitions circulent pour les sections de Serin et Saint-Clair qui demandent à être séparées de La Croix-Rousse, doit beaucoup aux encouragements préfectoraux. Il semble bien en effet que ce soit sur la foi de certaines promesses, que certains des habitants de Serin et Saint-Clair se lancent à la conquête de la liberté municipale. Celle-ci n'est d'ailleurs pas sans intérêt: à cause de la taille trop réduite de leur population, les deux

¹²⁷⁸ Archives Municipales de Lyon, fonds Gasparin, tome 2, lettre du 15 décembre 1831.

¹²⁷⁹ Voir l'article suscité de P. PAILLARD, particulièrement pp. 42-45.

nouvelles communes auraient vu la suppression de l'octroi et donc des droits afférents sur les boissons. Cela est important dans un quartier consacré au commerce du vin comme l'est Serin, et il ne faut pas chercher plus loin l'explication de la forte présence des entrepositaires et des cabaretiers parmi les signataires de la pétition.

Dans l'esprit du préfet, ce morcellement n'est qu'un premier pas vers la réunion de tous les faubourgs à Lyon, aussi paradoxal que cela puisse paraître. C'est lorsqu'il présente aux conseils de l'arrondissement et du département les pétitions en question en mai et juin 1832 qu'il "*expose alors tout son système*", comme il l'explique plus tard à son ministre ⁽¹²⁸⁰⁾. A ce moment là, il demande en effet la réunion de tous les faubourgs à la ville de Lyon. Son idée est claire: favoriser la disparité pour aider à l'union, morceler les faubourgs pour mieux les réunir à Lyon. "Diviser pour unir" pourrait être la maxime de ce préfet qui jongle avec les nouvelles communes. Les conseils généraux et d'arrondissement, encore sous le choc de l'insurrection de novembre 1831, accueillent favorablement toutes les pétitions sécessionnistes et appuient le projet préfectoral en présentant ces partitions comme un premier pas vers la réunion des faubourgs à Lyon. L'affaire suit son cours sous la houlette de Gasparin, et une ordonnance royale sanctionne bientôt l'érection de Saint-Clair et Serin en communes séparées (26 octobre 1832). Tout semble alors près pour que le projet suive son cours et atteigne à la troisième phase imaginée par Gasparin: après le morcellement des faubourgs, la réunion à Lyon le morcellement de la nouvelle entité doit en finir avec le pouvoir du maire de Lyon.

Il convient de dire ici un mot de ce qui constitue cette "troisième phase" du projet de Gasparin, à savoir la réforme de l'administration municipale lyonnaise. Si le souci premier du préfet a été la centralisation de la police, il a vite mesuré l'ampleur du conflit entre maire et préfet à Lyon. Cependant, confiné dans sa mission initiale, il se garde bien d'en entretenir son supérieur ministériel avant le début de 1833, c'est à dire bien après qu'il a enclenché son plan en trois phases. Ainsi, c'est encore par l'action préfectorale que se révèle le conflit de souveraineté entre l'Etat et la commune. Il est vrai que c'est le préfet qui l'éprouve au premier chef, face à un Conseil Municipal élu depuis novembre 1831 et à un maire qui ne manque de faire sentir la légitimité qu'il tient de cette élection ⁽¹²⁸¹⁾. Gasparin aborde d'ailleurs cette question dans son premier rapport sur la réunion en date du 25 mars 1833 ⁽¹²⁸²⁾. Après s'être efforcé de persuader le ministre que la division en communes est plus nuisible au pouvoir

¹²⁸⁰ Archives Municipales de Lyon, Fonds Gasparin, tome 1, rapport du 27 novembre 1833.

¹²⁸¹ Même s'il est toujours nommé par le Roi.

¹²⁸² Archives Municipales de Lyon, fonds Gasparin, tome 1.

central qu'elle n'est un contrepoids à la puissance du maire de Lyon, en utilisant l'exemple des événements de novembre 1831, il parle de la division en arrondissements et de l'organisation municipale du nouvel ensemble qui serait créé par la créunion. Le modèle qu'il indique montre que Gasparin penche dans le sens d'une soumission totale de Lyon au représentant de l'Etat. C'est sur l'organisation de Paris, dit-il, qu'il faut calquer celle de Lyon. Les rébellions fréquentes de la ville, le caractère belligérant et influençable de ses habitants, l'esprit "*anséatique* <sic>" qui y règne, l'éloignement du siège du gouvernement, l'influence de la ville sur le Midi, tout cela indique que si l'esprit de Fédération venait à constituer un puissant parti en France, c'est la ville de Lyon, cette "*petite république dans l'Etat*" qui en serait le foyer ⁽¹²⁸³⁾. Selon Gasparin, une grande réforme est donc nécessaire, pour la sauvegarde de l'unité de Nation et de l'Etat.

Le préfet biffe cependant de son rapport final ces lignes où il souhaite la modification de l'organisation municipale de Lyon sur le modèle parisien. Il est facile de comprendre ce qui a pu pousser ce serviteur de l'Etat français et central à cette abdication ultime. Comme il le dit dans son rapport définitif, après avoir à peine effleuré la possibilité d'une division en arrondissements, il faut "*ménager les soutiens*" et ne pas brusquer cette mesure importante. L'urgence pour Gasparin, c'est d'abord la question de police, et il entend bien profiter de la conjoncture favorable engendrée par les souvenirs de novembre 1831 pour étendre et unifier le ressort de cette police ⁽¹²⁸⁴⁾. Aborder de front la modification du régime municipal lyonnais serait se mettre à dos la mairie et les divers représentants et alliés des Lyonnais, alors que pour l'instant (mars 1833), le docteur Prunelle et les députés du Rhône se montrent plutôt favorable à la mesure de réunion. Cet abandon ne coûte d'ailleurs pas trop à Gasparin dans la mesure où, comme De Brosses dont il connaît le rapport de 1825 ⁽¹²⁸⁵⁾, il pense que la réunion des faubourgs doit entraîner inévitablement la modification de l'administration municipale lyonnaise. A quoi bon dès lors mettre en péril la deuxième phase de son plan en prenant des risques qui ne s'imposent pas?

Gasparin semble donc se borner à un système à deux phases, morcellement et réunion, dont il enclenche la deuxième étape dès l'été de 1832. Les discussions sur le morcellement des communes suburbaines devant les conseils de département ou d'arrondissement lui ont été

¹²⁸³ Le préfet souligne que cet esprit fédéraliste est présent chez les républicains et chez les légitimistes, ce qui en fait un danger à prendre au sérieux.

¹²⁸⁴ Rappelons que le préfet demande aussi depuis 1831 le rattachement au Rhône de plusieurs communes du département de l'Isère (voir sa lettre au ministre du Commerce et des Travaux Publics du 31 décembre dans le tome 1 du Fonds Gasparin aux Archives Municipales de Lyon).

¹²⁸⁵ Ce qui illustre la force de la mémoire des bureaux.

autant de moments pour montrer la fragilité et l'instabilité dangereuse des communes nouvelles, et donc la nécessité de les réunir à Lyon. Si les premiers échanges ont pu avoir lieu plus tôt, c'est en mars 1833 que Gasparin transmet au ministre de l'Intérieur son plan de réunion des faubourgs qui doit être proposé par la suite au Conseil Général et aux conseils municipaux des communes concernées avant d'être soumis à l'enquête publique dans les nouvelles communes de Serin, Saint Clair et La Croix-Rousse (lesquelles n'ont pas encore de conseils municipaux). Un second rapport en novembre 1833 rapporte les résultats de cette procédure et propose plusieurs solutions qui modulent l'ampleur de la réunion (réunion de tous les faubourgs sauf de La Croix-Rousse, de La Guillotière seule, des Brotteaux uniquement). Si la conclusion de ce dernier rapport en reste uniquement à ces questions de réunion, Gasparin n'en perd pas pour autant de vue les buts ultimes de sa démarche. Tout en rassurant le ministre sur le fait que la réunion ne saurait pas augmenter l'influence du maire de Lyon, il souligne que *"le gouvernement doit s'assurer de la direction absolue de la police de cet ensemble. Il ne peut y renoncer sans risquer de voir s'établir ici un grand centre de perturbation"* ⁽¹²⁸⁶⁾. Cet admirable rapport est pourtant le dernier élément qui aille dans le sens de la réunion projetée. Toute la pyramide échafaudée par le préfet va bientôt s'écrouler. On doit donc expliquer comment le projet de Gasparin échoue après ces remarquables manoeuvres, sans même aller jusqu'à la Chambre des Députés.

Il faut bien dire que le gouvernement, après avoir au lendemain de novembre 1831 encouragé Gasparin à tout faire pour centraliser l'action de la police de Lyon et de ses faubourgs, se retrouve bien vite dans une situation où il doit composer avec les élus locaux, et notamment le redoutable maire de Lyon le docteur Prunelle. Le ministre de l'Intérieur de mars 1833 qui reçoit le projet de Gasparin, c'est à dire Thiers, est persuadé de la nécessité de la réunion ⁽¹²⁸⁷⁾. Mais c'est en termes *"d'effet politique"* qu'il veut mesurer l'écho des solutions possibles, et non en termes de perfectionnement de la machine policière et administrative. Aussi n'envisage-t-il jamais de mener le projet à bien autrement qu'avec une grande circonspection, en évitant au maximum le débat public et les houles de l'opposition. Le préfet Gasparin l'a bien compris, et ses rapports n'ont de cesse que d'assurer le ministre du soutien des députés du Rhône, et de ramener l'opposition des communes suburbaines à celle des *"influences locales"*. On sent chez le préfet le souci de jouer de *"l'opportunité"* de la mesure, et d'éviter un débat

¹²⁸⁶ Rapport du 27 novembre 1833, Archives Municipales de Lyon, Fonds Gasparin, tome 1.

¹²⁸⁷ Voir sa note du 23 mars 1833, Archives Nationales, F²II Rhône 2.

politique qu'il redoute. Aussi n'est ce que par nécessité ⁽¹²⁸⁸⁾, et dans le but de couper l'herbe sous le pied de ceux qui voudraient dénoncer une mise hors la loi de Lyon, que le préfet recommande dans son rapport du 27 novembre 1833 le règlement de la question par la Chambre des Députés. Ces exigences en matière de consensus, cette volonté de ne pas se mettre en opposition avec les intérêts locaux conduisent en fait tout droit à l'enterrement du projet.

Les premiers mois de l'année 1834 sont en effet marqués par le recul progressif du gouvernement sur le front de la réunion. Au ministère de l'Intérieur, on l'a dit, la question avait toujours été jugée de la plus haute importance, et Montalivet puis Thiers avaient encouragé les projets préfectoraux. Mais ils n'avaient jamais pensé que la réunion puisse être un acte d'autorité du gouvernement. Ce n'est qu'avec une grande circonspection que les démarches préparatoires sont enclenchées, et Thiers demande à Gasparin de ne faire délibérer les conseils électifs qu'après avoir consulté "*les esprits des personnes influentes*". Le préfet doit donc s'assurer que "*les esprits disposés à rentrer dans le vrai*" soient en majorité ⁽¹²⁸⁹⁾ avant d'agir. Aussi lorsqu'au début de l'année 1834 il s'avère que le projet excite beaucoup de "*réclamations et oppositions*", qu'au sein même de la ville de Lyon et des faubourgs les contradicteurs se manifestent, que l'ensemble de la députation du Rhône proteste contre le projet ⁽¹²⁹⁰⁾, le gouvernement choisit une nouvelle fois la solution de patience. Le directeur de l'Administration Communale et Départementale d'abord, puis le ministre lui-même, écrivent au préfet pour lui signifier qu'il convient d'attendre ⁽¹²⁹¹⁾. Attendre les élections des conseils d'arrondissement et de département, attendre tout simplement que "*le temps ait modifié l'opinion publique*". Dès lors la cause est entendue. Le projet de réunion est en fait abandonné, celui de la réunion au département du Rhône de 7 communes du canton de Meyzieux dans l'Isère aussi. Le ministre enclenche même la manoeuvre hautement périlleuse ⁽¹²⁹²⁾ qui consiste à rapporter une

¹²⁸⁸ Les mesures fiscales qui accompagnent la réunion (modifications dans l'octroi et calcul des impôts indirects) doivent passer par le canal législatif: pour éviter tout décalage entre la réunion et ces mesures d'accompagnements, soumettre le tout à la Chambre est la seule solution.

¹²⁸⁹ F² Rhône I, note ministérielle du 23 mars 1833.

¹²⁹⁰ Le député Fulchiron, sollicité par le maire de Vaise, intervient au ministère pour manifester son désaccord, le député Couderc s'oppose à la réunion lors de l'enquête sur la réunion de Serin et Saint Clair à Lyon en juin 33.

¹²⁹¹ Archives Municipales de Lyon, fonds Gasparin, tome 1, lettres du 1er et du 25 mars 1834.

ordonnance royale, à savoir celle du 26 septembre 1832 qui avait érigé en communes séparées Serin, Saint-Clair et La Croix-Rousse. A ce moment, le pauvre Gasparin n'en mène pas large, et tente même de se disculper en accusant le Conseil d'Arrondissement et le Conseil Général d'avoir joué mal à propos le jeu du morcellement ⁽¹²⁹³⁾. C'est à peine si l'insurrection lyonnaise d'avril 1834 ralentit le processus. On ne s'interroge en effet pas longtemps au ministère pour savoir si les derniers événements peuvent changer l'orientation prise en début d'année, alors que des événements analogues avaient déterminé le gouvernement à agir en 1831. Dès la fin du mois d'avril, le ministre de l'Intérieur semble avoir fait son choix: c'est par une réorganisation de la police, en jouant avec la loi actuelle, qu'on doit s'efforcer de contenir les tumultes lyonnais ⁽¹²⁹⁴⁾. La peur du désordre n'avait donc suffi ni à faire changer d'avis les opposants locaux, ni à convaincre le gouvernement de passer outre aux oppositions. Une fois encore, c'est l'importance même de la ville qui interdit les mesures d'exception tendant à y assurer l'ordre, de peur que leur application ne soit un facteur de désordre supplémentaire en aliénant au gouvernement des groupes de propriétaires ou de professionnels qui sont les soutiens du régime, voir même en suscitant des troubles populaires liés à l'augmentation des tarifs d'octroi dans les faubourgs.

C'est donc au temps seul qu'on laisse le soin d'agir entre 1834 et 1848. Le pouvoir central se borne à des mesures passives, par exemple en retardant au maximum tout ce qui pourrait donner de l'importance aux communes des faubourgs. Ainsi ce n'est qu'en 1844 que La Guillotière, qui compte alors aux alentours de 30 000 habitants, devient le chef-lieu d'une justice de paix et d'un canton électoral comme elle le demandait depuis 14 ans ⁽¹²⁹⁵⁾. Toutes les ficelles du délai sont employées: lenteur du traitement du dossier en préfecture et dans les différents ministères parisiens, entraves matérielles aux efforts qui le soutiennent ⁽¹²⁹⁶⁾. On ne trouve par

¹²⁹² Le Comité de l'Intérieur du Conseil d'Etat rejette une première fois la demande de rapport, un retour de l'autorité sur ses arrêts étant cause de son affaiblissement (août 1834), puis l'accepte, la mesure étant reconnue impossible à appliquer.

¹²⁹³ Dans ses rapports de novembre 1833, l'un du 2 au ministre du Commerce et des Travaux Publics (Archives Nationales, F²II Rhône 1), l'autre du 27 au Ministre de l'Intérieur (Archives Municipales de Lyon, Fonds Gasparin, tome 1). Il est vrai qu'alors le préfet n'est pas dans une situation confortable, puisqu'il est obligé de demander au gouvernement le retrait d'une ordonnance royale...dont il avait appuyé la promulgation. Il est de toute façon bien peu fondé à critiquer les délibérations de conseils qu'il contrôle assez étroitement (rappelons que ce n'est qu'en 1833 que les sièges de conseillers généraux et conseillers d'arrondissements sont pourvus par voie d'élection).

¹²⁹⁴ Archives Municipales de Lyon, fonds Gasparin, tome 11, lettre du 28 avril 1834.

¹²⁹⁵ Archives Nationales, F²I 551.

contre trace d'aucun acte qui relance le débat sur la réunion. Lorsqu'en 1846 une pétition couverte de 829 signatures demande l'érection des Brotteaux en commune particulière, ni le préfet ni le gouvernement ne saisissent cette opportunité pour travailler à la réunion des faubourgs. Treize ans après l'échec du projet Gasparin, et malgré la situation tendue au sein du Conseil Municipal de La Guillotière (¹²⁹⁷), un tel projet ne semble toujours pas "*opportun*". Les oppositions locales ont été les plus fortes face à la position gouvernementale qui n'a pas voulu aller au bout de la logique d'Etat mise en évidence par les préfets.

2. La mairie et le Conseil Municipal de Lyon de 1815 à 1848

On ne retrouve pas dans les projets des conseils municipaux de Lyon sous la Restauration des requêtes de réunion aussi précises que celles du Consulat, de la municipalité de 1790 ou de Fay de Sathonay en 1806. Quelques suggestions de rattachement des Brotteaux à Lyon ont bien été faites par les délibérations des 30 mai 1823 et 27 août 1824, mais aucune demande officielle n'est formulée, et ces suggestions sont formulées en annexe de projets particuliers (autorisation pour un nouveau pont sur le Rhône). On ne retrouve plus ces préoccupations exprimées au début du siècle au sujet des réunions de compagnons en grève aux Charpennes, de l'emploi de matière volée dans les fabriques de la rive gauche du Rhône ou des produits nuisibles au renom de la fabrique locale qui y étaient tissés. Faut-il y voir les conséquences d'un recrutement du conseil et de l'administration municipale, qui prendrait de plus en plus appui sur les groupes rentiers et nobles de Bellecour, au détriment des couches actives de Saint-Clair et des Terreaux? Seule une analyse de long terme de la composition du Conseil Municipal pourrait nous en dire plus sur un changement qui n'apparaît pas comme une évidence à la simple lecture des listes de membres. Mais il y va surtout des projets urbains que ces conseils ont mis en marche: la grande idée de la municipalité lyonnaise est alors la création à Perrache du "Manchester lyonnais". Il n'est pas question alors de penser l'extension de la cité, mais de faire fructifier ses terrains et son territoire présent: les lignes de croissance de la cité sont alors dirigés vers le Sud.

¹²⁹⁶ Par exemple en 1838 lorsque le préfet refuse le crédit voté par le Conseil Municipal de La Guillotière à son maire pour qu'il aille à Paris défendre l'érection de la commune en chef-lieu de canton. Archives Municipales de Lyon, Guill D18, chemise "députations à Paris".

¹²⁹⁷ Lequel doit d'ailleurs être dissous à l'automne 1846 à cause des tensions entre les représentants des Brotteaux et de ceux du reste de la commune.

L'attitude des autorités municipales lyonnaises semble se modifier après la Révolution de Juillet. Cela peut d'ailleurs corroborer le lien possible entre la politique de réunion et la nature des groupes représentés au conseil. Le banquier Pons, les négociants Guérin et Arlès-Dufour, les médecins Prunelle, Terme et Mermet font partie de cette nouvelle cohorte qui arrive en 1831 au Conseil Municipal de Lyon, lorsque la cité élit ses magistrats pour la première fois depuis la fin de la Révolution Française. C'est avec ces hommes que la ville commence sa mue entre 1830 à 1848, annonçant ainsi les bouleversements de l'ère impériale. Nouvelles rues (Bourbon, Centrale) et nouveaux équipements (adductions d'eau, ponts, quais) viennent progressivement modifier le tissu urbain. En ce qui nous concerne, il est remarquable de constater que ce désir de modernisation procède d'une réflexion qui dépasse le seul cadre communal. Le développement économique et industriel des premières décennies du siècle, qui prend largement place dans les faubourgs ⁽¹²⁹⁸⁾, semble avoir répandu dans de larges fractions des groupes économiquement influents l'idée que les conditions de la prospérité ne se jouent pas seulement sur le territoire communal. Dans le même temps, ce développement rend plus important l'aménagement, la police, la réglementation ou le contrôle des prix des denrées dans ces faubourgs, c'est à dire toutes choses qui sont du domaine d'une municipalité.

Avec ses vastes terrains libres, la rive gauche du Rhône apparaît comme un des terrains privilégiés de cet élargissement des intérêts et des préoccupations. Si l'idée qu'elle est un tissu où on peut tailler à plein drap l'essor résidentiel, industriel et commercial de Lyon ⁽¹²⁹⁹⁾ n'est pas encore un lieu commun du discours sur la ville au début des années 1830, les années 1830-50 la voient triompher. Les nouvelles administrations municipales conçoivent la réunion de La Guillotière comme une nécessité. Aux préoccupations essentiellement financières du Consulat d'Ancien Régime, aux revendications "soyeuses" des municipalités de l'Empire s'ajoutent lentement des motifs proprement urbains. On commence à penser la réunion en termes d'avenir, d'aménagement, d'organisation générale de la cité. Prunelle explique par exemple que la forme même de la ville (toute en longueur) n'est pas faite pour favoriser les communications rapides et faciles si nécessaires dans une cité laborieuse ⁽¹³⁰⁰⁾. Bref, les esprits municipaux lyonnais sont prêts à partir à la conquête des faubourgs.

¹²⁹⁸ Concentration progressive des métiers à La Croix-Rousse qui à la fin des années 1820 est le second pôle du tissage lyonnais, transformation de Vaise en faubourg industriel et commerçant avec sa gare d'eau, multiplication des ateliers et entrepôts à La Guillotière.

¹²⁹⁹ Idée dont on perçoit les premiers échos dans le projet de l'architecte Morand qui donna naissance au quartier des Brotteaux à la fin du XVIII^e siècle.

A peine aux affaires, Prunelle manifeste activement ce souci en soutenant avec vigueur un projet de canal de dérivation du Rhône englobant toute La Guillotière ⁽¹³⁰¹⁾. Cette idée récente ⁽¹³⁰²⁾, présentée comme une parade aux projets de fortifications de Lyon au milieu des années 20, est en partie reprise pour les mêmes raisons en ce début d'année 1831 (voir volume I). Mais cette fois, c'est l'autorité municipale qui s'en empare et qui développe face au préfet un projet qui mêle les avantages militaires (constitution d'une vaste enceinte naturelle) et économiques (navigation toujours possible, irrigation, force motrice disponible) aux avantages de sûreté et d'hygiène (fin des inondations). Fait révélateur, tout le discours de Prunelle ne parle que du "*futur développement de la ville de Lyon*", de "*l'avenir de la ville de Lyon et de ses diverses industries*" pour ce canal situé sur le territoire d'une autre commune. D'ailleurs La Guillotière n'est qu'exceptionnellement mentionnée en tant que commune, et plutôt qualifiée de "*quartier*" de Lyon. Pour Prunelle, elle n'est qu'en attente d'incorporation à sa cité.

Cette nouvelle attitude "expansionniste", favorable à l'extension du territoire communal (en particulier sur les terrains propices de la rive gauche du Rhône) explique la bienveillance avec laquelle le Conseil Municipal de Lyon accueille les velléités séparatistes des notables des Brotteaux qui pétitionnent en octobre 31 puis en février 32 pour être séparés de La Guillotière ⁽¹³⁰³⁾. Pour le Conseil Municipal, comme pour le préfet Gasparin, une telle séparation peut être le prélude au rattachement des Brotteaux puis de La Guillotière à Lyon. C'est dans ce cadre prospectif que le maire de Lyon et conseiller général Prunelle pousse à la roue les projets de séparation des Brotteaux (de La Guillotière), mais aussi de Serin et Saint-Clair (de La Croix-Rousse), en les pervertissant au besoin. Rappelons nous en effet que les premières demandes

¹³⁰⁰ Après en avoir fait part aux propriétaires de la rive droite de la Saône qui le citent dans Les Lyonnais de l'Ouest à leurs concitoyens (s.e, s.l, s.d (1830), p.22), Prunelle revient sur ce point dans son rapport du 27 septembre 1832 sur la réunion des Brotteaux, pour dire que la configuration en longueur est "*la plus fâcheuse sans doute qui puisse exister dans une ville toute de travailleurs, où les distances devraient au contraire diminuer en raison directe de la valeur du temps*". Cette prise de conscience de la valeur du temps semble par ailleurs une des causes majeures de l'amélioration des systèmes de circulation.

¹³⁰¹ voir le rapport qu'il fait au nom de la commission des intérêts publics au conseil général du Rhône en mai 1831 et la délibération de ce dernier le 21 mai 31, mais aussi la lettre qu'il adresse au ministre de la Guerre le 1er mars 1831 (tout cela est joint au rapport du préfet Gasparin du 27 novembre 1833, Archives Municipales de Lyon, fonds Gasparin, tome 1).

¹³⁰² C.C: Lyon et ses faubourgs mis en presqu'île, Lyon, Pezieux, 1826. Il faut néanmoins noter que l'architecte Morand avait déjà prévu un canal pour entourer sa nouvelle ville des Brotteaux à la fin du siècle précédent.

¹³⁰³ Pour la nouvelle administration municipale, soutenir l'extension de la cité vers l'Est et les Brotteaux, c'est aussi prendre à rebours tous les projets de la précédente municipalité dirigés vers Perrache. Par là, c'est toucher dans leurs intérêts les hommes de la Restauration, qui n'ont pas négligé les investissements personnels sur certains terrains de Perrache.

des habitants des Brotteaux concernent une érection en commune séparée, et non ce rattachement à Lyon que prônent les délibérations des conseils d'arrondissement et de département de l'été 1832.

Cependant, les autorités municipales cessent vite de marcher main dans la main avec les sécessionnistes et avec Gasparin qui les soutient. Les habitants pétitionnaires des Brotteaux sont les premiers à comprendre que leur aventure ne peut pas aboutir à l'érection des Brotteaux en une commune qu'ils gèreraient à leur manière, mais bel et bien à un rattachement à Lyon. D'abord crédules, ils écoutent les promesses des membres du Conseil Municipal de Lyon qui les assurent d'avantages fiscaux (exonération de certaines taxes lyonnaises) conséquents. Mais dès l'été 1832 ils sentent tourner le vent ⁽¹³⁰⁴⁾. En 1833, alors que le préfet affine ses projets de réunion totale des faubourgs et que le Conseil Municipal lyonnais se montre de plus en plus catégorique sur les conditions de la réunion, les conseillers municipaux des Brotteaux qui avaient mené le mouvement séparatiste rallient la majorité du Conseil Municipal de La Guillotière dans l'opposition à la réunion ⁽¹³⁰⁵⁾. De leur côté, les sécessionnistes de Serin et Saint-Clair font marche arrière en novembre 1833 alors qu'on se dirige vers la réunion à Lyon de leurs éphémères localités. Intéressés avant tout à la séparation pour la dispense d'octroi qu'elle leur aurait apporté (ce qui, aux barrières d'une grande ville, est un avantage commercial capital), les rumeurs de création à Lyon d'un entrepôt réel des liquides provoquent des volte-faces magistrales. Le sieur Chavanne, négociant marchand de vins, signe ainsi la pétition de janvier 1832 pour la séparation d'avec La Croix-Rousse, et celle d'août 1833 pour l'annulation de l'ordonnance qui a institué cette séparation ⁽¹³⁰⁶⁾. Louis Charrin et Antoine Rejanin, signataires de la pétition sécessionniste, n'hésitent pas à l'enquête publique de juin 1833 à s'allier aux anti-sécessionnistes pour protester contre le projet de réunion de Serin à Lyon ⁽¹³⁰⁷⁾. Joseph Gubian, conseiller municipal de La Guillotière (section des Brotteaux) et signataire des pétitions pour la séparation des Brotteaux, signe quant à lui en août 1833 la pétition qui demande le rapport de

¹³⁰⁴ Voir la brochure De l'enquête publique sur le projet de réunion du quartier des Brotteaux à la ville de Lyon où la "commission élue par les habitants des Brotteaux aux fins de former une demande en séparation de ce quartier de la commune de La Guillotière" appelle à signer à l'enquête pour l'érection en commune particulière, et à refuser le rattachement à Lyon. La question posée à l'enquête, puis la délibération du Conseil Municipal de Lyon qui déclare en septembre n'accepter la réunion qu'en l'absence de tout régime de faveur, tout cela indique assez qu'on se dirige vers une annexion sans condition.

¹³⁰⁵ Voir la délibération du Conseil Municipal de La Guillotière du 9 juillet 1833.

¹³⁰⁶ Les deux pétitions sont conservées dans F²II Rhône 1 aux Archives Nationales.

¹³⁰⁷ Archives départementales du Rhône, 1M95, registre de l'enquête sur la réunion de Serin et Saint-Clair à la ville de Lyon, déposition du 8 juin.

l'ordonnance qui érigeait Serin et Saint Clair en communes particulières, parce qu'une telle mesure augmenterait l'imposition sur ses propriétés de La Croix-Rousse. Pour des raisons diverses, les allégeances se sont modifiées pour un même résultat: les soutiens indirects à la réunion que constituaient les mouvements de sécession s'effondrent lentement. En 1833, le maire de Lyon reste seul avec l'autorité préfectorale pour faire aboutir la réunion. Mais leur alliance se fissure, en même temps que se confirment des lignes de fracture au sein du Conseil Municipal lyonnais.

L'alliance entre le maire de Lyon et le préfet a été tacite tout au long de l'année 1832. Même si aucun document ne vient l'attester, la rapidité avec laquelle sont menées les affaires qui mettent en cause Brotteaux, Serin et Saint Clair met en évidence l'accord des deux hommes. Celui-ci se manifeste en particulier au Conseil Général où Prunelle soutient ces affaires que Gasparin présente. Cette belle entente prend fin en 1833. Au-delà de son désir de réunir les faubourgs à Lyon, Prunelle entend en effet que cette réunion soit favorable à sa cité, tant en termes politiques que financiers.

Sans doute était-il prêt à transiger ces règles pour les Brotteaux qu'il considère comme *"le complément nécessaire de la ville de Lyon"*, d'où les promesses officielles faites à leurs représentants en 1832. Mais il n'est pas prêt à accepter à n'importe quel prix la réunion de La Croix-Rousse à Lyon. Après avoir dans un premier temps appuyé le projet de réunion de tous les faubourgs (d'où son appui à la délibération en ce sens du Conseil Général du Rhône du 5 février 1833), Prunelle rejette la réunion de La Croix-Rousse. Il s'en explique au préfet, qui lui avait demandé son avis sur la réunion des trois faubourgs, par une lettre du 12 mars 1833 ⁽¹³⁰⁸⁾. Prunelle y constate en bon gestionnaire que La Croix-Rousse ne présente aucun des avantages de la rive gauche du Rhône: pas de voies de communication, pas d'établissements qui assurent l'avenir du faubourg ou qui soient utiles à la communauté, pas de vastes espaces. Pour Prunelle, La Croix-Rousse n'a pas d'avenir, elle *"doit redevenir et rester un village et rien de plus"*, plutôt que d'être une source inutile de dépenses à Lyon. Lorsqu'il écrit que la ruine de La Croix-Rousse est inéluctable, on ne sait si Prunelle pense uniquement à cette situation difficile d'accès, loin des fleuves et des voies de communication, dont il dit qu'elle lui interdit tout développement d'envergure. Peut-être pense-t-il aussi à l'exode des métiers hors de Lyon, qui se confirme depuis l'insurrection de 1831. Il est d'ailleurs fort possible que Prunelle souhaite la disparition de cette concentration ouvrière pour que La Croix-Rousse redevienne *"un village"*, un faubourg à guinguettes sans histoire. En tous cas, il est certain que le maire de Lyon ne

souhaite pas avoir sous son administration le plus pauvre et le plus turbulent des faubourgs lyonnais, même s'il y a là un intérêt d'ordre public. Il le dit d'ailleurs à son conseil municipal le 4 juillet 1833 dans son rapport sur la réunion générale des faubourgs. Tout en reconnaissant *"que dans l'intérêt de l'ordre public, sous le rapport de l'action de la police, il peut y avoir un avantage à comprendre La Croix-Rousse dans la grande circonscription municipale"* ⁽¹³⁰⁹⁾, il conclut que cet avantage ne compense pas les sacrifices que Lyon devrait consentir pour l'équipement et l'entretien du faubourg. Aussi demande-t-il la réunion de La Guillotière, Vaise, Serin et Saint-Clair, en excluant La Croix-Rousse de cette mesure ⁽¹³¹⁰⁾. Là où Gasparin pense en termes d'intérêt général, d'ordre public, Prunelle soupèse en coûts et en gênes pour Lyon. Il y a donc une différence de fond et de forme avec le projet préfectoral.

Le Conseil Municipal, même s'il partage la manière de voir les choses que vient de nous exposer son chef, ne partage décidément pas ses conclusions, et refuse de le suivre dans la voie de la réunion partielle comme il avait déjà rejeté les conclusions d'un de ses rapports en septembre 1832, lorsqu'avait été examinée la question de la réunion des Brotteaux à Lyon. Le Conseil Municipal avait alors manifesté ses réticences à toute extension. Au maire qui proposait (rapport du 27 septembre 1832) la réunion des Brotteaux avec d'importantes mesures transitoires à l'avantage du nouveau quartier, il avait opposé un vœu quasi-unanime de réunion *"à égalité de charges"*. Cela équivalait alors à rejeter le projet, puisqu'il s'agissait de répondre à une demande de réunion sous conditions formulée par un groupe d'habitants des Brotteaux. En juillet 1833, le conseil vote pourtant avec la même quasi-unanimité la réunion de tous les faubourgs, en acceptant des mesures transitoires très importantes.

Cette volte-face a ses raisons. Qu'on n'omette pas d'abord le renouvellement important subi par le Conseil Municipal à la fin de 1832, qui marque l'arrivée de personnes ou de groupes moins sensibles aux désavantages de la réunion. Quelques uns sont même matériellement intéressés à la procédure de réunion, notamment ces quatre notaires qui avec leur compagnie luttent depuis des années pour empêcher l'érection de La Guillotière en chef-lieu de canton de justice de paix, ce qui leur enlèverait toute une part de clientèle. On peut aussi penser que certaines des mesures transitoires rejetées en 1832 apparaissent finalement comme judicieuses. Ainsi en est-il par exemple du projet de maintenir la population particulière de

¹³⁰⁸ Citée par Gasparin dans son rapport au ministre du Commerce et des Travaux Publics du 25 mars 1833, Archives Municipales de Lyon, Fonds Gasparin, tome 1.

¹³⁰⁹ Procès-verbaux du Conseil Municipal, 4 juillet 1833.

¹³¹⁰ Il ajoute que la réunion de La Guillotière est indispensable à l'avenir de Lyon et que les autres ne *"seront pas d'un entretien très coûteux"*.

chaque faubourg comme base de calcul des contributions directes. "*Exigence irrecevable*" en 1832, le conseil se plaît en 1833 à trouver l'idée juste et équitable. Il est vrai que si chaque faubourg annexé voit sa population servir de base aux calculs de ses impôts, cela évite aux patentes et aux contributions des portes et fenêtres de Lyon d'augmenter sous l'effet du passage de la ville dans une tranche supérieure de population. Cependant, c'est surtout la détermination apparente du gouvernement qui semble convaincre les conseillers. La réunion leur apparaît en effet comme un moindre mal.

Le maire Prunelle les en avait déjà avisé en 1832, fort sans doute de ses contacts avec Gasparin: "*Ainsi de deux choses l'une: ou le pouvoir municipal doit changer de main à Lyon et passer entre celles d'un ou de deux préfets comme à Paris, ou la circonscription municipale actuelle du territoire doit être modifiée*" ⁽¹³¹¹⁾. Si en 32 ils n'avaient pas fait grand cas de cet avertissement, les conseillers semblent désormais convaincus de la volonté du gouvernement d'en finir avec les inconvénients que représente l'hétérogénéité municipale de Lyon et ses faubourgs au regard de l'ordre public. Ils redoutent même que toute résistance à la réunion des faubourgs ne précipite le gouvernement vers une mesure plus radicale. C'est d'ailleurs là, on le sait, l'objectif final de Gasparin. Malgré les formes qu'y met le préfet jusque dans ses rapports au ministre, sa fermeté a dû en impressionner plus d'un. La presse lyonnaise n'a d'ailleurs pas manqué durant l'été 1833 de se faire l'écho d'une rumeur sur la création à Lyon d'une préfecture de police. Le maire a beau rassurer son conseil en lui communiquant avec son rapport un extrait du rapport de Gasparin sur la réunion ⁽¹³¹²⁾, celui-ci tient à inclure dans sa délibération finale du 25 juillet 1833 le vœu que la réunion ne puisse servir de prétexte au morcellement de Lyon. Le conseiller municipal Gros traduit les craintes du Conseil Municipal dans la brochure qu'il publie peu après la délibération finale **du** conseil ⁽¹³¹³⁾. Il conclut sa "lettre" par quelques réflexions sur la police, où il est notamment dit que la police est bien plus efficace et bienvenue lorsqu'elle se trouve dans la main "*douce et paternelle de notre maire*".

C'est sans doute la crainte croissante de cette dépossession des attributs de la souveraineté municipale qui explique que la mairie de Lyon ne soutienne pas jusqu'au bout le projet Gasparin, et surtout ne prenne plus d'initiative allant dans le sens de la réunion après cette délibération positive de juillet 1833. Si les débuts de la Monarchie de Juillet avaient pu

¹³¹¹ Procès-verbaux du Conseil Municipal, Rapport du 4 juillet 1832.

¹³¹² C'est d'ailleurs ce rapport dont le brouillon mentionne la nécessité de doter Lyon de l'organisation parisienne.... Que le maire l'utilise pour prouver l'absence de toute mauvaise pensée gouvernementale est assez amusant.

convaincre nos libéraux lyonnais que le régime serait celui d'une haute expression des droits communaux ⁽¹³¹⁴⁾, il s'avère vite que le cas de Lyon est particulier aux yeux du gouvernement. A l'instar de ses prédécesseurs, le nouveau régime considère rapidement, poussé il est vrai par les circonstances, que Lyon est bien plus qu'une simple commune française, et qu'il ressort d'un tout autre niveau de préoccupation que celui de la gestion locale. Ses préfets, et notamment Gasparin, se chargent d'ailleurs de lui rappeler.

Dans un premier temps, le Conseil Municipal accepte comme une contingence les exigences gouvernementales. C'est un double basculement liée à celles-ci, par le biais d'une nouvelle analyse coût-bénéfice, qui l'amène à modifier sa position. Convaincue du principe d'utilité de la réunion des Brotteaux et de La Guillotière en général, la grande majorité du Conseil Municipal de Lyon est prête en 1833 à faire des sacrifices pour l'obtenir. Elle est surtout prête à faire des sacrifices pour éviter que le gouvernement ne finisse par obtenir la réunion des faubourgs sans son accord, dans des conditions qui mettraient à mal l'autorité municipale. C'est finalement une vue lucide des objectifs de Gasparin qui l'amène par la suite à ne rien faire qui puisse accélérer la réunion, dont les conseillers considèrent qu'elle serait un premier pas vers cette redistribution des pouvoirs qui enlèverait beaucoup de sa puissance à l'administration municipale. Cette réflexion politique ne semble pourtant pas de nature à infléchir le jugement économique et urbain sur l'opportunité de la réunion. Le vote de juillet 1833, malgré quelques discordances entre le conseil et son maire, marque la victoire des partisans de la réunion, mais aussi de tous ceux qui se méfient de ses conséquences.

Cette conscience de la nécessité de la réunion des faubourgs dans l'intérêt de la ville de Lyon ne fait que s'affermir entre 1833 et 1848. La croissance de La Guillotière y engage d'ailleurs. De 18 294 habitants en 1831, l'ancien bourg du Dauphiné passe à 33 248 en 1846. Cette croissance démographique donne des ambitions au Conseil Municipal de La Guillotière, qui développe après les balbutiements de la période 1790-1820 une véritable politique municipale, notamment sous la magistrature de Jacques Bernard (1841-48). A travers les procès-verbaux du Conseil Municipal de cette commune en expansion, on suit le développement de l'éclairage public, le nivellement et le remblaiement, le percement de nouvelles rues, l'élaboration de projets d'embellissement ou la négociation d'un emprunt qui marquent ce souci d'améliorations urbaines. Plus symboliquement, le Conseil Municipal de La

¹³¹³ B.GROS: Lettre sur la réunion à Lyon des communes suburbaines, Lyon, s.e., 1833.

¹³¹⁴ Ce qui semble être général en France, où le début de la monarchie de Juillet est marqué par un essor des demandes d'érection en communes. C'est en tout cas ce que semble indiquer une consultation rapide de F²I 444-448 ("Délimitation des départements, cantons et communes an IV-1839") aux Archives Nationales. Parallèlement, on assiste aussi au développement des demandes de réunion de faubourgs.

Guillotière cherche aussi à affirmer son statut de "ville", afin d'échapper au destin du "faubourg". On le voit alors lutter pour obtenir un chef lieu d'une justice de paix, un bureau d'enregistrement ou encore pour doter sa ville d'un théâtre. Dans tous ces actes, il se détermine par rapport à Lyon, dépeint sous les traits d'un rival déclinant. Le conflit autour de l'emplacement des gares du chemin de fer (Paris-Lyon, Lyon-Avignon) de 1844 à 1852 est sans doute le moment où se cristallise cette opposition latente, et les deux communes vont se déchirer dans une bataille du rail que Félix Rivet a autrefois évoqué avec talent et sur laquelle nous reviendrons.

Face à cette affirmation d'une entité urbaine rivale, les élites lyonnaises semblent définitivement gagnées par l'idée de la réunion des faubourgs. Cette montée en puissance de La Guillotière fait autant pour la victoire de ce projet que la peur sociale des faubourgs née de 1832 et 1834. Le Conseil Municipal de Lyon, sans jamais faire ouvertement de demande de réunion (car il redoute que l'Etat ne profite de l'occasion), joue donc de toutes ses relations pour contrecarrer les ambitions de La Guillotière. Tout ce qui marque l'ascension du faubourg est en effet un obstacle potentiel à la réunion future. D'où les pressions dans les ministères pour retarder l'érection de La Guillotière en chef-lieu de justice de paix ⁽¹³¹⁵⁾ ou encore le soutien au Directeur des Théâtres de Lyon pour qu'il fasse jouer son monopole sur La Guillotière et interdire à cette commune la construction d'une salle de spectacles ⁽¹³¹⁶⁾. L'opinion lyonnaise, en tout cas celle qui s'exprime dans la presse, approuve implicitement ces tracasseries. Les journaux lyonnais ne manquent pas une occasion de décrier La Guillotière en se moquant de ses ambitions inconsidérées ou en rapportant les querelles qui scindent son conseil municipal. Ainsi, parallèlement à l'attitude du gouvernement, la municipalité de Lyon mène cette politique de "réunion passive" qui guette "*l'opportunité*", le moment favorable où le pouvoir central accepterait la réunion des faubourgs sans modifier la structure spatiale et administrative du pouvoir municipal. Cette sorte de rêve libéral se prolonge jusqu'en 1848.

Si la divergence profonde entre les ambitions de la municipalité lyonnaise et les perspectives du gouvernement permet de comprendre l'échec des projets de réunion des années 30 et l'état d'abandon de la question jusqu'en 1848, ce sont bel et bien les oppositions à

¹³¹⁵ La lettre de Démophile Laforest (notaire à Lyon, conseiller municipal depuis 1832 et futur maire de la ville en 1848) au conseiller d'Etat Macarel le 3 avril 1838 illustre les démarches conjointes des notaires et des autorités lyonnaises. Venu dans un premier temps rendre visite au conseiller d'Etat accompagné de deux députés du Rhône (Fulchiron et Verne de Bachelard), le représentant des notaires de Lyon lui adresse ensuite une longue lettre. Il est amusant d'y lire que Démophile recommande au conseiller Mascarel de prendre sur la question l'avis de Prunelle désormais député de l'Isère, "*très désintéressé*" selon lui. Archives Nationales, F²I 551 "Canton de justice de paix à La Guillotière".

¹³¹⁶ Archives Municipales de Lyon, Guill. R 4.

la mesure qui ont empêché l'événement de se produire. Sinon, grâce à l'habile politique de Gasparin et à l'accord de principe donnée par le Conseil Municipal de Lyon en 1833, elle aurait eu lieu dès le début de la décennie 1830.

3. Les oppositions à la réunion

a) Au sein du Conseil Municipal de Lyon

Le conseil municipal lyonnais compte, on l'a dit, quelques membres qui redoutent plus que tout les projets gouvernementaux en matière d'organisation municipale. Il en est aussi, plus pratiques, qui s'inquiètent de l'avenir des investissements et propriétés municipales de Perrache face à la concurrence des nouveaux quartiers. Il en est enfin, très prosaïques, qui défendent les intérêts fonciers et immobiliers des "anciens quartiers", Perrache inclus. Ceux-ci sont sans doute les plus virulents et les plus actifs, comme en attestent les activités du conseiller Hodieu, propriétaire à Perrache et ardent opposant à la réunion ⁽¹³¹⁷⁾. En 1832, malgré les efforts du maire, ils font rejeter le projet présenté par Prunelle pour la réunion des Brotteaux.

On peut regretter que le mode de présentation des procès-verbaux du Conseil Municipal ne nous ait pas conservé le nom de ces deux conseillers qui concluent que *"la ville de Lyon n'a aucun avantage dans la réunion des Brotteaux"*. S'ils s'essaient à contrer les arguments de police ou d'administration qui militent en faveur de la réunion, ils s'emploient surtout à montrer que celle-ci provoquerait la ruine des anciens quartiers. S'érigeant en défenseurs des propriétaires de l'ancien Lyon (ce qu'ils sont sans doute eux-mêmes), ils traduisent en termes de "privilège" toutes les conditions posées à la réunion par les propriétaires des Brotteaux. Ils dressent alors à leurs collègues le tableau d'une réunion qui abattrait les dernières réticences qui empêchent les locataires lyonnais de passer plus largement sur la rive gauche du Rhône, et prédisent en conséquence la ruine de Perrache et des quartiers de la rive droite de la Saône. Comment alors accepter de faire des Brotteaux un *"quartier franc"* pendant plusieurs années, vers lequel la dénivellation des impôts et des taxes attirerait les populations? Ce point de vue

¹³¹⁷ La dimension purement politique n'est pas absente non plus de ces positions. En effet, le quartier Perrache reste un symbole de l'action des conseils municipaux de la Restauration. Ce sont d'ailleurs les conseillers d'opposition (Hodieu, Lacroix-Laval) qui subsistent de ces anciens conseils qui défendent Perrache tous azimuts.

s'avère largement partagé, puisque c'est à 26 voix contre 2 que le Conseil Municipal se prononce pour le principe de la réunion des Brotteaux, mais à égalité de charges avec le reste de Lyon. En 1833, nos opposants irréductibles ne semblent pas arriver à faire entendre leur voix, puisque le Conseil Municipal vote la réunion de tous les faubourgs à Lyon ⁽¹³¹⁸⁾. Le refus du principe de la réunion à cause de ses effets pervers sur l'état des propriétés de l'ancien Lyon semble alors bien mis à mal.

b) Dans les faub`urgs

Au sein des municipalités

C'est d'abord au sein des municipalités que se manifeste l'hostilité aux mesures de réunion. Les délibérations sur la question, demandées par le préfet ou sollicitées par les conseils municipaux eux-mêmes, constituent la première défense des conseils. Ces délibérations sont souvent accompagnées du rapport d'une commission désignée pour l'occasion. A La Guillotière, c'est le cas le 11 septembre 1832. Son rapport de 15 pages est imprimé à 100 exemplaires, et envoyé à tous les conseillers et notables de la commune. On sait, puisque c'est aux Archives Nationales qu'on l'a retrouvé, que la municipalité le fit aussi parvenir aux autorités compétentes. Ces procédés sont d'ailleurs de bonne guerre dans la bataille des mémoires, brochures et pétitions à laquelle donne lieu le débat sur la réunion. Chaque camp exprime ainsi sa position par des documents imprimés, envoyés aux personnes susceptibles d'influencer le débat. Mais les conseils municipaux ne se contentent pas de leurs délibérations et de ces mémoires, même si leurs autres initiatives sont souvent bloquées par la machine administrative. Quand le conseil municipal de La Guillotière décide le 9 juillet 1833 de s'opposer "*par tous les moyens légaux*" (adresses diverses, mais aussi recours au Conseil d'Etat) à la réunion des faubourgs, il vote un crédit de 10 000 francs au maire pour les dépenses afférentes ⁽¹³¹⁹⁾. Le préfet refuse d'entériner ce crédit, qu'il déclare non conforme aux règles budgétaires. Cependant, ces entraves ne suffisent pas à empêcher le Conseil Municipal de faire valoir efficacement ses motifs. Les manifestations officielles des conseils municipaux ne sont en effet pas le seul lieu où s'exprime l'opposition, et elle sait prendre d'autres canaux. Les interventions

¹³¹⁸ En juillet 1833, dans la discussion sur la réunion de tous les faubourgs, le même débat a lieu. On retrouve le même "score" de 26 voix contre 2, en faveur cette fois de la réunion de tous les faubourgs.

du député Fulchiron auprès des bureaux des ministères ont ainsi laissé des traces d'une pression officieuse ⁽¹³²⁰⁾, mais il en est sans doute d'autres plus discrètes que plus rien n'atteste. D'autre part, l'opposition au projet est officiellement appelée à s'exprimer, notamment dans les procédures d'enquête publique: celles de septembre 1832 sur la réunion des Brotteaux à Lyon et celle de juillet 1833 sur la réunion de La Croix-Rousse, Saint-Clair et Serin lui sont autant d'occasions de s'exprimer.

Manifestations d'opinion

Il faut d'abord rappeler un élément essentiel qui fait de l'attitude de chacun des individus concernés un facteur important quant au déroulement des événements. Cet élément, c'est le suffrage censitaire. Il resserre en effet considérablement les marges de manoeuvre du gouvernement et des députés. Les oppositions individuelles, nées ou non de conflits d'intérêts, prennent une importance capitale. Dans une perspective telle que l'annexion des faubourgs, où c'est tout l'équilibre des valeurs foncières et immobilières, mais aussi les positions publiques (postes de maires et conseillers) qui risque d'être remis en cause, il ne faut pas s'étonner du poids de ces pressions privées. Elles sont d'autant plus fortes que les élus sont proches des électeurs. En 1837 on compte 790 électeurs municipaux à La Croix-Rouss, 937 à La Guillotière (sur 17 934 et 22 890 habitants) ⁽¹³²¹⁾. La relation est certainement encore plus forte au début des années 1830, même si un premier abaissement du cens électoral a eu lieu en 1831. Ce resserrement de l'électorat joue à plein à l'intérieur des circonscriptions cantonales ou législatives. Voyons par exemple le cas du député Fulchiron, que nous avons vu en 1833 agir auprès des ministères pour que soit repoussé le projet de réunion. Fulchiron est député du 3^e arrondissement électoral de Lyon, qui comprend les 5^e et 6^e arrondissements de justice de paix. Ses électeurs proviennent donc de la rive droite de la Saône, y compris la commune de Vaise ⁽¹³²²⁾, incluse dans le 5^e canton. Son élection y repose sur une majorité des 300-400 électeurs (316 en 1830, 374 en 1833) qui y composent le corps électoral. On comprend donc

¹³¹⁹ Notons qu'en 1833 les revenus de la commune sont de 169 000 francs, la somme est donc très importante.

¹³²⁰ député de l'Ouest de Lyon, alerté par la mairie de Vaise et sans doute aussi par ses commettants propriétaires de la rive droite de la Saône à Lyon. voir DUTACQ, L'extension du cadre administratif..., op.cit.

¹³²¹ Archives Nationales, F¹cIII Rhône 4 "Elections 1829-1870, comptes-rendus administratifs.

¹³²² Son "*bourg pourri*" comme l'appelle le Courrier Français cité par le Courrier de Lyon du 9 juin 1845 à l'occasion du débat sur l'emplacement de la gare du Lyon-Paris, qui conclut "*la patrie est aux lieux où l'on est réélu*".

l'obligation dans laquelle il se trouve en 1833 d'intervenir contre le projet, poussé par ses électeurs du 6^e canton qui redoutent la diminution de la valeur de leurs propriétés, et par ceux de Vaise qui détiennent par la municipalité une fraction de pouvoir politique qui ajoute encore à leur notabilité (et à leurs intérêts privés peut-être). Il faut encore ajouter à cela que le même Fulchiron a été élu au conseil général par le 6^e canton (249 inscrits cette fois) aux élections de novembre 1833. C'est donc sur le terrain où il bâtit son statut de notable politique de la jeune monarchie parlementaire qu'intervient le projet. On se doute dès lors de son attitude. Le préfet Gasparin en avait d'ailleurs averti le ministre dans son rapport de novembre 1833, sous une forme qui laisse augurer que le député Fulchiron livré à lui-même eut sans doute été favorable au projet ⁽¹³²³⁾. C'est encore la pression des électeurs qui quelques années plus tard fait intervenir le même Fulchiron contre l'érection de La Guillotière en chef-lieu de canton de justice de paix ⁽¹³²⁴⁾, c'est à dire en dernier ressort pour travailler à la réunion d'un autre faubourg. Cette fois, c'est sous la pression de la compagnie des notaires (qui sont encore nombreux à habiter sur la rive droite de la Saône autour du Palais de Justice) que Fulchiron intervient. Cette perpétuelle pression ⁽¹³²⁵⁾ à laquelle est soumise le député, et les actions contradictoires auxquelles elle le pousse soulignent à la fois le pouvoir des oppositions et la difficulté pour le gouvernement d'imposer sa conception de "l'intérêt général" (si toutefois tel est son but...) face à des "intérêts particuliers" particulièrement efficaces à la Chambre.

C'est dans le cadre de ces règles du jeu politique que se déroule le débat autour des projets de réunion en 1832-33. On comprend mieux alors la multiplication des pétitions et des brochures privées qui tentent de convaincre le gouvernement de l'iniquité (ou du fondement) de son projet. Pour l'affaire de la séparation de Saint-Clair et Serin, ce ne sont pas moins de 9 brochures, pétitions, lettres et requêtes qui parviennent au préfet puis au ministre. Dans chacune d'elle, les signataires insistent sur leurs qualités de "propriétaires", ou d'"électeurs". Dans la pétition d'août 1833 qui demande que Serin soit réuni à La Croix-Rousse, un tableau récapitulatif est joint qui précise pour chacun des signataires les contributions payées (mobilière, patente, foncière, portes et fenêtres). La signification de ces précisions est double. Pour les

¹³²³ Le préfet écrit en effet: "*En attaquant le faubourg de Vaise <c'est à dire en l'incluant dans la réunion>...M.Fulchiron, député de l'Ouest se verrait obligé de voter selon les désirs d'une grande partie de ses commettants*". Archives Municipales de Lyon, Fonds Gasparin, tome 1, rapport du 27 novembre 1833.

¹³²⁴ Voir note 74.

¹³²⁵ En 1845, toujours lors des débats sur le choix du lieu de la gare du Lyon-Paris, examinés en détails par Félix RIVET, Arlés-Dufour explique en ces termes l'attitude des députés lyonnais à Enfantin: "*Sauzet, Fulchiron, Terme et même Reyre agissent sous l'influence et la crainte des électeurs*" (*La navigation à vapeur sur la Saône et le Rhône...*, p.343)

signataires, il s'agit de prouver leur intérêt matériel à la situation de la commune: le montant de leurs impôts en est l'aulne. L'énumération des contributions rappelle aussi indirectement que certains des signataires sont électeurs. Pour l'historien de cet épisode, ces précisions sont le témoignage de l'importance de la propriété et plus largement des intérêts matériels dans les ressorts de la "citoyenneté municipale". Si les différentes lois communales font du plancher censitaire un outil politique apte à contenir certaines aspirations démocratiques, il n'en faut pas moins convenir qu'il est peut-être avant tout l'expression de la conception contemporaine du "droit de commune", conception mêlant les relents médiévaux aux critères de la gestion des sociétés commerciales ou industrielles ⁽¹³²⁶⁾, en un droit qui est à la fois un privilège et une conséquence des risques et des intérêts personnels mêlés à la gestion du collectif communal. Cette manière de penser la commune, propre peut-être aux élites locales, s'oppose finalement sur le fond à celle dont Gasparin et le gouvernement se font l'écho. Elle rend plus faciles à comprendre les volte-faces des intéressés. Ainsi le débat sur la réunion est aussi une manifestation des contradictions de l'identité communale. On y reviendra plus tard.

Mais finalement tous ces intérêts trouvent leur expression officielle dans l'enquête publique. Avant même la loi de juillet 1837 qui prescrira l'obligation de l'enquête "de comodo et incomodo" dans les cas de suppression ou de création de commune, il est procédé à une telle enquête. Les registres de celle qui eût lieu à La Guillotière au sujet de la réunion des Brotteaux à Lyon en septembre 1832 n'ont hélas pas été conservés ⁽¹³²⁷⁾. Mais les Archives départementales du Rhône ont gardés ceux qui consignent les déclarations faites en juin 1833 sur la réunion de Serin et saint Clair à Lyon et en juillet de la même année sur la réunion de La Croix-Rousse à Lyon. Ils donnent une idée précise des arguments des opposants, mais aussi du nombre de ceux qui protestent contre la mesure, et ainsi permettent en partie d'estimer le poids de l'idée communale et de l'attachement à l'idée de commune.

¹³²⁶ On retrouve exprimée ailleurs cette conception "affairiste" de la commune. Dans son rapport de septembre 1832 sur la réunion des Brotteaux, le maire de Lyon Prunelle trouve logique la demande des habitants sécessionnistes des Brotteaux de ne pas participer au paiement des dettes de Lyon. "*Cette condition est de droit commun dans toute formation de société nouvelle*" explique t-il.

¹³²⁷ On en connaît cependant le contenu grâce au rapport du préfet Gasparin du 25 mars 1833, Archives Municipales de Lyon, fonds Gasparin, tome 1. Mais cette enquête concerne le rattachement des Brotteaux à Lyon et non pas celui de La Guillotière. Même si la première question engageait la réponse à la seconde à court terme, il n'est pas évident que toutes les personnes concernées s'en soient rendues compte. Cependant, on peut remarquer la proximité entre le chiffre des signataires à l'enquête (927) et le nombre des électeurs censitaires de La Guillotière (855 en 1831), qui indique la encore que l'attachement à l'idée communal n'est pas répandu en dehors des groupe intéressés directement (élection) ou indirectement (impôts) à la gestion communale.

Ce sont 1243 signatures qui viennent s'ajouter à la déclaration du propriétaire Claude Têtenoire sur le registre d'enquête de La Croix-Rousse en juillet 1833. Pour une ville qui comptait 16 449 habitants en 1831, la proportion est importante. Elle l'est d'autant plus si on la rapproche de deux chiffres. D'abord de celui des quelques 250 électeurs municipaux de La Croix-Rousse (la liste générale des électeurs comptait 225 noms en 1831 et 265 en 1834). On constate que l'intéressement à la question municipale dépasse largement le petit groupe de ceux qui sont directement concernés par la désignation et l'exercice des fonctions municipales. Si ensuite on veut bien rapprocher ce même chiffre de 1243 du millier de contribuables que compte La Croix-Rousse, on se rend compte que ce même intéressement est restreint peu ou prou au sein des groupes directement intéressés (par le biais des ponctions directes sur leur revenu) aux conséquences de l'état municipal du territoire croix-roussien. Il faudrait bien sûr pour être plus affirmatif pouvoir comparer nominalement les deux listes, ce qui est impossible (les signatures sur le registre sont le plus souvent indéchiffrables). Mais les préoccupations exprimées par la déclaration de Têtenoire à laquelle souscrivent les signataires se situent assez dans cet ordre d'idées pour confirmer l'hypothèse. Ses arguments principaux sont ceux qui ressortent d'une citoyenneté bien matérielle, et la crainte de l'augmentation des impôts jointes à celle du départ des ouvriers par hausse de l'octroi et du poids des dettes lyonnaises constitue l'essentiel des préoccupations exprimées. On est loin de la brochure du citoyen Métayer-Descombes publiée à l'automne 1833 ⁽¹³²⁸⁾ qui place au plus haut point les considérations politiques qui posent le droit des communes, et défend l'indépendance municipale dans le langage d'un républicanisme qui ne s'avoue jamais que par allusions. Le débat local sur la réunion est en 1833 essentiellement une question d'intérêts.

Des intérêts qui sont par nature indépendants des limites communales, en ce sens que les propriétés transcendent ces limites. Ainsi dans les pétitions de Serin ou des Brotteaux pour l'érection en communes séparées, ils étaient nombreux ceux qui habitaient à Lyon, tout en étant ou propriétaires ou imposés dans les quartiers suscités ⁽¹³²⁹⁾. On retrouvera ces mêmes caractéristiques dans la pétition de 1845 qui renouvelle la demandes des Brotteaux pour l'érection en commune particulière: sur les 205 signataires de la pétition en tant qu'"électeurs de la chambre des Députés", 123 seulement ont été retrouvés sur les listes électorales de La Guillotière. Encore faut-il noter que sur ces 123, 31 étaient domiciliés à Lyon. C'était donc

¹³²⁸ Réflexions d'un citoyen de La Croix-Rousse sur le rapport fait au Conseil Municipal de Lyon le 18 juillet 1833 par sa commission des intérêts publics, Lyon, s.e., 1833)

¹³²⁹ 43 des 80 signataires de la pétition de février 1832 n'habitaient pas à La Guillotière.

encore une fois plus de la moitié des signataires qui demandaient une mesure destinée à relancer la question de la réunion des faubourgs, au service ultime de l'augmentation des valeurs foncières et immobilières possédées sur la rive gauche du Rhône ⁽¹³³⁰⁾. Claude Têtenoire, qui donne en juin 1833 le ton à l'enquête publique sur la réunion de La Croix-Rousse à Lyon est dans le même cas de "multiterritorialité": propriétaire à La Croix-Rousse, il demeure 2 rue de la Loge du Change...sur la rive droite de la Saône à Lyon. C'est donc à double titre qu'il peut se sentir menacer dans la procédure de réunion: par la perte de valeur possible de ses éventuelles propriétés de l'Ancien Lyon en cas de réunion des territoires de la rive gauche du Rhône, et par la hausse des charges sur ses propriétés de La Croix-Rousse qui ne seront pas compensées par une hausse de leur valeur vu la situation du faubourg. C'est aussi de cette intrication des intérêts privés qui ne se confondent même pas avec les intérêts communaux que se fortifie une opposition au projet de réunion qui l'empêchera de voir le jour.

Vers un sentiment de l'inéluctable? C'est paradoxalement après l'échec du projet de 1833 que semble s'enraciner l'idée que la réunion est nécessaire pour la prospérité de l'ensemble des communes lyonnaises. On a vu comment le Conseil Municipal de Lyon basculait du conflit interne à l'accord consensuel sur ce principe de l'utilité de la réunion. Un mouvement semblable se dessine peu à peu dans les faubourgs, et par exemple à La Guillotière. L'administration de Jacques Bernard (1841-48) marque un assouplissement très net des relations avec la mairie de Lyon. Le 19 mars 1843, le maire de Lyon peut écrire à celui de La Guillotière que sa commune fait partie de "*la grande aggrégation lyonnaise*" et qu'elle a les mêmes intérêts et intentions que les autres communes qui la composent, sans déclencher de scandale au sein du Conseil Municipal de La Guillotière auquel son maire lit publiquement la missive. Le débat autour de l'emplacement à adopter pour les gares des chemins de fer à passer par la vallée du Rhône va en fait poser les jalons d'une pensée d'agglomération, même s'il attise la rivalité entre La Guillotière et Lyon ⁽¹³³¹⁾.

¹³³⁰ D'autres intérêts peuvent être en jeu. Le notaire Victor Coste, un des signataires des toutes premières brochures et pétitions des Brotteaux, est on l'a vu déjà intéressé comme notaire et comme propriétaire aux Brotteaux. Mais il est aussi détenteur de 150 actions de la Compagnie des Ponts du Rhône, qui possède les ponts Morand et Lafayette. L'érection en communes séparées, voir la réunion à Lyon, signifient une augmentation du trafic et des péages, ou encore un rachat de la concession à un bon prix.

¹³³¹ Les détails de cet épisode sont décrits dans l'excellent et agréable ouvrage de Félix RIVET, La navigation à vapeur sur la Saône et le Rhône (1783-1863), paris, PUF, 1963, p.318-357.

En effet, le Conseil Municipal de La Guillotière doit développer des arguments qui présentent Lyon et sa commune comme les parties d'un même organisme, pour justifier ses prétentions de ville moyenne à accueillir la gare d'une des plus importantes voies ferrées en construction. C'est ainsi que le conseiller Grillet, élu de la section de la Grande Rue en plein coeur du vieux bourg, plaide le premier pour que la gare du Paris-Lyon soit placée aux Brotteaux, situés selon ses propres termes au coeur de "*l'agglomération lyonnaise*" ⁽¹³³²⁾. Il est vrai que le terme prête encore à confusion: dans la même séance, le conseiller Chappet propose la nomination d'une commission des établissements insalubres pour que La Guillotière ne soit pas "*le réceptacle de ce qui est rejeté par l'agglomération lyonnaise*". Ici, le terme désigne encore nettement la seule ville de Lyon, plutôt que l'ensemble des communes lyonnaises. Cette acception générale du terme va s'imposer lentement, au cours de cette rivalité ferroviaire. En effet, pour prouver que son territoire est susceptible d'accueillir le débarcadère général des chemins de fer aboutissant à Lyon, ou encore la gare du Paris-Lyon, ou celle du Lyon-Marseille, ou celle du Lyon-Grenoble, le Conseil Municipal de La Guillotière se doit de montrer comment un tel emplacement servirait le commerce et l'industrie lyonnaise.

Il est en effet de plus en plus évident au cours de ces années 1840 que le chemin de fer doit suivre les flux existants et desservir les centres industriels et économiques établis. Cela vaut notamment pour Lyon, où les intérêts lyonnais et l'intérêt national convergent pour que la situation de cette capital manufacturière ne soit pas compromise par une redistribution des cartes ⁽¹³³³⁾. On ne compte plus alors les protestations du Conseil Municipal de La Guillotière pour affirmer son appartenance à "*l'agglomération lyonnaise*", pour montrer la situation idéale des Brotteaux en face du centre de Lyon (et non à son extrémité comme l'emplacement rival de Perrache). Mieux encore, le maire de La Guillotière affirme dans la discussion du 15 mars 1845 que le Rhône est "*aujourd'hui la limite de Lyon, mais <est> inévitablement destiné à être son centre*". Le conseil, à l'image du conseiller Bermond de Vaulx, adhère à cette prédiction qui fait du centre de La Guillotière "*le centre futur de Lyon*". Dans la délibération issue de cette discussion pleine d'espoir, le conseil rappelle que le fleuve est le futur centre de Lyon, et l'expression de "*ville-mère*" est employée pour désigner Lyon. Le mois suivant, le maire tient le même langage à Paris devant la commission de la Chambre chargée du projet de loi, où il

¹³³² Séance du 10 août 1844, conseil municipal de La Guillotière.

¹³³³ Même si une combinaison ignorant Lyon reste possible, comme le prouvera l'épisode de 1846-1848 avec les projets Talabot de Paris-Marseille par le Centre et Saint Etienne, où Lyon ne serait qu'une antenne. Félix RIVET, dans *La navigation à vapeur sur la Saône et le Rhône (1783-1863)*, (Paris, PUF., 1963, p.402-486), décrit très bien cette phase de l'histoire mouvementée du Paris-Lyon.

expose les liens de complémentarité entre la "*ville-mère*" et sa commune. Cette reprise d'un terme de langage bien contesté au moment des discussions sur la réunion en 1833 (parce qu'il reconnaît que La Guillotière est un produit de Lyon), et plus encore cette sorte de prédiction tranquille de la réunion montrent le chemin parcouru depuis 1833 (¹³³⁴).

Ces trajets de langage qui viennent d'être soulignés ne se résument pas à un simple changement de vocabulaire et de rhétorique, justifié par les besoins d'une bataille ponctuelle. Lentement, les notables de La Guillotière viennent à penser que la réunion est inéluctable de par la volonté qu'en affiche un gouvernement attentif à entraver l'ascension du faubourg, mais surtout qu'elle peut leur être profitable. La question de l'emplacement des gares du chemin de fer sert de révélateur à cet ensemble de nouvelles considérations, par les concepts d'ensemble qu'elle oblige à manipuler. C'est aussi dans la croissance continue de leur cité que les Guillotins puisent une nouvelle conviction. En 1846, La Guillotière compte 33 500 habitants. Un instant ralentie entre 1831 et 1836, la croissance de la population atteint un taux de 25% entre 1841 et 1846. C'est dans cette certitude que leur cité ne peut que s'accroître, et que leurs propriétés et activités (commerciales ou industrielles) ne peuvent que prospérer, que l'idée de la réunion peut convaincre ceux qui y étaient réticents au début des années 1830. En même temps, l'intrication de plus en plus importante entre le faubourg et la ville-mère (implantations d'usines par des Lyonnais, liens de travail, peuplement des Brotteaux par des personnes travaillant à Lyon) contribuent à compliquer des sentiments d'appartenance déjà bien incertains, en même temps qu'ils font prendre conscience des améliorations possibles dans une grande ville (¹³³⁵). Cela ne veut certes pas dire que le conseil abdiquerait son autorité avec bienveillance, ni que les hommes qui le composent accepteraient de perdre avec bonhomie les avantages symboliques et matériels que le pouvoir municipal confère, et dont celui d'être "maître chez soi" n'est pas le moindre. Les espoirs des années 1830 où l'on rêvait d'une Guillotière supplantant Lyon s'éteignent cependant lentement, et il est désormais possible de penser à la réunion avec une relative sérénité. Finalement, les oppositions aux projets gouvernementaux sortent affaiblies de ces années de résistance, en particulier à La Guillotière, la plus importante des trois communes concernées par l'annexion.

¹³³⁴ Voir aussi le rapport Gautier du 27 décembre 1848, qui s'exprime pareillement après la Révolution de 1848.

¹³³⁵ Ce d'autant plus que c'est à ce moment que Lyon commence de se rénover, avec notamment la construction de ces ses quais qui manquent tant à La Guillotière, dévastée tous les ans par les colères du Rhône.

D. Le temps de l'action 1848-52

Le mois de février 1848 voit naître un nouveau régime, une République d'espoir qui ne rompt pourtant pas d'avec le régime qui la précédait, en ce sens qu'elle se réclame comme lui des principes de 1789. La liberté communale en est un. Mais février 1848, c'est aussi le début d'un nouveau temps fort de l'agitation lyonnaise ⁽¹³³⁶⁾. Même si le sang ne coule pas à Lyon, les représentants du gouvernement provisoire, Emmanuel Arago puis Martin Bernard, ont fort à faire de juin à juillet pour éviter la guerre civile ⁽¹³³⁷⁾. Il leur est difficile de trouver un chemin entre les pressions des clubs ou des Voraces, et celle des "*gens de sens*" qui comme l'avocat Durieux demandent que des sanctions soient prises ⁽¹³³⁸⁾.

1. Un gouvernement décidé

Cette marmite lyonnaise qui bout sans jamais éclater inquiète les gouvernements successifs, mais plus encore celui de Cavaignac, né des journées de juin 48 (lesquelles, rappelons-le n'ont pas eu d'écho à Lyon). En septembre un "Directeur de la police politique dans le Sud-Est" est envoyé à Lyon, en même temps qu'on crée de nouveau le poste de commissaire central, lequel est doté de pouvoirs étendus à La Guillotière, La Croix-Rousse, Vaise, Caluire, Oullins et Sainte-Foy. Le Salut Public, dans son numéro du 7 octobre 1848 voit là l'annonce d'un projet de réunion, mâtiné de la mise en place d'un préfet de police investi de tous les pouvoirs administratifs. Il ne reste en tout cas aucune trace de l'existence d'un tel projet. L'arrêté préfectoral du 13 novembre, qui place le nouveau commissaire central sous l'autorité du maire, semble montrer qu'il n'était pas encore question de toucher à l'indépendance municipale, fut-ce pour des questions de sécurité générale. Cavaignac, dictateur républicain, ne franchit pas les barrières de la liberté communale.

¹³³⁶ Voir l'ouvrage de F. DUTACQ: Histoire politique de Lyon pendant la révolution de 1848, Paris, 1910. Ancien, mais toujours précis.

¹³³⁷ L'article de Claude LATTA, ("Le maintien de l'ordre à Lyon(février-juillet 1848) in Maintien de l'ordre et polices en France et en Europe au XIX^e siècle, Paris, Créaphis, 1988) qui utilise les correspondances privées de Martin Bernard, permet de mieux appréhender la complexité de la tâche des premiers "préfets" de la II^e République.

¹³³⁸ Voir la lettre de ce dernier au député Alcock dans BB¹⁸ 1460, dr 5428.

L'insurrection lyonnaise de juin 1849 est autant une cause qu'un prétexte à la renaissance du débat sur la réunion et la réorganisation de l'administration municipale. Cause, parce qu'elle met en évidence l'échec de la police lyonnaise à maintenir l'ordre, et qu'elle provoque une vive émotion dans les cercles gouvernementaux, surpris de cet éclat d'une situation politique qu'on croyait tenir en main. Prétexte, parce qu'elle ne fait qu'apporter à un débat sur "l'insécurité" lyonnaise, qui se développe depuis le retour au pouvoir du parti de l'ordre. Le ministre de l'Intérieur Léon Faucher n'a-t-il pas déclaré à la tribune de la Chambre en février 1849 que les communes lyonnaises abritaient les fauteurs de guerre civile et sociale ⁽¹³³⁹⁾? Traditionnellement, les projets gouvernementaux de réunion des faubourgs étaient dirigés contre Lyon et sa puissance, même si en 1832-33, le préfet Gasparin commençait à y voir un outil pour mater une Croix-Rousse frondeuse. En 1849, les projets sont cette fois dirigés autant contre Lyon que contre les faubourgs "démocs-socs". La création d'une préfecture de police est d'ailleurs un but explicite du projet. A partir de là, tout va finalement très vite, puisque la loi qui crée la préfecture de police est votée en juin 51, avant qu'en mars 1852 un décret ne vienne prononcer la réunion des faubourgs. Un peu moins de deux ans d'un régime républicain à forte consonance conservatrice ont suffi là où un empire et deux monarchies avaient échoué.

a) Un n`uveau lendemain d'insurrecti`n

Le gouvernement du parti de l'ordre est imprégné de la volonté de faire régner celui-ci, à tel point que la réorganisation de l'appareil policier est devenue une des conditions de la stabilisation du régime ⁽¹³⁴⁰⁾. Dans ces conditions, la police lyonnaise dont l'organisation est décriée par tous les préfets depuis le début du siècle ne saurait rester longtemps à l'écart d'un tel mouvement. Une fois encore, comme lors des premières suggestions de Brosses ou les projets à moyen terme de Gasparin, les questions de police et d'administration sont étroitement mêlées. Si la réunion est l'instrument à employer pour atteindre à une meilleur police, on sait qu'une meilleure police est aussi l'argument à déployer pour atteindre au vieil objectif de réduction du pouvoir de la mairie de Lyon. Celui-ci est encore d'actualité, en un moment où le

¹³³⁹ Le Moniteur du 20 février 1849, cité in DUTACQ (F.): L'extension du cadre administratif et territorial de la cité lyonnaise de 1789 à 1852, Lyon, Audin, 1923. Sur le rôle de Léon Faucher dans la réorganisation de la police lors de son passage au ministère de l'Intérieur, voir Michel PAPAUD "La répression durant le ministère de Léon gaucher (janvier-mars 1849)" in SOCIETE D'HISTOIRE DE LA REVOLUTION DE 1848 ET DES REVOLUTIONS DU XIX° SIECLE: Maintien de l'ordre et polices en France et en Europe au XIX° siècle, Paris, Créaphis, 1987.

¹³⁴⁰ idem.

suffrage universel peut amener à la mairie de la seconde ville du pays une majorité rouge qui rivaliserait d'influence avec le gouvernement. Il est difficile de dégager un souci prioritaire entre ces deux objectifs. Mais on peut être certain de toucher à ces deux dimensions si on suit le fil conducteur du maintien de l'ordre jusqu'en 1852.

Dès les lendemains de l'insurrection de juin 49, le gouvernement semble décidé à brûler les étapes ⁽¹³⁴¹⁾. A peine arrivé à son poste, le nouveau préfet Hugues Darcy se plaint au ministre de l'état de la police à Lyon. Tout y est aux mains du commissaire central et du maire, et le préfet ne peut obtenir que par faveur des renseignements qui intéressent au plus haut point la sûreté de l'Etat. Darcy conclut ainsi sa lettre du 8 août 1849 au ministère de l'Intérieur: "*on peut dire qu'à Lyon il y a un préfet de police; mais il faut ajouter que ce préfet n'est pas moi*" ⁽¹³⁴²⁾. C'est donc un projet qui permette au représentant de l'Etat de récupérer ses compétences et prérogatives légitimes que le préfet appelle de ses vœux, et qu'il s'attache à mettre en forme en ce début d'août 1849. C'est à cet effet qu'il se documente sur les projets antérieurs (rapports de Gasparin en 1833) et demande des précisions au Préfet de Police de Paris sur ses attributions ⁽¹³⁴³⁾. L'urgence est d'autant plus grande qu'il doit faire face à la montée du péril démocrate-socialiste (ou assimilé): en juillet 49, c'est Jules Favre qui est élu député de Lyon, et le 16 août 1849 La Croix-Rousse reconduit une municipalité très marquée à gauche. Le préfet concocte vite son rapport, et fait parvenir à son ministre de tutelle dès le 14 août 1849 un document qui trace les grandes lignes d'un projet de loi. Le gouvernement ne tarde guère à lui renvoyer un "produit fini", qui lui parvient le 29 août ⁽¹³⁴⁴⁾.

Au mépris de la loi municipale de juillet 1837, c'est un projet de loi qui n'a pas été soumis aux conseils municipaux ni à l'enquête publique que le préfet Darcy présente au Conseil Général le 8 septembre 1849. De surcroît, cette présentation survient alors que la nouvelle loi municipale doit être prochainement discutée à l'Assemblée. C'est donc un projet qui met Lyon hors du droit commun que Darcy propose à l'assemblée du département, le seul conseil élu dont il est sûr d'obtenir un avis favorable. Il attend en effet que ses 19 conseillers ruraux, en majorité

¹³⁴¹ Les rapports du procureur de la république montrent l'état d'alarme permanent des représentants gouvernementaux à Lyon. Voir FORSTENZER (Thomas): French provincial police and the fall of the Second Republic, Princeton, Princeton University Press, 1981.

¹³⁴² Cité par Philippe PAILLARD, art. cit., p.50.

¹³⁴³ Le calendrier de cette procédure nous est connu par les documents de 1 M 95 (Archives départementales du Rhône), mais le rapport de Darcy et la réponse parisienne ne nous ont pas été intégralement conservés.

favorables au gouvernement, s'imposent facilement aux 7 représentants de Lyon et des communes à annexer qui pourraient refuser leur appui et chercher l'ajournement. Le pronostic de Darcy s'avère juste, et l'opposition faible, puisque trois seulement de ces sept conseillers urbains sont présents lorsque le projet est discuté. Celui-ci est pourtant impitoyable, conçu par des hommes qui connaissent le terrain.

Ce projet a en effet été complété à Paris sous la responsabilité du conseiller d'état Tourangin, lui-même ancien préfet du Rhône de février à juillet 49. Il reprend toutes les grandes lignes que Darcy avait proposé: annexion des trois communes de La Guillotière, La Croix-Rousse et Vaise, division de la cité en quatre arrondissements avec Conseil Municipal et maire unique. Mais surtout, il fait du préfet du Rhône en préfet de police doté des prérogatives de celui de Paris, dont celle capitale du contrôle sur les activités du Conseil Municipal. C'est là justifier les pires craintes des conseils municipaux de Lyon dans les années 1832-33. Sans recueillir l'unanimité, le projet reçoit donc un avis globalement favorable du Conseil Général, même si celui-ci réserve son avis sur certains points, et notamment sur le partage des pouvoirs entre maire et préfet. Ces réserves semblent néanmoins plus tenir de la réaction de principe (refus de n'être qu'une "machine à approuver") et d'une volonté de se couvrir sur des points particulièrement délicats que d'une défense du droit communal. Le Conseil abonde dans le sens du gouvernement, et la commission du conseil appelée à rapporter sur le projet de loi demande même la création de plusieurs mairies comme à Paris, de peur des conflits inévitables entre un maire unique et un préfet doté des attributs de police. Pour la majorité du conseil général, et conformément aux vœux du préfet voir à ses recommandations, Lyon ne peut connaître l'ordre et le calme que si le commandement y est assuré par un seul homme sûr de son pouvoir et de ses compétences, éloigné des passions politiques. Il est évident que cet homme doit être le préfet, l'homme de "l'intérêt général", comme celui-ci le fait remarquer dans la discussion.

Des oppositions plus résolues au projet ne tardent pas à se faire entendre. Si les sources policières ne nous ont hélas pas laissé de traces des réactions de l'opinion publique (et notamment populaire), la presse lyonnaise et les séances des conseils municipaux sont là pour attester de l'émoi que le projet a provoqué dans les milieux "autorisés". La presse réagit d'abord. Le Censeur démocratique, le Courrier bonapartiste, la Revue de Lyon républicaine, tous rejettent le projet. Le très conservateur Salut Public lui-même, après avoir semblé aller dans le sens du projet, exige finalement des garanties de sauvegarde pour l'indépendance municipale. Les motifs ultimes de ces prises de position ne sont certes pas identiques, et on discerne des

¹³⁴⁴ Le calendrier du processus nous est connu grâce aux documents des Archives départementales du Rhône (1M 95) mais les documents cités (rapport du 14, retour de projet du 29) n'ont pas été conservés.

nuances assez marquées dans l'appréciation générale des mesures à prendre. Si le Courrier reconnaît l'opportunité de mesures spéciales de police pour Lyon, le Censeur rejette absolument le projet et tous ses considérants. Mais conservateurs et républicains s'accordent sur le thème de la défense des franchises municipales, au delà de leur totale divergence sur la nature des politiques du maintien de l'ordre à adopter.

Les conseils municipaux, qui délibèrent le 21 septembre 1849 sur la question ⁽¹³⁴⁵⁾, se placent sur ce même terrain consensuel de la défense des franchises municipales et évitent de se saisir de la question du maintien de l'ordre. Ils prolongent leur délibération par un voyage à Paris des maires des quatre communes, durant lequel ils tentent de faire pression sur le ministère de l'Intérieur, en ordre dispersé et sans aucune cohérence ⁽¹³⁴⁶⁾. Leurs requêtes semblent écoutées, puisque le ministre Dufaure réduit son projet le 31 octobre. Celui-ci ne comprend plus la réunion des communes suburbaines, mais uniquement le transfert au préfet de certaines compétences en matière de police. Les bouleversements politiques vont bien arranger les affaires de nos plaignants, puisque le gouvernement tombe le soir du même jour. Odilon Barrot remplace alors Dufaure au ministère de l'Intérieur, et le 7 novembre il annonce aux maires de Lyon et de La Guillotière que le projet de réunion est oublié. Il déclare alors que la réunion n'est pas intéressante et que des changements dans l'organisation de la police doivent suffire à assurer l'ordre à Lyon sans recourir à l'installation d'un préfet de police. Le maire de La Guillotière peut soupirer de soulagement: "*Ainsi, nous restons indépendants*", conclut-il.

Une fois de plus, un projet législatif d'origine préfectorale inspiré par les vicissitudes de la fonction de représentant du gouvernement à Lyon, est abandonné au profit de solutions ponctuelles de type administratif qui esquivent le débat et l'opposition. Dès septembre en fait, c'était là une des préoccupations majeures du gouvernement: empêcher la discussion, éviter que le projet ne serve d'aliment aux "*discordes*" politiques, ne donne prétexte à "*une agitation nouvelle*" qui pourrait s'étendre à une grande partie du Midi. C'est ce que le préfet Darcy avait alors répondu aux membres du Conseil Général qui déploraient l'absence totale d'enquête sur le projet. Là où la pression du suffrage restreint avait puissamment aidé jadis au retrait du projet, la

¹³⁴⁵ Il leur a fallu demander l'autorisation spéciale du préfet afin de délibérer sur la question.

¹³⁴⁶ Le maire de La Guillotière fait en novembre un rapport à son Conseil Municipal sur son séjour à Paris (Archives Municipales de Lyon, conseil municipal de La Guillotière, daté du 31 octobre 1849). Les détails qui suivent en sont extraits. Le maire Decombe avait consigné ses souvenirs dans son ouvrage manuscrit Histoire administrative de La Croix-Rousse, La Guillotière et Seyssel, Archives départementales du Rhône, m ss 32. Hélas cet ouvrage, utilisé par Philippe PAILLARD dans son article sur la police lyonnaise, a désormais disparu.

menace du suffrage universel obtient les mêmes résultats. Une fois encore, le gouvernement recule devant la crainte que son remède ne soit pire que le mal. C'est d'ailleurs la grande victoire des élus municipaux que de convaincre Dufaure et Barrot qu'un tel projet pourrait avoir des conséquences qui aggraveraient l'état présent du maintien de l'ordre à Lyon.

Une fois de plus, il s'agit donc d'attendre "*l'opportunité*", le moindre coût politique. Cette attente est d'autant plus facile à admettre que depuis juin l'état de siège est installé à Lyon, et que les factieux sont tenus en respect. Mais les gouvernements successifs restent fidèles à cette double volonté de réforme administrative et policière et de réunion des faubourgs qui est si présente depuis le début du siècle. Plus encore que jamais peut-être, la conjoncture politique demande de telles mesures. Lorsque de Lacoste est nommé le 9 décembre 1849 commissaire extraordinaire pour la 6^e région militaire avec fonctions de préfet du Rhône, l'exposé des motifs qui précède le décret de nomination ne manque pas d'insister sur la nécessité de renforcer le pouvoir de l'administration publique et de centraliser les services de sûreté dans une seule main. Il n'a pas fallu longtemps à Odilon Barrot pour mettre en place ces mesures administratives dont il parlait au maire de La Guillotière le 7 novembre. La nomination de Lacoste est complétée peu après par celle de Castellanne à la tête des troupes de la garnison. Le cercle se resserre à nouveau.

En ce début d'année 1850, Lyon est un des lieux où il faut étouffer le parti de la Montagne. C'est une fois de plus Léon Faucher, qui commence son second mandat à l'Intérieur, qui l'affirme à la tribune de la Chambre le 2 février 1850: "*La difficulté de Lyon est, après celle de Paris, en matière d'ordre et en matière d'administration, la plus grande qui puisse se rencontrer*" ⁽¹³⁴⁷⁾. Il y avait fort à parier qu'il ferait tout pour amoindrir cette difficulté.

b) Aut`ur de la l`i Faucher

Depuis le 9 décembre 1849, de Lacoste demande une solution aux problèmes de Lyon, qui puisse assurer le maintien de l'ordre sans avoir recours à un état de siège qui met la garnison et la police à rude épreuve. D'autre part, une partie importante de la Chambre issue des élections de mars et avril 1850 demande avec insistance que soit levé l'état de siège. Des "démocs-socs" bien sûr, mais surtout des modérés qui souhaitent la fin d'un état d'exception nuisible aux affaires et à la quiétude de la vie quotidienne.

¹³⁴⁷ Cité par F.DUTACQ in L'extension du cadre..., op.cit..

Le 24 mai 1850, alors qu'il rend compte à son conseil de son voyage à Paris au sujet du chemin de fer, le maire de La Guillotière qui avait eu vent d'une reprise "*non officielle*" du projet de réunion fait part de sa conviction que le projet est une nouvelle fois abandonné. Conviction bien vaine, puisque nous savons que trois semaines plus tard, un arrêté ministériel institue une commission chargée d'examiner les questions qui se rattachent à l'administration de la ville de Lyon. Trois semaines après le vote de la loi du 31 mai 1850 qui restreint le suffrage universel, le gouvernement semble décidé à mener à bien ses projets de réforme lyonnaise, qui sont un des instruments de son combat contre la Montagne.

Ce n'est donc pas brusquement qu'un projet de loi arrive sur le bureau de la Chambre le 16 mai 1851, contrairement à ce qu'en dit la gauche de l'Assemblée ou l'historien lyonnais François Dutacq. Il est par contre exact que le projet soit un véritable brulôt contre les libertés municipales lyonnaises. Une telle offensive s'explique par la conjoncture favorable. La découverte à l'automne 1850 du "complot de Lyon" ⁽¹³⁴⁸⁾, la victoire écrasante des républicains de gauche aux élections de La Guillotière le 11 mai 1851 sont autant d'éléments qui donnent du poids aux propos du ministre. Léon Faucher ne se fait pas faute en effet de dénoncer le danger pour l'ordre que représentent Lyon et ses faubourgs livrés à eux-mêmes.

Ce projet de loi est l'aboutissement de cinq longues séances de travail de la commission interministérielle de 1850 qui réunissait les deux anciens préfets du Rhône Tourangin et Darcy pères du projet de 1849 ⁽¹³⁴⁹⁾ et divers députés et hauts fonctionnaires ⁽¹³⁵⁰⁾. Pour la première fois depuis 1833, et plus précisément encore, on peut suivre dans les procès-verbaux de ces séances la mise en place du projet et la stratégie qui préside aux choix importants effectués. A partir de projets de loi ébauchés par certains membres (notamment les deux anciens préfets) et par le préfet en poste De Lacoste, la commission élabore un projet bref en cinq articles, qui va à l'essentiel sans se perdre dans le détail.

La commission interministérielle de 1850 a très vite fait un choix entre les deux grandes questions qu'elle doit traiter, à savoir la réunion des communes et la réorganisation de la police lyonnaise. Tous ses membres partagent cette conviction que "*si la guerre civile s'allume en*

¹³⁴⁸ Autour d'Alphonse Gent, dont l'affaire est précisément jugée en conseil de guerre en ce printemps 1851.

¹³⁴⁹ Respectivement membres du Conseil d'Etat et sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur. La question est donc d'importance.

¹³⁵⁰ Archives Nationales, C 999, dr 1130. la première réunion de la commission a lieu le 24 juin, mais les 4 autres réunions ne sont pas datées. C'est peut-être le seul défaut de ces procès-verbaux très bien tenus. Ces séances ont sans doute été suivies de négociations discrètes avec quelques députés locaux, qui transparaissent dans les comptes-rendus.

France, c'est Lyon qui en donnera le signal, c'est là que sera le drapeau des ennemis de la société, drapeau auquel viendront se rallier promptement plusieurs départements voisins". Pour eux, c'est donc la question de police qui prime tout. Lors de la deuxième séance, et malgré les plaidoyers en faveur de la réunion d'un ancien préfet, la commission décide l'ajournement de la mesure de réunion. La conviction que les oppositions à la réunion pourraient compromettre la réforme policière l'emportent sur la crainte des faubourgs. La force des choses ou les aléas de la conjoncture amèneront bien d'eux-mêmes la mesure, explique un membre qui convainc ses collègues: à la "prochaine insurrection <dit-il> on pourra sans difficultés, aux applaudissements du pays, enlever à l'agglomération des libertés municipales dont elles auront fait un aussi mauvais usage" ⁽¹³⁵¹⁾.

Quant au pouvoir du préfet de police, dont on discute pendant les trois dernières séances de la commission, il est vite entendu qu'il doit s'étendre sur Lyon et huit communes des alentours, qu'il doit comprendre les attributions de police municipale et que les dépenses de police doivent être inscrites d'office aux budgets des communes concernées. Ces deux dernières propositions ne sont pas sans soulever des remarques d'un ou deux membres, qui redoutent l'opposition virulente du Conseil Municipal de Lyon. La commission décide finalement de laisser aux maires les pouvoirs d'alignement de petite voirie et de contrôle des baux, marchés et adjudications. Toutes les propositions tendant à laisser au maire une police particulière sont repoussées, au nom de la nécessaire unité de direction entre les mains du préfet. et de l'importance que tout revienne au préfet. Le temps n'est plus aux ménagements. Aux remarques sur le peu de compétences laissées au maire, il est d'ailleurs répondu qu'il est plus comode de stipuler dans le texte de loi qu'un règlement administratif pourra déléguer certaines fonctions préfectorales au maire: on se réserve ainsi le considérable avantage de pouvoir les retirer à volonté. La commission s'accorde sur la qualité du procédé et le texte de loi définitif laisse à un règlement administratif ultérieur le soin de partager l'essentiel des attributions de police municipale entre maire et préfet.

Tant dans les discussions de la commission que dans le projet final, c'est bien l'autonomie municipale lyonnaise qui est attaquée. Et si on sent le poids des considérations du moment (la lutte contre la métropole républicaine et les barbares des faubourgs), on retrouve également toutes les questions qui structurent depuis plus d'un demi-siècle le désir de mettre fin à une puissance qui n'a plus sa place dans un état-nation. L'influence de la situation lyonnaise sur une partie importante du pays, les impératifs d'efficacité et d'indépendance d'une police

¹³⁵¹ Archives Nationales, C999, dr 1130, 4^e séance.

d'Etat, la nécessité de laisser le dernier mot au représentant de l'Etat comme incarnation de l'intérêt général, tout cela est résumé dans ces séances de la commission de 1850. Ajoutés les uns aux autres, ces motifs sonnent le glas du pouvoir municipal lyonnais.

Le projet de loi est donc déposé sur le bureau de l'Assemblée Nationale le 16 mai 1851 par le nouveau ministre de l'Intérieur, nommé en avril. Celui-ci n'est autre que Léon Faucher, dont on connaît le désir de réforme de la police française. C'est avec la force d'une intime conviction qu'il défend la loi qui doit faire du préfet du Rhône un préfet de police. La discussion sur l'urgence du vote, puis la discussion de la loi elle-même les 18 et 19 juin 1851 se déroulent dans un climat houleux qui demande en effet toute l'énergie du ministre. Le combat désespéré livré par la gauche de l'Assemblée n'empêchepourtant pas la projet d'être voté le 19 juin par 448 voix contre 214. L'épreuve tant redoutée par tous les initiateurs du projet était passée avec succès. L'agglomération lyonnaise existe désormais sur le plan de l'organisation de la police. Elle ne va pas tarder à exister aussi en termes d'organisation municipale.

c) Le c`up de grâce de 1852

Après le plébiscite du 21 décembre qui a suivi le coup d'état de Louis-Napoléon Bonaparte, le prince président est dans une position de force qui lui permet de faire accepter diverses lois qui autorisent un contrôle étroit de la presse, des réunions et des associations. Le décret du 24 mars 1852 qui réunit La Guillotière, La Croix-Rousse et Vaise à Lyon fait partie de cet ensemble de mesures prises par un pouvoir exécutif en situation de "dictature", puisqu'il n'est contrôlé par aucun pouvoir législatif ⁽¹³⁵²⁾.

Les mesures prescrites par ce décret parachèvent la loi de juin 1851. Il ordonne la réunion des communes suburbaines à la métropole et supprime le maire et conseil municipal de la nouvelle commune. Là où le projet de loi de septembre 1849 prévoyait le maintien du maire unique et la composition du nouveau conseil par les suffrages de chacun des conseils des quatre communes, là où la commission interministérielle de 1850 prévoyait au pire de nommer le maire, le décret supprime et le conseil et le maire. Selon ses termes, une "*commission municipale*" de trente membres doit être nommée pour remplir les fonctions du conseil sous le contrôle étroit du préfet (droit d'assemblée, fixation de l'ordre du jour), jusqu'à ce qu'une loi spéciale statue sur la composition du conseil et le mode de nomination de ses membres ⁽¹³⁵³⁾.

¹³⁵² La session de la nouvelle assemblée élue en février 1852 ne s'ouvre que le 29 mars 1852. Elle ne comporte d'ailleurs aucun opposant.

D'autre part, le nouveau Lyon est morcelé en 5 arrondissements, dans lesquels un maire et deux adjoints s'occupent essentiellement de la tenue des registres d'état-civil. C'est donc la suppression sans concession des institutions communales lyonnaises qu'opère le décret. Les "mesures d'accompagnement" sont réduites aux mesures transitoires que tous les projets acceptaient depuis 1833, à savoir le maintien provisoire des tarifs de l'octroi ⁽¹³⁵⁴⁾ et le calcul de l'assiette des contributions directes et indirectes sur les populations particulières de chaque commune. Ce sont là des mesures prises autant pour assurer la stabilité économique du nouvel ensemble que pour éviter le prétexte du ressentiment fiscal.

Ce même décret de mars 1852 agit aussi en dehors de la nouvelle entité urbaine qu'il constitue. On a en fait l'impression qu'il règle tout un ensemble de problèmes en suspens quant à la police et à l'organisation administrative des alentours de Lyon. Il étend donc les pleins pouvoirs du préfet de police à 5 communes supplémentaires, et déclare réunis au département du Rhône les communes de Villeurbanne, Vaux, Bron et Vénissieux. C'est satisfaire là des requêtes préfectorales vieilles de près de 50 ans, formulées pour la première fois en 1808 ⁽¹³⁵⁵⁾. Le problème de la police lyonnaise semble (et il l'est) définitivement réglé, et celui de l'organisation municipale aussi. Une police unifiée et centralisée entre les mains du préfet, une mairie muselée: l'Etat a remporté le conflit de souveraineté qui l'opposait à la commune depuis la Révolution. Le plus étonnant, c'est que cela se soit accompli sans ces problèmes si redoutés des ministres de l'Intérieur et des préfets, tels que crise parlementaire, rejet du projet, manifestations, désordres.

2. Les derniers soubresauts d'une résistance mitigée

a) Le coup d'éclat de 1849

Le recul gouvernemental de novembre 1849 est lié à l'insistance des maires des communes concernées. Reveil, le maire de Lyon est arrivé le premier à Paris pour faire le siège des bureaux du ministère. Le maire de La Guillotière Descombe le rejoint peu après, puis

¹³⁵³ La loi du 5 mai 1855 décide que ce conseil de 36 membres sera nommé par l'Empereur, et que le préfet du Rhône fera office de maire. Le seul changement réside en fait dans la dénomination de "l'assemblée" municipale.

¹³⁵⁴ C'est en juillet 1854 qu'est sera unifié le tarif de l'octroi, sous les yeux attentifs du préfet Vaïsse (Archives Nationales, F¹cll Rhône 5, rapport du 7 juillet 1854).

¹³⁵⁵ Archives départementales du Rhône, 1M 87

Rejanin le maire de La Croix-Rousse. Pour la première fois, Lyon et les communes suburbaines sont ouvertement unis contre un projet de réunion. Le recul gouvernemental pourrait dès lors être un enterrement de première classe aux projets de réforme portant sur Lyon et ses faubourgs. C'est oublier que les motivations du pouvoir central dépassent les conjonctures politiques et les régimes. C'est oublier aussi que le recul d'Odilon Barrot est le fait d'un ministère jeune, dans une période d'instabilité gouvernementale. C'est oublier enfin que l'unanimité des opinions publiques, des conseils municipaux et des maires n'est qu'apparente.

Les trois maires présents à Paris ne livrent pas en effet le même combat. Si les maires des trois communes suburbaines défendent leur indépendance communale contre la réunion, le maire de Lyon défend le pouvoir municipal contre le projet de création d'une préfecture de police qui confisquerait les droits de police municipale des maires. Mais il est favorable au principe de la réunion, conformément à l'opinion de la grande majorité de son Conseil Municipal. Le compte-rendu de la séance du 21 septembre 1849 dans laquelle le Conseil Municipal de Lyon délibère sur le projet de loi présenté par Darcy le dit d'ailleurs sans équivoque. Les trois autres maires, qui combattent pour la survie de leurs communes, sont prêts quant à eux à céder au préfet leurs pouvoirs de police générale pour échapper à la réunion ⁽¹³⁵⁶⁾. Comme le maire de La Guillotière l'expose dans son Histoire administrative de La Croix-Rousse, La Guillotière et Seyssel, ils craignent par dessus tout que la police ne soit mise entre les mains du seul maire de Lyon ⁽¹³⁵⁷⁾. Chacun n'est donc pas prêt à négocier de la même façon. C'est là une profonde entaille à l'unité des maires.

Encore ne faut-il pas oublier que les conseils municipaux qui se profilent derrière ces quatre chefs ne sont pas plus unanimes. Si les procès-verbaux de Vaise ou de La Croix-Rousse ne gardent pas trace de dissensions, ceux de La Guillotière et de Lyon, c'est à dire des deux communes les plus importantes, révèlent des divergences importantes. A La Guillotière d'abord, où le conseiller Guilloud vote pour le soutien au projet de loi gouvernemental, et où Richard-Vitton s'abstient ⁽¹³⁵⁸⁾. Les résolutions républicaines toutes relatives de ces deux conseillers n'expliquent pas tout: il faut préciser qu'il sont tous deux élus de la section "banlieue", une banlieue qui serait appelée à être érigée en commune indépendante, sans octroi et aux faibles impôts, puisque la loi ne concerne que la réunion du territoire de La Guillotière compris à

¹³⁵⁶ Voir le rapport du commissaire de police de Vaise qui affirme au préfet que jusqu'à la délibération du Conseil Municipal de Lyon du 21 septembre, les "*notables de Vaise*" étaient prêts à céder les droits de police municipale. Archives départementales du Rhône, 1M95, rapport du 24 septembre 1849.

¹³⁵⁷ Cité par Philippe PAILLARD, art. cit., p.53.

l'intérieur des fortifications. A Lyon ensuite, où de nombreux conseillers insistent sur la nécessité pour le pouvoir de détenir les moyens de réprimer les désordres qui couvent à Lyon. Si la plupart d'entre eux s'accordent sur le fait que cette concentration préfectorale de police ne doit porter que sur la police politique, certains comme Hodieu ou Seriziat semblent prêt à sacrifier la police municipale du maire pour que l'ordre règne à Lyon.

Les opinions publiques, ou en tout cas ce qu'on peut en saisir, semblent encore plus partagées. Ce sont souvent les deux mêmes tentations, celle de l'intérêt matériel et celle de l'intérêt politicien, qui ordonnent les réactions. Si les traditionnelles protestations des propriétaires des anciens quartiers de Lyon n'apparaissent pas dans les sources consultées, une consultation fine des divers organes de presse lyonnais en septembre-octobre 1849 les amèneraient sans doute au jour. Les partages de l'opinion apparaissent ailleurs. A La Guillotière, une commission "nommée par la réunion des propriétaires de La Guillotière" adresse une pétition au ministre de l'Intérieur. On y retrouve notamment ceux qui dans les années 1830-32 avaient mené le combat pour l'indépendance des Brotteaux et la plus-value de leurs terrains. Après avoir développé tout au long de leur mémoire les méfaits de la réunion sur les valeurs de leurs propriétés et immeubles, ils finissent par poser des conditions (arrangements fiscaux et financiers divers) auxquelles ils accepteraient la réunion ⁽¹³⁵⁹⁾. L'opposition très politisée du Conseil Municipal de La Guillotière n'est donc pas partagée par tous les citoyens de la commune ⁽¹³⁶⁰⁾. Pendant ce temps, deux pétitions circulent à La Croix-Rousse. L'une demande la démolition des fortifications qui séparent Lyon de La Croix-Rousse, l'autre adressée aux "*Citoyens propriétaires et locataires de La Croix-Rousse*" et signée "*Votre copropriétaire, Mercier*" invite à soutenir la réunion de La Croix-Rousse à Lyon. Le texte de cette dernière se conclut ainsi "*Placées sous l'égide de l'administration de la ville de Lyon, toute crainte et tentative de désordre disparaîtront par une police forte et sage, une surveillance active et nous ne verrons plus jamais ces scènes de désordre dont nous avons été trop souvent les victimes*" ⁽¹³⁶¹⁾. A Lyon même, si la défense des franchises municipales occupe le devant de la scène,

¹³⁵⁸ Conseil municipal de La Guillotière, 26 septembre 1849.

¹³⁵⁹ Mémoire avec exposé de ses motifs adressé à M.le ministre de l'Intérieur par les habitants de La Guillotière sur le projet de réunion de cette commune à la ville de Lyon, Lyon, Nigon, 1849.

¹³⁶⁰ Celui-ci refuse d'ailleurs le 6 juin 1850 de se joindre à l'administration municipale pour présenter ses hommages au prince-président en visite à Lyon. Pour une idée de la politique du Conseil Municipal de La Guillotière, voir l'article de L. de VAUCELLES "La querelle scolaire de La Guillotière", Cahiers d'Histoire, 1965, n°4.

¹³⁶¹ Archives départementales du Rhône, 1M 95.

certaines approuvent silencieusement le projet gouvernemental. Selon le commissaire spécial, *"Tous les amis de l'ordre approuvent vivement la mesure, sentant la nécessité de fortifier le gouvernement et de dégager la police des entraves municipales"* ⁽¹³⁶²⁾. Le triomphe d'octobre 1849 s'annonce pour le moins éphémère.

Les enjeux se croisent en fait pour expliquer cette multiplicité des positions: exigences de pouvoir local, volontés de maintien des intérêts acquis et tentatives pour en bouleverser l'état, considérations générales sur l'ordre public. Cette complication fragilise incontestablement la résistance locale aux mesures gouvernementales, en rendant délicate cette interprétation du conflit en terme de pouvoir parisien centralisateur contre collectivités locales qui serait la seule à pouvoir donner force et cohérence à l'opposition à la réunion. C'est d'ailleurs cette interprétation que tentent de donner chacun de leur côté les conseils municipaux, mais leurs divergences politiques et les débats qui les minent empêchent cette unanimité possible.

Même si l'on peut considérer que les exigences de rentabilité des propriétés et des immeubles et celles de l'ordre public et social se rejoignent finalement, cette dernière favorisant la première, il n'en reste pas moins qu'elles se trouvent antagonistes dans le cas de nos projets de réunion. Les tenants de l'ordre social et public doivent parfois choisir entre le calme et la prospérité, et les contingences de la propriété foncière ou mobilière n'amènent pas forcément à tout sacrifier aux nécessités de la stabilité sociale et politique. C'est précisément cette absence de mécanisme dans les prises de position des acteurs locaux qui explique la véritable abdication des oppositions en 1851 et 1852.

b) Les abdications de 1851 et 1852

1851: la grande première d'un débat parlementaire

Pour la première fois depuis plus d'un demi-siècle de régime parlementaire, un projet de loi sur l'administration municipale lyonnaise arrive devant l'organe législatif. Le débat y est très politique. Les républicains de l'Assemblée sont convaincus que le Président n'a pas l'intention de laisser échapper le pouvoir, et qu'il prépare une restauration impériale. Dans cette optique, la refonte de la police lyonnaise et l'installation d'un préfet de police dans le Rhône ne serait qu'une des facettes de la préparation du nouvel état bonapartiste, l'ébauche d'une police toute dévouée à la surveillance politique au service du pouvoir. Le débat sur la loi de juin 1851 se

¹³⁶² Archives départementales du Rhône, 1M95, rapport du commissaire spécial au préfet le 17 septembre 1849.

déroule dans ce cadre général, qui traduit la question lyonnaise en termes de politique politicienne, même si l'idée même du projet gouvernemental ne la concevait pas autrement. Le contexte général fait donc de la question lyonnaise une question républicaine pour les Baudin, Pelletier et autres Jules Favre qui prennent la parole lors des séances de mai et juin 1851. Lyon devient le symbole d'une liberté comprimée, de la République foulée aux pieds.

Cet enjeu explique l'âpreté du débat. La gauche de l'Assemblée emploie tous les moyens classiques propres à retarder le vote: demande de renvoi à une commission existante plutôt qu'à une commission spéciale, refus de voter l'urgence, incidents de séance, discussion de la loi article par article ⁽¹³⁶³⁾. Après l'opposition véhémente des députés Pelletier et Sain le premier jour des débats, Jules Favre tente selon une vieille méthode de convaincre les conservateurs que la loi dessert l'ordre public en froissant les susceptibilités des Lyonnais, si attachées à leurs franchises municipales. "*Je suis convaincu que vous n'aurez que l'anarchie et la guerre*" conclut-il en laissant entendre que c'est là le but poursuivi par le gouvernement pour discréditer le régime républicain et ses partisans. Rien n'y fait, et la loi est donc adoptée le 19 mai par 448 voix contre 214.

La relative discrétion des conseils municipaux

Il est remarquable que les délibérations des conseils municipaux concernés par l'abandon des pouvoirs de police municipale prévus par la loi restent souvent muets. Si le député Chanay dira à la tribune que les maires des communes lyonnaises sont montés à Paris dès que le projet fut connu ⁽¹³⁶⁴⁾, les délibérations des conseils n'en conservent pas trace. Plus étonnant, on ne trouve la plupart du temps aucune discussion sur le projet, ni aucune allusion à son application quand il est voté. Il semble donc que, pour la plupart, les conseils municipaux renoncent à se défendre publiquement ⁽¹³⁶⁵⁾.

On est ainsi frappé par le mutisme des conseils de La Guillotière, de La Croix-Rousse ou de Vaise. Pas un mot sur le projet de loi Faucher. Peut-être les maires, en accord avec le préfet, refusent-ils de laisser les conseils s'exprimer sur ce point, mais ce mutisme est surtout la conséquence des contradictions que le gouvernement a su exploiter. la commission

¹³⁶³ Voir le Moniteur Universel des 16 mai (exposé des motifs et débat sur l'urgence), 18 et 19 juin 1851 (vote de la loi).

¹³⁶⁴ Le Moniteur universel, 16 mai 1851.

¹³⁶⁵ Il faut signaler le cas particulier de La Guillotière, dont le Conseil Municipal est dissous depuis 1851 à la suite des heurts entre un conseil républicain et un maire bonapartiste. C'est une commission municipale qui le remplace jusqu'à la fin de la commune. On peut penser que ces hommes choisis par le préfet n'ont pas vocation à s'élever vigoureusement contre une loi chère au gouvernement.

interministérielle de 1850 avait clairement compris que les communes suburbaines étaient avant tout attachées à conserver leur indépendance administrative, fût-ce au prix des droits de police municipale. La loi de 1851 respecte ce choix de laisser de côté les plans de réunion pour mieux faire aboutir les mesures de réorganisation de la police. Le mutisme des communes suburbaines en 1851 atteste du bien-fondé de cette tactique.

Seul le Conseil Municipal de Lyon proteste contre la mesure. Sa protestation est à la mesure des divergences que la discussion du 19 mai 1851 met une nouvelle fois de plus en évidence. Plusieurs conseillers y approuvent en effet la création d'un préfet de police, mesure utile et indispensable. Finalement, le Conseil Municipal demande le rejet du projet sous sa forme actuelle, et demande qu'il soit modifié pour que le maire conserve toutes ses attributions actuelles de police municipale, les pouvoirs de police d'Etat devant seuls aller au préfet. La position de la majorité du conseil est finalement celle-ci: en accord avec la politique générale du gouvernement, il n'entend pas se joindre aux républicains de la Chambre qui protestent contre le projet, mais jouer la carte de l'indépendance municipale à l'intérieur de la philosophie générale du projet. Aussi le Conseil Municipal est-il prêt à transiger sur les apparences et les garanties de sa souveraineté pour garder la plus grande part des attributions de police municipale: en juin 1851, il fait savoir au ministre qu'il est prêt à accepter que les pouvoirs de police du maire lui soient attribués par délégation préfectorale. S'en remettre ainsi au règlement administratif du partage des pouvoirs, c'est se livrer à l'arbitraire gouvernemental et tomber dans le piège tendu par la commission interministérielle. Mais le conseil ne semble pas le comprendre. Son refus de se placer en opposition avec le gouvernement le rend en partie aveugle sur les fins ultimes de celui-ci. Car le projet Faucher n'entend pas seulement permettre la reprise en main de la police lyonnaise par le préfet, mais il constitue l'instrument de la mise au pas de la plus importante municipalité d'une République qui deviendra bientôt Empire.

Cette dimension n'apparaît au Maire de Lyon que quelques mois plus tard lorsqu'il faut procéder à la séparation effective des attributions du préfet de police et du maire, et fixer le contingent de la ville de Lyon dans les frais de la nouvelle police. Le décret du 4 septembre 1851 avait depuis peu complété la loi du 19 juin, rendant évidente la restriction considérable des pouvoirs de police du maire, et révélant au maire de Lyon et à son conseil l'étendue de la duperie. Il n'y a en effet pas de partage possible, comme l'explique dans une lettre de sa propre main le ministre de l'Intérieur au commissaire extraordinaire du gouvernement De Lacoste, prêt à concéder quelque personnel au maire de Lyon pour la police municipale: "*La police vous est donnée sans partage, elle ne sera efficace qu'à cette condition*" ⁽¹³⁶⁶⁾. E.Reveil, maire depuis

mai 1848, tente néanmoins en octobre et novembre 1851 de marquer son territoire policier par diverses revendications qu'il formule avec une naïveté désarmante ⁽¹³⁶⁷⁾. Son échec aboutit au rapport du 13 novembre 1851, à la fin duquel il propose à son Conseil Municipal de protester contre la confiscation de l'autorité municipale par le préfet. Le Conseil Municipal l'autorise en effet à se pouvoir "*par toutes les voies et devant toutes autorités*" pour faire "*modifier, interpréter ou révoquer*" la loi du 19 juin. La majorité du conseil reconnaît ainsi qu'elle s'est laissé abuser par un gouvernement qui promettait que l'ordre public était son seul souci, mais il est trop tard. Les conclusions de la commission interministérielle de 1850 ont fait leur chemin, loin de l'entendement du maire de Lyon et de son conseil.

Cette majorité en colère est pourtant réduite. En effet, lors du vote du 13 novembre, neuf conseillers ont voté contre les conclusions du rapport du maire et trois se sont abstenus. Seize conseillers seulement sur les 28 présents ont donc soutenu les conclusions du maire dans la défense de l'autonomie policière municipale et dans la contestation de la loi de juin 1851. Cette forte minorité montre comment depuis 1849, une partie du Conseil Municipal a estimé qu'il était possible d'abdiquer certains droits municipaux contre l'assurance du maintien de l'ordre et des promesses de prospérité. C'est fort de cette attitude d'une partie de l'opinion et des élus lyonnais que le nouveau pouvoir bonapartiste peut parachever son oeuvre par le décret de mars 1852.

1852: l'ordre règne à Lyon

C'est la constatation qui s'impose aux lendemains du décret du 24 mars qui enlève à Lyon et aux communes qui lui sont réunies leur conseil municipal. Quelques situations locales expliquent l'absence de protestations, notamment à La Guillotière où le conseil est dissous depuis décembre 1851 à la suite des incidents qui l'ont opposés au maire et au préfet ⁽¹³⁶⁸⁾. Mais, tant au Conseil Municipal de La Croix-Rousse qu'à celui de Lyon, les séances postérieures à l'édiction du décret ne comportent aucune protestation contre la mesure. On peut penser que le préfet interdit toute délibération sur le nouveau projet de loi, comme en 1849, mais on comprend que des conseils municipaux condamnés auraient pu passer outre pour se saborder dans l'honneur. Du jour au lendemain, les procès-verbaux des séances s'interrompent

¹³⁶⁶ Archives départementales du Rhône, 4M 3 "affaires générales-organisation", lettre du ministre du 30 juillet 1851.

¹³⁶⁷ Voir notamment sa lettre au commissaire spécial Bergeret du 3 octobre dans laquelle, sûr de son bon droit, il demande que sept commissaires soient affectés à la police locale placée sous sa direction. Archives départementales du Rhône, 4M 3.

sans préavis, comme si une catastrophe avait rasé la commune: finalement, n'est ce pas ce qui arrive, en tout cas administrativement?

Les promesses faites dans le texte même du décret quant au rapide règlement des conditions de création d'un nouveau conseil municipal lyonnais sont sans doute acceptées par les amis du régime, alors que l'opposition républicaine décimée depuis le 2 décembre ne peut guère réagir. Enfin, si on peut penser que les conditions politiques générales ne se prêtaient guère à la contestation du décret présidentiel en ce temps de pouvoir personnel, il faut surtout considérer que cette abdication de fait des droits municipaux était considérée par beaucoup comme un moindre mal face au péril social, voir même comme un investissement sur la prospérité de la cité. Il est significatif que ce renoncement à l'existence municipale que manifeste l'attitude des élus municipaux se produise alors que le préfet de Vincent a commencé sa campagne d'opinion pour présenter la politique de grands travaux que l'Etat entend mener à Lyon. Cette promesse d'avenir atténuée bien des regrets chez nos élus parmi lesquels la présence des entrepreneurs s'est très sensiblement accrue depuis 1848.

C'est là l'aboutissement d'un mouvement à l'origine duquel on retrouve entre autres Léon Faucher, divulgateur mais aussi promoteur de la politique de grands travaux menée par le futur Napoléon III. Déjà lors des discussions sur le projet de loi de 1849, le préfet Darcy avait laissé miroiter les améliorations que l'état pourrait réaliser dans la "*capitale du Midi et de l'Est*" contre quelques concessions à l'indépendance municipale. Le moment est propice, puisque les milieux économiques et politiques lyonnais sont depuis quelques années globalement favorable à des aménagements qui rendraient la circulation plus facile, notamment dans un centre-ville engorgé. Le rapport Monmartin de 1845 a souligné les tenants et les aboutissants de tels travaux, dont le percement de la Rue centrale a commencé l'exécution dès 1846 ⁽¹³⁶⁹⁾. La volonté gouvernementale va démultiplier ces velléités locales, à Lyon comme ailleurs. Dans sa lettre du 21 mai 1851 au préfet de la Seine, le ministre Faucher, arguant de la nécessité de contenir dans la sphère institutionnelle la crise politique, posait les grands travaux publics comme seuls moyens susceptibles de donner du travail aux ouvriers et d'éviter la crise politique publique étant donné la situation industrielle et commerciale déprimée. "*D'une part en effet l'on fortifiera le besoin de stabilité qui est inhérent à la possession de la richesse, et de l'autre part l'esprit de sédition ne trouvera plus dans la condition malheureuse des travailleurs son plus puissant*

¹³⁶⁸ Voir les débats du conseil en octobre 1851, Archives Municipales de Lyon.

¹³⁶⁹ MONMARTIN (Alexandre): "Des améliorations à introduire dans la partie centrale de la ville de Lyon, rapport au maire", *Revue du Lyonnais*, t.XXII, p. 176-194.

auxiliaire" explique-t-il ⁽¹³⁷⁰⁾. Il incitait donc en conclusion le préfet à convaincre le Conseil Municipal de Paris et lui demandait de commencer les études pour le prolongement de la rue de Rivoli tout en l'assurant du soutien gouvernemental. Cet accent particulier sur la capitale ne se fait pas au détriment absolu des départements, comme le prouve la grande enquête sur la situation financière des communes, les projets en cours et les travaux possibles que Faucher fait mener dans tous les départements français. Elle aboutit à son "rapport sur les travaux à exécuter dans les départements" qu'il adresse au Président de la République en octobre 1851, et dans lequel il propose tout un ensemble de mesures ⁽¹³⁷¹⁾. La simultanéité de cette démarche avec le déroulement des discussions sur la loi de 1851 relative à l'agglomération lyonnaise rend possible une politique préfectorale et ministérielle propre à convaincre des notables lyonnais des avantages multiples qu'il doit être possible d'obtenir une fois l'ordre assuré à Lyon, fût-ce au prix de l'autonomie municipale.

Une telle stratégie semble accréditée par l'attention que le gouvernement impérial accorde à Lyon dans les années suivantes. Cette attention se traduit par la nomination de Vaïsse en 1853, avec la mission expresse de mener de grands travaux, puis par le soutien financier et procédurier aux projets que Vaïsse expose à la commission municipale (subventions, déclaration d'utilité publique, autorisation d'utiliser les lois d'expropriation) ⁽¹³⁷²⁾. Les notes du sénateur Vaïsse témoignent qu'il est bien conscient que ces travaux doivent prouver aux groupes dirigeants lyonnais que la ville et leurs intérêts n'ont rien perdu à être placée sous la tutelle du pouvoir central. C'est d'ailleurs peu ou prou cet engagement tacite que le procureur général Devienne, président de la Commission Municipale, rappelle au Garde des Sceaux au moment où le projet de la Rue Impériale doit être examiné en conseil des Ministres ⁽¹³⁷³⁾. En exposant les buts que poursuit la commission municipale à travers ce grand projet, il ne manque pas de souligner celui-ci: "*montrer que sous le gouvernement impérial on exécute ce qu'on osait à peine imaginer avant*". Il ajoute finement que le rejet de l'aide gouvernementale, ces 4 millions que demande le sénateur, serait interprété comme un acte d'abandon des villes de province et un signe de préférence pour les grands travaux de Paris. En prenant Lyon sous

¹³⁷⁰ Léon FAUCHER: op.cit, tome I, p.284.

¹³⁷¹ rapport du 10 octobre 1851 in Léon FAUCHER, Vie parlementaire (Paris, Auguste Thomas, 1888), tome II, annexe.

¹³⁷² Pour la connaissance du déroulement des grands travaux lyonnais, voir les ouvrages déjà cités de Dominique Bertin et de Charlene Leonard. Lyon, l'art et la ville de Gilbert Gardes résume efficacement la chronologie de ces travaux.

¹³⁷³ Archives Nationales, BB30 345, lettre du 4 décembre 1853.

sa tutelle, le pouvoir s'est engagé tacitement, mais aussi peut-être explicitement, à faire bénéficier la cité rhodanienne des largesses gouvernementales. Devienne ne manque pas de rappeler ce contrat.

C'est aussi la confiance en cet engagement qui explique que 14 jours suffisent pour trouver 36 notables lyonnais désireux de siéger à la nouvelle commission municipale ⁽¹³⁷⁴⁾, surtout si l'on veut bien considérer que trois d'entre eux sont membres du conseil municipal que le décret du 24 mars vient de supprimer. On glosa plus tard sur le peu d'honneur et de patriotisme dont ces Lyonnais ont fait preuve en acceptant ces fonctions ⁽¹³⁷⁵⁾. Qu'ils aient cru bon par flagornerie ou crainte d'accepter de faire partie des conseils municipaux fantoches qui servirent de faire-valoir aux préfets de l'Empire est une chose, mais les premiers d'entre eux étaient sans doute persuadés de l'importance pour leur cité et pour eux-mêmes de la tâche de régénération morale (au regard de l'ordre public) et urbaine (au regard de l'ordre des affaires) qui leur était confiée.

Le préfet-sénateur Vaïsse revient sur cette notion de "contrat" en 1855, lors de l'installation du nouveau Conseil Municipal de Lyon. En rendant hommage à la commission municipale, qui avait réussi à faire un tout homogène des quatre communes réunies, il ajoute *"la commission municipale avait en outre à concilier les esprits avec la constitution nouvelle de l'administration, en prouvant que la commune n'y trouvait pas moins de garanties pour la bonne gestion de ses affaires et pour la garde de ses intérêts que dans la constitution précédente"* ⁽¹³⁷⁶⁾. Les premiers grands travaux lyonnais sont le prix avoué de cette conciliation.

E. La stabilisation 1870-1914

Un tel intitulé peut sembler paradoxal pour qualifier une période qui voit changer cinq fois la forme de la municipalité lyonnaise entre 1870 et 1884. Globalement, la période tend pourtant vers la stabilité, puisque la délimitation spatiale de la cité ne change pas, et que son régime municipal est le même depuis 1884. Pour autant, les projets ne manquent pas, qui poursuivent les débats qui ont animé l'histoire de l'agglomération depuis les lendemains de la Révolution

¹³⁷⁴ Désignée par le décret du 8 avril 1852.

¹³⁷⁵ Notamment les républicains, voir F.VARAMBON: Les affaires municipales de Lyon, Paris, Guillaumin, 1870.

Française. Les enjeux des périodes précédentes sont toujours présents, et le cercle étroit des relations entre espace et pouvoir, entre processus spatiaux (projets d'annexion) et processus politiques (forme du gouvernement municipal) n'est pas encore brisé. L'évocation chronologique de cette dernière période, sur les deux axes de la réunion de communes voisines et de l'administration municipale montre néanmoins quelques déplacements intéressants, qui attestent que l'essentiel du conflit entre l'Etat et la commune s'est réglé au milieu du siècle tout en soulignant les cicatrices laissées par cette opération brutale.

1. Ultimes manoeuvres d'agrandissement

Entre 1852 et 1914, la question de l'agrandissement du territoire communal lyonnais est un peu le serpent de mer des relations entre la commune de Lyon et ses voisines. Encore aujourd'hui, alors qu'elles sont réunies en une Communauté Urbaine (la C.O.U.R.L.Y.) pour gérer leurs problèmes communs d'équipement et d'urbanisme, un tel sujet apparaît parfois dans les vœux des uns ou les dénonciations des autres. Pourtant, depuis 1852, le territoire lyonnais ne s'est vraiment augmenté qu'une fois ⁽¹³⁷⁷⁾. Cela est peu si l'on considère le nombre de tentatives en ce sens. Aux lendemains de la réunion des faubourgs de 1852, certains envisageaient déjà une manoeuvre de grande envergure.

a) Des lendemains ambitieux

Face aux problèmes d'administration que posent les limites choisies pour le nouveau Lyon, et notamment à cause de problèmes liés à la perception de l'octroi, la commission municipale émet le 10 décembre 1852 un vœu pour le report de la limite Nord de la ville jusqu'à une ligne qui passe à hauteur du fort de Montessuy. Cela qui équivaut à réunir à Lyon la commune de Caluire. On ne sait rien des suites de ce vœu, dont il n'est pas resté de traces dans les archives qui ont été consultées pour ce travail. On peut néanmoins rappeler que les mesures de 1851 et 52 qui règlent le cas lyonnais ont aussi pour effet de placer les communes limitrophes à Lyon sous l'autorité policière du préfet et d'inclure les communes de l'Est lyonnais dans le département du Rhône. Ces mesures semblent sinon préparer le terrain d'une réunion future, du moins dessiner un espace que le pouvoir central entend traiter avec les mêmes outils

¹³⁷⁶ séance du 16 novembre 1855.

¹³⁷⁷ En 1969 avec l'annexion de la commune de Saint-Rambert.

que la métropole lyonnaise. Le projet de report de la limite Nord n'aurait alors été que la première étape de la constitution d'un vaste ensemble urbain contrôlé par le représentant du gouvernement. Si un tel projet fut jamais envisagé, il ne résista sans doute pas à une longue analyse. En effet, le coût de la réunion de 1852 (en équipements) et celui des grands travaux lyonnais, tout autant que d'éventuelles résistances, poussaient plutôt à se contenter du status-quo.

En réalité, il semble que le pouvoir d'Etat se désintéresse progressivement de toute entreprise de réunion à partir de 1852. A cette date en effet, ses buts essentiels sont atteints: la police d'un foyer de troubles a été réorganisée entre les mains du préfet, et un centre traditionnel de contestation centrifuge a été supprimé avec la main-mise de ce même préfet sur l'administration municipale. D'autres acteurs, avec d'autres objectifs, viennent en fait prendre la place du pouvoir central pour travailler à de nouveaux projets de réunion.

C'est principalement des organes locaux que viennent les nouveaux projets, et d'abord de cette commission municipale de Lyon que nous avons vu émettre un voeu d'extension vers le Nord. Cependant, lorsque le préfet demande à la commission de fixer une délimitation précise à cette extension, elle reste muette, ce qui illustre la faiblesse du projet ⁽¹³⁷⁸⁾. Quelques années plus tard, pendant leurs sessions de l'été 1856, le Conseil d'Arrondissement puis le Conseil Général formulent des voeux pour la réunion à Lyon de Villeurbanne, Caluire, Saint Rambert, Sainte Foy et du territoire de la Demi-Lune situé sur la commune de Tassin. Quelques mois plus tard, le sénateur Vaïsse propose le projet au Conseil Municipal de Lyon. Selon lui, la transformation de la cité, l'augmentation de la population et le mouvement croissant qui se produit à Lyon *"appellent de toute nécessité le développement d'un cercle d'action qui n'est plus en rapport avec les besoins du chef-lieu"* ⁽¹³⁷⁹⁾. Si le conseil donne bel et bien son accord sur le principe de cet élargissement fonctionnel de la commune, il ne semble pas enthousiaste. La commission nommée pour examiner les modalités et les limites de la réunion ne rend d'ailleurs jamais son travail, malgré les injonctions préfectorales. On sait pourtant que quelques uns des conseils municipaux concernés, ceux de Sainte Foy et Villeurbanne par exemple, ont donné leur accord à la réunion: ce n'est donc pas leur opposition qui fait reculer le conseil. Engagé dans la restructuration du centre ville de Lyon, il est évident pour celui-ci qu'il ne serait pas possible de faire face aux dépenses d'équipement que nécessiteraient toutes ces communes semi-rurales. L'abandon du projet d'extension des limites nord de la commune en 1852 annonçait déjà en

¹³⁷⁸ Voir le voeu du 7 décembre et la demande du préfet le 24.

¹³⁷⁹ Archives départementales du Rhône, 1M 95.

partie ce refus final de 1857: l'extension du territoire communal n'est pas une priorité, en un moment où que le nouvel organisme créé en 1852 n'est pas encore complètement stabilisé.

C'est ce même ordre de priorités qui explique l'absence d'une réelle volonté préfectorale de mener à bien le nouveau projet de réunion. Cette désaffection est sensible dans le délai qui s'écoule entre les vœux des conseils électifs et le rapport que le sénateur Vaïsse présente au Conseil Municipal de Lyon, puisque plusieurs mois s'écoulent alors sans qu'on ait le sentiment d'une urgence. Une fois le rapport effectué, on constate que l'administrateur de la ville se borne à réclamer une ou deux fois les conclusions de la commission spéciale, sans jamais mettre tout son poids dans la balance. Il est d'ailleurs notable que le projet ne franchisse pas les cercles locaux du pouvoir, et qu'on n'en retrouve pas trace dans les rapports que Claude-Marius Vaïsse fait parvenir au ministère de l'Intérieur. Pour lui comme pour le conseil, le remodelage urbain semble plus important que toute autre mesure, sans compter qu'il lui faut aussi penser aux conséquences politiques d'une telle mesure: dans une cité enfin calme depuis quatre ou cinq ans à peine, est-il judicieux de créer des sujets de discussion et d'opposition? Alors que ses deux buts essentiels de centralisation de la police et de contrôle de l'administration municipale sont atteints, le représentant du gouvernement central se borne désormais à une position d'attente sur toutes les questions d'augmentation du territoire communal lyonnais.

Face à ce renoncement lyonnais et gouvernemental, les raisons qui motivent ces nouveaux projets doivent être dénichées ailleurs. Bernard Meuret a montré que ce sont les conseils municipaux de Villeurbanne, composés essentiellement de propriétaires fonciers, qui demandent la réunion à Lyon en 1856 et 1860 ⁽¹³⁸⁰⁾. La croissance de La Guillotière semble avoir mis l'eau à la bouche des propriétaires terriens de la banlieue lyonnaise ⁽¹³⁸¹⁾. Les opérations de lotissement réalisées par Jean-Louis Richard-Vitton à Montchat ⁽¹³⁸²⁾ ou par les propriétaires de Monplaisir, sont en effet prometteuses. Mais c'est aussi à une exigence d'urbanité (aux multiples sens du terme) que le projet de réunion vient répondre. A travers leurs délibérations, on sent que les notables des communes environnant Lyon sont de plus en plus désireux d'obtenir des services urbains de meilleure qualité (police, viabilité, eau, éclairage...). A

¹³⁸⁰ MEURET (Bernard): Le socialisme municipal, Villeurbanne 1880-1982. Histoire d'une différenciation, Lyon, PUF, 1982.

¹³⁸¹ Le troisième arrondissement de Lyon est passé de 44000 habitants en 1851 à 72000 en 1856.

¹³⁸² Montchat et Monplaisir sont des lieux-dits situés aux confins orientaux de La Guillotière, et donc désormais de Lyon. Sur l'histoire de ces opérations foncières et immobilières, voir ROHART (Michel): Montchat un quartier lyonnais 1858-1914, mémoire de maîtrise d'histoire de l'Université Lyon II, 1980.

cause des faibles ressources de leurs communes, seule la réunion à la grande ville peut leur donner satisfaction.

La position de ces communes limitrophes à Lyon se reflète dans celle du Conseil d'Arrondissement, où sont majoritaires les cantons les plus proches de la métropole. Ce conseil renouvelle fidèlement son vœu de réunion de 1856, qui est repris de façon identique à chaque session entre 1861 et 1866. Sans qu'on sache toujours si ce vœu est pris à l'unanimité, les discussions longues qui marquent fréquemment cette simple réitération (trois heures en 1862, 2 heures en 1863) indiquent que le projet n'est pas sans susciter des questions. Les élus des cantons lyonnais, s'ils sont peut-être ceux qui se montrent réticents à cause du poids financier d'une telle mesure, se laissent néanmoins convaincre de l'intérêt pour Lyon de croître en superficie et en population afin de justifier son rang et conserver son importance. Les conseillers républicains présents au conseil s'en laissent eux-mêmes persuader, eux qui pensent peut-être utiliser cette réunion pour rendre à Lyon son conseil municipal élu. Quant aux élus des cantons les plus éloignés de Lyon, ils ne semblent pas répugner à donner à la ville-centre de plus en plus d'importance. Leur prospérité leur semble alors liée à celle de Lyon, et l'absence de pouvoir municipal lyonnais peut leur être une garantie de la modération des exigences ultérieures d'un chef-lieu encore plus grand.

La seule persévérance du Conseil d'Arrondissement ne peut cependant vaincre les réticences du conseil municipal lyonnais, et surtout l'absence de volonté gouvernementale quant à l'achèvement d'un tel projet. Seules des circonstances politiques peuvent faire basculer l'équilibre en place depuis 1852. Les événements de 1870 auraient pu jouer ce rôle.

b) L'épis` de 1871-77

Ce moment n'est pas sans rappeler les grandes heures des projets de réunion de 1833 ou 1849. Si Lyon n'a pas connu d'insurrections majeures en 1871, quelques spasmes ne l'en ont pas moins secoué (¹³⁸³). Plus encore que ces moments de crise, c'est l'attitude générale du conseil municipal reconstitué qui peut inquiéter les gouvernements. Dès les lendemains du 3 septembre (¹³⁸⁴), la commission provisoire qui siégeait à l'Hôtel de Ville s'était montrée rétive à

¹³⁸³ Plusieurs envahissements de l'Hôtel de Ville, une insurrection réduite le 30 avril à La Guillotière. Sur cette période, voir MOISSONIER (Maurice): La première Internationale et la Commune de Lyon, Paris, Editions Sociales, 1972.

l'autorité du représentant du gouvernement provisoire Challemel-Lacour, alors que le conseil municipal élu par la suite a tenté de jouer les médiateurs entre Versailles et la Commune de Paris, tout en menant une action quotidienne marquée d'un républicanisme radical sans concession, notamment sur la question scolaire. Le changement de régime ayant balayé les mesures de 1851 et 1852, Lyon se retrouve de nouveau menée par un maire désigné au sein d'un Conseil Municipal élu: les questions classiques du rapport des pouvoirs se trouvent de nouveau posées.

Au niveau local, on retrouve fragilité de certaines communes de banlieue qui n'est pas sans rappeler la situation de 1832. A Caluire, on voit par exemple les habitants des sections électorales de Cuire, puis de Caluire, émettre à la fin de 1871 des vœux pour être érigés en communes particulières et séparées des sections de Saint-Clair et du Clos Bissardon ⁽¹³⁸⁵⁾. Même si ici les causes de la demande ressortent bien plus d'une opposition fondamentale entre sections ouvrières et sections agricoles que de manoeuvres préfectorales, l'existence de telles dissensions est un support possible à un éventuel un projet de réunion.

Celui-ci ne peut être développé que par un gouvernement fort et déterminé, comme la période 1815-1848 l'a prouvé. Les préfets de 1871 et 1872 n'ont rien fait pour accéder aux demandes des habitants de Cuire et Caluire, pas plus qu'ils n'ont tenté de mettre sur pied un vaste projet de réunion. Il faut dire que la question du contrôle de l'administration municipale et de la police lyonnaise a été résolue sans ambage le 4 avril 1873, avec le vote d'une loi qui supprime la mairie centrale de Lyon et place la cité sous le régime dont Paris avait été doté un an auparavant. L'arrivée au pouvoir de Mac-Mahon, l'installation aux affaires des hommes de "l'ordre moral", la nomination d'un nouveau préfet à Lyon, la suspension du Conseil Municipal républicain vont redonner sa raison d'être à un grand projet d'annexion.

En Mai 1873, le préfet Ducros ⁽¹³⁸⁶⁾ arrive à Lyon pour être cet administrateur en chef de la ville que désigne la loi du 4 avril. La lecture de ses courriers avec le ministère de l'Intérieur ne laisse aucun doute: c'est bien pour museler le conseil municipal et les républicains lyonnais que ce préfet ultra a été nommé ⁽¹³⁸⁷⁾. Après diverses mesures répressives (décret sur les enterrements civils, censures diverses), le préfet dissout en octobre le Conseil Municipal élu en

¹³⁸⁴ Puisque la République a été proclamée à Lyon avant qu'elle ne le soit à Paris, comme ne manquent pas de le faire remarquer les radicaux lyonnais.

¹³⁸⁵ Archives Municipales de Lyon, WP528.

¹³⁸⁶ Voir WARTELLE (Jean-Claude): "Joseph Ducros, préfet de l'ordre moral, Lyon 1873", L'Histoire, n°12, 1979

¹³⁸⁷ Archives Nationales, F¹bII Rhône 14.

juin, et nomme une commission municipale qu'il cachait dans sa manche depuis longtemps. C'est alors qu'il choisit de réactiver les projets d'annexion. On retrouve là, en ordre dispersé, le cycle de 1851-52. On retrouve aussi les mêmes préoccupations. Il s'agit bien sûr de police, car le préfet souhaite contrôler efficacement les ouvriers de plus en plus nombreux qui s'activent à Villeurbanne, Vénissieux ou Caluire ⁽¹³⁸⁸⁾. Mais il ne faut pas oublier le préfet détient dans ces communes le pouvoir de préfet de police, aux termes de la loi de 1851 réactivée: l'amélioration de la police ne serait donc qu'un raffinement. Le but ultime du préfet, s'il n'est jamais exprimé explicitement, pourrait bien dès lors être le même que celui que poursuivaient ses prédécesseurs qu'ils se soient appelés De Brosse, Gasparin ou Darcy. L'annexion des communes voisines serait une fois de plus l'occasion de mettre un terme à l'indépendance municipale lyonnaise, en fournissant l'occasion de supprimer un conseil élu dont les opinions politiques sont à l'opposé de celles du gouvernement. Les considérations politiciennes appuient ainsi les considérations politiques.

C'est sur la base de ce projet d'ordre public que le préfet relance officiellement le projet, en profitant d'une question qui intéresse au plus haut point la toute nouvelle commission municipale, gagnée par principe aux exigences sécuritaires du préfet. Depuis août 1873 en effet, le préfet est en possession d'un rapport du Directeur de l'octroi de Lyon qui demande l'extension du périmètre de cet octroi. Ce n'est que le 26 décembre, après la dissolution du conseil élu, que le préfet présente son rapport à la commission municipale, en demandant la réunion à Lyon d'une partie de la commune de Caluire. Après réflexion et sur l'assurance préfectorale d'un gain de 200 000 francs sur les recettes de l'octroi, la commission municipale émet un vœu favorable à ce projet, le 18 février 1874. C'est là enclencher le projet de Ducros. Dans la foulée de ce vœu, le préfet soumet en effet un nouveau rapport, qui demande cette fois la réunion de Villeurbanne et Vénissieux, toujours sur la base d'un rapport du Directeur de l'Octroi. Aux considérations devenues traditionnelles sur la "*communauté d'intérêts*" et la contiguïté, se joint l'argument financier: en faisant rentrer dans le rayon de l'octroi non seulement les communes à annexer mais aussi les parties de banlieue des 3^e et 6^e arrondissements, c'est près d'un million de francs que peut rapporter l'extension du périmètre communal. C'est à cette promesse d'accroissement des revenus que répond la commission municipale en votant le 11 mars un vœu pour la réunion de Vénissieux, Villeurbanne et d'une partie de Caluire. Le vote se fait malgré les protestations de certains conseillers sur le coût en équipements d'une telle mesure,

¹³⁸⁸ C'est notamment à Caluire que se localisent les "châteaux de canuts", petites baraques-gargottes fréquentées les dimanches par les ouvriers de la soierie lyonnaise, et où la propagande républicaine se répand.

alors que la caisse communale doit faire face à de nombreuses dettes, celles de l'Empire et celles contractées pour la défense de la ville en 1870. On peut penser que les revenus escomptés ajoutés aux considérations "*d'ordre public*" que le préfet fait valoir font basculer les indécis. Dès le 16 mars, le préfet peut lancer la procédure d'enquête sur la réunion.

Cette fois, le projet soulève un tollé dans les communes concernées. Les registres de déclaration à l'enquête publique nous ont laissé la trace des protestations des industriels contre l'augmentation des charges, des ouvriers face aux hausses d'octroi, des commerçants contre le relèvement des patentes, et même des propriétaires fonciers qui, sceptiques sur la vocation industrielle ou résidentielle de leurs terrains, craignent la diminution des valeurs et des fermages par suite de l'alourdissement des contributions directes et indirectes. Dans les trois communes concernées, les déclarations en faveur de l'annexion se comptent sur les doigts de la main. Cette opposition est massive, et une large part de la population participe à ces enquêtes si l'on se réfère à celles des années 1830. A Villeurbanne, les quelque deux mille signatures portées sur les registres attestent que ce sont pratiquement tous les chefs de famille qui sont venus protester contre l'annexion ⁽¹³⁸⁹⁾. Le rapport des commissaires enquêteurs conclut pourtant en faveur de l'annexion, faisant fi des critiques considérées comme l'expression "*d'intérêts particuliers*" ou comme la conséquence d'une réflexion insuffisante des avantages de la réunion à Lyon. Les conseils municipaux manifestent pareillement leur opposition, en adoptant une position opposée à celle des années 1860: la hausse des revenus communaux aidant, on a pris clairement la mesure des avantages qu'il y avait à vivre à proximité d'une grande ville sans faire partie de son périmètre d'octroi et de son territoire communal. C'est là une rente de situation que personne, élus ou population, n'est disposé à abandonner. Les avis négatifs de ces conseils municipaux, dont il faut souligner qu'ils sont tous à majorité radicale, sont balayés avec désinvolture par le préfet Ducros. A peine a-t-il reçu le rapport d'enquête au début du mois d'avril 1874 qu'il hâte la procédure pour saisir au plus vite les conseils électifs, appelés à se prononcer aux termes de la loi de juillet 1837.

Il rencontre de nouveau une vive opposition de la part de ces conseils. Au Conseil Général par exemple, la coalition conseillers ruraux-conseillers républicains, menée par l'élu du 6^e canton de Lyon Durand ⁽¹³⁹⁰⁾, lui mène la vie dure. Elle s'entend d'abord à merveille pour retarder au maximum son vote, puis donne le 29 juin donner un avis très défavorable sur le

¹³⁸⁹ Archives Municipales de Lyon, WP528, deux registres.

¹³⁹⁰ La rive droite de la Saône.

projet d'extension territoriale de Lyon. Ce n'est finalement que cinq mois plus tard ⁽¹³⁹¹⁾ que le préfet peut transmettre au ministère de l'Intérieur un projet d'arrêté, en lui demandant que le projet soit soumis à l'Assemblée Nationale dès la prochaine session.

Le projet se perd en fait dans le compromis qui se dessine sur l'éventail politique de l'Assemblée et donne naissance aux lois constitutionnelles. Les gouvernements des "*honnêtes gens*" ⁽¹³⁹²⁾ n'est pas disposé à poursuivre la politique dont Ducros, nommé par De Broglie, avait été le fer de lance. Après le départ de Ducros en octobre 1875, le projet tombe dans l'oubli des bureaux préfectoraux. Si le préfet Welche qui succède à Ducros lui redonne de l'actualité, c'est sur la sollicitation du Ministère de l'Intérieur soucieux de mettre fin à un provisoire qui retarde d'autres procédures (l'érection de Saint-Fons en commune séparée notamment). Cette version actualisée se borne à considérer les avantages financiers du projet pour la ville de Lyon, et est réduite à la seule extension sur le territoire de Caluire. Cette annexion sans but achoppe sur l'absence de soutien: ni le gouvernement, ni le Conseil Municipal de Lyon réélu et réinstallé ne désirent l'annexion. Pour les gouvernements modérés des années 1876-77, la mesure n'est plus nécessitée par des vues à long terme pour un nouvel asservissement de Lyon. Avant même que la République ne s'installe définitivement, la politique gouvernementale est de traiter avec le Conseil Municipal lyonnais, et non plus de l'affronter et de le réduire. De son côté, le conseil radical ne peut que refuser un projet qui bafoue le droit communal, et qui est marqué du sceau du "*Proconsul Ducros*" comme on l'appelait à Lyon. Ensemble, en janvier 1877, préfet et ministre de l'Intérieur décident d'ajourner le projet, sans regret, entérinant ainsi ce qui s'avère être le désengagement de l'état dans la question de l'agrandissement du territoire communal lyonnais. Comme le dit le dernier rapport du préfet en date du 11 janvier 1877, la seule justification de la mesure aux yeux du représentant de l'Etat est de consacrer une situation qui existe dans les faits, celle de l'union de Lyon et de certaines parties des communes environnantes ⁽¹³⁹³⁾. Désormais en effet, l'Etat ne fait plus rien pour pousser à une réunion qui ne sert plus ni ses buts fondamentaux (la police est dans ses mains encore aujourd'hui, le pouvoir municipal est limité), ni les nécessités politiques des gouvernements (Lyon républicain est désormais en accord avec le régime du pays). Un gouvernement passif, des communes suburbaines conscientes de leurs intérêts matériels, c'est donc de Lyon que vient

¹³⁹¹ Il faut du temps pour faire des états statistiques, dresser des cartes, retrouver des budgets, surtout lorsque l'on a affaire à des communes réticentes.

¹³⁹² Georges DUPEUX, in Histoire de la France de 1852 à nos jours, (Georges DUBY directeur), Paris, Larousse, 1988.

l'ultime poussée du début du XX^e siècle, celle dont on se souvient encore aujourd'hui dans l'Est lyonnais.

c) Le rêve du Grand Ly`n

C'est en février 1903 que le maire de Lyon Victor Augagneur, socialiste indépendant qui a pris la mairie à Gailleton en 1900, dépose sur le bureau de son Conseil Municipal un rapport sur "*l'annexion de communes et portions de communes suburbaines à Lyon*". Ce projet concerne Villeurbanne, la majeure partie de Bron, Vénissieux, Saint-Fons et des portions de Caluire et de Saint-Rambert. Ce dépôt marque le début d'une lutte de trois ans entre partisans et opposants, entre Lyon et les annexables. Cette fois, le débat se déroule uniquement au niveau local, entre municipalités et personnalités proches politiquement ⁽¹³⁹⁴⁾. L'affaire se termine par un échec de la mairie de Lyon, qui ne parvient pas à faire accepter un projet à son avantage par la Chambre des Députés. En 1906, le nouveau maire de Lyon Edouard Herriot fait retirer le projet. C'est la fin du rêve de "Grand Lyon" caressé par Victor Augagneur, lequel a préféré démissionner en 1905 pour devenir gouverneur de Madagascar.

En 1876, le préfet Welche avait sans doute raison de penser que le Conseil Municipal radical refuserait de ratifier un projet d'annexion lancé par le détesté Ducros et qualifié d'anti-démocratique. Mais la gestion de la ville semble l'amener lentement à d'autres positions, en particulier sous l'influence des services techniques de la mairie. Au cours des années 1880-90, les remarques en faveur de l'annexion de portions de communes contigües à Lyon se font de plus en plus nombreuses. En avril 1882 par exemple, lorsque la commission d'étude sur le périmètre de l'octroi, au vu des fraudes existantes, propose "*d'agglomérer*" la partie intra-muros de Caluire et une importante portion de Villeurbanne ⁽¹³⁹⁵⁾. En 1883 encore, lorsque le Conseil Municipal de Lyon propose à Villeurbanne le rachat de la partie du parc de la Tête d'Or située sur le territoire de cette dernière. Ce dernier projet n'aboutit finalement qu'en 1894, après des discussions envenimées par des questions annexes que Bernard Meuret a présenté avec clarté ⁽¹³⁹⁶⁾. Ces questions sont elles aussi liées aux interpénétrations des deux communes ⁽¹³⁹⁷⁾, et

¹³⁹³ Archives Municipales de Lyon, WP528.

¹³⁹⁴ Augagneur le maire de Lyon et Francis de Préssensé le député de Villeurbanne et Caluire ont été très proches durant toute l'affaire Dreyfus, et si Préssensé est jaurésien, tous deux sont socialistes.

¹³⁹⁵ Archives Municipales de Lyon, 923 WP 205.

soulignent pour les municipaux lyonnais l'impossibilité de la cohabitation de deux organismes municipaux dans ce qui s'avère un même organisme urbain. Les techniciens de la voirie municipale en sont peut-être plus que tout autre persuadés, comme en atteste un rapport du voyer principal de 1891, qui s'attache à démontrer au maire "*la nécessité pour la ville de Lyon de s'annexer la commune de Villeurbanne*" ⁽¹³⁹⁸⁾, à propos d'une banale affaire de parcelles qui n'appelait pas de réflexions aussi générales et définitives. L'avènement d'une nouvelle équipe municipale et les modifications à une gestion qu'Augagneur veut plus énergique vont faire passer à l'état de projet ces échos annexionnistes. Et ce d'autant plus que le recensement de 1901 enregistre une baisse de la population lyonnaise et une hausse de celle de Villeurbanne, éveillant ainsi le spectre de la décadence.

Il semble que le Docteur Augagneur ait caressé très tôt son projet de Grand Lyon. Quelques allusions dans diverses sessions du Conseil Municipal des années 1901 et 1902 montrent que le sujet est dans l'air ⁽¹³⁹⁹⁾. Les velléités annexionnistes du maire de Lyon sont d'ailleurs connues et les articles des journaux conservateurs de Lyon les dénoncent comme une mesure politique visant à bouleverser la carte électorale lyonnaise au profit des socialistes, bien avant que le rapport sur l'annexion ne soit déposé ⁽¹⁴⁰⁰⁾. De leur côté, les élus municipaux villeurbannais qui savent depuis longtemps que leur commune est menacée par l'expansion lyonnaise, contactent dès la fin d'avril 1902 leur député Francis de Préssensé, lequel entame une campagne d'affichage à Caluire ⁽¹⁴⁰¹⁾ pour dire son opposition à un tel projet, puis rencontre en janvier 1903 Emile Combes à ce sujet. A ce moment, "*Victor Ier*", comme le disent ses adversaires, attend encore pour présenter son projet. Face aux oppositions qu'il connaît déjà, il fourbit en effet des armes qu'il espère efficace, en créant à Caluire ou aux Charpennes (partie de Villeurbanne la plus proche de Lyon) des comités annexionnistes qui pourront allumer des

¹³⁹⁶ MEURET (Bernard): Le socialisme municipal, Villeurbanne 1880-1982. Histoire d'une différenciation, Lyon, PUL, 1982.

¹³⁹⁷ En 1873, un accord est passé entre les deux communes pour la construction par Villeurbanne d'une école aux confins communaux, qui accueillerait des enfants de Lyon habitant loin des écoles de leur commune, moyennant une redevance de 5000 francs l'an. En 1890, la mairie de Lyon dénonce le contrat, après avoir fait construire un groupe scolaire sur son territoire. La mairie de Villeurbanne demande des indemnités pour cette rupture, et lie la solution de la question du Parc de la Tête d'Or à cette affaire.

¹³⁹⁸ Archives Municipales de Lyon, 923 WP 205, rapport du 23 octobre 1891.

¹³⁹⁹ Cf. par exemple la séance du 30 avril 1901 où le maire invoque la "*probable*" prochaine modification du périmètre de Lyon.

¹⁴⁰⁰ L'Express du 29 décembre 1902.

¹⁴⁰¹ L'Express, 31 décembre 1902.

contre-feux et montrer (aux conseils électifs, au gouvernement, à la Chambre) que l'opinion des communes suburbaines n'est pas unanime ⁽¹⁴⁰²⁾. Sans doute souhaite t-il aussi obtenir l'assentiment unanime de son Conseil Municipal, droite incluse. Tout semble prêt fin février. Et tout commence très bien puisque les propositions du maire recueillent l'unanimité à la séance du Conseil Municipal du 17 mars 1903.

En fait, c'est toute la première partie de la procédure qui se poursuit de façon idéale, si l'on excepte bien sûr les oppositions qu'expriment les conseils municipaux et les déposants de l'enquête publique en avril 1903 ⁽¹⁴⁰³⁾. Les conseils d'arrondissement et de département, sur la promesse des représentants de Lyon de ne pas demander l'augmentation du nombre de cantons du nouveau Lyon ⁽¹⁴⁰⁴⁾, se prononcent en effet en faveur du projet malgré les défenses héroïques de Pierre Baratin, conseiller d'arrondissement du canton de Villeurbanne, ou de Pommerol, maire de Saint-Fons et conseiller général du canton de Villeurbanne. Le préfet Alapetite se montre quant à lui bien disposé envers le projet, diligentant l'instruction et concluant la procédure d'un rapport favorable ⁽¹⁴⁰⁵⁾.

C'est lorsque le projet arrive sur les bureaux des ministères, puis sur ceux de la Chambre, que tout va se gâter. A Lyon, on ne doute pourtant pas de la réussite, et les travaux vont bon train pour préparer les prochaines élections municipales à l'échelle du Grand Lyon: en février 1904, le maire demande même au service de l'architecture de commander dix nouvelles urnes afin de meubler les futurs bureaux de vote, alors qu'on s'active depuis septembre 1903 à compter les électeurs des futurs arrondissements municipaux ⁽¹⁴⁰⁶⁾. La suite des événements va faire déchanter l'optimiste Augagneur. Malgré la diligence des services municipaux à fournir les documents demandés par Paris avant même que ces demandes ne soient formulées, le projet s'enlise.

¹⁴⁰² Voir la lettre du conseiller prud'homme Bonnetaire de Caluire en date du 12 février 1903 qui demande quelques ultimes renseignements avant de "*commencer la campagne*". Archives Municipales de Lyon, WP 528.

¹⁴⁰³ A Villeurbanne, on compte 2412 signatures contre le projet et 45 pour. La ville compte alors 29 220 habitants. On peut remarquer que l'émoi et la mobilisation sont moindres qu'en 1874. Il faut dire aussi qu'une partie des considérations financières sont écartées depuis la suppression de l'octroi de Lyon en 1901.

¹⁴⁰⁴ C'est là un projet soutenu depuis les années 1880 par les élus lyonnais de toutes tendances, car il leur permettrait de contrôler les conseils électifs, et de ne plus subir la majorité des cantons ruraux.

¹⁴⁰⁵ Archives départementales du Rhône, 1M97, rapport au président du Conseil, ministre de l'Intérieur et des Cultes, 1903.

¹⁴⁰⁶ Archives Municipales de Lyon, WP 528.

Les oppositions sont en effet variées. Outre les démarches d'opposition des communes concernées, orchestrées par Pressensé qui se multiplie dans les bureaux ministériels, le projet suscite aussi les réticences classiques telles que celle de la Compagnie des Notaires, et d'autres plus inattendues comme les oppositions du Ministère des Finances ⁽¹⁴⁰⁷⁾. Malgré ces obstacles, le premier barrage de l'examen du projet de loi au Conseil d'Etat est franchi, et le 24 mars 1904, le projet déposé à la Chambre des Députés est renvoyé à la commission d'intérêt local. C'est là en fait que les pressions vont s'exercer avec le plus de succès. Toujours sous la houlette de Pressensé, qui fait partie de la commission d'intérêt local, le rapport de la commission prend du retard et les modifications qui lui sont apportées de l'ampleur. Le texte définitif, modifié par des députés sensibles aux droits des annexés et aux intérêts acquis, est rejeté par le Conseil Municipal de Lyon lorsqu'il lui parvient. Ce document comportait notamment la modération des impôts et taxes, et faisait de Villeurbanne un seul arrondissement municipal. Après d'autres modifications demandées par Combes puis par le ministre des Finances, le projet est finalement près en juillet 1905, et donc apte à être discuté à la session suivante. Une telle discussion n'aura jamais lieu.

Le 25 novembre 1905, le nouveau maire de Lyon Edouard Herriot ⁽¹⁴⁰⁸⁾ a en effet demandé au préfet de faire retirer le texte, ce qui est chose faite en janvier 1906 (décret du 17). La position du jeune maire, malgré les questions fréquentes de ses conseillers, est désormais fixée: pour Herriot, l'annexion doit se faire sans condition, sur la base de l'égalité de tous les futurs Lyonnais. Cette position qui exclut toute mesure de transition en matière de taxes équivaut à enterrer le projet, si on se réfère à la position de la Chambre des Députés. Après avoir dans un premier temps cherché à obtenir l'assentiment des maires concernés pour parvenir à une telle annexion "égalitaire" (1905-1909), Herriot abandonne définitivement le projet pour envisager d'autres solutions aux problèmes que pose la contiguïté de Lyon et des communes qui l'entourent. Le 3 mai 1909, il annonce donc aux maires de Bron, Caluire, Villeurbanne et Vénissieux qu'il est prêt à étudier toutes les questions d'intérêt commun dans des réunions trimestrielles (abattoirs, égouts, eaux, tramways,...). Les maires repartent alors

¹⁴⁰⁷ Par le jeu complexe des tranches d'imposition et de taxes, le Trésor verrait globalement diminuer ses recettes après l'annexion. Voir la lettre de l'avocat Charles Barry qui défend la ville de Lyon au Conseil d'Etat, 12 mars 1904. Archives Municipales de Lyon, WP 528.

¹⁴⁰⁸ Déçu dans son action municipale, et dans son activité politique (il ne peut empêcher la formation de la S.F.I.O. en avril 1905), Victor Augagneur choisit donc l'exil en cherchant à obtenir le poste de gouverneur de Madagascar. C'est chose faite en octobre 1905, et le maire démissionne à la fin du mois. Le 3 novembre, le jeune conseiller municipal Herriot est élu maire, en réunissant les voix radicales et libérales au détriment du candidat socialiste.

quérir l'avis de leurs conseils pour savoir s'ils désirent qu'il intervînt des conventions entre Lyon et ses voisines *"qui tout en sauvegardant les intérêts de chaque commune, faciliteraient leurs relations, leur développement, et rende possible pour l'avenir l'annexion"* ⁽¹⁴⁰⁹⁾. Cette prorogation de l'annexion, jointe aux déclarations d'Herriot qui le même jour dit qu'*"il ne craint pas l'annexion, mais il ne la désire pas"*, explique l'adhésion de tous les conseils municipaux. Trois réunions des maires ont ainsi lieu jusqu'à la fin de l'année 1909, sur les problèmes d'hôpitaux, de tramways et de police ⁽¹⁴¹⁰⁾, dans un esprit de confiance mutuelle ou chacun semble avoir abandonné ses projets ou ses craintes d'annexion. Edouard Herriot a pourtant à compter avec un Conseil Municipal qui n'a pas renoncé, toutes opinions confondues, au projet d'annexion. Lorsqu'en janvier 1910 il est question une fois de plus de la division en deux du 3^e arrondissement, le rapporteur de la commission conclut sur le côté provisoire de son projet de redécoupage en arrondissements, et demande qu'il soit reporté jusqu'à l'annexion, *"à faire avant 1912"* ⁽¹⁴¹¹⁾. Ce n'est que lentement qu'Herriot parvient à persuader son Conseil Municipal, sinon de l'inutilité, du moins de l'impossibilité momentanée de l'annexion. A ce titre, la manière dont il désolidarise de l'annexion les questions du redécoupage cantonal et de la division du 3^e arrondissement est exemplaire. Progressivement en effet, il s'essaie à isoler la procédure de l'annexion pour lui faire perdre de l'importance. C'est ce travail de fond qui explique le succès de la politique de convention qu'il met en place à partir de 1909.

Si on ne connaît pas le devenir de la *"commission intercommunale"* de 1909, on sait que des conventions intercommunales furent effectivement signées. Le 27 janvier 1913 par exemple, le Conseil Municipal de Lyon accepte sans discussion un accord qui établit que moyennant le versement de droits, les communes de Villeurbanne, Vaux et Vénissieux peuvent déverser leurs eaux dans les égouts de Lyon. Si il serait par trop anachronique de voir dans ces conventions et dans cette commission intercommunale l'ébauche de la Communauté Urbaine actuelle, on peut par contre y sentir l'émergence d'un *"esprit d'agglomération"* par lequel diverses communes se sentent unies par des problèmes que leur pose leur continuité (égouts), ou plus simplement par des questions communes (tramways, lois de police). On voit là se confirmer le mouvement

¹⁴⁰⁹ Réunion des maires du 3 mai 1909, compte rendu manuscrit, Archives Municipales de Lyon, WP 528.

¹⁴¹⁰ 26 juillet, 6 octobre et 3 décembre. Seuls les comptes rendus dactylographiés de la première rencontre sont conservés. On ne connaît pas actuellement aux archives municipales de documents qui attesteraient de la continuation de ces réunions au-delà de l'année 1909, mais la série est toujours en cours d'inventaire.

¹⁴¹¹ Procès-verbaux du Conseil Municipal, 31 janvier 1910.

entrevu en 1840-48 autour de la question du chemin de fer. C'est ce succès qui explique que le projet de 1903 soit le dernier à demander une annexion des communes voisines. D'autres procédures apparaissent, moins coûteuses matériellement et politiquement, qui sont tout autant susceptibles de résoudre l'essentiel des problèmes posés. Et si la crainte de l'annexion a parfois suscité (et suscite encore) des politiques de différenciation dans les communes périphériques et notamment à Villeurbanne, c'est dans un jeu de rivalités qui ne passe plus par la menace de la destruction des formes communales.

De la fin de cette histoire là, outre la naissance de nouvelles procédures "*d'aggrégation*" comme aurait dit le préfet De Brosse, on peut tirer un enseignement majeur. C'est celui du désengagement complet de l'Etat central de la question. Le peu de zèle du gouvernement à faire aboutir la question dans le sens des intérêts lyonnais vient sanctionner définitivement la fin d'une époque. On pouvait déjà l'entrevoir en 1856 ou 1875-77, mais l'épisode de 1903 confirme que le pouvoir central n'a plus aucun intérêt à agrandir le territoire de Lyon. Désormais, dans un cadre de légalité républicaine, une telle mesure n'aboutirait qu'à donner plus de poids à la première mairie de France, plutôt que de servir une logique d'Etat. Car si l'accord politique générale entre les radicaux lyonnais et la République a rendu à Lyon son autonomie municipale et a sérieusement entamé la méfiance atavique des gouvernements face à une commune centrifuge, il n'a pas pour autant entamé ces conquêtes importantes du pouvoir national, à savoir le pouvoir de police et le contrôle des activités de la commune (notamment par le budget). En cette III^e République, le retour de Lyon au droit commun municipal ne va pas aussi loin.

2. Le retour au droit commun municipal

a) Les franchises municipales, un cheval de bataille pour l'opposition à l'Empire

Les dernières années du Second Empire sont marquées par une politisation accrue de la question municipale, à Lyon comme ailleurs. En effet, l'autonomie municipale fait partie de toutes les questions qu'agite le débat des années 1860 sur la décentralisation. Comme le rappelle Louis S.Greenberg, Lyon est très engagée dans le combat décentralisateur de ce moment ⁽¹⁴¹²⁾. Aux professions de foi des libéraux et des républicains contre la centralisation

⁽¹⁴¹³⁾ se joignent progressivement les revendications pragmatiques de certains Lyonnais qui réclament la restitution de leurs droits municipaux enlevés en 1852.

Les évolutions de ce débat sont sensibles lorsqu'on suit les échos qu'il suscite au Corps Législatif de l'Empire. Les Cinq de l'opposition (Darimon, Ollivier, Picard, Hénon et Jules Favre) élus en 1857 sont bien placés pour faire de la question municipale un des fers de lance de leur combat. Elus de Paris ou de Lyon, ils ne manquent pas une occasion de s'adresser à leurs collègues pour leur faire part de leurs remarques sur le mode de nomination des conseils municipaux de ces villes. A la lecture des comptes-rendus du Corps Législatif, on se rend compte que bon an mal an, les Cinq abordent au moins une fois par session jusqu'en 1863. Après la progression des opposants aux élections de 1863, la question rencontre même un écho plus large que celui des 32 députés d'opposition ⁽¹⁴¹⁴⁾. En 1864, un projet d'amendement de l'adresse du corps législatif pour y inclure cette question de l'élection des municipalités de Lyon et de Paris n'est repoussé qu'à 182 voix contre 61. Même si les libertés municipales ne figurent pas parmi les cinq "*libertés nécessaires*" que Thiers réclame au Corps Législatif en janvier 1864, elles continuent d'alimenter la bataille entre les opposants de tous poils et les soutiens de l'Empire autoritaire. 1867 voit culminer la discussion.

La mise en place de ce qu'on a coutume d'appeler "l'Empire Libéral" se traduit par une série de concessions aux revendications libérales. Aménagements du système parlementaire, lois de presse et de réunions publiques se succèdent jusqu'en 1870. L'examen au Corps Législatif d'un projet de loi sur les conseils municipaux fait partie de cet infléchissement impérial. Dix-huit députés déposent alors un amendement relatif aux conseils municipaux de Paris et Lyon (Hénon, Favre, Jules Simon, Garnier-Pagès, Lanjuinais...), en même temps qu'ils proposent un projet d'interpellation à l'Empereur sur l'élection d'un Conseil Municipal à Lyon ⁽¹⁴¹⁵⁾. Les deux démarches subissent un sort identique: alors que la demande d'interpellation est déclarée irrecevable par les neufs bureaux de l'Assemblée, l'amendement soutenu le 14 avril 1867 par Ernest Picard et Jules Favre est rejeté à 196 voix contre 27. Les protestations de deux des ténors de l'opposition contre la confiscation du suffrage universel et l'irremplaçable proximité

¹⁴¹² GREENBERG (Louis M.): Sisters of liberty. Marseille, Lyon, Paris and the reaction to a centralized state, 1868-1871, Cambridge, Harvard University Press, 1971.

¹⁴¹³ Odilon Barrot a écrit De la centralisation et de ses effets en 1861, E.Laboulaye L'état et ses limites en 1863, poursuivant des discussions nourries par Tocqueville, Michelet et Quinet.

¹⁴¹⁴ C'est le compte qu'en établit Jacques ROUGERIE in Histoire de la France, (Georges DUBY directeur) tome 3, Paris, Larousse, 1987, p.108.

¹⁴¹⁵ Archives Nationales, C 1119, dossier n°16.

entre les administrations municipales et les administrés ne suffisent pas encore à convaincre les parlementaires gouvernementaux.

Cet échec vient ancrer le thème des franchises municipales dans le camp de l'opposition à l'Empire, en particulier chez les républicains, et en particulier à Lyon. La revendication pour le droit de la ville à élire son conseil municipal n'avait en fait jamais cessé, comme en témoignent les interventions au Corps Législatif du député de Lyon Hénou (de 1857 à 1863, 3 de ses 5 interventions y sont consacrées). Mais les années 1866-70 voient le thème surgir avec une vigueur particulière. Tout commence au Conseil d'arrondissement en 1866, lorsque cinq représentants de Lyon proposent l'émission d'un vœu sur l'élection d'un Conseil Municipal à Lyon par les habitants. En 1867, les républicains modérés et radicaux organisent une pétition au Sénat qui doit examiner le projet de loi sur les conseils municipaux. Enfin, après le refus du Sénat de rendre son Conseil Municipal élu à Lyon, tous les conseillers des cantons de Lyon démissionnent de leur siège au Conseil Général et au Conseil d'Arrondissement. La question fait d'ailleurs recette au-delà des seuls républicains lyonnais. Les monarchistes de Lyon ne sont pas en reste, qui créent en 1868 le journal La Décentralisation et organisent l'année suivante un Congrès de la Presse où de nombreuses communications sont consacrées aux libertés provinciales et communales. Elle est en fait au cœur du débat politique lyonnais, comme l'illustrent en cette même année 1869 le débat autour du projet gouvernemental de soumettre les budgets de Lyon et de Paris au Corps Législatif ou encore la brochure du jeune libéral Edouard Aynard qui attaque la bourgeoisie lyonnaise liée au régime pour son abandon des libertés municipales ⁽¹⁴¹⁶⁾.

Sans oublier certaines contradictions qui tiennent souvent aux subtilités du jeu politique ⁽¹⁴¹⁷⁾, il se dessine à Lyon un mouvement qui tout en restant confiné dans les limites de la situation politique nationale agrège localement des "partis" différents. Les "franchises municipales" dessinent un lieu de convergence qui annonce la naissance d'un parti de la "république raisonnable" à Lyon, où la revendication de "*faire ses affaires soi-même*" ⁽¹⁴¹⁸⁾ joue un rôle central. Libéraux et républicains se retrouvent sous cette bannière. Il n'y a rien d'étonnant dès lors à voir la pétition au Sénat de 1867 diffusée par la Société d'Economie

¹⁴¹⁶ Le suffrage commercial et la situation politique à Lyon, Lyon, s.e, 1869.

¹⁴¹⁷ Ainsi la mesure d'examen par le Corps Législatif du budget de Lyon, qui dans l'esprit du gouvernement était une diminution de l'arbitraire gouvernemental, est interprétée à Lyon comme une ultime dépossession des lambeaux de l'autonomie communale.

¹⁴¹⁸ F.VARAMBON: Les affaires municipales de Lyon, Paris, Guillaumin, 1870. Varambon, avocat, membre du Conseil général démissionnaire en 1867, était un des républicains "modérés" dont parle Sébastien Commissaire dans ses Mémoires et souvenirs.

Politique, cénacle du libéralisme lyonnais fortement "noyauté" par les républicains ⁽¹⁴¹⁹⁾. Cette convergence s'esquisse ailleurs sous d'autres formes: "le programme de Nancy" de 1865, "projet de décentralisation" comme l'annonce le titre de l'ouvrage imprimé qui le formule, est signé ou approuvé par des hommes aussi divers que le légitimiste de Montalembert, l'orléaniste Dufaure, le libéral Laboulaye ou le républicain lyonnais Jules Favre ⁽¹⁴²⁰⁾. Si pour les républicains radicaux le thème des franchises tire son importance de la pensée politique qui fait de la commune le premier échelon de la république, c'est dans la réflexion sur la propriété et la liberté individuelle que les droits municipaux trouvent leur légitimation pour les libéraux ⁽¹⁴²¹⁾. Entre républicains et libéraux lyonnais, et avec une particulière intensité chez les modérés des deux camps, l'union peut se faire sur ce thème de l'élection du Conseil Municipal et des franchises. Un "front du refus" plus large peut même s'esquisser, qui atteint certains monarchistes.

En effet, les revendications républicaines sur l'autonomie municipale attirent peu à peu des personnalités d'autres bords. Si en 1866 ce sont les conseillers républicains qui amènent le débat sur le conseil municipal au Conseil d'Arrondissement, ce sont tous les conseillers lyonnais qui démissionnent à la fin de 1867 lorsqu'il s'avère que le gouvernement ne veut pas permettre à Lyon de se gérer elle-même. Le thème des franchises municipales, après avoir en 1867 fait l'union des républicains lyonnais "radicaux" et des "modérés" pour la pétition au Sénat ⁽¹⁴²²⁾, est susceptible de rassembler un courant plus large encore. Le contenu des brochures écrites par Le Royer ⁽¹⁴²³⁾ ou Varambon fait alors une large part aux récriminations contre les impôts excessifs entraînés par les somptuosités préfectorales, contre l'excès d'Etat, contre les allures contre-nature que les grands travaux ont donné à la cité. Outre le fait qu'ils recueillent l'approbation des libéraux, ces arguments sont bien accueillis par certains conservateurs, en un moment où l'ordre règne et où les emprunts engagés pour les grands travaux commencent à

¹⁴¹⁹ DOCKES (Jean-Pierre): Historique de la Société d'économie politique et d'économie sociale de Lyon, 1866-1966, Lyon, Bonnavat, 1966.

¹⁴²⁰ Odile VOILLIARD "Autour du programme de Nancy (1865)", in Régions et régionalismes en France du XVIII^e siècle à nos jours, actes publiés par Christian GRAS et Georges LIVET, Paris, PUF, 1977.

¹⁴²¹ Comme l'écrit encore Laboulaye dans Le parti libéral en 1865, c'est du droit de voter l'impôt pour ceux qui détiennent les propriétés touchées par la fiscalité que découle le droit d'élection des autorités municipales. En se réclamant de Locke, Laboulaye fait du refus de donner aux Lyonnais et aux Parisiens le droit d'élire leurs conseils une atteinte à la propriété, cette liberté essentielle.

¹⁴²² Sébastien COMMISSAIRE: mémoires et souvenirs, Lyon, Meton, 1888.

¹⁴²³ Revendications du droit d'élire le conseil municipal de Lyon, pétition au Sénat, Lyon, 1867.

faire sentir leur poids. L'ancien conseiller municipal Hodieu, qui avait soutenu en 1849 et 51 les projets gouvernementaux de loi spéciale, laissait entrevoir en 1866 qu'un rapprochement sur le thème des franchises était possible, en prenant position pour l'élection d'un Conseil Municipal au suffrage restreint ⁽¹⁴²⁴⁾. Cette coalition locale est en quelque sorte scellée en 1869, lorsque des journaux aussi différents que le Salut Public conservateur, la Décentralisation monarchiste et le Progrès républicain vitupèrent tous ensemble contre le projet d'examen du budget communal par le Corps Législatif ⁽¹⁴²⁵⁾. De cette convergence, c'est le parti républicain, plus organisé, qui va bénéficier.

Pour les élections de 1869, les radicaux lyonnais font des libertés municipales un des thèmes de leur campagne, accentuant sa popularité et la familiarisation des électeurs avec son contenu ⁽¹⁴²⁶⁾. Leur victoire (y compris sur les républicains modérés comme Hénon et Jules Favre), témoigne en partie du succès de ce discours sur les "franchises" au sein des groupes populaires de La Croix-Rousse ou de la rive gauche du Rhône. Le début des années 1870 va le diffuser plus largement encore, tout en politisant plus étroitement son usage au profit des seuls républicains. Lorsque Emile Ollivier lance en 1870 les travaux d'une commission de décentralisation ⁽¹⁴²⁷⁾, il satisfait à une conviction personnelle autant qu'à une pression générale qui dépasse les groupes politiques. Ceal est plus particulièrement vrai à Lyon où il n'y a plus de Conseil Municipal élu depuis 1852. Il se dessine alors un espoir de voir Lyon revenir dans le droit commun ⁽¹⁴²⁸⁾, puisqu'en juillet 1870 le Corps Législatif se déclare en faveur du retour à l'élection du Conseil Municipal. La chute de l'Empire et le difficile début de la nouvelle décennie en décident autrement. Le projet n'atteint pas le Sénat, et les républicains lyonnais peuvent exploiter à satiété le thème de l'Empire oppresseur des franchises municipales. Jusque dans ses réformes, l'Empire favorise ainsi l'acaparement des "franchises" par l'opposition.

¹⁴²⁴ A.HODIEU: Essais de nomenclatures municipales et autres de 1800 à 1865, Lyon, Thibaudier, 1966.

¹⁴²⁵ Ces journaux n'avaient pas soutenu la pétition de 1867 au Sénat, la trouvant trop partisane. Cela montre le chemin parcouru.

¹⁴²⁶ MARITCH (Streten): Histoire du mouvement social sous le Second Empire à Lyon, Paris, Rousseau, 1930.

¹⁴²⁷ Dont les comptes-rendus, conservés aux Archives Nationales en F¹a 602 et 603, ont été analysés par B.BASTON-GAUDEMET, La commission de décentralisation de 1870, Paris, PUF, 1970

¹⁴²⁸ Dont témoigne la brochure de Varambon Les affaires municipales de Lyon, op. cit., contemporaine de cette décision.

b) Une nouvelle l'exception

Comme l'écrit Louis Greenberg, la loi municipale du 16 avril 1871 marque la reprise en main par l'Etat des collectivités et localités: Thiers annonce clairement que celles-ci et celles-là doivent être soumises au pouvoir central. Si Thiers abandonne aux notables locaux l'élection des maires par leurs conseils municipaux, il reste ferme sur la nomination par le gouvernement des magistrats municipaux des communes de plus de 20 000 habitants. Le mouvement de décentralisation esquissé à la fin de l'Empire et qui comptait de nombreux partisans monarchistes et républicains au sein de l'Assemblée ne pouvait sans doute pas survivre à l'épisode de la Commune, qui renforçait les convictions partisans d'un état centralisateur tout en effrayant une nouvelle fois les tenants de l'autonomie communale. Encore faut-il expliquer que malgré l'absence de troubles majeurs à Lyon, la ville fasse en 1873 l'objet des mêmes mesures d'exceptions que la capitale du pays en 1872.

C'est en grande partie le vieux contentieux de la ville révoltée et "girondine" qui alimente les inquiétudes gouvernementales. L'engouement pour la décentralisation dont elle a été le siège sous l'Empire ne compte guère en sa faveur aux lendemains de celui-ci. Les positions du Comité de Salut Public ou du premier conseil municipal, qui demandent en 1870-71 une autonomie communale élargie et rechignent aux injonctions parisiennes ⁽¹⁴²⁹⁾, ne sont pas là pour rassurer les bureaux des ministères. Pas plus que les diverses initiatives "fédéralistes" organisées à Lyon (le Comité Central Fédératif Lyonnais est un organe virulent de la Ligue du Midi ⁽¹⁴³⁰⁾) qui viennent réactiver les représentations collectives d'un Lyon centrifuge. Mais plus encore peut-être, c'est l'activisme républicain des municipalités de Lyon qui vient se poser comme un défi à l'Assemblée monarchiste et aux gouvernements de compromis qui gouvernent le pays. Répercutés par les rapports de préfets en difficulté, soulignés par les fiches de commissaires de police épargnés par les bouleversements du 4 septembre, amplifiés par une presse parisienne (et lyonnaise ⁽¹⁴³¹⁾) conservatrice qui ne veut voir en Lyon que le bouillon de culture d'une nouvelle Commune, les soubresauts de 1871 semblent engendrer dans les milieux

¹⁴²⁹ Voir par exemple l'épisode d'avril 1871 où le Conseil Municipal s'insurge contre une affiche préfectorale commençant par ces mots "*je donne l'ordre formel à Mr. le maire de Lyon...*", Archives Nationales, F¹bII Rhône 14.

¹⁴³⁰ Cf. MOISSONIER (Maurice): La première Internationale et la Commune de Lyon, Paris, Editions Sociales, 1972.

¹⁴³¹ Voir les comptes-rendus de la Fête des Ecoles du 13 août 1871, et le rapport du préfet sur les faits et leur interprétation le 23 août, Archives Nationales, F¹bII Rhône 14. D'une remise des prix républicaine, les journaux font une bacchanale où dansent des enfants ivres, entre les mains d'instituteurs barbus aux regards vicieux.

parlementaires et gouvernementaux une véritable hantise de Lyon. C'est ce que constate le député de Lyon Edouard Millaud en septembre 1871, et qui le fait parler de "*la terreur qu'inspire à l'Assemblée Nationale la démocratie lyonnaise*" ⁽¹⁴³²⁾. Ce sont bien les mêmes craintes séculaires augmentées des inquiétudes du présent qui vont dicter une nouvelle loi d'exception.

Dès 1871, on se préoccupe dans les bureaux du Ministère de l'Intérieur de réfléchir sur l'organisation municipale et la police de Lyon ⁽¹⁴³³⁾. Si dans un premier temps l'action du préfet et du gouvernement prend les chemins de la conciliation, avec la volonté de ne pas mettre le Conseil Municipal en position de rébellion mais de le dompter par "*la force bureaucratique*" ⁽¹⁴³⁴⁾, cette action pacifique prend des accents plus offensifs dans le courant de l'année 1872. Le militantisme des conseils municipaux lyonnais (notamment en matière scolaire) y est pour beaucoup, surtout par les échos qu'il éveille dans les milieux conservateurs lyonnais qui accablent depuis 1871 préfet et ministres de lettres et de requêtes pour qu'il soit mis fin au règne des hommes du 4 septembre. D'autre part, les rapports qui émanent des "mouches" de la Préfecture de police de Paris ⁽¹⁴³⁵⁾ placées à Lyon qu'à Genève se font de plus en plus alarmants sur la préparation à Lyon d'une insurrection d'envergure. A la fin de l'année 1872, le gouvernement est décidé à faire quelque chose pour mettre fin aux excès des radicaux lyonnais. Les pressions de la droite conservatrice ⁽¹⁴³⁶⁾, décidée à moyen terme à imposer sa politique et ses hommes, vont considérablement accélérer et aggraver la procédure envisagée.

Au début de l'année 1873, le dépôt à l'Assemblée du rapport De Sugny sur les actes du gouvernement de la Défense Nationale présente sans aménité les expériences fantaisistes du général Mierolawski, financées par le Conseil Municipal de Lyon ⁽¹⁴³⁷⁾. Ce rapport met en particulier l'accent sur les caractéristiques nouvelles de la population lyonnaise (une population

¹⁴³² Edouard MILLAUD: Journal d'un parlementaire, Paris, Oudin, 1914.

¹⁴³³ Le préfet du Rhône est spécialement convoqué à cet effet par le Ministre de l'Intérieur le 30 août 1871. Archives Nationales, F¹bII Rhône 14.

¹⁴³⁴ Lettre du Préfet au Ministre, 9 février 1872, Archives Nationales, F¹bII Rhône 14.

¹⁴³⁵ Archives de la Préfecture de Police, B A/395.

¹⁴³⁶ Sensible par exemple avec l'injonction de la commission de décentralisation (!) au Ministre de l'Intérieur pour qu'il fasse cesser les manifestations d'indépendance de la municipalité lyonnaise. Voir le Temps du 14 avril 1873.

¹⁴³⁷ M.DE SUGNY: La révolution lyonnaise du 4 octobre 1870 au 8 février 1871, Paris Lachaud, 1873, contient les éléments concernant Lyon extraits du rapport général. Le Figaro, La Patrie, L'Ordre font des gorges chaudes de ces faits en des articles où l'accusation de détournement des fonds publics pèse en filigrane sur les conseillers républicains, en même temps qu'ils prouvent leur incapacité à gouverner une cité comme Lyon.

nomade amenée par les chemins de fer et les grands travaux) et sur les "*tendances à l'isolement et à la séparation*" que Lyon manifeste par atavisme. Après un tel rapport, l'Assemblée s'émeut de cette cité trublionne, et le projet de loi sur l'administration municipale de Lyon que le gouvernement venait de proposer ⁽¹⁴³⁸⁾ se voit doublé d'une proposition du baron Chaurand pour donner à Lyon la même constitution municipale ⁽¹⁴³⁹⁾ que celle qui a été donnée à Paris par la loi du 4 avril 1872. Le baron Chaurand, député de l'Ardèche qui siège à l'extrême droite de l'Assemblée, est un de ces Lyonnais conservateurs qui abhorre sincèrement les hommes du 4 septembre ⁽¹⁴⁴⁰⁾. Pas plus qu'en 1851, on ne peut donc lire la loi d'exception comme la simple expression du conflit politique et géopolitique entre le pouvoir central et une ville centrifuge. Au sein même de cette ville, et parmi ceux là qui exaltent le plus volontiers les franchises municipales d'Ancien Régime, on donne au combat politique national une importance bien supérieur au seul amour de l'indépendance locale. Lorsque les adversaires de la République vantent les franchises, il va de soi que le pouvoir élu dont ils parlent doit être choisi par un suffrage restreint, et non par le suffrage universel. Les oppositions un temps cachées par le combat commun contre l'Empire ressortent ainsi au grand jour dans ces moments où se joue la nature du régime du pays.

le projet de Chaurand est accueilli favorablement à la Chambre, puisqu'on vote l'urgence avant de renvoyer le texte à la commission de décentralisation. Le constat déjà ancien ⁽¹⁴⁴¹⁾ selon lequel la situation de la municipalité de Lyon n'est nettement définie par aucun texte de loi donne en effet le prétexte législatif à la mise au point d'une loi spéciale, sans attendre le vote des lois prévues (loi municipale, loi sur les grandes villes). Tout est prêt pour un ultime débat, dans une ambiance chauffée à blanc par la presse conservatrice, à l'image de l'Assemblée Nationale qui publie fait tout un cycle d'articles à partir du rapport de Sugny et des expériences du général Mierolawki ⁽¹⁴⁴²⁾.

¹⁴³⁸ Le pivot de ce projet était le sectionnement électoral de la ville pour laisser place aux éléments conservateurs dans le Conseil Municipal .

¹⁴³⁹ Cette proposition du 3 février 1873 comprend la suppression de la mairie centrale et la soumission étroite du Conseil Municipal au préfet.

¹⁴⁴⁰ Né à Lyon, président de diverses sociétés savantes lyonnaises, le baron fut un des collaborateurs de la Gazette de Lyon, organe légitimiste interdit en 1860.

¹⁴⁴¹ Le 3 mai 1872, le préfet faisait une remarque en ce sens au Ministre de l'Intérieur. Archives départementales du Rhône, 3MP 2065.

Ce débat a lieu d'abord au sein de la commission de décentralisation ⁽¹⁴⁴³⁾, puis au moment du débat public. On y retrouve tous les ingrédients qui composent l'ordinaire des débats sur l'organisation municipale lyonnaise, avec les modalités particulières que lui confère la conjoncture politique de ce printemps 1873. Ingrédients habituels en effet que les considérations sur les prétentions de la mairie de Lyon à se donner des préoccupations et prérogatives qui sont celles de l'Etat, que ces affirmations qui nous disent "*Lyon est la clé du Midi*" ⁽¹⁴⁴⁴⁾ et que le maire d'une telle ville est une autorité dangereuse s'il veut combattre la politique du gouvernement, que Lyon est "*un foyer d'émeutes*" naturel ⁽¹⁴⁴⁵⁾: les thèmes essentiels d'une géopolitique quasi-séculaire sont bien présents. Ingrédients habituels aussi que cette volonté du gouvernement de museler la mairie de Lyon tout en évitant la levée des boucliers et l'utilisation de ce problème comme argument électoral. A ces composés classiques vient s'ajouter le jeu des partis. Les hommes les plus à droite de la commission (Chaurand, Paris, Berenger, De Meaux) poussent en effet à une solution radicale, celle de la dissolution du conseil, de la suppression de la mairie centrale et de la réforme de la loi électorale. La question lyonnaise leur est un moyen de pousser Thiers vers une politique "*résolument conservatrice*", comme le demandera un peu plus tard De Broglie. Thiers, favorable à la suppression de la mairie centrale de Lyon (le député Ducarre le déclare à la première séance de la commission), tombe en quelque sorte dans le piège que lui tend la droite conservatrice, avant, comme le dit Jean-Marie mayer, de "*tomber à gauche*" ⁽¹⁴⁴⁶⁾ le 24 mai.

C'est en effet par un compromis négocié entre les légitimistes et Thiers que la commission s'arrête finalement sur un projet qui supprime la mairie centrale et qui place le

¹⁴⁴² Il est vrai que la matière est riche, tant les expériences du bon général sont incroyables: muraille blindée sur roues, etc. A croire que Léonard de Vinci était d'origine polonaise.

¹⁴⁴³ La commission réunit un membre de chacun des 15 bureaux de l'Assemblée, et a la charge d'examiner les deux projets de loi, le gouvernemental et celui de Chaurand. Archives Nationales, C3131. Procès-verbaux de la commission, neuf séances entre les 12 et 23 mars.

¹⁴⁴⁴ Déclaration du Secrétaire général de la Préfecture du Rhône, 3^e séance. A l'origine de cette formule, outre la phase fédéraliste de la Grande Révolution, il faut ajouter l'agitation carliste de la vallée du Rhône au début des années 1830 (Cf. l'article de Georges PERREUX "L'esprit public dans les départements après la Révolution de 1830", *Revue des Révolutions contemporaines*, tome 20) qui s'impose sur le devant de la scène au moment où le gouvernement attribue l'insurrection lyonnaise de 1831 aux agitateurs carlistes, mais aussi les ramifications des complots républicains et socialistes des débuts de la Seconde République ou les tentations de Ligue du Midi des lendemains du 4 septembre. L'expression était déjà employée à peu de choses près par les préfets de la Restauration.

¹⁴⁴⁵ Déclaration de l'ancien préfet Pascal, 3^e séance.

¹⁴⁴⁶ Les débuts de la III^e République, "Nouvelle histoire de la France contemporaine", Paris, Seuil, 1973, p.24.

conseil municipal sous l'étroite tutelle du préfet. On s'engage donc résolument dans l'épreuve de force avec le Conseil Municipal radical de Lyon, dont la commission sait qu'une telle mesure entraînera la démission. Si le ministre de l'Intérieur s'y résout dans la douleur face aux exigences d'une majorité déjà décidée à faire tomber Thiers, les députés monarchistes du futur Ordre Moral ne pensent tenir là qu'une étape, une mesure transitoire, avant de passer aux modifications profondes de l'organisation municipale des grandes villes par la réforme du suffrage. Pour eux, Lyon est la citadelle d'une république anticléricale, le lieu où sous la protection d'une municipalité infâme s'élabore une école et une société dont la religion est chassée. Plus que de considérations tenant aux logiques de centralisation qui pourraient éventuellement motiver de telles mesures ⁽¹⁴⁴⁷⁾, la droite légitimiste et ses composantes lyonnaises se nourrissent d'une rancœur toute particulière contre la municipalité radicale lyonnaise. La décision de n'entendre le maire de Lyon Barodet que lors de la dernière session de la commission, alors que le projet est déjà rédigé, est symptomatique de la détermination avec laquelle la droite de l'Assemblée veut supprimer le problème lyonnais.

Au sein de la commission, les modérés Keller ou Lepere ne peuvent rien pour retarder l'échéance, tout en dénonçant "*l'état de siège légal*" auquel le projet va soumettre Lyon. Quant au député de Lyon Ducarre, cet ancien conseiller municipal de Lyon qui en 1867 avait signé la pétition sur le rétablissement de l'élection du Conseil Municipal, il se trouve dans une position délicate. Républicain d'ordre, il admet que le Conseil Municipal de Lyon outrepassse ses droits et s'occupe d'affaires qui sont du ressort de l'Etat, et notamment de questions politiques et sociales. Cela requiert à ses yeux des mesures exceptionnelles. Partisan des franchises municipales, il refuse la suppression de la mairie centrale et se borne à demander une révision des listes électorales et l'éviction des responsabilités municipales et administratives des "*hommes de l'émeute*" installés depuis le 4 septembre. Lucide, il prévoit que les élections qui doivent suivre l'inévitable démission du Conseil Municipal seront un véritable plébiscite pour l'équipe actuelle. A l'évidence, sa défiance envers la plupart des hommes de la municipalité radicale le borne à cette position mitigée qui ne peut pas laisser la place à une défense totale des libertés municipales: le Conseil Municipal de Lyon n'est pas pour l'instant ce groupement d'hommes intéressés à la prospérité de la cité et compétents pour sa gestion qu'il appelait de ses vœux dans la pétition de 1867. Redoutant autant la domination du pouvoir central que la

¹⁴⁴⁷ Même si on les sait plutôt favorables sur le principe à une politique de décentralisation.

démocratisation du pouvoir municipal, il ne peut guère aller plus loin que ces plaidoyers pour une municipalité assainie, c'est à dire donnée à lui et ses amis ⁽¹⁴⁴⁸⁾.

La discussion du projet en séance, du 31 mars au 4 avril, en dit en peu plus sur l'enjeu politique qu'est devenue la question lyonnaise. Si les intervenants sont aussi des députés lyonnais (Millaud, Ducarre, Le Royer, Ferrouillat), ils sont avant tout républicains, et la discussion s'engage avant tout sur le thème politique. Le débat retrouve vite le ton de celui qui avait eu lieu en 1851 au temps d'une république moribonde. Le rapport du Vicomte de Meaux sur le projet de loi caricature la situation lyonnaise et présente une ville souffrant d'insoumission incurable pendant que les républicains multiplient les tentatives pour retarder la discussion, et suscitent de nombreux incidents de séance ⁽¹⁴⁴⁹⁾. A l'issue du débat et du vote de la loi qui fait de Lyon une cité administrée comme Paris (loi du 4 avril 1872), le fossé s'est creusé entre la droite monarchiste et certains hommes du centre. La chute de Thiers, un peu plus d'un mois plus tard, est d'ailleurs lisible en filigrane dans la mini-crise qui suit la démission de Jules Grévy en ce début avril. Mais surtout, pour ce qui nous occupe, la question des franchises municipales lyonnaises est devenue (ou redevenue, comme elle l'avait été en 1849-51 avant d'être plus largement appropriée sous le Second empire), un thème exclusivement républicain, et même plus spécialement radical. La politisation de la question lyonnaise joue aussi au sein du camp républicain, comme le montre l'élection de Barodet, maire de Lyon sans siège, dans cette fameuse législative parisienne de la fin du mois de mai qui voit la défaite de Rémusat, ce fidèle de Thiers. Barodet, comme le dit l'anonyme auteur des "Lettres sur Lyon" dans le Temps d'avril et mai 1873, *"représentait les franchises municipales"*.

Plus encore, c'est le nom de Lyon qui représente désormais les franchises bafouées, l'esprit municipal piétiné. Lyon bâtit alors sa réputation de citadelle de la République que les présidents en voyage officiel ne manquent pas de rappeler jusqu'à la fin du siècle. C'est sans doute aussi de ce moment-clé que s'inscrit dans la culture républicaine lyonnaise cette glorification de "l'esprit d'indépendance lyonnais" dont Justin Godart ou Edouard Herriot chantent les louanges à la fin du siècle ⁽¹⁴⁵⁰⁾. Peut-être aussi est-ce à ce moment que la référence aux franchises municipales et aux droits municipaux s'enracine dans la culture politique populaire, dont les événements de 1833 ou 1849 avaient suggéré l'indifférence au

¹⁴⁴⁸ C'est en tout cas ce qui se dégage de ses interventions aux séances de la commission.

¹⁴⁴⁹ Au deuxième jour de discussion l'un d'eux entraîne même la démission du président de l'Assemblée Jules Grévy.

¹⁴⁵⁰ Voir volume III.

cadre communal. Jusque là synonymes de privilèges pour les nostalgiques de l'Ancien Régime ou d'outils démagogiques pour les orléanistes, les droits communaux prendraient alors dans les combats de l'Empire et des années 1870 un sens républicain mais surtout un sens pratique. Cela demanderait à être prouvé.

De ce thème des franchises, les radicaux lyonnais jouent avec exclusivité au sein même de leur cité. Si en fin d'année 1872, un agent de la Préfecture de police de Paris constatait que l'Internationale menait une campagne intense sur le thème des "*franchises municipales* menacées", montrant par là-même combien il était considéré comme mobilisateur ⁽¹⁴⁵¹⁾, il devient incontournable après 1873. 11 conseillers municipaux sur les 31 que compte le conseil démissionnaire aux lendemains de la loi d'avril 1873 tiennent à inclure dans leur lettre officielle la mention des "*franchises municipales*", des "*libertés communales*" ou des "*droits imprescriptibles de la Cité lyonnaise*" ⁽¹⁴⁵²⁾. Le mandat impératif que le Comité Central de la rue Grôlée (l'organisme électoral des radicaux lyonnais) impose à ses candidats aux élections municipales de juin 1873 place le rétablissement de la Mairie Centrale au deuxième rang des engagements qu'il exige. Cet épisode de 1873, qui place le rétablissement de la mairie centrale de Lyon (et le retour de Lyon dans le droit commun) au premier rang des thèmes électoraux des républicains lyonnais et qui édifie les droits communaux en liberté essentielle, met en demeure ces républicains de remplir leurs promesses une fois au pouvoir ⁽¹⁴⁵³⁾. La loi de 1881 qui redonne à Lyon sa mairie et l'indépendance de son conseil est comme une conséquence logique de l'investissement républicain sur ce thème.

c) Le retour au droit commun dans les premières années de la III^e République

Si le retour de Lyon au droit commun s'inscrit dans la logique républicaine, il ne s'ensuit pas qu'une telle mesure survienne aux premiers jours des succès des partisans de la république. Les radicaux lyonnais ont beau s'assagir, le conseil municipal rentrer dans le rang et collaborer avec les premiers préfets de la République opportuniste ⁽¹⁴⁵⁴⁾, une certaine défiance

¹⁴⁵¹ Archives de la Préfecture de Police de Paris, B A/385, pièce 373, "rapport sur la nouvelle organisation de l'Internationale".

¹⁴⁵² Archives Nationales, F1bII Rhône 14.

¹⁴⁵³ Un peu plus tard, la décision du 20 janvier 1874, qui donne au chef de l'état et aux préfets le droit de nommer les maires de toutes les communes, identifie encore plus étroitement le combat républicain et la conquête des libertés municipales.

persiste. Les craintes qui ont conditionné à plusieurs reprises la disparition de la mairie centrale lyonnaise n'étaient pas, on l'a vu, uniquement liées à des conjonctures politiques nationales. Au-delà du nouveau changement de régime et des modifications du personnel des bureaux ministériels, l'image du Lyon rebelle aux injonctions gouvernementales persiste. Pour ceux-là même qui ont puissamment contribué à la soutenir en un temps où l'opposition entre Lyon et les gouvernements de l'Ordre Moral était celle de deux partis politiques, Lyon redevient une ville à mater. En décembre 1879, le président du Conseil William-Henry Waddington peut encore déclarer aux radicaux de l'Assemblée nationale, "*Vous voulez la nomination d'un maire de Paris, d'un maire de Lyon? Nous, messieurs, nous n'en voulons pas, et jamais nous n'y consentirons*"⁽¹⁴⁵⁵⁾. Pourtant, la lente évolution du conseil municipal lyonnais, présidé par le modéré Dr Gailleton depuis 1878, rapproche de plus en plus les "radicaux" lyonnais des "opportunistes" nationaux. Aussi le retour à la mairie centrale n'est-il jamais l'objet d'une polémique ouverte entre le Conseil Municipal et le gouvernement. Visiblement, les radicaux lyonnais parient sur le temps pour vaincre les dernières réticences gouvernementales.

De la patience, certes il en faut, puisque il s'écoule par exemple 18 mois entre le dépôt du projet de loi sur la mairie centrale sur les bureaux de l'assemblée et le rapport de la commission. Mais il est vrai que le gouvernement et l'Assemblée ont d'autres missions plus importantes et entérinent quelques unes des lois qui ancrent la république et les libertés publiques (presse, réunion). Lorsque le Petit Lyonnais en 1880 crie au "*déni de justice*", il s'agit plus d'un rappel à des amis distraits que d'une injonction à un gouvernement hostile⁽¹⁴⁵⁶⁾.

Cette "culture politique d'Etat" qu'on a vu traverser les régimes va pourtant limiter l'ampleur de la restauration des droits municipaux. Après que l'Assemblée ait accepté le rétablissement de la mairie centrale (13 juillet 1880), sur la proposition de loi déposée par les députés lyonnais Chavanne, Barodet, Andrieux, Varambon et autres⁽¹⁴⁵⁷⁾, le dépôt en février 1881 du rapport Barodet tente de continuer la reconquête en demandant que le maire de Lyon recouvre aussi la totalité des pouvoirs de police municipale. Le tollé des journaux conservateurs qui dénoncent un "*retour à la Commune*" n'est guère étonnant⁽¹⁴⁵⁸⁾. Il est a priori plus

¹⁴⁵⁴ Comme le montre le rapport du Préfet Oustry au ministère de l'Intérieur, 28 octobre 1879, F1bII Rhône 14.

¹⁴⁵⁵ Assemblée Nationale, 5 décembre 1879.

¹⁴⁵⁶ Le Petit Lyonnais, 27 janvier 1880.

¹⁴⁵⁷ Archives Nationales, C 3282.

¹⁴⁵⁸ Voir par exemple La Civilisation du 12 février 1881, qui appelle les "*bonnes gens*" à organiser une contre-police si pareille mesure venait à être prise.

surprenant que la Chambre maintienne par la loi du 21 avril 1881 la loi du 19 juin 1851 qui attribuait au préfet du Rhône les attributs de préfet de police. Si les archives ne nous donnent pas de documents explicites sur les considérations qui aboutissent au maintien de cette "*expropriation*", il est clair que ce sont les mêmes considérations qui s'imposent à ceux qui fondent l'état républicain, comme elles s'étaient progressivement imposées depuis la Révolution aux gouvernements et régimes qui inventent aux XVIII^e et XIX^e siècles l'Etat français contemporain. La logique du tout, celle de l'Etat, doit avoir le dessus sur les raisons et intérêts des parties, selon ces règles qui courent dans la pensée politique française depuis les penseurs de l'état royal au XV^e siècle. Cette position de principe, est renforcée par l'importance de la ville. Lyon, tout comme Paris, joue un rôle trop important dans la géopolitique nationale pour que les force de coercition et l'exercice de l'autorité publique y soit laissée à une autorité différente de celle du gouvernement, laquelle pourrait à l'occasion adopter des positions nuisibles à la cohésion nationale. En ces années qui fondent la République, comme le note J.M Mayeur, les républicains au pouvoir abandonnent leurs projets de décentralisation et retrouvent un idéal jacobin que Gambetta avait été un des rares à conserver dans les luttes stratégiques de la conquête du pouvoir.

La question de police est une des données essentielles de ce revirement. Le ministre de l'Intérieur précise bien lors de la discussion de la loi municipale de 1884 qu'il ne veut pas laisser "*une petite armée*" aux mains du maire de Lyon. La réorganisation de la police sous le Second Empire a de toutes façons clairement montré les avantages qu'apporte son attribution exclusive à l'Etat dans son exercice quotidien et extraordinaire. Si la place des "libertés municipales" dans le projet politique républicain empêche le passage général à une police d'état, la mise en place d'une structure d'exception à Lyon comme à Paris ne pose pas de problèmes conceptuels aux hommes de la majorité opportuniste. La loi municipale de 1884 rend pourtant aux maires, désormais élus par leur conseil municipal depuis la loi du 28 mars 1882 ⁽¹⁴⁵⁹⁾, tous les pouvoirs de police municipale. Mais les conflits fréquents entre maires et préfets sous la III^e République vont lentement rendre possible la pensée républicaine d'une police d'Etat, dont Paris puis Lyon ont été les laboratoires tout au long du XIX^e siècle ⁽¹⁴⁶⁰⁾. Là comme ailleurs (Conseil d'Etat,

¹⁴⁵⁹ Un droit que celui de Lyon a recouvré à la même date.

¹⁴⁶⁰ Sur ces conflits, voir par exemple J.tanguy "le commissaire central de Rennes face au maire et au préfet (1870-1914)" in SOCIETE D'HISTOIRE DE LA REVOLUTION DE 1848 ET DES REVOLUTIONS DU XIX^e SIECLE: Maintien de l'ordre et polices en France et en Europe au XIX^e siècle, Paris, Créaphis, 1987.

tutelle administrative du préfet sur les budgets municipaux), la III^e République s'installe dans les structures léguées par la France du XIX^e siècle et tant de régimes honnis.

Si les lois de 1881 et 1884 rendent Lyon à l'organisation municipale de droit commun, la police y reste donc par contre en dehors de la sphère des pouvoirs du Maire avec le maintien de la loi de 1851. Ce point précis reste une pomme de discorde entre les municipalités lyonnaises et les gouvernements successifs. Il l'est d'ailleurs encore dans une certaine mesure, même si la pierre d'angle de la dispute n'est plus la même. Si aujourd'hui les maires de Lyon ne revendiquent plus du tout le pouvoir de police, ceux de la fin du XIX^e siècle et de la première moitié du XX^e ne perdent que lentement de vue cet objectif.

Voyons par exemple les mémoires du maire de Lyon qui prennent position sur ce point, en 1884 aux lendemains de la loi municipale, ou encore en 1893 ⁽¹⁴⁶¹⁾. Tous deux, rédigés par le Dr Gailleton demandent le retour au maire des pouvoirs de police municipale, en imputant à la "*légende*" bonapartiste de 1851 et monarchiste de 1873 le maintien en 1881 et 1884 de mesures exceptionnelles et iniques. On notera au passage la petite pique du docteur Gailleton qui reproche à ses amis politiques du gouvernement de s'être laissé abuser par la réaction, qui a "inventé" les révolutionnaires lyonnais. On peut remarquer plus sérieusement la reprise par le maire les arguments séculaires des maires de Lyon pour revendiquer la police. Lui aussi parle d'une police plus "*paternelle*", plus efficace car mieux acceptée, plus performante parce que mieux au fait des moeurs locales. Il se situe ainsi, consciemment ou pas, dans une logique communaliste de la souveraineté locale qui a traversé les régimes. A la fois par sa conception du rôle du maire, qui est sensiblement la même que celle des hommes de Juillet, voir même de la Restauration, mais surtout par sa conception des pouvoirs communaux. Chez ce républicain bon teint pour qui l'unité et l'indivisibilité nationale sont un dogme, il ne fait pas de doute que l'exercice de la force publique et le contrôle des moyens du maintien de l'ordre appartiennent aux pouvoirs locaux. Il trouve ses justifications aussi bien dans les principes qui ordonnèrent la fondation des communes en 1789 que dans la longue histoire consulaire de la cité sous l'Ancien Régime. Ainsi le pouvoir local se trouve placé dans une histoire longue qui donne aux élus de la grande ville rhôdaniennne des attitudes somme toutes assez semblables sur la nature et l'extension de leur souveraineté. C'est bien au nom de l'"*expropriation*" du maire de ses droits de police que les conseils municipaux républicains de Lyon vont jusqu'à la fin du siècle remettre en cause l'exercice de la police d'Etat à Lyon.

Après une éclipse de 1884 à 1895, de telles attaques sur la la qualité et de la quantité de la police à Lyon refont leur apparition dans les procès-verbaux du Conseil Municipal. Elles complètent et explicitent la position de principe de tous les conseils municipaux lyonnais qui refusent lors de la discussion annuelle du budget municipal d'y inscrire les frais de police représentant le contingent de la ville: de 1884 à 1914, cette inscription n'est faite volontairement qu'à trois reprises. Ces assemblées municipales savent bien sûr qu'ele geste est sans conséquence ni utilité, et que l'inscription des frais fixés par l'Etat étant rendue obligatoire par la loi de 1851, un arrêté préfectoral aura tôt fait d'y remédier. Cette protestation discrète se maintient pourtant, et s'amplifie même au début du XX^e siècle. Le Dr Augagneur est alors maire de Lyon depuis 1900. Ce socialiste indépendant en opposition sur le plan national avec les gouvernements radicaux est bien plus à même que son prédécesseur Gailleton de durcir la position lyonnaise. Il commence par réclamer la transparence des comptes, afin de savoir à quelles fins sont employés les fonds versés par la ville. Cette requête est d'autant plus justifiée que divers scandales agitent au même moment la police lyonnaise ⁽¹⁴⁶²⁾. S'il est suivi sur ces points par tout le conseil municipal, il faut néanmoins noter la position des conseillers "libéraux" qui par la voix de Laurent Bonnevey disent leur opposition au retour de la police dans les mains du maire. Augagneur qui ironise alors sur leur crainte d'une police politique municipale, est peut-être plus près de la vérité qu'il ne le pense. Mais cette brève mise au point ne remet pas en cause l'unité du Conseil Municipal. Ces premières pressions se concrétisent lors d'une intervention d'Augagneur à La Chambre des Députés le 22 novembre 1903, à l'issue de laquelle le Président du Conseil accorde un "droit de contrôle" à l'administration municipale lyonnaise sur les frais de police.

Cet abandon apparent s'avère vite être une vaine promesse, et en 1906, le conseil dénonce la supercherie, qui ne l'a d'ailleurs jamais empêché de persister dans son refus d'inscrire les frais de police au budget. Edouard Herriot qui a succédé à Augagneur ne se fait pas faute non plus de dénoncer cette atteinte à la libre discussion des intérêts publics et des dépenses communales que constitue l'inscription budgétaire d'office ⁽¹⁴⁶³⁾. Ce n'est qu'exceptionnellement que des considérations politiques nationales l'emportent sur les revendications locales pour faire renoncer à cette manifestation annuelle. Ainsi en 1909,

¹⁴⁶¹ Du régime exceptionnel imposé à la vile de Lyon, mémoire présenté par le maire, 1884; Revendications de la municipalité au sujet de la police municipale, Lyon, 1893.

¹⁴⁶² L'affaire Meyer en 1900 révèle une gamme de délits qui vont du détournement de fonds au marché d'influence en passant par la concussion et les écoutes téléphoniques...des conversations du préfet. Voir le dossier assez complet de BB ¹⁸ 2186, Archives Nationales.

lorsqu'à la suite du rapport de Germain Perier à la Chambre sur les frais de police, le Conseil Municipal vote un ordre du jour disqualifiant les manoeuvres effectuées pour discréditer des fonctionnaires républicains ⁽¹⁴⁶⁴⁾. Cette année là, le Conseil Municipal vote les frais de police, par discipline républicaine pourrait-on dire. Mais dès l'année suivante, la discussion reprend sur le thème de la mauvaise police ⁽¹⁴⁶⁵⁾. Sous des formes diverses ⁽¹⁴⁶⁶⁾, la petite guéguerre menée par le Conseil Municipal se continue jusque dans les années 30. Si on doit faire la part d'une espèce de coutume locale, où le Conseil Municipal unanime affiche en quelque sorte son mépris des lois "parisiennes" dans un numéro de rébellion sans conséquence, la pérennité de cette habitude vient rappeler que "l'esprit d'indépendance" de la municipalité lyonnaise est devenu une norme de comportement politique que toutes tendances confondues on se doit de respecter. Au-delà et par le truchement de ce petit geste, c'est toute une culture politique construite dans les luttes municipales du XIX^e qui continue à s'affirmer, toutes opinions politiques confondues.

F. Conclusion

A-delà des soubresauts qui la scandent régulièrement, il faut deviner au sein de notre période l'achèvement d'un cycle long. Jusqu'au milieu du siècle, on semble encore se trouver dans un moment où le conflit entre deux conceptions de la répartition des pouvoirs n'est pas achevé. C'est un peu comme si la Révolution Française avait retardé l'échéance d'un effort de long terme du pouvoir d'Etat pour "aggréger" les pouvoirs locaux ⁽¹⁴⁶⁷⁾. Non pas tant d'ailleurs par les mesures qui sont alors prises que par le trouble que l'événement de la Révolution sème parmi les hommes et les structures. La réflexion sur la place et l'étendue du pouvoir d'Etat est en partie à refaire, non pas tant dans ses fondements théoriques que dans ses manifestations pratiques. Au milieu d'un nouveau personnel politique ou administratif, au milieu de ces nouvelles enveloppes du pouvoir que sont les assemblées, les conseils de département ou d'arrondissement, les conseils municipaux, il faut redéfinir les modalités de la souveraineté de

¹⁴⁶³ Voir par exemple sa déclaration au Conseil Municipal du 28 juin 1909.

¹⁴⁶⁴ Procès-verbaux du Conseil Municipal, 20 décembre 1909.

¹⁴⁶⁵ Procès-verbaux du Conseil Municipal, séance du 31 octobre 1910

¹⁴⁶⁶ En 1913 par exemple, l'administration municipale fait inscrire un crédit inférieur de 1000 francs à celui demandé pour obliger le préfet à prendre un arrêté de rectification.

¹⁴⁶⁷ Voir les travaux sus-cités de Philippe Guignet et de Maurice Bordes.

chacune de ces instances. Les constitutions, loi organiques ou chartes ne peuvent y suffire: c'est bien dans l'expérience des nouveaux rapports que se forment les nouveaux modèles qui ordonnent la reprise de l'imposition du pouvoir d'Etat. Ainsi, ce sont les préfets du Rhône qui rappellent sans cesse à leur ministre la nécessité de concentrer la police entre les mains du représentant du gouvernement, ou l'obligation de mettre au pas une institution municipale qui a su occuper les interstices d'incertitude de ces nouveaux modèles de répartition des pouvoirs.

Ce débat de fond est bien sûr obscurci, parfois caché, par la complexité des enjeux qui en dépendent. Les luttes politiciennes qui agitent le siècle, les conflits d'intérêts qui marquent la sphère locale, les craintes et les espoirs de chacun viennent tout à tour influencer sur sa solution pour la retarder, l'accélérer, l'ignorer ou s'y concentrer. Il se poursuit pourtant, comme j'ai tenté de le montrer, avec une constance égale à son importance.

Les mesures prises en 1851 et 1852 mettent un terme à ces atermoiements et établissent sans ménagement la distribution des rôles. Malgré les modifications qui peuvent encore survenir après elles, elles sont une référence désormais incontournable, qui marquent jusqu'à nos jours les rapports entre la commune de Lyon et l'Etat. Et peut-être même les rapports entre le fait communal et l'Etat, tant Lyon semble être un laboratoire de certaines procédures, et en particulier de la police d'Etat. Cela ne signifie pas que le débat soit clos. La permanence du conflit larvé entre le Conseil Municipal de Lyon et les gouvernements successifs de la III^e République illustre que la discussion peut continuer, que le sentiment de spoliation peut se maintenir. Ce qui est par contre terminé, c'est le temps où la répartition des pouvoirs oscillait dans l'incertain, où le partage favorisait au gré des régimes et des événements l'un ou l'autre des acteurs. Ce balancement qui faisait le maire tout puissant aux premiers temps de la Révolution, qui donnait à un représentant du gouvernement tous les pouvoirs de police sous le 1^{er} Empire, qui équilibrait le jeu sous la Restauration, qui rendait au maire sa domination sous Juillet, ce balancement s'achève. L'incertitude a en fait disparu de la discussion qui a lieu depuis ce milieu de XIX^e siècle, et jusqu'à nos jours.

"Et l'espace dans tout ça"? C'est une question qu'on peut en effet se poser. Je n'ai pas le sentiment de l'avoir quitté un instant. Il est vrai que cela est facile, tant la dimension spatiale est inévitablement présente dans toutes les actions humaines. Mais cela est particulièrement vrai ici. L'espace est en effet l'objet et l'outil de ce conflit de souveraineté que j'ai longuement retracé. L'objet d'abord, puisque le ressort de ce conflit est l'agrégation de Lyon à un espace politique et administratif national hiérarchisé et composé d'unités identiques en droit. L'outil ensuite, car ce conflit se règle en partie grâce à des procédures spatiales qui jouent du terrain

pour imposer un nouveau régime administratif. La réunion des faubourgs en est une, avec ses corollaires de suppression de la mairie centrale et de division de la ville en arrondissements municipaux séparés. Plus généralement, c'est l'ensemble des découpages intra-communaux qui contribue à cette agrégation.

III. Les découpages infra-communaux

A. Introduction

La procédure de découpage de la ville à des fins administratives n'est pas une invention du XIX^e siècle. A Lyon même, les pennonages de l'Ancien Régime, nés de la lutte pour la conquête des droits communaux, sont là pour nous le rappeler ⁽¹⁴⁶⁸⁾. Point n'est besoin dès lors de faire référence aux quartiers de police et quartiers de ville parisiens ⁽¹⁴⁶⁹⁾, aux "Rioni" romains ou aux "Ottine" napolitains de la période moderne ⁽¹⁴⁷⁰⁾, ni même aux territoires électoraux découpés par Clisthène dans l'Athènes du VI^e siècle avant J.C. On serait tenté de dire comme Jacqueline Beaujeu-Garnier que *"Toute fonction a besoin d'un cadre pour s'exercer"* ⁽¹⁴⁷¹⁾. On serait même tenté, cette fois en suivant Paul Claval ⁽¹⁴⁷²⁾ d'ajouter que tout pouvoir a besoin d'un cadre spatial pour s'exercer, si ces axiomes n'avaient un je ne sais quoi de péremptoire qui laisse toujours craindre quelque cinglant démenti.

Il semble néanmoins peu risqué de poser comme préalable à ces pages que les grandes structures fonctionnelles (étatiques, religieuses) ont donné naissance à une hiérarchie d'espaces emboîtés semblables à ceux que nous désignons aujourd'hui sous le nom de "circonscriptions". Cette partition est effectuée dans le but de remplir plus efficacement les fonctions attribuées à ces structures, la division spatiale correspondant tout à la fois à un mode

¹⁴⁶⁸ Cf. ZELLER (Olivier): "Quartiers et pennonages à Lyon à l'époque moderne", Bulletin du centre d'histoire économique et sociale de la région lyonnaise, 1979, n°1.

¹⁴⁶⁹ DESCIMON (R.) & NAGLE (J.): "Espaces et fonctions sociales: les quartiers de Paris du Moyen-Age au XVIII^e siècle", Annales ESC, avril-septembre 1984.

¹⁴⁷⁰ Sur les découpages de l'espace napolitain, voir la communication de Brigitte MARIN "Découpage de l'espace et contrôle du territoire urbain: les quartiers de police à Naples (1779-1815)", dans les actes à paraître de la table-ronde internationale "Le quartier urbain en Europe (XVIII^e-XX^e siècles), approches et réalités", Ecole Française de Rome, septembre 1991.

¹⁴⁷¹ Introduction du n°spécial des Cahiers du Centre de Recherches et d'Etudes sur Paris et l'Ile-de-France, "Les circonscriptions administratives dans Paris et l'Ile-de-France", n°110, mars 1985.

¹⁴⁷² CLAVAL (Paul): Espace et pouvoir, Paris, PUF, 1978.

de découpage neutre et habile ⁽¹⁴⁷³⁾ et à une manière de rendre plus efficace le travail en réduisant le ressort d'extension de chacune des subdivisions et en le délimitant sans ambiguïté. Pareille procédure d'organisation ne se conçoit cependant pas naturellement. Pour que la division spatiale soit possible, il faut aussi que soit possible (par la nature du pouvoir, sa forme ou son état) la délégation des responsabilités et du commandement. Il faut aussi que cette division spatiale soit pensable, ce qui demande une problématisation de l'espace comme dimension géométrique, fragmentable et exige une réflexion géographique. Il faut enfin qu'elle apparaisse comme un avantage dans l'accomplissement de la fonction considérée. Le livre de Claude Nicolet permet peut-être mieux que tout autre de comprendre cette naissance d'un espace administratif, en montrant comment l'Empire augustéen devient un Etat territorial, divisé en régions, cadastré et délimité ⁽¹⁴⁷⁴⁾, dans lequel l'individu, la lignée et la tribu se transforment en unités comptables et contrôlables. C'est la mise en convergence des techniques de représentation de l'espace, des pensées sur l'espace, des modes de gouvernement et des réalités de l'administration impériale qui rendent possible cette territorialisation.

Il ne peut être question ici de suivre le courant de cette pensée spatiale de l'administration, que l'Eglise catholique pousse peut-être à un degré de perfection rarement atteint avec la création progressive d'un réseau serré en diocèses, archidiaconés, archiprêtres et paroisses qui ne laisse aucun espace de la chrétienté hors du maillage que ces divisions spatiales dessinent ⁽¹⁴⁷⁵⁾. Michel Foucher a pu dire avec raison que si l'on voulait chercher une origine, non pas aux autres découpages de l'espace mais au principe même de la subdivision d'un espace à des fins d'organisation, c'est dans l'histoire de la pensée de l'Eglise qu'il faut la chercher, avec l'organisation en diocèses. Comme il l'écrit, *"ce niveau spatial d'organisation est conforme à la doctrine de la prééminence des communautés enracinées, puisque dans la pensée catholique, le rapport à Dieu passe par une assemblée (ecclesia) qui a une base territoriale (le diocèse)." ⁽¹⁴⁷⁶⁾*. Il y aurait beaucoup à dire sur les éventuelles convergences et les

¹⁴⁷³ Par opposition aux découpages claniques par exemple. Cette neutralité relative relative est d'ailleurs la raison d'être du découpage clithénien.

¹⁴⁷⁴ NICOLET (Claude): L'inventaire du monde, géographie et politique aux origines de l'Empire romain, Paris, Fayard, 1988. Il faut aussi mentionner l'ouvrage de Fabienne CARDOT, L'espace et le pouvoir, étude sur l'Austrasie mérovingienne, 1987.

¹⁴⁷⁵ Voir notamment LEMARIGNIER (J.F), GAUDEMET (J.) ET MOLLAT (G.), Histoire des institutions françaises au Moyen-Age, Paris, PUF, 1962, tome III, Institutions ecclésiastiques. D'autre part, le canon 216 du code de droit canonique expose les modalités et règles du découpage, ainsi que les exceptions: c'est seulement en pays de mission que le découpage de tout l'espace en paroisses n'est pas obligatoire.

modes d'articulation entre la pensée "instrumentale" de la division spatiale telle que la laissent entrevoir les expériences augustéennes ou celles de la cité grecque ⁽¹⁴⁷⁷⁾, et cette conception théologique. Cela, on s'en doute, n'est pas de notre propos ici, même si ces éclairages d'un autre temps contribuent à enrichir l'interrogation sur la période plus contemporaine qui est celle de ce travail.

Ce qui nous intéresse, c'est le phénomène de territorialisation administrative et politique de l'espace urbain lyonnais à la période contemporaine. Je me contenterai donc de prendre comme point de départ la situation de Lyon en 1789 afin de constater l'état de cette pensée géographique de l'administration urbaine et ses évolutions au XIX^e siècle ⁽¹⁴⁷⁸⁾.

Un rapide état des lieux

Daniel Nordman et Jacques Revel rappellent en tête des pages qu'ils consacrent aux circonscriptions de l'Ancien Régime combien celles-ci avaient mauvaise réputation ⁽¹⁴⁷⁹⁾. Au regard des nouvelles rationalités qui se dessinaient au XVII^e siècle et s'affirment au XVIII^e, les enchevêtrements et la complexité de ces circonscriptions nées de plusieurs siècles de monarchie deviennent des aberrances administratives, politiques ou économiques. Du religieux au fiscal, du bailliage à la généralité, c'est un réseau inextricable de limites et de divisions qui court sur la pays.

Cette complexité se retrouve en partie dans les villes. A Paris, quartiers municipaux et quartiers de police ne se superposent pas malgré les réformes de 1680 et 1702, et leurs limites se soucient peu de celles des paroisses ou des seigneuries ayant "*fief et justice*" qui s'étendent sur la capitale ⁽¹⁴⁸⁰⁾. A Lyon, les pennonages ignorent avec insouciance les paroisses et leurs

¹⁴⁷⁶ FOUCHER (Michel): L'invention des frontières, Paris, Fondation pour les Etudes de Défense Nationale, 1986, p.119.

¹⁴⁷⁷ Pour une problématisation récente et novatrice sur ce point, voir les articles de Jesper SVENBRO, et notamment "A megara hyblaea: le corps géomètre", Annales ESC, septembre-décembre 1982.

¹⁴⁷⁸ Signalons ici le travail accompli il y a plusieurs années au centre Pierre Léon dans le cadre des travaux lancés autour du thème du quartier par Maurice Garden, dont les résultats sont consignés dans l'article de M.CHEVALIER et D. DESSERTINE, Bulletin du centre d'histoire économique et sociale de la région lyonnaise, n°1, 1979.

¹⁴⁷⁹ in BURGUIERE (André) et REVEL (Jacques): Histoire de la France, tome II, l'espace français, Paris, Seuil, 1989, "Les circonscriptions administratives", pp.120 à 132.

¹⁴⁸⁰ Outre l'article déjà cité de DESCIMON (R.) & NAGLE (J.): "Espaces et fonctions sociales: les quartiers de Paris du Moyen-Age au XVIII^e siècle", Annales ESC, avril-septembre 1984, on peut aussi se reporter à la communication plus large de Michel CARMONA "Les découpages administratifs dans Paris au XVII^e

limites changent sans cesse jusqu'au milieu du XVIII^e siècle. Ces superpositions sont là encore des conséquences de l'histoire et des formes d'un Etat dans lequel le contrat (le lien féodal est de cette nature) règle les attributions de pouvoir, et bride largement toute souveraineté unique qui imposerait un découpage-maître où pourrait s'exercer diverses fonctions. Les découpages guidés par des critères d'étendue, de population, d'activité ou de relief voisinent et se superposent, reflétant l'éclatement des pouvoirs qui les ont tracé au gré de leurs préoccupations (surveillance, fiscalité, nettoyage...). Encore faut-il noter en sus que les pensées de la territorialité qui guident ces différentes coupes ne sont pas les mêmes: si au XVII^e siècle les quartiers de police parisiens englobent tous les espaces qui doivent être placés sous le regard du maître du Châtelet, les quartiers municipaux se moquent bien des ponts et des autres espaces inhabités, qui de ce fait n'existent pas en termes de fiscalité ou de milice. Le souci du quadrillage, de la continuité et de la contiguïté du découpage, ne va pas de soi, et les modes de découpe restent tributaires du but poursuivi.

Comme pour l'ensemble du territoire national, c'est l'Assemblée Constituante qui va pour la première fois mettre en place un projet global de découpage du territoire urbain au service du nouvel état politique, projet marqué par une volonté de rationalité, d'uniformité et d'efficacité. Il y a quelques différences entre les deux procédures. Le débat autour de l'idée de "découpage naturel", si présent dans les sources de Marie-Vic Ozouf-Marignier, est bien en retrait dans le cas des coupes urbaines. Les terribles luttes publiques pour la primatie qui marquent le découpage des départements et districts n'ont guère d'équivalents en milieu urbain ⁽¹⁴⁸¹⁾. Ces réserves faites, et leurs conséquences documentaires acceptées ⁽¹⁴⁸²⁾, ce nouveau découpage est à observer avec la même attention que celui, national, dans lequel il s'insère. Ce sont d'ailleurs les mêmes circonscriptions, égales en droit ou au regard de la représentation politique, qui couvrent la ville et la campagne: districts, cantons, paroisses, arrondissements imposent partout leur tracé et leur nom.

Il est temps maintenant de serrer de plus près le terrain lyonnais pour voir comment ils s'y installent. Ce sont ces circonscriptions qui viennent d'être nommées que nous allons suivre de ces temps révolutionnaires jusqu'aux débuts du XX^e siècle. Cantons de justice de paix,

siècle", Cahiers du Centre de Recherches et d'Etudes sur Paris et l'Ile-de-France, n°spécial "Les circonscriptions administratives dans Paris et l'Ile-de-France", n°110, mars 1985.

¹⁴⁸¹ Même si l'on peut mentionner les rivalités entre paroisses qui se manifestent lors des redélimitations des circonscriptions religieuses lyonnaises en 1791 et 1798.

¹⁴⁸² Notamment avec l'absence de ces plaidoyers pro-domo dont M.V Ozouf-Marignier avait tiré tant de renseignements.

arrondissements municipaux, paroisses, auxquels j'ai ajouté les quartiers de police à cause de l'importance si particulière du quadrillage dans les procédures de maintien de l'ordre.

On aurait pu à vrai dire choisir d'autres institutions, d'autres structures qui pratiquent avec un égal bonheur le découpage spatial de leur aire d'action. Les dames patronnesses de la Société Protectrice de l'Enfance se partagent ainsi Lyon en 13 quartiers ⁽¹⁴⁸³⁾, alors que la Garde Nationale s'organise selon un découpage complexe en bataillons, légions, compagnies et sections dans lequel l'habitation dans telle ou telle rue dicte l'appartenance à telle ou telle entité de ce corps armé. On pourrait aussi évoquer la multitude des découpages administratifs ou para-administratifs: compagnies de sapeurs-pompiers, bureaux des contributions, perceptions, circonscriptions des postes, comités du bureau de bienfaisance, dispensaire, comité de vaccine.... Les annuaires lyonnais permettent de suivre tous ces découpages à travers le siècle sans trop de problème. Mais ce n'est pas à leur sujet qu'on peut poser les questions qui nous intéressent ici, pour toute une série de raisons. La première est bien évidemment la prégnance et l'importance de leur existence. De toute évidence, si le Lyonnais du XIX^e siècle ne peut éviter d'avoir quasi-quotidiennement à utiliser les découpages spatiaux de l'arrondissement municipal, du canton de justice de paix ou de la paroisse, il peut ignorer en toute candeur sa situation au regard du découpage mis en place par la Société de Charité Maternelle. Les circonscriptions établies par la Direction Générale de l'Enregistrement et des Domaines n'auront pas la même importance dans l'existence du Lyonnais que celles qui lui disent où se marier, où voter, où s'adresser pour que justice lui soit rendue et assistance prêtée. De surcroît, toutes ces circonscriptions ordinaires qui viennent d'être énumérées sont la plupart du temps bâties à l'intérieur de ces grandes divisions que nous avons choisies. Le bureau de bienfaisance s'organise par arrondissement de justice de paix, puis par paroisses, les bureaux des contributions se coulent dans les limites des arrondissements municipaux, le comité de vaccine et le Dispensaire collent aux paroisses, alors que le service médical et pharmaceutique de nuit s'organise en suivant les délimitations des commissariats de police.

Choisir la justice de paix, la paroisse, le commissariat ou la division municipale comme objet permet donc de saisir non seulement les types de circonscriptions les plus prégnants, mais aussi ceux qui coiffent et ordonnent la plupart des organisations à base territoriale. C'est enfin et surtout choisir ceux qui déterminent des groupes exclusifs, qui se manifestent en tant que tels au travers de la vie de la cité, que ce soit par le vote et la représentation politique (canton, arrondissement) ou par la communauté religieuse. Tous fournissent d'ailleurs des lieux et des

moments où le groupe peut se connaître et s'affermir: l'église et la messe, le prétoire et la séance, la mairie et le dépouillement du vote,... le poste de police et le violon. Pour en finir avec les raisons de ce choix, il faut évoquer ses motivations pratiques: si les procédures de découpage de la Société Protectrice de l'Enfance nous restent opaques, l'importance et la nature étatique des circonscriptions choisies ont laissé des archives à leur mesure ⁽¹⁴⁸⁴⁾.

B. Naissances, essences et conséquences

Il est un temps où tout commence. C'est celui de la naissance où prend racine une nouvelle chaîne de causalités, où se lisent des intentions et des objectifs. Cela ne signifie pas que l'existence des différents objets que les sciences humaines se proposent d'étudier se borne à ce temps béni de la genèse, et que le saisir serait tout en saisir. Cela nous invite plus simplement à toujours éclairer les circonvolutions des trajectoires de ces objets par ce qu'on sait de leur apparition: certaines marques ne s'effacent pas.

1. La genèse révolutionnaire

Le bouleversement qui touche l'administration et son organisation spatiale au tournant des années 1790 ne signifie pas qu'il y ait eu table rase du passé. M.V. Ozouf-Marignier montre comment les vieilles divisions administratives (bailliages, sénéchaussées, généralités) survivent au travers des argumentaires des acteurs locaux qui s'y réfèrent pour appuyer leurs revendications quant à l'organisation du nouveau découpage, malgré les volontés des Constituants et du Comité de Division de mettre en place une grille nouvelle qui brise toutes les structures de l'Ancien Régime. Mais la volonté des penseurs du nouvel espace administratif était bel et bien en rupture avec ces circonscriptions nées de l'histoire du royaume et de son agrandissement ordonné le lien féodal. Les exigences des Constituants dictent de nouveaux

¹⁴⁸³ Société Protectrice de l'Enfance, Compte-rendu de la séance du 28 mars 1885, Lyon, Librairie scientifique, 1885.

¹⁴⁸⁴ Citons ici les principales: pour les paroisses les séries V des Archives départementales du Rhône et F¹⁹ des Archives Nationales, pour les commissariats de police la série 4M des Archives départementales du Rhône, pour les justices de paix et pour les arrondissements municipaux 1M des Archives départementales du Rhône, et plus généralement les diverses sous-séries de F ou BB des Archives Nationales que je citerai à plusieurs reprises.

découpages, territoires à gérer et à représenter, où les qualités de circonscriptions d'administration et circonscription électorale sont presque toujours liées ⁽¹⁴⁸⁵⁾.

Les territoires urbains sont soumis aux mêmes opérations que l'ensemble du territoire national. Du fait de l'importance de sa population, Lyon doit aussi être partagé en cantons comme le prescrit le décret du 22 décembre 1789. La seule différence majeure entre villes et campagnes réside dans le fait que les grandes villes, et notamment Lyon et Paris, sont subdivisées en sections (48 à Paris, 32 à Lyon), qui sont des circonscriptions électorales et administratives. Dans le cadre urbain, le canton n'est alors qu'une circonscription électorale où se réunissent les assemblées primaires chargées de l'élection des électeurs du second degré ⁽¹⁴⁸⁶⁾. C'est pourtant lui qui va servir de matrice à tous les nouveaux découpages, parce qu'il est le premier à être tracé et qu'il est assez vaste pour s'harmoniser avec toutes les fonctions administratives que les assemblées révolutionnaires vont mettre en place. Les cantons lyonnais, au nombre de 9, sont définis dès la fin de 1790 ⁽¹⁴⁸⁷⁾. Les impératifs qui guident ce découpage sont le respect des sections municipales, en place depuis quelques temps, et la prise en compte de l'équilibre des populations appelées à composer les assemblées primaires. Ce sont ces cantons qui vont servir de base non seulement à l'organisation de la justice de paix, comme la loi du 24 août 1790 sur l'organisation judiciaire l'a établi, mais aussi à une large part de l'organisation administrative étatique et municipale jusqu'en 1852, date à laquelle l'arrondissement municipal prend la relève. Dès le 15 janvier 1791, ce sont d'ailleurs les délimitations des justices de paix qui sont utilisées pour diviser la ville en neuf sections en exécution de la loi concernant la contribution foncière ⁽¹⁴⁸⁸⁾.

Comme le notent M.Chevalier et D.Dessertine, ces premiers moments de la réforme administrative sont marqués par le surgissement de termes nouveaux, comme par exemple ceux de "*section*" et d'"*arrondissement*" ⁽¹⁴⁸⁹⁾. Si celui de "*canton*", comme celui de "*district*", est

¹⁴⁸⁵ Seul le canton n'a pas d'administration propre.

¹⁴⁸⁶ Voir le Dictionnaire historique de la Révolution Française d'Albert Soboul, Paris, PUF, 1989, à l'article "administration".

¹⁴⁸⁷ Le plan en est arrêté le 13 novembre 1790 par le Directoire du département du Rhône et sanctionné par le décret du 20 novembre et la loi du 1er décembre. Le directoire du district de la Ville de Lyon approuve les délimitations par son arrêté du 8 janvier 1791. Pour les amateurs, les décrets de l'assemblée qui règlent la délimitation des cantons à l'échelle nationale sont ceux des 16 et 25 août, du 2 septembre et des 14 et 18 octobre 1790.

¹⁴⁸⁸ Délibération du corps municipal de la Ville de Lyon du 15 janvier 1791.

apparu au cours du XVIII^e siècle, son emploi à propos d'une division administrative reste encore nouveau, comme en témoignent les variations qui caractérisent la dénomination des circonscriptions de justice de paix. Si on emploie le terme de "*canton*" dans les textes administratifs, les annuaires de Lyon lui préfèrent le terme d'"*arrondissement*" de l'an IX jusqu'en 1847. Et ce alors que l'"*arrondissement*" est une structure administrative à part entière depuis le Consulat, moment auquel il supplante le "*district*" dans la pyramide départementale. Jusqu'en 1852 où "*l'arrondissement municipal*" entre dans la vie des Lyonnais ⁽¹⁴⁹⁰⁾, le terme d'"*arrondissement*" est en fait employé dans le sens qu'avait celui de "*district*" au XVIII^e siècle, à savoir "*l'étendue du pouvoir d'un officier public*" ou "*le ressort d'une juridiction*" ⁽¹⁴⁹¹⁾. On parle ainsi dans les annuaires des "*arrondissements des juges de paix*", des "*arrondissements des percepteurs de la ville de Lyon*" et des "*arrondissements des commissaires de police*" ⁽¹⁴⁹²⁾. Cette confusion du langage, dans laquelle des mots génériques se retrouvent désigner des objets précis, nous suggère que la conception nouvelle de l'administration a quelque mal à s'imposer. On se rend bien compte avec cet exemple de "*l'arrondissement*" qu'elle reste encore proche d'une certaine personnalisation de l'administration propre à l'Ancien Régime, où la charge personnelle crée la circonscription. La territorialisation abstraite et générale d'une administration non moins abstraite et générale est une démarche nouvelle qu'il faut du temps pour appréhender.

Aussi faut-il prêter attention à cette nomenclature administrative. C'est pour cela qu'il ne faut pas se laisser abuser par l'emploi du terme d'"*arrondissement*" ou de "*canton*". Derrière eux, c'est parfois la circonscription du canton de justice de paix qui se cache, ce canton qui est

¹⁴⁸⁹ M.CHEVALIER et D. DESSERTINE, "Approche historique de la notion de quartier à Lyon", Bulletin du centre d'histoire économique et sociale de la région lyonnaise, n°1, 1979.

¹⁴⁹⁰ Changement que les annuaires entérinent en donnant désormais exclusivement le nom de "*canton*" aux justices de paix.

¹⁴⁹¹ D'ailleurs pendant un temps, aux débuts de la nouvelle ère administrative, les mots de "*district*" et "*section*" sont aussi employés comme synonymes, pour désigner toute division spatiale et non pour parler d'une circonscription administrative précise. Ainsi, le Règlement pour la nouvelle organisation de la garde nationale lyonnaise proposé par M.Loiseau en 1790 propose la division de la ville de Lyon en 12 parties, appelés "*sections*" ou "*districts*", qui réunies par 4 formeront trois "*divisions*" (qui par ailleurs respectent les limites des cantons de justice de paix). De même, lorsqu'une brochure décrit l'ordre d'arrivée des gardes nationales des sections lyonnaises à la première fête de la Fédération, il y est parlé des 28 "*districts*" de la cité pour désigner les 28 "*sections*".

¹⁴⁹² Plus généralement, le terme est générique pour toute entité déterminée par une action de division spatiale. Ainsi à partir de 1820, le Dispensaire de Lyon organise-t-il son service médical d'assistance en "*arrondissements médicaux*", qui existent jusqu'à la fin du siècle, et qui désignent des regroupements de paroisses.

partout en ces premières années du nouveau régime. Mais le terme peut aussi désigner une toute autre réalité, comme on va le voir dans les deux exemples ci-dessous.

Le canton et la paroisse

Les textes législatifs de la réorganisation administrative érigent en effet le canton en module de base de la structure territoriale. Ainsi, lors de la mise en place des lois sur la constitution civile du clergé, il est procédé à un remodelage des paroisses lyonnaises, afin de souscrire aux obligations légales qui prescrivent la coïncidence des paroisses avec les justices de paix. Cette recherche des coïncidences est tout à la fois un instrument de rationalisation des diverses circonscriptions, et une mesure d'économie ⁽¹⁴⁹³⁾.

Si le texte de loi prescrit "*au moins une*" paroisse par justice de paix, c'est dans le sens le plus strict qu'il est appliqué, et le but poursuivi par les administrateurs du département du Rhône est de créer une seule paroisse par justice de paix. Chacune des institutions révolutionnaires qui participent à cette refonte paroissiale explique dans ses considérants les grands motifs qui dictent cette coïncidence. Le 28 avril 1791, le directoire du district de la Ville de Lyon nous explique combien "*il importe à l'ordre social et à l'administration d'établir les mêmes rapports pour la circonscription des paroisses, la perception de l'impôt, la juridiction des juges de paix et tout ce qui tient à l'ordre public*" ⁽¹⁴⁹⁴⁾, afin de réaliser la simplification de toutes les opérations administratives selon les "*vues politiques et civiles*" de l'Assemblée. Pour atteindre à ces objectifs, c'est la division des cantons de justice de paix approuvée par l'Assemblée Constituante en novembre 1790 que propose l'administration du district. Le directoire du département ne dit pas autre chose dans sa délibération du 30 mai 1791, tout en soulignant que "*l'économie des deniers publics exige la suppression de paroisses*" ⁽¹⁴⁹⁵⁾. C'est d'ailleurs cette même voie qu'avait suivi dès le début de l'année la municipalité et le conseil général de la commune de Lyon, en proposant un plan de division en neuf paroisses, dont le seul souci est de trouver à l'intérieur de chaque canton une église paroissiale et une succursale. Les pressions des habitants et du nouveau clergé, placées sous la double invocation des

¹⁴⁹³ Dans la Constitution civile du clergé comme dans les règles du concordat de 1801, seuls les curés des paroisses sont payés par le gouvernement. Les desservants des succursales doivent faire avec leur seul casuel et leurs ressources personnelles. Moins de paroisses, c'est autant d'économies pour le Trésor Public. L'article "paroisse" du Dictionnaire de droit canonique (sous la direction de R. NAZ, Paris, Letouzey, 1957), fournit une masse inestimable de renseignements sur l'histoire de la paroisse.

¹⁴⁹⁴ Directoire du District de la Ville de Lyon, 28 avril 1791, Archives Nationales, F¹⁹ 466.

nécessités du relief et de l'antiquité des lieux du culte ⁽¹⁴⁹⁶⁾, parviennent pourtant à modifier la décision finale. Le 30 mai 1791 le directoire du département de Rhône et Loire proclame, en accord avec l'évêque Lamourette, un découpage en dix paroisses de la ville de Lyon ⁽¹⁴⁹⁷⁾ dans lequel le canton de justice de paix de l'Ancienne Ville compte deux paroisses, Saint-Just et Saint-Irénée. Mais les principes dictés par l'Assemblée, qui poursuit encore la chimère d'une administration d'Etat aux circonscriptions toutes semblables quelles que soient les fonctions envisagées, sont globalement suivis.

le canton et les quartiers de police: une fausse connivence

Sans que cette fois les archives de ce découpage aient été conservées, la seule application des lois montre comment peut fonctionner le nouveau mode de découpage administratif pour une fonction à laquelle aucun découpage intra-urbain n'était attaché sous l'Ancien Régime.

Certes, la milice bourgeoise était organisée par pennons, lesquels se solidifient en leurs limites au cours du XVIII^e siècle ⁽¹⁴⁹⁸⁾. Mais ceux-ci ne servent en aucun cas de circonscription territoriale pour le maintien de l'ordre. D'abord parce que la milice bourgeoise est supposée garder l'ensemble de la cité, et ensuite parce que les réformes du XVIII^e siècle (celle de 1746 notamment) mêlent les pennonnages pour participer à la garde. Quant aux compagnies soldées qu'abrite la cité, leurs postes sont localisés en fonction des institutions aux portes desquelles elles doivent veiller ⁽¹⁴⁹⁹⁾. Si l'on tente de dresser un état de la surveillance urbaine en 1788, on s'aperçoit que certains espaces parmi les plus densément peuplés sont délaissés (notamment les quartiers entre Bellecour et Terreaux côté Rhône), alors que la partie de la ville située au sud de Bellecour bénéficie d'un maillage serré de corps de gardes attachés à l'Intendance, à la prison Saint Joseph, à la maison du Commandant de la ville ou au magasin à poudre. Quant aux huit commissaires de police, dont les fonctions sont alors bien différentes de celles qui sont

¹⁴⁹⁵ Directoire du département de Rhône et Loire, 30 mai 1791, Archives Nationales, F¹⁹ 466.

¹⁴⁹⁶ Les pièces du dossier sont dans F¹⁹ 466 des Archives Nationales.

¹⁴⁹⁷ Plus une paroisse par faubourg, qui constituent alors chacun un canton de justice de paix.

¹⁴⁹⁸ Pour cet état des lieux sous l'Ancien Régime, je suis l'excellent travail de Christophe AUBERT : L'institution militaire municipale et le problème du maintien de l'ordre à Lyon au XVIII^e siècle (1697-1790), Maîtrise d'histoire, Université Lumière-Lyon II, 1989.

¹⁴⁹⁹ La carte des corps de garde dressée par Christophe Aubert (L'institution militaire..., op.cit., p.445) est tout à fait exemplaire à cet égard: la prison, l'intendance, l'hôtel du gouverneur et autres établissements "publics" déterminent l'implantation des postes.

les leurs après la Révolution ⁽¹⁵⁰⁰⁾, ils n'ont pas de ressort particulier. De plus, leur localisation ne répond à aucune logique d'adéquation aux densités de population ou aux lieux à surveiller: leur bureau est tout simplement là où ils habitent. Ainsi, ils ignorent totalement l'espace situé à l'est de la rue Mercière sur la rive gauche de la Saône ou au nord de la Douane sur la rive droite, qui sont des espaces où l'on peut constater une criminalité importante ⁽¹⁵⁰¹⁾. Au contraire de Paris, où les quartiers de police existent depuis longtemps et où la résidence du commissaire dans son quartier est acquise lentement au XVIII^e siècle, toute l'institution lyonnaise du maintien de l'ordre ignore la division de l'espace comme méthode de surveillance. C'est à cette absence de territorialisation que la Révolution va mettre fin.

Si la Constituante avait supprimé en même temps que tous les autres offices ceux de commissaire de police, la Législative rétablit la fonction et le poste par la loi des 21 et 29 septembre 1791. Pourtant, et bien avant que les règles n'en soient fixées au niveau national, il y a à Lyon une nouvelle organisation de la police, conçue par l'administration municipale et répartie en "*cantons*" de police. Sa connivence avec le découpage par cantons de justice de paix n'est que de façade, puisque les "*cantons*" dont il s'agit ne sont pas les mêmes que ceux définis pour les justices de paix, mais les résultats d'un découpage particulier.

S'il ne m'a pas été possible de mettre la main sur les pièces d'archives qui permettraient de documenter cette période ⁽¹⁵⁰²⁾, les Almanachs de la ville de Lyon et leurs tableaux précis des administrations permettent de suivre les grandes lignes des évolutions en la matière. Dès 1789, il y a à Lyon une organisation nouvelle de la police qui innove par son organisation territoriale. En effet, sous la haute surveillance d'un "*comité de police*" composé du maire et de deux officiers municipaux, on trouve une double organisation basée sur les anciens pennons ⁽¹⁵⁰³⁾. Outre les deux "*citoyens surveillants*" que compte chacun des 28 "*cantons*" ⁽¹⁵⁰⁴⁾, on

¹⁵⁰⁰ Sur ce rôle, voir Arlette FARGE, "Le commissaire et la rue à Paris au XVIII^e siècle", Révoltes logiques, n°6, 1977 et La vie fragile. Violence, peur et solidarité à Paris au XVIII^e siècle, Paris, Hachette, 1986. Voir aussi la communication rédigée par Arlette FARGE et Jacques REVEL "Les règles de l'émeute: l'affaire des enlèvements d'enfants en 1750", dans Mouvements populaires et conscience sociale, Paris, Maloine, 1985. C'est dans cette affaire qu'on voit les émeutiers aller demander justice au logement du commissaire du quartier, ce qui aurait été impossible à Lyon.

¹⁵⁰¹ LALEIX (Marc): La criminalité à Lyon dans la première moitié du XVIII^e siècle, mémoire de maîtrise d'histoire, Université Lyon II, 1972. La seule estimation en termes de domicile des criminels en 1725 et 1748 nuit cependant aux conclusions sur la répartition spatiale des "*taches criminelles*" qu'établit l'auteur. Les lieux de résidence des criminels ne se confondent pas forcément avec ceux où se commettent leurs crimes.

¹⁵⁰² Les dossiers "Affaires générales-organisation" de la série 4M des Archives départementales du Rhône ne commencent qu'en 1801 et la plongée dans les archives révolutionnaires a semblé périlleuse.

trouve sept commissaires de police qui ont chacun "*des quartiers qui leur sont spécialement impartis*", à savoir des lots de quatre de ces "*cantons*" qui correspondent aux sections nées des pennons d'Ancien Régime. Cette organisation territoriale est marquée par la reprise d'un découpage ancien et purement local, mais aussi par une territorialisation imparfaite, puisque les surveillants et les commissaires de police "*peuvent néanmoins faire des inspections, visites, procès-verbaux etc., dans tous les cantons de la ville indifféremment*", comme le précise une note à la fin du tableau. Les origines municipales du découpage et de l'institution sont-elles responsables de cet état intermédiaire entre l'aterritorialité de la police d'Ancien Régime et la territorialisation de la police du XIX^e siècle? Il faut aussi rappeler que lorsque cette organisation est mise en place à la fin de 1789, le découpage par cantons de justice de paix n'existe pas encore: les sections municipales constituent alors le seul support possible à un essai de territorialisation. Ce n'est que plus tard, aux premiers balbutiements de la police d'Etat, que les critères dégagés par les premiers législateurs de la Révolution vont s'imposer dans l'organisation administrative et spatiale de la police lyonnaise.

2. Confirmations et enracinement: 1791-1804

Malgré la tourmente politique qui marque ces années d'avant la stabilisation impériale, la construction de la nouvelle administration nationale se poursuit, même si cela passe par des revirements fondamentaux. De la décentralisation et de la toute puissance de l'élection prônés par la première Constitution, on passe à la centralisation napoléonienne de la loi de pluviôse an VIII dans laquelle la nomination par le pouvoir central est le lot de la quasi-majorité des institutions locales. L'utilisation des structures est elle aussi différente: à la Convention qui décapite les institutions départementales et s'appuie sur les districts et les municipalités répond le Directoire qui réorganise les municipalités ou les administrations départementales et évince le district. L'organigramme de cette administration change en conséquence de ces choix

¹⁵⁰³ Reconvertis en "*sections*" à la fin de 1789 (mesure qui s'accompagne de la définition précise de leurs limites), puis en circonscriptions de la garde nationale dès février 1790.

¹⁵⁰⁴ C'est ainsi que l'*Almanach* de 1790 désigne les circonscriptions des citoyens surveillants et des commissaires. Dans ces tout premiers temps de la réforme administrative, il semble que ce soit le terme de canton, qui déjà au XVIII^e est donné dans l'*Encyclopédie* comme ayant le sens de "*quartier d'une ville que l'on considère comme séparé de tous les autres*", qui soit appelé communément à désigner les nouvelles circonscriptions administratives intra-urbaines. Le terme d'arrondissement, comme nous l'avons dit plus haut, semble prendre la relève au début du XIX^e siècle, mais il reste réservé durant tout son "règne" à des espaces un peu plus vastes.

politiques, avec la disparition de circonscriptions (le district ⁽¹⁵⁰⁵⁾) et la création de nouvelles (l'arrondissement ⁽¹⁵⁰⁶⁾). Tout cela n'est pas rien. Cependant, on peut dire que tous ces mouvements se font dans la droite ligne des préoccupations de ceux qui à l'automne 1789 tentaient de penser la nouvelle organisation administrative. Les préoccupations de "*l'adunation*" mises en évidence par M.V. Ozouf-Marignier sont plus que jamais présentes dans un pays déchiré par la Terreur, et la volonté de créer une administration aux niveaux emboîtés et hiérarchisés n'est peut-être jamais aussi forte qu'aux premiers jours du Consulat et de l'Empire. Il est donc logique que les divisions spatiales créées en 1789-1790 continuent d'ordonner sur le terrain cette administration en mutation. Le canton de justice de paix joue un rôle central dans cette évolution, même si sa fonction de "circonscription-étalon" est remise en cause par la quête administrative d'une rationalité plus adaptée aux fonctions à remplir.

La naissance de la "division municipale", ou les premiers pas de l'arrondissement municipal

La constitution de l'an III, marquée par la réaction contre l'épisode conventionnel et terroriste autant que par la reprise en main d'une révolution où "le peuple" avait eu longtemps son mot à dire ⁽¹⁵⁰⁷⁾, pose son empreinte sur l'histoire administrative de la ville de Lyon. Si elle contient des mesures administratives générales comme la suppression des districts ou la réorganisation des administrations départementales, son article 183 (titre VII) sur les villes de plus de 100 000 habitants concerne plus précisément Lyon. Comme nous l'avons dit plus haut, c'est à ce moment là que la mairie unique de la ville est supprimée pour la première fois. Cette suppression s'accompagne de la création de trois municipalités qui se partagent la ville. La relative brièveté de leur existence (10 ans) est largement compensée par la place que ces "*divisions*", comme elles sont appelées à Lyon, tiennent dans l'organisation de l'administration municipale jusqu'en 1852 ⁽¹⁵⁰⁸⁾.

¹⁵⁰⁵ Dont on tente dès l'automne 1790 de diminuer le nombre. Les districts sont supprimés le 5 fructidor an III

¹⁵⁰⁶ Créé par le Consulat.

¹⁵⁰⁷ Le contexte de son élaboration est détaillé dans les pages qui introduisent la Constitution de l'an III dans l'ouvrage de Jacques GODECHOT, Les constitutions de la France depuis 1789, Paris, Garnier Flammarion, 1979, p.92-99.

¹⁵⁰⁸ A Paris, c'est le terme d'"*arrondissement*" qui est utilisé. Mais dans le texte de la Constitution, comme dans le sens commun qui lui était prêté, on ne parlait d'"*arrondissement*" qu'au sens de ressort des administrations municipales à créer, notamment pour en préciser la population. Le terme de division n'est

Conçues comme on l'a dit pour faciliter le contrôle gouvernementale d'une ville troublée, ces trois divisions municipales reçoivent les noms de Nord, Midi et Sud qui correspondent à leur situation. Leur délimitation, que les administrateurs du département du Rhône établissent le 7 brumaire an IV, se coule dans celle des cantons de justice de paix. Cela se passe tout naturellement pour la division de l'Ouest, puisque la limite de la Saône qui sert de limite aux cantons de la rive droite de cette rivière est reprise sans discussion. Cette rive droite forme une entité considérée comme homogène géographiquement et socialement qui présente la bienheureuse particularité de réunir une population suffisante pour constituer une administration municipale, que la Constitution précisait devoir compter entre trente et quarante mille habitants. Par contre, pour la délimitation des divisions Nord et Sud qui se partagent la presqu'île, c'est explicitement la limite des cantons de justice de paix qui est choisie. Outre que ce choix satisfasse lui aussi aux critères de population déterminés par la Constitution, cette conformité des administrations municipales aux justices de paix était stipulée par la loi du 19 vendémiaire an IV qui définissait les rapports entre les arrondissements municipaux à créer et les circonscriptions existantes. Fort de toutes ces qualités, le plan de division est approuvé par le ministre de l'Intérieur le 14 frimaire an IV.

Indépendamment des destinées ultérieures de ces divisions, supprimées par la loi de l'an XIII qui rétablit la mairie unique, il est indéniable qu'elles structurent l'administration et qu'elles fournissent pour un temps le prisme à travers lequel le pouvoir central considère Lyon. Ainsi les perceptions de la Ville de Lyon (jusqu'en l'an X), les contrôles des Contributions Directes (jusqu'en 1825), l'inspection générale de l'Enregistrement et des Domaines (jusqu'en 1825), l'inspection des convois funèbres (au moins en l'an X), les pompiers (jusqu'en l'an X), les bureaux de la voirie municipale (au moins jusqu'en 1847) sont organisés sur la triplice des divisions municipales. Les chiffres des recensements sont d'ailleurs communiqués par division dans les Annuaires ou Almanach jusqu'en 1821. La division municipale, sans doute parce qu'elle a été le cadre dans lequel de nombreuses fonctions administratives nouvelles se sont développées (fiscalité, équipement, contrôle), marque la structure de l'administration et la manière des citoyens de s'y adresser, bien plus profondément que ce que sa courte existence ne le laisserait supposer. La coïncidence de son existence avec ce moment où se mettent en place les "*masses de granit*" de l'administration française est sans doute une des raisons

quant à lui employé que pour désigner l'opération de démembrement des municipalités uniques, et non pour désigner les nouvelles circonscriptions ainsi créées, que la Constitution n'appelle pas autrement qu'"administrations municipales", traduisant une nouvelle fois la nouveauté des concepts et l'incertitude du vocabulaire. La nomenclature parisienne l'emporte finalement sur la lyonnaise au XIX^e siècle pour désigner cette circonscription interne à l'administration municipale des grandes villes.

importantes de son succès. Jusqu'en 1852, on ne cesse de se dire "*de l'Ouest*" ou "*du Midi*" dans les libelles des propriétaires ou des habitants ⁽¹⁵⁰⁹⁾. En ce qui concerne les services municipaux, elles supplantent même le canton de justice de paix comme structure de base de la territorialisation. Leur inscription dans le cadre de ces mêmes justices de paix laisse pourtant à ces dernières leur rôle de matrice de l'organisation spatiale de l'administration d'Etat. C'est notamment le cas pour la circonscription des arrondissements de police.

L'affirmation des arrondissements de police

Après l'intermède de 1789-90 où l'administration municipale lyonnaise secrète elle-même son organisation policière, de nouveaux textes de loi viennent formaliser les modalités du maintien de l'ordre. Les décrets de la Constituante des 17 et 22 juillet 1791, les lois promulguées par la Législative les 21 et 29 septembre de la même année colmatent les brèches, sans pour autant combler totalement les vides législatifs. Ainsi Lyon retrouve en 1792 huit commissaires de police, mais sans territoire qui leur soit spécialement imparti à l'instar de la situation d'Ancien régime. Quant à la loi des 6 et 13 juillet qui installait 10 commissaires de police à Lyon (et d'autres à Orléans, Rouen, etc.), elle ne fut jamais appliquée, pour cause de prise des Tuileries. Il faut bien dire qu'à ce moment, la police reste largement une institution municipale, comme le montre la loi du 3 brumaire an IV qui laisse aux maires le choix des commissaires. Cet état de faits se maintient malgré la reprise en main des localités par le Directoire et la création d'un ministère de la Police en nivôse an VI. Il y a néanmoins à Lyon une situation exceptionnelle liée au siège de 1793 et à la suppression de la mairie unique qui place cette police entre les mains de l'Etat avec l'institution du bureau central, puis du commissaire central. C'est avec la loi du 28 pluviôse an VIII (février 1800), celle-là même qui impose la tutelle des préfets sur les institutions locales, que la territorialisation de la police se met très nettement en place. Dans le même temps, elle pose des règles qui proportionnent le nombre de commissaires aux populations ou qui obligent le commissaire à résider dans son "arrondissement". Parallèlement, d'autres lois (notamment celle du 28 prairial an VIII) créent des hiérarchies internes à l'administration de la police. La rationalisation du corps (en terme de carrière, de personnel, de formation) commence aussi par une territorialisation de son action.

Le premier choix de territorialisation fait en l'an VIII correspond aux arrondissements des juges de paix, et la division que communique l'Almanach de l'an IX est bien celle des neuf

¹⁵⁰⁹ Voir par exemple l'affaire du déplacement du Palais de Justice en 1830 et les brochures imprimées à l'occasion, dans le chapitre suivant.

cantons de justice de paix qui existent alors. Le "*commissaire d'arrondissement*", comme l'appelle l'arrêté du commissaire général de Lyon qui précise ses attributions, est ainsi censé pouvoir traiter la même quantité de cas que le magistrat de paix. Les dispositions de l'an VIII font ainsi comme un lointain écho aux articles de la loi des 16 et 29 septembre 1791 qui donnaient au juge de paix la qualité d'officier de police. On retrouvera cette espèce de péréquation spatiale ignorant la nature des obligations des différents fonctionnaires de l'échelon intra-urbain lorsqu'on traitera de la refonte des paroisses en l'an XI. Les premiers "organigrammes" publiés par les Almanachs en l'an VIII soulignent d'ailleurs cette identité des commissariats et des justices de paix. Il est vrai qu'alors, et malgré leur compétence judiciaire confirmée par la loi du 27 ventôse an VIII, les commissaires restent avant tout des membres de l'administration locale, rémunérés et désignés par elle: l'organisation spatiale du corps s'en ressent, et reste parfaitement banale.

Une nouvelle loi, celle du 7 pluviôse an IX, va considérablement élargir ce rôle judiciaire des commissaires de police. Ces nouvelles compétences, ainsi que les modifications que subissent les cantons l'année suivante, vont désolidariser les arrondissements des commissaires de police de ceux des juges de paix. Les commissariats restent au nombre de neuf alors que les justices de paix sont réduites à six. L'importance prise par la police et la prise en compte de critères de délimitation liés à sa fonction propre expliquent ce décrochement. Le découpage policier commence alors de prendre son autonomie.

Les commissariats continuent pourtant à respecter certaines limites, et en premier lieu celle qui séparait les cantons Hôtel-Commun et Halle aux Blés, devenus 4^e et 2^e cantons, celle-là même qui fut choisie pour séparer la Division du Nord et celle du Midi. Bien plus que la quête d'une superposition absolue de toutes les circonscriptions, c'est désormais la recherche d'une cohérence administrative minimale ⁽¹⁵¹⁰⁾ et la poursuite de certains critères d'équilibre entre les circonscriptions de police qui ordonnent les découpages. Il n'est plus question de rechercher une identité parfaite entre quartiers de police et justices de paix. La naissance d'une véritable institution policière, codifiée nationalement et dont on privilégie le fonctionnement, semble être pour beaucoup dans cette naissance d'un découpage autonome. Le redécoupage des paroisses de l'an IX, qui suit le Concordat, en fournit la contre-épreuve.

¹⁵¹⁰ Il est à l'évidence plus simple pour les formalités que les commissariats s'inscrivent dans les justices de paix.

La renaissance des paroisses

Le Concordat signé au mois de thermidor de l'an IX (15 juillet 1801) régularise la situation du catholicisme alors que les églises se sont réouvertes depuis peu dans un climat de tolérance qui contraste avec les pénibles années 1793-1799. Redonnant un statut de religion majoritaire au catholicisme, le Concordat définit aussi les nouvelles règles d'organisation de l'Eglise de France. Ses articles organiques s'attardent notamment sur la nomination de ses membres, la rémunération des curés ou le nombre de cures à établir. Dans un pays où les paroisses et les églises n'ont plus d'existence légale (et parfois physique) depuis plusieurs années, la réorganisation du culte passe par un redécoupage de la carte religieuse. C'est ce qui a lieu, tant au niveau des diocèses que des paroisses. La loi du 18 germinal an X sur l'organisation du culte détermine les modalités de cette nouvelle division de l'espace religieux. Les règles alors mises en application rappellent celles édictées en 1791. Là aussi, c'est une paroisse "*au moins*" qu'il faut créer par justice de paix, le nombre de succursales étant libre (article 60, section 2 de la loi). La lettre du Conseil d'Etat aux évêques du 29 frimaire an XI établit une autre règle importante qui va marquer les délimitations, à savoir que la circonscription des paroisses et succursales doit être conforme aux circonscriptions et juridictions civiles. Cette lettre interdit donc qu'on prenne des fractions différentes de commune ou de justice de paix pour en faire des cures ou des succursales. Notons au passage que la distinction entre la paroisse et la succursale ne se fait pas seulement en termes de hiérarchie ecclésiastique ou liturgique, mais essentiellement pour ce qui nous occupe en terme de revenus. En effet, le Concordat établit que seuls les curés de paroisse sont payés par le gouvernement, les desservants de succursales devant subvenir à leurs besoins grâce à leur casuel et à leurs éventuels revenus personnels. Cette dénivellation légale explique l'insistance gouvernementale de l'an XI à limiter le nombre de paroisses, et à faire du "*au moins*" (...une paroisse par justice de paix) de la loi un "*au plus*" ⁽¹⁵¹¹⁾.

C'est effectivement ce qui se passe à Lyon. Le préfet y mène les opérations de circonscriptions conjointement avec l'évêque de Chambéry provisoirement chargé de

¹⁵¹¹ En l'an XIII (1804), et notamment sous l'influence du Cardinal Fesch, archevêque de Lyon, le gouvernement décide d'accorder un traitement de 500 francs aux desservants de 24 000 succursales. Ce nombre est augmenté par la suite, notamment en 1807 où le décret du 30 septembre fait passer à 30 000 le nombre de succursales payées par le Trésor (afin d'englober toutes les communes). Ce même décret fixe un nombre achevé de succursales par département (les tableaux pour le Rhône sont en V 26 aux Archives départementales du Rhône), de sorte que la création d'une succursale doit en principe entraîner une suppression. Il marque ainsi le début d'une période où l'administration prête plus d'attention aux créations de succursales et tente de limiter la hausse des dépenses du culte.

l'administration du diocèse de Lyon ⁽¹⁵¹²⁾. Au préfet en quête de directives solides pour mener à bien l'opération, le conseiller d'Etat Portalis, en charge de l'affaire Paris, envoie une note où il précise que la loi ne mentionne la création d'au moins une paroisse par justice de paix que comme "*une prévoyance qui ne pourrait se réaliser que dans des cas extraordinaires et absolument vérifiés*" "⁽¹⁵¹³⁾. Le préfet fait suivre cette directive minimaliste à l'évêque, auquel il a déjà fait parvenir un premier projet de découpage de Lyon et de ses faubourgs conforme à l'état des justices de paix qui délimite 6 paroisses et 6 succursales. Si les courriers entre préfet et évêque révèlent quelques tensions sur la délimitation des paroisses et succursales dans le reste du département ⁽¹⁵¹⁴⁾, celle de Lyon fait l'objet d'un consensus. Suite aux multiples pressions dont ils sont l'objet (pétitions, plaidoyers des administrations municipales), les deux dignitaires s'accordent simplement pour la création d'une 7^e paroisse, celle du faubourg de La Guillotière. Le 25 messidor an X, le conseiller d'Etat Portalis peut approuver le projet du préfet Najac, qui propose pour Lyon et ses faubourgs une division en 7 paroisses et 9 succursales récapitulée dans le tableau suivant.

¹⁵¹² Le titulaire du siège n'est pas nommé avant 1802. Il s'agit du cardinal Fesch, oncle de l'Empereur.

¹⁵¹³ Archives départementales du Rhône, V 26, lettre du 23 floréal an X.

¹⁵¹⁴ Le projet de circonscription envoyé par l'évêque de Chambéry au préfet Najac le 17 messidor an X propose pour de nombreux cantons de justice de paix deux paroisses, et multiplie les succursales. Le préfet fut très fâché de cette "*munificence*", et demande dès le 18 au commissaire Dumas d'établir un projet définitif respectant la règle d'une seule paroisse par justice de paix. Archives départementales du Rhône, V 26.

arrondissement de justice de paix	paroisses	succursales
1er	Ainai, Guillotière	
2eme	Saint-Nizier	Collège, Cordeliers
3eme	Saint-Pierre	Saint-Policarpe
4eme	Saint-Louis	les Augustins de La Croix-Rousse, les Chartreux
5eme	Saint-Jean	Saint-Just, Saint-Georges Saint-Irénée
6eme	Saint-Paul	Vaise

(orthographe originale)

Il s'écoule pourtant neuf mois avant qu'une quelconque délimitation soit adoptée définitivement par le gouvernement. La cause principale de ce long délai est peut être la nomination de Joseph Fesch, oncle de Napoléon, au siège épiscopal de Lyon. Le futur cardinal entend en effet gouverner son diocèse à sa guise, à commencer par la circonscription de ses paroisses. Sa lettre du 3 pluviôse an XI au préfet Bureaux de Puzy en témoigne ⁽¹⁵¹⁵⁾. Le cardinal y explique qu'il ne transmet au préfet son travail sur l'organisation du diocèse (qu'il a donc repris) que pour garder "*les bons rapports*" qu'il entretient avec lui: nous voilà désormais dans le régime de la faveur, et non plus de la délimitation conjointe. C'est sur le même ton purement informatif qu'il lui fait part de sa décision de créer deux paroisse supplémentaires dans les faubourgs de Vaise et de La Croix-Rousse. Le préfet ne peut qu'acquiescer à cette volonté dynastique exprimée par l'oncle de l'Empereur⁽¹⁵¹⁶⁾. Encore les changements restent-ils limités: comme une commission en a avisé le cardinal, "*le manque des églises et principalement l'extrême disette des Ministres de la religion ne permet pas à ce moment d'ériger un plus grand nombre de paroisses et de succursales*" ⁽¹⁵¹⁷⁾. Le projet du cardinal est approuvé sans encombre par le décret du 4 germinal an XI. Les nécessités du service religieux, représentées

¹⁵¹⁵ Archives départementales du Rhône, V 26.

¹⁵¹⁶ Archives départementales du Rhône, V 26, lettre du 7 pluviôse an XI.

¹⁵¹⁷ Archives de l'Archevêché de Lyon, 3 C 9. Voir sur ce sujet les premières pages du chapitre XIV de GADILLE (Jacques) (dir): Histoire du diocèse de Lyon, Paris, Beauchêne, 1983, "La reconstruction du diocèse, 1803-1839".

ici par les contraintes physiques de l'étendue, ont quelque peu distendus les rigoureux principes des directives de Portalis. Pour les 6 cantons de justice de paix qui réunissent Lyon et ses faubourgs, on dénombre désormais 9 paroisses et 7 succursales. Si le nombre d'entités religieuses est le même qu'en 1791 (14 paroisses, 2 succursales) ou que dans le projet de Najac près d'un an plus tôt (7 paroisses, 9 succursales), le partage entre les unités "coûteuses" (les paroisses) et les unités "gratuites" (les succursales) a été infléchi par la puissance du cardinal Fesch. Celui-ci a donc réussi à inverser le mouvement de réduction paroissiale, en imposant en partie des critères religieux dans les procédures de circonscription. Néanmoins, les paroisses s'inscrivent dans les justices de paix et les pressions qui auraient pu les en extraire (notamment celles des paroissiens de saint-Just et Saint-Irénée) sont ignorées. La volonté d'identité entre paroisses et justice de paix, puissamment servie par le prétexte d'économie des budgets nationaux ou communaux (voir la lettre du préfet du 18 messidor an X citée page précédente), reste donc déterminante, supérieure aux critères propres à l'activité religieuse.

Les modifications de circonscriptions de cette fin de XVIII^e siècle restent donc fortement liées aux rêves d'uniformité administrative nés à l'automne 1789. La volonté de rationalisation administrative commence cependant à emprunter d'autres chemins, et on s'éloigne progressivement du modèle de la circonscription unique qui réunirait toutes les formes de l'administration, du civil au religieux en passant par le judiciaire. Chacune de ces fonctions tend à prendre son autonomie, en termes mesurés, et des modèles de "bonne circonscription" sont élaborés pour chacune d'entre elles. Des différences sensibles existent alors, selon le degré de légitimité, d'importance et de codification de ces fonctions: la circonscription policière prend son autonomie plus tôt que la circonscription religieuse. Sans doute cette modification d'ensemble, toute relative il est vrai, est-elle favorisée par les mouvements qui agitent cette circonscription de base qu'est le canton de justice de paix. Les cantons de justice de paix de Lyon et ses faubourgs sont par exemple modifiés par l'arrêté des Consuls du 15 brumaire an X, et leur nombre réduit de 12 à 6 ⁽¹⁵¹⁸⁾. L'instabilité de la circonscription-étalon ne contribue pas à enraciner la pratique de coïncidence des circonscriptions, même si cet idéal persiste.

¹⁵¹⁸ En l'absence des documents liés à cette modification, on peut penser que cette réduction de moitié est liée aux impératifs d'économie qu'on retrouve exprimés à plusieurs reprises, et aux modifications du corps électoral que restreignent les Constitutions de l'an III, de l'an VIII, puis finalement celle de l'an X. Unité de base de l'élection depuis 1789, le canton flotte dans ses vieux habits. Peu importe alors que ne soient pas respectées les critères mis en place par la loi du 8 pluviôse an IX, qui établit que les délimitations des justices de paix ne doivent tenir compte que de la seule population, et que les créations

C. L'entrée dans l'histoire

Avec les lois de l'an VIII, les "*masses de granit*" de l'administration française sont très largement posées pour un siècle et demi. Les circonscriptions administratives créées depuis le début de la Révolution entrent ainsi dans l'histoire avec les institutions qu'elles supportent. On connaît le mot du Duc d'Angoulême qui, promené dans le Languedoc en 1815, répond sèchement "*Nous préférons les départements aux provinces*" à qui lui vante les grands travaux réalisés par les Etats de la province avant 1789 ⁽¹⁵¹⁹⁾. De la même façon, départements, cantons, communes, paroisses et autres divisions traversent le temps, de ces débuts de l'Empire jusqu'au milieu du XX^e siècle. Là où le nom reste, la forme et même le fond peuvent changer, et ce à Lyon comme ailleurs. Mais il ne s'agit plus désormais d'inventer de nouvelles formes, mais de mettre à jour, d'ajuster, de faire vivre un découpage existant. Les quatre découpages que nous avons choisi d'étudier peuvent être répartis en deux groupes au regard de cette longue évolution de 1800 à 1914. D'un côté, les cantons et les arrondissements municipaux, qui se caractérisent par la stabilité de leurs circonscriptions en dépit de nombreux efforts et projets de réforme; de l'autre, les découpages policiers ou la carte des paroisses, remarquables pour leurs modifications fréquentes, en quête d'une stabilité introuvable.

1. Les immobiles

a) *Les cantons de justice de paix*

Si l'on part du nombre de 6 cantons en l'an X, on est presque surpris d'arriver au nombre de 12 en 1914. Lorsqu'on sait que la loi qui fait passer le nombre des cantons de 8 à 12 est votée le 19 avril 1914, on comprend que la situation est quasi-stationnaire. C'est bien une surprise que cette faible progression, alors que dans le même temps la population de Lyon et ses faubourgs est passée de 100 000 à 460 000 habitants ⁽¹⁵²⁰⁾. Quand un canton lyonnais

de nouveaux cantons s'imposent quand il y a plus de 15000 habitants sur une étendue de 125 km². La rigueur budgétaire emporte ces "préjugés" politiques et administratifs.

¹⁵¹⁹ Cité par Hyppolite TAINÉ dans Les origines de la France contemporaine, Le régime moderne (tome deuxième), Paris, Hachette, 1899, p.248, d'après les mémoires de Villèle.

¹⁵²⁰ Ces chiffres sont les données corrigées par le géographe Jean BIENFAIT qui a mis en évidence les falsifications des recensements lyonnais entre 1911 et 1936 ("La population de Lyon à travers un quart de siècle de recensements douteux", Revue de Géographie de Lyon, 1968, n°1 et 2.)

regroupait en moyenne un peu moins de 17 000 habitants en 1802, il en compte 57 500 en 1914! L'explication de cette formidable inertie est à rechercher dans les modifications de la fonction du canton et de son insertion dans les mécanismes politiques et administratifs du pays. C'est en suivant cette centaine d'années de quasi-immobilité formelle qu'on peut saisir ces vagues de fond qui font quand même bouger la structure cantonale.

En apparence, il ne se passe rien d'autre en 112 ans que les seules créations du canton de La Guillotière en 1842, et du canton des Brotteaux en 1862. Ajoutons-y, pour faire bonne mesure, la création en 1854 d'un canton dont le chef-lieu est placé à Villeurbanne et qui englobe toute la partie du territoire de Lyon placée en dehors de la ligne des fortifications de la rive gauche du Rhône, et nous avons effectivement dressé la liste exhaustive des créations cantonales qui touchent le territoire lyonnais. Pourtant, c'est oublier là tout les ajustements et les projets qui marquent ce siècle. Ce sont ces quelques mouvements et ces tentatives qui témoignent de la place et du rôle du canton dans la vie urbaine.

(1) Trois réalisations

La difficile ascension de La Guillotière

La revendication de la municipalité de La Guillotière pour devenir le chef-lieu d'un canton de justice de paix, formulée pour la première fois en 1826, s'inscrit dans le cadre de la lutte pour l'indépendance vis-à-vis de Lyon. Devenir le chef-lieu d'une justice de paix, c'est s'inscrire dans l'organigramme administratif, créer des intérêts et des positions locales, et, surtout après 1833 (¹⁵²¹), voir les "intérêts de la localité" représentés de manière officielle dans les institutions transcommunales. On a vu que c'est contre cet affermissement de la commune de La Guillotière que la municipalité de Lyon lutte jusqu'en 1842, appuyée par l'attitude bien équivoque du gouvernement et de ses représentants.

En 1827, le préfet du Rhône fait pourtant un rapport très favorable sur la premier voeu émis par le Conseil Municipal de La Guillotière (¹⁵²²), sans que cela déclenche aucune suite. En novembre 1830, un autre préfet juge "*fondée*" la demande de La Guillotière, suivi en cela par le

¹⁵²¹ Date à laquelle les conseils de départements et d'arrondissements rentrent dans le mécanisme électoral.

¹⁵²² Voir son rapport au Conseil Général à la session de 1827, Archives départementales du Rhône, 1M 88.

ministère de la Justice ⁽¹⁵²³⁾. Cette fois, c'est l'opposition des notaires, de la députation du Rhône, de la mairie de Lyon et du Conseil Général qui fait classer l'affaire dès juin 1831, avant même que l'insurrection de novembre ne fasse passer au premier plan la question de la réunion des faubourgs. Par un juste retour des choses, c'est finalement un projet gouvernemental liée aux contingences du maintien de l'ordre à Lyon et ses alentours qui va aboutir à la création du canton. Depuis le début du siècle, les préfets n'ont cessé de demander le rattachement au Rhône de communes situées dans l'Ain ou l'Isère ⁽¹⁵²⁴⁾. C'est la volonté du ministère de l'Intérieur de faire aboutir ce projet qui fournit en 1836 un puissant levier à la tenace revendication du Conseil Municipal de La Guillotière, lequel reprend presque chaque année son vœu de 1826. Le rattachement au Rhône de Villeurbanne, Meyzieux, Vaux et Bron exigerait en effet la création d'une justice de paix supplémentaire dans ce département, dont La Guillotière serait le chef-lieu. Malgré l'échec de cette tentative de 1836, la cause est désormais entendue en ce qui concerne les autorités gouvernementales. Les ministères de l'Intérieur et de la Justice, relancés par des préfets et des procureurs qui ne voient que des avantages à faire rentrer l'agglomération tumultueuse de La Guillotière dans la proximité bénéfique d'un établissement de justice de paix ⁽¹⁵²⁵⁾, sont désormais convaincus de la nécessité de la mesure. Seules les manoeuvres et les pressions des notaires ⁽¹⁵²⁶⁾ et de la mairie de Lyon retardent encore l'échéance. La volonté gouvernementale d'équiper administrativement la commune de La Guillotière finit par l'emporter. D'une certaine manière, le pouvoir d'Etat accepte ici de compromettre ses projets de réunion des faubourgs pour intégrer une commune importante dans la pyramide administrative. Les correspondances entre le préfet et le ministère de l'Intérieur témoignent de leur répugnance à laisser cette ville en expansion rapide hors de la "*double action locale de l'autorité administrative et judiciaire*" ⁽¹⁵²⁷⁾. C'est dans ce même cadre d'équipement minimum et d'intégration au tissu de l'Etat et de la Nation que La Guillotière se voit accorder un bureau de perception des contributions directes et un canton de justice de paix dans le courant de l'année 1842.

¹⁵²³ Archives Nationales, F²I 551, chemise "canton de justice de paix de La Guillotière".

¹⁵²⁴ Archives départementales du Rhône, 1M 87.

¹⁵²⁵ Archives Nationales, F²I 551, lettres du préfet Rivet le 30 janvier 1838, et du préfet Jaÿr le 8 novembre 1841.

¹⁵²⁶ Voir notamment la lettre de Démophile Laforest, représentant des notaires de Lyon, au conseiller d'état Macarel le 3 avril 1838, Archives Nationales, F²I 551.

¹⁵²⁷ Lettre du préfet au Ministre de l'Intérieur du 30 janvier 1838, Archives Nationales, F²I 551.

L'érection de La Guillotière en canton de justice de paix est donc étroitement liée à la question bien plus vaste de l'administration municipale des communes lyonnaises. C'est bien cela qui explique les 17 années qui s'écoulent, alors que les conditions nécessaires ⁽¹⁵²⁸⁾ étaient rassemblés dès la première sollicitation de 1826.

La création du canton de Villeurbanne en 1854

Lorsque la loi du 22 juin 1854 crée le canton de justice de paix de Villeurbanne qui réunit les communes de Bron, Villeurbanne, Vénissieux, Vaux et la partie extra-muros de la rive gauche du Rhône de Lyon, elle concrétise un projet gouvernemental lié à cette même question de l'administration de Lyon et son agglomération. Les quatre communes dont il est question sont celles que le décret du 24 mars 1852 a rattachées au département du Rhône et qui attendaient depuis cette date de rentrer dans l'organisation cantonale de leur nouveau département. Deux solutions étaient alors possibles: tracer perpendiculairement au Rhône deux cantons qui mêlaient les zones urbaines de Lyon et les communes rurales des alentours, ou délimiter parallèlement au fleuve un canton rural (incluant les parties rurales des Brotteaux et de La Guillotière) et un canton urbain.

Si c'est la deuxième solution qui est effectivement choisie, c'est à la fois contre les avis des notables du canton de La Guillotière et contre les intérêts électoraux apparents du gouvernement. A La Guillotière comme aux Brotteaux, on eut en effet préféré la première solution, qui donnait leur autonomie aux élites des deux quartiers dont on connaît l'antagonisme. C'est bien ce que confirme la note d'un fonctionnaire de la préfecture qui rapporte les opinions de certains notables du canton ⁽¹⁵²⁹⁾. Ce sont d'ailleurs ces notables qui évoquent la dimension électorale du découpage. Ils font remarquer que c'est l'apport des parties rurales qui a rendu possible la victoire des modérés aux dernières élections cantonales, alors qu'avant 1852 le canton de La Guillotière était très hostile au gouvernement. La ségrégation urbain/rural à laquelle le gouvernement entend procéder crée selon eux deux cantons passables et instables, lorsque l'union des Brotteaux, de Vaux et Villeurbanne lui eut donné à coupe sûr un canton inaliénable, même si celle de La Guillotière, avec Bron et Vénissieux, eut délimité un canton hostile.

Les hommes du pouvoir font sans doute un calcul tout autre. Pour eux, la délimitation d'un canton à dominante rurale dans l'arrondissement de Lyon garantit que le Conseil

¹⁵²⁸ Plus de 15000 habitants sur 125 km² selon les termes de la loi de l'an IX.

¹⁵²⁹ Archives départementales du Rhône, 1M 88, note de septembre 1853.

d'Arrondissement et le Conseil Général restent dans le camp du gouvernement. Experte dans la pratique du "gerrymandering" ⁽¹⁵³⁰⁾ en ce qui concerne les circonscriptions électorales des élections au Corps Législatif ⁽¹⁵³¹⁾, l'administration du Second Empire ne néglige pas cette dimension. On comprend par là combien pèsent peu les impératifs "judiciaires" dans la circonscription des justices de paix. Si le canton était dès ses origines une circonscription de représentation, autrement dit une circonscription électorale, cette facette de sa fonction semble définitivement dicter ses impératifs en cette deuxième moitié du XIX^e siècle. S'il en est probablement ainsi depuis que la loi de 1833 a laissé aux électeurs la désignation des conseillers d'arrondissement et conseillers généraux, le suffrage universel et les données de la bataille politique sous l'Empire foncent encore le trait. En effet, c'est dans les conseils électifs locaux que l'opposition mène le combat politique. Muselée au niveau local (suppression de l'élection du Conseil Municipal de Lyon) et contrôlée au niveau national, ces conseils deviennent un terrain privilégié de son combat légal contre le régime, comme l'illustrent les joutes électorales dépeintes par Maurice Moissonier et Streten Maritch. Le jeu subtil autour des délimitations cantonales n'en a que plus d'importance.

Le huitième canton de Lyon

La loi du huit octobre 1862 partage en deux le 7^e canton de Lyon et crée ainsi le 8^e, dont le chef-lieu est placé aux Brotteaux. La rapidité avec laquelle l'affaire est réglée indique que la nature électorale du canton est passée au second plan. En effet, l'étude du projet n'avait commencé qu'en août 1861, à l'initiative du ministère de la Justice qui transmet à l'Intérieur un projet conçu "*dans l'intérêt des justiciables*", dans lequel il est question de diviser en deux un 7^e canton qui ne compte pas moins de 87000 habitants. Répercutée au préfet à la fin du même mois d'août, le projet revient dès le mois d'octobre à Paris avec l'avis favorable du Conseil d'Arrondissement et du Conseil Général. Les autorités judiciaires consultées et l'avis favorable du Conseil Municipal de Lyon obtenu en février 1862, la loi est votée en octobre: c'est donc moins d'un an qui s'est écoulé entre le lancement et l'aboutissement de la procédure. Cette remarquable efficacité de l'appareil politico-administratif n'est pourtant pas le seul motif de l'intérêt qu'on peut porter à cette création cantonale.

¹⁵³⁰ Le terme désigne, pour reprendre la définition d'Hervé Guillorel, le découpage actif de circonscriptions électorales en vue de favoriser les intérêts d'un homme ou d'un parti. Le mot vient des découpages sophistiqués mis au point par le sénateur Gerry, élu du Massachussets en 1812. Voir Hervé GUILLOREL "Espace et politique", in DERYCKE (Pierre-Henri), (textes rassemblés par): Conceptions de l'espace, colloque de 1981, Paris, Recherches Pluridisciplinaires de l'Université Paris X-Nanterre, 1981.

La convergence générale des avis n'indique pas forcément que cette création est dépourvue de tout enjeu politique. Les espérances de chacun des partis en présence peuvent aussi converger. Il semble ainsi probable que cette création soit envisagée d'un bon oeil par les républicains lyonnais, qui y emportent effectivement le siège de conseiller général fin 1863. De leur côté, les autorités gouvernementales doivent tenir compte des nécessités de l'équipement administratif du territoire. Au-delà des enjeux politiques immédiats, laisser une population si importante sous-équipée au regard de l'administration judiciaire est une perte politique plus diffuse mais aux plus larges conséquences. Surtout si l'on tient compte du fait que dans ces quartiers nouvellement réunis à Lyon, et dans une ville administrée par un préfet, le gouvernement se doit de prouver qu'il veille à l'efficacité de l'administration et des services ⁽¹⁵³²⁾. Après avoir toléré trop longtemps une situation exceptionnelle ⁽¹⁵³³⁾, le gouvernement a plus à perdre en maintenant le status-quo qu'en créant un siège électoral dont l'élu pourrait lui être hostile.

(2) Une modification

La loi du 17 juillet 1867 est la seule mesure qui touche l'ensemble des cantons lyonnais. A la suite d'un article paru dans le Salut Public du 9 février 1866, le préfet Chevreau rappelle au procureur général la situation de provisoire dans laquelle se trouve la circonscription cantonale lyonnaise ⁽¹⁵³⁴⁾. En effet, la loi de 1854 qui créait le canton de Villeurbanne prévoyait aussi un règlement d'administration publique sur la circonscription des cantons, dans le but d'équilibrer le nombre des affaires à traiter et de remédier à quelques problèmes de délimitations. 12 ans plus tard, ce règlement se fait toujours attendre. Le préfet remarque donc à bon escient "*les conditions d'irrégularité et d'enchevêtrement où se trouvent les circonscriptions de quelques unes de nos justices de paix par rapport à la circonscription des mairies*".

Grâce à cette allusion du préfet, on peut s'interroger sur la permanence de ce désir de coïncidence des circonscriptions de divers ordres administratifs qu'on avait relevé à la fin du XVIII^e siècle. On sait que cette quête d'une utopie administrative s'est maintenue sous une forme pratique, en particulier sur la question de la coïncidence générale entre commune (ou

¹⁵³¹ Pour un aperçu des prouesses réalisées à ce moment, voir Archives Nationales, F¹cIII Rhône 4.

¹⁵³² Le Conseil d'Arrondissement rappelle d'ailleurs ce point dans sa séance du 24 juin 1866, qui porte sur la redélimitation des cantons lyonnais.

¹⁵³³ A la tribune du Sénat, le marquis de Belbeuf rappelle lors des débats qu'on ne trouve ce chiffre de 80 000 habitants pour une justice de paix dans aucune des grandes villes de l'Empire.

parties de communes) et cantons de justice de paix. On peut néanmoins être sceptique lorsqu'on voit que 12 ans après la loi qui l'annonce, le règlement d'administration qui devait régler ces problèmes de coïncidence n'a toujours pas été édicté par le procureur général de la Cour Impériale, autorité compétente en l'espèce. On peut aussi s'étonner que la préfecture n'ait pas mesuré plus tôt les inconvénients de ces limites qui ne se recouvrent pas, notamment en termes de représentation électorale et d'organisation des votes. La manière dont cette question est réglée montre que si la volonté de faire coïncider les limites ne joue pas le rôle déterminant dans le déclenchement des mesures de circonscription, c'est bien elle qui guide les opérations de redélimitation.

L'organisation politique lyonnaise est pour beaucoup dans ce retard d'ajustement entre cantons et arrondissements municipaux. L'absence de scrutin municipal ⁽¹⁵³⁵⁾ qui aurait pu révéler ces problèmes explique largement partie cette réaction tardive. La coïncidence entre la redélimitation des cantons lyonnais et le renouveau de la discussion sur l'élection d'un conseil municipal à Lyon ⁽¹⁵³⁶⁾ semble indiquer que les motifs liés à ces problèmes électoraux sont décisifs dans la solution du problème. La préparation du dossier sur la création d'un sixième arrondissement municipal joue le rôle d'accélérateur, car les limites qui sont choisies pour l'arrondissement ne sont pas celles qui séparent les 7° et 8° cantons. Les rénovations urbaines ajoutent encore à cette nécessité, comme le dit le procureur général qui constate les contestations et incertitudes nées des percées urbaines qui ont modifié la topographie des anciens quartiers.

Suite à la demande officielle du procureur, les choses vont très vite. L'ingénieur en chef de la voirie municipale Bonnet est chargé par le préfet de proposer un projet sur lequel doit statuer une commission composée de membres des administrations préfectorale, municipale et judiciaire. Celle-ci rend son oracle rapidement, acceptant dans l'ensemble le projet Bonnet qui inscrit les cantons de justice de paix dans les arrondissements municipaux. Le règlement administratif de 1866 entérine ces modifications, qui marquent la soumission du canton de justice de paix à l'arrondissement municipal, nouvelle circonscription reine. La loi du 17 juillet 1867 confirme cette circonscription qui ne change pas jusqu'en 1914, en dépit des pressions pour l'augmentation du nombre de cantons.

¹⁵³⁴ Archives départementales du Rhône, 1M 88, lettre du préfet au procureur, 14 février 1866.

¹⁵³⁵ Ou de nomination des conseillers au prorata des populations des arrondissements, comme cela a lieu à Paris.

¹⁵³⁶ Session de 1866 des conseils électifs, discussion au Corps Législatif au printemps 1867.

(3) L'échec d'une réforme

Lorsqu'en 1895 le maire de Lyon Gailleton présente à son Conseil Municipal un projet précis de modification des circonscriptions cantonales, il reprend des demandes anciennes. Depuis 1866 en effet, le Conseil Municipal de Lyon demande que la partie extra-muros de Lyon-rive gauche cesse d'être rattachée au canton rural de Villeurbanne. Les conseils de la III^e République ont repris cette revendication qu'ils réitèrent à plusieurs reprises ⁽¹⁵³⁷⁾. Cette demande en modification des cantons de la rive gauche du Rhône est soutenue par divers vœux des conseils électifs. C'est d'ailleurs à la suite des vœux du Conseil d'Arrondissement de 27 juillet 1893 et du Conseil Général du 15 septembre 1894 que le préfet demande très officiellement au Conseil Municipal de se prononcer sur ce point. L'étude officielle du projet commence dans cette atmosphère consensuelle, même si le temps qui s'écoule entre les premiers vœux et le début de la procédure suggère quelques réticences gouvernementales.

Tout change avec le rapport de Gailleton au Conseil Municipal de Lyon de ce 12 février 1895, rapport approuvé par le conseil le 27. Jusque là, il n'était vraiment question que de créer un canton supplémentaire sur la rive gauche du Rhône: le rapport de Gailleton propose un découpage de Lyon en 14 cantons, c'est à dire 6 cantons nouveaux. Cela signifie ni plus ni moins que les représentants des cantons de Lyon seraient majoritaires au Conseil d'Arrondissement, et en position de force au Conseil Général qui compte 37 sièges. C'est ce renversement du rapport de force urbain-rural ⁽¹⁵³⁸⁾ qui provoque la polémique. C'est aussi ce qui cause la perte du projet municipal.

Les racines d'une revendication

¹⁵³⁷ Procès-verbaux du Conseil Municipal, vœux des 9 février 1878, 13 novembre 1883, 21 mai 1890.

¹⁵³⁸ Il serait aussi possible d'invoquer le rapport politique entre une campagne conservatrice et une ville radicale, si précisément les conservateurs lyonnais ne faisaient pas leur le projet de la majorité radicale. Leur soutien ne se dément pas, même lorsque la mairie passe au socialiste Augagneur. Ici, comme sur la question du "Grand Lyon" et du projet d'annexion de 1903, une "union sacrée" lyonnaise se met en place, qui à peu de choses près s'avère sans faille. Le conseiller municipal et général Gourju peut ainsi déclarer lors de la première réunion de la commission spéciale du Conseil Général le 7 juin 1902 que, si sur le terrain politique il serait tenté par le status-quo il faut en fait "*voir plus loin*". S'il s'avère par la suite qu'il cède plus facilement que ses collègues socialistes ou radicaux (puisque, dans cette même session, il rapporte au nom de la commission spéciale en concluant contre le projet en 14 cantons!), son engagement aux côtés du maire socialiste Augagneur ne semble pas pour autant devoir être remis en cause. Ce faux-pas semble plus tenir du jeu complexe des alliances départementales des "libéraux" lyonnais (c'est ainsi qu'ils se nomment), que de la duplicité éventuelle de ces libéraux.

Il n'est que de relire le premier projet de Gailleton pour comprendre que les considérations judiciaires sont étrangères au débat. Il n'est en effet jamais question d'augmenter le nombre de justices de paix, mais uniquement de créer de nouvelles circonscriptions électorales. C'est d'ailleurs la ligne officielle, puisque depuis 1888 le parlement a établi le principe de ne pas augmenter le nombre de justices de paix afin de limiter les dépenses (traitement du juge, du greffier, location du bâtiment...). En conséquence, les élus nationaux se contentent depuis cette date de créer des circonscriptions de représentation aux conseils électifs lorsque l'augmentation des populations le requiert. Mais le maire de Lyon n'invoque même pas cette contingence générale. Pour lui, la forte population des cantons lyonnais est largement compensée sous le rapport judiciaire par la facilité des communications qui rend les déplacements aisés. Dans cette optique, une simple redélimitation des cantons doit suffir pour équilibrer les affaires. Sans développer outre mesure ce curieux rapport entre la masse des cas soumis à la justice et la facilité de communication, le rapport consacre l'essentiel de son développement au statut de circonscription élective des cantons. Les motifs qu'il avance sont repris par les conseillers généraux et d'arrondissement des cantons lyonnais dans leurs conseils respectifs.

Le maire présente explicitement son projet comme une manière pour Lyon d'étendre son influence au Conseil Général, "*où ses intérêts sont parfois méconnus*". Pour le maire et pour son conseil unanime, il n'est plus admissible que Lyon ne soit représenté que par un quart des élus dans cet organe aux fonctions si importantes (répartition des impôts directs, fixation des contingents communaux pour l'entretien des chemins de grande communication, gestion des fonds pour les indigents...) alors que la ville fournit les deux tiers des centimes additionnels qui composent la plus grande partie du budget départemental. C'est donc pour rétablir "*l'équité*" que Lyon doit voir augmenter sa représentation. Le maire de Lyon a beau jurer qu'il ne s'agit pas pour le chef-lieu de s'assurer la prédominance, il ne peut s'empêcher de remarquer que celle-ci "*logiquement nous appartient*". On comprend que les élus des cantons ruraux ne soient guère rassurés face à cette tentative de prise de contrôle des conseils électifs.

On ne peut s'empêcher de considérer ce projet en termes d'affrontement entre intérêts urbains et ruraux. Le conflit porte sur des divergences dans l'allocation des ressources départementales, les deux "camps" ayant des opinions nettement différentes quant à leur emploi. La question des indigents et celle de l'entretien des routes constituent depuis des années les points d'achoppement de ce conflit larvé, parfois médiatisé par les appartenances politiques. D'autres grandes villes françaises, et plus généralement d'autres cités rencontrent les

mêmes problèmes. Le préfet Alapetite rapporte en 1902 ⁽¹⁵³⁹⁾ les problèmes qu'il a connu dans le Pas-de-Calais pour faire entendre la voix des villes au Conseil Général. Les soucis lyonnais quant à l'augmentation du nombre de leurs conseillers sont identiques à ceux que manifestent d'autres grandes villes, à commencer par Marseille qui a obtenu en 1886 le dédoublement de deux de ses cantons, la ville ne comptant jusqu'alors que 6 représentants sur les 27 du Conseil Général, alors qu'elle abritait 362 000 habitants sur les 589 000 que comptait le département des Bouches-du-Rhône ⁽¹⁵⁴⁰⁾. En 1901, une nouvelle modification donne encore quatre cantons supplémentaires à Marseille, qui compte dès lors 12 représentants au Conseil Général. Le décalage entre la satisfaction des revendications de la cité phocéenne et de celles de Lyon indique qu'il y a un problème lyonnais.

Dans le cas de Lyon, les conflits entre intérêts urbains et intérêts ruraux sont matérialisés depuis longtemps par les revendications de la mairie et de certains habitants de Lyon pour que la partie extra-muros de la rive gauche du Rhône cesse d'être incluse dans la circonscription cantonale de Villeurbanne érigée en 1854. Une pétition de 1877 des habitants de La Mouche faisait sa place à cette revendication ⁽¹⁵⁴¹⁾, et les documents émanant du Conseil Municipal de Lyon soulignent à plaisir cette "*anomalie*" ⁽¹⁵⁴²⁾. Ce qui est en jeu à travers toutes ces demandes et les projets qu'elles motivent, c'est bel et bien la suprématie d'un groupe de pression, voire même d'un groupe de civilisation, sur l'entité politique départementale. Dans un département où le rapport population urbaine/population rurale a basculé dès le milieu du siècle au profit de la première ⁽¹⁵⁴³⁾, la lutte s'intensifie après le strict contrôle imposé par le Second Empire pour culminer autour du tournant du siècle. Que le Conseil Municipal renonce finalement à ses premières demandes pour que la représentation de Lyon dans les conseils électifs soit

¹⁵³⁹ Au sein de la commission spéciale désignée par le Conseil Général pour examiner le projet de redécoupage cantonal. Archives départementales du Rhône, 1M 88.

¹⁵⁴⁰ Archives Nationales, BB³⁰ 1467 (dr 96) et BB³⁰ 1469 (dr 122).

¹⁵⁴¹ Archives départementales du Rhône, 1M 88, pétition du 24 février 1877. 34 signataires, dont 14 industriels, réclament le rattachement à un canton urbain, en même temps que diverses améliorations urbaines. Voir aussi la pétition d'avril 1894 qui déclenche la consultation des conseils électifs, signée de 500 habitants de la banlieue du 3^e arrondissement, qui se plaignent de voter avec des communes "*aux intérêts tout agricoles*" alors que les leurs "*sont ceux de la ville de Lyon*".

¹⁵⁴² voir notamment la lettre du maire au préfet du 13 juillet 1898, Archives départementales du Rhône, 1M 88.

¹⁵⁴³ L'Essai sur la statistique de la population française de d'Angeville donne le chiffre de 43% de population agglomérée en 1831.

proportionnelle au nombre des électeurs ⁽¹⁵⁴⁴⁾ n'est qu'un adoucissement tactique, qui ne remet pas en cause sa volonté d'assurer une domination urbaine sur le Conseil Général.

L'argumentation présentée par les élus lyonnais prend des accents démocratiques pour réclamer que l'équilibre soit rétabli entre la représentation rurale et la représentation urbaine. Même après l'abandon de la revendication initiale sur la représentation proportionnelle, c'est toujours par le canal républicain de l'égalité de la représentation que passe la justification de la démarche lyonnaise. Le conseiller Gourju montre par exemple qu'un conseiller urbain lyonnais représente en moyenne 57 387 habitants alors qu'un conseiller rural est élu par 18 289 habitants ⁽¹⁵⁴⁵⁾. Le cas du 3^e arrondissement municipal, qui élit un seul conseiller d'arrondissement et un seul conseiller général alors qu'il désigne deux députés et compte près de 150 000 habitants, est bien sûr le préféré de nos élus lyonnais. Plaidoyers, projets, concessions et changements de tactique n'y font pourtant rien: l'opposition des conseillers ruraux et l'hostilité passive du gouvernement l'emportent sur les revendications lyonnaises.

La victoire des oppositions

C'est d'abord celle des représentants des cantons ruraux. Si dans un premier temps le Conseil d'Arrondissement et le Conseil Général sont plutôt favorables à la création d'un 9^e canton lyonnais, leur attitude change du tout au tout lorsque le Conseil Municipal de Lyon en demande 6 nouveaux! C'est donc une hostilité résolue qui accueille le projet de la mairie de Lyon. C'est d'abord le Conseil d'Arrondissement qui le 13 août 1898 donne un avis défavorable à un projet qui procurerait la majorité aux conseillers lyonnais. C'est ensuite le Conseil Général qui, saisi du projet de loi déposé en octobre 1901 par Colliard et Krauss députés de Lyon, rejette le projet des 14 cantons. Le Conseil Général et les conseillers ruraux donnent cependant leur accord sur la création de deux nouveaux cantons sur la rive gauche du Rhône, à condition que ne soit pas remanié le canton mixte de Villeurbanne et après des joutes où les deux camps ont fait étalage de leur maîtrise des subtilités parlementaires ⁽¹⁵⁴⁶⁾. Appuyés sur ce refus des conseils électifs, les opposants à l'augmentation du nombre des cantons urbains sont en position de force.

¹⁵⁴⁴ Délibérations des 27 février 1895 et 12 janvier 1897.

¹⁵⁴⁵ Rapport au Conseil Général, 29 août 1902.

¹⁵⁴⁶ Le procès-verbal de la première séance de la commission spéciale et la séance du Conseil du 29 août sont un exemple achevé des tractations et compromis possibles.

Le dépôt du projet Augagneur sur l'annexion des communes suburbaines place au second plan la question cantonale, puisque la municipalité de Lyon s'engage à renoncer à son projet de modification des cantons pour mieux obtenir l'accord du Conseil Général sur le projet d'annexion. Ce n'est qu'après que l'échec du "Grand Lyon" est consommé que le Conseil Municipal de Lyon renouvelle sa demande et reprend le même projet en 14 cantons ⁽¹⁵⁴⁷⁾.

L'habileté manoeuvrière d'Herriot, qui fait savoir au Conseil Général qu'il est prêt "*à titre transactionnel*" à renoncer au dédoublement de deux anciens cantons de la Presqu'île, arrache alors le consentement du Conseil Général sans qu'on sache vraiment quelle négociation a pu faire pencher la balance. Les conseillers ruraux, à l'image de Vermorel qui représente le canton de Villefranche, votent "*la mort dans l'âme*" un découpage en 12 cantons lors de la réunion de la commission désignée pour étudier le projet ⁽¹⁵⁴⁸⁾. Rien n'est gagné cependant, et le renoncement d'Edouard Herriot à faire aboutir le projet d'annexion lancé par Augagneur en 1903 retarde une nouvelle fois toute l'affaire. Le projet sur lequel le Conseil Général et le Procureur Général de la République avaient eu à travailler se basait en effet sur la réunion à Lyon du territoire de Villeurbanne ⁽¹⁵⁴⁹⁾. Ce n'est qu'en 1910 qu'un nouveau projet peut être mis au point en mairie et déposé sur les bureaux de la Chambre. Ce projet qui propose un découpage en 12 cantons connaît lui aussi des difficultés face aux malices d'une Chambre des députés qui le renvoie de session en session et de législature en législature ⁽¹⁵⁵⁰⁾. Les intérêts de diverses corporations (notaires, huissiers, greffiers), ajoutés aux pressions particulières et aux oppositions sourdes mais efficaces des élus ruraux bloquent là encore la réforme cantonale. La loi qui crée 12 cantons à Lyon se fait attendre jusqu'au 19 avril 1914: plus de quarante années se sont écoulées depuis qu'ont été formulées les premières demandes de réforme, et 21 ans depuis le projet Gailleton. Cette lenteur est-elle vraiment due aux seules oppositions locales?

Les réticences affichées par l'administration centrale durant ces longues années n'est certainement pas étrangère à l'impasse dans laquelle aboutissent longtemps tous les projets d'augmentation des cantons lyonnais. Deux ordres de motifs se rejoignent pour expliquer le rejet continu des requêtes lyonnaises. Il y a tout d'abord la politique budgétaire du ministère de la

¹⁵⁴⁷ Procès-verbaux du Conseil Municipal, délibération du 22 juillet 1907.

¹⁵⁴⁸ Session d'avril 1908, Archives départementales du Rhône, 1M 88.

¹⁵⁴⁹ Archives départementales du Rhône, 1M 88, lettres entre le directeur de l'Administration Communale et Départementale au ministère de l'Intérieur, le procureur général et le préfet, octobre 1908.

¹⁵⁵⁰ Voir la déclaration de Rognon au Conseil Municipal le 30 octobre 1911 (il est rapporteur du projet de loi à la Chambre et conseiller municipal du 3^e arrondissement).

Justice, qui a le souci de minimiser les créations de nouvelles justice de paix. C'est cette préoccupation qui bloque la procédure d'instruction d'un projet de 9^e canton commencée à la suite de la pétition de février 1877. Le procureur général, tout en reconnaissant la nécessité de cette création et le bien fondé des réclamations des pétitionnaires, conclut "*qu'il faut reconnaître que les circonstances actuelles se prêtent peu à cette modification qui entraînerait une augmentation de personnel et de dépense*" ⁽¹⁵⁵¹⁾.

Mais c'est surtout la volonté politique qui joue par la suite, alors même que la question judiciaire et budgétaire est écartée par l'attitude prise par la Chambre des Députés en 1888. Cette influence du politique peut se manifester à l'échelle locale. C'est le cas en 1887-88 lorsque le secrétaire général de la préfecture du Rhône, le futur préfet Alapetite, fait stopper l'instruction commencée sur ordre du ministère en juillet 1887 ⁽¹⁵⁵²⁾. Les notes qu'il jette en marge du dernier courrier ministériel montrent qu'il juge qu'il n'y a pas un intérêt "*administratif et politique*" à démanteler le canton de Villeurbanne. La première note est toute conjoncturelle, puisqu'il s'agit d'"*attendre jusqu'après les élections municipales de mai 1888*" afin de juger de l'évolution des votes. La seconde enterre fondamentalement le projet puisqu'elle prescrit de "*ne rien faire si personne ne reparle plus de ce projet, d'ailleurs inopportun*" ⁽¹⁵⁵³⁾. Soucieux des résultats électoraux en pleine crise boulangiste, c'est sans doute pour conserver le status-quo que le préfet stoppe ainsi toute possible redistribution des cartes politiques par la modification de la carte électorale.

Outre ces données conjoncturelles, il faut enfin revenir aux éléments révélés par l'histoire longue de l'administration municipale lyonnaise. On retrouve là encore cette conception "géopolitique" du pouvoir d'Etat, cette mémoire des bureaux qui dicte aux ministres de l'Intérieur la limitation des pouvoirs des collectivités locales, et qui ordonne l'attitude du pouvoir central face à la mairie de Lyon, la première du pays. Alors que Marseille, Le Havre, Paris, ou Lille bénéficient entre 1880 et 1900 d'augmentations du nombre de leurs cantons électifs, Lyon en reste à ses 8 cantons de 1867, malgré la croissance de sa population. A tous les niveaux, les enjeux de la circonscription cantonale se sont définitivement ancrés dans le politique, et c'est

¹⁵⁵¹ Archives départementales du Rhône, 1M 88, lettre du 29 mai 1877 du procureur au préfet. Si l'instabilité institutionnelle des lendemains du 16 mai 1877 représente sans doute une part des "*circonstances actuelles*" dont parle le procureur, l'argument de l'économie est déjà bien efficace, avant même que la Chambre ne le sanctionne par sa décision de 1888 de créer des cantons électifs sans créer de justices de paix.

¹⁵⁵² Archives départementales du Rhône, 1M 88, lettre du ministère de l'Intérieur au préfet, 30 juillet 1887.

¹⁵⁵³ Archives départementales du Rhône, 1M 88, notes dans la marge de la lettre ministérielle du 30 juillet 1887, la première du 20 décembre 1887, la seconde du 3 juillet 1888.

cette dimension qui dicte leur répertoire de rationalité, qui n'emprunte rien ou presque à leur fonction judiciaire. Dans une certaine mesure, c'est aussi le cas des arrondissements municipaux.

b) Les arr`ndissements municipaux

Les divisions municipales créées par la Constitution de l'an III ont cessé d'exister en 1805. On a vu que leur forme s'est perpétuée à travers l'organisation de l'administration municipale, qui conserve longtemps ce schéma "Nord-Sud-Ouest" pour organiser ses services ⁽¹⁵⁵⁴⁾, ou encore dans l'organisation locale des administrations nationales. Mais leur souvenir a surtout été gardé dans la mémoire des cabinets préfectoraux. Tour à tour, des préfets des Cent Jours, de la Restauration, de la monarchie de Juillet et de la II^e République les désignent comme la meilleure forme d'administration possible pour Lyon, parce qu'ils suppriment en le divisant le pouvoir de la mairie unique. C'est cette fin et ce moyen que reprend le décret de mars 1852 qui partage le Lyon nouveau né de l'annexion en cinq arrondissements municipaux numérotés en escargot, le premier arrondissement étant celui qui contient l'Hôtel de Ville. Cette mesure donne à la cité des divisions et une nomenclature qui subsiste encore aujourd'hui pour l'essentiel.

Dès 1852, les services de la mairie se réorganisent sur la base des arrondissements municipaux ⁽¹⁵⁵⁵⁾. D'autres administrations comme celle des Contributions Directes se glissent très vite dans ce cadre. Règlements administratifs, circulaires ministérielles et décrets préfectoraux poussent à cette adaptation dans un délai plus ou moins rapide ⁽¹⁵⁵⁶⁾. Le changement de régime de 1870 ne supprime pas les formes créées par le décret du futur Napoléon III malgré leur lourd passif anti-municipal. Enracinés dans l'usage peut-être, mais surtout acceptés comme des formes administratives adaptées à la gestion d'une grande ville, les arrondissements municipaux ne sont pas répudiés par les hommes de la République, mais

¹⁵⁵⁴ La permanence de cette partition de l'espace est aussi sensible dans les divers courriers, notes etc. qui émanent de la mairie lyonnaise, notamment sous la Restauration.

¹⁵⁵⁵ Cf. l'exemple de la voirie dans BERTIN (Dominique): Les transformations de Lyon sous le Préfet Vaïsse, étude de la régénération du centre de la presqu'île, 1853-1864, doctorat d'Université en histoire de l'art, Université Lumière Lyon II, 1987.

¹⁵⁵⁶ Rapide le décret préfectoral du 1er septembre 1852 qui forme le bataillon de sapeurs-pompiers en 5 compagnies, une par arrondissement, un peu plus lente la réorganisation des comités du Bureau de Bienfaisance, par le décret du 4 décembre 1867 qui crée un comité de secours par arrondissement pour chapeauter les sous-comités de paroisse.

utilisés par eux dans des proportions jusque là inconnues. Plus surprenant encore, leur fonction initiale de fragmentation d'une communauté et d'un pouvoir est réutilisée par ces hommes dont la cause avait subi les conséquences d'une telle fragmentation en 1852. Lors des ajouts à la série des arrondissements, lors des luttes du Conseil Municipal ou encore au moment des projets d'annexion du début du XX^e siècle, l'arrondissement devient à la fois un médium et un acteur de la vie politique lyonnaise.

Malgré ou à cause de ce succès et de cette pérennité, la forme administrative de l'arrondissement municipal est celle sur laquelle on a pu trouver le moins de sources directes, en particulier en matière de décision et de délimitation. La documentation sur la délimitation de 1852 est inexistante dans les dépôts d'archives nationaux ou locaux et les discussions législatives sur les ajouts de 1867 (création du 6^e arrondissement) ou de 1912 (création du 7^e) ressortent de la formalité parlementaire. La création du 6^e arrondissement en 1867 est le seul événement pour lequel on dispose d'une masse documentaire substantielle. Si l'historien compte parmi ses ennemis à titre professionnel la démocratie qui le prive des fichiers de police surabondants, on peut ajouter à cette liste noire les administrations trop bien huilées, qui ne contribuent guère à enrichir les dépôts d'archives. Aussi l'entrée de l'arrondissement municipal dans l'histoire lyonnaise reste-t-elle très discrète.

(1) Une création du pouvoir central

En 1852 comme en l'an III, l'arrondissement municipal est imposé d'en haut à la cité lyonnaise. Sa création complète la suppression de la mairie unique en ce sens qu'elle scinde la cité en unités distinctes. Dans le nouvel organisme municipal, l'Hôtel de Ville ne représente plus "la" mairie, et ce symbole d'un pouvoir municipal qu'on veut faire oublier se trouve démuné de tout poids dans la vie ordinaire de citoyens qui vont désormais remplir ailleurs les formalités diverses, dont celles si importantes de l'état-civil. Il ne faut cependant pas s'exagérer la portée politique de la division de Lyon en arrondissements. La suppression de l'élection du conseil municipal aurait sans doute suffi à elle seule à réduire la puissance lyonnaise tant redoutée, et à achever de briser un bastion républicain. Quant au traitement des anciennes communes incorporées par le même décret à Lyon, on perçoit à leur propos tout le dilemme gouvernemental. En effet, en conservant à La Croix-Rousse et La Guillotière leur "indépendance" sous la forme anémiée de l'arrondissement municipal (La Croix-Rousse forme le 4^e, La Guillotière le 3^e), le décret du 24 mars 1852 joue clairement avec l'idée de maintenir au sein de la nouvelle entité quelque chose d'une ancienne rivalité inter-communale (notamment entre Lyon et La Guillotière) qui puisse empêcher la reconstitution d'une communauté cohérente

dans l'opposition au régime. Il est vrai qu'on peut penser que la division en arrondissements municipaux traduit la simple volonté technicienne de produire des circonscriptions d'une taille suffisante pour servir de base à une nouvelle organisation des services de l'administration nationale ou municipale. Il faut bien reconnaître qu'une telle volonté, qui suppose la pensée de la ville comme un tout à gérer de façon rationnelle, est moins probable que l'application de l'adage "diviser pour régner" qui résume si bien les attitudes gouvernementales face à Lyon au XIX^e siècle. La création en 1865 d'un nouvel arrondissement confirme le rôle géopolitique de l'arrondissement. Les différentes dimensions de l'arrondissement (politique, administrative...) ne semblent d'ailleurs pas être pensées de façon cohérente. Au contraire, les contradictions ne manquent pas de se faire sentir.

Lorsque le préfet Chevreau fait part officiellement au Ministre de l'Intérieur de son idée de scinder en deux le 3^e arrondissement municipal de Lyon, le 20 novembre 1865, il reprend un projet que son prédécesseur Vaïsse avait caressé trois ans auparavant au moment de la création du huitième canton de justice de paix ⁽¹⁵⁵⁷⁾. La croissance de la population qui avait motivé la circonscription d'une nouvelle justice de paix semble ainsi logiquement provoquer des interrogations relatives aux diverses autres circonscriptions. Les 43 000 habitants du 3^e arrondissement de 1852 sont en effet 88 000 en 1861. La lettre du préfet Chevreau ne néglige ces arguments pour appuyer le projet: il y a trop de monde, trop de travail, trop d'étendue pour une seule mairie, d'autant plus que celle-ci est située place du Pont, tout au sud de l'arrondissement.

Mais ce n'est pas là que réside sa principale motivation à partager en deux l'ancienne commune de La Guillotière: un tel projet, explique-t-il, fournit la seule solution pour "*avoir complètement raison*" de "*l'esprit d'individualité de cette ancienne commune*" dont il a éprouvé en maintes occasions l'opposition à son pouvoir préfectoral. Aussi propose-t-il de diviser l'arrondissement perpendiculairement au Rhône et de séparer des ensembles cohérents "*par l'esprit politique, le caractère, les habitudes*". Autrement dit, il s'agit de jouer de rivalités internes pour briser un obstacle à son pouvoir, obstacle qui se nourrirait en partie du souvenir de l'autonomie communale de La Guillotière. C'est donc bien logiquement qu'il propose de séparer l'arrondissement selon une ligne sociale et politique qui a traversé toute l'histoire de la commune de La Guillotière de 1830 à 1850, transformant son conseil municipal en un champ de bataille ou en un bateau ivre. Le préfet Chevreau décrit ainsi l'arrondissement: d'un côté, La Guillotière proprement dite, presque entièrement formée "*de tâcherons et d'ouvriers*", de l'autre les

Brotteaux qui regroupent "*commerçants, gens de finance, rentiers*". Passons sur cette typologie trop grossière, car l'on sait que les Brotteaux ne sont pas habités que par des populations aisées ⁽¹⁵⁵⁸⁾. Ce qui nous intéresse, c'est le constat que dresse le préfet à propos du décret de 1852 dans sa tentative de créer des rivalités profitables au pouvoir d'Etat et à son représentant. Son projet de 1865 se présente comme un raffinement de la tactique mise en place alors. Il s'agit cette fois de briser une cohérence secondaire, celle de La Guillotière, en abandonnant la perspective initiale qui consistait à l'utiliser contre une éventuelle cohérence de la nouvelle commune formée en 1852. On voit toujours à l'oeuvre le même postulat général qui pose la division comme outil de gouvernement et l'espace comme dimension où cette division doit se manifester. Cela est d'autant plus frappant dans le cas de la création du 6^e arrondissement que les formes ainsi créées n'ont aucune existence politique ou électorale et ne se manifestent guère que par des conséquences sur l'état-civil. Cela peut sembler un peu léger pour servir les fins du préfet, mais ce mépris du contenu et des fonctions du découpage au bénéfice de sa simple existence et inscription spatiale vient confirmer la permanence d'un fétichisme dont les actions de division du territoire sont l'objet depuis la fin du XVIII^e siècle ⁽¹⁵⁵⁹⁾. Le jeu sur l'espace est censé répondre à tout, et résoudre les problèmes de fond. De même que les Constituants bataillaient souvent sur la taille des circonscriptions plutôt que sur les structures à y mettre en place, l'administration impériale imagine parfois que diviser l'espace suffit pour régner.

Lorsque le préfet soumet son projet au Conseil Municipal de Lyon, il se garde d'y inclure l'exposé de cette stratégie politico-spatiale, et porte la mention "*à retrancher*" dans la marge du brouillon de son rapport ministériel qui doit servir de modèle à son rapport municipal. Alors que l'accord du ministre sur ces considérations ne semblait pas faire l'ombre d'un doute, elles auraient sans doute été malvenues au sein de l'assemblée communale d'une ville elle-même victime de telles mesures. De cette manière en effet, le Conseil Municipal ne trouve que des avantages à cette mesure, opinion partagée par les déclarants à l'enquête publique. Close en juillet 1866 après les accords des conseils électifs, l'instruction est sanctionnée par le vote de la loi du 17 juillet 1867.

C'est grâce à cette création de 1867 qu'on comprend comment s'est acclimatée l'idée même de l'arrondissement municipal. Création du pouvoir central, circonscription d'exception

¹⁵⁵⁷ Les pièces afférentes à la création du 6^e arrondissement sont dans 1M 95, Archives départementales du Rhône.

¹⁵⁵⁸ LECLERE (Corinne): L'avenue de Noailles, une avenue bourgeoise de la rive gauche du Rhône, sa place dans le tissu urbain des Brotteaux-Nord, maîtrise d'histoire de l'Université de Lyon II, 1985.

¹⁵⁵⁹ Mis en évidence par M.V Ozouf-Marignier dans sa thèse maintes fois citée.

puisque seules Lyon et Paris le connaissent, combattu en 1849 ou 1851 comme un morcellement de la liberté municipale, il s'avère qu'il est considéré comme une circonscription administrative ordinaire et utile au milieu des années 1860. Que cette position soit celle du Conseil Municipal de Lyon, on le comprend. Sa soumission à l'autorité préfectorale y fait loi, et on peut penser que l'organisation des services municipaux sur le canevas des arrondissements y a acclimaté la circonscription nouvelle en même temps qu'elle en prouvait l'efficacité. Mais cette acclimatation de l'arrondissement semble plus largement répandue. Les républicains du Conseil d'arrondissement, ceux-là même qui demandent l'élection d'un Conseil Municipal à Lyon, partagent cette vision banale de l'arrondissement. Quand leur vœu pour l'élection d'un conseil municipal à Lyon est rejeté à la session de 1866, ils tentent de réintroduire la notion de représentation de la population en demandant que la nomination des conseillers se fasse, comme à Paris, par arrondissement et au prorata du nombre des habitants. Ce faisant, ils promeuvent l'arrondissement au rang de circonscription de représentation, indirectement certes, mais en établissant une filiation explicite avec les sections électorales qui avaient existé entre 1789-93 et 1830-52. L'arrondissement devient ainsi digne du titre de "quartier", et se voit confier de tous côtés le rôle de représentation des "intérêts locaux" qui sont à la base de l'idée communale au XIX^e siècle. Si l'on veut bien se rappeler que le combat électoral des républicains se joue dans les cantons, qui correspondent souvent aux arrondissements municipaux (notamment sur la rive gauche du Rhône, fief républicain), et que ces mêmes républicains s'organisent à l'intérieur de ces mêmes arrondissements ⁽¹⁵⁶⁰⁾, on s'explique mieux l'installation de l'arrondissement dans le paysage administratif et politique lyonnais. La chute de l'Empire, bien loin de le balayer, va encore l'affermir. Mais cette fois, et ici la mutation se confirme, l'arrondissement municipal devient un des maillons de la démocratie locale, un instrument revendiqué de l'autonomie municipale et non plus un outil de la concentration du pouvoir entre les mains du préfet. Si le primat du spatial ne disparaît pas, il est désormais mis au service d'une autre cause.

(2) "Habitue", "commodité", "service", "besoin": les ressorts de l'utilisation de l'arrondissement

Tels sont en effet les mots employés en 1910 au Conseil Municipal de Lyon par la commission des intérêts publics, dans son rapport sur la division en deux du 3^e arrondissement

¹⁵⁶⁰ Souvenirs d'un lyonnais. Ce sera aussi le cas de l'Internationale au début des années 1870, du moins si l'on en croit le "Rapport sur la nouvelle organisation de l'Internationale", B A/385, pièce 373, Archives de la Préfecture de police de Paris.

(¹⁵⁶¹). Venant après un bref historique par lequel le rapporteur met en évidence l'utilisation de ces divisions par l'Empire pour briser le parti républicain lyonnais, ces qualificatifs montrent le chemin parcouru par l'arrondissement municipal depuis 1852 et expliquent sa permanence après 1870. Les actions et les projets du Conseil Municipal au cours de ces années en témoignent.

Un espace électoral

Au jour même du 3 septembre, le Comité Provisoire désigne immédiatement des maires aux six arrondissements de la ville. Et lorsque six jours plus tard est élu le premier conseil municipal lyonnais de la deuxième moitié du XIX^e siècle, c'est par arrondissement que se déroule le scrutin. Les tribulations du découpage électoral et administratif de Lyon dans la tourmente des années 1870, de l'ordre moral à la République opportuniste, ne remettent pas en cause la place de l'arrondissement. Le décret présidentiel du 30 avril 1873, conséquence de la loi d'exception du 4 avril sur l'organisation de la mairie de Lyon, partage bien la ville en 36 sections, dans l'espérance que l'application du scrutin uninominal y permette l'élection de candidats conservateurs (¹⁵⁶²). Malgré cette condamnation politique du scrutin de liste par arrondissement municipal, l'organisation par arrondissements subsiste, et est consacrée par les lois du 21 avril 1881 et surtout du 5 avril 1884.

L'arrondissement redevient circonscription électorale municipale en 1884 sur la demande expresse des républicains lyonnais. Au projet du préfet de diviser la ville en trois "*sections*" (¹⁵⁶³), le Conseil Général -qui a le droit de décider d'un sectionnement électoral de Lyon conformément aux termes de la loi municipale d'avril 1871, préfère un sectionnement en six, chacune de ces sections électorales correspondant à un arrondissement municipal à l'intérieur desquels doit donc se dérouler l'élection municipale au scrutin de liste. Une telle mesure,

¹⁵⁶¹ Procès-verbaux du Conseil Municipal, 31 janvier 1910.

¹⁵⁶² Voir C 3131 les comptes rendus des séances de la commission parlementaire qui prépare la loi, et les correspondances préfectorales de F¹bl Rhône 14, le tout aux Archives Nationales. Lors de la 2^e séance de la commission sus-citée, le ministre de l'Intérieur Goulard estimait à 8 à 12 le nombre "*d'hommes modérés*" qu'un tel sectionnement placerait au Conseil Municipal. Les élections accomplies sous ce régime donnent en fait d'écrasantes victoires aux radicaux lyonnais ou à ceux qui se placent encore plus à leur gauche. Tant que dure ce sectionnement, de 1873 à 1884, un seul homme "de droite", Edouard Aynard, est élu.

¹⁵⁶³ Archives départementales du Rhône, 3MP 2065, lettre du préfet au ministère de l'Intérieur, 18 juin 1883. La première section comprenait les 1^{er} et 4^e arrondissements, la deuxième les 2^e et 5^e, et la troisième le 3^e et le 6^e.

confirme le préfet Massicault, "*satisfait aux désirs de la municipalité* ⁽¹⁵⁶⁴⁾; *et je ne pense pas qu'elle produise de mauvais résultats*". Le gouvernement, qui souhaite que les conseils municipaux lyonnais se fassent de plus en plus modérés, et les radicaux lyonnais qui respectent ainsi les "fiefs" de chacun et conservent leur organisation classique, se trouvent ainsi d'accord pour donner à l'arrondissement un rôle moteur dans la vie politique locale. L'arrondissement devient pour longtemps le cadre dans lequel s'expriment les "intérêts locaux" et où se livre le combat électoral, avec toutes les conséquences de cette localisation du politique, notamment dans la manière que peuvent avoir les citoyens de s'adresser à l'instance municipale et de faire valoir leurs revendications.

Les tentatives des socialistes lyonnais d'imposer un scrutin de liste unique sur toute la commune échouent en 1901 et 1902 ⁽¹⁵⁶⁵⁾, ce qui confirme tout à la fois l'importance du découpage électoral par arrondissements pour les radicaux lyonnais et l'insertion de l'arrondissement dans les habitudes locales. La polémique qui suit en 1912 la création du 7^e arrondissement ajoute encore à ce double constat ⁽¹⁵⁶⁶⁾. L'arrondissement est alors ancré dans la vie politique lyonnaise avec assez de force pour dissuader ceux qui souhaiteraient l'instauration d'un nouveau mode de scrutin.

Cette acclimatation politique est tout à la fois la sanction et la condition de l'utilisation administrative de l'arrondissement. Non seulement les fonctions se sont accumulées autour de la mairie d'arrondissement et organisées sur la base de son étendue (état-civil, impôts directs, recrutement militaire, listes électorales, bureaux de bienfaisance, circonscriptions législatives,...), mais les autorités municipales lyonnaises, appuyées sur les habitants, ont aussi demandé de nouveaux arrondissements. Les débats autour de ces demandes montrent ce qu'est la nouvelle importance géopolitique de l'arrondissement.

¹⁵⁶⁴ Voir d'ailleurs son vœu du 29 août 1882.

¹⁵⁶⁵ Il faut rappeler que Lyon, avec un scrutin de liste par arrondissement, et Paris, avec un scrutin uninominal, sont alors des exceptions, puisque partout ailleurs les élections municipales se déroulent au scrutin de liste unique. Sur cette tentative des socialistes, voir le rapport d'Augagneur au Conseil Municipal le 31 janvier 1901, l'enquête publique de juin 1902 et la délibération du Conseil Municipal du 22 juillet de cette même année. Archives départementales du Rhône, 3M 378.

¹⁵⁶⁶ La loi du 8 mars 1912 qui crée le 7^e arrondissement supprime en effet le sectionnement électoral lyonnais. Celui-ci est pourtant rétabli à la suite d'un avis du conseil d'Etat, après un débat complexe entre le maire, des juristes lyonnais et divers conseillers municipaux. Voir notamment les Procès-verbaux du Conseil Municipal du 10 juin 1912, et le Mémoire à consulter sur le sectionnement électoral de Lyon et sur le renouvellement du Conseil Municipal en 1912, par les conseillers municipaux et généraux Gourju, Gourd, Duquaire, Salles, Chardiny, Ruffier et Regaud.

Un espace géopolitique

Dès 1882, on s'attarde sur la division en deux des 3° et 5° arrondissements de Lyon (¹⁵⁶⁷). La manière dont on formule la demande concernant le 5° arrondissement relève plus d'une recherche de "compensation" et de satisfaction des intérêts locaux que d'une tentative d'améliorer l'administration municipale. Le vœu municipal et la discussion qui le précède, tout en prenant en considération les distances qui séparent les habitants de Vaise d'une mairie située au coeur du Vieux Lyon, mettent surtout l'accent sur le fait que Vaise est la seule commune annexée de 1852 qui n'ait pas conservé "sa" mairie. Alors que Lyon vient de retrouver la mairie unique, c'est bien dans le souci de faire disparaître les traces de l'oppression centralisatrice de 1852 que les républicains lyonnais ont amené un tel projet devant les conseils électifs. Les considérations pratiques de toutes les délibérations des conseils s'avèrent ainsi doublées, et même surdéterminées, par de fortes consonances symboliques. C'est aussi pour cette raison que le maire de Lyon, le docteur Gailleton, ne se montre pas un chaud partisan de la mesure. Lors de la première proposition du vœu en août 1882, il s'interroge aussitôt sur le coût de sa réalisation. Il faut d'ailleurs que le préfet renouvelle sa demande pour que le maire sollicite un avis du Conseil Municipal qu'il ne semble guère pressé de faire rendre (¹⁵⁶⁸). Ce manque d'intérêt se confirme, puisque c'est Gailleton lui-même qui fait ajourner l'instruction de l'affaire au début de l'année 1883, alors que le préfet se propose de faire commencer l'enquête publique (¹⁵⁶⁹). C'est encore lui qui bloque une nouvelle fois la procédure au début de 1884 en intervenant auprès du préfet alors que le Conseil d'Arrondissement vient de renouveler son vœu. La proximité de la discussion de la loi municipale, les considérations sur de possibles résultats électoraux (notamment à Vaise où les dissidents du radicalisme lyonnais réalisent des totaux intéressants) et les coûts financiers d'une telle mesure semblent à l'évidence incliner le Dr Gailleton à rejeter une mesure qui n'est pas justifiée par un accroissement de population. Cette position semble en outre se calquer sur la modification de la politique urbaine de la municipalité républicaine, qui après avoir tenté de répartir la manne municipale sur toute la ville en

¹⁵⁶⁷ Vœu du Conseil Général du 26 avril 1882, pétition à l'été 1882, vœu du Conseil d'Arrondissement le 19 juillet et du Conseil Municipal le 14 décembre de cette même année pour la section en deux du 5° arrondissement, en isolant Vaise et la banlieue Ouest du Lyon des bords de Saône. La division du 3° arrondissement proposée au Conseil Municipal par le conseiller Carlod le 14 août 1882 n'est pas reprise dans l'immédiat.

¹⁵⁶⁸ Première demande le 12 mai 1882, deuxième le 3 octobre 1882. lettres du préfet au maire, Archives départementales du Rhône, 1M 95.

¹⁵⁶⁹ Archives départementales du Rhône, 1M 95, lettre du préfet du 12 janvier 1883, et ordre préfectoral du 15 mars: "*Ajourner l'affaire suivant le désir de Mr le maire de Lyon*".

négligeant le centre, espace si favorisé par l'Empire, commence à concentrer ses efforts sur l'équipement de la rive gauche du Rhône et sur la poursuite de l'aménagement du centre de Lyon. C'est aussi dans cette optique que le 5^e arrondissement ne "mérite pas" la division en deux.

Par contre, le projet de division du 3^e arrondissement moins fortement appuyé au départ, finit par aboutir. Il est vrai que la croissance de la population semble dicter la résolution rapide d'une telle mesure. Si les habitants du 3^e arrondissement étaient 78 000 en 1876, ils sont 104 000 en 1886, 125 000 en 1896 et 160 000 en 1906. Une telle augmentation crée des difficultés. Difficultés au niveau de l'administration bien sûr, car le doublement de la population crée un doublement du travail pour toutes les fonctions de la mairie d'arrondissement. Du côté des habitants, si on peut penser qu'ils sont de plus en plus nombreux à venir de loin pour l'accomplissement de toutes ces formalités, on n'a pas l'impression d'une forte demande en l'absence de toute pétition. La difficulté est enfin politique et électorale. Alors qu'en 1884 le 3^e arrondissement compte 10 conseillers municipaux pour un nombre d'électeurs inscrits de 16 054, ils sont 14 en 1896 (pour 22 062 inscrits), et 17 en 1908 (pour 28 669 inscrits) ⁽¹⁵⁷⁰⁾. Comme le Conseil Municipal de Lyon compte 54 membres aussi bien en 1884 qu'en 1908, on comprend la montée en puissance des représentants du 3^e. Les batailles que se livrent ces conseillers et le reste du Conseil Municipal marquent en fait la vie du Conseil Municipal jusqu'en 1914 ⁽¹⁵⁷¹⁾. Pour l'administration municipale, la création d'un arrondissement supplémentaire peut être un moyen de casser cet "état dans l'état" et rétablir l'équilibre entre les différents quartiers. Pour les conseillers du 3^e arrondissement, elle est une cause locale, visant à la satisfaction des besoins des habitants. Rien n'est donc vraiment simple.

Si des vœux sont déposés à cet effet par des conseillers municipaux (1890, 1895, 1896) et qu'une telle mesure figure dans les "professions de foi" de la quasi-totalité des candidats aux élections municipales de l'arrondissement, le maire radical Gailleton se refuse toujours à aller dans ce sens. Outre l'argument toujours présent d'économie des deniers municipaux, de la faible étendue de l'arrondissement et de l'existence d'arrondissements parisiens comptant plus de 200 000 âmes ⁽¹⁵⁷²⁾, il faut aussi prendre en considération les précautions que mérite un tel

¹⁵⁷⁰ Les chiffres d'inscrits sont connus par simple consultation des tableaux électoraux de la série "Elections" des Archives départementales du Rhône.

¹⁵⁷¹ Ces luttes constituent d'ailleurs un des arguments majeurs d'Augagneur et des socialistes lyonnais pour demander le scrutin de liste global en 1901 et 1902, revendiqué comme une clarification et un anoblissement de la vie municipale.

projet aux yeux de l'administration municipale radicale, puisque c'est dans ces quartiers très peuplés que se fabrique une majorité municipale. Sans compter que si la masse des conseillers du 3^e arrondissement est parfois gênante, sa cohésion politico-spatiale la rend aussi plus facile à manoeuvrer: le maire ne se fait pas faute de s'appuyer sur elle pour certains votes délicats, et son fractionnement pourrait remettre en cause le fonctionnement du conseil. Plus généralement, la création d'un nouvel arrondissement signifie, au terme de la loi municipale, la création de trois sièges de conseillers supplémentaires, d'une nouvelle entité administrative et de postes d'adjoints, d'un nouveau centre de personnalisation des intérêts locaux, et à travers tout cela une remise en cause, même partielle et limitée, de l'équilibre politique de la commune. Il faut ainsi attendre 1900 pour que, sur la proposition du "libéral" Gourju, le vœu de scission du 3^e arrondissement soit adopté par le Conseil Municipal ⁽¹⁵⁷³⁾. Une large fraction du Conseil Municipal appuie désormais les revendications des élus de la rive gauche du Rhône, puisque même les membres de l'opposition libérale sont d'accord avec une telle mesure. En effet, par le jeu complexe de la loi municipale, cette création diminuerait à court terme le poids des arrondissements de la rive gauche du Rhône au sein du conseil, alors que les conseillers du 1^e et du 4^e arrondissements dont le nombre diminue avec la population de leur arrondissement, pourraient grâce aux règles de la même loi maintenir leur représentation. La question de la création du nouvel arrondissement est donc au centre d'un débat qui dépasse la simple délimitation d'un nouvel espace administratif.

La question franchit un nouveau stade dans la complexité avec les projets que relance la municipalité Augagneur, c'est à dire le redécoupage cantonal puis l'annexion. Elle est alors mise en sommeil ⁽¹⁵⁷⁴⁾: si l'enquête publique sur la création du nouvel arrondissement a bien lieu à l'été 1901 ⁽¹⁵⁷⁵⁾, la procédure reste bloquée parce qu'elle est liée à la solution de ces projets d'ensemble. Ce blocage tient en fait autant à des considérations légales ⁽¹⁵⁷⁶⁾ qu'à la volonté d'Augagneur, dont on sent à travers ses différents projets l'ambition de construire une commune, voire même un département, placée sous sa direction et ancrée dans le camp

¹⁵⁷² Procès-verbaux du Conseil Municipal, rapport du maire sur le projet de division en 14 cantons, 27 février 1895.

¹⁵⁷³ Procès-verbaux du Conseil Municipal, 24 avril 1900.

¹⁵⁷⁴ Voir par exemple la déclaration d'Augagneur le 30 avril 1901 au Conseil Municipal.

¹⁵⁷⁵ Dans l'indifférence générale, puisque on y trouve en tout et pour tout 10 déclarations.

¹⁵⁷⁶ Notamment celles tenant à l'article 11 de la loi municipale, qui stipule qu'une section électorale municipale ne peut être formée de fractions de territoires appartenant à des cantons ou à des

socialiste. Aussi, et malgré les plaidoyers des libéraux lyonnais pour séparer ces questions ⁽¹⁵⁷⁷⁾, ce n'est qu'en 1908 que le projet est relancé par le nouveau maire Edouard Herriot. Cette fois, le Conseil Municipal vote assez vite les crédits pour la construction des deux mairies nouvelles, et engage la procédure légale qui aboutit en janvier 1910 au vœu du Conseil Municipal pour la division du troisième arrondissement ⁽¹⁵⁷⁸⁾. Ce nouvel et dernier épisode survient dans un contexte aussi complexe que d'habitude, puisqu'à la commission qui plaide l'utilité de la division en rappelant l'utilité et la commodité des mairies d'arrondissement qui sont "*devenues un besoin*", le conseiller libéral Gourju répond cette fois qu'il faut garder la question jointe à celle de l'annexion et du redécoupage cantonal! Il faut dire que la commission chargée du rapport sur le projet a présenté un plan de remaniement général des arrondissements qui amalgamait le 2^e arrondissement, fief exclusif des libéraux lyonnais, avec toute une partie du 1^{er} arrondissement. Ajoutons aussi pour ne rien négliger que le même rapport conçoit le remaniement dans la perspective d'une annexion "*à faire avant 1912*", alors qu'Herriot a depuis longtemps renoncé à cette annexion. C'est finalement le maire de Lyon qui sort victorieux de ce guêpier, et impose le projet simple de dédoublement du 3^e arrondissement débarrassé de toutes ces annexes. Il faut dire que le Conseil Municipal est plutôt au pied du mur, ayant voté en mars 1909 la construction d'une mairie pour le 7^e arrondissement. Dès lors, le vote qu'Edouard Herriot obtient en faveur de la division du 3^e arrondissement en ce 31 janvier 1910 sanctionne toute la redéfinition de la politique municipale qu'il entreprend au cours de son premier mandat complet de maire. Avec la décision prise de lancer la procédure de création d'un nouvel arrondissement, il compromet et isole encore un peu plus ce projet d'annexion auquel il est résolument opposé depuis 1908, il fait aboutir un projet qui languissait depuis vingt ans et enfin il satisfait aux aspirations de ses alliés du Parti Socialiste Unifié en leur taillant un fief là où se localise l'essentiel de leur électorat. Le 8 mars 1912, le vote de la loi qui crée le 7^e arrondissement vient mettre un terme à 30 années de subtilités municipales.

Plus que tous ces atermoiements, il nous faut retenir ici l'acclimatation de l'arrondissement municipal. Malgré ses origines "*tyranniques*", les hommes de la III^e République le placent au centre de l'organisation politique, sociale et administrative de la cité républicaine.

arrondissements municipaux différents. Or, la partie est du 3^e arrondissement appartient depuis 1854 au canton de Villeurbanne. Qui a parlé de sac de noeuds?

¹⁵⁷⁷ Voir celui de Gourju au Conseil Municipal le 15 octobre 1901.

¹⁵⁷⁸ Procès-verbaux du Conseil Municipal, 31 janvier 1910.

Certains vont même jusqu'à penser à l'utiliser de la même manière que les préfets de l'Empire. Le docteur Augagneur, dans son projet de Grand Lyon, prend grand soin de "*confondre étroitement les populations lyonnaises et les populations annexées*" ⁽¹⁵⁷⁹⁾, et de diviser la rive gauche du Rhône en tranches perpendiculaires au fleuve pour éviter "*la constitution d'intérêts de banlieue*" nuisibles à "*l'équitable et utile administration de la ville*" ⁽¹⁵⁸⁰⁾. En conséquence, il refuse que la commune de Villeurbanne ne forme qu'un seul arrondissement, suivi en cela par son conseil. Invoquant l'union des annexés de 1852, le maire constate qu'il avait fallu 25 ans pour que se réalise la fusion de ces communes pour lesquelles l'arrondissement municipal avait conservé les limites communales: pareille erreur devait être évitée dans la nouvelle annexion. Ainsi est reprise et corrigée la fonction déstructurante de l'arrondissement municipal.

Le rapport de la commission appelée à statuer sur la division du 3^e arrondissement en janvier 1910 sanctionne définitivement l'adoption de l'arrondissement, sensible depuis le milieu des années 1860. Ce rapport précise bien que l'arrondissement municipal, né de la politique réactionnaire du Prince-président Louis-Napoléon Bonaparte, n'est en aucun cas "*un principe essentiel de la démocratie républicaine*". Mais il ajoute qu'il a été conservé pour les services que rendent les mairies d'arrondissement dans la vie de la cité. Nous savons qu'il est surtout un des éléments clés de l'organisation administrative de la grande ville et du système politique radical. On peut peut-être imaginer une autre cause profonde à cette acclimatation: l'arrondissement semble être considéré par les élus municipaux comme la circonscription dont l'échelle permet tout à la fois de prendre en compte les intérêts locaux tout en gardant une distance apte à garantir le succès des "vues d'ensembles" nécessaires à l'administration d'une grande ville. Si cela ne se fait pas sans heurts et sans rivalité, puisque l'arrondissement crée une cristallisation d'intérêts "locaux" en compétition avec d'autres ⁽¹⁵⁸¹⁾, le nouveau rouage administratif est néanmoins un des moyens grâce auxquels l'idée communale peut se penser et se formuler en termes d'intérêt collectif. Cette formulation reste cependant embryonnaire, et le discours et les attitudes liés à l'arrondissement municipal restent profondément marqués de considérations politiques, comme on vient de le voir.

¹⁵⁷⁹ Procès-verbaux du Conseil Municipal, 17 mars 1903, rapport du maire.

¹⁵⁸⁰ Idem.

¹⁵⁸¹ Comme on le verra dans le chapitre suivant.

Dans le cas des cantons comme dans celui des arrondissements, on peut constater le peu de place tenue dans la délimitation et la création par les considérations et arguments ayant trait au développement d'une rationalité administrative. De tels arguments n'ont pas leur place dans l'histoire des arrondissements et des cantons. Quelques considérations d'équilibre des populations quand ce n'est pas la simple définition en termes d'étendue suffisent à guider les choix et à légitimer les décisions de délimitation. Mais c'est la dimension politique de ces circonscriptions qui leur donne vie et forme. Leur histoire illustre la faillite du système imaginé en 1789. Créer une circonscription unique et efficace où s'accompliraient ensemble les gestes administratifs et politiques s'avère impossible: la prise d'importance de la dimension politique de ces circonscriptions, notamment à cause des élargissements du suffrage, les cantonne dans une immobilité qui bloque et contrecarre les exigences de leur fonction administrative. Englués dans le politique, le canton et l'arrondissement semblent figés, incapables de s'adapter aux mouvements de la ville. Dans d'autres cas, on voit au contraire se mettre en place des rationalités spécifiques, visant à l'accomplissement plus efficace des fonctions à assurer, dans un souci d'adaptation permanent des formes spatiales. Les découpages de l'espace lyonnais que secrètent l'Eglise catholique ou l'institution policière ressortent de ce deuxième modèle d'appréhension du terrain.

2. Les volatiles

a) Les ajustements par `issiaux

Qu'on se contente d'abord de comparer deux chiffres. En l'an XI, rappelons-nous, l'application du Concordat met en place 16 circonscriptions religieuses dans Lyon et ses faubourgs ⁽¹⁵⁸²⁾. En 1914 on en compte 40. C'est dire qu'il y a là un mouvement important de

¹⁵⁸² Je les appelle des paroisses pour faciliter les choses, même si ce ne sont pas des paroisses au sens strict puisque ce nombre comprend 7 "*succursales*", qui dépendent selon les termes du droit canon de certaines de ces "*paroisses*" qui ont le rang de "*cures*". Par la suite, les succursales peuvent être érigées en cures, comme c'est le cas à Lyon sous la Restauration où les succursales créées en l'an XI deviennent des cures (les 7 ordonnances s'étalent entre novembre 1827 et novembre 1828: commencée sous le

création, par rapport aux divisions spatiales qui viennent d'être passées en revue. Le tableau suivant donne les dates officielles de ces créations, c'est à dire de l'arrêté légal qui érige l'église en cure ou succursale et délimite le territoire de la nouvelle communauté.

Paroisses	date de création
Annonciation	1861
Bon Pasteur	1856
Immaculée Conception	1855
Notre Dame de Bellecombe	1907
Notre Dame de Bon Secours	1874
Notre Dame de l'Assomption	1907
Notre Dame des Rivières	1875
Notre Dame du Point du Jour	1873
Rédemption	1857
St André	1846
St Augustin	1851
St Bernard	1853
St Bonaventure	1803
St Bruno	1803
St Charles de Serin	1826
St Denis	1803
St Eucher	1841
St Francois de Sales	1803
St Georges	1803
St Irénée	1803
St Jean	1803
St Joseph	1873
St Just	1803
St Louis	1803
St Martin d'Ainay	1803
St Maurice	1843

ministère "du trône et de l'autel" de Villèle, la promotion des succursales s'achève sous celui de Marcignac).

St Nizier	1803
St Nom de Jésus	1909
St Paul	1803
St Pierre	1803
St Pierre de Vaise	1803
St Polycarpe	1803
St Pothin	1826
St Sacrement	1884
St Vincent	1803
St Vincent de Paul	1859
Ste Anne	1860
Ste Blandine	1842
Ste Camille de Lelis	1907
Ste Croix	1873

Suivre les rythmes de ce mouvement séculaire, en préciser les temps forts et leurs modalités tout en les reliant à la situation politique et religieuse locale et nationale, tel sera le but des pages qui vont suivre. Mais il faut auparavant préciser la manière dont ces paroisses sont créées et leurs limites définies. De toutes les circonscriptions que nous étudions ici, les divisions religieuses sont en effet celles pour lesquelles on rencontre la procédure la plus précise et les archives les plus nombreuses. Tout un ensemble de dispositions légales et pratiques définissent le cadre dans lequel a lieu la délimitation.

(1) Les règles du découpage

Aux anciennes procédures qui donnaient tout pouvoir aux évêques, même si des lettres patentes du Roi venaient sanctionner les créations de paroisses ⁽¹⁵⁸³⁾, la loi du 18 germinal an X fait succéder une procédure concertée où l'évêque a l'initiative et où l'avis du préfet tient lieu d'enquête. Les modifications apportées au Concordat en 1805 et 1807, notamment sur le traitement des desservants des succursales, entraînent une plus grande vigilance de l'autorité préfectorale. Dans le même temps, on commence à voir se manifester les habitants des

¹⁵⁸³ Selon l'article 1 du nouvel édit de main morte d'août 1749, précise le Dictionnaire de droit canonique.

paroisses concernées par des créations, ou les conseils municipaux des villes touchées. Le décret du 11 prairial an XII sanctionne d'ailleurs cet intérêt public en complétant l'instruction par un avis des conseils municipaux des communes intéressées. En effet, l'insuffisance des ressources de certaines paroisses avait souvent amené les conseils de fabrique qui les gèrent à se retourner vers les conseils municipaux, obligés au terme de la loi de suppléer aux dépenses des paroisses en mauvaise santé. En conséquence, ces conseils veulent avoir leur mot à dire au moment de la création d'un nouvel organisme religieux.

Dans certains cas, l'administration en vient même à ouvrir une information publique, avec audition des habitants et de la municipalité ⁽¹⁵⁸⁴⁾. Cela reste pourtant exceptionnel, et lorsqu'une notice sur la circonscription des cures et succursales est rédigée en 1815 par les autorités ministérielles, il y est reconnu que si ce genre de consultation est "*plus équitable*", il a le tort de mettre en action les passions et les intérêts des individus en même temps que les rivalités de commune ⁽¹⁵⁸⁵⁾. Aussi une telle procédure n'est-elle pas obligatoire, et son application laissée à la discrétion des autorités préfectorales ⁽¹⁵⁸⁶⁾. A un moment, en 1845, l'administration des Cultes semble vouloir exiger que la procédure régulière qu'elle est en train de préciser inclue l'enquête. Mais le peu de succès des deux enquêtes de comodo et incomodo qui ont lieu en 1846 à Lyon (voir note ci-dessus), et sans doute d'autres inconvénients rencontrés ailleurs, font abandonner cet aspect de la procédure.

La procédure qui se met en place à partir de 1807 reste donc pour l'essentiel en vigueur jusqu'en 1905. C'est à partir des notes contenues dans les dossiers F¹⁹ des Archives Nationales qu'il est possible de la retracer. Elle comporte deux volets, celui où se définit le possible au niveau des ministères, et celui où se trace le probable, dans les diocèses et départements. De l'ajustement de ces deux niveaux dépend la création des nouvelles paroisses.

Dans un premier temps, jusqu'en 1837, des ordonnances viennent régulièrement augmenter le nombre des succursales payées par le gouvernement ⁽¹⁵⁸⁷⁾. Après qu'une

¹⁵⁸⁴ C'est par exemple le cas à Clermont dès 1814 pour la création d'une paroisse sise en l'église des Carmes, nous apprennent les dossiers de F¹⁹ des Archives Nationales.

¹⁵⁸⁵ Archives Nationales, F¹⁹ 2048, "Notice de l'administration Générale des Cultes sur les anciennes et nouvelles règles pour les opérations relatives à la circonscription des cures et des succursales".

¹⁵⁸⁶ Jamais d'ailleurs l'enquête de comodo et incomodo ne sera rendue obligatoire. Celles qui ont lieu à Lyon en janvier 1846 pour le rattachement des Célestins à Saint Jean (une déclaration), en avril 1846 pour la création et la délimitation de la paroisse Saint André à La Guillotière (aucune déclaration), en 1853 pour Saint Augustin ou en 1873 pour Sainte Croix tiennent à des cas particulièrement délicats.

¹⁵⁸⁷ Le Bulletin de l'Administration des Cultes. Cultes catholiques du 1er avril 1854 récapitule ces différentes ordonnances.

répartition de ces nouvelles succursales a été effectuée entre les différents diocèses, les évêques sont invités à présenter leurs propositions, revêtues de l'avis préfectoral. La procédure se régularise sous la monarchie de Juillet: à partir de 1837, l'Administration des Cultes demande tous les ans au Ministère des Finances son accord pour la création d'un certain nombre de cures et de succursales. Les évêques sont ensuite avisés de la création d'un certain nombre de succursales payées par le Trésor, et invités à faire parvenir leurs projets ⁽¹⁵⁸⁸⁾. Dès lors, préfet et évêque peuvent envoyer à l'Administration un "*tableau de proposition*" qui mentionne les érections demandées, avec des appréciations sur leur degré de nécessité, les fonds réunis, les appuis dont elles bénéficient etc., et surtout leurs avis respectifs. La circulaire ministérielle du 26 août 1842 vient préciser la liste des pièces à joindre au dossier, marquant ainsi la solidification des procédures, même si de nombreux dossiers semblent aujourd'hui incomplets. Une telle précision n'empêche pas par ailleurs évêques ou préfets de faire pression pour l'aboutissement de projets qui leur sont chers ⁽¹⁵⁸⁹⁾: sous le Second Empire, on trouve dans les cartons d'archives des listes de succursales accolées au nom du notable à qui elles ont été "accordées" ⁽¹⁵⁹⁰⁾. Toutes ces règles peuvent bien sûr être modifiées aussi changer selon la tournure politique du ministère, qui peut changer les répartitions établies par l'Administration des Cultes. Ainsi accorde-t-on deux succursales supplémentaires au diocèse du Rhône en 1826, en plein ministère Villèle ⁽¹⁵⁹¹⁾.

De telles règles se maintiennent jusqu'à la Séparation de l'Eglise et de l'Etat en 1905, car aucune loi ne vient bouleverser les modalités établies sous le Premier Empire ⁽¹⁵⁹²⁾. Simplement, alors que le nombre des cures et succursales augmente régulièrement avant 1870 ⁽¹⁵⁹³⁾, les gouvernements de la III^e République cherchent à stopper cette croissance, comme ils

¹⁵⁸⁸ Archives Nationales, F¹⁹ 2048.

¹⁵⁸⁹ Le préfet du Tarn envoie ainsi une lettre au ministre le 4 janvier 1841 pour appuyer l'érection d'une succursale dans le canton d'un conseiller général particulièrement dévoué au gouvernement, et qui a promis le succès à ses clients. le préfet explique ainsi sa démarche: "*Il est nécessaire que l'administration emploie tous ses soins, use de toutes ses ressources, pour créer des influences favorables au gouvernement du Roi là où il n'en existe pas, pour consolider celles qui lui sont déjà acquises*". Archives Nationales, F¹⁹ 2048.

¹⁵⁹⁰ Archives Nationales, F¹⁹ 2017 notamment.

¹⁵⁹¹ Archives Nationales, F¹⁹ 750", dossier "Saint Charles de Serin".

¹⁵⁹² Les modifications législatives renforcent même les choses en l'état. Ainsi l'article 21 de la loi municipale de 1884 précise que le Conseil Municipal est toujours appelé à délibérer sur les circonscriptions relatives au culte pour donner son "avis".

tentent d'agir sur la progression de toutes les dépenses liées au culte catholique ⁽¹⁵⁹⁴⁾. A partir de 1880, par accord tacite entre l'Administration des Cultes, le gouvernement et la majorité de l'Assemblée, on ne propose ni ne vote plus aucun crédit de création de succursales ⁽¹⁵⁹⁵⁾. Dès lors, il faut pour créer une succursale qu'une autre soit supprimée: nouvelle cesse alors de rimer avec supplémentaire. Cette politique de diminution des dépenses continue par la suite, notamment par par rétrogradation de certaines cures de première en deuxième classe ⁽¹⁵⁹⁶⁾. Les chiffres nationaux témoignent de l'efficacité de cette politique. En 1881, on comptait 3451 cures et 31 006 succursales, en 1885 3450 cures et 31006 succursales, en 1896 3450 cures et 31 001 succursales. Les nouvelles installations religieuses doivent se contenter d'être des "*chapelles de secours*", qui ne sont pas subventionnées par le Trésor.

On se doute bien dès lors que les rythmes de création des paroisses se ralentissent fortement. Dans son étude sur le diocèse de Belley, Philippe Boutry dénombre une seule paroisse nouvelle pendant les dix premières années de la III^e république, avant même que les mesures restrictives évoquées plus haut ne soient appliquées ⁽¹⁵⁹⁷⁾. Les rythmes lyonnais sont légèrement différents, puisque ce sont cinq paroisses qui sont créées de 1870 à 1880. Mais elles le sont toutes entre 1873 et 1875, c'est à dire au moment où le Conseil Municipal élu est remplacé par une commission municipale placée sous la férule du préfet Ducros, envoyé spécial du gouvernement de l'Ordre Moral. Les radicaux lyonnais se vengent d'ailleurs cruellement, puisqu'on ne trouve plus qu'une seule création jusqu'en 1905, celle de Saint Croix en 1884. On comprend l'importance qu'a pris alors l'avis de l'autorité municipale, sur laquelle s'appuie le ministère pour rejeter les dossiers de créations, et parfois même pour autoriser des

¹⁵⁹³ Les publications du ministère contenues dans F¹⁹ nous apprennent par exemple qu'en 1851 on compte 3 370 cures et 28 348 succursales, puis respectivement 3 437 et 29 939 en 1856.

¹⁵⁹⁴ Voir le débat à la Chambre sur la réduction du nombre de diocèses. Archives Nationales, F¹⁹2018.

¹⁵⁹⁵ Archives Nationales, F¹⁹ 2048, "Note au Directeur des Cultes", 5 mai 1885.

¹⁵⁹⁶ La classe détermine en effet le traitement du curé (en l'an X, le traitement de la première classe est fixé à 1500 francs, celui de la deuxième à 1000). Si l'ordonnance du 6 avril 1832 avait établi un lien entre population de la paroisse et classe, la Direction des Cultes en 1887 pose comme règle qu'il n'y aura plus qu'une seule cure de première classe par circonscription de justice de paix. En milieu urbain, une telle mesure provoque des déclassements. A Lyon c'est Saint-Paul et Notre Dame Saint Vincent qui sont en font les frais en 1887, même si la mesure ne doit être effective qu'au remplacement des curés alors en fonctions.

¹⁵⁹⁷ BOUTRY (Philippe): *Prêtres et paroisses au pays du curé d'Ars*, Paris, Cerf, 1986. La Seconde République, en 4 ans, en avait crée 9. Les rythmes budgétaires nationaux, tels qu'il sont connus par la note au Directeur des Cultes de mai 1885 (Archives Nationales, F¹⁹ 2048), sont d'ailleurs éloquentes. En 1869, 100 succursales supplémentaires à 900 francs étaient créées, 50 en 1872, 44 en 1873, puis 30 par an de 1874 à 1879, puis aucune.

suppressions (c'est le cas de la paroisse de Saint-Pierre en 1901). Il est donc temps pour nous d'aller voir ce qui se passe dans les villes, pour comprendre comment se construisent ces dossiers qu'examine l'Administration des Cultes.

Les premières créations de paroisses sous la Restauration mettent en place des habitudes qui perdurent elles aussi jusqu'aux lois de 1905. Résumons-en rapidement l'armature, tout en notant que des difficultés particulières peuvent amener préfet et archevêque à prendre plus ou moins de précautions. Conformément au Concordat et à la loi de germinal an X, c'est l'archevêque qui prend l'initiative, à partir de ses constatations personnelles ou d'une pétition (maire, notables, curé). Il saisit alors le préfet de son projet, et nomme des personnes (deux en général, vicaires généraux ou prêtres de paroisses lyonnaises non impliquées) qui doivent faire partie d'une "*commission mixte*" ou "*commission de délimitation*" avec deux autres personnes désignées par le préfet (conseillers municipaux, juges de paix, notables de quartier selon les conjonctures). Cette commission doit se prononcer sur l'opportunité de l'érection de la nouvelle communauté religieuse, délimiter l'espace qui lui sera dédié et recueillir les éléments nécessaires à la constitution du dossier ⁽¹⁵⁹⁸⁾. Pendant ce temps, le préfet demande son avis au Conseil Municipal concerné, et l'archevêque fait de même avec le ou les conseils de fabrique des paroisses qui sont atteintes par la création de la nouvelle entité. Les dossiers ainsi constitués sont envoyés à Paris avec l'avis des deux hommes conformément à la procédure du "Tableau de proposition". L'accord du ministère provoque un arrêté préfectoral, amplifié par l'acte du pouvoir exécutif national, après quoi une ordonnance épiscopale vient ériger canoniquement la paroisse. Bien souvent cependant, les dossiers des archives ne conservent pas tous ces documents, et on a l'impression les règles sont oubliées à chaque fois qu'il arrive un nouveau préfet ⁽¹⁵⁹⁹⁾.

Les lois de séparation de l'Eglise et de l'Etat vont changer le déroulement des opérations. Désormais, l'instruction et la préparation des projets se déroulent entièrement au sein de l'administration archiépiscopale, et seule une "ordonnance épiscopale" semble donner forme à la nouvelle paroisse ou succursale. Cette instruction "indigène" nous a conservé peu de

¹⁵⁹⁸ Tableaux de population, entrevues avec les personnalités du quartier, superficies des territoires concernés, cartes.... C'est là encore à partir de 1842 que la liste des pièces nécessaires, du plan aux tableaux statistiques, se précise.

¹⁵⁹⁹ On peut remarquer que les actes d'ampliation du pouvoir central sont souvent absents des dossiers, ce qui ne remet pas en cause les règles qui ont été énoncées ci-dessus.

pièces ⁽¹⁶⁰⁰⁾. L'essentiel de l'étude et de ses conclusions vaut donc essentiellement pour la période "concordataire". Celle-ci peut être découpée en trois tranches chronologiques, qui tirent leur cohérence de certains facteurs généraux, mais aussi des rythmes du mouvement de création des circonscriptions religieuses.

(2) Le temps des réparations 1805-1839

Le titre vaut au propre et au figuré. Dans des églises détournées de leur fonction pendant la Révolution (Saint-Bonaventure, transformée en Halle aux Blés), laissées à l'abandon et plus ou moins abîmées ou encore dans les édifices conventuels transformés en églises paroissiales, il faut faire de nombreux travaux. Ceux-ci ne sont d'ailleurs pas toujours possibles, et la flèche de Saint-Paul doit être abattue en 1818 pour éviter qu'elle ne s'écroule sur la nef de l'église comme l'avait fait celle de Saint-Georges en 1792. Mais c'est aussi tout le diocèse qui est reconstruit ⁽¹⁶⁰¹⁾. Tout y est à refaire, et les hommes qui ont en charge les responsabilités de son administration doivent porter leur attention et leurs efforts en bien des lieux et matières. Le recrutement et la formation du clergé, la reconstruction des réseaux de l'enseignement religieux, la revitalisation des confréries, congrégations et oeuvres, tout cela occupe alors le devant de la scène. Le changement de régime politique en juillet 1830 ne crée pas de véritable hiatus en matière de politique religieuse, même si le nouveau préfet annonce qu'il va veiller à réduire l'influence des cercles catholiques sur le Conseil Municipal et que se manifestent certains notables anticléricaux ⁽¹⁶⁰²⁾.

Toute entier à sa tâche et ne prêtant qu'une oreille distraite au nouvel état religieux créé par la croissance urbaine de certains quartiers de Lyon, l'archevêché de Lyon ne crée que deux nouvelles succursales sur Lyon et faubourgs entre 1805 et 1839. En 1826 sont ainsi érigées les succursales de Saint-Pothin à La Guillotière (dans le quartier des Brotteaux) et de Saint-Charles à Serin (La Croix-Rousse). Encore ces deux créations sont-elles plus liées à des initiatives des

¹⁶⁰⁰ Les dossiers de fondation des paroisses sont reconstitués à partir des séries 3C 9 à 4C 1 des Archives Diocésaines de Lyon, des séries F¹⁹ des Archives Nationales (classement chronologique) et des cartons V35, V36 et V37 des Archives départementales du Rhône. Après 1905, on ne trouve plus de renseignements sur ces fondations dans les archives publiques.

¹⁶⁰¹ voir le chapitre XIV "La reconstruction du diocèse après la Révolution" in GADILLE (Jacques) (dir): Histoire du diocèse de Lyon, Paris, Beauchêne, 1983.

¹⁶⁰² idem.

notables de ces localités qu'à une sollicitude particulière de l'archevêché ⁽¹⁶⁰³⁾. Dans le cas de Saint-Pothin, la délimitation de la paroisse n'intervient d'ailleurs que plus d'un an après l'érection en succursale, signe que la mesure est obtenue avant tout sous la pression des notables des Brotteaux qui veulent leur paroisse et leur prêtre, l'érection étant une garantie pour obtenir des dons et legs en plus grande quantité.

L'administration du diocèse, qu'il s'agisse de celle des vicaires généraux ou de celle de l'administrateur apostolique Mgr de Pins, n'est guère attentive aux modifications urbaines. Les tableaux de proposition de ces années-là ne mentionnent guère qu'un projet de succursale à l'Observance, dans la commune de Vaise. Les quelques 5 000 habitants que compte la paroisse de Saint-Pierre de Vaise semblent plus préoccuper le prélat que les 16 000 que rassemble alors la paroisse Saint-Denis de La Croix-Rousse. Peu importe que les insurrections de 1831 et 1834 y aient posé la question sociale en termes brutaux. L'équipement religieux, en termes de paroisses en tout cas, ne paraît pas alors un moyen d'y répondre. Ce n'est qu'avec timidité que l'on envisage de telles mesures. Lorsqu'en février 1837 arrive à l'archevêché la pétition des "propriétaires et habitants de la presqu'île Perrache", il ne faut pas moins de 17 mois et une délibération du Conseil Municipal pour que Mgr de Pins envoie une lettre au préfet et lui fasse part de son désir de voir aboutir le projet. Pourtant, les pétitionnaires avaient bien souligné le besoin de secours moraux et spirituels dont la population du quartier avait besoin: *"à raison des éléments dont elle se compose en grande partie (ouvriers dont la plupart sont étrangers) <...> l'abandonner plus longtemps à elle-même, c'est la gangrener, c'est la perdre, c'est perdre aussi un quartier naissant qui contient de grands éléments de prospérité"* ⁽¹⁶⁰⁴⁾. Si le reste de la pétition rappelle qu'il s'agit aussi de mettre en valeur des propriétés privées en attirant des *"personnes honnêtes"* dans le quartier, il faut reconnaître que la question du lien entre le développement de la ville industrielle et celui de la foi y est clairement posé. Pour les signataires, il est clair que sans pasteur et sans lieu de culte à proximité, les populations ouvrières et migrantes du quartier seront perdues pour la religion. Le succès tout relatif de la souscription ouverte en 1838, les atermoiements des promoteurs de l'opération, tout cela explique l'échec du dossier qui figure pourtant au tableau de proposition de 1838 ⁽¹⁶⁰⁵⁾. Mais cet

¹⁶⁰³ voir V 37 des Archives départementales du Rhône pour Saint-Pothin, chapelle ouverte en 1818 et érection en succursale par l'ordonnance royale du 21 juin 1826, et 3C 9 des Archives Diocésaines de Lyon pour Saint-Charles de Serin, chapelle ouverte en 1824, érection en succursale par l'ordonnance du 28 juin 1826.

¹⁶⁰⁴ Archives départementales du Rhône, V 37, dossier "Sainte-Blandine".

échec confirme aussi le faible degré de prise en compte des nouvelles réalités urbaines par l'administration diocésaine, et ses difficultés à faire face aux problèmes qu'elles posent. On ne sait pas encore comment procéder, comment appuyer une souscription, comment lancer une construction provisoire avec un peu d'argent avant de déclencher la procédure légale. Ce souci d'adaptation et d'action, c'est le nouvel évêque nommé à la mort du cardinal Fesch -réfugié à Rome depuis 1815- qui va l'apporter dans l'exercice de ses fonctions à la tête du diocèse de Lyon.

(3) L'épiscopat du Cardinal de Bonald

Si Joseph Fesch fut le plus prestigieux des évêques lyonnais et réorganisa le diocèse au lendemain de la Révolution, Maurice de Bonald en fut le plus important par ses initiatives sur la question sociale, son ultramontanisme lucide et son soutien aux diverses initiatives que vit fleurir le diocèse (missions, congrégations diverses). Si une part importante de l'activité religieuse qu'il encourage prend désormais lieu et place en dehors des structures de la paroisse (oeuvres, confréries, écoles, cercles divers), elles continuent de s'organiser sur sa base spatiale. Là aussi, le cardinal de Bonald marque son siècle. Dans l'ensemble du diocèse, le nombre de paroisses passe de 580 en 1830 à 665 en 1870 ⁽¹⁶⁰⁶⁾. Cet effort est particulièrement accentué à Lyon, où les 19 paroisses et succursales de 1839 se retrouvent toutes étonnées 31 lorsque le cardinal disparaît en 1870 ⁽¹⁶⁰⁷⁾. 12 nouvelles cellules religieuses sont ainsi créées, 4 pendant les 9 années restantes de la monarchie de Juillet, 1 sous la Seconde République et 7 durant le Second Empire. Les lieux où se produit ce redéploiement paroissial urbain témoignent des motivations du nouvel évêque de Lyon.

Les 12 paroisses créées sous son épiscopat taillent toutes leurs territoires dans des espaces en cours de peuplement. Sur la rive gauche du Rhône, 5 paroisses viennent se partager l'immense espace et la population sans cesse croissante. Dans les parties les plus denses, Saint-André, l'Immaculée Conception et la Rédemption voient tour à tour le jour, alors que Saint-Maurice, Saint-Vincent de Paul et Sainte-Anne du Sacré Coeur se partagent les

¹⁶⁰⁵ Archives Nationales, F¹⁹ 2082. Le préfet conclut de ces carences que la proposition de l'archevêque est prématurée.

¹⁶⁰⁶ GADILLE (Jacques) (dir): Histoire du diocèse de Lyon, Paris, Beauchêne, 1983, p.244.

confins du territoire communal. Sur les pentes de La Croix-Rousse et sur le Plateau proprement dit, 4 paroisses complètent l'équipement religieux des quartiers où battent les métiers. Sur les contreforts de la colline qui travaille, les lieux de prière de Saint-Bernard, du Bon-Pasteur et de Saint-Eucher sont construits, alors que Saint-Augustin vient tenir compagnie à son compagnon Denis sur le Plateau. L'Annonciation à Vaise et Sainte-Blandine à Perrache ne dérogent pas à ce principe d'installation, et se mettent en place dans des quartiers en expansion.

Les nouvelles paroisses ne s'implantent pas seulement dans des quartiers en pleine croissance, mais aussi dans des quartiers "ouvriers". A part la Rédemption qui s'installe au coeur des Brotteaux, et dans une moindre mesure Saint-Eucher qui devient la paroisse des habitants de Saint-Clair, quartier aisé de La Croix-Rousse, c'est à la population ouvrière, souvent nouvelle à Lyon, qu'on souhaite s'adresser. Les vocables des nouvelles paroisses le confirment: hormis un léger hommage lettré à l'histoire de l'Eglise (histoire générale avec Saint Augustin et Saint André, locale avec Blandine la martyr et Maurice ou Eucher les évêques de Lyon), c'est à des vocables "populaires" qu'il est fait appel par le passé des saints patrons (Saint Vincent de Paul le charitable, Saint Bernard le contempteur du luxe clunisien), par la thématique du troupeau (Bon Pasteur) ou à travers les débuts de l'utilisation des vocables mariaux (Immaculée Conception, Annonciation, Sainte Anne). Les raisons par lesquelles le cardinal justifie ses demandes auprès des préfets sont de toutes façons assez éloquentes. Les considérations sur la moralité des habitants, sur l'apport des enseignements religieux et des secours de la charité à des populations "*nomades*" ou tout simplement "*ouvrières*" emplissent désormais les lettres de l'archevêque et les rapports des commissions mixtes ⁽¹⁶⁰⁸⁾. "*Moraliser*", "*Régénérer*" sont les maîtres mots de la création paroissiale. Le résultat matériel est probant: la paroisse, première arme du salut comme le rappelle le curé de Saint-Denis de La Croix-Rousse ⁽¹⁶⁰⁹⁾, densifie son maillage. Après avoir effectué le constat du sous-équipement de certains quartiers de la grande agglomération industrielle, le cardinal multiplie les initiatives pour y remédier. Le but n'est pas tant de réduire les populations trop importantes des paroisses existantes que de créer un recours proche pour des populations que l'espace physique et social (distance, origines) tient éloignées des églises urbaines. C'est dans cette perspective de lutte

¹⁶⁰⁷ Il serait intéressant de savoir si ce mouvement de création privilégie en général les sites urbains et ouvriers, et si on en retrouve l'équivalent dans un autre diocèse.

¹⁶⁰⁸ Les cas du Bon Pasteur sur les pentes de La Croix-Rousse et de l'Immaculée Conception à La Guillotière sont particulièrement fournis en ces considérations.

¹⁶⁰⁹ Dans une délibération du conseil de fabrique où il s'élève contre l'érection de Saint-Eucher en succursale, Archives départementales du Rhône, V 36, séance du conseil de fabrique du 23 juin 1840.

contre la déchristianisation, ou si on veut de christianisation que s'inscrit la politique de création de paroisses de Bonald ⁽¹⁶¹⁰⁾.

Cette politique résolue d'équipement est menée le plus rapidement possible, avec un souci tout relatif des opinions contraires ou des coûts de l'opération. La bienveillance des autorités laïques, notamment sous le Second Empire, fournit il est vrai un levier qui peut vaincre bien des résistances. Bien souvent en effet, les préfets de l'Empire reprennent textuellement les considérations de l'archevêque, à l'image du préfet Vaïsse qui reprend les propos du cardinal pour évoquer la population de la future paroisse de l'Immaculée Conception qui "*à raison de son caractère industriel et de ses habitudes relâchées <...> exige impérieusement la présence d'un prêtre*" ⁽¹⁶¹¹⁾. Sous l'Empire, la quasi-totalité des créations est ainsi défendue "*au nom de l'ordre public*" par le préfet. Un tel appui est bien évidemment précieux. D'abord parce qu'il permet de solliciter des subventions auprès du conseil municipal, lequel est placé de 1852 à 1870 sous la direction de ce même préfet. Même si la Ville de Lyon doit faire face aux importants engagements financiers nés de la politique de grands travaux, même si le ministère lui-même veille parfois au grain ⁽¹⁶¹²⁾, les finances municipales servent puissamment l'effort d'équipement paroissial jusqu'au début des années 1860 où les disponibilités budgétaires se raréfient. L'appui préfectoral aide aussi l'archevêque parce qu'il permet de faire fi des protestations de certains notables, membres des conseils de fabrique des paroisses sur lesquelles est pris le territoire de la nouvelle entité. L'évêque peut ainsi se jouer des colères des paroisses de Saint-Denis (en 1841 pour Saint-Eucher et en 1851 pour Saint-Augustin), de Notre Dame de Saint-Louis et de bien d'autres encore ⁽¹⁶¹³⁾.

Pour arriver à ses fins, l'archevêque accepte toutes les solutions, notamment les propositions de terrains et d'églises provisoires faites par des riverains désireux de voir s'accroître les valeurs de leurs propriétés (c'est le cas pour Saint-André et Saint-Augustin entre autres). Mieux encore, il organise les opérations pour que tout se passe au mieux. Sur la rive gauche du Rhône, il sollicite des cessions de terrains auprès des Hospices Civils de Lyon qui y

¹⁶¹⁰ Après tout, ne considère-t-on pas la rive gauche du Rhône comme une terre de mission?

¹⁶¹¹ Archives départementales du Rhône, V 35, arrêté du 21 août 1855.

¹⁶¹² Archives départementales du Rhône, V 37, dossier "Sainte-Anne du Sacré Coeur", lettre du ministre au préfet du 2 avril 1860. L'état n'accordera son accord à l'érection que si l'église provisoire est terminée ou les sommes réunies pour en achever la construction, morigène le ministre.

¹⁶¹³ Même lorsqu'il existe des conseils élus, le cardinal sait passer outre. En 1846, les protestations du Conseil Municipal de La Guillotière et de la fabrique de Notre Dame de Saint-Louis contre l'érection en succursale de Saint-André ne pèsent pas bien lourd face à sa détermination.

possèdent plusieurs centaines d'hectares pour bâtir l'Immaculée Conception ⁽¹⁶¹⁴⁾), à Saint-Augustin en 1850 il est le premier à s'inscrire pour 100 francs sur la liste de souscription ⁽¹⁶¹⁵⁾ et pour Saint Anne du Sacré Coeur, il désigne un ecclésiastique pour "*prendre la direction de cette oeuvre, recueillir les ressources, provoquer les offrandes*" ⁽¹⁶¹⁶⁾. Tout ce déploiement d'activité a un but bien précis: pour présenter un dossier recevable, il faut inspirer confiance sur le plan financier, que ce soit au gouvernement, au Conseil Municipal ou au préfet malgré sa bienveillance. Aussi l'archevêque s'efforce t-il de faire mener au plus vite les premiers travaux et premiers établissements: un terrain donné ou acheté, une église provisoire, un peu de mobilier cultuel sont des arguments dont il sait faire état. La terre et la pierre sont des garanties que le cardinal utilise en expert.

Cette hardiesse aboutit bien souvent à des résultats rapides. Le record en la matière appartient à la paroisse du Bon Pasteur: 5 mois à peine s'écoulent entre l'ouverture de la procédure et l'érection, l'église provisoire étant construite et une somme importante réunie grâce au concours financier des principales maisons de commerce de Lyon et de la chambre de commerce elle-même ⁽¹⁶¹⁷⁾. Saint-Augustin, toujours dans les quartiers occupés par les tisseurs, la suit de près puisqu'il ne s'écoule que huit mois entre la demande de l'archevêque (mai 1850) et le décret d'érection en succursale (février 1851). Il est vrai que les circonstances sont idéales: des spéculateurs locaux généreux menés par Gors, un propriétaire hardi ⁽¹⁶¹⁸⁾ et une autorité préfectorale à laquelle "*des circonstances spéciales font envisager <cette création> comme aussi importante au point de vue du maintien de l'ordre public qu'indispensable aux besoins du culte*" facilitent les choses ⁽¹⁶¹⁹⁾. Autrement dit, le fait qu'on se situe à La Croix-Rousse peu

¹⁶¹⁴ Ceux ci se montrent sensibles aux arguments matériels employés par le cardinal ou ses représentants. Lorsque la commission mixte nommée pour examiner le projet de paroisse dans le quartier du Plâtre (l'Immaculée Conception) leur demande le don d'un terrain, le Conseil d'Administration des Hospices se déclare "*touché des considérations morales*" qu'elle a fait valoir à l'appui de sa demande, et "*d'un autre côté*" considère "*l'heureuse influence sur l'avenir des propriétés au milieu desquelles serait placé l'édifice*". Lettre du président du Conseil d'administration des Hospices à la commission mixte, 2 juillet 1853, Archives Diocésaines de Lyon, 4C 1, dossier "Immaculée Conception".

¹⁶¹⁵ Archives Diocésaines de Lyon, 4C 1, dossier "Saint-Augustin".

¹⁶¹⁶ Archives Nationales, F¹⁹ 2144, dossier "Sainte-Anne du Sacré Coeur", lettre de l'archevêque au préfet du 20 août 1859.

¹⁶¹⁷ Archives Nationales, F¹⁹ 2139, lettre du préfet au ministre du 1er février 1856.

¹⁶¹⁸ Il avait déjà en 1838 proposé son Plan pour la ville de La Croix-Rousse, Paris, s.e., où il offrait un terrain afin d'y construire une nouvelle mairie! Il est vrai que ledit terrain se trouvait placé au milieu de ses propriétés.

après l'insurrection de juin 1849 simplifie considérablement la tâche de l'archevêque. Cette conjoncture, à n'en pas douter, est d'ailleurs celle qui a provoqué la démarche de Bonald. Bien sûr, toutes les érections paroissiales ne se font pas aussi rapidement. Cependant, une exception comme celle de l'Immaculée Conception (40 mois entre le premier courrier et l'érection) ne peut suffire à masquer l'efficacité de l'administration Bonald, puisque les procédures prennent en moyenne un an et demi.

L'épiscopat de Monseigneur de Bonald marque ainsi la carte paroissiale lyonnaise, par l'ampleur et par l'efficacité du redéploiement spatial de la paroisse qui s'y déroule. Lorsque le cardinal meurt en 1870, il laisse à ses successeurs quelques projets en cours (deux paroisses dans la banlieue du 3^e arrondissement, une dans celle du 5^e) et surtout le soin d'affronter l'épreuve de la République. Son temps est celui de la naissance d'une véritable stratégie d'implantation, résolument tournée vers l'équipement des banlieues, conformément à ce qu'écrivait en 1842 le nouveau cardinal de Lyon pour appuyer un de ses premiers projets qui est aussi un de ses rares échecs: *"c'est autour de Lyon qu'il faut multiplier les secours religieux. Quand les ouvriers n'ont pas de pain, c'est alors surtout qu'il leur faut de la religion"* ⁽¹⁶²⁰⁾. Les paroisses des confins de la rive gauche du Rhône, les paroisses de La Croix-Rousse et de La Guillotière, mais aussi celles que crée Bonald à Villeurbanne ⁽¹⁶²¹⁾, prennent là tout leur sens.

(4) L'épreuve de la République anticléricale

Oh, assurément, si l'on s'en tient aux chiffres, l'épreuve semble supportable. Dix paroisses créées de 1870 à 1909, on serait en effet loin de la disette si... Si précisément cinq de ces paroisses n'avaient été mises en place entre 1873 et 1875, alors qu'en France règne l'Ordre Moral et à Lyon le "proconsul" Ducros. Et si quatre autres, dont certaines bloquées de longue date, ne dataient de temps postérieurs aux lois de séparation, ne dépendant donc plus que de la seule volonté épiscopale. Bref, sous le régime concordataire et en temps de république, il n'a été fondé en tout et pour tout que la seule paroisse du Saint-Sacrement en 1884. Et non sans mal puisque l'affaire avait débuté en 1874, et que l'église avait été inaugurée le 30 octobre 1876.

¹⁶¹⁹ Lettre du commissaire extraordinaire du 4 février 1851, Archives Nationales, F¹⁹ 2132, dossier "Saint-Augustin"

¹⁶²⁰ Archives Nationales, F¹⁹ 2082, lettre du 12 février 1842 au ministre. Il s'agissait de l'érection d'une succursale à Grange Blanche, sur les hauteurs de la Demi-Lune dans la commune de Tassin à l'Ouest de Lyon.

¹⁶²¹ Archives Nationales, F¹⁹ 2139, dossier "Charpennes" et F¹⁹ 2152, dossier "Cusset".

Temps d'épreuve donc, tant à cause de la politique nationale de stabilité du nombre des paroisses et succursales qu'en raison des avis systématiquement négatifs des conseils municipaux lyonnais, du 4 septembre 1870 à octobre 1873 et de 1875 à 1905. Au milieu de cette période, le temps de la commission municipale nommée par le préfet Ducros apparaît comme pain béni. Les diverses demandes attendant au culte catholique y sont en effet accueillies avec bienveillance. Ainsi, durant le seul mois de novembre 1874, la commission donne-t-elle son accord à la reconstruction de l'église de Saint-Charles et à la restauration de celle de Saint-Paul. Pour ce qui nous intéresse, elle donne des avis favorables sur les érections en succursales de Saint-Joseph (que le Conseil Municipal radical avait rejetée le 5 décembre 1872), de Sainte-Croix (rejetée en septembre 1873), de Notre Dame de Bon Secours, de Notre Dame des Rivières et de Notre Dame du Point du Jour (rejetée le 2 avril 1872). En même temps, elle accorde d'importantes subventions pour la construction de certaines des nouvelles églises (35 000 francs à Notre Dame de Bon Secours).

Comme on le sait, trois de ces projets avaient vu le jour sous l'épiscopat de Bonald et le règne impérial. Seule la guerre (et les difficultés financières qui retardaient l'avis favorable du Conseil Municipal) en avait empêché l'achèvement. Ils vont reprendre forme à partir du début de l'année 1872, comme ce projet d'une succursale dans l'Est de la paroisse Saint-Pothin qui figure dans une note des années 1860 et dont l'idée est reprise sous l'influence du vicaire général Pagnon, ce trait d'union entre les évêchés de Bonald et de Ginoulhiac dont on retrouve souvent la signature dans les dossiers des paroisses. Partout, les souscriptions ouvertes sous l'Empire sont relancées, les réseaux de don réactivés, des pétitions sollicitées afin de présenter des dossiers solides selon les habitudes "bonaldiennes". Ainsi le vicaire général Pagnon rencontre-t-il le 23 mai 1872 Philibert Guinon, qui avait donné en 1869 2 200 francs à la souscription ouverte pour la construction d'une église à la Mouche ⁽¹⁶²²⁾. Celui-ci lui apprend que le terrain est acheté, et que la souscription a rapporté 20 000 francs. Le vicaire général lui demande donc de lancer une pétition pour que l'archevêque puisse saisir l'autorité préfectorale, ce qui est fait avant la fin de l'été. Il n'est pas toujours besoin de susciter ainsi les bonnes volontés catholiques. Le puissant notable qu'est Richard-Vitton se charge de rappeler à ses voisins (rappelons que les constructions de Montchat sont issues du lotissement des propriétés de la famille) les projets mis au point avant l'automne 1870. Son don de terrain (juste à côté de la maison de famille), celui d'une somme d'argent et sans doute son amicale pression suscitent le zèle de ces voisins qui le nomment président de la commission chargée de diriger les travaux

(¹⁶²³). Un tel dévouement, explicable en partie par la valeur que peut donner l'équipement religieux aux terrains que possède encore la famille Richard-Vitton, n'est certes pas sans contrepartie. Si l'archevêque n'a pas ici à réveiller des ardeurs fondatrices, il doit obéir à de véritables ordres. A sa lettre qui demande l'engagement des formalités pour l'érection en succursale, M. Richard-Vitton en ajoute une autre, officieuse, où il exige littéralement un curé affable, venant d'une des paroisses du centre ville, "*qui pourra par ses relations obtenir ce qui lui manquera*" (¹⁶²⁴). On peut comprendre que dans un pareil cas, l'archevêque accède à ces requêtes.

En fait, le seul projet qui prend vraiment jour sous l'archevêché de Mgr Ginoulhiac est celui de la paroisse Sainte-Croix. Véritable défi lancé à la puissante paroisse de Saint-Martin d'Ainay et à son conseil de fabrique qui comprend des noms illustres à Lyon (¹⁶²⁵), cette création a lieu dans le débat, et sème la discorde dans le camp catholique. Il n'est pas possible à l'aide des sources consultées de comprendre pourquoi l'archevêque prend le risque de provoquer ainsi la colère des catholiques d'Ainay. Des réactions comme celle du journal monarchiste La Décentralisation (¹⁶²⁶), jointe à ce qu'on sait des opinions libérales de Mgr Ginoulhiac (¹⁶²⁷) et à la manière dont l'affaire est menée, pourraient laisser à penser que c'est pour contrer un certain catholicisme engagé politiquement que l'archevêque souhaite morceler la paroisse d'Ainay. Il profiterait alors de vœux d'habitants de l'est du quartier désireux d'avoir "leur" paroisse, et d'une parole malheureuse du curé d'Ainay qui aurait dit à son Eminence que sa paroisse devenait trop

¹⁶²² Archives Diocésaines de Lyon, 4C 1bis, dossier "Notre Dame des Anges". Le même projet est parfois désigné sous le nom de Sainte Marie des Rivières, vocable prévu en 1872.

¹⁶²³ Archives départementales du Rhône, V 35, "création d'une paroisse à Montchat, 3^e arrondissement". La date limite du 24 juin 1874 que Richard-Vitton fixait pour la validité de son don est largement dépassée: la somme de 15 000 francs qu'il demandait de ses voisins est réunie dès le 13 juillet 1873, deux mois après la lettre publique du maître du "Château" comme on appelle toujours la propriété de la famille. Mais celui-ci sait se montrer magnanime

¹⁶²⁴ Archives départementales du Rhône, V 35, "création d'une paroisse...", lettres du 15 juillet.

¹⁶²⁵ Lacroix-Laval, Sauzet, Delphin ou Frèrejean, ...

¹⁶²⁶ Dans le numéro du 9 octobre 1872 où il est fait état des rumeurs de création de paroisse, l'écho conclut: "*cette nouvelle ne manquera pas de causer quelque surprise dans notre ville*".

¹⁶²⁷ GADILLE (Jacques) (dir): Histoire du diocèse de Lyon, Paris, Beauchêne, 1983, p.256. A l'affaire de l'érection de Sainte-Croix se joint d'ailleurs la tentative, commencée sous Bonald, d'annexer des parties de Saint-Martin d'Ainay à Saint-Georges et à Saint Jean. Il y a donc, exprimée à plusieurs reprises, la volonté de fragmenter le territoire d'Ainay. Cette volonté ne semble pas tenir que des seules considérations sur le besoin religieux des paroissiens. Les tentatives de redéfinition de la carte paroissiale traduisent sans doute certains conflits internes au groupes catholiques lyonnais.

importante ⁽¹⁶²⁸⁾. Les fabriciens d'Ainay et leurs ouailles protestent et cherchent bien sûr à retarder l'échéance en faisant planer la menace de l'épreuve de force. Finalement, la délimitation de la paroisse nouvelle fait l'objet d'un consensus entre les limites réclamées par ses fondateurs et celles concédées par le Conseil de Fabrique de la basilique d'Ainay ⁽¹⁶²⁹⁾, de sorte que l'affrontement n'a pas lieu.

Deux groupes se détachent donc parmi les cinq paroisses créées au début des années 1870. D'un côté les trois projets lancés sous l'épiscopat de Bonald et qui poursuivent l'équipement d'une banlieue qui reste lointaine. Comme de nombreux projets impulsés par Bonald, ils concernent des petites populations. 1600 habitants pour N.D de Bon Secours, 1800 pour Notre Dame des Rivières: ce sont de petites paroisses avec de petits budgets qui supportent bien souvent des déficits chroniques. Les deux autres créations sont de nature différente. Elles prennent place au sein d'agglomérations déjà formées, au milieu de populations aisées, et comptent de nombreux paroissiens (Sainte-Croix 9 000, Saint-Joseph 12 000). Pour les premières, on retrouve l'argumentation classique, mais plus outrée, de la "régénération morale". On reste parfois surpris des argumentations des autorités religieuses ou civiles, qui sentent leur convenu. Lorsque l'archevêque écrit en parlant des populations de Notre Dame des Rivières " *il importe de lui assurer les secours religieux qui puissent contrebalancer des mauvaises doctrines et maintenir ou ramener cette population dans des idées saines et morales*" ⁽¹⁶³⁰⁾, il semble ressasser une formule mise au point par Bonald pour des quartiers autrement "compromis" que celui de la Mouche à cette époque. Il est vrai que cette formulation-type semble avoir de l'écho auprès de la commission municipale, qui n'en est plus à une outrance près depuis que le préfet Ducros lui a parlé du quartier de Montchat, pourtant peuplé de paisibles artisans propriétaires de leur maison, comme d'un lieu où "*le mal <a> fait de rapides progrès*" en l'absence d'église ⁽¹⁶³¹⁾. Pour les deux autres par contre, on emploie le

¹⁶²⁸ L'archevêque y fait allusion plusieurs fois dans son courrier, et mentionne cette "*demande*" dans son ordonnance qui autorise le culte dans la nouvelle église. A la discrétion du curé d'Ainay dans cette affaire, on peut peut-être mesurer l'ampleur de la "gaffe" qu'ont pu lui reprocher ses "*messieurs*" du conseil de fabrique, ainsi qu'il les appelle.

¹⁶²⁹ Archives Nationales, F¹⁹ 2171, voir les longues délibérations du 17 mars et du 28 juin 1873 du Conseil de fabrique de Saint-Martin d'Ainay.

¹⁶³⁰ Archives Diocésaines de Lyon, 4C 1bis, dossier "Notre Dame des anges", avis de l'archevêque du 4 mars 1873.

¹⁶³¹ Procès-verbaux du Conseil Municipal, 30 janvier 1874. Pour illustrer son dire, le préfet dit que la moitié des enfants vont dans les écoles des libres-penseurs, et que l'autre a une éducation morale et religieuse à peu près nulle. C'en serait presque un compliment pour l'école des libres penseurs!

langage de la commodité, on se réfère aux vœux exprimés par les habitants ou l'on se livre à des considérations sur la trop grande taille des paroisses existantes. D'un côté on crée des cellules de contrôle d'une population de banlieue qu'on se plaît à peindre comme turbulente et gangrenée, de l'autre on aménage l'espace paroissial de sociétés de quartier. Quoiqu'il en soit, on comprend que la paroisse est désormais bien plus qu'un simple équipement religieux.

Les créations postérieures à 1905 vont rattraper le retard accumulé depuis 1875. Les quatre créations auxquelles il est procédé alors se situent toutes dans des quartiers en expansion. Il n'est donc guère surprenant que trois d'entre elles soient sises sur la rive gauche du Rhône. Le Saint-Nom de Jésus, au milieu des Brotteaux qui continuent de croître, vient compléter le carré formé par la Rédemption, Saint-Joseph et l'Immaculée Conception, pendant que Notre Dame de Bellecombe s'installe dans le territoire de plus en plus peuplé de Sainte-Anne du Sacré Coeur derrière les voies ferrées et que Notre Dame de L'Assomption va ordonner le culte à l'extrémité Est du 3^e arrondissement. La succursale de Sainte-Camille de Lélis (hommage à l'abbé Camille Rambaud, grande figure de la charité lyonnaise) complète ce tour des quartiers en essor, en installant une paroisse là où il n'y avait qu'une chapelle, au coeur du quartier de l'Industrie à Vaise. L'utilisation des bonnes volontés locales, patrons ou propriétaires de terrains, est comme d'habitude mise à contribution, peut-être même dans des proportions plus importantes puisque les prêtres ne sont plus payés par l'Etat. Joseph Gillet et Auguste Isaac sont par exemple les pères matériels de Sainte-Camille, alors que Notre Dame de Bellecombe bénéficie des largesses du "*groupe important de propriétaires, d'industriels et de commerçants*" qui ont placé espoirs et capitaux dans l'ouverture au culte de l'église qu'ils ont construite ⁽¹⁶³²⁾.

Les bonnes recettes bonaldiennes sont donc toujours employées, et le quadrillage paroissial peut se continuer, comme il se continue encore après la guerre. Cette perpétuelle recherche de la meilleure couverture de l'espace urbain, ce souci que les pôles les plus éloignés soient insérés dans la proximité rassurante du clocher et de l'autel, on ne le retrouve guère ailleurs qu'avec l'étude des divisions de l'espace mises en place par l'institution policière, même si une instabilité chronique montre qu'on a bien plus de mal à fixer les canons de la délimitation en cette matière.

¹⁶³² Leur lettre à l'archevêque se terminait par une supplique ouverte par ces mots: "*Connaissant votre haute équité et votre grand respect pour la propriété et le commerce...*". Archives Diocésaines de Lyon, 4C 2, dossier "Notre Dame de Bellecombe", lettre du 15 novembre 1895.

b) Tâtonnements policiers

Il est vain dans le cas des circonscriptions des commissariats de tenter de comparer le chiffre de 1805 (9 commissariats pour Lyon + un dans chaque faubourg) et celui de 1914 (12 commissariats). Contrairement au cas des paroisses, il n'y a pas d'évolution linéaire du nombre des commissariats qui pourrait éventuellement se traduire par une augmentation du nombre des circonscriptions. Le nombre total oscille en fait sans arrêt entre 9 et 18: 11 en 1828, 9 en 1831, 12 en 1843, 12 en 1852 (plus 6 commissariats dans les faubourgs), 18 en 1853 suite à l'annexion, 16 en 1865, 12 en 1871, 15 en 1873, 13 en 1880, 14 en 1882, 12 en 1886, 13 en 1894, 12 en 1908. On peut difficilement dégager une tendance de ce tremblement constant, si ce n'est celle d'une stabilité globale qui ne nous apprend pas grand chose. Il y a une raison quasi-biologique à ces différences: contrairement aux paroisses ou aux autres circonscriptions, les commissariats ne se reproduisent pas par scissiparité, mais par absorption, fusion, mélange, toutes opérations qui amènent à des découpes nouvelles du territoire urbain. Alors que sur un espace donné on a forcément plus de paroisses à la fin du siècle qu'au début, on peut par contre y trouver moins de commissariats. Ainsi dans la presqu'île, on dénombre 6 commissariats en l'an VIII et 4 en 1914, ou 2 à La Croix-Rousse en 1853 et un seul en 1914. Cette évolution incessante de la géographie des commissariats est d'ailleurs bien plus intéressante que l'évolution quantitative générale.

Si à cette occupation de l'espace par les territoires attribués aux commissariats de police on veut bien ajouter, à partir de 1852, la territorialisation des "*sergents de ville*" ou "*gardiens de la paix*", on prend alors en compte les multiples manifestations spatiales d'une institution qui, chargée de la prévention, de la répression et des enquêtes, se doit de rechercher sans cesse la meilleure occupation de l'espace possible pour suivre les objets de sa fonction: crimes, vols, mais aussi groupe sociaux ou professionnels suspects. L'instabilité permanente de l'organisation spatiale de la force de police semble un signe apparent de cette volonté d'adaptation. Son histoire montre jusqu'à quel degré il y a conscience et recherche de ce déploiement optimal, et révèle la nature des autres facteurs qui viennent expliquer ces perpétuelles modifications de circonscriptions, ce désordre dans l'organisation de l'ordre public.

(1) 1805-1851: conflits et hésitations

Comme P.Paillard l'a montré, la première moitié du siècle est marquée par les querelles incessantes du préfet du Rhône et du maire de Lyon au sujet de la police. Les quelques comparses qui se glissent parfois dans le jeu, qu'ils soient lieutenant général de police, commissaire général ou commissaire central n'en changent pas les règles. Cela a été dit plus haut, le conflit de direction au sujet de la police fait partie du véritable débat de souveraineté qui a lieu entre le gouvernement national et le pouvoir local, conflit dont il est un des symboles et un des enjeux centraux. En matière de police comme en matière d'administration municipale, les municipalités de l'Empire puis de la Restauration prennent un ton vindicatif et puisent dans une veine revendicative et frondeuse avivée par dix années de suppression de la mairie unique.

Le nombre de commissaires de police est au centre de ce débat, car il détermine en grande partie l'enveloppe budgétaire des services de police dont les conseils municipaux font le centre du débat, en disant qu'il n'ont pas à payer pour une police de sûreté qui ne les concerne pas. En la matière, la loi de pluviôse an VIII posait une proportion d'un commissaire pour 10 000 habitants, qui ne fut jamais respectée à la lettre car le ministère de l'Intérieur tenait à conserver une certaine qualité du personnel, fut-ce au prix d'une moindre densité. De toutes façons, le Conseil Municipal de Lyon se soucie peu de cette proportion, et s'oppose longtemps à toute augmentation. De 1813 à 1827, il renouvelle quasiment chaque année le vœu de réduire à 6 le nombre des commissaires (il était de 9, il aurait dû au terme de la loi être de 13), en proposant en compensation l'augmentation du nombre des agents placés à la disposition des commissaires. On notera à ce propos l'analogie que le Conseil Municipal établit entre le nombre de juges de paix et celui des commissaires de police, notamment dans son vœu du 31 juillet 1818. S'il n'est pas fait mention ici des délimitations des six commissariats souhaités, on peut penser que ceux-ci se seraient calqués sur les arrondissements de justice de paix. C'est d'ailleurs le raisonnement que tenait le Conseil Municipal sous l'Empire, comme le montre une lettre du maire au ministre de l'Intérieur en 1812, qui demande que le nombre de commissariats soit réduit afin de suivre la réduction du nombre des cantons de justice de paix ⁽¹⁶³³⁾. On retrouve là une habile utilisation de la loi du 19 vendémiaire an IV qui prescrivait un commissaire de police par canton. Une telle recherche de la diminution du nombre des commissaires, mâtinée de la demande de coïncidence avec les cantons de justice de paix s'inscrit à l'évidence contre la montée des rationalités du découpage policier dont le décrochage des cantons de justice de paix est une des manifestations, comme on l'a vu plus haut.

¹⁶³³ Archives Municipales de Lyon, I¹ 1, lettre du 9 octobre 1812.

Durant toute cette période de la Restauration, il est bien entendu qu'aucun des partis ne parvient à prendre l'avantage. Lorsque le nombre des commissaires se trouve augmenté, à la suite d'une victoire préfectorale ou d'une concession municipale ⁽¹⁶³⁴⁾, des manoeuvres plus ou moins subtiles se développent immédiatement pour diminuer l'augmentation à peine acquise, comme le montre Philippe Paillard. Ce n'est en fait qu'à la fin des années 1830 que la situation se stabilise, lorsque les conflits d'attribution policiers entre Conseil Municipal et pouvoir central se règlent grâce à la relative bonne entente entre les successeurs de Prunelle et ceux de Paulze d'Ivoy.

Cette difficulté que rencontrent les préfets pour faire augmenter le nombre des commissaires se double de leur impuissance à modifier les délimitations des commissariats. Outre le souhait général des préfets de faire augmenter le nombre de commissaires et d'agents pour obtenir une meilleure surveillance, il y a aussi, moins présent il est vrai, le désir d'ajuster les structures existantes aux données de l'espace et de la population. L'obligation faite aux commissaires de demeurer au centre de leur arrondissement est une des manifestations de cette volonté, et semble acquise au début des années 1810 ⁽¹⁶³⁵⁾. Les tentatives plus fines d'adaptation à l'espace et à la population ne peuvent par contre aboutir. La lettre du préfet Lezay-Marnesia au maire ⁽¹⁶³⁶⁾ en 1818, qui constate entre les différents commissariats des variations du simple au triple pour la population et du simple au quintuple pour l'étendue, est un exemple de ces suggestions qui restent sans réponse ni conséquence. Lorsque par exception de telles remarques éveillent un écho, c'est pour mettre la recherche d'un "équilibre" au service des vues de la mairie ⁽¹⁶³⁷⁾. A la préfecture, on craint donc à juste titre qu'un redécoupage ne favorise les revendications municipales, et on s'abstient le plus souvent de transformer en requêtes les plaintes des commissaires. En conséquence, rien ne change de 1810 à 1827. Le fait que la question de délimitation dépende du maire et de lui seul empêche les aspirations préfectorales de s'exprimer. La seule nouveauté est donc la création par ordonnance royale (28

¹⁶³⁴ Par exemple à la suite de l'ordonnance municipale du 9 mai 1827 qui porte le nombre des commissaires à 12, dont un attaché à la préfecture.

¹⁶³⁵ Voir par exemple le courrier échangé entre le préfet et le maire de La Guillotière quant à cette obligation de résidence, Archives Municipales de Lyon, Guill. I 14.

¹⁶³⁶ Archives départementales du Rhône, 4M 2, "affaires générales organisation 1818", lettre du 22 août.

¹⁶³⁷ Voir la lettre de l'adjoint chargé de la police le 7 mai 1821, qui critique une démarcation "*sans aucun calcul et aucun soin*" ... pour appuyer sa proposition de nouvelle démarcation qui réduit à six le nombre de commissaires. Ou encore le marché proposé par le maire de Lyon en 1823, qui promet un redécoupage des arrondissements de police si le gouvernement veut bien renoncer à remplacer un commissaire décédé, etc..

septembre 1825) d'un deuxième commissariat dans la commune de La Guillotière, dont la limite est fixée par la mairie dans l'axe du futur pont Charles X.

Les déséquilibres sont pourtant nombreux. Une estimation peut en être faite grâce à l'enquête menée par le préfet en septembre 1826, qui envoie aux commissaires un questionnaire sur leur circonscription (¹⁶³⁸). Avant d'y venir, remarquons l'aspect a priori insolite de la première question posée par le préfet, puisqu'il demande aux commissaires de donner "*la délimitation exacte*" de leur arrondissement. Le doute semble donc régner sur ce point. On est tenté d'attribuer cette incertitude à l'ancienneté de la délimitation (an VIII), ou encore au peu d'attention prêté jusqu'alors à la territorialisation policière. D'autres épisodes plus tardifs montrent qu'il faut sans doute plus largement imputer ce flou à une difficulté à manipuler la carte et à apprivoiser l'espace. En 1826 donc, et ce pour la seule ville de Lyon, on compte 9 000 habitants dans le moins peuplé des commissariats (Palais des Arts), et 28 000 dans le plus peuplé (Hôtel-Dieu). Si l'on fait entrer en compte la situation politique et d'ordre public que décrivent les commissaires, les disparités s'accroissent encore, mais sans règle. Quelques gros arrondissements, comme ceux du Jardin des Plantes (20 000 habitants), Louis Le Grand (18 000) ou Métropole (20 000) sont décrits comme politiquement sûrs et d'une criminalité moyenne. Par contre, le plus peuplé des arrondissements, celui de l'Hôtel Dieu est aussi cité comme "*Le plus peuplé et le plus dépravé*", alors que le plus petit, celui du Palais des Arts semble réunir tous les opposants des diverses classes et constitue "*un petit volcan qui n'est comprimé que par la police*". Sur le terrain, ces deux dernières circonscriptions enserment l'arrondissement de l'Hôtel de Ville, rempli de "*turbulents*". Face à ces disparités, les commissaires de ces derniers arrondissements demandent à la fois une augmentation de leur personnel (il y a alors 20 agents à Lyon) et un rétrécissement de leur circonscription pour mieux la surveiller.

Le nouveau découpage issu de la réforme de 1826 montre comment le souci d'un quadrillage efficace par les installations et les circonscriptions policières est absent des préoccupations municipales. L'effort se porte en effet sur les arrondissements les plus vastes, mais pas sur ceux qui nécessitaient une densification du maillage policier liée aux nécessités du maintien de l'ordre. Ce sont les arrondissements du Jardin des Plantes, de la Métropole et de Louis le Grand qui sont subdivisés, c'est à dire ceux où régnait l'ordre. Les seuls déséquilibres sur lesquels on tente d'agir sont ceux de l'espace physique. Ce sont des quartiers accidentés ou

¹⁶³⁸ Questionnaire dont les réponses lui fournissent sans doute l'argument ultime qui lui permet d'influencer le nouveau maire de Lyon Lacroix-Laval dans le sens d'une augmentation du nombre des commissaires, que le Conseil Municipal vote en effet en novembre. Archives départementales du Rhône, 4M 2 "affaires générales organisation 1826", questionnaire expédié le 7 septembre 1826, décision du Conseil Municipal le 29 novembre 1826.

étendus qui ont bénéficié de la subdivuision: c'est un rapport personnel/espace qui a prévalu sur le rapport personnel/maintien de l'ordre, ou même personnel/population.

La nouvelle refonte de 1830 ⁽¹⁶³⁹⁾, qui réduit à neuf le nombre de commissariats, ne montre pas davantage de prise en compte des réalités du terrain autrement que dans sa dimension géographique. Pire même, puisque le redoutable arrondissement de l'Hôtel-Dieu est ajouté à celui du Port du Temple pour former le nouvel arrondissement des Célestins, qui doit alors compter près de 40 000 habitants! Par contre, les arrondissements créés en 1829 sur la rive droite de la Saône restent en place. Le 6 décembre 1831, le Conseil Municipal quitte ses retranchements budgétaires sous le choc de l'insurrection de novembre, et donne son accord pour créer 4 nouveaux commissariats et doubler le nombre des agents de police. Face à cette augmentation du nombre de commissaires qui nécessite un redécoupage des circonscriptions, le maire de Lyon Prunelle revient simplement aux 11 commissariats d'avant 1830, pour ne pas bouleverser les habitudes des habitants! On n'enregistre aucun progrès malgré les manques mis en évidence par les événements récents. Ce projet reçoit l'accord d'un préfet dont le souci majeur était alors d'obtenir de nouveaux moyens et de mieux contrôler la police plutôt que d'en rationaliser l'organisation spatiale ⁽¹⁶⁴⁰⁾. Ce n'est que quelques années plus tard dans son rapport de novembre 1833 sur la réunion des faubourgs que ce même Gasparin montre, à l'aide de quelques tableaux et calculs très simples, combien la police des faubourgs est insuffisante, au regard des surfaces et du nombre d'ouvriers (notons au passage que les "sujets dangereux" sont bien mieux cernés depuis 1831) ⁽¹⁶⁴¹⁾. Cette réflexion de fond sur la police lyonnaise, qui se préoccupe de bien autre chose que d'un "déséquilibre" d'espace et de population et tente de définir des critères précis pour apprécier les nécessités du maintien de l'ordre est une des premières du genre. Ces remarques, tout comme l'idée récente du maire ⁽¹⁶⁴²⁾ de créer un nouvel arrondissement dans les quartiers surchargés du centre ville, marquent un réel progrès dans la réflexion sur le dispositif policier. La suppression en septembre 1833 de l'arrondissement des Chartreux, "*composé en grande partie d'habitations disséminées*" ⁽¹⁶⁴³⁾,

¹⁶³⁹ Arrêté municipal du 18 décembre 1830.

¹⁶⁴⁰ Voir ses échanges à ces mêmes dates avec le ministre de l'Intérieur, Archives Municipales de Lyon, fonds Gasparin, tome 2.

¹⁶⁴¹ Archives Municipales de Lyon, Fond Gasparin, tome 1, rapport du 27 novembre 1833.

¹⁶⁴² Archives départementales du Rhône, 4M 2, "affaires générales organisation 1833", lettre du maire au préfet, 13 octobre 1833. Le nouvel arrondissement serait pris sur les arrondissements des Célestins et de l'Hôtel-Dieu.

tient pourtant plus au déroulement d'un nouveau bras de fer entre maire et préfet ⁽¹⁶⁴⁴⁾ qu'au résultat d'une réflexion sur la répartition optimale des effectifs policiers.

Un nouveau redécoupage intervient en 1840 ⁽¹⁶⁴⁵⁾ comme pour sanctionner ces progrès. Pour la première fois depuis l'an VIII, la municipalité tente de remédier aux disproportions liées à la répartition des objets à surveiller. En effet, les commissariats nouveaux sont créés au cœur de la presqu'île par les dédoublements de certains quartiers, et non plus dans les vastes mais vides étendues de la rive droite de la Saône ou de la partie ouest des pentes de La Croix-Rousse. 6 commissariats couvrent désormais cet espace densément peuplé, au lieu de 4. Dans le même temps, les communes voisines complètent elles aussi leur organisation, et La Guillotière se dote d'un troisième commissariat dans sa partie Sud. Parallèlement à cette évolution, on constate la poursuite du décrochement entre les limites de ces commissariats de police et celles des justices de paix. C'est la fin de cette recherche de coïncidence si forte sous la Restauration, lorsque les municipalités y voyaient une des conditions nécessaires pour faire aboutir le projet de réduction du nombre des commissaires. Sous la monarchie de Juillet, les discordances se multiplient, comme pour confirmer les progrès d'une rationalité d'ordre policier qui ignore les limites tracées pour satisfaire à d'autres fonctions.

A cet état des lieux de l'avant 1851, il faut ajouter le corps des "*gardes municipaux*" ⁽¹⁶⁴⁶⁾. Ce sont là 150 hommes qui viennent s'ajouter aux quelques 50 qui composent le personnel de la police de sûreté. Ce corps, créé en l'an XII avec 39 hommes pour assurer une surveillance de nuit (ses membres étaient d'ailleurs alors appelés "*surveillants de nuit*"), est en 1839 investi d'une mission élargie, puisque c'est désormais le jour qu'il doit parcourir la cité en veillant à l'accomplissement des ordonnances municipales ⁽¹⁶⁴⁷⁾. Aucun document ni arrêté ne précise l'organisation territoriale de ce corps, dont on ignore les principes de ronde. Aucun renseignement sur d'éventuelles circonscriptions ne figurant dans les annuaires habituellement attentifs à ce genre de détail, on peut penser que cette organisation restait informelle, ou pensée au coup par coup. Le changement qui se produit en 1851 avec la création d'un corps de

¹⁶⁴³ Arrêté du maire du 30 septembre.

¹⁶⁴⁴ Prunelle veut en effet faire supprimer le poste de commissaire central créée à la suite des émeutes de 1831, pour reprendre en mains la police.

¹⁶⁴⁵ Ordonnance royale du 9 octobre 1839, délimitation par arrêté municipal du 1er janvier 1840.

¹⁶⁴⁶ Pour être tout à fait complet, il faut aussi mentionner les gardes-champêtre des faubourgs, dont celui de La Guillotière qui a en charge les territoires situés hors des fortifications, et les brigades de gendarmerie de La Guillotière et de La Croix-Rousse.

gardiens de la paix fortement territorialisé marque donc une véritable étape dans l'histoire de l'organisation du maintien de l'ordre à Lyon.

(2) 1851-1914: l'affirmation d'un nouvel ordre

Outre le fait que la direction de la police s'en trouve transférée exclusivement entre les mains du préfet du Rhône devenu préfet de police, la principale nouveauté apportée par la loi du 19 juin 1851 réside dans l'extension qu'elle donne à ses pouvoirs. Désormais, le préfet organise et dirige les forces de police de 13 communes. Traduite en chiffres et en occupation du terrain, cette nouvelle situation révèle une évolution considérable.

La mise en place

Les discussions de la commission interministérielle de 1850 qui prépare la loi de juin 1851 font une large place au problème de la restructuration de la police de Lyon. Le faible personnel des commissariats des faubourgs, le mauvais esprit de la "*garde urbaine*" (nom porté par la "*garde municipale*" depuis 1848), les problèmes internes à la police de Lyon, tout cela est souligné à loisir par les anciens préfets du Rhône. Les travaux de la commission aboutissent logiquement à une réforme radicale. Celle-ci met en jeu des procédures nouvelles, où l'on retrouve des structures mises en place à Paris depuis longtemps (sergents de ville) et organisées selon des techniques anglaises dont Léon Faucher est un admirateur ⁽¹⁶⁴⁸⁾. En cela, Lyon et sa nouvelle police d'Etat semblent un laboratoire pour la réforme qui a lieu à Paris en 1854 ⁽¹⁶⁴⁹⁾. C'est d'ailleurs le ministère de l'Intérieur qui définit les règles de la police lyonnaise, par le règlement du 17 septembre 1851 ⁽¹⁶⁵⁰⁾.

¹⁶⁴⁷ Voir le rapport du maire et celui du conseiller Guerre au Conseil Municipal en octobre 1839, le 31 pour être plus précis.

¹⁶⁴⁸ Sur le système anglais, voir John FIELD "La police politique en Angleterre", in SOCIETE D'HISTOIRE DE LA REVOLUTION DE 1848 ET DES REVOLUTIONS DU XIX^e SIECLE: Maintien de l'ordre et polices en France et en Europe au XIX^e siècle, Paris, Créaphis, 1987,, p.137-148. Pour un exemple plus précis, voir la contribution de S.J DAVIES "Classes and police in Manchester 1829-1880", dans City, class and culture. Studies of cultural production and social policy in Victorian Manchester, Manchester, Manchester University Press, 1985. Les notes de ce texte contiennent un très bonne bibliographie sur la police et le maintien de l'ordre en Angleterre, dont l'étude historique est bien développée.

¹⁶⁴⁹ Voir Maryvonne BERNARD "La réorganisation de la police sous le Second Empire (1851-1858): "des bras infatigables"", in SOCIETE D'HISTOIRE DE LA REVOLUTION DE 1848 ET DES REVOLUTIONS DU XIX^e SIECLE: Maintien de l'ordre et polices en France et en Europe au XIX^e siècle, Paris, Créaphis, 1987, p.120-135.

La réorganisation de la police lyonnaise passe d'abord par l'augmentation de ses effectifs. Les 120 gardes municipaux sont supprimés et remplacés par 303 sergents de ville (¹⁶⁵¹), et la cinquantaine d'hommes qui composaient la police de sûreté se retrouvent 73, inspecteurs et commissaires compris. L'organigramme prévu n'est pourtant pas appliqué à la lettre, comme tend à le prouver un "état de la police" rédigé en 1854 (¹⁶⁵²). A cette date, seuls cinq commissariats de Lyon sont dotés d'un agent de police (ils auraient tous dû en avoir un), et de nombreux sergents de ville ont été affectés à la sûreté ou au service des commissariats. Les nécessités du service et les exigences de la police politique ont donc modifié les répartitions prévues. Malgré ces nouveaux équilibres internes, les grandes lignes qui se dégagent de l'organisation de 1851 sont suivies pour l'essentiel.

La réorganisation des commissariats ne se traduit pas par une augmentation massive de leur nombre, puisqu'on ne passe que de 16 à 17 commissariats répartis sur Lyon et ses faubourgs. L'essentiel est ailleurs. On note par exemple que La Croix-Rousse est désormais dotée de deux commissariats, sa Grande Rue servant de limite ou que les commissariats de la presqu'île sont remaniés dans le sens d'une plus juste répartition des hommes et des surfaces. Aux commissariats qui s'étalaient à la fois sur les parties plates et pentues du 1^{er} arrondissement succèdent ainsi des commissariats dont les limites suivent des rues proches des ruptures de pente les plus importantes. De même, ce sont désormais 7 commissariats qui se partagent l'espace à surveiller entre Terreaux et Perrache, au lieu de 6. Ce remaniement est bien détaché du souci de cohérence administrative. Le décrochage constaté sous Juillet d'avec les limites des justices de paix se fait encore plus flagrant: sur les pentes de La Croix-Rousse, sur la rive droite de la Saône, on se préoccupe davantage de tailler des commissariats viables sous le rapport de la police que de suivre des limites vieilles de l'an X pour faciliter les relations entre le juge de paix et le commissaire de police.

C'est sans doute dans l'organisation du nouveau corps des sergents de ville, que les changements les plus radicaux se font sentir. Les 303 hommes du corps sont regroupés en trois compagnies d'une centaine d'individus, divisées en brigades d'au moins neuf hommes. Cette

¹⁶⁵⁰ Archives départementales du Rhône, 4M 3, "affaires générales organisation 1851".

¹⁶⁵¹ Il est à noter que la création d'un corps de sergents de ville avait été envisagée par Gasparin en 1832, mais que le Maire de Lyon n'avait pas jugé opportune cette mesure. Archives Municipales de Lyon, fonds Gasparin, tome 1, lettre du ministre de l'Intérieur du 21 décembre 1831.

¹⁶⁵² Archives Municipales de Lyon, I² 41.

organisation militaire est adaptée aux fonctions que ces hommes sont appelés à remplir. Leur mission est double, police municipale et police de sûreté. Il leur faut veiller à l'accomplissement des ordonnances de voirie, mais aussi au maintien de l'ordre, *"partie de leur service qui consistera à dissiper les attroupements, à arrêter les perturbateurs et à envelopper comme dans un réseau les groupes formés en vue d'une émeute ou d'un désordre"* ⁽¹⁶⁵³⁾. Les modes de surveillance qui sont prévus pour ces sergents préfigurent ceux que le préfet de police Pietri va mettre en place à Paris en 1854. Outre les *"brigades de réserve"*, qui attendent dans leur caserne ou à la Préfecture d'être requis pour la surveillance de réunions et d'attroupements ou l'exécution de mandats politiques, les sergents de ville sont répartis en *"brigades de quartier"*, chacune ayant la surveillance d'un quartier *"qu'elle devra parcourir incessamment"*, de nuit comme de jour. La territorialisation est dès lors clairement établie, et la manière de disposer les policiers dans l'espace devient une manière de surveiller la rue et les hommes. Ce mot de *"réseau"* employé plus haut comme synonyme de filet illustre bien l'évolution de la pensée du dispositif du maintien de l'ordre vers la conception d'un maillage à base spatiale qui doit prendre comme dans une nasse le gibier visé. Ce principe domine désormais le raisonnement qui préside aux organisations des forces de police, au-delà des modifications nombreuses qui ont lieu.

Perfectionnements et contraintes

C'est entre ces deux pôles qu'oscille l'organisation de la police lyonnaise jusqu'en 1914. Quelques chiffres témoignent des contraintes qui pèsent sur le dispositif policier, comme par exemple le fait que les 18 commissariats de 1852 se retrouvent 12 en 1914, pour une population qui est à peu près deux fois supérieure. Mais c'est surtout dans l'organisation quotidienne du service que cela est sensible. Sous le Second Empire même, au moment où les nouvelles méthodes d'organisation (territorialisation, exigence de rapports fréquents et précis, mise en fiche des interpellés,...) et les soucis du régime augmentent la nécessité de l'encadrement policier, des commissariats de police sont supprimés dès que cela est possible (trois en 1855, 1859 et 1864 contre une seule création en 1865) ⁽¹⁶⁵⁴⁾. Après 1870, lorsque les *"sergents de ville"* devenus *"gardiens de la paix"* sont organisés en *"postes"*, le choix du local destiné à devenir un poste de police est bien plus souvent le résultat de considérations financières (local

¹⁶⁵³ Règlement du 17 septembre 1851, Archives départementales du Rhône, 4M 3.

¹⁶⁵⁴ Les deux commissariats supprimés dans la presqu'île le sont à la suite des diminutions de population résidente liées aux grandes percées.

offert par un ou plusieurs habitants du quartier, loyer faible...) que d'une volonté de placer le poste au centre de son périmètre de surveillance ⁽¹⁶⁵⁵⁾. Les effectifs ne marquent pas non plus de progression si on les rapporte aux augmentations de la population de la ville. Des 303 hommes prévus en 1852 pour quelques 250 000 habitants, on est passé en 1872 à un effectif théorique de 607 pour 323 000 habitants qui ne change pas jusqu'en 1914 ⁽¹⁶⁵⁶⁾. Encore faut-il remarquer que ces effectifs théoriques ne sont que rarement atteints, comme en témoignent les différents états qu'il est possible de reconstituer à partir des documents d'archive.

Sous l'Empire, le souci du préfet est de ne pas augmenter un poste budgétaire que la réforme de 1851 a fait exploser, alors que les travaux de Lyon coûtent cher. Sous la III^e République, la sensibilité particulière des conseils municipaux de Lyon à la question de la police explique une large part de ces contraintes. Tout en récriminant contre la mauvaise organisation de la police lyonnaise, les hommes de la mairie ne sont pas du tout disposés à augmenter le budget qui lui est consacré: en un sens, ce sous-équipement leur est un argument pour demander le retour de la police dans les mains du maire. De son côté, le gouvernement craint qu'une augmentation massive des frais de police ne déclenche la colère des députés et des conseillers municipaux de la seconde ville de France. C'est donc à l'intérieur de ces contraintes budgétaires que les administrations préfectorales s'efforcent de perfectionner l'outil policier. Les modèles qui régissent ce perfectionnement ne sont pas les mêmes selon qu'on se place sous l'Empire ou sous la République.

C'est tout d'abord par la poursuite de la territorialisation que se traduit cette quête de perfection. Cela est très net avec les brigades de quartier mises en place par la réforme de 1851, dont les secrétaires généraux à la police de la préfecture du Rhône tentent de tirer le meilleur parti. Le corps des sergents de ville est, on s'en rappelle, organisé en trois compagnies qui se partagent la ville. Ce partage n'est pas sans surprise. Il apparaît d'après un document de 1862 que la ville était répartie entre les trois compagnies par commissariats regroupés selon leur

¹⁶⁵⁵ La même constatation est faite à Paris en 1882, et le préfet de police demande alors au Conseil Municipal de la capitale d'étudier la possibilité de construire au centre de chaque quartier un immeuble qui regrouperait le poste de police et les services d'incendie (Archives de la Préfecture de Police de Paris, D/B 24, lettre du 9 août 1882). Cette idée, agitée depuis 1876, ne devient réalité qu'en 1968 avec la construction de la première "*maison de police*".

¹⁶⁵⁶ Arrêté préfectoral du 5 décembre 1872. Si l'annuaire Henry mentionne 900 gardiens de la paix dans son édition de 1914, aucun document officiel ne permet de l'affirmer. En 1923, un rapport affirme que les effectifs n'ont pas augmenté depuis plus de 20 ans. En 1920, un projet de réforme demande 1806 gardiens de la paix, gradés inclus, pour satisfaire aux exigences du service. On en est encore à 839 en

taille, puisque la ronde "*incessante*" est la base de l'action des brigades de quartier. La surprise, c'est que ce partage s'effectue par bandes perpendiculaires aux fleuves, chaque compagnie ayant dans son périmètre des quartiers de la rive droite de la Saône, de la presqu'île et de la rive gauche du Rhône. L'organisation par brigades de quartier à l'intérieur de chaque compagnie répond cependant en partie aux inconvénients de cette dispersion, chacune de ces brigades patrouillant sur un territoire compact d'un ou de plusieurs commissariats. Il faut noter que les sergents de ville ont tout un espace "inutile" à parcourir pour venir de leur caserne (à proximité de la gare de Perrache) jusqu'à leur quartier de patrouille.

Sous le Second Empire, l'effort de rationalisation spatiale de l'organisation des gardiens de la paix joue à l'intérieur des quartiers attribués aux brigades. Les modifications ne sont pas seulement entreprises pour leur utilité immédiate, mais aussi pour l'effet qu'elles peuvent créer, comme c'est par exemple le cas du service de plantons mis en place dans les rues les plus fréquentées en 1862 ⁽¹⁶⁵⁷⁾. Pour améliorer le service, on envisage plusieurs solutions, notamment en 1862 celle qui consisterait à faire passer à chaque heure les chefs de section et leurs hommes dans l'une des principales rues de leur quartier qui servirait de ligne de contrôle sur laquelle on passerait les instructions en même temps qu'on vérifierait le service ⁽¹⁶⁵⁸⁾. On peut s'interroger sur le réalisme de la proposition, qui obligerait les hommes en fonction dans les plus vastes quartiers à les parcourir au pas de charge. Cela explique peut-être qu'on retienne une autre solution. Celle-ci s'inspire directement des procédures mises en place dans la capitale en 1854 par le préfet Pietri ⁽¹⁶⁵⁹⁾, elles-mêmes copiées du principe de la police anglaise de "*surveillance exclusive d'un espace parcouru constamment*" comme le dit Maryvonne Bernard. Le 17 septembre 1854, un décret portait à 2676 hommes le nombre des sergents de ville parisiens (750 auparavant), juste avant que les quartiers de Paris ne soient partagés en 805 îlots, chacun d'eux étant affectés à un sergent de ville le jour et deux la nuit, à charge pour eux de le parcourir en un temps et selon un parcours déterminé, en observant les habitudes et les comportements des habitants. Le nombre et le contour de ces îlots parisiens varie avec le

1927. Les préfets du Rhône, à de nombreuses reprises, des années 1880 aux années 1930, demandent en vain des augmentations substantielles des effectifs la police, gardiens de la paix et autres.

¹⁶⁵⁷ Archives départementales du Rhône, 4M 3, "affaires générales organisation 1862", lettre d'un adjudant des sergents de ville au secrétaire général pour la police.

¹⁶⁵⁸ *idem*.

¹⁶⁵⁹ Les détail qui suivent sont extraits de l'article de Maryvonne BERNARD "La réorganisation de la police sous le Second Empire (1851-1858): "des bras infatigables"", in SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION DE 1848 ET DES RÉVOLUTIONS DU XIX^e SIÈCLE: Maintien de l'ordre et polices en France et en Europe au XIX^e siècle, Paris, Créaphis, 1987, p.120-135.

temps, ce qui confirme que ce dispositif spatial est entièrement voué à l'addaptation ⁽¹⁶⁶⁰⁾. Une telle souplesse était d'ailleurs dans l'intention des premiers découpeurs, qui avaient resserré le découpage sur les quartiers fréquentés par les étrangers, les voyageurs et les nomades pour mieux le dilater dans des lieux moins dangereux.

A Lyon, le système de l'îlotage a une vie plus courte puisqu'il est abandonné en 1870. Le découpage en 46 îlots mis sur pied entre 1863 et 1865 appelle plusieurs commentaires ⁽¹⁶⁶¹⁾. Tout d'abord, il est notable que cette organisation spatiale du maintien de l'ordre ne s'inscrive pas tout à fait dans le cadre des commissariats de police ou des limites traditionnelles. Les transgressions ne sont pas rares, et une brigade compte même des îlots de part et d'autre du Rhône. L'espace physique et administratif est donc loin de dicter ses lois, même si on sent que le premier est pris en compte pour faciliter la tâche ⁽¹⁶⁶²⁾. Cet îlotage ne touche pas l'ensemble du territoire communal. Les quartiers de banlieue en sont exclus, mais aussi certaines rues faiblement peuplées: le découpage en îlots n'est ni universel ni contigu comme à Paris. Une rapide comparaison des distances qu'ont à y parcourir les sergents de ville permet de le confirmer, et de comprendre les critères de ces choix rendus nécessaires par les insuffisances d'un personnel dont l'effectif n'a pas été ajusté aux nécessités de l'îlotage comme cela avait été le cas à Paris.

Au coeur de la ville, quatre îlots se partagent l'espace qui s'étend entre la place des Terreaux et la place des Cordeliers. Les agents y ont tous moins de 2 kilomètres à parcourir, ce qui signifie qu'ils passent beaucoup plus fréquemment au même endroit. Mieux même, un îlot se compose uniquement de la nouvelle rue Impériale et de la Place de la Comédie. On pourrait en déduire que ce sont les membres de la haute société, habitués de l'Opéra, touristes en quête du Lyon moderne ou flâneurs impénitents, qu'il s'agit ici de protéger des désordres. Mais il faut aussi se rappeler que la place de la Comédie est perpétuellement dans l'agitation du commerce de soieries et que la rue Impériale attire un concours de peuple, camelots et travailleurs qui y trouvent une liaison commode entre le nord et le sud de la presqu'île. S'il est exact que les nouvelles rues tracées par le régime sont particulièrement surveillées, comme si l'ordre de leur

¹⁶⁶⁰ Aux chiffres de Maryvonne BERNARD (805 îlots en 1854, 611 en 1859) on peut ajouter ceux relevés par REY et FERON dans leur Histoire des gardiens de la paix de 1896: 529 îlots dans les 12 anciens arrondissements en 1866, 1288 en 1876, 1274 en 1887.

¹⁶⁶¹ Archives départementales du Rhône, 4M 3, sans date. La datation a été faite à l'aide des noms de rues portés sur ce "*Tableau indiquant les noms des rues et le nombre de mètres que les sergents de ville ont à parcourir dans leurs îlots*".

¹⁶⁶² Sur la rive droite de la Saône par exemple, les limites des îlots suivent la pente, et se répartissent entre plateau et pied de la colline de Fourvière.

animation devait se régler sur celui de leurs tracés rectilignes et incarner une nouvelle norme d'urbanité, elles ne sont pas les seules. En fait, ce sont toutes les rues et les quartiers les plus animés et les plus remarquables aux yeux de l'autorité policière qui font l'objet d'un traitement de "faveur". L'absence de tout autre document sur l'îlotage coupe court aux hypothèses, mais il semble que la rue Mercière soit comprise dans un périmètre réduit à cause de son animation commerciale, le cours d'Herbouville (un îlot à lui tout seul) parce qu'il est une entrée de la ville et un lieu de promenade, la Grande Rue de La Guillotière pour la circulation incessante qui la parcourt, les petites rues de la Martinière et de Saint-Vincent pour les bouges qu'ils abritent, les alentours de la Place du Pont à La Guillotière pour les cabarets et cafés qui servent de refuge aux agitateurs politiques et tel quartier du plateau de La Croix-Rousse pour la densité de ses métiers à tisser. Là aussi, l'îlotage se plie aux caractéristiques du lieu.

Plus généralement, c'est la presqu'île, le centre de la cité, qui se trouve le plus finement arpenté par les sergents de ville. Non pas que toutes les rues y aient le privilège d'accueillir le tricorne et les moustaches du "*sergot*" : certaines des parallèles aux rues Impériale, Impératrice et Centrale semblent superbement ignorées de la procédure d'îlotage. Mais parce que la taille de ses îlots, moindre que partout ailleurs, permet aux îlotiers d'y être plus présents ⁽¹⁶⁶³⁾. Il est vrai que ces îlots sont en général les plus peuplés de la ville. Mais ce ne sont pas les rues les plus denses que parcourent le plus volontiers les sergents de ville ⁽¹⁶⁶⁴⁾. C'est au coeur de la cité du commerce, des affaires et du passage, dans les rues les plus animées, que le sergent de ville peut remplir les deux fonctions que lui fixe le règlement de 1851. C'est là qu'on a besoin de lui pour faire appliquer les ordonnances de voirie, pour faire circuler et dresser procès-verbal au commerçant trop hardi, mais c'est aussi là qu'il peut être appelé à disperser les attroupements, à proximité des centres du pouvoir. Ce n'est pas un hasard si la place des Terreaux, centre du pouvoir et lieu traditionnel des assemblée coléreuses des jours d'émeute, se trouve partagée entre trois îlots et longée par trois autres, plutôt que d'être parcourue par une seule ronde.

Pour ses premiers pas, la police d'Etat à Lyon a ainsi bâti un dispositif spatial particulier. Son adaptation aux mouvements de la société urbaine se fait pour l'essentiel à travers la grille des rondes des sergents de ville, et non plus sur le découpage en commissariats, par la mobilité et non plus par l'attente. Les circonscriptions de ces commissariats restent globalement stables,

¹⁶⁶³ Pour les quartiers Louis-Le-Grand, Célestins, Hôtel de Ville, 15 kilomètres de rues à parcourir, répartis en 8 îlots. Pour le seul commissariat de la Part-Dieu, 24 kilomètres et 6 îlots.

¹⁶⁶⁴ La comparaison avec les densités linéaires calculées par Abel CHATELAIN pour 1872 permet ce constat, sous réserve du décalage de dix années. "Démogéographie urbaine", in Livre jubilaire offert à Maurice Zimmerman, Lyon, Université de Lyon, 1949.

les seuls changements notables résidant dans une amorce de déséquipement de la presqu'île et des "vieux quartiers" de Lyon au profit de la rive gauche du Rhône, qui absorbe la majeure partie de la croissance de la population lyonnaise. C'est par la surveillance pluri-quotidienne, déambulatoire et attentive des sergents de ville que se traduit désormais la quête d'efficacité. Comme à Paris, cet îlotage a affirmé sa propre rationalité spatiale, liée aux populations et aux terrains, ignorant les contraintes de l'organisation administrative, voir même des éléments naturels comme les cours d'eau. Ces premiers pas prometteurs vont être compromis par le basculement politique de l'après 1870, qui infléchit fortement le fonctionnement spatial de cette organisation policière en quête d'efficacité.

Cela ne signifie pas qu'on ait alors renoncé à améliorer un maillage spatial que tous les intervenants semblent accepter comme principe de base de l'organisation du maintien de l'ordre. Son organisation est cependant bouleversée par l'abandon du principe de l'îlotage. De plus, il faut désormais s'accomoder d'effectifs et de budgets en stagnation, parce qu'on se meut dans un cadre politique où les pouvoirs locaux ont retrouvé une certaine importance. Dès lors, les gains d'efficacité sont rares, car les efforts d'équipement d'espaces nouveaux doivent s'accompagner du désengagement d'un autre quartier. Dans ce jeu à somme nulle, l'efficacité policière ne semble pas devoir gagner grand chose.

Il est dès lors difficile de juger de la qualité du modèle d'organisation des "*gardiens de la paix*" de Lyon, comme les appelle le décret du 5 novembre 1872 qui fait passer leur nombre à 607. Ceux-ci, toujours organisés en compagnies, sont désormais installés dans des "*postes*" répartis sur toute la ville, d'où ils partent régulièrement faire leurs rondes dans un espace précis qui constitue le ressort exclusif du poste. Hélas, aucun document n'a été conservé qui précise ces frontières ou qui permette de reconstituer les pratiques des postes. Seuls quelques renseignements épars, tirés des rapports quotidiens des gardiens de la paix ou des dossiers particuliers de ces postes ⁽¹⁶⁶⁵⁾, permettent de se faire une idée partielle de cette nouvelle forme de territorialisation.

Il semble que l'organisation en postes se soit mise en place aux lendemains du 4 septembre. Elle concerne alors la Garde Nationale ⁽¹⁶⁶⁶⁾ et les troupes de la garnison. Cette organisation est la conséquence du double climat de révolution et de guerre qui règne alors à

¹⁶⁶⁵ Archives départementales du Rhône, documents répartis dans de nombreux cartons de la série 4M.

¹⁶⁶⁶ Celle-ci occupe 56 postes en octobre 1870. Archives départementales du Rhône, H 3, "garde Nationale organisation".

Lyon. En 1871, la police de Lyon se reconstitue bon an mal an, dans une atmosphère de rivalité entre la préfecture et la mairie: celle-ci a sa "garde urbaine", trois compagnies de 100 hommes chacune, ses 8 officiers de paix et ses inspecteurs de police municipale, et celle-là ses huit commissaires de police répartis dans les huit cantons de justice de paix qui sont autant de "*quartiers de police*". Progressivement, la police d'Etat se reconstitue et les commissaires remplacent les officiers de paix, les gardiens de la paix les gardes urbains. La situation reste pourtant toujours tendue, et l'organisation en postes semble la plus adaptée à l'autorité préfectorale qui récupère en 1872 un certain nombre de locaux occupés par la garde urbaine. Cette forme de regroupement, dans une ville encore agitée et dont on redoute l'hostilité envers le gouvernement et ses représentants, semble alors la meilleure manière d'assurer la sécurité de la ville, mais aussi celle des gardiens eux-mêmes. Quelques ordres de service édités "*en cas d'événement grave*", qui prévoient des points de ralliement stratégiques (bâtiments officiels) pour les hommes en service dans les postes, montrent comment on préfère une telle organisation en temps de crise, pour ce qu'elle permet de rallier tout son monde sur un schéma assuré et dans un laps de temps assez bref ⁽¹⁶⁶⁷⁾. A la fin de 1873, les gardiens de la paix lyonnais occupent ainsi 18 postes à travers la ville. Comme depuis 1851, les trois compagnies qui composent le corps sont organisées selon ce schéma spatial perpendiculaire aux fleuves qui réunit des pièces appartenant aux diverses entités géographiques de la cité. La création en 1906 d'une 4^e compagnie ne change que peu de choses à ce découpage étrange qui ignore les limites physiques que respectent presque tous les autres découpages institutionnels . Si cette organisation ne change pas, c'est le nombre de postes et leur répartition qui évolue, ce qui semblerait traduire un souci d'adaptation au terrain.

Il faut pourtant, avant même que d'examiner les caractéristiques de ce déploiement spatial, dresser un constat en forme d'échec. Si l'on passe de 18 postes en 1873 à un maximum de 36 postes en 1900 puis à un total de 31 postes en 1914, c'est avec un effectif qui ne change pas ou presque ⁽¹⁶⁶⁸⁾. Cela signifie que la multiplication des postes se limite à une extension des localisations policières, et non à une augmentation de la présence des hommes en uniforme. Si on ajoute aux prélèvements de la sûreté et des commissariats le service de plantons dans

¹⁶⁶⁷ Archives départementales du Rhône, 4M 153, "affaires générales autorité publique 1872", ordre du service du 28 novembre 1872 "*en cas d'événements graves, de troubles sérieux, d'émeutes, sans attendre de nouveaux ordres les chefs de poste se rendront avec leurs hommes aux lieux indiqués ci après*". Voir aussi dans le même dossier la note non datée "*Réunion des postes en cas d'événement*".

¹⁶⁶⁸ Et sur lequel la Sûreté et le service des commissariats prélèvent leur part.

certaines rues du centre ville ⁽¹⁶⁶⁹⁾, la surveillance de certains établissements de nuit, on comprend que les effectifs affectés aux tournées dans les périmètres de postes sont de plus en plus réduits et que ces tournées se font de moins en moins fréquentes. C'est d'ailleurs le constat que dressent les habitants, la presse et les responsables des gardiens de la paix. En 1899, à la suite d'un article du journal Le Passe-Temps sur l'incapacité et la mauvaise conduite des gardiens de la paix ⁽¹⁶⁷⁰⁾, les divers officiers expliquent comment la diminution des effectifs par poste oblige à des tournées plus rares qui de surcroît ne peuvent plus emprunter toutes les rues du périmètre des postes. Les adjudants de semaine expliquent alors à leur commandant qu'ils sont contraints à ne faire effectuer qu'une tournée sur deux la nuit, et que de dix heures du soir à une heure du matin, il n'y a pas de ronde du tout ⁽¹⁶⁷¹⁾. L'adjudant de la première compagnie avoue même que quand un garde est malade ou manquant, il n'y a plus de tournées du tout! Comme ils le disent excellemment, la création de postes sans augmentation d'effectifs a diminué les tournées sur la voie publique et la sécurité effective, au prix de la "sécurité morale" des habitants des alentours des nouveaux postes.

Ce terme de "sécurité morale" semble parfaitement adéquat pour désigner la manière dont jusqu'au début du XX^e siècle sont décidées les créations de postes. Une protestation appuyée d'habitants (Montchat en 1890), une insistance particulière de la mairie (Buanderie-Villette en 1896) ou des campagnes de presse décident ainsi de l'installation d'un nouveau poste. On peut présenter cela comme un bel exemple d'adaptation aux nécessités du terrain, mais la réalité est moins flatteuse. Cette souplesse nous dit aussi que la préfecture n'a pas de politique de création de postes, ni de stratégie spatiale d'extension de son réseau. Du fait de la stagnation des budgets et des effectifs, ces installations se traduisent le plus souvent par la suppression d'un autre poste. En fait, la seule logique d'installation identifiable est celle qui fait

¹⁶⁶⁹ En 1893, pour un effectif total de 10 gardes, le poste de l'Hôtel de Ville fournit 3 plantons, un place de la Comédie, un place des Terreaux et un rue Lafont. Archives départementales du Rhône, 4M 6 "affaires générales organisation 1895", lettre du 28 novembre 1893 du brigadier commandant le poste de l'Hôtel de Ville.

¹⁶⁷⁰ "*qui au lieu de faire leur service abandonnent leur poste et désertent les rues qu'ils doivent surveiller pour se mettre à l'abri dans des bouges où la chaleur, les cartes et les filles, favorisent leur mollesse et leur couardise*", extrait de l'article du Passe-Temps de décembre 1898, Archives départementales du Rhône, 4M65, "affaires générales organisation". De semblables affaires, où gardiens de la paix (ou agents et inspecteurs) sont accusés de collusion ou d'intimité avec quelques uns (et quelques unes) de ceux qu'ils doivent surveiller, ne sont pas extraordinaires, et les dossiers de la série 4M en recèlent un certain nombre. Signe d'une certaine proximité entre police et population, ou d'une dangereuse promiscuité avec les milieux interlopes? En tout cas, la banalité de ces affaires montre que la professionnalisation du corps reste à faire.

implanter un poste dans les nouveaux bâtiments publics (Hôtel de police, Université, Préfecture) pour en garantir la sécurité. Les nouvelles implantations suivent donc la *vox populi*, à l'intérieur d'une marge étroite déterminée par les contraintes de l'effectif et du budget. Cela se traduit d'abord par un mouvement brownien des postes à l'intérieur de leurs circonscriptions. Ce mouvement est finalement une solution commode pour la préfecture, qui répond aux demandes des habitants en déplaçant un poste à l'intérieur de sa circonscription, ce qui permet de satisfaire à peu de frais aux revendications. Un tel mouvement est surtout lié au prix des baux de location, qui s'avère être le critère essentiel de la localisation des postes, la recherche d'une meilleure centralité dans la circonscription restant un idéal bien lointain. Les postes sont donc de préférence installés dans des bâtiments publics (commissariats, casernes, mairies, etc.) ou dans des locaux offerts par les habitants. Cette dernière condition est souvent un argument déterminant dans les réponses faites à leurs pétitions.

Si on tente de considérer dans la durée le mouvement d'installation de postes, on se trouve face à un mouvement saccadé, dans lequel on devine l'incertitude des autorités préfectorales sur la conduite à tenir. Après une première phase durant la quelle le nombre de postes stagne, de 20 en 1874 à 21 en 1889, la période 1889-96 voit la création d'une douzaine de postes supplémentaires. C'est à ce moment qu'on sent l'administration préfectorale céder à la demande de "*sécurité morale*" exprimée par l'opinion, au détriment de la qualité de cette sécurité. Elle crée alors des postes nouveaux, malgré l'insuffisance criante des effectifs ⁽¹⁶⁷²⁾. Après cette flambée, il n'y a plus que deux créations de postes de 1896 à 1906. Puis, après 1906, la préfecture mène de concert avec la mairie une politique de réduction du nombre de postes, seule solution possible pour augmenter la présence des gardiens de la paix sur la chaussée.

C'est donc par "accident" que l'équilibre policier suit l'évolution urbaine, au gré des pressions des habitants des nouveaux quartiers urbanisés. Le poste de police fait partie presque malgré lui de la panoplie des "objets d'urbanité" que réclament les habitants des quartiers neufs, pêle-mêle avec l'école, les bornes fontaines, le pavé et l'égout, le bureau de poste ou de tabac ⁽¹⁶⁷³⁾, toutes ces contreparties des impôts qu'ils payent (et qui augmentent avec l'extension des

¹⁶⁷¹ 4M 6, "affaires générales organisation", lettre du 4 janvier 1899 au commandant des gardiens de la paix.

¹⁶⁷² La première réaction aux demandes était d'ordonner aux rondes des postes les plus proches de passer plus souvent dans le quartier mécontent pour faire taire les plaintes sur l'absence de police. Cela suffit rarement, et elles renaissent quelques mois plus tard, ce qui déclenche la recherche d'un local et l'installation d'un poste.

zones de population agglomérée). Le "désir du gardien de la paix", garant du respect de l'ordre et des propriétés, vaut aussi comme symbole de l'extension de la loi et de la civilisation, de la ville ordonnée et équipée sur la campagne abandonnée au règne naturel. Cette soumission des implantations aux revendications ne contredit pas l'évolution urbaine. Lorsqu'on dresse une carte des postes de police pour 1884 et 1908, on s'aperçoit que le maillage policier a suivi la ville là où elle s'est développée. Le réseau des postes progresse ainsi vers les confins de la commune sur la rive gauche du Rhône. En 1885, on ne trouvait aucun poste de gardiens de la paix en dehors de la ligne des fortifications. En 1908, on en dénombre sept. Ce basculement général, déjà sensible dans la répartition des commissariats de police, l'est encore plus dans celle des postes de police. En 1873, on dénombrait 4 postes sur la rive gauche du Rhône contre 12 au reste de la ville, en 1885 7 pour 17, en 1895 13 pour 18 et en 1900 (lorsque le nombre de postes est à son maximum), 17 pour 18. En 1908, on se retrouve avec 18 postes pour la seule la rive gauche du Rhône, et 16 pour le reste de la ville. L'organisation du corps des gardiens de la paix s'inscrit dans le même mouvement en installant la nouvelle compagnie créée en 1906 sur cette même rive gauche. Dans le même temps, on peut noter que la moyenne du personnel en service dans les postes de la rive gauche du Rhône est constamment supérieure à celle du reste de la ville entre 1870 et 1914. Si ce résultat moyen est en grande partie factice, du fait de la différence de surface des territoires considérés, la continue supériorité de cette moyenne malgré le développement du nombre des postes sur la rive gauche du Rhône paraît indiquer qu'il existe une préférence pour l'équipement de cette partie de la cité.

Il semble donc que la préfecture introduise quelques critères de choix à l'intérieur de cette demande générale, de ce "désir de police" qu'elle subit. Malgré la pression de la population et les contraintes de toutes sortes, il lui reste un petit espace de choix dans lequel elle se préoccupe de suivre l'évolution urbaine, et plus encore l'évolution politique et sociale de la cité. Dans cette petite marge de manoeuvre et de réflexion, elle parvient à privilégier l'équipement du Nouveau Lyon de la rive gauche du Rhône. Si c'est là que s'expriment les demandes les plus nombreuses, on constate que les autorités préfectorales (et municipales) sont d'autant plus sensibles à ces désirs qu'il faut satisfaire ces quartiers peuplés de bons citoyens, où la République est la favorite des suffrages. Les hommes de la préfecture ont aussi pour souci de surveiller les hommes sans aveu, les étrangers ⁽¹⁶⁷⁴⁾, les ouvriers en général

¹⁶⁷³ Voir notamment les pétitions des habitants de La Mouche ou de Montchat insérées dans les Procès-verbaux du Conseil Municipal de Lyon. Le carton 4M 14 "affaires générales organisation 1938" contient le compte-rendu de la réunion publique du 10 octobre 1890 à Montchat qui revendique toutes ces améliorations.

(¹⁶⁷⁵). C'est bien là, sur le territoire de l'ancienne commune de La Guillotière, que sont rassemblés tous ces hommes qui incarnent la menace sociale et politique. En 1897, Le Nouvelliste, journal de défense catholique, parle de la "*tourbe socialiste de La Guillotière*" à la suite de manifestations houleuses liées à l'Affaire Dreyfus. C'est aussi sur elle que sont chargés de veiller les gardiens de la paix, une paix quotidienne, mais aussi sociale et politique.

L'évolution globale de l'organisation policière ne contredit donc pas l'évolution de la société urbaine, mais ne fait que la suivre avec retard. Il demeure difficile de faire la part des raisons qui expliquent ce temps de réponse: les contraintes budgétaires et les embarras d'effectifs le disputent à une bien réelle absence de politique d'organisation. Il est symptomatique qu'aucun document concernant l'organisation des gardiens de la paix n'ait été conservé pour la période 1870-1914, alors qu'on connaît ceux du Second Empire et que les dossiers de l'entre-deux guerres contiennent plusieurs projets de réforme. Entre ces deux dates, la police lyonnaise semble vivre de palliatifs. Tous les aménagements auxquels il est procédé, tels que mouvements de locaux, création de brigades cyclistes ou de compagnies à cheval sont des parades a posteriori qui tentent de compenser des insuffisances trop criardes. Durant ces 44 années, on a le plus grand mal à découvrir une ligne de conduite, à dégager une stratégie de présence en des endroits clés: même la volonté d'être présent dans les espaces du Nouveau Lyon reste un souci au coup par coup et une détermination secondaire dans l'implantation des postes.

Ce demi-siècle qui va de 1870 aux années 1905-06 semble en fait un long hiatus lié aux conceptions même de l'action policière. Les réflexions sur l'organisation de la police lyonnaise après 1914 suggèrent à ce propos quelques éléments intéressants. En 1920, un projet de réorganisation de la police lyonnaise est imaginé sur la base d'une implantation en 41 postes et d'un effectif de 1806 gardiens de la paix (dont la moitié en vélo) (¹⁶⁷⁶). L'auteur estime qu'il est

¹⁶⁷⁴ Les Italiens des verreries de La Mouche par exemple. Voir 4M 67 "affaires générales, locaux 1913" qui contient le dossier du poste du chemin de Gerland, où les lettres des propriétaires et industriels confluent avec les rapports des officiers des gardiens de la paix pour décrire les Italiens "*à la moralité douteuse*", "*à la mine patibulaire*" et aux enfants mal tenus.

¹⁶⁷⁵ Voir à ce sujet l'enquête du secrétaire général à la police en janvier 1899. Le questionnaire adressé aux commissaires de police porte sur la superficie, le nombre d'habitants, les étrangers, les anarchistes, les établissements à surveiller (cafés de nuit, bordels), les chiffres des délits et demande des renseignements précis sur les usines et leurs effectifs. Archives départementales du Rhône, 4M 6, "affaires générales organisation 1899".

¹⁶⁷⁶ Archives départementales du Rhône, 4M 9, "affaires générales organisation 1920".

possible à ce prix, et grâce à la hiérarchisation des postes dans chaque arrondissement (poste central avec caserne, postes de secours légers avec trois hommes), de rendre au gardien de la paix son rôle répressif et préventif. Cela passe, explique encore l'auteur, par une double stratégie d'implantation. En premier lieu, on doit viser à la dispersion des forces sur tout le territoire communal (en fonction de la densité de la population, de ses caractères, des conditions topographiques et des nécessités de la circulation), car seule la présence sur la voie publique peut assurer la prévention. En même temps, il faut pourvoir à la concentration en des points déterminés de forces suffisantes *"pour assurer l'ordre en présence de n'importe quel événement grave et important"*. Cette conception est tout simplement celle qui avait été mise en place en 1851 aux premiers jours de la police d'Etat. Ce projet de 1920 reste sans suite, et la préfecture de Lyon continue tant bien que mal de s'adapter sa politique à la stagnation des ressources et des effectifs, ce qui se traduit par la poursuite de la suppression des postes. Quelques années plus tard, la réorganisation du service des gardiens de la paix en 1927 marque un revirement dans la pratique du maintien de l'ordre, alors que les circonstances budgétaires sont encore plus strictes qu'à l'accoutumée ⁽¹⁶⁷⁷⁾. Cette réforme ne conserve que 21 postes dotés d'un effectif réduit. Le manque de personnel est pallié par la création d'une nouvelle compagnie de gardiens de la paix à vélo, affectés aux terrains plats de la rive gauche du Rhône et de la presqu'île. Mais surtout, les circonscriptions des postes sont de nouveau délimitées en îlots, *"successivement parcourus par deux hommes à pied ou une patrouille cycliste pendant un temps déterminé"*. Le but est de permettre un regroupement facile des unités en cas de besoin, de faciliter le contrôle du service et de surveiller plus méthodiquement la voie publique. Il a ainsi fallu près de 60 ans pour revenir à un îlotage, fut-il imparfait, sous la pression devenue insoutenable des contraintes structurelles. On a alors l'impression que la période qui s'étend de 1870 au début des années 1920 a constitué une rupture dans la conception de l'organisation policière, particulièrement sensible à travers son organisation spatiale. C'est ce qui se confirme si on suit d'un peu plus près la réflexion sur l'organisation entre 1870 et 1914.

Née des convulsions des années 1870, La sédentarisation partielle sous forme de postes et de tournées de ronde avait été maintenue en dépit des dénonciations qui l'accablent à partir du début du XX^e siècle, orchestrées par les autorités municipales et préfectorales. Herriot, reprenant des propos tenus par Augagneur, appelait en 1910 son conseil municipal à ne plus promettre de postes de police à la population. Un poste, dit Herriot, c'est autant d'agents

¹⁶⁷⁷ Archives départementales du Rhône, 4M 9, "affaires générales organisation 1909", rapport du commandant des gardiens de la paix du 5 juillet 1927 et ordre de service du 20 octobre.

immobilisés et localisés, alors que la police doit être "*mobile et dissimulée*" ⁽¹⁶⁷⁸⁾. Les positions des maires "techniciens" que sont Augagneur et Herriot s'inscrivent en rupture de la conception paternelle de la police défendue par Gailleton. Le souci d'efficacité semble désormais bien plus présent. Leur prise de position contre la création de nouveaux postes est une condamnation politique implicite de la municipalité radicale de Gailleton qui appuyait toujours les pétitions de demande des postes de police ⁽¹⁶⁷⁹⁾ dans une sorte de paternalisme démagogique. Elle s'inscrit aussi en rupture d'une conception traditionnelle de la police, qui est partagée par la population. Là où les radicaux des années 1880 et leurs administrés imaginaient une police d'autant plus efficace que se multipliaient les postes, signes visibles de sa présence et de sa protection, les maires du début du siècle ⁽¹⁶⁸⁰⁾ parlent en faveur d'une police délocalisée, mobile, dont la présence spatiale se résumerait en une ubiquité potentielle. Par là, ils retrouvent des chemins empruntés en 1851 et sous l'Empire. C'est grâce à ces nouvelles attitudes municipales que peut se mettre en place une politique de suppression de postes qui prépare la réforme de 1927. Cette conception rompt avec les désirs exprimés par la population et par de nombreux élus, tant par conviction que par clientélisme. En effet, les habitants acceptent mal les disparitions de postes qui ont lieu à partir de 1906 avec l'accord d'Edouard Herriot. Ils l'accueillent par des pétitions, des plaintes, parfois des chansons ⁽¹⁶⁸¹⁾, mais toujours avec le sentiment qu'ils ont perdu une part de leurs droits de citoyens, un signe de leur urbanité, et la conviction que leur sécurité est menacée.

Pour Herriot, ces populations voient le poste de police comme la forteresse du Moyen-Age qui protège les populations alentours ⁽¹⁶⁸²⁾. La comparaison est bonne. Cette conception

¹⁶⁷⁸ Procès-verbaux du Conseil Municipal, 31 octobre 1910.

¹⁶⁷⁹ Les municipalités se font alors un devoir de répondre aux demandes des habitants, avec le souci de montrer que la République sait assurer le droit à la sécurité et le respect des propriétés. Ces motivations sont très présentes durant les mandats de Gailleton. Le plaisir de donner du souci à l'administration préfectorale était sans doute une autre des motivations de l'administration Gailleton, qui se vengeait ainsi de l'expropriation des droits de police municipale.

¹⁶⁸⁰ Il y a peut-être aussi là une opposition de générations. D'un côté, on aurait des républicains qui ont vécu l'ilotage comme une création et un moyen d'action du régime impérial, et pour lesquels la police républicaine doit être visible et confiante. De l'autre, d'autres républicains qui ignorent ces marquages politiques et qui ne se préoccupent que de l'efficacité de l'organisation policière.

¹⁶⁸¹ En 1938, le Comité d'Intérêt Local de Montchat diffuse la feuille imprimée d'une chanson intitulée "Notre poste de police", où la présence du Poste au milieu du quartier garantit de tous les maux "*sans pour autant que l'agent sorte*", dit la chanson. Le "*bon, vieux et beau*" poste de police tire ainsi toute sa noblesse et son efficacité de sa proximité quotidienne. Archives départementales du Rhône, 4M 14, "affaires générales organisation 1938".

"tutélaire" de la police, plus marquée peut-être chez des populations fraîchement arrivées dans la grande ville ⁽¹⁶⁸³⁾, se trouve complètement en rupture avec une conception qui valorise la mobilité, la surprise, et donc dans une certaine mesure le caché. Cette conception, en faveur sous l'Empire lorsque se mettent en place de nombreux mécanismes de la police moderne (notamment dans son administration), est évincée par les contingences politiques de la "République radicale", puis l'emporte au début du siècle dans l'esprit d'administrateurs à la recherche d'une meilleure efficacité.

Ce décalage entre "sécurité morale" et sécurité "effective" est aussi une des traces du conflit entre deux conceptions de l'espace urbain. D'un côté, celle qui polarise l'espace, le centre sur le point de repère qui oriente ou rassure, de l'autre celle qui pense le réseau, la mobilité. L'une insiste sur le côté fabriqué et maîtrisé de l'espace alors que l'autre subit les règles du déterminisme spatial (proximité, perception visuelle). C'est aussi dans ce hiatus que résident les difficultés des autorités à adopter une organisation spatiale et des localisations policières qui suscitent l'adhésion des habitants. L'organisation policière, pour laquelle l'occupation du terrain est un outil du maintien de l'ordre, permet de saisir mieux que toute autre ce qui est un problème de culture (ou de représentation sociale, si l'on préfère) autant que d'administration. De même que l'espace n'est pas pensable de la même manière pour tous, l'organisation qui a charge d'assurer le bon ordre de la société qui s'y déploie ne peut rassurer tout le monde de la même façon.

Ce type d'interrogation dépasse l'histoire particulière de chaque découpage administratif. On va donc tenter pour clore ce chapitre de les questionner tous ensemble, pour tenter de saisir les logiques de la découpe, celles qui conduisent à fractionner le territoire urbain. Ce questionnement se résumera ici à deux questions essentielles. En premier lieu, mesurer le degré d'efficacité et d'effet de ces circonscriptions. En deuxième lieu, aller plus loin dans le procédé de délimitation lui-même, ses enjeux et ses modalités.

¹⁶⁸² Procès-verbaux du Conseil Municipal, 31 octobre 1910.

¹⁶⁸³ C'est dans les quartiers périphériques de la rive gauche du Rhône que la perte du poste de police semble le plus durement ressentie. C'est là aussi que viennent s'installer de nombreux migrants, notamment ceux en provenance de l'Isère, comme l'a montré Jean-Luc Pinol (*Mobilité et immobilismes...*, op.cit.). Cela pourrait être un élément de cette conception "tutélaire", mais demanderait à être approfondi.

D. Logiques de la découpe

1. Un acte et ses effets

Après avoir cerné les causes qui président à la territorialisation administrative, c'est sur les effets de ces circonscriptions spatiales qu'il nous faut maintenant nous prononcer. Comment sont elles perçues, admises, intégrées, utilisées par les habitants? Parallèlement, il faut aussi en estimer l'efficacité, s'interroger sur la clarté et la reconnaissance des limites choisies et sur la qualité d'adaptation au réel dont témoignent ces découpages et leur évolution.

a) Des divisions reconnues?

Il est difficile de se prononcer sur la connaissance des limites des diverses circonscriptions par les habitants. Sans doute certains, aux maisons toutes proches de limites administratives, se demandaient-ils à quelle mairie aller procéder aux formalités d'état-civil, ou à quel commissariat aller déposer une plainte. De ces hésitations, il ne reste plus guère de traces. Les archives sont par contre plus loquaces sur les incertitudes des institutions elles-mêmes.

Celles-ci font en effet parfois preuve d'une ignorance totale des limites qui sont censées organiser leur action. Passons sur les conflits entre prêtres ou entre commissaires, les rivalités expliquant bien souvent des transgressions qui ne font allusion à l'ignorance ou à l'incertitude des limites que pour invoquer un alibi. Il est plus surprenant que de telles considérations apparaissent dans le jeu régulier des institutions que nous avons étudiées. Ainsi, lorsqu'il faut en 1845 transmettre un plan des paroisses de Saint-Jean et de Saint-Martin d'Ainay au ministère de la Justice et des Cultes, on constate qu'il n'existe nulle part de plan où soient portées les limites paroissiales, pas plus à l'archevêché qu'à la préfecture ⁽¹⁶⁸⁴⁾. Il faut donc remonter aux actes de délimitation de 1803 pour retrouver et retracer ces limites, non sans mal. Une telle négligence dans la cartographie des limites n'est pas unique. Ainsi, au moment où des difficultés s'élèvent au sujet des limites des circonscriptions de justice de paix en 1887, le maire de Lyon fait parvenir au préfet le plan qu'il a fait dresser afin que le préfet lui indique s'il est conforme au

¹⁶⁸⁴ Il s'agit du projet de distraction du quartier des Célestins de Saint-Martin d'Ainay au profit de la paroisse cathédrale. Archives départementales du Rhône, V 37, dossier "Saint-Jean", divers courriers entre préfet et archevêque, de janvier à avril 1846.

décret du 17 juillet 1867. Le plan municipal s'avère faux, mais le préfet doit pour le savoir envoyer au ministère une copie d'un plan disponible en préfecture et dont personne ne sait s'il est conforme ⁽¹⁶⁸⁵⁾! Ces épisodes révèlent tout à la fois les problèmes de communication des informations au sein de l'administration et les lacunes de la mise en carte des délimitations administratives.

Cette cartographie ne s'impose pas en effet avec la naissance des circonscriptions. Les cartes sont en fait les grandes absentes des dossiers de circonscriptions jusque sous le Second Empire. La délimitation se fait alors par le texte, ce qui donne lieu à de longues énumérations de rues ou de lignes imaginaires qu'il est compliqué de reporter sur le terrain. D'autre part, soit qu'on s'y refuse, soit qu'on les oublie, les circonscriptions administratives sont longtemps ignorées des plans mis à la disposition du public. Les arrondissements municipaux ne figurent pas sur le plan officiel gravé en 1857 sous la direction de l'ingénieur en chef Bonnet, sur lequel on retrouve par contre les noms de Vaise, La Guillotière et La Croix-Rousse ⁽¹⁶⁸⁶⁾. Un effort considérable de cartographie, et de diffusion des limites des circonscriptions est néanmoins entrepris sous le Second Empire après ces premiers ratés. Les fonds cartographiques des Archives Municipales de Lyon témoignent de la quantité et de la qualité des plans qu'a fait lever l'ingénieur Bonnet à ce moment. Sur le "Plan officiel des rues et des places publiques" de 1866, les tracés et les appellations des arrondissements sont désormais bien visibles, et on les retrouve sur la plupart des plans de Lyon postérieurs, qu'ils soient à usage commercial ou officiel. C'est aussi à cette époque qu'on retrouve dans les cartons des archives départementales les premiers plans particuliers à certains découpages: le plan des paroisses de 1866 est semble-t-il un des premiers du genre. Partie intégrante du projet de mise en ordre de la ville qui est au coeur de l'administration préfectorale impériale, la carte devient par la suite un objet commun des procédures et des actes administratifs. La levée de plans plus fidèles, d'éventuelles facilités d'impression appuient sans doute cette évolution, qui est celle de la maîtrise accrue de l'objet urbain. Si l'histoire de la cartographie du pays est indissociable de

¹⁶⁸⁵ Lettre du maire au préfet du 24 décembre 1887, et du préfet au maire du 6 février 1888. Archives départementales du Rhône, 1M 88.

¹⁶⁸⁶ Lettre du conseiller municipal Ducruet au Secrétaire général de la préfecture pour l'administration, 12 décembre 1857, Archives Municipales de Lyon, O¹.

celle du pouvoir monarchique ⁽¹⁶⁸⁷⁾, celle de la cartographie de la ville doit aussi être reliée avec la montée des aspirations à comprendre et contrôler la ville comme société et organisme ⁽¹⁶⁸⁸⁾.

La diffusion accrue de ces limites administratives vient sanctionner l'effort de précision accompli dans la délimitation depuis le début du siècle. On se souvient de la manière dont étaient délimités les pennons de Lyon à l'époque moderne, lorsque leurs limites couraient à travers les maisons et les jardins. Une telle fantaisie est inconnue à la fin du XIX^e siècle, du moins en règle générale. La plupart du temps, les limites administratives empruntent des voies publiques. Cette recherche de limites stables, précises, neutres, est une des conséquences des modifications qui affectent la manière de penser l'administration à partir de la Révolution Française. Sa territorialisation, la notion naissante de service du citoyen, la transparence et l'efficacité qu'on veut lui donner obligent à des choix qui ne prêtent pas au litige ou au doute. D'autre part, le choix des limites en milieu de rue sanctionne la modification d'échelle et d'angle dans la manière de penser la ville. On ne raisonne plus par maisons ni par rues, en termes d'individus ou de familles dont on suit les contours, mais par îlots qu'il est possible d'agréger, de combiner, de manipuler. Par le truchement de la manipulation de son espace, la ville devient chose pensable.

Ce choix de la trame viaire comme matrice des formes du découpage a été lent à s'imposer. A Paris en 1680, la réforme des quartiers de police plaçait déjà les limites au milieu des rues à chaque fois que cela était possible ⁽¹⁶⁸⁹⁾ afin de clarifier les territoires et les responsabilités de chacun des commissaires de police dans la perspective d'améliorer le service. Le redécoupage des pennons de Lyon en 1746 ignore cette innovation (qui n'en est peut être pas une, il faudrait en savoir plus sur d'autres découpages anciens), et c'est bien avec la Révolution que commence de se généraliser le choix des axes médians de rues dans les diverses procédures de délimitation ⁽¹⁶⁹⁰⁾. Les tracés des cantons, premiers nés des nouvelles

¹⁶⁸⁷ Comme le montrent les travaux que résument Daniel NORDMAN et Jacques REVEL entre les pages 96 et 105 de L'espace français, tome II de l'Histoire de la France, (sous la direction de André BURGUIERE et Jacques REVEL, Paris, Seuil, 1989).

¹⁶⁸⁸ Dans Urbanisme: "Plans de ville, le pouvoir de l'image", n°215, août-septembre 1986, on trouve quelques beaux plans reproduits. Pour Lyon même, l'histoire de la cartographie urbaine est retracée avec précision et qualité dans l'ouvrage ancien de J.J GRISARD, Notice sur les plans et vues de la ville de Lyon de la fin du XV^e au commencement du XVIII^e siècle, Lyon, Mougins-Rusand, 1891, à compléter par les pages qu'y consacre Marius AUDIN dans sa Bibliographie iconographique du Lyonnais, Lyon, Rey, 1910.

¹⁶⁸⁹ DESCIMON (R.) & NAGLE (J.): "Espaces et fonctions sociales: les quartiers de Paris du Moyen-Age au XVIII^e siècle", Annales ESC, avril-septembre 1984.

circonscriptions intra-urbaines, y font appel le plus souvent sauf dans les parties rurales de Lyon où manquent les voies publiques. Le découpage des paroisses en 1791, pour respecter certaines anciennes prérogatives, se permet encore quelquefois d'ignorer le tracé des rues, et plus particulièrement sur la rive droite de la Saône où se trouvent les plus anciennes paroisses. Sur ces terrains mités par l'urbanisation, les haies, les murs, les limites de propriétés et les lignes imaginaires sont largement sollicitées ⁽¹⁶⁹¹⁾. Le découpage des paroisses de 1803 marque l'affranchissement des limites paroissiales de ces survivances, même si on y trouve encore quelques exceptions ⁽¹⁶⁹²⁾. C'est sans doute entre ces deux dates que s'installe l'habitude d'avoir recours à ces limites stables que sont les voies publiques.

Les inconvénients de la délimitation à l'ancienne "*qui pourrait par la succession des terres donner lieu à des contestations que la sagesse de l'autorité lui dictera de prévenir*" ⁽¹⁶⁹³⁾ sont vite mesurées par les autorités civiles et ecclésiastiques. On redoute notamment que ces délimitations fluctuantes ne favorisent les conflits entre paroisses, comme l'illustre la contestation entre Saint-Martin d'Ainay et Saint-François de Sales. En matière de paroisses, ce sont désormais les voies publiques qui sont choisies comme limites. Des considérations identiques dictent le choix des rues comme limites de toutes les circonscriptions que nous avons rencontrées: à chaque fois, il s'agit de préciser au mieux le territoire de chaque entité afin de prévenir les contestations et doutes qui pourraient venir entraver l'accomplissement des tâches concernées. Lorsque le maire de Lyon Prunelle constate que de nombreuses limites de commissariats de police passent à travers des maisons, il déclare aussitôt la démarcation défectueuse ⁽¹⁶⁹⁴⁾. Progressivement, le passage des limites par les rues devient une règle exclusive. Les rues sont en milieu urbain l'équivalent de ces "limites naturelles" qui guident les

¹⁶⁹⁰ Pour Paris, M.J BERTRAND cite la réforme des paroisses en 1791 comme le moment de la systématisation de ce choix (Cahiers du Centre de Recherches et d'Etudes sur Paris et l'Ile-de-France, n°spécial "Les circonscriptions administratives dans Paris et l'Ile-de-France", n°110, mars 1985)

¹⁶⁹¹ Voir l'arrêté du directoire du département de Rhône et Loire du 30 mai 1791, qui fourmille de références du type "de l'angle des propriétés Rivet et Caron, jusqu'au mur qui sépare la maison Bruchet du chemin de la Pleine Lune, de ce mur jusqu'au croisement de la route du Bourbonnais par la ligne imaginaire qui rejoint...". La cartographie de ces limites n'en est que plus difficile.

¹⁶⁹² Les membres de la commission de délimitation n'hésitent pas par exemple à faire passer des limites au milieu d'îlots dans le but de donner quelques maisons supplémentaires à la paroisse Saint-François de Salles (Archives départementales du Rhône, V 35, février 1803).

¹⁶⁹³ Arrêté municipal du 28 février 1804 qui rectifie la circonscription de Saint-François. Il n'est jamais appliqué, malgré les plaintes des fabriciens de Saint-Martin d'Ainay qui jusqu'en 1820 contestent la délimitation de 1803 au nom des "*principes*" qui dictent le passage par les rues. Ils montrent par là combien la nouvelle méthode prend l'importance d'une règle reconnue.

¹⁶⁹⁴ Archives départementales du Rhône, 4M 2 "Affaires générales organisation 1831", lettre au préfet du 15 décembre 1831.

découpeurs à la campagne, promesses de stabilité et de certitude. De nombreuses rectifications de détail ont d'ailleurs lieu après les percements de rues du milieu du siècle pour ajuster les limites aux nouvelles situations urbaines et faire cesser les incertitudes touchant certaines limites qui se retrouvaient dénuées de marquage physique ⁽¹⁶⁹⁵⁾. De la même manière, on calque autant que faire se peut les limites communales sur ces voies publiques, comme c'est le cas en 1907 où les limites de Lyon et de Villeurbanne méconnaissables par suite de la disparition des murs, ruisseaux et propriétés qui les marquaient, sont à leur tour mises en coïncidence avec des rues ⁽¹⁶⁹⁶⁾. Ainsi le choix d'un marquage plus lisible et la diffusion des cartes administratives assurent la reconnaissance physique des circonscriptions. Globalement, il semble qu'il devienne de plus en plus facile de connaître et d'intégrer les démarcations administratives.

Mais c'est sans doute surtout par leur importance dans la vie quotidienne des citoyens que les circonscriptions sont reconnues et identifiées. Fréquenter l'église et les activités paroissiales, c'est lentement mesurer le territoire de l'institution, parfois physiquement lors des processions de la Fête-Dieu ⁽¹⁶⁹⁷⁾. Prendre connaissance des résultats d'élection, communiqués bureaux par bureaux et circonscription par circonscription, amène à une semblable prise de conscience pour ces circonscriptions électorales que sont les cantons et les arrondissements. L'élargissement du suffrage permet sans doute l'élargissement de la connaissance de ces circonscriptions de représentation. Tout le système légal concourt en fait à cette prise de conscience. Les groupements politiques, mais aussi les sociétés de loisirs ou de bienfaisance s'inscrivent dans le cadre des délimitations institutionnelles ⁽¹⁶⁹⁸⁾. Les sociétés laïques prennent comme base l'arrondissement, les sociétés religieuses la paroisse. Si on veut bien écarter les

¹⁶⁹⁵ Comme on l'a vu par exemple avec la redélimitation cantonale de 1867.

¹⁶⁹⁶ Archives Municipales de Lyon, 923 WP 205, "délimitation des communes de Lyon et de Villeurbanne 1907".

¹⁶⁹⁷ Qui, si elles ne parcourent pas systématiquement les frontières des paroisses, les longent souvent, notamment quand elles sont litigieuses. C'est du moins ce qu'on peut constater en cartographiant les trajets des années 1850-1880, déposés à la Préfecture pour recevoir l'autorisation préfectorale ou bénéficier de mesures de maintien de l'ordre (Archives départementales du Rhône, V14¹ et v14²).

¹⁶⁹⁸ Le dépouillement du fichier des associations de la série 4M des Archives départementales du Rhône pour 1880-1914, et la prise en compte des appellations géographiques que s'attribuent les associations ("*la Lyre du Grand Trou*", "*La Bienfaisance Lyonnaise du 3^e arrondissement*", "*L'Oeuvre des Poupes des Brotteaux*") permettent ces quelques remarques. Pour un autre exemple, voir les pages consacrées aux associations de quartier dans BURDY (Jean-Paul): *Le Soleil Noir*, thèse de 3^e cycle d'histoire, Lyon, Université Lyon II, 1986.

conditions propres aux micro-sociétés locales ⁽¹⁶⁹⁹⁾, les allusions les plus fréquentes aux circonscriptions se rencontrent sans surprise pour les activités les plus liées aux fonctions remplies par ces circonscriptions, mais aussi pour celles dont l'adéquation à la circonscription administrative peut-être la plus rentable (en termes de recrutement, de reconnaissance officielle ou de subvention). Ainsi les organisations politiques sont-elles le plus souvent organisées au niveau de l'arrondissement ⁽¹⁷⁰⁰⁾ alors que les sociétés de divertissement font en écrasante majorité allusion au lieu-dit ⁽¹⁷⁰¹⁾ à l'exception notable des fanfares et sociétés musicales sans doute en quête de fêtes officielles ou de subventions ⁽¹⁷⁰²⁾.

Ces "effets-cadres" des circonscriptions administratives ne se manifestent pas pour toutes les circonscriptions. Sur la seule indication des appellations des associations, on note déjà l'effacement complet du canton, sans grande signification administrative en ville et moins important au niveau politique que l'arrondissement. Mais c'est surtout à travers leur rôle de cadre d'expression et de formation des intérêts collectifs des habitants que les circonscriptions se glissent dans la vie de ceux qui les habitent. En ce qui concerne la paroisse, une telle conception du groupe existe "spirituellement", serait-on tenté de dire. La paroisse est d'ailleurs la seule circonscription "administrative" à laquelle l'historien concède habituellement le titre de "quartier". A l'inverse, l'arrondissement municipal se voit le plus souvent dénié tout intérêt: il serait l'illustration parfaite de la création bureaucratique, de la découpe arbitraire, de l'objet sans qualités sociales. C'est pour toutes ces raisons que je l'ai choisi pour tenter de montrer qu'il suscite lui aussi cette notion de collectivité et de groupe.

On a déjà dit que les arrondissements étaient les circonscriptions électorales des élections municipales à partir de 1882, comme ils l'avaient été furtivement de 1870 à 1873. Mais il faut encore préciser qu'à partir de cette date, ce sont tous les programmes de travaux, les répartitions des aménagements (bornes-fontaines, pavés, bornes d'incendie, égouts) qui se font par arrondissements, suivant en cela l'organisation des services municipaux. On conçoit dès lors qu'il existe au conseil municipal de véritables "groupes d'arrondissements" (au sens de "groupes politiques") qui s'affrontent et essayent d'obtenir plus d'améliorations pour leurs

¹⁶⁹⁹ En règle générale, on trouve ainsi beaucoup plus de sociétés qui s'intitulent "*...de La Croix-Rousse*" que "*...du 4^e arrondissement*".

¹⁷⁰⁰ "*Cercle de l'émancipation du 4^e arrondissement*", "*Union républicaine d'action laïque et sociale du 1^{er} arrondissement*", etc. .

¹⁷⁰¹ "*Association Amicale des Joyeux Amis des Charpennes*", "*Amicale Populaire d'Organisation des Loisirs des Brotteaux*", etc..

¹⁷⁰² "*Chorale du 5^e arrondissement*", "*Fanfare indépendante du 1^{er} arrondissement*", etc..

circonscriptions respectives. Ces oppositions d'arrondissements sont d'autant plus fortes qu'elles se bâtissent sur des divisions existantes et nouvelles, qu'elles soient de l'ordre juridique (anciennes communes annexées contre Lyon d'avant 1852), symbolique (vieille ville contre nouvelle), social (La Croix-Rousse des artisans contre La Guillotière de l'industrie), urbain (centre ville contre quartiers périphériques), physique (rive droite/rive Gauche) ou politique (les arrondissements républicains contre le 2° "*réactionnaire*"). Ce sont toutes ces oppositions qui se recoupent avec les combats pour la répartition des deniers municipaux, et qu'on voit ressurgir dans les discussions les plus animées. On comprend que les séances du Conseil Municipal prennent parfois l'aspect de batailles rangées.

Ainsi la question du déplacement des Facultés soulève-t-elle l'un contre l'autre le 5° arrondissement et le 3°, celle de la Manufacture des Tabacs le 2° contre le 3°, celle du Lycée le 2° contre le 6°... Si elles ne suscitent que des menaces de scission ⁽¹⁷⁰³⁾ qui ne vont pas très loin, ces rivalités sont toujours assez présentes pour rendre périlleux l'exercice du pouvoir municipal. C'est par exemple face à ces rivalités permanentes que le Docteur Gailleton démissionne en octobre 1887 après une discussion particulièrement agitée sur l'affaire de l'installation de la Faculté de Droit dans le 3° arrondissement ⁽¹⁷⁰⁴⁾, et c'est encore à elles que se heurtent Victor Augagneur, puis Edouard Herriot qui finit par les maîtriser. De 1870 à 1914, et surtout après 1882, la plupart des questions municipales sont formulées en termes d'intérêt d'arrondissement, et les maires ont le plus grand mal à imposer une conception de l'intérêt local à l'échelle de la ville toute entière. Victor Augagneur doit se fâcher à plusieurs reprises contre ce qu'il appelle la "*guerre des arrondissements*", et ses projets de réforme du scrutin municipal pour installer un système de liste unique ne sont pas étrangers à la lassitude qu'il en éprouve. Sous le double effet de l'organisation politique et administrative, les arrondissements sont devenus les corps de la représentation des "intérêts locaux". A plusieurs reprises, certains conseillers municipaux vont même assez loin en proposant que les travaux effectués dans chaque arrondissement soient proportionnels à leur contribution aux recettes communales. En 1888, le conseiller municipal Grinand du 4° arrondissement présente au Conseil Municipal un état statistique incroyablement complet ⁽¹⁷⁰⁵⁾ à l'appui d'une telle revendication. D'autres

¹⁷⁰³ Le journal La banlieue de Lyon, organe d'opposition politique au pouvoir municipal radical, demande dans son premier numéro le partage de Lyon en deux communes, le long de la Saône ("Vaise et Lyon", n°1, 23 avril 1899).

¹⁷⁰⁴ Le maire revient sur cette démission, annoncée en séance publique le 11 octobre 1887, lors de la séance suivante du 18.

revendications vont dans ce sens: on réclame un état annuel des dépenses ventilé par arrondissement, la composition des diverses commissions municipales selon un quota par arrondissement, etc.. L'arrondissement s'avère ainsi assez fort pour jouer contre la commune en tant que forme première d'agrégation des intérêts particuliers. Les fortes personnalités d'Augagneur puis d'Herriot ne mettent fin que progressivement à cette forme de construction des intérêts et des revendications. Lentement, on voit s'imposer la conception d'un intérêt local à l'échelle de la commune, non sans difficulté. En ce sens, la politique impériale de fragmentation de l'espace communal lyonnais a été une réussite, puisque les rivalités entre arrondissements nuisent à la cohésion urbaine jusqu'au début du XX^e siècle.

Si cette référence constante aux arrondissements est évidente en ce qui concerne les élus, il est plus difficile de l'estimer pour les populations. La forte référence à l'arrondissement dans les pétitions, la présence incontournable de l'arrondissement dans la presse (organisation des rubriques, rapport des nouvelles, compte-rendu des fêtes) sont des indices qui vont dans le même sens. Il serait en fait surprenant que cette territorialisation de la vie municipale n'ait pas son écho dans les pratiques et les mentalités des Lyonnais. Après tout, ces élus qui formalisent leur attitude selon l'appartenance d'arrondissement sont aussi des habitants de Lyon, et leur comportement n'est pas différent du tout au tout de celui de leurs concitoyens. Ceux-ci doivent d'ailleurs utiliser l'arrondissement jusque dans les formes collectives de leur action. S'ils organisent parfois la défense de leurs intérêts (comités d'intérêts locaux) ou la pratique de leurs loisirs (associations de divertissements) à d'autres échelles que celles de l'arrondissement, ils n'en doivent pas moins y faire une constante référence dès qu'il s'agit de rentrer en contact avec les structures municipales. Il est ainsi un des niveaux privilégiés de l'organisation de la vie publique du citoyen, au même titre que le quartier. Cette mise en forme peut-elle rester sans trace dès lors qu'il s'agit de se définir dans la ville? L'absence de tout discours sur "l'identité d'arrondissement" amène à modérer la profondeur d'éventuels sentiments d'appartenance. Mais cette carence est compensée par la prolixité des développements sur le caractère de "quartiers" qui s'identifient bien souvent aux arrondissements (les Brotteaux et le 6^e, La Croix-Rousse et le 4^e, La Guillotière et le 3^e). D'autres procédures de validation de cette hypothèse devraient être menées à bien pour aboutir avec plus de sûreté à cette conclusion ⁽¹⁷⁰⁶⁾, mais il me semble que

¹⁷⁰⁵ Des contributions directes aux bons de fourneaux en passant par les cercueils gratuits délivrés aux indigents, tout y est réparti par arrondissement. Procès-verbaux du Conseil Municipal, 31 juillet 1888.

¹⁷⁰⁶ Une recherche poussée sur les associations, les fêtes de quartier, donnerait sans doute des réponses intéressantes. Sans doute aussi devrait-elle être complétée par un travail sur le contemporain afin de fournir des pistes qui pourraient être remontées dans le temps. Pour une réflexion plus large sur le thème du "quartier" et des découpages urbains, voir Pierre-Yves SAUNIER "La ville et ses découpages" dans les

l'arrondissement municipal est un "quartier" avec ce que ce mot comporte de connotations positives sur le plan du sentiment d'appartenance à un groupe, à une collectivité particulière.

Héritiers de divisions physiques, sociales et communales anciennes, les arrondissements lyonnais ne sont pas des coquilles vides de sens, d'autant plus que les structures du politique viennent en faire des cadres pour la formulation des aspirations quotidiennes. Il faut les traiter en véritables cellules sociales et non en superstructures insignifiantes. Qu'ils aient des "effets" humains me semble patent. Mais ils ont aussi des effets administratifs, que leurs créateurs espéraient efficaces. C'est cette efficacité qu'il faut maintenant tenter de mesurer.

b) Adaptati`n et efficacité

On a vu qu'il était possible de distinguer deux modes de comportement parmi les découpages spatiaux qui ont été étudiées. Ces différences entre les volatiles et les immobiles dépendent largement des missions qui leur sont imparties.

Ainsi, les découpages en cantons et en arrondissements malgré ou à cause de leur importance politique, sont loin de croître en relation avec le développement des populations urbaines. De quelques 258 000 habitants en 1852, Lyon est passé à 460 000 en 1911 (en "chiffres BIENFAIT" ⁽¹⁷⁰⁷⁾): un seul arrondissement municipal et un seul canton supplémentaires ont été créés dans le même temps. Cela permet d'estimer l'inertie de ces circonscriptions, mais aussi de comprendre que leur fonction ultime n'est pas de rapprocher l'administration de ses administrés, ni de la rendre plus efficace par un quadrillage plus serré. Il faudrait bien sûr compléter cet énoncé par une prise en compte des effectifs et des travaux dévolus aux mairies d'arrondissement, mais la hausse la moyenne d'habitants par arrondissement de 52 000 en 1856 à 87 000 en 1911 est à elle seule éloquente. Cette véritable volonté d'inadaptation est encore plus flagrante sur la rive gauche du Rhône sur laquelle se concentre la croissance de la cité en cette deuxième moitié de XIX^e siècle. Plus de la moitié de la population de la ville y est

actes à paraître du colloque "Les quartiers urbains en Europe (XVIII^e-XX^e siècles). Approches et réalités", Ecole Française de Rome, 1992.

¹⁷⁰⁷ A propos des falsifications mises en évidence par Bienfait, Jean-Luc Pinol dans sa thèse (Mobilités et immobilisme..., op.cit.) apporte encore d'autres éléments sur les méthodes de fraude. Notons à ce propos que les fraudes lyonnaises contemporaines (1954, 62, 68 et 1975), qui inspirèrent peut-être J.Bienfait, n'ont jamais fait l'objet des remarques scientifiques ou même journalistiques. Malgré l'INSEE, on triche dans de nombreuses villes françaises, et les plaintes pour fraude que cet organisme a déposées en 1990 contre les municipalités de Givors et Saint Etienne en sont l'illustration.

répartie en deux arrondissements municipaux et en trois cantons. Cette situation contraste avec la dynamique dont fait preuve l'organisation policière, elle aussi d'essence étatique, et plus encore avec l'exemple de la formidable croissance paroissiale.

Qu'on prenne pourtant en compte les difficultés budgétaires propres à ces institutions, les problèmes d'une police lyonnaise prise dans la tenaille permanente de l'Etat et de la mairie ou l'ampleur de la tâche épiscopale dans un diocèse en reconstruction. Toutes deux développent néanmoins leur maillage territorial. Ce développement est marqué par des différences importantes, qui tiennent peut-être à l'habitude des procédures mises en oeuvre: l'une de ces institutions, la police, découvre en fait la territorialisation et s'interroge sur les manières de couvrir l'espace urbain, l'autre continue un processus qui lui est consubstantiel et développe un modèle connu de longue date.

On a déjà dit plus haut comment, malgré les difficultés tenant aux limitations en moyens et en hommes, la répartition des postes de police de l'après 1870 parvenait à "coller au terrain" en suivant l'évolution urbaine et les populations "à risque". Sous le Second Empire, alors que se perfectionnait son organisation spatiale, matérielle et administrative, la police lyonnais était encore polarisée (en termes d'organisation spatiale en tout cas) sur le centre ville, et négligeait relativement le territoire de l'ancienne Guillotière, pourtant politiquement et criminellement dangereuse. A partir de 1870, les déséquilibres du maillage policier entre l'ancien Lyon et la rive gauche du Rhône se résorbent lentement. Sous la pression des populations pétitionnaires, les postes de gardiens de la paix essaient progressivement vers les confins de l'urbanisation, alors que le nombre de commissariats se raréfie au centre ville et augmente à l'Est. Dans le même temps, une volonté d'adaptation très ponctuelle se manifeste avec des postes temporaires comme ceux ouverts (ou renforcés) autour de Gerland lors des grèves de verriers dans les années 1880.

Cependant, les problèmes budgétaires contraignent la Préfecture à modérer ces velléités de perfectionnement. L'effort d'adaptation se borne souvent à des rondes temporaires là où elles sont demandées ou jugées nécessaires, ou à des "*razzias*" ponctuelles pour régler un problème important (prostitution au Parc de la Tête d'Or, vagabondage). Nous savons d'ailleurs que le mouvement incessant des postes traduit plus la recherche des coûts les plus faibles que celle d'une surveillance mieux répartie. L'institution policière, faute de moyens et de stratégie, mais aussi faute d'expérience, ne fait que s'adapter, suivre, répondre aux sollicitations de l'évolution de la société urbaine. Elle parvient à en accocher les rythmes lents, mais ne les accompagne pas. La création de nouveaux postes de gardiens de la paix ne précède jamais une demande, la

préfecture ne prend jamais l'initiative de chercher un emplacement, de diviser le ressort d'un poste à la population trop nombreuse ou trop turbulente. Les exigences de mobilité qui s'imposent peu à peu (création de brigades à vélo, coup d'arrêt à la sédentarisation des postes) témoignent de l'apprentissage progressif des règles du contrôle d'un espace. Entre le début et la fin de notre période, les hommes qui sont chargés de gérer la police lyonnaise s'imprègnent progressivement des règles et de l'importance de la couverture spatiale. Mais cet élément est nouveau, et ne fait pas partie de la "culture" de l'institution. L'interruption sensible entre 1870 et 1920 (fin de l'ilôtage) illustre cette différence majeure entre la police et l'Eglise. Au-delà des différences dans les contraintes, c'est aussi une différence dans l'attitude vis-à-vis de l'espace qui explique la performance des procédures de division mises en place par l'Eglise.

A Lyon en 1825, le nombre moyen d'habitants par paroisse était de 10215 ⁽¹⁷⁰⁸⁾. En 1866, alors que la population de la ville a plus que doublé, cette même moyenne est de 10798 ⁽¹⁷⁰⁹⁾. A surface égale, c'est à dire en excluant des données de 1866 les paroisses des faubourgs, on trouve même une moyenne bien inférieure (9600). En 1911, cette même moyenne n'est que de 11500 habitants par paroisse sur toute la commune. On est bien loin de ces augmentations qu'on peut constater pour les arrondissements ou les cantons. La raison de cette stabilité est bien simple: le nombre de paroisses a plus que doublé entre le début du XIX^e et celui du XX^e siècle. L'augmentation du nombre des paroisses suit donc en gros la croissance de la population. Cette adéquation est en fait bien plus fine puisque les espaces dans lesquels se produit la plus forte densification du maillage religieux sont aussi ceux où la ville se développe: 15 paroisses sur les 24 créées entre 1803 et 1914 le sont sur la rive gauche du Rhône.

Ce souci de suivre l'évolution urbaine en prêtant attention aux nouvelles agglomérations se traduit notamment par l'apparition de paroisses de plus en plus petites. En 1825, Saint-Bruno était la moins peuplée, et ses 3 424 paroissiens faisaient piètre figure à côté des 21 334 ouailles de Saint-Nizier. En 1866, Saint-Charles de Serin compte 1707 paroissiens, et 17 paroisses (sur 30) ont moins de 10000 habitants: à côté d'elles, Saint-Pothin (23466 paroissiens), Saint-Martin

¹⁷⁰⁸ D'après les chiffres de population des paroisses donnés par l'almanach de 1825.

¹⁷⁰⁹ Le carton V 26 des Archives départementales du Rhône contient un tableau, "Lyon statistique paroissiale" qui donne à cette date les populations des paroisses existantes. On notera que cette production est très exactement contemporaine du "plan des paroisses de la ville de Lyon" qui cartographie avec précision les délimitations des paroisses. Tableaux et carte, chiffres et figures vont ainsi de pair dans la démarche de connaissance menée par les services préfectoraux, peut-être en vue de préparer la réforme de l'organisation des bureaux de bienfaisance qui a lieu en 1867.

d'Ainay (21471) ou l'Immaculée Conception (20779) font figure de géantes. A ce souci d'adéquation générale et particulière qui prend toute son ampleur sous l'épiscopat de Bonald, l'autorité épiscopale joint la préoccupation de la rapidité d'exécution. Cette dernière inquiétude n'est par contre pas inhérente à l'institution, et le Cardinal de Bonald est le premier à imposer cette vitesse de réaction. Les créations de paroisses auxquelles il préside activement, répondent à des sollicitations nées du mouvement de la ville, mais aussi les accompagnent, les précèdent, les suscitent.

Dans ce grand mouvement de création, il ne s'agit pas seulement de suivre la croissance urbaine. Si le rythme de création des paroisses sur la rive gauche du Rhône correspond globalement aux grands rythmes de la démographie ou de la construction (notamment dans la phase 1852-62 ⁽¹⁷¹⁰⁾), on pourrait à loisir en souligner les décrochages ou les contradictions, liées aux problèmes rencontrés dans l'érection des paroisses ou aux conjonctures politiques. L'institution cherche aussi à suivre d'autres mouvements que ceux de la démographie ou de l'immobilier. D'autres sollicitations, celles actives des notables de quartiers ou celles, plus sourdes mais tout autant insistantes des troubles sociaux et politiques, invitent à créer de nouvelles paroisses en des lieux privilégiés. La Croix-Rousse des années 1850, les quartiers pauvres de la rive gauche du Rhône entre 1860 et 1875 sont ainsi l'objet de véritables campagnes d'équipement et de division.

Le résultat de ce souci constant et de cette rapidité d'exécution, c'est la qualité de l'implantation urbaine des paroisses. Aucun autre réseau administratif n'est plus complet, plus présent, plus rapide. Il s'avère en effet que l'Eglise est la première à intervenir en maints endroits où s'étend l'urbanisation. Précédent de loin toutes les autres administrations, celle des âmes est la première à insérer dans son réseau les nouveaux espaces urbains. Montchat a son église bien avant son poste de police, mais aussi bien avant que le quartier n'entre dans la carte scolaire municipale ou dans les schémas de la voirie publique ⁽¹⁷¹¹⁾. Soucieux de moralisation publique ⁽¹⁷¹²⁾, les pouvoirs publics de la période 1839-1870 sont enclins à favoriser l'extension du maillage spatial catholique, considéré comme un auxiliaire du maintien de l'ordre social,

¹⁷¹⁰ Cf. La Guillotière et Saint Germain des Prés, construction et différenciation de deux espaces urbains, C.R.H./E.H.E.S.S., contrat du ministère de l'urbanisme et du logement, 1982.

¹⁷¹¹ Le fait était d'ailleurs constaté par ROHART (Michel): Montchat un quartier lyonnais 1858-1914, mémoire de maîtrise d'histoire de l'Université Lyon II, 1980.

¹⁷¹² Le premier rapport du préfet Bret sur la situation politique en juillet 1852 est explicite: "*la cause du mal est donc toute morale, ce sont les remèdes moraux qu'il faut chercher*". Dans cette recherche, il semble logique que les remèdes prodigués par l'Eglise figurent au premier rang.

politique et public. Les rapports des préfets sont assez éloquents, notamment ceux qui appuient les créations des paroisses de Saint-Augustin, de Saint-Bernard et du Bon Pasteur à La Croix-Rousse et sur ses pentes. A la faveur de sa propre dynamique, liée à sa doctrine et aux initiatives des archevêques, appuyée par les volontés du pouvoir civil, l'organisation spatiale de l'église catholique est aussi sans conteste la plus proche du terrain, et la plus efficace dans sa couverture. Cette excellence en fait un terrain privilégié pour l'étude des diverses questions attachées aux jeux sociaux et spatiaux que révèlent les débats autour des limites et des surfaces des circonscriptions intra-urbaines.

2. Tracés et étendues, jeux et enjeux

Qu'un objet ait une histoire ne suffit pas à prouver son importance. Ce sont les enjeux qu'il traduit qui en font un sujet digne d'intérêt. Nos circonscriptions le sont, si l'on veut bien se fier à l'importance des enjeux de leur délimitation effleurés dans les pages précédentes. Revenons-y plus longuement, afin de confirmer que ces objets dédaignés que sont les circonscriptions administratives peuvent apporter quelque chose à l'historien de la ville.

a) Des conséquences immédiates

Le tracé de la limite, qu'il s'agisse de celle qui sépare deux pays ou deux zones d'imposition (octroi), a des conséquences bien compréhensibles par les dénivellations (de langue, de taxation, etc.) qu'elle crée. Les limites que nous évoquons ici, pour se situer au sein d'un même ensemble urbain, n'en ont pas moins de ces enjeux immédiats qui en font des facteurs de discorde, de dispute, et plus simplement des sujets de débat. Sans que leur ordre d'exposition soit celui d'une quelconque hiérarchie, quelques uns de ces débats peuvent être passés en revue pour montrer la variété des intérêts que les délimitations mettent en jeu.

La délimitation: une remise en cause des intérêts matériels

Il ne s'agit pas tant ici des intérêts individuels et privés que de ceux des organisations. Ce sont en effet les organisations dont on se propose de diviser le ressort pour créer une nouvelle entité qui sont menacées par la délimitation. On peut comprendre ainsi les réticences du commissaire de police, pour lequel la création d'un commissariat par scission de son

arrondissement de police signifie une diminution du personnel placé sous ses ordres, une perte d'importance, voir même une diminution de traitement. De telles modifications, hier comme aujourd'hui sont souvent ressenties comme des dégradations du statut. Mais le système hiérarchique, les modes de décision (pas de consultation des intéressés) et l'absence de conséquences sur la vie matérielle de l'organisation minimise dans ce cas les oppositions. Elles s'expriment pleinement dans le cas des circonscriptions paroissiales. Il n'est pratiquement pas de dossier de paroisse où l'on ne voit apparaître, au moins une fois, quelque querelle de délimitation ou quelque demande d'agrandissement de la circonscription.

La raison en est bien évidemment le fonctionnement économique de la paroisse. Le curé en est généralement payé par l'Etat. Mais la fabrique doit faire face seule aux dépenses afférentes aux immeubles et aux fournitures du culte. Les conseils de fabrique, surtout ceux des paroisses nouvelles, ont souvent des dettes liées à la réparation de l'église, à l'achat de bâtiments annexes ⁽¹⁷¹³⁾ ou encore à l'acquisition de matériel (orgue, calorifère). Il y a aussi les dépenses en pain, en vin, en huile, en encens, en cire. Et encore les frais de blanchissage, d'entretien des meubles et des ornements, voire même de plus en plus fréquemment les frais de chauffage. Plus encore, le désir de tenir un certain rang et de donner un aspect plus imposant au culte entraîne des frais en personnel et en équipement. Bien que les budgets des fabriques soient tenus avec une grande fantaisie jusqu'aux années 1880 ⁽¹⁷¹⁴⁾, on parvient à en tirer quelques renseignements.

Voyons par exemple deux des paroisses les plus riches et les plus importantes de Lyon. A la primatiale Saint-Jean en 1869, on ne dénombre pas moins d'une vingtaine de personnes qui émargent au budget de la fabrique: en plus d'un personnel exceptionnel (prédicateurs des grands jours, maître de cérémonies), c'est toute une population régulière qui s'affaire sous les voûtes de la vieille église, en échange d'une rémunération plus ou moins élevée. Sacristains et aides- sacristains, sonneurs et aides-sonneurs, bedeaux, servants des messes, mais aussi organistes (un pour les semaines et un pour les dimanches), souffleurs d'orgue, "pointeur du chapitre", porte-dais, suisse, bâtonnier, tous ces emplois concourent à la pompe du culte de

¹⁷¹³ Les dettes liées aux constructions sont souvent supportées par le curé lui-même.

¹⁷¹⁴ On a par exemple du mal à croire qu'il n'y ait eu aucun droit de fabrique perçu à Saint-François de Sales en 1840! A moins qu'on ait affaire à une année sans mariage, sans enterrement, etc. (Archives départementales du Rhône, O 867). La situation change lorsque les conseils municipaux prétextent de cette fantaisie pour refuser des autorisations de travaux ou d'achats importants (voir par exemple en O 1004 les budgets présentés par la paroisse de l'Immaculée Conception en 1890 pour obtenir l'autorisation d'acheter un orgue, et le refus du Conseil Municipal). Cette attitude est particulièrement sensible dans les années 1880, lorsque les gouvernements républicains mettent l'Administration des Cultes au régime budgétaire, ce qui entraîne en retour une meilleure tenue des budgets par les conseils de fabrique.

l'église cathédrale. Saint-Martin d'Ainay n'est pas en reste avec un personnel presque aussi abondant, augmenté d'un chœur et de ses annexes (maître de chœur, maître des enfants de chœur) ⁽¹⁷¹⁵⁾. Les paroisses du centre ville, mais aussi les plus anciennes paroisses de la rive droite de la Saône (Saint-Irénée, Saint-Just) ou celles de certains quartiers riches de la rive gauche du Rhône (Rédemption), tiennent toutes à ce décorum. Les paroisses nouvelles souhaitent elles aussi donner au culte une "*dignité*" particulière, qu'il faut parfois entendre comme un désir de distinction. Cette dignité passe par l'emploi d'un suisse, d'un chœur, d'un chantre, fut-ce contre une bien modeste rémunération. Attachées à ces formes, les fabriques n'envisagent jamais une réduction des dépenses lorsqu'elles traversent des difficultés, mais revendiquent au contraire une augmentation de leurs ressources. Alors que les recettes de la fabrique ont diminué d'un tiers entre 1890 et 1892, suite aux démolitions du quartier Grôlée et au départ des populations, les fabriciens de Saint-Bonaventure rejettent toute possibilité de compression des dépenses du culte ⁽¹⁷¹⁶⁾. Ils expliquent au contraire que les messes, les prédications et les grandes cérémonies ne doivent pas être limitées. Dans ce cas, les paroissiens et les étrangers qui fréquentent cette église située au centre de Lyon la déserteraient, et "*il ne restera qu'à fermer l'église...et à laisser tomber les murs de la vieille église des Cordeliers, siège de l'archiconfrérie de Saint Joseph*". Cette évocation du glorieux passé de la paroisse et de son église n'est pas particulière à Saint-Bonaventure. A Saint-Irénée, à Saint-Martin d'Ainay, à Saint-Jean, les conseillers de fabrique ou les curés mettent tous en avant "*l'antiquité du culte*" pour demander une augmentation des ressources qui permette de maintenir la paroisse à son rang. Dans les paroisses moins gâtées par l'histoire, on se contente d'une justification par la nécessité de conserver une certaine "*dignité*" au culte ⁽¹⁷¹⁷⁾. Partout, ces

¹⁷¹⁵ Archives Diocésaines de Lyon, 4C¹. A proximité, mais en 1840, la paroisse de Saint François de Salles comptait 24 enfants de chœur avec leur maître et rémunérait bedeaux, sonneurs et suisse plus un "*officiide*" dont l'office me reste un mystère.

¹⁷¹⁶ Archives Diocésaines de Lyon, 4C¹, délibération du Conseil de Fabrique du 2 octobre 1892.

¹⁷¹⁷ Le mécanisme (et la logique) d'une telle démarche sont bien présentés dans la revendication du conseil de fabrique de Saint-Charles de Serin, qui souhaite à la fin des années 1860 se voir rattacher une partie de la paroisse de Notre Dame de Saint Vincent. Depuis 1861, expliquent-ils à l'archevêque, nous protestons contre "*l'indignité du culte*" dans une chapelle sans sacristies et sans chapelles latérales. "*Le culte catholique a pour but d'élever l'âme à Dieu en captivant les sens par sa beauté et son symbolisme*", ce que l'église actuelle de Serin ne permet pas, concluent-ils dans une parfaite logique post-tridentine. C'est donc par nécessité théologique qu'il convient d'élargir le ressort de la paroisse! Archives Diocésaines de Lyon, 4C¹.

requêtes d'augmentation de ressources se traduisent par une même demande ⁽¹⁷¹⁸⁾: l'agrandissement du territoire de la paroisse.

Quelles sont en effet les ressources des fabriques? Si le traitement du curé de la paroisse est assuré par l'Etat, le reste est tiré des bontés et des redevances des paroissiens. Bontés que leurs legs, donations, dons à la quête et aux troncs, fondations de messes. Redevances que les droits payés lors des enterrements, des mariages ou les locations des bancs et des chaises. Quelques fabriques ont des ressources foncières ou immobilières, voir quelques rentes, mais elles restent l'exception ⁽¹⁷¹⁹⁾. On peut donc considérer qu'il y a un lien direct entre la population de la paroisse et les recettes de la fabrique. Cela explique qu'au moment de la fondation ou dans les moments de difficulté, voir même en temps ordinaire, les conseils de fabriques et les curés se disputent des quartiers, des rues, des maisons parfois lorsque celles-ci sont habitées par des personnes fortunées. Pas une paroisse ⁽¹⁷²⁰⁾ qui n'ait dans son histoire de tels conflits de "gagne-terrain". Saint-Charles de Serin dispute sa partie nord à Notre-Dame de saint Vincent à la fin des années 1860, Sainte-Croix se bagarre avec Saint-Martin d'Ainay pour un côté de la rue de Bourbon en 1873, Notre Dame du Point du Jour et Saint-Irénée s'arrachent la maison de santé du sieur Perrachon en 1869, Saint-Joseph et la Rédemption se querellent pour les "*maisons des messieurs Aynard*" nouvellement construites Boulevard du Nord en 1903. Encore ces conflits ouverts et circonstanciés qui se manifestent par une saisie des autorités archiépiscopales et préfectorales ne sont-ils que la lisière officielle d'une trame de querelles quotidiennes.

Une quête malencontreuse, un enterrement usurpé, une extrême-onction administrée par l'adversaire sur un territoire litigieux sont des événements très fréquents qui n'aboutissent pas tous à une demande de précision des délimitations. Ce ne sont pas seulement les droits de la fabrique sur la cérémonie qui sont alors en jeu par ces procédures de transgression, mais toute une chaîne de conséquences, notamment celles qui découlent de la mort. Fondations de messe, dons, legs ou fondations charitables forment toute une série de ressources

¹⁷¹⁸ Une éventuelle aide du Conseil Municipal (paiement des vicaires de Saint-Georges dans les années 1860 par exemple) est toujours en danger d'être supprimée, et donc beaucoup moins fiable qu'une modification territoriale.

¹⁷¹⁹ Parmi celles-ci, il faut signaler la fabrique de Notre Dame de saint Vincent, à laquelle la vente de divers terrains et immeubles en 1905 lors de la rénovation du quartier Saint-Vincent/La Martinière a rapporté 400 977 francs! Archives départementales du Rhône, O 1005.

¹⁷²⁰ Ou alors peut-être une, celle de Saint Anne du Sacré Coeur. Mais il est vrai qu'elle soutient ouvertement la création de Notre Dame de Bellecombe et qu'elle précise par avance les limites qui doivent être données à la succursale... .

extraordinaires qui permettront au conseil de fabrique d'acquérir l'orgue désiré, de renouveler les aubes des enfants de chœur, de restaurer une antique chapelle ou un toit qui s'effondre. Les querelles de délimitation tirent leur importance quotidienne de ces menus faits si importants. L'évolution urbaine est une des grandes causes du renouvellement de ce type de querelles. Lorsque les limites entre les paroisses de Notre Dame de Saint Vincent et de Saint-Bruno sont tracées en l'an XI, les clos qu'elles parcourent ne portent pas de constructions. Le percement du Cours des Chartreux et la construction de maisons sur les bords de cette voie publique déclenchent en 1874 une controverse sur la situation des issues de ces bâtiments. Il faut en effet savoir à quelle paroisse appartiennent les nouveaux immeubles, comme l'ont prouvé quelques incidents qui ont opposé les clergés des deux paroisses. De telles discussions laissent des traces, comme l'explique le curé de Notre Dame selon lequel celui de Saint-Bruno "*s'aigrit*"⁽¹⁷²¹⁾. Les discussions les plus sérieuses et les plus âpres sont sans doute celles qui mettent aux prises les conseils de fabrique de Saint-Georges et de Saint-Martin d'Ainay de 1865 à 1882, ou encore celle qui oppose le curé de Sainte-Croix (soutenu par l'archevêque) aux fabriciens de Saint-Martin d'Ainay en 1873. Le plus souvent, de telles disputes mettent aux prises une future ou nouvelle paroisse avec les représentants de celle qu'on découpe pour lui faire place. Les paroisses qui avaient un très vaste territoire au début du siècle (Saint-Martin d'Ainay, Notre Dame Saint Louis) sont logiquement les plus exposées, ce qui explique qu'on les retrouve bien souvent dans les cas litigieux.

Ces affaires se résolvent en général selon le rapport de force qui existe entre les antagonistes. Les échecs répétés du curé de Saint-Georges, qui tente d'obtenir le rattachement à sa paroisse⁽¹⁷²²⁾ des riches îlots situés de l'autre côté de la Saône et appartenant à Saint Martin d'Ainay, s'expliquent assez facilement à la lecture des mémoires que rédige le conseil de fabrique de Saint-Martin d'Ainay à ce sujet⁽¹⁷²³⁾. La qualité de l'argumentation, ses considérants juridiques et religieux, sa rhétorique font autant d'impression au lecteur que les noms de ceux

¹⁷²¹ Archives Diocésaines de Lyon, 4C¹.

¹⁷²² La plus pauvre de la ville, dit-il en 1865 alors que la fabrique a engagé pour plus de 200 000 francs dans les travaux de réfection de son église. Lui-même s'y est endetté pour plus de 125 000 francs. Les curés de Saint-Georges semblent d'ailleurs aussi fortunés que dissimulateurs, puisque le successeur du curé Servan, Berjon, qui sollicitait en 1886 une allocation pour les frais du culte "*n'ayant pas de fortune personnelle*", meurt dix ans plus tard en lèguant 20 000 francs à la fabrique (sous forme de messes) et trois maisons rue des Frères, estimées à 58 000 francs de valeur locative.

¹⁷²³ Les pièces de l'affaire sont réparties entre les dossiers "Saint-Georges" des Archives Diocésaines de Lyon (4C¹) et les cartons V36 et V37 des Archives départementales du Rhône.

qui composent le conseil ⁽¹⁷²⁴⁾. Cette même paroisse de Saint-Martin d'Ainay a pourtant dû s'incliner en 1847 face à la détermination de l'archevêque qui voulait donner le quartier des Célestins à la Primatiale Saint-Jean ⁽¹⁷²⁵⁾, comme elle l'avait déjà fait en 1820 face à sa puissante voisine de Saint-François de Sales, alors mieux en cour et plus fournie en notabilités. L'attitude générale du gouvernement, les tactiques des archevêques et des autorités civiles, le poids social des notables du Conseil de Fabrique sont les éléments d'un jeu complexe dont les résultats restent cependant généralement conformes à la raison du plus fort. Ainsi, malgré le soutien de l'archevêché, la paroisse de Saint-Vincent de Paul ne peut obtenir une compensation à la division de son territoire suite à la création de Notre Dame des Rivières ⁽¹⁷²⁶⁾, pas plus que Sainte-Croix n'obtient une façade de la rue de Bourbon dans son conflit avec Saint-Martin d'Ainay. Et si le cardinal de Bonald échoue en 1868 à faire donner à Saint-Jean deux îlots richement peuplés, c'est face à la coalition des notables catholiques du 2^e arrondissement ⁽¹⁷²⁷⁾ qui savent prendre appui sur le préfet Chevreau, lequel enterre en douceur le projet (retards, refus de statuer, etc..).

Ces quelques exemples, furtivement esquissés, montrent que les opérations de délimitation ne mettent pas en jeu que des procédures spatiales, mais que celles-ci déterminent des enjeux sociaux plus généraux. A ceux liés à l'existence même des institutions concernées, on peut ajouter ceux qui ont trait aux appartenances sociales des populations intéressées.

La délimitation: une remise en cause des intérêts sociaux

Les arcanes complexes de "l'entre soi" sont en effet en jeu dès lors qu'il s'agit de tracer des frontières au sein d'un groupe humain. Il peut s'agir d'un "entre soi" linguistique ou économique, comme ceux que Marie-Vic Ozouf-Marignier a parfois rencontré dans son enquête

¹⁷²⁴ En 1873, on y trouve les noms de Lacroix-Laval, Delphin, en 1875 ceux de Sauzet, Frerejean ou Des Garets. Tous ces hommes ou ces familles ont eu un rôle dans l'histoire de Lyon au XIX^e siècle. Ajoutons que dans ces deux affaires, c'est l'avocat François Brac de la Perrière, futur doyen recteur de l'Université Catholique, qui fait office de conseil juridique dans la rédaction des divers mémoires de protestation.

¹⁷²⁵ Archives Diocésaines de Lyon, 4C^{1bis}, dossier "Saint-Martin".

¹⁷²⁶ Compensation qu'elle se proposait de prendre sur le territoire de Saint-André de La Guillotière et sur celui de Notre Dame Saint Louis.

¹⁷²⁷ Voir la lettre du maire du 2^e arrondissement De Prandière (Archives Diocésaines de Lyon, 4C¹, dossier "Saint Jean"), membre du Conseil de Fabrique de Saint-François, qui reprend tous les termes énoncés par les délibérations des conseils de Saint-François (du 17 octobre 1868) et de Saint-Martin d'Ainay (16 mai 1867) pour refuser cette adjonction. La pétition de décembre 1868 des habitants du

sur la formation des départements. A l'échelle de la ville, il s'agit plus souvent de groupes sociaux ⁽¹⁷²⁸⁾.

Au milieu du siècle, on a vu les habitants des Brotteaux revendiquer l'érection de leur quartier en commune indépendante. Certes, on connaît les intérêts fonciers qui guident cette démarche au début de la décennie 1830. On sait aussi que les Brotteaux ne sont pas peuplés que de négociants, de rentiers ou de banquiers, et que les ouvriers et artisans y sont nombreux, y compris dans les artères les plus "aristocratiques" du quartier. Mais cette revendication est aussi celle d'un groupe social particulier qui entend créer une communauté juridiquement et légalement indépendante, une commune modelée à son image et représentée dans la pyramide des pouvoirs. Dans leurs documents, et notamment dans leur pétition de 1845 ⁽¹⁷²⁹⁾, on saisit la volonté de ces "*propriétaires des Brotteaux*" de briser une communauté jugée inharmonieuse avec les groupes sociaux qui peuplent le reste de la commune de La Guillotière.

Les motifs avancés pour justifier de la séparation demandée font largement référence à la mise en valeur des propriétés foncières, mais traduisent aussi l'aspiration à un mode de vie qui ne correspond pas aux "*habitudes presque rurales*" des marchands de grain et de bestiaux ou des entrepreneurs de roulage et aubergistes qui habitent le bourg de La Guillotière. Les "*besoins nouveaux et spéciaux*" mis en avant par la pétition de 1845 sont ceux d'une population de "*négociants, banquiers, capitalistes, rentiers, des hommes qui cultivent les beaux-arts et les sciences ou qui exercent la haute industrie*". Ces hommes aspirent à des degrés supérieurs d'urbanité et de modernité dans leur environnement. Remblais, pavage, éclairage, "*canaux*" (égouts), mais aussi trottoirs "*cette innovation si agréable et si commode*", promenades publiques et plantations d'arbres, théâtre, marché couverts, tels sont les besoins de cette agglomération nouvelle "*où tout porte l'empreinte de notre époque*". Pour les habitants des Brotteaux, la seule solution pour satisfaire ces aspirations est la scission, puisque le Conseil Municipal de La Guillotière, dominé par les représentants du bourg, refuse ces améliorations que la majorité "*rurale*" ne "*comprend pas*". Telle est en tout cas l'argumentation des signataires, dans laquelle les différences entre une paysannerie mal dégrossie et une bourgeoisie éclairée fournissent la légitimation ultime, sous la forme des couples d'opposition urbain/rural, moderne/archaïque, industrie/agriculture, voir même civilisés/barbares. A lire les procès-verbaux

quartier promis à l'annexion à Saint-Jean est un véritable who's who des notables lyonnais (Archives Diocésaines de Lyon, 4C¹ dossier "Saint Georges").

¹⁷²⁸ Même si les liens économiques sont souvent invoqués dans la question d'annexion de commune.

du Conseil Municipal de La Guillotière, on se rend compte que cette opposition n'est pas factice, et que les deux groupes socio-spatiaux s'opposent presque sans cesse sur les projets d'équipement de la cité. La demande des habitants des Brotteaux puise de puissantes motivations dans ce conflit de culture et de société.

Cette même différence de "*mœurs*", cette absence de "*sympathie*" sont invoquées lorsqu'il s'agit de découper des nouvelles paroisses, cantons ou arrondissements sur la rive gauche du Rhône. Si on peut là encore évoquer l'intérêt des propriétaires de terrains dans la construction d'une église et l'érection d'une paroisse (censés attirés la population), il faut bien considérer que les découpages à fin électorale ou administrative du canton et de l'arrondissement n'ont guère de conséquences foncières. Ces hommes que l'on retrouve à la fois dans la pétition de 1845 sus-citée, membres de la commission chargée de concourir à l'établissement de la nouvelle paroisse de la Rédemption en 1856 et signataires d'une demande de rattachement au canton des Brotteaux en 1867 ne sont pas seulement à la recherche de profits matériels. Ils recherchent aussi les profits symboliques individuels (accéder à la notabilité de quartier) et collectifs (contrôler des institutions, être représentés électoralement, se mouvoir dans des décors qui correspondent à leur statut social tel qu'il le perçoivent) qu'autorisent les diverses circonscriptions administratives et les organisations qu'elles supportent.

De tels désirs ne sont d'ailleurs pas propres aux propriétaires des Brotteaux, et on en retrouve fréquemment les traces. On a déjà parlé plus haut des demandes des habitants du Lyon extra-muros de ne plus être mêlés aux ruraux du canton de Villeurbanne. Il faut aussi appeler à témoigner ces habitants de la paroisse de Saint-Martin d'Ainay qui veulent profiter des "*améliorations qu'ils ont payées à Ainay*" ⁽¹⁷³⁰⁾ et refusent en 1868 d'être rattachés à Saint-Jean. Certains d'entre eux, membres du conseil de fabrique de la "*vénérable basilique*", avaient déjà dû l'année précédente se défendre contre les demandes du curé de Saint-Georges pour obtenir que quelques îlots d'outre-Saône appartenant à Saint-Martin d'Ainay soient rattachés à sa pauvre paroisse. A cette occasion, ils avaient clairement exprimé quelques unes des modalités de "*l'entre-soi*" paroissial. Dans sa délibération du 16 mai 1867, le conseil de fabrique de Saint-Martin d'Ainay critiquait en effet ainsi le projet: "*Sa réalisation aurait pour premier résultat de grouper des fidèles dont les habitudes, les mœurs, les manières d'être et par suite la forme des besoins spirituels sont différents. Comment ne comprend on pas que les habitants de la portion*

¹⁷²⁹ Demande avec exposé de ses motifs présentée à M.le ministre de l'Intérieur et à M.le Pair de France préfet du Rhône par les propriétaires du quartier des Brotteaux, commune de La Guillotière-Rhône, pour que ce quartier soit érigé en commune particulière, Lyon, s.e, 1845. Archives Nationales, F²II Rhône 1.

¹⁷³⁰ Archives départementales du Rhône, V37, dossier "Saint-Georges", pétition de décembre 1868.

convoitée auraient des exigences difficiles à satisfaire par Saint-Georges, paroisse dans laquelle le culte a gardé un caractère de simplicité quelque peu rurale <souligné par moi>? La brusque introduction de cet élément nouveau parmi les fidèles du sanctuaire serait gênante pour les uns et sans profit pour les autres." ⁽¹⁷³¹⁾.

A ce refus des riches catholiques d'Ainay de se mêler aux pauvres catholiques de Saint-Georges ⁽¹⁷³²⁾ correspondent, dans d'autres perspectives, les mouvements de créations de paroisse. Les hommes qui se groupent pour ériger Saint-Pothin en 1826, La Rédemption aux Brotteaux en 1856, Sainte-Marie des Rivières en 1874, ou Sainte-Croix en 1873, ne sont pas seulement désireux d'augmenter les valeurs de leurs propriétés ou d'obtenir dans un cercle social plus restreint les places de choix que d'autres leur ravissent. Ils essayent aussi de se construire une société à leur mesure, une paroisse dans laquelle le culte puisse être conforme à leurs exigences de décorum et de contenu. Ces exigences se traduisent par des demandes de séparation de la paroisse-mère, que ce soit pour se défaire d'un groupe jugé socialement inférieur ⁽¹⁷³³⁾ ou supérieur ⁽¹⁷³⁴⁾.

Dans le cas des paroisses, les vellétés d'individualisation de certains groupes et individus peuvent venir servir la politique spatiale des autorités archiépiscopales, comme c'est le cas avec la création de la paroisse Sainte-Croix par Mgr Ginoulhiac. En ce qui concerne les circonscriptions gérées par le pouvoir civil, on se rend compte qu'il y a aussi du côté du "découpeur" une certaine exigence d'homogénéité sociale ⁽¹⁷³⁵⁾. La référence aux groupes

¹⁷³¹ Ladite délibération figure dans le dossier "Saint-Georges", en V37 des Archives départementales du Rhône.

¹⁷³² Une telle conduite d'évitement est d'ailleurs quotidienne, à travers l'utilisation des lieux de culte privés que sont la chapelle de la Charité, celle des Pères de la rue sainte Hélène ou celles des nombreuses autres maisons religieuses, au détriment de l'église paroissiale d'Ainay (note du vicaire général Pagnon, 1868, Archives Diocésaines de Lyon, 4C⁹, dossier "Saint-Jean"). Il pourrait être intéressant de mettre en parallèle la fréquentation de l'église paroissiale et l'activité dans les diverses œuvres catholiques de charité. Outre les enseignements religieux et sociaux qu'on pourrait tirer de cette comparaison, on pourrait aussi en retirer des éléments sur les agencements des sphères du privé et du public.

¹⁷³³ Saint-Pothin aux Brotteaux s'individualise de Notre dame de Saint Louis de La Guillotière, avant que la partie la plus huppée des Brotteaux n'en fasse scission en 1856 par la création de la Rédemption.

¹⁷³⁴ Sainte-Croix qui se sépare de Saint-Martin d'Ainay ne regroupe pas, tant dans son périmètre que dans les rangs de ses fabriciens, la riche bourgeoisie des quartiers de Bellecour, mais plutôt les employés et les petits rentiers.

¹⁷³⁵ Laquelle peut faire valoir ses raisons en matière de paroisses aussi. Bien loin de Lyon, mais proche de ce qui nous occupe ici, il faut citer la lettre du sous-préfet de Calais qui voit dans la création d'une paroisse dans le faubourg des pêcheurs de Courgain, "*l'intérêt capital de l'Etat, la prospérité et l'élévation de la marine française*" en ce qu'une telle mesure permettra "*de conserver aux populations maritimes leurs mœurs particulières, en les améliorant et de leur donner des moyens d'instruction religieuse et*

sociaux est la plupart du temps explicite, comme lorsqu'il s'agit pour le préfet Chevreau de justifier sa demande de création d'un 6^e arrondissement aux Brotteaux, qui regrouperait la population de "*commerçants, rentiers, gens de finance*" de ce quartier en les séparant de la population de La Guillotière, presque entièrement formée "*de tâcherons et d'ouvriers*" ⁽¹⁷³⁶⁾.

La complexité de l'organisation socio-spatiale empêche bien sûr que cette recherche d'homogénéité sociale s'impose de façon absolue. De plus, elle reste souple, comme en témoigne par exemple le maintien en un même canton des populations urbaines du Lyon extra-muros et des populations rurales de Villeurbanne et Bron. Tout dépend des stratégies géopolitiques mises en oeuvre, qui requièrent parfois ce genre d'exception de la même manière qu'elles fondent aussi la règle de l'homogénéité relative de la plupart des circonscriptions. Cette attention prêtée à l'homogénéité ne relève pas d'un souci gouvernemental de favoriser la "représentation des intérêts locaux". Les circonstances de la délimitation de ces entités indiquent une meilleure piste. C'est en effet dans des situations politiques où le souci gouvernemental est de briser une certaine opposition locale, qu'elle soit jugée royaliste en 1793 ou républicaine en 1851, qu'on voit se développer cette recherche de cohérence entre le milieu social et les circonscriptions.

Il a déjà été dit plus haut comment le préfet Chevreau entendait mettre la création du 6^e arrondissement au service d'une politique générale qui visait à briser l'esprit d'indépendance de cette commune annexée en 1852. Les différents textes laissés par les préfets rhodaniens confirment que c'est bien ainsi qu'on a tenté de jouer des antagonismes sociaux et culturels internes pour briser une résistance au pouvoir central ressentie comme atavique, expression d'un génie des lieux incontournable. On peut ainsi remarquer que les trois "divisions municipales" créées en l'an IV pour contrôler la ville se calquent sur les grands groupes rivaux de l'élite lyonnaise: dans la division du Nord les fabricants et les négociants des Terreaux, dans celle du Sud la noblesse terrienne de Bellecour, dans celle de l'Ouest enfin les gens de loi et le clergé. Le préfet de Brosses, dans ce rapport de 1825 où il stigmatise une fois de plus l'esprit "*républicain*" de la ville et demande le retour aux trois divisions de 1795, ne voit pas d'autre organisation possible que celle déjà choisie alors, qui regroupe entre eux les intérêts semblables

morale, sans les confondre avec les populations urbaines au milieu desquelles elles perdraient facilement l'amour de leur profession" (Archives Nationales, F¹⁹ 2146). Une telle attitude témoigne des différents enjeux de "l'entre soi" selon l'échelle à laquelle on les considère, et du rôle que les délimitations d'entités administratives peuvent tenir dans la préservation de certains groupes.

¹⁷³⁶ Archives départementales du Rhône, 1M 95, lettre du préfet au ministre de l'Intérieur du 20 novembre 1865.

(¹⁷³⁷). Dès lors, ajoute de Brosses, il devient facile de trouver dans chacune un homme qui y ait "*des rapports directs et tutélaires*", ce qui rend plus efficace le contrôle de l'administration municipale lyonnaise par le gouvernement et son représentant préfectoral. D'une part on rompt avec les conflits incessants entre ces grands groupes, qui rendent si délicats le choix du maire et des adjoints et l'exercice de la gestion municipale, d'autre part on fait jouer ces conflits contre l'esprit de localité et au service du pouvoir central. Comme chez Chevreau en 1865, on retrouve cette idée de mettre les aspirations de chaque groupe au service de l'intérêt d'Etat. Le découpage en arrondissements de 1852 semble partager la même logique de respect des cohésions dans l'esprit de briser un centre d'opposition au pouvoir, avec un 4^e arrondissement qui regroupe les tisseurs et respecte le territoire de l'ancienne Croix-Rousse, de même que le 3^e reprend les limites de feu la commune de La Guillotière.

Ce n'est que lorsque les pouvoirs locaux eux-mêmes ont le pouvoir de décision sur d'éventuels découpages (projet de Grand Lyon, création du 7^e arrondissement en 1912) que l'on rompt avec cette logique que la maxime "diviser pour régner" ne résume qu'imparfaitement (¹⁷³⁸). Il ne s'agit pas en effet de morceler le plus possible un espace à contrôler, mais de se servir d'antagonismes sociaux à envergure spatiale importante pour résoudre le problème. Cette méthode est en fait bien plus fine et plus efficace que celle de la division à outrance qu'applique le régime de l'Ordre Moral avec la division de la ville en 36 sections électorales par la loi d'avril 1873. Ce morcellement se solde d'ailleurs par un échec, puisque le but fixé n'est pas atteint, alors que le découpage par arrondissements clive la commune jusqu'au début du XX^e siècle. A travers ces exemples de conséquences des découpages administratifs, c'est aussi à toute une pratique de l'administration d'Etat que renvoie le jeu des limites. On doit donc s'attarder un peu sur la place de la dimension spatiale dans l'acte d'administrer.

b) Espace et administrati`n

Le XIX^e siècle semble généraliser une territorialisation des institutions tant civiles que religieuses, tant privées que publiques. Une telle configuration n'était certes pas, on l'a dit, inconnue auparavant, et l'Eglise catholique offre sans doute le plus bel exemple de continuité en

¹⁷³⁷ Archives Nationales, F¹bII Rhône 13, rapport du 12 novembre 1825 au ministre de l'Intérieur.

¹⁷³⁸ Encore faut-il rappeler qu'à ce moment là, le pouvoir municipal sait mettre cette géopolitique du découpage à son service, comme on l'a vu plus haut avec le sort réservé à Villeurbanne qu'Augagneur voulait absolument diviser.

la matière. Mais la redéfinition des cadres légaux et juridiques par la Révolution Française et la solidification de ce nouvel ordre administratif semblent pousser tout ceux qui ont à faire avec la ville (institutions charitables, sanitaires...) à territorialiser leur action, à découper le territoire urbain en morceaux. La prise en main par les pouvoirs publics de plusieurs fonctions autrefois dévolues à d'autres organismes (par exemple les bureaux de bienfaisance) explique parfois ce développement qui provient de la simple application du découpage de l'administration d'Etat à ces institutions. La croissance spatiale et démographique de la cité, qui rend de plus en plus difficiles un parcours et une prise en compte exhaustifs de la ville, explique aussi ce développement de la territorialisation. Enfin, c'est bien le développement du découpage administratif d'Etat qui impose à tous, par la coercition ou la conviction, cette pratique du découpage. A la base de cette pratique d'Etat, on trouve les soucis du contrôle de la société et de l'efficacité de l'outil administratif. L'espace, avec les procédés qui l'utilisent, est perçu comme l'instrument de rationalisation "idéal" car "neutre", notamment en termes d'organisation politique. L'Etat français du XIX^e siècle, à l'échelle nationale (les départements et autres circonscriptions de M.V Ozouf-Marignier) ou locale, semble ancrer ses structures et ses méthodes administratives dans cette dimension spatiale. Faut-il y voir aussi une de ses fins?

La division spatiale est elle une fin administrative?

A une telle question, on trouve deux types de réponse. Certains, comme Danièle Loschak, répondent que le contrôle social passe par le quadrillage et la division spatiale qui établissent la surveillance continue du territoire, la canalisation et la domestication des forces redoutées: l'omniprésence d'un pouvoir d'Etat au service de la classe dominante nécessite alors la division spatiale ⁽¹⁷³⁹⁾. D'autres, dont Jacqueline Beaujeu-Garnier, auraient une certaine tendance à voir dans ces pratiques de la division territoriale une sorte de recherche de la perfection administrative, menée par des organismes dont le seul souci serait de faciliter les rapports entre les organismes considérés et les usagers ⁽¹⁷⁴⁰⁾. Ce qui a été dit plus haut de diverses circonscriptions tendrait plutôt à montrer qu'il existe une certaine "pensée" de la division administrative qui dépasse la seule surveillance des "classes dangereuses" et reste bien en deçà d'un contrôle ubiquiste à la Georges Orwell. En même temps, il apparaît aussi

¹⁷³⁹ LOSCHACK (Danièle): "Espace et contrôle social", in Centre, périphérie, territoire, Paris, PUF, 1978.

¹⁷⁴⁰ Cahiers du Centre de Recherches et d'Etudes sur Paris et l'Ile-de-France, n°spécial "Les circonscriptions administratives dans Paris et l'Ile-de-France", n°110, mars 1985, introduction.

qu'on ne saurait réduire l'évolution des circonscriptions administratives à la seule quête technocratique d'une meilleure organisation du "service public", tant elles sont aussi et avant tout des espaces de pouvoir. Si l'apparition d'un vocabulaire spécifique ne suffit pas à attester de la nouveauté d'un fait social, il indique au moins la nouveauté dans la manière de le dire, et peut-être de le penser. Les mots de "*district*", "*canton*", "*arrondissement*", "*section*" qui désignent à un moment ou à un autre les circonscriptions administratives nées de la Révolution Française apparaissent au XVIII^e, et pour les plus tardifs durant la période révolutionnaire elle-même ⁽¹⁷⁴¹⁾. Ils viennent complexifier la notion de "quartier", et sanctionnent l'apparition d'une manière d'administrer le territoire urbain qui ne veut plus passer par la segmentation éclatée héritée de la féodalité, mais par la délimitation précise d'entités compactes et contigües. C'est cette nouvelle manière d'administrer, née d'une nouvelle manière de penser l'Etat et la Nation, qui se manifeste à travers la territorialisation.

Il est possible de distinguer plusieurs degrés de finalité dans cette entreprise de territorialisation de l'administration qui se met lentement en place de la fin du XVIII^e au début du XX^e siècle. Sans aller jusqu'à évoquer un *Sonderweg* lyonnais, il faut bien prendre en compte les particularités conjoncturelles qui donnent à l'histoire administrative de la cité rhodanienne son tour si agité. Mais si on peut penser que l'histoire des circonscriptions administratives prend un tour particulier à Lyon, il faut aussi constater que l'administration de cette ville est un "laboratoire" où se posent et se résolvent des problèmes qui tôt ou tard se posent ailleurs. Il suffit de rappeler l'exemple de l'organisation policière pour illustrer ce dernier point. Cela étant posé, la division territoriale n'est pas pensée de la même façon, ni avec la même envergure, dans les divers exemples que nous avons invoqués.

Pour l'archevêché, il ne s'agit pas en premier lieu de lutter contre des entités trop puissantes en scindant d'anciennes paroisses pour en créer de nouvelles. Si cela peut être le cas, comme l'exemple de Saint-Martin d'Ainay semble le montrer ⁽¹⁷⁴²⁾, le but poursuivi sous l'épiscopat du cardinal de Bonald est bien d'étendre le réseau des prêtres et des paroisses pour atteindre ceux qui s'éloignent de la religion. Cet éloignement est entendu par référence aux

¹⁷⁴¹ D. DESSERTINE et M. DELASSISE, "Approche historique de la notion de quartier à Lyon", Bulletin du Centre d'histoire économique et sociale de la région lyonnaise, 1979, n°1. Voir aussi les pages consacrées plus haut à la "genèse révolutionnaire" des circonscriptions intra-urbaines.

¹⁷⁴² Mais il faudrait qu'existe une histoire sociale du catholicisme lyonnais pour affirmer cela par une meilleure connaissance des groupes qui le composent. Des ouvrages comme ceux de C. PONSON, Les catholiques lyonnais et la question sociale, Lyon, PUL, 1979, de L. DE VAUCELLES, Le Nouvelliste de Lyon et la défense religieuse (1879-1889), Paris, Belles Lettres, 1971, ou de G. LAPERRIERE, La Séparation à Lyon (1904-1908), Lyon, Centre de recherches d'histoire du catholicisme, 1973, restent trop rares pour aller plus loin.

données spatiales, puisqu'on s'efforce de créer des centres religieux dans les nouveaux quartiers afin que les obstacles de la distance ne puissent favoriser une désaffection du culte. Mais il est aussi compris en termes de distance sociale, puisque c'est avant tout vers les *"agglomérations d'ouvriers à qui il importe de procurer les secours religieux"* que se dirige l'effort d'équipement ⁽¹⁷⁴³⁾. C'est d'ailleurs dans ce sens que le mouvement de création de paroisses auprès des populations *"appartenant en très grande partie à la classe ouvrière, de laquelle il est si important d'obtenir l'exactitude dans l'accomplissement de ses devoirs religieux"* ⁽¹⁷⁴⁴⁾ est appuyé par les autorités civiles du Second Empire. Dans un contexte de croissance urbaine, ce sont des solutions traditionnelles qui sont employées puisque l'organisation paroissiale est sinon vieille comme l'Eglise, du moins pluri-séculaire. Pour l'Eglise catholique, la division du territoire en entités humaines et spatiales dotées des équipements nécessaires au bon fonctionnement de l'institution est une fin en soi, ne serait-ce que parce que le rapport à Dieu passe par la communauté territoriale (l'ecclesia et la paroisse). Cette importance ontologique de la procédure de division explique sans doute la force avec laquelle l'institution développe sa propre rationalité de découpage, ignorant souvent les limites administratives ou physiques pour mieux se concentrer sur ses objectifs.

La finalité du découpage étatique est bien plus complexe, à cause de la multiplicité des fonctions que les territoires considérés doivent assurer. Le canton et l'arrondissement municipal sont par exemple à la fois des circonscriptions d'administration et de représentation électorale. Mais ils sont aussi un des instruments d'une stratégie géopolitique complexe dont les tenants et les aboutissants ne sont pas à chercher dans le jeu des partis politiques, mais plutôt dans la manière dont sont pensés les rapports entre pouvoir central et pouvoir local, et les rapports entre les différents niveaux "locaux" d'agrégation des organismes de représentation et de décision (Conseil d'Arrondissement, Conseil Général, Conseil Municipal). La maxime du "diviser pour régner" se retrouve bien plus complexe que son exposé ne le laisse supposer. Le marquis d'Argenson s'exprimait ainsi sur la question de la division en 1764, au sujet des provinces: *"Si l'union fait la force, la désunion fait la faiblesse; ainsi on peut diviser les parties d'un Etat et subdiviser les sphères d'autorité jusqu'au point où elles se suffisent à elles-mêmes pour bien gouverner; mais où elles ne puissent ombrager en rien l'autorité générale d'où elles relèvent. Ce serait donc un bon plan de gouvernement que celui où l'on morcellerait plus ou moins les corps*

¹⁷⁴³ Archives départementales du Rhône, V 35, dossier "Bon Pasteur", lettre de l'archevêque au sénateur le 16 novembre 1855.

¹⁷⁴⁴ Lettre du préfet à l'appui du tableau de propositions de 1843, Archives Nationales, F¹⁹ 2082.

nationaux et municipaux, trouvant l'art d'en écarter le danger et de leur imprimer une indépendance qui fit leur force ⁽¹⁷⁴⁵⁾. Ce sont ces mêmes principes, on l'a vu, qui guident l'action des autorités gouvernementales en matière d'administration municipale de Lyon, de la Constituante à la fin du XIX^e siècle, avec un affinement progressif des modalités du morcellement.

Comme dans les débats sur la division du territoire en départements, les motifs ultimes de la division de Lyon en arrondissements ne sont pas ceux de la recherche d'une "bonne administration" par la proximité de l'institution municipale et du citoyen, mais bel et bien ceux de la division du local pour parvenir à "*l'adunation*" du pays, comme le disait en son temps Sieyès. Une telle stratégie, car c'en est une si on veut bien la situer comme elle le requiert dans la lignée des débats sur la division du territoire qui se développent depuis le XVIII^e siècle, porte néanmoins en elle-même ses limites. Plusieurs soucis viennent en effet en permanence tempérer une pratique abusive de la découpe qui aboutirait à un émiettement du territoire lyonnais. D'abord parce qu'une telle atomisation parviendrait à un but opposé: la place faite aux sections révolutionnaires jusqu'en l'an III a montré le danger de ces espaces restreints dont le jeu échappe finalement à tout contrôle et aboutit à l'éclatement de l'unité qu'on pensait avoir créée. De la même manière, la nécessité de maintenir une certaine efficacité administrative, notamment dans la transmission du haut vers le bas des directives, interdit une trop grande complexification. L'administration révolutionnaire souffre d'ailleurs pendant un temps de ce type d'excès de niveaux hiérarchiques, ce qui aboutit à la suppression des districts. Il ne faut pas négliger non plus les considérations budgétaires, avec les frais élevés qu'entraîne le morcellement administratif (installation, équipement, personnel). Les réticences à augmenter le nombre de juges de paix et de prétoires en témoignent. Enfin, et peut-être de façon plus déterminante, il ne s'agit pas pour les préfets et les ministres aux prises avec l'esprit "*anséatique* (sic)" de la cité de pousser la division à son maximum, mais bel et bien d'utiliser des configurations sociales et spatiales existantes pour les mettre au service de leur entreprise adunatrice. Il y a là une pensée complexe et nullement mécanique de la division comme outil de gouvernement et d'administration, caractérisée par des fins et des modalités d'usage assez précises.

¹⁷⁴⁵ R.L DE VOYER, Marquis d'Argenson, Considérations sur le gouvernement ancien et présent de la France, cité par M.V OZOUF-MARIGNIER, La représentation du territoire français à la fin du XVIII^e siècle d'après les travaux sur la formation des départements, Thèse de 3^e cycle d'histoire, E.H.E.S.S., 1983, p.30-31.

Il faut enfin préciser que cet outil de gouvernement n'est utilisable que par un gouvernement autoritaire. D'abord lorsqu'il s'agit de l'imposer, puisque seul un régime autoritaire peut négliger les protestations des pouvoirs locaux qui s'opposent à l'éclatement de leur influence, comme c'est le cas sous la Restauration ou la Monarchie de Juillet. Mais aussi lorsqu'il s'agit de l'appliquer: quand les règles de la représentation politique et de la démocratie font des territoires à gérer des territoires à représenter électoralement, toute division supplémentaire aboutit en fait à donner plus de représentants à l'entité qu'on tente de contrôler. Cet effet pervers, qui provoque des remises en cause d'équilibres délicats (Conseil d'Arrondissement, Conseil Général), explique les réticences du pouvoir central. Cela explique aussi qu'à partir des années 1880, ce ne sont plus les préfets ou les gouvernements qui réclament une augmentation du nombre des cantons ou des arrondissements pour mieux contrôler la localité, mais les conseils municipaux qui y trouvent désormais la solution à une meilleure expression des revendications urbaines. Face à ce basculement, la continuité de la justification seconde que constituent les allusions à un meilleur fonctionnement de l'administration ⁽¹⁷⁴⁶⁾ affirme le caractère largement factice de cette préoccupation. La recherche de la rationalité administrative, la quête d'une plus grande efficacité restent toujours des légitimations de circonstances. Le registre majeur est bien celui du politique.

La manière dont l'institution policière fabrique et conçoit son découpage territorial permet d'atteindre aux limites de la division spatiale comme principe d'administration, limites liées tant au contexte qu'aux concepts. Plus que toute autre, l'institution policière est sensible à la nécessité de couvrir tout l'espace sans y laisser de zone qui ne soit pas attribuée ⁽¹⁷⁴⁷⁾. Lorsque son organisation peut se faire indépendamment des rivalités entre le préfet et le maire qui la brident jusqu'en 1851, elle tend avec la création des gardiens de la paix et l'îlotage à se fixer pour but la division toujours plus fine de l'espace urbain aux fins de surveillance. Les 45 îlots de 1863-65 constituent ainsi la plus fine territorialisation administrative qu'on ait rencontrée toutes institutions confondues.

¹⁷⁴⁶ Par le rapprochement des administrés et des administrateurs, la diminution des populations à administrer et le resserrement des territoires.

¹⁷⁴⁷ R.DESCOMON et J.NAGLE ("Espaces et fonctions sociales: les quartiers de Paris du Moyen-Age au XVIII^e siècle", *Annales ESC*, avril-septembre 1984) citent notamment la différence entre les quartiers municipaux de Paris, dont les limites ignorent les espaces vides d'habitants du territoire de la capitale, alors que le Pont Neuf, vierge de toute habitation, est dûment partagé entre trois quartiers de police. A Lyon, les ponts, les digues même sont soigneusement stipulées dans les actes de délimitation des commissariats.

La poursuite d'une telle parcellisation semble incompatible avec la nouvelle situation (troubles politiques, mais aussi renaissance des difficultés entre la ville et le gouvernement sur le thème de la police) qui se dessine après 1870. Alors que s'était esquissée une nouvelle rationalité liée aux conditions particulières de la fonction de maintien de l'ordre au travers de découpages administratifs de taille réduite et aux limites peu soucieuses des autres circonscriptions, la nouvelle donne politique et budgétaire de la III^e République vient y mettre fin. La division du territoire communal par les rondes des postes de police sédentaires n'est qu'un ersatz de cette couverture spatiale qu'esquissait la police d'Etat du Second Empire. Cette nouvelle politique est aussi un abandon à la pression des habitants, ce dont attestent la nouvelle politique menée après 1896 et les différents projets de réorganisation de la police de l'agglomération lyonnaise. Sur la rive gauche du Rhône, là même où les impératifs du "contrôle social" semblaient devoir jouer le plus possible dans le sens d'un quadrillage intensif, les impératifs budgétaires tempèrent fortement les tendances à la densification du maillage policier.

Finalement, la doctrine spatiale de l'institution policière dépend étroitement des conjonctures politiques et des formes légales dans lesquelles s'insère cette police. Il est bien trompeur de la considérer au XIX^e siècle comme une institution isolée, sûre de ses fins et libre de ses moyens. Ce n'est que lorsque l'institution policière se trouve dans une situation d'autonomie, sous un régime politique qui lui donne une place de choix et dans une configuration administrative qui fait du préfet de police le premier magistrat de la cité, qu'elle prend tout son essor. Les signes de la construction d'une rationalité particulière aperçus avant l'avènement du Second Empire deviennent alors des principes d'organisation, en même temps que se met en place un quadrillage spatial serré.

Plus largement, le jeu sur l'espace est fondamental dans ce moment précis du Second Empire. La mise en ordre de l'urbain, que les réaménagements du sénateur Vaïsse expriment aussi en matière d'urbanisme, passe par l'institution policière et sa meilleure prise en main de la ville. Dans les deux cas, c'est par une action qui fait grand cas de la dimension spatiale qu'on espère agir sur la société urbaine. La période du Second Empire est peut-être le moment le plus fort de ce primat de l'espace pour ce qui concerne ses effets sur les politiques et les organisations mises en place par les autorités gouvernementales. Plus que jamais, la division de l'espace apparaît alors comme une solution, mais aussi comme une règle de comportement qui perd son caractère instrumental pour, de moyen, devenir fin.

Cette tension entre une conception finaliste et une conception instrumentale de l'espace, est sensible sur tout le siècle dans les débats entre les différents acteurs de la découpe

administrative. Si on peut suivre en filigrane l'idée selon laquelle la réorganisation territoriale vient modifier et rationaliser la société et l'administration, l'absence de traces de réflexion sur la manière dont est pensée la division spatiale administrative et les réflexions que suscitent les procédures de division portent à penser qu'il existe une sorte de fétichisme spatial par lequel le principe de division (de même que celui d'indivision) porte en lui-même des sens qu'il n'est pas besoin d'expliquer. Les nombreuses remarques sur les "*circonscriptions disgracieuses*" ou les "*délimitations régulières*" ne sont pas seulement des arguments dans un débat, mais aussi des modèles de référence. Les jeux complexes des limites que posent sur la ville les découpes de l'arrondissement municipal, du canton ou même de la paroisse expriment sur tout le siècle cette importance de l'espace, comme dimension ultime de l'analyse comme solution dernière des questions posées, comme principe rationalisateur par excellence. Il semble qu'il y ait une réelle difficulté pour les découpeurs à penser la dimension spatiale comme pur instrument. Cette illusion montre que les élites administratives, ces maîtres de l'espace, sont justement victimes de leur objet, et que l'espace n'est pas totalement domestiqué. Entre 1830 et 1870, alors que la territorialisation de l'administration est systématisée, au moment où se développent les politiques les plus volontaristes d'aménagement du territoire national ou urbain, le déterminisme spatial continue à tenir prisonnière la réflexion. Pour aller plus loin dans l'exploration de ce dilemme, tentons de poser la question de la place de l'espace dimension dans la pensée administrative. Comment et dans quelle mesure l'espace est-il une catégorie administrative?

L'espace est-il une catégorie administrative?

La question peut être formulée autrement. Quelle place l'espace tient-il dans le discours administratif, quel rôle joue-t-il dans la rhétorique de justification qui appuie les diverses procédures de division que nous avons vues à l'oeuvre? La dimension spatiale constitue la sphère dans laquelle se traduisent matériellement les procédures de division, mais elle fournit aussi un modèle de cohérence à ces mêmes procédures ⁽¹⁷⁴⁸⁾. L'espace joue en effet comme une catégorie pure, une hypothèse philosophique, un donné indépendant de toutes situations: c'est cette force qui est utilisée au service des projets des uns et des autres.

On va donc tenter de montrer quel rôle joue l'espace dans la "pensée administrative" du XIX^e siècle comment, par l'usage qui est fait de ces "propriétés" en différentes circonstances. On retiendra à cet effet deux aspects de la référence spatiale. A travers les registres rhétoriques

de la justification et de l'action, c'est le poids et le statut de l'espace dans la pensée administrative qu'on s'efforcera de préciser.

Une catégorie de justification

Marie-Vic Ozouf-Marignier a montré comment l'argumentation des "*limites naturelles*" ou celle de la "*centralité géométrique*" étaient stratégiquement employées par les divers acteurs locaux et nationaux qui s'affrontaient sur la division des départements ou des cantons. Les catégories spatiales du relief, du réseau hydrographique, mais aussi par extension les propriétés humaines considérées comme des conséquences du milieu naturel (langue, moeurs, usages) se voyaient mises au service des projets de découpage de chacun. Les adversaires allaient même parfois jusqu'à utiliser les mêmes arguments pour soutenir leurs projets rivaux. Le pouvoir d'objectivisation que de telles notions portaient avec elles semble bel et bien manipulé en toute conscience par les acteurs du débat, qui s'y réfèrent avec astuce pour emporter la décision et s'en servent comme d'un outil d'homologation de leurs revendications à un ordre de vérité supérieure. Mais, comme le précise l'auteur, il est délicat de séparer le poids des représentations collectives et les stratégies des acteurs. Jean Erhardt a montré comment la catégorie de nature est devenue au XVIII^e siècle une catégorie rationalisatrice ⁽¹⁷⁴⁹⁾, dont M.V Ozouf-Marignier a souvent éprouvé le poids ⁽¹⁷⁵⁰⁾. Mais les pétitionnaires locaux sont gens rusés, bien conscients que les députés du Comité de Division, tiraillés entre les diverses revendications et dépourvus de véritables critères de délimitation, sont sensibles à celles qui présentent des arguments issus d'un "*conformisme naturaliste*" qui prend les traits d'un ordre immuable qu'il serait difficile de bouleverser. Ce double registre de l'argumentation consciente et de la représentation sociale se retrouve à notre échelle intra-urbaine.

¹⁷⁴⁸ Dans le même ordre d'idées, voir ce que dit Henri Lefebvre sur l'utilisation de l'espace comme modèle de cohérence, comme structure d'intelligibilité dans la réflexion scientifique ou philosophique (Espace et politique, le droit à la ville, tome II, Paris, Anthropos, 1972, premier article "L'espace").

¹⁷⁴⁹ EHRARD (J.): L'idée de nature en France dans la première moitié du XVIII^e siècle, Paris, SEVPEN, 1963.

¹⁷⁵⁰ Que les pétitions présentent souvent des limites politiques ou administratives anciennes comme des "*limites naturelles*" montre par exemple comment "*l'acception philosophique du terme de nature prend le pas sur la notion naturaliste ou géographique*", Ozouf-Marignier (Marie-Vic): La représentation du territoire français à la fin du XVIII^e siècle d'après les travaux sur la formation des départements, Thèse de 3^e cycle d'histoire, E.H.E.S.S., 1983, p.331.

Il faut tout d'abord rappeler que c'est au XIX^e siècle que se construit la fortune historiographique et conceptuelle de la "*frontière naturelle*" ⁽¹⁷⁵¹⁾. Le succès de l'argumentation sur les limites naturelles dans les affaires de circonscription intra-urbaine n'est pas étranger à ce développement, même si il concerne une toute autre échelle. Dans cette invocation constante du "naturel", le milieu physique n'est pas en reste. On pourrait penser qu'il ne peut être question à Lyon de montagnes infranchissables à cause des rigueurs de l'hiver ou de marais-labyrinthes comme en évoquent certains des interlocuteurs de la Constituante. Le degré de domestication du milieu urbain semble a priori interdire de telles évocations. On est donc surpris de voir comment l'évocation de déplacements intra-urbains est prétexte à diverses considérations qui font appel aux mêmes registres de la dramatisation. Présente sur tout le siècle, la justification par les caractéristiques spatiales montre dans quelle mesure les acteurs des divisions spatiales partagent la conception d'un déterminisme spatial régissant les attitudes humaines. Mais là encore, on hésite à séparer la part de la stratégie de celle des modèles intellectuels et culturels. On s'aperçoit en effet que ceux qui tiennent le discours de la nature et du déterminisme spatial, indépendamment des effets de rationalité et de légitimité qu'ils tentent de produire par l'appel aux "limites naturelles", sont aussi ceux qui s'opposent aux divisions administratives, pour des questions précises de délimitation le plus souvent, mais aussi par rejet éthique de l'intervention publique sur les vies privées. L'invocation d'une dimension supérieure à l'action humaine vient alors disqualifier les découpages qui remettent en cause l'existence de certains groupes socio-spatiaux, tant dans leur argumentation que dans leur réflexion.

Le discours administratif sur la justification "naturelle" des tracés administratifs est mince, et vient se greffer comme un appendice obligé aux divers "considérants" qui déterminent les décisions de la préfecture, de la municipalité ou de l'archevêché. Certains découpages sont plus prisonniers que d'autres des contingences du milieu. Ainsi, alors que les paroisses (Saint Jean depuis 1845) ou les commissariats (celui de Pierre Scize en 1907) franchissent parfois les rivières, cantons et arrondissements restent confinés par les cours d'eau. Ce n'est pas par hasard que les deux institutions qui ont le plus haut degré de rationalité particulière soient aussi celles qui ignorent ces barrières naturelles. Mais c'est aussi en raison de leurs fonctions que ces différents types de circonscriptions peuvent adopter des attitudes différentes face aux particularités physiques. Si les cantons ignorent superbement pentes et reliefs, car la justice de paix n'en souffre pas plus que le vote, les commissariats, les territoires des rondes de sergents de ville et parfois même les paroisses y sont plus sensibles. En effet, leur efficacité dépend de la

facilité avec laquelle leurs agents et leurs usagers peuvent parcourir l'espace imparti. Néanmoins, les institutions maîtresses du découpage font le plus souvent du découpage "naturel" un argument supplémentaire à l'appui des limites qu'elles ont choisies selon leur rationalité, plutôt qu'un critère de choix.

Notons au passage que cela n'est pas étranger à ce que sont les "limites naturelles" en milieu urbain. En milieu rural, les repères physiques et naturels semblent tenir un rôle très important dans la fixation de limites solides et quasi-immuables, et les découpeurs les recherchent assidument ⁽¹⁷⁵²⁾. En ville, ils ne sont que des instruments au service d'une politique de délimitation qui a d'autres moyens pour assurer la seule lisibilité permanente de ses tracés. Le contenu de la notion de limites naturelles s'en trouve modifié. On voit ainsi couramment désignée par cette appellation générique les voies ferrées, les rues, par opposition aux limites de prés, aux ruisseaux, aux murs de propriétés. Les limites naturelles, c'est tout ce dont on peut espérer une certaine durée en milieu urbain, à savoir des éléments créés par l'homme afin d'organiser la vie dans la cité. Ce basculement de la notion de nature vers la seule connotation de durée et de stabilité marque la rationalisation des procédures de division, en même temps qu'elle montre que la notion de "*limites naturelles*" est devenu un instrument assez bien maîtrisé par les découpeurs.

Le recours aux "*limites naturelles*" est plus développé du côté du public auquel s'adressent ces délimitations. On retrouve leur utilisation stratégique. Là, elles sont mises au service d'une défense de l'existant, ou à défaut d'une recherche du découpage le plus avantageux. Qu'on en juge d'après l'exemple des pétitions pour la division en deux parties du 5^e arrondissement en 1882 ⁽¹⁷⁵³⁾. Des habitants de Vaise, arguant de leur séparation "*naturelle*" d'avec le 5^e arrondissement par les contreforts de Fourvière, souhaitent former un nouvel arrondissement, appuyés par leurs élus. Certains habitants de Serin, marchands de vin sur l'autre rive de la Saône, arguant de leur séparation "*naturelle*" d'avec le 4^e arrondissement par les pentes du plateau de La Croix-Rousse, demandent alors à être rattachés à la nouvelle entité. Ils font alors bon marché de la séparation tout aussi "*naturelle*" de la Saône, qu'ils franchissent quotidiennement pour se rendre à la gare d'eau de Vaise afin de surveiller le transport de leurs marchandises. Par le fait des relations d'affaires ou de commerce, une des deux limites (le relief

¹⁷⁵¹ FOUCHER (Michel): L'invention des frontières, Paris, Fondation pour les Etudes de Défense Nationale, 1986.

¹⁷⁵² Voir par exemple les directives données à la commission chargée des démarcations de paroisses en 1802, Archives Diocésaines de Lyon, 3C 9.

¹⁷⁵³ Archives départementales du Rhône, 1M 95.

et la rivière) s'en trouve en quelque sorte moins naturelle que l'autre. On retrouve d'ailleurs les mêmes considérations au moment de la création de la paroisse de Serin sous la Restauration (1754).

Vu sous cet angle, on comprend que le naturel des uns ne soit pas celui des autres. Que la Saône soit négligeable au dire des habitants de Serin, voilà un avis qui ne semble pas partagé par les fabriciens d'Ainay. On s'en rend compte en suivant leurs démêlés avec l'archevêché au sujet de l'annexion de différentes parties du territoire de la paroisse à Saint-Jean et Saint-Georges. Pour eux, la Saône est une limite "*naturelle et vraie*" qu'on doit respecter. Vouloir établir une paroisse sur les deux rives, c'est "*déraison*", "*étrangeté*", contraire "*au sens commun*" et à "*ce que le bon sens de plusieurs siècles a consacré*" (1755). Ces termes qu'ils emploient dans leur délibération du 16 mai 1867 attestent de la puissance rationnelle qu'ils veulent prêter à cette nature. De leur côté, les pétitionnaires qui en décembre 1868 protestent contre un rattachement à Saint-Jean présentent la traversée de la Saône en hiver comme hautement périlleuse, exposant les enfants et les personnes âgées au vent, au froid, aux maladies. Le maire du 2^e arrondissement souligne lui aussi les dangers de la traversée pour les très jeunes enfants et affirme que "*les gens qui ont à traverser un fleuve pour se rendre à leur église ne seront jamais des paroissiens exacts et fidèles*" (1756). Dans la même lettre, il donne les clés de l'invocation des "*limites naturelles et vraies*". En s'arc-boutant sur elles, il s'agit de défendre l'ensemble des limites consacrées par l'usage qui marquent le territoire de Saint-Martin d'Ainay, afin de ne pas laisser la porte ouverte aux revendications d'autres paroisses pauvres (Sainte-Blandine, Saint-André sur la rive gauche du Rhône). Ce rejet des circonscriptions "*disgracieuses*" qui rompent l'ordre naturel et ce plaidoyer pour les limites naturelles traduisent aussi la volonté des riches catholiques d'Ainay de rester entre eux, contestant en cela la volonté épiscopale d'aménagement spatial des paroisses. L'invocation de la limite naturelle, dont l'harmonie et la vérité tiennent dans une certaine mesure au geste du Créateur, semble alors une sorte de défi théologique jeté aux attitudes volontaristes du cardinal de Bonald. Dans une certaine mesure, on peut d'ailleurs penser que les tentatives du cardinal sont considérées comme basement matérialistes par certains paroissiens, voir même comme contraires aux lois de l'Eglise puisqu'elles brisent des communautés religieuses anciennes. Une telle opposition à la manipulation de l'espace est à vrai dire traditionnelle dans la paroisse d'Ainay, que son

¹⁷⁵⁴ Archives Diocésaines de Lyon, 3C¹ et 4C⁹, dossier "Saint-Charles de Serin".

¹⁷⁵⁵ Archives départementales du Rhône, V 37.

¹⁷⁵⁶ Archives Diocésaines de Lyon, 4C¹, dossier "Saint-Jean".

ancienneté et son étendue font régulièrement dépecer pour créer de nouvelles paroisses. Dans les années 1840, les autorités civiles et religieuses (mairie, préfecture, archevêque) avaient envisagé une réforme générale des circonscriptions paroissiales de la presqu'île, afin de rééquilibrer les populations et les revenus. Le conseil de fabrique de Saint-Martin d'Ainay s'y était opposé, comme il s'opposa par la suite aux projets d'annexion qui se multiplient après l'échec de cette réforme. Un des représentants des notables du quartier, le maire du 2^e arrondissement, propose alors comme remède aux déséquilibres la création d'un fonds commun de répartition des ressources ⁽¹⁷⁵⁷⁾, de la même manière que les fabriciens de Saint-Martin d'Ainay proposent au curé de Saint-Georges le versement d'une somme de 5 000 francs par an en 1878 s'il consent à abandonner son projet d'annexion. Ces refus de toute modification spatiale s'ancrent bel et bien dans le désir de ne pas modifier les sociétés (de paroisse, de quartier, de groupe social) existantes. C'est d'ailleurs cet argument ultime qui est employé par les opposants d'Ainay. La paroisse est une société, au sens humain et légal (elle a ses dettes, ses droits) dit le maire du 2^e arrondissement de Prandièrre, qu'on ne peut bouleverser sans mettre en péril l'ordre social. Les fabriciens d'Ainay font ainsi valoir l'intérêt supérieur de l'Eglise et de la société à préserver "*l'esprit paroissial*" et les droits acquis. Là, comme en 1873 lors de la discussion au sujet des délimitations de Sainte-Croix, l'argumentation de ceux qui refusent les nouvelles délimitations nuisibles à Saint-Martin d'Ainay peuvent se résumer en cette phrase plusieurs fois prononcée en 1873: "*les paroisses doivent être faites pour les paroissiens, non pour les paroisses*". Ce refus des modifications s'harmonise parfaitement avec la défense des "*limites naturelles et vraies*".

La position des fabriciens d'Ainay et d'une grande partie de leurs paroissiens illustre donc tout un courant d'opposition aux divisions du territoire, dénoncées pour leur artifice, leur arbitraire et les coups qu'elles portent aux sociétés et aux sociabilités établies. Respect de la tradition, intérêts de l'institution paroissiale et goût de l'entre soi viennent appuyer le culte des "*limites naturelles et vraies*", qu'on imagine et qu'on présente comme des émanations d'un ordre de vérité supérieur aux décisions humaines, en opposition aux aménagements proposés par des archevêques qui tentent de mettre en place une organisation paroissiale efficace sur l'ensemble de la ville. Dans ce mouvement de refus, la justification par l'espace est à la fois outil de justification et concept fondateur, sans qu'il soit vraiment possible là encore de déterminer la part de chacune de ces facettes.

¹⁷⁵⁷ Archives Diocésaines de Lyon, 4C¹, dossier "Saint-Jean".

A partir de ce rapide panorama du thème des limites naturelles, il semble possible de dégager deux ordres de recours à la dimension spatiale. Du côté des découpeurs, de ceux qui considèrent ces procédures de division spatiale comme un instrument important de leur administration, l'appel aux catégories spatiales semble une référence de circonstance, qui vient sanctionner la conformité de leur découpe aux données du milieu. Dans cette perspective, la référence aux "*limites naturelles*" est modifiée dans son contenu, puisque ces "*limites naturelles*", voies publiques ou de chemin de fer, n'ont plus grand chose à devoir à Mère Nature. Cette "nature" elle-même, comme catégorie de rationalité et de légitimation, est soumise aux rationalités particulières des diverses administrations qui l'invoquent. Du côté de ceux qu'on peut appeler des usagers des divisions territoriales, la référence au milieu semble plus directe et moins instrumentalisée. Certes, les pétitionnaires que nous avons cités et bien d'autres ne se privent pas de faire un usage stratégique des notions de "*limites naturelles*". On retrouve d'ailleurs ce même glissement de sens de la notion qu'on situait ci-dessus dans les sphères administratives ⁽¹⁷⁵⁸⁾ et qui dénature la limite naturelle. Mais ils témoignent des considérations particulières (sur l'usage de ces "*limites*") et générales (sur la conception de l'harmonie spatiale et sociale) qui placent la dimension spatiale en amont de l'activité humaine, comme un état pérenne, préexistant à l'organisation sociale: on refuse alors de le considérer comme un outil dont on peut se servir pour modifier cette organisation sociale ⁽¹⁷⁵⁹⁾. Cette différence se confirme si on prête attention à la manière dont les découpeurs conçoivent la dimension spatiale de leurs opérations.

Une catégorie d'action

On a déjà longuement parlé plus haut des perspectives et des fins poursuivies par les institutions à travers le découpage spatial du territoire urbain. Ce n'est pas sur cet aspect de géopolitique locale ou nationale qu'on reviendra, mais sur la conception plus générale du découpage territorial. Deux points peuvent à ce titre être interrogés.

¹⁷⁵⁸ Par exemple, nombreux sont les déclarants à l'enquête sur la création d'un 6^e arrondissement à dire du Cours Lafayette qu'il est une limite "*naturelle*", signifiant par là qu'il constitue la frontière imposée par "*la force des choses et l'empire de l'habitude*". Il y a là comme un mélange de la notion "dix-huitiémiste" (la nature comme facteur de durée et de déterminisme) et de son glissement administratif (que le terme soit employé pour une rue).

¹⁷⁵⁹ Sans doute des différences plus fines existent-elles, comme le suggèrent des exemples déjà cités. Aux propriétaires (en ascension sociale?) de la rive gauche du Rhône qui cherchent à trouver illustration et pouvoir social par la création de paroisses ou de cantons et défendent le découpage administratif s'opposeraient ainsi les couches installées de Bellecour (paroissiens de Saint-Martin d'Ainay ou de Saint-François) qui rejettent ces manipulations spatiales comme anaturelles, déraisonnables et dangereuses.

C'est tout d'abord le devenir du projet révolutionnaire de coïncidence de toutes les circonscriptions administratives, si présent aux premières années de la Révolution, qu'il convient d'examiner. A la base de ce qui est posé alors comme un principe immuable, on trouve le choix politique de briser avec le labyrinthe "*oppresseur*" créé par l'Ancien Régime pour mettre en place un système simple, accessible physiquement et conceptuellement au citoyen. Le recouvrement de toutes les administrations sur une même cellule spatiale semble alors l'outil idéal. Comme en ce qui concerne le découpage en départements, le projet politique des hommes de la Constituante est le déterminant majeur de cette recherche de coïncidence en milieu urbain ⁽¹⁷⁶⁰⁾. L'enjeu est double: l'adunation du royaume et l'égalité des citoyens (en matière électorale dans ses rapports à l'administration d'Etat). Les modifications de l'ordre politique vont rendre en partie caduques ces prescriptions de cohérence parfaite. Les changements de régime y concourent autant que la recherche de l'économie des deniers publics qui aboutit au resserrement des circonscriptions. La répétition des réformes territoriales contribue à rendre vain un tel projet, d'autant plus les diverses circonscriptions tendent à s'individualiser sous l'effet de la montée de leurs propres rationalités. Cet affaïssement de la dimension politique du projet n'affecte pas sa dimension administrative, plus discrète, par laquelle la recherche de la coïncidence tend à améliorer les performances de l'administration d'Etat. Déjà présent derrière le projet politique des Constituants, cet aspect ne disparaît pas au XIX^e siècle. C'est par cette voie que survit la volonté de cohérence. On retrouve en effet, du Premier Empire à la III^e République, cette volonté de maintenir une certaine coïncidence entre les circonscriptions territoriales de plusieurs ordres administratifs. Cela relève de la simple commodité: lorsqu'en 1865 un 6^e arrondissement est créé, il est d'abord question d'en faire coïncider la limite Nord avec celle des cantons de justice de paix, puis on préfère la confondre avec celle qui sépare paroisses et commissariats de police, afin de faciliter la nouvelle organisation des bureaux de bienfaisance (par arrondissements municipaux). Par la suite, la limite des cantons de justice de paix est à son tour ramenée sur cette ligne commune. Le plus souvent, on retrouve ces contingences de coïncidence lorsqu'il s'agit de créer de nouvelles circonscriptions. Cependant, force est de constater qu'en dehors des cas où l'on taille en terrain récemment ou peu urbanisé, les résistances locales empêchent la mise en coïncidence recherchée. Le projet de réorganisation des paroisses du centre-ville imaginé sous l'épiscopat de Mgr de Bonald pour aider des paroisses en difficulté et pour faciliter les rapports entre les

¹⁷⁶⁰ Signalons à ce propos que le chapitre intitulé "La division de l'espace français" dans *Histoire de la France*, tome 2, *L'espace français* sous la direction de A.BURGUIERE et J.REVEL (Paris, Seuil, 1989) reprend les grandes lignes de la thèse de M.V Ozouf-Marignier en quelques pages efficaces.

institutions civiles et épiscopales ne voit ainsi jamais le jour, du fait des oppositions qu'il suscite de la part des conseils de fabrique les plus puissants ⁽¹⁷⁶¹⁾.

En règle générale, la recherche de la coïncidence devient plus une commodité qu'on tente d'appliquer dans les créations nouvelles qu'une norme qui doit régler des discordances existantes. La plupart du temps, de telles entreprises échouent: tout comme le projet de remaniement des paroisses, les projets du début du XX^e siècle qui proposent le redécoupage des arrondissements de la presqu'île ne franchissent pas le cap du projet. Néanmoins, selon le degré des enjeux, certaines redélimitations peuvent réussir. Il en va ainsi de la réforme des circonscriptions de plusieurs cantons de justice de paix en 1867. Il est vrai que les enjeux matériels et sociaux sont moindres, et que les voix du juge de paix ou du greffier sont moins fortes et moins écoutées que celles des fabriciens ou du curé. Cette recherche de la coïncidence entre circonscriptions se borne donc à une régulation des découpages nouveaux, et non à un aménagement régulier ajusté au jour le jour. C'est là toute la différence entre une idée soutenue par un projet politique, comme cela s'était produit pendant les premières années de la Révolution, et une simple règle administrative.

E. Conclusion

Pour conclure, il faut enfin évoquer la manière dont l'étendue de ces circonscriptions est prise en compte. C'est à travers cette réflexion sur l'étendue qu'on peut résumer l'importance du jeu spatial qu'on a tenté ici de mettre en évidence. C'est donc comme une conclusion aux pages qui précèdent qu'on doit lire celles qui vont suivre. En 1789-90, le débat entre les Constituants portait notamment sur la recherche de "l'équilibre", de la taille idéale qui permettrait à la fois le contrôle des départements et le bon fonctionnement de l'ensemble administratif, l'adunation et la modernisation. Dans ces discussions, comme M.V Ozouf-Marignier l'a montré, la qualité de l'organisation politique et administrative était liée à l'étendue spatiale des circonscriptions à définir. Rares étaient alors les réflexions qui, comme celles tenues par Bengy de Puyvallée ou Custine, privilégiaient les fonctions et les pouvoirs à mettre en place dans les espaces ainsi mesurés et délimités. C'est bien ce type de pensée de l'organisation politique et administrative

¹⁷⁶¹ Notamment pour l'organisation des enterrements et des mariages, la gestion des bureaux de bienfaisance.

telle que le traçait d'Argenson, dans lequel les notions de dimension, d'étendue et de taille jouent le rôle déterminant qui régit fort longtemps les rapports entre l'Etat et les "collectivités locales". Les débats récents de l'aménagement du territoire, puis de la décentralisation, et finalement de la construction européenne et du marché unique ont d'ailleurs récemment placé au premier plan la question de la taille des régions. Un tel primat est plus difficile à percevoir lorsque le territoire à découper est une ville.

Si on ne manque pas en effet de témoignages sur les trop grandes étendues de certaines circonscriptions, il faut bien considérer qu'elles restent souvent sans effet. Là encore, certaines différences se font jour selon qu'on considère telle ou telle des institutions auxquelles nous avons prêté attention. Les représentants de l'église catholique, soucieux de ne pas ajouter le prétexte d'une trop grande distance à l'église à la liste des facteurs de déchristianisation, prêtent en effet une attention particulière à créer de nouvelles paroisses dans les grands territoires. La manière dont est conçu le rôle du prêtre à l'intérieur de la paroisse (connaissance des paroissiens) et ses fonctions qui l'obligent à se déplacer (pour quêter, administrer les derniers sacrements) obligent d'ailleurs l'institution ecclésiale à prêter une attention particulière aux questions d'étendue. Mais la question déterminante reste celle des populations à atteindre et à doter des "*secours religieux*". Les articles du droit canon qui régissent la formation des paroisses donnent d'ailleurs des critères de population, et non pas de superficie ⁽¹⁷⁶²⁾. L'organisation de la police témoigne de cette même attention aux étendues, avec peut-être même un peu plus de sensibilité, compte tenu de l'exigence de mobilité qui doit dominer dans l'exercice de ses fonctions. Cependant, les inerties et les contraintes y jouent de façon plus forte (en dehors du Second Empire), empêchant la recherche d'un équilibre spatial entre les circonscriptions des commissariats de police, de même qu'elles empêchent la recherche de l'équilibre des populations. En un sens, la dimension spatiale y est au contraire plus négligée, que ce soit pour rechercher une meilleure adéquation à la densité des objets à administrer (resserrement des commissariats dans les quartiers très peuplés de la presqu'île après 1840) ou pour satisfaire à une certaine pression sociale (surveillance des sergents de ville plus intense dans les îlots du centre ville que dans le reste de la cité en 1863-65). Mais qu'il s'agisse des paroisses ou à un degré moindre des circonscriptions policières, on a l'impression d'ensemble que la matière spatiale est de plus en plus maîtrisée, et non pas utilisée comme une substance magique dont le jeu suffirait à résoudre les problèmes posés aux institutions concernées. On

¹⁷⁶² COMBLIN (Joseph): Théologie de la ville, Paris, Editions Universitaires, 1968.

sait la prendre en compte quand il en est besoin, où à défaut on le souhaite, mais on sait aussi parfois passer outre aux pièges du finalisme spatial, surtout en ce qui concerne l'Eglise.

Les circonscriptions plus haut qualifiée "d'immobiles" sont bien plus riches en signes de la primatie du spatial. Ainsi la réforme des cantons de 1867 ne se fixe-t-elle pas pour but de rééquilibrer le nombre des affaires à traiter par chaque juge de paix, mais uniquement de réajuster des espaces entre eux et de faciliter le recours à la justice pour les habitants par le seul rapprochement spatial ⁽¹⁷⁶³⁾. De même, la réflexion gouvernementale sur la mise au pas de la mairie lyonnaise, si elle comporte des facettes réglementaires mettant en jeu les fonctions qui lui sont imparties, considère pendant longtemps que les procédures spatiales (réunion des faubourgs, division en arrondissements) peuvent suffire à résoudre le conflit de souveraineté entre la commune et l'Etat. Cette importance prêtée à la réforme spatiale, notamment sous la Restauration ou sous Juillet, traduit les craintes des oppositions que pourrait susciter une réforme de fond de l'administration municipale lyonnaise. Mais elle est aussi le reflet de tout le courant de pensée, si présent en 1789, qui fait de la dimension spatiale le médium indispensable du politique, par lequel il est pensé et agit.

Comme c'était le cas pour les départements, les réflexions sur la taille des cantons ou des arrondissements prétendent à résoudre les questions de la bonne administration et de la bonne représentation par la recherche d'un équilibre, exprimé par l'étendue, qui garantisse l'efficacité de l'administration ainsi délimitée, comme service public et comme organe du pouvoir d'Etat. Beaucoup de ceux qui traitent la question partagent cette conception qui associe dimension spatiale et efficacité. Si le préfet Vaïsse crée un nouvel arrondissement sur la rive gauche du Rhône pour mieux assurer le contrôle des populations de plus en plus nombreuses qui s'y logent, les républicains de 1882 entendent créer de nouveaux arrondissements parce que "*décentraliser c'est mieux administrer*". Dans les deux cas, on retrouve cette idée que rapprocher spatialement l'administration des administrés suffit à la rendre plus efficace, dans quelque sens que ce soit. Il y a là une convergence dans un refus de prendre en compte les questions fonctionnelles, un rabattement sur le spatial qui n'est pas qu'une échappatoire, mais qui traduit une réelle difficulté à penser l'administration d'Etat, entre outil de contrôle et service public. La dimension politique (circonscriptions électorales) des cantons ou des arrondissements municipaux ne fait que contribuer encore plus à cette traduction des problèmes politiques en termes spatiaux, car c'est par la création de nouvelles circonscriptions que peuvent se modifier les rapports de partis et de pouvoirs aux échelles de la ville, du département ou du pays. Le

¹⁷⁶³ Archives départementales du Rhône, 1M 88, rapport du préfet au Conseil Municipal.

couple espace-pouvoir s'en trouve d'autant plus resserré, et son analyse affaiblie. Finalement, la base territoriale donnée à l'expression des suffrages par les hommes de la Révolution explique sans doute cette importance du raisonnement spatial pour ces circonscriptions dans la gestion et la modification desquelles le déterminisme spatial règne en maître. L'espace et le politique, l'espace et le pouvoir s'en trouvent en effet indissolublement liés, empêchant la mise en place de rationalités administratives particulières comme on en voit naître pour la paroisse ou les circonscriptions du maintien de l'ordre.

IV. conclusion

Ainsi, si elle est souvent utilisée comme un modèle de cohérence, une rationalité ultime à laquelle il est bon de faire appel à usage de légitimation, le statut de cette dimension spatiale du pouvoir est différencié selon les fonctions des secteurs administratifs qu'il concerne. Les découpages spatiaux ne sont jamais exempts d'enjeux, c'est ce qu'on a tenté de montrer ici. Cela n'aboutit pas pour autant à une instrumentalisation totale de l'espace, et à sa manipulation intellectuelle comme une donnée ordinaire de l'action humaine. Si pour certaines institutions et dans certains cas cela est vrai, dans d'autres occasions il continue d'être pensé en amont de l'activité sociale, non pas comme un outil mais comme un déterminant. Et si lentement les acteurs de la division du territoire s'émancipent de ce schéma, il n'en continue pas moins à être fondateur dans un certain nombre de cas qui ont été mis en évidence. L'histoire des divisions administratives intra-urbaines, celle du territoire communal et plus généralement celle des divisions du territoire national, révèle ce lent mouvement d'émancipation des catégories du spatial que sont l'étendue, la contiguïté, la distance. On y reviendra plus loin, mais il semble qu'à travers ces mouvements, qui sont ceux de l'organisation du territoire, on devine la lente restructuration des savoirs et des pouvoirs sur l'espace. Celle-ci n'est ni rapide, ni en rupture avec les modèles de compréhension et d'appréhension de l'espace précédents, comme on a pu le mesurer avec toutes les résistances qui marquent les procédures de découpage. La parfaite maîtrise instrumentale de l'espace est encore loin d'être atteinte. Pour ceux-là même qui le manipulent, il recèle parfois des pouvoirs magiques, un quelque chose qui échappe à l'analyse et au raisonnement. Cela ne peut que souligner, une fois encore, que l'espace n'est rien sans la société des hommes qui s'en emparent et l'utilisent.

CHAPITRE 5:LES PENSEES DU TERRAIN

I. Introduction

Dans le tome 4 de L'histoire de la France urbaine, Francoise Choay intitulait un chapitre "pensées sur la ville, arts de la ville". Elle s'y intéressait à l'important appareil textuel produit au cours du XIX^e siècle en matière de doctrines et de modèles concernant l'aménagement de la ville, dont le XX^e siècle commençant allait faire sinon une science -puisque les Allemands parlaient alors d'une "science des villes", du moins une discipline ⁽¹⁷⁶⁴⁾. Depuis ce chapitre qui ramassait les savoirs des historiens et des architectes sur les manières de concevoir la ville, avec une insistance particulière sur les thèmes de la circulation et de l'assainissement, d'autres travaux ont révélés d'autres points forts de la pensée urbaine du XIX^e siècle.

Continuant la réflexion entamée par Pierre Lavedan ⁽¹⁷⁶⁵⁾, Michel Coste a ainsi mis en évidence l'importance de la réflexion technique autour du concept de centralité ⁽¹⁷⁶⁶⁾. De leur côté, A.Querrien ou Marcel Roncayolo ont insisté sur le "réseau" pour donner une nouvelle dimension à la réflexion autour de la question de la circulation ⁽¹⁷⁶⁷⁾. Ces travaux ont permis de saisir les concepts et les enjeux qui encadraient les questions d'aménagement urbain au milieu du XIX^e siècle. Les pages qui suivent veulent s'inscrire dans cette continuité d'étude des

¹⁷⁶⁴ Sur l'histoire du mot, voir G.BARDET, L'urbanisme, Paris, PUF, 1959. Et aussi l'introduction du chapitre écrit par Francoise CHOAY dans L'Histoire de la France urbaine, tome 4. Si G.Bardet date de 1910 l'apparition du mot en français (P.Clerget, in Bulletin de la société géographique de Neuchâtel), Francoise Choay fait remonter à Ildefonso Cerda et sa Teoria general de la urbanizacion l'acte de naissance de la discipline et du mot. En tout cas, la solidification du mot et du concept, notamment par la codification et la mise en enseignement de la discipline et par la création d'un secteur administratif correspondant (ministère), semblent bel et bien dater de l'entre-deux guerres.

¹⁷⁶⁵ LAVEDAN (Pierre): La question du déplacement de Paris et du transfert des Halles au conseil municipal de Paris sous la monarchie de Juillet, Paris, Ville de Paris, 1969.

¹⁷⁶⁶ COSTE (Michel): "Peyrremond, un théoricien des quartiers et de la restructuration", Annales de la Recherche Urbaine, n°22, 1984. Voir aussi "Croissance, quartier, centralité: le débat de 1840-1844" par Marcel RONCAYOLO dans Cities and merchants, French and Irish perspectives on urban development, 1500-1900, Dublin, 1986.

¹⁷⁶⁷ Ces questions et la bibliographie afférente sont traitées dans le chapitre "L'aménagement du territoire, XVIII^e-XX^e siècle" écrit par Marcel RONCAYOLO dans BURGUIERE (André) et REVEL (Jacques): Histoire de la France, tome II, L'espace français, Paris, Seuil, 1989.

"pensées de la ville", en fournissant des développements aux thèmes sus-cités à partir d'un exemple local.

Cependant, c'est un angle particulier d'approche qui y sera privilégié. D'abord, bien sûr, parce qu'il ne s'agit pas tant ici de s'attacher à suivre la formalisation théorique de certains concepts que de traquer leur formalisation pratique, de les suivre en action sur un terrain précis (¹⁷⁶⁸). Ensuite, parce que parmi les mille et une manières de faire l'histoire des pensées sur la ville, j'ai choisi de les approcher sous l'angle des attitudes liées à la croissance urbaine. C'est finalement le phénomène qu'ont à affronter tous ceux qui se penchent sur Lyon au XIX^e siècle: la population augmente, le tissu bâti s'étend, le territoire communal se distend, bref la ville grandit.

Cette étude n'est pas si éloignée qu'on pourrait le croire au premier abord des sujets qui ont été abordés dans le premier chapitre de ce volume. La réflexion sur la ville comme phénomène de société et comme mode d'implantation humaine ne peut être faite sans prendre en compte les formes de l'organisation de cette société, dont les découpages communaux ou administratifs sont une des manifestations. Ce parallèle est d'ailleurs dicté par le fil général qui nous guide ici, à savoir la volonté de tenter une histoire de l'espace. Car ce qui unit la forme physique et l'entité politique, la ville et la commune, c'est bien l'espace, qui est ce terrain sur lequel ces formes se déploient et se confondent l'une dans l'autre. Penser la ville, ou la commune, c'est aussi tenter d'appivoiser un espace. En interrogeant les pensées de la ville, on continue de poser les mêmes question sur la place de l'espace et la manière dont il était conçu.

Le travail de M.V. Ozouf-Marignier permet de saisir l'importance générale de la dimension spatiale à la fin du XVIII^e siècle, dans ses relations avec toute une tradition médico-sociale de lignée hippocratique aussi bien qu'avec la pensée économique. Comme le rappelle Bernard Lepetit, le XIX^e siècle inaugure en ce domaine une nouvelle ère d'intelligence de l'espace (¹⁷⁶⁹): alors que Ricardo et les plus nombreux de ses confrères économistes ignorent ou réduisent la catégorie spatiale dans leurs analyses, les ingénieurs utopistes des années 1830 franchissent un nouveau pas en mettant l'accent sur les flux, les situations, plutôt que sur les stocks et les sites. C'est aussi sur l'ampleur de ce changement que les questions adressées à la ville et à la commune à Lyon peuvent nous permettre d'affiner nos vues, loin des cercles qui

¹⁷⁶⁸ Cette dualité est d'ailleurs en partie factice. Lorsque l'ingénieur Peyrremont écrit sur la centralité, c'est dans le cadre général du débat contemporain sur le "déplacement de Paris". De même, la pensée du réseau s'élabore en même temps que s'achèvent ou se créent réseaux routiers ou ferrés.

¹⁷⁶⁹ LEPETIT (Bernard): Les villes dans la France moderne (1740-1840), Paris, Albin Michel, 1988, p.367-376.

conceptualisent le nouvel espace, sur un terrain où "*l'horizon théorique*" qui fonde les conditions de réception des discours scientifiques n'est peut-être tout à fait ajusté à la nouvelle donne conceptuelle ⁽¹⁷⁷⁰⁾. Dans le droit fil des chapitres précédents, le traitement de cette question s'agence sur deux niveaux: en premier lieu, on traitera de la croissance de la ville, puis de la croissance dans la ville.

II. La croissance de la ville

Entendons nous bien. Ce n'est pas une histoire de la population et de son accroissement qui est annoncée par ce titre. Même si de nombreuses modalités de ce développement démographique de Lyon au XIX^e siècle restent à éclaircir, on le connaît pour l'essentiel, tel qu'Yves Lequin l'a retracé dans sa thèse ⁽¹⁷⁷¹⁾. Le rythme soutenu de l'augmentation de la population lyonnaise masque, on le sait, des dénivellations spatiales importantes. Les faubourgs de Lyon, puis les arrondissements de la rive gauche du Rhône, puis les communes indépendantes de l'Est lyonnais (Villeurbanne) sont tour à tour les lieux où se marquent et se remarquent les plus forts taux d'accroissement. On connaît aussi la forte part prise dans cet accroissement par ceux qui viennent du dehors, sur ces axes de migration que Jean-Luc Pinol a clairement établis et qui perdurent aux premières décennies du XX^e siècle ⁽¹⁷⁷²⁾. La croissance dont il sera question n'est pas celle là.

C'est de la croissance spatiale de la cité dont nous allons nous préoccuper, de l'extension du terrain qu'elle couvre. Cette croissance-ci est d'ailleurs inséparable de celle que nous venons d'évoquer: l'extension spatiale a pour cause et conséquence l'augmentation de la population. Il serait d'ailleurs périlleux de vouloir parler de la croissance spatiale de la ville en négligeant que cet espace est un espace habité, un lieu d'activité. Les sources rappellent d'ailleurs à l'observateur que cette extension spatiale n'est pas un phénomène plat, l'extension

¹⁷⁷⁰ FOUCAULT (Michel): L'ordre du discours, paris, Gallimard, 1971, p.33-38.

¹⁷⁷¹ LEQUIN (Yves): Les ouvriers de la région lyonnaise (1848-1914), Lyon, PUL, 1977, tome1.

inexorable d'une nappe, mais un fait marqué des reliefs du social. C'est bel et bien en relation avec la société qu'il porte que nous parlerons de la croissance de l'espace occupé par la cité.

Là encore, les sources font entendre ce terme de cité dans ses deux sens: la cité comme forme d'habitat particulier et son emprise spatiale c'est à dire la ville, mais aussi la cité comme groupe politique et entité juridique limitée dans l'espace, c'est à dire la commune. L'une ne va que rarement sans l'autre. L'extension matérielle de la première pose le problème de l'extension juridique de la seconde, et les questions qui sont posées à la seconde dérivent de l'état de la première. Si la commune est une entité juridique et politique, elle est aussi une division territoriale qui contient la ville, forme physique, économique et sociale. Il semble d'ailleurs que la naissance de la commune, cette forme juridico-politique mise en place par les Constituants et dans laquelle vient s'inscrire et prendre figure publique le fait urbain, modifie en profondeur la pensée de la ville. Dans le débat sur l'extension de la cité, les argumentations sur la nature de la ville et celle de la commune vont inévitablement de pair, comme l'illustre le débat séculaire sur la question de la réunion à Lyon des communes environnantes. C'est justement ce débat animé que je vais utiliser comme un terrain d'enquête pour m'interroger sur les manières dont on a pu penser, vouloir ou rejeter cette extension spatiale de la cité, à travers plus d'un siècle de rapports, de libelles et de pétitions. En allant du vocabulaire aux idées, des enjeux aux légitimations, c'est le panorama conceptuel de la croissance lyonnaise que j'espère tracer.

A. Les registres de l'extension territoriale: de l'explication à la légitimation

1. Le vocabulaire de la croissance territoriale

Tout commence par les mots, qui amènent l'idée à la vie, disent le sens et permettent d'évoquer tout un univers de connotations. Ils sont nombreux sur ce siècle à être employés pour désigner l'ensemble des communes concernées aussi bien que l'action à produire pour regrouper ces communes en une seule. "*Réunion*", "*aggrégation*" ⁽¹⁷⁷³⁾, "*agglomération*" ou

¹⁷⁷² PINOL (Jean-Luc): Mobilités et immobilismes d'une grande ville, Lyon de la fin du XIX^e siècle à la seconde Guerre Mondiale, Thèse d'état en histoire, Université Lumière-Lyon II, 1989.

¹⁷⁷³ Avec deux "g". Ne pas confondre! Jusqu'au XIX^e siècle, le mot s'écrit régulièrement avec deux "g". Dans les premières décennies de celui-ci, à l'instigation de l'Académie Française, le doublement du "g" est abandonné, et le dictionnaire de l'Académie, pour les mots "aggrégat", "aggrégation", "aggréger", renvoie aux mêmes mots avec un seul "g". La nouvelle orthographe met du temps à s'imposer, comme en

"*annexion*" sont de loin les plus employés dans le cas lyonnais. Un bref coup d'oeil à des travaux sur des sujets semblables ⁽¹⁷⁷⁴⁾ ou aux dossiers concernant d'autres communes ⁽¹⁷⁷⁵⁾ montre que ces termes sont largement répandus, même si l'on peut faire mention d'autres mots comme "*extension*" à Paris ou "*rattachement*" à Niort.

L'emploi de ces termes varie dans le temps: si on parle en 1791 de "*réunion*" des faubourgs, c'est d'"*annexion*" qu'il est question en 1903. Ces variations ne dépendent pas seulement du changement de localisation des territoires concernés, petites villes proches à la fin du XVIII^e siècle et communes plus lointaines au début du XX^e. Le seul emploi d'un mot ou d'un autre est déjà un effort d'explication de la mesure envisagée, de légitimation ou de critique de sa validité. On comprend bien que parler de "*réunion*", qui indique qu'on souhaite simplement revenir à un état antérieur, permet de parer le discours d'un poids d'équité et de justice autrement plus fort que lorsqu'on parle d'"*annexion*" avec le parfum guerrier qui flotte autour de ce terme. C'est cet univers de sens produit et traduit par les mots employés qu'il faut d'abord étudier. Non seulement pour ce qu'il apporte à la compréhension de la stratégie des acteurs de notre débat, mais aussi pour ce qu'il dit de la manière de penser la ville et sa croissance. Fait naturel ou rapport de force, conception organiciste ou mécanique, les mots et les concepts qu'ils traduisent sont importants pour comprendre les pensées sur la ville. Est-il indifférent d'ailleurs de prêter attention au langage employé lorsqu'on considère la fortune des termes concernés? En effet, si la "*réunion*" eut lieu, les projets désignés par l'"*annexion*" ne furent, eux, jamais couronnés de succès.

a) "Réuni`n", "aggrégati`n": le langage de la cr`issance naturelle

témoignent les variations constatées dans notre corpus, ou encore cette notation dans le Dictionnaire général et grammatical des dictionnaires français de Napoléon Landais (Paris, s.e., 1846) à l'article "aggrégat": "*Nous ne comprenons pas pourquoi elle < l'Académie > ne double pas le g dans ces mots tout aussi bien que dans agglomérer, agglutiner ou aggraver*".

¹⁷⁷⁴ Louis-Marie COYAUD "La signification géographique des limites de Tours" in CLAVAL (Paul), textes rassemblés par: Géographie historique des villes d'Europe Occidentale, tome II, colloque de 1981, Espaces sociaux et paysages urbains, Paris, Département de géographie de Paris-Sorbonne, 1981; voir aussi le chapitre VII ("L'annexion, sept ans de patience pour Haussman") du livre de ROULEAU (Bernard): Villages et faubourgs de l'ancien Paris, histoire d'un espace urbain, Paris, Seuil, 1985, ou encore les pages qu'André VANT consacre à l'évolution du cadre communal dans Imagerie et urbanisation, recherches sur l'exemple stéphanois, Saint-Etienne, Centre d'études Foréziennes, 1981 (p.70-79).

¹⁷⁷⁵ Par exemple Archives Nationales, BB⁸ 150, projet de rattachement à Niort de Saint Florent son faubourg ou encore F² II Rhône I, projet de réunion de Beaujeu et des Etoux.

Les documents qu'on peut consulter sur l'extension de Lyon depuis la Révolution jusqu'aux années 1840 sont exclusivement basés sur ces deux termes. Retracer leur carrière, c'est aussi retrouver les idées qui arment alors la discussion sur l'expansion territoriale lyonnaise.

"*Réunion*" lit-on dans l'adresse des maires et officiers de Lyon de 1791, "*réunion*" lit-on encore dans tous les projets de 1806 à 1833, "*réunion*" dit-on toujours en 1862 au Conseil d'Arrondissement où le terme est employé en même temps que celui d'"*annexion*", à qui il va céder définitivement la place dans les années 1870. On comprend immédiatement la signification de l'emploi de ce mot si on resitue son emploi dans l'argumentaire des acteurs favorables à l'extension lyonnaise. Pour eux il s'agit de ré-unir ce qui aurait été indûment séparé par la Révolution. C'est en effet ainsi qu'est présentée la question par la mairie de Lyon de 1791 à 1815. Dans la ligne des menées du Consulat lyonnais de 1788, les plaidoyers pour la "*réunion*" tentent d'établir l'existence ancienne d'un lien de soumission entre Lyon et ses "*faubourgs*", ce dernier terme renforçant l'idée de dépendance en droit qu'on s'efforce de faire prévaloir. Les municipalités de Vaise, La Guillotière et La Croix-Rousse s'attachent dans leurs diverses délibérations et mémoires, de 1790 à 1833, à montrer qu'il n'en est pas ainsi, et qu'ils ont toujours été des "*bourgs*" séparés. Du côté de Lyon, la réunion momentanée de La Guillotière à Lyon de 1791 à 1793 est un élément supplémentaire de cette mise en perspective du "précédent", dont l'invocation invite à revenir à un état d'union présenté comme perpétuel et immémorial, inscrit dans les logiques féodales de l'Ancien Régime et dans celles de l'histoire.

De façon quelque peu étrange, ce vocabulaire de la "*réunion*" et des "*faubourgs*" est employé parfois par les adversaires de la réunion, victimes de tournures de langage qui condamnent leur résistance. Le Conseil Municipal de La Guillotière lui-même, qui mène la danse de l'opposition, emploie parfois cette terminologie légitimatrice de l'action qu'il combat et parle de "*réunion*" et de l'utilité qu'il y a pour une grande ville de garder des "*faubourgs*". Le sieur Metayer-Descombes, citoyen de La Croix-Rousse, semble être le seul à contester avec détermination les termes eux-mêmes ⁽¹⁷⁷⁶⁾. Dans sa brochure de 1833 qui veut protester contre l'accord du Conseil Municipal de Lyon à la réunion, il se garde bien d'employer le mot de "*réunion*". Au contraire, c'est le terme d'"*annexion*" qu'il utilise -et est le seul à employer alors, renvoyant au modèle historique des annexions faites par Louis XIV (Alsace) ou Napoléon (Hollande). Grâce à ces références, il introduit l'idée de la contrainte, et se sert de ces précédents pour montrer que si ces annexions à un grand pays ont mené à la prospérité des

territoires réduits, il s'agit ici d'augmenter le territoire lyonnais d'un tiers, dans le seul but de faire contribuer les territoires annexés à la dette lyonnaise et à la déchéance de la ville (déchéance financière s'entend). L'"*annexion*" lyonnaise est donc non fondée en droit et sans aucun avantage pour les annexés. De la même manière, il rejette l'appellation de "*faubourgs*": "*cette dénomination n'a jamais été vraie; elle a une certaine odeur de féodalité, le pronom possessif <dans l'expression \"ses faubourgs\"> qui la précède a une teinte d'orgueil, que doivent répudier ceux qui se donnent pour les amans <sic> exclusifs de la liberté et de l'égalité*" (¹⁷⁷⁷). C'est donc avec lucidité, mais dans l'isolement le plus parfait que le citoyen Métayer-Descombes combat les mots et leur pouvoir. Car s'il est parfois question de "*communes suburbaines*" à propos de La Croix-Rousse, La Guillotière et Vaise, ce n'est pas sous la plume des opposants à la mesure qui pourraient y trouver un substitut "de combat" au terme de faubourg, mais le plus souvent sous celle des partisans de la réunion qui utilisent cette expression pour ne pas choquer le patriotisme communal des futurs réunis. Quant au terme de "*réunion*", il est universellement employé dans chaque camp, comme on l'a dit.

Ce vocable disparaît tardivement. Encore présent dans les discussions autour de la possible incorporation à Lyon de Caluire, Vénissieux et autres au début des années 1860, il disparaît lorsque la question est portée sur le terrain du débat public en 1872-77. A ce moment là, elle est en effet problématisée en termes d'agression, et donc d'"*annexion*". Si l'objet concerné appelle ce nouveau mot (les communes alors concernées n'ont jamais été rattachées à Lyon, ni considérées comme des faubourgs), il semble néanmoins qu'il y ait une certaine autonomie entre l'objet et la terminologie, comme le prouve l'emploi du terme de "*réunion*" pour ces mêmes communes en 1862 ou 1865. En fait, c'est dans le jugement porté sur l'extension lyonnaise que résident les raisons du changement de vocabulaire.

En ce qui concerne "*l'aggrégation*", le phénomène est à la fois plus net et plus riche de sens. Il faut tout d'abord remarquer la datation plus précise du terme. Si on le rencontre pour la première fois dans un rapport du préfet De Brosses du 12 novembre 1825, il disparaît après 1850. Pendant cette brève période, le mot a deux acceptions. D'une part il est employé pour décrire un état, celui que nous désignons aujourd'hui par le terme d'agglomération, c'est à dire une certaine continuité de l'occupation immobilière et humaine. C'est ainsi par exemple qu'il est employé dans le rapport de la commission spéciale du Conseil Municipal de La Guillotière le 9 juillet 1833 où il est fait allusion aux difficultés de police naissant "*du morcellement de cette*

¹⁷⁷⁶ Réflexions d'un citoyen de La Croix-Rousse, sur le rapport fait au Conseil Municipal de Lyon le 18 juillet 1833 par sa commission des intérêts publics, Lyon, s.e., 1833.

¹⁷⁷⁷ Idem, p.3.

vaste agrégation", en parlant de l'ensemble des communes lyonnaises. Le 25 juillet, le maire de Lyon parle de la même façon de "*l'aggrégation lyonnaise*". Mais il est aussi, plus rarement, usité comme synonyme de réunion, c'est à dire pour décrire une action. C'est ainsi que l'emploie le conseiller municipal Hodieu dans sa lettre publiée le 17 septembre 1849 dans le Courrier de Lyon où il clame son hostilité "*à cette agrégation*" des communes suburbaines.

Une brève excursion lexicale permet de préciser le registre sémantique du terme. Le Trésor de la langue française, dictionnaire de la langue du XIX^e et XX^e siècle ⁽¹⁷⁷⁸⁾ et quelques dictionnaires et encyclopédies ⁽¹⁷⁷⁹⁾ aident à cerner ce registre. L'idée de rassemblement est présente très tôt, y compris dans l'étymologie du mot (ad + "grex"= le troupeau en latin); pour Rabelais, agrégation est synonyme d'assemblée, pour E.Pasquier le verbe agréger signifie réunir, rassembler. L'idée de rattachement territorial elle-même n'est pas étrangère au mot, puisque les ordonnances royales du XV^e siècle parlent "*d'aggréger*" des territoires à la couronne. Bref, le mot est ancien comme le confirme sa première occurrence d'"*aggrégation*" dans le corpus du Trésor... en 1375. Mais il prend un nouveau sens au XVIII^e siècle avec son emploi dans les domaines de la chimie et de la physique.

L'Encyclopédie témoigne de cette acception scientifique du terme. Voici en effet la définition qu'elle donne: "*aggrégation: ff. en physique, se dit quelquefois de l'assemblage et union de plusieurs choses qui composent un seul tout sans qu'avant cet assemblage les unes ni les autres eussent aucune dépendance ni liaison ensemble*". Cette idée d'un assemblage fortuit de parties distantes et distinctes se retrouve dans tous les mots de la même famille (agrégat, agréger), tout au long du XIX^e siècle. Cela vaut aussi lorsque ces mots sont employés pour décrire des phénomènes humains. De Robespierre au Durkheim de La division du travail social, le Trésor... témoigne de l'importance de cette idée sinon de confusion, du moins de forme primaire d'organisation contenue dans le terme d'"*aggrégation*". Les dictionnaires du XIX^e siècle attestent de la manière dont l'acception scientifique du terme s'est traduite dans une réflexion plus générale. Dans son dictionnaire, le libraire lyonnais Lambert-Gentot le précise comme les autres: "*en termes de philosophie, amas de plusieurs choses qui n'ont point entre elles de*

¹⁷⁷⁸ Paris, C.N.R.S., 1973.

¹⁷⁷⁹ le Dictionnaire de la langue Française du XVI^e siècle d'Edmond HUGUET (Paris, Champion, 1928), l'Encyclopédie de DIDEROT et D'ALEMBERT en 1751, le Nouveau vocabulaire de la langue française de LAMBERT-GENTOT (Lyon, Lambert-Gentot, 1827), le Dictionnaire général et grammatical des dictionnaires français de Napoléon LANDAIS (Paris, s.e., 1836), le Dictionnaire politique, encyclopédie du langage et de la science politique, Paris, Pagnerre, 1868, et enfin la Grande encyclopédie, Paris, Lamirault, s.d. (fin XIX^e).

liaison naturelle" (¹⁷⁸⁰). Notons enfin pour en finir que jamais on ne rencontre le terme employé pour désigner une configuration urbaine. C'est donc à une transposition que procèdent nos interlocuteurs en parlant de l'"*aggrégation*" dans la question qui nous occupe.

C'est cette idée de rassemblement sans organisation, d'amas naturel de corps distincts qui me semble résumer la manière dont est longtemps exprimée et pensée la proximité des communes de Lyon, La Guillotière, La Croix-Rousse et Vaise, mais aussi l'opération même qui pourrait les réunir en une seule. En ce sens, le vocabulaire employé (réunion, aggrégation) témoigne a contrario du primat de la dimension politique qui pèse alors sur la question de la réunion des faubourgs, au-delà de toute réflexion sur le fait urbain. Cela ne veut pas dire que les autres enjeux de la réunion soient ignorés. Les différents écrits en présence le montrent sans qu'il soit besoin de lire entre leurs lignes. Mais la terminologie témoigne de la manière dont la croissance urbaine est encore subie, pensée dans les termes du naturel, sans prise en compte de toutes ses implications sur le devenir urbain. Un nouveau vocabulaire va marquer un nouveau moment dans la manière de concevoir la croissance de Lyon.

b) "Annexi`n", "aggl`mérati`n": la mise en scène de la cr`issance pr`blématisée

Avec un léger décalage (¹⁷⁸¹), les deux mots connaissent leur apogée dans la deuxième moitié du siècle. Ils marquent à la fois un autre stade du débat local (puisque les projets d'extension ne concernent plus seulement les communes désignées comme "*faubourgs*"), et une nouvelle manière de penser la coexistence et la juxtaposition des entités urbaines.

Il serait incomplet de parler de l'"*annexion*" sans remarquer tout d'abord combien le mot en lui-même renverse le sens des mécanismes de l'extension territoriale. A la "*réunion*" inscrite dans la logique et la réparation succède en effet l'"*annexion*" forgée dans la force et l'iniquité. C'est incontestablement dans le conflit que s'est opéré le renversement (¹⁷⁸²). Après la loi de 1852 qui fait de Lyon, La Guillotière, La Croix-Rousse et Vaise une seule et même commune, on a vu que de nouveaux projets apparaissent pour unir Vénissieux, Caluire ou encore Villeurbanne à la nouvelle entité. Dans les premiers temps de ces projets, on parle

¹⁷⁸⁰ Nouveau vocabulaire de la langue française, Lyon, Lambert-Gentot, 1827.

¹⁷⁸¹ Dans nos sources, "*agglomération*" est employé couramment à partir de 1845, puis exclusivement à partir du début des années 1850, alors qu'"*annexion*" commence sa carrière dans la décennie 1860.

¹⁷⁸² Lors des débats concernant La Croix-Rousse, La Guillotière, Vaise, on trouve une autre fois un terme voisin employé, puisque le rapport de la commission nommée par le Conseil Municipal de La Guillotière pour examiner le projet de loi de 1849 parle dans son rapport du "*plan d'annexion*".

indifféremment de "*réunion*", d'"*extension*", d'"*incorporation*" ou d'"*annexion*" dans les rapports préfectoraux ou les discussions des conseils électifs ⁽¹⁷⁸³⁾. Mais dès lors que commence la procédure publique de discussions et d'enquêtes, le terme d'"*annexion*" s'impose seul, sous la plume de ceux qui protestent contre une mesure qu'ils jugent injuste ⁽¹⁷⁸⁴⁾. Et si l'on est incertain sur l'orthographe, comme cet habitant de Villeurbanne qui déclare "*Je mopose contre lanexion*" ⁽¹⁷⁸⁵⁾, on est catégorique sur la connotation du mot: l'enquête publique résonne des réclamations contre une spoliation, une injustice, etc.. L'histoire nationale récente est même mise à contribution pour exemplifier de façon catégorique le sens du mot, et le docteur Chapot des Charpennes déclare que la population si elle se résigne le fera "*devant la force comme nos malheureuses provinces d'Alsace et de Lorraine se sont soumises au régime prussien*" ⁽¹⁷⁸⁶⁾. Cette rencontre avec l'actualité nationale explique t-elle un peu du succès du terme d'annexion?

En partie seulement, puisque les partisans de l'extension territoriale de Lyon (au premier rang desquels le préfet Ducros) emploient eux aussi ce terme pour désigner l'action qu'ils entreprennent, sans volonté de souligner une quelconque iniquité . Cependant, les premiers préfets d'une république incertaine (1876-78), soucieux de modérer le débat, tentent bien de gommer ce mot en lui préférant dans leurs rapports les termes plus neutres d'"*aggrandissement*", d'"*extension*" ou d'"*incorporation*" ⁽¹⁷⁸⁷⁾. Mais le mot a gagné ses lettres de noblesse dans la querelle publique de 1874, et même ceux qui ont à craindre ses effets de sens (c'est à dire les partisans de l'annexion) l'emploient. Les services techniques de la mairie de Lyon, ou encore Victor Augagneur durant ses tentatives de 1903-1904, n'en connaissent pas d'autres. Loins de chercher des euphémismes pour minimiser le poids du mot, ces partisans de l'annexion revendiquent au contraire tout le message qu'il porte. Le terme d'"*annexion*" convient tout à fait à leur discours de conquête, tourné vers l'avenir. Pour les partisans comme pour les adversaires de l'extension lyonnaise, c'est bien désormais dans le rapport des forces et des pouvoirs, dans le rayonnement antagoniste des influences, que se résoud ma question de

¹⁷⁸³ Voir par exemple le rapport du 11 mars 1874 du préfet à la commission municipale de Lyon où trois de ces termes sont employés comme synonymes.

¹⁷⁸⁴ Voir les divers registres d'enquête (ceux de Caluire, Vénissieux et Villeurbanne ont été conservés) aux Archives Municipales de Lyon, WP 528.

¹⁷⁸⁵ Archives Municipales de Lyon, WP 528, "Vénissieux-Villeurbanne, premier registre d'enquête".

¹⁷⁸⁶ Archives Municipales de Lyon, WP 528, "Vénissieux-Villeurbanne, deuxième registre d'enquête".

¹⁷⁸⁷ Archives Municipales de Lyon, WP 528, rapport du préfet au ministre de l'Intérieur du 25 juillet 1876.

l'extension spatiale, et non plus dans l'invocation ou la révocation d'un quelconque passé chargé d'apporter les preuves du précédent et les signes de la légitimité de la mesure.

Le succès de l'autre mot clé de cette deuxième moitié de siècle, celui d'"*agglomération*", est tout aussi indicatif de la modification des manières d'envisager et de justifier la croissance de la commune lyonnaise. Ce mot est alors récent. La notion de population agglomérée elle-même date du tout début du siècle, lorsque les exigences de la fiscalité et des recensements exigent que soit précisée la distinction entre les bourgs et les écarts, entre le dense et l'épars ⁽¹⁷⁸⁸⁾. Elle devient dans les premières décennies du XIX^e un outil familier aux fonctionnaires et aux statisticiens (cf. par exemple *l'Essai sur la statistique de la population Française* de A. D'Angeville), et ne cesse pas d'être utilisée jusqu'à nos jours. Cependant, cette application à l'urbain semble avoir du mal à passer dans l'usage commun: nos dictionnaires de 1827 ou 1836 ne mentionnent pas encore "*agglomérée: voir population*", comme le font ceux de la fin du XIX^e siècle. Quant au terme dérivé d'"*agglomération*", il ne concerne pas encore les rassemblements humains, mais les "*réunions en masse de sables, de neige*". Si Marcel Roncayolo voit avec raison dans la fortune de la notion de "*population agglomérée*" précisée au début du XIX^e siècle un signe du basculement entre les définitions juridiques ou symboliques de la ville et les références à sa réalité géographique, la notion même d'agglomération, désignant l'ensemble ainsi produit, semble prendre plus de temps à s'imposer ⁽¹⁷⁸⁹⁾.

Là encore, le *Trésor...* apporte son lot de renseignements sur le développement du mot. Il a indéniablement une origine commune avec la famille de l'"*aggrégation*" précédemment évoquée, puisque lorsque le mot d'"*agglomérat*" apparaît dans les années 1820, il désigne dans le domaine physique un amas de substances minérales hétérogènes naturellement juxtaposées, alors que dans son application aux sociétés humaines il ne néglige pas la connotation de désordre ou d'entassement (par exemple chez Pierre Leroux en 1840, précise méticuleusement le *Trésor...*). Mais il faut souligner les notables différences entre les deux familles. Il en est je crois deux principales. D'abord parce que le mot d'"*agglomération*" en lui-même est autrement plus neuf que celui d'"*aggrégation*", dont on a dit les ascendances médiévales. Sa première

¹⁷⁸⁸ Voir M.REINHARD, "La population des villes. Sa mesure sous la Révolution et l'Empire", *Population*, 1954; R. LE MEE, "Population agglomérée, population éparse au début du XX^e siècle", *Annales de démographie historique*, 1971; R.LE MEE & M. RONCAYOLO, "Population agglomérée, villes et bourgs en France; réflexions sur les enquêtes de 1809-1811", in *Ville et territoire pendant la période napoléonienne (France et Italie)*, Rome, Ecole Française de Rome, 1987.

¹⁷⁸⁹ Marcel RONCAYOLO "Population agglomérée, villes et bourgs en France, réflexions sur les enquêtes de 1809-1811", art.cit..

occurrence citée par le Trésor... date de 1795, ce qui semble confirmé par son absence de l'Encyclopédie de Diderot et consorts. Plus frappante encore peut-être, la formidable augmentation de son emploi au cours de notre période, toujours selon le Trésor..., puisqu'on le retrouve 4 fois plus employé dans la deuxième moitié du XIX^e siècle que dans la première. Cette extension de l'usage va de pair avec la réduction de l'acception, puisque de plus en plus le mot se réduit à son utilisation actuelle, pour qualifier des regroupements de population urbaine indépendamment des circonscriptions communales.

A cet égard, un pas décisif est peut-être été franchi avec le passage dans les formules légales de l'expression "*d'agglomération lyonnaise*", qui se produit en 1851 avec le vote du projet de loi de Léon Faucher "*relatif à l'agglomération lyonnaise*". Est ce alors qu'on prend conscience des problèmes posés par les concentrations de population aux alentours des grandes villes? Certainement pas, puisque l'inquiétude des "barbares des faubourgs" sévit depuis les années 1830 en matière d'ordre social et politique. Mais c'est alors en tout cas que se précisent les termes à employer pour en parler, à l'occasion de cette première réunion des faubourgs d'une grande ville. En 1851, à l'Assemblée, Jules Favre mi-ironique mi-outré de ce qualificatif "physique" s'adresse ainsi à ses collègues et au Ministre: "*Prenez garde qu'une agglomération, et j'en demande pardon à la langue, mais c'est ainsi qu'on s'exprime quand il s'agit d'une collection de citoyens, prenez garde...*". Cette excuse atteste alors de la nouveauté du terme. Cette explication de vocabulaire n'a plus cours par la suite, le terme étant désormais connu et accepté. Mais il n'en reste pas moins qu'avant la politique urbaine menée sous l'Empire, et qui se traduit entre autres par de nombreuses fusions de communes composant une même "*agglomération*" (Paris 1859, Saint Etienne 1856), la compréhension en restait réduite. De l'"*aggrégation*" à l'"*agglomération*", les trajets des deux mots et les formes de leur existence diffèrent profondément.

Plus encore, et malgré les communautés soulignées plus haut, il me semble que le sens même du mot d'agglomération soit partiellement en contradiction avec celui d'aggrégation. J'en voudrais pour signe le parallèle possible entre l'apparition du mot sur le terrain du débat urbain lyonnais (première occurrence en 1844) et le développement de l'industrie de l'aggloméré. En effet, c'est au cours des années 1830-40, après le dépôt des premiers brevets au tout début du XIX^e siècle, que l'industrie des agglomérés, ces briquettes de charbon et de poussier obtenues par compression, prend toute son expansion et connaît un développement technologique dont témoignent à la fin du siècle les planches illustrées de La grande encyclopédie des éditions Lamirault (article "*aggloméré*"). L'analogie entre cette production technique et réfléchie d'un nouveau produit par la force et la compression et l'accroissement du territoire urbain par

amalgame de communes liées entre elles peut sembler forcée. Il faut donc la confirmer autrement.

A cet égard, il me semble particulièrement riche de sens que l'emploi par les différents protagonistes du terme d'"*agglomération*" se développe à l'occasion du débat sur l'emplacement du débarcadère des chemins de fer. C'est en effet alors que les partisans de La Guillotière, de Perrache ou de Vaise développent le thème de l'"*agglomération lyonnaise*", afin de prouver combien l'emplacement situé sur leur territoire peut servir les intérêts de cette "*agglomération lyonnaise*". Une telle attitude naît de deux occasions. A l'origine, on trouve la loi de 1835 qui précisait que le chemin de fer de Paris à Marseille devrait passer "*par Lyon*": dans les faubourgs, au même moment où on argumente de la séparation d'avec la cité mère pour refuser la réunion à icelle, on se fait fort de prouver qu'on fait partie de ce vaste ensemble que la Chambre aurait appelé "Lyon" à défaut d'autre terme. Ce terme est vite trouvé, et le conseiller municipal Grillet peut vanter la situation centrale des Brotteaux au sein de l'"*agglomération lyonnaise*" au Conseil Municipal de La Guillotière le 10 août 1844. Les nécessités du combat homérique mené pour la conquête du débarcadère du chemin de fer ⁽¹⁷⁹⁰⁾ achèvent de faire la fortune de l'expression. Elle supprime bien vite la formule d'"*aggrégation lyonnaise*", et surtout elle donne une nouvelle acception à l'ensemble qu'elle désigne. Désormais, parler de l'agglomération lyonnaise ce n'est plus seulement parler d'une contiguïté accidentelle, mais d'une communauté d'intérêts, de relations, d'une association. Cette idée longtemps mise en avant par les partisans de la "*réunion*" s'impose peu à peu à ses adversaires, et contribue à l'aboutissement final du projet. Ce mouvement se traduit par la fortune du terme d'"*agglomération*", qui substitue à la pensée d'un amas accidentel (aggrégation) celle d'une association plus ou moins réglée, d'un ensemble traversé par des liens, et uni par un destin commun, d'un produit nouveau créé par la force de la vie sociale.

En 1851, avec le vote de la loi Faucher "*relative à l'agglomération lyonnaise*", le terme prend force légale, et la chose une existence juridique. Celle-ci est bien plus étendue que l'ensemble dont on parle à Lyon ou à La Guillotière, et ne comporte pas que les quatre communes contigües qui sont en perpétuelle relation. Aux termes de la loi, l'agglomération lyonnaise s'étend en effet jusqu'à Vénissieux à l'Est, Rillieux au Nord et Oullins au Sud. Il ne s'agit plus seulement des zones de "*population agglomérée*" ou des continuités physiques de l'"*aggrégation*", mais bel et bien d'un ensemble beaucoup plus vaste, uni par des flux et des activités que la loi définit ici selon les critères nationaux du politique et du policier.

Ce n'est que progressivement que ces deux appréhensions de l'agglomération, la locale (plus liée à la vie de la population) et la nationale (qui à trait à l'administration et au maintien de l'ordre), se fondent l'une dans l'autre. Lentement en effet, les "penseurs locaux" de l'agglomération (maires, citoyens, agents économiques) vont y inclure d'autres communes, notamment sous l'effet de la diffusion de l'urbanisation. Indéniablement, c'est sur la base des constatations de l'agglomération des populations que se diffuse la nouvelle définition spatiale de l'agglomération lyonnaise après le milieu du siècle. Le projet Augagneur apporte une indication de cette extension en 1903, avec ses vues sur Caluire, Vénissieux, Villeurbanne ou Saint-Rambert. La poursuite de l'urbanisation, la diffusion des implantations industrielles, les modifications des pratiques commerciales, le développement des habitats extra-urbains viennent jusqu'à nos jours compléter cette extension spatiale dans l'esprit des habitants de ces espaces. La Communauté Urbaine de Lyon, fondée le premier janvier 1969, réunit enfin au sein d'une même institution non seulement les communes concernées par la loi de 1851 sur la police, mais 56 communes de la proximité lyonnaise. Après plus d'un siècle de travail, c'est la convergence finale entre la lente prise de conscience de la communauté possible des intérêts et des besoins et la volonté politique de créer une communauté d'administration et de contrôle. Cet aboutissement nous confirme que l'agglomération n'est pas un simple amas spatial, mais une forme organisée.

Tous ces basculements de langage demandent bien sûr à être confirmés, ne serait-ce que pour éviter d'être victime de glissements superficiels de terminologie qui ne s'accompagneraient pas de glissements sémantiques "réels". L'examen des concepts employés pour justifier ou expliquer l'extension spatiale de la commune de Lyon permettent d'apporter ce complément d'information.

2. Expliquer la croissance urbaine

Il n'est pas facile d'établir une limite, de tracer une frontière, de déterminer la date du basculement des opinions sur la croissance urbaine, et ce pas plus dans le cadre général de l'histoire de l'architecture ou de l'urbanisme que dans le cadre local qui nous occupe. Une telle précision est-elle d'ailleurs souhaitable? Marcel Roncayolo, en s'essayant à la chronologie du

¹⁷⁹⁰ Je renvoie là à RIVET (Félix): La navigation à vapeur sur la Saône et le Rhône (1783-1863), Paris,

parallèle entre histoire des idées et représentations de la ville, montre bien le double risque encouru, à savoir celui de s'enfermer dans une trop courte chronologie et celui de "*concevoir l'organisation de la ville et les idées qui la commandent comme le reflet d'un système d'idées déjà constituées*" ⁽¹⁷⁹¹⁾. L'examen d'un terrain local peut parer au moins à ce dernier danger, en saisissant les conjonctures qui peuvent modifier des corps d'idées générales et en restituant l'interaction qui existe entre l'état de la ville et les idées qui agissent sur cet état.

A l'évidence, dans le cas local, le suivi de la question nous montre la poursuite de la transition du modèle urbain de ville fermée en ville ouverte, amorcé depuis le début du XVIII^e siècle ⁽¹⁷⁹²⁾. Au sein de cette nouvelle vision de la croissance urbaine, on devine l'amorce d'un nouveau stade de la réflexion, marqué par des velléités de maîtrise de cette croissance. C'est non seulement la manière d'imaginer la croissance urbaine qui change, mais aussi l'attitude envers cette croissance dès lors qu'elle est jugée nécessaire ou inévitable.

Les signes perceptibles de ces changements ont déjà été évoqués sommairement avec la prise en compte du vocabulaire dans les pages précédentes. Il faut approfondir cette mesure du changement en allant des signes aux sens, des signifiants (les mots) aux signifiés (les concepts). La masse de documents que nous avons mise en évidence pour retracer l'histoire de la question de l'extension territoriale lyonnaise forme un corpus suffisant à cet égard. Il présente d'ailleurs l'avantage de ne pas mettre en lumière un seul regard (celui des techniciens, des élus ou des autorités administratives), puisque les libelles, pétitions et enquêtes permettent de saisir d'autres attitudes que celles de ceux qui sont, d'une manière ou d'une autre, les maîtres de l'urbain. Qu'on ne se figure pas pour autant entendre la puissante voix du peuple ou l'expression des sentiments "communs" sur la croissance urbaine. On a vu que les participations aux enquêtes étaient souvent réduites, parfois stéréotypées (signatures sous une pétition de principe, réponse par oui ou par non à la mesure mise à l'enquête). On se rend compte aussi que les argumentations ne sont pas de même niveau, indépendamment de tout jugement sur leur qualité intellectuelle: ce ne sont ni les mêmes échelles, ni les mêmes critères qui font se déterminer l'ouvrier de Villeurbanne et le préfet du Rhône. Raison de plus, sans doute, pour aller y voir de plus près.

PUF, 1963.

¹⁷⁹¹ RONCAYOLO (Marcel): La ville et ses territoires, Paris, Gallimard, 1990, p.163.

¹⁷⁹² Voir l'article de Bernard LEPETIT, "L'évolution de la notion de ville d'après les tableaux et descriptions de la France 1650-1850", Urbj, n°II, 1979, avec la discussion qui suit l'article entre l'auteur, Daniel Roche, J.C Perrot et Marcel Roncayolo. Sur cette transition et sa version "locale", voir le chapitre "Esquisse d'une cartographie mentale" et les pages consacrées aux "limites de la ville" dans le volume I de cette thèse.

Après d'autres, Bernard Lepetit et Marcel Roncayolo nous ont rappelés récemment ⁽¹⁷⁹³⁾ les caractéristiques de la notion de ville jusqu'au XVIII^e siècle, résumées sous l'appellation générique de "ville close". "*L'enracinement spatial et temporel*" de la ville, qui résume ce statut, est mis à mal au XVIII^e siècle, et se traduit par la déchéance de la muraille ou la valorisation des activités commerciales et industrielles de la ville, bref par la mise en avant de tout ce qui la relie au reste du monde au détriment de ce qui l'en sépare. L'éviction du modèle ancien est sensible jusque dans les utopies urbaines: là où de More à Filarete la ville rêvée était un espace clos, l'espagnol Cerda propose en 1867 une utopie de "*croissance non limitée*" ⁽¹⁷⁹⁴⁾. Elle est aussi perceptible à travers la comparaison d'attitudes urbaines dans le long terme. Alors qu'en 1751 les échevins marseillais refusaient l'extension d'enceinte demandée par le maréchal de Belle-Isle en plaidant contre les villes d'une excessive grandeur ⁽¹⁷⁹⁵⁾, le conseiller municipal lyonnais Gros en 1833 inverse la perspective et présente la croissance spatiale comme la seule alternative au dépérissement.

En effet, dans le nouveau modèle de référence qui s'installe au XVIII^e siècle, la croissance urbaine devient à la fois bonne à penser et souhaitable: les économistes ou les moralistes sont de plus en plus nombreux à en convenir. Cela ne signifie pas que les visions négatives de la croissance urbaine aient disparu: les déclinaisons du thème de la ville parasite à la fin du XVIII^e siècle, au moment de la nouvelle donne administrative créée par le redécoupage du territoire français, sont là pour en attester. Si besoin était, on pourrait d'ailleurs convier un large parterre de tous ceux qui, dans l'Europe des XIX^e et XX^e siècles, de J. Todd à Spengler, stigmatisent la ville et sa croissance ⁽¹⁷⁹⁶⁾ pour ses conséquences sociales, politiques, biologiques ou culturelles. On essaiera donc ici de voir, sur un cas bien précis, si et comment se produit cette mutation, dans quelle mesure et comment s'expriment les nouveaux impératifs

¹⁷⁹³ LEPETIT (Bernard): Les villes dans la France moderne (1740-1840), Paris, Albin Michel, 1988, Marcel RONCAYOLO dans BURGUIERE (André) et REVEL (Jacques): Histoire de la France, tome II, l'espace français, Paris, Seuil, 1989.

¹⁷⁹⁴ RONCAYOLO (Marcel): La ville et ses territoires, Paris, Gallimard, 1990, p.101.

¹⁷⁹⁵ BURGUIERE (André) et REVEL (Jacques): op.cit. p.511.

¹⁷⁹⁶ A cet égard, et pour ce qui touche aux attitudes envers la ville et le phénomène urbain dans le monde occidental, l'ouvrage de Andrew LEES (Cities perceived, Manchester, Manchester University Press, 1985) présente un panorama d'une extraordinaire richesse concernant l'Allemagne, le Royaume-Uni et les Etats-Unis. On peut cependant regretter que la France n'ait pas bénéficié de la même attention de la part de l'auteur pour diverses raisons -dont la méthode de constitution du corpus- ce qui se traduit par une absence de prise en compte des travaux d'histoire urbaine des années 1960-80 (le dernier ouvrage important cité est le Classes laborieuses... de Louis CHEVALIER) et par l'omission d'un vaste pan de la réflexion sur l'urbain au XIX^e siècle.

de croissance. Alors, les mutations prennent le lent chemin du temps long, les basculements s'estompent en progressifs retournements. A Lyon, la modification des paradigmes de la croissance urbaine est en train de se faire, tout au long du siècle.

a) De la cr issance "in rganique"   la planificati n urbaine

Le raccourci est patent. Il met notamment de c t  toute la dimension politique, si importante comme on l'a montr  pour comprendre les enjeux de l'agrandissement du territoire communal lyonnais. Et pourtant. Entre la th orie de croissance expos e par le rapporteur de la commission des int r ts publics du Conseil Municipal de Lyon en 1833 et les arguments qu'Edouard Herriot introduit pour mettre fin aux projets d'annexion lanc s par Victor Augagneur, il y a r ellement un pas qui n'emprunte pas aux n cessit s g opolitiques. C'est en effet de la ville qu'on nous parle ici, de sa croissance et de ses cons quences sur la forme communale et son  tendue spatiale.

Ecoutons d'abord le premier de ces deux t moignages, longuement et avec attention. *"Comme tout ce qui na t, vit et meurt, les villes ont plusieurs p riodes dans leur existence. Inaper ues   leur origine, elles grandissent peu   peu, mais leur accroissement est constant, rien ne l'arr te dans sa marche presque r guli re; et si quelque catastrophe suspend un instant cette marche, elle reprend ensuite avec plus d'activit  le cours de ses produits. Une ville qui s'avance dans une carri re de prosp rit  ne saurait donc se renfermer dans une circonscription r tr cie. Bient t elle  toufferait sous le maillot de sa trop longue enfance, et le besoin de respirer beaucoup   l'aise se ferait trop fortement sentir pour que l'on put se refuser   le satisfaire. C'est ainsi que la plupart des grandes villes se sont constitu es. Vainement on a pr tendu les enceindre de murailles, elles se sont d velopp es, elles ont rompu les digues qui leur  taient oppos es et, renversant tous les obstacles, elles ont fait irruption et se sont  panch es dans les campagnes qui les environnaient: il a fallu alors renoncer aux vieilles limites et leur en donner de nouvelles. Les villes, de cette mani re, se sont accrues par couches, par juxtaposition,   la fa on des corps inorganiques, et cette extension a toujours  t  pour elles signe et cause de prosp rit ; car, d s que leur accroissement s'arr te, d s que leur existence est devenue stationnaire, on peut dire qu'elles ont atteint l' ge de la virilit , et qu'elles touchent l' poque de leur d cadence"* ⁽¹⁷⁹⁷⁾. Edouard Herriot, 76 ans plus tard, parle   ses coll gues des communes voisines de leurs int r ts communs, de l'action concert e   mettre en place pour favoriser la

¹⁷⁹⁷ R union des faubourgs   la ville de Lyon. Rapport de la commission des objets d'int r t public, 18 juillet 1833 Lyon, Ville de Lyon, 1833.

prospérité de chacun. C'est le même homme qui lance en 1912, avant la loi Cornudet de 1919, la procédure d'élaboration d'un "plan général d'urbanisme" de la ville de Lyon qui vise à poser les jalons de la croissance urbaine, à la préparer, à l'encadrer. Qu'il y ait passage semble évident, et c'est ce passage que constatent les historiens de l'urbanisme en soulignant la lente mutation d'un urbanisme de régulation vers un urbanisme de planification.

Entre ces deux moments qui se situent à peu près aux extrémités du champ temporel de notre enquête, la continuité des observations dessine un profil devant lequel on peut rester perplexe. En effet, au changement de longue durée que le rapprochement des extrêmes permet de constater, il faut adjoindre une continuité dans la manière d'envisager la croissance urbaine et ses conséquences territoriales, ou en tout cas dans les manières de justifier cette extension territoriale. Pour venir à bout de ce paradoxe apparent, on a choisi d'interroger cette continuité du débat sur trois points.

Les attitudes devant la croissance urbaine

Il faut tout d'abord préciser que tous les protagonistes du débat partagent la même conception "fataliste" de la croissance urbaine. Pour chacun d'eux, nul doute que Lyon et les communes environnantes ne peuvent que grandir. Le sieur Chavanne, délégué à Paris en 1790 pour défendre la cause de La Croix-Rousse conclut ainsi sa lettre à ses commettants: "*Convenez que c'est une cruelle fatalité que d'être près d'une grande ville. Les petits seront toujours dévorés par les gros*" ⁽¹⁷⁹⁸⁾. De leur côté, les édiles de La Guillotière ont foi en l'essor de leur cité, qu'ils croient destinée à dépasser Lyon comme le dit un jour le maire Vitton au préfet de Brosses ⁽¹⁷⁹⁹⁾. De leur côté, comme on l'a vu, les membres de la commission des objets d'intérêt public de 1833 font de l'agrandissement de la ville le signe et la cause de sa prospérité. Dans le même temps, le maire de Lyon parle d'un accroissement inévitable ("*Lyon a besoin de s'accroître*"), qui rend vital pour Lyon la réunion des faubourgs ⁽¹⁸⁰⁰⁾. Beaucoup plus tard, les prises de position d'Augagneur et de ses adversaires se placent dans la même constatation de l'inéluctabilité de la croissance urbaine, sans que jamais celle-ci soit décriée en tant que telle. C'est uniquement sur la croissance spatiale, sur l'expansion territoriale de la commune de Lyon, que se porte la polémique. Cela tient aussi au fait la croissance est essentiellement appréhendée dans sa dimension spatiale que ce soit directement ou

¹⁷⁹⁸ Archives Municipales de Lyon, II 21, fonds Franc-Lyonnais.

¹⁷⁹⁹ Cette ambition est souvent affirmée au Conseil Municipal de La Guillotière dans la décennie 1820-30.

¹⁸⁰⁰ Procès-verbaux du Conseil Municipal, 25 juillet 1833.

indirectement par le rebond de la croissance démographique. On ne peut encore imaginer la puissance d'une ville manifestée autrement que par son étendue et le chiffre de sa population, ce qui traduit là encore une survivance des modèles anciens de la ville tels que décrits par B.Lepetit pour le XVIII^e siècle. Ce n'est que tardivement que "croissance" et "extension" de la ville sont pensées séparément. Au long de notre période, on voit en fait changer les manières dont est pensé et expliqué le phénomène de la croissance.

Les explications de la croissance territoriale

Si l'on suivait les documents à la lettre, on serait tenté de relativiser fortement la mutation des manières de penser la croissance territoriale et l'agglomération. Après tout, en 1903 comme en 1806 ou en 1833, les maires de Lyon réclament pareillement contre la manière dont les habitants des faubourgs profitent des équipements lyonnais, sans en payer les charges afférentes. Toujours à comparer pièce à pièce les arguments employés, Victor Augagneur invoque de la même manière que Ludovic Vitet en 1790 la continuité topographique des constructions, et le rapporteur de l'enquête de juillet 1903 souligne qu'il "*interroge les lieux*" pour savoir si l'annexion est justifiée. Autre pièce à verser au dossier de la permanence, les discussions des conseils électifs de la décennie 1860. On y trouve les marques d'un certain fétichisme formel, puisqu'on y justifie l'annexion par la nécessité de donner à Lyon une forme arrondie qui est la plus propice à la prospérité des villes, en une explication qui ne manque pas de faire penser à la Jérusalem céleste ou à tout autre cercle magique ⁽¹⁸⁰¹⁾. Enfin, les considérations sur l'expansion des implantations industrielles et commerciales hors de Lyon apparaissent tant en 1806 qu'en 1833 ou dans les années 1890. Pourtant, la relecture de toutes ces similitudes conduit à retrouver le trend de long terme du changement de la notion de ville, si toutefois on veut bien les resituer dans leur discours d'origine (hiérarchie des arguments) et les appréhender telles qu'elles sont présentées et pensées.

Les considérations topographiques, placées au premier rang par les officiers municipaux de 1790, sont ainsi une catégorie secondaire de l'argumentation de Victor Augagneur. Et si de 1832 à 1903 on dénonce du côté des "expansionnistes" l'injustice que les habitants des communes voisines puissent profiter des équipements lyonnais sans les payer, cette

¹⁸⁰¹ "On a répété souvent que les villes les plus heureusement dotées, du point de vue de leur territoire, étaient celles dont ce même territoire avait une forme arrondie.... C'est un avantage qu'offrirait la ville de Lyon, d'une manière très remarquable, par suite des adjonctions demandées. Un cercle dont le centre serait au milieu de la grande cour de l'Hôtel de Ville limiterait, d'une manière assez précise, son nouveau territoire. ce cercle aurait 6 kilomètres de rayon, 12 kilomètres de diamètre et environ 37 kilomètres de circonférence" est-il dit à la séance du 22 juillet 1862 de la session du Conseil d'Arrondissement.

communauté de pratique n'est pas problématisée de la même façon: à la conception parasitaire et ponctuelle des années 1830-40 correspond au début du XX^e siècle une réflexion sur les flux humains qui traversent les communes concernées. Plus généralement, c'est toute la manière de penser la communauté d'intérêts et de pratique des communes concernées qui change. A la conception antagoniste qui règle le débat sur l'extension territoriale pendant un siècle succède la conception d'intérêt commun mise en place par Edouard Herriot.

La manière même d'envisager cette croissance urbaine que tous, répétons-le, jugent inéluctable peut servir d'étalon pour mesurer le changement qui nous importe, avec tout ce qu'il comporte de rugosités.

Revenons en effet à ce rapport de 1833 longuement cité plus haut. Il résume bien la manière de penser la croissance jusqu'à cette date -et même un peu après, et les concepts qui dominent cette pensée. La croissance y est en effet pensée selon les catégories naturelles de "*l'inorganique*", comme un phénomène incontrôlé ("*par couches*", "*par juxtaposition*") et incontrôlable qui suit son cours inexorablement comme le font les éléments physiques. De cette naturalisation de la croissance urbaine et territoriale, il faut rapprocher le vocabulaire précédemment étudié: les termes de "*réunion*" et d'"*aggrégation*" font également appel à des rationalités qui dépassent celles de l'action humaine. C'est à une autre échelle de légitimation qu'on se réfère alors pour justifier les projets de réunion, celle des catégories naturelles du temps (avec la référence au passé) ou de l'espace (avec l'invocation de la continuité topographique). Les adversaires du projet eux-mêmes s'attachent à ces dimensions pour contrer les arguments des partisans de la "*réunion*". A La Guillotière, on souligne à maintes reprises que le Rhône constitue "*une limite naturelle que rien ne saurait remplacer*" ⁽¹⁸⁰²⁾, tandis que partout dans les faubourgs on ferraille pour prouver, à coups d'arrêts du Conseil du Roi, que les communes concernées n'ont jamais été soumises à la tutelle lyonnaise. Cette utilisation prioritaire d'un système d'explication "naturel", de la part des deux partis, notamment dans des adresses aux autorités, tendrait à montrer qu'il est reçu comme légitime. Il doit l'être en effet, si on songe que c'est au même registre que faisaient déjà appel les acteurs de la répartition des chefs-lieux en 1790, comme l'a montré M.V. Ozouf-Marignier.

C'est donc ce registre de la conception naturelle de la ville et de la conurbation qui domine largement le débat au XIX^e siècle. Sa domination est sans doute à mettre en relation avec le primat de la dimension politique dans le débat sur la question de la réunion des communes lyonnaises. Comme on l'a montré plus haut, c'est en effet cette dimension du

politique (rapport pouvoir local/pouvoir national) qui gouverne le débat, ses périodes intenses et une large part de ses enjeux. On a l'impression que longtemps, jusqu'à ce que le pouvoir central ait atteint son but en 1851 et 1852, cette dimension politique obère la prise de conscience des autres dimensions impliquées par la question de la croissance territoriale. L'argumentaire spatial vient en quelque sorte masquer ces enjeux du politique, et bloquer l'accès à d'autres sphères de réflexion en proposant un ordre de vérité supérieure aux explications "humaines".

En effet, si les effets de la réunion sont très tôt estimés et redoutés en termes de valeurs foncières et immobilières, on ne peut que constater la lenteur de l'émergence d'un raisonnement construit sur les flux économiques qui traversent et relient les communes concernées, ou encore le manque d'une réflexion proprement urbanistique sur la structure actuelle et à venir de la conurbation. L'invocation des "*besoins et intérêts communs*" ou celle des "*établissements utiles*" qu'il convient de créer dans des espaces nouveaux sont, comme le dit le maire Terme dans son rapport du 27 septembre 1832 sur la réunion des Brotteaux, des "*considérations secondaires*". Les considérations tenant à l'amélioration du système de circulation ou à l'équipement des quartiers suburbains ne viennent elles aussi qu'en second lieu, comme pour nourrir la liste des griefs contre l'état de séparation des communes concernées.

Pourtant, progressivement, ces facteurs d'ensemble semblent mieux appréhendés. Les catégories de légitimation auxquelles il est fait appel changent. La manière dont on réfléchit sur les relations qui unissent les communes de la conurbation se modifie aussi. Le rapport Augagneur sur l'annexion étudie longuement les réseaux qui unissent Lyon et Villeurbanne et les flux qu'ils accueillent: flux humains des écoliers, des travailleurs et des chalands, flux matériels des immondices et des eaux usées, flux clandestins des fraudes sur l'alcool. Une conception d'ensemble, dynamique, située essentiellement dans la dimension économique, prend ainsi de plus en plus d'importance, même si les arguments classiques du registre naturel restent en bonne place. Une telle évolution est sans doute favorisée par l'évolution constatée sur le terrain: les lignes d'omnibus puis de trolleys rendent plus visible et plus mesurables les mouvements de main d'oeuvre, les installations des grosses unités industrielles (les teintureries qui migrent à Villeurbanne à la fin des années 1880) sont plus apparentes que les déménagements des artisans, les trames viaires ou souterraines (égouts) se compliquent. Aux nouvelles questions qui se posent, seule une réflexion d'ensemble peut donner des réponses.

La question de l'annexion reprend ainsi des exigences mises en évidence lors de divers événements urbains de la fin du XIX^e siècle tels que le déclassement des fortifications (et

¹⁸⁰² Mémoire pour la commune de La Guillotière sur la question de la réunion des Brotteaux à la ville de Lyon, s.e, s.l, 1832, p.1.

l'utilisation des terrains libérés) ou la suppression des passages à niveaux. Les exigences de cohérence, de raccordement, de plan, émises alors dans une certaine indifférence par les hommes du Génie militaire ou les journalistes de la Construction lyonnaise deviennent progressivement des critères recevables et légitimes. Cette amorce d'une réflexion globale, qui fait de la conurbation un véritable système, traversé de courants qui se répondent et où finalement rien ne se perd, se concrétise en fait avec l'attitude adoptée par Edouard Herriot qui renonce à l'annexion. Sa volonté est bien de traiter des problèmes communs au sein d'une "commission intercommunale" qui se préoccupe d'établir des conventions "*qui tout en sauvegardant les intérêts de chaque commune, faciliteraient leurs relations, leur développement*" (1803). C'est alors que cessent de se confondre en une même chaîne de causalité croissance urbaine et croissance territoriale de la commune de Lyon. De toute évidence, la croissance urbaine est désormais pensable sans qu'elle prenne les traits de la croissance spatiale d'une commune (1804). Là encore, l'évolution des communes voisines vers l'urbain et l'industrie a facilité cette prise de conscience d'une possible convergence (1805). Il est vrai qu'elle est surtout sensible du côté lyonnais, où l'on a mesuré le coût de l'annexion (en équipements, en aménagements...). Mais l'accord des communes suburbaines au système proposé par Herriot montre qu'elles sont sensibles à cette nouvelle manière d'envisager la croissance urbaine. Désormais, il ne s'agit plus seulement de subir un mouvement irréfrenable, mais de le maîtriser par le raccord des réseaux ou l'équipement commun, voir de le prévoir par des structures et documents adéquats (1806). En 1912 la décision municipale de mettre sur pied

¹⁸⁰³ Réunion des maires du 3 mai 1909, Archives Municipales de Lyon, WP 528.

¹⁸⁰⁴ A l'échelle générale et intellectuelle, on peut évoquer l'apparition simultanée d'une analyse économique des villes dont témoigne une oeuvre comme celle de Werner Sombart (en 1902 dans Der moderne Kapitalismus il s'attarde sur les moteurs de la croissance urbaine, précédant toute l'école d'économie urbaine de l'entre deux guerres). Il faut aussi mentionner l'amélioration des outils de mesure de la croissance avec le développement de l'outil d'observation (depuis 1885 et la création du Conseil général de statistique). Il faut aussi rappeler la découverte des possibilités de fabrication d'une croissance par la manipulation des chiffres de population, comme Lyon et l'administration d'Edouard Herriot l'entreprennent à partir de 1911 (BIENFAIT (Jean): "la population de Lyon à travers un siècle de recensements douteux (1911-1936)", Revue de géographie de Lyon, 1968, n° 1 et 2.). Tout un ensemble d'idées, d'institutions et d'actions qui illustrent que la croissance urbaine est désormais pensable, et même falsifiable.

¹⁸⁰⁵ Cela est surtout sensible pour Villeurbanne ou Caluire. Voir notamment BONNEVILLE (Marc): Naissance et métamorphose d'une banlieue ouvrière, Villeurbanne, Lyon, PUL, 1980. Il faut aussi mentionner la disparition progressive de la problématisation politique de l'extension territoriale: les projets d'Etat disparaissent après le sursaut de 1874, et le Grand Lyon socialiste d'Augagneur ne survit pas à son promoteur. Désormais, l'organisation urbaine (avec toutes ses conséquences et causalités économiques) devient la dimension dominante.

un plan d'extension fait de cette attitude une volonté officielle. La croissance urbaine n'est plus pensée sur le mode antagoniste, où ce que gagne l'un est pris sur l'autre, mais dans un modèle d'interaction volontaire. L'agglomération est devenue une réalité.

b) Le leurre d'une certaine c`nstante f`rmelle

Le paradoxe que nous évoquions plus haut est ainsi en partie expliqué par la lenteur du processus qui fait passer la croissance urbaine d'un statut de destinée subie à celui de phénomène maîtrisable. Mais il est aussi la conséquence de la permanence des structures du langage qui s'attachent à décrire la situation de Lyon et des ses voisines. L'univers métaphorique est sur ce point d'une stabilité remarquable.

A lire le rapport d'Augagneur en 1903, on retrouve en effet l'univers de l'organique (les communes suburbaines sont "*parasitaires*") ou de la physique newtonienne (on parle de la "*masse dont elles <les communes suburbaines> sont satellites*"), ces systèmes métaphoriques qui datent au plus tard du XVIII^e siècle. Ce sont les mêmes univers de comparaisons qui sont employés depuis le début du siècle: ici le tronc et les branches, là le coeur et les membres, etc.. Serait ce donc à dire que la pensée exprimée n'a pas changé? Il y aurait là un double malentendu, qui porterait d'abord sur le statut de la métaphore, puis sur les significations de la métaphore organiciste.

Revenons d'abord sur ce dernier point. Judith Schlanger a montré combien il serait faux de voir dans la métaphore organiciste une métaphore simpliste et simplifiante en soi ⁽¹⁸⁰⁷⁾. En effet, l'emploi de la référence au vivant fut aussi une manière d'introduire les riches notions de diversité dans l'unité, de finalité interne, de polarités complémentaires, en même temps qu'elle traduisait la volonté de continuer à saisir dans leur totalité les objets métaphorisés. Bref, la chose est complexe. En ce sens, il serait hâtif d'opposer l'organique et le mécanique, de présenter ce second système de référence comme un progrès par rapport au premier, permettant une meilleure saisie des complexités de l'objet métaphorisé ou encore de situer ce progrès dans une perspective diachronique ⁽¹⁸⁰⁸⁾. C'est dès lors dans le rapport au contexte

¹⁸⁰⁶ Rappelons que le projet de loi Beauquier sur les plans d'extension est déposé à la Chambre le 22 janvier 1909.

¹⁸⁰⁷ SCHLANGER (Judith): Les métaphores de l'organisme, Paris, Vrin, 1971.

dans lequel est utilisée la métaphore qu'il faut se référer pour identifier la richesse ou la pauvreté d'analyse qu'elle traduit. Les changements que nous avons évoqués ci-dessus montrent qu'elle n'est plus employée dans le même contexte en 1833 ou en 1903. Mais c'est aussi le statut de la métaphore organiciste qui change entre ces deux dates.

Judith Schlanger insiste en effet sur ce fait que les métaphores ne sont pas en essence des véhicules de conception, mais qu'elles ont aussi une fonction d'expression, destinées qu'elles sont à faire comprendre l'objet métaphorisé. On peut parler comme elle de leur "*pouvoir de facilitation*", autrement dit de l'existence d'une contrainte de métaphorisation destinée à faire comprendre, ou tout simplement d'une commodité de langage, d'une image simple et évocatrice. C'est semble-t-il ce qui différencie l'emploi de la métaphore organiciste aux deux moments qui nous occupent. Jusqu'au milieu du siècle en gros, la métaphore organiciste est réellement un moyen pour ceux qui l'emploient de comprendre la ville et sa croissance. Puis elle ne devient qu'un moyen de la faire comprendre aux autres, en employant un langage métaphorique connu, aux images puissantes. Mais alors, la compréhension de l'objet métaphorisé n'est plus assurée par les sciences du vivant, mais bel et bien par les lois de l'économie ou de l'analyse urbaine. Ce serait être victime des jeux de langage que de s'en tenir aux similitudes évoquées plus haut, qui tiennent ainsi une partie de leur apparente vigueur de circonstances purement formelles.

On ne peut terminer cet exposé des pensées de la ville sans rappeler combien la réflexion théorique sur le fait urbain et sa croissance est de peu de poids par rapport aux dimensions qui donnent son poids et son importance à la question de l'extension territoriale de la commune de Lyon, à savoir la dimension politique et celle, plus terre à terre, qui concerne les intérêts matériels (fonciers, immobiliers...) mis en jeu par une telle extension. Ce sont aussi ces dimensions dont il faut interroger les ressorts pour mieux comprendre les enjeux de l'expansion spatiale.

B. Les problèmes de l'extension

Il est en effet deux points, tous deux abordés dans le chapitre événementiel qui a retracé plus haut l'histoire des découpages communaux, sur lesquels je souhaiterais maintenant revenir. Deux thèmes apparaissent très nettement dans les sources, et notamment dans celles où s'exprime le point de vue des opposants à la réunion des communes voisines à Lyon. Outre

¹⁸⁰⁸ L'auteur rappelle que l'opposition entre les deux systèmes, qui existe bel et bien, est historique,

ses enjeux géopolitiques nationaux, une telle mesure bouleverse en effet deux très importantes structures existantes. La première est juridique, c'est celle de la commune: à travers les pièces du débat, on peut comprendre quelle est la conception de l'association communale, le rôle et la place qui lui sont données. Cela n'est pas indifférent lorsque sur tout le siècle on constate la force et la pérennité de la revendication des "franchises municipales" à Lyon. La seconde est la structure immatérielle des valeurs urbaines, celle des terrains et des loyers, que l'agréation de nouveaux territoires met en question: au niveau local, c'est cette structure et sa complexité qui explique nombre de réticences ou d'enthousiasmes aux projets d'agrandissement de la commune de Lyon.

1. La remise en cause des structures communales

Que l'histoire contemporaine n'ait pas constitué le fait communal en objet d'histoire particulier, cela relève du constat. La commune est pourtant un objet d'étude pour les médiévistes ou les modernistes qui y voient notamment le moyen "*d'apprécier l'effort de nos ancêtres pour organiser la justice et l'ordre*"⁽¹⁸⁰⁹⁾, comme l'écrivit C.Petit-Dutaillis. Il est d'ailleurs remarquable que le travail d'éclaircissement accompli par ce dernier en 1945 s'arrête à la fin du XVIII^e siècle, comme tant d'autres⁽¹⁸¹⁰⁾. C'est que, comme il le dit, on ne parle plus de la même chose en traitant des "communes" de l'Ancien Régime et de celles de l'après Révolution Française, le terme ayant complètement changé de sens. Il n'empêche qu'après cette date, l'historien ne s'intéresse guère ni à la forme politique et administrative, ni au concept. Le seul ouvrage complet est celui d'un juriste, rédigé dans une perspective bien précise (présenter aux fonctionnaires les structures administratives) et qui ne doit rien aux interrogations de l'histoire urbaine ou politique. La réforme municipale de M.Bourjol⁽¹⁸¹¹⁾ contient pourtant les éléments

utilisée dans une perspective polémique, et non pas fondamentale ou essentielle.

¹⁸⁰⁹ PETIT-DUTAILLIS (Charles): Les communes françaises. Caractères et évolution des origines au XVIII^e siècle, Paris, Albin Michel, 1970, éd.or.1945, p.15.

¹⁸¹⁰ Citons par exemple l'ouvrage de Jacques MAILLARD: Le pouvoir municipal à Angers 1657-1789, ou celui de Maurice BORDES, Consulats et municipalités en Gascogne à la fin de l'Ancien Régime.

¹⁸¹¹ Paris, Berger-Levrault, 1975.

généraux qui permettent de mieux situer la commune et son évolution dans le concert de l'Etat national, en suivant minutieusement plus d'un siècle et demi de lois, de projets et de rapports.

L'histoire politique, l'histoire sociale ou l'histoire urbaine des XIX^e et XX^e siècles se sert souvent du cadre communal comme terrain monographique, mais sans interroger le concept et ses significations contemporaines. Cet état résulte bien évidemment des choix effectués, des priorités affichées, et "reprocher" une telle omission serait à la fois bien fat et bien naïf. Si ici on tente de s'attarder un peu sur le thème de la commune, c'est parce qu'il s'insère doublement dans la problématique générale. D'abord parce que l'invocation du fait communal est fréquente dans tous les textes produits au cours du débat centennal sur l'extension du territoire lyonnais⁽¹⁸¹²⁾. Mais aussi parce que, plus généralement, l'inscription spatiale de la commune doit poser des questions à qui traite de l'espace. On verra que ces questions ne sont pas vaines, et que l'idée qu'on se fait de la commune détermine nombre d'attitudes.

Rappelons d'abord ce que disait C.Petit-Dutaillis de la commune médiévale: *"La seule définition de la concession de commune au XII^e siècle, c'est la permission de s'associer par serment. Sans association par serment, il n'y avait pas de commune"* ⁽¹⁸¹³⁾. Cela a son importance, en particulier pour notre cas lyonnais: Lyon n'a en effet jamais été une "commune" d'Ancien Régime. Si en 1208 la rébellion des citoyens de la ville prit la forme d'une commune jurée et du serment d'alliance entre eux, cela fut sans lendemain, et les Lyonnais durent bientôt promettre de ne plus se livrer à quelque *"conspiration, serment de communauté ou consulat"* ⁽¹⁸¹⁴⁾. Lorsque les Lyonnais prêtent de nouveau serment en 1320, c'est un serment de fidélité au roi de France pour le rattachement de la ville au royaume, en échange de la reconnaissance de leurs *"libertés échanges et coutumes"*, mais sans qu'il soit jamais fait mention d'aucun octroi de commune. Ville libre mais ville royale, ville à échevinage, bonne ville, oui, Lyon l'était, mais sans commune.

La ville ne devient donc une commune qu'en même temps que tous les autres bourgs, villes et villages de France, avec le décret du 10 brumaire an II (31 octobre 1790) qui supprime toutes ces appellations pour les remplacer par le terme de commune. Auparavant, si le projet de Thouret avait introduit l'idée de nommer "commune" une circonscription territoriale (celle qui

¹⁸¹² Plus généralement, il faut souligner l'abondance du discours lyonnais sur les *"franchises municipales"* même en dehors de cette question particulière. On l'a déjà vu dans le chapitre précédent, on y reviendra dans le volume III.

¹⁸¹³ op.cit., p.35.

devait devenir le district), le mot n'avait de sens que pour désigner, au terme du décret du 14 décembre 1789, "*l'ensemble des habitants*" d'une municipalité (on parle alors "*d'assemblées de commune*" ⁽¹⁸¹⁵⁾). C'est donc en 1793 que la commune devient territoire, et entre dans le jeu spatial. Tout ne fut pas réglé pour autant, puisqu'il subsiste longtemps une certaine polysémie du terme, favorisée par l'existence de structures administratives telles que "*l'arrondissement communal*" créée en 1800, alors même que le terme de "*communauté*" est souvent préféré à celui de "*commune*" pour désigner les territoires des municipalités. C. Petit-Dutaillis notait d'ailleurs qu'aucune loi ni aucune constitution ne définissait le mot commune lorsqu'il écrivait son ouvrage en 1945. Ces incertitudes de vocabulaire sont redoublées par celles du concept, ou plutôt par ses variations. Il faut savoir ce que représente la commune pour mieux saisir les oppositions et les enjeux du débat de l'extension territoriale.

a) La commune, "société d'administrés"

L'expression "*société d'administrés*" est celle qu'emploie M. Bourjol ⁽¹⁸¹⁶⁾ pour désigner la conception officielle en vigueur sous le Premier Empire. La commune y est un centre de services publics, un rouage de la machine administrative étatique. Plus généralement, on peut avancer que c'est toujours de cette manière qu'elle est voulue par le pouvoir central et ses représentants. Qu'on se place en 1801 ou en 1885, sous une monarchie parlementaire ou une république conservatrice, cette même tendance se remarque. C'est elle qui, alimentée de toute la méfiance contre les villes en tant que dangers de "*sociétés partielles*" (J.J. Rousseau), se répercute de rapport de préfet en commissions interministérielles. C'est cette conception dont on trouve la traduction dans les manœuvres incessantes de l'Etat central pour diminuer ou délimiter la prise d'importance politique de la municipalité lyonnaise, comme de celle d'autres grandes villes. Ce qu'on appelle souvent la "tradition jacobine" de centralisation dépasse de loin un seul parti ou une seule mouvance idéologique. Est-il un gouvernement de notre large XIX^e siècle qui ne partage pas cette opinion exprimée par le député Vivier dans son rapport sur la loi municipale de 1837, "*l'action du corps municipal doit s'arrêter toutes les fois qu'en franchissant le cercle des intérêts privés de la commune elle toucherait aux intérêts des autres parties de la*

¹⁸¹⁴ Cité d'après LATREILLE (André) (dir.): Histoire de Lyon et du Lyonnais, Toulouse, Privat, 1975, p.104.

¹⁸¹⁵ Ces considérations générales et celles qui suivent sont essentiellement extraites des ouvrages sus-cités de C. PETIT-DUTAILLIS et de M. BOURJOL.

¹⁸¹⁶ Les expressions qui donnent leur titre aux paragraphes suivants sont empruntées au même auteur.

société"? ⁽¹⁸¹⁷⁾. En dehors de quelques fédéralistes de droite ou de gauche, la classe politique nationale développe ses variantes à l'intérieur de cet axiome. Cela ne se fait pas sans discussion, comme en attestent les débats autour des lois municipales votées tout au long du siècle, et notamment sur la question du rôle du maire, agent de l'administration ou incarnation de la volonté locale. Néanmoins, il ne fait guère de doute que le système légal ait toujours donné la primauté à la première de ces vocations, quelles que soient les adaptations personnelles ou conjoncturelles qui dans la pratique peuvent amener à la suprématie de la deuxième fonction.

C'est cette conception de la commune comme rouage administratif, comme structure localisée de gouvernement dont il faut améliorer l'efficacité que défendent les préfets, les commissions interministérielles, les ministres de l'Intérieur: on peut dire pour simplifier qu'elle est celle des serviteurs de l'intérêt d'Etat. On a assez insisté dans un chapitre précédent sur cette logique "géopolitique" pour ne pas y revenir en détail. Dans un même élan, qu'ils s'appellent De Brosses, Gasparin, Pascal ou Ducros, ces hauts fonctionnaires demandent la suppression de l'institution municipale et proposent l'outil adéquat pour y parvenir: l'augmentation du territoire communal qui doit servir de prétexte à l'établissement d'un régime particulier. Souvent, à la faveur des conjonctures troublées, ils rallient à leur cause la foule des conservateurs lyonnais qui en temps ordinaires eussent protesté contre la spoliation des droits municipaux: en 1851 comme en 1873, les députés conservateurs de Lyon (et notamment ceux d'obédience monarchiste) adhèrent aux projets gouvernementaux, quand ils ne devancent pas leur démarche. Parfois même, mais plus rarement, c'est toute une partie de l'opinion lyonnaise qui opine à ces mesures. Alors, à la faveur d'une aversion sociale contre la grande ville et ses fantômes de désordre ou d'une crainte particulière des classes dangereuses, c'est une logique d'efficacité administrative qui fait son chemin, comme au delà des opinions politiques, ancrée dans le terreau commun de la volonté d'adunation politique qui est un des principes fondateurs de tous les régimes du XIX^e siècle.

C'est entre deux régimes politiques que cette logique là va s'imposer avec le plus de clarté, comme pour montrer que ce qu'elle contient dépasse les régimes ou les appartenances partisans trop précises. C'est sous une république finissante qu'est votée la loi instituant un préfet de police dans l'agglomération lyonnaise, et c'est dans les premiers mois d'une monarchie impériale qu'est édicté le décret de réunion des faubourgs qui supprime l'élection du conseil municipal de Lyon. Durant les 18 années qui vont suivre, Lyon est au sens propre une société

¹⁸¹⁷ Séance de la chambre du 26 avril 1837, cité d'après M. BOURJOL, La réforme municipale, p.59.

d'administrés, gérée par un haut fonctionnaire dont la référence est la communauté nationale, et non le local.

Au début du siècle suivant, c'est G.Bussière, haut fonctionnaire de la préfecture du Rhône et rapporteur de l'enquête sur le projet Augagneur, qui vient résumer pour nous la place laissée à la commune dans cette conception. Sous la République, si les municipalités ont été rétablies dans leurs droits, et le citoyen (le Lyonnais surtout) dans les siens, la loi de 1884 et la pratique gouvernementale en font néanmoins de plus en plus un lieu de services publics, un élément d'un ensemble national. Une loi comme celle du 22 mars 1890 sur les syndicats de commune, qui pousse les communes à s'associer pour accomplir des tâches déterminées tout en les plaçant sous un contrôle étatique accru, vient sanctionner ce statut de la commune-rouage, au service de causes qui la dépassent.

Il est paradoxal que cette conception se manifeste cette fois au profit de Lyon, puisque le rapport de Bussières est une justification de l'action d'annexion entreprise par Augagneur. Ce paradoxe est pourtant parfaitement logique. On a vu comment le pouvoir central cessait de rechercher l'extension territoriale une fois que les conquêtes qui en étaient escomptées (pouvoirs de police et de tutelle générale sur la municipalité lyonnaise), étaient atteints, c'est à dire à partir de la loi de 1851. C'est toujours la même logique qui conduit Bussières, membre de l'administration d'Etat, à favoriser un regroupement qui doit servir "l'intérêt général". Bussières explique ainsi que *"Villeurbanne et Caluire <n'appartiennent> pas aux Villeurbannais et aux Caluiriens, que ces communes partie d'un organisme plus étendu, que, tout en gardant la gestion de leurs intérêts particuliers, elles ne <peuvent> s'isoler de l'intérêt général, et que leur division ou leur réunion à une autre commune <est> une affaire d'Etat, dans laquelle le pouvoir exécutif ou le pouvoir législatif <s'est>, selon les cas, réservé le dernier mot"* ⁽¹⁸¹⁸⁾. On ne saurait mieux rappeler au citoyen qu'il est un administré, et que des vérités supérieures gouvernent l'existence des communes. Dans la polémique qui oppose la municipalité de Lyon et celle de Villeurbanne ⁽¹⁸¹⁹⁾, une large part de l'attaque et de la défense des protagonistes repose d'ailleurs sur la qualité des services offerts par les communes (hygiène, instruction, secours), ce qui témoigne d'une conception de la commune comme "centre de services publics", forme moderne de la *"société d'administrés"*. Si l'on peut penser que ces arguments sont employés pour rentrer dans les catégories légitimes des autorités appelées à décider (efficacité,

¹⁸¹⁸ "Projet d'annexion à la ville de Lyon de territoires suburbains, rapport du commissaire enquêteur", annexe au Bulletin municipal de la ville de Lyon du 19 juillet 1903.

¹⁸¹⁹ Voir le rapport de la commission spéciale du Conseil Municipal de Villeurbanne du 25 mars 1903, ou le rapport du maire de cette commune du 31 juillet de la même année, qui répondent respectivement au projet d'Augagneur et au rapport du commissaire enquêteur.

rationalité...), il faut certainement aussi prendre en compte une acceptation de cette formule "légale" par les hommes qui gouvernent les communes. Ne serait-ce que parce que leur républicanisme (voir leur socialisme pour Augagneur ou Grandclément le maire de Villeurbanne) pousse leurs dirigeants vers une logique de progrès et d'amélioration des conditions de vie, les catégories du service et de l'efficacité semblent être rentrées dans leur conception de la commune. En quelque sorte, le pouvoir municipal adopte finalement les mêmes catégories politiques et technocratiques que le pouvoir central (adunation, recherche de l'efficacité, rejet des "*sociétés partielles*"), au fur et à mesure que ce pouvoir communal se structure et s'organise.

b) La c`mmune, "s`ciété de cit`yens"

C'est ainsi que s'exprime le décret des 10-11 juin 1793: "*Une commune est une société de citoyens unis par des relations locales*". Selon M.Bourjol, cette conception de la commune qui implique la participation et la liberté du citoyen n'a de vérité officielle que durant les premières années de la Révolution, avec de brefs retours lors de la Commune de 1871 ou d'autres séquences "révolutionnaires". Ce bref moment caractérisé par la démocratie directe, la direction collégiale et l'absence de séparation des pouvoirs ne résiste pas en effet aux tensions qu'il crée, on le sait. La constitution de l'an III met fin à cet état des choses, et les lois organiques de l'an VIII balayent ce qu'il en reste. A Lyon même, le modèle n'est déjà plus mis en application depuis les lendemains du Siège, et les administrateurs nommés se succèdent, d'état de siège en "bureau central". Cela n'empêche pas que cette conception de la commune soit à la base de la réflexion républicaine sur l'organisation politique et la démocratie dont la commune forme le premier maillon. Cela n'empêche pas non plus que cette conception de la commune, qui place les communes à la base de la pyramide politique de la Nation, demeure une référence pour ceux qui s'opposent aux projets de réforme territoriale et administrative de Lyon proposés par les différents régimes politiques au cours du siècle. Les manifestes des communes concernées, notamment dans les épisodes de 1832-34 et de 1849-52, manquent rarement à faire référence à la commune comme "*premier lieu de la société*" ⁽¹⁸²⁰⁾ ou comme "*plus solide appui de l'autorité publique*" ⁽¹⁸²¹⁾. La plupart du temps, de telles références semblent tenir du

¹⁸²⁰ Mémoire pour la commune de La Guillotière sur la question de la réunion des Brotteaux à la ville de Lyon, 1832.

¹⁸²¹ "Les commissaires délégués par les habitants de La Croix-Rousse (plateau) à M.le préfet du département du Rhône", 30 janvier 1833, Archives départementales du Rhône 1M 95.

rituel, ou d'une habile stratégie visant à montrer que c'est bien "*l'intérêt général*" qui est en jeu. Ce n'est que plus rarement qu'on rencontre une allusion explicite à la notion de "*société de citoyens*". Il est vrai que celle-ci accepte plusieurs déclinaisons.

Elle est d'abord utilisée par des corps, ou des individus, dont le républicanisme est évident. C'est le cas du Conseil Municipal de La Guillotière en septembre 1849, et sans doute de l'anonyme qui seize ans auparavant signait les Réflexions d'un citoyen de La Croix-Rousse, sur le rapport fait au Conseil Municipal de Lyon le 18 juillet 1833 par sa commission des intérêts publics. Pour ceux-là, "*restreindre le nombre des municipalités, c'est un retour à l'absolutisme, de quelque nom qu'on l'appelle*" ⁽¹⁸²²⁾. Pour eux, défendre la commune et la municipalité, conquêtes du Tiers-Etat en 1789, c'est défendre la République et la démocratie. Dans le contexte de 1849, pareil argument se comprend aisément. C'est encore dans le contexte particulier de l'Empire, puis des débuts tumultueux de la III^e République, que les républicains lyonnais font un abondant usage du thème des "franchises municipales", en plaçant au premier plan de celles-ci le droit des citoyens d'élire leur Conseil Municipal.

Mais ce sont plus généralement les libéraux qui revendiquent cette conception communale, et en particulier lorsqu'il s'agit de défendre les communes suburbaines face à la réunion ou Lyon face aux intentions gouvernementales. La plupart d'entre eux reconnaissent dans la commune le "*premier élément de la société*" ⁽¹⁸²³⁾, le lieu où se forment et se décèlent les capacités. Lorsque Laboulaye écrit en 1868 que la commune est "*l'école de la liberté*", dans la lignée des écrits de Stuart-Mill, il ne tarde pas à être suivi par le jeune Edouard Aynard de Lyon ⁽¹⁸²⁴⁾. C'est au plus fort du règne de la "société d'administrés" que Laboulaye pose les libertés municipales à côté de la liberté religieuse, d'association, d'enseignement, de la presse et des libertés industrielles et commerciales. Ils sont cependant bien peu à se réclamer de cette conception de la commune basée sur la liberté et la participation. Le désordre et le fédéralisme sont en effet de puissants repoussoirs dans les années troublées que connaît le XIX^e siècle. Ceux qui dans les faubourgs et autour de Lyon craignent la disparition de leur commune, ou ceux qui à Lyon s'effraient de la possible mise à mal de leurs "*franchises municipales*" ne sont pas nombreux à faire de cette conception libérale la pierre d'achoppement de leur opposition. La position d'un homme comme Arlès-Dufour, admirateur de Cobden, partisan farouche de

¹⁸²² Procès-verbaux du Conseil Municipal de La Guillotière, 26 septembre 1849, rapport de la commission spéciale.

¹⁸²³ Ch... A...: "De la réunion de Lyon et des communes suburbaines", Revue de Lyon, 15 septembre 1849.

l'association volontaire mais rallié à l'Empire et membre du conseil municipal nommé de Lyon entre 1855 et 1867, vient attester que l'adhésion au libéralisme économique n'entraîne pas automatiquement la défense des libertés municipales, et qu'il existe des enjeux et des intérêts supérieurs qui peuvent justifier l'éradication de ces dernières. De toutes façons, le "citoyen" des libéraux n'est pas l'individu dans son absolu. On sait la balance qu'ils tiennent entre la liberté et l'égalité. La première est digne de toutes les attentions, la seconde de toutes les méfiances. C'est la responsabilité qui doit tempérer le mariage des deux éléments. Aussi le citoyen des libéraux est-il caractérisé par certains attributs qui font de lui un responsable, dont le principal est la propriété.

L'attachement au *self-gouvernement* est sous le Second Empire le lieu de la convergence entre libéraux, monarchistes ou républicains. Le manifeste de Nancy en 1868 en témoigne, que signent aussi bien Guizot ou De Falloux que les "Trois Jules" (Ferry, Favre et Simon). C'est sur le contenu même de la notion de citoyens que se fait le clivage. Entre les franchises municipales dont se réclament les hommes de Juillet et celles que revendiquent les conseillers municipaux démissionnaires de 1873 ⁽¹⁸²⁵⁾, il y a tout un monde, et toute la question de l'étendue du suffrage et des qualifications nécessaires pour être citoyen. Pour les uns, il s'agit de laisser aux notables le droit de gérer leur "territoire", pour les autres de participer aux libertés essentielles qui fondent la démocratie. Il ne faut pas se laisser abuser par la permanence du vocable de "citoyen" et la vigueur avec laquelle chacun l'agit sans discontinuer au cours du siècle. Si incontestablement il y a là une revendication commune il y a surtout une utilisation polémique du terme, et par dessus tout une différence de fond entre deux conceptions de la citoyenneté communale. Pour les libéraux, de Locke à Laboulaye, on est citoyen parce que propriétaire. C'est aussi l'opinion la plus largement répandue.

c) La commune, "société de citoyens-propriétaires"

Tous nos acteurs locaux se rencontrent finalement dans cette conception de la commune, qui se caractérise par la dépendance entre le statut social et celui de citoyen et par la prépondérance donnée à la défense des intérêts locaux dans les fonctions des autorités municipales. Cette conception est caractérisée par une double limite: celle qui sépare le citoyen

¹⁸²⁴ AYNARD (Edouard): Le suffrage commercial et la situation politique à Lyon, Lyon, s.e., 1869.

¹⁸²⁵ Sans parler de celles que réclament les conseils municipaux de la Restauration, qui entendent par là le retour aux privilèges ou réglementations d'Ancien Régime.

du non-citoyen (d'abord le cens, puis la résidence, enfin le sexe), et celle qui sépare l'intérêt local de l'intérêt national.

Ces limites sont celles de la pratique légale de la commune, telle qu'elle est mise en place à partir de la Restauration. A la société d'administrés de l'Empire succède une formule qui laisse sa place à une certaine dose de *self-government*, mais toujours contenue par une soigneuse partition entre l'intérêt local, défini comme relevant des "*intérêts privés*" et l'intérêt national, conçu comme "*intérêt public*". L'un relève de la commune, l'autre de l'Etat. Le député Vivien, rapporteur de la loi municipale de 1837, était particulièrement clair sur la séparation de ces deux sphères, et c'est en ces années de monarchie censitaire que se précise la notion d'"*intérêt communal*", à partir du concept de l'intérêt privé et dans la référence au droit privé. La sphère d'action et d'autonomie de la commune est ainsi très clairement précisée, et certaines mesures contrôlées par le gouvernement (nomination du maire, approbation du budget...) viennent prévenir toutes velléités de dépassement des frontières du local.

Encore n'est ce pas à n'importe qui qu'est confié l'exercice de cette autonomie: c'est à partir d'un seuil de cens, ou de notabilité, que l'individu peut devenir citoyen ⁽¹⁸²⁶⁾. Ceux-là sont en effet à la fois ceux qui sont intéressés (par le devenir de leurs propriétés, de leurs industries ou négoce) aux affaires de la commune, dans le droit fil de la conception médiévale du Consulat, ceux qui y ont un intérêt de copropriété et donc un droit de regard, selon les raisonnements de la conception libérale à l'anglaise ou à la 1789, et enfin ceux qui ont besoin que l'ordre y règne, dans une préoccupation conservatrice cette fois. Cette énumération rapide des "motifs" de cette conception communale, si l'on veut bien y joindre la référence jacobine et républicaine à la petite propriété comme facteur et ferment de l'égalité ⁽¹⁸²⁷⁾, permet de couvrir un large éventail d'opinions politiques et de comprendre l'omniprésence séculaire du modèle.

Qu'il s'agisse du projet proposé par de Martignac en 1829, ou de la loi municipale de 1837, on reste dans cette conception de la commune qui privilégie la gestion et la conservation d'un "patrimoine" d'ordre privé. Les lois municipales de 1855, 1871 ou 1884, au-delà de leurs différences ou des nouveautés qu'elles introduisent (élargissement du suffrage), participent de la même conception générale, de cette partition entre le général et le local, le public et le privé. La logique de la conception du "citoyen-propriétaire" perdure, cantonnant la commune dans la sphère de la spécialité locale, au bénéfice de l'élargissement des compétences de l'Etat. Qu'il s'agisse de faire régner l'ordre social, de contenir les tensions d'intérêts ou de faire échec à la

¹⁸²⁶ Cf. André-Jean TUDÉSQ, Les grands notables en France(1840-49).

¹⁸²⁷ Même si, comme chez Michelet, il est surtout question de propriétaires paysans dans cette tradition.

contestation politique ⁽¹⁸²⁸⁾, et plus généralement de rendre possible l'élargissement et le maintien des compétences du pouvoir central (c'est à dire de faire oublier au citoyen-proprétaire qu'il est avant tout un administré), c'est toujours sous l'auspice des "intérêts locaux" que les lois municipales et les pratiques gouvernementales, placent la commune. C'est dès lors comme une conséquence de ce primat accordé à la conservation des propriétés et des intérêts acquis que la réunion de communes s'avère si délicate. Malgré l'insistance des hauts fonctionnaires et des gouvernements (les préfets ou les ministres), en dépit des conjonctures favorables (turbulences sociales et politiques de 1817, 1831, 34) qui auraient pu faciliter l'aboutissement des projets gouvernementaux de soumission de la municipalité lyonnaise, la forme quasi-privée de la commune reste longtemps intouchable. En contrepartie du cantonnement des intérêts qu'elle opère (entre le communal et le national, le privé et le public, l'apolitique et le politique), la loi introduit en effet toutes les procédures (enquêtes, consultations du Conseil Municipal) qui permettent l'expression de ces intérêts privés cantonnés dans le "communal". La défense des intérêts locaux est ainsi la monnaie d'échange de la subordination de la commune. Une des conséquences de cette protection légale est d'ailleurs l'extrême réticence à admettre les fusions ou séparations de communes ⁽¹⁸²⁹⁾: *"La suppression d'une commune est une sentence de mort civile: la distraction ou le fractionnement participent du même caractère"*, déclarait encore le député Vivien dans son rapport sur la loi municipale de 1837. Cette position de principe permet de comprendre l'échec des tentatives de Gasparin (dès avant le vote de la loi, il est vrai), puis l'abandon de tout projet de réunion et de réforme de la municipalité lyonnaise jusqu'à la fin de la monarchie de Juillet, comme on l'a vu plus haut.

Le débat autour de l'extension du territoire communal lyonnais permet de mesurer l'écho de ce qui est une norme officielle. C'est bel et bien à cette conception communale que se rattachent les intervenants de notre débat sur l'extension de Lyon. Et si lentement on assiste à

¹⁸²⁸ M.Bourjol parle de la *"décentralisation de la contestation"* que véhicule la conception libérale de la commune, au confluent de la pensée monarchiste et du développement de la réflexion sur la souveraineté nationale (Montesquieu). Il s'agit à la fois de nier toute préoccupation politique à l'administration communale, et de se servir des querelles de clocher pour détourner la contestation politique en dehors du lieu du pouvoir central. On peut suivre la trace de cette seconde préoccupation de Martignac à Alain Peyrefitte. De Martignac, dans son projet de réforme communale de 1829 est suffisamment explicite sans faire appel à des sources plus proches de nous. Voici en effet ce qu'il dit aux députés en février 1829: *"Le mouvement des esprits est difficile à contenir. Dirigez-le avec prudence, divisez-le pour rendre son action moins vive et moins pressante....Concentré au centre de la monarchie, tendant vers un but unique, cette activité croissante peut offrir des dangers. Appelez-la sur tous les points; donnez lui des aliments divers; ce n'est qu'ainsi que vous pourrez l'affaiblir et la rendre salutaire"*. La sphère du local est un de ces aliments.

la définition et à la recherche d'un "intérêt communal général", la référence à la propriété et aux intérêts privés ne cesse d'être présente.

Dans un premier temps, il est patent que le modèle de la *"société de citoyens-propriétaires"* est celui qui ordonne les comportements des acteurs locaux du débat, qu'ils soient responsables municipaux ou citoyens appelés à se prononcer à l'enquête. A Lyon, dans les faubourgs ou les communes environnantes, c'est là qu'est le noeud de tout débat ⁽¹⁸³⁰⁾. Que disent en effet les représentants de la section de La Croix-Rousse en 1833 face aux attaques des sécessionnistes de Saint-Clair et Serin? *"Des esprits superficiels se persuadent (...) trop aisément qu'on puisse à volonté briser les liens qui les ont formées <les communes>, tandis que la moindre association commerciale ou la moindre existence civile reposent en sûreté sous la protection des lois. Considérées sous le rapport des relations locales, des besoins, des droits, des devoirs qui animent entre eux les habitants, les communes composent un genre d'association non moins respectables (...) des biens, des droits, des espérances, une multitude d'intérêts ont été mis en commun. Des positions se sont établies, des besoins ont été créés, des combinaisons de toute sorte se sont organisées, des voies d'industrie se sont ouvertes, de publics établissements se sont élevés sous la foi de l'association et de la stabilité; des impôts de famille ont été appropriés dans leur forme, ainsi que dans leur mesure, aux nécessités produites par la réunion; on ne saurait toucher à la communauté sans bouleverser tous ces éléments de vie, sans compromettre les intérêts communs et les intérêts privés, sans troubler l'administration de ces difficiles fonctions, sans se jeter dans des embarras toujours fâcheux"* ⁽¹⁸³¹⁾. A La Guillotière en 1832, on ne parle pas autrement. *"La stabilité des limites d'une commune est pour les citoyens un besoin et une garantie à la fois"* dit la commission spéciale du Conseil Municipal, et modifier ces limites c'est *"compromettre des droits acquis, froisser des intérêts et des*

¹⁸²⁹ Dans ces cas, en plus de l'enquête, la procédure des *"commissions syndicales"* à mettre en place dans les parties concernées est rendue obligatoire en 1871.

¹⁸³⁰ Et pas seulement à Lyon d'ailleurs, puisqu'à Saint-Etienne en 1852, les communes suburbaines se défendent contre les prétentions stéphanoises en des termes presque semblables. *"Les communes ne sont pas seulement, suivant les principes de notre droit public, une fraction administrative, mais elles ont encore une existence qui leur est propre: elles sont constituées aux yeux des lois qui nous régissent comme autant de personnes civiles. Chaque commune est considérée comme un être moral qui, pris abstractivement, diffère essentiellement des membres dont il est composé (...). Les communes ont en effet des intérêts qui leur sont propres, une vie qui leur est particulière. Elles correspondent dans l'ordre politique, à la famille dans l'ordre social"* Mémoire pour les communes d'Outre-Furens, Montaud, Valbenoîte et Beaubrun, contre le projet de leur réunion totale ou partielle à Saint Etienne, cité par André VANT in Imagerie et urbanisation..., op.cit., p.71.

¹⁸³¹ "Les commissaires délégués par les habitants de La Croix-Rousse (plateau) à M.le préfet du département du Rhône", 30 janvier 1833, Archives départementales du Rhône 1M 95.

affections, entraver des relations utiles" ⁽¹⁸³²⁾. Dans l'affaire de Serin en 1832-33, les opposants à l'érection en commune séparée disqualifient les pétitionnaires sécessionnistes et leurs partisans en mettant en évidence le fait que la majeure partie d'entre eux n'est pas propriétaire ⁽¹⁸³³⁾. C'est dans le droit fil de cette logique de la défense des intérêts locaux, définis par les propriétés et le patrimoine qu'on doit situer tous ces longs plaidoyers sur *"la ruine"* des propriétés et des commerces que causerait la réunion, qui encombrant en cette première moitié de siècle les argumentaires des conseils municipaux et des opposants à la mesure. A Lyon même, les adversaires de la réunion se réfèrent aux mêmes notions. Le conseiller Hodieu en 1849, reprenant des thèses déjà mises en valeur au Conseil Municipal en 1832-33 parle de la même façon *"des droits acquis, de la possession, des contrats de tous genres qui se sont formés sous la foi de l'état actuel, et depuis plusieurs générations"*, et annonce la *"révolution financière"* qui *"attaquera au vif"* toute la fortune immobilière et le commerce de Lyon si la réunion devait se produire ⁽¹⁸³⁴⁾, néfaste dans ses effets comme le sont tous les bouleversements. La référence majeure, on l'a saisi, c'est le patrimoine, la propriété, et les allusions fréquentes à la *"famille"* que forme la commune vont toutes en ce sens. Comme le conclut le rapporteur d'une (nouvelle) commission spéciale du Conseil Municipal de La Guillotière en 1833, le droit de cité est un *"droit acquis et inviolable comme une propriété"* ⁽¹⁸³⁵⁾.

Mais ce ne sont pas seulement les adversaires de la réunion qui font usage de cette modélisation, sans quoi on pourrait y voir une invocation à la fonction étatique de protection de la propriété, entreprise dans un contexte de polémique pour arracher le soutien public. Chez les partisans de la mesure, ce sont les mêmes arguments qui sont produits, mais plus encore les mêmes concepts qui ordonnent les prises de position. Les pétitionnaires de 1832 pour la séparation de Serin et Saint-Clair de La Croix-Rousse en fournissent l'exemple achevé, eux dont le but est d'échapper à l'octroi, de diminuer le montant de leurs impôts et patentes et d'augmenter les valeurs de leurs propriétés ou les bénéfices de leur commerce. Il est clair que le fait communal est pour eux un fait de propriété. A leurs adversaires qui leur reprochent le petit

¹⁸³² Mémoire pour la commune de La Guillotière sur la question de la réunion des Brotteaux à la ville de Lyon, 1832.

¹⁸³³ Archives Nationales, F²II Rhône 1, lettre au ministre du Commerce et des Travaux Publics reçue le 19 septembre 1833.

¹⁸³⁴ Lettres d'un conseiller municipal de Lyon sur le projet de réunion à cette ville des trois communes suburbaines, Lyon, s.e., 1849. Quatre "lettres" publiées dans le Courrier de Lyon les 15, 16, 17 et 20 septembre 1849.

¹⁸³⁵ Procès-verbaux du Conseil Municipal de La Guillotière, 9 juillet 1833.

nombre de signataires de la pétition de 1832, ils répondent *"il eut peut-être fallu faire intervenir dans les réclamations écrites les femmes et les enfants, les ouvriers, les domestiques, etc....! On s'en est tenu, comme il est de bonne règle et d'usage, à la notabilité propriétaire et industrielle, et cette notabilité a derrière elle toute la population"* ⁽¹⁸³⁶⁾. Comment mieux dire le lien entre les droits civils et les droits politiques et le statut capital de la propriété dans tout ce qui concerne le fait communal? Les revendications des mêmes individus à l'enquête publique de juin 1833 se résument pour l'essentiel à un amoncellement de récriminations sur l'impôt foncier, les impôts mobiliers, l'octroi, les portes et fenêtres, les patentes et la nécessité de la liberté d'entrepôt de liquide et de marchandises ⁽¹⁸³⁷⁾. La chose n'est pas particulière aux sécessionnistes de La Croix-Rousse. On a déjà exposé plus haut les raisons bien matérielles qui poussent les propriétaires des Brotteaux à entreprendre leurs démarches de séparation en 1831, 38 ou 46. A Lyon même, le maire Prunelle conçoit la réunion comme un moyen d'améliorer la valeur d'un patrimoine (celui des Hospices notamment), de participer à l'essor de la rive gauche du Rhône comme on participe à une société industrielle nouvelle ou plus largement de sauvegarder la représentation des intérêts privés par la forme municipale ⁽¹⁸³⁸⁾. D'ailleurs, ce même Prunelle estime l'intérêt différentiel de la réunion grâce à une analyse coût-bénéfice au terme de laquelle la réunion des Brotteaux s'avère intéressante, et celle de La Croix-Rousse non rentable ⁽¹⁸³⁹⁾. Là même où se lit une amorce de réflexion autour de l'intérêt communal, conçu comme un intérêt général distinct, pensable en dehors des intérêts particuliers et qui s'exprime par des considérations sur *"l'avenir"* et la *"prospérité"* de Lyon, c'est toujours en terme de faire-valoir de terrains et de rendement des propriétés qu'il continue de s'exprimer. N'oublions pas que c'est encore Prunelle qui assimile la commune à une société industrielle en acceptant le droit des habitants des Brotteaux à ne pas prendre part au remboursement de la

¹⁸³⁶ Observations sur les inconvénients qu'il y aurait à ériger en communes particulières les deux sections de Saint-Clair et Serin, avec la réponse manuscrite des commissaires des sections de Serin et de Saint-Clair, Lyon, s.e., 1833, Archives départementales du Rhône, 1M 95.

¹⁸³⁷ Archives départementales du Rhône, 1M 95, déposition d'Auguste Perret, propriétaire à la Boucle (Saint Clair) à l'enquête de juin 1833.

¹⁸³⁸ N'oublions pas qu'alors (27 septembre 1832) il présente la réunion des Brotteaux comme le premier pas vers la réunion des faubourgs, seule solution pour éviter que le gouvernement ne se décide à faire passer le pouvoir municipal aux mains du préfet pour faire régner l'ordre à Lyon et alentours après les troubles de 1831.

¹⁸³⁹ Archives Municipales de Lyon, Procès-verbaux du Conseil Municipal, 25 juillet 1833.

dette de Lyon ⁽¹⁸⁴⁰⁾: le modèle privé, celui qui place la propriété au premier rang des objets à considérer, reste dominant dans la réflexion sur la commune, mâtiné d'influences capitalistes.

C'est cette conception communale qu'il faut sans doute garder à l'esprit pour comprendre comment les localités réagissent souvent de façon contradictoire aux projets gouvernementaux (ainsi des attermolements des municipalités lyonnaises sur la question de la réunion de 1806 à 1852). Parler d'esprit communal ou d'esprit de clocher, dans une hypothèse culturaliste, ou de sentiment d'appartenance dans une perspective ethnologique, ne permet pas de comprendre les rebondissements de la question communale. La référence "économico-politique" me semble ici plus pertinente et plus explicative. En un deuxième temps, dans la deuxième moitié du siècle en gros, la référence patrimoniale qui est la clé du système de la société des "*citoyens-propriétaires*" ne va pas disparaître, mais se modifier. Les modèles communaux repérables au long de la III^e République tiennent de l'alchimie entre le citoyen, l'administré et le propriétaire.

d) Vers la c`llectivité territ`riale

L'émergence du thème de l'intérêt communal comme entité spécifique non réductible à la somme des intérêts des citoyens commence timidement avec les conjectures des municipalités de Juillet sur l'avenir de la commune. Elle se poursuit et s'affine par la suite, tant sous l'effet des conjonctures locales (suppression de l'autonomie communale de 1852 à 1870 et apogée de la "*société d'administrés*" dans la conception gouvernementale de l'administration municipale) qu'au travers des questions importantes d'aménagement (chemin de fer, aménagements urbains) ou sous le coup des modifications des situations politiques (introduction du suffrage universel masculin). Une telle émergence doit aussi être replacée dans le contexte de la continuité de la réflexion d'économie politique autour du thème de la liberté et du rapport entre intérêt public et privé. Lentement, dans l'école libérale ou chez les socialistes, de Sismondi à Stuart-Mill en passant par De List, le principe de l'identité naturelle de l'intérêt privés et de l'intérêt public est remis en cause ou amendé. Une telle modification conceptuelle ne peut rester sans conséquence sur la conception de la commune, société d'individus constituée en personne civile, pour laquelle prévalait jusqu'alors la question des intérêts privés, tant au niveau légal qu'à celui des pratiques locales. De tout cela, le modèle de la "*société des citoyens-propriétaires*" ne peut sortir totalement indemne.

¹⁸⁴⁰ "*Cette condition est de droit commun dans toute formation de société nouvelle*", Archives Municipales de Lyon, Procès-verbaux du Conseil Municipal, 29 juillet 1832.

Il semble en fait que le changement ne soit pas linéaire, ni simple, ni global. Un clivage semble se faire jour d'une part entre les citoyens-propriétaires eux-mêmes et ceux qui les gouvernent et les administrent, d'autre part entre les citoyens-propriétaires selon les situations. Les moments de discussion des années 1873-77 et la question du Grand Lyon à partir de 1903 permettent de saisir ces décalages.

La demande en érection de commune des propriétaires de la section de Cuire, puis de celle de Caluire ⁽¹⁸⁴¹⁾, qui surviennent en septembre 1871, semblent familière à qui a lu les demandes analogues des Brotteaux, de Serin ou de Saint-Clair dans les années 1830. C'est la même invocation de l'éloignement, de l'incompatibilité sociale des populations. C'est surtout la même logique communale, troublée par l'irruption du suffrage universel. En effet, les "*propriétaires*" ⁽¹⁸⁴²⁾ semblent surtout motivés par le basculement que la politisation de la vie communale a provoqué dans le mode de gestion de la commune: alors que ce sont les "*paysans*" qui payent le plus d'impôts, ce sont les "*ouvriers*", plus nombreux (et concentrés dans les deux autres sections de la commune, disent les pétitionnaires), qui dominent le conseil municipal et imposent leur volonté, à l'image du dernier tarif d'octroi "*inique*" qui a taxé des produits utilisés par les seuls agriculteurs. Tous les conflits spécifiques invoqués (tarif d'octroi, querelle sur l'enseignement laïc, impôts "*vexatoires*", situation politique tendue depuis le 4 septembre 1870) semblent en fait résumés par ce basculement général: la commune n'est plus dirigée par les copropriétaires, mais par la majorité des votants. Dans le nouvel état politique, les "*citoyens propriétaires*" ont plus de mal à faire entendre leur voix.

C'est dans une adaptation à la nouvelle situation qu'ils arrivent pourtant à défendre les intérêts de leur propriété qu'elle soit industrielle, foncière ou commerciale. Les registres de l'enquête qui a lieu au milieu de l'année 1874 sur la réunion à Lyon de Saint-Rambert, Villeurbanne, Vénissieux et Villeurbanne en attestent. On y retrouve les mêmes craintes, le même enchaînement fatal que celui qui a été décrit et redouté depuis le début du siècle par les communes visées dans les procédures de réunion: hausse des impôts et taxes, disparition de la rente de situation due à la situation en dehors de l'octroi lyonnais, exode des locataires, des industriels ou des fermiers ⁽¹⁸⁴³⁾, tels sont les motifs d'opposition à la réunion à Lyon. Aux

¹⁸⁴¹ Ces sections, rappelons-le, font partie de la commune de Caluire qui jouxte Lyon au Nord.

¹⁸⁴² Archives Municipales de Lyon, WP 528, pétition du 11 septembre 1871. Les appellations professionnelles affichées sur la pétition ne laissent apparaître que très peu de cultivateurs, contrairement au texte qui parle de "*section agricole*" de la commune. Le rapport du commissaire enquêteur souligne la présence sur les coteaux de Saône des villas "*appartenant pour la plupart aux notabilités commerciales ou industrielles lyonnaises*".

propriétaires, aux industriels (Bergier, tissage mécanique, 160 ouvriers), aux artisans (le tuilier Cheze, qui dit qu'il s'est installé à Villeurbanne pour échapper à l'octroi sur le charbon et sur les subsistances), se joint alors la foule des ouvriers de Villeurbanne mobilisés sur le thème de la vie chère. Comme l'a noté Bernard Meuret ⁽¹⁸⁴⁴⁾, il y a convergence des populations villeurbannaises pour le status quo. Sur les 7474 habitants (au recensement de 1872), 2280 environ se déclarent opposés à l'annexion, c'est à dire la quasi totalité de la population masculine et majeure appelée à se prononcer. L'élargissement du suffrage assure ainsi, avec l'élargissement de la notion de l'intérêt communal au-delà du cercle restreint de la propriété (notamment en direction des ouvriers et de leur existence quotidienne) la continuité du discours sur la défense des intérêts acquis. Les "*citoyens-propriétaires*" ont en quelque sorte rallié à leur cause cette population que leurs émules de Serin vouaient à suivre les "*notabilités*" en 1832.

C'est cette même défense de l'intérêt local "élargi" qui est déployée par la municipalité de Villeurbanne en 1903. Tout en s'insérant dans des arguments nouveaux de défense, en s'efforçant de prouver l'efficacité administrative de la commune (instruction, sécurité, hygiène et salubrité, assistance), le Conseil Municipal de Villeurbanne axe sa défense sur "*les bénéfiques et les charges que l'Annexion créera au Villeurbannais*", en précisant bien qu'il s'agit "*de la partie capitale de notre rapport*" ⁽¹⁸⁴⁵⁾. C'est à cet appel à la défense des intérêts particuliers que l'Assemblée Nationale se montre sensible, en dénaturant le projet Augagneur jusqu'à son retrait par Herriot. Néanmoins, la moindre participation des habitants à l'enquête publique de 1903 (2417 déclarations, dont cinq en faveur du projet, pour un nombre d'électeurs inscrits de 5945 et 29220 habitants en 1901) est un signe d'échec relatif de l'élargissement du thème de l'intérêt communal entrepris depuis 1870, mais aussi un signe de la conscience croissante d'une intégration de la commune dans un ensemble lyonnais qui dépasse les territoires juridiques. C'est pourtant cette défense de l'intérêt communal comme somme des intérêts particuliers acquis qui va l'emporter face à la problématique de l'intérêt communal comme intérêt général, que s'est alors emparé le Conseil Municipal de Lyon.

Poursuivant en cela une évolution engagée au début des années 1830, le projet Augagneur -indépendamment de toutes ses connotations politiques ou financières- se place

¹⁸⁴³ Archives Municipales de Lyon, WP 528, trois registres.

¹⁸⁴⁴ MEURET (Bernard): Le socialisme municipal, Villeurbanne 1880-1982. Histoire d'une différenciation, Lyon, PUL, 1982.

¹⁸⁴⁵ Rapport de la commission spéciale lu au Conseil Municipal le 25 mars 1903. Mais le recours à ce modèle d'estimation du bien-fondé de l'annexion est encore plus net dans le rapport du maire de juillet 1903, où l'argumentation repose toute entière sur un parallèle "avant-après" des montants des taxes et impôts.

dans la perspective de l'évolution de la cité, sa prospérité étant définie comme le but commun de ses habitants. Que le maire choisisse comme cri de ralliement l'invocation du titre de deuxième ville de France est significatif de cette conception globale de l'intérêt communal, non pas comme la somme des intérêts particuliers mais comme un nouvel élément différent de cette simple somme. Une telle problématisation doit sans doute largement aux phénomènes généraux qui ont progressivement replacé Lyon dans un circuit de contact et de concurrence dans la deuxième moitié du siècle, et qui favorisent l'éclosion de tout un discours sur la localité à partir de ces mêmes années 1830 (voir le volume III de cette thèse). La conceptualisation de l'intérêt de la cité me semble être une des facettes de ce mouvement général de définition des identités ou des cercles de référence. On le verra, le discours d'aménagement urbain s'infléchit lui aussi dans ce dernier tiers de siècle vers la conception d'un projet d'ensemble, malgré les résistances toujours vives des "intérêts locaux" ⁽¹⁸⁴⁶⁾. D'un autre côté, certaines conjonctures locales, comme par exemple les travaux d'aménagement menés de l'extérieur par l'administration du Second Empire ⁽¹⁸⁴⁷⁾ concourent sans doute à briser en partie le pouvoir et les récriminations du groupe de propriétaires fonciers et immobiliers qu'on a vu si puissants en 1832-33. De tout cela, le discours sur l'intérêt communal se trouve facilité, et parvient finalement à effacer lentement les rivalités entre arrondissements, qui sont le principal niveau d'expression des intérêts locaux depuis 1870 et surtout 1884. Le consensus qui se manifeste au Conseil Municipal de Lyon en faveur du projet Augagneur, des libéraux aux radicaux en passant par les socialistes, peut ainsi se faire au nom de cet intérêt lyonnais considéré dans la longue durée. Et si Herriot renonce au projet par la suite parce que, dit-il, il ne veut pas "*compromettre les intérêts lyonnais*" ⁽¹⁸⁴⁸⁾, c'est bien face à la défense par l'Assemblée Nationale des intérêts acquis des particuliers suburbains qu'il capitule, et non pas sous la pression de propriétaires lyonnais qui souhaiteraient conserver la structure existante des valeurs foncières et immobilières. La politique de convention qu'il mène ensuite illustre cette nouvelle notion d'intérêt commun dynamique, projeté dans l'avenir, cette fois au niveau de l'agglomération toute entière.

Cette extension de la conception du lien qui unit les membres d'une même commune, mais aussi les communes entre elles, doit être reliée à la poursuite des réflexions juridiques ou d'économie politique sur l'intérêt général et particulier. Ainsi, les communes ne sont plus autant

¹⁸⁴⁶ Voir le deuxième volet de ce chapitre, "la croissance dans la ville".

¹⁸⁴⁷ Qui sut en partie traiter avec la société des "administrés-propriétaires" en lui fournissant des garanties en matière de conservation des intérêts acquis (rénovation du centre face à la concurrence de la rive gauche du Rhône).

respectées par la loi de 1884 que par celle de 1837: si le cantonnement entre souveraineté nationale et intérêt communal est toujours aussi strict, la nouvelle loi municipale est bien moins réticente quant à la fusion des communes, attitude que confirme la loi de 1890 sur les syndicats communaux. Cela traduit une prise en compte des relations entre communes. Les raisonnements en termes de compensation ou d'équité que le socialiste Victor Augagneur produit à l'appui de son projet d'annexion ne sont pas sans rappeler quelques uns des points développés par l'école solidariste qui se groupe autour de Léon Bourgeois à partir des années 1890 ⁽¹⁸⁴⁹⁾. Les situations de "*quasi-contrat*" évoquées par celui-ci sont d'ailleurs les conséquences d'une "*association de fait ou de voisinage*" que la situation des communes au sein d'une conurbation illustre de belle façon. D'autre part, dans la ligne d'un grand mouvement séculaire d'aménagement, qui mène des alignements aux percées urbaines du Second Empire, le sacro-saint principe de la propriété privée est de plus en plus souvent remis en cause dans le contexte juridico-légal par la multiplication des lois d'expropriation et des déclarations d'utilité publique ⁽¹⁸⁵⁰⁾. Ce travail juridique et jurisprudentiel trouve son apogée avec les travaux de L.Duguit ⁽¹⁸⁵¹⁾ qui subordonne la propriété individuelle à l'intérêt social. S'il n'y a pas une adhésion universelle à ces évolutions, de telles modifications juridiques ou conceptuelles enlèvent un peu de son aura à la "*société de citoyens-propriétaires*".

En effet, alors qu'en 1830 et jusqu'en 1870 l'invocation du droit privé par les "annexables" relevait de la formule magique, les affaires de 1874 ou 1903 montrent -malgré leur échec-, les progrès de la notion de l'intérêt communal pensé comme intérêt social ⁽¹⁸⁵²⁾. Tout en

¹⁸⁴⁸ Procès-verbaux du Conseil Municipal, 4 février 1907 par exemple.

¹⁸⁴⁹ La solidarité, Paris, 1897, Essais d'une philosophie de la solidarité, Paris, 1902. Notons par exemple que l'enrichissement aux dépens d'autrui par l'acquisition de valeurs indûment percues, exposé par les solidaristes, est un des arguments d'Augagneur qui dit que Villeurbanne profite des investissements et des dépenses de Lyon à travers la hausse des loyers et des terrains.

¹⁸⁵⁰ On l'a déjà dit, ce mouvement se fait dans un conflit plus ou moins ouvert, dans lequel les propriétaires mènent la vie dure aux aménageurs, sociétés immobilières ou pouvoirs publics. Voir par exemple l'article de Michel LACAVE "Stratégies d'expropriation et haussmannisation: l'exemple de Montpellier", Annales ESC, 1980, n°5 ou DARIN (Michel): "Les grandes percées urbaines du XIX^e siècle: quatre villes de province", Annales ESC, mars-avril 1988.

¹⁸⁵¹ Les transformations générales du droit privé depuis le code Napoléon, Paris, 1912. Charles Gide parle à propos de ce même auteur de "socialisme juridique" en le situant dans la lignée des solidaristes (Charles GIDE et Charles RIST: Histoire des doctrines économiques des physiocrates jusqu'à nos jours, Librairie du recueil Sirey, 1947, p.632).

¹⁸⁵² Il ne s'agit pas de prétendre que ce qui est revêtu alors du terme d'intérêt communal va effectivement dans le sens d'un gain de bien-être et de prospérité pour tous les membres de la commune. En 1903 comme en 1832, ceux qui à Lyon défendent ou soutiennent l'annexion (industriels, commerçants) peuvent aussi être mus par cette idée de mettre fin à la "rente concurrentielle" dont jouissent les faubourgs et les

s'efforçant de prouver aux "*citoyens propriétaires*" de Villeurbanne que leurs intérêts privés sont en fait servis par l'annexion (en terme de services nouveaux que pourra leur fournir la grande ville), les documents "annexionnistes" des deux affaires font en effet la part belle à la dénonciation de l'esprit de localité et de ses exagérations, à la nécessité de considérer l'intérêt de l'agglomération urbaine et du pays. Les républicains ou les socialistes de 1903 ne parlent pas autrement que les hommes de l'ordre moral en 1874. Mieux encore, Victor Augagneur se place explicitement dans la lignée du projet de 1849 et du décret de 1852 en citant largement le rapport que le très gouvernemental Vauxonne avait alors présenté au Conseil Général. Le rapport du commissaire-enquêteur Bussièrès procède de la même manière à la réhabilitation du décret impérial, en réclamant que l'on fasse abstraction "*de sa date et de sa marque césarienne*". Le rapporteur de l'enquête publique de l'été 1903 peut ainsi en toute quiétude affirmer qu'il n'y a pas d'atteinte au "*droit des gens*" ou à la "*liberté humaine*", en se référant à l'intérêt général. Il ne fait qu'illustrer le décalage désormais patent entre les pratiques étatiques de la "*société d'administrés*", qui se diffuse progressivement chez ceux qui ont à gouverner des organismes locaux importants, et les conceptions statiques et privées de la "*société de citoyens-propriétaires*" qui règne dans une large part de la population. Ces dernières conceptions, grâce à leur signification sociale et politique (ordre, stabilité), à leur prégnance légale et à leur ancrage dans les divers héritages politiques (des libéraux aux républicains en passant par les monarchistes) gardent quand même le dernier mot. Les échecs d'Augagneur sont en quelque sorte la preuve de la solidité de cette forteresse. Mais les événements de 1903-1909 nous disent aussi comment, la conception de la commune comme corps intermédiaire, agrégat cimenté par le temps avec ses intérêts propres, glisse vers celle de la collectivité territoriale, société politique personnalisée de citoyens. C'est cette conception de la commune qui devient la règle après la Seconde Guerre Mondiale qui fait ses premiers pas au début du siècle.

communes suburbaines (notamment en matière de coût de main d'oeuvre). Mais il ne me semble pas que le glissement dans la manière de parler et de penser l'extension communale soit uniquement une question sémantique, et il y a bel et bien changement dans la pensée du lien communal. La preuve en est que la défense des intérêts particuliers des "*citoyens-propriétaires*", toujours vivace, doit se couler désormais dans ce moule plus général comme en attestent les nouveaux arguments "publics" utilisés dans la défense de Villeurbanne.

2. Le "déplacement des intérêts", grand ordonnateur des prises de position locales

En général, ceux qui possèdent des terrains, des immeubles ou des commerces à Lyon redoutent l'extension du territoire communal de cette ville et ceux qui en possèdent sur la rive gauche du Rhône l'appellent de leurs vœux. Mais d'autres calculs ou d'autres appartenances peuvent bouleverser cette trop simple partition. Le commerçant guillotin peut hésiter entre la rente de situation que présente son implantation hors de l'octroi lyonnais et une éventuelle augmentation de ses affaires si son quartier venait à se peupler plus richement. S'il choisit finalement de défendre son acquis, il peut se retrouver dans le camp antiannexionniste aux côtés d'un commerçant lyonnais qui lutte pour que la barrière du péage des ponts soit maintenue et continue de dissuader sa clientèle lyonnaise d'aller voir sur la rive gauche du Rhône! On a aussi évoqué plus haut les situations de certains propriétaires à Lyon qui le sont aussi aux Brotteaux: leur pari sur la continuité de la croissance urbaine peut leur faire préférer une position qui vise à développer des valeurs nouvelles au détriment de la conservation des valeurs acquises. Ces partisans de l'extension peuvent se retrouver côte à côte avec d'autres qui y voient un moyen de "contrôler" la montée d'un parc locatif et foncier concurrent, en mettant fin à ses rentes de situation en termes de charges. Ces paradoxes se bâtissent sur les intérêts des individus, mais aussi sur un type d'attitude vis-à-vis des phénomènes de croissance.

De la fin du XVIII^e aux débuts du XX^e siècle, cette idée selon laquelle la prospérité peut fuir un espace et se placer dans une autre anime les discussions entre Lyonnais. C'est celle du *"déplacement des intérêts"*, avec tout son cortège d'expression *"défense des intérêts acquis"*, *"respect des liens"*, etc. Ce n'est pas uniquement à Lyon que se pose cette question, bien sûr: à Tours, lorsqu'il est question en 1837 d'annexer la commune voisine de Saint-Etienne, nombreux sont les Tourangeaux à redouter l'accélération du mouvement du centre des affaires vers la Loire, et la ruine du nord de la ville ⁽¹⁸⁵³⁾. La question se pose donc en général dans des villes en expansion, dotées d'un territoire communal restreint.

On peut choisir de suivre une telle question en s'attachant à déterminer dans quelle mesure la réunion à une grande ville influe sur les revenus commerciaux et locatifs. L'exemple du Belleville de Gérard Jacquemet -dont l'étude dépasse ces seules perspectives, montre combien la balance est difficile à faire entre l'accroissement global des valeurs foncières ou locatives, et les effets d'une *"urbanisation incomplète"* caractérisée par un logement de piètre

¹⁸⁵³ Louis Marie COYAUD "La signification géographique des limites de Tours", in CLAVAL (Paul), textes rassemblés par: *Géographie historique des villes d'Europe Occidentale*, tome II, colloque de 1981, *Espaces sociaux et paysages urbains*, Paris, Département de géographie de Paris-Sorbonne, 1981.

qualité occupé par une population qui se recrute de plus en plus dans les groupes populaires (1854).

On se concentrera ici sur les thèmes spatiaux qui transparaissent dans cette question de "déplacement". Il y a là en effet matière à compléter les réponses déjà esquissées au sujet des analyses de la croissance urbaine. Les conceptions en matière de valeurs foncières et locatives, ou les considérations sur leur relation avec l'étendue du territoire urbain fournissent de tels renseignements. *"La question des terrains apparaît, en effet, comme un des éléments majeurs de tout fait d'urbanisation"* écrivaient en 1963 Georges Chabot et Jacqueline Beaujeu-Garnier dans leur Précis de géographie urbaine. Certes, et les édiles ou citoyens du XIX^e siècle ne s'expriment pas autrement. Chaque projet d'extension, de réunion ou d'annexion déclenche généralement une controverse sur le devenir des valeurs foncières et immobilières. Mais cette problématisation n'a pas toujours ni la même intensité, ni la même formulation. On le montrera dans les pages qui suivent, en s'attachant plus particulièrement aux pièces lyonnaises (et non à celles produites pour la défense des annexables), puisque c'est à Lyon que se situent ces intérêts dont on redoute le "déplacement" suite à l'extension de la commune.

a) L'év`luti`n du thème

Il semble possible, au regard des documents analysés, de découper trois temps qui marquent la fortune du thème dans les discours locaux. Si lors des premières années qui nous intéressent le thème de la valeur des propriétés et du déplacement des intérêts semble secondaire, il prend toute son importance entre 1830 et 1850, avant de s'effacer lors des deux dernières pointes du débat sur l'annexion (1872-77 et 1903-1907).

Assurément, le souci de préserver les valeurs locatives ou foncières des propriétaires lyonnais ne date pas de notre période. Lorsqu'en 1786 les recteurs des Hospices demandent l'ouverture tardive des portes de Lyon placées sur le Pont Morand, le Consulat s'y oppose en avouant franchement qu'il ne convient pas de favoriser le développement de nouveaux quartiers qui diminueraient les valeurs des immeubles de la ville (1855). Le Consulat était en fait hostile au projet de Morand depuis que le prévôt des marchands le lui avait soumis en 1766. Le fait que ce projet d'extension de la ville ne soit pas situé sur son territoire le disqualifiait à ses origines aux

¹⁸⁵⁴ Belleville au XIX^e siècle..., op.cit., notamment le chapitre "Une urbanisation incomplète", p.195-219

¹⁸⁵⁵ AUBERT (Christophe): L'institution militaire municipale et le problème du maintien de l'ordre à Lyon au XVIII^e siècle (1697-1790), Maîtrise d'histoire, Université Lumière-Lyon II, 1989, p.236-237.

yeux des notables lyonnais. Un tel projet remettait en cause la carte des valeurs immobilières de la cité, compromettait les ressources de la Ville (basées sur son octroi) en plaçant un centre de développement en dehors de ses murs et menaçait Lyon de "dépeuplement". Les ressorts financiers de la querelle interne sur la réunion étaient donc présents dès ce moment, surtout si l'on veut bien ajouter la question pendante depuis le début du XVIII^e siècle de l'extension des droits lyonnais (octroi) sur les faubourgs.

C'est donc avec une touche d'étonnement que l'on constate le peu de consistance du thème du "*déplacement*", de la Révolution à l'avènement de la monarchie de Juillet. Les arguments principaux présentés par les municipalités de Lyon en 1790, 1806 ou 1810 ne s'attardent pas sur la concurrence foncière ou locative que la rive gauche du Rhône peut représenter. Il est vrai qu'alors La Guillotière stagne aux alentours de 6 000 habitants, que les constructions des Brotteaux sont peu nombreuses et que le territoire de la commune de l'autre rive du Rhône semble ne jamais devoir être à l'abri des inondations du Rhône. Les riches Lyonnais ne pensent guère à ce moment aller habiter à l'orée du pont Morand. Pas plus que ceux qui ont des moyens plus modestes d'ailleurs: après le Siècle, la ville met longtemps à retrouver une population comparable à celle de 1790. La reconstruction est lente, qu'il s'agisse de celle de la ville (façades de Bellecour), de celle de son industrie et de son commerce ⁽¹⁸⁵⁶⁾ ou de sa démographie. Le niveau des 130 000 habitants n'est de nouveau atteint qu'autour de 1820. L'offre de logements et de terrains dans Lyon est donc jusque là bien suffisante pour une demande qui commence à reprendre.

C'est justement sous l'effet de la reprise progressive des années 1810-30 que la crainte du déplacement ressurgit. Le mouvement des faillites et des dissolutions se ralentit à partir de 1815, le commerce et la Fabrique de soierie retrouvent leur vigueur et entrent dans une période de prospérité, le nombre des métiers augmente. De nouveau, la ville croît. Sur les pentes de La Croix-Rousse, les anciens tènements religieux vendus comme biens nationaux sont lotis et construits, et de nombreux propriétaires de "Clos" tracent des rues sur leurs propriétés ⁽¹⁸⁵⁷⁾, alors que plus au Sud se bâtit le quartier d'Ainay ⁽¹⁸⁵⁸⁾. C'est aussi dans cette décennie 1820

¹⁸⁵⁶ Voir les premiers chapitres de CAYEZ (Pierre): L'industrialisation lyonnaise au XIX^e siècle, thèse d'état en histoire, Université Lyon II, 1979, et l'ouvrage de Jean LABASSE, Le commerce des soies sous Napoléon et la crise de 1811, 1957, ou encore le numéro spécial des Cahiers d'histoire, "Le Consulat et l'Empire", 1971, n°3-4.

¹⁸⁵⁷ Sur les formes de cette urbanisation, voir ABENSOUR (Yves): Essai d'analyse typo-morphologique d'un tissu anciennement urbanisé: les pentes de La Croix-Rousse à Lyon, Unité Pédagogique d'Architecture de Lyon, T.P.T.C., 1980.

que naît le grand dessein industriel de la municipalité lyonnaise, qui veut faire de la presqu'île Perrache un centre industriel où l'activité lyonnaise pourrait se diversifier ⁽¹⁸⁵⁹⁾. C'est encore en ces années que prend forme l'essor des faubourgs de Vaise ou de La Guillotière, basé sur la fortune du roulage et du commerce de transit. La Guillotière, qui accueille sur ses quais chantiers et ateliers, ne se contente d'ailleurs pas de cela puisque les Lyonnais, riches ou pauvres, sont de plus en plus nombreux à aller habiter sur l'autre rive afin de trouver des logements plus spacieux ou moins chers et des denrées moins coûteuses. Le petit faubourg voit ainsi sa population passer de 5547 habitants en 1806 à 18294 en 1831.

C'est dans la décennie 1830, alors que se conjuguent croissance urbaine et reconnaissance officielle de la commune comme "*société de citoyens-propriétaires*" que le discours du déplacement des intérêts va prendre toute sa vigueur. Au Conseil Municipal de Lyon en 1832, les opposants au projet n'hésitent pas à pronostiquer la ruine des anciens quartiers de Lyon, et même de la ville entière, si la réunion des Brotteaux est acceptée aux conditions exorbitantes posées par leurs propriétaires ⁽¹⁸⁶⁰⁾. L'administration municipale et les conseillers favorables à la réunion pensent-ils d'ailleurs vraiment autrement? Convaincu que l'extension de Lyon ne peut se faire qu'à l'Est (c'est là une évidence physique), le maire Prunelle est très clair sur ce point dans son rapport de juillet 1833. L'accroissement de la ville ne peut que se porter à La Guillotière, explique-t-il à ses conseillers. Si la réunion ne s'accomplit pas il aura donc lieu au détriment des finances de la ville de Lyon et des intérêts de ses concitoyens: "*Cherchons, messieurs, à nous associer à la prospérité promise au vaste territoire des Brotteaux et de La Guillotière; cherchons à nous la rendre propre et à la diriger dans l'intérêt général de l'aggrégation lyonnaise*" ⁽¹⁸⁶¹⁾. C'est bel et bien pour diminuer les effets du déplacement des intérêts que le Conseil Municipal de Lyon se range derrière son maire en 1833. Ce qui est le plus craint, c'est le mouvement des "affaires", c'est à dire du commerce de transit, du négoce et de tout ce qui concerne la soie, que ne pourrait manquer de suivre celui de la population ⁽¹⁸⁶²⁾. Déplacement de population, déplacement des commerces et des activités manufacturières: cela

¹⁸⁵⁸ Voir le mémoire de maîtrise de Nathalie MATHIAN, L'habitat à Lyon 1800-1852, le quartier Perrache-Bellecour, maîtrise d'histoire de l'art, Université Lumière-Lyon II, 1986.

¹⁸⁵⁹ Cf. RIVET (Félix): Le quartier Perrache, Lyon, Audin, 1951, et plus particulièrement le chapitre "Le "Manchester" lyonnais (1826-1838)".

¹⁸⁶⁰ Procès-verbaux du Conseil Municipal, 29 septembre 1832.

¹⁸⁶¹ Procès-verbaux du Conseil Municipal, rapport du maire annexé au compte-rendu de séance du 25 juillet 1833.

provoquerait la chute des valeurs foncières et locatives. Autrement dit la ruine pour les propriétaires et la décadence pour la cité frappée dans ses revenus (octrois, centimes additionnels). La crainte de voir la réunion se réaliser contre le gré du Conseil Municipal et au détriment des "franchises municipales" (c'est à dire avec perte de l'autonomie municipale) par mesure gouvernementale ne peut que favoriser ce parti pris d'une réunion "préventive" que dicte la crainte économique. Que la question du déplacement des intérêts soit cruciale, c'est ce que nous confirme la position majoritaire du Conseil Municipal dans les temps troublés de 1849-52, où il ne cesse de proclamer son accord "*de principe*" avec la réunion des faubourgs. C'est aussi ce que tendrait à confirmer la position de certains conseillers comme Hodieu ou Seriziat, prêts à abandonner la police au préfet pourvu que la réunion ne se fasse pas sans un étroit contrôle d'une administration municipale restée aux mains des "*citoyens-propriétaires*" ⁽¹⁸⁶³⁾.

Cette importance est démentie dans la période suivante. De 1850 à 1870, le thème du déplacement des intérêts n'est plus au premier plan des positions des acteurs locaux du débat sur l'extension. Si l'on veut bien faire abstraction des projets d'extension du Second Empire (manifestés surtout au Conseil d'Arrondissement) qui sont d'origine extérieure, un tel mouvement se dessine surtout dans le dernier tiers du siècle. Les évolutions politiques, sociales et urbaines favorisent cette progressive distanciation des intérêts privés des propriétaires fonciers. Les structures des fortunes, à Lyon comme ailleurs, changent et font une place de plus en plus importante aux valeurs mobilières ⁽¹⁸⁶⁴⁾. On peut penser dès lors que l'intérêt matériel des notables économiques lyonnais est moins lié au devenir de leurs propriétés lyonnaises. Etaient-ils d'ailleurs à même de faire pression comme autrefois si cela avait été le cas? L'élection du Conseil Municipal au suffrage universel n'a pas favorisé la présence de ces notables lyonnais au sein des instances édilitaires. A part Edouard Aynard, on ne rencontre guère de nom connu de la bourgeoisie lyonnaise dans la liste de ceux qui accèdent aux responsabilités municipales dans les premières années de la République. Plus généralement, les "*propriétaires*" ou "*rentiers*" y sont peu nombreux (sept au maximum en 1892); si cela ne

¹⁸⁶² Ne serait-ce que par le simple jeu des structures de la Fabrique, qui exigent une certaine proximité entre le magasin du fabricant et les tisseurs que le commis de ronde doit visiter et surveiller.

¹⁸⁶³ Procès-verbaux du Conseil Municipal, 21 septembre 1849.

¹⁸⁶⁴ On connaît le classique d'Adeline DAUMARD, Les fortunes françaises au XIX^e siècle, Paris, Mouton, 1973. Pour Lyon, on peut consulter LEON (Pierre): Géographie de la fortune et structures sociales à Lyon au XIX^e siècle, Lyon, C.R.H.S.R.L, 1974, et pour un cas particulier la riche étude d'Henri PANSU, "L'analyse de la fortune et des livres de comptes de ménage: l'exemple d'un grand bourgeois lyonnais de la fin du XIX^e siècle", Bulletin du centre d'histoire économique et sociale de la région lyonnaise, 1973, n°3. Ce dernier montre notamment comment le patrimoine immobilier, tout en occupant de moins en moins de

préjuge en rien de l'existence de propriétaires parmi ceux qui ont une profession, c'est néanmoins un important changement si l'on pense aux bataillons de rentiers et de propriétaires, tous hommes d'importance, qui peuplaient les conseils de 1805 à 1870 ⁽¹⁸⁶⁵⁾. Quant aux propriétaires qui sont encore au Conseil Municipal en cette fin de siècle, il semble qu'ils ne se soucient guère de la concurrence possible des terrains et des immeubles de Villeurbanne ou de Caluire. Il est d'ailleurs remarquable que la Chambre Syndicale des propriétaires immobiliers de la ville de Lyon ne se manifeste pas lors de la discussion du projet Augagneur, alors qu'elle avait été très virulente contre le décret du 20 août 1902 qui portait extension du périmètre de perception des taxes de remplacement de l'octroi ⁽¹⁸⁶⁶⁾. De toute évidence, l'éloignement des communes visées par l'annexion et leurs caractéristiques (faible équipement, peuplement ouvrier pour Villeurbanne) rendaient moins pesante la menace de concurrence pour leurs terrains et leurs immeubles.

Si tout semble confirmer un effacement de la défense contre le déplacement des intérêts privés, cet idée de mouvement des lieux de prospérité n'est pas pour autant totalement délaissée. Les pièces annexionnistes des débats de ce dernier tiers du siècle montrent que la question se concentre finalement sur le problème du déplacement industriel, de l'activité économique. Ce que prédit Augagneur, c'est l'exode complet "*de tous les modes de l'activité humaine*" hors de Lyon, et la constitution de deux agglomérations: "*la cité ouvrière et productive, riche en ressources*" des banlieues et "*la cité intellectuelle et artistique*" dont les revenus iraient en diminuant avec le départ de toutes ces activités industrielles et commerciales qui alimentent par leurs contributions les ressources municipales ⁽¹⁸⁶⁷⁾. Ce souci des localisations économiques, dont dépendent tout à la fois l'importance du budget communal et la composition socio-professionnelle de la population ⁽¹⁸⁶⁸⁾, marque une nouvelle étape du développement de l'idée d'intérêt communal, dans laquelle s'affirme la volonté des communes à intervenir sur les questions d'infrastructures économiques. Le déplacement ici redouté n'est plus celui des sources des revenus privés, mais des sources des revenus communaux. Cependant, la

place dans le revenu et la fortune du fabricant lyonnais Cyrille Cottin, se diversifie géographiquement (châteaux, campagnes) et ne comporte plus qu'un immeuble urbain.

¹⁸⁶⁵ GOYET (Claudette) et al.: "Les conseillers municipaux de Lyon, 1884-1953", Annales de l'Université de Lyon, série droit, fascicule 17, 1958.

¹⁸⁶⁶ Christiane BEROUJON: "La Chambre syndicale des propriétaires immobiliers de la ville de Lyon", Bulletin du Centre d'histoire économique et sociale de la région lyonnaise, 1988, n°3, p.25.

¹⁸⁶⁷ Procès-verbaux du Conseil Municipal, séance du 17 mars 1903.

question du déplacement reste pensable, et les relations inter-urbaines s'expriment toujours en terme de concurrence ou de captation, qu'on se place dans le débat de 1832 ou dans celui de 1903. L'histoire lyonnaise des projets d'annexion ne se défait pas de cette logique. C'est seulement quand ces projet semblent abandonnés, avec la politique de convention et de convergence menée par Edouard Herriot, qu'elle marque le pas.

Ce qu'avait redouté le citoyen-propriétaire, c'est la perte de valeur de sa propriété. Ce qu'avait craint le citoyen-propriétaire dans ses fonctions d'édile, (puisque c'est lui qui occupait les responsabilités municipales de 1815 à 1852), c'est la ruine de la cité par le dépérissement des revenus ⁽¹⁸⁶⁹⁾. Une telle préoccupation persiste chez le citoyen, lorsque le suffrage universel attire au Conseil Municipal d'après 1870 des hommes qui n'ont pas forcément le souci d'intérêts matériels analogues à ceux des propriétaires. D'abord parce qu'ils défendent l'intérêt de commettants propriétaires, mais aussi parce que leur analyse de la croissance urbaine ne semble pas leur permettre de la penser en dehors de la concurrence et des phénomènes de délimitation. Le projet d'Augagneur, malgré ses nouveautés (en matière d'intérêt communal, ou par ses références aux services publics), se situe dans la ligne des préoccupations municipales des édiles lyonnais depuis 1830, face au même phénomène de croissance démographique et industrielle des communes suburbaines. L'attitude d'Edouard Herriot est en ce sens nouvelle, puisqu'il conçoit pour la première fois une synergie possible, une convergence d'efforts qui puisse profiter à plusieurs communes. Ces modifications doivent quelque chose aux conceptions de la valeur. Ce sont ces conceptions qu'il faut évoquer pour mieux comprendre les rythmes qui viennent d'être évoqués.

b) Analyse du thème

Le déplacement des valeurs foncières et la théorie de la rente

Ce qui préoccupe nos propriétaires lyonnais, comme ceux des communes annexables, c'est bien évidemment la "*rente urbaine*". Comme Yves Lequin dans *l'Histoire de la France urbaine*, entendons par là aussi bien les revenus qui sont réalisables à travers la location d'un terrain ou d'un immeuble à appartements que le capital que représentent ce foncier et cet immobilier. Par ce souci, ils sont amenés à élaborer, dans leur argumentation comme dans leur

¹⁸⁶⁸ Victor Augagneur ne peut en effet que constater que les peuplements ouvriers, qu'il considère comme son électorat naturel, vont désormais souvent s'implanter directement en banlieue.

¹⁸⁶⁹ Ce qui bien sûr n'est pas sans conséquences sur les valeurs des propriétés individuelles.

esprit, un modèle de formation et d'évolution des revenus et des valeurs urbaines qu'on peut considérer comme leur "théorie de la rente".

Jusqu'aux années 1850 en fait, cette théorie des valeurs foncières ou locatives semble marquée par une logique de la densité. Les topographies médicales lyonnaises de cette première moitié de siècle ne manquent d'ailleurs pas de mentionner la cupidité des propriétaires qui semblent chercher "*à laisser le moins d'air possible*" en multipliant les appartements étroits et les cours cellulaires ⁽¹⁸⁷⁰⁾. En conséquence, les propriétaires qui se défendent contre le déplacement des affaires et des populations souhaitent la préservation des densités accumulées dans le territoire restreint du Lyon de la rive droite de la Saône et de la presqu'île. Plus celles-ci sont fortes, plus il y a de rendement: c'est du moins ainsi qu'ils raisonnent. On se situe ainsi dans une sorte de logique "agricole" qui établit un lien exclusif entre quantité et revenu et qui confond quantité et productivité. Quant à imaginer la manière dont cette rente peut évoluer, c'est sous la forme d'une diminution ou d'un maintien de cette densité "brute" que nos propriétaires la considèrent. Que les densités diminuent en termes de population, d'ateliers, d'entrepôts ou de bâtiments publics semble donc revenir à l'identique. On ne perçoit pas de différence selon la qualité de cette densité d'occupation.

Cet attitude change cependant dans la seconde moitié du siècle. Ce changement parachève des mouvements déjà enclenchés. Il faut bien sûr invoquer les faits généraux constatés plus haut: la continuité de l'accroissement démographique et la croissance des faubourgs enseignent certaines choses aux propriétaires lyonnais à partir des années 1820. Quelques expériences encore plus pratiques viennent leur donner conscience de certains phénomènes: la diminution des valeurs locatives des quartiers en décrépitude, l'émigration progressive des classes aisées hors de la ville ancienne (vers les quartiers nouveaux d'Ainay, des Capucins ou des Brotteaux) rendent plus sensible la question de la qualité de l'occupation du terrain. A partir du milieu de la décennie 1840, l'expérience des opérations immobilières vient confirmer ces vérités entrevues, et confirme qu'il est nécessaire de travailler la valeur locative de l'immeuble autrement que par la seule accumulation de ses occupants. A la logique de la densité succède, dans la deuxième moitié du siècle, celle de l'emplacement et de l'aménagement.

Une telle attitude est présente assez tôt chez certains. On en a une démonstration en 1832 et 33 lorsque le maire de Lyon Terme expose à ses conseillers diverses considérations théoriques qui remettent en question les logiques de la densité dans l'évolution des valeurs des

propriétés bâties ⁽¹⁸⁷¹⁾. Après avoir admis dans un premier temps que les valeurs des propriétés bâties dépendaient de l'intensité du rapport entre population et surface habitée, il souligne que la hausse des loyers et des valeurs liée à ce rapport ne peut pas durer. La cherté, ajoutée à l'entassement et à ses conséquences, provoque en effet à moyen terme le départ des habitants et donc la ruine. Ce qui donne vraiment la valeur, continue Terme, c'est l'emplacement. C'est sur cette logique de l'emplacement qu'il bâtit son argumentation, afin d'expliquer à ses collègues que les quartiers de la rive droite de la Saône sont condamnés par leur emplacement, et non par la réunion des Brotteaux ou d'un autre faubourg. Toutes proportions gardées, Terme fait là un petit cours d'économie.

On peut en effet rapprocher cette conception de celle que John Stuart-Mill expose quelque seize ans plus tard dans ses Principes d'économie politique. Les terrains urbains sont un de ces produits auxquels il étend la "loi de la rente" ricardienne, en faisant jouer à l'emplacement (et à son corollaire la fréquentation) le rôle que tient la fertilité dans le schéma de la rente foncière rurale. Il faut d'ailleurs prendre en compte l'évolution de la réflexion d'économie politique sur le thème de la rente, qui entretient nombre de liens avec les conceptions locales de la rente urbaine. Ainsi par exemple des réflexions malthusiennes et ricardiennes sur la théorie de la rente, qui insistent tout à la fois sur son côté perpétuel et sur sa nature différentielle ⁽¹⁸⁷²⁾. De telles conceptions peuvent tout à la fois tranquilliser les propriétaires sur la pérennité de la rente urbaine ⁽¹⁸⁷³⁾, et sur l'intérêt qu'il peuvent trouver à l'urbanisation de terrains moins bien situés ⁽¹⁸⁷⁴⁾. Il ne s'agit pas de postuler une application à l'identique des concepts économiques à la situation lyonnaise, et ce d'autant plus qu'on sait que l'école d'économie politique française, à l'image de Bastiat et de ses Harmonies, s'efforce de combattre la théorie de Ricardo tout en la méconnaissant largement. On peut néanmoins constater une convergence générale d'idées et

¹⁸⁷⁰ Voir par exemple MONFALCON (Jean-Baptiste) & de POLINIERE (A.P.I.): Traité de la salubrité dans les grandes villes, suivi de l'hygiène de Lyon, Paris, Baillière, 1846.

¹⁸⁷¹ Ces raisonnements sont tenus dans les rapports de Terme sur la réunion des Brotteaux (27 septembre 1832) et sur la réunion des faubourgs (25 juillet 1833).

¹⁸⁷² Malthus: An inquiry into the nature and progress of rent, 1815, et les Principes d'économie politique de Ricardo de 1817.

¹⁸⁷³ La croissance démographique et la prospérité économique lyonnaises, jouent sur la rente urbaine (par une demande de logements et de terrains) ce rôle de pression que joue l'accroissement démographique global sur la rente foncière (par l'intermédiaire de la demande de blé).

¹⁸⁷⁴ Puisque, comme pour les terrains agricoles, l'occupation de terrains urbains moins bien situés donne une rente différentielle aux terrains les mieux situés.

de faits qui explique la progressive modification de la notion de valeur urbaine. Les modèles élaborés par Ricardo, Malthus ou Stuart-Mill peuvent contribuer à cela.

De si prestigieux parrains n'accélèrent pas outre mesure le cours des choses, et le passage du raisonnement de densité au raisonnement d'emplacement et d'aménagement est lent. Si lors de la célèbre discussion sur les débarcadères du chemin de fer en 1845 il y a une nette prise de conscience de la nécessité de garder à Lyon les emplois du sol les plus rentables (commerce, population aisée), on n'en redoute pas moins tout accroissement des facteurs d'attraction de La Guillotière et des Brotteaux. Le Courrier de Lyon délivre ainsi du 12 au 15 avril 1845 toute une série d'articles intitulée "*Déplacements d'intérêts*" où il dénonce le projet d'implantation d'une gare à La Guillotière, qui accélérerait la tendance des populations aisées et du commerce à fuir le centre ville. Alors la classe ouvrière envahirait les logements délaissés par la bourgeoisie, et "*de ce fait seul résultera une dépréciation immédiate et considérable dans la valeur de la propriété immobilière*" ⁽¹⁸⁷⁵⁾. Ce n'est qu'après la réunion des faubourgs de 1852 et l'épisode de réaménagement urbain du Second Empire que ce basculement entrevu se confirme chez toute une partie du groupe des propriétaires, qui prennent peu à peu conscience du pouvoir de leur "emplacement". Ces désertions "intellectuelles" de la cause de la lutte contre le "*déplacement des intérêts*" expliquent en partie la diminution de son importance dans le débat sur l'annexion après 1870 ⁽¹⁸⁷⁶⁾. La manière dont le phénomène de croissance urbaine lui-même est analysé confirme cela.

L'analyse de la croissance urbaine

Lorsque les propriétaires ou les édiles lyonnais se défendent contre le déplacement des intérêts, ils le font selon une analyse de la croissance urbaine qui imagine un phénomène unipolaire d'une part, et d'autre part un phénomène localisé, qui peut "quitter" un espace très rapidement. On se situe dès lors dans une logique où le déplacement, le glissement et la dérive sont synonymes de ruine et doivent être évités à tout prix. La parade est donc d'enceindre, de limiter, de retenir. L'utilisation de la barrière administrative, par le refus de la réunion de faubourgs ou de territoires suburbains, illustre le triomphe de cette défense et de cette

¹⁸⁷⁵ Courrier de Lyon, 12 avril 1845.

¹⁸⁷⁶ De la même manière, cette prise de conscience de l'importance de l'emplacement explique la vigueur avec laquelle les propriétaires des communes suburbaines défendent leurs "*intérêts acquis*", car ils savent que leurs emplacements ne peuvent rivaliser avec ceux de Lyon s'ils ne bénéficient plus des rentes de situation que leur donnaient notamment les différences fiscales. L'espoir de l'augmentation des valeurs de leur propriété leur semble désormais trop improbable.

conception de la croissance urbaine. Il faut dire que face à ce phénomène récent de croissance urbaine, sans commune mesure avec les périodes d'expansion lyonnaise du passé, les contemporains pouvaient se sentir désemparés. Certains exemples de "déplacements" de prospérité incitaient d'ailleurs à l'inquiétude: les mémoires lyonnais invoquent souvent le dépérissement de Riom face à Clermont-Ferrand, celui d'Aix face à Marseille, et prédisent à Lyon un sort comparable face à La Guillotière. L'évocation de ces exemples inter-urbains dans le cadre d'une lutte opposant une ville et son faubourg montre combien le phénomène de la croissance urbaine n'est pas pensé en dehors de la problématique du déplacement et de la concurrence spatiale. La demi-mesure est donc difficilement pensable, et tous ceux qui s'élèvent contre la montée de La Guillotière n'envisagent pas d'autres solutions pour Lyon que la neutralisation de l'attraction du faubourg ou la ruine de la vieille cité rhodanienne. L'idée d'une séparation des fonctions, d'une synergie possible, bref la pensée de l'"*agglomération*" comme un tout, ne transparaissent guère avant que le débat sur la question du chemin de fer dans la décennie 1840 n'oblige chacun, propriétaires de Lyon compris, à élargir l'échelle de ses raisonnements. En même temps que la référence à un ensemble de communes s'affirme et devient obligatoire, la manière d'analyser la croissance urbaine quitte les domaines de l'accumulation, et les interrogations qu'elle supporte cessent de visiter les seuls registres du déplacement et de la dépossession. C'est à peu près dans le même temps que les propriétaires lyonnais se convainquent des avantages possibles de l'élargissement du territoire communal, et de la réunion des faubourgs. Désormais, une telle mesure semble de plus en plus convenable, tant pour ses conséquences immédiates (fin de la concurrence des faubourgs) que proches (renforcement des valeurs foncières centrales).

Ce dernier point est particulièrement important. Revenons à cette leçon d'économie politique donnée par Terme aux conseillers municipaux de Lyon en 1832. En insistant sur "*l'emplacement*" comme facteur principal de la valeur des propriétés bâties, le maire de Lyon exposait à son conseil cette idée selon laquelle la construction de nouveaux quartiers donnait en fait plus de valeur aux anciens, qui n'en devenaient ainsi que plus centraux. Tout en citant Paris ou Londres, il présentait aussi l'exemple lyonnais de Perrache, dont la mise en construction avait renchéri les valeurs de Bellecour. Il établissait ainsi un mécanisme perpétuel de hausse des prix des terrains centraux, par simple suite de l'extension des villes. Cette conception, qui ne fait pas recette en 1832 (puisque le Conseil Municipal prend une délibération qui rend impossible la réunion des Brotteaux), s'impose par la suite. Bien avant que les modèles mathématiques des géographes ou des économistes ne la définissent comme un des plus puissants facteurs d'explication des valeurs foncières urbaines, la "*distance au centre*" impose

sa logique aux propriétaires lyonnais qui prennent conscience des "*rentes d'emplacement*"⁽¹⁸⁷⁷⁾. Bien sûr, ce n'est ni à Lyon, ni au XIX^e siècle qu'on invente le "centre". Mais on voit bien sur ce terrain local comment la notion passive de "centre", qui s'exprime dans les registres passifs du site, cède la place à celle de "centralité", qui fait appel à une notion dynamique de situation⁽¹⁸⁷⁸⁾. Désormais, la croissance urbaine peut être vue autrement que comme une remise en cause de la carte des valeurs foncières. L'extension du territoire de la commune bénéficie des conséquences de ce changement de signification, et peut rallier les suffrages d'un grand nombre de propriétaires fonciers lyonnais qui étaient parmi ses adversaires les plus acharnés. Cependant, et comme en contrecoup, la défense de ces valeurs de centralité prend de plus en plus d'importance dans la définition de la politique urbaine lyonnaise. En cela, c'est le débat sur la croissance dans la ville qui bascule à son tour.

C. Conclusion

Cette prise en compte des pensées de la ville permet de comprendre comment se croisent les aspirations politiques (gouvernementales, mais aussi locales) et les enjeux matériels, notamment ceux de la propriété. C'est au coeur des représentations de la ville, de sa croissance, de la valeur de ses terrains, qu'on lit la confluence, non linéaire, entre les aspirations gouvernementales à contrôler la puissante cité manufacturière et les exigences locales de la répartition des pouvoirs et des intérêts. C'est en effet dans les convergences et les écarts de ces deux dimensions que s'inscrivent les péripéties de l'histoire administrative de Lyon. Mais répétons pour conclure que il ne s'agit là ni d'un affrontement simple entre centre et périphérie (national/local), ni d'une évolution logique et linéaire qui nous emmènerait d'une ville livrée aux intérêts matériels à une cité décidée à tracer son avenir selon les lignes de son "intérêt communal". La multiplicité des acteurs (gouvernements, préfets, députés, édiles, propriétaires, habitants parfois) et de leurs appartenances fait de chaque épisode du débat un moment où s'affrontent des conceptions diverses de la commune, de la ville, en même temps qu'elle rend possible les retournements d'alliance ou de conviction lors de l'épisode suivant. Si évolution linéaire il y a, c'est dans la sphère des représentations de la ville, de la commune, de la cité qu'elle se produit. Le passage d'une ville fermée dans les faits et les prévisions se fait bel et bien

¹⁸⁷⁷ Sur l'analyse des valeurs foncières en milieu urbain, voir P.H DERYCKE, *L'économie urbaine*, Paris, PUF, 1967 (p.107-136), et Jean Jacques GRANELLE, *Espace urbain et prix du sol*, Paris, Sirey, 1970.

¹⁸⁷⁸ Ce glissement est développé dans la deuxième partie de ce chapitre.

vers une ville ouverte et avide d'espace. Cependant, cette évolution est progressive, et sans cesse remise en cause par le jeu des intérêts, qu'ils soient ceux fonciers des propriétaires lyonnais, ou ceux politiques des autorités gouvernementales. S'inscrivant par-dessus, ou à l'intérieur des mutations générales sensibles à travers les textes normatifs ou descriptifs des villes, l'état des lieux oblige ces grands modèles à des circonvolutions et les plie à ses exigences. C'est là, où les idées se lient étroitement aux faits de conjoncture, que s'écrit l'histoire de l'espace de Lyon. D'une certaine manière, l'histoire sociale de la ville dicte par cette rencontre quelques avertissements à l'histoire des pensées sur la ville.

III. La croissance dans la ville

Cette partie qui vient clôturer le volume consacré au "Terrain" a deux objectifs. Il s'agit d'abord de poursuivre sur des points déjà évoqués, notamment autour du thème de la croissance. On peut notamment se demander si les rivalités socio-spatiales inter-communales qui ont été évoquées ont leur équivalent au sein de l'organisme communal lui-même. De tels conflits, que l'échelle du problème de l'agglomération gommait, apparaissent nettement dès lors qu'on se penche un peu plus vers les opérations d'urbanisme ou les projets d'aménagement qui agissent dans la ville. On retrouve alors les mêmes thèmes, ceux du "déplacement" ou des "intérêts acquis". Il convient d'examiner s'ils ont le même sens et le même pouvoir. Le deuxième objectif est de préciser les outils qui permettent de penser la croissance urbaine et sa répartition à l'intérieur de l'organisme communal. Ces deux objectifs peuvent se nourrir de travaux existants: Pierre Lavedan a le premier mis en évidence l'acuité de la question du "déplacement de Paris" dans les années 1830 ⁽¹⁸⁷⁹⁾. D'autres travaux, comme ceux de Michel Lacave sur Montpellier, ont montré la place que ce thème du déplacement de la ville tenait dans les débats de l'aménagement urbain des cités en croissance. D'autres encore ont suivi cette voie, explorant les concepts qui ordonnaient cette prise de conscience des mutations internes des villes: le bref mais capital article de Michel Coste sur les écrits de Peyrremond en est une des meilleures illustrations. C'est donc sur un terrain devenu classique de l'histoire urbaine que nous nous engageons maintenant.

¹⁸⁷⁹ LAVEDAN (Pierre): La question du déplacement de Paris et du transfert des Halles au conseil municipal de Paris sous la monarchie de Juillet, Paris, Ville de Paris, 1969.

Il avait été convenu, dans l'introduction de ce volume, de prêter attention aux déclinaisons de certains des concepts que l'histoire urbaine contemporaine a mis en valeur. Comment voit-on apparaître, et que deviennent à Lyon la "*centralité*", le "*réseau*", la question de la "*circulation*" ou celle de la séparation des "*fonctions*"? Les projets d'aménagement de la ville, à travers les rapports qui les préparent, les discussions qui les scandent, les décisions qui les concluent, permettent de répondre à quelques unes de ces questions. A travers les questions qui touchent à l'aménagement dans la ville, ce sont les problèmes que pose sa croissance et la disparité spatiale de cette dernière, qui se posent. Pour y répondre, il convient d'abord de situer les cadres de cet aménagement par la peinture des groupes, hommes ou institutions qui, par le discours ou l'action, prennent part à cet aménagement.

A. Le temps et les hommes de l'aménagement urbain

Le contexte aménageur est fait d'hommes et d'idées. Si les premiers appliquent les secondes, celles-ci s'imposent parfois à eux. Sur le siècle que nous étudions, hommes et idées changent, parfois ensemble, parfois sans rapport entre eux. Ce sont ces deux évolutions que je voudrais retracer ici. D'abord celle des hommes, ceux qui sont directement en charge des grands projets (architecture municipale, voirie, administrateurs et élus) ou ceux qui, moins nombreux, parlent des opérations d'aménagement. Mais il faut aussi dérouler la litanie des opérations ponctuelles ou des grands travaux qui marquent un siècle d'histoire urbaine à Lyon, et à travers lesquels on peut lire l'évolution des "pensées sur la ville".

1. Les hommes de la ville

Quelques noms s'imposent évidemment à l'esprit du lecteur si l'on songe au passé urbain lyonnais: on citera es noms de Perrache ou de Morand pour la fin du XVIII^e siècle, celui du sénateur Vaïsse, administrateur du département du Rhône de 1853 à sa mort ou encore l'oeuvre urbaine d'Edouard Herriot dans ses premières années de présence à la mairie. Les noms des techniciens locaux sont moins connus, si l'on en excepte Tony Garnier, architecte dont on a récemment "redécouvert" l'oeuvre ⁽¹⁸⁸⁰⁾. En effet, si Dominique Bertin a récemment mis en évidence le rôle et l'importance de l'ingénieur Gustave Bonnet ⁽¹⁸⁸¹⁾, directeur de la voirie

¹⁸⁸⁰ Signalons immédiatement à son propos que Tony Garnier n'occupa jamais le poste d'architecte de la Ville de Lyon. Certains projets lui étaient simplement confiés à titre privé.

municipale de 1854 à 1870, ses successeurs à la tête de ce service clé de l'aménagement urbain restent des inconnus. Les noms d'Hivonnait, d'Auric, de Domenget et de leurs successeurs ne figurent pas dans les annales de l'histoire urbaine lyonnaise ⁽¹⁸⁸²⁾. Leurs prédécesseurs, les architectes de la Ville qui avaient sous leur responsabilité le service de la voirie jusqu'en 1854, ne trouvent pas plus grâce aux yeux de la postérité. La focalisation sur les temps "haussmanniens" n'est peut-être pas étrangère à ces oublis, en reléguant dans les oubliettes d'un non-urbanisme ce qui les précède et dans les eaux troubles de l'imitation ce qui les suit. Il y a pourtant dans la seule succession de ces hommes des enseignements intéressants. Ces spécialistes ne sont pas les seuls oubliés de l'histoire. Nous suivrons trois groupes d'hommes pour tracer un cadre complet de cet environnement humain de l'aménagement urbain de notre période. Tout d'abord les techniciens, hommes de la voirie et de l'architecture. Mais il faut aussi faire le portrait des élus qui s'attachent à cet aménagement, maires ou conseillers municipaux, et enfin de ceux que l'on pourrait appeler les "commentateurs", hommes de l'art (architectes) ou non, qui prennent part au débat urbain par leurs critiques ou leurs projets.

a) Les techniciens `fficiels

Ce n'est pas respecter une supposée logique des projets d'aménagement urbain que de présenter d'abord ceux qui sont officiellement responsables du déroulement des travaux municipaux. Le rôle des administrateurs dans la décision et la définition des projets est souvent capital (Vaïsse), et de nombreuses réalisations sont dues à l'initiative privée, sans que les services municipaux aient participé à l'élaboration du projet. Le quartier de la rue Grôlée en est sans doute le meilleur exemple. Ils ne constituent par conséquent qu'un des groupes d'acteurs pertinents de l'aménagement urbain, et ce n'est qu'un caprice de rédaction qui les place ici en tête.

La place des techniciens dans la décision ne semble pas d'ailleurs suivre une évolution linéaire. Leur remarquable pouvoir d'action de la fin du XVIII^e siècle (les architectes Soufflot et

¹⁸⁸¹ BERTIN (Dominique): Les transformations de Lyon sous le Préfet Vaïsse, étude de la régénération du centre de la presqu'île, 1853-1864, doctorat d'Université en histoire de l'art, Université Lumière Lyon II, 1987.

¹⁸⁸² A l'exception notable de Chalumeau, ingénieur en chef de la voirie municipale à partir de 1910, qui donne son nom au plan d'extension et d'embellissement de la ville de Lyon. Anne-Sophie CLEMENCON et Agnès SAILLARD en ont récemment mis en valeur l'importance dans Ville, plan, architecture, l'art urbain en Rhône-Alpes, Lyon, Saint-Etienne, Grenoble, CNRS, programme pluriannuel en sciences humaines Rhône-Alpes, rapport final, octobre 1990.

Morand imaginent et entreprennent les extensions urbaines de Saint-Clair ou des Brotteaux) marque le pas au début du XIX^e alors que se mettent en place des structures administratives spécialisées dans la voirie ou l'urbanisme. Les architectes de la Ville (et directeurs de la voirie, alors rattachée à leur service) que sont Louis Flachéron ou René Dardel ne laissent pas leur nom dans les annales urbaines. En un temps où l'urbanisme se résume essentiellement dans les plans d'alignement et où les rues nouvelles s'ouvrent sur des terrains vierges (Perrache, Ainay, Pentes de La Croix-Rousse), les voyers et architectes municipaux ne sont pas appelés à se prononcer sur de vastes projets urbains. L'alignement et l'embellissement sont les maîtres mots des services de la Ville lorsqu'ils viennent à se préoccuper d'aménagement urbain. L'avènement du régime autoritaire et la suppression de la mairie centrale de Lyon vont paradoxalement donner un nouveau rôle aux spécialistes municipaux entre 1852 et 1870. Chargés de traduire puis de mettre en oeuvre la volonté impériale transmise par le sénateur Vaïsse, Dardel puis Bonnet vont avoir la haute main sur les questions d'aménagement, même si certains des fleurons de ce temps (rue Impériale) sont l'oeuvre d'entreprises privées.

Par la suite, durant une longue période, les services de la voirie sont subordonnés à la volonté municipale et à la politique d'aménagement ponctuel menée par le maire Gailleton et sa majorité, puis par Augagneur. Si la ville continue de croître, aucune action d'ensemble visant à la saisir dans sa totalité et à maîtriser cette croissance, n'est alors envisagée. Et si des actions de percée ou de rénovation sont entreprises ou autorisées (quartier Grôlée, Saint-Paul, Martinière), c'est à la suite de décisions politiques qui laissent peu de place aux compétences des techniciens de la ville. Ce n'est qu'en 1912, avec la décision d'Herriot de déterminer un plan d'extension, que les techniciens municipaux (en l'occurrence l'ingénieur Chalumeau et l'architecte Meysson) retrouvent un espace de proposition et de réflexion. Ces variations se produisent dans un cadre humain et organisationnel dont il faut préciser la nature et l'évolution. Si les compétences, les origines et les horizons de ces techniciens municipaux ne sont pas identiques, la structure des services qu'ils dirigent change elle aussi dans de larges proportions.

L'organisation

On ne peut parler d'un "service de la voirie" à l'Hôtel de Ville de Lyon avant la Révolution. Si la voirie fait partie des compétences du Consulat, on ne trouve pas dans les annuaires de traces d'un éventuel voyer. Quant à l'"*architecte inspecteur des bâtiments et édifices de la ville*", il n'appartient pas au groupe des officiers municipaux de première classe que sont l'avocat et procureur général, le secrétaire ou le receveur de la ville. L'homme est un officier mineur,

presque ordinaire. Il est vrai que le vide juridique en matière d'alignement ou de réglementation sur les immeubles ne favorise pas l'essor d'un service dont les compétences s'expriment sur les bases fournies par de tels textes. Comme le notent Dominique Bertin et Anne-Sophie Clemençon, les réglementations qui se mettent en place à Paris à la fin du XVIII^e siècle ⁽¹⁸⁸³⁾ restent sans écho à Lyon, où les tentatives achoppent sur les attitudes locales et les coûts d'application. La création dans la nouvelle administration municipale de 1790 d'un "*comité de voirie et de travaux publics*" au côté d'autres comités spécialisés (finances, commerce...) ne doit donc pas prêter à trop de conjectures. En 1800 d'ailleurs, le "*bureau de voirie*" du Commissariat général de police qui coiffe l'administration municipale ne compte que deux employés, l'"*architecte-voyer*" Forobert et un "*inspecteur des quais*" dont on ne sait trop s'il est plus chargé de la construction ou de la surveillance de l'activité de ces quais. Lentement pourtant, on voit augmenter le personnel des services de l'architecture et de la voirie en même temps que s'amorce sa spécialisation. En 1804, alors que les inspecteurs des quais et ports sont désormais placés dans un autre bureau, on compte un architecte par division municipale (Nord, Midi, Ouest), plus un "*architecte-voyer*" et son aide, regroupés dans un "*bureau des inspecteurs de la petite voirie*" du Commissariat général. Les deux services s'individualisent en 1815, lorsque se met en place la double structure voirie-architecture. Dix ans plus tard, l'architecte municipal Flachéron est assisté de trois commis, et le voyer de la ville a un aide-voyer pour l'assister.

Deux facteurs semblent concourir à l'augmentation des effectifs de cet embryon de bureau de voirie. L'un d'eux est purement administratif, puisqu'il s'agit de la division en trois municipalités de Lyon (1795) et de ses effets sur l'organisation des services municipaux: cette organisation dicte à plusieurs reprises entre 1800 et 1850 la création de postes d'architectes ou de voyers spécialement affectés à chacune de ces circonscriptions. L'autre est lié à l'évolution de la réglementation urbaine. Le début du XIX^e siècle voit en effet apparaître les premières lois qui donnent au plan d'alignement la "*rigidité d'une procédure*" ⁽¹⁸⁸⁴⁾. A Lyon, un personnel spécifique (un ingénieur-géomètre) est spécialement engagé pour la réalisation de ces plans ⁽¹⁸⁸⁵⁾. Cependant, le rôle de ces services de la voirie et de l'architecture ne semble pas encore bien déterminé. On peut en prendre comme preuve le vagabondage de ces services dans

¹⁸⁸³ Réglementation sur les hauteurs de 1783, loi de 1792. Voir BERTIN (Dominique), CLEMENCON (Anne-Sophie) et al.: *Villes et architecture, croissance, plan d'extension, travaux urbains*, PPSH Rhône-Alpes, rapport intermédiaire 1987.

¹⁸⁸⁴ loi du 16 septembre 1807, circulaire du 23 février 1815. BERTIN & CLEMENCON, idem, p.48.

l'organigramme de l'administration municipale, de la division "*comptabilité et travaux publics*" à la division "*administration*". A la voirie, la stabilité du voyer-chef Coillet, qui occupe ce poste de 1808 à 1830, confirme qu'il est avant tout présent pour remplir une tâche technique précise (la levée et confection des plans d'alignement) plutôt que pour servir une politique de la ville menée par une municipalité décidée.

L'année 1830 marque une étape dans l'histoire de l'organisation des services. En effet, c'est à ce moment que voirie et architecture sont placées sous la direction du même homme, l'architecte en chef de la ville. Si on mesure les conséquences ce rattachement de la voirie à l'architecture en termes d'horizons techniques, il faut reconnaître qu'il y a là en même temps comme une reconnaissance de la spécificité du travail de voirie. A partir de ce moment là, on se retrouve en effet avec un voyer par division municipale, c'est à dire dans une organisation où la présence du voyer est souhaitée au plus près du terrain. Il n'en reste pas moins que jusqu'à 1851, c'est René Dardel l'architecte de la ville qui dirige les opérations de voirie, avec en tout 7 personnes sous ses ordres.

C'est dans la décennie 1850 que se produisent les mutations les plus radicales. C'est d'abord, et dès 1851 avec la loi sur la police ⁽¹⁸⁸⁶⁾, la concentration encore plus forte des deux services sous la direction de l'architecte municipal, qui s'accompagne d'une forte augmentation de personnel puisque celui-ci passe de 9 à 16 personnes. L'oeuvre commencée par les premiers préfets de ce qui n'ose encore s'appeler l'Empire est parachevée par le sénateur Vaïsse. La politique urbaine que celui-ci a charge de mener nécessite en effet à la fois des hommes et des structures nouvelles. Les modifications ont lieu tant sur le plan qualitatif que quantitatif. Dès son arrivée, en 1853, le préfet demande en effet à l'architecte en chef Dardel de dresser un plan d'embellissement, travail qui va nécessiter l'embauche de plusieurs dessinateurs supplémentaires. Ce n'est là que la première phase de la mutation. La modification la plus importante se produit en 1854 lorsque le préfet, désireux de se constituer un outil d'aménagement urbain indépendant (et plus technique?), décide de séparer la voirie et l'architecture en deux services. Un ingénieur en chef des Ponts et Chaussées est alors placé à la tête de la voirie. Le nouvel outil est ainsi en place pour le début des grands travaux lyonnais, et il ne cesse de prendre de l'importance sous l'Empire. Le service de la voirie municipale compte ainsi jusqu'à 86 personnes en 1867 après la vague des grands travaux. Dans le même temps, le bureau de l'architecture municipale voit son personnel stagner. Désormais, les rôles et la place de chacun sont clairs. L'architecture se retrouve cantonnée aux seuls bâtiments publics,

¹⁸⁸⁵ Relevé et établissement d'un plan géométral, mise au point des plans particuliers et du plan général d'alignement. Procès-verbaux du Conseil Municipal, 30 juin 1808.

à leur entretien ou à leur construction. C'est désormais du côté de la voirie qu'il faut se tourner pour changer d'échelle et voir la ville se faire. La situation administrative du service de voirie dirigé par l'ingénieur Bonnet en témoigne: dans les annuaires de Lyon, c'est dans la rubrique Ponts et Chaussées, avec tous les services des ingénieurs départementaux, que le "*service de la voirie de Lyon*" est placé, ce qui indique son importance et les liens directs qui l'unissent à la Préfecture. C'est d'ailleurs à la fin de cette période faste que le Guide indicateur de Lyon reconnaît la montée en puissance du service, en plaçant pour la première fois dans son index le terme de "*voirie municipale*". En ces temps de croissance, le service se spécialise et se divise en sous-services voués à une compétence ou à un objet particulier: salubrité, Parc de la Tête d'Or,.... Les hommes qui le composent se spécialisent aussi. Le temps des seuls alignements est passé, et c'est désormais de technicité et d'action qu'il est question: la création de postes de chimiste, d'inspecteur des ponts, de conducteur des travaux (un par arrondissement) vient marquer cette spécialisation. Celle-ci est à la mesure de la qualité reconnue aux hommes de la voirie. Les rapports de l'ingénieur en chef Bonnet marquent tous les grands projets urbains de cette période et l'ingénieur est doté d'une très large compétence, jusque dans des domaines anodins comme ce qui concerne la dénomination des rues de la ville. Cet essor est stoppé net en 1870 à la chute de l'Empire.

Dès le 13 octobre en effet, le Conseil Municipal réunit ensemble l'architecture et la voirie, marquant ainsi son désir de rompre avec la politique administrative et urbaine de l'Empire que les républicains décrient de concert. L'abondance de l'effectif du service de la voirie est abondamment critiqué, tant pour son poids budgétaire que pour la politique volontariste et autoritaire qu'il symbolise. Le nouvel ingénieur Celler se voit confier la tâche de diminuer le personnel, qu'il ramène de 75 à 54 personnes par le jeu des suppressions de poste et des révocations. Certaines évolutions semblent cependant irréversibles. La variété des tâches à accomplir nécessite le maintien d'un personnel nombreux, et l'effectif recommence de croître au fur et à mesure que de nouvelles compétences sont données à la voirie, telles que l'éclairage, le service des eaux ou le contrôle du gaz. La séparation des services de la voirie et de l'architecture s'impose elle aussi comme une nécessité plus forte que la volonté politique de ceux qui les avaient réunis au lendemain du 4 septembre. L'ingénieur Celler avait d'ailleurs dès ce moment laissé toute son autonomie au service de l'architecture, en soulignant que les affaires des deux services avaient pris un tel essor que la mesure s'imposait d'elle-même ⁽¹⁸⁸⁷⁾.

¹⁸⁸⁶ Rappelons que certaines des activités de la voirie font partie des fonctions de police municipale.

¹⁸⁸⁷ Rapport de l'ingénieur directeur et de l'architecte de la ville sur le service en 1871, Lyon, Ville de Lyon, 1871. Archives Municipales de Lyon, 923 WP 323.

En fait, l'organisation née sous l'Empire se maintient jusqu'en 1914: on retrouve alors les services qui sont nés sous la direction de Bonnet, augmentés des structures générées par l'accroissement incessant des compétences de la voirie depuis cette date (éclairage, laboratoire...). Les nouveaux profils de carrière qu'on avait vu apparaître à ce moment perdurent aux aussi.

Profils et compétences

On l'a déjà compris, les mutations quantitatives et qualitatives des services "urbains" de la Ville de Lyon se sont accompagnés d'une modification des personnels. Les changements survenus à la tête des services eux-mêmes fournissent l'illustration la plus évidente de cette métamorphose. Alors que jusqu'en 1854 c'était un architecte qui avait la direction des services, on bascule par la suite dans la filière des ingénieurs des Ponts et Chaussées qui se succèdent de 1854 à 1911 à la tête de la voirie devenue indépendante ⁽¹⁸⁸⁸⁾. Le perfectionnement de la formation des dits ingénieurs, commencé avec la Révolution, se traduit ainsi par un approfondissement de leur pénétration dans le tissu de décision de l'aménagement local: en place depuis Colbert dans la structure administrative française, les "ingénieurs" parachèvent ainsi leur conquête de la chose urbaine commencée au début du XIX^e ⁽¹⁸⁸⁹⁾ par la pénétration progressive des administrations municipales ⁽¹⁸⁹⁰⁾. Même si l'on doit encore rester prudent quant à postuler qu'une véritable "*science du territoire*" soit mise en place par l'enseignement des écoles d'ingénieurs, il n'en reste pas moins, comme le dit Marcel Roncayolo, qu'on peut s'attendre à l'existence chez les ingénieurs d'un "*système d'idées*" différent de celui des

¹⁸⁸⁸ Et dans un certain sens "supérieure" à l'architecture, comme en témoigne la décision du Conseil Municipal de 1870 de placer l'architecture municipale sous la coupe de l'ingénieur en chef de la voirie, à l'inverse de l'état antérieur à 1854.

¹⁸⁸⁹ Sur ces techniciens, la recherche est récente. Voir en particulier l'article d'Anne QUERRIEN "Ecoles et corps, le cas des Ponts et Chaussées, 1747-1848", *Annales de la recherche urbaine*, n°5, 1979, et celui d'André GUILLERME "La formation de nouveaux édiles: ingénieurs des Ponts et Chaussées et architectes, 1804-1815", dans *Villes et territoires pendant la période napoléonienne*, Rome, Ecole Française de Rome, 1987. Dans le chapitre qu'il consacre à l'aménagement du territoire dans le tome "L'espace français" de l'*Histoire de la France* (sous la direction d'A.BURGUIERE et de J.REVEL, Paris, Seuil, 1989), Marcel Roncayolo cite aussi le rapport d'études de A.PICON, *Sciences de l'ingénieur et aménagement du territoire*, C.N.R.S., 1986, que je n'ai pas consulté.

¹⁸⁹⁰ Cette pénétration date en gros de cette deuxième moitié de siècle. A Saint-Etienne, l'architecte voyer est remplacé par un ingénieur des Ponts en 1874. Plutôt qu'à un décalage dû à un effet de taille, la responsabilité de cette avance lyonnaise incombe plutôt à l'administration préfectorale directe de la ville sous l'Empire.

architectes. La vigoureuse opposition entre les deux professions qu'a décrit André Guillaume ⁽¹⁸⁹¹⁾ en témoigne.

Ce changement des qualifications s'accompagne d'une mutation dans les circuits et les méthodes de recrutement. On peut tout d'abord noter que les origines géographiques de ceux qui dirigent les services urbains changent. Les architectes de la Ville, de Forobert à Dardel, étaient sinon Lyonnais, du moins installés dans la ville avant et après leur charge. Choisis dans le corps des Ponts et Chaussées, les ingénieurs de la voirie de la deuxième moitié du siècle vont et viennent ⁽¹⁸⁹²⁾. Alors que la première moitié du siècle voit passer 4 architectes de la Ville, ce sont 7 ingénieurs qui se succèdent à la tête de la voirie municipale de 1854 à 1904. Ces architectes plus stables faisaient souvent une véritable carrière dans les services municipaux: Louis Flachéron est d'abord "*contrôleur des travaux*" en 1810 avant de devenir "*architecte de la Ville*" en 1814. Quant au jeune Dardel, qui devient architecte de la Ville en 1831, il avait été placé au bureau d'architecture comme surnuméraire dès sa sortie du Lycée de Lyon en 1813 ⁽¹⁸⁹³⁾. L'architecte de la Ville fait ainsi partie du milieu local, auxquels certaines fonctions politiques peuvent parfois le rattacher d'encore plus près: Dardel est par exemple conseiller d'arrondissement du premier canton de Lyon en 1845. De plus, ils se retrouvent dans des institutions professionnelles où le fil invisible des éloges et des hommages tresse des fils qui traversent les générations: en 1867 c'est René Dardel qui fait l'éloge du défunt Hotelard, architecte en chef de la mairie de 1806 à 1815 devant ses collègues de la Société Académique d'Architecture (fondée en 1829). Dans ces conditions, le recrutement tient beaucoup aux interconnaissances, comme l'illustre la dernière décision de René Dardel qui désigne lui-même son successeur Tony Desjardins en 1854.

Ce sont d'autres modèles qui ordonnent le recrutement des ingénieurs en chef de la voirie. Il faut d'abord noter la belle continuité de la filière Ponts et Chaussées. Si Gustave

¹⁸⁹¹ Dans l'article cité note 127. Dans le même volume (*Villes et territoires...*, op.cit.), il faut aussi citer la communication de Georges TEYSSOT, qui apporte des précisions importantes sur les architectes: "Types, programmes et régularités, la diffusion des principes architecturaux au sein du Conseil des Bâtiments Civils sous le Consulat et l'Empire".

¹⁸⁹² On peut regretter que les dossiers personnels des ingénieurs Celler, Gobin et Domenget (en poste de 1870 à 1885) ne soient pas consultables aux Archives départementales du Rhône (faute d'inventaire) comme le sont ceux de leurs successeurs (Archives Municipales de Lyon, série du personnel municipal, rangement par ordre alphabétique). C'est de ces derniers dossiers que sont extraits tous les renseignements cités dans ces pages sur la carrière et la biographie de ces hommes.

¹⁸⁹³ Outre les renseignements qu'il est possible de collecter dans des dossiers administratifs, discours de funérailles ou éloges funèbres, l'ouvrage de Léon CHARVET, *Lyon artistique, notices biographiques et bibliographiques*, Lyon, 1899, fournit les éléments essentiels des carrières des architectes du XIX^e siècle.

Bonnet qui ouvre la série en 1854 est imposé par Vaïsse ⁽¹⁸⁹⁴⁾, si les ingénieurs recrutés en 1874 ou 1878 le sont par l'autorité préfectorale, il n'en reste pas moins que les maires de Lyon font sans cesse appel au Corps des Ponts jusqu'en 1910 ou c'est un ingénieur des Arts et Manufactures qui est choisi. Ce choix est désormais voulu et non plus subi. C'est d'ailleurs avec anxiété que le Docteur Gailleton écrit au ministre à l'été 1885 et lui demande de choisir un ingénieur des Ponts et Chaussées pour le poste de directeur de la voirie lyonnaise. Les cinq lettres qu'il envoie alors (en deux mois) montrent combien la filière Ponts impose alors son prestige aux autorités municipales ⁽¹⁸⁹⁵⁾. Il est vrai que c'est aussi un recours qui simplifie les choix. Il semble bien en effet qu'il faille un certain temps aux autorités municipales pour être à même d'estimer les compétences qu'elles réclament. Jusqu'en 1893, le maire de Lyon réclame au ministre une "*liste de présentation*" avant de choisir le futur chef de la voirie municipale. Par la suite, les contacts se nouent directement entre le maire et les ingénieurs. Après les entretiens individuels, le maire de Lyon sollicite du Ministre des Travaux Publics la mise à disposition de celui qu'il a choisi. Si la présence de nouveaux maires plus gestionnaires (Augagneur ou Herriot) peut à juste titre être invoquée comme explication, il faut aussi insister sur le fait que le seul titre d'ingénieur des Ponts et Chaussées ne semble plus être un sésame: les édiles semblent avoir pris une certaine "distance au statut" et sont à même d'exiger certaines compétences. Les choses de la ville semblent devenir plus familières. Ce serait alors comme une conséquence de cette rationalisation du recrutement que les critères politiques disparaissent des dossiers de candidature. En 1885, le maire de Lyon demandait à la préfecture des renseignements sur les opinions politiques du candidat Clavenad, de même qu'en 1893 les divers postulants sont tous appuyés par des recommandations de notables républicains (sénateurs, députés,...). En 1906, André Auric envoie plus simplement la liste des postes qu'il a occupés, avec une description sommaire des travaux qu'il a réalisés, autrement dit un curriculum vitae. Edouard Herriot demande bien au préfet de la Drôme (département dans lequel sert Auric) des renseignements sur sa conduite et son attitude politique, mais on sent que les critères de la légitimité de l'embauche ont changés.

¹⁸⁹⁴ Et ce malgré le fait qu'il soit depuis 1852 catalogué comme opposant à l'Empire, ainsi que le précise Dominique Bertin dans sa thèse (Les transformations de Lyon sous le Préfet Vaïsse, étude de la régénération du centre de la presqu'île, 1853-1864, doctorat d'Université en histoire de l'art, Université Lumière Lyon II, 1987).

¹⁸⁹⁵ Archives Municipales de Lyon, série du personnel municipal, dossier Clavenad.

Ces ingénieurs, qui restent à Lyon pour une durée qui varie de 4 à 7 ans ⁽¹⁸⁹⁶⁾ avant de quitter la cité pour un poste plus rémunérateur ⁽¹⁸⁹⁷⁾, ne présentent pas les traits d'intégration à la localité que montraient les architectes. Rappelons qu'ils n'y possèdent aucun passé, puisqu'aucun d'entre eux n'y est né ou n'y a vécu avant sa nomination. Mais ils n'ont guère plus l'occasion de se bâtir un présent. Lorsque à l'été 1893 l'ingénieur en chef Claude Clavenad pose sa candidature à un poste de député de Lyon, le maire lui demande aussitôt de démissionner ⁽¹⁸⁹⁸⁾. Son refus entraîne sa révocation. Cette volonté de rompre les liens entre administration municipale et activité politique contraste avec la liberté dont jouissait Dardel quelques cinquante ans plus tôt. C'est là un autre signe de la spécialisation exigée des chefs de service particulier ⁽¹⁸⁹⁹⁾. Le cas n'est d'ailleurs pas isolé, puisque Pierre-Aristide Bergès, directeur du service municipal des eaux, se voit prié de démissionner dans les mêmes circonstances par Edouard Herriot en 1904 ⁽¹⁹⁰⁰⁾. Son cas nous amène d'ailleurs à quitter les hautes sphères de la voirie, afin d'examiner si le renouvellement constaté à la tête du service a aussi lieu à un échelon intermédiaire.

On constate en effet le même mouvement à un niveau de responsabilité un peu inférieur. Le personnel de la voirie municipale apparaît ainsi comme de plus en plus spécialisé, à l'image des chefs du service. Considérons par exemple les carrières de Félix Colliex ou de Jacques Jules Grisard, entrés à la voirie sous l'Empire au temps de la croissance du service. Tous deux ont été formés à l'Ecole de la Martinière à Lyon ⁽¹⁹⁰¹⁾, après des études primaires chez les Frères pour l'un, dans son village pour l'autre. Ils font tous deux toute leur carrière à la voirie, s'élevant dans sa hiérarchie de fonctions et de traitements. Colliex, entré comme dessinateur à

¹⁸⁹⁶ Si l'on en excepte Bonnet, bien sûr.

¹⁸⁹⁷ Eugène Résal, ingénieur en chef de la voirie de 1893 à 1900, va occuper les fonctions de Directeur de la Compagnie des Tramways Electriques et Omnibus de Bordeaux. Paul Hivonnait, en poste de 1900 à 1906, devient directeur de la Société Française de Construction et d'Exploitation de Chemins de Fer en Chine. André Auric (1906-1910) rejoint lui le poste de directeur des service de la voirie de Constantinople. Ces détachements se font parfois à l'initiative du ministère.

¹⁸⁹⁸ Archives Municipales de Lyon, série du personnel municipal, dossier Clavenad. Lettre du maire du 9 août 1894.

¹⁸⁹⁹ A moins que ce ne soit une évolution liée aux mouvements d'ensemble de l'administration municipale vers des modèles de moins en moins clientélistes, comme tendraient à le montrer les travaux que nous menons actuellement avec Gilles Pollet et Bruno Dumons.

¹⁹⁰⁰ Archives Municipales de Lyon, série du personnel municipal, dossier Bergès.

l'âge de seize ans, est très vite employé comme conducteur de travaux et part à la retraite en 1902 en tant qu'"ingénieur de la voirie publique" ⁽¹⁹⁰²⁾. Grisard, qui a déjà fait ses preuves de géomètre-triangulateur lorsqu'il intègre la voirie à 27 ans en 1864, la quitte en 1889 au poste de conducteur principal. Leur niveau correct de rémunération (Colliex termine sa carrière avec 6000 francs de traitement) n'empêche pas qu'ils soient employés comme des polyvalents, et que leur formation spécifique a pour l'essentiel été acquise sur le tas. Deux dossiers nous aident à dépeindre la génération suivante, celle de Pierre-Aristide Bergès et de Raymond Busquet. Tous deux sont ingénieurs (l'un vient de Centrale, l'autre fait partie du corps des Ponts), et ont la direction d'importantes divisions du service. Bergès est le directeur municipal des eaux, Busquet le contrôleur général des eaux et du gaz. Il ne fait aucun doute qu'ils ont été recrutés pour leurs compétences techniques spécifiques: spécialisé dans la chimie, Busquet a ainsi la responsabilité du laboratoire de la voirie. S'ils font eux aussi une véritable carrière dans la voirie ⁽¹⁹⁰³⁾, c'est une carrière de spécialistes, qui valorise une formation et une expérience (Bergès avait eu plusieurs emplois auparavant). A l'échelon intermédiaire aussi, avec un temps de retard, le temps de la polyvalence est passé.

Précisons une chose avant de conclure. Il ne s'agit pas de postuler ici une différence radicale entre l'architecte et l'ingénieur qui naîtrait de l'opposition entre un "art" et une "science". Dans son chapitre du tome IV de *l'Histoire de la France urbaine*, Françoise Choay montre comment une telle opposition, si elle a problématisé les débats des contemporains, doit être relativisée ⁽¹⁹⁰⁴⁾. Les architectes ne sont pas par essence les hommes du passé et les ingénieurs ceux du modernisme. Montrer les différences entre ces hommes à partir d'un exemple local ne signifie pas qu'on souhaite défendre un tel essentialisme. Les projets que Dardel élabore à la demande de Vaïsse au début de 1853 montrent qu'il sait tenir compte des impératifs de circulation, d'hygiène, et de tous ceux dictés par l'évolution économique ⁽¹⁹⁰⁵⁾. Christophe Crèpet, architecte-voyer de La Guillotière sous la monarchie de Juillet, est un

¹⁹⁰¹ Celle-ci a été ouverte en 1826, dans la perspective de fournir un enseignement technique tourné vers la Fabrique et plus largement vers l'industrie. Pierre Cayez retrace rapidement la naissance de cette institution dans sa thèse (*L'industrialisation lyonnaise au XIX^e siècle*, p.356-359).

¹⁹⁰² Archives Municipales de Lyon, série du personnel municipal, dossier Colliex.

¹⁹⁰³ Busquet y reste 39 ans, Bergès est démissionné pour ses velléités politiques, mais une de ses lettres indique qu'il entendait se maintenir à son poste longtemps.

¹⁹⁰⁴ *Histoire de la France urbaine*, tome 4, p.162-164.

architecte plus modeste, formé lui aussi aux Beaux-Arts de Paris, et qui ne connaît pas à sa mort les honneurs de l'éloge académique lu à la Société Académique d'Architecture de Lyon. Pourtant, lorsqu'il écrit sa Notice historique et topographique sur la ville de La Guillotière, projet d'embellissement en 1845 ⁽¹⁹⁰⁶⁾, cette formation modeste ne l'empêche pas d'imaginer (malgré une syntaxe exécration) un projet d'ensemble qui tente de transformer le faubourg vétuste en une grande ville susceptible d'accueillir 300 000 âmes.

A Lyon non plus, les architectes en général ne renoncent pas aux visions globales de la cité, comme ils le montrent encore dans la deuxième moitié du XIX^e siècle ⁽¹⁹⁰⁷⁾. Mais ce ne sont plus les services de l'architecture municipale qui fournissent rapports et études sur les grands chantiers urbains. Tony Garnier lui-même, l'homme de la Cité Industrielle, reste étonnamment muet lors des séances de la commission chargée de mettre au point le plan d'extension et d'embellissement de la ville de Lyon ⁽¹⁹⁰⁸⁾. En fait, il faut garder à l'esprit le changement qui se produit au milieu du siècle, symbolisé par la succession entre Dardel et Bonnet. Le pouvoir officiel de dire la ville dans son ensemble passe alors à l'ingénieur.

Revenons pour conclure sur ce passage de témoin. La colère de Dardel, qui démissionne dès que le préfet lui fait part de son désir d'embaucher un ingénieur des Ponts pour s'occuper de la voirie, n'est pas une simple manifestation d'orgueil ⁽¹⁹⁰⁹⁾. Elle symbolise aussi un changement de compétences, et une inquiétude plus générale devant cette professionnalisation des services urbains qui ne va dès lors plus cesser de s'affirmer. Le fait qu'elle s'accompagne du "déracinement" de ses responsables, tant redouté à d'autres niveaux ⁽¹⁹¹⁰⁾ ne fait qu'accroître cette inquiétude.

¹⁹⁰⁵ Archives Municipales de Lyon, O¹124, rue de la République, dossier général 1854-1905, rapport du 3 janvier 1854 (entre autres).

¹⁹⁰⁶ Lyon, Morli, 1845.

¹⁹⁰⁷ Voir par exemple MONCORGER (Henri): "Encerclement de la ville de Lyon par trois grands boulevard concentriques", Annales de la société académique d'architecture de Lyon, 1911-12, t.XVIII, p. 309-310 ou encore du même, "Transformations de Lyon", Annales de la société académique d'architecture de Lyon, 1909-10, p.61-70.

¹⁹⁰⁸ Communication orale d'Anne-Sophie Clemençon. Sur le plan d'extension, il faut lire BERTIN (Dominique), CLEMENCON (Anne-Sophie) et al.: Ville, plan, architecture, l'art urbain en Rhône-Alpes, Lyon, Saint-Etienne, Grenoble, CNRS, programme pluriannuel en sciences humaines Rhône-Alpes, rapport final, octobre 1990, et en particulier le chapitre intitulé "Lyon, le plan Chalumeau et les outils réglementaires 1919-1939".

¹⁹⁰⁹ La biographie de Dardel est retracée par son élève (et aide-architecte au service de l'architecture municipale en 1860) Léon Charvet dans René Dardel, Lyon, Glairon Mondet, 1873.

b) Les acteurs politiques

Elus ou désignés, les maires, conseillers municipaux ou préfets ont une attitude très variable quant à la chose urbaine. Si cette attitude varie selon les pouvoirs qui leur sont conférés par les lois en vigueur et le contexte global de la politique municipale (selon les budgets, revenus, etc.), il faut aussi considérer l'intérêt personnel que manifestent certains élus ou responsables vis-à-vis de l'aménagement de la ville.

L'adjoint au maire Victor Arnaud (1843-48) manifeste ainsi, dans ses interventions au Conseil Municipal ou dans ses fréquentes conversations avec l'architecte Dardel, une préoccupation constante pour la question urbaine qui reste exceptionnelle en ce temps. Quoi de comparable encore entre les projets que lance ou soutient Edouard Herriot et l'inexistence des politiques d'aménagement des deux maires qui l'ont précédé, les docteurs Gailleton ou Augagneur? Les initiatives que prend Herriot ⁽¹⁹¹¹⁾ font date dans la politique municipale d'aménagement urbain. De la même façon, l'extraordinaire remaniement urbain du Second Empire prend toute sa vigueur dans le souci constant du sénateur Vaïsse de procéder à la régénération urbaine de Lyon. Sa présence personnelle dans la préparation et l'exécution des grands chantiers de la période ⁽¹⁹¹²⁾, conséquence logique de l'investissement politique qu'ils représentent, est remarquable même si elle n'atteint pas le degré d'implication d'Hausmann à Paris. Cependant, peu d'élus ou de préfets manifestent cet intérêt par des prises de positions "théoriques" sur la ville et son aménagement. Même dans les morceaux de bravoure ou d'éloquence que les conseillers municipaux ont coutume d'administrer à leurs collègues du Conseil Municipal, on ne rencontre presque jamais, à part dans ceux du sénateur Vaïsse -et encore ces passages sont-ils repris de rapports de l'ingénieur en chef de la voirie, d'exposé général sur les principes qui doivent ordonner l'aménagement de la cité.

Les passions personnelles pour l'aménagement de la ville restent isolées. Les commissions municipales chargées de préparer les dossiers afférents à ces questions

¹⁹¹⁰ L'origine extra-lyonnaise du préfet était traditionnellement un argument des défenseurs des franchises municipales lyonnaises pour disqualifier le passage possible du pouvoir de police dans les mains de ce fonctionnaire.

¹⁹¹¹ Grands projets des Abattoirs ou de l'hôpital de Grange blanche, mais plus encore décision de tracer un plan d'extension et d'embellissement ou de tenir une exposition internationale urbaine.

¹⁹¹² Dès son arrivée en 1853, c'est avec Dardel qu'il trace les grandes lignes de la rénovation, ne se contentant pas de "passer commande" à un technicien.

s'intitulent "des travaux publics", alors que l'adjoint au maire qui coiffe les services de l'architecture et de la voirie est celui "de la voirie et des travaux publics". Les questions que pose la ville et l'aménagement de ses quartiers dans une perspective d'ensemble ne sont donc pas placées au premier rang, ni même incarnées dans une structure spéciale. Ce n'est que tardivement, dans les années 1880-90, que l'administration municipale met en place des programmes de grands travaux qui comportent un ordre prioritaire de réalisation, ce qui peut laisser penser à une plus grande maîtrise des phénomènes d'aménagement. Pourtant, la mesure est prise avant tout pour répondre aux querelles d'arrondissement qui s'élèvent sans cesse quant à la répartition des travaux. Elle est donc loin de révéler un pas décisif dans l'autonomisation des questions d'aménagement urbain.

Ces intérêts personnels et ce désintérêt général sont en partie informés par les conditions générales évoquées plus haut. Quoi de commun en effet entre le budget de la ville de Lyon en 1827 (2 700 000 francs) et en 1889 (16 000 000)? Ou entre la situation balancée de 1827 (pas de dettes) et le passif consolidé de 68 millions de francs qu'accuse la ville au 4 septembre 1870? Une politique active et volontariste d'aménagement passe aussi par des disponibilités financières. La célérité avec laquelle sont menées les opérations d'aménagement se ressent de ces différences: le percement de la rue de Bourbon dans la première moitié du siècle prend 26 ans ⁽¹⁹¹³⁾, celui de la Rue de l'Impératrice dans les années 1860 deux ans, construction des immeubles comprise. A ce changement d'échelle, qu'autorise à la fois la pratique de l'emprunt ⁽¹⁹¹⁴⁾ et l'augmentation des ressources provoquée par la croissance de la cité s'ajoute bien évidemment la modification légale. Sous cet angle, les deux phases capitales sont la loi de 1841 sur les expropriations et surtout l'application à Lyon, par décret impérial du 13 décembre 1853, du décret relatif aux rues de Paris pris le 26 mars 1852. Quelles que soient les résistances à l'application de ce décret, à Lyon comme ailleurs ⁽¹⁹¹⁵⁾, il n'en reste pas moins qu'il change radicalement l'échelle à laquelle pouvait être pensé l'aménagement urbain: la percée et la refonte prennent alors définitivement le pas sur l'alignement dans le registre des mesures opératoires dont disposent les aménageurs.

¹⁹¹³ L'opération, ainsi que tout ce qui concerne l'urbanisation du quartier situé entre la rue actuelle des Remparts d'Ainay et le Cours de Verdun, est décortiquée par Nathalie MATHIAN, L'habitat à Lyon, 1800-1852, quartier Bellecour-Perrache, mémoire de maîtrise en histoire de l'art, Université Lyon II, 1986.

¹⁹¹⁴ Déjà utilisé sous la monarchie de Juillet, notamment pour des achats de terrains, mais systématisé par le sénateur Vaïsse.

¹⁹¹⁵ Voir DARIN (Michel): "Les grandes percées urbaines du XIX^e siècle: quatre villes de province", Annales ESC, mars-avril 1988, qui détaille quelques unes de ces oppositions.

Revenons légèrement en arrière pour conclure sur cet environnement officiel de l'aménagement urbain. On peut se rendre compte des mouvements qui se produisent entre les bornes temporelles de notre étude si on s'attarde un peu sur la manière dont ces élus ou responsables sollicitent la compétence de ces techniciens que nous avons évoqués plus haut. Lorsqu'en 1826 la municipalité de Lyon se préoccupe de mettre en valeur les terrains récemment acquis de la presqu'île de Perrache, ce n'est pas à l'architecte municipal ni au voyer qu'il est fait appel pour tracer les voies ou prévoir les implantations industrielles du nouveau quartier. Aucun rapport, aucun projet ne fait part des réflexions de ces techniciens officiels, adonnés à d'autres fonctions ou d'autres ambitions. Mieux encore, dans un retour pathétique à l'Ancien Régime, c'est l'Académie de Lyon qui met au concours "la meilleure distribution de la presqu'île Perrache" en 1826. Aucun prix ne fut décerné, et le projet adopté par le Conseil Municipal n'est ni plus ni moins qu'une reprise de celui de l'ingénieur Perrache lui-même. Pour ce projet duquel on espérait une prospérité immense, on constate ainsi l'absence d'effort de prospective et le peu de souci d'adapter le tracé et la distribution au contexte urbain contemporain. Ce n'est que quelques trente ans plus tard que de nouveaux modèles de travail et de référence sont mis en place par le sénateur Vaïsse. Ses différents rapports à la commission municipale ou au Conseil Municipal en témoignent. Appuyés sur les rapports de l'ingénieur en chef, qu'ils citent largement, c'est dans un registre technique et urbain qu'ils puisent une partie de leurs arguments.

Le changement du personnel n'est certes pas étranger à cette modification, comme en témoigne la richesse conceptuelle des rapports de l'ingénieur Bonnet. Mais il n'explique pas tout. En 1846, le rapport de l'architecte de la ville sur le prolongement de la rue Centrale parlait de beauté, de salubrité et de viabilité, ce qui n'empêcha pas Victor Arnaud, rapporteur de l'affaire au Conseil Municipal, d'en traiter en des termes qui posaient la question de l'avenir de la localité, dans une prise en compte globale des effets d'une telle amélioration ⁽¹⁹¹⁶⁾. Tout ne passe pas par le seul canal des spécialistes techniques. De la même manière, les administrations municipales de la période 1870-1910, malgré la présence à la tête de la voirie d'hommes de compétence et de formation analogues à celles de J.Bonnet, ne semblent pas avoir utilisé ces personnels pour réfléchir à des modifications d'ensemble du système urbain, pour ajuster la ville à son temps ni même pour juger de la qualité urbanistique des projets alors

¹⁹¹⁶ Archives Nationales, F²II 5, "voirie urbaine 1845-48, prolongement de la rue Centrale", rapport de l'architecte de la ville au maire, 20 décembre 1846. Procès-verbaux du Conseil Municipal: rapport du maire le 21 janvier 1847, rapport de la commission spéciale le 11 février de la même année.

proposés par l'initiative immobilière privée. Le rapport de la voirie municipale sur les projets soumis à la sagacité de l'administration municipale par les divers intéressés à la rénovation du quartier Grôlée est exemplaire ⁽¹⁹¹⁷⁾. Là en effet, pas de considérations sur l'opportunité du tracé, sur son insertion dans le réseau viaire du centre de Lyon ou autres considérations d'ensemble, mais un "jugement d'architecte" sur la largeur de la rue et les modifications à envisager pour récupérer des parcelles de délaissés et arriver à construire le plus d'immeubles possibles. Sous l'administration d'Edouard Herriot lui-même, l'aménagement du quartier de la nouvelle gare des Brotteaux révèle une identique impuissance de la voirie à s'élever au delà des considérations de tracé et de construction. Or, dans ces mêmes affaires, les thèmes généraux de l'urbanisme sont abordés, au Conseil Municipal ou ailleurs. De toute évidence, la discussion sur l'urbain et la diffusion des idées sur la ville (aménagement, circulation...) passent alors par d'autres canaux. Dans tous les cas, la volonté politique (municipale ou préfectorale) est capitale pour que les préoccupations urbanistiques puissent trouver leur place dans le discours officiel. Ainsi, lorsqu'aux lendemains de l'Empire la politique urbaine volontariste est désavouée (pour son coût autant que pour son cachet autoritaire et despotique), les administrations républicaines ne sollicitent plus les compétences urbanistiques de leurs spécialistes. Sur les affaires de la Rue Grôlée, du déclassement des fortifications ⁽¹⁹¹⁸⁾ ou de l'aménagement des alentours de la gare des Brotteaux, ce désinvestissement est évident.

C'est aussi pour répondre à cette carence en pensée urbaine qu'il faut aller chercher le contexte de l'aménagement en dehors du cercle des autorités urbaines et des personnels municipaux. C'est chez ces "commentateurs" évoqués dans l'introduction qu'il faut le traquer.

c) Les c`mmentateurs

En définitive, ce sont tous ceux qui s'expriment sur l'aménagement de la cité en dehors des cercles du pouvoir municipal (ou préfectoral) qui constituent ce groupe. Architectes, docteurs, ingénieurs civils, propriétaires ou simples particuliers, faisant partie d'une équipe

¹⁹¹⁷ Archives Municipales de Lyon, carton non classé "Quartier Grôlée 1887-88", rapport de la voirie du 3 novembre 1887.

¹⁹¹⁸ On a dit dans un chapitre précédent que seul le Génie militaire semblait alors concevoir l'importance de l'aménagement de cette zone pour le développement de la ville. En effet, la voirie se borne à tracer des trames viaires sur les terrains déclassés, plus ou moins bien raccordées au réseau de rues existant, et sans réflexion générale.

rédactionnelle ou écrivant pour leur propre compte, dans des circonstances ordinaires ou pour les besoins d'un rapport d'enquête ou d'un projet, ils permettent de suivre le cheminement des idées en matière d'aménagement urbain. L'ampleur des polémiques ou des simples débats qu'ils entretiennent permet aussi de mesurer l'importance de la discussion urbanistique. Il est d'ailleurs tout à fait révélateur que ce ne soit que sur la fin de la période étudiée que ce thème constitue en lui-même un champ de débat possible. Auparavant, lorsque les questions d'aménagement de la cité sont abordées, c'est la plupart du temps à l'occasion d'un projet précis (déplacement d'un équipement, tracé d'une nouvelle rue), ou dans des champs dont les tenants et les aboutissants se jouent en dehors de la seule question urbaine (hygiène, police). Les perspectives alors évoquées sont le plus souvent l'embellissement de la cité, la recherche de salubrité, la viabilité, l'intérêt des propriétés. C'est autour du tournant du siècle, sans qu'il soit possible de dater un phénomène aussi diffus, que se précisent les acteurs (mairies, comités d'intérêt local, presse...) qui s'affrontent sur des conceptions globales de la ville, en défendant des projets d'ensemble qui sont les enjeux d'un tel débat (le plan d'extension et d'embellissement en 1910 par exemple). C'est aussi à ce moment que les commentateurs multiplient les références explicites à un corps, sinon de doctrine, du moins de théorie. Emmanuel Vingtrinier critique alors le règne de la ligne droite au nom des ouvrages de Camillo Sitte ⁽¹⁹¹⁹⁾, et l'instituteur Paul Cuminal fait part aux lecteurs de L'Avenir Socialiste de l'existence de la "science des villes" allemande et des oeuvres de Hettner, Ratzel ou Hassert ⁽¹⁹²⁰⁾. Parler d'urbanisme est désormais possible.

Pour mieux présenter tous ces commentateurs, on aura recours à un artifice, qui consiste à les séparer entre les "professionnels" et les "occasionnels". Autrement dit, entre ceux qui, groupes ou individus, donnent régulièrement leur avis sur les projets d'aménagement, et ceux qui le font exceptionnellement.

(1) Les professionnels

On peut distinguer trois grands groupes. Docteurs en médecine, architectes et plus rarement ingénieurs (civils pour la plupart) interviennent régulièrement, dans leurs publications

¹⁹¹⁹ VINGTRINIER (Emmanuel): Vieilles pierres lyonnaise, Lyon, Cumin et Masson, 1911.

¹⁹²⁰ La série d'articles qu'il délivre de 1909 à 1912 sur le thème de la ville et de son aménagement est compilée dans son ouvrage intitulé Etudes sur l'organisation esthétique et topographique de la ville de Lyon, Lyon, Ecole Socialiste, 1914.

personnelles ou professionnelles, sur les questions d'aménagement qui traversent leur époque. Toutefois, ils n'interviennent pas exactement en même temps. Si les docteurs occupent les premiers le terrain, ils sont vite rejoints par les architectes dans les années 1830-40 lorsque se fait sentir une demande de rénovation urbaine, avant de céder la place aux ingénieurs vers la fin du siècle. La spécialisation progressive du débat, ainsi que la professionnalisation des acteurs de l'aménagement, explique sans doute en partie ces différences ⁽¹⁹²¹⁾.

Les médecins

Les docteurs en médecine jouissent jusqu'à la fin du siècle de ce droit à parler de la ville qu'ils ont revendiqué à travers leurs initiatives depuis la fin du XVIII^e siècle ⁽¹⁹²²⁾. Omniprésents dans la première moitié du XIX^e siècle, alors que culminait leur étude de la morbidité et de la pathologie urbaine ⁽¹⁹²³⁾, ils raréfient leurs interventions et leurs publications dans le dernier tiers du siècle. On les écoute d'ailleurs moins, et le plaidoyer du docteur Edme Martin pour la création d'un casier sanitaire des maisons en 1911 ne suscite que peu d'échos ⁽¹⁹²⁴⁾. En fait, à partir des années 1870-80, les médecins lyonnais se consacrent essentiellement à l'étude des maladies ⁽¹⁹²⁵⁾. Les deux derniers ouvrages à se réclamer d'un pouvoir médical sur la ville et son aménagement, La nouvelle rue Grôlée et Lyon, respectivement écrits en 1889 et 1891 par le docteur E. Clément, apparaissent presque comme des survivances anachroniques d'une époque révolue. L'auteur y critique tant les édiles que les architectes, et défend les compétences de "spécialistes" de la ville qui seraient les médecins du Conseil d'hygiène et de salubrité, et les médecins en général. C'est là le champ du cygne éditorial de la médecine de la ville à Lyon. Si l'on veut prendre en compte les années de gloire de cette médecine de la ville, il faut aller les chercher entre 1820 et 1860. Alors fleurissaient les ouvrages médicaux qui parlent de "*police*

¹⁹²¹ Du côté des médecins, il faut aussi comprendre l'investigation du milieu urbain comme une conquête de légitimité. Celle-ci atteinte, le désinvestissement est possible vers d'autres thèmes plus rentables en termes de prestige ou d'influence.

¹⁹²² Voir notamment FORTIER (Bruno), dir.: La politique de l'espace urbain à la fin de l'Ancien Régime, Paris, rapport C.O.R.D.A., 1975.

¹⁹²³ Ils fournissent d'ailleurs un lot appréciable de citations au Louis CHEVALIER de Classes laborieuses, classes dangereuses.

¹⁹²⁴ Un tel casier a été mis en place en 1905 par le Conseil Municipal de Paris.

¹⁹²⁵ Citons par exemple Distribution géographique des granulations conjonctivites de Prudence Ferré, ou le Rapport sur l'épidémie de fièvre typhoïde qui a régné à Lyon en 1898 du docteur Gabriel Roux.

médicale", de "salubrité des grandes villes", "d'hygiène de Lyon", de "science médico-administrative" (1926).

Si le XIX^e siècle ne voit pas naître le genre de la topographie médicale, pas plus à Lyon qu'ailleurs (1927), il le voit fleurir et devenir plus ambitieux. Une large majorité de ces ouvrages ont pour point commun d'émaner de groupes médicaux constitués, société de médecine ou Conseil de salubrité départemental. La création de telles institutions (1822 pour le conseil d'hygiène), et plus encore une conjoncture épidémiologique favorable (1928), vont donner aux médecins la conviction qu'ils ont un rôle à jouer dans l'amélioration de la cité. Par la suite, l'affirmation d'une volonté politique en matière d'hygiène et de salubrité urbaine jointe à un certain désenchantement des médecins face au morcellement des fonctions et des institutions et au maintien du pouvoir de décision à la mairie ou à la préfecture (1929), vont provoquer le retrait progressif de ces hommes et de ces organismes (1930). Olivier Faure fait remarquer qu'après les années 1870 la médecine est considérée par les élites comme un facteur de transformation sociale à l'égal de la religion ou de l'instruction: le réflexe hygiéniste est en quelque sorte entré dans les mœurs. Il semble en aller de même en matière d'aménagement urbain. Les plaidoyers pour l'air ou la lumière qui peuplent les topographies médicales des années 1820-50 envahissent très vite les discours officiels, et notamment municipaux. Le fait que la municipalité lyonnaise soit souvent entre les mains de docteurs (Prunelle ou Terme sous

¹⁹²⁶ Citons ici les plus importantes: DUBOUCHET (L.): Essai sur la topographie physique et médicale de la ville de Lyon, thèse de la faculté de médecine de Paris, Paris, Didot, 1821; SAINTE-MARIE (Etienne): Lectures relatives à la police médicale faites au conseil de salubrité de Lyon et du département du Rhône pendant les années 1826, 1827 et 1829, Paris, Baillière, 1829; MONFALCON (Jean-Baptiste) & POLINIERE (A.P.I. de): Traité de la salubrité dans les grandes villes, suivi de l'hygiène de Lyon, Paris, Baillière, 1846; FONTERET (Dr A.L.): Hygiène physique et morale de l'ouvrier dans les grandes villes en général et en particulier dans la ville de Lyon pour servir à l'extinction des préjugés et du charlatanisme, Paris, Masson, 1858.

¹⁹²⁷ Voir à ce sujet FAVRE (Robert): "Du "médico -topographique" à Lyon en 1783", XVIII^e siècle, n°9, 1977.

¹⁹²⁸ Olivier Faure, en décrivant l'installation de ces structures, ajoute qu'elles ne sont bien souvent que des coquilles vides jusqu'au choléra de 1832 (FAURE (Olivier): La médicalisation de la société dans la région lyonnaise au XIX^e siècle, 1800-1914, thèse d'Etat en histoire, Université Lumière-Lyon II, 1989, p.145-150.

¹⁹²⁹ On peut noter à ce sujet la réaction du sénateur Vaïsse lorsqu'on lui propose de présenter le plan de la future rue Impériale au Conseil de salubrité. Il note alors "*Inutile. je me garderai bien de mettre le Conseil de Salubrité dans une opération de cette nature. L'appréciation est laissée à l'administration, et je me garderai bien de me désarmer*". Archives Municipales de Lyon, O¹ 124, "Rue de la République dossier général 1854-1905".

¹⁹³⁰ Olivier FAURE, La médicalisation de la société..., op.cit., p.670-71.

la monarchie de Juillet, Gailleton et Augagneur sous la Troisième république) peut ajouter à l'explication de ce passage rapide et de ce recul précoce du discours médical public. Cependant, il semble indéniable qu'entre 1820 et 1860, ces médecins fondent les cadres de la discussion en envisageant la ville dans son ensemble, comme un organisme, pour mieux considérer son amélioration qui passe par la refonte de ses aménagements, de ses immeubles et de ses rues. Les mécanismes mêmes sur lesquels ils insistent (et notamment ceux de la contagion, de la qualité de l'air et de l'eau) introduisent des exigences de globalité qui font date, même si elles sont souvent perdues de vue par la suite.

Les architectes

Si on a dit plus haut qu'il ne fallait pas opposer trop vite une vision globalisante des ingénieurs à une vision parcellaire des architectes, il n'en reste pas moins que ces derniers tombent parfois sous la coupe de cette accusation. En effet, entre le projet Morand et celui de Crèpet, qui pour en être moins connu n'en est pas moins une tentative identique de tracer une ville nouvelle, c'est près d'un demi-siècle qui s'écoule sans tentative "visionnaire". La carence en projets d'ensemble est d'ailleurs sensible sur tout le siècle, et on peut être y voir les conséquences de cette formation centrée sur l'art et l'esthétique qu'évoque Françoise Choay dans *L'Histoire de la France urbaine* ⁽¹⁹³¹⁾. Le développement de la discussion sur le phénomène urbain est par contre très sensible dans les toutes dernières décennies du XIX^e siècle. La constitution tardive d'un champ de l'urbanisme, avec ses enjeux propres ⁽¹⁹³²⁾, explique en partie cette longue absence. Ainsi, c'est une évolution longue qu'il faut considérer.

Lorsqu'on se place dans les premières années du XIX^e siècle, on ne peut que constater l'absence d'un discours propre aux architectes sur les phénomènes de croissance urbaine qui se manifestent çà et là. Les quartiers nouveaux du Sud ou du Nord de la ville se construisent au fur et à mesure des lotissements, et les percées y sont décidées au coup par coup ⁽¹⁹³³⁾. Le quartier Perrache lui-même, dont on attend monts et merveilles sous la municipalité de J. de Lacroix-Laval (1826-1830) ne semble pas déchaîner l'enthousiasme des hommes de projet,

¹⁹³¹ tome 4, "La ville de l'âge industriel", p.164-165.

¹⁹³² C'est à dire non plus seulement ceux matériels des valeurs des terrains, mais aussi ceux attachés à la définition des règles et des normes qui doivent ordonner l'action sur la ville.

¹⁹³³ MATHIAN (Nathalie): *L'habitat à Lyon, 1800-1852, quartier Bellecour-Perrache*, mémoire de maîtrise en histoire de l'art, Université Lyon II, 1986; ABENSOUR (Yves): *Essai d'analyse typo-morphologique d'un tissu anciennement urbanisé: les pentes de La Croix-Rousse à Lyon*, Unité Pédagogique d'Architecture de Lyon, T.P.T.C., 1980.

comme le montre l'ouvrage de Félix Rivet ⁽¹⁹³⁴⁾. Un des premiers projets d'ensemble à voir le jour au XIX^e siècle, tout rudimentaire qu'il soit, est le projet de Gors pour La Croix-Rousse ⁽¹⁹³⁵⁾: celui qui le propose n'est qu'un propriétaire désireux de mettre en valeur ses terrains par une spéculation astucieuse. Il est vrai que les architectes lyonnais sont alors préoccupés par la préparation de projets pour un certain nombre de bâtiments publics qui sont mis au concours en ces mêmes moments (Palais de Justice, Grand Théâtre...). L'architecte-voyer de La Guillotière Christophe Crèpet est bel et bien isolé au milieu du siècle avec son projet de "*nouvelle ville*".

La période du Second Empire, pourtant marquée du sceau de la rénovation urbaine, ne réveille pas des architectes lyonnais endormis sur leur ville. Lorsque le sénateur Vaïsse lance René Dardel sur le projet de rue Impériale (ou rue Napoléon, comme l'appelle alors Dardel dans ses rapports), c'est à peine s'il suscite trois projets concurrents, ceux de J.B Dambre, Savoye et Miciol qui se bornent à proposer quelques différences de tracé ⁽¹⁹³⁶⁾. La société Académique d'Architecture, l'organe des architectes lyonnais, se limite quant à elle à protester contre le monopole des travaux par le seul cabinet de Benoît Poncet. C'est en fait après cette période de rénovation intensive que les architectes lyonnais entrent dans le débat sur l'aménagement urbain.

Plusieurs facteurs semblent déterminants dans cette irruption sur la scène du débat public aux premières années de la Troisième république. La reprise par la municipalité des travaux d'aménagement et de rénovation de l'ancien Lyon à partir de 1880 vient sans doute donner matière à réfléchir aux architectes. Mais le fait que ceux-ci puissent bénéficier d'une tribune semble déterminant. C'est en effet en 1879 qu'apparaît La Construction Lyonnaise qui pendant 35 ans va traiter des problèmes de la construction, depuis les questions techniques (nouveaux matériaux, nouvelles méthodes) jusqu'aux considérations sur l'état du marché de la construction à Lyon, en passant par les comptes-rendus sur l'activité de la profession d'entrepreneur en bâtiments (élections consulaires, prix de la main d'oeuvre,...). Tous les projets d'aménagement publics et privés y sont discutés, et ceux que nous allons évoquer ont bien souvent connu les honneurs d'une première communication dans cette revue. Il faut pourtant avouer qu'on ne sait guère de choses sur cette publication. Ses principaux animateurs emploient souvent des pseudonymes ("Sined", "Raschel"...), quand les articles ne restent pas

¹⁹³⁴ RIVET (Félix): Le quartier Perrache, Lyon, Audin, 1951.

¹⁹³⁵ Plan pour la ville de La Croix-Rousse, Paris, s.e, 1838.

anonymes. Son rôle de tribune est plus évident et les points de vue opposés ne cessent de s'y affronter sur les thèmes les plus importants de l'aménagement urbain. Il est évident qu'elle représente les intérêts d'un certain "lobby" du bâtiment lyonnais, puisqu'elle encourage toutes les initiatives de construction ou d'aménagement qui peuvent augmenter l'activité de ce secteur ou la valeur des terrains. Cela est d'ailleurs reconnu officiellement en janvier 1891 lorsque "*la rédaction*" communique que le périodique est "*l'organe officiel des chambres syndicales des entrepreneurs de bâtiments*". Au-delà de cette appartenance "corporatiste", il faut insister sur le fait que la revue donne des articles de fond sur l'organisation urbaine, l'aménagement des nouveaux quartiers, etc. Cette qualité de proposition en fait une source importante de citations pour la presse quotidienne lyonnaise, en mal d'expertise urbaine et les articles de La Construction Lyonnaise sont souvent repris par la presse quotidienne lyonnaise, comme le note René Charre ⁽¹⁹³⁷⁾. Elle ne néglige pas non plus l'information bibliographique sur l'actualité de l'urbanisme, donnant ainsi en mars 1903 un compte-rendu de l'ouvrage de Camillo Sitte, traduit en français depuis l'année précédente.

C'est dans cette publication que les architectes lyonnais vont trouver "colonnes ouvertes" pour présenter leurs projets personnels et réagir aux projets municipaux ou autres. Ces projets ou contre-projets restent basés sur les principes de la percée et de la rénovation systématisés par Haussmann. Le projet Clapot pour le quartier du Mont de Piété (1880), celui de Gaspard André pour le quartier des Célestins (1884), le projet Despierre-Charrière-Clapot pour le quartier Saint-Paul (1888), les rêves de "quartier de la soierie" autour de la place Croix-Paquet par Jules Cumin (1891) ou le plan de Fleury pour l'ensemble Célestins-Jacobins (1908) se placent tous dans cette lignée ⁽¹⁹³⁸⁾. Les projets d'ensemble restent néanmoins toujours aussi rares. Il faut en fait attendre 1909 pour qu'un architecte lyonnais tente de saisir à bras le corps un vaste ensemble, à l'aide de procédures d'aménagement qui utilisent la percée ou le prolongement, mais aussi l'équipement ou le tracé de voies nouvelles.

C'est en effet à ce moment qu'Henri Moncorger, architecte lyonnais, publie sa "Transformation de Lyon" dans Les Annales de la Société Académique d'Architecture de 1909-1910, projet qui est suivi deux ans plus tard de "L'encerclement de Lyon". Le premier de ces projets traite de l'espace central lyonnais, celui qui comprend les quatre rives des fleuves, et le

¹⁹³⁶ Archives Municipales de Lyon, O¹ 124, "Rue de la République, dossier général 1854-1905", rapport de Dardel sur le projet Savoye du 2 août 1853 et rapport de Vaisse sur le projet Miciol du 7 juillet 1854. Le projet Dambre est mentionné par Dominique Bertin (Les transformations de Lyon..., op.cit.).

¹⁹³⁷ CHARRE (Alain): L'organisation esthétique des villes et les projets d'urbanisme à Lyon 1905-1914, thèse de 3^e cycle d'histoire de l'art, Université Lyon II, 1983.

second de la création de trois boulevards concentriques à établir autour de Lyon ⁽¹⁹³⁹⁾. Si l'on en croit Moncorger, ces projets sont nés de son observation, 25 années durant, de l'extension inorganisée de la cité dans la plaine de l'Est depuis son domicile de Sainte-Foy ⁽¹⁹⁴⁰⁾. Le principe qui les guide est limpide et exprimé: s'occuper de l'avenir de la ville et de son extension. Ces projets viennent rappeler que les architectes lyonnais ne sont pas étrangers au mouvement général qui se dessine en faveur des plans d'extension et du contrôle de l'expansion urbaine. Leurs centres d'intérêt s'élargissent d'ailleurs singulièrement en ce dernier tiers de siècle. Si on n'avait crainte de trop systématiser à partir de ces quelques exemples, on pourrait dire que les architectes changent d'échelle. Désormais, ils considèrent la ville non plus au seul niveau de la maison ou du bâtiment, mais du quartier, de l'îlot et parfois de la ville entière. A l'appui de ce sentiment, on peut noter le rôle que tiennent ces architectes dans la révision des règlements de voirie à travers leur société professionnelle. La révision de celui-ci en 1898 tient en effet largement compte des remarques faites par la commission de la Société Académique d'Architecture ⁽¹⁹⁴¹⁾. Il est notable que celles-ci dépassent les simples revendications "artistiques" concernant les hauteurs des maisons, les saillies et les silhouettes. Les architectes s'y préoccupent aussi du développement de la cité, comme en témoigne leur plaidoyer en faveur de l'établissement d'un plan qui prévoie le développement de la rive gauche du Rhône. Malgré cela, de telles ambitions semblent tenues en réserve jusqu'aux projets novateurs de Moncorger évoqués ci-dessus. Dans le même temps, les architectes se tournent aussi vers des problèmes plus techniques, confirmant l'évolution de la profession: l'architecte Bourdaret fait ainsi part dans La Construction Lyonnaise du 14 janvier 1894 de son projet système de vidanges. Pour un peu, on le confondrait avec un ingénieur!

Les ingénieurs

Autant le dire tout de suite, ils sont moins présents. Bien sûr, le doute subsiste quant à l'identité professionnelle de certains auteurs de La Construction Lyonnaise, ce qui peut conduire à minimiser leur importance, mais cela vaut aussi pour les architectes. Leur apparition sur le

¹⁹³⁸ La thèse de René Charre sus-citée contient un inventaire des projets pour la période 1905-1914.

¹⁹³⁹ MONCORGER (Henri): "Encerclement de la ville de Lyon par trois grands boulevards concentriques", Annales de la société académique d'architecture de Lyon, 1911-12, t.XVIII, p. 309-310 et "Transformations de Lyon", Annales de la société académique d'architecture de Lyon, 1909-10, p.61-70.

¹⁹⁴⁰ Ainsi conclut-il son deuxième projet.

¹⁹⁴¹ Rapport de la commission chargée d'étudier la révision des règlements de voirie pour la ville de Lyon, séance du 6 mai 1891 de la Société Académique d'Architecture, s.l, s.e, 1891.

champ de la discussion publique est tardive, et on ne peut guère y prêter attention avant les années 1870-80 ⁽¹⁹⁴²⁾. Peut-être n'est ce qu'à cette date qu'ils se sentent assez sûrs de leur compétence et de leur label de spécialistes, ou de leur place dans la société locale, pour prendre part aux débats sur la ville ⁽¹⁹⁴³⁾. C'est en tout cas avec une certaine assurance que l'ingénieur Lambert écrit à La Construction Lyonnaise en juillet 1894 pour critiquer le choix municipal de placer le nouvel abattoir à la Mouche et donner son avis sur la qualité industrielle des terrains et les potentialités de développement du quartier ⁽¹⁹⁴⁴⁾.

Si on les voit avant tout se préoccuper de leurs objets spéciaux (notamment l'approvisionnement en eau ⁽¹⁹⁴⁵⁾, les égouts, les ponts ⁽¹⁹⁴⁶⁾), nos ingénieurs interviennent aussi parfois sur des questions plus générales. Ainsi l'ingénieur des Arts et Manufactures Bussy exprime-t-il son soutien au projet Grôlée en décembre 1890. On note surtout l'activité de D.Comberousse, qui dès février 1891 réclame dans La Construction Lyonnaise un programme cohérent de grands travaux, étalé sur plusieurs années et mis en place avec l'aide de "*spécialistes*". Le même Comberousse prend par la suite un grand intérêt à la question de la suppression des passages à niveaux et à la création d'un nouveau système de transport, qu'il juge d'un intérêt vital pour l'avenir de la ville et le développement de certains quartiers-clés ⁽¹⁹⁴⁷⁾. Près d'un an plus tard, c'est encore le même Comberousse qui disserte, toujours dans notre revue-tribune, du tracé des nouveaux quartiers en s'interrogeant sur les mérites respectifs du rayon et du damier ⁽¹⁹⁴⁸⁾. Les thèmes abordés par Comberousse, les méthodes d'aménagement qu'il préconise et les concepts qu'il emploie font de l'ensemble de ses articles un élément

¹⁹⁴² Cela est vrai aussi des ingénieurs employés par l'administration. Les projets que l'ingénieur en chef du département Cavenne trace pour la distribution du nouveau quartier d'Ainay en 1815, ou son projet de rue Nord-Sud en 1823, ne rencontrent guère d'échos dans les milieux officiels, encore moins dans le public.

¹⁹⁴³ C'est d'ailleurs dans le même temps, après 1870, qu'ils entrent en force à la section "sciences" de l'Académie de Lyon, au point d'y supplanter les médecins dont c'était traditionnellement le fief.

¹⁹⁴⁴ La Construction Lyonnaise, 16 juillet 1894.

¹⁹⁴⁵ L'ouvrage du conseiller municipal Marc Guyaz énumère et détaille les nombreux projets discutés à partir de 1880 pour améliorer la distribution d'eau à Lyon (Histoire de la question des eaux à Lyon, Lyon, s.e, 1881).

¹⁹⁴⁶ Voir par exemple les ouvrages de Théodore Aynard, ingénieur des Ponts et Chaussées en poste sous l'Empire: Assainissement de Lyon, tout à l'égout à l'instar de Paris, Lyon, Mougin-Rusand, 1888 ou encore Le pont Morand, Lyon, s.e, 1884.

¹⁹⁴⁷ "Transformation complète des voies ferrées lyonnaises" dans le numéro de La Construction Lyonnaise du 18 décembre 1895 est le premier titre d'une série d'articles sur ce thème.

particulièrement intéressant des "pensées sur la ville" locales. Il faut aussi mentionner la série d'articles que l'ingénieur Pallières donne sur "Les nouveaux quartiers de Lyon" ⁽¹⁹⁴⁹⁾, un an avant la désignation par le conseil d'une commission pour l'étude du plan d'extension, série qui se conclut par un "Plan de Lyon et de sa banlieue avec les principales artères actuelles et celles à créer" qu'on peut considérer comme une préfiguration du futur plan Chalumeau. Il faut cependant considérer l'isolement de ces quelques individus. Si la fabrication de la ville a beaucoup dû à l'ingénieur Bonnet, ses successeurs de la voirie pas plus que ses collègues civils n'ont pris une grande part à la discussion publique autour de l'aménagement urbain. Cette constatation corrobore ce qu'avancait Francoise Choay dans *Histoire de la France urbaine*, à savoir que les ingénieurs ne semblent guère avoir vocation à théoriser, tournés avant tout (dans leur formation, mais aussi dans l'exercice de la profession) vers la résolution de problèmes précis et techniques.

(2) Les occasionnels

Le nombre de ces "amateurs" augmente au fur et à mesure que l'on s'avance dans le siècle. Leur présence devient sensible dès que commence le mouvement de rénovation de la ville, autour des années 1830-1840. Qu'ils soient de tous nos commentateurs le groupe le plus difficile à cerner est logique. Ce sont eux qui, au détour d'un ouvrage d'érudition sur les maisons de l'Ancien Lyon, viennent critiquer une opération de rénovation et délivrer leur idée de la ville, ou qui, propriétaires de terrains, se lancent dans une opération de plus-value où se lit un modèle d'organisation urbaine, ou encore qui, au hasard d'un article de journal, glissent quelques remarques sur l'aménagement urbain. On ne peut donc prétendre avoir cerné ce groupe d'une façon exhaustive. Pour en montrer la variété, qui en elle-même révèle que la ville et son évolution deviennent l'affaire de tous, on ne trouvera exposés ici que quelques exemples, choisis pour l'importance et la cohérence de leur propos.

En premier lieu, il faut citer ceux dont il a déjà beaucoup été question, à savoir les hommes de *La Construction Lyonnaise*. On peut remettre en question le rangement de ces personnes dans le groupe des occasionnels, puisqu'ils participent à une revue qui est l'organe des entrepreneurs lyonnais. Mais l'ignorance où on se trouve quant à leur identité empêche de les considérer autrement que comme ceux qui prennent part au débat en dehors de leur

¹⁹⁴⁸ "Tracé des nouvelles artères, Lyon et les quartiers futurs", *La Construction Lyonnaise*, 15 janvier 1892.

qualification professionnelle et technique. Leur position est particulièrement riche, surtout à partir du milieu de l'année 1890 où le journal passe aux mains de la Chambre syndicale des entrepreneurs et où l'équipe rédactionnelle semble changer. Les articles signés "Sined" apparaissent alors, et on suit jusqu'en 1914 les papiers signés de ce nom qui forment l'armature de la revue (tant en termes de quantité que de qualité) et portent invariablement sur des projets d'aménagement urbain (bâtiments publics, projets de percée et de rénovation, suggestion de tracé viaires...). Il faut aussi mentionner quelques uns des compagnons de route de La Construction Lyonnaise qui s'abritent pareillement derrière un pseudonyme. Citons par exemple Valrose, ardent défenseur des intérêts acquis et qui bataille à partir de 1892 sur le thème "Quartiers déshérités: le centre de la ville" ⁽¹⁹⁵⁰⁾, en opposition à la position générale de la revue, ou Nalipp et ses philippiques contre la mesquinerie des Lyonnais en matière de construction et d'aménagement.

S'ils sont bien plus parcimonieux de leur plume que Sined, les autres écrivains masqués de La Construction Lyonnaise sont de plus en plus nombreux dans les années 1910-1914, mettant ainsi une fois de plus en évidence l'élan de discussion urbaine qui marque ces années là. Mais cette floraison dans les années qui marquent la fin de notre étude (et aussi celle de la revue, qui disparaît dans les premiers temps de la Grande Guerre) ne fait finalement que couronner une activité et des principes présents dans tous les articles rédactionnels (c'est à dire non signés) de la revue depuis le tournant de 1890. Qu'on en prenne pour exemple la grande série "Les grands travaux lyonnais, ce que nous souhaitons" de 1891, dans laquelle sont exposés arrondissement après arrondissement les vocations des différents quartiers de la cité et les travaux que méritent en conséquence ces derniers. Cette ligne rédactionnelle, basée sur l'exigence de prévision et de stratégie de l'aménagement urbain, garde cependant un aspect très particulier par l'importance donnée aux questions du tracé des voies publiques. En effet, si la rédaction de La Construction Lyonnaise et les articles signés ne négligent pas de donner un avis sur l'implantation des bâtiments publics (Hôtel des Postes, Abattoirs...) avec une parfaite conscience de l'importance de ces structures sur la croissance des quartiers où elles s'implantent, il faut aussi remarquer que les projets de travaux produits par la revue s'en tiennent avant tout à la question des tracés urbains. Les maîtres mots en sont circulation ou viabilité, non pas équipement. D'une certaine manière, on retombe là dans une logique d'entrepreneur, dans laquelle le premier acte de construction, celui qui la rend possible, est l'ouverture d'une voie. Par là, la revue s'avère tributaire de ses origines.

¹⁹⁴⁹ La publication commence dans le numéro du 1er février 1911.

Après cette entité collective, c'est au cas de deux individus que nous allons nous intéresser maintenant. L'un d'eux nous fait remonter dans le passé, en même temps qu'il nous ramène dans les sphères du monde officiel. Alexandre Monmartin, conseiller de préfecture, rédige en 1845 un rapport capital destiné au maire de Lyon, qui est peut-être le premier texte consacré à l'élaboration et à l'explicitation d'un train de travaux. Il s'agit alors de se prononcer sur le plan d'alignement dit "du Centre" ⁽¹⁹⁵¹⁾, préparé de longue date par la municipalité. L'intérêt de ce rapport, outre son contenu, réside dans le profil de l'auteur: haut fonctionnaire départemental, Monmartin n'est pas un spécialiste de la ville et de son aménagement. On ne le voit d'ailleurs pas intervenir ailleurs sur ces questions. Il semble simplement consulté en raison de sa qualité statutaire, et sans doute de l'attachement envers les intérêts de la cité dont il a fait preuve dans d'autres affaires ⁽¹⁹⁵²⁾. Le document qu'il rédige est le premier à exprimer une préoccupation d'ensemble (concernant il est vrai une seule partie de la ville) en préconisant une régénération grandiose et définitive. Comme l'a noté D.Bertin, il est un des signes les plus forts de cette émergence d'une conscience de la nécessité de la rénovation urbaine qui prépare en quelque sorte le terrain pour les réalisations de Vaïsse.

Le deuxième personnage que je souhaite évoquer pour conclure intervient tout à la fin de la période étudiée. L'instituteur Paul Cuminal n'est en effet alors rien d'autre qu'un passionné d'une discipline qui n'a encore ni nom ni structures lorsqu'il donne de 1909 à 1912 ses articles sur "*l'organisation esthétique et topographique de la ville de Lyon*" à L'Avenir Socialiste, périodique lyonnais dont le titre affiche la tendance politique. Sous sa plume, la ville et son aménagement (depuis les distributions des appartements jusqu'au tracé des voies de circulation et à la localisation des équipements) comptent parmi les terrains où doit s'affirmer le socialisme. Son soutien aux plans d'extension (et notamment à la proposition Beauquier en janvier 1909 à la Chambre des Députés) est ainsi motivé par le frein aux abus du "*propriétisme*" qu'un tel schéma de prévision peut constituer. Mais Cuminal s'intéresse aussi à tous les problèmes urbains en général, tenant ses lecteurs au courant des travaux allemands ou anglais,

¹⁹⁵⁰ C'est le titre de son premier article dans le numéro du 15 février 1892.

¹⁹⁵¹ Ce rapport est largement diffusé, notamment par la Revue du Lyonnais qui le retranscrit dans son tome XXI de 1845. Monmartin a mené l'enquête relative aux trois plans d'alignement (Ouest, Centre et Midi), qui sont tous approuvés entre 1842 et 1846.

¹⁹⁵² Et notamment dans le débat fleuve sur l'emplacement de la gare du chemin de fer. Il est alors membre et rapporteur de la commission d'enquête de 1845 qui conclut à "*l'égoïsme*" des Brotteaux et donne sans discussion la préférence à Perrache. C'est là faire preuve d'un beau dévouement à la cause lyonnaise.

réfléchissant sur la place et le rôle des anciens quartiers dans la cité, critiquant les règlements de voirie lyonnais et les projets en cours, s'attardant sur les erreurs et les bienfaits de l'haussmannisme dans une étude de fond. C'est finalement, l'amateur éclairé, qui nous livre le discours le plus construit sur la ville et son devenir ⁽¹⁹⁵³⁾. Les dernières recherches d'Anne-Sophie Clemençon ont mis en évidence son rôle et son activité dans la commission extra-municipale désignée en 1912 pour mettre en place le plan d'extension. Le maire de Lyon Edouard Herriot reconnaît plus tard cette compétence et cette passion, en faisant de lui son premier adjoint.

Sans être exhaustif, ce panorama séculaire du "contexte aménageur" donne à voir les hommes, groupes et institutions qui participent à l'action et au débat sur l'aménagement de la cité, et leur contribution à la mise en place entre 1830 et la fin du siècle d'un champ de l'urbanisme (ou de l'aménagement urbain, bref de l'action sur la ville) caractérisé par l'augmentation des intervenants, leur spécialisation et l'apparition d'un corps de pensée ou de doctrine spécifique. Il faut se souvenir de cette lente autonomisation, de cette acquisition progressive de légitimité et de scientificité du discours sur la ville lorsqu'on cherche à comprendre dans quelle mesure des concepts comme ceux de la centralité ou des réseaux se sont diffusés et imposés. Auparavant cependant, il nous faut encore dire ce que ces groupes ou ces institutions ont fait de la ville tout au long de notre période, à travers les aménagements urbains effectifs.

2. Le calendrier urbain

La revue de détail des opérations faites sur la ville entre la fin du XVIII^e siècle et 1914 a déjà donné lieu à un certain nombre de publications. Parmi celles-ci, il y a d'abord nombre d'études consacrées à des projets ou des moments particuliers ⁽¹⁹⁵⁴⁾, mais aussi quelques grandes fresques ⁽¹⁹⁵⁵⁾ qui établissent mieux que je ne saurais le faire la chronologie des projets

¹⁹⁵³ Voir notamment l'article "Le Forum lyonnais" du 1er juillet 1914.

¹⁹⁵⁴ Voir les travaux déjà cités de Nathalie MATHIAN, Félix RIVET, Dominique BERTIN, Charlene LEONARD, René CHARRE.

et des réalisations. Les meilleurs de ces travaux font aussi le tour complet de plusieurs opérations, depuis le montage financier jusqu'aux éléments décoratifs apposés sur les immeubles. Il n'y a pas grand chose à ajouter de ce côté-là, et en tout cas rien du tout dans la perspective de présentation générale qui est la mienne ici. Aussi va-t-on essayer, plutôt que de réciter sans omission la liste des réalisations urbaines, de montrer comment évolue en pratique l'action d'aménagement de la ville en prenant ces réalisations comme appuis. La périodisation présentée ci-dessous se comprend à partir des continuités et des ruptures remarquables dans cette pratique ⁽¹⁹⁵⁶⁾.

a) L'âge de l'alignement: fin XVIII^e siècle-1852

Qu'on ne s'y méprenne pas: il n'est pas question d'affirmer par là que toutes les réalisations de ce temps se résument dans la procédure désormais ancienne de l'alignement. Des projets ambitieux comme ceux de Morand ou de Perrache sont là pour montrer qu'elles peuvent atteindre un haut niveau d'ambition et de création. Cependant, la procédure de l'alignement est celle qui donne le diapason de l'époque en matière d'aménagement urbain. Les projets Morand et Perrache, par les réticences qu'ils soulèvent et les échecs qu'ils essuient, attestent bien qu'ils sont du domaine de l'extraordinaire. Ces grands projets d'extension restent d'ailleurs longtemps sans lendemain, comme on l'a vu. En fait, l'alignement est la seule procédure socialement admise pour organiser la croissance dans la ville et pour agir sur le tissu urbain existant. L'arsenal juridique et réglementaire, qui ne permet guère aux pouvoirs publics d'agir au delà de ces améliorations sommaires de l'existant, ne fait que refléter cette conception générale.

En conséquence, les efforts de la municipalité lyonnaise et de son personnel technique sont largement axés sur la question des alignements. La confection de ceux-ci, on l'a vu, mobilise les efforts des services de la voirie et de l'architecture municipale pendant à peu près 30 années, de 1810 au milieu de la décennie 1840. Certes, on voit dans le même temps des rues nouvelles s'ouvrir ou se prolonger, que ce soit dans les quartiers nouveaux (rue de

¹⁹⁵⁵ A celle de A.KLEINCLAUSZ de 1925 (Lyon des origines à nos jours: la formation de la cité) répond le récent ouvrage de Gilbert GARDES, Lyon, l'art et la ville. Urbanisme, architecture, Lyon, Editions du CNRS, 1988.

¹⁹⁵⁶ On peut envisager d'autres périodisations. A.S CLEMENCON et D.BERTIN, qui s'attachent aux formes urbaines, établissent ainsi une trilogie 1810-63, 1863-80, 1880-1912 et 1912-1935. Voir (BERTIN (Dominique), CLEMENCON (Anne-Sophie) et al.: Villes et architecture, croissance, plan d'extension, travaux urbains, PPSH Rhône-Alpes, rapport intermédiaire, 1987, p.119-131.

Bourbon dans sa partie Sud, rues de l'Annonciade, du Commerce ou de Flesselles sur les pentes de La Croix-Rousse) ou dans des espaces occupés de longue date (rue du Doyenné à Saint-Georges, rue Bourbon dans sa partie Nord et bien sûr rue Centrale). Mais que de difficultés! Le percement de la rue Bourbon, divisé en cinq tronçons, ne prend pas moins de 26 ans, celui de la rue Centrale 6 ans en deux segments. Au temps des travaux, il faudrait encore ajouter le temps des hésitations devant l'effort financier à accomplir, mais aussi devant l'atteinte à la propriété que ces percements représentent. Ces deux grandes opérations de percée sont d'ailleurs confiées à des entrepreneurs privés, à cause de toutes ces entraves financières et sociales ⁽¹⁹⁵⁷⁾. En d'autres occasions, d'autres opérateurs privés font les frais de ce retrait des pouvoirs publics: Marie-Anne Vingtrinier, qui avait acheté les terrains nécessaires à l'ouverture de la rue de la Préfecture en 1830, se retrouve ruiné à la suite des insurrections lyonnaises et de l'inondation de 1840, les promesses des pouvoirs publics n'ayant pas été tenues ⁽¹⁹⁵⁸⁾. En fait, ce n'est que lorsque les motifs de salubrité et de moralité publique sont invoqués que des opérations de régénération peuvent être menées par la Ville elle-même. C'est le cas par exemple pour la destruction de la Boucherie des Terreaux, tuerie d'animaux située en plein centre de la ville et bordée par les garnis à filles publiques de la rue du Bessard ⁽¹⁹⁵⁹⁾. Encore même un tel projet, reconnu d'intérêt public, voit-il s'écouler huit ans entre les premières décisions et la fin de l'exécution. Le vocabulaire employé au Conseil Municipal ou dans les journaux ne trompe pas: ces projets de la rue Centrale ou de la suppression de la boucherie des Terreaux sont bien les premières manifestations de la "*régénération*" du centre de Lyon. Mais leur lenteur montre encore comment tout projet important est délicat à mettre en oeuvre.

Le décalage entre les projets et les réalisations permet de mesurer mieux encore combien les conditions se prêtent peu à l'achèvement de projets d'aménagement. Sans évoquer les diverses suggestions de percées Nord-Sud dans les années 1800-1840 dont D.Bertin fait état, on peut s'en rendre compte en s'attachant au devenir de deux véritables plans d'aménagement produits à Lyon et à La Guillotière dans ces années là, plus connus sous le nom des "*plans de ville*".

¹⁹⁵⁷ Voir notamment l'opération de la rue Bourbon décrite par Nathalie Mathian.

¹⁹⁵⁸ Marie-Anne, marchand pelletier, est le père d'Aimé Vingtrinier, animateur de la Revue du Lyonnais. C'est dans la biographie de ce dernier que se trouvent ces détails (BERLOT-FRANCDOUAIRE (E.): Aimé Vingtrinier, notes et souvenirs Lyon, Rey, 1903).

¹⁹⁵⁹ F.LINOSSIER y situe le début de ses Mystères de Lyon, et donne une description de ces garnis en 1825.

Celui de Lyon est le plus précoce, mais aussi le moins connu. On sait qu'en 1839 une commission du Conseil Municipal est chargée de la révision du plan de la ville et de la confection d'un plan de nivellement afin d'assurer l'écoulement des eaux. Lorsqu'elle rend sa copie au début de l'année 1840, de nombreux membres du Conseil Municipal estiment qu'elle a outrepassé son mandat en proposant un certain nombre d'aménagements. Le projet est alors ajourné, et on procède (pour mieux suivre les souhaits des propriétaires de chaque quartier?) à la confection des trois plans particuliers d'alignement (Centre, Midi et Ouest) dont nous avons parlé. Le mémoire du conseiller municipal Dupasquier, propriétaire et habitant de la rue Saint Dominique, permet de saisir les motifs qui aboutirent à ce rejet ⁽¹⁹⁶⁰⁾. Cela est d'ailleurs simple, puisque toute l'intervention de Dupasquier est une vigoureuse défense des droits acquis et de la propriété contre ces élargissements excessifs de rues, ces reculements qui déprécieraient les propriétés, ces percées qui menacent la prospérité de rues voisines et ces dépenses pharamineuses que réclamerait l'exécution d'un tel plan, dont la conséquence serait une hausse des centimes additionnels perçus aux dépens de ces mêmes propriétaires. Appuyé sur les instructions ministérielles *"qui recommandent beaucoup de ménagement et le plus grand respect pour la propriété"* ⁽¹⁹⁶¹⁾ en matière d'alignement, Dupasquier rejette en bloc le plan comme inutile et défectueux, et déclare y préférer les *"améliorations possibles et raisonnables"* qu'introduisent les alignements actuels. Son constat final, selon lequel *"ce n'est point avec des paroles, des vœux et des plans qu'on renverse ou qu'on fait reculer des maisons à Lyon; mais bien avec de l'argent"* ⁽¹⁹⁶²⁾, semble emporter finalement l'adhésion de ses collègues qui n'acceptent pas le plan.

C'est à peu de choses près ce qui se produit à La Guillotière, mais sur un projet d'ampleur différente. En 1840, décision est prise de faire confectionner un plan de ville, qui doit être un document de référence en matière d'alignement ⁽¹⁹⁶³⁾, afin de définir précisément les terrains constructibles et d'y attirer les constructeurs. A ce moment là, il n'est pas question d'inclure dans ce plan des projets d'équipement ou de construction. On voit pourtant la Commission chargée de ce plan de ville intervenir de plus en plus souvent au Conseil Municipal

¹⁹⁶⁰ C.DUPASQUIER: Opinion sur la question relative à la révision du plan de ville, déclaration faite au Conseil Municipal le 14 avril 1840, s.l, s.e, s.d.

¹⁹⁶¹ op.cit., p.5.

¹⁹⁶² idem.

¹⁹⁶³ D.Bertin et A.S. Clemençon notent que le plan Scève de 1827, plan d'alignement, ne reçut jamais aucune approbation officielle. le seul plan d'alignement alors en vigueur est donc le plan Morand de la fin du XVIII^e siècle, et l'on comprend qu'il laisse de nombreuses zones de la commune sans alignement.

lorsqu'il s'agit de discuter de créations de voie publique ou de mise en place d'équipement divers. Cela est un premier indice. Enfin, en septembre 1843 à l'installation de la nouvelle municipalité, le maire présente le plan de ville. C'est un véritable plan d'extension qui s'intéresse à l'existant et au projeté, avec ses percées, ses larges rues, ses places et ses quais qui doivent faire de La Guillotière une belle ville ⁽¹⁹⁶⁴⁾. L'"ingénieur" Van Doren est chargé de la levée de ce plan et de sa confection ⁽¹⁹⁶⁵⁾, mais dès avant qu'il ne soit proposé au Conseil Municipal, l'architecte de la ville Crépet constate les refus des propriétaires d'appliquer les alignements prévus ⁽¹⁹⁶⁶⁾. Au même moment, le conseiller Lornage demande l'autorisation d'étudier séparément le projet de percée d'une grande voie Nord-Sud (la rue Vendôme), et six mois plus tard des membres de la Commission du plan de ville expliquent les difficultés qu'il rencontrent à convaincre les propriétaires concernés de céder gratuitement les terrains destinés aux nouvelles voies publiques ⁽¹⁹⁶⁷⁾. Ces quelques éléments qui affleurent dans la discussion publique montrent à la fois l'ampleur prise par le plan, et les problèmes qu'il rencontre.

En effet, la commission a pris comme modèle les projets de Christophe Crépet, l'architecte de La Guillotière ⁽¹⁹⁶⁸⁾, qui prolongent et complètent le plan Morand. Finalement, le plan de ville reprend tous les projets envisagés par Crépet pour assurer le développement de leur cité, et dépasse de loin les objectifs d'un plan d'alignement. La commission le proclame d'ailleurs clairement le 27 janvier 1844 en présentant son rapport: ce travail, dit-elle, est la *"garantie du développement bien ordonné de notre ville, de son avenir prospère, de son droit légal et de celui de ses propriétaires"*. Les objectifs énumérés sont bien ceux qu'on retrouve plusieurs décennies plus tard au principe des plans d'extension: faire un projet d'ensemble, ajuster les communications à l'importance des circulations, raccorder les voies de communication, prévenir les besoins nés de l'augmentation de la population, favoriser la

¹⁹⁶⁴ Archives Municipales de Lyon, Procès-verbaux du Conseil Municipal de La Guillotière, 19 septembre 1843, discours du maire.

¹⁹⁶⁵ Il s'avèrera plus tard que Van Doren a commis de nombreuses erreurs dans ces opérations de levée et de confection du plan. Par contre, qu'il ait profité de ses informations sur les nouvelles percées pour acquérir des terrains susceptibles de plus-value ne semble pas choquer les membres du Conseil Municipal.

¹⁹⁶⁶ Archives Municipales de Lyon, Procès-verbaux du Conseil Municipal de La Guillotière, lettre de Crépet du 12 février 1844.

¹⁹⁶⁷ Archives Municipales de Lyon, Procès-verbaux du Conseil Municipal, rapport du 5 août 1844.

¹⁹⁶⁸ Ce sont ces projets qui sont publiés en 1845 dans Notice historique et topographique sur la ville de La Guillotière, projet d'embellissement, Lyon, Marle, 1845. Cette filiation est clairement perceptible dans les

réalisation du beau, éviter les excès des propriétaires individuels et infléchir leur action dans une direction utile à tous. L'unité dans la direction des travaux est présentée comme la condition à respecter pour assurer l'avenir de la cité. Le plan présente donc tout un système de percées, de prolongements et d'alignements, avec le souci de relier entre eux les différents quartiers, de ménager des espaces libres pour des marchés, des promenades, des bâtiments publics (sans préciser les affectations exactes, afin de "*ménager l'avenir*"), et de concevoir des circulations aisées. La notice de Benoît Crépet parle d'un tracé suffisant pour une ville de 300 000 habitants. C'est bel et bien un instrument de conquête du marché immobilier et locatif de l'agglomération, préparé par certains des propriétaires les plus actifs de la commune ⁽¹⁹⁶⁹⁾. S'il y a là une nouvelle procédure (basée sur la prévision de l'extension urbaine), elle se situe pourtant dans la continuité du mouvement d'amélioration de la commune de La Guillotière depuis la fin de l'Empire, en lui donnant il est vrai une ampleur jusque là jamais atteinte. C'est justement cette procédure qui provoque le rejet du plan.

Ce grand projet échoue donc. La plupart des propriétaires consultés tout au long de l'élaboration du plan refusent de céder leurs terrains en criant à la spoliation. La pétition contre le prolongement du cours de Brosses, signée des propriétaires de la grande rue de La Guillotière, reprend les mêmes arguments que ceux employés par Dupasquier à Lyon ⁽¹⁹⁷⁰⁾. On y parle des droits acquis depuis le début du siècle par cette "*mère patrie*" de toute la commune qui est à la base de son développement, des droits sacrés de la propriété, de la chute des valeurs des immeubles et de la ruine des familles. Face à ces oppositions, le plan de ville n'est jamais voté dans son ensemble, mais point par point, avec pour presque chaque projet de vigoureuses protestations des conseillers municipaux des sections concernées, lorsque ce ne sont pas les intérêts privés qui s'en mêlent: le conseiller Bermond de Vaulx qui vote pour le prolongement du cours de Brosses, s'oppose ainsi à l'élargissement du cours Saint-André qui touche ses propres propriétés. Dans cet émiettement du projet, les vues d'ensemble se trouvent fatalement brisées, ce d'autant plus que le Conseil Municipal ne vote les percées et élargissements qu'à la seule condition que soient cédés gratuitement les terrains destinés à la

débats sur le plan de ville de décembre 1844 à janvier 1845, où maires et conseillers ne cessent d'invoquer "*le tracé de Mr Crépet*".

¹⁹⁶⁹ Les conseillers des Brotteaux sont particulièrement actifs au sein des commissions du plan de ville.

¹⁹⁷⁰ Elle est présentée au Conseil Municipal le même jour que le plan de ville qui comporte cette prolongation du Cours de Brosse, grande voie placée dans le prolongement du pont de La Guillotière, et qui prolongée jusqu'à la route de Grenoble capterait les plus gros flux de circulation qui traversent la commune, jusque là récupérés par la Grande Rue de La Guillotière.

voie publique ⁽¹⁹⁷¹⁾. Face à l'opposition des propriétaires, c'est condamner le plan de ville à l'oubli. Dans une certaine mesure, peut-être l'était-il dès l'origine: si on ignore quelle fut la position des Hospices de Lyon face aux propositions du plan de ville de La Guillotière, on peut supposer que de nombreux membres de son conseil d'administration, et en premier lieu son président le maire de Lyon, ne pouvaient voir d'un bon oeil ces améliorations sur le territoire d'une commune que l'affaire du débarcadère du chemin de fer posait définitivement en rivale de la métropole. La notice de Benoît Crépet qui a fait parvenir ce plan jusqu'à nous apparaît finalement plus comme un acte posthume que comme un projet d'avenir.

A une échelle différente, ce sont les mêmes mécanismes qui ont brisé de la même manière les projets d'ensemble lyonnais et guillotins. Les deux projets sont pourtant imaginés dans des contextes différents. Le plan de ville de Lyon, sans doute conçu en partie pour contrer les déplacements de population vers la rive gauche du Rhône, est refusé par des propriétaires comme Dupasquier qui refusent toute mise en cause à court terme des valeurs de leur propriétés. Cela est assez conforme à la logique de la densité qui prévaut encore lorsqu'il s'agit de penser les valeurs urbaines: diminuer la surface habitable par le jeu des alignements, c'est dans cette perspective diminuer le revenu. A La Guillotière, un plan bien plus considérable qui vise à attirer une nouvelle population est mis au placard par des propriétaires qui défendent le status quo des intérêts acquis et les valeurs à court terme (ceux de la grande rue de La Guillotière par exemple). A la base des deux attitudes, outre les principes sociaux et politiques qui s'attachent à la propriété, il faut sans doute placer l'absence de confiance en des procédures d'aménagement aptes à garantir une prospérité future. Il ne s'agit même pas d'une simple hésitation entre une plus-value aléatoire à espérer du libre jeu des aménagements privés et une hausse de valeur certaine (mais moindre) à attendre des plans de prévision. Nous ne sommes pas là en face d'un calcul de rationalité économique, d'une estimation de rapports coûts-bénéfices. En fait, il y a toujours dans les refus des citoyens-propriétaires cette disqualification de la croissance imposée, cette idée complexe où se mêlent un idéal de gestion municipale "à la père de famille", un refus de toucher à la propriété individuelle, un peu de méfiance face à l'avenir et beaucoup d'incompréhensions face au phénomène de croissance urbaine. Cela reste sensible jusque dans les mesures de défense que prennent alors les propriétaires menacés par des projets d'aménagement ou de construction: ils luttent pour l'inertie, le status-quo, le maintien en l'état, mais ils ne tentent pas d'agir par un contre-projet qui remodèle leur quartier ou leurs propriétés. D'une certaine manière, l'aménagement semble impensable. Et lorsque le Conseil

Municipal de Lyon se résout à commencer la "régénération" du centre de la ville à la fin des années 1840, sous la pression de la concurrence de la rive gauche du Rhône, c'est en dehors de la perspective générale que préconisaient le plan de ville de 1840 ou le rapport Monmartin de 1845 préconisait ⁽¹⁹⁷²⁾. La division en deux tronçons du percement de la rue Centrale ou les hésitations autour de la création d'une voie tendant de la place des Cordeliers à celle de la Comédie ⁽¹⁹⁷³⁾ traduisent ces hésitations autant qu'elles mettent en évidence les difficultés rencontrées (opposition de nombreux propriétaires, absence de mesures légales propices...). Les changements politiques nationaux et locaux expliquent ainsi, par ce qu'ils suppriment de toutes ces entraves, comment les perspectives de l'aménagement urbain peuvent changer dans de si importantes proportions après 1852, date de la disparition du pouvoir municipal.

b) La régénération, 1852-1910

A Lyon comme ailleurs (Marseille, Paris), le nouveau cycle urbain est *"l'aboutissement d'un lent renouvellement des conceptions et des représentations de la ville; il hérite d'une accumulation plus récente des hommes, des tensions dans la ville, d'une première phase de hausses violentes dans les valeurs foncières et immobilières, de la vague initiale des décisions dans le domaine des équipements publics et des transports"* ⁽¹⁹⁷⁴⁾. Les projets et réalisations évoqués plus haut sont les premiers gestes de cette régénération, et les raisons qui les motivent ne font que croître avec les années. Jusque dans les procédures et les formes, les opérations des années 1840 sont des prototypes des réalisations qui suivent: Dominique Bertin a par

¹⁹⁷¹ Archives Municipales de Lyon, Procès-verbaux du Conseil Municipal de La Guillotière, 14 février 1845.

¹⁹⁷² Le rapporteur de la commission spéciale chargée d'examiner le prolongement de la rue Centrale s'excuse presque de l'ampleur des projets *"j'ajouterai seulement, que si des projets d'amélioration d'une portée aussi immense pour l'avenir de Lyon vous ont été présentés, vous les devez, sans doute, à l'importance que prend chaque jour une commune voisine, qui a sur nous l'immense avantage de tracer sur un terrain nu les bases d'une ville nouvelle, et qui grandit, à nos portes, de tout ce que nous perdons."* Procès-verbaux du Conseil Municipal, 11 février 1847.

¹⁹⁷³ Cette nouvelle rue est prévue sur le plan d'alignement du quartier Saint Nizier, quoiqu'avec deux largeurs différentes (pour respecter les propriétés existantes). Le 10 décembre 1846, le Conseil Municipal décide de percer cette rue avec une seule largeur (12 mètres). Après l'enquête, Le projet est approuvé le 22 avril 1847 par le Conseil, mais il n'est approuvé qu'en mai 1848 par le Conseil des bâtiments civils, avant que la commission du pouvoir exécutif ne donne son accord le 4 août 1848. Les troubles politiques ne laissent guère de place à l'exécution du projet, qui renaît en 1853 à la demande du sénateur Vaïsse. Archives Nationales, F²Il 5, "Voirie urbaine 1848-58".

exemple montré comment le montage financier, la forme générale ou les motifs décoratifs des rues Constantine et d'Algérie (c'est à dire les voies issues de la suppression de la Boucherie des Terreaux) préfigurent les opérations des rues Impériale ou Impératrice. Enfin, nous avons déjà dit à plusieurs reprises combien le thème de la rue Nord-Sud était récurrent dans l'histoire lyonnaise des projets de percée, de Morand à Vaïsse, ou comment le thème de la rénovation du centre se faisait de plus en plus présent malgré les multiples oppositions rencontrées. Le choix de la date de 1852 correspond en fait à la seule véritable rupture, celle qui se produit dans les structures politiques avec la suppression de la municipalité lyonnaise: elle permet ainsi de dater précisément la rencontre d'un "*urbanisme autoritaire*" (celui des préfets de l'Empire et de leur administration) avec tout cet ensemble d'éléments antérieurs.

C'est en effet sous la houlette des préfets de l'Empire, mais plus particulièrement sous celle de Vaïsse, qui arrive à Lyon le 25 mars 1853, que se développe tout un ensemble de travaux qui changent le visage de Lyon. Les deux grandes opérations de la rue Impériale et de la rue Impératrice sont les plus connues, mais les historiens de Lyon ont aussi décrit tout le reste, des opérations d'équipement (pavage en pavé d'échantillon des axes les plus fréquentés, égouts) aux opérations d'endiguement des fleuves (quais, digues) en passant par toutes les décisions alors prises en matière d'éclairage, d'approvisionnement en eau ou de transports publics, sans oublier des opérations de percée, d'alignement, d'élargissement ou de prolongement moins célèbres comme celles de la rue de la Bourse, du cours des Chartreux, de la rue de l'Annonciade, etc.. Les travaux de Charlene Leonard contiennent une liste quasiment exhaustive de ces travaux divers, pour une dépense qu'elle estime en 1865 à 125 millions, intérêts des emprunts compris.

Nous ne reviendrons pas ici sur les procédures mises en oeuvre, ni sur le montage financier de ce programme de travaux ou leur déroulement. C.Leonard et D.Bertin en ont démonté l'essentiel: le recours massif à l'emprunt (mais sans dette flottante comme à Paris), l'exécution concédée à des entrepreneurs privés sans exclure l'exécution directe (rue de l'Impératrice), les larges monopoles taillés aux compagnies concessionnaires en matière de transport, d'éclairage ou de distribution d'eau. Elles ont aussi montré comment les visées des représentants du pouvoir central convergeaient avec les objectifs d'une fraction des classes dirigeantes locales pour la réalisation de ces travaux ⁽¹⁹⁷⁵⁾. C'est donc plutôt sur l'extension

¹⁹⁷⁴ De dit Marcel Roncayolo dans le chapitre "la production de la ville" du tome 4 de *l'Histoire de la France urbaine*, Paris, Seuil, 1984, p.93.

¹⁹⁷⁵ Amélioration économique de l'outil urbain, politique de grands travaux, recherche de l'hygiène et de la salubrité, défense des valeurs immobilières et locatives du centre, souci d'ordre social et politique,

spatiale, le déroulement et les formes prises par quelques unes de ces opérations que nous insisterons ici.

En novembre 1853 lorsque le sénateur Vaisse présente à la commission municipale son projet de rue Impériale "*et divers travaux extraordinaires*", il introduit plusieurs ruptures dans les procédés habituels de l'administration municipale lyonnaise. D'abord et au premier chef par l'ampleur des projets qu'il présente, puisque le montant total des travaux proposés représente à peu près l'équivalent du budget municipal, mais aussi par le procédé même qu'il emploie. Jamais encore un tel ensemble n'avait été présenté d'un coup, dans la perspective d'une réalisation simultanée. La nature des travaux proposés bouleverse encore l'habituelle nomenclature municipale. On y trouve en effet une percée en terrain bâti (la rue Impériale), l'élargissement de la rue Saint Pierre, le prolongement du quai Fulchiron, la rénovation et le réaménagement de l'Hôtel de Ville, la construction d'un palais de la Bourse et d'un hôpital à La Croix-Rousse et tout un programme de remblais, de canaux et d'égouts sur la rive gauche du Rhône. C'est la promiscuité de tous les "genres" traditionnels qui ordonnaient jusque là les travaux municipaux. Equipement, construction de bâtiments, percée ou prolongement, tout est mêlé. Cette marque du premier programme de travaux de l'administration préfectorale se retrouve dans tous les autres (1855, 1860, 1865). A l'urgence du premier programme (conçu en une dizaine de mois par Dardel) et à son importance politique, les résolutions suivantes font succéder le souci de continuer l'aménagement de la ville, selon un schéma conceptuel d'ensemble que l'ingénieur Bonnet expose avec une grande clarté dans un rapport de 1858 ⁽¹⁹⁷⁶⁾. Il est désormais possible de parler d'aménagement ou d'urbanisme.

Dans ce rapport clé de septembre 1858, l'ingénieur en chef de la voirie municipale résume en effet le plupart des principes qui ordonnent sa pratique. C'est là qu'il livre tous les éléments que le préfet reprend dans ses propres rapports pour expliquer et justifier ses propositions (au Conseil Municipal, au ministère de l'Intérieur). Si c'est dans les Mémoires D'Hausmann qu'on trouve une "*approche globale et systématique du problème urbain en général*" appliquée au cas concret parisien, comme le dit F.Choay, les notes de l'ingénieur

accession à un certain luxe urbain, autant de motifs qu'il serait périlleux de tenter d'ordonner selon un clivage national-local et qui illustrent cette convergence.

¹⁹⁷⁶ Archives Municipales de Lyon, O¹83, "rue de l'Hôtel de Ville, 1858-1864", rapport du 3 septembre 1858, "Projet d'ouverture d'une rue, entre la place des Terreaux et la place Bellecour".

Bonnet relèvent de la même catégorie ⁽¹⁹⁷⁷⁾. Ce n'est d'ailleurs pas la seule similitude entre les deux hommes: comme Haussmann, Bonnet lance une campagne de levée de plan et de cartographie sans précédent, comme Haussmann il porte une attention particulière à la circulation, comme Haussmann il emploie fréquemment le mot "*système*", comme chez Haussmann encore l'industrie est la grande oubliée de son analyse urbaine. En tous cas, là où le programme de travaux de 1853 conçu à la demande du préfet avait pour buts premiers de servir les fins politiques du gouvernement de l'Empire, en reprenant des anciens projets et en s'efforçant de fournir des améliorations à chacun des faubourgs nouvellement réunis ⁽¹⁹⁷⁸⁾, les projets mis au point sous la direction de Bonnet s'inscrivent dans une réflexion globale sur la ville et son organisation, et prennent leur raison d'être dans l'analyse urbaine. Les écrits de l'ingénieur viennent rappeler que l'homme des Ponts et Chaussées est, autant sinon plus que le préfet (auquel il survit), le personnage clé de la régénération de Lyon. Le rapport de 1858 permet aussi d'illustrer cela.

Pour aller du plus grand au plus petit, on présentera les principes de l'ingénieur Bonnet selon trois ordres. C'est d'abord, à l'échelle de la cité, cette conception fonctionnelle qui attache à chaque espace sa fonction (résidence, promenade, affaires), et qui établit la gravitation de toutes les parties autour d'un centre, d'une "*Cité*" ⁽¹⁹⁷⁹⁾ qu'il faut doter du maximum d'attraits pour que la ville entière prospère. C'est ensuite, au niveau du quartier, une réflexion sur les "*convenances*" liées à la fonction et une attention à ce qu'il soit bien "*distribué*" (c'est à dire parcourue par les rues) pour en faciliter la construction. C'est enfin, au niveau de la rue ou de la voie publique, une insistance particulière sur le "*rôle qu'elle est appelée à jouer dans le système*

¹⁹⁷⁷ L'exploitation de ses quinze cahiers de notes et de correspondance conservés aux Archives Municipales de Lyon permettraient sans doute de préciser ce qui en est dit ici à partir d'un très rapide feuilletage.

¹⁹⁷⁸ Archives Municipales de Lyon, dossier O¹124, "Rue de la République, dossier général 1854-1905", rapport du 21 novembre 1853 du préfet au ministre de l'Intérieur. Il faut rappeler que c'est pour réaliser un programme de travaux que le sénateur Vaïsse est nommé à Lyon, comme le rappelle C. Leonard. Les notes du préfet sont d'ailleurs explicites: "*nécessité de donner satisfaction aux susceptibilités blessées en imprimant une impulsion plus marquée aux améliorations communales-de frapper les esprits et les réunir par une grande entreprise d'intérêt local qui flatte l'amour-propre et témoigne que la cité n'a rien perdu au changement d'administration-utilité dans les changements politiques de frapper, d'occuper les esprits par des questions d'intérêt qui les touchent directement-instructions données en ce sens par le gouvernement*" (cité par D. Bertin in Les transformations de Lyon sous le Préfet Vaïsse..., op.cit., p.117. Il faut rapprocher ces directives des idées que L. Girard (Questions politiques et constitutionnelles du Second Empire, Paris, CDU, 1965, p.55) prête à Persigny, qui suit et appuie les projets lancés par le sénateur Vaïsse: "*le régime doit être dépensier, parce que l'Empire doit être une succession de miracles: il faut que le public soit stupéfié par ce déclenchement presque ininterrompu de prodiges dus à la présence d'un homme*".

général des rues intérieures de la ville" et qui doit définir sa direction et sa largeur ⁽¹⁹⁸⁰⁾, même si certaines dispositions esthétiques (perspective) ne sont pas oubliées. Ce sont là des principes généraux qui vont guider les réalisations d'aménagement urbain à Lyon pendant seize ans, non sans qu'on retrouve parfois l'influence des considérations d'ordre politique qui tiennent à l'importance de Lyon (création du Boulevard de La Croix-Rousse par exemple). C'est aussi pendant cette période que se solidifient quelques attitudes "urbanistes" qu'on va retrouver après 1870 dans un contexte administratif et politique bien différent.

La pratique municipale d'aménagement reste en effet marquée par les procédures et les habitudes mises en place sous le Second Empire. On a déjà vu comment l'organisation des services de la voirie ou le recrutement de leur personnel reprenaient rapidement leur forme "impériale" après une phase de remise en question politique, pour la conserver et l'enrichir par la suite. Cette continuité peut aussi s'observer ailleurs. Lorsque les initiatives municipales d'aménagement se font plus hardies à partir de la fin des années 1880 ⁽¹⁹⁸¹⁾, l'administration municipale conserve ainsi l'habitude de confectionner des "*programmes de grands travaux*" à exécuter par l'emprunt ⁽¹⁹⁸²⁾, ou encore la procédure de la percée (opérations Grôlée, Saint Paul, Martinière), et plus largement cette idée générale de la ville selon laquelle les quartiers du centre doivent être traités avec plus d'égards que les autres ⁽¹⁹⁸³⁾. Ces idées ou projets sont d'ailleurs souvent mises en avant par de simples conseillers, signe que procédures et principes sont en quelque sorte entrées dans les manières communes de penser la ville.

Quelques-uns des traits principaux qui ordonnaient les mesures prises sous l'Empire continuent ainsi de sous-tendre les projets d'une administration municipale républicaine et

¹⁹⁷⁹ Bonnet veut ici traduire le terme de City, appliqué à Londres pour désigner le centre des affaires.

¹⁹⁸⁰ Dans le rapport du 3 septembre, Bonnet se livre par exemple à une analyse des flux de circulation de la presque île pour justifier du tracé qu'il entend donner à la future rue de l'Impératrice.

¹⁹⁸¹ Avec l'amélioration de la situation financière de la ville, l'achèvement de certains gros programmes comme celui des groupes scolaires, la stabilisation politique générale...

¹⁹⁸² Mais la procédure de la liste ou du programme n'est pas propre aux ingénieurs. Dès 1802, comme le rapporte A.MARTOUREY (*Formation et gestion d'une agglomération industrielle au XIX^e siècle. Saint-Etienne de 1815 à 1870*, Thèse d'état en histoire, Université Lyon II, 1984), l'administration municipale de Saint-Etienne procède à une semblable énumération des embellissements à réaliser. L'administration municipale lyonnaise se livre à cet exercice, agrémenté d'un classement selon l'importance des travaux, au moment des discussions sur les emprunts destinés à les accomplir (1886, 1889...).

¹⁹⁸³ Auparavant cependant, de 1870 à 1880 environ, on peut constater à la lecture des Procès-verbaux du Conseil Municipal une forte animosité des conseillers municipaux à l'encontre des quartiers du centre de Lyon (qui se manifeste en matière d'équipements, d'aménagements ou de fêtes urbaines), symboles de la politique urbaine autoritaire de l'Empire. A ce moment, ils s'efforcent au contraire de favoriser les

indépendante. Cependant, on peut aussi remarquer que certaines des orientations prises sous l'Empire sont sorties du cercle des préoccupations municipales. Au premier rang de ces disparitions, on peut sans doute placer cette prise en compte globale de l'organisme urbain et sa définition en terme de système, chères à l'ingénieur en chef Bonnet. Il est d'ailleurs significatif qu'on ne retrouve plus les ingénieurs en chefs de la voirie à l'origine des projets d'aménagement de cette période. D'autre part, si l'aménagement n'a pas cessé sous l'Empire d'être un outil politique national, la soumission à la situation politique locale ne cesse de se renforcer sous la République. Outre les considérations classiques sur la politique de grands travaux et l'emploi, dont Félix Rivet invoque le jeu dans la décision municipale de rénovation du quartier Grôlée⁽¹⁹⁸⁴⁾, il faut aussi mentionner cette incessante recherche d'équilibre à laquelle doit se livrer l'administration municipale face à la querelle des arrondissements si sensible au Conseil Municipal. L'élargissement du corps électoral, loin de fondre dans la masse les propriétaires exigeants qui se manifestaient avec vigueur dans les années 1830-1840, a en effet multiplié les demandes en leur donnant plus de force, et c'est désormais devant de véritables assemblées de quartier que les conseillers municipaux sont parfois appelés à rendre compte de leur activité⁽¹⁹⁸⁵⁾. Les incessantes mises au point sur l'équité de la répartition des dépenses auxquelles doit procéder l'administration municipale et les perpétuelles réclamations des conseillers à chaque fois qu'il est question de la ventilation des dépenses d'éclairage, de pavage, d'équipements en bornes-fontaines aussi bien que des grands travaux, rappelle cette donnée fondamentale de la politique urbaine des administrations des maires Gailleton ou Augagneur.

Cette perte relative de la vision d'ensemble de la ville se traduit par de nombreuses négligences, en des occasions pourtant essentielles pour l'avenir de la cité. En 1887, sous la pression des conseillers du III^e arrondissement, le conseil prend tout un ensemble de mesures pour l'amélioration du Sud de cette circonscription⁽¹⁹⁸⁶⁾, mais les terrains libérés par le déclassement des fortifications à peu près au même moment ne font l'objet d'aucun projet d'envergure. Ainsi ces terrains, placés au coeur de l'ensemble que Lyon forme avec les communes voisines, sont-ils traités sans aucune perspective d'ensemble. Les projets de tracés

"*quartiers excentriques*", laissés pour compte de l'Empire et fidèles soutiens de la République (La Croix-Rousse, La Guillotière...). Voir infra .

¹⁹⁸⁴ RIVET (Félix): Une réalisation d'urbanisme à Lyon, le quartier Grôlée, Lyon, Institut d'études rhodaniennes, 1955, p.13-15.

¹⁹⁸⁵ Voir l'ensemble du travail de JOLIVEAU (Thierry): Associations d'habitants, urbanisation et politiques urbaines. Comités de quartier et associations de la défense du cadre de vie dans l'agglomération lyonnaise 1880-1983, Université Lyon II, Thèse de 3^e cycle "Géographie et environnement", 1983.

¹⁹⁸⁶ Procès-verbaux du Conseil Municipal, 5 avril 1887.

vaires sont même présentés au Conseil Municipal en plusieurs sections, au grand dam de La Construction Lyonnaise qui ne cesse de réclamer un aménagement réfléchi et une prise en compte de l'insertion de ces espaces dans le tissu urbain existant. En règle générale, les espaces vierges et inoccupés sont considérés comme denués de tout intérêt, comme en témoigne cette remarque d'un conseiller du 1er arrondissement qui, en réclamant des améliorations pour son quartier, se plaint qu'on fasse des travaux "*là où il n'y a personne*" ⁽¹⁹⁸⁷⁾. Les actions d'aménagement entreprises dans cette longue période semblent admirablement correspondre au sens propre du mot d'aménagement, à savoir qu'elles agissent sur l'existant. Cela est particulièrement net dans ces quartiers de la rive gauche du Rhône dans lesquels les terrains des fortifications sont délaissés. Même si les élus et l'administration municipale sont très tôt convaincus de l'inéluctabilité de la croissance de ce Nouveau Lyon, comme le montrent les nombreuses mesures ponctuelles qu'ils adoptent en conséquence ⁽¹⁹⁸⁸⁾, cela ne suffit pas à leur dicter des mesures générales d'aménagement de cette croissance.

Les projets ponctuels basés sur la percée et la régénération occupent en fait tout l'espace de décision de l'administration, qui n'accorde guère d'importance à des suggestions plus globales. Les initiatives liées à la circulation en pâtiennent aussi, comme par exemple ce projet de création d'une voie Perrache-La Mouche-Montchat-Maisons Neuves-Villeurbanne (soit une ébauche de boulevard circulaire) déposé en 1886 et sur lequel les conseillers Choux et Picornot rappellent l'attention du Conseil Municipal en novembre 1888, sans suite ⁽¹⁹⁸⁹⁾. Le souci de l'inexistant ne s'impose que très lentement, pour définitivement surgir au grand jour sur la fin de notre période, en 1912.

c) 1912-1914: les horizons nouveaux?

Les horizons dont il est question sont ceux que les prises de position du Conseil Municipal sur la question urbaine semblent envisager. Dès la fin du XIX^e siècle, on sent poindre une demande pour une plus grande prévision des formes urbaines à venir. Cette demande reste cependant formulée en termes peu précis, à l'image de cette demande du conseiller Cadet en

¹⁹⁸⁷ Procès-verbaux du Conseil Municipal, 21 juin 1887, déclaration du conseiller Aufavray dans la discussion sur le projet d'emprunt et ses affectations.

¹⁹⁸⁸ Au premier rang desquelles de nombreux déplacements d'établissements publics, du lycée aux facultés en passant par la préfecture.

¹⁹⁸⁹ Procès-verbaux du Conseil Municipal, 16 novembre 1888.

1896, qui demande un plan d'alignement des 3° et 6° arrondissements à cause de l'extension de ces quartiers ⁽¹⁹⁹⁰⁾ ou de cette pétition des habitants de la Mouche qui réclame "*le tracé général des grandes voies de communication et des rues nécessaires à l'amélioration de ce quartier*" ⁽¹⁹⁹¹⁾. Dans le même temps, de nombreux événements viennent sanctionner l'inadaptation de certaines des procédures d'aménagement les plus utilisées depuis 1870. Les plans d'alignement des quartiers "neufs" sont adoptés avec un tel retard sur leur urbanisation que leur inefficacité devient évidente ⁽¹⁹⁹²⁾, alors que la percée montre ses limites dans ses illustrations malheureuses de Grôlée (pour l'aspect financier), de Saint-Paul (pour la lenteur de la réalisation) ou du quartier Moncey (qui ne se réalise pas faute de lois adaptées).

Au Conseil Municipal, le thème du plan d'ensemble fait son chemin à travers cette notion d'embellissement de la cité qui est souvent exprimée en séance publique dans ces premiers temps du règne d'Edouard Herriot ⁽¹⁹⁹³⁾. Un tel plan est considéré "*nécessaire pour avoir une jolie ville*", comme le dit encore le conseiller Rognon en 1909 ⁽¹⁹⁹⁴⁾. L'échec de l'annexion des communes suburbaines et les multiples problèmes de relation de réseaux (voirie, eaux, égouts) que ce projet a mis en évidence donnent peut-être le coup de pouce décisif à cette réflexion qui aboutit le 1er juillet 1912 à l'élection d'une commission pour la préparation d'un plan d'extension. La proposition et l'élection se font sans discussion, ce qui prouve que le sujet a été longuement discuté en séance à huis clos du Conseil (dite aussi séance "en commissions réunies") et qu'il fait l'objet d'un consensus. La décision prise d'organiser une exposition sur "*la science de l'administration municipale*" ⁽¹⁹⁹⁵⁾ et les questions d'équipement et d'hygiène, bref une exposition urbaine, se présente comme un autre signe de la volonté municipale de se doter d'une panoplie d'instruments de réflexion et de connaissance visant à maîtriser l'objet urbain. "*Nous voulons faire de notre cité une cité modèle*" clame Edouard Herriot en présentant son budget de 1914,

¹⁹⁹⁰ Procès-verbaux du Conseil Municipal, 4 août 1896.

¹⁹⁹¹ Procès-verbaux du Conseil Municipal, 1er décembre 1896.

¹⁹⁹² Le Conseil Municipal approuve le plan d'alignement du 3° arrondissement le 25 octobre 1898, peu après celui du quartier ouest de La Croix-Rousse. Dans de nombreuses rues construites de l'oblique date, de tels plans sont bien inutiles.

¹⁹⁹³ Le débat est particulièrement vigoureux au sujet du tracé du quartier autour de la nouvelle gare des Brotteaux, appelé à être une "porte de la ville". C'est aussi dans le même temps que se crée la Société d'études et d'encouragement pour la prospérité et l'embellissement de la ville de Lyon, qui propose de nombreux projets d'architecture ambitieuse pour des bâtiments, des ponts ou des sites à "embellir". La vieille notion d'embellissement fait le lit du souci de prévision.

¹⁹⁹⁴ Procès-verbaux du Conseil Municipal, 8 février 1909.

en citant le plan d'extension et le projet d'exposition comme les instruments de la conquête de ce statut. Le temps de la prévision commence.

Tout au long du siècle, les débats au sujet de l'organisation, de la gestion et de la répartition des fruits de la croissance urbaine vont s'inscrire dans ce contexte mouvant, qu'on s'attache aux hommes, aux institutions ou aux grands mouvements de la politique urbaine. Ce contexte n'est bien sûr pas indifférent à la résolution de ces débats. Les principes de politique urbaine en vigueur, les élus en place, les personnels en poste donnent leur solution propre aux problèmes que soulèvent la reconstruction d'un bâtiment public ou la rénovation d'un quartier. C'est pour voir agir ces différents éléments du "contexte aménageur" qu'on va examiner quelques événements urbains particulièrement importants par leur notoriété, leur retentissement contemporain ou simplement leur pertinence au regard des éléments qui nous occupent. Ils permettent en effet de voir comment entrent en jeu les concepts et théories évoqués au début de ce chapitre, et qu'on a déjà suivi en filigrane à travers les hommes et les institutions qui s'en font les hérauts.

B. La croissance dans la ville: quelques débats

Il n'est pas difficile de choisir quelques événements urbains pour illustrer ces situations où la question de la croissance intra-urbaine se pose. Chaque projet d'aménagement, chaque plan de rénovation, chaque procédure de reconstruction d'un bâtiment public donne lieu à l'intervention, plus ou moins virulente et organisée, plus ou moins heureuse aussi, des propriétaires du ou des quartiers concernés, qui débattent entre eux ou avec les autorités de l'opportunité et des conséquences de l'opération envisagée. De tels projets "à débats" apparaissent dès les années 1830 pour devenir de plus en plus nombreux entre 1850 et 1860, et se multiplier sous la III^e République. Le déplacement du Mont de Piété, celui de la Manufacture des Tabacs, des Facultés, de la Préfecture, de l'Hôtel du gouverneur militaire, du Lycée (le tout entre 1880 et 1914), les divers projets de régénération de la deuxième moitié du siècle ou les créations de moyens de communication nouveaux (ponts, voies) permettent tous

¹⁹⁹⁵ Procès-verbaux du Conseil Municipal, rapport du maire le 27 janvier 1913.

d'accéder à ces débats. J'ai choisi quatre de ces projets. Comme les autres, ils posent la question de la croissance, de la prospérité et de l'insertion spatiale de ces phénomènes. Mais ils ont des qualités "supplémentaires" qui ont déterminé leur choix. C'est par exemple la durée de la discussion relative à la reconstruction des Abattoirs (1886-1907), l'aspect matriciel du débat autour du déplacement du Palais de Justice, un des premiers du genre (1829-31), l'importance des projets du Second Empire (rues Impériale et Impératrice) ou les derniers échos de la régénération du centre avec le quartier Grôlée ⁽¹⁹⁹⁶⁾. En tout cas, c'est à travers eux qu'il a semblé possible de mieux cerner la qualité et la nature des arguments employés pour justifier ou contester la nécessité de ces opérations qui font la ville. L'étude de ces quelques événements urbains permet d'accumuler les éléments qui, plus loin, serviront à reconstituer l'évolution des pensées de la ville.

1. Deux équipements publics et les enjeux de leur localisation: le Palais de Justice et les Abattoirs.

a) De la reconstruction du Palais de Justice

Autant le dire tout de suite, cette reconstruction eut finalement lieu sur place, sur l'emplacement du vieux palais de Roanne dans lequel la justice était rendue depuis plusieurs siècles. Ce n'est d'ailleurs là qu'un échec supplémentaire, puisqu'en 1627 l'assemblée des notables de la ville avait déjà rejeté l'idée approuvée par le Conseil du Roi de construire un nouveau bâtiment pour la Sénéchaussée sur la place des Terreaux ⁽¹⁹⁹⁷⁾. De tels projets de déplacement ne sont pas étrangers, loin de là, aux villes d'Ancien Régime. J.C Perrot a mis en évidence à Caen plusieurs de ces "combats d'urbanisme", qu'il s'agisse de l'opposition des officiers du bailliage au déménagement de leur institution ou du refus des marchands de blé dans l'épisode du transfert des halles du blé ⁽¹⁹⁹⁸⁾. Là-bas comme à Lyon en 1627, les oppositions naissent de la remise en cause des intérêts et des habitudes des groupes professionnels et locaux par les déplacements projetés. Déjà, des "*classes socio-spatiales*"

¹⁹⁹⁶ La documentation abondante concernant ces quatre objets est aussi une des raisons qui a présidé à leur choix.

¹⁹⁹⁷ J.MORIN, "Projet de translation du Palais de Justice", la Revue du Lyonnais, 1835, tome 1.

(¹⁹⁹⁹), conscientes des avantages liés à ces équipements urbains (par la population qu'ils emploient ou qui les visite) interviennent pour tenter de contrôler les éléments de leur vie quotidienne à travers les opérations d'aménagement. Ce qui change, ce n'est pas ce phénomène lui-même, mais le contenu des discours de justification employés dans ces occasions. Car si on parle à Caen en 1757 du "*dépérissement du centre*" que provoquerait le déplacement des Halles aux Blés vers le faubourg par suite de la fin du commerce de ce quartier avec les laboureurs venant commercer aux Halles, ce n'est là qu'un argument employés par les marchands de blé pour tenter de gagner à leur cause les commerçants du vieux Caen. La formule n'a pas encore la valeur magique qu'on rencontre à Paris ou à Lyon **au XIX^e siècle** (²⁰⁰⁰). Le centre et son respect ne sont pas alors présentés comme les principes modèles de l'organisation urbaine. Plus largement, les conflits de déplacement du XIX^e siècle sont marqué par la complexification du débat qui les accompagne, la référence à l'intérêt général complétant l'exposition des intérêts privés, la référence au fait urbain et à l'organisation urbaine envahissant les textes et la question de la répartition de la croissance urbaine marquant les enjeux.

La discussion qui s'élève autour de la reconstruction du Palais de Justice de Lyon a cela de particulier qu'elle se déroule entre deux groupes socio-spatiaux qui s'opposent explicitement dans une situation de concurrence. La reconstruction du Palais, décidée en 1827, a donné lieu en 1828 à l'ouverture d'un concours qui mentionnait la reconstruction sur place et donc le maintien du Palais sur la rive droite de la Saône. Ce concours est remporté par l'architecte parisien Baltard. C'est justement ce dernier qui relance la discussion et propose en 1829 un projet pour un Palais placé à cheval sur La Saône, en expliquant que le vieil emplacement ne permet pas de donner toute son ampleur à la construction d'un monument digne de la fonction qu'il doit remplir (²⁰⁰¹). Cette nouvelle option est rejetée par le Conseil Général en septembre 1829, mais l'idée du déplacement fait son chemin. C'est peu après que paraît dans Le Précurseur (14 mai 1830) une lettre qui propose de construire le nouveau palais place Louis XVIII, dans la partie Nord de la presqu'île Perrache. Cette lettre marque le début de la lutte

¹⁹⁹⁸ PERROT (Jean-Claude): Genèse d'une ville moderne, Caen au XVIII^e siècle, Thèse d'état en histoire, Université de Paris I, 1973, chapitre X, "L'urbanisme, enjeux et combattants".

¹⁹⁹⁹ Sur cette idée, voir REYNAUD (Alain): "Le concept de classe socio-spatiale", Travaux de l'Institut de Géographique de Reims, n°30, 1979 et Société, espace, justice, Paris, PUF., 1981.

²⁰⁰⁰ Pour Paris, voir l'ouvrage de LAVEDAN (Pierre): La question du déplacement de Paris et du transfert des Halles au conseil municipal de Paris sous la monarchie de Juillet, Paris, Ville de Paris, 1969.

²⁰⁰¹ Celui-ci s'en explique dans deux opuscules: Projet du Palais de Justice de la ville de Lyon et mémoire sur le choix de son emplacement, s.l, s.e, 1830, et A messieurs les membres de la commission des propriétaires et habitants du quartier du Palais de Justice à Lyon, 9 octobre 1830, s.l, s.e.

d'influence qui va opposer d'un côté "*les Lyonnais de l'Ouest*", partisans du maintien sur place, et de l'autre "*les propriétaires de la partie méridionale de la ville*", partisans du déplacement vers cette place Louis XVIII. Les premiers nommés vont remporter ce dur combat, notamment grâce à la disqualification politique dont ils usent vis-à-vis de leurs adversaires ⁽²⁰⁰²⁾. Mais ce sont les discours des deux camps qui nous intéressent, pour ce qu'ils révèlent des conceptions urbaines et de l'idée de croissance et de prospérité.

(1) Les principes de l'évolution urbaine

Sur les principes qui doivent guider l'évolution de la ville en période de croissance, comme sur les formes spatiales et matérielles que doit prendre cette croissance, on a au premier abord l'impression de se trouver face à deux groupes qui développent deux modèles totalement différents.

Opinions sur la croissance

D'un côté, on trouve les partisans de l'emplacement de la place Louis XVIII, dont les mémoires sont rédigés par A.Hodieu, avocat, fils du secrétaire général de la mairie de Lyon de 1805 à 1830, futur conseiller municipal. Sous sa plume, le choix de l'emplacement de Perrache prend les couleurs du progrès, de l'amélioration, et par dessus tout de "*l'intérêt général*". Face aux protestations des propriétaires de l'Ouest, les hommes de Perrache répondent "*qu'il n'y a pas de privilèges en France*", que les affectations des bâtiments publics et leurs emplacements peuvent changer selon les nécessités, que le discours sur les "*droits acquis*" est en fait une simple défense des "*intérêts établis*" ⁽²⁰⁰³⁾. Ils affichent ouvertement une conception libérale de la croissance urbaine en affirmant notamment que "*l'agrandissement et l'embellissement des villes ne doivent pas être entravés par des considérations particulières, un propriétaire n'est pas plus qu'un négociant, on ne peut pas plus garantir à l'un qu'à l'autre l'utilité du placement de ses capitaux*" et que les équipements comme les habitants vont "*là où sont les convenances*" ⁽²⁰⁰⁴⁾.

²⁰⁰² Leurs mémoires insistent toujours sur les liens, bien réels d'ailleurs, entre les défenseurs de la place Louis XVIII, le parti des Bourbons et l'ancienne municipalité de M.de Lacroix-Laval. Ils obtiennent ainsi le soutien des hommes de Juillet, à la mairie ou au Conseil Général, soutien qui s'avère décisif.

²⁰⁰³ De la reconstruction du Palais de Justice à Lyon, sur la place Louis XVIII. Mémoire adressé au gouvernement, au département du Rhône, à la ville de Lyon et à ses habitants, par les propriétaires de la partie méridionale de la cité, Lyon, s.e, 1830.

²⁰⁰⁴ Réponse adressée aux observations adressées le 11 mai 1831 aux membres des conseils municipal et départementaux, s.l, s.e, s.d.

Toutes ces affirmations ne sont pas à proprement parler des surprises, puisque les hommes de Perrache, qui sont aussi ceux des conseils municipaux de la Restauration, fidèles aux Bourbons et catholiques de devoir ⁽²⁰⁰⁵⁾, ont toujours eu une attitude économique libérale, marquée par la prise de risques et l'investissement, que ce soit dans l'emploi de leurs capitaux propres ou de ceux de la commune ⁽²⁰⁰⁶⁾. Ces hommes de la Restauration, spéculateurs hardis, semblent donc incarner ici le parti de la croissance urbaine, dont les lignes et les manifestations seraient guidées par "*les convenances*", c'est à dire les lois du marché.

En face, chez les propriétaires de l'Ouest, le registre de légitimation est totalement différent. Ici, ce ne sont que protestations sur l'immoralité de la spéculation, contre la "*spoliation odieuse*" dont serait victime le quartier de l'Ouest, pour lequel "*la question qui s'agite est, <...>, la question d'être ou de n'être pas*" ⁽²⁰⁰⁷⁾. Dans leur optique, les équipements publics sont des "*possessions*", dont rien ne peut justifier la suppression, ancrés qu'ils sont dans les situations familiales, sociales et économiques des habitants du quartier ⁽²⁰⁰⁸⁾. Dans leur perspective, la seule évolution urbaine possible est celle qui fournit un dédommagement, le déplacement d'une institution ou d'un bâtiment public s'accompagnant de son remplacement par un objet équivalent. Ceux qui soutiennent les habitants de l'Ouest le font d'abord au nom des "*droits de propriété*", dans lesquels A.Clerjon voit "*les véritables palladiums des sociétés humaines*" ⁽²⁰⁰⁹⁾, mais aussi en vertu d'une conception plus générale de l'évolution urbaine, aux échos sociaux et politiques indéniables. N.F Cochar, érudit lyonnais, explique ainsi à ses lecteurs que "*les changements sont toujours nuisibles, surtout quand ils ne sont pas réclamés par une nécessité impérieuse, et qu'ils ne produisent pas une amélioration évidente et certaine; car l'on ne rompt pas les habitudes, les rapports, les liaisons que le temps a formé, sans qu'il ne s'ensuive de*

²⁰⁰⁵ Le maire de Lacroix-Laval prêtait une oreille attentive aux recommandations de la Congrégation des Messieurs, organisation civile de défense religieuse. Cf. Histoire du diocèse de Lyon, op.cit.

²⁰⁰⁶ Outre les investissements consentis pour la presqu'île Perrache, rappelons aussi les décisions du maire Lacroix-Laval qui fait de l'école de la Martinière une institution destinée à former des techniciens pour les industries lyonnaises, en rejetant les projets cléricaux et moralistes. D'autre part, Pierre Cayez a fréquemment rencontré les Lacroix-Laval, Delphin, Coste et autres Vincent dans les entreprises par actions de ce début de XIX^e siècle (L'industrialisation lyonnaise au XIX^e siècle, thèse d'état en histoire, Université Lyon II, 1979, chapitre "La création des industries nouvelles").

²⁰⁰⁷ Les Lyonnais de l'Ouest à leurs concitoyens, s.l, s.e, s.d (1830).

²⁰⁰⁸ Les auteurs de la brochure de 1830 évoquent aussi bien les contrats de mariage et les pactes de famille que les achats de maisons ou les valeurs des fonds de commerce.

²⁰⁰⁹ Palais de Justice. A Monsieur le rédacteur du Précurseur, Lyon, s.e, 11 novembre 1830.

graves inconvénients" ⁽²⁰¹⁰⁾. Ainsi, aux côtés des propriétaires de l'Ouest, on retrouve aussi bien des défenseurs de la propriété individuelle qui se rangent politiquement aux côtés des libéraux que des partisans de l'Ancien Régime qui défendent la stabilité sous toute ses formes.

Tout se résoudrait donc en une lutte entre deux groupes bien définis, l'un composé des partisans de l'aménagement et de la croissance urbaine et l'autre replié sur l'existant, refusant le mouvement avec une frilosité qui confine à l'angoisse sociale. Les choses ne paraissent plus aussi claires si l'on considère le débat du Palais de Justice dans un champ chronologique plus large. Les hardis spéculateurs de Perrache, si prompts à laisser la croissance se faire "*selon les convenances*", impitoyables pour les hommes de l'Ouest et leurs "*manoeuvres*" pour retarder la déchéance inévitable de leurs quartiers, sont aussi les plus ardents opposants à la réunion des Brotteaux et des faubourgs à partir de 1832 ⁽²⁰¹¹⁾. Ce sont encore ces combattants acharnés qui obtiennent le débarcadère du chemin de fer dans les années 1840, en arguant de la nécessité de contenir la ville dans ses limites actuelles. Un de leurs portes-parole, ce même A.Hodieu qui parle du libre jeu des convenances et de la fin des privilèges en 1830, parle en ces termes de sa cause de 1844, celle des Lyonnais qui veulent obtenir le débarcadère: "*c'est celle de la conservation de ce qui est, c'est celle de la possession qui veut maintenir contre la spéculation qui veut tout déplacer*" ⁽²⁰¹²⁾. Le retournement est complet. Pour ces hommes, la défense de la croissance urbaine dans l'affaire du Palais de Justice n'est qu'un accident de parcours, où si l'on préfère un jeu tactique. Les intérêts des deux groupes rivaux de cette affaire se retrouvent d'ailleurs converger peu de temps plus tard, puisque les propriétaires de l'Ouest et ceux du Midi sont les principaux opposants aux projets de croissance présentés par le maire Prunelle sous la forme de la réunion des Brotteaux. On comprend par là que le débat urbain est loin d'avoir ses propres normes, critères et lignes de clivage. Les mêmes traits se retrouvent lorsqu'il s'agit pour les partis en présence de développer leur idée de l'avenir spatial de la cité, dans l'optique de justifier du choix de leur terrain quant à la reconstruction du Palais de Justice.

Les lignes spatiales de la croissance

Pour les Lyonnais de l'Ouest, la croissance de la ville en son Midi est "*dangereuse*". Faisant référence aux deux grands projets d'extension de la fin du XVIII^e, ils disent préférer le

²⁰¹⁰ N.F COCHARD: Lettre à M***, un des rédacteurs des Archives du Rhône, Lyon, s.e, 1830.

²⁰¹¹ Cf. chapitre précédent.

²⁰¹² De la nécessité d'établir dans l'intérieur de Lyon le débarcadère du chemin de fer de Paris, par un propriétaire lyonnais, Lyon, 1844, p.45.

plan Morand au plan Perrache. Cette préférence n'est pas étrangère à la question du Palais de Justice. A travers la réalisation du plan de Perrache, ceux de l'Ouest critiquent le rôle des spéculateurs et le primat de l'intérêt privé qui guident selon eux les manoeuvres occultes des hommes de la mairie de Lacroix-Laval dont l'affaire du Palais de Justice serait la dernière machination. Ils incriminent donc les anciennes administrations municipales d'avoir donné toutes les faveurs au nouveau quartier, exemptions d'impôts, implantation de la Monnaie, de la Douane, de l'Arsenal, des Abattoirs, du Grenier à Sel, des Casernes, des Prisons et de la Manufacture des Tabacs. Mais ils se prévalent aussi d'une certaine légitimité de l'extension urbaine pour dénigrer Perrache. Ils n'hésitent donc pas à citer le maire Prunelle qui leur aurait confié que *"c'est une faute contre l'art, d'étendre la ville au Midi; on lui donne ainsi une figure irrégulièrement longue, dont le goût s'offense. C'est une faute contre l'intérêt et les besoins de la vie sociale. Par là, on isole les extrémités de la ville; on rend les communications difficiles; on multiplie les courses; on cause des pertes de temps fâcheuses pour une population extrêmement laborieuse"* ⁽²⁰¹³⁾. Ceux qui les soutiennent, à l'image de Cochard, ne manquent pas non plus d'affirmer que la forme arrondie issue du plan Morand est *"plus favorable au progrès de l'industrie"* et que la tendance *"naturelle"* de la ville est de se porter aux Brotteaux, et non à Perrache ⁽²⁰¹⁴⁾.

On l'imagine, les propriétaires de Perrache ne partagent pas du tout ces perspectives. Pour eux, l'agrandissement de Lyon ne peut se faire que vers le Sud, le long des rivières qui sont les voies du commerce. Dès lors, le choix de Perrache pour y bâtir un Palais de Justice n'est qu'une anticipation sur un développement inéluctable, dicté par les logiques naturelles. C'est d'ailleurs par quelques lignes vigoureuses qui défendent à la fois le quartier Perrache et la municipalité de Lacroix-Laval que le deuxième mémoire des partisans de Perrache se termine. Soulignant la nécessité de poursuivre ce projet ancien, objet de tant d'investissements et promis à la prospérité, le jeune avocat Hodieu y conclut que *"l'avenir de la ville est lié à celui du quartier neuf du Midi"* ⁽²⁰¹⁵⁾.

Là encore pourtant, nos deux groupes de propriétaires n'incarnent pas chacun une perspective de développement urbain, et ne reflètent pas l'opposition de deux camps. L'enthousiasme des Lyonnais de l'Ouest pour le plan Morand et l'extension *"naturelle"* de la cité

²⁰¹³ Les Lyonnais de l'Ouest à leurs concitoyens, s.l, s.e, s.d (1830), p.22.

²⁰¹⁴ N.F COCHARD: Lettre à M***, un des rédacteurs des Archives du Rhône, Lyon, s.e, 1830.

²⁰¹⁵ Palais de Justice de Lyon. Sa reconstruction sur la place Louis XVIII, deuxième mémoire, Lyon, s.e, 1831.

vers les Brotteaux ne dépasse pas 1832 et leur opposition à la réunion de ces mêmes Brotteaux à Lyon. Avec l'affaire du débarcadère du chemin de fer, ils confirment que cet engouement n'était que de circonstance, tant dans son discours que dans ses principes. Ils acquiescent alors aux propos de la commission d'enquête de 1845, qui affirme que l'extension en longueur des villes n'est que l'application d'une autre "*loi naturelle*", et participent à tous les efforts lyonnais de la période pour contrer la croissance de la rive gauche du Rhône. Il est d'ailleurs amusant de constater comment ceux qui s'arrachent le Palais de Justice deviennent bons amis dans ces circonstances qui menacent leurs positions particulières. Dès 1839, Hodieu s'est en effet proclamé le héraut des intérêts des habitants de la rive droite de la Saône ⁽²⁰¹⁶⁾, rôle qu'il tient encore sur la question du chemin de fer. Il n'est d'ailleurs pas sans piquant de le voir alors se servir de l'affaire du Palais de Justice pour montrer combien est légitime la défense des droits acquis ⁽²⁰¹⁷⁾!

La question générale qui se pose, prise en dehors de ses considérations d'espèce (intérêts ponctuels de quartiers, de propriétaires) est bel et bien celle de la croissance urbaine, et des craintes qu'elle fait naître autour des possibilités de déplacement de population. Il semble cependant qu'au-delà de certaines options décelables au sein des administrations municipales successives de ces quatre premières décennies du siècle, et qui elles-mêmes ne sont pas exemptes de considérations politiques ou personnelles ⁽²⁰¹⁸⁾, il n'y ait pas de "partis urbains" qui s'opposent sur des idées de ville précises. En conséquence, la référence majeure reste celle du naturel et les grands mots, les grands principes invoqués ressortent principalement des domaines du droit, de la morale ou d'une philosophie sociale des sociétés: respect de la propriété, crainte ou louange du mouvement, etc. Cela explique aussi que les positions prises à partir de ces grands principes puissent s'échanger sans problème d'une affaire à l'autre. Cette absence de solidification de la réflexion urbaine se confirme si l'on veut bien s'attacher à ce qu'est alors la notion de "centre de la ville".

²⁰¹⁶ Avec sa brochure intitulée De la nécessité et des moyens de rendre la Saône navigable pour les bateaux à vapeur dans la traversée de Lyon, Lyon, 1839, où il préconise cette amélioration (propre par ailleurs à accentuer le rôle de Perrache et de sa gare d'eau) comme la seule façon d'éviter que la navigation ne porte ses entrepôts et ses débarcadères vers le Rhône, ruinant ainsi les habitants de l'Ouest. Touchante sollicitude.

²⁰¹⁷ De la nécessité d'établir dans l'intérieur de Lyon le débarcadère du chemin de fer de Paris, par un propriétaire lyonnais, Lyon, 1844, p.23. L'ouvrage, qui fait partie du fond Coste de la Bibliothèque Municipale de Lyon, est dédié à ce notaire collectionneur lyonnais par A. Hodieu, comme les deux mémoires de 1830 et 31.

(2) La notion de "centre de la ville" en 1830

Il n'est pas question de postuler qu'une théorie de la centralité soit le signe et la manifestation sine qua non de toute réflexion d'ensemble sur la ville, de tout urbanisme. Les pratiques de l'aménagement urbain des siècles précédents, pour l'ignorer dans sa dimension conceptuelle explicite, n'en manquent pas pour autant d'une cohérence certaine. Cependant, le XIX^e siècle fait du concept de centre un élément essentiel, autour duquel tourne tout le discours de l'aménagement urbain, et qui fonde l'unité de la ville. En suivre l'évolution, c'est donc aussi suivre le chemin de cette pensée générale. La situation en 1830 en donne un premier aperçu.

La définition même du terme de centre semble alors incertaine. Tous les jeux de langage semblent permis, qui jouent de la polysémie du terme. Dans leurs publications respectives, les propriétaires de Perrache, infatigables arpenteurs, assurent ainsi qu'ils sont dans l'immédiate proximité du "*centre topographique*" de la ville, à savoir la place Bellecour, alors que les Lyonnais de l'Ouest argumentent sans se démonter du statut de "*point central*" de Saint-Jean. Ces démonstrations dépassent néanmoins le seul débat topographique. La "centralité" dont on se réclame est surtout estimée en termes de desserte. A Bellecour, soit à cinq minutes de la place Louis XVIII, se croisent toutes les grandes routes qui arrivent à Lyon, affirment les partisans de Perrache, alors que les hommes de l'Ouest montrent que Saint-Jean est bien situé, sur les chemins empruntés par les usagers du Palais de Justice et desservi par cinq ponts qui relient "*directement*" le quartier aux parties les plus denses et les plus actives de la cité ⁽²⁰¹⁹⁾.

Cette prise en compte de l'activité économique a aussi sa part, et chacun s'efforce de montrer sa proximité au "*coeur de la ville*", au "*centre du commerce*", aux "*quartiers les plus peuplés et les plus marchands*", bref à une centralité urbaine pensée en termes de fonction, de poids économique et démographique. Ce centre est aussi mis en valeur dans son rôle capital et organisateur: le deuxième mémoire des propriétaires du Midi parle ainsi "*du coeur de la ville, où viennent aboutir et d'où partent, en tout sens, les veines qui font circuler dans toute la cité l'activité et le travail, source de vie et de richesse*" ⁽²⁰²⁰⁾. Ces références aux fonctions économiques du centre sont en partie accidentelles, car chacun s'efforce de prouver dans ses mémoires que son emplacement peut éviter des longs déplacements aux négociants, marchands

²⁰¹⁸ Cf. supra.

²⁰¹⁹ Cet argument prend tout son poids si l'on considère que la rue de Bourbon, qui doit relier en droite ligne les places Louis XVIII et Bellecour, est loin d'être achevée.

et hommes d'affaires qui résident dans ce centre et qui sont souvent appelés au Palais. Mais il faut considérer que le rapport au centre est supposé fonder la légitimité des emplacements en compétition, en termes de circulation, de facilité d'accès et de synergie avec d'autres institutions ou fonctions. Il y a là une théorie implicite de la centralité, que chacun peut encore tordre à sa façon, mais qui impose d'une manière générale son pouvoir d'organisation aux argumentations en présence. La répartition spatiale des populations, des intérêts fonciers, des noeuds économiques, détermine par son poids un système dont les polémistes ne peuvent s'abstraire, dès lors qu'ils veulent porter leur cause devant l'opinion publique et devant les pouvoirs politiques. C'est donc ce poids des faits, de l'organisation urbaine "objective", qui bâtit une sorte de centralité passive, référentielle, et lui donne son importance au-delà de tout effet de discours. Cette "pensée indigène" de la centralité, malgré ses limites, ne doit pas être oubliée.

b) Le déplacement des abattoirs

Les derniers abattoirs de la ville de Lyon, détruits en 1981, sont surtout connus à travers leur architecte puisque c'est Tony Garnier qui en traça les plans et en dirigea la construction. Leurs prédécesseurs de Perrache et de Vaise, respectivement construits en 1839 et 1859 pour mettre fin à la présence des Boucheries en pleine ville (Saint-Paul, Saint-Georges, Terreaux, Hôtel-Dieu), ont quant à eux sombré dans l'oubli le plus total. Le passage de témoins entre ces premiers abattoirs et leurs prestigieux successeur ne se fit pourtant pas sans heurts.

C'est en 1886, le 8 novembre, que l'administration municipale expose pour la première fois son projet de supprimer les deux abattoirs existants, devenus obsolètes, et de reconstruire les nouveaux abattoirs sur un seul site. C'est le 23 décembre 1907 qu'est voté le projet définitif des abattoirs de la Mouche. Ces trente et une années ne se sont pas écoulées dans un climat de discussion permanente, loin de là. A de nombreuses reprises, le dossier est enterré par l'administration municipale à cause des remous qu'il suscite, notamment sous les mandats du Dr Gailleton. Je n'insisterai pas sur les pressions entretenues pendant ces 31 années par les groupes professionnels, qu'il s'agisse de celui des bouchers ou de celui des marchands de bestiaux. Eux aussi prennent parti, selon leur origine géographique et leur état professionnel, mais ils ne représentent qu'un facteur de complexité supplémentaire dans le conflit socio-spatial

²⁰²⁰ Palais de Justice de Lyon. Sa reconstruction sur la place Louis XVIII, deuxième mémoire, Lyon, s.e, 1831, p.15.

qui met aux prises d'un côté Vaise, tenant du titre, et de l'autre la Mouche, qui se révèle en 1887 comme un challenger dangereux.

La lutte entre ces deux quartiers est un des moments forts du débat général sur l'aménagement urbain de la période 1880-1914. Comme leurs conseillers municipaux respectifs ne se font pas faute de le rappeler, elle vient illustrer, avec d'autres déplacements de bâtiments et équipements publics, la montée en puissance de la rive gauche du Rhône au détriment du Lyon de la rive droite. C'est dans ce cadre général, donc toujours sous les auspices du "déplacement", dans les filets d'une logique de la dépossession et de la défense des droits acquis, que viennent s'inscrire la plupart des grands projets d'équipement de la cité à la fin du XIX^e siècle. Les abattoirs ne dérogent pas à cette règle. Ils constituent au contraire l'exemple le plus poussé de ce conflit. La durée de traitement du dossier montre par ailleurs comment les questions d'aménagement urbain deviennent de plus en plus dures à maîtriser en situation de démocratie municipale, à cause de leurs implications multiples. Car c'est bien à cause de l'ampleur des enjeux que les administrations municipales des maires Gailleton, Augagneur et Herriot reculent si longtemps: la politique urbaine se mêle ici étroitement à la politique lyonnaise, puisque c'est sur le terrain du Conseil Municipal que se prennent les décisions.

C'est d'ailleurs essentiellement là que j'ai choisi de saisir les caractéristiques principales du débat. En dehors de quelques brochures, il n'y a d'ailleurs guère que la presse quotidienne locale qui puisse compléter la vision de cette polémique. Mais on comprendra que la lecture des journaux lyonnais sur une période de 31 ans, à la recherche des articles et entrefilets sur la question des abattoirs, ne m'ait pas semblé d'un rapport temps/résultat assez intéressant pour être entreprise. C'est donc à travers les débats très fournis du Conseil Municipal sur la question des abattoirs, de 1886 à 1912, qu'on va essayer de lire à nouveau les principes qui le débat sur la croissance dans la ville.

L'argument est plus confus en apparence que celui du débat sur le Palais de Justice quelques cinquante années plus tôt. Des deux côtés on se targue, au gré des rapports des commissions d'hygiène, d'une meilleure qualité du sol, d'une situation géographique favorable, bref d'atouts de salubrité qu'on qualifie de déterminants. Partisans et adversaires du maintien sur place évoquent aussi tour à tour les dépenses importantes que provoqueraient le succès du local adverse. Mais les principes qui arment le discours des deux partis sont néanmoins différents.

Les conseillers municipaux du 5^e arrondissement (Vaise) placent très vite au premier plan l'argument du droit acquis, soutenus en cela par plusieurs conseillers d'autres arrondissements. M. Troussellier, du 4^e arrondissement, proclame que les abattoirs sont "*dûs*" à

Vaise, alors que le conseiller Combet du 2° arrondissement abjure ses inquiétudes sur la salubrité de l'emplacement vaisois au nom des intérêts sérieux et des droits acquis ⁽²⁰²¹⁾. Ce sont les conseillers de l'arrondissement de Vaise qui restent les plus virulents sur ce point, et en particulier Lavigne, dont la présence au conseil de 1884 à 1908 est marquée par plusieurs interventions féroces contre les manoeuvres qui rendent progressivement inéluctable la construction d'un abattoir unique à la Mouche. Avec ses collègues du 5° comme le conseiller Charpentier, il crie à la spoliation d'un équipement qui appartient à Vaise depuis 30 ans, et dont la disparition entrainera la ruine du quartier. Leur défense de Vaise se base sur l'existence d'un quartier, peuplé et vivant, face au vide de la Mouche, "*quartier qui n'existe que de nom*" ⁽²⁰²²⁾. Ce rappel, s'il ne joue pas explicitement de la corde sensible de l'électorat, évoque quand même toutes les conséquences politiques de la "spoliation". Il ne suffit pourtant pas à faire fléchir l'administration municipale et la majorité du Conseil Municipal. Le 23 décembre 1907, les conseillers du 5° arrondissement se retrouvent seuls à voter contre le projet de la Mouche dont le projet, signé Tony Garnier, est présenté ce jour là au Conseil Municipal. Après 31 ans d'efforts, l'administration municipale a réussi à les isoler, et même à flouer en jouant de leur logique de compensation. A partir de 1897 et jusqu'à 1906, les conseillers du 5° ont en effet consenti des concessions sur les divers dossiers concernant les abattoirs de la Mouche (achat de terrains, premiers projets, accords de principe) qui paraissent surprenantes comparée à leur opposition résolue de 1887 ou 1890. C'est par la suite qu'on apprend que ces concessions avaient été négociées entre eux et l'administration municipale dirigée par le docteur Gailleton, cette dernière ayant promis que le déplacement de la Manufacture des Tabacs viendrait compenser la perte des Abattoirs ⁽²⁰²³⁾. Ils n'obtiennent finalement pas ce qui avait été promis, et leurs tentatives ultérieures pour décrocher une "*compensation*" ne sont guère plus heureuses. Si Edouard Herriot leur promet le casernement d'un régiment d'artillerie ⁽²⁰²⁴⁾, j'ai quitté les délibérations du Conseil Municipal en 1914 sans rien avoir vu venir ⁽²⁰²⁵⁾.

²⁰²¹ Procès-verbaux du Conseil Municipal, 16 novembre 1887.

²⁰²² Procès-verbaux du Conseil Municipal, 20 novembre 1900.

²⁰²³ le conseiller Voidier parle de ce "traité" dans la séance du 3 avril 1906, alors que l'administration présente le projet de déplacement de cette entreprise nationale... vers le 3° arrondissement!

²⁰²⁴ Procès-verbaux du Conseil Municipal, 23 décembre 1907, discussion sur le déplacement de la Manufacture des Tabacs.

²⁰²⁵ Voir sur ce point les interventions des conseillers du 5° arrondissement et les réponses négatives d'Herriot le 20 décembre 1909 et le 28 mars 1912.

Le parti des "*droits acquis*" a donc baissé pavillon face au groupe qui se réclame de "*l'intérêt de la ville*", et parle au nom de l'avenir et de l'extension de la ville vers l'Est. De ce côté, on trouve les élus de la rive gauche du Rhône, des 3^e et 6^e arrondissements, qui imposent lentement de glissement en glissement le projet d'un complexe situé à la Mouche et englobant le marché aux bestiaux et les abattoirs. Comme le dit Augagneur en 1890, "*Le temps travaille pour la Mouche*", la croissance urbaine sur la rive gauche du Rhône ne faisant que rendre plus évidente la dégradation et l'insuffisance de Vaise dont les équipements se dégradent et ne sont plus entretenus.

Si les camps se brouillent parfois, comme en 1887 où le conseiller du 6^e arrondissement Debolo vote pour le status quo dans l'espoir que ce délai puisse profiter à Vaise ⁽²⁰²⁶⁾, le débat reste cependant d'une belle clarté, surtout si on le considère comme il se doit, c'est à dire en relation avec toutes les autres questions contemporaines. Les conseillers municipaux n'en font pas mystère, pas plus dans cette affaire qu'ailleurs: les multiples clivages ⁽²⁰²⁷⁾ qu'incarnent les arrondissements trouvent sur ce terrain une de leur plus parfaites expressions.

C'est au milieu de cette complexité que se débat l'administration municipale, dont les hésitations sur la question des abattoirs permettent de mesurer la perplexité. Durant tous ses mandats de maire, le docteur Gailleton n'a cessé de se heurter aux rivalités d'arrondissements, et en particulier à celle qui oppose les deux arrondissements de la rive gauche du Rhône avec le reste de la ville. C'est d'ailleurs cette rivalité, on s'en rappelle, qui provoque sa démission de 1887. Après être revenu sur sa décision, il semble que Gailleton ait adopté face à ce conflit une tactique de profil bas que son traitement de la question des abattoirs reflète à merveille. Les discussions du Conseil Municipal sont en effet pleines de ses prévenances verbales visant à rassurer les électeurs du 5^e arrondissement et leurs conseillers, dont il mesure bien l'opposition et ses possibles conséquences. Après avoir affirmé que l'abattoir unique serait à Vaise ⁽²⁰²⁸⁾, le maire se fait le défenseur privilégié des intérêts acquis de Vaise, d'abord en maintenant sa position pour un abattoir unique en ce lieu ⁽²⁰²⁹⁾, puis en soutenant le projet de conservation de deux abattoirs dont un à Vaise ⁽²⁰³⁰⁾. Dans le même temps pourtant, il pratique une politique

²⁰²⁶ Procès-verbaux du Conseil Municipal, 1er avril 1890.

²⁰²⁷ Cf. chapitre "Les découpages infra-communaux", et plus précisément les pages intitulées "Logiques de la découpe".

²⁰²⁸ Procès-verbaux du Conseil Municipal, 8 novembre 1886.

²⁰²⁹ Procès-verbaux du Conseil Municipal, 14 novembre 1887, rapport du maire sur la reconstruction des abattoirs.

d'attente qui amenuise sans cesse les chances de Vaise de garder son abattoir. Toute la panoplie du faux-fuyant y passe: retard dans la présentation des rapports de l'administration municipale, inaction ⁽²⁰³¹⁾, invention ⁽²⁰³²⁾. C'est d'ailleurs là une procédure habituelle de l'administration municipale sous le Docteur Gailleton. Les dossiers d'aménagements sujets à polémique y sont en effet résolus par le temps et non par une décision, une sorte de "jugement de Gailleton" que lui reprochera son successeur Augagneur ⁽²⁰³³⁾. Ce dernier est pourtant tout aussi attentiste dans cette question des abattoirs puisqu'en cinq ans, son administration se borne à acheter les terrains nécessaires. C'est que, tout comme Gailleton et dans une moindre mesure Herriot, il subit le système de représentation (politique) en place à Lyon. Les maires sont sans cesse à la recherche d'un équilibre entre les diverses parties de la cité, dont les rivalités s'expriment à travers la forme des arrondissements. Cet équilibre s'obtient à coups de faveurs et de concessions, mais aussi de retards et d'atermoiements.

En cela, l'affaire des abattoirs illustre le débat urbain d'ensemble de cette fin de siècle. C'est au nom de la défense de "*l'ancienne ville*" que le conseiller Lavigne tente en 1893 de mobiliser ses collègues contre le projet d'emprunt à affecter aux abattoirs de la Mouche. Il relie cette dépense à toutes celles entreprises sur la rive gauche du Rhône et conclut: "*mais n'oubliez pas que c'est un arrondissement absolument neuf, et qu'il n'est pas admissible que vous vouliez lui consacrer 18 à 20 millions, d'un coup. Le devoir d'une administration sage est de se souvenir qu'il n'y a pas à Lyon que les 3° et 6° arrondissement, mais encore les 1er, 2°, 4° et 5° qui constituent la vieille ville*" ⁽²⁰³⁴⁾. Si on a parfois l'impression que le conflit est de l'ordre des représentations et des modèles de la ville, avec d'un côté les partisans de l'extension, de la prévision et de la conquête urbaine et de l'autre ceux de la défense des intérêts acquis et de la stabilité, on doit considérer aussi les attributions de ces types de discours urbain. Ceux qui les emploient sont en effet regroupés dans des groupes socio-spatiaux dont ils défendent les intérêts avant de promouvoir un quelconque projet urbain. Et lorsque celui-ci est exprimé, c'est

²⁰³⁰ Procès-verbaux du Conseil Municipal, 1er avril 1889 et 15 avril 1890.

²⁰³¹ Le vote de novembre 1887 qui conclut au maintien de deux abattoirs, l'un à la Mouche et l'autre à Vaise, reste sans suite jusqu'en avril 1890, comme le constate la commission spéciale de 1890: pas de projet, pas d'études, rien. Procès-verbaux du Conseil Municipal, 1er avril 1890.

²⁰³² Le 4 août 1896, le maire affirme au conseiller Chevrot que le dossier des Abattoirs de la Mouche a été perdu à la Préfecture... Cette "perte" lui est en tout cas bien utile pour travailler à gommer les dernières résistances des conseillers du 5° arrondissement, et les désaccords qui subsistent entre l'administration municipale et le conseil d'hygiène du département.

²⁰³³ Archives Municipales de Lyon, mémoires manuscrites inédites de Victor Augagneur.

²⁰³⁴ Procès-verbaux du Conseil Municipal, 28 novembre 1893.

le plus souvent en fonction d'un environnement concret, en relation avec "*l'amélioration*" ou la "*prospérité*" d'un quartier, et donc à une échelle réduite. On ne peut que constater que le discours sur la croissance de la ville est subordonné à celui de la croissance dans la ville. Par sa longueur et ses accidents, l'exemple des abattoirs vient souligner tout ces aléas des "pensées de la ville". La date même de son dénouement, au moment où Edouard Herriot semble parvenir à travers tout un faisceau de projets à imposer une pensée d'ensemble sur la ville et l'agglomération, et alors que se construit un champ plus autonome de l'urbanisme, en fait un témoin privilégié.

2. Trois grands projets de rénovation et la lutte contre le déplacement du centre

Ces trois "grands projets" se répartissent en deux périodes. Celle des années 1853-65, qui voit la réalisation des percées de la rue Impériale et de la rue de l'Impératrice, et trente ans plus tard l'opération dite "du quartier Grôlée". Entre ces deux périodes, les conditions politiques sont différentes, comme le sont les méthodes d'exécution⁽²⁰³⁵⁾ et les destins de chacune de ces réalisations⁽²⁰³⁶⁾. Pourtant, c'est le même souci qu'on trouve exprimé dans les propos de ceux qui autorisent ou entreprennent ces travaux. Je ne parle pas du souci (ou de l'alibi) de donner du travail aux ouvriers, ou de celui de supprimer des rues étroites et insalubres qui accueillent des populations à mi-chemin entre le laborieux et le dangereux, mais de cette préoccupation omniprésente depuis le début des années 1830: celle du déplacement du centre. Autrement dit, ces projets traduisent tous la crainte du mouvement de la population et des affaires vers la rive gauche du Rhône et tentent de conserver la carte traditionnelle des valeurs foncières et immobilières. Le jeu autour du thème de la "régénération du centre" et du concept même de centre, manifeste dans ces trois opérations, montre la pérennité et l'importance de ce souci. C'est de ce point commun qu'il va être question, plus que des différences remarquables entre

²⁰³⁵ Si l'ensemble de la procédure est laissée à une compagnie privée en ce qui concerne la rue Impériale et le quartier Grôlée, la rue de l'Impératrice est entreprise directement par la Ville de Lyon, faute de partenaires (cf. LEONARD (Charlene): Lyon transformed, public works of the Second Empire (1853-1864), Berkeley, University of California Press, 1961).

²⁰³⁶ Le succès de la percée de la Rue Impériale, dont témoigne la hausse des actions de ladite société à la Bourse de Lyon, contraste avec les résultats moyens de l'opération Impératrice, et plus encore avec le fiasco financier du quartier Grôlée dont Félix Rivet a montré la complexité et qui finit par tourner tardivement à l'avantage de la Ville qui se retrouve propriétaire des locaux en 1906 (Une réalisation

ces moments de l'histoire urbaine de Lyon. Ce qui ne signifie pas, loin de là, qu'on parle exactement de la même chose dans ces trois opérations.

La première, celle de la rue Impériale tracée par l'architecte Dardel, s'inscrit dans la riche lignée (depuis le plan Morand) des projets de percée Nord-Sud de la presqu'île. Mais il satisfait surtout à l'exigence de régénération du centre dans le but de lui conserver sa valeur foncière et immobilière face au déplacement de la population, et notamment de la population aisée, vers la rive gauche du Rhône. Ce mouvement s'affirme sans cesse depuis le début des années 1830, et on a senti son poids dans les discussions autour de la réunion des faubourgs ou dans les polémiques sur l'emplacement des débarcadères du chemin de fer. La réalisation de la rue Centrale, qui donne à Lyon sa première voie large et directe allant du Nord au Sud de la presqu'île, est d'ailleurs née de ce souci. Le sénateur Vaïsse, dont la mission est de procéder à de grands travaux politiques et de séduire Lyon, ne fait finalement que reprendre une demande autochtone en demandant à Dardel de lui soumettre le tracé d'une rue qui joigne la place de la Comédie à la place Bellecour ⁽²⁰³⁷⁾.

Ce projet défend le centre en tant que point le plus haut des valeurs foncières et immobilières, conformément aux souhaits d'une large partie des élites locales. L'accord de la commission municipale et celui de la presse lyonnaise témoignent d'ailleurs du chaleureux accueil réservé au projet préfectoral. On peut bien sûr remettre en question ces manifestations très contrôlées, mais d'autres signes d'approbations existent. Parmi les plus évidents, il faut remarquer l'empressement avec lequel la capital de la Société de la Rue Impériale est bouclé (48 heures) et la manière dont il réunit de nombreux propriétaires du quartier concerné ⁽²⁰³⁸⁾. Parmi les plus discrets, citons toutes ces déclarations à l'enquête d'utilité publique qui insistent sur l'urgence du *"projet régénérateur"*. Retenons notamment celle-ci, d'un auteur qui se dit *"frappé de la nécessité de préserver le vieux Lyon de la décadence dont il est menacé au profit de la rive gauche du Rhône et notamment du beau quartier des Brotteaux"* ⁽²⁰³⁹⁾. Le succès

d'urbanisme à Lyon, le quartier Grôlée, Lyon, Institut d'études rhodaniennes, 1955, plus spécialement p.59-70).

²⁰³⁷ Lettres de Dardel au préfet du 25 et 31 mai 1853, jointes aux tracés de la rue Impériale. Archives Municipales de Lyon, O¹ 124, "dossier général rue de la République 1854-1905".

²⁰³⁸ Cf. Charlene LEONARD *Lyon transformed, public works of the Second Empire (1853-1864)*, Berkeley, University of California Press, 1961. Dans sa thèse (*Les transformations de Lyon...*, op.cit.), Dominique Bertin donne la répartition socio-professionnelle des actionnaires, et Pierre Cayez conclut comme elle à la domination du *"capital rentier et passif"* (*L'industrialisation lyonnaise au XIX^e siècle*, thèse d'état en histoire, Université Lyon II, 1979, p.445).

²⁰³⁹ Archives Municipales de Lyon, O¹ 124, "Rue de la République, dossier général 1854-1905", registre d'enquête n°4.

de la régénération du centre dans son premier épisode s'explique par cette rencontre entre les projets préfectoraux et les aspirations locales. Une poignée d'années plus tard, on ne retrouve pas cette belle unanimité pour accueillir le projet de rue de l'Impératrice.

Pourtant, incontestablement, le projet est mieux maîtrisé, argumenté et réfléchi si on se place dans une perspective urbanistique. L'ingénieur Bonnet, à qui le préfet demande de proposer de nouveaux travaux, donne en effet à la nouvelle rue des fonctions précises, notamment sur le plan de la circulation, et lui assigne un rôle au sein d'une conception cohérente du centre de la ville. Elle est le fer de lance d'une conception active de la centralité que Bonnet tente d'imposer. C'est tout cela qu'il explique dans son rapport du 3 septembre 1858⁽²⁰⁴⁰⁾, qui se caractérise par une véritable réflexion urbaine absente des projets de 1853. Le projet de Bonnet est simple: en perçant les massifs de maisons anciennes qui séparent encore la rue Impériale et la rue Centrale, la nouvelle rue doit venir "*admirablement compléter l'oeuvre de régénération de l'ancien Lyon*" et compléter ces ensembles de constructions "*appropriées aux besoins, aux moeurs et aux habitudes de la population riche*". La fin ultime de Bonnet, en créant ce continuum des "*splendeurs de la civilisation*", c'est de créer "*une cité, c'est à dire une ville des affaires*" où se concentreraient les comptoirs, les bureaux et les magasins, à l'instar de la City londonienne qui sert de modèle à l'ingénieur. La seule différence est majeure est qu'il y admet la résidence des populations riches.

Face à ce modèle qu'il estime être le seul adéquat à une époque industrielle et préoccupée d'affaires, l'ingénieur évoque deux autres évolutions possibles de l'organisation urbaine lyonnaise, solutions qui mettent en évidence "ce qu'il ne faut pas faire". D'un côté une évolution vers le cas parisien, où "*les affaires sont partout <...> excepté au centre*", ce qui est un système bien inférieur au système londonien, de l'autre côté la menace des Brotteaux que des spéculateurs hardis pourraient transformer en une "*Chaussée d'Antin*" qui concurrencerait la Cité de presqu'île. Il agit ainsi sur les deux dimensions de la question, en présentant son projet comme un modèle général d'organisation urbaine de l'ère industrielle et capitaliste et en insistant sur son adaptation particulière à résoudre les problèmes locaux liés au déplacement de la population. C'est d'ailleurs sur ce point qu'il termine son rapport, en soulignant que seule la création d'une Cité complète, sans solution de continuité, peut "*empêcher la dépréciation des terrains et des immeubles, dépréciation qui entraînerait la ruine, et des anciens propriétaires, et*

²⁰⁴⁰ Archives Municipales de Lyon, O¹ 83 "rue de l'Hôtel de Ville 1858-1864". Ce rapport du 3 septembre semble d'ailleurs être une reprise de textes antérieurs, comme l'atteste le fait que Vaïsse puisse en citer des passages entiers dans un rapport au conseil municipal qui date du 1er septembre.

des compagnies nouvelles". Maintenir les affaires au centre de la ville relève donc de l'intérêt général et de l'intérêt particulier.

L'effort de formalisation mené par Bonnet fait à l'évidence partie d'un "courant de pensée" bien identifiable. L'analogie est frappante avec les considérations sur le développement de Paris auxquelles se sont livrés les ingénieurs Saint-Simoniens qui écrivaient dans la Revue générale d'architecture aux débuts de la décennie 1840 ⁽²⁰⁴¹⁾. On retrouve par exemple dans ce rapport de Bonnet la même insistance à promouvoir l'organisation urbaine autour d'un centre stable que celle développée par Peyrremond en 1842-43. La trajectoire personnelle de Joseph Bonnet ne dément pas ces coïncidences. Polytechnicien il est, comme Victor Considérant ou celui qui signe sous le nom de Peyrremond, et Saint-Simonien il fut, comme Considérant ou Michel Chevalier ⁽²⁰⁴²⁾. Bonnet est donc un de ceux qui font passer dans leur activité professionnelle les résultats d'une éducation scientifique et d'une idéologie industrialiste. S'il ne nous a laissé aucun texte de fond, aucune "Etudes sur la ville de Lyon" pour paraphraser Peyrremond, il n'en reprend pas moins à travers ses rapports les mêmes principes et objectifs que celui qui se cache derrière ce pseudonyme dans la Revue Générale d'architecture.

Ce projet général de réadaptation du centre de Lyon aux nécessités de l'âge industriel n'est pas accueilli avec enthousiasme. Bonnet le présente pourtant avec finesse pour ce qu'il est aussi, c'est à dire la seule manière de conserver à l'espace compris entre les Terreaux et Bellecour sa valeur immobilière et foncière. Le sénateur Vaïsse insiste fortement sur ce point dans ses différents rapports au Conseil Municipal, qu'il conclut à chaque fois en soulignant que le projet "*maintient et consolide en faveur de tous les intérêts déjà existants, les possessions que le temps a créées et consacrées*" ⁽²⁰⁴³⁾. Cela n'empêche pas que le projet soit accueilli au

²⁰⁴¹ Les travaux de Michel COSTE ("Peyrremond, un théoricien des quartiers et de la restructuration", Annales de la Recherche Urbaine, n°22, 1984), de Pierre LAVEDAN (Nouvelle histoire de Paris. Histoire de l'urbanisme à Paris, Paris, Hachette, 1975) et ceux de Marcel RONCAYOLO (dans le chapitre "l'aménagement du territoire" de BURGUIERE (André) et REVEL (Jacques): Histoire de la France, tome II, l'espace français, Paris, Seuil, 1989, et plus spécialement aux pages 535-537) présentent les apports essentiels de ces hommes. On peut aussi consulter les séries d'articles de Peyrremond et de Victor Considérant dans la Revue Générale d'architecture. De Peyrremond, ses "Etudes sur la ville de Paris", (1842, col.540-554, 570-579) et 1843 (col.25-37, 73-88, 413-469, 517-528). De Considérant sa "Note sur les intérêts généraux de la ville de Paris et spécialement du X^e arrondissement", 1844 (col. 22 sqq).

²⁰⁴² Lorsqu'il quitte l'Ecole des Ponts et Chaussées en cours de scolarité en 1832, c'est par ce qu'il a commis des erreurs dans une mission qui à lui confiée. Mais c'est aussi parce que, Saint-Simonien, il souhaite se consacrer à son église. Archives Nationales, F¹⁴ 2175", dossier Bonnet. Merci à Dominique Bertin pour ces précisions qu'elle m'a communiquées.

²⁰⁴³ Projet de traité entre la ville de Lyon et la Banque Générale Suisse de Crédit International pour l'exécution d'une rue allant de la place des Terreaux à la place Bellecour, rapport de M.le sénateur au Conseil Municipal le premier octobre 1858, Lyon, s.e, 1858.

sein même du Conseil Municipal par un *"échange très vif de commentaires et de discussions"* qu'évoquait un entrefilet de la Gazette de Lyon le 5 octobre 1858. Le quotidien légitimiste est d'ailleurs parmi les premiers à prendre vigoureusement position contre le projet qu'elle déclare, par la plume de Th. Mayery, *"excentrique, en désaccord avec les exigences topographiques du coeur de la ville, avec les besoins réels de la circulation, avec les intérêts particuliers et locaux qu'il prétend servir, avec les prescriptions de l'art monumental, en un mot avec les principales nécessités d'un service public bien compris et bien ordonné"* ⁽²⁰⁴⁴⁾. A cette opposition se joint la puissante voix de la Société de la Rue Impériale, dont la situation n'est pas encore définitivement assurée et qui se plaint des effets de concurrence que provoquera la nouvelle rue bien trop proche de celle qui lui est chère ⁽²⁰⁴⁵⁾. Peut-être peut-on à ce sujet évoquer les liens qui unissent Prosper Dugas, membre éminent du comité de rédaction de la Gazette, à Amédée de Boissieu, le premier président de la Société de la Rue Impériale. Ces deux grands notables catholiques et légitimistes siègent ensemble dans de nombreuses institutions, notamment à la Commission de Fourvière, et leurs liens peuvent expliquer l'hostilité du journal à ce projet que redoute la société immobilière. En tout cas, l'ensemble de ces oppositions s'avère assez puissant pour rendre vaine la campagne d'emprunt que la Banque Suisse lance à Lyon, et une campagne de presse violente aboutit à cet échec total de la souscription que rapporte Charlene Leonard. Face à ces problèmes, la banque se retire dans la confusion juridique et laisse le projet préfectoral en plan. Vaïsse propose finalement au Conseil Municipal d'exécuter lui-même la percée. Cela atteste de l'impossibilité de réunir des capitaux suffisants, et par là de la réticence des rentiers et investisseurs lyonnais, en une période où les capitaux disponibles sont pourtant importants ⁽²⁰⁴⁶⁾. Cela illustre aussi les limites de l'adhésion aux principes urbains d'organisation (centralité, circulation...) que les propriétaires lyonnais auraient pu manifester en 1853-54 à travers leur participation à l'affaire de la rue de Impériale.

Il est en fait difficile de savoir dans quelle mesure les conceptions développées par Bonnet et diffusées par les rapports du sénateur trouvent des partisans. Au Conseil Municipal même, si l'on accepte le projet présenté par le sénateur, c'est l'objectif de préserver l'état des choses en matière de valeurs urbaines qui motive les délibérations des édiles, lesquelles font

²⁰⁴⁴ Gazette de Lyon, 3 août 1858.

²⁰⁴⁵ Archives Municipales de Lyon, O¹83 "rue de l'Hôtel de Ville 1858-64", lettre des administrateurs de la Société de la Rue Impériale du 16 juillet 1858.

²⁰⁴⁶ Félix Rivet et Pierre Cayez dans leurs travaux respectifs citent des correspondances entre Arlès-Dufour et Enfantin qui décrivent Lyon comme une formidable réserve de capitaux et d'argent libre dans les années 1850-60.

une large place à la crainte du déplacement du centre de la ville ⁽²⁰⁴⁷⁾ apparaît au premier rang. C'est aussi dans cet ordre d'idées que le projet semble obtenir bon accueil de la part de ceux qu'il concerne immédiatement, à savoir les propriétaires touchés par la percée. Ceux-ci, comme le remarquait déjà l'ingénieur Bonnet dans un rapport de janvier 1855 ⁽²⁰⁴⁸⁾, sont à ce moment aussi favorables aux alignements et aux expropriations qu'ils avaient pu être opposés dans le passé à toutes modifications des tracés viaires. Les bonnes affaires réalisées par les propriétaires de la rue Impériale grâce à la bienveillance des jurys d'expropriation ne sont pas pour rien dans cette nouvelle attitude ⁽²⁰⁴⁹⁾. C'est donc en bonne logique que les quelques déclarations à l'enquête publique de novembre 1858 ne contiennent aucune opposition formulée par des propriétaires concernés ⁽²⁰⁵⁰⁾. D'une certaine manière, la polémique sur la rue de l'Impératrice est aussi une discussion entre des propriétaires qui ont déjà réalisé de substantielles plus-values à travers les expropriations de la rue Impériale et qui ont pu placer leur capital dans les nouveaux immeubles de cette rue, et ceux qui attendent encore de pouvoir faire de même.

Néanmoins, les idées générales d'organisation urbaine développées par Vaisse et Bonnet depuis 1853-54 semblent lentement pénétrer dans les cercles des notables lyonnais. Ceux du Conseil Municipal, choisis par l'Empire où qui l'ont choisi pour ses potentialités à accélérer la modernisation du pays et de la ville (comme F.Arlès-Dufour) sont peut-être parmi les premiers conquis. S'ils ne négligent pas les profits immédiats à attendre de telles opérations et leur utilité pour la sauvegarde du status quo de la rente urbaine, ils semblent néanmoins attentifs à ces idées. Bruneau, rapporteur sur le projet de Rue Impératrice, développe dans son rapport les questions de la répartition spatiale des fonctions et des activités ⁽²⁰⁵¹⁾, de l'adaptation

²⁰⁴⁷ Procès-verbaux du Conseil Municipal, 29 octobre 1858.

²⁰⁴⁸ Archives Municipales de Lyon, 923 WP 174, rapport joint aux plans des nouveaux alignement à donner aux rues du centre de Lyon.

²⁰⁴⁹ Charlene Leonard montre que ceux qui ont alors refusé les accord à l'amiable négociés par le redoutable entrepreneur Benoît Poncet ont reçu des dédommagements bien plus intéressants de la part des jurys d'expropriation. Florence Bourillon souligne de son côté les bonnes affaires réalisées dans le quartier des Arts et Métiers à Paris lors des expropriations liées aux divers percements (rue Turbigo...) dans Etude de la sociabilité dans un milieu pré et post-haussmannien: le quartier des Arts-et-Métiers à Paris entre 1850 et 1880, doctorat de 3^e cycle, Paris X, 1986.

²⁰⁵⁰ Archives Municipales de Lyon, O¹83, "rue de l'Hôtel de Ville 1858-1864", pièce 8. Un registre et quatre déclarations (dont la plus importante, une pétition portant 79 signatures, est une demande de propriétaires d'un quartier plus à l'Ouest demandant que des rues transversales les unissent à la nouvelle artère).

des rues et des tracés aux nécessités du temps: c'est là un plaidoyer de soutien à l'aménagement volontariste mené par le préfet. Plus encore, le conseiller Bruneau parle du centre comme "*de la partie autour de laquelle tout rayonne, et qui doit maintenir la pondération entre toutes les autres*" ⁽²⁰⁵²⁾, l'établissant ainsi comme le noeud et le principe du système urbain. On peut certes se demander si cette adhésion, cette revendication d'un aménagement urbain soumis à des modèles est un prétexte, un argument ou une conviction. Il témoigne en tous cas d'une lecture et d'une écoute attentive des raisonnements de l'ingénieur Bonnet.

Une vingtaine d'années plus tard, l'aménagement du quartier Grôlée semble loin de cette ébauche d'imprégnation, même si on y retrouve toujours la même question du "déplacement du centre". La reconstruction de ce quadrilatère qui borde la rue de la République (ancienne rue Impériale) entre les places des Cordeliers et de la République marque en effet le retour des grands travaux municipaux, et symbolise le "retour au centre" de la politique municipale, dans la double acception politique et spatiale du terme. En effet, si la mairie de Lyon se stabilise dans la décennie 1880 autour du radical-opportuniste bon teint qu'est le docteur Gailleton, sa politique urbaine abandonne en même temps son souci pour les quartiers excentrés (Vaise, La Croix-Rousse, le plateau de Fourvière) pour procéder à un réinvestissement du centre. La reconstruction du quartier Grôlée, envisagée en même temps que d'autres projets portant sur des quartiers plus décentrés (Saint Paul, La Martinière-Saint Vincent), est d'ailleurs la plus vite réalisée et de loin.

Ce retour au centre n'est pas ou très peu conceptualisé. Le recul des hommes de la voirie municipale y est peut-être pour beaucoup, même s'il n'explique pas le manque de réflexion "urbaine" des administrations municipales en ces débuts de III^e République. Les projet de rénovation du quartier, dont les premières versions apparaissent dès 1879 ou 81 ⁽²⁰⁵³⁾

²⁰⁵¹ "*D'autre part, l'aménagement intérieur des grandes villes subit des lois naturelles et si acceptées qu'on les trouve à peu près dans toutes. Les couches diverses de la population ne peuvent y vivre confondues et se séparent d'elles-mêmes. Chacune à sa fonction, et chacune aussi à sa demeure, c'est à dire son quartier. L'un est le siège de l'autorité, c'est la tête qui domine et dirige; l'autre réunit les grands commerces, c'est le coeur qui élabore les principes de la vie, les autres donnent asile aux habitations et aux industries, ce sont les extrémités qui agissent et exécutent. Cette harmonie ne saurait être impunément troublée*" (BRUNEAU: Rapport sur un projet de traité entre la Ville de Lyon et la Banque Générale Suisse de Crédit International pour l'exécution d'une rue nouvelle allant de la place des Terreaux à la place Bellecour, 29 octobre 1858, Lyon, s.e, 1858, p.3). On pourrait sans doute s'attarder sur ces légitimations d'un aménagement volontariste par des considérations d'ordre "naturel", et aussi sur cette volonté affirmée de séparer les classes de la population, si opposée aux injonctions à la mixité d'un Lanquetin ou d'un Peyrremond dans les années 1840. Bornons-nous à les signaler.

²⁰⁵² idem, p.1.

émanent en effet de sociétés privées unissant architectes et financiers qui viennent proposer à la municipalité de véritable "affaires" financières.

C'est sur ces bases que la municipalité accepte en mars 1888 les propositions Ferrand-Delamarre, alléchée par la perspective de faire rentrer un quartier luxueux dans le patrimoine municipal, après avoir pendant soixante ans bénéficié des plus-values de patentes et autres avantages. Felix Rivet a montré comment cet accord précipité, sur un traité aux clauses financières obscures, a coûté cher à la ville et à son maire Gailleton ⁽²⁰⁵⁴⁾. Les soucis politiques et sociaux ont été les principaux facteurs de décision de l'administration municipale, soucieuse de trouver du travail à des ouvriers touchés par une récession que la crise financière de 1881-82 n'a fait qu'aggraver ⁽²⁰⁵⁵⁾. De toute évidence, à la lecture des délibérations du Conseil Municipal, le projet semble mal maîtrisé. Les justifications que donne le maire à certains de ses conseillers réticents et méfiants sont d'ailleurs assez courtes, de même que celles que le commissaire enquêteur avance à la suite de l'enquête publique ⁽²⁰⁵⁶⁾. Dans ces circonstances, le quartier est décrit comme un foyer morbide, dont les miasmes moraux (on parle de "*débauche effrénée*"), pathologiques (puisqu'il sont évoquées le développement des maladies contagieuses) et esthétiques (sa laideur à côté des splendeurs de la rue de la République) mettent en péril la cité. L'invocation finale du déplacement du centre qu'il importerait de prévenir par son amélioration est faite sans grande vigueur. A quelques mois des élections municipales, elle tient de la profession de foi par laquelle Gailleton affirme vouloir tenir la balance égale entre le nouveau et l'ancien Lyon, entre la rive gauche du Rhône et le reste de la ville ⁽²⁰⁵⁷⁾. Il est vrai que les propriétaires de la presqu'île, habituels "clients" de ce slogan de la protection des intérêts acquis, sont cette fois dans le camp adverse, à l'exception de ceux du quartier Grôlée. Mais que

²⁰⁵³ Procès-verbaux du Conseil Municipal, 10 mars 1881, proposition de Jules Daboneau, propriétaire des Magasins de la Ville de Lyon. Les architectes Clair, Bernard et Duret avaient quant à eux proposé en 1879 un premier projet qui prévoyait la construction d'un Hôtel des postes et télégraphes au centre du quartier, et donc sa complète réorganisation (Archives Municipales de Lyon, "quartier Grôlée", lettre de Clair du 20 juin 1887).

²⁰⁵⁴ RIVET (Félix): Une réalisation d'urbanisme à Lyon, le quartier Grôlée, Lyon, Institut d'études rhodaniennes, 1955.

²⁰⁵⁵ Sur cette crise, voir le classique de Jean BOUVIER, Le krach de l'Union Générale (1878-1885), Paris, PUF, 1960.

²⁰⁵⁶ Pour l'enquête publique, Archives Municipales de Lyon, liasses "Quartier Grôlée", procès-verbal de l'enquête d'utilité publique du 26 au 28 avril 1888; le rapport est repris dans la séance du Conseil Municipal du 27 mai 1888. Pour les explications du maire, voir Procès-verbaux du Conseil Municipal, 27 mars 1888.

²⁰⁵⁷ C'est d'ailleurs ce qu'il répète le 22 avril 1892, cette fois à la veille des élections. Voir les Procès-verbaux du Conseil Municipal à cette date et le "bilan" que le maire y dresse de son dernier mandat.

pésent ceux-ci face aux propriétaires des rues de l'Hôtel de Ville, Centrale ou de la République? Ce sont ces derniers qui protestent tous ensemble contre le projet Ferrand-Delamarre, alors que la Société de la Rue de la République soutenue par les journaux de droite et de centre droite (Nouvelliste, Express) monte une nouvelle fois à l'assaut de ce projet qui lui fournit une concurrence supplémentaire. En fait, l'argument du "déplacement" est devenu doublement obsolète. Socialement, parce que les principaux propriétaires du centre sont plus soucieux de combattre une concurrence sur la presqu'île elle-même que de lutter contre celle de la rive gauche du Rhône. Politiquement parce que les propriétaires et les groupes intéressés directement à la régénération ne font pas partie des groupes qui soutiennent la municipalité républicaine. Non-pensée par la municipalité, délaissée par les propriétaires, la question du centre est en fait la grande absente de cette première et dernière grande opération de rénovation à prendre place au coeur de la ville.

Et pourtant, on y trouve indéniablement une "conscience du centre" et de ses caractéristiques, qu'on peut par exemple identifier à travers la confiance qu'affiche l'administration municipale quant au rendement des futurs immeubles du quartier Grôlée. Mais cette valorisation du centre se borne aux considérations liées aux valeurs des terrains ou des immeubles, sans se compléter d'aucune conceptualisation du quartier et de son rôle dans le système urbain. En aucun cas l'opération n'est pensée, décidée en termes de centralité. Le "centre de la ville" dont il est question dans les délibérations du Conseil Municipal est un lieu magique, où doivent se cristalliser obligatoirement les plus hautes valeurs et les plus forts rendements. Après l'achèvement du quartier, les difficultés de location des immeubles neufs de Grôlée constituent d'ailleurs pour l'administration municipale un sujet d'étonnement, une énigme pénible qui peut expliquer la lenteur avec laquelle elle se débarrasse de l'imbroglie financier-juridique dont Felix Rivet a dépeint les complexes arcanes. Ainsi ce centre de la ville dont il est question est un fait d'ordre financier et foncier, ou encore un élément esthétique ⁽²⁰⁵⁸⁾, mais il n'est pas question d'en faire le pivot d'une politique urbaine. D'une certaine manière, les "leçons" de l'Empire ont été perdues, et on en revient à la vision du centre qui prévalait dans les années 1830-40, un centre passif et subi.

De cette approche ponctuelle et fragmentaire basée sur certains événements urbains, il faut retenir avant tout la non linéarité dans la diffusion et l'utilisation des idées et des concepts.

²⁰⁵⁸ Il est par exemple beaucoup question au Conseil Municipal et dans les journaux qui lui sont favorables de la nécessité de rayer "du centre de Lyon" un cloaque indigne d'une grande cité et dont les étrangers s'étonnent.

On ne va pas progressivement et immanquablement vers une meilleure maîtrise de l'organisation ou vers une conception de plus en plus globalisante de la ville. Les soubresauts de la vie politique nationale et locale, qui se traduisent par des déchirements des tissus humains de l'aménagement (services de la voirie, relations techniciens-élus), semblent en partie responsables de cette irrégularité. Pour élargir les conclusions de cette étude ponctuelle, c'est autour de quelques uns des grands thèmes que nous avons effleurés qu'il faut concentrer l'attention, en examinant leur place à travers le siècle. C'est à travers eux qu'on saisit la manière dont se fait l'appréhension du terrain urbain.

C. Théories et concepts

A travers ces structures, ces individus ou ces événements urbains lyonnais, on peut retrouver les mots clés de l'aménagement urbain du XIX^e siècle: assainissement, circulation, salubrité, sécurité, etc. Un exposé plus soucieux du compte-rendu exhaustif des tenants et aboutissants de ces événements urbains eut sans difficulté mis en évidence les soucis politico-sociaux qui interviennent ponctuellement dans ces constructions de bâtiments ou ces réaménagements de quartiers entiers. Les critères "stratégiques" du réaménagement du Second Empire sont les meilleurs exemples de la difficulté qu'on rencontre lorsqu'on tente de hiérarchiser les facteurs. Pierre Lavedan a bien montré que certaines rues pour lesquelles on impute à Haussmann des "intentions stratégiques" figurent dans des projets bien antérieurs, qui précèdent de loin les événements qui auraient fondé la stratégie de l'aménagement impérial⁽²⁰⁵⁹⁾. C'est souvent le cas à Lyon, puisque les tracés "vaïssiens" reprennent des projets dont on parlait dans la cité rhodanienne depuis le début du siècle. En fait, les données "sécuritaires" semblent avoir leur place dans l'éventail des arguments déployés lorsqu'il faut convaincre certains interlocuteurs bien particuliers. Lorsque l'administration municipale lyonnaise cherche à convaincre le Conseil Municipal de l'utilité du prolongement de la rue Centrale, le maire et le rapporteur de la commission spéciale ne manquent pas de mentionner les problèmes de police du quartier et les "*scènes infâmes*" qui s'y produisent la nuit⁽²⁰⁶⁰⁾. Quelques années plus tard, le

²⁰⁵⁹ Pour certains lieux, l'argument stratégique semble par contre déterminant, comme pour la rue des Pyrénées à Belleville ainsi que l'a dit Gérard Jacquemet (*Belleville au XIX^e siècle...*, op.cit., p.166-167).

²⁰⁶⁰ Archives Nationales, F²II Rhône 5, rapport du maire du 21 janvier 1847, rapport de la commission du 11 février.

sénateur Vaïsse montre au ministre de l'Intérieur, rapport du maréchal de Castellanne et cartes à l'appui, que le quartier de la future rue Impériale est "*le champ de bataille habituel de l'insurrection*" ⁽²⁰⁶¹⁾. La préoccupation de prévenir des désordres sociaux ou politiques affleure aussi dans les déclarations du très républicain Gailleton sur le quartier Grôlée, ou dans celles de ses conseillers sur la nécessité de régénérer divers quartiers de l'ancien Lyon. Dans tous ces moments, c'est aussi la profonde conviction que "changer la ville" suffit à "changer la vie" qui marque la réflexion des divers interlocuteurs.

La panoplie classique du discours sur la ville est donc présente. Pour servir nos objectifs et cerner de plus près la question du statut de cet "espace-terrain" évoqué au début de ce chapitre, c'est autour de deux ordres d'interrogations qu'on va tâcher de regrouper ce que l'examen du contexte aménageur puis de quelques actions particulières ont pu nous apprendre. Tout d'abord celles qui touchent à la notion de centre de la ville et au concept de centralité. Objet ponctuel par sa localisation, le centre atteint au général lorsqu'il est principe d'organisation. A travers ce premier ordre de questions, nous glisserons donc progressivement vers une interrogation générale. Dans quelle mesure la ville est-elle, dans l'exemple lyonnais qui nous occupe, prise en compte dans sa totalité, comme un ensemble à comprendre et à gérer? Quelques idées révélatrices permettent de répondre à cette question. Quand, comment, dans quelles conditions parle-t-on de la circulation, des réseaux qui doivent unir entre elles les parties de la ville? Comment sont envisagés les rapports des "quartiers" entre eux et en rapport avec la totalité urbaine? Les réponses à ces questions peuvent permettre d'estimer le temps et les conditions dans lesquelles la ville est perçue comme objet particulier et constitué de connaissance et d'action.

1. Centre et centralité

Face à l'histoire de l'aménagement urbain à Lyon, où l'inertie locale ne semble ébranlée que par le volontarisme de l'administration préfectorale du Second Empire, on est tenté de penser que les concepts novateurs, et parmi ceux-ci celui de "centralité" n'arrivent que par l'effraction d'un régime autoritaire assez fort pour balayer les objections locales et la résistance des propriétaires individuels. Il est en effet frappant que les plus grands remaniements urbains se produisent à un moment où la commune est avant tout une "*société d'administrés*", privée de

²⁰⁶¹ Archives Municipales de Lyon, "rue de la République, dossier général 1854-1905", rapport de Castellane du 6 octobre 1853, rapport du sénateur au ministre de l'Intérieur le 21 novembre 1853.

toute représentation locale dans les processus de décision. D'autre part, on ne peut que constater l'absence de discussion indigène sur le thème du nécessaire respect du principe de centralité, ou l'incapacité des administrations municipales de la première moitié du siècle à lancer une rénovation urbaine que des voix de plus en plus nombreuses réclament. N'y-a-t-il pas pourtant des raisons d'essayer de concevoir ce remaniement urbain et conceptuel autrement que sous le seul angle de l'imposition de schémas généraux au milieu local, et notamment sous l'angle de la combinaison? Issus d'autres terrains de recherche, quelques éléments viennent se ranger à l'appui de cette seconde possibilité.

Pour résister à cette tentation, à cette réduction de la circulation et de la formation des idées selon un modèle simple d'opposition centre/périphérie ou Paris/province, on peut rappeler rapidement quelques détails signifiants. Comme le dit Marcel Roncayolo en rappelant les liens entre les réflexions théoriques de Peyrremond, Considérant ou Meynadier et le problème du "déplacement de Paris", *"la réflexion moderne sur la centralité naît dans un débat de circonstances"* ⁽²⁰⁶²⁾. Les travaux de Michel Darin ou de Michel Lacave ⁽²⁰⁶³⁾ viennent de leur côté rappeler que la résistance locale peut sortir victorieuse d'un choc qu'on se plaît trop à représenter comme inégal. L'exemple lyonnais a montré dans les pages précédentes comment les intérêts particuliers et les velléités rénovatrices des fonctionnaires impériaux peuvent s'accommoder les uns des autres, ou comment la politique officielle pouvait s'inspirer des résistances locales pour imposer une remise en ordre urbaine qui se justifie et se manifeste autant par l'action sur le tissu urbain que par des considérations bien plus générales. C'est là justement un des points forts du cheminement de la notion de centre, que je vais évoquer immédiatement.

A Lyon aussi, c'est un débat de circonstances qui contribue à construire et solidifier l'idée de centre de la ville. A la base de ce processus, on retrouve l'extension spatiale de la ville, ou plutôt des espaces offerts à la croissance urbaine. La conquête définitive de Perrache sur les flots des fleuves, les efforts de la municipalité de La Guillotière pour remblayer et niveler son territoire viennent dans les années 1820-30 donner des horizons nouveaux à l'extension du phénomène d'urbanisation. Rappelons nous aussi que c'est à ce moment que la ville reprend une figure économique et démographique proche de ce qu'elle avait été avant l'épisode

²⁰⁶² in DUBY (Georges), (dir): *Histoire de la France urbaine*, Paris ,Le Seuil, 1982-1985, p.98.

²⁰⁶³ LACAVE (Michel): "Stratégies d'expropriation et haussmannisation: l'exemple de Montpellier", *Annales ESC*, 1980, n°5, DARIN (Michel): "Les grandes percées urbaines du XIX° siècle: quatre villes de province", *Annales ESC*, mars-avril 1988.

révolutionnaire. Les menaces de déplacement des affaires et des populations et leurs conséquences possibles sur la carte des valeurs prennent alors une ampleur inédite, comme on l'a dit précédemment. Le conflit pour la répartition de la croissance urbaine entre les quartiers et entre les communes de "*l'aggrégation lyonnaise*" se fait donc plus vif, et tourne parfois au combat farouche. Chacun redoute ou souhaite le "*déplacement des intérêts*".

C'est au travers de cette question du déplacement que la notion de centre se fait jour et se modifie. Par le biais des conflits entre quartiers où chacun se targue de la proximité d'un "centre des affaires", la notion de centre perd petit à petit sa signification purement topographique ou géométrique, comme en témoigne la distinction que les propriétaires du Midi font entre "*coeur*" et "*centre*" de la ville au moment de la querelle du Palais de Justice. En même temps, les projets de réunion des faubourgs contribuent à répandre l'idée que le facteur fondamental de la valeur des immeubles et des propriétés réside dans leur emplacement, et plus largement que cette valeur s'établit sur un marché régi par l'offre et la demande dans lequel la rareté s'exprime à travers la localisation.

De ces discussion locales naît une conception "indigène" du centre, basée sur la sauvegarde des valeurs liées à l'emplacement ⁽²⁰⁶⁴⁾. Longtemps contestée par des propriétaires imperméables à la nouvelle théorie des valeurs ou mal lotis quant à la localisation de leurs propriétés (sur la rive droite de la Saône par exemple), cette conception s'incarne par exemple dans le plan de ville ambitieux de 1840, ou dans le rapport d'Alexandre Monmartin sur le plan d'alignement du quartier du centre en 1845. C'est en son nom qu'est demandée une refonte de la partie centrale de la ville, entre Terreaux et Bellecour. Refonte viaire, afin de créer des voies directes qui aillent enfin dans le sens de la circulation que définissent les réalités du trafic local (Nord-Sud) et les données nouvelles de l'élaboration d'un réseau de transport national ⁽²⁰⁶⁵⁾,

²⁰⁶⁴ Il faut ici ouvrir une rapide parenthèse pour évoquer un projet urbain qui en 1838 définit très précisément le centre et la centralité. C'est à cette date que le sieur H.Gors, propriétaire à La Croix-Rousse et domicilié à Paris, rédige son *Plan pour la ville de La Croix-Rousse*, dans lequel il propose une spéculation de belle envergure sur les propriétés qu'il possède sur le Plateau. Ce plan repose sur la création d'une vaste place centrale, propice à accueillir la mairie, le marché, la promenade publique et les habitations des plus riches habitants. Et Gors ajoute, car cela est un atout supplémentaire dans une cité dont on connaît les dissensions récentes entre sections (Cf. la tentative de scission de Serin et Saint-Clair) qu'il est nécessaire d'établir de nouvelles communications "*rayonnant de ce centre commun et rattachant autour de lui les éléments, depuis si longtemps épars, qui composent la ville de La Croix-Rousse*". Lieu d'échange et de rencontre, siège de la fortune et du pouvoir public, pivot de l'organisation symbolique et viaire de la commune, garant de l'unité urbaine, le centre de Gors réunit toutes les vertus de la centralité. Faute d'autres éléments, on renoncera à lire dans ces définitions "autodidactes" les prémices de la centralité. Cependant, peut-être faut-il en retenir qu'il peut exister, avant que la centralité et sa nécessité ne soient pensées par les ingénieurs, une conception non-savante du centre qui en fait également un lieu clé de toute organisation urbaine.

mais aussi refonte immobilière et sociale. Dans cette optique, le souhait des défenseurs du centre est ni plus ni moins que la disparition de cette "*population dégradée par la misère, l'insalubrité et le vice*" ⁽²⁰⁶⁶⁾ qui fait fuir les étrangers et les locataires fortunés, où à tout le moins qu'on lui construise "*des maisons où ils pourront s'accoutumer à l'ordre, à la propreté et à la pratique des vertus sociales qui en sont la suite*" ⁽²⁰⁶⁷⁾. C'est cette idée de sauvegarde des valeurs centrales, cette conception d'une centralité passive liée au site, qui provoque la première réalisation urbaine significative avec le percement de la rue Centrale en 1846.

La première vague de travaux lancé par le sénateur Vaïsse en 1853 fait-elle vraiment autre chose qu'entériner ce choix et ces idées précédemment exprimées? Si Vaïsse travaille à la rénovation du centre, c'est d'abord parce que cela lui paraît ce que souhaite un groupe influent d'une ville qu'il est chargé de conquérir. Son programme de travaux contient ainsi un certain nombre d'éléments, tous destinés à "contenter" les divers groupes spatiaux et sociaux du nouveau Lyon. A La Guillotière ses quais, à La Croix-Rousse son hospice, à la rive droite de la Saône le prolongement du quai Fulchiron.... Le percement de la rue Impériale, s'il est le plus coûteux de tous, se pose ainsi comme une offrande de progrès aux groupes dominants lyonnais, les plus anxieux de la perte de l'indépendance municipale. La logique politique de conquête de la ville s'accommode ainsi de la volonté modernisatrice dont le régime est porteur. Le sénateur Vaïsse, notamment par le canal de Dardel qui connaît les dessous de tous les projets urbains élaborés depuis 1830, répond par la rue Impériale aux demandes de régénération des valeurs du centre de Lyon. Son projet de percée résout la difficulté de circulation Nord-Sud, raye de la carte un nombre impressionnant de ruelles sombres et malsaines et garantit à moyen terme la revalorisation de tout le quartier: c'est le "*grand dessein*" que Monmartin réclamait en 1845 comme seul capable de retenir l'émigration. C'est un ensemble très cohérent que le sénateur propose ainsi à la commission municipale à la fin de l'année 1853 ⁽²⁰⁶⁸⁾ et dont la notion autochtone de centre sort renforcée.

En fait, si choc il y a entre deux conceptions du centre, c'est bel et bien en 1858 avec le projet de rue Impératrice qu'il se produit. L'ingénieur Bonnet dévoile alors aux Lyonnais, par la

²⁰⁶⁵ Monmartin évoque notamment une "*rue partant de la place de la Comédie et atteignant directement la place Bellecour*" qui ferait communiquer les quartiers du commerce avec le futur débarcadère du chemin de fer ("*Des améliorations à introduire dans la partie centrale de Lyon*", Revue du Lyonnais, 1845, t.XXI, p.181).

²⁰⁶⁶ idem, p.178.

²⁰⁶⁷ idem, p.178.

²⁰⁶⁸ Rapport de M.le conseiller d'état chargé de l'administration du Rhône à la commission municipale sur le projet de Rue Impériale et divers autres projets de travaux extraordinaires, Lyon, s.e, 1853.

bouche de leur sénateur et préfet, les grandeurs et les contraintes de la centralité. Cette irruption ne fait pas que des heureux, comme on l'a vu. Elle introduit une rupture complète dans la notion de centre ville, puisque la question de la sauvegarde des valeurs n'y est traitée qu'incidemment, comme une heureuse conséquence, alors que la question première est celle des fonctions à donner au centre dans l'organigramme des fonctions urbaines. Le projet de Bonnet, voué en priorité à la modernisation de la cité, se heurte alors aux intérêts reconstitués et renforcés des actionnaires de la rue Impériale, et peut-être aussi à une certaine partie de l'opinion qui estime qu'on a assez fait de travaux (et d'emprunts) à Lyon ⁽²⁰⁶⁹⁾. Cette conception de la centralité urbaine, basée sur les fonctions de direction et d'échange (administrations civiles, comptoirs et magasins...), ne survécut pas au régime et aux hommes qui l'avaient définie. Cela doit être imputé aux multiples bouleversements qu'elle suppose. En effet, elle nécessite une politique de rénovation et de travaux qui coûte très cher, et définit une hiérarchie fonctionnelle des quartiers qui entraîne une redistribution des cartes. La concentration des "fonctions de commandement" évoquée par le sénateur et son ingénieur se présente alors comme une menace dans un système urbain marqué par une logique de "possession" des monuments publics: à moyen terme, ces "possessions" sont inévitablement remises en cause par la logique de concentration et de fonctionnalisation développée par les administrateurs de l'Empire. De la même manière, la volonté de hiérarchisation remet en cause tous les "intérêts acquis". Toutes ces limites avaient d'ailleurs été éprouvées par les hommes de l'Empire eux-mêmes. Les motivations géopolitiques de la politique locale de grands travaux ne leur ont d'ailleurs pas permis d'aller au delà d'un certain degré de contrainte du milieu local. Les limites des travaux menés entre 1853 et 1870, qui renforcent les situations acquises plus qu'ils ne les bouleversent ⁽²⁰⁷⁰⁾, attestent de ces limites que les nouvelles conceptions du système urbain doivent respecter.

²⁰⁶⁹ C'est face à cette fraction de l'opinion que le conseiller municipal Brölemann affirme dans son rapport de 1861 devant l'assemblée municipale que les finances d'une ville ne doivent pas être gérées comme celle d'un individu, pour cette raison que l'individu meurt mais que la ville est éternelle (cité par Charlene LEONARD, in Lyon transformed...). Cette mise en évidence de la différence radicale entre le temps de l'individu, de la famille et celui du monde de l'aménagement urbain et de la ville est sans doute une des ruptures les plus importantes introduites par les administrateurs de l'Empire. Par le jeu des grands travaux, des mécanismes de crédit et d'emprunt, ils projettent la ville vers le futur. Les républicains et de nombreux monarchistes de l'opposition à l'Empire revendiquent au contraire une gestion "de père de famille", qui calque la gestion des affaires de la ville sur les mêmes principes que celle des affaires privées.

²⁰⁷⁰ Ce que la régénération du centre traduit avec les gros investissements qu'elle suscite par rapport aux simples travaux de voirie de la rive gauche du Rhône ou des autres quartiers périphériques.

On note néanmoins, outre les grandes percées déjà citées, la réalisation d'un ensemble de travaux qui viennent renforcer le centre et la centralité. D'abord en son sein même, comme la rectification de la rue des Trois Carreaux (partie de la Rue Centrale) ou l'élargissement de la rue de la Barre et de la rue Lafont, mais surtout en direction de l'extérieur avec la création de communications directes entre ce centre et les autres parties de la ville: ouverture de la rue Terme vers La Croix-Rousse, de la rue Octavio Mey et de l'avenue de l'Archevêché sur la rive droite de la Saône face aux Terreaux, du cours de Brosses sur la rive gauche du Rhône face à Bellecour. Dans l'ensemble pourtant, le concept de centralité sort affaibli de cette confrontation avec les structures urbaines locales et la conjoncture politique générale. Si les conceptions de Bonnet semblent suivies et comprises par certains membres du Conseil Municipal ou certains acteurs de la vie économique (par exemple les banques lyonnaises, Crédit Lyonnais ou Société Lyonnaise des Dépôts, qui viennent s'installer dans le nouveau centre régénéré), elles ne marquent pas immédiatement l'histoire locale des pensées sur la ville.

On l'a déjà dit, les premières années de la III^e république sont marquées par l'hostilité des administrations municipales élues vis-à-vis du centre de la ville, qui symbolise le régime déchu et ses réalisations de prestige entreprises au détriment des quartiers "*excentriques*". En ce qui concerne le deuxième arrondissement, qui réunit plus des trois quarts de l'espace compris entre Bellecour et les Terreaux, ce ressentiment symbolique des premières années de la République s'accompagne d'un ressentiment politique qui ne cesse de grandir. Cette circonscription qui contient le quartier d'Ainay-Bellecour et les riches rues nouvelles, et qui à partir de 1896 envoie des conseillers conservateurs au Conseil Municipal, est régulièrement mis au banc de l'accusation municipale comme "*quartier réactionnaire*" ⁽²⁰⁷¹⁾. Ces multiples motivations se traduisent dans les années 1870-80 par le rejet régulier de nombreux projets destinés à l'entretien ou à l'embellissement des rues du centre. Dès le 4 juillet 1872, le conseiller Farrenc insiste donc devant le Conseil Municipal sur la nécessité de rompre avec l'ancienne habitude de favoriser les quartiers du centre. C'est sur cette position de principe que le Conseil Municipal ordonne sa politique urbaine jusqu'au tournant des années 1880.

Cependant, on ne peut passer sous silence une certaine notion de centre de la ville, qu'on pourrait qualifier de concept mou et que certains conseillers et l'administration municipale remettent en évidence après quelques années, mais souvent sans succès. C'est cette faiblesse de conception qu'illustre l'épisode du quartier Grôlée cité plus haut. Dans une toute autre

²⁰⁷¹ Cela est particulièrement sensible lors des discussions sur la répartition spatiale des attractions au moment des fêtes urbaines telles que visites présidentielles ou 14 juillet. Voir notamment les discussions des 19 juin 1900 et 24 juin 1901.

occurrence, le conseiller Bessières proteste sur le même ton contre ses collègues qui rejettent le pavage à neuf de la place des Jacobins: *"il est évident que les quartiers du centre méritent une certaine préférence"* ⁽²⁰⁷²⁾. C'est sur ce ton de la référence, de l'évidence, et finalement de l'indéfini, que les divers travaux "du centre" sont évoqués au Conseil Municipal jusqu'en 1905-06. Si l'on fait la part de certaines réticences politiques, on se trouve face à un certain consensus qui reconnaît que cette partie de la ville est la plus fréquentée, la plus active, celle qui réunit les plus forts courants de circulation et de nombreux monuments. Cette conception, qui fait une large part aux facteurs esthétiques et se borne à constater certains effets de concentration, n'est en aucun cas mise en perspective comme un principe d'organisation urbaine. C'est seulement après les débuts du mandat d'Edouard Herriot qu'on retrouve, exceptionnellement il est vrai, des manières de parler du centre de la ville déjà rencontrées auparavant. Ainsi, le socialiste unifié Arnaud, conseiller du 2^e arrondissement, reprend la vieille tradition des projets de régénération en demandant la création d'une large et belle galerie à l'italienne (les exemples de Milan et de Naples sont évoqués) sur l'emplacement de la galerie de l'Argue ⁽²⁰⁷³⁾. Il justifie ce projet par les classiques considérations d'hygiène, d'esthétique et de sécurité, tout en insistant sur le fait *"qu'il est de l'intérêt de notre ville que le quartier compris entre les deux fleuves et situé de Bellecour aux Terreaux continue à être le coeur de la cité"*. Ainsi, la centralité ne semble plus être une notion pertinente pour nos conseillers municipaux de la III^e République, y compris dans les discussions âpres auxquelles ils se livrent pour préserver les intérêts de leurs arrondissements. D'une certaine manière, on assiste à l'enracinement de cette idée passive et floue de "centre de la ville" telle qu'elle existait en 1830-40, et à la disparition du concept de centralité. S'il n'en est pas exactement de même dans d'autres cercles, c'est là une attitude largement répandue.

A La Construction Lyonnaise, on plaide plus pour faire marcher le bâtiment que pour défendre une conception précise de l'organisation urbaine. En conséquence, et malgré les articles précis et complets qu'on y rencontre souvent, la problématisation du centre est réduite. Dans sa grande série d'articles "Les grands travaux" en 1891, la rédaction de La Construction Lyonnaise énumère bien les qualités du centre: situation géographique privilégiée, monuments, commerce, magasins de la Fabrique et centre des affaires. Mais si elle milite pour le maintien de sa suprématie, elle ne précise ni les méthodes à employer, ni les fonctions précises que ce centre doit conserver. Valrose lui-même, qui défend les intérêts du centre de la ville qu'il qualifie

²⁰⁷² Archives Municipales de Lyon, Procès-verbaux du Conseil Municipal, 8 février 1873.

²⁰⁷³ Procès-verbaux du Conseil Municipal, 3 décembre 1912.

de "*quartier déshérité*" et critique la manie de tout vouloir transporter sur la rive gauche du Rhône, se réfère surtout à une mystique de la pérennité du centre "*qui restera toujours le rendez-vous par excellence des affaires <...> le seul quartier attractif de la deuxième ville de France*" ⁽²⁰⁷⁴⁾, plutôt qu'il n'explique et ne justifie sa défense des intérêts immobiliers et fonciers par une théorie de la centralité. Sa conception du centre est purement descriptive, et il rejoint en cela les multiples observateurs ou commentateurs qui décrivent le rectangle Terreaux-Bellecour. A La Construction Lyonnaise, parmi les hommes de l'art (architectes, ingénieurs) ou les amateurs éclairés qui animent la revue, le concept de centralité tel qu'il avait été formulé et mis en actes entre 1853 et 1870 semble oublié.

En fait, on ne retrouve que très rarement des plaidoyers pour un renforcement des rôles par lesquels le centre se pose comme principe d'organisation avant la fin de notre période. La "Transformation de Lyon" qu'Henri Moncorger propose à ses compatriotes en 1909 est exclusivement localisée dans l'ancien Lyon (rien sur la rive gauche du Rhône), et surtout sur la presqu'île entre Bellecour et les Terreaux ⁽²⁰⁷⁵⁾. Le renforcement du centre qu'il propose se développe sur deux niveaux. D'abord, en ce qui concerne la circulation, Moncorger fait de la place de la République une place de l'Etoile à la lyonnaise, avec arc de triomphe en l'honneur de la République au centre, où viennent se retrouver les voies qui arrivent de tous les confins de la ville. Son projet de boulevards extérieurs concentriques, publié 2 ans plus tard ⁽²⁰⁷⁶⁾, poursuit le même but, et gravite autour de ce lieu dans lequel Moncorger a regroupé dans son premier projet les institutions clés de la ville. C'est là le deuxième niveau d'intervention par lequel l'auteur renforce la fonction centrale, dans sa dimension fonctionnelle. Sur les nouvelles voies qu'il trace dans le centre de Lyon, il regroupe en effet la Bibliothèque, l'Hôtel des Postes, deux hôpitaux ⁽²⁰⁷⁷⁾, des grands magasins, des salles de spectacle, les banques.... Ce lieu de luxe et d'affaires, c'est bien celui que prônait l'ingénieur Bonnet en son temps, auquel Moncorger ajoute une dimension de service public qu'on pourrait qualifier de "républicaine". Pour la première fois depuis Bonnet, le centre est considéré comme un tout, et travaillé dans le but de renforcer son rôle de pivot de toute la cité. Paul Cuminal, l'instituteur passionné des choses urbaines que nous

²⁰⁷⁴ La Construction Lyonnaise, 15 février 1892.

²⁰⁷⁵ MONCORGER (Henri): "Transformations de Lyon", Annales de la société académique d'architecture de Lyon, 1909-10, p.61-70.

²⁰⁷⁶ MONCORGER (Henri): "Encerclement de la ville de Lyon par trois grands boulevard concentriques", Annales de la société académique d'architecture de Lyon, 1911-12, t.XVIII, p. 309-310.

²⁰⁷⁷ L'un pour enfants, et l'autre "*de triage*": ce ne sont pas des équipements lourds.

avons déjà évoqué, participe lui aussi à ce "retour en arrière" vers certains des points forts de l'aménagement urbain du milieu du XIX^e siècle.

A partir du 1er juillet 1911, Cuminal écrit plusieurs articles sur le thème du "*Forum Lyonnais*", dans lesquels il met en évidence la vocation des quartiers du centre des villes ⁽²⁰⁷⁸⁾. En effet, dit-il, ceux-ci ont par leur situation la fonction spéciale de satisfaire à "*la vie de relations, la vie publique*". C'est pour suivre cette vocation que Cuminal demande que soient concentrés ou ramenés dans le "*forum naturel*" de Lyon (la presqu'île) tous les édifices publics dont l'utilité importe à la vie générale de la cité ⁽²⁰⁷⁹⁾. Plus généralement, ce sont tous les édifices du commerce, de la vie scolaire, de la politique, de l'administration et du luxe qui doivent prendre leur place dans le Forum. A ces corrections, Cuminal ajoute un "*perfectionnement*" du Forum qui passe par l'exclusion des usines et de l'habitation "*autant que possible, l'absolu n'est bon nulle part*" ⁽²⁰⁸⁰⁾. Le modèle auquel se réfère l'auteur est celui, on l'a compris, du Forum romain, avec l'idée d'une accessibilité optimale des services pour le citoyen. Il est significatif que tous les articles de Cuminal de 1909 à 1912 soient placés sous le signe du réexamen des apports de l'haussmannisme: quoi de plus proche en effet de son Forum que la Cité de l'ingénieur Gustave Bonnet? S'il condamne les "effets de percée" et les démolitions de l'haussmannisme, Cuminal réhabilite par contre son esthétique, sa vision d'ensemble de la ville et le rôle de pivot fonctionnel et relationnel que l'haussmannisme a su prêter au centre ville. Ainsi, après plus de quarante ans d'une éclipse totale, la centralité est de nouveau défendue et prônée à Lyon.

L'histoire de la notion de centre à Lyon peut donc se retrouver décrite en trois grandes phases. La première, jusqu'au milieu du siècle, est marquée par la prise de conscience des valeurs centrales (immobilières et foncières) et de la nécessité de les défendre et de les améliorer. Face à l'extension de l'urbanisation et à la reprise de la croissance de la population urbaine, c'est une conception du centre le plus souvent statique, exprimée en termes de prix et de revenus, qui préside à tous les projets d'aménagement urbain menés dans un cadre politico-

²⁰⁷⁸ CUMINAL (Paul): Etudes sur l'organisation esthétique et topographique de la ville de Lyon, Lyon, Ecole Socialiste 1914.

²⁰⁷⁹ Il cite la Préfecture, l'Ecole de santé, la Bourse du Travail, toutes placées "*à tort*" sur la rive gauche du Rhône.

²⁰⁸⁰ Pour compléter cette présentation, il faut préciser que Cuminal estime que certains édifices publics de proximité sont appelés à prendre leur place dans les quartiers (crèches, écoles, églises, mairies, écoles, justices de paix) et que d'autres demandent par leur nature (hôpitaux, casernes, écoles à internat) les emplacements sains et exposés de la périphérie.

administratif qui est celui de la société des "*citoyens-propriétaires*". Il est difficile d'émettre un diagnostic en forme de continuité ou de rupture quant aux liens entre cette période et la suivante, marquée par les grands travaux de l'Empire et la présence de l'ingénieur Bonnet. Si les directives politiques données à Vaïsse (multiplier les travaux) et les conceptions urbaines de Bonnet aboutissent à la mise en pratique des concepts de centralité chers aux ingénieurs utopistes des années 1840, la poursuite des objectifs d'organisation urbaine est largement soumise à la conquête politique de la ville. De même que le concept de centralité est né à Paris d'un débat de circonstances, il est développé à Lyon sous l'administration de Vaïsse au service d'objectifs qui dépassent la seule refonte et modernisation de la ville. C'est sans doute cette connotation politique et administrative qui coûte en quelque sorte sa postérité au concept de centralité. Les administrations républicaines le disqualifient pour ses liens avec le système impérial autant que pour l'inégalité urbaine qu'il postule (dans l'aménagement, la répartition des rôles et des dépenses). La notion de centre se retrouve alors vidée de ses sens antérieurs, tant ceux liés aux valeurs que ceux liés aux schémas d'organisation urbaine. Jusqu'à ce que les thèmes de la prévision et de la "planification" de l'organisation urbaine reviennent en cour ⁽²⁰⁸¹⁾, la notion de centre de la ville demeure une notion floue, molle, géométrique, vaguement reliée aux dimensions esthétiques, géographiques et économiques de cette partie de la ville. De catégorie fonctionnelle, elle redevient une catégorie spatiale, descriptive, du centre on revient au milieu. Cependant, par cela même qu'elle a de flou et d'implicite, la notion de centre s'enracine de plus en plus dans les classifications urbaines. C'est peut être par ce biais que la notion de centralité introduite entre 1854 et 1870 conserve une postérité minimale, qui lui permet de ressurgir aux débuts du XX^e siècle alors que l'urbanisme s'invente. Elle fait alors partie de ces solutions possibles aux questions qui sont posées sur la maîtrise de la croissance urbaine, quand de nouveau on s'efforce de saisir la ville comme un ensemble.

2. La ville comme un tout

a) *Circulation et réseaux*

²⁰⁸¹ Un mouvement sensible aussi à l'échelle nationale avec les travaux d'Eugène Hénard qui reposent les questions de l'organisation d'ensemble de la ville (Etudes sur la transformation de Paris, 1903-1909 et Rapport sur l'avenir des grandes villes, 1910).

La question de la circulation pose immédiatement la question de l'ensemble, puisqu'elle suppose la relation, l'échange, dont le "réseau" est l'outil, le support et l'optimisation. A l'échelle nationale, les réseaux routiers puis ferrés jouent ce rôle unificateur et relationnel, qu'ils suivent les lignes de force qui précèdent leur installation où qu'ils créent des nouveaux rapports entre villes et entre régions ⁽²⁰⁸²⁾. Ici, il s'agit bien sûr du réseau des voies qui parcourent la ville, liant entre elles ses parties et la mettant toute entière en relation avec l'extérieur. Cette définition, qui semble aller de soi, n'est pourtant pas applicable à tous les moments de la période étudiée.

La circulation comme déplacement

C'est de cette manière que la question est longtemps posée. Il s'agit alors, en répondant à des interrogations la plupart du temps très ponctuelles, de résoudre les problèmes d'encombrement posés par la sinuosité ou l'étroitesse des rues de la ville ancienne. Les problèmes que pose le centre de la ville sous cet angle particulier sont très clairement et très tôt perçus. Sans remonter jusqu'aux critiques des voyageurs de l'Ancien Régime qui trouvent les rues de Lyon étroites et encaissées, on voit que les administrateurs du début du siècle sont très conscients de cet état de choses. D'ailleurs, lorsque les préfets de la Restauration proposent des travaux, ils se soucient en premier lieu de supprimer des passages sinueux, des abord difficiles ⁽²⁰⁸³⁾ et de résoudre des embarras. Cela suppose une prise en compte des flux de circulation afin de déterminer les endroits où l'on doit répondre en priorité aux problèmes constatés. On y réfléchit dans une certaine mesure, et les préfets de la Restauration demandent notamment le prolongement de la rue Grenette, pour créer enfin une voie directe tendant du Rhône à la Saône, sur une ligne de trafic très intense. Mais les limites de cette prise en compte sont attestées par les tracés de voie auxquels on procède dans les quartiers neufs, ou dans les projets pour les quartiers anciens.

Tracer le plan d'un quartier nouveau, c'est encore comme le dit l'architecte de La Guillotière Benoît Crèpet appliquer certaines lois du "*bon tracé*", avec comme premier souci celui de la perspective et de la régularité. Crèpet est ainsi "victime" d'une certaine fascination

²⁰⁸² Sur les réseaux routiers, outre l'ouvrage de Bernard LEPETIT, Chemins de terre et voies d'eau. Réseaux de transport et organisation de l'espace en France 1740-1840, Paris, 1984, on peut consulter les pages que le même auteur consacre à la "généralisation des réseaux" dans Les villes dans la France moderne (1740-1840), Paris, Albin Michel, 1988. Marcel Roncayolo fait une mise au point sur les réseaux électriques et ferroviaire dans BURGUIERE (André) et REVEL (Jacques): Histoire de la France, tome II, l'espace français, Paris, Seuil, 1989, p.561-579.

²⁰⁸³ Voir par exemple la lettre du 3 mars 1814 du préfet au ministre de l'Intérieur, Archives Nationales, F²II Rhône 3 "voirie urbaine 1810-28", ou encore celle du 15 décembre 1819 en F³II Rhône 12.

esthétique pour le plan à damier et les régularités absolues de largeur ou de tracé. Comme il l'avoue lui-même à propos du centre de La Guillotière: *"Il est si beau de voir toutes ces rues aboutir au même point, présenter des formes régulières faciles à l'exécution des projets, ayant sans distinction de localité 13 mètres 55 pour les parallèles, 12 mètres 33 pour les perpendiculaires"* ⁽²⁰⁸⁴⁾. De leur côté, les propriétaires du quartier des Célestins se préoccupent uniquement de donner des *"débouchés"* à leur quartier et de le faire communiquer le plus directement possible avec la place Bellecour voisine ⁽²⁰⁸⁵⁾. Plus généralement, c'est l'utilisation des parcelles qui commande aux tracés des rues, d'où cette passion pour la ligne droite et le plan en damier, qui permettent au dire de tous les intervenants un lotissement et une construction aisés.

C'est donc une vision fragmentaire, basée sur la résolution de problèmes ponctuels, souvent soumise aux nécessités de la construction et de la spéculation, qui guide alors les tracés et ouvertures des voies publiques. Celles-ci doivent souvent leur existence à la volonté de mettre en valeurs un nouveau quartier, à l'image de la rue de Bourbon, quand elles ne sont pas en elle-mêmes des entreprises de spéculation. L'exemple des ponts, objets des initiatives de compagnies privées, illustrent bien cette limite à la réflexion sur la circulation: il s'agit avant tout d'attirer ou de bénéficier d'un flux sur un point précis, et non de situer les voies dans une perspective globale de desserte et de relation basée sur des flux existants. Le préjugé "hygiénique" qui court depuis la fin du XVIII^e siècle à travers la médecine et la réflexion architecturale et pose la circulation en modèle de salubrité ⁽²⁰⁸⁶⁾, concourt peut-être puissamment à ce qu'on peut lire comme une limitation du thème de la circulation à ses manifestations immédiates de mouvement, au détriment de sa vocation à établir et servir des relations.

La circulation comme relation

²⁰⁸⁴ CREPET (Christophe): Notice historique et topographique sur la ville de La Guillotière, projet d'embellissement, Lyon, Marle, 1845, p.30.

²⁰⁸⁵ Aperçu sur les améliorations à faire au quartier des Célestins à Lyon, Lyon, s.e, 1842.

²⁰⁸⁶ Pour la genèse de cette pensée médicale, voir FORTIER (Bruno), dir.: La politique de l'espace urbain à la fin de l'Ancien Régime, Paris, C.O.R.D.A., 1975. Voir aussi les premiers chapitres du livre d'Alain CORBIN, Le miasme et la jonquille, l'odorat et l'imaginaire social au XVIII^e et XIX^e siècle, Paris, Aubier-Montaigne, 1982, et l'ouvrage de Jacques LEONARD, Archives du corps, la santé au XIX^e siècle, s.l., Ouest-France, 1986, en particulier les chapitre sur l'air et sur l'eau.

D'une certaine manière pourtant, l'importance prêtée à la circulation comme condition d'existence des nouveaux quartiers ou de prospérité des anciens donne ses fondements à une nouvelle conception de la circulation. Celle-ci émerge dans les années 1840, dans ce mouvement de réflexion qui est provoqué à Lyon par la croissance des communes suburbaines et l'arrivée du chemin de fer. Il s'agit alors de mieux organiser l'ensemble des voies, de donner à leur succession un caractère de continuité, d'adapter leur largeur et leur direction au mouvement qu'elles peuvent ou doivent accueillir. Les remarques d'Alexandre de Monmartin sur les plans d'alignement vont dans ce sens. Tout en reprenant le discours devenu classique de l'adéquation entre le stagnant, le vice et l'insalubre d'une part et le circulant et le sain d'autre part, il donne au thème de la circulation une nouvelle importance ⁽²⁰⁸⁷⁾. Contre les élargissements et percées ponctuelles demandées, il demande la concordance des rues, la création d'une grande voie longitudinale qui aille dans le sens de la plus grande circulation, du Nord au Sud, des quartiers du commerce vers la gare du chemin de fer. Ces réclamations, on le sait, prennent leur source dans le désir de réhabilitation des valeurs des quartiers du centre. C'est précisément leur inadaptation aux nouvelles conditions urbaines, marquées par le développement considérable de la circulation, qui justifie les demandes de Monmartin et de quelques propriétaires de cette partie de la ville. Le conseiller de préfecture conclut sur l'évocation rassurante d'une ville régénérée en son centre, ce qui stimulerait la vie de tous les quartiers de la ville, désormais reliés entre eux et ramenés à l'unité, "*principe de toute grandeur*". Tout au long de son rapport, il affirme ainsi la nécessité d'une conception globale, qui subordonne la percée au suivi des flux de circulation et la parcelle à la direction et l'utilisation de la voie ⁽²⁰⁸⁸⁾.

Cette prise en compte accrue des jeux et enjeux de la circulation à l'échelle urbaine se fait de plus en plus sentir. Dans son projet de tracé pour La Guillotière, le même Benoît Crèpet que nous avons croisé plus haut fasciné par la beauté grandiose du plan à damier comprend bien que les voies de circulation sont aussi le moyen de mettre en relation les parties éclatées de la commune de La Guillotière. C'est à ce titre qu'il propose le prolongement du Cours de Broesses. Destiné à être le fleuron de la nouvelle ville, il l'a "*considéré comme reliant tous les anciens quartiers; construits au fur et à mesure, ils n'avaient entre eux aucune liaison, aucune*

²⁰⁸⁷ MONMARTIN (Alexandre): "Des améliorations à introduire dans la partie centrale de la ville de Lyon, rapport au maire", *Revue du Lyonnais*, t.XXII, p. 176-194.

²⁰⁸⁸ Plus anecdotiquement, la défense par Monmartin des angles aigus nés des tracés en biais va dans ce sens, par opposition à ceux qui prônent le damier et ses angles droits qui permettent l'utilisation maximale du terrain. Le soutien du tracé en biais montre que la direction de la voie est plus importante que la construction qu'elle doit favoriser.

régularité" ⁽²⁰⁸⁹⁾. Dans ce même projet, si l'architecte-voyer de La Guillotière n'admet d'autre largeur pour les voies secondaires que les 12 mètres 33 et 13 mètres 55 évoqués plus haut, il module les largeurs des voies principales selon l'importance qu'il leur prête dans sa nouvelle cité ⁽²⁰⁹⁰⁾. Enfin, il met aussi en évidence les dégagements à la circulation que fournissent les places, même s'il insiste avant tout sur leur intérêt esthétique, monumental et sanitaire.

Ces divers éléments, encore épars et imparfaits ⁽²⁰⁹¹⁾, montrent les premiers pas de la réflexion sur la circulation comme relation entre les différentes parties de la ville. Cependant, ils restent marqués par les circonstances qui leur donnent jour. Plus que d'une réflexion d'ensemble sur la ville, ils naissent en effet des politiques immobilières des propriétaires du centre de Lyon ou de la municipalité de La Guillotière. Il est significatif à cet égard que les suggestions de Monmartin ne dépassent pas les limites du centre de Lyon. Jamais ni les uns ni les autres ne parlent de système, de réseau, même s'ils semblent mesurer l'importance de la ramification et de la conception d'ensemble.

Lorsqu'on connaît l'organisation systématique des travaux de viabilité haussmanniens entre premier, deuxième et troisième réseaux et la complexité de la réflexion sur la hiérarchisation des voies du Paris nouveau qui se trace entre 1850 et 1870 ⁽²⁰⁹²⁾, on est tenté de rechercher la même organisation à Lyon. Force est de constater qu'on ne la trouve pas. Les divers travaux menés sous l'Empire ne peuvent pas être décrits comme des tentatives méthodiques et raisonnées d'organisation du territoire de Lyon par la création d'un système de circulation. On retrouve simplement des éléments de réflexion à ce sujet dans certains des rapports de l'ingénieur Bonnet ou des conseillers municipaux. Citons par exemple le grand rapport de Bonnet sur la rue de l'Impératrice (septembre 1858), dans lequel il emploie le langage des noeuds et des flux, montrant ainsi que les modèles des systèmes de circulation ne lui sont pas inconnus. Ou encore le rapport du sénateur Vaïsse au Conseil Municipal en 1860 qui affirme à propos de la rive droite de la Saône qu'*"un quartier écarté ne peut, en effet, vivre et prospérer qu'à la condition d'être en communication avec le centre de la ville par des voies*

²⁰⁸⁹ CREPET (Christophe): Notice historique et topographique sur la ville de La Guillotière, projet d'embellissement, Lyon, Marle, 1845, p.32.

²⁰⁹⁰ 33,33 mètres pour les quais, 40 pour le cours de Brosse, 33 pour le Cours Lafayette, 36 pour le Cours Sainte Elisabeth, 27 pour la rue de Marseille, 42,33 mètres pour les boulevards circulaires.

²⁰⁹¹ il n'y a par exemple pas de hiérarchie claire entre les voies que Crèpet décrit et trace. Les largeurs sont souvent définies pour produire un effet esthétique ou monumental.

²⁰⁹² Voir notamment LOYER (Francois): Paris XIX^e siècle, l'immeuble et la rue, Paris, Hazan, 1987 et GAILLARD (Jeanne): Paris la ville, thèse de doctorat d'état, Paris, Paris X, 1976.

larges et faciles" ⁽²⁰⁹³⁾. On pourrait multiplier les propos qui attestent de la prise en compte de la circulation, de ses exigences et de ses conséquences. Mais cette invocation perpétuelle ne se combine pas avec des réalisations dont le but serait de créer un véritable système de circulation. Le percement du cours de Brosses, du cours des Chartreux, de l'avenue des Ponts, la création du boulevard de La Croix-Rousse, de l'avenue de l'Archevêché ou de la rue Octavio Mey sont des réalisations ponctuelles qui doivent plus aux nécessités politiques de la gestion de la nouvelle commune créée en 1852 ou à un renforcement de la centralité qu'à une réflexion sur son irrigation par un réseau de voies de communication ⁽²⁰⁹⁴⁾. Et si l'invocation de la bienfaisante circulation n'est pas seulement un mot-sésame pour attester de la qualité "*d'amélioration*" des travaux envisagés, le système mis en place se préoccupe plutôt de relier les différents quartiers au centre plutôt que d'organiser la circulation entre les différents quartiers de la ville. Il est d'ailleurs significatif que les voies ouvertes soient toutes des "pénétrantes", dirigées vers la presqu'île, et jamais des transversales.

Dans une certaine mesure, l'ampleur des travaux d'équipement à réaliser sur certains points de la nouvelle ville (nivellement, remblaiement, endiguement sur la rive gauche du Rhône par exemple) expliquent que le tracé d'un réseau de circulation complet ne soit pas alors d'actualité. Mais c'est surtout parce que les buts politiques et urbains de la politique d'aménagement du sénateur Vaïsse passent par la revalorisation du centre que les voies tracées se polarisent autour de la presqu'île. A Lyon, le réseau se résume ainsi en une étoile, reprenant dans sa forme la recherche de centralité et de polarisation qui marque l'aménagement urbain mené dans cette ville par l'administration impériale. Cette carence dans la complexification du réseau marque une nouvelle fois les limites des pensées de la ville à cette date, et notamment dans son effort pour prendre en compte la globalité du phénomène urbain. Non seulement l'industrie et ses nécessités sont absentes de la réflexion sur l'aménagement urbain, à Lyon comme à Paris, mais on constate à Lyon de larges pans du territoire urbain et toutes les relations "latérales" (entre les "côtés" du centre) sont laissés en dehors de la réflexion et de l'action d'aménagement. Que l'unification du territoire dans sa facette "circulatoire" se

²⁰⁹³ Exécution de la rue de l'Impératrice et divers travaux d'utilité publique. Rapport de M.le sénateur au Conseil Municipal, 7 janvier 1860, Lyon, s.e, 1860.

²⁰⁹⁴ On remarquera la répartition de ces travaux entre les différentes parties de la ville, et notamment vers les deux anciennes communes de La Guillotière et La Croix-Rousse. La volonté politique est particulièrement nette en ce qui concerne la création du boulevard de La Croix-Rousse, tracé sur l'emplacement des fortifications que l'Empereur a condamnées en 1865 pour ce qu'elles symbolisaient de défiance envers les tisseurs de La Croix-Rousse.

fasse sous la forme d'une polarisation constituée à la fois le symbole et la conséquence de cette carence.

Globalement, cette carence de la pensée de la ville se maintient jusqu'à la fin de la période que nous étudions. La mise en route de la procédure d'élaboration d'un plan d'extension et d'embellissement en 1912 marque à ce propos un véritable pas décisif dans la prise en compte d'une nouvelle échelle de l'aménagement urbain. Il n'est pas ici de notre propos de préciser comment la nouvelle procédure élargit l'appréhension de l'urbain en faisant rentrer pour la première fois dans la réflexion sur l'aménagement l'ensemble des problèmes, des localisations industrielles aux politiques du logement en passant par une action volontariste sur l'implantation des équipements lourds (port fluvial, hôpitaux...). Par contre, il faut souligner que ce plan pose enfin la question de la circulation à l'échelle de l'agglomération, et qu'il fait grand cas de la réalisation de ces transversales qui doivent faire communiquer entre elles les différentes parties de cet ensemble urbain ⁽²⁰⁹⁵⁾. Le simple changement d'échelle perceptible entre ce plan qui s'étend sur toute l'agglomération, et les projets des années 1850-60 ordonnés autour d'une rue ou d'un quartier atteste de la nouveauté de la perspective.

Il faut cependant faire la part des choses, et ne pas présenter cette longue période qui va de 1870 à 1912 comme une phase d'apathie, durant laquelle rien ne viendrait modifier les pensées de la ville en matière de réseau et de circulation. Ce jugement en forme de condamnation est en partie justifié en ce qui concerne les attitudes des principaux acteurs de l'aménagement urbain, à savoir les autorités municipales lyonnaises. Les actions de percement ou de modification des rues de la ville ne sont en effet jamais pensées en termes généraux, que ce soit par l'examen des questions liées à la circulation, ou par la prise en compte de l'ensemble du territoire urbain. L'absence de tout projet d'ensemble pour le tracé des voies publiques à définir sur les terrains issus du déclassement des fortifications est une des manifestations les plus fortes de ce dédain ou de cette ignorance ⁽²⁰⁹⁶⁾. Ainsi Lyon manque cet étape décisive de la destruction des fortifications qui a marqué le devenir urbain de Vienne, Cologne ou Barcelone.

²⁰⁹⁵ La "Vue perspective de l'agglomération lyonnaise" de C. Chalumeau (1919) reproduite dans BERTIN (Dominique), CLEMENCON (Anne-Sophie) et al.: Villes et architecture, croissance, plan d'extension, travaux urbains, PPSH Rhône-Alpes, rapport intermédiaire 1987, p.128, permet de saisir visuellement l'attention portée à cette organisation en toile d'araignée du système de voies de communication, qui succède à l'étoile du Second Empire.

²⁰⁹⁶ A ce dédain, on peut ajouter une certaine incompétence ou légèreté dans le traitement de l'affaire. Ainsi l'administration municipale avoue en 1901 que toute la procédure de déclaration d'utilité publique est à recommencer pour la 4^e section des terrains militaires, parce qu'elle n'a pas mené à bien l'affaire dans les deux ans de délai qui étaient impartis au terme de la loi. Archives Municipales de Lyon, Procès-verbaux du Conseil Municipal, 5 novembre 1901.

Cette absence de vue d'ensemble se manifeste surtout dans la pratique quotidienne des travaux de voirie. Lorsque les services municipaux proposent un projet de création de voie publique, justifié et expliqué en termes de circulation pour mettre en relation des quartiers de la ville, les discussions du Conseil Municipal et la stratégie des maires en font immédiatement l'enjeu d'un combat d'arrondissements, d'un subtil marché d'abandons et de contreparties dans lequel le projet perd toute dimension circulatoire et tout rapport avec un système existant, pour devenir une opération ponctuelle attachée à la prospérité d'un quartier particulier. Les discussions du Conseil Municipal sont pleines de ces échanges bruyants où le vote du prolongement de l'Avenue de Saxe s'échange contre l'élargissement de la rue de Trion, la construction du Pont de l'Université contre la rénovation du quartier Saint-Paul. Si ce sont souvent là des marchés de dupes, il n'en reste pas moins que la politique d'aménagement des municipalités lyonnaises de 1870 au milieu des années 1910 y perd toute cohérence et toute référence à un système de circulation réfléchi et organisé. La polarisation sur le centre des nouvelles voies à créer n'est même plus fil directeur. D'abord écartée comme antidémocratique aux lendemains de l'Empire, elle se dilue ensuite dans les allusions vagues et générales à la "*nécessité*" de relier les différentes parties de la ville à un centre dont on a vu qu'il n'était plus clairement défini en termes de fonction, sans qu'on puisse jamais considérer cette allégeance verbale comme un véritable objectif. Si l'exigence de "*circulation*" reste un leitmotiv des déclarations des conseillers, qui réclament tous pour leur quartier des rues nouvelles, ou plus larges, c'est dans une sorte de conception mécaniste où la circulation entraîne forcément la prospérité des espaces traversés, sans considération ou presque sur les tenants ou les aboutissants des voies réclamées ⁽²⁰⁹⁷⁾. La circulation est redevenue mouvement. La vision d'ensemble sur les flux de circulation ou sur les liens entre quartiers s'en trouve bien atteinte. A ce stade, il n'est pas faux de dire que le concept même de réseau a disparu comme modèle de référence de l'élaboration de la politique municipale. Il ne ressurgit progressivement qu'avec le deuxième mandat de maire d'Herriot, dont une des préoccupations est de faire mesurer à ses conseillers qu'ils font partie d'un même ensemble, d'une même ville, dans laquelle le sort des parties est lié à celui du tout. Dès lors, le thème de la circulation et du réseau devient un outil pour provoquer cette prise de conscience, et une facette de la politique d'ensemble qu'Edouard Herriot semble décidé à mener.

²⁰⁹⁷ Les demandes de lignes de tramways révèlent les mêmes espérances. La mise en place du réseau de transport en commun révèle d'ailleurs les mêmes orientations générales que celui des voies de circulation, et les transversales y sont négligées par les compagnies de transport pendant très longtemps. Cf. SCHMITT (Claude): Les transports en commun à Lyon de 1830 à 1914, mémoire de D.E.S, Université de Lyon, faculté des lettres, 1962, ou encore ARRIVETZ (Jean): Histoire des transports à Lyon, Lyon, Réalisations, 1966 et Cent ans de transports en commun 1879-1979, Lyon, S.L.T.C., 1979. Mais il s'agit là d'un autre réseau, dont l'étude reste à faire quant aux modèles qui en ordonnent l'extension.

Cependant, il ne faut pas omettre de signaler que le concept de réseau, et les exigences de globalité qu'il comporte, a survécu pendant toutes ces longues années chez ceux qui plus haut ont été appelés les "commentateurs". Ce sont en effet les architectes, ingénieurs et autres anonymes qui participent à La Construction Lyonnaise qui développent à partir de la fin des années 1880 une véritable réflexion sur le thème du réseau viaire. Sans cesser de chanter les louanges d'une "circulation" élevée au rang de principe de prospérité, ils le font avec une lucidité qui indique un certain recul par rapport à la vision mécaniste des conseillers municipaux évoquée ci-dessus. Dans les discussions sur les projets municipaux, ou au travers de projets originaux, divers intervenants participent à cette la discussion. C'est dans l'exigence de travaux qui prennent en compte l'ensemble de la ville que tous ou presque situent leurs propositions de percées ou d'élargissements. On les voit délimiter des flux de circulation, cerner les centres principaux et secondaires de la circulation, proposer des percements et des élargissements proportionnels aux activités des quartiers concernés, discuter des percements sous l'angle du "délestage" ou du "trafic", plaider pour la réunion et la concordance des voies et pour l'organisation et l'irrigation totale du territoire par les voies de circulation. Sensible dans les articles rédactionnels ⁽²⁰⁹⁸⁾, cette exigence d'organisation et de globalité est manifeste dans de nombreux articles signés. Celui de l'ingénieur Comberousse en 1892, exercice de théorie des réseaux appliquée à un espace particulier, rend compte de la véritable réflexion de fond menée par ces commentateurs. L'auteur y discute des mérites des différentes formes de "tracés", soupèse les mérites du rayon et du damier et évalue les qualités esthétiques et fonctionnelles de ces différentes organisations au regard de leur installation dans les nouveaux quartiers de Lyon ⁽²⁰⁹⁹⁾. Dès 1892, les hommes de La Construction Lyonnaise demandent un grand projet pour les terrains issus du déclassement des fortifications de la rive gauche du Rhône, et ne cessent de critiquer le manque de "*conception raisonnée*" de l'administration municipale dans ce dossier ⁽²¹⁰⁰⁾. La multiplication des projets d'ensemble dans la première décennie du XX^e siècle se situe ainsi dans la ligne des préoccupations de la revue depuis la fin des années 1880, et surtout depuis sa reprise par la Chambre syndicale des entrepreneurs de bâtiment en 1890. Les

²⁰⁹⁸ Voir par exemple toute la série "Les grands travaux de Lyon", à partir d'avril 1891 ou "Les grands travaux Lyonnais" à partir de janvier 1894.

²⁰⁹⁹ Il fait finalement allégeance à un modèle mixte qui combine un damier central réduit avec des grandes artères diagonales et des boulevards extérieurs en polygone. La Construction Lyonnaise, 15 janvier 1891, "Tracé des nouvelles artères, Lyon et les quartiers futurs".

²¹⁰⁰ Voir par exemple dans le numéro du 16 septembre 1896 l'article sur le plan de la 4^e section des terrains militaires.

grands projets municipaux comme la construction des abattoirs de la Mouche, la reconstruction de la gare des Brotteaux ou l'annexion de la banlieue sont autant d'occasions pour les hommes de La Construction Lyonnaise de mettre en avant leurs exigences de mise en place dans les nouveaux quartiers d'un réseau viaire cohérent en soi, et coordonné avec celui de la ville entière, voir de l'agglomération ⁽²¹⁰¹⁾. En janvier et février 1911, les trois articles de l'ingénieur Pallieres sur "Les nouveaux quartiers de Lyon" viennent conclure deux décennies durant lesquelles la revue a été la tribune d'expression du concept de réseau, alors absent de la politique municipale. Le "Plan de Lyon et de sa banlieue avec les principales artères actuelles et à créer" qui conclut la série le 16 janvier 1911 se pose comme une des ébauches de la trame viaire que propose quelques années plus tard le plan d'extension et d'embellissement. Par l'accent mis sur les liens Lyon-banlieue et sur les voies circulaires (boulevards en corniche sur les collines de l'Ouest et du Nord, boulevard circulaire à l'Est et au Sud), par son souci de cohérence entre les voies à créer et celles qui existent, il annonce la création d'un véritable réseau tissé sur toute la ville. Les préparatifs du plan d'extension sont d'ailleurs chaleureusement approuvés dans les colonnes de la revue. De ce passage de témoin ⁽²¹⁰²⁾, il faut d'abord retenir que c'est à travers les milieux professionnels des entrepreneurs en bâtiment, même si des architectes et des ingénieurs interviennent dans la revue des entrepreneurs, que s'est perpétuée une tradition de réflexion sur le réseau que les ingénieurs des services municipaux ou la très officielle société académique d'architecture ont perdu de vue ⁽²¹⁰³⁾. Plus largement, il faut souligner pour conclure que c'est à l'écart, voir même en opposition avec les options municipales, que cette attitude s'est dessinée puis maintenue, avant d'être reprise par Herriot et son équipe au tournant des années 1910.

b) Ville et quartiers

²¹⁰¹ Voir par exemple le numéro du 16 mars 1903 sur le tracé du nouveau quartier de la Mouche, ou celui du 1er mai de la même année sur les artères à établir entre Lyon et Villeurbanne.

²¹⁰² La revue cesse de paraître durant la guerre, et ne reparaît pas ensuite.

²¹⁰³ S'il faut mentionner les travaux de l'architecte Moncorger publiés en 1909-1911 dans les Annales de la société académique, ou les remarques de la Société sur les règlements de voirie, ces faits restent isolés, et somme toute tardifs par rapport aux efforts de La Construction Lyonnaise.

La prise en considération de la ville dans son ensemble, comme un objet possible de nouveaux savoirs, comme le terrain d'action de l'aménagement urbain, comme un système dans lequel tout est relié à tout, voilà sans doute la grande "découverte" à laquelle le panorama des hommes et des opérations peut faire accéder. Entre les politiques monumentales du XVIII^e siècle et du début du XIX^e, les régénérations de quartiers de 1845-1905 et les premières ébauches de la planification urbaine, le changement d'échelle -de la réflexion comme de l'action- est évident. La question qui se pose ici est celle du jeu entre le tout et les parties, entre la ville et ses quartiers (pris ici comme "morceaux de ville"). Les questions posées autour de la centralité, puis du réseau, par les procédés de polarisation (des travaux, des voies de communication) qu'elles ont mis en évidence, permettent de tracer les grandes lignes de cette évolution qui ne se réduit pas à la simple mise en application efficace des pensées sur la ville qui se développent dans le courant des années 1840 ou sous le Second Empire.

Tout au long du siècle, on sent le cheminement de long terme qui emmène d'une prise en compte des intérêts particuliers à chaque partie de la ville vers une réflexion sur l'intérêt général et la totalité urbaine, que ce soit dans les procédures d'aménagement de la commune, dans celles de sa gestion ou de sa délimitation. Le glissement ne se fait pas sans heurts, tant au niveau des opérations qu'il induit qu'au niveau des conceptions qui le guident. C'est à ces dernières qu'on va s'attacher, pour montrer que la lente émergence de l'unité ne se fait pas par un passage de la multiplicité à l'unicité du terrain urbain envisagé, mais au contraire par un passage de l'indifférenciation à la hiérarchisation des parties de la ville. Et si ce glissement est scandé par le combat "*technocratie contre hommes d'affaires*" ⁽²¹⁰⁴⁾, comme on a pu le constater en partie sous le Second Empire, il faut aussi prendre en compte toutes les dimensions qui interviennent dans ce cheminement vers la prise en compte de "la ville", et notamment celle du politique.

Au commencement était le tout, serait-on tenté d'écrire. Ou plutôt l'indifférenciation, ce qui d'une certaine manière revient au même. En effet, sous les municipalités du début du siècle et jusqu'à la fin des années 1840, les différents quartiers semblent être considérés dans une perspective identique au regard des travaux et actes d'aménagement urbains qu'ils méritent. Ce n'est certes pas le cas au niveau pratique, car des rapports de force existent, qui font favoriser tel ou tel au gré des opérations de spéculation privées et publiques ou des changements de municipalité. Le cas du quartier Perrache sous la municipalité de Jean de Lacroix-Laval est

²¹⁰⁴ C'est à dire entre les ingénieurs impériaux et les spéculateurs. Cf. Marcel RONCAYOLO "Croissance, quartiers et centralité: le débat de 1840-1844", in Cities and merchants: French and Irish perspectives on urban development, 1500-1900, Dublin, P. Butel and L.M Cullen, 1986.

particulièrement représentatif de ces faveurs momentanées qui s'attachent à des parties de la ville et y concentrent une part importante des investissements municipaux et des établissements publics. Mais si des primautés peuvent surgir momentanément, chaque quartier, ou plutôt chaque groupe de propriétaires qui estiment leurs intérêts communs menacés, se sent autorisé à arguer de son bon droit. C'est le cas en 1830-31 avec les propriétaires du quartier de l'Ouest, qui protestent contre l'établissement du Palais de Justice à Perrache, ou de ceux de Perrache et de l'Ouest qui combattent la réunion des Brotteaux à Lyon en 1832-33. Les politiques municipales semblent alors aller au gré des courants, accordant une faveur ici, une faveur là, selon la configuration des rapports de force entre les propriétaires en conflit. On ne distingue ni dans les actes, ni dans les discours émanant de l'édilité lyonnaise un quelconque classement des quartiers qui donne à certains plus d'importance qu'à d'autres. Et si pour être complet il faut mentionner les ébauches de catégorisation qui désignent certains quartiers à certaines tâches et fonctions (Perrache et l'industrie, Saint-Jean et les activités de l'église et du barreau, les Terreaux et le commerce), on doit constater que ce pseudo-zoning s'attache essentiellement à décrire une situation plutôt qu'à l'organiser, et qu'il ne se caractérise pas par la stabilité des associations qu'il établit ⁽²¹⁰⁵⁾. En fait, il n'est porteur d'aucun projet urbain, d'aucune perspective d'organisation pour la ville. Dans la commune des citoyens-propriétaires, un arpent vaut un autre arpent, une voix en vaut une autre, et les quartiers ont en théorie les mêmes "chances" de prospérité. La progressive définition de l'existence d'un centre, lieu privilégié des valeurs urbaines, n'entraîne pas la définition d'une véritable stratégie d'aménagement visant à le favoriser en tant qu'espace clé pour l'avenir de la ville.

C'est sous le Second Empire que va se définir une véritable hiérarchie des quartiers de Lyon. La politique urbaine du sénateur Vaïsse, qui utilise les attentes de la société locale, met en effet en évidence plusieurs différences de nature entre les quartiers de la ville. Plus que par l'esquisse d'une division fonctionnelle de l'espace, qui n'est jamais complètement définie et déployée ⁽²¹⁰⁶⁾, c'est sous le rapport des considérations de valeur et d'avenir que sont classés les quartiers. La politique urbaine de Vaïsse et de son successeur Chevreau met ainsi en évidence trois grandes catégories de quartiers urbains, hiérarchisés selon ces critères. Il y a tout d'abord un classement qui met le centre de la ville au-dessus de tous les autres, et qui fait du

²¹⁰⁵ Les projets successifs pour Perrache, du palais royal au parc d'agrément en passant par la "zone" industrielle, montrent cette instabilité.

²¹⁰⁶ On retrouve des traces de ces esquisses dans les rapports de Bonnet ou de Vaïsse, qui assignent aux Brotteaux la fonction de résidence des classes riches, à Perrache celle de l'habitation ouvrière, à La Guillotière l'accueil des industries. Mais cette esquisse d'un zoning urbain n'est jamais complète, ni définie en tant que telle.

respect de la centralité le principe de l'organisation urbaine. Mais il y a aussi les distinctions plus subtiles qui distinguent entre les quartiers qui doivent se borner à recevoir des améliorations modestes, comme ceux de la rive droite de la Saône, et ceux qui doivent à moyen terme accueillir la nouvelle ville et qu'il convient d'équiper en conséquence, c'est à dire la rive gauche du Rhône. Cependant, cette classification est constamment remise en question par les orientations politiques qui dirigent les programmes de grands travaux lyonnais, et qui exigent que ces travaux se situent dans une logique de conquête de la ville, ce qui passe par une politique de compensation entre les divers quartiers, notamment à l'égard des communes annexées. La hiérarchie qui se met en place est donc fragile.

C'est après 1870 que se développe le clivage majeur de ce siècle, en ce qu'il reprend des thèmes déjà esquissés dans les années 1830 ou sous l'administration des sénateurs de l'Empire. Mais c'est alors qu'il se systématise et prend les allures de véritable système urbain. En effet, si les discussions sur les projets d'équipement, de création de voirie, d'allocation de nouvelles lanternes ou de bornes-fontaines mettent parfois aux prises des représentants du 1^{er} et du 4^e, du 5^e et du 2^e arrondissement, le clivage majeur reste celui qui oppose la rive gauche du Rhône au reste de la ville. C'est d'ailleurs sur lui que les autres clivages inter-urbains ont tendance à s'aligner, par le jeu subtil des alliances et des services rendus. Les clivages politiques eux-mêmes (entre libéraux-conservateurs, radicaux et socialistes) s'effacent lorsqu'il est question d'aménagement et se ramènent à cette distinction majeure. Comme le dit le conseiller du premier arrondissement Bessières en 1899, résumant rapidement des années de discussion sur différents projets, il s'agit "*de la lutte des anciens contre les modernes, je veux dire de l'ancienne ville contre la nouvelle*" ⁽²¹⁰⁷⁾. C'est sur la conviction que le Lyon de l'avenir se bâtit sur la rive gauche du Rhône que se met en place la nouvelle hiérarchie qui fait de cette partie de la ville un espace privilégié dans la répartition des crédits, des équipements ou des bâtiments publics. Mais celle hiérarchie n'est pas à proprement parler "urbaniste".

La mise en place de cette nouvelle hiérarchie intervient après une période de transition entre 1870 et 1881. Pendant ce temps, le Conseil Municipal, dans un souci de solidarité républicaine et de compensation des "oublis" de la politique urbaine de l'Empire, fait preuve d'une sollicitude constante pour les "*quartiers excentriques*" de toute la ville ⁽²¹⁰⁸⁾ et affirme

²¹⁰⁷ Archives Municipales de Lyon, Procès-verbaux du Conseil Municipal, 24 octobre 1899, discussion sur le prolongement de l'avenue de Saxe.

²¹⁰⁸ On parle par exemple le 11 juillet 1871 à propos de Saint-Jean de "*rendre à ce quartier la vie et l'animation que les travaux exécutés par l'ancienne municipalité lui avaient enlevés*".

notamment son attachement à l'amélioration des anciennes communes annexées de 1852 ⁽²¹⁰⁹⁾. Ce souci est plus politique qu'urbain, et les décisions municipales prises à ce moment ne manquent pas de souligner le dévouement à la cause républicaine des populations qui bénéficient de la construction de groupes scolaires, du pavage de leurs rues ou de l'éclairage de leurs voies publiques. La tutelle préfectorale qui pèse encore sur les actes municipaux joue néanmoins enore dans le sens d'une certaine recherche de l'équilibre. On peut remarquer à ce propos que les premières plaintes relatives au "*délaissement*" de la vieille ville se produisent après 1881-82, après que Lyon a retrouvé son maire élu.

Entre 1870 et 1881-82, les rapports et discussions mentionnent bien que "*l'avenir*" de Lyon est sur la rive gauche du Rhône ⁽²¹¹⁰⁾, mais cela reflète surtout la logique d'une politique urbaine de contre-pied (par rapport à celle de l'Empire) qui guide les actions de l'administration municipale de ce côté-là. On remarque néanmoins l'activité impressionnante des conseillers des 3^e et 6^e arrondissements, qui présentent à tour de bras des projets destinés à améliorer leurs "*quartiers déshérités*" ⁽²¹¹¹⁾. Ces sollicitations permanentes, qui reflètent un état bien réel d'insalubrité et de sous-équipement, sont à ce moment entendues par l'ensemble du Conseil Municipal. On ne remarque aucune opposition aux travaux de la rive gauche du Rhône jusqu'en 1881. En janvier 1878 le président du conseil municipal peut à juste titre souligner "*la large part*" qu'ont pris dans les travaux de voirie "*les quartiers de La Guillotière et des Brotteaux, depuis si longtemps déshérités sous le rapport de la voirie*" ⁽²¹¹²⁾. Avec les nouvelles structures politiques et le sectionnement électoral par arrondissement qui leur donne 18 conseillers (et la perspective de voir ce nombre augmenter avec l'accroissement de la population), les représentants de la rive gauche du Rhône vont trouver un cadre d'expression parfait.

C'est sur ces bases que se bâtit la fortune de la rive gauche du Rhône et son statut de quartier-phare. L'opinion majoritaire est en effet que l'avenir de la ville est à l'Est, et que cette partie de la commune doit être aménagée et équipée en rapport avec cette importance à venir. C'est d'ailleurs là une opinion qui dépasse les seuls milieux municipaux, et on la retrouve

²¹⁰⁹ Pour l'installation du premier groupe scolaire municipal, fait important dans la politique de la municipalité radicale, le Conseil Municipal choisit ainsi La Croix-Rousse à l'été 1873.

²¹¹⁰ Voir par exemple le rapport de la commission spéciale des transports du 4 août 1875, ou celui du docteur Gailleton du 24 juin 1873 sur l'emplacement de la Faculté de Médecine.

²¹¹¹ Le 9 août 1873 par exemple, les conseillers du 3^e interviennent pour obtenir un kiosque à musique, une nouvelle mairie, des bornes fontaines, des lanternes supplémentaires, des pavés, des égouts, des trottoirs....

exprimée dans toutes les descriptions de la ville qui s'accordent à faire de l'ancienne Guillotière le lieu du développement industriel et résidentiel de Lyon, comme on l'a dit dans le premier volume de ce travail. A La Construction Lyonnaise, malgré quelques articles qui dans le courant des années 1890 défendent les intérêts de la presqu'île et reprennent le vieux refrain du "*déplacement*", on opère aussi un classement qui distingue les arrondissements et quartiers "*d'avenir*", dans lesquels il est judicieux d'investir les deniers publics, et ceux pour lesquels il ne faut faire que des aménagements "*raisonnables*". Dans la première catégorie, on trouve la rive gauche du Rhône et le centre de la ville, dans la seconde la rive droite de la Saône, La Croix-Rousse ou Perrache. Cependant, cette distinction entre quartiers d'avenir et quartiers perdus est souvent obscurcie par le désir sensible de la revue de soutenir tous les projets de construction, fussent-ils placés dans des quartiers que l'équipe rédactionnelle estime condamnés à la stagnation. Cette hésitation à trancher et à définir une nette coupure est encore plus sensible au sein même du Conseil Municipal.

On ne se trouve pas en effet en face d'une opposition de deux projets urbains, les uns prônant l'expansion au Sud et les autres à l'Est. Les conseillers municipaux sont globalement d'accord sur les directions de l'expansion urbaine, dictées par les formes du relief. Mais cette soumission aux exigences naturelles s'accompagne d'une véritable lutte sur les modalités humaines de ce choix. D'un côté, on trouve les conseillers de la rive gauche du Rhône, qui réclament des améliorations pour leurs quartiers et contestent l'utilité des dépenses municipales dans l'ancienne ville. Ainsi en 1897 le conseiller municipal Pichot ironise-t-il sur l'inutilité de l'élargissement de la rue de Trion, sur le plateau de Fourvière, en prétendant qu'il ne passe que des enterrements à Saint Just ⁽²¹¹³⁾. De l'autre, il y a des hommes qui partagent une même vision du développement de la ville, mais défendent pied à pied leurs arrondissements, en accusant les conseillers de la rive gauche du Rhône et l'administration municipale de vouloir les "*raier de la carte*" ⁽²¹¹⁴⁾. Il faut dire que les représentants des 3^e et 6^e arrondissements, qui utilisent pleinement le cachet d'avenir accolé à leurs quartiers, ne cessent de demander plus. En se basant à juste titre sur le sous-équipement de leurs arrondissements qui sont plus vastes mais moins bien pavés ou moins bien dotés en égouts ou en bornes d'eau, ils demandent des

²¹¹² Procès-verbaux du Conseil Municipal, discours du président du conseil. Qui n'est autre que le docteur Gailleton.

²¹¹³ Archives Municipales de Lyon, Procès-verbaux du Conseil Municipal, 18 mai 1897. Lavigne, conseiller du 5^e arrondissement qui plaide la cause de la rue de Trion, lui réplique sèchement "*Nous n'avons pas l'orgueil des parvenus de votre quartier*".

²¹¹⁴ Le 23 décembre 1907, le conseiller du 5^e arrondissement Renard emploie deux fois cette expression. Archives Municipales de Lyon, Procès-verbaux du Conseil Municipal, discussion sur les abattoirs.

améliorations nouvelles, et affirment en dépit des évidences budgétaires qu'"on n'y fait rien". Si ces protestations soulèvent souvent le dépit ou l'indignation des conseillers du 5° ou du 4° arrondissement, elles recueillent en général l'adhésion de la majorité du conseil. L'importance électorale de ces arrondissements peut contribuer à enlever quelques décisions plus difficiles. Par l'importance de leur population, ils forment en effet le socle électoral radical. Cela prend d'ailleurs de plus en plus d'importance avec le basculement progressif des 2° et 5° arrondissement vers le camp des conservateurs. Les arrondissements de la rive gauche et leurs conseillers sont donc ceux avec lesquels il faut compter pour mener la barque municipale, d'autant plus qu'ils représentent presque la moitié des élus dès 1892.

Il se dessine ainsi un modèle que ses adversaires appellent par exagération le "*Tout à la rive gauche*" ⁽²¹¹⁵⁾, qui recueille une large adhésion au sein des groupes décideurs et acteurs de l'aménagement urbain ou chez les divers auteurs qui décrivent ou parlent de la ville. Ce modèle fait sentir ses effets dans la répartition des crédits ou dans la localisation des divers équipements, puisqu'on note au cours de ces années le déplacement ou la construction sur la rive gauche du Rhône d'un grand nombre de bâtiments publics (Université, Préfecture, Mont de Piété, Manufacture des Tabacs, Hôpitaux, Abattoirs). Mais c'est presque plus en suivant des mécanismes qui sont étrangers à ce modèle que se produisent ces mutations. En effet, les dépenses municipales vont aussi et avant tout là où le plus grand besoin se fait sentir, car la vaste surface des arrondissements de rive gauche appelle de nombreux travaux en 1870. Entre 1875 et 1885, c'est 74% des sommes dépensées pour l'ouverture de voies nouvelles qui sont consacrées aux 3° et 6° arrondissements ⁽²¹¹⁶⁾. Le choix de la rive gauche pour de nombreuses implantations de bâtiments publics suit le glissement de la population lyonnaise vers celle-ci et s'explique largement par les opportunités qu'offre cette partie de la ville en matière de disponibilité et de coût des terrains. Finalement, ces choix apparaissent plus subis que réfléchis, comme en témoigne l'incapacité relative des autorités municipales à établir des grands programmes d'aménagement de ce nouveau Lyon, si sensible dans ces occasions cruciales que sont le déclassement des fortifications ou la création du nouveau quartier de la gare des Brotteaux.

En fait, la mise en place et l'application d'un quelconque modèle officiel d'aménagement, basé sur une perception claire et précise des priorités en matière d'investissement, ne semble guère possible à la mairie de Lyon. Chaque projet est pris dans une trame d'échanges et de

²¹¹⁵ "Les grands travaux lyonnais" par D.COMBEROUSSE, La Construction Lyonnaise, février 1891.

²¹¹⁶ Archives Municipales de Lyon, Procès-verbaux du Conseil Municipal, 31 juillet 1888.

contreparties entre arrondissements, chaque arrondissement réclamant d'être servi de la même manière que son voisin ou vis-à-vis. On a vu à l'oeuvre la logique de compensation lors de la question du déplacement des abattoirs. C'est la règle quotidienne de la répartition des travaux municipaux, et l'on devine au travers des débats et des silences des délibérations du Conseil Municipal les tractations incessantes qui se déroulent en coulisses ou en commissions. Toutes les vues d'ensemble en sont faussées. Ainsi, lorsque le maire annonce un programme de grands travaux financé par l'emprunt, il essaye avant tout de présenter des projets qui donnent satisfaction au plus de monde possible ⁽²¹¹⁷⁾. La priorité relative donnée à la rive gauche du Rhône est ainsi limitée dans ses conséquences, et ne donne pas lieu à un véritable projet urbain. Là encore, comme on avait pu l'observer à propos de la centralité, c'est le flou qui règne, l'approximatif et l'à peu près. Les règles du jeu démocratique, qui transforment le débat sur l'aménagement en véritable jeu politique, viennent s'ajouter aux aversions républicaines pour les procédures d'aménagement autoritaires et précises introduites par l'administration du Second Empire. Sans modèle hiérarchisé de la ville qui définisse les priorités d'aménagement de façon claire, sans polarisation puisque la centralité a perdu de son pouvoir, la ville de cette fin de siècle hésite entre l'initiative et l'inertie.

Cependant, c'est à partir des fondations implicites jetées à ce moment qu'Edouard Herriot et ses hommes, de C.Chalumeau à Tony Garnier ⁽²¹¹⁸⁾, vont construire le nouveau modèle urbain qui impulse le développement lyonnais de l'entre-deux guerres. L'équipement de la rive gauche du Rhône est ouvertement prioritaire dans le plan d'extension, et les travaux extraordinaires sont abandonnés pour les autres arrondissements. Les projets "de négociation" comme ceux qui avaient amenés à la régénération de Saint-Paul ou de la Martinière au début du siècle sont désormais exclus. En même temps, le zoning et la séparation des fonctions, si explicite dans les projets personnels de Tony Garnier, prennent les apparences d'une doctrine officielle. Cette politique ouverte de hiérarchisation des espaces urbains, Herriot la met en place à partir de 1912, les premières études autour du plan d'extension pouvant être considérées comme l'ouverture de ce "nouvel âge". Sa réussite, outre ce qu'elle doit à un cadre général de plus en plus favorable à l'élaboration des plans d'ensemble, s'explique aussi par l'utilisation en faveur du mouvement de hiérarchisation des critères qui jouaient sous les municipalités précédentes dans la direction du compromis et de l'équilibre. Cela se traduit d'abord par le refus

²¹¹⁷ Procès-verbaux du Conseil Municipal, discussion sur l'emprunt du 27 juillet 1897 et du 18 janvier 1898.

²¹¹⁸ Tony Garnier n'est pas l'architecte de la ville (c'est Charles Meysson qui occupe le poste en 1912), mais tous les grands travaux de modernisation de la cité lui sont confiés à partir de 1907.

de toute faveur personnelle ou politique du maire vis-à-vis des arrondissements de rive gauche ⁽²¹¹⁹⁾, mais surtout par l'utilisation des forces extérieures au conseil, que ce soit par la concertation avec les associations de quartier ⁽²¹²⁰⁾ ou par la discussion avec des cercles extra-municipaux, parfois créés à l'initiative de la mairie comme dans le cas de la commission extra-municipale pour l'étude du plan d'extension.

D. Conclusion

L'effet causal des structures politiques locales, s'il doit être souligné, ne doit donc pas à l'inverse être exagéré: après tout, la politique d'ensemble d'Herriot s'inscrit dans le même cadre que celle fragmentée du Dr Gailleton. C'est aussi à toute une pensée de la ville axée sur la maîtrise de l'urbain que les administrations municipales se sont montrées étrangères depuis 1870 jusqu'aux années de l'avant-guerre. Outre l'inexpérience des hommes qui arrivent aux affaires municipales après 18 années de gestion préfectorale, il faut aussi prendre en compte leur désir de rompre avec les formes (centralité et définition de priorités, politique de grands travaux, autoritarisme et gestion "entrepreneuriale") et les conséquences (endettement, mise à mal de l'intangibilité de la propriété privée) de la politique urbaine du Second Empire. La ville comme un tout ordonné et ordonnable s'en trouve d'autant plus étrangère aux préoccupations municipales de ces moments. C'est avec un nouveau maire, personnellement étranger aux luttes républicaines de l'Empire, et plus encore à la localité (Herriot est arrivé à Lyon en 1898) que le chemin entrouvert sous l'Empire est de nouveau parcouru par les politiques publiques de l'aménagement.

IV. Conclusion

Le siècle que nous venons de parcourir semble bien être celui où, à Lyon comme ailleurs, se produit la véritable prise de conscience de l'objet urbain et de sa croissance comme

²¹¹⁹ A partir de 1908, le maire ne manque pas de critiquer ouvertement les demandes exagérées des conseillers des 3^e et 6^e arrondissements. Cf. par exemple les discussions des 16 mars et 13 avril 1908, dans lesquelles Herriot tient tête à leurs revendications.

²¹²⁰ Edouard Herriot est le premier à systématiser la "*visite de quartier*". Cf. JOLIVEAU (Thierry): Associations d'habitants et urbanisation. L'exemple lyonnais (1880-1983), Paris, CNRS, 1987, p.96-98.

phénomène spatial qu'il est possible de maîtriser et d'orienter. Mais cette prise de conscience est lente. A la lente émancipation des représentations de la ville fermée et à la croissance redoutable se joint l'incompréhension des mécanismes de la ville ouverte et en expansion. Les nouveaux modèles et concepts qui permettent ailleurs d'appréhender cette réalité sont souvent freinés dans leur diffusion, que ce soit par suite de l'absence de structures de discussion ou de réflexion ⁽²¹²¹⁾, à cause des contingences introduites par la situation immobilière de la cité ou encore sous l'effet des bouleversements politiques et de leurs conséquences sur la stabilité des personnels (politiques et techniques) et sur les politiques urbaines (effets de réaction). La transposition à l'échelle lyonnaise des réflexions sur le réseau ou la centralité s'avère lente, scandée par des ruptures et des compositions avec les circonstances locales. Si les grandes lignes des pensées de la ville du XIX^e siècle que sont la circulation ou la centralité sont bel et bien présentes dans une histoire locale de l'aménagement urbain, on doit constater qu'elles y perdent une large part de leur pouvoir d'abstraction, d'objectivation et de maîtrise que leur conféraient les ingénieurs ou les hygiénistes qui les avaient formulées. Les rapports de force humain y reprennent le pas sur les champs d'action mécaniques que dessinaient les Peyrremond et autre Meynadier. Issus des mêmes milieux, un ingénieur comme Gustave Bonnet doit composer avec ces forces urbaines qui ne sont pas celles impersonnelles et quantifiables des flux économiques ou de circulation, mais celles des groupes humains ancrés sur des opinions, des propriétés et des intérêts bien précis. La ville redevient alors cité, où se meuvent les groupes et les hommes, et c'est ce face à face avec la cité qui donne à cette histoire locale des pensées de la ville son aspect saccadé qui peut laisser perplexe.

²¹²¹ La Construction Lyonnaise née en 1879 est en fait la seule revue où ces questions urbaines sont discutées.

Conclusion du volume

Attardons nous un instant sur le dernier point évoqué dans le chapitre précédent, cette question de la saisie globale de la ville. Finalement, que ce soit au travers des procédures de définition du territoire communal, des découpages intra-urbains ou des procédures d'aménagement, c'est au même formidable essor que les différents organes de pouvoir ont affaire. Cet essor, c'est celui de la ville. Si l'urbanisation de la France ne commence pas au XIX^e siècle, c'est bien là que les rythmes s'en accélèrent, comme nous le disent les volumes de *l'Histoire de la France urbaine*. Si Lyon était déjà une grande ville française, la deuxième, avant la Révolution, c'est bien à partir des années 1810-20 que reprend son essor dans des proportions jusque là inconnues. C'est ce nouveau phénomène social, politique, économique, démographique qui suscite l'interrogation de ceux qui doivent le gérer et développer leur activité sur l'espace qu'il couvre, à quelque échelle que ce soit. En ce XIX^e siècle s'accroissent donc ces tentatives qu'avaient connues les siècles précédents pour découvrir et apprivoiser les mécanismes de cet organisme complexe sur lequel s'interrogeaient depuis la Renaissance des discours spécifiques qui ont contribué à ériger la ville en objet de savoir et de connaissance ⁽²¹²²⁾. La ville est alors définitivement inscrite dans "*le domaine du variable*" où Bernard Lepetit la voit pénétrer dans la deuxième moitié du siècle à travers ses images et ses représentations, qui privilégient désormais l'activité économique dans la définition de l'urbanité ⁽²¹²³⁾.

Devant ce foisonnement et cet essor, ce "variable" se fait même incertitude et angoisse. On a pu saisir dans ce volume toutes les difficultés que rencontrent ces pouvoirs dans la maîtrise de ce terrain mouvant aux multiples dimensions, et notamment face à son extension et à la croissance urbaine. Les attitudes envers l'espace, envers le terrain sur lequel se déploie cet essor, traduisent les questions plus générales qu'on se pose sur la ville à travers les traités d'hygiène, les descriptions ou les textes des "pré-urbanistes". On peut même dire plus précisément qu'elles en pâtissent dans la mesure où les difficultés à maîtriser le phénomène urbain se traduisent bien souvent par un rabattement du social sur le spatial, en une échappatoire qui recherche des réponses, fussent-elle simplistes. Nombreuses des procédures

²¹²² Je renvoie ici aux différents travaux de Françoise Choay, et notamment *Le sens de la ville et la règle et le modèle*, ainsi qu'au tome 3 de *l'Histoire de la France urbaine*, qui significativement commence à la Renaissance.

²¹²³ *Les villes dans la France moderne...*, op.cit., chapitre I.

spatiales ou des pensées du terrain que nous avons vu défiler dans les pages qui précèdent illustrent ce rabattement. Il faut bien dire que la dimension spatiale, par le recours au "transcendantal" ou au "naturel" qu'elle induit, facilite ces conduites d'évitement face à la complexité des sociétés humaines de l'âge industriel. Et pourtant, cette même complexité urbaine porte peut-être en elle les germes qui condamnent à très long terme ce statut extra-social de l'espace.

A l'issue de ce tableau sur l'espace-terrain, il faut en effet revenir rapidement sur la place que tient l'espace dans ces réflexions et ces actions sur la ville dont il est à la fois le support passif et l'instrument actif. Le XIX^e siècle semble marqué par l'entrée de la dimension spatiale dans un univers dynamique régi par les mouvements et les flux. La richesse des interrogations que suscite la croissance urbaine illustre, et peut-être provoque ce phénomène. Cette évolution est lente, et l'espace est encore largement considéré comme un état statique régi par le site et la pesanteur. Toutes les résistances d'opinion et d'action que nous avons rencontré en attestent. Cette évolution et ces résistances se rattachent en dernier ressort au statut philosophique de l'espace. A la fin du XVIII^e siècle, Kant le définissait encore comme une pure intuition, un a priori de l'expérience, une catégorie essentielle et intangible ⁽²¹²⁴⁾. Le siècle suivant marque son entrée dans le monde de l'instrumentalisation, de l'expérience elle-même. Les pouvoirs, mais aussi les hommes, le manipulent plus facilement, s'émancipent de cette dimension d'essence. Cette émancipation se fait dans la douleur, dans un lent processus de décomposition/recomposition qui fait voisiner les formes poussées d'instrumentalisation de l'espace avec les manifestations d'un fétichisme toujours prisonnier des catégories d'essence. C'est ce que donne à voir un panorama des procédures de découpage de l'espace urbain, même lorsqu'on se place du côté des découpeurs, de ceux qui sont censés jouer avec l'espace: on se rend compte qu'ils le subissent souvent, tant il est vrai qu'il est difficile de faire un outil de l'objet même sur lequel ils exercent leur pouvoir.

De cette lente émancipation, la ville est peut-être un acteur majeur. Sa croissance montre que l'espace bouge, qu'il peut être dompté, son bouillonnement humain invite les pouvoirs à imaginer des procédures de contrôle, son existence même rappelle que l'homme peut inventer l'espace et le plier à son caprice. L'histoire des découpes et des pensées de la ville au XIX^e siècle, c'est aussi l'histoire de l'humanité et de son pouvoir sur l'environnement. *"La cité a pour fonction primordiale en fin de compte d'aider l'homme à prendre conscience de son*

²¹²⁴ Sur ces questions et plus largement celle des philosophies de la perception, voir l'ouvrage de Patrick A.HEELAN, *Space perception and the philosophy of science*, Berkeley, University of California press, 1983.

rôle historique et de la place qu'il occupe dans un ordre cosmique", disait Lewis Mumford dans La cité à travers l'histoire ⁽²¹²⁵⁾. La cité dit en effet à l'homme qu'il est tout, et que l'espace n'est rien. C'est au XIX^e siècle que ce message prend une nouvelle dimension, et qu'on lui prête plus d'attention: alors l'espace peut se faire terrain, malléable et coopératif.

²¹²⁵ Paris, Seuil, 1964, p.719.

VOLUME III: LE TERRITOIRE

Introduction du volume

On n'aurait pas épuisé les ressources d'une histoire de l'espace si on renonçait à explorer ce qui nous dit la particularité du lieu étudié. En effet, au-delà ou au travers de leurs caractéristiques économiques ou démographiques, les entités socio-spatiales (villages, villes, provinces, nations) sont souvent pourvues de traits de personnalités, à l'instar des individus. L'anthropomorphisation est en effet la règle en la matière. Ces entités sont décrites, dans les discours quotidiens ou savants, mais aussi qualifiées: une nation peut être courageuse, une ville fière, un village couard. Mais si l'entité spatiale est affublée de qualités ou de défauts humains, les humains qui l'emplissent endossent à leur tour ces mêmes caractéristiques qui leur sont supposées au premier contact. Les exemples les plus connus sont ceux qui tiennent aux nationalités. Faut-il évoquer ici le flegme et l'humour "*anglais*", la propreté "*suisse*" ou la débrouillardise "*française*"? Ce sont ces traits, généralement résumés sous l'appellation de "*caractère*", qui façonnent l'appréhension des individus appartenant à ces groupes spatiaux par d'autres individus, mais aussi sans doute par eux-mêmes. Se conformer, se plier ou s'abandonner aux traits des stéréotypes est ainsi une manière d'affirmer son appartenance à un groupe.

La ville et le citadin n'échappent pas à ces procédures qui peuvent être assimilées à des schémas de classification, dans lesquels la référence spatiale permet de recourir à des séquences qualificatives simples qui situent rapidement l'individu dans un environnement moral, voir économique ou social. Lyon, et son habitant qu'on pourrait croire unique, "Le Lyonnais", ne sont pas évoqués sans un chapelet de qualificatifs concomitants. Une abondante production imprimée, d'origine locale ou extérieure, le démontre chaque jour. Le Monsieur Brun de Marcel Pagnol fut un des exemples les plus achevés de cette description "du Lyonnais", lui qui est censé figurer l'habitant de Lyon au milieu de cette fresque du caractère marseillais que sont les pièces et les films de Pagnol. La presse n'est pas en reste sur la littérature dans cette exposition du type local. Pour ne prendre qu'un exemple dans des publications nationales, on a ainsi vu à 6 années d'intervalle Géo et Télérama étaler sur plusieurs pages les thèmes de la discrétion, du secret, de la gastronomie ou de Guignol. Tout cela était mis en avant par des auteurs qui ne sont pas tous issus, loin de là, d'une méchante intelligentsia parisienne qui aurait voulu réduire le local à quelques traits péjoratifs ⁽²¹²⁶⁾. Frédéric Dard, René Tavernier ou Jacques Martin, pour ne citer que quelques uns des plus célèbres de nos concitoyens, y livraient d'une plume

²¹²⁶ Géo, novembre 1983, et Télérama n° 2054, 24 mai 1989.

insouciantes les plus belles pages de lieux communs. Et en couleurs. Toute cette production contemporaine mériterait (entre autres choses) une étude serrée qui s'attacherait à montrer le grand vide d'idées qui l'habite, mais ce n'est pas là le chemin que va prendre ce travail, en dépit des perspectives jubilatoires que cette voie laisse entrevoir. D'ailleurs, avant que d'en venir aux discours actuels et à ces traits qu'il ressasse sans cesse, il faut s'intéresser à leur genèse, à leur apparition ⁽²¹²⁷⁾.

Car ce type local, comme les types nationaux ou régionaux, a son histoire de fait social. Julio Caro-Baroja a montré il y a une quinzaine d'années comment s'étaient dessinés aux XVI^e et XVII^e siècles les traits du caractère national espagnol, et E.M Lipianski a analysé cette représentation sociale qu'est "l'âme française" à l'aide d'ouvrages des années 1930-50 ⁽²¹²⁸⁾. Plus récemment, et pour ne citer que quelques exemples français, J.C Martin ou Catherine Bertho ont démonté une partie des mécanismes "*d'invention*" d'une région et d'une identité régionale ⁽²¹²⁹⁾. Tous ont insisté sur la nécessité de ne pas s'exposer aux dangers d'un réductionnisme qui ferait de ces constructions sociales soit le reflet parfait d'une réalité (version "populiste"), soit un préjugé, une illusion, voir une manipulation dont seraient victimes les populations concernées (version "misérabiliste"). C'est avec la volonté d'éviter ce double écueil que j'entreprend ce dernier volume. Pour moi, "*l'esprit lyonnais*" (ou "*âme*", ou "*caractère*") existe bel et bien, et aujourd'hui comme depuis ce XIX^e siècle où il a été défini. Mais il existe comme fait social et non essence, comme catégorie de culture et non de nature. La multiplicité des références qui y sont faites, son utilisation électorale ou publicitaire, l'attention toute particulière portée à le définir, à le défendre, à le répandre attestent qu'il n'est pas seulement un artefact idéologique. Mis en avant par les autochtones ou par ceux qui aspirent à être considérés comme tels, constaté avec dépit ou résignation par les éléments venus de

²¹²⁷ La thèse, puis le livre de Bernard Poche ont récemment érigé le thème de la localité lyonnaise en objet d'étude. Mais si je me pose les mêmes questions que l'auteur de Lyon tel qu'il s'écrit (Lyon, PUL, 1990), nos réponses divergent totalement, tant dans la description, l'analyse ou le sens à donner aux productions littéraires vouées au culte de la petite patrie. Comme une thèse n'est pas destinée à la polémique pointilleuse, fut-elle parée des allures de la courtoisie et de la discussion scientifique, c'est ce volume, et plus largement cette thèse, qu'il faut considérer comme une "réponse" aux travaux de Bernard Poche. Je ne reviendrai donc pas en détails sur la comparaison de nos deux approches.

²¹²⁸ CARO-BAROJA (Julio): Le mythe du caractère national, Lyon, Federops, 1975 et LIPIANSKI (Edmond-Marc): L'âme Française ou le national-libéralisme, Paris, Anthropos, 1979. Il faut aussi mentionner l'étude collective dirigée par Robert COLLS et Philipp DODD, Englishness. Politics and culture 1880-1920, Dover, Croom Helm, 1986.

²¹²⁹ BERTHO (Catherine): "L'invention de la Bretagne, genèse sociale d'un stéréotype", Actes de la recherche en sciences sociales, n°35, novembre 1980 et MARTIN (Jean-Clément): La Vendée de la mémoire, 1800-1980, Paris, Seuil, 1989.

l'extérieur, il est de toute évidence le pivot d'une "culture locale". Il semble dès lors nécessaire de l'analyser pour ne pas buter contre lui à chaque fois qu'il est invoqué comme un *deus ex machina*, comme explication ultime de l'histoire locale ou des événements divers qui se déroulent à Lyon. Dès lors qu'on le considère comme un fait social, il peut, je le crois, constituer un puissant outil d'intelligibilité. Lui donner l'étiquette de fait social, c'est aussi le condamner à être passé à la question, le contraindre à révéler son caractère construit en lui ôtant cet aspect d'évidence et de produit naturel dont ses plus ardents propagandistes aiment tant à l'affubler. Si l'esprit lyonnais existe, il doit répondre aux interrogations classiques que sont les "Qui, où, quand, pourquoi, comment" du questionnaire historique ⁽²¹³⁰⁾.

Il ne sera pas surprenant que je prête une attention plus particulière à la dimension proprement spatiale de toutes ces questions. D'abord parce que la caractérisation des habitants ne va pas sans une description de la ville, de son site, de son climat ou de son aspect, de ses lieux et de ses monuments. Mais surtout parce que la définition d'une identité (c'est à dire d'un ensemble de signes particuliers) est aussi une précision des frontières entre le "nous" et les "ils, la délimitation d'un territoire tant spatial que rhétorique ⁽²¹³¹⁾. D'ailleurs, on le verra, les procédures de construction de ces stéréotypes, de ce caractère lyonnais, font bien souvent appel soit à des fondements, soit à des symboles spatiaux. A travers l'espace, qui se fait ici territoire, c'est donc la question de l'identité locale qu'il est possible d'aborder. Le "caractère lyonnais" n'est qu'un élément, le plus visible car le plus invoqué, de ce territoire.

Il est probable que le sentiment ou la conscience d'une identité locale, d'un "être lyonnais" pourrait être identifié avant notre dix-neuvième siècle. Les "Histoires de Lyon" écrites par les Champier, Colonia, Rubys ou Paradin attestent d'une certaine conscience d'un passé commun et particulier. Toute la rhétorique consulaire qui vise à attester de l'indépendance de la cité et de son gouvernement joue dans le même sens ⁽²¹³²⁾. Certaines fêtes, certains cultes et leur rythmique annuelle viennent même peut-être marquer pour l'ensemble de la population une

²¹³⁰ C'est justement ce que ne lui fait pas subir Louis TRENARD dans le remarquable florilège qu'il consacre à "Lyon et ses visages aux temps modernes" dans les Mélanges offerts à André Latreille, Lyon, Audin, 1972. Tout en parlant de "mythes" et de "stéréotypes", l'auteur ne les démonte pas et les considère comme des reflets "authentiques".

²¹³¹ Sur le thème du "territoire rhétorique", voir Marc AUGÉ, Domaines et châteaux, Paris, Seuil, 1989, p.71-72. Le territoire rhétorique, pour l'auteur, c'est l'espace géré par les codes précis et connus du "chez soi". L'expression semble d'autant plus adéquate ici que le territoire de Lyon est constitué par des effets de discours.

certaine conscience de l'entre soi ⁽²¹³³⁾. Les entrées royales et les jeux de mise en scène de la cité et de ses habitants auxquelles elles donnent lieu devraient aussi être interrogées dans une telle perspective ⁽²¹³⁴⁾. Cependant, se dire de Lyon, se revendiquer Lyonnais semble alors plus se rattacher à un espace géographique, à un ensemble de privilèges ⁽²¹³⁵⁾ voire à une marque de fabrique (pour les hommes de la soie, du livre ou de l'entrepôt) que s'identifier à un milieu humain doté de traits particuliers. En tout cas, ce milieu humain n'est pas encore caractérisé.

C'est en tout cas ce qui transparaît dans le discours textuel qui explicite et définit cette appartenance, le sentiment de celle-ci étant quelque chose de plus diffus, dont on aura l'occasion de reparler plus tard. Pour saisir ce territoire, on va procéder en trois temps. D'abord, préciser les traits et les figures de la particularité locale, notamment en écoutant ce qu'on nous dit de ce "caractère" local qui est la composante majeure, reconnue par tous, de ce territoire. A travers cette description morale des Lyonnais et de Lyon, c'est la peinture d'une spécificité totale qui est faite, le "tempérament" étant censé, en bonne logique hippocratique, déterminer toutes les attitudes des individus et les aspects de la société. Ensuite, c'est le tableau des "inventeurs" qu'il faut dresser: les hommes, les cercles, et plus généralement tout le procédé de construction de ce territoire peuvent être examinés minutieusement. Enfin, c'est sur les utilisations de ces figures de la localité qu'il faut se pencher, pour examiner notamment comment elles interviennent dans la vie sociale de la cité, mais aussi dans ses rapports avec le monde extérieur.

²¹³² CUER (Georges): Lyon et le pouvoir central 1685-1715, thèse pour l'obtention du diplôme d'archiviste-paléographe, Ecole Nationale des Chartes, 1983.

²¹³³ Je pense par exemple au culte des saints patrons locaux (Pothin, Irénée) ou au culte marial (1643, vœu des échevins). Cependant, je n'irai pas jusqu'à partager sans interrogation les lignes écrites par Philippe Guignet sur *"l'outil d'intégration psychologique des populations"* aux mythes fondateurs des bonnes villes du Nord que constituent les processions mariales à Lille, Valenciennes ou Tournai (GUIGNET (Philippe): Le pouvoir dans la ville au XVIII^e siècle, Paris, éditions de l'EHESS, 1990, p.88). D'abord parce que ces processions et leur décorum ne me semblent pas célébrer avant tout l'histoire de la cité, mais celle de la religion ou du royaume, et ensuite parce que la question de la réception des allégories complexes proposées par les Magistrats et les Jésuites semble pour le moins digne d'être posée.

²¹³⁴ "Les entrées solennelles et les embellissements successifs de la ville", d'Ernest PARISSET, publié en 1897 dans la Revue du Lyonnais (tome 4), présente une remarquable analyse des trajets, des activités et des décors des visites officielles à Lyon de 1496 à 1896. Richard GASCON, dans Grand commerce et vie urbaine, Lyon et ses marchands au XVI^e siècle (Paris-La Haye, 1971), s'attarde assez longuement sur l'entrée offerte en 1548 à Henri II et Catherine de Médicis. Avec les notations de Vincent ROBERT à ce sujet dans sa thèse sur la manifestation (Cortèges et manifestations à Lyon, 1848-1914, thèse de doctorat d'histoire, Université Lumière Lyon II, 1990), on a là une solide base de départ.

²¹³⁵ Ainsi être bourgeois lyonnais signifie l'exemption de taille ou le droit de vendre son vin sans taxe, et habiter la cité dispense du logement des gens de guerre, etc..

CHAPITRE 6: TRAITS ET FIGURES DU CARACTERE

I. introduction

A Lyon comme ailleurs, dans le Caen étudié par J.C Perrot ou les villes du Nord examinées par Philippe Guignet ⁽²¹³⁶⁾, il existe bien aux XVII^e et XVIII^e siècles un discours de célébration des origines de la ville, de son charme et de sa beauté, entretenu notamment par les cercles académiques. Mais ces textes, sortes de mélanges des modèles anciens que sont l'éloge et le récit des origines ⁽²¹³⁷⁾, outre qu'ils tiennent parfois de l'exercice de style ou de complaisance, ne se livrent pas à l'exposition ou à la recherche d'un type, ni à une définition détaillée des traits de caractère des habitants. De même que les auteurs cités par J.C Perrot, l'auteur de Lyon dans son lustre en 1656, panégyrique de la ville dédié aux prévôts et aux échevins, en reste aux généralités de bon aloi. L'habitant de Lyon est "*lestement vêtu*" (c'est à dire à la mode de la cour), courageux "*comme Achille et Hector*", obéissant à son roi et dévoué à l'Eglise ⁽²¹³⁸⁾. Un peu avant ou un peu après lui, ceux qui décrivent la ville dans une perspective plus didactique, de N. de Nicolay à Lambert d'Herbigny, sont tout aussi brefs: "*Lyon étant une ville toute marchande, l'esprit marchand y règne: de l'industrie, de l'invention, de la souplesse, beaucoup d'attachement à son intérêt, beaucoup d'ordre et d'application aux affaires*" ⁽²¹³⁹⁾. Même si dans ces mémoires on trouve déjà, comme le note Marie-Noëlle

²¹³⁶ PERROT (Jean-Claude): Genèse d'une ville moderne, Caen au XVIII^e siècle, Thèse d'état en histoire, Université de Paris I, 1973, chapitre I et GUIGNET (Philippe): Le pouvoir dans la ville au XVIII^e siècle, Paris, éditions de l'EHESS, 1990, p.73-82.

²¹³⁷ Voir à ce sujet le bel ouvrage de Gérard DAGRON, Constantinople imaginaire, étude sur le recueil des Patria, Paris, PUF, 1984. Comme le rappelle l'auteur, les Mirabilia d'Athènes en 1460 ou les Mirabilia urbis Romae du XII^e siècle ressortent de ce modèle de récit des origines, remis à jour pour magnifier un présent souvent moins glorieux.

²¹³⁸ CHAPPUZEAU: Lyon dans son lustre, Lyon, Scipion laserme, 1656.

²¹³⁹ HERBIGNY (Lambert d'): Mémoire sur le gouvernement de Lyon, Lyon, Rey, 1902, p.15, dans la rubrique "*esprit des peuples*". L'auteur, intendant du Lyonnais depuis 1694, écrit ce mémoire en 1697 sur les instructions de M. de Boulainviller pour l'information du Duc de Bourgogne. La collection de mémoires est un remarquable condensé des stéréotypes provinciaux (Cf.SIMON (Renée): Henry de Boulainviller, historien, philosophe, astrologue, thèse de doctorat d'état, faculté des lettres de Lille, 1940, p.218-226). De son côté, N.DE NICOLAY, chargé en 1573 par C. de Médicis "*de la visitation et description générale et particulière de ce royaume*", ne fait aucune allusion aux caractères des populations (NICOLAY (N. de):

Bourguet, un florilège de notations qui font "aller de soi" la variété humaine, résumée en formules naturelles et immuables ⁽²¹⁴⁰⁾, ces remarques ne s'attardent pas à une description soigneuse des caractères et ne prêtent guère attention aux populations urbaines ou aux "micro-milieus". Souvent d'ailleurs, c'est la circonscription administrative, intendance ou généralité, qui sert de cadre aux descriptions des caractères "naturels".

Ce n'est pas avant le XIX^e siècle que Lyon et ses habitants font l'objet d'un discours précis et explicite de "caractérisation". On l'observe tout d'abord à travers les formes nées ou dérivées de la statistique descriptive d'Etat de la fin du XVIII^e et du début du XIX^e siècle et autour des topographies médicales ou des mémoires préfectoraux ⁽²¹⁴¹⁾. Les élites locales, notamment au sein de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon, prennent part à ce mouvement officiel avant de réutiliser les grilles de lecture de ces procédures pour leur propre compte. Dans les guides touristiques, dans les topographies médicales, les premières allusions très courtes à un "*caractère lyonnais*" apparaissent dans les années 1810-1820 ⁽²¹⁴²⁾. Elles restent cependant très brèves, et ne font pas allusion à un "génie des lieux" quelconque. La plupart des textes sur la ville restent en fait muets sur ce point, aussi ne faut-il pas considérer le développement de ce discours comme une simple diffusion des modèles mis en place par la statistique descriptive. C'est en fait dans le courant des années 1830 que le discours sur l'esprit local se précise et se généralise, en plein réveil des nationalités, au confluent des aspirations romantiques et des réflexions de la philosophie allemande, la *volkgeist* de Hegel ou le *volkstum* de Jahn ⁽²¹⁴³⁾. Il est alors omniprésent, et on commence de voir apparaître les grands traits qui le structurent encore aujourd'hui. Dans le même temps, des modèles descriptifs de la ville se mettent en place. Ce sont ces discours qui se solidifient dans les années 1860, donnant naissance à un véritable corps de pensée sur ce qu'on appelle désormais sans hésiter "*l'esprit lyonnais*" ou "*le caractère lyonnais*". Enfin, dans les années 1870-80 et jusqu'à la fin du siècle,

Description générale de la ville de Lyon et des anciennes provinces du Lyonnais et du Beaujolais présenté et annoté par la Société de Topographie, Lyon, Mougin-Rusand, 1881).

²¹⁴⁰ BOURGUET (Marie-Noëlle): Déchiffrer la France, la statistique départementale à l'époque napoléonienne, Paris, Editions des archives contemporaines, 1988, p.23-30.

²¹⁴¹ Pour cette période de l'essor de la statistique départementale, mais aussi ses prémisses de l'Ancien Régime, je renvoie bien sûr au travail sus-cité de M.N Bourguet.

²¹⁴² DE MAZADE: Lettres à ma fille sur mes promenades à Lyon, Lyon, Yvernault et Cabin, 1810, est semble-t-il le premier à faire une telle description dans son guide touristique. Du côté des médecins, c'est DUBOUCHET (L.): Essai sur la topographie physique et médicale de la ville de Lyon, thèse de la faculté de médecine de Paris, Paris, Didot, 1821, qui ouvre le bal.

²¹⁴³ Voir Georges WEILL, L'Europe du XIX^e siècle et l'idée de nationalité, Paris, Albin Michel, 1938.

on assiste à la diffusion à travers divers textes et institutions de ce qui est devenu un discours explicatif, descriptif et prédictif des faits sociaux de la localité. En 1914, le processus de construction de ce caractère local est achevé et celui de sa diffusion bien entamé; l'entre-deux guerres, qui est paradoxalement une des périodes fastes de la "*lyonnaiserie*" ⁽²¹⁴⁴⁾ n'est qu'un ressassement de thèmes et de formes inventés dans les décennies précédentes.

Il serait possible, en relisant l'accumulation des notes, citations et phrases qui s'attachent à cerner le caractère lyonnais, de trouver un certain nombre de citations qui se contredisent. Ici on dira que le Lyonnais est marchand, intéressé et insensible, là qu'il est fêru d'art et de littérature. Ailleurs on vante son respect de l'ordre, alors qu'un autre stigmatise ou encense un esprit d'indépendance et de contestation atemporel. Nombre de ces "contradictions", toutes formelles, sont à attribuer au jeu des temps et des lieux où ces opinions s'expriment. Que la Revue du Lyonnais des années 1830 veuille railler la société lyonnaise pour son peu de soutien aux entreprises littéraires et artistiques, et voilà que surgit sous la plume de son chroniqueur le Lyonnais borné et béotien; qu'elle souhaite au contraire dans la décennie 1860 faire allégeance aux institutions culturelles en place (Académie...), et les comparaisons avec Florence ou Athènes fleurissent dans ses fascicules mensuels. Le même exercice serait possible en ce qui concerne les descriptions de la ville. S'il est parfois utile de rappeler aux amateurs de "psychologies locales" de telles contradictions, l'examen de l'historien ne doit certes pas s'y arrêter. D'abord parce que la mise en contexte livre en partie les raisons de ces oppositions, mais surtout parce que le discours qui construit la personnalité locale solutionne lui-même ces contradictions par la revendication de la complexité et de l'opacité de l'âme lyonnaise. La contradiction, le contraste sont en fait au coeur du discours de description et d'explication du tempérament lyonnais. Ces contradictions ne sont donc pas à dénoncer, mais bel et bien à comprendre, en tant qu'agencement de l'énonciation de cet esprit local.

C'est dans cet esprit qu'il faut entreprendre l'inventaire, la description, l'explication des traits du caractère lyonnais, en cherchant à saisir l'agencement, le vocabulaire et les concepts de cette identité revendiquée et à démonter les mécanismes d'explication et de justification qui sont à l'oeuvre. Après une première phase descriptive, qui doit figer le portrait, ses points forts et

²¹⁴⁴ Les "*lyonnaiseries*", ce sont tous ces textes, de la pièce de Guignol à la description de la ville en passant par le roman, qui sont avant tout préoccupés de chanter l'excellence de la cité et de ses habitants (au moins de quelques uns d'entre eux). La marque particulière de la lyonnaiserie de l'entre-deux guerres étant sans doute qu'elle connaît le succès en dehors de Lyon. Le "roman lyonnais" devient même un genre auquel des romanciers parisiens viennent s'exercer sur place, en posture "d'observation participante" si l'on veut.

les hauts-lieux de son affirmation jusque dans l'espace même de la ville, je m'efforcerai donc de mettre à jour quelques uns des schémas intellectuels ou scientifiques qui soutiennent l'exposé de l'âme lyonnaise.

II. Portraits lyonnais

Pour réunir et analyser les différents aspects de la description de Lyon et des Lyonnais, par lesquels se définit et s'affirme le territoire, les méthodes de l'analyse de contenu auraient sans doute leur intérêt. E.M Lipianski dans son travail précité a recours à plusieurs reprises à des comptages sur des qualificatifs, des traits valorisants ou péjoratifs, etc., ce qui lui autorise toute une série de remarques sérielles intéressantes. Si j'ai écarté ce mode d'analyse, malgré les régularités et les modifications formelles qu'il permet de constater, c'est d'abord en raison de la quantité et de la variété des sources utilisées. Remplir les grilles nécessaires pour quelques centaines de documents qui contiennent des notations sur le caractère local ne pouvait pas être envisagé dans le cadre de cette thèse. De plus, traiter ensemble des textes allant de l'article de journal au beau livre, de la revue suivie sur plus d'un demi-siècle à la brochure, de l'extrait d'archive au récit de souvenirs aurait sans doute posé des problèmes pour une analyse de ce type, d'autant plus que la période envisagée s'étend sur plus d'un siècle. Enfin, la reprise "manuelle" des textes, parce qu'elle permet de les restituer dans leur support et dans leur contexte (notamment en ce qui concerne les milieux sociaux de l'émission et de la réception), me semble en définitive plus propice à saisir les agencements et la construction du territoire lyonnais. Si ce choix fait aussi prendre les risques de l'analyse impressionniste et superficielle, c'est, je crois, un moindre mal.

Le "portrait lyonnais" que j'annonçais plus haut sera double. Les traits prêtés aux Lyonnais, aux hommes qui habitent la cité, seront recensés avant ceux attachés à la ville qui les abrite. Il n'est pas toujours facile de séparer les deux, et on frôle par moments l'artifice à le faire, alors que les hommes et la ville sont unis par de multiples liens dans les discours qui construisent le territoire lyonnais. Cependant, pour la composition et la compréhension du portrait, une telle distinction a semblé utile.

A. Les hommes

1. Un monde de vertus

Il serait faux de dire que la compilation des vertus prêtées aux Lyonnais sur plus de cent années dessine la silhouette d'un peuple parfait. Tout d'abord parce quelques voix, venues de l'extérieur, dissonent en faisant un portrait assez désagréable du Lyonnais. Mais même parmi les panégyristes, aucun ne vante l'intelligence supérieure ou la beauté de la race. Il est vrai, comme le remarque E.M Lipianski, que la dévalorisation est inévitable sur certains points, et même nécessaire pour mettre en évidence l'identité et la valoriser globalement. Les "carences" font en effet partie de la vision d'ensemble qui préside à la définition des traits qui composent le caractère lyonnais: elles ne résultent pas des oublis d'un ou plusieurs hagiographes négligents ou de moralistes mal intentionnés, mais participent de la définition même du portrait. Le Lyonnais a donc certains défauts, mais surtout beaucoup de vertus.

Ces défauts et ces vertus sont reconnus par la plupart de nos témoins. On ne peut d'ailleurs qu'être frappé de l'homogénéité des traits avancés sur plus d'un siècle, de la régularité des descriptions et des qualificatifs, et l'on doit constater qu'il n'y a pas de contradiction majeure entre le caractère lyonnais tel qu'il est esquissé par Mazade D'Aveze en 1810 et l'âme lyonnaise sur laquelle Jules Trocon mène l'enquête en 1914 ⁽²¹⁴⁵⁾. Ainsi, dans une large part, il y a une norme de "lyonnaiseté" qui parcourt le siècle, même si les circonstances dans lesquelles elle est exprimée changent du tout au tout. Formulées dans les rubriques "esprit public" ou "mœurs" des topographies médicales, des guides touristiques ou des enquêtes statistiques des toutes premières décennies du XIX^e siècle, les considérations sur le caractère lyonnais prennent de l'ampleur, se désolidarisent de ces types littéraires pour à la fois se glisser partout (articles de revue, de journaux) et occuper des volumes spéciaux. C'est à travers tous ces supports que l'on va maintenant établir les domaines de définition des particularités du caractère de la localité, c'est à dire les indices et les signes par lesquels il se manifeste, puis la collection des vertus qu'il comprend. Cette exposition sera dans un premier temps dépourvue de toutes contingences temporelles. La diachronie sera réintroduite plus tard, lorsqu'il s'agira de mieux définir les règles

de l'affirmation du territoire. D'ailleurs, cette abolition des époques et des contextes est contenue dans l'objet, puisque les auteurs qui décrivent la particularité locale s'attachent à la défaire de toutes contingences de temps. Comme eux, on donnera donc d'abord une masse informe de traits caractéristiques, quitte à réintroduire plus loin les évolutions historiques.

a) Les d`maines de définiti`n

Un certain nombre de traits de caractère sont présentés tels quels, étayés par la seule force de l'assertion ou du constat, voire de la tautologie. Celle-ci reste néanmoins rare, et je n'ai pas trouvé d'équivalent à cette formule citée par E.M Lipianski qui établissait que "*le Français est sage parce qu'il est raisonnable*" ⁽²¹⁴⁶⁾. Le procédé le plus fréquemment employé est celui de l'illustration, utilisé pour appuyer les traits de caractère par des anecdotes ou des témoignages choisis dans divers domaines ⁽²¹⁴⁷⁾. Faire le tour de ces domaines de définition, c'est saisir la variété des actions et des sphères où le caractère lyonnais exerce ses effets, mais aussi tous les signes qui renforcent son évidence.

Les comportements

Dans l'attitude ordinaire des Lyonnais, les chantres de la localité affirment lire les expressions du caractère particulier de celle-ci. Ce genre d'annotations censées attester du particularisme local se rencontre dans tous les types de la production littéraire. Il faut pourtant distinguer deux temps dans l'utilisation de ce type d'illustration. Dans un premier temps, dans les années 1820-30, c'est pour critiquer quelques imperfections locales que des auteurs, écrivant parfois de ou pour Paris, rapportent quelques anecdotes ou attitudes quotidiennes lyonnaises. Plusieurs années après cette première poussée "ethnographique", ce sont des auteurs lyonnais qui vont, notamment à travers quelques exemples individuels, établir les signes de la manifestation du caractère ou de l'esprit lyonnais tel qu'il est précisément défini dans la deuxième moitié du XIX^e. En dépit de ce décalage et de cette valorisation différente, il faut remarquer que les deux groupes acceptent l'existence d'un esprit local, que ce soit pour le critiquer ou le louer.

¹⁹ *Lettres à ma fille*, op.cit. et *L'âme lyonnaise*, Lyon, Pierre Masson, s.d.

²¹⁴⁶ LIPIANSKI (Edmond-Marc): *L'âme française ou le national-libéralisme*, Paris, Anthropos, 1979, p.72.

²¹⁴⁷ En ce qui concerne ces domaines de définition, je reprend en partie la nomenclature mise au point par E.M. LIPIANSKI dans l'ouvrage ci-dessus.

Les comportements les plus fréquemment cités par ceux qui critiquent certains traits de la localité sont liés à l'esprit de la boutique et des affaires. Ceux qui critiquent l'esprit lyonnais dans la première moitié du siècle, sans toutefois encore le désigner comme tel, stigmatisent l'attention constante "du Lyonnais" pour les choses des affaires. Stendhal est peut-être le plus dur, qui insiste en 1833 sur *"tout ce que le petit commerce, qui exige surtout de la patience, une attention continue aux détails, l'habitude de dépenser moins qu'on ne gagne et la crainte de tout ce qui est extraordinaire, peut produire de niaiserie égoïste, de petitesse et d'aigreur dissimulée par la crainte de ne pas gagner"* ⁽²¹⁴⁸⁾. Nombreux sont ceux qui suivent alors l'écrivain grenoblois, qui n'a pas manqué de mentionner *"le dieu du pays: l'argent"*. Jules Janin dans Le Journal des Débats évoque *"l'argent en rut"* ⁽²¹⁴⁹⁾, alors que M.Jal, Lyonnais d'origine mais qui déclare ne pas aimer sa ville, écrit en 1836 *"une pensée constante domine toutes les autres: gagner de l'argent, faire des affaires "* ⁽²¹⁵⁰⁾. Pour clore une liste qui pourrait être bien plus longue, je mentionne simplement une historiette rapportée par Jacques Arago en 1833. Un Lyonnais, *"bonne figure de commerçant"*, donne son avis sur une pièce de Dumas à sa fille qui l'entretient de l'intrigue amoureuse:

"Bah, ce n'est pas là qu'est le principal vice de cette farce. Tu as vu qu'Anthony achète une chaise de poste?"

-Oui, Père.

-Il l'achète sans marchander...

-C'est encore vrai.

-Il la paie comptant...

-Oui.

-Et cet imbécile ne retient pas l'escompte!" ⁽²¹⁵¹⁾. L'anecdote résume tous les reproches qui accompagnent la dénonciation du mercantilisme lyonnais dans la plupart des ouvrages rencontrés: indifférence aux choses de l'art et des belles lettres (ici le théâtre), obnubilation commerciale lorsque par hasard le Lyonnais a affaire à une expression artistique, bref tout un monde de béotisme et d'étroitesse tel que le décrit Stendhal.

²¹⁴⁸ STENDHAL: Mémoires d'un touriste, Paris, Calmann-Lévy, 1833, p.115.

²¹⁴⁹ L'article est cité, et pourfendu, dans la Revue du Lyonnais, 1838, tome 7.

²¹⁵⁰ De Paris à Naples, publié en 1835, cité et pourfendu dans la Revue du Lyonnais, 1836, tome 3, p.19.

²¹⁵¹ BOITEL (Léon) & altri: Lyon vu de Fourvières, esquisses physiques morales et historiques, Lyon, Boitel, 1833-34, p.105.

Mais ce n'est pas là une simple vision extérieure: des Lyonnais, et de ceux qui concourent le plus ardemment à la louange de tout ce qui est lyonnais, participent à cette dénonciation. On pourrait en prendre pour seul indice que le texte d'Arago fait partie du recueil intitulé Lyon vu de Fourvières, publié en 1833-34 par Léon Boitel, futur fondateur de la Revue du Lyonnais. Ce recueil, "*destiné à combattre la centralisation littéraire*" et qui réunit de nombreux jeunes écrivains lyonnais de tous bords avec de jeunes célébrités parisiennes (Dumas, Michelet), n'est pas tendre du tout avec les élites lyonnaises qui y sont maltraitées en plusieurs articles ⁽²¹⁵²⁾, notamment sous les accusations de cupidité et d'esprit commercial. Les premières années de l'existence de la Revue du Lyonnais (jusqu'au milieu de la décennie 1840 environ) sont d'ailleurs marquées par le ton d'ironie féroce qui préside à de nombreux articles qui dénoncent les attitudes mercantiles des manifestations artistiques lyonnaises ou qui peignent férocelement les diverses couches de la société. Qu'on considère par exemple cet extrait d'un article signé "Le Gentilhomme" qui décrit ainsi une rue commerçante du centre de Lyon: "*Les figures y sont blêmes, les idées uniformes, bornées, les préoccupations exclusives. Nulle part l'apparence du luxe, pas la plus minime velléité de dépense; une vie de privations et de ruses, la pétrification de la pensée, l'absence de tout goût que l'appétit d'argent.*" ⁽²¹⁵³⁾. Il serait donc faux de lire ces dénonciations comme un portrait parisien, comme une dénonciation de la province inculte par les milieux lettrés de la capitale. Les jeunes écrivains lyonnais, au nom de la décentralisation intellectuelle, critiquent aussi les petites provinces ⁽²¹⁵⁴⁾.

Cependant, et de plus en plus, ce sont des comportements positifs qui sont mis en valeur dans les productions littéraires lyonnaises. D'une certaine manière, c'est en réaction aux critiques extérieures que de nombreux auteurs lyonnais prennent garde à mettre en évidence des comportements dignes d'attention et désignés comme authentiquement lyonnais. Ceux-là même qui participaient au mouvement critique de décentralisation littéraire au début des années

²¹⁵² Voir notamment "Les tilleuls de Bellecour" de Léon BOITEL, "Bellecour, Saint Clair, et la rue Mercière" d'Eugène de LAMERLIERE ou "Un fabricant" de Th. de S.

²¹⁵³ Le Gentilhomme: "Guerin", la Revue du Lyonnais, 1840, tome 11. Entre 1835 et 1848, le même auteur donne plusieurs autres portraits à charge des différents milieux lyonnais (noblesse de Bellecour, haut négoce de Saint Clair), avec la même agressivité.

²¹⁵⁴ Cependant, ces critiques ne s'adressent qu'à un milieu, et non pas à un type. On retrouve la même attitude dans les romans acerbes écrits par Alexis Rousset, Victor Corandin, Esquirol, Henri d'Hennezel ou Marcel Rogniat. S'ils dénoncent sans aménité certains travers de la bourgeoisie ou de l'aristocratie lyonnaise, les auteurs le font au nom même d'une certaine conception de l'esprit lyonnais (Corandin, Rousset), ou sans remettre en cause les fondamentaux du caractère local. Le célèbre roman de Jean Dufourt, Calixte (1926), ressort de la même logique. C'est d'ailleurs ce qui explique son succès à Lyon, et son bon accueil par les dépositaires d'alors de l'âme lyonnaise, notamment Tancrede de Visan.

1830 se mettent à défendre ces mêmes milieux qu'ils avaient critiqués, minimisant leurs travers, les oubliant ou inversant leur signification: le manque d'apparat illustre ainsi non plus l'avarice et l'âpreté au gain, mais la modestie et la tempérance ⁽²¹⁵⁵⁾. Dans un mouvement qui se dessine dès la fin des années 1830, et plus sûrement encore à partir de 1852 ⁽²¹⁵⁶⁾, la Revue du Lyonnais embouche ainsi les trompettes de la renommée pour clamer que Lyon est une ville dans laquelle le négoce, les arts et les lettres vont la main dans la main.

Cette illustration par les comportements est, on l'a dit, utilisée dans tous les genres littéraires ⁽²¹⁵⁷⁾. On peut en donner ici un exemple plus étendu à travers diverses notices biographiques. Dans ces éloges, ces nécrologies, ces discours de funérailles ou ces biographies, on peut en effet suivre l'aller retour entre le particulier et le collectif, par lequel s'établit le lien entre les comportements des individus célébrés et ceux que doit dicter le type lyonnais. En 1839 dans sa notice sur Mathieu de La Font, J. Morin donne en quelques sorte ses règles au genre en décrivant ce Lyonnais du XVII^e siècle: *"le type du négociant lyonnais de l'époque, actif et laborieux instrument de sa fortune, et qui après avoir achevé cette grande oeuvre de sa vie, à force de prudence, d'application, d'intelligence, se complait dans les honneurs de la bourgeoisie, limitant son ambition à la faveur d'un bon accueil au palais de l'Archevêque, du gouverneur ou de l'intendant, à un siège parmi les juges de la Conservation ou les administrateurs de nos hôpitaux, aux dignités de l'Hôtel de Ville, et finalement au titre de bienfaiteur des pauvres, au prix d'un legs après sa mort"* ⁽²¹⁵⁸⁾. Au prix d'un déplacement dans le passé qui enrachine un peu plus l'idée de l'existence d'un comportement lyonnais atemporel, l'auteur présente des traits qu'on retrouve sans cesse rapportés dans nos ouvrages biographiques. Ils s'y développent dans une double boucle: ils attestent de la dignité des hommes dont on fait l'éloge, mais en même temps ils montrent l'existence d'un caractère lyonnais, la dignité des disparus se trouvant encore renforcée de leur correspondance au type.

²¹⁵⁵ La même équipe qui avait conçu le Lyon vu de Fourvières des années 1833-34 (moins les Parisiens) publie en 1838 le Lyon ancien et moderne. Dans sa préface, Boitel dénonce la mode parisienne de médire de Lyon, et de la décrire comme *"une ville prosaïque et monotone <...> peuplée d'infirmes et d'ignorants <...> pavée de fanges et d'impureté"*. *"On n'a pas seulement blasphémé l'autorité littéraire et artistique de notre patrie, on a voulu encore, par quelques traits de plume, la dépouiller de tous ses avantages physiques et matériels"* conclut Boitel pour présenter cet ouvrage qui doit réhabiliter la *"patrie"*.

²¹⁵⁶ Date à laquelle la revue passe des mains de Léon Boitel à celles d'Aimé Vingtrinier. On verra plus loin que les deux hommes, s'ils évoluaient pour l'essentiel dans les mêmes cercles, ne partageaient pas exactement les mêmes idées.

²¹⁵⁷ Voir par exemple BARD (Joseph): Gloire à Lyon, Lyon, Ainé, 1836, sorte d'élégie en prose.

La participation aux bonnes oeuvres, l'attachement à la cité natale, la part faite au travail, la modestie relative des ambitions ⁽²¹⁵⁹⁾, tout cela est par la suite sans cesse décliné. La nécrologie de Jean-Baptiste Nolhac donne en 1848 l'occasion à Joseph Bard de célébrer en lui *"le type le plus parfait de l'écrivain lyonnais. Vie modeste, toute murée dans son oeuvre de solitude et de paix, moeurs austères, esprit éminemment ferme, sérieux, pénétrant, vif, mordant quand il fallait mordre pour le triomphe d'un principe, ardent ennemi de tous les abus, de toutes les charlataneries de paroles et d'actes, de tous les préjugés nuisibles, de toutes les innovations dangereuses <...> chaude affection filiale pour l'auguste et sainte cité lyonnaise"* ⁽²¹⁶⁰⁾. En 1856, la nécrologie de David, journaliste, permet de mettre en évidence *"un trait essentiel du caractère lyonnais"*, à savoir que *"le mouvement expansif était chez lui lent à se produire, sans spontanéité, un peu défiant"* ⁽²¹⁶¹⁾. Quelques 40 années plus tard, Aimé Vingtrinier reprend tous ces traits essentiels dans sa notice biographique sur Joannès Vindry, ⁽²¹⁶²⁾. Présentant son sujet comme l'incarnation de l'esprit lyonnais tel qu'il a été précisément défini par les textes canoniques du type, il écrit: *"Pouvait-on trouver quelqu'un de plus simple, de plus effacé que Joannès Vindry, le teinturier du quai Saint Vincent? L'homme du travail modeste, le père de famille tout à son intérieur, à ses enfants, à ses amis? Le rêveur éloigné des plaisirs bruyants, des fêtes; inconnu dans les cercles et les cafés, les théâtres, le turf et les salons"* ⁽²¹⁶³⁾. Suit une évocation de l'ancienneté de sa famille, de son ascétisme, de son amour de Lyon, de sa probité, etc. Dans les notices biographiques, jusqu'en 1914 et même après ⁽²¹⁶⁴⁾, les attitudes de service et de dévouement des Lyonnais vis à vis de la famille, de la société et de la localité sont ainsi presque invariablement mises en évidence, avec leur modestie, leur réserve, leur bon sens et bien d'autres qualités que réservent leurs attitudes.

²¹⁵⁸ J.MORIN: "Mathieu de La Font", la Revue du Lyonnais, 1839, tome 10, p.37. La Font, négociant lyonnais né en 1640, occupa de nombreuses fonctions municipales à Lyon au XVII^e siècle.

²¹⁵⁹ Les remarques sur la modestie par rapport aux honneurs sont nombreuses. Outre qu'elles renforcent ce trait de modestie et de retenue qui est essentiel dans tout le discours sur le Lyonnais, elles participent aussi de la mise en évidence de la particularité de Lyon dans l'ensemble national, en soulignant une sorte de dédain de la reconnaissance extra-lyonnaise. Ainsi cette remarque faite dans la "Revue du Mois" de la Revue du Lyonnais en 1887 à propos du petit nombre de chevaliers de la Légion d'honneur à Lyon: *"Entre Lyonnais on sait ce qu'on vaut; de l'opinion des autres, on n'en a cure"* (tome 4, p.76).

²¹⁶⁰ Joseph BARD: "Nécrologie: Jean-Baptiste Nolhac", la Revue du Lyonnais, 1848, tome 28.

²¹⁶¹ "Chronique locale", la Revue du Lyonnais, 1856, tome XII, p.560.

²¹⁶² VINGTRINIER (Aimé): Histoire d'un teinturier lyonnais, Joannes Vindry, écrivain, Lyon, Georg, 1893.

²¹⁶³ idem, p.1.

²¹⁶⁴ Voir par exemple Jean BEYSSAC, Humbert de Terrebasse, Lyon, Société des Bibliophiles, 1929.

Les comportements sont ainsi le livre ouvert où peut se lire, comme allant de soi, le caractère lyonnais. En dépit de quelques divergences sur la signification de ces attitudes, ce sont les mêmes comportements qui sont en fin de compte relevés par les détracteurs et les chantres de l'esprit lyonnais: esprit de famille, assiduité au travail, modestie des apparences. On pourrait multiplier les citations, et ajouter à la liste des exemples concernant chacun des traits prêtés aux Lyonnais: les montées à Fourvière et la fréquentation des église attestent de leur foi, les longues lectures de leur amour pour l'histoire de la ville, le refus des mondanités de leur la modestie, etc.⁽²¹⁶⁵⁾. Il faut pourtant dire que le portrait n'est pas puisé aux seules sources des comportements. D'autres domaines viennent le confirmer. Les exempla tirés de la vie des grands hommes appuient cette peinture d'un état collectif par un recours à l'individu déjà remarqué avec le cas des notices biographiques.

Les grands hommes

La perspective hippocratique qui préside toujours au XIX^e siècle (mais aussi avant et après celui-ci) à l'appréciation des lieux et des peuples ⁽²¹⁶⁶⁾ fait des hommes les produits des milieux physiques. Complexifiée à la fin du siècle par les travaux d'Hyppolite Taine (et sa trilogie race-milieu-moment), elle dicte à ceux qui veulent mettre en évidence les traits particuliers d'un terroir le détour par les grands hommes. A travers les Lyonnais illustres, c'est le portrait du Lyonnais qui est fait: les valeurs qu'ils incarnent, autant que leur individualité et leur gloire, sont mises au service de la particularité locale.

Les imperfections de ce groupe d'illustres sont elles-mêmes "retraitées" dans cette perspective. On doit par exemple remarquer que Lyon ne compte pas de grandes figures nationales. Pas de Napoléon, de Jeanne d'Arc, de Descartes, de Voltaire, d'Hugo, de Molière ⁽²¹⁶⁷⁾. Pour nos commentateurs, cela-même est une illustration du caractère local: ils se servent de cela pour décrire un Lyonnais profondément attaché à la localité, refusant de la quitter par

²¹⁶⁵ Voir par exemple la biographie de Paul Saint-Olive par Aimé Vingtrinier, qui rapporte comment ce savant lyonnais refusait les mondanités pour rentrer chaque soir manger avec sa mère. Le trait fait d'une pierre trois coups: modestie, refus des compromissions mondaines, esprit de famille.

²¹⁶⁶ Sur ses manifestations au début du XIX^e siècle, voir BOURGUET (Marie-Noëlle): Déchiffrer la France, la statistique départementale à l'époque napoléonienne, Paris, Editions des archives contemporaines, 1988, p.238-244.

²¹⁶⁷ Ces manques sont en partie palliées par la naturalisation partielle ou totale de quelques individus de premier plan. Ainsi Claude Bernard né à Saint Julien (Rhône) et qui a été préparateur en pharmacie à Lyon, est-il déclaré Lyonnais par de nombreux auteurs. L'autre solution est d'insister sur les séjours ou les

goût, par modestie et par répugnance de l'arrivisme et de la gloire. Les textes consacrés à des littérateurs lyonnais sont particulièrement riches d'éléments de ce type. Prenons par exemple le cas du poète Joséphin Soulayr, chef de bureau à la Préfecture du Rhône, que ses biographes montrent peu soucieux de publications et d'honneurs alors qu'il aurait pu prétendre à l'Académie Française ⁽²¹⁶⁸⁾. Nos commentateurs insistent encore sur le génie commercial des habitants qui les détourne des carrières qui mènent à la gloire, que ce soit celles des lettres, des sciences ou de la politique. J.B Dumas, secrétaire de l'Académie de Lyon, l'explique très clairement en 1839: *"Les Lyonnais sont impatients de toute espèce de supériorité, si ce n'est de la supériorité que donne la richesse. Honneurs, dignités, esprits, talents, naissance, distinctions sociales, rien ne les touche, rien n'est imposant pour eux. Montesquieu en dit la raison. Le commerce est la profession des gens égaux; on pardonne à la richesse, parce qu'elle est le but constant des travaux et des efforts de chacun, et que, sans intrigue ou sans bassesse, par le travail, l'ordre et l'économie, presque toujours couronnés de succès, chacun peut y parvenir. Il y a peut-être moins de Lyonnais que d'autres habitants de la province dans les rangs de l'autorité et dans l'antichambre des grands"* ⁽²¹⁶⁹⁾. Cependant, c'est Edouard Aynard qui tire le meilleur parti de ce manque de grand homme qui s'harmonise parfaitement avec sa vision de l'âme lyonnaise ⁽²¹⁷⁰⁾. Pour lui, le Lyonnais est *"un inachevé"*, ce qui explique *"qu'aucun nom illustre ne se détache de notre histoire"*, explication corroborée au passage par une citation de Lamartine *"Lyon a souvent montré un grand peuple, rarement de grands hommes"* ⁽²¹⁷¹⁾. D'autre part, Aynard met définitivement ce manque au service de la louange de certains des attributs du caractère lyonnais en affirmant *"il semble que la grandeur véritable de Lyon soit une oeuvre anonyme, collective et non individuelle, que, dans cette sorte de congrégation municipale, chacun y ait travaillé obscurément pour la gloire de la communauté"* ⁽²¹⁷²⁾. D'autres, à l'image de l'anonyme auteur des Célébrités lyonnaises, sont plus sobres et se contentent de noter *"Nous le disons sans honte: Lyon n'a pas enfanté de génie transcendant comme Corneille ou Bossuet,*

divers liens entre des personnalités d'envergure nationale et Lyon: la visite de Jean-Jacques Rousseau, l'affection de Napoléon Ier etc. .

²¹⁶⁸ C'est aussi un des thèmes clés des discours prononcés pour l'inauguration du monument qui lui est consacré en 1895. Cf. la Revue du Lyonnais, 1895, tome 20.

²¹⁶⁹ DUMAS (J.B): Histoire de l'Académie de Lyon, Lyon, Giberton et Brun, 1839, p.427.

²¹⁷⁰ AYNARD (Edouard): "Lyon en 1889", dans Lyon à l'exposition universelle de 1889, Lyon, Mougin-Rusand, 1889.

²¹⁷¹ idem, p.7 et 9.

²¹⁷² idem, p.9.

d'hommes de guerre comme Napoléon; non, il a donné à la France des météores moins éblouissants mais tout aussi utiles" ⁽²¹⁷³⁾, confirmant ainsi les qualités de labeur et de sens pratique du Lyonnais. Mais tous s'entendent à interpréter la galerie des illustres lyonnais dans un sens qui fonde le particularisme, plus tôt que de fondre les célébrités locales dans le grand moule français.

Si les Lyonnais illustres n'atteignent pas au zénith de la gloire nationale, il y a là encore un atout supplémentaire dans l'utilisation de leurs vies et de leurs oeuvres pour illustrer le caractère local. Sans mythologie nationale, ils sont en quelque sorte disponibles pour fournir les modèles que recherchent les inventeurs de la lyonnaiseté, puis les exempla que demandent les chantres du caractère lyonnais. C'est d'ailleurs chez quelques uns des plus importants qu'on trouve le mieux employé ce procédé qui met la vie de l'illustre au service de la description de l'esprit collectif. La plupart des textes "fondateurs" de l'âme lyonnaise ⁽²¹⁷⁴⁾ utilisent le procédé, que Joseph Folliet érige plus tard en véritable "*méthode*" pour cerner l'âme lyonnaise ⁽²¹⁷⁵⁾.

Ainsi Antoine Molliere annonce t-il à ses collègues de l'Académie de Lyon qu'il va mettre quelques "*hommes supérieurs*" produits par Lyon au service de sa thèse sur le génie spéculatif et esthétique des Lyonnais ⁽²¹⁷⁶⁾. Alors défilent Irénée et Ballanche, l'évêque martyr et le philosophe mystique, suivis des hommes d'église qui illustrèrent la "*théologie*"; puis les médecins, les mathématiciens (auxquels est rattaché Jacquard) et enfin les artistes, imprimeurs, poètes, architectes, sculpteurs, peintres, graveurs. Paul Sauzet, pour sa part, se contente du seul Frédéric Ozanam pour appuyer sa remarquable démonstration qui place le

²¹⁷³ Lyon, s.e, 1873, p.6.

²¹⁷⁴ Si l'entreprise de définition et de diffusion du caractère lyonnais ne passe pas uniquement par ces quelques textes, ils fournissent néanmoins la particularité d'être explicitement consacrés à la définition de l'esprit lyonnais. Ils ramassent et condensent un mouvement plus diffus, plus vaste, et permettent de saisir l'effort de construction. Dans cette catégorie, je renvoie notamment à "Des aptitudes spéculatives et esthétiques de l'esprit lyonnais, et de leur excellence dans l'ordre intellectuel et moral" d'Antoine MOLLIERE, la *Revue du Lyonnais*, 1864, tome XXVIII; "Les traits distinctifs du caractère lyonnais" de Paul SAUZET, la *Revue du Lyonnais* 1868, tome VI; AYNARD (Edouard): "Lyon en 1889", in *Lyon à l'Exposition Universelle de 1889*, Lyon, Mougin-Rusand, 1889; GODART (Justin): *Guignol et l'esprit lyonnais*, Lyon, *Revue d'Histoire de Lyon*, 1909 et TROCCON (Jules): *L'âme lyonnaise*, Lyon, Pierre Masson, s.d (1927 sans doute, l'enquête étant en partie faite en 1914)).

²¹⁷⁵ Pour son article "L'âme lyonnaise" de la *Revue de psychologie des peuples*, "Lyon et les Lyonnais", 1958, n°2.

²¹⁷⁶ c'est à dire, pour résumer la pensée assez obscure de l'auteur, le lien qu'ils établissent entre les faits spirituels et matériels, tendant à "*l'ennoblissement de l'être par la science et l'art*" sous les auspices de la Religion. Sous la complexité du propos, c'est en fait l'alliance du matériel et du spirituel, du mystique et du pratique, qui est mise en évidence comme la tendance principale de la race lyonnaise.

caractère lyonnais sous les doubles auspices de la Foi et du Travail ⁽²¹⁷⁷⁾. Edouard Aynard quant à lui se fait fort de découvrir à travers les poètes, les philosophes, les hommes de guerre, les savants et les artistes lyonnais "*ces courants contraires de vague et grandiose rêverie, puis d'activité et de précision*" qui marquent le caractère local ⁽²¹⁷⁸⁾.

Tous ces illustres ne sont pourtant rien par rapport à la célébrité qui, peu après son centenaire, vient incarner pour longtemps l'esprit lyonnais sous la plume de ses plus ardents panégyristes. Cet illustre parmi les illustres, s'il est un personnage de fiction, a pourtant une apparence bien matérielle sous la forme d'une poupée de bois. "C'est Guignol!", pourrait crier le lecteur comme le font encore les enfants face au castelet des théâtres du Parc de la Tête d'Or ou de la rue Louis Carrand. Je reviendrai plus loin sur les liens étroits entre Guignol, son théâtre et tout le discours qui vise à mettre en valeur les traits particuliers de la localité. Notons simplement ici que Guignol, qui est sans doute l'enfant de Lyon le plus connu en France, devient progressivement le symbole de l'esprit lyonnais. Déjà notable dès le milieu du siècle, cette mise en avant est plus sensible encore après le centenaire de Guignol en 1908 ⁽²¹⁷⁹⁾. Alors, des textes comme ceux de Tancrede De Visan, ou plus encore ceux de Justin Godart présentent la marionnette comme le logement de l'âme populaire lyonnaise, ou de l'âme lyonnaise tout court. Personnage de littérature, Guignol est dès lors plus que tout autre célébrité utilisé pour illustrer les multiples facettes de ce caractère. Cela est d'autant plus facile que son théâtre se fabrique explicitement au nom de l'illustration du caractère lyonnais à partir des dernières décennies du XIX^e siècle. Création de l'esprit, à l'histoire docile et souple à toutes les sollicitations, Guignol a cet avantage supplémentaire qu'il dispense de la véritable gymnastique intellectuelle à laquelle il fallait se livrer avant lui pour plier les célébrités locales aux exigences de l'illustration. Il suffit désormais, non pas d'en tirer les fils puisque Guignol est une marionnette à gaine, mais de le faire opiner et agiter son bâton.

Auguste Bleton, dans son article "L'oeuvre de Pierre Dupont", porte peut-être à la perfection l'utilisation de l'illustre à des fins localistes ⁽²¹⁸⁰⁾. En parcourant rapidement son texte, on perçoit mieux les modalités du procédé. L'auteur commence tout d'abord par disqualifier tous

²¹⁷⁷ "*Ozanam était aussi l'enfant du travail; et, par le noble dévouement de cette vie religieuse et laborieuse tout ensemble, il reflétait peut-être plus complètement que personne le double caractère lyonnais*", "Traits distinctifs du caractère lyonnais", la Revue du Lyonnais, 1868, tome 6, p.217.

²¹⁷⁸ "Lyon en 1889", op.cit. p.4.

²¹⁷⁹ Pour le développement de ces points, voir plus loin dans ce chapitre les pages consacrées à Guignol.

²¹⁸⁰ la Revue du Lyonnais, 1888, tome 5.

ceux qui ont autrefois parlé du chansonnier lyonnais en le décrivant comme un révolté farouche ou un barde prophétique. Sainte-Beuve, Jules Janin et Baudelaire sont ainsi récusés, et Pierre Dupont rendu à la seule interprétation de Bleton. Alors, d'un catégorique "*A notre avis, c'était surtout un Lyonnais*", celui-ci le ramène à la localité. Puis, par un aller-retour entre les grandes orientations "*du Lyonnais*" et les actes et oeuvres de Dupont, il montre, au prix d'une véritable exégèse des chansons écrites par l'auteur du "Chant du pain", que le poète est lyonnais par son mysticisme, son sens minutieux du réel, son inachèvement (ici, la preuve est prise dans le républicanisme de Dupont, qui s'arrêtait aux portes du socialisme...), sa passion des paysages lyonnais, son attention à la "*vieille et saine langue*" et son amour des gens et gestes du travail. Ainsi enfermé dans le cercle des choses lyonnaises, Dupont devient "*le représentant d'une race*", le poète lyonnais le plus imprégné du caractère et du tour d'esprit de la localité, et non plus un élément de l'histoire littéraire nationale ou de l'histoire littéraire tout court. Il est Pierre Dupont, Lyonnais. Sa personnalité, son oeuvre et sa renommée sont ainsi mises au service de la définition et de l'exaltation des particularités locales. C'est au prix de cette séparation entre les illustres et leur contexte (insertion dans un espace national, préoccupations particulières, milieu d'évolution...) que cette exploitation est possible. Un mouvement semblable est sensible dans la mise en valeur et l'utilisation de tout un arsenal de citations. A chaque fois, ces "preuves" sont extraites de leur moment, de leur milieu, et ramenées à un objet qu'elles appuient parfois malgré elles.

Les citations

Comme le fait remarquer E.M Lipianski, les citations sont liées aux hommes célèbres. Pourtant, les citations mises à l'appui des affirmations sur le caractère lyonnais sont bien plus souvent attribués à des écrivains ou personnalités de second plan (voir même inconnues) que celles qu'il a relevées dans les ouvrages qui tentaient de décrire "l'âme française" entre 1930 et 1950. Outre qu'il faille prendre en compte que les jugements sur une seule cité sont sans doute moins nombreux que ceux prononcés sur un pays entier, il faut aussi voir là l'effet de certaines règles particulières édictées par les chantres de l'originalité lyonnaise. En effet, il est monnaie courante pour nos Lyonnais du XIX^e siècle d'affirmer que seuls les Lyonnais peuvent se prononcer sur la ville et ses habitants ⁽²¹⁸¹⁾. Ce postulat énoncé, on comprend que les citations des opinions "étrangères", et en particulier celles qui sont désavantageuses aux Lyonnais,

²¹⁸¹ On reviendra plus loin sur cette négation de toute compétence au regard extérieur, encore sensible aujourd'hui.

soient le plus souvent omises de l'appareil de citations mis à l'appui de la description du caractère local, à moins qu'elles ne soient utilisées en creux pour démontrer les erreurs que commet l'oeil étranger ⁽²¹⁸²⁾. Les citations sont utilisées de deux manières: soit dans le courant d'un texte ou d'un ouvrage à l'appui d'une affirmation, soit en bloc dans une partie à part consacrées aux "*opinions*" ⁽²¹⁸³⁾ ou plus rarement dans des recueils de citations ou d'impressions. Dans les deux cas, la chronologie est le plus souvent négligée, dans le souci explicite de montrer la pérennité du caractère des Lyonnais. Autres traits courants: le recours massif aux auteurs lyonnais, et bien sûr la domination des citations positives.

Que la citation ait entre autres fonctions celle d'abolir le temps, cela paraît évident. Lorsque J.B Dumas veut mettre en évidence en 1839 les "*immuables sentiments d'honneur, de délicatesse et de bonne foi* <qui> *ont distingué aussi dans le commerce le peuple lyonnais*", il appuie cette immuabilité par une citation du prélat Ennodius en date du VI^e siècle ⁽²¹⁸⁴⁾. D'une certaine manière, plus la citation est ancienne, et plus ce qu'elle affirme se pare des feux de la permanence. A ces effets d'antériorité, les auteurs qui discourent sur le caractère lyonnais préfèrent néanmoins les effets d'autorité. Ceux-ci sont le plus souvent prodigués par les auteurs lyonnais. Emmanuel Vingtrinier, dans l'introduction de ses *Vieilles pierres lyonnaises* en 1911, cite ainsi un texte d'Henri Beaune "*un homme de coeur et de caractère*" ⁽²¹⁸⁵⁾ qui n'est autre qu'un des membres et anciens présidents de l'Académie de Lyon. De la même manière, Nizier Du Puitspelu (alias Clair Tisseur) est largement sollicité entre 1890 et 1914 pour appuyer toutes les affirmations particularistes, notamment celles ayant trait à la langue. Certains, à l'instar du libraire Chambet, n'hésitent pas à pratiquer l'auto-citation (anonymisée) pour appuyer leurs dires ⁽²¹⁸⁶⁾. Quant aux citations exogènes, elles en sont réduites au rôle de faire valoir. Edouard Aynard, qui présente les opinions de Louis Blanc, Lamartine, Michel Chevalier, Louis Reybaud, Sainte Beuve, Emile Montegut, Renan, Daudet, Quinet ou Michelet, ne retient que la formulation

²¹⁸² La citation la plus utilisée dans cette optique est sans doute celle de Jean-Jacques Rousseau qui dans le livre IV des *Confessions* a écrit: "*Je regarde Lyon comme la ville de l'Europe où règne la plus affreuse corruption*". Alors que tous les chantres du caractère lyonnais insistent au contraire sur la parfaite moralité de la ville à tous les âges, l'écart de Jean-Jacques est montré du doigt, puis balayé d'un revers de la main.

²¹⁸³ C'est par exemple le cas des guides touristiques.

²¹⁸⁴ "*Et natus Rhodani lac probitatis habet*". DUMAS (J.B): *Histoire de l'Académie de Lyon*, Lyon, Giberton et Brun, 1839, p.387. (= "natif des bords du Rhône, il porte en lui le lait de l'honnêteté")

²¹⁸⁵ VINGTRINIER (Emmanuel): *Vieilles pierres lyonnaises*, Lyon, Cumin et Masson, 1911.

de Michelet, la seule en fait qui corresponde à son opinion ⁽²¹⁸⁷⁾. Tous les autres sont écartés pour "*jugement sommaire*" ou comme "<n'ayant> *point fait d'observations assez prolongées*" pour deviner le type lyonnais.

Dans les travaux de compilation, l'utilisation des citations ne déroge pas à ces règles. Des trois ouvrages qui procèdent à ce genre de florilège, il n'en est pas un qui ne procède à des choix évidents visant à éviter toute dissonance ⁽²¹⁸⁸⁾. Ainsi dans l'ouvrage d'Antoine Baton, qui se veut une anthologie, on note l'absence dans la partie "Impressions d'écrivains" de toutes les remarques critiques que des auteurs comme Stendhal, Dumas, ou d'autres ont pu émettre sur Lyon ⁽²¹⁸⁹⁾. René Gonnard, qui traque les notations des auteurs des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles relatives au caractère lyonnais afin de montrer la permanence de celui-ci, ignore de la même manière les jugements peu flatteurs de Rousseau et trie soigneusement ceux de Grimod de la Reynière qui sont les plus avantageux à la localité ⁽²¹⁹⁰⁾. De son côté, Jules Troccon dans son manuel destiné à communiquer aux enfants l'amour de la petite patrie cite seulement le texte flatteur d'Aimé Vingtrinier extrait de son introduction aux Vieilles pierres lyonnaises.

Toujours sélectionnée, la citation vient donc se couler dans un moule étroit. Elle est mise au service exclusif de la mise en valeur des traits particuliers de la localité, et non pas utilisée dans l'optique de faire un vaste panorama des différentes opinions émises sur Lyon, qu'il faudrait considérer comme un ensemble balancé d'opinions plus ou moins favorables. C'est d'ailleurs en partie ce qui fait sa force en tant qu'instrument d'illustration, puisque la sélection assure la convergence des impressions du lecteur vers la reconnaissance de l'existence et de la forme du caractère lyonnais. Ce processus de sélection est encore plus net lorsqu'il s'agit de

²¹⁸⁶ CHAMBET : Voyage à Lyon ou histoire et description de quelques monuments et antiquités que cette ville renferme, Lyon, Chambet, 1824.

²¹⁸⁷ AYNARD (Edouard): "Lyon en 1889", op.cit., p.5.

²¹⁸⁸ BATON (Antoine): La patrie lyonnaise, Lyon, Legendre, 1914, et GONNARD (René): "Le caractère lyonnais jugé par nos vieux auteurs", Revue de Lyon et du Sud-Est, 1906. J'y ajoute l'ouvrage de Jules TROCCON daté de 1921 (Le livre de la petite patrie, Paris, Delagrave, 1921). Il est notable que deux de ces compilations, celles de Baton et Troccon, sont accomplies dans le but de diffuser l'amour de la petite patrie. L'ouvrage de Troccon est d'ailleurs destiné aux élèves des écoles.

²¹⁸⁹ L'absence de toute référence à Michelet, plus surprenante, est sans doute due aux échos antagonistes que contient la formule "colline qui prie-colline qui travaille". Baton lui préfère les textes plus consensuels d'Herriot, de Godart ou d'Emmanuel Vingtrinier.

²¹⁹⁰ La Revue du Lyonnais a publié les lettres de Grimod sur Lyon, ce qui permet de se faire une idée du tri opéré par René Gonnard. Celui-ci ne tire ces citations que du "Tableau de Lyon en 1786" que Grimod a publié en 1788 dans un volume intitulé Peu de chose, hommage à l'Académie de Lyon, dont le titre à lui seul explique en partie les louanges qu'il contient.

choisir certains événements historiques, politiques ou sociaux pour compléter le trait de la description de l'esprit lyonnais.

Faits politiques et sociaux

Un grand nombre d'événements et d'institutions, choisis à travers l'histoire aussi bien que dans le contexte contemporain, viennent donner corps et conséquences aux traits du caractère lyonnais mis en évidence par ceux qui le décrivent. Inversement, quelques manques sont mis en avant pour souligner quelques carences lyonnaises. Ainsi la Revue du Lyonnais de la fin des années 1830 fait de fréquentes remarques sur l'absence à Lyon d'un local destiné aux associations artistiques et littéraires ⁽²¹⁹¹⁾ ou sur la mesquinerie des locaux dans lesquels est établie la Faculté des Lettres ⁽²¹⁹²⁾ pour attaquer le bétisme des milieux des affaires. L'utilisation des éléments existant ou ayant existé est néanmoins plus fréquente. Il serait possible là encore de faire un panorama complet, mais fastidieux, de toutes ces illustrations. Le foisonnement des imprimeurs et libraires lyonnais du XV^e siècle soutient l'exposition du génie littéraire de la ville, les émotions populaires (de la Rebeune de 1436 aux insurrections de 1831 et 1834) mettent en évidence les emportements rares mais violents du caractère local, les corporations d'Ancien Régime et les coopératives ou mutuelles du XIX^e siècle se liguent pour souligner le sens de la solidarité de l'ouvrier lyonnais ⁽²¹⁹³⁾, etc. En fait, ce sont tous les événements et tous les faits de l'histoire lyonnaise qui sont à la base de la réflexion sur le caractère lyonnais, et surtout de sa mise en scène. On se contentera donc ici de ne préciser que les modalités d'exposition de deux ou trois thèmes particulièrement récurrents, organisés respectivement autour d'un événement, d'institutions et d'un trait de société.

En vérité, plusieurs événements historiques sont mis à profit pour établir la pérennité du souci de liberté et d'indépendance du peuple lyonnais. L'obtention du statut municipal sous Tibère, les luttes contre l'archevêque aux XII^e et XIII^e siècles, la persistance d'un gouvernement consulaire sous l'Ancien Régime, les insurrections de 1831 ou 1834 sont quelques uns des faits

²¹⁹¹ BARILLON, "De la régénération du quartier de la boucherie des Terreaux et de l'érection d'un édifice dans ce quartier", la Revue du Lyonnais, 1841, tome 13.

²¹⁹² Par exemple la Revue du Lyonnais, 1839, tome 10, p.490.

²¹⁹³ Voir par exemple le Rapport sur les anciennes corporations et confréries lyonnaises fait par Auguste BLETON (ardent mutualiste lui-même) aux Conférences d'Economie Populaire le 1er février 1885, dans lequel il explique que les confréries dépendant des corporations d'Ancien Régime sont aux origines des sociétés de secours mutuels.

mis au crédit du "*génie décentralisateur lyonnais*" ⁽²¹⁹⁴⁾. Mais le Siège de 1793 par les armées de la Convention est indéniablement l'événement le plus utilisé dans cette optique. L'interprétation partisane de l'événement ⁽²¹⁹⁵⁾ est ainsi le plus souvent gommée au profit d'une vision consensuelle qui fait du soulèvement lyonnais du 29 mai 1793 contre la municipalité jacobine de Chalier un rejet du désordre, et surtout de la dictature centralisatrice. Le très royaliste Aimé Guillon y voit en 1807 le "*dernier épisode de l'énergique passion de la liberté qui tient au caractère des Lyonnais*" ⁽²¹⁹⁶⁾, l'excentrique Joseph Bard en 1856 un combat pour la "*nationalité lyonnaise*" ⁽²¹⁹⁷⁾, et Edouard Aynard en 1889 une des multiples péripéties d'une histoire tournée vers l'indépendance et la liberté. En 1937, dans la longue préface de son Lyon n'est plus, Edouard Herriot tisse à travers l'histoire le long fil de la "*tradition libérale qui s'intégrera dans l'âme lyonnaise et lui composera peu à peu son inconscient*", pour aboutir aux événements de 1793, à travers lesquels Lyon incarne la lutte des provinces contre Paris ⁽²¹⁹⁸⁾. Ainsi, même si chacun ne renonce pas à faire glisser l'événement dans un camp idéologico-politique (en le considérant comme un haut fait du libéralisme ou de l'amour des privilèges consacrés par la monarchie), c'est comme illustration d'un sentiment de liberté et d'indépendance propre à Lyon que l'épisode de 1793 reparaît le plus fréquemment.

Les allusions tout aussi fréquentes aux institutions charitables présentent au fond la même ambivalence, qui reste là encore secondaire par rapport à la signification générale de l'illustration. La longue histoire des Hospices de Lyon et la floraison des oeuvres de bienfaisance et de charité forment l'armature des développements sur la charité et l'assistance, vertus lyonnaises. Là où le préfet Verninac en 1800-1801 reconnaissait la "*munificence charitable qui a toujours éminemment distingué les citoyens de Lyon*" ⁽²¹⁹⁹⁾, les écrivains du XIX^e siècle vont ériger un véritable monument à la "ville des aumônes". Les années 1830-40 sont marquées d'un

²¹⁹⁴ C'est notamment ainsi que les considère Edouard HERRIOT dans sa préface au Lyon. Guide historique et artistique, Lyon, comité de patronage de l'Exposition de 1914, 1914.

²¹⁹⁵ Par les royalistes qui présentent des Lyonnais fidèles à leur Roi, ou par des républicains qui dénoncent le complot royaliste contre la République et la manipulation de la population lyonnaise.

²¹⁹⁶ GUILLON (Abbé Aimé): Lyon tel qu'il était et tel qu'il est, ou tableau historique de sa splendeur passée, suivi de l'histoire pittoresque de sa grandeur et de ses ruines, Lyon, Maire, 1807.

²¹⁹⁷ BARD (Joseph): Parcours général de la Méditerranée à Lyon, s.l, s.e, 1856.

²¹⁹⁸ HERRIOT (Edouard): Lyon n'est plus, Paris, Hachette, 1937, p.30-40. La citation est prise p.33.

effort particulier en ce sens. La longue série d'articles que F.Z Collombet consacre aux institutions de bienfaisance dans la Revue du Lyonnais entre 1839 et 1845 ⁽²²⁰⁰⁾ est en quelque sorte couronnée par le livre du chanoine Bez en 1841, La ville des aumônes ⁽²²⁰¹⁾, qui entreprend comme lui de dresser le panorama des oeuvres de bienfaisance et de charité. A partir de là, le titre de "*ville des bonnes oeuvres*", ou de "*capitale des aumônes*" est monnaie courante à chaque fois qu'il est question ici où là d'une oeuvre de charité ou d'assistance. La plus souvent citée de toutes ces oeuvres passées ou présentes reste sans doute les Conférences de Saint Vincent de Paul (fondées en 1833 à Paris) qui ont à leur origine le Lyonnais Frédéric Ozanam. Les biographies qui lui sont consacrées soulignent d'ailleurs fréquemment qu'il incarne l'immuable charité lyonnaise ⁽²²⁰²⁾. L'histoire des Hospices de Lyon, qui occupe régulièrement une belle place dans les guides touristiques, est elle aussi mise à contribution. Le Docteur Rougier, dans le rapport du Conseil d'hygiène publique et de salubrité, constate ainsi en évoquant l'antiquité et la richesse des Hospices "*que la bienfaisance a eu de tous temps de profondes racines dans le coeur de notre cité*" ⁽²²⁰³⁾. Après plus de cinquante années de ces éloges, on comprend qu'Edouard Aynard puisse constater en toute sérénité en 1889: "*On pourrait se dispenser de parler des questions de charité, tant la belle réputation de notre ville est faite sur ce point*" ⁽²²⁰⁴⁾. Lieu commun des auteurs catholiques ⁽²²⁰⁵⁾ et fer de lance de l'action du cardinal de Bonald ⁽²²⁰⁶⁾, point de départ pour les adeptes du mutualisme lyonnais, voir même référence pour les socialistes qui prennent parfois en considération les activités de Pierre Valdo, les manifestations charitables des Lyonnais n'ont en effet plus guère besoin alors

²¹⁹⁹ VERNINAC: Description physique et politique du département du Rhône, Lyon, Ballanche, an IX, p.119.

²²⁰⁰ Une bonne trentaine sur les 48 articles que la Revue du Lyonnais consacre aux oeuvres de bienfaisance passées et contemporaines entre 1835 et 1896.

²²⁰¹ Le terme semble alors courant, comme semble l'attester l'emploi qui en est fait dans Lyon en 1840, récit des inondations, Lyon, Perrin, 1840. M.F PONCHON dans Du pèlerinage de Fourvières, (Lyon, Chambet, 1834), dit de Lyon que "*la charité y est reine*".

²²⁰² Voir par exemple Léonce CURNIER, La jeunesse de Frédéric Ozanam, Paris, Hennuyer, 1890.

²²⁰³ CONSEIL D'HYGIENE PUBLIQUE ET DE SALUBRITE DU DEPARTEMENT DU RHONE: Hygiène de Lyon, compte-rendu des travaux du conseil d'hygiène publique et de salubrité du département du Rhône 1851-59, Lyon, Vingtrinier, 1860, p.92.

²²⁰⁴ AYNARD (Edouard): "Lyon en 1889", op.cit., p.12.

²²⁰⁵ Il n'est par exemple que peu de guides de Fourvière qui oublient de mentionner la nature charitable des Lyonnais, à la fois miracle marial et signe de la continuité de leur foi.

²²⁰⁶ GADILLE (Jacques) (dir.): Histoire du diocèse de Lyon, Paris, Beauchêne, 1983, p.237-241.

d'être démontrées. Leur évocation est d'un puissant appui à la mise en évidence du constant sentiment de charité lyonnais. Et si certains déduisent l'inaltérabilité du sentiment religieux ⁽²²⁰⁷⁾ de ce que d'autres ne voient que comme l'expression d'un humanisme laïc ⁽²²⁰⁸⁾, tous s'accordent à y lire la grandeur d'âme du Lyonnais et un de ses traits permanents de caractère.

C'est justement avec l'évocation des attitudes liées à la religion que je terminerai ce tour d'horizon du domaine politico-social. En effet, plus que comme un comportement, la piété est véritablement traitée comme un fait de société, une composante du caractère lyonnais. Là encore, il est bien quelques auteurs à nier que la foi catholique soit inscrite dans les gènes de la population lyonnaise. Mais même les plus anticléricaux de ceux-là, à l'image de Jules Lermina qui se réjouit du cheminement des idées modernes et du combat anticlérical, reconnaissent la force de l'influence religieuse à Lyon imputable à l'ancienneté de l'implantation du catholicisme ⁽²²⁰⁹⁾. Dans le Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle, Pierre Larousse conclut avec dépit que Lyon demeure un foyer d'intrigues jésuitiques et un bastion de l'emprise cléricale ⁽²²¹⁰⁾. En ce qui concerne les auteurs lyonnais eux-mêmes, il faut bien sûr souligner le fort courant catholique qui fait de la foi un attribut éternel du Lyonnais. Appuyés sur 16 siècles de catholicisme lyonnais, sur le statut de Primat des Gaules du siège archiépiscopal, sur la précocité du culte marial à Lyon, sur une litanie de prélats illustres, de martyrs et de pontifes, de nombreux auteurs n'hésitent pas à affirmer en termes voisins de ceux de Joseph Bard que *"le culte catholique est la chose la plus importante, le fait le plus saillant que le visiteur intelligent ait à observer dans la deuxième capitale du royaume"* ⁽²²¹¹⁾. Paul Sauzet montre de son côté la continuité séculaire de la *"religion courageuse et charitable"* à travers les hommes, les oeuvres les événements et les institutions ⁽²²¹²⁾ depuis l'arrivée de Pothin au milieu des roseaux de la

²²⁰⁷ Voir par exemple Paul SAUZET, "Les traits distinctifs du caractère lyonnais", la Revue du Lyonnais, 1868, tome VI, et plus spécialement 215-217. ou Charles MOREL DE VOLEINE "L'hospice de la Charité", la Revue du Lyonnais, 1890, tome 9.

²²⁰⁸ Face à ce dilemme, le catholique républicain et rusé qu'est Edouard Aynard écrit *"Le sentiment religieux, l'humanité ou le simple goût de faire le bien ont créé à Lyon des institutions sans nombre"*, afin que chacun puisse retrouver les siens ("Lyon en 1889", op.cit., p.12).

²²⁰⁹ LERMINA (Jules): Lyon, Lyon, Editions du Bastion, 1876, chapitre "Lyon religieux".

²²¹⁰ LAROUSSE (Pierre): article "Lyon" dans le tome X du Grand dictionnaire encyclopédique du XIX^e siècle, Paris, Administration du grand dictionnaire universel, 1873.

²²¹¹ "Tableau de Lyon", la Revue du Lyonnais, 1850, tome 1, p.93.

²²¹² "Les traits distinctifs du caractère lyonnais", la Revue du Lyonnais, 1868, tome VI.

presqu'île. Cette attitude n'est pas à proprement parler surprenante. Plus intéressant peut-être est le traitement que font subir aux faits religieux ceux qui, croyants ou pas, tentent de construire un modèle lyonnais plus neutre. Les efforts du catholique libéral Edouard Aynard et du radical-socialiste Justin Godart sont particulièrement intéressants à cet égard. Edouard Aynard, dans son portrait du Lyonnais mystique et pratique, fait de la ferveur religieuse de Lyon à travers les âges une des formes d'expression du mysticisme lyonnais. Sous l'invocation de ce mysticisme, on retrouve en effet tous ensemble *"le chrétien austère, le visionnaire, le sectaire"*, mais aussi le spirite, l'athée et l'anticlérical forcené ⁽²²¹³⁾. Là où Paul Sauzet ne voulait voir dans le mysticisme que *"la noble et tendre contemplation de la Beauté suprême"*, et non *"une inerte et impuissante rêverie"* ⁽²²¹⁴⁾, Aynard glisse tout ce qui se rapporte à cette dimension spirituelle, de la foi catholique à la chimère que poursuit le canut face à son métier. C'est à Justin Godart, plus détaché des choses religieuses, que revient le privilège de poursuivre cet élargissement de la catégorie du mystique. Pour notre radical, en effet, qui fait du travail et de l'idéal le noeud gordien de l'esprit lyonnais, cet amour de l'idéal dépasse largement le fait religieux. *"A Lyon, toutes les religions ont des adeptes et des chapelles; toutes les hérésies ont trouvé des fanatiques; des âmes se sont embrasées à toutes les ferveurs <...> la liberté y a trouvé ses premiers défenseurs, les théories politiques et sociales les plus avancées y ont été accueillies avec enthousiasme <...> on a réalisé l'association sous toutes ses formes avec une méthode et une persévérance rare"* ⁽²²¹⁵⁾. Ainsi traités, les faits de l'ordre religieux sont présentés comme une des composantes secondaires du caractère lyonnais, et non pas comme un trait principal: la foi n'est alors qu'un sous-produit de l'idéalisme ou de l'activité spirituelle congénitale chez le Lyonnais de tous les temps. La même histoire, les mêmes hommes et événements servent ainsi à illustrer un caractère lyonnais différent de celui que présentent des hommes comme Sauzet, tout en participant du même schéma général.

Les oeuvres de civilisation

Les grandes traces laissées par les Lyonnais dans la civilisation sont bien évidemment autant de milieux favorables à l'analyse de leur caractère, puisque selon la logique des

²²¹³ "Lyon en 1889", op.cit., p.7.

²²¹⁴ "Les traits distinctifs du caractère lyonnais", art. cit., p.211-212.

²²¹⁵ GODART (Justin): Guignol et l'esprit lyonnais, Lyon, extrait de la Revue d'Histoire de Lyon, 1909, p.6-7.

tempéraments l'esprit des peuples doit apparaître dans les oeuvres qu'ils produisent ⁽²²¹⁶⁾. Les pétitions de principe en ce sens abondent à Lyon. Le cours de littérature étrangère de Quinet, qui proclame que les oeuvres sont attachées à leur "*sol paternel*" y est d'ailleurs fort bien accueilli ⁽²²¹⁷⁾, et tout un chacun voit dans les écrits, les peintures, les sculptures ou les oeuvres architecturales l'esprit de la race. C'est ce que dit clairement Victor de Laprade, chef de file de la littérature lyonnaise des années 1840-70, dans son discours d'ouverture du cours de littérature française à la Faculté des Lettres à propos des institutions, des moeurs, de la littérature et des arts: "*dans chacune de ces manifestations de la vie nationale, le génie de la race se retrouvera tout entier*" ⁽²²¹⁸⁾. Les exemples de la langue, des lettres et des arts sont les plus employés pour appuyer l'exposition du caractère lyonnais. Ce sont eux que nous allons passer en revue maintenant.

La langue d'abord, qu'à la suite de Charles Nodier de nombreux de nos auteurs spécialistes nous disent constituer le trait significatif de l'esprit d'un peuple ⁽²²¹⁹⁾. Cette langue, envisagée sous les formes des dialectes ou patois, atteste de par l'existence de ces formes particulières de l'originalité de Lyon. En outre, le maintien même relatif de ces patois fait la preuve de cet attachement au passé, de cet enracinement qui est une des marques du caractère lyonnais. Ce ne sont là que les premiers pas du raisonnement de nos auteurs. Selon nos linguistes du XIX^e siècle, l'examen poussé de ces patois révèle en outre les qualités lyonnaises. Adolphe Vachet, l'auteur du Glossaire des gones de Lyon paru en 1907, y voit "*l'expression de la bonhomie spirituelle, de la franche gaieté; rien de malsonnant, rien de révolté, il est honnête, franc, simpliste, un peu gouailleur, comme l'ouvrier qui le parle*" ⁽²²²⁰⁾. L'opposition implicite que l'on sent traverser ce propos (le "*malsonnant*" et le "*révolté*"), c'est bien sûr celle qui oppose ce parler lyonnais à l'argot parisien ⁽²²²¹⁾. C'est là aussi l'opinion de

²²¹⁶ D'où l'importance prêtée à ces manifestations de l'esprit que sont les arts ou les lettres: si les Lyonnais les ont marqué d'une empreinte particulière, c'est là une preuve indéniable de l'originalité du caractère local. C.Q.F.D.

²²¹⁷ J.F HUE: "Faculté des Lettres, aperçu sur le cours de M.Quinet", la Revue du Lyonnais, 1839, tome 9.

²²¹⁸ Victor DE LAPRADE: "Discours d'ouverture du cours de littérature française à la Faculté des Lettres de Lyon, décembre 1847", la Revue du Lyonnais, 1847, tome 26.

²²¹⁹ ONOFRIO (J.B): Essai d'un glossaire des patois de Lyonnais, Forez et Beaujolais, Lyon, Scheuring, 1864, introduction.

²²²⁰ Marseille, Laffite reprints, p.XII. Ed.or. 1907.

²²²¹ On retrouve cette opposition dans les textes à propos de Guignol ou du canut, dont le langage est comme une garantie de la saine nature.

Nizier du Puitspelu, maître ès-langage lyonnais dont le Littre de la Grande Côte fait autorité. Dans la préface de cet ouvrage, ne déclare t-il pas qu'auprès des dictionnaires d'argot parisien, *"un recueil du langage lyonnais dans ses plus grandes libertés serait un modèle de décence"* ⁽²²²²⁾? Outre le vocabulaire, les tonalités, les jeux sur les mots que ce langage contient, toutes les *gandoises* (plaisanteries, railleries) auxquelles ceux qui le parlent aiment se prêter en fait une langue de la saine bonne humeur: le langage lyonnais atteste ainsi des vertus toutes lyonnaises du peuple de la ville. De la même façon, le langage de l'élite lettrée ⁽²²²³⁾ porte aussi en lui les qualités de la race, à un autre niveau il est vrai. Les critiques bibliographiques de la Revue du Lyonnais, de même que les académiciens locaux, ont toujours mis un point d'honneur à défendre le langage simple, clair et beau ⁽²²²⁴⁾. Cet amour de la forme classique est interprété par tous comme le signe des vertus de sobriété, de refus du clinquant et d'honnêteté qui caractérisent le Lyonnais. Dans un article intitulé "Le bon parler lyonnais", Nizier du Puitspelu met en évidence la pureté de la construction de la phrase, l'emploi des mots de la *"vieille et saine langue"*, le refus des néologismes et des impuretés modernes qui caractérise l'emploi du français par les écrivains lyonnais ⁽²²²⁵⁾, expliquant ainsi son propre recours à des mots et tournures ailleurs jugées archaïques ou familières. Le goût de la tradition et de la simplicité, le refus des innovations et des excès sont clairement mis en évidence. Son compagnon de l'Académie du Gourguillon Claudius Prost (alias Benoît Cachemaille) est plus précis encore, et parle d'un *"style lyonnais"*, véritable reflet de la race. En 1892, il parle ainsi d'un ouvrage écrit par un Lyonnais: *"D'abord, c'est un livre essentiellement lyonnais, j'entends cela comme louange, car c'est dire qu'il n'est pas coulé dans le moule banal des nouvelles parisiennes <...> Est-ce un style lyonnais? Oui, parce qu'il est correct, gris encore, et délicat...C'est un style avec peu de physionomie, mais modeste et que je préfère cent fois à tous les pétards de nos journalistes <...> C'est un style sans aucune rhétorique. C'est son prix."* ⁽²²²⁶⁾. Modestie,

²²²² NIZIER DU PUITSPELU: Le Littre de la Grand' Côte, Lyon, Prolibra, 1988. Ed.or.1894, p.X.

²²²³ Pour laquelle posséder le langage canut, à l'image de Morel de Voleine, André Steyert, Clair Tisseur ou Justin Godart, est une signe de lyonnaiseté indubitable.

²²²⁴ Voir par exemple DUMAS (J.B): Histoire de l'Académie de Lyon, Lyon, Giberton et Brun, 1839, introduction; ou encore "L'école lyonnaise d'après Charles Maurras", la Revue du Lyonnais, 1893, tome 16.

²²²⁵ NIZIER DU PUITSPELU: Les oisivetés du sieur de Puitspelu, lyonnais, Lyon, Pierre Masson, 1928. Ed.or. 1883.

²²²⁶ Cité dans Camille LATREILLE: "Un membre de la Petite Eglise à Lyon, Claudius Prost", Revue d'Histoire de Lyon, 1903, tome 2, p.210.

discrétion, refus des effets, pureté: autant de traits que par ailleurs on prête au caractère lyonnais.

La littérature lyonnaise, à travers les thèmes qu'elle aborde et la manière dont elle les traite est bien évidemment mise à l'appui de l'exposé du caractère local. Si on se réfère au texte fondateur d'Antoine Molliere, particulièrement riche en la matière ⁽²²²⁷⁾, on comprend que les "*monuments de la pensée*" traduisent "*la somme de vie morale et intellectuelle des temps et des lieux qui les ont produits*". Alors les oeuvres des philosophes et écrivains lyonnais, depuis les théologiens de l'Eglise primitive jusqu'à Victor de Laprade, attestent de la perpétuel quête du Beau idéal, alors que l'oeuvre de Ballanche est "*l'expression calme de ce mysticisme traditionnel autant que doctrinal*" ⁽²²²⁸⁾. Dans un remarquable article du début du siècle, les universitaires Latreille et Roustan dessinent de la même manière la continuité du spiritualisme de la poésie lyonnaise, de Louise Labbé à Victor de Laprade, et concluent: "*la poésie lyonnaise est comme le caractère lyonnais*", elle tente d'associer le mysticisme et le bon sens pratique ⁽²²²⁹⁾. Plusieurs années plus tard, le livre de Joseph Buche, L'école mystique de Lyon formalise cette continuité et ces effets de groupe en terme d'"école locale" et met son oeuvre de qualité au service du discours sur le caractère lyonnais ⁽²²³⁰⁾. En fait, et ce d'autant plus que nos sources sont prises dans le monde de la culture lettrée, les références à l'histoire littéraire et intellectuelle lyonnaise sont pratiquement incontournables dans tous les textes qui à un moment ou un autre font allusion au caractère lyonnais ⁽²²³¹⁾. Pour rendre justice à cette abondance, de nombreuses pages ne suffiraient pas, et il faut donc s'arrêter ici.

Si je ne craignais pas de paraître un peu cavalier, je dirais volontiers qu'on peut parler de la même façon des beaux-arts. Il faut pourtant en dire un peu plus avant de conclure. Les productions artistiques lyonnaises sont elles aussi mises à contribution, comme par A.Molliere

²²²⁷ "Des aptitudes spéculatives et esthétiques de l'esprit lyonnais, et de leur excellence dans l'ordre intellectuel et moral", la Revue du Lyonnais, 1864, tome XXVIII.

²²²⁸ art.cit., p.501.

²²²⁹ LATREILLE (Camille) et ROUSTAN (M.): "Lyon contre Paris après 1830", Revue d'Histoire de Lyon, 1904, p.313.

²²³⁰ BUCHE (Joseph): L'école mystique de Lyon (1776-1847), Lyon, Alcan, 1935.

²²³¹ Un nouvel exemple dans "Du surnaturel et du mysticisme" de M. GILARDIN, la Revue du Lyonnais, 1861, tome XXIII. Saint Bonaventure, Gerson, Saint Francois de Sales, Valdo, Aymar, les martinésiens, Ballanche et Laprade sont ainsi conviés à illustrer le génie mystique lyonnais.

qui montre l'architecture lyonnaise "*allant puiser ses inspirations dans les croyances les plus hautes*" et tous les arts s'inspirant à Lyon des saines doctrines métaphysiques ⁽²²³²⁾, respectueux des lois de l'harmonie, des proportions, en un mot du Beau idéal. En règle générale, c'est la peinture qui est le plus souvent mise à contribution, sans doute parce que quelques uns des artistes lyonnais les plus célèbres se sont distingués dans ses rangs ⁽²²³³⁾. De plus, la peinture lyonnaise est posée comme une "école" depuis le Salon parisien de 1819, ce qui lui confère un effet démonstratif quasiment irréfutable: s'il y a école, il y a forcément un esprit particulier, disent en substance ceux qui la mentionnent ⁽²²³⁴⁾. Il est vrai que la peinture lyonnaise la plus connue se prête particulièrement bien à l'exercice. D'abord parce que les principaux peintres lyonnais, les Meissonnier, Flandrin, Saint Jean ou Janmot se sont distingués dans ces genres classiques que sont la peinture de fleur, de genre ou d'histoire religieuse, illustrant ainsi à merveille les caractéristiques de bon sens, de bon goût et de respect des traditions "propres" aux Lyonnais. Ensuite parce que leurs oeuvres se prêtent tout particulièrement à l'illustration des traits de l'esprit lyonnais. M.Gilardin cite par exemple les rêveries artistiques et religieuses de Simon Saint Jean ou de Victor Orsel en 1861, à l'appui de sa réflexion sur le génie local du mysticisme. La synthèse de l'histoire universelle inspirée de la palingénésie sociale de Ballanche que Chenavard prépare pour le Panthéon ⁽²²³⁵⁾ ou le Poème de l'âme peint par Janmot viennent fournir les exemples achevés de la réalisation en art de l'esprit mystique lyonnais. Janmot va d'ailleurs jusqu'à mettre en mots une revendication explicite de ces traits, puisque dans Opinion d'un artiste sur l'art en 1887, il expose les "*principes de l'école mystique de Lyon*". Peintres et écrivains posent ainsi eux-mêmes les principes de l'esprit lyonnais, en même temps qu'ils en bâtissent les illustrations qui en sont souvent pour eux les accomplissements.

²²³² "Des aptitudes spéculatives et esthétiques de l'esprit lyonnais, et de leur excellence dans l'ordre intellectuel et moral" d'Antoine MOLLIERE, la Revue du Lyonnais, 1864, tome XXVIII, p.499.

²²³³ Sur les peintres lyonnais, les ouvrages d'Elisabeth HARDOUIN-FUGIER sont les plus connus (citons par exemple Peinture de fleurs de l'école lyonnaise, Musée de Lyon, 1980; Le poème de l'âme, Musée des Beaux-Arts de Lyon, 1976; A lyonnais flower painter, Simon Saint Jean, Leigh-on-Sea, 1980). Un peu plus récents, les travaux de Daniel TERNOIS ("La peinture lyonnaise au XIX^e siècle: état des travaux et bibliographie", Revue de l'art, n°47, 1980) et de M.C CHARDONNERET (Le peintre Fleury Richard, mémoire de maîtrise en histoire de l'art, université de Dijon, 1973; Pierre Revoil, thèse de troisième cycle, université de Dijon, 1977; Les muses de Messidor. Peintres et sculpteurs lyonnais de la Révolution à l'Empire, Lyon, Musée des Beaux-Arts, 1989) ont considérablement renouvelé la connaissance de la peinture locale.

²²³⁴ LATREILLE (Camille) et ROUSTAN (M.): "Lyon contre Paris après 1830", Revue d'Histoire de Lyon, 1904. On reparlera de cette question "d'écoles" au chapitre suivant.

b) Une c`llecti`n impressi`nnante

Que de vertus présente le caractère lyonnais, si on en suit ainsi la description sur près d'un siècle! Les pages précédentes ont pu en donner une petite idée. Pour en saisir la vaste panoplie, faisons en ici un énoncé rapide, organisé selon la sphère où elles s'exercent. Là encore, il serait facile de mettre en contradiction ces vertus entre elles, par exemple la réserve et la franchise qu'on retrouve couramment citées, ou encore de placer en face des vertus les carences et les défauts. Mais ce procédé serait de peu d'utilité face à la dialectique du contraste et des oppositions qui régit l'exposé du caractère lyonnais, et sur laquelle on reviendra plus tard. Qu'on considère donc comme un catalogue ce rapide tour d'horizon entrepris à partir de notations brèves relevées dans plusieurs dizaines de publications. Il va nous permettre de faire le point sur la figure type du Lyonnais qui nous est proposée. Car, en dépit de ces contradictions qu'on pourrait relever, ou des critiques qui sont parfois faites, il faut bien une fois de plus reconnaître l'homogénéité du tableau.

Vertus privées

Dans l'exercice de sa vie privée, individuelle et familiale, le Lyonnais présente un vaste éventail de qualités intéressantes. Si le plus souvent ses "*vertus domestiques*" ou son "*esprit de famille*" si vantés ne sont pas développés avec plus de détail, on sait néanmoins que le "*respect pour les vieillards*" règne dans les foyers lyonnais, qui connaissent une "*riche vie intérieure*". Une vie qu'il n'est pas interdit à l'étranger de connaître, puisque le Lyonnais est "*hospitalier*". Ainsi, une fois franchi le cap de sa "*réserve*" qui n'est que protection et non froideur, lorsque son "*amitié franche et durable*" est donnée, il est possible de profiter de ces vertus domestiques, dans l'intérieur "*simple et modeste*" des familles lyonnaises. Ce plaisir de famille vient s'ajouter à celui qu'on peut éprouver au contact de l'individu, "*courtois*", "*bon*", "*franc*", "*gai*", "*ayant le goût et l'amour des lettres, sciences et arts*" ⁽²²³⁶⁾ "*exact dans ses engagements*", "*homme d'honneur et d'honnêteté*", "*aimant à rendre service*" et "*réfléchi et sérieux*". La figure de l'honnête homme semble ainsi traverser les limites de l'Ancien Régime pour venir donner la main à Joseph Prudhomme: deux archétypes se rencontrent, et nous racontent des histoires d'archétype.

²²³⁵ BUCHE (Joseph): *L'école mystique de Lyon (1776-1847)*, Lyon, Alcan, 1935.

²²³⁶ Notons au passage que si on reconnaît unanimement un esprit éminemment commercial et industriel au Lyonnais, ceux qui dénoncent le plus son prosaïsme reconnaissent néanmoins son penchant pragmatique vers les arts et sciences utiles.

Vertus publiques

Au premier rang des vertus que manifestent les Lyonnais en groupe, ou le Lyonnais dans sa vie publique, il faut sans doute placer "*l'esprit de commerce*" qui a fait la gloire de sa cité, grâce aux qualités de "*sagesse dans la spéculation*", de "*réalisme*" et de "*bon calcul*" qu'il sait manifester dans ces activités. Là encore, sa "*modération*", son "*esprit pratique*" et la "*suite dans les idées*" qu'il sait manifester lui sont de précieux auxiliaires. Tout cela ne serait rien bien sûr s'il n'était "*laborieux*" et "*actif*". Ces vertus publiques trouvent leur couronnement dans l'attitude du Lyonnais vis-à-vis de sa cité, "*attaché à ses traditions*", "*lugdunolâtre*", en un mot plein d'un immense "*patriotisme municipal*", mais aussi dans son rapport aux affaires publiques en général, notamment dans le domaine politique où il manifeste sa "*modération*" en dépit de quelques poussées de colère. Car, même si les insurrections du XIX^e siècle devraient nuancer ces affirmations, le Lyonnais est avant tout épris "*d'ordre*", la population est "*disciplinée*" et emplie du sentiment de son "*devoir*". Les vertus publiques confinent par là aux vertus sociales.

Vertus sociales

La première est incontestablement le penchant lyonnais pour la "*liberté*", qui se traduit au premier chef par la passion des "*privilèges du gouvernement municipal*", et une intense volonté "*d'indépendance*". Mais là n'est pas le seul apanage du Lyonnais. Sa "*générosité*" charitable, son "*esprit d'association*", de "*fraternité chrétienne*" sont autant de qualités qui en font un être sociable. Enfin, ses "*aspirations vers l'idéal*" qui se traduisent par son "*ardente piété*", son "*amour des arts*" ou son "*penchant vers l'utopie*", l'élèvent vraiment au rang d'homme, capable de se détacher des seules contingences matérielles de la survie. Ces aspirations, auxquelles son "*sens pratique*", son "*refus des charlataneries*", son "*goût du solide*" ou son "*hostilité aux improvisations*" viennent poser des garde-fous, achèvent le portrait du type lyonnais.

On reste admiratif devant ce portrait charmeur et monolithique. C'est là l'effet du catalogue et de l'accumulation, certes, mais c'est aussi en gros celui que laissent la plupart des textes qui se vouent à définir le caractère lyonnais, ou simplement ceux qui y font allusion. C'est surtout celui qu'il est possible de reconstituer à partir des morceaux d'un puzzle épars entre plusieurs dizaines de textes, puzzle de bric et de broc, dont les imperfections même attestent de la solidité à travers la formidable impression de cohérence qu'il dégage. Pour aller plus loin et s'extirper de cet idéaltype, la première chose à faire est de réintroduire un peu de diachronie dans le tableau. Car ce portrait, même si cela est négligé ou même nié par la plupart des textes,

ne se conjugue pas au même temps selon l'époque à laquelle on se place. Si il est d'abord fait au présent, il emploie de plus en plus, à travers quelques artifices de description ou de rhétorique, une peinture au passé, au fur et à mesure qu'il s'amplifie. Discours de glorification, l'exaltation du territoire lyonnais et donc de l'esprit lyonnais est aussi dénonciation ou crainte d'une décadence.

2. Les conjugaisons de l'âme lyonnaise

Les premières notations sur "*l'esprit public*" ou sur les "*mœurs et caractères des habitants*" se font dans le droit fil des anciennes pratiques de l'éloge de ville, telles qu'on les pratiquait notamment dans les Académies ⁽²²³⁷⁾. Les premières notations à ce sujet dans les dernières années du XVIII^e siècle et jusqu'à 1815 ⁽²²³⁸⁾ ne font à vrai dire que reprendre, parfois trait pour trait, les jugements émis par des auteurs anciens. Les plus pillés sont Davity en 1660 ou l'abbé Bertholon, qui s'exprimait justement face à l'Académie en 1786 ⁽²²³⁹⁾. On présentait alors un Lyonnais affable, bon et courtois, portrait banal et sans risque, recopié trait pour trait sur les auteurs précédents. C'est dans les années 1830 que se produit une première modification, et qu'apparaît vraiment le souci de mettre en évidence l'individualité lyonnaise, de décrire en profondeur des particularités de mœurs. L'expression de "*race lyonnaise*" apparaît d'ailleurs pour la première fois en 1850. C'est alors le temps de la description au présent de mœurs inchangées depuis que Lyon est Lyon, de la célébration confiante de valeurs immuables. Dans le courant des années 1850-60, la description prend des accents inquiets, les appels à la sauvegarde et les constats de décadence apparaissent, en même temps que les premiers textes partiellement ou spécialement consacrés à définir les notions "d'esprit" ou de "caractère lyonnais". Après 1870, les notations alarmistes cohabitent, souvent dans les mêmes

²²³⁷ Sur les activités de ces Académies, voir Daniel ROCHE, Le siècle des Lumières en Province, académies et académiciens provinciaux (1680-1789), Paris, Mouton, 1978.

²²³⁸ Chez Mazade D'Avèze, Dubouchet, Delandine, Martin, Petetin ou dans la Correspondance du Vicomte de Bon Rencontre.

²²³⁹ Voir les extraits de ces travaux dans GONNARD (René): "Le caractère lyonnais jugé par nos vieux auteurs", Revue de Lyon et du Sud-Est, 1906.

oeuvres, avec des affirmations sur le maintien de l'esprit lyonnais qui ne parviennent pas à les masquer.

a) L'observation

C'est le premier temps du discours sur l'esprit local. Celui-ci est alors observé in vivo, sous des formes en général plus soucieuses de généralisations rapides que d'une description méticuleuse. On observe, on décrit. Si cela est vrai pour une large période qui va de la fin de la Révolution au milieu du siècle, il faut néanmoins distinguer quelques modifications significatives.

(a) Amasser, décrire

Outre l'inspiration néo-académique calquée sur le modèle de l'éloge qui régit les premières notations sur l'esprit local, il faut rappeler le fort courant lié à l'essor de la statistique départementale sous l'Empire. A Lyon comme ailleurs, si celle-ci reste inachevée en dépit d'un milieu favorable ⁽²²⁴⁰⁾, elle n'en donne pas moins un nouvel élan aux entreprises locales. Les projets de l'Académie de Lyon entre 1801 et 1806 se développent en partie en dehors de l'initiative préfectorale, et montrent l'intérêt des hommes de lettres lyonnais pour l'entreprise. Même si celle-ci échoue, elle a des conséquences indirectes, et on retrouve les principaux acteurs de l'entreprise de statistique générale de Lyon (et non du département) lancée en 1806 (Cochard, Pericaud, Bregnot du Lut) parmi les premiers auteurs des guides et autres notices sur Lyon dans les années 1810-1820 ⁽²²⁴¹⁾.

Ces ouvrages, pas plus que leurs émules de formes diverses, du pamphlet (Correspondance du Vicomte de Belleruche...) à la topographie médicale, ne se défont de la simple optique descriptive. Tout en soulignant quelques uns des traits qu'on retrouve dès lors sans cesse, comme l'amour des libertés municipales ou l'honnêteté commerciale, ils ne les attribuent pas encore à un esprit lyonnais particulier que partageraient tous les habitants de la cité. Ce sont simplement les poncifs de bon aloi d'une description de populations attachées à

²²⁴⁰ Le mémoire du préfet Verninac ne semble pas avoir été considéré comme suffisant au ministère, puisque l'état de l'enquête en 1806 cité par M.N BOURGUET, établit que le préfet de Lyon n'a encore rien fourni (Déchiffrer la France, la statistique départementale à l'époque napoléonienne, Paris, Editions des archives contemporaines, 1988, p.131). Les projets de "Tableau général du Lyonnais", incluant galerie de portraits, topographie médicale, panorama des activités économiques, etc., ont été nombreux au XVIII^e siècle, entre les projets des académiciens Pernetti, Brisson ou Gilibert. Mais aucun n'a abouti jusqu'à ce début de XIX^e siècle.

leurs traditions et aux bonnes lois de la morale. Ces quelques notations, éparées dans les ouvrages où elles apparaissent, sont avant tout destinées à évoquer à grands traits les "moeurs et coutumes" de la localité. S'ils ne négligent pas les généralisations simples qui s'annoncent par "*le Lyonnais est...*", nos auteurs procèdent souvent à une différenciation précise des groupes socio-professionnels de la population lyonnaise. Dans L'hermite en province en 1825, E.Jouy attribue aux classes industrieuses, aux négociants, aux magistrats et aux classes oisives leurs qualités morales respectives. Le "*caractère lyonnais*" est exposé comme un des éléments d'une description, une sorte de vérité moyenne, et non pas comme le ressort d'une société.

La revue créée en 1824 par les membres de la Commission de Statistique formée par le préfet du Rhône en 1822 (commission qui compte sept Académiciens sur huit membres) est à l'image de ce souci descriptif. De 1824 à 1832, les Archives historiques et statistiques du département du Rhône s'efforcent de compiler et divulguer les "*utiles mémoires*" réalisés par les membres des diverses sociétés savantes de Lyon dans le but de faire enfin une statistique exacte et complète du département. En 1832, le changement de titre (Nouvelles archives du département du Rhône) n'amène pas de modifications significatives dans le contenu. Si la revue amasse les matériaux, compile les notices et se perd dans les discussions bibliographiques les plus complexes, à aucun moment dans les textes publiés ne transparaît l'effort de définition d'un caractère lyonnais particulier.

A suivre toutes ces remarques jusqu'au début des années 1830, on ne retiendrait en fait comme typique de l'esprit local que la composante commerciale qui nous présente un Lyonnais âpre au gain. C'est d'ailleurs là, on l'a vu, ce que lui concédaient tous les auteurs depuis les XV^e-XVI^e siècles. De là à en déduire que les thèmes de la description du caractère local n'ont guère changé depuis lors, il y a un pas qu'on peut franchir, tout en remarquant que le siège de 1793 prête à de nombreux auteurs l'occasion de quelques considérations sur l'amour des Lyonnais pour la liberté et l'indépendance. Mais cela ne prête pas encore à de grands développements. Alors que dès la fin de la Révolution les érudits locaux et la littérature nationale se sont emparés de la race bretonne, et que le caractère breton est déjà devenu un champ d'affrontement idéologique et littéraire, le Lyonnais est encore en attente de sa définition précise, de son génie des lieux ⁽²²⁴²⁾. Sans doute la ville, foyer de civilisation pour laquelle on ne peut reprendre les thèmes du rustre, du sauvage et du primitif, est-elle dans un premier temps

²²⁴¹ Sur cette activité statistique de l'Académie, voir DUMAS (J.B): Histoire de l'Académie de Lyon, Lyon, Giberton et Brun, 1839 et plus spécialement le chapitre "Histoire de Lyon".

²²⁴² BERTHO (Catherine): "L'invention de la Bretagne, genèse sociale d'un stéréotype", Actes de la recherche en sciences sociales, n°35, novembre 1980.

moins propice à une vision exotique ou nostalgique ⁽²²⁴³⁾. Les sautes d'humeur urbaines, et lyonnaises en particulier, du début des années 1830, en même temps qu'elles amènent les observateurs sociaux et politiques à s'intéresser au cas lyonnais, semblent contribuer à créer un groupe d'observateurs moraux qui vont prêter plus d'attention au caractère local.

(b) Individualiser, expliquer

C'est vers ces actions que s'orientent les descriptions des habitants de Lyon. La règle n'est cependant pas commune. En 1835, la France pittoresque d'Abel Hugo, remarquable terrain d'observation des stéréotypes provinciaux ⁽²²⁴⁴⁾, décrit plus précisément le Lyonnais que l'habitant du département du Rhône, auquel l'auteur ne trouve pas de caractère tranché. Néanmoins, si les canuts puis les habitants de Lyon (noter que chacun est traité séparément) se voient attribués quelques attitudes morales, cela ne donne pas lieu à une caractérisation spécifique ⁽²²⁴⁵⁾. Stendhal lui-même, si dur pour Lyon, fait peut-être avant tout le portrait du provincial et du commerçant que celui du Lyonnais. Près d'une vingtaine d'années plus tard, les nombreuses publications par fascicules comme celles de V.Malte-Brun ou Théodore Ogier ne mentionnent pas plus un quelconque génie local ⁽²²⁴⁶⁾. S'il faut trouver une raison à cette absence dans des publications de "grand public", c'est probablement dans la durée de diffusion des stéréotypes qui se mettent alors en place qu'il faut la chercher, plutôt que dans un certain dédain parisien. De grands auteurs nationaux sont en effet parmi les premiers à mettre en évidence ce génie, de concert avec le milieu littéraire local.

La mise en évidence du génie local n'est pas seulement l'émanation de quelques littérateurs lyonnais plus ou moins réactionnaires qui cherchent à capter les lambeaux d'un "monde qui s'en va" avec le tournant de 1830. Outre qu'on verra plus loin combien ce portrait serait incomplet, il faut replacer ce mouvement d'individualisation dans l'espace littéraire et scientifique national. Outre les divers travaux de statistique générale ou thématique qui relancent le mouvement du portrait départemental, même si les descriptions s'ordonnent surtout

²²⁴³ Sur cette facette de la "civilisation" urbaine, voir le tome 3 de l'Histoire de la France urbaine (G.DUBY dir.), Paris, Seuil, 1981, p.594-620.

²²⁴⁴ BERTHO-LALUMIERE (Catherine): "La géographie symbolique des provinces de la monarchie de Juillet à l'entre-deux guerres", Ethnologie Française, juillet-septembre 1988.

²²⁴⁵ HUGO (Abel): France pittoresque, Paris, Delloye, 1835.

²²⁴⁶ MALTE-BRUN (Victor A.): La France illustrée: Rhône, paris, Barba, 1852. OGIER (Théodore): La France par cantons et par communes, département du Rhône, s.l, Bajat, s.d. Fascicule "Lyon" (1851)

selon le grand clivage nord-sud ⁽²²⁴⁷⁾, outre encore le renouveau du thème des nationalités dans l'Europe des années 1830, une certaine tendance littéraire "romantique" s'interroge sur l'histoire française et l'unité nationale, de Jean Reynaud à Buchez. Sans vouloir lui coller l'étiquette de "premier", Jules Michelet est avec son Tableau de la France en 1833 un de ceux qui s'attachent alors à mettre en évidence les génies locaux et leur fusion dans le creuset national. C'est d'ailleurs dans le Tableau... qu'il met en évidence le mysticisme comme "*caractère lyonnais*".

A Michelet, on peut ajouter Quinet qui en 1839 commence son cours à la Faculté des Lettres de Lyon en affirmant que "*Lyon est et fut toujours animé d'un double génie, celui de l'industrie et de la spiritualité*" ⁽²²⁴⁸⁾. On peut penser que l'un et l'autre "récupèrent" des formules latentes dans les milieux littéraires lyonnais. Les oeuvres de Pierre-Simon Ballanche ⁽²²⁴⁹⁾ ont particulièrement contribué à cet effet de label qui fait apposer le sceau du mysticisme sur la cité lyonnaise. C'est à partir de son oeuvre que le passé lyonnais est relu pour y trouver les antécédents de cette philosophie mystique (de Valdo aux martinésiens), et c'est lui qui est revendiqué comme ancêtre par nombre d'écrivains lyonnais qui veulent se présenter comme fidèles à l'esprit de la cité. D'ailleurs, c'est lui qu'Edgar Quinet choisit pour illustrer la face mystique du double génie lyonnais. Cette dualité du génie lyonnais renvoie aussi à un autre courant de pensée, non plus lyonnais mais qui a choisi Lyon, c'est à dire le Saint Simonisme. Fernand Rude rappelle que le mouvement fait de Lyon sa capitale en 1832, en pensant que c'est de cette ville que Michel Chevalier appelle "*le grand travailleur*" ⁽²²⁵⁰⁾ que peut surgir la nouvelle alliance entre la religion et l'industrie, entre le travail et l'idéal ⁽²²⁵¹⁾. C'est donc tout un ensemble de traits littéraires et de mouvements intellectuels et sociaux qui appellent en ce milieu des années 1830 la mise en évidence d'un génie lyonnais particulier, qui répondrait à de nombreuses interrogations sur la société et son devenir.

²²⁴⁷ Pour un panorama de ces travaux, voir CHARTIER (Roger): "Science sociale et découpage régional. Notes sur deux débats 1820-1920", Actes de la recherche en sciences sociales, n°35, novembre 1980, et son article "Les deux France, histoire d'une géographie" dans les Cahiers d'Histoire, 1978, n°4.

²²⁴⁸ J.F HUE: "Faculté des Lettres, aperçu sur le cours de M.Quinet", la Revue du Lyonnais, 1839, tome 9, p.445.

²²⁴⁹ Et tout particulièrement les Essais de palingénésie sociale en 1827 et 1829 et La ville des expiations en 1832.

²²⁵⁰ Dans sa brochure "A Lyon" de novembre 1832. Fernand RUDE, L'insurrection de 1831..., op.cit.

²²⁵¹ Cette question de "*faire rentrer dans la religion et en Dieu l'immense déploiement des sciences physiques et de l'industrie*" est un des thèmes de controverse entre les Saint Simonien et certains catholiques qu'expose Jean-René DERRE dans "Lammenais et la pensée saint-simonienne", in Regards sur le saint-simonisme et les Saint-simoniens, sous la direction de J.R DERRE, Lyon, PUL, 1986.

Ces "racines" de l'âme lyonnaise, ces traits qu'on retrouve sans cesse dans tous les essais de définition du caractère local, commencent donc d'apparaître au début des années 1830. Ils ne surgissent pas sous la seule plume d'écrivains nationaux ou "parisiens". Raisonner ainsi serait ignorer le mouvement lyonnais qui aboutit aux premières formalisations précises qui individualisent l'esprit lyonnais. D'ailleurs, les deux milieux ne s'ignorent pas: pendant qu'il est professeur à Lyon, Quinet peut présenter à Michelet de passage en 1839 toutes les notabilités littéraires locales, auxquelles Michelet n'est pas étranger ⁽²²⁵²⁾. Ayant fait la connaissance de Léon Boitel durant l'épisode parisien de ce dernier, il a participé en 1833-34 au Lyon vu de Fourvières dirigé par le même Boitel, dans lequel il a donné un extrait du Tableau de la France. On ne retrouve donc pas à l'origine ce clivage géopolitique décrit par Catherine Bertho, qui voyait s'opposer dans les années 20-30 les légitimistes locaux aux libéraux parisiens sur la qualité bretonne. Tous nos protagonistes, jeunes écrivains de ce début de décennie 1830, ont participé au combat pour la "décentralisation littéraire" dont une des plus notables conséquences locales est la création en 1835 de la Revue du Lyonnais. C'est d'ailleurs dans ses colonnes ou dans les publications d'écrivains qui y participent qu'on voit apparaître explicitement le thème des particularités morales des Lyonnais, alors que commence de se fissurer l'alliance lugduno-parisienne, sensible à travers les échanges de gentillesses entre la Revue du Lyonnais et certains auteurs parisiens ⁽²²⁵³⁾.

Joseph Bard, écrivain provincialiste qui a consacré une quantité impressionnante de publications à chanter la gloire de ses deux patries, la Bourgogne et Lyon, est le premier en 1836 à mettre en évidence les particularités du caractère lyonnais dans son Gloire à Lyon ⁽²²⁵⁴⁾. Dans cet ouvrage d'une grandiloquence si outrée qu'elle en est touchante, il souligne toutes les qualités morales de Lyon: charité, goût des arts et lettres, mœurs pures, religion intacte et ardente, travail incessant. Ce catholique fervent, gallican et traditionaliste, voit dans ces qualités l'incarnation unique de l'alliance parfaite de la piété et de l'industrie, et la promesse d'une proche "*palingénésie sociale*" ⁽²²⁵⁵⁾. La devise qu'il propose pour résumer Lyon fixe les grands traits du

²²⁵² Cf. CARRE (Jean-Michel): "Michelet à Lyon", la Revue du Lyonnais, 1924.

²²⁵³ Cette rupture n'est pas totale. Si les Débats ou Dumas mettent à mal les mœurs locales, qualifiées d'arriérées, selon des modalités et des critères libéraux assez proches de ceux rencontrés par C.Bertho, un Michelet reste proche des définitions données par les Lyonnais (libéraux ou légitimistes) de leur type. Comme dans le cas de la Bretagne, les multiples clivages des divers champs (littéraire, politique,...) ne se recoupent pas.

²²⁵⁴ BARD (Joseph): Gloire à Lyon, Lyon, Ainé, 1836. D'après le catalogue de la Bibliothèque Nationale, Joseph Bard a écrit au moins 77 ouvrages divers (histoire, récits de voyage, de pèlerinage, etc.).

caractère local tel qu'il demeure jusqu'à la fin de notre période: "*Prière et labeur*". Ces allusions à l'alliance de la piété et de l'industrie, à la palingénésie de Ballanche, laissent à voir comment cette définition du caractère local répond aux interrogations plus générales sur la question sociale.

Par ailleurs, les notations sur le "*type*", le "*génie*" ou le "*sang*" lyonnais se multiplient dans la *Revue du Lyonnais* à partir de 1838-39. De nombreux auteurs y font référence, qui dans une biographie, qui dans un article de fond sur les lettres à Lyon, qui dans l'histoire d'une institution locale. La religion, la charité, la moralité sont de plus en plus présentées comme des vertus atemporelles pratiquées de tous temps par les Lyonnais, la philosophie spiritualiste comme l'expression du caractère de la cité, etc. Joseph Bard, qui commence d'écrire régulièrement dans la revue à partir de 1840, est un des plus actifs à préciser les caractères particuliers de Lyon. Sans répit, il clame les vertus lyonnaises, se réjouit de l'aversion de la population pour les "*charlataneries*" et les idées étrangères, se loue du maintien des traditions locales de tous ordres ⁽²²⁵⁶⁾ et par dessus tout de la fidélité du Lyonnais aux principes de la religion. En 1842, il affirme avec fierté que la "*nationalité lyonnaise*" est le dépôt sacré de l'esprit de foi, d'ordre, de famille, et le siège de la "*vérité morale nationale*" ⁽²²⁵⁷⁾. Avec Michelet, Quinet et bien d'autres encore, il partage cette vision dualiste du caractère lyonnais que l'historien Monfalcon présente sans l'élan lyrique de ses confrères dans son *Histoire de la ville de Lyon* en 1845: "*Deux caractères fondamentaux apparaissent dans l'esquisse générale des annales de Lyon, l'esprit religieux et l'esprit commercial*" ⁽²²⁵⁸⁾. On comprend par là comment l'on scrute désormais l'histoire de la cité pour y trouver les traces de son type. Ainsi le mort saisit-il le vif d'une nouvelle manière, et le passé tout entier vient contribuer à donner forme aux efforts de définition d'un caractère lyonnais, sous la forme "scientifique" de constantes révélées par l'observation.

C'est donc entre 1830 et 1848 qu'on voit apparaître les traits, les vertus et les formules qui vont structurer l'exposition du caractère lyonnais: l'union entre idéal et travail, la charité, l'esprit communal, la vie de famille, l'essentiel est là. Ces traits sont la plupart du temps observés en toute confiance, sereinement, comme un prolongement logique du passé. Au

²²⁵⁵ Si la référence à Ballanche est évidente, celle relative au débat qui a eu lieu avec les Saint-simoniens sur cette question précise doit aussi être envisagée.

²²⁵⁶ Que l'orthographe lapidaire soit conservé pour la rédaction des stèles funéraires ou que les préfets soient surpris par l'esprit communal lui cause semble-t-il la même satisfaction.

²²⁵⁷ "Bulletin monumental et liturgique de la ville de Lyon", la *Revue du Lyonnais*, 1846, tome 23, p.349.

²²⁵⁸ *Histoire de la ville de Lyon*, Lyon, Guilbert et Doret, 1847, p.xxvii.

présent, le caractère lyonnais est le garant de la stabilité d'un ordre moral et social, même si cette stabilité est imaginée au prix d'une rassurante éviction des insurrections de l'histoire locale, ou de leur réduction à des phénomènes sporadiques ou exogènes ⁽²²⁵⁹⁾. Pour F.Z Collombet, le "*culte du beau et du grand*" que porte en lui le sang lyonnais est une promesse d'avenir, et Joseph Bard attend de Lyon, on l'a vu, la "*palingénésie sociale*". Lorsque la Revue du Lyonnais interrompt sa publication en 1848 parce que Léon Boitel se lance avec de nombreux auteurs dans l'entreprise politique de la Revue de Lyon, qui soutient une république morale et catholique, le caractère lyonnais est du domaine de l'implicite et de l'actuel. C'est précisément sur ces deux points que les choses changent lorsque la revue et toutes les activités littéraires reprennent leur cours normal en 1850.

b) La formalisation inquiète

Les textes fondateurs

Entre 1850 et 1870, la grande nouveauté en ce qui nous concerne est l'apparition de textes spécialement consacrés à l'exposé du caractère lyonnais. Ces textes présentent la particularité d'être souvent issus du même milieu bien particulier, celui de l'Académie de Lyon ⁽²²⁶⁰⁾. L'évolution propre de l'Académie n'est pas étrangère à cette accentuation de sa dévotion à l'esprit lyonnais. Depuis le XVIII^e siècle, les études d'histoire locale étaient des éléments traditionnels des académies de province. Mais en cette deuxième moitié de siècle, cette dévotion à l'histoire locale se fait plus militante. Si dès 1825 le président de l'Académie s'élevait en séance publique contre "*le système de centralisation des lettres et des arts dans la capitale*" ⁽²²⁶¹⁾, c'est dans les années 1850 qu'elle développe une politique active de décentralisation. Sous l'impulsion d'un de ses présidents, Francisque Bouillier, l'Académie de Lyon prend alors la tête d'un mouvement qui veut fédérer les Académies et sociétés savantes de province,

²²⁵⁹ Voir le chapitre consacré à La Croix-Rousse, volume I.

²²⁶⁰ Aux textes de Sauzet et Molliere produits dans ce cadre, il faut ajouter parmi les textes fondateurs de la même période celui de Joseph Bard dans son Itinéraire de Dijon à Lyon (1850), dans lequel il revient longuement sur les caractéristiques de la "*race lyonnaise, une race à part*" (les passages les plus intéressants sont significativement reproduits dans la Revue du Lyonnais, 1850, tome 1). Le souci de définition est bien présent, et les grandes lignes sont celles que reprennent les auteurs que nous allons examiner. Il n'a été écarté de ce paragraphe que par ce qu'il ne correspond pas à ce type de textes entièrement créés à seule fin de définir le caractère local.

²²⁶¹ DUMAS (J.B): Histoire de l'Académie de Lyon, Lyon, Giberton et Brun, 1839, tome II, p.178.

reprenant en quelque sorte les principes d'Arcisse de Caumont et de son Institut des Provinces ⁽²²⁶²⁾ mais dans une perspective différente ⁽²²⁶³⁾. Cette orientation donne un nouvel élan à toutes les communications traitant de l'histoire de Lyon ou de son présent, et les séances publiques sont autant d'occasions pour les académiciens de mettre en évidence les gloires de Lyon à travers l'histoire, médecins, artistes, etc.. C'est dans ce contexte qu'Antoine Molliere et Paul Sauzet exposent leurs considérations sur le caractère ou l'esprit lyonnais ⁽²²⁶⁴⁾. Tous deux procèdent à un exposé systématique de ses "*tendances*" ou "*aptitudes*", avec comme fin ultime la mise en évidence du génie lyonnais et de sa grandeur. Pour ces deux hommes, l'esprit lyonnais est caractérisé par une alliance entre l'action matérielle et l'activité de l'esprit, sous le haut patronage de la religion catholique. Il va sans dire que tous deux concluent à l'adéquation entre les grandes orientations de l'Académie, les qualités de ses membres et les grands traits du génie local, et à la vocation de la Société à poursuivre et parachever l'oeuvre des siècles. Tous deux développent les traits essentiels de ce caractère, ses grandes inclinations, ses incarnations à travers la galerie des illustres et des événements historiques. Un constant aller-retour entre le passé et le présent, le collectif et l'individuel assure la cohésion du discours. Le texte de Paul Sauzet est sans doute le plus intéressant. D'abord parce qu'il est d'une meilleure qualité littéraire que celui d'Antoine Molliere, plus clair et plus efficace, mais surtout pour la personnalité de son auteur et l'importance du texte.

Avec Paul Sauzet, c'est en effet une personnalité de premier plan qui s'empare du discours sur le caractère lyonnais. Né en 1800 d'un père médecin-chef de l'Hospice de la Charité, le jeune avocat Paul Sauzet est élu député de Lyon en 1834 ⁽²²⁶⁵⁾. C'est le début d'une carrière politique bien remplie qui le voit tenir les portefeuilles des Cultes et des Sceaux, puis occuper la présidence du Conseil d'Etat et celle de la Chambre des Députés. C'est à ce dernier poste que le surprend la révolution de 1848 qui met un terme à sa carrière politique. C'est à l'Académie de Lyon qu'il va consacrer une retraite précoce, durant laquelle ses improvisations et ses communications ou discours en font une gloire littéraire locale. Sa carrière, un

²²⁶² Françoise BERCE, "Arcisse de Caumont et les sociétés savantes", in Les lieux de mémoire, tome II La Nation volume 3, sous la direction de Pierre NORA, Paris, Seuil, 1987.

²²⁶³ Voir à ce sujet le livre de Francisque BOUILLIER lui-même, L'Institut et les Académies de province.

²²⁶⁴ Le premier en 1864, le second en 1868. Pour Sauzet, ce texte de 1868 est la formalisation de thèmes et d'idées qu'on suit dans ses communications académiques depuis le début des années 1850.

²²⁶⁵ R. DE CHANTELAUZE, "Notice biographique sur Paul Sauzet", la Revue du Lyonnais, 1864, tome XXIX.

investissement personnel dans certaines charges locales ⁽²²⁶⁶⁾ et une allégeance sans faille au bon goût et à la morale en font une des figures du principal salon de Lyon, celui de Mme Yémeniz ⁽²²⁶⁷⁾. C'est donc une personnalité lyonnaise de premier plan qui s'attache en 1868 à définir le caractère local. Une telle tâche est d'ailleurs familière à Paul Sauzet, qui avoue que la question a "*plus d'une fois préoccupé les méditations de sa retraite*" ⁽²²⁶⁸⁾, comme en témoignent les diverses interventions antérieures qui jalonnent l'évolution de sa réflexion sur le thème ⁽²²⁶⁹⁾. C'est en séance spéciale et publique de l'Académie, à l'occasion de l'inauguration du Prix Ampère, fondé par les héritiers de ce "*grand Lyonnais*" pour aider un "*jeune homme pauvre et studieux*" né à Lyon ou dans le Rhône à faire des études, qu'est prononcé le discours de Sauzet. Celui-ci, à travers l'histoire qui établit la continuité et l'union des deux traits majeurs que sont l'amour de la religion et celui du travail, met aussi en évidence les conséquences de ces "*traits distinctifs du caractère lyonnais*": le courage, la charité, la qualité intellectuelle et artistique, le goût de la liberté, la franchise, le dévouement, le patriotisme municipal et l'esprit de famille. Cette "*noble alliance*", jointe à tous ces traits, compose le portrait d'une race inscrite dans la durée, fidèle aux lois du monde et à celles de Dieu, respectueuse de la liberté de l'homme ⁽²²⁷⁰⁾, suivant les règles d'une sage industrie, garante de l'harmonie des classes et qui doit triompher à l'avenir des problèmes posés par la société nouvelle. Nul doute qu'on retrouve dans cet exposé les traits avancés depuis le début des années 1830, de Michelet à Joseph Bard, mais ils sont ici spécialement exposés, systématisés, construits, appuyés et présentés par une personnalité lyonnaise à part entière, membre de la "société" locale, au sein de l'institution qui est considérée comme représentative de la culture locale. Voilà donc le caractère lyonnais, précisément dessiné, devenu une réalité littéraire et sociale. Car ces "textes fondateurs" ne sont pas isolés, et l'on sent à travers la presse ou la littérature leurs échos et leurs tenants.

²²⁶⁶ Le conseil de fabrique de sa paroisse de Saint-Martin d'Ainay par exemple.

²²⁶⁷ Son mari, important marchand-fabricant, bibliophile à l'impressionnante et réputée collection, est lui-même membre de l'Académie de Lyon depuis 1860. Pour une mise en situation historique, voir LATREILLE (Camille): "Un salon littéraire à Lyon de 1830 à 1860, Mme Yemeniz", Revue d'Histoire de Lyon, 1906, et pour des notations plus descriptives AYNARD (Théodore): Les salons d'autrefois, souvenirs de 1828 à 1848, Lyon, s.e, 1887 et "De la société à Lyon" d'Alexis de JUSSIEU, la Revue du Lyonnais, 1863, tome XXVI.

²²⁶⁸ Paul SAUZET, "Les traits distinctifs du caractère lyonnais", la Revue du Lyonnais, 1868, tome VI, p.203.

²²⁶⁹ Et notamment "Improvisation de M. Paul Sauzet à la séance publique de l'Académie Impériale de Lyon, 11 juillet 1854", la Revue du Lyonnais, 1854, tome IX; "Allocution de M. Paul Sauzet à l'Académie de Lyon le quinze février 1859", la Revue du Lyonnais, 1859, tome XVIII.

Un lieu commun littéraire

La lecture de la Revue du Lyonnais révèle comment, au moins dans un certain milieu traditionnaliste, l'évocation d'un caractère lyonnais particulier et bien défini devient banale. Entre 1850 et 1870, la plupart des articles, des revues bibliographiques ou des chroniques événementielles mettent le "caractère lyonnais" au service de leurs développements. Pour juger de l'opportunité des travaux de rénovation d'une église, d'une nouvelle loi sur les hôpitaux, de l'excellence des produits de l'industrie lyonnaise, de la qualité d'un ouvrage littéraire ou encore du respect dû à un disparu, le "caractère lyonnais" devient une référence implicite et explicite. Les recherches historiques sur les monuments, les maisons, les institutions, tout ce travail autour des "traditions" locales dont la Revue du Lyonnais est la tribune publique trouve sa justification dans la référence au caractère lyonnais: le mort saisit de nouveau le vif au coeur même de son activité intellectuelle, le passé contrôle le présent et le travail d'érudition en prend en quelque sorte valeur sociale, comme instrument d'illustration, de justification et de défense de cet état particulier des moeurs et des actes ⁽²²⁷¹⁾ qu'est l'esprit lyonnais.

Si les définitions proposées par Sauzet, Molliere ou d'autres ne sont jamais reprises ou citées dans ces articles divers, on y retrouve les grands traits qu'elles proposent. Cela confirme que ces textes traduisent et renforcent un mouvement qui les dépasse. Cela est d'ailleurs sensible dans des textes sur ces thèmes que la Revue du Lyonnais ne fait que reprendre, et dont l'accumulation montre qu'elle les recherche tout particulièrement. Ainsi elle publie les pages de l'Itinéraire de Lyon à Dijon de Joseph Bard dans lesquelles l'auteur expose les qualités qui font de la race lyonnaise une race à part, ou encore le discours prononcé à la rentrée des Facultés de 1854 par l'abbé Noirot, recteur de l'Académie. Celui-ci y parle notamment d'*"esprit de famille, habitudes séculaires de travail, de vie modeste et de piété qui sont comme les traits distinctifs et la gloire des habitants de cette cité"* ⁽²²⁷²⁾. On mesure dès lors comment l'effort de définition officielle entrepris par Sauzet ou Molliere correspond à un mouvement plus général de

²²⁷⁰ "la religion est le premier besoin des nations libres" rappelle Sauzet à ce propos.

²²⁷¹ La polémique qui oppose à plusieurs reprises des auteurs de la Revue du Lyonnais avec des journalistes du Courrier (organe officieux de l'Empire, chaleureusement en faveur de l'essor industriel et commercial) ou avec le Lyon-Journal républicain illustrent cette conception du travail "archéologique" comme l'appelle Aimé Vingtrinier le gérant de la Revue. Outre les fréquentes allusions contenues dans la "Chronique locale" de chaque fascicule mensuel de la Revue, voir en particulier une note de Paul SAINT-OLIVE en 1858, tome 16, p.429 et "La guerre des archéologues et de ceux qui ne le sont pas" par Aimé VINGTRINIER, 1868, tome VI.

²²⁷² la Revue du Lyonnais, 1854, tome IX, p.469.

glorification et de mise en évidence du type lyonnais. Bien avant la publication de la formule de Michelet, l'union du travail et de la religion, ou du "*Travail*" et de la "*Réverie*" comme les décrit Joséphin Soulayr dans sa "Dédicace à la Ville de Lyon" de 1864 ⁽²²⁷³⁾, est devenue un lieu commun littéraire ⁽²²⁷⁴⁾. Ce type, outre ses qualités absolues telles qu'elles ont été énumérées ci-dessus (les vertus), a aussi ses qualités relatives, qui le posent en antithèse d'un mouvement de civilisation général. Modération, respect des principes traditionnels de tous ordres (religion, art,...) s'opposent dans nos textes à la vague de "démoralisation" et de "charlatanerie" parisienne qui déferle sur la nation dans une frénésie de profit, d'innovation et de vice.

C'est du moins en ces termes que se joue alors l'exaltation du caractère lyonnais et de sa spécificité. Comme le Breton, comme le Vendéen ⁽²²⁷⁵⁾, le Lyonnais est appelé à signifier un certain nombre de valeurs politiques et sociales au regard de l'évolution générale du pays. Parmi tant d'autres, le recteur L.de la Saussaye est particulièrement clair à ce sujet dans son discours de la rentrée des facultés de 1857. "*Lyon, pour son bonheur, a su conserver, à travers les vicissitudes et les désordres de nos révolutions, les meilleurs éléments de la stabilité humaine: le dépôt des croyances religieuses, gage assuré de durée pour les Etats selon Montesquieu; l'esprit d'ordre qui en est la conséquence; une intelligente modération en toutes ces affaires; enfin cette suite dans les idées qui l'ont faite ce qu'elle est. La vieille cité de Plancus ira donc toujours grandissant, avec son splendide cortège d'industries <...> lieu de l'alliance merveilleuse <...> de la puissance industrielle unie à la moralité dans l'intelligence*" ⁽²²⁷⁶⁾. C'est toujours cette conjuration des périls du nouvel âge industriel, politique et social qu'est en mesure de fournir l'esprit lyonnais.

Au delà de cette exaltation qui monte en puissance de 1850 à 1870, au delà de cette confiance souvent affichée, on lit aussi une certaine inquiétude. Au même moment où le caractère lyonnais reçoit ses lettres de noblesse, perçoit l'angoisse de son effacement progressif et de la victoire des forces du Mal.

²²⁷³ la Revue du Lyonnais, 1864, tome XXIX.

²²⁷⁴ Au niveau national commence aussi à se manifester, mais chez quelques grands auteurs seulement, la reconnaissance du caractère particulier des Lyonnais. Lamartine, Sainte-Beuve, Renan gagnent à ce moment là leur droit de figurer dans les anthologies de citations sur Lyon avec leurs descriptions de ce "caractère" assez fidèles aux grandes lignes esquissées dans les années 1830-40 et confirmées par la suite.

²²⁷⁵ MARTIN (Jean-Clément): La Vendée de la mémoire, 1800-1980, Paris, Seuil, 1989.

²²⁷⁶ la Revue du Lyonnais, 1858, tome XVII, p.527.

Les premières craintes

Dans son "Tableau de Lyon" de 1850, le "*Burgundo-Lyonnais*" (sic) Joseph Bard note au passage dans une évocation passionnée du génie local que "*l'écorce des vieilles mœurs lyonnaises commence à voler en éclats*" ⁽²²⁷⁷⁾. C'est ce constat d'effacement, que Bard formule plusieurs fois dans son texte, qui devient très vite incontournable dans les textes et chez les auteurs les plus zélés à chanter l'excellence du caractère local. Paul Sauzet lui-même, si prompt à prévoir les lendemains qui chantent du génie local, exprime ses doutes à ses confrères de l'Académie avant son grand discours: "*J'ai toutefois hésité; j'entends dire aujourd'hui que les traits distinctifs disparaissent dans cette immense unité que les communications, les intérêts et les échanges établissent entre les peuples. On répète que les coutumes, les idiômes, les fêtes traditionnelles tendent à se confondre dans un pêle-mêle universel; on prétend que les cités vont se perdre dans les nationalités, en attendant que celles-ci soient entraînées à leur tour dans ce qu'on a nommé le courant indivisible et irrésistible de l'humanité toute entière*" ⁽²²⁷⁸⁾. Si Sauzet rejette ces visions de "*communisme moral, ou plutôt immoral*" qui ne peut que détruire la vigueur des nations et de l'humanité, cette menace plane sur tout son exposé, et son exhortation finale au respect des traditions atteste de ses craintes. Des considérations analogues sur le "*nivellement*" national, considéré comme un appauvrissement et un envahissement des médiocres mœurs parisiennes, sont fréquentes dans les travaux d'érudition ou de description que publie la Revue du Lyonnais. Une fois encore, ce périodique va nous servir à suivre la mise en place de cette angoisse de l'effacement.

Les mouvements de mœurs, la fièvre spéculative, le désir de richesse, les modes vestimentaires nouvelles sont autant de signes auxquels sont prêtées les teintes inquiétantes de la nouveauté et de la corruption. Pamphlets en prose ou en vers, nouvelles satiriques, petites piques glissées dans le courant des articles les plus savants viennent dénoncer les envahissements des mœurs parisiennes qui menacent les coutumes, les mœurs et les vertus jusque là restées saines sous l'empire du caractère local. Les percées de l'argot parisien, les modifications liturgiques entreprises par Mgr de Bonald ⁽²²⁷⁹⁾, le changement des noms de rue,

²²⁷⁷ la Revue du Lyonnais, 1850, tome 1, p.87.

²²⁷⁸ Paul SAUZET, "Les traits distinctifs du caractère lyonnais", la Revue du Lyonnais, 1868, tome VI, p.203.

²²⁷⁹ Une polémique particulièrement vive a lieu à Lyon tout au long du XIX^e siècle sur les questions de l'adoption du rite romain. Elle est particulièrement vive entre 1856 et 1866, comme le montre l'excellent livre de l'O.S.B D.BUENNER, Le rite lyonnais, Lyon, Vitte, 1934. Morel de Voleine en est un des principaux acteurs, comme en attestent ses articles dans la Revue du Lyonnais. Comme son collègue

les remises en question de l'utilité des arts, des lettres et de l'érudition ou les rénovations urbaines sont autant d'attaques contre le caractère local, c'est à dire les valeurs qu'il incarne. Si c'est toute l'évolution de la société du Second Empire ou presque qui est critiquée par les plus hardis auteurs de la revue, les bouleversements liés aux grands travaux urbains entrepris sous l'Empire sont une de ces modifications aux conséquences multiples autour desquelles sourd tout particulièrement l'angoisse de l'effacement du caractère local.

Dès 1850, faisant allusion aux premiers travaux du percement de la Rue Centrale, Joseph Bard signalait déjà le bouleversement de l'organisation urbaine comme un des signes de *"l'importation des idées parisiennes"* qui menaçait le type local ⁽²²⁸⁰⁾. Si la *Revue du Lyonnais*, notamment à travers la "Chronique locale" d'Aimé Vingtrinier, prodigue de nombreux encouragements à l'entreprise de rénovation du préfet Vaïsse, certains parmi les plus assidus de ses auteurs ne sont pas tendres avec les menées de la *"spéculation"*. Joseph Bard, Paul Saint-Olive, Louis Morel de Voleine ou André Steyert sont les plus virulents de ces francs-tireurs, parce qu'ils lient la pénétration des idées de l'extérieur aux modifications du milieu urbain. Joseph Bard, qui puise souvent ses illustrations du caractère local dans les formes de l'architecture et de l'habitat ⁽²²⁸¹⁾, envisage logiquement la remise en cause de ces modes d'habiter comme une atteinte aux traits de caractère qu'ils manifestent. La modification des rues et des immeubles annonce dès lors la modification des moeurs, comme Bard l'assure en 1851 en parlant des conséquences des nouvelles voies droites et commodes. *"Et à quel prix les obtenons-nous, au prix du caractère historique de la cité, de ses moeurs conservées, de son type, de son esprit public, de sa nationalité. Oui, encore un coup, la civilisation coulera à plein bords dans cette rue; mais je crains bien, moi, que la barbarie ne trouve pour envahir la métropole lyonnaise les mêmes facilités que la civilisation; je crains bien que le charlatanisme, la rouerie, l'égoïsme de Paris ne fassent plus vite irruption, et n'achèvent de ruiner la physionomie locale. Nos rues étroites, obscures, tortueuses, c'était autant de boulevards contre le parisianisme, l'irréligion, les idées nouvelles si infécondes et si mobiles. A l'aide de ces réseaux de petites voies, l'histoire lyonnaise se continuait par les moeurs lyonnaises. Tout cela*

Joseph Bard, il y voit une nouvelle atteinte au particularisme local, et l'expression de *"l'hideuse uniformisation"* jusque dans les moeurs de l'Eglise.

²²⁸⁰ la *Revue du Lyonnais*, 1850, tome 1, p.90.

²²⁸¹ Les allées de traverse qui passent au coeur de smaisons, l'absence d'hôtels particuliers, les escaliers humbles, ouverts au grand jour et les portes d'allée jamais fermées, l'absence de portier, tout cela illustre dans le "Tableau de Lyon" de Bard la survivance du *"vieil esprit fraternel et de communisme chrétien"* et toutes ces vertus de solidarité, de simplicité, etc. (la *Revue du Lyonnais*, 1850, tome 1, p.89).

n'est et ne sera plus" ⁽²²⁸²⁾. Outre les critiques qu'ils émettent sur cette modification physique de la ville et la disparition de monuments et maisons "*dignes de mémoire*" pour lesquels ils mènent souvent un combat désespéré ⁽²²⁸³⁾, ses collègues Saint-Olive et Morel de Voleine ont une attitude plus catégorique et plus précise. Pour eux, les grands travaux sont des agents de corruption du caractère local par une foule d'attitudes qu'ils promeuvent, provoquent et dont ils découlent: l'esprit de spéculation, la manie du confortable, l'affairisme, l'uniformité des rues et des maisons, la perversion du peuple ⁽²²⁸⁴⁾, l'abandon du beau, le goût du luxe et du paraître, l'utilitarisme sont autant de virus dont ils les estiment porteurs. Le caractère radical de la rénovation urbaine, qui détruit là où elle passe toutes les traces de l'histoire lyonnaise, en fait une cible privilégiée pour ces polémistes hardis. Ces mêmes caractéristiques la font aussi ressentir comme une des attaques les plus fortes contre les traditions locales, par toutes les nouveautés qu'elle introduit. Inquiets, les protagonistes de la mise en évidence des "*traits distinctifs de l'esprit lyonnais*", pour reprendre l'expression de Sauzet, constatent ces mutations de société sans renoncer à la défense, à l'illustration et à la mise en forme de ces particularités. Pourtant, à l'image de Charles Morel de Voleine qui déclare en 1868 que "*Lyon n'existait plus*" pour lui depuis que l'argot parisien avait fait reculer le langage lyonnais ⁽²²⁸⁵⁾, ils ne sont pas loin de crier à la décadence de la particularité lyonnaise.

c) La sauvegarde

En suivant le caractère lyonnais de 1870 à 1914, on aboutit inmanquablement à un constat paradoxal. En même temps que se multiplient les discours de la décadence et de la sauvegarde qui parlent des moeurs, coutumes et vertus lyonnaises comme d'autant de traits en voie de disparition, l'énoncé de l'esprit local se solidifie encore et se diffuse toujours plus avant,

²²⁸² "XIII^e bulletin monumental et liturgique de la ville de Lyon", la Revue du Lyonnais, 1851, tome 2, p.111.

²²⁸³ Ainsi la vaine défense de la Méridienne de la place des Cordeliers par Saint-Olive dans la Revue du Lyonnais et dans le quotidien légitimiste la Gazette de Lyon, ou les multiples articles (dans les mêmes organes) de Morel de Voleine sur les oeuvres d'architecture et de décoration détruites.

²²⁸⁴ Saint-Olive, décrivant les nouvelles maisons construites par les entrepreneurs sur les pentes de La Croix-Rousse, ne manque pas de mentionner qu'il a vu aux mêmes endroits les cabarets emplis d'une foule stupide beuglant des chansons socialistes, satisfaite du nivellement dans la misère et dans la laideur.

²²⁸⁵ "Lyonnaisiana", la Revue du Lyonnais, 1868, tome VI, p.248.

envahissant la presse, le discours politique et institutionnel, la littérature locale et nationale. Cela est pourtant loin d'être contradictoire. Ceux-là même qui en annoncent la disparition sont les plus actifs à agir pour promouvoir et sauvegarder l'esprit lyonnais. En fait, tout un discours de la permanence double le constat de la décadence chez la plupart de nos interlocuteurs. Même lorsque celle-ci est annoncée, il est un seuil qu'elle ne saurait franchir. C'est du moins ce que nous disent nos témoins.

L'institutionnalisation du caractère lyonnais

Il faut entendre le terme "d'institutionnalisation" sous plusieurs sens. C'est tout d'abord par le caractère inévitable que prend son évocation que l'esprit lyonnais devient une véritable institution. De nouveaux textes affinent sa définition, il est évoqué partout et reconnu en dehors même de Lyon comme une réalité avec laquelle il faut compter lorsqu'on aborde la métropole rhodanienne. C'est aussi durant cette période que l'esprit lyonnais voit se fonder des structures organisées pour en assurer la sauvegarde et la propagation: sociétés, académies et concours se mettent en place sous l'égide des plus illustres célébrités locales. Enfin, et ce n'est pas là la moindre des évolutions, le caractère local devient une référence pour les "institutions" politiques locales, à savoir la mairie. Edouard Herriot est le premier maire à faire rentrer l'évocation du "caractère lyonnais" dans ses écrits, ses dits et ses faits municipaux.

Parlons d'abord de cette "institutionnalisation" au sens figuré. De nouveaux textes spécialisés contribuent donc à affiner la définition du caractère. Fidèles en cela à la tradition, chaque auteur feint souvent en la matière d'ignorer ses prédécesseurs. De même que Paul Sauzet ne mentionnait ni Bard, ni Molliere, Edouard Aynard ou Justin Godart prennent garde à ne pas baliser leurs réflexions sur le caractère lyonnais des jalons plantés par leurs prédécesseurs. Parfois membres d'un même corps savant, tous férus de littérature locale, il semble pourtant probable que chacun d'eux connaisse les formulations précédentes. De ce procédé peu flatteur, l'"âme lyonnaise" tient un peu son caractère de perpétuelle découverte que chacun s'exclame être le premier à mettre en évidence, à sortir de sa gangle. Pourtant, les descriptions de l'âme lyonnaise que donnent entre 1870 et 1914 Jules Coste-Labaume, Edouard Aynard, Emmanuel Vingtrinier ou Justin Godart sont d'une continuité remarquable avec les définitions proposées depuis le début des années 1830 ⁽²²⁸⁶⁾. Ils proposent toujours la même

²²⁸⁶ AYNARD (Edouard): Lyon en 1889, Lyon, Mougin-Rusand, 1889; JULES COSTE-LABAUME dans sa préface à BLETON (Auguste) sous le pseudonyme de Monsieur JOSSE: A travers Lyon, Lyon, Dizain et Richard, 1889, éd.or. 1887; GODART (Justin): "Guignol et l'esprit lyonnais", Lyon, Revue d'Histoire de

union entre l'idéal et le matériel, le pratique et le mystique, le travail et la rêverie. Certes, chacun affine sa version, comme on l'a vu avec Godart qui comprend l'attachement religieux du Lyonnais dans un penchant atavique vers "*l'idéal*" qui inclut bien d'autres "*chimères*" que la religion. Cependant, il n'y a pas là de modifications fondamentales, et la relative "laïcisation" sensible dans ces énoncés magistraux du caractère local ne rompt en aucune façon avec les traits esquissés par les chantres du Lyonnais catholique qu'étaient Bard ou Sauzet ⁽²²⁸⁷⁾. Cela est d'autant plus vrai que l'on retrouve énumérées les mêmes moeurs et vertus qu'auparavant: attachement à la famille, patriotisme municipal, générosité, goût de la liberté, probité... . Le portrait du caractère lyonnais s'enrichit même de traits nouveaux, notamment celui de "*l'amitié durable*" que Jules Coste-Labaume est un des premiers à évoquer en 1887.

A cette stabilité dans l'énonciation, on peut faire correspondre la diffusion de ces définitions du caractère local. Sous l'Empire, on avait déjà constaté combien la référence aux "traits distinctifs" de la localité était devenu omniprésente dans certains milieux comme la Revue du Lyonnais ou l'Académie. Le cercle semble s'étendre entre 1870 et 1914, et la référence au "caractère lyonnais" envahit tout. La voilà présente dans la presse quotidienne, qui met en évidence le formidable accueil fait aux marins russes en octobre 1890 en référence au caractère local traditionnellement réservé ⁽²²⁸⁸⁾, ou dans une presse très spécialisée comme celle qu'illustre La Construction Lyonnaise, qui met souvent l'imperfection des grands travaux lyonnais au débit du caractère local et de son inachèvement. Il est de plus fréquemment mis en scène et en histoire(s) dans les rubriques spécialisées dans l'évocation du "Lyon d'avant", que chaque grand quotidien local met en place à partir des années 1880 ⁽²²⁸⁹⁾.

De plus en plus présente dans la presse, l'évocation de l'esprit lyonnais gagne aussi du terrain à travers l'ensemble des supports imprimés. Les descriptions de Lyon, les récits de voyage, tous les ouvrages qui traitent de la ville posent le caractère local comme un élément

Lyon, 1909; VINGTRINIER (Emmanuel): Vieilles pierres lyonnaise, Lyon, Cumin et Masson, 1911, et plus spécialement la longue introduction consacrée à l'âme lyonnaise.

²²⁸⁷ Cette laïcisation qu'on peut constater dans ces exposés spécialisés à travers le glissement du "religieux" vers "l'idéal" reste cependant discutée. Les textes de la Revue du Lyonnais entre autres défendent la marque religieuse du caractère local. Mais cette "défense" ne se fait pas du tout en opposition avec les textes sus-cités.

²²⁸⁸ Voir les nombreuses coupures de presse à ce sujet dans 4M 150, Archives départementales du Rhône.

²²⁸⁹ Les modalités et l'ampleur de cette diffusion mériteraient d'être précisées. Ce sera peut-être l'objet d'un prolongement de ce travail.

primordial de leur explication ou de leur analyse. La littérature de fiction témoigne de cet essor: si le "*récit lyonnais*" était déjà devenu un type avec les nouvelles et romans écrits sous l'Empire par Victor Corandin ⁽²²⁹⁰⁾, les romans situés à Lyon, de plus en plus nombreux à partir des années 1890, font allégeance à l'esprit lyonnais ⁽²²⁹¹⁾. Cette attitude est sensible dans tous les romans ou nouvelles qui ne prennent pas seulement Lyon et ses habitants comme un décor mais comme des acteurs de la situation romanesque, qu'ils soient écrits par des Lyonnais ou des Parisiens. Cette reconnaissance du caractère local est souvent posée dans les premières pages, où la description du caractère local vient planter le décor d'une histoire et lui donner sa tonalité ⁽²²⁹²⁾. Parfois même, elle constitue le ressort du livre tout entier ⁽²²⁹³⁾. Dans tous les cas, elle apparaît à un moment ou un autre comme un élément irréductible à prendre en compte pour saisir la psychologie des personnages ⁽²²⁹⁴⁾, ou au pire comme un détour obligé de la description ⁽²²⁹⁵⁾. Cela reste vrai, que le roman concerné se livre à la dénonciation, à la satire ou à la louange des valeurs incarnées par l'esprit lyonnais ⁽²²⁹⁶⁾.

La genèse d'un texte aussi connu que celui d'Edouard Aynard en 1889 montre comment la formulation de l'esprit lyonnais est devenue commune, banale. La définition du caractère lyonnais qu'il délivre en 1889 est présente depuis longtemps dans son oeuvre littéraire, journalistique et tout simplement dans sa cosmogonie lyonnaise . En 1874, expliquant à l'assemblée des actionnaires les causes de l'échec du Journal de Lyon, une feuille libérale qu'il

²²⁹⁰ Les mots de "*récit lyonnais*" figuraient régulièrement dans les sous-titres de cet auteur, indiquant ainsi l'origine de l'auteur et la localisation de son histoire comme une revendication sinon d'un style, du moins d'une appartenance locale.

²²⁹¹ La liste des romans dont l'action se déroule à Lyon et qui contiennent des passages de description de la cité ou de sa société est citée en bibliographie-sources. Si certains romans écrits par des auteurs lyonnais ou se déroulant en partie à Lyon n'y figurent pas, c'est parce qu'ils ne contiennent pas de passages qui concernent Lyon. Ou que je ne les connais pas, ce qui est tout aussi possible.

²²⁹² Cela est notamment vrai des romans d'Esquirol comme A mi-côte ou Petits et gros bourgeois.

²²⁹³ Le Là-bas de HUYSMANS est tout entier basé sur le mysticisme lyonnais.

²²⁹⁴ Ainsi dans le roman tourmenté de Joséphin PELADAN: La décadence latine, tome V, Istar, Paris, G.Edinger, 1888, dans lequel l'évocation du caractère lyonnais "*ceux qui se complaisent dans une pratique religieuse presque hindoue* " et "*blasonnent par deux et deux font quatre, pose zéro et retiens tout*" (p.2) pose le décor de la complexe histoire d'amour mystico-kabbalique du héros.

²²⁹⁵ La description du caractère lyonnais surgit ainsi sans prévenir à la page 118 de THIABAUD (Louis): La borgnesse de La Guillotière, Paris, Degorce-Cadot, 1873. Malgré les fantaisies de l'auteur dont le style est très particulier, on retrouve les grandes lignes habituelles: faculté d'abstraction, esprit de commerce...

a crée une paire d'années plus tôt, Edouard Aynard déclare que *"ce mélange d'esprit positif et de mysticisme, qui fait le fond si souvent reconnu de notre caractère lyonnais, nous aveugle par l'intérêt matériel qui ne sait ni attendre ni souffrir, et nous stérilise par le vague où nous plonge nos rêves"* ⁽²²⁹⁷⁾. En 1882, à l'occasion d'un compte-rendu des Vieilleseries lyonnaises de Puitspelu, Aynard écrit une vingtaine de lignes sur le contraste Nord-Sud, le mariage du travail et de l'idéal, lignes qui sont recopiées mot pour mot dans son texte de 1889 ⁽²²⁹⁸⁾. Trois ans plus tard, dans un autre compte-rendu sur les Poésies de Barthélémy et Jean Tisseur, il développe de nouveau des considérations sur les contrastes du caractère lyonnais, tous les artistes inachevés que la cité a secrété, etc. ⁽²²⁹⁹⁾. Ces passages sont eux aussi retranscrits dans son "Lyon en 1889". Le texte sur "Les peintures décoratives de Puvis de Chavannes au Palais des Arts" ⁽²³⁰⁰⁾ contient également des développements sur ce thème, repris mot à mot dans le texte de 1889, ce qui est peut-être le cas d'autres textes que je ne connais pas. Cette continuité, cette fidélité dans l'exposé du caractère lyonnais montre comment l'auteur récupère toute une tradition antérieure et comment il se sert de cette formule magique du caractère lyonnais pour comprendre ses contemporains et interpréter leurs actions, qu'elles soient littéraires ou politiques. On comprend mieux que le texte de 1889 n'est que l'expression, habilement présentée ⁽²³⁰¹⁾ d'une définition reconnue légitime comme en témoigne l'ensemble de la production littéraire depuis le début des années 1830. Si l'importance prêtée a posteriori au texte de 1889 lui a conféré un statut de fondateur (qu'il avait lui même mis en scène), le restituer dans la continuité de la réflexion de son auteur, et dans son contexte général, permet de sortir de ce piège qui le constitue en révélateur d'une sorte de vérité cachée.

L'unanimité à reconnaître l'existence et les caractéristiques de l'esprit lyonnais se fait dans la conformité aux normes édictées par ses "pères fondateurs", si l'on veut bien un instant oublier que ceux-ci, les Aynard, Vingtrinier ou autres ne sont en fait que les éléments d'un long

²²⁹⁶ Ces romans critiques sont La seconde faute d'Henri D'HENNEZEL en 1904 et L'aube grise de Marcel ROGNAT en 1911, sans pousser jusqu'au célèbre Calixte de Jean DUFOURT et à tous les romans de l'entre-deux guerres, lorsque le "roman lyonnais" est devenu un genre littéraire à la mode.

²²⁹⁷ Cité dans "M. Edouard Aynard" de Nizier du PUITSPÉLU, La chanson, n°7, juillet 1913, p.15. L'article original avait été publié en 1891 dans La revue du siècle.

²²⁹⁸ Le courrier de Lyon, 21 décembre 1882.

²²⁹⁹ ce compte-rendu de 1885 est repris dans le volume Une famille littéraire à Lyon, les quatre Tisseur, Lyon, Storck, 1896.

²³⁰⁰ la Revue du Lyonnais, 1886, t.I.

processus. Mais ce sont bel et bien eux qui sont cités ou compilés lorsqu'il s'agit de décrire le caractère lyonnais et de produire des effets de légitimation. Bernard Poche a bien raison de dire que le texte d'Edouard Aynard de 1889 est un des plus cités: Auguste Bleton la même année, Paul Rougier en 1900, Victor Cambon en 1910, Emmanuel Vingtrinier en 1911 le mentionnent ou le citent en soulignant la qualité de son portrait. Des initiatives comme celles d'Antoine Baton viennent prendre le relais de ces chapelets de citations pour diffuser explicitement les définitions "légales" du caractère lyonnais. Dans La patrie lyonnaise, recueil de textes sur Lyon, les passages extraits des oeuvres sus-citées de Justin Godart, d'Emmanuel Vingtrinier et d'Edouard Aynard fournissent au lecteur les seules références d'une appréciation contemporaine des attitudes morales du Lyonnais ⁽²³⁰²⁾. L'exemple des guides Joanne montre lui aussi comment progresse la reconnaissance de l'esprit lyonnais, conformément aux canons locaux. Absente de l'édition de 1882, l'évocation précise et classique du caractère lyonnais figure en bonne place dans l'introduction du guide de 1905. La reconnaissance du type par une des pièces maîtresses de la constitution de l'univers des stéréotypes locaux atteste de la diffusion du thème de la particularité lyonnaise ⁽²³⁰³⁾. Plus généralement, il faut considérer que le discours sur l'esprit lyonnais, souvent confiné au milieu local, s'étend de plus en plus.

S'il faut en imputer une part de responsabilité à la seule oeuvre du temps, puisqu'on peut considérer ce résultat comme la conséquence de la continuelle affirmation par les Lyonnais de l'existence de "l'âme lyonnaise", il faut aussi prendre en compte les efforts entrepris pour la diffuser et la faire connaître. Si la dimension orale de cet effort nous reste inaccessible, on peut se rendre compte en revanche de son aspect écrit. Si le texte d'Edouard Aynard, qui ouvre le volume qui présente Lyon et ses produits à l'Exposition Universelle de 1889 en est peut-être l'exemple le plus connu, il en est d'autres moins illustres ⁽²³⁰⁴⁾. Les produits destinés à l'étranger, c'est à dire les guides touristiques, sont un outil de mesure commode pour estimer cette diffusion. Peu mentionné comme tel dans les guides de l'avant 1870, ou sous les seules généralités des "moeurs publiques", l'esprit lyonnais fait une entrée remarquable dans les

²³⁰¹ Puisqu'Aynard fait table rase de tous les discours antérieurs pour présenter une image "neuve" d'une ville "ignorée". En 1874 au contraire, il parlait du fond "*si souvent reconnu de notre caractère lyonnais*"....

²³⁰² BATON (Antoine): La patrie lyonnaise, Lyon, Legendre, 1914.

²³⁰³ Sur les guides Joanne, voir Daniel NORDMAN, "Les guides Joanne", in Les lieux de mémoire (sous la direction de Pierre NORA), tome II La Nation, volume 1, Paris, Gallimard, 1986.

²³⁰⁴ Dans le même registre des textes fondateurs et de leur diffusion, on peut rappeler ici que le texte de Justin Godart, "Guignol et l'esprit lyonnais", est à l'origine une conférence faite à Paris dans le cadre des activités de la Fédération Régionaliste Française.

ouvrages écrits pour assister le visiteur de l'Exposition Universelle de 1872 ⁽²³⁰⁵⁾ ou dans des ouvrages plus ordinaires ⁽²³⁰⁶⁾. Les publications telles que le Lyon-Touriste, mensuel édité par le Syndicat d'initiative à destination du visiteur en 1906, ou le Lyon. Guide historique et artistique édité pour l'Exposition Internationale Urbaine de 1914, attestent quarante ans plus tard de la continuité de ce mouvement ⁽²³⁰⁷⁾. Une partie de cette reconnaissance accrue de l'existence et des particularités du caractère lyonnais peut enfin s'expliquer par une "institutionnalisation" plus tangible, à savoir le processus qui place sa diffusion et sa défense au coeur d'un certain nombre de structures organisées.

Au premier plan de celles-ci, pour respecter un certain ordre chronologique, il faut mentionner l'Académie de Lyon. Bien sûr, celle-ci n'est pas une institution nouvelle, et on a déjà vu les académiciens Sauzet ou Molliere oeuvrer à la définition de l'esprit lyonnais. Après 1870, les académiciens continuent dans leurs communications, discours et éloges, à mettre en évidence l'originalité et les vertus du caractère lyonnais. Cependant, le corps académique prend aussi quelques nouvelles initiatives dignes d'intérêt qui concourent à élargir le cercle de la renommée et de l'énonciation du caractère lyonnais. Parmi les concours qu'elle lance, outre les traditionnels éloges d'illustres lyonnais, on peut ainsi noter en 1878 un prix sur l'étude des institutions municipales à Lyon depuis les temps anciens jusqu'à 1789, en 1880 un sujet sur le recueil et l'appréciation critique des chants populaires du Lyonnais et des provinces limitrophes ou en 1884 l'étude historique des sculpteurs lyonnais du XVI^e au XIX^e siècle ⁽²³⁰⁸⁾. Enfin en 1912, l'Académie crée les Jeux Floraux de la Comtesse Mathilde pour récompenser divers travaux de littérature ⁽²³⁰⁹⁾. Les résultats de cette dernière joute littéraire montrent comment ces prix favorisent le développement de la littérature particulariste. Sur les 120 envois pour le concours de poésie des premiers Jeux Floraux, une large part est en effet consacrée à la célébration de la petite patrie, de "*ses initiatives fécondes, sa charité légendaire et son mysticisme recueilli*" ⁽²³¹⁰⁾. La même année, le prix de littérature est décerné à l'ouvrage intitulé

²³⁰⁵ Guide universel de l'étranger à Lyon fournissant tous les renseignements nécessaires au voyageur par un...Lyonnais, Paris, Garnier, 1872.

²³⁰⁶ Guide complet des étrangers à Lyon, Lyon, Association typographique, 1874.

²³⁰⁷ Lyon, Comité de patronage de l'Exposition de 1914, 1914.

²³⁰⁸ La liste de tous les prix et concours est disponible dans BONNEL (J.): Histoire de l'Académie des Sciences, belles-lettres et beaux-arts de 1840 à 1891, Lyon, Rey, 1892.

²³⁰⁹ Inauguration des Jeux Floraux de la Comtesse Mathilde, Lyon, Rey, 1912.

²³¹⁰ idem, p.13.

Le père Prallet, qui raconte la vieillesse et la mort d'un ancien canut, non sans que le rapporteur ait souligné que la description de la religion du Père Prallet était incomplète puisqu'il n'y était pas fait référence au mysticisme, cette "*composante essentielle*" de l'âme lyonnaise ⁽²³¹¹⁾.

Néanmoins, ce sont d'autres cénacles plus ou moins littéraires qui créent la nouveauté. Il faut en premier lieu parler de l'Académie du Gourguillon, parodie d'académie au sein de laquelle on retrouve de nombreux noms déjà cités. Y siègent en effet, de 1879 à 1910, Edouard Aynard, Clair Tisseur alias Nizier du Puitspelu, Jules Coste-Labaume, Auguste Bleton et Louis Morel de Voleine, tous vaillants défenseurs du caractère lyonnais. Pourtant, à cause de son caractère fortement canulardesque, l'Académie n'est guère active en tant que corps, bien que l'article premier de ses statuts fantaisistes précise qu'elle a été fondée "*a seule fin de préserver toute vieille bonne tradition lyonnaise*" ⁽²³¹²⁾. La société des Amis de Guignol, fondée en 1913, va être autrement plus active. Si l'essentiel de son activité se déroule après la Première Guerre, elle met en place dès sa fondation les expositions, conférences, concours de pièces de Guignol et mâchons annuels ⁽²³¹³⁾ qui vont faire son succès dans l'entre-deux guerres. La référence au caractère local y est décisive puisque la note de fondation qui circule en 1913 mentionne que "*cette Société a pour but de s'intéresser à toutes les manifestations intellectuelles de l'esprit lyonnais et plus particulièrement à tout ce qui a trait à nos vieilles traditions locales*" ⁽²³¹⁴⁾. A l'origine de la société, on trouve le député radical de Lyon Justin Godart. Si on veut bien ajouter que le maire de Lyon Edouard Herriot siège au centre de la table des banquets annuels de la Société, et que d'autres figures politiques sont membres de celle-ci (le député libéral Antoine Sallès par exemple), on comprend qu'il faille se poser la question d'une autre institutionnalisation du caractère lyonnais, celle qui l'agrège aux pouvoirs établis.

Qu'on veuille bien en effet faire un rapide retour sur les lignes qui précèdent. Herriot, Aynard, Godart, Sallès: la défense et sauvegarde du caractère lyonnais compte parmi ses

²³¹¹ idem, p.14. A cette courte liste, on pourrait aussi ajouter le prix de 2000 francs sur la fondation Jean Chazière (vouée à encourager les sciences, la littérature beaux-arts, la poésie et l'archéologie) décerné à Emmanuel VINGTRINIER pour son tryptique lyonnais (*La vie lyonnaise*, Lyon, éditions du Lyon, 1983. Ed.or. 1898; *Le Lyon de nos pères* Lyon, Bernoux, Masson et Cumin, 1901; *Vieilles pierres lyonnaise*, Lyon, Cumin et Masson, 1911).

²³¹² Sur l'Académie du Gourguillon, voir TRICOU (Jean) sous le pseudonyme d'Epipoy PORTENOTE: "Notes pour servir à l'histoire de l'Académie du Gourguillon et des Pierres Plantées", *Albums du Crocodile*, juillet-août 1956 et DUPLATEAU (Mami) pseudonyme de Auguste BLETON: *Véridique histoire de l'académie du Gourguillon*, Lyon, Mougin-Rusand, 1898. On reviendra sur l'Académie, ainsi que sur tous les hommes et institutions actives dans la définition du territoire lyonnais, dans le second chapitre de ce volume.

²³¹³ mâchon: "*bon repas, forte noce*" dit le *Littre de la Grand'Côte*.

membres les plus éminents certains des hommes clés de la ville. Par leurs écrits la plupart du temps, par leurs investissements personnels souvent, par leur revendication quotidienne parfois, ceux-ci donnent au caractère lyonnais un cachet presque officiel. Le fait est nouveau, puisque si Paul Sauzet avait tenu un rôle politique de premier plan, c'est un homme à la retraite et à l'écart du pouvoir qui avait en 1868 défini les "traits distinctifs du caractère lyonnais". L'exemple d'Edouard Herriot est sans doute le plus complet de cette nouveauté dans la mise en forme de l'âme lyonnaise ⁽²³¹⁵⁾. Outre son soutien aux Amis de Guignol ⁽²³¹⁶⁾, il faut d'abord mentionner son travail d'homme de lettres. Si le travail sur Mme Récamier qu'il publie en 1902-1903 dans la Revue d'Histoire de Lyon ne contient aucune mention du caractère lyonnais, ses textes de maire (à partir de 1905) ne laissent aucun doute sur son attitude. Ses préfaces à divers ouvrages ⁽²³¹⁷⁾ sont autant de plaidoyers pour la grandeur de Lyon, dans lesquels le caractère lyonnais donne à la cité sa marque particulière et son cachet. L'introduction de son livre plus récent Lyon n'est plus (1937) montre tout ce qu'il est possible de tirer de ces préfaces. Le caractère lyonnais est pour Herriot un outil de rhétorique politique, qu'il fait servir à ses principes de société ou de politique locale: son insistance toute particulière à souligner l'esprit d'autonomie de Lyon à travers l'histoire sert sa situation d'homme politique provincial, l'accent inédit qu'il place parfois sur les tendances à l'innovation du Lyonnais appuie la modernisation de la cité qu'il entend mener, sa reconnaissance de la probité, de la hardiesse et de l'esprit commercial des négociants lyonnais de tous les temps s'accorde à l'hommage appuyé à la Chambre de Commerce sur laquelle il souhaite s'appuyer. Plus encore, l'esprit lyonnais devient entre ses mains une doctrine sociale et politique qui soutient les siennes: le "*libéralisme*" lyonnais semble une préfiguration du radicalisme qu'il incarne, "*l'instinct social*" lyonnais (réalisé par le mutualisme, la coopérative et la caisse d'épargne) est le meilleur gage d'espoir quant aux solutions pacifiques aux problèmes du monde du travail et l'unité du caractère lyonnais à travers

²³¹⁴ Notes et documents pour servir à l'histoire des Amis de Guignol, Lyon, Masson, 1927, cité p.69.

²³¹⁵ On pourrait aussi choisir Edouard Aynard, dont les interventions à la Chambre sont fréquemment entrecoupées de revendications de sa "lyonnaiseté", et qui y fait le portrait du travailleur lyonnais conformément aux canons du caractère local (Cf. AYNARD (Edouard): Discours prononcés à la Chambre des Députés 1893-1913, Paris, s.e, s.d.).

²³¹⁶ Cette participation aux "oeuvres" de la lyonnaiseté semble être fort goûtée. Outre les adhésions et activités déjà précisées, signalons une petite usurpation qui va dans le même sens. Lorsque Justin Godart va à Paris faire sa conférence à la Fédération Régionaliste Française, il s'annonce et se présente comme membre de l'Académie du Gourguillon, ce qu'il n'est pas. Mais peut-être n'est-ce qu'un clin d'oeil à Barrès, président de séance et membre de l'Académie...Française.

les classes est une promesse d'union et d'harmonie. Si je n'ai pas été jusqu'à rechercher dans ses discours politiques ou électoraux d'autres facettes de l'utilisation de l'esprit lyonnais et de ses traits, la lecture des Procès-verbaux du Conseil Municipal de Lyon révèle qu'une telle recherche ne serait sans doute pas vaine. L'évocation du caractère lyonnais a en effet désormais droit de citer au Conseil Municipal, et Herriot y fait plusieurs fois allusion dans des affaires diverses, du règlement intérieur des théâtres lyonnais à l'aménagement du nouveau quartier de la gare des Brotteaux. Notre période se termine ainsi sur une apogée de la célébration de l'esprit lyonnais, outil de référence et de rhétorique omniprésent. Comme on l'a dit plus haut, la peinture de ce sommet a son revers, en l'apogée parallèle d'un discours du déclin et de la décadence.

Le résistant déclin

Le constat du déclin et de l'effacement est au coeur même des publications qui mettent l'esprit lyonnais au centre de leur propos. A la Revue du Lyonnais, haut lieu de la lyonnaiseté, on craint et dénonce à maintes reprises cette lente disparition de l'esprit lyonnais. Morel de Voleine et Saint-Olive prolongent en cela leur prose de l'avant 1870, et sont rejoints et relevés par d'autres auteurs. Sur les terrains de l'architecture, du langage, des arts, des moeurs, tous suivent avec anxiété l'effacement des manifestations des vertus locales: les progrès du réalisme et du naturalisme en peinture ou en littérature, les destructions continues des maisons du Vieux Lyon, la fin des patois, la disparition des heures locales ⁽²³¹⁸⁾ sont pour eux autant d'indices d'un désespérant "*nivellement*". Dans le même périodique et sous les mêmes plumes coexistent ainsi le constat désenchanté et l'affirmation optimiste. "*Le Lyonnais a disparu*" lit-on dans un article qui précède de quelques pages un compte-rendu satisfait des derniers ouvrages "*bien lyonnais*" au succès "*rassurant*". Ce contraste est partout. Ainsi Auguste Bleton, préfacé par Jules Coste-Labaume, dénonce t-il la fin des moeurs patriarcales de La Croix-Rousse et du type canut et la décadence du théâtre de Guignol livré à la parodie. Dominique Meynis, auteur de nombreux livres religieux, consacre en 1874 une conférence à la décadence des moeurs locales et y conclut "*Lyon n'est plus une cité ayant ses traditions, mais une simple agglomération d'hommes toujours renouvelée par des immigrations incessantes*" ⁽²³¹⁹⁾.

²³¹⁷ Lyon en 1906, Lyon, Comité local d'organisation du Congrès pour l'avancement des sciences, Lyon, Rey, 1906; GODART (Justin): Travailleurs et métiers lyonnais, Lyon, Cumin et Masson, 1909; Lyon. Guide historique et artistique, Lyon, comité de patronage de l'Exposition de 1914, 1914.

²³¹⁸ En 1891.

Les titres même des ouvrages qui mettent en évidence l'esprit lyonnais dans leurs pages sont évocateurs: Nizier du Puitspelu écrit ses Vieilleseries lyonnaises en 1873, Felix Desvernay s'épanche sur L'esprit lyonnais il y a cinquante ans ⁽²³²⁰⁾: le ton est déjà à la nostalgie. Cette tendance ne fait qu'augmenter, et les années 1890-1914 voient la parution du Lyon qui s'en va de Léon Galle, de La vie lyonnaise autrefois-aujourd'hui, Le Lyon de nos pères et Vieilles pierres lyonnaises d'Emmanuel Vingtrinier. Les grands et beaux livres de "lyonnaiseries" se multiplient à partir de la fin des années 1880. Leur contenu est entièrement voué à la description de lieux disparus, de moeurs et de traditions déjà oubliées. La plupart de ces travaux, qu'ils soient de Bleton, Vingtrinier ou Nizier du Puitspelu, ne s'aventurent qu'avec précaution dans le contemporain, la plupart du temps pour y déplorer les changements et la disparition de la physionomie locale.

Dans tous ces livres se lit l'angoisse de faire vite, de ramasser des informations sur une société qui disparaît. Ce souci habite notamment l'architecte Clair Tisseur, comme en témoignent ses proches ⁽²³²¹⁾, ses oeuvres et ses propos. Dans ses articles publiés par la presse quotidienne lyonnaise des années 1870-80 ⁽²³²²⁾, comme dans son avant-propos au Littre de la Grand'Côte en 1894, Puitspelu explique qu'il tente, sans passéisme outrancier mais sans tendresse pour le présent, de conserver les choses qui disparaissent. Langage, figures célèbres, moeurs, traditions populaires, groupes sociaux, Puitspelu s'attache à en fixer les traits en ethnologue, en y mettant en évidence à chaque fois une vertu ou un trait du caractère "lyonnais", de façon le plus souvent explicite ⁽²³²³⁾. C'est d'ailleurs ce remarquable travail

²³¹⁹ MEYNIS (D.): Les moeurs lyonnaises dans les premières années du XIX^e siècle, Lyon, P.N Josserand, 1874, p.20.

²³²⁰ par "esprit", l'auteur entend ici l'humour local, ce rire "*franc*", "*gaulois*" mais toujours "*délicat*" et de "*bon goût*". DESVERNAY (Félix): L'esprit lyonnais il y a cinquante ans, Lyon, Mougin-Rusand, 1879.

²³²¹ Voir par exemple sa biographie par son compère de l'Académie du Gourguillon Claudius Prost, placée au début des Coupons d'un atelier lyonnais de Puitspelu, publié après la mort de ce dernier.

²³²² Et rassemblés dans NIZIER DU PUITSPELU: Les oisivetés du sieur de Puitspelu, lyonnais, Lyon, Pierre Masson, 1928. Ed.or. 1883.

²³²³ Ainsi par exemple dans Les oisivetés..., "la chanson de ma cousine Mariette" souligne la gaieté permanente "*des vieux Lyonnais*", alors que "Souvenirs d'un petit gone" met en évidence le type du canut têtû et professeur de vertus lyonnaises, et que "Le carnaval lyonnais" ou "Les montagnes" soulignent la décence des plaisirs populaires lyonnais d'autrefois. Si Puitspelu ne donne jamais aucune définition volontaire du caractère lyonnais, à part dans "Pourquoi l'on aime le vieux Lyon" extrait du même recueil, ses remarques partielles montrent son adhésion à tous les grands traits que nous avons longuement évoqués.

d'ethnologie qui lui vaut dès sa mort d'être érigé en monument de l'esprit lyonnais, pour sa personnalité comme pour son oeuvre ⁽²³²⁴⁾.

Cette collecte du souvenir, cette mise en sauvegarde du caractère local a bien d'autres aspects. N'est-il pas par exemple caractéristique qu'on puisse se préoccuper de chercher dans les siècles antérieurs la confirmation de la permanence de l'esprit local, si rassurante pour l'avenir ⁽²³²⁵⁾? Outre les appels, timides il est vrai, de la Revue du Lyonnais à ramasser les éléments d'un "*folk-lore lyonnais*" ⁽²³²⁶⁾ et les initiatives de l'Académie pour promouvoir la collecte des chants populaires du Lyonnais, c'est à travers les nouvelles institutions du souvenir que la manifestation de cet effort de sauvegarde est la plus nette ⁽²³²⁷⁾. L'exemple de la Société des Amis de Guignol est particulièrement intéressant parce qu'il est une référence explicite à Guignol, devenu progressivement l'incarnation du caractère lyonnais et la figure symbolique de la cité ⁽²³²⁸⁾. La Société, née dans le prolongement de l'érection du monument à Laurent Mourguet construit dans un "*effort de préservation de notre originalité locale*" comme il est dit à son inauguration ⁽²³²⁹⁾, se donne en effet à l'origine le but de donner un nouveau répertoire à Guignol, dans la fidélité au répertoire classique mis à mal par les parodies modernes ⁽²³³⁰⁾. Elle se situe dès lors dans la ligne de la lutte contre la décadence de Guignol comme type lyonnais, dénoncée depuis les années 1880 par Bleton ou Morel de Voleine. L'évolution ultérieure du projet, tout en élargissant le spectre de l'action de la Société, ne dément pas le caractère de sauvegarde de l'action qu'elle entreprend. Comme le dit Justin Godart au premier mâchon de la Société en février 1914, "*Nous avons donc à conserver et à faire aimer tout ce qui est du Lyon familial, qu'évoque Guignol, les moeurs, la canuserie, les choses, les aspects*" ⁽²³³¹⁾. A travers Guignol, c'est tout Lyon qu'on attrape.

²³²⁴ La réédition de 1928 des Oisivetés..., qui contient les préfaces successives d'Emmanuel Vingtrinier (1895) et Eugène Vial (1928) est particulièrement éloquente sur cette "monumentalisation" de Puitspelu.

²³²⁵ GONNARD (René): "Le caractère lyonnais jugé par nos vieux auteurs", Revue de Lyon et du Sud-Est, 1906.

²³²⁶ la Revue du Lyonnais, 1886, tome I.

²³²⁷ On reparlera plus loin de la création de la commission du Vieux Lyon, ou de la longue gestation du Musée Historique de Lyon.

²³²⁸ sur ce processus, cf.infra.

²³²⁹ Laurent Mourguet et Guignol, Lyon, Rey, 1912, discours du docteur Gros, membre de l'Académie du Gourguillon, p.98.

²³³⁰ Notes et documents pour servir à l'histoire des Amis de Guignol, Lyon, Masson, 1927.

L'importance de l'âme lyonnaise ⁽²³³²⁾, progressivement devenue un sujet et une référence incontournable, nous permet aujourd'hui de disposer d'un outil qui permet d'estimer dans quelle mesure les contemporains la considéraient en déclin en 1914, c'est à dire à la fin de notre période. En effet, c'est parce qu'elle est devenue un sujet de conversation et de réflexion qu'un jeune instituteur de la Loire, déjà auteur d'une anthologie littéraire du Lyonnais ⁽²³³³⁾, lance en 1913 une enquête sur l'âme lyonnaise, interrompue par la guerre et dont les "résultats" paraissent en 1926-27 ⁽²³³⁴⁾. Cette enquête que l'auteur place sous le patronage spirituel d'Edouard Aynard consistait en un questionnaire rapide adressé aux sommités littéraires ou politiques de la ville, qui les invitait à se prononcer sur l'existence et l'état de l'âme lyonnaise. A vrai dire, une telle enquête n'apporte pas de surprises dans la définition de cette "âme lyonnaise". Pour deux auteurs qui disent qu'il n'existe pas d'âme lyonnaise, ou qu'ils ne la perçoivent pas ⁽²³³⁵⁾, une écrasante majorité reprend les traits classiques de la description lyonnaise et beaucoup renvoient simplement au texte canonique d'Aynard. Mais un nombre important d'entre eux ⁽²³³⁶⁾ s'accorde à juger cette âme lyonnaise affaiblie. Sans aller comme David Cigalier (romancier) à dire que l'âme lyonnaise et l'esprit lyonnais sont morts depuis longtemps et que leur évocation n'est qu'une mode liée au mouvement régionaliste, on les sent inquiets. Le mélange des populations, le cosmopolitisme de la grande ville commerçante et industrielle, voire même les réformes sociales et le goût de la politique sont autant de raisons qui ont affaibli à la fois les racines et les manifestations de notre esprit particulier, disent-ils en substance. Cependant, et alors que Troccon a posé la question des remèdes à un éventuel assoupissement de l'âme lyonnaise, aucun ne prodigue les conseils attendus ou redoutés. A cela, on peut avancer deux explications. La première, c'est que tous ces hommes, comme tous ceux que nous avons croisé auparavant, ont une telle passion pour leur cité et son originalité

²³³¹ idem, p.80.

²³³² Notons à ce passage que ce terme d'"âme lyonnaise", n'est que le titre que la postérité a donné au texte d'Edouard Aynard de 1889. Lui-même, s'il y emploie un fois l'expression "*notre âme*", y préfère de loin les termes d'"*esprit*", de "*génie*" ou de "*caractère*". Ce n'est qu'au début du XX^e siècle que le terme se généralise et que la formule se fige. Elle n'appartient pas forcément aux plus religieux de nos témoins, et Herriot en est un des plus assidus utilisateurs.

²³³³ TROCCON (Jules): Le Lyonnais littéraire, Lyon, Georg, 1899-1911 (2 volumes).

²³³⁴ TROCCON (Jules): L'âme lyonnaise, Lyon, Pierre Masson, s.d.

²³³⁵ Mais l'un d'eux est Stéphanois. Lorsqu'on connaît un peu la littérature sans aménité que s'échangent les deux villes, sa peinture d'un Lyon neutre, terne et sans caractère s'explique facilement.

²³³⁶ Je parle ici des réponses faites en 1913-1914. La deuxième campagne de questionnaires, en 1925-1927, accentue encore ce trait.

qu'ils ne peuvent envisager la description du remède qui suppose la maladie qui ronge et qui sape. D'une certaine manière, si l'effacement ou l'assoupissement est pour eux pensable, la disparition ne l'est pas. Mais l'explication principale est peut-être à chercher dans les processus qui expliquent l'existence de l'esprit lyonnais pour ses chantres: en effet, que ses causes profondes soient dans le climat, dans le site ou dans les activités de la cité (commerce et manufacture), dans les gènes de la race ou dans l'immatérialité d'une âme telle que l'entend la religion catholique, l'esprit local ne saurait mourir. Il dépasse l'homme et les contingences sociales, les évolutions de la société et ses aberrations. C'est ainsi que le paradoxe que présentent la montée en puissance presque parallèle de la reconnaissance de l'âme lyonnaise et du constat de son déclin se résout, dans les coeurs et les esprits de ces Lyonnais: le déclin ne peut être que résistible, car l'esprit lyonnais s'ancre dans des mécanismes plus fort que ceux de la société. Si l'illustration de l'esprit lyonnais se fait alors de plus en plus au passé, sur le mode de la défense et de la sauvegarde, elle n'en garde pas moins son statut de référence jusqu'à nos jours.

B. La ville

A cette individualisation du Lyonnais par la définition et la diffusion de son "caractère" correspond une évolution analogue qui porte sur l'objet Lyon dans sa matérialité, en tant que ville ou commune. Saisie comme entité complète, Lyon est en effet l'objet d'un travail social qui aboutit à bâtir une réputation, une "image de la ville" précise. Aujourd'hui, à l'âge des attachés de presse communaux et des adjoints municipaux à la communication, les enjeux d'une telle image, de ses couleurs et de son dessin, nous paraissent évidents. De récents événements, comme la controverse autour des affaires criminelles de Marseille au début de l'année 1990, ont clairement mis en évidence les enjeux de l'image des villes. Les protestations indignées des magistrats municipaux, de la société civile en général et des entrepreneurs en particulier ont indiqué alors comment l'image est pesée en terme d'appui à l'investissement, de rayonnement touristique ou d'attrait pour les populations sensibles (cadres,...). Les échos identitaires et affectifs ne sont pas absents de ces joutes contemporaines, mais la dimension économique semble en effet déterminante, dans des proportions qui croissent peut-être avec l'acuité de situations de crise de l'emploi ou de l'investissement. André Vant a bien mis en évidence la manière dont les organismes patronaux et la municipalité de Saint-Etienne ont dans les années

1950-60 lancé une politique d'image de marque visant à contrer les images de la ville noire, triste ou rouge pour répondre aux problèmes économiques locaux⁽²³³⁷⁾. Cette politique officielle pris alors le relais d'un mouvement initié par les groupements de commerçants et d'industriels dès les années 1920. Saint-Etienne devient alors la ville verte, par la grâce de cette politique et des succès du club de football de l'Association Sportive de Saint-Etienne.

Il serait anachronique de tenter d'appliquer une telle vision organisationnelle au Lyon du XIX^e siècle et d'y chercher une "politique d'image" officielle. Même en mettant au service d'une telle tentative la vision de groupes et d'individus réduits à des essences de classe et à des intentionnalités mécaniques, même en gommant avec la meilleure volonté du monde les différences des systèmes productifs et culturels, la chose achopperait sur un résidu de sens qu'une telle analyse n'épuiserait pas. Si la fin de notre période montre l'intérêt croissant des dirigeants locaux pour la réputation de la ville, les actions qui visent à la défendre ou à la vanter ressortent d'autres motivations. Quant aux attitudes manifestées entre le début du XIX^e siècle et sa fin, les enjeux de société et d'identité y jouent un rôle plus important que la seule dimension économique. Tout cela ne signifie pas que les images de la ville alors diffusées sont opaques à toute analyse. Bien au contraire, leur étude est riche d'enseignement dans la perspective qui nous occupe, celle de la délimitation d'un territoire.

A travers ces mêmes sources que nous avons déjà longuement parcourues, la description de la ville fait en effet écho à celle du caractère de ses habitants. Là aussi, on a affaire à l'évocation d'une physionomie à part, spéciale, dont les particularités s'affirment dans le temps et dans l'espace. Ce discours sur la ville n'est ni plus ni moins efficace et complet que celui sur le caractère des habitants. D'une certaine manière, il le précède et le complète. Parce que l'évocation du caractère de l'habitant passe par le milieu, parce que le jeu des métaphores et des comparaisons fait appel aux lieux, aux espaces et aux éléments naturels, la description de Lyon est inséparable du discours sur le Lyonnais. Mais elle forme aussi l'autre face de la découpe d'un territoire particulier, du dégagement d'une individualité, processus dans lequel son histoire et sa matérialité sont mis à contribution tant pour illustrer que pour fonder et expliquer.

²³³⁷ VANT (André): Imagerie et urbanisation, recherches sur l'exemple stéphanois, Saint-Etienne, Centre d'études Foréziennes, 1981, p.201-247. Il montre aussi comment les initiatives en ce sens, et plus largement les politiques économiques des différents acteurs peuvent se croiser ou se contrarier.

1. Une histoire

On a déjà vu comment les hommes célèbres ou certains événements particuliers justifient et illustrent la définition du caractère des habitants de Lyon. De la même manière, ces hommes et ces événements mettent globalement en évidence la qualité de la ville. Mais ce n'est là qu'un aspect de cette mise en perspective historique qui est une dimension essentielle de toute la procédure de définition du territoire lyonnais. Certains éléments de cette histoire sont plus particulièrement mis au service de cette définition.

C'est sans doute dans ce travail sur le temps que le XIX^e siècle se situe le plus dans la ligne des siècles antérieurs. Lorsque les auteurs contemporains se penchent sur la fondation de Lyon, sur ses années difficiles ou sur sa grandeur passée, c'est bien souvent avec les accents, les idées ou les mots des mémorialistes lyonnais. D'ailleurs, les Paradin, Rubys, Colonia et autres Ménestrier sont cités avec vénération, leurs ouvrages copiés et leurs hypothèses suivies jusqu'à une date avancée ⁽²³³⁸⁾. Si cela s'explique par le respect des auteurs traditionnels, ou par l'absence durable d'un ouvrage contemporain d'histoire de Lyon qui recueille une large adhésion ⁽²³³⁹⁾, il faut aussi considérer que les objectifs des historiens de Lyon au XIX^e siècle s'insèrent facilement dans le ton et les buts de ces anciennes histoires, qui sont ceux de l'éloge. Cependant, un regard nouveau les habite, qui se manifeste dans la mise en perspective des destinées de la cité par rapport aux fonctions et aux buts de l'érudition locale.

Les érudits lyonnais, qui préfèrent souvent à ce titre celui "*d'archéologues*", ont-ils d'ailleurs jamais vraiment rompu avec les traditions des histoires d'Ancien Régime, dédiées au Consulat ou au gouverneur, et qui mettaient en évidence l'antiquité de la cité et sa grandeur présente? Si la dédicace a disparu, l'oeuvre historique se place toujours au service de la cité et de son nom. Les évolutions sont cependant notables entre les travaux des premières décennies du siècle, qui cherchent avant tout à compléter les connaissances sur l'histoire de Lyon, et ceux de l'après 1830 qui sont voués par leurs auteurs à défendre la localité. L'évolution est

²³³⁸ Histoire des antiquités de Lyon de Symphorien CHAMPIER, 1548; Mémoires de l'histoire de Lyon de Guillaume PARADIN, 1573; Histoire véritable de la ville de Lyon de Claude de RUBYS, 1604; Histoire civile et consulaire de Lyon de MENESTRIER, 1696.

²³³⁹ Le XIX^e siècle voit la publication de quatre histoires de Lyon en plusieurs tomes: celles de Clerjon et Morin dans les années 1830, celle de J.B Monfalcon sous l'Empire et celle d'André Steyert à la fin du siècle. Aucune n'est jamais vraiment reconnue: l'ouvrage de Morin est critiqué pour sa dénonciation de l'Ancien Régime, celui de Monfalcon pour les capacités réduites de son auteur, et l'histoire de Steyert, qui s'étend jusqu'à la période contemporaine, est l'oeuvre d'un érudit compétent et précis mais aussi celle d'un pamphlétaire sans concession (le seul régime qui trouve grâce à ses yeux est celui des comtes archevêques...).

particulièrement manifeste dans la succession des deux revues historiques que sont les Archives historiques et statistiques du département du Rhône et la Revue du Lyonnais, l'une se fixant l'objectif de diffuser les mémoires utiles des sociétés savantes, l'autre de mener la révolution intellectuelle de la décentralisation littéraire et artistique. Cependant, toutes deux contribuent à développer les études locales qui enracinent Lyon dans un passé spécifique de plus en plus parcouru ⁽²³⁴⁰⁾. Leurs auteurs fournissent les matériaux que d'autres (mais bien souvent eux-mêmes) utilisent pour imposer le dessin d'un destin particulier, fait de coups du sort, de gloires et par dessus tout d'indépendance. La longue histoire de la ville est ainsi sollicitée comme un tout, dont le développement établit le dessin d'une cité à part. C'est l'exposé de cette particularité démontrée que nous allons faire maintenant à travers plusieurs thèmes privilégiés.

a) La fondation

Il est dans l'ordre des choses de commencer par la fondation. Mais c'est aussi un des thèmes les plus chers aux érudits et aux commentateurs de l'histoire lyonnaise. Là même où les énoncés historiques sont les plus succincts (guides, notices), la référence à la fondation de la ville est inévitable. Le débat historiographique autour des origines de Lyon n'est pas même clos aujourd'hui, alors que chaque fouille archéologique relance la question de savoir s'il y avait un Lyon avant les Romains. Les parkings, les tunnels ou les métros ravivent ainsi tour à tour une discussion séculaire.

Celle-ci est particulièrement vive au XIX^e siècle, digne à Lyon de ces années dorées de la généalogie mythique telles que les ont connues Constantinople, Caen ou les villes du Nord ⁽²³⁴¹⁾. La Revue du Lyonnais fourmille alors de longs articles et de polémiques sur la fondation: étymologie ⁽²³⁴²⁾ et textes anciens à l'appui, on disserte sur l'existence ou non d'une agglomération humaine là où Munatius Plancus fonda une colonie romaine aux environs des années 40-50 avant J.C. Les uns, appuyés sur César et Sénèque penchent pour la fondation *ab*

²³⁴⁰ Ce qui ne signifie pas que l'histoire de Lyon en sorte mieux connue. Les origines des érudits, la finalité première de leurs travaux (histoire de famille, d'institution, d'ordre, de monument...) aboutissent à une "histoire en miettes" avant la lettre (à ce sujet, voir CARBONELL (Charles-Olivier): Histoire et historiens: une mutation idéologique des historiens français, 1865-1885, Toulouse, Privat, 1985).

²³⁴¹ Voir les travaux déjà cités de Gérard Dagron, J.C Perrot et Philippe Guignet.

²³⁴² Entre 1835 et 1896, 25 articles sur la seule étymologie de Lugdunum sont publiés.

nihilo par Plancus, les autres avec Clitophon et le Plutarque du Traité des fleuves défendent la fondation par les princes rhodiens Momorus et Atépomarus, alors que les années 1860 voient une vigoureuse poussée de la version ségusiave, dans le fil de ce renouveau des études gauloises que Napoléon III lui-même met à l'honneur ⁽²³⁴³⁾. Ces débats, qui traduisent une incertitude accrue par l'absence contemporaine de références archéologiques massives, se retrouvent dans tous les textes qui doivent présenter un résumé de l'histoire de Lyon. Si Bleton dans son Tableau de Lyon avant 1789 reprend à son compte l'idée d'une fondation antérieure au VII^e siècle avant J.C, Sébastien Charlety, premier universitaire à entreprendre une histoire de Lyon, considère comme seule vérité historique la fondation par Plancus ⁽²³⁴⁴⁾. De leur côté, les guides touristiques préfèrent souvent cumuler les trois hypothèses, ce qui leur permet au moins d'affirmer comme le Comte de Fortis qu'aucune ville en France n'a d'origine plus illustre que Lyon ⁽²³⁴⁵⁾!

En fait, il serait vain de chercher à définir ne serait-ce qu'une "vérité officielle". Le plus souvent, il est de bon ton de réunir les trois hypothèses ensemble pour proclamer, comme l'auteur de la "partie littéraire" de L'almanach civil, politique et littéraire de Lyon et du département du Rhône pour l'an VI que Lyon est "*une ville dont l'origine se perd dans la nuit des temps*". Tout juste peut-on souligner que le personnage historique auquel on donne le plus largement le titre de fondateur de Lyon est Plancus, en dépit de certaines attaques vigoureuses ⁽²³⁴⁶⁾. La plupart de ceux qui plaident pour une occupation antérieure du site n'en reconnaissent pas moins l'essor extraordinaire pris par Lyon sous Auguste, Agrippa ou Claude qui surent en utiliser la situation, de même qu'à l'inverse les partisans de la fondation par Plancus admettent bien souvent que la qualité extraordinaire du site devait avoir attiré "*depuis toujours*" l'homme et ses activités d'échange. Ils se rejoignent ainsi dans la peinture d'une ville aux origines illustres et anciennes, dont la naissance et la fortune dépendent avant tout d'une destinée naturelle qu'incarne son site. Adrien Péladan illustre bien ce mélange des genres dans son guide de 1864: faisant de la fondation d'une colonie romaine par Plancus le moment où Lyon accède à la

²³⁴³ Ceci est une version simplifiée. Il faudrait aussi distinguer ceux qui font de Momorus et Atépomarus des jumeaux de ceux qui en font des frères ou de simples compagnons, ceux qui les disent Rhodiens et ceux qui les disent germains, etc.

²³⁴⁴ Histoire de Lyon, Lyon, Rey, 1903.

²³⁴⁵ FORTIS (F.M.): Voyage pittoresque et historique à Lyon, aux environs et sur les rives de la Saône et du Rhône, Paris, Bessange, 1821.

renommée, il s'explique sur une "inévitale" fondation antérieure. *"On ne saurait supposer que l'emplacement de Lyon, sous un climat favorisé du ciel, au confluent de deux fleuves, dans ce point central où ont convergé de tout temps les productions et les richesses de la Gaule, n'ait pas de bonne heure attiré l'attention des hommes. L'antiquité de cette ville doit être considérée comme très reculée"* ⁽²³⁴⁷⁾. C'est finalement l'inévitable destin dicté par le site qui surpasse les enjeux mythologiques de chaque récit de fondation.

Les attitudes marginales de recherche de la romanité, de préférences gauloises ou de philo-hellénisme semblent plus ressortir d'effets de mode, de motivations politico-idéologiques générales ou de contingences d'illustration que d'une définition du particularisme local. Pour tous ces amoureux de leur ville, *"lugdunolâtres"* comme ils se dénomment eux-mêmes, Lyon dépasse une quelconque exactitude d'origine. C'est dans le flou, et dans la réunion même des différentes hypothèses que réside la grandeur des récits de fondation.

Plutôt que de traquer la version dominante, il est donc plus fructueux de constater que tous ces auteurs friands de récits de fondation cherchent en fait à atteindre aux mêmes objectifs. C'est d'abord le souci d'ancrer au plus loin la fondation de Lyon, attestant ainsi de son antiquité et par la même de sa qualité et de son prestige. Les anciens modèles de représentation de la ville en déclin à partir du XVIII^e siècle manifestent ainsi une certaine continuité souterraine ⁽²³⁴⁸⁾, en tout cas dans le monde des lettres. Mais c'est surtout par les utilisations de ces récits de fondation que nos auteurs ajoutent à notre portrait lyonnais. Les utilisations de la fondation romaine sont aisées à décrypter. La récupération du prestige romain et surtout la présentation d'une continuité dans l'histoire des franchises municipales locales sont des constantes des récits de fondation qui font la part belle à Plancus. Que Tibère ait dû accorder au Lyon des origines un statut de ville municipale est ainsi pour l'abbé Guillon (1807) le premier maillon de la chaîne qui mène jusqu'à 1793, celui qui montre la continuité de l'esprit d'indépendance des Lyonnais et son caractère congénital. De même, la longue série *"Du droit italique à Lyon et de ses destinées dans les temps modernes"* publiée en 1870 dans la *Revue du Lyonnais* s'attache à montrer l'antiquité des droits des Lyonnais en matière d'exemption d'impôts et de franchises municipales, en remontant aux sources de la fondation par Plancus.

²³⁴⁶ Il est attaqué sous tous les angles: incapable, pleutre, tout y passe. Joseph-Francois Artaud, adversaire de la théorie de la fondation par Plancus, souligne quant à lui que *"Plancus veut dire pied plat"* pour mieux marquer son mépris (*Lyon souterrain*, Lyon, Nigon, 1846).

²³⁴⁷ PELADAN fils (Adrien): *Guide de l'amateur et de l'étranger à Lyon et dans ses environs*, Paris, Duprat, 1864.

²³⁴⁸ Cf. LEPETIT (Bernard): "L'évolution de la notion de ville d'après les tableaux et descriptions de la France 1650-1850", *Urbi*, n°II, 1979.

Ce sont là d'ailleurs les fondements classiques de la revendication de romanité, tels que Philippe Guignet a pu les rencontrer au XVIII^e siècle dans les villes des Pays-Bas français ⁽²³⁴⁹⁾. A Lyon, il faut donc ajouter la composante grecque, qui fonde le goût de la "race" pour le commerce et les arts ⁽²³⁵⁰⁾, et la souche gauloise qui lui apporte son courage guerrier. En fait, les références à telle ou telle fondation ne se contredisent pas, mais s'ajoutent pour composer le portrait d'un Lyon syncrétique et unique, au carrefour des influences bénéfiques de trois grands peuples fondateurs.

Les textes fondateurs du caractère lyonnais illustrent bien cette utilisation convergente des récits de fondation. Antoine Molliere place les sangs romains et gaulois à part égale avec l'esprit hellénique dans la constitution des tendances industrielles, spéculatives et esthétiques qui ont de tout temps caractérisé l'esprit lyonnais ⁽²³⁵¹⁾. Paul Sauzet rappelle que *"Lyon a été une ville romaine par sa fondation militaire, gauloise par sa population originelle, grecque par ses nombreuses immigrations d'Asie"* ⁽²³⁵²⁾. Au-delà de la fondation même, qui situe la ville dans la continuité des temps et dans un certain cercle de référence lié aux caractéristiques des fondateurs, c'est dans la lecture des conséquences de cette fondation que s'ancre la définition de la particularité locale.

Il faut néanmoins donner à cette utilisation des récits de fondation ses justes limites. Si l'on considère l'ensemble des textes qui retracent l'histoire de Lyon, la fondation est loin d'y jouer à chaque fois le rôle pluriel mis en évidence ci-dessus: dans les guides touristiques, elle est par exemple une première indication historique qui ne donne pas forcément matière à extrapolation ⁽²³⁵³⁾. Il faut aussi considérer que c'est surtout dans un milieu typé, celui de l'Académie et des sociétés savantes, que la discussion sur la fondation et son utilisation prennent toute leur envergure. Enfin, et peut-être surtout, l'utilisation des circonstances de la fondation de Lyon semble s'estomper dans le courant des années 1870-80. Le retour au droit commun municipal, l'élargissement des cercles des auteurs et des lecteurs, la référence à de nouveaux modèles d'explications du caractère local concourent tous ensemble à cette sensible

²³⁴⁹ GUIGNET (Philippe): Le pouvoir dans la ville au XVIII^e siècle, Paris, Editions de l'EHESS, 1990, p.73-82.

²³⁵⁰ Aimé Vingtrinier parle en 1861 de *"l'amour du beau et le goût dans les arts"* reçus *"comme un héritage sacré"* des Grecs (*"Esquisse à propos des gravures de la bibliothèque Coste"*, la Revue du Lyonnais, 1861, tome XXIII).

²³⁵¹ "Des aptitudes spéculatives et esthétiques de l'esprit lyonnais et de leur excellence dans l'ordre intellectuel et moral", la Revue du Lyonnais, 1864, tome XXVIII et plus particulièrement p.494-495.

²³⁵² "Les traits distinctifs du caractère lyonnais", la Revue du Lyonnais, 1868, tome VI, p.206.

perte d'importance. Les textes de Vingtrinier, de Godart, d'Aynard ou d'Herriot ne mentionnent plus la fondation au rang des facteurs qui expliquent les configurations particulières de l'histoire de la cité et du caractère de ses habitants. Bâties sur une théorie de la race, des activités économiques ou du climat, les grands systèmes du caractère lyonnais ne placent pas toujours la fondation au pivot de leur démonstration.

b) Les grandes heures de Ly`n

Ces grandes heures ne sont pas seulement les époques de son histoire où Lyon se distingue par un rayonnement particulier, une gloire singulière. Plus exactement, la liste des grands moments de l'histoire de Lyon comporte aussi les heures sombres des destructions, des sièges ou des insurrections. Ensemble et séparément, ces joies et ces peines forment la trame d'une histoire qui s'insère dans l'histoire nationale sans s'y fondre. Chacune des grandes époques de l'histoire de France est ainsi présentée comme une période de l'histoire de Lyon, à travers de nombreuses anecdotes ou grands moments. Le Moyen-Age à Lyon, c'est la lutte des habitants contre les archevêques seigneurs de la ville, la Renaissance c'est le temps des poètes, imprimeurs et écrivains lyonnais, la Révolution le siège de Lyon. Les grandes histoires de Lyon ne cherchent pas tant à compléter l'histoire nationale par l'histoire des localités qu'à bâtir l'histoire de la localité seule. Par ce processus même et par le discours développé autour des événements de l'histoire locale se met en place un continuum historique sans faille qui assure une individualité au passé de la cité, et par là même à son présent. S'il n'est pas nécessaire ici de reprendre en détail cette longue histoire lyonnaise, on doit revenir sur quelques moments de ce passé que les auteurs du XIX^e siècle mettent au service de leur discours sur la particularité de Lyon.

C'est peut-être avant tout dans la série de ses malheurs que tous voient la particularité de Lyon. On a parfois l'impression, notamment à lire les présentations les plus ramassées comme celles des guides touristiques, que l'histoire de la ville se compose uniquement de catastrophes. N.F Cochard fait par exemple la liste des calamités qui ont frappé Lyon: incendie de la ville sous Néron, sac par Septime Sévère, décadence sous les barbares, pillages sarrasins, destructions protestantes, siège de 1793, autant de maux impitoyables auxquels sont

²³⁵³ Surtout dans les guides écrits par des auteurs non lyonnais.

venus s'ajouter de nombreuses catastrophes naturelles, inondations ou épidémies ⁽²³⁵⁴⁾. Si cette vision cataclysmique peut en partie s'expliquer par la proximité du Siège de 1793 et des menaces qui avaient alors plané sur l'existence même de la ville, on doit constater qu'elle persiste lorsqu'on s'éloigne de cette date ⁽²³⁵⁵⁾. La liste des malheurs ne fait d'ailleurs que s'accroître: les insurrections de 1831 et 1834, les troubles de 1817, 1848 et 1849, les inondations de 1840 et 1856, les épidémies de choléra de 1832, 1834 ou 1849 se sont ajoutés à la liste des épreuves que Charles Devert dresse en 1860 ⁽²³⁵⁶⁾.

C'est bien en effet le terme d'épreuve qui convient: chacun de ces événements est en effet la démonstration des capacités de Lyon à traverser le temps et les difficultés, à renaître sans cesse de ses cendres. Le génie de ses habitants et le site exceptionnel de la ville sont les raisons qui expliquent sa résistance. Comme chez Adrien Péladan en 1864, la liste des calamités se termine donc souvent par la constatation que les plus grands travers ne peuvent altérer les germes de prospérité que Lyon porte en lui ⁽²³⁵⁷⁾. Le rapide panorama que fait Paul Sauzet au début de son texte de 1868, montrant Lyon et son activité "*ranimés*" après chaque vicissitude de son histoire, souscrit aux mêmes règles. Par une sorte de réversibilité des souffrances, Lyon gagne en grandeur et en constance ce qu'elle a pu perdre de puissance et de richesse dans les aléas de son histoire.

L'évocation des jours brillants et glorieux reste néanmoins fréquente et bien développée. La splendeur du temps des Romains et de Lyon capitale des Gaules, les six siècles de Consulat où Lyon paraît "*comme une enclave de petite république municipale dans la monarchie française*" ⁽²³⁵⁸⁾, le temps des Foires, les splendeurs de la Fabrique au XVIII^e siècle apparaissent comme les moments privilégiés d'un riche passé. Peu de voix contestent les titres de gloire de chacune de ces périodes. Pour un Sébastien Charlety ou un Steyert qui enregistrent les amoindrissements et les fossilisations du pouvoir consulaire aux XVII^e et XVIII^e

²³⁵⁴ Description historique de Lyon, Lyon, Perisse, 1817.

²³⁵⁵ le Siège, outre qu'il prend parfois des allures de seconde fondation (chez Ballanche qui en fait l'expiation et l'intègre dans sa vision de palingénésie sociale, ou chez Ozanam qui parle d'un "*baptême de sang*"), est par ailleurs l'événement le plus invoqué pour mettre en évidence l'esprit d'indépendance des Lyonnais, comme on l'a vu plus haut.

²³⁵⁶ DEVERT (Charles): Guide indispensable de l'étranger à Lyon, Lyon, s.e, 1860.

²³⁵⁷ PELADAN fils (Adrien): Guide de l'amateur et de l'étranger à Lyon et dans ses environs, Paris, Duprat, 1864.

²³⁵⁸ AYNARD (Edouard): "Lyon en 1889", in Lyon à l'Exposition Universelle de 1889, Lyon, Mougins-Rusand, 1889, p.7.

siècles, on compte des dizaines de déclarations d'allégeance à un âge d'or des franchises et de la démocratie municipale. Les mises au point en un sens contraire sont d'ailleurs peu appréciées. J.Morin, qui met à mal la réputation d'indépendance de Lyon et critique la bonne gestion consulaire dans son Histoire de Lyon s'attire ainsi les remarques acerbes de M.A Pericaud qui déclare "*ne pouvoir penser*" que le Consulat puisse avoir été coupable d'un quelconque désordre dans les finances municipales ⁽²³⁵⁹⁾. L'accusé a beau évoquer la liquidation de 1722, les offices rachetés à prix d'or, les dépenses somptuaires, rien n'y fait. Il règne une certaine loi du silence sur tout ce qui touche à l'administration municipale: si Morel de Voleine se moque dans sa correspondance privée des "*niaiseries*" écrites par le Comte de Poncins qui donne dans la Revue du Lyonnais en 1863 un "Lyon avant 1789", ce vigoureux critique se garde bien de contredire par la polémique ce tableau d'un Lyon idyllique où le bourgeois devient noble et échevin avec facilité ⁽²³⁶⁰⁾. Dans son éloge de Ravez, Paul Sauzet donne quelques unes des clés de ce type de mutisme: "*Mieux vaut apprendre à nos enfants à honorer qu'à rabaisser nos annales: insulter de nobles débris, c'est souvent préparer des ruines nouvelles*" ⁽²³⁶¹⁾. On peut ajouter que le gouvernement consulaire est la principale fondation de la démonstration sur l'esprit d'indépendance et de liberté des Lyonnais, et qu'il est aussi un antécédent dont jouent ceux qui demandent sous le Second Empire le retour de Lyon au droit commun municipal (élection du Conseil Municipal): on comprend dès lors que les remises en cause de la perfection du Consulat ne sont pas de mise.

Si l'évocation de chacune de ces périodes est prétexte à la mise en évidence de la longue tradition de *self-government* lyonnais ou de la continuité de l'activité commerciale et manufacturière ⁽²³⁶²⁾, peu de moments atteignent à la puissance de démonstration du XVI^e siècle lyonnais. Il est d'ailleurs le préféré de la Revue du Lyonnais, qui de 1835 à 1896 y consacre plus d'articles qu'à aucune autre période de l'histoire. En 1914, Antoine Baton dans La Patrie lyonnaise y voue 10 de ses 57 "Récits épisodiques d'histoire lyonnaise" qu'il place en tête

²³⁵⁹ la Revue du Lyonnais, 1857, t.XV, rubrique bibliographie, "Notes sur l'histoire de Lyon de M.J. Morin". Réponse de J.Morin dans le tome XVI, 1858.

²³⁶⁰ Archives départementales du Rhône, fonds Léon Galle, Ms 46, Fo.33. "*Croire comme l'auteur de la brochure le fait entendre qu'un porte-fallot pourroit <sic> d'un seul coup devenir noble de titres et s'installer en Bellecour c'est une niaiserie*".

²³⁶¹ la Revue du Lyonnais, 1864, tome XXVIII. L'éloge est lu en séance publique de l'Académie.

²³⁶² Auguste Bleton n'est pas le seul à rappeler la présence dans le Lyon romain des barbaricares, ces tisseurs d'or "*qui précèdent ainsi de plusieurs siècles nos modestes canuts*" (Tableau de Lyon avant 1789, Lyon, Storck, 1894).

de son ouvrage ⁽²³⁶³⁾. Du Lyon vu de Fourvières (1833) aux Vieilles pierres lyonnaises de Vingtrinier (1911), le XVI^e siècle est une période d'apogée de l'histoire lyonnaise. Les séjours royaux, les visites et séjours d'illustres écrivains comme Erasme ou Rabelais, mais surtout la vitalité et la réputation des cercles intellectuels et littéraires lyonnais de l'époque font de la période 1520-1560 un temps de référence pour les hommes de lettres du Lyon du XIX^e siècle. Les poètes comme Louise Labbé ou Maurice Scève, les imprimeurs comme Sébastien Gryphe ou Jean de Tournes ont une belle part dans les guirlandes d'illustres que tressent les auteurs de guides touristiques ou les défenseurs de Lyon face aux accusations de béotisme ⁽²³⁶⁴⁾. Le XVI^e siècle est alors l'élément majeur de l'histoire littéraire et artistique de Lyon: en général, il succède à l'évocation des joutes poétiques du Lyon romain (présidées par Caligula lui-même), et précède les portraits des sculpteurs et dessinateurs des XVII^e-XVIII^e siècles (Coustou, Coysevox, Philibert de Lassalle...) ou ceux des littérateurs et peintres de la première moitié du XIX^e. Fleuron de l'histoire des arts et lettres à Lyon, le XVI^e siècle se suffit aussi à lui-même. L'idée que Lyon fut alors la capitale intellectuelle et littéraire de la France apparaît très tôt et constitue une étape clé de l'évocation d'un destin à part: l'élection royale est une reconnaissance implicite de la grandeur de Lyon, constatent nos témoins avec satisfaction. Cependant, si les auteurs lyonnais s'attachent toujours à mettre en évidence la qualité de l'histoire littéraire et artistique locale, c'est avant tout dans son histoire économique qu'ils voient l'incarnation de la "mission" de Lyon.

c) Une v`cat`n particulière

Sans renoncer à défendre les gloires littéraires individuelles et collectives de l'histoire lyonnaise, les "*lugdunolâtres*" les plus convaincus reconnaissent que le génie de la cité réside avant tout dans le commerce et l'industrie. Cela est souvent un sujet d'hésitations et de controverses, comme peut l'être le statut même du travail et de l'industrie en ces premières décennies du XIX^e siècle, où rivalisent les vieux schémas tripartites qui placent "ceux qui travaillent" en bas de l'échelle et les nouveaux modèles industrialistes comme le Saint Simonisme. Dans ses premières années de publication, la Revue du Lyonnais oscille

²³⁶³ BATON (Antoine): La patrie lyonnaise, Lyon, Legendre, 1914.

²³⁶⁴ Notamment dans les réponses des écrivains de la Revue du Lyonnais aux auteurs et journalistes parisiens dans les années 1830. La présence à ce moment de "*poètes des deux sexes*" est un argument imparable pour démontrer la puissance du génie littéraire lyonnais!

constamment entre la dénonciation du mercantilisme, du béotisme et du prosaïsme de la société locale qui entrave toute vie intellectuelle et artistique, et l'affirmation de l'existence d'écoles lyonnaises d'art ou l'acte de foi dans le développement d'une littérature lyonnaise. Cependant, au fur et à mesure du rapprochement de la revue et des institutions culturelles locales (Académie, Société Littéraire) et de l'abandon de son ton libéral (à partir de 1845), on sent le passage à une position nettement moins critique ⁽²³⁶⁵⁾. La "Chronique locale" qui fait la revue mensuelle des événements traduit ce passage, et à partir de 1852 Aimé Vingtrinier n'hésite plus à comparer Lyon aux républiques marchandes de l'Italie médiévale et moderne. Activités économiques et artistiques sont ainsi liées sous l'invocation d'un modèle incontestable.

Certains sont d'ailleurs prompts à faire de la vocation commerciale et manufacturière de Lyon une cause obligatoire du développement des arts, sciences et lettres. Antoine Molliere souhaite démontrer dans sa communication de 1864 à l'Académie que "*notre cité <...> fut philosophique et esthétique parce qu'elle était industrielle*" ⁽²³⁶⁶⁾. Ils sont nombreux en fait à affirmer ce lien. Tous ne prennent pas les chemins métaphysiques qu'empruntent les démonstrations de Molliere, tous ne prétendent pas à prouver que Lyon a toujours été une ville d'arts et de lettres. Mais tous affirment que la nature de l'industrie et du commerce lyonnais a forcément requis une activité dans ces domaines: le commerce parce que ville de négoce et d'échange, le Lyon du confluent et des Foires attirait les hommes et les oeuvres de toute l'Europe, l'industrie parce que la soie demande l'art du dessinateur et du peintre, le pouvoir d'imagination et de création de l'artiste. Ce dernier point est d'ailleurs une constante des discours sur l'art et son enseignement à Lyon: les professeurs de l'Ecole des Beaux-Arts, fondée au tout début du XIX^e siècle pour donner à la Fabrique les dessinateurs capables de lui rendre sa splendeur mise à mal par la Révolution, ne cessent d'insister sur ce lien entre les arts et l'industrie ⁽²³⁶⁷⁾, suivis en cela par de nombreux fabricants. L'histoire de la soierie lyonnaise oblige ainsi au détour par l'histoire des Beaux-Arts.

²³⁶⁵ D'une certaine manière, le combat philosophique et religieux qui s'identifie de plus en plus à la Revue passe par cette démonstration que "l'idéal", en art comme en religion, est vigoureux même dans la ville la plus industrielle et commerçante du pays, c'est à dire en quelque sorte dans la capitale du matérialisme. Cette position de principe nuit forcément aux critiques.

²³⁶⁶ "Des aptitudes spéculatives et esthétiques...", la Revue du Lyonnais, 1864, tome XXVIII, p.492.

²³⁶⁷ Voir par exemple les communications à l'Académie de Simon Saint Jean, peintre de fleurs ("De l'influence des Beaux-Arts dans l'industrie lyonnaise", la Revue du Lyonnais, 1856, tome XIII) ou du sculpteur Fabisch ("De la dignité de l'art", la Revue du Lyonnais, 1860, tome XX). Sur ces points, on peut faire des comparaisons fructueuses avec la position des élites culturelles et économiques de Manchester,

Mais plus simplement, le génie du commerce est fièrement revendiqué et affirmé face à l'évidence contemporaine. F.Z Collombet, un des plus ardents pourfendeurs des Parisiens calomniateurs, met en avant une sorte d'adage de la prospérité des nations: "*A chaque cité sa noble et utile mission*" dit-il, reconnaissant que si le sang lyonnais contient quelque chose qui a toujours poussé au culte du beau et du grand, c'est surtout le génie du commerce qui a fait la gloire de la ville et de ses habitants ⁽²³⁶⁸⁾. Avant comme après lui, les guides touristiques ont toujours mis en avant l'histoire de la soierie lyonnaise, plus encore que le commerce de transit et de négoce dont la ville est le lieu au moins jusqu'au milieu du siècle ⁽²³⁶⁹⁾. Les insurrections de 1831 et 1834 et l'essor des autres industries lyonnaises dans le dernier tiers du siècle donnent plus de consistance encore à une histoire de "capitale du travail et du commerce" traversant les époques romaines, médiévales ou modernes. Le thème de la ville de l'industrie et du commerce, déjà bien présent au début du XIX^e siècle quand le préfet Verninac soulignait que Lyon, la ville aux premières manufactures de France, appartenait à toute la République "*comme Manchester appartient à toute l'Angleterre*" ⁽²³⁷⁰⁾, traverse le siècle sans jamais pâlir. Michelet en 1833 parle de la ville de "*l'industrialisme*", Edouard Aynard loue en 1889 "*notre grande ville de travail*", Justin Godart en 1909 affirme "*Lyon est la ville du travail*" et Edouard Herriot évoque avec fierté la "*métropole commerciale et industrielle*" en 1914. Il ne fait au contraire que s'enraciner profondément dans le milieu local. Aux diatribes contre les calomniateurs qui bornent la ville à sa nature de négoce et de production succèdent les panégyriques du Lyon industriel et la fierté du Lyon travailleur. La Revue du Lyonnais, qui dans ses premières années se préoccupe au premier chef des expositions de peinture, fait néanmoins une place dans ses colonnes aux compte-rendus élogieux sur les prestations des produits lyonnais dans les grandes expositions universelles. Le même élan est sensible à l'Académie, même si celle-ci a manifesté son intérêt pour les choses de la soie depuis sa fondation ⁽²³⁷¹⁾, et dans l'ensemble

ville industrielle et commerçante du XIX^e siècle, comparaisons qui mettent en évidence le poids de l'éthique catholique dans les différences d'attitude entre les deux groupes.

²³⁶⁸ "Des lettres à Lyon et de la Revue du Lyonnais", la Revue du Lyonnais, 1839, tome 9, p.viii.

²³⁶⁹ Sur l'effacement du rôle de Lyon dans le transit, l'entrepôt et le négoce face à la concurrence des autres routes européennes et des nouveaux modes de transports, voir CAYEZ (Pierre): L'industrialisation lyonnaise au XIX^e siècle, thèse d'état en histoire, Université Lyon II, 1979 et RIVET (Félix): La navigation à vapeur sur la Saône et le Rhône (1783-1863), Paris, PUF, 1963.

²³⁷⁰ VERNINAC: Description physique et politique du département du Rhône, Lyon, Ballanche, an IX, p.103.

des productions imprimées. Il est vrai que le "*sceptre industriel*" est celui qui brille avec le plus d'éclat dans les mains de la métropole rhodanienne, comme l'a écrit Joseph Bard en 1856 en évoquant sa présence "*au plus haut de l'horizon des métropoles manufacturières*" ⁽²³⁷²⁾. Il est vrai aussi que cette ode au commerce et à l'industrie vient appuyer la démonstration d'une des composantes essentielles du caractère lyonnais, à savoir le goût de la liberté et de l'indépendance.

En effet, cette donnée essentielle du caractère des habitants s'appuie chez de nombreux auteurs sur l'activité économique de la ville. Le patriotisme municipal, le goût de la liberté, l'amour de l'indépendance sont alors des conséquences logiques des manifestations industrielles et commerciales. Le libéral F.Morin, rédacteur du *Précurseur*, journal d'opposition lyonnais, est à la fois clair et concis sur ce point: "*l'amour de la liberté est la conséquence nécessaire de l'amour de l'ordre et du travail*" ⁽²³⁷³⁾. Comme lui, ils sont nombreux à faire des Lyonnais "*les plus vieux amis de la liberté*" à cause de leur vocation commerciale. Les nombreuses manifestations d'indépendance de l'histoire lyonnaise qu'on a évoquées plus haut sont dès lors ancrées dans le comportement naturel d'une véritable république marchande. La référence aux villes hanséatiques ou aux cités-état italiennes est d'ailleurs fréquente ⁽²³⁷⁴⁾. Bleton, Aynard et surtout Herriot sont les plus actifs illustrateurs de ce schéma qui associe une fois de plus la description du caractère avec l'histoire de la cité.

Le Lyon de toujours est donc une cité industrielle et commerciale. Aux éléments solides de l'histoire de la ville (foires médiévales, introduction du tissage de soie), les historiens et essayistes n'hésitent pas à ajouter d'autres éléments pour rendre encore plus présente cette dimension. Le Lyon ségusiave dont certains font une métropole, voire une capitale gauloise, est ainsi présenté comme le centre du commerce de la Gaule, et on a vu qu'Auguste Bleton n'hésitait pas à présenter les barbaricares de la ville romaine comme les ancêtres des canuts. Cette vocation commerciale et industrielle a par ailleurs le caractère de l'inéluctable: le caractère des habitants, actifs, inventifs, intéressés et industriels les a taillés pour le commerce, de même que l'ouvrier lyonnais laborieux et rêveur est fait pour le travail de patience du tissage ⁽²³⁷⁵⁾. Plus

²³⁷¹ Les sujets de ses concours en témoignent dès le XVIII^e siècle (cf. ROCHE (Daniel): Le siècle des lumières en province, académies et académiciens provinciaux, 1680-1789, Paris, Mouton, 1978, p.352-355), et cela ne se dément pas au XIX^e siècle.

²³⁷² Parcours général de la Méditerranée à Lyon, s.l, s.e, 1856, p.118.

²³⁷³ MORIN (Frédéric): Itinéraire du Général Lafayette de Grenoble à Lyon, Lyon, Brunet, 1829, p.2.

²³⁷⁴ Notamment chez Edouard Aynard.

encore, c'est le site de la ville, au confluent des fleuves, point de suture entre le Nord et le Sud, qui la voue à une activité d'échange que les plus grands malheurs n'ont pu atteindre. Il est diverses manières de proclamer cette prédestination. Péladan ou Bard en font un don du ciel, Edouard Herriot se veut plus scientifique en citant Vidal de la Blache ⁽²³⁷⁶⁾, mais la référence au déterminisme géographique est partout présente.

On ne peut conclure ce rapide survol de l'utilisation de l'histoire de la cité sans s'attarder, fût-ce rapidement, sur l'aspect religieux de cette histoire ⁽²³⁷⁷⁾. Chez tous les auteurs qui font de Lyon une ville de religion ou simplement d'idéal, mais plus particulièrement chez les chantres de Lyon comme "*Seconde Rome*", c'est l'ensemble des aspects traités ci-dessus qu'on retrouve. La pénétration du christianisme en France par Lyon, où arrive Pothin disciple de Saint Jean, constitue le mythe de fondation du Lyon religieux ⁽²³⁷⁸⁾; les persécutions romaines et les martyrs, les destructions protestantes de 1562 et les vagues d'irrégion de la Révolution ou du XIX^e siècle sont les épreuves qui attestent de la solidité inégalée du catholicisme à Lyon; la longue litanie des prélats, des saints et des fondateurs d'oeuvres et d'ordres marque la grandeur et la particularité du catholicisme lyonnais. Cet aspect de Lyon retient avant tout l'attention des auteurs catholiques, attention qui culmine en des ouvrages spécialement destinés à illustrer l'unicité et la gloire de l'Eglise de Lyon ⁽²³⁷⁹⁾, mais les adversaires les plus résolus de l'Eglise mentionnent invariablement ce trait, partie intégrante de tout portrait lyonnais ⁽²³⁸⁰⁾.

²³⁷⁵ Encore une fois, caractère et histoire se mêlent dans un tissu complexe, ce qui vient rappeler que la définition de la particularité locale est un système d'explication global, dans lequel tout est lié à tout. C'est bien d'ailleurs ce qui en fait un objet difficile à analyser, à sortir d'une essence, à extraire d'une masse de cohérence qu'il est malaisé de briser. D'où son succès comme explication à tout ce qui peut se passer à Lyon!

²³⁷⁶ Lyon. Guide historique et artistique, Lyon, comité de patronage de l'Exposition de 1914, 1914, p.ix.

²³⁷⁷ La récurrence du thème à travers toutes les pages qui précèdent dispense d'y consacrer une partie spéciale.

²³⁷⁸ Sanctionné par le titre de "Primat des Gaules" du siège archiépiscopal de Lyon.

²³⁷⁹ Les grands souvenirs de l'Eglise de Lyon de Dominique MEYNIS (Lyon, Vitte, 1886) est l'exemple le plus achevé de cette formule: entièrement consacré à ce but, richement illustré et présenté, il allie érudition et hagiographie pour retracer une histoire parfaite d'une Eglise chérie de Dieu.

²³⁸⁰ Pierre Larousse, Jules Lermina ou Edouard Herriot sont de ceux-là, comme on l'a vu dans la partie de ce chapitre consacrée aux vertus lyonnaises.

2. Une matérialité

On a déjà vu à travers quelques guides touristiques comment les descriptions du site, des monuments, des paysages ou de différents aspects de Lyon procurent des occasions pour mettre en évidence des caractéristiques qui sont prêtées à la ville: les églises et les ruines parlent du Lyon des martyrs, l'Hôtel de Ville de l'indépendance de la cité, etc. Dans le premier volume, une analyse plus serrée de deux espaces particulièrement riches (Fourvière et La Croix-Rousse) a montré comment leur dimension physique est un support privilégié du processus qui donne à ces espaces des sens et des valeurs particulières. Des remarques et analyses du même ordre doivent aussi être faites pour Lyon considéré dans son ensemble, sous l'angle de la mise en évidence de sa particularité. En effet, à la fois pour illustrer, prouver ou rendre tangible le caractère spécifique de la localité, tous les auteurs que nous avons déjà sollicité prennent appui sur la matérialité de la cité: son site, ses aspects et quelques éléments choisis sont plus particulièrement utilisés dans cette perspective.

a) *Le site*

Parler du site de Lyon, c'est avant tout pour nos auteurs évoquer une double confluence. La première, la plus évidente, c'est celle du Rhône et de la Saône qui place Lyon sur des voies de communication à la fois fluviales et terrestres (par les routes qui bordent ces cours d'eau). La seconde, c'est celle des grands ensembles géo-économiques de la France et de l'Europe qui en font un centre obligé de passage pour les marchandises et les produits qui s'échangent entre ces grands ensembles. Mais le site de Lyon n'est pas toujours réduit à cette approche économique. C'est aussi pour sa qualité esthétique, celle des paysages qu'il procure, et celle des symbolisations qu'il autorise que sa description est un des pivots de toute description de Lyon.

"Les destinées commerciales de Lyon sont écrites en caractères ineffaçables dans la géographie et dans l'histoire: elles s'appuient sur une position magnifique, donnée par la nature <...>. Le jour où, pour la première fois, deux fleuves se rencontrèrent aux pieds de nos collines, ils y marquèrent la place d'une grande ville" dit Frédéric Ozanam en 1840 pour l'ouverture de son cours de droit commercial ⁽²³⁸¹⁾. Voilà finalement résumée toute l'importance prêtée aux cours d'eau dans l'explication de la destinée de Lyon, ces *dei ex machina* que nous avons déjà

²³⁸¹ "Discours prononcé à l'ouverture du cours de droit commercial", la Revue du Lyonnais, 1840, tome II, p.148.

rencontrés dans l'explication de l'histoire lyonnaise. Le thème n'est d'ailleurs ni nouveau, ni renouvelé au XIX^e siècle: en 1739, André Clapasson reprenait déjà des faits présentés dans toutes les histoires et descriptions de Lyon en montrant que les liens établis par les rivières entre Lyon, l'Alsace, la Champagne, la Lorraine, la Bourgogne, la Franche-Comté, le Dauphiné, le Languedoc, la Provence, l'Italie, l'Espagne, le Levant et la proximité de la Suisse, de la Savoie, de Genève et du Piémont dictaient à la cité sa vocation commerciale. Des tous premiers guides touristiques aux pages d'Elisée Reclus en 1876 ⁽²³⁸²⁾, c'est finalement le même constat qui est fait, agrémenté de descriptions des produits échangés et du constat de la complémentarité des productions des ces différentes zones géographiques.

A peu de choses près, les développements autour des qualités esthétiques du site tiennent eux aussi des modèles de description produits par la tradition voyageuse des siècles antérieurs. La vision des deux collines depuis les quais de Saône, le confluent, les points de vue des hauteurs étaient déjà présentés par les voyageurs étrangers comme J. Reichardt ⁽²³⁸³⁾ ou Milady Craven. L'étude des guides touristiques et l'histoire du point de vue de Fourvière ont montré plus haut que l'affinage de ces différents aspects du site ne remettait pas en cause les termes globaux de l'appréciation. On parle toujours du panorama le plus beau du monde, des quais les plus longs et les plus somptueux d'Europe, etc. Les registres de la comparaison sont d'ailleurs toujours les mêmes: Florence avec l'Arno et ses collines, les baies de Naples et de Gênes citées par Chappuzeau en 1656 servent encore de terme à la comparaison au XIX^e siècle. De nouvelles références sont pourtant apparues qui placent encore davantage Lyon et son site dans une liste de beautés naturelles reconnues: la baie d'Alger, Constantinople et le Bosphore, et surtout Rome. Les collines lyonnaises inspirent tout particulièrement les prosateurs catholiques. Au début du siècle, c'est N.F Cochard qui multiplie le nombre des collines, en comptant toutes les croupes et les éminences pour arriver enfin au fatidique nombre de 7. En 1836, c'est Joseph Bard qui écrit "*Comptez ces collines qu'elle a dans son enceinte*" dans son *Gloire à Lyon* où il veut peindre une "*deuxième Rome*", une "*Rome française*" ⁽²³⁸⁴⁾. Quelques années plus tard, le même auteur, qui file les comparaisons sur le long terme, invite ses lecteurs

²³⁸² Nouvelle géographie universelle. La terre et les hommes, Paris, Hachette, 1876. Lyon est traité aux pages 396-404 du tome II.

²³⁸³ Un Prussien en France en 1792, Paris, Perrin, 1892.

²³⁸⁴ Lyon, Aîné, p.14.

de la Revue du Lyonnais à contempler *"les saintes collines si harmonieusement mouvementées qui mettent autour de la ville l'image des monts Pincius, Coelius et Aventin, de Rome"* ⁽²³⁸⁵⁾.

A cette métaphore romaine qui renvoie bien évidemment à l'image d'un Lyon "sentinelle catholique de la France" dont Bard se fait régulièrement le héraut dans la Revue du Lyonnais, il faut ajouter sans tarder toute la gamme des utilisations symboliques du site. Il est inutile de s'attarder en détail sur toutes: ceux qui se plaisent à faire du caractère lyonnais une terre de contrastes ne manquent pas de souligner les antithèses que présentent la proximité des collines et des fleuves ou la situation au carrefour des routes et des voies de communication. Revenons simplement sur l'utilisation que fait A.Molliere de ce site, pour mettre en évidence l'existence *"de tous temps"* des aptitudes de l'esprit lyonnais ⁽²³⁸⁶⁾. Par son ampleur et la place qu'elle occupe dans le raisonnement de Molliere, elle résume tous les liens symboliques qui sont tressés entre le site et le caractère local.

Au-delà du génie commercial que révèle le choix du site par les fondateurs de Lyon, *"il y a mieux à lire"*, affirme Molliere. Il faut écouter en entier le passage qu'il consacre au paysage lyonnais pour bien saisir comment celui-ci concourt à la définition du génie local, en même temps qu'il l'illustre, l'affirme et le détache de toute contingence de temps. *"D'une part en effet, ses immenses lignes horizontales attirent le regard dans ces profondeurs indécises qui sont comme une vue ouverte à la pensée sur l'infini; de l'autre, ses collines aux suaves contours et les prairies qu'elles enserrent de leurs frais ombrages, fascinent ce même regard par le spectacle varié d'une beauté matérielle moins grandiose, mais plus précise et harmonieuse dans ses proportions. De grands et beaux fleuves baignent de toute part cette terre heureuse, l'animent du mouvement et du bruit de leurs ondes en même temps qu'ils semblent se plaire à reproduire en leur surface mobile la calme splendeur des rivages. L'eau est sans contredit la première condition de la beauté et de l'expressivité du paysage; mais si l'on en voulait signaler, quelque peu subtilement peut-être, la raison intime, ne pourrait-on pas dire que c'est parce qu'elle semble constituer l'élément le plus esthétique de l'univers, étant la base, le principe et l'aliment de toute forme animée et organique? Ne pourrait-on ajouter qu'elle semble aussi, en un certain sens, son élément métaphysique ou spéculatif, puisque, fidèle miroir et parlant tableau, elle recueille en son sein réfléchissant et répète à nos regards épris / les enchantements de la terre et les éblouissements du ciel? De même que la verdure et les fleurs de la terre sont sa*

²³⁸⁵ "XI° bulletin monumental et liturgique de la ville de Lyon", la Revue du Lyonnais, 1848, tome 27, p.362. La comparaison est illicite, puisque la fonction de point de vue (Pincio) et la fonction religieuse (avec l'église de l'Ara Coeli) sont réunis à Lyon sur la seule éminence de Fourvière. A qui se fier?

²³⁸⁶ "Des aptitudes spéculatives...", la Revue du Lyonnais, 1864, tome XXVIII.

parure, de même l'eau, expression limpide de son rapport avec le ciel et de ses retours sur elle-même, serait donc, sans trop jouer sur les mots, comme sa réflexion et, si l'on peut parler ainsi, sa pensée matérielle, ou du moins le plus éloquent symbole de cette haute vie de correspondance, d'assimilation et d'expression qui est le privilège de tout esprit" ⁽²³⁸⁷⁾. On comprend mieux, après ce morceau de bravoure "psychomorphologique" que Molliere puisse affirmer: *"Ainsi la nature même du pays lyonnais, tout en ouvrant à l'ardeur de ses enfants une carrière d'activité matérielle indéfinie, devait imprimer à leur génie cette double direction idéale qui fait les artistes et les penseurs"* ⁽²³⁸⁸⁾. Le site, unique par sa beauté, se retrouve ainsi aux fondations de l'esprit lyonnais.

b) Les aspects

Dans la description de la ville elle-même, de ses rues, de ses monuments, de ses maisons, on retrouve l'hésitation ou le choix entre les deux modèles précédemment rencontrés à travers les propos sur la "nature" artistique ou industrielle de Lyon. Ici encore en effet, on peut noter deux tendances, sensibles parfois chez un même auteur: d'un côté, une soumission aux modèles de la grande ville moderne qui se manifeste par la référence constante à Paris, et de l'autre une défense pied à pied des caractéristiques locales qui va jusqu'à leur érection en contre-modèle. Il est remarquable que ce soit la deuxième tendance qui prédomine à partir du moment où se met en place solidement le discours de la particularité locale, dans le courant des années 1830-40. Les marques d'infamie qu'étaient jusqu'alors les rues étroites et sombres, les pavés pointus ou la saleté des allées et des escaliers d'immeuble deviennent des symboles de la localité et des manifestations des vertus du caractère lyonnais. Cela ne signifie pas pour autant que les signes d'urbanité soient systématiquement rejetés, même si c'est souvent le cas: on continue aussi de mettre en valeur les monuments, on se plaît même à souligner l'installation de l'éclairage au gaz ou la percée des rues nouvelles. Mais cette grandeur moderne est elle-même apprivoisée et mise au service de la démonstration de la particularité de Lyon. Clair Tisseur, alias Nizier du Puitspelu, qui a travaillé avec Benoît Poncet à la construction de la rue Impériale, dévoile ce type de mouvement en racontant ses souvenirs de l'époque dans la Revue lyonnaise en 1881-82. La rue Impériale et ses constructions, qui étaient dénoncées sous

²³⁸⁷ idem, p.496/497.

²³⁸⁸ idem, p.497.

l'Empire comme les symboles et les vecteurs de l'envahissement des moeurs et des vices parisiens, sont alors décrites comme des exemples achevés de l'esprit lyonnais par la solidité, la variété, la modestie apportées à sa réalisation. Ce que Nizier dit ici, et qu'il répète ailleurs, c'est que Lyon a su en partie apprivoiser la modernisation urbaine, et que "*parmi toutes les rues impériales de France, celle de Lyon est encore la moins fâcheuse*" ⁽²³⁸⁹⁾. Cette domestication de la modernité ne se fait pourtant pas sans heurts ni refus.

Voyons d'abord comment se jouait la revendication des modèles modernes. Il est de règle dans les guides touristiques du début du siècle de reconnaître la noirceur, la saleté, l'étroitesse des rues de Lyon. Cochard ou Chambet s'accordent à reconnaître l'absence de fontaines monumentales, la défectuosité du tracé des rues, les maisons trop hautes. Ils sont tout aussi prompts à mettre en avant les quartiers neufs des Brotteaux ou d'Ainay, les rues les plus droites de la ville, l'éclairage au gaz dans les galeries construites "*comme à Paris*" ou la largeur des quais, tout cela pour montrer que Lyon s'embellit. Les descriptions d'un Lyon obsolète et décrépît que livrent la presse ou les récits de voyage parisiens sont alors partagées sur le fond, mais dénoncées sur la forme. On stigmatise l'exagération et l'aveuglement des auteurs parisiens, en se plaisant à supposer qu'ils ne sont pas descendus de leur diligence. Mais on leur répond avec leurs arguments: s'ils accusent Lyon d'être laid, on leur en oppose les grandeurs du site, s'ils mettent en cause le manque de monuments, on les cite un à un, s'ils peignent un tableau de la province arriérée on met en avant les éléments de confort, de luxe et de nouveauté.

Le groupe des collaborateurs de la Revue du Lyonnais partage alors cette façon de voir et d'agir. C'est particulièrement en ces années que les fascicules de la revue sont parsemés de réponses aux auteurs non lyonnais. Les descriptions de M.Jal, de Jules Janin, de Dumas, de Stendhal ⁽²³⁹⁰⁾, du Journal des Débats ou du Siècle et autres publications sont ainsi reprises point par point pour les mesurer à l'aune de la vérité et de l'exactitude. Outre les corrections de noms, de dates ou de circonstances que les auteurs de la Revue ne manquent pas de faire, il est remarquable que toutes ces contre-attaques se maintiennent sur le plan de la modernité et sur le ton de la dénégation. A Jal, la rédaction de la Revue du Lyonnais oppose l'éclairage au gaz, le luxe des devantures, alors que Grandperret montre les splendeurs architecturales de

²³⁸⁹ "Pourquoi l'on aime le Vieux Lyon", Vieilleries lyonnaises, Lyon, Jean Honoré, 1980, p.362.

²³⁹⁰ "*Morbleu, qu'il retourne donc à ses fers*" écrit Amédée de Roussillac en guise de conclusion à son article sur les Mémoires d'un touriste dont le narrateur est présenté comme un négociant de métal en tournée (la Revue du Lyonnais, 1839, tome 9, p.70).

Bellecour ou de l'Hôtel de Ville pour contrer les méchancetés de Jules Janin. De la même manière, Chambet procède dans ses guides à de longues énumérations des nouveautés récemment introduites à Lyon, cite les nouvelles rues, les cafés modernes, les attractions inédites ⁽²³⁹¹⁾. Les travaux lancés par le préfet Vaisse sont logiquement l'occasion de montrer que Lyon s'élève définitivement au rang des grandes villes de l'Europe. A l'Académie, A. Servan de Sugny versifie sur le rajeunissement de Lyon et ses promesses ⁽²³⁹²⁾, alors qu'Aimé Vingtrinier (dans la chronique locale de la Revue du Lyonnais) et les journalistes du Courrier de Lyon font l'éloge de la modernisation ⁽²³⁹³⁾. Joseph Bard lui-même, dans ses "Bulletins monumentaux" publiés par la Revue du Lyonnais se laisse parfois aller à des panégyriques de l'oeuvre de modification urbaine qui fait de Lyon une des plus belles cités d'Europe.

Chambet peut alors emprunter ces lignes à un journaliste local et les placer dans son Itinéraire de 1864 *"Une grande partie de l'ancien Lyon a disparu pour faire place à trois magnifiques rues. Il n'existe pas en France, j'en excepte la rue de Rivoli, de plus belle rue que la Rue Impériale avec sa place, sa fontaine et sa gerbe d'eau s'épanchant dans des bassins de marbre, son jardin et sa prairie semée d'arbustes, son palais de la Bourse, cette nouvelle merveille de l'architecture, le bâtiment de la Banque et enfin ses magnifiques maisons ornées de riches magasins. Paris n'offre rien de plus luxueux, de plus beau, la rue de la Paix est moins élégante: circulation animée, bruit, éclat, lumière, voilà la rue Impériale <...>. Alors voyez si aucune ville de France osera l'élever la prétention de l'égaliser en beauté ou en richesses"* ⁽²³⁹⁴⁾. Cette célébration de l'entrée de Lyon dans un nouvel âge urbain où s'affichent tous les signes de la ville haussmannienne (espaces verts, fontaines, installations économiques...), cette bouffée d'orgueil local basée sur les progrès de l'apparence et du décorum atteint cependant là ses limites. Au moment même où apparaissent les premières modifications des aspects de la

²³⁹¹ CHAMBET (C.J): Nouveau guide pittoresque de l'étranger à Lyon, Lyon, Brunet, 1853, rubrique "coup d'oeil général". L'énumération de ces éléments, pour faire pièce à des méchantes affirmations, est particulièrement nette dans cette édition du guide Chambet, qui s'en prend ouvertement aux calomnieux.

²³⁹² "Le rajeunissement de Lyon", la Revue du Lyonnais, 1856, tome XII. On y lit notamment
*" Lyon doit être enfin, dans un prochain avenir,
 une immense cité, riche, monumentale,
 de l'Empire français la seconde capitale"*

²³⁹³ Voir aussi BRET (Alexandre): Lyon nouveau vu de César Auguste à Napoléon III, histoire philosophique et polygraphique de cette grande cité à l'adresse spéciale des Lyonnais et des touristes studieux, s.l, s.e, s.d. et THOMAS (Pierre-Honoré): Revue populaire des monuments, travaux d'arts, embellissements, aménagements exécutés à Lyon jusqu'à ce jour, Lyon, Vingtrinier, 1860.

²³⁹⁴ CHAMBET: Itinéraire, Lyon vu en trois jours, Lyon, Chambet, 1864, p.46.

cit , se d veloppent on le sait les premi res attitudes qui brisent avec la reconnaissance du mod le dominant de la cit  moderne. Les traits d'infamie que d nonce celui-ci sont alors transform s en marques de gloire. Si le discours du progr s et de la modernisation continue   pr valoir dans les textes exog nes, ou   un moindre degr  dans les guides touristiques destin s au voyageur, les auteurs locaux glissent tous progressivement vers l' loge des aspects mesquins de Lyon.

Le texte  crit en 1850 par Joseph Bard illustre   peu pr s toutes les modalit s de ce retournement ⁽²³⁹⁵⁾. Celui-ci se manifeste selon les m mes principes que ceux employ s par les auteurs lyonnais qui faisaient jusque l  la peinture des progr s lyonnais face aux critiques parisiennes: on d nonce la calomnie, le manque de s rieux, voir la stupidit  des observateurs, "*commis-voyageurs*" qui fl trissent la ville "*du haut d'une table d'h te o  ils ont pris deux repas*". Les vieux magasins aux enseignes all goriques et aux int rieurs huileux, les vieilles rues noires et  troites, les maisons casernes aux all es sales et aux escaliers sans appareil, tout cela devient le signe de l'excellence lyonnaise   respecter les traditions et   conserver les habitudes locales. Tout cela illustre la diff rence ultime de la vertu de Lyon: "*Lyon est, en tout point, la contrepartie de Paris: dans l'un, les r alit s sans apparences, dans l'autre les apparences sans r alit s*" ⁽²³⁹⁶⁾. Dans un autre de ses multiples volumes, Bard dit aussi "*la cit  lyonnaise a une majest  propre dans toutes ses conditions, et m me dans ses laideurs*" ⁽²³⁹⁷⁾. Ce souci d'affirmer la "majest  propre"   travers les carences esth tiques ou les laideurs de la cit  ne se d ment pas chez d'autres auteurs.

La plupart des romans lyonnais des ann es 1860-1914 qui consacrent quelques pages   la description de la ville illustrent bien cette la mise en valeur des d fauts comme d'autant de particularit s. La rue du Griffon "*sorte de tranch e ouverte entre un double rempart de maisons hautes et sombres dont les fa ades ressemblent aux murs int rieurs des clo tres*" d crite par Eug ne Coste-Labaume ⁽²³⁹⁸⁾ dans une voie qu'Henry Beraud continue plus tard ⁽²³⁹⁹⁾, les rues du Vieux Lyon chant es par J.Esqurol dans A mi-c te et Cherchons l'h r tique ou par No l Mayeul dans Le lieutenant Vandeins sont les vecteurs de ce retournement des valeurs

²³⁹⁵ "Tableau de Lyon", la Revue du Lyonnais, 1850, t.1.

²³⁹⁶ idem, p.87-91.

²³⁹⁷ Parcours g n ral de la M diterran e   Lyon, s.l, s.d, 1856, p.112.

²³⁹⁸ Un mariage lyonnais, Lyon, s.e, 1890.

²³⁹⁹ Et notamment dans Ciel de suie en 1912.

symboliques. Le retour au premier plan du quartier Saint-Jean, tel qu'il a été décrit dans le premier volume de cette thèse, montre lui aussi comment les aspects anciens, vieillots et étriés des rues et des maisons deviennent une véritable valeur locale, au fur et à mesure que les nouvelles formes urbaines s'installent.

Plus fort encore, ces nouvelles formes, monuments ou maisons du Lyon rénové de la deuxième moitié du siècle, sont assez rapidement intégrés dans la peinture d'une cité aux aspects univoques. Ce que Nizier du Puitspelu dit de la rue de la République est symptomatique de la subordination des éléments urbains "modernes" et "parisiens" à la peinture des spécificités lyonnaises. A travers les descriptions de Bleton, d'Aynard ou d'Herriot, on retrouve cette idée selon laquelle tous ces éléments exogènes sont irrémédiablement absorbés par la force interne à Lyon. Cette idée va de pair avec le dessin d'un trait nouveau du caractère lyonnais, le pouvoir d'assimilation des influences étrangères. Les Vieilles pierres lyonnaises d'Emmanuel Vingtrinier en 1911 reviennent sans cesse sur ce point: de tout temps, en matière de vertus comme de coutumes ou de manières artistiques ou architecturales, Lyon a mis les influences étrangères au service de son génie propre. La ville du XIX^e est ainsi un héritage de plus, qui n'a pas affecté le cachet de la capitale des Gaules.

C. Le paradigme du contraste

On doit être attentif à la qualité de ce portrait lyonnais, qui s'attarde sur tous les éléments qui fondent la distinction de Lyon. Moeurs, habitants, paysages, site, tout y est spécial et unique. En tout cas à écouter les auteurs de ce portrait lyonnais, cette oeuvre collective si remarquable par la convergence de ses grandes lignes. Les voix dissonantes qui dénie toute particularité au Lyonnais sont en effet rares, isolées, presque négligeables. Pour un Grandperret qui en 1852 affirme qu'il est inutile de chercher des caractères distinctifs au Lyonnais, il en est dix, vingt, trente, plusieurs dizaines d'autres qui affirment, illustrent, décrivent ces particularités dans toutes les sphères et sous tous les angles. Les principales ont été reprises ici, en écartant les notations minimales qui ne formaient pas thème, dont pourtant la longue litanie pourrait seule rendre pleinement l'impression de recherche permanente de mise en évidence des traits locaux qui se dégage de l'ensemble de la production imprimée locale ⁽²⁴⁰⁰⁾. Certains vont même jusqu'à

s'étonner de l'absence de traits traditionnels de la caractérisation des peuples. Ainsi Joseph Bard déclare en 1850 "<n'avoir> *jamais compris que cette nationalité si tranchée ne se révèle pas par un costume particulier comme les costumes bressan, mâconnais, arlésien, etc.*" ⁽²⁴⁰¹⁾. Ce même Grandperret qui voue à l'échec toute caractérisation du Lyonnais ne se livre t-il pas, quelques lignes plus loin, à la peinture de la "*bonne, polie et généreuse population de Lyon*" et à l'évocation du Lyonnais religieux, loyal et charitable, toutes attitudes qui ne seraient remises en cause que par des étrangers à cette population d'essence particulière ⁽²⁴⁰²⁾? Archiviste de la ville, académicien, membre de la Société littéraire, Grandperret quoiqu'il en ait participe au mouvement d'exaltation de la localité.

Cependant, cette unanimité sur l'existence du Lyonnais et de Lyon comme être et territoire particulier (le premier participant à la définition du second) ne doit pas masquer ni les évolutions ni les fluctuations dans la définition des caractéristiques de ces entités à part. On a pu constater que par delà la permanence des grands schémas duels de l'âme lyonnaise, une évolution est sensible, selon le temps et selon les auteurs, dans les détails (traits, illustrations mises en avant) ou sur l'ensemble. On reviendra plus loin sur ces modifications, qu'il convient de mettre en relation avec les individus et les groupes émetteurs.

Ces variations, ces oscillations dans la définition du territoire sont pourtant soumises aux effets régulateurs d'un puissant mécanisme rhétorique qui joue à l'intérieur même des définitions du milieu, de la race ou du caractère. Le thème du "contraste" apparaît en effet très tôt ⁽²⁴⁰³⁾. Implicitement d'abord, puisqu'il est traditionnel de constater que le Lyonnais est à la fois sage et impulsif, respectueux de l'autorité et jaloux de son indépendance, généreux et parcimonieux, ou que la Saône et le Rhône diffèrent par leur débit, leur allure ou leur colères. Ce sont là des systèmes d'association que les chroniqueurs de l'Ancien Régime pratiquent régulièrement ⁽²⁴⁰⁴⁾.

²⁴⁰⁰ Attitude partagée par une littérature extérieure qui fait pareillement la peinture d'une ville à part, que ce soit pour en décrier ou pour en louer les particularités.

²⁴⁰¹ "Tableau de Lyon", la *Revue du Lyonnais*, 1850, t.1, p.90. La statistique descriptive d'Etat dont rend compte Marie-Noëlle Bourguet, ainsi que les publications générales comme *La France pittoresque* d'Abel Hugo font en effet la part belle aux costumes comme signes caractéristiques des populations.

²⁴⁰² *Lyon*, Lyon, Brun, 1852, p.16. L'auteur fait plus précisément illusion ici aux diverses insurrections, invariablement causées par des étrangers.

²⁴⁰³ Cette tendance à constater la présence des contraires et des oppositions, manifestation ultime de la perfection et de l'équilibre de l'objet décrit sous la forme de la complémentarité est très sensible dans les ouvrages étudiés par E.M Lipianski, qui érigent la France en terre de contrastes.

²⁴⁰⁴ On peut y ajouter l'antithèse du travail et des arts, que les vers de Rousseau ou de Voltaire abondamment cités dans les guides touristiques de la première moitié du siècle ont immortalisé en peignant Lyon comme le lieu de réunion de Plutus et d'Apollon, cette rencontre du dieu de la richesse

Mais au fur et à mesure que se précise la définition du caractère lyonnais, l'idée même du contraste se place au premier plan. E.M Lipianski a montré comment le recours au contraste et à la diversité est tout à la fois une réponse aux critiques sur le simplisme des stéréotypes "purs" et une manière de rendre compatible *"l'unité postulée et la diversité constatée"* ⁽²⁴⁰⁵⁾. Le contraste vient ainsi expliquer tous les paradoxes et débouter les empêcheurs de tourner en rond. Ajoutons qu'il fonde l'impossibilité du regard étranger: affirmer la complexité, le paradoxe, l'imbrication des contraires, c'est aussi nier à l'avance la pertinence du regard extérieur. Cette pertinence est d'ailleurs explicitement déniée depuis ces années 1830 où se formule l'identité locale et sa défense. Le ton de cette dénégation varie. Catégorique, comme Bard qui tempête en 1854 *"Nous dénions formellement aux étrangers qui se bornent à parcourir rapidement <Lyon> le droit de l'apprécier"* ⁽²⁴⁰⁶⁾. Ou plus compatissant (mais ferme, puisqu'il s'agit de la première phrase du texte) comme Emmanuel Vingtrinier *"Lyon n'a pas cessé d'être, pour les étrangers, une véritable énigme. <...> Comment concilier ces impressions contraires? C'est aux Lyonnais <...> qu'il convient de le dire. Il faut, en effet, pour en retracer une image à peu près fidèle, avoir longtemps vécu dans cette ville paradoxale."* ⁽²⁴⁰⁷⁾. Mais les Godart, Aynard, Bleton et tant d'autres ⁽²⁴⁰⁸⁾ s'accordent tous sur l'incapacité de "l'étranger" à percevoir le caractère de la localité. Ce qui fonde doublement le territoire: d'abord par la mise en évidence de la limite entre le dedans et le dehors, l'indigène et l'étranger, ensuite par ce que cela laisse les seuls discours "lyonnais" maîtres de la situation, tout discours en provenance de l'extérieur étant rejeté sans procès.

Il est vrai que le thème du contraste, servi dans la syntaxe par son écho de langage qu'est l'antithèse ("Bien que..., le Lyonnais est aussi..."), est terriblement efficace en tant que procédé de démonstration et de solidification du caractère. Mais il est aussi le résultat de l'effort de ces hommes pour comprendre et donner sens à leur identité: il est d'ailleurs révélateur qu'il prenne toute son ampleur dans les textes et chez les auteurs qui "inventent" le caractère lyonnais et le placent sous le signe de la dualité (idéal et pratique, avec toutes leurs

avec le protecteur des arts s'exprimant aussi par la référence à la confluence à Lyon des ondes du Pactole et du Parnasse (Voir notamment le Guide de l'étranger à Lyon de Chambet en 1824 pour les extraits de ces oeuvres de circonstances, puisqu'elles ont été composées pour l'académie de Lyon).

²⁴⁰⁵ LIPIANSKI (Edmond-Marc): L'âme française ou le national-libéralisme, Paris, Anthropos, 1979.

²⁴⁰⁶ "XV° bulletin monumental de la Ville de Lyon", la Revue du Lyonnais, 1854, t.11.

²⁴⁰⁷ VINGTRINIER (Emmanuel): Vieilles pierres lyonnaise, Lyon, Cumin et Masson, 1911, p.1.

²⁴⁰⁸ Notamment Henry Béraud qui est prompt à disqualifier les opinions *"des gens forains en ce pays"* dans la plupart de ses ouvrages.

déclinaisons). Joseph Bard est ainsi le premier à dire de Lyon *"C'est essentiellement la ville des contrastes"* ⁽²⁴⁰⁹⁾, avant qu'Edouard Aynard n'érige le contraste et l'opposition en loi du caractère lyonnais: *"C'est bien là notre image: le mysticisme et l'activité coexistent, vivent et luttent ensemble ici: dans Lyon et le Lyonnais tout est opposition. La nature dans ses effets n'y est pas égale, l'homme ne s'y montre pas seulement variable comme partout, il y est plutôt fait de violents contrastes"* ⁽²⁴¹⁰⁾. Cette évocation des contrastes préside aux descriptions de ces mêmes auteurs, comme à celles de Vingtrinier de Bleton ou de Godart, qui se plaisent à associer les couples d'oppositions. Dans le seul texte d'Aynard, on trouve ainsi et successivement le brouillard et le soleil, le Rhône hardi et la Saône fainéante, les deux collines, le mystique et le pratique, le religieux et l'anticlérical, les soumissions et les révoltes de la cité, etc.

Dans le sillage des textes fondateurs, à partir des années 1850-60, le thème de la dualité et du contraste ordonne les descriptions en couples de contraires. Cependant, il faut souligner que cette opposition n'est jamais présentée comme irréductible. La formule des deux collines de Michelet est même parfois révoquée comme outrée et exagérée, à cause de l'opposition intrinsèque qu'elle suggère, et que le texte du Banquet confirme. Edouard Herriot, soucieux de mettre en évidence la profonde unité de Lyon et sa place à part dans le concert des villes françaises, est un des plus péremptoires en dénonçant la *"superficialité"* du texte de Michelet. En 1914, il souligne *"Il n'y a pas d'antinomie irréductible entre ces deux parties de la cité. A Lyon, le travail, qui est la loi de tous, garde la gravité silencieuse d'une prière"* ⁽²⁴¹¹⁾. Edouard Aynard est d'ailleurs le seul à employer des termes vigoureux pour décrire ce contraste. S'il parle de *"lutte"*, tous ses commensaux préfèrent envisager la *"combinaison"*, l'*"équilibre"*, l'*"union"*. Ainsi le contraste ne se résout-il pas en conflit, mais en harmonie. Là où Michelet voyait le *"grand combat du coeur"* entre *"deux âmes, deux génies"* ⁽²⁴¹²⁾, les grands auteurs de l'âme lyonnaise ne voient qu'un seul génie, duel mais uni dans son expression et sa manifestation. Là où Michelet décrivait une guerre destructrice, ils voient une fusion fondatrice

²⁴⁰⁹ "Tableau de Lyon", la Revue du Lyonnais, 1850, t.1, p.88.

²⁴¹⁰ AYNARD (Edouard): "Lyon en 1889", in Lyon à l'Exposition Universelle de 1889, Lyon, Mougin-Rusand, 1889, p.5. On peut remarquer au passage que l'auteur souligne qu'il ne s'agit pas *"comme partout"* de la traditionnelle inconstance humaine, mais d'un contraste fondateur: là encore, le Lyonnais et Lyon sont particuliers....

²⁴¹¹ Lyon. Guide historique et artistique, Lyon, Comité de patronage de l'Exposition de 1914, 1914, p.viii.

²⁴¹² C'est ce qu'il écrit en 1869 en préparant le Banquet. MICHELET (Jules): "Le banquet", in Oeuvres complètes, tome XVI, Paris, Flammarion, 1980, p.679.

de prospérité, "*union intime, persévérante, indissoluble <...> salubre <...> de la religion et du travail*" comme l'écrit Paul Sauzet en 1868. Les révoltes de 1831 ou 1834 et tous les conflits tranchés sont en conséquence traités comme des épiphénomènes, des bouffées de colère passagères et sans lendemain. Pour comprendre comment ce contraste fructueux peut s'imposer et devenir pour nos auteurs un gage de paix sociale, de grandeur et de prospérité, il faut aussi suivre d'un peu plus près les ressorts de la caractérisation du Lyonnais. Quels sont les mécanismes, les schémas intellectuels qui fondent la possibilité de ce portrait lyonnais, quel est exactement ce "Lyonnais" qu'il décrit? Les réponses à ces questions aident à comprendre la puissance avec laquelle le portrait s'impose.

III. Les ressorts de la caractérisation

A. Les mécanismes de l'âme lyonnaise

La mise en évidence de l'existence d'un territoire est complète. Lorsque nos auteurs s'attachent à décrire le caractère local, ils développent l'ensemble des manifestations de la mentalité: sensibilité, volonté et intelligence, ces trois manifestations de l'âme humaine ⁽²⁴¹³⁾ sont présentes à travers l'évocation des comportements, des faits sociaux et des oeuvres de civilisation. De même, lorsqu'ils veulent montrer la particularité de la cité, nos auteurs en suivent l'histoire, s'attardent sur le site et les aspects. Le poids du discours de particularisme qu'ils développent est bien sûr renforcé par cette universalité des sphères où il se déploie et s'illustre. Mais il est aussi crédible parce qu'il s'inscrit dans un "horizon théorique", parce que ses mécanismes "scientifiques" apparaissent comme recevables. Le caractère lyonnais est en effet

²⁴¹³ Cette division "platonicienne" est par exemple défendue par le Dr Barrier à l'Académie de Lyon, en réaction aux écoles animistes et vitalistes de médecine. Chez Platon, ces qualités sont attribuées à un type humain et une classe sociale (Cf. la République et les passages qui traitent des vertus et capacités des chefs, des gardiens et du peuple). On peut noter que cette distinction socio-politique n'est pas faite explicitement dans nos textes, mais que la répartition platonicienne est omniprésente pour structurer la description du Lyonnais.

non seulement illustré, exemplifié, démontré, mais encore expliqué. C'est là le rôle de certains mécanismes comme ceux de la situation, du climat ou de la race qui l'ancrent dans des déterminismes précis. Si les effets d'une activité industrielle ou commerciale ne sont pas oubliés, si c'est aussi par une sorte d'"hérédité immatérielle" et irréductible, celle de l'âme, que certains convainquent de l'irrévocabilité de l'esprit lyonnais, le jeu des déterminismes naturels reste le plus fréquemment invoqué. Parmi ceux-ci, ce sont les effets spatiaux (climat, situation) qui obtiennent les plus grandes faveurs. De même que la définition des territoires spatiaux joue avec les "limites naturelles", celle des territoires rhétoriques profite à plein des appuis et des marques que peut offrir le milieu physique.

L'ensemble de ces démonstrations mérite le regard et l'analyse. Elles sont autant d'"effets Montesquieu" dans lesquels des modèles "scientifiques" viennent rationaliser, soutenir, solidifier sinon des "mythologies" ou des "*projections des fantasmes sociaux*" comme le dit Pierre Bourdieu, du moins des représentations sociales fondatrices du territoire et de l'identité locale ⁽²⁴¹⁴⁾.

1. Déterminismes naturels

a) Situation et climat: du Nord au Sud

La "théorie des climats", qui met en relation les lieux avec les caractères des peuples par le relais du climat, a un long passé derrière elle lorsque dans la décennie 1820 les "géographes" français s'emparent du thème du clivage Nord-Sud ⁽²⁴¹⁵⁾ pour en faire un instrument d'intelligibilité d'une France partagée par la ligne Saint-Malo/Genève. Les travaux des historiens de la littérature ont mis en évidence la longue généalogie des auteurs qui, avant ou en même temps que Montesquieu, ont insisté sur les effets de la "*subtilité de l'air*", des "*incommodités du*

²⁴¹⁴ BOURDIEU (Pierre): "Le Nord et le Midi, contribution à une analyse de l'effet Montesquieu", Actes de la Recherche en Sciences Sociales, n°35, novembre 1980.

²⁴¹⁵ Pour un tour d'horizon complet, voir CHARTIER (Roger): "Science sociale et découpage régional. Notes sur deux débats 1820-1920", Actes de la recherche en sciences sociales, n°35, novembre 1980 et son article "Les deux France, histoire d'une géographie", Cahiers d'histoire, 1978, n°4. Voir aussi les pages que consacrent au thème AGULHON (Maurice): Histoire vagabonde, Paris, Gallimard, 1988, tome II, p.154-158; Marcel RONCAYOLO dans BURGUIERE (André) et REVEL (Jacques): Histoire de la

climat" ou des *"agréments fixes de la nature"* ⁽²⁴¹⁶⁾. Selon quelles modalités, et dans quels buts nos auteurs lyonnais, moins illustres que les Aristote, Bodin ou Arbuthnot en font-ils l'application au cas qui les concerne? Pour eux, il ne s'agit pas de comprendre la diversité et les lois de développement des parties du monde ou de la nation, mais d'expliquer l'existence de cet esprit lyonnais qu'ils présentent. La dichotomie Nord-Sud et ses critères climatiques leur est indispensable dans cette optique.

La présentation d'une ville et d'un peuple au contact de deux espaces commerciaux et climatiques que sont le Nord et le Sud est sensible dans les tout premiers guides touristiques du XIX^e siècle. Cochard ou Chambet mettent en évidence le rôle et le statut d'intermédiaire que tient Lyon: l'évocation du négoce et du transit entre l'Europe de Nord et du Sud rejoint la description d'hivers moins froids que dans le Nord et d'étés moins chauds que dans le Sud. En 1818, C.J Fournier résume une opinion générale en disant que Lyon jouit *"du climat le plus tempéré du royaume"* ⁽²⁴¹⁷⁾. Les considérations de *"tempérament"* tirées de cette situation intermédiaire restent alors limitées aux généralités. Le préfet Verninac note selon les règles de la description hippocratique le mélange du phlegme des septentrionaux et de la vivacité des méridionaux dans sa *Description...* de 1801, et Fortis devine vingt ans plus tard dans les séditions populaires *"fréquentes dans cette ville <...> l'emportement et la fureur que les habitants des provinces méridionales ont quelquefois montrés"* ⁽²⁴¹⁸⁾. Mais on ne voit guère plus loin.

Après tout, n'est-il pas normal que le discours Nord-Sud prenne plus d'ampleur à partir du milieu du siècle, sous la double influence des premières mises en évidence du caractère lyonnais et de la *"découverte"* de la ligne Saint-Malo/Genève? Il y a en effet une certaine conjonction entre la montée du thème scientifique et statistique du clivage Nord-Sud, et l'apparition des premiers discours de particularisme. La relation entre les deux phénomènes ne doit certainement pas être envisagée sous le rapport de la causalité, mais plutôt sous l'angle de l'appui. Ainsi on peut penser que les travaux de Malte-Brun, de Dupin, de Bigot de Morogues, de

France, tome II, *l'espace français*, Paris, Seuil, 1989, p.539-551 et Emmanuel LEROY-LADURIE, "Nord-Sud" in *Les lieux de mémoire*, tome II *La nation*, volume 2 (Pierre NORA dir.), Paris, Gallimard, 1986..

²⁴¹⁶ L'ouvrage de Paul VERNIERE sur Montesquieu (*Montesquieu et l'Esprit des lois, ou la raison impure*, Paris, Sedes, 1977) et l'article de Roger TRINQUET ("La théorie des climats des Réflexions critiques à L'esprit des lois", *Revue d'histoire littéraire de la France*, janvier-mars 1953) recensent et analysent les acteurs et les enjeux de telles définitions.

²⁴¹⁷ *Nouvel indicateur des monuments et curiosités de Lyon*, Lyon, s.e, 1818, p.11.

²⁴¹⁸ *Voyage pittoresque et historique à Lyon, aux environs et sur les rives de la Saône et du Rhône*, Paris, Bessange, 1821, p.lxxij.

Villeneuve-Bargemont et d'A. d'Angeville sont autant de mises en évidence de la situation intermédiaire de Lyon. A regarder les cartes dressées par d'Angeville, on ne peut que constater que le Rhône et son chef-lieu se trouvent sur le tracé de la fameuse ligne Saint-Malo/Genève, suggérant ainsi l'existence d'un possible lieu de mélange des caractéristiques des "deux France". La statistique sert ainsi à bâtir un modèle d'explication et de vérité convaincant pour une théorie du caractère lyonnais qui insiste sur le contraste et la rencontre lyonnaise du Nord et du Sud.

Progressivement, les thèmes du Nord et du Sud envahissent une littérature plus vaste que celle de la statistique, et pénètre dans les textes qui nous concernent. C'est en effet le passage de Michelet qui affirme *"le génie de Lyon est plus moral, plus sentimental du moins, que celui de la Provence. Cette ville appartient déjà au Nord. C'est un centre du Midi, qui n'est point méridional, et dont le Midi ne veut pas"* ⁽²⁴¹⁹⁾ qui est repris dans Lyon vu de Fourvières en 1833. Ces premiers pas accomplis, qui mettent en évidence la nature "mitigée" de la cité, les premières formalisations du caractère lyonnais vont faire de ce mélange un pivot de leur définitions.

Le prolix Joseph Bard est un des premiers à ouvrir la voie, et ses textes nombreux ne se lassent pas de reprendre cette idée que Lyon unit les traits du Midi et du Nord. Voici donc les Lyonnais, qui ont su allier le culte des arts à celui de l'industrie en privilégiant les arts utiles, parce qu'ils allient l'esprit pratique du Nord au sens artistique de l'Italien; qui unissent dans leurs coeurs la piété raisonnée du Nord et la foi instinctive du Midi. Il est vrai que cet exposé du mélange est teinté chez Bard d'un fort rejet de la France du Nord, de celle que les Dupin et autres statisticiens décrivent comme celle des industries et des moyens de communication modernes, des habitants les plus alphabétisés, bref de la modernité. Bard, dont on se rappelle qu'il nous présente un Lyon sentinelle de la foi et de la tradition, rejette donc Paris et le Nord pour affirmer sans cesse que Lyon est une ville du Midi ⁽²⁴²⁰⁾, et unit dans son excommunication du septentrion les figures du barbare païen et du moderne matérialiste, ces modèles issus respectivement de la théorie des climats classique et de son rajeunissement statistique.

La complexité du modèle "climatique" qu'il présente prend racine dans la complexité du caractère qu'il tente de définir et de présenter. Rejet du Nord et privilège du Midi, mais en même

²⁴¹⁹ MICHELET (Jules): Le tableau de la France, Paris, les Belles Lettres, 1949, p.66. Ed.or. 1833.

²⁴²⁰ Cette affirmation passe là encore par tous les détails. Un des thèmes de prédilection de ses "Bulletins monumentaux et liturgiques" que publie la Revue du Lyonnais est la lutte contre les flèches, clochers et autres toits pointus, menée au nom du *"génie méridional"* de l'architecture locale qui appelle le dôme et la plate-forme.

temps affirmation de l'union des deux, de l'irréductibilité de Lyon au Midi, et de l'existence d'influences orientales! On s'y perd, comme dans ce passage tiré du "Tableau de Lyon" de 1850. *"Constamment en relation avec le Midi, par son fleuve, et l'Orient par son culte, elle a profondément empreint dans son génie, le sentiment du beau moral et de l'idéal. Elle se trouve pour aimer la religion, la poésie, la peinture, tous les arts, dans les conditions géographiques les plus favorables. Elle est située à l'est du royaume de France, et aux limites du Midi. Ce n'est, on le sait, que le concours de l'Orient et du Midi qui fait les populations harmonieuses et complètes: l'extrême nord vous donne les albinos, le type ignoble du Lapon, l'intelligence rabougrie du crétin; l'extrême midi, le Caffre; et le sauvage, le type de la férocité"* ⁽²⁴²¹⁾. Dans ce mélange des exempla classiques de la théorie des climats (le Caffre ou le Lapon, figures des extrêmes) et des phantasmes personnels de Bard (l'Orient, que Montesquieu identifiait au type péjoratif du despotisme, est ici valorisé comme lieu d'origine de la liturgie catholique primitive), on lit avant tout le souci de l'auteur d'ancrer sa caractérisation de Lyon et du Lyonnais dans les fonds profonds de la nature et de l'éternel.

Par la suite, le modèle va se simplifier et se maintenir sur les lignes plus simples du clivage Nord-Sud, ce qui donne finalement plus de cohérence et de force à cette mise en évidence du territoire lyonnais. Il faut là encore dire que ce modèle d'explication s'impose à l'extérieur comme à l'intérieur. En effet, si les auteurs lyonnais s'en servent, ceux qui écrivent sur Lyon sans s'attacher à mettre en avant une originalité de la cité qui tiendrait de l'atemporalité, subissent eux aussi les effets du modèle des "Deux France". S'ils partagent la vision largement répandue des liens entre populations et climats ⁽²⁴²²⁾, s'ils sont sensibles à la mise en évidence des différences entre France du Nord et du Sud, comment penser Lyon, son tempérament et son génie, autrement qu'en ces termes? Les effets du modèle se font donc sentir largement, et d'autant plus lorsqu'il s'agit de présenter la ville à grands traits. Ainsi Louis Reybaud, pour introduire les pages qu'il consacre à Lyon dans ses Etudes sur le régime des manufactures, n'explique pas autrement le succès des soieries lyonnaises que par *"l'instinct et la trempe des populations"* et la réunion des habitudes de travail du Nord au goût du Sud, inscrite dans la situation géographique de la cité ⁽²⁴²³⁾. Après lui, imprégnés de formules mises

²⁴²¹ la Revue du Lyonnais, 1850, tome 1, p.95.

²⁴²² Rappelons que c'est alors une thèse soutenue par les grands penseurs français. La parution en 1863 des trois premiers volumes de l'Histoire de la littérature anglaise d'Hyppolite Taine, avec la présentation de la trilogie "race-milieu-moment" comme explication des oeuvres littéraires autant que des faits sociaux, est un des pivots contemporains du renouvellement de la réflexion sur les déterminismes naturels. Le succès de ce modèle provient aussi de ce que ce déterminisme est l'arme du combat anti-religieux.

au point par les auteurs lyonnais eux-mêmes, les guides touristiques ou les essais (Victor Cambon, Ardouin-Dumazet) ne cessent d'employer cette référence au climat.

Ce sont cependant les auteurs lyonnais qui tirent la meilleure part du schéma climatique. Lorsqu'il oublie un peu son combat pour la préservation de "l'église lyonnaise des origines", Joseph Bard est prompt à saisir dans le balancement entre Nord et Midi les figures de l'équilibre parfait. Lyon s'en trouve peinte sous les traits de la conciliation idéale des ardeurs du Sud et du sérieux du Nord: *"en un mot, elle concilie dans la plus juste mesure le tumulte à la quiétude, l'activité au repos, le luxe à la simplicité"* ⁽²⁴²⁴⁾. Les autres "textes fondateurs" de l'esprit lyonnais ne s'expriment pas autrement. Tous arc-boutent leur définition d'un Lyonnais de contraste, d'union et de combinaison harmonieuse des contraires sur l'image banale des différences entre le Nord et le Midi. Que les uns parlent de *"race du Nord égarée dans le Sud"*, ou que les autres privilégient les influences méridionales ne remet pas en cause l'utilisation du modèle. Insistant sur le sens du travail du Lyonnais, Edouard Aynard, auteur de la précédente formule, n'est pas en contradiction avec Bard et ses préférences pour la France sauvage du Sud. Après tout, tous deux défendent la même image d'un Lyonnais particulier, partagé entre labeur et chimère, être unique forgé par la rencontre des airs et des sols. Si les différents textes d'Edouard Aynard, de Paul Sauzet, d'Emmanuel Vingtrinier ou à un degré moindre celui de Justin Godart partagent cet usage de l'armature climatique, le texte d'Antoine Molliere est le plus intéressant à suivre car il révèle à la fois les limites du modèle et les manières de les dépasser.

Avocat à la cour, Antoine Molliere est un "moraliste", et c'est d'ailleurs dans la section "Philosophie, morale, jurisprudence" qu'il est élu à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon. Ce catholique actif ⁽²⁴²⁵⁾ veut dans son discours de réception mettre en évidence l'influence des *"réalités invisibles"*, des hauts sentiments de l'idéal et de la religion sur les actions humaines, y compris parmi les populations les plus vouées aux occupations matérielles ⁽²⁴²⁶⁾. Ses premiers arguments, qui fondent sa description de la pérennité de l'esprit lyonnais, font la part belle aux déterminismes naturels. *"Egalement éloigné des sombres horizons du Nord*

²⁴²³ REYBAUD (Louis): Etudes sur les ouvriers des manufactures: condition des ouvriers en soie, Paris, Lery, 1859, p.118.

²⁴²⁴ "XIX^e bulletin monumental de Lyon", la Revue du Lyonnais, 1859, tome IX, p.214.

²⁴²⁵ Outre ses écrits moralisateurs, on le retrouve aussi bien dans la première Commission de Fourvière de 1851 que dans les rangs des actionnaires du Nouvelliste, journal de défense catholique fondé en 1879.

²⁴²⁶ Le texte concerné est le désormais connu "Des attitudes spéculatives et esthétiques...", la Revue du Lyonnais, 1864, tome XXVIII.

et de l'ardent climat méridional, le paysage lyonnais participe à la fois et forme comme le trait d'union de ces deux natures extrêmes, dont l'une correspond à la froide concentration des méditations parfois nébuleuses, et l'autre à la vive expansion des contemplations toujours enivrantes", écrit Molliere. Il inscrit ainsi dans le paysage de la cité les origines de sa double tendance, née de sa double appartenance aux deux grands ensembles de tempéraments qui partagent le pays. Ce n'est pas pourtant sans une certaine gêne que cet homme "*qui attache quelque valeur à la personnalité et à la liberté de l'âme*" admet de cette manière les effets des "*muettes éloquences des beautés natives du pays*" et de la "*nature extérieure*".

Roger Trinquet a montré comment la controverse du XVIII^e siècle sur la théorie des climats mettait aux prises les "*pyrrhonistes*", ces sceptiques qui remettent en cause l'universalité des natures, des goûts, des sens ou des idées par la relativisation et l'usage des déterminismes naturels, et de l'autre côté les tenants de la liberté de la nature humaine, soumise à d'autres volontés et aux règles immuables du Vrai, du Beau et du Bien ⁽²⁴²⁷⁾. C'est que la controverse est profonde, et porte sur un système d'explication du monde qui modifie toute une cosmogonie sociale, qu'il s'agisse de la manière de penser et de justifier la hiérarchie sociale ou des rapports entre les individus et les états. Au XIX^e siècle, et pour ne parler que de Lyon, la controverse reste entière entre les savants et les théologiens, mais aussi au sein du camp catholique entre ceux qui comme F.Z. Collombet pestent contre une "*science orgueilleuse*" qui prétend tout expliquer ⁽²⁴²⁸⁾ et les partisans d'un spiritualisme plus éclectique, qui comme Frédéric Ozanam ou Victor de Laprade mettent en évidence le rôle du climat et de la situation ⁽²⁴²⁹⁾. On peut néanmoins penser que les effets du milieu et du climat sur les populations, portés par des vecteurs aussi divers que le récit de voyage, les ouvrages de statistique descriptive ou les topographies médicales, ont progressivement pénétré les mentalités. L'immanence du modèle climatique est en quelque sorte progressivement adoptée par ceux-là même qui la combattaient au nom des justifications théologiques des sociétés et des individus. Malgré les luttes que l'Eglise continue de mener contre ces théories par trop matérialistes ⁽²⁴³⁰⁾, ces nouveaux modèles d'explication sociale que sont le climat et la race sont de plus en plus recevables.

²⁴²⁷ TRINQUET (Roger): "La théorie des climats des Réflexions critiques à L'esprit des lois", Revue d'histoire littéraire de la France, janvier-mars 1953.

²⁴²⁸ la Revue du Lyonnais, 1843, t.17. Cela est vrai jusqu'à ce que Victor de Laprade en revienne à des idées plus traditionnelles avec son virage religieux de l'après 1848.

²⁴²⁹ Victor de LAPRADE "Discours d'ouverture du cours de littérature française à la Faculté des Lettres de Lyon", la Revue du Lyonnais, 1847, t.26.

²⁴³⁰ Voir par exemple les controverses autour des travaux de Taine dans les années 1850-60, lorsque les critiques catholiques s'élèvent avec force contre la trilogie "race-milieu-moment" que l'auteur place à la

C'est cette adoption progressive que le très orthodoxe Molliere sanctionne avec toutes les précautions d'usage, puisqu'il précise d'abord que *"la liberté <...> rend seule pleinement raison de toutes les vies individuelles et collectives"* ⁽²⁴³¹⁾. Puis, tout en les présentant sur le ton du "néanmoins...", il se livre au jeu du déterminisme climatique et géographique, affirmant notamment: *"nul ne peut nier les correspondances de l'âme avec les lieux accoutumés et les tristesses ou les sérénités du ciel"* ⁽²⁴³²⁾. Si concession "matérialiste" il y a, la raison en réside sans doute dans l'objectif poursuivi par Molliere. En effet, le jeu climatique et naturel est à la base de toute sa peinture de l'esprit lyonnais comme combinaison des caractères les plus opposés, exposé qu'il mène avec maestria à travers les institutions, les monuments et les hommes de l'histoire lyonnaise pour démontrer la double tendance de l'esprit local. Par la dichotomie qu'elle propose, les couples de contraires qu'elle associe mais aussi les unions qu'elle rend possible sous la forme parfaite du climat "tempéré", la formule climatique est ainsi utilisée à fond, tout en étant apprivoisée par l'évocation des "libertés de l'âme" irréductibles aux déterminismes.

Il est d'ailleurs notable que les valeurs opposées que le Lyonnais est supposé réunir soient bien souvent celles associées au Nord et au Sud telles que les a notamment recensées Pierre Bourdieu ⁽²⁴³³⁾. On peut ainsi suivre cette "armature" fournie par le concept Nord-Sud même quand celui-ci n'est pas spécifiquement mentionné: Herriot ou Godart mentionnent côte à côte le refus des innovations et l'esprit d'adaptation et d'invention, Aynard l'imagination et l'étroitesse d'esprit, Molliere le respect de l'autorité et la liberté, etc. L'opposition fondamentale du caractère lyonnais tel qu'il est défini, cette union entre activité et rêverie, qu'on l'appelle mysticisme ou idéal, ressort elle-même de ces schémas traditionnels de contraires présentés par Arbuthnot ou Montesquieu.

Il est difficile de dire en fait dans quelle mesure le schéma Nord-Sud et les couples oppositionnels qu'il prescrit sont subis ou utilisés par les auteurs qui s'efforcent de mettre en lumière les "traits distinctifs" du caractère lyonnais. Il faut prendre en compte le fait que ces schémas informent réellement leurs perceptions du monde et de leur cité, qu'ils leur permettent de penser, d'expliquer, de comprendre aussi. Mais l'habileté qu'ils mettent à faire de

base de son explication des sociétés, des individus ou des oeuvres littéraires. Plusieurs des oeuvres de Taine sont d'ailleurs mises à l'index

²⁴³¹ art.cit., p.94.

²⁴³² idem.

²⁴³³ BOURDIEU (Pierre): "Le Nord et le Midi, contribution à une analyse de l'effet Montesquieu", Actes de la Recherche en Sciences Sociales, n°35, novembre 1980.

Lyon la cité de toutes les tempérances, de toutes les combinaisons harmonieuses, l'art consommé avec lequel ils égarent l'étranger au milieu des paradoxes et des contraires, leur maîtrise des subtilités du modèle, tout cela tend à prouver qu'ils savent surtout l'utiliser à merveille pour construire un territoire. Ni du Nord, ni du Sud, équilibre et union, d'une certaine manière lieu le plus tempéré d'un pays lui-même des plus tempérés, Lyon en tire une figure unique et glorieuse. Est-il dès lors étonnant que le modèle Nord-Sud et ses corollaires climatiques et géographiques soit le plus important des mécanismes qui arment le portrait de la particularité lyonnaise? C'est d'ailleurs un de ceux qui perdurent jusqu'à l'époque contemporaine. On a déjà parlé dans un volume précédent de l'ouvrage dirigé par M. Piery en 1946 et intitulé Le climat de Lyon et de la région lyonnaise, qui étend les déductions du climat et du site à tous les aspects de la vie lyonnaise ⁽²⁴³⁴⁾. Le numéro spécial "Lyon et les Lyonnais" que publie en 1958 la Revue de psychologie des peuples participe lui aussi de cette vision. L'article de Maurice Striffling "Le climat lyonnais et ses influences", met lui aussi l'accent sur "*cette synthèse peut-être unique en France du Nord et du Midi*" qui se réalise dans la "*psychologie lyonnaise*" ⁽²⁴³⁵⁾. L'usage de ce déterminisme "cardinal" se retrouve intact après plus d'un siècle, tant il est capital dans l'assise du "caractère lyonnais".

b) La race

Il est difficile et arbitraire de séparer le thème de la race de celui du climat. L'un va rarement sans l'autre, et parfois même les deux sont pensés ensemble, comme lorsqu'Edouard Aynard parle de "*race du Nord*". Les caractères prêtés à ces "races" sont le plus souvent des adaptations dérivées de la théorie des climats. Il faut immédiatement préciser que cette "race lyonnaise" n'est pas pour ceux qui emploient ce terme une réalité biologique. Lorsque Bard, Bleton, Godart ou Aynard utilisent ce terme, ils entendent un groupe uni par des moeurs, des habitudes, un caractère et non par des caractéristique physiologiques. Les topographies médicales de Lyon ne contiennent d'ailleurs aucun essai de définition d'une race locale, et à partir des insurrections de 1831 et 34 les caractéristiques physiques du canut sont elles-mêmes décrites en voie de disparition. Comme le dit Vingtrinier en 1911, "*l'influence des lieux, celle du*

²⁴³⁴ Lyon, Cartier, 1946. Il y est notamment question de "*climatophysiologie*", de "*climatodémographie*", et de "*socioclimatologie*". Tout un programme.

²⁴³⁵ Revue de psychologie des peuples, 1958, n°2, p.259.

climat servent à expliquer le caractère de la race" ⁽²⁴³⁶⁾: la "race" s'identifie donc profondément à l'ensemble des traits de caractère de la population, qu'expliquent le site et les variations atmosphériques. Et si certains vont un peu plus loin, c'est encore une fois à la recherche de traits culturels plutôt que de réalités biologiques.

Il y a quelques pages, l'examen du discours sur les origines de la cité a mis en évidence le rôle prêté ici où là aux Romains, aux Grecs ou aux Gaulois. Il y a bel et bien un discours du lien ethnique que tient par exemple Antoine Molliere, en évoquant "*les incontestables transmissions du sang dans les races humaines*" ou les "*prédispositions originelles*". Cette trilogie gallo-gréco-romaine est souvent mise à contribution dans les années 1850-60, et nourrit les développements sur le génie artistique lyonnais (attribué à la souche grecque) ou sur le goût de l'autonomie (rattaché aux ascendances romaines). La race lyonnaise est ainsi présentée comme une fusion dès son origine, ce qui apporte des arguments supplémentaires aux leitmotifs de l'union et du contraste harmonieux.

Que la définition du caractère lyonnais n'ait pas alors abouti à la mise en évidence de traits raciaux propres est bien évidemment à mettre en relation avec l'histoire commerçante et manufacturière de la ville. Ceux-là même qui ne négligent pas le discours des origines doivent reconnaître que la mobilité des hommes et le mélange des races qui caractérisent une grande cité marchande poussent à ne pas "*exagérer l'importance de cette donnée généalogique*", comme en avertit Molliere. Mais ce discours même de fusion des races et des peuples prend sa place dans le concert qui fonde la grandeur de l'esprit lyonnais. En effet, non seulement cette fusion participe au discours de l'équilibre et de l'harmonie, mais elle manifeste encore le pouvoir d'intégration de l'esprit lyonnais que se plaisent à mettre en évidence les chantres de celui-ci ⁽²⁴³⁷⁾.

Il y a pourtant lieu de mentionner quelques tentatives de définitions plus précise du caractère lyonnais en termes "raciaux". Il est assez remarquable que ces efforts se manifestent au moment où l'on perçoit le mieux cette angoisse de l'effacement de l'esprit lyonnais qui a été évoquée plus haut. A la veille de la première guerre mondiale, les vagues de migrations qui alimentent pourtant la cité depuis son origine sont désormais perçues comme inquiétantes, sans

²⁴³⁶ VINGTRINIER (Emmanuel): *Vieilles pierres lyonnaises*, Lyon, Cumin et Masson, 1911, p.11.

²⁴³⁷ Et ce d'autant plus qu'ils ne sont pas Lyonnais "de souche", car ce pouvoir d'intégration qu'ils prêtent au caractère local garantit de leur lyonnaiseté! Les exemples d'Edouard Herriot, d'Emile Baumann ou de Jules Trocon sont édifiants de ce point de vue, en même temps qu'ils montrent comment l'adhésion aux normes du caractère local participe de l'intégration à la société littéraire ou politique de Lyon.

doute parce que d'origine plus élargie ⁽²⁴³⁸⁾. C'est alors qu'Emmanuel Vingtrinier évoque avec inquiétude les difficultés à repérer les "*vrais Lyonnais*" dans la ville nouvelle et américanisée de la rive gauche du Rhône. L'enquête sur l'âme lyonnaise de Jules Troccon révèle l'accentuation de cette crainte dans l'après-guerre. Alphonse Germain lui répond alors que l'âme lyonnaise disparaît sous l'effet de l'arrivée des nouveaux habitants ("*le nombre de ces métèques n'a cessé de se développer*", assure t-il), alors que le dadaïste Emile Malespine assure que l'esprit s'effrite "*rongé par la vague implacable du sang étranger*" ⁽²⁴³⁹⁾. Le spectre de la fin du Lyonnais fait oublier qu'il en a toujours été ainsi, et que la ville s'est nourrie des émigrations étrangère, notamment savoyarde. Il fait surtout oublier que le caractère lyonnais avait justement été défini par une fusion et un mélange.

En même temps que se développe cette crainte du "*métèque*" et des "*éléments cosmopolites*", le désir de séparer les vrais et les faux Lyonnais semble augmenter. On peut même noter l'existence d'une ébauche de réflexion autour des diverses composantes ethniques de l'âme lyonnaise. Emile Baumann, dans sa réponse à l'enquête de Jules Troccon, définit ainsi les influences respectives des "*vieux montagnards*" (sens pratique, sérieux dans les affaires, attachement aux traditions, bonhomie narquoise,...), des Bressans (inventivité, innovation aventure,...), des Provençaux (préciosité) et finalement des Germain (visionnaires, constructeurs de systèmes,...) ⁽²⁴⁴⁰⁾. L'auteur développera d'ailleurs plus avant ses vues sur la race lyonnaise dans un ouvrage de 1934 intitulé Lyon et le Lyonnais, de la collection "Gens et pays de chez nous". Il écrit alors que la combinaison héréditaire des tendances de l'esprit lyonnais "*ne dépendaient pas seulement du climat et du milieu, car celui qui les a dans le sang les emporte partout, et il lui est impossible de s'en défaire*" ⁽²⁴⁴¹⁾.

Cette explication du caractère lyonnais par la race est néanmoins secondaire. La définition du caractère local se fait essentiellement en dehors des théories ou éléments de caractère racial. On peut sans doute s'interroger sur ce "manque", et l'absence de travail autour

²⁴³⁸ Voir les résultats obtenus par PINOL (Jean-Luc): Mobilités et immobilismes d'une grande ville. Lyon de la fin du XIX^e siècle à la seconde Guerre Mondiale, Thèse d'état en histoire, Université Lumière-Lyon II, 1989.

²⁴³⁹ TROCCON (Jules): L'âme lyonnaise, Lyon, Pierre Masson, s.d (1926-27 sans doute), p.100 pour Germain, p.112 pour Malespine.

²⁴⁴⁰ Plus généralement, Baumann étend l'esprit lyonnais à toute une région, ce qui apparaît comme une parade aux craintes d'effacement.

²⁴⁴¹ BAUMANN (Emile): Lyon et le Lyonnais, Paris, De Gigord, 1934, p.149. Au "*système vertébral gallo-romain*" de cette biogénéalogie s'ajoutent les couches montagnardes et bressanes.

de la notion de race que des essais comme ceux de Gobineau auraient pu soutenir ⁽²⁴⁴²⁾. Outre les réticences de certains de nos fondateurs à utiliser ces modèles réducteurs de la liberté humaine, il faut sans doute prendre en compte que la définition du Lyonnais par le "caractère" et le "tempérament" s'ancrent dans des pratiques et des discours scientifiques et littéraires (récits de voyage, hippocratismes, théorie des climats, topographies médicales, statistique descriptive) devenus habituels au XIX^e siècle. Moins bien connus, moins maîtrisés ⁽²⁴⁴³⁾, les paramètres de la race se prêtent peu aux exercices rhétoriques que ceux du climat autorisent. L'histoire même de Lyon interdisant toute application trop rigide, les schémas biologiques du caractère lyonnais n'ont que peu de succès. S'ils peuvent fournir quelques justifications supplémentaires aux grands traits de l'âme lyonnaise, ils ne jouent pas un rôle considérable dans leur explication.

2. Entre produit et âme

Il peut paraître étrange de regrouper ensemble ces deux modes d'explication du caractère lyonnais. Il y a en effet en apparence une profonde opposition entre les deux systèmes, l'un qui pose le Lyonnais comme le résultat d'un milieu, d'une histoire ou d'une activité, et celui qui le décrit comme une essence irréductible. Et pourtant. Edouard Herriot, dans une préface d'un livre de Justin Godart ⁽²⁴⁴⁴⁾, montre comment ces deux données peuvent être rapprochées. Tout en expliquant comment le caractère lyonnais a été forgé par son passé de foires, de labeur, de carrefour des idées et des produits, le maire de Lyon conclut à l'existence d'une "âme", irréductible et particulière, d'un état d'esprit qu'on ne saurait expliquer. Dans une autre préface (Lyon en 1906), il affirme pareillement que le génie lyonnais ne saurait être délimité ni défini. Enfin, dans une troisième préface (exercice littéraire très prisé des maires), il s'en réfère à Vidal de la Blache pour affirmer "*Les données naturelles <...> ont modelé le caractère de Lyon <...>, lui ont composé sa personnalité*" ⁽²⁴⁴⁵⁾. La mise en évidence des particularités lyonnaises peut ainsi justifier de l'appel à des sources d'explication et de justification bien différentes. Cependant, si les utilisations en commun des systèmes naturels,

²⁴⁴² Notons à ce sujet que Tancred de Visan, l'auteur du Guignol Lyonnais, avait commencé une thèse sur Gobineau, qu'il n'acheva jamais. C'est un des chantres du caractère local au début du XX^e siècle.

²⁴⁴³ La Société d'anthropologie de Paris n'est fondée qu'en 1859, et ce n'est qu'en 1845 que le suédois Retzlus établit son classement entre brachycéphales et dolichocéphales.

²⁴⁴⁴ GODART (Justin): Travailleurs et métiers Lyonnais, Lyon, Cumin et Masson, 1909.

professionnels ou "surnaturels" (l'âme) sont fréquentes, il n'en reste pas moins quelques irréductibles aux extrémités, du côté du produit humain ou de celui de l'essence d'origine providentielle.

a) Justin Godart et l'explication par la profession

Dans ce fameux texte de sa conférence "Guignol et l'esprit lyonnais" de 1909, Justin Godart reprend bien sûr les grands traits du caractère lyonnais: idéal et travail, réserve et amitié, etc. ⁽²⁴⁴⁶⁾. Tout en reconnaissant les effets du milieu, et l'idée que le Lyonnais est une "race" produite par ce milieu, il affirme surtout "*il est aussi un produit professionnel*". La suite du texte rattache le caractère lyonnais et ses circonvolutions aux structures et aux habitudes de la Fabrique et du tissage. L'amour de l'indépendance provient ainsi de la possession individuelle du métier, le goût du travail de cette même propriété, la curiosité intellectuelle des difficultés techniques, l'amour de la famille de l'organisation en atelier familial, l'esprit narquois et railleur de la soumission du travail aux caprices de la mode et l'accent traînant de la nécessité de se faire entendre dans le bruit des métiers.... Sans doute ne faut-il pas prendre Godart au mot sur toutes ces conséquences de l'exercice du métier de tisseur. Le but ultime de sa conférence, qui est de montrer les liens entre le théâtre de Guignol, le canut et l'esprit lyonnais, est sans doute pour beaucoup dans cette mise en évidence du "*produit professionnel*". Il faut aussi savoir que Godart s'est toujours attaché dans ses différents travaux à suivre les métiers lyonnais, et en particulier ceux de la soie, ce qui peut expliquer sa faveur particulière envers l'explication du caractère lyonnais par les structures de cette industrie ⁽²⁴⁴⁷⁾. Cette attention particulière aux choses de la "canuserie" se retrouve d'ailleurs dans les diverses institutions de sauvegarde des traditions lyonnaises dont Godart est un des plus actifs fondateurs. Aux Amis de Guignol ou à l'Académie des Pierres Plantées dans l'entre deux-guerres, le député de Lyon met toujours au premier plan cette attention au "*métier*". Mais il est le seul à aller aussi loin, et personne ne fait du caractère lyonnais une expression du métier. Ce modèle d'explication n'apparaît d'ailleurs que rarement, y compris à l'appui d'autres grands schémas explicatifs.

²⁴⁴⁵ Lyon. Guide historique et artistique, Lyon, comité de patronage de l'Exposition de 1914, 1914, p.IX.

²⁴⁴⁶ GODART (Justin): "Guignol et l'esprit lyonnais", Lyon, Revue d'Histoire de Lyon, 1909.

b) Tancrede de Visan et l'irréductibilité de l'âme

C'est sous ce pseudonyme qu'écrivait Vincent Bietrix, fils d'un gros négociant en produits chimiques, ami de Barrès, proche de l'Action Française dans les premières décennies du XX^e siècle. Il se fait alors surtout remarquer pour ses publications sur Guignol, qu'il contribue à ériger définitivement en type lyonnais ⁽²⁴⁴⁸⁾. C'est à ce titre sans doute qu'il est interrogé par Jules Troccon en 1914, dans le cadre de l'enquête sur l'âme lyonnaise.

La réponse qu'il fait est dépourvue de toute ambiguïté. Tout en revendiquant les traits fondamentaux de l'esprit lyonnais et en mettant tout particulièrement l'accent sur les contrastes et l'équilibre ("*idéo-réalisme*"), il s'attarde aussi quelque peu sur les explications de ce qui est "*une tournure d'esprit, une certaine façon de voir la vie*" ⁽²⁴⁴⁹⁾. Alors le milieu, la Saône et le Rhône, le soleil et les brouillards sont écartés, le climat et le jeu du Nord et du Sud ignoré. Pour Tancrede de Visan, tout cela ne permet pas de rendre compte de l'esprit lyonnais. Quelque que soit la décomposition qu'on tente de faire, et les éléments qu'on mette en évidence "*au fond du creuset il reste toujours ce corps simple, indécomposable, le Lyonnais*" ⁽²⁴⁵⁰⁾. Et d'ajouter que derrière, ou plutôt au-dessus du milieu, il y a l'âme qu'il faut se contenter de décrire, sans pouvoir l'expliquer.

L'attitude de l'auteur est là encore isolée. Sauzet, Aynard ou Herriot emploient tous ce mot d'"âme" comme synonyme d'esprit, de caractère. Et si on peut noter une dissociation dans le libellé même de la question posée par Jules Troccon dans son enquête ("*Y-a-t-il présentement une âme lyonnaise et un esprit lyonnais?*"), elle semble tenir d'une différenciation entre coeur et réflexion, entre sentiments et actions plutôt que de la recherche d'une substance fondatrice. Surtout, cette terminologie est directement issue de la mode régionaliste qui sévit alors, et de la profusion de livres qui s'attachent à définir "l'âme" des régions ⁽²⁴⁵¹⁾. Quant aux

²⁴⁴⁷ L'ouvrier en soie, monographie du tisseur lyonnais, 1^o partie, 1466-1791, Lyon, Cumin et Masson, 1899 (les deux autres tomes, couvrant le XIX^e siècle, ne paraîtront jamais); Travailleurs et métiers Lyonnais, Marseille, Laffite Reprints, 1979. Ed.or. Lyon, Cumin et Masson, 1909.

²⁴⁴⁸ VISAN (Tancrede de): "Le centenaire de Guignol", Le Correspondant, novembre 1908, et Le Guignol lyonnais, Paris, Bibliothèque régionaliste, 1910.

²⁴⁴⁹ TROCCON (Jules): Le livre de la petite patrie, Paris, Delagrave, 1921, p.129.

²⁴⁵⁰ idem, p.130.

²⁴⁵¹ Cf. THIESSE (Anne-Marie): Ecrire la France. Le mouvement littéraire régionaliste de langue française entre la Belle Epoque et la Libération, thèse de doctorat d'état en histoire, Université Lumière-Lyon II, 1989.

résonnances catholiques d'une telle conception providentielle, il faut bien reconnaître qu'on ne les retrouve pas, même chez les plus fervents de nos auteurs: ni Bard, ni Molliere, ni Aynard ne distinguent une âme lyonnaise différente intrinsèquement de l'âme humaine, pas plus qu'ils n'attribuent le caractère lyonnais à une dilection divine. En dernier ressort, pour eux comme pour les autres, l'esprit lyonnais, ou l'âme lyonnaise, ou le génie lyonnais sont des produits de l'histoire ou du milieu.

Au-delà de la mise en oeuvre de ces différents systèmes d'explication, que les auteurs mélangent souvent dans leurs textes et leurs réflexions, ils se réfèrent tous à la lente accumulation historique, à la transmission générationnelle d'une éthique, d'une tournure d'esprit inscrite avant tout dans le milieu, et qui se transmet au-delà des changements d'activité, de fortune ou de population. Finalement, nous disent-ils tous implicitement, c'est la longue histoire de la ville que nous déroulons devant vous qui montre et explique le caractère local. Les "*effets Montesquieu*" à l'oeuvre s'effacent ainsi devant la seule invocation du temps et de la "réalité". Au fur et à mesure que l'on s'avance dans le temps, l'effort d'explication diminue, et la particularité ressort de l'évidence, de l'allant de soi. Le recours de plus en plus fréquent à la citation (notamment de textes comme celui d'Aynard) ou l'emploi de plus en plus intensif de formules d'assertion montrent à la fois l'enracinement des normes du caractère lyonnais et la raréfaction des efforts d'explication. Cela est particulièrement sensible lorsqu'on s'attache à suivre le contenu des "textes fondateurs". Si les premiers expliquent, mettent en évidence, illustrent, ceux de Bleton, Godart ou Vingtrinier affirment, reprennent, citent. Là où Bard, Molliere, Sauzet et même Aynard ⁽²⁴⁵²⁾ s'efforcent de définir des "*traits distinctifs*", leurs successeurs, et avec eux tous ceux qui font alors allusion au caractère lyonnais, exposent une évidence que nul n'est censée ignorer. L'enquête de Jules Trocon révèle ce changement de statut et de forme du discours sur le caractère. A la première question sur "*l'existence de l'âme et de l'esprit lyonnais*", Emile Baumann répond, presque scandalisé "*Il existe, nul n'en doute, un génie lyonnais*"; José de Bérès affirme, sûr de lui "*il y a forcément, fatalement (sic souligné) une âme lyonnaise, un esprit lyonnais*". L'esprit lyonnais n'est plus alors un sujet de morale ou de philosophie académique, de spéculation intellectuelle, mais un stéréotype passé dans le domaine public. L'explication a de moins en moins lieu d'être.

²⁴⁵² Ce dernier, s'il feint de considérer ses lignes sur l'esprit lyonnais comme une nouveauté, ne s'en livre pas moins à ce travail de définition et d'explication qui caractérise les textes plus anciens. Cependant, il faut rappeler qu'il écrit à une période où la référence à l'esprit lyonnais est devenue courante.

B. Les groupes d'appui

Jusqu'à présent, on n'a guère évoqué que des traits de caractère détachés des individus ou des groupes à propos desquels ils sont évoqués. Pourtant, à travers les exemples choisis pour démontrer et affirmer l'existence d'un esprit lyonnais, on peut saisir quelques références à des groupes particuliers. Qu'ils soient sociaux, spatiaux, professionnels ou sexuels, l'exposé du caractère s'appuie sur les différenciations de la population lyonnaise. Ainsi l'élection de Louise Labbé ou de Pernette du Guillet par les Muses semble à Antoine Molliere la preuve indubitable de la force des aptitudes littéraires du Lyonnais, assez fortes pour atteindre un sexe peu "*destiné*" à cette activité. Même si l'esprit lyonnais est présenté comme unissant toute la population, sans distinction, "lyonnais" avant tout, il est nécessaire de savoir où ses définitions puisent leurs références et leurs exemples pour plus tard être mieux à même de cerner les "fonctions" de la définition du territoire lyonnais.

1. Racines sociales de l'esprit lyonnais

On peut en gros distinguer deux classes de référence où nos auteurs se plaisent à faire miroiter le caractère local. Les deux pôles du caractère lyonnais se répartissent ainsi entre un "peuple" et une "élite". Précisons tout de suite qu'il ne s'agit pas là de groupes bien définis, aux contours arrêtés, mais de constellations qui semblent distinguer des niveaux de revenus, de culture et de mode de vie différents plutôt qu'une stratification sociale précise. Rien d'étonnant à cela, lorsqu'on connaît les mécanismes de démonstration utilisés par ceux qui s'emploient à définir, expliquer ou répandre l'esprit lyonnais. L'assertion, la citation, l'illustration n'ont pas besoin d'être précisément situées dans la société d'où elles sont extraites. Leur imprécision fait au contraire leur force.

Aux premières années de sa définition, le caractère lyonnais puise l'essentiel de sa substance dans des exemples ou des pratiques des couches aisées de la cité. Les rubriques "esprit public" des premiers guides ou des essais de statistique descriptive font en fait, sous le couvert du Lyonnais, le portrait du négociant, du marchand, du fabricant, voir du rentier de Bellecour. Ainsi les caractéristiques citées dans le "portrait lyonnais " de la Notice... de Breghot

du Lut et Pericaud en 1832 sont-elles des qualités qui ont leur importance dans un monde d'affaires et de négoce: "*laborieux, bon calculateur, sage dans ses spéculations, exact dans ses engagements...*" ⁽²⁴⁵³⁾. Le Lyonnais "*modeste*" et "*impatient de toute espèce de supériorité*" dont parle Dumas en 1840, c'est encore cet homme d'affaires riche qui se refuse à quêter les faveurs politiques des grands ⁽²⁴⁵⁴⁾. C'est encore lui dont tous se plaisent à souligner la modestie de l'intérieur et le relatif dédain de l'apparence. Le commerce, le négoce, la fabrique et la bourgeoisie rentière fournissent ainsi, à travers l'évocation de leurs occupations et de leurs moeurs, les traits du portrait lyonnais tel qu'il se trace dans les premières décennies du siècle. La formalisation du caractère lyonnais ne va pas évincer ces aspects. Les textes fondateurs vont pareillement chercher leur inspiration dans les cercles de l'élite sociale ou culturelle de la cité. Les moeurs patriarcales que Bard met en évidence sont celles des familles aisées qui pratiquent la charité et s'adonnent aux arts. De la même façon, les personnalités que Sauzet ou Molliere énumèrent dans leurs essais sur le caractère lyonnais sont choisis parmi les cercles les plus élevés de la cité: célèbres médecins, grands orateurs et hommes politiques, illustres pontifes viennent à chaque instant donner sens et valeur à leurs démonstrations. Mieux encore, ils font des cercles étroits dans lesquels ils s'expriment eux-mêmes les milieux naturels de l'exercice de cet esprit lyonnais. Ainsi l'Académie est elle désignée par Molliere ou Sauzet comme "*l'héritière*" de l'esprit de la cité et le lieu privilégié de son expression. Une des dernières phrases de Sauzet est d'ailleurs celle-ci: "*Elle (l'Académie) tient avant tout à rester l'expression la plus vive et la plus constante du caractère lyonnais, de cette foi à Dieu, au travail et à la liberté, qui fut la devise et la force de nos pères*" ⁽²⁴⁵⁵⁾.

Si les efforts de définition ou d'exhibition du caractère lyonnais font par la suite appel à d'autres références, il n'en reste pas moins que cette description du "Lyonnais" reste bien ancrée dans le milieu des classes supérieures. Le développement du roman "lyonnais" dans les dernières années du XIX^e siècle, même si le portrait y est parfois critique, ne prend guère d'autres sujets que le fabricant, le rentier ou le gros négociant. Le Mr Ferraud d'Eugène Coste-Labaume (Un mariage lyonnais), le père de Mademoiselle Dax de Claude Farrere, les "*grandes barbes*" du quartier d'Ainay dont Joseph Esquirol fait un portrait acide (Petits et gros bourgeois) ou les personnages de Marielle roman d'une lyonnaise, tous définis par leur "lyonnaiseté", sont

²⁴⁵³ BREGHOT DU LUT & PERICAUD: Notice topographique sur la ville de Lyon, Lyon, Rusand, 1832.

²⁴⁵⁴ DUMAS (J.B): Histoire de l'Académie de Lyon, Lyon, Giberton et Brun, 1839, p.427.

²⁴⁵⁵ "Les traits distinctifs du caractère...", art.cit.

inévitables choisis dans ces milieux. Certes, on peut penser que les origines sociales des auteurs de ces ouvrages, où celles du public auxquels ils s'adressent, ne sont pas indifférentes à ces choix. Cependant, lorsqu'on s'aperçoit qu'après guerre les "romans lyonnais" écrits par des auteurs parisiens (Haudequin de Lyon de Colette Yver par exemple) continuent à prendre les mêmes groupes comme emblèmes et incarnations du caractère lyonnais, il faut sans doute aussi considérer le poids symbolique que le monde de la soie en général occupe lorsqu'il s'agit d'évoquer Lyon. Au Lyon ville de la soie s'accroche ainsi presque inmanquablement le Lyonnais homme de la soie, fabricant ou négociant.

En cette deuxième moitié de siècle, le bourgeois lyonnais actif ou rentier, omniprésent dans la fiction, doit pourtant composer avec de nouveaux groupes dans le reste de la production littéraire. Il est d'ailleurs remarquable que les références aux groupes de l'élite sociale de la cité soient de plus en plus souvent conjuguées au passé. Dans leurs nécrologies ou leurs biographies, Morel de Voleine, Nizier du Puitspelu ou Saint-Olive parlent volontiers de "*l'ancienne bourgeoisie lyonnaise*" et de ses valeurs et vertus "*si lyonnaises*". Ainsi se dessine le portrait d'une élite d'Ancien Régime ou des débuts du XIX^e siècle imprégnée d'un caractère lyonnais qui ne se manifesterait plus que sporadiquement dans une bourgeoisie contemporaine oublieuse de ses devoirs et de ses racines.

On comprend mieux alors la "concurrence" de ces figures déclinantes par des silhouettes issues des milieux populaires et artisans. Ceux-ci sont très discrets auparavant, et les ressources du peuple lyonnais sont peu utilisées par des écrivains en quête des traits distinctifs de la race locale. Joseph Bard mentionne bien les boutiquiers comme figures du "*Lyonnais pur sang*" en 1850, à peu près dans le même temps où le journaliste Désiré Bigot fait d'un canut au bon cœur le héros d'un roman situé dans le Lyon de la Révolution ⁽²⁴⁵⁶⁾, mais ces exemples populaires ne constituent pas le cœur des définitions ou des illustrations de l'esprit lyonnais. C'est dans la même décennie que la référence "populaire" du caractère lyonnais prend véritablement son envol. Des auteurs comme Morel de Voleine, Steyert ou Saint-Olive placent en effet de plus en plus le "peuple de Lyon" au cœur de leurs invocations des traditions et de l'esprit de la localité entre 1850 et 1860. Face à la trahison d'élites sociales qui s'adonnent de plus en plus aux joies de la parade et de l'ostentation, du luxe et de la mode parisienne ⁽²⁴⁵⁷⁾,

²⁴⁵⁶ BARD "Tableau de Lyon", la Revue du Lyonnais, 1850, tome 1; Désiré BIGOT, Le gène de Saint Georges, Lyon, Chanoine, 1851.

²⁴⁵⁷ Saint-Olive dans la Revue du Lyonnais des années 1850-1875 ne cesse de lancer des piques aux élites sociales lyonnaises de tous bords, sur des sujets aussi variés que les projets de reconstruction de

ces érudits moralistes en viennent à ériger le "peuple" en bastion de la tradition avec ses fêtes et ses joies simples. Cela ne se fait pas sans réticence, comme en témoignent les lignes d'un Saint-Olive qui redoute toujours les soubresauts insurrectionnels des canuts ⁽²⁴⁵⁸⁾, car il faut que ces érudits conjuguent leur dégoût de la plèbe et de la démocratie avec leur amour d'un peuple idyllique. Mais le thème est omniprésent, notamment à travers la défense du langage ou des distractions populaires à laquelle se livrent des auteurs comme Bard ou Morel de Voleine ⁽²⁴⁵⁹⁾. Morel de Voleine est peut-être le plus actif dans cet effort, comme en témoignent ses nombreux articles signés "Un flâneur" dans les divers journaux légitimistes de Lyon, dans lesquels il décrit les jeux populaires des bas-ports, les escamoteurs de la place Bellecour ou d'autres passe-temps traditionnels.

C'est après 1870 que ce "retour au peuple" prend toute son ampleur. Les travaux de Nizier du Puitspelu pourraient en témoigner à eux seuls. Les Oisivetés, qui compilent ses différents articles parus entre 1879 et 1883, fourmillent de descriptions des groupes populaires saisis dans leurs activités quotidiennes ou festives: les tisseurs, les modères (haleurs de bateaux), le carnaval, le marché aux chevaux, les manèges des Brotteaux composent le portrait enlevé d'un peuple gardien des traditions, même si Nizier en déplore l'effacement ou la décadence. Les travaux sur le langage populaire, dialecte ou patois, qui scandent la fin du XIX^e siècle ne démentent pas cette évolution qui fait du peuple lyonnais le dépositaire des traditions et de l'esprit local. Nizier du Puitspelu en est encore un des principaux protagonistes avec son Littre de la Grand'Côte et ses autres publications dialectologiques.

Il est d'ailleurs exemplaire que dans ces dernières décennies du XIX^e siècle les références populaires entrent dans le discours très particulier des textes fondateurs. Jusque là, ceux-ci réservaient en effet aux notabilités littéraires, guerrières ou artistiques, le soin d'éclairer le lecteur sur la nature de l'esprit lyonnais. En 1889, c'est tout un peuple lyonnais idéalisé qu'Edouard Aynard introduit à la suite du canut comme illustration de l'esprit lyonnais, à l'égal des peintres et des écrivains. Après lui, on ne peut que constater la présence de plus en plus forte des groupes populaires dans les textes fondateurs qui sont ceux de Bleton, de Godart, ou d'Herriot. Le texte de Godart en 1909 est particulièrement riche en ce sens, puisqu'il établit explicitement le lien entre l'esprit lyonnais et l'âme populaire. Bien sûr, il faut noter que ce

l'église de Fourvière ou de l'utilisation du Parc de la Tête d'Or. "Le bon genre" qu'il publie en 1858 dans le tome XVI donne une bonne idée de la vigueur de sa satire.

²⁴⁵⁸ SAINT-OLIVE (Paul): Mélanges historiques sur Lyon, Lyon, Vingtrinier, 1864.

²⁴⁵⁹ Cf. le compte-rendu bibliographique de MOREL DE VOLEINE sur Le département du Rhône, histoire, statistique et géographie de Joseph Bard, la Revue du Lyonnais, 1858, t.XVI.

"peuple" n'est pas n'importe lequel: c'est celui du canut, de l'ouvrier d'élite, propriétaire de ses métiers, producteur de la richesse de la ville, artiste autant que travailleur manuel et en un mot comme en cinq héritier "*des anciennes races ouvrières françaises*", comme le dit Aynard en 1889. Cette nouvelle référence est donc aussi devenue le portrait d'un peuple qui s'en va, qui disparaît pour faire place aux nouvelles classes ouvrières dont Nizier du Puitspelu ou Saint-Olive dénoncent peu ou prou le caractère nomade et détaché des traditions locales. L'ouvrier des nouvelles industries, ou plus largement celui dont le métier ne se rattache pas à l'histoire de la cité, ne concourt pour sa part en rien à la description de l'âme lyonnaise. Bien au contraire, c'est lui qui se cache derrière le "*métèque*" que dénoncent les interlocuteurs de Jules Trocon en 1914 pour expliquer un certain affaiblissement de l'esprit lyonnais.

La référence à certains groupes populaires est ainsi devenue un des fondements du caractère lyonnais, aux côtés des "exempla" tirés des cercles de l'élite sociale lyonnaise. Elle prend même le pas sur ceux-ci à la fin du siècle, lorsque certains types socio-professionnels populaires comme celui du canut sont devenus l'incarnation même du Lyonnais. Tancrede de Visan peut écrire ces mots en 1908: "*tout lyonnais de race a dans son coeur un canut qui sommeille*" ⁽²⁴⁶⁰⁾, concluant ainsi plusieurs décennies durant lesquelles la figure du canut (et surtout du canut Croix-Roussien) s'est profondément modifiée (Voir volume 1). Si ce retour au peuple ne va pas jusqu'à l'exaltation d'une "âme primitive" comme cela est sensible dans certains provincialismes ruraux, on retrouve la même foi ouverte dans les vertus des traditions populaires, comme en atteste l'effort de Justin Godart en faveur de la sauvegarde des traditions locales dans le but "*d'élever l'âme populaire*".

Il faut pourtant dégager deux modalités de cette invocation populaire. L'une, celle des Saint-Olive, Morel de Voleine ou parfois Bleton, reste passive et statique: ils dépeignent avant tout un monde qui s'en va, une décadence des types locaux dont les dernières incarnations se manifestent dans des classes populaires qui restent à l'écart du "progrès", par nature ou par inculture. Certains, comme Saint-Olive ou Bleton, ne présentent un passé populaire récent que pour mieux faire sentir les progrès de la décadence liés à l'invasion des moeurs "*parisiennes*" (chansons de cabaret, etc.). Bien au contraire, des textes comme ceux d'Edouard Aynard, de Justin Godart ou d'Edouard Herriot s'efforcent de projeter le caractère lyonnais dans le futur grâce à cette référence populaire. Pour Edouard Aynard, les vertus lyonnaises sont des garanties pour achever l'oeuvre de 1789 par une véritable révolution morale, dans laquelle le sens du travail des tisseurs et la spiritualité des élites ont un rôle égal à jouer. Justin Godart va

²⁴⁶⁰ VISAN (Tancrede de): "Le centenaire de Guignol", Le Correspondant, novembre 1908, p.590.

plus loin encore, puisqu'il érige l'âme populaire et son enracinement dans la tradition lyonnaise en gages d'une société nouvelle basée sur l'union des classes. "*Il n' y aura de progrès réels, certains, que si l'âme populaire peut s'élever toujours plus haut et résister aux tempêtes. Cela lui est aisé, à condition d'avoir dans le passé et dans le milieu de profondes racines*" ⁽²⁴⁶¹⁾ écrit le député radical de Lyon en ouverture de sa conférence sur Guignol et l'esprit lyonnais. La conviction que tout se joue du côté des classes populaires, sous les doubles effets de l'industrialisation et de la démocratie, contribue sans doute à ce glissement de l'âme lyonnaise vers ses "origines" populaires. Que ce soit des hommes politiques (Aynard, Godart, Herriot) qui soient parmi les plus actifs à étayer et favoriser ce glissement en est un des indices.

En même temps, ce voisinage des classes participe à l'image d'unanimisme qui est celle que tendent à donner les descriptions de l'esprit local, et concourt à la preuve de la solidité de l'esprit lyonnais, supposé s'incarner dans tous les groupes sociaux. On retrouve ce souci d'universalité sélective (c'est à dire la prise en compte des diversités sociales, jointe à une élection particulière de certains groupes) lorsqu'on s'attache à suivre les espaces sur lesquels s'articule la description du caractère local. De même que le discours de l'esprit local s'appuie sur les groupes les plus "voyants" de la cité (élites sociales, travailleurs de la soie), il s'appuie aussi sur des espaces clés de la ville.

2. Racines socio-spatiales

De même que le "caractère lyonnais " nous est situé socialement, il a aussi son implantation spatiale. La topographie spatiale du caractère lyonnais est tout aussi tranchée que sa topographie sociale. Ainsi il n'est jamais question pour aucun de nos auteurs si prompts à vanter les qualités du Lyonnais de faire participer la "*grande ville américanisée* " qui s'étend sur la rive gauche du Rhône à la définition du caractère local. Figure de la modernité, de l'uniformité nationale et du nivellement social, elle se voit là encore rejetée du territoire lyonnais comme on l'avait déjà vu expulsée de certaines cartes mentales ⁽²⁴⁶²⁾. Il faut d'ailleurs noter que ce sont souvent les plus fougueux admirateurs de l'esprit lyonnais qui la rejettent ainsi: Steyert,

²⁴⁶¹ GODART (Justin): "Guignol et l'esprit lyonnais", Lyon, s.e, 1909, p.5.

²⁴⁶² Cf. volume I.

Baumann, Bleton qui se font orgueil de ne pas y avoir mis les pieds ou de n'y avoir aucun souvenir sont aussi ceux qui lui déniaient toute place dans la mise en valeur de l'esprit lyonnais ⁽²⁴⁶³⁾. Il est d'ailleurs remarquable de constater en général combien les lieux censés résumer la ville et son caractère se concentrent en des lieux précis, tous ancrés dans le passé, ou dans l'espace d'un Lyon réduit. La place Bellecour, la chapelle de Notre Dame de Fourvière, la montée de la Grande Côte ou le pont de La Guillotière sont les plus souvent cités de ces points particuliers qui sont supposés porter toute la ville en eux. Ils font tous partie d'un patrimoine historique qui exclut les espaces à peine colonisés de la rive gauche du Rhône. La référence spatiale est d'ailleurs en générale à la fois précise et sélective dans les textes qui s'efforcent de localiser l'esprit lyonnais. Certains lieux en sont exclus, d'autres n'y apparaissent jamais. En fait, l'évocation du caractère lyonnais se noue autour de trois "quartiers", de trois espaces particuliers. Le Vieux Lyon, Ainay-Bellecour et La Croix-Rousse, telle est la trilogie de l'esprit lyonnais.

Il n'est pas difficile d'expliquer l'importance de ces lieux. Leur ancienneté ou leur occupation par des groupes sociaux particuliers fonde leur importance au regard des observateurs de l'esprit local. Un chapitre précédent a montré comment Saint-Jean et La Croix-Rousse se sont trouvés au centre des préoccupations culturelles et matérielles de tous ceux qui voulaient défendre la tradition locale. On ne sera donc pas surpris de les trouver au coeur des discours qui délimitent le territoire. Le quartier Saint-Jean, fétichisé par les admirateurs de l'Ancien Régime, mais également prisé de ceux qui n'y voient qu'un des symboles de la qualité du passé lyonnais, participe de ces procédures de délimitation. Si son architecture, sa qualité urbaine ou son ancienneté sont mis au service du portrait lyonnais peint par les auteurs locaux, c'est aussi comme entité particulière incarnant l'esprit lyonnais qu'il est utilisé. Les auteurs lyonnais de la fin du XIX^e prennent ainsi plaisir à le dépeindre comme un quartier où le "mysticisme" du caractère lyonnais est particulièrement présent. Les romans d'Esquirol en particulier en font "*l'endroit le plus suggestif de toute la ville*", celui où l'on peut le mieux sentir tous les contrastes du caractère lyonnais et en particulier sa nature mystique ⁽²⁴⁶⁴⁾. Sa fusion

²⁴⁶³ Henry Béraud est peut-être l'un des premiers écrivains à faire entrer le "*gone de la Guille*" dans une évocation affective de Lyon (*Le mémorial de la rue Sainte-Hélène*, 1919). Ce n'est que dans l'entre-deux guerres que se fait la véritable fusion entre Lyon et sa rive gauche en terme de territoire. La naissance en 1954 de l'Association d'Histoire de la Rive Gauche sous l'égide de Louis Jasseron, fidèle de Charles Maurras, vient parachever cette lente identification.

²⁴⁶⁴ *A mi-côte* en 1891 et *Cherchons l'hérétique* en 1903 sont particulièrement prolixes à ce sujet. A l'instar d'Esquirol, Claude Farrere (1908) ou Noël Mayeul (1900) font pareillement du Vieux Lyon le lieu de conservation de la facette religieuse et mystique du caractère Lyonnais.

avec Fourvière, opérée dans la plupart des cas, constitue un ensemble religieux qui autorise quelques audaces littéraires, et Esquirol parle de la "*colline couronnée d'idéal*". La référence au passé soyeux de certains morceaux du Vieux Lyon (les environs de Saint-Georges notamment) permettent en outre de l'ériger en quartier du travail, sous l'égide de la montée du Gourguillon où quelques vieux canuts vivent encore. Ainsi les quartiers de la rive droite de la Saône peuvent-ils offrir un résumé de l'esprit lyonnais, même s'ils sont plus fréquemment mis en scène pour assurer la partie mystique de celui-ci. C'est en effet aux deux autres espaces-clés de La Croix-Rousse et de Bellecour qu'échoient les rôles principaux. De même que parler du Lyonnais c'est opérer un savant mélange entre une élite sociale et le canut, c'est aussi sur les espaces de ces deux groupes que pivote la référence spatiale du caractère local.

La Croix-Rousse en particulier est érigée dans les années 1880-1890 en véritable "conservatoire des vertus locales", et demeure jusqu'à ce jour un des hauts-lieux de la rhétorique de l'esprit lyonnais. Principale résidence des travailleurs de la soie à partir du milieu du siècle, La Croix-Rousse suit le retournement de l'image du tisseur, et elle est érigée en quartier symbole en même temps que le tisseur prend les traits rassurants du "bon gone" épris de labeur et d'idéal. A l'issue de la métamorphose de ses habitants en un "peuple sain" rassurant et bonhomme, la colline qui travaille devient le véritable chef-lieu de l'esprit lyonnais pour tous ceux qui écrivent à partir des années 1860-70. D'abord comme lieu de résidence d'une classe ouvrière vertueuse, puis comme bastion de l'esprit lyonnais, elle s'affirme progressivement comme le lieu de référence de tous ceux qui écrivent sur Lyon, comme on l'a vu dans le premier volume de cette thèse.

Quant au quartier d'Ainay-Bellecour, il est bien entendu présenté comme la demeure d'une bourgeoisie lyonnaise attachée aux vertus que nous avons décrites précédemment: modestie, épargne, esprit de famille, charité, piété, tout cela apparaît même dans les romans qui s'attachent à tracer les travers de ces groupes qualifiés chez Hennezel et Rogniat d'hypocrites ou de rétrogrades. Une telle attribution est particulièrement nette dans les oeuvres de fiction de Jean Dufourt, qui, de *Marielle* à *Calixte*, fait de Bellecour la citadelle d'une bourgeoisie de souche et de tradition résistant à l'invasion du modernisme que symbolisent les groupes installés aux Brotteaux.

Ainsi les foyers de l'esprit lyonnais se trouvent-ils disséminés dans la ville, assurant encore par là de la solidité de l'esprit local. Cependant, et plus que tout, cette solidité se fait dans la négation de toute réduction de l'esprit lyonnais à des groupes ou à des quartiers trop marqués. On pourrait longuement citer les démonstrations unanimistes des auteurs-fondateurs, aussi bien que de ceux qui s'appliquent plus consciencieusement à traquer le caractère lyonnais

dans ses multiples manifestations et incarnations quotidiennes. Mieux que tout cela, une figure lyonnaise par excellence permet de mesurer la qualité et l'ampleur de ce travail d'unanimité, en même temps qu'elle met en valeur tous les efforts de construction d'un caractère lyonnais. Depuis longtemps maintenant, elle orne les supports les plus variés, tracts électoraux, publicités de grands magasins, numéros de magazines consacrés à Lyon; cette figure, "*c'est Guignol!*", jubile une nouvelle fois le lecteur, habitué désormais à voir surgir la marionnette comme le sont les enfants du Parc de la Tête d'Or les dimanches après-midi.

IV. Une figure majeure du caractère lyonnais: Guignol

En 1909, Justin Godart explique aux auditeurs de sa conférence sur Guignol et l'esprit lyonnais que "*notre âme populaire lyonnaise, elle, s'est logée dans une poupée de bois, qui apparut à la fin du XVIII^e siècle. Je dis apparut, car les poupées ne naissent pas; elles sont un prodige pour les petits comme pour les peuples qu'elles divertissent. Pourquoi Lyon fut le lieu où s'accomplit ce miracle, l'apparition de Guignol? Pour le comprendre, il faut connaître Lyon*" ⁽²⁴⁶⁵⁾. Ses auditeurs, conviés par la Fédération Régionaliste de France à une véritable journée Guignol, entendaient ainsi résumées en une phrase plusieurs décennies de la construction d'une figure locale, en même temps qu'on leur assénait l'inextricable union entre Lyon et la poupée de bois et de chiffon qui allait bientôt s'incliner vers eux pour jouer quelques extraits de son répertoire ancien, manipulée par les descendants de Mourguet lui-même ⁽²⁴⁶⁶⁾. Guignol et Lyon, Guignol et l'âme populaire lyonnaise, Guignol et l'esprit lyonnais, ces adéquations dont joue Godart ont été mises en place de façon consciencieuse et appliquée depuis le milieu du siècle. En 1914, Guignol est le symbole de Lyon, de ses traditions et de l'esprit local. Sauf à accepter comme Tancrède de Visan ou Justin Godart qu'il s'agisse là d'une incarnation de toujours, d'un miracle ou d'une providence, il faut s'interroger sur cette identification.

²⁴⁶⁵ GODART (Justin): Guignol et l'esprit lyonnais, Lyon, s.e, 1909, p.5.

²⁴⁶⁶ Le programme souligne par ailleurs que les poupées qui servent au spectacle ont été sculptées par Mourguet lui-même, ce dont on peut douter puisque tous les chroniqueurs de Guignol affirment que les marionnettes originales ont disparu avec le Père Mourguet...

L'histoire de Guignol a été l'objet de nombreuses publications locales, notamment dans l'entre-deux guerres ⁽²⁴⁶⁷⁾. L'analyse du personnage et de son théâtre est bien plus récente: à l'ouvrage de Paul Fournel entièrement dévolu à Guignol, on ne peut guère ajouter que les pages que lui consacre Bernard Poche dans sa thèse et dans le livre qui en est tiré ⁽²⁴⁶⁸⁾. L'ouvrage de P.Fournel est le premier à rompre avec tous les poncifs de la tradition, pour considérer le théâtre de Guignol comme un produit culturel et non comme une quelconque essence locale ⁽²⁴⁶⁹⁾. Pour la première fois, les discours tenus sur Guignol sont questionnés et non recopiés, et cette analyse est appuyée d'un travail d'archives sur les manifestations publiques de Guignol (théâtres temporaires et permanents, mesures de police, etc.). Les pages que Bernard Poche consacre pour sa part à la marionnette de Laurent Mourguet élargissent encore ce questionnement, notamment par l'intérêt qu'il porte aux différents journaux qui utilisent les personnages du théâtre de Guignol. Cependant, ni l'un ni l'autre de ces deux auteurs ne rend compte de l'importance de Guignol comme figure parfaite du Lyonnais. Bernard Poche, qui aborde pourtant ce point ⁽²⁴⁷⁰⁾, privilégie trop les jeux de langage et leur place dans une "*régulation sociétale*" de la société lyonnaise pour donner toute son ampleur à cette thématique de l'emblème territorial à laquelle d'ailleurs la spécificité de ses sources ne se prête pas ⁽²⁴⁷¹⁾.

Or Guignol, et surtout les discours qu'il suscite ou supporte, permet mieux que tout autre objet de montrer comment se constitue une figure de la localité, présente aujourd'hui encore dès qu'il s'agit d'évoquer Lyon et les Lyonnais. Guignol de Lyon, titre récent de la collection des "Mini-guides" consacrés à Lyon, présente ainsi la marionnette comme le type achevé du Lyonnais. Il est vrai qu'il est rédigé par Henri Leroudier, fils d'Emile Leroudier qui fut président de la Société des Amis de Guignol dans l'entre-deux guerres. Pour saisir les racines de cette permanence emblématique, c'est la généalogie de Guignol lui-même qu'il faut remonter.

²⁴⁶⁷ L'ouvrage de Paul FOURNEL, L'histoire véritable de Guignol, Lyon, Federops, 1975, contient une bibliographie très complète de ces ouvrages.

²⁴⁶⁸ Paul FOURNEL, L'histoire véritable de Guignol, Lyon, Federops, 1975; POCHE (Bernard): Localité et construction langagière du sens, Thèse d'état en sociologie, publiée dans les Cahiers du C.E.R.A.T., n°2, 1987 et Lyon tel qu'il s'écrit, romanciers et essayistes Lyonnais 1860-1940, Lyon, PUL, 1990 (p.71-90, 111-117 et 154-159).

²⁴⁶⁹ Cependant, l'auteur est bien souvent trop prompt (à mon sens) à faire de Guignol une figure populaire crainte par le pouvoir et défigurée par la bourgeoisie locale. A poncif, contre-poncif, en quelque sorte.

²⁴⁷⁰ En particulier p.111-113 de Lyon tel qu'il s'écrit.

A. Guignol et son théâtre

A vrai dire, l'histoire de Guignol n'a pas cessé d'être faite depuis 1865 et l'introduction-préface-historique que Jean-Baptiste Onofrio donne à son premier recueil du Théâtre Lyonnais de Guignol. La longue litanie familiale des Mourguet, des Josserand ou des autres grands marionnettistes et les tribulations des troupes et des théâtres sont quasiment fixées dès ce temps là, même si quelques modifications viennent secouer le "Credo" guignolesque. On se contentera ici d'un bref retour sur ces histoires, en insistant sur les points les plus utiles à notre quête.

1. Origines de Guignol

Les principales caractéristiques de l'histoire des origines de la marionnette sont le vague et l'incertitude. Même lorsqu'elle s'appuie sur des bases documentaires solides dans le cas des travaux d'Antoine Lestra, de Félix Desvernay et des publications nées du centenaire de la marionnette en 1908, elle n'en garde pas moins ses points obscurs. Cette obscurité est d'ailleurs travaillée par les nombreux auteurs qui comme Justin Godart font de l'apparition de Guignol un prodige. En 1910, Tancrede de Visan conclut ainsi l'énumération des hypothèses sur les origines de la marionnette: "*Aussi bien Guignol se moque de ses ancêtres; l'obscurité dont il s'entoure prouve ses nombreux quartiers et sa longue lignée*" ⁽²⁴⁷²⁾. Quelque soit l'hypothèse qu'ils défendent, tous ceux qui ont alors écrit sur Guignol ont finalement traduit un même désir: celui de faire échapper Guignol à la seule création artistique, voire littéraire. Qu'ils prétendent que le nom de Guignol vient de celui d'un canut voisin de Mourguet (Jean Guignol), d'une expression de langage d'un vieux tisseur ami de Mourguet ("c'est guignolant") ou d'une ascendance italienne (Chignolo), ils cherchent avant tout à l'ancrer dans le réel et dans l'observation de la société locale, et à affirmer sa nature de "type" lyonnais.

²⁴⁷¹ L'utilisation des ouvrages imprimés dans les seuls genres de la fiction et de la "*littérature folkloriste*" ne lui permettent d'interroger ni les revues, ni les sources d'archives.

²⁴⁷² VISAN (Tancrede de): Le Guignol lyonnais, Paris, Bibliothèque régionaliste, 1910, p.19.

Jusqu'au début du XX^e siècle, cette incertitude des origines pèse sur les origines du spectacle de Guignol et sur celles de son créateur. Si la tradition des "*manipulateurs*" (=les marionnettistes) indique que Guignol lui-même est né des mains de Mourguet, des hypothèses plus érudites comme celle de J.B Onofrio ont encore leur place. Le premier mémorialiste du théâtre de Guignol construit ainsi en face de la tradition orale l'hypothèse d'un Guignol cousin des Polichinelle, Pierrot ou Arlequin, venu en France avec ces figures de la Comedia dell'arte ⁽²⁴⁷³⁾. Ces hypothèses savantes, basées sur les liens entre Lyon et l'Italie (soie, banque, immigrés...), même si elles sont peu souvent reprises à la lettre ⁽²⁴⁷⁴⁾, suffisent néanmoins à nourrir l'incertitude. Ainsi la Grande encyclopédie, éditée entre 1886 et 1902, entretient-elle encore le doute sur les liens entre Guignol et Mourguet: ce dernier est présenté comme celui "*à qui Guignol doit la célébrité, et peut-être la vie*" ⁽²⁴⁷⁵⁾.

Quant à Mourguet lui-même, il est alors présenté comme un homme d'esprit et de gaieté, mort quasi-centenaire, un de ces "*artisans qui avaient reçu une véritable éducation littéraire et qui conservaient le goût des lettres au milieu de leurs occupations manuelles*" ⁽²⁴⁷⁶⁾. Ses débuts comme manipulateur de Guignol restent dans l'ombre. D'Onofrio à Pierre Rousset ⁽²⁴⁷⁷⁾, la chronologie de la carrière de Mourguet marionnettiste ne change guère: le théâtre d'ombre et de marionnettes de la rue Noire, les représentations rue Juiverie, le théâtre en plein vent des Brotteaux où il donne spectacle en compagnie du père Thomas, tout cela fait partie d'une chronique événementielle solide que la période suivante ne remet pas en question. C'est plutôt l'irruption de Guignol et de ses compagnons dans ce canevas qui fait problème. Sans même s'attarder sur le point de "guignologie" qui divise ceux qui attribuent Gnafron à Louis Josserand ou à Vuillerme-Dunand, manipulateurs et alliés de la famille Mourguet ⁽²⁴⁷⁸⁾, le cas de Guignol se complique. Certains le datent de la fin du XVIII^e siècle, en se basant sur son costume, d'autres préfèrent parler des années 1820. Cette absence de repères sûrs, cette part importante

²⁴⁷³ ONOFRIO (J.B): Théâtre lyonnais de Guignol, Marseille, Laffite reprints, 1978, p.IX. Ed.or 1864.

²⁴⁷⁴ A part P.Larousse dans l'article "Guignol" du Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle, en 1872, je n'en ai pas recensé d'autre partisan.

²⁴⁷⁵ La grande encyclopédie, Paris, Lamirault, 1886-1902, article "Guignol".

²⁴⁷⁶ ONOFRIO (J.B): Théâtre lyonnais de Guignol, Marseille, Laffite reprints, 1978, p.XIV.

²⁴⁷⁷ Célèbre manipulateur des années 1880, il donne un "résumé historique du théâtre-Guignol" en introduction de sa pièce Le divorce inutile, Lyon, Dizain, 1886.

²⁴⁷⁸ L'Express, 19 septembre 1908.

faite à la tradition orale, ces versions opposées ou différentes, tout cela indique que le "catéchisme" de Guignol n'est pas encore précisé ⁽²⁴⁷⁹⁾.

En effet, le début du XX^e siècle est témoin de la solidification de l'histoire de Guignol, et c'est alors que se fixent définitivement les hauts faits et les grandes dates de cette histoire. Les liens entre Mourguet et Guignol sont alors précisés. Pour Pierre Abrins, journaliste à L'Express, et pour tous ceux qui vont écrire à sa suite sur Guignol, celui-ci est bel et bien le fils de Mourguet. Dès 1903, une brochure de Louis Forest avait d'ailleurs rejeté toute hypothèse exogène, affirmant que "*Guignol est fils du sol*", sans toutefois ériger Mourguet en créateur exclusif. Quelques années plus tard, Abrins, Tancrède de Visan puis Godart et d'autres achèvent le mouvement. Le centenaire de la marionnette érige définitivement le fondateur de la dynastie Mourguet en créateur de Guignol, et une statue lui est élevée en 1912 qui le consacre officiellement dans ce statut. Mais ce n'est pas tout. Désormais, non seulement Guignol est Lyonnais de souche et fils de Mourguet, mais il est aussi fils de toute une ville et de son industrie.

Parallèlement à cette précision des rapports entre Mourguet et Guignol, la généalogie de celui-là est en effet moeux connue. Cette précision pousse justement les érudits locaux à traquer la vie du père de Guignol, Gnafron et Madelon, à travers les registres d'état-civil ou les journaux du début du siècle. Louis Caillet annonce une nouvelle date de naissance, Antoine Lestra recherche les lettres émanant de la famille Mourguet et Félix Desvernay parcourt les registres d'état-civil à la recherche des ascendants du "Père Mourguet" ⁽²⁴⁸⁰⁾. Dans son discours pour l'inauguration du monument Mourguet, le chroniqueur du Progrès et administrateur de la bibliothèque de la ville va jusqu'à reconstruire les jeux du petit Laurent, et décrit Mourguet enfant amusant ses petits camarades en leur jouant Polichinelle ⁽²⁴⁸¹⁾. "*Ainsi préluda-t-il à une grande oeuvre par de petits essais*", conclut l'orateur sans rougir de cet égarement dans la fiction. Malgré ces exagérations, c'est un Mourguet bien différent de celui d'Onofrio qui surgit de ces recherches: né en 1769 et non en 1745, fils de tisseur, tisseur lui-même puis marchand-forain,

²⁴⁷⁹ C'est en ce sens que Bernard Poche aurait raison de préciser que la mythification, si on veut l'entendre comme contenu de récits mythologiques, ne prend place qu'au moment du centenaire de la marionnette. Mais l'entend-il vraiment ainsi? Le procédé qui fait de Guignol un mythe est lui commencé depuis longtemps avant le centenaire, c'est du moins ce que j'essaie de montrer.

²⁴⁸⁰ Outre l'ouvrage de Caillet déjà cité, il faut mentionner l'utilisation des documents fournis par le jeune avocat Antoine Lestra par Ardins dans ses articles de L'Express, et leur mise en forme par Lestra lui-même dans "Laurent Mourguet, père de Guignol", Action Française, avril 1912. Félix Desvernay donne pour sa part une "Vie de Laurent Mourguet" dans Laurent Mourguet et Guignol (Lyon, Rey, 1912) publié à l'occasion de l'inauguration du monument à Mourguet.

dentiste et bateleur avant de se livrer pleinement au spectacle et ne sachant pas écrire. C'est désormais un canut qui en a créé un autre, et Abrins dans L'Express avance l'hypothèse selon laquelle Mourguet aurait modelé Guignol à sa propre image ⁽²⁴⁸²⁾.

L'irruption de Guignol sur les scènes lyonnaises fait elle aussi l'objet d'une clarification, au moins temporaire. Suivant en cela la presse parisienne, la presse lyonnaise appelle en effet en 1908 à la célébration du centenaire de Guignol, lequel s'en trouve ainsi né en 1808. En se référant aux traditions de la famille Mourguet, Pierre Abrins précise même dans L'Express que Guignol est apparu sous les chandelles de la rampe le 22 octobre 1808 dans un café de la rue Noire. Cette précision est pourtant bien vite remise en question. D'un côté, elle est attaquée par les érudits férus de vérité historique, comme Félix Desvernay qui date Guignol des années 1820 après l'avoir en vain cherché dans la petite presse lyonnaise de l'Empire et de la Restauration. Mais les "attaques" viennent surtout des amoureux d'un Guignol mystérieux et symbolique comme Justin Godart dans sa conférence de 1909 ou le docteur Gros dans le discours qu'ils prononce à l'inauguration du monument Mourguet en 1912 ⁽²⁴⁸³⁾. Tancrède de Visan est bien sûr de ceux-là, et l'incrédulité à peine voilée qu'il exprime dans une première publication ⁽²⁴⁸⁴⁾ laisse place en 1910 dans son Guignol Lyonnais à une affirmation semblable à celles de Godart ou Gros: Guignol date de la fin du XVIII^e siècle. Aujourd'hui encore, si la date de 1808 est parfois avancée, c'est toujours cette incertitude parée des odeurs du miracle et de l'apparition qui entoure les premiers pas en public de Guignol.

Cette histoire finalement complexe, dont la clarification est inachevée à dessein, donne les premiers indices sur l'importance de la marionnette et sur ses rapports avec la constitution d'un territoire lyonnais. Il n'est pourtant pas temps d'arriver à ce scénario là. Après avoir suivi le personnage, il faut aussi suivre son théâtre.

²⁴⁸¹ Laurent Mourguet et Guignol, Lyon, Rey, 1912, p.12.

²⁴⁸² 27 septembre 1908.

²⁴⁸³ Le Dr Gros est membre de l'académie du Gourguillon sous le nom de Joanny Bachut. Son discours est reproduit dans Laurent Mourguet et Guignol (Lyon, Rey, 1912).

²⁴⁸⁴ VISAN (Tancrede de): "Le centenaire de Guignol", Le Correspondant, novembre 1908.

2. Le théâtre de Guignol et sa diffusion

Cela est finalement une affaire de lieux, de livres et de gestes privés. Pour donner un cadre au traitement des rapports entre le théâtre de Guignol et la thématique de la particularité lyonnaise, ces renseignements sur les lieux où l'on joue Guignol, les inscriptions littéraires de son répertoire et une estimation de sa "popularité" et de sa pratique privée me semblent en effet nécessaires.

a) *Les lieux*

Le théâtre de Guignol ne se résume pas seulement à des personnages: le "théâtre" est d'abord un lieu. Son histoire est donc aussi une histoire des lieux, de ceux où il est joué s'entend. La première trace certaine d'un théâtre permanent ⁽²⁴⁸⁵⁾ est donnée par Chambet dans son Guide pittoresque de l'étranger à Lyon en 1839. Il s'agit alors du café du Caveau des Célestins, fondé par Mourguet fils. En 1846, l'enquête de police sur les théâtres de société révèle l'existence de deux "*théâtres de marionnettes*" dont celui du Caveau des Célestins. L'autre théâtre mentionné par l'enquête, celui du café des Messagers des Dieux, n'apparaît pas dans la liste des hauts lieux guignolesques que dressent au début du XX^e siècle les historiographes de la marionnette. Les guignolophiles ne retiennent en effet que quelques cafés particuliers, marqués par le passage des héritiers de Mourguet ou des familles alliés: le café Condamin rue du Port du Temple, le café du Caveau de l'Argue puis le théâtre du quai Saint-Antoine sont les lieux officiels de la geste guignolesque.

Pourtant, il existe bien d'autres lieux où l'on joue Guignol, utilisé par de nombreux cafetiers comme un moyen d'attirer la clientèle, au même titre que d'autres spectacles. Barillot, propriétaire d'un café chantant Grande Place de La Croix-Rousse en 1852, fait ainsi jouer Guignol après avoir essayé "*le lyrique, le comique et les mimiques*" comme l'allitère avec grâce le rapport du commissaire de police de Saint Clair et La Croix-Rousse ⁽²⁴⁸⁶⁾. A ce titre d'attraction, le genre connaît une vogue certaine: si Paul Fournel dit avoir dénombré 93 demandes d'ouverture de "Cafés-Guignol" entre 1853 et 1870, il faut noter qu'il en existe 7 en

²⁴⁸⁵ Si l'on considère que Laurent Mourguet opérait soit dans des castelets de plein air comme aux Brotteaux, soit l'hiver chez lui Place Saint Paul, soit en tournée dans des théâtres divers.

²⁴⁸⁶ Archives départementales du Rhône, série T, carton "Théâtres et cafés-concerts I", rapport de novembre 1852 au préfet.

mai 1866 et 9 en 1872 ⁽²⁴⁸⁷⁾. Le genre semble d'ailleurs avoir atteint là une certaine apogée, puisqu'on ne compte plus que 5 "Théâtre Guignol" en 1881, et 2 en 1890 ⁽²⁴⁸⁸⁾. A tout moment cependant ils semblent présenter une certaine instabilité: le même préfet qui en dénombre 7 en mai 1866 n'en compte plus que 4 en octobre, et on ne retrouve guère d'un état à l'autre que les grands cafés et théâtres mentionnés par la tradition officielle. Une partie de cette instabilité doit sans doute être attribuée à l'utilisation très commerciale du spectacle de Guignol par les cafetiers. On a vu comment le sieur Barillot avait successivement essayé divers genres de spectacle, et l'on sait aussi que le café du 110 rue de Bourbonnais à Vaise joue Guignol l'hiver, et se transforme en café concert l'été.

Il faut de surcroît émettre quelques réserves quant aux activités exactes de ces "théâtres" ou "cafés-Guignol". On peut d'abord s'interroger sur l'usage même du mot. L'on sait qu'à Paris dans les années 1880, on donne le nom de Guignol à des castelets où continuent de s'exhiber Polichinelle et ses compères ⁽²⁴⁸⁹⁾, le nom de la marionnette lyonnaise servant de nom commun pour désigner tout spectacle de marionnettes. Lorsque les préfets ou les commissaires de police de Lyon parlent de "*théâtres à la Guignol*", de "*théâtre dit de Guignol*" ou de "*théâtre Guignol*", on est en droit de se demander s'ils parlent de la même chose, et plus généralement s'ils désignent exclusivement des endroits où des marionnettistes manipulent les seuls Guignol, Gnafron, Madelon et leurs comparses. Le nom générique de "théâtre Guignol" peut nous abuser. Mais c'est surtout sur une autre donnée qu'il faut je crois insister: dans les théâtres Guignol les plus réputés, comme celui du caveau des Célestins, on ne joue pas que Guignol. Louis Josserand, gendre de Mourguet, continue dans les années 1850 de manipuler les classiques figures du théâtre d'ombres ⁽²⁴⁹⁰⁾, de la même manière que son beau-père l'avait fait aux débuts du siècle, lorsque ses scènes de marionnettes alternaient avec les monologues de son comparse le père Thomas. Le théâtre de Guignol se coule ainsi dans une ancienne tradition de spectacle, qui mêle divers types en un même lieu et une même représentation ⁽²⁴⁹¹⁾. Enfin, la

²⁴⁸⁷ Archives départementales du Rhône, série T, carton "Théâtres Guignols", courrier du préfet du Rhône au préfet de police de Paris du 16 mai 1866; 4M 481, "Etat des théâtres, petits théâtres, crèches, spectacles mécaniques et de curiosités, guignols, saltimbanques, physiciens, jongleurs, bals, cafés-concerts, cirques, etc.", dressé à la date du 25 novembre 1872.

²⁴⁸⁸ Deux listes dressées à ces dates figurent dans le carton "Théâtres Guignol" de la série T des Archives départementales du Rhône.

²⁴⁸⁹ Cf. l'article "Guignol" dans *La Grande encyclopédie*, op.cit.

²⁴⁹⁰ Une lettre citée dans un tout autre but par les historiographes de Guignol mentionne ces spectacles plus classiques.

forme même de ces "pièces" qui laissent une grande part à l'imagination et à l'improvisation du manipulateur, doit nous rappeler qu'on ne déduire du fait que l'on déclare à plusieurs endroit jouer "Guignol" que ce "Guignol" soit le même. Qu'on n'oublie pas non plus que le répertoire contient des genres différents: féeries, parodies où Guignol n'intervient que comme transposition des personnages d'origine, pièces écrites pour lui, etc. Il faut dès lors être prudent avant de faire de Guignol "en soi" un porte parole du prolétariat ou d'une version bourgeoise du peuple, et des ses théâtres un lieu de subversion ou de conformisme. Le théâtre de Guignol lui-même, en tout cas jusqu'aux années 1865-70 où il n'est pas encore devenu un genre littéraire, ne dit finalement que ce que les manipulateurs des marionnettes veulent lui faire dire.

Ces nuances n'apparaissent pas dans le discours mis en place à partir de 1865 par les historiographes de Guignol. Ceux-ci, de la même manière qu'ils retiennent un certain type de théâtres de Guignol, retiennent aussi un certain type de répertoire. Il faut donc s'attarder un peu sur ce répertoire-type, qui nous est parvenu à travers un certain nombre d'ouvrages, aux natures et aux fonctions différentes.

b) Les livres

Il faut d'abord souligner que ce qui nous est parvenu du théâtre de Guignol d'avant les années 1880 ne constitue que la trame, le cadre fixe d'un récit que le manipulateur modifiait à sa guise, au gré des événements du jour et des anecdotes recueillies dans la rue. Les premiers observateurs de Guignol, Morel de Voleine en 1847 ⁽²⁴⁹²⁾ ou Onofrio en 1865, sont particulièrement attentifs à souligner que les parties écrites par Mourguet ou ses successeurs ne sont guère que des "*canevas*" que l'inspiration du marionnettiste complète et modifie à l'heure du spectacle. Ces canevas s'appuient d'ailleurs souvent sur les intrigues d'oeuvres littéraires connues: Le marchand de veaux présente ainsi des similitudes avec La farce de maître Pathelin, Le marchand d'aiguilles avec Le Bourgeois Gentilhomme, Le pot de confitures avec Le désespoir de Jocrisse de Dorigny, et Les frères Coq avec L'habitant de la Guadeloupe de Sébastien Mercier ⁽²⁴⁹³⁾. Sur ces schémas comiques, ces ressorts dramatiques, le marionnettiste

²⁴⁹¹ C'est notamment le cas des "crèches", où se jouent des "féeries", des drames ou encore des pièces historiques, avec des marionnettes à tringle ou à fils. Ce sont ces théâtres qui jouent la crèche à Noël, vivante ou non. La première crèche connue à Lyon, dit Fournel, remonte à 1770. Laurent Mourguet travaillait d'ailleurs dans une crèche de la rue Noire en même temps qu'il donnait ses représentations aux Brotteaux.

²⁴⁹² Dans un article de la Gazette de Lyon, cité dans Laurent Mourguet et Guignol, Lyon, Rey, 1912, p.37.

brode des dialogues de son cru. Très vite cependant, ces canevas sont traités comme des pièces à part entière par les tenants du "Guignol classique", alors que le passage à l'écrit ne transmet que la partie fixe du spectacle, en tout cas une version figée d'un texte à géométrie variable. C'est donc de toutes façons un théâtre de Guignol que nous connaissons, et non pas le théâtre de Guignol, objet qui finalement n'existe pas.

Il faut revenir sur ce passage à l'écrit du répertoire des premières décennies du siècle. Dans son ouvrage de 1865 qui est le premier recueil imprimé de pièces de Guignol, Onofrio rappelle que les pièces n'étaient pas couchées par écrit avant 1852, ce qui peut encore attester de leur caractère d'improvisation sur la base d'un schéma léger qui se contentait de donner des grandes lignes. La première écriture "publique" des canevas créés par Mourguet et ses successeurs, sans qu'il soit guère possible de faire le tri entre l'oeuvre des uns et des autres, a lieu en 1852. C'est à cette date qu'est promulguée par le préfet du Rhône toute une série d'arrêtés qui visent au contrôle des cafés-chantants, crèches, théâtres à la Guignol et théâtres de société. A un premier arrêté du 26 octobre sur les cafés-chantants succède très vite celui sur les autres activités. Quelques jours plus tard en effet, le commissaire de police du quartier de la Préfecture signale au préfet qu'il existe un autre genre de spectacles qui présente des inconvénients au point de vue de la moralité publique, à savoir les théâtres de Guignol: "*les choses que l'on débite là <ont> des farces souvent immorales et sales*" ⁽²⁴⁹⁴⁾. La solution préconisée par notre commissaire est la même que celle adoptée pour les cafés-chantants: les pièces de ces théâtres, comme les chansons, devraient être écrites et soumises au visa préfectoral, avec défense d'en changer les paroles. C'est cette mesure qui est prise par le préfet dans l'arrêté du 5 novembre, par lequel se parachève l'entreprise de moralisation et de contrôle des spectacles qui est une des facettes de la prise en main de la police par le nouveau maître de Lyon et de l'agglomération lyonnaise ⁽²⁴⁹⁵⁾. Les textes écrits pour l'occasion par Vuillermé-Dunand, un des marionnettistes de l'époque, sont parmi les premiers canevas de Guignol mis par écrit ⁽²⁴⁹⁶⁾. Ils ne sont en aucun cas destinés à la diffusion.

²⁴⁹³ Tels sont les rapprochements auxquels se livrent à quelques soixante ans d'écart Pierre Abrins et Paul Fournel. Le lecture des pièces incriminées révèle en effet des similitudes évidentes.

²⁴⁹⁴ Archives départementales du Rhône, série T, carton "Théâtres et cafés-concerts I", rapport au préfet de début novembre 1852.

²⁴⁹⁵ Depuis le décret de mars 1852 qui a réuni à Lyon les communes de La Guillotière, La Croix-Rousse et Vaise, et supprimé la municipalité de la nouvelle comune. Cf. volume II sur les modalités de cette reprise en main.

²⁴⁹⁶ Certains, écrits entre décembre 1852 et janvier 1853, sont conservés au Musée de la Marionnette (documents Dor, paquet 6, pochette 15 et paquet 15).

Ces mêmes manuscrits de circonstance, prêtés à Jean-Baptiste Onofrio par Vuillerme-Dunand, constituent une des bases de la première publication de textes du théâtre de Guignol⁽²⁴⁹⁷⁾. Comme le dit le magistrat lyonnais dans sa préface anonyme, c'est à partir de ces manuscrits et de ceux d'un "*salon très lyonnais*" qu'il a reconstitué les textes qu'il publie⁽²⁴⁹⁸⁾. La publication n'est donc pas une anthologie, mais un groupe de textes choisi parmi ceux qui étaient disponibles. Car le magistrat a trié les pièces pour n'en retenir que quelques unes. En effet, écrit Onofrio dans son introduction, "*il a fallu choisir les pièces et les leçons qui se prêtaient le mieux à une publication*". Cette sélection ressort à plusieurs critères, et le magistrat lyonnais explique qu'il a exclu de la publication certains types de pièces: d'abord celles qui ne sont qu'une "*adaptation pure et simple au théâtre Guignol d'ouvrages tirés d'un autre répertoire*", puis les féeries "*comme trop compliquées de machines <...> et moins jolies en général que les petites comédies*". A cette sélection des pièces se joint on l'a vu celle des "*leçons*", c'est à dire des textes et de leur morale explicite et implicite. Onofrio expose soigneusement ses divers critères de choix en la matière: d'abord la conservation des souvenirs lyonnais, puis la moralité des "*leçons*" enseignées par les pièces, et enfin l'exclusion de tous les traits "gaulois" dont Mourguet lui-même raffolait. Il semble enfin qu'il ait utilisé les souvenirs de spectateurs, voir même sa propre inspiration, pour ajouter quelques facéties non écrites dans les textes à sa disposition. Si Pierre Abrins exagère peut-être en laissant entendre dans L'Express du 19 septembre 1908 que notre magistrat est l'auteur de la pièce Les frères Coq, on doit admettre que les "*combinaisons*" entre manuscrits, évoquées par Onofrio lui-même ont sans doute laissé place à une véritable création. C'est d'ailleurs ce que dit A.Vachez dans la notice nécrologique du premier grand guignolomane, dans laquelle il évoque un Onofrio qui "*rajeunit le vieux thème en l'enrichissant de traits piquants et de fines réparties, par un procédé qui rappelle celui, à l'aide duquel s'est transformée, à travers les siècles, la comédie de l'avocat Pathelin*"⁽²⁴⁹⁹⁾. Ainsi, les volumes d'Onofrio ne sont pas une pure et simple reprise des canevas de la "tradition", mais une véritable adaptation à un public qui est en priorité celui des salons, et à une plus vaste échelle celui du peuple à moraliser.

²⁴⁹⁷ Faute d'indices, on ne peut guère extrapoler sur les mots d'A. Vachez dans sa nécrologie d'Onofrio en 1893 (la Revue du Lyonnais, 1893, t.15) qui rappelle que "*tous ceux qui l'ont aidé dans ce travail*" savent que l'édition du théâtre de Guignol est une véritable oeuvre littéraire. Fait-il allusion là à une entreprise commune à plusieurs personnes, ou simplement à une aide consistant en fournitures de matériaux ou de souvenirs? Cela souligne en tout cas que le travail d'Onofrio n'est pas une simple recopie.

²⁴⁹⁸ ONOFRIO (J.B): Théâtre lyonnais de Guignol, Marseille, Laffite reprints, 1978, p.XV-XVI

²⁴⁹⁹ la Revue du Lyonnais, 1893, t.15, p.59.

Pour éclairer les choix qui président à la constitution du premier corpus de textes du théâtre de Guignol, il faut prendre en compte à la fois les objectifs et la personnalité de Jean-Baptiste Onofrio. L'auteur précise en effet ses buts dans son introduction. Outre le souci de préserver les souvenirs lyonnais, il entre dans sa démarche un véritable projet d'éducation morale, à destination des enfants du peuple comme de ceux de l'élite. Cette "*diversité du public auquel s'adresse une publication semblable*" est bien perceptible dans son introduction: lorsqu'il dit avoir exclu les féeries de son recueil, c'est aussi parce que leurs machines sont trop compliquées pour pouvoir "*être reproduites dans les salons*"; et lorsqu'il évoque le pouvoir moral et la "*bonne influence*" de la comédie, il avoue avoir "*pour l'éducation du peuple encore plus de confiance à Guignol qu'à la plupart de nos grands auteurs contemporains du jour*" ⁽²⁵⁰⁰⁾. Un retour sur la personne de J.B Onofrio n'est pas inutile pour comprendre ses objectifs. Lorsqu'il disparaît en 1892, sa nécrologie dans la Revue du Lyonnais est éloquente ⁽²⁵⁰¹⁾. Citons en-ici seulement quelques éléments, relatifs à l'engagement d'Onofrio sur les fronts les plus actifs du catholicisme lyonnais au XIX^e siècle: président de la première conférence Saint Vincent de Paul à Lyon, membre de la Propagation de la Foi, membre de la Commission de Fourvière. Cela s'ajoute à toutes ses fonctions officielles, à la Cour de Justice de Lyon bien sûr, mais aussi au Dispensaire général ou aux Hospices Civils. Sa rencontre avec le théâtre de Guignol semble provenir de l'intérêt qu'il porte aux patois. Son Essai de glossaire des patois de Lyonnais, Forez et Beaujolais en 1864 (qui est aussi son discours de réception à l'Académie de Lyon) le pose en amoureux des formes linguistiques qu'il considère comme les manifestations de l'esprit des peuples. Son intérêt pour le patois tient à la disparition de cette forme de langage, qu'Onofrio juge préjudiciable sous l'angle des traditions locales. Dans cet ouvrage, il évoque le "*dialecte canut*", sans entrer dans les détails du théâtre de Guignol, sujet qu'il estime trop volumineux pour son Essai. La publication l'année suivante du Théâtre lyonnais de Guignol semble ainsi sanctionner la convergence entre les multiples intérêts d'Onofrio: son activité de linguiste, son intérêt personnel pour la marionnette, son goût pour la sauvegarde des traditions populaires locales et ses vellétés moralisatrices se rejoignent pour donner naissance au premier volume du Théâtre Lyonnais de Guignol, un deuxième volume le complétant en 1870. C'est ce corpus qui est désormais présenté comme le recueil de la tradition "classique" de Guignol.

Entre 1870 et 1914, d'autres publications de pièces de Guignol voient pourtant le jour. Elles sont rangées en deux groupes par leurs contemporains: d'un côté on aurait ceux qui

²⁵⁰⁰ Théâtre lyonnais de Guignol, op.cit., p.XVI.

²⁵⁰¹ 1893, t.15.

continuent la tradition, fidèles à une "certaine idée" de Guignol, et de l'autre des novateurs qui s'écarteraient de cette voie royale. Il faut accepter cette classification indigène pour mieux comprendre les enjeux identitaires et sociaux que supporte Guignol, aussi va-t-on l'employer ici pour présenter ces oeuvres écrites et diffusées en recueils ou en fascicules séparés.

Les continuateurs de la tradition sont faciles à identifier car ils s'en clament haut et fort les gardiens. On les retrouve presque tous regroupés au sein de deux associations culturelles, l'Académie du Gourguillon et la Société des Amis de Guignol. La première publie d'abord en 1887 les Mémoires de l'Académie du Gourguillon, tome I théâtre qui contiennent des pièces écrites par trois académiciens, à savoir Jules Coste-Labaume, Eugène André et Adrien Storck, puis en 1891 un volume mixte qui réunit des pièces écrites par des marionnettistes membres de la famille Mourguet à la fin des années 1860 à des oeuvres écrites par des membres de l'Académie du Gourguillon au début des années 1870, parfois en collaboration avec ces marionnettistes ⁽²⁵⁰²⁾. La deuxième source d'écriture classifiée comme "traditionnelle" est le fait des membres de la Société des Amis de Guignol, mais surtout des lauréats des concours de pièces de Guignol qu'elle organise à partir de 1913. Au vrai, ces pièces ne sont publiées qu'en 1925, sous le titre de Nouveau recueil des pièces de Guignol. Mais l'initiative du concours mérite d'être mentionnée dès maintenant comme effort d'augmenter le répertoire classique, puisque c'est à l'imitation des pièces du recueil Onofrio qu'elle appelle les candidats.

En face de ce répertoire classique se tiennent ceux qu'on appelle les "*novateurs*". La figure de proue de ces hommes est incontestablement Pierre Rousset, ancien tisseur devenu manipulateur en 1868 alors qu'il cherchait un travail pour pallier à la "morte" dans le tissage ⁽²⁵⁰³⁾. Il exerce son art au théâtre du passage de l'Argue, puis au Café Condamine. On en sait beaucoup moins sur ceux qui participent avec lui au recueil de 1911 Parodies de Guignol, les Chanay, Tardy ou Avon, mais il semble qu'ils participent du même souci de donner un "*nouveau répertoire*" à Guignol. C'est là en effet le but que poursuit Pierre Rousset, comme il l'explique en 1886. Ce nouveau répertoire se caractérise par l'abandon des grivoiseries, pour obtenir la clientèle des dames et des familles, et par le refus du recours au langage canut. Pierre Rousset déclame fermement qu'il souhaite rester fidèle à l'esprit de Guignol (bonne humeur, audace, malice) mais sans employer un langage que le tisseur d'aujourd'hui ne parle plus. On peut penser qu'il a raison sur ce point, car comme il le dit pour s'expliquer "*j'ai vécu assez longtemps*"

²⁵⁰² Les classiques du Gourguillon Théâtre tome II, Lyon, Storck, s.d.

²⁵⁰³ Son "Résumé historique du théâtre-Guignol" placé en tête de la pièce Le divorce inutile, Lyon, Dizain, 1886, résume son parcours et ses idées en matière de Guignol.

au milieu des ouvriers lyonnais pour connaître leur langue et leurs moeurs". C'est cette affirmation selon laquelle Guignol doit marcher avec son temps qui est à la base du mépris relatif dans lequel les tenants de la tradition tiennent Rousset. Pierre Abrins, dans ses articles appelant à la célébration du centenaire, fait porter à Rousset une large part de la décadence d'un Guignol qui ne parle plus croix-roussien mais français, et parfois (comble de l'abomination!) en vers. Car le nouveau répertoire fait de Guignol le personnage principal d'adaptations d'opéras ou de pièces célèbres, voir même un meneur de revues. Quelques titres de "pièces" peuvent en témoigner: "Guignol Tell", "Salambô", "Cyrano de Bergerac" ou "Les élections législatives de 1898" sont parmi les plus fameuses productions contemporaines du théâtre de Guignol. Tel auteur de ces parodies était d'ailleurs fameux pour être capable en quelques jours d'écrire une adaptation entière d'un grand opéra pour les marionnettes du passage de l'Argue. On reproche finalement à ces novateurs de mettre Guignol au goût du jour, de briser son adéquation à un "type" local caractérisé par un accent et un répertoire précis.

Cette classification entre anciens et modernes doit pourtant être remise en cause. Sa rigidité apparente, qui sépare novateurs et classiques, décadents et traditionalistes, bons et mauvais, est largement le fait des tenants de l'école classique. Ce sont Auguste Bleton, membre de l'Académie du Gourguillon ou Justin Godart et ses séides des Amis de Guignol qui blâment les novateurs, et les définissent comme les fossoyeurs de la bonne tradition ⁽²⁵⁰⁴⁾. La fragilité de cette classification est attestée par les nombreux liens qui unissent les deux "écoles" dans les faits. On peut par exemple observer que les parodies éditées en 1911 ont toutes été jouées dans le haut-lieu de la tradition guignolesque, chez Neichthausen au Guignol du Gymnase, et qu'un authentique membre de la dynastie Mourguet, Louis Josserand, a participé à ce même recueil de 1911. Un membre de la digne Académie du Gourguillon a d'ailleurs lui-même commis des parodies, dont l'une en 1871-72, publiée dans les Classiques du Gourguillon en 1891 ⁽²⁵⁰⁵⁾. Plus généralement, on doit admettre que la parodie fait partie du répertoire de Guignol depuis son origine, comme l'a établi Onofrio et comme le reconnaissent par ailleurs les partisans du répertoire classique. D'un autre côté, les auteurs de ces parodies mises au banc des accusés sont aussi les pères de pièces classiques, dont certaines sont d'ailleurs publiées dans le recueil édité par les Amis de Guignol en 1925. Ces correspondances de fait tendent à relativiser la

²⁵⁰⁴ Outre les articles de Pierre Abrins et ses allusions à Rousset, il faut aussi mentionner les allusions d'Auguste Bleton dans A travers Lyon en 1887, ou celles de l'introduction au Nouveau recueil des pièces de guignol en 1925.

pertinence absolue de la classification entre classiques et novateurs: elle apparaît alors avant tout comme un fait de discours, un effort de séparation qui traduit les enjeux que Guignol véhicule. Il est significatif en ce sens que le débat sur le langage employé et le contexte décrit dans les pièces soit finalement celui qui importe, au-delà du débat formel sur les formes de ces pièces, parodies ou revues. C'est d'ailleurs là un débat qui continue au XX^e siècle, notamment entre l'institution des Amis de Guignol, tenante du Guignol classique, et les royalistes menés par Tancrède de Visan et Louis Jasseron qui demandent un nouveau répertoire ⁽²⁵⁰⁶⁾. L'enjeu de tout cela, c'est bien sûr la définition du sens social à donner à Guignol et à son théâtre, notamment au regard des phénomènes d'identité locale.

c) Les gestes

En réponse à ces lieux et à ces livres, il faut aussi envisager les gestes qui s'en emparent. Pour l'instant, on se contentera des gestes pratiques, afin de continuer à cerner les cadres des phénomènes d'appropriation symbolique du théâtre de Guignol dont on parlera dans un deuxième temps. Ces gestes pratiques sont sans doute les plus difficiles à atteindre. Les théâtres-Guignol n'ont pas laissé d'archives, et ce ne sont que quelques souvenirs ou notations ténues qui nous renseignent sur l'utilisation des lieux ou des livres de Guignol ⁽²⁵⁰⁷⁾. Les indices sur la diffusion de ce théâtre dans les foyers lyonnais se caractérisent aussi par la fragilité et la minceur. On peut néanmoins essayer de donner quelques indications.

Le public des théâtres d'abord. Il semble varier selon les établissements. Morel de Voleine présente à ses lecteurs de la Gazette de Lyon en 1847 un public de "*mariniers*" auxquels s'ajoutent "*quelques bourgeois rentiers*" ⁽²⁵⁰⁸⁾. Il se veut rassurant en ajoutant que ce sont tous "*d'honnêtes travailleurs*", comme pour encourager les lecteurs huppés de la Gazette à se mêler au public de ces endroits où, dit-il encore, on ne voit pas de "*bottes vernies*". On a en effet l'impression que la clientèle de Guignol est essentiellement populaire, au moins jusqu'aux années 1860. Les remarques des commissaires de police du Second Empire vont dans ce sens:

²⁵⁰⁵ Il s'agit sans doute de Storck, puisqu'une note manuscrite dans l'exemplaire lui appartenant (légé à la Bibliothèque Municipale de Lyon) mentionne "*et moi*" parmi les auteurs du "*Tambour de Chaponost*", qui est une parodie.

²⁵⁰⁶ L'ouvrage de Louis JASSERON, La querelle de Guignol (Lyon, La république lyonnaise, 1936) rend compte de ce débat.

²⁵⁰⁷ Seul peut-être un dépouillement exhaustif de la presse lyonnaise en dirait plus. Et encore....

²⁵⁰⁸ Cité dans Laurent Mourguet et Guignol, Lyon, Rey, 1912, p.37.

"classes ouvrières qui conduisent là leurs enfants", dit l'un, "clientèle exclusivement ouvrière" dit l'autre en 1852 ⁽²⁵⁰⁹⁾. Les mesures de contrôle prises par le préfet, et peut-être la publication du livre d'Onofrio qui donne un statut honorable à Guignol, modifient un tantinet ces appréciations. Le préfet du Rhône écrivant à celui de Paris le 16 mai 1866 parle désormais de cafés-Guignol "fréquentés par une société mêlée" ⁽²⁵¹⁰⁾. L'évolution semble se confirmer par la suite. Si on ne peut affirmer avec Paul Fournel que la clientèle bourgeoise constitue le public des théâtres à partir de 1870, faute de sources, on doit constater un certain nombre de faits qui paraissent indiquer une évolution dans cette direction. La diminution du nombre des théâtres ou des cafés-Guignol, 5 en 1881, 2 en 1890 ⁽²⁵¹¹⁾ qui s'accompagne de leur disparition progressive des quartiers populaires, est un de ces éléments. Qui plus est, ces derniers bastions où l'on joue Guignol, à l'Argue et au quai Saint-Antoine, sont de plus en plus fréquentés par les visiteurs de passage à Lyon. Pierre Abrins note le fait dans ses articles de 1908, à propos des illustres visiteurs, hommes de lettres notamment, qui sont venus voir Guignol. En ce sens, un cap semble passé avec le centenaire de 1908, et le Guide édité par le comité de patronage de l'exposition de 1914 contient "*le chapitre indispensable sur notre Guignol*" (dit Herriot dans la préface), rédigé par Jean Vermorel, secrétaire personnel de Justin Godart et de la Société des Amis de Guignol. Recommandé aux étrangers comme élément de folklore, il semble effectivement que le théâtre de Guignol ait cessé d'être un lieu du loisir populaire quotidien. Si cette popularité subsiste, c'est sous la forme du spectacle pour enfants, de ces matinées que le théâtre du quai Saint-Antoine donne à partir de la fin du siècle et dont Marcel Grancher ⁽²⁵¹²⁾ ou Joseph Lavarenne ⁽²⁵¹³⁾ se souviennent avec délice. Ainsi au fur et à mesure que Guignol devient un objet social important, il semble perdre de son importance comme phénomène populaire public.

On ne peut même pas aller aussi loin en ce qui concerne les livres qui contiennent les pièces du répertoire. A peine sait-on que les ouvrages d'Onofrio sont très vite devenus des

²⁵⁰⁹ Archives départementales du Rhône, série T, carton "Théâtres et cafés-concerts I", rapports de novembre 1852.

²⁵¹⁰ Archives départementales du Rhône, série T, carton "Théâtres Guignols".

²⁵¹¹ les deux listes sont établies par les services de police, Archives départementales du Rhône, série T, cartons "Théâtre Guignols" pour 1881 et "Théâtres et cafés-concerts 1853-1913" pour 1890.

²⁵¹² Lyon de mon coeur, Lyon, Gutenberg, 1946.

²⁵¹³ Les petits gones devant le castelet, Lyon, Les Amis de Guignol, 1930.

pièces de collection, et que le tirage initial des volumes de 1865 et 1870 fut épuisé rapidement. La Revue du Lyonnais, qui rend compte de la parution du premier volume en 1865 (en révélant le nom de l'auteur) évoque un franc succès en disant qu'on "*dévore*" l'ouvrage du sage magistrat. Il est difficile de se prononcer sur l'ampleur de ce succès. On peut néanmoins penser que le tirage de l'ouvrage est de l'ordre de celui des Mémoires de l'Académie du Gourguillon quelques 20 ans plus tard, à savoir 200 exemplaires ⁽²⁵¹⁴⁾. Le témoignage d'A.Vachez est le seul à évoquer l'utilisation faite de ces recueils de pièces. Dans sa nécrologie d'Onofrio, il rend hommage à celui-ci d'avoir éliminé de ses pièces "*ce qui pouvait choquer le goût et ne plaire qu'à un public non lettré*" et d'avoir ainsi "*permis à la société la plus choisie de goûter un spectacle plein du meilleur esprit gaulois*" ⁽²⁵¹⁵⁾. Est-ce s'avancer que de dire que la diffusion des pièces écrites de Guignol est réduite à un milieu lettré et "amateur"?

Est-ce être victime des sources que de traiter de la diffusion de Guignol dans ces mêmes groupes, en tout cas pour l'essentiel? Les récits de souvenirs des ouvriers lyonnais ne mentionnent pas Guignol. Ni Norbert Truquin, ni Sébastien Commissaire, pourtant plus loquace sur ses loisirs et fanatique de théâtre, ne font la plus légère allusion à Guignol. Seuls en fait les récits postérieurs de Marcel Grancher et de Joseph Lavarenne restituent l'ambiance des représentations théâtrales destinées aux enfants dans le Guignol du quai Saint-Antoine, où leurs parents de condition modeste les emmenaient ⁽²⁵¹⁶⁾. L'évocation de Guignol dans ses pratiques "bourgeoises" est plus fournie. Il faut d'abord en retenir une entrée dans le domaine privé dont on ne trouve pas d'équivalent pour les classes populaires (si tant est qu'on puisse se targuer de les avoir explorées dans les lignes précédentes...). Seule bien sûr l'utilisation de sources différentes comme les inventaires après décès ou les correspondances pourrait en dire plus, mais on peut déjà noter que l'utilisation des castelets semble habituelle dans les intérieurs bourgeois, et notamment dans ceux de Bellecour. Les personnages de Guignol semblent présents depuis un certain temps dans les salons lorsqu'Onofrio rédige son ouvrage, puisqu'il déclare utiliser les manuscrits "*d'un salon très lyonnais*" ⁽²⁵¹⁷⁾. Le même Onofrio a d'ailleurs

²⁵¹⁴ Les Parodies de guignol en 1911 sont quant à elles tirées à 700.

²⁵¹⁵ la Revue du Lyonnais, 1893, t.15, p.59.

²⁵¹⁶ Lyon de mon cœur de Grancher et Les petits gones devant le castelet de Lavarenne, op.cit..

²⁵¹⁷ J'avais pensé qu'il s'agissait du salon légitimiste de Mme Yémeniz, le principal lieu de rendez-vous de la haute société de la ville entre 1830 et 1860. L'article que lui a consacré Camille Latreille en 1906 dans la Revue d'histoire de Lyon ne mentionne rien de semblable. Théodore Aynard est également muet sur ce point dans ses souvenirs (Les salons d'autrefois, souvenirs de 1828 à 1848, Lyon, s.e, 1887).

laissé le souvenir d'un acteur de Guignol "*exquis*", et Tancrède de Visan rapporte que le président de la Cour Impériale tenait castelet en son salon, avec Victor de Laprade et d'autres notabilités lyonnaises dans les différents rôles. A la "*Société des Intelligences*", joyeuse réunion d'artistes et de savants lyonnais, Alexis Rousset provoquait depuis longtemps la "*grande jubilation de ses confrères*" avec sa troupe de Guignol, comme c'est le cas lors du banquet de mars 1845 chez le traiteur Auray, aux Brotteaux ⁽²⁵¹⁸⁾. Guignol est alors un fait privé de cercles choisis et souvent lettrés. Dans un cercle plus privé encore, Tancrède de Visan évoque le castelet familial, où un grand-père austère lui faisait "*goûter en se jouant les premières leçons de la vie*" en jouant *Le déménagement* (qui figure dans le recueil Onofrio) ⁽²⁵¹⁹⁾. On comprend qu'ici Guignol se fait en famille et à domicile, quasiment adapté à l'enseignement moral de l'enfant, loin des promiscuités des matinées enfantines. Cinquante ans avant Tancrède de Visan, Aimé Vingtrinier dans la "Chronique mensuelle" où il annonce la parution du recueil Onofrio, assurait pareillement qu'une des qualités du recueil était de replonger ses lecteurs (dont lui-même semble-t-il) dans leur enfance. Vingtrinier étant né en 1812, on peut supposer que sa pratique de Guignol était plus publique (dans les différents lieux de plein air où Mourguet jouait dans les années 20-30?) que celle de Tancrède de Visan. L'apprentissage de la première génération des amoureux de Guignol, ceux qui ont grandi avec lui, est certainement plus commun et plus public que celui dont bénéficient les gens qui, comme Tancrède de Visan, sont les contemporains d'un Guignol écrit dont on peut jouer les canevas à la maison. Là, le matériel lui-même est hors du commun, et Tancrède de Visan rapporte avec fierté que les marionnettes de son grand-père avaient été sculptées par Janmot, le peintre lyonnais célèbre pour sa foi et son mysticisme. Il est d'ailleurs significatif que Tancrède de Visan, homme de salons, soit le seul à attribuer quelques pages au "*théâtre <Guignol> de société*", pour en louer les innovations et en consacrer la moralité. Au-delà des affirmations paradoxales du même auteur sur l'unité du théâtre de Guignol ⁽²⁵²⁰⁾, on doit pourtant au moins considérer la possibilité de l'existence de deux modalités d'un même spectacle, qui ne se rencontrent vraiment qu'entre le milieu des

²⁵¹⁸ Lettre de Léon Boitel à Alexis Rousset du 5 mars 1845, in Alexis ROUSSET, *Autographes et dessins du Vieux Lyon et du Vieux Paris*, Lyon, Rousset, s.d. Le dessin qui orne les lettres "officielles" de la Société à partir des années 1850 comporte, entre la palette du peintre, la seringue du médecin, le violon du musicien, la fourchette et la bouteille, un castelet de Guignol où la marionnette vedette de Mourguet tient son bâton (Dessin original dans Alexis ROUSSET, *Vieux châteaux et vieux autographes, souvenirs du Lyon d'autrefois*, Lyon, Rousset, s.d).

²⁵¹⁹ VISAN (Tancred de): *Le Guignol lyonnais*, Paris, Bibliothèque régionaliste, 1910, p.40.

²⁵²⁰ Qui déclare qu'il n'existe pas deux Guignol, celui des bourgeois et celui du peuple, mais un seul type semblable, incarnation "*du Lyonnais*".

années 1840 et celui des années 1860, soit le temps pendant lequel a lieu la "découverte" de Guignol et sa remontée vers l'élite lyonnaise. C'est donc dans ce cadre général qu'il faut lire les rapports entre Guignol et la localité, entre Guignol et la spécificité Lyonnaise.

B. Guignol et Lyon

Si le cursus de Guignol comme symbole et emblème de la localité semble atteindre en 1914 le stade ultime d'un long développement, il serait pourtant incomplet de le présenter comme l'aboutissement d'une progression lente qui fait d'un objet populaire et inconnu un mythe lyonnais et bourgeois. Outre que cela incline à présenter un Guignol monolithique, monopolisé par une culture savante conservatrice, c'est aussi présenter un processus cumulatif dans lequel Guignol prend de plus en plus les aspects du mythe, avec un paroxysme et une consécration au moment du centenaire. Cette approche négligerait la longue adéquation entre Guignol, la canuserie et le prototype du bon Lyonnais, de la même manière qu'elle oublierait la polysémie de la marionnette, que les groupes sociaux et politiques les plus divers utilisaient et utilisent encore. Cette disponibilité symbolique est d'ailleurs la conséquence de cette longue adéquation entre Guignol et Lyon qui a transformé la marionnette en symbole de la ville: c'est ce pouvoir d'incarner Lyon et le Lyonnais qui fait du droit à définir le sens et les paroles des personnages du théâtre Guignol un enjeu social, politique et même commercial.

En fait, ce qui se modifie et se perfectionne progressivement entre le milieu du siècle et 1914, ce sont ces modalités d'utilisation de Guignol, de son nom, des personnages et du contenu de son théâtre. De la même manière que le discours sur l'histoire de la marionnette ou de Mourguet se précise, le rapport entre Lyon et Guignol est de plus en plus travaillé, les marionnettes de plus en plus subtilement utilisées. Mais ce rapport existe dès les origines du théâtre du Guignol, ou du moins dès les premiers moments où il parvient à la connaissance de l'historien.

1. Premiers pas

Que disent en effet les premiers observateurs de Guignol, ceux qui le saisissent au vol bien avant qu'il ne soit devenu un détour indispensable de tout écrit bien lyonnais, ou qu'il ne soit l'objet d'une littérature spécialisée? Chambet, qui est le premier à le présenter en 1839,

décrit ainsi le Caveau des Célestins qui vient tout juste d'ouvrir: "*Il y a dans ce caveau un petit théâtre où les personnages en bois représentent des scènes dialoguées, et dont le principal personnage, Guignole (sic), imite l'accent de l'ancien peuple lyonnais*" ⁽²⁵²¹⁾. Quelques années plus tard alors qu'il existe deux théâtres de marionnettes à Lyon, Morel de Voleine ⁽²⁵²²⁾ rend compte d'une soirée au Café du Caveau en des termes qui posent les traits essentiels du discours sur Guignol. Dans son article de 1847 de la Gazette de Lyon, il présente le jeune premier en ces termes: "*Guignol surtout, voilà le héros, le personnage par excellence. Qu'est ce que Guignol? C'est le bon Lyonnais représenté par un personnage mythique, un peu exagéré il est vrai mais qui le résume parfaitement. Guignol cache sous une apparence des plus simples, presque niaise, mais pas à la manière des jocrisses pourtant, un esprit toujours prompt à la réplique, fertile en expédients et un cœur plein de droiture et de probité*" ⁽²⁵²³⁾. De son côté, Chambet se fait plus précis dans son guide de 1853, où il parle du "*célèbre Guignol, imitant l'ancien parler des ouvriers en soie de Lyon*" ⁽²⁵²⁴⁾. Ainsi, avant même qu'Onofrio ne s'empare du corpus pour en faire un objet savant, écrit, aux objectifs didactiques avoués, Guignol est déjà un "*personnage mythique*", identifié à la fois au canut et au "*bon Lyonnais*". Si ces données sont absentes de l'introduction d'Onofrio, c'est qu'elles vont tout simplement de soi.

Cette identification précoce est d'autant plus remarquable que les pièces du théâtre de Guignol, du moins telles que nous les connaissons à travers les canevas destinés à la censure de Vuillerme-Dunand ou les reconstructions d'Onofrio, ne font pas formellement de Guignol un canut, ni même un Lyonnais. Dans le corpus d'Onofrio, Guignol est domestique le plus souvent, savetier ou paysan parfois, et canut à l'occasion. Dans les trois pièces les plus souvent citées comme des classiques, à savoir Le pot de confiture, Les Frères Coq et Le déménagement, Guignol est respectivement domestique, savetier et canut. De la même manière, un certain nombre de pièces du même recueil ont pour décor non pas Lyon, mais un village ou une petite ville. Si l'on veut bien admettre qu'il n'y a pas de déformation due à Onofrio dans l'attribution des emplois ⁽²⁵²⁵⁾ ou le choix des lieux ⁽²⁵²⁶⁾, c'est évidemment dans les propos de la marionnette, et

²⁵²¹ Cité dans Laurent Mourguet et Guignol, Lyon, Rey, 1912, p.31.

²⁵²² Qui n'écrit encore pas à la Revue du Lyonnais où il contribue après 1850 à développer les thèmes de la spécificité lyonnaise.

²⁵²³ idem, p.37.

²⁵²⁴ idem, p.57.

²⁵²⁵ La prépondérance du rôle de valet n'est pas étonnante. De Scapin à Figaro, n'est ce pas là un rôle essentiel des comédies comiques, dont par ailleurs les canevas de Guignol s'inspirent souvent?

surtout dans ses tournures de langage et son accent qu'il faut chercher les raisons de l'identification entre Guignol et l'ouvrier-tisseur. Chambet comme Morel de Voleine notent ces expressions particulières, ces allusions à des habitudes locales, "*de Saint-Georges, de la Grande Côte ou de la campagne*", dit Morel. Tous les commentateurs de Guignol présentent d'ailleurs le jeu d'accent comme le critère majeur du jugement sur la qualité d'un manipulateur. L'utilisation par Mourguet et ses successeurs du dialecte canut ⁽²⁵²⁷⁾ qui s'est développé au XVIII^e siècle ⁽²⁵²⁸⁾ constitue sans doute l'élément majeur qui ancre Guignol dans le tissu lyonnais. Il faut noter à ce sujet que l'utilisation du langage canut comme code comique est relativement commun en cette première moitié du XIX^e siècle. Les monologues du Père Thomas, qui entrecoupaient le spectacle qu'il donnait avec Mourguet dans les années 1820 étaient sans doute déclamés en "canut" ⁽²⁵²⁹⁾, alors que les histoires du sieur Verdelet, violoneux dans les réunions dansantes de la bourgeoisie lyonnaise de la même époque, l'étaient à coup sûr ⁽²⁵³⁰⁾. A la *Société des Intelligences*, réunion d'artistes, littérateurs et membres des professions libérales du Lyon des années 1840, les peintres Genod et Fonville faisaient pareillement rire leurs compères avec des dialogues impromptus en langage canut ⁽²⁵³¹⁾. Les premières topographies médicales ou les premiers guides touristiques avaient d'ailleurs mis en évidence la spécificité du langage des tisseurs en soie. Si les ouvrages de ce type s'attachent plutôt à gommer les spécificités des canuts dans les années qui suivent les insurrections, celles-ci ont peut-être contribué à accroître l'adéquation entre Lyon et le langage canut. Le lien entre les deux semble en tout cas de plus en plus fort, et c'est en prenant l'identité d'un "*vieux canut*" que l'avocat lyonnais Joseph Pérouse publie entre 1849 et 1858 ses dix Lettres à mon cousin Greppo qui s'expriment sur divers sujets de la vie lyonnaise (politique municipale, inauguration

²⁵²⁶ Les origines migratoires du public auquel s'adresse le Guignol des cafés et des théâtres publics peuvent peut-être expliquer cette variété.

²⁵²⁷ Comme ressort comique tout autant que comme lien immédiat avec son public populaire?

²⁵²⁸ C'est en tout cas ce que dit Puitspelu dans ses publications dialectologiques.

²⁵²⁹ Voir "De viris illustribus Lugduni" in NIZIER DU PUITSPELU: Les oisivetés du sieur de Puitspelu, lyonnais, Lyon, Pierre Masson, 1928. Ed.or. 1883 et "Le père Thomas" de LÉON BOITEL in BOITEL (Léon) & altri: Lyon vu de Fourvières, esquisses physiques, morales et historiques, Lyon, Boitel, 1833-34.

²⁵³⁰ Onofrio mentionne le père Verdelet non seulement dans plusieurs notes de bas de pages de son Théâtre, mais surtout dans son Essai d'un glossaire des patois de Lyonnais, Forez et Beaujolais (Lyon, Scheuring, 1864).

²⁵³¹ Aimé VINGTRINIER: "Léon Cailhava, bibliophile Lyonnais", la Revue du Lyonnais, 1876, t.2 et 1877, t.3.

de la vierge de Fourvière, embellissements de Lyon...) ⁽²⁵³²⁾. Si ces lettres n'utilisent que quelques rares termes de canuserie, disposés avec désinvolture au milieu d'alexandrins écrits dans un français parfait que ne viennent exceptionnellement troubler que quelques fautes "typiques" (et volontaires) ⁽²⁵³³⁾, ces derniers textes n'en traduisent pas moins l'utilisation précoce du canut et de son langage comme vecteurs légitimes d'un discours sur Lyon ⁽²⁵³⁴⁾. Guignol se trouve placé dans cette conjoncture générale: identifié à la ville, à ses habitants, aux groupes qui travaillent dans la principale branche de son activité par le langage comique qu'il emploie, il est lu par Morel ou Chambet comme un "type" de la localité. Le fait que le langage canut soit connu par des groupes bien plus larges que son seul groupe d'origine ne peut que contribuer à cette identification. Par l'effet d'une certaine proximité avec les tisseurs et leur langage, acquise à travers la vie quotidienne, le spectacle ou l'apprentissage ⁽²⁵³⁵⁾, les mots de Guignol sont forcément identifiés comme lyonnais et canuts par des "bourgeois" comme Joseph Pérouse ou Morel de Voleine.

L'incorporation dans les canevas du Théâtre de Guignol des anecdotes quotidiennes complète ce lien entre la marionnette, son théâtre et Lyon. C'est peut-être sa vocation que de raconter le quotidien ⁽²⁵³⁶⁾, c'est en tout cas son procédé comique. Par ailleurs, les ressorts du comique choisi par Mourguet et les manipulateurs s'accordent aux traits du caractère lyonnais que quelques littérateurs commencent à dessiner, à moins que ce ne soient les observateurs de Guignol qui n'en tirent la description dans ce sens. Morel de Voleine, en notant la droiture, la probité et la simplicité de Guignol, se rapproche des premiers portraits lyonnais que tracent au même moment Joseph Bard et quelques autres collaborateurs de la Revue du Lyonnais. On retrouve semblable similitude dans l'effort pour définir Guignol dans un rapport à Lyon en opposition à l'extérieur, et notamment à Paris. Alors que les auteurs de la Revue du Lyonnais déchaînent leurs foudres contre les "*commis-voyageurs*" parisiens qui dénigrent la cité du

²⁵³² Onofrio en donne la liste complète dans son Essai d'un glossaire des patois de Lyonnais, Forez et Beaujolais de 1864.

²⁵³³ "Que" à la place de "qui", "te" à la place de "tu", etc.

²⁵³⁴ Il faut aussi mentionner les articles en "langage canut" publiés sur feuilles volantes, feuillets de deux pages de la fin des années 1830, qui dénonçaient des négociants faillis, des créanciers indignes ou des escrocs, sur le ton de l'indignation populaire. On en trouve quelques uns dans le Fonds Coste à la Bibliothèque Municipale de Lyon.

²⁵³⁵ Il était alors courant pour les enfants des négociants en soierie, ou des milieux du textile en général, de faire un séjour chez un canut. Edouard Aynard, Paul Saint-Olive ou Nizier du Puitspelu en sont les exemples les plus connus.

confluent, Morel de Voleine développe des thèmes semblables au sujet de Guignol. *"On a cherché à introduire Guignol aux Champs-Élysées, c'est une anomalie, il y est incompréhensible; il y a trop de différences entre les mœurs et le langage de l'enfant de Paris, mœurs factices, langage de convention, et le naturel lyonnais aux expressions pittoresques et accentuées"*: la pureté et la simplicité de Lyon s'opposent à travers Guignol aux miroirs factices de la capitale ⁽²⁵³⁷⁾ selon un thème cher à Joseph Bard ou à d'autres auteurs locaux.

Ainsi, avant même la publication des premiers écrits du théâtre et de l'histoire de Guignol, celui-ci et son théâtre sont déjà présentés comme les symboles d'une "lyonnaiseté" en train de se définir. Bon Lyonnais, canut, honnête, malicieux, exemple de l'authenticité provinciale face à l'artifice de la capitale, Guignol ne se départit plus par la suite de ces attributions qui le marquent sinon à ses origines, du moins à celles du discours qui le prend pour objet. Est-ce pour autant que son histoire ultérieure n'est qu'une prolongation logique de ces premiers pas, ce qui la rendrait inutile? Non point. Au contraire, la manière dont le thème premier, originel, est affiné, perfectionné et disputé permet de suivre la définition de la spécificité lyonnaise à travers cette fin de XIX^e siècle.

2. Guignolomanie?

Comme l'écrit en toutes lettres Morel de Voleine dès 1847, Guignol est un *"personnage mythique"*. Il est déjà l'incarnation du *"bon Lyonnais"*, et de l'ouvrier en soie tout à la fois. La *"guignolomanie"* des années 1860 va diffuser cette figure de la localité, dont on ne sait guère jusque là si elle est reconnue comme telle dans un cercle plus large que celui dans lequel l'ont pour l'instant situé nos témoignages. Jusqu'ici en effet, Guignol nous a été présenté comme type lyonnais par deux légitimistes de la plus belle eau, à savoir Chambet et Morel de Voleine. Certes, l'emploi quotidien du langage canut touche sans doute un public large, de même que son utilisation comme phlogistique polémique fait appel à une tradition politique et sociale dépassant le seul légitimisme. Les écrits de Louis-Etienne Blanc sont de véritables pamphlets politiques républicains écrits en langage canut ⁽²⁵³⁸⁾. La *"guignolomanie"* ⁽²⁵³⁹⁾ qui prend corps

²⁵³⁶ C'est là l'hypothèse de Paul Fournel.

²⁵³⁷ Cité dans Laurent Mourguet et Guignol, p.37.

en 1865 rassure d'ailleurs l'historien quant à la diffusion de Guignol emblème lyonnais. Les années qui suivent ne démentent pas cette analyse, et montrent comment le lien est de plus en plus travaillé jusqu'à en devenir officiel.

La publication du corpus Onofrio semble en effet coïncider avec l'essor d'un Guignol porte-parole qui mobilise les personnages du théâtre Guignol et le langage canut que la marionnette utilise ⁽²⁵⁴⁰⁾. Qu'on en juge: le 30 avril paraît le premier numéro du Journal de Guignol, suivi trois mois plus tard des débuts du Journal de Gnafron, cousin de Guignol ⁽²⁵⁴¹⁾ que le premier nommé accueille chaleureusement. Le Journal de Guignol, jusqu'à son interdiction le deux décembre 1866, est le plus beau fleuron d'une presse satirique à dix centimes que divers publicistes attirés par le succès ne tardent pas à mettre sur pied ⁽²⁵⁴²⁾. Fondé par une équipe de cinq Lyonnais qui revendent très vite le bébé à l'imprimeur Labaume, il réunit des légitimistes comme Vital de Valous à de farouches républicains comme André Steyert, Louis Jacquier ou Louis Garel. D'autres se joignent peu à peu au groupe, qui tient ses conseils de rédaction sous les tilleuls de Bellecour en jouant au bilboquet ⁽²⁵⁴³⁾. Ni ce mélange, ni les arrivées de nouveaux rédacteurs ⁽²⁵⁴⁴⁾ ne remettent en cause la forme et le fond du

²⁵³⁸ Clerc d'huissier, Louis-Etienne Blanc meurt en 1854. Ses chansons sont publiées en 1865 sous le titre Les canettes de Jirome Roquet dit Tampià, ouvrier taffetaquié, Lyon, Mera. C'est à dire en pleine vague de Guignolomanie.

²⁵³⁹ Ainsi s'exprime le Journal de Guignol en septembre 1865, commentant la floraison de petits journaux et la montée de la "*question-Guignol*".

²⁵⁴⁰ On peut noter que les personnages du théâtre de Guignol semblent déjà avoir été utilisés dans une perspective satirique. Un journaliste de l'éphémère Artiste Lyonnais, Xavier de la Bastide, signe ainsi "*Gniaffron de la Gnaffronière*" ses articles acides sur la béotisme et l'inculture de la société lyonnaise ou les insuffisances de ses notabilités littéraires (la Revue du Lyonnais, 1859, tome XVIII, s'élève bien sûr contre ces accusations "*absurdes*").

²⁵⁴¹ Pour un récapitulatif des parutions de périodiques entre 1852 et 1870, voir Florence COSTIL, Le milieu journalistique Lyonnais sous le Second Empire, maîtrise d'histoire, Université Lumière Lyon II, 1990.

²⁵⁴² Le Journal de Guignol se présente souvent comme le père protecteur de toute cette presse, faisant des remontrances à celui-ci ou moquant l'éphémérité de celui-là. La Chronique locale de la Revue du Lyonnais confirme cette impression, que Florence Costil a mis en évidence par l'étude des déclarations d'ouverture des journaux: l'année 1865 voit le plus grand nombre de ces déclarations, et la tendance est à l'augmentation jusqu'en 1870 (Le milieu journalistique lyonnais..., op.cit.). De ces petits journaux éphémères, citons Le Toqué, Le Rieur, Le Pitre, Caquet bon bec, le Démon ou L'Hydrophobe. Et pour le plaisir Le Cocodès, qui déclare "*pouvoir rendre parfaitement idiot en 24 heures*".

²⁵⁴³ Ces faits sont racontés par Humbert DE TERREBASSE, "Morel de Voleine", la Revue du Lyonnais, 1894, t.17.

²⁵⁴⁴ Dont Jules Coste-Labaume, futur membre de l'Académie du Gourguillon et député de Lyon.

journal. Celui-ci repose sur l'usage des personnages et de la langue du théâtre Guignol. Dans des éditoriaux rédigés en dialecte canut, d'abord par M.Esprit, puis par André Steyert, mais surtout dans les textes français comme les "Guignol en colère", poèmes dialogués entre Guignol et Gnafron de Louis Jacquier ⁽²⁵⁴⁵⁾, ou dans les billets et charges signées "*Claqueposse*" (=le fainéant, le bon a rien, qui traîne après les filles) ou "*Caquenano*" (=le benêt), les journalistes anonymes du Journal de Guignol se dépensent sans compter contre les cocodès, les cocottes, les adultères et les hypocrites de tous bords ⁽²⁵⁴⁶⁾. Les portraits transparents se mêlent aux chroniques théâtrales acides, ou aux "Avis-Guignol" qui somment X... ou Z... de cesser leur menées malhonnêtes (au choix: adultère, vols de cigares, tricherie aux cartes...). Les dix-huit mois de l'existence de l'hebdomadaire sont marquées de quelques grands moments. On peut difficilement résister à l'envie de citer la parodie de procès fait au Courrier, au Salut Public et au Progrès dans le numéro du 25 juin 1865 pour "*outrage à la grammaire française et au bon sens, crime d'abrutissement sur l'esprit des Lyonnais*", le grandiose et absurde programme de "*l'Université du Gourguillon*" (24 décembre 1865) ou encore le discours de réception de Guignol à la Société littéraire dans lequel il évoque ses travaux historiques fondateurs "*Notice sur la découverte d'un os de chat dans la cave de la Mère Michèle*" et "*Les Romains se torchaient-ils?*" (9 juillet 1865). Parodie, satire, portraits à charge et humour à tous les étages nourrissent les colonnes d'un journal qu'aujourd'hui encore on a plaisir à lire. Là n'est pas l'essentiel de notre propos pourtant, qui est de tenter de saisir comment Guignol joue son rôle de symbole lyonnais dans ce contexte.

On y retrouve le ton et les thèmes que des hommes comme Saint-Olive ou Morel de Voleine développent depuis 1852 dans la Revue du Lyonnais. Le fond de la contestation est une attaque en règle contre le modernisme, ses perversions morales et ses conséquences. Le personnage de Guignol est dans ce cadre "*le grand triqueur*" (allusion à son bâton), dont le rôle est de signaler les vices et les plaies sociales. Le 2 août 1865, Guignol explique d'ailleurs ses buts pour répondre aux attaques du Salut Public: chercher à ramener l'esprit français aux traditions qui le moraliseront et l'instruiront, ramener la morale au goût du jour, donner un coup de collier à l'émancipation provinciale et prévenir Lyon de glisser sur la pente du dévergondage.

²⁵⁴⁵ Dont on connaît la présence grâce à sa notice biographique et à ses notes de La politique de Guignol, Lyon, s.e, 1908. Un doute subsiste néanmoins, puisque Charles Guillemain, biographe de Steyert, lui attribue ces poèmes satiriques. Pourtant, les textes de Steyert lui-même indiquent qu'il rédigeait plutôt les éditoriaux en dialecte canut. Ce serait là un point à éclaircir pour les guignolomanes les plus accrochés.

²⁵⁴⁶ Du richard de Bellecour, légitimiste de façade, au riche négociant des Terreaux, affameur, lubrique et malhonnête, en passant par l'érudit archéologue gonflé d'importance qui n'a jamais rien écrit d'intéressant, toute la société lyonnaise y passe.

Guignol est donc le détenteur du droit à parler au nom de la localité, des traditions et de la morale vertueuse. La manière dont il est mis en scène correspond à cela: haranguant les gones, faisant forces références au métier de tisseur (sa dureté, ses aléas), Guignol est à la fois Lyonnais et canut, et vertueux toujours. C'est d'ailleurs ainsi que le présente la rubrique bibliographique du Journal de Guignol pour le compte-rendu du recueil Onofrio, qui figure dans le tout premier numéro: "*Le Guignol lyonnais est bon, naïf... c'est la peinture d'un type vrai. C'est l'image fidèle de l'homme du peuple avec toutes les qualités de son bon nature*" ⁽²⁵⁴⁷⁾. C'est au nom de cet homme du peuple et de ce Lyonnais que parle Guignol dans les éditoriaux et les divers articles du Journal de Guignol. L'emploi de la figure de Guignol et du dialecte canut se place ainsi dans la même ligne que ce "retour au peuple" évoqué plus haut et qu'illustre Morel de Voleine dans la Gazette de Lyon ou la Revue du Lyonnais ⁽²⁵⁴⁸⁾. Par ailleurs, nombre de valeurs que défend le Journal..., comme le refus du clinquant, des tromperies de la modernité et du parisianisme rejoignent les essais de définition du caractère lyonnais de ces années 1850-60.

Dans le même temps, la figure de Guignol continue de se diffuser par d'autres canaux: outre les théâtres Guignol de plus en plus demandés, on note aussi l'entrée de Guignol sur les grandes scènes. Ainsi le théâtre des Célestins donne-t-il en avril 1865 une pièce de première partie intitulée "Le fils de Guignol", que le Journal... trouve d'ailleurs très mauvaise. Par ailleurs, le succès remporté par le Journal de Guignol ⁽²⁵⁴⁹⁾, en même temps qu'il nous montre comment la marionnette est reçue et appréciée, suscite une concurrence et une émulation qui lui emprunte ses formes, et fonde un véritable genre de presse ⁽²⁵⁵⁰⁾. Ce genre est d'ailleurs double. Il faut d'abord distinguer la presse qui reprend la formule inaugurée par le Journal de Guignol. Qu'il s'agisse de concurrents comme le Journal de Gnafron, ou des rejetons créés par certains membres de l'équipe initiale du Journal de Guignol, de nombreux journaux voient le jour

²⁵⁴⁷ 30 avril 1865.

²⁵⁴⁸ Morel de Voleine, légitimiste et grand amateur de Guignol, suivait souvent les conférences de rédaction du Guignol, que par ailleurs il appréciait beaucoup (Cf. sa correspondance aux Archives départementales du Rhône, fonds Galle, Ms 46, Fo.8)).

²⁵⁴⁹ 15 000 exemplaires de tirage en moyenne, et une pointe à 35 000, ce qui est considérable. Ces chiffres sont donnés dans le dernier numéro du journal.

²⁵⁵⁰ Il y a d'ailleurs à ce moment un renouveau du théâtre de marionnettes et de son utilisation satirique. Les Puppazi de Lemercier de Neuville, caricatures de contemporains illustres collées sur des marionnettes à tringle et créées en 1864, se taillent un franc succès à Paris (voir LEMERCIER DE NEUVILLE: Théâtre des Puppazi, Lyon, Scheuring, 1876). Le Journal de Guignol publie d'ailleurs en 1866 quelques caricatures et textes de Lemercier de Neuville, dont celui du Lyonnais Jules Favre.

jusqu'à la fin du siècle, empruntant au premier Journal... sa rage satirique, son nom et son emploi de la marionnette lyonnaise. André Steyert, un des membres de l'équipe initiale, fonde et anime ainsi entre 1865 et 1876 La marionnette, La mascarade, le Guignol illustré (à deux reprises), le Journal de Guignol et le Journal de Guignol illustré ⁽²⁵⁵¹⁾. Il est d'ailleurs l'acteur privilégié d'un imbroglio juridico-financier autour de la possession d'un de ces journaux, bagarre qui témoigne de l'enjeu commercial qu'est devenu le personnage et son expression journalistique ⁽²⁵⁵²⁾. Si les journaux animés par Steyert sont marqués par les positions du personnage, sorte de défenseur du prolétariat enflammé successivement républicain puis monarchiste, le personnage de Guignol est aussi mis au service de la république (Journal de Guignol illustré en 1877-78, Chignol et Gnafron en 1878-81, L'ancien Guignol en 1881) ou du boulangisme (Guignol et Gnafron en 1890). Bref, le titre et le personnage de Guignol sont désormais utilisés par tous ceux qui se veulent porteurs d'un message corrosif sur la situation politique locale, quel que soit leur camp ⁽²⁵⁵³⁾. L'utilisation journalistique du dialecte canut se diffuse en même temps que se bâtit le succès de cette presse. Outre les éditoriaux des divers journaux sus-cités, écrits dans un "langage Guignol" de plus ou moins bonne qualité, le dialecte canut envahit d'autres colonnes plus sérieuses. Le Salut public publie en 1866 quelques articles de ce genre et le journal républicain le Vengeur, fondé en 1869 et déclaré comme "journal littéraire" pour éviter le cautionnement, l'utilise pour aborder les questions de politique et d'économie sociale au nez et à la barbe de la censure impériale ⁽²⁵⁵⁴⁾. le Progrès du début du XX^e siècle reprend lui aussi la formule pour les chroniques anticléricales de Louis Jacquier, où le "*vieux triqueur*" Guignol est appelé à châtier les cléricaux et à conspuer la calotte.

²⁵⁵¹ Mémoire en revendication de propriété du Journal de Guignol illustré, s.l, s.e, s.d (1877).

²⁵⁵² Outre le mémoire ci-dessus, rédigé par André Steyert lui-même, il faut aussi consulter les Conclusions pour M.Crôte, propriétaire et directeur du Journal de Guignol illustré contre M.Vibert, dessinateur, et M.Steyert, dessinateur et homme de lettres, s.l, s.e, s.d.

²⁵⁵³ Il y a d'ailleurs polémique sur la "vraie" opinion de Guignol. Notons d'abord la revendication par les républicains radicaux de la figure du Guignol journalistique. Louis Jacquier en 1908 explique par exemple que "*sur la scène politique*", le Guignol lyonnais "*est la personnification du canut croix-roussien, qualifié jadis de Vorace parce que socialiste, mais radical en même temps, et qui joint à l'ardeur de ses aspirations un amour profond de la République et de la patrie*". La réponse viendra plus tard avec Louis Jasseron qui en 1936 se fait un jeu de prouver que Guignol est ... royaliste (La querelle de Guignol). C'est aussi dans les années 1930 que Guignol commence d'être revendiqué par les libertaires, même si un discours de Séverine à l'occasion de l'inauguration du monument Mourguet ébauchait une telle identification.

²⁵⁵⁴ C'est du moins ce que dit Louis Jacquier, auteur de ces articles et déjà actif dans le Journal de Guignol de 1865, dans la politique de Guignol en 1908. Il note que c'était déjà là un procédé classique du

Le fait que toute cette presse utilise Guignol et le dialecte canut comme figures de satire contribue à l'identification du personnage malgré sa diversité", en ce sens que quelle que soit l'opinion politique prêchée par Guignol, elle l'est toujours dans le respect des traits canoniques du personnage (malice, franchise) et finalement au nom des mêmes principes: vertu, simplicité, lutte contre les manifestations du pouvoir parisien. Les professions de foi qui exposent le rôle des divers organes se réclamant de Guignol attestent de cette proximité: le légitimiste Barillot en 1865, le radical Coste-Labaume en 1883 ⁽²⁵⁵⁵⁾ et le boulangiste Jules de Vries en 1890 parlent tous de donner la trique aux menteurs, aux hypocrites, aux mesquins et aux profiteurs. Le mélange d'opinions de l'équipe du premier Guignol montre aussi cette proximité dans la dénonciation morale: Guignol, figure du Bon lyonnais, s'offre à toutes les entreprises de "purification".

Cette "*guignolomanie*" journalistique, qui ancre le personnage de Guignol en dehors de la scène théâtrale en même temps qu'elle lie de plus en plus sa figure à celle de la localité (par la dénonciation des parisianismes, ceux de l'Empire, de l'Ordre moral ou de la République), ne se fait pas sans obstacles. Si la fugace parution du journal L'anti-Guignol en juillet 1865 relève de l'anecdote, l'entreprise du Père Coquard mérite plus d'attention. Ce petit journal fondé en septembre 1865 se dresse en effet contre le Journal de Guignol, qu'il accuse d'utiliser des procédés vils, un langage grossier venu des bas-fonds et de brandir avec prétentions l'étendard d'une décentralisation de façade ⁽²⁵⁵⁶⁾. Le père Coquard, journal de circonstance, ne connaît pas le succès de son ennemi et disparaît bien vite. Si le Journal de Guignol insinue dans son numéro du 15 octobre 1865 que Le Père Coquard reçoit une "*subvention officielle*" pour lutter contre lui ⁽²⁵⁵⁷⁾, il n'en faut pas moins faire le lien entre les protestations de ce dernier et celles

Journal de Guignol. Si le dialecte canut a des avantages symboliques, au premier rang desquels celui de prendre la parole au nom du peuple, il a donc aussi des atouts bien plus pratiques.

²⁵⁵⁵ Il s'agit de Jules Coste-Labaume, futur membre de l'Académie du Gourguillon et auteur de pièces de Guignol. Journaliste, il est un des principaux écrivains de Le Guignol qui débute le 6 janvier 1881 et qui bâtonne aussi bien les bonapartistes et les légitimistes que les républicains opportunistes.

²⁵⁵⁶ cité dans Lyon tel qu'il s'écrit de Bernard Poche, p.88-89.

²⁵⁵⁷ Une lettre de l'avocat Marius Chastaing au fondateur du journal, un autre avocat sans doute puisqu'il l'appelle "*Mon cher maître*", apprend par ailleurs que Le Père Coquard a été fondé spécialement pour "*faire pièce à Guignol & Gnafron*" (il veut parler du Journal de Guignol et du Journal de Gnafron, cousin de Guignol). C'est d'ailleurs Chastaing qui suggère ce titre au fondateur inconnu, lequel avait pensé à baptiser son journal Le Cocodès (on peut penser que le Journal de Guignol eut apprécié cet adversaire), en lui faisant sentir les nombreux avantages du Père Coquard (nom d'un des personnages des crèches lyonnaises), dont le fait qu'il "*est un type Lyonnais, antérieur à Guignol*". Le combat se situe bien sur le terrain de la légitimité locale: qui peut parler au nom de Lyon? Lettre de Marius Chastaing du 18 août 1865, in Alexis ROUSSET, Autographes et dessins. Souvenirs du Vieux Lyon et du Vieux Paris, Lyon, Rousset, s.d.

que font Martin Rey ou Nizier du Puitspelu sur la pureté du langage de Guignol. Tous deux prennent en effet à partie le journalisme à la Guignol, accusé de dénaturer le véritable dialecte canut ⁽²⁵⁵⁸⁾. En 1866 comme en 1894, tous deux témoignent du débat sur la "décadence" qui marque l'utilisation du symbole de Guignol dès ses débuts. Cependant, aucun d'eux ne remet en cause les qualités de Guignol à s'exprimer au nom de la localité, et sa correspondance avec l'esprit lyonnais. Ainsi victorieux de tout contre-feu, le lien entre Guignol et Lyon ne cesse de s'affirmer.

3. Le travail d'identification

Le prototype du Guignol "Bon Lyonnais" prend de l'ampleur avec la guignolomanie de la fin des années 1860. Si les propos qui le liaient à la localité étaient jusque là assez confidentiels en apparence (car les succès du théâtre et de la presse Guignol montrent les racines profondes de cette attitude), ils sont particulièrement explicites à partir de 1865. Le thème de Guignol se développe toujours sur ces deux axes que lui ont léguées ses premières lectures: Guignol est à la fois le Lyonnais et l'ouvrier en soie lyonnais, le tout et la partie. Loin d'être contradictoire, ce va-et-vient est complémentaire, soit qu'il soit développé dans les mêmes textes, soit que le discours sur la partie soit mis au service du tout.

Pour illustrer cette proximité rhétorique d'un Guignol symbole de la canuserie et d'un Guignol reflet du parfait Lyonnais, on pourrait invoquer de nombreux exemples: la lecture du Journal de Guignol atteste de la profondeur du lien, et Guignol le canut y parle au nom des "vrais Lyonnais"; la définition que Steyert donne de Guignol, "*homme du peuple avec tous ses bons instincts <...> patriote, Lyonnais surtout*" ⁽²⁵⁵⁹⁾ va dans le même sens. Les exemples les plus achevés, peut-être parce qu'alors les canons du caractère lyonnais sont précisément définis selon les écrits d'Edouard Aynard, sont les textes de Justin Godart ou Tancrède de Visan écrits après le centenaire de la marionnette. Ils viennent en effet développer précisément

²⁵⁵⁸ Martin Rey, républicain, prend à partie les articles de Fraisse parus dans le Salut Public en 1866 (préface du glossaire des gones de Lyon d'Ad. VACHET en 1907, et biographie de Martin Rey, la Revue du Lyonnais 1875, t.19.). Nizier du Puitspelu a toujours eu une attitude mitigée à l'égard de la presse Guignol et de l'engouement pour Guignol en général. Celui-ci est curieusement absent des exemples et anecdotes qui émaillent le Littre de la Grande-Côte, dans lequel l'article "canezard" s'en prend aux "*petits journaux écrits en langage de Guignol, et qui ont ordinairement plus d'argot parisien et de langue verte que de langage Lyonnais*".

l'adéquation entre l'esprit lyonnais et Guignol, en même temps qu'ils assignent la marionnette à résidence dans le groupe des tisseurs ⁽²⁵⁶⁰⁾. "*Guignol roi des canuts*", "*Guignol est l'incarnation vivante du canut*" écrit Tancrede de Visan tout en précisant que "*tout Lyonnais de race a dans son coeur un canut qui sommeille*" et que la marionnette a emmagasiné "*toutes les qualités de la race*" ⁽²⁵⁶¹⁾. Dans son autre ouvrage sur Guignol, le même Visan continue le parallèle en montrant "*que la vie de cette poupée <est> l'expression de toute une classe de la société lyonnaise*" et que Guignol résume l'esprit du terroir ⁽²⁵⁶²⁾. Justin Godart est tout aussi prolixe sur Guignol "*type du canut*", logement de "*l'âme populaire lyonnaise*" et incarnation de "*l'esprit lyonnais*", cette essence de la localité. Lorsqu'on a suivi la trajectoire des représentations sociales de La Croix-Rousse, la colline des canuts, on se rend compte qu'il n'y a rien là de contradictoire: avec son quartier, le canut est devenu un des hauts lieux d'une certaine idée de Lyon, celle-là même qui s'incarne en Guignol. On se trouve en quelque sorte au confluent de plusieurs couples qui associent Lyon et le canut, le canut et Guignol, Guignol et Lyon. Si chaque couple a son histoire, ils sont aussi liés par une sorte de relation de transitivité. Cette transitivité n'est pas un simple fait d'association linguistique, mais bel et bien une rencontre de sens. La modification des significations sociales portées par La Croix-Rousse et ses habitants tisseurs, l'affinage de la symbolique de Guignol, la précision croissante des définitions du caractère lyonnais convergent toutes dans les années 1870 autour de valeurs ou de thèmes semblables: travail, tradition, honnêteté, simplicité... . Ebauchée et implicite au milieu du siècle, cette rencontre devient de plus en plus explicite et travaillée, au fur et à mesure que la définition de la spécificité lyonnaise devient un enjeu rhétorique et social. Le Journal de Guignol consomme réellement l'union, en même temps qu'Onofrio érige Guignol en tradition lyonnaise. Par la suite, ces divers éléments ne se quittent plus. Aynard cite Guignol dans son texte capital de 1889, les canuts deviennent des vecteurs capitaux des traditions lyonnaises chez Bleton ou Nizier du Puitpselu, et Tancrede de Visan puis Godart transforment la rencontre en véritable noeud gordien.

C'est d'ailleurs à cause de cette rencontre précoce que Guignol peut servir dès 1870 d'emblème à Lyon vis-à-vis de l'extérieur. Sa popularité nationale permet au député et conseiller

²⁵⁵⁹ Mémoire en revendication de propriété du Journal de Guignol illustré, s.l, s.e, s.d (1877) p.21.

²⁵⁶⁰ GODART (Justin): Guignol et l'esprit lyonnais, Lyon, extrait de la Revue d'Histoire de Lyon, 1909; VISAN (Tancrede de): "Le centenaire de Guignol", Le Correspondant, novembre 1908, p.588-601 et Le Guignol lyonnais, Paris, Bibliothèque régionaliste, 1910.

²⁵⁶¹ "Le centenaire de Guignol", Le Correspondant, art.cit..

²⁵⁶² Le Guignol lyonnais, op.cit.

municipal lyonnais Ducarre de s'en servir comme symbole du bon ouvrier lyonnais dans la série d'articles qu'il donne au Temps en 1873 sous le titre "Lettres de Lyon" ⁽²⁵⁶³⁾. L'auteur de la série y poursuit le but de réhabiliter Lyon dans l'opinion républicaine modérée, en expliquant aux lecteurs du Temps le "fonctionnement" de la cité et les exagérations qui font du moindre accident qui se produit à Lyon une émeute séditeuse et communarde. Dans ce cadre, Guignol intervient pour illustrer et prouver la vraie nature de l'ouvrier lyonnais et du Lyonnais tout court. *"Voyez le type populaire lyonnais, Guignol, non pas votre Guignol parisien, mais notre petit bonhomme de Guignol <...>. Voilà le Lyonnais véritable; voilà notre peuple: doux, bon, honnête, gouailleur, tapant dur quand il est dans son droit, mais ne tapant pas vite <...>. Venez à Guignol, vous qui dites tant de mal des Lyonnais, et vous aimerez les Lyonnais, je vous jure, car au fond de ce caractère bizarre <l'auteur évoque par ailleurs la complexité du caractère Lyonnais>, il y a une grande bonté"* ⁽²⁵⁶⁴⁾. Puis Guignol intervient pour rassurer définitivement sur les attitudes politiques de l'ouvrier Lyonnais: *"Guignol est un petit rêveur intense, mais un rêveur seulement, et Gnafron lui-même, cet autre type de l'ouvrier lyonnais, s'il boit plus sec, s'il fait plus largement rouler les écus, ne songera jamais à dévaliser son patron au coin d'une rue ou à le pendre haut et court à la lanterne. Ils crieront fort tous deux. Ils s'assiéront, attentifs et émerveillés, dans un club où le plus barbu des démagogues leur débitera son boniment. Ils en sortiront la tête bourdonnante d'utopies, ils y croiront, à ces utopies là, et chanteront à gorge déployée, en rentrant, quelque refrain gouailleur contre les jésuites et les "calotins" -et puis d'un bon gros somme s'endormiront comme des enfants après avoir dormi tout leur saoul"* ⁽²⁵⁶⁵⁾. Mieux que Morel de Voleine, avant Coste-Labaume qui en 1887 fait de Guignol un "contestataire résigné", ni pétroleur ni pilleur, avant Tancred de Visan qui affirme en 1910 *"Guignol est un conservateur"* ⁽²⁵⁶⁶⁾, Ducarre utilise Guignol et même Gnafron comme prototypes du bon ouvrier,

²⁵⁶³ Entre le 10 avril et le 23 juin, c'est à dire peu après le vote de la loi municipale d'exception à appliquer à Lyon, alors que Lyon élit un nouveau Conseil Municipal et que Barodet, maire déchu, fait campagne contre Rémusat à Paris, paraissent dans Le Temps seize "Lettres sur Lyon". Si elles ne sont pas signées, je pense que l'auteur en est Ducarre parce que ses considérations sur l'administration municipale de Lyon sont la copie conforme des propos qu'il tient à la commission de l'Assemblée qui examine le projet (Archives Nationales, C 3131), dont l'auteur anonyme est incontestablement très au courant des débats.

²⁵⁶⁴ Le Temps, 11 avril 1873, deuxième lettre. Ajoutons que ce portrait de l'ouvrier lyonnais, c'est à dire du canut, est fait en opposition à l'ouvrier nomade de La Guillotière, mêlé aux classes dangereuses de *"notre Belleville, notre Villette, nos carrières d'Amérique"*. Encore une fois, la rive gauche du Rhône est exclue de la définition de la lyonnaiseté, ici à travers Guignol.

²⁵⁶⁵ Le Temps, 15 avril 1873, quatrième lettre.

²⁵⁶⁶ On remarquera que c'est exactement le décalque des propos tenus sur le canut à la même époque.

hâbleur mais bon et honnête, en opposition au type nomade et révolutionnaire des nouvelles industries de La Guillotière. Comment mieux souligner que dès lors, et depuis un certain temps, Guignol et son théâtre fournissent à la fois un code social rassurant, celui du bon ouvrier qui se plaint sans excès, et une incarnation de la localité? Comment mieux souligner les modalités de l'utilisation du "*caractère Lyonnais*" sur le plan politique qu'avec ces "Lettres sur Lyon" qui se veulent des actes politiques pour la restauration de la souveraineté municipale lyonnaise? Cette utilisation "complète" de Guignol permet de mieux saisir comment le personnage est de plus en plus mis au service du discours de la particularité locale.

Les nouvelles pièces de Guignol témoignent elles aussi, au coeur du théâtre et de ses textes, de l'ancrage de Guignol dans la spécificité locale, et du travail continu mené pour son érection définitive en type local. D'une certaine manière, le recueil Onofrio participe de la même veine, puisque il revendique la noble tâche de conservation des "*souvenirs lyonnais*". La critique qu'en fait le Journal de Guignol, qui se félicite que le recueil conserve le théâtre de Guignol "*dans toute sa pureté*" face aux déformations des personnages et du propos dans des pièces de mauvais goût aux mains de mauvais manipulateurs, enregistre ce statut. Ainsi le recueil Onofrio est-il déjà perçu, voir conçu, comme un effort de préservation du "type". La publication par l'Académie du Gourguillon de ses deux volumes de théâtre en 1887 et 1891 doit être lue dans les mêmes termes. Cette intention est lisible d'abord dans les circonstances de la publication de ces volumes. C'est le 20 juillet 1886 que les membres de l'Académie passent un contrat ensemble pour la publication d'un théâtre de Guignol ⁽²⁵⁶⁷⁾, à peu près au même moment où Pierre Rousset publie son Divorce inutile qu'il fait précéder d'une introduction dans laquelle il expose la nécessité de rompre avec un Guignol archaïque pour créer un répertoire moderne. Les volumes de l'Académie, soit qu'ils portent à l'écrit des pièces de manipulateurs, soit qu'ils promeuvent des pièces écrites par les académiciens eux-mêmes, s'élèvent contre cette prétention par leur forme et leur fond. Il est significatif en ce sens qu'ils portent le titre de "*Classiques*" ou "*Mémoires*", ou encore que la vignette qui orne la page de garde du recueil de 1887 présente les trois marionnettes (Guignol, Gnafron, Madelon) triomphant sous un portique romain gravé des mots de "*Theatrum Gorguillonense*" ⁽²⁵⁶⁸⁾. La préface que donne Jules Coste-Labaume au volume de 1891 est une tentative explicite de préserver le type du Guignol figure locale, type "*de l'ancien canut Lyonnais, laborieux, honnête et philosophe*", contre le Guignol

²⁵⁶⁷ Le contrat manuscrit se trouve dans le volume des Classiques du Gourguillon conservé à la Bibliothèque Municipale de Lyon.

²⁵⁶⁸ Et cela en dépit du caractère humoristique de cette même vignette, puisque les devises "*Saucissoni vetali*", "*Cervelassi trufati*" ou "*Bugnae pinges*" qui rayonnent du soleil placé au centre évoquent quelques spécialités de la cuisine lyonnaise....

théâtral, demi-mondain et "francophone" que promeut Rousset. Les textes mêmes des pièces écrites par les membres de l'Académie font la place belle à tout ce qui a trait à Lyon et à la canuserie, et forcent le trait pour assurer l'adéquation entre tous ces termes. Dans Les tribulations de Duroquet écrites par Eugène André, Guignol est veloutier, Gnafron taffetier; dans Guignol député de Jules Coste-Labaume l'auteur insiste sur les lieux-clés de la tradition canuse, puisque Guignol dit être né à Saint-Georges et habiter au Gourguillon; dans Les malins du Gourguillon d'André, Guignol est né à la Grande Côte. Dans toutes ces pièces se multiplient les allusions aux choses de Lyon, les métaphores basées sur des monuments de la ville, les citations de personnalités locales. Ainsi les textes de Guignol, recueillis ou conçus pour attester de la spécificité locale, sont-ils aisément disponibles afin de prouver ou d'illustrer cette dernière. Ce sont d'ailleurs parfois les mêmes auteurs, à la fois dramaturges et commentateurs, qui se chargent de cette tâche: Coste-Labaume en est sans doute l'exemple achevé qui cumule les fonctions de journaliste-Guignol, auteur de pièces, membre de l'Académie du Gourguillon et publiciste.

Garder à Guignol son "type", c'est aussi le clore dans Lyon et lui interdire toute sortie. Les protestations de Tancrède de Visan sur l'impossibilité de jouer Guignol en dehors de Lyon, qui tient des propos semblables à ceux tenus ou à tenir par Morel de Voleine, par Arthur Pougin dans la Grande Encyclopédie, Louis Forest dans son Guignol de Lyon en 1903 ou Justin Godart en 1909, doivent être placées dans cette continuité en place depuis 1865, et non comme des propos nouveaux qui tendent à fonder un mythe. Dès lors, le centenaire de 1908 et les divers événements qui l'accompagnent ou le suivent doivent être considérés non pas comme l'avènement de ce mythe, mais comme la reconnaissance officielle d'une représentation sociale ancienne qui identifie étroitement Lyon et Guignol.

4. Guignol statufié

Il y a un peu d'exagération dans ce titre. A vrai dire, ce n'est pas Guignol qui est statufié, mais son créateur Laurent Mourguet, auquel est élevé un monument-buste en 1912 ⁽²⁵⁶⁹⁾. Guignol est pourtant omniprésent sur le monument: sculpté en bas-relief, rappelé par le nom de ceux qui l'ont manipulé, c'est bien lui qui est magnifié à travers le bronze et la pierre.

Le monument lui-même permet d'ailleurs de saisir un certain nombre d'éléments qui montrent comment Guignol est devenu un type local. Outre le buste de Mourguet, il comporte en

effet un certain nombre d'éléments intéressants. Rappelons d'abord le bas-relief représentant un castelet de Guignol, où s'activent les trois marionnettes-vedettes du répertoire, sur un fond de décors représentant la place de la Trinité à Saint-Georges et la montée du Gourguillon. Sur le cadre de ce bas-relief figurent *"les attributs de la canuserie"*, à savoir divers outils identifiant le travail de la soie. Enfin, au revers du socle figure une inscription *"Hommage aux principaux interprètes du théâtre Guignol"*, dont suivent les noms, en une liste qui mentionne *"Nizier du Puitspelu, fondateur de l'Académie du Gourguillon"*. Par tous ces choix, le monument à Mourguet résume un certain nombre de données que nous avons déjà observées, tout en les offrant à la commémoration et au souvenir. La référence aux canuts (outils, quartier Saint-Georges, montée du Gourguillon) se double d'une captation de toute la tradition des lyonnaises par l'annexion de Nizier du Puitspelu. Les propos de ce dernier sur le théâtre de Guignol sont pourtant très évasifs, comme en témoigne la concision des articles "Guignol" et "Gnafron" dans le Littre de la Grande Côte. Si Puitspelu goûtait certainement Guignol, comme semble en témoigner l'appréciation de connaisseur qu'il porte sur l'interprétation de Gnafron par un marionnettiste particulier, il n'a laissé aucun texte à la gloire de Guignol ⁽²⁵⁷⁰⁾. Les exemples et anecdotes du Littre n'y font d'ailleurs jamais allusion, et la préface que Puitspelu donne au premier recueil de théâtre de l'Académie du Gourguillon est remarquablement sobre, quelques lignes ironiques qui ne voient jamais cité le nom de Guignol. La présence de Puitspelu sur la plaque du monument s'explique alors peut-être par le rôle de parrains que tiennent à la commission du monument certains de ses proches comme Camille Roy ou Claudius Prost. C'est d'ailleurs le discours de Joanny Bachut, alias Prost, qui place le monument dans la ligne de l'action pour la défense des traditions lyonnaises menées par Puitspelu à travers ses travaux et la fondation de l'académie du Gourguillon ⁽²⁵⁷¹⁾. C'est dans cette double filiation qu'il faut chercher la raison de la présence sur ce monument d'un homme qui n'aimait guère les cérémonies ⁽²⁵⁷²⁾. Son statut de fondateur de l'Académie du Gourguillon, qui défendit en tant que corps le répertoire classique avec ses volumes de Théâtre et dont de nombreux membres furent d'ardents défenseurs, écrivains et utilisateurs de Guignol (Morel de Voleine, Bleton,

²⁵⁶⁹ Le dit monument est toujours sur la place du Doyenné, rive droite de la Saône.

²⁵⁷⁰ Du moins dans ses recueils d'articles: la masse de ses écrits journalistiques, souvent signés de pseudonymes (Philippe Soupé en dénombrait déjà une vingtaine en 1883), recèle peut-être des textes sur Guignol. En tout cas, je ne les connais pas.

²⁵⁷¹ Discours inclus dans le volume Laurent Mourguet et Guignol de 1912.

²⁵⁷² Elu à l'Académie de Lyon en 1886, il y vint en tout et pour tout une fois en huit ans, et refusa par ailleurs tout discours sur sa tombe.

Andre, Storck, Prost et bien sûr Coste-Labaume), le destine en quelque sorte à un rôle de patronage "institutionnel" de la commémoration de Mourguet. Mais c'est plus encore son travail de recueil et d'écriture des traditions lyonnaises, du langage aux coutumes, qui en fait un parrain recherché. A sa disparition, il fut en effet proclamé "*le seul et vrai écrivain des choses lyonnaises*", et son oeuvre érigée en somme incontournable indispensable aux "*vrais Lyonnais*"⁽²⁵⁷³⁾. C'est la récupération de toute cette autorité ès-spécificités lyonnaises qui est faite au profit de Guignol et de Mourguet. Qu'elle semble logique aux hommes qui érigèrent ce monument montre l'adéquation entre Guignol et tout ce qui touche à la spécificité locale.

Outre le monument lui-même et sa décoration, l'histoire du buste et de son inauguration ne manquent pas d'intérêt. Il faut d'abord souligner que l'idée du monument est officielle. C'est en effet à la suite du rapport d'Edouard Herriot sur l'emploi du fonds Grogniard (destiné à payer les effigies des "Lyonnais dignes de mémoire") que Joseph Vial, adjoint au maire et conseiller du 5^e arrondissement, propose de désigner Mourguet comme un des hommes dont il convient de figer les traits dans le marbre⁽²⁵⁷⁴⁾. Adoptée sans discussion, l'initiative de l'élue radical-socialiste provoque la constitution d'un Comité qui lance une campagne de souscription. La liste des membres du Comité et celle des souscripteur, montrent le vaste rassemblement opéré par Mourguet et Guignol. Si le Comité est largement composé par les notabilités radicales et officielles, du maire au préfet en passant par les députés et les adjoints⁽²⁵⁷⁵⁾, on y retrouve aussi tout l'éventail de la vie littéraire, religieuse et politique lyonnaises. Tous les rédacteurs des grands journaux lyonnais sont "membres d'honneur" du comité, depuis le très catholique Nouvelliste jusqu'au radical-classique Progrès, alors que le comité de patronage est constitué pour l'essentiel de membres de l'Académie du Gourguillon, dont le député républicain Edouard Aynard, libéral et catholique, ou le docteur Gros, médecin nostalgique de l'Ancien Régime. Parmi les "*secrétaires*" du Comité, on retrouve le même éclectisme avec la réunion de Sébastien Charléty, professeur d'Université et radical farouche et de Tancrède de Visan ou Antoine Lestra proches de l'Action Française⁽²⁵⁷⁶⁾. Les érudits lyonnais classiques sont quant à

²⁵⁷³ La formule est d'A.VACHEZ dans le compte-rendu de l'ouvrage posthume Coupons d'un atelier, la Revue du Lyonnais, 1898, t.26.

²⁵⁷⁴ Procès-verbaux du Conseil Municipal, 19 février 1909.

²⁵⁷⁵ D'après les courriers conservés dans le fonds Léon Galle des Archives départementales du Rhône (Ms 148, correspondance relative à l'érection du monument Mourguet), Justin Godart est la cheville ouvrière du Comité.

²⁵⁷⁶ Et d'un catholicisme intégral pour le second, comme le montre Claudie BRUNEL, Antoine Lestra serviteur de l'Eglise et du Roi, maîtrise d'histoire, Université Jean Moulin-Lyon III, 1988.

eux bien présents à travers les figures de Léon Galle, d'Eugène Vial ou d'Emmanuel Vingtrinier. Plus encore peut-être, la liste des souscripteurs ⁽²⁵⁷⁷⁾ atteste de la force de Guignol qui suffit à effacer les distances sociales ou politiques. Les lois de l'ordre alphabétique et de la mise en page aidant, on peut voir figurer côte à côte l'Alliance Républicaine Socialiste Villette-Paul Bert et le Cercle Catholique de Saint-Jean ou encore des abbés et les conseillers socialistes du Conseil Municipal. Toutes ces proximités attestent d'une certaine polysémie de Guignol, chacun en faisant le symbole de ses valeurs, mais en même temps elle montre comment il existe au-delà des diversités le sentiment d'avoir affaire à un élément du patrimoine commun, élément de la localité et de la petite patrie.

La journée de l'inauguration confirme toutes ces impressions tirées de l'observation du monument et de l'organisation de sa construction. Par son cérémonial tout d'abord, puisque le cortège inaugural est mené par les Jouteurs de Saint-Georges et de la Quarantaine, immortalisés plusieurs années auparavant par un article de ...Puitspelu. Elle nous renseigne surtout par les personnalités invitées à prononcer des allocutions, et par leur propos. Justin Godart, député radical de Lyon, expose les thèmes qui lui sont chers et conclut sur l'évocation du *"Lyon laborieux et honnête"*, suivi en cela par le maire tout aussi radical Edouard Herriot, qui vante le type local et les qualités de *"notre canut"* et des *"Lyonnais de race"* amoureux d'ordre, de travail, de famille et d'honnêteté. Le discours de Joanny Bachut alias le docteur Gros est plus nostalgique, et l'un des derniers survivants de l'Académie du Gourguillon y décrit Guignol *"refuge de l'âme lyonnaise"*, se félicitant qu'*"au milieu d'une civilisation qui va de plus en plus en noyant les individus sous une formidable vague d'uniformité, notre effort <celui de l'Académie du Gourguillon> de préservation de notre originalité locale trouve aujourd'hui son éclatante consécration"*. Puis Séverine (celle-là même qui fut aux côtés de Jules Vallès) fait une brève allocution, où elle présente Guignol comme le défenseur des revendications populaires, frondeur et narquois, dans la lignée du Guignol *"champion déclaré du prolétariat contre le capital"* dont Steyert avait été en un temps le héraut ⁽²⁵⁷⁸⁾. La cérémonie se conclut par un texte dit par Guignol lui-même qui récite un monologue composé par Joanny Bachut, où sont glorifiées les qualités de l'ouvrier lyonnais (sagesse, labeur, réserve) et les arcanes du caractère lyonnais *"qu'est tout fait de contrastes et de contradictions"* et qu'aurait si bien su comprendre Mourguet pour créer Guignol. Ce monologue se termine sur un appel *"à l'union de tous les gones"*.

²⁵⁷⁷ La liste des membres du Comité, comme celle des souscripteurs, est publiée dans Laurent Mourguet et Guignol de 1912.

²⁵⁷⁸ Voir sa description des personnages dans son mémoire en revendication de la propriété du Journal de Guignol illustré.

Si la diversité des lectures de Guignol est encore clairement montrée, avec la présence de Séverine et Gros aux côtés de Godart et d'Herriot, son sens "local" est désormais inévitable. On retrouve en fait condensé en cette occasion le registre symbolique de Guignol travaillé depuis 1847: canuserie, tradition lyonnaise, type local, valeurs "lyonnaises". On y retrouve aussi tous les raffinements du lien entre Lyon et Guignol, à savoir la présentation de Guignol (et de Mourguet, que Herriot compare à *"un de ces vieux Lyonnais de race du Plateau"*) comme incarnation parfaite de "l'âme lyonnaise" ou du "caractère lyonnais" dans sa configuration désormais canonique (ordre, travail, famille, honnêteté, contrastes et contradictions, etc.). La véritable "nouveau" de la rhétorique qui court autour de cette statufication réside sans doute dans l'appel à l'union des Lyonnais que lancent tous ensemble Prost, Herriot ou Godart ⁽²⁵⁷⁹⁾, et qui donne un nouvel éclairage à l'utilisation de la figure de Guignol. Tous ces éléments concourent à replacer l'épisode du monument à Mourguet dans le long terme de l'histoire des représentations de Guignol. Le monument, qui vient clore la période du centenaire, se présente alors comme une réalisation du capital des lectures et des utilisations symboliques de la marionnette, après la codification du centenaire et avant l'entrée dans une phase ultime où Guignol devient le support de véritables institutions de sauvegarde des traditions locales.

La période du centenaire de la marionnette, qui prépare le terrain à la statufication de Mourguet, a en effet ramassé et codifié le savoir et le spectre symbolique de Guignol. On a déjà vu plus haut comment les biographies de Mourguet et de sa créature sont désormais stabilisées. Les quelques incertitudes temporelles ⁽²⁵⁸⁰⁾ ne remettent pas en cause l'ancrage de Guignol dans le double terreau lyonnais et canut, qui prend alors les couleurs de la vérité historique. Les grands travaux du centenaire, plus que les cérémonies proprement dites ⁽²⁵⁸¹⁾, sont les ouvrages et activités de Tancrede de Visan et Justin Godart. Entre 1908 et 1910, leurs publications mettent le point final à l'alchimie qui unit Guignol et Lyon, en même temps qu'ils diffusent vers l'extérieur cette image de la localité. Leurs travaux sortent en effet largement du cadre lyonnais. Tancrede de Visan publie d'abord un article dans Le Correspondant, puis son livre le Guignol Lyonnais dans la collection de la Bibliothèque Régionaliste ⁽²⁵⁸²⁾, alors qu'entre

²⁵⁷⁹ A tout hasard, on peut signaler que les élections municipales ont lieu au début du mois de mai, quelques jours après l'inauguration du monument.

²⁵⁸⁰ J'évoque ici le débat sur la date de naissance de la marionnette, avec ses enjeux socio-politiques puisqu'il s'agit de savoir si Guignol est né sous l'Ancien Régime ou dans un XIX^e siècle "matérialiste".

²⁵⁸¹ Du 22 au 24 octobre 1908, plusieurs représentations de Guignol dans son répertoire "classique" ont lieu au théâtre animé par Neichthausen. La fête culmine avec la soirée de gala du 24 qui réunit toutes les notabilités de la ville (préfet, maire, députés, gouverneur militaire, et même un sous-secrétaire d'Etat).

temps Justin Godart a fait de la marionnette l'héroïne du neuvième anniversaire de la Fédération Régionaliste Française, avec sa conférence sur "Guignol et l'esprit lyonnais" suivie d'une représentation de Guignol ⁽²⁵⁸³⁾. Si dans leurs textes ils continuent de développer les thèmes déjà anciens des liens entre Guignol et Lyon, entre Guignol et le canut, ils leur donnent une ampleur et une visibilité nouvelle par le recours à de nouvelles argumentations. Ce sont eux qui développent plus longuement que jamais la nature conservatrice de Guignol et du canut, son respect de l'ordre, de la famille et du travail ⁽²⁵⁸⁴⁾, et affirment en chœur que Guignol est un type local incompréhensible en dehors de Lyon, marionnette unique et inimitable. Tancred de Visan est le plus prompt à s'enflammer sur ce terrain. A propos du livre d'Ernest Maindron Marionnettes et Guignols, qui date de 1900, il s'emporte contre le malencontreux "s" ajouté par Maindron à la fin du nom de la sacro-sainte marionnette. *"Quel singulier pluriel! Il y a donc plusieurs Guignols! Y-a-t-il donc plusieurs Guignols? Y-a-t-il plusieurs Joseph Prudhomme; je dirais presque plusieurs Napoléon Ier; plusieurs Victor Hugo? Est-ce que Guignol n'est pas un type pur?"* écrit de Visan en 1910, élevant la poupée de bois au rang de type immortel ou de héros historique. Ce prêche de l'unicité s'accompagne des remarques habituelles sur l'impossibilité du non-Lyonnais à comprendre les phénomènes locaux, et Visan amnistie Maindron et quelques autres accusés d'un paternel *"Mais quoi! Ni l'un ni l'autre n'était Lyonnais"* qui rejoint d'autres formules célèbres disqualifiant le regard extérieur sous l'apparence de la plus parfaite bonhomie ⁽²⁵⁸⁵⁾. Tout cela est dans la tradition non seulement de la lecture lyonnaise de Guignol, mais encore du regard porté sur la localité en général.

La plus évidente des nouvelles argumentations est bien évidemment le parallèle établi entre Guignol et le caractère lyonnais, qui arme tout le texte de Godart et qui sous-tend celui de Tancred de Visan, lequel conclut sur le théâtre de Guignol comme miroir du tempérament lyonnais, à la fois *"idéaliste et bourgeois"*, pratique et mystique. C'est aussi Tancred de Visan

²⁵⁸² A ce moment, l'auteur habite à Paris depuis plusieurs années.

²⁵⁸³ Sur la F.R.F., dont d'ailleurs la collection de la Bibliothèque Régionaliste dans laquelle publie de Visan est une émanation, voir Anne-Marie THIESSE, Ecrire la France. Le mouvement littéraire régionaliste de langue française entre la Belle Epoque et la Libération, thèse de doctorat d'Etat en histoire, Université Lumière-Lyon II, 1989.

²⁵⁸⁴ Ils ne sont pas seuls, et Visan rapporte par exemple les propos tenus par le Docteur Gros dans un magazine lyonnais. Ce membre de l'Académie du Gourguillon souligne avec insistance que le Gnafron lyonnais, tout épris de vin qu'il soit, n'a rien à voir avec le titi parisien ivre et grossier ou le Coupeau éthylique de Zola (le Guignol Lyonnais, p.66-67).

²⁵⁸⁵ La plus célèbre des formules analogues est le *"Tout le monde ne peut point être de Lyon, il en faut ben un peu d'ailleurs"*, qui est de Justin Godart (in Catherin BUGNARD (pseudonyme de Godart à l'Académie des Pierres Plantées, dans La plaisante sagesse lyonnaise, Lyon, s.e, s.d.).

qui affirme le premier le lien entre Clair Tisseur (alias Nizier du Puitspelu), maître-es traditions lyonnaises, et Guignol. "*Un de ces fins lettrés qui sans contredit contribua le plus à la diffusion dans les familles de nos marionnettes lyonnaises fut Clair Tisseur*" écrit-il dans Le Correspondant ⁽²⁵⁸⁶⁾. On sait ce qu'il en est de cette contribution. Lui et Godart sont aussi les premiers à magnifier le rôle de l'Académie du Gourguillon dans la diffusion du "vrai Guignol", celui qui est canut et qui parle de Lyon en dialecte canut. Ce lien entre Guignol (sa personne et son théâtre) et Lyon, qui depuis Morel de Voleine tenait largement de l'implicite, du non-dit ou de l'affirmation impérative, acquiert en ce début de XX^e siècle une nouvelle dimension. Godart et Visan sont les plus actifs dans cette tâche qui consiste à assèner méthodiquement, à prouver, à illustrer cette profonde identité entre la marionnette et le territoire de la localité. Origines, propos, tempérament, valeurs, tout le registre de la spécificité lyonnaise est consciemment transféré à la marionnette à l'occasion de cette célébration somme toute accidentelle ⁽²⁵⁸⁷⁾. En fait, le centenaire semble marquer une prise de conscience du pouvoir symbolique de Guignol. D'une certaine façon, c'est peut-être le fait que l'impulsion provienne de la presse parisienne qui révèle, ou plutôt rappelle aux Lyonnais la notoriété de leur Guignol. Emblème naturel jusque là, ou en tout cas manipulé sans efforts de codification, Guignol devient alors un véritable instrument de communication, un support de la défense du territoire local. "*En répétant son centenaire, c'est la ville que nous fêtons*" écrit le poète lyonnais Théodore Noyel dans une petite pièce en vers envoyée à Léon Galle, un des secrétaires du Comité du monument à Mourguet ⁽²⁵⁸⁸⁾. Cette érection du monument Mourguet, avec l'unanimité qu'elle suscite, marque une étape en ce sens, et l'implication des autorités officielles dans sa construction montre comment le thème de Guignol, et à travers lui celui de la spécificité lyonnaises, devient une affaire non pas "d'Etat", mais "de Ville". La constitution de la Société des Amis de Guignol vient sanctionner cette institutionnalisation de la "lyonnaiseté guignolisée".

Si la Société des Amis de Guignol doit être replacée dans la perspective du long terme qui a vu à plusieurs reprises des groupes se former pour la défense des souvenirs lyonnais, elle s'en détache aussi par une allure toute particulière. Il faut tout d'abord souligner que les projets des années 1830 ⁽²⁵⁸⁹⁾ ou 1870 ⁽²⁵⁹⁰⁾ portaient sinon uniquement sur les monuments, du moins

²⁵⁸⁶ art.cit., p.591.

²⁵⁸⁷ Puisque le centenaire est "lancé" en réponse à la presse parisienne, comme le disent Abrins et Visan.

²⁵⁸⁸ Archives départementales du Rhône, Fonds Léon Galle, Ms 148, correspondance relative à l'érection du monument Mourguet.

sur les souvenirs artistiques et littéraires, en un éventail qui allait des pièces de monnaie aux livres ou aux chefs d'oeuvres de l'industrie locale. La Commission municipale du Vieux Lyon répond à toutes ces attentes en 1898. La Société des Amis de Guignol, soucieuse avant tout de préserver le patrimoine immatériel des "traditions", ressort à l'évidence d'une autre généalogie. On ne voit guère que l'Académie du Gourguillon, dont les statuts affirment qu'elle est fondée "*à seule fin de préserver toute bonne vieille tradition lyonnaise*" qui puisse lui être comparée ⁽²⁵⁹¹⁾. Mais le caractère canulardesque de l'Académie interdit d'en faire un ancêtre des Amis de Guignol. Que ceux-ci revendiquent une telle filiation pour des raisons de prestige ne doit pas nous abuser aujourd'hui. Et si quelques uns des derniers membres de l'Académie du Gourguillon (le Docteur Gros notamment) la présentent au moment du centenaire de Guignol comme un organisme actif pour la conservation des traditions locales, une telle préoccupation semble loin des idées de son fondateur Nizier du Puitspelu et de ses premiers confrères qui sentent bien qu'ils participent avant tout à une satire des académies et sociétés savantes ⁽²⁵⁹²⁾. La Société des Amis de Guignol est quant à elle une véritable association publique, ouverte à tous moyennant cotisation, avec ses événements, ses publications, ses distinctions. Les circonstances de sa naissance mettent en évidence son caractère inédit.

C'est au dîner qui suivit l'inauguration du monument que naît l'idée de "*donner une nouvelle constitution aux Lyonnais*" sous la forme d'une "Charte" des Bons Lyonnais qui devait concourir au maintien des traditions locales ⁽²⁵⁹³⁾. On se sépare avec cette idée dans l'air, et le 10 novembre 1912 les membres du Comité reçoivent une lettre de Jean Vermorel, secrétaire de

²⁵⁸⁹ Joseph Bard proposait dès 1838 la création d'une "Société des Antiquaires" destiné à veiller sur les monuments et les ruines de Lyon (la Revue du Lyonnais, 1838, t.7).

²⁵⁹⁰ En 1874 est fondée une "Société lyonnaise pour la conservation des souvenirs et des monuments historiques de la ville de Lyon " (ses statuts sont publiés sous ce titre, Lyon, Vingtrinier, 1874) qui regroupe de nombreux architectes (dont Clair Tisseur) et des érudits comme Morel de Voleine, Saint-Olive ou Aimé Vingtrinier. Je n'en ai pas retrouvé d'autres traces que cette déclaration de fondation.

²⁵⁹¹ article II des statuts, inclus dans PORTENOTE (Epipoy) pseudonyme de TRICOU (Jean) : "Notes pour servir à l'histoire de l'Académie du Gourguillon et des Pierres Plantées", Albums du Crocodile, juillet-août 1956.

²⁵⁹² Les manuscrits contenus dans l'exemplaire des Classiques du Gourguillon conservé à la Bibliothèque Municipale de Lyon, ou la Véridique histoire de l'académie du Gourguillon de Mami DUPLATEAU (pseudonyme de Auguste BLETON) (Lyon, Mougins-Rusand, 1898) le démontrent. La publication par l'Académie de ses deux volumes de théâtre de Guignol est en fait sa seule manifestation de corps constitué voué aux traditions.

²⁵⁹³ Notes et documents pour servir à l'histoire des Amis de Guignol, Lyon, Masson, 1927. Sauf précision, tous les documents cités proviennent de cet ouvrage.

Godart, qui annonce une réunion chez celui-ci ⁽²⁵⁹⁴⁾. Deux questions figurent à l'ordre du jour: le règlement des comptes du monument, mais aussi la "*Constitution de la société: les amis de Mourguet*". C'est à l'érudit Léon Galle que revient sans doute le privilège d'avoir donné son nom définitif à cette société. Dans sa lettre du 13 novembre à Justin Godart, lettre dans laquelle il s'excuse de ne pouvoir assister à la réunion, il propose en effet le nom des "*Amis de Guignol*". Les raisons qu'il expose à l'appui de ce choix confirment l'envergure prise par Guignol: "*J'applaudis de tout coeur à la formation d'une société: les Amis de Guignol, appellation à mon avis, bien préférable à celle des Amis de Mourguet. Malgré tout le mouvement que vous avez créé autour de ce nom cher à quelques vieux Lyonnais, et dont on ne saurait trop vous être reconnaissant, malgré vos conférences et le monument du Doyenné, ce nom est resté peu connu du grand public et surtout des étrangers. "Les Amis de Mourguet", beaucoup se demandent de quoi il est question. Guignol au contraire est connu de tout le monde en dehors même de Lyon. On sait qu'à Lyon il y a Guignol, et pour nous Guignol c'est le meilleur de Lyon. Il me semble donc que le vocable "Les Amis de Guignol" s'impose à la société que vous voulez fonder, qui sera la conservation de nos vieilles traditions lyonnaises et qui remplacera en grand, et avec plus de vie, l'Académie du Gourguillon*" ⁽²⁵⁹⁵⁾. Ce constat du pouvoir évocateur du nom de Guignol, dans et hors de Lyon, de sa symbolique traditionnelle et de son expression de l'esprit lyonnais a certainement convaincu les membres du Comité, et la deuxième réunion du groupe aboutit à la constitution de la société "les Amis de Guignol", dont la naissance est annoncée par la presse lyonnaise le 9 janvier 1913. Dès ce moment, elle annonce son projet de consacrer le reliquat des fonds du monument à doter un concours de pièces de Guignol afin d'enrichir le "*répertoire classique*". Le communiqué de presse se conclut par ces mots: "*Donc, que tous les bons Lyonnais s'apprêtent à adhérer à la société des "Amis de Guignol" qui sera populaire par son esprit et ses cotisations*" ⁽²⁵⁹⁶⁾.

Un appel plus pressant ne tarde pas à parvenir à ces "*bons Lyonnais*" sous la forme d'une note qui appelle à faire partie de la Société pour la somme de cinq francs par an ⁽²⁵⁹⁷⁾. Cet appel à souscription précise les objectifs de la Société: "*cette société a pour but de s'intéresser à toutes les manifestations intellectuelles de l'esprit Lyonnais et plus particulièrement à tout ce*

²⁵⁹⁴ Archives départementales du Rhône, Fonds Léon Galle, Ms 148.

²⁵⁹⁵ Archives départementales du Rhône, fonds Léon Galle, idem, lettre du 13 novembre 1912.

²⁵⁹⁶ Notes et documents pour servir à l'histoire des Amis de Guignol, Lyon, Masson, 1927, p.68.

²⁵⁹⁷ Archives départementales du Rhône, fonds Léon Galle, Ms 148, "Correspondance relative à l'érection du monument Mourguet"..

qui a trait à nos vieilles traditions locales". Ainsi, dans une perspective qui doit sans doute beaucoup à Justin Godart, expert dans l'art du rapprochement entre Guignol et l'esprit lyonnais, voilà la marionnette promue comme étendard de tous ceux qui cherchent à protéger la spécificité locale, et la Société des Amis de Guignol comme organe légitime et reconnu de cette oeuvre de sauvegarde.

Toutes les garanties de sa légitimité et de sa compétence à remplir cette mission sont lisibles dans la composition de son "exécutif". Sous la houlette du président Justin Godart, on retrouve en effet les garants de la tradition lyonnaise, à savoir les membres survivants de l'Académie du Gourguillon, le garant de la tradition de Guignol, c'est à dire le marionnettiste Neichthausen, mais aussi des membres de la presse (Pétru Sambardier du Salut Public, Félix Desvernay du Progrès) qualifiés pour diffuser le message de la Société. Il est cependant une rupture sensible par rapport aux individualités actives dans l'érection du monument à Mourguet. Si Antoine Sallès fait bien partie de l'opposition du Conseil Municipal, et si l'abbé Lavarenne représente le clergé, ils sont tous deux membres de fractions très libérales et républicaines de l'éventail politique lyonnais. Des hommes comme Lestra ou Tancrede de Visan n'apparaissent plus parmi les actifs de la nouvelle association, dont la composition traduit une certaine prise de contrôle par la mouvance républicaine radicale ⁽²⁵⁹⁸⁾. Cette modification ne l'empêche pourtant pas de continuer sur la lancée des actions engagées en 1908.

Le concours de pièces de Guignol de 1913 (les résultats en sont proclamés le 13 décembre) est le premier fait d'armes de la Société. Mais c'est surtout à son premier "mâchon" ⁽²⁵⁹⁹⁾ que se précise son ambition. Justin Godart y fait un discours en langage canut ⁽²⁶⁰⁰⁾ qui élargit les objectifs de la société. Il ne s'agit plus seulement de sauvegarder les traditions, mais aussi les monuments, il ne faut pas seulement défendre les objets mais aussi le renom de Lyon. Plus largement, Godart sort du seul dessein de la préservation des choses lyonnaises pour

²⁵⁹⁸ Cette orientation "démocratique" est dénoncée plus tard par Louis Jasseron, pour lequel trop de membres de la direction des Amis de Guignol sont politiciens ou fonctionnaires. Quant à l'abbé Lavarenne, devenu Monseigneur, il est décrit comme "*le plus fougueux des démocrates*" de la Société.

²⁵⁹⁹ Le dîner de ce repas annuel ne change d'ailleurs jamais. Il est composé de plats "typiques" et arrosé de beaujolais.

²⁶⁰⁰ Un langage canut qui n'a plus grand chose à voir avec celui du Littre de la Grand'Côte ou des journaux de Guignol de 1865. A part quelques expressions et mots typés, faisant de préférence référence au tissage, c'est pour l'essentiel une déformation du français, mélange de mots torturés et de pléonasmes, entrecoupés de "s'te" "z'" "y" et autres onomatopées supposées rendre le parler canut. C'est là d'ailleurs une évolution inévitable, nonobstant les capacités réelles de l'orateur ou de l'écrivain à s'exprimer dans ce dialecte. Comme le dit Louis JACQUIER dans la présentation de son Guignol politique en 1908, il faut pour se faire comprendre éliminer les tournures oubliées du public, les mots

entrer dans le domaine de la communication de l'amour des Lyonnais pour leur ville. "*Nous avons donc à conserver et à faire aimer <souligné par moi> tout ce qui est du Lyon populaire familial, qu'évoque Guignol, les coutumes, les moeurs, la canuserie, les choses, les aspects*"⁽²⁶⁰¹⁾. La liste est longue. De la cuisine lyonnaise aux monuments de la cité et à la fondation d'un Musée d'Histoire de Lyon, Godart évoque de nombreux objets ou outils de conservation et de diffusion des traditions. Il resterait sans doute à examiner comment ses déclarations sont accueillies par les institutions déjà chargées de ce type de travaux, Commission municipale du Vieux Lyon ou Académie de Lyon. Le déclenchement de la Première Guerre Mondiale met en fait un terme rapide aux velléités d'action de la Société, et ainsi à toute concurrence possible⁽²⁶⁰²⁾.

Ainsi, dans la fidélité aux adéquations traditionnelles (Guignol et la canuserie, Guignol et Lyon), c'est à une vaste entreprise de sauvegarde et de diffusion des traditions lyonnaises et de l'esprit lyonnais que se préparent les Amis de Guignol, ou au moins leur président. L'avant-guerre voit d'ailleurs l'ébauche de leur action. Outre le concours de pièces de Guignol et le banquet annuel, la Société obtient un pavillon à l'Exposition Internationale Urbaine de 1914 organisée par la mairie de Lyon⁽²⁶⁰³⁾. On retrouve dans les activités de ce pavillon les grands traits de la symbolique guignolesque. Celui-ci, composé d'un castelet où Neichthausser donne des représentations et d'un musée Guignol (marionnettes, photos...) est placé dans l'allée de la soierie à la demande de Justin Godart: "*Comme bien s'accordait, gn'avait pas moyen de séparer Guignol de la canuserie*", expliqua Godart dans son discours d'inauguration comme si la chose s'était imposée en dehors de ses efforts. Cette inauguration cumule une fois de plus plusieurs signes distinctifs de la lyonnaiserie: arrosée de quelques litres de Beaujolais, service d'ordre assuré par les joueurs de Saint-Georges, représentation "*classique*" et discours pseudo-canut de Godart⁽²⁶⁰⁴⁾. Retenons au passage la performance accomplie par l'entregent du président de la Société, qui avec 65 membres décroche un pavillon dans une exposition internationale!

obsolètes. Alors les adeptes du "langage Guignol" doivent se concentrer sur les efforts à rendre l'accent du canut, d'où sans doute la surabondance des liaisons "maltapropos" et des mots français déformés.

²⁶⁰¹ Notes et documents pour servir à l'histoire des Amis de Guignol, Lyon, Masson, 1927, p.80.

²⁶⁰² L'après-guerre montre que ce sont en fait les mêmes personnes qui participent aux activités de la Commission Municipale du Vieux Lyon ou de la Société des Amis de Guignol. On y retrouve aussi les membres de l'Académie des Sciences et Belles-Lettres de Lyon.

²⁶⁰³ Pour une description détaillée de cette exposition, voir Eugène PONTEAU, Deux expositions guignolesques, Lyon, s.e, 1927.

²⁶⁰⁴ Eu égard sans doute à la présence des membres du Conseil Municipal de Paris, le député lyonnais se borne à un discours en français coupé de quelques tournures "lyonnaises".

C'est aussi le signe que Guignol a désormais partie liée avec Lyon. Le Guide de Lyon édité par le comité de patronage de l'Exposition le reconnaissait d'ailleurs par avance. Jean Vermorel, secrétaire de la Société des Amis de Guignol, y donne quelques pages directement tirées du "Guignol et l'esprit lyonnais" de Justin Godart, qu'Edouard Herriot dans sa préface qualifie "*de chapitre indispensable sur notre Guignol*" ⁽²⁶⁰⁵⁾. Que le maire de Lyon parle de "*notre*" Guignol en présentant un texte inspiré des oeuvres d'un député de la même ville pourrait d'ailleurs suffire à attester de l'importance de Guignol comme représentant de Lyon. C'est sans doute là la mutation réelle de ce début du XX^e siècle: emblème naturel de Lyon et du Lyonnais depuis longtemps, Guignol devient alors symbole officiel. Une fois encore, son trajet rejoint celui du "caractère lyonnais".

V. Conclusion

De cette exploration descriptive, on retire avant tout une forte impression d'unanimité. Les discours qui donnent sa spécificité au territoire lyonnais, à travers la description du tempérament de ses habitants ou de son paysage convergent autour des mêmes valeurs, et semble-t-il des mêmes fins. Les contradictions que le discours lui-même contient sont facilement effacées par l'invocation du "*contraste*" et des "*contradictions*", expliquées par l'évocation du clivage nord-Sud, révoquées par la mise en scène d'une unité de tempérament supérieure à toutes ces diversités. Les contradictions entre les hommes sont elles aussi minimales. Complices les légitimistes et les républicains dans l'entreprise satirique du premier Journal de Guignol, ensemble à l'Académie du Gourguillon le radical Coste-Labaume, le libéral Clair Tisseur et le légitimiste Morel de Voleine, au coude à coude pour la célébration de Guignol Tancrède de Visan l'admirateur de Maurras et Justin Godart le dignitaire de la III^e République. On pourrait encore citer bien d'autres proximités, bien d'autres rapprochements. On y reviendra de toute façon. Mais il faut tout d'abord expliquer ces rencontres, cet unanimisme.

Sans doute faut-il d'abord dire que cette unanimité autour de la mise en évidence de la spécificité de Lyon et des Lyonnais a d'autres échos sur d'autres plans, qui vont à l'encontre de toute relativisation excessive de ces convergences. Le discours sur la spécificité lyonnaise fait résonner avec un timbre plus clair le débat sur l'administration municipale de la ville et ses

rapports avec Paris. Les remarques des préfets de la Restauration sur l'état d'esprit "*anséatique*" du Conseil Municipal, la fortune du thème des franchises municipales, le ressentiment larvé contre tous les gouvernements du XIX^e siècle font écho à cette définition d'un territoire opaque ou interdit à l'étranger, et qui à force d'être rhétorique finit par emporter la reconnaissance de tous, visiteurs étrangers y compris, qui se plient à la description canonique du "caractère lyonnais". Cette mise en scène du territoire ramène pareillement à l'esprit toute la mise en scène de la "contagion extérieure" observable dans le récit historique des événements de la Révolution ou de 1831, 1834, 1848-49 ou 1870-71. Elle fait encore rebond avec les oppositions constatées face aux aménagements urbains conçus ou menés par des opérateurs extérieurs, et avec une foule de détails infimes, attitudes privées ou publiques qui isolent un dedans lyonnais d'un dehors parisien, marseillais ou national, un "ici" d'un "ailleurs". A moins de conclure brutalement à la construction d'une idéologie du consensus manipulée et manipulable, au service de certains groupes ayant intérêt à clore la localité sur elle-même, on doit admettre qu'il faut aller plus loin dans le questionnement. Ce travail étant basé sur le postulat que cette mise en scène du territoire est une représentation sociale analysable en termes de tentatives de gestion et de compréhension du réel, une telle perspective ne peut évidemment être reçue telle quelle. Il y a donc bel et bien lieu d'aller plus loin, d'interroger cette spécificité revendiquée comme un fait de nature, d'attitudes et finalement à travers les valeurs sous-tendues, de projet de société.

Il faut bien pourtant s'interroger sur le degré de cet unanimisme, de cette convergence. Certes, il n'y a pas de voix assurée qui ait clamé l'inexistence de la spécificité locale, mais ce chapitre a aussi mis l'accent sur les diverses versions de "l'âme lyonnaise", sur ses nuances selon les temps et les auteurs. Si les grands schémas comme celui de la dualité idéalisme/sens pratique ne sont jamais contestés, on en a cependant plusieurs acceptions. La foi constitue le versant spirituel de l'esprit Lyonnais pour Sauzet ou Molière, alors qu'elle se dilue dans un idéalisme mystique chez Aynard, et se dissout dans un penchant général vers l'utopie chez Godart ou Herriot. Ne doit-on pas plus largement lire des différences fondamentales entre la définition de la spécificité locale menée par les élites littéraires traditionnelles ou les personnalités conservatrices qui font le portrait d'un âge d'or passé ou d'un étalon de société idéale ancré dans la nostalgie d'un Ancien Régime aux multiples conjugaisons (politique, économique, social), et la mise en évidence de cette spécificité comme la promesse d'un nouvel âge, comme une enrichissement, par les personnalités "libérales"? Cette différence ultime n'empêche pas pour autant Tancrède de Visan et Justin Godart de participer ensemble à la

²⁶⁰⁵ Lyon, guide historique et artistique, Lyon, Comité de patronage de l'Exposition de 1914, 1914.

glorification de Guignol, elle ne prévient pas Justin Godart d'adhérer à une Fédération Régionaliste Française largement ouverte aux influences maurassiennes. Sous la véritable communauté d'un amour et d'une passion pour la localité se nichent sans doute des significations différentes. Pour mieux les saisir, une approche plus poussée des hommes et des institutions qui concourent à la mise en évidence du territoire est nécessaire.

chapitre 7: la construction du territoire

I. Introduction

Le processus de construction n'est pas seulement une mécanique implacable, un enchaînement fonctionnel qui fournirait une identité calibrée à un milieu local qui l'aurait "demandée". Il est animé par des hommes, seuls ou en groupes, parfois réunis par l'amitié ou par une structure plus pesante, et se développe et s'affirme à travers des gestes et des pratiques de divers ordres, depuis le geste privé de l'érudit Steyert qui date ses lettres de "*Lugdunum*" aux initiatives municipales de constitution d'un musée historique de la Ville de Lyon. C'est d'ailleurs à travers ces hommes et ces pratiques, matérielles ou symboliques, qu'on peut sentir la profonde réalité que prend le territoire lyonnais pour ceux qui tentent de le définir.

C'est dans un véritable amour de Lyon, qu'il soit cité natale ou simple ville d'accueil, que prend racine cette définition de la spécificité, de l'identité lyonnaise. Car les hommes qui chantent les gloires de la ville, qui décrivent son âme, qui jouent Guignol, qui invoquent le contraste du Nord et du Sud, ne sont pas seulement d'habiles rhéteurs, ni des loups aux dents longues bien décidés à faire leur place dans le champ littéraire. C'est dans l'entre-deux guerres, lorsque le régionalisme littéraire est revenu un label garantissant les prix, l'édition et la gloire, que la lyonnaiserie devient un véritable fond de commerce savamment exploité. En ce qui concerne les hommes auxquels nous avons affaire ici, on ne saurait nier qu'ils aiment passionnément leur Lyon. C'est précisément cet amour qui est mis par leurs contemporains ou leurs successeurs au crédit de la force de la particularité lyonnaise, puisqu'on l'invoque comme une de ses preuves. Coste-Labaume, Godart ou Vingtrinier excellent tout particulièrement à montrer comment la passion des Lyonnais pour leur ville est le signe ultime et irréfutable de la qualité de son "âme", qui défie le temps et s'attache sans coup férir le cœur des mortels. En opposant comme ils le font cet attachement au sol natal, incarné sous quelque aspect célèbre (Ampère, Puitselu...) ou plus souvent impersonnel ("*on*", "*le Lyonnais*"), aux ingratitude du ciel (brouillard) ou du sol (ville noire, ennuyeuse...), ils ajoutent encore à la peinture d'un attachement viscéral et inexplicable, d'une spécificité incontournable.

Si je n'ai pas la prétention de contester la qualité de cet attachement, il n'en reste pas moins que ceux qui l'incarnent, ou les pratiques qu'il suscite, n'en sont que plus dignes d'être questionnées. C'est en partie en forçant cette tautologie de raisonnement entre attachement et spécificité qu'on peut mieux analyser le territoire lyonnais.

II. Les acteurs

Individus et collectifs, on les a déjà plus qu'entr'aperçus dans les chapitres qui ont précédé celui-ci. Les noms de Puitspelu, Morel de Voleine, Vingtrinier, les cénacles de la Revue du Lyonnais ou de l'Académie de Lyon ne nous sont déjà plus totalement inconnus. Il s'agit maintenant d'aller un peu plus loin dans la mise en situation de ces hommes et de ces groupes. Si les hommes ont une biographie, les groupes ont une histoire. Parfois même, s'ils sont formés au sein d'une institution vénérable, ils s'inscrivent dans une continuité dont il faut saisir les fils pour mieux replacer dans leur contexte les discours qu'ils tiennent sur la spécificité lyonnaise. Le portrait lyonnais peint au chapitre précédent a mis en évidence la grande variété des supports dans lesquels affleurerait ce discours de la spécificité lyonnaise. Ces affleurements sont de surcroît caractérisés par une grande diversité formelle. De la petite phrase à l'ouvrage entièrement consacré à l'âme lyonnaise, du recueil de poèmes à l'ouvrage d'érudition, c'est un éventail de tailles et de types littéraires bien différents qui porte témoignage de l'histoire de l'édification du territoire lyonnais. C'est cette richesse qui rend paradoxalement illusoire et difficile une entreprise de sociologie descriptive des milieux et des hommes qui travaillent à cette édification.

Illusoire, à cause des probables lacunes dans l'inventaire de ces traces, de ces indices du processus de construction auquel nous avons affaire. En effet, au-delà des indices recueillis dans les ouvrages imprimés de toutes sortes, il est tout un pan de la production littéraire qui n'a été pris en compte que de façon fragmentaire. Je veux bien sûr parler de la presse, dont l'exploitation a été ponctuelle, liée aux renvois occasionnels faits de ci et de là ou à la lecture d'une ou plusieurs années pour mieux saisir un thème, un événement (8 décembre ou 14 juillet par exemple). Si l'on veut bien ajouter la masse des traces infimes qui ont esquivé l'enquête, disséminées dans des ouvrages qui n'ont pas été lus ou échappées à l'attention distraite de

l'auteur, il y aurait sans doute quelque naïveté à considérer qu'on possède un corpus clos, exhaustif, dont on pourrait tirer une vérité quintessentielle. Voilà pour l'illusion.

Difficile parce que parmi ceux-là même dont on connaît les textes sur Lyon et les Lyonnais, nombreux sont ceux qui restent obscurs, inconnus des dictionnaires biographiques locaux, des discours de funérailles ou des notices nécrologiques. L'art de la biographie, malgré son développement exponentiel, ne s'applique pas à évoquer tous les disparus avec la même flamme. Si les médecins, les architectes, les membres de sociétés savantes sont célébrés avec ardeur par les groupements auxquels ils appartiennent et qui ont tous adopté le modèle de l'éloge académique du confrère décédé, tous n'ont pas cette chance. L'attention que portent certaines publications aux notabilités culturelles locales se partage de la même façon. Les plus connus par leurs oeuvres, leur dévouement à la cause de la revue ou leur entregent social bénéficient d'attentions soutenues. Les papiers laissés par Aimé Vingtrinier ⁽²⁶⁰⁶⁾, grand nécrologue de la Revue du Lyonnais jusqu'en 1881, sont là pour en témoigner: du vivant de l'illustre confrère en littérature, en peinture ou en érudition, le rédacteur en chef de la Revue... n'hésite pas à lui envoyer des courriers qui sollicitent les détails de sa biographie, en même temps qu'il accumule coupures de journaux et petites notes sur chacun. Ainsi, à la disparition des illustrations locales de quelque renom, les éléments de la notice nécrologique sont là, prêts à être utilisés en ces tristes circonstances sous forme de notice ou de discours. Pour les obscurs, les médiocres ou les sans-appuis, ceux qui publient à compte d'auteur ou qui restent ignorés des revues locales, c'est par contre le plus souvent l'obscurité totale. Non pas d'ailleurs que les notices existantes permettent de tout saisir du parcours familial, social et professionnel des individus considérés. Les moules dans lesquels ces textes sont coulés, ceux de l'éloge académique, ont en effet leurs règles et leurs convenances, et leurs objectifs ne sont pas ceux d'une biographie sociologique ⁽²⁶⁰⁷⁾.

Enfin, il faut bien se demander si une telle entreprise serait pertinente. Est-il souhaitable de traiter comme un groupe ceux qui participent à la construction et à la diffusion du discours de la particularité locale? Cela impliquerait de les considérer comme des auteurs spécialisés dans cette activité, préoccupés et conscients de répondre à une fonction précise, organisés pour la

2606 Archives Municipales de Lyon, Fonds Privés (série 2 II), fond Vingtrinier.

²⁶⁰⁷ Sur ces pratiques oratoires, voir Jean-Claude BONNET, "Les morts illustres, oraison funèbre, éloge académique, nécrologie", in Les lieux de mémoire (Pierre NORA dir.), tome II, La nation, volume 3, Paris, Gallimard, 1986; voir aussi ce que dit Daniel ROCHE de l'habitude de l'éloge académique au XVIII^e siècle dans Le siècle des lumières en province, académies et académiciens provinciaux, 1680-1789, Paris, Mouton, 1978.

remplir au mieux. Or, pour la plupart, les activités ou textes qu'ils consacrent à la défense et l'illustration de la spécificité lyonnaise sont des parties d'une activité littéraire bien plus vaste. Ce ne sont que quelques uns d'entre eux qui tentent explicitement de conserver les souvenirs locaux, et ils ne passent vraiment à l'action pratique et concertée qu'aux débuts du XX^e siècle. Enfin, l'éparpillement de nos matériaux en de multiples bribes de texte, en de multiples pratiques aux intensités variables, ne permet pas à proprement parler de distinguer un groupe d'émetteurs du caractère lyonnais. Les effets de forme (citations, imitations, admirations) qui prennent lieu au sein même de ce corpus flou montrent de surcroît qu'il n'est pas isonomique, mais traversé par des lignes de force. Plus que l'ensemble, ce sont ces lignes de force qu'il faut saisir, du côté des auteurs comme du côté de leurs productions.

Précisons encore que atteindre à l'objectif d'une sociologie de tous ceux qui participent à la construction du territoire lyonnais, par leurs oeuvres et leurs engagements, il aurait fallu se livrer à un travail biographique imposant, reconstituer des lignées, des liens familiaux, des carrières individuelles, des fortunes et des patrimoines. Une telle prosopographie aurait sa place dans un ouvrage sur les milieux littéraires ou culturels lyonnais, mais l'investissement qu'elle requiert dépasse les perspectives fixées ici. Aussi ai-je choisi de fonctionner sur le mode du portrait, en privilégiant l'approche d'individualités ou de collectifs que le chapitre précédent a mis en évidence. Sans les ériger en "types", autour desquels viendraient immanquablement se rassembler tous ceux qui ont participé à la définition de la spécificité lyonnaise, ils n'en constituent pas moins les grands pôles qui structurent ce processus. A la fois parce que cela correspond à une "réalité de terrain", mais aussi parce que cela permet de comprendre comment cette construction d'un territoire à part dépasse le simple cadre de l'expression individuelle, ces portraits sont ici présentés en trois séries. D'abord les individus, puis les groupes, et enfin les institutions.

A. Les hommes

De tous ceux dont il était possible de pénétrer un peu plus les existences, on en a choisi quelques uns. On les connaît déjà tous, rencontrés au cours des chapitres précédents, car ils ont tenu une place importante dans le Lyon du XIX^e siècle, et plus spécialement dans l'alchimie de la particularité lyonnaise qui nous préoccupe. C'est pour ces raisons que j'ai choisi de prendre quelques pages pour mieux cerner ces hommes qu'ont été Clair Tisseur, Charles Louis

Bon Morel de Voleine, Aimé Vingtrinier, Léon Boitel, Paul Saint-Olive, Justin Godart, Edouard Aynard et d'autres encore. L'important n'est pas d'en faire une biographie complète, mais bel et bien de montrer comment leurs vies se mêlent à celle de leur ville. Leurs parcours, leurs origines, leurs travaux, leurs engagements, sont par leur diversité et leur convergence autant de clés qui aident à comprendre comment fonctionne la définition de la spécificité lyonnaise.

1. Origines

A considérer dans leur ensemble les biographies consultées, ces origines sont bien sûr variées. De Claudius Prost (membre de l'Académie du Gourguillon) le fils de tisseur jusqu'à Vital de Valous dont plusieurs aïeux furent échevins de Lyon, c'est un large spectre de la société lyonnaise qui est représenté. Cependant, à y regarder de plus près, il est deux couches sociales d'où proviennent de préférence nos créateurs de la lyonnaiseté. Les origines ouvrières ou populaires d'un Claudius Prost ou d'un André Steyert (fils d'un commis en librairie) restent des exceptions, et les couches populaires voient se développer en dehors d'elles le discours de la spécificité lyonnaise. Ceux qui s'expriment au nom de Lyon proviennent plutôt soit d'un patriciat ancien, soit d'une bourgeoisie moyenne du commerce et du négoce ou même des "nouvelles couches" de la fin du siècle.

Les plus connus de nos acteurs portent parfois des noms familiers de l'histoire lyonnaise. Cette connivence avec l'histoire de la cité peut être tissée de longue date: Charles Morel de Voleine est issu d'une longue lignée d'officiers royaux, d'avocats et de militaires qui compte dans ses rangs un échevin et peut-être un chanoine-comte de Lyon. Son père, ancien chanoine d'Ainay, a combattu dans les rangs de l'armée lyonnaise lors du siège de 1793. Vital de Valous, qui participe aux activités de la Société littéraire, de la Société de topographie historique, collaborateur de la Gazette de Lyon et du Journal de Guignol, n'a pas grand chose à lui envier puisque sa généalogie ne comprend pas moins de deux premiers échevins du Consulat de Lyon. C'est sans doute à la fierté de cette noblesse acquise au service de la ville qu'il faut attribuer une large part de son goût pour la généalogie nobiliaire, dans laquelle il déploie à plusieurs reprises son talent à démasquer les faux nobles et à rappeler aux vrais que leur noblesse vient souvent du comptoir ⁽²⁶⁰⁸⁾. Humbert de Terrebasse, nécrologue prolifique de la

²⁶⁰⁸ Son coup de maître reste Les origines des familles consulaires de Lyon en 1863, même s'il faut mentionner sa brochure sur la fausse noblesse en 1882. Il est d'ailleurs remarquable que cette passion de la noblesse bourgeoise soit partagée par Morel de Voleine, issu de semblable lignée, auteur lui-même de nombreux ouvrages sur la question, et avec lequel V. de Valous travaille pour la préparation de son grand

Société littéraire, écrivain habile à mettre en valeur les qualités "lyonnaises" des disparus, ne doit pour sa part remonter qu'à son grand-père pour trouver parmi ses aïeux un juge au tribunal de la Conservation, recteur de l'Aumône générale et conseiller de ville ⁽²⁶⁰⁹⁾. A un degré moindre, on peut en dire autant d'autres hommes au nom moins clinquant. L'aïeul d'Aimé Vingtrinier, un des pivots de l'érudition lyonnaise de la deuxième moitié du siècle, était maître-garde de la corporation des pelletiers sous l'Ancien Régime, avant de faire partie de la première municipalité de Lyon en 1790. Mais nous entrons déjà là dans le cercle d'une notabilité plus récente, mesurable en décennies et non plus en siècles.

Là encore, les noms ne manquent pas. On y retrouve nombreux de ceux que nous connaissons déjà. Au premier plan peut-être Edouard Aynard, dont un grand-oncle fut guillotiné après le siège de Lyon, permettant peut-être à son frère qui parvint à s'échapper de devenir membre du Conseil Municipal sous l'Empire et la Restauration. Présent sur la liste des industriels et commerçants "*les plus distingués*" que le maire de Lyon propose en 1811 pour le choix des notables économiques ⁽²⁶¹⁰⁾, le grand-père drapier inaugure un long siècle de présence de la famille Aynard (devenue entre temps une puissance bancaire) parmi les cercles de pouvoir à Lyon. Paul Saint-Olive fait partie quant à lui d'une famille qui bâtit sa fortune dans les mêmes milieux de la banque et de la fabrique aux tournants de l'Ancien Régime. Léon Cailhava (une figure du monde culturel lyonnais des années 1830) a un père négociant en soieries et un oncle directeur de la Compagnie du canal de Givors, la plus grosse affaire financière régionale de la fin du XVIII^e siècle ⁽²⁶¹¹⁾. Paul Sauzet, l'auteur des "traits distinctifs du caractère lyonnais", est né d'un père médecin-chef de l'hospice de la Charité et d'une mère de la famille des Baboin, banquiers de l'armée du prince de Condé. A tous ces hommes, ancrés dans les milieux d'une notabilité lyonnaise de premier plan, se joignent de nouveaux arrivants qui ne font pas partie de semblables dynasties.

Clair Tisseur, le saint patron de la lyonnaiserie, est issu de cette petite bourgeoisie en ascension ⁽²⁶¹²⁾. Ni son grand-père, caissier de la Compagnie du Pont Morand à la fin du XVIII^e

ouvrage de 1863 (Archives départementales du Rhône, Fond Léon Galle, Ms 46, correspondance de Morel de Voleine, nombreuses lettres sur ce thème).

²⁶⁰⁹ C'est à dire les étapes essentielles du *cursus honorum* tel que l'a décrit Maurice GARDEN dans Lyon et les Lyonnais au XVIII^e siècle, op.cit.

²⁶¹⁰ Archives départementales du Rhône, 9M, "Commerce et industrie". Cité par CAYEZ (Pierre): L'industrialisation lyonnaise au XIX^e siècle, thèse d'état en histoire, Université Lyon II, 1979.

²⁶¹¹ Comme le montre Pierre Cayez dans l'ouvrage sus-cité.

siècle et marchand rouennier, ni son père qui continue le commerce paternel n'ont laissé de traces dans les armoriaux ou les annales de notabilité de la cité lyonnaise. Il est vrai que les Tisseur ne sont Lyonnais que de fraîche date: c'est aux débuts du XVIII^e siècle que l'arrière-arrière-grand-père de Clair a quitté Polionnay, ce petit village de l'Ouest lyonnais où il était paysan-cultivateur. Ses descendants, qui s'occupent à la fabrique puis au commerce du textile (passementerie, rouennerie), sont l'exemple d'une ascension sociale régulière que les biographes de Clair ne manquent pas de souligner. Les parents de Clair, né en 1827, sont des commerçants assez aisés pour payer les études de leurs quatre enfants, employer une bonne pour s'occuper de leur benjamin et rémunérer des précepteurs à domicile pour le jeune Clair, réfractaire à la discipline de l'internat des Minimes. De cette moyenne bourgeoisie du commerce ou du négoce proviennent aussi Adrien Storck, auteur de pièces de Guignol et membre de l'Académie du Gourguillon, fils d'un imprimeur en lithographies, Léon Boitel (fondateur de la Revue du Lyonnais) qui avait bien failli reprendre la pharmacie paternelle, Antoine Molliere issu d'une famille de commerçants, voir même Léon Galle (propriétaire de la Revue du Lyonnais à la fin du XIX^e siècle) dont le père Francois Galle est un fabricant de soieries sans grande envergure. Alexis Rousset, un des chefs de file de la *Société des Intelligences*, fils d'un employé municipal, témoigne quant à lui de la présence à partir du milieu du siècle de ces hommes issus des nouvelles couches salariées dont Justin Godart, fils d'un employé de banque, serait l'exemple le plus achevé.

Il est délicat de percevoir une évolution du recrutement de nos acteurs sur les quelques décennies que nous avons suivies. Qu'on considère par exemple les pionniers de la mise en évidence du caractère lyonnais: Morel de Voleine, Paul Sauzet ou Antoine Molliere représentent chacun une des principales strates qui viennent d'être évoquées. De la même manière, Clair Tisseur, Justin Godart et Edouard Aynard forment à la fin du siècle un trio majeur qui recouvre à peu près l'ensemble de ce spectre. On a néanmoins l'impression que le discours sur la localité, qui prend de l'ampleur dans sa diffusion, est propagé par des individus issus d'un éventail social de plus en plus large dans lequel se fondent de plus en plus les dynasties locales. Cela ne signifie pourtant pas qu'on assiste à la disparition des élites traditionnelles. L'importance du rôle d'un Tancrede de Visan en est un des signes. C'est bel et bien ce rejeton d'une dynastie soyeuse de Bellecour, dotée du traditionnel château dans les environs de Lyon, qui est un des plus actifs artisans de la solidification des traits de Guignol. Plutôt que d'une modification

²⁶¹² Outre la biographie rédigée par son compère Claudius PROST pour l'ouvrage posthume de Nizier du Puitspelu, Coupons d'un atelier lyonnais (1898), et parmi la dizaine de notices biographiques parues entre 1894 et 1914, on peut citer Un humoriste lyonnais. Nizier du Puitspelu, par Philibert SOUPE (Lyon, Pitrat, 1882) pour la richesse des renseignements rapportés par l'auteur.

profonde de leurs origines sociales, on a le sentiment d'un élargissement du cercle de ceux qui disent Lyon. Cette extension n'est pas sans liens, de cause ou d'effet, avec les modifications du discours du territoire, et notamment avec le plus grand intérêt porté aux choses populaires ou à l'ethnographie ⁽²⁶¹³⁾. Car si les descendants d'une élite d'Ancien Régime s'intéressaient aux coutumes populaires (comme en attestent Vital de Valous ou Morel de Voleine, amis de Guignol avant l'heure), les Tisseur et autres Godart font des moeurs et des travaux du peuple un des sujets principaux de leurs écrits. C'est peut-être aussi qu'ils en sont plus proches.

2. Parcours professionnels

L'éventail des professions ou des occupations est à première vue moins large que celui des origines sociales ⁽²⁶¹⁴⁾. Dans leur immense majorité, nos acteurs de la spécificité lyonnaise appartiennent à une élite professionnelle, dès lors qu'il ont effectivement une profession ce qui est loin d'être une règle. Les professions libérales y sont largement représentées, et notamment celles qui tiennent au monde judiciaire. La fortune ou l'aisance y sont la règle, qu'elles soient héritées ou acquises par le travail. En fait, la seule exception majeure à ce statut socialement et économiquement élevé se rencontre avec les cas personnels de Claudius Prost et surtout d'André Steyert ⁽²⁶¹⁵⁾. Excepté une période de dix ans durant laquelle il est archiviste de l'Hospice de la Charité, ce dernier vit de ses dessins (dans les publications héraldistes ou dans l'Illustration) et de ses livres, mais surtout de la mise au clou des objets de sa collection lyonnaise (livres, estampes, gravures, sculptures...) qu'il amasse depuis l'âge de 14 ans au prix de sacrifices incessants. Un magistrat de la Cour de Lyon lui fait même en 1891 le legs par

²⁶¹³ Cf. chapitre précédent.

²⁶¹⁴ On peut aussi signaler, en termes de parcours, qu'ils sont nombreux à avoir effectué des séjours assez longs à l'extérieur de Lyon. Cailhava à Milan et Turin, Morel de Voleine en Europe du Nord, Edouard Aynard en Angleterre et aux Etats-Unis sont les plus exotiques. Mais le séjour à Paris, pour les études (de droit notamment) ou pour la quête de la gloire littéraire est fréquent jusqu'aux années 1870. Si tous ne partagent pas l'opinion de Frédéric Ozanam, le fondateur des Conférences Saint Vincent de Paul qui comparait Paris à Babylone et sa cité de Lyon à Sion, beaucoup en reviennent avec amertume ou dégoût pour les cercles littéraires et les moeurs de la capitale.

²⁶¹⁵ Cette figure majeure de l'érudition lyonnaise est aussi la seule à ne pas avoir de notice biographique jusqu'en 1955. Il est vrai qu'André Steyert n'appartenait à aucune société, fut-elle informelle. Son caractère de polémiste virulent et ses opinions originales, aussi bien que ses origines sociales et sa maladie (une forte agoraphobie qui lui interdisait pratiquement toute activité sociale et le forçait à vivre la nuit), le tenaient en dehors des cercles officiels de l'érudition.

testament d'un plat quotidien à fournir par un restaurant, attestant par là de la notoriété de son dénuement. A sa mort en 1904, et malgré le succès de son Histoire de Lyon qui réunit mille souscripteurs, André Steyert est enterré dans la fosse commune ⁽²⁶¹⁶⁾. Son enterrement, suivi par une vingtaine de personnes, contraste avec celui d'Aimé Vingtrinier un an plus tôt, où étaient présentes les autorités et le Tout Lyon de la presse et de la culture ⁽²⁶¹⁷⁾. A vrai dire, l'ensemble de nos "*bons Lyonnais*", comme ils se plaisent à se dénommer, connaissent une mort et une vie plus proches de celles de Vingtrinier que de celles de Steyert. Un tour d'horizon rapide le confirme.

Le monde du salariat est très faiblement représenté parmi nos auteurs, et encore ne concerne-t-il que des activités culturelles, parfois entreprises à mi-temps: Auguste Bleton (ancien bijoutier) est secrétaire du Palais des Arts, Vital de Valous bibliothécaire-adjoint de la même institution, Aimé Vingtrinier bibliothécaire de la Ville, poste auquel lui succède Félix Desvernay. Les enseignants comme le Docteur Gros (à l'Ecole des Beaux-Arts) Auguste Bleton (à la Martinière) ou Claudius Prost (à la Société d'Enseignement Professionnelle du Rhône) complètent ce tableau des professions salariées occupées par nos porte-paroles de l'âme lyonnaise. Tous ces salariés, même si leur poste leur donne un statut relativement honorable, en tout cas au sein du monde érudit, font pâle figure financière à côté des nombreux représentants des professions indépendantes ou libérales.

Edouard Aynard le banquier, Clair Tisseur et Eugène André les architectes, Alexis Rousset le comptable, les imprimeurs Léon Boitel, Adrien Storck ou Aimé Vingtrinier ⁽²⁶¹⁸⁾, le fabricant de soieries Eugène André (membre de l'académie du Gourguillon et écrivain de nombreuses pièces de Guignol) ou le journaliste Jules Coste-Labaume forment un échantillon varié. Son évolution est d'ailleurs proche des mouvements généraux de la société. Ainsi la place des écrivains professionnels, ou des publicistes qui tirent leurs revenus de l'activité littéraire, reste-t-elle faible jusqu'aux toutes dernières décennies du XIX^e siècle. Le développement d'une presse quotidienne stable, à tirage important ⁽²⁶¹⁹⁾, et à un degré moindre le développement d'un

²⁶¹⁶ Il faut néanmoins noter qu'une soucription ouverte par la suite permettra l'achat d'une concession à perpétuité. Tout ces renseignements figurent dans la brochure de Ch.GUILLEMAIN, André Steyert, Lyon, s.e, 1955.

²⁶¹⁷ Notes et souvenirs sur Aimé Vingtrinier (Lyon, Rey, 1903), reprend les discours et les diverses notices nécrologiques qui entourent la mort du doyen de la presse lyonnaise.

²⁶¹⁸ De 1852 à 1881, date à laquelle il est nommé bibliothécaire en chef de la ville de Lyon, après avoir occupé le poste d'adjoint depuis 1874.

marché local du livre permettent alors à des Desvernay, Coste-Labaume et autres Emmanuel Vingtrinier de devenir des acteurs de notre processus. Les modifications de leur statut de journaliste et de celui de la presse expliquent cette prise d'importance tardive. Cette variété des professions libérales cède néanmoins la place devant la cohorte serrée des professions juridiques dont les avocats Justin Godart, Paul Sauzet, Antoine Molliere, Humbert de Terrebasse et Antoine Vachez sont les plus actifs dans la mise en évidence et la défense de l'originalité lyonnaise. Tous ces membres des professions libérales ont une vie marquée du sceau de la propriété immobilière et de l'aisance financière, même s'il y a un monde entre le statut de grand bourgeois lyonnais "à vie" d'un Edouard Aynard, collectionneur d'art et propriétaire de multiples résidences, et celui d'un Clair Tisseur qui acquiert dans le cours de sa vie active un terrain à Nyons dans la Drôme pour y faire bâtir la maison de sa retraite.

Il ne faut pas non plus oublier que les rentiers, riches de naissance ou par héritage, forment une part non négligeable de notre groupe qui n'en est pas un. Charles Louis Bon Morel de Voleine, Léon Galle, Léon Cailhava, Paul Saint-Olive ou même Vital de Valous sont les piliers de diverses institutions de la lyonnaiseté. Si Louis Morel de Voleine ne semble jamais avoir eu d'autre vocation que de gérer sa propriété de Cogny après des études de droit à Paris et une jeunesse passée à voyager en Europe du Nord, c'est au hasard d'une santé défaillante que Valous, Saint-Olive ou Galle ont dû d'échapper à des carrières toutes tracées. La surdité empêche le premier d'entrer à Saint-Cyr et la maladie prévient les deux autres de suivre la voie paternelle et d'entrer dans la fabrique de soieries. Quant à Cailhava, c'est l'héritage de son oncle directeur de la Compagnie du canal de Givors qui lui permet d'abandonner très tôt son travail d'employé d'une maison de soierie et de se consacrer à sa passion des arts.

Ici, il semble plus facile de dégager une évolution. A la génération née dans les années 1800-1820, souvent rentière ou adonnée aux professions littéraires (barreau notamment) semble succéder une génération plus professionnalisée qui voit le jour dans la deuxième moitié du siècle. Ces modifications semblent là encore influencer sur le contenu ou la nature des procédures de mise en évidence du territoire: sous la plume des hommes de la seconde cohorte, l'essai ou le roman concurrencent vigoureusement les travaux historiques qui accaparaient presque exclusivement le temps de leurs prédécesseurs, même si ceux-ci savaient les pimenter de digressions à vocations généralistes. Néanmoins, il n'y a pas d'effacement irrémédiable. Une certaine tradition subsiste, dont l'explication réside peut-être dans les formes

²⁶¹⁹ Pour quelques renseignements sur cette évolution locale, voir l'Histoire de la presse française, sous la direction de C.BELLANGER, J.GODECHOT, P.GUIRAL et F.TERROU, tome III De 1871 à 1914, Paris,

de la vie littéraire lyonnaise (et provinciale?), à savoir une grande prégnance du modèle académique qui implique ensemble la qualité littéraire, l'érudition et la curiosité. Le maintien du goût pour la poésie, de Boitel à Tancred de Visan en passant par Tisseur, est un des signes de cette évolution lente, qui ne semble être remise en cause qu'au début du XX^e siècle.

3. Engagements

Les noms et les oeuvres de ces hommes rappellent qu'ils ne sont pas simplement des férus de l'histoire de leur cité, anxieux de glorifier son nom. Leurs engagements politiques ou religieux sont souvent nets, et vont parfois jusqu'au militantisme. Il est bien sûr difficile de préciser le lien entre cet engagement politique et l'engagement dans la défense de la lyonnaiseté. En ce qui concerne un homme comme Edouard Herriot par exemple, il est certain que son discours lyonnais naît de son engagement politique local et qu'il est mis au service de ses buts politiques, chose bien moins évidente dans le cas d'un Justin Godart qui dans sa jeunesse conjugait déjà de front ces deux engagements ⁽²⁶²⁰⁾. Le dévouement à Lyon, manifesté à travers la défense littéraire de son nom, peut aussi bien être la cause d'un engagement dans la vie politique qu'une conséquence de celui-ci, affiché pour les bénéfices d'image que peut procurer un tel investissement.

De tels calculs semblent le plus souvent bien loin de nos "*bons Lyonnais*". A vrai dire, ils ne sont qu'une poignée à entrer de plein pied dans la vie politique. Les élus que furent Paul Sauzet, Justin Godart, Edouard Aynard, Jules Coste-Labaume et Edouard Herriot restent des exceptions. Leurs compères en lyonnaiseté ont néanmoins des préférences politiques qu'ils affichent la plupart du temps de façon très claire. Paul Saint-Olive affirme à plusieurs reprises dans ses articles de la Revue du Lyonnais son goût pour la monarchie constitutionnelle, Charles Morel de Voleine ou Antoine Molliere ne cachent pas leurs fidélités légitimistes alors que Clair Tisseur affiche tout ensemble son républicanisme et ses réticences vis-à-vis de la démocratie. André Steyert est sans doute le plus virulent de tous, aussi acharné dans son républicanisme des années 1860-70 qu'il est fervent royaliste à partir du début des années 1890. Sa défense

PUF, 1974.

²⁶²⁰ Le portrait qu'en trace A.LACASSAGNE dans le Bulletin de l'Académie Nationale de Médecine de 1957 (n°5/6) nous le montre en train de jouer Guignol dans les écoles communales le jeudi après-midi avec ses amis de l'Assistance Fraternelle de l'Enfance par la Jeunesse, ou encore souligne sa participation dans les mêmes années à une coopérative éducative et alimentaire.

incessante du "*prolétariat*" lui vaut bien des inimitiés, et son esprit polémiste déclenche souvent des querelles sans fin avec les rédacteurs des journaux qui accueillent ses articles d'archéologie ou d'histoire. Ces engagements différents n'empêchent pourtant pas l'existence d'une communauté érudite. Celle-ci se manifeste d'abord par des collaborations à des organes ou des ouvrages qui ne correspondent pas aux engagements de chacun: le Lyon vu de Fourvière dirigé par Léon Boitel contient des textes d'écrivains de toutes opinions, de même que la Revue du Lyonnais des premiers temps; André Steyert écrit des articles dans la très légitimiste Gazette de Lyon, Justin Godart ne rechigne pas à participer à la Revue du Lyonnais alors qu'elle se range du côté des adversaires du gouvernement à la fin du siècle, etc. Cette communauté se manifeste surtout, comme on le verra plus loin, par la réunion d'hommes de tendances diverses au sein de sociétés savantes ou de cercles amicaux. L'intérêt porté à l'histoire, aux choses du passé et par dessus tout à la localité, aplanit visiblement nombre de différences.

Pour la plupart, nos auteurs ne font pas mystère non plus de leurs attitudes religieuses. Si cela était d'ailleurs le cas, on aurait tôt fait d'en débusquer certains dont les engagements sont clairs, comme J.B Onofrio qui fait partie à peu près de tout ce que la ville de Lyon compte de groupements catholiques. Si les représentants des cultes minoritaires sont discrets, comme l'israélite Adrien Storck ou les protestants Gaspard et Eugène André, tous membres de l'Académie du Gourguillon, les diverses attitudes à l'égard du catholicisme sont affichées avec vigueur. Il est vrai que pour la plupart de nos personnalités lyonnaises, le sentiment religieux fait partie du caractère lyonnais, fut-ce sous le terme générique "d'idéalisme". Dans une certaine mesure, les véritables professions de foi auxquelles se livrent un Paul Sauzet ou un Antoine Molliere font partie de leur effort de mise en évidence du caractère lyonnais. Les biographies de nos "*bons Lyonnais*" se terminent d'ailleurs rarement sans rappeler la constance de leur foi. Ceux qu'on connaît plutôt comme républicains n'échappent pas au catholicisme. Félix Desvernay, Auguste Bleton, Edouard Aynard ou Clair Tisseur, s'ils sont plus discrets que d'autres, ne dérogent pas à cet attachement majoritaire au catholicisme. Les véritables athées, libre-penseurs ou anticléricaux sont plus rares. Malgré la polémique qui entoure sa mort ⁽²⁶²¹⁾, on doit prendre en compte l'athéisme d'un Edouard Herriot, ou celui d'un Justin Godart, même si celui-ci ne fait jamais de l'anticléricalisme un de ses chevaux de bataille. Cependant, si le

²⁶²¹ L'archevêque de Lyon Mgr Gerlier dit avoir recueilli une demande d'obsèques religieux de la part d'un Herriot agonisant, alors que la femme du maire de Lyon protestait que le malade avait demandé qui venait de le visiter lorsque le Cardinal eut quitté sa chambre.... Les radicaux lyonnais parlèrent de scandale, mais les obsèques eurent bien lieu à l'église.

catholicisme est largement revendiqué par nos Lyonnais, il n'est pas exactement le même pour tous.

Des libéraux comme Aynard aux jansénistes comme Claudius Prost, c'est toute la variété du catholicisme français qu'on a sous les yeux. La richesse et la force du catholicisme lyonnais ⁽²⁶²²⁾ sont aussi des causes de sa division. Autour de thèmes généraux (le Concordat, la question ouvrière ⁽²⁶²³⁾), d'attitudes politiques (le ralliement à la République) ou même de monuments (la basilique de Fourvière), les groupes se font et se défont tout au long du XIX^e siècle. Toutes les tendances du microcosme catholique lyonnais sont présentes parmi nos acteurs. Libéraux comme Edouard Aynard, fers de lance de la défense catholique comme J.B Onofrio, membres de la Petite Eglise comme Claudius Prost, on peut dire qu'ils sont tous là. Certains, comme Clair Tisseur, ont successivement fait partie des différents camps. Après avoir été en 1845 le fondateur d'un cercle laïc catholique et républicain suite à la visite de Lacordaire à Lyon, Tisseur s'engage vigoureusement en 1848 en faveur d'une république modérée, et combat les outrances et le passéisme de Veuillot en 1862-63 ⁽²⁶²⁴⁾. Cela ne l'empêche pas de participer aux initiatives de la Commission de Fourvière dominée par les légitimistes ultramontains, puisqu'il participe au tirage de la grande loterie organisée par celle-ci en 1857. Il désavoue pourtant la construction de la basilique et sa symbolique de combat en 1884. La fin de sa vie le voit plus "*sceptique*" vis-à-vis des choses de la foi, comme l'écrit P.Vigne en 1880 ⁽²⁶²⁵⁾. Sans jamais avoir participé aux groupements de défense catholique, Tisseur n'est pas non plus très prolix sur la religion dans ses différents textes sur Lyon. Son idée du Lyonnais ne se réfère pas en priorité à l'adhésion à une certaine forme de catholicisme, même s'il mentionne "*le sentiment religieux*" comme une des composantes du vieil esprit lyonnais dans un de ses articles les plus intéressants ⁽²⁶²⁶⁾.

Tel n'est pas le cas de Morel de Voleine. Le catholicisme est au fond même de l'esprit lyonnais qu'il défend, reliquat d'une société d'Ancien Régime qu'il regrette, et il y voit le symbole et la garantie de cette spécificité lyonnaise. Il faut dire que le catholicisme que défend Morel de

²⁶²² Pour une vue d'ensemble, voir GADILLE (Jacques) (dir): Histoire du diocèse de Lyon, Paris, Beauchêne, 1983.

²⁶²³ Les actes du colloque Rerum Novarum 1891-1991, Cent ans de catholicisme social à Lyon et dans sa région (Institut d'histoire du christianisme et Centre André Latreille, 1991, à paraître) permettent de suivre tout particulièrement la question ouvrière.

²⁶²⁴ A travers deux brochures au ton virulent, notamment le parfum de rome et Mr Veuillot en 1862.

²⁶²⁵ "Nos contemporains, figure lyonnaise", Lyon-revue, 1880.

Voleine n'est pas celui de l'archevêque de Bonald qu'il juge trop soumis à Rome, ni celui des Lyonnais qui bâtissent la nouvelle basilique de Fourvière. A celui-là qu'il égrille dans sa correspondance, il reproche de participer à la destruction des formes du rituel lyonnais qui atteste de l'antiquité de l'Eglise de Lyon. "*Pour moi, je m'en tiens au symbole de Nicée, au Catéchisme de Lyon, à l'Evangile et aux apôtres*" écrit-il à ses amis, en même temps qu'il défend par ses écrits l'architecture religieuse traditionnelle, le plain-chant et le rituel lyonnais ⁽²⁶²⁷⁾. Les toits à pentes aigües, l'orgue, le missel et le bréviaire romain sont ses ennemis jurés. Il leur reproche tout à la fois de briser les traditions au nom d'un modernisme impie, ce qui lui paraît un crime contre la religion, et de piétiner les usages locaux, ce qui lui semble un pas de plus vers la société uniformisée qu'il abhorre. Ce sont ces mêmes principaux reproches qu'il adresse à plusieurs reprises aux membres de la commission de Fourvière. Le projet monumental qu'il présentent au Cardinal au milieu des années 1860 ne trouve en effet aucune grâce à ses yeux: un bâtiment trop somptueux et trop grand, la destruction des souvenirs anciens de l'ancienne chapelle et par là des liens entre les Lyonnais et l'antique dévotion mariale et enfin les "*commodités modernes*" du nouveau site lui répugnent ⁽²⁶²⁸⁾. Cet attachement aux traditions liturgiques et cultuelles de Lyon ne sont pas le fait du seul Morel de Voleine. Il les partage par exemple avec Paul Saint-Olive ou Joseph Bard, qu'on connaît tout aussi véhéments contre les projets de reconstruction de Fourvière et contre les modifications liturgiques. C'est à tout un milieu gallican, formé à l'école d'une certaine rigueur janséniste ⁽²⁶²⁹⁾, qu'il faut rattacher ces protestations contre les réformes ultramontaines et le modernisme. Un tel courant reste bien vivant au début du XX^e siècle, comme on peut le deviner à travers cet article de la Revue du Lyonnais de 1900, qui proteste contre la refonte du "Propre" du diocèse (= les offices particuliers à un diocèse), et dont la direction de la Revue précise pour la première fois qu'elle en prend "*la pleine et entière responsabilité*" ⁽²⁶³⁰⁾. Cette publication et cet appui montrent

²⁶²⁶ "Pourquoi l'on aime le vieux Lyon", in Vieilleseries lyonnaises (1879).

²⁶²⁷ Archives départementales du Rhône, Fond Galle, Ms 46, correspondance de Morel de Voleine, et spécialement les folii 6, 8, 11 et 28.

²⁶²⁸ Saint Pothin et la chapelle de Fourvières, 1866.

²⁶²⁹ On doit remarquer que le bréviaire et le catéchisme (dont Morel de Voleine se réclame) en usage dans le diocèse de Lyon jusque'en 1860 sont ceux qu'avait fait rédiger Mgr de Montazet, archevêque de Lyon de 1758 à 1778. Comme le note D.BUENNER (le rite lyonnais Lyon, Vitte, 1934), si Mgr de Montazet n'était pas janséniste, il donna raison à de nombreux appelants de la bulle Unigenitus, et en réunit beaucoup auprès de lui dans son diocèse de Lyon, notamment pour travailler aux nouveaux textes dont il le dota, et en premier lieu ce cathéchisme dont se réclame Morel de Voleine.

l'existence et la force d'un tel courant, surtout dans les milieux lettrés et érudits pour lesquels l'histoire glorieuse de l'Eglise de Lyon et ses traditions forment des références religieuses importantes.

Pour être complet, il faudrait aussi parler d'autres engagements que ceux de la politique ou de la religion. On devrait par exemple approfondir les implications de personnes comme Aynard ou Bleton dans le mouvement coopératif et mutualiste ⁽²⁶³¹⁾, ou les dévouements aux grandes causes comme celle de l'affaire Dreyfus ⁽²⁶³²⁾. Plus généralement, nos bons Lyonnais sont bien souvent impliqués dans la vie de leur cité. Le courrier d'Alexis Rousset, qui est aussi secrétaire du Dispensaire de Lyon ⁽²⁶³³⁾, a laissé trace des nombreuses demandes de cartes à distribuer aux pauvres par ses compères de la *Société des Intelligences* comme le poète Joséphin Soulayr. Les biographies et notices nécrologiques attestent par ailleurs de la variété des engagements dans la vie de la cité. La constellation d'engagements que dessine la vie d'un Onofrio atteste des engagements charitables des catholiques militants. L'activité débordante d'un homme comme Edouard Aynard, présent successivement ou simultanément au conseil des Hospices, à la chambre de commerce, au Conseil Municipal, dans de multiples conseils d'administrations d'écoles et dans de nombreuses associations culturelles témoigne elle aussi d'un engagement important. Il en est de plus modestes, comme Claudius Prost qui enseigne dans les écoles jansénistes ou Adrien Storck qui appartient à la commission de surveillance des prisons du Rhône, mais nos bons Lyonnais sont souvent des éléments actifs de la vie de la commune et de la cité.

Cette implication dans la vie de la cité, qui dépasse la simple appartenance aux cercles culturels comme l'Académie de Lyon, la société littéraire et autres sociétés savantes, n'est pas égale sur tout le siècle. On peut en fait observer un triple mouvement, qui unit les trois types d'engagement qui ont été évoqués ici. Si jusque dans la décennie 1860 on semble être en face

²⁶³⁰ "Remarques sur le nouveau Propre du bréviaire de Lyon", par "*un traditionaliste lyonnais*", la *Revue du Lyonnais*, 1900, t.30. L'article proteste notamment contre la disparition des titres de l'Eglise de Lyon ("Primat des Gaules", "Sainte Eglise", etc.) et de nombreux saints intercesseurs lyonnais dans le libellé des prières du bréviaire.

²⁶³¹ Auguste Bleton est une des chevilles ouvrières du mouvement coopératif et mutualiste des années 1860, et avait fondé en 1854 la Société de secours mutuel des ouvriers sur or et argent. Edouard Aynard est quant à lui un des fondateurs de l'Assistance mutuelle lyonnaise en 1870.

²⁶³² Si Edouard Herriot a été un membre de la Ligue des Droits de l'Homme, Adrien Storck en est un ancien trésorier. La *Revue du Lyonnais* prend quant à elle des accents très anti-dreyfusards.

²⁶³³ Sur cette société d'assistance médicale et de charité, voir FAURE (Olivier): *La médicalisation de la société dans la région lyonnaise au XIX^e siècle, 1800-1914*, thèse d'Etat en histoire, Université Lumière-Lyon II, 1989.

d'hommes qui sont presque tous catholiques, bien souvent légitimistes et presque toujours royalistes, actifs dans les sociétés savantes et les groupements catholiques, la fin du siècle donne une image plus partagée de nos bons Lyonnais. Les républicains n'y font plus tâche, les catholiques libéraux ou les libre-penseurs y affirment leur présence. On retrouve nos défenseurs de Lyon de plus en plus impliqués dans les divers aspects de la vie lyonnaise, de l'action politique aux écoles ou aux diverses formes associatives et administratives.

Au mot "consensus" qui a été plusieurs fois prononcé ci-dessus pour décrire les rencontres transpolitiques ou transidéologiques de ces hommes, il faut avancer d'autres possibilités d'explications que le simple amour de Lyon. Comme Anne-Marie Thiesse l'a constaté, l'étroitesse du marché littéraire local (en termes d'auteurs et de lecteurs) explique bien souvent l'oecuménisme pratiqué par certaines revues de province dans la Belle Epoque qu'elle étudie ⁽²⁶³⁴⁾. C'est en étudiant les regroupements de ces hommes qu'on peut en dire plus sur ce point. Au-delà des individus et de leurs diversités, au-delà même des regroupements a posteriori qui viennent d'être effectués ici, ces hommes avaient aussi leurs propres affinités, leurs sociabilités. Ce sont ces groupes, ces réseaux qu'il faut observer. Ils détiennent une partie de la réponse à cette question de savoir comment se fait sinon l'unité, du moins le consensus autour du discours sur la spécificité lyonnaise, alors que nos "*vrais Lyonnais*" sont si différents.

B. Les groupes

De tous les rapports qui peuvent unir ces hommes, il en est certains qu'on ne découvre qu'au hasard. Les nécrologies et leurs auteurs témoignent parfois de ces proximités. Celle de Morel de Voleine est écrite par Humbert de Terrebonne, celle de Vital de Valous par A. Vachez: les liens noués dans un même milieu social, une même foi religieuse et politique continuent d'opérer après la mort. Des relations d'amitié dictent de semblables hommages réciproques bien avant ces moments de regret: Edouard Aynard et Nizier du Puitspelu, que les déjeuners avec Chenavard et Soullary réunissent bien souvent au café Casati, échangent pendant plusieurs années comptes-rendus et portraits élogieux ⁽²⁶³⁵⁾. Les correspondances révèlent aussi

²⁶³⁴ THIESSE (Anne-Marie): Ecrire la France. Le mouvement littéraire régionaliste de langue française entre la Belle Epoque et la Libération, thèse de doctorat d'état en histoire, Université Lumière-Lyon II, 1989, p.38-39.

l'existence de certains cercles de relations privilégiées. Les lettres que publie Alexis Rousset dans ses livres d'autographes montrent une correspondance soutenue avec les Vingtrinier, Saint-Olive, Steyert, mais ne mentionnent que très tardivement Morel de Voleine, et jamais Clair Tisseur, Bleton ou Coste-Labaume. Le monde érudit et littéraire lyonnais semble ainsi séparé en différentes sphères, sans qu'on puisse invoquer régulièrement des différences de générations ou d'opinions politiques. Steyert est un familier de Rousset et de Morel de Voleine, et pourtant ces deux hommes ne se connaissent pas avant 1879 ⁽²⁶³⁶⁾; Morel de Voleine, Steyert et Saint-Olive sont proches depuis les années 1860, mais Steyert est détesté par Clair Tisseur qui invite le seul Morel de Voleine à participer à l'Académie du Gourguillon ⁽²⁶³⁷⁾. Le monde érudit est ainsi traversé de lignes d'amitiés et d'inimitiés qui délimitent sinon des camps, du moins des réseaux. Quelques uns de ces réseaux de connaissance, de ces groupes reconnus nous sont plus familiers. Sociétés de divertissement, groupes d'anciens élèves, "écoles" d'artistes ou de littérateurs regroupent de façon informelle nos bons Lyonnais.

1. Les groupes informels

Nos bons Lyonnais, ces amoureux du passé de leur cité, ou ceux qui en animent les milieux artistiques et littéraires, se retrouvent parfois autour de la table du banquet, du guéridon du salon ou du billard du cercle. Ces milieux nous restent pourtant généralement obscurs.

Les cercles de Lyon, en tout cas ceux où l'on ne joue pas, n'ont guère laissé de traces ⁽²⁶³⁸⁾. Grâce aux Annuaire du Tout-Lyon, Jean-Luc Pinol a pu en définir les contours sociaux et spatiaux pour 1906 et 1936 ⁽²⁶³⁹⁾, mais on n'en connaît guère les membres au XIX^e siècle. On

²⁶³⁵ Entre autres échanges, on peut signaler le compte-rendu par Edouard Aynard des Vieilleseries lyonnaises de Puitspelu dans le Courrier de Lyon en 1882, et en 1891 le portrait d'Edouard Aynard par Puitspelu dans la Revue du siècle.

²⁶³⁶ Voir la lettre de Morel de Voleine à Alexis Rousset dans l'ouvrage de ce dernier, Autographes et dessins. Souvenirs du vieux Lyon et du vieux Paris, Lyon, s.e, 1879.

²⁶³⁷ C'est ce que dit Steyert dans une lettre de 1895, affirmant qu'il a été chassé des colonnes de la Revue du Lyonnais en 1888 "*par ce pauvre Clair Tisseur qui me déteste*". Cité dans Charles GUILLEMAIN, André Steyert, Lyon, s.e, 1955, p.38.

²⁶³⁸ Les cercles de jeux, suivis par la police dès les années 1860-70, sont l'objets de dossiers assez complets dans la série 4M des Archives départementales du Rhône.

²⁶³⁹ PINOL (Jean-Luc): Mobilités et immobilismes d'une grande ville, Lyon de la fin du XIX^e siècle à la seconde Guerre Mondiale, Thèse d'état en histoire, Université Lumière-Lyon II, 1989. Sa communication

ne sait pas si nos bons Lyonnais fréquentent en masse le cercle du Divan ⁽²⁶⁴⁰⁾, celui du Commerce, le Cercle de Lyon ou le Jockey-Club qui ont tous leur marque politique et sociale bien particulière. Tout juste connaît-on quelques adhésions individuelles: Edouard Aynard au Jockey, Humbert de Terrebasse et Louis Morel de Voleine au Divan (dont il fut l'un des quinze fondateurs en 1841). Mais ces notations restent isolées, dispersées au milieu des souvenirs ou des correspondances. Seule sans doute une étude générale sur la sociabilité bourgeoise à Lyon comme celle que termine Catherine Martin-Pélissier peut donner des réponses générales. Contentons-nous ici de constater que la participation à un cercle semble loin d'être une règle absolue pour nos personnages.

Le monde des salons est lui aussi difficile à cerner par le seul recours aux sources imprimées ou publiques ⁽²⁶⁴¹⁾. Les témoignages, comme celui de Théodore Aynard sur les salons lyonnais de l'avant-1848, restent très discrets sur les noms ⁽²⁶⁴²⁾. S'il s'attarde volontiers sur la simplicité des salons des Guerin, Anginieur, Vincent-Vaugelas ou Jordan-Dugas, décrivant leurs jeux et leurs conversations, il n'en nomme pas les habitués. C'est au travers de bribes biographiques ou d'articles historiques qu'on peut glaner certains éléments. Ainsi un remarquable article de Camille Latreille dans la Revue d'Histoire de Lyon de 1906 permet de mieux connaître le salon de Mme Yémeniz, fille d'une noble famille de Savoie et épouse d'un fabricant de tentures et d'étoffes de luxe ⁽²⁶⁴³⁾. Ce salon, sous la baguette d'une maîtresse de maison très religieuse et très légitimiste, fut entre 1830 et 1860 le grand salon lyonnais. On y retrouvait les magistrats, les avocats et les hommes de lettres locaux aux côtés des célébrités parisiennes de passage avec lesquelles la maîtresse de maison était en relation (Lamartine, Mérimée, Montalembert, Berryer, Lacordaire,...). En dépit du légitimisme des maîtres des lieux, les hommes du juste milieu comme Terme ou Paul Sauzet y avaient leur place. Selon Latreille,

"Les cercles de Lyon" au Séminaire du Centre Pierre Léon en 1989 a dressé un portrait plus général de la vie de ces cercles au XX^e siècle, avec quelques allusions au XIX^e.

²⁶⁴⁰ A propos de ce dernier, l'hypothèse de Jean-Luc Pinol selon laquelle il se placerait dans la lignée des salons littéraires du XVIII^e et du XIX^e siècles semble infirmée par les remarques d'Humbert de Terrebasse, membre du Cercle, qui en rappelle les origines légitimistes, et les réticences des "*bien pensants*" qui trouvaient qu'on y parlait trop de politique sous la monarchie de Juillet ("Morel de Voleine, sa vie et ses oeuvres", la Revue du Lyonnais, 1894, t.17).

²⁶⁴¹ Surtout pour le XIX^e siècle. Après la Première Guerre Mondiale, cela devient plus facile avec la création de Notre Carnet, cet organe de liaison du Tout-Lyon mondain auquel a participé Tancrede de Visan et que J.L Pinol a abondamment utilisé.

²⁶⁴² Les salons d'autrefois, Lyon, s.e, 1888.

²⁶⁴³ LATREILLE (Camille): "Un salon littéraire à Lyon de 1830 à 1860, Mme Yemeniz", Revue d'Histoire de Lyon, 1906.

ce salon avait une tonalité littéraire et sérieuse, et les lectures de nouvelles et de poèmes, les mises en scène théâtrales ou les études sur les questions d'assistance, de prévoyance ou d'hospitalisation y partageaient la place avec les bals, les jeux de cartes et les discussions ⁽²⁶⁴⁴⁾. Cette tonalité littéraire, religieuse ⁽²⁶⁴⁵⁾ et légitimiste explique à différents titres la présence de plusieurs de nos bons lyonnais comme Antoine Molliere, Aimé Vingtrinier, Victor de Laprade ou le peintre Janmot ⁽²⁶⁴⁶⁾. Cependant, malgré leur présence, le salon de Mme Yémeniz ne fut jamais "*un lieu de culte des traditions locales*", conclut Camille Latreille en le regrettant. Et si quelques-uns de nos bons Lyonnais en goûtent les soirées, ils sont nombreux à n'avoir guère de penchant pour ces soirées mondaines. Un Saint-Olive, un Morel de Voleine ont toujours clamé leur peu d'intérêt pour les mondanités, dans lesquelles leurs esprits polémiques et leurs caractères entiers sont de toutes façons peu goûtés, comme le laissent sous-entendre leurs biographes. Alexis Rousset, dans son roman *la Vie en province*, fait quant à lui un portrait féroce du salon lyonnais type, sous les traits de celui de Mme Derville: petitesse et mesquinerie provinciale, cuistrerie, bétotisme, le portrait balzacien est complet chez cet auteur qui plaide pourtant en faveur de la décentralisation intellectuelle. Outre ceux là que leurs inclinations écartent des salons, il y aussi tous ceux que leurs origines sociales, leurs statuts artistiques ou littéraires ou encore leurs opinions trop libérales en font écarter, à l'image d'un Steyert, d'un Boitel ou d'un Clair Tisseur.

Il faut dire que quelques uns préfèrent bien souvent la chaleur des tables de banquet aux conversations du sofa. On a déjà parlé des déjeuners chez Casati qui réunissaient chaque semaine à partir de 1871 ces libéraux attachés à leur ville que furent Edouard Aynard, les peintres Antoine Chenavard et Joseph Guichard, Joséphin Soulyard et les frères Jean et Clair Tisseur ⁽²⁶⁴⁷⁾. Plus ponctuellement, Paul Saint-Olive organisait parfois des dîners de "*quelques personnes des lettres et des arts*" de ses amis ⁽²⁶⁴⁸⁾. Outre ces réunions d'affinités électives, parfois politiques, on connaît quelques formes plus régulières de convivialité.

²⁶⁴⁴ Alexis Rousset, dans son roman *La vie de province ou les délaissés* présente de son côté un tableau plus grincant des salons lyonnais, où la littérature est peu goûtée et où l'on s'excuse des soirées trop littéraires en promettant de bons rafraîchissements!

²⁶⁴⁵ Le salon accueillit ainsi une des premières ventes de charité à Lyon. Par ailleurs, lorsque l'archevêque de Bonald demande à Mme Yémeniz d'arrêter les expériences de "tables tournantes" qui ont lieu dans son salon, elle obéit immédiatement.

²⁶⁴⁶ Qui fut par ailleurs un membre actif des conférences Saint Vincent de Paul, comme le montre la correspondance de Frédéric Ozanam.

²⁶⁴⁷ BUCHE (Joseph): *L'école mystique de Lyon (1776-1847)*, Lyon, Alcan, 1935.

La société qu'on appella "*La Chose*", puis "*La société des Intelligences*" et enfin la "*Société des bonnets de coton*" est la plus connue de ces regroupements d'amateurs de bonne chère ⁽²⁶⁴⁹⁾. Les hommes qu'elle regroupe, la régularité de ses réunions et les traces qu'elle nous a laissées en font aussi la plus importante. Il n'est d'ailleurs pas indifférent qu'elle connaisse ses grandes heures entre 1840 et 1860, en un temps où la littérature et l'érudition lyonnaise sont particulièrement vivantes. Ce lien avec le mouvement de décentralisation littéraire est d'ailleurs attesté par l'identité des deux premiers secrétaires de *La Chose*. Ce sont en effet Claudius Billiet et Léon Boitel, coéquipiers dans diverses entreprises de "*décentralisation littéraire*" ⁽²⁶⁵⁰⁾, qui animent le cénacle à ses débuts comme en témoignent les billets d'invitation que reçoit Alexis Rousset ⁽²⁶⁵¹⁾. Le noyau de la *Chose* est constitué par des amis, de littérature comme Boitel et Billiet ou d'enfance comme Genod et Rousset.

Le premier banquet de la société a lieu en 1841. L'objectif est alors, selon ses promoteurs Boitel et Billet, de faire cesser les rivalités de jalousie qui divisent les artistes lyonnais, et de rapprocher ceux qui constituent le milieu littéraire et artistique de Lyon, pour en faire une véritable force. Aimé Vingtrinier, recopiant des statuts sans doute plus ou moins apocryphes, nous apprend que "*Le but de la Chose est de rapprocher, dans un dîner, de bons vivants qui se conviennent et qui se trouvent séparés dans la ville par une infinité de moellons de diverses natures*" ⁽²⁶⁵²⁾. Cette volonté de briser les différences, notamment politiques ⁽²⁶⁵³⁾, pour former un groupe se retrouve dans l'appellation que Billet donne au dîner mensuel, qu'il appelle alors "*L'agape des Francs-Coeurs*" ⁽²⁶⁵⁴⁾.

²⁶⁴⁸ Voir une de ses invitations à Alexis Rousset dans Vieux châteaux et vieux autographes. Souvenirs du Lyon d'autrefois, Lyon, s.e, 1879.

²⁶⁴⁹ On trouve les renseignements sur *La Chose* dans les publications suivantes: Vieux châteaux et vieux autographes. Souvenirs du Lyon d'autrefois et Autographes et dessins. Souvenirs du vieux Lyon et du vieux Paris. Ce sont les deux ouvrages d'Alexis Rousset qui contiennent le plus de pièces relatives aux *Bonnets de Coton*. Voir aussi Léon Cailhava bibliophile lyonnais par Aimé VINGTRINIER (Lyon, Glairon-Mondet, 1877); "Léon Boitel" par M.MONBLET, la Revue du Lyonnais, 1866 t.1 et Aimé Vingtrinier par Eugène BERLOT-FRANCDOUAIRE (Lyon, Rey, 1903).

²⁶⁵⁰ La mosaïque poétique, recueil de poésie publié en 1834 sous la direction de Claudius Billet (sous son pseudonyme de C.A Renal) et auquel Boitel donne un poème, ou encore la revue La Mosaïque lyonnaise qui paraît d'octobre 1834 à janvier 1835 et dont Boitel et Billet sont actionnaires et le premier rédacteur en chef.

²⁶⁵¹ Et qui figurent dans ses divers ouvrages, recueils de lettres, de dessins et de chansons déjà cités.

²⁶⁵² "Léon Cailhava bibliophile lyonnais", art.cit.

²⁶⁵³ "*On ne parlera pas politique*" précise d'ailleurs en 1848 un "*Décret de la République des Intelligences*".

A lire les lettres qui abondent dans les recueils d'Alexis Rousset, secrétaire des *Intelligences* après Boitel et Billet, on constate que c'est effectivement avec grand et franc coeur que les membres de la Chose s'adonnent à l'amitié et aux libations. Leurs dîners mensuels, qui se déplacent de restaurants en traiteurs, sont des moments de franche gaieté où l'on chante et danse tout en s'accablant les uns les autres de plaisanteries "gauloises". Les chansons satiriques écrites par le peintre Genod, les dialogues en canot entre celui-ci et le paysagiste Fonville, les pièces de Guignol jouées par Rousset animent ces repas auxquels sont régulièrement conviés des célébrités lyonnaises ou parisiennes de passage: Les frères et peintres Flandrin, Alexandre Dumas, la comédienne Dejazet, le chansonnier Pierre Dupont figurent parmi les invités de marque des *Bonnets de Coton* ⁽²⁶⁵⁵⁾.

La société semble d'ailleurs assez vite devenir un groupement de joyeux drilles banqueteurs, désireux au premier chef de passer de bons moments, comme le prouve le souci de recruter les nouveaux membres à l'unanimité uniquement. Si ceux-ci doivent être au maximum une trentaine, les témoignages convergent pour dire qu'ils furent toujours beaucoup moins. Parmi ces membres, on peut distinguer plusieurs rayons. Outre celui des invités de marque, de Lyon ou d'ailleurs, il y a semble-t-il une grande différence d'intimité entre le "noyau dur" de la *Chose* et ses membres nominaux. Ces derniers ont plus de notoriété que les premiers: Victor de Laprade, Joséphin Soulayr, le peintre Simon Saint-Jean, Aimé Vingtrinier sont de ces hommes qui ne font qu'un passage à la *Chose*. Certains la considèrent presque comme une société savante, à l'instar du sieur J.B Hugon qui en démissionne lorsque ses horaires de travail ne lui permettent plus d'assister "*aux réunions de la Société*" ⁽²⁶⁵⁶⁾. Le coeur de la *Chose* semble constitué de personnalités du milieu littéraire et artistique lyonnais un peu moins connues. A part Léon Boitel, qui est une figure de premier plan de la littérature comme Bonnefond l'est de la peinture lyonnaise, on y rencontre Alexis Rousset, les peintres Duclaux, Trimolet, Fonville, Guindrand et Genod, le dessinateur et graveur Vibert, le musicien Maniquet, le médecin Morel, les sieurs Reverchon et Barillot. Ce sont ces hommes qui sont les piliers des *Bonnets de Cotons*, comme en témoigne un poème de Genod intitulé "*Les marionnettes intelligentes*" ⁽²⁶⁵⁷⁾. Leur amitié réelle, à l'image de celle qui existe entre Rousset et Genod qui

²⁶⁵⁴ Alexis ROUSSET, *Vieux châteaux...*, op.cit.

²⁶⁵⁵ La cohésion de ce petit cercle est d'autant plus forte que certains de ses membres se retrouvent en dehors des rendez-vous mensuels, dans les maisons de campagne des uns ou des autres, et notamment chez Cailhava ou Rousset. La complicité est même totale pour certains, qui vont de concert à des entrevues galantes, comme le montrent quelques billets réunis par Rousset.

²⁶⁵⁶ Alexis ROUSSET, *Vieux châteaux...*, op.cit.

furent élevés ensemble, est peut-être une raisons du relatif échec de la *Chose* par rapport à ses buts initiaux de mise en forme d'un "milieu" artistique et littéraire lyonnais. Nombreux sont en effet les noms qui n'apparaissent pas. Outre les personnalités catholiques intéressées à l'art ou à la littérature (Onofrio, Molliere, Collombet), on note l'absence d'individus comme Saint-Olive, Clair Tisseur ou Morel de Voleine. Lorsqu'on connaît le goût pour le banquet et la plaisanterie des deux derniers, il faut bien considérer que les réseaux d'amitié et de connaissance priment dans la constitution d'un cénacle comme la *Chose*. Pour quelques uns de ces "exclus", personnalités d'un autre rang social et d'une certaine distinction, il faut aussi prendre en compte l'ironie que les hommes de la *Chose* exercent à l'encontre des institutions dont ils peuvent être membres, comme par exemple l'Académie de Lyon. En effet, la *Chose* se définit aussi comme une satire de ces "*académies où l'on panse <sic> beaucoup mais où on digère mal*": le vote pour l'admission des candidats à l'aide de pépins de raisins, de cornichons ou d'amandes "*selon la saison*" est un exemple de cette satire, même si certains membres de la *Chose* comme Michel Genod entrent eux-mêmes à L'Académie des Beaux-Arts et Belles-Lettres de Lyon. Plus encore, c'est sans doute la légèreté et l'épicurisme des *Bonnets de Coton* qui en écarte nombre de rigides catholiques lyonnais. Lieu de rassemblement, elle définit aussi des exclusions. Mais on retrouve parfois ailleurs, et ensemble, ceux qu'on ne rencontre pas à la *Chose*.

2. Les liens de l'éducation

Nombreux sont ceux de nos bons Lyonnais qui ont fréquenté les mêmes établissements scolaires. Dans son travail sur les premières années du quotidien de défense catholique Le Nouvelliste, L. de Vaucelles a montré les possibilités de mobilisation du groupe des anciens élèves du collège des Jésuites de Mongré, où de nombreux jeunes gens de la bourgeoisie catholique lyonnaise avaient fait leurs études ⁽²⁶⁵⁷⁾. Léon Galle, bibliophile, érudit et dernier animateur de la Revue du Lyonnais, a lui aussi fait ses études à Mongré. Mais nos bons Lyonnais sont plutôt rattachés à d'autres cercles éducatifs, unis par des liens à la fois plus distendus et plus profonds. Ils ne se rattachent pas en effet à un établissement, ou à un enseignement modelé par une congrégation religieuse. Ce qui unit nombre de vieux Lyonnais, c'est l'enseignement d'un homme et d'un seul, professeur de philosophie au Lycée de Lyon.

²⁶⁵⁷ idem.

²⁶⁵⁸ VAUCELLES (L.de): Le Nouvelliste de Lyon et la défense religieuse, Lyon, Université de Lyon, 1971.

C'est là en effet que l'abbé Noirot, puisqu'il s'agit de lui, enseigna la philosophie de 1827 à 1852 ⁽²⁶⁵⁹⁾. Ses élèves les plus "célestres" furent Francisque Bouillier qui accède à l'Académie Française sous l'Empire, Fortoul qui devient ministre de l'Instruction Publique, le peintre lyonnais Janmot, le philosophe Blanc de Saint-Bonnet, Victor de Laprade et Frédéric Ozanam. Mais ils sont bien plus nombreux à avoir subi l'influence du "*Socrate Lyonnais*" comme l'avait appelé Victor Cousin, dont les élèves de l'abbé Noirot se plaisent à rapporter le compliment qu'il fit à leur maître en disant "*Les autres m'envoient des élèves, vous m'envoyez des hommes*". Louis Morel de Voleine est de ceux-là, comme le sont aussi J.B Onofrio, les frères de Clair Tisseur, Léon Boitel, Rougier et Flotard au rôle si important dans le mouvement coopératif et mutualiste des années 1860, Frédéric Morin le fondateur du Progrès et tant d'autres qui sont passés par le Lycée de Lyon durant plus de vingt ans. On retrouve souvent dans les biographies l'expression "*il a fait sa philosophie sous l'abbé Noirot*", sorte de sésame de reconnaissance entre élus, qui garantit d'une certaine tournure d'esprit. Les cours de l'abbé étaient très courus, et G.A Heinrich, doyen de la Faculté des lettres de Lyon de 1871 à 1886, parle dans sa Notice sur l'abbé Noirot de 120 élèves dans le cours de l'année 1847!

C'est au moment du décès de l'abbé, en 1880, que se révèlent au grand jour les effets de groupe de son enseignement. Certes, plusieurs de ses élèves lui rendaient déjà hommage depuis longtemps dans leurs oeuvres. Victor de Laprade ou Ozanam en particulier n'avaient pas manqué d'écrire tout ce qu'ils lui devaient, et Fortoul lui avait prouvé sa reconnaissance en le faisant recteur de l'Académie de Lyon. Mais son décès est l'occasion d'une reconnaissance publique de son influence, en même temps que d'un rassemblement de ses anciens élèves. Alors les brochures, notes biographiques et éloges se multiplient ⁽²⁶⁶⁰⁾. Ce sont ces notices qui permettent d'approcher le contenu de son enseignement, lequel ne manque pas d'intérêt pour le sujet qui nous occupe.

L'abbé était sensible aux "qualités lyonnaises", comme le prouve un de ses discours de rentrée des Facultés qui a déjà été cité. En 1854, n'énumère-t-il pas des "*traits distinctifs*" de la cité lyonnaise qui sont ceux que tous nos bons Lyonnais commencent à mettre en avant ⁽²⁶⁶¹⁾? Avant d'évoquer rapidement les grandes lignes de son cours, qui allie économie politique, sociologie et politique, rappelons simplement qu'il est fort probable, selon ce qu'en dit l'abbé J.

²⁶⁵⁹ L'article de M.GONTARD, "L'abbé Noirot 1793-1880, un Socrate chrétien", Cahiers d'histoire, 1974, n°1, donne une bibliographie des travaux et ouvrages sur l'abbé.

²⁶⁶⁰ En 1912, son éloge constitue d'ailleurs l'exercice imposé du Prix de discours des premiers jeux floraux de la Comtesse Mathilde organisés par L'Académie de Lyon.

de Loude, que Noiroit ait été formé au séminaire de Langres par le Manuel de philosophie du père Joseph Valla, qu'on appelle aussi "Philosophie de Lyon" ⁽²⁶⁶²⁾. Cela n'aurait à vrai dire que peu d'importance si ce Manuel n'avait été rédigé par cet ancien prêtre du diocèse de Soisson (dirigé par Fitz-James), appelé par l'archevêque Montazet à le rejoindre à Lyon. Une fois de plus, la référence janséniste s'impose, et permet de mieux comprendre certaines des attitudes de nombreux catholiques lyonnais, fortement influencés par les divers textes forgés à Lyon au XVIII^e siècle (catéchisme, bréviaire, philosophie...), et répercutés dans l'enseignement public jusqu'à une époque tardive. L'enseignement de l'abbé Noiroit est fidèle à certaines options du jansénisme, par exemple dans la tentative de concilier philosophie chrétienne et cartésianisme, ou dans ses positions par rapport au luxe ⁽²⁶⁶³⁾. Eclectique, n'hésitant pas à citer Platon, Descartes, Pascal, Condillac, Kant et Laromiguière au même titre que De Maistre, Maine de Biran ou Cousin, l'abbé ne coule pas ses élèves sur le même moule. La plupart sortent de son enseignement imprégnés tout à la fois de religion et de libéralisme. Mais pour un Boitel qui est attentif aux idées du maître sur le progrès, la misère et "*la lutte des intérêts*", un Morel de Voleine retient surtout la rigidité indispensable des mœurs et de la morale privée. A tous néanmoins, l'abbé semble avoir inculqué certaines notions "néoplatoniciennes" du Bien, du Beau et du Vrai qui vont infléchir les pratiques de nombre de ses disciples comme par exemple le peintre Janmot. Mais il leur donne aussi une certaine attitude intellectuelle, une méthode, un goût pour le classement des idées, un esprit d'analyse, une foi réfléchie envers les dogmes du christianisme, "*un puissant sentiment du bien intellectuel et moral qu'on doit faire à ses semblables*" écrit G.A Heinrich en 1880 ⁽²⁶⁶⁴⁾. De l'avis de ses élèves eux-mêmes, il a formé des âmes proches. Frédéric Ozanam écrit ainsi à son frère qui suit comme lui les cours de l'abbé "*quand des circonstances meilleures nous auront rapproché l'un de l'autre, tu seras étonné de la quantité d'idées communes que nous aurons ensemble*" ⁽²⁶⁶⁵⁾. Ozanam a d'ailleurs déjà éprouvé cette proximité avec d'autres anciens élèves de l'abbé qu'il fréquentait à Paris, nombre d'entre

²⁶⁶¹ Son discours est repris par la Revue du Lyonnais, 1854, t.IX.

²⁶⁶² J. de LOUDE, Figures lyonnaises, Lyon, s.e, 1932.

²⁶⁶³ "*faire voir qu'il est pour les familles, comme pour les nations et les peuples, une cause de ruine et de décadence*", est une des questions qu'il pose dans son "Programme d'économie politique, de philosophie sociale et de politique" de 1847, noté par G.A Heinrich et reproduit dans la Notice sur l'abbé Noiroit que celui-ci publie en 1880.

²⁶⁶⁴ Notice..., op.cit., p.35.

²⁶⁶⁵ Cité dans Figures lyonnaises de l'abbé J.de Loude, op.cit., p.15.

eux participant à ses entreprises catholiques ⁽²⁶⁶⁶⁾. Victor de Laprade reconnaissait pour sa part dès 1847 que *"l'abbé Noirot a laissé dans l'esprit de tous ses élèves une empreinte qui s'y conserve même dans les camps les plus divers"* ⁽²⁶⁶⁷⁾. On ne peut parler alors de "l'esprit lyonnais" sans se référer à cette formation intellectuelle particulière. L'abbé Noirot a sans doute contribué, à travers la formation de certains des hommes qui défendent la particularité lyonnaise, à sa formulation. Son discours de rentrée de 1854 prouve par ailleurs qu'il voyait Lyon comme un milieu favorable à ses entreprises de conciliation entre christianisme et raison, ce qui explique son prêche pour le respect des *"traits distinctifs"* de la cité ⁽²⁶⁶⁸⁾. Mais son travail et les groupes qu'il a formés ont surtout donné un corps de références à ceux qui tentaient de dégager une ou des *"écoles lyonnaises"* en art ou en littérature, voir même en religion ou en politique, en même temps qu'ils fournissaient un point d'appui à tous ceux qui voulaient mettre en évidence la particularité lyonnaise.

3. Les "écoles"

Le travail de Joseph Buche sur *"L'école mystique de Lyon"*, une des "écoles" lyonnaises qu'on se plaît le plus à citer, s'appuie fortement sur la qualité d'anciens élèves de l'abbé que présentent Janmot, Laprade ou Saint-Bonnet afin de mettre en évidence l'existence de cette école littéraire et artistique, sans préciser outre mesure la nature des liens entre ces hommes, leurs relations avec Ballanche qu'il place au pivot de leur réflexion, ni même les attitudes intellectuelles qui les réunissent. Leur "mysticisme" est finalement censé à lui seul faire école. On peut pourtant s'interroger sur les communautés de vue entre un Adolphe Blanc de Saint-Bonnet et un Paul Chenavard, si différents par leurs adhésions politiques et leur philosophie, surtout après le virage royaliste et théocratique de Blanc de Saint-Bonnet après 1848. S'il serait excessif en l'occurrence de nier l'existence de tous ces liens intellectuels ou personnels qui sont

²⁶⁶⁶ Les liens privilégiés avec Janmot, Biétrix, Chaurand et Fortoul apparaissent très nettement à la lecture des Lettres de Frederic Ozanam, Paris, de Gigord, 1912 (8^e édition).

²⁶⁶⁷ Cité dans Figures lyonnaises de l'abbé J. de Loude, op.cit, p.15. De son côté, G.A Heinrich parle d'un bien *"dont les classes élevées de notre ville garderont longtemps encore la trace"* (Notice..., op.cit., p.9).

²⁶⁶⁸ Cet éventuel espoir n'était rien à la lucidité de l'abbé dans ses considérations sur la société lyonnaise, comme en témoignent les jugements sévères qu'il livre à Michelet lorsque celui-ci lui rend visite en 1844. Jean-Marie CARRE rend compte de cette visite dans son *"Michelet à Lyon"*, (Revue du Lyonnais, 1924).

nécessaires pour parler d'"école", il n'en reste pas moins que ce terme est bien souvent invoqué par paresse de distinction, pour regrouper ensemble des auteurs ou artistes sur le critère de la localité: le regroupement spatial est une facilité de classement souvent utilisée. Il est aussi un produit de la logique hippocratique des milieux. Plus encore, il est de bonne rhétorique de parler "d'école lyonnaise" lorsqu'on cherche à mettre en évidence l'originalité de Lyon. Cette démonstration passe en effet, on l'a vu, par l'affirmation de la spécificité de ses créateurs (littéraires et artistiques), mais aussi par l'assertion de leur cohésion en un groupe. "L'école" est alors une solution idéale.

Ces "écoles", régulièrement mises en scènes, sont encore aujourd'hui utilisées comme les signes et preuves de l'existence de ce caractère lyonnais à part. La peinture en fournit peut-être l'exemple le plus achevé, parce qu'on y voit à l'oeuvre la boucle logique du "caractère local". En effet, en même temps qu'on tente de mettre en évidence l'originalité lyonnaise et l'existence d'un "esprit lyonnais" en s'appuyant sur les manifestations artistiques d'une "école lyonnaise", on explique l'apparition de cette école et les originalités de la peinture lyonnaise par l'esprit local ⁽²⁶⁶⁹⁾!

Le terme "d'école lyonnaise de peinture", apparu au Salon de 1819 ⁽²⁶⁷⁰⁾, confirmé en négatif par un Baudelaire et son Lyon "*baigne de la peinture*" ⁽²⁶⁷¹⁾, fait particulièrement fortune à Lyon. Peintres, critiques et publicistes lyonnais vantent avec orgueil les mérites d'une "école lyonnaise" à travers les revues d'expositions ou les biographies de peintres à partir des années 1830. La lecture de la Revue du Lyonnais montre l'absence de délimitation précise de cette "école". Ici on parle des peintres de fleurs, là de tous ceux qui sont sortis de l'Ecole des Beaux-Arts de Lyon, ailleurs des élèves de Pierre Revoil, pour un autre de tous les peintres lyonnais. L'existence de la très réelle Ecole des Beaux-Arts de Lyon favorise d'ailleurs une certaine

Devant la franchise et la largeur de vue de l'abbé, qui lui dit avoir lu les Voyages en Icarie de Cabet, Michelet en vient à se demander si Noirod a vraiment la foi!

²⁶⁶⁹ On pouvait d'ailleurs observer encore récemment ce bel effet de rhétorique dans des travaux comme celui de l'historien d'art R.Jullian qui terminait un article sur la peinture lyonnaise en invoquant l'esprit lyonnais comme explication finale ("Peinture lyonnaise et peinture parisienne dans la première moitié du XIX^e siècle", Cahiers d'histoire, 1968, n°2).

²⁶⁷⁰ Voir à ce sujet la remarquable introduction de M.C Chardonneret au catalogue de l'exposition des "Muses de Messidor" au Musée des Beaux-Arts de Lyon (CHARDONNERET (M.C) (et al.): Les muses de Messidor. Peintres et sculpteurs lyonnais de la Révolution à l'Empire, Lyon, Musée des Beaux-Arts, 1989). L'auteur est une des rares à se poser la question "Y-a-t-il une école lyonnaise?" plutôt que de considérer cette école comme un point de départ donné une fois pour toutes.

²⁶⁷¹ La formule est inventée à propos du Salon de 1845. Voir l'article de CHAMPFLEURY, "Le baigne de Lyon" dans Le réalisme, textes choisis par G. et J.LACAMBRE, Paris, 1973. Baudelaire revient à

confusion: ainsi, lorsque Pierre Revoil se voit décerner en 1819 le titre de "*fondeur et professeur de l'école lyonnaise*" (grâce à son ami Forbin directeur des musées royaux), on ne sait trop s'il faut entendre cela en référence à une école picturale ou aux cours organisés dans le Palais Saint Pierre, et dont Revoil est effectivement un des principaux professeurs. On peut noter par ailleurs que l'affirmation de l'existence d'une école est exceptionnellement mise en doute au nom même du combat "décentralisateur" pour la spécificité lyonnaise: ainsi le compte-rendu de l'exposition de la Société des amis des arts en 1856 se termine-t-il par un constat d'échec des peintres lyonnais à former une école de peinture représentée dans tous les genres, mue par une unité de style et de sentiment, à cause de l'exil à Paris des portraitistes lyonnais ⁽²⁶⁷²⁾. Néanmoins, les jugements qui se plaisent à souligner la diversité des peintres lyonnais ⁽²⁶⁷³⁾ ne sont que rarement répercutés. Il est vrai que pour Aimé Vingtrinier par exemple, l'existence d'une école de peinture lyonnaise est un élément de comparaison avec les grandes cités marchandes de l'Italie de la Renaissance ⁽²⁶⁷⁴⁾ et un argument décisif pour prouver la vitalité d'une cité qui doit avoir sa propre existence artistique. Une telle preuve de la grandeur de la cité natale ne se remet pas en cause facilement.

Plus généralement, tous ces metteurs en scène de la spécificité lyonnaise que nous avons rencontré ne manquent pas de mettre en avant l'existence de cette école lyonnaise de peinture. Sauzet, Molliere, Aynard font des peintres les témoins de l'existence de cet esprit des lieux intemporel et supérieur à l'individu. Pourtant, comme le fait remarquer Daniel Ternois dans un article récent, Il semble à l'observateur qu'il existe non pas une, mais plusieurs écoles lyonnaises ⁽²⁶⁷⁵⁾. S'il est possible de distinguer des regroupements autour d'un maître, des influences réciproques, voir même des tentatives explicites de former des écoles originales de peinture et plus largement d'art ⁽²⁶⁷⁶⁾, ce n'est jamais à ces écoles là que nous renvoient les

plusieurs reprises sur la peinture lyonnaise, dans ses commentaires sur les Salons qu'on trouve recueillis dans Curiosités esthétiques (éditions Garnier).

²⁶⁷² La Revue du Lyonnais, 1856, t.12.

²⁶⁷³ Françoise BONNEFOY, dans Les peintres Lyonnais aux Salons de Paris sous le Second Empire (mémoire de maîtrise d'histoire de l'art, Université Lyon II, 1975), cite notamment cette phrase du critique Paul Mantz: "*Ce n'est pas là une école; c'est la tour de Babel*". Ce type d'appréciation n'est jamais rapporté dans les publications locales.

²⁶⁷⁴ Le thème revient plusieurs fois dans ses "Chroniques locales" des années 1860.

²⁶⁷⁵ TERNOIS (Daniel): "La peinture lyonnaise au XIX^e siècle: état des travaux et bibliographie", Revue de l'art, n°47, 1980.

²⁶⁷⁶ Notamment autour de Janmot et des frères Lacuria entre 1840 et 1848, Cf. Daniel Ternois, art.cit, p.105.

chantres de la spécificité locale. Ils mélangent tout ensemble Flandrin, Chenavard et Puvis de Chavanne, Janmot et Guichard, Revoil et Berjon, en faisant fi des inimitiés, des différences de style ou d'opinion. L'origine lyonnaise commune est supposée à elle seule assurer la communauté de pensée. L'utilisation de ces généralités comme preuves de l'existence de la spécificité locale ne me semble pas sortir indemne de ces simplifications outrancières. "L'école lyonnaise" telle que l'entendent nos maîtres ès-construction du territoire est en fait le regroupement réfléchi des gens qui illustrent le mieux le génie des lieux et permettent de mettre en évidence cette dualité entre mystique et pratique qui fournit l'armature de toutes les descriptions du caractère lyonnais. Il est significatif sur ce point qu'un peintre comme Hennequin, jacobin de la plus belle eau qui propose à la Convention un projet représentant la Liberté écrasant la rébellion lyonnaise en 1793, ne soit jamais cité dans les litanies de l'école lyonnaise de peinture que nous donnent les hommes de la Revue du Lyonnais ⁽²⁶⁷⁷⁾. L'école lyonnaise de peinture doit ainsi une large part de sa fortune critique à son rôle d'artefact forgé pour défendre et illustrer l'idée de la spécificité locale.

Ce qui est vrai en peinture l'est aussi en littérature ou ailleurs. Ainsi Camille Latreille et Mario Roustan, professeurs d'histoire mais Lyonnais avant tout, participent après Vingtrinier, Sauzet et tant d'autres à établir un fil continu qui relie dans une même préoccupation les auteurs lyonnais ⁽²⁶⁷⁸⁾. La poésie lyonnaise, de Louise Labbé jusqu'à Victor de Laprade, est ainsi pour eux la longue illustration d'une poésie lyonnaise "*spiritualiste depuis toujours*", héritière du côté mystique de la Rome des Gaules. "*La poésie lyonnaise est complexe comme le caractère lyonnais; elle a un penchant à associer les contraires, elle est obligée de les fondre pour satisfaire à ces deux tendances divergentes*" ⁽²⁶⁷⁹⁾. Là encore, l'affirmation de l'existence d'une école, d'une poésie et d'une littérature d'essence lyonnaise, ne laisse pas place à l'interrogation sur les fondements éventuels de cette "école". Le "*penchant*" et l'"*obligation*" du caractère forment une règle intangible qui rendent l'analyse inutile.

Après avoir mis en évidence ces quelques tours de prestidigitation qui solidifient des écoles lyonnaises en tout et partout, il faut néanmoins s'interroger sur l'existence d'un sentiment contemporain d'une certaine communauté artistique ou littéraire. Tous nos témoins, parce qu'ils se sentent Lyonnais, se trouvent des affinités particulières avec les autres auteurs et créateurs

²⁶⁷⁷ Voir l'article consacré à Hennequin dans CHARDONNERET (M.C) (et al.): Les muses de Messidor. Peintres et sculpteurs lyonnais de la Révolution à l'Empire, Lyon, Musée des Beaux-Arts, 1989.

²⁶⁷⁸ "Lyon contre Paris", Revue d'Histoire de Lyon, 1904.

²⁶⁷⁹ idem, p.313.

issus de la cité. La définition d'une "école lyonnaise" générale, qui se fait souvent par l'opposition aux milieux littéraires et artistiques parisiens à défaut de reposer sur un style ou une doctrine particulière, n'en est pas moins pertinente pour tous nos auteurs. Il existe ici un sentiment de connivence entre la plupart de nos auteurs ou de nos témoins, même s'ils se désavouent sur d'autres champs. Comme le dit la revue de l'exposition de la Société des amis des arts de la Revue du Lyonnais en 1860, c'est un devoir de soutenir les artistes qui ont un rapport avec Lyon ⁽²⁶⁸⁰⁾. Tous se sentent parties prenantes d'un territoire rhétorique particulier, et les chroniques bibliographiques des diverses revues qui se succèdent tout au long du siècle montrent cette indulgence et cette compréhension particulière pour les oeuvres des Lyonnais. Il y a là sans doute un effet propre au champ littéraire ou artistique qui pousse les auteurs locaux à se définir contre Paris et son hégémonie par l'exaltation des arts et des lettres "indigènes" ⁽²⁶⁸¹⁾. Les causes de cette adhésion dépassent néanmoins souvent la seule origine géographique. Le compte-rendu d'exposition sus-cité précise aussi que c'est un devoir de soutenir des artistes qui ont le culte du Vrai et du Beau, et dont les valeurs sont "*puisées aux sources les plus hautes et les plus pures*". Là encore, la louange du Lyonnais et l'apologie de la haute valeur morale et religieuse (puisqu'il s'agit de cela) se rejoignent et confluent dans une éloge du type lyonnais et de sa ferveur religieuse: en toutes choses, "l'école lyonnaise" cerne aussi certaines valeurs particulières.

Plus que d'école, il faut sans doute parler de milieu. Des liens plus informels, plus fluctuants sont bien présents. Le consensus localiste est aussi la résultante de ces relations multiples. L'observation de quelques "institutions" de la culture lyonnaise confirme cette impression, et précise encore les réseaux qui unissent nos bons Lyonnais.

C. Les institutions

On pourrait être tenté de définir hâtivement ces institutions en les opposant aux groupes informels. La satire explicite que notre *Société des Intelligences* fait des Académies est

²⁶⁸⁰ "Revue de l'exposition de la Société des amis des arts", la Revue du Lyonnais, 1860, t.XX.

²⁶⁸¹ Anne-marie THIESSE dans Ecrire la France..., op.cit., a bien décrit ce phénomène induit par les règles du champ littéraire, et qui recoupe le clivage province/Paris.

trompeuse à cet égard. Comme on l'a vu, les membres des *Intelligences* abandonnent le moment venu leurs craintes des lieux "où l'on digère mal" pour entrer à l'Académie de Lyon. A cette remarque de fond, on peut aussi ajouter que ces "institutions" ne sont pas seulement des structures officielles. Parmi les quatre qui ont été choisies ici pour leur importance, on ne peut compter comme officielle que l'Académie de Lyon, qui relève d'une institution nationale et porte les titres successifs d'"impériale" et de "royale". La Société littéraire et archéologique de Lyon reste une association, alors que l'Académie du Gourguillon est un cénacle amical à courte espérance de vie. La Revue du Lyonnais, quant à elle, est une revue qui regroupe autour d'elle un certain nombre d'auteurs. Nos "institutions" du territoire méritent ce nom par leur importance, leurs initiatives dans la définition et la défense de la spécificité lyonnaise plus que par leur structure ou leur statut officiel. Signalons toutefois qu'elles se caractérisent par un fonctionnement bien plus précis que celui de nos différents groupes informels. Si elles n'ont pas toutes des procédures aussi codifiées que l'Académie des Sciences, Belles Lettres et Arts de Lyon, leur fonctionnement est à des degrés divers soumis à certaines règles plus ou moins implicites.

1. L'Académie de Lyon

Lorsqu'elle recoit les lettres patentes royales en 1724, l'Académie de Lyon se réunit déjà depuis plusieurs années ⁽²⁶⁸²⁾. A Lyon comme ailleurs, elle est née de ces sociétés mi-festives mi-mondaines qui ont glissé progressivement vers l'érudition et la discussion. Ses origines révèlent déjà une certaine conscience de la localité, qui ne passe pas il est vrai par le développement d'une caractéologie lyonnaise. Alors qu'elle est soutenue par les représentants royaux ⁽²⁶⁸³⁾, elle affirme ainsi dès son apparition son refus de se soumettre aux initiatives de

²⁶⁸² Outre les pages concernant l'Académie de Lyon dans le travail de Daniel ROCHE, Le siècle des lumières en province, académies et académiciens provinciaux, 1680-1789 (Paris, Mouton, 1978), et le travail de Roger CHARTIER, L'académie de Lyon au XVIII^e siècle (Genève, 1969), les histoires rédigées par des Académiciens sont pleines de renseignements utiles. Il s'agit des deux ouvrages déjà cités, celui de J.B DUMAS, Histoire de l'Académie de Lyon, Lyon, Giberton et Brun, 1839 et celui de J.BONNEL Histoire de l'Académie des Sciences, belles-lettres et beaux-arts de 1840 à 1891, Lyon, Rey, 1892.

²⁶⁸³ le gouverneur Villeroy, qui affirme par là son statut de protecteur des arts et lettres, et l'intendant, qui y voit un moyen de se gagner les notables lyonnais face à la puissance des gouverneurs et une possibilité plus large d'intégration des élites locales au pouvoir central.

l'Académie Française à Paris ⁽²⁶⁸⁴⁾. Malgré cette affirmation d'indépendance, il faut noter que cette fondation ne laisse pas prise à des craintes similaires à celles de l'intendant de Nancy rapportées par Daniel Roche, qui redoute que l'Académie ne favorise la permanence du "*patriotisme lorrain*". L'Académie est pourtant très proche alors de l'institution municipale, plus peut-être par ses structures que par son personnel. Si Maurice Garden remarque avec raison que plusieurs membres de l'échevinage sont présents parmi l'équipe fondatrice et que les prévôts des marchands sont très souvent membres de l'Académie, c'est aussi par d'autres liens que l'Académie se rapproche du Consulat ⁽²⁶⁸⁵⁾.

Tout d'abord, il faut remarquer qu'elle est patronnée par le Consulat. C'est en effet le corps municipal, à Lyon comme à Amiens, Anger ou Marseille, qui assure l'essentiel du fonctionnement de l'Académie (jetons, local, argent). En 1726, le Consulat accorde d'ailleurs sa protection officielle, et confère à la société la fonction officielle de fournir les devises des monuments éphémères des grandes fêtes municipales, en même temps qu'il ouvre les archives du corps de ville aux Académiciens. En sens inverse, l'Académie sait se préoccuper des questions d'utilité publique, selon les règles du thème du "*bien public*" qui est au centre de l'idéal académique tel que l'a mis en évidence Daniel Roche. Les matières d'édilité (eau, voirie, urbanisme...) sont abondamment traitées par les Académiciens. Dans le même ordre d'idée, si les négociants et les marchands-fabricants sont les grands absents de l'Académie de Lyon ⁽²⁶⁸⁶⁾, les thèmes des concours proposés par l'Académie font une large place aux affaires de la Fabrique de soieries. Enfin et plus largement, les Académies à Lyon comme ailleurs deviennent souvent à travers leurs avis et leurs opinions des porte-paroles des foyers de l'autorité urbaine (municipalités, chambres de commerce, cours souveraines).

Cette inscription progressive parmi les cercles autorisés à parler au nom de la ville nous intéresse ici plus particulièrement, en ce sens qu'elle doit être reliée à un des principaux thèmes du mouvement académique. Selon D.Roche, le projet académique consacre trois grands axes de réflexion, à savoir l'affirmation scientifique, la mystique de l'utilité et du bien public et la conscience régionale. Dans le cas de notre cénacle lyonnais décomposé par D.Roche, on se

²⁶⁸⁴ Daniel Roche cite à cet égard des courriers significatifs entre Brosette, père fondateur de l'Académie lyonnaise, et Boileau, ou encore le refus de l'Académie de souscrire à la proposition de Condorcet sur la mise en commun des travaux (1776).

²⁶⁸⁵ GARDEN (Maurice): Lyon et les lyonnais au XVIII^e siècle, thèse d'Etat en histoire, Université de Lyon, 1967.

²⁶⁸⁶ En termes d'occupation professionnelle, et non d'origine. En même temps qu'il dit que Francois Genève est le seul négociant en soie élu à L'Académie de Lyon au XVIII^e siècle, Daniel Roche rappelle aussi que près d'un quart des académiciens sont nés dans le négoce.

trouve en face d'une Académie largement ouverte vers l'extérieur (Paris, étranger et hors province fournissent 45% des membres) et en même temps dotée d'une pleïade d'associés et de correspondants dans les villes de la province (Villefranche, Monbrison). Malgré cela, peut-être est-il plus juste de parler de conscience locale. Les textes contemporains cités par Daniel Roche mettent l'accent sur les différences entre Lyon et Paris, ou sur les différences entre Paris et la Province au sens large, bien plus qu'ils ne se plaisent à insister sur les vertus et les gloires de la province institutionnelle (Lyonnais, Beaujolais, Forez). D'ailleurs, si à Bordeaux on entretient un projet d'histoire naturelle et littéraire de la Guyenne, le Jésuite Colonia écrit uniquement sur l'histoire littéraire de Lyon. Mais l'histoire n'est pas la discipline privilégiée des académiciens Lyonnais, dont notre guide a mis en évidence les préférences pour les sciences, les techniques et les questions d'utilité sociale ⁽²⁶⁸⁷⁾. La lente implication de l'Académie dans les affaires de la communauté urbaine semble plus importante en définitive que son travail de mémoire ou d'histoire, qui à première vue semble peu développé. Les échecs des projets de Perneti ou de Gilibert, qui à la fin du XVIII^e siècle avaient eu l'idée d'ouvrages généraux sur Lyon et sa province (statistique, histoire, sciences...), attestent tout à la fois des difficultés de l'Académie de Lyon à projeter ses préoccupations hors de la cité qui l'accueille, et de son peu d'empressement à faire aboutir les grandes entreprises de célébration historique ⁽²⁶⁸⁸⁾. Ces traits se retrouvent peu ou prou dans la période qui nous concerne.

L'Académie, supprimée en 1793, renaît avec le siècle. Elle est rétablie en juillet 1800 par le premier préfet du Rhône sous le nom d'"*Athénée*", avant de reprendre son titre d'Académie en 1803. En dépit de l'absence de travaux équivalents à ceux de Daniel Roche ou de Roger Chartier, il est possible de tracer à grands traits le profil de la société au XIX^e siècle ⁽²⁶⁸⁹⁾. En de nombreux points, il s'écarte de celui qui vient d'être dressé pour le siècle précédent.

Et tout d'abord en ce qui concerne son recrutement. Sans aller jusqu'à faire une sociologie fine, qui devrait tenter de saisir les suites de la disparition de la société d'ordres de l'Ancien Régime, on peut noter plusieurs points. Là où D.Roche, R.Chartier ou M.Garden

²⁶⁸⁷ Daniel ROCHE, Le siècle des lumières en province..., op.cit, et plus spécialement p.352-355.

²⁶⁸⁸ Ces tentatives sont citées par J.B DUMAS dans son Histoire de l'Académie de Lyon, Lyon, Giberton et Brun, 1839.

²⁶⁸⁹ Outre les histoires écrites au XIX^e siècle déjà citées, et les renseignements sur la vie de l'Académie que donne régulièrement la Revue du Lyonnais dans la deuxième moitié du siècle, l'ouvrage de A.HODIEU, Essais de nomenclatures lyonnaises municipales et autres de 1800 à 1865 (Lyon, Thibaudier, 1866), contient de précieux renseignements, dont des "Observations sur la composition de l'Académie des Sciences, Belles-lettres et Arts de Lyon depuis 1800 jusqu'à nos jours".

constataient le primat des hommes de justice, le XIX^e siècle consacre les médecins. Entre 1800 et 1865, Hodieu dénombre ainsi 56 docteurs en médecine (sur 228 membres) contre 38 magistrats ou avocats. On constate par ailleurs, surtout dans le dernier tiers du siècle, la montée des ingénieurs dans la classe des Sciences, et la montée des professions diverses dans celle des Lettres. Ces redistributions au sein du monde lettré ne remettent pas en cause le dédain relatif de l'Académie envers les industriels et commerçants lyonnais. Camille Pernon, le seul fabricant de soierie membre de l'Académie, est avant tout élu pour ses qualités d'orateur politique; il siège d'ailleurs dans la classe des Lettres. Les Guimet, Yémeniz et autres personnalités issues des milieux de l'industrie ou du négoce entrent le plus souvent à l'Académie après s'être retiré des affaires. Yémeniz, qui dirigeait une maison de négoce de soieries et de tentures, entre en 1869 à l'Académie: il y est enregistré comme "*homme de lettres*" et jamais comme ancien négociant ⁽²⁶⁹⁰⁾. La constatation faite par Maurice Garden pour le XVIII^e siècle vaut encore pour notre XIX^e: c'est encore en marge de ce qui fait la puissance économique de la métropole lyonnaise que se recrutent nos académiciens, malgré la présence de quelques individualités économiques marquantes comme Arlès-Dufour, Edouard Aynard ou Jean-Baptiste et Emile Guimet. Elle est néanmoins par certains aspects assez proche des mouvements généraux de la société locale: la place croissante des médecins correspond par exemple à la montée en puissance de ceux-ci telle que l'a bien mise en évidence Olivier Faure ⁽²⁶⁹¹⁾, et la montée des publicistes au pouvoir croissant de la presse.

Ces mouvements s'accompagnent d'un éloignement des cercles du pouvoir municipal. Tout d'abord par les hommes: si trois maires de Lyon sont aussi membres de l'Académie, les cercles des deux institutions se disjoignent de plus en plus avec les avancées du temps et du suffrage universel, et elles n'ont plus rien de commun sous la III^e République, avant qu'un rapprochement ne s'esquisse après 1900. De la même manière, l'Académie perd ses fonctions officielles et officieuses. Si elle tente sous la Restauration de retrouver son rôle relatif aux inscriptions officielles en revendiquant le droit de nommer les nouvelles rues de la ville ⁽²⁶⁹²⁾, cette restauration là ne dure qu'un instant. La protection de la municipalité de Lyon cesse quant à elle sous la III^e République, lorsqu'en 1887 le Conseil Municipal cesse d'accorder toute

²⁶⁹⁰ Liste dans BONNEL (J.): Histoire de l'Académie des sciences, belles-lettres et beaux-arts de 1840 à 1891, Lyon, Rey, 1892.

²⁶⁹¹ "Physicians in Lyon during the nineteenth century: an extraordinary social success", Journal of social history, volume 210, n°4, 1977.

²⁶⁹² Voir SAUNIER (Pierre-Yves): "Tempêtes dans une petite plaque d'émail bleu: les noms de rues à Lyon au XIX^e siècle", Cahiers d'histoire, 1990, n°4.

subvention à l'Académie. C'est là un signe du fossé social, politique et religieux qui s'est creusé entre municipalité et Académie, et cette mesure entérine l'éloignement progressif des deux institutions. C'est pendant le XIX^e siècle que l'Académie cesse d'être un recours culturel pour les municipalités lyonnaises. Jusqu'au milieu du siècle, elle constitue un cercle de référence et de compétence, où les municipalités vont par exemple recruter les bibliothécaires et archivistes de la ville (Delandine, Grandperret, Monfalcon en étaient membres avant d'occuper ces fonctions). Par la suite, c'est l'Académie qui consacre les hommes occupant des fonctions culturelles importantes au sein de l'organigramme municipal comme Auguste Bleton, Aimé Vingtrinier ou E. Guigue.

A parcourir les listes de membres, on retrouve un certain nombre de nos bons Lyonnais qui se sont voués à faire l'histoire de leur cité ou à en chanter la gloire et les vertus "spécifiques". Parmi les plus connus, on peut citer Edouard Aynard, Paul Sauzet, Antoine Molliere, Clair Tisseur, Félix Desvernay, Auguste Bleton, Aimé Vingtrinier, Humbert de Terrebasse, Antoine Vachez, J.B Onofrio, l'abbé Noirot, Gaspard André et les historiens Monfalcon ou Jérôme Morin. Si leurs travaux ne sont pas toujours entrepris dans le cadre de l'Académie, ou s'ils n'y arrivent pas forcément dans la section qui y correspond (ainsi Edouard Aynard est-il élu dans la classe des lettres, mais dans la section "Peinture, sculpture, architecture, gravure, musique"), leur élection sanctionne souvent leurs études consacrées à Lyon.

Outre qu'il faudrait faire la part de l'implication de chacun de ces hommes dans le fonctionnement de l'Académie ⁽²⁶⁹³⁾, on peut d'ores et déjà constater les absences. Point de Boitel ni de Collombet, ces deux fondateurs de la Revue du Lyonnais, de Léon Galle son ultime mécène, ni de Joseph Bard, infatigable défenseur de Lyon pendant plus de vingt années. Absente aussi la triplète Saint-Olive-Morel de Voleine-Steyert, ou encore certains des plus fameux animateurs de la vie littéraire lyonnaise comme Cailhava ou Rousset. Ces absences ont de multiples raisons. Les caractères individuels peuvent jouer, comme c'est sans doute le cas avec Louis Morel de Voleine ou Paul Saint-Olive dont les biographes s'accordent à souligner le peu de goût pour la vie mondaine. Mais il faut aussi invoquer les mépris réciproques qui existent entre certains de nos absents et l'Académie. Durant les premières années d'existence de la Revue du Lyonnais, Léon Boitel et ses compagnons n'épargnent pas leurs sarcasmes aux

²⁶⁹³ Clair Tisseur, par exemple, assistait en tout et pour tout à une séance par an, et il ne donna qu'une seule communication à l'Académie, à savoir son discours de réception. De même pour Gaspard André. Auguste Bleton est très discret de 1888 à 1900, avant de participer plus intensément à la vie de la société à partir de cette date.

académiciens, dont ils critiquent les petitesesses et les travaux sans intérêt. Le portrait que dresse Alexis Rousset de M.Papelou, cuistre, beau parleur et membre de plusieurs académies de province sans avoir écrit un seul ouvrage important, atteste quant à lui du dédain mêlé d'amertume qui peut marquer l'attitude des oubliés de l'Académie ⁽²⁶⁹⁴⁾. De leur côté, il est certain que les membres de l'Académie ne voient pas d'un bon oeil les critiques de ces hommes. De plus, le caractère polémique de certaines de ces personnalités ne correspond guère aux idéaux d'urbanité et de civilité de la règle académique. Les satires virulentes d'un Morel de Voleine ou d'un Saint-Olive, les charges d'un Steyert contre les riches et la ploutocratie n'ont pas leur place à l'Académie, quelle que soit la valeur des travaux érudits dont ces hommes sont les auteurs. Ces considérations de civilité opèrent autant sinon plus que les appartenances idéologiques, sur lesquelles l'Académie semble assez souple. Le Saint-Simonien Arlès-Dufour ou le fourieriste Barrier y trouvent leur place aux côtés des royalistes comme Molliere et des libéraux comme Jérôme Morin. En matière de religion, des protestants comme Gaspard André peuvent aussi trouver leur place au sein des bons catholiques que compte l'assemblée.

Cette souplesse relative ne remet pourtant pas en cause l'orientation générale de la société, aux tendances conservatrices accusées. Sans déroger aux règles de la civilité académique, Paul Rougier dans son rapport sur la section de philosophie, morale, jurisprudence, économie politique à l'occasion du deuxième centenaire de l'Académie en 1900, peut reprocher à Arlès-Dufour et à Barrier de s'être laissé portés par des chimères, "*le sens pratique et l'esprit philosophique qui sont dans le domaine intellectuel lyonnais*" leur ayant fait défaut ⁽²⁶⁹⁵⁾. Tout au long du siècle, l'Académie se signale par la fidélité aux orientations données par Rome à la foi catholique ⁽²⁶⁹⁶⁾ et par une obédience générale aux régimes politiques en place en France, corrigée d'une répulsion certaine pour tout ce qui se rapproche de la démocratie ⁽²⁶⁹⁷⁾. Les communications des associés en témoignent: les médecins se réclament d'une école spiritualiste, les peintres protestent contre l'art matérialiste et réaliste, les

²⁶⁹⁴ La vie en province ou les délaissés, op.cit.

²⁶⁹⁵ Rapport présenté à l'occasion du deuxième centenaire de l'Académie, Lyon, Rey, 1900, p.25.

²⁶⁹⁶ Voir par exemple la lecture de Jules Ward en séance publique le 15 mars 1864, dans laquelle il soutient l'installation à Lyon de la nouvelle liturgie romaine alors que les gallicans lyonnais s'y opposent fortement (la Revue du Lyonnais, 1864, t.XXIX).

²⁶⁹⁷ C'est cette orientation, sensible dans plusieurs académies de province, qui est à la base du projet de Rouland, ministre de l'instruction publique sous le Second Empire. Celui-ci souhaite en effet aider les sociétés savantes de province à se développer pour faire pièce à l'Institut, foyer d'opposition libérale (voir l'article de Francis DUTACQ sur ce point dans le Bulletin de la Société littéraire de Lyon, 1908-1909).

scientifiques contre les doctrines évolutionnistes, les moralistes contre l'abaissement des mœurs sous un régime (la république) qui a ôté Dieu des écoles.

C'est dans ce cénacle que se retrouvent chaque jeudi quelques uns de nos bons Lyonnais. Il est difficile de faire la part des choses, et de saisir la réalité du groupe que forme l'Académie. D'une certaine manière, ils sont peut-être nombreux à être comme les frères Tisseur, dont un des biographes a dit qu'ils aimaient plus leurs confrères académiciens que l'Académie. En dépit de l'existence d'une sociabilité académique, qui prend parfois des allures mondaines lors des séances publiques, et de la régularité de l'activité académique, on peut être sceptique sur la cohérence du groupe social et intellectuel formé par les académiciens. S'il existe une sensibilité générale que partagent peu ou prou les académiciens lyonnais (autour de la religion notamment), l'ordre dispersé dans lequel se développe forcément le travail académique, qui doit satisfaire les curiosités et les goûts de chacun sans rien imposer, ne favorise pas cette cohérence ⁽²⁶⁹⁸⁾. Le fait que d'autres cénacles se forment en dehors de l'Académie (société littéraire au début du XIX^e, Académie du Gourguillon, Société des Amis de Guignol, Académie des Pierres Plantées après-guerre) tendrait d'ailleurs à prouver que l'Académie correspond de moins en moins à la réalité de la scène intellectuelle et culturelle à Lyon. Néanmoins, elle fournit encore à la fin du XIX^e siècle un lieu de rencontre prestigieux et régulier à ceux qui se sont rencontrés et se rencontrent encore ailleurs. En ce sens, elle demeure un élément de cette chaîne qui va du salon aux groupes d'amitiés et aux sociétés, et forme ainsi un milieu culturel local.

2. L'Académie du Gourguillon

On a déjà évoqué à plusieurs reprises la fortune critique de l'Académie du Gourguillon, que ses derniers membres survivants et la postérité érigèrent en association de sauvegarde des traditions lyonnaises ⁽²⁶⁹⁹⁾. Quelques uns de ses membres sont familiers au lecteur: Louis Morel

²⁶⁹⁸ Les travaux que J.P Chaline dirige en ce moment sur les académies de Province au XIX^e siècle nous en diront plus sur l'évolution des Académies et sur tout le mouvement des sociétés savantes au XIX^e siècle.

²⁶⁹⁹ Sur l'Académie du Gourguillon, les renseignements de base figurent dans PORTENOTE (Epipoy) pseudonyme de TRICOU (Jean) : "Notes pour servir à l'histoire de l'Académie du Gourguillon et des Pierres Plantées", *Albums du Crocodile*, juillet-août 1956 et DUPLATEAU (Mami) pseudonyme de Auguste BLETON: Véridique histoire de l'académie du Gourguillon, Lyon, Mougin-Rusand, 1898. Les

de Voleine, Edouard Aynard, Clair Tisseur, Auguste Bleton et Jules Coste-Labaume sont membres de "*l'inclyte Académie*". Elle en compte en tout et pour tout treize, de 1879 où elle fut "fondée" par Clair Tisseur à 1928 lorsque meurt le docteur Gros, dernier membre survivant. Ces treize hommes, de réputation inégale, ne font pas partie d'une société savante, ni d'une réunion amicale à l'image de la *Chose*. L'Académie du Gourguillon ne ressemble vraiment ni à l'une ni à l'autre de ces formes de culture et de sociabilité.

Elle ressort pourtant elle aussi de cette double "fonction" lettrée et conviviale, mais cette allégeance complexe est organisée différemment. Là où l'Académie de Lyon a des règles strictes de réunion, de production, d'admission, celle du Gourguillon prend plaisir à édicter des statuts qui prennent ces règles à contrepied. Là où la *Chose* se contente de festoyer, l'Académie du Gourguillon s'investit dans quelques entreprises collectives d'édition et de publication. Si des liens formels unissent les "vrais" académiciens, si des relations amicales et fraternelles réunissent souvent ceux de la *Chose*, les hommes du Gourguillon partagent avant tout une même attention à tout ce qui touche à Lyon. C'est d'ailleurs à travers des échanges tenant à l'histoire ou aux coutumes lyonnaises qu'ils se découvrent et se choisissent: Morel de Voleine y est convié après un débat dialectologique, c'est après une longue correspondance littéraire et lettrée que Clair Tisseur dévoile à Claudius Prost son appartenance à l'Académie et l'invite à en faire partie, et ce n'est qu'en 1894 qu'Edouard Aynard, qui connaît Tisseur au moins depuis 1871, va en devenir le dernier membre. Pour mieux saisir toutes ces particularités, il faut revenir sur le développement de l'Académie.

Comme Clair Tisseur le raconte lui-même dans un chapitre de Coupons d'un atelier lyonnais, l'Académie est née de son imagination un jour de 1879, le 24 juin à quatre heures comme il se plaît à le préciser. C'est en effet à partir de ce jour qu'il fait systématiquement suivre son pseudonyme de "Nizier du Puitspelu" de la mention "*de l'Académie du Gourguillon*". Il est alors le seul membre de cette société mystérieuse, qui porte le nom d'une rue qui comptait le plus grand nombre de métiers à tisser de la ville en 1831. L'intention satirique semble évidente, dirigée contre ces érudits qui aiment à faire figurer sur leurs écrits leur appartenance aux sociétés savantes, et contre ces sociétés savantes en général.

Les développements de ce cénacle réduit confirment ces débuts canulardesques. Ce n'est que deux ans plus tard que l'illustre fondateur avertit soudainement Charles Louis Morel de Voleine qu'il fait désormais partie de l'Académie, et qu'il en est même le président! Cette investiture a lieu après un échange d'articles de presse entre les deux hommes sur quelques

données complémentaires qui permettent de mieux saisir la vie de l'Académie figurent dans les biographies des différents membres, et surtout dans les pièces manuscrites incluses dans les volumes

vieux mots lyonnais auxquels tous deux s'intéressent. C'est donc finalement par accident que Puitspelu décide d'élargir le cercle de la compagnie ⁽²⁷⁰⁰⁾. On ne sait si les deux hommes se connaissent personnellement ⁽²⁷⁰¹⁾, mais il est symptomatique que le deuxième membre de l'Académie du Gourguillon apprenne son élévation académique par voie de presse. Le troisième homme, l'imprimeur Adrien Storck, a le privilège de recevoir la nouvelle par courrier, en même temps qu'il apprend qu'il est le secrétaire de la société. L'Académie s'adjoint de la même manière fantaisiste quatre nouveaux membres entre 1881 et 1885, date à laquelle a lieu sa première réunion, au restaurant bien sûr. On ne sait guère trop comment se déroule ce "recrutement", dans lequel les liens personnels jouent en même temps que le dévouement commun aux choses de la localité. Morel de Voleine connaît de longue date Jules Coste-Labaume qui participa à l'aventure du Journal de Guignol édité par son oncle l'imprimeur Labaume, Gaspard André est architecte comme Tisseur, Bleton a travaillé au Courrier de Lyon sous la direction de Coste-Labaume, etc.: chaque membre est plus ou moins lié aux autres. Tout cela reste cependant très vague, et l'Académie est encore une grande inconnue pour ses membres eux-mêmes. Morel de Voleine, dans une lettre d'octobre 1884 à Adrien Storck, en est réduit à demander qui sont les membres de l'Académie ⁽²⁷⁰²⁾. Il s'enquiert aussi de savoir si Steyert, qu'il connaît bien, en fait partie, ce qui montre qu'il est bien conscient que l'Académie doit réunir des connaisseurs et des amoureux de l'histoire et des traditions lyonnaises, mais qu'il reste perplexe sur sa composition et sa réalité.

Cette première réunion de 1885, où sont présents Clair Tisseur, Louis Morel de Voleine, Adrien Storck, les frères Eugène et Gaspard André, Jules Coste-Labaume, Auguste Bleton et Louis Guy (peintre et caricaturiste), au cours de laquelle les membres font sans doute plus ample connaissance, marque la véritable naissance de l'Académie. C'est d'ailleurs un an plus tard que sont édictés ses statuts, préparés depuis 1884, qui témoignent de la continuité de

édités par l'Académie et légués par Adrien Storck à la Bibliothèque de la Ville de Lyon.

²⁷⁰⁰ C'est aussi par accident qu'est prise l'habitude d'adopter des pseudonymes fantaisistes, à l'instar de ceux que Tisseur et Morel de Voleine utilisent habituellement pour signer leurs articles de vieilles choses lyonnaises.

²⁷⁰¹ Il est certain par contre qu'ils connaissent et apprécient leurs travaux mutuels, comme en témoigne un compte-rendu élogieux des Vieilles lyonnaises de Puitspelu par Morel de Voleine en 1879 (la Revue du Lyonnais, 1879, t.8).

²⁷⁰² Lettre de Morel de Voleine à Storck, insérée dans l'exemplaire des Classiques du Gourguillon, théâtre, tome II légué par Storck à la Bibliothèque Municipale de Lyon. Ce n'est décidément pas une Académie comme les autres que celle dont le président doit s'inquiéter de l'identité des membres!

l'esprit de dérision initial ⁽²⁷⁰³⁾. Donnés sous forme de lettres patentes, écrits dans un langage qui utilise des formes archaïques ("*ains*" "*oncques*", "*iceux*", etc.), ils érigent l'Académie en véritable anti-société savante. N'y-est-il pas précisé que des travaux comme "*une nouvelle dissertation sur l'emplacement du temple d'Auguste*", sujet fétiche des académiciens "classiques", ne suffit pas pour faire partie de l'Académie? N'y-est-il pas mentionné que l'Académie ne tient ni séance privée ni séance publique, et que son seul devoir est de se réunir "*de fois à autres pour la réfection de dessous le nez*", c'est à dire pour un de ces banquets que l'idéal académique du XVIII^e siècle s'était efforcé de bannir de la République des Lettres? N'y-est-il pas enfin stipulé qu'il n'existe ni candidature ni démarches à accomplir, l'unanimité et l'amitié seules commandant aux nouvelles adhésions? Au-delà de cette volonté continue de dérision, on sent néanmoins poindre une certaine ambition de jouer un rôle dans la défense des traditions lyonnaises.

C'est en effet ce que dit l'article II des statuts de l'Académie qui précise qu'elle est fondée "*à seule fin de préserver toute vieille bonne tradition lyonnaise*" et "*qu'est idoine à faire partie d'icelle quiconque a contribué à la dicte préservation par la plume, le pinceau, le ciseau, le burin, le composteur ou la navette*". Cette volonté de préservation des traditions trouve son accomplissement dans la publication de deux volumes de théâtre de Guignol, décidée en juillet 1886. Cependant, ce côté sérieux de l'Académie ne prend jamais le pas sur sa facette satirique. Le recrutement de ses membres en atteste. Si quelques membres comme Tisseur, Morel de Voleine, Bleton, Coste-Labaume ou Eugène André sont particulièrement actifs dans la défense du dialecte canut ou du théâtre Guignol ou dans les travaux d'érudition et de vulgarisation de l'histoire lyonnaise, les autres membres n'ont pas laissé d'oeuvre capitale. Si l'Académie du Gourguillon avait fonctionné comme une société de défense des traditions, elle aurait regroupé des hommes comme les Vingtrinier, comme Vachez, comme Steyert plutôt que l'architecte Gaspard André, le peintre Louis Guy, l'avocat et poète Joseph Garin, le docteur Gros, le directeur de la Caisse d'Epargne Jules Dumont ou l'instituteur Claudius Prost. Mais à la différence de toutes les autres sociétés, c'est l'Académie qui va aux candidats, et non le contraire.

Le choix des nouveaux membres se fait bel et bien sur des critères de connaissance, d'amitié ou d'estime et non pas sur ceux de l'excellence dans la défense des traditions locales. Un amour commun de Lyon, de son histoire, de ses souvenirs rassemble tous ces hommes, c'est indéniable, mais il ne leur fournit qu'un moyen, et non une fin. Si c'est cette passion pour

²⁷⁰³ Ces statuts sont retranscrits intégralement dans l'ouvrage déjà cité d'Epipoy Portenote (Jean Tricou).

Lyon qui unit ces hommes différents sur bien des points, elle ne fait pas de leur groupe une institution culturelle. Jamais l'Académie ne prend un tour régulier, un aspect de cénacle érudit. Comme le dit Edouard Aynard en 1894 après sa réception "*Quel bonheur d'appartenir à un corps qui n'existe pas*" ⁽²⁷⁰⁴⁾. La disponibilité même de ses membres, et notamment de son fondateur Tisseur qui passe toute l'année à Nyons (Drôme), aurait d'ailleurs interdit ce genre d'évolution.

Le côté satirique domine donc, notamment au travers de cette autre entreprise de publication que sont les deux numéros de la Revue du Gourguillonnais, satire féroce de la Revue du Lyonnais. Dans ce périodique éphémère de 1887 sont accumulés et détournés tous les poncifs de la grande revue locale: poésie philologique, histoire d'amour et de meurtre au dénouement moralisateur, généalogie d'une famille lyonnaise "*de 723 avant J.C à nos jours*", étymologie de Lugdunum.... La permanence de cette dimension satirique est assurée par le long anonymat des membres de l'Académie. C'est en fait après la mort de Clair Tisseur que l'Académie apparaît au grand jour et que sont révélés les noms de ses membres, dissimulés derrière leurs pseudonymes. Il est remarquable que jusqu'alors, on ne l'ait jamais vue mentionnée dans les articles consacrés à Clair Tisseur ou à ses oeuvres. Sa nécrologie dans la Revue du Lyonnais n'y fait même aucune allusion. C'est finalement Auguste Bleton qui en révèle l'existence au public en 1898 dans sa brochure sur l'histoire de l'Académie, et les allusions y deviennent de plus en plus fréquentes. Objet d'histoire, l'Académie est désormais une référence incontournable pour tous les défenseurs des traditions lyonnaises, un modèle pour ceux qui vont fonder les Amis de Guignol, en même temps qu'elle confère une légitimité à tous ceux qui s'attellent à la célébration de Mourguet en 1910.

Ainsi, au moment où l'Académie meurt en tant que corps puisqu'il n'y a plus aucun nouveau membre après la mort de Clair Tisseur en 1895, elle devient un objet visible et connu. Les compagnons de Clair Tisseur (et surtout le docteur Gros, très actif) mais surtout les acteurs classiques de l'érudition lyonnaise et tous nos bons Lyonnais contribuent alors à donner de l'Académie une image de ce que son fondateur n'avait pas voulu qu'elle soit, une société pétrifiée et érudite vouée avant tout à la tâche sérieuse de sauvegarder la tradition locale. C'est cette ultime détournement qui vaut à la création de Puitspelu d'être finalement mise ici sur le même plan que l'Académie de Lyon ou la Revue du Lyonnais, ces institutions auxquelles Clair Tisseur avait autant de plaisir à participer que de joie à les moquer.

²⁷⁰⁴ Cité dans PORTENOTE (Epipoy) pseudonyme de TRICOU (Jean), "Notes pour servir à l'histoire de l'Académie du Gourguillon et des Pierres Plantées", Albums du Crocodile, juillet-août 1956.

3. la Revue du Lyonnais

Née en 1835, la Revue du Lyonnais est le dernier épisode d'une série de déconvenues éditoriales. La Revue provinciale en 1831, la Mosaïque lyonnaise en 1834 ont déjà échoué à s'installer durablement. Léon Boitel, récent acquéreur d'une imprimerie quai Saint Antoine, porte la nouvelle revue sur les fonds baptismaux en compagnie de Francois Zenon Collombet. Ce Boitel a déjà un nom dans le monde littéraire et journalistique lyonnais. En 1826, il écrivait avec des compères libéraux une Biographie contemporaine des gens de lettres dans laquelle les sommités légitimistes lyonnaises sont attaquées avec férocité ⁽²⁷⁰⁵⁾. En 1831, il participe à la rédaction du journal La Glaneuse qui prend parti pour les insurgés de novembre, et en 1833 il dirige l'entreprise du Lyon vu de Fourvières, première grande manifestation de la littérature lyonnaise. L'année 1834 ne dément pas cette activité sur tout les fronts: Il donne un poème politique à la Mosaïque poétique de son ami Claudius Billiet, participe avec le même à la revue La mosaïque lyonnaise dont il est le gérant, le tout après avoir été inculpé en mars de "*publication républicaine*" ⁽²⁷⁰⁶⁾ et avoir passé quelques semaines en prison. En digne élève de l'abbé Noiroi, ce fils de pharmacien conjugue ensemble libéralisme et foi catholique. Si les arts et les lettres lui semblent le moyen de participer à la "*révolution intellectuelle*" qui accompagne la révolution matérielle de son époque ⁽²⁷⁰⁷⁾, ces manifestations de l'esprit sont aussi autant de moyens d'action sociale qui peuvent faire progresser l'éducation de tous, et freiner les errances du matérialisme. C'est en partie sur ce dernier terrain que se fait la rencontre avec Collombet, qui comme le dit Boitel dans la notice qu'il lui consacre à sa mort, se fixe pour but en 1830 de lutter contre l'erreur et de défendre la foi chrétienne. Mais c'est plus encore sur le choix commun de la localité comme terrain de lutte que tous deux s'accordent: la décentralisation littéraire est seule capable de créer cet art social qu'ils appellent de leurs vœux, cette littérature "saine", à

²⁷⁰⁵ C'est Aimé Vingtrinier qui révèle cet épisode dans Notes sur deux pamphlets anonymes publiés à Lyon sous la Restauration, Lyon, s.e., 1903.

²⁷⁰⁶ Voir L'écho des travailleurs du 15 mars 34, qui soutient Boitel dans son procès.

²⁷⁰⁷ Une telle prise de position semble fréquente dans tout le milieu artistique et littéraire lyonnais. Cette idée du pouvoir social de l'art et de la subordination de la forme à "l'idée" peut notamment être identifiée chez certains peintres lyonnais comme Orsel, Chenavard ou Janmot. L'influence du catholicisme libéral et des idées esthétiques de Lacordaire, Lamennais et Montalembert semble ici déterminante (voir sur ce point l'article de H.DORRA "Montalembert, Orsel, les Nazaréens et l'art abstrait", Gazette des beaux-Arts avril 1975), et on préférera bien sûr cette explication à une invocation de "l'esprit lyonnais" qui expliquerait cette idéalisme pratique.

l'écart des modes, des excès et des coteries de la capitale. C'est déjà sur ce terrain que Boitel avait pu fédérer l'initiative de Lyon vu de Fourvières, qui faisait la part à des écrivains de toutes tendances. C'est aussi sur ce terreau du local qu'il bâtit la Revue du Lyonnais.

De toutes les revues littéraires ou historiques qui virent le jour à Lyon au XIX^e siècle, le titre fondé par le franc-maçon et démocrate Boitel et l'ancien séminariste Collombet est le seul à s'inscrire dans la durée. De 1835 à 1848, de 1850 à 1880, de 1886 à 1901, la Revue du Lyonnais est pendant 54 années de publication effective la revue lyonnaise. Durant ses quelques éclipses, elle reste d'ailleurs la référence en la matière, que ce soit pour la critiquer ou pour l'imiter. Depuis le début de notre siècle, elle a ressurgi plusieurs fois à Lyon (dans les années 20, les années 70), et aujourd'hui encore on parle de revivifier le titre. Lorsqu'on la saisit dans cette longue durée, on s'aperçoit que tous ceux que nous avons rencontré y ont écrit, sauf exceptions causées par sa disparition en 1901 (d'où l'absence d'Edouard Herriot par exemple, ou celle de Tancrède de Visan). En opposition à tous les cercles que nous avons pu entrevoir jusqu'ici, la Revue du Lyonnais semble fidèle aux promesses de son fondateur Léon Boitel qui affirmait dans le premier numéro de la revue *"être originaire ou habitant du Lyonnais, ou traiter un sujet qui intéresse notre localité, telles sont les conditions exigées de quiconque voudra prendre place à nos côtés"* ⁽²⁷⁰⁸⁾. Il y a pourtant une part d'illusion dans cet aspect éclectique.

Républicains, orléanistes, légitimistes, tous ont participé à la Revue du Lyonnais. Et pas seulement à plusieurs années d'écart, selon la couleur du régime en place. C'est par exemple sous la direction du légitimiste Léon Galle que commence la collaboration du jeune avocat Justin Godart, pas encore député mais déjà républicain et radical. Une des premières livraisons de la revue voyait cohabiter un texte très royaliste sur le siège de Lyon et un portrait flatteur de Joseph Chalier, le chef des Jacobins de Lyon. Ces promiscuités restent cependant exceptionnelles. Si la discussion est une règle durant les premières années de la revue, où celle-ci joue véritablement un rôle de tribune artistique et littéraire dans laquelle on discute ferme sur les initiatives locales dans ces domaines, cet aspect libéral disparaît peu à peu.

Dans ces premiers temps, Léon Boitel critique sans ménagement les premiers pas de la Société des amis des arts, dont il juge les pratiques mercantiles ⁽²⁷⁰⁹⁾; F.Z Collombet attaque les Académiciens qui se réunissent *"pour batailler en de mesquines délibérations"* et lire quelques pages sur le premier sujet venu, écrites sans qualité et sur cette Académie où règnent la coterie

²⁷⁰⁸ "Notre but", la Revue du Lyonnais, 1835, tome 1, p.6.

²⁷⁰⁹ "La Société des amis des arts", 1838, t.8.

et l'intrigue, où la position sociale compte plus que le mérite ⁽²⁷¹⁰⁾. Les autres auteurs de la revue, anonymes ou cachés sous un pseudonyme et des initiales, ne lésinent pas pour leur part à critiquer le béotisme des notables lyonnais, le culte du Veau d'Or ou les mesquineries des divers groupes sociaux de la localité.

Cet aspect très libre de la revue, mis à mal dès 1845, disparaît après 1848, les soubresauts de la Deuxième République aggravant une évolution déjà sensible auparavant autour des thèmes religieux, notamment chez un Collombet dont la position se durcit au moment de la querelle universitaire ⁽²⁷¹¹⁾. Si Boitel reprend la publication de la Revue du Lyonnais en juillet 1850, après l'intermède de la Revue de Lyon dans laquelle il s'était investi avec quelques compagnons (dont Jean Tisseur) pour défendre une république catholique et modérée, sa détermination ne semble plus aussi ferme qu'auparavant. Lorsqu'il cède en 1852 son imprimerie et la revue à Aimé Vingtrinier, qui y collabore déjà depuis quelques années, c'est sans doute autant à cause de problèmes financiers que par lassitude politique ⁽²⁷¹²⁾. Sous la direction du légitimiste Aimé Vingtrinier, la revue va marcher d'un autre pas ⁽²⁷¹³⁾.

Sous la houlette de Vingtrinier, la revue va constituer un centre d'opposition larvée aux valeurs de la société impériale, mêlant habilement quelques louanges sur les travaux du préfet Vaïsse à des satires féroces sur les mœurs des hommes d'affaires, le matérialisme cupide et la corruption de l'époque. Les chevaux-légers de la morale comme Morel de Voleine, Paul Saint-Olive et Victor Corandin se chargent des attaques, Vingtrinier s'occupe de gérer la subtilité du mélange. C'est en tout cas ce que semblent indiquer ses contemporains qui parlent de ses pratiques éditoriales. Lorsque Morel de Voleine veut entrer dans la polémique sur la reconstruction des toits de la cathédrale Saint-Jean, dans l'esprit de l'utiliser pour protester contre la remise en cause des spécificités de l'Eglise de Lyon, Vingtrinier rechigne à insérer un article qui pourrait ruiner son crédit auprès des catholiques disciplinés et fidèles de l'archevêché

²⁷¹⁰ "Des lettres à Lyon et de la Revue du Lyonnais", 1839, t.9.

²⁷¹¹ Voir les notes de Michelet sur ses séjours à Lyon, et particulièrement ceux de 1843 et 1844 (CARRE (Jean-Marie): "Michelet à Lyon", Revue du Lyonnais, 1924).

²⁷¹² La cession se fait d'ailleurs en janvier 1852, donc peu de temps après le coup d'Etat de Louis-Napoléon Bonaparte qui sonne définitivement le glas de la République.

²⁷¹³ C'est ainsi qu'il est classé politiquement dans les notes du commissaire spécial Bergeret en 1854 (cité dans Impressions de Louis Perrin et quelques livres lyonnais du XVI^e siècle, Lyon, Ville de Lyon, 1925). Ajoutons qu'il se marie avec la fille d'un ancien garde du corps de Charles X. Ses propos acerbes contre la république dans la Revue du Lyonnais du début des années 1870 n'empêchent pourtant pas qu'il soit choisi par les radicaux lyonnais pour s'occuper de la bibliothèque de la ville.

(²⁷¹⁴). Imprimeur de La Province, journal créé par André Steyert en 1863, le prudent Vingtrinier opère des censures dans les textes du bouillant polémiste pour se préserver des mesures de police (²⁷¹⁵). Il semble donc qu'on puisse lui faire confiance pour distiller dans ses pages l'hostilité et la bienveillance.

Comme l'affirme le nouveau propriétaire dans la lettre qu'il place en exergue de la livraison de janvier 1852, la revue doit rejeter tout ce qui peut froisser une opinion, "*éviter toutes les questions autour desquelles s'agite et se brise notre humanité*" (²⁷¹⁶), tout en soutenant la bonne morale et en suivant avant tout les impératifs d'ordre et de foi. Cette profession d'apolitisme vaut par ses euphémismes bien des engagements, et sonne le glas d'une époque de la revue. La part des articles généraux se réduit, et le propos se concentre sur les terrains classiques de l'érudition: publication de document inédits, épigraphie, étymologie, archéologie, histoire. Le "grand dessein" de révolution intellectuelle par l'art et la littérature que nourrissaient Boitel et Collombet est oublié, emporté par la tourmente de 1848 et par les nécessités de la gestion d'une revue de province. La littérature ne fait plus que quelques apparitions sous formes de nouvelles ou de poésies mièvres et convenues, mais n'a qu'une importance secondaire. Cela tient autant à la nouvelle "idéologie" de la revue qu'au renouvellement de sa clientèle et de ses auteurs.

Un des faits marquants de la nouvelle Revue du Lyonnais, c'est l'entrée massive des textes écrits par les académiciens. Désormais et jusqu'en 1880, chaque fascicule mensuel de la revue contient au moins un texte déjà présenté en séance publique ou privée de l'Académie. Les séances de celle-ci ont par ailleurs droit chaque mois à de larges comptes-rendus qui retranscrivent l'essentiel des discussions et des communications, entrecoupés d'allusions flatteuses et de compliments. Cette allégeance est nouvelle. Plus qu'à une entreprise de flagornerie, il semble que l'on ait affaire à une remarquable opération de promotion. Durant les premières années de la revue, Boitel ou Collombet avaient à de nombreuses reprises souligné les difficultés à se bâtir un public d'abonnés fidèles. Si on ouvrait nos registres d'abonnements, avoue Boitel dans sa lettre d'adieux en 1852, Lyon ne serait plus la deuxième ville de France! Vingtrinier résout le problème en se bâtissant une clientèle composée de ses auteurs, et en faisant suivre de près à sa revue le mouvement des sociétés savantes de Lyon et de la région.

²⁷¹⁴ Archives départementales du Rhône, fond Léon Galle, Ms 46, correspondance de Morel de Voleine, Fo.28.

²⁷¹⁵ Charles GUILLEMAIN, André Steyert, Lyon, s.e, 1955.

²⁷¹⁶ la Revue du Lyonnais, 1852, t.V, p.10.

Dans cette perspective, l'Académie de Lyon et sa cinquantaine de membres, la Société littéraire et ses quelques trente adhérents représentent des "parts de marché" non négligeables. Après le contrat passé avec l'Académie en 1852 ⁽²⁷¹⁷⁾, par lequel celle-ci s'engage à acquérir un certain nombre d'abonnements en échange de la publication des comptes-rendus de ses séances, c'est au tour de la Société littéraire en 1856 ⁽²⁷¹⁸⁾ de décider de la publication de ses comptes-rendus par la Revue du Lyonnais, puis de la Société académique d'architecture. Pour Vingtrinier, cela signifie que l'éditeur de revue fait une affaire et que l'imprimeur acquiert aussi une clientèle, en s'assurant des liens privilégiés avec les écrivains et publicistes lyonnais. Vingtrinier recueille d'ailleurs les fruits de ces investissements puisqu'il publie sous le Second Empire la plupart des brochures et des livres d'érudition et imprime de nombreux journaux.

De 1852 à 1880, la revue est donc la tribune des sociétés savantes lyonnaises, et plus particulièrement de l'Académie et de la Société littéraire. Sa tonalité reste conservatrice, conformément aux grandes orientations de ces deux sociétés. C'est aussi à ce moment que le groupe des auteurs de la Revue du Lyonnais commence à se fossiliser: à part les nouveaux académiciens, on voit peu de nouveaux auteurs apparaître. De la même manière, on ne sort pas des sentiers battus dans le propos. Pendant plus de trente ans, c'est toujours la même défense de la religion, de la morale, de l'ordre établi, au travers des propos d'érudition et de littérature qui sont ceux de la revue. Seules les satires de Saint-Olive ou Morel de Voleine viennent troubler ce jeu, tout en y adhérant d'une certaine manière puisqu'ils défendent des objectifs moraux semblables. Le seul article dérangeant, comparable à ceux qu'on rencontrait souvent dans la première époque de la revue, c'est ce compte-rendu de l'Exposition des amis des arts que dresse le jeune Louis Garel en 1869 ⁽²⁷¹⁹⁾. L'auteur, qui participe plus tard à l'agitation révolutionnaire des années 1870-1871, y rend hommage aux anciens de l'école lyonnaise, "*hommes modestes et tranquilles*". Mais il a le tort de plaider pour l'enrichissement de la peinture par le travail et l'oeuvre des jeunes peintres, critiquant implicitement la sélection faite par les dirigeants du Salon. Il termine son article par des louanges appuyées aux trois toiles de Manet qui figurent à l'exposition. Le résultat ne se fait pas attendre: dès la livraison suivante, Vingtrinier lui-même prend la plume pour rectifier le tir, et saluer comme il se doit chacun de ceux qui avaient été critiqués ou délaissés par le bouillant Garel. L'habitude que prend la revue

²⁷¹⁷ Qui est consigné dans le registre des séances de celle-ci.

²⁷¹⁸ Vingtrinier lui-même en est membre depuis 1841, il en devient vice-président en 1858, et président en 1873.

²⁷¹⁹ 1869, t.VIII.

de publier des notices biographiques de ses auteurs disparus, qui par un mimétisme académique sont titrées "Eloges", est un autre signe de cette immobilité. C'est d'ailleurs contre cette "censure" mi-politique mi-institutionnelle que le jeune Félix Desvernay crée en juillet 1880 Lyon-Revue, dans le manifeste de laquelle il dénonce l'impossibilité pour les jeunes auteurs indépendants de trouver accueil dans les revues existantes, qu'il qualifie "*d'oeuvres de parti*". Il est vrai qu'après 1870 les auteurs de la Revue du Lyonnais se sont déchaînés contre le nouveau régime. A la moindre occasion Aimé Vingtrinier fustige dans ses chroniques l'immoralité ou l'incapacité républicaine avec une ironie et un talent indéniables. Les satiristes attirés de la revue ne laissent leur part à personne: fidèle à sa réputation, Paul Saint-Olive profite d'un article sur le quartier des Grands Capucins pour fulminer contre la démagogie, l'athéisme et le matérialisme, glissant au passage que "*Le culte de Bacchus est le seul qui obtienne l'assentiment des nouvelles couches sociales* <sic souligné>" ⁽²⁷²⁰⁾. Les radicaux et leurs formules politiques sont donc nettement attaqués.

C'est aussi en 1880 qu'Aimé Vingtrinier quitte la revue pour aller occuper les fonctions de directeur de la bibliothèque municipale. Pendant quelques années vont voisiner Lyon-Revue et la Revue Lyonnaise, qui apparaît juste après la disparition la Revue du Lyonnais. Cette Revue Lyonnaise, dirigée par François Collet professeur à la Faculté des Lettres, se place explicitement dans la ligne tenue par la Revue du Lyonnais, et revendique la défense "*du Vrai, du Beau, du Bien*" et la volonté de "*plaire à tous les hommes de goût et avoir l'estime de tous les honnêtes gens*" ⁽²⁷²¹⁾. On reconnaît là les euphémismes chers à la Revue du Lyonnais de Vingtrinier: la revue lyonnaise est elle aussi en posture de défense catholique, contre la démocratie athée, ignorante et malhonnête, même si elle prend garde à ne pas s'exprimer en termes aussi brutaux. Contrairement à Lyon-Revue qui donne leur chance à de jeunes inconnus aux côtés des auteurs confirmés que sont Puitspelu, Steyert, Soulayr ou Morel de Voleine, la Revue Lyonnaise en revient très vite aux auteurs habituels de la Revue du Lyonnais et au primat de l'histoire locale après une tentative semblable d'élargissement des thèmes et des auteurs. C'est dans la continuité de cette Revue Lyonnaise, reprise en 1885 par l'imprimeur Mougin-Rusand, que ressuscite la Revue du Lyonnais en 1886, après que le même Mougin-Rusand en ait racheté le titre à Vingtrinier.

La "nouvelle" Revue du Lyonnais repart donc sur les mêmes bases que l'ancienne, et se réclame de son esprit et de ses traditions dans son premier numéro en 1886. Ses auteurs sont

²⁷²⁰ la Revue du Lyonnais, 1874, t.17.

²⁷²¹ Revue Lyonnaise, 1885, t.9.

les membres de l'Académie et de la Société littéraire, et la revue se borne désormais à reprendre presque uniquement les communications faites au sein de ces sociétés, dont elle diffuse toujours le compte-rendu des séances. Cela ne cesse de s'accroître avec les reprises successives de la revue par A.Vachez (1897) puis Léon Galle (1899), tous deux membres de la Société littéraire et pour le premier de l'Académie. La revue conserve de la même façon ses attitudes de défense catholique, sensibles à travers les comptes rendus bibliographiques, les "chroniques locales" ou les articles d'érudition ⁽²⁷²²⁾. En 1896-1898, on n'est finalement pas surpris d'y trouver des allusions et des articles antidreyfusardes. Le poème "Prière d'un traître", ou les allusions du royaliste Pierre Vires dans la chronique locale ne laissent que peu de doutes sur ce point, et la série de cinq articles de fausse érudition haineuse de R.Mouterde sous le titre "Pour servir à l'histoire des Juifs en France. Une nouvelle boutique sur le pont de Saône, épisode lyonnais du XVI^e siècle" ⁽²⁷²³⁾, vient les transformer en certitudes. L'épisode de Fort Chabrol rencontre d'ailleurs l'approbation du chroniqueur de la revue. Ces excès n'empêchent pourtant pas la Revue du Lyonnais de redevenir presque dans le même temps un peu de ce qu'elle avait pu être autrefois, autour de 1899-1900.

Auguste Bleton qui écrit par ailleurs au Lyon-Républicain, Félix Desvernay qui assure les articles historiques du Progrès collaborent de plus en plus souvent à la revue en cette fin de siècle, aux côtés d'un Emmanuel Vingtrinier plus familier des pages du Nouvelliste et de L'express: publicistes républicains et conservateurs cohabitent à la revue comme ils ont recommencé de le faire à la Société littéraire, et pour certains à l'Académie. Le terrain de l'érudition locale adoucit les oppositions idéologiques. Parallèlement, on sent de nouveau une ouverture au débat historique et à la discussion: les articles de Natalis Rondot sur les métiers d'arts lyonnais, ceux de Justin Godart sur les ouvriers en soie n'hésitent pas à contredire les visions édéniques que certains académiciens se plaisent à donner de l'âge des corporations et de la vie économique sous l'Ancien Régime. En 1899, dans ces mêmes pages qui accueillent des articles justifiant les inégalités sociales par les desseins de la Providence ou vantant les bienfaits de la charité aristocratique de la monarchie, Justin Godart fait le constat de l'existence du conflit social, de la grève, de l'absence d'harmonie qui marquent cette époque, et conclut en appelant à faire de l'histoire et non de "*l'idylle industrielle*" ⁽²⁷²⁴⁾.

²⁷²² La part des travaux écrits par des abbés érudits augmente sensiblement dans le même temps, en correspondance avec la hausse de leur participation à la Société littéraire.

²⁷²³ la Revue du Lyonnais, 1896, t.21.

²⁷²⁴ "Ouvriers du passé. Compte-rendu du livre de H.Hauser", la Revue du Lyonnais, 1899, t.27.

Ce renouveau relatif, que certains lecteurs appellent de leurs vœux, ne suffit pas à empêcher la disparition de la revue en novembre 1901. Il est sans doute venu trop tard, et n'a pu compenser les effets de l'âge glaciaire connu par la revue entre 1852 et les années 1890. Les papiers personnels de Léon Galle qui reprend la revue en 1899 témoignent de ses difficultés à trouver de la bonne copie, des articles brillants, et plus encore des abonnés. Malgré plusieurs campagnes massives d'abonnements (2500 circulaires d'abonnements sont envoyées en 1899), les abonnements déclinent au moins depuis 1886, et les déficits s'ajoutent aux déficits. Léon Galle peut écrire à un ami que la revue "*meurt étouffée par l'indifférence des Lyonnais*" ⁽²⁷²⁵⁾. Elle a pourtant longtemps constitué un fil qui reliait entre eux les "vrais Lyonnais". Morel de Voleine, s'inquiétait dans sa propriété rurale de ne pas la recevoir: "*que devient donc la Revue du Lyonnais?*" demande t-il inquiet à l'un de ses correspondants ⁽²⁷²⁶⁾. On la retrouve aussi très souvent citée dans les lettres que réunit Alexis Rousset dans ses divers ouvrages. Malgré ses exclusives, malgré qu'on puisse douter qu'elle crée un groupe amical ⁽²⁷²⁷⁾, la Revue du Lyonnais est par son unicité et par sa durée la référence et le lieu privilégié d'expression de tous nos "bons Lyonnais". Elle est le lieu où se rassemblent, fut-ce sur le papier, les groupes épars entre les différents groupements amicaux et informels, entre les sociétés savantes et les réseaux de sociabilité. Par sa permanence, elle donne corps à l'idée même de spécificité lyonnaise, voir d'école lyonnaise de littérature ⁽²⁷²⁸⁾. Dans le même temps, par les travaux qu'elle diffuse, elle contribue puissamment à bâtir cette spécificité, notamment dans sa dimension historique.

Il existe d'autres rassemblements que ceux que nous venons de détailler. Les librairies où se rencontrent les érudits locaux, comme celle de Brun où Steyert fait connaissance avec Morel de Voleine et la fine fleur des bibliophiles lyonnais, les imprimeries comme celle de Boitel où les mêmes érudits et écrivains de toutes tendances viennent discuter autour des presses, la

²⁷²⁵ lettre du 15 novembre 1901, citée dans A. POIDEBARD, Léon Galle, Lyon, Brun 1918.

²⁷²⁶ Archives départementales du Rhône, fond Galle, Ms 46 correspondance Morel de Voleine, Fo.9.

²⁷²⁷ Les correspondants de Galle aux auteurs, fidèles de la Revue du Lyonnais ou confrères de la Société littéraire, adoptent toujours un ton de distance qui n'a rien à voir avec la convivialité des échanges épistolaires des membres de la *Chose*, par exemple. L'exclusion de Steyert par Vachez sous l'influence de Puitspelu montre qu'il existe à la revue comme ailleurs des tensions au sein de la République des Lettres lyonnaise.

Société littéraire par laquelle passent la plupart de nos bons Lyonnais, et qui devient dans la deuxième moitié du XIX^e le premier stade du *cursus honorum* qui mène à l'Académie de Lyon sont autant de sujets dignes d'intérêt ⁽²⁷²⁹⁾. Nos "vrais Lyonnais" s'y retrouvent bien souvent, et y transcendent leur appartenance religieuse, sociale ou politique. Ce sont néanmoins les plus actives ou les plus connues d'entre elles que j'ai choisi, parce qu'elles montrent qu'au delà des forts clivages idéologiques qui traversent la société lettrée lyonnaise, le terrain de l'érudition, de la relation des traditions locales et tout simplement celui de l'amour de Lyon est un terrain de rencontre. A l'Académie de Lyon, à celle du Gourguillon, à la Revue du Lyonnais se nouent des réseaux qui un jour ou l'autre se rencontrent. L'exclusive de certains de ces groupes est compensée par la multiactivité des acteurs: confinés dans les cercles conservateurs de l'Académie, nos auteurs lyonnais peuvent rencontrer à la Revue du Lyonnais ou dans les librairies ceux qui ne figurent pas dans les rangs de la doyenne des sociétés savantes lyonnaises. Un Clair Tisseur, un Edouard Aynard peuvent par ailleurs servir de relais entre les différents cercles, transcendant ainsi les exclusives de chacun. Si au-delà des aversions personnelles et des relations individuelles, il existe une communauté, ce n'est pas simplement par les effets d'une éducation commune comme celle donnée par l'abbé Noirot, d'influences intellectuelles plus larges comme celle d'une tradition catholique lyonnaise fortement soumise aux influences gallicanes et jansénistes. Ce n'est pas non plus le résultat d'une simple interconnaissance entre gens de même milieu, voisins de cercle ou de salon. Si c'est le culte de la localité et de sa spécificité qui forme ce milieu, c'est bel et bien que cet attachement commun à la localité, que la définition et la défense d'un territoire constituent une réponse, une solution à des problèmes communs. Avant que de chercher à comprendre ces questions et ces problèmes, il faut explorer plus avant les actions qui fondent ce territoire, le délimitent et le défendent. C'est là en effet le but et la conséquence de tout un registre de pratiques matérielles et symboliques que mettent en oeuvre ces hommes, ces groupes et ces institutions que nous venons d'apercevoir.

²⁷²⁸ C'est ainsi que la considère LATREILLE (André) (dir.): Histoire de Lyon et du Lyonnais, Toulouse, Privat, 1975 (p.347-353).

²⁷²⁹ La même remarque pourrait être faite en ce qui concerne les individus que j'ai plus particulièrement suivi: ils ont été choisis et non imposés.

III. Les actions

Ces hommes et ces groupes s'impliquent dans une gamme de pratiques privées et publiques tendant à affirmer l'existence d'une particularité lyonnaise irréductible, gamme qu'il serait long de monter ou de descendre. Certains de ces groupes sont d'ailleurs autant de véritables actions. L'Académie du Gourguillon et la Société des Amis de Guignol avec leurs soucis de défendre les traditions, la Revue du Lyonnais par la diffusion continue d'articles sur les familles, les monuments, les institutions lyonnaises sont à la fois des acteurs et des actes de cette mise en lumière et de cette défense du territoire. Il est aussi d'autres manifestations qui ne sont connues qu'incidemment: lorsque Victor Corandin (alias Joannès Vindry) fait suivre le titre de ses nouvelles de l'expression "*Histoire lyonnaise*", lorsque Nizier du Puitspelu intitule un de ses ouvrages Les oisivetés du Sieur de Puitspelu, Lyonnais, qu'Edouard Aynard fait le compte-rendu des Vieilleries lyonnaises du même Puitspelu en signant "*un autre de Lyon*" ou que Tancrède de Visan place en exergue de son Perrache-Brotteaux cette devise de "*Civis Lugdunensis sum*" ("je suis citoyen de Lyon"), tous affichent leur appartenance à une entité singulière ⁽²⁷³⁰⁾. Par là, ils contribuent à la délimiter et à affirmer son existence. Il est heureusement des actions plus facilement repérables.

L'exploration du discours prolix sur le "caractère lyonnais" a montré comment cette mise en stéréotype d'un tempérament local s'appuyait sur les données fournies par l'histoire, le milieu ou la vie des individus. Cette mise en scène du caractère local s'opère non seulement par des textes spécialement consacrés à cette tâche comme ceux de Godart ou de Sauzet, mais aussi incidemment au travers des ouvrages d'érudition, des travaux d'histoire ou d'archéologie, des discours et proclamations institutionnelles, bref d'une foule de supports. Ceux-ci ne valent pas seulement par ces allusions qu'ils contiennent sur l'existence de ce "caractère lyonnais". Ils sont au fondement même de la définition du territoire: s'attacher à l'histoire de Lyon, au travers d'un petit article d'archéologie ou d'une "histoire monumentale", de biographies d'illustres Lyonnais ou de la monographie d'un monument, c'est contribuer à bâtir un passé spécial à la localité, coupé de ce qui se passe ailleurs, animé d'une logique spéciale. Outre ce travail de définition par l'écrit, on peut aussi observer des actions concrètes qui d'une façon ou d'une autre contribuent à mettre en scène cette spécificité. La mise en place de la Galerie des oeuvres

²⁷³⁰ Cet effet d'annonce, remarquable en maintes autres occasions, prend d'ailleurs un véritable caractère publicitaire avec le temps, notamment pour les oeuvres littéraires. Il est vrai que la vérité de la localité est supposée opaque à l'étranger: est-ce une des raisons pour laquelle l'éditeur du Lyon tel qu'il s'écrit de Bernard Poche s'est cru obligé de préciser au dos de l'ouvrage que l'auteur est Lyonnais d'origine? En tout cas, cela semble montrer que l'effet d'annonce joue même pour les publications universitaires et

lyonnais au Musée des Beaux-Arts, les initiatives pour la sauvegarde des monuments, pour la création d'un musée historique, la célébration des Lyonnais illustres par le truchement de monuments ou de plaques de rue, l'iconographie de la décoration de l'Hôtel de Ville sont autant d'actions qui contribuent à cette délimitation. La liste n'est pas exhaustive. Pour être complet, il faudrait pouvoir saisir tout ce qui contribue à ce processus, à travers les attitudes des organismes qui interviennent dans la vie de la cité ⁽²⁷³¹⁾. En l'absence de travaux sur la chambre de commerce, la gestion municipale ou la vie du Musée des Beaux-Arts, on doit se borner à saisir des épisodes comme ceux que nous avons cité.

Cette approche partielle n'économise pas pour autant les choix. J'ai voulu privilégier l'examen d'un ensemble d'écrits et d'initiatives qui tournent tous autour du jeu sur le passé et l'histoire de Lyon. L'importance de ce jeu est en effet capitale dans la définition du territoire. Nos bons Lyonnais ne s'y trompent d'ailleurs pas, et déploient une activité impressionnante à fouiller le passé lyonnais. Morel de Voleine n'écrit pas moins de 425 articles de tailles diverses, et ses compères ou confrères Saint-Olive et Puitspelu ne sont guère moins prolixes ⁽²⁷³²⁾. A leur propos on pourrait répéter ce que dit de Léon Galle son biographe A. Poidebard: "*Il ne se lassait pas de multiplier les études sur les sujets les plus variés, pourvu qu'ils fussent lyonnais*" ⁽²⁷³³⁾. C'est en effet dans ce souci du terrain lyonnais que s'enracine la passion pour l'histoire de nos acteurs.

Tous ceux qui insistent sur les spécificités lyonnaises prennent en effet appui sur l'histoire, le précédent et la preuve de la continuité historique étant les signes suprêmes de véracité et de légitimité de ce qu'ils avancent. On a pu voir dans les pages consacrées au

scientifiques, et qu'il faut justifier d'une connaissance "native" pour avoir le droit d'analyser un objet lyonnais.

²⁷³¹ A titre d'exemple, mentionnons les programmes décoratifs mis en place par la municipalité, qu'il s'agisse de la décoration par Puvis de Chavannes du grand escalier du Musée des Beaux-Arts de Lyon (1884), dans lequel il s'efforce d'insister sur "*ce qui pourrait donner une note caractéristique touchant Lyon et la région lyonnaise*", ou de la décoration intérieure de l'Hôtel de Ville, les municipalités de la fin du XIX^e siècle développant l'iconographie à la gloire de la cité que le Consulat avait déjà mise en place. Sur la décoration de l'Hôtel de Ville, voir *l'Hôtel de Ville de Lyon* par Paul ROCHEX (Lyon, Rey, 1911) et GALACTEROS DE BOISSIER (Lucie): "Thomas Blanchet: la grande salle de l'Hôtel de Ville de Lyon", *Revue de l'art*, n° 47, 1980.

²⁷³² Pour la bibliographie de Clair Tisseur, voir NIZIER DU PUITSPÉLU: *Coupons d'un atelier lyonnais*, Lyon, Storck, 1898. La nécrologie de Morel de Voleine par Humbert de Terrebasse dans la *Revue du Lyonnais* (1894, t.17) contient la bibliographie du "*sieur des Guénardes*" (pseudonyme de Morel de Voleines à l'Académie du Gourguillon). Quant à celle de Paul Saint-Olive, un coup d'oeil aux tables de la *Revue du Lyonnais* rédigées par Jean Tricou montre qu'elle est de semblable importance.

caractère lyonnais et aux descriptions de la ville l'importance de ce jeu sur le passé. Il s'agit par là de montrer que Lyon a toujours été un centre littéraire, artistique, commerçant, que ses habitants ont toujours montré ce double caractère pratique et mystique, etc. La plupart de nos témoins opèrent des va et vients incessants entre passé et présent, avec le souci de démontrer que sur le fond, sur l'essence lyonnaise, rien n'a changé. L'exemple des récits de fondation a montré de son côté comment on cherchait à prendre le plus loin possible dans le temps la date référence de cette immobilité.

Cette manipulation temporelle est bien souvent implicite: On regroupe les illustres de tous temps, on rapproche des citations éloignées de plusieurs siècles, etc. Parfois, elle se fait documentée et explicite. Qu'on considère par exemple la lecture donnée par Aimé Vingtrinier au Comité archéologique de l'Académie de Lyon le 15 novembre 1861 ⁽²⁷³⁴⁾. A partir de gravures anciennes, et plus particulièrement d'un tirage du XVIII^e siècle, l'auteur décrit Lyon, son site et ses maisons, puis sa société et ses moeurs. Les maîtres mots de ce texte sont *"toujours"* et *"comme de nos jours"*, à tel point que l'auteur fait plus le portrait du Lyon idéal des chantes de l'esprit lyonnais que la description du Lyon précise du siècle précédent. *"C'est toujours le même ciel brumeux, des collines poétiquement découpées, de vastes horizons..., c'est toujours la même population guerrière et sans faste, religieuse et grave, économe et commerçante, sans brillant mais solide, travailleuse le jour, retirée le soir dans son intérieur où elle aime se reposer, près du foyer des ancêtres, des fatigues et des soucis d'un négoce prudent et loyal; c'est toujours le même peuple ayant reçu des Grecs et conservé précieusement comme un héritage sacré l'amour du beau et le goût des arts"* ⁽²⁷³⁵⁾. C'est précisément l'affirmation de cette continuité, de cette similitude indifférente au temps qui me paraît un instrument essentiel de la définition d'un territoire particulier, d'un Lyon qui soit plus qu'un lieu. Comme on va le voir, un certain nombre de textes ou d'initiatives relèvent de ce même jeu sur le passé. Qu'il s'agisse de manifestations écrites ou de signes institutionnels, ils semblent remarquablement efficaces.

²⁷³³ Léon Galle, Lyon, Brun, 1918. Ce genre de remarques est courant dans les biographies: la dévotion envers le passé de la localité est un titre de gloire pour les défunts.

²⁷³⁴ Reproduit dans la Revue du Lyonnais (1861, t.XXIII) sous le titre "Esquisse à propos des gravures de la bibliothèque Coste".

²⁷³⁵ art.cit., p.460.

A. Les oeuvres écrites

L'activité littéraire d'un certain nombre d'auteurs est déterminante dans la définition et la diffusion de ce rapport au passé. Les allusions à l'époque romaine, aux origines du christianisme, à la période de gloire littéraire et artistique du XVI^e siècle ponctuent en fait des ouvrages très divers, de la nouvelle ou du roman à la description de la ville et de son site. Mais elles constituent aussi le ressort d'un type littéraire précis, à savoir l'histoire de Lyon. Le mouvement érudit est particulièrement actif à Lyon au XIX^e siècle. S'il ne semble pas différer dans ses grandes lignes de ce que dit C.O Carbonell des historiens français de ce temps, avec une faible part des historiens de profession (universitaires) ou un privilège aux études sur les périodes les plus reculées de l'histoire, on peut néanmoins en souligner quelques particularités ⁽²⁷³⁶⁾. Comme par exemple l'effacement relatif du clergé, et plus encore de la noblesse au sein de l'érudition locale. A Lyon, les roturiers de la robe ou de la médecine sont bien plus actifs, et plus encore ceux que C.O Carbonell appelle les "*historiens par profession*", archivistes ou bibliothécaires qui dominant largement la production lyonnaise ⁽²⁷³⁷⁾. A.F Delandine au début du siècle, Antoine Péricaud et J.B Monfalcon dans les années 1830, André Steyert et Vital de Valous pour la deuxième moitié du siècle furent des conservateurs plus ou moins compétents de la bibliothèque de la ville, des archives municipales ou de celles des Hospices, et surtout de prolifiques auteurs ⁽²⁷³⁸⁾. C'est peut-être à cette importance des hommes d'archives que la Revue du Lyonnais et l'édition lyonnaise en général doivent le privilège d'avoir publié de nombreux documents inédits (obituaires, cartulaires, recueil d'actes consulaires) dans la deuxième moitié du siècle, ce qui met le mouvement historique lyonnais à l'abri de cette distance aux sources primaires que constate ailleurs C.O Carbonell. Sans prendre en compte l'ensemble des travaux d'histoire ou "*d'archéologie*", comme on se plaisait à le dire alors, quelques genres ou supports sont utiles à notre propos. Les grandes histoires de Lyon, les revues qui publient les travaux

²⁷³⁶ CARBONELL (Charles-Olivier): Histoire et historiens: une mutation idéologique des historiens français, 1865-1885, Toulouse, Privat, 1985.

²⁷³⁷ L'absence presque totale d'une noblesse "d'épée" à Lyon joue bien sûr en ce sens. On note néanmoins que les traditionnels travaux de généalogie, les nobiliaires, les armoriaux, fournissent quelques uns de ses fleurons à l'érudition lyonnaise du XIX^e. Les travaux de Vital de Valous, de Morel de Voleine, de Steyert ou du Comte de Charpin-Feugerolles sont les plus importants à cet égard.

²⁷³⁸ De manière indirecte, cela vaut aussi pour un Charles Morel de Voleine, dont le père fut archiviste de la ville sous la Restauration. On peut d'ailleurs se demander d'où viennent les nombreux documents inédits cités par le fils, si on suit Léopold Niepce dans sa dénonciation des déprédations commises par les archivistes municipaux jusqu'au milieu du siècle.... Conseiller à la cour, rapporteur de la commission des archives et bibliothèques de la ville, Léopold Niepce publie en 1874 un ouvrage complet et épais, Les archives de Lyon et du département du Rhône, (Lyon, Georg), dont de larges extraits sont publiés dans la Revue du Lyonnais.

historiques et les livres de "vulgarisation" de l'érudition lyonnaise sont des terrains particulièrement propices pour suivre le déploiement de ce recours au passé.

1. Les revues historiques

Au XIX^e siècle, L'histoire de Lyon ne se construit guère à coups d'ouvrages entièrement voués à l'étude de telle ou telle période. Elle se bâtit sur l'accumulation des articles d'érudition publiés dans des revues dont ils constituent invariablement ou presque la quasi-totalité du sommaire. De 1824 à 1914, les revues lyonnaises, y compris celles qui se veulent littéraires comme la Revue du Lyonnais des premières années, doivent leur faire une large part. A certain de ses abonnés qui se plaint de la trop grande abondance de ces litanies descriptives, de ces articles longs et inutiles qui sont "*la vermine de l'histoire*", le dernier rédacteur de la Revue du Lyonnais Léon Galle répond que la vocation aux "*vieilleries*" (histoire et archéologie) est la seule possible pour une revue de province, attendu qu'il n'est pas possible de faire vivre une revue littéraire à Lyon face à la diffusion parisienne ⁽²⁷³⁹⁾. C'est là le constat implicite qu'avait déjà fait Vingtrinier en 1852, en vouant la revue à être la tribune de l'Académie et de la Société littéraire. C'est déjà peu ou prou la tournure qu'avaient prises les Archives historiques et statistiques du département du Rhône, comme en témoigne l'introduction critique qu'Auguste Sauvagnier rédige aux Nouvelles archives du département du Rhône en 1832 ⁽²⁷⁴⁰⁾. Néanmoins, dans la nouvelle série comme dans l'ancienne, les Archives consacrent l'essentiel de leurs sommaires à l'histoire, et non à la statistique; d'ailleurs, quand celle-ci apparaît, c'est bien souvent à travers un article historique. Les revues qui succèdent à la Revue du Lyonnais dans les années 1880 font elles aussi la part belle à l'histoire et à l'érudition. Les dirigeants de la Revue lyonnaise fondée en 1881, et à un degré moindre Félix Desvernay et son équipe de Lyon-Revue doivent aussi se plier aux exigences du marché et à la nécessité de faire vivre leurs publications. Le cas de la Revue d'Histoire de Lyon est un peu différent, puisque c'est sa vocation et son objectif que de se consacrer à faire une histoire de Lyon solide, comme l'appelle de ses vœux Sébastien Charléty dans son avant-propos de 1902. Néanmoins, on y devine une légère "déviation" du

²⁷³⁹ Cité par A.POIDEBARD, Léon Galle, Lyon, Brun, 1918.

²⁷⁴⁰ Et dans laquelle il dénonce les excès étymologiques et les querelles sans fin sur tel ou tel point de paléographie.

propos initial, ce qui confirme le rôle fondamental de la manipulation symbolique du passé dans la construction du territoire lyonnais.

Il n'est pas indifférent en effet de constater comment toutes ces revues, aux propos variées, dérivent vers la double spécialisation lyonnaise et historique. Les Archives, la Revue du Lyonnais et toutes les principales revues de ce XIX^e siècle connaissent ce mouvement. La Revue d'Histoire de Lyon elle-même, conçue par Charléty comme un instrument de modernisation d'une histoire locale à entreprendre sur la base des travaux universitaires pour la placer au service de l'histoire nationale, devient après son départ pour Strasbourg (1909) un nouveau regroupement des "*amateurs éclairés d'histoire lyonnaise*" ⁽²⁷⁴¹⁾. Des articles comme celui de Camille Latreille et Mario Roustan en 1904 ("Lyon contre Paris") prouvent néanmoins à l'évidence qu'elle n'a jamais cessé d'être le terrain d'expression d'une historiographie lyonno-lyonnaise toujours préoccupée de mettre en avant la spécificité de la ville ⁽²⁷⁴²⁾.

Cette dérive générale des revues locales vers la spécialisation dans l'histoire de Lyon permet de rappeler ici une des réalités qu'il est bon de garder dans l'esprit pendant l'étude de la construction de ce territoire lyonnais. En effet, si elles évoluent de cette façon, c'est en partie à cause de la volonté délibérée de leurs gérants et de leurs auteurs de mettre en évidence la particularité lyonnaise à travers les âges. Les innombrables notations à ce sujet qu'on rencontre dans les articles historiques de toutes sortes en attestent. Mais il est aussi une part d'adaptation dans cet effort conscient. C'est pour rencontrer une demande, une clientèle, que Vingtrinier ou Galle dédient leurs revues au culte des "*vieilleries*". On l'a déjà dit, mais il est nécessaire de rappeler par ce signe que la conscience de l'existence d'une particularité lyonnaise, d'une existence à part, est bien réelle. Elle existe chez les lecteurs, et chez les auteurs de ces travaux. Il n'y a pas seulement une manipulation voulue d'habiles idéologues qui traquent la lyonnaiseté à travers les temps et les hommes, mais aussi une culture du particularisme qui les y amène, qui les y rend réceptifs. Si la force de ce rappel peut ici être affaiblie par le fait que lecteurs et auteurs des revues historiques sont bien souvent les mêmes hommes (surtout dans le cas de la Revue du Lyonnais), il n'en faut pas moins prendre en compte la complexité des phénomènes

²⁷⁴¹ Comme le dit la "Préface de la neuvième année" rédigée en 1910 par le comité de rédaction, Revue d'Histoire de Lyon, 1910, t.9, p.III.

²⁷⁴² Le dit article montre aussi comment l'exposé de la spécificité se nourrit des efforts entrepris soixante-dix ans auparavant par des hommes comme ceux de la Revue du Lyonnais pour construire et affirmer cette spécificité. Latreille et Roustan replacent cet effort, comme ils le font pour les arts ou les lettres lyonnaises en général, dans le filet ininterrompu d'un caractère lyonnais qui coule depuis les premiers temps de la cité. Chaque effort de définition du territoire sert ainsi à la postérité comme preuve de l'existence de ce territoire comme manifestation d'une essence locale.

envisagés. Si le jeu sur la mémoire, sur le passé, est en partie dirigé, il est aussi subi par ceux-là même qui le jouent, et qui tentent de comprendre leur vie et leur société à travers le prisme du caractère lyonnais, au moyen des explications "psychologiques" du tempérament.

2. Les histoires de Lyon

La période qui nous intéresse voit la publication de plusieurs "histoires de Lyon" qui se donnent pour ambition de suivre la ville de son origine à la date de leur publication. Outre les quatre gros ouvrages de P.Clerjon ⁽²⁷⁴³⁾, Jérôme Morin ⁽²⁷⁴⁴⁾, J.B Monfalcon ⁽²⁷⁴⁵⁾ et A.Steyert ⁽²⁷⁴⁶⁾, on doit mentionner les ouvrages de synthèse que font paraître Sébastien Charléty ⁽²⁷⁴⁷⁾ et à un degré moindre Auguste Bleton ⁽²⁷⁴⁸⁾. Ces deux derniers volumes, brefs mais consistants, se détachent du lot des "notices" et autres "précis" dont le genre fleurit au cours de la première moitié du siècle, de celui de Delandine en 1815 à celui de Grandperret en 1852. Avec cette petite dizaine d'ouvrages, on saisit l'essentiel des tentatives d'histoire générale de la ville. En dépit de la diversité de leurs auteurs, ils se consacrent tous ou presque à la mise en valeur de "*notre grande cité*". A part Charléty, alors professeur à la Faculté des lettres, tous se lancent corps et biens dans la peinture d'une cité à part, qui vit presque indépendamment du reste du pays. Au-delà de leurs préférences politiques, l'amateur Clerjon, l'archiviste Monfalcon ou l'académicien Morin font tous le même plaidoyer pour leur ville, attachés à mettre en évidence son irréductible particularité.

Le principal point commun réside dans l'insistance sur l'indépendance de la ville. Le titre de "colonie" dont Lyon bénéficiait sous Rome, les épisodes de la lutte contre la domination des

²⁷⁴³ Histoire de Lyon, depuis sa fondation jusqu'à nos jours, Lyon, Laurent, 1829.

²⁷⁴⁴ Histoire de Lyon depuis la Révolution de 1789, Lyon, Sane, 1845. L'auteur fait aussi paraître une Histoire de Lyon générale en 1856.

²⁷⁴⁵ Histoire de la Ville de Lyon, Lyon, Guilbert et Doret, 1847 dans un premier temps, puis Histoire monumentale de la Ville de Lyon, Paris, Firmin-Didot, 1866 et 1868.

²⁷⁴⁶ Nouvelle histoire de Lyon, Lyon, Bernoux et Cumin, 1894-1899. Le tome IV, qui concerne le XIX^e siècle, n'est publié qu'en 1939 chez Pelardy à Montbrison.

²⁷⁴⁷ CHARLETY (Sébastien): Histoire de Lyon, Lyon, Rey, 1904.

²⁷⁴⁸ BLETON (Auguste): Petite histoire populaire de Lyon, Lyon, Palud, 1875 et Tableau de Lyon avant 1789, Lyon, Storck, 1894.

archevêques, le siège de 1793 sont les événements qui scandent la démonstration historicisée de cette indépendance, dont les auteurs se plaisent à montrer qu'elle a toujours existé.

P.Clerjon, qui ne cache pas ses antipathies pour l'Ancien Régime, parle même de "*deux siècles de bonheur où la ville était beaucoup plus libre qu'elle ne l'est aujourd'hui*" pour désigner la période qui s'écoule entre le règne d'Henri IV et celui de Louis XIV ⁽²⁷⁴⁹⁾. Même si l'on peut admettre avec Philippe Guignet que Maurice Bordes a pu forcer le trait en présentant ces deux siècles comme ceux de la montée inéluctable et incontestée du pouvoir royal, notre historien lyonnais va beaucoup plus loin ⁽²⁷⁵⁰⁾. Ses confrères suivent d'ailleurs cette direction, et l'on sent au détour des pages le même ressentiment contre la centralisation et la diminution du *self-government* qu'ils considèrent comme les fléaux de leur époque. Ces fiertés savent cependant se plier aux exigences de la grande politique: J.B Monfalcon, dont le propos initial était de faire "*l'histoire de nos franchises municipales*" ⁽²⁷⁵¹⁾ en vient en 1868 à reconnaître l'utilité des mesures prises par l'Empire pour maintenir l'ordre à Lyon, c'est à dire la suppression de la municipalité et de ces franchises! En dépit de ces bémols de circonstance ⁽²⁷⁵²⁾, tous se retrouvent dans cette phrase de Jérôme Morin qui dit qu'à Lyon "*on est Lyonnais sans cesser d'être Français*" ⁽²⁷⁵³⁾.

L'histoire du pays natal est pour tous un sacerdoce particulier, sauf encore une fois pour Charléty qui poursuit un objectif différent. Ce n'est pas seulement comme une excuse ou un alibi que Clerjon ou Monfalcon affirment que l'amour du sol natal peut compenser les faiblesses de leur érudition ou leur inexpérience d'historiens. Ils en font vraiment un ressort de l'écriture, un gage de qualité. "*Sanctus amor patriae dat animum*" dit Monfalcon ⁽²⁷⁵⁴⁾ qui invoque cette

²⁷⁴⁹ Histoire de Lyon, depuis sa fondation jusqu'à nos jours, Lyon, Laurent, 1829, p.lxxijj.

²⁷⁵⁰ Philippe GUIGNET, Le pouvoir dans la ville. Pratiques politiques, notabilité et éthique sociale de part et d'autre de la frontière franco-belge, Paris, Editions de l'EHESS, 1990. Voir en particulier le chapitre IV, "Les grands échevinages de la Flandre wallonne et du Hainaut français confrontés aux interventions du pouvoir central".

²⁷⁵¹ "Origines et bases de l'histoire de Lyon", la Revue du Lyonnais, 1854, t.IX, p.99.

²⁷⁵² N'oublions pas que l'Histoire monumentale de Monfalcon est imprimée aux frais de la Ville de Lyon, selon la décision du préfet Vaïsse, ce qui ajoute encore au respect de Monfalcon pour les mesures d'exception et d'ordre public qui ont donné à ce même préfet le pouvoir municipal.

²⁷⁵³ Histoire de Lyon depuis la Révolution de 1789, Lyon, Sane, 1845, p.xx.

²⁷⁵⁴ "L'amour sacré de la patrie donne de l'esprit". La même devise figure sur la collection des Monumentae Germaniae Historica dirigée par Stein, un des chefs de file du nationalisme allemand des années 1815-30. On voit que de nombreuses entreprises d'exaltation nationale utilisent les mêmes arguments.

maxime latine comme une garantie de scientificité avant de développer plus avant les règles de l'histoire du pays natal. *"Il y a dans le travail d'écrire l'histoire de son pays quelque chose de saint, si j'ose m'exprimer ainsi, qui élève l'âme et la soutient <...>. Jamais l'obligation d'écrire sans passion et sans parti pris d'avance ne fut plus impérieuse; jamais il n'y eut plus de motifs pour faire une appréciation saine des hommes et des choses et pour être juste. Ici les omissions, les erreurs, les opinions paradoxales sont un tort plus grave; le pays tient à toutes ses gloires, n'en veut perdre aucune, et il sait gré à l'écrivain de les faire valoir. Une bonne histoire de province ou de ville est le recueil de tous les titres de noblesse de la grande famille dont elle raconte les destinées; c'est là qu'ils doivent se trouver et briller de tout leur éclat. On pardonne à l'historien de son pays de se passionner dans une certaine mesure pour les personnages qu'il met en scène: ne sont-ils pas pour lui des parents ou des amis?"* ⁽²⁷⁵⁵⁾. L'histoire locale est ainsi mise à l'écart des passions politiques, des idées trop brillantes et des règles de la distanciation. Elle ressort au contraire du patriotisme, de la louange et du "faire valoir".

Ce tour particulier, sinon cette épistémologie spéciale à l'histoire locale, est une des exigences de nos historiens. Il existe en effet un débat sur la manière d'écrire l'histoire de la cité, dont on perçoit clairement les prémices dès les volumes publiés par Clerjon en 1829. Dans son introduction, celui-ci se livre en effet à une critique en règle des histoires existantes et de l'érudition classique. Si on peut voir dans ce passage le réflexe de l'écrivain (de l'historien?) qui consiste à discréditer ses prédécesseurs, les thèmes qu'il aborde doivent inviter à plus d'attention. Ce qu'il reproche en effet aux ouvrages des antiquaires et des historiens des siècles passés, comme aux savants compilateurs du début du XIX^e siècle, ce n'est pas seulement d'écrire une histoire pleine de digressions philosophiques et prosélytiques, à laquelle il oppose une écriture narrative faisant aux hommes et aux événements la part qu'ils méritent. Il leur reproche aussi d'avoir écrit des histoires sans âme, corps colossaux mais difformes, et ébauche ainsi les lignes d'une histoire lyonnaise dont le but ne serait pas le même que celui de l'histoire classique. Sans renoncer aux méthodes classiques de l'érudition, et dans le cadre de l'écriture pittoresque faite de petits tableaux et d'anecdotes si chère aux historiens du XIX^e siècle, ceux qui écrivent après lui développent ce point précis. Pour Clerjon, l'histoire de Lyon doit avant tout insister sur *"le caractère et les mœurs"* de Lyon, causes de sa grandeur passée et gages de sa grandeur future. Monfalcon est plus précis encore, qui après avoir mis en évidence les contrastes de la *"terre du Lyonnais"* et la coexistence en son sein du mysticisme et du

matérialisme souhaite qu'elle trouve "*un historien doué d'assez de chaleur au coeur pour exprimer le mystère de cette dualité*" ⁽²⁷⁵⁶⁾. La préface de l'Histoire monumentale du même Monfalcon affirme une vingtaine d'années plus tard qu'une histoire de Lyon doit avant tout "*dégager l'élément philosophique et dramatique*" de cette histoire et viser à restituer "*l'âme qui anime le grand corps et constitue son individualité*" ⁽²⁷⁵⁷⁾. L'histoire de Lyon vise donc pour ses auteurs à la mise en évidence d'une essence particulière, l'esprit local.

On en comprend mieux alors le lien avec le discours sur l'esprit lyonnais. Il n'est d'ailleurs pas indifférent que le profil des ouvrages d'histoire se modifie au fur et à mesure que se précise le discours sur l'esprit lyonnais, comme si d'une certaine façon l'un exigeait l'autre. Après les histoires personnelles de la première moitié du siècle apparaît le travail quasi-officiel d'un Monfalcon dont l'Histoire monumentale est publiée aux frais de la Ville de de Lyon, la plupart des exemplaires tirés étant d'ailleurs destinés à être offerts par la Ville à ses visiteurs de marque ⁽²⁷⁵⁸⁾. Ce rapprochement se parachève à la fin du siècle, lorsque les deux genres fusionnent à travers les ouvrages "populaires" d'un Auguste Bleton, dans lesquels l'auteur cherche à mettre bien en évidence la continuité du caractère lyonnais à travers les âges dans tous les épisodes de la vie de la cité. C'est peut-être d'ailleurs là une réponse au souhait exprimé par Edouard Aynard dans sa critique des Vieilleseries lyonnaises en 1882 ⁽²⁷⁵⁹⁾. Le futur député de Lyon n'y était pas tendre pour les histoires de Lyon déjà écrites, de Menestrier au XVII^e siècle au travail de Monfalcon qu'il qualifiait de "*bric à brac littéraire distillant sans trêve l'inéluctable ennui*" ⁽²⁷⁶⁰⁾. Pour lui, les histoires-panégyriques qui s'épuisent à tenter de reproduire pour Lyon ce qu'elles doivent faire pour la nation sont déplacées. La France, dit Aynard, mérite une geste héroïque pleine de panache, mais "*avec nous la muse Clio doit se faire bourgeoise*". A Lyon, ce n'est pas l'événement extraordinaire qui fait l'histoire, mais le travail quotidien et banal. Le but des

²⁷⁵⁵ MONFALCON (Jean-Baptiste): Histoire monumentale de la Ville de Lyon, Paris, Firmin-Didot, 1869, tome I, p.xvj.

²⁷⁵⁶ Histoire de la ville de Lyon, Lyon, Guilbert et Doret, 1847, p.xl.

²⁷⁵⁷ MONFALCON (Jean-Baptiste): Histoire monumentale de la Ville de Lyon, Paris, Firmin-Didot, 1869, tome I, préface générale.

²⁷⁵⁸ Voir les annotations à ce sujet dans le catalogue de la vente Brölemann en 1938. Leur auteur estime le tirage de l'Histoire monumentale à 200 exemplaires (Livres anciens et modernes rares et curieux ayant appartenu à feu M.Brölemann, Lyon, 1938). Dans sa préface générale, Monfalcon annonce que 80 exemplaires seulement doivent être mis en vente.

²⁷⁵⁹ Le Courrier de Lyon, 21 décembre 1882.

²⁷⁶⁰ "*Celui qui a dit que l'économie politique était la plus ennuyeuse des littératures avait compté sans la littérature d'intérêt local*", ajoute-t-il plus loin.

historiens de Lyon ne doit donc pas être de construire des grandes machines sans vie, ajoute un Aynard qui marche sur la piste de ces Clerjon ou Monfalcon qu'il décrit, avant de conclure "*ce qui est remarquable chez nous, ce qui doit réellement exciter l'intérêt de l'observateur, c'est le caractère, le type*". Ainsi l'esprit lyonnais devient l'objet de l'observation historique, et les livres voués à la description de ce type, des moeurs et des traditions lyonnaises fournissent l'archétype de la bonne histoire de Lyon, à l'image du recueil de Puitspelu qui fait l'objet de son article et qu'Aynard accueille avec tant d'enthousiasme. La littérature de "lyonnaiseries" comme l'on dit aujourd'hui pour désigner les ouvrages voués au culte de la localité, devient au XIX^e siècle le modèle de l'histoire lyonnaise.

3. Beaux livres lyonnais

Si les ouvrages de "vieilles lyonnaises" fleurissent tout particulièrement dans le dernier tiers du siècle, jusqu'à prendre rang de travaux historiques, ils ne sont pas un genre nouveau. Les érudits de la première moitié du siècle, les Cochard, Péricaud et autres spécialistes de l'anecdote lyonnaise, ont publié un certain nombre de Mélanges, Ephémérides, Notes et documents dont la lecture des volumes des Archives historiques et statistiques du département du Rhône peut donner une idée. Ces recueils et ces articles se limitent cependant à des champs d'investigations "nobles": personnages illustres, monuments, événements notables. De plus, ils ignorent résolument le passé récent ou le présent à peine révolu pour privilégier "l'histoire". Le Lyon vu de Fourvières, édité et animé par Boitel en 1833-35, indique de nouveaux soucis. Si le volume contient plusieurs exemples d'une érudition classique, avec le récit des événements du concile de 1330 ou des tours que le chevalier Bayard joua à son oncle, il est marqué par le primat donné à l'actualité de Lyon. Les descriptions de paysages lyonnais, les billets de moeurs (sur les femmes lyonnaises, les pensionnats de demoiselles, les divers groupes sociaux...), les récits contemporains (coalition des chefs d'atelier en 1831, séjour en prison d'un des auteurs à la suite des mêmes événements) et les portraits "ordinaires" comme celui que Léon Boitel trace du Père Thomas le bateleur en font le prototype du livre lyonnais tel qu'il prospère après 1870. Avec ce livre et le Lyon ancien et moderne qu'il publie en 1838, Boitel inaugure vraiment le genre du livre lyonnais. Orné de gravures, voué à la défense ou à l'illustration de la localité ⁽²⁷⁶¹⁾,

²⁷⁶¹ Comme en témoigne sa préface, le Lyon ancien et moderne est destiné à montrer la richesse monumentale et artistique de Lyon face aux critiques extérieures. Publié en 1838 et constitué d'articles de

alternant le souvenir et la description, c'est ce genre qui va connaître son heure de gloire à la fin du siècle.

Les initiatives de Boitel lui ont semble-t-il coûté plus d'argent qu'elles ne lui en ont rapporté. M. Momblet, son biographe de 1866, note que le Lyon ancien et moderne et son successeur en 1844 L'album du Lyonnais mettent à mal les finances de Boitel ⁽²⁷⁶²⁾. Sans faire l'objet d'une diffusion massive, les publications de la fin du siècle semblent connaître un meilleur sort. Edité une première fois en 1887, A travers Lyon d'Auguste Bleton est réédité dès 1889 à 500 exemplaires, ce qui est respectable pour un livre coûteux, orné de gravures et bellement imprimé. Les ouvrages de Puitspelu, de Bleton (alias monsieur Josse) et d'Emmanuel Vingtrinier ne semblent pas être de mauvaises affaires, comme en témoigne la régularité de leurs auteurs à les publier. La manière dont se présentent ces ouvrages indique elle aussi leur succès. D'abord recueil d'articles de presse, à l'image des Oisivetés de Puitspelu en 1883 ou du A travers Lyon de Monsieur Josse en 1887, ils deviennent des livres, conçus comme un tout. La trilogie lyonnaise d'Emmanuel Vingtrinier, publiée entre 1898 et 1911, est l'exemple achevé de cette conception d'ensemble. Cette évolution nous dit que la lyonnaiserie est devenue un genre littéraire à part et à succès.

Tous ces ouvrages ont de nombreux points communs. Sur la forme d'abord. Hormis ceux de Puitspelu, qui se plaît plus à la description des choses et des gens qu'à l'évocation des lieux et des bâtiments, ils sont abondamment illustrés. De la même manière, ils sont divisés en nombreuses sous-parties qui traitent d'un thème ou d'un lieu particulier, sans souci d'un suivi chronologique. C'est à l'intérieur de ces sous-divisions que se déroule l'aller-retour permanent entre le passé et le présent qui caractérise tous ces ouvrages.

Tout y est en effet prétexte à établir des parallèles entre hier et aujourd'hui, à travers lesquels on décèle aussi bien la crainte de la décadence que la confiance en la survivance d'une indestructible essence lyonnaise. Le passé invoqué par ces ouvrages est de plus en plus récent. A part le Lyon de nos pères de Vingtrinier qui veut reconstituer l'ambiance de Lyon au XVII^e siècle, C'est un passé à peine envolé qui est privilégié. Nizier du Puitspelu parle de choses vues dans son jeune temps (autour du milieu du siècle), et Vingtrinier se plaît en 1898 à évoquer un "Lyon d'autrefois" qui ne date que de la première moitié du XIX^e siècle. Comme le dit Vingtrinier dans un de ses ouvrages ⁽²⁷⁶³⁾, un des buts de cette littérature est faire passer toute

différents auteurs de la Revue du Lyonnais, il constitue le pendant des articles de la revue qui critiquent les descriptions "calomnieuses" des auteurs de la capitale.

²⁷⁶² "Léon Boitel", la Revue du Lyonnais, 1866, t.1. Ce qui montre que le public prêt à accueillir ces ouvrages de célébration de la localité n'était pas immense.

l'histoire de Lyon en évoquant ses vieilles pierres afin d'y écouter la voix du passé qui a façonné les coeurs des Lyonnais. C'est effectivement ce qu'il fait en dépliant un panoramique de l'histoire de Lyon à travers les âges où l'on ne peut que lire la continuité d'une destinée providentielle et les effets d'une "*âme commune*".

En même temps que se développe cette mise en évidence d'un continuum temporel lyonnais, qui ne fait pas de distinction entre "l'histoire" et le présent pour les unir dans la linéarité d'une évocation totale, tous nos auteurs accomplissent une démarche du même ordre en ce qui concerne les sujets traités. Derrière Boitel et ses compagnons, mais avec une démarche plus personnalisée à l'instar de celle de Puitspelu, ils évoquent les menus faits de la vie quotidienne, les figures de la rue, les jeux des enfants sur les bas-ports, la vie des groupes populaires, les fêtes et les coutumes. Sans délaissier totalement l'habituelle litanie des illustres et des grands événements, tous font le même chemin vers les choses de la vie ordinaire, qui sont considérées par Vingtrinier comme le moyen de saisir la totalité de la physionomie morale, physique et pittoresque de la cité.

Ces beaux livres lyonnais de la fin du siècle restent encore aujourd'hui les ouvrages de référence de la lyonnaiserie. Si Nizier du Puitspelu est désigné comme le maître incontesté peu après sa mort, ses émules comme Bleton ou Vingtrinier sont eux aussi en bonne place dans les bibliothèques des passionnés d'histoire lyonnaise. Les catalogues de vente de successions de la fin du XIX^e siècle les montrent présents partout, ensemble ou séparément, et Eugène Berlot-Francdouaire peut constater avec ses collègues de la Société littéraire que ces grands livres lyonnais sont aussi recherchés que difficiles à trouver ⁽²⁷⁶⁴⁾. Ce sont eux qui, cités partout, donnent le ton à tous les textes sur Lyon. Préoccupés de préserver la spécificité lyonnaise, ils contribuent à la faire reconnaître avec plus de force peut-être que tout autre support écrit.

B. Les oeuvres "matérielles"

Il est certaines manifestations, institutions ou oeuvres d'art, qui semblent particulièrement efficaces dans ce processus de délimitation d'un territoire. Comme les revues historiques dont on a déjà parlé, ou les oeuvres écrites en général, elles participent d'une double caractéristique.

²⁷⁶³ VINGTRINIER (Emmanuel): Vieilles pierres lyonnaises, Lyon, Cumin et Masson, 1911.

²⁷⁶⁴ la Revue du Lyonnais, 1898, tome 25.

Elles construisent en effet la spécificité non seulement par leur action immédiate, celle qui entre dans l'intention de leurs auteurs, mais encore par la lecture qui en est faite ensuite. La Revue du Lyonnais, par exemple, est ainsi pour ses participants un instrument de construction de ce territoire, avant que les bons Lyonnais de la fin du siècle n'en fassent un des signes semés dans le temps par "l'esprit lyonnais" ⁽²⁷⁶⁵⁾. Les éléments que nous allons évoquer maintenant sont comparables: en même temps qu'ils tentent de mettre en évidence le territoire, ils en assurent la reproduction par le signe qu'ils laissent aux générations à venir. C'est d'ailleurs le but explicite de ceux que nous allons suivre ici. On aurait en effet pu faire un vaste panorama de toutes les structures qui tentent de solidifier le passé lyonnais dans l'esprit de le faire servir à la démonstration de l'existence de ce "Lyon éternel" qui est au centre des préoccupations. Les sociétés savantes comme l'Académie de Lyon ou la Société littéraire feraient partie en tant qu'"oeuvres", que corps, de ce type de structures, au même titre que la Société des Amis de Guignol ou les rubriques "Lyon d'autrefois" qu'inaugurent les journaux lyonnais dans les années 1870-80. Il faudrait aussi y ajouter les initiatives éducatives comme celle de la Société des Amis de l'Université (dont un des membres les plus actifs est Edouard Aynard) qui en 1899 fonde en accord avec le rectorat de l'Université une chaire d'histoire de Lyon ⁽²⁷⁶⁶⁾. Puisqu'on a déjà rencontré toutes ces "oeuvres", ces actions de définition du territoire à plusieurs reprises, j'ai choisi ici de m'attarder sur deux thèmes particuliers. En premier lieu, on suivra l'évolution des attitudes municipales vis-à-vis de cette idée de "territoire" à travers l'exemple des entreprises de sauvegarde des souvenirs de l'histoire de Lyon. Puis, sans forcément quitter les sphères de l'action municipale, on tentera de comprendre comment se met progressivement en place un "panthéon lyonnais" qui rend visible à tous les habitants de Lyon les grands hommes produits par la cité, cette lignée qui incarne la réalité de l'histoire de la ville et sa qualité.

²⁷⁶⁵ On peut faire semblable remarque au sujet de l'Académie du Gourguillon, magnifiée de la même manière en type "inévitabile" d'expression de l'esprit lyonnais.

²⁷⁶⁶ Voir L'Express des 10 et 29 décembre 1899, et la Revue du Lyonnais 1889, t.17. Le Conseil Général se joint l'année suivante à l'initiative en votant une subvention à ladite chaire.

1. Une entreprise institutionnelle de mise en scène de l'histoire de Lyon: le musée historique et la Commission du Vieux Lyon

Si le Musée Historique de Lyon n'ouvre ses portes qu'en 1921, l'Hôtel de Gadagne dans lequel il est installé est en travaux depuis le début du XX^e siècle afin de l'approprier à cette vocation. Dans les trois salles qu'il compte alors, le Musée regroupe des vestiges monumentaux récupérés dans quelques demeures détruites du Vieux Lyon, et surtout des objets, cartes et dessins de toute sorte. La provenance de ces matériaux indique bien que cette inauguration concrétise plusieurs années d'efforts. Aux pièces anciennes de la collection Rosaz, achetée en 1847 par la Ville de Lyon et entassée dans les greniers du Palais Saint-Pierre s'ajoutent les vieilles pierres récupérés par la Commission Municipale du Vieux Lyon depuis 1898 et les objets légués en 1916 par Francois Morel. Dans cet emprunt à plusieurs sources, on devine déjà que le projet d'un tel musée vient de loin.

Il ne faut toutefois pas exagérer l'importance des gestes entrepris pour la conservation des souvenirs de l'histoire lyonnaise jusqu'à une période tardive du XIX^e siècle. L'arrêté municipal du 29 mars 1800, qui prescrit "*de recueillir les monuments d'instruction qui se rapportent à l'antiquité et à l'histoire de la cité*" doit plus à la position qu'occupe à la Préfecture du Rhône l'érudit académicien N.F Cochard, son initiateur, qu'à des aspirations conservatrices des autorités municipales ⁽²⁷⁶⁷⁾. Le dit arrêté ne semble d'ailleurs suivi d'aucun effet, pas plus que ne le sont d'autres initiatives officielles par la suite ⁽²⁷⁶⁸⁾. Les autorités municipales ne font preuve que d'une attention distraite à ces problèmes de conservation. Lorsqu'Augustin Thierriat, conservateur des Musées de Lyon, propose en 1845 au maire de Lyon de faire reproduire par moulage toutes les vieilles ornementations des bâtiments publics et privés afin de les exposer dans une salle spéciale du Musée des Beaux-Arts, il n'obtient un soutien discret du maire qu'à force d'insistance, malgré la modicité du coût de l'opération (600 francs par an) ⁽²⁷⁶⁹⁾. Au moment où le travail de moulage va commencer, la nécessité de trouver un local à la Compagnie des agents de change de Lyon prive le projet du local qui lui avait été attribué. Par la suite, après être revenu plusieurs fois à la charge, Thierriat abandonne la défense de son idée, découragé par le refus répété des autorités municipales qui arguent de l'absence de local disponible. Les initiatives privées ne sont guère plus couronnées de succès. On a déjà parlé

²⁷⁶⁷ L'arrêté est signalé par GARNIER (Jean-Francois): "Le goût du Moyen-Age chez les collectionneurs lyonnais du XIX^e siècle", Revue de l'art, n° 47, 1980.

²⁷⁶⁸ Ainsi par exemple, la commission de l'inventaire des richesses d'art du Rhône, nommée par le préfet en 1879 conformément à une décision nationale, ne produit jamais aucun inventaire.

plus haut de la "Société lyonnaise pour la conservation des souvenirs et des monuments historiques de la ville de Lyon" fondée en 1874 par plusieurs érudits et architectes lyonnais, et qui resta sans suite ⁽²⁷⁷⁰⁾. La même année, la Société académique d'architecture désignait une commission pour classer les édifices remarquables du département, et l'entreprise échouait pareillement. Ces tentatives sans lendemain illustrent les difficultés rencontrées à l'échelon national dans la définition d'une politique de sauvegarde du patrimoine monumental ⁽²⁷⁷¹⁾.

On rencontre les mêmes balbutiements à l'égard du "patrimoine culturel". Les grandes collections amassées par des Lyonnais dont nous entretenons les guides touristiques du début du XIX^e siècle ne sont pas prioritairement consacrées à des objets lyonnais. Les collections d'un De Migieu, d'un Revoil, d'un Jacques-Antoine Lambert ou d'un Jean Pollet, célèbres dans les années 1810-1820, ne semblent pas avoir été guidées par le souci d'amasser des objets d'origine ou d'utilisation lyonnaise ⁽²⁷⁷²⁾. Si elles ont été commencées plus tôt (aux lendemains de la Révolution Française), c'est semble-t-il à partir des années 1830-1840 qu'apparaissent au grand jour les premières "collections lyonnaises", celle de Rosaz dont nous avons déjà parlé ou celle du notaire Coste qui privilégie le support imprimé sous toutes ses formes (dessins, brochures, affiches, ouvrages...). Dans la deuxième moitié du siècle, André Steyert et François Morel amassent de semblables bric-à-brac dont le dénominateur commun est l'origine lyonnaise. Les trois volumes de la vente de la collection Steyert en 1905 illustrent cette diversité. Aux 1134 livres (dont 201 forment la "*collection lyonnaise*") s'ajoutent 1122 objets, du buste à la gravure, de l'estampe au débris antique, qui concernent presque tous Lyon d'une manière ou d'une autre ⁽²⁷⁷³⁾. Ces collections "lyonnaises" ne s'imposent pas aux séries généralistes, comme en témoignent les collections de peinture de Maurice Chabrière-Arlès ou d'Edouard Aynard, si riches en peintures italiennes et bien peu vouées aux oeuvres d'art lyonnaises ⁽²⁷⁷⁴⁾. Mais elles participent d'un mouvement d'intérêt pour les choses de Lyon dont on peut déceler un

²⁷⁶⁹ Philippe THIERRIAT, "Biographie de Augustin Thierriat", la Revue du Lyonnais, 1876, t.1 et 2.

²⁷⁷⁰ Société lyonnaise pour la conservation des souvenirs et des monuments historiques de la ville de Lyon, Lyon, Vingtrinier, 1874.

²⁷⁷¹ Voir à ce sujet l'article d'André CHASTEL, "La notion de patrimoine", dans Les lieux de mémoire, sous la direction de Pierre NORA, tome II La Nation, volume 2, Paris, Gallimard, 1986.

²⁷⁷² Voir GARNIER (Jean-François): "Le goût du Moyen-Age chez les collectionneurs lyonnais du XIX^e siècle", Revue de l'art, n°47, 1980.

²⁷⁷³ Catalogue de la vente de la collection Steyert, Lyon, s.e, 1905.

²⁷⁷⁴ J.F GARNIER, "Le goût du Moyen-Age chez les collectionneurs lyonnais du XIX^e siècle", art.cit., description de ces collections p.58-59.

autre indice dans le développement des "*collections lyonnaises*" dans les bibliothèques régulièrement mises en vente à Lyon. La lecture de ces catalogues de vente atteste notamment du renouveau d'intérêt pour les travaux ayant trait à l'histoire locale à partir des années 1830. Il est vrai que ces bibliothèques sont souvent celles d'hommes eux-mêmes auteurs de travaux historiques. Cependant, de la même façon que les érudits du XIX^e siècle envahissent les étagères d'un P.M Gonon (vente en 1851), d'un Brouchoud (vente en 1887) ou d'un Steyert (vente en 1905) on les retrouve aussi chez le rentier Auguste Bröleman (vente en 1938, collection du XIX^e) ou chez l'homme d'affaires Alfred Brettmayer (vente en 1912). Les Cochard, Péricaud, Saint-Olive, Vingtrinier, Bleton, Puitspelu sont présents dans les reliures de cuir armorié des bibliophiles lyonnais comme sous la simple couverture cartonnée des amateurs d'histoire locale.

Ce mouvement d'intérêt pour les objets et les oeuvres de l'histoire de la ville reste longtemps un phénomène privé. le destin de la collection Rosaz, amassée entre 1789 et 1837, en est la preuve. C'est dès 1837 que Rosaz propose à la Ville de Lyon le rachat de sa collection, après que l'Académie de Lyon en ait refusé le don, alléguant qu'il n'était pas de sa vocation de conserver des objets. Mais ce n'est qu'en 1846 que le Conseil Municipal donne son accord à l'achat de la collection pour une somme de 10 000 francs, sous réserves qu'elle soit débarrassée de quelques "*impuretés*". Si la collection est un instant exposée aux archives de la Ville avec quelques objets appartenant à la municipalité, elle est déménagée en 1852 et entreposée sans soin dans les combles de l'Hôtel de Ville. Elle n'est inventoriée qu'en 1867 par le conservateur du Musée de Lyon, et Léopold Niepce en rappelle le souvenir à une municipalité et un public étonnés dans ses travaux de 1874 sur les musées et les archives de Lyon et du Rhône. Ainsi la collection n'a-t-elle été exposée au public averti des archives que quelques années, avant de disparaître dans des cartons dont elle ne ressort que pour le stand du Vieux Lyon à l'Exposition Internationale Urbaine de 1914! La collection Coste, que le notaire avait souhaité par testament voir acquérir par la ville, connaît des mésaventures semblables qui attestent du dédain officiel pour les vestiges du passé lyonnais en cette première moitié de siècle ⁽²⁷⁷⁵⁾. C'est finalement le sénateur Vaïsse, représentant du pouvoir central, qui est le premier à prendre des initiatives visant à encourager la conservation des souvenirs de l'histoire locale! Le financement qu'il donne à Monfalcon pour entreprendre son Histoire monumentale, le budget qu'il dégage pour l'achat d'une grande partie du fonds Coste demeurent des précédents en la matière.

²⁷⁷⁵ Voir la préface du Catalogue du fonds Coste rédigé par Aimé Vingtrinier.

Longtemps en fait, seuls les éléments et les époques dignes de figurer dans un musée des beaux-arts classique sont considérés avec respect. Si le Musée de Lyon a son musée lapidaire depuis le début du XIX^e siècle, c'est à cause de la grandeur de la ville sous Rome et de la richesse de son sol en vestiges de toutes sortes ⁽²⁷⁷⁶⁾. Encore ce musée est-il en 1874, selon Léopold Niepce, organisé de façon déplorable, sans ordre ni notices, dans l'entassement le plus parfait. C'est dans ce contexte que le rapport de la commission des bibliothèques et archives de Lyon propose en 1874 la création d'un musée d'histoire de la ville à l'image de celui que Paris vient de créer dans l'Hôtel Carnavalet ⁽²⁷⁷⁷⁾. C'est là une idée neuve, mais qui ne porte pas de fruits immédiats. Si le Journal de Lyon dirigé par Edouard Aynard reprend l'idée de la création d'un musée historique et propose l'Hôtel de Gadagne comme le lieu d'installation des nouvelles archives municipales et du dit musée, si Aimé Vingtrinier rappelle régulièrement la nécessité de créer une telle structure dans les "Chroniques locales" de la Revue du Lyonnais, les autorités municipales restent muettes. Comme Niepce le constate dans une livraison ultérieure de la revue, seul le préfet a approuvé le projet présenté par la commission. Les registres de délibération du Conseil Municipal ne contiennent en effet aucun écho au projet. Il est vrai que la situation du pouvoir municipal est à ce moment très incertaine, puisque c'est une commission municipale désignée par le préfet qui gère les affaires de la ville ⁽²⁷⁷⁸⁾.

Enterré à son émission, le projet de Niepce ne ressurgit pas de longtemps. Il est vrai que les objectifs que poursuivaient les membres de la Commission des Archives et Bibliothèques de la Ville nommée en 1873 ne pouvaient guère rencontrer l'approbation des conseillers radicaux lyonnais qui reviennent à la barre en 1875. Quelques noms pris parmi ses 12 membres suffisent à en convaincre ⁽²⁷⁷⁹⁾. Aux côtés de Léopold Niepce, on trouve Philibert Soupé, professeur à la Faculté des lettres qui fonde en 1881 la Revue Lyonnaise pour succéder à la Revue du Lyonnais, Aimé Vingtrinier qui fait le procès de la République naissante dans les colonnes de la

²⁷⁷⁶ Sur le Musée des Beaux-Arts, en attendant l'achèvement de plusieurs travaux en cours, le tome 5 de l'Histoire des musées de Province au XIX^e siècle de Pierre ANGRAND (Les Sables d'Olonne, Le Cercle d'or, 1988) permet de suivre les grandes lignes de la vie des collections, et surtout de celle de peinture. On peut le compléter par l'article de Marie-Claude CHARDONNERET "Les origines du Musée des Beaux-Arts de Lyon", Bulletin des musées et monuments lyonnais, vol.VII, 1986, n°1 pour la formation du musée, et par Le musée des Beaux-arts de Lyon, Lyon, Musée des Beaux-arts, 1988 pour un aperçu sur son organisation.

²⁷⁷⁷ Léopold NIEPCE (rapporteur): Les archives de Lyon et du département du Rhône, Lyon, Georg, 1874; et du même "Projet de la création d'un musée historique à Lyon", la Revue du Lyonnais, 1874, t.16, qui reprend et développe la partie du susdit rapport relative à la création du musée historique.

²⁷⁷⁸ Voir volume II.

Revue du Lyonnais depuis 1870 ou encore l'avocat Vachez, grand défenseur de la religion et acharné pourfendeur de radicaux. Lorsque Niepce se fait la voix de ces hommes de lettres pour exposer les objectifs et l'utilité d'une telle institution, il est clair que l'initiative est particulièrement marquée idéologiquement et politiquement.

Le projet de musée historique s'inscrit en effet dans des perspectives bien plus larges que la seule exaltation du passé lyonnais. Toutes proportions gardées, cette proposition des conservateurs lyonnais peut s'apparenter aux réflexions auxquelles se livrent un Fustel de Coulanges ou un Renan en ces mêmes années 1870. Aux lendemains de la défaite et de la Commune, nos savants lyonnais voient dans l'enseignement de l'histoire locale un puissant rempart face à l'immoralité, un instrument de patriotisme et un remède contre la décadence française. Les premières lignes de l'article de Niepce dans la Revue du Lyonnais passent successivement en revue tous ces motifs. Après avoir noté que l'histoire générale enseignée dans les écoles ne forme que des impatients, des déclassés et des révolutionnaires, il donne en exemple l'Allemagne et la connaissance que les Allemands ont de l'histoire et de la géographie de leurs villages et de leurs villes, puis remarque qu'une nation forte ne peut l'être que si elle s'appuie sur ses traditions. Au premier rang de celles-ci figure bien sûr la religion dont l'enseignement français aurait fait trop bon marché. Dans ces perspectives, l'enseignement de l'histoire locale est le moyen de donner une éducation "*saine, morale, religieuse*" à la jeunesse française et lyonnaise en particulier ⁽²⁷⁸⁰⁾.

C'est en fait à un nouveau stade de l'entreprise poursuivie par la Revue du Lyonnais sous l'Empire que convient Niepce et ses compagnons. Pour lui, les travaux des érudits locaux font partie de ce nécessaire mouvement de retour aux traditions, mais ils ne suffisent pas à toucher les masses dont les récents événements et les nouvelles structures politiques montrent la puissance. Comme d'autre part le seul enseignement scolaire de l'histoire locale ne suffit pas ⁽²⁷⁸¹⁾, c'est dans le recours au musée et à l'exposition que nos érudits conservateurs entrevoient une solution. La création d'un musée historique où les objets imposent l'histoire à la vue ou au toucher, où les signes du passé deviennent réels, est ainsi une des solutions qu'ils proposent

²⁷⁷⁹ La Revue du Lyonnais publie cette liste en 1873, t.16.

²⁷⁸⁰ On peut penser que dans le cas lyonnais, le passé religieux de la cité est un argument supplémentaire dans l'appel à étudier ce passé.

²⁷⁸¹ La prise en main des écoles par la municipalité radicale de Lyon avant la dissolution du Conseil Municipal ne peut qu'inciter notre commission à aller au-delà des seules solutions scolaires. Voir à ce sujet l'article de M.GONTARD, "Une bataille scolaire au XIX^e siècle: l'affaire des écoles primaires laïques de Lyon (1869-1873)", Cahiers d'histoire, 1958, n°3.

face aux questions qu'ils se posent sur leur époque ⁽²⁷⁸²⁾. Le musée historique est un des instruments de l'enseignement à proposer à la jeunesse lyonnaise, avec la galerie des arts et les autres musées lyonnais. Ainsi cette jeunesse *"en trouvant dans ces galeries une distraction et une occupation sérieuse et utile, y formera son goût, y complètera son instruction et échappera ainsi aux influences nuisibles et dangereuses auxquelles l'expose son désœuvrement"* ⁽²⁷⁸³⁾.

Cet appel à retrouver les valeurs de la tradition et de la religion, lancé par des adversaires de la République comme un antidote à la nouvelle conjoncture politique et sociale, ne pouvait être entendu des autorités municipales. Les tensions entre le Conseil Général et le Conseil Municipal sur la question de la translation des archives (question à laquelle était lié le projet du rapport Niepce) font d'ailleurs abandonner tous les projets en ce sens après plusieurs années d'enlisement ⁽²⁷⁸⁴⁾. Outre ces considérations générales, il faut bien sûr prendre en compte la méfiance du Conseil Municipal envers toutes les entreprises historiques et les sociétés qui les soutiennent. Les engagements politiques de leurs membres et le goût de réhabilitation de l'Ancien Régime qui marque leurs ouvrages sont sans doute une des raisons qui poussent le Conseil Municipal de Lyon à suspendre toutes les subventions à l'Académie ou à la Société littéraire en 1884. Cette situation perdure jusqu'aux années 1890, où tout change progressivement.

Si on peut supposer que la création d'un musée historique reste un sujet de conversation parmi les érudits lyonnais entre les propositions de 1874 et les années 1890, ce n'est qu'en 1892 qu'on retrouve une trace publique du projet. C'est en effet à ce moment que paraît dans la Revue du Lyonnais un article intitulé "De la création d'un musée historique à Lyon", précédé d'un "Appel à la presse lyonnaise" ⁽²⁷⁸⁵⁾. La perspective adoptée par l'auteur est bien différente

²⁷⁸² Dans le même article, Niepce propose la création d'autres lieux d'exposition parmi lesquelles une galerie des arts où seraient exposés les meilleures oeuvres des élèves de l'Ecole des Beaux-Arts (dessin, ornement, architecture, sculpture, peinture). Le but recherché est cette fois d'aider à l'enseignement des professeurs de l'école, de parer au déclin de l'école d'art de Lyon et donc à moyen terme de la soierie, et de développer le *"goût du Beau et de l'art dans le populaire"*, en même temps que de montrer que *"par de patientes et laborieuses études on arrive à la gloire et à la fortune bien acquise"*. On voit que le recours à l'exposition publique semble être une solution privilégiée par ces conservateurs lorsqu'il s'agit de toucher les masses pour répondre aussi bien aux problèmes sociaux, économiques ou politiques. Ce primat qui provient peut-être de certaines habitudes culturelles traduit-il aussi une certaine gêne dans l'approche du "peuple", et la réduction de son éducation à l'appel aux sens (ici la vue)?

²⁷⁸³ "Projet de la création d'un musée historique à Lyon", la Revue du Lyonnais, 1874, t.16, p.363.

²⁷⁸⁴ Archives Municipales de Lyon, 1WP6.

de celle des amis de Niepce en 1874, et il est significatif que son "Appel à la presse lyonnaise" qui précède le texte proprement dit soit placé sous le signe du patriotisme local et du consensus. *"Quelles que soient ses divisions sur le terrain religieux et politique, elle <la presse lyonnaise> est toute unie sur celui du patriotisme; et dans les questions où il s'agit de l'honneur et de l'intérêt de notre grande cité, tous ses organes rivalisent d'ardeur pour faire prévaloir ce qui profite au bien public"* ⁽²⁷⁸⁶⁾. Là où Niepce et ses collègues défendaient clairement un parti, l'auteur anonyme du manifeste de 1892 appelle au contraire au rassemblement.

Cela ne signifie pas qu'il renonce à toutes critiques. Le Conseil Municipal de Lyon est par exemple sévèrement écorché pour manque de *"dévotion"* envers sa cité, ce qui a du faire sourire les anti-cléricaux notoires qui le composent. Les mesures prises à l'encontre des sociétés savantes (fin des subventions, retrait de la salle de réunion) manifestent dans l'esprit de l'auteur le peu d'intérêt du conseil pour l'histoire de sa cité. Il est vrai qu'il n'a guère de mal à montrer du doigt les édiles lyonnais: il suffit d'évoquer comme il le fait les initiatives de leurs collègues parisiens, qu'il s'agisse du Musée Carnavalet ou du musée des Thermes, de la publication de plans anciens ou de l'édition de vieux manuscrits. Cette remise en question du Conseil Municipal n'est cependant pas faite sur le ton de la polémique politique. En fait, l'auteur semble se prononcer au nom de l'élite culturelle lyonnaise, et notamment des milieux de l'érudition. En témoignent les critiques qu'il adresse aux élites économiques de la ville, qui ne sortent pas indemnes de la comparaison avec les élites florentines et vénitiennes auprès desquelles il les jauge. Il exprime avant tout le point de vue du Lyonnais fêru d'archéologie et d'histoire, amoureux de sa cité et de son passé.

Cette option est sensible à travers les fonctions qu'il prête à ce musée qu'il souhaite voir créer. Pour lui, le premier objectif d'une telle institution est de servir la localité. S'il ne manque pas de mentionner les bienfaits "moraux" d'un tel lieu (formation du goût, développement de l'intérêt pour les arts), c'est bien sur la facette lyonnaise du projet qu'il développe son argumentaire. On n'est pas étonné de voir citer en premier lieu les avantages d'un tel musée pour *"ceux qui s'occupent de notre histoire"*, amateurs et professionnels de l'histoire qui trouveraient là réunis les restes du passé. Mais l'auteur se réfère aussi à *"l'attrait pour les étrangers"* que pourrait être un tel musée dont l'existence serait un *"ornement pour la ville"*: une telle dimension était totalement absente du projet défendu par Niepce. Enfin, il insiste

²⁷⁸⁵ *La Revue du Lyonnais*, 1892, t.14. L'article, qui est repris sous forme de brochure l'année suivante, est signé E.L. Il faut sans doute mettre en parallèle cette parution avec les démolitions du quartier Grôlée qui continuent la rénovation du centre ancien de Lyon.

²⁷⁸⁶ art.cit, p.419.

particulièrement sur la dimension lyonnaise du projet. La perspective didactique de "E.L" diffère elle aussi des positions de Niepce. Tout en conservant la méthode globale, qui réside dans l'appel à l'imagination des visiteurs à travers l'objet, l'auteur anonyme du texte de 1892 ne fait que peu de cas de la valeur *"intrinsèque ou artistique des objets"*. Le musée historique qu'il propose est d'abord *"un musée purement lyonnais, ne renfermant que des objets trouvés à Lyon ou sortis de certaines mains lyonnaises"*, et surtout *"une sorte de musée archéologique et historique contenant tous les objets d'art, toutes les curiosités et même les objets les plus simples et les plus ordinaires, pourvu qu'ils puissent servir à l'histoire de la cité lyonnaise et à celle des moeurs et des usages de ses habitants"* ⁽²⁷⁸⁷⁾. Cette volonté de réunir en un musée tout ce qui concerne Lyon, du tableau à l'outil, diffère de la conception plus "artistique" de Niepce. Le mouvement vers la culture populaire qu'amorçait discrètement le projet de 1874 dans le sens de l'imposition de modèles "légitimes" est amplifié et modifié, notamment au travers de cette dénégation de la valeur intrinsèque des objets à exposer et de l'utilisation des objets fabriqués par cette culture populaire. Ce recours à une large conception du "patrimoine" lyonnais est justifié par le public visé. Outre les avantages pour les érudits et les historiens, c'est aussi vers le peuple qu'est dirigée l'initiative. Comme le dit l'auteur, c'est pour susciter l'intérêt de *"l'ouvrier"*, peu intéressé aux collections des musées généralistes, qu'il faut lui proposer des objets familiers et quotidiens. Alors le musée d'histoire de Lyon sera une *"leçon de choses"*, bien plus efficace que les livres.

La municipalité de Lyon entend en partie ce rappel à l'ordre, puisque l'Exposition Universelle de 1894 dont elle est maîtresse d'oeuvre contient un "musée historique", dont s'est occupé Dissard, conservateur des Musées de Lyon. Il est significatif que la fin de l'Exposition ne provoque pas la dispersion des pièces réunies à cette occasion. Dissard demande en effet l'autorisation de conserver les pièces prêtées par les Archives Municipales de Lyon (une douzaine de documents graphiques, estampes, portraits ou plans) afin de mettre sur pied une *"section historique lyonnaise"* au Palais des Arts ⁽²⁷⁸⁸⁾. La lettre que le vice-président du conseil d'administration des Musées envoie au maire de Lyon pour demander ce transfert montre comment le projet est resté en filigrane dans les réflexions des "notabilités artistiques et culturelles de Lyon" qui composent le conseil ⁽²⁷⁸⁹⁾. C'est d'ailleurs l'architecte Casimir

²⁷⁸⁷ De la création d'un musée historique à Lyon, Lyon, Mougin-Rusand, 1893, p.10.

²⁷⁸⁸ Archives Municipales de Lyon, 1WP6, lettre du 19 janvier 1895.

²⁷⁸⁹ On peut notamment y relever les noms d'Edouard Aynard, de Gustave Chabrières-Arlès, alors qu'Auguste Bleton en assure le secrétariat.

Echernier, déjà membre de la commission qui avait émis le projet de musée en 1874, qui écrit au maire que cette demande est l'occasion pour le conseil *"de rappeler combien il importe que l'administration nous facilite, par la concession d'un local, la création d'un musée historique lyonnais, depuis longtemps désiré par la population de notre ville"* ⁽²⁷⁹⁰⁾.

Si cet obstacle du local n'est pas levé de longtemps, on assiste cependant à la multiplication d'initiatives qui posent les bases de la constitution du musée historique que les élites culturelles lyonnaises défendent depuis 1874. L'attitude et les actes du Conseil Municipal attestent du retournement d'attitudes de la majorité radicale. Après une longue période de défiance vis-à-vis des initiatives de sauvegarde du passé lyonnais, le conseil se range à l'opinion et aux projets des élites culturelles. Ce revirement n'est sans doute pas étranger à l'adoucissement progressif des opinions politiques de ces élites. Si la *Revue du Lyonnais* ou l'Académie continuent de défendre parfois avec virulence la religion catholique et d'attaquer la république, les érudits modérés sont de plus en plus nombreux. Félix Desvernay qui écrit dans le *Progrès* ou Auguste Bleton qui anime les pages historiques du *Lyon-Républicain* sont de cette génération nouvelle qui ne remet pas en cause le régime républicain. Des personnalités comme celle d'Edouard Aynard, libéral, catholique et républicain, longtemps président du conseil d'administration des musées de Lyon ont certainement contribué à donner au Conseil Municipal une autre image et une autre idée des amoureux de l'histoire de Lyon. Enfin, les changements dans la composition politique et sociologique du conseil jouent dans le même sens. L'entrée en force des conservateurs aux élections de 1896 (7 élus contre 1 auparavant), la diminution de la place des ouvriers et le renforcement du rôle des professions libérales (très sensible à partir de 1892) favorisent sans doute le développement d'une véritable sensibilité municipale pour le passé de Lyon, par la plus grande place faite à des hommes ayant reçu une éducation classique et universitaire ⁽²⁷⁹¹⁾.

La création en 1898 de la Commission archéologique du Vieux Lyon est à cet égard encore plus significative que les petits pas qui ont précédé ce moment (petit musée historique à l'Exposition de 1894, don d'objets pour la mise en place d'une section historique au Musée des Beaux-Arts). Ce ne sont pas moins de vingt conseillers de toutes tendances qui proposent son institution le 22 mars 1898, avec comme première mission de *"recueillir les vestiges du Vieux Lyon, d'en dresser l'inventaire, de vérifier leur état actuel, de les maintenir ou de les améliorer"*

²⁷⁹⁰ Archives Municipales de Lyon, 1WP6, lettre du 17 mars 1895.

²⁷⁹¹ Sur les modifications du Conseil Municipal, voir GOYET (Claudette) et al.: "Les conseillers municipaux de Lyon, 1884-1953", *Annales de l'Université de Lyon*, série droit, fascicule 17, 1958.

(²⁷⁹²). Du fait même de ces attributions, la question de la mise en place d'une structure capable d'accueillir ces vestiges est posée à plus ou moins long terme. La Commission, après avoir fourni un important travail d'inventaire, se préoccupe d'ailleurs dès 1901 de faire dresser les plans de l'Hôtel de Gadagne afin d'étudier l'installation d'un Musée du Vieux Lyon dans ses murs (²⁷⁹³). Les choses vont alors s'enchaîner régulièrement mais lentement. La ville achète l'Hôtel de Gadagne en 1902, et le budget de 1907 voit inscrire la somme de 100 000 francs pour "*l'installation d'un musée historique*" dans ses murs, après que la Commission municipale du Vieux Lyon ait récusé d'autres locaux (²⁷⁹⁴). Les travaux dans ledit Hôtel commencent en 1908. Longs et coûteux à cause de la vétusté du bâtiment, ils sont assez avancés pour que le musée accueille en 1912 une première exposition sur le compagnonnage (²⁷⁹⁵). En 1914, l'Exposition Internationale de Lyon propose un important pavillon du Vieux Lyon (²⁷⁹⁶), né des initiatives et des ressources de la Commission Municipale du Vieux Lyon. Il est significatif que dans la même exposition on trouve le pavillon de la Société des Amis de Guignol évoquée au chapitre précédent. Félix Desvernay est le maître d'oeuvre de ces deux entreprises, lui qui est à la fois vice-président de la Commission du Vieux Lyon, conservateur désigné du futur Musée Historique et un des piliers de la jeune Société des Amis de Guignol. Celle-ci, par la voix de son président Justin Godart, a d'ailleurs pris position pour la sauvegarde du Vieux Lyon, la défense des traditions et la mise en place rapide du Musée du Vieux Lyon (²⁷⁹⁷). La lenteur des travaux, puis la guerre, retardent l'ouverture du musée jusqu'en 1921, mais il existe déjà bel et bien en 1914, avec son conservateur, son fonds et son local.

²⁷⁹² Procès-verbaux du Conseil Municipal, 22 mars 1898.

²⁷⁹³ Commission municipale du Vieux Lyon. Compte-rendu de ses travaux depuis sa création, Lyon, 1902, proposition du 9 mai 1901.

²⁷⁹⁴ Commission municipale du Vieux Lyon, Lyon, 1909.

²⁷⁹⁵ Le fait que le compagnonnage soit un des sujets d'intérêts de Justin Godart (comme en témoigne son ouvrage Travailleurs et métiers lyonnais, Lyon, Cumin et Masson, 1909) vient à point pour rappeler que les évolutions du Conseil Municipal continuent de favoriser l'essor de l'entreprise de conservation du passé lyonnais. L'arrivée d'Herriot, de Godart ou d'Antoine Sallès, amateurs d'histoire lyonnaise, consolide les projets nés dans les derniers temps de la municipalité Gailleton ou sous le mandat d'Augagneur.

²⁷⁹⁶ Voir le catalogue Le Vieux Lyon à l'Exposition Internationale de 1914 que Félix Desvernay dresse à cette occasion.

²⁷⁹⁷ Dans le discours qu'il prononce au premier banquet annuel de la Société, Justin Godart glisse entre autres "*Depuis le temps qu'on parle du Musée du Vieux Lyon faudrait ben, en fin finale, le faire*". Notes et documents pour servir à l'histoire des Amis de Guignol, Lyon, Masson, 1927, p.82.

Ainsi le projet de Musée historique, porté à ses débuts par une minorité savante et conservatrice, est-il devenu un projet officiel de la municipalité lyonnaise, qu'elle soit radicale ou socialiste ⁽²⁷⁹⁸⁾. Le jeu sur le passé de la ville est progressivement devenu une compétence et un devoir du pouvoir municipal. Il est d'ailleurs symbolique que les décisions sur la constitution de la Commission du Vieux Lyon, sur l'achat de l'Hôtel de Gadagne ou sur son attribution au Musée historique ne fassent l'objet d'aucune discussion en séance publique du Conseil Municipal. L'intervention municipale semble désormais logique et allant de soi ⁽²⁷⁹⁹⁾, de même que l'idée selon laquelle l'histoire de la ville doit être apprise à tous ses habitants, puisque c'est celle qui sous-tend les initiatives de musée historique.

2. Panthéons lyonnais

Comme le dit Jean-Claude Bonnet dans son article des Lieux de mémoire consacré aux morts illustres, *"le discours consacré aux morts est toujours d'abord le sacre des vivants"* ⁽²⁸⁰⁰⁾. A travers toutes les formes de commémoration qui rappellent aux vivants les noms et les vies de ceux qui les ont précédés, c'est bel et bien sur l'existant qu'il s'agit d'agir. En France, la logique de l'hommage-exemple est à la base des différents "panthéons" élaborés depuis le XVII^e siècle ⁽²⁸⁰¹⁾. Si jusque là le "renom" est le principal critère du choix de ceux qui composent les panthéons, l'idée de l'exemple qu'ils doivent fournir aux générations présentes s'affirme de plus en plus. De Rousseau à Jean-Baptiste Say, le culte des grands hommes et de leurs vertus est désormais considéré comme une source de progrès social. C'est précisément ce qui fait l'ampleur de la "statuomanie" du XIX^e siècle, le monument public étant devenu un des éléments

²⁷⁹⁸ Le projet est soutenu sur un large éventail d'opinion. Paul CUMINAL, qui écrit dans L'Avenir Socialiste, y voit un des outils de *"l'oeuvre collectiviste"* à accomplir. le 29 juin 1912, il décrit le musée comme une des institutions nécessaires pour faire de Lyon une cité moderne, consciente des beautés de son passé et capable de gérer son avenir.

²⁷⁹⁹ Pour mieux soupeser le souci du conseil pour les choses de la lyonnaiseté, il faudrait bien sûr en savoir plus sur sa "politique culturelle" générale. La thèse en cours de Vincent DUBOIS sur La naissance des politiques culturelles municipales (1880-1990) apportera bientôt des réponses à ces questions.

²⁸⁰⁰ Les lieux de mémoire, sous la direction de Pierre NORA, tome II La Nation, volume 3, Paris, Gallimard, 1986.

²⁸⁰¹ Voir les pages consacrées par Gilbert GARDES à ce sujet dans Le monument public français, l'exemple de Lyon, thèse de doctorat d'état en histoire de l'art, Université de Paris I, 1987, tome IA, première partie, chapitre 8, "Le panthéon des hommes exemplaires".

de la bataille politique ⁽²⁸⁰²⁾. Au delà de ces affirmations partisans, cette mise en valeur des grands hommes, à travers l'écrit d'abord, la statuaire ensuite, est aussi un des vecteurs de la constitution d'une conscience nationale, par la sélection de toute une lignée d'hommes qui incarnent la continuité de la nation. A l'échelle locale, ces mêmes manifestations littéraires ou monumentales sont bien sûr des parties intégrantes de ce processus national. Mais ne doivent-elles pas aussi être considérées dans le cadre spécifique qui les accueille, celui de la localité? Alors on les voit participer au dessin de ce passé spécial à Lyon, et à la construction d'un territoire par la mise en évidence de la lignée d'illustres qu'il a "produit", comme le veut la logique hippocratique des milieux. D'une certaine manière, chacun de ces grands hommes est un fondateur de Lyon, en ce sens qu'il atteste de l'existence et de la continuité d'un terroir particulier.

a) L'imprimé

Le cas des panthéons imprimés, qu'il s'agisse d'ouvrages spéciaux ou de parties d'ouvrages plus généraux, illustre bien ce "double emploi" ⁽²⁸⁰³⁾. L'exemple le plus frappant est sans doute la Biographie lyonnaise publiée par Péricaud et Breghot du Lut en 1839, dont la genèse illustre bien cette dualité du renom et de l'exemple, du national et du local.

Cette publication n'aurait dû être en effet qu'une étape sur le chemin de la publication d'une biographie plus complète. Comme le mentionne le titre de l'ouvrage, il n'est qu'un catalogue, dans lequel les 2500-3000 noms cités ne sont suivis que de quelques mots précisant la biographie du sujet. Ce travail aurait dû être suivi de la publication de notices complètes sur chacun des grands hommes ainsi recensés, fournies par les membres de l'Académie de Lyon et de la Société littéraire. Cette idée d'établir une biographie lyonnaise complétant celle de Perneti est en effet une idée "collective" des milieux littéraires lyonnais ⁽²⁸⁰⁴⁾. A sa fondation, la Société

²⁸⁰² Outre les articles de Maurice AGHULON sur ces thèmes, repris dans le tome I d'Histoire vagabonde, Paris, Gallimard, 1988, de nombreux articles des Lieux de mémoire dirigés par Pierre NORA éclairent ces questions (notamment celui de June HARGROVE sur les statues de Paris, tome II La Nation, volume 3).

²⁸⁰³ Comme le note Gilbert Gardes, le XVIII^e siècle marque à la fois l'élargissement des panthéons imprimés (invasion des contemporains, des savants) et l'apparition de "*panthéons de terroir*". Aux Eloges historiques de la province du Thymerais (1749) qu'il cite à titre d'exemple, on préférera ici Les Lyonnais dignes de mémoire que l'académicien Perneti fait paraître en 1771. C'est là un des premiers ouvrages, sinon le premier, de biographie lyonnaise. Le père Jésuite y regroupe les noms des Lyonnais qui se sont distingués dans l'histoire, sur la base du renom atteint et du lien avec Lyon (naissance ou séjour).

littéraire (sous le nom de Cercle littéraire), se préoccupait déjà de donner une biographie lyonnaise, en cette même année 1807 où l'Académie de Lyon placait une "*notice des hommes illustres*" dans le plan de la statistique qu'elle se proposait de dresser ⁽²⁸⁰⁵⁾. Péricaud est d'ailleurs un des fondateurs du Cercle Littéraire, dont son beau-frère Breghot du Lut devient vite un des membres les plus actifs. A l'instar du travail général d'érudition, ces projets biographiques ont du mal à s'imposer, comme tous les travaux collectifs des sociétés savantes qui laissent leurs membres libres de leurs choix ⁽²⁸⁰⁶⁾. Néanmoins, plusieurs personnalités de l'Académie ou de la Société littéraire s'attachent à dresser le catalogue des hommes illustres ou à en retracer l'existence. Delandine, Cochard, Péricaud et Breghot du Lut joignent cette dimension à leurs travaux d'érudition sur l'histoire lyonnaise. Les nombreux articles qu'ils publient dans les Archives historiques et statistiques du département du Rhône ⁽²⁸⁰⁷⁾ en témoignent, de même que les listes d'illustres que contiennent les guides et autres précis historiques qu'ils rédigent. En 1838, lorsque Breghot du Lut et Péricaud donnent le dernier coup de collier, leur ouvrage est en quelque sorte préparé par plusieurs années de travail, le leur ou celui de leurs confrères académiciens pour qui la notice biographique ou l'exhumation d'une personnalité de l'histoire locale reste un morceau de choix.

De ces origines savantes, la Biographie tire un certain nombre de ses caractéristiques. Elle ne rompt pas avec la formule inaugurée par Perneti. Hormis les perfectionnements (mise en ordre alphabétique, ajouts), son objectif demeure le recensement des hommes de qualité, issus de Lyon ou y ayant pratiqué, qui se sont illustrés dans l'art, les lettres, les sciences, la guerre, le gouvernement de l'Etat ou de l'Eglise. Les instruments de travail que citent les auteurs de la Biographie lyonnaise de 1839 attestent de cette méthode savante: l'Hagiologium du Père T. Raynauld, les Gallia Christiana, L'histoire littéraire de la France des Bénédictins, voilà qui montre que les "Lyonnais dignes de mémoire" sont tirés d'une histoire lue selon les canons habituels du "renom". Si ce renom reste le plus souvent estimé à un poids et une échelle nationale, l'objectif est néanmoins précisé, et le but est d'"*élever aux célébrités locales un monument patriotique*", comme le dit la préface du livre de Breghot du Lut et Péricaud. On

²⁸⁰⁴ La Biographie de 1839, par la part qu'elle fait aux membres de l'Académie du XVIII^e siècle, ou aux lettrés en général, porte d'ailleurs en elle les signes de ces origines.

²⁸⁰⁵ DUMAS (J.B): Histoire de l'Académie de Lyon, Lyon, Giberton et Brun, 1839.

²⁸⁰⁶ Outre le lancement initial en 1807, le projet est relancé en 1822 par la désignation au sein de la Société littéraire d'une sous-commission chargée de régler les travaux. Ceux-ci ne semblent pas avancer plus vite pour autant.

²⁸⁰⁷ Avec d'autant plus de facilité que Cochard, Péricaud et Breghot font partie de la direction de la revue.

s'aperçoit d'ailleurs que plus les personnages cités sont proches dans le temps, moins leur notoriété extra-lyonnaise est importante: en fait, les illustres du XVIII^e siècle sont souvent des académiciens ou des lettrés lyonnais sans grande envergure. Ainsi, en s'inscrivant dans les règles générales de la panthéonisation, le catalogue lyonnais crée sa propre logique, à la fois littéraire et locale ⁽²⁸⁰⁸⁾.

Ce souci des milieux littéraires lyonnais de faire oeuvre de patriotisme local s'insère aussi dans la démarche générale d'inventaire qui marque les lendemains de la Révolution. Si au XVIII^e siècle l'inventaire des hommes remarquables (papes, rois, empereurs, hauts dignitaires...) ayant séjourné à Lyon faisait partie des catégories de la description ⁽²⁸⁰⁹⁾, on se préoccupe désormais de connaître les hommes remarquables issus de Lyon. Si la question ne figure pas parmi les questions auxquelles Chaptal demande à ses préfets de répondre, cette préoccupation s'inscrit bien dans le code hippocratique qui régit la "statistique" ⁽²⁸¹⁰⁾. Le mémoire du préfet Verninac en l'an IX est d'ailleurs un des premiers textes à faire le catalogue des grands hommes fournis par Lyon à la France. C'est aussi dans le cadre de cet effort national qu'il faut comprendre les initiatives de l'Académie pour la constitution d'une statistique dont la "notice des hommes illustres" est un des éléments ⁽²⁸¹¹⁾. On retrouve encore cette initiative officielle sous la Restauration. C'est en 1822, l'année où la Société littéraire relance son projet de biographie, qu'est formé par le préfet un Comité de statistique; c'est ce même comité, dans lequel figurent Cochard, Bregnot du Lut et Péricaud, qui fonde les Archives historiques et statistiques du département du Rhône. L'entreprise de connaissance du territoire et celle de célébration patriotique ont donc de nombreux points communs, dont la constitution d'un groupe d'illustres. A partir d'une conjoncture générale (code hippocratique, statistique d'Etat...), les élites lettrées lyonnaises, groupées au sein de cénacles qui ne font pas mystère de leur

²⁸⁰⁸ Au XX^e siècle, le Dictionnaire de lyonnaiseries de Louis MAYNARD (1932) marque un nouveau stade en "panthéonisant" tous les simples amoureux de la cité lyonnaise, sans qu'ils se soient forcément distingués par une action d'éclat ou une oeuvre singulière.

²⁸⁰⁹ Ce sont ces anecdotes qui émaillent le récit d'un Clapasson dans ce cicérone imprimé qu'est la Description de la ville de Lyon. C'est sous le titre "séjour d'hommes remarquables" que l'Almanach civil, politique et littéraire de Lyon et du département du Rhône pour l'an VI énumère pareillement quelques noms et dates.

²⁸¹⁰ Voir BOURGUET (Marie-Noëlle): Déchiffrer la France, la statistique départementale à l'époque napoléonienne (Paris, Editions des archives contemporaines, 1988) et plus spécialement les pages 238-244.

²⁸¹¹ Le plan de travail qui mentionne cet élément est d'ailleurs conçu après que le préfet a communiqué une requête du ministère de l'Intérieur pour la confection rapide d'une statistique du département.

attachement à la "décentralisation", bâtissent ainsi dès avant le milieu du siècle un patrimoine de grands Lyonnais que d'autres temps et d'autres ouvrages vont faire fructifier.

Cette litanie d'illustres se retrouve démultipliée en de nombreux ouvrages. Dès qu'ils s'organisent en grandes rubriques (à partir des années 1815), les guides touristiques font leur place aux "*grands hommes qui ont pris naissance à Lyon ou qui s'y sont distingués par quelque endroit*" comme le dit C.J.N Fournier dans son Nouvel indicateur de 1818 ⁽²⁸¹²⁾. Sous une forme de plus en plus concise, la litanie des illustres occupe toujours sa place dans le guide touristique ou la description en général. Les guides modernes que sont les guides Joanne ou les livrets du Syndicat d'Initiative ne dérogent pas à cette règle. Le chapitre que ces derniers consacrent aux grands hommes à partir de 1907 s'intitule d'ailleurs "*Panthéon lyonnais*". Présentes dans les ouvrages écrits par des Lyonnais comme dans ceux commis par des auteurs "étrangers", le sens de ces listes est bien sûr différent. Si pour les auteurs des guides Joanne l'énumération des hommes illustres n'est qu'une des données à fournir au lecteur, pour ceux des livrets-guides du Syndicat d'Initiative et les autres auteurs lyonnais, c'est un argument dans la mise en valeur de leur cité. D'où des différences dans la présentation. La liste des Joanne est une sèche énumération, là où le "*Panthéon lyonnais*" des livrets-guides du Syndicat d'Initiative insiste sur la diversité des génies produits par la ville et sur leur qualité, toutes choses qui montrent que Lyon a tout les attributs de la "*capitale*".

Ces listes sont bien sûr modifiées avec le temps. Les bouleversements politiques éliminent tel ministre et promeuvent tel député, les contingences de place chassent les plus anciens, les caprices de la mode remplacent progressivement les artistes du début du siècle. Mais il est aussi un travail plus discret qui enrichit cette liste, celui des érudits qui travaillent sans cesse à exhumers les vies et les oeuvres de personnalités plus ou moins célèbres, y compris à leur propre époque. Outre ce travail historique, les pratiques des sociétés savantes ou professionnelles ⁽²⁸¹³⁾, qui fabriquent des illustres au fur et à mesure du renouvellement de leurs rangs, contribuent aussi par la notice ou l'éloge à ajouter à la liste des "Lyonnais dignes de mémoire" des temps anciens.

Les pages de la Revue du Lyonnais témoignent de cet enrichissement incessant. Certains auteurs se spécialisent même dans ce secteur: F.Z Collombet entreprend une biographie des historiens de Lyon, Louis Morel de Voleine retrace le passé de "grandes familles lyonnaises" qui ont fait la gloire de la cité. Mais le maître en la matière reste Aimé Vingtrinier, qui

²⁸¹² On peut noter le "*ont pris naissance*" qui présente l'homme en produit du sol, cours d'eau ou végétal.

²⁸¹³ Société de médecine, Société académique d'architecture.

sollicite sans relâche les vivants ou les proches des défunts pour obtenir des renseignements et des biographies. Une lettre de Philippe Thierriat, placée au début de la biographie de son père Augustin, est particulièrement explicite sur le rôle que tiennent ces biographies. Adressée à Aimé Vingtrinier, voici ce qu'elle dit: *"Vous avez bien mérité de la patrie lyonnaise comme l'un des fondateurs <sic> et le directeur, depuis de longues années, de la Revue du Lyonnais, chronique peut-être unique en France où vous accueillez les oeuvres des écrivains qui se préoccupent de notre chère cité et des régions environnantes. Là ne se bornent pas vos services. Si vous rendez aux historiens de l'avenir la tâche plus facile ⁽²⁸¹⁴⁾, en leur fournissant des matériaux et des dates, vous voulez encore sauver d'un injuste oubli le souvenir des services rendus à notre ville par les citoyens distingués à divers titres qu'elle a possédés, et vous publiez la biographie des hommes bienfaisants, des écrivains / des artistes qui l'ont honorée. C'est ainsi que vous avez créé et enrichi, pendant plus de quarante ans, ces archives de la grande famille lyonnaise (souligné par moi)" ⁽²⁸¹⁵⁾*. Créer et enrichir la famille, mettre en évidence le lignage et son souvenir, voilà bien les fins ultimes de ces biographies, qui mises bout à bout forment le panthéon de Lyon.

Un des travaux quotidiens de la Revue du Lyonnais est de clairement délimiter ce qui est Lyonnais et ce qui ne l'est pas. Il n'est pas rare que quelque entrefilet vengeur, ou même quelque article, vienne préciser les origines lyonnaises d'un évêque du XV^e siècle, d'un ministre contemporain ou d'un auteur important. Cet attachement à faire la part du tien et du mien, cette volonté d'ajouter perpétuellement à la liste des grands hommes montre l'importance de ces généalogies de localité. Il n'est pas étonnant qu'on retrouve ces mêmes phénomènes à l'oeuvre à travers d'autres supports que ceux de l'imprimé.

b) L'oeuvre d'art

L'art est à la fois un support et un sujet de ces panthéons. Support parce que la peinture ou la sculpture sont utilisées pour mettre en images les panthéons lyonnais, mais aussi sujet puisqu'il existe des panthéons d'artistes lyonnais, ou les oeuvres remplacent les noms. C'est ainsi que le 16 février 1851 on ouvre au Musée de Lyon une "galerie des peintres lyonnais" qui

²⁸¹⁴ En effet. Merci, Aimé!

²⁸¹⁵ Philippe THIERRIAT, "Biographie de Augustin Thierriat", la Revue du Lyonnais, 1876, tome 1, p.290/291.

regroupe 161 oeuvres jusque là disséminées dans la grande galerie de peinture du Musée ⁽²⁸¹⁶⁾. Augustin Thierriat, conservateur des Musées et professeur de peinture à l'Ecole des Beaux-Arts, organisateur de ladite galerie, s'y livre en fait à une célébration des travaux de l'Ecole des Beaux-Arts de Lyon. Si la jeunesse du musée (fondé en 1800) explique en partie l'absence des oeuvres antérieures au XIX^e siècle -à part un tableau de Jacques Stella, c'est bel et bien l'étroite liaison entre le Musée et l'Ecole des Beaux-Arts qui peut justifier la composition du corpus exposé. Si Berjon est le plus représenté (23 oeuvres), il est aussi un des principaux professeurs de la classe de fleurs de l'Ecole. Simon Saint-Jean (5 tableaux), lui aussi professeur et peintre de fleurs et Bonnefont (7 tableaux) professeur de la classe de peinture à l'Ecole complètent ce tiercé d'honneur de la galerie. Quant aux autres tableaux, ils sont tous de la main d'anciens professeurs ou d'anciens élèves de l'Ecole. Comme le rappelle Thierriat dans son catalogue de 1859, la galerie est une initiative municipale, née de la volonté du maire Réveil de montrer que Lyon n'est pas seulement une ville commerçante et prosaïque. Une telle attitude rejoint les dénégations de la Revue du Lyonnais face aux accusations de béotisme. Mais l'idée tourne à la célébration corporatiste. Il est d'ailleurs remarquable que la Galerie ne soit que rarement mentionnée dans les guides touristiques, en particulier dans ceux écrits par des Lyonnais et qu'elle ne fasse pas plus fortune dans les textes qui s'efforcent de mettre en valeur l'originalité lyonnaise. La faible amplitude temporelle de son recrutement autant que son exclusive, voire la médiocrité de certaines oeuvres exposées, lui coûtent sans doute ce statut de panthéon artistique qu'elle aurait pu avoir.

L'oeuvre d'art joue finalement un rôle bien plus intéressant lorsqu'elle a charge d'illustrer des panthéons lyonnais. Les cas de la sculpture et de la peinture, ces deux modes majeurs de figuration, se démarquent nettement l'une de l'autre dans la forme adoptée.

La sculpture fonctionne au coup par coup. On ne rencontre pas à Lyon de grand monument comme celui imaginé par Titon du Tillet en 1709, où auraient figuré 90 poètes et musiciens ⁽²⁸¹⁷⁾. Les grands Lyonnais sont immortalisés un par un, de monument en monument. Le seul exemple de groupe est la fontaine des Jacobins imaginée par Gaspard André en 1885, qui réunit les statues de quatre artistes célèbres "*que Lyon a vu naître et dont la gloire a rayonné sur l'art français*". Mais ce monument qui honore le graveur Audran, le sculpteur Coustou (Guillaume), l'architecte Delorme et le peintre Flandrin (Hippolyte) reste une exception.

²⁸¹⁶ Augustin THIERRIAT, Galerie des peintres lyonnais, Lyon, Perrin, 1859.

²⁸¹⁷ Gilbert Gardes cite d'ailleurs ce projet comme le premier monument extra-royal (Le monument public français, l'exemple de Lyon, thèse de doctorat d'état, Université de Paris I, 1987).

Il ne s'agit d'ailleurs pas d'un monument commémoratif, mais simplement d'un thème décoratif placé sur une fontaine dont la construction avait été décidée indépendamment de ce motif. S'il y a bel et bien dans cette initiative municipale ⁽²⁸¹⁸⁾ l'idée de rendre hommage à quelques artistes lyonnais importants, avec le souci de montrer la continuité du génie artistique local (chacun d'eux est pris dans un siècle différent), les "vrais" monuments commémoratifs sont entrepris spécialement pour honorer un individu.

A partir de 1839-40 (monument à Jacquard), un certain nombre de Lyonnais dignes de mémoire se voient accordé l'honneur d'occuper le centre des places publiques. L'initiative en est le plus souvent privée, le comité de souscription demandant ensuite au Conseil Municipal l'autorisation de faire ériger le monument. Gilbert Gardes dresse dans sa thèse sur le monument public à Lyon la longue liste de ceux qui reçoivent cette consécration. Outre les grands monuments qui reçoivent l'appui financier officiel et marquent le paysage urbain par leur grandeur (statue de Jacquard, d'Ampère, de Pierre Dupont, du sergent Blandan, de Bernard de Jussieu, de Claude Bernard, de Gailleton), il faut surtout noter la foule croissante des petits monuments qui consistent en un simple piédestal surmonté d'un buste. C'est là surtout que s'épanouit un panthéon lyonnais abondant où se rencontrent les hommes politiques (Coste-Labaume, Edouard Thiers, Auguste Burdeau), les militaires (Suchet, Soliman Pacha) et les bienfaiteurs (Pleney).

A effectuer la revue générale de ces monuments commémoratifs, dont le plus grand nombre est érigée sous la III^e République, on constate deux choses. Tout d'abord, Lyon est essentiellement peuplé de monuments dédiés à des Lyonnais. A part la statue de l'Homme du Peuple en 1848, celle de Napoléon Ier sous l'Empire et les monuments à la République et à Carnot ⁽²⁸¹⁹⁾ dans les années 80-90, les statues et les bustes concernent exclusivement des Lyonnais d'origine ou d'adoption. Il est significatif que les projets de monuments extra-locaux n'aboutissent jamais, comme le montrent les nombreuses propositions sans suite concernant Voltaire ou Rousseau dont on retrouve la trace dans les délibérations du Conseil Municipal. Si les conseillers municipaux de Lyon s'accordent tous ou presque à penser comme le citoyen Combet que *"c'est avec les monuments que les peuples enfants commencent à apprendre l'histoire et s'imprègnent en quelque sorte, des idées qui ont le plus contribué à les élever"*

²⁸¹⁸ Après plusieurs années d'incertitude quant à la réalisation d'une fontaine, le Conseil Municipal choisit le projet d'André en 1877, après concours qui précise que le thème décoratif doit *"rappeler les gloires de la cité lyonnaise"*. C'est le 19 mars 1878 que le thème des gloires de l'art lyonnais est choisi.

²⁸¹⁹ Érigé à la suite de l'assassinat du Président de la République Sadi Carnot à Lyon en 1894.

⁽²⁸²⁰⁾, c'est d'abord une histoire lyonnaise qui est apprise au peuple de Lyon. De surcroît, et c'est là la deuxième constatation, cette histoire est récente. Les commémorations monumentales de l'espace public sont ancrées dans un passé immédiat, et ceux qui en sont l'objet sont quasiment tous des hommes du XIX^e siècle. Il est vrai que les logiques qui sont à la racine de ces monuments favorisent cette évocation d'hommes à peine disparus. Qu'il s'agisse de rendre hommage et d'honorer, ce sont là des actions animées par un comité de proches et d'amis, et qui ne se nourrissent que de la proximité. Qu'il s'agisse de proposer en exemple, et alors le personnage doit être connu du public appelé à l'imiter, ce qui exige là encore une proximité temporelle du sujet.

Quelques séries plus confidentielles proposent une vue plus ample de l'histoire de Lyon. Des deux grandes séries connues de bustes sculptés, celle des "Lyonnais dignes de mémoire" du Palais des Arts et celle des jardins de la Préfecture (à partir de 1889), c'est la plus récente qui donne la plus grande profondeur historique. La série des "Lyonnais dignes de mémoire", entretenue par le Conseil Municipal à l'aide des subsides de la fondation Grogniard ⁽²⁸²¹⁾ concerne là encore presque exclusivement des grands hommes contemporains. Plus informelle, car constituée au hasard des achats, la "galerie" des bustes de la Préfecture, dont Gilbert Gardes donne le contenu ⁽²⁸²²⁾ propose une fresque de l'histoire de Lyon qui va de Sidoine Appolinaire à Victor de Laprade, en empruntant à de nombreuses époques. Elle se rapproche ainsi des panthéons peints qui apparaissent en cette fin de siècle.

Sous l'Ancien Régime comme au XIX^e siècle, certaines grandes institutions lyonnaises avaient leur galerie de portraits. Le Consulat de Lyon avait ainsi décidé en 1614 la création d'une galerie consulaire pour servir d'aiguillon aux échevins à venir ⁽²⁸²³⁾. En 1887, la Chambre de Commerce commence elle aussi une galerie de portraits de ses présidents depuis 1802. Mais les deux tableaux de J.B Chatigny et de Louis Edouard Fournier sont d'une autre ampleur

²⁸²⁰ Procès-verbaux du Conseil Municipal, 28 août 1876.

²⁸²¹ Francois Grogniard, fabricant de soieries, a fait divers legs à la municipalité de Lyon à sa mort en 1823. Une de ces sommes est "*pour être employée par le maire <...> à faire l'achat ou à faire exécuter annuellement des portraits peints ou gravés, ou sculptés en buste ou gravés en médaille. Savoir: des peintres des graveurs des sculpteurs des architectes et savants nés à Lyon et décédés et qui par leurs talents et leurs ouvrages ont illustré leur Patrie et ce pour être placés dans la salle du musée pour l'embellir et dans les salles de l'école pour exciter dans les élèves le désir de les égaler et même de les surpasser s'ils peuvent y parvenir*". Voir Archives Municipales de Lyon, WP 77, liasse "legs et fondations".

²⁸²² GARDES (Gilbert): Le monument public français, l'exemple de Lyon, thèse de doctorat d'état, Université de Paris I, 1987, p.616-618.

²⁸²³ idem, p.62.

(²⁸²⁴). Ils rassemblent en effet d'un coup plusieurs dizaines de personnages, "*célébrités lyonnaises*" pour Chatigny, "*Gloires du Lyonnais et du Beaujolais*" pour Fournier (²⁸²⁵). Ces deux tableaux, différents par leur origine, se ressemblent beaucoup sur le fond. Le tableau de Chatigny est une oeuvre personnelle, exposée au Salon de Paris en 1873, où elle est acquise par l'Etat puis donnée à la municipalité de Lyon, alors que celui de Fournier est une commande officielle destinée à orner la salle des séances du Conseil Général du département du Rhône. A quelques exceptions près, qu'il faut peut-être plus attribuer aux vingt et un ans qui les séparent (nouvelles consécration, changement du climat politique) qu'aux circonstances de la création de chaque oeuvre, ils proposent tous deux un Panthéon lyonnais qui va de la fondation de la ville à l'époque contemporaine. Ancrés dans le décor lyonnais (l'un est localisé place Bellecour, l'autre dans un palais antique qui surplombe le confluent du Rhône et de la Saône), leur aéropage couvre un large éventail des activités humaines, même si l'on y dénote une préférence pour les figures classiques de l'illustre que sont les hommes de lettres et de beaux-arts.

Si on sent dans ces oeuvres elles-mêmes la préoccupation de montrer l'originalité et la grandeur d'une cité à travers les âges, ce souci "territorial" est précisé dans des appendices adjacents pour ne pas laisser le moindre doute. Ainsi en 1873 paraît un petit opuscule, présenté comme une "*légende explicative*" du tableau de Chatigny (²⁸²⁶). L'auteur, qui décrit le tableau comme une synthèse de la "*grande famille lyonnaise*", présente tous ces "*grands Lyonnais*" comme des incarnations de l'esprit lyonnais tel qu'il a été défini dans les années précédentes. On retrouve en effet tous les traits qu'on est désormais habitué à voir prêtés aux Lyonnais: mélange du Nord et du Sud, hommes patients, généreux, loin du clinquant et de l'éphémère des grands génies transcendants, pleins de vertus et de religion. L'auteur parle d'ailleurs de "*race lyonnaise*", imposant ainsi la marque d'une identité particulière. Ce renchérissement par l'écrit, dans la perspective avouée de faire connaître au Lyonnais les grands hommes de sa patrie pays, "*des origines jusqu'à nos jours*", montre comment ce culte des grands hommes peut être

²⁸²⁴ Ce sont là les deux exemples les plus complets des panthéons lyonnais peints (au XIX^e siècle). Pour être complet il faut aussi mentionner la décoration par Puvis de Chavannes de l'escalier du Musée des Beaux-Arts (1884-1886), au milieu de laquelle on reconnaît notamment Hyppolite Flandrin. Mais l'hommage est bien moins complet.

²⁸²⁵ La liste des personnages du tableau de Fournier n'explique en rien la présence du Beaujolais dans son titre: cela semble plutôt dû à la destination de son tableau, à savoir la salle du Conseil Général du Rhône. Il s'agissait donc de ne froisser personne.

²⁸²⁶ *Célébrités lyonnaises*, Lyon, s.e, 1873. On ne sait pas si c'est Chatigny ou un autre qui se cache derrière l'anonymat de cette brochure.

mis à profit pour servir les fins du patriotisme local, par la constitution de cette généalogie ininterrompue qui atteste de la particularité lyonnaise. Qu'il s'adresse au public lyonnais du musée ou au cercle des conseillers généraux, le panthéon peint est une invitation à être digne de cette longue lignée, et à la continuer dans la fidélité à la cité natale.

c) Un panthéon au quotidien: les noms de rue

On peut se demander dans quelle mesure les panthéons peints ou sculptés sont accessibles au public. Statues aux inscriptions rongées, galeries de bustes plus ou moins confidentielles, tableaux bien abrités, tout cela donne l'idée d'une résonance réduite. Aussi j'aimerais aborder le cas d'un panthéon plus commun, celui que forment tout au long des murs de la ville les petites plaques d'email bleu qui indiquent les noms des voies publiques. L'article de Daniel Milo dans Les lieux de mémoire en a montré le rôle dans la constitution et la manifestation d'une mémoire collective nationale ⁽²⁸²⁷⁾. Il rappelait aussi la longue résistance de la province à l'imposition du modèle "*honorifique national*" qui se met en place à Paris à partir du XVIII^e siècle. A Lyon, ce système de dénomination "*honorifique local*" semble rester tout puissant plus longtemps qu'ailleurs ⁽²⁸²⁸⁾.

Si le champ de recrutement des plaques de rues s'élargit avec le temps, le corpus des "honorés" demeure cependant largement dominé par les Lyonnais. Sous la monarchie de Juillet, seul Casimir Périer se voit accordé l'honneur de la consécration par la voie publique sans être Lyonnais en quoi que ce soit, et entre 1875 et 1914, ils ne sont que 42 sur 119 à être étrangers à la métropole des Gaules. En dépit de la présence de plus en plus importante des célébrités nationales, hommes politiques ou grands savants, la préférence locale se maintient. Les commissions municipales du changement du nom des rues, qui fleurissent sous la III^e République, affirment toutes vouloir "*évoquer autant de souvenirs et de gloires locales que possible*", et Edouard Herriot se pose dans les années 1900-1910 comme le grand défenseur des "*souvenirs lyonnais*" en matière de noms de rues. C'est là comme un lointain écho des déclarations des administrations municipales de la Restauration qui s'attachaient à conserver les anciennes dénominations "*consacrées par la plus haute antiquité*". Ainsi, et en dépit des

²⁸²⁷ "Le nom des rues", in Les lieux de mémoire, tome II La Nation, volume 3, sous la direction de Pierre NORA, Paris, Gallimard, 1986.

différences politiques et des évolutions générales du processus de dénomination, les municipalités lyonnaises partagent toutes à un degré important l'axiome selon lequel il faut être Lyonnais pour être honoré par une rue à son nom.

Ce primat pour tout ce qui est Lyonnais et local se glisse à travers toutes les mutations qui orientent la nature des noms donnés aux voies publiques. Qu'ils soient puisés dans le répertoire des "Lyonnais dignes de mémoire" comme c'est le cas entre 1815 et 1848, ou choisis dans un registre de notoriété plus populaire comme à partir de 1870, les heureux élus doivent être Lyonnais d'origine, ou avoir été utiles à la cité. La constitution d'un champ de notoriété national (à travers la presse et l'école notamment), ne modifie pas rapidement cette logique de préférence lyonnaise. Il ne faut pas se leurrer sur les motivations de certains à promouvoir les Lyonnais illustres et le système local: pour l'abbé Vachet en 1902, ou pour J.B Monfalcon en 1849, c'est là un moyen de lutter contre l'envahissement des noms républicains ou contre la chasse aux noms religieux qui sous-tend la politique dénomminative entre 1870 et 1914. Tous deux s'accordent d'ailleurs à condamner le système "*politique*" comme le plus mauvais de tous.

Mais il n'en reste pas moins qu'il se constitue tout au long du siècle un "*panthéon populaire*" comme l'appelle l'abbé Vachet en 1905 ⁽²⁸²⁹⁾ qui couvre toute l'histoire de Lyon ou presque -les passions politiques font quand même leur oeuvre. Là encore, on retrouve cette idée développée au XVIII^e siècle selon laquelle l'honneur rendu aux grands hommes suscite l'exemple, et permet mieux que n'importe quel livre d'apprendre l'histoire aux enfants et aux "*peuples-enfants*": on trouve des développements sur ce thème aussi bien sous la plume de Terme, maire de Lyon en 1841, que sous celle des radicaux qui contrôlent la mairie de Lyon sous la III^e République. La logique de "l'hommage-exemple", qui est à la base du système de dénomination prédominant à partir du XIX^e siècle (noms de personne) est ainsi mise au service de la localité. S'il y a dans ce privilège au local comme une conséquence de la connaissance entre le public et l'honoré qu'exige cette logique de l'hommage-exemple pour être efficace, il y a aussi la volonté continue de mettre en avant, face aux Lyonnais, l'histoire de leur ville. La procession de ses illustres sur ses murs, utilisée quotidiennement pour se déplacer ou se dire, atteste de la grandeur éternelle de la cité et montre qu'à l'égal de la communauté nationale, pour laquelle semblable processus se déroule, elle a ses "grands hommes". En même temps, la plaque de rue et son statut d'objet banal, inséré dans la vie urbaine, confère à ce Panthéon et

²⁸²⁸ Pour une vue d'ensemble des dénominations de rues à Lyon, on peut consulter SAUNIER (Pierre-Yves): "Tempêtes dans une petite plaque d'émail bleu: les noms de rues à Lyon au XIX^e siècle", Cahiers d'histoire, 1990, n°4.

²⁸²⁹ Abbé Adolphe VACHET, A travers les rues de Lyon, Marseille, Laffite reprints, 1982, éd.or. 1902.

au message qu'il porte une diffusion que n'ont pas les autres formes citées plus haut. Son efficacité n'en est pas moins discutable, et il faudrait se demander dans quelle mesure l'onomastique urbaine est reçue comme une mise en valeur des particularités locales. Qu'elle tente de les diffuser est par contre bien plus net.

IV. Conclusion

Acteurs et actions, jusque dans les différences qu'ils montrent, confirment la peinture du lieu consensuel que semblait être le discours de la particularité locale. Au-delà des versions de l'âme lyonnaise, au-delà des divergences politiques ou religieuses, voir même des différences sociales, il y a un accord sur "une certaine idée de Lyon". Il est particulièrement remarquable à cet égard que les appropriations symboliques de certains lieux ou symboles de la localité par une obédience particulière ne durent pas. Guignol, d'abord mis en avant par les monarchistes et conservateurs, est bien vite récupéré par le parti républicain lyonnais. Les quartiers de la rive droite de la Saône, qui sont redécouverts par ces mêmes conservateurs comme remparts à la modernité, sont bientôt reconnus par ces mêmes républicains. Ce consensus sur les objets, on le retrouve sur la forme du discours du territoire: partout on retrouve cette solidification en une essence lyonnaise de traits extraits de l'observation historique ou ethnologique, ce travail considérable sur le passé, sur lequel s'appuie la mise en évidence de cette essence.

La grande force de cette démonstration de la singularité lyonnaise réside sans doute dans ce consensus. Rares sont en effet les voix qui contestent l'existence de ce territoire lyonnais et de ses manifestations. Ils sont peu nombreux ceux qui à l'exemple du Dr Malespine, s'élèvent contre les définitions canoniques de ce territoire ⁽²⁸³⁰⁾. On compterait sur les doigts de la main les textes qui ne reconnaissent pas à Lyon son originalité, qu'ils soient écrits par des Lyonnais ou par des étrangers. Car la reconnaissance de l'originalité locale est aussi bien endogène qu'exogène, les non-Lyonnais se voyant imposer le portrait qu'ont tracé les autochtones à travers leurs écrits et leurs actions. C'est dans ce rapport complexe entre

²⁸³⁰ En quittant Lyon en 1932, le Docteur dadaïste depuis 1909, dit "*L'art lyonnais, c'est celui de Guignol, l'art des vieilles pensées et des vieux papiers. Non, la profonde âme lyonnaise, c'est autre chose que cela!*". René DEROUILLÉ, "Le Dr Malespine, le dadaïsme à Lyon", *Rive gauche*, n°108, mars 1989, p.28.

intérieur et extérieur qu'il faut, je crois, chercher les enjeux de ce processus social de définition territoriale.

CHAPITRE 8: TERRITOIRE ET TERRITOIRES

I. introduction

Il ne s'agit pas ici de chercher quelles étaient les "fonctions" qu'aurait été appelé à remplir le discours de la spécificité lyonnaise. Si tous ces paramètres doivent être pris en compte, il n'est pas suffisant de se borner à mettre en relation les oeuvres littéraires qui contiennent ce discours avec les classes ou fractions de classe qui le tiennent ou qui le reçoivent, ou de le considérer comme une production "inévitale" de groupes en crise ou en déclin. Les différentes versions, sensibles à l'intérieur même de ce consensus si fort que nous venons de constater, rappellent encore une fois qu'il y a là un travers à éviter. Seule peut-être une recherche plus affinée sur quelques périodes charnières de genèse ou de modification de ce discours particulariste pourrait permettre de s'y soustraire. En précisant les biographies jusqu'à la généalogie, en analysant les contenus des textes, en saisissant les situations des organes qui favorisent un tel discours, en traquant les petits signes à travers tous les supports, une enquête exhaustive sur ces moments clés en dirait peut-être plus sur d'éventuelles assignations sociales précises de ce discours. Encore faudrait-il saisir aussi les contextes sociaux, économiques et culturels qui pourraient expliquer les attitudes de tel ou tel groupe social. La vision à grands traits qui a été la mienne ici ne permet pas de nourrir semblables aspirations.

Il semble donc plus satisfaisant de considérer cette formalisation du territoire dans sa diversité et de prendre ses déclinaisons comme autant de réponses, d'ajustements à des modifications du milieu social. Les mises au point, les mises en forme de ce territoire, telles

qu'elles ont été définies plus haut, sont aussi des utilisations, des emplois de cette particularité. Dans cette perspective, il y a des "usages" différents de ce territoire, qui varient selon le terrain où ils sont employés et selon les locuteurs qui utilisent cette thématique.

Ce sont ces usages qui doivent supporter l'interrogation et la recherche des causalités, plus encore que la formalisation elle-même. On a déjà vu comment le discours du territoire, par l'intermédiaire du label "lyonnais" qu'il valorise, servait de garantie à la légitimité et à la respectabilité littéraire et artistique des milieux culturels lyonnais du XIX^e siècle, et plus généralement comment il était mobilisé pour servir des thèses plutôt socialement et politiquement conservatrices. Il n'y a rien là de bien surprenant: ce sont là des traits que soulignent de nombreuses études qui se sont attachées aux particularismes régionaux. Il a semblé convenable d'explorer d'autres dimensions de la question en examinant ces usages du territoire selon deux contextes, à savoir l'usage interne, tourné vers la ville elle-même, et l'usage externe, tourné vers les espaces dans lesquels la ville s'insère. Il est bien sûr délicat de séparer les catégories de l'interne et de l'externe, pour la simple raison que la cité ne vit pas en autarcie, et que les modifications de tous ordres qui se produisent dans la société locale ont leurs tenants ou leurs aboutissants dans l'évolution générale de la société française. Pour prendre deux exemples différents, il paraît aussi difficile de départir les composantes "internes" et "externes" d'un événement tel que le siège de 1793, qui met justement en interaction les données politiques locales avec les événements nationaux, que de séparer les modifications du travail de la soie à Lyon des mutations du marché mondial. Enfin, ces usages sont présents dans les mêmes textes, dans les mêmes bouches. Néanmoins, cette partition permet de suivre ce qui me semble à la fois les lignes de force du discours particulariste, et les problématiques historiques les plus intéressantes: Laissons donc ici la forme l'emporter sur le fond.

II. les usages externes

L'étude du XIX^e siècle permet d'assister à deux mouvements contraires. En même temps que l'on assiste à la définition de ce territoire lyonnais, dont les "inventeurs" ne cessent de clamer l'originalité, celle-ci ne cesse de se réduire si l'on en observe les indicateurs classiques du politique ou de l'économique.

Avec la Révolution Française, toutes les particularités juridiques et politiques de la cité se sont fondues dans l'ensemble national. Le gouvernement municipal de Lyon est désormais identique à celui de toutes les autres communes françaises, de même que tout ce qui touche à son administration ou aux actes de justice qui y sont rendus. A Lyon comme ailleurs, les lois uniformes ont remplacé les privilèges et les us locaux. Mieux même, le gouvernement local de la municipalité est supprimé à plusieurs reprises, et menacé en maintes autres occasions au nom de l'intérêt national. Enfin, si le jeu politique local pour la direction de la cité ne cesse pas, Lyon devient avec le développement de la démocratie un des terrains de la vie politique nationale. Ce sont là autant de signes de banalisation, d'intégration à un espace national et étatique.

Sur le plan économique, l'évolution commencée au XVIII^e siècle s'est elle aussi accentuée. Dès ce moment, comme le remarquait Maurice Garden, les banquiers et spéculateurs lyonnais privilégiaient le marché financier parisien pour leurs transactions, alors que les nouvelles routes commerciales s'ouvraient en dehors de l'initiative du commerce et du négoce lyonnais. A la fin du XIX^e siècle, Jean Bouvier saisit la fin de ce mouvement continu, qui emmène la direction effective du Crédit Lyonnais de Lyon (siège social) vers Paris (succursale): *"pour gagner, il faut travailler de plus en plus en dehors de Lyon"* constate t-il en dressant le

constat de l'émancipation de la succursale ⁽²⁸³¹⁾. Les travaux de Félix Rivet et de Pierre Cayez, qui courent sur la période qui sépare ces deux bornes, confirment que ce mouvement de "satellisation" économique et financière autour de Paris se poursuit ⁽²⁸³²⁾. Pierre Cayez montre la fin de l'autonomie financière lyonnaise, le désintérêt des capitalistes locaux pour les investissements importants (mines, chemins de fer), l'assujettissement de la Bourse de Lyon à celle de Paris. Félix Rivet, en retraçant l'histoire de la lutte entre le chemin de fer et la batellerie, fait aussi l'inventaire de l'échec lyonnais dans les tentatives de monter un projet concurrent de celui de Paulin Talabot ou de constituer un réseau international autour de Lyon (vers Turin ou Genève). Tous deux attestent enfin de l'irrésistible déclin du grand commerce lyonnais, auquel le Premier Empire avait redonné quelque prospérité ⁽²⁸³³⁾. A l'écart des nouvelles routes commerciales et notamment de l'axe italo-allemand, gommé par les nouveaux moyens de transport, le négoce lyonnais disparaît peu à peu et s'éteint au tournant des années 1860.

Ces symptômes sont aussi ceux de l'intégration à un marché plus grand. De plus en plus, les capitaux et les initiatives étrangères sont présents sur le marché lyonnais. Cela est particulièrement net dans le mouvement économique du Second Empire, lorsque le réaménagement de la cité fait appel aux capitaux extérieurs (omnibus, gaz). Nul part pourtant cette intégration ne semble plus nette que dans le secteur de la soierie. Pierre Cayez dépeint la progressive émigration du commerce des soieries vers Paris, avec la fin de l'indépendance que connaissait encore au XVIII^e siècle le commerce de soie lyonnais ⁽²⁸³⁴⁾. Dans le même temps, le marché des soieries s'étend, notamment vers les Etats-Unis, et la concurrence internationale se

²⁸³¹ Naissance d'une banque. le Crédit Lyonnais, Paris, Flammarion, 1968, notamment le chapitre IV, "Une banque bicipitale: rôles respectifs du siège social et de la succursale de Paris", p.117-135.

²⁸³² CAYEZ (Pierre): L'industrialisation lyonnaise au XIX^e siècle, thèse d'état en histoire, Université Lyon II, 1979; RIVET (Félix): La navigation à vapeur sur la Saône et le Rhône (1783-1863), Paris, PUF, 1963.

²⁸³³ Le Blocus privilégiait la voie rhodanienne, les avantages d'entrepôt obligatoire avaient été rendus à Lyon.

fait plus pressante: à la faveur de la maladie des vers à soie en 1855-60, les Anglais prennent le contrôle des circuits financiers du commerce international de la soie alors que la concurrence des fabrications italiennes ou anglaises ne cesse de s'accroître depuis les années 1820.

Alors que s'accumulent les signes de l'intégration, c'est le thème de la particularité qui est au centre des préoccupations de nos bons Lyonnais. Plus qu'une contradiction, il y a là une adéquation. Sans qu'elle soit forcément parallèle dans le temps, cette interaction entre l'inclusion croissante au sein d'un espace national et étatique et le développement du discours particulariste est particulièrement claire à certains moments. C'est par exemple entre 1830 et 1870, au moment où le mouvement d'unification nationale est le plus visible, en termes de marché ou de circulation (des hommes et des capitaux), que se fait jour l'effort de définition et de défense de la spécificité lyonnaise. Cependant, comme on a pu le constater, le débat ne se résume pas à une lutte entre l'intégration et le particularisme. Il n'est d'ailleurs jamais question de séparatisme ou de tentation centrifuge. Tous nos témoins affirment au contraire un sincère amour de la patrie française. Il faut alors examiner cette originalité non seulement comme une défense ou un refus, mais comme une adaptation aux nouvelles données du siècle et aux mouvements qui se font jour à l'échelle du pays. L'essentiel de ce phénomène peut s'appréhender en trois temps, autour des rôles prêtés à Lyon dans les diverses déclinaisons de l'entité nationale. Autour de chacun d'eux se groupent en effet une série de préoccupations et d'idées défendues par nos bons Lyonnais.

²⁸³⁴ Pour Maurice Lévy-Leboyer, que cite Pierre Cayez, Paris l'emporte sur Lyon en matière de commerce de soierie dès 1835.

A. La structure politique

Les usages du territoire lyonnais sont particulièrement visibles dans la définition des rapports avec l'Etat, sur les questions de pouvoir. D'abord dans les prises de position sur la nature du pouvoir local, puis à travers l'idée de décentralisation, on saisit l'essentiel de ces usages.

1. Pouvoir local et territoire

On a vu dans un chapitre précédent combien la gestion municipale de Lyon était un problème pour tous les régimes qui se succèdent, préoccupés d'assurer la cohérence de l'appareil d'Etat et son autorité sur cette puissante commune, si importante par sa population, sa richesse et ses productions. La réunion des communes suburbaines et l'organisation de la police témoignent bien en effet, des lendemains de la Révolution jusqu'à la fin de notre période, des soubresauts de ce qui est un véritable conflit de souveraineté. La querelle permanente qui oppose les préfets aux maires de Lyon anime les correspondances ministérielles sans relâche, et montre comment ces deux postes sont porteurs de logiques différentes au-delà des opinions politiques de ceux qui les occupent. Si le préfet de l'Ordre Moral Ducros passe plusieurs mois à combattre pied à pied le conseil municipal radical, son prédécesseur du 4 septembre Challemel-Lacour n'avait pas la partie belle, pas plus que son lointain collègue de la Restauration le comte de Broches qui avait dû affronter les entêtements du royaliste Rambaud. Tous ces heurts indiquent qu'il y a du côté des Lyonnais qui s'élèvent contre cette uniformisation la revendication d'un territoire politique, dont la gestion et l'administration devraient revenir aux membres de ce

territoire. Ils indiquent aussi que le pouvoir d'Etat est encore la recherche de l'imposition uniforme de sa souveraineté sur les collectivités urbaines.

Il est notable que les historiens de la période contemporaine, et plus encore ceux de l'urbain, se soient peu intéressés à la question du pouvoir local. C'est d'ailleurs un des traits qu'a relevé Eliseu Toscas dans une récente étude de bibliographie sur le thème du pouvoir local ⁽²⁸³⁵⁾. Alors que les politologues et les sociologues ont depuis une vingtaine d'années investi la problématique du pouvoir local (suivis plus récemment par les anthropologues de retour des sociétés lointaines ⁽²⁸³⁶⁾), les historiens de la période contemporaine se tiennent encore en retrait de ce mouvement. Encore faut-il distinguer dans cet effacement les différences d'intérêts sensibles au sein même de la corporation. Les historiens des milieux ruraux ont depuis de nombreuses années développé leur intérêt pour ce thème. Depuis le début des années 1980, plusieurs colloques de l'association des ruralistes français ont insisté sur ce point ⁽²⁸³⁷⁾, et plusieurs travaux importants, de la "république au village" de Maurice Agulhon au "pouvoir au village" de J.P Jessenne ⁽²⁸³⁸⁾ montrent le caractère soutenu de cet intérêt. La vision d'un monde rural plus opaque, dernier refuge des conduites de refus des nouvelles donnes du pouvoir, a peut-être contribué à cet intérêt et à sa permanence ⁽²⁸³⁹⁾. En revanche, les sociétés urbaines sont plus rarement invoquées sous cet angle. A vrai dire, cette carence est surtout remarquable

²⁸³⁵ Informe de la investigacio bibliografica afectuada suobre el tema de la relacio entre poders locals i Estat a la França contemporania, manuscrit, Centre Pierre Léon, 1991. L'auteur termine actuellement une thèse d'histoire à l'Université de Barcelone, qui étudie les cercles et les logiques du pouvoir dans une commune suburbaine de Barcelone au XIX^e siècle. On peut consulter son article "Sobre la questio politica local a mitjan segle XIX", Estadis d'història agrària, 1991.

²⁸³⁶ Ainsi Marc ABELES et ses Jours tranquilles en 89, Paris, Odile Jacob, 1989.

²⁸³⁷ Colloque de Lyon en 1988, où un atelier est consacré au "monde rural comme lieu de projets et pouvoirs", colloque de Montpellier 1983 sur le thème "Pouvoirs dans la commune, pouvoirs sur la commune".

²⁸³⁸ La république au village, Paris, Plon, 1970; Pouvoir au village et révolution, Artois 1770-1848, Lille, Presses Universitaires de Lille, 1987.

²⁸³⁹ Voir par exemple le livre de M.BRUNET, Le Roussillon, une société contre l'Etat (Toulouse, Eché, 1986) qui illustre cette vision.

pour la période contemporaine. Le tome 4 ("la ville de l'âge industriel") de l'Histoire de la France urbaine en témoigne à sa manière, puisque ces relations entre pouvoir central et pouvoir local n'y sont pas envisagées. Le chapitre écrit par Maurice Agulhon ("Les citadins et à la politique") se préoccupe surtout des opinions politiques, et les oppositions entre villes et gouvernements y sont vues sous l'angle de ces conflits d'opinion.

Sans explorer trop avant ce qui demeure une absence, on peut peut-être en indiquer des explications possibles. Outre un certain désintérêt des historiens de notre époque pour une histoire politico-administrative, il faut je crois surtout incriminer le postulat qui pèse sur l'histoire administrative du XIX^e siècle, dominée par l'image d'une centralisation jacobine qui aurait parachevé l'oeuvre royale d'imposition de l'uniformité administrative et établi sans heurt majeur une structure d'Etat "lisse", ne rencontrant de résistances réelles que dans des sociétés rurales "arriérées". Voilà peut-être la raison majeure pour laquelle il n'existe pas pour la période postérieure à la Révolution d'études comparables à celle de Charles Petit-Dutaillis, et encore moins de monographies telle que la remarquable thèse de Philippe Guignet ⁽²⁸⁴⁰⁾. D'une certaine manière, l'histoire des pouvoirs urbains semble s'arrêter avec la Révolution.

Il est vrai que la coupure existe. La création de municipalités régies par une seule loi et non par une foule de traités, d'édits ou de chartes, est bel et bien une étape décisive. Mais la Révolution elle-même n'est pas monolithique, et il y a loin de la démocratie locale directe de ses débuts aux entraves que les constitutions successives mettent à l'exercice de la souveraineté des citoyens des communes ou des cantons. Un transfert de souveraineté se fait progressivement jour, en direction de l'échelle nationale et du pouvoir central (gouvernemental et parlementaire). Ce mouvement se poursuit tout au long du XIX^e siècle, où la commune est enserrée de multiples liens qui la rattachent au pouvoir central (contrôle direct ou indirect des

responsables, des revenus, des dépenses...). Cette continuité signifie-t-elle pour autant que ce mouvement se soit fait sans heurt, sans résistance, sans concession? A travers les mutations légales qui font de la commune une "société d'administrés", puis une "société de citoyens-propriétaires", au fil des nombreuses lois municipales qui se succèdent ⁽²⁸⁴¹⁾, avec les évolutions dans les modes de désignation des maires et des conseils municipaux, le chemin doit bien être parsemé d'embûches même s'il ne perd pas de son caractère rectiligne général. Philippe Guignet a mis en évidence pour le XVIII^e siècle la richesse des relations entre le pouvoir royal et les magistrats des grandes villes des Pays-Bas français et autrichiens. Une telle approche n'a pu être mise en oeuvre qu'en remettant en cause les hypothèses qui présentent les pouvoirs urbains de l'Ancien Régime comme des défroques vidées de sens par la politique de centralisation royale, mais aussi en soulignant les carences de celles qui affirment qu'il n'existe pas d'intervention massive et tracassière du pouvoir royal. L'histoire de la période contemporaine aurait sûrement quelque chose à gagner en se livrant à semblable examen.

Si ce n'est pas là l'objectif de ces pages, la sensibilité de la question du pouvoir local à Lyon montre qu'une telle perspective doit être envisagée. L'usage du territoire par les élites politiques lyonnaises pour préciser leur rapport à l'Etat central n'est qu'un élément de ce que pourrait être une telle approche.

Tout montre l'existence d'une culture politique locale du *self-government*. Tout au long du siècle, les municipalités successives font face aux tentatives des gouvernements avec une même constance. Le thème des franchises municipales, comme on l'a vu dans un chapitre précédent, est omniprésent. Que ce terme d'Ancien Régime soit aussi bien employé par les

²⁸⁴⁰ PETIT-DUTAILLIS (Charles): Les communes françaises. Caractères et évolution des origines au XVIII^e siècle, Paris, Albin Michel, 1970 (1^{ère} édition 1945); GUIGNET (Philippe): Le pouvoir dans la ville au XVIII^e siècle. Pratiques politiques, notabilité et éthique sociale de part et d'autre de la frontière franco-belge, Paris, Editions de l'EHESS, 1990.

²⁸⁴¹ La liste en est dressée par BOURJOL (M.): La réforme municipale, Paris, Berger-Levrault, 1975.

fidèles de la Restauration que par les radicaux des lendemains du 4 septembre fournit une première indication. Les signes de ce partage se multiplient: sur les 14 conseillers municipaux démissionnaires de 1873 qui font allusion à l'aspect municipal du conflit entre le Conseil Municipal et le préfet Ducros, plus de la moitié parlent des "*franchises*" alors que d'autres parlent des "*droits imprescriptibles de la Cité lyonnaise*" ⁽²⁸⁴²⁾. Quelques mois auparavant, alors que la commission interministérielle préparait la loi d'exception qui allait motiver cette démission collective, le maire de Lyon Barodet publiait un mémoire dans lequel il citait abondamment les rapports de ses prédécesseurs de 1833 et 1849, aussi bien que les publications plus récentes de ses condisciples républicains Le Royer et Varambon. Barodet concluait alors ainsi: "*En défendant la mairie de Lyon, nous entendons défendre toutes les franchises municipales qui en sont comme profondément l'apanage et auxquelles les Lyonnais sont si attachés*" ⁽²⁸⁴³⁾. Aux franchises, Barodet ajoute l'apanage: la référence au modèle d'Ancien Régime est bel et bien présente. Devant cette persistance, il faut considérer la manière dont s'est forgé ce thème des "franchises".

Georges Cuer a montré comment le Consulat, quand même il cédait face aux pressions de l'administration royale (surtout sensible en matière de contrôle financier et de fiscalité), faisait en sorte de sauver la face sur la question de la réalité de son pouvoir ⁽²⁸⁴⁴⁾. Dans un mémoire de maîtrise récent, Christophe Aubert constatait les mêmes attitudes, cette fois dans les débats sur le maintien de l'ordre à Lyon ⁽²⁸⁴⁵⁾. De tels traits sont à rapprocher de cette insistance sur

²⁸⁴² Archives Nationales, F¹ bII Rhône 14.

²⁸⁴³ Mémoire par M. le maire de Lyon présenté au gouvernement et à la Chambre des Députés sur la proposition de suppression de la mairie centrale de Lyon, Lyon, 1873.

²⁸⁴⁴ CUER (Georges): Lyon et le pouvoir central 1685-1715, thèse pour l'obtention du diplôme d'archiviste-paléographe, Ecole nationale des Chartes, 1983.

²⁸⁴⁵ AUBERT (Christophe): L'institution militaire municipale et le problème du maintien de l'ordre à Lyon au XVIII^e siècle (1697-1790), Maîtrise d'histoire, Université Lumière-Lyon II, 1989.

l'apparat et le cérémonial qui est une des constantes de l'action consulaire aux XVII^e-XVIII^e siècles, ou de ces querelles de préséance qui ont fait la joie des érudits du début de notre siècle⁽²⁸⁴⁶⁾. Une étude du type de celle de Philippe Guignet reste toujours à faire pour saisir la réalité de ce pouvoir consulaire et la mesure de l'empiétement royal, ou encore tout le travail de mise en valeur et d'utilisation juridique des chartes et coutumes anciennes qui ont fixé au XIV^e siècle les prérogatives d'une cité nouvellement réunie au royaume de France. En 1765, la protestation de Prost de Royer face à la réforme Laverdy montre qu'il existe une référence savante à l'histoire des franchises, en même temps qu'elle révèle que les premiers âges de l'administration municipale fournissent l'image d'un "âge d'or" qui sert de référence et d'argument aux élites municipales du XVIII^e siècle, aux prises avec une tentative d'uniformisation royale⁽²⁸⁴⁷⁾. Il faudrait bien sûr continuer l'enquête, et suivre dans les actes consulaires comment ce passé municipal est pensé et utilisé. On retrouve en tout cas cette référence à ce moment important de l'évolution des pouvoirs locaux qu'est la réforme Laverdy⁽²⁸⁴⁸⁾. Mû par un attachement intéressé au *self-government* et la volonté de garder les rênes du pouvoir local, ce souci ancien de mettre en scène la continuité des attributions consulaires semble fournir la base sur laquelle s'érige par la suite la fortune du thème des franchises.

L'étape révolutionnaire, en tout cas celle de la démocratie directe de 1789 à 1793, contribue sans doute à renouveler cette culture de l'autonomie communale, et peut-être à la répandre plus largement dans la population appelée à participer à la désignation des conseils municipaux révolutionnaires. De plus, elle pose les conditions de la possible adéquation entre idéologie républicaine et libertés communales: les républicains de 1849 ou de 1870 ne

²⁸⁴⁶ Voir les nombreux articles d'Eugène VIAL dans la Revue d'Histoire de Lyon entre 1902 et 1914.

²⁸⁴⁷ De l'administration municipale, ou lettre d'un citoyen de Lyon sur l'administration de cette ville, Lyon, s.e, 1765 (publié sans nom d'auteur).

²⁸⁴⁸ Pour les détails, voir Maurice BORDES, La réforme municipale du contrôleur général Laverdy et son application (1764-1771), Toulouse, 1968.

manquent pas de rappeler que la loi sur les municipalités est un des premiers actes de la Constituante. Cette étape est d'autant plus importante que le siège de Lyon, puis la constitution de l'an III, mettent fin à toute autonomie de la municipalité lyonnaise pour une dizaine d'années. Ces mesures de négation de l'autonomie municipale, bien plus visibles et plus sévères que le long travail d'érosion entrepris par le pouvoir royal aux XVII^e-XVIII^e siècles, séparent nettement l'Ancien Régime et les temps modernes dans l'esprit des contemporains. Pourtant, en même temps qu'ils isolent le temps du Consulat de l'histoire municipale à venir, le laissant en quelque sorte disponible à toute évocation d'un âge d'or des franchises, les régimes révolutionnaires tour à tour rénovateurs puis fossoyeurs des franchises municipales lyonnaises contribuent à en faire un thème que tous les partis du XIX^e siècle peuvent s'approprier.

Lorsque Napoléon I^{er} rétablit la mairie centrale de Lyon, l'évocation des franchises municipales apparaît très vite sous la forme du regret des pouvoirs et des privilèges perdus. Cela est particulièrement sensible sur le terrain des franchises économiques, et la chambre de commerce se fait à plusieurs reprises l'écho de plaintes en ce sens ⁽²⁸⁴⁹⁾. Les initiatives pour la constitution des tribunaux de prud'hommes sont des demandes explicites en faveur d'un retour à l'Ancien Régime et aux privilèges des métiers de Lyon. En matière d'administration municipale, le maire de Lyon se permet pareillement d'évoquer "*l'ancien ordre des choses*" pour demander la réunion des faubourgs, ou de regretter le temps où le prévôt des marchands était en charge de la force armée. Une certaine continuité dans le personnel politique favorise cette comparaison des deux époques, et c'est par exemple Fay de Sathonay, fils d'un ancien prévôt, qui regrette cette perte du pouvoir de police. Mais il n'y a pas encore de revendications très appuyées. Le couvercle de la puissance impériale, qui bloquait peut-être de telles initiatives, va sauter en 1814, et le thème des franchises prend alors une nouvelle ampleur.

Dès 1814, le ton feutré des remarques des municipalités de l'Empire est oublié, et le conflit devient ouvert entre le maire et le préfet. Alors que les Bourbons se réinstallent sur le trône de France, leurs partisans lyonnais entendent mener à bien leur propre restauration, celle qui doit redonner à la ville son statut de l'Ancien Régime. Le premier conflit éclate d'ailleurs dans des circonstances dignes du XVIII^e siècle, à savoir sur une querelle de préséance à l'occasion de la visite de la duchesse d'Angoulême. Le préfet rapporte alors que le maire de Lyon, le comte d'Albon, lui aurait déclaré *"qu'il était le premier de la ville, qu'il était tout, et le préfet rien dans la ville, que le préfet n'était que dans le département, que le maire représentait le Prévôt des Marchands, tels que ces magistrats avaient existé pendant plusieurs siècles, que le préfet ne représentait que l'intendant, que les prérogatives des villes seraient rétablies et que le Prévôt des Marchands ne devait plus dépendre de l'Intendant"* ⁽²⁸⁵⁰⁾. Dans ce mélange de vocabulaire administratif ancien et nouveau, on mesure la confusion qui pouvait alors régner sur le sens et le contenu de la "Restauration". Mais on voit surtout là l'expression d'une culture politique valorisant le *self-government*, qui renaît à la première occasion. Cela est d'autant plus remarquable que le comte d'Albon, nommé sous l'Empire (1812) est un aristocrate dont la noblesse ne vient ni de la robe ni de l'échevinage. Sa position nous montre que la position sur la question des franchises dépasse la simple appartenance individuelle au groupe des élites scabinales de l'Ancien Régime.

Le représentant du gouvernement constate en effet qu'il a tout le Conseil Municipal derrière lui dans cette affaire, qui révèle en fait les aspirations de ces élites municipales royalistes à renouer avec les privilèges des provinces et des grandes villes. Les petits accrochages sont dès lors incessants: le Conseil Municipal délibère sur des affaires sans en

²⁸⁴⁹ Voir Ernest PARiset: la chambre de commerce de Lyon au XIX^e siècle, Lyon, 1889, et les premiers chapitres de l'ouvrage de Pierre CAYEZ L'industrialisation lyonnaise au XIX^e siècle, thèse d'état en histoire, Université Lyon II, 1979.

²⁸⁵⁰ Archives Nationales, F¹bII Rhône 13, lettre du 26 août 1814.

référer au préfet, ignore ses directives, le maire demande le retour à l'institution consulaire d'avant 1789, etc.. Comme le dit le préfet, la clé du débat est celle-ci: le maire "*ne voit pas, ou ne peut pas voir, que l'administration ne cesse point d'être uniforme*" ⁽²⁸⁵¹⁾. Cette attitude de refus d'une uniformité nationale de l'administration d'Etat condamnée par ces royalistes locaux mais revendiquée par l'administration royale, ravive en fait les lignes de conflit de l'Ancien Régime, que les mesures prises contre le pouvoir municipal lyonnais après 1793 ont contribué à maintenir actives.

En ces débuts de la première Restauration, comme sous les Cent Jours, comme aux premiers temps de la Seconde Restauration, les représentants du pouvoir central s'inquiètent donc de "*l'esprit municipal*" qui règne à Lyon et qui entrave l'application des logiques gouvernementales dans tous les domaines, alors que les nouveaux pouvoirs sont soucieux de s'imposer ⁽²⁸⁵²⁾. Le préfet de Brosses en 1825 cerne bien la nature de cette opposition en parlant de "*rivalité permanente encouragée par des souvenirs et des prétentions locales devenues une sorte d'opinion politique*" ⁽²⁸⁵³⁾.

C'est bien en effet d'opinion "politique", capable de transcender les clivages "politiciens", dont il s'agit avec ce culte des franchises, qui prend ici la forme d'un souhait de retour à l'Ancien Régime, mais qui ne se dément pas avec les bouleversements politiques. Il traverse au contraire les orages, comme en témoigne le discours d'intronisation de Prunelle en 1830, qui célèbre la renaissance des "*droits municipaux*" dont Lyon jouissait bien avant 1789 ⁽²⁸⁵⁴⁾, et voit dans la

²⁸⁵¹ *idem.*

²⁸⁵² Les nombreux courriers échangés entre ces représentants et le ministère de l'Intérieur en témoignent dans F¹bII Rhône des Archives Nationales.

²⁸⁵³ Archives Nationales, F¹bII Rhône 13, lettre au ministre de l'Intérieur du 12 novembre 1825.

²⁸⁵⁴ *idem*, discours de Prunelle le 12 octobre 1830.

nouvelle latitude laissée à la municipalité l'annonce d'un nouvel âge où le maire de Lyon serait élu, et le pouvoir municipal la base d'un gouvernement libre.

En fait, il est remarquable que la référence se maintienne au-delà même de la modification de la notion de "franchises". Là où les hommes de la Restauration entendent clairement un retour à l'Ancien Régime, les libéraux de Juillet souhaitent plus simplement le simple exercice du droit de citoyenneté et de propriété au travers des mécanismes de l'élection du Conseil Municipal et du maire. Des "*prérogatives*" réclamées par le maire en 1814, on est passé au "*droit*". Mais le terme de "franchises" ne cesse pas d'être le contenant commun de toutes ces significations, de même que le Consulat d'avant 1789 continue d'être une référence. Sa puissance évocatrice est d'ailleurs sans cesse renouvelée à l'occasion des diverses tentatives gouvernementales de diminuer le pouvoir municipal (à travers les questions de maintien de l'ordre et d'annexion des faubourgs) en 1833, 1849 ou 1873. A ces moments-là, les nouveaux personnels politiques municipaux de la Restauration, de Juillet ou des Deuxième et Troisième Républiques, trouvent les mêmes intonations et les mêmes mots pour défendre les franchises et le gouvernement de la cité par ses habitants. En simplifiant l'affrontement en une simple opposition pouvoir central/pouvoir local, qui mobilise toute une histoire de débats et de conflits dans laquelle le Siècle de 1793 est un point d'orgue récent, ces conflits permanents masquent les clivages de fond qui existent entre ceux qui se réclament des franchises municipales. Car la délimitation du groupe de ces "habitants-citoyens" varie selon les opinions plus ou moins démocratiques des hommes des franchises, de même que la définition du fondement et des objectifs du *self-government*. Pour les hommes de la Restauration, il s'agit d'un privilège d'ordre royal et divin qu'il convient de restaurer, pour ceux de Juillet d'une mesure qui rend le pouvoir local à ceux auxquels il appartient, pour les catholiques libéraux d'une restauration des "corps intermédiaires" dont les disciples de Lamennais déplorent l'effacement, pour les républicains du premier stade de la démocratie. Cette référence commune ne veut pas

dire que le libre exercice du droit municipal soit placé par tous au-dessus de toute autre considération. En 1849-51, et plus encore sous le Second Empire, il se trouve une large part de l'élite sociale et économique lyonnaise pour accepter les mesures autoritaires du gouvernement et pour participer au "conseil municipal croupion" qui assiste le représentant de l'Etat entre 1852 et 1870. Les questions du maintien de l'ordre public et social, les promesses de prospérité économique ont fait oublier la défense des franchises à cette partie de la bourgeoisie lyonnaise que sa fraction libérale et républicain désavoue avec fracas ⁽²⁸⁵⁵⁾. Ces réactions montrent néanmoins la survivance de la référence, et l'importance continue de la question municipale qui en fait le sujet des brochures, des campagnes électorales ou des délibérations indignées des conseils municipaux du siècle tout entier. Cette survivance s'appuie sur un important travail de mythification de la référence historique, à savoir le Consulat d'Ancien Régime.

La mise en scène de l'histoire des institutions municipales lyonnaises de l'Ancien Régime est à la fois une cause et une conséquence de ce culte des "franchises". En même temps que la question est portée sur le terrain politique, un important travail symbolique contribue à ancrer le souvenir d'un âge d'or de la liberté communale sous l'Ancien Régime. L'érudition locale est particulièrement à l'ouvrage, et parcourir les Histoires de Lyon rédigées au cours du XIX^e siècle c'est entendre, comme avec Clerjon en 1829 "*notre grande cité <qui> pleure, au milieu de ses manufactures en ruine, ses anciennes institutions libérales*" ⁽²⁸⁵⁶⁾. Entre l'érudition et le débat politique, les séquences simultanées ne sont d'ailleurs pas rares: le souci d'histoire des institutions municipales d'Ancien Régime n'est jamais plus fort que lorsque leurs reflets contemporains sont menacés ou brisés. Au début des années 1850, comme dans les années 1870, les pages de la Revue du Lyonnais se remplissent d'articles qui retracent la vie des

²⁸⁵⁵ Comme en témoignent les ouvrages du jeune Edouard AYNARD, Le suffrage commercial et la situation politique à Lyon, Lyon, s.e., 1869 ou de VARAMBON: Les affaires municipales de Lyon, Paris, Guillaumin, 1870.

²⁸⁵⁶ CLERJON (P.): Histoire de Lyon, depuis sa fondation jusqu'à nos jours, Lyon, Laurent, 1829, p.xlij.

anciennes institutions consulaires, ou de biographies de familles consulaires. Le Second Empire, qui prive Lyon de toute autonomie communale, est d'ailleurs un moment privilégié de cet essor historiographique: J.B Monfalcon affirme en 1858 vouloir faire "*l'histoire de nos franchises municipales*", Morel de Voleine et Vital de Valous travaillent aux généalogies des familles consulaires, on s'interroge sur le droit italique. Autre fait marquant, c'est en 1877, dans une autre période de non-droit municipal que Georges Guigue publie le Cartulaire de Villeneuve qui regroupe chartes et autres documents d'origine concernant Lyon et sa région.

Cet effort de connaissance des institutions consulaires se borne néanmoins le plus souvent à la mise en évidence de leur excellence. La réaction indignée de l'érudit Péricaud face aux passages de l'histoire de Lyon de Jérôme Morin qui font le portrait d'un Consulat dépensier et failli montre bien le caractère fondateur de la période consulaire ⁽²⁸⁵⁷⁾. En dépit de ces égratignures à la perfection de l'institution consulaire, l'opinion de nos bons Lyonnais lui reste généralement acquise, à l'image de celle d'un Bleton qui déclare en 1885 dans sa Petite histoire populaire de Lyon: "*Si elle n'est point exempte de tout reproche, il faut lui accorder qu'il n'existe point dans l'histoire d'institution municipale ayant fourni une plus longue carrière et donné plus d'exemples de sage administration*" ⁽²⁸⁵⁸⁾. En même temps, les ouvrages les plus savants ou les plus vulgarisateurs font fête à l'image d'un Lyon "*petite république municipale au sein de la monarchie française*" ⁽²⁸⁵⁹⁾. Magnifié dans ses fonctions et ses pouvoirs, le Consulat est le signe le plus éclatant de la continuité de "*l'esprit municipal*" lyonnais, qui coule à travers les siècles de Rome jusqu'à l'époque contemporaine, comme le dit Auguste Bleton dans les pages de son Tableau de Lyon avant 1789 qu'il publie en 1894.

²⁸⁵⁷ Tout cela se passe dans les colonnes de la Revue du Lyonnais à la fin des années 1850.

²⁸⁵⁸ BLETON (Auguste): Petite histoire populaire de Lyon, Lyon, Palud, 1885, p.145.

Comme on le sait, cet "esprit municipal" est un des piliers de la définition du caractère lyonnais. Ce souci de la "*liberté*", ce penchant pour le "*libéralisme*", cet "*esprit communaliste*" figure en bonne place dans les textes qui s'efforcent de définir l'esprit de la localité. Paul Sauzet comme Edouard Herriot sont d'accord pour y voir une conséquence des grands traits de ce caractère lyonnais, à savoir le pratique et le mystique, le goût des affaires et du travail alliés au sens de l'idéal. La défense du territoire politique, qui est l'enjeu de la question municipale, se rattache bien à l'ensemble du thème du territoire. Tout le patrimoine de la spécificité lyonnaise est mis au service de cette préservation du territoire politique lorsqu'il faut en exposer les motifs. Si cette idée court implicitement dans tous les textes qui exposent le caractère lyonnais et son corollaire municipal, elle est explicite aux moments de crise. Conseils municipaux, maires, particuliers, tous placent à la base de leur refus de la tutelle préfectorale l'impossibilité du préfet à comprendre la "*famille lyonnaise*" ⁽²⁸⁶⁰⁾. Parallèlement, au fur et à mesure qu'est élaborée la description de la particularité lyonnaise, elle est mise au service de la défense du territoire politique. Après avoir dépeint le préfet, agent changeant et subordonné de la politique ministérielle, Monfalcon fait en 1850 le portrait du maire: "*la ville de Lyon fait homme, c'est l'expression de nos moeurs, de nos besoins et de nos intérêts. Le maire, c'est le père de la grande famille <...> qui nous aime et que nous aimons <...> l'héritier d'une série d'officiers municipaux qui remonte jusqu'au delà du XIV^e siècle*" ⁽²⁸⁶¹⁾. De son côté, Edouard Herriot fait en 1914 de la recherche de l'indépendance communale, si caractéristique de la personnalité lyonnaise, "*la loi de toute l'histoire lyonnaise au XIX^e siècle*" et le fil conducteur de l'histoire de

²⁸⁵⁹ Si la citation provient d'un texte d'Edouard Aynard ("Lyon en 1889", op.cit.), on peut facilement en trouver des équivalents dans les travaux historiques ou vulgarisateurs de Clerjon, de Monfalcon, de Bleton ou d'Emmanuel Vingtrinier.

²⁸⁶⁰ Les débats de 1849 sont particulièrement riches en remarques de ce type, et notamment au Conseil Municipal et dans la presse lyonnaise.

²⁸⁶¹ "Annales de la ville de Lyon ou histoire de notre temps", in Annuaire de la ville de Lyon, Lyon, Mougin-Rusand, 1850, p.90.

Lyon à travers les âges ⁽²⁸⁶²⁾. A écouter tout notre monde, c'est le génie des lieux qui exige la liberté municipale de Lyon.

Particularité locale et libertés municipales se soutiennent en fait l'une et les autres dans leur définition même. Ceux qui en traitent pour les définir et les défendre n'hésitent pas à les faire se prouver mutuellement, dans un mouvement tautologique auquel la mise en évidence du caractère lyonnais nous a habitué. Chez Bard, Aynard, Bleton et tant d'autres, l'esprit lyonnais explique et justifie un goût immémorial de la liberté municipale, laquelle en retour est la preuve de l'existence d'un caractère local affirmé. Toutes ces "originalités", la psychologique et la politique, se soutiennent ainsi sans faille.

Il faudrait aller plus loin dans l'étude de la vie politique municipale pour saisir toute la gamme des motivations qui font de la défense du droit municipal un thème si consensuel. Groupes sociaux, individus, cercles politiques y ont chacun leurs intérêts, ce qui explique justement que l'attachement aux franchises puisse être placé au second plan lorsque ces intérêts sont menacés. Ainsi le Conseil Municipal radical-socialiste sait-il réfréner ses réclamations sur le contrôle des fonds de police lorsque le gouvernement national de même obédience est attaqué par l'opposition, ainsi toute une fraction des élites lyonnaises peut-elle se rallier au Second Empire qui brade les libertés municipales de Lyon contre des promesses d'ordre et de profit. Mais l'attachement au *self-government* ne peut être réduit à une tactique conjoncturelle de défense d'intérêts dès lors qu'on s'aperçoit qu'en des périodes de troubles, qu'il s'agisse des lendemains de l'insurrection de 1831, des moments difficiles de 1848-49 ou des premières années de la III^e République, il est défendu par des conseils municipaux ou des hommes qui en redoutent les conséquences. Tout ce qui touche à la question municipale fait

²⁸⁶² Lyon. Guide historique et artistique, Lyon, Comité de patronage de l'Exposition de 1914, 1914, préface.

partie d'une culture politique appuyée sur les souvenirs du passé (maintenu vivant par un fort travail symbolique), arc-boutée sur l'affirmation de la spécificité lyonnaise et que maintient vivace la continuité de l'effort d'uniformisation nationale en matière politique et administrative. La valorisation de la particularité locale, l'affirmation de l'existence d'un territoire politique de gestion et de représentation viennent comme une réponse à ce mouvement général de perfectionnement de l'appareil d'Etat au XIX^e siècle. Le discours territorial est une manière de trouver et de défendre la place d'une grande ville et de ses représentants politiques, au sein de l'espace politique français remanié par l'épisode révolutionnaire. Des conseils municipaux de la Restauration, qui ne peuvent ou ne veulent intégrer la nouvelle donne administrative et politique aux républicains de 1870 qui y revendiquent une place à la mesure de l'importance de leur ville, n'est ce pas finalement aux mêmes questions que répond la mise en évidence de la particularité lyonnaise?

2. La décentralisation

Cette culture des franchises va de pair avec une tradition décentralisatrice. Les deux courants se manifestent d'ailleurs ensemble tout au long du siècle, les entraves au gouvernement municipal étant considérées comme autant de conséquences négatives de la centralisation administrative et politique du pays. Dès les années 1820, les milieux intellectuels et politiques lyonnais, pourtant partisans du régime en place, s'élèvent contre la centralisation des décisions politiques et de la vie littéraire ou artistique. La remise en cause qu'en font les municipalités de la Restauration reste cependant implicite, et la demande de restitution des prérogatives et privilèges d'Ancien Régime ne prend pas les traits du combat décentralisateur.

Les protestations sont plus virulentes et plus précises dans les milieux littéraires. Que ce soit dans les milieux académiques, avec les protestations du président de l'Académie de Lyon *"contre le système de centralisation des lettres et des arts dans la capitale"* ⁽²⁸⁶³⁾, ou dans les groupes formés par les jeunes libéraux, on vitupère la toute-puissance parisienne. D'après un article de la Revue du Lyonnais en 1840, *"Lyon était devenu <dans les années 1820> le refuge, le champ d'asile de jeunes littérateurs insurgés contre le monopole des succès littéraires que la capitale exploitait <...>; en attendant d'autres affranchissements, ces jeunes intelligences travaillaient à cette grande mission"* ⁽²⁸⁶⁴⁾. On peut juger de leur ardeur d'après ce passage de L'Indépendant, qui était leur journal: *"Il est temps que les départements se prononcent et règlent leur compte avec la capitale. Est-il une ville en France qui ne compte un écrivain, un poète, rebuté, méconnu, calomnié par cette tourbe littéraire dont abonde la capitale, composée à quelques exceptions près d'hommes de mauvaise foi, dans la science comme dans la vie; trafiquants de l'esprit d'aujourd'hui, <...> véritables vipères de la littérature"* ⁽²⁸⁶⁵⁾.

Après ces prémices, le courant décentralisateur prend toute sa vigueur dans les premières années de la monarchie de Juillet. A tout propos, dans les affaires les plus diverses, les écrivains lyonnais tempêtent, à l'image de l'historien et journaliste A.Clerjon appelé par ses lecteurs à prendre position sur la question du déplacement du Palais de Justice: *"Quoi? Paris lui envoie <à Lyon> non seulement ses journaux, ses livres, ses passions politiques, ses erreurs, ses folies et ses modes, mais encore cette capitale lui expédie des architectes, comme durant la Terreur, elle lui lâchait ses proconsuls! Lyonnais, croyez-moi, le moment est venu d'être vous, de marcher seuls, de former une pépinière d'hommes célèbres, et de briser surtout ces chaînes*

²⁸⁶³ Cité par DUMAS (J.B): Histoire de l'Académie de Lyon, Lyon, Giberton et Brun, 1839, tome II, p.178.

²⁸⁶⁴ "Note biographique sur Aimé de Loy", la Revue du Lyonnais, 1840, t.11, p.115.

²⁸⁶⁵ idem.

ignobles de la centralisation"⁽²⁸⁶⁶⁾. La préface du Lyon vu de Fourvières, signée du républicain Petetin, présente le recueil imaginé par Boitel comme "*un ouvrage de décentralisation littéraire*", laquelle doit accompagner la décentralisation politique. Les manifestes de La revue provinciale, de La mosaïque lyonnaise, de la Revue du Lyonnais, se placent aussi sous le patronage d'une décentralisation littéraire à laquelle ils vouent ces revues. Dans ces publications se retrouvent alors des jeunes gens d'obédiences diverses, des monarchistes aux républicains, unis par une même attitude spiritualiste. Dans leur grande majorité, ils partagent un catholicisme proche de celui de Lamennais, celui-là même qui en 1830 dénonçait dans L'Avenir la centralisation et l'excès d'Etat⁽²⁸⁶⁷⁾. Leur plaidoyer décentralisateur se range d'ailleurs dans la lignée de celui de l'auteur des Paroles d'un croyant, en souhaitant la réactivation des corps intermédiaires sans remise en cause de l'unité nationale⁽²⁸⁶⁸⁾. C'est au contraire au service du pays et de la "*régénération française*" qu'ils placent leur initiative, dans la continuité des journées de 1830, voir même pour certains des insurrections lyonnaises de 1831 et 1834. Le caractère contestataire et politique du mouvement ne dure pourtant guère, et aux attaques contre "*le despotisme, la censure, la théocratie, la corruption des cours*"⁽²⁸⁶⁹⁾ succède peu à peu un ton bien moins virulent, où l'emporte le soutien à l'ordre établi, comme en atteste le parcours de la Revue du Lyonnais. Finalement, parce que c'est la facette la moins "subversive" et parce que c'est une puissante motivation pour des écrivains de province⁽²⁸⁷⁰⁾, l'aspect littéraire de cette

²⁸⁶⁶ "Lettre à M. le directeur du Précurseur", Le Précurseur, 11 novembre 1830.

²⁸⁶⁷ Voir la communication de J.M MAYEUR "Démocratie chrétienne et régionalisme" in GRAS (Christian) & LIVET (Georges), textes rassemblés par: Régions et régionalismes en France du 18^e siècle à nos jours, Paris, PUF, 1977.

²⁸⁶⁸ "*Les littératures de clocher n'ont pas grande chance en France <...> ce sont de coupables pensées que les pensées de fédéralisme <...> il faut propager et fortifier l'unité française*" lit-on dans La mosaïque lyonnaise (n°11, 26 novembre 1834).

²⁸⁶⁹ Préface à La mosaïque poétique, 1834, cité dans Mario ROUSTAN "Un épisode de la décentralisation littéraire à Lyon: le manifeste de La mosaïque poétique", Revue de Lyon et du Sud-Est, 1906, vol.1.

décentralisation est le seul à subsister. Il alimente les propos de la Revue du Lyonnais jusqu'à la fin de la monarchie orléaniste, et nourrit les nouvelles initiatives littéraires de la Revue de Lyon (1848-1850), de la France littéraire (sous l'Empire) ou de Lyon-Revue en 1880. Le reste du siècle ne dément pas cette limitation du thème décentralisateur à ses seules acceptions culturelles ⁽²⁸⁷¹⁾.

Ceux qui participent aux mouvements nationaux pour la décentralisation administrative et politique restent en fait bien isolés à Lyon. Si l'on excepte quelques attitudes individuelles comme celles d'Edouard Aynard ou à un moindre degré celle de Justin Godart, le thème de la décentralisation politique et administrative ne semble guère en faveur dans les milieux politiques lyonnais. Durant le Second Empire, les revendications des monarchistes de la Gazette de Lyon ou de la Décentralisation sont avant tout des critiques au régime en place, de même que les prises de position proudhoniennes d'André Steyert dans La province en 1863. Dans le même temps, les plaidoyers des républicains lyonnais pour la restauration des droits municipaux de Lyon ne dépassent pas ce simple objectif ⁽²⁸⁷²⁾. Après 1870, les radicaux du Conseil Municipal, pourtant prompts à réclamer les franchises municipales, ne paient aucune attention au thème de la décentralisation, conformément d'ailleurs à une ligne générale qui n'admet guère de remises en cause de la "République une et indivisible" ⁽²⁸⁷³⁾. L'inertie des milieux lyonnais face au mouvement régionaliste de la fin du XIX^e siècle confirme ce désintérêt.

²⁸⁷⁰ Qui en tirent une légitimité vis-à-vis de leur milieu local, et se bâtissent ainsi un champ littéraire placé sous leur direction, comme le montre A.M THIESSE dans son travail sur la littérature régionaliste à la Belle Epoque (Ecrire la France. Le mouvement littéraire régionaliste de langue française entre la Belle époque et la Libération, thèse de doctorat d'état en histoire, Université Lumière-Lyon II, 1989, op.cit.)

²⁸⁷¹ Une telle limitation doit aussi se comprendre dans la perspective du marché littéraire d'une ville comme Lyon. De même que la dévotion au culte de l'archéologie et de l'histoire locale sont pour Vingtrinier une solution commerciale, brandir l'étendard de la décentralisation littéraire et intellectuelle ouvre un marché d'auteurs et de lecteurs.

²⁸⁷² Jules Favre est d'ailleurs le seul Lyonnais invité à donner son avis sur le programme de Nancy en 1865 (Odette VOILLIARD, "Autour du programme de Nancy", in GRAS (Christian) & LIVET (Georges), textes rassemblés par: Régions et régionalismes en France du 18^e siècle à nos jours, Paris, PUF, 1977).

²⁸⁷³ Cf. Serge BERSTEIN, "Le parti radical et le problème du centralisme", idem.

La thèse d'Anne-Marie Thiesse sur la littérature régionaliste, en soulignant la vitalité de la discussion régionaliste dans certaines villes et régions françaises, permet aussi de saisir l'absence des écrivains lyonnais dans ce mouvement ⁽²⁸⁷⁴⁾. Les propositions politiques de la Fédération Régionaliste Française ne semblent pas susciter un grand intérêt, et Justin Godart, conseiller municipal puis député radical de Lyon, est bien isolé dans sa prise de position aux côtés de la F.R.F ⁽²⁸⁷⁵⁾. Edouard Aynard qui de 1869 à la fin de sa vie ne cesse de soutenir les initiatives de décentralisation en matière d'art, d'éducation ou d'administration, ne semble guère avoir soulevé plus d'échos dans la société lyonnaise plus traditionnelle qu'il fréquente ⁽²⁸⁷⁶⁾. Ceux-là même qui partagèrent l'effort de ces hommes pour la sauvegarde des traditions et de la personnalité locale se font remarquer par leur dédain des thèmes décentralisateurs. Morel de Voleine, Saint-Olive, Tisseur, Bleton ou Vingtrinier, pourtant prompts à pointer du doigt les outrances parisiennes, se bornent à une critique littéraire et morale de la capitale, sans jamais faire entrer en ligne de compte sa nature de lieu de pouvoir. Tout en utilisant certains des arguments des régionalistes, comme la rénovation du sentiment national ou la richesse que présente la diversité française, ils n'élargissent jamais leur champ de réflexion aux thèmes de la décentralisation. L'explication de ce dédain tient à la spécificité des réflexions sur la décentralisation à Lyon, qui semble elle aussi faire partie d'une "culture politique locale" tant sa constante est remarquable.

²⁸⁷⁴ A l'exception de Tancrède de Visan qui publie son Guignol Lyonnais dans la Bibliothèque Régionaliste impulsée par Charles-Brun. Voir THIESSE (Anne-Marie): Ecrire la France..., op.cit.

²⁸⁷⁵ Celle-ci est à vrai dire difficile à mesurer. Il semble que Godart découvre la F.R.F en 1909, à l'occasion de sa conférence "Guignol et l'esprit lyonnais". Les documents reproduits par A.M Thiesse attestent de sa fidélité à cet organisme, dont il est vice-président en 1925, avant de siéger à son comité d'honneur. Ses biographies ne mentionnent pas ces prises de position.

²⁸⁷⁶ Voir en particulier Le suffrage commercial et la situation politique à Lyon (Lyon, s.e., 1869). Dans sa première oeuvre, le jeune Aynard, fidèle aux enseignements du libéralisme anglais qu'il a découvert pendant un séjour anglo-saxon, appelle à "*la réorganisation des classes moyennes par l'activité de la vie politique locale portée dans la commune, dans la profession, pour agir ensuite en politique générale, dans le sens de la décentralisation administrative*" (op.cit., p.29).

Si les premières allégeances à la décentralisation se font sous le drapeau de l'ensemble des départements ou des provinces de France ⁽²⁸⁷⁷⁾, ce temps où les littérateurs lyonnais se placent en égaux des autres littérateurs provinciaux ne dure pas. Leur attitude envers les littératures régionales en est un signe. Si Brizeux, Souvestre, Mistral et Roumanille ont droit de cité dans les colonnes de la Revue du Lyonnais, est-ce vraiment à titre de pairs? On sent au contraire un agacement croissant face au phénomène du Félibrige, qui est ressenti comme un rival plus que comme un commensal. Le mouvement est d'abord largement ignoré, et la Revue du Lyonnais ne donne aucun écho aux premières manifestations du renouveau provençal, pas plus qu'à la brochure que signe Clair Tisseur au début des années 1850 sur Aubanel et Mathieu ⁽²⁸⁷⁸⁾. En 1862, lorsque paraissent les premiers échos sur les félibres ⁽²⁸⁷⁹⁾, Mistral, Roumanille et Aubanel y sont pourtant présentés avec éloges. C'est le moment où Alexandre Tisseur, frère de Clair, publie son Pèlerinage de Mireille où il décrit les lieux et les fêtes chantés par Mistral ⁽²⁸⁸⁰⁾, où J.B Onofrio mentionne Mistral dans ses recherches sur le patois lyonnais. L'idylle ne dépasse pourtant pas le moment où le Félibrige se fait envahissant et prétend parler au nom du Midi tout entier. Au fur et à mesure que se met en place la structure hiérarchique du Félibrige et que se développent ses activités culturelles et ses événements de sociabilité, le ton se fait plus amer, pour finir dans les années 1880-90 avec les remarques déplaisantes de S.Daniel qui décrit le Félibrige comme "*une entreprise de conflagornerie mutuelle*" ⁽²⁸⁸¹⁾ ou les craintes d'Auguste Bleton qui s'exclame "*Dieu nous préserve de la création d'un félibrige lyonnais*" ⁽²⁸⁸²⁾. Ces

²⁸⁷⁷ Clerjon demande en effet en 1829 de faire passer le combat décentralisateur par le canal des départements.

²⁸⁷⁸ Citée dans Philibert SOUPE: Un humoriste lyonnais. Nizier du Puitspelu, Lyon, Pitrat, 1882.

²⁸⁷⁹ "Deux poètes provençaux", la Revue du Lyonnais, 1862, t.XXIV. Rappelons pour mémoire que le Félibrige est fondé en 1854 et que Mireille est édité en 1859.

²⁸⁸⁰ En 1879, le même auteur publie son Pèlerinage au pays de Brizeux, cette fois consacré à la Bretagne.

²⁸⁸¹ "Lettre d'un Lyonnais d'Algérie à un Lyonnais de Lyon", la Revue du Lyonnais, 1886, t.I.

remarques viennent juste après la tentative de Paul Marieton, chancelier du félibrige et Lyonnais, de faire de la Revue Lyonnaise un organe félibréen. Entre 1881 et 1885, le périodique qui se pose en successeur de la Revue du Lyonnais voit en effet augmenter le nombre des poèmes et textes en provençal et des articles sur le Félibrige, alors que la "Chronique félibréenne" prend vite plus d'importance que la revue des événements lyonnais. Le rachat de la revue par l'imprimeur Mougin-Rusand en 1885 aboutit à la suppression de la partie félibréenne "*supprimée à la demande de nos abonnés*", ce qui sanctionne l'échec de la tentative félibréenne à Lyon. La distance que les auteurs lyonnais tiennent à marquer entre leurs préoccupations et le mouvement félibréen est désormais évidente. Elle est sensible à travers l'absence de toute référence au félibre dans les travaux de Nizier du Puitspelu sur le langage, ou dans l'absence de toute allusion aux initiatives de Mistral lorsqu'on tente de créer un musée historique. La montée en puissance du Félibrige, qui se pose comme le porte-parole du Midi, ne pouvait à vrai dire que lui attirer à moyen terme l'animosité de la part d'un milieu littéraire lyonnais qui se plaît depuis longtemps à poser Lyon au moins comme "*capitale intellectuelle du Midi*"⁽²⁸⁸³⁾.

Je dis "au moins" parce que cette délimitation du "domaine" lyonnais peut-être plus large. Pour Auguste Bleton, Lyon règne sur toute la famille rhodanienne, délimitée par le bassin du Rhône et de ses affluents, des Vosges à la Méditerranée⁽²⁸⁸⁴⁾, pour d'autres il ne s'agit que du Midi géographique situé au Sud de la Loire. Plus souvent encore, il s'agit de la Province toute entière. Joseph Bard vante dès 1836 la gloire de Lyon "*métropole des provinces de France*", "*centre d'une unité provinciale*", et le mouvement ne cesse de s'amplifier par la suite. "*Siège de la vérité morale nationale*", "*expression suprême de la nationalité provinciale*", "*capitale en*

²⁸⁸² la Revue du Lyonnais, 1887, t.3, p.246.

²⁸⁸³ L'expression est notamment employée par A.Vingtrinier dans ses "Chroniques locales" des années 1860.

²⁸⁸⁴ "Nos voisins, coups de plumes", la Revue du Lyonnais, 1889, t.8.

disponibilité" dit encore Bard plus tard. C'est bien autour de cette idée de capitale potentielle que se développe à Lyon le thème de la décentralisation.

Les pages de la Revue du Lyonnais reflètent d'ailleurs l'inflation de l'emploi du terme lui-même. En matière de religion, de commerce, de morale, d'art, le statut de capitale est de plus en plus fréquemment invoqué. Pour le revendiquer, on joue sur deux niveaux: la comparaison avec la capitale officielle, et la comparaison avec le reste de la Province. De plus en plus fréquente, la comparaison avec Paris est menée à son détriment: pour Bard, Lyon est plus paysagée, plus pittoresque, plus majestueuse que Paris. Paris paraît "*petite ville*" quand on vient de Lyon, ne craint pas d'affirmer notre proluxe écrivain "*burgondo-lyonnais*"! On retrouve trace d'un semblable procédé à travers les guides et autres ouvrages de description qui prennent la capitale comme modèle sans cesse repoussé et dépassé, en tout cas dans ses aspects monumentaux: la rue de Rivoli, le bois de Boulogne, la Chaussée d'Antin servent d'étalons à la Rue Impériale, au parc de la tête d'Or ou au quartier des Brotteaux avant d'être décriés comme pacotilles parisiennes. La constante de cette comparaison à la capitale, c'est bien sûr que Lyon lui est supérieure. Cela est particulièrement vrai dans les années 1835-1870, lorsque les descriptions ironiques de Lyon par les auteurs et journalistes parisiens amènent les auteurs de la Revue du Lyonnais à exagérer les atours de leur cité. Par la suite, on se contente plus simplement de montrer que Lyon est comparable à Paris, en insistant sur le fait que c'est la seule ville de France à pouvoir endurer la comparaison. Le deuxième volet de la démonstration consiste en effet en une comparaison entre Lyon et les autres villes françaises. Là, tout converge pour la placer au-dessus de ses rivales nationales. Dans le domaine culturel d'abord. Dès les années 1830, l'équipe de la Revue du Lyonnais s'interroge avec vanité: "*Quelle ville de France, après Paris, peut, à plus juste titre que Lyon, ambitionner de devenir le centre d'une grande revue philosophique et littéraire?*"⁽²⁸⁸⁵⁾.

²⁸⁸⁵ la Revue du Lyonnais, 1842, t.15.

Dans les années 1850, l'Académie de Lyon, sous la direction dynamique de Francisque Bouillier, s'attache à faire de Lyon un centre intellectuel digne de la deuxième ville de France ⁽²⁸⁸⁶⁾. Bouillier affirme à de nombreuses reprises ses intentions de fédérer les sociétés savantes sous la direction de l'Académie de Lyon, décision qui reçoit un début d'exécution avec la décision de l'Académie d'admettre dans ses séances les présidents des sociétés savantes des départements voisins (1858). Cette recherche de suprématie s'affiche aussi sur le plan de l'esthétique urbaine. Malgré les inquiétudes de nombreux "vieux Lyonnais" face aux destructions et à la modernisation de la cité, on se réjouit aussi des améliorations qui donnent à la cité un rang encore plus élevé. A l'Académie, Servan de Sugny risque quelques rimes:

"Lyon doit être enfin, dans un proche avenir

Une immense cité, riche, monumentale,

De l'Empire français seconde capitale" ⁽²⁸⁸⁷⁾.

Les gouvernements de la période ne s'y étaient d'ailleurs pas trompés, qui en 1849 comme en 1852 proposent la modernisation en échange de la liberté municipale. Cette recherche de prééminence se traduit encore dans le domaine démographique. A partir des années 1860, lorsque se développe la lutte avec Marseille pour le titre de deuxième ville de France, c'est le statut de vice-capitale qui est en fait en jeu. La Revue du Lyonnais ne s'y trompe d'ailleurs pas, qui glisse de temps à autre telle comparaison sur les budgets respectifs des deux cités, ou telle allusion aux carences littéraires phocéennes, ou tel témoignage qui assure que Lyon est pour longtemps la deuxième ville de France ⁽²⁸⁸⁸⁾. Ce statut est en effet pour nos Lyonnais un statut de seconde capitale, voir même de véritable capitale, si l'on entend avec l'inévitable Joseph

²⁸⁸⁶ Voir par exemple son discours lors du banquet offert à Victor de Laprade, nouveau membre de l'Académie Française, la Revue du Lyonnais, 1858, t.XVI.

²⁸⁸⁷ "Le rajeunissement de Lyon", la Revue du Lyonnais, 1856, t.XII.

²⁸⁸⁸ "Lyon restauré et restaurant", la Revue du Lyonnais, 1863, t.XXVII.

Bard que "*La province, c'est la France, Paris n'est que la colonie*"⁽²⁸⁸⁹⁾. Dans le domaine économique enfin, la place prépondérante de l'industrie et du commerce lyonnais ne cessent d'être mises en valeur jusque dans les colonnes de la très archéologique Revue du Lyonnais. Les expositions universelles (1851, 1855), sont autant d'occasions pour les auteurs lyonnais de marquer la supériorité de l'industrie locale ou de remarquer que Lyon "*est la seule ville de Province à pouvoir faire pareille exposition*". Le rapport de Glénard sur l'Exposition Universelle de 1855, que la Revue du Lyonnais publie la même année, conclut que par ses oeuvres d'intelligence, d'art et d'industrie, "*il <Lyon> est une capitale*". Comme pour mieux assurer ce titre, Aimé Vingtrinier qui est un des plus prompts à le prodiguer ne dépare jamais Lyon par des comparaisons déshonorantes: parle-t-il de grands centres de population et c'est Paris et Londres qui lui viennent à la plume; cherche-t-il des cités d'art, et c'est Florence, Athènes ou Venise qu'il cite. Les autres villes françaises, dont Marseille la rivale, sont autant de repoussoirs qui attestent de la supériorité lyonnaise. Le plus bel exemple de cette dénégation de toute similitude avec les autres cités de province est sans doute fourni par l'attitude à l'égard de la cité voisine de Saint-Etienne. Au moment même où les auteurs lyonnais luttent pied à pied contre les descriptions de Lyon par les parisiens, la Revue du Lyonnais publie un horrible portrait de Saint-Etienne, fidèle à tous les traits de la *coketown* que tracent de la cité forézienne les mêmes auteurs parisiens⁽²⁸⁹⁰⁾. De toutes ces comparaisons sort une évidence, répétée en moult lieux et occasions: Lyon est une seconde capitale pour le pays.

Cette insistance à réclamer le titre de capitale et à s'en parer nous amène à cette revendication de Paul Sauzet en 1868, qui expose dans son discours sur les "traits distinctifs du

²⁸⁸⁹ "XIX^e bulletin monumental de Lyon, la Revue du Lyonnais, 1859, t.XIX.

²⁸⁹⁰ DUMONT-REWER, "De Saint-Etienne et de ses habitants", la Revue du Lyonnais, 1840, t.XI. Sur la permanence de l'opposition symbolique et réelle entre ces deux villes, voir André VANT, Imagerie et urbanisation, recherches sur l'exemple stéphanois, Saint-Etienne, Centre d'études Foréziennes, 1981, et notamment le chapitre III "Espace urbain et représentations sociales".

caractère lyonnais" sa conception de la décentralisation, à partir du cas de l'enseignement universitaire. La décentralisation ne consiste pas, explique t-il, à "*partager symétriquement*" les garnisons, les chemins de fer ou les chaires d'Université, mais à équilibrer le foyer parisien. Ce rôle, c'est bien naturellement à Lyon qu'il revient. "*On ne peut se faire une idée de la force que prêterait à la science la seconde ville de l'Empire par l'assemblage de toutes les sommités de l'enseignement, rayonnant sur l'est et le midi de la France <...>, présentant sinon l'égalité, au moins une concurrence importante à la capitale, et constituant un sérieux élément de cette décentralisation qu'on appelle de toutes parts et qui ne peut se développer que par la création de fortes centralisations nouvelles*" ⁽²⁸⁹¹⁾. Que Sauzet présente Lyon comme un "*premier modèle*" de "*centralisation provinciale*" ne modifie guère le fond de son idée, qui est d'augmenter l'influence de Lyon sans modifier profondément les règles de la répartition des ressources économiques ou culturelles. On se doute bien d'ailleurs que si Lyon règne sur l'Est et le Midi, il ne reste plus beaucoup d'espace disponible une fois soustrait l'espace sur lequel doit rayonner Paris!

Cette demande de centralisation provinciale est au fond de toutes les réclamations analogues qui amènent les divers corps lyonnais (Académie, chambre de commerce, Conseil Municipal), à demander que soit complétée la panoplie d'équipements de la cité. A chaque fois la demande est faite au nom des justes prérogatives de la "*deuxième ville de France*", sans ménagement des intérêts des autres cités. Lorsque le Conseil Municipal radical lutte pour obtenir une Faculté de médecine ou l'Ecole de Santé Militaire, il n'hésite pas à critiquer les "*petites*" villes de province qui lui disputent le dossier. Là encore, on mesure ce qui sépare les doctrines de décentralisation de ce que Sauzet résume à merveille sous le titre de "*centralisation provinciale*". Capitale de la Province, capitale de la France productive, voilà les reconnaissances

²⁸⁹¹ La Revue du Lyonnais, 1868, t.VI, p.226.

que réclament les élites lyonnaises. Ce mélange du brillant culturel que requiert le titre de capitale et du poids économique qui permet de le revendiquer se retrouve jusque dans les textes des plus ardents défenseurs de Lyon. La Revue du Lyonnais toute entière se ressent de cette double nature: dès les années 1830-40, entre des articles qui critiquent un certain béotisme des milieux d'affaires tout en revendiquant la vitalité littéraire et artistique, on trouve un traité sur le creusage des soies, ou la liste des tarifs de la Fabrique. Dans les articles littéraires eux-mêmes, la gloire de la fabrique et du négoce lyonnais figure en bonne place parmi les titres de la cité. Tout s'ajoute ainsi pour faire de Lyon une cité de province extraordinaire, cette capitale en disponibilité dont parle Bard. Cette revendication est de surcroît nourrie par tous les ingrédients de la logique territoriale.

Dans son essence même, la logique territoriale va vers cette conclusion que Lyon est différente, particulière, différente du reste du pays comme doit l'être une capitale. Originalité, grandeur, tous ces lieux communs du territoire se prêtent à merveille au développement du thème "Lyon-capitale". Faut-il alors s'étonner que Sauzet ou Bard soient à la fois des protagonistes ardents de ce thème, et des maîtres en matière de définition des particularités lyonnaises? Outre cet apport de fond, on retrouve au service de Lyon-capitale un grand nombre des détails mis en évidence par ceux qui s'attachent à fonder la spécificité lyonnaise.

Ce sont d'abord les traits moraux de la psychologie de ses habitants qui font de Lyon une capitale. Balancé dans son caractère entre ardeur et réflexion, travail et idéal, le Lyonnais incarne la bonne balance du caractère français, et l'archétype du provincial parfait loin des modes et des paresseuses parisiennes. Joseph Bard exprime à plusieurs reprises ce sentiment, dans lequel l'esprit religieux qu'il prête aux Lyonnais joue sa part. Mais les républicains comme Edouard Herriot ne lui rendent pas de terrain, qui vantent une même union parfaite d'idéal et de

travail, et campent Lyon comme la cité "*la plus utile à la grandeur de la France*" ⁽²⁸⁹²⁾. Cette image de perfection française s'appuie sur la situation géographique de la ville. L'union entre le Nord et le Sud, principal moteur de l'exposition de la dualité du caractère lyonnais, est aussi un des éléments qui désigne Lyon comme capitale de la province. "*Lyon est admirablement placé pour devenir le premier modèle de cette centralisation provinciale. Situé entre le nord et le midi, participant au climat, aux habitudes, aux usages de tous deux, etc.*" ⁽²⁸⁹³⁾ écrit Paul Sauzet en 1868 pour justifier ses demandes. Une fois de plus, le déterminisme spatial vient au secours de la victoire.

Enfin, c'est l'abondance des signes du passé lyonnais qui complète l'énumération des "droits" de Lyon au titre de capitale. Comme l'explique le guide du Syndicat d'Initiative en 1906, Lyon a "*de tout temps*" été une capitale, avec un rôle considérable dans l'histoire ⁽²⁸⁹⁴⁾. En écrivant que Lyon est une "*capitale en disponibilité*", Joseph Bard est particulièrement habile à mobiliser tout le poids de l'histoire de Lyon: capitale de la Gaule romaine, capitale religieuse de la France, capitale du royaume burgonde, capitale intellectuelle et lieu de résidence de la Cour royale au XVI^e siècle, tête de la révolte contre Paris en 1793, chacun de ces moments ou de ces événements amène sa pierre à l'édifice ⁽²⁸⁹⁵⁾. De la même manière, la guirlande des illustres atteste de la vitalité permanente d'une ville qui épouse l'histoire de France depuis ses débuts, et c'est souvent par ces mots que se termine leur énumération: "*Quelle autre ville que Lyon peut*

²⁸⁹² Lyon. Guide historique et artistique, Lyon, Comité de patronage de l'Exposition de 1914, 1914, p.XIV.

²⁸⁹³ "Les traits distinctifs du caractère lyonnais", la Revue du Lyonnais, 1868, t.VI, p.227.

²⁸⁹⁴ Lyon-pittoresque. livret-guide illustré, Lyon, Syndicat d'Initiative, 1906.

65 Les auteurs lyonnais (en tout cas ceux qui ne les évincent pas du cours de l'histoire) n'hésitent pas non plus à invoquer les soubresauts politiques et sociaux du XIX^e siècle, qui en font finalement une capitale de la question sociale, comme le pensent par ailleurs les Saints-Simoniens. Depuis le XIX^e siècle, d'autres titres se sont ajoutés, toujours dans la même ligne: capitale de la gastronomie à la fin des années 1920, puis de la Résistance, Lyon ne cesse de s'auto-proclamer. L'article de Jacques CAILLOSSE montre les derniers avatars du phénomène, en liaison avec les réformes décentralisatrices de 1982 et la perspective du marché européen ("Réflexions sur un processus aléatoire, l'émergence d'une capitale périphérique: Lyon", Revue de droit public, juin 1989).

présenter pareille liste ?" ⁽²⁸⁹⁶⁾. Là encore, l'histoire de Lyon est censée reléguer à un niveau inférieur toutes les autres cités françaises. Lyon-capitale s'impose par le passé dans le présent, par le jeu du territoire. Au terme de cette pyramide de preuves, il est difficile de réfuter un statut de capitale provinciale revendiqué avec tant d'ardeur.

Nos Lyonnais ne conçoivent donc pas la décentralisation comme une mesure de redistribution des pouvoirs qui procéderait à un partage équitable entre les collectivités intermédiaires des communes, des régions ou des provinces. Si cela semble bien le cas lors des premiers combats pour la décentralisation littéraire, où les auteurs lyonnais perçoivent leur effort comme un des éléments d'un mouvement plus important, ils en viennent vite à subordonner ce mouvement général à la seule initiative lyonnaise. Dans l'insistance sur le clivage Paris/Province que le débat sur la décentralisation induit, ils ne donnent pas à Lyon une place égale à celle des autres entités qui composent cette province, mais un statut privilégié. Par ce statut, qui reproduit dans un registre adouci les mécanismes de domination existant entre Paris et la Province, la décentralisation selon les Lyonnais se réduit à un partage des responsabilités et des pouvoirs entre Paris et Lyon la "*seconde capitale*". Appuyés sur l'importance industrielle de leur ville, jaloux de leur gloire littéraire ou artistique, allant jusqu'à étaler leurs soubresauts politiques pour affirmer leur importance, les Lyonnais ne semblent guère disposés à en abandonner une pièce sur l'autel de la décentralisation. On comprend dès lors que le mouvement décentralisateur, et en particulier l'initiative régionaliste de la fin du XIX^e siècle, ne recueille que le dédain de toute une partie des élites lyonnaises. Peut-être aussi y-a-t-il des réticences du côté des régionalistes ou des décentralisateurs. A la fois à cause des difficultés à faire rentrer une grande ville dans les cadres de référence ruraux et régionaux du

²⁸⁹⁶ Ainsi font notamment les livrets-guides du Syndicat d'Initiative.

régionalisme ⁽²⁸⁹⁷⁾, mais aussi en fonction des réticences à subir les effets d'une centralisation au sein même du mouvement décentralisateur, le cas lyonnais ne pouvait être traité à l'égal des autres identités locales mises en évidence au cours du XIX^e siècle, de la Bretagne au Midi.

Ainsi le territoire vient répondre aux questions posées par la consolidation de l'appareil d'Etat, dans une configuration à vrai dire complexe. La demande de liberté communale, qui rejette en partie l'intégration à cet appareil d'Etat uniforme, cohabite parfois chez les mêmes hommes avec une tendance à la "capitalisation" qui implique une plus grande implication dans les rouages de ce même Etat. Cette contradiction vient comme une réponse aux questions qui se posent sur la place d'une grande ville dans l'espace politique national, et plus particulièrement sur le statut de la première ville industrielle du pays. Si l'accord est général sur le principe du droit des élites locales élues à administrer leurs propres affaires ⁽²⁸⁹⁸⁾, il est plusieurs voies à choisir quant à la place de la grande cité dans l'organigramme politique du pays. Les plus rares sont ceux qui comme Godart ou Aynard penchent pour une intégration ordinaire au sein d'une administration décentralisée, en opposition à ceux qui revendiquent une place de primauté, fût-ce au prix de l'abandon (apparent) des symboles de la souveraineté locale (c'est par exemple la position des hommes qui se lient au Second Empire). Alimentée par les souvenirs historiques et les ambitions littéraires, cette position semble la plus répandue, même si elle recèle en elle-même des contradictions: atteindre un nouveau degré de supériorité nationale ne semble pas mériter la suppression des franchises municipales, dit le Monfalcon de 1850 au Monfalcon de 1869 qui se félicite des progrès accomplis par un Lyon privé de Conseil

²⁸⁹⁷ La question se pose de la même façon aux félibres provençaux, qui ont du mal à traiter le cas marseillais. Outre les éléments rapportés par A.M Thiesse dans sa thèse, on peut consulter à ce sujet la contribution de Victor NGUYEN, "Aperçus sur la conscience d'Oc autour des années 1900", in GRAS (Christian) & LIVET (Georges), textes rassemblés par: Régions et régionalismes en France du 18^e siècle à nos jours, Paris, PUF, 1977.

Municipal ⁽²⁸⁹⁹⁾. Mais il en est aussi qui cristallisent autour de la défense des franchises un refus d'aller plus loin dans l'intégration à l'espace national: administrer ses propres affaires sans influences extérieures, faire aller la cité à son train, telles sont les revendications d'hommes aussi différents que Morel de Voleine ou le républicain Varambon. Modernisme ou stagnation, ouverture ou autarcie, l'usage du territoire peut servir différents objectifs. Préciser ces clivages demanderait d'aller plus loin dans l'analyse des attitudes de ces groupes, notamment quant à leur vision du développement économique national et de la vocation de Lyon au milieu de ce mouvement ⁽²⁹⁰⁰⁾. Il faudrait aussi entrer dans les patrimoines, les réseaux de relation, les occupations professionnelles et sociales pour déterminer leur étendue et leur insertion dans l'espace national. Un Edouard Aynard, banquier actif, inséré dans divers conseils d'administration, député, ne partage pas les mêmes informations que nos érudits locaux, modestes rentiers, absorbés par la contemplation de la seule situation locale. Leur usage commun de la spécificité lyonnaise ne suffit pas à conclure à leur accord sur tous les points. Quoiqu'il en soit, retenons que l'agrégation de la grande ville à l'Etat et à l'espace politique national pose problème. On peut alors se demander comment est pensée l'agrégation à la Nation.

²⁸⁹⁸ Moyennant quelques aménagements selon la situation de l'ordre public et la composition du corps électoral, comme sous le Second Empire.

²⁸⁹⁹ La juxtaposition des textes de l'Annuaire de la ville de Lyon pour l'année 1850 et de l'Histoire monumentale de la ville de Lyon révèle cette contradiction.

²⁹⁰⁰ Le travail en cours d'Audrey Soria sur la chambre de commerce de Lyon permettra de répondre à quelques-unes de ces questions.

B. L'appartenance

Devant la mise en évidence de la spécificité lyonnaise, devant l'insistance à souligner la particularité du territoire et l'amour impérissable du Lyonnais pour sa ville, on peut s'interroger sur la manière dont cela s'accommode de son insertion dans la nation française. La question prend d'autant plus d'acuité que la construction du territoire lyonnais prend son essor dans cette période des années 1820-1840 dont Pierre Nora et ses auteurs des Lieux de mémoire ont rappelé le rôle capital dans la constitution et l'enracinement de la mémoire et du sentiment national.

1. L'emboîtement des appartenances

"...Lyon surtout est une ville où l'on s'aime; on y est Lyonnais sans cesser d'être Français" ⁽²⁹⁰¹⁾. J'ai déjà cité cette phrase de Jérôme Morin, auteur en 1845 d'une histoire de Lyon, citation qui met en avant l'amour du Lyonnais pour sa ville et sa dévotion envers la nation. L'auteur avait à vrai dire à résoudre un problème épineux en traitant de l'Histoire de Lyon depuis 1789, et donc du Siècle de 1793. Cet épisode pose en effet cruellement la question de l'appartenance de Lyon à la communauté nationale, ou du moins de la manière dont les Lyonnais peuvent se sentir partie de cette collectivité. La progressive montée du conflit, la lutte des armées de la Convention contre l'armée lyonnaise, la décision d'anéantir la ville qui suit la victoire, les exécutions de plusieurs centaines d'habitants sont autant d'actes qui évoquent une guerre entre nations ennemies.

²⁹⁰¹ MORIN (Jérôme): Histoire de Lyon depuis la Révolution de 1789, Lyon, Sane, 1845, p.xx.

La mémoire du Siège est conservée tout au long du XIX^e siècle par le renouvellement constant du récit des événements. Car en définitive, les ouvrages d'histoire sur le siège sont rares ⁽²⁹⁰²⁾, et prennent souvent la forme de publication de documents. La forme littéraire la plus répandue reste le récit de souvenirs, qui apparaît dès les lendemains du siège et s'impose rapidement à la concurrence du roman historique, du mélodrame ou de la poésie ⁽²⁹⁰³⁾. Les premières livraisons de la Revue du Lyonnais contiennent un certain nombre de ces témoignages, tout comme les Archives historiques et statistiques du département du Rhône. Le souvenir en est plus encore assuré par les récits oraux de ceux qui assistèrent et participèrent aux événements. Les notices biographiques des "Lyonnais dignes de mémoire" sont pleines de réminiscences de ces récits teintés d'horreur. Des gestes anodins assurent aussi le souvenir: telle grand-mère ne passe jamais sur un point précis de la place des Terreaux où se tint la guillotine, tel autre aïeul ne se rend plus aux Brotteaux où eurent lieu les plus sanglantes exécutions ⁽²⁹⁰⁴⁾. Si l'épisode historique du Siège ne donne pas lieu comme en Vendée à une entreprise massive de commémoration, si la mémoire n'en devient pas un élément du jeu politique, on le doit sans doute aux traits même de l'événement ⁽²⁹⁰⁵⁾. Celui-ci reste en effet mobilisable aussi bien par les républicains modérés qui rejettent l'épisode de la Terreur que par les monarchistes. On retrouve d'ailleurs perpétuellement cette double version du soulèvement lyonnais: pour les uns soulèvement d'un peuple pour son roi, pour les autres soulèvement

²⁹⁰² La bibliographie d'histoire de Lyon de Sébastien CHARLETY en témoigne. Finalement, le livre d'Edouard HERRIOT en 1937 (Lyon n'est plus) ne compte guère pour ancêtre que l'Histoire du siège de Lyon de GUILLON DE MONTLEON en 1797.

²⁹⁰³ En 1825, l'Académie de Lyon met au prix un poème sur le siège de Lyon.

²⁹⁰⁴ Diverses notations de ce type figurent dans les notices biographiques. Un autre exemple est fourni en 1837 par Joseph Bard qui s'indigne qu'on ait pu imaginer de placer un cabinet d'aisances place des Terreaux, sur l'emplacement de la guillotine.

²⁹⁰⁵ Pour le cas vendéen, les travaux de J.C MARTIN s'imposent en général par leur clarté et leur refus de la bipolarisation idéologique, et en particulier sur cette question de souvenir des guerres de la Révolution avec La Vendée de la mémoire, 1800-1980, Paris, Seuil, 1989.

républicain contre une dictature. Bien souvent d'ailleurs, on s'accorde pour marier ces deux interprétations, en parlant d'une insurrection girondine attisée et prise en main par les royalistes. En fait, au-delà de ces versions de l'événement, tous se retrouvent sur le terrain du particularisme local pour faire du siège un des maillons de la chaîne qui prouve l'existence d'une communauté, d'une patrie lyonnaise.

Cette conception d'une "*patrie lyonnaise*" est d'ailleurs faite pour la première fois par un de ces hommes qui a vécu le siège et qui en est sorti bouleversé. Car c'est Pierre Simon Ballanche qui est "l'inventeur" de cette expression ⁽²⁹⁰⁶⁾, celui-là même qui a vu ses proches tomber pendant le Siège et s'est un temps attelé à un récit détaillé de cet événement si déterminant dans la genèse de son oeuvre philosophique ⁽²⁹⁰⁷⁾. Le thème du sol natal est relativement important chez Ballanche, qui fonde avec ses amis (dont Ampère et Camille Jordan) la société "Amicitiae et litteri" dont les membres sont unis "*par l'amour de la ville natale*" ⁽²⁹⁰⁸⁾, et qui consacre un des chapitres de Du sentiment considéré dans ses rapports avec la littérature et les arts (1801) au "Goût de la campagne et des charmes du sol natal". Cette expression de "*patrie lyonnaise*" passe dans le langage commun de la société lettrée lyonnaise, qui l'emploie sans guillemets ni rappel de son origine ⁽²⁹⁰⁹⁾.

Outre ces "effets" du siège de 1793, on a déjà vu comment les événements historiques et leur mémoire contribuent à formuler cette notion de patrie lyonnaise, avec cette insistance permanente sur l'amour des Lyonnais pour leur ville, qui compterait plus que tout. Celle-ci n'est

²⁹⁰⁶ Comme le rappelle entre autres CHARDONNERET (M.C) dans son introduction à Les muses de Messidor. Peintres et sculpteurs lyonnais de la Révolution à l'Empire, Lyon, Musée des Beaux-Arts, 1989.

²⁹⁰⁷ Sur la biographie de Ballanche et sa vision du Siège- et de la Révolution en général, comme rédemption, voir BUCHE (Joseph): L'école mystique de Lyon (1776-1847), Lyon, Alcan, 1935.

²⁹⁰⁸ Ainsi la présente Ampère, cité par M.C CHARDONNERET dans l'introduction aux Muses de Messidor..., op.cit.

²⁹⁰⁹ Voir par exemple Paul Sauzet, "Des aptitudes spéculatives et esthétiques de l'esprit lyonnais, et de leur excellence dans l'ordre moral et intellectuel", la Revue du Lyonnais, 1864, t.XXVIII.

cependant pas conçue en dehors de la patrie française, mais à la base de toute conception nationale. Il n'y a pas de refus de l'assignation nationale au bénéfice de l'appartenance locale, mais une conception emboîtée qui bâtit l'édifice national sur les fidélités au terroir. *"Il est véritablement à déplorer que l'amour de la petite patrie dans la grande aille s'éteignant de plus en plus. L'amour du clocher est une pièce essentielle d'un ordre durable, solidement établi, et l'on peut dire un élément du patriotisme plus général. Qui ne tient pas à son coin de terre est peu apte à tenir à son pays tout entier. J'aime mieux ta ville que ma ville, j'aime mieux ma province que ta province, et par dessus tout, j'aime mieux la France que ton pays. Telle doit être la devise"*, écrit Nizier du Puitspelu en 1879 ⁽²⁹¹⁰⁾. Aux belles heures du régionalisme étudiées par A.M Thiesse ⁽²⁹¹¹⁾, Un Maurras ou un Charles Brun ne parlent pas autrement que ne le fait Clair Tisseur en 1879. Tous font de l'amour du terroir la pierre d'angle de l'appartenance nationale, et affirment que nationalisme et patriotisme passent par la petite patrie ⁽²⁹¹²⁾.

Ce lien est d'ailleurs travaillé dans une perspective didactique, comme en témoigne Le livre de la petite patrie (Lyonnais, Forez, Beaujolais) que publie en 1921 l'instituteur Jules Troccon ⁽²⁹¹³⁾. Dans cet ouvrage destiné aux enfants, tous les textes décrivant le milieu et les hommes sont précédés d'une introduction où l'auteur explique à l'enfant que la petite patrie est sa mère à l'égal de la France. Aux lendemains de la première guerre mondiale ("la guerre et la petite patrie" constitue d'ailleurs le dernier chapitre du livre), une telle entreprise n'est pas suspecte de fédéralisme ou d'antirépublicanisme, comme en témoignent la préface du recteur

²⁹¹⁰ NIZIER DU PUITSPELU (pseudonyme de Clair Tisseur): "Pourquoi l'on aime le Vieux Lyon", in Vieilleseries lyonnaises, Lyon, Jean Honoré, 1980, (1^o édition 1879), p.364.

²⁹¹¹ THIESSE (Anne-Marie): Ecrire la France. Le mouvement littéraire régionaliste de langue française entre la Belle Epoque et la Libération, op.cit., et plus particulièrement le chapitre "Les inventeurs du régionalisme".

²⁹¹² C'est un des leitmotifs des partisans du régionalisme et de la décentralisation que d'établir cette pérennité de la nation au-delà des modifications politiques qu'ils prônent, en même temps que d'inscrire l'appel aux patriotismes locaux dans le cadre du renforcement ou de la "*renaissance*" du patriotisme national.

de l'Académie de Lyon qui y voit une *"oeuvre de bon Français"*. Trocon est bien loin de telles visées subversives, et se contente de développer patiemment, par ses petites notices qui précèdent chaque texte, une adéquation entre petite et grande patrie. Ses premières phrases suffiraient en fait à rassurer le lecteur inquiet: *"Avant de célébrer la petite patrie, il est convenable et naturel de glorifier d'abord la Patrie"*, explique t-il avant de citer Paul Doumer. Son discours didactique est simple, basé sur l'analogie entre la famille et les différents cercles d'appartenance (village, ville, département, province, pays): après avoir rappelé à l'enfant tout ce qui l'attache à la famille, il ne reste plus qu'à lui demander d'élargir ce cercle d'affection, de respect et d'obéissance. *"Ainsi l'amour de la famille conduit à l'amour de la petite patrie, l'amour de la petite patrie conduit à l'amour de la grande. Je suis sûr que vous aimez déjà vos parents de tout votre coeur. Il s'agit maintenant d'étendre ce sentiment à votre village ou votre ville, puis à votre province"* ⁽²⁹¹⁴⁾ conclut Trocon dans sa présentation. Stade intermédiaire de l'appartenance, l'exhortation à l'amour de la petite patrie est un apprentissage, une étape sur le chemin qui mène à l'amour de la France.

Une telle allégeance nationale, de la part d'un auteur qui menait en 1914 une enquête sur "l'âme lyonnaise", ce leitmotiv des particularismes les plus affirmés ⁽²⁹¹⁵⁾ montre qu'il n'entre pas dans les préoccupations de nos bons Lyonnais de mettre en évidence une singularité "nationale" à l'intérieur de la nation française. On peut remarquer à cet égard que s'il est question de "patrie lyonnaise", on ne rencontre qu'exceptionnellement le terme de "nation", alors que celui-ci fait partie du vocabulaire classique du particularisme lorrain ou savoyard.

²⁹¹³ Paris, Delagrave, 1921. Les discussions autour de l'article de Jean LORCIN sur le groupe des "Amitiés vellaves" contiennent des informations sur notre homme dans Du provincialisme au régionalisme XVIII^e-XX^e siècles, actes du colloque tenu pour le 2^e Festival d'histoire de Montbrison, 1988.

²⁹¹⁴ idem, p.13

²⁹¹⁵ Le cas breton est particulièrement riche en publications de ce type. On peut citer ici L'immuabilité de l'âme bretonne du Marquis de l'Estourbeillon (1914), L'âme bretonne de Charles Le Goffic (1902-1908) ou encore l'Essai de psychologie du peuple breton de Raoul de la Grasserie (1905).

L'ancienneté de la réunion de Lyon au territoire national interdit sans doute l'emploi de termes semblables, malgré les soubresauts de cette histoire commune. Cette position intégratrice est d'ailleurs le lot commun de la plupart de ceux qui se penchent sur la question du terroir: les régionalistes de la Fédération Régionaliste Française, les monarchistes qui suivent Maurras, des socialistes comme Jaurès partagent cette vision de l'emboîtement des appartenances ⁽²⁹¹⁶⁾. Jamais à Lyon le discours du territoire ne dérape vers des positions séparatistes ou autonomistes, comme cela se produit au début du XX^e siècle dans le cas de la Bretagne. La patrie lyonnaise, anthologie de textes que publie en 1914 Antoine Baton, et qui entreprend de "*faire connaître, faire aimer davantage notre petite patrie et sa vaillante cité*", ne donne lieu à aucune envolée semblable à celles qui marquent certains textes niçois, bretons ou méridionaux ⁽²⁹¹⁷⁾. Le Lyonnais "ne cesse pas d'être Français", comme l'écrivait Morin en 1845. Mieux encore, à écouter quelques uns de nos auteurs, il porte le Français à sa quintessence.

2. Le Lyonnais quintessence du Français

"*L'un des guides principaux de la nation française*" ⁽²⁹¹⁸⁾, "*siège de la vérité morale nationale*" ⁽²⁹¹⁹⁾, lieu de conservation du "*vrai français, celui du génie primitif*" ⁽²⁹²⁰⁾, ce sont là

²⁹¹⁶ Dans L'armée moderne, Jaurès développe cet emboîtement des appartenances, qu'il conduit pour sa part jusqu'à l'internationalisme, ce qui n'est pas le cas de ceux qui viennent d'être cités. A l'image de Paul Sauzet en 1868, ils voient plutôt dans ce mélange et dans ce nivellement des originalités locales, régionales ou nationales un "*communisme immoral*".

²⁹¹⁷ Sur le cas niçois, voir André COMPAN "Le rôle de la langue d'Oc dans le maintien du particularisme niçois sous la restauration sarde (1814-1848)" dans GRAS (Christian) & LIVET (Georges), textes rassemblés par: Régions et régionalismes en France du 18^e siècle à nos jours, Paris, PUF, 1977.

²⁹¹⁸ MORIN (Jérôme): Histoire de Lyon depuis la Révolution de 1789, Lyon, Sane, 1845, p.xx.

quelques unes des notations qui érigent le Lyonnais en quintessence du Français. A vrai dire, c'est là un thème secondaire de notre discours du territoire, mais il mérite d'être souligné parce qu'il montre comment le territoire est utilisé comme une ressource et une réponse, et combien la singularité lyonnaise est toujours conçue à l'intérieur des particularités nationales. D'ailleurs, à comparer les traits prêtés à "l'âme française" analysée par E.M Lipianski et ceux de l'esprit lyonnais, on trouve bien des points communs tels que bon sens, équilibre, bon goût, etc., le tout regroupé sous le paradigme du contraste ⁽²⁹²¹⁾. Si une telle coïncidence s'inscrit sans doute dans une culture littéraire commune qui fixe les traits de l'esprit français, elle prend aussi source dans des éléments propres à l'élaboration du territoire.

Cette idée d'une perfection française est inscrite implicitement dans l'hypothèse climatique qui sert d'armature aux démonstrations de l'esprit lyonnais. L'idée selon laquelle le Nord et le Sud se rencontrent à Lyon pour former une "race" contrastée, unissant les qualités de ces deux milieux, pose le Lyonnais comme le résumé de ces deux ensembles. Qu'on se rappelle les développements de Joseph Bard et de bien d'autres sur ce point, et l'on se souvient que tous ne parlent que d'"*alliage*", de "*trait d'union*", de "*fusion*", de "*combinaison*". Ces descriptions d'une rencontre sont aussi celles d'un mélange idéal où se marient les meilleurs traits de caractère, où s'harmonisent les contradictions, où s'ajoutent les avantages et s'effacent les contraires. Par la force de la nature, le Lyonnais ne peut être que la moyenne idéale du type français, puisque sa situation lui fait réunir les traits de ces deux ensembles dont la statistique du XIX^e siècle ne cesse de clamer qu'ils partagent le pays.

²⁹¹⁹ Joseph BARD, "Bulletin monumental et liturgique de la ville de Lyon pour 1846", la Revue du Lyonnais, 1846, t.23.

²⁹²⁰ NIZIER DU PUITSPÉLU: Les oisivetés du sieur de Puitspelu, Lyonnais, Lyon, Pierre Masson, 1928, p.264. Ed.or. 1883.

²⁹²¹ LIPIANSKI (Edmond-Marc): L'âme française ou le national-libéralisme, Paris, Anthropos, 1979.

Ce statut de quintessence n'est pas seulement subi comme une loi naturelle. Plus souvent encore, et cette fois explicitement, il est voulu, dans une perspective qui est celle de la réflexion sur l'évolution des moeurs et des sensibilités. Lyon et ses habitants sont alors écrits comme les derniers refuges d'une "vraie France" dont la nature varie selon les locuteurs. C'est ainsi que face aux évolutions du langage de la fin du siècle, Nizier du Puitspelu présente le parler populaire lyonnais comme le dernier témoin du vrai français, celui qui correspond au génie national ⁽²⁹²²⁾. A la même époque, Edouard Aynard se plaît quant à lui à écrire que l'organisation du tissage lyonnais provient en droite ligne des plus anciennes traditions nationales ⁽²⁹²³⁾, alors que montent les interrogations sur la "*fin d'un monde*" et que se confirment les mutations de la classe ouvrière ⁽²⁹²⁴⁾. La question religieuse fournit un exemple particulièrement parlant de cette mise en perspective des traits lyonnais et nationaux, qui aboutit à poser Lyon comme plus haute expression de la nationalité française.

On peut observer cette mise en perspective appliquée aussi bien à une situation locale que nationale. Lorsque les catholiques lyonnais s'inquiètent de la montée de l'anticléricalisme ou de la remise en question de l'autorité de l'Eglise, ils ne manquent pas de trouver dans l'exemple lyonnais et dans les racines de l'esprit lyonnais l'espoir de l'expugnabilité du sentiment religieux. Joseph Bard invoque un Lyon "*sentinelle de la foi*" dans les années 1835-45, pendant que Collombet, particulièrement actif dans la polémique sur la question universitaire, énumère sans se décourager la longue liste des institutions charitables qui montrent que l'esprit du christianisme français est toujours vivant à Lyon. Sous l'Empire, sous la III^e République, de telles

²⁹²² NIZIER DU PUITSPELU: "Le bon parler lyonnais", in Les oisivetés du sieur de Puitspelu. lyonnais, Lyon, Pierre Masson, 1928. Ed.or 1883.

²⁹²³ AYNARD (Edouard): "Lyon en 1889", in Lyon à l'Exposition Universelle de 1889, Lyon, Mougin-Rusand, 1889.

²⁹²⁴ Cf. le chapitre "Névrose fin de siècle" dans Les ouvriers dans la société française de Gérard NOIRIEL (Paris, Seuil, 1987).

remarques sont fréquentes dans la bouche d'un Sauzet, d'un Aynard, voir même dans celle d'un Puitspelu. La référence nationale ne faiblit pas lorsqu'il s'agit de défendre une perspective purement lyonnaise. Lorsque Joseph Bard ou Charles Morel de Voleine protestent contre les modifications de la liturgie lyonnaise, c'est certes au nom des traditions locales, mais surtout pour le maintien des traditions de l'Eglise de France, dont Lyon est le dernier conservatoire. Au cours du long conflit liturgique qui couvre tout l'épiscopat de Mgr de Bonald, ils agissent en Lyonnais sans doute, mais aussi en gallicans.

Ainsi le territoire comme lieu d'appartenance où se rapportent les fidélités et les affections n'est pas considéré séparément de l'attachement à la Nation. Au contraire, il est un mode de celui-ci, à la fois mineur et majeur en ce qu'il reproduit les mêmes mécanismes, tout en posant les bases indispensables à l'amour de la Patrie. Cette subordination est sensible jusque chez les plus attachés au culte des libertés municipales, et ne donne jamais lieu à l'expression de sentiments séparatistes. Au milieu du mouvement de renaissance des nationalités qui marque en France et en Europe le début des années 1830, la mise en valeur du territoire lyonnais ne donne pas naissance à une "nation lyonnaise" comme c'est le cas en Bretagne ou en Lorraine. Son exposition se limite à celles de caractéristiques singulières certes, mais toujours au diapason, voir au paroxysme de celles attribuées à l'ensemble national.

3. Les autres cas d'identités locales

Il faut donc revenir sur le cas particulier du discours du territoire lyonnais. Développé en même temps que les mouvements provinciaux (Bretagne), parfois sous les mêmes auspices

idéologiques (Lorraine ⁽²⁹²⁵⁾), il s'en distingue pourtant par de nombreux traits. Contrairement au nationalisme breton, le patriotisme lyonnais ne se bâtit pas autour de la référence linguistique, ni sur la conscience d'une spoliation historique telle certains provençaux la présentent pour expliquer leur fidélité d'Oc. Entre autres traits particuliers, on peut remarquer qu'il n'emprunte que tardivement les chemins du folklore et de l'ethnologie, ignore les grands rassemblements plus ou moins mondains jusqu'à la veille de la première guerre mondiale et refuse largement les attitudes transprovinciales. Il est aussi notable qu'à la différence des phénomènes provincialistes les plus connus, le développement des thèmes et des traits de la lyonnaiseté ne passe pas par une diaspora lyonnaise émigrée dans la capitale, mais se fait de l'intérieur, pour s'imposer à l'extérieur ⁽²⁹²⁶⁾.

Mais plus que tout, il se singularise par le rejet de toute tendance autonomiste, et par l'objet même auquel il s'applique, à savoir une grande ville. L'historien est en effet habitué à parler des particularismes provinciaux, dans lesquels des grandes villes (Nancy, Strasbourg, Rennes) sont plus ou moins impliquées comme "capitales" de ces "nationalités". Le Marseillais lui-même, ce type si répandu dans notre littérature et notre patrimoine d'histoires drôles, apparaît comme le représentant "parfait" du méridional. Au contraire, le Lyonnais ne vaut que pour lui-même, et le patriotisme lyonnais ne s'intéresse qu'à sa ville. Contrairement aux particularismes provinciaux qui puisent vigueur et détermination dans l'évocation de la pureté rurale et la condamnation de la civilisation moderne et urbaine, le particularisme lyonnais glorifie le fait urbain et la manufacture, même s'il condamne souvent l'évolution moderne et matérialiste

²⁹²⁵ Le lotharingisme naît dans les milieux spiritualistes et libéraux de Nancy, comme le rappelle Odile VOILLIARD ("Autour du programme de Nancy" in GRAS (Christian) & LIVET (Georges), textes rassemblés par: Régions et régionalismes en France du 18^e siècle à nos jours, op.cit.).

²⁹²⁶ A.M THIESSE souligne à de nombreuses reprises cette caractéristique, qu'il s'agisse des Bretons ou des Provençaux. Qu'on pense par exemple à l'Ecole Parisienne du Félibrige groupée autour de Maurras, ou aux carrières parisiennes d'un Daudet ou d'un Brizeux.

(²⁹²⁷). En l'absence de travaux similaires sur la "lilloiseté" ou la "bordelaiseté" -la laideur de ces néologismes explique d'ailleurs peut-être cette absence, on ne peut que constater cette singularité lyonnaise, et l'interroger pour elle-même (²⁹²⁸).

Dans cette conscience de l'appartenance à la collectivité nationale, il y a sans doute la mémoire d'une longue histoire commune. Mais cela ne suffirait pas, tant ce même passé est riche d'épisodes d'autonomie, ou d'oppositions entre une nationalité française et une nationalité lyonnaise. Combien de mouvements autonomistes n'auraient-ils pas pu ancrer leurs revendications dans la longue appartenance au Saint Empire romain germanique, dans le siège de 1793 ou dans le rappel du rattachement choisi (et donc révocable) de 1320? La simple durée n'explique donc pas tout. Plus important est le lien de prospérité qui lie Lyon à la collectivité nationale. Ville de commerce et d'industrie, Lyon l'est devenue grâce aux privilèges octroyés par les rois de France: foires et soieries ont cimenté des liens durables, que le XIX^e siècle a encore sous les yeux. La grandeur de Lyon vient de l'inclusion à l'espace national, par son négoce ou sa Fabrique. Fait de l'histoire, l'appartenance à la collectivité nationale est aussi un fait de raison que personne ne veut remettre en cause.

L'extension spatiale du patriotisme lyonnais ajoute encore à cette difficulté à se penser en dehors de la nation. Contrairement aux "nationalismes" du XIX^e, qu'ils soient bretons ou lorrains (²⁹²⁹), l'objet de prédilection des "vieux Lyonnais" n'est pas une province dont Lyon ne serait que le symbole et la capitale, mais une ville seule. Si la Revue du Lyonnais dans son manifeste initial situe son activité dans le cadre de la "Province du Lyonnais", entendant par là la

²⁹²⁷ On sent néanmoins une gêne littéraire face à ce glissement, et Victor de Laprade doit expliquer face à l'Académie qu'il doit sa muse non seulement à la campagne, à la nature et aux montagnes, mais surtout à Lyon, à la ville, à son histoire et à sa vie artistique et industrielle ("A Lyon", la Revue du Lyonnais, 1859, t.XVIII).

²⁹²⁸ Signalons à ce propos les travaux sur le particularisme rouennais en cours sous la direction de J.P Chaline, qui fourniront sans doute un point de comparaison intéressant.

²⁹²⁹ Pour revenir sur l'exemple lorrain qui est bien moins connu, rappelons que dans "Autour du programme de Nancy" (in GRAS (Christian) & LIVET (Georges), textes rassemblés par: Régions et régionalismes en France du 18^e siècle à nos jours, op.cit), Odile VOILLIARD examine ce "*lotharingisme*" qui à partir des années 1830 met en valeur la "*nation lorraine*" dont Nancy est la capitale.

généralité de Lyon qui avait regroupé de 1542 à 1789 les comtés de Lyonnais, de Forez et la seigneurie de Beaujeu, elle consacre l'essentiel de ses pages à Lyon, tout en faisant bon accueil aux sujets liés à la Bresse, la Savoie ou la Saône-et-Loire. Les déclarations d'intention de ses rédactions successives font par la suite uniquement référence à Lyon, de même que les individus et les autres revues. Tout juste la province du Lyonnais reste-t-elle un souci pour quelques érudits souvent monarchistes qui s'attachent à établir dans son cadre leurs armoriaux et leurs généalogies. Le caractère hétéroclite de la généralité du Lyonnais d'Ancien Régime, assemblage de trois "provinces" sans organe parlementaire, ne donne guère prise à la problématique provinciale qui fonde les mouvements identitaires auxquels nous sommes accoutumés. Sans histoire particulière, dépassée par le rayon d'influence économique de sa métropole, la province est pour nos bons Lyonnais un objet purement historique, et non pas un lieu de mémoire.

Cette adaptation des mécanismes du territoire à l'espace réduit d'une ville représente un sérieux frein à tous les rêves d'autarcie propices aux vellétés nationalistes. Les caractéristiques de Lyon, cité d'échanges et de passage, interdisent pareillement la poursuite des chimères ethniques ou raciales qu'on retrouve parfois dans les textes provincialistes. Dans tous nos textes, on retrouve le constat des liens qui unissent Lyon au pays ou au monde. Les références à la fondation de la ville, qui insistent sur le site (confluent de deux fleuves, croisement des routes naturelles du Nord au Sud...) et sur sa nature commerciale, illustrent à leur manière cette reconnaissance en ramenant à des faits de nature tout ce que Lyon doit à l'échange. En retour, la richesse de l'histoire d'une des grandes villes marchandes d'Europe contribue à donner un fonds sur lequel peut s'appuyer le patriotisme local.

Celui-ci demeure donc intégré dans l'hommage à la grande patrie, et les fidélités qu'il dicte ne sont pas de nature à remettre en cause les allégeances nationales. Plus encore, par

l'adéquation entre petite et grande patrie, sensible dès le milieu du siècle mais qui se développe encore après 1870, le thème du patriotisme local fait figure d'apprentissage de la Nation, dont les élites culturelles locales seraient le vecteur. Eugen Weber cite dans l'introduction de la Fin des terroirs quelques amères remarques marseillaises qui mettent en cause la "francité" de la cité phocéenne. Rien de tel à Lyon, où la qualité française se porte et s'affirme sans qu'elle pose question. Par cette insistance à se dire Lyonnais et à se garder Français, Lyon pourrait être le terrain idéal pour un *case study* qui tenterait, sur la piste d'un Weber, de poser des questions à une unité et une indivisibilité que les Républiques des XVIII^e et XIX^e siècles postulent avec plus de foi que de lucidité.

C. La civilisation et les moeurs

Le surgissement d'un territoire lyonnais au début des années 1830 vient comme une réponse au constat des bouleversements du siècle, alors que les journées de Juillet prolongent et renouvellent les espoirs et les craintes qui courent depuis 1789. Chez tous nos auteurs, on sent la conscience de vivre une période charnière, au cours de laquelle l'ensemble des valeurs et des moeurs qui forment une civilisation se décompose et se recompose à une vitesse accélérée. Tous ceux qui exposent la spécificité lyonnaise font preuve d'une réelle anxiété face à ces mouvements généraux, anxiété qui se résout par l'artifice du territoire, lequel abstrait Lyon et ses habitants de ce tourbillon. Outre cette alchimie rhétorique, le recours à la petite patrie semble un processus d'évaluation du sens et du poids de ces bouleversements. Les valeurs du terroir, même s'il s'agit en l'occurrence d'un terroir urbain, servent d'aulne à la mesure des

mutations, qu'il s'agisse de les condamner ou d'en tirer une espérance. Ces évaluations sont multiples: l'histoire des arts à Lyon sert à A. Sicard pour condamner les nouveaux courants picturaux ⁽²⁹³⁰⁾, le bon sens et le goût de la clarté qui "*caractérisent la littérature lyonnaise*" sont utilisés par J.B Dumas dans sa critique du romantisme ⁽²⁹³¹⁾, etc. L'invocation du territoire, chez tous ceux qui s'en font les porte-paroles, prend place dans le cadre général d'une réflexion sur le changement, qui prend selon les circonstances le ton de la décadence ou de l'avènement d'un nouvel âge.

1. Le territoire face aux modifications de la société

Les usages du territoire prennent en effet deux tonalités majeures, comme on l'a vu plus haut ⁽²⁹³²⁾. Pour certains, il est mobilisé comme un phénomène en déclin, ultime rappel d'un âge d'or enfui. La comparaison entre les valeurs et les points forts de ce territoire d'une part, et les bouleversements de la société contemporaine d'autre part, aboutissent inmanquablement pour eux au constat de la décrépitude. Il n'est pas indifférent que les titres des oeuvres de ces bons Lyonnais là déclinent tous le thème de l'effacement: "Lyon qui s'en va", "Vieilleries lyonnaises", "Vieilles pierres lyonnaises",.... Dans cette crispation passéiste, on retrouve des hommes de toutes origines et de toutes opinions, du théocratique Dominique Meynis au libéral Clair Tisseur, du monarchiste Morel de Voleine aux républicains modérés comme ce même Tisseur ou Emmanuel Vingtrinier. Leur territoire est le sédiment d'un âge ancien, abandonné et inutile. Pour

²⁹³⁰ "De la peinture à notre époque", la Revue du Lyonnais, 1880, t.9.

²⁹³¹ DUMAS (J.B): Histoire de l'Académie de Lyon, Lyon, Giberton et Brun, 1839.

²⁹³² Voir les pages consacrées aux "Conjugaisons de l'âme lyonnaise"

d'autres, la spécificité lyonnaise est au contraire un gage d'avenir, une promesse de solidité.

Joseph Bard, dans des accents dignes d'un Saint-Simonien, parle de Lyon comme de la cité qui doit pousser le premier cri de "*palingénésie sociale*" ⁽²⁹³³⁾ et donner le signal de "*toutes les régénérations*" ⁽²⁹³⁴⁾, et joint sa voix à celle d'un Paul Sauzet qui quelques années plus tard en fait le phare de l'alliance entre industrie et religion. Edouard Aynard parle d'une "*révolution morale*" dont Lyon peut donner le signal, alors qu'Edouard Herriot et Justin Godart vantent "*l'instinct social*" ⁽²⁹³⁵⁾ et l'élévation des masses. Leur recours au territoire est tourné vers l'avenir, jusque dans l'utilisation d'un passé qu'ils transforment en un héritage productif et prometteur, sans le limiter à être un pesant modèle voué à rester inégalé.

Que l'on considère par exemple les usages du territoire face aux évolutions religieuses, à la montée de la démocratie ou de la civilisation industrielle. Ce sont là en effet des soucis régulièrement exprimés dans les textes même qui établissent ou utilisent le territoire. En même temps qu'ils dénoncent ou craignent la déchristianisation, un Molliere ou un Dominique Meynis décrivent Lyon en sentinelle de la foi, en îlot de résistance aux entreprises de rénovation liturgique, citadelle menacée au milieu d'un monde qui s'écroule. Ailleurs ou en même temps, un Sauzet et un Joseph Bard disent au contraire leur confiance en une renaissance catholique partant de Lyon, sur la base de la fidélité à ses traditions. Tous ancrent leurs espérances ou leurs craintes dans la même formulation du caractère lyonnais, où le sentiment religieux joue un si grand rôle. De la même manière, là où Morel de Voleine et Saint-Olive redoutent la démocratisation de la vie politique, le pouvoir des masses et l'ascension des nouvelles couches sociales, censés sonner le glas des mœurs lyonnaises, Sauzet, Aynard ou les radicaux y lisent la continuité d'une histoire lyonnaise fidèle au goût de la liberté inhérent à l'esprit de la localité.

²⁹³³ BARD (Joseph): *Gloire à Lyon*, Lyon, Aîné, 1836, p.20.

²⁹³⁴ "XIII^e bulletin monumental et liturgique de la ville de Lyon", la *Revue du Lyonnais*, 1852, t.2, p.118.

Avec d'autres modérés, ils espèrent que l'esprit local puisse amadouer les tendances socialisantes et excessives ⁽²⁹³⁶⁾. La défense des "vieilles pierres" est pour un Saint-Olive ou un Morel de Voleine une défense de valeurs, de traditions ⁽²⁹³⁷⁾. Elle se conjugue avec le rejet du turf, des chansons de café-concerts et de tout ce qui manifeste le nivellement et l'uniformité nationale. Les poèmes satiriques de Paul Saint-Olive, qui sont des charges violentes contre le modernisme et toutes ses manifestations, de la spéculation urbaine et du chemin de fer aux dépravations morales de l'art, des lettres et de la littérature, mettent en évidence le repoussoir que représente pour ces hommes l'essor d'une nouvelle société démocratique, cosmopolite et industrielle ⁽²⁹³⁸⁾. C'est elle, avec l'expansion des échanges et des mobilités qu'elle porte en son sein, qui remet en cause les particularités locales, et au premier chef celles de Lyon. Nizier du Puitspelu dans ses aphorismes parle de la "*ridicule idée de progrès*" ⁽²⁹³⁹⁾, en parfaite harmonie avec Morel de Voleine ou Saint-Olive. Le rejet de cette nouvelle société qu'ils jugent bâtie sur le confortable et le profit et considèrent avec mépris est à la mesure de l'amour qu'ils portent à leur cité. Celui-ci est un antidote, un bastion, ou pour le moins un dernier refuge face à la montée de la nouvelle société dont le symbole politique, culturel et économique est la "*grossière Amérique*" dont Saint-Olive clame son dégoût sous le Second Empire. A l'inverse, Godart ou d'autres présentent le particularisme lyonnais comme un atout de plus dans le nouveau concert, et font de l'histoire de Lyon un perpétuel rassemblement de peuples et de cultures, "*accueillante pour*

²⁹³⁵ Lyon en 1906, préface d'Edouard Herriot.

²⁹³⁶ BAILLEUX-MARISY sous l'Empire (Transformation des grandes villes de France, Paris, Hachette, 1867) et le journaliste du Temps ARDOUIN-DUMAZET (Voyage en France, 7^e série, Lyon et la région lyonnaise, Paris, Berger-Levrault, 1896) ont les mêmes espérances.

²⁹³⁷ On peut noter les différences entre ces attitudes et celle des écrivains nationaux qui s'expriment dans Paris-Guide de 1867 sur les démolitions de Paris (voir Histoire de la France urbaine, tome 4, op.cit, p.184-186). Si les écrivains "parisiens" semblent regretter avant tout la perte d'une mémoire individuelle et collective, c'est la perte de valeurs que déplorent les auteurs lyonnais.

²⁹³⁸ Voir notamment "Les charlatans", la Revue du Lyonnais, 1856, tome XII, "Le bon genre", 1858, tome XVI, "La ligne droite" et "Le plan horizontal", 1859, tome XIX.

toutes les races" comme l'écrit Herriot en 1906. Progrès, innovation, démocratie, tout cela va alors dans le sens de l'histoire, et s'inscrit parfaitement dans le territoire lyonnais.

2. A la recherche des solidarités sociales

Le localisme montre là, une fois de plus, son ambiguïté ⁽²⁹⁴⁰⁾. Ces profondes différences ne doivent pourtant pas masquer l'absence de rupture entre ces deux "camps", en tous cas dans l'exemple lyonnais. Selon la conjoncture ou les thèmes abordés, l'usage du territoire se fait plus ou moins conservateur ou innovateur, plus ou moins craintif ou intrépide. Les textes de Joseph Bard, étalés sur plusieurs années, illustrent bien ce caractère opératoire du territoire. De plus en plus, il insiste sur la fidélité aux idéaux du passé, sur l'effacement des valeurs lyonnaises et sur l'invasion des charlatanismes parisiens au détriment de son message palingénésique. Son territoire se fait progressivement repli et refuge. Les mêmes modifications se font jour dans la ligne rédactionnelle de la Revue du Lyonnais, qui passe de l'optimisme décentralisateur de ses débuts à une défense pied à pied de l'ordre établi. Pareillement, les propos se font plus désolés et pessimistes aux lendemains de 1848 ou de 1871 qu'ils ne l'étaient auparavant. Bref, les délimitations sont là aussi difficiles: mêmes procédés, même thèmes, même dévotion à leur ville et à son passé, il est délicat de saisir les différences de fond entre nos amoureux de Lyon. Dans l'utilisation du territoire, comme dans sa mise en évidence et sa défense, il n'en est que plus compréhensible qu'ils puissent se retrouver si facilement au sein des mêmes groupes, des

²⁹³⁹ "Quelques notes", la Revue du Lyonnais, 1894, t.8.

²⁹⁴⁰ A.M Thiesse le rappelle dans le cas du Félibre, avec les oppositions entre les partisans du culte du pays natal et du passé, et ceux qui veulent que le mouvement entre en politique avec un projet d'avenir (régionalisme). Charles-

mêmes revues, des mêmes sociétés. Au-delà de leurs prises de position, au-delà même de leurs "versions" du territoire, on retrouve finalement des attitudes communes, que l'usage du territoire traduit bien.

A la base de leur "croyance" territoriale, on retrouve toujours la même angoisse, celle de l'effondrement des sociétés par suite de la rupture des diverses allégeances qui les unissent. Famille, religion, pays, province, ville ou village, ce sont toutes ces références supra-individuelles qui leur semblent menacées. A la manière d'un Comte, d'un Tocqueville ou du Durkheim qui écrit De la division du travail social, ils redoutent l'état d'anomie de la société contemporaine. De tels soucis sont omniprésents, comme en témoigne le couple-maître (travail-idéal) qui régit l'exposition de la particularité lyonnaise: au même titre que les efforts saint-simoniens ou comtiens, il traduit l'effort d'imagination accompli pour comprendre et apprivoiser les mouvements de la société du XIX^e siècle.

La crainte de l'uniformité, du nivellement, considérés comme des pas supplémentaires vers l'affaiblissement des solidarités intermédiaires, va de pair avec cette réflexion. Ces soucis sont particulièrement explicites dans l'oeuvre écrite de quelques uns. Qu'on pense par exemple à Joseph Bard qui regrette la fraternité et la communauté de l'ancien Lyon, à Louis Morel de Voleine qui dénonce la disparition du sentiment de "*cité*" autrefois marqué du sceau des proximités de parenté, de croyance et de moeurs ⁽²⁹⁴¹⁾, à Antoine Molliere qui dans Les lois intimes de la société développe son analogie entre la trilogie famille, société, Eglise et la Sainte Trinité, à Edouard Aynard dont les travaux écrits et les discours parlementaires sont presque

Brun, dans L'évolution félibréenne, expose d'ailleurs lui-même cette ambiguïté, que son mouvement régionaliste va cultiver sans émotion.

²⁹⁴¹ "L'hospice de la Charité", la Revue du Lyonnais, 1890, t.9. On y lit notamment ceci: "*par cité, j'entends non la cité insignifiante de notre époque, assemblage d'édifices, de rues, de quais, de places, calquée sur un modèle commun, caractérisée dans les almanachs par un chiffre de population, un chiffre de distance de la capitale évalué en kilomètres, un chiffre de naissances, de décès, d'impôts, et en un mot, par une statistique aride et non unifiée par une unité morale*".

autant d'essais sur ce thème ⁽²⁹⁴²⁾. Qu'on considère aussi les réflexions de Clair Tisseur sur l'amour du clocher comme "*pièce essentielle d'un ordre social durable, solidement établi*" ⁽²⁹⁴³⁾, l'insistance d'un Edouard Herriot sur l'instinct social et la haine de l'égoïsme qui caractérise le Lyonnais et l'on mesure combien ce souci de défense des solidarités sociales est important. Face à la déchristianisation, à la montée de la démocratie, à l'avènement de la société industrielle, toutes choses qui leur semblent menacer d'atomisation les solidarités mécaniques, ils tentent de sauvegarder les formes d'organisation sociale. Le thème du territoire, et l'action pour le prouver et le défendre, constitue une des armes de ce combat. Il fait partie du registre des actions que tous nos bons Lyonnais entreprennent ailleurs, dans les associations auxquels ils appartiennent, dans les institutions qu'ils dirigent. Là ils défendent leur idée de la famille, de la religion, de la société, de la patrie. La défense littéraire ou active de la singularité lyonnaise est une facette du "travail social" d'un Onofrio, membre d'une foule de sociétés religieuses, d'un Edouard Aynard qui se multiplie dans les sociétés d'éducation, d'un Auguste Bleton qui parvient aux instances dirigeantes du mutualisme français.

C'est au travers de cette perspective de conservation de certaines solidarités sociales (qui passent par une hiérarchie sociale) qu'ils s'inscrivent tous dans une histoire longue, dans une continuité où les choses du passé ne cessent pas de faire référence. Les adversaires d'une telle continuité ne se méprennent d'ailleurs pas. Les polémiques qu'entretient la Revue du Lyonnais sous l'Empire sont révélatrices de cette opposition au territoire, conçu comme frein à l'expansion des sociétés modernes. Tout au long du règne de Napoléon III, c'est une querelle larvée qu'entretiennent la Revue du Lyonnais et le Courrier de Lyon, ce quotidien gouvernemental qui accuse le culte du passé d'être un obstacle à la modernisation, une entrave

²⁹⁴² Avec une attention plus particulière à la place et au rôle du "*Tiers-Etat industriel*" (= la bourgeoisie d'affaires) dans ce processus, comme il l'indique avec force dès sa première brochure.

à l'essor des affaires (notamment à propos de la rénovation urbaine) et finalement une activité improductive. Le quotidien lyonnais est alors le porte-parole de la bourgeoisie lyonnaise ralliée aux objectifs de prospérité du régime, ce qui explique que le prudent Vingtrinier empêche que la polémique sorte de l'ironie où elle se cantonne. Tel n'est pas le cas lorsqu'Aimé Vingtrinier lui-même prend la plume pour répondre aux attaques lancées par le Lyon-Journal en 1868. Le face à face avec des "jeunes turcs" républicains lui permet alors d'afficher la verve et la fermeté, comme il les pratiquait habituellement dans ses "Chroniques locales". L'attaque des jeunes républicains du Lyon-Journal porte précisément sur cette recherche de continuité historique si forte dans la rhétorique du territoire. *"On ne saurait croire à quel point ce fétichisme du passé est momifiant, et combien les fervents de ce culte deviennent inhabiles aux conceptions fortes de l'imagination"* ⁽²⁹⁴⁴⁾ écrit d'abord le journaliste, avant d'associer clairement l'archéologie des vieilles pierres à un autre exercice de conservation qui s'occupe de lois, de moeurs et d'institutions. Il précise alors son idée: *"Son admiration pour le passé va jusqu'à opprimer le présent et nier l'avenir. Ce qui fut pour elle est un dogme dont l'immobilité est le symbole. Cette archéologie, qu'elle s'appelle Académie ou Sénat, nous la repoussons de toute nos forces, nous la combattons de toute notre énergie"* ⁽²⁹⁴⁵⁾. Dans un même élan, il borne alors le passé digne d'être respecté à l'après 1789 et affirme que *"pour bien combattre il ne faut pas regarder en arrière"*. Face à ces assauts répétés, le prudent imprimeur de la Revue du Lyonnais, soutenu par ses lecteurs et ses auteurs, affirme au contraire la nécessité de s'inspirer du passé et de ses enseignements sous peine de décadence, en littérature et en science comme en politique.

A.Vachez, légitimiste bon teint qui se range aux côtés du directeur de la Revue du Lyonnais,

²⁹⁴³ NIZIER DU PUITSPÉLU (pseudonyme de Clair Tisseur): Vieilles lyonnaises, Lyon, Jean Honoré, 1980, article "Pourquoi l'on aime le Vieux Lyon", p.365. Ed.or.1879.

²⁹⁴⁴ L'article du Lyon-Journal est cité dans "La guerre des archéologues et de ceux qui ne le sont pas", la Revue du Lyonnais, 1868, t.VI, p.198.

²⁹⁴⁵ idem, p.203.

conclut avec ironie que "*le progrès ne consiste parfois qu'à remettre en vigueur les institutions d'un autre âge, et qu'il faut aller demander au passé les enseignements de l'avenir*" ⁽²⁹⁴⁶⁾. A travers l'archéologie et la passion pour le passé et l'histoire locale, on atteint bien à la dimension générale du débat sur les formes de société de la France contemporaine.

Ce débat sur la continuité, qui se déroule à travers la question de l'intérêt à porter au passé, se poursuit encore dans les premières années tumultueuses de la III^e République. La Revue du Lyonnais continue à ce moment d'entretenir une animosité larvée envers les journaux républicains et leur ignorance de l'histoire, animosité que le Conseil Municipal rend bien aux amateurs trop férus d'histoire et d'archéologie en supprimant subventions et salles de réunion aux sociétés savantes. Les choses changent néanmoins peu à peu, comme si la stabilisation républicaine développait chez les adversaires d'un jour la même inquiétude. Cette modification montre d'ailleurs qu'il n'y a pas un mépris des particularismes consubstantiel à l'idéologie républicaine universaliste comme pourrait le laisser à penser l'attitude du parti radical mise en évidence par S.Berstein ⁽²⁹⁴⁷⁾. L'arrivée d'une nouvelle génération de républicains, formée hors des combats politiques de l'Empire, dotée d'une éducation classique et universitaire, au radicalisme amendé à l'image de l'avocat Godart ou du professeur de Lycée Herriot, efface progressivement cette opposition et concourt au rassemblement autour du thème du territoire. Le combat politique estompé, les mêmes inquiétudes sur le devenir de la société française se font jour, et se traduisent par un resserrement autour du "terroir" urbain et des valeurs de tradition et d'attachement qu'il peut délivrer.

²⁹⁴⁶ idem, p.209.

²⁹⁴⁷ art.cit., in GRAS & LIVET, Régions et régionalismes en France..., op.cit. Dans le même ordre d'idées, on peut rappeler que Jaurès conjugue ensemble régionalisme et internationalisme, ou encore que le P.C.F sut utiliser les thèmes provinciaux chers au régime de Vichy dès 1945 (A.M THIESSE rappelle la "Parade des Provinces Françaises" qui a lieu lors d'un meeting au Vel'd'hiv, sous la présidence de Thorez, et bien d'autres détails, dans sa thèse Ecrire la France..., op.cit., p.575 et suivantes).

Ainsi la cité s'impose à tous comme un lieu clé dans les processus de changement qui secouent la société, monarchistes ou républicains, catholiques ou radicaux. Morel de Voleine le dit en 1890: la cité est le lieu idéal pour étudier la société, plus riche d'enseignements que la famille trop petite et le pays trop grand. Tous insistent donc sur l'amour du clocher et la dévotion nécessaire aux affaires et au nom de Lyon. S'il y a beaucoup de craintes dans les réflexions d'un Morel de Voleine ou d'un Puitspelu, il y a aussi beaucoup d'espoirs dans les propos d'un Edouard Aynard, d'un Godart ou d'un Herriot. Penchés sur les nouvelles formes de solidarité sociale qui s'ébauchent au XIX^e siècle, les uns s'émeuvent de la fin des solidarités "mécaniques", et les autres tentent d'imaginer et de promouvoir les formes "organiques" de cette solidarité. Cette classification durkheimienne semble en effet pertinente, si l'on considère que c'est bien la cité des moeurs, des traditions et de la famille, bref celle des similitudes que regrettent Morel de Voleine et ses amis, alors que c'est la cité de l'activité industrielle, des affaires, des institutions de coopération, bref de la division du travail vers laquelle tendent aussi bien Aynard qu'Herriot. Que ce débat de société se joue sur la cité n'est pas à proprement parler étonnant. Dès le milieu du siècle, Auguste Comte dans son Catéchisme politique et son Système de politique positive prônait la nécessité de modifier la "*sainte notion de patrie*", intermédiaire entre le moi, la famille et l'Humanité, devenue inopérante à l'échelle des vastes états ⁽²⁹⁴⁸⁾. Une des solutions qu'il prône est de ramener la taille des Etats à celle de "*grandes cités*", d'où son projet de régionalisation de la France. Postulant comme lui que les "*sentiments intermédiaires*" qui poussent à l'agrégation sociale ne peuvent naître que d'associations restreintes, nos bons Lyonnais cherchent dans le modèle du patriotisme urbain ce renouveau du sentiment intermédiaire. Le culte de la localité s'en trouve élevé au rang de "*vertu*" par l'orateur de talent qu'est Paul Sauzet, qui s'enflamme: "*La vanité personnelle rapetisse tout à l'étroit*

²⁹⁴⁸ Cité par Jean LACROIX, La sociologie d'Auguste Comte, Paris, PUF, 1961, chapitre "Famille, travail, patrie".

horizon de son égoïsme; mais la fierté patriotique dilate les coeurs, excite l'émulation, inspire le sacrifice; elle porte en soi quelque chose des ineffables attraits de la piété filiale, et peut revendiquer à bon droit le titre et les honneurs d'une vertu" ⁽²⁹⁴⁹⁾.

Les acteurs de cette tentative sont influencés et servis par des circonstances bien locales, comme par exemple l'acuité de la question municipale à Lyon, qui favorise l'émergence d'une telle réflexion en ce sens que le phénomène communal pose les bases d'une certaine communauté sociale en même temps que le débat autour du cas de Lyon "démontre" qu'il existe déjà un patriotisme local. C'est d'ailleurs dans ce sens que vont les protestations d'Edouard Aynard face à l'abandon du pouvoir municipal par la bourgeoisie lyonnaise du Second Empire ⁽²⁹⁵⁰⁾. Il dénonce alors le renoncement à l'implication dans la vie locale, qui creuse la distance entre les classes populaires et les gouvernants, qui diminue l'horizon des classes dirigeantes, qui radicalise l'élément populaire et désorganise les classes éclairées. Sur le constat que la question municipale est la "*seule qui ait le don d'émouvoir tous nos esprits*", il appelle au renouveau de la vie politique locale et de l'intérêt pour les choses de la localité. Ses actions ultérieures en faveur de la petite patrie lyonnaise semblent autant de conséquences de ce premier credo du jeune libéral lyonnais, qui tentait alors de répondre aux interrogations sociales et politiques de la fin de l'Empire ⁽²⁹⁵¹⁾. Comme lui, mais plus ou moins pessimistes, ils sont nombreux à voir dans le patriotisme communal une clé possible aux problèmes de la société contemporaine. L'érection du territoire, qui isole et délimite la localité, est une conséquence de ce recours au local. Il y a ensuite des choix, des usages de ce territoire pour condamner ou

²⁹⁴⁹ "Les traits distinctifs du caractère lyonnais", la Revue du Lyonnais, 1868, t.VI, p.203.

²⁹⁵⁰ AYNARD (Edouard): Le suffrage commercial et la situation politique à Lyon, Lyon, s.e., 1869.

²⁹⁵¹ En 1911, lors du banquet offert en son honneur par la Chambre de Commerce, il cite d'ailleurs largement sa première brochure, et exprime les mêmes constats et les mêmes espoirs.

apprivoiser ces problèmes, mais la référence est la même. Le cercle de la localité semble le plus facilement mobilisable, et maîtrisable, pour appréhender les phénomènes de société.

III. Les usages internes

A plusieurs reprises dans les chapitres précédents on a énuméré quelques uns des usages du territoire tournés vers la ville: comment Edouard Herriot place les thèmes du territoire au service de son idéologie "radicalo-lyonnaise", comment le thème sert globalement aux conservateurs monarchistes, etc.. On ne reviendra pas ici sur ces points, mais sur ce qui fait je crois le coeur du sujet. Le territoire doit en effet être suivi comme représentation sociale, c'est à dire comme modèle de lecture du réel qui prend naissance et se modifie avec les modifications du milieu dans lequel ses inventeurs et ses utilisateurs évoluent.

En même temps que se modifie l'environnement dans lequel vit la ville, elle se transforme à l'intérieur. Bien des pages seraient nécessaires pour dresser un tableau comparatif de ce que Lyon était aux lendemains de la Révolution et de ce qu'il est devenu en 1914, et on se contentera donc d'un tour d'horizon rapide, qui ramassera des éléments qui ont déjà été cités au cours de ce travail. Au premier abord, Lyon a changé matériellement. Dans son étendue d'abord, puisque le territoire communal a plus que doublé avec l'annexion de 1852. Dans l'occupation de cet espace ensuite, puisque l'urbanisation a touché des parties jusque là vierges ou presque. Dans les premières décennies du siècle, le sud de la presqu'île, la plaine de La Guillotière et la colline de La Croix-Rousse reçoivent les nouvelles constructions, avant que cet essor ne se concentre sur la rive gauche du Rhône à partir du milieu du siècle. Dans le même

temps, les anciens espaces urbanisés changent de visage avec, à partir des années 1840, les travaux qui donnent au centre de la ville le visage que nous lui connaissons encore à l'heure actuelle. A l'ouverture de nouveaux espaces correspond ainsi l'éclatement des anciens. Partout, ce sont de nouveaux décors à apprivoiser, de nouveaux trajets à imaginer, de nouveaux repères à trouver.

Ce remaniement de la carte mentale du citoyen est d'autant plus important que cette modification des formes urbaines s'accompagne d'une modification de la population qui les habite. Cette modification est sensible sur l'ensemble de la ville aussi bien qu'à l'échelle infra-urbaine. Après une chute de la population de la ville entre les années pré-révolutionnaires et le recensement de l'an II ⁽²⁹⁵²⁾, les chiffres du recensement augmentent progressivement jusqu'à atteindre 523 796 habitants en 1911 ⁽²⁹⁵³⁾. Cette multiplication par cinq en un peu plus d'un siècle s'accompagne d'une redistribution de la population sur le territoire communal: le centre de gravité démographique passe de la presqu'île à la rive gauche du Rhône à la fin du XIX^e siècle, au terme d'un peuplement qui depuis le début du siècle progressait à un rythme supérieur à celui du reste de la ville ⁽²⁹⁵⁴⁾. Ce mouvement général s'accompagne d'oscillations internes: au milieu de l'espace urbain, des espaces sociaux se forment et se déforment. Sur la rive gauche du Rhône, La Guillotière accueille les ouvriers et artisans, à l'image du quartier Saint-Louis étudié par Vincent Feroldi ⁽²⁹⁵⁵⁾, alors qu'aux Brotteaux s'installe une population de négociants et

²⁹⁵² Le Dictionnaire des communes et paroisses du Rhône, Paris, CNRS, 1976 (sous la direction de Maurice GARDEN) donne une estimation de 151 786 habitants pour 1786, et le recensement de 1801 compte 99 681 personnes.

²⁹⁵² Chiffre du recensement falsifié de 1911. Même si on prend les chiffres corrigés par Jean Bienfait, à savoir 460 000 habitants, on a quand même affaire à un bon quadruplement.

²⁹⁵⁴ Cf. LEQUIN (Yves): Les ouvriers de la région lyonnaise (1848-1914), op.cit., tome I.

²⁹⁵⁵ Vincent FEROLDI: Le quartier Saint-Louis de La Guillotière (1851-1876), doctorat de troisième cycle en histoire, Université Lyon II, 1981.

de marchands qui sans être majoritaire marque le quartier aux yeux extérieurs ⁽²⁹⁵⁶⁾. Ailleurs, les groupes sociaux résidents changent: les hommes de loi quittent la rive droite de la Saône dès les années 1830-40, alors que les diverses opérations de rénovation du centre chassent plusieurs milliers d'individus issus des classes populaires qui ne retrouvent pas forcément chaussure à leur pied dans les nouveaux immeubles ⁽²⁹⁵⁷⁾. Tout peut d'ailleurs aller très vite, et ces deux mouvements de mise en place et de changement se suivent parfois de près. En l'espace d'un siècle, La Croix-Rousse connaît successivement l'occupation semi-rurale, le peuplement quasi-exclusif des travailleurs de la soie puis l'ouverture à une population d'employés à partir du début du XX^e siècle ⁽²⁹⁵⁸⁾. Ces remaniements résidentiels, qui sont parfois liés à des circonstances "accidentelles" comme c'est le cas avec les rénovations urbaines, résultent aussi des modifications de l'économie lyonnaise.

La mutation générale de l'économie lyonnaise a été mise en évidence par Pierre Cayez, qui a montré comment le dualisme négoce/soierie du début du siècle laissait la place un siècle plus tard à un binôme industrie/soierie qui tourne progressivement (en termes de chiffres d'affaire) à l'avantage du premier élément. Les contemporains sont d'ailleurs conscients de ces mutations, et Félix Rivet a disséqué les tentatives parfois désespérées des négociants lyonnais pour conserver à la place son rôle d'entrepôt ⁽²⁹⁵⁹⁾. Edouard Aynard dans son désormais célèbre

²⁹⁵⁶ Cf. LECLERE (Corinne): L'avenue de Noailles, une avenue bourgeoise de la rive gauche du Rhône, sa place dans le tissu urbain des Brotteaux-Nord, maîtrise d'histoire de l'Université de Lyon II, 1985.

²⁹⁵⁷ Ces mouvements restent néanmoins peu connus en dehors des témoignages qu'en donnent les contemporains (qui parlent de 10 000 à 30 000 personnes délogées pour les seuls travaux du Second Empire). Il est vrai que s'il est relativement simple de comparer les populations avant et après les travaux, il est plus délicat de savoir où sont partis les habitants qui ne retrouvent pas place dans les nouveaux immeubles de la zone reconstruite. Un article d'Alain Faure a montré la lourdeur d'une telle recherche de suivi de population au XIX^e siècle ("Les racines de la mobilité populaire à Paris au XIX^e siècle" in BENOIT-GUILBOT (Odile) (dir.): Changer de région, de métier, changer de quartier, Paris, Paris X-Nanterre, 1982).

²⁹⁵⁸ Cf. Notamment les observations de Jean-Luc PINOL dans la première partie de sa thèse, Mobilités et immobilismes d'une grande ville, Lyon de la fin du XIX^e siècle à la seconde Guerre Mondiale (Thèse d'état en histoire, Université Lumière-Lyon II, 1989).

²⁹⁵⁹ RIVET (Félix): La navigation à vapeur..., op.cit.

texte de 1889 constate que la production des autres industries égale à peu près celle de la soierie, tout comme Ernest Pariset dans son historique de la Chambre de Commerce paru la même année. Ces mutations de la structure économique s'accompagnent de modifications dans la composition et l'organisation de la population active. Yves Lequin rappelle qu'en 1866 la fabrique demeure le premier secteur d'emploi, avant d'être supplantée dès 1891 par le bâtiment, puis en 1914 par la métallurgie et la chimie. Encore faut-il préciser que ces travailleurs du textile sont désormais plus souvent des teinturiers ou des apprêteurs que des tisseurs: la fuite des métiers hors de la ville, esquissée dès les années 1820-30, poursuivie et accélérée à partir de 1877, nourrit ce changement interne à l'activité textile urbaine. A industries différentes, structures de production différentes. Si l'usine de tissage avait fait son apparition dès les années 1830, la deuxième moitié du siècle marque la mort du tissage manuel urbain. Un certain nombre de responsables économiques et politiques s'inquiètent d'ailleurs de ce déclin, et on a évoqué plus haut les initiatives mises sur pied pour sauver ce tissage urbain ⁽²⁹⁶⁰⁾. S'il est difficile, on le sait, de faire la part de l'inquiétude économique (perte d'un savoir-faire vital à une industrie de luxe) et de l'inquiétude sociale (fin de l'organisation en atelier familial) dans ces velléités de réanimer le tissage urbain, on doit pour le moins constater l'anxiété que suscitent ces changements. Les regrets formulés à l'égard du système de l'atelier familial s'accompagnent en effet d'une profonde inquiétude vis-à-vis du comportement social et politique des nouveaux groupes ouvriers travaillant en usines ou en ateliers ⁽²⁹⁶¹⁾, considérés comme "nomades" et inquiétants. Les conséquences de ces changements économiques sont aussi estimés en termes sociaux et politiques. De ce côté là, la ville a aussi été bien agitée au cours de la période que nous considérons.

²⁹⁶⁰ Voir les pages consacrées à La Croix-Rousse dans le premier volume.

A plusieurs reprises en effet la cité est bouleversée par la question sociale et politique. En 1793, 1817, 1831 et 34, 1848 et 1849, 1870 et 1871 enfin, le débat politique et social va quelquefois jusqu'à l'insurrection et la guerre civile. Avant même l'introduction du suffrage universel et la politisation de la vie locale, les divisions ont éclaté au grand jour et fissuré une société que les élites de l'Ancien Régime présentaient comme unie. Si au lendemain des émeutes les prévôts des marchands n'hésitaient pas à invoquer la fidélité de la population lyonnaise et le repentir des coupables ⁽²⁹⁶²⁾, les maires du XIX^e siècle avouent au contraire leurs craintes. Lorsqu'à partir de 1848 l'électorat de Lyon se fait massivement républicain, le sentiment d'une coupure entre élites et peuple est net chez ceux qui comme Edouard Aynard se préoccupent de cette séparation qui contribue à la radicalisation des groupes populaires. La politisation de la vie locale, l'introduction du suffrage universel, la montée conflictuelle de la question sociale sont autant de changements qui soulèvent des questions sur la nature et l'existence du groupe que forme la population de la cité, sur la communauté urbaine.

Cette idée que leur siècle est celui du changement de Lyon est omniprésente chez nos auteurs. Elle donne d'ailleurs à quelques uns le propos de leurs plus beaux ouvrages ⁽²⁹⁶³⁾. Là encore, je crois que toute la logique du territoire se développe en relation avec ces modifications. On la sent d'ailleurs tendre vers des "objectifs" particuliers qui sont autant de solutions aux problèmes du temps. C'est dans cette direction que j'irai ici, même si on peut en imaginer d'autres. Il est par exemple envisageable de s'attacher à suivre la manière dont le thème du territoire lyonnais est utilisé par des hommes politiques pour défendre leur propre territoire politique. Le cas d'Edouard Herriot semble particulièrement riche à cet égard, tant on

²⁹⁶¹ Même si les ouvriers des nouveaux secteurs sont largement employés dans de petites firmes. Sur cette inquiétude, voir notamment M. PARISSET, Etude sur le régime économique intérieur de l'industrie de la soie à Lyon, Lyon, s.e, 1875.

²⁹⁶² Cf. AUBERT (Christophe): L'institution militaire municipale et le problème du maintien de l'ordre à Lyon au XVIII^e siècle (1697-1790), op.cit.

sent une attention particulière chez le maire de Lyon à se faire plus Lyonnais que nature ⁽²⁹⁶⁴⁾.

Une autre direction de travail pourrait consister à suivre la piste qu'a indiquée André Vant dans son travail sur Saint-Etienne, dans lequel il examine l'usage de l'image de la cité par un patronat local désireux d'interdire la pénétration des entreprises et capitaux étrangers, puis soucieux d'attirer les nouvelles implantations ⁽²⁹⁶⁵⁾. Pour élargir l'examen de cet usage "économiste" du territoire, il conviendrait également de suivre à travers nos textes la manière dont le thème du territoire est sollicité pour retenir l'image et le prestige d'une économie relativement autonome basée sur la soie et le négoce, alors que la cité s'insère de plus en plus dans une économie régionale et nationale. Il semble qu'il y ait là matière à s'interroger lorsqu'on voit l'attention portée aux choses de la soie, notamment dans les textes de la fin du siècle. Aynard, Godart et bien d'autres rappellent le passé soyeux de la ville, en le décrivant comme une vocation que le présent doit respecter. Un tel objectif nous emmènerait pourtant vers d'autres sources ⁽²⁹⁶⁶⁾ et d'autres pistes que celles qui sont privilégiées dans ce travail. Sans oublier ces possibilités, c'est vers d'autres usages, moins marqués, mais peut-être plus fondateurs, que l'on va ici se diriger.

²⁹⁶³ La vie lyonnaise d'E. Vingtrinier est d'ailleurs sous-titrée "Lyon autrefois-Lyon aujourd'hui".

²⁹⁶⁴ Les travaux de Marc Abelès sur certains notables de l'Yonne, notamment au niveau cantonal, montrent cette même attention à la préservation du territoire politique personnel, qui se traduit notamment par l'utilisation de la mémoire et l'histoire locale (Jours tranquille en 89, op.cit.).

²⁹⁶⁵ VANT (André): Imagerie et urbanisation, recherches sur l'exemple stéphanois, op.cit., et en particulier le chapitre IV, "Crise économique et contre-image".

²⁹⁶⁶ Il faudrait suivre les délibérations et initiatives de la chambre de commerce face aux choses de la soie (des actions douanières à la décision de fonder le Musée des Tissus), et les attitudes des divers groupements économiques et syndicats patronaux ou ouvriers.

A. Fixer la structure sociale urbaine

Face à une société urbaine mouvante dans sa masse et sa composition, sous les effets conjugués des mutations économiques, de l'essor démographique ou des entreprises d'éducation ⁽²⁹⁶⁷⁾, le territoire vient apporter des leurres de stabilité. La présentation d'un esprit lyonnais atemporel se pose alors en négation des mouvements de la société urbaine, ceux des modifications matérielles et ceux des mobilités sociales ou géographiques. Explicitement et implicitement, nos bons Lyonnais s'en servent pour contester ou nuancer les évolutions de la société lyonnaise, et tenter de lui donner une hiérarchie.

1. Une société unie

L'idée qu'il existe un "caractère lyonnais" est en soi une négation des clivages sociaux qui pourraient parcourir la société urbaine, ou en tout cas une remise en cause de leur bien-fondé. Les premières mises en valeur du territoire et de l'existence de la particularité lyonnaise semblent d'ailleurs liées aux crises sociales qui agitent la cité au début des années 1830. Le Lyon vu de Fourvières et la Revue du Lyonnais, qui sont des éléments moteurs du processus, sont animés par des hommes qui ont vécu les événements de 1831 et 1934 (Boitel, Petetin), et leur appel à l'union locale et à l'amour de la cité natale semble venir tout droit des constats de division qu'ils ont dressé alors. Outre l'unanimité qu'il postule en présentant une "essence" locale, tout le discours du caractère lyonnais est basé sur le thème du contraste et de l'union. A

²⁹⁶⁷ Morel de Voleine, Saint-Olive ou Edouard Aynard sont particulièrement sensibles aux thèmes du "bachelier déclassé" que Barrès placera plus tard au centre des Déracinés. Sur les mobilités de la société lyonnaise à la fin du siècle, je renvoie bien sûr à l'ouvrage déjà maintes fois cité de J.L PINOL.

travers travail et foi, travail et idéalisme, par le rapprochement de l'industrie et des lettres et arts, de Jacquard et de Ballanche ou du canut et des illustres lyonnais, nos auteurs tentent de montrer l'illusion des classes sociales, ou en tout cas la possibilité de leur réconciliation. C'est là un raisonnement qui porte aussi bien sur le clivage majeur entre les groupes laborieux et les groupes possédants que sur les conflits entre les fractions de la classe dominante locale (négociants de Saint-Clair et rentiers de Bellecour). De Joseph Bard à Edouard Herriot, on retrouve sans cesse présent ce thème de l'union. Souvenons-nous de ce portrait de Pierre Dupont dans lequel Auguste Bleton s'attachait à démontrer que ce type du Lyonnais que Baudelaire ou Janin avaient présenté comme un farouche révolté n'était ni haineux ni rebelle ⁽²⁹⁶⁸⁾. Bleton, par ailleurs ardent propagateur du mutualisme, conclut cet article en soulignant que chaque Lyonnais "*même pourvu de la grande aisance qui assure le repos et les loisirs*" est attentif aux questions qui touchent à l'artisan et au monde du travail. Ces "*fibres secrètes*", qui sont celles du caractère lyonnais partagé entre travail et idéal, assurent ainsi de la profonde solidarité entre les couches sociales.

De la même manière, les événements de l'histoire locale se voient dénier toute cause et toute portée sociale, à travers l'explication qui en est faite. Qu'on se rappelle ici les observations faites dans un chapitre précédent au sujet de La Croix-Rousse: qu'il s'agisse des insurrections ou émeutes de 1831, 34, 49 ou 71, l'explication par le tempérament ou l'influence extérieure vient contredire toute possible imputation prioritaire aux conflits sociaux internes à la ville et à son système économique. Les mêmes explications jouent lorsqu'il est question des massacres de septembre 1792, des troubles de 1793 ou même des révoltes du Lyon d'Ancien Régime: du libéral Morin au légitimiste Morel de Voleine en passant par le radical Herriot, tous défendent l'image de groupes populaires bons et généreux auxquels leur bon sens et leur moralité font voir

²⁹⁶⁸ "L'oeuvre de Pierre Dupont", la Revue du Lyonnais, 1888, t.5.

clairement l'absence de bien-fondé de la lutte des classes. Leurs révoltes sont en conséquence réduites à des émois "caractériels". Auguste Bleton, encore lui, rappelle dans son Histoire du travail, sociétés de secours mutuels et de retraites, que l'ouvrier lyonnais possède "*d'instinct*" cet esprit de pondération qui explique qu'il allie "*un amour persistant de la liberté et une foi inaltérable dans l'avenir, avec le respect de l'ordre, de la justice et des lois éternelles qui gouvernent l'humanité*"⁽²⁹⁶⁹⁾. Comme pour corroborer cette adéquation entre territoire et réflexion sur la société locale, on a constaté au chapitre précédent que la composante populaire était de plus en plus intégrée dans l'évocation du caractère lyonnais au fur et à mesure que le siècle avançait et que la question sociale se faisait plus pressante, notamment sous l'effet de l'évolution démocratique. C'est d'ailleurs Guignol, statufié en canut, qui finit par être le symbole de la lyonnaiseté. Et l'on sait que ce Guignol, vanté par Godart aussi bien que par Tancrède de Visan, n'est ni révolté ni communard mais tout juste têtu et railleur. "*C'est un bourgeois*" que ce type lyonnais, dit Visan en insistant sur son conservatisme, son souci de respectabilité et son désir de propriété. Quoi de plus rassurant que cette description d'une unanimité tournée vers le respect de l'ordre établi?

Face aux événements et aux structures qui trahissent la mutation de la société, le discours du territoire tente de figer le corps social dans une unité qui va chercher son fondement dans les déterminismes du milieu, et sa logique dans les manifestations du tempérament. Là encore, cet usage social du territoire prend des accents différents selon ses utilisateurs. Herriot et Godart insistent sur les solutions pacifiques à la question sociale dont Lyon est l'initiatrice, ces coopératives et ces mutuelles redevables de "*l'instinct social*" dont est porteur l'esprit lyonnais⁽²⁹⁷⁰⁾. Un Aimé Vingtrinier, un Morel de Voleine ou un Puitspelu sont plus critiques sur l'existence

²⁹⁶⁹ Lyon, 1900, p.20. La brochure est extraite des volumes publiés pour l'Exposition Universelle de 1900 par le comité départemental du Rhône, section VI et VII, "Histoire du travail et économie sociale".

même de cette question ⁽²⁹⁷¹⁾. L'esprit d'ordre, de famille, de travail qu'ils se plaisent à mettre en exergue au milieu des vertus "lyonnaises" leur semblent alors autant de garanties et d'espoirs de neutraliser le débat sur la question sociale. D'un côté l'acclimatation, de l'autre le rejet: on retrouve les attitudes tournées vers l'avenir ou le passé évoqués plus haut.

Cette présentation de l'union psychologique de la ville, qui traverse toutes les classes par l'invocation de "l'esprit lyonnais", laisse cependant passage à une différenciation. Le discours du territoire ne propose pas une vision égalitaire de la société urbaine, mais suggère une hiérarchie qu'on peut interpréter comme une tentative de gestion des évolutions de la société lyonnaise. Cette mise en perspective, qui accompagne et corrige la présentation de l'unanimité, n'est pas présente chez tous nos auteurs. On la retrouve avant tout chez ceux qui condamnent les évolutions sociales, redoutent la démocratie pour le "nivellement" qu'elle promet et rejettent la société industrielle dans ses attitudes libérales et affairistes.

Chez eux, si le discours du territoire présente une essence du Lyonnais, il délimite aussi des groupes sociaux et spatiaux qui ne sont pas dignes de ce qualificatif. Pour un Baumann, un Morel de Voleine, un Vingtrinier, il est évident que la rive gauche du Rhône et ses habitants ne font pas partie du territoire lyonnais. Leur Lyon ne comprend pas les populations ouvrières "nomades" de La Guillotière, pas plus que les employés ou la bourgeoisie "*lancée*" des Brotteaux, laquelle cède trop au modernisme et abandonne le culte des vertus et valeurs locales ⁽²⁹⁷²⁾. Le rejet des formes urbaines (ville monotone, en damier, sans souvenirs historiques)

²⁹⁷⁰ Voir notamment la préface qu'Herriot donne au livre de Justin GODART en 1909 (Travailleurs et métiers Lyonnais, Lyon, Cumin et Masson, 1909).

²⁹⁷¹ L'attitude d'Aimé Vingtrinier sur ce point est particulièrement évidente dans sa biographie du teinturier-romancier J.Vindry. Evoquant un ouvrage de ce dernier (La comédie industrielle du capital et du travail) qui prône l'association entre le patron et l'ouvrier, Vingtrinier rejette vigoureusement cette proposition: "*Ne visons pas si haut: salaire honnête, justice, amour doivent suffire pour tout concilier*" (Histoire d'un teinturier lyonnais. Joannès Vindry, écrivain, Lyon, Georg, 1893, p.11).

²⁹⁷² Ce clivage des groupes de la bourgeoisie lyonnaise est toujours présent. Au début du siècle, l'auteur de Lyon, Bellecour et les Terreaux (1815) ou E. de Lamerlière dans Lyon vu de Fourvières (1833-34) mettent en scène les différences entre les négociants installés aux Capucins ou à Saint-Clair et les nobles rentiers de Bellecour. Cette

s'additionne du rejet des moeurs et des usages (cabarets et cafés-concerts des ouvriers, automobiles et mondanités des bourgeois des Brotteaux) pour écarter du territoire ces hommes et ces espaces. A la nouveauté des espaces (intégrés au territoire communal en 1852) se mêle la nouveauté des formes sociales (ouvriers d'usine, classes moyennes, bourgeoisie nouvelle) pour disqualifier ces groupes. Ainsi le territoire juge-t-il de la respectabilité des groupes. Ce cachet peut d'ailleurs changer: jusqu'aux années 1860 où se retourne l'image de "*l'incorrigible faubourg*", La Croix-Rousse est elle aussi exclue du territoire. Elle y entre lorsque sa signification symbolique, à travers l'exaltation du peuple sain, peut servir aux fins de conservatisme social et politique que poursuivent certains à travers le discours du territoire.

2. Redéfinir une hiérarchie

En procédant à ces exclusions ou ces inclusions, ceux qui disent le territoire disent aussi les places occupées dans la société locale, et plus particulièrement à son sommet. La disqualification des "nouvelles couches" est aussi un moyen de préserver une prééminence dans la société lyonnaise. Attachés à la stabilité de la structure sociale, parfois même soucieux de préserver quelques restes d'un Ancien Régime auxquels ils prêtent allégeance, que ce soit par héritage, affinité ou affectation, des hommes comme Morel de Voleine, Paul Saint-Olive, Joannès Vindry ou Aimé Vingtrinier s'attachent dans les colonnes de la Revue du Lyonnais à faire le procès des nouvelles élites économiques lyonnaises. Il est symptomatique que leur critique se développe sous le Second Empire, sous l'égide de la dénonciation de l'argent facile

comparaison ne s'exprime pas alors en termes de "lyonnais" et "non-lyonnais". Lorsque dans les premières années du XX^e siècle, les romans de Dufourt et de Rogiat développent le même parallèle entre une bourgeoisie

et de la démoralisation. C'est précisément sur ces points qu'à travers leurs articles, oeuvres de fiction ou d'érudition, ils dénoncent la "*bourgeoisie*" du XIX^e siècle. Cette critique se fait au nom d'un modèle social d'Ancien Régime dans lequel le goût et les moeurs se seraient perfectionnés au fur et à mesure d'une lente ascension sociale, de génération en génération ⁽²⁹⁷³⁾. Ce modèle d'une ascension régulière est d'ailleurs plusieurs fois mis en évidence dans les biographies de nos bons Lyonnais: Claudius Prost en donne une illustration parfaite avec sa notice sur Clair Tisseur, en soulignant la lente ascension de la famille Tisseur depuis le XVII^e siècle ⁽²⁹⁷⁴⁾. Ce même Clair Tisseur, dans un article de 1891 sur Edouard Aynard, insiste lui aussi sur la lente élévation de la famille du député de Lyon, depuis l'entreprise de draperie sise à Montluel au XVIII^e siècle jusqu'à la banque ⁽²⁹⁷⁵⁾.

Le parvenu, ses moeurs et en particulier ses tentatives de singer les usages de la "vraie" bourgeoisie lyonnaise (celle que Morel de Voleine appelle "*de bonne roche*"), est au centre de véritables pamphlets. Paul Saint-Olive dans ses articles érudits ne manque pas une occasion de se gausser des nouveaux riches qui parquent en somptueux équipages au Parc de la Tête d'Or, marchant ainsi sur les chemins de la capitale, dénigrant les vertus lyonnaises de modération et d'épargne et répugnant au devoir social de modestie et de charité. Les nouvelles qu'écrivent Joannès Vindry ou E. Petit-Senn sont encore plus impitoyables. "J.Terras et Cie", du premier, fait le portrait de la famille Terras dont le succès dans la fabrique de soierie cause la perte ⁽²⁹⁷⁶⁾. Chef d'atelier à l'âge de trente ans, s'élevant dans la hiérarchie des maisons de soieries à force de travail, le père Terras commence avec la fortune à rejeter ce souvenir pour mieux rêver de

"traditionnelle" de Bellecour et la bourgeoisie "moderne" des Brotteaux, le label de lyonnaiseté est désormais utilisé pour distinguer les deux groupes.

²⁹⁷³ Voir par exemple la Revue du Lyonnais, 1861, tome XXII, un article de Paul Saint-Olive intitulé "La maison du jeu de Paume".

²⁹⁷⁴ in Coupons d'un atelier lyonnais, ouvrage posthume de Nizier du Puitspelu paru en 1898.

²⁹⁷⁵ PUITSPÉLU, "M.Edouard Aynard", Revue du siècle, repris en 1913 dans La Chanson, n°7, juillet 1913.

Légion d'Honneur et d'un mariage aristocratique pour sa nièce. La nouvelle nous le montre de plus en plus dévot, prodigue dans les bonnes oeuvres, sermonnant avec emphase ses employés sur les devoirs sociaux des masses sans comprendre ce qu'il dit et ce qu'il fait. Son exagération ridicule ne lui attire que le malheur, puisqu'il devient fou après avoir obtenu la Croix et que sa nièce épouse un noble sans le sou dont la mère a habilement manoeuvré le vieillard. La parabole est claire: à ne pas vouloir rester à sa place et à tenter de presser les conséquences d'une fortune rapide, on ne recueille que le ridicule et le malheur. De son côté, Petit-Senn dans "Le grimpon" dépeint la vanité malade du membre des classes inférieures ou moyennes qui s'enrichit, quitte son quartier malodorant, snobe ses amis et ses parents pour aller flatter les riches, acheter une campagne, des chevaux et un cabriolet, bref tenter d'imiter un mode de vie dont il ne possède pas les clés ⁽²⁹⁷⁷⁾. En effet, Saint-Olive et ses compères insistent tous sur l'éthique de la vieille bourgeoisie lyonnaise, dans laquelle l'amour de la localité et le culte du passé lyonnais viennent signifier tout un ensemble de traditions et de valeurs qui ne s'acquièrent que par une longue hérédité et un patient apprentissage au fil des générations. A travers leurs nouvelles ou leurs piques ironiques qui stigmatisent les parvenus et les nouveaux riches, c'est aussi leur statut d'élite que tentent de sauvegarder ces hommes: relégués dans les pitreries de l'imitation ou les ridicules de l'ostentation, les nouveaux venus sont sinon moins dangereux, en tout cas disqualifiés dans leurs prétentions à réclamer une place et un respect que leur seules qualités financières ou sociales ne suffisent pas à leur conférer. Cependant, une telle vision éthique de la pyramide sociale, si elle permet de dénigrer les "prétendants", leur permet aussi d'emprunter les traits de comportement des bons Lyonnais pour s'intégrer à ces groupes d'élite dont les Morel de Voleine, Saint-Olive et autres Vital de Valous ou Vingtrinier se veulent les représentants.

²⁹⁷⁶ La Revue du Lyonnais, 1867, t.IV.

Car le discours du territoire a ceci de particulier qu'il pose la fidélité au "caractère lyonnais" et le respect des particularités locales comme mesures de la respectabilité qui est due aux membres de la société locale. Saint-Olive ou Morel de Voleine font clairement entendre dans leurs articles qu'ils ne considèrent comme Lyonnais que ceux qui partagent quelques vertus cardinales du caractère lyonnais, au premier plan desquelles figurent le respect des traditions et l'amour de la localité ⁽²⁹⁷⁸⁾. Et c'est sur ces vertus, qui garantissent un certain respect de la continuité historique, que se regroupent tous ceux qui souhaitent un changement social modéré, que se retrouvent ces vieilles élites rentières avec des hommes venus des nouvelles couches, qu'il s'agisse du journaliste Coste-Labaume, de l'architecte Tisseur, de l'avocat Godart ou du professeur de lycée Herriot.

Ces derniers, étrangers aux élites locales par leur origine sociale ou géographique, voir par leur appartenance politique, utilisent le discours du territoire, et tout particulièrement sa dimension historique et sa facette psychologique, comme un moyen de s'insérer dans la société locale. Par ailleurs, au prix de quelques modifications substantielles (glissement de la dualité travail/religion vers le couple travail/idéal de Godart), ils peuvent le placer au service des thèses sociales et politiques qu'ils soutiennent. On a vu plus haut comment le caractère lyonnais était utilisé par Herriot pour servir son idéal réformiste ou sa foi républicaine. Parfois utilisé comme outil de défense sociale, le discours du territoire peut aussi devenir un outil de contre-attaque. L'implication croissante des républicains dans sa promotion et sa défense semblent indiquer qu'il est désormais compris comme tel.

²⁹⁷⁷ La Revue du Lyonnais, 1868, t.VI.

²⁹⁷⁸ *"Je plains ceux qui ne comprennent pas les jouissances du souvenir, qui nient la moralité et la poésie du culte des souvenirs et applaudissent à l'effacement de tous les restes matériels de notre histoire locale"* écrit Saint-Olive dans sa "Notice sur le territoire de la Tête d'Or", la Revue du Lyonnais, 1860, t.XX, p.222.

B. Cité et communauté

Un trait est omniprésent dans les traces que nous ont laissés tous ces bons Lyonnais. Tous appellent à l'amour des habitants pour leur cité, et font grand cas de ceux qui se dévouent à glorifier son nom par la plume, le pinceau ou tout autre outil de communication. Eux-mêmes se dévouent à l'étude de son passé, de ses particularités linguistiques, et attachent une grande importance à leur travail. Morel de Voleine, dans un article mi-sérieux mi-ironique, donne une sorte de biographie d'un personnage qui n'est autre que lui-même ⁽²⁹⁷⁹⁾. Tout en présentant son héros comme un rentier, il souligne que sa vie ne fut pas inutile, puisqu'il "*travailla par ses discours et ses exemples à conserver, malgré vents et marées, les traditions de l'esprit lyonnais, dont il comprenait le mérite et les avantages*". On a vu plus haut comment ce patriotisme local était considéré comme la pierre d'angle de tout l'édifice patriotique national. Ce n'est pas tout ce que révèle cette insistance. On peut aussi la considérer comme un appel à refaire la communauté des citoyens autour de la dévotion à la cité. C'est cette communauté qui est remise en cause par les bouleversements de tous ordres qui secouent la cité. On vient de dire que le discours du territoire, en mettant en avant l'union de la société autour d'un archétype psychologique ("l'esprit lyonnais"), tentait de nier ou de dissimuler les divisions sociales. Ici, son usage s'inscrit dans une perspective encore plus large: nos bons Lyonnais, membres des élites intellectuelles, sociales ou politiques, sont en fait à la recherche de ce qu'est la ville, de ce que

²⁹⁷⁹ "Lyonoisiana", la Revue du Lyonnais, 1868, t.VI. Ce recueil d'anecdotes du XVIII^e siècle est attribué à un "*Lyonnais de la bonne roche*", descendant d'un maître-tondeur de draps né en 1770 et appelé "Petrus Violette". C'est Louis Morel de Voleine, dont Petrus Violette est un des pseudonymes, qui écrit en fait ce portrait où il se dépeint lui-même. On notera qu'il décale la date de sa naissance (pour mieux apparaître comme un homme de l'Ancien Régime?), et qu'il se présente comme l'héritier d'une famille d'artisans du textile alors que sa famille a fourni plus d'hommes de loi et d'église que de "*maître de métier de la corporation des tondeurs de draps*" comme le dit notre homme.

peut signifier en leur temps la réunion d'hommes placés sur un même espace et sous une même administration.

1. La bonne ville

La Révolution Française vient entériner et parachever les coups portés au modèle de la "bonne ville" légué par le Moyen-Age, tel que l'a retracé B.Chevalier ⁽²⁹⁸⁰⁾. Dans Le pouvoir dans la ville au XVIII^e siècle, Philippe Guignet a montré comment ce modèle, restructuré par les "*convulsions socio-politiques*" et religieuses du second XVI^e siècle, a perduré jusqu'au milieu du XVIII^e siècle avant de céder progressivement face aux attaques conjuguées des mutations manufacturières, de la montée du paupérisme et de l'amorce de déchristianisation ⁽²⁹⁸¹⁾. Il resterait bien sûr à montrer que ce "*modèle hispano-tridentin*", comme l'appelle P.Guignet, ait bien été celui qui régissait le fonctionnement socio-politique de Lyon sous l'Ancien Régime. Quelques éléments de réponse existent dans la thèse de Maurice Garden sur Lyon, même si celle-ci n'est pas consacrée aux questions de pouvoir et d'éthique sociale comme celle de P.Guignet ⁽²⁹⁸²⁾. Sans revenir sur les disparités conjoncturelles qui séparent Lyon des villes étudiées par notre moderniste ⁽²⁹⁸³⁾, ou sur les similitudes qui les rapprochent ⁽²⁹⁸⁴⁾, on peut noter

²⁹⁸⁰ Les bonnes villes de France du XIV^e au XVI^e siècles, Paris, 1982.

²⁹⁸¹ GUIGNET (Philippe): Le pouvoir dans la ville au XVIII^e siècle..., op.cit.

²⁹⁸² GARDEN (Maurice): Lyon et les Lyonnais au XVIII^e siècle, op.cit.

²⁹⁸³ Lyon n'est pas une province conquise ou reconquise par la royauté française, Lyon n'est pas soumise au poids écrasant des dépenses militaires comme Lille ou Valenciennes, l'organisation de la fabrique textile y est complètement différente, les élites municipales sont peut-être plus élargies à Lyon que dans ces villes, et en tout cas laissent la majorité à la bourgeoisie de négoce et d'artisanat, ce qui est loin d'être le cas dans les cités étudiées par P.Guignet.

quelques éléments qui tendent à montrer que le modèle en place dans les villes du Nord ⁽²⁹⁸⁵⁾ n'est pas étranger au comportement des élites municipales et au fonctionnement du système socio-politique à Lyon. On retrouve la même importance attachée à l'entretien du système hospitalo-caritatif ⁽²⁹⁸⁶⁾, la même attitude "paternelle" vis-à-vis des populations urbaines, la même place du consulat comme clé de voûte du système des métiers, et surtout des apparences de l'existence du même système "*d'économie politique chrétienne*" que P.Guignet a magistralement mis en évidence. Le Consulat lyonnais, comme ses émules septentrionaux, est réticent aux implantations de manufactures qui peuvent venir concurrencer les métiers urbains, il se pose en mainteneur des règlements de métiers et accueille parfois favorablement les demandes de tarifs formulées par les compagnons ⁽²⁹⁸⁷⁾. Le prévôt des marchands Tolozan, qui en 1786 accuse l'égoïsme des marchands d'être responsable de l'agitation sociale, est-il si éloigné des échevins nordistes qui critiquent les excès de leurs propres marchands? Certes, il semble que ce modèle renouvelé de la bonne ville, qui insiste sur la *communitas* et le bien public et va jusqu'à affirmer "*le droit des pauvres sur le superflu des riches*", soit à Lyon plus vite mis à mal par les exigences des marchands et négociants lyonnais en matière de libre concurrence, de libre prix des façons artisanales ou de contrôle des métiers. Le Consulat lyonnais semble en particulier être plus accueillant aux tentatives des maîtres-marchands pour fermer les métiers et limiter l'accès à la maîtrise. On peut aussi s'interroger sur la manière dont l'éthique sociale du "bien public" se maintient dans un corps de ville largement ouvert aux élites des affaires: seule une étude fine des politiques éducatives et caritatives, des pratiques économiques et des attitudes

²⁹⁸⁴ Importance du textile et du commerce, notamment à Lille, Valenciennes, Ath, Tournai; même soumission à la pression fiscale royale (surtout pour les cités françaises), même étroitesse de la base sociale du recrutement des pouvoirs municipaux, etc..

²⁹⁸⁵ Valenciennes, Cambrai, Lille, Douai pour le côté français, Tournais, Mons, Ath pour le versant espagnol.

²⁹⁸⁶ la participation à la gestion des Hospices ou de l'Aumône Générale est d'ailleurs à Lyon une des étapes qui mène à l'échevinage.

testamentaires pourrait donner quelques lumières sur ces points. Pour paraphraser ce que dit Philippe Guignet en parlant d'une prolongation de sa recherche sur le XIX^e siècle, traquer les ascendances du modèle de la bonne ville au XVIII^e siècle à Lyon "*exigerait certainement de longues investigations qui ne sont pas de notre ressort*". Tout cela demeure donc à affiner pour saisir l'extension réelle d'un système dont on sent néanmoins qu'il sous-tend à Lyon comme dans le Nord nombre de conduites municipales. Prost de Royer, dans son mémoire de 1765 contre la réforme du pouvoir municipal, utilise d'ailleurs tout l'arsenal symbolique de la communauté harmonieuse où tout se régit pour le bien public afin de critiquer les nouveautés législatives, montrant par là que la référence est toujours légitime. Les témoignages du XIX^e siècle nous montrent par ailleurs que le modèle reste toujours présent dès lors qu'il s'agit d'imaginer ce que peut être le ciment de la collectivité urbaine dans un contexte et une composition totalement modifiés.

C'est bien dans le cadre de l'inquiétude sur le devenir de la *communitas* que s'inscrit l'utilisation du thème du territoire. Pour nos Lyonnais du XIX^e siècle, il s'agit en fait de choisir entre deux modèles de société urbaine, en un dilemme où l'on retrouve là encore cette angoisse de l'anomie des sociétés et de la fin des solidarités. Ici le débat se matérialise par l'alternative entre le *corps* qu'était la ville d'Ancien Régime, soudée par une mystique du bien public appuyée sur les valeurs charitables du catholicisme, isolée par sa particularité administrative et juridique, et l'*agglomération* que porte en elle la cité industrielle du XIX^e siècle, de plus en plus grande, déchirée par les luttes politiques et sociales, indifférente aux malheurs qu'elle contient. Tous les textes consultés redoutent cette évolution et la société informe qu'elle promet. Là encore, c'est ce passage des sociétés à solidarités mécaniques aux sociétés à solidarité organiques qui pose

²⁹⁸⁷ Même si cela se produit dans des situations tendues comme durant l'émeute de 1786.

problème ⁽²⁹⁸⁸⁾. Cette fois, c'est vers l'intérieur de leur société quotidienne, celle de leur ville, que se porte l'inquiétude de nos élites lyonnaises, avec encore plus d'acuité peut-être que lorsqu'il s'agissait de résoudre la même question à l'échelle du pays.

Le discours du territoire, par la similitude qu'il pose entre les éléments humains de la ville, tous unis par les traits de "l'esprit lyonnais" est globalement un plaidoyer en faveur de la ville "corps". Cependant, encore une fois, on distingue des usages bien différents de ce penchant général, qui suivent la ligne de partage que nous avons déjà retrouvé partout ou presque: d'un côté une logique de décadence qui pose le territoire en butte-témoin d'une autre société urbaine, de l'autre une logique de construction qui tente d'inventer autour du thème du territoire un nouveau "corps" urbain.

2. Le territoire comme regret

"Laissez nous donc le regret de notre vieux Lyon", soupire Clair Tisseur dans les années 1870, après deux décennies de travaux qui ont modifié la physionomie matérielle de la ville. C'est en effet sous le signe du regret et de la disparition que se placent une fraction notable de ceux qui ont le culte du territoire. De la même manière qu'ils se perçoivent comme un groupe isolé, vestige d'un autre temps menacé par la montée d'une société inculte et grossière, certains bons Lyonnais ne voient dans le culte contemporain de la localité qu'une pâle survivance d'un temps passé. Morel de Voleine peut écrire au milieu du siècle que *"Lyon n'existe plus"*, comme

²⁹⁸⁸ En dépit du paradoxe apparent que cette typologie durkheimienne présente avec les termes employés de "corps" et d'"agglomération".

s'il portait en lui cette constatation depuis longtemps ⁽²⁹⁸⁹⁾. De même qu'ils décrivent une ville "qui s'en va", en termes de bâtiments, de quartiers, de rues, ils décrivent aussi la lente disparition d'un système socio-politique qui ressemble à celui de la bonne ville.

Nous connaissons désormais mieux les noms de ceux qui expriment ces conceptions: Morel de Voleine, Saint-Olive, Puitspelu en sont les porte-paroles. Pour eux, la cassure se situe au moment de la Révolution, qui brise les cadres particuliers dans lesquels la cité se mouvait, qu'il s'agisse de ses usages juridiques et politiques, de ses réglementations économiques (métiers) ou de sa hiérarchie sociale. La société urbaine à laquelle ils se réfèrent correspond au modèle de la communauté qui régit le système socio-politique de la bonne ville. Ce sont bien en effet ses caractéristiques que nous voyons déclinées à tous les vents: charité, souci de l'intérêt public, solidarité, gouvernement autonome. Morel de Voleine et Puitspelu insistent tout particulièrement sur la charité, guidée par le gouvernement municipal autonome et inspirée par un sentiment de solidarité entre riches et pauvres ⁽²⁹⁹⁰⁾. En fait, et comme le dit Morel de Voleine, tout tient à cette "*idée morale*" qui soudait la bonne ville en un corps uni et autonome. Cette référence constante à une éthique sociale imprégnée de christianisme nous le dit encore une fois: c'est bien de la bonne ville qu'il s'agit, c'est son modèle qui continue d'ordonner les jugements sur la société urbaine, notamment chez ceux dont les familles ont participé à la direction de ce système, et dont Morel de Voleine fournit le type parfait.

Dans cette perspective qui place la bonne ville en modèle, toutes les évolutions du siècle en cours découlent alors de cette faute initiale de 1789 qui a détruit la vieille société et le moule de la bonne ville. Comme le dit Nizier du Puitspelu, qui se réfère souvent au Lyon des années

²⁹⁸⁹ "Lyonnaisiana", la Revue du Lyonnais, 1868, t.VI.

²⁹⁹⁰ Ils prêtent aussi une attention toute particulière au système éducatif d'Ancien Régime. Tous deux ont d'ailleurs consacré des travaux spéciaux à l'Hôtel-Dieu, à la Charité, ou au Collège, soit à ces institutions hospitalo-caritatives et éducatives qui sont une des clés du système de la bonne ville décrit par P.Guignet. Les institutions hospitalières sont d'ailleurs en général un des thèmes favoris des érudits lyonnais.

1830-40, celui-ci "*n'était déjà plus ce qu'il avait été*" ⁽²⁹⁹¹⁾, c'est à dire la patrie lyonnaise du XVIII^e siècle, au peuple vertueux, aux moeurs pures, au fort sentiment religieux, laissée à ses sages initiatives consulaires. Il est bien entendu dans cette optique que les altérations antérieures du système de la bonne ville, tant dans son fonctionnement interne que dans ses rapports avec le pouvoir royal, sont niées. Symptomatique à cet égard est la réflexion d'un Puitspelu sur l'évolution démographique de la ville ⁽²⁹⁹²⁾. Il fige la bonne ville consulaire de l'Ancien Régime que Maurice Garden et Olivier Zeller nous ont montré si mouvante dans une rassurante stabilité démographique, où l'accroissement naturel est le garant de l'affinité "*de race*" de ses habitants, et dont sont absents les "*gens nomades et sans aveu*". Par opposition, la période contemporaine voit le développement de l'émigration, et la ville devient "*une ville omnibus, une ville passe-partout*" dans laquelle "*plus des deux tiers de la population sont composés d'étrangers au sol, aux souvenirs, n'ayant rien de lyonnais, ni les moeurs, ni les traditions, ni le langage, ni le trait moral particulier*". La conclusion s'impose d'elle-même: "*Or vous aurez beau faire, beau dire, une population nomade, cosmopolite, sans passé, sans lien entre elle, ne vaudra jamais une population fixe, attachée au sol, autochtone, ayant, par la force des choses, de ce qu'a la famille*". La fin de la communauté n'en est que plus profondément inéluctable, inscrite dans les lois même de ce nombre et de cette masse "*sans lien entre elle*" que Puitspelu redoute tant.

L'évocation de cette cité d'autrefois, soudée par l'idée morale et la solidarité, vient condamner les nouvelles règles de la société urbaine. En condamnant les spéculations immobilières qui détruisent les vieilles maisons et les souvenirs du Lyon d'antan, Morel de Voleine, Saint-Olive ou Tisseur s'attaquent aussi au "*Dieu du lucre*", à la spéculation qui chasse

²⁹⁹¹ "Pourquoi l'on aime le Vieux Lyon", in NIZIER DU PUITSPELU (pseudonyme de Clair Tisseur): Vieilleseries lyonnaises, Lyon, Jean Honoré, 1980, p.364. Ed.or. 1879.

²⁹⁹² idem.

les pauvres et le petit commerce, à la recherche du rendement qui dicte ses lois aux architectes contemporains, à la politique municipale qui favorise l'endettement et contribue aux inégalités sociales. Chacun des termes de cette énumération donne lieu à une opposition entre la cité d'Ancien Régime et la "*cité insignifiante de notre époque*" comme l'écrit Morel de Voleine ⁽²⁹⁹³⁾. La construction de la Bourse s'oppose aux Hôpitaux bâtis à Dieu et à ses pauvres, l'endettement à la sage gestion consulaire, les "*casernes*" de la Rue Impériale aux belles bâtisses, les travaux spéculatifs aux lentes améliorations urbaines de la ville d'autrefois. Ces allers-retours soulignent à chaque fois que l'âge de la vraie cité est irrémédiablement passé.

Dans cette optique, le territoire ou ce qu'il en reste est un relief d'un âge d'or du "corps" urbain. le XIX^e siècle n'est alors qu'une longue décadence issue de la faute révolutionnaire qui a brisé le moule du corps urbain, et il enfonce la ville dans l'état informe d'agglomération. Cela ne signifie pas que tous nos nostalgiques de cet âge d'or urbain soient aussi des partisans de l'Ancien Régime politique. S'ils le sont souvent, comme Dominique Meynis ou Charles Morel de Voleine, leurs rangs laissent aussi place à un monarchiste constitutionnel comme Saint-Olive ou à un républicain très modéré comme Nizier du Puitspelu. Plus que la forme du régime, c'est sa logique qui retient leur attention, et en particulier le degré de latitude et de pouvoir qu'il laisse aux masses. Les évolutions politiques, économiques, démographiques de la ville contemporaine sur lesquelles ils insistent mettent toutes en avant ce phénomène de masse, ce caractère informe et privé d'ordre qu'ils redoutent par dessus tout. Leur attachement au territoire, ce symbole de la non-uniformité et du lien social, est un culte tel qu'on en porte à un ancêtre disparu, comme le dit Clair Tisseur en conclusion de son article "Pourquoi l'on aime le Vieux Lyon". C'est aussi un désespoir: au mieux, il s'agit de restaurer des formes sociales anciennes

²⁹⁹³ "L'hospice de la Charité", la Revue du Lyonnais, 1890, t.9.

(corporations, Consulat, ...), et au pire de renoncer à contrôler toutes les évolutions de la société urbaine contemporaine.

3. Le territoire comme espoir

Tous nos bons Lyonnais ne partagent pas cette attitude. Si ceux que nous venons de visiter se morfondent, et parfois se complaisent, dans une vision d'écroulement qui correspond généralement à leur appréciation sur l'état général de la société, d'autres sont sinon optimistes du moins décidés à agir. Cela ne veut pas dire qu'ils ne redoutent pas les modifications qui touchent le système urbain. Edouard Aynard, dans sa biographie des frères Tisseur, expose clairement ses craintes que Lyon ne devienne "*la ville énorme et banale, l'agglomération, que quelques uns prévoient et qu'une lente ruine attendrait*" ⁽²⁹⁹⁴⁾. Mais tous ses écrits et toutes ses autres activités sont autant de manières d'éviter cette état énorme et informe de l'agglomération. Le territoire, sa défense et son illustration lui semblent autant de moyens de remédier à cette menace. Ainsi insiste-t-il tout particulièrement dans le même ouvrage sur l'attachement des Tisseur à leur ville (par leur vie comme par leur oeuvre), sur leur statut exemplaire de "*génies du lieu*" propres à exciter l'émulation au sein d'une jeunesse dont l'indifférence l'inquiète, et enfin sur la nécessité de conserver l'esprit de la cité. Avant, avec et après lui, d'autres Lyonnais partagent ce désir de remédier à l'évolution de la cité.

Tous, comme Aynard, redoutent les possibles évolutions anomiques de la cité. Mais tous aussi partagent son désir d'inventer de nouvelles solidarités entre les hommes et les groupes de la ville. Cela est particulièrement sensible dans leur usage du passé et de l'histoire: à Aynard qui

écrit qu'il faut se souvenir du legs du passé mais en rejeter ce qui est contre la justice ou la liberté répond Justin Godart qui appelle à greffer les "*fragiles tiges nouvelles*" sur les "*vieilles et solides souches*", en choisissant soigneusement celles qui doivent porter des fruits ⁽²⁹⁹⁵⁾. Ce passé utilisé perd de son caractère idéal: si tous évoquent avec envie le système de la bonne ville, c'est aussi en pleine lucidité qu'un Godart insiste sur les luttes sociales qui parcouraient déjà le monde des métiers, ou qu'un Bleton note les progrès de la centralisation royale au détriment de l'autonomie consulaire.

De la même manière que cet Ancien Régime échappe plus souvent à l'idéalisation, la Révolution et sa postérité démocratique esquivent la diabolisation. Paul Sauzet parle de la démocratie comme d'un phénomène à apprivoiser, et Edouard Aynard appelle 100 ans après à la continuation de l'oeuvre de 1789. Avec ces hommes, ce sont toutes les mutations de l'âge de l'industrie et de la démocratie qui sortent du cadre de l'irréfrénable dans lequel les cantonnent leurs émules passéistes. L'essor démographique, l'extension de la cité, le passage de l'artisanat à l'industrie, les nouvelles lois de l'échange et de la production et leurs conséquences sur les rapports sociaux, les développements du suffrage universel et ses conséquences sur le gouvernement de la cité, tout cela redevient autant de phénomènes qu'il est possible d'analyser, de problèmes qu'il est loisible de résoudre. Et le territoire est une des solutions à ces questions et problèmes.

Il l'est tout d'abord par la mise en évidence d'une communauté qui dépasse les clivages politiques ou sociaux. Les secousses du XIX^e siècle ramenées à des bouffées caractérielles, les luttes de parti reléguées derrière l'amour que tous les Lyonnais doivent avoir pour leur ville délimitent une scène sur laquelle l'appartenance à la localité demeure le seul critère de

²⁹⁹⁴ AYNARD (Edouard): Une famille littéraire à Lyon: les Quatre Tisseur, Lyon, Storck, 1869, p.XIII.

²⁹⁹⁵ GODART (Justin): Guignol et l'esprit lyonnais, Lyon, s.e, 1909, p.5.

comportement recevable. Cela est d'autant plus remarquable que les hommes les plus prompts à mettre en évidence cette unité sont souvent ceux qui sont le plus impliqués dans la lutte politique, comme Aynard, Godart ou Herriot. Peut-être peut on considérer leur investissement du territoire comme une manière de compenser les clivages que leur action peut provoquer et de recomposer une unité nécessaire à leur action politique, tout en leur permettant de se poser comme de possibles "rassembleurs". Cela est particulièrement vrai pour Herriot, qui met un point d'honneur à toujours se mettre en scène comme "maire de tous les Lyonnais" et comme dépositaire du legs de l'histoire de la ville ⁽²⁹⁹⁶⁾. Sa préface au guide de l'Exposition de 1914 est particulièrement éloquente à ce sujet: il y nie toute "*antinomie irréductible*" au sein de la société lyonnaise, reléguant au passage l'opposition des deux collines de Michelet dans les miasmes du "*superficiel*", pour ne retenir que l'unité profonde de la cité où le travail prend la gravité de la prière ⁽²⁹⁹⁷⁾. Là encore, le caractère lyonnais sert la démonstration de l'union des hommes et des groupes.

Outre ce trait quasi-consubstantiel au discours du territoire, c'est surtout vers la recherche de l'intégration des groupes populaires au sein de l'organisme de la cité que porte l'effort. De plus en plus nombreux, de plus en plus détachés des structures anciennes qui les unissaient aux groupes plus aisés (métiers, confréries, corporations), de plus en plus présents dans les procédures d'élection des conseils municipaux, voir de plus en plus étrangers à la ville, on a vu comment ils causaient le désespoir d'un Puitspelu ou d'un Saint-Olive. C'est là que le discours du territoire d'un Herriot, d'un Aynard ou d'un Joseph Bard prend toute sa différence par rapport au "territoire-regret" qui vient d'être décrit. Chez Nizier du Puitspelu, Morel de Voleine et consorts, les groupes populaires ont un statut ambigu, mais qui de toutes façons les rejette dans

²⁹⁹⁶ Voir par exemple sa défense des vieux noms de rue ou des monuments...

²⁹⁹⁷ Lyon. Guide historique et artistique, Lyon, Comité de patronage de l'exposition de 1914, 1914.

la marge. Le versant glorieux de cette ambiguïté, c'est par exemple l'aura de souvenir archéologique que Nizier confère aux groupes populaires par leur langue ou leurs coutumes ⁽²⁹⁹⁸⁾. Chez lui comme chez Morel de Voleine, les groupes populaires prennent parfois l'aspect de sociétés primitives ayant échappé à toutes les pollutions du sombre XIX^e siècle, témoins d'un autre âge en voie de disparition. A cette facette noble se combine un rejet dégoûté des "masses", qu'elles soient nomades et cosmopolites chez Nizier ou ivrognes chez Saint-Olive. Quelque soit le cas de figure, ces groupes populaires maudits ou bénis sont en posture passive, décrits au passé. Tel n'est pas le cas chez un Bard qui descend jusqu'aux structures de la vie quotidienne pour décrire le caractère lyonnais ⁽²⁹⁹⁹⁾, ou plus encore chez un Godart qui place le "peuple lyonnais" au coeur de la définition de l'esprit lyonnais ⁽³⁰⁰⁰⁾. Certes, ces références au "peuple" ne sont pas exemptes de travail symbolique, et ce n'est pas n'importe quel ouvrier que le canut, surtout en 1909 lorsque Godart en fait sa figure de proue de la lyonnaiseté. Mais cette intégration imaginaire du peuple dans l'imagerie de la lyonnaiseté se confirme dans un souci constant: qu'on se remémore les préoccupations qui président à l'ouverture du musée du Vieux Lyon, ou encore le manifeste de la Société des Amis de Guignol qui se présente comme *"populaire dans son esprit et ses cotisations"*. Ainsi se dessine une convergence d'idées et d'actions vers ce souci de faire rentrer le peuple dans une communauté dont les luttes sociales et politiques l'auraient écarté, au moyen du discours du territoire et des institutions qui se vouent à sa défense.

Dans cette optique, la dimension territoriale se combine avec d'autres actions. On peut par exemple remarquer que l'image de la ville que se font ces hommes qui veulent refonder la communauté semble moins partielle et partielle que celle de nos nostalgiques telle

²⁹⁹⁸ Cf. dans les *Oisivetés...* les articles consacrés aux Modères ou au langage.

²⁹⁹⁹ Dans son "Tableau de Lyon" en 1850.

qu'entr'aperçue plus haut. S'ils ont aussi leurs lieux préférés, et notamment une Croix-Rousse idéalisée, ils pratiquent beaucoup moins l'exclusion, qu'on considère leurs oeuvres ou même leurs pratiques, puisqu'Edouard Aynard est un des premiers à faire bâtir une villa en bordure du Parc de la Tête d'Or. Plus sérieusement, c'est dans des pratiques publiques qu'ils voient une manière de cimenter la société urbaine en un nouveau corps stable et solidaire.

Certains empruntent des chemins connus, comme Joseph Bard ou Paul Sauzet qui se réfèrent souvent à la charité. Edouard Aynard, dans ce même texte où il expose l'esprit lyonnais ("Lyon en 1889"), fait de cet ensemble de valeurs et d'attitudes la matrice d'une foule d'initiatives qui concourent toutes à assurer la permanence du lien social entre les différents groupes de la société urbaine. Dans ce texte où il insiste sur le lien moral qui doit se maintenir entre le patron et l'ouvrier, où il rappelle les devoirs sociaux de chacune des parties et nie l'existence de lois fatales *"qui puissent autoriser celui qui emploie à ne pas remplir son devoir envers celui qu'il emploie"*, son "économie sociale" joue de la logique territoriale. Ne conclut-il pas ainsi: *"Pour nous, en fondant le travail affranchi sur le spiritualisme, en réclamant la part de la conscience et de la pitié dans la lutte des intérêts matériels, nous ne faisons que suivre la plus ancienne et la plus haute des traditions lyonnaises"* ⁽³⁰⁰¹⁾. Les institutions lyonnaises de charité, d'assistance, de prévoyance et d'enseignement qu'il fait flamboyer dans sa présentation de la ville sont explicitement reliées aux traditions de la bonne ville, au *"vieil esprit de charité de nos pères"* enrichi et élargi. Finalement, on retrouve dans les injonctions de ce catholique égaré au pays des libéraux cette idée qui motivait les élites municipales de ces bonnes villes étudiées par Philippe Guignet, et selon laquelle les lois de l'économie doivent être soumises à l'interrogation de la conscience *"mise en présence de Dieu"* comme le dit Aynard. Que ce rappel des solidarités suive un des textes les plus importants de la définition de "l'esprit lyonnais" confirme la fonction sociale du discours territorial.

Cette réflexion sur les manières de refonder la communauté ne passe pas seulement par les chemins classiques de la charité et de l'éducation. La nouvelle donne politique ou économique dicte aussi des solutions nouvelles. Ainsi Godart, Bleton ou Aynard sont des admirateurs sinon des acteurs des mouvements coopératifs ou mutualistes, dont ils inscrivent toujours les racines dans la continuité de l'histoire lyonnaise. Les articles du grand mutualiste que fut Auguste Bleton, la thèse de droit du jeune Godart, impliqué personnellement dans le mouvement coopératif, montrent comment ils vont chercher dans la tradition lyonnaise les prémices de la mutuelle ou de la coopérative, et dans l'esprit lyonnais le fondement de ces formes de solidarité. De son côté, Edouard Aynard prête une attention toute particulière aux nouvelles formes démocratiques. Outre le nécessaire devoir des riches envers les pauvres, des employeurs envers les employés, des élites envers le peuple, il insiste aussi sur la charge publique des élites bourgeoises. Ne leur reproche-t-il pas, dans sa brochure de 1869, d'avoir trahi la filiation qui les lie aux élites des bonnes villes, si attachées aux fonctions municipales? Cette démission du devoir public dont il accuse les élites lyonnaises, c'est aussi pour lui la cause de la radicalisation des masses populaires, de l'incompréhension entre la bourgeoisie industrielle et le peuple, et finalement d'une fissure au sein de la société urbaine.

Que comme Aynard on tente de refonder la communauté urbaine selon les méthodes éprouvées et renouvelées de la solidarité chrétienne, ou que comme Herriot on évoque la grande valeur républicaine de Progrès, en parlant "d'instinct social" plutôt que de devoir devant Dieu, c'est au même effort que nous convient ces hommes qui tentent d'imaginer une nouvelle cohésion urbaine, apte à répondre aux défis de la société industrielle. De la ville, assemblage d'hommes et d'activités économiques, ils veulent faire autre chose. Une phrase d'Herriot parmi d'autres vient en partie résumer ces efforts: *"D'autres villes ne sont que des villes, celle-ci est*

³⁰⁰¹ "Lyon en 1889", p.47.

une cité"⁽³⁰⁰²⁾, écrit le maire de Lyon en 1914. Le modèle latin, souvent sollicité par Herriot puisqu'en 1906 il affirmait déjà qu'aucune ville ne méritait mieux "*le beau nom de cité*" que Lyon, semble en effet une bonne alternative au corps d'Ancien Régime. A lui seul, il suggère la participation des citoyens égaux au gouvernement, comme l'exige l'âge de la démocratie, mais aussi cette idée d'ordre romain, d'organisation. Egalité et organisation, tout ce qui écarte de l'agglomération informe est à peu près là.

IV. Conclusion

Pour clore ce chapitre, il faut je crois revenir sur la perspective qui donne son sens à toute l'histoire de la définition du territoire. Cette perspective est celle de la "*fin des terroirs*" qu'Eugen Weber a développé en parlant de la France rurale des années 1870-1914. Le territoire lyonnais se dresse en effet, on l'a vu, contre l'uniformité, la fin des moeurs et des usages locaux et l'oubli du passé local, en une insurrection parfois virulente contre le "*communisme moral, ou plutôt immoral*" du nivellement⁽³⁰⁰³⁾. Dès les années 1830 on voit se manifester ce souci de fixer des moeurs et des traditions menacées. En 1838, Léon Boitel ne place-t-il pas en exergue du Lyon ancien et moderne une citation d'Emile Souvestre extraite de Les derniers bretons, dans laquelle cet écrivain appelait à étudier les traces d'un passé en train de s'effacer rapidement? Les accélérations successives du processus d'intégration nationale, autour des années 1848-50

³⁰⁰² Lyon. Guide historique et artistique, Lyon, Comité de patronage de l'exposition de 1914, 1914, p.IX.

³⁰⁰³ Ainsi parle Paul Sauzet dans ses "Traits distinctifs du caractère lyonnais", p.204.

avec le chemin de fer ⁽³⁰⁰⁴⁾, dans les années 1880-1910 avec les lois scolaires, le service militaire et l'insistance républicaine sur la Nation une et indivisible, correspondent aussi à des accentuations du discours du territoire. La crainte de l'uniformité-informité pèse sur tous à partir du milieu du siècle, comme si on avait alors pris la mesure de ce que la Révolution avait posé les règles d'un nouvel état social et politique qui menait progressivement à l'unification politique du pays, en même temps que les conditions d'un nouvel âge économique et commercial qui tendait vers les mêmes fins. Il est d'ailleurs remarquable que, tout en insistant sur la continuité du passé et du présent, en faisant de l'histoire lyonnaise un long fleuve tranquille, tous nos interlocuteurs fassent une allusion à 1789, que ce soit pour en dénoncer les effets ou en acclimater les conséquences. Cette crainte de l'uniformité ne fait que s'accroître par la suite, même chez ceux qui placent leur foi et leur espérance dans la construction de la Nation une et indivisible: Godart et Herriot, radicaux jusqu'à personnifier le radicalisme pour le second, arrivent à combiner leur culte patriotique avec un respect pour le terroir que leur parti redoute ⁽³⁰⁰⁵⁾. Pour les nostalgiques d'un Ancien Régime politique et social, comme pour les républicains, l'interrogation porte sur les formes d'organisation de la société du XIX^e siècle. "*Les foules, c'est le mensonge*", disait ailleurs Kierkegaard dans la première moitié du siècle. C'est la même crainte qui porte nos élites lyonnaises, et que matérialise l'insistance sur la localité.

La question se pose pourtant en apparence autrement que sous l'aspect "fin des terroirs" qu'évoquent aussi bien Eugen Weber que les provincialistes et régionalistes du XIX^e siècle. Alors que l'opposition fondatrice du débat sur l'intégration nationale joue sur le clivage ville-

³⁰⁰⁴ Chemin de fer qui est d'ailleurs un grand ennemi personnel de Morel de Voleine qui ne manque pas une occasion de pourfendre cet engin moderne qui va effacer toutes les originalités du temps passé et tout ramener à l'uniformité. Cf. par exemple son compte-rendu de Le département du Rhône, histoire, statistique et géographie de Joseph Bard, la Revue du Lyonnais, 1858, t.XVI.

³⁰⁰⁵ Comme le rappelle Serge BERSTEIN dans sa communication "Le Parti Radical et le problème du centralisme", in GRAS (Christian) & LIVET (Georges), textes rassemblés par: Régions et régionalismes en France du 18^e siècle à nos jours, Paris, PUF, 1977.

campagne ⁽³⁰⁰⁶⁾, on se trouve ici en face d'une ville où se développent des revendications à garder le sens d'une histoire propre, d'un tempérament particulier, de formes et de valeurs spécifiques. Et si on peut noter que ces revendications ne sont jamais dirigées contre la communauté nationale, ou formulées en terme de différences (au contraire des mouvements provincialistes), il faut aussi prendre en compte les dénivellations qu'elles ne cessent de suggérer entre le Lyonnais et le Français. Les deux identités sont revendiquées ensemble, comme nous le disait Morin dans son introduction à L'histoire de Lyon en 1845: "*On y est Lyonnais sans cesser d'être Français*".

D'ailleurs, n'y-a-t-il pas d'autres raisons encore de faire rentrer cette culture urbaine dans l'interrogation générale de la fin des terroirs? Considérée par les journalistes et auteurs parisiens, ou par ses propres spécialistes du goût et de la modernité, Lyon est-elle si différente des ces étendues rurales où E.Weber a promené son regard iconoclaste?

Au début de La fin des terroirs, un important appareil de citations vient nous rappeler ce qu'était le paysan aux yeux d'un Balzac, d'un Stendhal, d'un Gambetta. Ce portrait du sauvage hermétique, rivé à ses intérêts, intellectuellement arriéré, en un mot non civilisé, c'est aussi plus généralement celui que ces mêmes auteurs dressent de la Province en général, et de Lyon en particulier. Si le lecteur veut bien se souvenir de ces articles de la Revue du Lyonnais où les auteurs du cru ferraillent avec leurs détestés émules parisiens, il y retrouve les mêmes sujets de débats. Stendhal, Janin ou Dumas dépeignent une ville sale, fétide et sans beauté, peuplée d'habitants avides au gain, radins, bigots, mesquins, imperméables aux sentiments, aux arts et à la littérature. Le Lyonnais est alors rabaissé dans les bas-fonds de la matérialité, comme l'illustre cette phrase bonhomme mais terrible du Stendhal des Mémoires d'un touriste: "*Je ne*

³⁰⁰⁶ Les régionalistes peignent la ville non seulement comme un lieu de perdition pour les masses paysannes, mais aussi comme une émanation du centralisme culturel et politique. Anne-Marie THIESSE (dans Ecrire la France..., op.cit.) rappelle combien la célébration du "sol" et de ses richesses est au coeur de l'idéologie républicaine et du

connais qu'une chose que l'on fasse très bien à Lyon: on y mange admirablement" ⁽³⁰⁰⁷⁾. Cette sauvagerie primaire est confirmée par un ensemble de comparaisons et de métaphores qui situent les Lyonnais de toutes classes. Le canut insurgé des années 1831 et 34 est le sauvage, le barbare de Saint-Marc de Gilardin, et le bourgeois est comparé au Hollandais, obnubilé par sa bière, sa pipe et son commerce ⁽³⁰⁰⁸⁾, lequel remplace ici la figure dévalorisante du Peau-Rouge ou du sauvage employée pour situer le paysan. Ainsi Lyon fait-il partie de ces terres à civiliser que dépeignent les voyageurs et les journalistes. Son altérité exotique fait à peine question jusqu'au Second Empire, date à laquelle les grands travaux lui donnent une nouvelle figure. Néanmoins, les descriptions dévalorisantes ne cessent de courir: quoiqu'on fasse, la Province ne reste-t-elle pas toujours la Province, c'est à dire une région toujours en retard, villes et campagnes mêlées?

Si une large part de l'existence de la Revue du Lyonnais et de l'énergie des auteurs lyonnais s'efforce de repousser ces allégations, et de montrer que Lyon et sa société sont proches de celle de Paris, il faut en regard de cette acceptation de la "légitimité" parisienne mettre en évidence le contre-modèle culturel qui, basé sur d'autres valeurs, nie la qualité de civilisation du modèle parisien ⁽³⁰⁰⁹⁾. Les qualités de civilisation dont se targuent les auteurs "nationaux" sont alors retournées en autant de défauts: la conversation brillante est un égoïsme,

nationalisme français. De son côté, Eugen Weber dans La fin des terroirs oppose sans cesse le monde des terroirs, la campagne à coloniser, au monde intégré des villes.

³⁰⁰⁷ Il est à noter que depuis le début du XX^e siècle, le côté péjoratif d'une telle citation a été retourné, et que désormais Lyon tire gloire de sa gastronomie. Il n'est d'ailleurs pas impossible que, quelque part dans Lyon, imprimée sur un menu "typique", la citation fasse aujourd'hui la preuve de la compétence d'un restaurateur lyonnais et de la grandeur de la gastronomie locale.

³⁰⁰⁸ C'est ainsi que L'Illustration décrit le Lyonnais à l'occasion d'un voyage de Napoléon III, au grand courroux d'Aimé Vingtrinier.

³⁰⁰⁹ La lecture de la Revue du Lyonnais entre 1835 et 1902 montre qu'entre la position "légitimiste" et cette position "relativiste" comme le diraient J.C Passeron et C. Grignon, il y a un mouvement d'hésitation, y compris de la part des individus, selon la conjoncture, l'objet envisagé, etc..

le goût des arts et des lettres une affaire de mode, le salon une société immorale, les avant-gardes des excentricités, etc. ⁽³⁰¹⁰⁾. La Province, lieu de retenue, de modération, de recul et de réflexion, est donc parée du rôle de gardienne du "vrai goût", de la règle et de la tradition, bref d'une "vraie civilisation" qui ne se réduirait pas à une suite de nouveautés plus ou moins nécessaires ⁽³⁰¹¹⁾. Dans ce cadre général, Lyon prend la figure de l'anti-Paris, mais aussi de l'anti-ville en général. Le discours du territoire lyonnais présente dans sa version optimiste une société stable, ordonnée, ancrée dans la tradition jusque dans ses activités manufacturières, au caractère marqué et non cosmopolite, aux solidarités fortes. Dans sa version pessimiste, il décrit la fin de ces traditions, l'effacement des rites et des usages ⁽³⁰¹²⁾, l'effritement de la communauté. Sur une période sensiblement semblable à celles qu'étudient certains historiens, anthropologues ou folkloristes ⁽³⁰¹³⁾, nos auteurs urbains de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècle tentent pareillement de suivre le "Lyon qui s'en va", en un parallèle saisissant du temps des années 1830-1840 et des années 1890-1900.

Ensemble, tous ces éléments doivent rappeler qu'il peut exister un "terroir urbain", au-delà du paradoxe que constitue l'association de ces deux mots. Et s'il reste à définir l'ampleur de l'adhésion des habitants de Lyon à cette idée et à ses formes quotidiennes (usages, parlars), il n'en ressort pas moins que de la même manière qu'on s'interroge sur la "francisation" de la

³⁰¹⁰ Pour un exemple de ce retournement, observable en maints autres lieux, voir "De la société à Lyon" d'A. de Jussieu, la *Revue du Lyonnais*, 1863, t.XXVI.

³⁰¹¹ Les publications de l'Académie de Lyon, qui depuis le début du siècle fait de cette fonction "sentinelle" sa raison d'être, contiennent de nombreux exemples de ce contre-modèle. Voir aussi "Etude sur les travaux et les oeuvres de M. Chenavard" de J. Roidot (membre d'une société savante en Saône-et-Loire) qui conclut ainsi: "*Paris, c'est la pensée qui fermente et qui crée: la province c'est la pensée qui réfléchit et qui juge*" (la *Revue du Lyonnais*, 1862, t.XXIV, p.396).

³⁰¹² Puitspelu, avec ses descriptions du Carnaval ou des vogues, fait-il un autre tableau que ceux qui dépeignent les charivaris ruraux, ou les fêtes patronales?

³⁰¹³ Ainsi le livre de Roger Thabault, *Mon village* qui porte sur la période 1848-1914.

France rurale, il y a aussi matière à interroger la francisation des villes. C'est finalement un des enseignements majeurs de ce suivi du territoire que cette question qu'il pose à l'Etat-Nation en faisant coïncider des résistances à l'agrégation administrative et politique avec le culte aigu d'une identité locale qui ne remet pas en cause l'appartenance à la Nation. Faut-il alors considérer l'Etat et la Nation comme deux phénomènes qui ne vont pas forcément de pair? Un travail de comparaison avec d'autres villes françaises et européennes amènerait sans doute des réponses: ce sera peut-être un des prolongements de cette thèse.

Conclusion du volume:

La mise en place et la solidification du territoire lyonnais au cours du XIX^e siècle sont à l'évidence au confluent de plusieurs usages, et répondent à diverses quêtes qui ont toutes en commun la préoccupation de chercher une réponse à des situations en mouvement. A chaque fois, qu'il s'agisse de penser l'avenir de la société urbaine ou la place de la ville dans le pays, le discours du territoire est avant tout une tentative de fixer un réel fluctuant. Par son insistance à vouloir ramasser la diversité changeante d'une société autour d'une essence, d'une vérité liée au milieu et à l'histoire, il traduit cette inquiétude de nos Lyonnais du XIX^e siècle face à des modifications qui s'inscrivent jusque dans les pierres de leur cité. Leur inquiétude est finalement liée à l'élargissement de leur monde, dans un élan qui les touche aussi bien que ces paysans dont Eugen Weber nous conte les aventures. En ces moments où la crainte de l'effacement est omniprésente, le discours du territoire semble marquer le passage d'une "lyonnaiseté" de mémoire, pratiquée quotidiennement, à une "lyonnaiseté" d'histoire, qu'il faut apprendre, signaler et organiser autour de "lieux de mémoire", qu'ils soient ouvrages descriptifs, marionnettes, travaux d'histoire ou listes d'illustres, musées ou célébrations ⁽³⁰¹⁴⁾. Le territoire lui-même apparaît ainsi comme un lieu de mémoire dont il convient d'exalter l'existence et de vanter la pérennité, avec une sûreté de ton qui ne masque pas toujours la conviction ou l'appréhension que Lyon n'existe plus en tant que corps social particulier. Cette mise en histoire de la particularité amène à se poser la question de la teneur de ce patriotisme local.

"*Les hommes suivent les intérêts*" écrit Yves Lequin dans l'Histoire de la France urbaine, en évoquant le patriotisme local "*moins évident*" des bourgeoisies d'affaires des villes françaises ⁽³⁰¹⁵⁾ dans les cités de l'âge industriel. Le contre-exemple d'un Edouard Aynard, dont Pierre Cayez rappelle qu'il siège en de nombreux conseils d'administration ⁽³⁰¹⁶⁾, ne suffit pas à lui seul à contredire ce constat de délocalisation des élites économiques. Pourtant, l'horizon largement ouvert des affaires de ce banquier impliqué dans de nombreux investissements nationaux ou internationaux et dans des mandats politiques ou sociaux de même nature, n'en fait ni un apatride ni le chantre d'une "culture-monde" ou même d'une "culture-France". Dans un autre ordre d'idées, les hommes politiques d'envergure nationale que sont Herriot ou Godart ne cessent pas d'entretenir une constante référence à la cité ⁽³⁰¹⁷⁾. Plus que d'un effacement du patriotisme local, et à moins que Lyon ne soit "*unique et exemplaire*" comme se le demandait Maurice Garden en parlant du XVIII^e siècle ⁽³⁰¹⁸⁾, il faut plutôt envisager les modifications du sens de ce patriotisme, en revenant sur ces "usages du territoire" qui viennent d'être évoqués.

Globalement, ce constat du détachement de la référence lyonnaise est bien celui auquel se livraient nos bons Lyonnais eux-mêmes, qui regrettaient que l'on n'aime plus assez sa ville, qu'on n'en respecte plus les coutumes et les particularités, qu'on y importe des us, des modes et des valeurs venus d'ailleurs. Mais parallèlement à cela on doit constater que le discours du territoire ne cesse de gagner en vigueur, et que les traits qui se mettent en place au XIX^e siècle subsistent encore aujourd'hui. Alors? Le changement semble prendre le chemin de

³⁰¹⁴ On aura reconnu ici les termes employés par Pierre NORA dans son introduction aux Lieux de mémoire ("Entre mémoire et histoire. La problématique des lieux", Les lieux de mémoire, tome I, La République, Paris, Gallimard, 1984).

³⁰¹⁵ Tome 4, la ville de l'âge industriel, Paris, Seuil, 1983, p.497.

³⁰¹⁶ CAYEZ (Pierre): Crises et croissances de l'industrie lyonnaise, 1850-1900, Paris, CNRS, 1980, notamment le tableau de la page 335, qui énumère les différents postes des "hommes d'affaires" lyonnais.

³⁰¹⁷ Rappelons au passage qu'Herriot n'est pas d'origine lyonnaise et qu'il arrive à Lyon à la fin du XIX^e siècle comme professeur de lycée.

réinvestissements qui ne sont pas déclinis ou disparitions, mais recompositions et inventions. Le passage de la mémoire sue à l'histoire apprise est aussi celui de l'appartenance subie au patriotisme travaillé. Si au début du siècle on était Lyonnais comme M. Jourdain fut poète, on se dit désormais Lyonnais avec attention et intention. Par de multiples aspects, le thème du territoire est devenu un outil social: il est un support capital des réflexions sur l'évolution de la société, il répond aux interrogations que suscite la mise en place de l'appareil étatique, il est une norme de reconnaissance et de comportement au sein des élites locales en même temps qu'un modèle de régulation des tensions de la société urbaine. Plus encore même, il devient outil de communication. Le début du XX^e siècle voit débiter là un mouvement qui se termine de nos jours, où nous voyons l'image des villes devenir un enjeu économique ⁽³⁰¹⁹⁾. En 1902, la création du Syndicat d'Initiative voit les membres des professions d'accueil se lancer dans une politique de mise en valeur des traits positifs et particuliers de la localité avec un zèle et un désintéressement "*patriotique*" qui annoncent nos cellules d'information régionales ou départementales, chargées de répandre à l'étranger les facilités et les avantages de l'investissement local. Le soutien individuel des élus municipaux à de tels initiatives, leur implication croissante dans la défense de l'image de leur cité ⁽³⁰²⁰⁾ et leurs initiatives en matière de défense du territoire confirment cette évolution. L'attachement au local n'est plus seulement une topophilie mais une relation intellectualisée, aboutissement de ce "*long investissement matériel et mental*" dont parle Maurice Roncayolo dans un texte sur le territoire ⁽³⁰²¹⁾. Cette mise

³⁰¹⁸ C'est sous le titre "*Lyon unique et exemplaire?*" qu'est placée la conclusion de son travail.

³⁰¹⁹ En 1990, les violentes polémiques entre moyens d'information nationaux (presse, télévisions...) d'un côté et les édiles et élites marseillaises de l'autre a contribué à révéler l'importance attachée à ces jeux d'image.

³⁰²⁰ Une discussion du Conseil Municipal de Lyon en 1908 est particulièrement intéressante à cet égard. le conseiller d'opposition Gourju et le maire Herriot se lancent tous deux dans un vigoureux plaidoyer dont il ressort qu'il ne faut pas "*laisser dire*" (et donc dire le contraire) que Lyon est laide, attardée et couverte de brouillard. Herriot conclut le débat ainsi: "*Il est entendu qu'il n'y aura plus désormais de brouillards à Lyon*". Boutade certes, mais qui indique la voie à suivre: l'autoproclamation de la grandeur et de la beauté de la ville.

³⁰²¹ Territoires, n°1, 1983, consacré à "Territoires et territorialités".

en savoir du territoire n'est pas étrangère aux angoisses de ceux-là même qui y contribuent, comme s'ils mesuraient le poids de leurs mots qui indiquent que le territoire a perdu de son mécanisme, de son sacré, de son allant de soi. Cela explique aussi les contradictions de leurs paroles, entre espoir et regret, entre décadence et renaissance, entre fatalisme et volontarisme.

Indépendamment de ces considérations, mais pour les compléter et en apprécier la pertinence, il resterait à faire tout un travail sur la réception du discours du territoire, tant d'ailleurs au sein des groupes populaires qu'au sein des bourgeoisies lyonnaises. Il semble bien, comme semblent l'indiquer les appartenances sociales et professionnelles de nos bons Lyonnais, qu'il y ait des différences sensibles entre les hommes d'affaires et les fractions rentières ou les professions libérales. Vu en termes d'émission, le discours du patriotisme local semble plus tenu par ces derniers que par les premiers. Mais est-ce bien étonnant, si l'on considère que ce sont ces groupes qui disposent des compétences que requiert cette émission? Que ce soit par leurs origines, leur attachement familial à l'histoire de la ville ou par le temps dont ils disposent et les compétences littéraires acquises au cours de leurs études (je pense notamment aux professions juridiques), ces fractions rentières ou indépendantes sont les plus qualifiées à tenir un discours qu'elles sont légitimement en droit de tenir, par le fait de leur capital social ou de leur capital culturel.

C'est en fait sur la réception de ce discours du territoire, dont on a exposé la richesse et la force, que devrait désormais porter l'enquête. Les travaux en cours de Paul Seeley ou de Catherine Pelissier-Martin, qui s'attachent tous deux aux sociabilités et aux attitudes culturelles de la bourgeoisie lyonnaise, pourraient apporter des éléments de réponse. Mais il faudrait aussi aller chercher les manifestations de l'attachement à la localité dans les annuités successorales, dans les legs testamentaires, dans les participations aux associations, dans les souscriptions aux entreprises littéraires ou historiques locales.

De la même manière, il convient de préciser la manière dont les groupes populaires adhèrent à ce discours du territoire qu'ils ne formulent pas. D'abord en s'interrogeant sur l'attachement porté aux manifestations-symboles de ce territoire, qu'il s'agisse de Guignol ou des fêtes locales (Promenade des Brandons, Carnaval, vogues), puis en tentant de mesurer leur réaction aux initiatives qui construisent et défendent le territoire, des rubriques "Lyon il y a cent ans" des quotidiens jusqu'à la création du Musée Gadagne ou de la Société des Amis de Guignol ⁽³⁰²²⁾. Cette facette, moins riches en sources -notamment imprimées devrait sans doute être envisagée sur une période plus longue qui nous mènerait jusqu'à l'époque contemporaine. Outre qu'il serait alors possible de constater dans quelle mesure l'usage "unanimiste" du territoire a fonctionné en terme d'union des classes de la société locale, une telle perspective permettrait aussi de comparer des patriotismes locaux socialement différents. Il n'est pas dit que l'attachement local des groupes populaires soit de la même nature que celui de ces hommes que nous avons vu mettre en scène le territoire. Il n'est pas dit non plus qu'il subisse les mêmes mutations. Mais rien, jusque dans les conditions de vie de ces masses populaires, ne pousse à croire qu'il puisse être plus subi et moins travaillé. Dans une ville marquée par les migrations, comme nous le rappelle Jean-Luc Pinol ⁽³⁰²³⁾, on peut se demander ce qu'est et ce que signifie l'attachement à une ville dans laquelle on arrive pour travailler, que l'on sait devoir quitter pour aller s'employer ailleurs ou pour retourner au pays à la retraite. Laissons pour l'instant ces questions sans réponse: leur en donner dépasse notre contrat présent.

³⁰²² L'attachement à défendre les couleurs de la ville, à travers les clubs sportifs par exemple, pourrait notamment être mis à contribution.

³⁰²³ PINOL (Jean-Luc): Espace social et espace politique. Lyon à l'époque du Front Populaire, Lyon, PUL, 1980 et Mobilités et immobilismes d'une grande ville, Lyon de la fin du XIX^e siècle à la seconde Guerre Mondiale, Thèse d'état en histoire, Université Lumière-Lyon II, 1989.

CONCLUSION GENERALE

Au moment de conclure une thèse qui est aussi un panorama de l'histoire d'une ville au XIX^e siècle, on ne peut qu'être gêné de la rapidité relative de ce panorama. Surtout lorsque l'on se rappelle des pistes évoquées et non parcourues: citons par exemple l'exploration des cheminements et perceptions quotidiennes pour le premier volume, le travail sur la structure et les hommes du pouvoir municipal pour le second, une introspection plus intense des institutions culturelles pour le troisième. Cette conclusion générale est donc aussi une conclusion partielle, et elle ne sera pas une conclusion-bilan telle que des thèses concernant un point, une question ou un groupe bien précis peuvent en délivrer. Mais n'est-ce-pas finalement la rançon de l'objectif fixé au début de ce travail, à savoir de capter tout un ensemble de manifestations d'une société à partir d'un intérêt porté à l'espace dans lequel elle se déploie et sur lequel elle s'appuie? Si cette conclusion est partielle, elle balaie aussi un vaste champ de thèmes et de sujets d'intérêts. C'est donc plutôt sur quelques points particuliers que j'aimerais revenir dans ces dernières pages.

Parlons d'abord de l'histoire de Lyon, puisque cet objet a été au premier plan de ces longs chapitres. Un de mes soucis a été de montrer qu'il était possible de faire une histoire bien ancrée dans le local, prenant celui-ci pour objet et non pour prétexte, sans pour autant faire une histoire localiste. Tout en restant au plus près de ces pièges que nous tend le local par les passions ou les rejets qu'il peut susciter, j'espère que ce travail a fait la preuve qu'il était

possible de faire une histoire localisée, c'est à dire une histoire qui pose des questions au "terroir" sans l'idéaliser ni le mépriser. C'est dans cette double distance que l'histoire des villages, des villes ou des régions peut prendre tout son sens, lorsqu'il ne s'agit ni de faire une histoire-panégyrique où l'on chante les gloires de la cité natale, ni de mener de haut une histoire-prétexte où l'on s'intéresse à un terrain pour y apposer des problématiques qui ne sont pas forcément pertinentes.

J'ai l'impression facile d'avoir réussi à éviter ce double écueil, et la satisfaction gratifiante de croire que c'est cette attention permanente qui m'a permis d'aborder des points peu étudiés de l'histoire de la ville: symbolique de ses lieux et espaces, organisation administrative, culture politique, modèles urbains, milieu littéraire ou identité locale. Cette thèse n'aurait pas pu s'intituler "Lyon et les Lyonnais au XIX^e siècle": elle n'a pas été aussi loin dans l'exploration des vies et des morts de ces Lyonnais que l'ouvrage de Maurice Garden qui porte ce titre et concerne le siècle précédent. Par contre, on peut peut-être la sous-titrer "Les Lyonnais et Lyon au XIX^e siècle", parce qu'elle éclaire les liens entre ces Lyonnais et leur ville, liens matériels et identitaires qui se traduisent par des utilisations quotidiennes de la ville ou par une utilisation symbolique pour se dire et se présenter. Certes, cette prétention doit être tempérée par le cercle de ces Lyonnais qui a été étudié. On l'a dit à plusieurs reprises, mais il faut le répéter ici: cette étude a privilégié les classes supérieures de la société lyonnaise, l'élite lettrée et savante. Cela est plus particulièrement visible dans le dernier volume qui a traité du territoire. Là en particulier, l'enquête devrait être continuée en mettant l'accent sur la diffusion et la réception de cette définition de la spécificité locale qui a été cernée, sur la variété des attachements à ce patriotisme citadin dont le modèle est défini par cette élite. Bref, en mettant en évidence certains thèmes et en clarifiant certains phénomènes, ce travail a aussi dégagé d'autres pistes, qu'il appartient à des recherches ultérieures de parcourir pour mieux nous faire connaître Lyon et sa population au XIX^e siècle.

A travers Lyon, c'est aussi quelques éléments d'histoire urbaine qui sont précisés. Certains sont même nouveaux. Maurice Agulhon écrivait dans la conclusion du tome 4 de l'Histoire de la France urbaine que l'on manquait d'études sur la "personnalité" des villes françaises. Cette thèse toute entière, et en particulier le volume centré sur le territoire, peut être considérée comme une tentative de remédier à cette absence et de parfaire nos connaissances sur ce qui fonde l'importance de chaque ville pour ses habitants, sur les mécanismes de l'appartenance et du patriotisme urbain. Quelques points plus particuliers précisent des pistes d'histoire urbaine plus traditionnelles: en matière d'organisation administrative, de modèles d'urbanisme, de conception de la ville, ce travail a tenté de montrer comment il était possible de mener cette histoire localisée dont j'ai parlé plus haut. Dans le cas des "pensées sur la ville" que sont les concepts de l'aménagement urbain (centralité, réseaux...), j'espère avoir montré comment il fallait mettre à l'épreuve du terrain les concepts forgés par l'analyse des ingénieurs Saint-Simoniens ou des autres penseurs de la ville. On s'aperçoit alors que leur diffusion ne se résume pas en un simple passage du centre à la périphérie, mais qu'il existe des modèles de ville préexistants, des demandes, des conjonctures et des intérêts locaux auxquels ces concepts doivent se plier, voir même s'abandonner. Le cas lyonnais est d'ailleurs d'autant plus intéressant qu'avec la période du Second Empire et de l'administration préfectorale, il présente un cas de figure où les modèles du centre ont porte ouverte (en termes institutionnels) pour s'imposer à la périphérie. Les modalités de cette imposition nous ont montré qu'il était plus juste de parler de rencontre, de coïncidence de divers enjeux. Plus généralement, je crois que ce travail peut représenter un acquis d'histoire urbaine parce qu'il demande aux sources de nous parler de la ville comme phénomène humain et spatial, au lieu de demander à la ville de nous parler des hommes qu'elle contient et accueille.

La ville, on le sait, avait commencé par être un objet historique parce qu'elle intéressait les historiens de la société et ceux de la classe ouvrière. L'histoire urbaine est née de ce mariage dont il ne m'appartient pas de dire s'il fut heureux. Les travaux qui sont issus de ce mariage ont érigé la ville en objet de connaissance, rompant ainsi avec le leurre qui ne faisait de la ville qu'un site. Ce sont ces travaux fondateurs, qui sont arrivés à maturité entre le début et la fin des années 1970, qui ont nourri ma formation universitaire. Ils ne sont pourtant pas si nombreux, et il n'est pas sévère de constater avec Jean-Luc Pinol que l'histoire urbaine française est moins développée que ses consœurs anglo-saxonnes ou italiennes, pour toute une série de raisons (3024). Comme il le dit, cette synthèse indispensable qu'est l'Histoire de la France urbaine a souvent précédé les travaux de première main qui auraient dû servir à la constituer. C'est dans cette perspective inversée que prend place ce travail, avec ses avantages et ses inconvénients. En même temps qu'on tentait de dresser un vaste panorama de l'histoire de "Lyon la ville" au XIX^e siècle, il fallait aussi composer avec de vastes pans de méconnaissance du milieu, et avec un manque de travaux historiques sur de nombreux points abordés dans le cours de ces pages. C'est cela qui donne à la fois un aspect varié et désordonné à ce travail, tant il est délicat de faire à la fois un panorama et une introspection détaillée. cependant, le fil conducteur qui consistait à mener une "histoire de l'espace" me semble avoir permis d'éviter de se perdre dans les méandres du touche-à-tout.

Ce long cheminement à travers diverses déclinaisons du thème de l'espace a montré qu'il était ce fait social total que j'évoquais dans l'introduction, si toutefois semblable démonstration avait été nécessaire. J'espère encore une fois qu'il a surtout montré que ce fil conducteur de l'espace était un bon moyen d'entrer dans la ville. Une telle perspective saisit en effet un large éventail de problèmes cruciaux, et de révéler combien ils ne sont pas

³⁰²⁴ Voir l'introduction du Monde des villes, Paris, Hachette, 1991.

indépendants les uns des autres. Pour ne prendre qu'un exemple des fréquents rappels et renvois entre volumes que j'ai effectués dans le courant de cette thèse, on voit bien comment les sens symboliques prêtés à Fourvière et à la Croix-Rousse sont étroitement liés à toute le discours de la spécificité lyonnaise et par là à la définition de la cité dans ses rapport avec l'Etat et la structure administrative nationale. Ou encore comment la perception de la ville et de ses régions morales ne se conçoit pas sans avoir précisé quelle "certaine idée de Lyon" se font nos locuteurs, idée qui situe la ville dans la collectivité nationale. Pour toutes ces raisons, je crois que l'angle spatial peut être une voie d'approche très pertinente du phénomène urbain et des sociétés urbaines qui s'y déploient et s'y définissent, et fournir un cadre monographique général qui permette de poursuivre des problématiques déjà confirmées et de mettre en évidence des pistes nouvelles.

Enfin, j'aimerais revenir très brièvement sur quelques points particuliers à chaque volume. En ce qui concerne le milieu d'abord, pour dire que ces interrogations sur la maîtrise de l'espace et sur le travail symbolique qui marque certaines de ses parties nous montre encore une fois qu'il n'est rien sans la société humaine qui l'occupe. C'est l'enseignement classique de la bonne géographie, mais il faut pourtant sans cesse y revenir pour lutter contre la manière dont l'espace est utilisé pour réifier des valeurs, des idées et confiner l'analyse. Que l'espace dans sa dimension physique (relief, etc.) soit un facteur structurant de l'activité humaine, soit, mais il y a plus à y chercher que ce déterminisme qui engluerait l'homme. C'est au paysage urbain, fabriqué matériellement et symboliquement par l'homme, qu'on doit s'intéresser pour comprendre ce qu'est la ville et sa société. En ce qui concerne le volume consacré au terrain, il permet de réfléchir sur les rapports centre-périphérie en termes de pouvoir et de diffusion des modèles de modernisation urbaine. Il apparaît alors qu'il ne faut décidément pas réduire

l'administration locale à une exécution des directives centrales, ou les décisions centrales à des émissions de règles universelles. La périphérie est elle aussi un lieu de conceptualisation, et non pas simplement d'exécution, et ses conduites ne sont pas seulement des résistances, mais aussi des volontés qui ne sont pas plus marquée du sceau des "intérêts" que celles du centre. Considérons les plutôt comme deux communautés politiques en relation, relation complexe comme le montrent les épisodes du conflit de souveraineté entre Lyon et l'Etat sur les questions d'administration municipale et de police. Quant au troisième volume, celui qui porte sur le territoire, il doit nous permettre de réfléchir sur la nature des "cultures locales" sans forcément les considérer comme des remises en cause de la culture nationale. Là encore, c'est le rapport centre-périphérie qui est en question: il s'avère que la périphérie peut revendiquer une identité particulière sans forcément remettre en cause l'appartenance à la collectivité nationale.

Pour en terminer définitivement, j'aimerais évoquer mon rapport à Lyon. Non pas pour tenter de m'insérer dans ce culte du local en montrant, selon une rhétorique chère à mes bons Lyonnais, que j'ai intégré les fondamentaux de l'esprit lyonnais. Au regard des canons de l'esprit lyonnais, seul cela pourrait pourtant me donner le droit de parler de Lyon. Faute de pouvoir dire avec flamme "J'ai passionnément aimé Lyon", cette citation méditerranéenne ne convenant pas à l'évidence à cette cité qui se plaît dans son image secrète et discrète, disons simplement que j'aime assez cette ville où je vis pour avoir envie d'en pénétrer les arcanes, et pas assez pour être aveuglé par plus amoureux que moi, ces "vrais Lyonnais" qui ont fait de la spécificité locale un moyen de tenir l'étranger à distance. C'est à ces conditions qu'il est possible de se plonger avec curiosité et délectation dans ce qui fait l'âme d'une ville, en se disant qu'elle existe mais qu'elle n'est que ce que nous voulons bien en faire. Je crois que la lucidité, sinon la vérité, est au prix de ce double détachement de la passion et de l'indifférence.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

I. sources

A. Sources manuscrites

Archives Municipales de Lyon

Outre les découvertes et curiosités particulières, on a plus particulièrement utilisé les séries:

- I (police 1790-1870) qui contiennent aussi bien des rapports de police de sûreté (et notamment les rapports sur l'opinion publique que les "mouches" envoient au commissaire spécial du Second Empire) que de police locale (mise en place des commissions sanitaires, police des marchés...)

- M, avec les liasses sur les monuments commémoratifs construits au XIX°.

- O, où se pressent, non inventoriées pour la plupart, les archives des services de la voirie. Les liasses des opérations de réaménagement urbain, et en particulier celles des rues Impériale, Impératrice ou du le quartier Grôlée ont été tout particulièrement précieuses. Mais aussi les dossiers de la sous-série O¹ qui concernent la dénomination des rues de la ville, ou encore les liasses sur le déclassement des fortifications, les projets d'annexion, etc. C'est là encore qu'on trouve les carnets de correspondance de l'ingénieur en chef Bonnet, les divers renseignements sur l'organisation du service, etc. Un classement de cette série est en cours, ce qui permettra sans doute une exploitation plus facile et plus fructueuse dans l'avenir. Pour ma part, je n'ai dû l'accès à certains documents qu'à la gentillesse et à la compétence de M.André Maire.

Il ne faut pas oublier les nombreux fonds spéciaux que forment les papiers Gasparin (préfet du Rhône de 1831 à 1835), les papiers personnels de A.Gailliton, les mémoires manuscrites de V. Augagneur (maires de Lyon), et divers fonds personnels qui ont été utilisés, presque tous dans la série II. Ajoutons encore que c'est aux Archives Municipales de Lyon que sont conservées les archives des communes de La Guillotière, Vaise et la Croix-Rousse, avec leurs séries particulières jusqu'en 1852. Ces Archives contiennent aussi de nombreux plans, et

disposent d'un important fonds d'imprimés. C'est bien sûr là qu'on trouve les procès-verbaux manuscrits des séances du Conseil Municipal de Lyon, indispensables avant 1870 où ils commencent à être imprimés.

Les Archives Départementales du Rhône

Ce sont sans doute celles où j'ai passé le plus de temps, vu l'importance des attributions préfectorales dans le département, notamment en ce qui concerne la police. Là aussi quelques séries ont été l'objet de fouilles plus appuyées:

- La série 4M, celle des archives de police. Elle contient épars dans ses dizaines de cartons des renseignements capitaux, notamment sur l'organisation et le fonctionnement de la police. On y trouve aussi toute une masse discontinue de rapports, émanant de la police, de la gendarmerie ou des gardiens de la paix, répartis par thèmes (événements politiques, troubles,...) ou plus simplement clairsemés dans les cartons.

- La série 1M, qui regroupe les dossiers des diverses procédures de découpage du territoire communal (notamment les arrondissements municipaux et les cantons de justice de paix), mais aussi les dossiers des fêtes publiques, cérémonies et réceptions officielles.

- La série 10MP C, avec les documents concernant les grèves, les observations des services de police et les mesures d'ordre prises à cette occasion.

- La série V, celle des Cultes, permet de retracer la vie des paroisses et en particulier toute la genèse de leur réorganisation post-révolutionnaire. On y trouve aussi les documents de police concernant les fêtes religieuses (8 septembre, 8 décembre, Fête-Dieu).

En dehors de ces grands chantiers, d'autres séries ont fait l'objet de recherches plus ponctuelles. Citons par exemple la série T concernant l'instruction publique, la série R (affaires militaires avec aussi bien les fonds du Génie que les dossiers des conseils de guerre), les dossiers non inventoriés des petits théâtres et cafés concerts (demandes d'autorisation, rapports de police).

Le fonds Léon Galle, légué aux A.D. par ce bibliophile du XIX^e siècle, contient un grand nombre d'ouvrages imprimés. Il a souvent complété ou inspiré nos recherches en ce domaine dans d'autres bibliothèques. On y trouve aussi quelques recueils de presse intéressants à consulter, et des fonds manuscrits uniques, notamment les correspondances de plusieurs érudits locaux.

Les Archives Nationales

La structure centralisée de l'administration française du XIX^e siècle rend indispensable la consultation des inventaires des Archives Nationales, qui livrent les secrets des différents ministères. Les résultats de cette consultation ne sont que rarement vains pour l'historien. Plusieurs mois m'ont été nécessaires pour consulter les précieux documents de la rue des Francs-Bourgeois.

Le détail des séries et cartons compulsés serait ici encore plus long et fastidieux que pour les autres lieux d'archives: plus souvent qu'ailleurs, on a souvent procédé à la lecture rapide de cartons uniquement parce qu'ils concernaient Lyon, pour n'y trouver parfois que quelques bribes de renseignements. Aussi il faut retenir essentiellement deux fonds capitaux:

- Ceux du Ministère de l'Intérieur, incontournables, où s'accumulent les correspondances, rapports et projets qui concernent la police (F⁷), l'administration départementale (F²), les relations avec les mairies (les dossiers de la sous série F¹bII concernant le Rhône retracent au jour le jour les rapports parfois tumultueux entre le ministre, son préfet et le maire de Lyon) ou l'administration des cultes (F¹⁹). On peut toutefois noter des "blancs" importants en ce qui concerne le Rhône et Lyon, notamment en matière de rapports préfectoraux (absence systématique des rapports sur l'état d'esprit des populations).
- Ceux du ministère de la justice, avec les correspondances entre le ministère et le Procureur de l'Etat (BB18, BB30) sur les affaires criminelles, mais aussi plus généralement sur l'état de l'opinion publique dans son ressort, qui compensent partiellement l'absence des rapports préfectoraux sur ce point.

Là encore un grand nombre de dossiers très divers ont souvent capté notre attention, notamment le fond très riche des archives parlementaires (série C, avec les rapports et parfois les comptes rendus de séance des diverses commissions qui eurent à traiter les difficiles questions de l'autonomie municipale lyonnaise et de l'annexion des communes suburbaines), les dossiers concernant l'éducation (F¹⁷), les travaux publics (F¹⁴), ou les fonds de la série élections (F⁷⁰).

Outre ces trois "géants" des archives, les pérégrinations d'une recherche dont le thème est vaste m'ont fait visiter d'autres lieux moins courus, afin de compléter certains points. Ainsi en a-t-il été pour les Archives Episcopales de Lyon, qui ont donné le complément indispensable pour aborder sereinement la question de la division de la ville en paroisses. Ou pour les Archives du Ministère de la Guerre au château de Vincennes, complétées par celles de la Direction Technique du Génie à Lyon, pour trouver les pièces concernant la question des fortifications de la ville. Ou encore pour les Archives de la Préfecture de Police de Paris, qui contiennent des documents envoyés au préfet de police de la capitale par ses agents secrets à Lyon (notamment lors de la crise de la soierie en 1877, ou à l'occasion des attentats anarchistes des années 1880), et des pièces concernant l'organisation de la police parisienne, qui fournissent des précieux points de comparaison avec le cas lyonnais.

B. Sources imprimées

Les sources imprimées de ce travail, soit plus de cinq cents ouvrages, ont essentiellement été retrouvées et consultées à la Bibliothèque Municipale de Lyon, à la Bibliothèque Nationale, aux Archives départementales du Rhône et aux Archives Municipales de Lyon. Dans chacun de ces lieux, fichiers et catalogues matières permettent de dresser d'interminables listes d'ouvrages à consulter. Tous se complètent mutuellement, et le Catalogue de l'Histoire de France de la B.N (notamment Lk⁷, histoire des villes) n'est pas le moins efficace dans la longue tâche d'inventaire qui a accompagné ce travail.

La liste fastidieuse de ces publications de tous genres, du roman au guide touristique, prendrait trop de place. Le lecteur, qui trouve les références précises des ouvrages utilisés et cités dans les notes de bas de page, doit être soulagé de trouver ici un rangement par grands

"types" d'ouvrages. Un nombre important d'imprimés tels que notices biographiques, discours de funérailles, brochures diverses (sur des question d'urbanisme, de politique...) en est écarté au profit des corpi réduits et solides: romans, souvenirs, descriptions, guides.... Ce sont là les ouvrages de base pour qui s'intéresse à Lyon au XIX^e siècle.

Avant d'aborder cette longue liste, il faut mentionner la lecture exhaustive (pour la période de notre étude) de périodiques comme la Revue du Lyonnais, Lyon-Revue, la Revue lyonnaise, La Construction Lyonnaise, la Revue d'Histoire de Lyon, ou de sources imprimées comme les Procès-verbaux du Conseil Municipal (de 1870 à 1914). Pour me distraire, j'ai aussi feuilleté sur de plus ou moins longues périodes différents journaux, nationaux comme Le Temps (bien aidé en cela par le remarquable index imprimé), mais plus souvent locaux qu'il s'agisse du Progrès, du Nouvelliste, du Salut-Public, de L'Echo de la fabrique ou de L'Echo des ouvriers, du Tout-Lyon et des différents journaux utilisant les personnages de Guignol. Là encore, on trouvera dans le corps du texte ou en bas de page les références particulières.

1. Romans

Le père Prallet, étude de moeurs lyonnaise, Lyon, s.e, s.d (1912).

ALMERAS (Henri d'): Les Dépareillées, Paris, Alfred Leclerc, 1913.

BAUMANN (Emile): L'immolé, Paris, Grasset, 1925.

BAZIN (René): L'isolée, Paris, Calmann-Lévy, 1905.

BERAUD (Henri): Ciel de suie, Paris, Editions de France, 1933. Edition originale 19?.

BERBIER DU METZ (Vicomte de), pseudonyme d'Henri d'HENNEZEL: La superbe Méchin, Lyon, Cote, 1901.

BLANDY (S.): Bénédicte Winiefcka, s.l, s.e, s.d. 1874 selon Clair TISSEUR.

BLETON (Auguste), sous le pseudonyme de Monsieur JOSSE: La boucle d'or, Lyon, Mougin-Rusand, 1887.

BOITAPLESIR (Démophile): La fanfare de Monron suivie des Contes de Démophile, Lyon, Alciry, 1879.

CHAFFURIN (Louis): Pique Puce, Paris, Flammarion, 1928.

CHAMPEAUX (Georges): Le roman d'un vieux Groléen, Lyon, Editions de Guignol, 1919.

CHAZOURNES (Félix de): Les boucles, Paris, Lemerre, 1908.

CIGALIER (David): Deux ôtés de trois..., Lyon, Desvignes et fils, 1929.

CIZE (Pierre): Corboneau, histoire lyonnaise, Paris, Dumoulin, s.d. circa 1910.

CORANDIN (Victor): Le gendre d'un opticien, histoire lyonnaise, Lyon, C.Méra, 1866.

CORANDIN (Victor): Le roi des oncles, étude lyonnaise, Lyon, Aimé Vingtrinier, 1867.

COSTE-LABAUME (Eugène): Un mariage lyonnais, Lyon, Labaume, 1890.

DAUDET (Alphonse): Le petit chose, Paris, Charpentier, 1898.

DUFOURT (Jean): Désormais, Paris, Plon, 1924.

DUFOURT (Jean): Marielle, roman d'une Lyonnaise, Paris, Plon, 1919.

DUPLAN (J.L), sous le pseudonyme de Jean FARMER: Messieurs les fabriciens, Paris, Grasset, 1911.

ESCOFFIER (H.): Le mercier de Lyon, Paris, Dentu, 1878.

ESQUIROL (Joseph): A mi-côte, Paris, Stock, 1898.

ESQUIROL (Joseph): Cherchons l'hérétique, Paris, Stock, 1903.

ESQUIROL (Joseph): Petits et gros bourgeois, Paris, Stock, 1907 (2^e édition).

FARMER (Jean), pseudonyme de J.L DUPLAN: Messieurs les fabriciens, Paris, Grasset, 1911.

FARRERE (Claude): Mademoiselle Dax jeune fille, Paris, Société d'éditions littéraires et artistiques, 1908.

HENNEZEL (Henri d'), sous le pseudonyme de Vicomte BERBIER DU METZ: La superbe Méchin, Lyon, Cote, 1901.

HENNEZEL (Henri d'): La seconde faute, Paris, Stock, 1904.

HUYSMANS (Joris-Karl): Là-bas, Paris, Plon, 1891.

JANIN (Jules): Le chemin de traverse, Paris, Dupont, 1836.

JOANNIN (Charles) Périssoud, militant lyonnais, Paris, Le Mercure Universel, 1932.

JOSSE (Monsieur), pseudonyme de Auguste BLETON: La boucle d'or, Lyon, Mougins-Rusand, 1887.

LINOSSIER (Francis) & CAJANI: Les mystères de Lyon, Lyon, Storck, 1857. Ed.or.1852-53.

LOISEAU (H.): Une marée de feu, les victimes de l'alcool, Lyon, Bichsel, 1901.

MAYEUL (Noël): Le lieutenant Vandeins, Paris, Blériot, 1900.

PELADAN (Joséphin): La décadence latine, tome V: Istar, Paris, G.Edinger, 1888.

RESSOT (Roger): Le diamant sur la colline, Paris, Société mutuelle d'editions, 1925.

ROGNIAT (Marcel): L'aube grise, Paris, Grasset, 1911.

ROUSSET (Alexis) : La vie en province ou les délaissés, Lyon, Victor Giraud, s.d. circa 1860-70?

SERVERIN (Jacques): Les ombrelles du quai Pierre-Scize, Lyon, Jean Honoré, 1979.

STERN (Daniel), pseudonyme de Marie FLAVIGNY, comtesse d'Agoult: Nélida, Paris, Calmann-Lévy, 1987. Ed.or.1846.

THIABAUD (Louis): La borgnesse de la Guillotière, Paris, Degorce-Cadot, 1873.

THOLO: Le petit ruban bleu, Lyon, Aimé Vingtrinier, 1863.

TISSEUR (Clair): Histoire d'André, s.l, s.e, s.d. Circa 1860.

VERMOREL (Jean): Vers l'autre rive, Lyon, Storck, 1904.

YVER (Colette): Haudequin de Lyon, Paris, Calmann-Lévy, 1927.

2. Guides

ACCARIAS (Louis): Guide sommaire de l'étranger à Lyon, Lyon, Perrin, 1865.

BAEDEKER (Karl): Le Midi de la France depuis la Loire et y compris la Corse, manuel du voyageur, Paris, Ollendorf, 1885.

BAEDEKER (Karl): Le Sud-Est de la France du Jura à la Méditerranée et y compris la Corse, manuel du voyageur, Leipzig, Baedeker, 1892.

BARD (Joseph): Parcours général de la Méditerranée à Lyon, s.l, s.e, 1856.

BERT (Gil): Guide de la banlieue de Lyon, Lyon, Syndicat de publicité artistique et des guides illustrés, 1897.

CHAMBET (Aîné): Guide pittoresque de l'étranger à Lyon, Lyon, Chambet, 1844.

CHAMBET (Aîné): Guide descriptif, monumental et industriel de la ville de Lyon, Lyon, Storck, 1860.

CHAMBET: Le conducteur de l'étranger à Lyon ou description des curiosités, des monuments et des antiquités que cette ville renferme, Lyon, Chambet, 1815.

CHAMBET: Guide de l'étranger à Lyon, Lyon, Chambet, 1818.

CHAMBET: Voyage à Lyon ou histoire et description de quelques monuments et antiquités que cette ville renferme, Lyon, Chambet, 1824.

CHAMBET: Voyage à Lyon ou histoire et descriptions de quelques monuments et antiquités que cette ville renferme, Lyon, Chambet, 1826.

CHAMBET: Itinéraire, Lyon vu en trois jours, Lyon, Chambet, 1864.

CHAMBET (C.J): Panorama de la ville de Lyon, de ses faubourgs et d'une partie de ses environs, Lyon, Chambet, 1829.

CHAMBET (C.J): Guide pittoresque de l'étranger à Lyon, Lyon, Chambet, 1836.

CHAMBET (C.J): Guide pittoresque de l'étranger à Lyon, Lyon, Chambet, 1839.

CHAMBET (C.J): L'omnibus du citoyen et du voyageur, Lyon, Chambet, 1840.

CHAMBET (C.J): Guide pittoresque de l'étranger à Lyon, Lyon, Chambet, 1844.

CHAMBET (C.J): Nouveau guide pittoresque de l'étranger à Lyon, Lyon, Brunet, 1853.

CLAPASSON (André): Description de la ville de Lyon, Seyssel, Champvallon, 1982. Edition commentée par Gilles CHOMER et Marie France PEREZ. Ed Or. 1741

COCHARD (N.F.): Description des curiosités de Lyon, s.l, s.e, s.d. Circa 1810.

COCHARD (N.F.): Description historique de Lyon, Lyon, Perisse, 1817.

COCHARD (N.F.): Le guide du voyageur à Lyon, Lyon, Pezieux, 1826.

COCHARD (N.F): Guide du voyageur à Lyon ou description historique des monuments, curiosités et établissements publics et particuliers que renferme cette ville, Lyon, Pezieux, 1829.

COMBE (A.) et CHARAVAY: Guide de l'étranger à Lyon, Lyon, Charavay, 1847.

DE MAZADE: Lettres à ma fille sur mes promenades à Lyon, Lyon, Yvernault et Cabin, 1810.

DESVERNAY (Felix): Lyon guide artistique et pittoresque, Lyon, Comité de patronage de l'Exposition de 1914, 1914.

DEVERT (Charles): Guide indispensable de l'étranger à Lyon, Lyon, s.e, 1860.

FERRAND (A.) et GODARD jeune: Guide du visiteur à l'Exposition Universelle et Internationale de Lyon, Lyon, Vingtrinier, 1872.

FORTIS (F.M.): Voyage pittoresque et historique à Lyon, aux environs et sur les rives de la Saône et du Rhône, Paris, Bessange, 1821.

FOURNIER (C.J.N.): Nouvel indicateur des monuments et curiosités de Lyon, Lyon, s.e, 1818.

GEORGES (André): Les madones des rues de Lyon, Lyon, Lardanchet, 1913.

GODARD (A.): Guide lyonnais à l'usage du visiteur à l'Exposition Universelle et Internationale de Lyon, Lyon, s.e, 1872.

Guide complet des étrangers à Lyon, Lyon, Association typographique, 1874.

Guide illustré de Lyon, Lyon, Storck, 1894.

GUIDES JOANNE: Lyon, Paris, Hachette, 1888.

GUIDE JOANNE: Lyon, Paris, Hachette, 1905.

Guide universel de l'étranger à Lyon fournissant tous les renseignements nécessaires au voyageur par un Lyonnais, Paris, Garnier, 1872.

Guide pittoresque du voyageur en France, route de Paris à Chambéry, département du Rhône, s.l, s.e, 1834.

GUIDES POL: Guide pratique de Lyon et de ses environs, Valence, Tournier, 1903. (Texte de paul DUVIVIER).

GUIDES POL: Lyon, Lyon, Tournier, 1909.

Guide pratique-illustré du touriste dans les Alpes. Dauphiné-Savoie, Lyon-Genève, Paris, Administration du guide pratique-illustré, 1908.

GUILLON (Abbé Aimé): Lyon tel qu'il était et tel qu'il est, ou tableau historique de sa splendeur passée, suivi de l'histoire pittoresque de sa grandeur et de ses ruines, Lyon, Maire, 1807.

Indicateur de Lyon, Lyon, Perisse, 1810.

JOANNE (Adolphe): Lyon, guides Diamant, Paris, Hachette, 1872.

JOANNE (Adolphe): Lyon, Paris, Hachette, 1894.

JOANNE (Paul): Itinéraire général de la France: de Paris à Lyon, Paris, Hachette.

DE LEMPS (L.): Le guide rimé de Lyon, ronéotypé, 1920.

LIONS (J.): Guide du voyageur à Lyon ou Lyon ancien et moderne, Lyon, Lions, 1838.

LIONS (J.): Voyage de Chalon à Lyon en bateau à vapeur, Lyon, s.e, 1852.

Livret-guide indispensable aux étrangers et aux voyageurs lyonnais, Lyon, Tournier, 1873.

Lyon. Guide historique et artistique, Lyon, comité de patronage de l'Exposition de 1914, 1914.

Lyon-Guide illustré, Lyon, Storck, 1894.

Lyon-moderne, Lyon-ancien, guide-itinéraire du touriste, Lyon, Syndicat d'initiative de Lyon, 1914.

Nouveau guide de l'étranger à Lyon, Lyon, P.N. Josserand, 1872.

P.D (Ch.): Petit guide de l'étranger à Lyon, Valence, Petits guides, 1865.

P.D (Ch.): Le guide sommaire de l'étranger à Lyon, Lyon, Publicité Lyonnaise, 1869.

PELADAN fils (Adrien): Guide de l'amateur et de l'étranger à Lyon et dans ses environs, Paris, Duprat, 1864.

Petit guide annuel de l'étranger à Lyon, Lyon, Fournier, 1908.

Petit guide annuel de l'étranger à Lyon, Lyon, Jevain, 1880.

Petit guide du voyageur à Lyon, Lyon, Boursy, 1840.

PEYRE (Roger): Le Rhône de sa source à la Mer, Paris, Courmont, s.d..

SYNDICAT D'INITIATIVE DE LYON: Lyon ancien. Guide du touriste dans le Vieux Lyon, Lyon, Syndicat d'Initiative de Lyon, 1912.

SYNDICAT D'INITIATIVE DE LYON: Lyon pittoresque, Lyon, Syndicat d'initiative, 1902.

SYNDICAT D'INITIATIVE DE LYON: Lyon pittoresque, Lyon, Syndicat d'initiative, 1906.

SYNDICAT D'INITIATIVE DE LYON: Lyon pittoresque, Lyon, Syndicat d'initiative, 1907.

SYNDICAT D'INITIATIVE DE LYON: Lyon pittoresque, Lyon, Syndicat d'initiative, 1908.

SYNDICAT D'INITIATIVE DE LYON: Lyon-Pittoresque, Lyon, Syndicat d'Initiative, 1910.

SYNDICAT D'INITIATIVE DE LYON: Lyon pittoresque, Lyon, Syndicat d'initiative, 1912.

SYNDICAT D'INITIATIVE DE LYON: Lyon pittoresque, Lyon, Syndicat d'initiative, 1913.

SYNDICAT D'INITIATIVE DE LYON: Lyon pittoresque, Lyon, Syndicat d'initiative, 1914.

TRIBOUILLARD (J.): De Paris à Lyon, Rouen, Mégard et cie, 1882.

Une semaine à Lyon, guide, Lyon, Arnaud, s.d.

3. Souvenirs

Précisons que la Revue du Lyonnais publie de nombreux récits de souvenirs, notamment dans le dernier tiers du XIX^e siècle. Souvent mêlés aux notices biographiques, et facilement accessibles grâce à la table de la Revue, ils ne sont pas mentionnés ici.

ANDRIEUX (Louis): La Commune à Lyon en 1870 et 1871, Paris, Perrin, 1906.

AYNARD (Théodore): Souvenirs historiques et quelques autres, des personnes et des choses que j'ai vues de 1812 à 1890, Lyon, Mougin-Rusand, 1890.

BAUMANN (Emile): Mémoires, Lyon, La Nouvelle Edition, 1943.

BAUMANN (Emile): Mon frère le dominicain, Paris, Grasset, 1927.

BENOIT (Joseph): Confessions d'un prolétaire, Paris, Editions sociales, 1968.

BERAUD (Henri): Le mémorial de la rue Sainte-Hélène, Lyon, éditions du Guignol, 1919.

BERAUD (Henri): La gerbe d'or, Paris, Editions de France, 1928.

BERAUD (Henri): Vous ne connaissez pas mon pays, Lyon, Les Tables Claudiennes, 1944.

BERAUD (Henri): Qu'as-tu fait de ta jeunesse, Roanne, Horvath, 1980.

BOUVIER (Jean): Les cafés-chantants de Lyon, Lyon, Les Amis de Guignol, 1932.

CARCO (Francis): Mémoires d'une autre vie, Genève, Editions du Milieu du Monde, 1942.

CHEVALLIER (Gabriel): Chemins de solitude, Lyon, Lugdunum, 1935.

COMMISSAIRE (Sébastien): Mémoires et souvenirs, Lyon, Meton, 1888.

CRESTIN (Dr): Souvenirs d'un Lyonnais, Lyon, Decleris, 1897.

DEGOUTTE (A.): Lyon-La-Ténébreuse, mémoires d'un policier, Villefranche, Editions du Cuvier, 1945.

DELEAGE (E.): "Souvenirs d'étudiant", in Lyon-Pharmaceutique, n° 56, 57, 59.

FARRERE (Claude): La porte dérobée, Paris, Flammarion, 1930.

FOLLIET (Joseph): Histoires de mamis, Lyon, les Amis de Guignol, 1929.

GIRANNE: Lyon autour de 1900, Lyon, Audin, 1947.

GRANCHER (Marcel E.): Reflets sur le Rhône, Lyon, Lugdunum, 1941.

GRANCHER (Marcel E.): Lyon de mon coeur, Lyon, Gutenberg, 1946.

GRANCHER (Marcel E.): Nuits de Lyon, Lyon, Gutenberg, 1946.

GRANCHER (Marcel E.): Quartiers de Lyon, Lyon, Rabelais, 1949.

GRANCHER (Marcel E.): La fin des haricots, Paris, Rabelais, 1964.

GRANCHER (Marcel E.): Adieu Mâchonville, Paris, Rabelais, 1974.

HERRIOT (Edaourd): Jadis avant la Première Guerre Mondiale, Paris, Flammarion, 1948.

LAVARENNE (Mgr Joseph): Les petits gones devant le Castelet, Lyon, Les Amis de Guignol, 1930.

LAVARENNE (Mgr Joseph): Nous autres les gones, Lyon, Jean Honoré, 1981.

LAVARENNE (Mgr Joseph): Gandoises et gognanderies, Lyon, Jean Honoré, 1981.

LOCARD (Edmond): Contes apaches, Lyon, Lugdunum, 1933.

LOCARD (Edmond): Souvenirs d'un policier, Lyon, Lugdunum, 1942.

MILLAUD (Edouard): Journal d'un parlementaire, Paris, Oudin, 1914.

NIZIER DU PUITSPÉLU (pseudonyme de Clair TISSEUR): Vieilleseries lyonnaises, Lyon, Jean Honoré, 1980. Ed. or. 1879.

NIZIER DU PUITSPÉLU (pseudonyme de Clair TISSEUR): Lettres de Valère, Lyon, Meton, 1881.

REGIS-LEROI: Lyon ma grand'ville, Paris, Editions des Portiques, 1933.

RIOTOR (Léon): La Brasserie du Parc, Lyon, Lugdunum, 1935.

ROBERT (Jean): Allons à la vogue, Lyon, les Amis de Guignol, 1934.

ROBERT (Jean): Causerie sur la vie lyonnaise, Lyon, Les Amis de Guignol, 1921.

ROBERT (Jean): Mon bloc-note, Lyon, Camus, 1937.

ROMAN (Frédéric): Notre famille à Lyon pendant un siècle et demi, Lyon, Rey, 1943.

SAMBARDIER (Petrus): La vie à Lyon 1900-1937, Lyon, Buisante, 1952.

TISSEUR (Clair) (pseudonyme utilisé: NIZIER DU PUITSPÉLU): Vieilleseries lyonnaises, Lyon, Jean Honoré, 1980. Ed. or. 1879.

TISSEUR (Clair) (pseudonyme utilisé: NIZIER DU PUITSPÉLU): Lettres de Valère, Lyon, Meton, 1881.

TRUQUIN (Norbert): Mémoires et aventures d'un prolétaire à travers la Révolution, Paris, Maspéro, 1977.

VARILLE (Mathieu): "Quelques fantaisistes lyonnais de notre temps", in Albums du crocodile, 1945.

VERMOREL (Jean): Souvenirs du Père Coquillat, Lyon, Aux Deux Collines, 1923.

VERMOREL (Jean): Souvenirs, contes et nouvelles, Villefranche, Editions du Cuvier, 1942.

VIAL (Eugène): Paul Mariéton d'après sa correspondance, Paris, Georges Cres, 1920.

4. Ouvrages consacrés à Notre Dame de Fourvière et à la dévotion mariale à Lyon

A.M.D.G: Le pèlerin de Fourvières, Lyon, Pelagaud, 1836.

BLANCHON (Pierre-Joannes): Histoire de la constitution du domaine de Fourvière, Lyon, Jevain, 1897.

BOUILLARD (Abbé A.): Notre-Dame de Fourvière, son histoire, son culte et son influence, Lyon, Girard et Josserand, 1858.

CAHOUR (Abbé A.M): Notre-Dame de Fourvière ou recherches historiques sur l'autel tutélaire des lyonnais, Lyon, Pelagaud, 1838.

Ce que l'on voit de Fourvière, panorama des Alpes, Lyon, Josserand, 1873.

CHATELUS (Abbé P.): Notre Dame de Fourvière et la piété lyonnaise, Lyon, Vitte, 1902.

CHRYSTOSTOME (R.P.J): Manuel du pèlerin à Notre Dame de Fourvière, Lyon, Perrin, 1867.

CONDAMIN (Chanoine James): Le culte de Marie à Lyon de Saint Pothin à la fin du XIX^e siècle, Lyon, Vitte, 1900.

DADOLLE (Mgr): Discours pour le centenaire de la réouverture de la chapelle de Fourvière 1805-1905, Lyon, Vitte, 1905.

DE FOGERES (Ludovic): Une visite à Fourvière, Lyon, Josserand, 1874.

ESCOT (Chanoine J.): Fourvière à travers les siècles, Lyon, s.e, 1954.

*Etude sur l'ancienneté de la chapelle de Fourvière, et principalement de la nef Saint Thomas,
Mâcon, s.e, 1899.*

GAB (Charles): Souvenirs de Fourvières, Lyon, s.e, 1843.

GEORGE (André): Les madones des rues de Lyon, Lyon, Lardanchet, 1913.

GRAVILLON (Arthur de): A Fourvière, Lyon, s.e, s.d. Fin XIX^e siècle.

*GRISARD (J.J.): Le voeu des échevins de la ville de Lyon à Notre Dame de Fourvière en 1643,
Lyon, Pitrat, 1888.*

*HUGUET (Abbé J.): Le pèlerin de Fourvière, itinéraire du catholique à travers Lyon religieux,
Lyon, Société de publicité artistique, 1898.*

L'observatoire panoramique de la basilique de Fourvière, Lyon, Vitte, 1896.

L'Université catholique, "Fourvière", n° spécial, juin 1896.

LEBON (Hubert): Délices de Fourvières, Lyon, Perisse, 1843.

LEBON (Hubert): Parfums de Fourvières, Lyon, Rey, 1843.

LONGIN: Recherches sur Fourvière, Lyon, Louis Brun, 1900.

M.T.G.: L'ancienne chapelle de Fourvière, Lyon, Jevain, 1894.

Manuel de dévotion à Notre Dame de Fourvières, Lyon, Lambert Gentot, 1839.

MERMIER (C.): Souvenirs de Fourvières ou visites à l'auguste sanctuaire de Marie, Lyon, Lecoivre, 1847.

MEYNIS (D.): Histoire du culte de la Sainte Vierge à Lyon depuis Saint Pothin jusqu'à nos jours, Lyon, Pelagaud, 1865.

MOREL DE VOLEINE: Saint Pothin et la chapelle de Fourvière, s.l, s.e, 1866.

Notre Dame de Fourvière, patronne de la ville de Lyon, Lyon, Couvat, 1854.

Notre-Dame de Fourvière à travers les âges, Lyon, La Croix, 1896.

Panorama de l'observatoire de Fourvières à Lyon, Lyon, Dumoulin, 1844.

PEROUSE (J.): Epître à mon cousin Greppo sur l'inauguration du clocher de Fourvières, Lyon, s.e, 1853.

PEYRONNET (abbé): Notre Dame de Fourvière et ses environs, Lyon, Guyot, 1841.

Pèlerinage au pays des amis de Jésus par un membre de l'A.C.J.F., s.l, s.e, 1912.

PONCHON (M.F): Du pèlerinage de Fourvières, Lyon, Chambet, 1834.

RECOULET (Louis-Léopold): La sainte colline de Fourvière, histoire de son sanctuaire vénéré, Lyon, Perrisse, 1861.

Rétablissement du culte divin dans l'église de Notre Dame de Fourvière et détails intéressants sur le passage de N.S. le Pape Pie VII, Lyon, Rusand, 1805.

ROLLET (B.A): Origine du culte de Marie à Lyon, Lyon, s.e, 1852.

SACHET (Abbé A.): Notre Dame de Fourvière, bénédictions de la viulle de Lyon, l'archiconfrérie de Notre Dame, Lyon, s.e, 1924.

SAINTE MARIE PERRIN: La basilique de Fourvière, Lyon, Vitte, 1912.

SAVY (C.), sous le pseudonyme de Ch. VAYS: L'architecture de l'église projetée de Fourvière, Lyon, Vingtrinier, 1866.

SAVY (C.), sous le pseudonyme de Ch. VAYS: La nouvelle église de Fourvière d'après les plans exposés, Lyon, Vingtrinier, 1866.

SAVY (C.), sous le pseudonyme de Ch. VAYS: Le nouveau Fourvière, aperçu analytique des constructions, Lyon, Vingtrinier, 1874.

Souvenirs de pèlerinage, Rennes, Riou-Reuzé, 1905.

Une infamie, la statue d'Etienne Dolet en face de la basilique de Fourvière, par un docteur es lettres, Lyon, Le Nouvelliste, 1912.

5. Divers

Ce qui suit est un choix d'ouvrages parmi ceux qui ont été les plus utilisés et cités. On y retrouve notamment les grands textes de "lyonnaises", les récits de voyage, les travaux historiques, les descriptions de la ville, etc.

ARDOUIN-DUMAZET: Voyage en France, 7° série, Lyon et la région lyonnaise, Paris, Berger-Levrault, 1896.

ARTAUD (Joseph-Francois): Lyon souterrain Lyon, Nigon, 1846.

AUDIGANNE (Armand): Les populations ouvrières et les industries de la France, Paris, Capelle, 1860.

AUDIN (Marius): Lyon sur le Rhône, Lyon, Masson, 1924.

AYNARD (Edouard): Le suffrage commercial et la situation politique à Lyon, Lyon, s.e., 1869.

AYNARD (Edouard): "Lyon en 1889", in Lyon à l'Exposition Universelle de 1889, Lyon, Mougin-Rusand, 1889.

AYNARD (Théodore): Histoire du quai Saint-Clair en la ville de Lyon depuis son origine jusqu'à nos jours et de quelques autres choses par un témoin oculaire et auriculaire, Lyon, association typographique, 1883.

AYNARD (Théodore): Le pont Morand, Lyon, Association typographique, 1884.

AYNARD (Théodore): Les arbres des quais et de la place Bellecour, à ceux qui trouvent qu'on les coupe trop, réponse d'un riverain qui trouve qu'on ne les coupe pas assez, Lyon, Mougin-Rusand, 1887.

AYNARD (Théodore): Les salons d'autrefois, souvenirs de 1828 à 1848, Lyon, s.e, 1887.

BARD (Joseph): Gloire à Lyon, Lyon, Ainé, 1836.

BARD (Joseph): Journal d'un pèlerin, Beaune, s.e, 1865.

BARD (Joseph): Parcours général de la Méditerranée à Lyon, s.l, s.e, 1856.

BATON (Antoine): La patrie lyonnaise, Lyon, Legendre, 1914

BAUMANN (Emile): Lyon et le Lyonnais, Paris, De Gigord, 1934.

BEAUNE (Henri): Album lyonnais, Lyon, Bernoux et Cumin, 1894.

BERAUD (Henri) et FENESTRIER (Charles): Marrons de Lyon, Paris, Grasset, 1912.

BERGIER (Joseph): Journal d'un bourgeois de Lyon en 1848, Paris, PUF, 1924.

BLETON (Auguste): Petite histoire populaire de Lyon, Lyon, Palud, 1885.

*BLETON (Auguste): Rapport sur les anciennes corporations et confréries lyonnaises,
Conférences d'Economie Sociale, 1er février 1885.*

*BLETON (Auguste) sous le pseudonyme de Monsieur JOSSE: A travers Lyon, Lyon, Dizain et
Richard, 1889. Ed. or. 1887.*

BLETON (Auguste): Tableau de Lyon avant 1789, Lyon, Storck, 1894.

BLETON (Auguste): Lyon pittoresque, Lyon, Bernoux et Cumin, 1896.

*BOITEL (Léon) & altri: Lyon vu de fourvières, esquisses physiques morales et historiques, Lyon,
Boitel, 1833-34*

BOITEL (Léon) et altri: Lyon ancien et moderne, 2 volumes, Lyon, Boitel, 1838.

*BONNEL (J.): Histoire de l'Académie des Sciences, belles-lettres et beaux-arts de 1840 à 1891,
Lyon, Rey, 1892.*

BORDE (Léon): En passant..., impressions lyonnaises, Lyon, éditions du Tout Lyon, 1904.

*BREGHOT DU LUT & PERICAUD: Notice topographique sur la ville de Lyon, Lyon, Rusand,
1832.*

*BRET (Alexandre): Lyon nouveau vu de César Auguste à Napoléon III, histoire philosophique et
polygraphique de cette grande cité à l'adresse spéciale des Lyonnais et des touristes
studieux, s.l, s.e, s.d. Environ 1860.*

BROLEMANN: Rapport de M.le président du Conseil Municipal au nom de la commission des intérêts publics sur les travaux et mesures proposées par M. le conseiller d'etat, Préfet du Rhône, dans la séance du 7 mars 1865, le 11 mars 1865, Lyon, s.e, 1865.

BRUNEAU: Rapport sur l'exécution projetée de la rue de l'Impératrice et de divers travaux d'utilité publique, 27 janvier 1860, Lyon, s.e, 1860.

BRUNEAU: Rapport sur un projet de traité entre la Ville de Lyon et la Banque Générale Suisse de Crédit International pour l'exécution d'une rue nouvelle allant de la Place des Terreaux à la place Bellecour, 29 octobre 1858, Lyon, s.e, 1858.

BRUNO (G.): Le tour de France de deux enfants, Paris, Belin, 1977. Ed.or. 1877.

BUNET (J.F): Tableau historique, administratif et industriel de la ville de la Croix-Rousse, la Croix-Rousse, Lepagnez, 1842.

C.C.: Lyon et ses faubourgs mis en presqu'île, Lyon, Pezieux, 1826. Attribué à CUSSINET par les catalogues de la Bibliothèque Nationale.

CAMBON (Victor): La France au travail: Lyon, Saint Etienne, Grenoble, Dijon, Paris, Pierre Roger, s.d. Début XX° siècle.

CANNEVA (Auguste): Présent et avenir des Brotteaux, Lyon, Le Monde Illustré, 1863.

Célébrités lyonnaises, Lyon, s.e, 1873.

CHAMBRE DE COMMERCE DE LYON: Avis de la Chambre de Commerce de Lyon sur la création des chemins de fer, Lyon, Barret, 1842.

CHAMBRE DE COMMERCE DE LYON: La fabrique lyonnaise de soieries, Lyon, Pitrat, 1889.

CHAPEAU (A.): "Esquisse de la topographie médicale de Lyon", Annuaire de Lyon, Lyon, Pelagaud et Lesne, 1839.

CHAPPUZEAU: Lyon dans son lustre, Lyon, Scipion l'asarme, 1656.

CHARLETY (Sébastien): Histoire de Lyon, Lyon, Rey, 1904.

CLAPASSON (André): Description de la ville de Lyon, Seyssel, Champvallon, 1982. Ed. or. 1741. Notes et présentation de M.F PEREZ et G.CHOMER.

CLEMENT (Dr E.): La nouvelle rue Grôlée, Lyon, Mougin-Rusand, 1891.

CLEMENT (Dr E.): Lyon, Lyon, Georg, 1889.

CLERJON (P.): Histoire de Lyon, depuis sa fondation jusqu'à nos jours, Lyon, Laurent, 1829.

CLOUZET (G.) et DE ROLLAND (E.): Monographie de la ville de Lyon au début du XX° siècle, Lyon, Storck, 1904.

COMITE DEPARTEMENTAL DU RHONE POUR L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900: L'économie sociale et l'histoire du travail à Lyon, Lyon, Rey, 1900.

COMITE LOCAL D'ORGANISATION DU 35° CONGRES DE L'ASSOCIATION FRANCAISE POUR L'AVANCEMENT DES SCIENCES: Lyon 1906, Lyon, Rey, 1906.

CONSEIL D'HYGIENE ET DE SALUBRITE DU DEPARTEMENT DU RHONE: Compte-rendu des travaux de 1860 à 1885, Lyon, Storck, 1887.

CONSEIL D'HYGIENE PUBLIQUE ET DE SALUBRITE DU DEPARTEMENT DU RHONE: Hygiène de Lyon, compte-rendu des travaux du conseil d'hygiène publique et de salubrité du département du Rhône 1851-59, Lyon, Vingtrinier, 1860.

COQUET (A.): Le monument des Enfants du Rhône, Lyon, Mougin-Rusand, 1887.

COUETTE (Dr): La criminalité dans le Rhône, Lyon, Pitrat, 1886.

CREPET (Christophe): Notice historique et topographique sur la ville de La Guillotière, projet d'embellissement, Lyon, Marle, 1845.

CUMIN (Jules): Projet de création d'un quartier de la soie à Lyon, Lyon, La Construction Lyonnaise, 1892.

CUMINAL (Paul): Etudes sur l'organisation esthétique et topographique de la ville de Lyon, Lyon, Ecole Socialiste 1914.

DE SUGNY (A.): La révolution lyonnaise du 4 septembre 1870 au 8 février 1871, rapport de la commission d'enquête parlementaire sur les actes du gouvernement de la Défense Nationale, Paris, Lachud, 1873.

DEFLOTRIERE (Abbé A.): Lettres d'un tisseur, Lyon, Jevain, 1891.

DESVERNAY (Felix): L'esprit lyonnais il y a cinquante ans, Lyon, Mougin-Rusand, 1879.

De l'importance militaire de la ville de Lyon, par un capitaine d'état-major, Paris, Gratiot, 1825.

Deuxième centenaire de l'Académie de Lyon, Lyon, Rey, 1900.

Documents relatifs à l'amélioration du quartier Grôlée, Lyon, Ville de Lyon, 1894 et 1896 (2 fascicules).

DUBOUCHET (L.): Essai sur la topographie physique et médicale de la ville de Lyon, thèse de la faculté de médecine de Paris, Paris, Didot, 1821.

DUMAS (J.B): Histoire de l'Académie de Lyon, Lyon, Giberton et Brun, 1839.

DUPIN P. et LACOMME L.: Topographie de la tuberculose à Lyon, Paris, Maloine, 1905.

DUPLATEAU (Mami) pseudonyme d'Auguste BLETON: Véridique histoire de l'Académie du Gourguillon, Lyon, Mougin-Rusand, 1898.

DUQUESNOY (Ferdinand) & MARMY (M.J.): Topographie et statistiques médicales du département du Rhône et de la ville de Lyon, Lyon, Vingtrinier, 1866.

DURAND-AUZIAS: "le 4 septembre 1870 à Lyon", Revue Hebdomadaire, 3 septembre 1910.

Du régime exceptionnel de la ville imposé à la ville de Lyon, mémoire présenté par M. le maire, Lyon, s.e, 1884.

Examen du système de défense adopté et suivi par le gouvernement français pour la ville de Lyon en 1831, par l'auteur d'un projet précédent, Lyon, Brunet, 1831.

FONTERET (Dr A.L.): Hygiène physique et morale de l'ouvrier dans les grandes villes en général et en particulier dans la ville de Lyon pour servir à l'extinction des préjugés et du charlatanisme, Paris, Masson, 1858.

FONTERET (Dr): Etat général des maladies régnantes et des constitutions médicales observées à Lyon de 1864 à 1873, Lyon, Megret, 1873.

FOREST (Louis): Le Guignol lyonnais, Lyon, Legendre, 1903.

GABALDA (Joseph): les plans d'aménagement et d'extension des villes, Lyon, Rey, 1913.

GALLE (Léon): Une promenade à travers le Vieux Lyon, Lyon, Mougin-Rusand, 1896.

GARIN (Dr Joseph): De la police sanitaire et de l'assistance publique dans leurs rapports avec l'extinction des maladies vénériennes, Paris, Masson et fils, 1866.

GARIN (J.): Le service sanitaire de Lyon, Lyon, Société de Médecine, 1878.

GEORGE (André): Essai sur la suppression de l'octroi à Lyon, Lyon, Roux, 1904.

GLENARD (Dr) et ROUGIER (Dr): Hygiène de Lyon, compte-rendu des travaux du conseil d'hygiène et de salubrité du département du Rhône, 1851-59, Lyon, Vingtrinier, 1860.

GODART (Justin): Guignol et l'esprit lyonnais, Lyon, extrait de la Revue d'Histoire de Lyon, 1909.

GODART (Justin): L'ouvrier en soie, monographie du tisseur lyonnais, 1^o partie, 1466-1791, Lyon, Cumin et Masson, 1899. Les deux autres tomes, couvrant le XIX^e siècle, ne parurent jamais.

GODART (Justin): Travailleurs et métiers lyonnais, Marseille, Laffite Reprints, 1979. Edition originale Lyon, Cumin et Masson, 1909.

GONNARD (René): "Le caractère lyonnais jugé par nos vieux auteurs", Revue de Lyon et du Sud-Est, 1906.

GRANDPERRET (C.L.): Lyon, Lyon, Brun, 1852.

GUILLEMAIN (Ch.): "Lyon sous la Restauration vu à travers une thèse de médecine", Albums du crocodile, 1928.

HENNEZEL (Henri d'): Lyon, Paris, Laurens, 1914.

HERBIGNY (Lambert d'): Mémoire sur le gouvernement de Lyon, Lyon, Rey, 1902.

HERRIOT (Edouard): Lyon n'est plus, 4 volumes, Paris, Hachette, 1937.

HODIEU (A.): Essais de nomenclatures lyonnaises municipales et autres de 1800 à 1865, Lyon, Thibaudier, 1866.

HORAND (Docteur): Considération sur l'état sanitaire de Lyon pendant ces six dernières années de 1890 à 1895, Lyon, Mougin-Rusand, 1896.

HUGO (Abel): La France pittoresque, Paris, Delloye, 1835.

Illustrierte Zeitung, "L'exposition internationale urbaine de Lyon", n^o spécial de 25 juin 1914, n^o 3704.

JAMOT (C.): Compte-rendu des travaux de la commission du Vieux Lyon, Lyon, s.e, 1902.

JOANNE (Adolphe): Géographie du département du Rhône, Paris, hachette, 1876.

JOSSE (Monsieur), pseudonyme de BLETON Auguste: A travers Lyon, Lyon, Dizain et Richard, 1889.Ed.or. 1887.

JOUY (E.): L'Hermite en province, observations sur les moeurs et les usages francais au commencement du XIX° siècle, Paris, Pillet, 1825.

JULLIEN (Emile): La fondation de Lyon, Lyon, Storck, 1891.

LAFONT: Amphithéâtre de Fourvière, Lyon, s.e, 1896.

LAROUSSE (Pierre): article "Lyon" dans le tome X du Grand dictionnaire encyclopédique du XIX° siècle, Paris, Larousse, 1873.

LATREILLE (Camille): "Un salon littéraire à Lyon de 1830 à 1860, Mme Yemeniz", Revue d'Histoire de Lyon, 1906.

LATREILLE (Camille) et ROUSTAN (M.): "Collombet et son temps", Revue d'Histoire de Lyon, 1903,1906.

LATREILLE (Camille) et ROUSTAN (M.): "Lyon contre Paris après 1830", Revue d'Histoire de Lyon, 1904.

LAURENT (A.): Le tour du département du Rhône, Tournai, Casterman, 1873.

LAURENT (F.): Voyage de S.M. Napoléon III, Empereur des Français dans les départements de l'Est, du Centre et du Midi, Paris, Simon Raçon, 1860.

LAVISSE (Ernest): Histoire de France, tome I, Paris, Hachette, 1903.

La question des abattoirs, Lyon, *Courrier du commerce*, 1887.

La question des abattoirs, lettre d'un contribuable lyonnais, Lyon, s.e, 1er mai 1887.

La Vie Française, "Felix Faure à Lyon", 10 mars 1896.

Laurent Mourguet et Guignol, Lyon, Rey, 1912.

LEFEBVRE (Eugène), (pseudonyme d'Eugène (PONTEAU)): Deux expositions guignolesques, Lyon, s.e, 1927.

LERMINA (Jules): Lyon, Lyon, Editions du Bastion, 1876.

LEROUDIER (Emile): "Les aggrandissements de Lyon", Revue d'histoire de Lyon, 1910, p.81-102.

LEROUDIER (Emile): L'esprit de chez nous, Lyon, Les amis de Guignol, 1928.

Le drame de Lyon le 20 décembre 1870 par un avocat, Lyon, Josserand, 1871.

Le livre d'or illustré 1907, Lyon, s.e, 1907.

Le Monde Illustré, "L'exposition internationale urbaine de Lyon", n° spécial du 27 juin 1914, n° 2987.

Le repentir de Lyon, Paris, Pihan Laforest, 1831.

Les changements de noms de rues, rapport de la commission des noms de rues, Lyon, ville de Lyon, 1881.

LINOSSIER (Francis): Croquis et bluettes, Paris, Garnier, 1867.

LOCARD (Edmond): Le projet Laurent Chat et les noms des rues lyonnaises, Lyon, Société Littéraire, 1907.

Lois et décrets sur l'organisation et l'administration municipale, Lyon, Ville de Lyon, 1881.

Lyon en 1840, récit des inondations par un témoin oculaire, Lyon, Perrin, 1841.

Lyon et la région lyonnaise des origines jusqu'à nos jours, Lyon, Société des études locales dans l'enseignement public, 1913.

la croix des pauvres, Lyon, Briday, 1885.

MALTE-BRUN (Victor A.): La France illustrée: Rhône, Paris, Barba, 1852.

MARTIN (Dr Edmond): Le casier sanitaire des maisons, étude d'un projet pour la ville de Lyon, Lyon, Maloine, 1911.

MAYET (Lucien): "Contribution à l'étude de la géographie anthropologique du département du Rhône", Bulletins et mémoires de la société d'anthropologie de Paris, 16 novembre 1905.

MAYNARD (Louis): Dictionnaire de lyonnaiseries, Lyon, s.e, 1932.

Manuel de police à l'usage des gardiens de la paix de la ville de Lyon, Lyon, Ville de Lyon, 1904.

MEIFRED (F.), pseudonyme de J. Giraud: Histoire de La Guillotière et des Brotteaux depuis sa fondation jusqu'à nos jours, Lyon, Giraud, 1846.

MENESTRIER (Révérend Père Antoine): Le temple de la sagesse ouvert à tous les peuples, dessein des peintures de la grande cour du collège de la Très Sainte Trinité, Paris, Molin, 1663.

MEYNET (Dr Paul): Etude sur les constitutions médicales qui ont régné à Lyon de 1874 à 1881, Lyon, s.e, 1881.

MEYNIS (D.): Grands souvenirs de l'Eglise de Lyon, Lyon, Vitte, 1886.

MEYNIS (D.): La montagne sainte. Mémorial de la Confrérie des Saints Martyrs de Lyon, Lyon, Imprimerie Catholique, 1880. Il s'agit de la reprise, augmentée, du Mémorial de la Confrérie des Saints Martyrs de Lyon, édité en 1866.

MEYNIS (D.): Les moeurs lyonnaises dans les premières années du XIX^e siècle, Lyon, P.N Josserand, 1874.

Mémoire en revendication de la propriété du Journal de Guignol Illustré, s.l, s.e, 1877.

Mémoire par M. le maire de Lyon présenté au gouvernement et à la Chambre des Députés sur la proposition de suppression de la mairie centrale de Lyon, Lyon, s.e, 1873.

MICHELET (Jules): "Le banquet", in Oeuvres complètes, tome XVI, Paris, Flammarion, 1980.

MICHELET (Jules): Le tableau de la France, Paris, les Belles Lettres, 1949. Ed.or. 1833.

MONCORGER (Henri): "Encerclement de la ville de Lyon par trois grands boulevard concentriques", Annales de la société académique d'architecture de Lyon, 1911-12, t.XVIII, p.309-310.

MONCORGER (Henri): "Transformations de Lyon", Annales de la société académique d'architecture de Lyon, 1909-10, p.61-70.

MONFALCON (Jean-Baptiste) & DE LA POLINIERE (D.): Opinion du conseil de salubrité de la ville de Lyon sur la nécessité d'une loi relative aux conditions sanitaires des maisons des grandes villes, Lyon, Nigan, 1850.

MONFALCON (Jean-Baptiste) & POLINIERE (A.P.I. de): Traité de la salubrité dans les grandes villes, suivi de l'hygiène de Lyon, Paris, Baillière, 1846.

MONFALCON (Jean-Baptiste): La révolte des canuts, histoire des insurrections de 1831 et 1834, Toulouse, Echo, 1979. Ed.or. 1835.

MONFALCON (Jean-Baptiste): Histoire de la ville de Lyon, Lyon, Guilbert et Doret, 1847.

MONFALCON (Jean-Baptiste): Histoire monumentale de la ville de Lyon, Paris, Firmin-Didot, 1866 et 1869.

MONIN (Dr F.): Etude sur la genèse des patois et en particulier du roman ou patois lyonnais, Paris, Dumoulin, 1873.

MONMARTIN (Alexandre): "De la traversée de la ville de Lyon et des communes suburbaines par le chemin de fer de Paris à la Méditerranée, rapport de la commission d'enquête", la Revue du Lyonnais, t.XXII, p. 195-215.

MONMARTIN (Alexandre): "Des améliorations à introduire dans la partie centrale de la ville de Lyon, rapport au maire", Revue du Lyonnais, t.XXII, p. 176-194.

MONTAUZAN (Germain de): "Les fouilles de Fourvière en 1911", Annales de l'Université de Lyon, fascicules 25 et 26, 1912. Idem pour 1912, 1913, 1926 et 1933.

MORIN (Frederic): Itinéraire du Gal Lafayette de Grenoble à Lyon, Lyon, Brunet, 1829.

MORIN (Jérôme): Histoire de Lyon depuis la Révolution de 1789, Lyon, Sane, 1845.

Mémoire avec exposé des motifs adressé à Mr le ministre de l'Intérieur par les habitants de La Guillotière, sur le projet de réunion de cette commune à la ville de Lyon, Lyon, Nigon, 1845.

NICOLAY (N. de): Description générale de la ville de Lyon et des anciennes provinces du Lyonnais et du Beaujolais présenté et annoté par la Société de topographie, Lyon, Mougin-Rusand, 1881.

NIZIER DU PUITSPÉLU (pseudonyme de Clair TISSEUR): Coupons d'un atelier lyonnais, Lyon, Storck, 1898.

NIZIER DU PUITSPELU (pseudonyme de Clair TISSEUR): Dictionnaire étymologique du patois lyonnais, Lyon, Georg, 1887-90.

NIZIER DU PUITSPELU (pseudonyme de Clair TISSEUR): Le Littré de la Grand' Côte, Lyon, Prolibra, 1988. Ed.or.1894.

NIZIER DU PUITSPELU (pseudonyme de Clair TISSEUR): Les oisivetés du sieur de Puitspelu, lyonnais, Lyon, Pierre Masson, 1928. Ed.or. 1883.

Notes et documents pour servir à l'histoire des Amis de Guignol, Lyon, Masson, 1927.

OGIER (Théodore): La France par cantons et par communes, département du Rhône, s.l, Bajat, s.d. Fascicules "Lyon" (1851) et "Vaise et la Croix-Rousse" (s.d).

ONOFRIO (Georges): Le brouillard à Lyon, Lyon, Rey, 1913.

ONOFRIO (J.B): Essai d'un glossaire des patois de Lyonnais, Forez et Beaujolais, Lyon, Scheuring, 1864.

ONOFRIO (J.B): Théâtre lyonnais de Guignol, Marseille, Laffite reprints, 1978. Ed.or. Lyon, Lardanchet, 1909. Réédition et fusion des recueils de 1864 et 1870, déjà réédités en 1890.

PARISET (E.): Histoire de la fabrique lyonnaise, Lyon, Rey, 1901.

PEHU (A.): "Etudes sur les logements insalubres à Lyon de 1891 à 1910", Annales de la société académique d'architecture de Lyon, 1911-12, t.XVIII, p. 311-330.

PEROUSE (J.): Les embellissements de Lyon, suite et fin de la pochade rimée par un vieux canut, Lyon, s.e, 1859.

PEYRE (Roger): le Rhone de sa source à sa mer, Paris, Courmont, s.d.

PONTEAU (Eugène, pseudonyme d'Eugène LEFEBVRE): Deux expositions guignolesques, Lyon, s.e, 1927.

Projet André d'assainissement de la presqu'île lyonnaise Lyon, Ville de Lyon, 1882.

Projet de transformation du quartier de la Charité, Lyon, s.e, 1891.

PORTENOTE (Epipoy) pseudonyme de TRICOU (Jean) : *"Notes pour servir à l'histoire de l'Académie du Gourguillon et des Pierres Plantées", Albums du Crocodile, juillet-août 1956.*

RAVERAT (Baron): notre Vieux Lyon, Lyon, Meton, 1881.

Rapport au Conseil Municipal de Lyon par M. le conseiller d'Etat Préfet du Rhône le 7 mars 1865, Lyon, s.e, 1865.

Rapport de M. le conseiller d'Etat chargé de l'administration du Rhône à la Commission Municipale sur le projet de rue Impériale et divers autres projets de travaux extraordinaires, Lyon, Chanoine, 1853.

Rapport de M. le Sénateur chargé de l'administration du département du Rhône sur le projet de traité pour l'exécution de divers travaux d'utilité générale, Lyon, Chanoine, 1855.

Rapport de M. le Sénateur sur le projet de traité entre la Ville de Lyon et la Banque Générale Suisse de Credit International pour l'exécution d'une rue nouvelle allant de la place des Terreaux à la place Bellecour, le 1er octobre 1858, Lyon, s.e, 1858.

Rapport de M. le sénateur au conseil municipal de Lyon: exécution de la rue de l'Impératrice et de divers travaux d'utilité publique, 7 janvier 1860, Lyon, s.e, 1860.

Rapport de M. le sénateur chargé de l'administration du département du Rhône au Conseil Municipal de Lyon sur l'état des travaux et des finances de la ville, 20 novemnre 1857, Lyon, s.e, 1857.

Rapport de M.le sénateur chargé de l'administration du département du Rhône sur le projet de traité avec l'administration des Hospices pour l'acquisition du domaine de la Tête d'or afin d'y créer une promenade publique, 22 février 1856, Lyon, s.e, 1856.

Rapports de l'ingénieur-directeur et de l'architecte de la ville sur le service en 1871, Lyon, Ville de Lyon, 1871.

RECLUS (Elisée): Nouvelle géographie universelle: la terre et les hommes, Paris, hachette, 1877.

REICHARDT (J.F): Un prussien en france en 1792 Paris, Perrin, 1892.

REY & FERON: Histoire du corps des gardiens de la paix, s.l, s.e, 1896.

REYBAUD (Louis): Etudes sur les ouvriers des manufactures: condition des ouvriers en soie, Paris, Lery, 1859.

Revendications de la municipalité au sujet de la police municipale, rapport du maire, Lyon, Ville de Lyon, 1893.

Révision du nom des rues, rapport de la commission spéciale, Lyon, Ville de Lyon, 1888.

Révision du nom des rues, rapport de la commission spéciale, Lyon, Ville de Lyon, 1907.

Revue de psychologie des peuples, "Lyon et les Lyonnais", 1958, n°2.

SAINT OLIVE (Paul): Mélanges sur Lyon, Lyon, Vingtrinier, 1862.

SAINT OLIVE (Paul): Mélanges historiques sur Lyon, Lyon, Vingtrinier, 1864.

SOCIETE DE GEOGRAPHIE DE LYON: Lyon et la région lyonnaise, Lyon, Vitte, 1894.

Société lyonnaise pour la conservation des souvenirs et des monuments historiques de la ville de Lyon, Lyon, Vingtrinier, 1874.

STEYERT (André): Changements de noms de rue de la ville de Lyon, rapport de la commission municipale et notes critiques de l'auteur Lyon, Steyert, 1884.

STENDHAL: Mémoires d'un touriste, Paris, Calmann-Lévy, 1833.

THAL (rémi): Fantaisies lyonnaises, Lyon, s.e, 1891.

THOLO: Letres lyonnaise, première lettre à Mme ***, à propos du Parc de la Tête d'Or, Lyon, Vingtrinier, 1861.

THOMAS (Pierre-Honoré): Revue populaire des monuments, travaux d'arts, embellissements, aménagements exécutés à Lyon jusqu'à ce jour, Lyon, Vingtrinier, 1860.

TRIBOUILLARD (J.): De Paris à Lyon, Rouen, Megard et Cie, 1882.

TRICOU (Jean) sous le pseudonyme d'Epipoy PORTENOTE: "Notes pour servir à l'histoire de l'Académie du Gourguillon et des Pierres Plantées", Albums du Crocodile, juillet-août 1956.

TRISTAN (Flora): Le tour de France, Paris, Tête de Feuilles, 1973.

TROCCON (Jules): Le Lyonnais littéraire, Lyon, Georg, 1899-1911 (2 volumes).

TROCCON (Jules): Le livre de la petite patrie, Paris, Delagrave, 1921.

TROCCON (Jules): L'âme lyonnaise, Lyon, Pierre Masson, s.d. à peu près 1926-27.

VACHET (Ad.): Glossaire des gones de Lyon, Marseille, Laffite reprints, 1983. Ed. or. 1907.

VAISSE (Sénateur): Projet de traité entre la Ville de Lyon et la Banque Générale Suisse de Crédit International pour l'exécution d'une rue nouvelle allant de la Place des terreaux à la place Bellecour, 1er octobre 1858, Lyon, s.e, 1858.

VALDOUR (Jacques): La vie ouvrière, Paris, Giard et Bresse, 1909.

VALDOUR (Jacques): Le flot montant du socialisme, Paris, Nouvelles Editions Latines, 1934.

VARAMBON: Les affaires municipales de Lyon, Paris, Guillaumin, 1870.

VARNET (F.A): Géographie du département du Rhône, Lyon, s.e, s.d.

VAYS (Ch.) pseudonyme de SAVY (C.): L'architecture de l'église projetée de Fourvière, Lyon, Vingtrinier, 1866.

VAYS (Ch.) pseudonyme de SAVY (C.): La nouvelle église de Fourvière d'après les plans exposés, Lyon, Vingtrinier, 1866.

VAYS (Ch.) pseudonyme de SAVY (C.): Le nouveau Fourvière, aperçu analytique des constructions, Lyon, Vingtrinier, 1874.

VERNINAC: Description physique et politique du département du Rhône, Lyon, Ballanche, an IX.

VILLEFRANCHE (Jacques-Melchior): Essai de grammaire du patois lyonnais, Marseille, Laffite rerints, 1978. Ed.or. 1891.

VILLERME (M.): Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie, Paris, Renouard, 1840.

VINGTRINIER (Emmanuel): La vie lyonnaise, Lyon, éditions du Lyon, 1983. Ed.or. 1898.

VINGTRINIER (Emmanuel): Le Lyon de nos pères Lyon, Bernoux, Masson et Cumin, 1901.

VINGTRINIER (Emmanuel): Vieilles pierres lyonnaises, Lyon, Cumin et Masson, 1911.

VISAN (Tancrede de): "Le centenaire de Guignol", Le Correspondant, novembre 1908, p.588-601.

VISAN (Tancred de): Le Guignol lyonnais, Paris, Bibliothèque régionaliste, 1910.

VOLNEY (Eugène de): Lyon à cheval, La Vie Française, 1897.

WALTZ (Henriette): "Lyon, sa figure et son âme", La Grande Revue, 10 mai 1914.

YOUNG (Arthur): Voyages en France en 1787, 1788 et 1789, Paris, Armand Colin, 1931.

II. BIBLIOGRAPHIE

rouvera pas ici la totalité des ouvrages consultés, ni même utilisés. La raison principale de ce manque est l'absence d'intérêt de certains ouvrages compulsés. Ce manque pouvait être relatif, au vu du sujet précis de ce travail. Ainsi je n'ai pas mentionné ici tous les ouvrages compulsés relatifs à la philosophie de la perception, ni tous ceux qui utilisaient le concept de représentation sociale. Ce manque pouvait aussi être absolu, du moins à mes yeux. Le plus bel exemple réside sans doute dans ce grand nombre de travaux de sémiotique architecturale qui ont fleuri au tournant des années 1970. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de placer en bibliographie des ouvrages (colloques notamment) qui ne sont que des amas de phrases creuses et des morceaux de gloire d'une discipline dont les protagonistes ne se comprenaient même pas entre eux.

A. ouvrages concernant Lyon

1. Instruments de recherche et de travail

arius): Bibliographie iconographique du Lyonnais, Lyon, Rey, 1910.

Francoise) et PELLETIER (André) (dir.): Nouvelle histoire de Lyon, 2 volumes, Roanne, Horvath, 1990.
(bibliographie)

du fonds Léon Galle, Lyon, s.e, 1914.

Y (Sébastien): Bibliographie critique de l'histoire de Lyon, Lyon, Rey, 1902.

Gilbert): Lyon. l'art et la ville, Lyon, Editions du CNRS, 1988. (bibliographie)

(J.J): Notice sur les plans et vues de la ville de Lyon de la fin du XV^e siècle au commencement du XVIII^e siècle, Lyon, Mougin-Rusand, 1891.

Ξ (André) (dir.): Histoire de Lyon et du Lyonnais, Toulouse, Privat, 1975. (bibliographie)

Ƨ (L.): Dictionnaire de lyonnaiseries, Lyon, 1934.

lean): Tables de la Revue du Lyonnais (1835-1896), manuscrit (disponible Archives Municipales de Lyon et Bibliothèque Municipale).

IER (Aimé): Catalogue du fonds Coste, Lyon, 1851.

2. Travaux: histoire de Lyon au XIX^e siècle

La dernière bibliographie d'histoire de Lyon date de 1902. Si le besoin d'une nouvelle mouture est réel, il n'est pas question de la faire ici, même pour la seule période contemporaine. C'est pourtant ce vers vers quoi tendrait, pour l'époque contemporaine, une liste exhaustive des travaux que j'ai utilisé ou consulté. Je ne donnerai donc dans cette bibliographie qu'une liste réduite de travaux et ouvrages choisis pour leur apport

sur des points généraux abordés dans le cours de cette thèse. Les notes de bas de page fournissent les références des autres ouvrages utilisés à des fins plus précises.

IR (Yves): Essai d'analyse typo-morphologique d'un tissu anciennement urbanisé: les pentes de la Croix-Rousse à Lyon, Unité Pédagogique d'Architecture de Lyon, T.P.T.C., 1980.

I (Jean): Histoire des transports à Lyon, Lyon, Réalisations, 1966.

Christophe): L'institution militaire municipale et le problème du maintien de l'ordre à Lyon au XVIII^e siècle (1697-1790), Maîtrise d'histoire, Université Lumière-Lyon II, 1989.

dominique): Les transformations de Lyon sous le Préfet Vaïsse, étude de la régénération du centre de la presqu'île, 1853-1864, doctorat d'Université en histoire de l'art, Université Lumière Lyon II, 1987.

dominique), CLEMENCON (Anne-Sophie) et al.: Villes et architecture: croissance, palns d'extension, travaux urbains. Grenoble/Lyon/Saint-Etienne: entre l'art urbain et l'urbanisme, CNRS, programme pluriannuel en sciences humaines Rhône-Alpes, rapport intermédiaire, 1989.

architecture. L'art urbain en Rhône-Alpes, Lyon, Saint-Etienne, Grenoble, CNRS, programme pluriannuel en sciences humaines Rhône-Alpes, rapport final, octobre 1990.

(Robert J.): The Lyon uprising of 1834, Cambridge, Harvard University Press, 1974.

(Jean): "la population de Lyon à travers un siècle de recensements douteux (1911-1936)", Revue de géographie de Lyon, 1968, n° 1 et 2.

Y (Francoise): Les peintres lyonnais aux salons parisiens du Second Empire, mémoire de maîtrise en histoire de l'art, Université Lyon II, 1975.

LE (Marc): Naissance et métamorphose d'une banlieue ouvrière, Villeurbanne, Lyon, PUL, 1980.

(Jean): Naissance d'une banque: le Crédit Lyonnais, Paris, Flammarion, 1968.

Joseph): L'école mystique de Lyon (1776-1847), Lyon, Alcan, 1935.

: (D., O.S.B), Le rite lyonnais, Lyon, Vitte, 1934.

E (Jacques): "Réflexions sur un processus aléatoire, l'émergence d'une capitale périphérique: Lyon",
Revue de droit public, juin 1990.

ean-Marie): "Michelet à Lyon", Revue du Lyonnais, 1924, p.49-73.

Maurice): Structures et liens familiaux à la Croix-Rousse de Lyon sous le Second Empire, mémoire de
maîtrise d'histoire, Université Lyon II, 1978.

erre): "Aux origines de Perrache: une vocation industrielle", Centre presque-île de Lyon, n°4, 1978.

erre): L'industrialisation lyonnaise au XIX° siècle, thèse d'état en histoire, Service de reproduction des
thèses de Lille III, 1979.

erre): Crises et croissances de l'industrie lyonnaise, 1850-1900, Paris, CNRS, 1980.

e transports en commun 1879-1979, Lyon, S.L.T.C., 1979.

(Louis) et PLESSY (Bernard): La vie quotidienne des canuts, passementiers et moulinières au XIX° siècle,
Paris, Hachette, 1987.

: (Laurence): La création du parc de la Tête d'Or, maîtrise d'études urbaines, Université Lumière Lyon II,
1988.

INERET (M.C) (et al.): Les muses de Messidor. Peintres et sculpteurs lyonnais de la Révolution à l'Empire,
Lyon, Musée des Beaux-Arts, 1989.

Alain): L'organisation esthétique des villes et les projets d'urbanisme à Lyon 1905-1914, thèse de 3° cycle
d'histoire de l'art, Université Lyon II, 1983.

(André): La délinquance à Lyon à la fin de la monarchie de Juillet, D.E.S d'histoire, faculté des lettres de Lyon, 1971.

N (Abel): "De l'histoire sociale à la géographie sociale: les horizons d'une géohistoire de la bourgeoisie lyonnaise", Revue de géographie de Lyon, p.90-98, n°25, 1950.

N (Abel): "Démogéographie urbaine", Livre jubilaire offert à Maurice Zimmermann, Lyon, Université de Lyon, 1949.

ON (Anne-Sophie): L'entrée et son décor, guide du quartier Préfecture, Lyon 1886-1906, Lyon, CNRS, 1983.

ne): La presse catholique et les problèmes ouvriers 1900-1906, mémoire de D.E.S, Université de Lyon, Faculté des lettres, 1958.

orges): Lyon et le pouvoir central 1685-1715, thèse pour l'obtention du diplôme d'archiviste-paléographe, Ecole Nationale des Chartes, 1983.

Z): Les cultures du peuple, rituels ,savoirs et résistances au XVI^e siècle, Paris, Aubier, 1979.

EAUX (Michel), GIARD (Luce) et MAYOL (Pierre): L'invention du quotidien, Paris, Union Générale d'Editions, 1980 (le tome I est bâti autour des témoignages de plusieurs ménages des Pentes de la Croix-Rousse).

IE (Martine) & DESSERTINE (Dominique): "Approche historique de la notion de quartier à Lyon", Bulletin du centre d'histoire économique et sociale de la région lyonnaise, 1979, n°1.

(Francois): "L'opinion publique, la presse et les partis à Lyon à l'avènement des républicains", Cahiers d'histoire, tome XVI, n°1, 1967.

Jean-Pierre): Historique de la Société d'économie politique et d'économie sociale de Lyon, 1866-1966, Lyon, Bonnavat, 1966.

IAN (Colette): Le milieu médical lyonnais 1870-1914, mémoire de D.E.S, Université de Lyon, Faculté des lettres, 1966.

F.): L'extension du cadre administratif et territorial de la cité lyonnaise de 1789 à 1852, Lyon, Audin, 1923.

Livier): La médicalisation de la société dans la région lyonnaise au XIX^e siècle, 1800-1914, thèse d'Etat en histoire, Université Lumière-Lyon II, 1989.

obert): "Du "médico-topographique" à Lyon en 1783", XVIII^e siècle, n°9, 1977.

(Vincent): Le quartier Saint Louis de La Guillotière (1851-1876), doctorat de troisième cycle en histoire, Université Lyon II, 1981.

(Paul): L'histoire véritable de Guignol, Lyon, Federop, 1975.

Jacques) (dir.): Histoire du diocèse de Lyon, Paris, Beauchêne, 1983.

(Maurice): Lyon et les lyonnais au XVIII^e siècle, thèse d'Etat en histoire, Université de Lyon, 1967.

Gilbert): Le monument public français, l'exemple de Lyon, thèse de doctorat d'état, Université de Paris I, 1987.

(Jean-Francois): "Le goût du Moyen-Age chez les collectionneurs lyonnais du XIX^e siècle", Revue de l'art, n° 47, 1980.

: "La banque de Lyon", Cahiers d'Histoire, 1960, n°2.

) (M.): "Une bataille scolaire au XIX^e siècle: l'affaire des écoles primaires laïques de Lyon (1869-1873)", Cahiers d'Histoire, 1958, n°3.

) (M.): "L'abbé Noirot (1793-1880), un Socrate chrétien", Cahiers d'Histoire, 1974, n°1.

laudette) et al.: "Les conseillers municipaux de Lyon, 1884-1953", Annales de l'Université de Lyon, série droit, fascicule 17, 1958.

RG (Louis M.): Sisters of liberty. Marseille, Lyon, Paris and the reaction to a centralized state, 1868-1871, Cambridge, Harvard University Press, 1971.

N-FUGIER (Elisabeth): "Qui a renversé l'éléphant? Constructeurs et détracteurs de la basilique de Fourvière 1870-1896", Cahiers d'Histoire, 1982, n°2.

N-FUGIER (Elisabeth): Voir, revoir Fourvière, Lyon, s.e, 1988.

(Sabine): "Edouard Herriot in Lyons; some aspects of his role as a mayor", in C.K. WARNER (ed.): From the Ancien Regime to the Popular Front, London 1969.

(Thierry): Associations d'habitants, urbanisation et politiques urbaines. Comités de quartier et associations de la défense du cadre de vie dans l'agglomération lyonnaise 1880-1983, Université Lyon II, Thèse de 3° cycle "Géographie et environnement", 1983.

(Thierry): Associations d'habitants et urbanisation. L'exemple lyonnais (1880-1983), Paris, CNRS, 1987.

R.): "Peinture lyonnaise et peinture parisienne dans la deuxième moitié du XIX° siècle", Cahiers d'Histoire, 1968, n°2.

USZ (A.): Histoire de Lyon, Lyon, Pierre Masson, 1952.

USZ (A.): Lyon des origines à nos jours, formation de la cité, Lyon, Pierre Masson, 1925.

Ξ (Camille): "Un salon littéraire à Lyon de 1830 à 1860, Mme Yemeniz", Revue d'Histoire de Lyon, 1906.

Ξ (Camille) et ROUSTAN (M.): "Collombet et son temps", Revue d'Histoire de Lyon, 1903 et 1906.

Ξ (Camille) et ROUSTAN (M.): "Lyon contre Paris après 1830", Revue d'Histoire de Lyon, 1904.

Ξ (André): "Le Cardinal Fesch, archevêque de Lyon, après 1814", Cahiers d'Histoire, 1971, n°3-4.

re et Saint Germain des Prés, construction et différenciation de deux espaces urbains, C.R.H./E.H.E.S.S., rapport sur contrat du ministère de l'urbanisme et du logement, 1982.

arc): La criminalité à Lyon dans la première moitié du XVIII^e siècle, mémoire de maîtrise d'histoire, Université Lyon II, 1972.

(Corinne): L'avenue de Noailles, une avenue bourgeoise de la rive gauche du Rhône, sa place dans le tissu urbain des Brotteaux-Nord, maîtrise d'histoire de l'Université de Lyon II, 1985.

rrre): Géographie de la fortune et structures sociales à Lyon au XIX^e siècle, Lyon, C.R.H.S.R.L, 1974.

(Charlene): Lyon transformed, public works of the Second Empire (1853-1864), Berkeley, University of California Press, 1961.

'ves): Les ouvriers de la région lyonnaise (1848-1914), Lyon, PUL, 1977.

Mc DOUGALL (Mary Lynn): After the insurrections, the worker's movement in Lyon, 1834-52, Columbia University, 1973 (travail de recherche pour le doctorat en philosophie).

MARITCH (Streten): Histoire du mouvement social sous le Second Empire à Lyon, Paris, Rousseau, 1930.

MATHIAN (Nathalie): L'habitat à Lyon, 1800-1852, quartier Bellecour-Perrache, mémoire de maîtrise en histoire de l'art, Université Lyon II, 1986.

MEURET (Bernard): Le socialisme municipal, Villeurbanne 1880-1982. Histoire d'une différenciation, Lyon, PUL, 1982.

MOISSONIER (Maurice): La première Internationale et la Commune de Lyon, Paris, Editions Sociales, 1972.

OBSERVATION DU CHANGEMENT SOCIAL ET CULTUREL: la Croix-Rousse, Paris, C.N.R.S., 1983.

OLMETA (Claude): Les loisirs des classes populaires à la Belle Epoque, mémoire de D.E.S., Faculté des lettres de Lyon, 1966.

PAILLARD (Philippe): "L'organisation de la police lyonnaise. Divergences entre le Préfet du Rhône et le Maire de Lyon, 1800-1852", Annales de l'Université Jean Moulin, tome 2, février 1979.

PELLETIER (André) (dir): Grande encyclopédie de Lyon et des communes du Rhône, Roanne, Horvath, 1983.

PEREZ (Marie-Félicie): "Collectionneurs et amateurs d'art à Lyon au XVIII° siècle", Revue de l'art, n° 47, 1980.

PERRODIN (Jacques): Lyon 1900-1974, images pour une réflexion sur la ville, Lyon, Société de Géographie de Lyon, 1974.

PIN (Emile): Pratiques religieuses et classes sociales dans une paroisse urbaine, Saint-Pothin à Lyon, Paris, Spes, 1956.

PINOL (Jean-Luc): Espace social et espace politique, Lyon à l'époque du Front Populaire, Lyon, PUL, 1980.

PINOL (Jean-Luc): Mobilités et immobilismes d'une grande ville, Lyon de la fin du XIX° siècle à la seconde Guerre Mondiale, Thèse d'état en histoire, Université Lumière-Lyon II, 1989.

PINOL (Jean-Luc): Mobilités et immobilismes d'une grande ville, Lyon de la fin du XIX° siècle à la seconde Guerre Mondiale, Paris, Presse de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1991.

POCHE (Bernard): Localité et construction langagière du sens, Thèse d'état en sociologie, Cahiers du C.E.R.A.T., n°2, 1987.

POCHE (Bernard): Les représentations sociales de l'espace lyonnais, éléments pour une approche d'une régulation sociale autarcique, étude exploratoire, Grenoble, Université de Grenoble II, 1980.

POCHE (Bernard): Lyon tel qu'il s'écrit, romanciers et essayistes lyonnais 1860-1940, Lyon, PUL, 1990.

PREVOSTO (Jacques): "La célébration du 14 Juillet à Lyon, 1880-1914", Revue du Lyonnais, t.1, n°3, 1978.

PREVOSTO (Jacques): "Les élections municipales à Lyon de 1900 à 1908", Cahiers d'Histoire, 1979, n°3.

RENUCCI (Janine): "Tourisme et produit touristique à Lyon", Revue de géographie de Lyon, vol.63, n°4, 1988.

RIVET (Félix): Le quartier Perrache, Lyon, Audin, 1951.

RIVET (Félix): Une réalisation d'urbanisme à Lyon, le quartier Grolée, Lyon, Institut d'études rhodaniennes, 1955.

RIVET (Félix): "Avant le chemin de fer: problèmes du transit rhodanien", Cahiers d'Histoire, n°4, 1956.

RIVET (Félix): La navigation à vapeur sur la Saône et le Rhône (1783-1863), Paris, PUF, 1963.

ROBERT (Vincent): Cortèges et manifestations à Lyon, 1848-1914, thèse de doctorat d'histoire, Université Lumière Lyon II, 1990.

ROCHEX (Paul): L'Hôtel de Ville de Lyon, Lyon, Rey, 1911.

ROHART (Michel): Montchat un quartier lyonnais 1858-1914, mémoire de maîtrise d'histoire de l'Université Lyon II, 1980.

ROSTAGNAT-LATREILLE (Marie-Louise): "Le Primat des Gaules et la politique religieuse du Grand Roi", Cahiers d'Histoire, 1958, n°2.

RUDE (Fernand): C'est nous les canuts..., Paris, Maspéro, 1977.

RUDE (Fernand): L'insurrection lyonnaise de novembre 1831; le mouvement ouvrier à Lyon de 1827 à 1832, Paris, Anthropos, 1969.

SAUNIER (Pierre-Yves): "Tempêtes dans une petite plaque d'émail bleu: les noms de rues à Lyon au XIX^e siècle", Cahiers d'histoire, 1990, n°4.

SAVEY (Nicole): La criminalité à Lyon de 1870 à 1914, mémoire de D.E.S, Université de Lyon, faculté des lettres, 1965.

SCHMITT (Claude): Les transports en commun à Lyon de 1830 à 1914, mémoire de D.E.S, Université de Lyon, faculté des lettres, 1962.

TERNOIS (Daniel): "La peinture lyonnaise au XIX^e siècle: état des travaux et bibliographie", Revue de l'art, n° 47, 1980.

Histoire sociale des idées, Lyon de l'Encyclopédie au préromantisme, Paris, PUF, 1958.

TRENARD (Louis): "Lyon et ses visages aux temps modernes", Mélanges offerts à André Latreille, Lyon, Audin, 1972.

VALLERANT (Jacques): "Tisseurs lyonnais, de l'armure textile au tissu social", Ethnologie Française, n°2, avril-juin 1981.

VAUCELLES (L.de): "La querelle scolaire de La Guillotière", Cahiers d'Histoire, 1965, n°4.

VAUCELLES (L.de): Le Nouvelliste de Lyon et la défense religieuse, Lyon, Université de Lyon, 1971.

VERGNAUD (Maurice): "Agitation politique et crise des subsistances à Lyon de septembre 1816 à juin 1817", Cahiers d'Histoire, 1957, n°2.

VIGIER (Philippe): "Lyon et l'évolution politique de la province française au XIX° siècle", Cahiers d'histoire, tome XVI, n°1, 1967.

WARTELLE (Jean-Claude): "Joseph Ducros, préfet de l'ordre moral, Lyon 1873", L'Histoire, n°12, 1979.

ZELLER (Olivier): "Quartiers et penonnages à Lyon à l'époque moderne", Bulletin du centre d'histoire économique et sociale de la région lyonnaise, 1979, n°1.

ZELLER (Olivier): Les recensements lyonnais de 1597 à 1636, démographie historique et géographie sociale, Lyon, PUL, 1983.

B. ouvrages généraux

J'ai choisi de répartir les ouvrages en trois grands groupes, histoire, géographie et autres sciences humaines, pour permettre une orientation plus facile à travers cette biographie. A l'intérieur de ces grands groupes, j'ai séparé les travaux qui s'attachaient à la ville ou aux phénomènes urbains, et les autres.

1. Histoire

a) Histoire généralités

J COLLOQUE DE LA IV° SECTION DE L'ECOLE DES HAUTES ETUDES EN SCIENCES SOCIALES:
L'Etat et sa police en France, Genève, Droz, 1979.

J COLLOQUE INTERNATIONAL DE CLERMONT-FERRAND: Edgar Quinet, ce juif errant, Clermont-Ferrand, Association des publications de la Faculté des lettres et sciences humaines de Clermont-Ferrand, 1977.

I (Maurice): Histoire vagabonde, Paris, Gallimard, 1988.

I (Maurice): 1848 ou l'apprentissage de la République, Paris, Seuil, 1973.

Grandes d'espaces, figures du voyage et rhétoriques du monde, Paris, Presses de l'Ecole Normale Supérieure, 1984.

IN (Louis): L'épisode napoléonien, tome I Aspects intérieurs, Paris, Seuil, 1973.

Géographie dans la tragédie grecque, Paris, CNRS, 1985.

Catherine): "L'invention de la Bretagne, genèse sociale d'un stéréotype", Actes de la recherche en sciences sociales, n°35, novembre 1980.

ALUMIERE (Catherine): "La géographie symbolique des provinces de la monarchie de Juillet à l'entre-deux guerres", Ethnologie Française, juillet-septembre 1988.

J (Pierre), CHARTIER (Roger) et DARNTON (Robert): "Dialogue à propos de l'histoire culturelle", Actes de la Recherche en Sciences Sociales, n°59, septembre 1985.

ÉT (Marie-Noëlle): "Race et folklore, l'image officielle de la France en 1800", Annales ESC, juillet-août 1976, p.802-824.

ÉT (Marie-Noëlle): Déchiffrer la France, la statistique départementale à l'époque napoléonienne, Paris, Editions des archives contemporaines, 1988.

Philippe): Prêtres et paroisses au pays du curé d'Ars, Paris, Cerf, 1986.

RE (André) et REVEL (Jacques) (dir.): Histoire de la France, 4 volumes, Paris, Seuil, 1989-90.

ILL (Charles-Olivier): Histoire et historiens: une mutation idéologique des historiens français, 1865-1885, Toulouse, Privat, 1985.

ROJA (Julio): Le mythe du caractère national et son élaboration pour l'Espagne, Lyon, Federops, 1975.

Georges): Le maintien de l'ordre en France depuis la fin de l'Ancien Régime jusqu'à 1968, Toulouse, Presses de l'Institut d'Etudes Politiques de Toulouse, 1983.

Centre de Recherches et d'Etudes sur Paris et l'Ile-de-France, n°spécial "Les circonscriptions administratives dans Paris et l'Ile-de-France", n°110, mars 1985.

Ŕ (Roger): "Science sociale et découpage régional. Notes sur deux débats 1820-1920", Actes de la recherche en sciences sociales, n°35, novembre 1980.

2 (Roger): "Le monde comme représentation", Annales ESC, novembre-décembre 1989.

CHEVALLIER (J.J): Histoire des institutions et des régimes politiques de la France de 1789 à nos jours, Paris, Dalloz, 1986.

Gerard) et HILAIRE (Yves-Marie): Histoire religieuse de la France contemporaine, 2 volumes, Toulouse, Privat, 1984.

Robert) et DODD (Philipp) (ed.): Englishness. Politics and culture 1880-1920, Dover, Croom Helm, 1986.

Alain): Le miasme et la jonquille, Paris Aubier, 1982.

Alain): Le territoire du vide, Paris, Aubier, 1988.

Alain): Le village des cannibales, Paris, Aubier, 1990.

LET (Jean): "La réorganisation communale dans le canton de Luz Saint Sauveur au XIX^e siècle", Lavedan et pays Toy, n°17, 1985-86.

) (Adeline): Les bourgeois et la bourgeoisie en France depuis 1815, Paris, Flammarion, 1991.

DE CERTEAUX (Michel), JULIA (Dominique), et REVEL (Jacques): Une politique de la langue, Paris, Gallimard, 1975.

DUBY (Georges), (dir.): Histoire de la France, Paris, Larousse, 1987.

ialisme au régionalisme XVIII^e-XX^e siècles, actes du colloque tenu pour le 2^e Festival d'histoire de Montbrison, 1988.

J.): L'idée de nature en France dans la première moitié du XVIII^e siècle, Paris, SEVPEN, 1963.

ZER (Thomas): French provincial police and the fall of the Second Republic, Princeton, Princeton University Press, 1981.

- l (Michel): L'invention des frontières, Paris, Fondation pour les Etudes de Défense Nationale, 1986.
- Jean-Pierre): L'aménagement de la société, la production de l'espace XIX° et XX° siècle, Paris, Anthropos, 1979.
- l (Raoul): Mythes et mythologies politiques, Paris, Seuil, 1989. Ed.or. 1986.
- lT (Jacques): Les constitutions de la France depuis 1789, Paris, Garnier Flammarion, 1979.
- ristian) & LIVET (Georges), textes rassemblés par: Régions et régionalismes en France du 18° siècle à nos jours, Paris, PUF, 1977.
- RG (Louis M.): Sisters of liberty. Marseille, Lyon, Paris and the reaction to a centralized state, 1868-1871, Cambridge, Harvard University Press, 1971.
- ..) & TUDESQ (A.J.): La france des notables, deux volumes, Paris, Seuil, 1973.
- (Philippe): La légende des Camisards, Paris, Gallimard, 1977.
- DER (Francis D.): "Le sublime et le pittoresque", Actes de la Recherche en Sciences Sociales, n°75, novembre 1988.
- (Bernard) & WRIGHT (Vincent): Les préfets du Second Empire, Paris, Armand Colin, 1973.
- (Liane) & TZONIS (Alexander): "La géométrie du sentiment et le paysage thérapeutique", XVIII° siècle, n°9, 1977.
- N (Pierre): Flora Tristan, Paris, Corymbe, 1979.
- 'ves): La France et les Français XIX°-XX° siècle, 3 volumes, Paris, Armand Colin, 1983.
-) (Annelise): "Pittoresco=picturesque", Noter og Kommentater fra Romansk Institut, novembre 1982.

(Edmond-Marc): L'âme française ou le national-libéralisme, Paris, Anthropos, 1979.

LYONS (Martin): Le triomphe du livre, une histoire sociologique de la lecture dans la France du XIX^e siècle, Paris, Promodis, 1987.

MARTIN (Jean-Clément): La Vendée de la mémoire, 1800-1980, Paris, Seuil, 1989.

MAYEUR (Jean-Marie): Les débuts de la III^e République, Paris, Seuil, 1973.

NICOLET (Claude): L'inventaire du monde, géographie et politique aux origines de l'Empire romain, Paris, Fayard, 1988.

NORA (Pierre), (dir.): Les lieux de mémoire, Paris, Gallimard, 1983-1985.

NORDMAN (Daniel): "Les Guides Joanne, ancêtres des Guides Bleus", in Les lieux de mémoire, P.NORA directeur, tome II, vol 1, Paris, Gallimard, 1986.

OZOUF-MARIGNIER (Marie-Vic): Les monographies sur la formation des départements français, étude critique, D.E.A, E.H.E.S.S., 1979.

OZOUF-MARIGNIER (Marie-Vic): La représentation du territoire français à la fin du XVIII^e siècle d'après les travaux sur la formation des départements, Thèse de 3^e cycle d'histoire, E.H.E.S.S., 1983.

OZOUF-MARIGNIER (Marie-Vic): "Territoire géométrique et centralité urbaine. Le découpage de la France en départements 1789-90", Annales de la recherche urbaine, 1984, n°22.

OZOUF-MARIGNIER (Marie-Vic): La formation des départements. la représentation du territoire français à la fin du XVIII^e siècle, Paris, Editions de l'E.H.E.S.S., 1989.

PAYNE (Howard): The police state of Louis-Napoléon Bonaparte 1851-1860, Seattle, University of Washington Press, 1969.

PITTE (Jean-Robert): Histoire du paysage français, Paris, Tallandier, 1983.

PLESSIS (Alain): De la fête impériale au mur des Fédérés, Paris, Seuil, 1973.

POCOCK (D.C.D): "The novelist's image of the North", Transactions of the Institute of British Geographers, vol.4, n°1, 1979.

Pratiques, n° spécial "Les récits de vie", n°45, Mars 1985.

Procès. Cahiers d'analyse politique et juridique, "Histoire comparée de la police", n° 15-16, 1984.

REBERIOUX (Madeleine): La République radicale?, Paris, Seuil, 1973.

ROBERT (Jean- Louis): "Le radicalisme dans l'appareil d'état: deux rapports de police de 1918", Cahiers d'histoire de l'Institut de Recherches Marxistes, n°1, 1980.

ROSS (Alexander M.): The imprint of picturesque on 19 th century British Fiction, Waterloo, Wilfrid Laurier University Press, 1986.

SANSON (Rosemonde): Les quatorze juillet (1789-1975) fête et conscience nationale, Paris, Flammarion, 1975.

SCHIVELBUSCH (Wolfgang): Histoire des voyages en train, Paris, Le promeneur/Quai Voltaire, 1990. Edition originale 1977, traduction de Jean Francois Boutout.

SIMON (Renée): Henry de Boulainviller, historien, philosophe, astrologue, thèse de doctorat d'état, faculté des lettres de Lille, 1940.

SOCIETE D'HISTOIRE DE LA REVOLUTION DE 1848 ET DES REVOLUTIONS DU XIX° SIECLE: Maintien de l'ordre et polices en France et en Europe au XIX° siècle, Paris, Créaphis, 1987.

TERREAUX (Philippe): Les écrivains savoyards et le régionalisme, ou la Savoie vue par Amélie Gex (1835-1883) et Henry Bordeaux (1870-1963), thèse d'université en littérature française, Lyon II, 1988.

THIESSE (Anne-Marie): Le roman du quotidien, lecteurs et lectures populaires à la Belle Époque, Paris, Le Chemin Vert, 1984.

THIESSE (Anne-Marie): "Le mouvement littéraire régionaliste 1900-1945", Ethnologie Française, juillet-septembre 1988.

THIESSE (Anne-Marie): Ecrire la France. Le mouvement littéraire régionaliste de langue française entre la Belle époque et la Libération, thèse de doctorat d'Etat en histoire, Université Lumière-Lyon II, 1989.

TRINQUET (Roger): "La théorie des climats des Reflexions critiques à L'esprit des lois", Revue d'histoire littéraire de la France, janvier-mars 1953.

VERNIERE (Paul): Montesquieu et l'Esprit des lois, ou la raison impure, Paris, Sedes, 1977.

VEYNE (Paul): Comment on écrit l'histoire, Paris, Seuil, 1979.

WEBER (Eugen): La fin des terroirs. La modernisation de la France rurale 1870-1914, Paris, Fayard, 1986. Traduction de Antoine Berman et Bernard Genies.

WEBER (Eugen): Fin de siècle. La France à la fin du XIX^e siècle, Paris, Fayard, 1986. Traduction de Philippe Delamare.

WOOLF (Janet) and SEED (John) (dir.): Art and the culture of capital, Manchester, Manchester University Press, 1988.

ZELDIN (Theodore): Histoire des passions françaises, Paris, Seuil, 1980-1981, Traduction Catherine Erhel et Odile de Lalène.

b) Histoire urbaine

Pierre): "Noms de rues et vie politique à Parthenay 1794-1941", Bulletin de la société historique et archéologique "Les Amis de Parthenay", n°28, 1980.

OUVIER (J.), PERROT (J.C.), RONCAYOLO (Marcel), ROCHE (Daniel): "Une nouvelle histoire des villes", Annales ESC, novembre-décembre 1977.

Jean-Pierre): Rouen aux 17^e et 18^e siècles, les mutations d'un espace social, Paris, Société d'édition d'enseignement supérieur réunis, 1983.

ON (Florence): Etude de la sociabilité dans un milieu pré et post-haussmannien: le quartier des Arts-et-Métiers à Paris entre 1850 et 1880, doctorat de 3^e cycle, Paris X, 1986.

(M.): La réforme municipale, Paris, Berger-Levrault, 1975.

Asa): Victorian cities, London, Penguin books, 1990.

ean-Paul): Le Soleil Noir, Thèse de 3^e cycle d'histoire, Lyon, Université Lyon II, 1986.

centre d'histoire économique et sociale de la région Lyonnaise, 1979, n°1 (nombreuses contributions d'histoire urbaine).

Centre de Recherches et d'Etudes sur Paris et l'Ile-de-France, n°spécial "Les circonscriptions administratives dans Paris et l'Ile-de-France", n°110, mars 1985.

(G.) & MONZANI (P.): Les guides de Paris au 17^e et 18^e siècle. Images de la ville, mémoire de maîtrise d'histoire, Université de Paris I, 1979.

(J.P.): Les bourgeois de Rouen, une élite urbaine du XIX^e siècle, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1983.

:R (Louis): Classes laborieuses et classes dangereuses, Paris, Hachette, 1984.

R (Louis): Les Parisiens, Paris, Hachette, 1967.

rancoise): L'urbanisme, utopie et réalités, Paris, Seuil, 1965.

merchants: French and Irish perspectives on urban development, 1500-1900, Dublin, P.Butel and L.M Cullen, 1986.

Pierre): La poésie de Paris dans la littérature française de Rousseau à Baudelaire, Paris, Editions de Minuit, 1961.

Paul), textes rassemblés par : Géographie historique des villes d'Europe Occidentale, tome II, colloque de 1981, Espaces sociaux et paysages urbains, Paris, Département de géographie de Paris-Sorbonne, 1981

Michel): "Peyrremond, un théoricien des quartiers et de la restructuration", Annales de la Recherche Urbaine, n°22, 1984.

Claude): "Méthode d'étude des quartiers urbains", Bulletin du Centre d'Histoire de l'Université de Saint Etienne, n°2, 1981.

DAGRON (Gilbert): Constantinople imaginaire, étude sur le recueil des Patria, Paris, PUF, 1984.

DAIGLE (J.): La culture en partage. Grenoble et son élite au milieu du XIX° siècle, Grenoble, PUG, 1977.

Michel): "Les grandes percées urbaines du XIX° siècle: quatre villes de province", Annales ESC, mars-avril 1988.

: (J.C): "Les plans d'aménagement et d'extension des villes françaises", Cahiers de la recherche architecturale, n°8, 1981.

N (R.) & NAGLE (J.): "Espaces et fonctions sociales: les quartiers de Paris du Moyen-Age au XVIII° siècle", Annales ESC, avril-septembre 1984.

S (Christian) & HUET (Bernard): Le Creusot, naissance et développement d'une ville industrielle, Seyssel, Champvallon, 1981.

orges), (dir): Histoire de la France urbaine, 5 volumes, Paris, Seuil, 1982-1985.

rlette): "Le commissaire et la rue à Paris au XIX^e siècle", Révoltes logiques, n°6, 1977.

rlette): la vie fragile. Violence, pouvoir et solidarité à Paris au XVIII^e siècle, Paris, Hachette, 1988.

(Bruno) & VAYSSIERE (A.): "L'architecture des villes, espaces, cartes et territoires", Urbi, tome III, 1980.

(Bruno), (dir.): La politique de l'espace urbain à la fin de l'Ancien Régime, Paris, rapport C.O.R.D.A., 1975.

IT (Annie): Bobigny banlieue rouge, Paris, Editions ouvrières, 1986.

IT (Annie) (dir.): Un siècle de banlieue parisienne (1859-1964), un guide de recherche, Paris, Harmattan, 1989.

l (jeanne): Paris la ville, thèse de doctorat d'état en histoire, Paris, Université de Paris X, 1976.

[Maurice) & LEQUIN (Yves) (dir.) : Habiter la ville XV^e-XX^esiècle, Lyon, PUL, 1985.

[Maurice) & LEQUIN (Yves) (dir.): Construire la ville, Lyon, PUL, 1983.

[Maurice): "La vie de quartier", Bulletin du Centre d'Histoire Economique et Sociale de la Région Lyonnaise, n°3, 1977.

[Maurice): "Le quartier, nouvel objet de l'histoire?", Economie et humanisme, n°261, Septembre-octobre 1981.

Ë (Patrick): Les "Passages"à Levallois-Perret, quartier populaire, quartier de la "zone" (1826-1972), Thèse d'université en histoire, Université de Paris VII, 1987.

RG (Louis M.): Sisters of liberty Marseille, Lyon, Paris and the reaction to a centralized state, 1868-1871, Cambridge, Harvard University Press, 1971.

(Philippe): Le pouvoir dans la ville au XVIII^e siècle. Pratiques politiques, notabilité et éthique sociale de part et d'autre de la frontière franco-belge, Paris, Editions de l'EHESS, 1990.

ME (André): Les temps de l'eau. La cité, l'eau et les techniques, Seyssel, Champvallon, 1983.

À (J.): Recherches sur la société grenobloise vers le milieu du XIX^e siècle, Paris-la Haye, Mouton, 1971.

ET (Gérard): "Belleville dans la littérature au XIX^e siècle et au début du XX^e siècle", Etudes de la Région Parisienne, avril et mai 1969.

ET (Gérard): "Equipped urbain à Belleville 1860-1914", Paris et Ile de France, tome 33, 1982.

ET (Gérard): Belleville au XIX^e siècle, du faubourg à la ville, Paris, Editions de l'EHESS, 1984.

and ROBERTS (W.): City, class and culture. Studies of cultural production and social policy in Victorian Manchester, Manchester, Manchester University Press, 1985.

Gérard): L'image de Rome, Seyssel, Champvallon, 1987.

Michel): "Un découpage opératoire de la ville; le rapport quartier-territoire urbain, 1880-1980", Annales de la recherche urbaine, n°17, 1982.

Michel): "Stratégies d'expropriation et haussmanisation: l'exemple de Montepellier", Annales ESC, 1980, n°5.

(Pierre): Histoire de l'urbanisme, Paris, H.Laurens, 1926-1952.

(Pierre): La question du déplacement de Paris et du transfert des Halles au conseil municipal de Paris sous la monarchie de Juillet, Paris, Ville de Paris, 1969.

Irew): Cities perceived, Manchester, Manchester University Press, 1985.

LEPETIT (Bernard): "L'évolution de la notion de ville d'après les tableaux et descriptions de la France 1650-1850", Urbj, n°II, 1979 (l'article est suivi d'une discussion sur l'histoire urbaine avec Daniel ROCHE, Jean-Claude PERROT, Marcel RONCAYOLO et Louis BERGERON).

Bernard): "histoire urbaine et espace", L'espace géographique, p.43-54, n°1, 1980.

Bernard): Les villes dans la France moderne (1740-1840), Paris, Albin Michel, 1988.

LOYER (Francois): Paris XIX° siècle, l'immeuble et la rue, Paris, Hazan, 1987.

MARTOUREY (Albert): Formation et gestion d'une agglomération industrielle au XIX° siècle. Saint-Etienne de 1815 à 1870, Thèse d'état en histoire, Université Lyon II, 1984.

MENAGER (Bernard): "Une longue bataille, le démantèlement des remparts de Lille (1899-1923)", Revue du Nord, avril-septembre 1984.

MERRIMAN (John) (dir.): French cities in the nineteenth century, London, 1982.

MERRIMAN (John): The red city: Limoges and the French nineteenth century, New-York/Oxford, Oxford University Press, 1985.

MESSINGER (Gary S.): Manchester in the Victorian age, the half-known city, Manchester, Manchester University Press, 1985.

MONZANI (Pierre): "Guides et plaisirs parisiens au XVIII° siècle", Urbj, n°IX, 1984.

nent social, n° spécial "ouvriers dans la ville", n°118, Janvier-Mars 1982.

MUMFORD (Lewis): la cité à travers l'histoire, Paris, Seuil, 1961, traduction par Guy et Gérard Durand.

OZOUF (Mona): "Le cortège et la ville, les itinéraires parisiens des fêtes révolutionnaires", Annales ESC, Sept.Oct. 1971, p.889-916.

PERROT (Jean-Claude): Genèse d'une ville moderne, Caen au XVIII^e siècle, Thèse d'état en histoire, Université de Paris I, 1973.

PETIT-DUTAILLIS (Charles): Les communes francaises. Caractères et évolution des origines au XVIII^e siècle, Paris, Albin Michel, 1970 (1ere édition 1945).

PRONTEAU (Jeanne): Les numérotages des maisons de Paris du XV^e siècle à nos jours, Paris, Ville de Paris, 1966.

Recherches, n° spécial "L'haleine des faubourgs", n°27, Décembre 1977.

ROCHE (Daniel): Le peuple de Paris, Paris, Aubier, 1981.

ROCHE (Daniel): Le siècle des lumières en province, académies et académiciens provinciaux, 1680-1789, Paris, Mouton, 1978.

ROULEAU (Bernard): Villages et faubourgs de l'ancien Paris, histoire d'un espace urbain, Paris, Seuil, 1985.

SENNETT (Richard) & THENSTROM (Stephan) (dir.): Nineteenth century cities, Yale, Yale University Press, 1969.

TAYLOR (William R.): "New-York et l'origine du skyline: la cité moderne comme forme et symbole", Urbj, tome III, 1980.

VENARD (Marc): "Itinéraires de processions dans la ville d'Avignon", Ethnologie Francaise, tome 7, n°1, 1977.

Villes et territoires pendant la période napoléonienne (France et Italie), Rome, Ecole Francaise de Rome, 1987.

VOILLIARD (Odile): Nancy au XIX^e siècle 1815-1871. Une bourgeoisie urbaine, Nancy, Ophrys, 1978.

ZUNZ (Olivier): Naissance de l'Amérique industrielle: Detroit 1880-1920, Paris, Aubier, 1983.

2. Géographie

a) Géographie généralités

ABLER (Ronald), JANELLE (D.), PHILBRICK (A.) & SOMMER (J.): Human geogaphy in a shrinking world, North Scituate, Duxbury Press, 1975.

AURIAC (Franck) & BRUNET (Roger): Espaces, jeux et enjeux, Paris, Fayard, 1986.

Paul): Principes de géographie sociale, Paris, M.Th. Genin, 1973.

CLAVAl (Paul): Espace et pouvoir, Paris, PUF, 1978.

Paul): "L'évolution récente des recherches sur la perception", Rivista geografica Italiana, annata LXXXVIII, fascicolo 1, marzo 1980.

R.M) & STEA (B.D): Essai sur la cartographie mentale: des cartes plein la tête, Sainte Hyacinthe, Edisem, 1981.

l (Michel): L'invention des frontières, Paris, Fondation pour les Etudes de Défense Nationale, 1986.

Armand) & al.: Espaces vécus et civilisations, Paris, CNRS, 1982.

Armand): La région espace vécu, Paris, PUF, 1976.

N (R.T): "Activity spaces and residential preferences: some tests of the hypothesis of sectoral mental maps", Economic geography, t.43 ,n°2, 1972.

REYNAUD (Alain): "Le concept de classe socio-spatiale", Travaux de l'Institut de Géographie de Reims, n°30, 1979.

REYNAUD (Alain): Société, espace, justice, Paris, PUF, 1981.

RIMBERT (Sylvie): "Approches et paysages", L'Espace géographique, n°3, 1973, p.233-241.

b) Géographie urbaine

ntoine): L'organisation urbaine, théories et modèles, Paris, Centre de recherches d'urbanisme, 1975.

ntoine): La perception de l'espace urbain: les concepts, les méthodes, leur utilisation dans la recherche géographique, Thèse de doctorat d'état de géographie, Université de Paris IV, 1980.

BEAUJEU-GARNIER (Jacqueline) et CHABOT (Georges): Traité de géographie urbaine, Paris, Armand-Colin, 1963.

D (Jean-Michel): Pratique de la ville, Paris, Masson, 1978.

D (M.J) & LITOWSKI (A.): Les places dans la ville, Paris, Dunod, 1984.

RE (Pierre): "Etudes sur les éléments de l'organisme urbain: la banlieue", Revue de géographie de Lyon, p.228-237, 1950.

la société languedocienne de géographie, "La ville en pays languedocien et catalan de 1789 à nos jours", actes du colloque de Montpellier, n°3-4, 1982.

oratio): "L'image de la ville et le comportement spatial des citadins", L'Espace géographique, p.73-80, n°1, 1975.

géographie du Québec, vol.25, n°64, 1981, n° spécial "Ville".

l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Parisienne, n° spécial "Le quartier et la ville", n°7, 1967.

(Martial): "Représentation de la ville", Cahiers de géographie du Québec, vol.21, n°52, 1977.

Robert): Ville. Paraître être à part, Montpellier, GIP Reclus, 1990.

J (Charles): "Cité et centre d'activité", Etudes rhodaniennes, vol. XIX, 1944, p.141-149.

(Pierre): Précis de géographie urbaine, Paris, PUF, 1964.

LYNCH (Kevin): L'image de la cité, Paris, Dunod, 1969.

METTON (Alain): "Le quartier étude géographique et psycho-sociologique", The Canadian geographer, volume XIII, n°4, 1969.

REMY (J.) & VOYE (L.): Ville, ordre et violence, Paris, PUF, 1981.

RIMBERT (Sylvie): Les paysages urbains, Paris, Armand Colin, 1973.

RONCAYOLO (Marcel): La ville et ses terriories, Paris, Gallimard, 1990.

RONCAYOLO (Marcel): Croissance et division sociale de l'espace urbain, thèse d'Etat en géographie, Paris I, 1981.

Transactions of the Institute of British Geographers, n° spécial "The Victorian city", vol.4, n°2, 1979.

VANT (André): "La perception des espaces urbains, essai sur les images de centres-villes", Travaux de l'Institut de Géographie de Reims, n°20, 1974.

VANT (André): Imagerie et urbanisation, recherches sur l'exemple stéphanois, Saint-Etienne, Centre d'études Foréziennes, 1981.

3. Sciences humaines et divers

a) Sciences humaines généralités

rc): Symbole, fonction, histoire, Paris, Hachette, 1979.

rc): Domaines et châteaux, Paris, Seuil, 1989.

(Roland): L'empire des signes, Genève, Albert Skira, 1970.

(Roland): Mythologies, Paris, Le Seuil, 1985.

Claire) & SCHIELE (Bernard) (dir.): Les savoirs dans les pratiques quotidiennes, recherches sur les représentations, Paris, Editions du CNRS, 1984.

Γ (Ruth): Echantillons de civilisations, Paris, Gallimard, 1950.

KI (Luc): Les cadres, la formation d'un groupe social, Paris, Editions de Minuit, 1982.

(Pierre): Introduction à une sémiotique des lieux, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1981.

.I (Mohamed): La représentation de l'espace chez le Marocain illettré, Paris, Anthropos, 1974.

J (Pierre): La distinction, critique sociale du jugement, Paris, Editions de Minuit, 1979.

J (Pierre): "L'identité et la représentation: éléments pour une réflexion critique sur l'idée de région", Actes de la Recherche en Sciences Sociales, n°35, novembre 1980.

J (Pierre): "Le Nord et le Midi, contribution à une analyse de l'effet Montesquieu", Actes de la Recherche en Sciences Sociales, n°35, novembre 1980.

Internationaux de sociologie: n° spécial "Nouvelles images, nouveaux réels", 40° année.

RT DE LAUWE (Paul-Henri): "Aspirations, images guides et transformations sociales", Revue française de sociologie, 1964.

E D'ALBI: Espace et représentation, Paris, La Villette, 1984.

E DE CHAMBERY :Espaces et imaginaire, Grenoble, PUG, 1979.

E DE LESCHERAINES: Les représentations en actes, Grenoble, Université scientifique et médicale de Grenoble, 1986.

ET (Francois): La philosophie de l'image, Paris, Vrin, 1984.

(Pierre-Henri), textes rassemblés par: Conceptions de l'espace, colloque de 1981, Paris, Recherches Pluridisciplinaires de l'Université Paris X-Nanterre, 1981.

.) & PALMONARI (A.) (dir.): L'étude des représentations sociales, Neuchatel, Delachaux et Nestlé, 1986.

Gilbert): Les structures anthropologiques de l'imaginaire, Paris, Bordas, 1980.

M (Emile): De la division du travail social, Paris, PUF, 1973.

(Stéphane) (dir.): "Les représentations", Psychologie française, tome 30, n°3/4, Novembre 1985.

temps, "Pouvoir, l'esprit des lieux. Visiter l'espace du politique", n°43/44, 1990.

T (Michel): L'ordre du discours, Paris, Gallimard, 1971.

(Robert): La perception, Paris, PUF, 1963.

R (Maurice): L'idéal et le matériel, Paris, Fayard, 1984.

(Claude) et PASSERON (Jean-Claude): Le savant et le populaire, misérabilisme et populisme en sociologie et en littérature, Paris, Gallimard-Seuil, 1989.

:HS (Maurice): La topographie légendaire des évangiles en Terre sainte, Paris, PUF, 1941.

:HS (Maurice): La mémoire collective, Paris, PUF, 1968.

ard T.): La dimension cachée, Paris, Le Seuil, 1971.

Patrick): Space perception and the philosophy of science, Berkeley, University of California Press, 1983.

I (Claudine): Santé et maladie, analyse d'une représentation sociale, Paris, Mouton, 1969.

(Denise) (dir.): Les représentations sociales, Paris, PUF, 1989.

I-LAIRD (P.): Mental models: toward a cognitive science of language, inference and consciousness, Cambridge, Cambridge University Press, 1983.

(Jean): la sociologie d'Auguste Comte, Paris, PUF, 1961.

Ξ (Henri): La production de l'espace, Paris Anthropos, 1986.

K (Daniel): "Espace et contrôle social", in Centre, périphérie, territoire, Paris, PUF, 1978.

MAUSS (Marcel): Oeuvres complètes, tome II, Représentations collectives et diversités des civilisations, Paris, Editions de Minuit, 1968.

MEAD (Georges Herbert) : L'esprit, le soi ,la société, Paris, PUF, 1963.

MOLES (Abraham) & ROHMER (Elisabeth): Psychologie de l'espace, Paris, Casterman, 1972.

MOSCOVICI (Serge): La psychanalyse, son image, son public, Paris, PUF, 1976.

PAUL-LEVY (Francoise) & SEGAUD (Marion) : Anthropologie de l'espace, Paris, Centre Georges Pompidou/C.C.I, 1983.

PELICIER (Yves) (dir.): Espace et psycho-pathologie, Paris, Economica, 1983.

PEREC (Georges): Espèces d'espace, Paris, Galilée, 1974.

Pratiques et représentations de l'espace dans les communautés méditerranéennes, (collectif), Paris, Editions du CNRS, 1976.

Pratiques, n° spécial "Les récits de vie", n°45, Mars 1985.

Revue de l'institut de sociologie, n° spécial "Territorialités", n°3-4, 1984.

ROSCH (Eleanor): "On the internal structure of perceptual and semantic categories", in Cognitive development and the acquisition of language, New-York, Academic Press, 1973.

SANSOT (Pierre): La France sensible, Seyssel, Champ Vallon, 1985.

SANSOT (Pierre): Les formes sensibles de la vie sociale, Paris, PUF, 1986.

SCHLANGER (Judith): Les métaphores de l'organisme, Paris, Vrin, 1971.

SPERBER (Dan): Le symbolisme en général, Paris, Hermann, 1974.

Territoires, "Territoires et territorialités", n°1, 1983.

Territoires, "récits de voyage et perception du territoire: la Provence (XVIII° siècle-XX° siècle)", n°2, 1985.

TERROLLE (Daniel): Le quartier de Cayenne à Saint Ouen: mémoires, continuités, métamorphoses, thèse de III° cycle en ethnologie, Université de Paris X, 1987.

VERRET (Michel): L'ouvrier français: l'espace ouvrier, Paris, Armand-Colin, 1979.

b) Sciences humaines, "spécialisation urbaine"

La recherche urbaine, n° spécial "Fabriquer des espaces", n°22, 1984.

LE COLLOQUE INTERNATIONAL DE LYON: L'idée de la ville, Seyssel, Editions du Champ-Vallon, 1984.

Revue de l'Observation du Changement Social, vol.3-4, 1980.

Revue de l'Observation du Changement Social, n° spécial "Flagrants délits d'imaginaire", n°16, Novembre 1978.

(Roland): "Sémiologie et urbanisme", Architecture d'aujourd'hui, n°153, 1978.

UILBOT (Odile) (dir.): Changer de région, de métier, changer de quartier, Paris, Paris X Nanterre, 1982.

ER (Christian): "Se reconnaître dans l'espace de la ville", Espaces et sociétés, n° 34, Juillet-Décembre 1980.

Michel): Vie quotidienne et rapports sociaux dans une petite ville de province, la mise en scène des différences, Lyon, PUL, 1984.

(Ernest W.), MAC KENZIE (Roderick) et PARK (Robert E.): The City, Chicago, Chicago University Press, 1968.

Jean) & PANERAY (Philippe): "Notes sur la structure de l'espace urbain", Architecture d'aujourd'hui, n°153, 1971.

L'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Parisienne, n° spécial "Le quartier et la ville", n°7, 1967.

Yves) & TORGUE (Henri): "Mythe et parole habitante", Annales de la recherche urbaine, n°17, Décembre 1982.

rancoise) et al.: Le sens de la ville, Paris, Seuil, 1972.

CHOMBART DE LAUWE (Paul Henri): Paris et l'agglomération parisienne, Paris, PUF, 1956.

RT DE LAUWE (Paul Henri): Des hommes et des villes, Paris, Payot, 1965.

E DE MONTPELLIER 1978: Vie quotidienne en milieu urbain, Montpellier, C.R.U, 1984.

(Joseph): Théologie de la ville, Paris, Editions Universitaires, 1968.

JD (C.) & al.: L'attraction de Paris sur sa banlieue, Paris, Editions ouvrières, 1965.

EAUX (Michel), GIARD (Luce) et MAYOL (Pierre): L'invention du quotidien, Paris, Union Générale d'Editions, 1980.

' spécial "City symbols: sacred and profane", vol. 39, n°232, March 1975.

t sociétés, n° spécial "Les représentations de la ville", n°15, Avril 1975.

'ER (Yves) & JOSEPH (Isaac): L'Ecole de Chicago, naissance de l'écologie urbaine, Paris, Aubier, 1984.

T (Ambroise): La rente, le profit et la ville, Paris, Anthropos, 1980.

DE SOCIOLOGIE URBAINE: L'attraction du centre, étude sociologique de l'agglomération lyonnaise, Lyon, Groupe de sociologie urbaine, 1967.

. (Ulf): Explorer la ville, Paris, Editions de Minuit, 1980.

'Henri): L'homme et la ville, Paris, Flammarion, 1971.

IN (André): L'image du centre, le Marais à Paris, Paris, C.S.U., 1974.

Raymond): les images de la ville, Paris, Anthropos, 1973.

Ξ (Henri): Le droit à la ville, Paris, Anthropos, 1972.

J (Barry) & WELLMAN (Barry): "réseau, quartier et communauté ,préliminaire à l'étude de la question communautaire", Espaces et sociétés, n°38-39, Juillet-Décembre 1981, p.111-133.

ert): "Introduction à une socio-sémiotique de l'espace urbain", Espaces et sociétés, n°24-27, Dec.1978, p.125-130.

MEDAM (Alain): Conscience de la ville, Paris, Anthropos, 1976.

MEDAM (Alain): Montréal interdite, Paris ,PUF, 1978.

NOSCHIS (Karl): Signification affective du quartier, Paris, Klincksieck, 1984.

PAILHOUS (Jean): La représentation de l'espace urbain: l'exemple du chauffeur de taxi, Paris, PUF, 1970.

PETONNET (Colette): Espaces habités, ethnologie des banlieues, Paris, Galilée, 1982.

SANSOT (Pierre): Poétique de la ville, Paris, Klincksieck, 1971.

TERROLLE (Daniel): Le quartier de Cayenne à Saint Ouen: mémoires, continuités, métamorphoses, thèse de III° cycle en ethnologie, Paris X, 1987.

Traverses, n° spécial "Ville panique", n°9, 1979.

Urbanisme: "Plans de ville, le pouvoir de l'image", n°215, août-septembre 1986.

WILLMOTT (Peter) & YOUNG (Michael): Le village dans la ville, Paris, Centre Georges Pompidou/C.C.I., 1983.

INTRODUCTION GENERALE.....	4
CHAPITRE 1: A LA DECOUVERTE DE LYON	33
I. Introduction	34
II. Archéologie des formes.....	36
A. Les aspects extérieurs.....	36
B. Les conditions de production	41
C. Formes intérieures	44
III. L'énonciation	47
A. L'organisation d'une découverte	48
B. Les modes d'écriture	52
C. Montrer, démonter, sentir l'espace.....	57
IV. La ville reflet	69
V. Conclusion	96
VOLUME I: LE MILIEU.....	101
INTRODUCTION DU VOLUME	102
CHAPITRE 2: ESQUISSE D'UNE CARTOGRAPHIE MENTALE	104
I. Introduction	105
II. Situer, nommer	106
A. Le repérage	106
B. Nommer.....	121
C. Une dépossession?	154
III. Délimiter, limiter.....	159
A. les modalités de la partition	160
B. Le jeu des limites	189
C. Les espaces délimités	226
IV. Conclusion	235
CHAPITRE 3: D'UNE MONTAGNE A L'AUTRE, LE SENS DES LIEUX.....	242
I. introduction.....	243
II. De Fourvière à Saint Jean, l'autre montagne	252
A. Histoire d'un haut lieu, Fourvière	254
B. Aux pieds du haut-lieu: les vieux quartiers de Lyon.....	338
C. Conclusion.....	356
III. La Croix-Rousse: de l'autre au semblable.....	357
A. introduction: La Croix-Rousse et La Guillotière, images des quartiers laborieux	357

B. Les légendes de La Croix-Rousse	359
C. "Le plus lyonnais des quartiers"	389
D. 1914: une conclusion en forme d'état des lieux	454
IV. Conclusion	459
CONCLUSION DU VOLUME	461
VOLUME II: LE TERRAIN	463
INTRODUCTION DU VOLUME	464
CHAPITRE 4 :LES DECOUPES DU TERRAIN	467
I. introduction	468
II. Faire la commune: du faubourg à l'arrondissement	471
A. Introduction	471
B. Les bouleversements: la Révolution et l'Empire	477
C. Des pensées aux projets, 1815-1848	487
D. Le temps de l'action 1848-52	519
E. La stabilisation 1870-1914	537
F. Conclusion	567
III. Les découpages infra-communaux	570
A. Introduction	570
B. Naissances, essences et conséquences	575
2. Confirmations et enracinement: 1791-1804	581
C. L'entrée dans l'histoire	590
D. Logiques de la découpe	655
E. Conclusion	692
IV. conclusion	695
CHAPITRE 5:LES PENSEES DU TERRAIN	696
I. Introduction	697
II. La croissance de la ville	699
A. Les registres de l'extension territoriale: de l'explication à la légitimation	700
B. Les problèmes de l'extension	720
C. Conclusion	751
III. La croissance dans la ville	752
A. Le temps et les hommes de l'aménagement urbain	753
B. La croissance dans la ville: quelques débats	795
C. Théories et concepts	818
D. Conclusion	845
IV. Conclusion	845

CONCLUSION DU VOLUME	847
VOLUME III: LE TERRITOIRE	850
INTRODUCTION DU VOLUME	851
CHAPITRE 6: TRAITS ET FIGURES DU CARACTERE.....	856
I. introduction.....	857
II. Portraits lyonnais	860
A. Les hommes	861
B. La ville.....	912
C. Le paradigme du contraste	934
III. Les ressorts de la caractérisation	938
A. Les mécanismes de l'âme lyonnaise	938
B. Les groupes d'appui	953
IV. Une figure majeure du caractère lyonnais: Guignol	961
A. Guignol et son théâtre	963
B. Guignol et Lyon.....	979
V. Conclusion.....	1004
CHAPITRE 7: LA CONSTRUCTION DU TERRITOIRE	1007
I. Introduction	1008
II. Les acteurs	1009
A. Les hommes	1011
B. Les groupes	1023
III. Les actions.....	1057
A. Les oeuvres écrites	1060
B. Les oeuvres "matérielles"	1069
IV. Conclusion	1093
CHAPITRE 8: TERRITOIRE ET TERRITOIRES	1095
I. introduction.....	1096
II. les usages externes	1098
A. La structure politique	1101
B. L'appartenance	1131
C. La civilisation et les moeurs.....	1143
III. Les usages internes	1154
A. Fixer la structure sociale urbaine.....	1160
B. Cité et communauté	1168

IV. Conclusion	1182
CONCLUSION DU VOLUME:	1188
CONCLUSION GENERALE	1193
SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE	1201
I. sources.....	1202
A. Sources manuscrites	1202
B. Sources imprimées.....	1205
II. BIBLIOGRAPHIE	1239
A. ouvrages concernant Lyon	1239
B. ouvrages généraux	1250